





GLOSSAIRE
ARCHÉOLOGIQUE
DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

PAR

VICTOR GAY

ANCIEN ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

TOME PREMIER

A — GUY



PARIS
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76
1887

GLOSSAIRE

ARCHÉOLOGIQUE

DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

GLOSSAIRE
ARCHÉOLOGIQUE

DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

PAR

VICTOR GAY

ANCIEN ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

TOME PREMIER

A — GUY



PARIS
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76
1887

ABRÉVIATIONS

A

Abb	Abbaye.
Acq	Acquisition.
Al	*Alias*, autrement.
Ann	Annales.
Ap	*Apud.*
Apostol	*Apostolica.*
App	Appartenant.
Arch	Archives nationales.
Art	Article.
Artill	Artillerie.
Aud	Au dit.
Aut	Auteur.

B

Bâtim	Bâtiments.
Bibl	Bibliothèque.
Bourg	Bourgogne.
Bret	Bretagne.
Bull	Bulletin.

C

Cap	Capitaine, *Capitulum.*
Cart	Cartons.
Cathédr	Cathédrale.
Chap	Chapelle, chapitre.
Chât	Château.
Chron	Chronique.
Cit	Citation.
Col	Colonne.
Coll	Collection, collégiale.
Comm	Commerce, commission.
Cpte	Compte.

D

D, Den	Denier.
Dict	Dictionnaire.
Dud	Du dit.

E

Ec	Ecole.
Edit	Edition.
Esc	Escu.
Est	Esterlin.
Et	Etudes.
Exéc	Exécution.
Extr	Extraits.

F

Fabl	Fabliaux.
Flor	Florin.
Fr	Franc.
Franç	Français.

G

Gloss	Glossaire.

H

Hist	Histoire.

I

Inv	Inventaire.

J

Journ	Journal.
Judic	Judiciaire.

L

L	Livre.
L. p	Livre parisis.
L. t	Livre tournois.
Led	Le dit.
Loc	*Loco.*

M

M	Marc, martyr.
Mandem	Mandement.
Mém	Mémoires.
Ms	Manuscrit.

N

Nouv	Nouvelle.

O

O	Once.
Ob	Obole.
Ordonn	Ordonnances.

P

P	Parisis.
Pat	Patentes.
Pes	Pesant.
Pl	Planche.
Poés	Poésies.
Pond	*Ponderis.*
Pr	Preuves.
Prov	Proverbes.

R

Rec	Recueil.
Reg	Registre.
Règlem	Règlement.
Rémiss	Rémission.
Richel	Richelieu.
Rom	Roman.
Roy	Royal.

S

S	Siècle.
Sect	Section.
Sed	*Sedis.*
Ser	Série.
Serm	Sermon.
Soc	Société.
St	Sterlin.
Stat	Station, statuts.
Str	Strophe.
Supplém	Supplément.

T

T	Tome.
Testam	Testament.
Thes	*Thesaurus.*

U

Unc	*Uncia.*

V

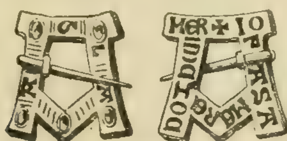
V	Vers.
Vatic	Vatican.
Vo	*Verbo.*
Vocab	Vocabulaire.
Vol	Volume.
Voy	Voyage, voyez.

GLOSSAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

A

A. — Les lettres de l'alphabet employées comme initiales ou comme devises ont servi trop souvent de thème aux fantaisies des artistes du moyen âge, et particulièrement des orfèvres, pour n'avoir pas leur place marquée dans ce répertoire. En ce genre, peu d'objets sont parvenus jusqu'à nous ; mais il se trouve encore dans les collections publiques et privées, quelques pièces de sculpture en bois des écoles flamandes et allemandes de la Renaissance, qui peuvent être considérées comme des chefs-d'œuvre de délicatesse et de goût.



V. 1300. — *Boucle d'or. Coll.* Warme. — *Angleterre.*

1392. — A broche of gold ful schene on wiche was first y-written crouned A and after : *amor vincit omnia.* (Chaucer. *Cant.*, T. I. 160.)

1494. — Una ungia doro facta in forma di una A a la Paresina cum uno rubineto picholo da uno lato, et de l'altro uno diamante picholo cum una perleta in forma di pero di sopra — pesa octavi I et carati 9. (*Inv. di Guarderoba Estense*, p. 23.)

1499. — Une bannière de taffetas bleu semée aussi de fleurs de liz ou millieu de laquelle a 2 bandes de taffetas violet et l'autre de taffetas blanc et a ou milieu un grant A d'or. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 51.)

1502. — La housse et le parsus du harnoys estoit de drap d'or bien richement ouvré sur veloux cramoisy, le tout semé de cordelières d'or et de AA griex signiffians qu'elle avoit nom Anne. (*Voy.* d'Anne de Foix *à Venise. Bibl. de l'École des ch.*, 1861, p. 166.)

1561. — Une salhère de licorné enchassée en or faict a plusieurs AA esmaillez de blanc et de rouge. (*Inv. du chat. de Pau*, f° 6.)

A. — Entouré d'un double filet circulaire servait au XV[e] siècle de marque de fabrique aux armuriers d'Abbeville. M. Réné de Belleval qui possédait en 1873 une épée à deux mains de l'époque de Charles VII en donne la description. (*Du cost. milit. franç. en* 1446, p. 46.)

ABC. — **1471.** — Ung grant tableau ou quel sont escriptz les ABC par lesquelx on peut escripre par tous les pays de Xrstanté (chrétienté) et sarrasinaisme. (*Inv. du chât. d'Angers*, f° 4.)

A B C DE CHARLEMAGNE. — L'extrême rareté des monuments carlovingiens ne permet pas de vérifier sur quels fondements repose la tradition dont le chroniqueur Philippe Mouskes s'est fait l'écho au



XIII[e] siècle. Charlemagne a-t-il fait élever un nombre d'abbayes correspondant à celui des lettres de l'alphabet dont le portail de chacune d'elles portait la marque? Sans résoudre cette question, on peut citer le reliquaire de Conques appelé l'A de Charlemagne, malgré les restaurations qu'il a subies, et le tympan

de l'église abbatiale de Cadouin au sommet duquel le mot *pax* a été sculpté au XIIe siècle.

Cui monasterio Conchas, prima inter monasteria per ipsum (Charlemagne) fundata, tribuit literam alphabeti : A de auro et argento ibi relinquens et suis magnis privilegiis ditans. (*Chron. de Conques. Liber mirabilis. Bibl. Richel. rec. Doat.*, nos 143-4.)

1270. Les aorna (les églises) de viestemens
Et de rentes et de biaus dons
Pour avoir à Dieu gueredons
Et saintes reliques i mist
Que partout pourkaça et quist
Et tant si fist-il par son gré
Sour les laitres de l'a bé cé
Si qu'el front de caseune glise
A une laitre par devise
(Phil. Mouskes, v. 3681.)

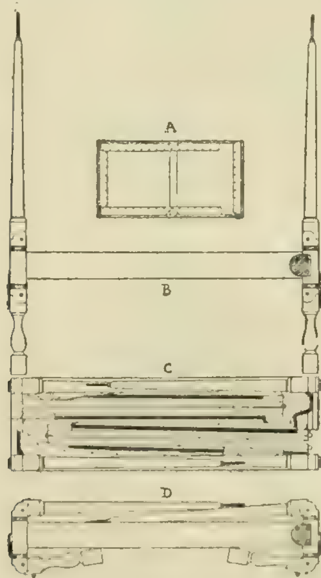
ABARROS. — Barrois, foret de tonnelier.

1416. — Plusieurs ferremens que l'en dit blanche euvre oustilz et habillemens servans nécessaires et convenables ou mestier de tonnelier comme sont sies... abarros et plusieurs autres pièces d'autre blanche euvre. (*Arch. JJ.* reg. 169, pièce 391.)

ABATU. — Bois de démolition pour échafaudages.

1510. — Abatus que l'on dict tablettes servans aux hurs..... abatus de 14 den. le piet — abatus à tablets à 21 den le piet (*Cptes de Lille.* — La Fons. — *Gloss. ms. Bibl. d'Amiens.*)

ABBATI. — Articulé et se rabattant, non point sur un jeu d'x comme nos lits de sangles modernes mais à la manière des lits de camp sur lesquels se posait une tenture et dont voici un spécimen du



A, *plan.* B, *élévation.* CD, *plan et profil du lit plié.*

XVIIe siècle conservé au château de Jumilhac (Dordogne).

1514. — No 364, ung grant chaslit abbati. — No 365, ung autre couchecte non abbati à sangles. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, p. 79.)

ABBEVILLE. — Cette ville, signalée au moyen âge pour des industries diverses, avait acquis dès cette époque, dans l'art de travailler le fer, une célébrité quelle a gardée jusqu'à la fin du dernier siècle. Au XVe, le poinçon de ses armuriers porte un A dans un cercle formé d'une double ligne (voy. A). Au siècle suivant, François Ier y établit un artillier pour la fourniture des arcs aux archers de sa garde, et d'après D. Grenier (15e paquet, no 2, p. 596), le 17 janvier 1596 le sr Lefebre, trésorier du bureau des finances d'Amiens, acheta à Abbeville, par commission royale de Henri IV, 2000 arquebuses, 100 mousquets munis de leurs bandoulières, charges de cuir et fourchettes, ainsi que 1000 piques de guerre.

ABBEVILLE (ARMES D'. — **1657** — Abbevile est peuplée de quantité de bons artisans et gros marchands ; mais ceux qui travaillent aux armes à feu se sont acquis tant d'estime que leurs pièces passent pour les meilleures de l'Europe. (Villiers, *Journ. d'un voyage à Paris*, p. 22.)

ABBEVILLE (CIRE D'. — **1560.** — Pour avoir mis dans ladite boîte (d'écrivain) 6 rolleaux de cire d'Abbeville au feur de 12 den. t. — 6 s. (3e *Cpte roy de D. Blandin*, fo 131.)

1570. — Une douzaine de roulleaux de cire rouge d'Abbeville — 15 s. (*Cpte roy. de Charles IX*, fo 10.)

ABBEVILLE (FERRURES D'. — **1560.** — 3 douzaines de coulliers de vellours verd et vellours rouge picqués de soye perlée à deux arrière pointz pour servir aux levrettes de la chambre (du roi) et fourny cuyr, vellours et soye, — 27 l. Pour 3 douzaines de ferrures façon d'Abbeville pour lesdits colliers, — 27 l. (3e *Cpte roy. de D. Blandin*, fo 126 vo.)

ABÉE-ABBÉE. — Sapin.

1298. — Dou leingre qe est appelé abbée et de zapin. — (*Voy. de Marco Polo*, CLVIII, édit. Roux.)

ABESTON. — Amiante.

1330. Abeston est qui coloré
est comme le fer... alumé
s'il est, jamais ne peut estaindre,
la quele piere moult attaindre
te doit au cueur quand es tempté
de faire mal et exité.
(*Rom. des 3 pelerinages*, fo 42, impr. instit.)

ABLIÈRE. — Filet à pêcher les ablettes.

1511. — Ung sacq à pecquier poisson... ung ablière et 4 fillez à reposer poisson. (*Invent. cit. du Cange*, vo *Ableia.*)

ABLOS. — Blocs, piliers.

1509. — A 2 sieurs d'aiz pour avoir syé les abloz et accoutouers des chaires — 36 s. 6 d. (*Cptes du Chât. de Gaillon*, p. 395.)

ABLUTION. — Les anciens usages de la table sont décrits en maints endroits de ce livre, on y verra combien était général et fréquent l'usage des ablutions. Après la *quade* (voy. ce mot) qui est encore, dans nos provinces méridionales, le lavabo primitif des habitations rustiques, on trouve la fontaine qui a suffi en tous temps aux exigences de la bourgeoisie, tandis que le lavoir répondait mieux aux habitudes de la vie monastique ; mais les mœurs de l'existence féodale réclamaient plus de délicatesse. Pour le service de la table, comme pour l'emploi du personnel d'officiers qui remplissait les châteaux, on adopta le cérémonial de l'aiguière et du bassin tel qu'il s'observait encore chez les princes au XVIIe siècle et tel qu'il est resté réservé aux seuls évêques pendant leurs fonctions ecclésiastiques.

XIIIe s. Quand tu auras tes mains lavées
et à la touaille essuiées
et seras à la table assis
et si peins ert devant toi mis...
si te los que apres souper
n'oublie tes mains à laver.
(*Castoiement d'un pere à son fils. Fabliaux.* Barbazan, 2, p. 164.)

1288 — Li rois a fait l'iaue corner
tuit s'en vont que mius mius laver
li rois s'assist au plus haut dois.
(*Renart le nouvel*, p. 139.)

1350. — Quand le souper fut appareillé le roi lava et fit laver tous ses chevaliers, si s'assit a table. (*Froissart, l. I, part. 1, c.* 329.)

1391. — Adonc demanda-t-il l'eau pour laver, deux écuyers saillirent avant... l'un prit le bassin d'argent et un autre... la touaille. Il se leva du siege et tendit les mains pour laver (*Id.*, l. IV, ch. 23.)

1445. — It. que nul n'ausera se mestre à table sans laver les mains, sur la poyne de 3 den. (*Stat. des arbalétriers de Beaucaire.*)

1480. — Madite dame d'Eu souffrit que monsieur d'Antoing son père, à nue teste luy tint la serviette quand elle lava devant soupper, et s'agenouilla presque jusques à terre devant elle. (*Aliénor de Poitiers*, p. 190.)

1589. — Quand tous ceux-cy furent entrez, on prit aussitôt à l'autel de la crédence un grand bassin d'argent doré avec une aiguiere de même estoffe et d'un des costés de la nef qui estoit sur la table on prit une serviette plyée à fort petits plis. Avec tout ceci les trois que je viens de dire (Henri III et ses deux mignons) se laverent tous les mains, puis ceux qui estoient de cette suitte aux quels on bailla d'autres serviettes et aussitôt chacun se vint seoir... puis après le repas... après que chacun se fut rassasié de ces délicatesses, on commenca à desservir ceux du bas bout, car en cette action là ils iscorchent l'anguille par la queue. Et après qu'on eut tout osté on apporta à ceux qui estoient demeurés à table, d'autant que la plus part s'estoient levez, un grand bassin d'argent doré avec un vase de même estoffe et dedans de l'eau où avoit trempé de l'iris avec laquelle ils laverent leurs mains, ceux du haut bout séparément et ceux qui estoient au dessous ensemblement, et toutes fois elles ne devoient pas trop sentir la viande ni la gresse car ils ne l'avoient pas touchée ains seulement de la fourchette. (*L'isle des hermaphrodites*, éd. Col. 1624.)

1644. — On void a Champigny-sur-Vède la sepulture des ducs de Montpensier dont le dernier fut Henry de Bourbon qui mourut à Paris l'an 1608... Il fut servy durant huit jours avec autant d'appareil que s'il eust encore vescu; on luy dressoit sa table qu'un prelat benissoit. On présentoit les bassins à laver à la chaire de Son Excellence... on lavoit encore après le repas qui se finissoit par les grâces. (Coulon, *Les rivières de France*, t. I, p. 344.)

ABLUTION (COUPE D'. — Quelques rubriques locales admettaient pour le sacrifice de la messe l'usage d'un vase spécial que l'acolyte devait présenter au célébrant pour y purifier ses doigts après la communion. C'est peut-être de ce second calice qu'il est ici question.

1669. — Item. une coupe d'argent doré gravée par dehors au pied et la coupe mouchetée par dedans, servant pour l'ablution des communions aux festes solennelles — pesant un marc. Du don de Me Ponce Follet, chanoine de l'Eglise de Reims, du 15 mars 1600. (*Inv. de l'égl. N. D. de Reims*, Tarbé, p. 70.)

ABREUVOIR. — Sorte de petit cornet en forme de hotte dont le revers est muni de deux pattes recourbées au moyen desquelles on le fixait à la traverse de la cage des oiseaux de chant. — L'abreuvoir ou cornet, avec la mangeoire qui en est le complément, figurent parmi les objets que les travaux de la drague parisienne ont depuis vingt années extrait le plus souvent du lit de la Seine. La collection des plombs historiés du musée de Cluny en présente plusieurs variétés et la nôtre en renferme plus encore. C'est par l'étude comparative et très prolongée de ces petits débris que nous sommes parvenu à en déterminer l'usage. — On s'en servait à Paris où ils étaient fabriqués dans les moulins du fleuve dès 1393, ainsi que l'indique le *Ménagier de Paris*, et portaient presque toujours l'écu des armes royales et



Collection de l'auteur.

souvent des devises. Les plus anciens sont fondus



en étain et les plus modernes en plomb qui lui fut substitué dès le XVIe siècle.

1698. — Art. 22. Il sera permis ausdits maîtres oyseleurs de faire toutes sortes d'abreuvoirs d'oyseaulx soit de plomb ou autres (voy. *Cornet* et *Mangeoire*). — (*Stat. et reglem. des maîtres oyseleurs.*)

ABROQUEMENT. — Brochure apparente à la lisière des draps pour en distinguer la qualité.

1325. — Se il n'ont trayme de la couleur du drap un abroquement y sera tissu d'estrange couleur. (*Cart. de Ph. D'Alenc.*, p. 856. *Arch. de la S. Infér.*)

1424. — Et se la traime fault et l'en y mette trayme de mendre valeur, l'en y sera tenu mettre abroquement à travers. (*Arch. J. J.* 173, pièce 151.)

ABSCONCE. On disait aussi Esconce (*voy. ce mot*). — Nom donné à une petite lanterne à main. L'étymologie latine indique qu'étant surtout destinée



V. 1248. — *Album de Villard de Honnecourt*, pl. 33.

aux lectures ou aux offices de la nuit, elle ne projetait la lumière qu'à la partie antérieure de son périmètre.

XIIIe s. — Si aport en cuer une chandoile ardant que ele

doit avoir repuse en l'absconse ainsçois que cele soit estinte au benedictus. (*Règle de Citeaux, ms. Dijon*, f° 22 v°.)

V. **1225**. — Hæc sunt instrumenta clericis necessaria... absconsa et laterna. (J. de Garlande.)

1395. — A Jehan Aubert ymagier d'yvoire pour une absconce d'yvoire pour mettre la chandelle quand la royne dit ses heures, — 32 s. p. (2e *Cpte roy*. d'Hémon Raguier, f° 66.)

1488. — Unum argenteum absconsum sine hostio et dedit Sugerus prepositus. (*Inv. de S. Donatien de Bruges*.)

1539. — Et candelabrum argenteum in modum laternule factum sine ostio, habens manubrium argenteum, quod dedit predictus Sigerus, — pond. 1 m. 6 onc. 15 sterl. (*Ibid.*)

1573. — N° 95. 6 absconses d'airain à tenir les chandelles aux matines. (*Inv. de la Sainte-Chapelle*.)

1626. — 2 absconces l'une d'argent et l'autre d'yvoir, celle d'argent pesant 2 marcs. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 7.)

1648. — 8 absconces de cuivre servant à matines à mettre les bougies. (*Ibid.*, f° 15 v°.)

ABSOLUTION DES MORTS. — Les archives des sociétés savantes (carton C des correspondants) renferment une note dont M. A. Charma accompagne quelques renseignements curieux sur un usage monastique peu connu, qui consistait à placer sur le tombeau ou sur la poitrine d'un frère mort la formule authentique de l'absolution dont il avait été l'objet.

1142. — Placeat vobis mihi sigillum mittere in quo magistri absolutio (Abailardi) literis apertis contineatur ut sepulchro ejus suspendatur. (*Lettres d'Héloïse à l'abbé de Cluny*.)

Mitto sicut mandastis magistri Petri absolutionem in charta scriptam et sigillatam. (*Lettre de l'abbé de Cluny à Héloïse*.)

Suit le texte : Ego Petrus cluniacensis abbas qui Petrum Abaelardum in monachium Cluniacensem recepi, et corpus ejus furtim delatum Heloïssæ abbatissæ te monialibus Paracleti concessi, auctoritate omnipotentis Dei et omnium sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis suis. (*P. Abaelardi... op.* in-4°, Paris, 1616, p. 336.)

V. **1070**. — *Les statuts de S. Benoit revus par Lanfranc disent a propos d'un frere mort :* Absolutionem scriptam et a fratribus lectam super pectus ejus ponant (Lanfranc *Decreta*, ch. 23. édit. d'Achery, 1648, p. 293.)

ACCINT. — Les bas côtés qui entourent la nef ou le chœur d'une église.

1555. — Alentour d'icelle nef furent mis et attachiés sappins allendroit des cymajes ou enrachemens des voussures des carolles (*voy. ce mot*). ou accintz de lad. nef. (*Obsèques de Jehanne de Castille. — Bull. de la Com. de l'hist. de Belg.*, 1860, p. 124.)

ACCORDS. — Gros grains qui relient les unes aux autres les dizaines d'un chapelet.



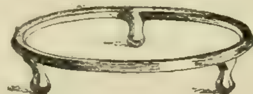
XIV s. — *Jais espagnol.*

1531. — Unes patenostres de jaspe taillées à faces marchées d'accortz d'or e maillez de blanc noir et tanné. avec l'anneau de mesmes. (*Inv. de Louise de Savoie*, f 12.)

ACCOT. — Mouton, pièce de bois posée horizontalement pour suspendre une cloche et la relier par deux tourillons au beffroi qui la supporte.

1562 — Aussi ont esté trouvées 2 cloches abattues du clocher de led. église, avant les accots rompus et une autre qui ne tient plus que d'une cheville (*Relat. du pillage de l'egl. d'Aubeterre. — Bull. de la Soc. archeol. de la Charente*, 3e serie, t. IV, p. 354.)

ACCOTE-POT. En considérant le galbe et la ciselure de quelques pièces de dinanderie ancienne, qui n'étaient que d'humbles ustensiles de cuisine, on est fondé à croire qu'un accote-pot, c'est-à-dire un trépied ou un simple croissant, comme le définissent Cotgrave et le Dictionnaire de Trévoux, alors qu'il prenait rang dans l'argenterie royale ou princière, put échapper à la vulgarité des formes qu'on lui connaît aujourd'hui. — J'ignore s'il en existe dans quelque collection et, en attendant mieux, je me contente de reproduire une pièce de bronze très simple qui me semble dater du XVIe siècle.



1561. — N° 63. Ung accotepot d'argent. — N° 64. Ung aultre à 3 potz, d'argent. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 50.)

1611. — A thicke peece of iron, made somewhat a halfe moon, werewith the on side of the pot is supported. (Cotgrave.)

ACCOUCHÉE (COUPE D'. — Dans les miniatures où est reproduit le sujet de la Nativité, on trouve des vases de formes très variées. Je renvoie aux mots *Coupe* et *Ecuelle*, pour le type que semblent avoir consacré au XVIe siècle les céramistes italiens.

1488. — Une petite couppe d'argent pour bailler à boire aux acouchées. (*Inv. de l'église Saint-Gervais*.)

ACCOUDIÈRE. — Accoudoir, parapet.

V. **1540**. — Il donna de l'esperon à son cheval et le fit sauter par dessus les accoudières dans la Loire. (*Des Periers, nouv.* 57.)

ACCOUSTREMENT. — Il faut supposer le rédacteur de l'inventaire du duc de Lorraine assez peu familier avec les usages de la Turquie, pour avoir confondu les costumes qu'il décrit avec les accoutrements de quelque peuplade sauvage de l'Amérique ou de l'Afrique. Autant les experts d'alors sont minutieux et fidèles pour les choses de leur pays et de leur époque, autant ils deviennent fantaisistes et inexacts dans l'appréciation des produits exotiques de l'Orient.

1543. — Plusieurs accoustremenz de Turquie, de différentes façons, le tout fait de plumes de perroquetz et de paons. (*Inv. du chât. de Nancy*, f° 144.)

ACHE (ART DE L'. — Charpenterie.

V. **1590**. — Et pour la façon encor et enrichissement des dictes gallères, de leurs poupes et proues, tant pour l'art de l'ache qu'on appelle la charpente en Levant que pour la menuiserie (Brantôme, *Capit. fr. Henri II.*)

ACHELETTE. — Clochette, et aussi : aisselette, petite planche mince.

1461. — Et après que les crieurs de Paris qui estoient 24 sonnans chacun son achelette en sa main. (*Matth. de Coucy*, p. 734.)

1581. — Pour avoir fait pour les esgards de Boire une douzaine et demie de achelettes. (La Fons. *Cptes de Lille Gloss. mss Bibl. d'Amiens*.)

ACHELIER. — Pierre de taille posée en carreau et à plat, alternant dans la liaison d'un appareil avec les boutisses.

1498 — Pour avoir taillé 62, boutis que acheliers, mis et emploiez au piet-droit des arches du pont. (*Cptes d'Abbeville. Bibl. Richel. mss.* 12016, f° 143.)

1511. — Le tailleur de grès, rabuche, carieaulx, boutiz. et acheliers. (*Cptes de Béthune*. — La Fons, *Gloss. mss. Bibl. d'Amiens*.)

ACHEMERESSE. — Femme d'atour, une coiffeuse de mariées.

1435. — Une couronne d'or servant à achesmer espousées. (*Arch. de Douai, reg. aux testam.*, f° 76 v°.)

1467. — En la ville d'Arras... Jehanne Lenglesse... attourneresse et achemeresse des dames de noces feut mise sur ung char... et menée par tous les carrefours de la ville. (*Chron. de J. du Clercq*, p. 277.)

1635. — Achemmer une épousée, — l'atourner, la parer. (Monet.)

ACHENAU. — Chenal, rigole, aqueduc. Terme encore usité dans quelques provinces du centre.

1460 — Lad. achenau qui est faicte et tenue en point pour recevoir les eaues... qui par chacun an decouroit par led. achenau à la mer. (*Arch. J. J.* pièce 190.)

ACIER. — Variété du fer fort et dur qui doit à sa combinaison avec une très faible quantité de carbone, une augmentation moyenne d'un deux-centième de son poids, et les qualités de souplesse et de dureté que développe, aux dépens de sa sonorité, la modification moléculaire de la trempe.

L'histoire de la métallurgie au moyen âge n'est point faite, et il est impossible de déterminer quelles furent, à cette époque, les méthodes employées pour obtenir l'acier. Se servait-on pour cela du fer forgé, de la fonte ou directement du minerai? L'emploi du premier mode semble plus probable en Europe, sinon en Espagne, où le traitement direct du minerai a laissé son nom à la méthode dite catalane. L'Asie au contraire, et l'Inde en particulier, paraissent avoir connu depuis longtemps l'acier fondu, dont l'emploi dans nos régions est assez moderne.

On peut voir par le témoignage d'Olivier de La Marche, quel cas on faisait au XVe siècle de ce métal, et quels en étaient les principaux usages.

1336. — Pro 4 carreauz calibis sive d'acier emptis per dicta perrieria — 2 s. 6 d. — Item pro 15 lib. ferri et 6 carreaux calibis emptis — 6 s. 9 d. t. (*Cpte de Giraud Fraissens*, f°s 21 et 36 v°.)

1405. — A Guill. Tireverge bouteillier pour 2 flacons d'acier couvers de cuir delivrez à Henry, varlet de pié de lad. dame (la reine) pour servir à porter le vin quant lad. dame va dehors — 32 s. (*Argenterie de la reine*, 3e *Cpte de J. Leblanc*, f° 119.)

1408. — A Michel Nynaut, tassetier, pour 6 ceintures de cuir houssé de deux costelz, chascune garnie de boucle, mordant et de six fermeures d'acier burni... pour ceindre led. Sgr (le roi) à sa plaisance — au pris de 8 s. la pièce. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 136 v°.)

1420. — N° 169. — Un grant mirouer d'acier ouvré et doré par les bors à orbevoies a quatre escussons de France et de Bourbon. (*Inv. des joyaux de Charles VI*.)

» — n° 192. — Un petit escrinet d'acier carré ouvré très finement et est garny dedens de veluyau inde et y pend la clef. (*Id.*)

» — f° 139 v°. — Une très belle serreure d'acier à orbevoies et sont les cloz à vis et à fleurs de lys et est en un estuy de cuir tanné et la clef dedans. (*Id.*)

1488. — Et trouve que l'acier est plus noble chose, que l'or, l'argent et le plomb ne le fer pour ce que de l'acier comme du plus noble métail l'on fait les armeures et les harnois... et se font les espées, les dagues et autres glaives. (Olivier de La Marche, p. 597.)

1488. — A Jehan Noli, coustellier, demourant à Tours, pour 3 paires de cousteaulx emmanchez d'assier, garniz de gaignes de cuir rouge pour servir à trancher à table devant led. Sgr. (le roi) — 6 l. 7 s. 6 d. t. (6e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 198 v°.)

1575. — Pour un ballon (voy. ce mot) d'acier fin. — 2 den. p. — Pour un millier d'acier de barre — 22 d. p. (*Peage de la Loire à Chambon*.)

1618. — Pour ballon d'acier de 160 coches — 5 den. (*Péage de la Loire à Mienne-lez-Cosne*.)

ACIER DE CARME. — **1676**. — L'acier de Carme ou *à la rose* qu'on apporte encore d'Allemagne et de Hongrie est aussi très bon à faire des ciseaux à couper le fer à froid, à faire des burins, des cizelets, des taux, des outils à couper la pierre, la corne, le papier, le bois et autres choses. Ces deux sortes d'acier d'Allemagne celui qu'on prend pour les ressorts et les armes sont les meilleurs qu'on emploie en France. (Félibien, *Princ. de l'archit.*, p. 195.)

1723. — Le meilleur de tous se nomme *acier de Carme* du nom de la ville de Kerment en Allemagne où il se travaille. On l'appelle aussi acier *à la double marque*, et on ne l'emploie que pour les ouvrages les plus fins, comme rasoirs, lancettes et autres instruments de chirurgie, filières pour tireurs d'or, burins pour les graveurs. Savary, *Dict. du comm*.)

ACIER DE CATALOGNE. — **1471**. — Une herbalaiste d'acier de Catheloigne; une autre petite herbalaiste de Catheloigne, garnie de petites tilloles. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 16.)

ACIER DE CHINE. — **1153**. — On y apporte (à Aden) de Chine des marchandises, telles que le fer, les lames de sabre damasquinées, etc. (*Géographie d'Edrisi*, t. I, p. 51.)

ACIER DE DAMAS. — **1595**. — A Hiérosme Corcol, sommellier d'armes de Sa Majesté, — pour avoir nectoyé et mis en coulleur six espées coutelatz d'acier de Damas — 6 escus. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 39.)

» — Au même... pour avoir nettoyé ung coutelatz d'acier de Damas et une eye d'acier de Damas — 1 escu (f° 144 v°). — 8 coustelatz d'acier de Damas, les gardes à la Turquie damasquinez et enrichis de turquoises et rubis, à 4 s. 1 den. pièce (f° 222).

ACIER D'ESPAGNE. — **1468**. — Et aussi pareillement vient dud. pays d'Espaigne grand nombre de fer, acier, cires, cuirs, etc. (*Requête des ferm.* Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. III, col. 13.)

1676. — L'on nous apporte encore d'Espagne un acier qu'on appelle *acier de grain*, autrement acier de Motte ou de Montdragon; il est par grosses masses en forme de grands pains plats qui ont quelquefois 18 pouces et davantage de diamètre, et 2, 3, 4 ou 5 pouces d'épaisseur. Estant bien choisi et bien affiné, il est bon à faire des ciseaux pour couper le fer à froid et pour acérer des marteaux et d'autres outils qui doivent être durs. (Félibien, *Princ. de l'archit.*, p. 196.)

ACIER DE FRANCE. — **1723**. — L'acier se fabrique aussi en quantité dans plusieurs provinces et villes de France, surtout à Vienne et à Rive en Dauphiné, à Clamecy, en Auvergne, à Saint-Disier en Champagne, à Nevers et à la Charité-sur-Loire, et aux environs de Dijon, Besançon et Vesou en Bourgogne.

Le petit acier ou acier commun qu'on nomme autrement Soret, Clamecy et Limousin, ou du nom des autres villes ou provinces de France où il se fabrique, est le moindre de tous,... il se débite par carreaux ou billes, mais plus petites et plus plattes que celles de l'acier de Piémont. (Savary, *Dict. du comm.*)

ACIER DE PARIS. — **1604**. — Art. 9. La conversion du fer et d'autres mines dont nous abondons en France, en fin acier que nous estions contrainets d'aller chercher en Piedmont, en Allemagne et autres pays étrangers pour cinq ou six sols la livre, ne s'en e tant jamais trouvé en France que du fer fort qu'ils appellent par excellence petit acier de Brie ou de Saint-Disier, qui ne se vend que deux ou trois sols tout au plus, fort différent de l'autre. On en peut voir l'establissement et les fourneaux et en admirer l'excellence aux faulbourgs Saint-Victor sur l'embouchure de la rivière des Gobelins. (Laffemas, *Rec. de l'Assemblee du Comm. Docum. inéd.* Mel. série, I, t. 4, p. 287.)

ACIER DE PIÉMONT. — **1604**. — Seroit comparu Jehan Lemoyne, maistre de l'Espée couronnée,... asseurant que led. acier estoit trop subtil et ne pouvoit endurer, lorsqu'il estoit courbé, d'estre redressé, et quand il estoit rompu d'estre resoudé comme faisoit celuy de Piedmont, et qu'il tenoit plus de la qualité de celui de Carmet. (*Delib. du cons. du comm.*, *ibid.*, p. 279.)

1676. — S'il se casse facilement par le bout qui est trempé,... c'est une marque certaine que l'acier est bon et

propre à faire des outils pour couper du pain, de la chair, de la corne, du bois, du papier ou autres choses semblables.

Il vient de Piémont deux sortes d'acier, l'un artificiel et l'autre naturel et de bonne mine. L'artificiel est fait avec de menues pièces de fer que l'on met avec du charbon de bois pilé, et fait exprès lit sur lit dans un grand creuset ou pot de fer capable d'endurer le feu, avec un couvercle par dessus si bien luté qu'il ne sorte aucune fumée. On met ce pot dans un fourneau qui ne sert qu'à cela. (Félibien. *Princ. de l'archit.*, p. 194.)

ACIER DE POITOU.

V. **1190**. — D'acer trenchant cler Peitevin
Par les costez fiert Herleuin.
(*Chron. des ducs de Norm.*, t. II, p. 32.)

V. **1225**. Met la main à l'espée de l'acier poitevin.
(Foulque de Candie, p. 91.)

1260. — Acier poitevin, en charrete doit 4 den. à dos de cheval, 2 den., seur asne 1 den. (*Reg. des métiers de Paris*, Paris, p. 287.)

XIVe siècle. Un arc d'alborn bel per mezura
E tres cairels a la sentura
La us es resplendens d'aur fi
E l'autre d'acier peitavi
El ters er de plum roilhat.
(Pierre Vidal, Raynouard, *Lex. rom.*, t. I.)

ACIER DE RIVES (DAUPHINÉ). — **1743**. — Art. 1. Les maîtres couteliers de la ville de Thiers et des lieux circonvoisins, seront tenus de faire leurs lames de quincaillerie d'acier de Rives et d'autre bonne qualité. (*Régl. pour la coutell. de Thiers.*)

ACIER DE VERDUN.

1180. — Branc ot il en sa main d'un acier Verdunois.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 122, v. 32.)

ACIERS DIVERS (PRIX). — **1601**. — Il y a et se vend trois sortes d'acier en France : celuy de Piedmont qui est le plus cher et vault 30 liv. le ballot [la bille revenant à 5 s.]; celuy de Carmes 20 liv. le cent, revenant la bille à 2 s. 6 den., et celuy de Hongrie, 15 liv., qui est environ la bille 2 s., tellement que faisant seulement meilleur marché d'un solz sur livre que celuy de Piedmont, les talendiers, cousteliers et autres qui n'ont besoing que de celuy de Hongrie et de Carmes seraient grandement intéressés. (*Delib. du conseil du comm. — Docum. inéd.* Mel. série 1, t. IV, p. 60.)

ACOMBLÉ. — Disposé en écailles comme le plumeté héraldique.

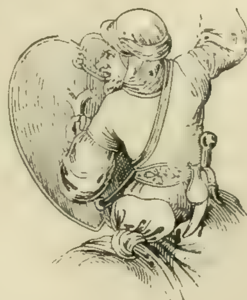
1465. — Le chevalier avoit une couverture de brodure d'or sur or, en manière d'une couverture de thieulles acomblée comme un comble d'ardoises, et dessus larmes, comme gouttes d'eaue semées par tout lad. couverte. (*Pas d'armes de Phil. de Valois. — Arch. des soc. sav., cart. des corresp.*)

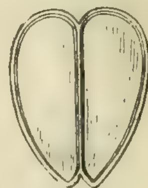
ACQUIT PAR DISPENSE DE PREUVE ÉCRITE.

V. **1300**. — Aura led. prevost (fermier de la foire de S. Ladre) ou ses commis pour luy ung signet dont il sera tenu baillié l'anprincte en cire aux homes qui le panront de ce qu'ilz deveront; la quelle emprincte ilz garderont durant la foire pour monstrer et eulz en aider si besoing en est. (*Ordon. des métiers de Paris*, ch. 43; Depping, p. 443.)

ADARGUE. — De l'espagnol ADARGA, terme emprunté à la langue castillane, le français n'ayant aucun mot pour définir le bouclier bivalve en forme de cœur dont on s'est servi en France à l'époque de Duguesclin et qu'on rencontre pendant les XIVe et XVe siècles en Italie, en Angleterre, en Espagne, et jusque sur les côtes de la Mauritanie. L'usage des adargues que la ville de Fez excellait à fabriquer n'était point complètement abandonné au commencement du dernier siècle, car le grand dictionnaire publié à Madrid en donne cette description :

1726. — « C'est une sorte d'écu fait de cuirs redoublés collés et cousus les uns aux autres; sa forme ovale présente quelquefois la figure d'un cœur, à l'intérieur deux énarmes (*asas*) occupent le milieu, l'une pour passer le bras gauche et l'autre la main qui l'empoigne. Anciennement les lanciers à cheval en usaient pour combattre les Maures, et cette milice existait il y a peu de temps encore à Oran, à Mellila et sur les côtes de Grenade. Au-

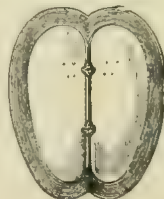




V. 1480. — Martin Schœn, *Bat. de S. Jacques.*

jourd'hui on la retrouve dans la place de Ceuta, mais en plus petit nombre qu'autrefois.

L'adargue est encore employée dans les joutes à la lance (*canas*) et dans les jeux de *alcancias*[1]; mais elle est plus



XVIe s. *Musée d'artillerie.*

légère, sa surface est couverte non plus de cuir, mais de bois mince pour soutenir le choc des *alcancias* et les faire voler en éclats. »

Trecentos Genetos eran
De este rebato la causa
Que los rayos de la luna
Descubrian las adargas.
(*Rom. amoroso, cit., ibid.*)

ADEVINAUS. — Singulier, énigmatique.

V. **1300** Vestue ert d'un drap d'outremer
Moult merveilleus et moult divers
Car il n'est blans ne noirs ne pers
Ne vers ne jaunes ne vermaus
C'estoit uns drois adevinaus
K'a paines povoit nus savoir.
(*Rom. de Cleomades*, ms. Arsen., 3142, f° 66.)

ADJUDICATION AU RABAIS. — Les trois textes suivants suffiront à constater l'usage ancien, sinon l'origine d'une procédure qui s'est maintenue jusqu'à nous.

1399. — Guillaume de Longueil, vicomte d'Auge, au sergent de la sergenterie de Pont l'Evesque, vous mandons que la taache de la maconnerie qu'il est convenant faire au pont au pain, dont mencion est faite au deviz, vous fachiez crier à rabais accoustumé par tous les lieux de vostre sergenterie ou l'on a accoustumé à faire iceulx cris. (*Doc. cit. par Monteil*, XIVe s. épître 72, note 1.)

1400. — A Jacquet Bourée, charpentier, demourant à Béthisi, pour sa paine et salaire d'avoir fait... la charpenterie des combles de lad. chapelle... par marché demouré à rabbais aud. Jacquet comme dernier rabbaisseur. (*Cpte du duc d'Orléans à Arpajon*, f° 7 v°.)

1471. — C'est le devis de la couverture de la tour neufve du chasteau de Saumur.... et est la besogne dessusd. mis à prix à la somme de 200 l. t. et est à bailler au rabais. (*Cptes de René d'Anjou*, Lecoy de La Marche, art. 223.)

1. Boules de la forme et de la grosseur d'une orange, en terre cuite séchée au soleil, remplies de cendres et de fleurs. Elles servaient de projectiles.

ADULTÈRE. — Si la France moderne a un peu perdu le souvenir de la pénalité du moyen âge, il faut avouer que l'Agenais a eu pour l'oublier des raisons particulièrement bonnes.

1275. — Art. 58. Si adultres o pres en adulteri, o lo adulteris lor es proats per los homes, o illi lo confesso en jutgement, e clamor n'es facha, que ambedoi corra la vila nus, e que la fenna ane primera, e que tire la fenna l'ome per los colhos, liati ab una corda o que done cent sols d'aruns al' senhor e que sia en lor electio. (*Coutumes de Fumel*. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 30.)

ADVERSINS, ANVERSINS. — Draps à double face et sans envers attendu qu'ils n'étaient point lainés, c'est-à-dire tirés au chardon sur la perche. On n'employait à leur fabrication que des laines de choix. Il s'en faisait de toutes couleurs, et leur largeur, qui n'était à Metz en 1455 que de 700 filets de chaine, avait doublé à la fin du siècle suivant. (Voy. DRAP ADVERSIN.)

1585. — Et quant aux draps non pignés appelés anversins, iceulx se feront de 1400 ou 1200 filetz. (*Ordonn. de la draperie de Gondrecourt*. — *Arch. des Soc. sav. hist.*, 1865, n° 34.)

AFEUTRURE. — Garniture rembourrée pour préserver des chocs ou du contact des lourdes charges portées à dos d'hommes. (Voy. ENFEUTRURE.)

AFFICHE. — Écriteau, pancarte, objet d'une publication.

1557. — A Jehan Bacheler, paintre, pour avoir écript de noir sur blancq fer aucuns édictz attachez au paslis — 6 s. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, f° 186.)

1559. — A M° Jan Bachelier, paintre, pour avoir livré des foeulles de blancq fer et escript en painture à l'huille quelque ordonnance nouvellement faicte par eschevins pour l'atacher aus 2 portes de la halle — 40 s. (*Ibid.*, f° 179.)

AFFICHE, AFFIQUE, AFFIQUET, AFFIQUETTE. — Médaillon insigne, agrafe de chape, enseigne de pèlerinage, pièce pendante de ceinture ou de collier, ornement de tête porté par les deux sexes, enfin les menus objets d'orfèvrerie ou de joaillerie servant à relever la toilette des femmes.

XIII° s. S'aucuns parenz vous veut donner
Joiel nel devez refuser
Bele corroie ou biau coutel
Aumosnière afiche ou anel.
(*Le chastiement des dames*. — *Fabl.* Barbaz., 2, 191.)

Id. De la bone foire de Troies
Volez vous guimples ou corroies,
Toissus d'or, anniaus ou afiches?
(*Fabl.*, *ibid.*, 3-41.)

1295. — Unam nuscam cum una aquila in cujus alis et corpore et cauda sunt 4 balassi, etc... pond. cum laqueo 2 m. 5 unc. 1 quar. — Unam nuscam sive cruciculam cum uno balasso in medio, 2 smaragdis, 2 zaffiris in branchis, — pond. cum catenula 3 unc. — Unam nuscam de opere fili cum uno vitro in medio coloris zaffiris, etc... Unam nuscam de lapide quasi viridi cum imagine tenente ensem cum catenula et guarnimento de argento, — pond. 1 unc. et 2 quar. (*Thesaur. sed. apostol.*, p. 71.)

1389. — Une sainture d'or à 43 afichez, et la boucle et le mordant et est escript à chascun afichet « *loyaulté passe tout* » — pes. 7 o. (*Inv. des joyaux de la duch. de Touraine*, f° 2.)

1392. — Comme... le suppliant fust allez au lieu où l'en a acoustumé de vendre en la ville de St-Quentin par les festes de Pasques afiches et autres jouels de plont. (*Lett. de rem.*, *cit.* du Cange, v° *Affectura*.)

1416. — Une affiche d'or menuement ouvrée à fueilles et roleaux escrips et ou milieu une manière de bacin à fontaine (*sauf la pierrerie*)... et 6 autres perles assises tant sur chapiteaux comme sur petites tournelles.. et se met dedens un estuy à charnières d'argent. (5me *Invent. de N. D. de Paris*, f° 5.)



XV° s. — *Or émaillé. Coll. L. Carrand.*

1427. — Pour affiches et enseignes dud. lieu de Nostre Dame de Hal, pour distribuer aux gens de l'ostel de m. d. s. 20 s. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, t. II, 1923.)



XIII° s. *S. Jean d'Amiens. Plomb de la Seine. Coll. de l'aut.*

1448. — Une afficquette d'or à fachon d'un chief Saint-Jehan. (*Cptes de Valenc.* La Fons, *Gloss. ms. Bibl. d'Amiens*.)

1459. — Saintré... qui sur son chief portoit un tres bel chappel ou estoient 3 belles plumes en façon d'ostrusse faictes de tres riches broderies vernées de petits dyamans, rubis ballais et autres pierreries naissans d'un tres bel et riche affiquet où estoit ung tres gros dyamant environné de 3 gros ballais et de 3 grosses perles. (*J. de Saintré*, ch. 40, p. 118.)

Id. — Et quand led. bracelet fut ou bras de madame Aliénor mis, lors elle, du pendant de son collier, ung tres bel et riche affiquet prinst. (*Ibid.*, ch. 42, p. 125.)

Id. — Une barecte d'une tres fine escarlate que en ce temps là (de Charles V) on portoit, où estoit ung tres bel et riche aficquet. (*Ibid.*, ch. 81, p. 251.)





Affiches politiques. Ép. de Charles VI, partis Bourguignon et Armagnac.

V. **1480** Adieu présens, baguettes afficquets,
Que l'on donnoit aux dames pour estrames.
(Martial de Paris, *Rec. des poetes franç.*, t. II, p. 286.)

1611. — Any pretty toy trinket, or trifle of smale value

as a little brooche, flower button, aglet, etc., stuck on the hat, head hood or elsewhere; and worn, especially by a woman, for ornament (Cotgrave.)

1613 Au doigt les diamants, au front les afiquets
Et aultres tels fatras qui valent davantage
Que tout le revenu du bien de leur mesnage.
(*Disc. nouv. sur la mode*, p. 18.)

1680. — Tous les petits ornemens qui servent à relever la beauté des dames, comme sont les coliers, les bracelets et toutes les choses qui regardent la coiffure. (Richelet.)

Un bijou en vermeil que portait sur son costume de cérémonie le doyen de la corporation des menuisiers de Namur et qui est encore conservé dans cette ville, affecte la forme d'un fermail de chape et pend à un riche collier d'orfèvrerie. Dans cette corporation qui existait déjà en 1386 il était appelé *affiche* comme le prouve l'inscription placée au revers. « *Jean François Muron prevot, Nicolas Bontenne vieux mre, Forelin Canel mre, ont fait racommoder l'afiche aux dépens du métier*, 1661. » Cette pièce dont voici la figure date de la fin du xve s.; elle a été reproduite par M. Félix de Vigne : *Mœurs et usages des corporat. de la Belg.*, pl. 12.



AFFICHE DE CHAPE — **1449** ..... — Pour 12 aiguillettes de cuir de chien pour atachier les affiques aux chappes de l'église. (*Cptes de N. D. de St-Omer.*)

1474. — A Jacques Colpin, orfèvre, pour faire deux affiquez de cappes où il y a à chascun affiquet le baptisement de N. S. — 22 l. — 10 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 398.)

1502. — Une affique de chappe esmaillée, et a 3 couplez d'argent doré où est une Notre-Dame au milieu et 3 angels à 3 costez et les armes de 3 mestres et escript au pié.

It. Ung aultre mors ou affique de chappe en brouderye garni de plusieurs perles et a en la devise au milieu « *Emmanuel* » et sert à la bonne chappelle.

It. Ung autre mordant ou affiquet de chappe d'argent doré où est une trinité au milieu, et une annonciacion Notre-Dame et les armes de messire Estoud.

It. Ung aultre affique d'argent doré où est « *Jhesus* » en escript au milieu.

It. Ung aultre petit qui est par coupplès, d'argent doré esmaillé et a Sainte Katerine et S. Jehan aulx 2 costez.

It. Ung aultre affique d'argent doré où est en escript : « *donne par Mr Pierre de Barrille.* » (*Inv. de l'abb. de Fecamp*, p. 407.)

1531. — Ung affiquet servant à une chappe en forme d'une M lequel est d'argent doré ayant au milieu l'ymage de St-Estienne et au dessu de sa teste Dieu le père tenant une petite pomme et une croix dessus, couvert d'un chapiteau et d'un costé et d'autre 2 tyrans, chascun ayans ung chapiteau en forme de maçonnerie—pesant 1 m. 3 o. — (*Inv. de la cath. d'Auxerre.*)



XIVe s. — *Émail de niellure ital. Coll. de l'aut.*

1535. — 5 affiques d'argent doré, c'est assavoir : en l'une y a ung sépulcre aux armes de Rambures, 2 aultres à fleurs de lys, une aultre où il y a 2 formes de machonerie et une aultre à une annunciation à 4 doubles — pes. ens. 5 m. 7 o. (*Inv. de la cath. d'Amiens*, p. 356.)

1565. — A. Extace Ardant, casurier, 18 s. pour avoir refait les affiques de 4 capes de damas à fœulle d'or. (*Cpte de S. Vast d'Arras*, f° 51 v°.)

AFFICHEURE. — L'ensemble des pièces rapportées et clouées, le plus souvent en métal, qui servaient à la décoration des selles.

1415. — N° 103, une selle ... couverte d'escarlate vermeille etc... et les afficheures de la selle et harnoiz dorez de fin or. (*Inv. du trousseau de Marie de Bourgogne*, p. 618.)

AFFIQUET.

1771. — Porte aiguille, petit bois percé et proprement tourné qui sert à tenir les aiguilles a tricoter. Les femmes le mettent à la ceinture quand elles tricotent. (*Dict. de Trévoux.*)

AFFRANCHISSEMENT (BILLETS D'.

1653. — On fait à scavoir à tous ceux qui vouldront escrire d'un quartier de Paris en un autre, que leurs lettres, billets ou mémoires seront fidèlement et diligemment portés et rendus à leur adresse et qu'ils en auront promptement response, pourvu que lorsqu'ils escriront, ils mettent avec leurs lettres un billet qui portera; « *port payé* », parce que l'on ne prendra point d'argent, lequel billet sera attaché à lad. lettre, ou mis autour de la lettre, ou passé dans la lettre, ou en toute autre manière qu'ils trouveront à propos, de telle sorte, néanmoins, que le commis le puisse voir et l'oster aysément.

Chascun estant adverty que nulle lestre ny response ne sera portée, qu'il n'y aye avec icelle un billet de port payé, dont la datte sera remplie du jour et du mois qu'il sera envoyé, à quoy il ne faudra manquer si l'on veut que la lettre soit portée.

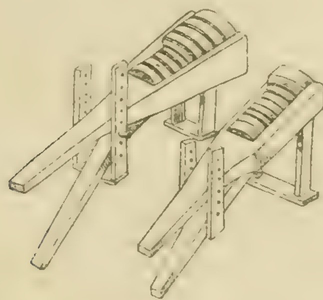
Le commis général qui sera au palais vendra de ces billets de port payé à ceux qui en voudront avoir pour le prix d'un sou marqué et non plus, à peine de concussion; et chascun est adverty d'en acheter pour sa nécessité le nombre qu'il lui plaira afin que, lorsqu'on voudra écrire, l'on ne manque pas pour si peu de chose à faire ses affaires.

L'acquisition se fait au palais, chez les tourières des convens, chez les portiers des collèges et communautés, et chez les geoliers des prisons. Le prix de chacun d'eux est d'un sou tapé, et les solliciteurs sont avertis de donner quelque nombre de ces billets à leurs procureurs et à leurs clercs, afin qu'ils les puissent informer à tous momens de l'etat de leurz affaires, et les pères à leurs enfans qui sont au college ou en religion, et les bourgeois à leurs artisans.

Les commis commenceront à aller et porter les lettres

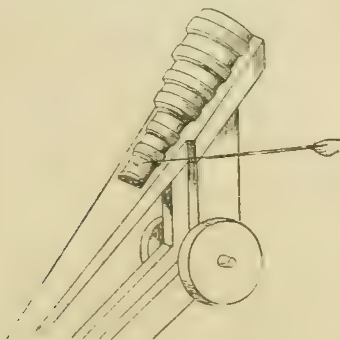
le 8 aout 1653. On donne ce temps afin que chacun aye loisir d'accepter des billets. (*Reglem. cit.* Desmaze, *Tres. judic.*)

AFFUT. — Durant la période de cent cinquante années environ qui précède l'usage des pièces d'artillerie à tourillons adhérents, et l'apparition de l'affut à flasques, les tentatives faites pour l'encastrement, le transport et le pointage rapportent à deux systèmes principaux toutes les inventions antérieures à l'idée simple de faire mouvoir un canon sur un axe rapproché de son centre de gravité, et de tempérer, dans une mesure convenable, l'effet du recul, sans recourir à l'emploi du heurtoir.



V. 1380. — *Biblioth. Richel. ms. fr.* 30, f° 100.

Les pièces de position et de rempart ont été primitivement fixées sur de forts chantiers ou dans des encaissements de madriers et retenus par des cordes passées dans des anneaux, puis par des brides de fer, et un peu plus tard, on les trouve montées sur des chevalements fixes, ou sur roulettes, qui portaient à Lille, d'après les documents de l'époque de Charles VI, le nom de *travail*.

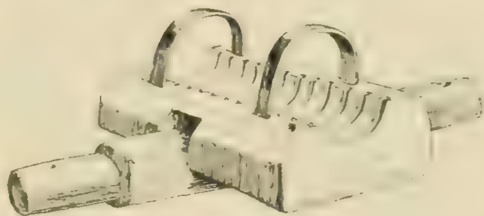


V. 1450. — *Ibid.*, 87, f° 138.

L'artillerie de campagne était traînée sur des chariots à deux ou quatre roues et retenue par des bandages de fer au lit de ces chariots dans lesquels on entaillait à demi les pièces. Cette disposition, fréquente au XVe siècle, se retrouve dans celles que Charles le Téméraire dut abandonner à Morat et à Granson. En voici deux exemples, d'après une petite serpentine italienne de la même époque.

Le second système d'affut consistait en un appareil de pointage qui isolait le canon et son enfustement, et permettait de le faire pivoter sur une sorte de charnière placée à l'avant de la flèche ou chevalet, comme un compas à ouverture réglée sur deux arcs jumeaux ou crémaillères à trous pour fixer la cheville d'arrêt. (Voy. *Artillerie, Canon, Serpentine.*)





1437. — A Périnet, le royer, Bonnin et autres royers qui ont vacqué à mectre en estat le chariot de la bombarde; c'est assavoir : y avoir fait 4 aissiz, frotées les 4 roes, et d'avoir fait un celle au banquart dud. chariot, et un root en la hée avec quoy l'en charge la bombarde, 30 s. t.

A Philippe Guerrapain, mareschal, pour sa paine d'avoir ferré les 4 aissiz dud. chariot du ferrage de la ville fors qu'il a limés les clos, et aussi pour avoir ferré le root de lad. hée, 7 s. 6 d. (Boutiot. *Depenses faites a Troyes pour le siege de Montereau*, p. 7.)

1468 — Un gros veuglaire de fer à double chambre sur un affeust de bois tournant. — Un autre de métal (*meme monture*), ung gros veuglaire de fer de 4 pieds de long bien ferré et enfusté sur un chevalet de bois tournant, garny de ses 2 chambres de fer. (*Arch. de la Côte-d'Or.* Garnier, *L'artill. de la comm. de Dijon*, p. 21, 22.)

1469. — Unz gros veuglaire de fer à 2 chambres, bien enfeusté sur ung affeust à pyvot.

1471. — Payé 3 journées aux 2 charpentiers qui ont démontez et remontez sur leurs affutz 2 gros veuglaires, l'un parce qu'il estoit trop haut et l'autre parce qu'il a convenu changer le pyvot de bois sur le quel gist l'affut parce qu'on ne pouvoit tirer led. veuglaire sur sond. pyvot pour ce qu'il estoit trop estroit. (*Ibid*, p. 28.)

1471. — La ferrure d'un pyvot de bois sur le quel se tire une serpentine de fer garny d'une platine, de liens et de chevilles de fer, pes. 63 l.

Payé à J. de Gascogne, serrurier, la somme de 60 fr. 8 den. pour avoir ferré une serpentine de fer, lyé icelle en son affut de bois, l'avoir garnie de son affut, mise sur un chevalot de bois à rouhes, en la quelle ferrure sont les pièces qui s'ensuivent, c'est assavoir :

3 liens de fers des quels est lyée lad. serpentine en icellui affut, ung gros lyen de fer garny de plusieurs chevilles et crampons de fer duquel est lyé led. affut emprès le gicte estant aud. affut de la chambre de lad. serpentine. Ung gros coing de fer qui sert à fermer lad. chambre en sond. giete, ung autre gros lyen de fer du quel est lye led. chevalot à rouhes, led. lyen garny d'un vis de beuf de fer sur le quel tourne lad. serpentine, ensemble d'une grosse cheville de fer traversaine qui ferme led. lyen. — Item est encore garny icellui chevalet de 2 grosses chevilles de fer des quelles est fermé led. chevalet sur son aissis; est encor garni led. chevalet au bout derrière d'une grande bande de fer ronde à queue d'aronde en la quelle jouhent 2 grosses bandes de fer plates passant parmy led. affut de lad. serpentine, sur les quelles bandes l'on fait jouher, hausser et baisser lad. serpentine, et sond. affut. — Sont garnies les rouhes dud. chevalet de 4 frotes, 2 heuses, 2 fers d'aisis, et lesd. bandes et ferrures garnies de leurs chevilles, crampons et menue ferremente — le tout pesant 372 livres. (*Ibid.*, p. 30.)

AFRIQUE (PAILE D'.

V. 1225. — D'un vert paile d'Aufrique couvre son destrier. (*Foulque de Candie*, p. 89.)

AGALLOCHE. — Bois d'aloès.

1548. — La dixieme (nauf) une breusse de odorant agalloche. Vous l'appelez bois d'aloès. (Rabelais, l. IV, ch. 1.)

AGATE. — Nom générique des innombrables variétés du quartz dont le cristal de roche ou quartz-hyalin représente le type le plus pur.

L'agate a servi de tout temps à la gravure des intailles, des camées, à l'ornement des pièces d'orfèvrerie et à la confection des vases précieux. Sa couleur, la disposition de ses nuances et les divers accidents de sa formation répondent à des noms spéciaux sous lesquels se distinguent les espèces principales dont il est fait mention dans ce répertoire.

La cornaline, d'un rouge orangé, est, comme la sardoine, d'une teinte plus jaune colorée par l'oxyde de fer. La calcédoine est d'un blanc laiteux légèrement bleuâtre, et son mélange par couches avec la sardoine ou l'onyx noir forme le sardonyx. Les teintes vertes dues à la présence du nickel portent les noms de prase et de chrysoprase; enfin celles dont les accidents de formation correspondent à certaines figures sont dites agates rubanées, panachées, ponctuées ou arborisées. Le niccolo qui se range parmi les agates est un sardonyx à fond noir avec couche supérieure très mince de calcédoine.

1416. — Une sallière d'agathe dont le couvercle est d'or... assise sur 4 roés d'or, en manière d'un chariot et au bout du moyeu de chacune roé a une perle — 120 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1438. — Un vaissel en manière de couppe dessus d'un agathe, d'argent doré avec le pié doré et une grosse pierre blanche de cristal et y a dedens plusieurs reliques, et y fault une pierre et y a une petite clayenette d'argent doré. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 2.)

1455. — A. J. Lessayeur, orfevre de M. D. S. (le duc d'Orléans), pour avoir fait un signet d'or a la devise de M. D. S. ou quel est assis une agate et escript à l'entour : XL et *ma voulenté* — 4 l. t. et pour la façon 13 s. (1[er] *Cpte de A. Damyen Arch. K. reg.*, 271.)

1561. — Une agathe où est enlevé le roy Réné de Cécyle, et 12 petis esmerauldes alentour. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 26.)

AGENOUILLOIR. — Prie-Dieu.

1633. — Mgr a ordonné que sera mis dans la sacristie un agenouilloir qui serve de confessional. (*Visites de l'év. de Beziers. — Arch. des Soc. sav.*)

AGIAUX. — 1530. — Je ne veids oncques tant de sandeaux, tant de flambeaux, de torches, de glimpes et d'agiaux. (*Pantagruel*, l. V, ch. 10.)

1690. — Agios. Terme populaire sous lequel on comprend tous les menus affiquets et parures affectées des femmes du commun. (*Dict. de Furetiere.*)

AGIES. — Figures, portraits.

V. 1248. — Ci poes vos trover les agies des douze apostres assis. (Villard de Honnecourt, pl. 2.)

V. 1310.

Pour Dieu de trop mirer leurs agies nous gardons,
Qui plus poingnent et percent que ne font heriçons.
(*Testam. de J. de Meung.*, ms. Corsini, f° 160.)

AGIOSIMANDRE. Voy. SIMANDRE.

1755. — C'est le nom d'un instrument de bois dont les chrétiens se servent au lieu de cloches. (Prévost, *Manuel lexique.*)

AGNEAU. — Parmi les fourrures dont l'emploi fut, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, beaucoup plus fréquent qu'il ne l'est aujourd'hui, la laine n'occupait assurément qu'un rang très inférieur. On s'en pourra convaindre en consultant au mot FOURRURE le tableau comparatif des prix anciens. Néanmoins, parmi les marchandises de provenances diverses dont on faisait usage, les qualités de finesse et d'éclat obtenues avec les toisons noires de la Lombardie avaient déjà fait de ce produit, au XV[e] siècle, un objet de luxe. Les phrases satyriques tirées des sermons d'Olivier Maillard ne font que confirmer ce que nous apprend à ce sujet le texte plus positif encore des *Comptes*, qui, dès le XIV[e] siècle, en font de fréquentes mentions.

Cette fourrure d'agneau ne s'employait pas seulement à doubler et à border les vêtements, mais elle était assez soyeuse pour moucheter l'hermine dont elle rehaussait ainsi la valeur.

1300. Ou mantiau n'ot pas penne vaire
Mès moult vies de povre afaire
D'agneaus noirs velus et pesans
Bien avoit la robe vingt ans.
(*Rom. de la rose*, édit. Fr. Michel, V, 215.)

1458. — Pour demi manteau aigneaulx blans crespés pour fourrer le bas d'une robe d'escarlate vermeille à chevaucher (pour le roi) au pris de 27 s. 6 d. le manteau.

Pour un manteau et demi d'aigneaulx blans soyeulx pour fourrer une robe à chevaucher — 16 s. 3 den. (1[er] *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 29.)

1496. — Pour la façon d'une robe de camelot tanné fourrée d'aigneaux crespés pour mond. Sgr. — 6 s. 6 den. (*Dép. de la Comtesse d'Angoulême, ms. Bibl. Richel.*, 8815, f° 51 v°.)

1498. — A Jehan Brodeau, fourreur, pour 84 frisons blanc a 7 s. 4 d. pièce et un manteau blanc soyeux. (*Deuil d'Anne de Bretagne.* — Leber, t. XIX, p. 252.)

1510. — Une aultre robe d'écarlate fourrée d'agneaulx blens. (*Inv. du Card. d'Amboise*, p. 490.)

1540. M'amie, courez vistement me querir ma robbe fourrée d'agneaux crespés. (Des Periers, *nouv.* 16.)

AGNEAU MORT-NÉ. — 1295. — Duas pelles de agnis nonatis. (*Inv. thes. sed. apostol.*, f° 113 v°.)

AGNEAU D'ARAGON. — 1352. — Pour 63 peaux noires de fins aigneaux d'Arragon à fourrer les chapeaux de nos Sgrs. des comptes et des tresoriers pour leur livrée de Toussaint — 38 l. (3[e] *Cpte d'Et. de Lafontaine*, f° 123 v°.)

AGNEAU D'AURILLAC. — 1453. — 36 manteaux d'Orillac — prisé chascun manteau 10 s. (*Inv. des biens de J. Coeur*, f° 76 v°.)

AGNEAU DE CHASTEL DE VIRE. — 1408. — 4 pennes d'aigneaux noirs de Chastel-de-Vire au pris de 20 s. la penne. (29[e] *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 149 v°.)

AGNEAU DE LOMBARDIE. — 1464. — 32 fines peaulx aigneaulx noirs de Lombardie à 7 s. 6 d. t. chacune peau.

— 16 peaulx aigneaulx noirs de Lombardie aud. pris.

ung manteau et demi fins aigneaulx noirs de Lombardie au pris de 3. esc. le manteau — 6 l. 3 s. 9 d. t. (3[e] *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 50.)

1498. — Et vos mulieres *gorrieres*, gallice numquid portabitis vestes vestras pretiosas foderatas de pellibus de Lombardia. (Ol. Maillard, 3[e] *dim. de l'avent*, f° 69.)

Id. Habeant tunicas rubeas et alio colore coloratas, duplicatas veluto et foderatas *de marthes et de peau de Lombardie* (Id., *in fest. S. Johann*, f° 104 v°.)

1530. — Peaux de Lombardie — Bouge furre rommenis. (Palsgrave, p. 200.)

1554. — Une robe de taffetas noir... bordée allentour d'un bort de velours, fourrée par les paremens de penne noire de Lombardie, et le reste de penne noire — 15 l. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 31.)

1723. — Il vient de Lombardie certaines peaux d'agneaux renommees par leur noir luisant que les foureurs coupent par petits morceaux dont ils tavellent et mou-

chettent les fourrures d'hermines pour en faire paroitre davantage le blanc. (Savary, *Dict. du comm.*)

AGNEAU DE NAVARRE. — **1498**. — Prendront un cent de peaux de Navarre d'avortons noirs pris sous le fer.... et feront dud. cent de peaux 6 manteaux de la marge, c'est ascavoir : chacun manteau de largeur de 5 pieds pour la basse-tire et par la seconde tire de 3 pieds et 2 doigts et par l'entrebas de 2 pieds et demi, de hauteur 2 pieds. (*Stat. des pelletiers de Nantes*, 207.)

AGNEAU DE NICE. — **1510** — Pour 24 peaulx aigneaulx blancs frizons de Nice... employez à fourrer ung convertouer fait d'estamet blanc — 7 l. 10 s. t. (*Cpte du baptême de Renée de France*, f° 15.)

1536. — 16 douzaines 9 peaulx de Nice noire, fort bonnes à fourrer une robbe de drap noir (pour le roi) à 24 l. 15 s. t. la douz. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 27.)

AGNEAU DE ROUMANIE. — **1497**. — Vestem veluti nigri, foderatam de romaines. et quandam vestem pani grissi foderatam de penna alba. (*Inv. de Bern. de Bearn*, p. 115.)

1511. — Pour 28 noires bendes fourrures de Rouménie pour moucheter le manteau de M. S. — 12 flor. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 250.)

AGNEVILLOT. — Aiguillot, gond inséré dans les boucles de l'étambot et servant d'axe au gouvernail.

1530. — Je oy l'agnevillot frémir. (*Pantagruel*, l. IV, c. 18.)

AGNUS-DEI. — Disque empreint de l'image d'un agneau porte-étendard, et fait à Rome des restes de la cire du cierge pascal et du saint chrême, pour être bénit par le pape, et distribué par lui aux fidèles le premier dimanche *in albis* de son pontificat, puis tous les sept ans à la même époque.



Agnus d'Urbain VI. V. 1380. *Cuivre doré. Coll.* Odiot.

Depuis saint Grégoire le Grand, qui, au VIe siècle, en compta parmi ses présents à Théodelinde, reine des Lombards, les *agnus*, sont demeurés en grande vénération parmi les fidèles. Celui de Charlemagne est encore conservé dans le trésor d'Aix-la-Chapelle, et ils figurent au moyen âge parmi les objets de piété que les orfèvres exécutèrent avec le plus de recherche, d'élégance et de goût.

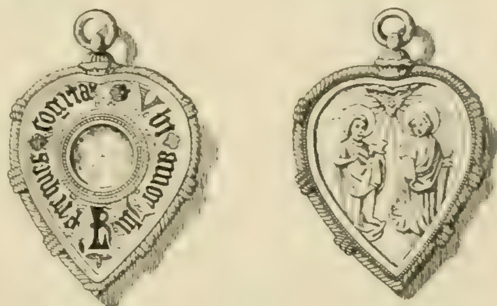
Ces *agnus* enchâssés servaient de reliquaires, on les suspendait aux chapelets et aux murs des habitations; les femmes les portaient sur elles pendant leur grossesse, et le don de ces images de cire que, depuis l'année 1572 il est interdit de dorer et de peindre, était considéré non point seulement comme un honneur, mais aussi comme une sauve-garde.

1360. — N° 106. — Un Agnus-Dei enclouz d'un escu d'or et dessus de brodeure. (*Inv. de Jehanne de Boulogne.*)

1361. — Cap. 89. — Ancho providero e ordinaro che conciosia cosache ne' lavorii si mettera alcuna cosa sotto gli smalti e in altri luoghi certe altre cose che ariento e acciò e proveduto in sul breve e deliberato che non s'intenda per gli Agnus-Dei che si fano però che senza non si possono fare, e non si vendono a peso. (*Stat. degli orafi Sanesi.* — *Carteggio d'artisti*, t. I, p. 40.)

1379 — N° 584. — Ung Agnus-Dei garny d'or où est escript l'évangille Saint Jehan, aux armes de la royne Jehanne de Bourbon. (*Inv. de Charles V.*)

1393 — Pour 5 petits tableaux d'argent dorez appeliez Agnus-Dei, que les femmes portent quant elles sont grosses, et l'en met en chascun un pain beneist à chanter — au pris de 3 fr. pièce. — 12 l. p. (1er *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 25).



V. 1380. — *Argent doré, émaillé et nacre. Coll.* Benj. Fillon.

1482. — A Barbette Lamelin un cappelet de jaiet enseigné de corail avec ung Anus-Deys et autres choses qui pendent aud. cappelet. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*, f° 61.)

1483. — Ung Agnus-Dei garny d'or, où il y a des ossements de saincte Théodore, auquel Agnus-Dei a plusieurs pierres de dyamens et de rubiz, une nacle de perle ou meilleu avec unze grosses perles et plusieurs petites pendantes et pendant à une chesne d'or et poisant le tout — 1 o. — 6 gros. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, p. 133.)

1566. — Voire sont venus jusques aux paroles de l'évangile S. Jean, aus quelles ils portoient telle révérence que les ayans escrites en du parchemin ils les enchassoyent richement pour estre pendues au col et là servir de préservatif contre les dangers; et même, si j'ay bonne mémoire de cette philosophie, ils appeloyent tels préservatifs ou semblables des Agnus-Dei. (Rob. Estienne. *Apol. pour Hérodote*, ch. 32, p. 74.)

1575. — Dans le tombeau de Marie, femme de l'empereur Honorius, trouvé à Rome au mont Vatican en 1544, y avoit une bague qu'on appelle aujourd'hui Agnus-Dei à l'entour de la quelle estoit escrit « *Maria nostra florentissima.* » (Belleforest, *Cosmog. de Munster*, t. II, l. 2, col. 550.)

1585. — E anco, nella miniatura, ch'e specie di pittura particolare, la quale in piccole tavolette communemente si diletta overo in carte caprine overo suli Agnus-Dei e in cose simili... et a si son scoperti Valent' uomini come quei tre d'una casa istessa... Battista, Valerio et Lelio Pitoni oltra una schiera immensa di tanti altri. (Garzoni, *La piazza univ.*, cap. XC, p. 673.)

1587. — 8 février. Autour de son cou elle (Marie-Stuart) portait une chaine faite de pommes de senteur à la quelle pendait un Agnus-Dei. (*Procès-verb. de l'exécut. de Marie Stuart.*)

1616. — Un Agnus-Dei enchassé de christal a 2 costez et reconus partout d'argent, où est emprent un crucifix à un costé et à l'autre l'ymage Saint Laurens. (*Invent. de l'égl. Saint-Valery.*)

1623. — Ung Agnus Dei de cristal de roche avec croix chainettes et garniture d'or — prisé 24 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 299.)

1635. — Anchasser un Agnus Dei au or antre des cristaux... anchassure, chasse, chassis, rondeau, ovale d'ébène de corne, d'or, d'argent ou d'autre étofe, recevant dans son vuide l'Agnus, la relique qu'on anchasse dedans. (Ph. Monet, v° *Anchasser.*)

1690. — Pain sacré est un morceau de cire ou de paste ou de terre sur la quelle on fait des cérémonies et bé-

nédictions, qu'on enchasse dans les Agnus-Dei, ou qu'on garde avec vénération. (*Dict. de Furetiere*, v° *Pain*.)

AGONIE. — V. **1360**.— Agonie, agonization et agonisement sont une chose, la quelle est exercitation pour faire les corps agiles et fors et mesmement pour les disposer à faiz habilles et à faiz d'armes. (Oresme, *Tabl. des expos. des fors motz de polit.*, éd. 1489.)

AGOUBILLES. — Bibelots, menus ustensiles, objets portatifs de peu de valeur.

1475. — Après que j'eus prises mes agoubilles, papier, plume et enchre, me transportai ou lieu où le soir précédent avions assemblé. (*Les évang. des quenouilles*, 6e *journée*, p. 85.)

Id. Avoient lavé leur cheveulx et estoient prestes de trousser leurs quilles et agoubilles. (*Ibid.*, ch. XVIII, p. 95.)

AGRAFE et **AGRAPE**. — Branche de métal, quelquefois montée sur cuir, et traversant l'épaisseur des feuillets d'un livre pour rapprocher les ais ou les cartons de la reliure. C'est à peu près le fermoir moderne.

1467-1493. — Ung moult riche livre en parchemin couvert de satin cramoisy, cloué de clous d'argent dorez esmailliés et armoiés, et cloz de agrapes d'argent dorées et esmailliées. — (*Libr. des ducs de Bourgogne*. - *Biblioth. prototyp.*, p. 214.)

AGRAPPE. — Fer de lance courtoise pour la joute. Il était taillé à pans coupés en losange légèrement obtuse et sa pointe émoussée pour ménager l'armure de l'adversaire (voy. GRAPPE).

1411. — 4 rondelles à jouster, une agrappe et 6 rochez. (*Inv. de l'écurie du roy*, f° 108 v°.)

1449. — A Jehan de Bonnes, armeurier dud. Sgr. — pour 5 agrappes pour led. Sgr. 2 flor. 6 gros. (Lecoy de La Marche, *Cptes et mém. du roi René*, art. 598.)

1484. — Le duc d'Orléans fait acheter en la ville de Melun « une douzaines de lances toutes prestes, garnies de rochetz, d'agrappes et de contre-rondelles. (*Catal. de Joursanvault*, n° 674.)

AGRAPPE. AGRAPPIN. — Ce terme, employé comme synonyme d'agrafe, de fibule ou de broche, est très rare dans la langue du moyen âge, bien qu'il puisse s'appliquer à une foule d'objets dont on s'est universellement servi depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours.

Dans le premier des deux textes cités ici, il s'agit des côtés du mors des chapes qui se cousaient sur l'étoffe; et dans le second, le mot *agrappin* qui remplace celui de *mordant* usité dans le même sens un siècle plus tôt, a exactement la même signification.

1509. — A Armand Lemaistre... orfevre, pour avoir refait les agrappins d'argent des 12 cappes de drap d'or. (*Cptes de N. D. de Saint-Omer.*)

1522. — Anthoinette de Deunville donne... 2 agrappins de agrappes d'argent doré — une agrape à neuz d'amour ayante le tissu d'argent. (*Arch. de Douai, reg. aux test.*, f° 287.)

AGUETE. — Petite barque.

XIIIe s. — Il portoit petites naceles,
.I. petit plus larges que celes
Que l'on apele aguetes
Ou en nostre langue bargetes.

(J. Priorat, *Liv. de Vegece*, ms. *Bibl. Richel.*, 1604, f° 35 v°.)

AGUILLANEUF. — Ce nom, donné dès le XIIe siècle à la fête des étrennes, et qui rappelle à cette époque le souvenir de pratiques superstitieuses de sorcellerie, se rattache-t-il à la religion des druides, et doit-on penser que l'usage conservé aujourd'hui en Angleterre, à l'occasion des fêtes de Noël, de consacrer le gui à la décoration des appartements, est un emprunt de la race saxonne aux anciens Bretons de race celtique? Sans l'affirmer, on peut dire que l'aguillaneuf se lie à de fort antiques traditions, et que l'*aguinaldo* qui est, en Espagne, le panier rempli de boudins et autres provisions offert en cadeau d'étrennes au jour de Noël, présente la plus grande analogie avec le document de 1480 cité par du Cange.

Le comte Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, rapporte à ce sujet quelques strophes familières aux provinces méridionales à propos desquelles il dit : « Dans la soirée du 31 décembre, des jeunes gens ou des enfants vont demander de porte en porte leur étrenne..... Cette demande est accompagnée de l'offrande d'un certain nombre d'œufs, présent emblématique qui date des temps où l'année commençait à Pâques, et d'une longue chanson psalmodiée sur un air antique. Voici le commencement de celle que l'on chante en Guienne : »

Arrivés sont arrivés
Devant la porte d'un chevalier
Ou d'un baron;
Les guillonés, leur faut donner
Aux compagnons.

Dans la Gascogne et dans l'Agenais on chante :

Le bon Dieu vous baille tant de bœufs
Comme les poules auront d'œufs
Gentil seigneur;
Ah! donnez leur la guillonée
Aux compagnons.
Le bon Dieu vous baille tant de poulets
Que les moissons ont de bouquets
Gentil Seigneur, etc.....
Le bon Dieu vous baille tant de garçons
Qu'il est de plis aux cotillons, etc.....

(Rathery, *Chansons popul.* — *Gloss. cit.* v° *Guillanné.*)

V. **1155**. — Signor et dames, hui est li premiers jors de l'an qui est appelez au nuef. Se est jors, seulent entendre li mauvais crestien selon le coustumes au paiens à faire sorceries et charaies (*al :* charmes) et par les sorceries et par les charaies seulement asprennent les chouses à venir, hui solement solent entendre en mains gries faire et metre lor créance en estrenes; et dient que ne seroit bien cheaux ne riches en leu se il n'estoit estrenés. Mais nous devons laissier les chouses qui appartiennent à folie et à mescréance et faire ce qui apartient à vie perdurable. (*Sermon de Maurice de Sully.* - Cit. P. Paris, *les mss. de la Bibl. du roi*, t. II, p. 103.)

1480. — Le dernier jour de décembre le suppliant avec les bachelers de la parroisse de la Petite Boissiere (*Bas-Poitou*) et ung ménestrier fut par les villaiges de lad. parroisse... pour prandre et recevoir les aumosnes des bonnes gens qu'ilz ont accoustumé donner pour l'entretenement d'une lampe et de 16 lamperons, ainsi que de coustume est de faire de tout temps la vigille de l'an neuf, et s'appellent lesd. dons *aguillanneuf*. Les quelles lampes et lamperons sont pendans en l'église dud. lieu de la petite Boissiere devant l'image du crucifix, et ont accoustumé estre alumées, c'est assavoir : lad. lampe seule es jours des dimenches et les festes annuelles, durant que on fait le divin service; et lesd. lamperons et lampe ensemble es festes annuelles... estoient lesd. dons, rilles et oreilles de pourceaux et autres pièces de char... vendues publiequement après vespres au plus offrant et dernier encherisseur. (*Arch. J. J.* reg. 207, pièce 4.)

1499. — Est defendu ausd. sergens et aultres officiers qu'ilz ne mestivent, vendangent ne prennent aguillanneuf que tes ne exactions sur le peuple sur peine de privation de leurs offices. (*Coustume de Poictou*, ch. 79.)

1547. — Au jour dit, bien resolus et deliberés d'aller à l'aguillanneuf s'equiperent honnêtement de bons batons de pommier. (Noel du Fail, *Prop. rust.*, p. 67.)

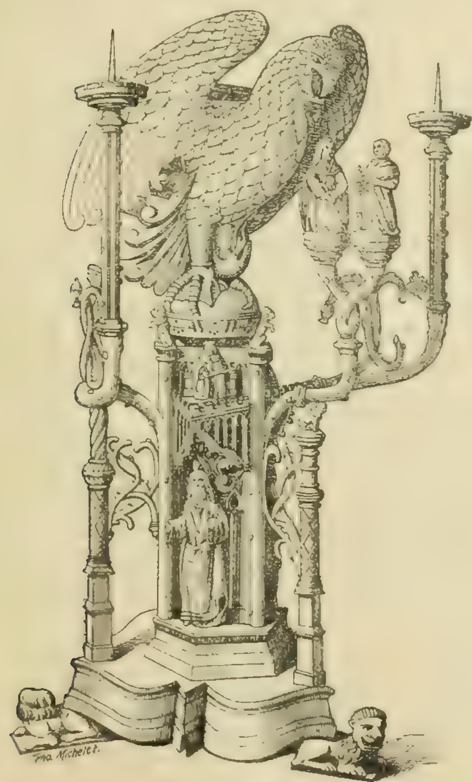
« Les sorciers de Retiers qui cherchoient du trefle à quatre feuilles pour aller a l'aguillaneuf... une fois s'avisèrent apres boire... qu'il ne falloit pour ce quitter la

partie, ains le premier jour de l'an, comme est l'ancienne coutume, aller à l'aguillaneuf. (*Ibid.*, p. 200.)

1690. — Pour annoncer une année nouvelle on fait encore ce cri en Picardie ou on ajoute : *Plantez, plantez* pour souhaiter une année abondante et fertile... A Dreux et autres lieux les enfans crient *Aguilaneuf* pour demander des estrennes. (*Dict. de Furetière.*)

AIGLE. — La symbolique chrétienne des premiers siècles, faisant allusion au cinquième verset du psaume 102 : « *ma jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle,* » et fondée sans doute sur la périodicité de ses mues, a fait de l'aigle un des emblèmes de la résurrection. Dans l'iconographie, il est l'attribut de saint Jean l'évangéliste, qui, suivant la doctrine des pères, a contemplé, sans en être ébloui, le foyer de la lumière éternelle. A l'époque des croisades, descendu du faîte des étendards romains, ce signe d'intrépidité et de victoire est venu marquer de son sceau les blasons de la chevalerie, et dans l'église il servait depuis longtemps à soutenir le livre des évangiles, lorsqu'il devint un motif généralement adopté pour la confection des lutrins.

Ces monuments, en bronze pour la plupart, et dont quelques-uns étaient des objets d'art de premier ordre, sont presque tous détruits en France; mais ceux que la Belgique et l'Allemagne ont conservés, suffisent, à nous édifier sur leur importance.



Bronze du XVe s. Coll. Biel de Londres.

971. — Pulpitum evangelii tali modo fecit (*Foulques, abbé de Lobbes*) ut essent 4 emicedia altrinsecus e regione in modum crucis posita, quæ ex ære ductilia ad libitum artificis per loca scalprata et deaurata, postibus undique secus deargentatis, in septentrionali parte, fusilem habebant aquilam optime deauratam, quæ interdum alas stringebat, interdum alis expansis capacem evangeliorum codici locum pandebat, colloque, quasi pro libito, artificiose ad audiendum retorto, et iterum reducto, immissis fragantiam superimpositi thuris emittebat. (*Ann. Bened.*, lib. 47, t. 3, p. 609.)

1408. *Pierre Boucher, sacristain de Saint-Martin des Champs, commande a Robin Loisel, tumbier et imagier, demeurant en la rue de la Bretonnerie* « un aigle de letton d'environ 600 pesans... à 3 coulombez ou 3 pilliers joignans ensemble » *orné* d'une pomme au milieu desd. pilliers et une autre soubz les pieds d'icelui aigle, et sera escript le nom dud. secretaire oud. aigle et l'an de la façon d'icelui. » (*Arch.* L. 873.)

1416. — No 194. Une aigle d'argent doré couronné qui sert pour un lectrin, séant sur une roche où il a plusieurs petis ymages, escureux et 2 arbrisseaulx et par dessus a une escriptoire en laquelle a un cadran à un escuçon aux armes de feu Mgr. d'Estampes — pesant tout ensemble 7 m. 1 o. 5 est. (*Invent. du duc de Berry.*)

1469. — Le grand chandelier du cueur appelé l'Aigle garny des 4 euvangelistes et par le dessus est ung ymage de mons. sainct Hilaire. (*Inv. de l'Eglise Saint-Hilaire,* t. II, p. 157.)

AIGLES A DEUX TÊTES. — **1295.** — Unum pluviale de examito rubeo brodatum ad aurum de opere ciprensi, cum rootis in quibus sunt grifones et aquilas cum duabus capitibus et due aves respicientes quemdam florem. (*Thesaur. sedis apostol*, fo 97.)

« Dalmaticam rubeam de panno imperiali de Romania ad aquilas magnas cum duobus capitibus sine ornamentis. (*Ibid.*, fo 101.)

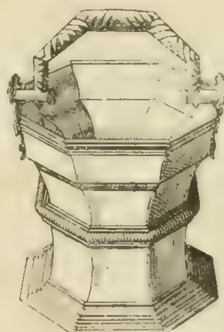
AIGRUN. — Herbages employés comme condiments et menus fruits par extension.

1260. — Nus ne puet estre regratiers à Paris, de fruit ou d'égrum (*al :* aigrun) c'est a savoir de aus de oingnons, des eschatoingnes et de toute autre maniere de tel égrun, s'il n'achate le mestier du roy. (Et. Boileau, tit. 10, p. 33.)

1395. — Poreaux, oygnons, percil aulz et aultres herbages et égruns. (*Arch. M.M.* 31, fo 214 vo.)

1621. — Vendeurs d'aigrain comme pommes, poires, serises, naveaux et autres menuz fruicts (*Pancarte du peage de Vivonne. — Arch. de la Vienne.*)

AIGUEBENESTIER. — Seau à eau bénite. On trouve plus souvent *eaubénitier* ou simplement bénitier. *Voyez ces mots.*



XIVe s. — *Argenterie de Maubeuge.*

V. **1520.** — Ung aiguebenestier de lotton aultres fois doré avec son manche d'aspergès de mesmes. (*Inv. de François Ier de Luxembourg*, p. 4.)

AIGUIÈRE. — Du mot ancien *aigue*, eau, que le français moderne a retenu dans *aiguemarine* et *Aigues-Mortes*. C'est le vase non pas seulement de table, mais aussi de buffet et d'office, servant à mettre l'eau et quelquefois le vin. Il a participé au moyen âge à toutes les élégances et à tous les caprices de l'art, et s'il est facile de déterminer son usage, il devient impossible d'en préciser la forme. Il se confond presque à toutes les époques avec le pot à eau,

et les seules différences que l'inventaire de Louis d'Anjou permet de constater, sont celles du poids. Quant à la distinction qu'établit Furetière entre ces deux espèces de vases, elle est ici donnée sans aucun contrôle.



Bronze de l'ép. Carlovingienne, à Saint-Laurent hors les murs. Rome.

Dans les textes du XIVe au XVIe siècle, les aiguières se retrouvent sous des formes infiniment variées, l'émail et la jeaillerie viennent y colorer les délicatesses de la ciselure, l'art du modeleur et du fondeur ont dû trouver là l'occasion de plus d'un chef-d'œuvre; mais si l'orfèvrerie, que sa matière condamnait à périr, a disparu, il en reste un intéressant souvenir dans les objets de dinanderie historiée qui, parvenus jusqu'à nous, permettent d'apprécier le génie fécond de nos vieux artistes, et viennent s'ajouter aux notions fournies par une foule de petits objets de plomb et d'étain, tirés en ces derniers temps du lit de la Seine. Les uns étaient des jouets, les autres des modèles parmi lesquels on trouve un certain nombre de vases des XIVe et XVe siècles, de formes absolument inconnues.



XVe s. — *Plombs historiés. Coll. de l'auteur.*

D'après l'inventaire de Louis d'Anjou en 1360, le poids total de cinquante aiguières d'argent est de 36 kil., et pour une le poids moyen de 720 grammes. Le poids moyen de trois grandes est de 2 kil. 180 gr., et celui de huit petites, 525 grammes.

Le poids moyen de neuf aiguières avec pots est de 766 grammes pour l'aiguière, et de 1 kil. 450 gr. pour le pot, soit dans le rapport de 53 à 100.

Le poids des aiguières et des pots pris isolément dans l'inventaire est dans le rapport de 47 à 100.

Lorsque l'aiguière est accompagnée d'une quarte, elle est avec celle-ci dans le rapport de poids de 65 à 100, le poids moyen de neuf aiguières étant de 1 kil. 206 gr., et celui de neuf quartes de 1 kil. 862 gr.



Dinanderie du XIIe s. Coll. J. Gréau.

1352. — Une aiguière d'un homme séant sur un demi cocq à une teste d'evesque — pes. 6 m. 6 o. (*Cpte d'Et. de Lafontaine*, f° 87.)

1353. Un homme emmantellé sur un pié esmaillé, garny de pierrerie qui fait pot a eaue pes. 5 m. — 3 o. — 10 est. ; ou autrement devisé selon le contenu de ce présent inventoire : une aiguière d'un homme sur une beste jouant d'une cornemuse... (D. D'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 312.)

1355. — Une aiguière d'argent faicte à guise d'une pie assise sur un haut pié d'argent estant dedens son nit dorée et esmalliée — pes. 7 m. 9 o.

Une aiguière d'un homme assis sur un coq doré et esmaillée — pes. 6 m. 2 o.

Une aguière d'un martinet assis sur un habre et sur un entablement doré et esmaillé — pes. 8 m. 15 est.

Une aiguière d'argent en manière d'un Sanson fortin d'argent doré et esmaillée — pes. 9 m. 3 o. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 193.)

1360. — N° 79. — Un coq faisant une aiguière, du quel le corps et la queue est de perles et, le col, les eles et la teste est d'argent esmaillié de jaune, de vert et d'azur, et dessus son doz a un renard qui vient le prendre par la creste, et ses piez sont sur un pié esmaillié d'azur a enfans qui jouent à plusieurs gieux.

N° 80. — Un lyon d'argent doré faisait aiguière, émantelé d'un mantel esmaillié de vert par quartiers, et a une petite couronne à pelles et à grènes. Et siet sur un pié fait en manere d'un perron esmaillé d'azur, à bestes sauvages et arbrisseaux, et le bort du pié est à sonages et une orbevoie, et poise 3 m. 7 o. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1365. — Unum leonem cupreum ad ponendum aquam pond. 6 lib. — taxat. 3 flor. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 345.)

1379. — N° 353. — Une aiguière d'or... à ung biberon à 3 tuyaulx. — Pes. 1 m. 4 o. 5 est.

N° 1475. — Une esguière cizellée semée d'esmaulx et a le biberon d'une teste de loup. — Pes. 2 m. 6 o.

N° 1485. — Une aiguière taillée dorée à 6 carrés et à 3 tuyaulx ou biberon, et est cizellée à bendes et à abriceaulx. — Pes. 2 m. 6 o.

N° 1493. — Une aiguière d'argent esmaillée de plusieurs figures, dont l'ance et le biberon sont de 2 serpens et est le couvercle couronné d'une couronne. — Pes. 3 m. 2 o. d'argent.

N° 1864. — Une vieille aiguère d'argent doré en guise de lyon. — Pes. 2 m. 3 o. (*Inv. de Charles V., ms.*)

1390. — Pour avoir rappareilliée et mise a point une aiguière à double biberon — 8 s. 6 d. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 130.)

1396. — Pour la sale il luy faut achater... bacins, chauffouers, un yauver pendant. (*La manere de langage*, p. 384.)

V. **1407**. — Une esguiere d'argent dorée avecques 6 gobellez, armoyé des armes Mgr. — Pes. entre 6 et 7 m. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 4.)

— Une esguière de table dorée et esmaillée à papegaux... Pes. 2 m. ou environ. (*Id.*, p. 15.)

— Une esguière d'or en fesson d'une rose pes. 2 et demi m. (*Id.*, p. 18.)

1408.— Une aiguière d'or poinconnée à oyseaux et à 3 biberons, et le pié dessoubz à coulombes (colonnes) et à fenestres. (*Inv. du duc d'Orleans*, f° 47.)

1416. — N° 378. Une grant aiguière d'argent doré a un biberon d'une teste de serpent, esmaillé par dehors à esmaulx de pelite et de maconnerie, de plusieurs ymages et bestes eslevées et dessus le couvercle un chastel où il a un homme jouant d'une musette.— Pes. tout 9 m. 6 o. 15 est

N° 379. — Une autre aiguière de cristal d'ancienne façon à un biberon d'une serpent et l'ance d'une serpent volage, garnie à l'environ de fueillages esmaillés de bleu — Pes. 3 m. 6 o. 5 est. — 23 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1467. — Une damme esmaillée de blanc qui sert en manière d'aiguière, tenant une petite bouteille esmaillée d'azur et est atournée d'un atour a paillectes branlans et sur le front a ung rubis pes. 3 m. 1 o. 10 est. (*Inv. de Charles le Tém.*, n° 2319.)

» — Une esguière où a dedens 6 gobeletz, 3 sallieres, 6 cullers neslées et en plusieurs lieux de lad. esguière a ung I et un C entrelachez d'une serviecte. — Pes. ens. 16 m. 5 o. (*Ibid.*, n° 2622.)

1510. — Une longue esguière d'argent qui gecte son eaue par la gueulle d'ung serpent, et ung autre serpent servant d'ance. — Pes. 5 m. 5 o. (*Inv. du Card. d'Amboise.*)

1514. — N° 107. — Une esguière toute esmaillée, chargée de fil, à l'ance ung serpens et ung homme dessus, et au biberon ung homme sans teste tenant une feuille. — Pes. 3 m. 5 1 2 o. (*Invent. de Charlotte d'Albret.*)

1561. — 2 esguières d'argent, l'une dorée et l'autre esmaillée qui s'oeuvre a viz et se départ en 3 tiers. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 32 v°.)



Dinanderie du XIIe s. Musée de Pesth.

1606. — Aiguière est un vase d'estain, argent ou or, où on met l'eau qui sert pour verser dans le verre, ou laver les mains, qu'on appelle autrement le pot à l'eau. (*Nicot.*)

1690. — Vaisseau rond et quelquefois couvert, propre à servir de l'eau sur la table. Il faut que son corps soit cylindrique, car s'il est plus renflé en un endroit qu'en un autre, on l'appelle alors pot à l'eau.

Les aiguières d'argent doivent être marquées et contremarquées au corps, couvercle et collet du pied. A l'égard des 2 coquilles de l'anse du bec, du singe ou doucine, du quarré, du pied, ils sont marqués seulement du poinçon du maître. (*Furetière.*)

AIGUIÈRE D'ESPAGNE. — **1528**. — 2 pots d'argent dorez faits en forme d'aighieres a manche et brochon ouvrées a la mode d'Espagne. — Pes. 17 m. 6 o. 10 est. (*Inv. de Ravestain à Gand.*)

AIGUIÈRE D'ITALIE. — Id. — Une aighiere d'argent à couvercle et biberon ouvrée à la mode d'Italie pour servir de 2 sortes de vin. — Pes. 9 m. 2 o. (*Ibid.*)

AIGUIÈRE DE TURQUIE. — **1471**. — 2 esguières de cuivre a ance, a la façon de Turquie. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 23.)

AIGUIÈRE. — Gouttière d'une lame d'épée.

V. **1250**. — Fierabras trait Florance qui fut faite en aguière. (*Fierabras*, v. 1258.)

AIGUILLE. — Si la perfection d'un ouvrage implique celle des instruments qui ont servi à l'exécuter, on peut supposer que la fabrication des aiguilles avait dès longtemps atteint un développement en rapport avec l'importance du travail des femmes appliqué avec tant de succès à l'art de la broderie. L'Orient apporte ici son tribut. Antioche, Andrinople, Damas, signalent leurs produits et disputent à l'Espagne et à l'Italie une célébrité dont ces derniers paraissent être restés en possession au XVIe siècle.

1180. — Varias acus habeat (la mechine), parvas et subtiles ad opus anaglafarum, (triphorye). Minus subtiles ad opus plumale, parvum subtiles ad consuendum opus vulgare, grossas ad byrritricas poliendas, grossiores ad laqueos inducendos, grossissimas cum amoris illecebris indulgeat. (Alex. Neckam, *De utensilibus*, edit. Th. Wright, p. 101.)

1295. — 9 acus de auro cum 9 zaffiris quarum 6 sunt. pond. 1 unc. 3 quar. et dimid. — 2 acus cum 2 grossis perlis in quarum altera est unus balassus parvus. — Pond. 2 quar. et dimid. et 1 den. (*Thesaur. sedis apostol.*, f° 71.)

1298. — Les dames et damoiselles labourent mout noblement de aguille sor dras de soie de tous colors à bestes et à osiaus et à moutes autres ymajes. (*Voy. de Marco Polo.*)

1590. — 12 mousles à faire reseul, 9 esguilles le tout de cuyvre, 6 autres mousles et 7 esguilles de fer blanc et 3 eschevaux de soye blanche. (*Inv. du 13 mars* Freville, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, sér. 1, t. III, p. 171.)

AIGUILLE D'ANTIOCHE. — **1380**. — Or a aguilles d'Antioche. (Eust. Deschamps, *ms.*, f° 504, col. 1.)

AIGUILLE D'ANDRINOPLE. — V. **1534**. — Qui si fanno gli aghi di cucire perfettissimi como damaschini. (*Cose de Turchi*, f° 116 v°.)

1567. — La cité (d'Andrinople) abonde en toutes sortes de marchandises... pareillement les fines esguilles damasquinées. (Nicolay, *Peregrin. orient.*, l. 4, p. 159.)

AIGUILLE DE CORDOUE. — **1590**. — On fabrique à Cordoue les meilleurs guadamecies et les meilleures aiguilles d'Espagne, et ils s'y font en si grande quantité qu'on les expédie dans tout le royaume et même au dehors. (Ped. de Medina, *Grandezas y cosas notab. de Espana.*)

AIGUILLE COSTELÉE. — **1328**. — Prenez des aguilles qui sont faictes pour enter les pennes d'oyseaulx, et sont pointues aux deux bouz et costelez. (Guill. Tardif en 1492 dit : tranchant comme une aiguille à peletier.) (*Modus et Racio*, f° 83 v°.)

AIGUILLE DE DAMAS. — **1550**. — Tirant de sa cueille une petite esguille de Damas. (*Nuits de Straparole*, t. II, p. 52.)

AIGUILLE D'ESPAGNE. — **1560**. — Pour demi cent d'esguilles d'Espaigne — au feur de 45 s. le cent. (3e *Cpte roy. de Dar. Blandin*, f° 135 v°.)

AIGUILLE DE MILAN.

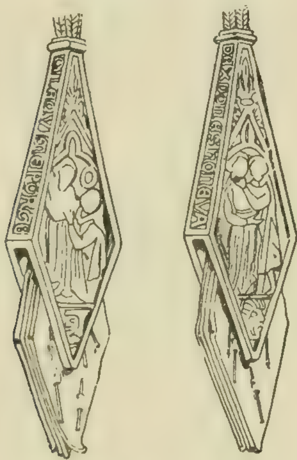
1500. Pour estrênes à ce bon jour de l'an
Vous envoye ces dictons et adages

> Notez les bien et vous serez que saiges
> Mieulx vous vaudront qu'aguilles de Milan.
> (J. Divry *Les estrennes des filles de Paris.*)

1585. — I maestri (agucchiaruoli) piu excellenti degli altri sono i Lanzanesi, e poi i Milanesi... ma se ne fanno poche delle perfette, onde avviene che questi agucchiaruoli son stimati usarci frodi assai non le temprando con quella diligenza che si richiede; oltrache il piu delle volte vendono le Milanesi per le Lanzanesi. (Garzoni, *La piazza universale*, cap. 46.)

AIGUILLIER. — Ce petit objet, absolument distinct de l'étui à aiguilles moderne, était au moyen âge un gracieux accessoire de l'accoutrement des dames; il se portait sur le côté, suspendu à la ceinture comme le clavandier, les forcettes, le couteau et autres menues choses qui furent plus tard remplacées par la châtelaine.

La forme de l'aiguillier était alors celle d'un losange, ainsi que le prouve une des citations suivantes (1504) et le dessin publié par M. Darcel : une



XIVe s. — *Cuivre émaillé. D'après* A. Darcel.

enveloppe résistante en bois, métal ou ivoire avec ciselures, inscriptions, émaux ou sujets, recouvrait plusieurs petits morceaux d'étoffe taillés aussi en losange, sur lesquels étaient piquées les aiguilles comme elles le sont sur les feuillets de nos ménagères actuelles. Cette enveloppe, percée d'un trou dans sa partie supérieure, glissait librement le long de la tresse ou chaîne à laquelle étaient fixées les petites pièces d'étoffe. Cette disposition très simple permettait de prendre ou de replacer sans aucune gêne les aiguilles qui se trouvaient, en laissant retomber l'enveloppe, assujetties et couvertes.

Quelquefois l'enveloppe de l'aiguillier était faite d'étoffe enrichie de broderies, de perles ou d'autres ornements. La forme carrée, moins agréable pour une pièce de suspension, paraît néanmoins avoir été au XVIe siècle généralement préférée au losange.

1300.
> Lors trais une agulle d'argent.
> D'un aguiller mignot et gent.
> (*Rom. de la rose*, v. 92, édit. Fr. Michel.)

1391. — Un aguiler de drap de laine à couches de soye et à menues perres mdes. (Cat. Laborde, *Gloss. et repert.*)

XIVe s. — Demandent l'imposicion de touz aguilliers de soie, d'or et d'argent, respondant lesd. orfevres que se la couverture de l'aguillier est tout d'or ou d'argent ou garni de pierrerie, que c'est orfeverie, et les font les orfevres et non pas les merciers. (*Conclus. des orfèvres de Paris. Arch. K.*, 1033-4.)

1426. — No 45. Un massapan en quoy a ung esguillier d'argent, un manche de coutiau garni d'argent, une petite chaynette d'or garnie de menues perles. (*Inv. du chât. des Baux*, ch. 3, p. 134.)



V. 1500. — *Biblioth. Richel. ms. Fr.* no 25431

1504. — La chapelle que donna feu pape Clément de Beaufort... de samit vermeil semé de losanges ou éguilliers d'or. (*Inv. de la Cath. de Sens.*)



V. 1380. — *Ibid.*, no 9, fo 13 vo.

1512. — Ad cingulum (gerunt mulieres) cultellum, ab alia acuarium; viderentur marescalli si haberent forcipes. (Barelete, *Serm. du 1er Dim. de Carême*, fo 25 vo.)

1561. — Ung esguiller d'ébène garny d'or — ung autre esguiller d'argent esmaillé de noir. — Ung autre esguillier d'argent fait à jour, de fil tiré. (*Inv. du chât. de Pau*, fo 9.)

1564. — Ung aguillier de perles avec des boutons de perles et aultres menues perles... (*Inv. du Puymolinier*, fo 91.)

» — 3 petits agullers, 2 ayant des boutons d'argent antourt et l'aultre couvert de semence. (*Ib.*, fo 264 vo.)

AIGUILLETIER. Esguilletier. — Synonyme d'aiguillier ou peut-être un étui, une boîte à renfermer les aiguillettes.

1566. — Ung esguilletier de cornaline enchassé d'or et une petite chayne d'or — 6 l. t. (*Inv. du duc de Nevers*, p. 27.)

» — Ung esguilletier d'or taillé d'espargne esmaillé de noyr — Pes. 5 gr. 2 den. — Prisé 14 l. t. (*Ibid.*, p. 31.)

AIGUILLETTE. — L'extrémité métallique et pointue d'une mince lanière, d'une tresse ou d'un cordon ainsi ferré pour réunir, en les laçant ou en les nouant, les différentes parties du costume ou quelques pièces de l'armure. Ce terme s'applique indifféremment à tout ou partie de l'objet, dans le premier cas on donne à ce bout le nom de ferret.

L'usage de l'aiguillette dans le costume civil ne s'est généralisé que vers la fin du XIVe siècle. Nous le voyons à cette époque servant à attacher les cotes, jaques, pourpoints et les chausses, à lacer le devant des houppelandes, à fixer des agrafes de chape, à nouer des tentes. Au XVIe siècle les aiguillettes deviennent un ornement pour la houssure des

chevaux, et au XVII[e] on en fait des franges et des panaches sur l'impériale des carrosses.



XV[e] s. *Cuivre doré. Fouilles de la Seine.*

Les matières employées à la confection des lanières sont les cuirs mégissés de daim, de cordouan, de chevreau, d'agneau, de mouton et de chien, la soie et même le fil d'or. Pour les bouts ronds, carrés ou triangulaires, qui étaient simples, doubles et même triples, suivant que l'aiguillette devait lacer ou nouer, on se servait de cuivre, d'argent, d'or ciselé ou émaillé, et quelques textes prouvent même qu'on y ajouta des perles et des pierreries.

Au XIII[e] siècle on trouve déjà l'aiguillette employée à fixer certaines parties de l'armure, comme le camail de mailles, et dans les deux siècles suivants les spallières, les pièces des brassals et les petites targes de joute.

Du XIV[e] au XVII[e] siècle les aiguillettes non ferrées ont servi à maintenir une grande partie des livres recouverts de parchemin.

L'aiguillette occupe en outre une place dans l'histoire de la sorcellerie, et Ambroise Paré, dont la science a combattu tant de préjugés anciens, y croyait encore.

1347. — 60 aguletz de cupro, 32 aguyllett cum punctis de cupro. — 192 aguyllettz serici cum punctis argenti. (*Cptes roy. d'Edouard III*, p. 39 et 42.)

1386. — Pour 6 douzaines d'aguillettes de dain d'Angleterre ferrées d'argent doré au prix de 24 s. p. la douzaine, pour argent et facon, et 2 s. p. pour le cuir de chascune douzaine. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 46 v°.)

1398. — Fait et forgie 104 boux d'or des quelles 50 sont tuers, en facon de viz et les autres tous pleins... mis et atachiez en 50 courtes aiguillettes de ruban de soye noire chacun aux 2 boux, pour mettre et atachiér aux assiettes des manches des pourpoins du roy. (10[e] *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 43.)

1398. — (exposé) .. que comme du temps de présent et depuis pou de temps en ça, il soit accoustumé par pleusieurs de peuple de garnir chausses pour attacher à aiguillettes ou lanières et les porte-on communément, ce que anciennement on ne souloit pas faire, mais souffisoit faire chausses sens garniture pour ce que en les atachoit à un nouet par devant... pourront faire et vendre chausses toutes garnies et autres en la ville de Paris. (*Ordonn. des rois* t. VIII, p. 302.)

1404. — Pour avoir ferré aux 2 boux, d'argent doré 6 aiguillettez de ruban de soye de 4 couleurs, font 12 boux et sont quarrés, et aussi sont les boux longs et quarrez, et poise chacun bout 2 est. d'argent ou environ... pour servir à mectre en la poitrine des houppelandes et habis du roy. — 24 s. p. (23[e] *Cpte roy. de Charles VI*, p. 25.)

1405. — Avoir fait 2 bouts d'aiguillettes d'argent néellées pour un jaque pour MdS. — (*Cptes des ducs de Bourg.* Laborde, n° 76.)

1419. — (*Prise de Rouen par les Anglais*) Aucuns qui par avant avoient fait ferrer leurs aguillettes de pièces d'or pour les porter plus secrètement. (Monstrelet, p. 449.)

1445. — Chargea pour emprise une manchette de dame faicte de deslié volet moult gentement brodée, et fit atacher icelle emprise à son bras senestre à une aguillette noire et bleue richement garnie de diamans, de perles et d'autres pierreries. (Oliv. de La Marche, p. 409.)

1446. — Par dessus lesquelles deux pièces d'avant-bras il en a une autre qui couvre le code et la ployeure du bras et partie des autres deux pièces aussi, lesquelles trois sont pareilles tant au braz droit que au senestre : et se atachent avecques esguilletes.

(*Du cost. milit. franç.* édit. Belleval, p. 3.)

1449. — Pour 12 aiguillettes de cuir de chien férées pour atachier les affiques aux chappes de l'église. (*Cptes de N. D. de Saint-Omer.*)

1471. — Ung petit livre en parchemin couvert de cuir noir fermant à esguillettes. (*Inv. du roi Réné* f° 19 v°.)

1487. — n° 2080. Ung petit livret couvert de satin vert, l'un des cotez armoyé des armes du duc Jehan, a 2 esguillettes d'or et de soye grise et a chacun 2 fers d'argent doré.

..... n° 2082. Encoire plus petit livret en latin couvert de satin noir à 4 esguillettes de soye noire sur chascun costé. (*Libr. des ducs de Bourg. — Biblioth. prototyp.*)

1490. — Art. 4. Pour le chef d'œuvre d'éguilletries fera led. ouvrier une grosse et demie d'éguillettes dont il y aura demy grosse à armer et demy grosse à bastardes et demy grosse marchandes : lesquelles éguillettes seront teintes en telle couleur que les maistres jurés aviseront, et seront toutes cloutées.

Art. 9. Sur le fait de l'esguilletrie ne sera fait nulle esguilettes qu'elles ne soient taillées du long du cuir et touttes clouées et ne seront point meslées lesd. esguillettes de mouton avec celles de chevrotin. (*Stat. des Baudroyers d'Angers.* PORT. *Arch. de la mairie d'Angers.*)

1520. — 20 grosses d'esguillettes tant de soye que de cordon... pour servir à atacher les toilles d'or et d'argent desd. pavillons (*Cptes de la Comm. des tentes*, f. 19.)

1534. — A Denis de Rippaille, marchant millanoys, 90 l. t. pour 8 douzaines de fers de cristal garniz d'or servant à ferrer esguilettes que le roy a de luy acheptez. (*Arch. J. Cart.*, 961, liasse. 962, pièce 184.)

1547. Pour 18 grosses esguillettes de fil d'or contenant chacune demye aulne de long qui furent mises à la housse dud. grant cheval d'honneur. — Pois. 6 o et demye d'or à raison de 22 l. 10 s. le m. — 18 l. 4 s. 6 d. (*Cptes des funerailles de François I[er]. Bibl. Richel. ms.* 10392, f. 294.)

1549. — 12 s. pour une douzaine esguillettes de tresse de soie noire à mectre à une robe de velours noir. (*Cptes de Marguerite de Navarre*, f° 61 v°.)

1556. — 2 douzaines d'éguilhettes de perles trois ensemble à chacune 2 perles. — 15 pièces d'éguilhettes à 2 perles chacune, esmaillées de noir — 16 autres émalyées de rouge. (*Inv. de la royne d'Escosse*, p. 5.)

1566. — 114 esguillettes à pompons d'or sans esmail à font brum, — 54 et demi de fers d'esguillete faictz en façon de trianger esmaillez de blancq. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 111.)

1579. — Il ne faut douter qu'il n'y ait des sorciers qui nouent l'aiguillette à l'heure des épousailles pour empêcher l'habitation des mariés, desquels ils se veulent venger meschamment pour semer discorde, qui est le vray métier et office du diable. (A. PARÉ, *Chirurgie*, l. 18, c. 43.)

1641. — Et pour l'aguilleterie, apresteront une douzaine de peaux de chèvres ou de mouton selon la saison et les passeront en galles, en redon, en saumate et en herbe aussi, le tout bien et deuement accomodé comme est requis.

Et feront demie grosse d'aguillettes bien taillées et accommodées comme il faut. Scavoir 6 douzaines ferrées à gouttières, limées et couronnées tant derriere que devant, 6 douzaines a rond sans que la jainture paroisse aucunement et 6 douzaines ferrées tant à façon d'or que d'argent.

(*Stat. des Mégissiers de Nantes*, p. 181.)

1690. — On appelle aussi aiguillettes des touffes de rubans ou de cordons ferrez qu'on met au bas des chausses ou aux impérialles de carrosse, seulement pour les orner.

(Furetière.)

AIGUILLETTES (PRIX.) — **1593.** — Letton pour esguillettes, la livre 18 s. — Esguillettes de Padoue, la douzaine 6 s. — de Gênes, la douz. 3 s. — Esguillettes moyennes la douz 3 s. — de soie pure, la douz. 12 et 15 s. — de cuir, la douz. 2 s. 6 den. — et les autres 1 s. 6 den.

(*Tarif du comtat Venaissin*, p. 386.)

AIGUILLETTES. — Cure-dents.

1455. — Pour la ferreure de 2 latz de soye en façon d'esguillettes à nettoyer dens. (1[er] *Cpte de A. Dauvet*, *Arch. K. rég.* 271.)

AILES. — Les courtines ou tentures qui abritent les côtés d'un autel.



XVe s. *Le secret de l'hist. naturelle, ms. app.* à M. Ch. Stein.

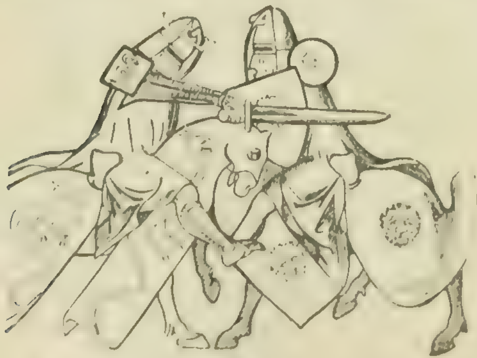
1371. — Pour les nueves èles du grant autel, qui sont de bleu samin et bordées des 3 lés d'un drap d'or et de soie et desous de vert samin — pour le soie pour koudre, 4 l. 12 s.

It. Pour 120 aunes de ruban de soie qui fut mis esd. èles 7 l. 10 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 162.)

AILERON. — Aucun document ancien ne me permettant d'attribuer ce nom à la partie de l'armure en forme de cœur ou de demi-cercle qui est comme l'appendice interne de la cubitière, et que Viollet-le-Duc appelle *garde-cubitière* et aussi *garde-bras*, je me contente de rapporter ici la définition donnée par M. René de Belleval (*Panoplie*, p. 23) : « On nomme » aileron la partie de la cubitière qui garantit la » saignée. Tantôt l'aileron enveloppe tout à fait la » saignée du bras, tantôt il n'en recouvre que la » moitié antérieure. De très grande dimension pen» dant toute la durée du XVIe siècle, il diminue tou» jours jusqu'à l'époque de Louis XIII. »

AILETTE. — Ce terme, dont l'emploi est d'origine anglaise, a sur le mot *aleron*, qui nous appartient en propre, l'avantage d'une signification plus précise; l'usage moderne en France l'a d'ailleurs avec raison définitivement consacré.

Entre les années 1274 et 1348 on voit apparaître une nouvelle pièce de l'armure empruntée à l'Orient à la suite de la huitième croisade, et particulière-



V. 1300. *Biblioth. Richel. ms. fr. n° 105, f° 239.*

ment mise en usage dans les tournois, c'est l'ailette qui, posée sur les épaules et inclinée vers la tête, pouvait protéger dans une certaine mesure le haut du corps et les clavicules. Elle a, sauf de très rares exceptions, la forme quadrangulaire et est toujours armoriée comme l'écu. Quelques textes de la même époque la désignent encore sous le nom d'*espaulière à tournoyer*. Voy. ce mot.

Les plus anciens exemples d'ailette à date certaine que j'aie à citer sont la miniature ci-jointe de



1274. *Ibid, n° 342, f° 150.*

1274, le sceau d'Heelin de Sysoing de 1275 tiré de la collection de Flandre aux archives, et le plus moderne celui d'Eudes IV, duc de Bourgogne, à la date de 1348. A partir de cette époque et même auparavant, les ailettes sont remplacées par des spallières ou rondelles pareillement armoriées qu'on retrouve jusqu'au milieu du XVe siècle.

Si incommode que paraisse l'usage de ces ailettes retenues en un seul point de l'épaule par des ai-

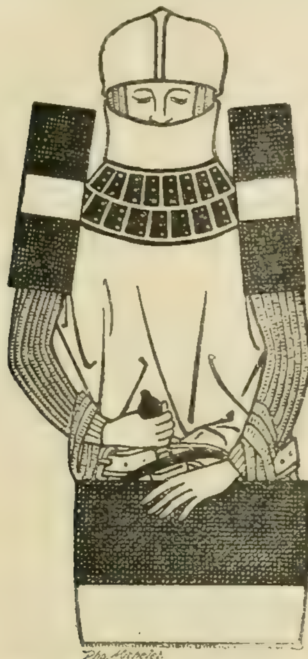


V. 1300. *Ibid, ms. allem. n° 32, f° 82 r°.*

guillettes, comme le fait connaître le texte de 1278, on ne peut admettre que cette partie du costume militaire, que je considère plutôt comme un parement et une pièce honorable que comme une défense, fût attachée par une courroie entourant le cou et les épaules, attendu qu'au moindre choc ces pièces eussent perdu leur position respective. Il fallait nécessairement que chacune d'elles fût isolément fixée à l'épaule qu'elle devait couvrir. Or je n'ai pu observer qu'une fois clairement l'existence de cette courroie unique traversant le cou et les clavicules, dans la partie la moins ancienne d'une bible historiale (*Bibl. Richel.*, ms. fr., n° 152, f° 171) dont la date ne peut être antérieure à 1370, et où elle maintient une pièce armoriale ronde qui est plutôt une *spallière* ou *espaullière* qu'une ailette. Voy. ces mots.

Dans les effigies tumulaires, on trouve, durant cette période de soixante-dix ans environ, les ailettes

inclinées ou verticales, posées en avant ou en arrière du personnage, non de profil, comme l'eût exigé la



1325. *Thib. de Pomollain. Egl. de Coulommiers.* Aufaure *et* Pichot. *Mon. de S. et Marne.*



XIV s. *D'après* Valler, *Monum. brasses.*

vérité du costume, mais toujours de face pour présenter les armoiries à une exception près que je donne ici comme un rare exemple du revers intérieur de l'ailette.

1278. — 38 paria alettarum corii — pro uno parc 8 den. — 8 duodene laquearum sericorum ad ligandum 76 alletas — pro una duodena 8 den.

— Pro uno parc alettarum 1 2 ulna carde.

— Pro 38 paribus 19 ulne — pro ulna 4 den.

(*Cptes du tournoi de Windsor, Archæologia*, t. XVII, p. 302 à 310.)

V. **1280.** An alet enamelde he orches in sondire.
(*Mort d'Artus, ms. Lincoln* f. 80.)



XIVe s. *D'après* Stothard, *pl.* 51

1313. — *It.* Divers garnementz des armes led. Pieres ovek les alettes garniz et frettez de perles. (*Invent. de P. Gaveston*, p. 203.)

1322. — 1 peire de alettes des armes le counte de Hereford. (*Inv. du Cte de Hereford*, p. 319.)

AIMANT ARSENICAL. — Sulfure d'arsenic, le réalgar, confondu autrefois avec l'orpiment et dont se servaient les peintres, les chirurgiens et les maréchaux.

1650. — Si vous voulez faire ce qu'on appelle ordinairement aymant arsenical meslez led. arsenic avec le soulphre en canon et l'antimoine crud, parties esgales, ou un peu moins d'antimoine, pour qu'il soit plus vermeil. (A. Barlet, *Physiq. résol.*, sect. 3, ch. 2.)

AIRAIN. — **1345.** — A Mathieu Quesnel pour refaire et résauder une grande flecque de fer de la grande tour de Belle-Mote (à Arras) li quelle estoit rompue en 2 pieces et le chevalier d'arain qui estoit deseure, par force de grant vent...

A Colin Regnault pour refaire l'un des chevaliers d'arain de Belle-Mote qui estoit en 2 pieces, pour reclouer le heaume et l'espée tout de noeuf arain — 4 s. (*Cpte des chât. des Ctes d'Artois, Arch. K.K.* reg 393, f° 105.)

V. **1500.** — Du bronze à faire cloches qui est airain avec la troisieme partie d'estain et un pour cent de marcassite d'argent. — Le metal pour faire artillerie est airain avec 10 pour cent d'estain, de quoy je me remets toujours au jugement de tres prudents fondeurs qui jettent et fondent les artilleries en l'arsenac de Venise... Le cuivre est airain infus avec gelamine. Le métal d'argent avec la moitié d'airain. — On fait aussi une composition d'estain avec 12 pour cent de plomb pour faire plats et escuelles. (Fioravanti, *Miroir des arts et sciences*, trad. de 1581, l. 1, p. 140.)

AIRAIN DES CHAUDRONNIERS. — V **1200.** — Tolle calaminam... cum carbonibus minutissime tritam, et in singulis vasculis quam ad sextam partem pone, et eam penitus cupro... imple et carbonibus operi... Cum vero cuprum omnino liquefactum fuerit, tolle ferrum gracile, longum et curvum, ligneoque manubrio infixum et diligenter commove et calamina cupro commisceatur... et cum forcipe vas unum eiciens sulcis in terra fossis, totum effunde

... Hæc commixtio vocatur æs unde caldaria, lebetes et pelves funduntur, sed non potest deaurari quando ante commixtionem cuprum non fuit penitus a plumbo purgatum. (Theophil. *Sched. divers. artium*, l. 3, c. 65.)

AIRAIN DE CHYPRE. — **1556.** — L'erain de Cypre est plus dur que le nostre, et est de deux genres (genres), le naturel qui a des macules d'or entreluisantes comme j'ay veu. On refere en avoir esté trouvé en l'isle d'Espagne du nouveau monde une piece du pois de 200 livres...

Il est aussi artificiel et est appelé cuivre ou leton en latin *cuprum*, pour la proximité de la voix *cypros*. Le plus excellent en 4 livres d'érain contient une livre de plomb blanc que nous appelons estain, et le plomb blanc meslé jusques à la huictieme partie d'érain rend le cuivre excellent. Et si on met du fil d'orchal au lieu de plomb

blanc, le cuivre sera plus vil. Si le plomb noir, pour eviter la despense, comment on a de coustume, est meslé à l'estain au lieu de plomb blanc, le cuivre est très vile.

L'usage du cuivre est aux machines à feu, comme artillerie, chaudières et autres matières semblables. (Cardan, *Subtiles invent.*, l. 6, f° 160 v°.)

AIRAIN DE CORINTHE. — **1597**. — On appelle l'airein de Corinthe, ceste confusion qui se fist de toutes sortes de métaux lorsque les statues, qui estoyent à grand nombre, se fondirent en l'embrasement de Corinthe. (J. Bodin, *Theâtre de la nat.*, l. 2, sect. 10, p. 361.)

AIREAU. — Charrue, dans sa forme la plus simple.

1457. — Le suppliant print..... ung ayreau fourni de coustre et de souef. (*Arch. JJ.* 189, pièce 186.)

1600. — Leur baillant (aux jeunes bœufs) un petit aireau ou coutre, dont les ferez labourer sur terre légère. (Ol. de Serres, *Théâtre d'agric.*, l. 1, c. 9.)

AISCETE. AISSE. — Outil de chapuiseur de selles, herminette à large fer comme la houe des vignerons et cambrée pour le travail des courbes.

1260. — Nus chapuiseur ne puet ne ne doit metre entour nule viez sèle, c'est à dire nule viez sèle rapareiliée ne à coutel ne à aisse, c'est-à-dire à hanel. (Et. Boileau, tit. 79, p. 216.)

1635. — *Ermineta*, hache de menuisier recourbée en dedans à guise d'aiscete dont il dole une pièce de bois posée de front ou couchée de plat. (Monet.)

AISEMENS D'OSTEL. — Meubles et ustensiles de ménage.

1231. — Aisemens d'hostel c'est assavoir vaissel où en met vin, et tout aisement d'or et d'argent seront prisé chacun au avec les autres meubles. (*Hist. de Meaux*, t. II, p. 127.)

1390. — Telz en cui je avoie taille... fors que en aisemens d'ostel. (*Ordonn. des r.*, t. VII, p. 363.)

AIS. AISSELES. — Feuillets de bois, de métal ou d'autres matières résistantes, employés à la reliure des livres et que plus tard a remplacées le carton.

1360. — N° 57. Un ymage de Saint Pierre... en sa senestre (maintient) un livre dont l'une des ays est de cristal et est led. livre pour reliquaire. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1380. — N° 2850. Unes tres petites heurettes qui ont les ayes d'or émaillé de France et de Navarre et de l'Anunciation, et sont en un petit estuy de brodeure d'or. (*Inv. de Charles V.*)

1401. — 2 livres l'un d'euvangille et l'autre d'épitles couvers d'assélles de fust, qui sont aournées d'argent ù il a plusieurs esmaulz et plusieurs pieres. (*Inv. de l'Egl. de Cambrai*, p. 325.)

1409. — Du 3 janvier unes heures de N.D à l'usage de Rome, toutes neufves, enluminées d'or, les deux convescles d'icelles d'or massif, sans bois, sur ung des convescles N.D. droite et l'ange en manière de l'Annunciacion, eslevés et esmaillés de blanc, de rouge et de pers, ung pot plain de fleurs de lis entre l'ange et N.D., aux piez et au dessus de N.D ung ange tenant une couronne et au dessu de l'autre ange N.S. en nue, tenant une pomme d'or et une croix dessus, en sa main senestre, esmaillé l'un et l'autre. En l'autre convescle, saint Loys de Marceille tenant une couronne et une mitre en sa teste, et saint Loys de France tenant unes heures et le sceptre royal en l'autre, corouné led. Saint Loys, et eslevez et esmaillé et dessus led. sainct Loys de France une main descendans d'une nue, donnant la bénédiction et au dessus des capitaux de chacun des deux convesctes, 3 anges eslevez d'or, sans esmail et au dos de la heure desd. heures 2 anges entaillé sur or à plat, l'un tenant unes orgues, l'autre une vielle, fermans lesd. heures à 2 bras et 2 mains d'or ysans de 2 nues, fermans lesd. mains icelles heures et mises lesd. heures en une houste de satin vermeil et tout en ung estuy de cuir doré et delivrees lesd. heures pour porter, donner et presenter a madame Bonne, femme de M. S. d'Armignac, a l'espouser mademoiselle sa fille par M. S. le duc. (*Biblioth. Richel. Cab. genealog.*)

1467. — N° 1269. — Ung livre en parchemin couvert d'aisselles painturées à manie de draperie d'or, intitulé au dehors : livre de Meluzine. — (*Librairie des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.*, p. 186.)

AISSIL. — Essieu.

1344. — Pour 4 fer d'aissil pour led. Kar. — 12 den. (*Cptes d'ouvr. des comtes d'Artois — Arch. KK. reg.* 393, f° 101.)

1465. — Pour la ferrure desd. serpentines, 20 bandes de fer pour la ferrure des 4 rouhes des 2 affuts, 4 heusses 8 fers d'aissis et 200 de clous. — Pes. ensemble 162 1/2 l.

It. Un grant lien de fer pour lier l'aissis par le milieu, (Garnier. *L'artill. de la comm. de Dijon*, p. 22-23.)

AJORFFE. — Terme portugais francisé, à joindre aux divers noms qu'on a donnés aux perles.

1531. — 97 Gros ajorffes dictz barroques enfillez en 7 filletz pes. ens. 1 onc. 12 grains.

123 onces de aljoffar perché et non enfillé. *Id.* 13 trousses de aljorffar gros et de bonne eaue dict communément piedreries, contenant lesd. 13 trousses 112 cordons pes. ens. aussy le nombre de 13 desd. grains de piedreries qui ne sont enfillez, le tout venant de feuille pour la chappe impériale (*Inv. de Charles-Quint*, f° 786 à 788.)

1600. — Les marguerites, unions ou perles... sont appelées par les Arabes et les Perses *lulu*, par les Indiens *moti*, par les Malauars *mutu*, par les Portugais *aliofar*, et du port de la Perse *julfar*. (Boece de Boot, *Le parfait joaillier*, l. 2, c. 36.)

ALAMBIC. — **1365**. — Unum fornellum plumbeum ad faciendum aquam rosaceam — taxat. 7 gross. — Item quoddam instrumentum ad faciendum aquam ardentem (*eau-de-vie*) — 15 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 350.)

1454. — 2 alambiz de voirre pour faire cuire et distiller eaues et medecines pour sa personne (la reine malade) — 40 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Rochetel*, f° 111.)

ALBARELLE. — Parmi les produits des faïenceries italiennes qui peuplent si abondamment nos collections modernes, quelques-uns avaient un nom spécial et ancien qu'il importe de leur restituer. — L'albarelle à panse cylindrique est du nombre, et il faut espérer que ce mot prévaudra sur la désignation trop vague et souvent erronée de *cornet de pharmacie* qui est le terme actuel. On remarquera à ce propos que Garzoni nous révèle le nom d'un artiste peu connu et que sa spécialité avait cependant rendu célèbre au seizième siècle. Voy. MAGDALÉON.



A. Picolpassi *Pl. 1. B. Coll. de l'aut.*

1560. — Cestuy-cy (voy. la fig.) poinct ne se trouve qu'entre les maistres italiens, il ait autre nom que Albarelle, ne qu'il se nomme aultrement dans les pharmacies. Régulièrement se façonne d'une seule pièce et a des grandeurs diverses. — (Picolpassi, *L'art du potier*, 15.)

1560 — Ci sono anco fra loro di molte fraudi et inganni non solamente di apparenza ridicolosa, come quei bussolotti quegli albarelli et quelle scatole che con lettere maiuscole e grosse e alludono tallora nelle unguenti o confettioni o aromatici pretiosi e, non di meno son vacui dentro portando lo soprascritto ridicoloso di fuori come fanno i bussoli di maestro Grillo da Conegliano. (Garzoni, *La piazza univ.*, cap. 89, p. 664.)

ALBASTOTE. — Navire qui, suivant Jal (*Glos. naut.*), faisait au seizième siècle partie de la marine portugaise.

1515-22. — Les vaisseaulx soubtilz sont gallères bastardes... gendres, esquiffes, chattes pour descharger et charger, caraques, albastottes, etc. (Ant. de Conflans, *Les faitz de la marine et navigaige.*)

ALBATRE. — Il n'y aurait pas lieu de noter, entre les deux espèces minérales qui portent les noms d'albâtre gypseux et d'albâtre oriental, une distinction très connue qui range la première parmi les matières tendres et un peu vulgaires, si je n'en prenais occasion de signaler ici un fait curieux dans l'histoire de la sculpture française au quatorzième siècle.



Coll. de l'aut.

Entre les années 1360 et 1400, il a existé en un endroit que je ne suis point en mesure de préciser, mais que je soupçonne au pied du Jura et dans les environs de Saint-Claude, des ateliers de sculpture en albâtre d'où sont sortis une prodigieuse quantité de retables d'autels historiés des scènes de la Passion ou d'épisodes relatifs à la vie des saints. Ces figures sont originairement peintes et rehaussées d'or, comme le prouvent les citations suivantes et les nombreux spécimens disséminés en France dans les églises et les collections. Leur diffusion, à l'époque précitée, dans toutes les provinces, semble même un obstacle à la recherche de leur origine; mais on doit les supposer faites dans un lieu unique et voisin des carrières d'albâtre dont le nombre est en France assez restreint.

En quelque endroit qu'on les trouve, on reconnait les mêmes procédés d'art, on pourrait presque dire la même main. Les mêmes sujets y sont représentés d'une manière identique, et qui rappelle par sa monotonie les rites de la peinture byzantine.

Ces types, qui semblent être la perpétuelle copie d'un modèle unique, s'écartent d'ailleurs notablement du caractère des autres sculptures contemporaines, et de celles des églises en particulier.

Les panneaux de ces retables se composent de figures de haut-relief d'une silhouette un peu sèche, aux traits proéminents, taillés avec une hardiesse qui n'exclut pas un certain fini dans l'exécution des draperies. Les yeux sont saillants, les mains, très concaves, manquent d'épaisseur, les cheveux ne présentent pas ces lignes sinueuses qu'on trouve partout ailleurs à la même époque, enfin le type des têtes a une étrangeté qui donne à ces compositions une physionomie tout à fait spéciale.

Faut-il reconnaître là les produits d'un atelier monastique, que l'observation de la règle écartait du monde comme les caloyers du mont Athos? Je n'oserais l'affirmer, et me contente d'appeler l'attention sur une recherche digne de la sollicitude des archéologues.

1368. — Henrico pictori, pro pictura tabernaculi imaginum de alabastro, exeuntium in choro. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 161.)

1394. — Inventoire de l'albastre trouvé au chastiel de Lille. — vj ymages en manière de prophetes dont les 4 sont d'albastre. — Un coffre de blanc bos auquel a 200 pièches ou environ de instrumens de fer, de plusieurs manières appartenans au mestier de l'ouvrage dud. albastre. (*Inv. des garn. du chastiel de Lille.*)

1415. — Volo quod in capella S. Stephani Eborum..... fiat tumba mea, habens imaginem mei... armatam in armis cum umbra in *le bende* prout vivens utor, et quod dicta imago sit de alabastro supra petram marmoream. (Test., *Dom. le Scrop.* — Rymer. *Fed.*, t. IX, p. 272.)

1420. — No 145. Une teste d'alebastre blanche en facon d'une seraine, assise sur une pièce de marbre noir bordé de laton doré, et semble estre un camahieu. (*Inventaire des joy. de Charles VI.*)

1436. — No 166. Ante seu supra altare beati Martini unum *retaule* istoriatum annunciacionis beate Marie, nativitatis Domini, resurrectionis Domini, ascensionis ejusdem, assumptionis beate Marie, et in capite (*les cotes plus eleves*) beati Johannis Baptiste, et in alio capite ymaginem beati Johannis evangeliste, totum solepne, quod *retaule* est operatum alabastri et auri fini et quibusdam coloribus depictum. (*Inv. de l'Egl. S. Martin de Montpesat. Quercy*, p. 576.)

1471. — Une ymaige de Saint Nicholas qui est d'albastre, qui tient en sa main une crosse de léton, et y a dessus une toilette où sont pains Nre Dame et Saint Jehan. (*Inv. du roi René à Angers*, fo 5 vo.)

1600. — On tire de très beau et très blanc alabastre dans Volterra, comme aussi dans Misnie, et Bourgogne, proche Sainct-Claude et plusieurs autres lieux de l'Europe. (Boece de Boot, *Le parf. joaillier*, l. 2, c. 268.)

1723. — Les contrées de l'Europe où il se trouve le plus d'albastre sont l'Allemagne pres Coblentz, le Maconnois aux environs de Cluny, l'Italie vers Rome... Il s'en voit aussi dans quelques endroits de Lorraine qui n'est pas beaucoup estimé. (Savary, *Dict. du comm.*)

ALCARAZAS. — Nom moderne et emprunté à la langue arabe pour désigner une espèce de vases qui doivent à la porosité de leur argile et à la rapide évaporation de l'eau à leur surface, les qualités frigorifiques qu'on leur connaissait déjà au moyen âge.

Je laisse aux documents cités le soin de montrer l'origine et l'usage des alcarazas, ajoutant que j'ai pu vérifier sur deux spécimens dont l'un donné ici, la parfaite exactitude du témoignage de Brantôme.

1309. — L'yaue du flum (le Nil) est de tel nature que quant nous la pendion en pos de terre blans que l'en fet ou païs, aus cordes de nos paveillons, l'yaue devenoit, ou chaut du jour, aussi froide comme de fonteinne. (Joinville, p. 60, édit. Fr. Michel.)



XVIe s. *Bucaro, polychrome. Coll. de l'aut.*

1598. — Dona Agnès Beatrix Pacheco, dame d'honneur de la reyne Eleonor, luy avoit faict présent (à François Dauphin) d'un petit vase dont on use en Portugal, qui est d'une terre taunée si subtile et fine qu'on diroit proprement que c'est une terre sigilée, et porte telle vertu que quelque eau froide que vous y mettiez dedans vous la verrez bouillir et faire de petits bouillons comme si elle estoit sur le feu, et si pourtant non perd sa froideur, mais l'entretient et jamais l'eau ne fait mal à qui la boit, quelque chaud qu'il aye ou quelque exercice violant qu'il fasse. (Brantôme, *Gr. capit.*, l. 2. ch. 53).

1690. — François Cauche (1631) en son voyage de Madagascar fait mention d'un service de porcelaine et d'un bocal de terre qui avoient été pris proche le tombeau de Mahomet, qui a cette proprieté que lorsqu'on jette de l'eau dedans ou qu'on l'expose au soleil elle la rafraichit au lieu de l'eschauffer. (*Dict. de Furetiere*, v° *Porcelaine*.)

1807. — Il y a entre les ocres la terre de Bucaros, tres fameuse en Espagne, dont on fait des vases qui communiquent une odeur et une saveur particulière aux liquides que l'on y met rafraichir. (Bosi. *Observ. sur le sacro Catino de Gênes*, p. 207.)

ALCHIMIE, ARQUEMIE. — Le secret des manipulations chimiques est resté si obscur à l'époque qui nous occupe, que la recherche du grand-œuvre, c'est-à-dire de la transmutation des métaux, a dû prendre une grande place dans le domaine expérimental.

Cependant, en dehors de cette théorie idéale, qu'a toujours un peu décriée la ruine des opérateurs, on donnait alors aux véritables conquêtes de la science le nom d'alchimie ou d'arquémie. Les vers cités ici du *Roman de la Rose* en sont la preuve aussi bien que les distinctions de Cennini, qui range dans l'alchimie les produits artificiels obtenus par des procédés connus. Mais le sens le plus ordinaire du mot *arquémie* répond, jusqu'au seizième siècle, à un objet dont la composition reste indéterminée.

1300. Alquemie est ars véritable,
Qui sagement en ovreroit,
Grans merveilles i troveroit :
Car comment il aut (aille) des espièces
Au mains les singulieres pieces
Qu'en sensibles euvres sunt mises,
Sunt muables en tant de guises,
Qu'il pueent lor complexions,
Par diverses digestions,
Si changer entr'eus que cis changes
Les met sous e pieces estranges,
E leur toit l'espece premiere.
Ne voit-l'en comment de fogière
Font cil et cendre et voirre nestre,
Qui de voirrerie sunt mestre.
Par dépuracion legière?
Si n'est pas li voirres fogière
Ne fogière ne r'est pas voirre,
(*Rom. de la Rose*, v. 17020, *édit.* Fr. Michel.)

1329. — Rex vicecomitibus, et omnibus aliis ballivis, etc... Cum datum sit nobis intelligi quod Johannem le Rous et magister Willielmus de Dalby sciunt metallum argenti conficere et hujus modi metallum ante hæc tempora fecerunt et adhuc faciunt. — Et quod ipsi per artem illam, nobis et regno nostro, per factionem hujus modi metalli, multum prodesse poterunt.

Assignamus dilectum nobis Thomam Cary ad prædictos Johannem et Willielmum ubicumque inventi fuerunt sive fuerint infra libertates sive extra ad nos sub salvo et securo conductu, una cum instrumentis et aliis rebus quibuscumque, dictam artem contingentibus secum inventis, ducendum.

Ita tamen quod, si gratis ad nos venire voluerint, tunc eos salvo et honeste ducat, et si gratis accedere noluerint tunc eos capiat et ad nos ubicumque fuerimus ducat in forma supradicta. (*Assignation d'Edouard III.* — Rymer. *Fœd.*, t. IV, p. 384.)

1437. — Cap. 46. E si mi do a intendere che questo colore (giallo chiamato giallorino) sia propria pietra nata in luogo di grandi arsure di montagne, però ti dico sia color artificiato ma non di archimia.

Cap. 56 Verde e un colore il quale si chiama verderame. Per se medesimo e verde assai ed e artificiato con archimia, cioe di rame et di aceto.

Cap. 59. Bianco (*la céruse*) e un colore archimiato di piombo, il quale si chiama biacca. (Cen. Cennini, *Tratt. della pittura. Edit.* Tambroni.)

1530. — Et de ces pilules d'arquin (*préparation d'antimoine*) en avez une à Orléans sur le clocher de l'ecclise de Saincte-Croix. (*Pantagruel*, l. 2, ch. 33.)

1536. — A Nicolas Crochet, marchant mercier, suivant la court, pour ung bonnet noir à 2 rebras, de fine laine façon de Paris, doublé de taffetas noir, garny de fers d'allzymie (*bas argent*) esmaillez de noir... 40 s. t. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 105.)

1557. — Pour charbon... fourni à maitre Halbert Foullon pour faire des médailles et pierreries d'arquémye pour le service de MDS. (le roi) — 9 l. 18 s. (*Cpte roy. de J. de Boudeville*, f° 7.)

1616. — 3 quarterons d'espingles, 2 cueillères jaunes et une d'arquémie (imitation d'argent). (*Avent. du baron de Fœneste*, p. 137.)

1635 — Alchimie — art de souffler, et réduire ses moiens en fumée et à néant. (Monet.)

ALECTOIRE.

V. **1100.** Allectoire tenent a bon
Ki creist el ventre del chapun
Treis anz e oes pois est chastrez
En son ventre trovent la piere.
Ke mut est precieuse e chiere
D'une feve a la grandeur
E vie semble de la culur,
O altretel cume cistal.
(Marbode, *Lapidaire*, § 3.)

1372. — Alectoire est une pierre que on treuve au ventre du coq ou de la geline, et a la couleur de cristal obscur, et n'est pas plus grande qu'une fève. — Ceste pierre, selon les enchanteurs, en bataille faict tant que celluy qui la porte n'est point vaincu, si comme dit le Lapidaire. De ceste pierre dit Dyascoride que elle esmeut la personne à luxure, et le rend gracieux et constant, et luy donne victoire et discretion et beau parler, et reconseille les ennemis, et restraint la soif en la bouche. (*Le propriét. des choses*, l. 16. ch. 16.)

ALEMELLE ALLEMELLE. — Lame quelle qu'elle soit, et sans que le mot s'applique à aucune arme ou instrument en particulier.

Outre les développements que comporte l'article *épée* dans ce répertoire, il y a lieu de citer à cette

place une lettre de Théodoric remerciant le roi des Vandales d'un merveilleux envoi d'armes dont les lames damassées répondent exactement à la figure ci-jointe. Elle est copiée sur un objet que les terribles Northmans de la Frise abandonnèrent en 885 au lit de la Seine, lors de leur invasion et du siège qu'ils firent de Paris. Une seconde pièce de même provenance, mais plus complète et accompagnée d'orfèvrerie, ne peut laisser aucun doute sur leur origine commune. Voy. ÉPÉE.



V. 520. — Regi Vandalorum Thrasamund, Theodoricus rex... Spathas nobis etiam arma desecantes, vestra fraternitas destinavit, ferro quam auri pretio ditiores, ut indumentum facies fideli puritate restituant; quarum margines in acutum tali aequalitate descendunt ut non limis compositae, sed igneis fornacibus credantur effusae. Harum media pulchris alveis excavata quibusdam videntur crispari posse vermiculis; ubi tanta varietatis umbra concludit ut intextum magis credas variis coloribus lucidum metallum... Enses qui pulchritudine sui patentur esse Vulcani, qui tanta elegantia fabrilia visus est excolere, ut quod ejus manibus formabatur, non opus mortalium sed crederetur esse divinum. (Cassiodor. *Var.*, lib. 5. epist. 1.)

1352. — Pour faire et forger la garnison toute blanche d'une espée dont l'alemelle estoit à fenestres. (*Cpte roy. d'Et. de Lafontaine*, f° 1 à 3.)

1399. — Portant une grande hache à son col, laquelle avait bien 32 posses d'alemelle. *Id est* de trenchant. (*Arch. J.J. reg.* 154, pièce 532.)

1420. — Charles mist tantost la main à son allumée fesant semblant de saluer nostred. cousin et à l'ombre de son bras guigna des yeux et fit signe à ses gens pour venir férir sur nostred. cousin. (*Lett. de Charles VI.* Félibien, *Preuves de l'hist. de Paris*, t. V, p. 265.)

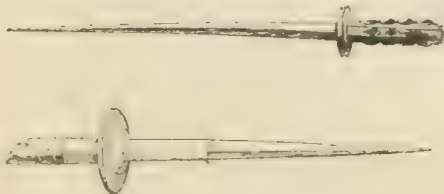
1565. — Qui fera allumelles d'espées à 2 mains et mettra allumelles d'espées et dagues de pied et demy, pertuisane, jagaye, corsèques et autres bastons servans à la deffence de l'homme et aultres petites allumelles au dessus d'un pied, doibvent estre fourrées (acierées) jusques à la pointe, et toutes aultres petites allumelles au dessoubz d'un pied doibvent etre de bonnes estoffe et bien trempées. (*Stat. des couteliers, doreurs et graveurs sur fer et acyer.* — *Arch. reg. des bann.*, t. VII, f° 11 v° — sect. Judic, Y 12.)

ALENAS. — Longue dague à lame effilée et triangulaire et aussi une arme d'hast terminée par un fer de la même forme. Voici un exemple de chacune d'elles.

V. 1300. Alenacia. *Alenas*, cultellus quadratus. (*Comment.*, s. J. de Garlande. *Ed. angl.*)

1305. Et sacha par grant ataigne
Un alenas d'une gayne.
(Guill. Guiart, *Roy. Lignages*, I, v. 1519.)

Se recombatoient à lances
Esmoulues et acérées,
A alenaz et à espées. (*Id.* v. 6734.)
Et plantent alenaz es chieres
En plusieurs lieus jusques es manches.
(*Id.*, II, v. 5269.)



XIVᵉ s. *Coll. de l'aut.* — XVᵉ s. *Musée d'artill.*

ALERON. — Double pièce armoriale quadrangulaire attachée aux épaules et adoptée pendant soixante et dix ans environ par la chevalerie à qui elle servait surtout de parement dans les joutes et tournois. — Voy. AILETTES et ESPAULIÈRE.

1285. Armez estoit, par grant cointise,
De riches armes à sa devise
Détranchées et ferreteis
D'argent, de guelles barelèis
S'en avoit cuevrechiez et cote,
Creste sur hiaume assez mignote,
Houce, escu et alerons,
Autretex fu ses auquetons.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 3203.)

ALERONS et ALLERONS. — Parties saillantes prolongées en manière de cornes ou d'ailes sur l'arcade de garrot des selles, pour protéger les jambes du cavalier. Cette disposition est particulièrement accentuée dans les selles de joute d'Allemagne pendant la seconde moitié du quatorzième siècle. — Le texte de 1341 cité ici laisse supposer que cette sorte de hourd était quelquefois mobile comme le sont aujourd'hui les fontes ou les saccoches.

1341. — Pour madame de Guynes une paire d'alerons pains à la guise d'outremer — 60 s. p. (*Cpte du connétable d'Eu*, f° 4 v°.)

1342. — Pour M.d.S. une selle de la taille d'Alemaigne... le penel et les allerons pains de fines couleurs ouvrez de fueilles. (*Ibid.*)

1400. — Pour une selle pour Mgr. le dauphin, les arçons devant et derrière bordez de laton, poinçonnez et couvers de cordouan vermeil, à un siège et allerons de mesmes, emplis de fin duvet, garnies de tasses de Hongrie, d'estriers de fin cuivre doré de fin or et d'un harnois fait à la devise du roy, — 24. l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 19.)

ALLERON. — La partie d'un trumeau ou jambage contigu au vide d'une baie, et dont l'extrémité supérieure se profile en saillie pour porter une voussure ou un linteau.

1481. — Allerons portant voussure contenant 19 verghes et un court de 6 piés quarrez pour un bollevercq. (La Fons, *Gloss. ms. Biblioth. d'Amiens.*)

ALEXANDRIE. V. 1240.

L'esgarde vers soleil levant...
Par là li porte Alixandrin
Vienent, et si bon siglaton
Li molequin et li mangon;
Li espervier et li ostor;
Et li bon cheval coreor,
Et li poivres et li commins,
Et li encens Alixandrins,
Li girofles, li garigax
Les mecines contre toz max.
(*Parton. de Blois*, ms., f° 130.)

ALEXANDRIE (COUVERTURE D'.

1380. — N° 573 Unum matalacium de bombace, una culcitra de Alexandria. (*Inv. du chât. de Cornillon*)

ALEXANDRIE (RUBIS D' — Corindon rouge-rubis de provenance orientale par la voie d'Alexandrie, restée longtemps l'un des plus vastes entrepôts des produits de l'Asie.

V. 1370. Le rubis vient des parties d'Inde, de Lybie, et de Tourniche et sont trouvés en rivages des fleuves du paradis vers Alexandrie. (*Le lapid. de Manderille*, p. 5.)

ALEXANDRIE (TAFFETAS D'.— Voy. ce mot.

ALEXANDRINE (COULEUR. — Teinture rouge à l'orseille.

1453.— A tignere l'alessandrino, abbi la seta di bianco... abbi adattato la caldaia con l'acqua, dentrovi l'oricello, e falla bollire. (*Tratt. antico della seta*, p. 37.)

ALGIER. — Arme d'hast. Javelot empenné, à fer barbelé.

V. 1260. Li reis Mersilius en fut mult esfréed
Un algier tint ki d'or fut enpenet.
(Chanson de Roland, st. 32.)
De son algeir a la hanste crollée. (St. 33.)
...Il lor lancent e lances e espiez
E wigres e darz e museras e agiez.
(St. 152, v. 10.)

ALIGOS. — Vêtement de dessus. Houce, voy. ARGAUS et HERIGAUT.

1260. Sans aligos la roube estoit,
Uns estivals cauciés avoit.
(*Li biaus desconneus*, v. 2568.)

ALIZE. 1575. — Alizes sont les choses serrées comme le caillou et le pain broyé, auquel n'a esté donné lieu de se lever, et toutes choses qui sont si bien condensées qu'il n'y a aucuns pores apparents. (Palissy, *Explic. des mots*, p. 377, édit. P. A. Cap.)

ALLAN. — « 1775. Chien de l'espèce qu'on nomme dogue. Les alans sont de trois sortes : l'alan gentil qui tire sur le lévrier; l'alan de boucherie dont les bouchers se servent pour conduire leurs bœufs, et l'alan vautre qui est une race de mâtins propre à la chasse de l'ours et du sanglier. » — (Prévost, *Manuel-lexique*.)

1387. Alans est une nature et manière de chiens, les uns sont que on appelle alans gentilz, les autres sont alans de boucherie, les autres que on appelle alans vautrez.
Les allans gentilz doivent estre faitz et tailles droitement comme ung levrier de toutes choses, fors que de la teste qui doit estre grosse et courte. (Gaston Phœbus, *Bibliot. maz.*, 514, f° 35.)

1478 Pour avoir mené... de Tours jusqu'au port de Deusse une alande qui estoit chaude a ung levrier, 1 s. t. (*Cpte. roy.*, *arch. KK.* reg. 64, f 37.)

1500. — Une contrée dud. pays, la quelle de son nom il appelle Molose; et en ce quartier (l'Albanie) naissent les bons chiens de chasse qu'on dit allans et en latin *molossi* qui sont comme dogues d'Angleterre. (Lemaire de Belges, *Illustr.*, l. 3, p. 1 V°, édit. de 1513.)

ALLÉES. — Les cotés d'un pilier contigus au vide d'une baie. Synonyme d'allerons. (Voy. ce mot). Et aussi, passages étroits ou galeries servant pour la communication.

1473. — A maistre Anthoine Colas, maçon de l'église, pour 2 jours à tailler pour les aleez d'un pillier d'emprès la chapelle Droyn. (*Cptes de la cathedr. de Troyes*, p. 11.)

1482. Pour 5 journées à commencer de plomber sur les hautes allées du coste de la chapelle Saint-Sébastien. (*Ibid.*, p. 15.)

ALLEMAGNE. — S'il faut attribuer à des circonstances parfois futiles les évolutions de la mode et les emprunts réciproques qu'une nation fait à une autre du produit de ses industries, il est juste d'admettre que le plus souvent ces emprunts sont le signe incontestable d'une supériorité acquise.

L'influence de la civilisation romaine dans la Gaule, celle de l'empire grec sur la France carlovingienne, celle de l'Orient à l'époque des croisades, et de l'Italie à la Renaissance, en sont la preuve certaine. C'est donc à ce double point de vue que doit être jugée la valeur des importations étrangères, et qu'il faut classer les documents sur lesquels repose, pour chaque pays, le droit de ses revendications légitimes.

ALLEMAGNE (ARMES ET ARMURES). — V. 1300. — Tota espaza d'Alamanha — 1. den. (*Tarif de Montpellier*, *Thalamus*, p. 226.)

1386. — A Guill. Gallande, marchant de toilles, demourant à Paris pour 3 aulnes de toilles de Reins... pour faire un patron à un petit pourpoint pour Mds. le duc de Thouraine, pour envoier en Allemaigne, pour faire et forger unes plates d'acier pour son corps. (7° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 25 v°.)

1471. — Ung cric d'Alemaigne en ung estuy de cuir noir. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 17.)

1554. — Une longue dague, le manche d'ébène, de la façon d'Almaigne, garnye de son fourreau — 15 s. t. (*Inv. d'Em. de Nicolay*, f° 97 v°.)

ALLEMAGNE (AZUR). 1355. — Ancho ordiniamo che nullo del arte de dipentori ardisca o ver presuma di mettare ne' lavorii che facesse altro oro o ariento e colori che avesse promesso, si come oro di metà per oro fino, e stagno per ariento, azzuro de la Magna (d'Allemagna), per azurro oltramarino, biadetto overo indico per azzuro, terra rossa o minio per cinabro. (*Stat. di pitori Sanesi*, c. 12. — *Carteggio ined. d'artisti*, t. II, p. 7.)

ALLEMAGNE (BRODERIE). — 1294. — Una tobalea de opere theotonico in qua est in medio *Agnus Dei* et in circuitu diverse imagines et littere, et est ibi fronsale de perlis cum 32 smaltis rotundis ad imagines et cum 66 aliis smaltis, et 95 cocculis deauratis.
Item. Unum dossale ad aurum cum arbore vite cum mantili de opere theotonico. (*Invent. d'Anagni.*)

Ce dorsal ou devant d'autel conservé aujourd'hui dans le trésor de l'Église d'Anagni est une curieuse broderie sur toile blanche trellissée et à fond d'or, de style allemand. Il représente Jésus-Christ sur l'arbre de vie, surmonté du pélican. De la croix s'échappe un double rinceau terminé par deux anges. Vingt médaillons entourés d'inscriptions et contenant des prophètes et les témoins de la crucifixion occupent le champ du dorsal. — En haut et en bas on a cousu un galon tissé en soie d'une suite d'écussons armoriés, de la fin du treizième siècle. — Cet objet dont les figures sont trop effacées pour être reproduites ici a été photographié à Rome par Simelli.

1295. — Unum frixium laboratum super samito rubeo ad imagines integras de auro filato, cum tobalea de Alemania. (*Thesaur. sed. Apostol.*, f° 91 v°.)
Unum copertorium pro purificatorio de opere Alamanie, laboratum ad bestias et pisces, profilatas de serico nigro.
Medium copertorium sine tobalea, de opere Alamanie, cum foraminibus et uno frixo a pede de serico rubeo ad aurum, cum fimbria de serico diversorum colorum. (*Ibid.*, f° 93.)

ALLEMAGNE (CHAPELLERIE). — 1400. Pour un hault chappel de veluau noir en trippe, doublé tout un, en facon d'Almaigne... pour y celluy Sgr (le roi) 4 l. p.
Pour une grant barette ou aulmuce en facon d'Almaigne

doublé tout un en veluau en trippe — pour led. Sgr. — 8 l. p. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 179 vo.)

1404. — A Jehan Aubert, chapellier et varlet de chambre du roy... pour un grant aulmuce de veluau noir sur soye en trippe, doublé tout un, en façon d'Allemaigne de nouvelle façon pour y celluy Sgr. de roy — (*Cptes de la cour de Charles VI. — ms. Bibl. Richel.*, no 6743, p. 11.)

ALLEMAGNE (MEUBLES). — **1591**. — No 273. Une petite table de sappin faict en façon d'Allemaigne — 9 l. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency*.)

1633. — Ung petit cabinet d'Allemagne, de bois violet à une serrure fermant à clef, garny de son pied de bois de noyer avec 5 ais de bois de haistre. (*Inv. de la Vve Phelipeaux.*)

ALLEMAGNE (ORFEVRERIE). — Les vases designés dans les inventaires : *à façon d'Allemagne* se distinguent souvent par un ou plusieurs cercles fleuronnés formant couronne.

1416. — A Corart Grosle pour l'achat de 2 flacons à la façon d'Alemaigne — 8 s. (*Cpte des menus plaisirs de la reine*, no 3.)

1453. — Une couppe d'argent dorée à 3 piez en façon d'Almaigne, pes. 3 m. 1 o. 7 gros, chacun marc, 9 liv. (*Vente des biens de J. Cœur*, 212.)

1457. — Unum vas de serpentina viride cum copertorio suo, ita quod duo vasa potius sunt quam unum, factum ad formam cupparum de Almania, — val. 10 duc. (*Inv. du Palais de Saint-Marc.* p. 208.)



XIVe s. *Armorial de Zurich* no 110.

« Unus biquerius magnus deauratus per totum excepto castro et zona que sunt in coopertorio admodum Almanie, cum armis D. Cardinalis intus in coopertorio — pond lb. 5, unc. 1. — Val. 52 duc. (*Ibid.*, p. 217.)

1561. — 5 couppes doubles d'argent doré, façon d'Alemaigne. — Une autre couppe d'argent doré, façon d'Almagne, au couvercle de la quelle y a ung petit enffant. (*Inv. du Chât. de Pau*, fo 69 vo et 71.)

ALLEMAGNE (TREILLIS). — **1554**. — Ung pourpoint, le corps de treilliz d'Allemagne et les manches de satin noir doublé de boucassin et fustaine blanche — 30 s. t. (*Inv. d'Em. de Nicolay*, fo 95 vo.)

Voy. aux mots : AMICT — BOUTEILLE — CADENAS — CREUSEQUIN — COTEHARDIE — HAUBERT — SELLE — TERRE BLANCHE.

ALLOIERE. — Du mot *aloi* ou titre des monnaies est venu celui d'aloiere appliqué proprement à une bourse à renfermer de l'argent ; mais dans l'usage ce terme se confond avec ceux d'aumonière, d'escarcelle et même de gibecière.

Le port de cette bourse suspendue à la ceinture a beaucoup varié au moyen âge. Le cuir y fait souvent place aux étoffes de toute sorte associées aux garnitures de fer ou d'orfèvrerie du travail le plus délicat et le plus riche.

V. **1280**. Voroie volentiers savoir
Se je doy celle mance avoir.
La dame dist qu'elle est faite,
Hors d'une aloiere l'a traite
Que elle à sa cainture avoit.
(*Le chatelain de Coucy*, v. 1027.)

V. **1300**. Riche cheinture et alloiere
Que chascun appellent gibecière.
(*Le dit du chevalier*. *cit.* du Cange, vo Alloverium.)



V. 1200. *D'après* Forgeais, *Plombs historiés.*

1316. — Pour 4 alloières brodées de veluiau a 10 s. pour pièce ; pour 6 alloières brodées sus samit — 15 s. pour pièce. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, p. 66.)

1321. — Un coutel et une aloyere de cuir d'abaye. (*Inv. de Gui de Kaours*, — *cit.* du Cange, *Ibid.*)

1456. — Le suppliant print la gibbecière ou alloyère de petit Jehan, en laquelle n'avoit point d'argent. (*Arch J. J.*, reg. 187, pièce 8.)

1467. — Et sy avoit (le duc de Bourgogne) une aloière et aultres bagues sur luy qui valloient, comme on disoit, une moult grande finance, et disoient aulcuns ung million d'or, qui vaut dix cents mille florins ; ne scay qu'il en est. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 183.)

ALLOISSIER. — Alisier, arbre de la famille des Pomacées et de l'espèce des Sorbiers. Son bois doux et à grain fin, mais moins résistant que le cormier, servait à des usages de tabletterie.

1395. — Quoddam magnum scamnum cum dosserio et scabello de nemore dicto *d'Irlande*, cum 2 trestellis de factione seu operagio parisiensi et cum quadam, magna tabula de nemore dicto Alloissier longitudinis dicti, scamni, in simul taxatum et taxatos 100 s. t. (*Invent. de l'Ev. de Langres.*)

1690. — Son bois est noir et recherché pour faire des fiffres. (*Dict. de Furetiere.*)

1723. — Son bois sert à monter les outils à fust des menuisiers et à faire des chevilles ou fuseaux pour les rouets ou lanternes des moulins. (Savary, *Dict. du Comm.*)

ALLUMETTES SOUFRÉES. — Fabrication rangée au quatorzième siècle parmi les travaux des femmes.

V. **1360**. — Si fit d'une pierre et d'un fusil qu'il portoit avec soi un pou de feu à buchettes ensouffrées, touchées à la mesche esprinse par le feu du fusil. (Boccace, *Décam.*, 3e *journée*, nouv. 1.)

XIVe s. — Et n'est bon le soufre qu'a ces femmelettes qui botellent les allumettes. (*Traité d'alchimie*, *cit.* Littré.)

ALMANACH. ARMENAC. — Je signale sans l'expliquer l'ingérence des médecins dans la confection des almanachs, leur empiètement aussi ancien que bizarre sur les attributions de nos facteurs et la singulière définition du mot admise par Ph. Monet.

1431. — A maistre Jehan de Wisalia, maistre et médecin auquel Mgr. le duc (Philippe le Bon) a donné de grâce especial quant il lui a présenté le grant et le petit almanach de cette présente année — 6 l. (*Doc. cit.* Pinchard. *Arch. des arts*, etc., t. II, p. 306.)

1483. — Un armenac en parchemin. (*Invent. de Charlotte de Savoie*, p. 131.)

1503. — Le 5 mars la cour (de Paris) veue la requeste fait defense à Jehan Boissier vendeur de livres, à peine

de prison et d'amende arbitraire, de ne vendre aucuns armenatz faits par maistre Guillaume Lecop docteur régent de la faculté de médecine, sinon qu'il les ait préalaglement signés. (*Doc. cit.* Desmazes, *Penalités anc.* p. 102.

1635. — Faire des almanachs, — bâtir des châteaux en Espagne, s'occuper à de vaines fantaisies et grotesques. (Ph. Monet.)

ALMERIA. — Cette ville de l'Andalousie a maintenu pendant toute la période du moyen âge et même au delà la réputation que l'industrie des Maures lui avait acquise. Ses fabriques de soieries et ses teintures sont restées particulièrement célèbres. Voy. Soie.

1158. — Almeria était une ville musulmane à l'époque des Moravides (758 à 1038). Elle était alors industrieuse et on y comptait entre autres 800 métiers à tisser la soie où l'on fabriquait des manteaux précieux, des brocarts, les étoffes connues sous le nom de *saclatoun* (Siglaton, voy. ce mot), de *isfahani*, de *murdjani* (couleur de corail); des voiles ornés de fleurs, des vêtements riches et épais, le *hamd*, le *athabi* (tabis), le *mucadjir* et divers autres tissus de soie.

Avant l'époque actuelle Almeria était également renommée pour la fabrication des ustensiles en cuivre et en fer parfaitement travaillés. (*Géog. d'Edrisi*. t. II, p. 43.)

1185. — Li envoiast de l'an, quinze muls de Surie
Et vingt somiers cargiés de pailes d'Aumarie.
(*Chanson d'Antioche*, ch. I, coupl. 13, édit. P. Paris)

V. **1250**. — Et remest ou bliant de porpre d'Aumarie.
(*Aye d'Avignon*, v. 915.)

V. **1260**. — Et maint escu perchié de l'euvre d'Aumarie,
(*Doon de Maience*, v. 927.)

ALOÈS. — Entre les espèces résineuses et odoriférantes, l'aloès, d'une couleur jaspée, luisante et plus ou moins brune, fut pendant plusieurs siècles l'objet d'une faveur particulière qui motiva son prix excessif dans les entrepôts de l'Asie, et en faisait un des produits les plus recherchés de l'Orient. Ce bois précieux, souvent confondu avec le suc de la plante arborescente de la famille des Liliacées qui constitue l'aloès commun, a été employé comme tonique et désopilant; mais l'orfèvrerie en disputait chèrement l'usage à la médecine, aussi le voit-on dans les inventaires prendre rang parmi les objets les plus estimés. Voy. Agalloche.

877. — Quelques pelerins y apportent du bois odoriférant appelé *houd el Kamrouni*, du nom de Kamroun où on trouve du bois d'aloès excellent... ils le donnent au prestre du temple afin qu'il le brûle pour encenser l'idole.

Il y a de ce bois qui vaut jusqu'à 200 dinars le man; il est ordinairement marqué d'un cachet et cette marque sert à le distinguer d'une autre espece du mesme bois qui est de moindre valeur. Les marchands l'achètent ordinairement de ces prestres des idoles. (Abuzeid, *Relat. des Indes et de la Chine*, p. 110.)

1295. — Unam potentiam de ligno aloes, guarnitam de argento cum baculo de sandali (*Thesaur. sed. apostol.*, p. 150.)

1298. — En cil reigne (Ciamba, Indo-Chine) il ont leigne aloe en grant abondance. (*Voy. de Marco Polo*, ch. 162, p. 189.)

1355. — Il est (l'empereur de la Chine) sur un charriot sur 4 roes sur lequel il y a une moult belle chambre faicte d'un bois qui vient de paradis terrestre, qu'on appelle *Lignum aloes*, et est cette chambre bien odorante pour la cause du bois. (Mandeville, l. k, 5.)

1380. — Ung petit baston de lignum alloes, garny d'or, aux armes de la royne Jehanne de Bourbon (*Invent. de Charles V*, n° 2904).

1416. — Une salliere de linon alloez, en façon de lozange, garnie d'or et de petites perles, et par dessus a un arbre de corail a petite branches et feuilles doré en façon de chesne, ou il a plusieurs glans de licorne, et en la tige dud. arbre a un petit cerf d'or montant contremont l'arbre. — 91 l. t. (*Invent. du duc de Berry.*)

1420. — N° 7. Un hanap de linon allouez, et sont les bandes de la cuve dud. hanap et du couvercle esmaillées des armes de M. S. de Berry, et est le souage dud. hanap poinconné à orbevoyes sans pierrerie, et est le fretelet dud. couvercle d'un saphir et de 3 perles de compte benites (?) environné de 3 glans et de 3 pommettes d'or, et le donna au roy MdS. de Berry en voyage de Languedoc, et poise tout ensemble 6 m. 1 o.

N° 95. Une paire de cousteaulx tous mangés de roul dont les manches sont de lignum allouez à un escuçon de France... *en marge* : fault. (*Invent. des joyaux de Charles VI.*)

1485. — Aloes lignum... est arbor suavissimi odoris... et est subtile aperimentum opilationum... stomachum infrigidatum calefacit et si abominabile fuerit, ponatur parum ligni aloes integri in vino per noctem, mane vinum exhibeatur. Martialis ejus facit oris odorem bonum et confortat nervos. (Cuba, *hortus sanitatis*, c. 19.)

1514. — Rabillé les garnitures de 5 croix de lynon aloix et avoir faict des croix d'or par-dessus, — fait les garnitures d'une grande croix de lynon aloix à lettres escriptes à jour. (*Argenterie du comte d'Angoulême*, f° 14 v°).

1514. — N° 170. Une dizaine de patenostres de lynon aloys en façon d'olive. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1730. — L'aloes du Turquin est si bon qu'il y en a qui s'y vend jusqu'à mille écus la livre, ce qui s'estime suivant qu'il a plus ou moins de graisse, celui qui n'en a point se vendant à peine trois ecus et n'etant propre qu'à la marqueterie ou à faire des chapelets tels qu'on en voit beaucoup à Paris. (Savary, *Supplém.*)

ALOURS. — Paliers, planchers d'échafaudages.

1379. — Pour 4 charées de menu merrien pour faire les alours en la roe (rosace).

Pour 52 cloies pour faire lesd. alours.

1386. — Pour faire les allours pour lever la maçonnerie au long dud. jubé et faire ung touret à lever les pierres amont. (*Cptes de la cath. de Troyes*, p. 20 et 21.)

1420. — Pour une voiture de perches à faire les alours pour lever led. ouvrage (de l'échafaud). — 40 s. (*Ibid.*, p. 468.)

ALPHABET. — **1589**. Avons accordé qu'il soit fait un alphabet comme de coustume où il y aura escripts les



Cuivre gravé. Coll. de l'aut.

noms desd. confraires par ABC, pour tenir chascun à leur rang la feste. (*Stat. de la frairie de Mr. Saint Eloy, des maitres celliers de Lymoges.* — *Ms. de l'abbé Legros*, t. III.)

ALTOBAS. — Formé des mots *alto* et *basso*. — Velours figuré de fabrication italienne ainsi nommé parce qu'il présentait des ornements en relief sur un fond ciselé. Ce nom s'appliquait aussi aux velours gaufrés de cette époque et qui ont un aspect analogue au précédent.

1583. — Ung daiz de veloux cramoisi altobas, et de thoille d'argent à compartiment d'or et de soye vert, garny de 6 pantes.

Ung lit de veloux altobas et thoille d'argent à compartiment d'or et de soye cramoisi, garny de 9 pantes et d'une couverte à l'italienne de mesme, 3 rideaux de damas cramoisi passementé d'ung passement large d'argent à jour, et ung marchepied traversin mante rouge enveloppé de sangles, servant aud. lict. (*Inv. du duc de Guise au chât. de Joinville*, p. 12.)

ALUDE. — Basane retournée et mégissée que les lexicographes du treizième au quinzième siècle con-

fondent avec le cordouan; depuis le dix-septième, colorée en vert, on l'emploie à couvrir les livres d'école et les registres.

1260. — Bource d'alue n'est preue et bourse dont le fueil ne vet de chief en chief n'est mie bonne. (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 205.)

1286. — Aluta — pellis que candida dicitur vulgariter *cordouannée.* (Balb. de Janua, *Catholicon.*)

V. **1450** — Aluta cordouan. (*Vocab. lat.-franc. de P. Roger*, ms. *Bibl. Rich.*, 8426.)

1635. — Basane coloree aiant l'auvers velu et frisé, tourné au dehors dont on couvre les livres, — alude verde, de la sorte que dessus (Ph. Monet.)

1723. — Les basanes qu'on nomme aludes sont pour l'ordinaire teintes en verd et en violet, fort velues d'un côté. Elles sont appelées aludes à cause que dans les apprets qu'on leur donne on y employe de l'eau d'alun. — Cette sorte de basane qui est toute différente des autres ne s'emploie ordinairement qu'à faire des couvertures de livres et des porte-feuilles d'écolier. (Savary, *Dict. du Comm.*)

ALUN. — On a donné à l'alun et à plusieurs espèces minérales qui s'en rapprochent plus ou moins des noms divers sous lesquels il est souvent confondu et qu'il importe de préciser pour l'intelligence des anciens auteurs. L'ignorance de sa composition a maintenu jusqu'au siècle dernier certaines erreurs à noter comme tous les faits intéressant l'histoire de la chimie.

On distinguait quatre espèces qui sont, sans y comprendre la soude des verriers :

L'alun de roche, de glace ou de gemme, roche minérale d'alun naturel qui est un sulfate d'alumine à base de potasse, d'ammoniaque ou de soude, dont la Syrie et la ville de Rocca en particulier gardèrent longtemps le privilège de la fabrication. Au quinzième siècle on commence à exploiter sous le nom d'alun de Rome les mines de la Tolfa, et au dix-septième celles de l'Allemagne, de la Suède et de l'Angleterre.

L'alun de plume dit *scissile* que le commentateur de Dioscoride appelle froissable et capillaire; il a l'aspect fibreux de l'amiante dont il se distingue cependant par sa saveur styptique. On lui donnait au temps de Cotgrave le nom de poudre à gratter.

Néanmoins la distinction de cette espèce avec l'amiante véritable, que la médecine avait un intérêt particulier à constater, n'était pas toujours faite puisque d'anciens documents disent que l'alun de plume s'employait aussi à la fabrication des mèches incombustibles.

L'alun d'écaille, pierre translucide en lames minces, dite spéculaire et miroir d'âne, n'est autre chose que le talc.

Enfin l'alun sucrin est une solution d'alun de roche dans de l'eau de rose albuminée.

1260. — Nus tainturiers ne puet ne doit metre alun de bouquauz (contenant du sulfate de fer en excès) ne fuel ne fuelle car ce sont fausses tainteres (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 136.)

1280. — Aleun de pleume et aleun de bouquer, soit porté en charreste ou dedans bast, chascun cheval 14 den. Aleun de terre ne doit riens. (*Ordonn. des met. de Paris. Péage de Montlhery*, p. 447.)

1300. — Sur eaues grosses et troublées l'on doit user de aulx et est bon alun de jame, car il les clarifie. (P. de Crescens, l. 1, ch. 1.)

1330 — In Turquia quæ Asia Minor vocatur etiam fui in quodam castro posito super littus maris in terra firma, quod tenetur per unum nobilem Januensem nomine *Anderolus Cathani*... Ibi ipse facit alumen sine quo nullus pannus bene potest tingi, et fit mirabili modo... trahuntur lapides de sub terra non quicumque sed speciales ad hoc quia pauci inveniuntur illius naturæ et coquuntur sicut lateres vel vasa terrea, et hoc in maxima quantitate per plures dies cum fortissimo igne. Postea ponuntur illi lapides in una magna area et super effunditur aqua, et hoc omni die bis vel ter, et hoc per unum mensem continue; ita quod illi lapides effi[ciuntur] ... cineres. Postea ponuntur in maximis caldariis cum aqua, et cum maximis cochlearibus ferreis extrahitur illud quod fundum petit. Deinde de gypso sunt preparatæ areæ quadratæ et magnæ et multæ et ibi funditur illa aqua de caldariis quæ ibi paulatim congelatur ad modum cristalli, et illud est alumem electum. (*Voy. de Jourdain de Severac*, p. 64.)

V. **1500.** — L'alun de plume est une certaine maniere de pierre laquelle semble faicte d'estouppe, et a en soy si grande chaleur et siccité que faisant d'icelle une mesche a une lampe elle brusle tousjours et jamais ne se consomme.

... On fait de cette pierre beaucoup de choses pour rire, on la brise aucune fois meum avec les doigts pour la mettre sur les linceux du lict quand on veut que quelqu'un ou quelqu'une n'y puisse dormir.

Les femmes se servent de ceste pierre pour se faire le visage vermeil, pour ce que frottant la peau du visage d'icelle, elle s'enflamme et la fait rouge. (Fioravanti, *Miroir univ.*, l. 8, p. 656, trad. de 1584.)

1536. — Lapidis aluminis est alumen scissum... et est illud quod a vulgo *de pluma* vocatur (*Luminare majus*, part. 1, f. 22.)

1549. — Amiantus lapis, quem plumeum alumen vocant. (Porta, *Magia natur.*, l. 2, c. 10.)

1600. — La pierre amianthe est tellement semblable à l'alun *schistos*, qu'avec iceluy on la contrefaict, elle soutient comme l'or les injures du feu...

L'on en trouve aussi dans l'Italie, mais il est tellement court et aise à rompre qu'il est impossible de le filer. D'ou vient qu'on le vend pour l'alun *scissile* ou l'alun de plume, et sert seulement pour mesches perpétuelles. (B. de Boot, *Le parfait joaillier*, l. 2, p. 490.)

1611. — Alun d'escaille. — A kind of allun thats made of the transparent stone called *miroir d'asne*.

Alun de glace. — Roche allun.

Alun de plume. — A hard and white allun full of streakes or flakes, we cal it stone allun or itching powder.

Alun succrin. — An allun compounde of rose-water, whites of egges and roche allun; italian women use it much in their cleansing or whitening imployments. (Cotgrave.)

1644. — Il y a en Bretagne, une autre colline chargée de talch et d'amianthe ou d'alun de plume — luisant comme un miroir quand le soleil darde ses rayons dessus. On croit que c'est la pierre *asbestos* des anciens. (Coulon, *Les rivieres de France*, t. I, p. 219.)

1730. — L'alun de plume se trouve dans les mines de l'alun commun qui sont dans l'isle de Milo, située à l'entrée de l'archipel. Il y vient par gros paquets composés de filets aussi déliés que la soye la plus fine... de même goût et de même caractère que l'alun de pierre. — Il ne faut pas confondre l'alun de plume avec la pierre incombustible... ou les amianthes de Smirne, de Gènes et des Pirénées. — L'alun de plume est un véritable sel. (Savary, *Supplém.*)

ALVE. — Voy. Aunes et Auves.

AMATEUR Orfevre et Émailleur. — On pourrait sans doute signaler le même fait à toutes les époques, mais l'art de l'orfèvrerie et de l'émaillerie avait pris sous le règne de Charles VI un tel développement qu'il semble bien naturel et cependant digne de remarque d'y voir appliqué un artiste qui n'en faisait point sa profession.

1417. — Lequel de Gennes ne fu oncques de mestier, mais estoit tant subtif et imaginatif que il faisoit.. orfavrerie d'or et d'argent, esmailleries et autres choses se comme il eust été maistre. (*Arch. J.J.*, rég. 169, pièce 526.)

AMBARDE. — Couette, lit de plume faisant dans le coucher l'office de matelas.

1368. — Et l'abati desous lui, sus une ambarde que on dit en francois une coute de matelas de soie, (Froissart, l. 1, part. 2, c. 254.)

AMBRE. — L'ambre blanc et gris sont les espèces dont la médecine a fait un usage si fréquent et si varié, qu'il serait fastidieux d'énumérer les vertus sans nombre d'une telle panacée. Originaire des côtes de la Baltique, cette substance passe pour être la concrétion morbide d'une espèce de cachalot.

L'ambre jaune ou succin, d'une nature et d'un aspect fort différents, considéré comme le produit végétal d'un conifère assez semblable à nos sapins blancs et rouges, est celui dont on s'est servi en tout temps comme de l'ambre blanc pour la sculpture et la confection de menus objets d'un certain prix. La médecine lui attribuait aussi quelques qualités thérapeutiques. La distillation en a fait un vernis très recherché en peinture dont les romans des douzième et treizième siècles font de fréquentes mentions.

Enfin l'ambre noir, le moins estimé de tous, se confond avec le jais et s'employait aux mêmes usages, sans préjudice du parti qu'en tirait encore la parfumerie au seizième siècle.

1067. — On voyait (dans le trésor du Calife Mostanser) quantité de tasses faites d'ambre de Schahai...

22,000 figures d'ambre dont chacune pesait 12 mann et plus. (*Extr. de Makrisi*, Et. Quatremere, 2 P. 370, 1.)

V. **1280.** Et s'en monterent en la chambre
Où Renier est, bien painte d'ambre
(*Livre des 3 Maries, ms. fds Lavall.* 22, f° 218 v°.)

1298. — Le ysle qu'est appelé Masle est en aut mer bien 500 miles ver midi, quant l'en se part de Kesmucoran... si voz di qu'en ceste ysle naist l'ambre mout fin et bon et biele. (Marco Polo, ch. 189, p. 229.)

..... Quant l'en se part de ceste deus yles et ala entor 500 miles ver midi adonc treuve l'en l'ile de Scotra... il hi naist l'ambre en grant quantité. (*Ibid.*, ch. 190, p. 230.)

..... (A Madagascar) ilz ont ambre asez porce qu'en cil mer a balène en grant abondance... et vos savés que la baleine fait l'ambre. (*Ibid.*, ch. 191, p. 232.)

1302. Et toutes ces choses estoient fleuretées de ambre et estoit l'ambre lié sur le cristal à beles vignettes de bon or fin. (Joinville, 269.)

1372 — Affirment lesd. executeurs que le roy nostre sire avoit eu une paINTE d'ambre blanc du prix de 12 fr. d'or. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 135.)

1379. — N° 2648. Nostre Dame gesant, les 3 roys de Coloigne et Joseph, et saint Anasthase, tous d'ambre blanc en petis ymages sans nulle garnison.

N° 2671. Un petit ymage qui a une petite couronnete d'or garnie de perles, de Nostre Dame, d'ambre jaune.

N° 2858. Une pomme d'ambre couverte d'or à fleurs de liz et a osteaulx, non pesée pour ce qu'il y a pou d'or. (*Inv. de Charles V.*)

1389. — Un ymage d'ambre de Sainte Marguerite, qui sault de dedens un serpent, assis sur un petit entablement d'argent doré.

Une gaesne garnie de 3 cousteaux à manches d'ambre, virolez d'argent doré. (*Inv. des joy. de la duch. de Touraine*, f° 3 v°.)

1399. — Un coutel à manche d'ambre, la virolle d'or esmaillée des armes de Mgr le Dalphin. (*Invent. de Charles V*, f° 142 v°.)

V **1400.** — Trois années plus tard (977), El-Haken chercha querelle à El-Hacen au sujet d'une masse d'ambre que celui-ci, étant encore sur le trone, avait reçue d'un des ports Maghrebins, et dont il avait fait faire un tabouret pour s'y appuyer, tantôt le coude, tantôt la tête. (*Ibn Khaldoun, Hist. des Berberes*, t. II, p. 151.)

1412. — Un grant tableau de boys quarré garni de 10 marcs d'or ou environ, ou quel par devant a une ymage de Nostre Dame faite d'ambre et de must, qui a les mains et le visage de ronart, tenant son enfant semblablement fait tout de ronart, sur un champ de must semé de armes et devises de Mgr. (*Cptes du duc de Berry*, f° 11 v°.)

1416. — N° 854. Un ymage de Nostre Dame, le visage et la main d'ambre blanc, une petite couronne d'or sur la teste, tenant son enfant, d'ambre blanc, — prisé 60 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1491. — A Michel Thomas, marchant de Paris, 17 l. 10 s. t. pour unes heures garnye d'ambre gris et ung mirouer que led. S. a achaptées de luy. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, 82.)

1514. — Une dizaine de patenostres d'ambre blanc non estimée parce que led. orfevre a dit ne scavoir la valeur. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, n° 174.)

1556. — Le jaunâtre (l'ambre) est tiré de la mer germanique de quoy coustumièrement sont faicts les dez à jouer. (Cardan, *Subt. invent.*, l. V, p. 138 v°.)

Gagates (jais) est dit vulgairement ambre noir, on en fait des patenostres. Il est splendide et luysant, ensorte que plusieurs le nombrent entre les pierres precieuses, il est de couleur noir et attire la paille et le festu. Les viateurs nous en apportent d'Espagne des images, il brusle, et ce est commun à tout genre de bitumen. (*Ibid.*, l. V, p. 137.)

1557. — A broyer l'ambre pour mettre en compagnie pour donner odeur et en faire marques de patenostres... — Quand tu auras lesd. patenostres entre les mains elles te rendront merveilleuse odeur, et est pour personnes nobles et riches, car les tenant entre les accoustremens, tous prendront icelle odeur. (*Secrets d'Alexis*, part. 2, l. 2, p. 27 v°.)

1558. — Une boutaille d'ambre garnie d'argent doré et sur le fertelet les armes de Ms. le duc Charles — pes. 2 m. 3 o., 12 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 21 v°.)

1600. — Les petits vases qui sont de grandeur d'un poing, et qui sont fort délicatement et artistement travaillés sont estimés 10 ou 16 thalers; si ce n'est que l'artifice singulier de la graveure surpasse beaucoup le prix de la matière. Si l'ambre porte les figures de quelques choses, il est estimé selon le plaisir du possesseur. On estime les fragmens de l'ambre tout autrement, car les fragmens du blanc se vendent 6 thalers, les meslés du blanc et du jaune 2 thalers. Mais les noirs et impurs se vendent demi-thaler seulement et quelques fois un quart, s'ils contiennent beaucoup d'impur. Les fragmens meslés valent en première lieu pour en tirer l'huile, car l'ambre blanc ne rend pas beaucoup d'huile... L'ambre sert aussi pour faire le vernix dont les peintres et les imprimeurs se servent. (Boece de Boot, *Parfait joaillier*, l. 2, ch. 161, p. 426, édit. de 1644.)

1600. — Les carcans s'en portent, car l'ambre sert au goitre et autres maux du gosier... l'ambre noir c'est le jaiet appelé gagate, aussi est-il porté par le flot de la mer. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 21.)

1611. — Ambre blanc. — White amber; one kinde thereof, throwne by floating sea on the pruthian shore, which being given to drinke in wine unto a fasting wench, will force her to pisse, if she have lost her maiden-head.

Ambre crud. — Raw amber; amber as it growes, or as it is before it be prepared polished and made transparent by the fat of a sucking-pig.

Ambre gris. — Amber greece, or gray-amber, the best kinde of amber used in perfumes.

Ambre noir — Black amber, the worst kind of amber, usually mingled with aloès, labdanum, storax and such aromatical simples, for pomander, chaines, etc.

Ambre de patenostres. — Bead amber, the ordinary yellow amber. (Cotgrave.)

1723. — L'ambre gris sert... aux confiseurs dans plusieurs sortes de confitures et dragees. Il entre aussi dans la composition du chocolat. (Savary.)

AMICT. — Ce linge est le premier vêtement dont se couvre le prêtre avant de célébrer la messe. En le posant sur sa tête il dit : *Impone Domine capiti meo, etc.*, puis le rabat sur ses épaules où il reste entièrement caché par l'aube et la chasuble.

Introduit dans le costume ecclésiastique au huitième siècle, l'amict prit la forme, maintenue jusqu'au commencement du treizième, d'un carré long de toile fine et sans garnitures apparentes; mais fort antérieurement à cette époque et jusque vers 1450 on commença à le porter d'une façon quelque peu dif-

férente. Elle consistait dans l'adjonction d'un orfroi ou parement historié de broderies, rabattu sur le cou et formant un collet comme celui de l'aube, de la tunique et de la dalmatique, dont le très grand développement caractérise l'iconographie du quatorzième siècle. Jusqu'au dix-septième on a admis l'usage d'orner l'amict de franges ; mais depuis, une simple petite croix y a seule été maintenue pour des raisons liturgiques.

1289. — N° 24. 6 amitos paratos diversorum ornamentorum, pannorum de cirico et de purpura. (*Invent. de l'abbaye de Silvacane.*)

1295. — Unum amictum ad aurum filatum de opere anglicano (*voy* ANGLETERRE) cum media imagine salvatoris in medio et 6 alias circa eam.

Unum amictum de quadam lista panni benedicti

Unum amictum cum frixio de Alamania.

Unum amithum laboratum ad aurum tractitium, et perlas et flores de serico diversorum colorum.

(*Thesaur. sedis apostol.*, p. 111.)

1295. — Duo amicti veteres quorum unus de opere saracenis, et aliis de sameto viridi breudato cum avibus in circulis. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 318.)

1380. — Et est l'amyt paré sur champ d'or à ymages. (*Inv. de Charles V*, n° 1046.)

1401. — Une aube et amict à parure de 6 apostres à cascum lés de l'aube, et à l'amit a un crucefix.

Item. Un amit à parure d'une Véronicle et 4 ymages. (*Inv. de l'egl. de Cambrai*, p. 340.)

1416. — Une aube parée, de samit vermeil, brodé à ymages de Moyse prophete, et l'amit brodé de la passion de Jhs-Crist (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 14 v°.)

AMICTONE. — Un texte de la même date et du même pays dit : *aumeton* et *augmeton*, deux noms de l'amict particuliers à la Charente.

1562. — 3 Essuie-mains. 6 aubes et 6 amictones. (*Relat. du pillage de l'égl. d'Aubeterre. — Bull. de la Soc. archéol. de la Charente*, 3e série, t. IV, p. 360.)

AMIDON. — Les coiffures pyramidales de l'époque d'Isabeau de Bavière sont restées célèbres. L'empois, la gomme et la cire s'ajoutaient pour les soutenir aux engins métalliques.

1416. — N° 58. A Ysabeau, l'ouvrière pour avoir de la fleur pour l'atour de la royne — 4 s. p., et pour un sachet de mégis à mettre la fleur — 16 den.

N° 162. Pour une livre de gosme pour servir à empeser l'atour de lad. dame — 6 s. (*Cpte des menus plaisirs de la reine.*)

AMIGAUT. — Gousset, ouverture sur les côtés ou au milieu de la partie supérieure d'un corsage de robe, et aussi une pièce d'ajustement posée devant l'aisselle, ou autour de la partie du corps qui l'enveloppe.

V. **1260.** Elle a son dextre bras geté
Parmi l'amigaut de son col.
(*Rom. de l'Escoufle, ms. arsen.*, 3319, f° 59 v°.)

1335. Adonc raison bouta sa main
Par un amigaut en son sain
Et une boete atainte en a
Dont unes lettres hors sacha.

(*Pélerin. de la vie hum., ms. fr. Bibl. Rich.*, 1138, f° 55 v°.)

Et avoit trait une mamelle
Par l'amigaut de sa gonelle.
(*Id., ibid., ms.* 828, f° 73.)

1353. — Pour 4 livres de chandelle de bougie à cirer les manches, collez et amigaux des garnemens dessusd. 6 s. 6 d. pour livre. — 25 s. (*Cpte d'Eust. du Brulle, arch. K* 8, f° 181 v°.)

1386. — Pour la facon d'avoir reffait le pourfil de dessoubz et avoir fait uns amigaux tous nuefs d'un surcot court de drap pers pour lad. dame — 16 s. p. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 115.)

Pour les pourfilz de des oubz, manches, tours de bras et amigaux (de la reine) — 14 douzaines de lettices. (*Ibid.*)

1398-9. — 8 chevreaux rez pour fourrer les amigaux ou goussez des robes d'iceulx enfans .. aux pris 4 s. p. la pièce. (*Cpte de l'extr. de l'arg. de Ch. Poupart*, f° 21.)



V. 1100. *Bibl. Richel. ms. fr.* 30, f° 67.

1484. — A l'entrée de Charles VIII à Paris le premier président étant revêtu de son manteau a lambeaux sur les epaules et amigaux et un chappeau rond de velours noir brodé d'or., (Godefroy, *Obs. sur l'hist. de Ch. VIII*, p. 433.)

1489. — *Armilla*, aournement de bras comme manches ou autres esmigaux. (*Cathol. parvum.*)

AMITUM. — Étoffe de soie cuite, plus forte que le cendal et moins que le samit.

V. **1189.** — Ces ateliers fameux (de Palerme) où la soie est filée en brins de diverses couleurs que l'on allie ensemble par plusieurs genres de tissage. En effet vous verrez sortir de là des étoffes a 2 et a 3 fils *amita, dimita et trimita*) qui exigent moins de frais et d'habileté, aussi bien que des étoffes à 6 filz (*hexamita*) dont le tissu plus épais demande plus de matière (Hugo Falcandus, *Hist. Sicil. praef.*, t. VII. col. 256 B.

V. **1190.** Les osbers traíent des forrieaus.
Blans e rollez e geiz e beaus,
Vestent les sus les aucotons
De cendaus frais et d'amituns.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 235.)

AMOLOIÉ. — Le modelé obtenu par la ciselure, auquel est souvent associé le travail du burin pour exprimer les nervures des feuillages.

1355. — Pour faire et forgier (pour le roi) une couronne d'or sur un bacinet à visière, semée d'esmaulx de rouge cler et d'esmaulx des armes de France, et sont les florons de lad. couronne nervées et amoloiées. (*Cpte roy. de G. de Vannes*, f° 201.)

AMORÇOIR. — Petit pulvérin de formes diverses, particulièrement lenticulaire et évidé comme une



XVIe s. — *Amorçoir italien en marqueterie. Coll.* Ressman.

gourde, en Italie. Il était suspendu au côté droit de la ceinture des mousquetaires et arquebusiers aux-

quels ils servait à garnir le bassinet de leur arme. Ces derniers seuls portaient en outre une grande poudrière appelé *chargeoir* qu'il ne faut point confondre avec l'amorçoir.

1560. — Pour une amorsoye de corne de serf gravée à personnaiges, garnye de cordon de soye — 25 s. (3e *Cpte de David Blandin*, fo 42 vo.)

1619. — Comme il soufflera au bacinet, estant encor ouvert et ayant tiré, afin que s'il y estoit par hasardt, demeuré quelque estincelle, le pulverin ne saulte et porte dommage à luy mesme, apprestant cependant le pulvérin pour gaigner du temps. (Jacques de Gheyn, *Maniement d'armes*, part. I, 15.)

C'est l'explication de la figure ci-jointe.



AMPOULE. — Réduite aux proportions d'un petit vase aux saintes huiles, sa véritable forme est lenticulaire ; sa panse aplatie, toujours munie d'un col plus ou moins étroit et long, repose souvent sur un pied très bas, elle se rapproche du flacon dont la tubulure du goulot est néanmoins plus courte et plus cylindrique et la capacité beaucoup plus grande. La différence de ces deux objets s'explique par celle de leur emploi.

La sainte ampoule de Reims est trop célèbre pour qu'il y ait lieu d'en refaire ici l'histoire ; mais d'autres moins connues se rattachent encore à des dates assez mémorables pour mériter quelque attention.

L'ampoule du moyen âge servait non seulement à contenir l'huile destinée à l'administration des sacrements, mais aussi quelque peu de celle des lampes allumées dans les lieux saints, aux tombeaux des apôtres, des martyrs, et dans les sanctuaires des pèlerinages célèbres. Ces reliques étaient gardées avec respect par la piété des fidèles, telles étaient les soixante-neuf fioles rappelant ces souvenirs précieux qu'au sixième siècle le pape saint Grégoire adressait en présent à Théodelinde, reine des Lombards, et qui sont en partie conservées dans le trésor de Monza.

Voici deux de ces curieux débris de l'art byzantin joints à quelques pièces d'une date plus récente, mais dont l'étude ne présente pas moins d'intérêt. Elles proviennent des fouilles de la Seine qui ont révélé l'existence de ces fragiles témoins de nos anciennes coutumes.





1180. — Plusur rei la requierent en dreit pelerinage.
Li prince, li barum, li duc od lur barnage
Gens d'alieus païs, di mult divers language
Prelat, moine reclus, et maint empoiinage
Et ampules raportent en signe del véiage
Mès de Jérusalem en est la croiz portée
Et de Rochemadur, Marie en plum getée
De Saint Jame la seale qui en plum est muée
Or a Deus saint Thomas cele ampule donée
Qui est par tut le mund chérie et honorée.
(*Vie de Saint Thomas le martyr*, v. 3796.)



V. 1200. — *Ampoule de S. Thomas Becket*
Plombs histor. de l'aut.

V. 1200. — Quod si volueris ampullas cum longo collo facere sic age. Cum sufflaveris calidum vitrum quasi vesicam magnam, obstrue foramen fistulæ pollice tuo, ne forte ventus exeat, vibrans ipsam, fistulam cum vitro, quod ei appendet, ultra caput tuum, eo modo quasi velis eam projicere, et mox extenso collo ejus in longum, elevata manu tua in altum, sine ipsam fistulam cum vase inferius dependere, ut collum non curvetur, et sic separans cum humido ligno mitte in furnum refrigerii. (Theoph. *Shed. divers. artium*. lib. 2, cap. XI.)



Revers : EXILITAS OMNIS OFFERT [aufertur] DOLOR EXCIDIT OMNIS. SANAT [us] BIBIT, COMEDIT, MALUM CUM MORTE RECEDIT.

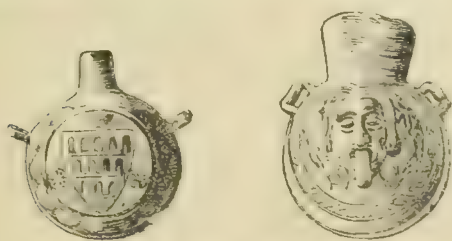
1295. — 10 ampullas de argento lungas pro aqua rosacea ad diversa laboreria — pond. 10 m. (*Thesaur. sedis apostol.*, f° 40 v°.)

1399. — 2 ampoulles d'argent dorées à une longue tige, cizelés à vignettes, et sont les fruitelez des couvescles de 2 honceaux — pes. 3 m. 7 o. (*Inv. de Charles VI*, f° 113 v°.)

V. 1407. — Une petite boete ou a une fiole de verre o euille (huile) de Sainte Katherine. (*Inv. d'Ol. de Clisson*, p. 17.)

1416. — N° 421. Une ampoule ou fiole ronde de pierre sur couleur de pierre serpentine, garnie d'or, pendant à un tixu de soye — 30 l. t.

N° 430. 2 grans ampoules ou fioles de voirre taintes sur couleur de pierre serpentine, l'une en facon de poire et l'autre en facon de concorge, garnies d'argent doré, pendant chacune à un tixu de soye — 15 l. (*Invent. du duc de Berry*.)



Ep. de Charles VI. Ibid.

1418. — Une ambolle couverte de palme, plaine d'yaue de fleuve Jourdain. (Caumont, *Voy. de Jherusalem*, p. 136.)

1460. — Au sommet de ce pillier estoit assise une ampolle en maniere d'une pinte d'estain. (Perceforest, t. III, f° 116 v°.)

1465. — Una parva ampulla cristallina cum 3 circulis, capite et pede de argento deaurato et gemmis, de Sancto Georgio.

In una ampulla cristallina tripartita, valde parva cum capite et pede de argento, lignum quod ignoramus. (*Invent. de S. Bertin*.)



Id. — Ampoule aux armes d'Isabeau de Bavière.

1473. — A Gilles de Minave, pour le tachon et doure de 3 ampusles, la premiere escripte *sanctum oleum*, la 2° *sanctum crisma*, la 3 *oleum infirmorum* — 24 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 200.)

1485. — Eglise Saint Nicolas de Bari — la dessoubz est le corps dud. saint Nicolas, lequel rend lad. huylle, laquelle s'appelle manne, de laquelle on en donne a cescun pelerin une ampoullette, dont pour ma part je trouvai la manière d'en avoir trois. (*Voy. de G. Lenguerent*, *Ann. archeol.*, t. XXII, p. 140.)

AMPOULE DE VERRE. — Voy. VERRE, 1456.

ANCEAU. — Bénitier portatif à anse.

1704. — Un anceau d'argent de figure ronde, de près de 12 pouces de haut, portant 9 et demy de diamètre : 2 figures massives de testes d'anges servent d'orillons pour arrester l'anse qui a près de 17 pouces de haut, grosses à proportion, poussée en feuillage, avec une pomme au milieu : il y a au bord de l'anneau un grenetis doré, aussi bien que les testes d'anges a l'entour. D'un côté est représenté un saint Estienne, et de l'autre sont gravées les armes du chapitre; le bas porte 7 pouces de diamètre et est poussé en feuillages de bas-relief doré ; l'aspersoir est d'argent et a pres de 14 pouces de haut sur près d'un et demy de diamètre a la poignée, qui est de figure ronde; le reste est poussé en feuillages, a l'exception de près de 4 pouces qui forment un quarré pour tenir le crin. (*Inv. de S. Pierre de Troyes*, n° 86.)

ANCHE BATTANTE. — J'emprunte pour la définition de ce mot le témoignage érudit de M. Gustave Chouquet qui donne dans son catalogue du Musée du Conservatoire, p. 65 et 76, l'explication suivante :

« Les instruments à vent auxquels on adapte une anche battante à double languette sont : les chalumeaux, les bombardes, le hautbois et ses dérivés, le cor anglais et le baryton, les musettes, les cromornes ou tournebouts et les bassons.

« Il y a deux espèces bien distinctes d'instruments avec réserve d'air : les uns à anches battantes se jouent avec les lèvres, les autres à anches battantes ou à anches libres se jouent avec les doigts de la main et sont munis d'un clavier, souvent même de plusieurs claviers. La première branche de cette famille d'instruments comprend la cornemuse avec ses dérivés, tels que la musette, la sourdeline et la zampogne; à la seconde branche appartient l'orgue qui compte plusieurs variétés. »

ANCOLIE. — Gant de Notre-Dame, l'*Aquilegia* de Linné. Plante vivace des montagnes, à feuilles redentées, et disposées 3 à 3 sur de longues queues. Ses fleurs encapuchonnées, bleues, blanches, jaunes ou rougeâtres et irrégulières, sont composées de 5 pétales plats et de 5 creux en forme de cornets saillants sous la corolle et entremêlés alternativement.

1376. A Robin Aufroy, orfevre... pour un gobelet et 2 petites pintes dorez d'argent en façon d'ancolie, 223 fr. 7 d.t. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 1234.)

1379. — N° 295 Un gobelet et une aiguiere d'or à façon d'acolye, garnie de pierrerie c'est assavoir, au gobelet 5 saphirs, 6 balaiz et 38 perles et en l'aiguiere 8 saphirs, 9 balaiz et 40 perles — pes. 10 m. et demy d'or. (*Inv. de Charles V.*)

N° 1507. Un drajoer d'argent doré dont le bassin et la pate sont en facon de rose, dont les bors sont esmaillés à arbreceaulx, et a ou fons dud. bassin un esmail d'un hepart en un chappelet d'acolyes, pes. XI m. (*Ibid.*)

1467. — 2 bonteillectes d'argent, pendant à chesnes, esmailliez à 2 costez d'ancolyes — pes. ens. 25 m. (*Inv. de Ch. le Temeraire*, n° 2576.)

ANCYNET. — Porte, en manière de petite anse, opposée à l'agrafe qu'elle sert à fixer. — Voy. ANNELET.

1556. Aux Pichattes, marchans de Ferrare, pour 50 paires d'ancynets et crochetz pour mectre à lad. couverture. (*Dep. de la duchesse de Ferrare*, f° 17 v°.)

— Appareillé l'ounture de quoy le roy doit estre oings, les ances des ouvertures de ses robes doivent estre delaciés devant et derriere. (*Office des ordres, ms. Bibl. Richel.*, 994, f° 18.)

ANDIER. — Chenet de cuisine, landier. — Voy. ce mot.

V. **1260**. — Sus un andier de fer l'a maintenant posée (l'épée). (*Doon. de Maience*, v. 6919.)

1271. — Un endier de fer. (*Tonlieu de la Scarpe*, Taillar, p. 475.)

En l'artre ot un petit andier
O il avoit un anelet,
Que l'on oste sovent et met.
(*Fabl. ms. de Berne*, n° 354, f° 166.)

ANDOUILLE. — Pelote de forme oblongue enveloppée de toiles redoublées et de corde, comme l'extrémité des flèches incendiaires, dont on s'est servi depuis le XIIIe siècle et qu'on retrouve jusqu'à la fin du seizième en Espagne. — Ce projectile tirait son nom de sa ressemblance avec l'objet moins nuisible dont la vieille réputation n'a rien à craindre des progrès de l'artillerie.

V. **1500**. — Eschelles liez ensemble garniz de ces feux (grégeois), qui s'appellent andouilles, qui sont servans à cela à brûler les navires.. (Phil. de Clèves, *Traité de la guerre* p. 120, édit. de 1558.)

ANDRINOPLE. — **1534**. — Qui si conciano gli cordovani di tutti li colori eccellentissimamente si lavora di selle, brighe e d'altri fornimenti di cavallo meglio che altro e. (*Delle cose de' turchi*, f° 116 v°.)

1567. — La cité abonde en toutes sortes de marchandises et beaux ouvrages de selles, et autres fournimens de chevaux qui la se font en toute beauté et perfection : pareillement les fines esguilles damasquinées et les beaux marroquins et cordouans de toutes sortes de couleurs très vives. (Nicolay, *Perégr. orient.*, l. 4, p. 159.)

ANGÉLIQUE. — Instrument à cordes pincées, le corps sonore est convexe comme celui du luth et le cheviller double comme celui du théorbe dont il n'est qu'une variété. Voy. à ce mot la figure.

1690. — Instrument de musique à cordes, qui est composé du luth et du théorbe. (Furetière.)

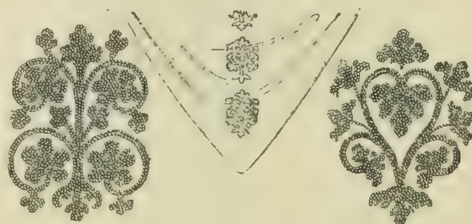
ANGELOT. — Fromage recherché dès le commencement du dix-septième siècle et dont mes citations expliquent suffisamment la nature et l'origine.

1612. — Voulez vous de cet angelot de France, il est encore tout frais. Il en est plus friand comme l'on dit, toutefois je ne l'ayme pas à cause qu'il est si gras, ce n'est que beurre et cresme. (*The French schoole maister*, p. 74.)

1694. — Sorte de petit fromage en cœur, fort gras et fort bon qu'on fait au pays de Bray (*Neufchatel et Gournay*) en Normandie. (*Dict. de l'Acad.*)

1723. — Cette espèce de fromages se dresse ordinairement dans des eclisses qui sont formées en cœur ou de figure quarrée. (Savary.)

ANGLETERRE. — Les comptes de l'argenterie, ou pour mieux dire, du trésor de la monarchie française occupent dans ce glossaire, avec les autres documents anciens, une place assez large pour que les arts et les richesses de l'Angleterre y trouvent plus qu'une mention accidentelle. Néanmoins, parmi les objets que leur espèce ou leurs qualités désignaient à une faveur légitime, il convient de citer, après les produits métalliques de ses mines, ses laines, son orfèvrerie, ses flacons, ses équipages de chasse et particulièrement ses riches travaux d'aiguille auxquels l'adjonction des perles d'Écosse qu'on y employait, a laissé définitivement et partout le nom de broderies d'Angleterre (*opus Anglicanum*).



Av. 1153. — *Chasuble de S. Bernard brodée de perles, à Aix-la-Chapelle, d'après* l'efner.

Dans les documents anglais le nom de pays n'ayant point de raison de figurer est toujours remplacé par la mention d'un *ouvrage de perles*.

Le travail du bronze et de l'ivoire nous a fourni plus d'une occasion de citer l'industrie ou l'art anglais qui dès 1292 et 1313 compte dans les registres de la taille de Paris de nombreux représentants. Voy. les mots AMICT — BRODERIE — CORSET — ÉPINGLE — ORFROI.

V. **1250**. — Cette île offre des mines d'or, d'argent, d'étain, mais la vigne n'y vient pas à cause de la rigueur du froid. Les habitants exportent les produits de leurs mines en France, et reçoivent du vin en échange. L'or et l'argent qui se trouvent en France n'ont pas d'autre origine.

On doit aussi aux Anglais l'écarlate haute en couleur; ce drap est fait avec la laine de leurs brebis, laine qui est douce comme de la soie; afin de ménager cette laine on étend sur ces brebis une couverture qui les défend de la pluie, du soleil et de la poussiere. (Ibn-Sayd. *cit. p.* Aboulfeda. *Géogr.*, p. 266.)

1575. — Elle est abondante en minieres d'or ès fins de Cranford, d'argent en Ecosse, d'airain et de fer en beaucoup de lieux, elle a de la terre soulphrée, bitumineuse fort propre au feu. — Le charbon de pierre leur est en usage si commun que ceux qui mendient en demandent par aumosne aux passans. (*Cosmog. de Munster* l. 2. col. 87 et 94.)

ANGLETERRE. (BRODERIE.) — **888**. — Une chasuble ou est representé l'arbre de Jessé brodée de perles, et 2 tuniques de velours rouge cramoisy brun avec grandes figures d'or nué venues d'Angleterre et faictes en l'année 888, comme il paroist au bas de lad. chasuble. Les estolles et fanons bordez de galons d'or; donnez par led. feu seigneur Cardinal de Gondy. (*Inv. de N. D. de Paris en* 1648, f° 8 v°.)

(Les mêmes) une grande chasuble et 2 grandes tuniques fort anciennes.... de velours rouge brun, chargé de plusieurs branches d'arbre et personnages, le tout en broderie d'or, enrichy de perles, représentant l'arbre de Jessé. (*Ibid.*, f°, 52, *Invent. de* 1723.)

1295. — Unum frixium de opere anglicano. Cum figuris

ad aurum et fimbriis diversorum colorum et tobalea de Alamania. (*Thesaur. sed. apostol.*, f° 91 v°.)

« Unum frixium anglicanum antiquum cum fimbriis de serico rubeo et tobalea de Alamania. (*Id.* f° 92.)

« Unum repositorium de opere anglicano ad aurum cum 4 imaginibus et perlis et vitris. (*Id.* f° 95.)

« Unum pluviale anglicanum cum campo toto de auro filato cum multis imaginibus sanctorum et figuris avium et bestiarum, cum frixis ad perlas et cum 4 bottonibus parvis (*Id.* f° 96.)

« Tunicam et dalmaticam de panno salernitano cum cervis et foliis aureis, ornata per totum frixio anglicano. (*Id.* f° 103.)

1310. — Unam albam cum platys deauratis circa fimbriam, cum parvis perlis diversi coloris stipatis. (*Testam. anglic.*)

1322. — Stephano de Atrio esmaillyatori pro 5 capuciis broudatis cum perlis de opere Anglie, pro regina... 240 l. (*Cptes roy.*, Laborde, *Gloss.*, v° *Esmailleur.*)

1328. — Une boueste de soie, de l'ouevre d'Angleterre où il a saintures 10 s. Une petite gibecière de l'euvre d'Angleterre. — Item une bourse de l'euvre d'Angleterre où il a deux lyons à perles 60 s. p. (*Inv. de Clemence de Hongrie.*)

1379. — N° 1037. Une chappe à ymages sur champ d'or d'ouvraige d'Angleterre, l'orfroiz et la bordeure a perles, a 4 gros boutons de perles.

N° 1038. — Une autre chappe à prélat brodée sur or à ymages de point d'Angleterre, et le donna au roy maistre Nicole de Vaires évesque de Chalons.

N° 1945. — Ung escrinet d'argent par dehors ouvré d'ouvrage d'Angleterre. (*Inv. de Charles V.*)

1385. — 2 parure, una stola, una fanona poadrata cum auro et perlis et lapidibus pretiosis in auro cum spaulis 2 et maniculis de eadem secta. (*Monast. anglic.*)

1420. Une chappe de brodeure d'or, façon d'Engleterre à plusieurs histoires de N. D. et anges et autres ymages, estans en laceures escriptes, garnie d'un orfroi d'icelle façon, fait à apostres, des quelles les manteaulx sont couvers de perles et leurs diadesmes (nimbes) pourfilez de perles, estans en maniere de tabernacles, faiz de 2 arbres dont les tiges sont toutes couvertes de perles, et à lad. chappe y a une bille desd. armes garnie de perles. (*Inv. de Ph. le Bon*, n° 4097.)

1424. — Une chappe à ymages sur champ d'or, d'ouvrage d'Angleterre, l'orfrois et la broderie à perles, a 4 gros boutons de perles.... prisé 80 l. p. (*Inv. des Chapelles de Charles VI*, f° 41.)

ANGLETERRE. — ORFEVRERIE. — **1316.** — La couronne grant, d'Angleterre, d'or à oisellez de perles, prisée, 13 l. (*Inv. de Louis X*, p. 161).

1363. — Un gobelet d'or plain, couvert qui est de la façon d'Angleterre — qui poise 6 m. 1 o. et demie. (*Inv. du duc de Normandie*, f° 5, n° 60.)

1379. — Un grant cercle qui fut à la royne Jehanne de Bourbon le quel fut acheté de la comtesse de Pennebroc, garny de balaiz, saphirs, dyamans et troches de perles — pes. 4 m., 6 o. (*Invent. de Charles V*, n° 12.)

1380. — N° 9. Una cupa de opere Anglie deaurata, cum pede et copertorio coronato, apthato et esmalhato.

N° 14. Una magna cuppa argenti deaurata, de opere Anglie, cum copertorio esmalhato et apthato. (*Inv du Chât. de Cornillon*, p. 203.)

1389. — Une pinte d'argent à ance, du coing d'Angleterre, pes. 3 m. 6 o, prisé (au poids) le marc 6 fr. — qui valent 14 l. 17 s.

— Un calice et la platine pesant 7 o, 6 gr. prisés le marc 7 fr. dedans (compris) la facon et à fondre sans facon 6 fr. 4 s. (*Inv. de Rich. Picque*, p. 11.)

1396. — A Perrin Pillot, tailleur et varlet de chambre de M. S. le duc, 117 fr. pour cause de 24 cors de chace envoyés d'Angleterre. (*Bibl. Richel. Cab. généal.*)

1408. — Une sainture d'or, de la facon d'Angleterre en la quelle a 20 cloux, tous environnés de perles, dont ès 10 a en chacun un saphir que tiennent 2 testes d'esgles, et environ le saphir sont 10 autres perles et ès 10 autres roundeaulx a en chacun une perle. (*Invent. des duc et duch. d'Orléans.*)

1411. — 2 gobeles d'argent vermeulz dorez en façon d'Angleterre à couvesele hachie, a un fretelet esmaillé de vert et une petite serpent dessus, et l'autre tout plain assis sur 3 lyons, à un petit fretelet sur le couvesele émaillé d'azur — pes. ens. 6 m 3 o.

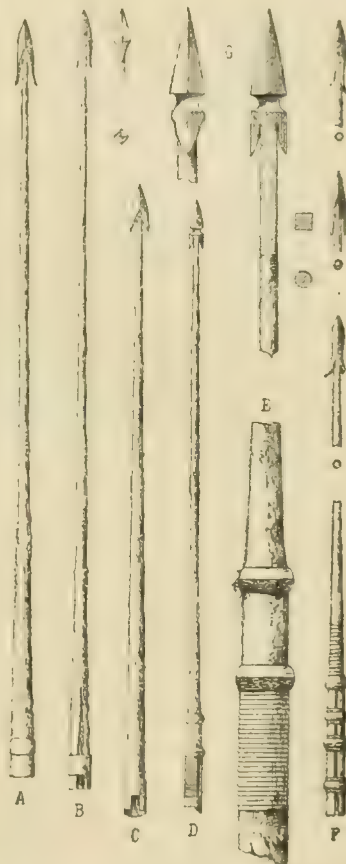
Item. — 2 autres gobeles couvers, l'un en façon d'Angleterre, d'argent vermeil doré goderonne a une fleur de liz ou fretelet, assis sur 4 bestelettes à teste d'omme et l'autre gobelet véré hachié par bandes, a un fretelet d'une terrasse et une petite aiglette dorée dessus — pes. ens. 9 m. 2 o. (*Invent. du duc d'Orleans*, f° 14 v°.)

1453. — Une saliere d'or garnie de pierreries, a personnage d'une damoiselle, à la façon d'Angleterre. L'or prisié 300 esc. — la pierrerie vendue 340 esc. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 15.)

1561. — 2 petits potz d'argent doré aux armes de madame la duchesse, façon d'Angleterre.

2 bassins d'argent cyseles et dorez d'un costé, façon d'Angleterre. (*Invent. du chât. de Pau*, f°s 69 v° et 71 v°.)

ANGON. Parmi les résultats les plus positifs qu'aient acquis à l'histoire des temps mérovingiens les fouilles pratiquées dans les sépultures, il faut placer la connaissance de l'*angon*. Cette arme dont Agathias au VIe siècle décrit minutieusement la forme et l'emploi compte aujourd'hui plusieurs variétés qui toutes, néanmoins, se rapportent au type défini par l'historien grec.



A, *Musée de Wiesbaden.* — B, *de Mayence.* — F, *tombeau de Selzen, ibid.* — C, *tombeau d'Envermeu.* — D, *Arcy (Aine). Coll.* Fred. Moreau, (*à 84 mill. pour mètre.*) — E, G, *Détails du même* (*à 25 cent. pour mètre.*)

L'angon est un javelot de fer de 80 centimètres à 1^m20 de longueur, il se termine par un dard quadran-

gulaire, armé à sa base de deux, et exceptionnellement de quatre crochets à pointes réverses servant à le fixer dans la partie atteinte. Sa longue et mince tige en s'élargissant donne naissance à une douille presque toujours ouverte dans sa longueur dans laquelle s'introduit une courte hampe formant poignée à son extrémité et affermie par un ou plusieurs colliers. Cette douille est quelquefois formée par des bandes de fer isolées aboutissant à la tige et que ces mêmes colliers ont pour effet de resserrer contre le bois de la hampe.

De toutes les armes mérovingiennes celle-ci est la plus rare, les collections publiques ou privées n'en possèdent pas plus de quarante. Elle s'est presque toujours rencontrée dans les sépultures les plus riches du territoire austrasien, et la Neustrie n'en compte qu'un très petit nombre; on peut donc raisonnablement supposer qu'elle était réservée à des chefs ou à des personnages de distinction.

Voici le texte d'Agathias éclairci par les travaux de M. Lindenschmitt et les récentes découvertes à Arcy de M. Frédéric Moreau à qui nous empruntons le spécimen assurément le mieux conservé qui existe.

560. — Les angons sont des especes de javelots entre longs et courts. C'est une arme de jet et au besoin une arme d'hast, disposée pour combattre soit pied à pied, soit à distance. Sa tige de fer forme presque toute sa longueur, et dans les lames de recouvrement s'engage le bois court dont l'extrémité seule est visible et sert de poignée.

Le dard qui termine l'angon est accosté de deux crocs saillants légèrement recourbés en dehors comme la pointe des hameçons. Au moment de l'action le soldat Franc lance son javelot, et s'il atteint le corps de son ennemi, sa pointe engagée dans les chairs et retenue par les crochets latéraux devient d'une extraction si difficile et si cruelle, que l'effet ou les suites de la blessure sont toujours mortels. Si c'est le boucher qui est atteint par l'angon, il y pénètre et maintenu par la contrepointe des crocs il l'embarasse, l'entraîne et le couche malgré les efforts de l'ennemi pour se dégager ou pour rompre de son épée la tige de fer qu'il ne peut entamer, ou la hampe de bois qu'il ne peut atteindre. Le Franc s'élance aussitôt et appuyant du pied avec force sur le bout du javelot qui traîne à terre oblige sans remission son ennemi à pencher son boucher et a se découvrir. C'est alors que le frappant de sa hache à la tête ou lui traversant la gorge d'un second javelot, il le met à mort. (Agathias, liv. 2, p. 40, édit. Paris, 1660.)

ANGUILLE. — Navire long, étroit, effilé et rapide, probablement à rames comme le baleinier et dont la quille mesurait environ 40 pieds. On le trouve au XIVe siècle dans le port de l'Ecluse parmi les bâtiments qu'énumère la Chronique de Périnet du Pin, et au XVIe dans les eaux de la Gironde.

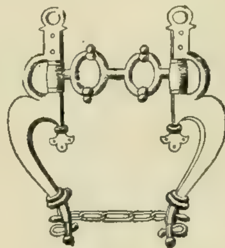
1510. — Une anguille de 40 pieds de long. (*Arch. de Gironde. — Notaire Bontemps*, 51, 1.)

1515. — Une enguille de 40 pieds à environ de quille, avec un bon tilhac. *Ibid.*, 345, 1.)

1515-1522. — Anguilles qui est une maniere de vaisseaulx soubtilz qui vont de Blaye jusques à Bourdeaulx et autres lieux par la Gironde. (Ant. de Conflans, *Les faits de la marine*.)

ANILLE. — Cette figure qui appartient encore au blason se compose de deux courbes adossées et séparées par deux barres horizontales. En matière de lormerie elle se range parmi les complications sans nombre des embouchures de mors dont on usa jusqu'au XVIIe siècle pour torturer les chevaux qu'assouplissait difficilement la main du cavalier.

L'emploi de l'anille, dont voici un exemple, se retrouve encore au milieu du XVIe siècle.



1570. — *Mors à anilles, d'après* Laurent Ruzé.

1397. — A Jehan de Lamarche, varlet d'escurie de Mgr. d'Orléans, une selle et un fraing à anille — 4 l. 10 s. t. (*Cpte du duc de Berry*, f° 16 v°.)

ANIME. — Cuirasse composée de plastron et dossière à lames horizontales, comme l'armure défensive appelée écrevisse. L'anime, qui n'est qu'une variété du halecret, se confond dans l'origine, c'est-à-dire à l'époque de Louis XII, avec la brigandine dont elle a presque la souplesse, mais dont les lames plus longues restent toujours apparentes. Cette cuirasse sans brassals, ni faudière des bandes gasconnes et picardes de l'époque de Henri II, finit par être portée sous Henri IV par les piquiers et les gendarmes.

1548. — Yci commenca à se montrer l'avant garde de l'infanterie de messieurs les enfans de la ville, la quelle estoit de 60 tant corcelets que animes avec morions, espées et dagues, le tout mignonnement dorée. (*Entrée d'Henri II a Lyon, Cérémon. fr.*, t. I, p. 830.)

— Couvertz de corceletz ou anymes jusques à l'étendue des bras et des cuisses.

— Les manches de la jubbe entez soubz la joingture des bras, de toille d'argent tissues en forme d'anyme d'une claire et luysante maille brodées de fin or. (*Entrée de Henri II à Rouen*, f°s 13 et 38.)

1549. — Marchèrent les imprimeurs tous habillez de noir, ayans plumes blanches et équippez en gens de guerre... portans animes, corselets, morions dorez et enrichis, et les autres maillez. (*Cerém. de France*, 361.)

V. **1550** — Faut aussi à une galere 25 corseletz ou plutot animes avecques leurs morrions qui peuvent valoir, si ce sont animes 8 esc. sols la pièce, qui sont pour lesd. animes 150 l. t. (*Stolomonie, ms.*, f° 19 v°, *cit.* Jal, *Gloss. naut.*)

1559. — Et marcha le premier droit vers l'ennemi armé d'une anime d'acier faite à escailles, reluisante au soleil. (Amyot, *Vies, Lucull.*)

1559. — Le cheval marin est une beste du Nil... de la peau l'on fait des escus, anismes et rondelles, aussi n'y ha il armes ni poinctures quelles qu'elles soyent qui la puisse transpercer si premierement elle s'est baignée (Mathée, *Notes s. Dioscoride.* l, 2, ch. 21.)

1606. — Espèce d'armure ayant les lames de travers longues et larges qui font obéir les harnois au mouvement et pliement du corps. (Nicot.)

ANIOGUINNE. — Fermail qui, dans la langue héraldique, n'est qu'une simple boucle avec ardillon.

1396. — N° 935. Le sire de Cramailles : d'argent à une croiz de gueules à 5 aniguinnes d'or sur la croiz.

N° 958. M. Surien de Cramailles : semblablement à 5 anioguinnes d'or sur la croiz, à un lambel d'azur. (*Armorial, édit.* Douet d'Arcq.)

ANJOU (TISSUS DE L'). **1698**. — Il y a à Angers de tres belles étamines de laine sur soie rayées d'or, des camelots fins, des raz et autres serges, des droguets au

Lude et des toiles à Château-Gontier, qui se transportent à Saint-Malo pour les pays étrangers, et à Cholet des toiles pour le Poitou, Larochelle et Bordeaux. (Miroménil, *Mem. s. l'Anjou*. Marchegay, *Arch. d'Anjou*, t. 1, p. 15.)

ANNAKH. — Etoffe orientale, drap de soie à dessins d'or, brocart de l'espèce la plus riche.

1356. — Khidhr (l'émir d'Aya-Solouk, *ancien Ephese*) ne m'envoya qu'une piece d'étoffe de soie dorée que l'on appelle annakh.

— La princesse (de Fenicah) était couverte d'un manteau de l'étoffe appelée annakh et aussi annacidj, le quel était brodé de pierres précieuses.

(*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. II, p. 309 et 422.)

ANNEAU. — Son usage remonte à la plus haute antiquité. On le trouve chez les Hébreux, chez les Egyptiens, en Grèce et en Italie dès l'origine de la monarchie romaine. Plus tard les premiers chrétiens s'en servirent, et dès le IVe siècle il devint un signe de la consécration des évêques. C'est pour eux le sceau de la foi et de la protection divine. Au IXe siècle, si ce n'est plus tôt, il se porte à divers doigts comme le prouvent quelques anciens monuments, et définitivement à l'annulaire de la main droite qui bénit.



VIe s. — *Anneau d'or niellé. Coll. de l'aut.*

L'anneau épiscopal est d'or avec chaton en pierre et le plus souvent sans figure, en conformité d'une prescription d'Innocent III. Au XIe siècle il devient un attribut des abbés réguliers. Plus tard celui des cardinaux se distingue par l'apposition des armes du pape qui leur a conféré cette dignité.

Une des rubriques du *Liber pontificalis Exoniensis* donne la seule explication plausible de ces énormes anneaux dont le diamètre excède celui du doigt le plus fort, en voici la formule : « *Nunc sedendo chirothecas manibus imponat, et annulum pontificalem magnum, una cum uno parvo strictiori annulo ad tenendum fortius, superimponat.* »

L'anneau papal dit du pêcheur, marqué depuis le XIVe siècle de l'image de saint Pierre dans une barque et jetant ses filets, s'emploie à sceller les brefs apostoliques, et comme tous les sceaux personnels il est détruit à la mort de chaque pontife. Dès le VIe siècle les évêques scellaient de leur anneau comme on l'avait fait dans l'antiquité, suivant le témoignage de Macrobe qui dit : « *Veteres non ornatus sed signandi causa annulum secum circumferebant.* »

Ce signe, devenu à l'époque féodale un des gages de l'investiture, avait dans la cérémonie des fiançailles ou du mariage une origine beaucoup plus ancienne. L'anneau de fer dont parle Pline était déjà transformé en anneau d'or dans les rites chrétiens du second siècle, et depuis ses formes variables ont admis tout ce que le goût des orfèvres pouvait imaginer pour les embellir. Néanmoins, parmi les bijoux consacrés de tout temps à la parure des femmes les alliances ont conservé une simplicité relative. Sur les bagues de toutes sortes et de tous usages auxquels s'ajoute celui des talismans fondé sur la vertu des pierres précieuses, on rencontre des inscriptions dont il suffira de citer quelques exemples.





V. 1470. — *Anneau cardinalice en cuivre doré, aux armes de Paul II app. à M. Ch. Stein.*

Celle de Childéric trouvée dans son tombeau portait son nom et son image. Sur celle de Louis le Pieux on lisait « *Domine protege Hludoicum imperatorem.* Sur celle de Saint-Louis : *hors cet anel pourions trouver amour* » ; et pour résumer en une seule les innombrables devises qu'a dictées l'amour, je citerai l'anneau nuptial se dédoublant en deux chaînons, trouvé en 1839 à Auzances près de Poitiers. L'intérieur du cercle porte en caractères du XVe siècle « *mo cuer est resouis aussi doit-il aimair Dieux*, » et l'extérieur « *à mo gré je ne puis mieux aieu choisi* » (ailleurs choisir).





et ※ a ※ grant ※ ioye ※ reuendra

XVe s. — *Anneau d'or avec diamants et rubis. Prov. du chât. d'Eltham, Angleterre.*

610. — Anulus a sponso sponsæ datur, fit hoc nimirum vel propter mutuæ fidei signum, vel propter id magis ut eodem pignore eorum corda jungantur. Unde et quarto digito anulus idem inseritur, quod per eum vena quædam, ut fertur, sanguinis ad cor usque perveniat. (Isid. Hispal., *De off. eccles.* lib. 2, fo 117, *éd. Paris*, 1580.)

1295. — Annulum aureum cum saphyro magno et karola in circuitu 7 lapidum et 8 perlarum et octavus lapis cum capsa argentea abrupta ab annulo. (*Invent. de S. Paul de Londres*, p. 313.)

V. 1300. Quant ele est richement peue
Et de bele robe vestue,
Qu'ele a aumosnière et coroie.

Chapiaus d'orfroi et laz de soie,
Fermaus d'argent et bons et biaus.
Et les verges et les aniaus
.III. ou IIII en chascune main.

(*Le blasme des femmes*, ed. Jubinal, *Jongleurs et trouv.* p. 79.)

1378. — Lego domino Abbati de Walham unum annulum aureum grossum cum una saphiro infixa, et nominibus trium regum sculptis in eodem annulo.

(*Testam. J. Foxle. — Archæol. Journ.* t. XV, p. 270.)

1380. — N° 1053. 3 anneaulx pontifieaulx c'est assavoir, ung où il y a ung camahieu au mylieu, 12 perles, 2 saphirs, et y fault 2 esmeraudes; et ou second a un camahieu à une teste ou mylieu, et est ouvré à jour, garny de menue pierrerie, et le tiers est d'un gros saphir trouble environné de petites turcoises et de petits grenaz.

(*Inv. de Charles V.*)

1391. — Fait et forgié un annel d'or pour le roy au quel il (J. Compere orfèvre) a mis et assis de la croiz de Rodes à lui baillée par led. Sgr. et prinse en ses petitz tableaulx ou sont les saintes reliques qu'il porte à sa poitrine, ou quel annel a lettres par dedens esmaillées qui dient « *en cest annel a de la croix de Rodes* » pes. 5 est. d'or. (3° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 85.)



V. 1300. — *Anneau anglais*; *autre à lions de l'ép. de Charles VI. Coll.* L. Carrand.

1440. — Pro uno saphiro ligato in auro dato rever. dom. Cardinali Tarentino. 34 flor.

Pro quodam annulo cum lapide saphiri de mandato S. D. N. Papæ, empto encenio unius ex dominis Cardinalibus, 18 flor.

(*Arch. Vatic.* E. Muntz. — *Les arts à la cour des papes*, t. I, 34 et 62.)

1447. — 2 anelli pontificali che l'uno non si peso... e fu di rame e pietre false. (*Cit. ibid.*, p. 169.)

1447. — Ducati 5 di oro per la fattura di 2 anelle ... per N. S. (papa) chol arme di S. Pietro e cho la navicella. (*Arch. Vatic. T. S.* f° 42 v°. *cit. ibid.*, p. 168.)

1455. — Ducati d. c. 25 per uno zafiro... el quale la Santità di N. S. donò, leghato in oro al Cardinale Aghostensis nuovamente venuto in Chorte. (*Id.*, f° 33 v°, *Ibid.*, p. 172.)

1455. — A Jehan Lessayeur, orfevre de M. d. S. (le duc d'Orléans) pour un anneau d'or esmaillé à lermes, au quel est escript une chancon... pour la facon 13 s. — 9 d. (1° *Cpte d'A. Dumyens.* — *Arch. K. reg.*, 271.)

1457. — Anulus pontificalis, in medio cujus est zaffirus valde pulcher, sunt 4 rubini et 4 perle magne rotunde, pond. unc. 3 1/3 ipse annulus pontifficalis est valoris 160 duc.

Anulus magnus aureus pro pontiffice quando celebrat divina, pro manu sinistra ad ponendum super cirothecas, cum zaffiro pulcherrimo in tabula pond. unc. 1 1/2 — est valoris 90 duc. aur.

Anulus aureu cum armis sculptis R. D. Cardinalis pro sigillo. I. t valoris 3 duc. auri.

(*Invent. du Palais de S.-Marc à Rome*, p. 187 à 189.)

1458. — Pro annulo piscatoris ponderis 21 den. et 8 gr. (*Arch. Vatic* M. 1 24. — Muntz p. 331.)

1520. — Ung agneau d'or à pierre de licorne, ung aultre agneau d'or tout rond à forme de agneau e pousoir.

(*Arch. de Douai, reg. aux testam.*, f° 175.)

ANNEAU D'APPEL. — **1487.** — En la forme grecque (ceul des moines de Ste-Catherine du Sinai) tout le service. De cloche point n'ont, mais font un son avecque aneaux de laton ou de arain pour la convocation des freres aux heures canoniales. (Nicole le Huen. — *Le grand Voy. de Hierusalem* f° 74.)

ANNEAU DE FAUCONNERIE. — Voy. VERVELLE.

ANNEAU D'OREILLES. **1452.** — Dons de Mgr. le dauphin. Pour 2 aneaux d'or, lesquelz furent penduz et attachez aux oreilles de Milton, le fol Mgr. le dauphin, 9 l. (*Cptes roy.*, Laborde, *Glossaire.*)

1530. — N° 276. 2 bagues d'or à pypes pour mectre aux oreilles, garnie chacune d'une pierre verde, large et quarrée a tout des pendans de pierre et d'or. (*Inv. de Charles-Quint.*)

ANNEAU EN VERRE. — Voy. VERROTERIE ALLEMANDE.

ANNELET. — Diminutif d'anneau.

1471. — 4 anneletz de verre dont les deux sont pers et les autres blancs. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 22.)

ANNELETS DE FAUCONNERIE. — Petits anneaux appelés aussi *Vervelles* (voy. ce mot) fixés à l'extrémité des gets de l'oiseau et reliés à la longe au moyen du touret. Ces annelets, qui dans l'origine n'étaient, au temps de Frédéric II, (1240) que de simples maillons de haubert, ne tardèrent pas à se couvrir d'ornements et à porter soit les armoiries de leur possesseur, soit son nom. Cet usage, qui accuse les soins d'une propriété jalouse, s'est maintenu jusqu'au XVIII° siècle, c'est-à-dire jusqu'à la dernière période de la fauconnerie.

1240. — On doit avoir 2 anniaux ou deux mailles de haubert et cist anniau cil sont de fer ou d'arain, nous ni mettons force. Cil chavons (bouts) des gès qui n'est pas perciez et doit pendre aval jusques vers les piés soit mis parmi l'ennel, et ce qui entrera par l'ennel de celle courroie sera reploié et sera cousu avec le remanant. (*La fauconnerie de Frédéric II*, trad. de 1306, *ms. Bibl. Richel.*, 12400, f° 106.)



1306. — *Figure jointe au texte.*

1478. — Pour 6 douzaines d'aneletz de leton dorez de fin or pour mectre ès longes de ses oyseaulx — 60 s. t. (4° *Cpte roy.*, *de P. Symart*, f° 27 v°.)

ANNELET DE ROBE. — Porte, la bouclette opposée à l'agrafe. Voy. ANCINET.

1455. — A Martin Hersant, orfevre... fait de 5 gros 2 den. d'argent, 66 anneletz, et les avoir dorez, pour asseoir sur une cotte simple faite de 3 aulnes et un tiers de damas noir pour mad. dame (Madeleine de France âgée de 8 ans). (1°° *Cpte roy. de J. Bochetel*, f° 78.)

ANNELETS VOLANTS OU BRANLANTS — dont les textes cités indiquent clairement la disposition et l'usage, sont des anneaux et plus souvent des rosettes de métal à deux pièces montées sur charnière battant l'une contre l'autre lorsque le cheval est en marche. L'usage d'en couvrir les harnais a duré environ trois siècles, mais l'époque de son plus grand développement se place entre 1350 et 1450.

Ces annelets, très multipliés sur la courroie du poitrail et sur les pièces fixes ou flottantes de l'avaloire, faisaient l'office de cliquettes et avaient sur les grelots l'avantage de fournir à la noblesse une occasion de faire montre de ses armoiries. On admettait

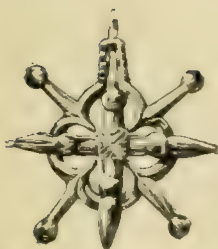
ces accessoires bruyants pour égayer le cheval aux dépens des oreilles du cavalier.





XIII et XIV s. — 6 *annelets volants. Cuivre doré et émaillé. Coll. de l'aut.*

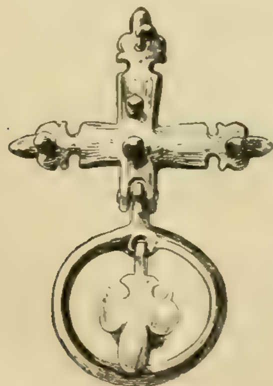
Voici plusieurs exemples de ces objets qui se sont en assez grand nombre conservés jusqu'à nous, quelques-uns se composent d'une seule plaque mouvante dont l'attache supérieure est toujours rivée sur cuir. Voy. PAILLETTE.





V. **1225**. — Art. 12. Lorimarii quam plurimum diliguntur a nobilibus militibus Francie propter calcaria argentata et aurata, et propter pectoralia resonancia. (*Dict. de J. de Garlande.*)

1385. — Pour une selle de courcier pour le roy à chevaucher sur les rans quant il ot jousté, garnie de harnoiz, c'est assavoir cuilliere, poitrail, chevesse, resnes et estrivières de soie vermeille; le mors, les quarrefours et les estriers de fin cuivre taillé de testes de lion, tout le harnois semé de gros boullons de fin cuivre doré et argenté et d'annelès doubles, volans. 100 fr. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 58 v°.)



1386. — Pour 4 selles de roncin bordées de larges bors de laton, les couvertures de cordouen vermeil ouvrées et coustes d'or, garnies de grans tasses entières de cuir de Hongrie verdez, et le harnois desd. selles de cuir de Hongrie couvert de cordouen noir et découppé par branches clouées de cloux dorez et d'ennelez volans blans et dorez — les quelles selles furent delivrées au roy — 56 l. t. (*Id.*, f° 85 v°.)

— Pour 10 harnois a selles, tant de coursier comme de roncin faiz et garniz de cuir de Hongrie, couvert de cordouen vermeil cloez de boullons dorez et decoppez a branchetes cloez de pucettes et semés d'ennelez doubles volans. — 50 l. t. (*Id.*, f° 56 v°.)



1420. — 7 selles et 7 harnoiz pour les chevaulx du corps de Mds. (le régent)... les 7 harnois fais de cuir de vache noir clouez de annelez rons et fueilles de laitton branlans par dedens. (*Cptes de l'éc. du Dauphin*, f° 87 v°.)

ANTIMOINE. — Si les textes anciens relatifs à la métallurgie sont souvent en désaccord avec la science moderne, ils conservent du moins leur intérêt au point de vue d'une histoire qui n'est point faite, et rectifieront bien des erreurs communément admises, parmi lesquelles il faut noter, pour y revenir ailleurs, celle des miroirs d'acier.

1560. — La minière de l'antimoine se trouve aux montaignes, tout ainsi que celle des autres métaux... et s'en trouve en divers lieux d'Italie si que d'Alemaigne. On l'apporte parmi drapeaux à Venise pour le service de ceux qui font les cloches à cause que meslée avec le métal elle rend le son plus haultain.

Ceux qui font les vases d'estain, la mettent en œuvre et de semblable font ceux qui s'amusent à faire les mirouers tant d'acier que de voirre. (Biringuccio, *Pyroth.* l. 2, f° 45 v° *Edit. de* 1572.)

1575. Antimoine est un métal imparfait, commencement de plomb et d'argent. (Palissy, *explic. des mots*, *édit.* A. Cap., 1844.)

1597. — Les empiriques abusent plus souvent de leur antimoine préparé en consistence de verre que d'en user selon leur intention à la guérison des maladies. Toutesfois son usage est grand pour faciliter la fonte des métaux aux quels il rend le son plus clair et plus pénétrant. Les potiers en usent aussi pour rendre leurs vaisseaux de terre jaunes et reluisants. (J. Bodin, *theâtre de la Nat.* l. 2, sect. 10.)

ANTIQUAILLE. — Pendant toute la durée du XVIe siècle ce mot, pris comme synonyme d'antique, s'appliquait d'une manière générale aux débris ou aux imitations de l'art grec ou romain, et particulièrement à des médaillons peints ou sculptés, à des figures de grotesques, et aux divers motifs qu'avaient coutume d'emprunter à l'antiquité les artistes de la renaissance française.

Dans les comptes du château de Gaillon le nom de *ferrailles* est de même donné à des ouvrages neufs de ferronnerie.

1507. — Marché fait à Michellet Loir tailleur de pierre de tailles.. de la pierre de Vernon qui lui sera livrée, de mettre entour 9 antiquailles envoiées par prégent (présent)

qui seront assises sur la tarrasse haulte. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 274.)

1550. Maison de pris bien paincte à l'antiquaille.
Cabinet paré de médailles
Et curieuses antiquailles.
(Gilles Corrozet. *Blason de la maison*.)

1553. — Le roy François (Ier), restaurateur des lettres et père de toute vertu en feit jetter (des sphinx) deux en fonte assez obscurs, retirez de ceux de Rome, les quels on peut encore à present voir à Fontainebleau avec les antiquailles du roy. (Belon, *Observ.*, l. 2, ch. 46.)

1556. — Il s'y trouve (à Damas) plusieurs monuments et reliques sentant son antiquaille et entre autres chose le lieu où Notre Seigneur dit a saint Paul : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? (L. de Bartheme, *Afrique de Temporal*, t. IV, p 9.)

V. **1560.** — L'antiquaille dicte ainsi pour ce que l'on l'ha extraict des antiques painctures come des testes d'enfantz qui ont des aesles et plusieurs telles choses. (Fr. Bonivard, *Amartigenée*, p. 148.)

1573. — Je veux que toutes mes médailles de cuivre, marbre et aussy les monnoyes d'antiquaille d'or et d'argent et autre matière soient gardées en ma maison par indivis. (*Testam. du Chancelier de Lhôpital*, Brantôme, *Gds Cap.* l. 2, ch. 75).

1609. — Et plus avant, vous trouverez le palais des seigneurs Farnezes qui est fait avec une architecture admirable et est plein de très belles antiquailles. (*Voy. de Villamont*. l. 1, p. 143 v°.)

ANTIQUE. — Dans le même sens qu'antiquaille, et conformément à l'acception moderne.

1506. — A Nicolas Castille, menuyssier, tailleur d'antique pour le pavillon du jardin. 20 l.
Au même pour tailler d'antique, etc. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 244 et 249.)

1523. — 2 chandelliers d'argent dorez, les pieds ouvrés à feulaige pesans ens. 8 m. 7 o.
(En note.) Ces 2 chandelliers ont par ordonnance de Madame estez fondus et renouvellez de façon et faiz beaux et grans, goderonnez et aurés à l'anticque, par le millieu et le pied à feuillaige — pes. ens 24 m. 1 o, 5. est. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 3.)

1538. A maistre Rombault, tailleur d'anticque, en pret sur certaine œuvre de blanche pierre pour la halle de Douay. 60 l. (*Arch. de Douai. Cptes de la ville*, f° 141)

1539. — A maistre Rombault Remelaire (*Al. : Rauneleng*) tailleur de antique sur certain marché... des représentations d'aucuns prinches de par decha, pour les poser à la devanture de la halle. 12 l. (*Ibid.* f° 133 v°.)
Pour l'image et représentation de feu de tres noble honoré Maximilien, posée au devant de la halle. 15 l. (*Ibid.*, f° 153)

1551. — En la chambre du roy — 2 challys de boys de noyer, taillés d'anticque... En la vieille chambre Mgr. ung chalit de noyer taillé a l'anticque. (*Inv. d'Ant. de Bourbon.*)

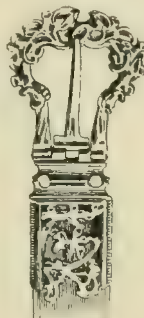
1626. — Une chasuble de drap d'or à l'anticque avec l'escusson des Orgemonts († 1409) qui sert à MM. qui assistent Mr. de Paris le jeudy absolut à l'autel et le jour du S. Sacrement à porter Notre Seigneur. (*Inv. de Notre-Dame de Paris*, f° 18.)

ANTIVENT. — L'abat-jour ou mieux le contrevent d'un bougeoir couvert en manière d'esconce, pour cabinet de travail. Ces platines, appelées aussi *palettes*, se faisaient souvent en ivoire. Un exemple d'une autre sorte est donné au mot *Absconce*. Elles servaient pour la lecture ou l'étude, et l'antivent en or poinçonné cité ici pouvait en outre y faire l'office de réflecteur.

V **1420.** — Une platine a estude, d'yvoire, couverte la platine et le long du manche d'or et l'entivent de lad. platine d'or poinçonne a l'environ de saintures d'espérance, mise en son estui. (*Inv. du duc d'Orleans*, f° 11.)

ANVERS (Façon d'. — Voy. aux tables géographiques les détails donnés sur les produits de cette ville.

1599. — Un grand bassin d'argent doré gravé et cizellé façon d'Anvers, pes. 18 m. 163 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 30 v°.)




V. 1500. — *Boucle et mordant en argent doré. Orfevrerie d'Anvers app. à* M. Boy.

APOTHICAIRE. — Je constate ici l'ancienneté des précautions prises pour la délivrance des matières toxiques, et les connaissances exigées en latin.

1609. — Art. 3. Auparavant que lesd. compositions ordonnées pour chef-d'œuvre soient présentées aud. prétendant, il sera examiné par les médecins, au cas qu'il ne l'ayt desjà esté en le faisant recevoir serviteur ou apprentif d'apothicaire, pour scavoir s'il scait du latin autant qu'il est nécessaire pour bien lire et entendre leurs ordonnances. Et où il serait trouvé n'avoir suffisante cognoissance de la langue, voulons que dès lors il soit renvoyé sans l'admettre ny recevoir aud. chef-d'œuvre. (*Reglem. des Apoth. de Sedan.*)

1621. — Art 13. Que aulcuns maistre ne baillera sublimé, arsénic et argent vif à personne, si ce n'est aux maistres chyrurgiens, orpheuvres et mareschaux que premierement ne leur ayent faict jurer sur les saints évangiles de Nostre-Seigneur qu'ils n'en veullent point faire mal et ceulx qui les prendront seront tenus escripre ou faire escripre sur le pappier journalier et leurs mains.
Art. 15. Escripront sur les pots des compositions, les jours moys et ans qu'elles seront faictes. (*Stat. des Apoth. de S. Junien.*)

APPEAU. — Terme d'horlogerie dont la définition emprunte son intérêt aux citations relatives à l'histoire de cet art.

L'appeau est un timbre sans battant et frappé par un marteau à la différence des cloches. Son emploi dans les carillons du nord de la France et de la Belgique remonte au XIVe siècle.

1380. — A maistre Jehan le clocchieteur pour gieter une cloke et 2 appeaux pour M. S. pour mettre en sa maison à Saint Martin à la posterne. — 84 l. (1er *Cpte de H. Lippin.* — Laborde, *Les ducs de Bourg.*, t. 1, p. L.)

1549. — A maistre Nicolas Delecourt, fondeur de cloches demeurant en lad. ville de Douay pour... avoir fait et fondu 9 appeaulx de métal pour servir à l'orloge du beffroi d'icelle ville, pesans les 8 appeaulx au nombre de 2811 l., et pour ung petit appeau qu'il a refondu pesant 68 l. — la somme de 702 l. (*Arch. de Douai. Cptes de la ville*, f° 214.)

1565. — Jehan Hudebert, fondeur de cloches à Lille, a promis de livrer à la ville... ung accord de 19 cloches pour servir aux appeaulx de la nouvelle horeloge de lad. ville, de telle grandeur que les cloches des appeaulx de l'horeloge de la ville et cité de Tournay, des quelles 19 cloches la septième et la quatorzième seront faites de demis tons et les autres en nombre de 17 plains tons, toutes accordées ensemble selon la musique. (*Marché pour le Carillon du beffroi.* — Houdoy, *La halle echev. de Lille*, p. 101)

1574. — A Claude des Pouchaulx, pour son sallaire de

avoir vacqué au gouvernement du registre de l'orloge et renouvellé les chansons des appeaulx, pour chacun mois. (*Ibid., Cptes de la Ville*, p. 67.)

1771. — C'est une manière de petite cloche qui sert à sonner les quarts et les demi-heures. Appeau en ce sens n'est usité que parmi les gens de métier, les autres se servent ordinairement du mot *timbre*. (*Dict. de Trevoux.*)

APPEAU DE CHASSE. — L'appeau des oiseleurs a beaucoup varié de forme, mais si l'on excepte le pipeau en usage au XIVe siècle, la plus ancienne diffère peu du type actuel. J'ajouterai seulement à l'explication fournie par Furetière, que la boîte dont il parle était presque toujours un petit sac en peau servant de réservoir d'air.





L'un des appeaux ci-joints date des dernières années du XIIIe siècle et porte l'inscription *Ramicus* (servant à la ramée, c'est-à-dire à la pipée).

1380. Couroucié es de tes oiseaux
Qu'oir ne pues chanter en caige
Mais bien pues faire les appeaulx
Pour chanter en ton geolaige.

(*Chanson s. Hugues Aubriot pendant sa disgrâce.* — *Cit. Chron. de S. Denis*, t. VI, p. 478, *édit.* P. Paris.)

V. 1500. — Ceux qui prennent les grives usent d'une autre tromperie, ils engluent certaines menues verges et les accommodent sur un arbre sous le quel ils font une petite loge (ramée), couverte de branches et se tiennent là dedans avec un petit sifflet d'oiseleur avec le quel ils contrefont les grives (Fioravanti, *Miroir. univ.*, l. 1, p. 183, trad. de 1584.)

1690. — Appeau est un sifflet d'oiseleur avec le quel il attrape les oiseaux en contrefaisant le son de leur voix. Il se fait des appeaux pour toute sorte d'animaux, les appeaux dont on use pour appeler les oiseaux, les cerfs, les renards, etc., ne sont autre chose que des anches semblables à celles de l'orgue, qui ont différents effets suivant les petites boestes qui les enferment (Furetière.)

APPOLITAINE. — Parmi les modes françaises empruntées à l'Italie à l'époque de Charles IX figurent les chausses napolitaines. La partie du vêtement dont il s'agit ici est une sorte de jarretière un peu bouffante placée au genou entre les chausses et la botte.

1571. — Quartier et demy de taffetas blanc gros grain pour faire appolitaines à deux chausses à bottes — au pris de 110 s. l'aulne. (*Dép. de l'entrée à Paris de Charles IX.* — *Bibl. Rich., ms.* 11691, f° 58 v°.)

APPRENTISSAGE. — Le régime et les conditions de l'apprentissage ont peu varié, néanmoins le contrat suivant présente ce double intérêt d'en faire connaître la forme précise et de constater l'établissement d'un orfèvre français à Sienne au commencement du XVe siècle.

1414. — Pateat omnibus evidenter, quod prudens et in arte aurificorum probus vir magister Bartalomeus Pieri de Sancta Maria de Podio, provincie Franchorum, ad presens commorans et exercens artem et ministerium aurificorum in civitate Senarum, sua dicti magistri Bartalomei, libera et spontanea voluntate et ex certa scientia... fuit confessus et recognovit Jacobo filio magistri Joannis Jacobi pictoris de Senis presenti et locanti se dictum Jacobum et operas suas et personam ejus cum dicto Bartalomeo ad exercendum artem aurificorum, tam in civitate Senarum quam extra pro tempore et ad tempus duorum annorum proxime venturorum et hodie initiatorum, eidem magistro Bartalomeo presenti et recipienti se dictum Jacobum et operas suas pro tempore predicto ad exercendum artem et ministerium aurificorum cum pactis infrascriptis.

Quo tempore durante idem magister Bartalomeus promisit dicto Jacobo presenti et stipulanti ipsum Jacobum in dicto et arte bene et diligenter erudire et personam ejus et totam industriam ejus erga eum item ejusdem Jacobi liberaliter exhibere gratis dictumque Jacobum tanquam filium in cunctis emergentibus tractare et ... — tanquam faciunt et facere consueverunt magistri boni et perfecti eorum discipulos, et in casuquo contingat ipsum magistrum Barthalomeum predicta ejus arte et ministerio exercendo dictum Jacobum ejus discipulum ducere extra civitatem prefatam, eidem Jacobo de expensis, victui suo necessariis diligenter de suis propriis bonis et facultatibus providere, prout et sicut condecens erit et tempus exigerit. Et omnia et singula grata necessariaque ad artem predictam eidem Jacobo exhibere et eumdem Jacobum dicto durante tempore ab arte et ministerio non repellere, sed eum tractare in cunctis exigentiis tanquam faciunt et facere consueverunt boni patres erga bonos filios et perfectus magister erga discipulos suos, sub pena et ad penam centum florenorum auri...

Pacta vero et conventiones que fuerunt inite et composite inter duas partes, et dictis nominibus et quolibet dictorum nominum infrascripta sunt videlicet :

In primis quod idem Jacobus teneatur, et debeat per totum tempus predictum eidem magistro Bartalomeo in arte et ministerio antedicto bene et diligenter servire et eumdem magistrum Bartalomeum prosequi et eumdem verere et honorare tanquam faciunt et facere consueverunt veri boni discipuli erga bonum magistrum gratis et sine aliquo salario et suis dicti Jacobi propriis sumptibus et expensis in dicta civitate Senarum tantum.

Item quod idem magister Bartalomeus teneatur et debeat, casu quo contingat dictum Jacobum extrahere pro dicta arte et ministerio exercendo extra civitatem Senarum, quod tunc et eo casu adveniente idem magister Bartalomeus teneatur et debeat sibi dicto Jacobo providere per totum tempus predictum et extra civitatem Senarum de sumptibus et aliis necessariis erga victum dicti Jacobi propriis sumptibus et expensis ipsius magistri Bartalomei, et dictus Jacobus teneatur et debeat dicto durante tempore eidem magistro Bartalomeo servire et personam ejus et operas suas prestare ad servitia prelibata, tam in civitate Senarum quam extra in qualibet parte mundi ad mandatum dicti magistri Bartalomei.

Item quod idem magister Bartalomeus teneatur et debeat per totum dictum tempus erga dictum Jacobum personam suam libere exhibere erga dictum ministerium et artem suam et industriam fideliter demonstrare et ipsum Jacobum fideliter erudire et eumdem docere in cunctis ad dictum ministerium et artem exigentiis tanquam facit et facere consuevit verus pater erga filium, et perfectus magister erga discipulos suos.

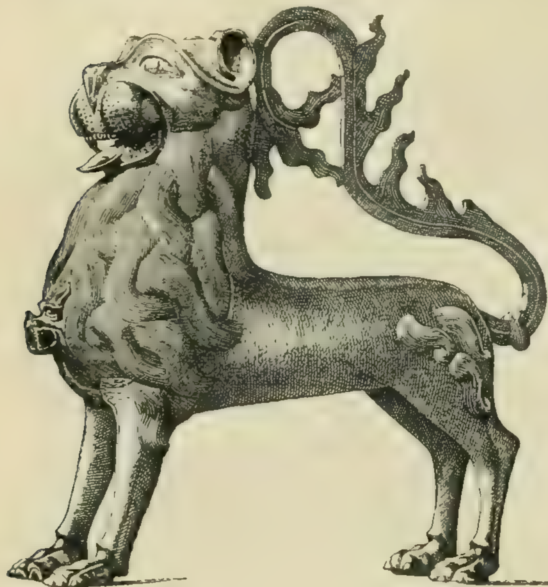
Item quod predicta omnia et singula sint et esse intelligantur inter eos composita et ordinata ad veram et puram fidem et omni suspitione careant.

Acta fuerunt predicta Senis in domo Joannis Jacobi patris dicti Jacobi; presentibus Cola, Angeli magistri Cole et Ludovico Marti sutore de Senis, testibus. (*Docum. per la storia dell'arte Senese.* — Milanesi, t. II, p. 65.)

AQUAMANILE. — Un bassin et aussi une des variétés de l'aiguière, mais dans un sens plus restreint et, j'en conviens, un peu exceptionnel. A ce dernier titre il caractérise cette nombreuse famille des dinanderies aux formes capricieuses ou bizarres que la Flandre et l'Allemagne ont produites durant plusieurs siècles avec un égal succès. Elles sont assez connues pour qu'il n'y ait pas lieu d'entrer à leur sujet dans de longs développements. Voy. AIGUIÈRE.

Ce qu'il importe de préciser à l'aide de documents anciens, c'est l'emploi habituel de ces vases improprement appelés *bouilloires*. Or, l'extrait suivant de l'inventaire de Saint-Martin de Mayence prouve que la plupart de ces objets de cuivre ou de bronze respectés par le temps appartenaient au mobilier des

églises et que, s'ils n'étaient point employés comme les bassins émaillés dits *gémellions* au service des



XVe s. *Coll.* Gavet.

autels, ils trouvaient toujours leur place marquée dans les sacristies pour les ablutions.



XIVe s. — *Le lai d'Aristote. Coll.* Chabrières-Arlès.

787 — Hic etiam ditionibus ecclesie (Fontanellensis) dimisit... calicem argenteum deauratum unum, urceos Alexandrinos cum aquamanilibus duos. (*Gesta abb. Widonis Fontanell. ap.* Pertz. *mon. germ. hist.*, II, p. 290.)



XV *Même Coll.*

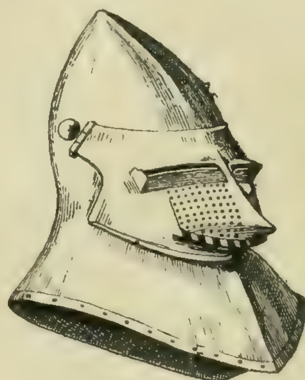
V. **1156**. — De miscenda vino aqua eis non credimus nisi... vel ipsi prae oculis nostris, aquam infundant, vel nobis aquamanili tradita eam calici misceamus. (*Epist. Gilberti ep. pictav. ap. Marten.*, t. I, anecd. col. 428.)

1252. — Erant urcei diversarum formarum quos mantlia vocant, eo quod aqua sacerdotum manibus funderetur ex eis, argentei, quedam habentes forman leonum, quedam draconum, avium et griphonum vel aliorum animalium quorumcumque (*Inv. de l'Egl. S. Martin de Mayence*, p. 12.)

AQUARELLE. — Ce mot appartient à la langue moderne et s'il prend place ici c'est faute d'un équivalent ancien pour désigner un procédé de peinture que les miniaturistes italiens ont fréquemment mis en pratique, tandis que, en France, on trouve presque toujours les enluminures faites à la gouache avec addition de céruse.

L'aquarelle servant à rehausser les dessins sur vélin se composait en grande partie de sucs d'herbes ou teintures végétales associés à l'emploi de quelques terres. Ce procédé servait même pour l'*impression* et c'est à ce mot qu'est renvoyée la production de documents anciens.

AQUILÉE. — Dans la fabrication des pièces défensives de l'armure, l'art de transformer par la forge une plaque de fer ou d'acier en un tymbre de heaume ou de bacinet a toujours été considéré une des opérations les plus délicates et les plus difficiles. S'il est vrai que la ville d'Aquilée ait justifié au treizième siècle la réputation que lui font les poètes du temps, il n'est pas moins certain qu'elle la soutenait encore au siècle suivant. On en peut donner pour





preuve le bacinet de cette provenance que possède l'arsenal de Venise, et qui joint à la légèreté toutes les marques de l'exécution la plus parfaite.

V. 1250. Premier le fiert Quinart sus l'elme d'Aquilée.
(*Gaufrey*, v. 3837.)

Mais Garniers li donna seur l'iaume d'Aquilée
Grant cop et merveilleus de sa tranchant espée.
(*Aye d'Avignon*, v. 519.)

ARABESQUE. — On donne souvent et à tort le nom d'arabesques à l'ornementation de style arabe qui consiste en linéaments et méandres plus ou moins enchevêtrés dont les renflements capricieux présentent quelque analogie avec l'état rudimentaire des plantes. Ce sont des *morisques* ou *moresques* que les Vénitiens ont d'abord prises à l'Orient et dont l'usage s'est répandu partout à l'époque de la Renaissance.

Les arabesques, malgré leur nom, ne sont qu'une réminiscence de l'antique dont les fouilles faites à Rome au commencement du XVIe siècle ont contribué à développer le goût. Leurs motifs et leurs enroulements sont empruntés presque toujours au règne végétal, à la différence des *grotesques* qui se distinguent par des sujets de figures ou d'animaux plus ou moins réels.

1611. — A small and curious flourishing *fleurlis*. (Cotgrave.)

1635. — Arabesques sont feuillages et fleurs. — Moresques sont des pinceaux et des cornets autour d'un tableau, qui se font d'or sur l'or couleur. — Les grotesques ont de plus des personnages. (P. Lebrun, *Merv. de la peint.*, édit. angl., t. II, p. 783.)

ARAINE. — Grande trompette de guerre à tige droite et du plus fort calibre, elle tire son nom du cuivre ou airain qui servait à la confectionner.

1270. Ses araines fist haut sonner
Pour les Flamens à estourner.
(Ph. Mouskes, *ms.*, p. 586.)

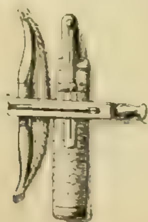
V. 1300. I ot cornes et douçaines
Et trompes et grosses araines.
(*Le rom. de Cléomades, ms.*, f° 66 v°.)

1306. ... Lors oist tentir araines
Qu'en fait par les deux oz sonner
Tabours croistre, corz bondonner,
Flagiex piper et trompes braire.
(Guill. Guiart, *ms.*, f° 313 v°.)

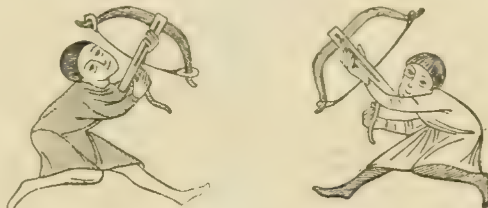
Le même nom a été aussi appliqué aux sonnettes ou plutôt aux grelots qu'on rencontre fréquemment dans les costumes de l'époque de Charles VI.

1401. — Aux 2 costels du tixu de lad. escharpe (du roi) a gros boutons près l'un de l'autre assis sur rosettes, et entre les boutons grosses sonnettes nommées araines. (15e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 146.)

ARBALÈTE. — L'origine de l'arbalète remonte assez haut. Végèce dans son *Traité de l'art militaire*, dédié vers 385 à Valentinien II, en parle non pas seulement comme d'un engin, mais comme d'une arme manuelle attribuée aux troupes légères, et dont il évite la description pour ne point s'étendre au sujet d'une chose connue et peu nouvelle. Deux bas-reliefs évidemment antérieurs au IVe siècle, signalés en 1831 par M. Aymard et appartenant au musée du Puy, présentent tous les caractères de l'arme primitive de ce nom. L'un est un cippe trouvé à Solignac-sur-Loire (voy. la figure) et l'autre un fragment de frise provenant d'une villa près du Puy.



Du Ve au Xe siècle l'usage de l'arbalète a dû être sinon abandonné du moins fort restreint. Pendant cette période, en effet, les témoignages historiques et figurés font absolument défaut, mais on la retrouve dans un manuscrit latin de l'époque de Louis d'Outremer. Quarante ans plus tard, en 988, le moine Richer, parlant du siège de Laon, dit que les archers s'en servaient assez habilement pour tuer un oiseau au vol. Au début du XIIe siècle les archers et les arbalétriers concourent à la défense et aussi à l'attaque du château de Gournay par Louis le Gros.



Xe s. — *Biblioth. Richelieu, Ms. lat.* n° 12802.

Mais cette arme, rendue plus meurtrière que l'arc par la justesse de son tir, prohibée pour ce motif entre chrétiens par un décret du second concile de Latran en 1139, disparaît de nouveau jusqu'à l'époque de Philippe-Auguste. Ce prince suivant l'exemple de Richard Cœur de Lion, et malgré l'interdit renouvelé par Innocent III, rétablit l'usage de l'arbalète en France, où elle sert comme arme de guerre jusqu'au milieu du seizième siècle.

V. 385. — Avecques eulx (les fonditeurs) estoient les tragulaires, qui de leurs arcz à main ou arbelestres adressoient leurs sagetes. (*Ad arcubalistas digerere sagittas.*)

Les archiers et arbalestriers usans de viretons garrotz et sagettes... s'efforcent de tollir et ouster lesd. murs à ceulx de dedans. (Fl. Vegèce, *De l'art milit.*, l. 2, ch. 15, et l. 4, ch. 21, trad. de 1488.)

947. — Ludovicus rex cum exercitu de Belgica ducis terram ingreditur. Primum vero urbem Silletum (*Senlis*) adit... utrumque quampluri sauciantur. Belgæ vero, quia ab urbanis nimium arcobalistis impetebantur resistere ruiescunt... unde et regio jussu ab ea urbe discedunt non solum ob arcobalistarum impetum verum etiam ob turrium firmamentum. (Richer., liv. II, ch. 92, *édit.* Guadet.)

985. — (*Prise de Verdun.*) Et hic Lotharius cum 10,000 pugnatorum Verdunnum petiit atque adversarios repentinus aggressus est. Primo impetu sagittarii contra hostes ordinati sunt, missæque sagittæ et arcobalistæ cum aliis missilibus tam densæ in aere discurrebant ut a nubibus dilabi terraque exsurgere viderentur. (*Ibid.*, liv. 3, ch. 104.

1139. — Can. XXIX. De ballistariis et sagittariis — artem autem illam mortiferam et Deo odibilem ballistariorum et sagittariorum adversus christianos et catholicos exerceri de cœtero sub anathemate prohibemus. (2e *Conc. Lateran*... Labbe, t. X, col. 1009.)

1309. — Les frères le roy gaitoient les chas-chastiaus en haut pour traire aus Sarrasins des arbalestres, de quarriaus qui aloient parmi l'ost aux Sarrasins. (Joinville, p. 66, *édit.* Fr. Michel.)

« Au son du siblet saillirent bien de la galée 80 arbalestriers bien appareillés, les arbalestres montées et mistrent maintenant les carriaus en coche. (*Id.*, p. 114.)

Si l'étude des différents types de cette arme est rendue facile à certains égards par le très grand nombre de pièces que possèdent pour la période du XVe au XVIIe siècle les collections publiques et privées, il reste beaucoup d'incertitude sur la manière dont il y a lieu, pour une classification raisonnée, d'interpréter les anciens textes. Leur laconisme, le défaut d'une terminologie fixe appliquée à des questions de mécanique, la diversité des expressions employées pour un même objet, l'absence de détails caractéristiques, sont autant de causes qui diminuent l'intérêt historique d'un grand nombre de documents. Malgré nos très longues et minutieuses recherches, nous n'avons pu éclairer que partiellement une technique aussi obscure. Qu'on veuille bien nous être indulgent pour la partie de cette tâche que nous laissons à d'autres.

DE L'ARBALÈTE EN GÉNÉRAL.

La forme dans son ensemble reste à peu près la même, malgré les nombreux changements que le temps et les nécessités de la guerre ont apportés à son mode de tension. Elle se compose toujours d'un arc de bois, de corne ou de métal, à l'extrémité d'un fût nommé arbrier (voy. ARC et ARBRIER), où une rainure est pratiquée pour recevoir le projectile et dont la corde tendue vient s'arrêter sur l'encoche supérieure d'une noix en corne de cerf, en morse ou en métal. Une autre encoche en dessous s'arcboute sur le bout recoudé d'une clef de détente traversée par un goujon de fer et maintenue par un ressort. Un second ressort en arrière de la noix et au-dessus maintient le trait pour faciliter le tir sous toutes les inclinaisons.

A cette disposition constitutive de l'arme même s'en ajoutent d'autres particulières aux types qui vont être classés suivant leurs différents systèmes de bandage, après la production de documents choisis sans distinction d'espèces.

V. **1225**. — Ad portam Sancti Lazari manent architenentes qui faciunt balistas (gallice *arbalestre*). (J. de Garlande, art. 18.)

1365. — Unam balistam nervatam desuper taxat. 3 fr. auri. — It. Aliam balistam magnam de yeio tax. 2 fr. auri — It. Aliam balistam de duobus fustibus, nervatam desuper tax. 1 flor. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 340.)

1385. — Pour une ensengne à fleur de lis pour les arbalestres de la ville enseguier — 18 s. (La Fons, *Artill. de Lille*, p. 7.)

1418. — Une grosse arbaleste appelée *l'ortie*, painete sur l'arc aux armes de Mgr. (le duc d'Orléans) et à loups et pores-espies, et noix de cuivre.

It. — Une autre petite arbalestre painete de vert et a escript au doux : *Léaute passe tout*. (*Inv. de l'artill. du chât. de Blois*, p. 312.)

1421. — 10 arbalestes appelées : *Esperons* dont l'une a lyons faictes neuves par Guillaume Leloup comme l'en dict — 6 arbalestes tant de bois blanc que d'arable que d'ourmeau faictes neuves par led. Loup. — It. Une grosse arbaleste d'acier de 32 carreaux, signée a la croisette. — It. Une arbaleste d'acier de pareil seing de 14 carreaulx les quelles 2 arbalestes l'en dit avoir été apportées du siege de Tours par feu Mr. des Vertus. (*Ibid.*, p. 313.)

1426. — N° 61. 2 grosses arbalestes de corne de revers grans. — N° 62. 11 bonnes arbalestes couvertes. — N° 64. 2 guches. (*Invent. du chât. des Baux.*)

1440. — 3 grosses arbalestes de bois d'if, 2 guindaux, ensemble 500 de traits. — It. 3 arbalestes de bois d'if garnies de 2 guindaulx et de 500 de traits. — It. 3 arbalestes les 2 de bois, l'autre d'assier, garnies de 2 guindaulx et de 500 de trait. (*Invent. de l'artill. de Dijon.* — J. Garnier, p. 12 à 15.)

1461. — 2 petites arbalestres portatives garnies chacune d'un baudrier — val. les 2 — 6 esc. (*Estim. à l'hôtel de Faye*, p. 283.)

1465. — Marché fait... avec Thomas Cormier, faiseur d'arbalestes, demourant ès halles d'Angiers, de fournir 6 arbalestes d'acier, chascune de 18 carreaux, garnies d'arbriers, de cordes et prestes à tirer... pour le pris de 18 esc. d'or. (*Cptes du roi René*, Lecoy de Lamarche, art. 601.)

1480. — A Jehan le Tondeux — pour ung saint à arbaleste garny de polions, cordes, et un carcas garny de matras. (*Cptes de l'hôtel de Louis XI* par P. Simart, p. 395.)

1488. — Pierre Haucher, arbalestrier demourant à Paris, 6 l. 2 s. 6 d. pour une arbaleste d'acier et une trousse de traict en la quelle a 18 viretons et lad. arbaleste garnye d'un sainct et de polyons servans à la bander. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 141.)

1490. — Fut menés ou pillori ung appelé maistre Cottenat qui estoit faiseur d'arbelestre d'assiez. (*Journ. de J. Aubrion de Metz*, p. 268.)

1528. — A Robert Dumesnil dit le Normant, maistre arbalestrier demeurant à Paris — pour 8 arbalestres garnies et montées de leurs bandaiges, et chesnettes, pour en faire présent au roi d'Angleterre — 205 l. t. (*Cptes des menus plaisirs du roi*, f° 22.)

1602. — Une arbaleste encornée de naque de perles avec 4 flèches. (*Invent. du duc de Biron*, f° 55 v°.)

ARBALÈTE A MAIN.

Le plus simple organe de tension, le plus ancien et celui qui donne la projection la plus faible, est la main, il correspond au type figuré depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XIIe siècle, aussi l'arbalète est-elle sans étrier, c'est-à-dire sans point d'appui apparent pour la traction de la corde.

Il convient néanmoins de rattacher à cette première espèce l'arme dite *à un*, et *à deux pieds*, d'abord parce que c'est la plus ancienne désignation un peu exacte qu'on rencontre dans les comptes et règlements de 1250 à 1320, et aussi parce que l'emploi des deux pieds ou d'un seul posés sur l'arc pour mettre sa corde en place, semble plus naturel que tout autre, il est donc au moins probable que c'est à l'usage de l'arbalète *à un pied* et au besoin d'affermir son maintien que l'étrier doit son origine.

1258. — Art. 7. It. Ordinamus quod quilibet marinarius navis qui teneatur facere servitium balisterii defferat duas ballistas duorum pedum et unam de strepo. (*Ordon. p. la navig. de l'Aragon.* — Pardessus, *Rec. des lois marit.* t. V, p. 342.)

1300. — Duas magnas balistas de viscio, 18 balistas ad unum pedum. (*Cpte royal d'Edouard Ier*, p. 144.)

1313. — Art. 51. — 8 arbalestes à un pié ou pris de 100 s. — 52. It. 30 arbalestes de cor à 2 piez ou pris de 60 l. — 53. It. 2 arbalestes de fust à 2 piez ou pris de 40 s. — 54. It. Une arbaleste d'acier dorée ou pris de 100 s. (*Invent. de Mahaut d'Artois.*)

1346. — Premierament la espingalas e balestas de corn e balestas de dos pes e de .1. pe. (*Reglem. de Montauban.* Favé, *Etud. s. l'artill.*, t. IV, p. 8.)

ARBALÈTE A CROCHET OU CROC.

A cette méthode primitive succède l'emploi du croc ou crochet appelé aussi *guindas*, qui, attaché à la ceinture, permet, en passant le pied dans l'étrier et par un mouvement des reins en arrière, d'agir plus puissamment sur l'arc à tendre.

Le crochet, d'abord simple, puis à deux fourches pour maintenir l'équilibre et diminuer le frottement, employé au XIVe siècle, se retrouve encore au XVe à l'époque de Charles VII et de Charles VIII. Les statuts des armuriers nous apprennent en effet que

c'est lui qui distingue spécialement l'arbalète servant à faire l'essai des cuirasses et des brigandines de demi-épreuve.



Ep. de Charles VI. Tapisserie app. à M. Aroudel.

1347. — Doas balestas d'estrop e dos croxs. (*Reglem. d'Hugues de Cardailhac.* — Favé. *Etudes s. l'artill.*, t. IV, p. 9.)

1418. — Une arbalestre d'if de Rouménie paincte à fleurs de lys et couronnes d'or à tendre au croc, dont l'une a le doux (dos) d'ourme et l'autre a esté rompue et reliée de liens de fer. (*Invent. de l'artill. de Blois*, p. 312.)

V. **1420.** — 10 autres arbalestes de bois de Rouménie, à tendre à croc — 3 esc. la pièce. (*Cptes d'artill. Bibl. Rich., ms. fr.*, n° 1278, f° 62.)

1451. — Seront tenus... de faire... lesd. armuriers et brigandiniers harnoys blancs et brigandines d'espreuves d'arbalestes à tilloles, ou demi-espreuve à tout le moins d'*arbalete à croc* ou dart, et sera l'ouvrage d'espreuve marqué de 2 marques et celui de la demi espreuve d'une marque. (*Stat. des armuriers de Paris.* — *Rec. des ordonn.*, t. XVI, p. 679.)

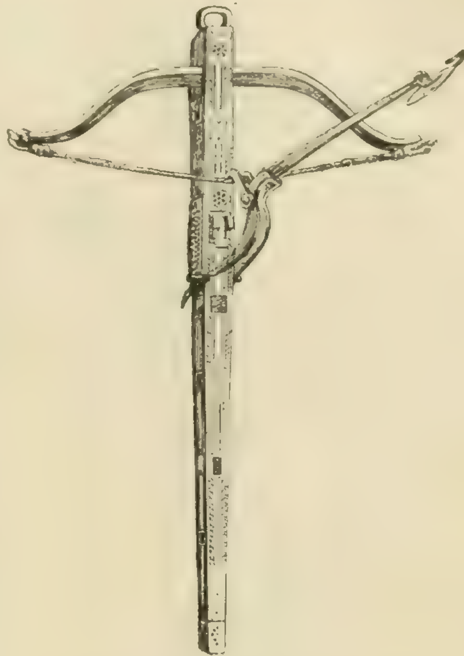
ARBALÈTE A PIED DE CHEVRE.

L'appareil ingénieux qu'on voit apparaitre avec les premières années du XV[e] siècle, prend d'abord le nom un peu vague de *guindas* qu'il partage d'ailleurs avec le croc ou crochet, puis spécialement ceux de *pied de chienne* et de *pied de chevre*, auquel on substitue vers 1600 le terme de *pied de biche.* Il constitue dans le maniement de l'arbalète un progrès assez notable pour permettre aux troupes à cheval de s'en servir en offrant sur le corps même de l'arbrier un point d'appui suffisant pour guinder l'arc.

Ce mécanisme se compose d'une longue fourchette appelée *symphonie* dont les branches contre-courbées, reçoivent au départ de la contre-courbe deux tiges solidaires munies de crochets et tournant à la base sur axes rivés aux bras de la fourchette. Ces crochets saisissent la corde de l'arc, et en faisant levier sur le manche articulé des fourches, celles-ci glissent sur deux tourillons fixés à l'arbrier de telle sorte que les crochets attirent la corde jusqu'au cran de la noix. — Le manche du pied de chèvre se replie ensuite sur la fourchette que retient dans cette position une rondelle avec crochet pour la suspendre facilement à la ceinture.

Cet instrument, si simple et si parfait qu'il soit, ne convenait qu'à des armes d'une faible tension et à des projectiles admis dans l'essai des armures de demi-épreuve, aussi avait-on songé dès le XIV[e] siècle à recourir à des arbalètes plus puissantes et d'une plus longue portée.

1421. — Six semphonies (à) tendre arbalestes à une main. (*Invent. de l'artill. de Blois*, p. 314.)



XV[e] s. — *Arbalete à pied de chevre. Musée d'artillerie.*

1428. — 6 piez de chienne. (L. Bonaparte, *Etudes s. l'artill.*, t. I, p. 366.)

1430. — 7 piez de chienne de fer grans moyens et petiz. (*Ibid.*, p. 369.)

1435. — 6 piez de chièvres que grans que petitz. (*Ibid.*, p. 371.)

1466. — 19 piedz de chièvre — 23 baudriez d'arbalestres. (*Artill.* d'Ant. de Bourgogne. — *Arch. des soc. sav.*)

1478. — Art. 19. Avons statué et ordenné que nulz ne pourra faire *windas*, cries poulietz et autres engins à bender arbalestes que premièrement il n'ait fait chef d'œuvre dud. ouvrage. (*Stat. des serruriers d'Abbeville.*)

1530. — Une arbalestre de champs (chasse) avec le *windre*. (*Armurerie du chât. de Nancy*, f° 38.)

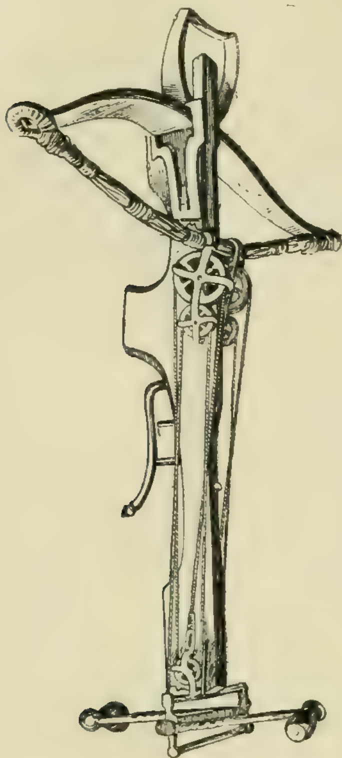
ARBALÈTE A MOUFLE.

A l'époque de Charles VI, on fit à l'arbalète portative l'application, en petit et en le compliquant, du mécanisme qui servait à la construction des machines de guerre et en particulier de la grande arbalète à tour. Cet appareil, dont les dimensions seules étaient alors nouvelles, a reçu, au gré des rédacteurs d'inventaires, les noms de ***tour***, ***girelles***, ***tignolles***, ***signolles***, ***martinet***, ***coursel***, ***pouliots***, etc.

Voici quelle en est la disposition : on ajustait au talon de l'arbrier une boîte de fer portant sur ses joues deux poulies à chape fixe soudées à un petit treuil à manivelles. Deux ou quatre poulies à chape mobile et terminée par des crochets donnaient passage aux cordes de la moufle qui, rapprochées sous l'action du treuil à branches alternantes, venaient placer celle de l'arc sur l'arrêt de la noix.

Ce bandage d'une grande puissance ne pouvait s'appliquer sans un point d'appui pris dans l'étrier

placé au bas de l'arme, aussi resta-t-il exclusivement à l'usage des arbalétriers à pied.



Arbalète à moufle Musée d'artillerie.

1304 — Henri le serrurier — por 2 quevilles et por 6 vireules et por 2 crokès à un engien à tendre arbalestes — 6 s (*Cptes d'ouvr. aux chât. des comtes d'Artois.* — *Arch. KK*, reg. 393, f° 21.)

1383. — 12 arbalestres nouvelles estofféez de baudréz et 3 arbalestres boins que on tent à une viz. — It. 3 viz pour tendre les ars à tour. (*Invent. des forteresses de l'Artois.*)

1411. — Une arbaleste à tour garnie de son arbrier sans estrief. (*Invent. de l'artill. du Louvre.*)

1418. — 2 grosses arbalestes d'if à tendre à martinet que l'en dit avoir esté recouvrées, l'une de Guillaume Le Loup, l'autre de Pierre Mauring. (*Invent. de l'artill. de Blois.*)

V. **1420**. — Une grosse arbaleste de Rouménie à double tillolle 12 s.

2 autres mendres dud. bois à tillole sangle 6 s. la piece. (*Cptes d'artill. Bibl. Richel. ms. fr.*, n° 1278, f° 62.)

1421. — 2 grosses arbalestes d'if à tendre à martinet, 2 gros martinez neufs à 4 poulies. (*Invent. de l'artill. de Blois*, p. 313-314.)

1458. — Albareste tam de calibe quam de ligno in quibus sunt 17 de calibe et de ligno sunt 13 cum 12 girellis. (*Invent. du chât. des Baux*, p. 157.)

1468. — Seront leurs arbalètes de 18 carreaux ou environ, et banderont a 4 poulies ou à 2 s'ils sont bons tendeux... et auront trousses enpannées et cirées. (*Reglem. pour les Francs-Archers.*)

1488. — Ils feront harnais blancs pour homme d'arme, de toute epreuve qui est a dire d'arbaletes a tilloles et à counsel, a tout le moins demie espreuve qui est à entendre d'arbaleste a croc et trait d'archiers. (*Ordonn.*, t. XX, p. 156. *Stat. des armuriers et fourbisseurs d'Angers.*)

1489. — Les consuls pairont a la ville dedans une année, chascun une arbaleste d'acier bonne et suffisante, armayzue jusqu'a 12 coups, garnie suffisamment de 4 polichons et 18 traicts. (*Stat. de Moissac.*, *Cit.* Desmaze *Trés. judic.*, p. 67.)

1522. — 2 arbalestes, l'une a un arc polly et l'autre garnye d'un bandaige à 4 pollis prisées 36 s. p. (*Invent. de J. Arbaleste.*)

ARBALÈTE A CRANEQUIN.

Le cric ou cranequin, employé comme mécanisme de tension, si on le compare au pied de chèvre, a sur lui l'avantage d'une puissance qui le mettait aux mains du cavalier avec toutes les ressources de l'arbalète à moufle. Le nom de cranequin semble originaire de l'Allemagne où les ateliers de Nuremberg sont restés longtemps célèbres, et c'est vraisemblablement de lui que se servaient les cranequiniers de la garde de Charles VII, et ceux dont il est question dans les offices des ducs de Bourgogne.

Le cric, tel que le montrent encore toutes les collections d'armes, se compose d'un petit tambour ou barillet renfermant un pignon avec roue d'engrenage pour mettre en mouvement au moyen d'une manivelle la crémaillère dont les griffes viennent saisir et mettre en place la corde de l'arc. L'appareil mobile passé dans l'arbrier est retenu aux tourillons qui le traversent par une forte boucle.

L'origine de ce système de tension conservé en Allemagne pendant toute la durée du XVIe siècle, semble, d'après les documents écrits, à peu près contemporaine du *pied de chèvre*, et a servi comme lui à la guerre et à la chasse. Dans les arbalètes à cranequin, l'arc et la boucle sont rattachés à l'arbrier par des liens de cordelettes dont l'élasticité sert à tempérer la commotion produite par le tir. Dans les autres l'arc y est maintenu par une garniture double de brides en fer.

V. **1420**. — 50 creusequins pretz — 20 s. la pièce. (*Fournit. d'artill. Bibl. Richel. ms. fr.*, n° 1278, f° 62.)

1420. — Le quel Haquinet a chevauchié, tendu grenequins et arbalestes à croq.

1422. — Bande ton crennequin, qui est dire arbalestre à pied. (*Arch. J. J.*, rég. 172, pièces 55 et 33.)

1440. — Le roy (l'empereur Frédéric III) donna des gratuités d'Allemaigne au duc (Philippe le Bon) comme haubergeons et crannequins faits en Nuremberg. (Oliv. de la Marche, p. 376.)

1447. — Pour faire fourbir un archalestre et ung cranequin dud. Sgr... et pour fourreaux pour lesd. archalestes et cranequin et pour une sainture à prandre icellui cranequin à l'arson. (Lecoy de la Marche, *Cptes du roi René* n°, 585.)

1458. — In dicta camera sunt albareste tam de calibe quam de ligno... et 2 crix. (*Inv. du chât. des Baux*, p. 157.)

1478. — Art. 19... Nulz ne porra faire windas, *cris* poullietz et autres engins à bender arbalestes que premièrement il n'ait fait chief d'œuvre dud. ouvrage. (*Stat. des serruriers d'Abbeville.*)

ARBALÈTE A JALET.

Celle-ci est une arme de chasse ou de plaisir; on la trouve au XVe siècle entre les mains de Louis XI, au suivant dans celles de Catherine de Médicis, et les dames continuent à s'en servir dans le XVIIe. A l'origine elle se bandait au pied de chèvre et même à la moufle; mais, par suite de la diminution de la force et de la portée de son arc, la forme cintrée de l'avant de l'arbrier permit de tendre à la main la double corde à pochette où se plaçaient les projectiles, c'est-à-dire de petites balles de plomb ou plus souvent de terre glaise pressée au moule.

1478. — A Guill. Dujardin, tapissier dud. Sgr. (Louis XI), pour 12 arcs à jalets ou il y avoit à chascun un fer ou milieu — 28 l. 10 s. t.

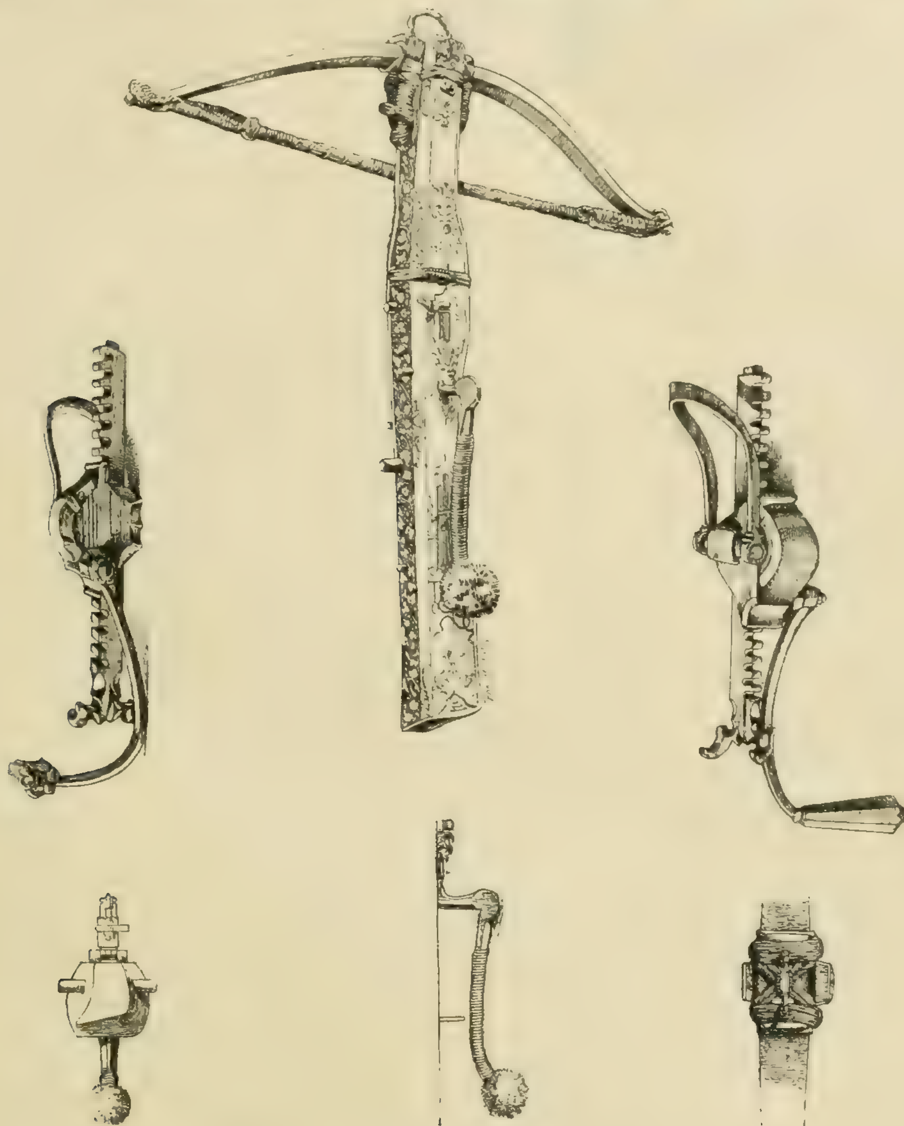
It. Pour 6 arbalestres d'acier à jalets, le poliez (poulies) à les bender, cordes et autres choses a ce nécessaires — 30 s.

It. Pour 2 moles à faire jalets 24 s. t. — et pour 4 milliers de jalets à tirer desd. arcs et arbalestres — 6 l. t. (*Cptes de l'hotel de Louis XI.* — Douet d'Arcq, p. 359.)

1480. — Pour avoir fait habiller les cordes et arbalestres à jalet dud. Sgr. et les guindas — 30 s. t. (*Ibid.*, p. 368.)

1599. — A Anselme mon arbalestre a jallet avec un moule à faire balles. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 438.)

1599. — Pour l'experience, je représente un homme avec une arbalestre à gelais, de la quelle il peut tirer une balle à la quelle seroit attache un cordeau. (Jos. Boilot, *Artifices du feu*, p. 38.)



V. 1550. — *Arbalete allemande à cranequin et détails app. à* M. Récappé.

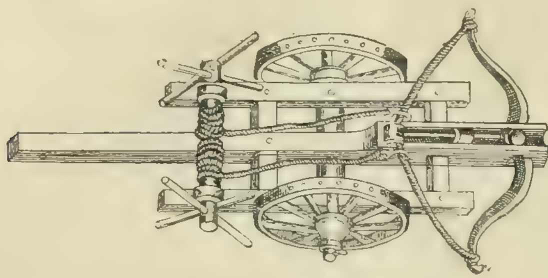
1611. — Arbaleste à boulet : *a stone-bow;* — arbaleste à gelais; *the same.* (Cotgrave.)

ARBALÈTE A TOUR.

Employée à lancer des garrots et dondaines dans l'attaque et la défense des places, elle est trop souvent confondue avec les engins et machines de guerre, pour qu'il soit possible de déterminer avec précision en quoi consistait la différence des noms qu'on lui a donnés. Ces machines fixes ou roulantes montées sur affûts ou sur chevalets, portant des arcs qui atteignaient parfois jusqu'à dix mètres de longueur, ont été successivement qualifiées de *ribaudequin*, *arbalete de passe*, *de passot*, *à martinet*, *à haulce pied*, *à apuiaus*, etc., et pendant toute la durée du XV[e] siècle on les rencontre concurremment avec l'artillerie.

1290 — Ils (les Sarrazins) trondilloient et lancoient et traioient quarriaux d'arbalestres à tour. (Pierre Sarrazin, p. 268.)

1309. — Trois fois nous getèrent (les sarasins) le feu grégeois, celi soir, et le nous lancèrent quatre fois à l'arbalestre à tour. (Joinville, p. 65 édit. Fr. Michel.)



1599. — *Arbalète à tour, d'après* Boillot.

1316. Quatre fers de cheval à ses mains estandoit
Cheval et chevalier tout armez pourfandoit
... et tendoit à ses mains une arbalete à tour.
(*Girart de Rossillon*, v. 245.)

1365. — Item. 3 balistas ad trahendum desuper equo reversas — taxat. 3 fl. auri. — Item. 3 veteres balistas cum uno calerio — taxat. 1 fl. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 340.)

1382. — Arrivé sur les murs de Tlemcen il (Abou-Yacoub en 1298) braqua sur la ville une de ces arbalètes énormes dont la portée est si extraordinaire et aux quelles on donne le nom de *Cos-ez-ziar* (arc à caveçon.) Quelques ingénieurs et un grand nombre d'ouvriers furent employés à construire cet engin dont les matériaux faisaient la charge de onze mulets (Ibn Khaldoun, *Hist. des Berberes*. t. IV, p. 140.)

1421. — Un haulce-pié à tendre arbalestes et un tour à viz. — 2 grosses arbalestes d'if à tendre à martinet — 2 gros martinez neufs à 4 poulies. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 313 à 315.)

1431. — La selle de ung haulce pié. (*Ibid.*, p. 317.)

1465. — Et avec ce, convient avoir (pour un siège).... viretons dondaines et gros trait, et tours a tendre arbalestes. (*Le Jouvencel*, *ms.* f° 146 v. *Bibl. Richel. fr.*, 192.)

1480. — Pour avoir fait mesner de Tours jusques à Orléans par eaue 80 arbalestres de passe et ung millier de trect. (*Cpte de l'hôtel de Louis XI*, p. Douet d'Arcq, p. 390.)

1500. — 10 arcbalaistes de passe toutes garnyes de cordes dont il y en a une des 10 rompue et à toutes lesd. arcbalaistes il n'y a que 3 tours avecques certaines trousses de traicts. (*Inv. du chât. de Rochefort*, p. 119.)

1530. — Jectoit le dart, la barre, la pierre, la javeline, l'espieu, la halabarde, enfonçoit l'arc, bandoit es reins les fortes arbalestes de passe, visoit à l'arquebouse à l'œil, affustoit le canon (*Gargantua*, l. 1, ch. 23.)

1547. — 2 fortes arbalestres de passe avec leurs bandages et garrots dedans. (Noel du Faïl, *Prop. rust.* p. 284 édit. Guichard.)

JUMELLE.

Au milieu des engins de siège comme parmi les armes portatives, il faut distinguer la jumelle qui dès l'année 1411 prend place dans ce dernier groupe. Elle doit son nom à la double coulisse de son arbrier disposée pour lancer deux traits simultanément.

1313. — Art. 55. Item une arbaleste sans noiz qui giete 2 quarriaus — ou pris de 20 s. (*Inv. de Mahaut d'Artois.*)

1383. — 3 arbalestres d'if jumeaux. (*Inv. des forteresses de l'Artois.*)

1411. — Un arc d'une jumelle faite en pere. (*Inv. de l'artill. du Louvre.*)

1418. — Une jumelle a croc, d'if de Romménie, et une autre petite jumelle. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 312.)

1421. — 13 arbaleste jumelles nagueres faictes neuves par Guillaume le Loup comme l'en dit. (*Ibid.*, p. 313.)

1468. — Ung cent de traits d'arbeleste, ensemble une arbeleste gemelle et un guindal. — It. Une vieille arbeleste gemelle, ensemble environ un cent de traits. (*Invent. de l'artill. de la comm. de Dijon*, édit Garnier p. 18, 19.)

PARTIES ACCESSOIRES.

1248. — Pro 21 capitibus cornuum et 16 lib. glutinis ad faciendum balistas — 26 l. 11 s. (*Cpte d'Alph. de Poitiers*, p. 204.)

1296. — Pour 259 verges d'yf prestes pour faire arbalestes 18 l. 18 s. 2 d. t. — Pour bastons cruz et pour arbrez pour arbalestes dont il i ot 672 qui costèrent 168 l. 19 s. 6 d. — 1885 arbalestes que fetes que achetées 565 l. 8 s. 10 d. — Et pour clés et pour étriers de fer pour arbalestes — 35 l. 11 s. 10 d. — Pour 123 haucepimes, pour 13 tours et pour 112 apuiaus à arbalestes — 94 l. 10 s. 5 d. — Pour 10 espingales granz et petites, que fetes que achetées — 593 l. 6 d. — Et pour femele de chanvre pour fere cordes et arbalestes, pesant 1254 lib. qui coustent 61 l. 15 s. 1 d. (*Cpte de J. Arrode. cit.* Jal, *Archéol. navale*, t. II, p. 321.)

1310. — 4 l. 6 s... De emptione 12 balistarum, 12 bander. et 1600 quarell. pro munitione castri. — Pretium baliste, 3 s. 8 d. — pretium cujuslibet bander. 18 d. — et pretium cujuslibet centene quarellorum, 18 d. (*Allocation d'Edouard II*. — Rymer, *fœd.*, t. II, p. 211.)

1345. — 40 lignis vocatis cost (*arcs*) pro balistis inde faciendis, 40 lignis pro telar (*futs*) balistarum, 12 lib. nervorum, 20 lib. visci, 20 lib. grossi fili, 40 paribus stirop (*étriers*) et clavis pro balistis predictis, .1. nockes pro telar., 12 paribus hamorum, firmaculorum et annulorum pro baudric (*baudriers*) 120 clavis vocatis somerailes pro talar., 4 lib. vernish, 1 corio equino, 100 cornubus pro dictis balistis, 4 lib. cere et cod. (*résine*), 100 boces pro telar., 3 peciis balon., 2 patellis eneis pro visco calefaciendo. 1 skynons de parvis clavis et taket (*clous*), 6 paribus passuum de cornu cervorum pro telar., 2 pellibus vocatis kunde fhisskynes, ere pro braeles telar., pergameno pro balistis et 2 cistis pro officio et opere balistariorum. — 20 l. 15 s. 4 d. — ... Datum 10 junii anno 19 ad traducendum versus partes Francie, pro guerra regis. (*Cpte du contrôleur royal d'Anglet.* — *Archæol. Journal*, t. XIX, p. 72.)

1383. — En la tour après, un martinet et 2 baudréz — 36 cléz d'arbalestes qui sont mises en un mont pourceque li arbalestes sont pourry — 27 bottes de poil de cheval — 12 liv. de file de Anvers pour faire cordes. (*Inv. des forteresses de l'Artois.*)

1417. — 32 housses de cuir fauve pour arbalestes. (*Rég. de la Cloison d'Angers.*)

1417. — Fault avoir (pour la garde et seurté de la ville) 100 arbalestes garnies de cordes, tant grans comme petites, qui pourront couter, l'une parmi l'autre un franc et demie la piece. Pour ce 150f. — 25 guindaux qui pourront couster 25f. — 15 baudriers à polie qui pourront couster 15 f. — 25 baudriers communs qui pourront couster 15 f. — 10,000 de bons traits communs le millier au pris de 10f. pour ce 100f. — et 5000 de dondaines qui pourront couster 10f. le millier — pour ce 200 f. (*Arch. de la Côte d'Or*, J. Garnier, *L'artill. de la comm. de Dijon*, p. 8.)

1431. — Pour une queue (*tonneau*) à mettre les arbalestes — 18 s. (*Cpte de J. Abonnel.*)

1437. — Pour 8 cordes chables pour mettre ès tourès pour les arbalestes — mené au siège : 8 grosses arbalestes d'acier garnies de tourès — 8 chables pour les tourès, 3 liv. fil d'Envers et demi liv. cire. (*Dépenses à Troyes pour le siege de Montereau*, publ. par Boutiot.)

1466. — 19 pieds de chièvre, 23 baudriez d'arbalestres, 140 liv. de fil d'Anvers pour faire corde d'arbalestres. (*Artill d'Ant. de Bourgogne*. *Arch. du Nord*, par Leglay.)

PROVENANCES.

BISCAYE. — **1599.** — Plus mes 2 grandes arbalestes de Biscaye. (*Test. de Charmolue*, p. 435.)

CATALOGNE. — **1471.** — Une petite herbalaistre de Cathelogne garnie de petites tillolles. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 16.)

GÊNES. — **1302.** — 2 petites arbalestes de Gênes. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

MELK. — **1432.** — De la je vins à une ville que l'en nomme Melch (*Autriche*) qui est sur la Dunoé (*Danube*)..

et y fait-on les meilleures arbalestres du pays. (De la Broquière, *Voy. d'outremer, ms. Bibl. Rich.*, 9087, f° 236.)

NORVEGE. — **1443**. — 10 arbalestes petis de Norweghe furent pris lors dud. (précédent) inventoire (*Cptes des garn. du Chateau de l'Escluse. — Arch. de Lille*, ch. des *Cptes de Flandre*, n° 3243.)

ROMANIE. — **1418**. — 2 grans arbalestes à tendre au martinet, d'if de Rouménie. — Une arbaleste d'if de Rouménie paincte à fleurs de lys et courrones d'or à tendre au croc, dont l'une a le doux (*dos*) d'eurme et l'autre a esté rompue et reliée de liens de fer. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 312.)

1421. — Une arbaleste d'if de Roménye, lyée a 2 liens de fer, à ung esmail d'argent, semée de fleurs de lys en l'arbrier au dessoubz de la noix, et est l'arbrier niqueté. (*Ibid.*)

1428. — 2 vieilles arbalestes de Roménie, l'une sans corde et l'autre hors de son arbrier, et une singnolle seulement. (*Inv. de la Conciergerie.*)

1443. — 4 arbalestes de Rouménie qui estoient couvertes de cuir... sont tous vermoulus. (*Cpte de la garn. du chât. de l'Escluse.*)

TOUROUVRE. — **1553**. — Tourouvre (*Orne*) bourg, où se font les bonnes arbalestes. (*La guide des chem. de France*, p. 111.)

TURQUIE. — **1430**. — 6 arbriers grans pour arbalestres de Turquie. (*Inv. de la Bastille.*)

ARBALETIÈRE. — Meurtrière étroite et longue pour protéger le tir des arbalétriers. On disait aussi *Archière* et *Testière*, voy. ces mots.

1305. Là endroit seoit un molin...
Dont les ais n'ierent pas entieres
Mais garnies d'arbalestieres.
(*Guill. Guiart. mss. Bibl. Richel.*, 12558, f° 6.

1428. — Pourveu, que les veues d'icelle (vis) seront par petites lucarnes et arbalestieres par devers et au long du costé de lad. église. (*Arch. de N. D. de St. Lô.*)

ARBALÉTRIER. — Cette troupe, que la France comptait en si grand nombre parmi ses auxiliaires génois au désastre de Crécy, se composait à toutes les époques de soudoyers ou de sergents à la solde du roi, des seigneurs ou des villes. Au déclin de leur existence militaire nous retrouvons encore Montluc à leur tête en 1523.

Leur costume au XIIIe siècle les distingue à peine des autres corps de troupes à pied, et les ordonnances relatives à leur armement ne leur attribuent en particulier que le chapel de fer, le haubergeon ou la cuirasse, vraisemblablement de cuir, le hoqueton et l'épée. Les miniatures les représentent ainsi coiffés de la cervelière. — Au XIVe siècle, ils portent encore le chapel de fer ou la cervelière qui se confond avec le petit bacinet rattaché au camail de mailles, une cuirasse ou corselet de fer léger, le hoqueton, l'épée et le contel de plates.

Les changements apportés à ce costume pendant le XVe siècle consistent dans l'adoption de la salade, de la brigandine et du jacque par-dessus l'armure. Celle-ci se complète par le grand pavois derrière lequel l'homme s'abritait pour bander l'arbalète.

1258. — Art. 7. Ordinamus quod quilibet marinarius navis qui teneatur facere servitium balistarii defferat 2 ballistas 2 pedum et unam de strepo, et 300 tractus et capellum ferreum et perpunctum vel coriacas et ensem vel penatum (*panart*). — Similiter balistarii de aliis lignis teneantur eamdem armaturam deffere ; alteri vero navigerii navium teneantur defferre quilibet, loricam et capellum ferreum vel cofam maresam et scutum et duas lanceas et ensem vel penatum. (*Ordonn. de la navig. d'Aragon.* — Pardessus. *Rec. de lois mar.*, t. V, p. 342.)

1320. — Ses arbaletriers doivent avoir 2 arbaletes à pieds, une à etrier, 300 flèches, un pourpoint, une cuirasse, un facet (*ensis falcatus*), un couteau, une visière, un chapel de fer et 2 crocs. (*Ibid.*, p. 403.)

1340. — Tout matelot ou arbalestrier qui s'engagera sera tenu d'apporter ses armes qui doivent consister en bonnes cuirasses, gorgerets, chapel de fer, épée et couteau, 2 bonnes arbalètes, un croc, et 200 de flèches ou viretons. (*Ibid.*, p. 354.)

1341. — Statuimus et ordinamus quod in qualibet galea subtili navigatura in Romaniam vel Siriam vel ultra Siliciam vel abinde versus Januam, sint et esse debeant continuo : Qui balistrerii teneantur et debeant habere et secum portent in dicta galea balistras 2 de streva bonas et sufficientes pro singulo, cum 2 bonis cordis ultra magistram; pro quolibet balistrerio coiratiam unam de media proba, cervelariam unam de media proba, collarium de ferro, spatam unam et gladium de latere. (*Stat. de Genes.* — *Ibid.*, t. IV, p. 488.)

1351. — Ordenons... Quant au fais des gens d'armes de pié... que l'arbalestrier qui aura bonne arbaleste et forte selon sa force, bon baudré et sera armé de plates, de crevellière, de gorgerette, d'espée de coustel et de harnois de bras de fer et de cuir aura le jour 3 s. tourn. de gaiges. (*Reglem. du roi Jean — Rec. des ordonn.*, t. 1, p. 69.)

1405. — Le comte de Saint Pol assembla de 4 à 500 bassinets avec 50 Genevois arbaletriers. (*Monstrelet*, l. 1, ch. 24.)

1416. — Arbalestriers à pied armez de bonnes brigandines, salades et arbalestes bien garnies de vireton. (Juv. des Ursins. *Vie de Charles VI*, p. 333.)

1455. — Puis y est la duchié de Guyenne qui est grand pais et bon... Les menus gens sont tous arbalestriers et portes (portent) sollés de bois ou de cuir à tout le poil par povreté et sont gens joueurs de dez et de quartes. (Gilles le Bouvier, p. 701.)

V. **1500**. — A Gennes sont les arbalestriers. (*Le dict des pays. Ed.* Montaiglon, t. V, p. 109.)

1561. — A Pierre Derraisse orfebre pour, par charge d'eschevins, avoir faict 2 caignons (*grosses chaines*) d'argent aveucq les armoiries de la ville de Douay, l'un donné au folz saige des arbalestriers de la ville d'Arras et l'autre pour Jacque Dupère folz saige de ceste ville. (*Arch. de Douai. — Cptes de la ville*, f° 190.)

ARBALÉTRIER. — Faiseur d'arbalètes. Voy. OUTILLAGE.

ARBRE DE CIRE. — Les documents cités ici sont presque tous relatifs au cierge pascal dont l'usage et les cérémonies qui en accompagnent la bénédiction remontent au IVe siècle, aussi bien que l'hymme *Exultet jam angelica*, attribuée à saint Augustin.

Dans les basiliques, comme à Saint-Laurent hors les murs, il reposait au pied de l'ambon de l'évangile, quelquefois on le plaçait au milieu du chœur sur une colonne commémorative de celle des Israélites au désert, comme à Saint-Jean de Latran, à la cathédrale de Capoue, et autrefois à l'église d'Angers. Dans l'origine, on gravait sur la cire de sa tige le nom et la date des fêtes mobiles; plus tard on y fixa une tablette portant les noms de ces mêmes fêtes et ceux des dignitaires du chœur appelés chefciers (*Capicerii*). Durand, évêque de Mende, n'observe néanmoins au XIIIe siècle dans les églises de Paris que le millésime de l'année. Enfin, les indications de tout genre s'y multiplient tellement, que Lebrun Desmarettes copie en 1697, sur le tableau apposé au cierge pascal de l'église de Rouen, plus de cinquante dates ou renseignements historiques relatifs à la Normandie.

Les comptes de saint Amé de Douai prouvent que le cierge pascal avait au XVIe siècle, dans cette région du moins, la forme d'une colonne avec chapiteau, son fût tourné suppose un noyau en bois vraisemblablement recouvert de cire comme l'armature

en fer à l'intérieur des branches. C'était donc un de ces ouvrages très compliqués de façon, si l'on s'en rapporte aux habitudes des ciriers considérés à cette époque et depuis longtemps comme de très habiles modeleurs.

A l'article *Exultet* on verra quels précieux souvenirs pour l'archéologie s'attachent, pendant l'époque carlovingienne, à la bénédiction du *cierge pascal* (voy. ce mot.)

1382. — Pour un arbre de cire que l'ymage de Notre-Dame en lad. Chapelle tient en sa main — 2 s. (*Cpte du collège de Beauvais-Dormans, — Arch. H.* 2785 [1], f° 6.)

1526. — A Sire Andrieu de Boncourt pour un nouvel arbre de cire pour iver au coer 16 l. — à Sire Salmon Doublert, pour vellin et escripture du tableau que l'on met à l'arbre de chire 19 s. — à Mathieu Lenfant, hugier pour le tabernacle du saint sacrement, ung tableau de l'arbre de chire 46 s.

1566. — A Mathias de Hurpy escrivain, pour salaire d'avoir escript et renouvelé le tableau estant affixé au cherge bénict la veille de Pasques... et aussi en considération de sa povreté, 40 s. — A Jean Wagon bourgeois de ceste ville, pour avoir renouvelez pour les pasques communiaulx... le capitaux de l'arbre de cyre estant au mittant (milieu) du chœur — 21, l.

1592. — A Titran, quincaillier, pour tourner l'arbre, comprins le cariaige. 13. l. — à Toussaint Brassart paintre pour avoir paint l'arbre de cire. 6 l. 12. s. — à Fonet pour avoir apoinctiez les brançaiges dud. arbre, 48 l.

1593. — A Tilbray Chauven, pour avoir tourné l'arbre de cire, comprins le chariaige 13, l. — à Toussaint Brassart paintre pour avoir painct le chapiteau et brançaige de l'arbre de cire. 6 l. 12 s. — à Philippe Fonet cirier, pour avoir faict le brançaige dud. arbre 48 l. — à Jean Lescallier féronnier pour avoir faict les piouches et ferrailles dud. arbre 15 l. — au tailleur des brançaiges 26 l.

1594. — A certain paintre pour avoir paint de vert de capiteau de l'arbre de cire et les brançaiges. (*Cptes de la fabr. de St-Amé de Douai.*)

ARBRE DE JESSÉ. — Arbre généalogique au pied duquel la figure de Jessé endormi donne naissance à une tige sur les rameaux de laquelle s'épanouit la succession des rois de Juda et portant à son sommet la Sainte Vierge et l'enfant Jésus. Ce sujet fréquent est rare en orfèvrerie.

1491. — Ung arbre de coural blanc qui est Nostre Dame, la lignée de Jessé, et le pié de marqueture. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 46 v°.)

1562. L'arbre de Jessé estant de 7 pieds de hauteur, partie de cuivre et d'argent doré, au haut du quel il y avoit une croix et un pigeon d'argent. (*Inv. de l'abb. de la Couronne*, p. 31.)

V. **1620.** — Une chasuble, 2 tuniques garnies de 2 étoles, et 3 manipules à fond velours blanc chargé de figures de l'arbre de Jessé; les manteau et arbres sont d'or, couchés à petit point, le reste des vêtements à point de bouture en soie bien fine;... ces ornemens donnés par Louis c[te] de Vendôme s'appelle : le petit arbre de Jessé. (*Vestiaire de N.D. de Chartres.*)

ARBRIER. — Le bois ou fût de l'arbalète portative, et l'affût des engins de place et de siège confondus longtemps sous le même nom.

Depuis l'époque de Philippe-Auguste jusqu'au XIII[e] siècle, le support de l'arme de main n'a pas sensiblement changé de forme. Les modifications les plus notables se rapportent aux différents systèmes de tension qui sont :

1° Celui des arcs les plus faibles par les deux mains, puis par un crochet avec point d'appui au moyen de la pression des deux pieds ou d'un seul, posé alors dans un étrier terminal.

2° Transposition du levier sur les goujons de l'arbrier autour desquels se meut le pied de chèvre articulé et à branches doubles.

3° L'adoption d'un appareil de mouffle avec poulies, cordages et manivelles, dont le tour des grandes arbalètes n'est qu'une variété.

4° Le cric ou cranequin à pignon et engrenages, opposé à la résistance des arcs les plus forts, et opérant dans les armes de main le maximum de tension.

L'article plus étendu consacré à l'arbalète elle-même permettra d'abréger ce qui reste à dire sur l'une de ses parties. Avant le XVI[e] siècle on ne connait guère cette arme que par la mention des inventaires. Ils sont à ce sujet fort sobres de détails et apprennent seulement qu'on employait à faire les arbriers des bois de toute sorte, tels que le bois blanc, celui de Flandre, l'érable, l'ormeau et l'if de Romanie (*Roumélie*); ils étaient nervés ou recouverts de cuirs tannés, ou d'écorce mouchetée de bouleau (*niquetés*) et vernis, enrichis quelquefois de peintures, de devises ou d'armoiries, d'incrustations de métal, d'os ou de nacre, et plus rarement rehaussés d'orfèvrerie ou d'émail. C'est à chacun de ses détails que correspondent les citations suivantes.

1411. — 54 arbriers vernicez tous neufs pour lesd. arbalestes. (*Invent. de l'artill. du Louvre.*)

1421. — Un gros arbrier garny d'estrier, de clef et de noiz, à joues de leton. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 314.)

— Une arbaleste semée de fleurs de lys en l'arbrier au dessoubz de la noix. (*Ibid.*)

1430. — 3 grandes et grosses arbalètres à tendre à vis et à tour dont l'arbrier de l'une est perdu — 6 arbriers grans pour arbalestres de Turquie. (*Invent. de la Bastille*, p. 331.)

1444. — 50 aubriers de bon bois garniz de faulses cordes, de clefs, d'estriers. (*Arch. de la Côte-d'Or, B.*, 1693, f° 122.)

1514. — 3 arbriers garniz de 3 cranequins de ners. — un vieulx arbrier où il n'y a que ung estrier (*Inv. p. l'échevin de Poitiers. — Arch. de la Vienne.*)

1529. — A Robert du Mesnil 205 l. pour 6 arbalestes garnies de leurs bandaiges, les arbriers des quelles sont semées de bestes, oyseaulx et fleurettes entrées dedans, au nombre des quelles il en y a 2 dorées. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 104.)

ARC. — Aucun caractère particulier ne distingue ses différentes sortes en Occident jusqu'au XIII[e] siècle. La forme simple d'une verge courbée s'y rencontre concurremment avec celle de l'arc d'origine orientale, retroussé et à double courbure. Les dimensions seules varient de un mètre à un mètre et demi. Mais au XIV[e] siècle l'arc anglais, du type primitif, se signale par sa longueur qui atteint et dépasse même la taille de l'homme, tandis qu'en France l'arme de guerre, plus courte et plus cambrée, se rapproche de celle des Génois et des Vénitiens; néanmoins les traités de vénerie de 1328 et de 1388 admettent pour la chasse des arcs qui mesurent près de deux mètres et dont le type existe encore aujourd'hui au Japon. Au XV[e] siècle ceux des Français et des Anglais sont d'une mesure sensiblement égale, et l'usage de ces derniers comporte celui du gant à la main droite et du *bracelet* ou *bracière* à la main gauche.

L'arc dit *turquois* à contre-courbes se compose quelquefois de pièces de rapport encornées, entées et collées. Sa disposition et les détails de sa monture sont restés dans toute l'Asie jusqu'au temps

modernes tels qu'ils étaient en Occident au XVe siècle. On y retrouve, comme dans l'exemple ci-joint, la corde de chanvre filée de soie terminée par deux longues boucles en boyaux bridée sur cales.

On employait à la confection des arcs l'érable, l'aubépine, le noisetier, le frêne et surtout le bois d'if, le plus estimé de tous.



V. 1070. — *Tapisserie de Bayeux.*

1328. — La première (chose) fut que la corde de son arc fust de soye verde ou autre pour trois causes : la première que la soye est si forte qu'elle dure plus sans rompre qu'elle ne fait de nulle autre chose. L'autre cause est, quand bien assemblée, elle est si singlant qu'elle envoie une sayette ou bougon plus loing... arc de droicte mesure doit avoir de long entre la coche du bout d'en haut jusques à celle du bout d'en bas 22 poignées estroitement (2 mètres). (*Modus et Racio*, f° 52 v°.)

1341. — 500 arcus albos et 500 garbas sagittarum. Pretii cujuslibet arcus 12 den. et cujuslibet garbæ aceratæ 14 den. et non aceratæ 12 den. — Pro quolibet arcu albo 12 den. et quolibet arcu depicto 18 den. (*Mandem. d'Ed. III — ap.* Rymer t. V, p. 245 et 268.)



Ep. de Charles VI. Tapisserie app. à M. Arondel.

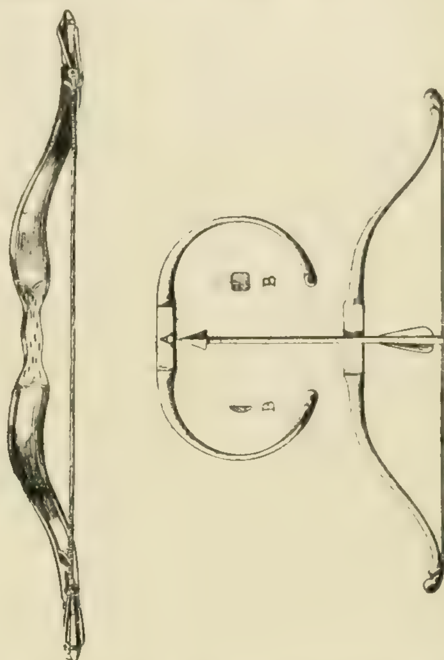
1355. — A Pieron de Ste Catherine, pour avoir peint 36 escuchonnès des armes de la ville sur les arcs — 10 s. 8. d. (La Fons *Artill. de Lille*, p. 7.)

1367. — Payé à Clément, l'orfèvre, pour un ponchon gravé d'un aigle pour enseigner les arcs de la ville 4 s. 9 den. (*Mater. p. l'hist. du Cambresis*, t. XXXI, p. 256.)

V. **1400.** — A J. Malompret demourant à Mons, pour 18 douz. de cordes d'arcq à maing. à 4 s. la douz. 72 s. — pour 16 douz. de cordes d'Angleterre à 5 s. la douz. 4 l. — 15 douz. de cordes accatées à Vallenchiennes à plusieurs artilleurs à 4 s. la douz 9. l — à Me Jean l'artilleur, pour 6 arcs à main à 10 s. la pièce 60 s. à J. Brainet, demourant à S. Ghillain pour 86 douz. de flecques que on lui avoit fait faire à 6 s. 8 den. la douz. toutes enfierrées, 28 l. 3 s. 4 den. (*Cpte du bailly de Hainaut. Arch. K. K.*, reg. 264.)

1419. — A J. Mehault demourant à Arras pour 96 arcs à main au pris de 10 s. la pièce valent 60 fr. — à lui pour 69 cordes pour lesd. arcs au pris de 2 fr. et demi le cent val. 9 fr. 6. s. (La Fons, *La Thierache*, 2e livr. p. 5.)

1443. — It. que les ouvriers dud. mestier seront tenus de faire arcs de bon bois d'if... et qu'ils soient bien encornéz .. it. pourront faire et vendre arcs de plusieurs pièces pourveu qu'elles soient assemblées et collées. (*Ordonn. du prévôt de Paris* — Monteil, XVe S. hist. 7, note 58.)



XVIe s. — *Arc turquois. Coll. de l'aut.* XVe s. — *Musée Correr a Venise.* A, *arc détendu*; BB, *coupes.*

1448. — Pour estre allé de la ville de Bruxelles a l'Ecluse pour aller attendre la venue de 4900 quartiers de bois d'if que le roy de Portugal a nagaires envoyés en don à Mds. (*Cptes des ducs de Bourgogne.* Laborde, 1393).

ARC ANGLAIS. — **1383.** — 22 arcs pains, à la fachon d'Angleterre. (*Inv. des forteresses de l'Artois*.)

1388. — Aussi puet-on prendre les bestes à trère aux arez, à l'arbalestre et à l'arc de main que l'on apelle *anglois* ou turquois... l'arc doit estre de if ou de boïx et doit avoir de long de l'une ousche (entaille) où la corde se met jusques à l'autre 20 poignées (1m80). et doit avoir entre la corde et l'arc, quand il est tendu tous les cinq dois et la paume, large (20 c.). La corde doit estre de soye, quar on la puet fère plus gresle que d'autre chose et aussi elle est plus forte et dure plus que de chanvre ne de fil, et donne plus siglant et grand coup.

... La flesche doit estre de la longueur de 8 poignées (72 c.) de long, et de la bosse de l'ousche darrière jusque au barbel de la flesche. Et le fer doit avoir de large, au bout de barbians, 4 dois, et doit tailler de chescune part et bien afilé et agüe et doit avoir 5 dois de long. (Gaston Phœbus, ch. 71 p. 256.)

1401. — A Michelet de Nogent, gaynnier, pour un estuy de cuir fauve pour mettre 2 arcs d'Angleterre que la royne d'Angleterre a donné à la royne — 40. s. p.

A lui pour un autre estuy de cuir fauve garny de courroyes et tout ce qu'il appartient, pour mettre les flèches desd. ars — 40 s. p. (9e *Cpte roy. d'Hemon Raguier*. f° 40 v.)

1480. Moy qui suis archier, je souhaite
Arcz d'Angleterre de bel if,
La flèche bien ferrée et droite,
Bien tirer et fraper au vif.

(*Les souhaits des hommes. — Rec. de poésies franç.*, t. III, p. 139.)

ARC TURQUOIS OCCIDENTAL ET ORIENTAL. — **1332.** — 2 arcubus saracenis cum 3 sagittis saracenis. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1360. — Et dessuz le couvescle (de la salière) a un homme moitié homme et moitié serpent et a esles. Et tient icelui homme un arc de Turquie et en trait à la serpent. (*Inv. de Louis d'Anjou*, nº 443.)

1432. — Le trait des Turcz, comme on puet savoir, n'est point fort, et, combien qu'il y ait de fors arcs, ils sont courtz comme on scet, et leur trait est court aussi et delié, et se boute le fer dedens le bois, et ne pourroit souffrir grant coup... nos archiers se pourroient bien aidier de leur trait mais les leurs ne se pourroient aidier du nostre pour les cothes (entailles) qui sont trop estroites et les cordes de leurs arcz sont trop grosses, qui sont de nerfz. Et ne tirent point leurs archiers si loing à beaucoup près que ne font les nostres. (Bertr. de la Broquière. *Voy. d'outre-mer ms. Bibl. Richel.*, 9087, fº 226.)

1553. — Les arcs des Arabes ressemblent mieux aux grecs qu'aux arcs turquois; car les Turcs d'Asie portent un petit arc bien troussé, fort courbé et tendu bien roide; mais les arcs des Crètes estans de deux sortes, ceux qu'on fait à Sphagie avec des cornes de bouc-estain, et ceux qu'on fait en Candie avec des cornes de bouffes sont plus grands que les turquois, aussi ont-ils à faire de plus longues et grosses flesches tout ainsi que ceux des Arabes qui les ont grands, aussi leur faut user de grandes flesches au contraire des Turcs qui les ont petites. Et les arcs des Tartares et Vallaques surpassent tous les susditz en largeur et longueur, toutes fois sont faibles.

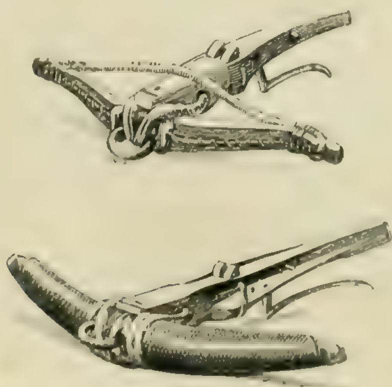
Tous les susditz arcs n'ont que faire de *bracieres* ne de gands comme ont les Anglois et ceux du Brésil et autres qui tirent avec un arc de bois. Les Turcs, Crètes, Arabes, Tartares, usans des arcs colez n'ont point de gands en tirant de leur arc, mais au lieu se servent d'un petit anneau d'yvoire ou de corne ou buis. Les plus sumptueux en portent d'or et d'argent sur les quelz ils font plusieurs marqueteries, avec des pierres luysantes par dessus, qui toutes fois n'est invention moderne ains très antique... tel anneau que les Turcs ont accoustumé de porter au pouce quand ilz tirent de l'arc est totalement semblable à la luette. (Belon, *Singularités*, l. 2, ch. 89.)

V. **1560**. — Une douzaine arcz turquois fournis de flesches (pour l'armement d'une galère) peuvent valoir ung escu sol la piece (*Stolomie. Ms. cit.* Jal, *Gloss. naut.*, p. 160.)

1576. — Ung arc turquoy de cottes de balleines, en forme de croissant. (*Inv. du chât. de Nomexy*, nº 163.)

1598. — 3 arcs de corne en façon de Turquie, un rouge et les autres noirs sans cordes. (*Inv. du chât. de Nérac*, p. 18.)

ARC D'ARBALETE. — Les développements de l'article *Arbalète* laissent peu de chose à dire sur sa partie principale; néanmoins quelques détails consignés dans les textes suivants méritent d'être signalés.



XVᵉ s. 2 *Arcs d'arbalete en bois. Coll.* W. Riggs.

1411. — 53 ars viez de cor, a arbalestes, de petite valeur, tant à hausse-pied comme à pié. (*Inv. de l'artill. du Louvre.*

1418. — Une grosse arbaleste aux armes de Monsieur de Berry, sur le doux de l'arc, et a escript sur led. arc : *Le temps vendra*, et à noix de cuivre (*Inv. de l'artill. du chât. de Blois*, p. 312.)

1421. — Une arbaleste d'acier ivrée sur l'arc à petites branches d'arbres. (*Ibid*, p. 313.)

1430. — 4 grans ars de corne, les arbriers séparés l'un de l'autre. — It. demie douzaine de vielz arcs d'arbalestre d'if avec les arbriez séparez l'un de l'autre et sont de petite valeur. (*Inv. de la Bastille*, p. 332.)

1455. — Ces gens (les Bavarois) sont bons arbalestriers à cheval et à pié, et tirent d'arbalestres de corne ou de nerfs qui sont bonnes, seures et fortes, car ils ne rompent point; et les arbalestres de bois et les arcs sont autres, ilz (ceux de corne) ne rompent quand elles sont gellées; et pour ce les font de corne... et plus fait froid, plus sont fortes (Gilles le Bouvier.)

ARC EMPOINTIÉ. — Nom générique de l'arc aigu, quelles qu'en soient la forme et la place. Il s'agit ici de deux piliers avec contreforts adossés, supportant chacun les nervures d'un arc doubleau et les deux arcs diagonaux ou *arcs augives*, suivant l'ancienne et seule véritable acception du mot.

1400 — En l'autre costé de lad. chappelle... sont esligez 2 pilliers estrayez et 2 dosserez qui portent 3 arcs empointiez, bouez à ung lez et à l'autre, lesquelles arcs soustiennent les combles d'icelle église et chappelle.

It. A Jheannin Malorre, charpentier... 3 petiz cintres de bois pour faire les 3 ars empointiez qui portent le costé de lad. chappelle devers l'église, au pris de 8 s. par piece. (*Cpte de la chap. de S. Pierre en Chastres*, p. 53 et 83.

ARC TIERCET. — Synonyme du précédent; mais plus rigoureusement appliqué à l'arc aigu dont les courbes ont pour centre un point pris sur la courbe qui lui est opposée, de façon à y inscrire un triangle équilatéral, on dit aujourd'hui *tiercelin*.

1600. — Nos François appellent plus volontiers escu, l'arme deffensive qui se porte au bras gauche quand cet escu estoit carré par hault et pointu par bas, en arc tiercet (Cl. Fauchet, *Orig. et milice*, p. 38.)

ARC VAUTIS. — Arc ogive.

1260. Trois portes en la vile avoit
A tourelles et ars vautis
Si avoit .I. pont tourneis.
(*Mess. Gauvain*, v. 1791.)

ARCELÉ. — Terminé par des arcades, c'est la forme connue sous le nom de quatrefeuilles.

1360. — Nº 633. Un dragouer doré, tout plain, et a un esmail d'une croiz arcelée et sous chascun arcel a un oisel, et ou quarrefour par en haut de lad. croys a une rosette — et poise en tout 9 m. 5 o. 12 den. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

ARCELET. — Cercle métallique servant à relever le dessus ou les côtés de la coiffure des dames.

XVIᵉ s. — Je les conseille de laisser ses pompes, désordonnez, vestemens, passefillons, arceletz, deschiqueteures, vertugalles et aultres infinies dissolutions de paremens (*La complaincte de M le c...* poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. II.)

ARCHAIS. Étui à mettre l'arc de l'archer.

1170. L'archez sunt primers iessus
Dun a cheseun son arc tendu
Couire et archaiz al lez pendu
... Couire, emplir, arc encorder
Cuir orent ceintz et archais.
(*Rom. de Rou.*, t. II, v. 11626 et 12812.)

ARCHAL. Les fontes de bronze tirant sur la couleur de l'or et le cuivre jaune en particulier ont reçu le nom d'*auricalque*, d'où est venu *archal*. Dès le XIᵉ siècle on trouve ces métaux consacrés en Allemagne à toutes sortes d'ustensiles, à des vases, à

des ornements d'église, et le livre d'Étienne Boileau nous apprend au XIIIe siècle comment l'industrie parisienne s'en était distribué l'emploi. (Voy. AIRAIN et AURICALQUE.)

XII s. — Hyram relist vasselle de meinte baillie, poz et chanes et pichers, et furent tuit de archal. (*Le liv. des Rois*, 256.)

V. 1300. — Auricalcum. *Arcal. Vocab. ms Bibl. Rich.* 7692.)

XV s. — Auricalcum. *Arcal.* ou escume d'or. (*Vocab. de Lille.*)

XV s. — Auricalcum. Métal ressemblant à archal. (*Vocab. ms., Bibl. Rich.*, 7679.)

ARCHEBANC. — Banc dont le siège est formé par un coffre.

1425. — Faire deis archiban eisdites tors et portes out seraz de nécessitey, pour enfermer les chouses qui appartiendront eisdit ingeray. (*Arch. de Fribourg. Iere Coll. de lois*, n° 311, f° 29.)

1426. — Art 23. Ung banc appellé archebant. (*Inv. du Chât. des Baux*, ch. I, p. 131.)

ARCHEGAIE. — Demi-lance d'archer, javelot léger et aussi la lance des stradiots ferrée aux deux bouts. Voy. ZAGAYE.

1370. — D'archegaie qu'on gette et lance. (Eust. Deschamps, *Ball.*, *édit.* Crapelet, p. 132.)

1386. — Pour franges, cordeaux, boutons et houppes de soie pour 2 arcigaies pour le roy. 60 s. t. (*Cptes de l'écurie du roy*, f° 87 v°.)

1396. — Je, Guillemin Larchier, artilleur du roy N. S..., confesse avoir eu et receu... 8 archiguaies, 7 sans fers et une ferrée. (*Bibl. Rich. Cab. des titres.*)

1409. — Et portoit derriere luy (le roi) ung de ses pages une moult belle salade d'acier et une archegaye. (Monstrelet, l. I, ch. 63.)

1411. — 2 grans fers d'archesgayez — un fer pour une archegaye. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 114 v°.)

1414. — Le suppliant, d'une harsegaye ou demi-lance frappa par la poitrine icellui cavalier. (*Arch. J.J.* 167, pièce 333.)

1575. — D'armes offensives ils (les nègres) ont des assagaies, ascavoir des dards très légers lesquels ils scavent darder et subtilement et de grande adresse et le fer desquels a demy pied de long et plusieurs petites pointes et comme crochets qui sont fort dangereux à tirer de la chair. (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 1918.)

1600. — Les estradiots... ont des manches et gants de maille et la zagaye et archizagaye au poing, longue de 12 pieds. (Et. Binet, *Merv. de la nat.*, ch. 17, § 26.)

ARCHELET. — Bague, virole.

1573. — N° 94. 2 grans cornetz d'yvoire antiens ayans chacun 2 archeletz de cuivre doré. (*Inv. de la Ste-Chapelle.*)

ARCHER. — Avant Charles VII, l'archer porte le petit bacinet remplacé sous son règne par la salade, le jacque ou la brigandine, le harnais de jambes, c'est-à-dire cuissots, genouillères, grèves et solerets pour les cavaliers, les gantelets, la longue dague, et la longue épée à deux mains, enfin l'arc avec sa trousse et celle des flèches dont l'usage remonte au moins au XIIe siècle. (voy. ARCHAIS et COUIRE). L'établissement des francs-archers à cheval de 1448 à l'époque de François Ier ne modifie ce costume que dans la mesure des progrès qu'apporte le XVe siècle à la partie défensive de l'armement.

1448. — 28 avril. Pour le plus aisé et au moins de charge par nos subjectz, que en chascune parroisse de nostred. royaume, aura ung archer qui se tiendra continuellement en habillement suffisant et armé de sallade, dague, espée, arc, trousse et jaques ou huques de brigandines, et seront appellez les francs archers. (*Lettre de Charles VII.* Isambert, *Rec. des anc. lois franc.* t. IX, p. 170.)

1448. — Les archiers portent harnoys de jambes, salades... gros jacques doublés de grant foyson de toylles ou brigandines, arc ou poing et la trousse au cousté; et n'y use l'en point si communément d'arbalestres comme es autres lieux, excepté pour garder les places.

It. Les archiers les (espees) portent longues, tranchans comme rasouers, et sont a 2 mains, et ont dagues plus longues que les hommes d'armes ne les coustilleux et tranchent aussi comme rasouers; et portent arcs d'if et flèches de 4 palmes ou 4 palmes et demy de long et plus et les fers à 2 tranchants en forme de barbeleure. (*Du cost. milit. franc. edit.* Belleval, p. 4.)

1469. — Colinus Hochede, sagitarius francus dicte parochie de Boulonera (Bouloire) :

Pour toutes choses qu'il pourroit demander ausd. paroissiens du jourduy à ung an revolu, tant pour brigandines, salade, gantelez, gorgery, arbaleste, treet, aucton, propoint et aultres habillemens qui lui seraient nécessaires. (*Marché avec la parr. de Sargé.*)

V. **1470**. — It. a été ordonné que tous les francs archiers que l'on mettra sus de nouvel, soient habillez de jacques, salades, gantelets, espée, dague et voulge ou autre batton dont ils se sauront aidé, et ceux qui sont desjà en habillement de brigandines à condition que quant elles seront rompues et gatées on les habillera de jacques. (*Ordonn. des francs archers. Cit.* Daniel, *Mil. franç.*, t. I, p. 217.)

1474. Deffendons que plus ne soit laissé es mains ne en la possession desd. Francs-archers, eulx estant en leurs maisons et en temps de paix : espées, voulges, picques, arbalestres, traits, brigandines, hoquetons ny autres choses quelconques servant à leur habillement de guerre. (*Ordonn. des rois*, t. XVIII, p. 73.)

1559. — Et pour ce que à present les arcs et arbalestres ne sont en usage ne deffense, avons ordonné et ordonnons que tous les arbalestriers et archers seront doresnavant tenus porter harquebuses au lieu des arcs et arbalestres. (*Ordonn. de Charles IX*, Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 296.)

1600. — Ces archers du corps, pour ce que du temps de Charles VII ils avoient des hoquetons couverts de paillotes ou escailles d'argent doré, qu'on souloit appeller orfrais pour ce que les orfèvres les foisaient, pour les employer sur la broderie et les devises du roy, prirent le nom d'orfaverizez, comme les appelle Philippe de Commines, à la différence de ceux qui n'en avoient point. Laquelle magnificence fut suivie de nos roys successeurs dud. Charles VII, qui ont changé les armes desd. archers en hallebardes pour ceux qui servent à la cour.

Mais à la guerre ceux qui durant la paix ont des hallebardes portent des lances et sont armés comme les archers d'ordonnance, et aucuns des quels depuis quarante ans portent des harquebuzes. (Cl. Fauchet, *Orig. des dignités*, p. 43.)

1644. — Le blason de l'ordre (de l'Etoile) estoit une estoile pendue à un collier d'or avec cette devise « *Monstrant regibus astra viam* » qui devint si commun qu'il est demeuré pour gage au chevalier du guet et à ses archers qui l'ont encore aujourd'hui sur leurs hoquetons. (Coulon, *Rivieres de France*, t. I, p. 135.)

ARCHET. — Petit arc.

1400. — It. En l'autre pignon de lad. chappelle a une huisserie bouée et couverte d'un lintel revestu d'un archet. Et si a une reprinse pour asseoir ung ymage, et aux 2 costez a 2 escus armoyez des armes de Mgr. le duc (d'Orléans). (*Cpte de la chap. de S. Pierre en Chastres*, p. 53.)

1560. — A François Dujardin, orfèvre dud. Sgr. (le roi) pour la façon et argent d'un archet a ung gaban dud. Sgr. — 25 s. (3e *Cpte roy. de D. Blandin*, f° 147 v°.)

1580. — Elles couvrent la teste de leurs nourrissons couchés dans le berceau, d'un archet d'osier, et un linge par dessus. (Ambr. Paré, XVII, 28.)

1607. — Couvert et garny de damas l'archet du berceau et chamarré de clinquant avec des franges allentour. (*Cpte roy. de P. Leroux*, f° 14 v°.)

ARCHIÈRE. — Soupirail, meurtrière et plus spécialement une petite ouverture circulaire avec ébra-

sement qui servait en cas de défense à lancer des projectiles.

1346. — Ou mur qui se fait de nouvel à senestre joingnant de la sale sera faite une archiere qui donra jour et clarté à la volte... It. en icellui mur mesmes, asses près de la tour sera faite une autre archiere qui puisse donner clarté à la cave... It. en chascun costé du mur oud. estage ou milieu avera une fenestre qui ne sera pas trop haute, mais sera large pour traire de lonc et de travers d'une espringale. — It. en chascun costé de fenestre aura une hachiere pour traire. d'une arbalestre. (*Trav. du chât. de Beaufort en Vallée. Arch. K. rég.* 1144, n° 38.)

1432. — A Odinet Troissols, chappuis, pour 3 journées de son mestier à faire les canonnieres ou archieres de la barrière de la porte Guillaume, et faire l'enchassement de bois pour esprouver les venglaires — 5 gros. (*Arch. de la Côte-d'Or.* Garnier, *Artill. de Dijon*, p. 9.)

1644. — D'azur à un chasteau ouvert d'argent, massonné de sable, le fenestrage et les archieres de gueule... les archieres se prennent pour ces ouvertures fendues et rondes par le milieu, par où les archers autresfois décochoient leurs dards et leurs fleches. (La Colombière, *La science héroïque*, p. 192.)

ARCHITECTEUR, Architecte. — Le moyen âge a élevé ses monuments sous la conduite et par les mains de ses maîtres-d'œuvre. Il appartenait au XVIe siècle de décorer les siens du titre plus pompeux d'architectes en empruntant à l'antiquité un terme tout au moins oublié.

Parmi les anciens textes où se rencontre ce néologisme on remarquera que le premier en date s'applique à un Italien établi en France, au service de François Ier dès la première année de son règne, après lequel le mot *architecteur* ne tarda pas à prendre sa désinence moderne.

1530. — A Dominicque de Courtonne architecter en don : la somme de 900 l. pour le recompenser de plusieurs ouvrages qu'il a faitz depuis 15 ans en ça, par l'ordonnance et le commandement du roy, en patrons enlevés de bois, tant de la ville et chasteau de Tournay, Ardres, Chambort. Patrons de ponts à passer rivières, moulins a vent, à chevaulx et à gens etc..., (*Arch. J*, cart. 960, pièce 69.)

1558. — 15 juillet. Me Jehan de Lorme a aparu lettres du roy, par les quelles est commandé laisser jouir et exercer l'estat d'architecte et conducteur des bastiments et forteresses de ce pays, en absence de Phillebert de Lorme son frère, auparavant pourveu dud. estat. (*Rég. de la mairie.* Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. I, p. 33.)

1559. — A Mr Regnoulx, architecteur et sculteur, 26 escus d'or soleil, valant 65 l. pour avoir faict une figure en pierre d'Apremont en forme de Justice, laquelle il a rendue saine et entiere en la maison de lad. ville. (Girardot, *Les artistes de Bourges. Arch. de l'art. franç.*, 2e sér., t. I, p. 256.)

ARCHITECTURE PRIVÉE. — Pour la période féodale il existe des comptes et des états d'objets plus ou moins précieux composant le trésor des églises ou le mobilier des châteaux et des habitations privées. Ces inventaires, dressés pour la conservation ou la transmission de richesses particulières ou publiques, sont une mine abondante pour l'histoire de l'art et des industries de tout genre ; mais les œuvres construites ont malheureusement échappé à ces recherches minutieuses, et nos monuments anciens n'ont jamais été, si ce n'est à une époque relativement moderne, l'objet de ce qu'on appelle aujourd'hui une monographie. Exception faite pour quelques fragments des historiens de Byzance, cette lacune reste à combler, et à défaut de traités spéciaux et contemporains sur la matière, on en est réduit à quelques débris de mémoires, comptes de travaux, marchés ou devis descriptifs qui seuls permettent de reconstruire la terminologie architecturale de cette époque, et de substituer à des noms modernes, dont le choix est souvent fort arbitraire, ceux qu'a consacrés un long et ancien usage.



Fin du XVe s. Maison à Verneuil. D'apres A. Verdier.

C'est dans ce but qu'est placé ici un curieux document du XVe siècle auquel la figure d'une maison de cette époque pourra servir en quelque sorte de commentaire.

1459. — A Pierot Merel, Maslen de Cambray et Collart Goden, carpentiers, pour le bos par eulx livré et œuvré de carpentrye en l'édiffication et esleigement de une noefve maison qu'ilz ont faicte et assize... à l'un des touquès au marché au bled, rue du Pont amont, portans de longheur par dessoulz, ou lez dud. marchié 17 pies et sur lad. rue du Pont 12 piés de larghe ou environ. — Et lad. maison édiffiée à 3 estaiges ouvrez à tringles et à sallyes d'estaus, d'estaige à autre de 9 à 10 p. en haulteur, et tous lesd. estaiges en paroirs, devantures et planequiers, avoir estoffé d'esteaux, corniers, posteaux, avoye, ligneulx, listeaux vollans, listeleures, poultres et gistes, et led. plançaige couvert d'aisselles jointes, feullyés et croisyés com il appartint selon le teneur de le devise. — Et le comble au deseure du grenier où a 3 pies d'encuvrement, fait à 3 pignons leur (la où) a 2 faulx rains, estofé de panes, quevrions, wismes, sousquevrions, ventrieres, gambes de forse, cassignols mouvans, souffeste, croisures et feste bien et souffisamment, et tout le bos de lad. oeuvre qui se démonstre ou mit par dedans et par dehors, avoir corroyé et plané. — Ensemble fait autant de huis, fenestres et clos de banequiers, tant bas comme haut que ausd. estaiges, pignons et faulx rains, a esté necessaire; et les gatilles desd. huysseries et fenestres tournés et vuidiéz meisme ravesty sur les paremens de dehors, taillés à fachon d'ansse de panier, mis entre 2 boulx de poultres au dessoubz des sallyes.

Avecq, avoir fait en icelle maison une montée de bos à vis desgauchie, souspendue et close de banequiers, qui sert à monter estage en estaige. — Pour tout le quel ouvraige de carpenterye faire bien et souffisamment, comme sur ce faire fut marchandé en tasque (*à prix fait*) à cry et à rabais, ainsi que leur demoura ferme après candeille estainte en halle pour la somme de 586 liv. monnaie de Flandres.

Aussy, pour la seureté et contrepoin de led. oeuvre, avoir taillié et fait mouller par un hugier toutes les gantilles des huysseries et fenestres d'icelle maison, les quelles gantilles ils ne debvront fors seulement vuider et tourner, faire arques de taille aux testes des loyens à queulte par dehors.

A Villame Lejosne, maichien, pour avoir taillié de bon espinchaige 2 longues pierres de griès de 6 pies ou environ, de 12 a 15 paux de let, les arestes, chanffraint par deseur qui font saillíz aus 2 huysseries bas de lad. maison... icelle basse, avoir taillié de nette taille à nachelles, vaucheaux, embassements, fillots et foelli sur 2 sens pour les balées desd. huysseries.

Aud. Willame Lejosne, pour avoir taillié de nette taille 4 basses, 4 corbeaux et 4 chimaises à fillet, nachelles et voucheaux pour l'estoffement de 2 queminées servant aus cambres première et seconde de lad. maison — 20 l.

A maistre Pierre Ovrard, corroyer pour... 3 bannieres d'arain estoffées de buises comme il appartient, chacune de 7 pans de haut et 7 pans de larghe, pour mettre au bout des verghes de fer ensuivant les heuses, pignons et comble de lad. noeuve maison.

A Jacmart Cambrelin, fèvre, pour poslies de ferraille qu'il a livreis... pour les 2 foeullès de l'huysserie d'icelle maison pour l'uis coppé au lez sur le marchié, pour clous à rosettes, pour ung hurtoir et une serrure à clicquet. (*Arch. de Douai. Cptes de la ville.*)

ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE. — Je note un nom bien modeste donné aux imitations de l'art antique dès les premiers débuts de la renaissance française.

1482. — It. Les 2 chaises de Dieu le Pere et Dieu le Fils seront d'or, de plus grant façon que n'est pas le patron, comme *maçonnerie romaine*, et enrichy de painture comme pierres précieuses, et au tresdoulx des chaises, un drap d'or d'azur. (*Marché avec Coppin Delf. — Mem. de la soc. arch. de Touraine*, t. XX, p. 37.)

ARÇON, ARÇONNIÈRE. — Les parties élevées en avant et en arrière du siége de la selle et qui s'y rattachent par des arcs de soutien. La pièce de devant prend les noms de *pommeau*, *chapelle*, *arcade de garrot*, et celle qui lui est opposée conserve toujours celui de *troussequin*.

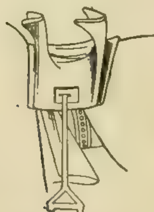
En France, à la fin du XII[e] siècle, les arçons deviennent plus larges et plus cintrés, leurs dimensions augmentent jusqu'à l'époque de Charles VI. Celui de devant s'allonge et forme, en se réunissant au troussequin, la selle close pour la joute. Les textes suivants et leur comparaison avec quelques rares et magnifiques pièces parvenues jusqu'à nous, permettront d'apprécier quelle part ont dû prendre dans la confection de ces objets de luxe, les artistes des XIV[e] et XV[e] siècles. Voy. SELLE.



Fin du XIII[e] s. — Ivoire de la haute Italie. Coll. L. Carrand.

V. 1160. D'ivoire furent li archon
Bordé de pierres environ,
Par liens furent d'or adoubé
Et a florètes oiselé.
(*Atis et Prophelias*, ms. 7191, f° 114.)

V. 1225. La selle où elle seoit valoit tot l'or morgant
Un roy d'outremarin, qui fu nez d'Alixant.
Les arçons en estoient de fin or roujoiant
A pierres précieuses en orpiment séant.
(*Foulque de Candie*, p. 100.)



V. 1310. — *Biblioth. Richel. ms. fr.*, n° 782, f° 56 v°.

1339. — Pour Mons. (le connétable d'Eu) une selle de coursier à parer. Les arçonnieres devant et derriere de pilleuilles d'argent férus en tas, en manière de tuyaux, et sur les carrefours desd. pilleuilles, chastons, et ou millieu desd. arçonnieres un dieu d'amours vestu de drap de soie, après le vif, les mains et la teste d'yvuire, et les ailles d'orfaverie, et tient un rouleau d'esmail assis sur une terrasse de veluel, et de chascun costé du dieu d'amours a, l'un un bergier et l'autre une bergiere, vestus de drap de soye, les testes et les mains d'yvuire, et sur lad. terrasse moutons d'yvuyre qui paissent, et delèz la bergiere un chien d'yvuire, et la terrasse estincelée au mieux que on peut, après le vif, et garnie du surplus. (*Cpte du connétable d'Eu*, f° 3 v°.)

1341. — Pour Mgr. le connestable, une selle de pallefroy, de la taille d'Alemaigne, les arçons ouvrez tout à bout d'os, bien et netement, garnis de fueillettes faites au vif. Les arçonnieres devant et derrière d'or de Chippre tissu, et sur le champ, bestes d'yvoire de ronde taille garniz de fueilletez d'or, féruz en tas, et d'oysiaus de brodeure. (*Id.*, f° 4 v°.)

1385. — A Jehan de Troies, sellier, pour 2 selles pour le confesseur du roy et pour son compagnon. Les arçons devant et derrières houcés de cuir noir, ouvrez de florons enlevez de pourtraicture, et le champ féru d'un grenet.

Au même. — Pour une selle de palefroy (pour le roi), les arçons devant et derrières de perles et de tuiaux, armoiée des armes du connestable de France. Les bors devant et derrières et les armes de fin cuivre de haulte taille et de esmail, componnez et armoiez desd. armes et tout dorer de fin or.

Pour une selle pour le corps du roy, les arçons en la maniere d'une selle à jouster, close fermant à charniere, couverte de cordouan vermeil, ouvrée de pourtraiture, cousue d'or et les arçons devant et derriere cloez de cloux, de laton et de feulletes volans. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 66).

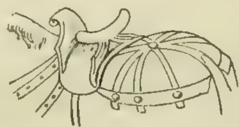
1402. — Une selle de haquenée, couverte de drap vert d'Engleterre à chevaucher de costé, l'arçon de lad. selle couvert devant de cor noir et taillé à hosteaux d'oz blanc richement... laquelle selle fu donnée (*par le roi*) à mad. de Gamaches. (*Cpte. de l'écurie du roi*, f° 75.)

1403. — (*traduction.*) Art. 2. Que l'arçon de la selle qui se mettra en ouvrage neuf soit bien sec et soit bien fermé dans les jointures, lesquelles seront bien encollées de bonne colle entre les 2 joints et réunies avec bonnes clavettes de fer, et réuni qu'il soit et seché, alors qu'il soit bien retouché du mieux que l'on pourra.

Art. 3. Qu'il soit bien nervé dessus et dessous ainsi qu'il appartient, et dessous qu'il soit couvert sur les nervures afin que la sueur des chevaux ne détrempe pas les nervures et cela fait, avant que de se mettre en œuvre qu'il soit visité par les bailes...

Art. 4. Que tel arçon soit garni par dessus ou de cuir de vache ou de cordouan ou de mouton bien préparé et dessous qu'il soit doublé de toile vieille, car la neuve ne prendrait pas la colle ainsi qu'il fait besoin, et après, doublé de peau de mouton suffisamment...

... Art. 7. Que l'arcon soit garni de besans de fer et soit dans chaque besan un bon clou de fer (*Stat. des selliers de Limoges.*)



1483. — *Biblioth. Richel. ms. fr.*, n° 12, f° 199.

1455. — A Jehan Lessayeur, orfèvre de Mds... avoir baillé et livré le cuivre de la garniture de l'arçon de la selle neufve de mad. la duchesse, et icellui taillé et esmaillé à la devise de lad. dame — 119 s. t. (1er *Cpte d'hôtel du duc d'Orléans, par A. Damyen*, f° 4.)

ARCONNÉ EN BROCHE. — Attaché à l'aide de brochettes pour rotir.

1393 — Plumez (le cygne) comme un poucin ou une oé, eschaudez ou reffait; embrochiez, arconnez en quatre lieux, et rotissiez a tout les piés et le bec tout entier et la teste sans plumer. (*Le ménagier*, t. II, p. 183.)

ARCOT, ARCOU. Voy. ARCHAL.

1635. — Leton, cuivre faitis, cuivre blanc, cuivre jaune, *orichalcum.* — Le cuivre rouge melangé avec la calamine devient jaune, se change en arcou. (Monet.)

1723. — Arcot. Nom que les fondeurs donnent à une sorte de métail qui n'est autre chose qu'une espèce de potin. (Savary.)

ARDOISE. Si dans le voisinage des carrières d'ardoise cette pierre a pu être employée à une époque fort ancienne, la manière dont on la débitait au XIIIe siècle ne permet pas de supposer qu'on la préférât à d'autres schistes d'un transport moins coûteux. Les couvertures de ce temps sont en effet très massives et leur poids diminue directement en raison de leur âge comme leur résistance. Quelques renseignements font connaître des lieux d'origine, d'autres constatent l'emploi de l'ardoise comme tablette à écrire.

1379. — N° 2761. It. 2 ardoises enchassées en 2 aiz d'argent; pes. a tout les ardoises 1 m. 1 o. 5 est. (Vendues par Ch. VI, en 1417.)

N° 1996 Une ardoyse en un estuy de cuivre. (*Invent. de Charles V.*)

1409. — Colin Leroussel de Tourlaville, carrieur de pierre ardoize... confesse avoir receu la somme de 10 l. t. pour 10 milliers de pierre ardoise livrez au chastel de Chierebourg. (*Cptes rec. p. Monteil, ms. Arch. KK.*, rég. 1339, pièce 16.)

1530. — Ung estuy de cuyr boully où il y 6 ardoises. (*Inv. du chât. de Nancy*, f° 37 v°.)

1539. — *Abacus* — tablette pour compter comme on fait sur les ardoises. (*Dict.* de Rob. Estienne.)

1553. — Chasteauroux (baillage d'Embrun) — de là viennent les ardoises. (*La guide des chem. de France*, p. 174.

1575. — Au dedans des carrieres où l'on tire l'ardoise au pays des Ardennes, il se trouve dedans l'eau, parmy les ardoises une grande quantité de marcassites quarrées naturellement. (Pallissy, *Des pierres*, p. 282, édit. A. Cap.)

1616. — J'etois ces jours chez un orfèvre, au bout du pont neuf... l'orfèvre prit son ardoise et l'autre se mit à dicter ce qu'il vouloit... je bus, dit-il, mes armoiries. (*Avent. du baron de Fœneste*, p. 253.)

AREIGNE. — Grillage composé de tringlettes de fer se réunissant à angle droit et monté sur châssis, pour protéger des verrières.

1386. — Pour les journées de 2 enduiseurs, pour enduire la sale dud. chastel (de Poitiers) pour cause de ce que le premier enduit avoit esté despecié par les chaffaux qui furent faiz pour drécier les araignes de fer qui sont devant les fenestres croisées de lad. sale par devers les jardins — 60 s. (*Cptes des bâtim. du duc de Berry*, f° 46 v°.)

ARÉSE. 373. — Sapin, autrement dit *abies*, pielle et arése, sont aynsi comme tout un arbre... arése est bon, par espécial pour faire seaulx à porter eaue. (P. de Crescens l. 5, c. 24.)

AREST. LAREST. — Entre les années 1295 et 1316 quatre documents de sources diverses mentionnent les *panni de arest* ou *de larest*. N'ayant pu ajouter que deux textes aux recherches publiées en 1852 par Francisque Michel, je me range aux motifs qui lui font considérer ces riches draps de soie, d'outremer, comme provenant d'une petite ville de Syrie voisine d'Antioche, appelée *Areth* par les historiens des croisades, et aujourd'hui *Harem.*

Malgré l'analogie des sujets et de la disposition du tissu avec quelques spécimens de provenance orientale que je pourrais reproduire ici, je n'ose le faire dans la crainte de compromettre l'étude des délicates et obscures questions d'origine ; il suffira de remarquer que, en 1296, le drap d'or de Venise était frappé à son entrée en France d'un droit triple de celui d'Arest.

1295 et suiv. — 6 cedeitre pendules, debiles, quarum una de panno de arest, parvi valoris.

Panni de Arest. : — 3 magni panni penduli consuti, in quorum quolibet continentur 6 panni de Arest parvi valoris... It. unus pannus cujus campus est aureus, et cum avibus rubeis super ramunculos arborum, et pavonibus contextis inter aves, datus pro anima domini Hugonis de Vienna anno Dni 1296. — It. unus pannus cujus campus est rubeus, cum leonibus et aquilibus bicapitibus de aurifilo contextis in philetris rubeis, datus pro anima domini W. de Valencia militis anno Dni supradicto. — It. 2 panni quorum campus rubeus cum historia passionis Domini, et sepulture ejusdem. de dono domini Edwardi regis anno Dni 1297. — It. unus pannus cujus campus purpureus cum 14 listis in longitudine panni admodum triphorie contextis, cum multis parvis leonibus interpositis. — Item unum frontale de Arest. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 326 et 329.)

1296. — It. le drap d'or de Venise 6 den. — It. Le drap de l'arrest 2. den. (*Tarif de Paris, publ. par* D. D'Arcq, *Rev. archéol.*, 1852, p. 224.)

1297. — Alios 7 pannos de Larest. — It. alios pannos de Larest, qui ponuntur circa altare beati Renati et semper ibi remanent. (*Invent. de la cath. d'Angers*, p. 518.)

1316. — 12 naques et 3 draps de Laret... sans pris, pour vendre. (*Inv. de Louis X*, p. 161.)

ARESTEUL. — La pointe ferrée au pied de la lance, et par extension la poignée servant d'arrêt.

1180. Li fer d'amont commence à retorner
Et l'arestuel encontremont lever.
(*Garin le Loher*, t. I, p. 256.)

1180. Se lance torna derriere
Le fer et l'arestuel devant.
(*Erec et Enide.*)
Les arestuels des lances font en l'aigue ficher
Por ataindre le fons, mais ni pueent toucher.
(*Guiteclin de Sassoigne.*)

Aristol. — La punta inferior de la llansa (*Dicc. cat. cast. lat.*)

ARÊTE DE POISSON. — Ce terme appliqué à la tige en marqueterie d'une potence désigne une suite de petits chevrons superposés. Lorsqu'il s'agit d'une étoffe c'est le même dessin rendu par le façonné ou armure du fond du tissu auquel le lustre de la soie donne quelque ressemblance avec les ondes du moiré.

1295. Repositorium de serico ad spinam piscis — 2 dorsalia quorum unus de baldechino viridi et rubeo ad undas velut ad spinam piscis, ad diversas imagines, figuras et animalia — unum dorsale de panno rubeo, de opere Ciprensi, ad spinam piscis ad aurum — unam potentiam de ebore et ebano, laboratam de opere minuto, cum baculo ad spinam piscis, guarnitam de argento in juncturis. (*Inv. Sed. Apostol.*, fos 95 vo, 89 vo, 91 et 149.)

ARGANT. ARGAUS. — Houce, voy. HERGAUT.

1309. — Je leur fis tailler (aux chevaliers) cotes argaus devert. (*Joinville*, p. 141, *édit.* Fr. Michel.)

1408. — Le suppliant eut à sa part d'un desd. gros avecques l'argant ou housse que le deffunct avoit vestue. (*Arch. JJ. rég.* 162, *pièce* 216.)

ARGENT. — Distingué suivant les divers titres et les divers poinçons de villes que portaient les pièces manufacturées.

ARGENT D'AVIGNON. (VOY. AVIGNON) — Dans l'inventaire de Louis II d'Anjou il est nommé quinze fois, mais l'argent fin de cette ville n'y paraît qu'une seule.

1360. — No 421. 2 pos d'argent dorez touz plains, de la facon d'Avignon, l'un plus grant que l'autre, et ont sur les couvècles le saing d'Avignon en un petit escusson. Et poise l'un 5 m. 2 o. et l'autre 4 m. 2 o. 12 den.

No 547. 10 hennaps del'argent et de la façon d'Avignon, dorez dedenz, touz plains, sans esmail et sanzsizelure. Et poisent en tout 13 m. 4 o.

No 602. Un très grant bacin d'argent blanc, tout plain sanz nul ouvrage, et est de l'argent fin d'Avignon, et poise 44 m. 5 o et demie. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

ARGENT DE COURT. — La citation suivante est extraite d'un chapitre contenant sept articles d'argenterie payés par le trésorier de Provence de René d'Anjou. Six sont qualifiés d'argent fin, c'est-à-dire au plus haut titre que comporte la fabrication des pièces, c'est l'argent de Paris. Le septième, dit *argent de Court*, s'évalue à 12 pour 100 de moins que les autres, à cause de la différence du poinçon ou du titre, et je pense, sans l'affirmer toutefois, qu'il s'agit de l'argent d'Avignon si fréquemment mentionné dans les inventaires.

1449. — 12 tasses d'argent de court, pes. au marc de Paris 93 m. 7 o. 12 den. qui vallent a, florins 10, gros 3 par marc — 963 flor. — pour la facon et la doreure desd. tasses 86 flor.

It. un bras d'argent fin, pesant au marc de Paris 11 m. 3 o. 12 d. qui valent à 10 flor. 10 gros le marc 123 fl. 11 gros. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 566.)

ARGENT DE LIMOGES. — Probablement du Chalard où se trouvent encore des veines de plomb argentifère et des traces d'anciennes fouilles.

1296. — Le marc d'argent 2 den. — le marg d'argent de Limoges 8 d. (*Tarif pour Paris.* — D. D'arcq.)

ARGENT DE LYON. — V. 1460. — Les minieres d'argent sont environ Lyon sur le Raune où il y a ouvriers qui ne cessant à besoigner. (*Le livre des passetems. Bibl. Richel., ms.* 5838.)

ARGENT MIER. — Comme on disait ormier — métal affiné, non allié, *argentum merum*.

1180. .... Vest l'auberc doublier
Dont li malle est sierée, plus blance d'argent mier.
(*Rom. d'Alexandre* p. 134, v. 32.)

ARGENT DE PARIS. 1360. — No 703. Une douzaine d'escuelles de la facon et de l'argent de Paris pes. 18 m. 6 o. 12 d. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

ARGENT PEL. — Paillon d'argent.

1296. — It. que dessous les testes de chascun clou au (aux gantelets de plate) un rivet d'argent pel ou d'or pel. (*Ordonn. des mét. de Paris* 371.)

V. 1300. — J'ai chauces de Bruges faitices.
Argent pel pour mètre en eslices
(*Le dit du mercier.* — Edit. Crapelet, 149.)

ARGENT VERRÉ. — Cette locution, fréquente au moyen âge et qui n'a point retrouvé d'équivalent dans la langue moderne, s'applique à l'orfèvrerie partie blanche et partie dorée. Voy. VERRÉ.

ARGENT VIF. — V. 1340. Argento vivo puoi ragionare, che a uno barchile d'ariento vivo, che pesa da ruotoli 22 e mezzo di Cipri lordo, e di tara puote avere in somma da ruotoli 2 e occhie 5 di Cipri cioe : per gli 2 cuoj in che l'argento vivo e legato, da occhie 2 per cuoj monta occhie 4.

E per lo vaxello della terra che s'appella barchile in che egli e messo dentro legato l'argento né' detti due cuoj da ruotoli 1. e occhie 7. — E per le strambe di giunchi con che il detto vaxello e magliato fasciato, d'intorno da occhi 6. (Pegolotti, *Prat. della mercat.*, P. 316.)

ARGENTERIE (*façon d'* — 1327. — Pour la façon de 6 escuelles d'argent pes. 12 m. 1 est. maille 30 s. — pour la facon d'un pot à aumosne pes. 9 m. 15 est. 60 s. — pour la facon de 3 pintes pes. 11 m. 4 o. et demie 7 s. pour marc 4 l. 6 d.

It. un hanap a trepiet et un pot à yaue tout esmailliés pes. tout 9 m. 1 o. 71 l. 5d. — un hanap à couvescle doré ensiselé et un hanap à pié doré pes. 1 m. 4 o. 6 est. à 106 s. 8 d. le marc, 22 l. 13 s. 6 d. (*Arch. KK.* rég. 1339.)

ARGENTERIE (*nettoyage d'* — 1700. — Le devoir d'une servante de cuisine est de ... bien laver et nettoyer la vaisselle d'argent avec de l'eau de son et de l'écurer, quand il en est besoin, avec de la cendre de foin, car la cendre de foin suffit pour l'éclaircir quand on s'en scait servir (Audiger, *La maison réglée*, ch. 18, p. 81.)

ARGENTIER. — Officier chargé des comptes de meubles, d'habillements et autres dépenses de l'hôtel, c'est-à-dire de la personne du roi, de sa famille et de sa maison. Ses attributions, déjà fixées par les ordonnances de 1285 et 1296, deviennent entre les mains de Geoffroi de Fleuri en 1317 et dans celles de ses successeurs une charge régulièrement constituée avec contrôle des trésoriers autorisant les achats. Dès 1443 les dépenses des argentiers sont faites sur rôles signés de la main du roi et ils prêtent serment devant la chambre des comptes. Au XVe siècle et plus tard ils prennent successivement les titres de conseillers et de trésoriers généraux. Leur office s'est maintenu au dernier siècle jusqu'à la chute de la monarchie.

1285. — Gentiens achètera tous les dras et les pannes pour le roy et pour madame, et gardera les clés des aumaires où li drap seront; et saura combien il baudra de drap au tailleur pour le roy et pour madame, et prendra le rémanant des dras; et sera au compte quant li taillcur compteront de la façon des robes.

Li tailleires le roy apèlera avec lui, toutes fois que li

taillera les robes le roy, Robert de Paris, quant il y porra estre; et penra cil Robert, louier de cousturier. (*Arch. J*, rég. 57, f° 7 v°.)

1323. — *C'est l'ordonnance de l'argenterie*. — Premièrement : Pierre de Toussac sera chargié de l'Argenterie, sans que nul autre que lui s'en entremecte, sauf ce qu'il ne pourra faire riens, ne achacter, que les trésoriers ne voient et saichent; et veues les besongnes, et sceu le pris que elles cousteront, par lesd. trésoriers, ilz délivreront et paieront ce qui sera achacté par led. Pierre, et non autrement.....

It. Il ne prandra nul proffit en chose qu'il ait achatté ou achatte à cause de son office, come que il se soit aucunes fois vanté d'avoir certains proffiz pour chascune livre. Et de toutes ces choses a fait serement led. Pierre, etc... (*Bibl. Rich. ms.* 8406, f° 125.)

1578. — Au thésaurier des menus plaisirs de vos majestez la somme de 70 millions de liv. tourn., y compris toutes fois ce qui regarde à l'argenterie de vosd. majestez, et pour parties, tant pour les roynes et duchesses vos sœurs, que autres dames qu'il vous a pleu honorer de lad. argenterie, soit en draps d'or, d'argent, soyes, bagues et joyaux, le tout durant le temps du present estat. (Froumenteau, *Le secret des fin. de France*, p. 23.)

ARGENTIER. ORFÈVRE. — **1393**.

En un anel d'or tout massis
Fut mon signet mis et assis
Et l'entailla moult volentiers
Uns très bons mestres argentiers.
(Froissart, *Poésies*, ms., p. 166.)

ARGENTURE DU FER. — Voy. FER.

ARGOULETS. — Troupe de cavalerie légère remplissant pour la gendarmerie l'office d'éclaireurs et qui prend place dans l'histoire militaire entre les règnes de Charles VII et de Henri II. Son armement presque semblable à celui des Estradiots et ses fonctions sont expliqués clairement par les auteurs anciens dont il suffira de rapporter ici le témoignage.

1548. — Et pour la cavallerye, je la distingueray en deux parties, l'une de la gendarmerye et l'autre des chevau-legers et harquebuziers à cheval nommez *argoletz* et par les Espagnols, carabins. (*Mém. pour l'artill. Bibl. Rich. ms.* 7113, f° 52.)

XVI° s. — En ce temps là, à chasque compaignie de gendarmes il y avoit 50 harquebuziers à cheval qui servoient à faire les découvertes et escarmouches çà et là, et les appeloit-on argoulets. (Carloix, *Mém.*, VII, 17.)

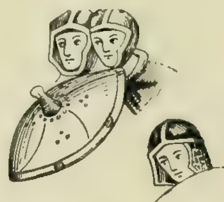
1602. — Les argoulets etoient armez de même que les Estradiots excepté la teste, où ils mettoient un cabasset qui ne les empechoit point de coucher en joue. Leurs armes offensives etoient l'epée au côté, la masse à l'arçon gauche et à droit une arquebuse de deux pieds et demi de long dans un fourreau de cuir bouilli. Par dessus leurs armes une soubreveste comme celle des Estradiots, et comme eux une longue banderolle pour se rallier. (Montgommery Courbouson, *La milice franç*. p. 133.)

ARIGOT. — Variété des instruments à sifflet parmi lesquels se range le flageolet moderne. Voy. HARIGOT.

1588 — Aulcungs usent en lieu de fifre, dud. flajol et fluttot nommé arigot, le quel, selon sa petitesse, a plus ou moings de trouz, les mieulx faitz ont 4 trouz devant et 2 derrière, et leur son est fort éclattant, et pourroit-on les appeler petites tibies parce que premierement on les faisoit de tibies et jambes de grues. (Thoinot Arbeau, *Orchéosogr.*, f° 17 v°.)

ARMES ET ARMURES. — IX° SIÈCLE.

D'après les documents iconographiques fournis par l'évangile de Lothaire, la bible de Charles le Chauve et celle de Saint-Paul hors les murs, la partie défensive du costume militaire au IX° siècle se compose d'une cuirasse à la romaine ou d'une cotte de fer treillissée avec épaulières, avant-bras et lamdières métalliques à quadrilles, lambrequins ou écailles superposées. Le plastron est quelquefois surmonté d'un capuchon, d'un focal ou gorgière de même étoffe cernée d'une bordure rigide redentée pour protéger les joues. La tête est armée tantôt d'un casque à cimier d'où partent quatre nervures s'abaissant carrément sur le bord inférieur, tantôt d'une sorte de bacinet avec jugulaires ou oreillons, comme ceux des bourguignotes. Un bouclier de cuir, circulaire, voûté, à ferrures et nervures rayonnantes, est muni au centre d'un *umbo* d'une forte saillie et complète ce costume qui rappelle celui des gardes prétoriennes.



IX° s. - *Bible de S. Paul hors les murs, à Rome.*

Une hache à marteau, une lance de deux mètres environ et une épée à large lame dont la longueur moyenne n'excède guère 80 centimètres, forment le contingent des armes offensives qui varient peu pendant le cours du siècle suivant.

Pendant toute la période carlovingienne, la tunique et l'armure du buste restent courtes. Les jambes, couvertes de chausses collantes, ne sont protégées que par le croisement des lanières de cuir ou d'étoffe qu'on leur superpose. Les pieds sont chaussés de brodequins variant de hauteur et dont la forme rappelle celle des chaussures patriciennes.



IX° s. - - *Ibid.*

Cette description, admet l'armure de fer dans une proportion beaucoup moindre que celle attribuée à Charlemagne et à son armée par le moine de Saint-Gall, à qui il faut d'ailleurs refuser, comme plus tard à Robert Wace, la valeur d'un témoignage contemporain; elle nous paraît néanmoins convenir à des chefs

ou à des troupes d'élite plutôt qu'à la masse des piétons et des cavaliers qui combattaient tête nue.

885. — Alors parut Charles lui-même, cet homme de fer, la teste couverte d'un casque de fer, les mains garnies de gantelets de fer, sa poitrine de fer et ses épaules de marbre defendues par une cuirasse de fer, la main gauche armée d'une lance de fer qu'il soutenait elevée en l'air, car sa main droite il la tenait toujours étendue sur son invicible epée. L'extérieur des cuisses que les autres, pour avoir plus de faculté a monter a cheval, dégarnissaient même de courroies, il l'avait entouré de lames de fer. Que dirai-je de ses bottines? Toute l'armée etait accoutumée a les porter constamment de fer. Sur son bouclier on ne voyait que du fer, son cheval avait la couleur et la force du fer. Toux ceux qui précédaient le monarque, tous ceux qui marchaient à ses côtés, tous ceux qui le suivaient, tout le gros même de l'armée avaient des armures semblables (*Le Moine de S. Gall*, l. 2, p. 257, edit. Guizot.)

Xe SIÈCLE.

De la fin du IXe siècle au commencement du XIe, l'armure et les armes conservent le caractère de leur origine romaine, la tunique courte, les hautes chausses collantes et lacées continuent à donner à l'homme de guerre l'aspect particulier à la période carlovingienne. A cette époque de transition qui conduit à la féodalité, on peut signaler, malgré la rareté des monuments, les modifications suivantes :



Xe s. — *Exultet de la biblioth. de la Minerve. Rome.*

Le casque à base carrée, disparait ; une coiffure à tymbre sphérique renforcé de bandes et d'une ceinture de fer le remplace, peu à peu elle s'allonge en cône, prend accidentellement la forme basse d'un diadème dans les miniatures du manuscrit de Prudence, plus élevée dans l'Exultet de la bibliothèque de la Minerve, et aboutit, peu après l'an 1000, au heaume conique à oreillons. — La casaque treillissée à mailles ou à écailles couvre toujours le torse, le haut des bras et des cuisses ; mais la partie qui dépasse l'enfourchure est refendue pour l'usage de la cavalerie, et dès les premières années du Xe siècle on rencontre la cotte de mailles à longues manches et à pans coupés. Le bouclier rond à *umbo* continue à être porté, mais son diamètre est moins grand. Dans la seconde moitié de ce siècle apparait le grand écu pointu à sommet arrondi, qui doit remplacer la grande rondache jusqu'à l'avènement de Philippe-Auguste. L'épée reste forte et large, mais sa pointe est plus accusée. La lance allongée atteint environ



Xe s. *Exultet de la Biblioth. du Vatican*

trois mètres, son fer amplifié et parfois accosté de deux ailerons présente la forme de l'épieu de guerre de l'époque féodale. Le petit arc est employé concurremment avec l'arbalète dont l'usage doit momentanément disparaître au siècle suivant.

XIe SIÈCLE.

Les quatre vingts années qui séparent l'avènement de Hugues Capet de la bataille d'Hastings (987 à 1066) sont pour l'histoire de l'équipement militaire une période assez obscure. C'est pour combler en partie cette lacune que sont données ici deux figures qui reproduisent le premier type du costume de la chevalerie aux débuts du XIe siècle. C'est la transition entre l'armure carlovingienne et celle que présente en 1069 le sceau de Guillaume le Conquérant et, peu après sans doute, la tapisserie de Bayeux.

1060 à 1100. — L'armement de cette période se distingue pas l'adoption de la broigne, du gambais ou cotte gamboisée, du haubert de mailles, du casque conique à nasal et du grand bouclier à pointe. Chacune des parties de ce costume étant l'objet d'une étude spéciale, nous renvoyons à ses noms respectifs ; il suffira d'en indiquer ici les traits principaux.

A l'exception du casque qui est bas, sans nasal et terminé en pointe fleuronnée, le sceau de Guillaume le Conquérant se rapporte aux types de ce nouvel équipement : le roi d'Angleterre y est représenté armé du haubert ou chemise de mailles serrée à la taille et au buste, avec manches à mi-bras et dont la jupe atteint presque le genou. Les jambes sont munies de chausses étroites dont l'état actuel de l'empreinte ne permet point de déterminer la matière, mais qui devait être la maille ou une étoffe treillissée, si l'on s'en rapporte à la tapisserie de Bayeux.

Ce monument de la conquête de l'Angleterre fournit les indications les plus précieuses sur les armes et les détails du costume militaire à la fin du XIe siècle

Les compagnons du vainqueur d'Hastings y portent des tuniques terminées par des braies qui semblent faire corps avec elles et défendent le corps, le haut des bras et des cuisses sous un tissu de forte toile ou de cuir armé d'un réseau de mailles cousues ou d'un treillis.

La figure de Guillaume montre même toute la



V. 1070. — *Tapisserie de Bayeux.*

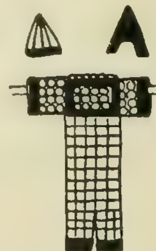
longueur des jambes enveloppées dans des chausses de cette espèce ; une ouverture carrée à la hauteur des bras en facilite le passage, et un capuchon rabattu en arrière permet de couvrir la tête sous le casque. Telle est la broigne qui remplacera plus tard le haubert plus léger et dont la maille forme l'unique tissu.



Tapisserie de Bayeux.

Le casque conique, tantôt de métal, tantôt de cuir renforcé d'une ceinture et de bandes métalliques, est toujours muni d'un nasal.

L'épée continue à s'allonger ; elle mesure jusqu'à 1m, 20c, et sa lame est retaillée et aigue. La longueur de la hache d'armes à un seul tranchant est d'environ 1m, 50, et celle de la lance de 2m, 50c. Le grand bouclier étroit terminé en pointe par le bas se couvre d'ornement et de figures d'animaux que l'on peut regarder comme le prélude des signes héraldiques.



Tapisserie de Bayeux.

Il faut enfin noter la massue et la masse d'armes portées par Guillaume et un cavalier de sa suite.

XIIe SIÈCLE.

Les modifications qu'apporte le XIIe siècle à l'équipement militaire consistent dans la substitution plus fréquente du haubert à longues manches à la broigne portée avec ou sans ceinture, et dans l'adoption des chausses de mailles posées sur les jambes et lacées derrière, et aussi dans l'allongement du bouclier dont la limite extrême atteint 1m 60.



Fin du XIIe s. Biblioth. Richel. ms. lat. no 8846, fo 2 vo.

On continue à porter en France le casque à nasal à tymbre plus ou moins aigu jusqu'au règne de Philippe-Auguste (1180) ; néanmoins pendant les trente dernières années du siècle, il commence à se transformer en cylindre, particulièrement élevé en Alsace,



XIIe s. — *D'un candelabre de S. Paul hors les murs. Rome.*

et son tymbre arrondi va s'aplatissant jusqu'à fournir le type que complète dès 1193 l'addition de la

ventaille ou visagière et qui constitue l'espèce de heaume fermé particulière au siècle suivant.

Durant cette période l'épée demeure large et forte, les fers de lance perdent leurs appendices saillants. Le clavain sert de camail pour protéger le cou et les épaules, et parmi les armes nouvelles ou remises en usage les auteurs de ce temps citent la hache danoise *bipennis* et la guisarme.

1165. — *Le roi Artur.*

Ses cauces de fer a calcies
Beles et bien aparilhes;
Haubert ot et bel vestu
Tel qui à tel roi disne fu.
Calabrun ot çainte l'espée
Qui bien fu longue et bien fu lée;
En l'ile d'Avalon fu faite;
Qui la tint nue mult s'en haite.
Helm avoit en son chef luisant,
Et fu d'or li nasaus devant,
Et d'or li chercles environ.
En som ot portrait un dragon.
En l'elme ot mainte piere clere.
... Son escu a mis à son col,
Ne semble pas coert ne fol.
De l'escu fu, par grant maistrie,
De Ma Dame Sainte Marie
Portraite et faite li semblance,
Por honor et por ramembrance.
Lance avoit roide de saison,
Acérés fu li fer en son,
Alques est long et alques lés.
(*Rom. de Brut*, t. II, v. 9510.)

1170. Apareillir esculz et armes,
Esmoldre haches é gisarmes,
Espées et healmes forbir,
Haberz roller, espiez brunir,
Saetes e dars aguiser,
Fleches doler, haintes drecier.
(*Rom. de Rou*, t. I, v. 258.)

Les soldats de Guillaume le Conquérant.
La gent à pié fu bien armés,
Chescun porta arc et espée;
Sor lor testes orent chapels,
A lor piez liez lor panels;
Alquanz unt bones coiries
Kil unt a lor ventre liés;
Plusors orent vestus gambais,
Couires orent ceinz et archais.
Chevaliers ont haubers e branz,
Chauces de fer, helmes luisanz,
Escuz es cols, as mains lor lances.
(*Id.*, t. II, v. 12805.)

V. 1190. Funt faire escuz, lances, espées
Haches danesches acérées,
Forbir e faire, e haumes d'acier
E glaives trenchanz à lancer,
Clavains, broines forsz é massices
Beles, reluisanz e treslices.
(*Chron. des ducs de Norm.* t. I, p. 95.)

XIIIe SIÈCLE.

Il faut rapporter à l'influence des troisième et quatrième croisades et à la dernière moitié du long règne de Philippe-Auguste, les changements qui perfectionnent l'armure d'une façon assez notable pour être considérés par les narrateurs de la bataille de Bouvines (1214) comme une nouveauté. A cette date en effet, la défense du corps est rendue complète. Endossé sur le hoqueton, le grand haubert à longues manches avec mitons joint aux chausses de maille enveloppe l'homme tout entier, tandis que le heaume fermé à tymbre plat achève de le rendre impénétrable aux coups de lance et d'épée.

Ce costume, qui assurait par la souplesse de son tissu l'entière liberté des membres, demeure dans son intégrité pendant tout le règne de saint Louis; mais son insuffisance à garantir des chocs et de l'effet des armes contondantes explique les premières



V. 1226. — *Guillaume longue-épée. D'après* Shaw.

tentatives faites vers 1280, pour l'introduction de pièces rigides successivement transformées et augmentées pendant toute la durée du XIVe siècle.



XIIIe s. — *Bronze doré. Coll. de Vaut.*

La cervelière, souvent confondue avec le petit bacinet, le chapeau de Montauban, l'écu plus petit et à

sommet rectiligne, la lance, l'épée plus légère, la masse, la dague, le fléau, la plomée, la fronde, l'arc, l'arbalète, le piquois, la hache danoise et le faussard complètent pour cette époque l'armement dont quelques parties, comme le heaume et le haubert, restent exclusivement affectées à la chevalerie.

1210. Yeu conosc la costumas dels Francès bobanciers,
Qu'ilh an garnitz los corsès finament a dobliers,
E de jos, en las cambas, non an mas los cauciers;
E si'ls datz à las garras...
(*Chron. des Albig.*, édit. Raynouard, p. 283.

V. 1225. Atant li ai on aportées
Armes molt bieles et molt chieres
Qui fors estoient et legieres
Les cances maintenant li lacent,
A fors coroies li atachent;
Uns espourons à or li chauche
Uns damoisiaus desor sa cauche.
S'ot auqueton et riche et frois
Ki tous estoit bendés d'orfrois
Puis vesti .I. hauberc treslis
Qui fu l'empereur Alis
Sous la cuirie vest la cote
C'oustre la mer fist une escote,
Rainse ki fu la mere Talas.
.I. hiaume ki avoit chiers las
Li lachent ki fu Charlemainne;
Puis a chaint le sien branc d'Emainne
Que millour ne pooit avoir.
(*Rom. de la Violette*, v. 1757.)

1260. ... Chascuns tint hoe ou pal
Ou gisarme ou picois d'achier poitevinal
Portent max et flaiaus tandeffles et maint gal
. . Or sachiés n'i a cel n'ait machue ou flael.
Ou gisarme acherée, molue de novel
Ou plomée à caaine que on tient à noiel.
(*La conq. de Jerusalem*, v. 1757 et 1826.)

1280. Sor Folatise fu la sele posée
Et li frains mis, la testiere nouée;
Toute ert la crupe de fer acovetée,
Bien ot armé le pis et l'escinée.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 2066.)

1290. — Li turc et li nostre s'entreferoient de maches, de lances, d'espées, de haces danoises, de faussars, de coutiaus et d'autres armures. (P. Sarrasin, p. 278.)

1298. - Que nulhs hom ni femna qui sia habitans en Monsegur, ni en la honor, no sia tant arditz que prestia a nulh hom ni femna qui sia estatgans fora de la honor de Monségur ses armaduras; soles assaber : gambaisson ni perpunt ni gomion (*casaque*) ni gorgueira ni cofapunta (*coiffe piquée*) ni capet de fer, ni arxibalestes ni arxs manibals, ni nulhes autres armadures d'alcuna autra maneira, exceptat que cadauns pusca prestar s'espaza e son coltet. (*Stat. de Monségur. Arch. hist. de la Gir.*, t. V, p. 40.)

1298. — Do et lego... unam integram armaturam de armaturis meis, videlicet meum heaume a vissere, meum bassignetum, meum pourpoinctum de cendallo, meum godbertum, meam gorgretam, meas buculas, meum gaudichetum, meas trumulieres d'acier, meos cuissellos, meos chantones, meum magnum cutellum, et meam parvam ensem. (*Test. d'Odon de Roussillon*, Martene, *Anecd.*, t. I, col. 1305.)

V. 1300. A son chevéz avoit pendues
Espées, guisarmes, maches
Misericordes et fauchons,
Et bracheus et bouclers roons,
Et une targe navaroise
Et une grant mache turcoise,
Et si avoit pendu encor
Une arbaleste fait de cor
Et un cuevre plain de quarriaus.
En travers parmi ses mustiaus
I ot une grant hace danoise.
(*Rom. de Cleomades*, ms. *Arsen. fr.*, n° 175, f° 12.)

XIVe SIÈCLE.

Ce siècle tout entier est dans l'histoire du costume militaire une époque de transition pendant laquelle il change de nature et tend continuellement à rendre la défense plus efficace par la substitution des pièces rigides au vêtement de mailles en lui conservant un certain degré de souplesse indispensable. Bien des tâtonnements ont préludé à l'étude de ce difficile problème dont la solution n'est véritablement acquise que vers le milieu du siècle suivant.



1370 — *Godefroi d'Arensberg. Cathéd. de Cologne. D'apres* Hefner.

Si légère que soit la garantie du bizarre adoubement de l'ailette, c'est par elle que commence dès 1274 la série des pièces de renfort. Vingt-cinq années plus tard s'introduit l'usage des genouillères, des jambières et des cuissots de fer et de cuir bouilli armés de bandes métalliques. Le haubert ou plutot le haubergeon de maille qu'on retrouve jusqu'au XVe siècle continue néanmoins à protéger exclusivement les bras jusques vers 1350, époque à laquelle des pièces isolées, sans articulations et sans autre liaison entre elles que la maille, viennent couvrir plus ou moins complètement les jambes d'abord puis les bras. Pendant ce laps de temps la poitrine et le dos sont défendus par la forte *cuirie* du hoqueton et la maille du jaseran; mais dès l'année 1332 apparaissent les mammelières ou plastron rigide et la dossière du corselet d'acier. L'ailette abandonnée fait place à des spallières rondes moins volumineuses et mieux ajustées; néanmoins le camail qui s'attache au bacinet ou à la barbute reste l'unique défense du col et des épaules sans addition d'aucunes plates. Et dès l'époque de Louis le Hutin les gantelets et les solerets de fer qui sont avec les estivaux les seules

pièces articulées, font partie intégrante de l'armement.

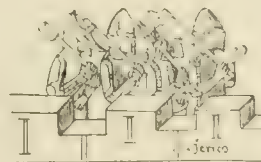
On porte encore sous le heaume de plus en plus conique la cervelière ou petit bacinet; mais l'addition du mézail ou visagière donne, dès les premières années du siècle, à cette coiffure qu'il transforme, assez d'importance pour lui permettre de remplacer le heaume avec tous les avantages que comporte sa plus grande légèreté.



1327. — *J. d'Aubernon. D'apres* Stothard.

Dans la nomenclature des armes augmentée d'un certain nombre de noms nouveaux, une partie signale assurément l'introduction de pièces offensives ou défensives inusitées jusqu'alors. C'est parmi ces dernières qu'il faut citer le pavois des arbalétriers, la grande taloche, la targe et la targette, le maillet de fer, le marteau d'armes à picots, le bec de faucon, le planchon, l'épieu de guerre, le roncone employé dans la marine italienne pour couper les voiles, le badelaire, le couteau pennart ou espois, la miséricorde, et enfin les gantelets à picots ou à broches.

1309. — *Duel judiciaire. Equipement du vicomte de Rohan.* — Il aura chemise de Chartres et bragues de Bréoul garnis souffisamment, et aura pour ses chaimbes (jambes) stivelez de plate garnis de teles et de fer ou d'acier... et de bourre de saye et de coton à souflere (suffisants) et grèves de fer et d'acier garnis souffisamment, et esperons... et quissons de fer et d'acier à poulleus de meysmes, à bragonnieres de maille de haubert, garnis de telles, de borre de saye et de cendaux ou de samit et de maille de haubert à souffere, et aura houqueton de cendiaux et de telles et de bourre de saye et de coton; et aura plates, au cors, de fer et de acier garnies de bras et de pans de maille de haubert et de telles et de cendraux et de samit et de borre de saye et de coton à souffere à goceons (goussets) souffisans de mailles de haubert.



1355. — *Biblioth. Richel. ms.* fr. nº 753, fº 55 vº.

Et aura bacim à visière de fer et de acier garnis de colerete de telles et de cendiaux et de borre de saye et de coton, et de colerete de fer et d'acier souffesante, et le camail copé de mailles de haubert souffesante au bacin (bacinet). Et sera garnis le bacin de cerveliere souffesante; et aura gantelès de fer et d'acier, de plates garnis de telles et de cendiaux et de samit et de borre de saye et de coton et de cuer (cuir) et de boucles à souffere. Et aura tunicle de cendal et aura escu de fuust et de cuers et de vers (?) garnis souffesamment.

Et aura cheval ensellé d'une selle souffesante à 2 estriers et sera garnie de borrelez, couverte de maille de haubert et de cendal, et eslingoeres (rênes) de cuer et de mailles de haubert garnies souffesamment... et aura pour la selle et pour le cheval cengle et pooles à souffere garnies souffesamment... et sera le cheval couvert de couverture de belutiau (velours) et de telles et de cendiaux et de fer et d'acier et de borre de saye et de coton... et aura le cheval chanfrain bon et souffesant... aura corde et courreye, fil et aguille et poencons à armer et las et boucles et aguillettes (*suit la ferrure du cheval*).

... Et aura led. homme une espée à pointe dou lonc de ceste verge qui ci est a presant, à croez et à rondelle davant la main, à plom (pommeau) ront et aura 3 coustiaux à pointe à plom rons, de la longour à ceste merche qui ci est en presant, l'alemele dou plom lonc par somet le haut, et aura corde et courreye et laz pour l'espée et pour les coustiaux (Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bret.*, t. II, col. 1639.)

1316. — *Inventaire des armeures de Louis X.* — Quantité d'aiguillettes à armer — 2 bacinez roons — 4 bannières de couture, 2 cousues des armes le roy, 13 batues des mesmes armes, 18 batues des armes de France et de Navarre — 1 barbière de haute cloueure de Chambli — 3 paires de bracières des armes de France, unes bracières des armes du roy les fleurs de lys d'or de Chypre broudées de pelles — uns bras d'acier, 1 de jazeran d'acier, 1 de rondes mailles de haute-cloueure, 1 de même d'acier plus fors — 1 camail d'acier — 2 chanfrains dorez et un de cuir — 5 chapiaus roons dont les 2 sont dorez, 2 de fer, couvers, 1 des armes de France, un de drap, de France et de Navarre, 1 de veluyau des armes du roy, les fleurs de lys d'or de Chypre broudées de pelles — 3 paires de chauces de fer — 8 paires de chauçons et un chauçon par dessus (en plus) — 3 colerettes pizaines de jazeran d'acier — 1 colière batue des armes le roy — 2 cors d'acier — 5 cotes batues des armes le roy fourrées — 4 de mesme, défourrées — 1 cote gamboisée de cendal blanc, 1 de veluyau des armes le roy, les fleurs de lys d'or de Chypre broudées de pelles, 1 gamboisée à arboissiaux d'or, broudée à chardonereus — 15 coutiaux de commun, 1 à manche de fust et de fer qui fu S. Louis, si comme l'en dit — 1 paire d'estamine à couvrir chevaux, unes couvertures d'estamines, 1 couvertures à cheval batues de France et de Navarre, 1 gamboisée de [illegible], 1 de gamboison broudée des armes le roy, 3 paires g[illegible]boisées des armes le roy, et unes indes jazeguenées, lo[illegible]. batues et une non per, des armes le roy, 1 de velveil les fleurs de lys d'or de Chypre, 1 de jazeran de fer, 1 de mailles rondes demy cloées — 1 crouppière garnie des armes de France — uns cuisseaux gamboisez, 1 sans pouloins, des armes de France — 3 escus pains des armes le roy et un d'acier, 1 de France et de Navarre, 1 ynde à lettres d'or, une houce d'escu de veluyau des armes du roy, les fleurs de lys d'or de Chypre broudées de pelles — 4 espées garnies d'argent dont les 2 sont garnies de samit

et les 2 de cuir, 1 garnie d'or et de cuir, 1 à parer garnie d'argent, le pommel et le poing esmaillé, 8 de Toulouse, 17 de Bray, 1 de Jehan d'Orgeret, 2 de Verzi, 15 de commun — 4 paires d'esperons garnis de soye, 2 p. garnies de cuir — uns esquivelans de cuir — 1 estivaus de plates garny de samit — flanchières de samit les armes le roy, les fleurs de lys d'or de Chypre, flanchières de France et de Navarre, 1 de velveil les fleurs de lys d'or de Chipre — 1 fleur de lys d'argent doré de mauvèse preuve, à mettre sur le haume le roy — 1 gamboison de brodure des armes de France — uns gantelez couvers de velveil vermeil — 7 fers de glaives de Toulouse — 2 de commun et le bon fer de glaive de le roy — 33 hautes gorgières doubles de Chambli — 3 paires de grèves, 6 autres paires d'acier — 1 haubergon d'acier à mamele, 2 haubergons de Lombardie — 1 haubert entier de Lombardie — 5 heaumes d'acier, 5 autres dont li uns est dorez — 2 houces des armes de France 1 de drap simple des armes de France et de Navarre, 1 de drap, des mêmes armes d'or de Chypre les fleurs, broudées de pelles — 1 jazeran d'acier — un vieil jupel des armes de Franee à fleurs broudées — quantité de laz à armer — 2 manches broudées, 2 miséricordes, 1 miséricorde de Versy — uns pans d'acier, 1 de jazeran d'acier; 1 de roondes mailles de haute cloueure, 1 d'acier plus fors des mêmes mailles — 10 pennonceaux batus des armes le roy, 51 batus de France et de Navarre — picières de France et de Navarre; picieres de samit des armes le roy les fleurs de lys d'or de Chypre, 1 de velveil les fleurs de lys de même — 4 paires de plates couvertes de samit vermeil, les 2 neuves — 5 paires de pouloins d'acier — 2 paires de resne de fer — 2 targes de France et de Navarre — 1 testière garnie des armes de France, 1 de haute cloueure de maille ronde — une tunicle de velveil, les fleurs de lis d'or de Chypre; 2 des armes de France, 2 batues des mêmes armes, 2 de brodure des mêmes armes 1 de drap simple des armes de France et de Navarre, 1 de drap des mêmes armes d'or de Chipre les fleurs broudées de pelles. (*Bibl. Richel., ms. fr.*, 7855.)

1331. — Medietas cum balistis, et alia medietas cum lanceis pennonis muniti sufficienter, et omnes de dicto numero cum propunctis, gorgeriis, bacignetis alberjonatis, cirotecis ferreis, platis seu alberjonis maillie competentibus, ense et cutello. (*Equip. dès Briançonnais., Ordonn.* t. VII, p. 727.)

1332. — 2 cotes d'armes, une de velvet et l'autre de cameca — une paire de plates couvert d'un drap d'or — 4 vieilles esppeies — 1 cote pour les joustes de velvet ove (*avec*) une frette d'argent, ove papillons des armes de Mortemer — 1 couverture pour l'escu de mesme la sieute — 1 baner de cendal de mesme la scieute — 1 hernev pour les joustes de velvet vert — 1 viel baner des armes de Mortemer, batu, et un autre de cendal — 2 p. d'espaulers ove bracers et vaunt-bracers — 10 cotes de drap de galeys cheketté chescun od une rouge maunche — 1 bacinet pour le tournoyment — 1 p. d'eskynebandz (*greves*) dorrez poudrez de moletz percez — 3 heaumes surorrez pour le tornoyment — 1 autre heaume pour le tournoy — 3 p. de bras et painez — 2 p. d'espaulers — 3 p. de cuisseux de quir boili — 2 p. de chausonz — 1 p. de skinebandz surorrez — 1 p. de plates covertz de rouge samyt — 6 corsetz de feer — 3 heaumes pour la guerre — 1 chapel de feer — 1 p. de covertures de feer. (*Kalendars of Eschequer*, pièces compt., t. III, p. 165.)

ARMEMENT MARITIME EN 1341.

A. navire de 20,000 canthares. — **B.** de 16 à 17,000. — C. de 15,000. — D. de 13,000. — E. de 6 à 7000.

A Coratiæ cum maniciis, cupis et colleriis 22. — Pavexii cum alii de gabbia 45. — Fadæ 26 — fili pro balestris, assolæ 200 — ronchoni pro incidere vela 6 — B, 5 — A Palferri 26 — Stropi pro fanalibus 240 — Balestræ a turno 20 — D, 15 — E, 8 — B Balestræ a zirella 28 — D, 20 — E, 12 — B, turni 10 — D, 8 — E, 4 — B zirellæ 30 — D. 20 — E, 22 — B Capsiæ (de 500) veretonorum a turno 10 — C, 10 — D, 8 — E, 3 — B Capsiæ veretonorum a zirella 26 — C. 3 — E, 5 — C. capsiæ veretonorum a tibia vel gamba 13 — D, 12 — E, 8 — AB, Rampegolli cum suis catenis pro ballatore 2 — B lanceæ longæ 72 a 84 — C, 60 — D, 60 — E, 36 — B Dardari 300 — C, 240 — D, 216 — E, 96. (*Stat. de Gênes*. Pardessus, *Rec. des lois marit.* t. IV, p. 166 à 185.)

1341. — Sunt et esse debeant in dictis galeis, in una quaque... coratiæ 160 inter quas sunt 110 de media proba, collarii 160, cervelleriæ 180, pavesi 170, ronchoni de ferro 12, balistræ bonæ et sufficientes cum 2 cordis et magistra ultra, illæ balistræ de quibus supra est mentio, crochi boni 20, fanalia 6, stropporum duodenæ 3, verettoni boni non soldati millia 3, marapichi sive jussarma 6 cum manico de ligno, carcasi boni 20, lanciæ lunghæ sive gravi 20, verrini boni duodenæ 8. (*Ibid.*, ch. 28, p. 489.)

1352. — Une piece et aune et demie de cendal vermeil des fors, en grainne... pour faire cotes à plattes et garnir garde-bras, avant-bras, cuissos, grevetes, heaumes bacinès et hernois de maille. (2ᵉ *Cpte roy. d'Et. de Lafontaine*, § 16, p. 142.)

1355. — Pour faire et forgier, pour les hernois de guerre (du roi) 3750 cloz à plates, 5 boucles, 5 mordans esmaillez de France; une grant boucle pour le dossier des plates, 2 grans charnières sizellées, 2 mamellières, 2 grosses vervelles (*al* : 2 chaennes) pour icelles mamellières et 250 grosses bocetes pour la poitrine des plates, pesant tout parmi (ensemble) 10 m. 6 o. 15 est. d'argent.

Pour la garnison d'une paire de bras et avant-bras et de 2 paires de cuissoz (*al :* hernois de jambes.) C'est assavoir : 14 paires de boucles et de mordans esmaillés de France; et pour 8 anneaux, 8 rosettes et 8 vervelles, et pour 520 bossettes pour les poulains, pesant toutes ces choses parmi les rivez 3 m. 5 o. 7 est. d'argent. — Et pour garnir 2 paires de gantelez c'est assavoir : un millier de clos, 224 grosses bocetes, 240 plus petites, 8 paires de bouceletes et de mordans esmaillés de France — pesant tout 3 m. 7 o. 17 est. ob. d'argent.

Et pour 24 paires de boucles et 24 mordans pour les pourpoins, et pour 373 pointes d'aguillettes et pour 32 grans à fermer les plates — tout pesant 3 m. 3 o. 15 est.; et pour faire et forgier 12 grandes boucles et 18 mordans pour les flanchières, et pour 2 plus grans boucles pour les couvertures, pes. tout 2 m. 6 o. 12 est. ob. d'argent. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, fᵒ 200 vᵒ.)



Coll. des plombs historiés de Paul.

1364. — In turre 14 curracias tales quales, 8 bacinetos sine mallia, 1 bassinetum et mallia, 4 helmes, 1 capellum de ferro, 6 gorgerias sine fournimento, 1 par manicarum de mallia, 1 camallium de barbuta, 4 paria cuissellorum, 2 balistas de torreno (torno), 2 balistas de pede, unum tenerium (arbrier) de balista sine archu, 2 cassas de viritonis sine ferro, 1 bandonerium, 6 materassia... 6 rotetos (rochets) de ferro ad joustrandum..

Extra turrem, 5 balistas sine corda, 11 pavesios ruptos, 1 targam.. 1 barillum ad forbiendum malliam, 7 colleros de ferro cum una cathena et 2 ferris transversibus pro carceratis custodiendis.

Supra capellam 2 paria brachiorum de corio, 3 paria crurilium, 2 paria tibilium de corio et 2 de ferro, 1 brachiale de corio, 7 serothecas de ferro, 3 pecias lamineas de ferro... que omnia bona et singula sunt disrupta vetera et antiqua. (*Inv. du donjon de Vostreca. Arch. P*, 1365¹, cote 1408.)

1364. — Ci commencerent ces compagnons à mettre leurs armures à point et à fourbir leurs lances, leurs dagues, leurs haches, leurs plates, haubergeons, heaumes, bassinets, visières, epées et toutes manières de harnois. (Froissart, l. I, part 2, ch. 188.)

V. 1370. De males dagues de Bordeaulx
Et d'espées de Clermont,
De dondaines et de cousteaulx
D'acier, qui à Milan se font,
De hache à martel qui confont.
De croquepois de fer, de lance.
D'archegaye qu'on jette et lance.
De faussars, espaphus, guisarmes...
Des maces de Damas, de fliaux
Des piques que les Flamens ont.
Des hancepiez qui sont isneaulx,
De plommées qui corps deffont,
De broches, d'espiez...
(Eust. Deschamps, p. 133, *édit.* Crapelet.)

1383. Dardes, gavelots, lancesgayes
Savoient gecter et faire playes,
Gouffours et fondres pour gecter pierres
(*Le duc de Bretagne*, p. 516.)

1373. Une grant taloche qui au costé li pent
... Le bacinet ou chief ou le camail se prent.
... I. bon gippon ouvré vesti et boutonna,
.I. aubregon dessus vesti et endossa,
Dessus ce haubregon .I. grant jaque posa.
Le noble capitains de cuer li presenta
Et poitrine d'acier, mès il le refusa,
Mès .I. escu nervé ce dit avoir voudra
Et lance de moison ne plus ne demanda.
... A l'arçon de la selle li pendoit li escu
... Sur l'escu de son col oultre le transperca
Et le haubert aussi el l'auqueton creva.
... Très bien se fist Bertran richement adouber
A loi de chevalier qui doit en champ entrer,
De plates et de greves se fit bien atourner,
Espée et coustel et glaive pour jouster
Et riche bacinet li fist-on aporter
Gans à broches de fer qui sont à redoubter.
... A son coutel de plates est en l'eure venus
... Que escu et haubergon lui fu oultre persans
Et l'auqueton ausi qui fu de bouguerans.
... Leur cuissières osterent très tous communé-
[ment.
Par coi aler peussent trop plus legièrement.
... D'une hache à .II. mains donna mainte colée.
.. Tous nus sont sur les champs et tous lor draps
[ostez.
Armures, bacinés et juppons bien ouvrés.
.. IIIc. englois o lui chascun ot bacinet,
S'avoit chascun .I. jaque par dessus le hau-
[bert.
... Que dedens la poitrine l'ala si assener
Que haubert n'auqueton ne le pot ains tenser
Ne le jaque volant que devant doi nommer.
... A tant vint .I. heraut qui a en sa poitrine
L'anseigne de Bertran le connestable digne,
Tunicle de fin or ouvrée de soie fine
... S'ot .I. bon jaque moult fort de bonne soie
[empli.
(*Chron. métr. de Duguesclin*, *Passim*.)

1395. — Defense de porter plommées, martiaulx de plonc, martiaulx d'estain, martiautx de fier à picot ne sans picot, bastons que on nomme bees de faucon, glaives, haces, planchons, hapiettes, loquès, machues, ars, sayettes, espées, bazelaires, daghes, coutiaulx à croix de fier, a croix de bos, à croix d'os, à croix de corne, coustiaulx de plates, dollekins, coutiaulx à coullettes, wans de fier à picots, talloces ne bouquelers, ne coutiaulx que on nomme pennars ou espois, ne autre armeure de broque — sur 60 s.

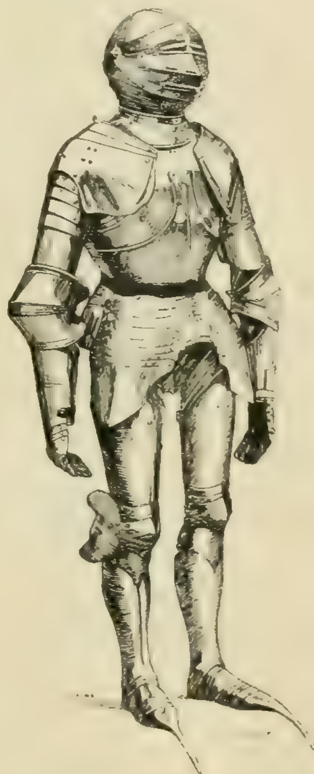
1396. — De chascun aubert 4 den, et le hauberjon 2 den. — le heaume 4 den, et du camail 1 den. — couvertures d'armes à cheval 4 d. — de chascune pères de chauches de fer 2 d. — armeure de cuir et de canvre, l'en n'en doit riens. (*Tarif de Dieppe*. Fréville, *Mem. s. le comm. de Rouen*, t. II, p. 228.)

1398. — Defense de porter espée, fauchon, crombet ne autre armeure esmoulue, miséricorde. (*Bans des magistrats de Lille*. La Fons, *Artill. de Lille*, p. 14.)

XVe SIÈCLE.

Les quarante premières années du XVe siècle servent à apporter à l'armure de plates un peu incomplète les perfectionnements que réclame la défense intégrale du corps. Pendant ce temps la maille diminue de plus en plus d'importance et ne sert plus guère qu'à protéger les aisselles et l'enfourchure des jambes. Le camail est remplacé par le colletin ou la bavière devenus le complément de la salade substituée au bacinet. Les épaules sont couvertes de spallières articulées, les cubitières relient l'arrière-bras à l'avant-bras. Le corselet à pièces de recouvrement qui permettent le jeu du plastron sur la pansière se termine par la braconnière et les tassettes rigides ou articulées pour la protection du bas-ventre et des cuisses. Les genouillères garantissent les rotules et rattachent les cuissots aux grèves; enfin les gantelets et les solerets lamés couvrent, sans gêner les mouvements, les extrémités du corps.

Vers 1450, la structure de l'armement absolument correcte arrive à un degré de perfection après lequel l'élégance du costume militaire devient jusqu'à l'époque de Maximilien un peu minutieuse. Néanmoins le procédé de la cannelure, qui caractérise les dernières années de ce siècle, augmente notablement la résistance des pièces et permet d'employer à leur confection une étoffe plus légère.



V. 1460. — *Anc. musée de Pierrefonds.*

Les coiffures de guerre dont l'origine remonte au XVe siècle sont la barbute modifiée, la salade, le bicoquet, l'armet et le cabasset. Parmi les armes figurent le pavois à potence ou chevalet, l'arbalète à cranequin, la dague à rouelles, le vouge, le braquemart, la saqueboute, la hallebarde, le cimeterre et une espèce particulière de pique appelée langue de bœuf.

1405. — Defense de porter aucunes plommées rondes, quarrées ne plates, de fier, d'estain, de coeuvre, de letton

ne d'autre métal quelconqs, à anses ou sans anses, ne bastons que on nomme vis de tor, où il soit aucun plonc, fier ne autre métal quelconqs, sur 20 l. de forfait. (*Bans des magistrats.* La Fons, *Artill. de Lille*, p. 44.)

1411. — Une armeure de cuir de Surie pour armer l'homme et le cheval. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 108 v°.)

1415. — Je devise à Phelipp Beauchamp le haberion qu'il soloit porter... et outre ce l'espée qu'il porte des miens — A Thomas Beauchamp mes brigandiers couvertes de rouge velvet chequeté noire et blank. — A John Popham mes nouvelles brigandiers couvertes de rouge velvet que Grove me fist, mon bassinet que je porte et mon meillour chival. — A Diprant ma petite cote de maille, le pièce de plate que monsieur le prince m'a donna apellé *Brestplate*, le panse qui fuit monsieur mon père que Dieu assoile, mon houstell et mon caperon de fere. (*Test. du duc d'Yorck.* Rymer, *Fœd.*, t. IX, p. 309.)

1417. — Défense de porter ponchons à broques que on nomme candelers, de fier ne de métal. (La Fons, *loc. cit.*)

1423. — 1 jake deffense de Chamblet rubeo cum 3 legulis deauratis 20 s. — uno pare de qwysschewes de mayle rotund' pro defensione crurum 3 s. 4. d. — 1 lorica debili de mayle rotund' 3 s. 4 d. — I lorica vetere de mayle rotund' 6 s. 8 d. — parvo paunce maxime debili de mayle rotund' 20 d. — parvo ventayle vetere de mayle rotund' 20 d. — 1 ventayle vetere pro gall' (galea) de mayle rotund' 2 d. — 1 ventayle vetere et valde debili pro gall', de mayle rotund' 6 d. (autre semblable). 1 bordoure de mayle rotund' jaggyde cum latone pro gall' 6 d. — 1 pare de schynbaldes al' (alias) van plates pro tibiis virorum 2 s. — 1 pare de qwysschwes de plate de antiqua forma 3 s. 4 d. — 1 pectorali alias brestplate in 2 partibus cum 2 wynghes cum 3 bokeles et 5 pendentes cum 10 barres de argento et deaurat' 16 s. — uno pare de vambrace et rerebrace in 4 peciis 3 s. 4 d. — palet closs' cum uno umberelle cum uno bono bordoure de mayle 13 s. 4 d. — 1 pare cirothecarum cum condolis de latone de antiqua forma 2 s. (*Cptes de l'exécut. de H. Bowet, Archæol. Journ.* t. XIX, p. 164.)

V. 1425. — On trouva de seize cens à deux mille bons compagnons armés de haubergeons, jacques, salades ou bacinets et gantelets et les aucuns garnis de harnois de jambes et de bonnes haches ou autres bastons, sans les archers et arbalétriers de la ville. (J. Juvénal des Ursins, *année* 1411.)

Le roy d'Angleterre descendit en France accompagné de quatre mille hommes d'armes, de quatre mille gros valets armés de cappelines berruyeres, haubergeons, grosses jaques et grandes haches, et de trente mille archers qui avoient chacun haches, espées et dagues. (*Id.*, *année* 1415.)

1430. — (Siége de Compiègne.) 108 arbalestes de bois dont 102 a 3^{f} et 6 grandes à 9^{f} — 2600 de traits communs d'arbalètes à 10^{f} le millier. — 1000 arcs à main à 12 s. la pièce. 136 lances ferrées valant 233^{f} 1200 maillets de plomb 4 s. la pièce. — 200 pavais de bois à potence à 8 s. pièce. (1er *Cpte de J. Abonnel. Cit.* Gachard, *Rapp. s. les arch. de Lille*, p. 361.)

1431. — 2 haulz de pieces à armer petiz enfans · item ung petit haubergeon doré et un pan de mailles — item un hernois de jambes tout complet où il y a boucles d'argent, pour enfans. — item un petit garde-bras et avant-braz et gantellez — item ung autre gantellet et avant-braz a la facon de Paris. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 317.)

1444 — Les Suisses etoient assez communément habillés de jacques, de pans de haubergerie, de glacons, et de chapeaux de fer à la façon d'Allemagne. (Matth. de Coussy, p. 6.)

1446. — Les hommes d'armes du royaulme de France, tant a pié comme a cheval, sont armez voulentiers, quant ils font la guerre, de tout harnois blanc : c'est assavoir curasse close, avant-braz, grant gardebraz, harnois de jambes, gantelez, salade à visiere et une petite baviere qui ne couvre que le menton.

Item, les aucuns portent differance en harnois de braz, de teste et de jambes; premierement la differance du harnoys de teste, c'est assavoir de bicoquès et de chappeaulx de Montaulban. Et premierement les bicoquès sont de faczon ague sur la teste, en telle forme et manière comme anciennement les bacinez a camail souloient estre, et d'autre part vers les aureilles viennent joindre aval, en telle forme et faczon comme souloient faire les berruers.

Item, et les chappeaulx de Montbaulban sont ro͞ns en teste a une creste ou meilleu qui vait tout du long, de la haulteur de deux doiz, et tout autour y a un avantal de 4 à 5 doiz de large en forme et maniere d'un chapeau.

Item, et la tierce armeure et la plus commune et la meilleure à mon semblant est l'armeure de teste qui se appelle sallades, car elles couvrent tout la plus part du coul derrière et toute la temple, l'oreille et la plus part de la joue, et davant couvre le fronc jusques au sourciz. En la quelle sallade y a une visiere petite, la quelle visiere quant elle est abessée recouvre les yeulx, le nez et la bouche; ainsi ne reste à couvrir que le menton et la gorge, et vient batre de lames jusques 4 ou 5 doiz sur la pièce de lad. cuirasse bien gentement et à poinct.

Item, quant à avant-braz, il y en a de deux faczons... c'est assavoir : les ungs et les plus comuns qui se font à Milan, qui se tiennent de pièces ensemble depuis la jointure de la main jusques à 4 ou à 6 doiz près de la jointure de l'espaule hault...

Item, l'autre faczon d'avant-braz sont lesquelx sont faiz de 3 pièces, c'est assavoir une pièce qui couvre depuis la ployeure de la main jusques à 3 doiz près la ployeure du braz; et depuis la ployeure du braz y en a une autre qui vient jusques à hault de la jointure de l'espaulle à 4 doiz près. Pardessus les quelles 2 pièces y en a une autre qui couvre le code et la ployeure du braz et partie des autres 2 pièces aussi, lesquelles 3 pièces sont pareilles tant au braz droit que au senestre, et se atachent avecques éguilletes.

Item, quant au harnoys de jambes, l'une des faczons est clox davant et derrière par le bas, ainsi que on le faict à Millan, et a grandes gardes au genouil, et un pou de mailles sur le cou du pié; et l'autre faczon du harnoys de jambes est tout pareil à l'autre cy dessus déclairé, si non en tant que par la jambe bas s'en fault 3 doiz que ne soit cloz, et ont les gardes plus petites endroit le genoil.

Item, les archiers portent harnoys de jambes, sallades come dessus est dict, gros jacques doublés de grant foyson de toylles, ou brigandines, arc ou poing et la trousse au cousté; il n'y use l'en point si communnement d'arbalestes comme ès autres lieux, excepté pour garder les places.

Item, y use len encores d'une autre manière de gens armez seulement de haubergeons, sallade, gantellez et harnoys de jambe, lesquelx portent vouluntiers en leur main une faczon de dardres qui ont le fer large, que len appelle langue de bœuf, et les appelle len les coustilleux.

Item, quant à la faczon de dagues et d'espéez, tant de hommes d'armes, de coustilleux et d'archiers, sont ainsi que après s'ensuivent : premièrement lesd. hommes d'armes les portent courtes et pesantes, et sont d'estoc et de taille, et les dagues longues; item lesd. coustilleux portent voluntiers fueilles de Catheloigne un pou longuetes et estroites et sont un bien pou roides, et dagues pareilles; item les archiers les portent longues tranchans come rasouers, et sont à 2 mains et ont dagues plus longues que les hommes d'armes ne les coustilleux, et tranchent aussi comme rasouers; et portent arcs d'if et flèches de 4 palmes ou 4 palmes et demy de long et plus et les fers a 2 tranchants en forme de barbeleure. (*Traité anonyme du Cost. milit.*, *Bibl. Richel.*, *ms.* 1997, f° 62.)

1449. — A Jehan de Bonnes armeurier dud. Sgr. pour 2 pieces pour mettre sur les espaulles de la cuirassine noire de jouste dud. Sgr. 1 flor. 3. gros. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 598.)

1449. — Pour vente d'une espée qui fut donnée à lad. église et fut vendue 15 s. 6 d. — et pour vente d'une hache d'armes qui fut donnée à lad. eglise, 12 s. 6 d. (*Cptes de l'egl. S. Sulpice de Fougeres.*)

1454. - Que chascun homme d'armes ait 2 chevaulx pour sa personne, bons et souffisans pour pouvoir besoiguer dessus, et son constilleur bien et souffisamment monté selon ce que à constilleur appartient, de cheval sur quoy, il puisse faire son devoir; et aussi que l'omme d'arme soit armé ainsi qu'il appartient et son constilleur soit armé de corset petiz, garde-bras petiz, ganteletz, salade et gorgery, espée de passot et glaviot... les quels nobles prendront chascun mois 15 fr.

Et ceux qui viendront à son commandement, en l'abillement qui s'en suit : c'est assavoir armez de corset garde-bras petit, avant-bras petit, gantelez petits, harnois de jambes, salades et gorgery, targete, espée de passot et de glaviot, cheval souffisant... prendra de gages 7 fr. et demi Archier, bon et souffisant comme ceux de la grande ordonnange, armez de brigandines, cappeline et gorgery et petiz harnois de jambes 7 fr. et demi. (*Ordonn. roy.*, t. XIV, p. 351.)

1458. — Defense de porter maques estantelées, longs coutiaulz, breuguemars, bouges, gros bastons affaitiés garnis ou non garnis de fer, de plonc ne d'autre metal, vouges, hallebardes, fouets garnis de plonq, de fer ou d'autre metal, esteux de plonq. (*Bans des magistrats.* — La Fons, *Artill. de Lille*, p. 45.)

1461. — 2 arcs et 2 trousses 4 escus d'or — 2 espioulz de chasse 2 esc. — 1 espioul d'armes 1 esc — 2 boulges 4 esc. — 3 brigandines 18 esc. — 3 sallades dont l'une estoit garnie d'aigrettes, valent les 3, 12 esc. — 2 espées 2 esc. — 2 javelines et une langue de bœuf 1 esc. — 2 dagues 2 esc (*Estim. du mob. de l'hôtel de Faye*, p. 283.)

1461. D'un jet de dard, d'une lance acerée
D'un grand faussart, d'une grosse massue,
D'une guiserme et d'une vieille espée,
D'un braquemart, d'une hache esmolue.
D'un grant pennart, et d'une besaiguë,
D'un fort espieu et d'une saqueboute.
(Villon, *Ball. contre les taverniers.*)

1467. — Et ordonna le roy (Louis XI) que toutes personnes estants et résidants à Paris feraient des bannières... et que tous les subjets estants soubs icelles seroient armés de jaques, de brigandines, salades et harnois blancs, vougles, haches et autres choses qui y appartiennent. (J. de Troyes, 274.)

1471. — Es grandes armaires de la garde-robe du roy : 1 crenequin garny de cricq et un carcaz garny de viretons — 1 herbalaiste d'acier de Catheloigne — 1 autre petite herbalaiste de Catheloigne garnie de petites tillolles — 1 cricq d'Alemaigne en ung estuy de cuir noir 1 paire d'estriers noirs à la faczon de morisque — 1 autre paire d'estriers blancs à la genète — 2 paires de petits esperons, les ungs et les aultres noirs — 1 paire de vieux estriers de léton à l'ensienne façon. — une grant serpe vougeresse. (*Inv. du roi René*, f° 16.)

1473. — Les hommes d'armes seront armez, habillez et montés ainsi qu'il est déclairé cy-après : c'est assavoir de curache complette, salade à bavière, barbuce ou armet, de gorgent, flancars et faltes... ou brayes d'acier. (*Ordin. Carol. Burgund.*; Du Cange v° *Fauda.*)

V. 1490. Led. Caron armurier demourant en sa seigneurie d'Arbi en Benauges a vendu aud. Chartroise ung harrenoys blanc, garny de curasse, de grand garde-bratz, de arnoys de jambes, de garde-bratz droit, de heaulme, de cabasset, d'avant-bratz de gantelletz, de banyes (?) et de toutes autres piesses aud. harnoys necessaires, pour le prix et somme de 31 esc. d'or. (*Arch. de la Gir. E. min. de Gemellier*, 528-1.)

1495. — Un fourreau d'épée pour Mgr, 10 den. — 2 espées achetées à Turin 10 f. 10 s. — 1 harnois de jambe 27 f. 3 s. 9 d. — 1 paire d'étriers et 1 mors pour le cheval de Mgr. 34 s. 4 d. — 1 harnois de velours cramoisy pour le grand cheval 7 f. 5 s. — pour plumes et plumet pour mettre ès chaffrais du cheval de Mgr. 18 f. 2 s. 6 d. — 1 paire de souliers à armer où il y a 5 semelles et une de feutre 40 s. (*Cptes de Louis de la Trémoille en Italie. Rev. des soc. sav.*, sér. 6, t. IV, p. 180.)

1499. — Une dague enmanchée de licorne, la poignée de cristalin nommée la dague Saint-Charlemagne — une espée enmanchée de fer, garnie en façon de clef nommée l'espée de Lancelot du Lac, et dit-on qu'elle est fée. — 17 autres (voy. *Epée*). — Une dague à rouelle emboestée en ung estuy de cuir que le feu roy Loys faisoit toujours porter quant et luy — une hache à une main qui fut au roy Saint-Loys, 7 autres (voy. *Hache*). — Ung fer de lance court à 3 querres tranchans — harnoys de la pucelle garny de garde-bras, d'une paire de mitons, et d'un abillement de teste où il y a ung gorgeray de maille, le bort doré, le dedans garny de satin cramoisy, doublé de mesme. — une brigandine de Tallebot couverte de veloux noir tout usé, et sa salade noire couverte d'un houlx de broderie fait sur veloux noir tout usé — 2 autres (voy. *Brigandine*). — Environ 15 ou 16 sallades ou bassinets à la mode anticque, sans savoir ne déclairer à qui ilz ont servi — 5 ou 6 habillemens de teste faiz de bois, les aucuns couvers à bandes de fer et de cuir, le tout de petite valleur et sans aucuns titres à qui ils ont esté. (*Inv. des armes du chât. d'Amboise*, p. 420.)

XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES

Le type de l'armure cannelée dite maximilienne peut être considéré comme la dernière modification sérieuse apportée à la disposition de ses pièces. A partir du règne de Louis XII elle tend à satisfaire aux exigences du luxe plutôt qu'aux nécessités de la défense. Elle demande alors au génie des artistes et aux souvenirs de l'antiquité tout ce qui peut rehausser l'éclat et le mérite d'une somptueuse ornementation; mais à mesure que l'on avance dans le XVI[e] siècle, le port du harnais de guerre devient plus rare, et cette phase brillante de son histoire va finir avec Henri IV et Louis XIII.



Armure maximilienne. Coll. d'Ambras. Vienne.

L'armet, la bourguignote, le morion et le cabasset terminent pendant cette période la série des coiffures militaires. Et une nomenclature empruntée à Rabelais donne une idée assez exacte des armes à l'époque de François I[er]. Dès lors les pièces ne sont plus rares, et dans l'abondance des textes il suffit de choisir ce qu'ils offrent de particulièrement curieux.

1508. — I arbalaistre garnie de bandaige — 1 halecret et 1 escrevisse — 7 pieces de hoguynes — 1 secrète et 2 bonnets de maille — 3 hallebardes — 1 gorgerin — 1 espieu — 2 escreviches. (*Inv. de l'archev. de Rouen*, p. 520.)

1510. — Je Jacques Merveilles, armeurier demourant à Tours confesse avoir eu et reçeu : ... pour les parties du harnois de mons. de la Trémoille, et premièrement pour

un harnois complet de guerre la somme de 30 esc. — item pour la doreure dud. harnois 10 esc. — pour les boucles cloux et charnières dorées dud harnois, par ce 2 esc. pour 4 aulmes de blanchet pour envelopper led. harnois 1 1/2 esc. — item pour le drap pour doubler les tassettes et gantelès, pour ce 17 s. 6 d. Somme 47 esc. vallent à monnoie 82 l. 5 s. (*Chartrier de Thouars. — Rev. des soc. sav.*, sér. 5, t. VIII, p. 102.)

1514. — (François 1er comte d'Angoulême) — une grant buffe avecques le grant garde-bras 17 l. 10 s. — 1 grand visière et 1 grand bavière avecques le fronteau 7 l. — 1 grande tassette avec le grand casset (*sic*) et la grande lame couvrant toute la curasse 10 l. 10 s. — la grand pièce de l'avant-bras 70 s. — le grand double pièce du gantellet avecques la rondelle 60 s. — 1 espaulière double avecques la rondelle 70 s. — le tonnelet, le bacinet, le harnois de jambes garnis de lames, et dedans entour cloux soulz voucée (?) avecques les sabots, 1 paire d'avant-bras de lames par dedans, 1 paire de gantelletz. Pour le tout 142 liv.

Un allecret devant et derrière avecques les tassettes de lames bien longues 24 l. — 1 autre bacinet servant aud. allecret de tonnelle en facon de aulme 26 l. 5 s. — 1 brayes toutes clouses devant et derrière 17 l. 10 s — 1 espaule de mouton 105 s. — 1 main de fer 105 s. — 16 rondelles de lames 49 l. — 5 autres rondelles 100 s. — 2 paires de gans garnis de doiz 40 s. — la visture (voiture) de toutes lesd. pieces de Tours à Estampes, qu'elles furent menées pour essayer sur Mds. et pour retourner à Paris 20 l. (*Cpte roy. du Cte d'Angoulême.* fo 133.)

1525. — Jean par la grace de Dieu ... voulons et ordonnons que les gens de commun de notre pays et duché ... soient garnis d'armes et habillement qui ensuivent : ... savoir est, ceux qui sauront tirer de l'arc, qu'ils avent arc, trousse, capeline, constille, hache ou mail de plomb, et soient armés de forts jacques, garnies de lasches, chaines ou mailles pour couvrir le bras; qu'ils soient armés de jacques capelines, haches ou bouges (vouges), ayant panier de tremble ou autre bois plus convenable qu'ils pourront trouver, et soient les paniers assez longs pour couvrir haut et bas. (*Ordonn. de Jean V, duc de Bretagne*, cit. *Encyclop.* vo, *Arme.*)

1526. — Défense de porter espées, tant d'estocq que de tail sans fourreau ou à demy foureau, haubregon, hunette, garde-bras, bracelès, baston à manière de peu de soit (?) bastons quarrés, croquepoix. (*Ban des magistrats.* La Fons, *Artill. de Lille*, p. 45.)

1530. — Allecret, alumelle, arbaleste, arc, armet, aubergeon, aulbert, azzegaye, badelaire, baliste, barde, bracquemard, branc, boucler, brigandine, calige, catapulte, cercle a feu, chanfrain, cimeterre, corselet, coulteau, dague, dard, dardelle, espée, esperons, espieu, estoc, fonde, fourchefière, géntaire, gland, gousset, guorgerin, greve, hallebarde, hanneroche, hasche, hoguine, javeline, javelot, lamine, lance, lance à feu, mailles, mandosiane, massue, micraine, morion, parthisane, pavoys, penard, picque, pistolet (*dague de Pistoie*), plastron, poignard, pot, raillon, rancons, salade, scorpion, sollerez, verdun, virolet, vouge. (*Rabelais.* Prol. du l. 3, VI et VII.)

1531. — Jehan Lemaire Desquevelles ... je donne à la chapelle S. Cristofle une espée, à la chapelle N. D. ung harnas et ung corset (d'armes), à la chapelle Ste Barbe une dague. (*Arch. de Douai. reg. aux testam.*, fo 166. *Extr.* Dehaines.)

1537. — L'homme d'armes sera armé de soulleretz, greves entieres, cuyssots, cuyrasse avec les tassettes, gorgerin, armet avec ses bavieres, gantellets, avant-bras, goussets et grans pièces.

Les chevau-legers seront bien à cheval armez de haussecol, de hallecret avec les tassettes jusques au-dessous du genou, de gantelets, d'avant-bras et de grandes espaullettes, et d'une selade forte et bien couverte, à veue couppée; leurs cazaques seront de la couleur de l'enseigne. Ils doyvent porter l'epée large au costé, la masse à l'arçon et la lance bien longue au poing.

Les estradiots comme les chevaux-legers, sauf des bras; en lieu d'avant-bras et gantelez ils auront des manches et des gants de maille, l'épée large au coste, la masse à l'arçon, et une zagaye au poing longue de 10 ou 12 pieds, ferrée par chacun bout d'un fer bien agu et trenchant, ou bien ils porteront aussi la lance comme les autres. Leur accoustrement sur le harnois doit estre assez court et sans manche, et de la couleur que dessus...

Les arquebuziers aussi seront bien montez, et leur harnois sera pareil à celuy des estradiots, reservé de la selade, car ceux-ci auront seulement un cabasset afin de viser mieux et avoir la teste plus délivre, l'espée au costé, la masse à l'arçon d'une part et l'harquebuze de l'autre, dedans un fourreau de cuir bouilly le quel tienne ferme sans bransler. Lad. harquebuse pourra estre de 2 pieds et demi de long ou de 3 au plus, et qu'elle soit legère. (Langey, *Discipl. milit.*, p. 51.)

1537. — Une haquebutte ayant 7 canons, gravée par dessus à la moresque et damasquinée, et en lad. graveure une salmande et un Vulcan. (*Arch. de l'art franç.*, t. III, p. 310.)

1540. — Se mettra en esquipages tel que bons souldards ont accoustumé ; c'est d'acoustremens pour la guerre, chausses, pourpoinct, collet et bonnet honnestes, bon corselet, l'espée, la dague, la picque, harquebuse ou hallebarde, accompaigné d'ung cabasset ou mourrion. (Chantereau, *Miroir des armes, Bibl. Richel.*, *ms.* fr. 650, fo 5.)

1549-51. — (Philippe d'Autriche.) Pour 8 arquebuses à Peter Pech de Munich, 100 esc. d'or. — Pour certaines armures que doit faire maistre Bulf, bourgois de Lancueto, 100 esc. d'or de 22 baços. A Colman armurier d'Augsbourg 2000 esc. d'or à compte sur 3000 qu'il doit recevoir pour une armure qu'il fait pour mon service. — ... a Francisco Noqueral de Milan, armurier de l'empereur, 116 esc. à cpte sur 1000 qu'il doit recevoir pour l'or et le travail qu'il exécute en œuvre de tauchie (*ataugia*)... — à maitre Pedro Laecen, mailleur de Munich, 114 esc. pour certaines pieces de maille.... à Francisco Negrol, doreur de Sa Majesté, 372 esc. d'or pour armure et certaines garnisons de cheval. (*Arch. de Simancas est*, leg. 1565, fol. 33 — trad. p. Ed. de Beaumont, *Gaz. des b. arts*, 1869, p. 85.)

1560. — Fra l'arme offensive, i bastoni, le scurri, le mazze ferrate, le spade, i stocchi, i verdughi, le scimitare, i pistolesi, i pugnali, le daghe; l'arme d'asta come alabarde, partigioni, corsesche, spedi, spuntoni, picche, zagaglie, lancie e simili. Cosi l'arme da tirar con mano come sassi, balle, strombe, dardi di saette, le baliste degl' antichi, gli scorpioni, accobalste, i fustibali, i malleoli, le ronfee, i veretoni. i passadori, i squarciavolpe, i fuochi artificiati, le trombe di fuoco, lingue di fuoco, palle di metallo, pignatelli di fuoco, soffioni di fuoco; con quali vengono gli arcobugi i schioppi, le colubrine, i passavolanti, le bombarde e finalmente le artigliarie.

Fra le arme defensive adopra il scudo con la imbracciatura, e cossinelli suoi, e il targone, la targa, la rotella e il brocchiero; ma particolarmente, i fanti a pie sogliono adoperare il morione, il celatone, la secreta, la goletta, e d'acciaio e di maglia, il giacco con le maniche e guanti di maglia, il corsaletto, l'anima, la coraccia coi bracciali e manopole sue e i cosciali.

Il caval-leggiero suole adoperare la celata, il corsaletto con la resta, gli spalazzetti, i ginocchietti e oltre a cio tutto quel che nel fante a pie recitato habbiamo. — Ma l'huomo d'arme porta l'elmo e seco il suo spigo, e l'eimiero e la visiera, e la baviera e la buffa, e poi il gorgiarino, la coraccia, l'usbergo, la resta, gli spallazzi, i bracchiali, i guanti e poi i scarselloni, i batticuli, i cosciali, gli arnesi, le schiniere, le scarpe, e poi le barde de' cavalli con tutti lor armamenti. (Garzoni. *La piazza univ.*, disc. 82.)

1562. — Feront lesd. maistres armuriers et heaulmiers toutes sortes de harnoys pour armer l'homme, comme corseletz, corps de cuirasse, haussiers, tassettes, brassarts, ganteletz, harnoys de jambe, habillemens de teste, bourguynoine servans à homme d'armes, bourguinotes et morions servans à gens de pied, tant à l'espreuve que à la legière, harnoys de jouste, et tonnelet servans à courir en lice, aultre harnoys tonnelet servant pour combattre en barrière. (*Stat. des armuriers heaumiers de Paris. — Arch. reg. des bannieres*, t. VI, fo 156 vo.)

1564. — Ung bouclier de Barselonne 35 s. — 1 chappeau d'escaille 12 s. — 3 morrions, 1 bourguignote et 1 courcellet avec ses cuissots et brassartz 28 l. — 2 dagues 22 s. — 1 espée 40 s. — 1 espée d'armes 4 l. — 1 espée appellée estoc 45 s. — 1 coursellet avec sa bourguignote 15 s. — une arquebute 3 l. — 1 bois de picque 5 s. — 1 mauvaise javeline 6 s. — 1 pistoullet à feu à 2 canons 5 l. 5 s. — 2 maillets garnis de manches 12 l. 8 s. 6 d. — 1 arbaleste d'acier 30 s. — 1 sarboutanne 4 l. (*Inv. du Puymolinier.*)

1565. — Qui fera allumelles d'espées à 2 mains et mettra allumelles d'espées et dagues de pied et demy, pertuisannes, jagaye, corseques et autres bastons servans à la deffence de l'homme et aultres petites allumelles audessus d'un pied, doibvent estre fourrees et bien trempées jusques à la pointe, et toutes aultres petites allumelles au dessoubz d'un pied doibvent estre de bonnes estoffes et bien trempées. (*Stat. des couteliers doreurs et graveurs ... de Paris — Arch. reg. des bann.*, t. VII, f° 11 v°.)

1565. — Aux sommeliers d'armes du roy — 90 espées rabbattues pour servir au tournoy fait par led. Sgr. a Bayonne, et ce a combattre sur les armes 180 l. — 200 picques ferrees pour combattre à la barrière 300 l. — 150 picques pour combattre sur les bateaux 225 l. — 30 lances pour courir hors les lisses 45 l. — 68 espées rabbatues a combattre sur les armes 136 l. — 10 grandes espees larges (*même usage*) 30 l. — 8 autres grandes espees larges avec les garnitures couvertes pour combattre à cheval 48 l. — 12 lances avec leurs mornes de bois pour courre dans les batteaux 18 l. — 1 baston d'enseigne avec le fer dore pour le cappitaine des Suisses 60 s. 4 lances pour le roy courant la bague 25 l. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 81,)

1566. — Avant que aucun puisse parvenir à estre maistre fourbisseur et garnisseur d'espees, dagues, lances, hallebardes, picques, javelines, voulges, espieux, massues, pertuysanes, haches et autres bastons maniables à la main, faudra qu'il soict apprenty en Paris soubz maistre dud. mestier par le temps et espace de cinq ans, sinon les enfans des maistres. (*Stat. des fourbisseurs de Paris, loc. citat.*, f° 117.)

1568. — S. Remy Farant, marchant armurier, demeurant à Tours ... pour un harnois d'hommes d'armes complet, c'est assavoir : ung corps de curasse le quel sera à l'esprouve de la harquebouze, à l'esprouve de la pistolle. Ung habillement de teste à l'esprouve de la pistolle, brassartz et les 4 lames de...? à l'esprouve de la pistolle, et les gantelets, hausecol fort garniz de cloux et boucles dorées, l'arrêt doré - 45 esc. d'or sol. (*Cit.* Grandmaison *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 338.)

1570. — A Nicolas Arnoul, sellier du roy, pour une armeure noire toute gravee a personnaiges, pour mettre et attacher sur une grande selle de bataille 43 l. 7 s. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 52.)

1571. — Charles Poille, marchant armurier, demeurant rue de la Heaulmerie, confesse avoir vendu à messieurs les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris a ce presens, un harnoys d'homme d'armes complet garny de corps de cuirasse, tassettes, brassars, ganteletz, habillemens de teste, 2 morions, l'ung commung et l'autre carre, une rondache, 3 armures de selles de cheval, et 3 chanfrains, le tout à bandes dorées .... pour servir au capitaine des enfans de Paris à l'entrée de roy... ceste vente faite moyennant la somme de 260 esc. soleil. (*Devis et marche p. l'entree de Charles IX à Paris.* — D. d'Arc [. *Rev. archeol.*, 1848, p. 54.)

1571. — Pour une arbaleste 1 den. par. — pour une piece de baviere 2 d. p. — pour ung carnequin 1 d. p. — pour ung arc 1 d. p. — pour une espée 1 d. p. — pour une dague 1 d. p. — pour ung fust de lance 1 d. p. — pour ung autre ferrement de guerre 1 d. p. (*Péage de la Loire à Chambon.*)

1580. — *Fournitures par Bourgeoys de Moulin à un seigneur du Berry.*

1 arquebuse 7 l. 15 s. — 1 morion 3 esc. — 1 hallebarde 30 s. — 4 moulles pour des boullets a arquebuses à croc et des balles d'étain .... 60 s. — 36 arquebuses à 6 l. 17 s. l'une — fers de hallebarde 20 s. — 200 brasses de mèche à 2 s. la brasse — 20 s. la livre de poudre — 4 s. la livre de balles de plomb — 5 corcelets gravés complets a 24 l. la pièce — 1 hallebarde de Sedan 12 l. — 1 autre 9 l. — 1 corcelet doré 24 l. — 100 bandoulieres de loup marin à 3 l. 5 s. l'une — 17 demi-mousquets de Sedan a 18 l. la piece — 13 demi-mousquets à 12 l. 10 s. (Cit. Girardot, *Bull. du comite de la langue*, 1852-3, t. I, p. 572.)

1600. — Espieux, halebardes, lances, piques, espées, espadons, espees à 2 mains, cimeterres, espées de combat, espées de service, malchus et coutelas d'estoc et de fendant, d'escramasse et horribles, de trempe de Damas coupant l'acier et les charrettes ferrées, dagues, poignards, filets, demy espées et dix mille façons de cousteaux homicides, haches et couperets braquemarts. (René François, ch. 19.)

1602. — Les gens d'armes estoient armés d'armes complètes et portoient des grèves et des genouilleres dedans, ou au dessus de la botte. La cuirasse a l'épreuve du coup d'arquebuse, par devant et par derrière, et au lieu de lance une escopette qui portoit 500 pas. Le pistolet à l'arçon chargé d'un carreau d'acier, l'estoc ou l'épée longue et roide sans tranchant. Leurs chevaux estoient armez de chanffrain et d'escusson devant le poitral. Chaque gendarme avoit 2 bons chevaux de service avec un fort maillet.

Les chevau-legers estoient armez d'armes complètes d'une cuirasse à l'épreuve. Le reste estoit à la legere, ils portoient le pistolet à l'arçon de la selle, sous la main de la bride, et de l'autre costé la salade ou habillement de teste. Chacun 2 chevaux, l'un de combat, l'autre pour les gardes et corvées, et pour porter la malle.

Les carabins avaient pour arme une cuirasse échancrée à l'épaule droite afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, et pour armes offensives une longue epée, une escopette ou carabine longue de 3 pieds et demy, un pistolet à l'arçon et des cartouches à la reitre. (Montgommery, *Mil. franç.*, part. 2, p. 187.)

1602. — Ung harnois doré et esmaillé, eslevé en bosse à figures de personnaiges — ung aultre de coulleur d'eau (*bleu*) gravé à figures — ung harnois complet, doré à feuillage de laurier — ung autre harnois complet doré à trophés d'armes. (*Inv. du duc de Biron*, f° 15.)

1610. — A Nicolas de Chalanton armurier du roy, pour un heaulme et une paire de ganteletz deux fois plus grands que le naturel, proprement polis... à estre portez en trophés aux obsèques (du roi) 80 l.

A Michel Guyot, fondeur bosselier graveur doreur, servant l'escurie, pour avoir doré d'or moulu à bain les susd. heaulme et ganteletz, 100 l. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 638.)

1620. — Une paire d'armes à la rheistre complettes, l'une à l'espreuve à courir en lisse, l'autre simple. — 2 armes de combat à la barrière, les devant, derrière, la salade, les haussecols, brassarts et gantelets. (*Inv. de l'hôtel de Salins à Nancy.*)

PROVENANCES

La Gaule romaine comptait sept grandes fabriques d'armes : Strasbourg, Màcon, Autun, Soissons, Reims, Amiens et Trèves. Au moyen âge et depuis, ces centres déplacés ou augmentés, s'ajoutent à la liste des provenances de toutes sortes rangées ici dans leur ordre alphabétique.

ABBEVILLE. Voy. ce mot.

ANDALUS (Espagne). — V. **1250.** — Les armes, armures et équipements militaires de toutes sortes, comme boucliers, épées, épieux, carquois, flèches, selles, mors, brides et autres harnachements des fabriques d'Andalus surpassent celles des autres contrées du monde. (Ibn-Saïd, Cit. Ch. Davillier, *Rech. s. l'orfèvrerie en Esp.*, p. 16.)

ANGLETERRE. — **1322.** — 3 springaus cum apparatu, 3 springaus sine apparatu, 14 balistis de cornu ad viz cum 3 costis de cornu sine talar', 7 balistis de ligno ad viz cum 130 quarellis quorum 70 pennate de pennis eneis et 60 de pennis ligneis; 3 ingeniis pro balistis tendendis, 18 balistis de ligno ad unum pedem et 1 costa de ligno sine talar', cum 140 quarellis; 2 paribus de plates, 1 quirre, 2 paribus lameriorum, 3 galee pro justis, 3 paribus bracers, 1 pari de lunett'; 1 grate, 3 vaumplates; 3 paribus de besescus; 8 scutis, 4 targetis; 1 galea pro guerra, 2 capelli cum visur', 6 galeis pro torniamentis, 5 capellis de ferro, 1 capellus de nervis, 2 paribus de gaumbers; 12 lancis, 7 hastis lancearum, 6 pavilon' et tent', 3 ferris pro frenis ad torniamentum, 2 arcubus saracenis cum 3 sagittis saracenis, 10 tabor' pro ripar', 1 magno scaccario de auro depicto, 1 tablar' de muge, 1 macea de ferro, 1 panerio pleno de diversis instrumentis pro confeccione balistarum, 13 capitibus ferreis pro lanceis; 1 coronali pro justis, 9 capitibus magnis pro sagittis, 2 retiis pro feris capiendis, 1 sperth' de Hibernia, 4 compedibus cum boltis et 11 sine boltis, 1 grym (laqueus) 2 unctis ferri pro incendio domorum... 11 sagittis cum magnis capitibus ferri, 1 cornu eneo quod una cum quodam fauchone est... 2 cornua bugle.

Item respondet de 8 loricis, 1 corset de ferro, 1 pari de gussettis, 1 gorger duplex, 7 paribus de chaucouns,

5 coifes loricarum, 2 capellis ferri cum viser', 1 galea cum guichet, 1 capellum ferreum rotundum, 1 aketon coperto de panno de taffata taneto cum 1 camisia de Chartres, 5 paribus de chanfreins pro equis ad arma cum 5 paribus coopertoriorum de frett' cum flauncheriis et peceriis de corio, 2 paribus de treppes, 11 paribus coopertoriorum ferri pro equis et 2 mantellis ferri, 1 pari cirothecarum de plate, 2 bracers de plate, 1 pari de gaumbris, 1 pari sotlar' de plate, 1 colar' de ferro, 1 scuto, 4 lanceis pro guerra, 3 lanceis pro justis, 1 pari de botes plumetez de ferro, 2 gladiis cum hernesio argenteo.

6 corde pro springall', 3 telar' pro balistis et 1 viz, 40 bidentes. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

Biscaye. — **1645**. — Provincia de Viscaya – Sobre todo innumerables mineros de hierro y azero... de que labra todo genero de armas pertenecientes al uso militar. (Mendez Silva, *Poblac. gen. de Espana*, c. 1, p. 235 v°.)

Blamont (Vosges). — **1599.** — Je lui donne ma petitte pistolle de Blamont toute neuve avec le pulverin qui est d'ébène enrichi du jugement de Pâris qui est d'yvoire, garnie de houppes frangées d'or et cordon de soye noire.

Je lui laisse mon poitrinal de Blamont bien encorné... Je laisse à M. le comte de Breze .. ma belle arquebuse de Blamont avec un fourniment de corne de cerf, là où est relevée la conversion de S. Paul, garnie d'un cordon et houppes de soye. — A M. Vernon, mon fils, ma vieille arquebouse de Blamont qui a un rouet à l'allemande, montée de bois rouge encornée, elle est pendue en la ruelle de mon lit. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 432 et 437.)

Bordeaux. — **1351**. — Et avoient courtes epées de Bourdeaux roides et aigues et epieux, et dagues, et les aucuns haches.

1377. — La fut Eliot de Calais... consuivi d'un coup de glaive au haterel, d'un large fer de Bordeaux aussi tranchant et affilé qu'un rasoir pourroit être.

1382. — Gens d'armes les commencerent à pousser de leurs roides lances à longs fers et durs de Bordeaux qui leur passoient ces cottes de maille tout outre et les prenoient en chair.

1386. — Bien savoient que jouter les convenoit puisque jusques à là etoient venus, non de fers courbés, mais de pointes de glaives de fer de Bordeaux aigus, mordans et tranchans... les quelles épées étoient forgées à Bordeaux, dont le taillant etoit si apre et si dur que plus ne pouvoit. (Froissart, *passim*.)

1383. — D'un espoit de Bordeaux qui moult chier li cousta. (*Chron. de Dugueschin*, l. 222.)

Calig. — **1645**. — Villa de Calig... Labrando muchas armas cortantes y de fuego. (Mendez Silva, *loc. cit.*, c 46, p. 314.)

Durango. — **1645**. Labrando muchas guarniciones de espadas y varias cosas de hierro que provee a Espana y sus Indias. (*Ibid*, c. 9, p. 238 v°.)

Flandre. — **1540**. — Gille de Jaghere, franc armurier de Gand, déclare que de tout temps qu'il fit partie du métier, il fut permis aux maréchaux de vendre des armes telles que longues armes, rapières, hallebardes, *goijgen*, *haetsen*, *ralkenberken*, *janelinen* de barge, pertuisanes, innettes d'Espagne. (*Doc. cit.* F. de Vigne, *Mœurs et us. des corpor. de met.*, p. 53.)

France. — V. **1600**. — Le roi seigneur a parié 6 chevaux barbes contre les quels, à ce que j'ai oui dire, il a de son coté parié 6 epées et 6 dagues françaises avec leurs accessoires tels que baudoulieres, centurons, etc... 3 des trains sont, ma foi, d'un goût exquis et tout à fait digne des poignées, ce sont des trains élégants et d'un travail fort ingénieux. (Shakspeare, *Hamlet*, act. V, sc. 2, edit. Charp.)

Ghargouri. — **1158**. — Dans la montagne de Ghargbouri (Arménie) on trouve une mine de fer empoisonné. Les couteaux et les armes qu'on fabrique avec ce métal occasionnent des blessures mortelles. (Edrisi, *Géogr.*, t. II, p 319.)

Inde. — **877**. Un Indien venait dans la place publique avec son kri, c'est ainsi qu'ils appellent un cangiar qui est fait d'une maniere particuliere .. il demanda un cangiar fort aigu et tranchant avec le quel il commanda à son neveu de luy couper la teste. (Abuzeid, *Relat. des Indes et de la Chine*, p. 85 et 102.)

943. — Dans l'Inde l'ivoire est très recherché; on en fait des manches pour les poignards nommés *harari* et au singulier *harri*, ainsi que des gardes d'epées recourbées qui dans le pays ont le nom de *kartal*, au pluriel *karatil*. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. III, p. 9.)

1620. — 2 paires d'armes venans des Indes, de fer blanc, esmaillées de noir, garnies de ruban de soie et dorés; scavoir le devant et derrière, les moignons, les targettes, l'habillement de teste et un bouquelier. (*Inv. de l'hôtel de Salins.*)

Messine. — **849**. — Messine, l'Emir Chbir à l'Emir Ben Fazarra. — Ha ricevuto la tua carta... nella quale ha detto. . che hai bisogno di ferro per farlo lavorare alto a poter servire alla gente nei combattimenti; percio la mia grandezza te ne ha spedito una barca carica... al presente sto facendo lavorare una quantita grande di armi e di altrezzi da provvederne 50,000 uomini. (*Cod. diplom. arabo-sicil.*, t. I, part. 1, p. 574.)

Metz. — **1597**. — 3 arquebuses de Metz garnies de leur fourniment. (*Inv. de la Vve de Nicolay.*)

1641. — 12 hallebardes de Metz, ensemble 12 l. (*Inv. du duc de Guise à Joinville.*)

Milan et Paris. — V. **1400**. — Il fist (Charles V) pourveance... de haubergons et azarans (jaserans), camails forgeiz à Millan, à grant foison apportés par deçà, par l'affinité de messer Barnabo, lors seigneur dud. lieu. A Paris, faire toutes pieces de harnois, et de tout ce donna largement aux compaignons d'armes, aux riches gentilshommes les choses belles et jolies. (Christ. de Pisan, *Les faits du roy Charles.....*)

1442. — Tutte l'armadure si mettono di Lombardia, cioe di maglia, non paga nulla, e di piastre comesse. (G. da Uzzano, *Prat. della mercat.*, p. 181.)

1598. — M. de Strozze approuvoit fort les corseletz gravés de Milan et ne trouvoit point que nos armuriers parvinssent à la perfection non plus qu'aux morions; car ils ne les vuidoint pas si bien et leur faisoient la crète trop haute.

Mais après il crya tant qu'ils y vinrent, et trouva un doreur à Paris qui les dora aussy bien ou mieux d'or moulu que dans Milan, ce qui fut une grande espargne pour les soldats; car au commencement il n'y avoit morion ainsy gravé d'or qui ne coutast dud. Negrot 14 escus. Je le puis dire pour en avoir acheté plusieurs de luy à tel prix, ce qui estoit trop. Mais M. Strozze mit ordre qu'on acheteroit dud. Négrot le morion blanc gravé à bon compte, puis on le donnoit à ce doreur de Paris et ne revenoit qu'à 8 ou 9 escus.

Du depuis cela a si bien continué que plusieurs maistres s'en sont meslés à forger, dorer et graver, que nous en avons veu une très grande quantité en France. Aussy, certes, faisoit-il très bon alors veoyr les compaignies françoises mieux qu'à présent qui ont quitté les morions. (Brantome, *Les couronnels franç.*, ch. 6.)

Mondragon. — **1645**. — Villa de Mondragon — Labrando finissimo azero, hierro y armas de todas suertes. (Mendez Silva, *loc. cit.*, c. 7, p. 238.)

Murcie. — V. **1250**. — Murcie est très renommée pour ses cottes de maille, ses cuirasses et toutes sortes d'armures de fer incrusté d'or. Elle est egalement célèbre par ses selles et harnachements richement montés en or, ainsi que pour toutes sortes d'instruments incrustés du même métal et qu'on donne en présent aux fiancées. Tous ces objets sont d'un travail si parfait et si bien fini qu'ils éblouissent les yeux. On les exporte en Afrique et dans d'autres contrées éloignées où ils sont très recherchés. (Ibn-Saïd, cit. Ch. Davillier, *Rech. s. l'orfèvrerie en Esp.*, p. 16.)

Orient. — Voy. Ganna et Gomie.

Plasencia. — **1675**. — Labrando infinitos mosquetes, arcabuzes y otras armas. (Mendez Silva, *loc. cit.*, c. 15, p. 239 v°.)

Saint-Étienne. — **1575** — Saint Estienne de Furan où l'on fait les armes et bastons à feu portez par tout le royaume, à cause qu'on a la commodite de l'eau pour en faire bonne la trempe, joint qu'il y ont les mines de charbon naturel et terrestre, les meilleures qui soyent en France. (Belleforest, *Cosmogr.*, t. I, p. 317.)

Seyras. — **1567**. — La royalle ville de Seyras en la quelle se font armeures de très excellente trempe. (Nicolay, *Péregrin. orient.*, l. 1, p. 131.)

Sedan. — V. **1580**. — Une hallebarde de Sedan 12 l.

une autre 9. l. — 17 demi-mousquets de Sedan à 18 l. la pièce. (*Bul. du com. de la langue*, t. I, p. 572.)

Tolosa. — **1645**. — Labrando famosas hojas de espadas y varias armas. (Mendez Silva, *Pror. de Vizcaia, loc. cit.*, c. 12, p. 239.)

ARMÉE (petite. — Entre les mains d'un enfant de huit ans, même du fils de Louis XIV, une petite armée, à laquelle les ressources de la mécanique imprimaient le mouvement des manœuvres, doit être considérée plutôt comme un jouet que comme le prélude d'une éducation militaire. A ce titre il existe des précédents d'une date assez reculée pour me permettre de reproduire ici, avec tout l'intérêt qu'elle présente au point de vue du costume, une pièce du XIVe siècle de la curieuse série des plombs historiés de la Seine.



XIVe s. — *Jouet d'enfant. Coll. des plombs historiés de l'aut.*

1669. — A Pierre Couturier, dit Montargis, 305 liv. pour son paiement des journées qu'il a emploiées à garder et gouverner la machine de la petite armée de Mgr. le Dauphin de Viennois (Louis de France né le 1er nov. 1661) pendant les quatre derniers mois de l'année, à raison de 50 s. par jour. (*Reg. du trés. roy. Bibl. Richel. ms. Colbert*, n° 19, f° 46.)

1670. — 22 7bre. Au Sr Gessey, pour employer au payement de partie des petites figures de soldatz composant une armée de 20 escadrons de cavalerie et de 10 bataillons d'infanterie de carte, que Sa Magesté a commandé estre faiste pour Mgr. le Dauphin... 6000 liv.

— 26 8bre. A Henry Jessey, pour employer au paiement des ouvriers qui travaillent à faire une petite armée pour Mgr. le Dauphin — 6000 liv. — 24 9bre. Au sieur Jessey pour employer au paiement de la petite armée de Mgr. le Dauphin... 10,000 l. — 18 xbre. Au sieur Jessey pour employer au paiement des ouvriers qui travaillent à faire la petite armée de cartes de Mgr. le Dauphin 4000 liv. — 28 xbre. Au sieur Jessey pour employer au paiement de lad. armée de cartes... 2000 liv. — 11 février 1671. Au sieur Gissey pour parfait remboursement de 28,963 l. 14 s. à quoy monte la despense de la petite armée de Mgr. le Dauphin... 963 l. 14 s. (*Cptes de la maison du roi*, p. 182.)

ARMEMENT d'une galée. — **1294**. — Et est à savoir que ce sont les armeures qui faillent, selone mon dit pour chascune galée : 120 targes bonnes et souffisanz; 120 bacinez, 120 cousteliers; 120 espaulières, it. 2000 de bons quarreaus de Jennes d'un pié, 4000 d'autres quarreaus, 1000 quarreaux de 2 piéz des bons de Jennes et 60 plates et 60 gorgières de plates et 60 ganz de plates, d'une main et 60 arbelestes c'est assavoir 40 d'un pié et 20 de 2 piez et 4 dozaines de longues lances et 2 dozaines de roncles et 100 javeloz qui sont appelez galterihl, it. 1000 poz de chauz vive. (*Arch.* J, 387, n° 12.)

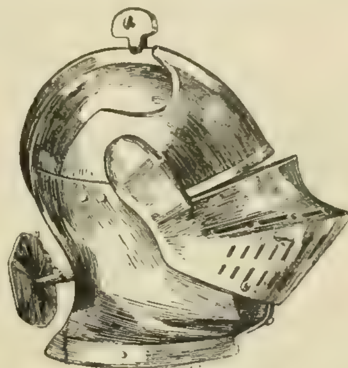
ARMEMENT d'une nef. — **1340**. — A Guill. Hardi, maitre de la nef le *Saint Georges de Leuse* : 20 plates de parve (*epreuve*) et de demi-parve, 10 bachinès, 10 escus, 10 pavois, 30 lances ferrées, 5 arbalestes à un pied, 6 baudrés, 3 casses de cur à pied, une casse de viretons, 10 coustiaux et un garcot tout prest et une casse de cuires. (Beaurepaire. *Le clos des galees de Rouen*, p. 251.)

ARMERIE. — Plante odoriférante, la bétoine sauvage, l'œillet de poète.

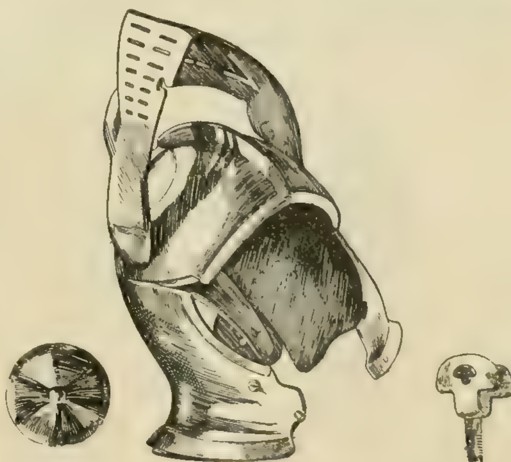
1470. — Et quant est des dons que led. viellard se vantoit luy avoir donné, respondit qu'il n'estoit pas vray et qu'en sa vie ne luy avoit donné qu'une armerie à 16 pompes qu'elle garda et mist en sa quenouille pour la paour de luy. (*Arrests d'amour*, 33, p. 155 v°, edit. 1544.)

ARMET. — Vers le milieu du XVe siècle l'armet, substitué au bacinet, puis au bicoquet, présente le type le plus perfectionné de l'habillement de tête.

C'est à cette époque un casque assez léger dont les diverses parties forment une défense complète de la tête, du visage et du col. A son timbre sphérique s'attache sur pivots le mézail, c'est-à-dire la vue, la ventaille et le nasal qui, réunis ou isolés, se relèvent sur le tymbre ou s'abaissent pour abriter la face et retombent sur les deux coquilles maxillaires dont l'assemblage forme la mentonnière.



Ep. de Louis XI. — Armet à rondelle. Coll. W. Riggs.



Le même ouvert. Rondelle et porte-plumail.

Celle-ci, dans sa partie inférieure, fait jonction avec le gorgerin dont les pièces antérieure et postérieure sont rattachées par des pitons ou des crochets un peu en arrière des clavicules.

Le XVIe siècle n'a tant soit peu modifié ce type qu'en amplifiant les saillies du tymbre ou du mézail, en réunissant en une seule les deux valves de la mentonnière, en faisant jouer sur les mêmes pivots toutes les pièces mobiles, et en confondant d'une manière définitive l'armet avec le heaume.

XIVe s. Li ars (l'air) resplendit touz des splendissours des [armes,
Des armèz, des aubers, des lances, des jusarmes,
Des escus et des targes, des espées d'acier.
(*Girart de Roussillon*, v. 3767.)

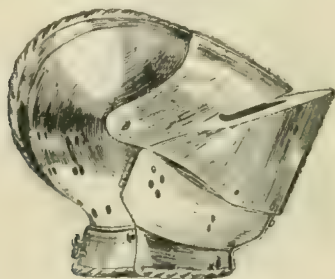
V. **1420**. — Baissans les veues de leurs armetz vindrent l'un sur l'autre. (*D. Florès de Grèce*, f° 133.)

Id. — De la teste (du serpent) il en fit cent armet ou cabasset. (*Id.*, f° 106.)

1444. — (En 1430) le seigneur de Charny au treizième coup qu'il courut contre led. messire Philibert, lui leva la visière de son armet du fer de sa lance. (Monstrelet, l. 2, c. 81.)

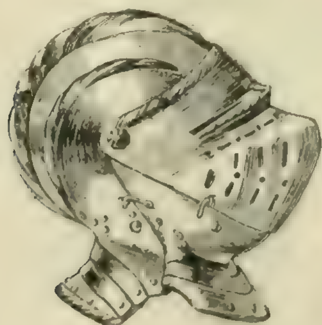
1449. — L'un desd. pages (de Charles VII)... portoit un armet ou armeret en sa teste, tout de fin or et richement ouvré. (J. Chartier, 2, 165.)

1465. — Lui fist oster les vervelles qui tenoient la visière de son armet et la fist atachier à une aigueillete o de la cire... et pour ce qu'elle ne tenoit guères l'autre (son adversaire) l'emportoit. (*Le Jouvencel*, ms., f° 179.)



Fin du XVe s. — *Coll.* W. Riggs.

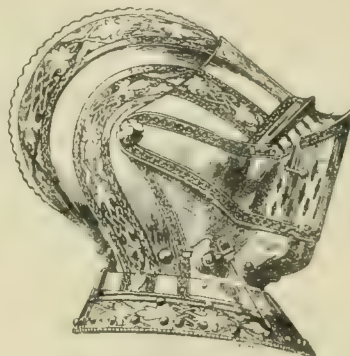
1497. — Pour ung armet de guerre aiant une grande visière persée et 2 bavières d'avantage dont l'une se baisse et haulse, garnie de fine maille, pour la personne du roy 31 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 14 v°.)



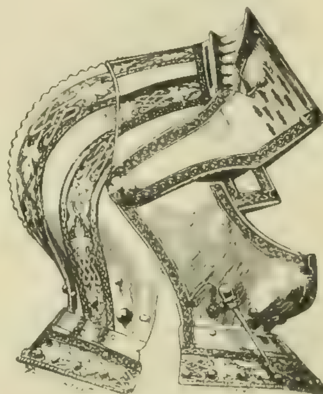
Meme collection.

1509. — A Guillemin Charton, sommelier d'armeures dud. Sgr. (le roi) 16 l. 5 s. pour ung armet heaulme garni de 2 bulles, le quel a esté mis dans l'armeurerie dud. Sgr. pour lui servir à son plaisir. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 57.)

1520. — It. pour et affin que chascun puisse sçavoir et congnoistre ce que lesd. entrepreneurs entendent quant et si souvent qu'ils parlent de harnoys de guerre avec pièce d'avantage, ils entendent en telle sorte que chacun vendra en armet sans porter autre habillement de teste, c'est assavoir heaulme ne demy-heaulme ne bassinet. Et quant au résidu des pièces d'avantage, ainsi qu'il plaira à ung chascun de porter. (*Ordonn. du tournoy d'Ardres*, f° a².)



Armet gravé et doré. Coll. Ressman.



Le même, ouvert.

1543. — *Obsèques de l'amiral Chabot*. — « Après un autre portant le heaume ou armet. » (*Reg. des ordonn.*, Félib., t. V, p. 358.)

1593. — Pour ung armet complet, c'est assavoir, la cuirasse, l'habillement de teste, les brassats, les gantelets et tassettes à culettes avec les genouillères, le tout gravé à moresques et le fond à couleur d'eau (bleu) — pris fait à la somme de 311 escus. (*Argenterie du roi*, 11,208.)

1650. — Ce que nos anciens appellerent heaume on l'appela sous François Ier armet. (Pasquier, VIII, p. 662.)

ARMILLE. — Objet de parure, fermaillet, boucle d'oreilles et principalement bracelet.

1360. Leur osteray de leurs oreilles
Les biaux anneaulx et leurs armeilles.
(Eust. Deschamps, *ms. Bibl. Richel.*, 840, p. 532.)

V. **1360**. — Ils portoient en leurs senestres bras armilles et anniaus d'or. (Bersuire, *Tite Live*. *ms. St Germ.*, f° 11 d.)

1370. — Honorablement les salua. Au départir donna à un une armille (*alias* fermeillet) de fin or de quatre livres pesant. (*Chron. de St Denis*, Lothaire, ch. 1.)

ARMIOLE. — Broc à porter le vin.

1381. — Et la geta (la dague) à lad. femme par tele maniere que se icelle dague n'eust rencontré une armiole plaine de vin, tenant 3 quartes ou environ... (*Arch. JJ. reg.* 119, pièce 140.)

ARMOIRIES. — Si l'archéologie peut être consi-

dérée à bien des égards comme une science nouvelle, une de ses branches a pris, du moins dans l'histoire et dans les habitudes de la noblesse, les racines les plus profondes et les plus anciennes. C'est la science héraldique.

Sans avoir à parler ici de ce que, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, tant d'auteurs ont écrit sur cette matière, il faut regretter que ceux des XVIe et XVIIe siècles aient traité d'une manière trop héroïque les questions d'origine dont la solution réclamait une étude plus exacte des monuments primitifs. C'est à l'érudition moderne que restent donc confiés ces difficiles problèmes, et c'est pour y apporter quelque lumière que j'emprunte au témoignage si autorisé de M. Demay les observations suivantes :

« D'après les sceaux, les blasons ont fait leur apparition dans le dernier tiers du XIIe siècle..... la fleur de lys héraldique sous Philippe-Auguste. Quant au fleuron ornant la couronne et le sceptre de nos rois, on le rencontre aussi loin que l'on peut remonter à l'aide des sceaux et des manuscrits à miniatures, c'est-à-dire jusqu'à Charlemagne. La Vierge, antérieurement au XIe siècle, ne portant pas cet attribut, ne saurait l'avoir transmis à nos souverains. » (Demay, *Le cost. au moyen âge*, p. 233.)

« Les plus anciens sceaux équestres où apparaissent les armoiries sont ceux de Philippe d'Alsace dont l'écu porte le lion de Flandre dès 1170. — Après lui, Bouchard de Montmorency montre en 1177 la croix cantonnée de 4 alérions. A la même date, Eudes de Ham arbore sur son écu les 3 croissants de sa famille. Puis viennent successivement les écus armoriés de Robert de Béthune, avoué d'Arras, 1182 ; de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, 1184 ; d'Étienne, comte du Perche, et de Philippe de Beaumont, en 1190 ; d'Ansel de Garlande, 1195. De Richard Cœur de lion, en 1195 et 1198, date de l'apparition des 3 léopards d'Angleterre. A partir de ce moment les types armoriés ne se comptent plus. » (Demay, *Le cost. de guerre et d'apparat*, p. 28.)

1165. — *Couronnement du roi Artur.*

Ja n'i veissés chevalier...
Qui armes et dras et ator
N'eussent tot d'une color.
D'une color armes avoient
Et d'une color se vestoient
(*Rom. de Brut.* t. II, v. 10783.)

ARMOISIN. — Taffetas mince et non brillant, le seul que les femmes du peuple se permissent de porter au XVIe siècle. Le meilleur se fabriquait à Gênes, la qualité intermédiaire se tirait de Lyon, et la moindre d'Avignon. Il s'en faisait de toutes couleurs et de changeants. Les armoisins les plus estimés étaient noirs à gros grain. Cette étoffe se tissait depuis trois jusqu'à six fils.

Le demi-armoisin était d'une qualité inférieure, on en trouve néanmoins de renforcé ; il atteignait à peine la moitié du prix du précédent.

1541. — 9 aulnes taffetas noir armoisin, à gros grain, pour faire robbe de nuit (pour le roi) au pris de 100 s. l'aulne. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 32 v°.)

1549. — 40 s. pour demie aulne taffetas noir armoisy à 8 filz pour faire le corps à une vasquine.

4 l. 10 s. pour une aulne taffetas viollet armoisy pour faire sachetz à mectre pouldre de senteurs. (*Cpte de Marguerite de Navarre*, f°s 53 et 56.)

1577. — En France, les femmes du peuple n'ont des robes qu'en drap ou en armoisin, mais non en d'autre qualité de soierie. (*Relat. des ambass. vénitiens*, t. II, p. 559.)

1590. — Hanno per usanza le donne plebee Genovesi, portar in capo un pezzo di panno di seta assai sottile come ormesino o taffetano di colori diversi. (Vecellio, 185.)

1618. — Une chasuble de tabis violet... doublée de tafetas demi armesin renforcé, de mesme couleur. (*Inv. de l'Eg. S. Louis des Français*, p. 55.)

1630. — Led. reliquiaire de S. Mathoille repose à une garde-robe garnie de 5 pieces d'armoisin changeant. (*Inv. de l'Egl. S. Anatole de Salins*, p. 511.)

ARMOISIN D'AVIGNON, GÊNES. — **1593.** — Armoisin, taffetas noir de Gennes, grand drap 25 s. le pan. — Armoisin susdit moyen 18 s. — et les taffetas susdicts de couleur 18 s. — Demy armoisin, par moitié 7 s. le pan. — taffetas armoysin d'Avignon, noir 15 s. (*Tarif du comtat Venaissin*, p. 381.)

ARMOISIN DES INDES. — **1723.** — On tire aussi des armoisins de toutes les couleurs des Indes orientales, particulièrement de Cassombazard.

L'armoisin des Indes est un taffetas... plus faible et de moindre qualité que les armoisins qui se font en Europe. Les couleurs surtout le cramoisi et le rouge en sont ordinairement fausses, et ils ont peu de lustre et point du tout de brillant. Il y en a de deux especes qui sont des taffetas ou rayes ou à carreaux et les Damavars qui sont des taffetas à fleurs. Leurs longueurs sont depuis 7 aunes jusqu'à 24 et leur largeur depuis 7 seizièmes jusqu'à 5 sixièmes d'aune. (Savary.)

ARMURERIE. — La profession d'armurier.

1491. — Sachent tous qui ces présentes lectres verront et ourront que, cum le temps passé de 6 ans ou environ Estienne Daussonne, Ambroys de Caron et Claudin Bellon, natifz du pays de Mylan en Lombardie, et Pierre de Sonnaye, natif de la duché de Savoye, les quels se furent associés, accompagnés et adjustez entre eulx, l'un avecque l'autre, de faire leur résidensse personnelle à ouvrer et trafiquer du mestier de armurerie, et ce pour l'espace de 20 ans ou environ... par ces présentes se désassocient et despartent. (*Min. du not. Frapier*, *Arch. de la Gironde.*)

ARMURERIE D'AMBOISE. **1498.** — 55 pieces de bougran rouge contenant chascune 2 aunes, pour faire 2 grans paremens de muraille en une grande salle au chasteau d'Amboise où estoit l'armurerie dud. feu Sr. (Charles VIII). Les quels paremens contiennent depuis le hault jusques en terre 3 couvertures qui sont joignant lesd. paremens pour 3 grandes tables, les quelles servent à déployer les pièces de lad. armurerie.

2 grans cielz de la longueur desd. paremens qui couvrent icelles tables, ayans pentes de tous costez, et 6 rideaulx qui servent à fermer les devant et costez desd. tables, à 30 s. chascune pièce. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 45.)

ARMURIER. — L'armurier du moyen âge se confond avec le fourbisseur. A la cour de France c'est un sommelier d'armes dont les fonctions sont souvent identiques à celles du brodeur.

Quelques noms peu connus, rapportés aux articles qui les concernent, mettent ici en relief les représentants d'une profession expliquée par ses statuts et dont les œuvres attestent qu'elle fut aussi un art.

V. 1488. — STATUTS DES ARMURIERS FOURBISSEURS D'ANGERS.

1. — Quiconque vouldra estre armurier ou brigandinier, fourbisseur et garnisseur d'espées et de harnois... faire le pourra...

2. — It. les quels maistres desd. mestiers seront tenus besoingner et faire ouvrage de bonnes étoffes, c'est assavoir pour tant que touche les armuriers, ils feront harnois blancs pour hommes d'armes, de toute épreuve qui est à dire d'arbalestes à tilloles et à coursel à tout le moins demie espreuve, qui est à entendre d'arbaleste à crocq et traict d'archiers, et pour tant que touche les brigandiniers, ils seront tenus pareillement faire brigandines, c'est assavoir les plus pesantes de 26 à 27 livres poix de marc tout au plus, tenant espreuve d'arbaleste à tillolles et marquées de 2 marques, et les moindres de 18 à

20 livres, tel poix que dessus et d'espreuve d'arbaleste à crocq et traict d'archier, marquées d'une marque. Et seront icelles brigandines d'assier, trampées partout et aussi toutes garnies de cuir entre les lames et la toille, c'est assavoir en chacune rencontre de lames, et ne pourront faire lesd. brigandines de moindre poix de lame...

3. — It. et fauldra que lesd. lames soient limées tout à l'entour, à ce que les étoffes durent plus largement.....

10. — Que les marchans et ouvriers desd. mestiers, tant faiseurs d'espées, haches, guysarmes, voulges, dagues et autres habillemens de guerre, seront tenus de faire tout ouvrage bon, loyal et marchant.

11. — It. que tous fourbisseurs et garnisseurs d'espées, tant vieilles que neufves, seront tenus de faire fourreaux de cuirs de vache ou de veau, et les jointures de cuir de vache, la poignée d'icelles nouée de fouer (fouet), et se aucunes poignées sont faictes de cuir, icelles poignées seront garnies de fisselles par dessoubz led. cuir.

12. — Et pareillement les atelles des fourreaux seront neufves et de bois de fouteau sec...

18. — It. que nuls marchans ne maistres forains ne pourront tenir ouvrouers ne boutiques de harnois, brigandines, javelines, lances, picques ne espées, ne choses deppendantes desd. mestiers en ceste ville s'ils ne sont maistres en cette ville. (*Ordonn. des rois*, t. XX, p. 156 et suiv.)

1352. Belhomet Thurel, pour 25 pièces de velluyaux vndes des fors, baillez à N. Waguier armurier du roy et brodeur. (*Cptes d'Et. de Lafontaine*, Leber, t. XIX, p. 112.)

1421. — Guill. le Loup et Pierre Manring. (Voy. *Arbalète.*)

1447-50. Barbarin de Trez, de Milan. (Voy. *Harnais.*)

1447. — Jean de Bonnes et Jean Rinou. (*Cptes du roi René*, 580-1.)

1448. — Mermet du Perry, d'Aix. (*Ibid.*, pièce 586.)

1448. — Jehan de Galles, de Tours. (*Ibid.*, p. 595.)

1456. —Thomassin Baigneux arm. du roy. (*Ibid.*, p. 599.)

1488. — Pierre Haucher, de Tours.

1489. — Gillet Ledaing. (Voy. *Hallecret.*)

1508. — Louis Merveilles, arm. du roy. (*Ibid.*)

1510. — Jacques Merveilles, de Tours. (Voy. *Armes-Armures.*)

1528. — Robert Dumesnil, dit le Normant. (Voy. *Arbalète.*)

1549-51 — Plusieurs armuriers cités. (Voy. *Armes-Armures.*) .

1561. — Roquelin Dehoux, fourbisseur damasquineur de Paris. (Voy. *Damasquine.*)

1573. — A Me Hans armurier faisant corps de cuirasse à l'épreuve, 100 l. t. pour gages. (*Cptes de la cour de Navarre. Rev. d'Aquit.*, t. XI, p. 245.)

V. **1580**. — Bourgeoys de Moulins (Voy. *Armes-Armures.*)

1591. — Michel Legendre arm. du roy. (Voy. *Harnais.*) Hierosme Corcol et Laurent Hasle, de Tours (Voy. *Espée.*)

ARMURIERS de BORDEAUX, MILAN, etc. — **1375.** Conegude cause sie que Guitard de Junquyères, armurer de Bordeu, Lambert Braque, d'Alemanie, armurer de cotes de fer, reconegon e autreyan e en vertat contessan aver pres e recebut de la man de Moss. de Foixs 100 florins d'aur d'Aragon, per los quans lo prometan e s'obligan aver portat a Morlaas 60 bacinetz ab capmalh e 60 cotes de fer o plus si plus poden, boos e sufficientz. (*Arch. des B.-Pyrénees*, E. 302, f° 129.)

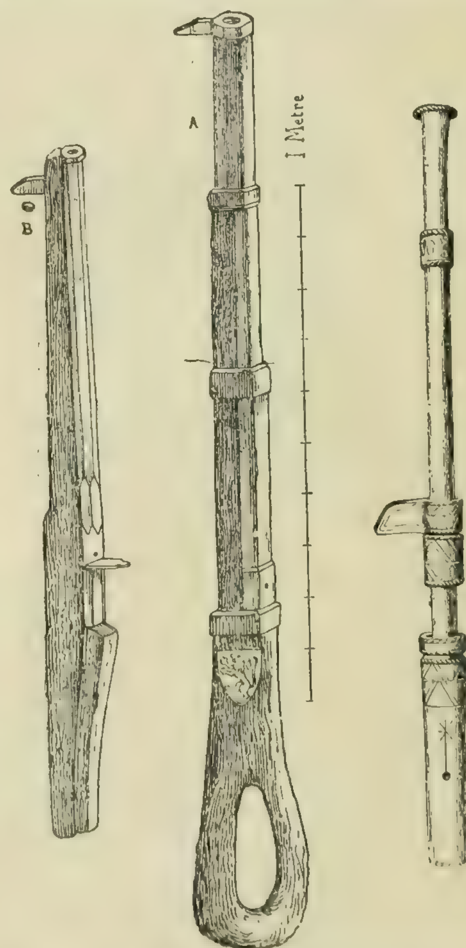
1490. — Sachent tous... que cum le temps passé de 6 ans ou environ Estienne Daussonne, Ambroye de Caron, Karoles et Glaudin Bellon natifs du pays de Mylan en Lombardie et Pierre de Sonnay natif de la duché de Savoye, les quels ce fussent associés, acompaignés et adjustez entre eulx l'un avecques l'autre, de faire leur résidence personnelle et continuelle à ouvrer et trafiquer du mestier de armurerie, et ce pour l'espace de 20 ans ou environ etc... (Gaullieur, *L'armurerie milan. à Bordeaux. Rev. d'Aquit.*, t XII, p. 26.)

1573. — A Batiste de Millan, demeurant à Navarreux, pour la garde et l'entretien du harnois qu'avoit fait faire le feu roy Henry 20 l. t. (*Cptes de la cour de Navarre, loc. cit.*)

AROLUS. — Variété des panneaux ou filets à nappes pour les petites chasses aux oiseaux que le *Roi modus* appelle le desduit des pauvres.

V. **1300.** — Il y a une manière de retz où on prent plusieurs manières d'oyseaux, par espécial quand il a négé, et l'appelle l'on *arolus* qui est de 2 retz, non pas moult grandes mais fortes et espesses, et sont conjoinctes en teste, et sont fichées en terre, et y a distance es parties moyennes, et ont 4 cours bastons dont elles sont eslevées en hault quand la corde est tirée, et ne se fléchissent point vers terre, mais demeurent eslevées et très bien conjointes ensemble avec les retz par dessus en manière de couverture de maison. Ceste retz avec tous ces bastons et ces cordes seront très bien couvert de feurre, et a l'espace du millieu aura de grain ou de viande que les oyseaux ayment et que l'on pense qui soit agréable pour les faire venir. Quand l'oyselleur verra grand multitude d'oyseaulx il entrera en une petite maisonnette close qui devra estre près de là et tirera la corde soubdainement, et l'attachera bien fort à ung pieu de la maison, et prendra les oyseaux. (P. de Crescens, l. 10, ch. 17.)

ARQUEBUSE, HAQUEBUTTE. — La plus ancienne arme à feu portative est le *scolpus* ou *scopitus*, escopette primitive, dont parle en 1397 un inventaire de l'artillerie de Bologne. Elle n'est point différente de la coulevrine de petit calibre dont on s'est servi pendant tout le quinzième siècle où on la tirait sur une fourchette fixée à l'arçon de la selle. Mais sous le



XVe s. — Arquebuses à croc : A, Gymnase de Morat (1479) B, *musée de Dresde. — Autre à croc mobile. Coll. de l'aut.*

nom de coulevrine à main il faut ranger la haquebutte ou arquebuse à croc, c'est-à-dire à crochet; arme de rempart et d'assez fort calibre pour figurer souvent parmi les pièces d'artillerie. Le diamètre moyen du projectile était de 23 millim., et le poids de l'arme, d'après un compte de 1534, de 17 kilogr.

Fixée pour le tir sur une fourchette ou sur un chevalet, la haquebutte à fût de bois, sans bassinet et sans serpentin, est pourvue d'un mécanisme dont un document de 1465 ne signale que la clef, mais dont l'emploi ne semble pas s'être généralisé; aussi est-ce à l'époque de l'avènement de François Ier (1515) qu'il faut rapporter l'invention étrangère de l'arquebuse à bassinet et à serpentin qui, entre les mains des Espagnols, décida en 1524 du sort de la bataille de Pavie.

Alors la mèche, d'abord indépendante, puis prise dans les mâchoires du serpentin, et la platine munie d'un ressort et d'une détente, le bassinet et le couvre-bassin et constituent la disposition spéciale de l'arquebuse telle qu'elle a servi dans l'armée française pendant tout le XVIe siècle.

Néanmoins, dès 1517, en Allemagne, la platine à rouet remplaçait la mèche. Le mécanisme dont elle était pourvu imprimait à une roudelle d'acier cannelée une vive rotation avec frottement contre une pyrite dont les étincelles produisaient sur la poudre d'amorce l'effet des batteries à silex. C'est le système qui, après trois siècles, a fait place dans les temps modernes à l'emploi des fulminates pour les armes à percussion.

1397. — Unum scolpum parvum a cavalito, et sine cavalito — 8 sclopos de ferro de quibus sunt 3 a manibus (*Inv. de l'artill. de Bologne*, p. 364.)

1417. — Ducebat primam aciem ipse cum sexcentis equitibus levis armaturæ, totidemque sclopetariis ac pari numero arcubusariis. (*Comment.* Fr. Carpezani.)



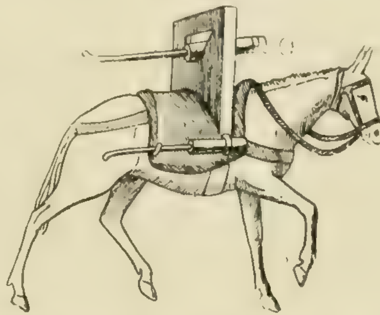
V. 1460. — [Scopitus.] *D'après* Paulus Sanctinus. *Biblioth. Richel. ms. lat.* 7239, f° 79 v°.

1475. — Aux compaignons canonniers qui assairent plusieurs serpentines et hacquebusies sur la muraille de la ville 16 s. — A Jehan Delabarre, febvre pour avoir ferré les lumières de 2 haquebusches, remis une manche à une autre et nettoyé la lumière de 25 autres 16 s. — Au même, pour une arquebuse de fer 4 l. 16 s. — 1478. — 2 hacquebusses de fer 40 s. — 1491. — A Jehan Cuppre mtre fevre à Malines pour 50 arquebuses 200 l. (La Fons, *Artill. de Lille*, p. 27.)

1478. — Payé à Perrenot Poinsart, maréchal, au prix de 3f. chaque 12 harquebuches, dont 6 a manches de fer et les autres à manches de bois. (*Arch. de la C. d'Or.* Garnier, *Artill. de Dijon*, p. 34.)

1495 — 300 Alemans qui avoient moult largement de coulevrines et leur portoit-on beaucoup de haquebutes à cheval. (Commines, l. 8, ch 7.)

1507 à **1518**. — A Me Hans de Parperutre, ouvrier de serpentines à Malines, 20 hacquebutes de cuivre (en ce non compris les affuts)... pour chacune 8 s. — A Me Jehan de Cuppre 20 hacquebustes qui doivent peser 927 liv. a 4 l. 15 s. le cent... et pour les affuts 7 s. chaque... pour 6 grandes et longhes hacquebustes de keuivre pes. 360 liv et 6 affuts de bois 89 l. 16 s. — 50 hacquebustes de fer à 4 l. la pièce. — Un hacquebuste de métal pes. 40 liv. 10 s. — une autre de fer 60 s. (*Extr. des cptes de Lille.* La Fons, *Artill. de Lille.*)



[Asellus portans in sella tres scopitos]. *Ibid.*, f° 72 v°.

1521. — De ceste heure là furent inventées les arquebouses qu'on tiroit sur une fourchette. (Du Bellay, l. 1, p. 358.)

1523. — 8 hacquebutes de fonte de bonne matiere de mytaille, du poids de chacune 30 liv., du calibre de celles du roy qui sont au chateau, à y délaisser deçà et delà du boute-feug, 2 écussons pour mettre les marques ou armes de la ville. (Garnier, *L'artill. de Dijon*, p. 50.)

1523. — Et pour 9000 payes d'Espaignolz, y comprings les doubles payes et les payes et demye de ceulx qui portent les hacquebutes à crocetz, 27,000 esc. par chascun mois. (*Devis p. l'armée du duc de Bourbon.* Rymer, t. XIII, p. 795.)

1524-5. — A Jean Maignan, fondeur, pour avoir faict 26 arquebuzes poisant 851 liv. 159 l. 11 s. — 25 arquebuzes à croc 157 l. 7 s. 9 d. — A J. Veron 62 manches de cœur de chêne pour les arquebuzes 7 l. 16 s. (Girardot, *Les artistes de Bourges*, *Arch. de l'art fr.*, 2e série, t. I, p. 252.)

1527. — Les haquebuttes à crochets que portoyent les gens de cheval.... endommagerent plus les Francoys que leur prouesse et vaillance. (J. Bouchet, ch. 32.)

1537. — Une haquebutte ayant 7 canons, gravée par dessus et damasquinée, et enlad. graveure une salmande et un Vulcan. (Cit. *Arch. de l'art fr.*, t. III, p. 310.)

1553. — Une quantité de chevaletz pour harquebuzes à crocq telz quelz. (*Inv. du chât. de Brest*, p. 792 v°.)

1567. — Les harquebuses à croc sont de plusieurs longueurs et calibres et aussi faut qu'ils servent pour plusieurs effets. Les communes que l'on fond ordinairement pour le roy ont 3 pieds 1 poulce de long ou environ. La circonférence à l'endroit de la lumière est de 7 poulces 2 lignes, sur le devant 5 poulces 2 lignes. La longueur depuis, la douille jusques au crochet 1 pied 7 poulces. L'embouchure contient en diamètre 11 lignes, le boulet 6 lignes. (Latreille, *Disc. sur l'artill.*, ms.)

V. **1580**. — L'arquebuse avoit de longueur 4 palmes et demie, mesure de Milan et tirait une balle pesant un tiers d'once. (S. Luc, *Obser. milit.*, ms.)

1588. — 7 arquebuses à croc de fonte, 3 des quelles ont leurs serpentines. (*Inv. du Pr. de Condé*, p. 150.)

1599. — Une longue arquebouse riée (rayée) dedans qui a un rouet à grand ressort, de la façon de Fornyot; elle

a 3 marques sur le canon... une arquebouse renforcée riée en dedans, qui a un rouet à l'allemande et 2 medailles de corne pou l'encornure. (*Testam. de Charmolue*, p. 436.)

1620. — 11 arquebuses à croc, 7 montées sur bois noir aians environ 7 pieds de long de canon, dont 5 sont avec serpentins, 2 à rouetz, 2 autres plus courtes à serpentins, l'une de 5 pieds et l'autre de 4. Une autre qui se charge par derrier avec quartouches, l'autre montée sur un bois blanc avec filets d'or, de la longueur de 5 pieds. (*Inv. de l'hôtel de Salm.*)

1678. — J'ay veu chez un gentilhomme de Picardie proche Saint-Quentin une arquebuse qui se chargeoit avec le vent et dont la bale perçoit de 30 pas une porte épaisse de 2 doigts. (Gaya, *Traité des armes*, p. 30.)

ARQUEBUSE de BRESCIA. — **1585.** — De Bresse on tire des outils de fer élabourez en plusieurs manières, des arquebuses et autres sortes d'armes très ingénieuses. (Fioravanti, *Miroir univ.*, l. 1, c. 12.)

ARQUEBUSE de CHATILLON. — **1599.** — Je laisse à Mr de Sauvigny mon fils une arquebouse longue, montée de noir avec un grand ressort, et y a en son encornure un veneur qui mène un limier après un cerf. Le canon est du bon maitre de Chatillon, et un fourniment de corne. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 436.)

ARQUEBUSE de HELGOYBAR. — **1645.** — Villa de Helgoybar. Labrando muchos arcabuzes. (Mendez Silva, *Poblacion gen. de Espana*, c. 24, p. 241.)

ARQUEBUSE de LUCQUES, MILAN, PIGNEROL. — **1598.** — Nostre harquebuserie, le temps passé n'estoit pas telle en armes comme elle a esté depuis, car ce n'étoit que petits meschans canons, tant mal montés qu'on appeloit à la Luquoise, en forme d'une espaule de mouton, et le flasque qu'on appeloit ainsy estoit de mesmes, voire pis comme de quelque cuir bouilly ou de corne, bref une chose chétive.

Dudespuis en Piedmont ils s'accommodèrent des canons de Pignerol que l'on fit et forgea là un peu plus renforcés, mais fort longs et menus, qui certes estoient bons pour ce temps.

Dudespuis nous nous en sommes servis pour la chasse à cause de leurs bontés... La mesche de l'harquebuse se portoit par le soldat toute entortillée en rondeur dans le bras, fors le bout de la mesche que l'on tenoit en la main pour la mettre au serpentin. Les janissaires turcs du grand seigneur n'en ont point encore oublié la coustume, qui portent encor ainsy leur mesche, qui pour cela ne se pouvoit si bien accommoder ni si proprement au serpentin comme nous la portons aujourd'huy.

Dudespuis, peu à peu, en Piedmont ils s'accommodèrent des canons de Milan. (Brantome, *Couronnels fr.*, ch. 6.)

ARQUEBUSE de METZ. — **1597.** — 3 arquebuses de Metz garnies de leur fourniment. (*Inv. de la Vve de Nicolay.* — Monteil, XVIe s. *Stat.* 66, note 381.)

ARQUEBUSE de MILAN. — **1576.** — Il y avoit mille harquebouziers choisis, marchant par sept, armés de morions gravés et harquebuses de Milan. (*Entrée du duc de Berry a Bourges.*)

ARQUENET. — Plante de la famille des Borraginées dont la racine donne une teinture d'un rouge violet.

1393. — Sachiez que arquenet est espece qui rent rouge couleur, et est aussi comme garingal..... Garingal qui est le plus vermeil-violet est le meilleur. (*Le Ménagier*, t. II, p. 230 et 235.)

ARRAS (ORFROIS D'. — Indépendamment de ses tapisseries déjà célèbres, la ville d'Arras possédait au XIVe siècle des fabriques d'orfrois, de galons, de tissus et de ceintures fort recherchés pour le costume ou l'ameublement. On en faisait en laine désignée alors sous le nom de fil d'Arras, et principalement en soie de toute couleur et rehaussée d'or. Ces produits, exportés en Italie et particulièrement à Plaisance, servaient, comme la sarge, à border des rideaux de toile ou à faire des gouttières et ornements de lit.

Un document de 1404 prouve clairement que du fil d'Arras pris pour restaurer les trous et les avaries d'une tapisserie à figures, ne peut être que de la laine comme le fil de sayette, la soie, dans ces sortes d'ouvrages, étant toujours désignée par son nom.

1351. — Un chapeau de bievre... fourrez de drap et orfroisiez autour de bon orfroy d'Arras, garny de brides ou las de soye noire et de 2 gros boutons d'or de Chipprе. (*Cpte d'Et. de Lafontaine.* — Du Cange, vo *Capellus.*)

1352. — Pour 8 pièces d'orfrois d'Arras à mettre et orfroisier le parement de cheval, days et quarreaux 7 l. (3 *Cpte id., ms.*, fo 102 vo.)

1355. — 2 chapeaux de bièvre doubles, fourrés de gris garnis chascun d'un grant las de soye et de 2 gros boutons guippés d'or de Chippre, orfroisiez tout autour d'un bon orfroiz d'Arras. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, fo 210 vo.)

1390. — (Utuntur nunc Placentiæ) sarziis magnis et parvis a lectis et cortinis de tela circumcirca dicta lecta et etiam banderiis de Arassa. (J. de Mussis, *Chron. Placent.* — Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XVI, c. 578.)

1394. — It. Unum tissutum de serico viridi sine boucula cum mordente et 17 clavis — 17 s. p.

It. Aliud tyssutum de serico, operatum cum auro de opere dicto attrabato, cum boucula et mordente et 13 clavis argenti albi — 12 s. p. (*Exécution du test. de P. Fortet, ms. Bibl. Richel.* 8630, p. 7.)

1404. — Pour avoir rappareillé et mis à point un tappis a ymaiges, batu à or, de l'istoire de Galeran, où il a reffait de fin fille d'Arras, des couleurs dud. tappis plusieurs grans trous et descireures. (24e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, p. 22.)

ARRÊT. — Espèce de piton façonné et rivé servant à arrêter et surtout à enrichir les courroies d'un harnais.

1392. — Pour l'or d'un arrest semé de petites lettres, émaillé de plusieurs couleurs. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 5530.)

1400. — 16 selles, tant de coursier comme de roncin pour Mgr. le duc d'Orléans, pour sa livrée qu'il a coustume de prendre chascun an.... Les harnois desd. selles de cuir de Hongrie et couvert de drap et cloué d'escailles découppez tout au long et par les carrefours d'arretz de laiton, et en chascun arrest une fueille de laiton pendant, de la façon d'une fueille d'ortie. (*Cpte roy. de l'écurie*, fo 19.)

ARRÊT DE LANCE. — Appliqué primitivement à la rondelle qui surmonte le pied de la lance, ce terme désigna plus tard le crochet fixé à la cuirasse, généralement appelé *faucre*. Voy. ce mot.

1388. — A Thomas Dubrueil, armeurier.... pour l'aschat de 3 fers de lansse 18 s. 9 d. les quelx il a mis en 3 lansses avec les arrès. (Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Tours*, t. XX, p. 245. *Cptes de la ville.*)

1484. — *Etienne Pannaye fait dorer :* les soleils du viel harnois de jambe du duc d'Orléans et aussi l'arrest de la vieille curasse à la mode d'Espagne pour l'entrée du roy a Paris. (*Arch. Joursanvault*, no 673.)

1600. — Encores que les chevaliers n'eussent point (pour la lance) d'arrets fermes, à cause que leurs haubers estoient de mailles, l'on n'eust sceu ou les clouer sur les mailles. (Fauchet, *Orig. des armes*, fo 12.)

ARROSOIR. — Les deux vases cités ici diffèrent de l'arrosoir usuel. Le premier est analogue à la pièce siphoïde donnée par Villard de Honnecourt ; le second est une chantepleure (voy. ce mot) ou arrosoir pneumatique adopté par Valentine de Milan comme emblème de son deuil.

1489. — Gutturnium. Vas aquatile perforatum in inferiori parte. *Arrousoir pour arrouser jardins.* (*Gloss. lat.-franc. ms. de Lever.*)

1514. — No 116. Ung arrosouer à geeter eaue rouze, à

ung clocher dessus et ung pend (?) dessoubz, le tout couvert de fil, et y a plusieurs personnages de femmes, esmaillé de esmail sur esmail, tout vermeil doré pes. 2 m. et demi. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1556. — Entre les vaisseaux cestuy cy est aussi esmerveillable qu'il est commun. Semblable en grandeur et en forme à une amphore qui a le col gresle, le fond est percé par le bas comme un crible, une petite bouche par le haut. Il se fait d'argille et peut être fait de toute autre matière. La bouche d'en haut estant ouverte on la plonge dans l'eau et le remplit-on, puis on le soit et met-on le poulce devant pour retenir l'eau, jusqu'à ce qu'on soit venu au lieu du jardin qu'on veut arroser, puis y estant on l'arrouse. Quand on veut cesser on met le poulce pour retenir l'eau. (Cardan, cit. par Wecker, *Merv.*, l. 12, p. 798.)



1557. — *D'après* Cl. Paradin. *Devises héroïques.*

ARSENAL DE VENISE. — **1480.** — Il y a (à Venise) une grant place qui dure environ une lieue de tour nommée l'Arcenat, en laquelle y a tout autour par dedans de grandes salles. Et une des plus merveilleuse chose qui soit en toute région du monde. près de ville et principallement pour la grant habondance et multitude d'artillerie et de tous harnoys de guerre qui est esdictes salles. Et sont chascunes pieces mises par ordre tout le traict à part, les arcs et arbalestes d'autre. Les brigandines et harnoys, heaulmes, salades et espées toutes nues. Lances, javelines, picques, voulges et tous autres bastons maniables qui peuvent servir et estre nécessaires en guerre, chascun à part en si grant habondance que c'est une chose incrédible qui ne le verroit. (*Le voy. de la Ste Cité de Jérusalem*, f° b².)

ARSENDJAN (ETOFFES d'. — **1356.** — Arsendjan est du nombre des villes du prince de l'Irak... la plupart de ses habitants sont Arméniens. On y fabrique de belles étoffes qui sont appelées de son nom. (*Voy. d'Ibn-Batoutah*, t. II, p. 294.)

ARSIN. — Incendie. — **1379.** — N° 1868, en ung noet plusieurs pièces de fretin demourées d'un arsin, pes. 14 m. 4. o (*Inv. de Charles V.*)

ARTAULT. — Arrêtoir. — **1449.** — It à Pierre Boucher, serrurier... pour ung artault devant l'huis, scelé en plonc, et pour led. plonc et pour plâtre pour sceller les taudis. (*Cptes de l'Egl. S. Sauveur de Blois*, p. 20.)

ARTEBOIS. — Enmarchement de lit formant gradin en saillie sur les parois isolées du mur. Voy. ATIBOIS.

1589. — N° 429. Ung pavillon à l'impériale, de toille de Hollande, garny d'ouvraiges blanc et rouge, 3 grands rideaux, les soubassemens, 4 quenouilles garny de mesmes ouvraiges, 3 artebois, la garniture du chevet de mesme toille et mesme ouvrage. (*Inv. de Catherine de Médicis.*)

ARTIFICE. — Pendant tout le moyen âge les projectiles incendiaires ont figuré dans l'attaque et la défense des places. C'est à cette catégorie d'engins que se rattache le feu grégeois des auteurs byzantins et arabes, auquel est consacré un article spécial.

1594. — A Jehan Bocquet, artificier du roy en la ville d'Abbeville, la somme de 600 s. pour partie de la despence qu'il a fait en ceste ville durant ung mois qu'il a travaillé a faire cercles, grenades, pots et autres choses d'artifices pour s'en servir à l'encontre des ennemis en cas de siége, et pourquoy a esté envoyé en cested. ville par M. de Humieres lieutenant pour le roy en Picardie.

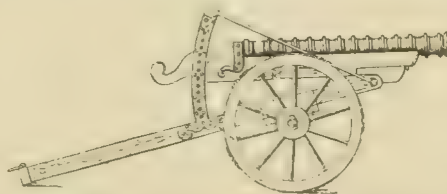
... A Nicolas Everart, potier de terre, demourant en ceste ville, la somme de ung escu 36 s. pour 4 douzaines de potz de terre nommez burettes par luy livrez, pour 6 potz à feu d'artifices faits par Jehan Bocquet maitre faiseur d'artifices de la ville d'Abbeville.

A Jehan Fauvel, tonnelier à Doullens, pour avoir fait, livré, acoustré et arrondy 50 cercles de bois pour emploier à faire artifices par Jehan Bocquet maitre artificier de la ville d'Abbeville et qui sont au magazin de lad. ville, et 30 s. pour un pot d'eau de vin (eau-de-vie) por luy livré aud. artificier à emploier ausd. artifices. (*Cptes de Doullens.* Extr. par Dusevel.)

ARTILLERIE. — Avant l'invention des armes à feu, ce terme désigne tout l'outillage manuel ou roulant et aussi les engins et machines de toute sorte servant à la guerre. Cette diversité des noms et des choses m'oblige à renvoyer à ses places respectives l'étude de leur caractère spécial, comme aussi celle des armes nouvelles qui accompagneront l'emploi de l'artillerie proprement dite.

A partir de 1326, la fabrication de la poudre sort du domaine mystérieux où la science du XIIIe siècle l'avait tenue cachée, pour entrer dans celui des applications. Dès lors, une série de documents authentiques permet de suivre les progrès d'un art nouveau dont Berthold Schwartz a passé longtemps pour l'inventeur, mais au moine allemand revient le mérite seul d'y avoir apporté, vers le milieu du XIVe siècle, un certain développement, c'est-à-dire l'usage de la grosse artillerie.

Les plus anciennes bouches à feu paraissent avoir été exécutées en fer et en fonte de métal d'un petit calibre, ayant la forme allongée d'un tube primitivement percé par les deux bouts, puis muni à la culasse d'une chambre mobile contenant la charge; mais les dangers résultant de leur imperfection ne



1476. — *Pièce de l'artill. de Charles le Téméraire à Granson. Arsenal de Laneuville.*

tardèrent point à faire substituer au coulage un appareil de douves frettées qui en multipliant les enveloppes diminuait les chances de rupture.

Les premiers projectiles employés étaient de courts carreaux ou garrots empennés assez semblables à ceux que lançaient les grandes arbalètes à tour. Après, vinrent les boulets de métal et de pierre. L'usage de ces derniers durait encore au XVe siècle.

Dès l'époque de Louis XI (1461-83), l'artillerie prit

une importance qui, progressant pendant les règnes de ses successeurs, permit à Henri II d'en régulariser l'emploi en déterminant d'une manière précise dans les ordonnances de 1552 le nom, l'espèce et la dimension des pièces.

1180. — Assint et lancee, catapultes *setes barbelez*, antillia *talevaz*, pelte *id.*, baliste *arblaz*, fustibula *manggeneus*, funde *lenges*, baleares, sudes *peus* ferri, clave nodose *maces*, fustes *bastuns*, torres *tisuns* ignem sapientes. . assint et arietes, vinee *berfreys*, vites, crates *cleyes*, baleare *perers* et cetere machine. (Alex. Neckam, *De utensilibus*, édit. Th. Wright, p. 104.)

V. **1265.** — Quædam vero auditum pertubant in tantum quod si subito de nocte et arte sufficienti fierint, nec posset civitas nec exercitus sustinere. Nullus tonitrus, fragor posset talibus comparari... Et experimentum hujus rei capimus ex hoc ludicro puerili quod fit in multis mundi partibus, scilicet ut instrumento facto ad quantitatem pollicis humani ex violentia illius salis, qui salpetræ vocatur, tam horribilis sonus nascitur in ruptura modicæ rei, scilicet modici pergameni, quod fortis tonitrui sentiatur excedere rugitum et coruscationem maximam sui luminis jubar excedit. (Roger Bacon, *Opus majus*, p. 474, édit. 1733.)

Sed tamen salis petræ *luru vopo vir can utriet* (anagramme de : *carvonu pulveri trito*) sulphuris, et sic facies tonitrum et coruscationem si scias artificium; videas tamen utrum in enigmate vel secundum veritatem. (*Id.*, *Théâtr. chim.*, t. V, c. 11, p. 881.)

1305. — Artillerie est le charroi
Qui par duc, comte ou par roi,
Ou par aucun seigneur de terre
Est chargié de quarriaus en guerre,
D'arbalestes, de dards, de lances,
Et de targes d'une semblance.
(G. Guiart, v. 11,245.)

1326. — (n. s.) 11 février. Possint dicti domini priores artium, et vexilliter justitie una cum dicto officio 12 bonorum virorum, eisque liceat nominare, eligere et deputare unum vel duos magistros in officiales et pro officialibus ad faciendum et fieri faciendum pro ipso communi pilas seu palloctas ferreas et canones de metallo, pro ipsis canonibus et palottis habendis et operandis per ipsos magistros et officiales et alias personas in defensione communis Florentie et castrorum et terrarum que pro ipso communi tenentur. (*Arch. de Florence*, reg. 23, *De' riformagioni*, p. 65.)

1338. — Sachent tous que je Guillaume du Moulin de Boulogne, ai eu et receu de Thomas Fouques, garde du clos des galées du roy nostre sire à Rouen, un pot de fer à traire garros à feu, 48 garros ferrés et empanés, en 2 cassez, une livre de salpêtre et demie livre de souffre vif pour faire poudre pour traire lesd. garros; desquelles choses je me tien à bien paié et les promets à rendre au roy nostre sire ou à son commandement toute fois que mestier sera - donné à Leurre le 11e jour de juillet. (*Bibl. Rich. Cab. des titres.*)

1339. — (n. s.) A Henri de Faumechon pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui estoient devant Puy-Guillaume (Guillem). (*Cpte de Barthelemy du Drach.* — Du Cange, v° *Bombarda.*)

1339. — Sachent tuit que nous, Hughes, sires de Cardillac et de Bieule, chevaliers, avons eu et receu de mons^r le Galois de la Balmes, maistre des arbalestriers, pour 10 canons, 5 de fer et 5 de métal, liquel sont tout fait dou commandement doud. maistre des arbalestriers par nostre main et par nos gens, et qui sont en la garde et en la deffense de la ville de Cambray, 25 l. 2 s. et 7 d. t., liquel sont délivré aud. maistre et à la ville. Donné souz nostre saiel, à Cambray le 8e jour d'octobre. (*Doc. cit.* Lacabane, *De la poudre a canon*, etc., p. 51.)

1346. - 2 ingeniis cum apparatu, 10 gunnis cum telar (affuts) unde 2 grossis, 5 parvis barellis cum salpetre, sulphure vivo et alio pulvere pro dictis gunnis, 73 pellot, plumbi grossis, 31 parvis pellot', 6 peciis plumbi, 2 mandibus 8 martellis, 6 paribus tenellarum, 10 garbis asceris, 500 libris ferri hispanici, 2 paribus suffocalium, 2 bicorn et 2 tonyrus. (*Cpte du contrôleur roy. d'Angleterre. Archeol. Journ.*, t. XIX, p. 75.)

1383. — 2 coquez, vuetons enférez et empanez pour petites espringales 800 — targes pour ribaudequins 6 — grans targes couvertes que on dist manteanx 25 — En un petit tonnelet, fers pour canons et pour ars à cauque 525 — 4 canons getans galez et garros — pluseurs garros pour lesd. canons boins et en y a pluseurs sans fers. — 4 soufflets pour les 4 canons — 2 paires de maules énarmés de fer pour jeter galès de plonc pour canons — unes estennelles de fer pour ployer pennes d'arrain pour garros — une espringale petite et 2 baudrez en la tour. — pluiseurs granz trait de garros, tant d'espringales, de ars à tour et de canons — grant quantité de petis pos de terre pour jeter cauch — un grant canon pour geter pierrez et 47 garros de pierre (*sic*) aveuc 20 liv. ou environ de pourre admettre aveuc led. canon. — 2 coffres plains de trait de canons empanné — 3 coffres plains de trait d'espringale empanné d'araing - 2 canons de trait, et 2 pour jeter plommées — 4 fers de canons et les boute-fuz — 3 payelles de fer pour cauffer les canons — 100 galez de pierre pour les canons — 3 soufflez appartenans as canons — 3 canons sans pourre qui jetent garros et galès de plonc. — 7 canons estoffez dont les 4 sont grans et les 3 sont portatifs - 4 canons de keuvre à jeter garros. — 4 canons de fer getans garros. — une boite qui tient 3 canons ensemble pour jeter plonc. (*Inv. des forteresses de l'Artois.* — *Arch. de Lille*, portef. A. 13.)

1397. — Rubr. 79. — Ciascuna nave che se partira d'Anchona per andare fuora del golfo, se è da 6 meste in sù, debia portare 2 bumbarde overo schoppi e 2 pietre overo ballotte de ferro per le dette bumbarde overo schoppi; 10 balestre da scaffa e 2000 buoni verettoni, D. lancie, 10 para de chorrazze, 3 barche de pietra, 30 pavesi. (*Station marit. d'Ancône*, Pardessus. *Rec. des lois marit.*, t. V, p. 180.)

1417. — S'ensuit l'artillerie pour la garde et seurté de la bonne ville de Dijon, en oultre de ce que les habitants particuliers en ont avisé.

1° Fault avoir 25 quanons gestans pierres de 20 et de 15, de 12, de 10 et de 8 livres le plus petit, dont il y a ja 10, ainsy en fault encour 15 quanons qui pourront couster environ 160^f — It. 50 quanons gestans plombées dont il y en a 3, ainsi en fault acheter 47 qui pourront couster la piece 2^f. pour ce 94^f. — It. Fault avoir matiere à faire poudre à quanons 5000 livres qui pourront couster au prix de 25 à 30^f. le cent environ — 1250^f. (*Arch. de la Côte-d'Or.* Garnier, *L'artill. de Dijon*, p. 9.)

1465. — Est de nécessité avoir... 4 grans canons jectans de 4 à 500 liv. pesantz, le second jectant environ 300 liv. pesant. — it. un autre jectant environ 200 l. — it. ung canon de cuyvre espécial jectant 100 l. pes. — it. 20 autres canons communs jectans pierres. — it. autres petis canons jectans plombées et pierres communes de 100 à 120 l. — it. 2 autres grans canons et 6 plus petis. — it. encore 2 autres gros canons jectans de 3 à 400 l. chacun et 4 petits. — it. 25 canons à pierre jectans de 2 a 3 et a 400 l. pes. et 60 autres petis, et doivent estre estoffez de pouldre, de bois et de ce qu'il appartient. Et tout en somme 248 canons qui diversement sont nommez. (*Le Jouvencel*, f° 116, ms. *Bibl. Richel.* f° 192.)

V. **1480.** — ARTILLERIE ITALIENNE

	Poids du boulet.
—	—
Bombarde	300 liv. pierre.
Mortier	200 à 300 l. id.
Commune ou moyenne	50 l. id.
Cortana (courtaut)	60 à 100 l. id.
Passe volant	16 l. plomb avec dé de fer.
Basilique	20 l. bronze ou fer.
Cerbatane	2 à 3 l. plomb.
Espingarde	10 à 15 l. pierre.
Arquebuse	6 onces plomb.
Escopette	4 octavi (50 à la liv. de 340 gr.)

(Giorg Martini. *Cit.* L. Bonaparte, *Et. s. l'artill.*, p. 96.)

FERRURES D'AFFUTS

1506. — Ferrure d'un petit faucon de cuivre pesant 27 l. — serpentine de fer 115 l. — autre 217 l. — autre

200 l. — autre grande 240 l. — petite colevrine de fer 12 l. — serpentine de fer 144 l. — petit canon de fondue 92 l. — faucon 171 l. — gros canon en fer 548. (*Arch. de la Cote-d'Or.* Garnier, *L'artill. de Dijon*, p. 38.)

1507. — Y avoit (Louis XII au siège de Gênes) 6 gros canons serpentins marqués, 4 aux armes de France et de Milan, et 2 aux armes de Luxembourg que feu Louis Mgr. c^te de Ligny fit fondre à Ast, 4 coulevrines batardes, 9 moyennes, 8 faucons, 50 hacquebuttes à crochets sur chevalets bien aisées à manier, les quelles se portoient sur le col des pionniers jusques au sommet des plus hautes montagnes. (J. d'Auton, part. 6, ch. 24.)

V. 1540. — ARTILLERIE FRANÇAISE

	Boulet.	Pièce.	Chevaux.
—	—	—	—
Grand basilique........	80 liv.	8 à 9000 l.	»
Double canon...........	42	7000	35
Canon serpentin.... ...	24	4000	21
Grande coulevrine......	15	3500	17
Coulevrine bâtarde... ..	7	2000	11
Coulevrine moyenne.....	2	1200	4
Faucon	1	800	3
Fauconneau......	14 onces.	300	2
Hacquebutte à croc.....	»	34	»

1550. — ARTILLERIE FRANÇAISE

Calibres réguliers.	Boulet.	Pièce.	D° attelée.	Chevaux.
—	—	—	—	—
Canon	33 l. 4 o.	5200 l.	8000 l.	21
Grande coulevrine..	15 l. 2 o.	4200	6500	17
Coulevrine bâtarde.	7 l. 2 o.	2500	4400	11
— moyenne	2 l. »	1500	2200	4
Faucon	1 l. 1 o.	800	1340	3
Fauconneau........	» 14	500	800	2

(L. Bonaparte, *D'après les ms. du temps, loc. cit.* 163 et 201. et *Mém. s. l'artill. ms. Bibl. Richel.* 7113-110).

1571. — 2 longues couleuvrines surnommées *mousches* — 2 autres couleuvrines surnommées *pics* — 2 courtes pièces surnommées *crapaulx*, de fonte. — 4 chariots et orgues de chacun 3 doubles harquebouses à crocs, de fonte. — un autre chariot d'orgue de 4 harquebouses à cros, de fonte. — un double mousquet de fonte sur roues, 12 faulconneaulx de fer forgés, montés sur roues, chacun de 3 pieds et demi, qui se chargent par chambres (*Artill. de Charles III de Lorraine. Rev. des soc. sav.*, 1870, t. II, p. 193.)

1572. — Qu'elles (les pièces) soient marquées des armes de ceux qui les font faire avec la marque du fondeur et la date de l'année. (*Ordonn. de Charles IX. Bibl. Richel. fds S. Germ.*, n°s 374-516, f° 7.)

1584 — *Ordre pour la conduite et attirail du canon* — Pour esquipper et gouverner l'artillerie dans la ville fault...loger les canoniers aux maisons les plus proches des pieses, qui y tiendront la grosse pouldre à canon en 2 sacs de coutils tenant ung boisseau au plus chascung et 2 petits sacs de cuyr pour la pouldre d'amorche, tenant chacun 3 livres, dans un coffre de bois fermant à clef; et aussy les boulletz de plomb, chargeoirs, escouvillons, bouletz de fer, haulces, leviers, boute-feux, corde à feu..... Doit avoir chacun canon 4 canoniers, à chaque grande couleuvrine 4, à la bastarde et moyenne 3, à chascun faulcon et foulconneau 2... tous les quels doibvent avoir chacun un dégorgeoir, 2 touches et ung boute-feu. (*Rapp. s. l'artill. de Bourges.* — Girardot, *Arch. de l'art fr.*, 2e sér., t. I, p. 268.)

1598. — ARTILLERIE FRANÇAISE

	Calibre.	Longueur.	Poids.	Boulet.	Façon.
—	—	—	—	—	—
Double canon..	6 1/2 pouces	10 à 12 pieds	9 à 10.000 l.	42 l.	50 esc.
Canon	6 »	9 »	5 à 6000	33	40 »
G^de coulevrine.	5 »	12 à 13 »	3 à 4000	16	36 »
Bastarde......	4 »	9 à 10 »	15 à 1600	7 1/2	30 »
Moyenne	2 1/2 »	6 à 7 »	»	2 1/2	
Fauconneau...	2 1/2 »	6 à 7 »	10000 à 1200		18 »

FLASQUES ET AFFUTS

	Longueur.	Largeur.	Epaisseur.	Ferrure.
	—	—	—	—
Double canon.......	15 pieds.	24 pouces.	8 pouces.	22 escus.
Canon	14 »	24 »	8 »	20 »
Grande coulevrine..	14 à 15	18	8 »	20 »
Bastarde...........	12 »	14 »	8 »	10 »
Moyenne	10 »	»	5 »	6
Fauconneau........	6 »	10 »	3 »	3 »

Roues non ferrées la paire n° 1, 6 escus. — Celle de devant 2 esc. — n° 2, 5 esc. — n° 3, 5 esc. — n° 4, 3 1/2 esc. — n° 5, 3 1/4 esc. — n° 6, 2 esc. (Jos. Boillot, *Artifices du feu*, ch. 48 à 55.)

ARTISTES ORIENTAUX. — Je signale un des motifs les moins connus du maintien de la tradition dans la pratique des industries de l'Orient.

V. 1300. — Sur le territoire du Kouhistan les généraux d'Houlagou emportèrent la place de Toun et massacrèrent toute la population à l'exception des artisans en 655 de l'Egire. (Raschid-Eldin, *Hist. des Mongols*, trad. Et. Quatremere, p. 181.)

Note du trad. — J. Duplan Carpin atteste expressément que les Mongols, lorsqu'ils faisaient la conquête d'une ville ou d'une province, n'épargnaient que les artisans. Sur le témoignage de Shiltberger, Tamerlan était dans l'usage de conserver en vie les artisans que le sort des armes faisait tomber entre ses mains et de les envoyer dans sa capitale où il les faisait travailler pour son propre compte.

ARTS INDUSTRIELS. — Quelques lignes placées en tête du traité du moine Théophile donnent ces renseignements précieux, malgré leur brièveté, sur la réputation que s'étaient acquise à la fin du XIIe siècle les Arabes et plusieurs nations de l'Europe dans la pratique des arts.

V. 1200. — Illic invenies quicquid in electrorum operositate seu nigelli varietate novit Tuscia (al : Rutigia[1]); quicquid ductili vel fusili seu interrasili opere distinguit Arabia, quicquid in vasorum diversitate seu gemmarum ossiumve sculptura, auro et argento, inclyta decorat Italia; quicquid in fenestrarum preciosa varietate diligit Francia; quicquid in auri, argenti, cupri et ferri, lignorum lapidumque subtilitate sollers laudat Germania. (Théophile, *Préface.*)

ARTUSONNÉ. — Piqué de vers.

1557. — 200 toysses de membreure et repartaige... le tout de bon boys blanc et non artusonné et non ayant aulcuns aubour. (*Devis de Philibert de Lorme. — Arch. de Chenonceaux.*)

1611. — Artuson — artison — A Wood worme. (Cotgrave.)

ASNE. — Voy. ANDIER. — **1564.** — 2 ferts de gauffres, 2 petits landiers de fert appelés asnes. (*Inv. du Puymolinier*, f° 162.)

ASPECT. — **1602.** — Avons trouvé les meubles qui s'ensuivent sur la haulte salle ayant son aspect sur la rue. (*Inv. de Renée Clergault.*)

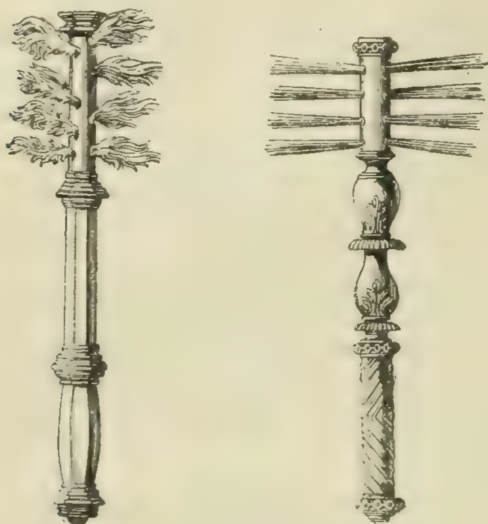
ASPERGEOIR. — L'aspergeoir ou goupillon occupe dans le mobilier des églises une place bien modeste; il a pu toutefois échapper à la vulgarité des formes qu'on lui connait aujourd'hui, et la rareté des objets anciens de ce genre expliquera l'intérêt que peuvent avoir les figures ci-jointes.

1328. — 2 esparjouers dorés à getter eaue rose pes. 2 m. 10 est. (*Inv. de Clémence de Hongrie.*)

1360. — Un benaitier... et a son aspergès quarré a 3 neux. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 30.)

1. 1053. Rutini flavi id est Flandrenses (Papias *Vocab.*).

1420. — Un viel aspergès d'argent armoyé au bout des armes de Mds. — pes. 6 o. (*Inv. ms. de Philippe le Bon.*)



XVe et XVIe s. — Argenterie de Maubeuge.

1488. — Aspersorium argenteum absque setis et ligno, sed argentum duntaxat, — pond. 2 m. 2 o. 17 est. (*Inv. de S. Donatien de Bruges.*)

ASPERGET. — Terme de pyrotechnie, fusée.

V. **1430.** — Meslez tout ensemble gomme arabique, poix et mercure, camphre, arsenic, sel ammoniac, salpètre, salnitre, soufre vif, eau-de-vie et huile d'olive... et ce sera la meilleure huile qu'on puisse trouver pour aspergès de feu. (*Secret de l'artillerie, ms.*)

1561. — Pour faire aspergets pour soi défendre ou pour assaillir ses ennemis... il vous fault prendre un baton ou un bout de pique de la longueur de 8 pieds [suit la manière de faire cette fusée composée de soufre et d'étoupes]. (*Livre de canonnerie.*)

ASPICH (CLICQUANT D'. — L'huile d'aspic employée comme dissolvant de la sandaraque (*resine du Thuya articulata de l'Arabie*) formait, avec l'addition du safran et de l'huile de lin, un vernis produisant par son application sur l'étain en feuilles minces, à peu près l'effet de la dorure. Ce clinquant est resté longtemps usuel, surtout en Allemagne, à cause de son bas prix et de sa souplesse très supérieure à celle du clinquant moderne.

1260. — Tit. 32. Li bateurs d'étain puet taindre son estain de toutes manieres de couleurs. (*Reg. d'Et. Boileau.*)

1506. — Pour avoir apporté de Rennes, d'or et clicquant d'aspich a faire les trionffez a l'antree de la rayne. 21 s. 4 d. — Item en fil noir et aiguillez pour couldre lesd trionffes. 5 d. (*Reg. de la cath. de Treguier. Arch. des C. du Nord.*)

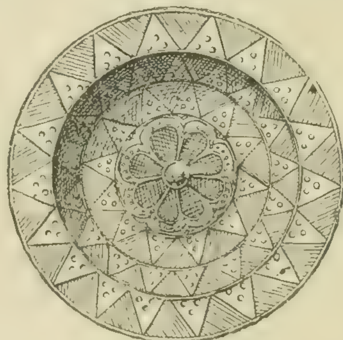
ASSEMBLAGE A FER DE BÊCHE. — A queue d'aronde, qui a en effet la forme d'une bêche.

1401. — En la grant sale de l'ostel du séjour lès-Charenton, du costé devers la riviere... avoir fait doubles sablieres assises en 3 sens, lesquelles sont assemblees ensemble a tenon et a mortaise a fer de besche et a 2 chappes. (*Cptes de l'escurie du roi, f° 54 v°.*)

ASSEMILLÉ. — Essemillé.

1386. — Pour avoir trait et assemillié en la pearriere du lavoir 113 quartiers de pierre... rendus conduiz et livrez en la place des freres cordelliers de Poitiers... au pris de 30 l. le cent. (*Cpte des batim. du duc de Berry, f° 27 v°.*)

ASSIETTE. — Les diverses acceptions de ce mot ancien se rapportent à une même étymologie et dérivent toutes du verbe *asseoir*. Lorsque Brantome dit en parlant du grand Prieur : « Il estoit (à cheval) fort adroit et de très bonne assiette et de fort bonne grâce », cela s'entend de sa tenue. Le même terme a encore signifié l'ordre des places d'une cérémonie ou d'un repas. Dans les usages de la table du XIVe au XVIe siècle il s'applique à un service. Ainsi, selon le *Ménagier de Paris* (1393), un dîner de 24 mets à 3 assiettes est un dîner à 3 services composés chacun de 5 à 8 plats. Dans d'autres passages du même auteur, ce mot désigne un seul des plats dont se composait un service, il est alors synonyme d'écuelle, mais jamais à cette époque il n'est pris dans le sens plus moderne d'une pièce de vaisselle de table. C'est seulement en 1514 que je le rencontre pour la première fois.



XVe s. — Assiette d'étain. Coll. de l'aut.

En orfèvrerie on entendait par assiette le champ des plaques ornées d'émaux, de joaillerie ou d'un travail quelconque, dont l'ensemble composait un collier, une couronne, une ceinture ou tout autre objet formé par la réunion de pièces qui pouvaient s'isoler les unes des autres.

Enfin les doreurs ont donné et donnent encore ce nom à la couche de terre ferrugineuse très fine qui sert d'apprêt pour la dorure à l'eau.

ORDRE ET ETIQUETTE. — **1377.** — L'assiette fu à primier l'évesque de Paris, l'évesque de Brusebec... (Christ. de Pisan, *Charles V*. part. 3, ch. 38.)

1387. — Lors vint ung maistre d'ostel qui moult doulcement se agenoilla devant la pucelle et luy dist : Ma damoiselle, il est prest quand il vous plaira à laver. Par foy, dist-elle, quant il plaira a mes seigneurs qui cy sont. A quoy respondist Anthoine : Damoiselle, nous sommes tous pretz quant il vous plaira.

Et lors se prindrent par les mains, et fist Anthoine mander le roy d'Aussay et le fist seoir a table le premier, et puis apres la pucelle et puis Regnault frère dud. Anthoine ; et apres eulx s'assirent quatre des plus haultz barons du pays, et après par la salle s'assist qui mieulx, chascun selon son degré. (*Melusine*, p. 232.)

1456. — Il (le duc d'Athènes) s'assist à table, luy et sa fille et deux autres ducs. Loys et Orguinor qui moult estoyent jones ne se voldrent seoir à table, mais servirent les dames et pucelles aussy comme en France estoit de coustume. (*Les sires de Garres*, N. 1 v°.)

1551. — Le très excellent enterrement du très hault et tres illustre prince Claude de Lorraine, duc de Guyse et d'Aumalle, par de France... auquel sont declarees toutes les ceremonies de la chambre d'honneur du transport du corps, de l'assiette de l'Eglise de l'ordre de l'offrande et grand dueil, etc... (Em. du Boullay.)

Service. — **1378.** — *Réception de l'empereur Charles IV*. Et combien que le roy e. st ordené 4 assiettes de 40 paires de mès, toutes voies, pour la grévance de l'empereur qui trop longuement eust sis à table, en fist le roy oster une assiette. (*Chron de S. Denis*, t. VI, p. 385.)

1393. - Autre diner de 24 mets à 3 assiettes. (*Le menagier*, t. II, p. 99.)

1530. — Outre le service de lad. dame, furent servis 8 plats d'assiette à lad. table de marbre par 8 autres maistres d'hôtel du roy. (*Entrée d'Eléonor d'Autriche. — Cerémon. franç.*, t. I, p. 505.)

1578. — Le pot de vin creu de ce pays, en assiette 4 s. t. — en taverne bourgeoise 3 s. 8 d. t. (*Taxe du baillage de Beauvais.*)

1723. — Vendre du vin à l'assiette, c'est vendre du vin en détail avec permission de donner à manger à ceux à qui on le débite, de couvrir la table d'une nape et d'y servir des assiettes; ce qui est different de vendre du vin à pot, qui est bien aussi une vente de détail, mais où l'on ne peut mettre ni nape ni assiette ni donner à manger.

Les marchands de vin vendent à l'assiette, les bourgeois à pot (Savary.)

Vaisselle. — **1514.** — N° 90. 6 assiectes rondes armoyez aux armes de mad. feue dame pes. 5 m. 7 o. 7 gros. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)



XVI[e] s. Même coll.

1599. — 35 assiettes d'argent tout blanc pes. ens. 32 m. 204 esc. 15 s. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

1602. — Une assiette royalle accompagnée de 4 fourchettes et une cuillier d'argent dorée estant dans ung estuy de cuir, le tout pes. 4 m. 5 1/2 o. — Une aultre assiette royalle blanche, dorée par les bords, pes. 1 m. 1 o. (*Inv. du duc de Biron*, f° 32.)

1653. — Les assiettes des conviés seront creuses aussi afin que l'on puisse se présenter du potage et s'en servir à soi-même ce que chacun en désirera manger sans prendre cuillerée à cuillerée dans le plat, à cause du dégout que l'on peut avoir les uns des autres de la cuilliere qui au sortir de la bouche puisera dans le plat sans l'essuyer auparavant. (Nic. Bonefons, *Les délices de la campagne*, p. 250, édit. de 1673.)

ASSIETTE à cadenas. — Nécessaire de table qui a remplacé la nef du moyen âge. Cette boîte se mettait à table à la place des princes lorsqu'ils mangeaient à couvert.

1633. — 3 assiettes à cadenat, vermeil doré, poinçon de Paris. (*Cptes des ducs de Lorraine*, cit. Laborde.)

ASSIETTE d'orfèvre. — **1379.** — N° 39. Une couronne en laquelle a 14 assiectes dont il a en 4 assiettes 4 grans rubiz balaiz et en 3 autres assiectes 3 grosses esmeraudes et ès 7 autres assiectes a en chacune 12 grosses perles, ung ruby balay et une esmeraulde, etc. (*Inv. de Charles V.*)

V. **1407.** — L'assiecte d'un mirouer de léton doré. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 8.)

1476. — Un collier de l'ordre de (l'hermine) à ma vie à 8 assiettes dont il y a en chacune assiette 9 perles qui se montent en nombre 72 et en chacune assiette y a une chesnette d'or branlante et attachée au coul de petites ermynes ès quelles a en nombre 17 perles. (*Cpte de P. Landoys. — Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 628.)

ASSIETTE à dorer. — **1398.** — Ea omnia tere valde subtiliter super lapidem durum bene politum et latum et cum alio lapide manuali similiter polito viz. cum aqua clara putei vel fontis et fiat tempera seu color qui in gallico dicitur *assiete*. (Alcherius, *De color.* 291, *ms. de J. Lebegue*, édit. angl., t. I, p. 261.)

1557. — *A faire lettres de relief d'or et d'argent.*

Pren une teste ou deux d'ail, nettoye les gosses et les pile et en tire le plus de suc que tu puis, incorpore avec iceluy un petit d'ancre tant que tu le faces noir, ou bien un petit de safran en poudre sans encre, et avec led. suc escris tes lettres... laisse les puis sécher et quand tu voudras attacher l'or eschauffe les avec l'aleine et attache l'or en fueilles le pressant légèrement avec du coton... Ainsi te demeurera ton ouvrage d'or et de relief. (*Secrets d'Alexis*, part. 2. l. 5, p. 51 v°.)

Pour faire l'assiette pour dorer d'or bruny.

Pren gip de la grousseur d'une noix, bol armenic la grosseur d'une fève et un tiers davantage, de sucre candy la grosseur d'une feve; étampe chacun à part soy et mettant l'un sur l'autre, y appliqueras en la fin un peu de civette ou de miel. (*Id.*, p. 66 v°.)

Assiette pour mettre l'or sur drap de soye ou sus toile ou marbre.

Premierement tu feras le fond de cole du parchemin sur le drap de soye afin que l'assiette ne perce, puis pren céruse, bol armenic, verdet, de l'un autant que de l'autre, et les broyes ainsi tout secs sus le porphyre et puis les mets en une poellette plombée en faisant une pâte avec du vernis tellement liquide que tu la puisses prendre à ton aise au pinceau et ce à petit feu qu'il ne bouille.

Toutefois, sur le marbre on ne met point de cole mais seulement le mordant. (*Id.*, p. 67 v°.)

ASTRAGALE. — Le jeu des osselets offre, sous le nom qu'il portait au XVII[e] siècle, des variantes qu'une explication contemporaine fait suffisamment connaître.

1635. — Osselet, tel os du talon à jouer à guise de dés.

Les astragales ne roulent que sur 4 côtés marqués de points, les dés sur 6 côtés. Le jet des astragales est de 4 à la fois, le jet des dés de 3 à la fois. — Le 2 et le 5 ne sont pas marqués aux astragales... le jet de 4 faces différentes portent gain du jeu. (Ph. Monet.)

ASTROLABE. — Comme le bâton de Jacob, l'astrolabe servait depuis l'antiquité à prendre la hauteur des astres, et il a donné son nom à un assemblage de cercles, tel que celui des sphères armillaires.

Lorsque Guillebert de Metz parle, en 1407, des curiosités de Paris, il cite la maison dont Jacques Duchié avait fait son musée particulier. Aujourd'hui, le nom seul de nos collectionneurs remplirait un volume plus gros que celui qu'il nous a laissé. Plusieurs d'entre eux possèdent d'anciennes pièces du genre des astrolabes dont quelques-unes méritent d'être rangées parmi les objets d'art.

1401. — M[e] Pierre Lepointre pro depingendo dict. zodiacum admodum astrolab. et pro repingendo et gallice *revernissier* 6 ymaginum dicti horelogii 10 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 173.)

1416. — Une bible en françois, escrite de lettre françoise, très richement historiée au commencement... et dessus l'un des ais a un cadran d'argent doré et les 12 signes à l'environ, et dessus l'autre aye a une astralabe avecques plusieurs escriptures. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — N° 40. 2 petiz estalabres de cuivre qui sont de petite valeur. — N° 93. Un astalabre de cuivre en un estuy de cuir. (*Inv. de Charles VI.*)

V. **1530.** — Une astrolabe en mode de sphère, faict à cercles, assise dedens une pièce de bois platte quarrée, garnie par dedens à un coing de 5 rondeaulx plat et ung aultre coing d'un petit cercle plat, aiant du travers ung filtet semé de plusieurs nombres en cyfre, et en un autre coing y a 2 petittes boitteletes rondes à couvercles, aiant en l'un esguilles servant à quadrans, en l'autre ung petit compas de mer; et en la quatrième coing y a une autre semblable boicteleth, aiant dedans icelle aussi aucunes esguilles servans à quadrans, et dessus led. bois est une couverte ou platine de mesme. L'argent sur laquelle est gravé une longue escripture en langue espagnole com-

menchant : *Apparteman in el primiero*, etc., le tout de cuyre doré, que se met dedans la custode avecq le orloge avant déclairé. (*Inv. de Charles-Quint. Arch. roy. de Belgique rég. de l'audience*, 113 *bis*, f° 98.)

ATABALE. — Instrument de percussion, timbale.

1595 — Les atabales des reitres des Turcs et des Mores sont petits chaudrons foncez par un bout. (Dinet, *Les hiéroglyphiques*, l. 4, p. 505.)



1536. — *D'après* Luscinius, *Musurgia*, p. 27.

1690. — C'est une espèce de tambour dont se servent les Maures. Quand on fait des entrées de balets composées de Maures on leur met en main des atabales et des nacaires. (Furetière.)

ATABI. — Riche et forte étoffe de soie, mais sans or, du genre des camelots. Le témoignage d'Edrisi ne laisse pas supposer qu'il entrât du coton dans les atabi fabriqués à Almeria et à Ispahan; mais le texte d'Ibn-Djobaïr relatif à la fabrication de Bagdad, en déterminant l'étymologie du nom, l'applique positivement à un tissu mélangé.

1158. — Almeria était une ville musulmane à l'époque des Moravides (758 à 1038). Elle était industrieuse. On y comptait entre autres 800 metiers à tisser la soie où l'on fabriquait... des voiles ornés de fleurs, des vêtements riches et épais, le hamd, le athabi, le mucadjir et divers autres tissus de soie...

Il existe à Ispahan des metiers où l'on fabrique de riches étoffes de soie telles que l'itabi, l'ouchi et autres, et des tissus de coton. Beaucoup de marchands achetent ces étoffes pour les transporter ailleurs. (*Géographie d'Edrisi*, t. II, p. 43 et 168.)

XIIe s. — Parmi les quartiers de la ville (Bagdad) il y en a un qui porte le nom *d'Otâbiiah*, où l'on fabrique les étoffes appelées otàbì qui se composent de soie et de coton de diverses couleurs. (Ibn Djobaïr, cit. *Dict. des noms de vêtements chez les Arabes*, p. 436.)

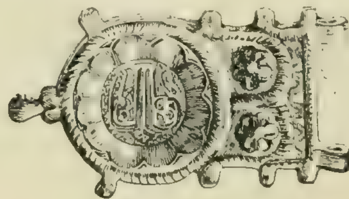
ATACHE. — Donnant à ce terme toute l'extension qu'il comporte dans la langue moderne, on



XIIe s. — Bronze français. Coll. de l'aut.

pourrait dire qu'il s'applique à tout ce qui sert à fixer un objet quelconque. Son usage ancien est beaucoup plus restreint, et la plupart des textes où il se rencontre ont trait à la joaillerie. Néanmoins il faut aussi comprendre sous le nom d'attache les agrafes accouplées de manteaux ou d'autres vêtements, et tout ce qui n'est en ce genre ni une boucle ni un fermail. Quelques exemples, empruntés à cette nombreuse catégorie d'objets, montreront combien le moyen âge a su développer le goût de ses ouvriers dans les sphères les plus modestes.

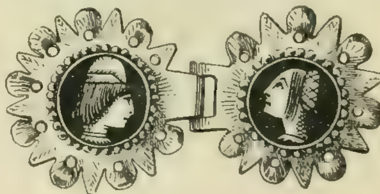
XIIIe s. — Je te ferai venir un ouvrier de coutiaus
A trenchier les ataches à qoi tient tes mantiaus.
(*Nouv. rec. de Fabliaux*, Jubinal, t. II, p. 26.)



XIVe s. — Bronze espagnol. Ibid.

1316. 4 ataches à mantiaus, 6 d. la pièce vallent 2 s. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 9.)

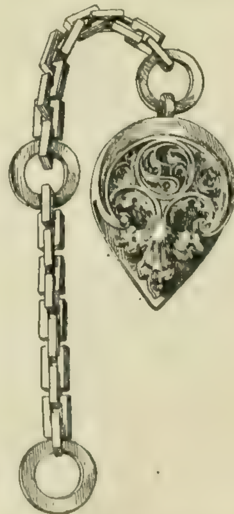
1360. — N° 16. Une atache de mentel, d'or en 2 pieces, à une assiette de 3 pelles et entre 2 un rubis d'Alixandre, après une esmeraudelle. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)



XVe s. — Argent niellé, Italie. Ibid.

1372. — Une attache de 14 grosses perles, chascune par soy, de 13 saphirs et 26 balesteaux, — prisés 100 f. d'or.

It. Une aultre petite atache en la quelle a 33 troches de perles, chascune de 3 perles, et entre les troches a un



Ep. de Charles VIII, argent. Ibid.

petit rubis d'Alexandrie et esmeraudes — prisé 11 f. d'or. (*Testam. de Jeanne d'Evreux.*)

1398. — Une petite estache d'argent dorée à l'ordre du roy pes. 3 gros. (*Exéc. du test. du Cte de Montpensier*, p. 3.)

1408. – Une atache d'or pour un mantel, en la quelle a une violetes blanches où en chascune (partie) a 2 perles et 2 violettes vermeilles, en chascune ung saphir et 10 fleurs de bourraches, en chascune ung balay. (*Inv. des duc et duchesse d'Orléans*, f° 4.)



Ep. de Charles VIII, argent émaillé. (*Ibid.*)

1520. — 12,000 attaches de cuyr de vache, gras... cousues à l'entour des pavillons et tantes pour tenir et atacher les cordaiges d'iceulx à raison de 6 den. pour chascune. (*Cpte de la Comm. des tentes*, f° 17.)



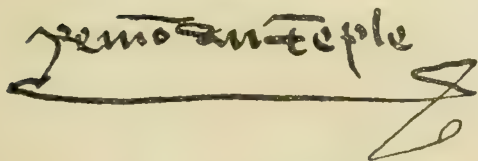
V. 1500. — *Cuivre gravé.* (*Ibid.*)

ATACHIER. — Ouvrier qui fait de petits clous pour ornements.

1260. — Tit. 25 Quiconques veut estre atachiers à Paris, c'est a savoir fesères de clos pour cloer boucles, mordans et membres seur corroie, estre le puet se il set le mestier et il a de coi. (*Reg. d'Et. Boileau.*)

ATELIER. — Nous donnons sous cette rubrique la signature et le portrait du célèbre architecte de Charles V, Raymond du Temple, d'après son sceau, et la description authentique de l'atelier d'un peintre italien de la seconde moitié du XVIe siècle.





1372. — *Archiv. Sceau* 5892.

1383. — *Ibid.* H. Reg. 2785^{1}.

1355. — Cum ipsi Jacobus et Johannes essent... in operatorio suo vulgariter *astellier* vocato, opus suum facientes. (*Arch. JJ.*, reg. 84, pièce 38.)

1381. — Lundi 11e jour d'octobre maistre Raymond du Temple (juré du roy et de Nostre Dame de Paris) vinst sur l'atelier; et tout ce qui estoit fait jusques alors, par lui veu et avisé. (*Cptes du coll. de Beauvais Dormans. — Arch. H.* reg. 2785^{1}, f° 6 v°.)

1384. — Maneuvres ès jornées de Mds. pour porter le bois des euvres des charpentiers du palais (de Poitiers) à l'ostel des frères meneurs, et pour neptoyer les hasteliers pour la venue de Mds. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry. Arch. KK.* reg. 256, f° 21.)

1500. — Inventario di tutte le robe mobili et immobili de la rede di Neroccio di Bartolomeio dipentore.

[Omissis] uno quadro di Nostra Donna posto sul tabernachulo chole tenduchie apichate.

Cose di buttiga — 2 porfidi da macinare, pesi grandi piani e uno picholo quasi un mattone grande.

Uno tondo di serpentino picholo, ha el Pacia (Girolamo di maestro Giovanni del Pacchia pittore senese) sta in Roma.

Uno paro di barde ingessate. — Uno peso di marmo carrarese br. 3. — Uno pezo di marmo carrarese di circa um braccio. — Uno altro simile. — Uno peso di marmo carrarese di circha br. $^1/_2$. — Uno pezo di marmo da macinare di circa un br. — Una rota cor una piletta. 3 pezzetti di porfido da macinare con macinelle. 2 pezi di petra l'uno br. 3 l'altro br. 1 $^1/_2$ e grossi 1 br. — Una tavoletta da riscapata. — 2 cassette da colori. — Un altro scanello da disegnare. — Uno pezo di mordello di noce per la base di sancta Caterina.

7 teste di gesso di mezo rilievo, parte in tondo et parte in quadro. — Una testa di papa Pio, di terra. — Una figura d'un br. di terra cotta. — Una sancta Chaterina di terra cotta seconda (da Siena). 3 teste d'um bracio di rilievo. — Una testa di tucto rilievo. — Un san Bernadino, la testa di tucto rilievo di terra. — 2 pezi di pilo di marmo antichi. — Uno tondo di marmo, entrovi una testa. — Un pezo di marmo quadro, entrovi una testa. — Una testa di tucto rilievo antica. — un altra testa di bambino di marmo anticho.

Uno capitello di serpentino. — Un altra testa di tutto rilievo tonda. — Un altra testa di tucto rilievo di naturale. — Una testa di don Federigo (d'Aragona) di carta. — Uno telaio da dipentori. — 2 predelle d'altare ingessate. — Una forma di gesso e 2 aquile. — Uno quadro di braccia 1 $^1/_2$ di prospettiva d'uno casamento. — 8 modelli da dipentori di figure. — 3 madone, una di Donatello di gesso et 2 di Neroccio. — 43 pezi di forme di rotture antiche di gesso atachato a lo scriptoio. — 3 gessi d'Apollo. — 3 teste et un pié di gesso. — 2 mani di cera et 2 torsi di cera. (Milanesi, *Docum. per la storia dell'arte Senese*, t. III, p. 7.)

ATELLE, ESTELLE. — Bois mince, refendu et non scié, copeaux ou débris employés par les fourbisseurs d'épées à la confection des fourreaux.

1290. — Que nus mestres (fourbisseurs) ne puisse meitre en œuvres astelles si elles ne sont faites à ses journées et en son ouvroir. (*Ordonn. des métiers de Paris*, p. 367.)

1295. Mettet au fu hastele de chêne
Coupet de aunne ou de frêne.
(Gauth. de Biblesworth, p. 171.)

1303. — Nitebantur facere rengias, estellas et forellos ac cætera opera de corio et ligno necessaria pro ensibus. (*Arresta Parlam. Paris.*, du Cange, v° *Estella.*)

1488. — Art. 12. Pareillement les atelles des fourreaux (des epées) seront neufves et de bois de fouteau. (*Stat. des armuriers fourbisseurs d'Angers. — Ordonn.*, t. XX, p. 156.)

1570. — Aussi feront lesd. maistres, les foureaux d'espées de cuir de veau ou de vache, garny de leurs clistes ou lattes de bois de fouteau. — Lesd. aspirans seront tenus monter une épée à 2 mains... avec le foureau, de cuir de vache ou de veau pour le moins et d'asteles de fousteau. (*Stat. des fourbisseurs de Nantes*, p. 126-7.)

1635. — *Coteret.* Faisceau d'ételes de moyen bois, en rond ou de fante et quartier. (Ph. Monet.)

ATIBOIS. — Antibois. Les patins des lits étaient souvent cachés par une sorte d'emmarchement à trois cotés formant gradin devant les parois isolées du mur où s'appliquait le chevet. L'atibois recouvert d'étoffe se composait de quatre tringles ou bâtons, pour former une sorte de châssis de tenture. Voy. ARTEBOIS.

1541. — 6 aulnes de drap vert pour faire fourreaulx à 8 quenouilles et 6 atiboys (pour le roi), 12 l. — Une aulne demy quart, damas vert pour couvrir 24 bastons servans aux susd. atiboys, 4 l. 10 s. t. — Ung tiers damas vert pour parachever à couvrir ce qui restoit aux 24 bastons servant aux 6 atibois desd. 2 litz de camp, 36 s. 8 d. t. (*Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f°s 31, 34 et 92.)

1562. — Une aulne et trois quartz de satin noir pour

couvrir les atibois du lict de satin noir faict de broderie. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 134.)

1603. — Ung autre bois de lict aussy fermant à viz, les 4 quenouilles garnyes de damaz blanc et violet, passementéez de passementz blanc et viollet avec 3 atibois de mesme, 4 l. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 34.)

ATIFET. — Cette coiffure sévère, portée par la veuve de Henri II et les dames nobles de Paris jusqu'à la fin du XVIe siècle, rehaussait par deux petites arcades les côtés du front et couvrait la chevelure d'un voile retombant sur les épaules.

1590. — Le nobili matrone di Parigi non si lasciano veder il viso... la lor acconciatura di testa e chiamata l'atifetto, il quale fa due archi dalle parte del fronte, coperto di un veletto attaccato con una punta sopra i capelli del fronte, e poi cade sopra le spalle, e sotto di esso veletto si vedono i capelli ricci ben accommodati. (Vecellio, t. II, p. 238, édit. Didot.)

ATOUR. — Disposition, arrangement et par extension, les préparatifs de guerre, une parure, un ajustement de costume ou de coiffure, et dans le pays Messin et les Flandres, les ordonnances, les conventions ou les statuts d'un métier.

V. 1240. Moult biaus et de moult riche ator.
(*Partonopex ms. Bibl. Richel.*, 19152, f° 143 v°.)

1300. Les armes tranchans rebondissent
En plusieurs lieus au deslacier,
Sur les riches atours d'acier.
(G. Guiart, *ms. Ibid.*, f° 125.)

1330. Moult me sembloit de grant atour
Celle cité ens et entour.
(*Pélerin. de la vie hum. ms. Valpinçon*, f° 1 v°.)

1480. Ceste fille cy deveroit
S'abiller à mode nouvelle,
Porter moytié drap, moytié toille,
Moitié escarlate et velours
Moytié bourgeoise et damoyselle
Moytié chapperons et atours.
(Coquillart, *Les nouv. droits*, t. I, p. 83.)



XVe s. — Gravure sur bois d'un coffre franco-italien Coll. L. Carrand.

1480. — Atours tout rond à la façon de Portugal dont les bourrelets estoient à la manière de franges et passoient par derriere ainsi que pattes de chasperons pour hommes. (Ol. de la Marche, *Mém.*, t. I, p. 432.)

S. d. — Pour l'avenir est ordonné que led. atour ou ordonnance de la burlette sera inviolablement gardé. (*Ordon. de Metz*, t. I, art. 186.)

ATOUR (TOILE D'. — Toile claire, linon, et gaze de soie.

1454. — Pour 7 quartiers de linomple baillés à mad. Magdeleine (de France) pour lui faire des tamplettes, tourets et colleretz. Au feur de 15 s. t. l'aulne. (1er *Cpte roy. de J. Bochetel*, f° 90.)

1459. — Pour 2 pièces d'atour de soye contenant (ensemble) 36 aunes pour faire abillemens de teste... pour danser une moresque le jour du mardi gras après souper, devant le roy, 24 l. 15 s. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 96.)

ATOURNERESSE. — L'art de la coiffure des femmes était exercé par des personnes de leur sexe appelées atourneresses.

1467. — En la ville d'Arras... Jehanne Lenglesse... attourneresse et achemeresse des dames de noces, fut mise sur ung char... et menée par tous les carrefours de la ville. (*Chron. de J. Duclercq*, p. 277.)

ATTAQUE. — Le plus petit des cierges employés par le clergé et les fidèles dans la cérémonie des obsèques, et pour se présenter à l'offrande. Son poids était inférieur à 100 grammes.

1421. — J'ordonne à mon service 4 flambeaux de 3 livres de chire la pièche, et 4 estaveaux de 4 livres la pièche pour mon luminaire aveuc 2 livres de menues candelles que l'on dit attaques, pour aller à l'offrande. (*Testam. du chev. de Ligny.*)

1421. — 2 livres un quart d'atache pour faire le service en temps d'yver, tant au prestre comme aux vicaires... 5 cierges de chascun une livre, 2 cierges pesant chascun livre et demy. — 2 torchins pesant ensemble 4 liv. demye livre d'ortache. (*Cpte de la confrérie des joies.* La Fons., *Une cité picarde*, p. 220.)

1506. — Messieurs des Trois tours allerent à l'offrande avec des grands chirons de 4 livres et demie .. Les petits clers des paroisses, les Jacopins et les frères mineurs avec des petites attacques. (*Obsèques de Philippe d'Autriche à Douai.*)

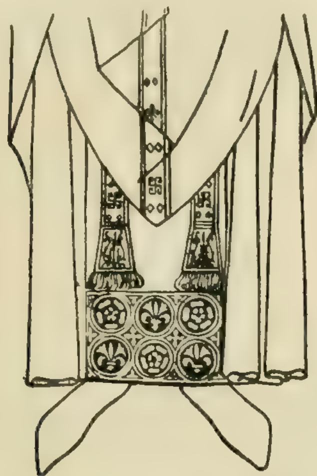
ATTLAS. — 1723. — Satin de soye fabriqué aux Indes. Il y en a de pleins, de rayez et à fleurs, dont les fleurs sont ou d'or, ou seulement de soye. Il y en a aussi de toutes sortes de couleurs, mais la plupart fausses, surtout les rouges et cramoisi...

Entre les différentes sortes d'Attlas, les plus considérables sont les Cotonis, les Cancanias, les Calquiers, les Cotonis Bouilles et les Bouilles Chasmay ou Charmay. Les Attlas Cotonis sont ainsi nommez parceque le fond est de coton et le reste de soye. Les Cancanias sont des satins rayez à chainettes. On appelle Quemkas ceux des Cancanias qui paraissent plus soïeux. Les Calquiers sont des satins à la Turque ou Point d'Hongrie. Les Bouilles Cotonis et Bouilles Charmay sont des etoffes de soye, en façon de gros de Tours, couleur d'œil de perdrix. (Savary.)

AUBE. — Dans les premiers siècles de l'Église, les laïques comme le clergé portaient l'aube, et dans l'antiquité la robe de lin était d'un usage fréquent parmi les personnes de distinction. C'est sous ce costume que sont représentés les fidèles, les saints et les martyrs, dans les plus anciennes mosaïques. Les catéchumènes portaient l'aube avant de recevoir le baptême, en signe de purification.

Considérée comme une partie du costume liturgique, elle est le second vêtement du prêtre, celui qu'il prend par-dessus l'amict. C'est une longue tunique à manches, qui, jusqu'à la fin du XVe siècle, a reçu de larges orfrois brodés ou tissés en couleurs, qu'on nommait la parure. Celle-ci se composait de deux pièces, une devant et l'autre derrière à l'extrémité inférieure, et deux autres à celle des manches.

Aux XIVe et XVe siècles, l'aube italienne comportait encore une parure sur la poitrine et le haut des bras. C'est une particularité distinctive des monuments de peinture et de sculpture de ce pays et du



1350. — *Dalle tumulaire gravée. Palais des beaux arts. Paris.*

midi de la France. A la même époque, l'aube était souvent munie d'un collet dépassant le bord de la chasuble, tenant dans le costume ecclésiastique la place de l'amict paré et rabattu sur le cou comme celui de saint Thomas Becket conservé à Sens.

Guillaume Durand, au XIIIe siècle, parle des aubes liturgiques à capuchon. Il se pourrait que les collets apparents dans les peintures et sculptures de cette époque ne fussent que l'orfroi ou bordure de ce même capuchon rabattu. Quoi qu'il en soit, l'inventaire de la cathédrale d'Amiens en 1419 ne laisse aucun doute sur l'existence des aubes à collets parés. Ces pièces étaient d'ailleurs quelquefois détachées, ainsi figurent-elles en 1380 dans l'inventaire de Charles V. Voy. COLLIER.

1299. — 5 albas, quarum paruræ sunt de rubeo samito cum ymaginibus, clavibus et rosis ex aurifragio bene brudatis. It. 11 albas cum amictis quarum paruræ sunt de panno de Turky quæ quasi aurum resplendent. It. 1 albam optimam cum amite cujus paruræ sunt de rubeo veluto cum ymaginibus et arboribus de argento deaurato; similiter cum lapidibus magnis in argento positis et eisdem artificiose impressis. It. unam albam cum amite, cum paruris de serico consutis cum ymaginibus aurifrigiatis bene brudatis. It. 1 albam cum amite cum paruris de serico consutis, cum ymaginibus passionis Jesu Christi nobilissime brudatis. (*Inv. abbat. Peterb.*)

1303. — Alba quæ et camisum dicitur, erat ex tela subtili cameracensi cum fimbriis ante et post tibias, necnon ad manus et pectus, quæ fimbriæ ante et post tibias singula ipsarum habet in longitudine palmos 3 cum dimidio, et latitudine palmum unum, in quibus auro et serico acupictæ, ut vulgus dicitur *ricamo*, infrascriptæ habentur historiæ. In fimbria ante tibias sunt in primo ordine historiæ Annuntiationis, Visitationis, Nativitatis, apparitionis angelorum ad pastores, quando Magi veniunt Hierosolymam, quando loquuntur cum Herode, adoratio Magorum et cum angelus admonet illos ut revertantur per aliam viam. In secundo ordine ejusdem fimbriæ habentur consilium Herodis super occisione Innocentium, occisio subsequuta; obitus Herodis; circumcisio Domini; disputatio inter doctores et cum invenitur à Matre : « *Fili, quid fecisti nobis sic?* » In fimbria vero retro tibias, consilium sacerdotum ut caperent Jesum; captura Christi et amputatio auriculæ; flagellatio Christi, bajulatio crucis; crucifixio, obitus in cruce et militis percussio; sepultura et resurrectio In secundo ordine descensus ad inferos; Noli me tangere; valde mane una sabbatorum; 3 aliæ historiæ resurrectionis quando dicit Thomæ « *infer digitum tuum huc* », et Ascensio in cœlum. Alba longa est usque ad pedes et in pectore aderat fimbria cum imagine Annunciationis (*Monum. basil. Vatic.*)

1358. — N° 12. Albam paratam ante et retro in fimbriis et in pectore et in summitatibus pugnorum. Et in paratura fimbriarum ante sunt 5 ymagines integre et retro totidem integre. In pectore videlicet sunt 3, media est Christi et laterales angelorum. Et in quolibet pugno sunt 3 medie ymagines. Et clauduntur pugna cum cordello viridi cum acu argenteo qui est in ejus summitate. In paratura ejus albe sunt 7 medie ymagines quarum media est Christi. Item in eadem alba est zona de serico lata in medio cum floquis pendentibus.

N° 14. — De opere simili stole et manipuli est paratura que ponitur circa collum in qua sunt 5 ymagines medie, quarum media est Christi. (*Inv. de l'abbé de S. Victor de Marseille.*)

1401. — Une aube d'unes parures ouvrés de hommes sauvages, de brodure, parées de poignet et d'amics estole et phanon, d'une sicute (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, p. 330.)

1416. — Ensuit inventoire des aubes brodées lesquelles sont en nombre 31, des quelles sont 3 aux croissans, 3 aux coquilles, 3 aux feulles de chesne, 3 de fleurs de liz, 3 à arbres de lys qui sont de perles et 3 à chasteaux.

Une aube parée de samit vermeil brodé à ymages de Moyse prophète, et l'amit brodé de la passion de Jhs. Crist. (*Inv. de N. D. de Paris*, f°s 14 v° et 15.)

1419. — 3 albe parate, de panno aureo cujus campus albus est, et 3 colaria similia paramento albarum predictarum.

Una alba parata, unus amictus non paratus pro persona pontificis, paramenta ipsius albe inferiora ampla sunt et magna, pulchre operata cum ymaginibus beate Virginis Marie et in eorum 4 cornibus sunt scuta cum una benda de azuro. Pugnalia dicte albe operata sunt cum pellis et rotis, forrata de sindone rubeo. Colare vero operatum est cum rotis platis et in medio rotarum sunt dragones figurati cum parvis floribus lilii. (*Inv. de la cath. d'Amiens*, p. 319 et 321.)

1472. — A Anthonin pour avoir fait de broudure de fin or ès paremens de lad. aube, et en chacun d'iceulx ung fusil, la pierre et les estincelles... 72 s. (*Cptes de N. D. de Saint-Omer.*)

AUBE. — Moulure servant à encadrer les ébrasements d'une baie ou le profil des marches d'un escalier.

1468. — Et seront les aubes desd. fenestres et fourmeries de bonne molure souffisant... It. et ès houssieres de la montée à visz seront revestues les aubes de molure bien et souffisamment. (*Devis de la chap. N. D. de Salvation à Compiègne*, p. 20 v°.)

AUBESPINE. — La matière d'un plat ou même d'une écuelle suppose un arbre et non un arbuste comme l'épine blanche. Mais de même qu'on rencontre des coffrets en bois d'alizier, on a pu faire aussi des plats d'aubépine.

1300. — Il a ferme boys et blanc, et pour ce il est bon à faire platz, escuelles et cuillers. (P. de Crescens, l. XI, p. 81.)

AUBESTAIN. — Je ne crois pas avoir mal lu ce mot dont j'ignore le sens.

1382. — 8 onces 8 est. d'argent doré mis et emploié au bacinet du roy en un huchot à mettre 3 plumes et un aubestain d'argent doré esmaillé, 4 l. t. (*Cptes de l'écurie du roy*, f° 8.)

AUBOURC. — L'étymologie rattache ce mot à *obier* qui est une espèce de viorne dont le bois trop tendre ne correspond pas aux usages primitifs de l'aubourc. Quelques lexicographes entendent par aubier (*opulus*) un arbre du genre des sorbiers qui

justifie mieux sa présence parmi les documents cités ici.

1260. Sor .I. char tot de fer font l'estendart dréchier.
...de x pieches fu fait, l'une fu d'olivier,
...la sepne (7me) fu d'auborc, l'uistieme d'alisier.
(*La conquête de Jérusalem*, v. 7433.)

1538. — *Opulus*. Ung arbre semblable à cornilier, dit obier ou opier, (Robert Estienne.)

1561. — 100 d'arcs, dits d'aubourg et autres bois à faire lesd. arcs, 10 s. t. (*Péage de la Loire. — Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. VIII, p. 231.)

1635. — Aubier, obier, opier. — Arbre retirant au cornoillier, portant son fruit an grape. *Opulus.* (Monet.)

1690. — Aubier, espèce d'arbre dont le bois est fort dur, qui ressemble au cornouillier. (Furetière.)

AUCUBE. — L'aucube fait partie de l'appareil des tentes, on le trouve sans cesse mentionné avec les pavillons et trefs, bien que chacun de ces abris ait eu sa forme particulière. L'aucube, le plus petit de tous, avait celle d'une tente basse, c'est-à-dire d'un parallélogramme, faîté, à deux versants avec entrée en avant.

1180. Devant le tref le roy une aucube ot tendue
Qui estoit de porpre inde, lacié bien menue;
L'entrée de devant fu faite à or batu.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 373 v. 26.)

V. 1250. Et près vit tendre maint rice pavillon.
Et maint aucube et fichier maint paisson.
(*Ogier le Danois*, v. 7246.)

V. 1250. Mais de l'autre harnois n'en ot il point porté
Tente ne pavillon, ni aucube ni tré.
(*Fierabras*, v. 5115.)

1300 Et si home tendoient et pavillons et trèz
Et loges et aucubes tot contreval les prez
...Tranchent ces paveillons et ces aucubes lées.
(*Parise la duchesse*, v. 2122 et 2329.)

1383. Loges très et aucubes et pavillons faitis.
(*Chron. rim. de Duguesclin*, t. II, p. 285.)

1600. — Et outre cela, coupans les cordages des trefs pavillons et aucubes, les Austreziens enveloppez parmy estoient bien aisément occis de lances. (Cl. Fauchet, *Antiq. gaul.*, l. 5, c. 1.)

AUFERRANT. FERRANT. — Cheval gris à robe tigrée, pommelée ou mouchetée. Ce pelage, tenu en haute estime jusqu'au XVIIe siècle, était particulièrement requis pour le grand destrier ou cheval de bataille, et c'est lui qui figure le plus souvent dans les anciens poèmes. L'importance donnée à la robe et à ses divers accidents locaux de couleur considérés comme signes des qualités du cheval est un des caractères de l'hippologie au moyen âge. J'emprunte à un auteur du milieu du XVIe siècle une de ces règles auxquelles l'expérience moderne a justement substitué l'étude des races et celle de la conformation.

V. 1250. Le blanc ferrant d'Espaigne Garins li amena.
...Contre son frere va sur .I. grant hautferrant.
...a .II. mains le leva sur l'auferrant gascon.
(*Fierabras*, v. 231, 5552 et 5713.)

V. 1260. Et le pere de chevax a chacun .I. donné,
Et furent tuit ferrant et par lieus pommelé.
(*Doon de Maience*, v. 11101.)

1305. Ferrant (Ferdinand) portent dui auferrant,
Qui tous deux sont de poil ferrant.
(G. Guiart, v. 7066.)

V. 1330. — Là eurent attaqué leur aufferan de pris.
(*Hugues Capet*, v. 2356.)

1370. — (En 1214). Si avoient trouvé occasion de luy gaber (le Cte Ferrand de Flandres) par l'equivocation de son nom, pour ce que le nom est equivoque à homme et à cheval. Si avint d'aventure que 2 chevaux de la couleur qui tel nom met à cheval, le portoient en une litiere, et pour ce crioient par reproche que 2 ferrans emportent le tiers Ferrant et que Ferrant estoit enferré. (*Chron. de S. Denis*, t. IV, p. 197.)

1560. — Generalmente parlando secondo l'isperienza non è pelo cosi eccellente che posse esser totalmente perfetto se non ha qualche segno d'adustione, havendo negri almeno i luoghi da basso... il cavallo moscato bianco per tutto il corpo suol essere molto eccellente... il cavallo bianco moscato negro sarà destro et leggiero, et il simile quando è moscato rosso, benche il nero sia meglio. (Garzoni, *La piazza universale*, disc. 81.)

AUFFIN. ALFIN. — Pièce d'échiquier, le fou, et l'éléphant des jeux orientaux et chinois.

1180. Roy, fierce, chevalier, auffin, rocet cornu
Furent fet de saphir et si ot or molu.
(*Rom. d'Alexandre*, ms., part. 2.)

V. 1440. Je n'avoye pion ne chevalier
Auffin ne rocq qui puissent ma querelle
Si bien aidier.
(Ch. d'Orléans, *Poésies*, p. 119.)

AUMETON. AUGMETON. — Synonymes d'amictone ou d'amict dans la Charente au XVIe siècle.

1562. — Plus une aube et aumeton pour l'évesque quand il fait son entrée, avec parementz fort riches d'or et de soye de diverses couleurs, valant 25 l. — Plus 3 aubes et 2 augmetons garnis de parementz servans ès jours de Toussaincts, de S. Bénigne, vallant 35 liv. (*Information sur S. Pierre d'Angoulême*, p. 532.)

AUMOIRE. — Le bois d'Irlande, fort employé au XIVe siècle, se prêtait au travail de la sculpture. Il est probable néanmoins que l'armoire dont il est question ici devait être un meuble très simple. Sa description indique six guichets sur trois rangs superposés dans la forme de celui de la cathédrale de Bayeux. Voy. ARMOIRE.

1396. — A Simonnet Aufernet, huchier, pour unes aumoires neufves de bois d'Irlande de 7 pieds et demi de hault et de 6 piez de long, à 3 estages dedens, anfoncées ainsi qu'il appartient... pour mettre dedens les garnisons de pelleterie pour le roy, 8 l. p. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 127 vo.)

AUMÔNE (CRUCHE A. — Les pauvres avaient leur part faite à la table des riches. Dans les comptes de l'argenterie royale, dans les états de dépenses des grandes maisons, chez de simples particuliers même, on trouve mentionnés toutes sortes de vases où se recueillait la desserte et les aliments abandonnés en aumône aux pauvres. Cette pratique est restée constante dans les communautés. Monteil cite, d'après un document de 1448, le gril, le cuvier et le seau de l'aumône. D'autres preuves de cette coutume trouveront leur place aux mots BACIN, ECUELLE, PLAT, POT et CORBEILLE.

XIIIe s. Une cruche seut estre prise
Où l'aumosne de vin est mise.
(*Addit.* à Rutebeuf. édit. Jubinal, II, p. 439.)

AUMÔNIER. — Vase à mettre l'aumône.

1380. — No 419. In garda vecxella... una parva helemosinaria argenti alba. — No 688. Una helemosinaria argenti aliquantulum deaurata in circumferenciis. (*Inv. du chat. de Cornillon.*)

V. 1407. — Un aumonier de table en faczon de cube (cuve) à 4 ymages dorez dehors et dedenz. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 16.)

AUMÔNIÈRE. — Littéralement, une bourse à mettre l'argent de l'aumône, et par extension les sacs de toute forme où trouvaient place de menus objets de toute nature, des clefs, des bijoux, des tablettes à écrire et même des médicaments.

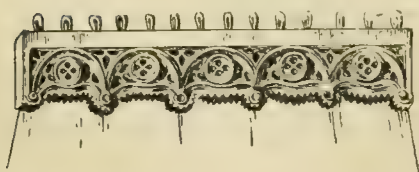
Cet objet, pendant tout le moyen âge, fait partie du costume et se portait à la ceinture. Dès l'époque de Charlemagne il nous est connu par les monuments. Le plus ancien ne diffère pas sensiblement du type adopté aux XIIIe et XIVe siècles. Sa forme trapézoïdale à sommet arrondi est celle des aumônières sarrazinoises, imitation des produits orientaux, qui occupait à Paris un corps de métier.



V. 1300. — *Aumônière brodée en couleurs et or de Chypre. Coll.* Al. Delaherche.

L'aumônière des croisades s'est conservée jusqu'au XVIe siècle, mais avec l'addition d'une garniture métallique souvent très riche. Pendant la même période, on rencontre le sac plissé à cordons de tirage qui peut être confondu sous le même nom.

V. **1260.** .... Les aumonieres
Avoit tant riches et tant chières
D'or et de gemmes bien ouvrées
De boutons d'or enfrangelées.
(*Miracles de S. Eloi*, p. 31.)



Ep. de Charles VII. — Monture d'aumônière en argent doré. Coll. de l'aut.

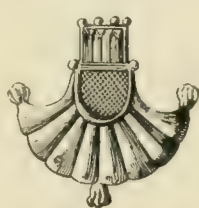
1260. — Nus ne nulle (des merciers) ne puet faire faire ne acheter aumosnieres sarrazinoises où il ait mellé fil ne coton aveques soie, pource que l'en ne doit pas metre fil ne coton aveques soie, parce que c'est décevance à ceus qui n'i si connaissent. (*Reg.* d'Et. Boileau, titre 75.)

1290. Nulles mestresses ne ouvrières doudit mestier ne pueent ne ne doivent tistre fil avecques soye ne flourin avecques soye.

It... Ne doivent faire euvre de soyes deffilées (plates) dites aumosnières et boursses sarrazinoises, pour ce que la soye n'est pas filée retorse et en est l'euvre fausse et mauvèse...

It... Que ne puet ne ne doit mettre bon or sus le chief de soye (filoselle)...

It... Ne pueent ne ne doyvent faire euvre de bonne soye fillée ou retorsse où il ait or de Luques, fors que fin or, car l'euvre en est fausse. (*Reglem. des faiseuses d'aumôn. sarraz.*, ch. 17.)





XVe s. — Plombs histor. Meme coll.

V. **1300.** J'ai les diverses aumosnières
Et de soie et de cordoan...
Si en ai de plaine toile.
(*Le dit du Mercier*, édit. Crapelet, p. 149.)

AUMÔNIÈRE. — Buffet, coffre à provisions, ayant sans doute, comme la cruche citée plus haut, l'aumône pour objet.

1395. — It. Unum altum buffetum dictum *ausmônière* ubi frumentum ponitur, taxatum 20 s. t. (*Inv. de l'év. de Langres.*)

AUMUCELLE. — La garniture d'un pommeau de selle en forme de capuchon d'aumusse. On a dit plus tard dans le même sens : chape et enchapure.

1342. — Une selle de palefroy, de la taille d'Allemagne... en l'arçon devant, une aumucelle de cuivre dorée et poinçonnée et la bordeure esmaillée de lettres qui dient : *bene per omnia.* (*Cpte du connétable d'Eu.*)

AUMUSSE. — Vêtement porté par les chanoines depuis le XIIIe siècle pendant l'office des heures canoniales, pour se préserver du froid, et qui dans le costume civil des deux sexes paraît avoir eu le même objet. C'est une cape ou pèlerine plus ou moins longue terminée par un capuchon en laine, feutre ou toute autre étoffe le plus souvent fourrée.

L'aumusse des chanoines qu'a remplacée plus tard le camail, se distingue jusqu'au XVIe siècle par deux cornes saillantes en manière de coussins et deux longues pattes antérieures. Sa forme la plus exiguë est celle d'un bonnet ou d'une simple calotte telle qu'elle y figure dans le costume royal. Elle y soutenait la couronne et couvrait la tête en la préservant de l'effet désagréable produit par le contact d'une matière dure. Voy. BARETTE.

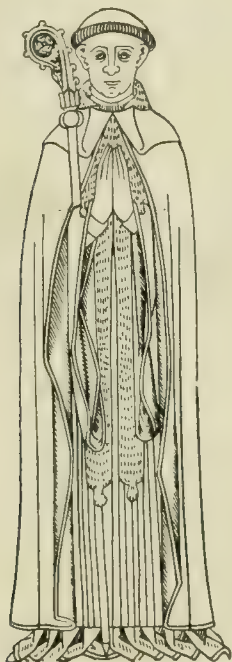
1286. — Quicumque erat sacerdos, in signum sacerdotii deferebat almucium. (Joh. de Janua, *Catholicon*, v° *Flamen.*)

1293. — Quod nullus sartor accipiat de vestimentis hominum masculorum ultra taxationes infrascriptas, videlicet de huca cum caputio vel almussa cum pennis 2 sol., et sine penna 18 den. (*Statuta Massil. ms.*)

1379. — N° 4. Et est l'aumuce (de la couronne) de ve-

luiau vermeil, sur laquelle est une croisée d'or esmaillée de France sans pierrerie. (*Inv. de Charles V.*)

1404. — *Chappeaulx de veluiau, de bievre et autres pour le roy.* — A Jehan Aubert chappelier et varlet de chambre du roy Mds. pour une grant aulmuce de veluiau noir sur soye en trippe double tout un, en façon d'Allemaigne et de nouvelle façon... pour ycelluy seigneur, 8 l. p. (*Cptes de la cour de Charles VI*, p. 44.)



V. 1500. — *D'après* Waller.

1408. — Osta (le duc de Bourgogne) son aumuche de velours qu'il avoit mise sur son chappron enfourmé, dessoubz le quel avoit une capelaue. (*Rapp. de J. Petit.* — D. d'Arcq, *Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr.*, t. II, part. 2, p. 14.)



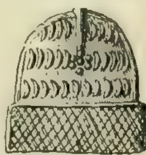
1486. — Figure de la danse macabre, jointe au texte.

1412. — 3 fines aumusses de layne noire, 4 l. 10 s. t. — 2 aumusses de veluyau (la facon), 20 s. t. (Laborde, *Les ducs de Bourg*, 215.)

1486. *Le chanoine.*

Or est la mort plus que moy forte
Que tout en mainne; c'est sa guise,
Blanc surpelis, et aumusse grise
Me fault laissier.
(*La danse Macabre*, édit *Guyot.*)

1489. — *Calendrum.* Aumuce de quoy est enveloppée la teste pour avoir chaud. (*Catholicon parvum.*)



XVe s. — Coll. des plombs historiés de l'aut.

1608. — Celluy qui vouldra estre receu et passer maistre fera chef-d'œuvre bien et duement en la présence des 4 gardes et anciens bacheliers de la commanaulté en l'hostel de l'un d'iceulx gardes. Et pour le quel chef d'œuvre faire sera tenu livrer et mestre es mains desd. gardes 2 livres de laynes dont luy en sera fait un bonnet autrement appelé aulmuce ou 2 bonnetz à usaige d'homme appelé autrement cremyolles, à la disposition desd. gardes, le quel lui sera baillé par lesd. gardes pour icelluy fouller et appareiller bien et deuement. (*Stat. des bonnetiers aulmuciers mitonniers de Paris. Arch.* Y, 13, t. IX, f° 174.)

AUNES, AUVES et AUBES. — Pièces de bois arquées sur lesquelles s'enfourchent et s'assemblent les arçons. Elles forment en avant et en arrière de la selle ou du bât une saillie sur laquelle s'attachent les garnitures.

1260. — Tit. 78. Nus du mestier ne puet garnir sèle se ele n'est vendue avant qu'ele soit garnie, se ce ne sont... sèles fustines clouées seur les aunes derriere, de clous d'estain sanz nul clou doré ..

Tit. 79. Quiconques veut estre chapuiseurs à Paris c'est à savoir fesières de arçons et d'aunes à sèles et de fuz à some estre la puet franchement...

Nus chapuisières ne puet metre croissant de fust en arçon ne en haune en quelque liu que ce soit ni en quelque arçon ne en quelque haune que ce soit...

Nus chapuiseur ne puet metre arçons sur aunes que il ne soient pareil...

Nus chapuiseur ne puet metre sur aunes, se li 3 pertuis de l'arçon ne sont entier, se li arçon n'est si petiz que il n'i ait mestier que de 2 pertuis. (*Rég. d'Et. Boileau.*)

1296. — Le millier de mesrein françois à huche 10 den.; le cent d'ais assier 2 d. le cent. d'auves à livres et a baz 1 d.; le cent. d'arçons à selles 2 d. (*Tarif pour Paris, édit.* D. d'Arcq, p. 226.)

1393. — Art. 12. Que on ne puist attaquer penel à selle se il n'est touz de cuir dessoubs les aulnes.

Art. 16. Que nul ne puist atacer penel qu'il n'ait un pouch de bort tout autour des aulnes. (*Stat. des selliers d'Amiens. — Ordonn. roy.*, t. VII, p. 564.)

V. **1450.** — Une façon de hourt que on atache davant à l'arczon de la selle, tant hault que bas en plusieurs lieux... et descend le long des aulnes de la selle davant en embrassant la poictrine du cheval. (*Le roi René. — Devis d'un tournoi. — Edit.* Quatrebarbes, t. II, p. 14.)

1548. — Tant qu'elle rua bas tappecoue, quoy qu'il se tint à l'aulbe du bas, de toutes ses forces. (*Pantagruel*, l. 4, ch. 13.)

1680. — *Courbet.* Les parties du fût du bât qui sont élevées et faites en maniere d'arcades, posant sur d'autres parties qu'on appelle aubes. (Richelet.)

AUNE. — Bois.

V. **1300.** — Amedan autrement dict aulne. On en faict aussi très bons trenchoirs et durables et aussi escuelles et autres vassseaulx qui ne fendent pas légèrement. (P. de Crescens, l. 5, c. 1.)

AUNE. Mesure de longueur.

1370. En ce meisme an (1321) conçut le roy (Philippe le Long) que partout le royaume n'auroit que une mesure et une aune. Mais la maladie le prist, si ne pot accomplir ce qu'il avoit conceu. (*Chron. de S. Denis*, t. V, p. 251.)

1606. — Mesure à mesurer draps... et autres telles marchandises, la quelle contient de long 3 pieds 7 pouces et 8 lignes... c'est l'aulne commune dont chacun use fors les marchands de drap de soye qui ont l'aulne plus petite d'environ demy-poulce.

On appelle aussi aulne le baston estalonné... au quel avec petits clouds de laton à teste de daulphin, fleur de lys ou estoile, toutes les... partitions de l'aulne sont marquées. (Nicot.)

AUQUETON. — Étoffe de coton sans teinture et aussi une tunique collante rembourrée, de longueur variable, couvrant le torse et le haut des cuisses, plus généralement nommée *hoqueton*. Voy. ce mot.

1180. Sour une kurte pointe fourrée d'auqueton
A fait li rois coucier le preu Eménidon,
Menuement ouvrée de soie et de coton.
(*Rom. d'Alexandre*, p. 188, v. 25.)

1185. Tout seul en un batel, aine n'i ot aviron
Bien chauchiet et vestu d'un paile d'auqueton.
(*Chanson d'Antioche*, t. II, p. 180.)

V. 1200. Par desor une coute pourpointe d'auqueton,
S'assist li emperère.
(*Gui de Nanteuil*, v. 664.)

XIII[e] s. Dieus li envoia un coulon
Assez plus blanc d'un auketon.
(*Vie de Jésus-Christ*, t. I, p. 497.)

V. 1250. Li keute fu par devison
Faite de soie et d'auketon
D'un brun pale li kavecuel
Et d'un blanc kainsil li liucuel.
(*Rom. de Blancandin*, ms. 6987, f° 257 v°.)

V. 1350. Sor une coute pointe ouvrée d'auqueton.
Trouva séant la dame lès .I. feu de charbon.
(*Gautier d'Aupais*, p. 25.)

1482. — Les pourpoinct alqueton et chausses d'icelluy feu Mgr. de Sainct Flour. (*Inv. d'Ant. de Leotoin.*)

1580. — Ung auqueton d'homme de vellours noir avec passe-mains à double poincte et botons. (*Inv. de Magallone du Port.*)

AURICALQUE. — Dans l'état de la chimie au moyen âge, la composition des bronzes est restée une industrie de tâtonnements où chaque ouvrier constituait par des essais souvent infructueux son expérience propre. Le moine Théophile, en indiquant, sans dosage toutefois, la nature de l'airain des chaudronniers, fait connaître que le nom d'auricalque s'appliquait à un métal à peu près débarrassé de plomb et contenant, outre le cuivre et l'étain, de la calamine en excès. Ni pour cet auteur, ni pour d'autres il n'existe de différence appréciable entre l'auricalque et le léton ou cuivre jaune. C'est donc la couleur du métal qui servait à le qualifier, et la plus appréciée était celle qui se rapprochait le plus de l'or.

A propos de l'auricalque d'Espagne, il faut rappeler que la fabrique de Séville a maintenu sa réputation jusqu'à nos jours.

V. 75. — Fit (æs) et ex alio lapide quem Chalcitim vocant in Cypro, ubi prima fuit æris inventio; mox, vilitas præcipua, reperto in aliis terris præstantiore maximeque aurichalco quod præcipuam bonitatem admirationemque diu obtinuit nec reperitur lungo jam tempore effeta tellure. (Pline, *Hist. nat.*, l. 34, c. 1.)

X[e] s. — Auricalcum — mæstling. (Alfric's *Vocab.*)

1053. — Auricalcum dicitur quod similitudinem auri et æris, habeat. Æs enim grace dicitur calco. (Papias, *Vocab.*)

V. 1200. — Commixtio (cupri cum calamina) vocatur æs, unde caldaria, lebetes et pelves funduntur, sed non potest deaurari, quando ante mixtionem cuprum non fuit penitus a plumbo purgatum. Deinde facturus auricalcum quod possit deaurari sic incipe. [*Vous fondez du cuivre et après avoir jeté sur le plomb qui surnage le bain de la cendre fine, vous enlevez la crasse de plomb mêlée à la cendre.*] Deinde infunde super infusorium quod ad hoc aptaveris et sic probabis si bene purum est. Tene illud cum forcipe priusquam refrigeretur sed ita candens et percute grandi malleo super incudem fortiter et si frangitur aut finditur denuo oportebit te illud liquefieri sicut prius, si vero sanum permanserit refrigerabis in aqua... hoc cuprum vocatur torridum, ex hoc cupro, quicquid facere volueris ductili opere in imaginibus, bestiis et avibus, in thuribulis et diversis vasis, in limbis tabularum in filis et catenis ad deaurandum operari poteris.

Ex hoc cupro perfice auricalcum cum adjectione calaminæ eodem modo quo superius æs caldariorum composuisti. (Théophile, l. 3, c. 66 et 67.) Voy. AIRAIN DES CHAUDRONNIERS.

1281. — Item de soma ferri non laborati, plumbi stagni, rami, terræ ymiæ de qua fit auricalchum. (*Chart. cit.* du Cange, v° *Auricalchum*.)

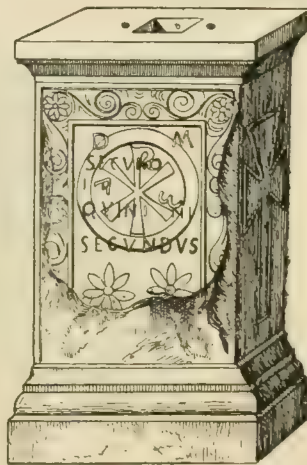
V. 1300. — Auricalco, aurum... malum sive aurum illud quod ponitur super sellas. (*Comment. s. J. de Garlande, ms. Bibl. Mazar.*)

1489. — Auricalcum — métail ressemblant à cuyvre. (*Catholicon parvum.*)

1597. — Qu'est-ce que l'aurichalque? — C'est l'airein du quel la couleur retire à l'or. Mais si nous cherchons autrement la propriété du mot, c'est une confusion d'or avec esgalles parties d'airein, sinon il faut que ce soit or impur et participant à l'airein (J. Bodin, *Théâtre de la Nat.*, l. 2, sect. 10.)

AURICALQUE D'ESPAGNE. — **V. 1200.** — Fiunt et imagines regum et equitum eodem opere in ferro (*Matrice à estamper*) ex quibus auricalco hispanico impressis ornantur pelves quibus aqua in manibus funditur. Eodem modo quo ornantur scyphi auro et argento cum suis limbis ejusdem metalli in quibus stant bestiolæ vel aves et flosculi qui tamen non figuntur sed stagno solidantur. (Théophile, l. 3, c. 74.)

AUTEL. — La forme des autels fixes se rapporte à deux types dont le plus ancien paraît avoir été la table commémorative de l'institution de l'Eucharistie, et le second la figure d'un tombeau. Saint



Cippe romain transformé en autel, à Ispagnac (Lozère).
Comm. de M. Germer-Durand.

Jean, dans son Apocalypse, vit sous l'autel les âmes des martyrs, et au III[e] siècle le pape Félix I[er] dit : *Hic constituit supra sepulcra martyrum missas ce-*

lebrare. Peu après, l'usage s'en confirme à l'époque de Constantin.

Les plus anciens autels, de petites proportions et présentant quelque analogie avec l'*ara* antique, reposaient sur le sol et leur table, dépourvue de chandeliers jusqu'au IXe siècle, ne recevait d'autre ornement que les vases sacrés. Le bois et la pierre furent employés simultanément. A l'époque des persécutions la préférence fut donnée au bois, surtout en Afrique et en Égypte; mais en 509 un décret du concile d'Espagne prescrivit d'y substituer la pierre.



XIe s. — Autel portatif. Trésor de Conques (Aveyron).

Au commencement du IXe siècle apparaissent les autels en métaux précieux, et depuis on n'a cessé d'en enrichir les églises. L'autel fixe ou portatif a été, dès le début du VIe siècle, l'objet d'une consécration spéciale; mais dans les documents anciens il est souvent difficile de distinguer la pierre consacrée à laquelle son usage donnait une fixité relative, de l'*altare gestatorium* dont il est si souvent question dans les inventaires des trésors du moyen âge.

Ce dernier, dont l'origine remonte aussi aux premiers siècles et qu'on retrouve chez les moines de Saint-Denis à la suite de l'armée de Charlemagne, est connu sous la forme d'un carré long, de trente à soixante centimètres, en pierre plus ou moins précieuse, entouré de sculpture, d'orfèvrerie, de gravure ou d'émaux, conformément aux types conservés dans quelques collections. Parmi les textes qui rappellent ces objets, on remarquera certaines particularités curieuses relatives au mode d'aménagement des autels de voyage et à la promptitude avec laquelle on procédait à leur installation.

AUTEL FIXE. — **1409**. — Pour une chapelle entière de veloux azur pour la royne... 2 tables d'autel qui seront, chascune de 2 1/2 aulnes de long et de 3 1/2 quartiers de lé largement, et aura en chascun 10 quarrés ou il aura en chascun quarré une ystoire de la passion brodée bien et richement de nues, estoiles d'or et royes de soleil.

Un ciel qui aura 2 1/2 aulnes de long et 2 aulnes de lé et sera semé de nues à estoilles et royes de souleil d'or et aux 4 quignetz 4 évengélistes et ou milieu un jugement de N. S. Les pentes doubles brodées par dedens de nues, royes de souleil comme dessus et par dehors coppannées des armes de la royne et d'un apostre ou un autre saint... Un parement de nappe d'autel qui sera fait d'ymages et des armes de la royne copponnées, par dessoubz frangé de franges.

Et seront tous les ymages desd. ystoires par les lisières brodez de perles de semence par le colet et autour des manches et autour des dyadesmes où il aura plus grosses perles telles qu'il plaira à la royne et qu'elle vouldra faire délivrer. (*Devis d'une chapelle pour Isabeau de Bavière. Arch. KK*, 48, f° 75.)

1428. — En la chapelle de lad. pointe (du palais) fut trouvé ung dressoir faisant autel à chanter messe de 5 piez de long ou environ. (*Inv. de la Conciergerie, Arch. P.* Reg. 1189.)

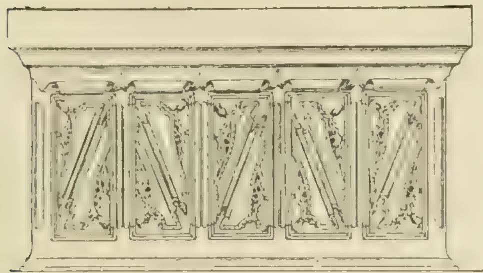
1454. — Pour 2 gons, 2 vertevelles et ung pié de fer mis à faire tenir une table de boys contre ung mur en la chappelle de lad. dame (la reine) en l'église de Notre-Dame près Chinon, à servir d'autel pour célébrer dessus, 12 s. 6 d. t. (1er *Cpte roy. de J. Bochetel*, f° 70).



XIIe s. — Autel portatif émaillé, provenant de l'abbaye de Stavelot. Musée roy. d'antiq. de Bruxelles, E, 71.

1508. — Art. 8. It. Nul tailleur ne debvra faire table d'autel en pierre, que les machonneries de taille de lad. table ne soient toutes d'une pièce, à scavoir voussures paniaux, chambranles, pilliers, culs de lampe et arcs-boutans; car c'est une matière pesante et ne se pourroit bonnement

et léalement joindre l'un contre l'aultre de long; mais lesd. machonneries de taille se pourront bien mettre l'un sur l'autre. (*Stat. des peintres, tailleurs d'images*, etc. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du tiers-état*, t. IV, p. 343.)



XVe s. — Autel en bois dans l'église de Tincques (Pas-de-Calais).

1514. — En la chappelle dud. hostel fu trouvé ung autel à chanter en façon d'un buffet à 2 guichets fermant à clef, de quatre piedz de long. Prisé 16 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 5.)

1517. — A l'environ (du grant autel) y a 4 grandes columpnes de cuyvre et sur icelles 4 anges de 3 à 4 piedz de haulteur; led. aultel bien aorné et encourtiné de drap d'or et de soye. (*Voy. de la reine de Sicile à Clairvaux. — Ann. archéol.*, t. III, p. 226.)

1562. — 6 grands piliers de cuivre doré estant aux costés du grand autel, servant à attacher des barres de cuivre doré servant à tenir les courtines... Plus 2 grands pilliers d'estaing de la hauteur de 8 piedz, estant devant l'autel du crucifix pour tenir les courtines. (*Inv. de l'abbaye de la Couronne*, p. 33.)

1578. — A l'entour du grant aultel sont 4 perches de fer, 4 grandes custodes de sarge rouge et blanche, avec l'ornement dud. haultel de mesme sarge, en nombre de 8 pièces.

Plus est devant led. grand aultel ung grant chandelier de lothon à 10 membres à meetre cierges et 5 petitz plus hault, et une Nostre-Dame en hault. (*Inv. de la Collégiale de Salins*, p. 147.)

1616. — Le grand autel est de marbre blanc, posé sur un tombeau de marbre... couvert led. autel d'une toile cirée, 3 nappes, une autre nappe et un tappys de cuir rouge... Nous archevêque avons ordonné que la toile cirée qui est au dessus dud. autel sera de nouveau cirée dans troys jours. (*Visite de l'égl. S. Trophime d'Arles. — Rev. des soc., sav.* 1867, 2e sem., p. 484.)

Autel portatif. — V. **720.** — Altaria quoque consecrata in quator angulorum locis et in medio reliquias continens sanctorum, in modum clypei, quod secum, dum iter agebat, vehere solitus erat. (*Vita J. Wilframmi. — Acta SS. ord. S. Bened., sæc. III, part. I*, p. 359.)

V. **1200.** — Altare parvum de gagate, paratum argento. (*Inv. de la cath. de Rouen.*)

1295. — Unum altare viaticum de diaspro viridi et rubeo, guarnitum de argento laborato ad nigellum et folia cum 6 zaffiris et 5 turchiscis. [Le chapitre en compte 10, 6 sont en jaspe et 4 en porphyre.] (*Inv. Sed. apostol.*, f° 82.)

1340. — Nous avons donné et octroyé de grace espéciale et de notre autorité royale à nosd. conseillers qu'en nostred. palais ils puissent faire chanter une messe sur un autel portatif sans qu'il soit attaché en pierre ne en plastre. (*Ordonn. de Philippe VI. — Félibien, Hist. de Paris*, t. III, p. 304.)

1393. — 3 coffres dont l'un fait autier à chanter... item un mabre pour chanter. (*Inv. de Catherine de Bourgogne. — D. Plancher, Hist. de Bourg.*, t. III, pièce 167.)

1397. — A Robin Garnier, coffrier, pour un coffre ferré qui sert à faire autel pour dire et célébrer dessus la messe de Mgr Loys de France, et pour mettre les aornemens de sa chapelle, 4 l. 16 s. p. (5° *Cpte roy. d'Hémon Raguier*, f° 134.)

1420. — Un autel benoist d'une pierre goutée de vert sur jaspre, et y a un reliquaire au bout de lad. pierre enchassile d'argent doré à lettres de Damaz d'un costé et d'autre, et y a sur un des costez 3 petitz balaiz, 5 saphirs et 2 camahieux, et un estuy de cuir armoié de France. (*Inv. des joyaux de Charles VI*, art. 54.)

1420. — Ung autel portatif de 2 tables ployant à tout ung pavillon de satin noir et gris et le parement et devantier d'autel de pareil satin. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1427. — Ung petit coffre de chappelle couvert de cuyr ou quel estoient les choses qui s'ensuivent... 2 petiz aiz couvers de toille et 3 potences de fer à faire ung autel sur led. coffre. (*Cpte de J. de Rochechouart*, f° 28.)

1438. — Un autel portatif de jaspre bordé d'argent doré, et aux 4 cornes y a reliques couvers de cristal, et est led. autel dedens un estuy de cuir fermant.

It. Un autre autel portatif de porphire bordé de cuivre doré sur lequel l'en chante au petit autel de bois. Et y fault un lyonnet qui fait l'un des piez. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 7.)

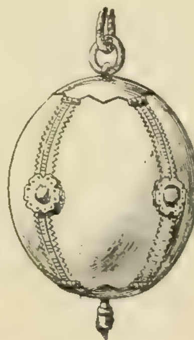
1457. — Unum altare portatile cum lapide serpentino in medio, cum pulcherrima tarsia in circuitu ipsius lapidis. (*Inv. du Palais de S. Marc à Rome*, p. 202.)

1483. — N° 8. It. Altare portatile de jaspide inchassato in nemore vocato *plenot* cum suo *estuys* seu copertura. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, p. 50.)

1502. — It. Ung petit autel portatif de marbe vert enchassé en argent doré et 3 petites tourrelles d'argent autour pour pietz. (*Inv. de l'abbaye de Fécamp*, p. 405.)

1550. — Ung autel portatif d'une pierre verte dont les bordures sont d'argent garnies de feuilles, et aux 4 coings sont les 4 évangélistes. (*Ibid.*, p. 410.)

AUTRUCHE. — La dépouille de ce grand échassier d'Afrique partageait, avec les gemmes, les qualités merveilleuses qui firent de ses plumes ornementales un talisman. Ses œufs furent aussi une matière fort recherchée que l'orfèvrerie convertissait en vases précieux ou en reliquaires. Parmi les objets de ce genre conservés dans quelques églises il faut citer ceux du trésor de Saint-Servais à Maestricht et de la chapelle saxonne de Quedlimbourg d'où sont tirés les exemples ci-joints.



Trésor de S. Servais à Maestricht.

1363. — N° 383. 2 coupes d'œufs d'otrice, couvesclées, assises sur piez d'argent esmaillez et les couvescles esmailliez, poisent 6 m. 5 o. (*Inv. du duc de Normandie.*)

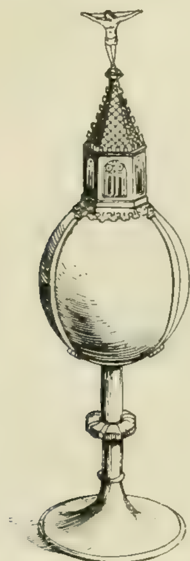
1380. — N° 1712. Une coupe sans couvescle qui fut d'œuf d'ostruce et est le piée smaillé par dehors, pes. 2 m. (*Inv. de Charles V.*)

1416. — N° 367. Une salière d'argent faite en manière d'une autrusse, le ventre de laquelle est d'une coquille de perle et siet sur une terrasse d'argent doré esmaillé de vert, 40 l. t.

N° 398. Une couppe d'un œuf d'autrusse, garnie d'argent doré, esmaillé, et sur le couvercle a un R et un C et

sur le fretelet une aigle volant 19 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — N° 247. Une couppe dont le bassin est d'ostruse par dedans cizelé, pes. 3 m. (*Inv. de Charles VI.*)



XVe s. — Reliquaire de Quedlimbourg.

1556. — Toutesfois pour cause de la rarité aucuns attachent sus leurs heaumes les ailes et la queue de l'oyseau *manucodiata* (l'autruche) en adjoustant ceste superstition que celuy qui en a sus soy n'est blessé ne vulnéré à la guerre. (Cardan., *Subtiles invent.*, l. 10, p. 289 v°.)

1600. — Ex eisdem (pennis), in nobilibus Italiæ urbibus ac Bononiæ potissimum atque Venetiis fiunt ventilabra, quibus nobiliores matronæ, æstivo tempore ventulum sibi parant. (Aldrovande, *Ornitol.*, l. 9, c. 2, p. 596.)

AUVE. — Synonyme d'aune; ce mot paraît dans les citations suivantes s'appliquer non seulement à la bordure mais aux parties latérales, c'est-à-dire aux quartiers de la selle. Voy. Aunes, Sambue (1342), et Selle d'allemagne (1341).

1339. — Pour une selle de palefroy, de la taille d'Alemaigne... les arçons bordez d'os devant et derrière de fin or et les auves aussi garnies d'osteaux d'orfaverie dorez à fleur et garnie du surplus, 16 l. p., et pour la houce de cuir, 10 s. p. (*Cptes du connétable d'Eu*, f° 4.)

1370. — Fu féru Michau de Harnies d'une lance parmi l'escu et le haubert et parmi la cuisse, et fu cousu aux auves de la selle et au cheval [*consutus fuit alveæ selle et equo*]. (*Chron. de S. Denis*, t. IV, p. 179.)

1385. — Une selle de courcier faite a la guise d'Escosse... les arçonnières derrière et devant et les auves couvert tout de laton et ouvré d'enleveure, de testes de lion et de cerfs volans. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 58.)

AUVE. — L'auve du bât pour le bât, c'est-à-dire la charge d'une bête de somme.

1581. — Qui porte fruictz à col ou à aulve doit un denier. (*Travers et péage du marquisat de Nesle.* — Beauvillé, *Rec. de doc. méd. s. la Picardie*, t. II, pièce 200.)

AUVERGNE (façon d'. — Il existe encore en Auvergne des débris de harnais qui présentent la plus grande analogie avec l'équipage brillant et sonore des muletiers de la vieille Espagne.

1591. — Deux bâs de mullet, façon d'Auvergne 2 esc. (*Vente du s^r de Beaujeu.* — *Arch. du Cher. Bull. des comités histor. Archéol.*, 1850, t. II, p. 219.)

AUXERRE (brun d'. — Terre ferrugineuse comme l'ocre rouge et la pierre de Thiviers dont on se sert encore dans la décoration des faïences.

1365. — It. 9 lib. lapidis rubei ad picturandum domum vel aliquid aliud, vocatus gallice *brun* Autissiodoro, taxat. 1 1/2 gross. — It. 2 magnos lapides marmoreos ad terendum, colores taxat, 2 gross. (*Inv. de J. de Suffres*, p. 348 et 351.)

AVALEMENTS. — Parties creuses comme canaux ou cannelures.

1399. — Un petit coffret carré d'argent doré ouvré d'avalemens et sont les fons de voirre, fermant à clef. (*Inv. de Charles VI.*)

1400. — Un petit vaissel de cristal parcié d'avalements (*Pièces relat. au regne de Charles VI*, t. II, p. 285.)

AVALOERE. — Pierre placée près des portes pour monter à cheval ou en descendre.

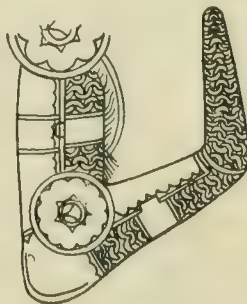
1328. — Led. évesque ou son majeur... pourront aussi donner congié de mettre pierres avaloeres au moins de dommage que l'on pourra. (*Ordonn. des rois de Fr.*, t. XII, p. 5.)

AVANT-BEC. — La partie saillante et aiguë posée en amont d'une pile de pont pour en augmenter la résistance; il est difficile de s'expliquer l'abandon, par nos constructeurs modernes, d'une pratique aussi rationnelle.

1488. — *Devis du pont de Saint-Privé.* — Premièrement dessus chacun avant-bec sera troussée une tournelle, chacune tournelle seront faictes semblables comme celles du pont d'Auron; pavées sieigées gargollées, par où l'eau s'en va sur chacun avant-bec. (Girardot, *Les artistes de Bourges.* — *Arch. de l'art franç.*, 2e sér., t. I, p. 242.)

1531. — Aussi sera tenu faire à chascune vouste, chascun son avant-bec qui auront chascun 4 pieds oultre la muraille dud. pont. (*Marché du pont de Craon s. l'Oudon.* — *Rev. des soc. sav.*, année 1870, 1er sem., p. 130.)

AVANT-BRAS. — Pièce rigide qui dès la fin du XIIIe siècle s'applique sur la maille du haubert et consiste en une sorte de gouttière légèrement conique en cuir bouilli, puis en acier, protégeant l'avant-bras.



1320. — *D'après* Waller.

Au XIVe siècle, cette partie de l'armure se complète par une seconde pièce intérieure à laquelle elle se réunit à charnières jusqu'à la hauteur du coude. L'auteur anonyme du *Costume militaire français en 1446* nous apprend qu'on appelait *avant-bras à la milanaise* la totalité des pièces qui, de l'épaule au gantelet, composaient l'ensemble du brassard proprement dit.

1352. — Une pièce et aune et demie de cendal vermeil des fors en graine pour faire cotes à plates et garnir gardebras, avant-bras, cuissos, grevètes, heaumes, bacinès et

hernois de maille. (*Cpte d'Et. de Lafontaine*. — D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 142.)

1389. — Une cotte d'armes garnie d'argent et les meilleurs bassinet à camail, cotte de fer, harnoys de jambe et avant-bras. 13 l. — Au grant Girart et à Robin Levrier cotte de fer, bassinet, avant-bras, 112 s. (*Testament de R. Picque*, p. 93.)

1446. — It. Quant à l'avant-braz il y en a de deux faczons... C'est assavoir : les ungs et les plus comuns qui se font à Milan qui se tiennent de pièces ensemble depuis la jointure de la main jusques à 4 ou 6 doiz près de la jointure de l'espaulle hault... oud. avant-bras senestre y a une garde d'un pié en ront faconnée presque en la faczon d'un cueur, c'est assavoir la pointe couvrant le code et faicte en arreste, et l'autre partie contraire est ployée ou meilleu, laquelle ployeure couvre le plet du braz. Et quant le bras est ployé lad. garde couvre depuis le gantellet ou à peu près jusques au bort du garde-braz.

Item, et l'avant-braz du bras droit est pareillement fait de pièces et couvre aussi hault le braz droit come le sénestre avant-braz fait le braz sénestre ; mais la garde en est la moictié plus petite que l'autre, ne n'est pas faicte en ceste faczon du costé du coude come chascun scet, et oultre plus est depuis la ployeure du garde-braz contremont double, laquelle chose fut ordonnée pour le rencontre de la lance.

Item, l'autre faczon d'avant-braz sont lesquelx sont faiz de 3 pièces, c'est assavoir une pièce qui couvre depuis la ployeure de la main jusques à 3 doiz près la ployeure du braz, et depuis la ployeure du braz y en a une autre qui vient jusques à hault de la joincture de l'espaulle à 4 doiz près. Par dessus les quelles 2 pièces y en a une autre qui couvre le code et la ployeure du braz et partie des autres 2 pieces aussi, lesquelles 3 pieces sont pareilles tant au braz droit que au senestre et se attachent avecques éguillettes. (*Traité anonyme du cost. milit. franç.*, Edit. Belleval, p. 3.)

V. **1450.** — En Brabant, Flandres et Haynault et en ces pays là vers les Almaignes... mettent unes bracières grosses de 4 doiz d'espèz et remplies de couton sur quoy ils arment les avant-bras et les garde-bras de cuir bouilly. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*. Edit. Quatrebarbes, t. II, p. 13.)

1458. — Après les armeront de garde-braz et de avant-braz qui de cuir boully seront tenans tous ensemble, qui dedens seront lassez et par dessus garniz au long de menus bastonnèz du plus fort boys. (Ant. de la Sale, *Traité des tournois, Bibl. Richel. ms. fr.* 1997, p. 25.)

AVANT-PIÉ. — Le dessus de la chaussure, l'empeigne.

1342. — Fouchier le caucheteur ne vent point boines cauches, car elles sont mal causues, et les avant-piés sont mal tailliet. (*Le livre des métiers. Edit.* Michelant, p. 28.)

1456. Et mes housaulx sans avant-piedz.
(Villon, *Petit testam.*, XXIV, p. 26.)

AVANT-TRAIN. — Je n'ai rencontré aucune mention plus ancienne de l'usage des avant-trains adaptés à l'artillerie française.

1599. — Et d'autant que la pesanteur des doubles canons est fort grande on a accoustumé à mettre un train devant, c'est à savoir 2 petites roues basses, fortes et bien ferrées avec leur salote et commissures pour soutenir et entretenir le bout dud. flasque avec une grande cheville ou broche de fer qui traverse l'entretoise de devant du bout de l'affut. (Boillot, *Modèles et artifices de feu*, ch. 52.)

AVANTAL, AVENTAILLE. — La partie saillante au pied du timbre d'un chapel de fer ou l'avance du mézail d'un bacinet.

1378. — Lego Thome Paynel, nepoti meo... unum basynetum largiorem cum le vyser et *aventaille* ad eumdem. (*Test. de J. de Foxle. — Archéol. journal*, t. XV, p. 269.)

1446. — Et tout autour (des chappeaulx de Montaulban) y a ung avantal de 4 ou 5 doigts de large en forme et manière d'un chapeau. (*Du cost. milit. franç.*, *Edit.* Belleval, p. 2.)

AVE MARIA. — Si les innombrables édifices, témoins vivants du culte préféré de nos pères, n'étaient là pour prouver leur dévotion constante envers la sainte Vierge, on en retrouverait encore l'empreinte dans ces objets de toute sorte et d'un usage journalier où le ciseau de nos vieux artistes a gravé le nom de la Mère de Dieu.

L'*Ave Maria*, au moyen âge, n'est pas seulement une prière, mais encore une exclamation joyeuse qui avait pénétré dans la langue comme dans les mœurs. On la retrouve à chaque pas dans l'étude des souvenirs que le temps a respectés ou dont la description seule est parvenue jusqu'à nous. En dehors des objets du culte où l'inscription du nom de Marie avait naturellement sa place, il est utile de signaler d'autres pièces, soit d'orfèvrerie, d'ameublement ou de costumes civils, parmi lesquelles sa présence n'est ni moins fréquente ni moins significative.

1285. Avoi ! Sainte Marie, avoi !
Dist li hiraus, merveilles voi.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 3815.)



XVe s. — *Coll. des plombs historiés de l'aut.*

1360. — Un godet d'Alemaigne couvert... et entour le bord du couvescle a escripte l'Ave Maria. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 381.)

1380. — Un petit camahieu, d'un enfant a ailles acrupy, assis en une verge d'or esmaillée à Ave Maria. (*Inv. de Charles V*, n° 696.)

1446. — Lesquelz compaignons par dérision disdrent aux supplians : Marie ! que ces gens là sont crueulx. (*Archiv. J.J.*, Rég. 178, pièce 118.)

1450. — Avoy ! dist-il, m'amie, quel estat avoient elles à ceste feste...
Ave Maria, fait el, je aimasse mieulx qu'elles fussent à leurs mesons. (*Les quinze joies de mariage*, p. 12 et 37.)

1475. — Marie ! Marie ! qui vault aultant à dire en parolles de joyeuseté comme Voire, Voire. (*Archiv. J.J.* Rég. 195, pièce 1566.)



XVe s. — *Ceinture en argent doré, émaillée de l'Ave-Maria. Coll. de l'aut.*

AVEAUX. — Arbalétriers. Les pièces qui avalent (descendent) du faîtage d'une charpente et déterminent son inclinaison.

1577. — De la quelle dicte cherpente avons trouvé partie des sablières pourries, à raison de 20 pieds de long de chascun cousté, ensemble 2 tirans pourris par les bouts, 4 aveaux et 8 chevrons d'icelle aussi pourris.

Et pour obvier à de plus grans inconvéniens est nécessaire de promptement reffaire lad. charpente aussi gastée et y mettre aultres tirans, aveaux et chevrons. Lesd. tirans de 24 pieds de long et de 10 poulces de grosseur, lesd. aveaux de 30 pieds de long et de 8 à 9 poulces de grosseur, lesd. chevrons de 30 pieds de long et de 6 poulces de grosseur. (*Arch. de S. Hilaire de Poitiers*, t. II, p. 260.)

AVIGNON (FAÇON ET ARGENT D'. — Les pièces d'argenterie marquées au poinçon de cette ville. Voy. ARGENT.

1352. — Pour faire et forger un grant bacin à barbier qui fu fait de 2 autres viex, de l'argent d'Avignon qui décheirent à l'affiner de 1 marc 5 onces et fu rendu led. bacin pesant 10 m. et baillé à Poupart son barbier. Pour croissance d'argent 5 onces. (*Cptes de l'argenterie*, D. d'Arcq, p. 125.)

1360. — N° 421. 2 pos d'argent doréz tous plains, de la façon d'Avignon... et ont sur les couvescles le saing d'Avignon en un petit escusson.

N° 602. Un tres grand bacin d'argent blanc tout plain et sans nul ouvrage, et est l'argent fin d'Avignon. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1508. — La couppe d'or d'Avignon et son couvercle, poisant 6 m. 4 gr 1/2. (*Inv. de l'archevêché de Rouen*, 501.)

AVOCAT. — Peut-être pour *auca* dont la prononciation est presque identique et qui signifierait en languedocien une bordure de plumes d'oie.

1539. — Pour le louage d'une robe de drap noir doublée par les paremens de demie ostade et bordée à l'entour d'avocat, avec un pourpoint de velours noir, 12 s. p. (*Cptes de la prévôté de Paris.* - Sauval, t. III, p. 621.)

AYMETERIE. — Métier des fabricants d'hameçons. Leurs statuts sont communs aux ouvriers de fil de haubert, fils de cardes et tréfileurs.

1416. — Nous avons receu l'umble supplication des maistres ouvriers et jurez du mestier de aymeterie et fil de haubert de la ville et prévosté de Bélencourt...

1° Que nul dud. mestier ne puisse aucun aprendre à ouvrer dud. mestier d'aymeterie en tout led. bailliage et ressort, se cellui que il apprendra n'est filz de maistre, sur paine de 100 s. d'amende. Mais les maistres d'aymeterie pourront faire appoinctier les ains (hameçons) par qui il leur plaira pourveu que il soit deuemement fait...

4° Nul n'aura que une forge et un treffillier sur paine de 100 s. d'amende...

11° Chacun maistre dud. mestier pourront acheter fil à faire leurs ains quelque part que il leur plaira, soit à Rouen ou ailleurs, pourveu qu'il soit bon et souffisant, et le pourront faire agrestier (amincir) en leurs hostieulx ou ailleurs. (*Ordonn. des rois de Fr.*, t. X, p. 390.)

AZULEJOS. — Faïence émaillée à couverte blanche et primitivement à décors bleus ou couleur d'azur. Le nom d'azulejos s'applique aux pièces de fabrication mauresque dont les types les plus anciens proviennent de l'Irak. Dès le XIVe siècle la Mauritanie et l'Espagne comptaient de nombreuses et célèbres fabriques d'azulejos, parmi lesquelles Valence et Malaga rendaient à cette époque la France tributaire de leurs produits. Voy. KACHANY et ZELIDI.

1494. — Una parc di vetro azoglielata di vetri. (*Inv. di guardaroba Estense*, p. 20.)

1604 — *Azulejos.* — Sorte de pavé peint. (J. Pallet, *Dict. espagnol.*)

1627. — *Azulejos.* — Carreaux plombez et esmaillez de plusieurs couleurs représentant compartimens et autres ornemens et ouvrage en pavé. (Ces. Oudin, *Thrésor des trois langues.*)

AZULEJOS DE SÉVILLE. — **1645.** — *Ciudad de Sevilla.* — Triana curiosos vedriados y açulejos en cincuenta oficinas. (Mendez Silva, *Poblacion gén. de Espana. Andaluzia*, c. 2, p. 85 v°.)

AZZIMINI. — La description que fait Garzoni de la dorure sur fer, et qui est, suivant cet auteur, le procédé des *tauchies* et des *azzimini* de Damas, indique très certainement une pratique contemporaine usitée en Italie au XVIe siècle et regardée alors comme secrète. En transcrivant son texte, assez technique d'ailleurs, on remarque que le mot *azzimini* s'applique plutôt à un genre spécial d'ornements qu'à un mode particulier de dorure, il se rattache à la méthode d'incrustation employée dans la damasquine comme à celle de la dorure du fer au mercure sur assiette cuivreuse.

Au chapitre des ferronniers les lignes citées ici sont précédées d'une recette pour la gravure du fer à l'eau-forte, et c'est à l'ensemble de ces procédés divers que se rapporte le mot *azzimini*. Je ne crois donc pas devoir le définir d'une façon plus nette qu'il ne l'était au XVIe siècle entre gens de métier.

1560. — *Cap. de' fabri.* — Farci fogliami, dorarlo (ferro), farci i lavori di tanza, gli azzimini e gli arabeschi.

Cap. de' tiratori da oro... indoratori, etc. — Gli indoratori e cosi gli inargentatori (quelli che indorano ferro o altro metallo) scaldato il ferro e ripolito, ben bene adoprano un brunitoio de lapis ematis duro o d'acciaro temperato da calcar la pannella d'argento che sopra vi si mette, e usano di piu il mercurio da metter di sopra, il qual si copre con una pannella d'oro o d'argento per meglio indorare o argentare, e sopra quel oro battendo con un cisellotto; gli si calcono su fogliami, arabeschi e cioc che all'indoratore piace; ma bisogna che col rascietoio in alcuni luoghi, sotto gli roversci o profili l'oro o l'argento si radano destramente, perche par piu bello e piu industrioso perche dimostra oro e argento insieme.

Profilasi da poi con un pennello con la vernice d'ambro seccandola al calor d'un forno e riardendola perche facci il profilo nero e lustro, e e secreto grandissimo, e questo, e il modo con che si fanno quei lavoretti sottili d'oro, ove sono arbori, figure e animaletti minutissimi sopra pugnali e altre arme che si chiamano lavori di tancia (taucia) e come si fanno gli azimini in Damasco. (Garzoni, *La piazza universale.* Disc. 46, p. 149.)

B

B. — **1328.** — Un fermallet en guise d'un B et y a un saint Jehan, prisié 8 l. par. (*Inv. de la reine Clémence*, p. 7.)

V. **1407.** — Une coupe d'or ouvrée à berceaux, à un B ou fons et un rubi o couvercle et perles, pes. 7 m. environ. (*Inv. d'Ol. de Clisson*, p. 18.)

BABOUE. — Jeu de hasard qui figure avec le jeu de cartes le *fluz* parmi les passe-temps de Charles VIII, mais pour une somme dix fois moindre.

1491. — Aud. Sgr. (le roi), 10 l. 10 s. t. pour jouer à la baboue. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 25.)

BABOUIN. — Désigne une figure grotesque comme on en rencontre si fréquemment dans l'ornementation du XIVe siècle. Voy. MONSTRE.

BABOUINERIE. — **1361.** — N° 17. Une coupe d'ar-

gent endorrée et énemellée par dehors ove diverse babwynerie, pes. 6 m. 10 s. 10 den. (*Rôles de l'Echiquier*.)

1399. — Un cruseskyn de terre blank hernoisez d'argent endorréz ove un covercle embatellé énaymelléz dedeinz ove une babouynerie, pois. 2 l. (*Inv. de Henri IV*.)

BACHELIER EN MAÇONNERIE. — Le document cité ici porte une date très voisine de celle où le mot *architecte* fait son entrée dans la langue française. Le titre de bachelier en maçonnerie peut être considéré comme un terme de transition servant à distinguer de leurs inférieurs les maîtres dans l'art de bâtir.

1520. — La court a enjoint à Jehan de Saint Benoist, sieur de Révillon, de faire abattre la saillye d'une maison à luy appartenant dedans ung moys, à peine de prison, et d'en certifier la court, et a esté ordonné que Nicolas Matou maistre bachelier en maçonnerie à présent prisonnier à la conciergerie du palais sera élargi à caucion dud. Révillon... (*Bibl. Richel. ms. suppl.* fr. 5097.)

1600. — En massonnerie ou tout autre mestier de France où il y a maistrise, l'on appelle bacheliers ceux qui sont passez maistres en l'art; mais qui ne sont pas jurez et lesquels, pour amender le raport fait par les docteurs juréz, doivent estre deux fois autant. (Cl. Fauchet, *Orig. des chevaliers*, f° 12 v°.)

BACHIÈRE. — Bac, bachot, bateau à fond plat.

1370. — Et y mettoient les gens dud. régent une bachière toutes les fois qu'ils vouloient passer, et quant ils en avoient fait, lad. bachière estoit ostée du bout du pont. (*Chron. de S. Denis*, t. VI, p. 125.)

BACHOUE. — Mannequin en osier de forme aplatie porté à dos d'homme ou accroché par paire au bât des bêtes de somme. Voy. BAJOÉ.

1360. — Se il est ainsi trouvé que lesd. forains ou aucun d'eulx aient en bachoe, en sac, en corbeille ou en charrette, autre pain mellé qui ne soit de la valeur de 4 deniers, etc... (*Ordonn. des rois*, t. IV, p. 709.)

1380. — Guillaume Champion, pour 2 paire bachoues neufves, 2 flossoies et corde pour lyer... pour porter pain en l'office de panneterie, 40 s.

Guillaume Champion, baschoier, pour le retour d'un chevaux qui menoit les baschoes. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel de rois de Fr.*, p. 64.)

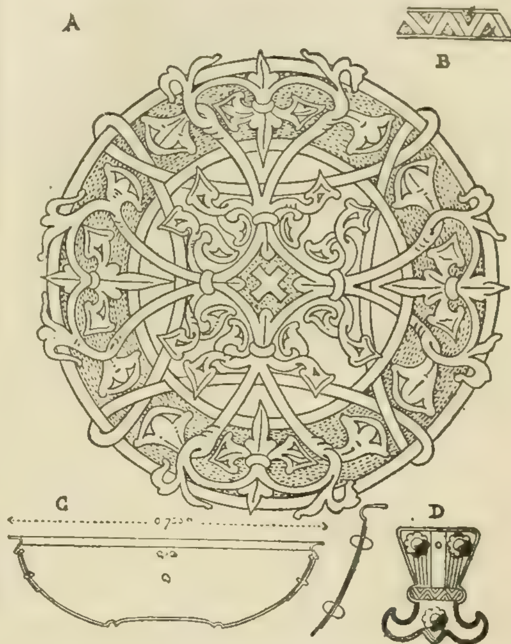
1606. — Bachoue est une espèce de hotte, mais applatie des deux costez au lieu que la hotte est ventrue, et sert à tenir vin pour en estre l'osier fort serré et poissé et à porter la vendange, même quand elle est foulée à la vigne. (Nicot.)

BACIN. — Comme l'aiguière, le bassin est le vase des ablutions par excellence. Il est très fréquemment cité, d'abord en raison de la diversité de ses emplois, puis parce que souvent il remplace l'aiguière pour une pratique plus singulière que commode adoptée dans le service de la table aussi bien que dans les rites de l'église. Nous voulons parler des *gémellions* ou bassins jumeaux, de même grandeur et de même forme, n'ayant entre eux d'autre différence que le petit goulot de fuite dont un seul des deux était muni pour verser l'eau dans l'autre. On les retrouve sans cesse dans les inventaires royaux ou princiers et aussi dans le mobilier des églises. Pendant plus de trois siècles leur forme est restée la même, leur décoration seule a varié. A défaut de pièces d'argenterie qui ont disparu, un certain nombre de celles qu'on doit aux émailleurs de Limoges subsistent et font parfaitement connaître, à la richesse près, le type universellement adopté.

L'abondance des textes et la multiplicité des usages comportent pour le classement quelques divisions principales.

BACINS DIVERS. — V. 1200. — Hæc commixtio cupri cum calamina, vocatur æs unde caldaria, lebetes et pelves funduntur, sed non potest deaurari quando, ante commixtionem, cuprum non fuit penitus a plumbo purgatum. (Théophile, l. 2, c. 65.)

1360. — N° 594. Un bacin plat, pour chaufouère, tout blanc fors le bort qui est doré et sizelé à sarpentelles



XIe s. — Grand bassin à ombilic gravé. Rome, église de S. Barthélemy-en-l'Ile. A. ombilic; B. bordure; C. coupe; D. oreille.

et à fueillages, et poise en tout 9 m. 7 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*.)

1389. — 2 grans bacins doréz escripz sur les borz de lettres de grec, armoiéz des armes de Madame au fons, pes. 32 m. 7 o. (*Inv. du duc d'Orléans*, f° 6.)

1393. — Pour faire eaue rose sans chappelle (alambic) et sans feu, prenez 2 bacins de voirre. (*Le Ménagier*, t. II, p. 252.)

1404. — A Thierry Lalemant, chauderonnier pour un bacin plat à laver drappeaulx pour Mad. Katherine de France, 20 s. — Un grant bacin de laitton à 2 ances pour baignier Mgr de Pontieu (Charles VII), 54 s. (2e *Cpte roy. de J. Leblanc*, f° 91.)

1457. — Unum bacille argenteum deauratum cum literis galicis videlicet : *tant que je seray*, cum armis R. D. cardinalis, pond. lb. 3, unc. 9 1/2, val. 40 duc.

Unum aliud bacille argenteum, pro parte deauratum cum literis istis in circuitu ejus : *Illumina oculos meos ne quando obdormiam*, cum armis R. D. cardinalis — pond. lb. 4, unc. 9, val. 43 duc.

Unum aliud bacille argenteum pro parte deauratum, ejusdem facture et magnitudinis immediate superioris cum *super filios* in circuitu ejus : « *De cœlo prospexit Dominus* literis istis *hominum* » cum armis R. D. cardinalis, pond. lb. 4, unc. 10, val. 45 duc. (*Inv. du palais de S. Marc à Rome*, p. 215.)

1530. — A Jehan Duvet, orfèvre demeurant à Dijon, 205 l. t. pour un bassin ouvré d'or et d'argent à la moresque, sur laton ... livré au roy. (*Cpte des menus plaisirs* f° 12.)

1599. — Un bassin d'argent doré fait en ovalle, où est gravé la ville de Calais, pes. 13 m. 2 o. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 37.)

BACIN A AUMÔNE. — Un des vases dans lesquels

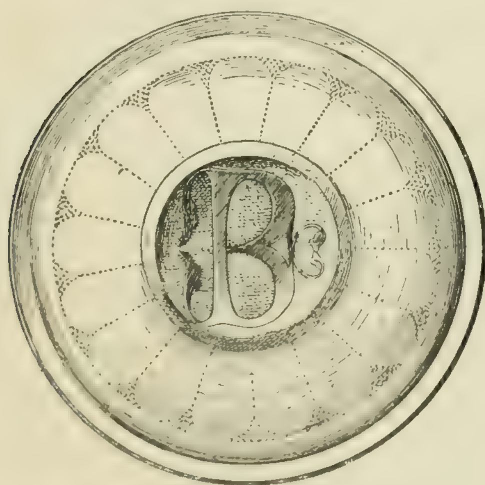
la desserte des tables était recueillie pour être distribuée aux pauvres. Voy. AUMÔNE et POT A AUMÔNE.



XIIIe s. — Bassin de chapelle. Emaillerie de Limoges. Musée de Cluny n° 4533.

1360. — Un très grand bacin d'argent blanc... et y a 4 grans ances, dont chascun tient à 2 testes de lyon, et est à mettre l'aumosne de la salle, et doit seoir sur un pié de fer, et poise 182 m. 5 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, 624).

BACINS D'AUTEL. — D'après l'inventaire de 1419 leur emploi semble avoir comporté plus de solennité que celui des burettes en usage dans le même temps.



XIII. s. — Revers d'un bassin émaillé. Coll. de l'aut.

1380. — N° 1541. 2 bacins de chappelle, d'argent dorez; en chascun une rose ou fonds, à un esmail de 2 dames qui tiennent 2 faucons et semez sur les bords d'esmaux a oyseaux de proye., pes. 10 1 2 m. (*Inv. de Charles V.*)

1419. — It. 2 discos argenteos magnos cum quibus in sollempnitatibus manus abluntur ad altare. (*Inv. de la cathed. d'Amiens*, p. 284.)

1423. — It. 2 plats bachins d'argent à laver; l'un à brocheron. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

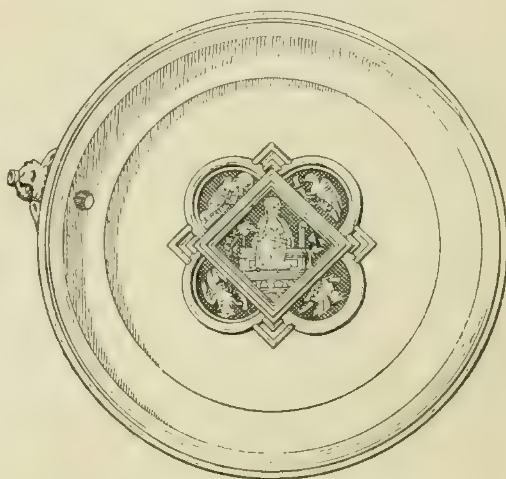
1488. — 2 pelves argentee cum solibus in medio, servientes ad lavandum, quarum altera habet parvum canale seu pipam, ad usum cotidianum magni altaris. Simul pond. 8 m. 2 o.

(*Les mêmes en* 1539.) — 2 patene argentee, in medio solibus deauratis insignite quibus usus est cotidie ad magnum altare lavandis manibus, quarum altera habet parvum canalem per quam aqua effunditur in alteram patenam. (*En note*) : Conflate anno 1578. (*Inv. de S. Donatien de Bruges.*)

1505. — 2 plats d'argent doré que l'on fait servir chacun jour à la grant messe, sans choppines. (*Inv. de l'abb. de Marmoutiers.*)

1511. — N° 27. 2 bassinæ argenti, partim deaurati, cum armis Reverendissimi Domini Gregorii pape (Grégoire XII — 1406-9) in medio, quarum una habet os leonis, pond. 18 m. 6. o. (*Inv. de la cath. d'Avignon.*)

V. **1520**. — 2 pelves de argento cum armis domini fundatoris (v. 1400) in medio cum *swages* deauratis unde una habet pipam — pond. 96 unc. (*Inv. du coll. de Winchester*, p. 236.)



V. 1300. — *Argenterie de Maubeuge.*

1573. — N° 89. 2 bassins d'argent véré au fond des quelz sont les armes de France esmaillées, en l'ung des quelz y a ung petit biberon à vuider l'eaue et servant à donner à laver au prestre. (*Inv. de la Sainte-Chapelle.*)

BACIN DE BAPTÊME. — Le vase des autels employé à la cérémonie du baptême, mais pour une ablution d'eau parfumée.

1485. — *Baptême à la cour de Bourgogne.* — Les bassins d'argent dont cestuy de dessoubs doit avoir un biberon comme un aiguière, et y doibt avoir de l'eau de roses, et de l'autre bassin l'on couvre cestuy-là, et quand l'on baille à laver aux fonts on verse du bassin qui a le biberon en l'autre, et n'y ait point d'autres aiguières. (Aliénor de Poitiers, 247.)

1545. — 2 bassins d'argent doré, à soleils, à l'ung une Sène émaillée et à l'autre ung baptesme. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 23 v°.)

BACIN A BARBIER. — La forme ovale de ce vase n'est point antérieure à la fin du XVIe siècle. Jusque-là il en avait une autre qui lui était propre et qui n'a point été définie, malgré les fréquentes mentions des inventaires du moyen âge. C'est de cette forme qu'il tirait son nom bien plus que de son usage, attendu qu'on trouve au bassin à barbier toutes

sortes d'emplois, tels que la toilette des deux sexes, le bain, et même l'entretien des chiens.

Sa cavité, munie d'un bord plat ou arrondi, était toujours une calotte sphérique avec ombilic légèrement repoussé à l'intérieur pour lui servir de repos. Deux citations empruntées à des auteurs du XIVe siècle ne laissent aucun doute à cet égard. C'est le principe du martelage des gémellions mais avec plus de profondeur. A la fin du XVIIe siècle, cet ustensile professionnel servant d'enseigne aux barbiers devait, aux termes de leurs statuts, être blanc, à la différence de celui des chirurgiens qui était jaune, c'est-à-dire fait de laiton exempt d'étamage. Il existait encore en Italie, il y a quarante ans, des barbiers-saigneurs, et c'est la répression de cet abus que vise le règlement des corporations françaises de l'époque de Louis XIV.

1363. – N° 416. Un bacin à barbier d'argent blanc et est semé de clos d'argent sur le bort et poise 10 m. 6 1/2 o. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1372. – La forme et la figure du ciel est ronde et si est creuse par devers nous et ainsi comme bossue par dessus ainsi comme un bassin à barbier. (*Le propriétaire des choses*, l. 8, ch. 2.)

1379. — N° 1679. Ung bassin à barbier d'argent blanc à boillons sur le bort, pes. 10 m. 3 1/2 o. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — N° 35. Unus pelvis argenti ad barbigandum, deauratum in circumferentiis.

N° 51. It. Unum pelvim pro barbitonsore, pulcrum et bene operatum. (*Inv. du chât. de Cornillon*, p. 20.)

1387. — Pour 2 bacins à barbier tous neufs, l'un pour servir de l'eaue aux bains de lad. dame (Jehanne de France) et l'autre à servir à laver le chief de la nourrice d'icelle dame. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 111.)

1393. — Prenez un bacin à barbier et liez d'un cueuvrechief tout étendu sur la gueule à guise de tabour et puis mettez vos roses sur le cueuvrechief, et dessus vos roses asseez le cul d'un autre bacin où il ait cendres chaudes et du charbon. (*Le Ménagier*, t. II, p. 252.)

1402. — A Thierry Lalement, chauderonnier pour un bassin à barbier pour servir à donner à boire aux petitz chiens de lad. dame (la reine d'Angleterre), 8 s. p. (*Argenterie de la reine*, 10e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 101 v°.)

1409. — Pour un grand bassin à barbier de cuivre brun délivré à Mad. de Guyenne, pour servir quand elle lave son chief. (*Cpte roy. Rec.* Fontanieu, 107, f° 417 v°.)

1453. — Per uno bacino d'ariento in forma de barbiere... per le doglie di N. S. il quale peso lb. 10, onc. 8 1/2 — duc. 131 bol. 61 d. c. (*Arch. Vatic.*, T. S, f° 180.)

1680. — Des bassins blancs pendus devant un logis marquent un barbier et des bassins jaunes un chirurgien. (Richelet, *Remarques*, v° *Enseigne.*)

1693. — Art. 1. Sa Majesté... leur permet (aux barbiers, baigneurs, étuvistes et perruquiers) de mettre à leurs enseignes des bassins blancs pour marque de leur profession à la différence des maistres chirurgiens qui les ont jaunes. (*Stat. des barbiers de Nantes et de Bordeaux*, en 1677.)

BACIN DE CHAISE. — Lorsque Robert Etienne fait intervenir l'orfèvre dans la confection du bassin de retrait, je suppose qu'il parle de l'antiquité et non du moyen âge qui ne l'occupait guère et où n'apparait que l'art du chaudronnier; mais on ne peut douter, d'après cet auteur, que l'argent ne fût quelquefois substitué au cuivre dans les châteaux des grands seigneurs français du XVIe siècle.

1387. — A Clément de Messy, chauderonnier, demeurant à Paris, pour... 2 bacins de laitton pour mettre dessoubz la chaiere de retrait du roy, 32 s. p. (*Cpte roy.* Laborde, *Gloss.*, v° *Bacin.*)

1397. — A Thierry Lalemant, chauderonnier, pour 3 bacins d'arain en façon de bacins à barbier, pour mettre et servir ou retrait du roy N. S. dessoubz la chayere nécessaire, 36 s. p. (Ibid.)

1404. — A Thierry Lalemant chauderonnier... pour 2 bacins de laiton doubles tres fors... pour servir ou retrait dud. Sgr. (le duc d'Orléans), au pris de 16 s. p. la pièce. (23 *Cpte roy. de Charles VI*, f° 40.)

1404. — Au même... un bacin ferré autour pour la royne pour servir à la chaiere nécessaire, 18 s. (*Argenterie de la reine*, 2e *Cpte de J. Leblanc*, f° 91.)

1514. – N° 26. Un bassin à mettre soubz la chaise persée, à 2 anses pes. 8 m. 4 o. 2 gros. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1536. – *Scaphium.* — Vas in quo excrementa colligebant et corporis fæcem. Scaphiis autem argenteis antiqui utebantur ut et hodie viri Galliarum primarii. (Rob. Estienne, *De Vasculis*, p. 50.)

BACIN A CRACHER. — **1591.** – Ung petit bassin d'argent à cracher, pes. 1 1/2 m. 12 esc. (3 *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 136 v°).

1597. — 2 petits bassins à cracher pes. 3 m. (*Inv. de la veuve de Nicolay.*)

1618. — Un petit bassin (d'argent) à cracher (*Inv. du prince d'Orange*, f° 26 v°.)

BACIN A DRAGEES. — **1514.** — N° 52. Ung bassin pour servir de drajouer à ung pied hault fermant à une viz. ond. bassin a 6 sagietaires, 3 lyons, sur le bourc (bort) des demys enffans vollans, entre lesquelz enffans y a ung griffon, le pied sizellé à gauldrons, pes. 5 m. 1 o 2 gros.

N° 62. Ung autre bassin à servir dragée ou quel y a plusieurs bestes enlevées et sizellées mordant l'une l'autre, dorées, pes. 2 m. 6 o. 2 gros.

N° 63. Ung autre bassin à servir dragée ou quel y a pusieurs personnages armez et en bataille, sizellez et dorez pes. 2 m. 2 o. 2 gros.

N° 69. Ung petit bassin à dragée, faict à pied gauldronné à l'entour du fond, doré par le dedans, le bourc sizellé et enlevé de plusieurs bestes et feuilles, pes. 1 m. 7 o. 6 gros. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

BACIN DE LAMPE. — Plateau légèrement concave placé sous une lampe d'église pour en recueillir les scories.

1347. — It. 6 bachinos argenteos pendentes in ecclesia, scilicet unum ante crucifixum, alium in medio chori, 3 simul vinctos ante altare et sextum ante corpora sanctorum. (*Inv. de la cath. d'Amiens*, p. 261.)

1380. — N° 2151. Ung bassin d'argent avec sa chayne à mectre lampes. (*Inv. de Charles V.*)

1431. — Furent les trois bachins, servant au coer devant le grant autel, refondus et reforgiés noefs, les quels pesoient 26 m. 2 o... à Willot, l'orfévre, 61 l. 16 s. — Pour 3 bachins de laiton dans les bachins d'argent pour recevoir les chires, 39 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 182.)

1468. — Le bassin que Mgr. de Charlois (Charolais), à présent duc de Bourgoigne, donna, d'argent garni de ses cheynes d'argent. (*Inv. de l'égl. S. Claude.*)

1538. — Devant le grant autel du cueur de l'église sont 3 bassins d'argent gauderonnez en façon de rouze, esmaillez par dessoubz à fleurs de liz. — It. Dedans led. cueur sur l'angle est ung bassin d'argent esmaillé aux armes de Chartier évesque de Paris. — It. Devant le grand autel sont 6 lampes d'argent. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 51 v°.)

1565. — A Guillaume de Ranssart, candrelier... 40 s. pour avoir faict 2 bachins à lampes pendans devant le corps S. Vaast. (*Cptes de S. Wast d'Arras, Bibl. Richel. ms.* 8541, f° 54.)

BACIN A LAVER MAINS. — V. **1200.** — Fiunt et imagines regum et equitum eodem opere in ferro (matrice a estamper) ex quibus, auricalco hispanico impressis, ornantur pelves quibus aqua in manibus funditur, eodem modo quo ornantur scyphi auro et argento cum suis limbis ejusdem metalli, in quibus stant bestiole vel aves et flosculi, qui tamen non figuntur, sed stagno solidantur. (Théophile, l. 3. c. 74.)

V. **1250.** Atant sont deus valèz venu
...li uns aporte une toaille
Et li autres prist deus bacins
Qui toz sont d'argent bons et fins,
Si emplit l'un de la fonteine.
(*Rom. du Renart*, t. III, p. 93.)

1360. — N° 259. Une paire de bassins d'or à laver, dont l'un est à biberon et l'autre sanz biberon, desquelz bacins les bors sont semés de fleurs de lis enlevées, et ou fons desd. bacins a un grant compas, semé de fueillages en manière de pampes de rozes, et sont lesd. pampes semées de fleurs de liz enlevées. Et ou millieu dud. compas a un esmail de nos armes fait en manière de rose, et poise cellui à biberon 20 m. 4 o. 12 d., et l'autre sanz biberon poise 19 m. 4 o.

Bacins à laver, dorez et esmaillez et touz blans.

N° 582. 2 bacins touz dorez et esmaillez ou fons... en l'un esmail a un chevalier à cheval qui tient son espée toute nue pour férir un ours qui mort son cheval, et en l'autre esmail a un chevalier à cheval qui acole un lyon par la teste, et poisent en tout 17 m. 7 o.

N° 583. 2 bacins pareilz tous dorez, et en chascun a un esmail ou fons, où a 2 griffons volanz, et poisent en tout 12 m. 3 o. 18 d.

N° 585. 2 autres bacins touz blans et pareilz, excepté que les bordures sont dorées, et a en chascun un esmail ou fons, et ou premier a un homme et une femme en séant qui se entretendent les mains, et dessouz l'omme a un blanc chien pendant. Et en l'autre esmail, a une femme et un homme en une chambre, et tient la femme un chien en son geron et l'omme li tient la main à la teste, et derrière a un homme qui a une couronne en sa teste et une lance en sa main. Et poisent en tout 13 m. 2 o. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1379. — N° 1526. Une paire de bacins à laver parfondez et sont néellés par dedens à bestes et à oiseaulx. Ou fons desd. bacins enlasseures, et ont lesd. bacins souages par dessus au dehors pour les tenir. Pes. 8 m (*Inv. de Charles V.*)

1387. — A Jehan Bazille, chauderonnier demourant à Paris... pour un bacin et une chauffette de cuyvre, cycellés partout, à laver main, avec un bassin à barbier pour servir en la chambre de Madame la royne en sa gésine, 38 s. p. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 108.)

V. **1407.** — 4 bacins à laver, 2 aux armes de Rohan et de Beaumanoir, pes. environ 20 m., et 2 hachiez ou fonz, pes. 12 m. environ. (*Inv. d'Olivier de Clisson.*)

1408. — Fait et forgié un bacin d'argent véré taillié sur des bors à fleurs, fueilles et cosses de genestes et branches de may entrelacées, esmaillé ou fons à une tigre assise sur une terrasse. Pes. 4 m. 4 o. 5 est., pour servir à laver les mains en la chambre du roy. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 46.)

1420. — N° 114. 2 grands bacins d'argent dorez à laver mains, brodés à aigles, lyons et couronnes d'enleveure, en l'un des quels a ou milieu un parc et plusieurs arbres esmaillez et bestes et une grant aig'e ou milieu dud. parc. — Et en l'autre bacin a un osteau à plusieurs esmaulx autour, de lions et aigles, et ou milieu dud. osteau un cerf volant poinconné, pes. ensemble 38 m. 3 o. (*Inv. de Charles VI.*)

1420. — It. un bacin à laver mains de l'euvre de Damas. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 157.)

1474. — Le maitre d'hostel s'agenouille devant le prince et lève le bacin qu'il tient de la main sénestre et verse de l'eau de l'autre bacin sur le bord d'yceluí et ne fait créance et essai. Et donne à laver de l'un des bacins et reçoit l'eaue en l'autre bacin, et sans recouvrir lesd. bacins les rend au sommelier. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, 23.)

1514. — N° 58. Un grant bassin à laver mains ayant ung grant armoyrie au millieu, ung rond alentour taillé de feuilles d'espargne, ung soleil demy enlevé sizellé et doré, et entour du bourg des croissans enlevez sizellez et dorez, des coquilles au dessus et le bout doré pes. 9 m. (*Inv de Charlotte d'Albret.*)

1599. — Un grand bassin de nacque de perles à escailles de poisson bordé d'argent doré, servant à laver les mains, 70 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 29.)

V. **1600.** — Parfumez sa tête crasseuse (du chaudronnier) d'eau de senteur et brulez des bois odoriférants pour embaumer l'appartement... que l'un se présente avec un bassin d'eau de rose et parsemé de fleurs, qu'un autre porte l'aiguière, un troisième un linge damassé et dites lui : Monseigneur veut-il se rafraichir les mains? (Shakspeare, *La méchante mise à la raison*, Prologue, t. II, p. 3, édit. Charpentier.)

1623. — (A la fin du repas.) Apporte ici pour laver les mains et mets le bassin sur la table *à l'angloise*, qu'un chacun puisse laver. (*Le verger des colloques récréatifs*, p. 70.)

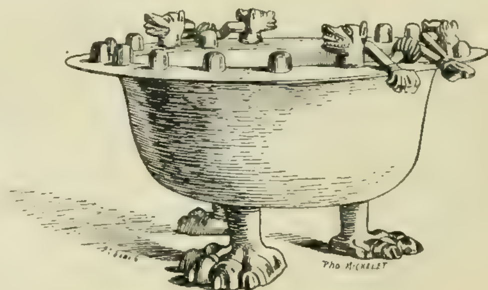
1664. — Nous fusmes dîner chez monsieur de Mayence qui fit laver monsieur le duc (de Chevreuse, compagnon de voyage de l'auteur) avec luy dans le mesme bassin avant et après le repas. (*Voy. de Monconys*, t. II, p. 372.)

BACIN A LAVER PIEDS. — Grand vase cylindrique à fond plat dans la forme et les dimensions d'un *rafraichissoir*. Voy. ce mot.

1421. — N° 18. Un grant bassin à laver les piez du roy, à 2 ances, entailé à 8 escussons de France et de genestes, pes. 47 m. 2 o. (*Inv. de Charles VI.*)

1458. — A Estienne Lambert, marchant de batterie d'estain demourant à Tours, pour ung grant bacin de laton pour servir aud. Sgr. (le roi) à laver ses piez, 55 s. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 78 v°.)

1471. — A Pierre Fauchet, la somme de 30 s. t. pour le paiement d'un bassin de cuyvre pour baigner les piés dud. Sgr. (le roi). (*Cptes de Louis XI, ms. Bibl. Richel.* 6759, f° 161 v°.)



XVs. — Grand bassin en cuivre jaune, app. à M. E. Peyre.

BACIN A LAVER TÊTE. — De même forme que le précédent mais plus petit, et quelquefois semblable au bassin à barbier.

1301. — 2 bachins d'argent, parfons, à laver testes. (*Les joyaux de Blanche de Perthes.*)

1328. — 3 bacins d'argent à laver chief, pes. 16 m., 4 l. 8 s. p. le marc. (*Inv. de la reine Clémence*, p. 25.)

1360. — Un bacin creus à laver teste, d'argent tout blanc, pes. 10 m. 2 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 600.)

1379. — N° 1682. — Ung bassin d'argent blanc à laver testes, à bouillons sur les bors, pes. 10 m., 4 o. (*Inv. de Charles V.*)

1397. — It. Un bacin à barbier d'argent blanc pour laver testes signé comme dessus (aux armes de lad. dame), pes. 14 m. 2 o. 5 est. (*Inv. des joyaux d'Isabelle de France*, f° 11 v°.)

1587. — Un bacile da lavare la testa, con brocca d'argento sotto il fondo del quale v'è un S. Giov. Battista con lettera che dicono : VALENTANA. Pes. onze 96.

Un bacile da lavar la testa con la brocca d'argento con una mascara alla brocca et l'arme Farnese nel meggio del bacile. Pes. onze 92. (*Inv. de Ranuccio Farnese*, p. 50.)

BACIN A OFFRANDE. — Suivant que les offrandes étaient faites directement ou indirectement, on se servait, et l'on se sert encore dans les églises du bassin ou du tronc. Un bassin *trillet de fer* semble

être un objet de cette dernière espèce; mais je ne saurais dire ce que les autres ont pu présenter de particulier. Il faut noter cependant que c'est après avoir servi en dernier lieu à cet usage que la plupart des gémellions abandonnés dans les sacristies ont pu trouver place dans les collections modernes. C'est la principale cause de leur détérioration.

1360. Le roy (Jehan) qui fu à S. Pol de Londres, pour offerande faicte au bacin, 10 esc. (D. d'Arq. *Cptes de l'argenterie*, p. 265.)

1471. — Ung bachin trilliet de fer, à recevoir offrandes. (*Inv. de N. D. de Lens*, p. 27.)

1530. — Dond'avez-vous tant recouvert d'argent en si peu de temps? A quoy il me respondit qu'il avoit prins ès bassins des pardons. (*Pantagruel*, l. 2, ch. 17.)

BACINET. — Petit bassin, suivant la définition étymologique donnée par Nicot. En effet la forme primitive de cet habillement de tête, telle qu'on la trouve dès le XII[e] siècle, est hémisphérique; c'est une sorte de cervelière posée dessus ou dessous la coiffe de mailles et sous le heaume. En 1316 il est ainsi porté avec le heaume, et quand il figure dès 1309 sous le bacinet à visière, c'est sous le nom de cervelière, c'est-à-dire d'une pièce métallique garnie à l'intérieur de toile, de cendal, de bourre de soie ou de coton. En 1386 on retrouve cette garniture ou calotte appelée alors chaperon.

Quelquefois cette coiffure intérieure présente à peu près la même forme que le grand bacinet qu'on lui superpose. Il couvre comme ce dernier la nuque et les oreilles; mais il en diffère toujours par l'absence de mézail.

A la fin du XIII[e] siècle, la tête de l'homme d'armes n'étant plus protégée par le capuchon de mailles, le bacinet un peu allongé sur la nuque fut lacé au camail qui abritait le cou et les épaules. Son tymbre arrondi et sans visière permettait encore de le porter sous le heaume. En 1383, il caractérise l'habillement de tête des piétons.

Le bacinet se modifie au XIV[e] siècle, son tymbre s'allonge peu à peu et devient aigu; il défend mieux la tête par son prolongement sur la nuque, et sur le devant s'adapte une visière mobile. L'usage de cette coiffure, qui a duré environ cent quarante ans, commence vers 1300 pour finir à l'époque où elle est remplacée par la salade. Voy. AQUILÉE.

Pendant la période de cette transformation, le bacinet fut porté alternativement avec le heaume et suivant les circonstances. Le heaume, plus lourd et plus facile à détacher de l'adoubement, n'était guère mis qu'au moment d'une action; le bacinet, plus léger, s'ajoutait au camail qui en formait comme un prolongement pour la défense du cou et des épaules. Il était muni, dans la partie correspondant à la base du crâne et sur les côtés, d'une série de pitons ou mieux de tubes creux appelés *vervelles* et aussi *vertevelles*, fortement rivés à l'intérieur du tymbre et laissant entre eux un espace vide à peu près égal à leur longueur. Le bord du camail où des trous étaient ménagés dans la maille s'appliquait sur le bord du bacinet. Dans la saillie des vervelles, entre lesquelles se posait une bande de cuir, on enfilait une tresse de soie, de cuir ou de toute autre matière, avec des houppes à nœuds pour en arrêter les extrémités de chaque côté des tempes. Le camail était lui-même retenu à la dossière du corselet par une patte bouclée, et au plastron par des aiguillettes. L'habillement de la tête devenait ainsi solidaire de celui du corps.

La visière, ou mézail du bacinet, dont la forme a varié suivant les temps et les lieux, était généralement celle d'un cône aigu avec fentes étroites horizontales pratiquées sur la saillie d'une nervure pour la vue et criblée de trous, quelquefois d'un seul côté, pour la respiration. Cette pièce, montée sur pivots et à charnières, s'abaissait ou se relevait sur le tymbre et se complétait quelquefois par une mentonnière ou bavière dont l'adoption générale se rapporte seulement au milieu du XIV[e] siècle.



1317. — *Cuivre gravé. D'après* Waller.

A la même époque on trouve des hommes d'armes coiffés d'un double bacinet. Celui de dessous, rappelant malgré ses côtés plus allongés la cervelière du siècle précédent, est surmonté du grand bacinet à mézail. Voici deux exemples de cette superposition.



1355. — *Biblioth. Richel., ms. fr.* 1753, f° 156 v°.

Un nouveau changement s'opère vers 1380. Le tymbre est prolongé de façon à envelopper complètement la tête en prenant un point d'appui sur les épaules et les clavicules. On abandonne la forme conique aiguë du mézail, qui présentait trop de surface aux coups de taille, pour y substituer le galbe sphérique d'une pomme d'arrosoir. C'est la dernière modification de cet habillement de tête qui a toujours conservé sur le heaume l'avantage de la légèreté. Aussi prenait-on pour son étoffe, sa forge et sa trempe un soin particulier.

Dès l'époque où apparaît le bacinet à visière jusqu'en 1369, on rencontre, principalement en Allemagne, une disposition particulière qui a reçu le nom de *bacinet à bretèche*. C'est une sorte de nasal attaché ou goupillé au camail et venant s'accrocher à un piton sur le devant du tymbre.

Quant au bacinet de parement, les comptes royaux fournissent les détails les plus précis sur son ornementation. Après avoir noté l'habillement de tête que portait en 1328 Philippe de Valois à la bataille de Castel, il suffira de produire les textes relatifs au côté artistique de cette partie du costume militaire.

1190. Amont sor l'elme li a grant cop donné,
Pieres et flors en a jus craventé.
Desour le coiffe est li brans arestés;
Le coiffe trence du blanc haubert safré,
Le hiaume fent, s'a le cercle copé,
Le bacinet a par dessus outré.
(*Huon de Bordeaux*, v. 1901.)

1309. — L'escuyer ne doit avoir nulles chausses de mailles ni brachières ni coeffettes de mailles sur le bacinet, et des autres choses se peut armer comme un chevalier. (Joinville, p. 185, édit. de 1668.)

1309. — It. Aura baciné à visière, de fer et de acier, garni de colerete, garni de telles et de cendaux et de borre de saye et de coton... et sera garni le baciné de cervelière souffisante. (*Combat du Vte de Rohant*. — Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bret.*, t. II, col. 1639.)

1316. L'iaume s'a martelé, le baccinot fendit.
(*Girart de Roussillon*, v. 4807.)

1352. — Pour faire la garnison de 2 bacinez et d'une gorgerete, c'est assavoir 70 vervelles, 20 borètes tout d'or et 2 courroies pour yceulx bacinez garnies d'or, et est l'une garnie de clous rons garnis de souages, et en chascun clou une penthère esmaillée et le mordant esmaillé de ses armes (du dauphin), et en ycelle courroie a 13 pelles rivées sur feuilletes d'or, et l'une courroie est garnie de cloux en manière de lozenges, d'arches et de fueilles et dedans le milieu de chascun clo et aussi ou mordant a un esmail de ses armes et 26 grosses perles rivées, etc. (2e *Cpte d'Et. de Lafontaine*. — D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 128.)



1325. — *Cuivre gravé. D'apres* Waller.

1352. Pour faire et forgier la garnison d'un bacinet, c'est assavoir 35 vervelles, 12 borètes pour le fronteau, tout d'or de touche, et une couronne d'or pour mettre sur ycelluy bacinet dont les fleurons sont de fueilles d'espine et le cercle dyappré de liz. Et pour faire et forgier la courroye a fermer ycelluy bacinet dont les cloux sont de bousseaux et de croisettes esmaillés de France. Le tout pes. 2 m. 6 o. 16 est.

Pour faire et forgier 32 vervelles d'argent dorées pour un bacinet à visière, pour faire la garnison de la courroye dud. bacinet dont les cloux et les mordans sont esmailliés de France. (3 *Cpte du meme*, ms., fo 107).

1355. Pour faire et forgier (pour le roi) une couronne d'or sur un bacinet à visière, semée d'esmaulx de rouge cler et d'esmaulx des armes de France, et sont les florons de lad. couronne nervées et amolloiées, et pour 32 vervelles pour atachier au camail du bacinet et pour garnir la courroye dud. bacinet dont les cloz sont garniz de bousseaux et esmaillez de rouge cler des armes de France, 220 l. 16 s. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, fo 201.)



V. 1360. — *Cuivre gravé. D'après* Waller.

1370. — *Bataille de Cassel en* 1328. — Or vous dirons du roy qui s'armoit en sa tente... avoit une tunique des armes de France et un bacinet couvert de cuir blanc. (*Chron. de S. Denis*, t. V, p. 317.)

1378. — Lego Thome Paynel nepoti meo... unum basynet largiorem cum le vyser et aventaille ad cumdem. (*Test. de J. de Foxle*. — *Archæol. Journal*, t. XV, p. 269.)

1379. — No 26. Une couronne à bassinet à 10 gros saphirs, pes. 2 m. (*Inv. de Charles V.*)





1376 — *Effigie du Prince noir. D'après* Stothard.

1382. — A Guillaume de Lyons, heaumier, pour 2 bacinès à visière pour le roy, c'est assavoir l'un fait à couronne et l'autre sens couronne, faiz et trempez le mieulx que on a peu, 23 l. p. (*Cpte de l'écurie du roi*, fo 11 vo.)

1383. Le bacinet ou chief où le camail se prent.
(*Chron. rim. de Duguesclin*, t. I, p. 29.)

La visière abat du bacin à argent
... ils sont Mz Vc a bacinès reons.
(*Ibid.*, t. II, p. 146 et 249.)

1385. — Or mis et emploié ès garnisons de 3 bacinès et 4 visières (pour le roi et Mgr de Valois), lesquelz sont fais, les frontiers d'or et les quenes des camaux couvers et les cloux couvers d'or et les visières bordées et à fleurs de liz couronnées. Et sur 2 desd. bacinès avoir fait 2 grans cercles volans d'or fin esmailliez de blanc et à couronnes autour de la devise du roy, etc. (*Cpte. de l'ecurie du roi*, fo 61.)

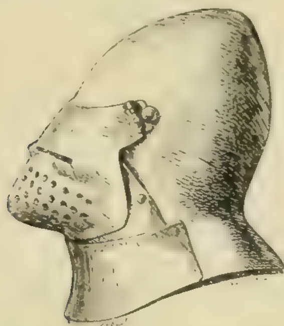
1386. — It. Un chaperon à mettre sous mon bacinet, de drap, de cendal ou de satin, cousu et garni de fil et de soie.

It. Un bacinet et visière de fer ou de léton... estoffé de cervelière de toile, de chanvre et de lin, de cendal, de coton ou de soye... et vertevelle de fer et d'acier. (*Cost. de combat a outrance du cher. de Tournemine.* — Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bret.*, t. II, col. 672.)

1387. — Il férist sur le bassinet qui fut moult dur et fort trempé et le compassist. (*Melusine*, p. 95.)

1389. — 4 chapperons de bassinets, 4 s. — Un bassinet à camail doré garni de visière, 24 s. — 7 autres bassinets à camail et visière, 144 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 30 et 36.)

1397. — Marchandé à un nommé Berthelot Tiphaine, demourant en notre ville de Paris, de fourbir et lui faire 2 mirouers d'acier pour mettre sur le coppe (cimier) d'un bacinet. (*Lettre de grâce*, du Cange, v° *Mirals*.)



V. 1400. — *Bacinet allemand. Coll.* L. Carrand.

1405. — Le comte de Saint Pol assembla de 4 à 500 bassinets avec 50 Genevois arbalétriers. (Monstrelet, l. 1. ch. 24.)

1411. — Un bacinet à bavière garny de camail et de visière, à une couronne d'or autour, à la devise du roy et à thigres et à son mot qui dit : JAMAIS. — Ung autre bacinet à bavière garni de camail et d'une couronne d'or autour, 2 visieres, l'une de mesmes led. bacinet et l'autre toute blanche.

— Une fleur de liz toute d'or à mettre dessus la coppe d'un bacinet, poinçonnée, à une viz dessoubz et tuyau dessus à mettre plumes.

— Un bacinet d'acier doré de fin or à une double fleur de liz de cuivre dorée hachée, dessus led. bacinet, avec le camail qui est de jazeran.

— Ung autre bacinet sans camail à une courroye d'argent sur un tissu vert. (*Inv. de l'écurie du roi*, f°s 109 à 115.)

1420. — N° 4314. 3 bachinès à bavière devant, l'un des deux sont garniz de petiz camailz et l'autre est garni d'un tuyau d'argent dessus, pour mettre une plume d'ostruche, le quel se lace à une petite boucle, à ung court tissu garni d'argent blanc. (*Inv. de Philippe le Bon.*)



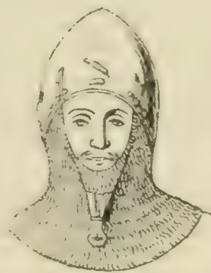
1453. — *Biblioth. Richel., ms. fr.* n° 99, f° 356.

1446. — Et premièrement les biquoquès sont de faczon ague sur la teste en telle forme et manière comme anciennemcut les bacinez à camail souloient estre, et d'autre part vers les aureilles viennent joindre aval, en telle forme et faczon comme souloient faire les berruers. (*Du Cost. milit. franç., ms. Bibl. Richel.* 1997, f° 62 v°.)

1458. — Ils arment le chief, c'est assavoir de ung très soutil et legier bacinet bien cler, à camail, sans visière laschent (lacent) à aiguillettes tenans à la brigantine tout autour.

Et quant le bachinet est ainsi tout autour cramponné, alors ils mettent par dessus ung grant et large heaulme de tournoy. (Ant. de la Salle, *Traité des tournois*, p. 25, *ms. Bibl. Richel.* 1997.)

BACINET A BRETECHE. — La bretèche s'entend ici d'une défense saillante, mobile, ayant son point d'appui sur le frontal du bacinet où elle s'attache en se relevant sur le visage pour protéger le nez. Cette disposition parait avoir été plus fréquente en Allemagne qu'en France.



1349. — *Bacinet et bretèche. Effigie de Gunter von Schwarsburg. D'après* Heffner.

1313. — Pour un bacinet à bretesche, unes grèves et pour uns poulains d'une piece pour Mgr Robert. (*Quitt. extr. des Cptes de l'Artois, par J. M. Richard.*)

BACINIÈRE. — Étui à mettre le bacinet, comme la heaumière servait de custode pour le heaume.

1351. — *Chapitre des gans et braiers pour le roy.* — 3 bassinières et 3 heaumières de cuir de vache délivrées par devers le roy quant il parti de Paris pour aller devant Saint Jehan d'Angelly, 40 s. pièce — 10 l. (*Cpte roy. d'Et. de Lafontaine*, f° 11 v°.)

1386. — A Pierre Dufou, coffrier, pour 4 bacinières de cuir à mettre bacinès, 4 l. t. (*Cptes de l'écurie du roi* f° 94 v°.)

1426. — N° 69. Ung bon bachinet garni d'estuif de cuir, 4 autres assez bons bacinès à camail et à visière. (*Inv. du chât. des Baux.*)

BACONNET. — Petite cape ou pèlerine d'enfant dont la taille peut se déduire du nombre de peaux employées à sa doublure, lorsqu'on saura qu'il en fallait 150 pour un chaperon et 50 pour un chapeau. Voici, d'après les documents du temps, la proportion des peaux relatives aux différentes parties du costume. Voy. BATONNET et FOURRURES.

Houce, 600 ventres ; — manteau, 500 ; — surcot clos, surcot ouvert et garnache, 400 ; — chaperon, 150 ; — baconnet, 100 ; — chapeau, 50 ; — aumusse, 24.

1371. — Pour 2 baconnès pour nostre très cher fils Charles, dalphin de Viennois, chascun 90 ventres de menu vair. — It. Pour nostre très chère fille Marie de France, un baconnet de 100 ventres et unes bracerolles de 60 ventres. (L. Delisle. *Mandem. de Charles V*, n° 805.)

1374. — (n. s.). A notre amé pelletier et varlet de chambre Nicolas de Soissons... pour notre très chère fille Isabeau (agée de 8 mois) .. 2 baconnès tenant chacun 100 ventres. (*Cptes de Charles V.* — Fontanieu, *ms. Bibl. Rich.*, t. XCIV.)

BACQUET. — Dans le sens de batelet, adopté par Froissart, ce mot est hors d'usage. Comme objet d'orfèvrerie, c'est un terme rare à une époque où les baquets avaient non seulement les emplois qu'ils ont conservés, mais encore celui de baignoires de toutes dimensions. Voy. RAFRAÎCHISSOIR.

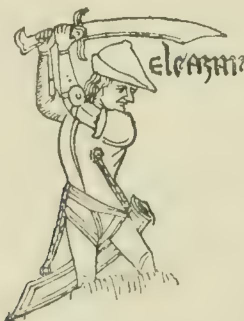
1379. — Un grand bacquet d'or, lequel est soustenu de 4 seraines pesant 25 m. 1 o. d'or. (*Inv. de Charles V*, nº 338.)

1382. — Et y entrèrent tous ceux que le bacquet pot porter et étoient neuf. (Froissart, l. 2, ch. 180.)

1495. — Ung grant bacquet, servant à mectre le vin froidir, garny de 3 grands souaiges, 2 aux 2 bouctz et ung au myllieu, dont en celui du hault bouct a 2 grans hances faictes en façon de gros fil torz, et au costé de chacune hance a, c'est assavoir, à l'une ung grant homme sauvaige et à l'autre une femme sauvaige, qui tiennent chacun un grant pavoys, esmaillez semblablement aux armes de France, et est porté led. bacquet sur 8 grans lyons ataichez aux souaiges du hault. Le tout armoyé de fleurs de lis et vermeil doré, poysant 116 m. d'argent. (*Cptes de Bretagne, Bibl. Richel., ms. fr.* 8310, p. 13.)

BADELAIRE. — Badelaire et malchus sont des armes à lame courbe, et toujours à un seul tranchant. Le malchus avait à peu près 60 à 65 centimètres de longueur.

Le badelaire était généralement plus long, bien qu'un document de 1415 le qualifie de petit couteau portatif, et que le texte d'une lettre de rémission de 1398 le confonde avec le braquemart. Il faut ajouter toutefois que c'est seulement à partir du règne de Charles VII, que la cambrure de la lame paraît nettement s'accuser, et donner à cette arme le caractère oriental qu'elle a conservé jusqu'à la fin du seizième siècle.



1483. — *Bible impr. à Nuremberg*, fº 190.

1380. — Thevenin Martineau, coustelier, demeurant à Meleun, pour 2 bazelaires et 2 petiz cousteaux neufs, 48 s.

Pierre Villequin, constellier, demeurant à Paris, pour 2 bazelaires garnis d'argent et de gueynes, 64 s. (*Cptes roy.* — D. D'Arcq, p. 35 et 38.)

1382. — Par Hennequin Delaleue, sommelier des armemens du roy... pour les manches à un bazelaire et petit coutel tout de madre acheté par lui pour led. Sgr, 37 s. p.

... Le roy, pour un bazelaire acheté par lui à Brizecol pour donner au connestable, 64 s. p. — Pour 2 bazelaires achetés pour le roy et Mons. de Valois, 12 s. p. (*Cptes de l'hotel de Charles VI. Bibl. Richel., ms.* 6740, p. 15.)

1386. — A vagina traxit quemdam magnum basalardum seu cultellum cum quo percussit dictum exponentem. (*Arch. JJ.* 133, pièce 52.)

1390. — Cavelier tira un grant panart ou badelaire. (*Ibid.*, 138, pièce 149.)

1392. — Féri led. Casin à broque (pointe) d'un bazelaire parmi le costé. (*Ibid.*, 141, pièce 192.)

1398. — Lui donnèrent du poing sur le visage et du plat d'un bazelaire. (*Gds jours de Troyes, Arch.* X[1a] 9185, fº 20.)

1400. — Dedit de quodam cutello sive bazellario 4 vel 5 ictibus supra caput prædicti Jacobi, plano dicti cultelli sive bazellarii. (*Arch. JJ.* 155, pièce 288.)

1404. — Pour un grant coustel appellé bazelaire, à manche de corne et à gaine noire, poinçonné de la devise dud. Sgr (le roi), 37 s. p. (23e *Cpte de l'argenterie de Charles VI. Bibl. Richel., ms.* 6745, p. 34.)

1423. — Un basillard garniz d'argent dorrez, les manches de berril, 40 s. (*Inv. de Henri V*, p. 220.)



1493. — *Chron. de S. Denis. Edit. A. Verard.* t. I, p. 4 vº.

1485. — Ledit sieur Wirat tiret son baselaire et frapit led. Goffin sur le bras. (*Journ. de J. Aubrion.*)



XVIe s. — *Badelaire italien, poinçonné. Coll.* Ressman.

V. **1540**. — A son côté (Mercure) pendoit un badelaire ... sur l'allemele était taille l'histoire des fiers géans. (Gilles d'Aurigny, *Rec. des poetes franç.*, t. III, p. 196.)

1606. — Badelaire est une manière d'espée à un dos et un tranchant large et courbant en croissant vers la pointe ainsi que le cimeterre des Turcs. (Nicot.)

1644. — N° 7. COURTIAMBE. — Echiqueté d'argent et de sable à 2 badelaires ou cimeterres de gueule en bande, pommetez, croisez, virollez et clouez d'or, les pendans de gueules en sautoir. (La Colombière, *La science héroïque*, p. 180.)

BADIGEON. — Les badigeonneurs ont souvent, et avec raison, passé pour des vandales. Ils trouveront ici l'excuse, si c'en est une, d'un précédent qui date de l'époque de François Ier.

1538. — Pour avoir blanchy en couleur de pierre et trassé par carreaulx la grand salle de dessoubz lad. chappelle du château dud. Compiègne. (*Cpte de l'entrevue de la reine de Hongrie*, ms. 10391, f° 12.)

BAGDAD (CAMOCAS DE. — Cette capitale de l'ancienne Mésopotamie, restée pendant cinq siècles un des plus riches entrepôts du commerce de la Perse, du Turkestan et de l'Inde avec l'Europe, comptait au moyen âge de nombreuses et célèbres fabriques de soieries. On y tissait le camocas si recherché à cette époque, et le baudequin, dont le nom dérive de celui de Baldac sous lequel elle figure dans la géographie ancienne. Voy. BAUDEQUIN.

1356. — Le kemkha est une étoffe de soie fabriquée à Baghdad, à Tibriz, à Neiçabour et dans la Chine. (*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. II, p. 311.)

BAGUE. — Bagage, tout ce qui se charge et s'emporte, soit sur des charriots, des sommiers, ou à la main, suivant la plus ancienne signification du mot qui a persisté jusqu'à la fin du XVIe siècle. Dès le XVe, ce terme s'applique à de menus objets mobiliers, à des joyaux, quelquefois même à des anneaux; cependant la *bague* dans le sens moderne portait au moyen âge le nom de *verge*. Voy. ce mot.

La *somme* qui correspondait sans doute à la bague était de 80 livres.

1355. — Marchans et vendeurs de magdelins paieront pour chacune bègue de hénaps de madre, dont le bègue fait 80 hanaps. (*Ch. des Cptes de Paris*. — Du Cange v° *Banna*.)

1467. — Tous les chemins estoient couverts de bagues comme malles, bouges, vaisselles, joyaux. (*Chron. de J. Duclercq*, p. 269.)

1515. — Son bonnet estoit de veloux noir au quel y avoit le grand diamant de la maison de Dunois qui est taillé en mirouer (table), au quel estoyent pendus 3 rubis balais à jour, qui est une bague de pris inestimable. (*Cérémonial de France*, p. 158.)

1536. — Un collier garni de riches pierreries, où pendoit une bague faite en rose remplie de diamans.

... Un chapeau de perles au quel pendoient 3 grosses bagues de rubis. (*Monstre du Myst. des apôtres*, p. 38 et 43.)

1549. — Le roy n'entend poinct que les doreures, bordures, chesnes (d'orfèvrerie) et autres espèces de bagues soient comprinses en l'édict. (*Comment. s. l'édit du 11 aout*. — *Arch. rég. des bannieres*, Y, 10, f° 86.)

1561. — Le mollet (lobe de l'oreille) où on pend volontiers les bagues. (A. Paré, *Chirurgie*, l. 4, c. 10.)

1588. — Une bague à pendre au col où il y a une grande esmeraude accoustrée de figures autour et d'autres besongnes esmaillées, lad. esmeraude taillée à facette. (*Inv. du prince de Condé*, p. 141.)

1599. — Je laisse à M. de Bélange une bague d'or, là où il y a un crucifiment pourtrait en si petites espaces que c'est un chef d'œuvre. Il est couvert d'émail. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 433.)

1599. — *Bagues à mettre au doigt.* — Un grand diamant en cœur taillé en pensée, esmaillé de gris, une devise dedans, 600 esc. — Un cabochon de rubiz esmaillé de vert mis en griffe, 40 esc. — Une esmeraude gravée ou est la peinture du roy, 40 esc. — Une onice ou est taillée derriere la peinture du roy, 6 esc. — Une bague d'or faite à la turque garnie de 15 diamans et un cristal dessus où est la peinture du roy, 120 esc. — Un rubiz gravé ou est la peinture du roy, garny de rubis et diamans, 100 esc. — Une bague d'or ou il y a une médaille d'acier gravée et le portrait du roy, 2 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrees*, f° 25.)

1606. — *Bague.* — C'est proprement un anneau ou autre joyau, où il y a pierre précieuse, une ou plusieurs. En pluriel, bagues se prend pour tous affiquets d'or ou d'argent d'une femme, soient anneaux pendans, carcans, fermeillets, chaines ou autres. (Nicot.)

1618. — Une bague d'or avecq une monstre d'heure ou horologe, estimée 3 l. (*Inv. du prince d'Orange*, f° 34 v°.)

1635. — *Bague.* — Joiaus de femme qu'elle porte pandu ès habits sur le devant à différance de pandant d'oreille, — *moule*. (Monet.)

BAGUENAUDIER. — Ce jeu d'enfant ne prend place dans les dictionnaires de la langue qu'au siècle dernier. Son origine est néanmoins plus ancienne et le soin que met l'encyclopédiste italien Cardan à en expliquer le mécanisme, semble une raison assez plausible de l'en regarder comme l'inventeur.

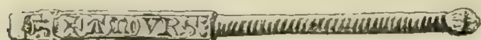
1556. — *Un instrument de passe-temps.* — L'instrument composé de 7 anneaux est inutile et est tel. Une paillette de fer large d'un doigt, longue d'une paume, mince et déliée, en la quelle sont 7 trous ronds, estroits et d'espaces esgales, disposez selon la longueur de la paillette ou lamine. Ces trous reçoivent 7 vergettes menues presque de la hauteur d'une once, mobiles en bas, circonflexes en haut, afin qu'elles retiennent les anneaux enclos de la grandeur d'un doigt, et les vergettes sont contenues par l'anneau ensuivant soubz le fléchissement et curvature. Pour ceste cause tous les anneaux, excepté le premier, sont engardez par le précédant, qui ne sautent librement hors de la verge antérieure. Tout est de fer, et mesmement la navette ou navicule est de fer,... elle est longue et large selon la grandeur de la paillette ou lamine supposée.

Par cest instrument un jeu est inventé de subtilité admirable. Le premier et le second anneau est mis dedans par l'espace vuide, puis la navicule est passée par les mesmes anneaux : après, le premier d'iceux est mis bas par l'espace vuide, après le quel le troisième anneau est tiré haut par le milieu vuide de la navicule, comme les deux premiers et la navicule est poussée à ce troisiesme; puis quand le premier est levé haut, ja 3 environnent la navicule, tu abaisseras donc les 2 premiers, en ostant premier la navicule; ainsi elle demeurera enclose au seul troisiesme. Puis il faudra mettre le quatrième dessus, afin que toute ceste industrie soit contenue en trois préceptes : le premier, que l'anneau qu'on doit attirer en haut ou abesser en ayt un seulement devant soy, au quel la navicule soit enclose. Le second précepte, que quand tu abaisses, que tu abaisses toujours ensemble les 2 premiers et que tu en attires un; ou en abaissant un, que tu attires les 2 premiers. Le troisième précepte est, que quelque anneau soit attiré en haut ou abessé; il est donc nécessaire d'attirer en haut tous ceux qui sont devant, et de rechef les abesser. Pourtant les 2 premiers anneaux ne sont empeschez d'aucun autre, de peur qu'ilz n'entrecourent l'un sus l'autre. J'appelle le premier anneau qui est libre en 64 tournées. Si la navicule est menée sans erreur, elle est enclose en tous les anneaux et contient toutes les verges encloses en 31 autres, afin qu'elles soyent 95 depuis l'absolution jusqu'au passoutre du premier ou dernier anneau, et que la navicule revienne autant de tournées. Le cercle donc sera tout complet en 190 tournées. Cecy de soy est inutile, toutesfois on peut le transférer aux serrures artificieuses des coffres. (Hier. Cardanus, *De la subtilité*, liv. 15, f° 352 v°, édit. de 1578.)

BAGUETTE. — Diminutif de bague, petit objet précieux, tel que joyau et autres bagatelles.

1470. — Led. amoureux la debvoit fournir de soye et de plusieurs autres menues baguettes. (*Arrêts d'amour*, 7, p. 46 v°.)

V. **1480**. Adieu, présens, baguettes, afficquets
Que l'on donnoit aux dames pour estraines.
(Martial de Paris, *Rec. des poetes franç.*, t. II, p. 286.)



XIVe s. — *Coll. des plombs historiés de l'aut.*

BAGUETTE. — Bourse à serrer de menus objets.

1490. — Art. 5. It. Pour chef d'œuvre de baguettes nommées gibecières en fers, fera led. ouvrier 2 baguettes en fasson de croissant, planées, parfilets, l'une de cuir et l'autre de treillis; et seront lesd. baguettes doublées de cuir. (*Stat. des baudrayers d'Angers*, p. 338.)

BAGUETTE DE CHASSE. — **1606**. — La baguette des veneurs est une verge... de la grosseur de deux ou trois poulces par la poignée et de six à sept pieds de long qui



Fin du XVe s. — *Miniature du bréviaire Grimani. Venise.*

leur sert à battre les chiens en chassant quand ils faillent. Laquelle baguette ils ont us et coustume cérémonieuse de porter verde et a tout son escorce en esté, et en hyver escorcée et blanche. (Nicot.)

BAGUETTE D'ÉGLISE. — **1754**. — 3 baguettes d'ébene avec une pomme d'yvoire au bout, servant le vendredi saint pour l'adoration de la croix et au chefecier dans le courant de l'année, et à un enfant de chœur pour accompagner les châsses lorsque l'on les porte en procession. (*Inv. de N. D. de Paris*, p. 201.)

BAGUETTE DE HÉRAUT. — Baguette blanche donnée en signe d'immunité à des messagers remplissant les fonctions de hérauts d'armes. Voy. BATON.

591. — Post hæc misit iterum Gondobaldus duos legatos ad Guntramnum regem, cum virgis consecratis, juxta ritum Francorum, ut scilicet non contingerentur ab ullo sed exposita legatione cum responso reverterentur. (Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, l. 7, c. 32.)

BAGUETTE SIDÉRALE. — **1555**. — Baculum gothicis characteribus insignitum... Tali ratione insculptum ut videatur quibus instrumentis... lunæ solisve et cæterorum siderum virtutes et influentias... Baculus itaque humana longitudine formatus est. Utroque latere hebdomadarum anni pro qualibet hebdomada gothicas litteras 7, habens quibus aurei numeri et feriæ dominicales patria voce ac figuris distinguuntur...



1555. — *Figure jointe au texte.*

Id. Vetusta gentis consuetudine baculis his rurales ecclesias visitando in prolixis itineribus laici se sustentant atque pariter convenientes certis adductis rationibus, veriores venturi anni judicant qualitates. (Olaus Magnus, lib. I, c. 34.)

BAGUETTIER. — Ouvrier fabriquant des bourses et autres objets travaillés en mégisserie.

1586. — Les baguettiers ne feront écarcelles, qu'elles ne soient entièrement de marroquin ou mouton sans anter d'autres peaux. (*Stat. des gantiers, bourciers, blanchiers et baguettiers de Bordeaux*, p. 454.)

BAHMA (TISSUS DU). — **943**. — On y fabrique (dans le royaume du Bahama, Inde) des étoffes d'une finesse et d'une délicatesse supérieures. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. I, p. 385.)

BAHUT. — Coffre de toutes grandeurs, généralement voûté, couvert de cuir et destiné aux transports. En architecture, bahut signifie l'assise bombée d'une banquette ou d'un parapet.

L'application de ce mot à des meubles anciens en forme d'armoires ou de buffets, est tout à fait moderne et impropre.

1305. Ribauz nule riens n'i refusent
Ainz prennent partout comme ahurs
Tentes et cofres et bahurs.
(Guill. Guiart, *ms.*, f° 263.)

1386. — Pour une grant male de cuir fauve, garnie de toille par dedens, de courroies, et de bloques ainsi qu'il appartient a tout un grant bahu à mettre par dessus ycelle male... pour mettre et porter le lit de mad. la royne, 81. p. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 43 v°.)

1388. — Pour 4 males de cuir fauve garnies de toille par dedens, de courroyes et de bahus pour mettre et porter, c'est assavoir, en l'une : la chambre que l'en porte et tend devant en chemin pour M S. le duc de Thourraine, la seconde pour mettre et porter le matheras, la tierce pour mettre et porter les couvertures et la quarte la chambre de relais d'icelui seigneur, pour ce, 25 l. 12 s. p. (*Cptes roy.*, Laborde, *Glossaire*, v° *Male*.)

1459. — Et si ordonna que le bien matin ses coursiers, ses bahus et la plus grant partie de ses gens s'en voysent. (*J. de Saintré*, ch. 82, p. 265.)

1564. — Ung grand coffre de bahuz fait en garderobe, 8 l. 10 s. (*Inv. du Puymolinier*, f° 238 v°.)

1575. — Beste à somme... qui porte bahuz. (Junius, *Nomenclator*, ch. 2.)

1606. — Bahu est un coffre couvert de cuir, à bandes de lames de fer, clouées à petits clouds. (Nicot.)

1666. — Un bahu de la Chine dans lequel sont nombre de coussins. (*Inv. du chât. de Fougeres*.)

BAHUTIER. — **1597.** — Premièrement, que les bahuts seront faits de bon bois, sans autre fente ni éclat, bien joints et gougonnez avec bon fil de fer et avec 2 charnières de fer fort, forgées, et au dessus d'un bahut d'une aune il y en aura 3, et après sera couvert de bon cuir bien aprêté, et après ferré de bon fer avec des gontures, partout bien cloué comme il appartient, et sera aussi engourgué et doublé de bonne toile neufve, le tout bien et duement fait, et ceux qui auront des pieds seront bien cuirés de bonne toile neufve mouillée en colle forte.

Aussi la malle sera faite de bon bois de fayant ou de chesne, sans estre gaté, et le chesne sans aucun aubec, le tout bien joint et gougonné avec bon fil de fer et cuir, avec 4 bandes de toille neufve mouillée en colle forte, et la malle aura aussi 2 charnières de bon fer fort, couverte de bon cuir bien aprêté, ferré de bon fer tout autour et cloué comme il appartient; doublée de bonne toille, le tout bien et duement fait...

Aussi les malles et valizes de cuir seront faites de bon cuir de vache, de veau ou de mouton bien aprêté et bien couroyé, le tout bien cousu à 2 chefs, avec de bon lignou bien engemmé. Et les malles de mouton seront cousues de bon fillet noir doublé par les embouchcures et doubleures, et pour les couvercles et les fonds, seront cousus à 2 chefs, le tout bien et duement fait...

Et quand aux valises de vache, de veau et de mouton, celles de vache et de veau seront cousues à 2 chefs et celles de mouton seront cousues et doublées par les assembleures des peaux, et pour la grande couture et bordure seront cousues à 2 chefs, garnies de couroyon et de boucles, ainsi comme il appartient, le tout bien et duement fait. Et quant aux foureaux d'arquebuzes pistolets et pistolles, seront faits de bon cuir cousu à deux, et la bource de bon cuir bien couroyé, le tout bien et duement fait.

Quand aux paniers de clisse, seront garnis de 2 bonnes charnières de fer fort forgé, qui tiendront tout le travers du couvercle et couvert de bon cuir de veau avec le poil, ferrés de bon fer et clouez comme il appartient; et les courroyes seront faites de bon cuir blanc passé en grajsse, toutes doublées de même cuir et cousues à 2 chefs, bien agensé, garnies de bonnes boucles et de crochets, le tout bien et duement fait. (*Statuts des bahutiers de Bordeaux.*)

BAÏÇOUS. — Voy. LAMPE ORIENTALE.

1356. — Arsendjan est du nombre des villes du prince de l'Irak ... la plupart de ses habitants sont Arméniens..., on y fabrique de belles étoffes qui sont appelées de son nom, il y a des mines de cuivre avec lequel on fabrique des vases ainsi que les baïcous que nous avons décrits; ils ressemblent aux candélabres en usage chez nous [au Maroc]. (*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. II, p. 294.)

BAIE. — Bayette, grosse flanelle en laine non croisée et drapée d'un seul côté.

1570. — Sy la pièce se trouve par lesd. esgardez plus courte que de 20 aulnes et plus estroicte que d'une aulne pour les baies et sarges, façon de Beauvais; et pour celles de la facon d'Orléans plus courte que de 20 aulnes et plus estroictes que de demie aulne demy quart... elles seront coupées en quatre. (*Stat. des sayeteurs drapants.* — A. Thierry, *Hist. du tiers état*, t. II, 788.)

BAIGNERIE. — Le moyen âge a eu ses thermes comme ses étuves qui étaient des établissements publics et sur lesquels de nombreux détails sont donnés à l'article BAIN. A titre privé quelques seigneurs en installèrent aussi dans leurs châteaux. C'étaient des baigneries dont l'aménagement comportait un certain luxe. — Ce mot s'appliquait encore aux tentures, et au linge en particulier.

1360. Il semble à l'eschançonerie
Que ce soit une baingnerie
Tant y a de vin respandu.
(E. Deschamps, *ms. bibl. Richel.* 840, f° 377.)

1446. — Fondé et machonné la nouvelle maison composée et ordonnée à chambres pour embas avoir baignerie, estuves, retraict emprèz icelles, estuves à barbier d'encosté, au bout les fournois à mettre les pos à chauffer lesdictes estuves; autres logiz encores embas en icelle maison à mettre les fournaisses à chauffer les eaues pour baignier et estuver; fare vice (escalier) vaulte grande et parfonde servant pour le retrait des chambres. En haut et au dessus d'icelles baigneres et estuves deux belles chambres à couchier, chascune ayant sa cheminée. (*Cpte de travaux au palais des ducs de Bourgogne à Bruges*, p. 98.)

1528. — Chambres des baynneries. — 4 grandes cuves baignoires. — 9 pièces de toille blance pourpointes aux devises de Mons[r] tant grande que petite. — Ung grand ciel de mesmes ouvraiges et gouttières avec les franges y pendant qui couvrent les 4 cuves; les quatre couvertures desdictes cuves qui sont de toille blance. — 7 gourdines qui tendent devant les cuves et 4 autres gourdines de toille blance qui tendent entre lesdictes cuves et au boutz des cuves. — Un grant ciel à la facon de Milan et 4 gourdines tenant audict chiel avec plusieurs petites pommettes dorées.

Une grosse pomme dorée qui tient ledict ciel en hault et 4 platz armoyés, une pièce de mesmes qui fait le dosseretz, un chalit de bois, ung grant lit neuf, ung travers, un matras et une paillasse.

En la mesme chambre un grant tabliau d'une femme nue sur toille. Ung autre tabliau d'un homme et d'une femme nue. — Ung dressoir, une chayère à 3 pieds, 8 banqs parrez et plombez servans dedens les 4 cuves. Devant l'huys desdictes baynnerie ung grant tabliau de painture de Vénus et Acthéon.

Les estuves. — 2 pieces toille blance pourpointée pareille à la chambre dessusdicte, une courtine de toille blance, un grand blanchet servant par terre aus dictes estuves et une pièce de toilles blanct de la mesme grandeur servant par dessus ledict blanchet. — 4 autres petit blanchet et 4 pièce de toille blance servant sur lesdicts bains desdictes estuves. — 3 orilliez de duvet couvert de fustenne blance. — 2 bacz de plomb. — La chambre par où l'on chauffe les bains : un charlict de bois, ung lict, travers et une couverture rouge, ung grant coffre de bois, 2 puisettes d'araia à geeter l'eawe. (*Inventaire de M[r] de Ravestain à Gand.*)

1558. — Ung pavillon de thoille blanche à baignier, aux armes de Bourgogne, bordé de brodure d'or et le dessoubz et dessus bordé de samit rouge. — Une grande baignerie de toille blanche, assavoir ciel et dossiel et les gordines tenant ensamble. (*Inv. de Philippe II*, f° 74 v°.)

1568. — Estuves baigneries. (Philibert de Lorme, l. I, chap. 8.)

BAIGNOIRE. — La cuve à baigner, le linge de bain et aussi le pavillon avec baldaquin, dossier et rideaux qui enveloppaient la baignoire.

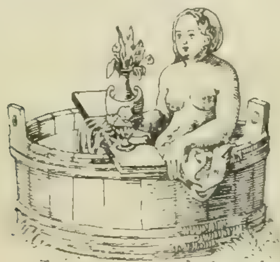
Ce meuble, presque toujours fait en merrain, de douves cerclées, était du ressort de la tonnellerie. Les grandes cuves en métal sont rares, et le témoignage de Robert Étienne au XVI[e] siècle fait supposer que l'Allemagne s'est livrée la première à cette fabrication. En France, on baignait les enfants dans des



V. 1460. — *Biblioth. Richel. ms. fr.* 873, f° 217.

chaudrons et dans des baquets. La reine Isabeau de Bavière se baignait dans du bois. Charles le Téméraire laisse, il est vrai, dans le butin de Granson sa baignoire d'argent, mais malgré le riche aménagement de certaines baigneries opulentes, comme

celle du sieur de Ravestaing en 1528. (voy. BAIGNERIE), il faut arriver jusqu'à l'époque de Marie de Médicis pour rencontrer ces dispositions commodes qui sont aussi un luxe mais d'un caractère beaucoup plus moderne. Voy. CUVE.



1551 — *D'après* Aldegrever.

V. **1380.** — Faire tonneaux et autres vaisseaux de certaines pièces... aucunes fois comme sont les baignoires et autres vaisseaux par contrainte de cercles de certaines pougniés par liure des osiers. (Eust. Deschamps, *De Géométrie*, p. 262.)

1382. — La femme dud. Pietey qui baignoit un enfant en une paelle... laissa led. enfant en lad. poille. (*Lettre de rémiss.* — D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 394.)

1393. — Qui la veult saler (la venaison) en esté, la convient saler en cuvier ou baignoire. (*Le Ménagier*, t. II, p. 129.)

1404. — Pour faire 2 espreviers à mettre sur la cuve la royne, quant elle se baigne. (D. d'Arcq, *loc. cit.*, p. 374.)

1416. — Pour avoir fait désassembler et rassembler, recingler et relier tout de neuf 2 cuves à baigner pour lad. dame, compris le portage, 13 s. (*Cpte d'Isabeau de Bavière*, p. 633.)

1536. — *Une tinne de cuivre.* — Quibus nuncquoque Germanicæ mulieres etiam utuntur ad abluendos, quibuslibet octonis diebus, infantulos suos. (Rob. Estienne. *De Vasculis*, p. 15.)

1575. — *Bataille de Granson* (1476). — On treuva en son camp (de Charles le Téméraire) 8000 perches aiguës, plusieurs vaisseaux d'or et d'argent richement estoffez et un bain d'argent. Lesquels il avoit fait apporter avec soy pour plus ample magnificence. (Belleforest, *Cosmog. de Munster*, t. II, l. 2, p. 489.)

1607. — A Jehan Baudoyer, menuisier ordinaire de Sa Majesté, pour une baignoire pour la royne avec un petit siege bas et ung couvercle de bois qui se brize, avec ung entonnoir et un tuyau de bois pour mectre l'eau chaulde jusques au fonds, 40 l. (*Cpte roy. de P. Leroux*, f° 22 v°.)

1640. — *Ustensiles de cuisine.* — Le chaudron à relaver ou baignoire. (Commène, *Janua aurea*, p. 435.)

1779. — Les personnes qui veulent prendre des bains chez eux, et qui n'ont point de baignoire en peuvent louer chez les chaudronniers moyennant 20 sols par jour ou environ; ou, si l'on veut se contenter des baignoires de bois, on en peut louer chez les tonneliers à raison de 9 ou 10 sols par jour. (Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de Paris*, t. I, p. 513.)

BAIGNOIRE (DRAP). — **1350.** — 2 convertures à cuve pour mad. dame, d'une escarlate rosée, et sont nommées baignoires. (*Cpte d'Et. de Lafontaine.* — Du Cange, v° *Bagnaressus.*)

1369. — Pour 65 aulnes de toylle bourgeoise pour faire 8 baigneuers pour nous servir en nostre chambre, 5 s. l'aune, valent 16 l. 10 s. p. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 539.)

1392. — Pour 10 aulnes de toile de Reims fine... pour faire une paire de draps baignoires pour led. Mgr le Dauphin, au prix de 8 s. p. l'aulne.

Pour 10 aulnes d'autre plus grosse toile pour faire une paire d'autres draps à couler l'eaue des bains dud. Sgr, au pris de 5 s. 4 den. p. l'aulne. (4e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 52 v°.)

V. **1400.** — Une baignoire de toile, assavoir ciel et dossier. (*Inv. des tapiss. de la duch. de Bourgogne.*)

1420. — 160 aulnes de toille de lin pour faire 4 paires de baignoires et 4 paires de draps de pied. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 603.)

BAILLE. — Alezan, taché ou étoilé de blanc au front.

1305. Et destriers de pris hennissanz,
Blancs, noirs, bruns, bais, baucens et bailles.
(G. Guiart, t. II, p. 106.)

1340. — Cheval bay, baille en front. (*Arch. K.* 43, pièce 14 *bis*.)

1606. — *Baillet*, qui a une tache ou estoille au front. (Nicot.)

BAILLE. — Sorte d'auvent à flexion horizontale de haut en bas, comme ceux des boutiques, ou de bas en haut comme le pont-levis.

C'est aussi une clôture en planches et, par extension, l'espace découvert au-dessus de cette clôture, comme dans les galeries, et dans les châteaux l'espace qui séparait la première enceinte de la seconde. Dans les places de guerre, la baille est la palissade placée devant les portes et suppléant l'avant-mur, appelé aujourd'hui chemin couvert. Voy. BALET.

1220. Devant la tour tant qu'il veoit
Qu'en milieu de ce bale avoit
Un pin si verd com en esté.
(*Meraugis, ms. de Vienne*, f° 24.)

V. **1250.** De .III. paires de bailles est la porte rollie
Ki sont toutes de fer, cascune bien taillie.
(*Fierabras*, v. 4653.)

1260. Dedens la ville s'enfermèrent,
Et li nostre et baille remesèrent
Entre la cité et uns pont.
(Ph. Mouskes, *ms.*, p. 698.)

1361. — Pour faire les fossés au markiet où on assist les bailles pour les joustes. (*Cptes de Valenciennes*, n° 14, p. 15.)

1383. Et puis estoit la porte refermée et drécié
Et n'i ot c'un guichet ouvert à une fie
Et la baille tendue jusques à la moitié.
(*Chron. rim. de Duguesclin*, t. I, v. 3792).

1467. — Ung nommé Chaudet Camus meurdrit sa femme... et la trouva-t-on en une estable, une baille de bois sur elle, affin que on cuidast qu'elle se feust occise. (*Chron. de J. Duclercq*, p. 247.)

1470. — Pour fortifier de bailles les 3 portes de l'église ad cause des gens d'armes, convient faire ès murailles 8 traux pour bouter les bailles, 15 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 198.)

1555. — Affin que l'ordre de marchier fust mieulx observé et gardé, bailles furent mises et plantées depuis l'enclos des bailles de la court jusques à la porte ou entrée d'icelle église qui furent noircies. (*Obseques de Jehanne de Castille.* — *Bull. de la comm. d'hist. de Belgique*, 1860, p. 428.)

1575. — *Baille.* — Lieu descouvert à se promener et faire exercice. (Junius, *Nomenclator*, ch. 53, v° *Xistum.*)

BAILLOT. — Augette.

1561. — Parce qu'aucune fois on n'a pas commodité d'avoir fontaines ou ruisseaux, il est requis faire de petits baillots de bois... pour mettre leur eau. (Du Fouilloux, *Vénerie*, f° 10 v°.)

BAIN. — Les bains liturgiques, au temps de l'administration du baptême par immersion et dont les rites sont encore empreints au IVe siècle des habitudes de la vie antique, n'auraient point leur place ici, si le moyen âge n'avait emprunté à l'Église le cérémonial qu'il adopta pour la réception des

ordres de chevalerie et en particulier de l'ordre du Bain. Les mêmes raisons symboliques ont présidé à cette purification préparatoire et à la pompe toute chrétienne dont on l'environnait.

Mais ces pratiques sont trop connues pour comporter des développements. Nous les réservons pour les habitudes de la vie journalière, où la simplicité un peu rude des mœurs de l'époque s'accommodait, sans trop blesser la décence, d'une liberté d'allures que réprouverait aujourd'hui la morale. Ce qui s'impose dans l'étude du moyen âge est de le présenter définitivement tel qu'il a été, et la vérité du tableau de certaines coutumes perdrait, selon nous, à être couverte d'un voile qu'il ne portait point autrefois.

V. 370. — Jam balneator præcinctus expectat, quod unctui, quod tersui opus est præstiturus. (S. Zénon, *Invit. ad font.*, VI.)

817. — Art. 7. Ut balnearum usus in arbitrio prioris consistat. (*Conventus Aquisgranensis.* — Labbe, *Coll. concil.*, t. VII, col. 1507.)

1190. Là est Lancelot arrivez,
Et lorsqu'il i est venuz
Quant il fu despoilliez et nuz,
En une haute et bele couche;
La pucèle soef le couche,
Puis le baigne, puis le conroie.
(*Le chevalier de la charette*, p. 178.)



V. 1300. — *Biblioth. Richel., fds allemand* n° 32, f° 46 v°.

XIIIe s. Sire, cil bain où vous baingniez
Si est à chou sénéfiez
Tout ensement com l'enfechons
Nés de péchies ist hors des fons
Quant de baptesme est aportez
... Baigner devez en honesté
En courtoisie et en bonté.
(*L'ordene de chevalerie*, v. 115.)

V. 1380. — Qui s'estuve doit 2 deniers, qui se baigne doit 1 den. selon l'ancien temps[1], et selon le nouvel, qui s'estuvera paiera 1 den. pour estuver sans baigner et ung denier pour le drap, se il le veut avoir et non plus, et pour estuver et baigner paiera 8 den.

Et se deux personnes sont ensemble en ung baing, ils paieront 12 den. pour estuver et baigner et non plus. Pour chacun drap commun qui ne passera pas lé et demy l'en paiera ung den.; pour chacun drap de 2 lez et de plus, pour moitié ès lez l'en paiera 2 den. (*Ordon. s. les métiers de Paris, ms. Bibl. Richel., fds St-Germ.* 1699, f° 90.)

1498. — Quando estis in stuphis, non veremini vos nudas ponere coram aliis et vestras facere dissolutiones. (Oliv. Maillard, *Serm. du 3e dim. de Carême*, f° 74.)

1. C'est le taux fixé par les statuts de 1260. (Voy. Rec. d'Ét. Boileau, tit. 73.)

Sed vos manetis exuti in termis et ostenditis verenda vestra aliis. (*Id.*, 2e *dim. de l'Avent*, f° 64.)

1635. — *Bains.* — Bain à double deus, ou plusieurs bains sous même couvert, divisez de muraille, pour les hommes et fammes séparément. (Monet.)

1640. — Où pourtant par honnesteté les calçons et brayes, brayers ou devantaux de bain ont lieu. (Commenes, *Janua aurea*, 580.)



1568. — *Jobst Ammon Panoplie.*

1691. — Nous lavons la crasse dans les bains chauds, soit assis dans la cuve ou en montant en haut aux bans à suer et nous nous frottons de la pierre de ponce ou d'une estamine.

Nous quittons nos habits dans la garde-robe et nous prenons des caleçons. Nous mettons un bonnet sur notre tête et nos pieds dans le bassin. — La servante des bains sert de l'eau dans un seau qu'elle puisse dans l'auge où elle coule par des tuyaux. — Le maistre ou valet des estuves scarifie la peau avec sa lancette et y applique des vantouses pour en tirer du sang qui est entre chair et cuir, l'essuie avec une esponge. (Franqueville, *Miroir de l'art*, c. 74, p. 197.)

1779. — On trouve encore (à Paris) des bains particuliers sur la rivière où l'on est servi très commodément et avec la plus grande propreté moyennant 3 liv., vis-à-vis le palais de Bourbon. (Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de Paris*, t. I, p. 513.)

BAIN DE GÉSINE. — **1401.** — A Jehan Ferrant, tonnellier, pour la gésine de la royne au mois d'octobre dernier passé, c'est assavoir pour une cuve à baignier de bort d'Illande, 36 s. p. Pour une autre cuve à baignier la nourrice, 36 s. p. Pour une autre cuve à recevoir l'eaue, à un couvercle dessus, 60 s. p. Pour 2 seaux et une courge, 8 s. p. Pour un geale (jarre) et un tinel, 12 s. Pour un cuvier à lécive, 16 s. p. et pour la ferreure desd. besongnes, 48 s. p. — Pour tout 10 l. 16 s. (9e *Cpte roy. d'Hem. Raguier*, f° 58 v°.)

1518. — Ainssy que entray en la cuisine (à Latour du Pin en Dauphiné), pour sçavoir se nostre disner estoit prest, trouvay l'hotesse qui se baignoit dedans une cuve baignoire engourdinée, et y avoit tout plain de houpiaus autour d'elle. Je fus tout esbahis, car on le véoit nue sans nul affulloir jusques au ventre, et avoit devant elle une petite table où elle sortissoit les plats pour ses hostes.

Et nous fut dit que pendant la gésine d'une femme on les voit tous les jours baignant nue et les voisins viennent sou-

vent faire le banquet d'emprès led. gézante. J'en fus tout honteuz et vuiday soubit de lad. cuisine. (Jacques Lesaige, *Voy. de terre sainte*, f° b, 1.)

BAIN MÉDICINAL. — **1469**. — A Guillaume Bertran, poislier, demeurant à Amboise, pour une poisle d'airain tenant environ 2 seillées et une chaère percée, pour servir à estuver led. Sgr (le roi) par dessoubz, durant sa maladie, 32 s. 6 d. (*Cpte roy. d'Alexandre*, f° 37.)

1533. — Pour madame la prieure, plusieurs semences carminatives et fleurs camomille pour mettre en son baing. (*Cpte de l'abbesse de Jouarre.*)

1635. — Cornet à vantouses... bout de corne troué tout au long qu'on applique à guise de vantouse à ceux qu'on panse aux bains, aux estuves pour les vantouser. (Monet.)

BAINS DE POUZOLLES.

V. **1280**. Nomine fons tali fruitur quod competat egris,
Vel quia Pontificis cura refecit opus.
Areticis prodest, tollit genus omne podagre,
Hunc habet expertum Pontificale genus.
Et quia Prelatis requies nocet atque Parapsis,
Torquentur magno sepe dolore pedum.
Cum constipatur cibus intercluditur intus,
Inde dolent ventres; ilia tensa crepant.
Tales ergo tibi, si vis linire dolores,
Pontificis fontem, vade, require celer.
(Eustatius medicus, *Ms. ex. Biblioth. Neapol.*)

BAINS DE RAVENNE. — **829**. — Refecit Victor (Episcopus Ravenn. circa 540) balneum juxta domum ecclesie herens parietibus muri episcopii ubi residebat, quousque hodie mirifice lavatur, et pretiosissimis marmoribus parietes junxit, et diversas figuras tessellis aureis variisque composuit, et tabulam descripsit litteris aureis tessellatis, in qua laboriose legere curavimus, et ita hos hexametros catalecticos versus in eadem conscriptos invenimus :

Victor apostolica tutus virtute sacerdos,
Balnea parva prius prisco vetusta labore,
Deponens, miræque tamen novitate refecit,
Pulchrior ut cultus, majorque resurgat ab imo.
Hoc quoque perpetuo decrevit more tenendum.
Ut biduo gratis Clerus lavet ipsius urbis
Tertia cui cessum est feria sexta lavandi.
(Agnellus, *Vita S. Victoris.*)

BAINS DE PORECTA. — V. **1345**. — Ch. 3. Voici comment il faut prendre l'eau de Porecta pour qu'elle ait toute son efficacité. A partir du milieu de mai, en juin, juillet et août, si la chaleur n'est pas trop forte, mais comme tempérée et uniforme, les malades se rendent à la ville de Porecta. Il ne faut pas se mettre immédiatement à boire, mais se reposer un jour pour s'habituer à l'air du pays et se reposer des fatigues du voyage. Alors le malade doit entrer dans le bassin de pierre et y rester avant de boire au moins une heure, jusqu'à ce que le bout de ses doigts se crispe. Ensuite, après s'être bien frictionné tout le corps, il doit, quand l'heure du repas est venue, manger légèrement. C'est le lendemain seulement et dès le lever du soleil que, s'étant approché de l'aqueduc de la source, on doit boire deux ou trois verres d'eau. On fera ensuite un exercice modéré, puis on boira deux ou trois verres de la même façon, ayant soin de marcher après avoir bu, mais avec lenteur et sans fatigue.

On prend de l'exercice jusqu'à ce que l'eau que l'on a bue sorte, claire et limpide comme celle que l'on puise à la source même. On peut même vérifier le fait en les comparant dans un vase de verre. C'est alors que, toute l'eau étant ainsi rendue, on entre dans le bassin et on y reste comme la veille.

Ce bain ne fatigue nullement ; au contraire, il mûrit les humeurs diverses dans tout le corps et les dispose à être évacuées. Il ne faut pas faire usage pour le bain de l'eau que les femmes réchauffent artificiellement dans des tonneaux ou des baignoires de bois, car cette eau n'a plus les propriétés que nous venons de citer.

Après le bain on se repose sur un lit, enveloppé de couvertures afin de délasser un peu les membres, puis on retourne à l'aqueduc jusqu'à ce que l'on rende l'eau claire et limpide comme on l'a bue. Il faut éviter de boire de trop grandes quantités d'eau et de la boire trop vite; car si on ne suivait pas cette méthode, la guérison n'aurait pas lieu. En effet, l'eau ne restant pas assez longtemps dans le corps n'aurait pas le temps de mûrir les humeurs pour les chasser ensuite.

Ch. 4. Lorsqu'on aura pris l'eau comme il est dit dans le précédent chapitre, que l'on est couché sur un lit, enveloppé de couvertures, il ne faut pas se laisser aller au sommeil, cela serait pernicieux. Ensuite, on fait un léger repas, un poulet ou des œufs peu cuits. Il faut bien mâcher et ne pas avaler trop vite, comme on pourrait s'y laisser entraîner par la faim. Dans aucun cas, il ne faut manger plus de la moitié d'un poulet ; cependant on peut tremper son pain dans la sauce, ce qui facilite la digestion ; puis il faut boire un peu de vin pur sans mélange d'aucune eau, et seulement pendant le repas ; mais pas plus d'un demi-verre à la fois. Il vaut mieux, en effet, boire peu et souvent que beaucoup à la fois. On ne doit pas dormir sitôt après le repas, mais rester dans la salle, causer avec les assistants, en évitant de se fatiguer le corps par aucun travail.

On ne doit pas, le jour que l'on boit l'eau, faire d'autre repas; mais si, à l'heure du dîner, l'estomac demande à manger, il faut prendre deux jaunes d'œufs frais, en rejetant le blanc et buvant un peu de vin pur sans eau. Si le malade n'aime pas les œufs, il pourra manger un biscuit trempé dans du vin, puis la nuit étant venue, se coucher tout de suite et reposer. Le lendemain on ne boit pas d'eau ; mais on attend l'effet de l'agitation des humeurs causée par le traitement de la veille. Cependant le jour où l'on se repose on peut faire un repas à la troisième heure du jour, et dans l'après-midi après la digestion faite, prendre un bain comme ci-dessus pendant une heure jusqu'à crispation du bout des doigts, puis dîner d'un peu de poulet bouilli.

Ce jour-là on ne boit pas, mais on prend deux bains comme il vient d'être dit. Le bain dispose les humeurs à sortir du corps et les mûrit. Le lendemain au lever du soleil on boit à la source et l'on observe que l'eau soit claire et limpide comme on a déjà fait le premier jour de boisson.

On fait ce traitement de la sorte pendant trois jours, ayant soin de mettre entre chaque jour de boisson, un jour d'intervalle pour se reposer, de façon à faire un jour de bain suivi d'un jour de boisson, en recommençant chaque fois et suivant les indications.

Ch. 5. Lorsqu'on a pris les eaux de Porecta et au sortir du bain il faut faire une promenade soit à cheval, soit à pied. Il faut éviter de se fatiguer, mais marcher à pas comptés et modérément. Au bout de trois heures on fait un repas, il ne faut pas attendre plus que ce délai, car cela débilite l'estomac. Il faut aussi avoir soin de bien mâcher les aliments, comme on l'a dit plus haut. On doit choisir un vin blanc pas trop sucré et ne pas y mélanger d'eau. Si on ne pouvait se procurer que du vin trop fort, il faudrait y mettre quelques bouchées de pain parce que cela enlève la vapeur du vin. Au bout de huit jours on peut reprendre le vin d'ordinaire. Il faut aussi pendant ces huit jours s'abstenir de dormir pendant le jour. Si à midi la faim se fait sentir, on peut prendre deux jaunes d'œufs frais, rejetant le blanc, ou un biscuit tendre et bien trempé. Il ne faut pas dormir sitôt après le repas, afin de laisser les aliments descendre au fond de l'estomac, et même ne pas reposer avant que cet effet ne soit produit. Le repas doit être léger comme on l'a dit déjà; la boisson doit être du bouillon de poulet. Cependant après quinze jours, on peut manger un peu de bœuf bien bouilli. Le pain que l'on mange doit être trempé et ramolli au dîner et au déjeuner dans du bouillon de poulet pour faciliter la digestion.

On doit chaque jour faire un peu d'exercice en ayant soin de se tenir toujours en gaîté; il faut aussi se laver les mains avec du vin sans mélange d'eau et s'abstenir de toute autre nourriture que celle qui vient d'être citée. Du poulet ou du bœuf bien cuits et bouillis, mais non desséchés ou racornis. Surtout ne manger aucune espèce de fruits, pas de vinaigre, d'ail ni d'oignon, de fromages forts, de pâtisserie, de choux, de crudités, de légumes verts ni de figues sauvages.

Les malades déjà débilités ne doivent suivre le régime ci-dessus que vingt ou trente jours. Ils doivent se tenir chaudement vêtus, se garantissant, mais sans trop d'affectation, du froid et du vent. Le traitement par les eaux de Porecta doit se recommencer tous les trois ans. Avec cette précaution on assure aux malades une vie longue et exempte d'infirmités. (Thura de Castello, édit. Bonnejoy, p. 13.)

BAINS DE BADE (Suisse). — **1415**. — Au centre de cet établissement se trouve une place très vaste, entourée de magnifiques hôtelleries où vont loger une quantité d'étrangers. Chaque maison possède à l'intérieur des bains particuliers à l'usage desquels ont droit les personnes qui viennent y loger. Le nombre de ces bains publics ou privés est d'une trentaine à peu près.

Deux de ces réservoirs livrés au public sont couverts des deux côtés; ils servent de lavoir à la plèbe et aux petites gens. Dans ces banales piscines s'entassent pêle-mêle hommes et femmes, jeunes garçons et jeunes filles et tout le fretin des populations environnantes. Une cloison intérieure, pacifique retranchement, sépare à la vérité les deux sexes... Je me suis souvent égayé à ce spectacle qui me rappelait les jeux floraux, admirant en moi-même la simplicité de ces bonnes gens qui ne détournaient pas les yeux de pareilles choses et n'y soupçonnent aucun mal.

Les bains des maisons particulières sont plus propres et plus décents. Les deux sexes y sont également séparés par une cloison; mais cette séparation est criblée de petites fenêtres qui permettent aux baigneurs et baigneuses de prendre ensemble des rafraîchissements et de se causer.

Au-dessus du réservoir général sont établis des promenoirs qui permettent aux hommes d'aller regarder les dames et de plaisanter avec elles... Elles n'observent aucune précaution préliminaire, elles ne redoutent aucun danger et ne soupçonnent pas la moindre indécence dans cette naïve façon de prendre les eaux.

Il y a même plusieurs de ces bains particuliers où le passage qui mène à l'eau est commun aux deux sexes... Le costume des hommes consiste en un simple caleçon, celui des femmes est un léger vêtement de lin ouvert sur le côté, sorte de peignoir transparent, qui ne voile nullement d'ailleurs ni le cou, ni la poitrine, ni les bras.

Elles font souvent dans l'eau des repas en piquenique servis sur des tables flottantes, auxquels les hommes sont invités. Nous-mêmes avons été conviés à une de ces réunions originales dans la maison où nous étions logés. Bien que très vivement prié, je me contentai de fournir mon écot au festin sans consentir à y prendre part. Ne va pas croire, mon ami, que mon refus vînt d'un excès de pudeur ou de sauvagerie, non certes; mais j'ignorais leur langue, et il me semblait ridicule, à moi Italien, de me mêler à ces sirènes, muet comme un poisson et sot comme si on m'eût coupé la langue. Je n'aurais eu d'autre ressource que de boire et d'entonner des sorbets pour tuer le temps...

Deux de mes amis cependant se mirent gaillardement à l'eau à côté de ces aimables baigneuses, buvant et mangeant avec elles sans autre préoccupation, ils essayaient de prendre part à la conversation par interprètes. L'essentiel était qu'ils fissent du bruit avec leurs lèvres. Que te dirais-je de plus?... Mes deux compagnons étaient pourtant couverts d'un peignoir de toile, ainsi que les autres hommes admis au bain des dames. Pendant ce temps-là j'observais la fête du haut de la galerie, admirant ces mœurs faciles, ces piquantes coutumes, cette douce liberté de vivre et le privilège absolu accordé à la curiosité du spectateur.

On entre dans la salle des bains trois ou quatre fois par jour et l'on y passe la meilleure partie des heures à chanter, à boire, à danser en chœur, en se mettant à l'eau de temps en temps...

La coutume de ces belles filles (allemandes) est de réclamer gaiement une récompense aux spectateurs qui prennent tant de plaisir à contempler leurs jeux; aussi ne manque-t-on pas de leur jeter, surtout aux mieux faites, quelques petites pièces d'argent qu'elles reçoivent dans leurs mains ou dans leur court vêtement. On leur jette aussi des couronnes de fleurs dont elles ornent triomphalement leurs jolies têtes en nageant.

... Si tu veux savoir dans tout cela la vertu de ces eaux, elle est variée et infinie; leur efficacité est admirable, presque divine, et surtout je ne connais pas dans l'univers entier de sources thermales dont les ablutions soient si favorables à la fécondité des femmes.

... Tous ceux qui n'ont d'autre but que de passer leur vie dans les délices y viennent chercher l'accomplissement de leurs désirs. Beaucoup donnent à leur voyage le prétexte d'infirmités corporelles, qui ne sont malades qu'en imagination.

On voit d'innombrables beautés au corps superbe qui abordent à Bade sans mari ni parents, n'ayant qu'un laquais, une ou deux servantes, ou simplement accompagnées de quelque vieille voisine plus facile à tromper qu'à rassasier. La plupart arrivent ornées de tout ce qu'elles possèdent de drap d'or et d'argent et constellées de pierreries. Tu jurerais qu'elles sont venues plutôt pour célébrer des noces que pour prendre les eaux.

(Pogge, *Les bains de Bade au XV S.*, p. 21 à 28.)

BAINS DE VITERBE. — V. **1450**. — Que dire de ces bains de Viterbe qui étendent aux misères et aux maladies du corps humain le bénéfice de leurs merveilleuses et universelles propriétés ? Le pape Nicolas V trouva cet établissement privé des abris les plus indispensables aux soins journaliers des malades, il releva les ruines et fit construire des habitations salubres de toute espèce. Ses soins et ses dépenses furent tels que non seulement les maisons présentèrent toutes les ressources qui manquaient précédemment; mais les princes et les rois acquirent la certitude d'y rencontrer des édifices en tout point dignes d'eux et de leur rang. (Manetti, *Vie de Nicolas V*.)

BAIN-MARIN. — C'est l'ancienne forme et sans doute l'explication du terme *bain-marie*.

1650. — On void par les figures le fourneau pour le réfrigératoire, le bain vaporeux, bain marin et bain sec. (A. Barlet, *Physique résolutive*, c. 2, p. 149.)

BAIRAMI. — **1533**. — Tous les ans (à Banghalla) on lève plus de 50 navires de draps de soye et coton qu'ils appellent en leur langue Bairami, mamone, lizari, ciantari, doazar et sinabeffi, lesquels draps se distribuent par toute la Turquie, Syrie, Perse, Arabie heureuse et toute l'Inde. (L. de Barthème, *L'Afrique de Temporal*, t. IV, p. 170.)

1567. — Sont vestues (les femmes turques allant aux bains) par dessus leurs robbes, d'une fine chemise de toile appelée par elles : Barami. (Nicolay, *Pérégrin. orient.*, l. 2, p. 73.)

1575. — Les marchands de Malabar y prennent (à Chaul) aussi des béatillas, comme ils disent, qui sont toiles très subtiles propres pour la coiffure des femmes. Et faut icy noter la différence des bairamé aux béatillas, car celles-cy sont bien toiles subtiles, mais non pas lissées. (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 1603.)

1723. — *Berams*. — Grosse toile toute de fil de coton qui vient des Indes orientales, particulièrement de Surate.

Il y a des bérams blancs unis et d'autres rayez de couleur. Les blancs sont de 9 aunes à la pièce sur sept huit de large, et les rayez sont d'onze aunes et demie de long sur trois quarts de large. (Savary.)

BAIUL. — Vase portatif à anse.

1260. Maserins font cil torneor,
Justes, baiuls et escuèles.
(*Messire Gauvin*, v. 1866.)

1415. — Unam aquæ bajulam pro aqua benedicta, de argento. (*Test. D. Le Scrop.* Rymer, t. IX, p. 279.)

BAJOÉ. — Depuis le XIV[e] siècle on a dit : bachoue (voy. ce mot). Cette manne d'osier était commune aux boulangers et aux pâtissiers.

1260. — Li talemelier.. pueent... porter leur pain en leurs corbeillons ou en leurs bajoes et porter leur estal ou buffez en tables, pourtant que li estans ne soient plus lons que 5 piés. (*Règ. d'Et. Boileau*, tit. I, p. 16.)

BALAI. — Les verges ont servi, sous différentes formes, d'instrument de pénitence, non seulement dans les cloîtres, mais parmi les laïques. Les textes et les monuments se réunissent pour nous montrer la discipline donnée avec un balai qui est resté le même en changeant d'emploi.

V. **1200**. Li évèques de Lundes tint el puing le balai,
Regarda le cors saint et reguarda le ré.
(*Pénitence de Henri II, Vie de S. Thom. lè mart.* Append., v. 106.)

1340. — In capitulo natas pro sedibus, et natam ubi monachi disciplinantur, et *les balois* cum quibus monachi ibidem verberantur, pro claustro, capitulo, dormitorio et celario mundandis. (*Reg. Bertrand, de S. Martin des Champs.* — Lebeuf, *reimpr.*, t. II, p. 360.)

BALANCE. — Tandis que la romaine, par l'originalité de son galbe ou la délicatesse de ses ciselures, devient à certaines époques un véritable objet d'art, la balance à fléau et à plateaux équivalents reste à peu près la même dans tous les temps. Observée sur un sarcophage chrétien des premiers siècles, dans un tombeau de l'époque franque ou dans les miniatures des manuscrits, elle a toujours le même aspect, et je ne saurais signaler parmi les exemples anciens de cet ustensile aucune marque apparente des perfectionnements que le temps a dû apporter à sa construction.

1300. — Pro 2 magnis balanciis de corio emptis ad ponderandum lapides pro ingeniis in guerra Scotia, anno presenti, 4 s. 6 d. (*Cpte roy. d'Edouard Ier*, p. 73.)

1312. — Que chacun marchant d'espicerie... ait bonnes balemces perciées entre le bras et la langue, sans ètre énarchiées. (*Rec. des ordonn. des rois*, t. I, p. 512.)

1369. — Une balance de bose, 50 écuèles de fust, 50 tailloners de fust,... 6 lanternes, 12 chandeliers de bose. (*Acte de la vicomté de Rouen.* — Monteil, épit. 80, note 27.)

1420. — No 123. It. Unes balances à bacin d'argent toutes plaines, dont les verges sont de fer. Pes. a toutes les verges de fer et l'axez, 1 m. 3 o. 12 est.

No 124. — It. Unes petites autres balances d'argent en un estuy de boys, pes. a toutes les verges de fer 4 o. (*Inv. de Charles VI.*)

1420. — No 285. Un hault encrier d'ibénus fait pour mettre unes balances [fault]. (*Ibid.*)

1472. — Unes petites ballances avecques les poys, en ung estuy plat long tout marqueté. (*Inv. du roi René à Angers.*)

BALANDRAN. — Long manteau de pluie, sans manches, qu'on portait en voyage et dans les camps. Ce surtout ou caban d'origine ancienne était particulièrement usité, sous ce nom du moins, aux XVIe et XVIIe siècles.

1597. — Une peau ou pelterie de loup en façon d'ung balandran, longue une aulne et demy quartier. (*Inv. de Philippe II*, fo 37 vo.)

1610. Et qu'il ait, sans espoir d'être mieux à la court,
A son long balandran changé son manteau court.
(Regnier, *Sat.* 11, p. 248.)

1635. — Espèce de manteau de forte étoffe à guise de gaban fandu aus costés, pour passer les bras et boutonné devant. — Balandran de campagne, de chevauchée, balandran de camp, de guerre, balandran de galère, de voiage par mer. (Monet.)

1690. — Manteau de campagne qui est doublé depuis les épaules jusques sur le devant. On passe les bras entre les deux estoffes par une ouverture qu'on y fait exprès. Dès l'an 1226, dans la règle de saint Benoît, il est deffendu aux religieux de porter des habits de laiques... qui sont appelés *balendrana et supertoti.* (Furetière.)

RALASTRI. — **1755.** — Nom qu'on donne dans les échelles du Levant à de beaux draps d'or qu'on y porte de Venise où ils se fabriquent. (Prévost, *Manuel-lexique.*)

BALBEC (TISSU DE — V. **1300.** — Le khalife ôta deux habits de soie, l'un d'étoffe d'Alexandrie, l'autre d'étoffe de Baalbek. (*Les mille et une nuits*, édit. Habicht, t. III, p. 139.)

1356. — Le gouverneur de Kocanthinah (Constantine) m'envoya un ihram (dehn que les Arabes d'Espagne et d'Afrique roulaient autour de leur tête) d'étoffe de Baalbec. Ces étoffes prennent le nom de la ville. (*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. I, p. 18 et 186.)

1395. — En l'année 798 le sultan (d'Egypte) se rendit à la prière qui lui fut adressée que l'armée se revêtirait de laine de couleur... Auparavant les soldats ne portaient que la laine blanche et rien d'autre et les grands de l'Etat, nommément les gens de loi, portaient en été la baalbeki blanc (étoffe de coton) et en hiver la laine blanche. (Ibn Iyas, *Hist. d'Egypte*, ms., p. 104.)

BALEINE. — La pêche de ce cétacé a fourni au moyen âge d'autres ressources que celles dont dispose aujourd'hui le commerce. Pendant plusieurs siècles sa chair a figuré sur la table des pauvres, et les riches admettaient sa langue comme une nourriture assez délicate. Néanmoins une dent de baleine, citée dans l'inventaire du duc de Berry, fait supposer un peu de confusion dans les espèces. Je donne deux exemples rares de l'emploi de ses fanons en orfèvrerie, et à l'article GANT on trouvera ces mêmes fanons disposés en écailles comme le fer des gantelets ou gants à armer.

1302 — *Inventaire des choses appartenant à chapèle.* — Une ymage d'yvoire à un tabernacle de balène, prisié 30 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1351. — Pour faire et forgier la garnison d'argent d'une verge de ballaine dont les viroles sont esmaillées des armes du roy, de madame la royne, de mons. le dauphin et de nos autres seigneurs... pour Mitton son fol (du dauphin). (*Cpte roy. d'Et. de Lafontaine, Arch. K.*, reg. 8, fo 9 vo.)

1416. — No 1165. La dent d'une balaine. (*Inv. du duc de Berry.*)

1573. — La chair n'est rien estimée, mais la langue, pour ce qu'elle est molle et délicieuse, la sallent : semblablement le lard, lequel ils distribuent en beaucoup de provinces, qu'on mange en caresme aux pois. Ils gardent la graisse pour brusler et frotter leurs bateaux, laquelle estant fondue ne se congèle jamais.

Des lames qui sortent de sa bouche on en fait des vertugades, busques pour les femmes, manches de couteaux et plusieurs autres choses; et quant aux os, ceux du pays (Basque) en font des clostures aux jardins, et des vertèbres, des marches et selles à se seoir en leurs maisons. (A. Paré, *Append. au liv. des monstres*, édit. Malgaigne, t. III, p. 779.)

BALENIER. — Dont le nom présente avec celui de *baleine* des rapports mal définis, était aux XIVe et XVe siècles un petit navire léger, propre à la course, pour le service des découvertes dans une armée navale; on armait aussi le balenier pour la piraterie.

1385. — Et avoient baleniers qui couroient sur les bondes des îles normandes. (Froissart, l. 2, c. 227.)

1386. — Et avoit très grand et tres bel apparent de naves, de hoquebots, de barges, de balleniers et de gallées. (*Id.*, l. 3, c. 62.)

1388. — Si menoient en leur armée (les Anglais) vaisseaux que on appelle baleniers courseurs qui fronticient sur la mer et voloient devant pour trouver les adventures.

... Et avoient en leur armée vaisseaux qu'on dit balleniers, qu'escumeurs de mer par coutume ont volontiers, et qui approchent des terres plus près que les autres vaisseaux ne font. (*Id.*, ch. 105 et 112.)

BALESTE. — Timon de voiture ou de charrette.

1309. — Pour le karete rappareillier et mettre une baleste. (*Arch. KK.*, reg. 394, fo 19.)

1314. — Pour une alonge, une baleste et une bougouvre mis aud. kar. (*Ibid.*, reg. 393, fo 101.)

BALESTEAUX, BASTEAUX. — Ustensiles et objets de toute sorte servant au métier de bateleur, escamoteur et faiseur de tours d'adresse.

1381. — Chevalier, joueur de basteaux, le quel joua devant le roi de cousteaux et des faussilles. (*Cptes de l'hotel.* — D. d'Arcq, p. 185.)

1398. — A un joueur de balestiaux, 27 s. 6 d. t. (*Bibl. Richel., cab. généalogique.*)

1415. — Un esbatement et jeu de balestiaux. (*Lett. de remiss.*, du Cange.)

BALET. — Une sorte de diminutif de la baille. Il est pris comme elle dans le sens d'auvent, de galerie ou de balcon. C'est à peu près ce qu'on entend en France par une véranda et en Italie par une loggia.

1289. — Inhibemus, ne ipsi per se, vel alium, seu alios, in ecclesiis seu earum cimeteriis, sive contiguis ipsis ecclesiis, sive remotis ab eisdem, publica placita maxime laicalia, seu banna et proclamationes ac adjornamenta fori laicalis inibi faciant: panes, carnes, volucres, pisces, et res quascumque vendibiles in ecclesiis, cimeteriis et baletis earumdem venditioni non exponant. (*Stat. Eccles. Nannet.* ap. Martene, *Anecd.*, t. IV, p. 987.)

1436. — Le suppliant trouva icelle femme toute nue en sa chemise sur les valez ou galeries de son hôtel, à la lune au serin. (*Lett. de remiss.*, du Cange, v° *Baletum.*)

1459. - Lequel sac portèrent tous deux ensemble sur le ballet de la maison qui est sur la rue. (*Id.*, *ibid.*)

1470. — It. Joignant celuy petit corps de maison (de la Ménistré)... aura un ballet ou gallerie qui ne passera point oultre les coings ou arretz desd. murs. (*Cptes du roi René.* — Lecoy de la Marche. art. 298.)

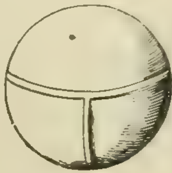
1502. — Toutes les dames, damoiselles et belles filles de Gênes sortirent en place, et là aux fenestres, aux galeries et aux balès de leurs maisons, et partout où à l'aise se pouvoient mettre le long de la grande rue à deux rangs s'emplacèrent. (J. d'Auton, t. II, part. 4, ch. 19.)

1541. — Art. 52. It. Que nul ne tienne haultvent ou balletz sur les boutiques, ouvrouers ou autrement en lad. ville et faulxbourgs, sinon qu'ils soient mobiles et levez ou abatuz par chacun soir dès l'heure de sept heures, et de largeur de 2 pieds et demy seulement. (*Arch. de S. Hilaire. Reglem. de police de Poitiers*, t. II, p. 211.)

BALLE. — Les balles à jouer étaient de deux sortes, comme le prouve le texte suivant :

1540. — It. Quia multæ querelæ vicinorum ad aures nostras devenerunt, de insolentiis, exclamationibus et ludis palmariis dictorum scolarium qui ludunt scophis seu pilis durissimis ... ordinamus quod nulli... de cætero ludant ... nisi pilis seu scophis mollibus. (Lobineau, *Hist. de Paris*, t. III, p. 419.)

BALLON. — La figure ci-jointe donnée par Paradin montre que les ballons soufflés du XVIe siècle étaient faits d'une peau assez souple pour que chacune des pièces cousues qui les composaient pût prendre par le gonflement la forme du tiers de la sphère.



1557. — Cl. Paradin. *Devises héroïques.*

1557. — BATTU JE REBONDIS. A qui donnerai-je ce ballon pour devise? (Cl. Paradin, *Devises héroïques*, p. 306, édit. de 1614.)

1557. — Prendras premièrement une siringue, telle qu'on use pour enfler les grosses balles à jouer. (*Secrets d'Alexis*, part. I, l. 1, p. 6 v°.)

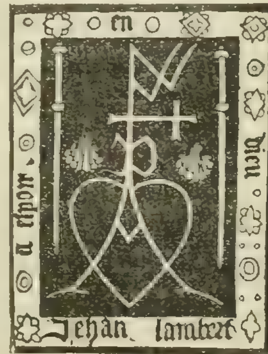
BALLON DE FER. — **1755.** — Balon est une mesure pour le fer qui contient 16 tables de fer. Chaque table est d'un pied et demi, large de trois quarts de pied et épaisse d'un grain d'orge. (Prévost, *Manuel-lexique.*)

BALLOT. — A propos d'une citation qui a peu d'importance, je crois devoir signaler l'origine probable des sigles particuliers adoptés pour les marchandises et dont les libraires ont fait un si fréquent usage de 1470 à 1520.

Ces marques, comme beaucoup de celles que prirent les graveurs, sont surmontées ou accostées de croix. En consultant les plus anciens types du genre, on est conduit à en chercher la raison dans la nécessité pour les marchands des pays latins, de distinguer leurs achats dans les entrepôts de l'Orient et dans les échelles du Levant. Au XIVe siècle comme depuis, ces marques se posaient au pinceau et à l'encre.

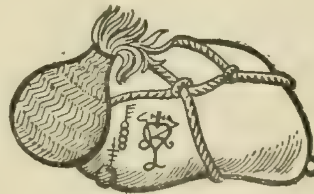


Fin du XVe s. — *Marque de Wolf, imprimeur à Paris.*



Id. — *Marque de Jehan Lambert, imprimeur à Paris.*

1398. — Pincellus setarum porci sit obtusus, id est habeat setas curtas et sint rigide seu dure viz., ut sunt pincelli ad signandum balas mercium super earum canevatiis cum incausto. (Alcherius, *De Coloribus*, ms. de J. Lebègue, édit. angl., c. 292, t. I, p. 269.)



XVe s. — *Vitrail de la cathédrale de Tournai.*

BALLOT D'ACIER. — Pièce du poids de 77 livres (le calcul donne 38 k. 400 gr.).

1601. — Il y a et se vend 3 sortes d'acier en France, celuy de Piedmont qui est le plus cher vault 3 livres le ballot [la bille revenant à 5 s.], celuy de Carmes 20 l. le cent, revenant la bille (de 0k,320gr) à 2 s. 6 den., et celuy de Hongrie 15 l., qui est environ la bille 2 s. (*Délib. du cons. du comm.* — *Docum. inéd.* Mélanges sér. 1, t. IV, p. 60.)

BALLOUART. — Clôture de pierre, parapet.

1486. — 55 s. t. à cause de la vante de la charge de pierre de ma gabarre de libbes que je ay baillié aud. Delafons pour fermer le ballouart du pont près le pont-levis et la porte du pont. (Richemond, *Docum. inéd. s. la Charente-Infér.*)

BALSAMAIRE. — Les balsamaires antiques à panse cylindrique très allongée sont des objets fort connus. Les sépultures de l'Égypte, de la Grèce et de l'Italie ont mis à découvert un nombre incalculable de ces souvenirs pieux et charmants qui nous donnent une haute idée de l'art de la verrerie d'émail. Mais il est plus difficile de suivre les traces d'une industrie restée florissante au moyen âge sur les côtes de la Syrie et dans les fabriques de Damas. Il serait intéressant, à côté des lampes de mosquée, des bouteilles à long col et de quelques verres à boire rapportés à l'époque des croisades, de placer un des petits vases, inconnus je crois, dont il est ici question.

1330. — Prope Tharsam, versus desertum Syrie, est hortus balsami. Etiam tunc temporis sodanus Babilonie assidue specialiter est presens in orto et diligenter custodit... Si dum de longenquis partibus aliquorum regum vel principum nuncii vel legati veniunt, ipsis unicuique dat parvum vitriolum, ad hoc specialiter factum cum balsamo exstillato... et ille balsamum est magni valoris, licet ita ut coctus et est quasi rubei coloris nigredine mixtum, sed balsamus crudus est nivei coloris qui naturaliter exstillat. (Ludolphus rector, *De Terra sancta*, f° 16.)

BALUSTRE. — Balustrade.

1633. — Tout du long dud. banc à prandre 4 pieds de large, à la charge que led. sieur fera faire à ses frais et despans un balustre de la mesme haulteur dud. banc, pour séparer le grand autel d'avec led. cœur, et pour servir à la communion. (*Arch. de l'église S. Hilaire*, t. II, p. 333.)

1676. — Balustre signifie aussi la balustrade qui environne le lit des rois et des princes. (Félibien, *Dict. d'archit.*)

BAM (ÉTOFFES DE. — **1153.** — Bam, à une journée d'Hormuz (Perse), est grande, commerçante et riche;... on y fabrique quantité de belles étoffes de coton, ce qui forme un objet considérable d'exportation; des manteaux de poil de chèvre qui égalent en finesse ce qu'il est possible de voir de plus beau [il en est dont le prix monte à 50 dinars]. Enfin on y fait aussi des tissus d'une grande finesse pour turbans. Toutes ces étoffes sont d'un travail admirable et d'une solidité telle qu'elles ne s'usent ni ne se détruisent qu'au bout d'un très long laps de temps. Les rois s'enorgueillissent de les porter, les considèrent comme très précieuses et les font conserver avec soin dans leur trésor. (*Géographie d'Edrisi*, t. I, p. 423.)

BAMBERGUE. — Les miniatures du IXe siècle représentent le soldat franc chaussé de hauts cothurnes ou de bas-de-chausses souvent lacés jusqu'à la hauteur du genou. Sont-ce bien là les bamberges ou jambières de cuir et peut-être aussi de fer dont parlent la loi des Ripuaires et le testament de S. Everard, duc de Frioul? Je ne saurais l'affirmer.

842. — Bruniam unam, helmum 1 et maneam 1, ad ipsum opus bembergas 2... Bruniam unam cum halsberga et manicam unam, bembergas 2. (*Testam. S. Everardi*, ap. du Cange, v° *Bamberga*.)

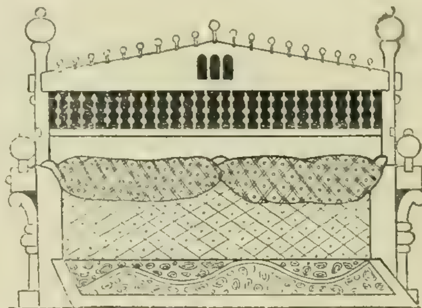
BAMOUGUET. — Le muse le plus estimé.

851. — Au delà des royaumes de Caschbin et de Hitrenge il y en a plusieurs dont le nombre est inconnu, entre autres celuy de Mouget... on y trouve beaucoup de muse qui passe pour le plus exquis. (*Anc. relation des Indes et de la Chine*, p. 21.)

1447. — *Presents du soudan de Babylone à Charles VII.* Une jatte de fin gingembre vert, une jatte de noyaux d'amande, une jatte de poivre vert, des amandes et 50 livres de nostre fin bamouguet. (Math. de Coucy, ch. 21.)

BANC. — La forme primitive de ce meuble paraît avoir été celle d'un coffre plus haut que nos sièges modernes et pouvant servir aussi de table. Dans un excellent article du *Dictionnaire du mobilier* (t. I, p. 32), Viollet-le-Duc invoque, pour le prouver, le témoignage de Grégoire de Tours.

Le banc composé d'une seule planche élevée sur des montants comme l'escabeau n'est guère en usage avant le XVe siècle. Dès le XIe on y adapte des pieds saillants servant d'accoudoirs, et peu après il se confond avec la stalle par l'adjonction d'un dossier, quelquefois même d'un dais.



V. 1170. — *Biblioth. Richel. ms., fds de Sorbonne* 267.

Dans les grandes salles des châteaux et des maisons bourgeoises on le couvrait de coussins ou de tentures mobiles appelées banquiers; mais au XVe siècle la sculpture et le découpage du bois restaient presque toujours apparents.

591. — Et erat ante eos scamnum pane desuper plenum cum diversis ferculis. (Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, l. 5.)

1394. — 2 grans bans pour ploier verges de arbalestres et ung autre banc pour drechier lesd. verges. (*Inv. des garnisons du chastel de Lille.*)

1395. — Quoddam magnum scannum fagi cum scabello longitudinis 20 pedum. (*Inv. de l'évêque de Langres.*)

1450. — Il advise que la dame demeure soulette (à l'église) en son banc, qui dit ses heures. (*Les quinze joies de mariage*, p. 66.)

1471. — F° 9. Ung grant banc fait de menuserie, à lectres, à marchepied.

F° 10 v°. Ung grant banc à grant marchepié, de parement; une grande table de la longueur dud. banc.

F° 14. Ung banc à 5 sièges. (*Inv. du roi René à Angers.*)

1496. — Ung grant bancq appoiele, le passet et un grant marchepiet estant devant le bancq. (*Inv. de l'archiduc d'Autriche a Douai.*)

1514. — N° 450. Tout alentour garnye lad. salle de bancs neufz à doussier avec ung petit buffect tenant ausd. bancs. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1517. — En icelle (librairie) a 48 bantz et en chacun banc 1 poulpitres fournys de livres de toultes sciences. (*Voy. de la reine de Sicile à Clairvaux. — Ann. archéolog.*, t. III, p. 229.)

1521. — En la tourelle de l'orloge ung bancq à tourner viretons. (*Inv. de l'hotel de la Walle à Gand.*)

1522. — Ung bancq d'Allemarche à appoyelle. Ung banc appuoir à passet. Ung grant banc lison à marchepiet, d'Allemarche. Ung grant long banc de borc. Une table de blanc bois. Ung grant lison d'Allemarche. (*Inv. de Charles-Quint à Lille.*)

1530. — Et alors qu'elle entra (à l'église) Panurge luy

donna de l'eau béniste, bien courtoisement la saluant et quelque peu de temps après qu'elle eust dict ses menus suffrages, il se va joindre à elle en son banc. (*Pantagruel*, I. 2, ch. 22.)

1550. Or donc plaisant banc de noyer,
Banc qui fais les genoux ployer
Et asseoir le corps haultement,
Banc tourné si très proprement,
Banc à dossier pour le repos
Qui soustiens les rains et le dos,
Banc plus luysant que blanc albastre,
Banc assis vis à vis de l'astre,
Banc faict à petits marmouzets,
Banc du plus beau bois des forestz,
Qui donnes ung labeur nuysant
Pour te faire bien reluysant;
Tu es froté en si grand peine,
Que les gens en sont hors d'alaine.
O banc qui répares la salle,
Qui n'es jamais crotté ni salle,
Je désire qu'en froid hyver
Près du feu te puisse trouver.
(Gille Corrozet, *Blason de la maison*.)

1597. — It. Ung banc à coucher, garny de matelas et traversins. (*Inv. de la Vve de Nicolay*.)

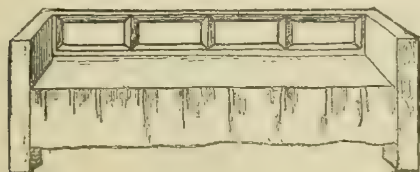
1602. — It. Ung banc dousier, de bois de chesne dans le quel a 2 coffres. (*Inv. de René Clergault*.)

1618. — 2 bancqz de campaigne avecq les barres de fer, 2 liv. (*Inv. du prince d'Orange*, f° 78.)

BANC FORME. — Banc à dossier plein, surmonté d'un dais. Voy. FORME.

1471. — F° 6. Ung grant charlit de boys, corde... 2 bans formes estant autour dud. charlit.
F° 7. Ung bien petit banc forme.
F° 10 v°. — Ung petit banc forme de 4 piez de long.
F° 13. 6 bans formes qui sont autour de la chambre du pavillon. — Un hault banc forme qui sert quand on tient la feste de l'ordre du Croissant. (*Inv. du roi René à Angers*.)

BANC A PERCHE. — Dont le dossier à jour se compose d'une ou plusieurs barres fixes reliées entre elles par des montants ou balustres de manière à former frise.



V. 1460. — *Les sires de Garres*, f° K² v°.

1418. — 21 banc entre lesquels en y a 4 à dossiers et 2 vielz sans perche. — It. En la grant sale 4 bans à dossier et ung banc à perche, — It. Ung grant banc à perche et à marche. — 2 grans bancs à perche, — 10 à marche, et contiennent les bans dessus nommés 2 toises et demye chacun ou environ. (*Inv. du duc de Brabant*.)

1420. — Ung banc sans perche de 5 piez de long ou environ... un banc à perche et à marche de 6 piez environ, ou retrait de lad. chambre. — 4 vielz bancs dont il y en a 3 à dossier et l'autre sans perche. — Un banc à perche à 4 perchettes, de 9 piez ou environ. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 457 et 460.)

1428. — En la salle de la pointe dud. palais fut trouvé ung banc à perche et à marche de 12 piez de long ou environ, entaillé devant à 4 personnages, avecques une table et les tresteaulx entaillez comme led. banc. — It. Ung autre banc à perche entaillé devant à 3 bestes, de 10 piez de long ou environ. (*Inv. de la Conciergerie*.)

1494. — A Mathurin Prunelle, menuisier dud. Sgr (le roi), pour ung banc de boys de 6 pieds de long et 2 piez et demy de large, tout enchassillé devant et derriere et tendu à sangles par dessus. Et pour une perche faicte à petitz barreaulx carrez servant aud. banc, pour l'amesnagement d'icellui chasteau, 7 liv. (*Cpte des ornements du chât. d'Amboise*, f° 52 v°.)

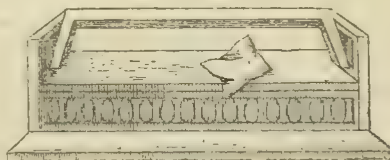
1514. — Ung banc de chesne à perche taillé à jour, de 6 piedz de long, une table de lad. longueur emboitée par les 2 bouts, garnye de 2 tréteaulx, prisez ens. 28 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 4 v°.)

1524. — En la salle basse dud. hostel, ung banc de boys de chesne à perche sans marche et un guychet au bout fermant à clef, de 6 piedz de long, 32 s. t. (*Inv. du trésorier Pot*.)

1554. — Ung banc à perche et sans marche de 6 piedz de long ou environ, taillé à petites coulombez tournées. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 42 v°.)

1586. — En la grande salle... fut trouvé un banc à perche et sans marche de 7 pieds de long ou environ, taillé par devant à coquilles, les pilliers tournez. (*Inv. du Président Nicolay*, Monteil, *XVe s.* hist. 9, note 191.)

BANC A RÈGLE — Banc double, surmonté dans son grand axe de deux piliers avec feuillures intérieures en éventail dans lesquelles jouait un cadre à trois côtés. Ce dossier, formé d'une barre mobile, prenait en oscillant sur les pivots de ses jambages l'inclinaison voulue pour qu'on s'appuyât indifféremment sur l'un ou l'autre des côtés du banc. On pouvait ainsi faire un double emploi de ce meuble sans le changer de place. Cette disposition ingénieuse, particulièrement en usage aux XVe et XVIe siècles, présente quelque analogie avec celle des bancs doubles de nos promenades publiques.



V. 1460. — *Biblioth Richel.*, *ms. fr.* 873, f° 217.

1471. — Ung grant banc à reille, lequel a 2 marchepiez en manière de 2 degrés. It. Ung autre petit banc à reille. It. Ung autre vieil banc moyen sans reille. Ung grant banc à reille et à marchepiez double... Ung petit banc à reille qui ne torne point. (*Inv. du roi René à Angers*, f°s 7 et 14.)

1602. — Ung banc dousier en boy de noyer. — Ung banc sans reigle, — ung banc avec sa reigle. (*Inv. de Renée Clergault*, p. 296.)

BANC TOURIN. — Voy. TOURIN.

BANC DE CANON. — Bois d'enfustement pour encastrer ou supporter les pièces d'artillerie.

1382. — A Gillion Desghodans, pour loyer de fer et estoffer bien et souffisamment 4 bans de canons, y compris 5 grandes quevilles de fer y servant. (*Cptes comm. de Lille*. — Henrard, *Hist. de l'artill. en Belgique*, p. 175.)

BANCART. — L'ensemble des pièces dont se compose le lit d'une charrette ou la caisse d'un tombereau.

1381. — Un chariot de fust garni de bancart, de roues et d'autres choses. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 181.)

1398. — L'exposant menoit à Nostre Dame des Champs un bancart chargié de pierres. (*Arch. JJ.* 153, pièce 218.)

1516. — Cest arbre est très bon à faire lymons de chariots et charetes et bancquars. (P. de Crescens, f° 64.)

BANDAGE. — Instrument de tension (voy. GUINDAS et ARBALÈTE). Appliqué aux armes à feu, c'est

une clef à carrés servant à monter le rouet et dévisser les pièces.

1599. — Un pulvrin de corne avec les houppes de soye noire et un bandage à 4 trous, qui est double... La pistolle que je porte, pour ce qu'elle est bonne, avec son fourreau, cartouche et vendage. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 433-4.)

BANDEAU. — La suppression du bandeau des confirmés date de la fin du XVIe siècle. Le concile d'Aix, en 1585, dit que le front du récipiendaire sera essuyé par le prêtre avec de l'étoupe qui ensuite sera brûlée. Cette coutume s'est maintenue depuis.

1771. — Bande que l'on met sur le front à ceux qui reçoivent la confirmation... il doit être de linge. Autrefois, on devait le porter pendant sept jours. Dans la suite on se contenta de le porter trois; enfin, le concile de Chartres, en 1526, ordonna qu'on le garderait au moins pendant vingt-quatre heures, au bout desquelles, après avoir ôté le bandeau, on laveroit avec de l'eau et du sel le front de la personne qui aurait été confirmée et on brûlerait le bandeau. (*Dict. de Trévoux.*)

BANDIER. — Large ceinture de femme.

1480. On dit que plus vous ne daignez
Porter tissus ne gris ne vers;
Mais seulement vous vous saignez
De bandiers de velours couvers...
(Coquillart, *Droits nouv.*, t. I, 69. *Bibl. Elzév.*)

BANDIÈRE. — Bannière, pavillon.

V. 1520. — Si led. Sgr veult que lesd. nefs mettent les bateaulx en mer, mectra 2 bandières à pouppe et tirera un coup d'artillerie. (Ant. de Conflans, *Les faits de la marine et navigaige.*)

XVIIe s. — Une bandière de barateau où est peinte Ste Barbe, pour faire tirer toutes les galères. (*Mém. ms. s. les agres d'une galère*, cit. Jal, *Gloss. naut.*, p. 235.)

BANDOULIÈRE. — Baudrier passé sur l'épaule gauche du mousquetaire, auquel sont suspendues les charges, ce qui le dispensait de l'usage du fourniment ou poudrière des arquebusiers.



Fin du XVIe s. *Bandoulière allemande. Coll.* W. Riggs.

1573. — 100 bandoulières de loup marin à 3 l. 5 s. l'une. (*Fournit. par Bourgeoys de Moulins. — Arch. des Soc. sav.*)

V. 1600. — Comme il chargera le mousquet des charges de sa bandolière, laissant pour encor trainer la fourchette et tenant le mousquet eslevé de terre, s'il n'est trop foible. (*Briefs enseignements touchant le maniement du mousquet*, pl. 24.)



1619. — *Bandoulière. D'après* J. de Gheyn. *Maniement d'armes*, part. 2, pl. 1

1678. — La bandoulière est un petit magasin portatif qui contient toutes les munitions dont un soldat peut avoir besoin.
La largeur ordinaire de son cuir est de 4 pouces et la longueur de 2 pieds, il n'y a pas de bandoulière qui ne soit garnie d'une douzaine de petitz coffins que nous appelons communément charges, et d'une bourse de peau de mouton. Les coffres servent à mettre la poudre et la bourse à garder les bales. (Gaya, *Traité des armes*, p. 24.

BANDOULIERS. — Voleurs armés qui infestaient les campagnes et dont les bandes vagabondes occupèrent dans l'origine la région pyrénéenne.

1605. — Tous ces quartiers furent grandement ravagés par les courses continuelles d'un grand nombre de bandouliers et gens de fortune qui tenoyent incessamment la campaigne. (*Disc. s. l'antique fondation de Limoges*, ap. Leymarie, *Le Limousin histor.*, t. II, p. 24.)

BANETTE. — Lucarne, œil-de-bœuf.

XVe s. — *Orbitas*. — Bannete. (*Cathol. ms. Bibl. Richel. lat.* 17881, fo 60.)

1451. — Ung piet et demy de voire pour une banette. (La Fons, *Gloss. ms. Bibl. d'Amiens.*)

BANNEL. — Espèce de tombereau dont les parois sont clissées. Voy. BENEL.

V. 1440. — Et furent (en 1408 les envoyés du pape Benoît XIII) ramenés au Louvre sur led. bannel. (Monstrelet, l. I, ch. 46.)

BANNERETTE. — Girouette taillée en forme de bannière.

1446. — A Jehan de Potter, paintre, pour... avoir doré et peint 16 bennerettes (*al.*: bannerettes) tant par dessus les faulx rams dud. nouvel beffroy comme ailleurs en dessoubs, etc... 58 l. 12 s. (Houdoy, *La halle échevinale de Lille. Cptes de la ville*, p. 55.)

1469. — Henricot Crosinet, *pictori*... pour 32 bannerettes estoffées chascune de 2 ymages de N. D., lesquelles

ou metaux torses de l'église, le jour du sacre, 106 s. 8 d. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 198.)

1479. — Pour le fachon et estoffe (plomb) de la grande beuze du cloquier, qui poise 71 l. à 6 s. la l. et pour 12 bannerettes pour servir aux fenestres dud. cloquier, à 11 s. la pieche. (*Cptes de la fabr. de S. Amé de Douai.*)

1596. A Gilles, plommier caudrelier, pour une bannerette à mettre à l'un des pignons, de cuivre, par marché : 5 l. (Houdoy, *La halle echevinale*, p. 69.)

BANNEROLE. — Écharpe, volet plus ou moins long attaché autour des casques de tournois ou flottant sur leurs tymbres. C'est aussi une des pièces servant à pavoiser les navires.

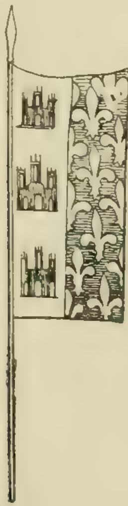
1446. Le Seigneur de Ternant entra dans la lice... il ne portoit point de bannerolle de dévotion, laquelle chose je ne prise point. (*Mém. d'Oliv. de la Marche*, p. 410.)

1491. — Pour 5 aulnes et demye, satin jaune pour faire 2 grans bannerolles, façon de serviettes, longues chascune de 5 aulnes et demye lez dud. satin de large, pour servir aud. Sgr (le roi) à lyer à l'entour de sa teste quand il court ses chevaulx à la genecte, au feur de 105 s. t. l'aulne. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 79 v°.)

1494. — Payement de certains estendarts, bannières bannerolles et autre parement d'une nef ordonnée pour le port de la personne de Mgr d'Orléans... en l'armée envoyée au recouvrement du royaume de Napples. (*Lett. pat. du roy. Arch. K.* 333.)

BANNETTE. — **1609.** — C'est un linge blanc que les mères ou nourrices attachent à leurs petits enfans, sur leurs accoustremens, et qui est d'environ un pied de long et demi de large depuis le menton jusques au nombril. (Nicot, 2e édit.)

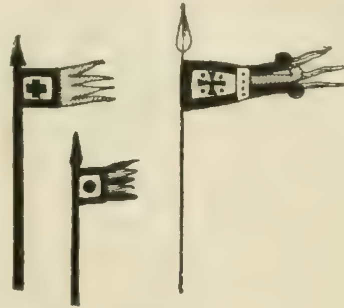
BANNIÈRE. — La bannière armoriée en signe de droit féodal et portée devant les seuls princes, seigneurs suzerains et chevaliers bannerets, avait une forme quadrangulaire, quelquefois terminée par deux lambels comme l'oriflamme de saint Denis. Ces queues en nombre variable se rencontrent sur les monuments, du XIe au XIIIe siècle. A cette dernière



1242. — *Bannière du comte de Poitiers. Arch. J.* 317, *n°* 62.

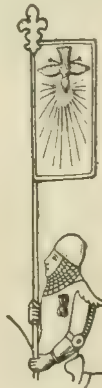
époque, le carré de l'enseigne s'allonge pour s'attacher à la hampe par le plus grand côté, puis revient au XVe siècle à la forme presque équilatérale. C'est celle des trompettes et de la bannière à émoucher qui présente le type primitif de l'éventail.

V. **1303.** Bielles sont les banièrez, ne say qui les porta;
On lez porte devant, cescun après ala.
(*Hugues Capet*, v° 3467.)



V. 1070. — *Tapisserie de Bayeux*

1352. — It. Se aucun desd. chevaliers se trouvoient en aucuns faits d'armes et leur sembloit que à honneur peussent bannière lever, la bannière qu'ils leveront doit estre d'argent ou toute blance à un grant ray ardent ou millieu du Saint Esperit. (*Stat. de l'ordre du S. Esprit*, pl. 9.)



1352. — *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit. Pl.* 9.

1380. — 2 bannières de France pour esmoucher le roy quand il est à table, semées de fleurs de lys bordées de perles. (*Inv. de Charles V*, n° 1813.)

Une grant pièce de drap de soye jaune ouvré d'un grant compas ront ou mylieu, et est environné de plusieurs lettres de sarrazins, et à lambeaux en façon de bannières. (Id., n° 3388.)

1385. — Pour 12 bannières de cendal tiercelin, c'est assavoir : 8 pour le roy et 4 pour mons. de Valois, faites à fleurs de lis de fin or, batue à huile et frangée de soie. Pour or, soie et façon, pour chacune 8 fr. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 62 v°.)

1386 — A Colart de Laon, paintre, pour 12 grans bannières de cendal tiercelin, armoiez de France, de fin or, dont il en y a 9 où les fleurs de liz sont dorées de fin or brunies sur cendal et rapportées sur led. cendal tiercelin et diapprées de fin or dessus lesd. fleurs de liz environ, et sur le champ diapprées de fin or et frangées tout entour. Pour chacune des grandes bannières 12 l. t. et pour chacune autre 10 l. t.

Pour 6 grans pennons desd. armes faiz à la maniere dessusdite, 60 l. t (*Ibid.*, f° 87.)

1399. — Vint présent Garnier, de Furnes, paintre demeurant à Compiengne... recongnut avoir eu et receu de noble et puissant prince Mgr. le duc d'Orléans. . la somme de 16 s. p., pour avoir paint une grande bannière d'arain pour mettre sur le beffroy de Crespy en Valoiz. (Beauvillée, *Doc. inéd. s. la Picardie*, t. 1, pièce 68.)

1401. — Pour une bannière à esmoucher, dorée frangée, et ordonnée bien et proprement ainsi qu'il appartient, pour mad. de Guienne, 4 l. p. (9e *Cpte roy. d'Hémon Raguier*, f° 58.)

1406. — It. La couverture (de la tour) sera de bonnes et clères ardoises, et aura dessus 2 bons et gros pommaulx de plonc bien ouvrez et dessus les bannieres à armes bien clères, si que on les verra de tout le pays environ et ainssi verra on tout le pays environ. (*Devis des trav. du chât. de Beaufort en Vallée. Arch. K. reg.*, 1144 n° 38.)

Pro plomando 2 pomellos qui sunt in summitate dicti turris extra cooperturam John. Le paintre. Ad pretium factum 20 lib. et pro 2 banneriis de cupro positis supra dictos pomellos, sub armis domini 30 s. et pro 2 barris ferri qui sustinent 2 bannerias et 2 cruces 28 s. (*Ibid.*, *Reg. des dépenses*, f° 74.)

1408. — A Denisot de Baugis, chasublier, pour une bannière courte de drap d'or sur champ vermeil frangée tout autour des 4 couleurs du roy, c'est assavoir : blanc, vermeil, noir et vert, rubannée et clouée de cloux de laton dorez de fin or... pour servir à esventer led. Sgr (le roi) quant il siet à table. (29e *Cpte roy. de Charles Poupart*, f° 140 v°.)



1470 — *Miniature de J. Fouquet.*

1480. — Je, Allain Lannavan, painctre, demourant à Taillebourg, congnois et confesse avoir eu et receu de Jehan Taillandier, receveur de Taillebourg... la somme de 30 s. t. à cause et pour raison de la faczon des écussons et banières paings pour lever la foyre et marché de la ville de Taillebourg. (*Rev. des Soc. sav.*, série 5, t. VIII, p. 61.)

1496. — It. Que nul ne besongnera en taffetas taint en graine ou cramoisy blanc ou rouge pour la ville et cité de Lyon que ce qui sera d'or soit d'or fin et huyle assis tant et or que argent, et le résidu soit fait de fines coulleurs à gomme car il est très certain. — Et qui fera bannières pour villaiges sur taffetas, la pourra faire d'or party (argent doré) et à huyle, pourvu toutes voyes que les marchans faisans faire led. ouvraige le vueillent ainsi estre fait, et semblablement d'estendars et bannières de guerres soit fait de fin or ou d'argent à huyle. (*Stat. des peintres, tailleurs d'images, verriers de Lyon. — Ordonn. des rois*, t. XX, p. 562.)

1508. — Art. 1. It. Nulz peintres ne devront faire ne livrer nulles bannières d'église en couleurs faicte en destrempe, pour et à cause que lad. bannière et ouvrage seroit frauduleuse et de petite durée, et n'estoit en d'aucuns petits enrichissements comme petites fleurs de lys qui se font autour des bordures desd. bannières. (*Stat. des peintres, tailleurs d'images, plombiers, etc., d'Abbeville.* — A. Thierry, *Mon. du tiers état*, t. IV, p. 343.)

1530. — Pour 6 aulnes un quart de taffetas violet azuré de Gennes renforcé pour faire les bannières de 6 trompettes qui ont servi a faire led. cri et publication de paix, 10 l. 18 s. 9 d. t. qui est au prix de 35 s. l'aulne. — Aud. bailly pour 21 aulnes de franges d'or et de soie pour servir auxd. bannieres, 110 s. 3 d. — A Jean Sourd, couturier, pour avoir taillé lesd. bannieres et y avoir cousu lesd. franges et avoir livre 4 aulnes de rubans de soie pour attacher lesd. bannieres auxd. trompettes, 34 s. t. — A Léon Bachet, peintre, pour avoir peint et doré lesd. bannieres et a chacune d'icelles apposé 3 fleurs de lys d'or d'un côté et de l'autre côté une salamandre semée de feux, 12, l. t. (*Cptes de la prévoté.* — Sauval, t. III, p. 611.

1549. — Pour 2 grandes bannieres et une plus petite, de bonne estoffe de cuyvre, lesquelles sont perceaes au jour, des armoyries de Ms. (Robert de Croy) sur la grosse tour de la cour l'evesque, au castel en Cambrésis, 57 l. 10 s.

A Me Albin de Lescluse, paintre à Cambray, pour avoir doré lesd. bannières et armoiries et aultres heuzes et couronnes pour lad. thour, 16 l. 12 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 255.)

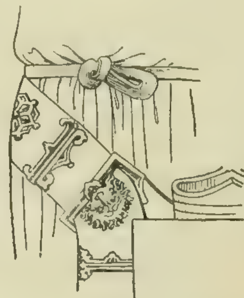
1558. — A Jehan Bacheler, pointre, pour avoir paintes 3 bannierettes de blancq fer pour servir à 3 chariotz d'admonition du camp du roi N. S., 6 s. (*Arch. de Douai, Cptes de la Ville*, f° 198.)

1571. — Une bannière pour porter à la procession, brodée d'or et de soye, où sont les ymages de Notre-Dame, St-Denys et St-Estienne, sur satin cramoisy semé de fleurons d'or et ung rondeau de perles entour la teste desd. images, (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 4.)

1593. — Est deffendu à toutz hostes et hostesses... d'achepter aulcung gibbier ou chasse... que 10 heures du matin ne soient frapées et la bannière que l'on met à la grande place ne soyt oustée. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 397.)

1648. — Un bannière en laquelle est dépeint le voyage de Sainct Louis en la terre saincte, lad. bannière est toute de soye. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 15 v°.)

BANQUELETS. — Barrettes métalliques agrafées verticalement et à intervalles rapprochés sur la largeur d'une ceinture pour maintenir la rigidité du tissu.



XIIIe s. — *D'après* Willemin.

1391. — Une sainture d'argent sur un tissu de soye, à clos rons dorée, et entre deux a blans banquelès. (*Arch. J.J.* 141, pièce 228.)

BANQUEROT. — Diminutif de banquier, la housse d'un siège avec ou sans dossier.

1388. — Pour un grant banquier de drap d'or de veloux vermeil d'oultremer garny de toille d'Allemaigne et autour de veloux azur, et pour un autre petit banquerot de drap d'or garny comme dessus, 96 l. t. (1er *Cpte roy. de A. Boucher*, f° 100 v°.)

1390. — Pour une pièce et demie de cendal vermeil des larges... pour garnir et estoffer pour dedens un banquerot de drap d'or pour mettre sur la chaière du roy, 7 l. 4 s. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 46.)

BANQUET, BANCQUET. — Balance de comptoir à l'usage des banquiers et des marchands.

1453. — 370 liv. de plomb en poiz pour peser, chascun cent prisé 3 l. 10 s. — Ung bancquet à peser et les plateaux 30 s. Ung autre petit bancquet et les plateaulx d'arain 30 s. (*Vente des biens de J. Cœur*, f° 94.)

BANQUET (REPAS). — Depuis le *viandier* de Taillevent, maître queux de Charles V, les documents relatifs à l'art culinaire du moyen âge sont nombreux. Outre les pages toutes spéciales du *Ménagier de Paris*, les chroniques contiennent de fréquentes descriptions des banquets et de leur service. C'est de l'une d'elles que j'extrais le texte d'un menu, pour permettre au lecteur de comparer les habitudes du

xve siècle à celles de la vie moderne, le renvoyant pour des expériences plus techniques aux mots CERVELAS et SAUSSE.

1334. — *Banquet de Jehan Bernier bourgeois banneret de Valenciennes.*

A la sixiesme et dareniere table furent assis : Amoury de la Vingne, Jehan de Carroube, Allart du Gardin, Jehan de le Sauch, Jaques Gouchet, Jehan Polle, Jehan Party Jehan de Baissy, Jaques le Changeur et Pierre le Poivre.

Le premier mets d'assise fut de grues et de venoison de cerfs; et les entremets furent de lamproyes semées de cloux de girouffle et sausse appartenant à celuy entremets. Et avoit envoyé les lamproyes, ung qui s'appelloit Nicolas Muchet, bourgeois de Paris, poissonnier du roi Philippe de France, aud. Jehan Bernier dont nous faisons mencion.

Le second mès d'assise fut de rost de paons, de cocqs-Lymoges (faisans), de perdris, de hairons, de butors et de connins, et sausses appartenants à tels mets; et les entremets furent de lus et de brochets fondis.

Le tierch mès d'assise fut d'ung blanc mengier et d'ung vermeil, tout en une escuielle, le blanc semé de chucre et de grains de pommes de grenade, et le vermeil de chucre et d'amandes frittes en miel, et l'entremets fut de gellée de plusieurs poissons.

Le quatriesme mets d'assise fut de locques (loches) frittes au vert aillet; et l'entremets fut de pastés de siros et de pastés d'anguilles.

Le cinquiesme mets d'assise fut de pricques en galentine; et l'entremets fut de friture de pippets garnis de crespes (begnets au fromage), et sur cel entremets paons eslévés et hayrons et cocqs-Lymoges.

Le sisiesme mets d'assise fut de creviches; et l'entremets fut de hurres de senglers enthieres, et fritures qu'on décoppa par trenches pour mettre devant les seigneurs, et sausses appartenans à tels mets.

Et après, figues et nepples de Saint-Lievin. Et tantôt après on servy de claré et du rond mestier (gaufres). Et furent les seigneurs servis de six sortes et manières de vin, que sire Jehan Bernier devant nommé avoit en sa maison, de pourvéance, c'est assavoir : Vin de Saint-Jangon, vin d'Aussoire, vin de Beaume et vin du Rin. Et le sixiesme et plus espécial fut vin de Branne. (*Chronique de Valenciennes*, p. 623.)

BANQUET (CHAPEL DE. — **1467.** — A la fin du mangier dud. banquet (en 1453) veint une jeune fille de l'âge de douze ans laquelle, accompagnée noblement, monta sur la table et meit un chappel de fleurs sur le chef du duc de Bourgoingne, qui estoit signifiance que le duc, après cestuy banquet, en devait faire ung. (*Chron. de J. Duclercq.*)

BANQUIER. — La couverture, ou mieux, la housse d'un banc avec ou sans dossier, et exceptionnellement le banc lui-même. L'usage des banquiers souvent très riches explique la simplicité des sièges jusqu'à l'époque de Louis XI, alors qu'ils n'étaient point à hautes formes et à dais comme des stalles d'église.

1313. — Pour 2 chaaires et pour une damoiselle et pour 4 peires de banquiers. (*Trav. aux chât. de l'Artois, arch. KK.* 393, f° 39.)

1389. — Un banquier à oiseaux, 4 s. — Un petit banc avec le banquier de drap, un banc à dossier et un banquier de tappis. (*Inv. de Rich. Picque*, p. 27, 54, 55.)

1399. — 12 banquiers de l'ouvraige d'Arraz, semés de petitz arbres vers et autres ouvraiges. Parmy chascun 3 aulnes carrées à l'aune de Paris, au pris de 36 s. p. l'aune, valent 64 l. 16 s. p. (7e *Cpte roy. d'Hem. Raguier*, f° 223.)

1411. — Un banquier pers à connins et à petitz chiennès, 20 s. t. 2 autres banquiers vermeulx à barres blanches l'un, et l'autre à barres noires, 12 s. t. Un autre banquier vermeil à roses ou à oiseaulx. (*Cpte du bailli de Chartres. Bibl. Richel., ms.* 8874, p. 3 v°.)

1416. — N° 92. Un grant bancquier eschacqueté de vert, bleu et rouge à plusieurs rayes d'or, doublé de toille bleue, contenant 9 aulnes et un quartier de long et une aulne et demie de lé, 160 l. t.

N° 1067. Un autre bancquier de veluyau violet à lyons d'or bordé de vuluyau rouge bien usé, tenant une aulne et demie de large et 4 aulnes et un quartier de long, 6 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1453. — 3 banchiers vers de la grant moison dont l'un est à 4 personnages, l'autre à fueillage et l'autre à feuillage et escripture. (*Vente des biens de J. Cœur*, f° 314.)

1485. — Près de la chaire y aura place ou l'on peut mettre un petit banc sans appois, couvert d'un banquier et des quarreaux de soye ou autres pour s'asseoir quand on vient voir l'accouchée. (Aliénor de Poitiers, p. 241.)

1496. — It. Ung grand banchier tout de chesne, figuré à oliphans, prisé 12 d. p. (*Inv. de Simon Bonnet, év. de Senlis*, p. 708.)

1508. — Un banquier de tappisserie de verdure semé d'oiseaulx (*Inv. de l'archevêché de Rouen*, 517.)

BANSELLE. — La banselle ou bancelle, plus petite et plus étroite que le banc, ne comporte pas de dossier.

V. **1240.** Et el estoit sor un banchel
De blanc ivoire qui ert bel
Qui est assis devant le dois (dais).
(*Partonopex, ms. Richel.* 19152, f° 150.)

1599. — 6 banselles couvertes, asçavoir : 2 de velours vert, 2 autres de velours vert le fond d'argent, les 2 autres, l'une de velours vert le fondz de satin blanc et l'autre de velours incarnat le fondz de satin. L'une portant l'autre 4 esc. pièce. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 48 v°.)

1602. — Une table qui a esté autrefois fonsée, de bois de noyer estant avecq un banc sans reigle de bois de noyer. Ung banc selle de bois de chesne et une aise (planche) estant dessoubs la table. (*Inv. de Renée Clergault.*)

1690. — Bancelle — Petit banc long et estroit comme celuy qu'on met aux tables des petits cabarets. (Furetière.)

BANYES (?) — V. **1490.** — Ung harrenoys blanc garny de curasse, de grand garde bratz, de arnoys de jambes, de garde bratz droit, de heaulme, de cabasset, d'avant bratz, de gantelletz de banyes, etc. (*Arch. de la Gironde, E*, 528-1.)

BAPTÊME. — L'administration du baptême donne lieu, au point de vue du cérémonial et de ses rapports avec les usages de la vie civile, à des observations de détail, qui, sans avoir ici le développement ou l'intérêt d'une histoire, méritent d'être notées.

V. **1440.** — Il (le poursuivant en armes) doibt estre à genoux, à teste nue, et celui seigneur qui le doibt faire doibt tenir en sa main aucun vaissel d'argent, ou aultre chose, soit tasse, gobelet, godet de terre, estain, voirre ou aultre chose, emply de vin ou d'eaue. Et là, doibt faire promettre et jurer à celui à qui il veult estre poursievant, de estre bon et léal en toutes choses, touchant l'office de poursievant d'armes, à tous gentils hommes et femmes et à ses maistres les nobles rois d'armes et héraus, de les ensievir et de bien et diligemment obéir à eulx. Et comme il a ce promis led. seigneur lui gette le vin ou l'eaue sur la teste en ly baptisant et lui donnant le nom qu'il veult qu'il porte. Et puis lui met à la poitrine, au costé sénestre ses armes ou d'aultre noble qui les lui veult doner. Et doibt estre le vaissel de quoy il est baptisé aud. poursievant. (J. Hérard, *Traité du noble office d'armes. Biblioth. Richel., ms. fr.* 387, f° 25.)

1453. — Quant l'on vint pour l'eau porter baptiser, aucuns des seigneurs entrèrent dans la chambre, et quant tout fut prest l'on bailla l'enfant (d'Yolande de France) bien emmaillolé à Mgr. de Dunois, et dessus fut mis ung couvertouer de veloux sur veloux cramoisy fourré de menuver et bourdé d'ermines mouchetéez et le couvertoir avoit 5 aulnes de long; et au partir de la chambre print mond. Sgr. de Montsoreau la queuhe dud. couvertouer et emprès la bailla à messgrs. de la Tour et de Dampmartin qui l'apportèrent à aller et retourner de l'église, et devant aloient 3 chevaliers dont l'un portoit une couppe de sel, l'autre l'esguière et l'autre les bacins et servietes.

It. Ung autre chevalier portoit un grant cierge blanc de cire vierge et ung autre chevalier portoit ung aultre cierge et des bougies qui demourèrent à l'église, et le premier cierge fut retourné à l'ostel.

It. Il y eut 3 douzaines de torches que gentilzhommes portèrent qui furent alumées au partir de l'ostel, mais il n'en entra à l'église que 8 pour la presse.

It. L'on mist les fons ou milieu de l'église et dessus ung pavillon grant et large de taffetas blanc bordé d'or et frangé d'or.

It. Endroit lesd. fons avoit une chappelle tout tandue de tappicerie dessus et dessoubz et courtines et bors et table, couverte la table et les bors de veloux; et sur lad. table l'enfant fut désabillée pour porter ès fons, et là estoient Mgr. le cardinal d'Avignon légat et qui tint l'enffant avec Mgr. de Dunoys qui estoit pour le roy et madame de la Roche estoit commère. Et aussi furent tous trois à l'entrée de l'église, et pareillement après qu'il fut baptisié le portèrent sur l'autel et Mgr. de Viviers mitré et crossé le baptisa, et y eut plusieurs chappelains revestuz de chappes... et ce fait, l'on retourna l'enffant et le rapporta mond. Sgr. de Dunoys.

Lors demanda led. Mgr. de Montsoreau à mad. dame qu'elle vouloit que on fist dud. enfant, et elle lui fist responce que on le lui portast et ainsi fut fait.

Et après l'on saillyt en une salle et là but et mangea qui voulut vin et espices; et ainsi que l'on bevoit Mgr. le prince (Amédée de Savoie) vint d'une chambre et mercia le roy et Messgrs. de l'onneur qu'ilz lui avoient fait et après monta à cheval mond. Sgr. le prince et alla mercier mond. Sgr. le légat en son logeis. (Chartrier de Thouars. *Rev. des Soc. sav.*, 1873, 1er sem. p. 484.)

munément d'un marc d'argent. (Ol. de la Marche, *Etat du duc de Bourgogne*, 29.)

1534. — Ung couvertoyer à baptiser les enffans, de velour blanc bourdé d'ermynes. — Ung pavillon de satin blanc à baptiser les enffans.

s. d. — Ung couvertoyer à baptiser les enffans, de velour blanc bourdé d'ermyne que lad. Claudine dit avoir été deffaict par ordonnance de feue madame, le premier jour de l'an 536, dont un fut donné, 2 pourpoints à Montaignart et à Albert et une paire de mancherons à Cathin fille de chambre de lad. dame princesse d'Oranges. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, fos 16 et 79 vo.)

1544. — Une converte de linomple où il y a des franges de fil d'argent, qui sert à porter baptiser les enffans. — 4 serviettes de toille de soye frangées de fil, qui servent aussi aud. baptême... 4 grandes serviettes de lynomple servant à ung baptême, où il y a des franges et ouvraiges de fil d'or. (*Id.*, fos 156-7.)

1571. — Les honneurs du baptême furent portés comme s'ensuit : Monsieur le duc de Guise portoit l'enfant, monsieur le marquis du Mayne la queue du lange de thoilles d'argent, veloutée de vert frisée. (*Bapt. du Cte de Clermont et de Tonnerre. Docum. inéd. Mél.* 1re série, t. III, p. 606.)

1606. — Dans la mesme chambre y avoit 2 tables avec 2 dais fort parez au dessus, et tapis de mesme. L'une pour mettre les honneurs des enfans et l'autre pour mettre ceux des compères.

Et il faut entendre que les honneurs des compères s'appellent le bassin, l'aiguière et la serviette. Ceux de l'enfant sont le cierge, le cresmeau et la salière. (*Bapt. de Louis XIII. — Cerém. franç.*, t. II, p. 173.)



V. 1515. — *Baptême de Philippe d'Autriche* (1479). *D'après* Hans Burgmair, *histoire de Maximilien* (Der Weiss Kunig), pl. 119.

1467. — En cest an 1456... madame Catherine, femme du comte de Charollois et fille du duc de Bourbon, en la ville de Bruxelles accoucha d'une fille... et à porter icelluy enfant à fonts allait devant le fils du duc de Gueldres... lequel portoit un bacin; après luy allait Adolf de Clefves... lequel portoit une couppe d'or, et après alloit le comte d'Estampes lequel portoit un cierge bénit. (*Chron. de J. Duclercq*, p. 99.)

1474. — Les officiers d'armes se créent et baptisent à l'hostel du duc es grands jours et ès bonnes festes... Le prince luy donne le nom qu'il luy plaist, en le nommant le baptise de vin que les hérauts luy ont apporté en une tasse et puis donne la tasse au poursuyvant et la rachapte com-

1606. — *Pour les couches et baptêmes*. — Un panier ou corbeille a mettre un enfant, converte de thoille d'argent avec un passement d'argent à jour. — Un petit matras convert de toyette de thoille de Holande servant à mettre a la corbeille que l'on porte l'enfant. (*Inv. du chât. de Nancy*.)

1627. — Avons ordonné que le cuillier d'argent qui sert à prendre de l'eau pour fère le baptême, sera faict plus grand une fois qu'il n'est maintenant... avons en outre ordonné que les ouvriers feront couvrir les fonts baptismales d'un cuir rouge. (*Visite de l'archev. d'Arles. Copie* Jacquemin. *Arch. des Soc. sav.*)

1627. — Nonobstant les deffences faictes et publiées dès le mois de décembre 1619 de ne faire aucunes despences superflues pour le baptême des petits enfans et de ne les faire accompagner aux temples de plus de six personnes, néantmoins plusieurs, s'opiniastreant à leur dommage, ne laissent d'y contrevenir... fait inhibitions et deffence... à peine de 50 liv. d'amende. (*Ordonn. touchant le bapteme. — Arch. de Sedan. Copie* Nozot, *ibid.*)

BAPTISOIR. — Couverture dans laquelle est présenté l'enfant à baptiser.

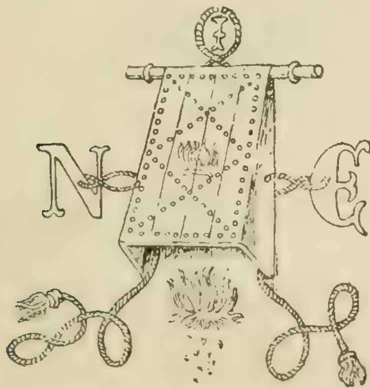
1588. — Ung couvertoir qui fust employé pour le baptême de mademoyselle, de velloues viollet bordé d'hermines et doublé de taffetas blanc de la longueur de cinq aulnes et ayant 2 largeurs de vellours. (*Inv. du prince de Condé*, p. 147.)

1632. — Un baptisoir de 2 laisses de toille d'argent avec 2 passements d'argent alentour, 100 f. (*Inv. du marquis de Rémoville*, p. 333.)

BARBACANE. — Petite bride métallique recourbée en fer à cheval et cousue sur le vêtement comme la porte moderne, pour donner prise au crochet de l'agrafe.

1388. — Pour avoir fait et forgée 84 barbacannes et 168 crochés ou crampons d'or pour ycelles barbacannes mettre et asseoir sur 2 pourpoins de broderie. (1er *Cpte roy. d'A. Boucher*, f° 106 v°.)

BARBACANE. — Auvent en forme de vasistas pour abriter un poste d'observation ou de défense.



XVe s. — *Extr. du Journal of the archæol. assoc.* t. VI, p. 306.

1465. — L'estendart du bastart de Bourgogne estoit jaune à une grande barbacane bleue dedans, et son mot de lettres bleues pareillement, et ses archers avoient paltoz rouges a tout la croix de Saint Andrieu blanche et une barbacane au milieu de la croix. (*Mém. de J. de Haynin. — Docum. inéd. Mél.* sér. 1, t. III, p. 486.)

BARBARIE (FAÇON DE). — **1538.** — Une petite quaisse plaine de boursses, chausses, saintures, esguillettes et autres ouvraiges faictz à la façon de Barbarye, 112 l. (*Arch. J.* 962, liasse 961, pièce 261.)

BARBARIN. — **1471.** — Ung meschant couteau tout rouillé, à manche d'yvoire taillé à un personnage de barbarin, qui a les mains cachées en son habillemens. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 22.)

BARBELURE. — **1446.** — Et portent (les archers) arcs d'if et flèches de 4 palmes ou 4 palmes et demy et plus, et les fers à 2 tranchans en forme de barbeleure. (*Traité anonyme du cost. milit. franc.* édit. Belleval, p. 4.)

1635. — Fer barbelé de flèche, de dard, de trait : fer à ailerons recroquillez. (Monet.)

BARBETTE. — Guimpe, sorte de mentonnière attachée sur la tête, couvrant le col et encadrant le visage. Elle était très usitée aux XIVe et XVe siècles et faisait alors partie du costume de deuil des femmes. Les religieuses de quelques ordres ont maintenu la barbette qui, un peu modifiée, prit au XVIe siècle le nom de *touret de nez*. Voy. ce mot.

1360. — Une autre ymage de Sainte Marte... et est atournée à barbette. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 44.)

1408. — 7 mantelez crepez et 2 truffes crespés avecques les barbettes. (*Inv. de la duchesse d'Orléans*, f° 42 v°.)

1485. — Pour le frère ainé l'on (les dames) porte tel deuil que pour père et mère et tient-on chambre six semaines; mais l'on ne couche pas. — Et, pour autres frères et seurs, on ne porte que la barbette et le couvre-chef dessus. (Aliénor de Poitiers, p. 257.)

BARBIER. — L'outillage d'un barbier comportait, à l'époque qui nous occupe, un certain nombre de pièces qu'on range aujourd'hui volontiers parmi les objets d'art. Elles sont en effet assez intéressantes pour motiver ici une mention; on trouvera à leurs places respectives quelques détails accompagnés de dessins. Voy. BOITE.

1295. — 4 tobaleas (serviettes) ad radendum, cum foraminibus in medio, ad mittendum ad collum, cum auro et serico diversorum colorum. (*Thesaur. sedis apostol.*, 142.)

1347. — Barbitonsori regis : 2 pectines eburnei, unum speculum eburneum, unum *grerour* eburn. unus pare forcipum. Una cassa de corio. 1 2 uln. camoka pro uno loculo. (*Cpte de la garde-robe d'Edouard III. — Archæologia* t. XXXI, p. 23.)



A. 1559. *Vitrail suisse au musée de Cluny.* — B. XVe s. *Trousse de chirurgien, cuir gravé, coll. de l'aut.* — C. 1529. — *Id.* Chasseneuz, *Catal. gloriæ mundi*, l. XI.

1380. — N° 221. Unus mantellus de tela operatus et brodatus pro barberando. (*Inv. du chât. de Cornillon.*)

1436. — N° 78. 2 panni sive 2 ornamenta cotone ad tenendum circumquaque collum et circumquaque zonam, quando barba dicti domini cardinalis radebatur. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Montpésat.*)

1457. — Una tacea cum manico, argentea deaurata abintra, ad colligendum rasuram corone, cum armis ipsius D. cardinalis in medio. — Pond. unc. 9., val. 7 duc. (*Inv. du palais de S. Marc à Rome*, p. 219.)

1490. — A Guillaume Cassin, barbier, pour ung estuy à barbier d'argent doré garny de 6 rasouers, le bout desquelz

est d'argent doré, 2 ciseaulx dorez et 2 pierres pour affiler lesd. rasouers enchassez en argent (pour le roi), 43 l. t. (*Cpte des menus plaisirs*, f° 43.)

V. **1500.** — Cet art se peut pratiquer avec peu de despence car il se fait avec un bassin, 2 rasoirs, une lancette, une pincette, un peigne, 2 paires de ciseaux, demy-douzaine de couvrechefs et frotoirs et un petit fourneau pour les eschaufer, avec un peu de charbon, lessive, et une petite phiole d'eau de senteur pour en jetter un peu contre la face quand ils ont lavé et essuyé les personnes afin qu'elles payent plus volontiers. (Fioravanti, *Miroir universel*, l. 1, p. 158, édit. de 1584.)

1514. — Ung estuict à barbier couvert tout de fil, ung S. Cosme et S. Damyen au milieu, où il y a 2 escussons armoyez, une chesne à laquelle pend led. estuict, les garnisons toutes dorées, trouvé aussi en ung estuict de cuyr, pes. 6 m. 3 1/2 o. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, n° 14.)

1621. — Art. 4. Led. chyrurgien ne pourra tenir ny avoir que une boutique pour son art en chyrurgie, ny ne faire luy ny ses serviteurs aulcune barbe les jours de dimanches des 4 festes annuelles, aux festes de Notre-Dame et aultres bonnes festes comme Assention, le jour du S. Sacrement, la S. Jean Baptiste, S. Cosme, à peyne de 10 livres, sauf s'il y avait urgente affaire et nécessité, ou quelque personnage de qualité. (*Stat. des chirur. barbiers de S. Junien.* — Leymarie, *Le limousin histor.*, t. I, p. 90.)

BARBIÈRE. — Mentonnière. La *cloueure* de Chambli indique une pièce de mailles, et la suite de l'inventaire de Louis X (voy. ARMES) prouve que la barbière n'est point un camail. Dans les préambules du duel judiciaire de P. de Tournemine, en 1386, la barbière est pareillement distincte du camail et s'attache au bacinet sans doute comme la bavière.



V. 1280. — *Ms. angl. D'après* Hewitt, t. I, p. 257.

1316. — Une barbière de haute cloueure, de Chambli. (*Inv. des armures de Louis X.*)

1358. — 9 barbières, s'en sont les 3 de jaserant. (*Inv. de Guill. de Hainaut.*)

1386. — Un camail de fer, d'acier ou de léton garni de barbière de fer ou d'acier dessus, attaché aud. bacinet et camail ou à l'un d'eux. (Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.)

BARBILLONS. — Barbes ou arêtes du fer qui empêchent la flèche de sortir de la plaie.

1393. — Quant vous voudrez traire, si en mettez (du poison) entre les barbillons et la douille du fer. (*Le Ménagier*, t. II, p. 258.)

S. d. — Lorsqu'ils l'eurent desvestu ils cognurent que le fer avoit barbillon, pourquoy ilz ne le pouvoient oster sans grant dommage de son corps. (*Trad. de Quinte-Curce*, ap. Roquefort.)

BARBOTTE. BARBOTARDE. — Bateau couvert.

S. d. — Se conseillèrent ensemble k'il feroient ce di 101 barbotes, et seront toutes couvertes de cuirs biens et joins sérés et iront aussi bien desous aigues comme dessus. (*Histor. belli sacri ms.*)

1332. — Il faudroit aussi avoir plusieurs barques couvertes dessus en manière d'une roite pendant, et les appelle on barbottes et léans ne voit-on point les galiots et les hommes d'armes et ilz voient bien tout autour d'eulx. (Brochart Lallemand, *Passage d'Outremer, ms. Bibl. Richel.* 9087, f° 41 v°.)

1460. — Iceulx pillarts estoient sur la rivière de Dordogne dans une galippe barbotarde. (*Arch. JJ.* reg. 192, pièce 71.)

BARBUTE (ARMES). — Au XIVe siècle, le mot barbute introduit dans les idiomes de l'Occident désigne dans le costume religieux et militaire une sorte de capuchon sans queue couvrant la tête, la nuque et les oreilles. C'est à ce type général que correspond la barbute à armer qui n'est précisément ni la cervelière, ni le bacinet, ni la salade, mais qui participe de la forme de ces divers habillements de tête.

Quelques textes français dont il faut tenir compte prouvent que la barbute a été prise pour une mentonnière ou bavière c'est-à-dire comme synonyme de barbière (*voy. ce mot*); mais pour suppléer au défaut de concordance des documents anciens, et au risque d'apporter après coup un ordre trop rigoureux dans la classification des armes, il y a lieu de considérer ce sens comme exceptionnel.

L'acception collective du mot était particulièrement usitée en Italie, pour désigner l'homme d'armes. On disait cent barbutes, comme en France cent bacinets ou cent lances; néanmoins cette partie de l'armure, à en juger par les monuments, ne semble pas avoir été dans l'origine plus spéciale à un pays qu'à un autre.



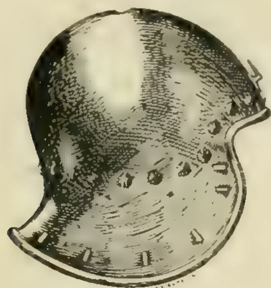
V. 1470. — *Barbutes françaises. Le livre des tournois du roi René d'Anjou. Biblioth. Richel., ms. 2692.*

La barbute militaire est au XIVe siècle un casque légèrement conique, sans visière ni bavière, dont les parties postérieures et latérales descendent sur le cou et se rattachent par des vervelles ou de toute autre manière au camail ou gorgerin de mailles. Ce type primitif se modifie un peu en Italie, dès le commencement du XVe siècle. Les côtés deviennent plus saillants pour la protection des joues. On rencontre des barbutes munies d'un nasal, se rapprochant du casque grec des hoplites; d'autres présentent un léger revers de couvre-nuque et un tymbre plus bas et rond comme celui de la salade, mais sans jamais emprunter à celle-ci son assiette horizontale, dont la jonction avec la bavière fixée au plastron complétait la défense du visage.

1352. — It. Se aucuns desd. compaignons dellordre se trouvoient en aucun faits d'armes là où le nombre de leurs ennemis feussent 300 barbues ou plus... eus povent deslier le neu en la manière susdicte. (*Stat. de l'ordre du S. Esprit*, f° 17.)

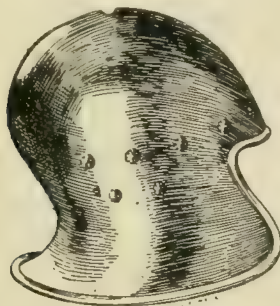
1364. — 8 bacinetos sine mallia, 1 bacinetum et mallia, 4 helmes, 1 capellum de ferro... 1 camallium de barbuta... 3 bacinos sine mallia. (*Garn. du donjon de Vostizza.* — *Arch.* P. 1365[1], cote 1408.)

1397. — 6 cervellerios de ferro veteres. 6 bacinetos de ferro sine camario et sine vixieriis. 11 barbutas de ferro cum camario et sine vixieriis. 12 armaturas de ferro a capite sine camaro et sine vixieriis (*Inv. de l'artill. de Bologne.*)



XVe s. — *Barbute. Coll.* W. Riggs.

V. **1400.** — En lieu de gorgerette, bavière ou barbute, il aura seullement environ son coul ung carcan. (J. Gerson, *Supplic. au duc de Bret.*)



XVe s. — *Barbute italienne. Même coll.*

1442. — Barbute fornite da testa, o d'armare, dell'una 6 soldi. — Bacinetti o armatura di testa rozzi o digrossati, della dozzina lir. 1, soldi 4. — Cervelliere o pianelle da testa, l'una 1 soldo. (*Gabella di Siena.* Gio. di Uzzano, *Pratica della mercatura*, p. 76-7.)

1450. — Il estoit paré de sa cotte d'armes et sa tête armée de salade et de barbute. (Ol. de la Marche, p. 442).



XVe s. — *Barbute italienne. Même coll.*

1469. — Il advint... que l'entrepreneur avoit donné un si grant cop d'espée aud. signeur de la Ferté qu'il avoit avallé la bannière de sa barbute tellement que du cop il avait la pluspart du visaige descouvert. — Et celui de dehors qui mieutx le fera, gaignera une belle barbute de guerre estoffée d'or et de beau plumas très richement. (*Id.*, *Tournoi, à Gand*, édit. Prost, p. 85 et 91.)

1606. — En ancien langage barbutes estoient hommes d'armes ainsi appelez pour l'habillement de teste à mentonière qu'ils portoient. (Nicot.)

BARBUTE (costume). — Grand capuchon sans queue des moines de Subiaco. Ce mot change d'acception à la fin du XVe siècle et s'applique dans le suivant à une sorte de cache-nez ou de masque terminé en pointe et couvrant quelquefois entièrement le visage. Telle fut la barbute imposée aux lépreux par mesure sanitaire.

Vestimenta autem novitiorum sint sicut monachorum, excepto quod pro scapulari portent capucium magnum sine cauda quod nos vocamus barbutam. (*Cœrem. Sublac. ap.* du Cange.)

1498. — 5 barbuttes de semblable toille de crespe de lin... au prix de 40 s. t. chacune barbucte. — 3 aulnes de fine toille de Hollande... pour doubler lesd. barbutes. (*Cptes du deuil de Charles VIII.*)

1530. — La barbute des pénitenciers... Deffouroit les barbutes sans rien guaster. (Rabelais l. 2, ch. 7 et l. 4 ch. 34.)

1545. Mais de gorgeretz n'useras
Ne de barbute aucunement;
Bien mettre autour du col pourras
Ton mouchouer au partement.

(*Superfluités des dames de Paris.* — Montaiglon, *Rec. de poësies franç.*, t. VIII, p. 294.)

1553. — La façon des villageoises Arabes et Egyptiennes est une masqueure la plus laide de toutes, car elles se mettent tant seulement quelque toile de coton noire ou d'autre couleur devant les yeux qui leur pend devant le visage, appointissant vers le menton comme la muselière d'une damoiselle appelée une barbute, et afin d'avoir vue au travers de ce linge elles font deux trous à l'endroit des deux yeux tellement qu'elles, estant ainsi accoustrées, ressemblent ceux qui se battent le vendredy saint à Rome ou en Avignon. (Belon, *Observ.* l. 2, ch. 35.)

1559. — 16 pièces de crespe de lin pour servir à faire couvrechefz, barbutes et aultres choses nécessaires pour la royne d'Espaigne, à 6 l. t. la pièce. (*Cpte roy. de Et. Johenne.*)

1568. — Et est ordonné pour les (lépreux) connoistre qu'ils ayent les vestements déchirés et la teste nue, et soient couverts d'une barbute. (A. Paré, l. 22, c. 12.)

1575. — Une aulne et demye de camelot undé vert pour faire une barbutte et ung capuchon pour le nain de Mds. à 55 s. l'aulne... Pour un tiers de velours pour faire un cachenez en façon de barbutte pour Ms., 45 s. t. (*Cpte roy. du duc d'Alençon par P. Jaupitre*, f° 33.)

1606. — Barbute est un habillement de teste fait en façon de domino masqué et non masqué qu'on porte par les champs l'hiver quand il fait grand froid, vent verglassant ou quand il neige. (Nicot.)

1611. — A riding-hood a montero or close-hood wherewith travellers preserve their face and heads from frost biting and weather-beating in winter. (Cotgrave.)

BARC. — **1575.** — Il se trouve des vaisseaux antiques d'une terre rouge qui est polie sans aucun esmail, et aucuns appellent les vaisseaux de lad. terre, vaisseaux de barc. Je ne scay pour quelle cause ils les appellent ainsi (Palissy, *Des terres d'argile*, p. 305.)

1611. — A Kind of smooth red earth, whereof vessels were made in old time. (Cotgrave.)

BARCELONE. — **1489.** — Attendu que l'expérience des temps passés a démontré, aussi bien que celle du présent, qu'il y a eu et qu'il y a encore à Barcelone des orfèvres très habiles et d'un talent très fin; à tel point que non seulement dans lad. ville mais au dehors et même chez les rois, les grands seigneurs et d'autres personnes, leurs ouvrages sont renommés comme très beaux, au grand honneur et réputation de lad. ville et au grand éclat et profit dud. art; il est statué, etc.. (*Stat. des orfèvres de*

Barcelone, Ch. Davillier, *Rech. sur l'orfèvr. en Espagne*, p. 99.)

1564. — Ung bouclier de Barselonne, 35 s. (*Inv. du Puymolinier*, f° 230.)

BARCHOT. — V. 1520. — En Biscaye la plus part sont nefz et grans barches et petits barchotz faiz à caravelles, tous à voille quaire ou quarrie. (Ant. de Conflans, *Les faits de la mar. et navig.*)

BARD. — Dallage de pierres taillées en gros échantillon, et qu'on bardait su des civières à bras après les avoir achevées à pied-d'œuvre.

1616. — Toute lad. esglise, cour, presbytère et chapelles sont pavés de bards de pierre. (*Visite de l'église S. Trophime d'Arles.* — *Rev. des Soc. sav.*, 1867, 2e sém.)

BARDE. — L'histoire de la barde ou armure défensive du cheval est étroitement liée à celle du cavalier. Son origine ne remonte néanmoins pas sensiblement au delà du XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'homme d'armes, complètement protégé par la maille, songea à envelopper sa monture d'un vêtement à la fois souple et résistant.

Telles sont les bardes de mailles employées jusqu'au XVe siècle, concurremment avec celles de cuir et de fortes étoffes où s'appliquaient les devises et figures héraldiques de la chevalerie. A cette dernière époque apparaissent les bardes d'acier articulées auxquelles succède, sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, l'appareil cartonné, rigide, un peu lourd et souvent orné de peintures qui caractérise cette période.

La barde ou la *paire de bardes* se compose de deux pièces principales. L'une couvrant la tête, le cou et toute l'avant-main du cheval ; elle porte dans l'origine le nom de *picière*, c'est-à-dire pièce de poitrine. La seconde, appelée *culière*, couvre la croupe et toute l'arrière-main.

1358. — 2 paires de couvertures de chevaus, de fier de maille et une paire de couvertures de fier de plattes. (*Inv. de Guill. de Hainaut.*)

1386. — Statuito e ordinato e che l'armadure da cavallo di cuoio si facino e far si debbino di coiame di bue, di vaccha, di toro o di bufolo, come di consuetudine nella citta di Firenze e non di altro cuoio overo d'altre bestie o d'alcun altra bestia. E che niuno dipintore o alcun altra persona dell' arte predetta o niunaltra persona possa, ardisca o presumma tenere o far tenere nelle loro botteghe armadure di cavallo facte contra la forma predetta... ne esse depingere o far dipignere .. e l'armadura s'intenda ; testiera per se, fianchali per se, pectorali per se. (*Stat. de' pittori Fiorent.*, rubr. 79. — *Carteggio ined. d'artisti*, t. II, p. 40.)

1488. — A Jehan Bourdichon, peintre dud. Sgr (le roi), la somme de 33 l. t. pour avoir réparé et ramendé 5 paires de bardes dud. Sgr les quelles estoient toutes esclatées et une grande partie de la peinture d'icelles perdue et arrachée et lesquelles il a redorées en plusieurs lieux et toutes revernyes et recouchées de fin azur et autres couleurs y nécessaires selon les figures d'icelles dont en y a — une paire des quelles le champ est de cramoisi semé de plumes, — une autre paire où est semé la chaize périlleuse et le champ d'un drap cramoisi — une autre paire où sont figurées plusieurs colombes blanches et dedans ung souleil et tout plain de rayons d'or sur un champ d'azur, — une autre paire où est figuré une figure a la facon d'un croissant et ung roleau parmy sur un champ d'or et lesd. figures d'azur, — et l'autre paire ou est figuré une trousse de traict lyée d'un roleau et le champ d'or semé d'un entrelacement de ver cler.

A lui la somme de 12 l. t. pour avoir reffait un bort de fin or burny a une autre paire de bardes dud. Sgr et semé le champ d'icelles de lettres Romaines et fait une dyapreure sur azur. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 38.)

V. 1500. — Plusieurs bardes de chevaux, de cuyr et de cartes ou cartons. (*Inv. de François Ier de Luxembourg*, p. 6.)

BARDE DE CRINIÈRE. — Voy. CERVICALE.

BARE. — Civière, bayart, voy. ce mot.

1536. — Un paralytique sur son grabat, estant dedans ung bare peint en vert, fait en forme de porphyre. (*Monstre du mystère des apôtres*, p. 23.)

BARETTE. — Partie du costume civil des deux sexes et, dans ce cas, synonyme d'aumusse. La barette se distingue du vêtement ecclésiastique par l'absence de pattes antérieures, et se réduit à une sorte de camail fourré muni d'un capuchon ou même simplement à un bonnet. Voy. AUMUSSE.

1377. — Quant vint à l'approchier, l'empereur osta sa barette et aussy le roy, et touchièrent l'un à l'autre. (Christ. de Pisan, part. 3, ch. 35.)



1314. — *Biblioth. Richel.*, *ms. fr.* 122, f° 198 v°.

1390. — Pour la fourreure d'une barrette d'escarlate vermeille pour mad. Ysabel de France. . la quelle est fourrée dedens et dehors de létices, tenant la penne 2 douzaines 2 de létices. (Ier *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 66.)

1400. — Pour une grant barette ou aulmuce en façon d'Almaigne double tout un, de veluiau en trippe pour led. Sgr (le roi), 8 l. p. (8e *Cpte du même*, f° 179 v°.)



V. 1395. — *Biblioth. Richel.*, *ms. fr.* 30, f° 30 v°.

1404. — Pour la façon d'une grant barrette faite de 5 quartiers de veluiau noir... pour servir pour led. Sgr

(Charles VI), 8 s. p. (*Cpte roy. Bibl. Richel., ms.* 6743, f° 44 v°.)

1412. — Une aulne de veluyau noir pour faire une barette pour M. S. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 216.)



V. 1400. — *Biblioth. Richel., ms. fr.* 811, f° 8 v°.

1454. — Pour 3 quartiers de drap noir dont on a fait le fond des 3 barettes. (*Ibid.*, n° 1670.)

1459. — Puis se mist en point d'un pourpoint de cramoisi broché de fin or, de chausses d'escarlates brodées de très fines perles aux couleurs et devises de ma dame, une barecte d'une très fine escarlate, qu'en ce temps (sous Charles V) on portoit, où estoit ung très bel et riche afiequet. (*J. de Saintré*, ch. 81, p. 251.)

BARGE. — Navire de moyenne grandeur, à voiles et à rames, avec pont couvert, servant à la marine de guerre et à la piraterie.

876. — Nortmanni cum 100 circiter navibus magnis quas nostrates bargas vocant. (Hincmar, *Ann. ap. Pertz*, t. I, p. 501.)

1080. — Navem unam magnam quam bargam vocant, ad opus transeuntium habebat ecclesia Walciodorensis. (Miræus, *Diplom. belg.*, p. 295.)

1246. — Item quelibet dictarum navium debet habere unam bargam coopertam de cantherio, furnitam de omnibus et bargam unam de parascalino et gondolam unam. (*Contrat d'affrètement de nefs fournies par Gênes à S. Louis. Bibl. Richel., ms., rec. de pièces histor.*)

1386. — Quand il ouit dire que bataille il y avoit sur mer de l'armée d'Angleterre et celle de Flandre, entra en une sienne barge qu'il avoit bonne et belle, et prit aucuns sergens de l'Escluse et 20 arbalestriers, et nagea à force de rames jusques à la bataille. (Froissart, l. 3, ch. 53.)

XV° s. — Barge, nef d'escumeur de mer. (*Gloss. gall. lat., ms. Bibl. Richel.*, 7684).

BARIL. — Employé à la conservation des liquides, le baril a toujours eu à peu près la même forme. Ses dimensions seules ont varié comme sa matière souvent précieuse lorsqu'il s'agissait de pièces d'orfèvrerie. Parmi les bois recherchés, le tamaris se place en raison de ses propriétés médicinales. Le poissage intérieur, encore fréquent à l'époque de Henri IV, visait la qualité des vins; quant au baril ou barillet des lépreux son usage était une prescription d'hygiène publique.

1260. — Nus barillier ne puet ouvrer à Paris que de 4 manières de fust... c'est assavoir de fin cuer de chaisne sanz aube, de périer d'alier et d'érable... Li barillier pueent faire baris de fuz de tamarie et de brésil. (Et. Boileau, tit. 46.)

1319. — 2 barilz de marbre liez de cercles d'argent doré, à esmaux de France et de Navarre. (*Inv. de Louis X*, p. 279.)

1380. — Jehan le tourneur, pour clouer et rasseoir 23 vieilles bandez de fer es barilz dud. office (échançonnerie) et y mettre 5 bouches de fer, 9 courroies de cuir neufves, 8 goussez, 7 fons neufs et pour ressarcher et poisser lesd. barilz, 4 l. 7 s. p. — Colin de Chaumes pour 7 bandes de fer, renouer 3 bandes vieilles et pour cymenter 4 barilz... 26 s. p. (D. D'arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 69 et 70.)



Ep. de Louis XI. — Lépreux. Sculpture du cloître de Cadouin (Dordogne).

1391. — Pour avoir rappareillié et mis à point un baril d'argent à mettre moustarde pour le roy, c'est assavoir refait la bosse et fermant dud. baril. (3° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 79.)

1396. — Pour avoir fait 2 grans barriz d'argent blanc liez chascun de 4 bandes d'argent blanc en manière de serceaulx, pendans chascun à 2 anneaulx et fermans chascun à un estoupillon fait à viz et pend à une chaiene et signez chascun en la pense à un escu hachié à 3 fleurs de liz — pes. 83 m. 6 o. 5 est. d'argent blanc au pris de 109 s. p. le marc, valent 456 l. 11 s. p... pour porter l'eaue de l'eschançonnerie. (8° *Cpte du même*, f° 59 v°.)

1416. — N° 392. Un baril de bois tout à euvre de Damas ouvré d'argent doré dont les 2 fons sont d'yvoire à ymages enlevés, séant sur 5 angels d'yvoire chacun tenant un doublet, et y a une ceinture azurée clouée de cloux de semblable euvre. Pesant tout ensemble 5 m. une once et demie, 25 l. t.

N° 900 *bis*. Un barril de pourfire de Romme garni de cuivre, 4 l. 10 s. (*Inv. du duc de Berry.*)

1499. — Un grand baril d'or émaillé à godrons (girones) plein de musc. Il a 2 anses et un bouchon. (*Joyaux de Marguerite d'Autriche*, cit. Davillier, *Rech. s. l'orfèvr. en Espagne*, p. 139.)

1568. — Leur salive (des lépreux) est vénéneuse en son espèce ainsi que la bave du chien enragé est en la sienne. Pour ceste cause les magistrats leur enjoignent ne boire qu'en leur baril. (A. Paré, *Chirurgie*, l. 22, c. 8.)

1568. — Ce ladre luy dit... qu'il scavoit contrefaire plusieurs maladies et qu'il n'en avoit jamais trouvé de plus grand revenu que de contrefaire le ladre ; alors fut condamné d'avoir le fouet par trois divers samedis ayant son baril pendu au col devant sa poitrine et ses cliquettes derriere son dos. (*Id.*, l. 19, c. 23.)

BARILLET et BARISEL. — Diminutifs de baril.

1315. — Un baudré de cerf ouvré de soie, 2 barisiaus de cyprès. (*Inv. de Mahaut d'Artois*, f° 44.)

V. **1400**. — 2 barilletz d'or à mectre triacle, — 6 barilletz d'argent doré à mectre eaue rose, — ung barillet d'argent blanc pour mectre eaue benoiste, — ung barillet de cristal garny d'argent doré. (*Inv. royal alphabétique.*)

1416. — N° 241. 4 petis barillez d'argent dorez à mectre eaue rose, pesant 2 m. 1 o. 5 est. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — N° 196. Un barillet de cristail lié de 4 bendes d'or et aux 2 fons dud. barillet 2 saphirs sur 2 osteaux perciez à jour esmaillez autour de rouge cler, où est escript autour de lettre blanche KAROLUS DEI GRATIA, et pend led. baril à un tissu bleu ferré à daulphins d'or, et est l'es-

toupail dud. barillet d'un fol assis en une chaiere et un bonnet en sa teste, une perle dessus. Et a led. barillet 4 piez de 4 daulphins [fault].

N° 524. Un petit barillet d'or à mettre triacle, pendant à une chaynette, pes. 4 o. 7 est. maille, armoié de France. (*Inv. des joyaulx de Charles VI.*)

BARLIÈRE. — Pièce de suspension, bélière.

1565. — A Jehan Evrard Gorlier, la somme de... 6 l. pour une nouvelle barlière qu'il a fait pour la grosse cloche de l'église. (*Cpte de la trésorerie de S. Wast d'Arras*, f° 53.)

BARRACAN, BARRAGAN. — Ce terme comporte, suivant les temps et les lieux, des acceptions si diverses, que le seul rapport à établir entre elles consiste non dans la nature, mais dans la disposition du tissu. J'en conclus que presque toujours on a entendu par *barracan* une étoffe barrée ou rayée à deux ou plusieurs tons.

Dans l'origine c'était un fin drap de laine; aux XIVe et XVe siècles on en fit des tapis multicolores, velus, à courte et longue laine. Dès l'époque de Charles VIII, on trouve des barracans de soie, filés et frangés d'or. Au XVIIe siècle la soie est mélangée au poil de chèvre, on continue à en faire des tapis et aussi des manteaux d'un tissu rude et grossier. Plus tard enfin le barracan se range parmi les soieries non croisées à gros grain.

1122. — Statutum est etiam ut nullus scarlatas aut barracanos vel preciosos burellos... sive picta quolibet modo stamina habeat. (*Stat. Cluniac.*, c. 18.)

V. **1140.** — Putas ne cujuspiam ibi lectuli opertorium cattinum aut discolor barracanus operiebat? (S. Bernard, *De vita et morib. relig.*, c. 9.)

1398. — It. 2 tapiz veluz appelez bouguerans, l'un de très grant laine et l'autre de petite. (*Exécut. du testam. du Cte de Montpensier*, f° 4 v°.)

1494. — 4 grans tappiz barragans, au feur de 20 esc. d'or couronné pièce, 140 liv. — Pour 12 barragans fins contenant chascun 4 aulnes de long et une aulne ung tiers de large ou environ, au feur de 20 esc. d'or pièce, 420 l. t. (*Cpte des ornem. du chât. d'Amboise*, f°s 11 et 12.)

1498. — It. Ung bien grant tappiz velu de Turquie pour servir en une grant salle. — Ung autre grant tappiz non velu nommé barragan, ouvré de plusieurs couleurs. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 35.)

1499. — Ung barragan de soye qui fu donné au feu roy, que Dieu absolve, par Mgr le cardinal de St. Malo. (*Id.*, 69.)

1510. — Ung barragan turquin. — It. Ung aultre barragan saye à fil d'or et d'argent. (*Inv. du card. d'Amboise*, p. 489.)

1550. — Ung barragan de fil d'or et de soye pour mectre sur la table. 2 autres barragans de soie de plusieurs couleurs esquelz y a ouvraige par les 2 bouts. (*Inv. du chât. de Gaillon*, p. 530.)

1573. — (Les habitants de l'île de Gerbi) viri teguntur palliis quæ boracanos vulgo vocant, ex illa lana opere sericeo fimbriatis. (Aug. de Thou, *Histor.*, l. 21, p. 795.)

1583. — Ung petit tappis de soye qui est nommé barragan. — 2 aultres tappis de table nommés barragan de coulleur orrangé et vert. — It. Ung tappis de table et garniture de 2 chaises, qui sont de barragan d'or frangé. (*Inv. du chât. de Joinville*, f°s 9 et 12 v°.)

1589. — N° 385. Ung tapis baragan de soye, blanc et rouge de 4 aulnes deux tiers de long. (*Inv. de Catherine de Medicis.*)

1599. — Un petit tapiz de barangan de Turquie, d'une aulne et demie de long, 6 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f. 14 v°.)

1599. — N° 416. Un baragan de 2 aulnes et demye de long doré d'or et de soye de couleur, prisé 5 fr.

— N° 417. It. Un autre baragan façon de Tours, de 4 aulnes de long sur une aulne et ung quartier de large, de sayette de plusieurs couleurs, 6 fr.

N° 418. Un autre petit baragan de soye de 2 aulnes de long et 3 quartiers de large, 2 fr. (*Inv. de Phil. Hurault.*)

1611. — *Baragant.* Dutch grogeran or valentien grogeran. (Cotgrave.)

1641. — Ung tappis de table de bargan d'or frangé de soye verte et franges d'or à 4 pands, prisé 60 l. (*Inv. du chât. de Joinville.*)

1664. — Quelques uns (soldats ou paysans arabes) vont tout nuds, portant seulement un baracan ou une longue couverture de laine comme du gros camelot dont ils s'enveloppent le corps en forme d'écharpe. (E. Roger, *La Terre sainte*, p. 237.)

1674. — J'ay dissous l'alcyonium, le frottant sur un morceau de drap de barracan, parceque la rudesse des filets dud. drap peut diviser proprement les moindres parties dont il est composé. (Boccone, *Rech. et observ.*, p. 275.)

1690. — Bouracan — on disait autrefois Barracan. — Gros camelot ou estoffe tissue de poil de chèvre, qui sert à faire des manteaux de pluie. (Furetière.)

1723. — Barracan, ou comme on le nomme à Lyon *Barragan.* — Espèce d'étoffe à gros grain non croisée. (Savary.)

BARRAL, BARRAU. — Mesure de vin de trente-trois litres, encore en usage dans le comtat d'Avignon.

Les vases servant de mesures-étalons pour les liquides affectent presque toujours la forme cylindrique qui est leur caractère spécial. Un certain nombre de ces objets de bronze, du XIIIe siècle et des siècles suivants, accusent, malgré la rigidité de leur galbe, une élégance qu'ils doivent aux inscriptions et aux ornements qui les couvrent. Entre les mains des orfèvres de la renaissance le barrau modifié dans ses contours n'a rien perdu sans doute au point de vue de l'art.

1534. — *Vaisselle vermeille dorée :* — A Georges Vezeler, marchant orfèvre demourant à Envers... pour ung grant barault à 2 anses faittes à l'anticque, atachées au canon dud. barrault et tout le demourant d'icelluy barrault cyselé de fleurs à l'anticque, poisant 53 m. 3 o. et demye, — et ung autre pareil barrault poisant 52 m. 2 o. (*Arch. J.*, liasse 962, pièce 167.)

1560. — Le sommelier doit venir avec 3 bons chevaux chargez de bons instrumens pour arrouser le gosier, comme coutrets, barraux, barils, flaccons et bouteilles. (Fouilloux, *Vénerie*, f° 34 v°.)

1566. — 2 barraulx d'argent vermeil doré garniz chacung par le pied de 4 petis lions et d'une chayne et de... auxquels sont les armoyries de feu madame Marie d'Albret. L'un pesant 31 marcs 2 o. et l'aultre 31 m. 7 o. apprécié 17 l. t. le marc, 1373 l. 2 s. 6 den. t. — Ung barrault de cristal garny d'or et quelques pyerreries prisé 80 l. t. (*Inv. du duc de Nevers*, p. 18 et 25.)

1567. — Prens un barraut ou mesure de vin vieux le meilleur que tu pourras trouver et semblable mesure de vin nouveau. (*Déclaration des abus des médec. à la suite de Palissy*, p. 417.)

1576. — 13 l. 4 s. t. payés à Anthoine Mouilloir, portebarreau en l'échançonnerie du roy, dont S. M. lui a fait don pour se retirer, étant malade. (*Cptes de la cour de Navarre. Rev. d'Aquitaine*, t. XI, p. 383.)

1589. — Nous avons vendu 6 saumées moins un barrau de vin du chapitre 7 flor. et demi la saumée pour payer la cotte du séminaire. (André, *Extr. des ms. des égl. de Vaucluse.* - *Rev. des Soc. sav.*, 1872, 2e sem., p. 110.)

1593. — *Sur l'ouvrage des broquiers.* — Les grandes tines à faire lyssive ou à estuver 5 flor. — Le barral zasserol 2 flor. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 390.)

BARRAQUIN. — Vase de cuisine, de capacité inférieure à celle du barral.

1316. — 3 chauderons de Beaucaire. Un barraquin. (*Inv. de Louis X*, p. 179.)

1398. — *Cuisine.* — 2 barroquins d'airain bastars. It. 2 barroquins moyens. (*Exéc. du test. du Cte de Montpensier*, f° 5.)

1494. — Jehan Boutart, marchant peslier demourant à

Tours... 6 barraquins d'arain tant grans que petiz. (*Cpte des orn. du chât. d'Amboise*, f° 10.)

BARRES. — Le jeu des barres au moyen âge prenait rang dans les fêtes publiques; parmi les preuves de son ancienneté on trouve l'explication de son nom qu'il doit aux lices ou barrières servant d'enceinte aux joueurs.

V. **1300**. — Barri sunt genus ludi, gallice *barres*. (*Gloses s. J. de Garlande*, § 53.)

1400. — En laquelle place devoit avoir unes barres dont led. Jacquot estoit roy pour le jour; et pour ce avoit lors assemblé plusieurs gens de plusieurs villes pour veoir lesd. barres. (*Arch. JJ.*, reg. 155, pièce 155.)

1424. — Comme le mercredy d'après Pasques communians dernier passé, que les compaignons et gens de la ville de Warloy avoient fait crier et savoir aux villes d'entour que au jeu des barres, qui se devoit faire et fist led. mercredi, ilz donroient à la plus belle compagnie de une ville et parroisse un mouton à laine. (*Arch. JJ.*, reg. 172, pièces 622 et 655.)

1428. — A chascun d'eulx une paire de chausses pource que... ils avoient rompues les leurs en jouant aux barres. (*Cpte cit.*, Monteil, XIVe s., ép. 19, note 20.)

1497. — A Charlot de Baisse et ses compagnons, pour avoir tendu et destendu les pavillons au jeu de barres qui se fit devant mond. Sgr, 20 s. — A sire Jehan de la Barre, Jehan Housset et autres leurs compaignons, joueurs de barres... tant à cause du coust des prix par eulx donnés comme autrement, 12 l. (*Réjouissance à Lille.* — La Fons, *Arch. des Soc. sav.*, juin 1854.)

1517. — Aux maire et clers de ceste ville d'Amiens la somme de 8 l. que mesd. Sgrs ont ordonné leur estre paiiée pour aidier à supporter les frais et mises qu'ilz ont faictz aux joeux des barres qu'ils ont soustenus par ordonnance de mesd. Srs durant le temps que le roy et la royne estoient en cested. ville, 8 l. (*Reg. aux Cptes d'Amiens.* — Dusevel, *Ibid.*, mars 1861.)

BARRIAU. — Grille du heaume.

1285. Escus overt, estriez perdus
Barriaux froés, hiaumes brisiez.
(J. Bretex, *Tournois de Chauvency*, v. 1610.)

BARROL. — Comme barral, voy. ce mot.

1459. — It. pour machonner l'estaiement fault 10 muids de caulx et 20 barrolz de savelon qui puent valoir en tout 10 lib. (*Devis de N. D. de Noyon.* La Fons. — *Les artistes du Nord*, p. 15.)

BARRUIER. — Voy. BERRUIER.

BAS. — Jusqu'au XVIe siècle les bas étaient faits d'étoffes cousues dans la longueur de la jambe avec pièces rapportées au pied. On en porta même de cette sorte jusqu'à la fin du XVIIe siècle; aujourd'hui encore cet usage ancien s'est conservé chez les religieuses Carmélites.

Tels sont les bas de saint Dizier en lin damassé que possède l'église de Délémont (Suisse); ceux de Frédéric Barberousse en satin rouge brodé d'or, qui figurent parmi les ornements impériaux de Vienne; celui de l'abbé Ingon en drap d'or pourpre de Tauris, publié dans la statistique de Paris, et celui du musée de Cluny en baudequin vert de Palerme.

On employait à leur confection des tissus de fil, de lin, de laine, de coton et des soieries précieuses. Bien que le tricot à l'aiguille fût connu dans l'antiquité et usité dès le XIIe siècle pour les gants et en particulier ceux des évêques, puis pour des bonnets, on ne paraît paraît pas l'avoir appliqué à la fabrication des bas avant le règne de François Ier.

Jusqu'en 1650, date de l'invention par un serrurier normand de la machine à tricoter, qui trouva six ans plus tard sa première application française au château de Madrid près Boulogne, cette industrie se bornait à un travail manuel. Les bas de soie d'Angleterre, de Gênes, de Milan et de Naples furent sans rivaux jusqu'à l'établissement en France de la fabrique de Dourdan vers l'année 1590. Néanmoins en 1614 les bas anglais n'avaient point cessé d'être en vogue. Pendant la minorité de Louis XIII les dames chaussaient les bas de soie. Cette mode remontait à l'époque de Henri II, bien que ce prince n'en ait jamais porté, au dire d'Olivier de Serres dont le témoignage contemporain contredit positivement l'affirmation de Mézeray. Les bourgeois se contentaient alors de bas d'estame et n'adoptèrent ceux de coton que postérieurement à l'année 1690.

1527. — Des bas, — Ugn de vellous noir, de vellous rouge, de satin cramoysin, 2 de satin brouché d'or, de taffetas rouge, jaulne, vert et blanc et ugn de velous gris et d'autres aussi. (*Inv. de J. de Malliard*, p. 504.)

1530. — Les hommes estoient habillez à leur mode : chausses pour les bas d'estamet ou sarge drapée, d'escarlatte, de migraine blanc ou noir. (*Gargantua*, l. 1, ch. 56.)

1557. — Pour demye aulne de serge noire de Fleurence pour faire ung bas long pour servir à un hault de veloux noir pour led. Sgr (le roi), 75 s. (*Cpte roy. de Julian de Boudeville*, f° 8.)

1564. — 3 douzaines de bas de chausses marqués, — 6 autres paires de bas de chausses de toille blanche ouvrés de fil d'Anfert (Anvers) ung bas de chausses de drap gris. (*Inv. du Puymolinier*, fos 150 et 153.)

1576. — A Pierre Sénat, marchand demeurant à Larochelle, 75 l. 18 s. pour 3 bas de soie achetés pour le service du roy. — 4 aunes de velours pour servir à faire un bas de soie en broderie, pour le roy, la broderie d'argent. (*Cptes de la cour de Navarre. Rev. d'Aquit.*, t. XI, p. 384-8.)

1582. — Bas d'estames courts de toutes couleurs. Pour chacune douzaine 6 s. — Bas d'estames longs, la douz. 10 s. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

1583. — Pour 6 bas de soye, scavoir 2 blancz, 2 gris et 2 noirs, pour servir aud. Sgr (le roi), à 9 esc. pièce, 54 escus. (*Cpte roy.*, f° 390 v°.)

1591. — 5 bas de soie escarlate, ung gris, un coulleur de pain bis, ung coulleur de chamois et 2 collombins, à 10 escuz pièce. (3e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 53.)

1593. — Bas de soye de Milan à rouler, 30 florins. Bas de Naples et de Gènes à rouller, 20 flor. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 384.)

1593. — La façon d'ung paire de bas, 5 s. (*Ibid.*, p. 383.)

1593. — Pour 10 paires de bas de soie assavoir : 2 noirs, ung gris argenté, ung gris violan, ung de fueille morte, ung gris brun, ung coulleur de chair, ung de pain bis et ung incarnadin, à 12 escus paire, 120 esc. (*Cpte roy.*)

1595. — 2 paires de bas de soie savoir : un gris pour rouller et ung noir pour attacher, 22 esc. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 33.)

1597. — Qu'on prenne exemple aux bas de soye qui viennent tous les ans en France, il se trouvera plus de 50,000 personnes qui en portent, plustot moitié davantage que moins. Quand ils ne cousteroient que 4 escus l'un portant l'autre et chacun en peut user 4 paires par an..

Autre exemple, en la ville de Dourdant qui depuis quelques années se sont accoustumez à faire bas de soye, bas d'estame et les font aujourd'hui aussy bons et aussy beaux que ceux qui viennent d'Italie et Angleterre. (Laffemas, *Projet de règlement général*, ap. Leber, t. XIX, p. 534 et 537.)

1600. — Semblable modestie se remarque du roy Henry second, n'ayant jamais voulu porter bas de soye encore que de son temps l'usage en fut ja reçeu en France. (Oliv. de Serres, l. 5, ch. 15.)

V. **1600**. — Lance : Qu'a-t-elle besoin de dot la femme qui sait tricoter des bas à son mari. (Shakspeare, *Les deux gentilshommes de Vérone*, act. III, sc. 1.)

1603. — Les commissaires... sont d'avis : 1° qu'il ne

sera loisible à personne quelconque de faire aucun bas de soye, sinon de la plus fine soye, sans y employer des moyennes ni des moindres...

2° Que le grand bas de soye de couleur qui aurait 3 quarts et demy de longueur ou environ, servant à attacher, poiseroit $8^1/_2$ ou 8 onces pour le moing, et les noirs 10 onces ou $9^1/_2$ onces pour le moing.

3° Que ceulx de couleur, pour l'usage des hommes, qui auront $^3/_4$ ou environ de longueur et excéderont $^2/_3$ pour le moing poiseront $6^1/_2$, onces ou 6 onces du moing, et les noirs de même longueur poiseront 8 onces ou $7^1/_2$ onces pour le moing.

4° Les bas de couleur de $^2/_3$ ou environ, pouveu qu'ils excèdent $^7/_{12}$, poiseront $5^1/_2$ onces pour le moing et les noirs de mesme longueur 7 onces ou $6^1/_2$ onces pour le moing.

5° Les bas de couleur de $^1/_2$ aulne de long ou environ poiseront de 4 onces à $4^1/_2$ onces, les noirs de mesme longueur 5 onces à $5^1/_2$ onces.

6° Ceulx de couleur de moindre longueur que $^1/_2$ aulne servant à l'usage des femmes poiseront $3^1/_2$ onces et les noirs 4 onces pour le moing.

7° Et pour ceulx des enfants, seront proportionnez du poids à la longueur et selon ce qui est cy-dessus spécifié, tant pour lesd. poids que longueurs.

8° Tous les quels bas de soye seront si bien brochés et uniment façonnés d'une mesme soye toute fine, qu'après avoir passé par le cizeau et qu'ils seront enfermez on n'y puisse cognoistre ni appercevoir aucun fil couppé ni aultre deffaut ou inesgalité de soye... Et pour les bas d'estame tous ouvriers seront tenuz les faire de mère-laine de 3 filz pour le moing, d'un mesme fil et bouts depuis un fil jusques à l'aultre, tant pour la longueur que largeur, soit à l'usage des hommes et femmes ou de petits enfans. (*Delib. du Conseil du commerce. Docum. ined., mélanges*, 1re sér., t. IV, p. 186.)

1613. Ainsi qu'un qui voudroit en la salle d'un grand
Avec un bas de drap tenir le premier rang,
Ou bien qui oseroit avec un bas d'estame
En quelque bal public carresser une dame;
Car il faut maintenant, qui veut se faire voir
Aux jambes aussi bien qu'ailleurs la soye avoir
Et de large taftas la jartière parée
. . . .
A leur bas l'une et l'autre aime fort l'incarna
La bourgeoise l'estame, et si la dame n'a
Sur les jambes la soye, elle n'est pas parée.
(*Discours nouv. s. la mode*, p. 8 et 17.)

1635. — La duché d'Estampes et le pays de Dourdan est remply d'un nombre infiny de personnes qui s'occupent journellement de mieux en mieux à travailler en bas de soye et d'estame, dont la plus grande partie surpassent ceux de Milan, de Gênes, d'Angleterre et autres lieux. (*Nouv. réglem. s. les marchandises*. — Éd. Fournier, *Variétés histor. et litt.*, t. III, p. 121.)

1644. — Ceux qui seront en bas de soye n'auront pas d'autres bas que d'Angleterre. (*Les lois de la galanterie franç.*, cit. Quicherat, *Hist. du cost.*, p. 495.)

1685. — Mémoire des hardes et meubles appartenans au Sr Chr Chaumont ambassadeur pour le roy au royaume de Siam. 10 paires de bas de toille. (*Reg. des ordres du roi, Arch. de la marine.*)

1690. — Estame, laine tricottée avec des aiguilles, dont on fait des bas d'estame, des gands, des chemisettes, des bonnets, etc.

On fait des bas de laine et de soye à l'aiguille, ce qu'on appelle tricoter, et des bas au mestier par une très belle machine que l'on a apportée depuis peu d'Angleterre. (Furetière.)

1723. — On appelle bas d'estame des bas qui se font avec du fil de laine très tord que l'on nomme fil d'estame ou fil d'estain. Ces sortes de bas sont fort ras, n'ayant point été tirés avec le chardon...

Il seroit difficile de pouvoir précisément dire à qui l'on doit l'invention du tricot; cependant quelques-uns prétendent que ce soit aux Ecossais, fondez sur ce que les premiers ouvrages au tricot qui se sont vus en France venoient d'Ecosse...

Il y a à Paris une communauté assez considérable d'ouvriers de ce métier établis dans les fauxbourgs, dont les statuts sont du 16 août 1527. (Savary, *Dict. du comm.*)

BASANE. — Le médiocre produit que donne la peau de mouton tannée en a toujours restreint l'usage. Néanmoins dans l'application de la basane à la chaussure on distinguait la qualité de certaines provenances parmi lesquelles figurent la Champagne, l'Auvergne, la Provence et l'Espagne.

V. **1300**. Li cuisins (du mouton) a moult grant mestier
On la porte au méjoicier,
Qui moult bien en set son preu traire
Que il en fait gaines faire,
Ganz et borses à deniers mètre.
(*Le dit du bochiers*. — Jubinal, *Lett. au direct. de l'artiste*, 27.)

1317. — Art. 1... que nuls dud. mestier ne poent vendre un soulers de bazane plus haut que 8 den. tournois. — 2. Que l'on ne puisse vendre un houssiaus de basanne à homme plus haut que 2 sols t. ne estivaus de bazane à femme qu'à 16 den. t. au plus haut. — 4. It. En solliers de cordoan on ne peut mettre joincture de bazenne. (*Stat. des cordonniers de Troyes. Ordonn. des rois*, t. XII, p. 434.)

1345. — Que en tous estivaux où il ara cuisseux de vaque, que le basane soit d'Espaigne ou de Champaigne, car aultre basane est faulse œuvre. (*Stat. des cord. d'Amiens. Hist. du tiers état*, t. I, p. 517.)

1350. — Nuls ouvriers et faiseurs de souliers de bazanne à Paris ou ès fauxbourgs ou en autres villes de la prévosté, vicomté et ressort d'icelle, ne pourra mettre en œuvre ne faire souliers de peaux de mouton ou de brebis ou de chien tanné ne les vendre, mais tant seulement de bazanne d'Auvergne et de Provence bonne et fine. (*Ordonn. du roi Jehan. Rec. des ordonn.*, t. II, p. 366.)

XIVe s. — Art. 5. Que quiconques fera cauchiers de basenne, il y meche semelles rouges et les vende à par aus, ou aveques viese œuvre. (*Stat. des cord. d'Abbeville, confirmés en 1489. Hist. du tiers état*, t. IV, p. 222.)

1469. — Il appartient au voyer de faire cueillir de chacun bazannier qui vendent petits souliez devant les dégrez de la mercerie... 12 deniers. (Félibien, *Pr. de l'hist. de Paris*, t. IV, p. 310.)

BASCHOLE. — Auge.

1384. — Pour 2 bascholes... pour porter le mortier auz fondemens des pilliers de la salle, 6. s. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry à Riom*, f° 30.)

BASDE. — Drap de laine, espèce de revêche, flanelle commune fort usitée en Espagne où elle portait le nom de *Baetas*.

1453. — 5 basdes rouges 7 1/2 escus la pièce, valent 37 esc. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 336 v°.)

BASILIC. — Pièce d'artillerie de très fort calibre et moins allongée que la coulevrine.

Senfftenberg, commandant de l'artillerie de Dantzig vers 1570, dans un volumineux manuscrit relatif à cet art, divise en dix genres les bouches à feu tirant des boulets pleins en fonte de fer. Le basilic tirant 66 livres n'occupe que le second rang; il est précédé d'un canon tirant 94 livres. Ces dix genres sont : canon, 94 l.; basilic, 66; chanteuse, 50; rossignol, 46; quartana, 32; coulevrine, 20; serpentine, 12; fauconneau, 9; quart de coulevrine, 5; fauconneau, 3; petit canon, 1. Les six derniers sont des pièces à longue volée.

1560. — Des anciens qui appelloient ces grands et espouvantables instrumens Bombarbes, et un long temps après furent nommez Basilies, d'autres les appelloient Passe-volants et les plus modernes les nomment Arquebus. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 6, p. 102.)

1616. — Là furent gagnées plusieurs choses remarquables comme des basilies de divers calibres jusqu'à 80 livres de balles. (D'Aubigné, *Hist.*, l. 1, p. 246.)

1624. — Il y a 2 basiliques en chacun de ces chasteaux (des Dardanelles) qui porte unze cent livres de balles de pierre et faut cent septante cinq livres de poudre pour les charger. (Des Hayes, *Voy. du Levant*, p. 336.)

1635. — *Basilisque*. — Pièce d'artillerie du plus grand

quatibre, portant un pied de bouche, qu'on ne charrie pas ès chams à cause de sa pesanteur. (Monet.)

BASQUE. — Corsage de robe serré à la taille, en forme de corset.

1532. — Une basque de satin cramoisi rouge où soulloit avoir une broderie d'or traict qui a été hostee pour l'antrée de Rouan. Plus 2 vertugalles de taffetas gris. Une autre vertugalle de toille d'or incarnat. (*Inv. de la garderobe de la reine*, f° 219.)

BASSE-TAILLE. — Sculpture ou ciselure de bas-relief.

1542. — *Chœur de N. D. de Chartres.* — L'histoire de la fuytte de l'Egypte qui sera de basse taille et à demie bosse comme celui de la nativité Nostre Seigneur (*Arch. de l'art franç.*, t. IV, p. 383.)

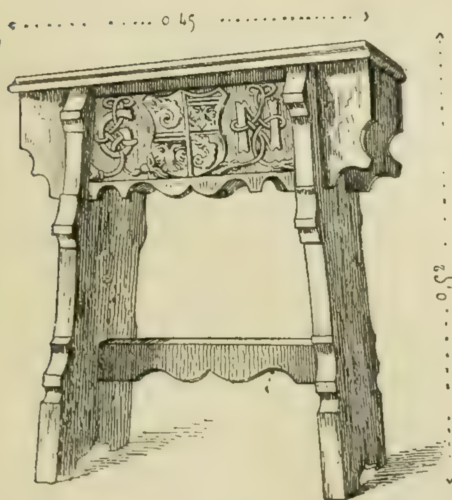
1560. — Ung tableau de veloux noir fermant en forme d'heures dans lequel y a ung Jhs résuscité et une Notre Dame de peinture et au dessus 2 ymaiges de bastaille, l'une d'un Dieu sortant du tombeau et l'autre d'une figure de Penthecoste. L'entour dud. tableau garny d'or. Estimé 60 esc.

It. Ung autre coffre d'argent doré enrichy d'esmail de bastaille et de boutons d'émail de plicque, pesant 7 m. 6 o., estimé 62 esc. (*Inv. de François II*, art. 66 et 89.)

BASSET. — Escabeau, tabouret de forme basse comme le placet. Voy. ce mot.

1330. — 2 couvertures de let, un bassoiet, un banc, une table, 2 fournmes. (*Tit. de Fontevrault. Arch. de Maine-et-Loire.*)





Ep. de Louis XI. — *Basset avec revers de frise. Coll.* Delannoy.

1471. — Ung petit basset en forme d'escabeau sur le quel escript Berthelemy. — Ung petit basset à pié sur le quel a ung eschiquier pour jouer aux eschiecz. (*Inv. du roi René à Angers*, f°s 2 et 5.)

BASSINNA (ETOFFES DE. — **1153.** — Bassinna, ville peu considérable mais populeuse, distante d'une journée de Sous. On y travaille de riches étoffes ainsi que des voiles de femmes qui sont connus partout. Le nom de *Bassinna* est brodé en toutes lettres sur les lisières de ces tissus. (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 384.)

BASSINET. — Capsule intérieure d'un brûle-parfums.

1529. — 2 cassollettes de cuivre, l'une grande et l'autre moyenne, ouvrées assavoir, la grande à fueillaiges moresques et la moyenne semée de fleurs de liz, garnie de leurs bassinetz et dorées d'or bruni et d'or mat., 61 l. 10 s. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 17.)

BASSINOIRE. — En usage dès le XVe siècle et peut-être avant, la bassinoire était une pièce de chaudronnerie plus ornée que n'est le même objet dans la fabrication moderne. Quelques spécimens anciens se sont conservés; mais le travail de l'orfèvre appliqué à cet ustensile n'est plus qu'un souvenir; il importe néanmoins d'en faire mention.

1454. — Jaquin Lelong, maignan suivant la cour, pour une bacinouère d'arin à baciner litz et une paelle d'arain à faire empoix pour le service de lad. dame (la reine), 62 s. 6 den. (1er *Cpte de J. Bochetel, argenterie de la reine*, f° 108.)

1480. — Pour une bassinoelle pour bassiner le lit dud. Sgr (Louis XI), 30 s. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 387.)

1501. — Deux pages tenant 2 torches portèrent... le linge avec les réchaufouers du lit, bassinoires et autres choses servans à lad. chambre, le tout d'argent. (*Réception à Blois de l'archiduch. d'Autriche. Cérém. franç.*, t. II, p. 734.)

1514. — Une bassinouère d'errain à queue de fer. Prisée 6 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 3.)

1557. — Pour une bassinoire d'argent poisant 6 m. 5 o., 132 l. 10 s. Pour le manche de lad. bassinoire tourné en bouys en façon de coulonne, 20 s. (*Cpte roy. de Julian de Boudeville*, f° 4.)

1561. — N° 58. Une bassynouère d'argent. (*Inv. du chât. de Pau.*)

1578. — Une bassinoire d'argent bien ouvré à la façon d'Espagne, pes. XI m. X est. (*Inv. de Philippe II*, f° 103.)

BAST. — Ebattement, aubade donnée aux mariés la première nuit de leurs noces.

1424. — Comme led. Corbin de la parroisse de Ste-Croix de Bernay s'en alloit, encontra un sien compère... qui lui dit qu'il retourneroit avec lui et qu'ils iroient chanter le bast que on a accoustumé de chanter aud. païs la première nuyt des nopces. (*Lett. de Henri VI, trés. des ch.*, reg. 172, pièce 621.)

BASTARD, BASTARDE. — Appareil de soutien en charpente, batardeau.

1399. — Pour la réparation du bastard qui est rompu es fossez de la ville de Beaune. (*Preuves de l'hist. de Bourg*, t. III, f° 112 v°.)

1633. — A esté ordonné... que l'on mettra une bastarde neufve au lieu de celle qui soustient la cloche appellée le tertial. (*Visite de l'égl. de Béziers. Arch. des Soc. sav.*)

BASTARDEAU. — Petit couteau auxiliaire de la dague et souvent inséré avec elle dans la même gaine.

1386. — Un petit coustel bastardeau. (*Arch. JJ.*, reg. 129, pièce 36.)

1416. — Icellui prestre tira un coustel bastart qu'il avoit à sa sainture (*Ibid.*, reg. 169, p. 447.)

1456. — Icellui Jaquet tira le bastardeau de sa dague et vint contre le suppliant. (*Ibid.*, reg. 183, p. 205.)

BASTEAUX. — Tours de souplesse, travail de bateleur et tout objet servant à l'exercice de ce métier.

XIII s. Ge sai joer des basteax,
Si sai joer des costeax
Et de la corde et de la fonde.

(*Les 2 trouveres ribaus.* — *Notes de Rutebeuf*, t. I, p. 340.)

1354. — Jehan Dubois, ménestrel de bateaux qui joua

devant le roy en venant de l'abbayie de Chartap à Hédin, 15 s. p. (Sauval, *Cptes de la prévôté*, t. III, p. 530.)

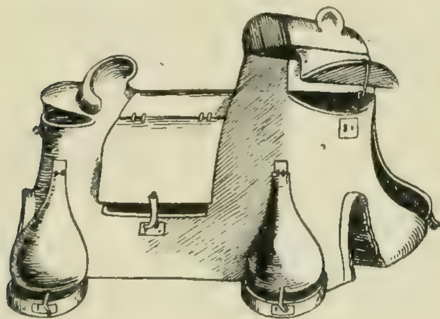
1408. — Comme Périnet Sanson, joueur de bateaus..., en sa compagnie sa femme, enffans, un ours, un cheval et une chièvre, à trompes et tabours eust assemblé le peuple après diner pour le veoir jouer de son mestier et de sesd. bestes. (*Arch. JJ.*, reg. 162, pièce 175.)

1415. — Baillé à un joueur de basteaux nommé Mathieu Lestuveur, qui avoit joué devant lad. dame au Plessis Piquet le 1er jour de juillet, 1 esc. val. 28 s. (*Cpte d'Isabeau de Bavière*, p. 637.)

1462. — It. De chacun batelleur jouant de bateaulx, passant par devant led. prieuré doivent ung tour de leur mestier. (*Trépas du prieuré de la Madeleine au pont de Nantes*, t. III, p. 204.)

1497. — Bateleur jouoyt devant les fols, mettoit plain sa bouche d'aiguilles et faisoit semblant de les menger, ce que les fols croyent véritablement, et par cestuy seul enchanteur, joueur de bateaux ou autrement sont invités tous autres qui se meslent de telles folies. (*La nef des fols*, f° 99.)

BAT DE VAISSELLE. — Comme les lits, la tenture des chambres et la plupart des objets mobiliers, la vaisselle prenait place dans les chariots de voyage et le plus souvent sur le dos des sommiers. Des bâts à compartiments servaient à cet usage. Celui que nous donnons ici figure en 1570 parmi les *bagues* dont le cuisinier du pape Pie V disposait pour les transports de l'argenterie.



1570. — *D'après* Bartolomeo Scappi, pl. 17.

1497. — Pour ung bast de vaisselle couvert de cuir rouge ou quel y a 7 estuiz garnis de serreures et clefz, pour mettre tasses, flascons, esguières et autres vaisselles. Led. bast garny d'un harnois de cuir rouge, de sangles et de 6 escussons de léton doré aux armes de France assiz, c'est assavoir, 2 devant, 2 derrière et 2 aux 2 costez, 45 liv. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 17.)

BATEAU DE PLAISANCE. — Les embarcations de plaisance comportaient sous leurs abris un luxe qu'on trouve plus tard appliqué aux gondoles de Venise.

1380. — N° 3593. Une chambre de tartaire vert pour le batel du roy, contenant ciel, dossier, coultepointe et courtines closes doubles de tartaire.

N° 3718. Ung tappiz sur champ vermeil ouvré à une tour, à dains et à bisches, pour mectre sur le bateau du roy.

N° 3864. La courtine d'un batel qui est d'un costé à fleurs de lys de broderie et d'autre costé de samit semé de fleurs de lys et bordé d'escarlate.

N° 3865. Le tret dud. batel qui est de toille noire. (*Inv. de Charles V.*)

1385. — A Colas de Rochereon, charpentier de grousserie, pour avoir fait et accompli ung grant bateau que Mds. avoit ordenée auprès de son chastel de Poitiers, 180 l.

A Arnol Athenon, ymager, pour avoir fait en la marsère du grant batel... 4 représentacions d'angeloz et une grant teste de cerf pour la lence du batel, 21 l. (*Cpte des bât. du duc de Berry à Poitiers*, f° 38 v°.)

BATEILLERESSE (PORTE. — Porte fortifiée avec crête et machicoulis.

1360. — Un tabernacle fait en manière d'un chastel à double murs crenelez, et a en ycelui ès premiers murs, 2 portes bateilleresses et 2 tournelles de cristal. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 8.)

BATEL. — Battant de cloche.

1360. De la clocque qui fist la mocion
Fut le bateaulx destachiez.
(E. Deschamps, *Poés. ms.*, f° 114.)

1449. — It. Au batteleur de lad. église pour batteler les clocques... 2 s. (*Stat. des merciers d'Arras.*)

1530. — N° 234. Une petite cloche de pierre verde prasine, garnie d'or et le batel garny de petites turquoises ayant au bout ung oiselet et une mouche, pes. 2 o. (*Inv. de Charles-Quint*, f° 796.)

BATISCHE. — La vaisselle d'étain étant fabriquée en métal coulé et non battu comme l'est celle de cuivre et d'argent, l'épithète de *batische* ne semble devoir s'appliquer qu'à une ornementation estampée ou poinçonnée après l'opération de la fonte. Ne pouvant, par le dessin, rendre compte de cette distinction, je me contente de signaler une tasse à vin du XVIe siècle que je possède et dont les analogues doivent se rencontrer fréquemment.

1433. — Un plat batisch. — 15 grandes escuyelles d'estaing bastiches, 12 autres plus petites ossi bastiches.

1451. — 2 grans plas batis et 6 autres petis de petitte ensengne. (*Arch. de Valenciennes. Docum. cit.* La Fons, *L'intermédiaire*, 1866, col. 325.)

BATISTE. — La fine toile que l'on connaît et sur laquelle se brodaient, pour les chemises, des ornements en or et en couleurs.

1536. — Pour la façon de 3 douzaines de chemises de toille de baptiste faictes à hautz colletz, ouvrées de fil d'or et de soye (pour le roi), à 7 l. t. pièce. (*Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 8 v°.)

BATON. — La crainte de multiplier les hypothèses rend fort difficile le classement des nombreux textes où cet objet est décrit sans désignation d'emploi. L'embarras devient particulièrement sensible en face des taus, potences ou bâtons de Saint-Antoine, dont la décoration peut dans certains cas faire confondre ces pièces avec les insignes réels de l'investiture et de la juridiction abbatiales.

Au moyen âge comme dans les temps modernes, le bâton a été le compagnon de la marche et l'appui de la faiblesse; la potence a servi de canne, de crosse d'évêque et d'abbé, de bâton de chantre, et a fait en s'allongeant l'office de béquille. Après avoir indiqué quelques variétés de la première espèce, nous suivrons dans l'ordre alphabétique celles que leur usage a consacrées sous des noms spéciaux.

1288. Si virent loing venir trotant
Encontr'eus .I. vallet à pié
... En sa main porte .I. bastoncel
De couleurs et d'or trop bien paint.
(*Amadas et Ydoine*, v. 1676.)

1380. — N° 1901. Ung petit bastonnet de ybenus garny d'argent a faire un coupple à chiens.

N° 2077. Ung long baston à costes semé de fleurs de liz d'argent à ung lyon dessus.

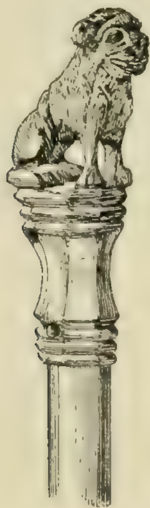
N° 2079. Ung petit baston d'ivire blanc ouvré à petitz arbreceaux.

N° 2151. 3 bastonez de cèdre garniz d'or esmaillez aux armes de la mere du roy.

N° 2455. 2 bastons de cèdre garniz d'or à 2 pommeaux rons où en l'un a armes de France et en l'autre de Mgr le daulphin.

N° 2456. Ung autre baston eschiqueté et ung lyon dessus.

N° 2457. 2 bastons de bois ouvrez à lyons dessus.



XV° s. — *Bronze. Coll. de l'aut.*

N° 2901. Ung petit baston de lignum aloès garny d'or aux armes de la royne Jehanne de Bourbon. (*Inv. de Charles V.*)

1420. — Ung longuet baston tortillé, d'yvoire à un ours dessus emmuzelé à une chainsne pendant d'or, au bout de la quelle a une perle. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1420. — N° 189. Un baston couvert de cair, en façon de la corne d'une lycorne, garny au gros bout d'argent et un annelet. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1455. — A Raoulin Delarue, marchant de Paris suivant la cour, 32 s. 6 d. pour ung baston d'ivoire fait au tour, de environ un pié et demi de long, donné par lad. dame (la reine) à mademoiselle de Gaucourt. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 105.)

1467. — 4 bastons de verre fondu l'un plus grant que l'autre. (*Inv. de Charles le Téméraire*, t. II, p. 141.)

1471. — Ung baton à porter à la main au bot du quel a une pomète d'ambre. (*Inv. du roi René à Angers*, f° I v°.)





XIIIe et XVe s. — *Coll. de l'aut.*

Ung baston noir à porter en la main qui est fait et couvert de paste de bonnes senteurs, ouvré tout au long, et a une pomecte au bout du hault et à bas ung petit clou de fer.

Ung baston de blanc boys à porter à la main ou quel a au bout une grosse patenostre d'ambre. (*Ibid.*, f° 22.)

Ung baston en la main couvert de plumes de paon, ferré au bout. (*Ibid.*, f° 25.)

1614. — Un baston noir à pointe ayant au dessus un pommeau doré dans le quel est un cadrant et une escriptoire, le tout doré avec le bout de dessoub de mesme.

Un autre baston de bois noircy, à l'un des boutz du quel y a une pomme servant de moulin et à l'entour un bas noir attaché avec cloux blancs. (*Inv. du Cte de Salin.*)

1626. — Un baston de bois de Brésil, garny d'yvoire par hault et de cuivre doré. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 4.)

BATON D'ABBÉ, POTENCE, TAU. — On croit généralement que la férule ou potence, qui est restée jusqu'au XIe siècle la forme la plus ordinaire du bâton pastoral, a servi plus tard à distinguer et à consacrer le pouvoir et les privilèges des abbés. Cette règle, si elle a existé en Occident, est au moins très fertile en exceptions. Le tau est bien encore porté aujourd'hui devant le patriarche de Constantinople, mais dès le Ve siècle, dans l'église et hors de l'église, il a été affecté à des usages très divers.



Bâton de S. Servais, conservé dans l'église de ce nom à Maestricht. D'après Fr. Bock.

1317. — Baillé à mad. dame (la reine) le 17e jour de janvier 4 dyaspres blans que elle donna à St Antoigne de lèz Paris quant elle rendi le baston. (*Cpte de Geoffroi de Fleury*, p. 8.)

1380. — N° 1781. Un baston appelé le baston au lyon, est fait en manière de potence, dont les 2 sont d'yvire blanc, les 2 d'ybène et les 2 autres de cyprès, et a au bout dud. baston une pointe d'argent couronnée et verré.

N° 1991. Un baston d'argent en manière de potence à 2 testes de lyon, tout semé au long de branches de chesne et tout couvert d'argent.

N° 3892. Un baston tuers en manière de potence dont la poignée est d'un lyon couchant assis sur 4 oyseaulx estranges. (*Inv. de Charles V.*)

1403. — A Haincelin, paintre demourant à Paris pour un baston de Saint Anthoine qu'il a fait pour la royne et par son commandement, 64 s. p. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Leblanc*, f° 39 v°.)

1422. — Une potence d'argent, la quelle est garnie d'un baston de bois par dedans, et est lad. potence pour soustenir un homme mal disposez. (*Cpte de Regnault Doriac*, p. 200.)

1538. — Ung baston de boys noir garny d'ivyre servant de croce pour l'abbé de S. Victor et autres à leurs réceptions. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 11 v°.)

1545. — (Le même) ung baston noir servant de croce pour l'abbé de S. Victor et autres religieux et religieuses (l'inv. de 1577 ajoute : *du diocèse de Paris*) à leurs réceptions. (*Ibid.*, f° 24.)

BATON (ARME). — Dans le sens très étendu de ce mot appliqué aux armes, il faut comprendre celles de jet et d'hast, aussi bien que les pièces d'artillerie et de mousqueterie enfustées. C'est encore un terme de pyrotechnie.

1480. — Si leur furent présentés leurs bastons, c'est assavoir les lances et les espées. (Ol. de la Marche, *Un tournoi à Gand*, p. 88.)

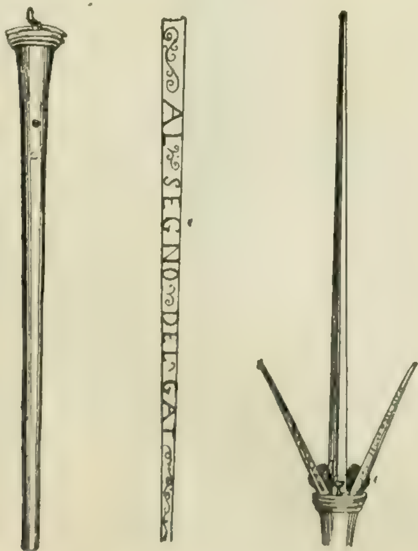
1498. — Le roy avoit bonne artillerie sur la muraille de Paris, qui tira plusieurs coups jusques à nostre ost, qui est grand chose, car il y a 2 lieues; mais je croy bien que l'on avoit levé aux bastons le nez bien hault. (Commynes, *Mém.*, I, XI.)

V. **1500**. Voulges dars et picques
Artillerie et tous bastons de guerre.
(J. Marot, *Voy. de Gênes*, v. 12.)

1506. — It. S'il advient que l'un desd. bastons rompe, tant lances, épées, haches et courtes dagues, incontinent leur en sera présenté d'autres. (*L'emprinse de chevalier sauvage*, ap. la Colombière, *Science héroïque* p. 456.)

1564. — Ung baston à 2 bouts, 2 s. 6 d. (*Inv. du Puymolinier*, f° 250.)

V. **1570**. — Il fut tué de la main d'un paysan qui luy tira une arquebusade de derrière un buisson. Voyez quel malheur qu'un grand capitaine meure de la main d'un vilain avec son baston à feu! (*Mém. de Montluc*, t. I, p. 370.



Ep. de Henri IV. Coll. W. Riggs.

1614. — Un baston couvert de cuir noir d'où sortent 3 pointes en façon de hallebardes. (*Inv. de l'hôtel de Salin.*

V. **1670**. — Les feux d'artifice commencèrent le soir, Mr le duc de Foix allant des rues eut le gras de la jambe percé d'une fusée ou baston à feu. (*Lett. de Pelisson*, t. I, p. 42.)

BATON BLANC. — Signe de commandement et de soumission, emblème de justice et de protection, attribut distinctif des pestiférés.

1400. — Jehan de Lyon à la teste de rebelles flamans avoit un baston blanc à la main, comme un baton de commandement. (Froissart, II, p. 68.)

1428. — Les assiégés de Pont-Orson se rendirent sauve leur vie au comte de Warvich et s'en allèrent le baton blanc au poing. (Monstrelet, p. 591.)

1450. — Ainsi rendirent cette place d'importance et s'en allèrent chacun un baston à leur poing, tant le capitaine que les autres gens d'armes. (Chartier, *Hist. de Charles VII*, p. 200.)

1465. Le roy si chevauchoit après
Ainsi que dit est habillé
Et le connestable au plus près
A tout ung baston blanc pelé.
(*Entrée de Charles VII à Paris.* Martial D'Auv. *Vig.*, t. I, p. 158.)

1474. — Le duc a 4 laquais vallets... et doivent avoir lesd. vallets de pied chascun un blanc baston en la main sans fer et sans glaive pour reculer le peuple qu'il n'approche du prince... il doit être rebouté par iceluy baston qui n'a point de pointe. (Ol. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 29.)

1553. — Commande et enjoint à toutes personnes qui ont esté malades de peste et à tous ceux de la maison et famille où auront esté et seront malades lesd. personnes, qu'ils ayent à porter en leur main en allant et venant... une verge blanche ou baston blanc. (*Ordonn. des rois*, t. II, p. 382.)

1616. — Aux curé, chapelain, médecin, bastonnier, gardes et fossoyeur des pestiférés. (*Cptes des pestif. Arch. de Douai*, f° 13.)

BATON DE CHANTRE. — L'attribut de la dignité du grand chantre ou des officiers préposés dans les cathédrales à la discipline du chœur, ou même des simples choristes aux fêtes solennelles. Cet insigne, d'après les monuments existants, consistait en un bâton de quatre à cinq pieds de longueur dont la moitié supérieure était plus ou moins ornée de travail d'orfèvrerie, et terminé par un pommeau plus riche à feuillages ou à sujets. Il affectait aussi la forme d'une potence et peut en certains cas s'assimiler aux taus des XIe et XIIe siècles dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous.

1343. — It. Baculus cantoris in 3 peciis argenteis deauratus et bene operatus cum manubrio esmailliato et pomo de lapide camahu et ymaginibus de filiis Israel, quem fecit esmailliari Hugo de Bisoncio, cantor parisiensis, postea parisiensis episcopus. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 3.)

1347. — It. 2 baculos de argento coopertos ad regendum chorum. (*Inv. de la cathédrale d'Amiens*, p. 260.)

1386. — Le baston dou chantre, à 2 serpentiaux d'argent dorez, à 2 escus des armes dud. chantre, le baston argenté. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

1438. — Le baston du chantre de Paris en 4 pièces, bien ouvré et esmaillé, le pommel et le baston d'argent doré. (*Inv. de N. D. de Paris*, p. 12.)

1460. — Nicasio de Nimaye et Egidio filio, pro baculis argenteis et deauratis ad tenendum chorum, ponderantes 30 m. 16 est., 476 l. 13 s.

Pro expense sua eundo apud Tornacum ad videndum bacula ecclesie Tornacensis, 22 s. — Pro depingendo in papiro formam baculorum apud Tornacum, 10 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 193.)

1469. — It. 3 bastons et potences pour les choristes, couvers d'argent c'est assavoir, l'un armoyé des armes Pierres le Watier, chantre et chanoine de chéens et es

autres pour les demi-prébendes, ayant les manches de coeuvre doré, et y a 2 évangélistes à chacune potence. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)



1309. — *Guill. de Chesey, chantre de la collégiale de Mortain. D'après* Gaignières.

1477. — 2 ymaiges en bois et ung lyon à mectre sur les bastons des coristes et bedaulx le jour des Innocens, lesd. imaiges dorez. (*Inv. de la Collégiale de Salins*, p. 146.)

1488. — It. 2 baculi cantorie cum pomis rotundis de sargento (sic) et avibus superius deauratis, quibus utuntur domini cantores in magnis duplicis. (*Inv. de S. Donatien à Bruges*, p. 337.)

1535. — Un baston d'yvoire du quel Mr le préchantre se sert aux festes annuelles, ayant 10 virolles d'argent et le pommeau d'argent garny de quelques pierres de peu de valleur et une pomme de crystallain, auquel pommeau y a 2 oyseaux d'argent dont les testes sont perdues. (*Inv. de la cathéd. de Sens.*)

1538. — Le baston de Mons. le chantre de l'église de Paris, lequel a esté faict de nouveau. Et y a ung imaige de Nre Dame tenant son enfant en un chappiteau, et ou feste du chappiteau est une fleur de liz tenant à visz, le tout d'argent doré pesant XI marcs.

(Le même en 1515.) — Le baston de Mons. le chantre fait de neuf et enrichy par dessus à la façon anticque, et est couvert d'argent doré semé de fleurs de liz, pes. XI m. d'argent. (*Inv. de N. D. de Paris*, fos 11 et 23.)

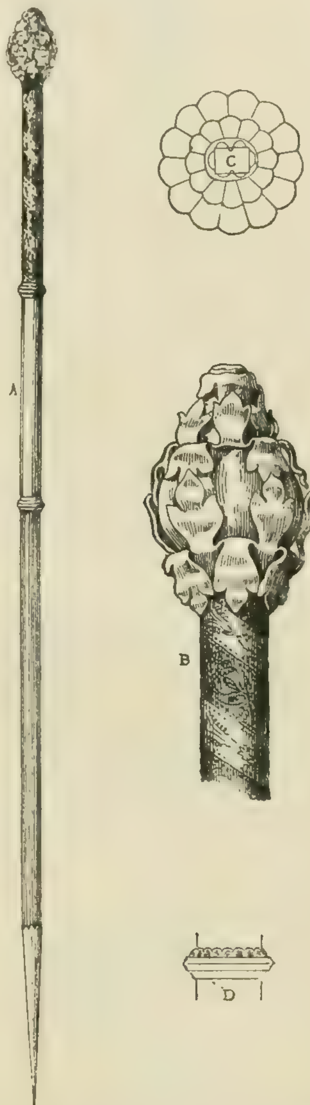
1539. — 2 baculi argentei, quibus utuntur domini cantores in solennibus festis; in uno illorum est imago sancte Trinitatis et adhuc 2 adorantium argentee deaurate; in altero vero imago Virginis Marie similiter et 2 adorantium argentee deaurate, quos dedit dominus Nicholaus Bouchoute cantor et canonicus hujus ecclesie A. D. 1338, et sunt capita eorumdem baculorum ponderis simul 4 m. 6 o., ipsi vero baculi cum clavis ferreis inferius et ligno interius. Ponderis sunt 6 m. val. 10 m. 6 o. (*Inv. de S. Donatien à Bruges*, p. 337.)

1541. — 2 bastons d'argent, chascun ayant sur le bout 2 lyonchiaux tenant les armes de feu Ms. maistre Gilles Nettelet doyen. Pes. ensemble parmi le bos du dedens, 20 m. 1 o. (*Inv. de l'église de Cambrai*, p. 364.)

1573. — No 57. Une belle fleur de lys d'argent doré à 4 fleurons sur la quelle y a une coronne aussi d'argent doré, laquelle fleur de lys sert aux festes solepmnelles et moiennes à mettre sur le baston du chantre, pour ce 26 f. (*Inv. de la Ste Chapelle*, p. 24.)

1626. — Le baston cantoral d'argent doré ciselé pesant 6 m. 3 o. avec l'effigie de la Vierge dans une niche couverte de tous costés et un doublet de cristal au hault du baston, non compris le bas du baston qui est couvert de lames d'argent doré et semé de fleurs de lys.

(Le même en 1723)... donné par Germain Baillard, grand chantre de l'église de Paris et depuis évêque de Luçon l'année 1406, estimé 600 liv. (*Inv. de N. D. de Paris*, p. 7 et 74.)



XIIIe s. — A. *Bâton de chantre en orfèvrerie.* B. C. *Details du pommeau.* D. *Bague. Coll. de l'aut.*

1627. — 2 grands bourdons d'argent pour les chantres, d'hauteur chascun d'une cane, tout remplis de petites fleurs de lys avec une image de Ste Magdeleine au bout de chascun d'iceux. (*Inv. de l'Egl. S. Maximin*, p. 186.)

1630. — 2 battons d'argent qui sont portez ordinairement par les choristes aux solemnitez. Au dessus de l'un desquelz y ast l'image de S. Anathoille et à l'autre celle de S. Symphoriain. Le tout de la pesanteur d'environ 12 marqtz d'argent. (*Inv. de l'égl. S. Anatole de Salins*, p. 545.)

1653. — Le baston de monsieur le précentre, composé de plusieurs morceaux d'ivoire attachez les uns avec

les aultres par de petitz cercles d'argent, led. baston long en tout de près de 5 pieds, au dessus du quel est un aultre tour d'argent doré figuré, large de 2 poulces et demy, chargé de 12 pierres de diverses couleurs et au dessus dud. tour est une pomme de cristal sur la quelle est portée une forme de croix dont le croison est un verre enchassé par le milieu et les 2 boutz de cercles d'argent doré figuré de 9 pierres avec 8 chatons vuides. Led. croison porté par dessoubz par 3 animaux avec des ailes, le quatrième estant osté avec les testes des 3 autres, et par dessus le croison est un gros chaton d'argent doré en ovale où est enchassé un gros cristal. La pointe dud. baston n'est que de cuivre.

... It. Une boiste d'argent haulte d'un poulce et demy, de 3 poulces et demy de diamètre... où est un petit bouton d'argent avec l'une des ailes du baton de monsieur le précentre. (*Inv. de la cathéd. de Sens*, p. 26 et 93.)

1669. — 2 gros batons d'argent servant aux festes des grands doubles, sur chacun des quels est une image de Notre Dame d'argent couvert de fleurs de lys d'argent doré, pes. les 2 ensemble 16 m. 4 o. [*En note :* Ces batons furent vendus en 1685. Depuis on en fit faire 2 autres pesant 29 m. 4 o.] (*Inv. de N. D. de Reims*, p. 74.)

1718. — 4 batons d'argent que Nrs les chanoines portent aux festes solemnelles quand ils sont choristes. — 2 autres batons d'argent dont les choristes se servent chaque fois qu'ils mettent les chapes. (*Visite pastorale de l'égl. d'Arles. Arch. de la ville.*)

BATON DE CHASSE. — A l'époque de Salnove ces bâtons avaient la grosseur du pouce et deux pieds et demi de longueur. Voy. BAGUETTE DE VENEUR.

1655. — Le maistre valet de chiens doit avoir ces bastons de chasse devant luy à cheval, et en donner 3 aux lieutenants de la vénerie pour en présenter 2 au grand veneur afin que le grand veneur en donne un au roy. (Salnove, *Vénerie roy.*, p. 138.)

BATON D'ÉCOUTE. — **1483**. — Quatre sages chevaliers ou escuyers sont nommés *escoutes* pour rapporter et dire ce que les combattants à oultrance diront et feront. (Hardouin de la Jaille, *Formulaire des gages de bataille. Edit.* de la Colombière, t. II, p. 81). — Id. Que les 4 bastons qu'il luy a ordonné de commander à faire pour les escoutes, estans de 7 grans pieds de hault et de 7 bonnes poulcées de tour, soyent dedens le champ devant la venue dud. seigneur appuyez contre la lice près de lad. table. — Lesquelz escoutes seront à un pas près l'un de l'autre, tenans leurs bastons à deux mains tant haut qu'ils pourront par manière de barre. (*Id. Edit.* Prost, p. 148 et 164).

BATON D'EGLISE. — Consacré à divers usages qu'expliquent les textes.

1343. — Quedam virga nigra de qua discoperitur crux in die parasceve. — It. Alius baculus seu virga de sicamoro quam dedit Nicholaus de Campis, et de istis duobus discoperitur sepulcrum in matutinis Pasche. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 3.)

1376. — Un baston de ybenus... à 2 serpentelles d'argent sur le bout. (*Inv. de la Ste Chapelle.*)

1380. — Ung baston garny d'argent pour porter une croix. (*Inv. roy. alphabétique.*)

1439. — Pour 2 douzaines de petitz bastons que MdS. fit prendre et achetter en la ville d'Aiz (la Chapelle) pour toucher aux reliques, 40 s. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 1315.)

1531. — Ung baston couvert d'argent ayant dessus un aigle d'argent doré et au dessoubz de la pome, garnie de pierres de petite valeur, et au dessoubz desd. pierres 4 escussons, pes. 6 m. 2 o. compris le boys. (*Inv. de la cathéd. d'Auxerre.*)

1538. — 6 bastons couvertz d'argent servans à porter le ciel le jour du Sacrement, tous semez de fleurs de liz.

It. Ung autre baston couvert d'argent à 8 poignez dont en y a 4 doréz servant à porter led. jour du St Sacrement. (*Inv. de N. D. de Paris*, f 11.)

1683. — Un baston couvert de lames d'argent cizelé, moitié doré et moitié blanc, servant à porter le St Sacrement, pes. avec le bois 6 m. 5 o. (*Id.*, f° 7 v°.)









Ep. de Charles VIII. — Bâton de pèlerin de Saint-Jacques en bois sculpté. Détails. Coll. de l'aut.

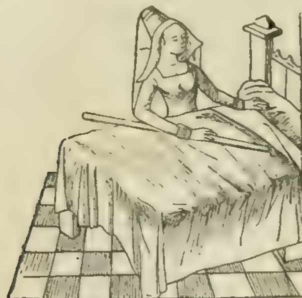
BATON (JEU DU. — **1424**. — Un jeu que l'on nomme le jeu du baston, c'est assavoir l'un à tapper ou frapper et rompre le baton de son compaignon. (*Arch. JJ.*, reg. 173, pièce 35.)

BATON DE LIT. — L'ancienne coutume de battre les lits et d'en étirer les draps avec un bâton était motivée par l'extrême largeur et par la fixité de ces meubles. Elle persiste encore dans les auberges du Quercy et de l'Aveyron.

1335. Celle au baston qui refaisoit
Les lis et blans draps y mettoit,
Et sa compagne au gamboison
Chantoit une telle chançon.
(*Pelerinage de la vie hum.*, ms. *Richel.* 823, f° 88 v°.)

1474. — Le fourrier doibt porter un baston le quel doit être vert en signifiance du bois. Il doit le porter en manière comme s'il vouloit tousjours hurter à un huys pour

demander ouverture... il doit battre le lit du prince de son baston. (Ol. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, 31.



V. 1475. — *Biblioth. Richel., ms. fr.* 1141, f° 207 v°.

BATON DE LIVRE. — Petit tuyau ou tige mobile posée en travers sur la tête de la gouttière d'un livre, en avant de la tranchefile, pour attacher les signets. Voy. PIPPE qui est le véritable nom.

1467. — N° 1137. Ung autre petit livre de plusieurs oroisons en françois, en parchemin couvert de velours usé noir à cloans d'or et le baston d'or à 2 perles et ung rubis. (*Librairie des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.*, p. 171.)

BATON D'OFFICES. — Le bâton était le symbole de la charge des officiers de tous rangs, et pour ce motif les serviteurs de la cour de France le jetaient, en signe d'abandon, dans la fosse à la mort des rois.

1474. — Et prend le duc un baston qu'on appelle baston de capitaine et est iceluy baston couvert de bleu, entortillé de blanche soye, qui sont les couleurs du prince. (Ol. de la Marche, p. 33.)

1484. — Et doibt le grand maitre d'hostel aller devant la viande du prince, le baton levé en contremont. (*Id.*, p. 18.)

1571. — Après marchoient messieurs les mareschaux de Tavanne, de Cossey, les bastons roulleaux de maréchal en main, couverts de velours bleue, en broderie de fleurs de lis d'or, les cordons de soye bleue et fil d'or avec les houpes pareilles. (*Baptême du Cte de Clermont, doc. inéd. Mél.*, 1re sér., t. III, p. 608.)

1576. — A Balthazar Dehennin, orfebvre, pour avoir livré l'argent et fachon d'un baston à masse de Me Pierre de Hornoy admis à l'estat d'huissier de MM. les eschevins de ceste ville, pour se tenir convenablement au pied de l'auditoire de la halle. (*Arch. de Douai. Cptes de la ville*, f° 193 v°.)

1586. — A Jehan Chesneau, orfèvre de Larochelle, 50 l. t. pour garnir d'argent doré le bâton magistral du sieur d'Espalungue, maître d'hôtel. (*Cptes de la cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XII, p. 421.)

1614. — Un baston de grand mareschal, de bois de brézil, garny d'argent en 6 lieux, asçavoir aux 2 boutz, à l'un des quels et au dessus sont les armoiries de Son Altesse et de part et d'autre celles de feu mond. Seigneur le comte, et au bout bas un chiffre des lettres capitales de son nom, enrichy de 189 pierres figurées en alérions, en croix de Hierusalem et en doubles X couronnés, entrelassés, et au dessus le chiffre de l'an 1583. Le tout d'or pur, et lesd. boutz ensemble les 4 pièces du milieu en forme d'agneaux (anneaux) esmaillés de diverses couleurs. Estant ce baston dans un estuy garny de drap verd couvert de cuir noir, fermant à la clef. (*Inv. du duc de Lorraine à l'hôtel de Salin.*)

1699. — 2 bastons d'argent garny de fleurs de lis pour les huissiers. (*Inv. de S. André de Bordeaux*, p. 393.)

1741. — Un baton servant au batonier, de bois d'ébenne, luy servant de masse, avec 24 fleurs de lys d'argent. Led. bois garnis d'argent aux 2 boutz et à 3 autres endroits dud. bâton. (*Inv. de S. Amé de Douai. Arch. de Lille, cart. des joyaux.*)



XVe s. — *Verge d'huissier. Coll. de l'aut.*

BATON A SEIGNER. — Insigne royal, la main de justice, voy. ce mot.

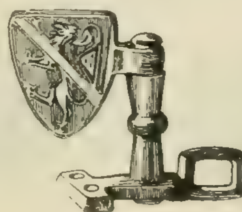
1379. — Un baston à seigner qui a la teste d'un aigle de cassidoine assise sur un pommel d'or émaillié et a au bout une virole d'or à la pointe d'argent. (*Inv. de Charles V.*)

1422. — En l'une de ses mains (le roi) tenoit un ceptre et en l'autre main une verge comme celle qui fut envoyée du ciel, car au bout avoit en semblance une main qui seigne ou beneit, et estoient lesd. couronne, ceptre et verge tout d'une matière en façon d'argent doré. (*Obsèques de Charles VI*, ap. Laborde, *Gloss.*)

BATONNET. — Petite tige métallique mouvante, goupille.

1380. — N° 1. It. Une autre grant couronne appelée la couronne à pierrerie carrée en la quelle a 6 florons tous pareilz, dont en chascun floron a 5 balaiz, 3 esmeraudes, 9 grosses perles et ung diamant. Et y a 6 bastonnetz ou charnières dont en chascun a 2 grosses perles et ung dyamant. (*Inv. de Charles V.*)

1390. — A Hermant Ruissel, orfèvre et varlet de chambre du roy, pour avoir fait et forgié un petit bastonnet d'or fait en manière de tuiau tournant à vis pesant 15 esterlins... pour mettre dessus une petite bannière de broderie de petites branches de genestes à jour, de vert cousues de rouge et en la quelle sont semées 71 petites cosses de genestes d'or fin... pour ycelle banniere asseoir sur le chappel du roy. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 89 v°.)



XVe s. — *Bâtonnet tournant en cuivre doré et émaillé. Coll. de l'aut.*

BATONNET D'OISEAUX. — Le bâtonnet des fauconniers servait à caresser l'oiseau en lui évitant le contact de la main. On en mettait aussi au bas des gets attachés à ses jambes.

1360. — 4 batonnès de brézil à faire giès à oiseaux. (*Inv. de Jehanne de Boulogne*, n° 97.)

1393. — Au bout des longes doit avoir un petit bastonnet. (Le Ménagier, t. II, p. 3.)

... Pour un nouveau faucon il faut gant neuf de cuir

de cerf bien blanc, laisse neuve de bon cuir, la quelle doit être attachée au gant; cordelette avec batonnet pour caresser l'oiseau car il faut le toucher souvent, non avec la main. (*Cit.* Viollet-le-Duc, *Dict. du mob.*, t. II, p. 441.)

BATONNET, JEU. — Les pièces de ce jeu, celui des jonchets modernes, étaient assurément beaucoup plus travaillées qu'elles ne le sont aujourd'hui, puisque en 1396 on paye à un ivoirier trois sols pour chacune d'elles.

1396. — A Henry Desgrez, pingnier, pour 24 petis batonnetz d'ivoire pour la royne, à soy jouer, chacune pièce 3 s. p. valent 72 s. p.

A Guiot Groslet, gaingnier, un estuy pour mettre les cartes de la royne, les petiz bastonnez d'ivoire et les roolles de parchemin, 12 s. p. (*Argenterie de la reine*, 4me *Cpte d'Hémon Raguier*, fos 114 v° et 115.)

BATONNET, VÊTEMENT. — Vêtement d'enfant boutonné devant et sur les côtés. Voy. BACONNET,

1316. — Pour un batonnet tenant 110 ventres (de menu vair) et une aumuce de 8 ventres. (D. D'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 41.)

1391. — 4 onces de boutons rons d'argent dorez, pour boutonner tout du long et par les costez un bastonnet d'escarlate vermeille pour madame Jehanne de France. (*Arch. K.* 22, f° 83 v°.)

BATRAIE. — Masse d'armes.

1320. — It. Je laisse à Philippe mon aisné fils... toutes mes armures de guerre, de tournoy et de joustes, et tous mes coutiaus, toutes mes épées et toute manière de hernois à armer, fers de lance, batraies, hyaunes et chapiaus à visière. (*Testam. de Charles de Valois*, ap. du Cange, v° *Bastoria.*)

1411. — Cum magno baculo grosso in capite et lungo vulgariter dicto bastoria. (*Arch. JJ.* reg. 165, pièce 211.)

BATTANT. — Cliquet ou cache-pouce servant à relever le couvercle à charnière d'un pot.

1467. — 2 potz d'argent doré plains à façon de poires, et sur le batant a chascun 2 fraises. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3155.)

BATTECUL. — Partie postérieure de la braconnière composée, dans l'armure des XIVe et XVe siècles, antôt d'une seule pièce comme dans les exemples ci-joints, tantôt de lames articulées, à recouvrement. A la fin du XVIe siècle ce nom s'appliqua aux longs voiles rejetés en arrière qu'on portait dans les communautés de femmes.



XIVe et XVe s. — *Coll.* W. Riggs.

1506. — Tout plat s'en alla par terre en maniere que, au cheoir, les pieces de son battecul lui renversèrent sur le dos, tellement qu'il eut le derrière tout découvert. (J. d'Auton. *Ann. de Louis XII*, p. 221.)

1611. — *Battecul.* — A great linnen vaile, such as nuns weare. (Cotgrave.)

BATTEURE, BATTERIE. — Les métaux frappés au marteau et réduits en feuilles très minces étaient employés de deux manières (voy. l'art. suivant). La première consistait à faire adhérer les lames au moyen d'un appret gommeux ou résineux, comme le mordant de la dorure au gras. Ce procédé servait non seulement sur des matières résistantes, comme la pierre ou le bois, mais aussi sur des cuirs, sur des étoffes et particulièrement sur le cendal et les soieries unies. Le musée de Cluny possède sous le numéro 3265 un spécimen précieux de ce genre de décoration d'origine orientale et paraissant remonter au XIIe siècle. Au XVIIIe, Savary nous apprend qu'il était encore usité en Perse pour l'imitation des brocarts.

1260. — Nus du mestier ne puet batre argent que en chascune bateure de 25 onces d'argent n'ait 10 esterlins d'or. (Et. Boileau, tit. 31.)

1389. — Une crosse de queuivre dont le baston est couvert d'argent de feuille battue sur boys, cloué de queuivre et est lad. crosse de 4 pièces, la quelle peut valoir 9 l. 12 s. (*Inv. de R. Picque*, 14.)

1402. — Les selles des 2 chevaux, l'une sera pour la guerre, armoyée de cousture, et l'autre pour le tournoy armoyé de bateure... et seront les bannières, c'est assavoir celle de la guerre de cousture et celle de tournoy de batteure. (*Obsèques de Louis de Sancerre*, ap. Laborde, *Glossaire.*)

1449. — Pour 52 palmes de taffetas de Florence emploiez esd. bannières (des trompettes), 44 flor. — Payé à ung paintre qui a fait lesd. bannières de baterie 53 flor. (*Cptes et mém. du roi René.* Lecoy de Lamarche, art. 475.)

V. **1450.** — On couvre led. hort d'une couverture armoyée des armes du seigneur qui le porte et faictes de baterie. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, *édit.* Quatrebarbes, t. II, p. 15.)

1461. — 28 l. t. pour peine et façon d'avoir battu de fin or aux armes de France 6 aunes 2 tiers taffetas de Florance bleu dont ont esté faictes 4 coectes d'armes pour 4 héraulx qui ont accompagné le corps dud. feu seigneur. (*Cpte des obsèques de Charles VII*, p. 71.)

1542. — Fait l'effigie de deffunct M. Pierre Poyet, 2 effigies d'anges portans les armes de la ville, 4 douzaines d'escussons à baterie auxd. armes. (Cel. Port, *Les artistes peintres angevins*, *Rev. des Soc. sav.*, 1re sem., 1872, p. 377.)

1559. — Le duc d'Albe vint saluer (Mme Elisabeth) la quelle était ornée d'une robbe toute batue en pierreries précieuses. (*Cérémonial franç.*, t. II, p. 17.)

1643. — Au devant du days estoit un cierge d'honneur, de haulteur d'environ 12 pieds, paint en noir avec des larmes de batteryes. (*Pompe funèbre de Louis XIII*, *Cérém. de Nantes*, ap. Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. I, p. 21.)

1723. — Parmi les étoffes unies de soye il y en a plusieurs qui sont peintes de diverses couleurs et même rehaussées d'or et d'argent, qu'ils (les Persans) appliquent avec des moules et de l'eau de gomme qu'ils scavent si bien employer qu'on les prendroit pour de vrais brocards. (Savary.)

1750. — *Batture.* Espèce de dorure dont l'assiète se fait avec du miel détrempé dans de l'eau de colle et du vinaigre. Elle tient lieu de ce qu'on appelle or-couleur dans les peintures à l'huile. (Prévost, *Manuel lexique.*)

BATTU A OR. — L'or, l'argent, l'étain et le clinquant étirés à la filière, aplatis et enroulés sur des fils de soie ou de chanvre, servaient pour la broderie ou le tissage des étoffes et des tapis. C'est à ce dernier emploi que se rapporte cette seconde partie de mes citations.

1360. — N° 65. 4 boursettes batues à or, les deux pendues ensamble, semées de pelles menues, en chascune bourse 3 boutons de pelles.

N° 70. 2 espinghers batus à or, à un lyon de pelles d'une part et d'une aigle d'autre.

N° 131. Une viez sainture de soie bastue à or, à noiaulz d'argent esmailliez roons et quarrez, la boucle et le mordant esmaillez en la façon d'une roose. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1401. — Une aulbe parée d'unes parures batue à or, à

cascune 6 ymages de brodure et 2 puignès de la sieute. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 330.)

1404. — Pour avoir rappareillé et mis à point un tappis à ymaiges, batu à or, de l'istoire de Galeran... 6 l. 8 s. p. (24e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, p. 22.)

1435. — La chambre d'Anchin, la quelle pareillement estoit richement ornée et tendue de draps de haute-lice batu d'or et d'un moult riche lit de parement...

Mond. Seigneur le duc fut aud. jour vestu moult richement d'une robbe longue toute batue d'or et d'argent d'ouvrage d'orfèvrerie, la quelle robbe estoit longue jusques aux pieds et eut-on à grand peine jugé de quelle couleur lad. robbe estoit pour la grande multitude d'or et d'argent de quoy elle estoit batue. (*Journal de la paix d'Arras*, ap. Van Drival, *Tapiss. d'Arras*, p. 184.)

1541. — 10 aulnes toille d'argent battu, rayé d'or, faite à escaille sur soye noire, à 10 esc. sol. l'aune, 225 l. t. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 274 v°.)

1588. — 4 pièces de tapisseryes de velours vert avec les figures baptues de cliquant d'or. (*Inv. du prince de Condé*, p. 143.)

1690. — *Battu*, se dit aussi des draps, des tapisseries où il y a beaucoup d'or meslé et qui sont battues d'or et d'argent. (Furetière.)

1723. — *Battu*, se dit des draps et étoffes d'or et d'argent où l'ouvrier a beaucoup employé de ces métaux, soit traits, soit filés sur soye. On le dit aussi des tapisseries qui sont relevées d'or et d'argent : Ce brocard est tout battu d'or. — Les tapisseries des Gobelins sont battues d'or et d'argent. (Savary.)

BATTOIR. — Outil servant à régler la trame d'un tissu.

V. **1450**. — Et estoient lesd. lames en faczon et manière de ung mestier à tistre soye, et à l'ung des coins dud. mestier estoit pendu ung pennier moult bel et riche comme de pierre fine... plain et comblé de petites fusées et escheveaulx de soye de plusieurs couleurs et de petites forcettes et poinczons et batoirs ronds avec plusieurs manières d'ostilz qui à ce mestier sont nécessaires. (*Le livre du cœur d'amour espris*. Œuvres du roi René, t. III, p. 150.)

BAUBER. — Pièce de l'armure, peut-être barbière ou bavière.

V. **1520**. — It. est besoing dans lad. nef 120 hallacretz garnis, 120 sallades et 120 haubers.

... 50 arbalestres, 100 hallacretz ou brigandines garnis de salades et baubers. (Ant. de Conflans, *Les faits de la marine et naviguige*.)

BAUCENT. — Cheval de couleur, portant des marques blanches à la tête ou aux flancs, mais plus particulièrement aux jambes. On a dit dans un langage plus moderne cheval balzan, et *balzanes* pour désigner les marques blanches des pieds. Il y avait des baucents de toute couleur.

1180. Le costés a baucons et fauve le crépon,
La ceue paonacé faite par devison;
Si a teste de bouc et s'a iex de lion
Et el cors de cheval, s'a Bucifal a nom.
... Par les flancs esporonne le bauçant pumelé.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 11 et 87.)

V. **1280**. Es destriers affichiés et lons
Et séoit sur un bauchant sor.
(*Le châtelain de Coucy*, v. 1278.)

1285. Maint bon destrier fort et bausent,
Blanc et gris et noir et ferrant.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 408.)

1304. Et destriers de pris hennissans
Blancs, noirs, bruns, bais, baucens et bailles.
(Guill. Guiart.)

1316. — Un cheval noir mal taint, baucent de la teste. (*Inv. de Louis X*, p. 182.)

1328. — Par Perron de Roussillon, cheval bay, bauchant des quatre piez, de 80 l. t. (*Etat des chevaux perdus à la bataille de Cassel*. Chevalier, *Choix de doc. inéd. s. le Dauphiné*, t. VII, p. 31.)

1339. — Henri de Claremanz, cheval morel, bauçant de 2 piés devant, 35 l. — Jaques Debort, cheval brun bay, baucant de 2 piés derrière, 30 l. (*Monstre des gens d'armes de Penne*, ms. Clairambault, vol. 229.)

1382. — Chevaux achetés pour le roy en la foire du Lendit — un roncin bay, une estoille où front, baussant de la teste, 50 frans. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 4 v°.)

BAUCENT-BAUÇAN. — Longue bannière à deux pointes, arborée aux mâts des navires de guerre. Celle des templiers était noire et blanche.

1198. — Vexillum bicolorum quod dicitur bauçant ipsos (les chevaliers du Temple) in bello præcedit. (Jac. de Vitry, ap. Martene, *Anecd.*, t. III, col. 276.)

1292. — Vindrent Normans ov 2 0 nefs bien eskipées de gens d'armes... banères déploiés, de rouge sendal, chacune banère de 2 aunes de large et de 30 de lonc, lesqueles banères sount appelés bauçans, et la gent d'Angleterre les appellent stremares et cèles banères signelient mort sans remède et mortelle guerre en tous les lious où mariniers soient. (*Lett. des rois. Doc. inéd.*)

1294. — Un grant baucent vermeil qui sera au bous du mast en enseigne nuit et jour... Baucens batuz à or pour les 3 grans nefs le roy et pour 2 galées. (Ap. *du Cange*.)

BAUCHE. — Esseau, bardeau, couverture en bois. Voy. BAUGUE.

... Quorumdam stabulorum parietes tegulis ligneis, quas hic appellant baucas, de scalis decidit in vicinum hortum. (*Mirac. S. Theobaldi, acta SS. Junii*, t. V, p. 602.)

1332. — Refaire la bauche doud. moulin devers la roue, d'essellès noives bien tinglées et cousues. (*Cpte d'Odart de Lagny. Arch. KK.*, 3a, f° 135.)

1465. — Pour la façon d'un puys par lui commancé à faire en bauche en la grant cuysine des pauvres. (*Cpte de S. Berthomé*, f° 112 v°, *Biblioth. de La Rochelle*.)

1496. — 5 milliers 3 quarterons de bauches pour boucher le coer de lad. esglise. (Boncourt, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 526.)

BAUCHETTE. **1661**. — Le cardinal (Mazarin) etait adroit aux jeux de main, à faire des tours de carte et de billard, à jouer à la bauchette où il passait des aprės dinées entières. (*Mém.* de *Montglat*, *Coll.* Petitot, 2e sér., t. LI, p. 147.)

BAUDEQUIN. — Du XIIe au XVIe siècle il est fréquemment question du baudequin. C'est dans l'origine un tissu tout soie fabriqué à Bagdad (voy. ce mot) d'où il tire son nom. Il appartient au genre des draps figurés, damas et brocarts, à dessins formés dans le tissage de l'étoffe par un mélange de satin, de sergé, de taffetas et d'or ou d'argent. Lorsque les sujets y sont façonnés ton sur ton, c'est un damas, les draps multicolores se rangeraient dans la catégorie des lampas, et l'addition fréquente du broché ou espouliné d'or ou d'argent en fait un brocart dont les espèces les plus riches portaient les noms de *nac*, *nachis* et *racamas*. En 1611 le mot anglais *bodkin* désignait encore un travail d'or frisé.

Au XIIIe siècle le baudequin est qualifié de drap d'outremer et sarrasinois. On en fabriquait alors à Bagdad, à Damas, à Chypre et à Palerme. Au XIVe siècle il est rangé parmi les produits des manufactures d'Italie, de France et d'Angleterre. Dès 1315 la matière de son tissu commence à s'altérer, on rencontre du baudequin demi-soie, et les premières contrefaçons anglaises sont antérieures à 1423, la chaine de soie est remplacée par du fil. En 1487 je trouve des baudequins tout laine, et en 1538 la laine associée à la soie. Cette même étoffe porte quelquefois le nom d'*imperial* ou *drap imperial*, que je crois

s'appliquer particulièrement aux produits de la Perse restés longtemps les types de la fabrication occidentale.

On tissait le baudequin sur les trois largeurs, de 1m20, 90 centim. et 60 centim. Cette dernière semble avoir été la plus usuelle en Italie, car c'est à elle que se rapportent les renseignements techniques contenus dans le traité italien de la soie en 1453. Il nous apprend que la chaîne était ourdie de déchets de soie d'Espagne mêlée à de la bourre de Calabre, et que le tissu, très fort puisqu'il contenait trois brins par dent de rot, se composait de quarante portées de soixante-huit fils chacune, soit 2720 fils pour la chaîne entière. Cette chaîne pesait le *braccio* (60 centim.) carré 30 grammes, la trame avec l'or 90 grammes, et l'étoffe toute tissée 120 grammes, ce qui correspond en finesse et en poids à un damas de très belle qualité.

Le prix variait beaucoup suivant la largeur et la richesse du tissu. Entre les années 1370 et 1408 je trouve pour l'aune de baudequin sans or d'un mètre 20 centim. de lé, 10 livres. Pour des largeurs moindres, un prix moyen de 4 l. 7 sols. Pour les brochés d'or, le plus cher est de 21 l. 8 sols l'aune. Le prix moyen des autres est de 13 l. 9 s., et en 1370 un drap étroit de cette espèce est payé 7 l. 2 s. l'aune. Enfin un compte à cette date mentionne du baudequin à 1 l. 17 s., mais il est peu probable qu'il s'agisse d'une étoffe de soie.

La largeur des pièces en 1391 et 1408 est de 3 aunes et demie, et en 1492 la fabrique d'Amiens la règle à 4 aunes un quart. Ces longueurs étaient néanmoins variables, car en 1419 deux tisserands italiens fournissent des pièces de quatre aunes et demie, de cinq aunes et de cinq aunes neuf dixièmes. En 1423 une pièce de baudequin contrefait mesure cinq aunes un quart, et l'inventaire de Charles le Téméraire enregistre une *petite pièce* brochée d'or.

A l'église le baudequin s'employait en parements d'autel et de lutrin, pales mortuaires, chapes, chasubles, dalmatiques et parures d'aubes. Dans l'ameublement on en faisait des tentures de chambres, des dosserets, des carreaux, des couvertures de lit, de sièges, de chars et de livres. Dans le costume il est affecté aux gonnes, peliçons, doublets, jaques, tabarts et pourpoints.

Afin de fixer le lecteur sur la nature et la richesse de ce tissu, je dois dire que sur cent exemples cités la proportion des baudequins à or est de cinquante et celle des fonds d'or de trois seulement; dans cette première catégorie quatorze sont des damas à dessins ton sur ton, vingt-sept des lampas multicolores. Les damas sans or figurent pour un cinquième. L'argent ne se rencontre que deux fois, et mêlé à l'or qu'une seule. Je note enfin parmi les exceptions, dans cette longue nomenclature où un classement iconographique facilitera la comparaison des textes avec les monuments, un moiré du XIIIe siècle et une étoffe unie que sa bordure dorée a fait ranger parmi les baudequins.

Les couleurs et nuances employées sont le blanc, le jaune, l'ardant, le vermeil, le rouge, le pourpre, le violet, l'azuré, l'inde, le bleu, le pers, le vert, le morré et le noir.

1197. — Sindones de seta quarum... alia de catablattio, alia de baldekino, reliqua vero est rotata. (*Charta ap.* Ughellum, t. VII, p. B, 275.)

1241. — Pro duobus *baudequins* albis, 14 l. (*Cptes de la chevalerie du Cte de Poitiers.*)

1247. — Dominus rex, veste deaurata de preciosissimo baldekino. (Math. Paris, *ap.* du Cange.

1254. — Pallas preciosas quas baldekinos vocant. (*Ibid.*)

1295. — Una alba cum paruris de baudekino veteri. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 318.)

1298. — En Baudac (Bagdad) se laborent de maintes faison de dras dorés et de soie. Ce sont Nassi et Nac et Cremoisi et de diverses mainères, laborés à bestes et osiaus mout richement. (Marc. Pol., ch. 25, p. 21.)

V. **1325.** — Ornatus capellæ regiæ non nisi de preciosissimis baldekinis, purpura et bysso contextus erat. (Fr. Canonic. Pragensis., *Histor.*, *ap.* du Cange.)

1347. — It. Vestimenta integra alba deaurata que vocantur *baudekin*, que fuerunt Dni Bernardi Epi. (*Inv. de la cath. d'Amiens*, p. 270.)

1364. — 25 pièces de baudequins d'une suyte et de plusieurs soyes, des fors, en champ ardant pour faire une chambre et carreaux pour Mons. 22 f. la pièce. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 82.)

1385. — En un jaque pour le roy a esté mis et emploié un baudequin brochié d'or fin. (*Cptes de l'ecurie du roi*, f° 79 v°.)

1389. — Vestus de gonnes de baudequin vert et vermeil. (Froissart, l. 4, ch. I.)

1395. — Pour 10 aulnes de cendal vermeil dont l'en a doublé 2 chasubles, l'une de racamaz azur et l'autre de baudequin asur broché d'or. (*Argenterie de la reine*, 2e *Cpte d'Hém. Raguier*, f° 65.)

1399. — 2 pieces de drap de soye baudequins à menus ouvrages au prix de 13 l. 12 s. la pièce. (*Id.*, 7e *Cpte du même*, f° 210.)

1400. — Le roi Richard mort, il fut couché sur une litière sur un char couvert de baudequin tout noir. (Froissart, l. 4, ch. 81.)

1405. — 3 pièces de baudequin dont on a fait un tabart pour M. d. S. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 86.)

1467. — N° 2814. Une pièce de baudequin ouvré pour faire un drap de siège. — 2839. Un baudequin entier broché d'or. — 2842. Une pièce de baudequin vert à ouvrage sans or. — 2901. Une petite pièce de baudequin brochié d'or, vert noir et blanc. — 2912. Une aulne de baudequin bleu. (*Inv. de Charles le Téméraire.*)

1467. — N° 1164. Unes petites heures en franchois couvertes de vermeille soye appelée baldequin. (*Libr. des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.*)

1469. — 6 courtibaulx de drap d'or de baudequin pour les enffans, lesquelx a donné Mgr maistre Robert Poictevin, thesaurier de céans. — 2 orilliers de baudequin. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire*, p. 153.)

1487. — N° 1989. Ung autre grant volume couvert de baldequin de soye vert. (*Libr. des ducs de B., loc. cit.*)

1558. — Ung ciel et dossiel tenans ensemble de baudecin de soye, bordez de veloux bleu. (*Inv. de Philippe II*, f° 75.)

1611. — *Frizure.* — The raised worke which is upon cloth of gold or tissue; bolkin worke. (Cotgrave.)

FIGURES.

1295. — Capa facta de baudekino admodum templi cum militibus equitantibus infra cum avibus super manus, quam dedit Henricus de Sandwyco eps. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 316.)

It. Baudekinus rubeus cum ymagine S. Petri, de funere Domini Henrici de Alemannia. — It. Baudekinus cum regibus et reginis et aliis ymaginibus continentibus in brachiis parvulum unum vel plures, pro anima P. de Monteforti. (p. 325-6.)

1421. — Una cappa simplex de baudequo rubeo ad ymagines et presepe Domini super caudam, cum orfrasiis aureis latis. — Alia simplex de baudequo violeto cum rondellis aureis ad ymagines regum tenentium capita serpentum.

1424. — Unus pannus de baudequino rubeo ad ymagines rubeas de Apparitione cum rotulis de 2 uln. cum dimid. — Pannus de baudequino perceo ad ymagines de Nativitate Domini cum rotulis de 2 1/2 uln. — Pannus de baudequino violeto ad ymagines aureas de Nativitate de 2 1/2 uln. — viridi ad figuras sacerdotum sacrificantium cum diadematis aureis... quondam rubeo ad ymagines puerorum bajulantium. (*Inv. de la cathed. d'Angers*, p. 310.)

1495. — Pallium de baudoquin figuratum certis angelis circumdatum taffatam viridi coloris. (*Inv. du Coll. S. Benoit et S. Germain de Montpellier*, p. 78.)

ANIMAUX.

1295. — Capa magistri Thomæ Esservy de rubeo baudekino cum equis armatis. — Capa de rubeo baudekino cum rotellis et leopardis infra rotas. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 315.)

Capa de baudekino indici coloris cum rotellis auratis continentes leopardos. — It. Capa Johannis de Sancta Maria facta de baudekino, cum griffonibus et elephantis purpurei coloris. — It. Capa facta de baudekinis purpureis cum aquilibus aureis extensis cum floribus. — It. 2 capæ factæ de baudekino unius operis, varii coloris, cum bestiis variis intersertis. (p. 316.)

It. Baudekinus purpureus cum magnis rotellis et leopardis, de funere Johannis de Baillol. — It. 2 baudekini murreti cum rotis et griffonibus duplicibus, una data pro anima R. Dongoun. — It. Baudekinus rubei campi cum griffonibus extra et leonibus alatis infra rotellas, pro anima Alianoræ reginæ junioris. (p. 325-6.)

1370. — Pour une pièce de baudequin d'oultremer de plusieurs soies en champ vermeil et euvres vers à 2 papegaux en un compas... pour faire couvertures et chemises pour nostre beau livre appelle *Gouvernement des princes*, *Boece, de consolacion* et plusieurs autres, 20 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, nº 715.)

1387. — Pour 2 pièces de drap de soye baudequin, l'un à champ vermeil ouvré à signes blans et autres oyseaulx sauvages pour faire couvertures pour les livres de la chappelle du roy, et l'autre sur champ azur ouvré à petites plumes et oyseaulx et à bestes sauvages, et semé de fleurettes blanches, pour couvrir les carreaulx de lad. chappelle. Au prix de 16 l. p. la pièce, 32 l. p. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, fº 94.)

1391. — Pour une pièce de drap de soye baudequin à champ vermeil ouvré à levriers bleus, à feulles et roses de plusieurs couleurs, contenant 3 aulnes et demie, 14 l. 8 s. p. (3e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fº 25 vº.)

V. 1400. — Une chambre de baudequin vermeil assavoir : ciel dossier et couverture de lit, ouvrée et parsemée de cygnes et fueilles de trefiles. (*Inv. des tapiss. de la duch. de Bourgogne.*)

1408. — Une pièce de baudequin azuré ouvré à lyons 3 couronnes, brochiés d'or et roses vermeilles de soye, 3 aunes et demie, prisée 40 fr. — Ung baudequin vermeil brochié d'or à lyons et espreviers et menus autres fuillages de soye, 3 a. 1/2, prisé 38 fr. — Ung baudequin asuré brochié d'or à ung lyon d'or sur un tronchon de branche fait d'or, de 3 a. 1/2, prisé 45 fr. — Ung baudequin à champ pers et broché d'or, ouvré à gerfaulx, 2 tenans ensemble et ung autre en ung soleil, 3 a. 1/2, prisé 40 fr. — Ung baudequin pers broché d'or à ung lyon et ung baston d'or de 3 a. 1/2, prisé 45 fr. (*Inv. des ducs et duch. d'Orléans*, fº 27.)

1416. — *Chapitre des damas en piece.* — Un drap de Damas (en surligne : *c'est baudequin*) azuré semé de soleils, estoiles et cerfs d'or de Chypre. — Un baudequin de Chypre ouvré à oyseaulz d'or que donna aud. an (1396) le duc de Bretaigne. — Un baudequin de Luques vermeil et oyseaux d'or et connins blans, acheté de la fabrique l'an 1396. (*Inv. de N. D. de Paris*, fº 16.)

1420. — 4 quarreaux de baldequin broché de petis lyons d'or. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1424. — Pannus de baudequino rubeo ad rondellos cum leopardis et avibus. — It. Rubeo cum leonibus et avibus aureis — rubeo ad serpentes seu griffones crestatos aureos — cum rubeo ad leopardes aureos in rondellis — violeto ad dracones coronatos et aves — violeto ad leones aureos in circulis — in campo aureo seminato psitaciis viridibus et quibusdam figuris rubeis — viridi cum leopardis aureis in circulis in quorum circumferencia sunt folia viridia — viridi cum leonibus in parvis circulis — albo ad griffones aureos in parvis circulis — viridi de 2 peciis cum serpentibus dictis basiliciis et avibus coloris panni — rubeo cum pavonibus coronatis et aliis avibus — quondam rubeo cum leopardibus aureis in circulis et avibus — rubeo cum leonibus singulis in parvis circulis — rubei coloris cum leopardis geminis croceis in circulis — violeto seminatus pillaribus, leopardis, leonibus aureis desuper — viridi ad leones et drachones argenteos cum figuris arborum aureis — violeto ad drachones geminos aureos in circulos — rubeo ad dracones aureos et certa folia — cum barris diversarum colorum operatus avibus et bestiis — aureo cum aquilis in perseo seu asureo et pluribus aliis figuris circulorum — viridi cum basilicis aureis — rubeo ad dracones aureos volantes — violeto ad rondellos cum leopardis geminis aureis in medio — aureo ad psitacos virides et alias aves per medium et alibi. (*Inv. de la cathed. d'Angers*, p. 310.)

1438. — Un baudequin de Lucques vermeil ouvré à oyseaulz d'or tenant une lettre de B et chiens blans, acheté de la fabrique l'an 1416. — 2 draps blans de Damas dit baudequin, brochez d'or de Chypre ouvrez à cignes et roses d'or, et furent des obsèques de l'arcevesque de Besancon. (*Inv. de N. D. de Paris*, fos 45 et 48.)

1504. — Une chappe de drap de soye ynde de baudequin semée de plusieurs petites bestes, batue à or. — Une chappe de baudequin, à fueilles vers semée d'oyseaux et chiens d'or, à marguerites ou rosettes blanches et perses (donnée en 1450). Une autre chappe de baudequin vert semée de florettes et bestes vermeilles qui sert pour le chappelain de l'évesque des Innocens. (*Inv. de la cathéd. de Sens.*)

PLANTES ET FEUILLAGES.

1416. — Un baudequin vermeil semé d'arbrechaus vers et feulles de chesne d'or, donné par mess. Girard de Montaigu, évesque de Paris. (*Inv. de N. D. de Paris*, fº 16.)

1420. — Unes heures N. D. historiées... couvertes d'un baudequin à ouvraige de feuillages vers sur champ noir. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1424. — Pannus de baudequino rubeo cum pomis aureis de pinu — viridi cum rosis aureis et albis intermixtis — croceo cum foliis aureis — rubeo seminato foliis aureis.. pro pulpitro chori. (*Inv. de la cathéd. d'Angers*, p. 310.)

1462. — 2 chappes de baudequin d'Angleterre sur champ vermeil semé de fueilles blanches et vertes. (*Inv. du collège d'Autun*, p. 304.)

1530. — 3 peciæ de albo baudkino empto cum floribus auratis intextis in eisdem cum 2 curtinis... una secta perfecta de baudkin cum floribus argenteis operatîs in *le tissue*. (*Inv. de la cathéd. d'Yorck*, p. 176-9.)

FAÇONNÉS ET ORNEMENTS DIVERS.

1295. — Duo dorsalia quorum unus est de baidechino viridi et rubeo ad undas velut ad spinam piscis, ad diversas imagines figuras et animalia, et est circumdatum de xamito viridi; aliud ad schachinum de argento filato et serico rubeo in quibus scachis sunt leones. (*Thes. sed. apostol.*, fº 89 vº.)

1370. — Pour 3 pieces de baudequins de Domas de plusieurs soies non pareulx, l'un chevronné en champ rouge, l'autre ardant et l'autre vert et rouge, pour couvrir peliçons pour nous... à 20 fr. la pièce, 60 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, nº 736.)

1405 — 4 baudequini pro festivitatibus solemnibus quorum unus est operatus ymaginibus et margaritis. (*Inv. de Clairvaux*, nº 105.)

1409. — Ung ciel et dossier de soye palez de blanc et de 2 autres couleurs, nommez baudequin, la couverture du lit de mesme, doublé de cendail vermeil a tout 3 custodes palées de blanc et de vermeil. (*Inv. de Guill. de Haynau*, p. 16.)

1424. — Pannus de baudequino cum lozangiis armorum Francie et Anglie (*Inv. de la cath. d'Angers*, p. 310.)

... De baudequino rubeo ad moletas et liliis aureis in

moletis —... plano cum barris aureis in finibus. (*Inv. de la cathéd. d'Angers*, p. 310.)

ESPÈCES ET MATIÈRES DIVERSES, FABRICATION, MESURES ET PRIX.

1315. — 19 panni baudekyni novi de serico puro. — It. 2 baudekyni de serico puro. — It. 17 panni baudekyni de serico mixto. — It. 6 baudekyni de serico mixto. (Dart's *History of Canterbury cath.*, Append., p. 16.)

1319. — Cuilibet eorum detur unus pannus sericeus... et si forte panni sericei defecerint volumus ut recipiantur baldekini. (*Testam. Petri archiep. Mogunt.*, *ap.* du Cange.)

1369. — N° 618. Pour 4 pièces de baudequins d'or impériaux en champ vermeil et azurez... pour offrir aus bras S. Thomas, aux Jacobins à Paris et les 2 autres pièces en champ azuré furent pour offrir à Ste Geneviève quant nous y feusmes au processions, valent à 32 fr. la pièce, 128 fr.

1370. — N° 715. Pour 4 pièces de fins baudequins empériaux couvers d'or, les 2 en champ rouge et 2 en champ blanc, pour offrir à S. Germain et à Poissy quant nostre très chière et très amée compaignie la royne et nostred. ainsné filz y furent en pèlerinage... à 32 fr. la pièce, 128 fr.

N° 736. It. une aulne de baudequin de pluseurs soies des larges, d'une aulne de lé... pour couvrir et faire une chemise pour le grant messel de nostre chapelle, 10 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V.*)

1370. — Pour une pièce de baudequin de soye, large, 27 fr. — Une pièce de baudequin broché d'or fin pour donner au prévost de Paris, 75 fr. — 7 1/2 aunes de baudequin large, 14 fr. — Une pièce de baudequin estroit broché d'or fin à estoilles, 25 fr. — 6 pièces de baudequins larges azurés et bleus à 14 fr. la pièce. (*Cpte de la comtesse de Bar. Arch. de Lille, cart. des joyaux.*)

1371. — N° 779. Pour 2 pièces de baudequins de plusieurs soyes en champ arsuré et euvres blanches... à 17 fr. la pièce, 36 fr.

N° 859. Pour 4 pièces de baudequins d'or en 2 draps empériaux en champ blanc pour offrir à Nostre-Dame de Paris le jour de la Chandeleur qui est huy, pour nostred. filz (Charles) qui y fu en pèlerinage, à 32 fr. la pièce, 128 fr.

1376. — N° 1266. Pour 2 pièces de baudequins de 4 soies... la piece 27 fr., à faire 3 doublès. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V.*)

1408. — Une pièce de baudequin azuré ouvré à lyons à couronnes, brochiés d'or et roses vermeilles de soye, 3 aunes et demie. Prisée 40 fr. [4 autres de même longueur cités plus haut.] (*Inv. des ducs et duch. d'Orléans*, f° 27.)

1419. — Pro 3 pecíis baldachini bruchati ad aurum finum quæ fuerunt brachia 30 cum dimidio ad rationem florenorum 5 pro quolibet brachio, quas pecias fecerunt Matheus Petrus de Bancho et Bernardus Francisci. — Flor. auri civitatis Florentiæ 152, solid. 10. — It. Pro 2 peciis baldachini ad aurum de Colonia qui fuerunt brachia 9 pro flor. 3 quilibet brachium, emptis a Bernardo Magistri Francisci... in totum flor. 27. — It. Pro 3 peciis baldachini ad aurum de Colonia et fuerunt brachia 17 2/3 pro flor. 3 quilibet brachium... flor. 47. (*Arch. Vatic. M.*, f° 66, *ap.* Müntz, *Les arts a la cour des papes*, t. I, p. 28.)

1423. — Une pèce de baudekyn counterfait, le champ bloy, contenant 5 uln. 1 quarter. Prisé 28 s. 8 den. (*Inv. de Henri V*, 229.)

1423. — 4 oreilliers de baudequin sur fil, plains de plume (*Inv. du chât. de Bruyeres.*)

1432. — La somme de 30 salus d'or... pour en achetter ung drap de baudequin ou impérial, afin d'employer icellui drap en paremens et aornemens d'autel. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 971.)

1453. — Del broccoro di detta seta spagnola puoi fare orsoio per cordoni e baldacchini (p. 21). — Togli capitoni calavresi e fannosi trarre e filare; di poi gli cuoci e acconciagli come le altre trame per tignere, sappiendo che poco altro s'usa mettere in detti baldacchini (p. 25). — *Delle orditure*. Baldacchini, volte 68 a cannoni 40, fila 3 per dente di tela e uno di ristagno (p. 71). — Baldacchino vuole pesare il braccio di tela ordita, 24 den. Baldacchino di trama, tra oro e capitone, 3 oncie. A braccio vuol pesare il drappo (di tutto) 4 oncie. (*Trattato antico della seta*, p. 79.)

1487. — N° 2156. Ung autre livret couvert d'ung baldequin de laine tout dessiré, à 2 cloans de léton. (*Libr. des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.*)

1492. — Draps d'or et baudequins de la longueur de 4 aulnes et ung quartier. (*Stat. des hautelissiers d'Amiens.*)

1538. — 2 tuniques de damas caphart vert figuré à petits oyseaulx d'or de Cipre la plus part et de baudequin sur taffetas blanc d'or de masse, doublez de toille vert. — 3 petites chappes de bodequin de laine sur soie. (*Inv. de N. D. de Paris*, f°s 38 et 49.)

V. **1540**. — 11 copes of olde bawdkyn; 3 copes of whyte bawdkyn; 3 other copes of white counterfeit bawdkyn. (*Inv. du couvent de Lylieshull. Archæologia*, t. XLIII, p. 207.)

... The second chamber — 1 tester of counterfett baudekynn. (*Inv. du couv. de Darley, ibid*, p. 218.)

1545. — 3 copes of cloth of bawdekin of cotten stuffe, 10 s. (*Inv. de Middlesex, ibid.*, p. 241.)

PROVENANCES.

AMIENS. **1492**. — Ouvrer et besongner de leurd. mestier le quel se comprenoit en plusieurs ouvrages de soyes et autres choses... c'est assavoir de ouvrer en drap d'or grant et petit, en draps de soye appelez baudequins, etc. (*Stat. des hautelissiers d'Amiens*, p. 454.)

ANGLETERRE. **1462**. — 2 chappes de baudequin d'Angleterre sur champ vermeil semé de fueilles blanches et vertes à 2 vieilles orfrayes doublés de toile perse. (*Inv. du coll. d'Autun*, p. 304.)

CHYPRE. **1371**. — Pour un drap d'or de Chipre à fouscons, contenant 2 pièces de baudequin le quel nous donnasmes... à nostre tres cher filz (Charles) le dauffin de Viennois pour lui faire une robe, 70 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V.*)

1415. — Richardo de Morton, unam bonam vestem de baudekyn de Cipre. (*Testam. Dom. le Scrop.* — Rymer, *Fœd.*, t. IX, p. 277.)

1416. — Un baudequin de Chypre ouvré à oyseaux d'or que donna aud. an (1396) le duc de Bretaigne. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 16.)

DAMAS. — Unum vestimentum... de panno albo quem baldekynum de Damasco vocamus. (*Monast anglic.*, t. II, p. 221.)

1369. — N° 618. Pour 2 pièces de baudequins de Domas en champ vermeil et à euvres vers... pour faire 2 pourpoins légiers pour nous, 40 fr.

1370. — N° 736. Pour 3 pièces de baudequins de Domas de pluseurs soies non pareulx, l'un chevronné en champ rouge, l'autre ardant et l'autre vert et rouge, pour couvrir peliçons pour nous... à 20 fr. la pièce, 60 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V.*)

1416. — *Chapitre des damas en piece*. Un drap de Damas (en surligne : *c'est baudequin*) azuré semé de soleils, estoiles et cerfs d'or de Chypre. (*Inv. de N. D. de Paris.*)

1438. — 2 draps blans de Damas dit baudequin brochez d'or de Chypre, ouvrez à cignes et roses d'or, et fureat des obsèques de l'arcevesque de Besancon. (*Ibid.*, p. 18.)

LUCQUES. **1416**. — Un baudequin de Lucques vermeil a oyseaux d'or et connins blans, acheté de la fabrique l'an 1396.

1438. — Un baudequin de Lucques vermeil ouvré à oyseaulx d'or tenant une lettre de B et chiens blans, acheté de la fabrique l'an 1416. (*Inv. de N. D. de Paris*, f°s 16 et 15.)

1511. — N° 308. Una alba cum paramentis de bordequin de Luca. (*Inv. de la cath. d'Avignon.*)

OUTRE-MER et SARRASINOIS. **1295**. — Casula de baudekino de opere saracenico. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 327.)

1370. — Pour une pièce de baudequin d'oultremer de pluseurs soies en champ vermeil et euvres vers à 2 papegaux en un compas... pour faire couvertures et chemises pour nostre beau livre appellé *Gouvernement des princes*,

Boece de consolacion et plusieurs autres, 20 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 715.)

BAUDOIRE BAUDOISE. — Instrument à cordes appelé *bandosa* dans la basse latinité, et en italien *baldosa*.

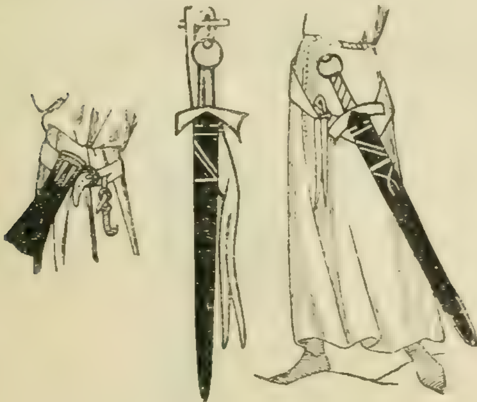
Quidam bandosam concordabant
Plurimas cordas cumulantes.
(Aimeric de Peyrat, *De gest. Carol. magni.*)

1258. I aportent li jongleour
Mainte baudoireet maint tabour,
Harpes, gigues et cyfonies.
(*Rom. de Mahomet*, v. 774.)

BAUDRÉ BAUDRIER. — Fort cuir de vache, tanné, durci et préparé sans suif par les baudroyers qui l'employaient, entre autres usages, à des surfaix de selles.

Parmi les accessoires du costume et de l'armement, c'est une large courroie pendant plus ou moins obliquement de la hanche droite à la cuisse gauche et prenant son point d'attache aux reins sur une ceinture serrée à la taille.

Le baudrier du moyen âge, souvent confondu avec le ceinturon lui-même, mais distinct de la ceinture de chevalerie, du *balteus* antique et de la bandoulière portée en sautoir dès l'époque de Maximilien jusqu'à celle d'Henri IV, servait à attacher l'épée verticalement ou obliquement, soit comme aux XIIIe et XIVe siècles par le croisement de petites lanières découpées dans la largeur du cuir et formant un nœud qui dispensait de la boucle, soit avec des agrafes de métal reliées aux viroles des fourreaux.



V. 1300. — *Biblioth. Richel. ms. fonds allem.* n° 32, f°s 29, 54 et 396.

Les bouts du baudrier étaient plus généralement rattachés par une boucle. Celui des arbalétriers leur servait à accrocher la trousse et le bandage de leur arme, tels que crochet, moufle ou cranequin, et au baudrier des veneurs se suspendaient la trompe, les laisses et les colliers. Voy. la figure au mot BAGUETTE.

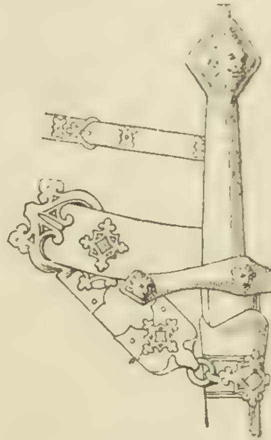
V. 1250. Car ni a si hardi s'il ert avant alés,
Ne le parfende ja jusque au neu du baudré
... gros fu par les espaules, grailles par le baudré.
(Fierabras, v. 181 et 1822.)

1260. — Un baudré que on apèle couverture à cèle de cheval ou de roncin. (Et. Boileau, 1re part., tit. 78.)

It. — Nus ne puet estre baudroier à Paris ce est à savoir conréeur de quir por fère courroiees à ceindre et por fère semèles à souliers se il n'achate le mestier du roy.

Nus baudroiers ne puet ne ne doit ouvrer de sui en son mestier, car l'euvre de leur mestier conréé de cuir n'est ne bon ne léal. (*Id.*, tit. 83.)

V. 1300. — Après chaignoit li prestres une autre chainture lée de 4 dois, c'on apeloit baudré. Guiart, *Bible et.*, 74, *ms. Ste Genev.*)



1334. — *D'après* Stothard.

1313. — It. Un baudré de cerf ouvré de soie ou pris de 40 s. (*Inv. de Mahaut d'Artois*, n° 37.)

1387. — Quérir cordes pour les cloches, tresses, baudriers et autres choses nécessaires pour la sonnerie. (Félibien, *Pr. de l'hist. de Paris*, t. I, p. 189.)

1420. — Une sainture pour baudrier, grosse et large avec le croc, garni d'une grosse boucle, un gros mordant, 3 rondes fermeures, environné tout entour d'une rengé de S par le milieu, tout d'argent doré. (*Inv. ms. de Philippe le Bon.*)

1504. — It. Cuir de vache sec, à baudrier pour sainture et harnois de chevaux de selle et de trait. (*Stat. des corroyeurs d'Orléans. Ordonn. des r.*, t. XXI, p. 309.)

1600. — Le hauber ou brogne ceinte d'une ceinture ou large courroie appellée jadis *balteus* et des anciens François baudrier parce qu'il estoit fait de cuir sec et manié par un baudroieur qui est un ouvrier qui baudroie et endurcit les peaux en les maniant. (Cl. Fauchet, *Milice franç.*, 40.)

1606. — Baudrier est un cuir de grain, de forte vache, luisant, poli, lissé et espais et par après teint... du quel on fait les ceintures bandolières, celles des veneurs à porter leurs trompes..., colliers à lévriers d'attache et à dogues.

Ce cuir est travaillé avec un fer quarré enmanché d'une poignée couchée appelé estire... puis séché et lissé avec un rouleau massif de voirre plat par dessus appelé lisse... et après avoir passé à l'estamine... teint de telle couleur qu'on la demande. (Nicot.)

1620. — Qu'aucun maistre sellier ni bahutier ne pourra faire fourreau de pistole ou pistolet, arquebuse, seaux ou bouteilles de cuir bouilly qui ne soient de bon baudrier bien tanné. — Les estrivieres qui portent lad. litière seront de bon baudrier noir doublé de baudrier blanc bien cousu de bon fillet poissé. *Stat. des selliers de Bordeaux*, p. 344-5.)

BAUDRIER D'ARBALETE. — **1296.** — It. Pour 1263 baudrez, 170 l. 13 s. 6 den. (*Cpte de J. Arrode.*)

1351. — Ordenons... quant au fais des gens d'armes de pie .. que l'arbelestrier qui aura bonne arbaleste et fort selon sa force, bon baudré et sera armé de plates, etc. (*Reglem. du roi Jean. Ordonn.*, t. IV, p. 69.)

1365. — Alium baltheum de filo cum polia de cupro. taxat. 4 gross. — It. Alium baltheum veterem taxat. 2 gross.

— It. Alium baltheum corii cum polia ferrea taxat. 4 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 340.)

1383. — 12 baudriez dont les 3 sont polies à tendre arbalestrez. — It. 14 baudrez dont les 2 sont de cuir. (*Inv. des forteresses de l'Artois.*)

1417. — Fault avoir (pour la garde et seurté de la ville) 100 arbalestes garnis de cordes tant grans comme petites qui pourront couster l'une parmi l'autre 1 f. 1/2 la pièce, 150 f. — It. 25 guindaux qui pourront couster 25 f. — It. 15 baudriers à polie qui pourront couster 15 fr. — It. 25 baudriers communs qui pourront couster 15 f. (*Arch. de la Côte-d'Or.* — J. Garnier, *L'artill. de la comm. de Dijon* p. 8.)

1447. — Icelluy Barthelemy bailla au suppliant d'un baudrey à bander arbalestre sur la tête. (*Arch JJ.*, reg. 179, pièce 88.)

BAUGUE. — Ais taillé en forme de tuile pour couvertures en bois, bardeau. Voy. BAUCHE.

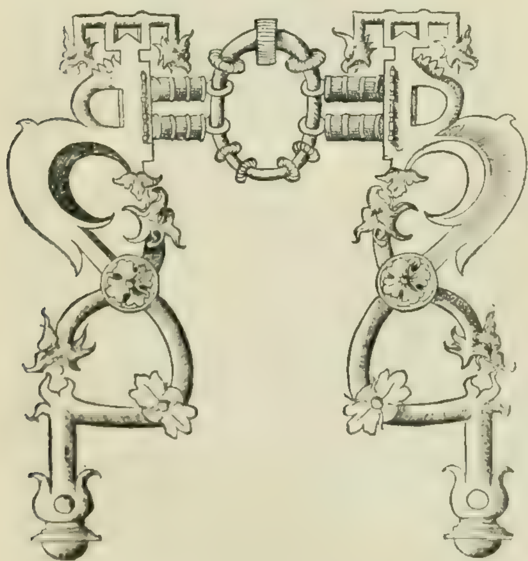
1335. — A Rikier, le faiseur de baugue, pour faire 500 et demi de baugue ou forestel pour le noeve loge du manoir, 16 den. le cent, 7 s. 4 d. (*Cptes d'ouvrages aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 70.)

BAUWETTE. — Gros cylindre en poterie pour l'écoulement des eaux ou l'éclairage des combles d'une maison.

1369. — A Marghe, la potresse, pour une bauwette mise à l'escappe marghe des euwes. (*Arch. de Valenciennes.*)

1468. — A Willaume, pottier, pour 8 bauwettes, qu'on dist yeuls de boef, sur les maisons contre nos greniers, à 2 s. 6 d. 20 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 381.)

BAVERÈLE. — **1635.** — Baverèle de mors. Languète de feuille de fer ou menus chainons flotans sur la langue du cheval au bas du mors. (Momet, v° *Frein.*)



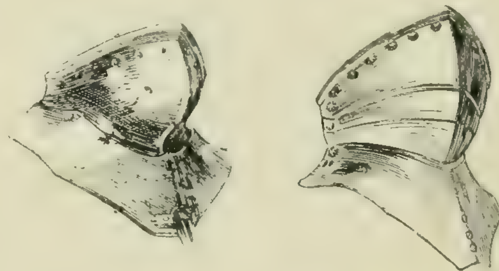
1559. — *D'après* Laurent Ruzé, f° 36.

BAVETTE. — Surtout de lit à l'usage des femmes en couches. Ce nom ne parait point étranger à l'acception, fréquente au XVI° siècle, du mot dans le sens de bavardage. On dit encore familièrement : tailler des bavettes.

1536. — *Bavette*, Vestis linea vel instratum lineum potius quod apud nos puerperæ, honoris et decoris gratia, lecto in quo decumbunt superponere solent, ad candorem et cultum delicatiorem ostendendum. (Rob. Estienne, *De re vestiaria*, 66.)

BAVIÈRE. — Avant de s'ajouter à l'armure de plates, la bavière servant à protéger le col et le bas du visage se trouve associée dès 1325 au costume de mailles (voy. la fig. p. 19), comme elle le fut un siècle plus tard en Italie au costume civil. Néanmoins son usage général n'est point antérieur à 1350 et persiste pendant toute la durée du XV° siècle.

C'est une pièce rigide, souvent articulée, en forme de colletin avec rabattement évasé sur le haut de la poitrine où elle s'attache au corselet et va rejoindre, dans sa partie supérieure, quelquefois fendue pour la respiration, la visière rabattue du bacinet et plus tard de la salade.



XV° s. — *Coll.* W. Riggs.

La bavière ouverte en deux coquilles attachées latéralement et réunies sous le menton forme la partie inférieure de l'armet primitif et, faite de pièces transversales, elle se place dès la fin du XV° siècle à la base de cette même coiffure dont elle termine le mézail.



XV° s. — Même collection.

1319. — Relinquo dictis fratribus prædicatoribus de Verona destrerium seu equum... cum baveria mea et scuto meo tempore funeris mei. (*Cod. diplom. ital.*, col. 1938.)

1446. — Et premièrement lesd. homes d'armes sont armez voulentiers, quand ilz vont en la guerre, de tous harnois blanc, c'est assavoir curasse close, avant-braz, grans garde-braz, harnois de jambes, gantelez, salade à visière et une petite bavière qui ne couvre que le menton. (*Traité anonyme du cost. milit. franç.*, édit. Belleval, p. 1.)

1480. — Et avoit une salade à visière et courte bavière. (Ol. de la Marche, *Mem.*, I, 21.)

1482. — Didier ataindit led. Broche d'un tel cop sus sa bavière qu'il ly fit cheoir, et avoit led. Broche quasy le visaige découvert. (*Journ. de J. Aubrion.*)



V. 1490. — *D'après une estampe. Cartons. de Caut.*

V. 1510. — Et d'une pierre assenèrent led. Porcon sur son armet tellement à la coulée, les cloux qui tenoient sa bavière furent rompus. (J. d'Auton, *ms. Richel.* 5082, f° 52.)

BAVIÈRE (COLLERETTE). — 1578. — Et pourtant mieux lustrer leurs grandes fraises, ou pour mieux dire bavières, de plus de demi-pied de large, comme ils les portent maintenant, ils les peuvent faire teindre en vert s'il leur plaist. (J. de Léry. *Voy. au Brésil*, II, 11.)

BAVIÈRE. — Je cite un exemple de l'antique renommée que l'Allemagne s'était acquise dans la fabrication des armes.

V. 1250. Li nasal li trencha de l'iaume de Baivière.
(Fierabras, v. 1262.)

BAVOIR. — Lieu de réunion et de causerie, parloir.

1655. — Maison située paroisse de Ste Eriaise... avec une vigne par derrière soubz le bavouer qui est ès cloistres de l'église S. Hilaire. (*Arch. de la Vienne*, cote 1099.)

BAYART. — Le bayart d'hôpital est un grabat en forme de civière dont voici la figure; le bayart roulant est une brouette ou un chariot dont on se sert encore aujourd'hui pour barder. Voy. BARE.



V. 1240. — *Biblioth. Richel. ms. fr. n°* 403, f° 43 v°.

1239 — Pro uno clerico qui portabat *le boicart*, et pro tunneis datis, 50 s. — Clericus anglicus qui portat *le beart.* (*Cpte de l'hôtel. Coll. des histor. de Fr.*, t. XXII, p. 602-3.)

1321. — Ay ordené que en lad. maison ait perpétuellement 16 lits bien estoffez et 2 grands lits que on appelle bayards pour couktier les povres trespassans. (*Fondat. de l'hôpital S. Julien de Lille*, ap. Monteil, XV° *s. Hist.*, I, note 60.)

1384. — 2 grans bayars de fuste achaptes pour le fait dud. palais, 6 s. (*Cptes des bâtim. du duc de Berry à Riom*, p. 29 v°.)

1395. — A Jehan Amonet, roer, pour appareiller 2 béars pour porter les grans piarres, 3 s. 4 d. (*Cptes de Nevers. Bull. de la Soc. nivernaise*, 2° ser., t. III, p. 446.)

XV° s. — Les 2 lits du bayart ou couchent les povre enfans a S. Bertin. (La Fons, *Gloss. ms. Bibl. d'Amiens.*

1426. — N° 7. Une escale, ung bayart ou civière et ung petit peyrol. (*Inv. du chât. des Baux.*)

1563. — Les quelles plantes, les unes seront portées dedans vaisseaux de terre, les autres sur certains engins faits en forme de bayards ou brouettes. (Palissy, p. 73.)

BAYETTE. — 1582. — Bayettes ou revesches de Flandres et autres semblables estofes, doibt pour chacune pièce 10 s.

Bayette d'Angleterre, la pièce contenant depuis 23 aulnes jusqu'à 36, pour pièce 8 s. — Bayettes doubles, la pièce contenant depuis 46 aulnes jusques à 52, 16 s. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

1723. — Bayette, étoffe de laine non croisée, fort lâche et tirée à poil d'un côté. C'est une espèce de revêche ou de flanelle très grossière et très large. (Savary.)

BAYONNE, BAYONNETTE. — La ville renommée dès 1528 pour ses arbalètes a laissé son nom à la coutellerie qu'on y fabriquait. La dague de Bayonne, transformée à une date du XVI° siècle que je ne saurais préciser, est devenue la bayonnette, grâce à la forme particulière de sa poignée qui rendait facile son adjonction à l'extrémité de l'arquebuse; mais le défaut de cet emmanchement primitif était d'en faire un obturateur de l'arme à feu. Il dura néanmoins jusqu'aux dernières années du XVII° siècle, et fut alors remplacé par la bayonnette à douille.

Les produits très divers de la manufacture de Bayonne ne peuvent se distinguer que par leur poinçon qu'il serait intéressant de rechercher.

1528. — Si fanno a Baiona bonissime balestre. (*Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 16.)

1556. — Pour une escriptoire garnie d'un pendant de soye avecque un trancheplume de Bayonne, avesques 2 plumes de Hollande.

3 tranchesplumes de Bayonne pour servir à la garderobbe dud. Sgr. (*Cptes de Henri II, Bibl. Rich.*, n° 10406, f°s 16 v° et 21.)

1560. — Pour une escriptoire garnye d'un canivet de Bayonne, de plumes de Hollande et de tresses de fine soye, 10 s. t. (3° *Cpte roy. de David Blandin*, f° 131.)

1565. — It. Nul ne peult garnir aulcuns poignarts de Bayonne, dagues vieilles ou neufves ou allumelles telles qu'elles soient, de yvoire, d'ébeines, de brésil et de corne noire, s'il n'est maistre coustelier, doreur et graveur sur fer et acier de nostre ville de Paris. (*Stat. des couteliers, doreurs et graveurs*, etc. *Arch. Y.* 12, *reg. des bannières*, t. VII, f° 11 v°.)

1577. — A Arnault du Vergier, marchand et bourgeois de Larochelle, 8 l. pour 2 dagues de Bayonne livrées à la royne. (*Cptes de la cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XI, p. 417.)

1591. — N° 666. 2 poingnards de Bayonne garnis chascun d'ung poinson, 2 cousteaux, la guayne de velours noir garnie d'argent doré. Les 2 estimés 6 l. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

1611. — A Kinde of small flat pocket dagger, furnished with knives; or a great knife to hang at the girdle like a dagger. (Cotgrave.)

1614. — Se trouve une baionette à lo.. estie, le fond

d'argent et le dessus de fer relevé de petits personnages en bosse et le bout a 4 quartz enrichi de mesme figure.



Fin du XVIe s. — *Coll.* Ressman.

... Une bayonnette anticque, façon d'Allemagne, la lame à flamme, le manche de bois sur le quel sont empraintes diverses armoiries, le fourreau de velours rouge, le bout d'argent doré avec les cousteau et poinçon, donnés à feu Mond. Seigneur par Jacques du Caney. (*Inv. du duc de Lorraine à l'hôtel de Salin.*)

1655. — A présent on y fait (à Bayonne) de meilleures dagues qu'on appelle des bayonnettes ou des bayonnes simplement. (Borel, *Trés. des rech. et antiq. gauloises.*)

1663. — A Dresde 100 halebardiers etoient en haie, les uns avoient des fers de halebarde au bout de leurs mousquets. (Monconys, *Voyages*, t. II, p. 249.)

1678. — La bayonnette est à peu près de la longueur du poignard. Elle n'a ny garde ny poignée, mais seulement un manche de bois de la longueur de 8 à 9 pouces. La lame est pointue et taillante, longue d'un pied et large d'un bon pouce. (Gaya, *Traité des armes*, p. 17.)

1690. — *Bayonnette.* — Dague, couteau pointu qui n'a que 2 petits boutons pour garde, qui est venu originairement de Bayonne. (Furetière.)

BAZIN. — L'Inde, qui le fabrique encore, exportait ce tissu dès le XIVe siècle, ainsi que j'ai pu m'en convaincre par un lambeau monochrome extrait d'une tombe de cette époque. C'est une étoffe croisée, de coton, chaîne et trame. Parmi les produits modernes d'Alençon, Lyon, Paris, Rouen, Toulouse, Saint-Quentin, Cambrai et Troyes, ces derniers se distinguent par leur chaîne de fil ou de chanvre.

1562. — Autre chasuble et 2 courtibauts de toille d'or et de bazin. (*Relat. du pillage de l'égl. d'Aubeterre. Bull. de la Soc. archéol. de la Charente*, 3e sér. t. IV, p. 359.)

BÉATILLES. — Toiles de coton claires et crépées, répondant parmi les mousselines aux noms modernes de tarlatanes et d'organdis. Par métonymie le mot s'est appliqué aux agréments de la coiffure des dames.

1492. — A Jacques Lorignières, varlet de chambre et joueur de manucorde de lad. dame, 70 l. t. pour l'achapt de plusieurs béatilles. (*Trésorerie d'Anne de Bretagne, Arch. KK.*, reg. 83, f° 54.)

1494. — A Berthommer Serre, guimplier, demeurant à Lyon, pour 4 douzaines de béatilles doubles, par luy faictes du commandement et au deviz d'icelle dame, la somme de 205 l. t., les quelles béatilles ont esté baillées et livrées ès mains de lad. dame en la ville de Lyon, à 2 ducats pièce, avec une grant ceinture large d'or de Florence et de soye cramoisie franchée aux 2 boutz. (*Ibid.*, reg. 84, f° 113.)

V. **1500.** Demoiselles pour paroistre gentilles
Portent ennuyt de si justes coquilles,
Qu'il semble advis qu'elles soient descoeffées
Et par dessus ont belles béatilles
Couvertes d'or et de pierres subtiles.
(*Les pardons de S. Trotet.*)

1527. — Les béatilles — the frontler of velvet. (De Guez, p. 507.)

1575. — Les marchands de Malabar y prennent (à Chaul) aussi des béatillas, comme ils disent, qui sont toiles très subtiles propres pour la coiffure des femmes. Et faut icy noter la différence du *Bairamé* aux béatillas, car celles cy sont bien toiles fort subtiles mais non pas lissées. (Belleforest, *Cosmographie*, part. 2, col. 1603.)

1611. — *Béatilles.* — Trinkets or vaines toyes wherevith finical people decke themselves, trifles, nifles odde attires. (Cotgrave.)

1645. — Villa de Azcoytia. Labra mucho hierro y beatillas. (Mendez Silva, *Poblacion gen. de Espana. Prov. de Viscaia*, c. 17, p. 240.)

1688. — *Béatilles.* — Toiles de coton viennent à Marseille des Indes par l'Angleterre et la Hollande. Leur prix est de 9 liv. la pièce de 6 cannes. (Carfeuil, *Tableau du comm. de Marseille.*)

1723. — *Bétilles.* — Mousselines ou toiles de coton blanches qui se fabriquent aux Indes orientales, particulièrement à Pondichéry. Il y a 3 sortes de bétilles La première appelée simplement bétille qui est un peu grossière... la 2e sorte nommée bétille organdy a le grain rond et est très fine. La 3e sorte qui s'appelle bétille tarnatane est fort claire.

Ce sont aussi des toiles de coton blanches qu'on apportoit autrefois en France pour les y peindre de diverses couleurs. Les unes sont de 16 aunes, et d'autres de 20. Les bétilles rouges et blanches qui viennent du Bengale ont à peu près le même aunage. (Savary.)

BEAUVAIS. — Du XIIIe au XVe siècle, Beauvais, ou mieux le Beauvoisis, et en particulier Savignies, avaient répandu dans le commerce des vases de toute sorte, mais spécialement des grès dont cette contrée a conservé pendant deux cents ans le monopole presque exclusif. On sait que le grès est dû à la cuisson à haute température des argiles sablonneuses qui, par fusion de la silice qu'elles contiennent, prennent l'apparence et la dureté des roches de ce nom, et, devenues imperméables, dispensent de l'emploi des vernis plombeux.

Au XVe et surtout au XVIe siècle, le développement des fabriques rhénanes et belges de Siegburg, de Raeren, du Limbourg et des Flandres a relégué à une place secondaire cette spécialité de l'industrie beauvoisine qui continue néanmoins à faire avec succès les vases à boire appelés godets (voy, ce mot), mais ces grès s'écartent absolument de la poterie sigillée.

1180. — Post modum lana sandicis [varence] vel sindicis [vedli] ad modum populi belvacensis opem sorciatur, ut tinctura crebro condimento granee [brasyl] inebrietur. (Alex. Neckam, *De utensilibus*, p. 107.)

V. **1190.** — Grans cols se donent ès esen de Biauvais.
(Raoul de Cambrai, p. 81.)

1250. Que del col ne tolirent la targe belvoisine.
(*Chanson des Saxons*, t. I, 22.)

1530. — Cruse to drinke in — *Pot de Beauvais* (Palsgrave, 210, 2.)

BECDASNE. — Pot à eau avec ou sans couvercle, à fond plat, à bec saillant, étroit et terminé dans le prolongement horizontal du bord supérieur du vase. Le becdasne, dont la forme est à peu près celle de la canette moderne et la capacité celle du broc, se range, à cause de sa destination, parmi les aiguières. Il était muni d'une anse latérale ou d'une bride pour le suspendre. Comme l'aiguière, il a pour complément le bassin. La réparation des becdasnes de chaudronnerie allant au feu ne comportait aucune soudure à l'étain, mais seulement le rapport de pièces clouées à rivets.



XVe s. — A. *Biblioth. de l'arsenal* n° 109. — *Autre becdasne en étain. Coll. de l'aut.*

1379. — N° 1674. 2 bassins et 2 becdasnes d'argent blanc sans couvercle, pes. 19 m.

N° 1677. Un pot à ance à becdasne et a ou couvescle ung escusson taillié des armes de France, pes. 6 m. 7 o. (*Inv. de Charles V.*)

1387. — A Thierry Lallemant, chaudronnier... pour 2 besdasnes pour porter l'eaue des bains de Mad. Jehanne de France (nouvellement née) et pour servir en la chambre, 40 s. p. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 111.)

1391. — Au même... pour 2 besdanes d'arain... pour servir à porter l'eaue des bains de lad. dame (la reine) et desd. dames et damoiselles, au pris de 20 s. p. la pièce. (*Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 1.)

1398. — Un grant estuy de cuir bouilly armoyé aux armes de France... pour mettre un grant pot d'argent fait en façon de becdasne, pour servir en lad. cuisine, 32 s. p. (10e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 34.)

1420. — Une aiguière d'or faite en manière de becd'asne, à une ance dessus, poinçonnée à bergiers arbres et anges et brebis, esmaillée sur le couvescle d'une demy ymage de N. D., pes. 2 m. 1 o. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1424. — *Inventaire de l'espicerie.* — Une esguière d'argent blanc, plate de dessoubz à un biberon en façon d'un bec d'ane, pes. 4 m. 3 o. (*Ibid.*)

1478. — Art 2. Ne pourront lesd. fondeurs ne caudreliers mettre blancque saudure à pos de coivre, férieux, becq d'anes ne autre chose de coivre métans au feu, mais porront resauder par fonte les piez, panches, volées et autres menaing qui seroient ausd. ouvraiges, de potin ou mettre arain à cleox ès lieux où il seroit nécessaire. (*Stat. des fondeurs et caudreliers d'Abbeville. Arch. d'Abbev., reg. des métiers*, p. 322.)

1505. — En la cuisine... ung becd'asne d'arain à servir aux bains, pes. 6 liv., prisé 13 s. 4 d. t. (*Inv. de l'évêque de Metz*, p. 109.)

1514. — 2 becdasnes d'arrain rapiessez, tenant chaseun ung seau ou environ, prisez ensemble 14 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 3.)

1583. — N° 61. Ung bec d'ane et une petite poisle ronde d'airain telz quelz, prisés ensemble 25 s. t. (*Inv. d'Anne de Nicolay.*)

BEC-DE-CANE. — Forme très large et camuse des bouts de la chaussure. Les débuts de cette mode, qui succéda à celle des poulaines, datent du règne de Charles VIII.

1554. — Quant les hommes se fascherent de cette chaussure aigue que l'on nommoit la polaine l'on fit d'autres souliers qu'on nommait becs de cane, ayans un bec devant de 4 ou 5 doigts de longueur. Depuis furent faites des pantouffles, etc. (Guill. Paradin, *Hist. de Lyon*.)

BEC-DE-CORBIN. — Bec-de-corbin, de faucon, d'oisel, d'oustarde, s'entendent de la pointe aiguë et crochue d'un marteau ou d'une hallebarde. En 1478, Louis XI se donna une garde de cent gentilshommes nommés les becs-de-corbin; elle fut doublée sous François Ier et existait encore en 1650.

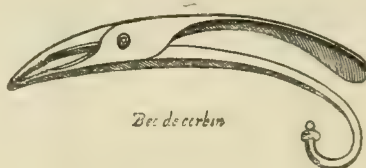


V. 1400. — *Bronze. Coll. de l'aut.*

1453. — Le suppliant print une hache nommée bec de corbin *alias* de faulcon. (*Arch. JJ.* reg. 185, pièce 301.)

1547. — Les 200 gentilshommes en deuil portant leurs becs de corbin. (*Obsèques de François Ier. Reg. du Parlement, ap.* Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 735.)

1591. — N° 756. Ung petit vase à bec de corbin doré par les bords à simple taille, relevé en bosse, pes. 1 m. 5 o. : 29 l. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)



1570. — Dalechamps, *Chirurgie françoise*, p. 575.

1610. — Cent gentils hommes de la garde qu'on appelle par noms corrompus à cause de leurs armes, becs de corbin, pour ce qu'elles ressemblent à un bec. Ces becs de corbin anciennement estoient appelez sergens d'armes. (*Sacre de Louis XIII, Cérémonial franç.*, t. I, p. 448.)

BEC DE FAUCON. — 1395. — Défense de porter... bastons que on nomme becs de faucon... sur 60 s. de fourfait. (*Bans des magistrats de Lille*, — La Fons, *Artill. de Lille*, p. 44.)

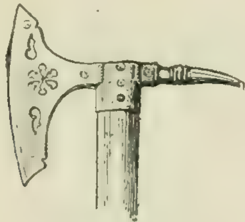
1411. — Un petit bec de faucon d'acier, qui est à Charenton. — 3 becqs de faucons armoyez des armes de France. (*Inv. de l'ecurie du roi*, fos 117 et 118 vo.)

1431. — Ung petit bec de faulcon et une main pour ung cappitaine... une haiche à bec de faulcon sans dague. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 317.)

1465. — 400 haches de guerre, tant à bec de faulcon que autres. (*Le Jouvencel, ms. Bibl. Richel.*, f° 146 v°.)

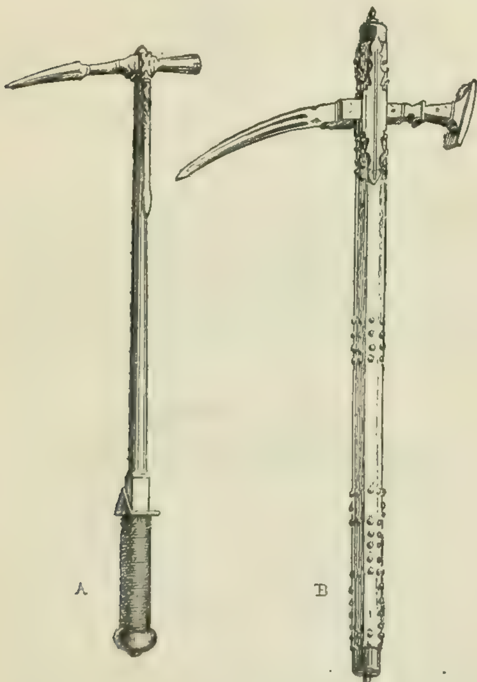
1467. — Led. Sohier qui estoit de costé dud. cabaret contre un huis... haulsa ung baston qu'il avoit qu'on appeloit ung becq de faucon. (Jacques Duclercq, *Chron.*, p. 195.)

1476. — Un vieil coustel nommé becquoysel. (*Arch. JJ.*, reg. 206, pièce 1055.)



XVe s. — *Italie. Coll. de Vaut.*

1520. — A l'entour dud. légat y avoit 4 laquais... et avoient en leurs mains chascun un baston doré par le bout et un bec de faucon pareillement doré. (*Cérémonial franç.*, t. II, p. 737.)



XVIe s. *Coll.* W. Riggs.

1547. — Les 200 gentilshommes de la maison avec leurs becs de faucon, à cheval, en deuil, portans les 2 enseignes aussi dans le fourreau. (*Obseques de François Ier*. Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 729.)

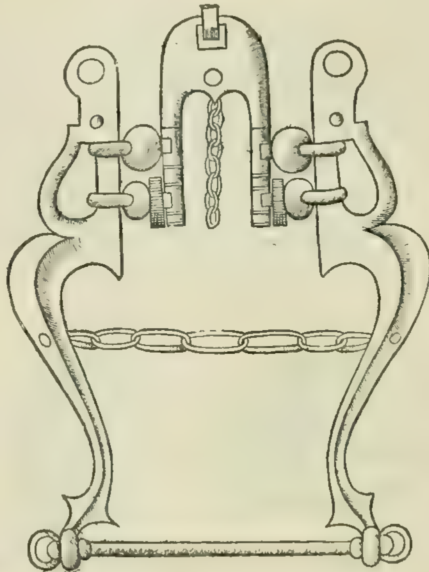
1572. — Un bec de focon à haulte taille, empoincté de diamant, prisé 50 s. t. (*Inv. de Claude Gouffier*, p. 570.)

BEC D'OUSTARDE.

1480. Cannoniers laissez vos bombardes,
Piétons laissés voler vos picques,
Mignons laissez chevaulx et bardes
Vos grands battons, vos becs d'oustarde.
(Coquillart, p. 2.)

BÊCHE (MORS A. — Pas d'âne d'un mors.

1387. — Pour 2 mors de Flandres à bèche pour 2 roncins qui ont forte bouche. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 123.)



1559. — *D'après* Laurent Ruzé, f° 37.

BECQUEROLLE. — Potence à pendre les enseignes.

1507. — Art. 6. Au regard es menus ouvrages comme boetes à épiciers, tabeuriers, becquerolles, estendarts et autres choses qui ne sont point de grande conséquence, ils pourront estre peints de matières et couleurs qu'il plaira aux marchands et acheteurs. (*Stat. des peintres-sculpteurs de Rouen.*)

BEDOIL. — Arme ou serpe portant au dos une pointe parallèle à la hampe.

1444. — Le suppliant, d'un bedoihl ou serpe emmenchée en ung baston qu'il portot, donna ung seul coup sur la jambe à icellui Rousseau. (*Arch. JJ.*, reg. 176, pièce 351.)

1451. — Ung baston ferré appelé bedoil, tirant sur la façon d'une vouge. (*Ibid.*, reg. 185, pièce 198.)

1621. — Ne pourra estre fait par autre que par lesd. maistres faures aucunes serpes, pics, bedouchs, volans, doladoires, coignées, achots, marteaux taillans pour les massons. (*Stat. des forgerons de Bordeaux*, p. 493.)

BEFFROI. — Machine de guerre plus connue sous le nom de *chat*, voy. ce mot.

BEDON. — Tambour à caisse hémisphérique comme les atabales et les nacaires de la cavalerie. Cette forme est très clairement définie dans le Dictionnaire de Ph. Monet.

V. **1250.** Et voit qu'en la cèle au roncin
Si avoit pendu un bacin
Dont en fet as anes peor,
Moult par estoit baus li tabor.
De lès le tabor à l'arçon,
Avoit atachié un faucon.
(*Rom. du Renart*, t. III, p. 222.)

1416. — Une houppelande et un chapperon donné par la royne à un nommé Pierre de Ryon, joueur de bedon, 6 f. 13 s. 8 d. (*Cpte d'Isabeau de Baviere*, p. 637.)

1465. Plaisirs mondains joyes esbatemens,
Adieu colliers, surceintes, paremens,

Adieu bedons, clerins, harpes, trompettes.
(Martial d'Auvergne, *Vig. de Charles VII*, t. II, p. 31.)

1507. Estradiots au son de leurs bedons
Courent chevaulx font bruire leurs guidons.
(J. Marot, *Voyage de Gênes.*)

— Devant le roy cent suisses marchoient,
De jaune de rouge aornez et vestus;
Fifres, tambours adoncques bedonnèrent
(*Id.*, *Voy. de Venise.*)

1635. — Perle barroque, faite en bedon, plate d'un coté, ronde de l'autre. (Ph. Monet.)

BÈGE. — Beige. Couleur de lainages faite d'un mélange sans teinture de brun foncé et de blanc.

1233. Lors serai moines blancs ou noirs,
Grivelés, bruns ou bis ou bèges.
(*Miracles de Notre-Dame.*)

BÉGUINE (ORFROI DE. — Travail à réseau de dentelle, dont les béguinages de la Flandre restèrent longtemps les ateliers les plus célèbres.

1379. — N° 1121. La chasuble de lad. chappelle pourtraicte à ymages, à un orfroy de béguine. (*Inv. de Charles V.*)

BÉHNÉSÉ. — **1153.** — C'est à Behnésé (Égypte, à sept journées du Caire) qu'on fabrique les tissus précieux qui tirent leur nom de celui de cette ville, et servent à faire des habits royaux et des vêtements pour les personnes considérables...
La longueur de la pièce d'étoffe est toujours de 30 aunes plus ou moins et le prix s'en élève à environ 200 mitscal la paire. On ne fabrique aucun de ces tissus, soit en laine soit en coton, soit riche soit commun, sans y inscrire la désignation de l'espèce, afin que le chaland sache bien ce qu'il achète. C'est un usage ancien qui subsiste encore de nos jours. Du reste, ces étoffes sont partout très estimées soit pour vêtements soit pour meubles. (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 128.)

1356. — On fabrique à Behneçah, d'excellentes étoffes de laine. (*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. I, p. 96.)

V. **1420.** — Behnésa est situé à l'occident du Nil; on y fabrique des tapisseries qui portent le nom de Behnésaiah, des robes brodées, des étoffes royales et de grandes tentes. On y fait des tapis dont un seul à 30 coudées de long et dont une couple se vend 200 mithkals d'or. Lorsqu'on fabrique une robe de laine ou de coton, un tapis, un manteau, on ne manque pas d'écrire dessus le nom de celui pour lequel il est destiné. Cet usage subsiste de temps immémorial. (Makrizi, *Descript. de l'Egypte, ms. arabe*, 682, f° 130 v°.)

BÉKIRAN. — **1158.** — Békiran (Espagne) est un lieu fortifié qui à l'importance d'une ville. Il s'y fabrique des étoffes blanches qui se vendent à très haut prix et qui sont de longue durée. Elles sont incomparables sous le rapport du moelleux et de la souplesse du tissu. C'est au point que pour la blancheur et pour la finesse elles égalent le papier. (*Géogr. d'Edrisi*, t. II, p. 38.)

BÉLAINGE. — Lainage commun comme tiretaine ou droguet.

1477. — Ung corset à vestir avec un peu de bélainge pour faire unes chausses. (*Arch. JJ.*, pièce 1151.)

BELETTES. — Pièces d'un manteau de cheminée. Le mot s'applique, dans la citation suivante, aux deux costières, aux deux pilastres, à la frise et à la tablette d'un chambranle.

1498. — 6 membrures servans à faire les belettes de lad. cheminée. (*Cptes municip. d'Abbeville, Bibl. Richel. ms.* 12016, f° 114 v°.)

1512. — Eloy Roze, carpentier (à Béthune), pour les belettes et cayères d'une cheminée. (La Fons, *Gloss. ms. Bibl. d'Amiens.*)

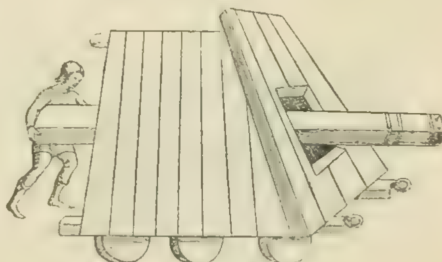
BÉLIER. — Machine de guerre connue des Romains, des Grecs et même des Hébreux, mais à laquelle le moyen âge apporta des modifications intéressantes à noter.

V. **1200.** — Compositio arietis ad muros n° 270. — Anteriores pedes 3; facias cubitorum 5, medios cubitorum 4, posteriores cubitorum 3. Rote autem alte unius semis palme; gresse 4, Z circinas et in medio pertundis, secas columnas, et in minutis rotis usque ad 1 unciarum cooperiens, et super connexionem facies et contiges cum meura astringens arietes et contexes funibus, proteges cum corio et super filtris cooperies, et super filtra coria; et super coria arenam Z 4. Et super arenam lanam et non moveatur ipsa arena et desuper coria. Tales autem habeant ipse columne cardines ut non moveantur, quia contigantur intus, et rotis suppositoria suppones et ipso ingenio conjungas muro et labores indubitanter. (*Mappe clavicula*, extr. de l'*Archæologia*, t. XXXII, p. 237.)



1472. — *D'après* Valturi.

V. **1450.** — Machina ista cum ariete proprium nomen ejus est testudo, ad similitudinem testudinis que extra collum et caput emittit et postea intus caput remittit. Ista machina est composita lignaminibus trabunculis et nidellis, et aliquando tegitur corio bubalino sive bovino sive assinino corio crudo. Quando est adaptata muro causa frangendi murum castelli ne recipiat detrimentum acque callidi sive olei sive vini bolliti, et intus stare debent pedites ad ducendum eam. (Paulus Santinus Ducensis, f° 74.)



V. 1460. — *D'après* Paulus Santinus, *Biblioth. Richel., ms. lat.* 7239, f° 74.

BELLEAU. — Paillasse faisant basquine et retenue par un surfaix au dos des bêtes de somme.

1530. — Et n'avoit led. cheval sur le doz en lieu de selle fors ung petit de paille enclose en vieille toille que l'on nomme en vulgaire ung belleau. (Perceval, f° 21.)

BELLEBOUCHE. — Grand chaudron de cuivre ferré d'une anse et de cercles reliés par des tringles.

1380. — Guillaume de Lagny, pour ferrer de neuf

2 belles bouches, 4 chauderons bastars et 4 autres chauderons miranz (étamés) pour l'office de cuisine, 22 l. 8 s. p. (D. D'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 74.)

1420. — Un grant chauderon d'arain appellée belle bouche, tenant environ 6 seaux. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 6280.)

1421. — Jehan Becquet, chauderonnier, pour une belle bouche neuve ferrée par bandes, 102 s. p. (D. D'arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 282.)

BELLECHÈRE. — Nourriture et accessoires des dépenses de bouche, et aussi un chaudron.

1451. — Pour la belle chère lesd. 3 jours et demi, au logis de monseigneur.

1455. — Aud. hôte, pour la belle chière d'un mois que mond. Sgr a été logé à l'hotel, c'est assavoir pour le bois à cuire la viande, sel, verjus, vinaigre, moutarde, potage et huile, 2 écus, valent 55 s. (*Dép. de Mgr de Taillebourg.* — Marchegay, *Notices sur l'Anjou*, 1872, p. 352, 6.)

1527. — 2 pelles de fer et 6 chaudrons appellez bellequières, de cuyvre. (*Inv. de Ravestain*, f° 18.)

BELUQUE. — Mantelet ou mante, Voy. BERNE et BERNUCHE.

1496. — Pour 3 beluques, 2 grandes et une moyenne baillées à mad. dame, pour mademoiselle le huitième jour de novembre, 6 l. 5 s. (*Dép. de la Ctesse d'Angoulême, ms. Rich.* 8815, f° 33 v°.)

BENCILLON. — Socle, cul-de-lampe.

1517. — Sur le quel (autel) pose une belle et dévote ymaige de Notre-Dame et au dessus ung chappiteau bien richement doré avec les bencillons paincts très richement. (*Voy. de la reine de Sicile à Clairvaux. Ann. archéol.*, III, p. 226.)

BENEL. — Tombereau à deux roues dont la capacité normale devait correspondre à la banne, c'est-à-dire à un demi-mètre cube. Voy. BANNEL.

1377. — De mener chascun an esd. terres 80 benelées de fiens. (*Arch. MM.* 30, f° 75.)

1460. — En 1418.) Et au quatrième jour feurent mis (le c^te d'Armagnac et autres) sur beneaux basses et menés hors Paris. (*Mém. de S. Rémy*, ch. 86.)

1498. — Pour avoir pris et chargié à son benel... le nombre de 1021 bennelée de cailloux et de sablon. (*Cptes d'Abbeville, Bibl. Rich. ms.* 12016, p. 134.)

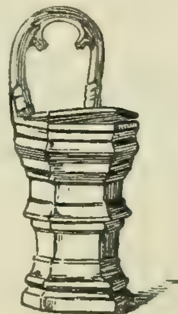
BÉNITIER. — En souvenir des fontaines qui, dans les premiers siècles, servaient aux ablutions, le culte



XIIe s. — *Benitier d'église en anthracite, provenant d'Angleterre. Coll. de l'aut.*

catholique a adopté, dès l'époque carlovingienne, l'usage des bénitiers fixes à l'entrée des églises et l'a conservé en en réduisant toutefois les proportions. Un certain nombre de ces cuves de pierre, qui datent du moyen âge, existent encore.

Le bénitier manuel ne semble pas beaucoup moins ancien, si l'on en juge par ceux que possèdent les trésors d'Aix-la-Chapelle et de la cathédrale de Milan. Leur forme est celle d'un seau, quelquefois de matière précieuse et d'un travail d'imagerie fort compliqué La modification la plus sensible de ce type connu et usuel, est celle du bénitier de chevet que distingue souvent sa partie plate adossée à la muraille des chambres. Nous donnons ici un exemple de cette dernière espèce. Voy. ANCEAU et AIGUEBENESTIER.



XVe s. — *Bénitier de chevet en bronze. Coll. de l'aut.*

1360. — Un bénaitier, d'argent doré, tout plain, grelle par le bas et large par la guelle, et est saint par le milieu d'un euvre fait en manière d'un souage et a, en l'ance sur le milieu d'an haut, un anel à touret, et a son aspergès quarré à 3 neux, et poise en tout, 5 m. 1 o. 12 den. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 30.)

1380. — Ung eauebenoistier et son arpergès d'or, que l'on meet au chevet du roy, de nuyt, tout ront, cizellé par dehors à lozanges et fleurs de liz, pendant à une chaisne d'or, pes. 3 m. 1 o. d'or. (*Inv. de Charles V*, n° 254.)

1391. — Avoir rappareillié et mis à point un eaubenoistier d'argent blanc pour la royne. C'est assavoir, refaiz les 2 boux de l'ance, mis en ycelui un annelet et un crochet à le pendre au chevez de lad. dame. (3e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 80.)

1392. — Refait les orillons d'un eaubenoistier d'argent en façon d'un chauderon, pour tenir l'ance d'icelui. (4e *Cpte du même*, f° 145.)

V. **1400.** — Ung benoistier avec l'aspergès d'argent à 4 évangélistes. (*Inv. roy. alphabétique.*)

1416. — Un benoistier de cassidoine, à 2 ances de mesme, et dessus a une ance d'argent doré et 2 serpens entortilliez l'une en l'autre, pes. 5 m. 6 o. : 16 l. t.

Un autre benoistier de cristal où il a 2 serpens volans qui font l'ance, d'argent doré, 12 l. t. (*Inv. du duc de Berry*, 185 et 860.)

1471. — Ung petit benoistier de racine de bouys ouvré à ymages, et au davant a une ymage de Notre-Dame de Pitié. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 22.)

1494. — Uno sechello da aqua sancta de arzento smaltato cum lavorieri reportati suso et dorati, facto a forma di brenta, cum dui dalfini et uno tondo per manicho dorato, nel quale tondo li e l'arma Ragonese da uno lato et da l'altro l'arma de la casa, tuto biancho dentro, cum una cornize in mezo tuta dorata, cum parte de li smalti guasti et col suo asperges de arzento smaltato, cum tre vere dorate. — Pesa in tutto, omnibus computantis, onze 33. (*Inv. di guardaroba Estense*, p. 28.)

1510. — Un benitoir de coeuvre. (*Arch. de Douai, reg. aux testam.*, f° 189.)

1548. — Maistre Nycolas sera tenu de tailler et copper ung beneyti de pierre de marbre... jouxte la forme d'ung patron faict et pourtraict en ung follet de papier. (*Marche cit.*, Laborde, *Glossaire*, v° *Patron.*)

BENUS. — Ebénier, bois d'ébène, voy. ce mot.

1180. Cius arbres a à nom benus
(*Floire et Blanceflor*, v. 603.)

1260. — Nus tabletier ne puet faire tabies de quoi li un fuelles soit de buis et li autre de fanne, ne mètre avec buis nule autre manière de fust qui ne soit plus chier que buis, c'est assavoir, cèdre, benus, brésil et cyprès. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 68.)

BEQUEREL. — Agneau d'un an.

1397. — Le quel prestre dist aud. exposant qu'il avoit 24 ou 25 bequereaulx ou aigneaulx... les quelles bestes, appellées bequeraulx aud. pays de Caux, sont bestes à laine qui de nouvel ont accompli leur premier an. (*Arch. JJ.*, 152, pièce 59.)

BER. — Fer de pique ou de flèche, d'où *berser* que Froissart applique aux blessures de l'amour.

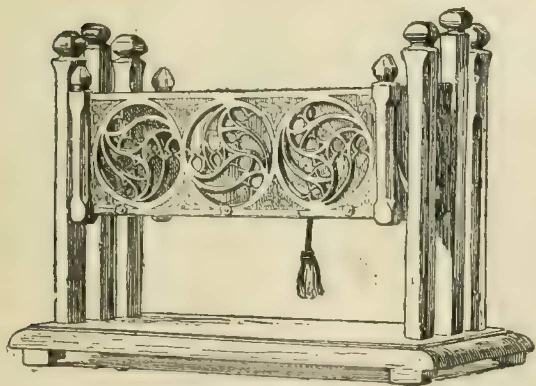
V. 1250.
En sa main tint .I. dart dont le ber fu d'achier.
(*Gaufrey*, v. 6471.)

1393. J'en nommeroie ja un cent,
Voir, par Dieu, un grant millier,
Qui tout en ont été bersé,
Ardamment espris et arsés.
(Froissart, *Poés.*, p. 390.)

BERCEAU, BERS, BERSEIL et BERÇOIRE. — La distinction du berceau et de la berçoire n'est pas toujours faite dans les documents anciens ; il y a lieu néanmoins d'établir entre ces deux objets une réelle différence.

Dans les berceaux à pièces solidaires et rigides, même quand les patins se terminent par des courbes destinées à leur imprimer un mouvement d'oscillation, il n'y a point, à proprement parler, de berçoire. Dans ceux dont la couche intérieure mobile est reliée par deux tourillons à des montants fixes et posés sur un soubassement qui l'est aussi, c'est à ce bâtis dormant que s'applique le nom de berçoire.

Un exemple de chacun de ces deux types est emprunté à des objets ayant servi à contenir des reliques des saints Innocents, ou peut-être quelque fragment tel qu'on en rencontre dans l'inventaire de la cathédrale de Reims.



XVe s. — *Berceau reliquaire en bois sculpté.*
Coll. de l'aut.

Les berceaux de parement étaient munis de pavillons avec rideaux, chevets historiés, piliers et garnitures. Le bois d'ébène, employé spécialement à la cour de Louis XII, était considéré pour les enfants de France comme un préservatif de la peur.

1387. — Jehan Lehuchier, demeurant à Paris... pour un berseil de bors d'Illande avec la bersouère... pour berser mad. Jehaune de France, fille de mad. la royne, 8 l. p. (1re *Cpte roy. de Gull. Brunel*, f° 108 v°.)

1393. — A Jehan de Troies, sellier, pour avoir recouvert de drap vermeil, cloé de cloux dorez et rabanné de rubans de soie la bersouère de Mons. le dalphin, 48 s. p. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 28.)

1396. — A Jehan Parchet, peintre, pour 2 biers à berser, l'un grant et l'autre petit, par lui peins, pour l'enffant de la gésine dont lad. dame duchesse est à présent grosse. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 5723.)

1401. — A Raoulet Dugué, huchier, pour un berceul et une bersouère de bort d'Illande à 4 pommeaulx sur les 4 piez, un dossier au chevet boué et ennaisselé tout autour, avecques une bersouère de 4 piez et demy de long et de 2 piez et demi de lé, bordé partout... pour l'enfant de la royne prouchainement venant, 8 l. p.

A lui pour une grant bersouère de 6 piez de long et de 9 grans piez de lé, la quelle a 4 piez et bordée de haulte bordeure, pour servir au grant bersouer de parement, et a un dossier au chevet, 4 l. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 42 v°.)

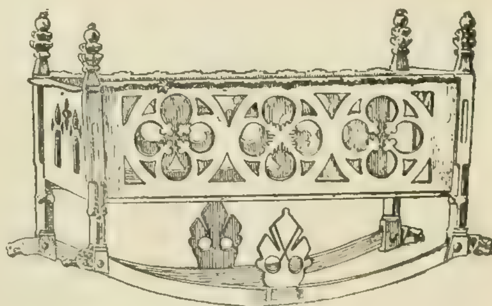
1403. — A Raoulet Dugué, demourant à Paris, pour avoir fait un berceul tout de bort d'Irlande, où il a un escren ou chevet et une bersouère bordée.

It. A Girard de Blainneteau, paintre, pour avoir paint de fin or bruny un berseul et une bersouère pour Mgr Charles (VII) de France. (*Argenterie de la reine*, p. 254.)

1403. — A maistre Jehan du Liege, charpentier, demourant à Paris, pour l'achat de 2 bers, l'un de parement et l'autre pour bercer et nourrir led. enffant ; pour 2 berseulx servant à yceulx bers, 2 cuves de bois d'Illande à baigner et 2 chappelles à ce appartenant, 36 fr.

A Cristophe Besan, paintre et valet de chambre de Md. Sgr, pour avoir paint et doré de fin or bruny aux armes de Md. Sgr de Rethel et de mad. damoiselle, le grant bers de parement... pour led. enffant et une tablette à mettre darrier la teste d'iceilui enffant, où est l'image Notre-Dame, 50 fr. (*Achats pour les couches de la Ctesse de Réthel*, p. 608 et 609.)

1469. — Un grant bers doré à 4 pommettes de cuivre aux armes de lad. dame. (*Inv. de Marguerite de Bretagne*, n° 153.)



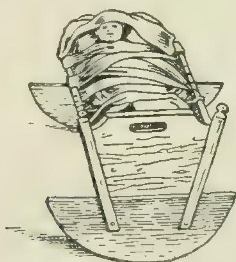
XVe s. — *Berceau reliquaire en cuivre doré.*
Coll. de l'aut.

1472. — Guillaume Poissonnier, orfèvre à Tours, pour un reliquaire en façon de berceau, donné par le roy à l'église de S. Sarny d'Avranches, pour mettre le saint Innocent de lad. église, 230 l. 1 s. (*Cpte roy.*, cit. Laborde, *Glossaire*, v° *Reliquaire*.)

1485. — Il y avoit dessus le bers (de Marie de Bourgogne) un pavillon de damas verd et violet... et les courtines de samyt..., le bers estoit couvert d'ermines arminées, trainantes à terre et un fin drap de crespe dessus et tout autour tapiz veluz. . .

Et doibst estre (au jour du baptême de l'enfant des dames nobles) le bers tendu d'un pavillon carré ou rond de soye ou de saye, mais la soye est plus honnorable et plus riche .. qu'il soit couvert de menu vair..., mais ne le fault point plus grand que le bers n'est, et si il passe les bords du bers de chacun costé quartier et demi, il suffit; car il ne faut point qu'il pende jusques à terre. Il faut que ce soit un hault bers pendant à anneaux de fer entre deux bois comme l'on fait de coustume. (Aliénor de Poitiers, p. 224 et 244.)

1500. — Vit le noble berseau, le quel estoit richement entaillé et d'ung bois noir nommé hebenus, bien cher et bien exquis, croissant aux Indes, dont on fait les berseletz des enfans royaulx pour ce qu'il a la vertu de les garder d'espoventement. (Lemaire de Belges, *Illustr.*, l. 1, f° 49 v°.)



V. 1520. — *D'après* Albert Durer. *La vie de Notre-Dame* pl. 13.

1607. — 5 aunes de bougrand blanc pour doubler le fondz et le dessus de la bersoire, 3 l. 15 s. — Pour la façon de la garniture de la bersoire, de son fondz, dessus, soubzbassemens, 3 rideaux, 4 bonnes graces et les piliers, le tout de damas jaulne chamarré de clinquant garny de franges, crespines et boutons, 50 l. — Pour la façon d'un grant et petit attour de serge jaulne chamarré de passement de soye et frange de soye pour couvrir lad. bersoire, 10 l. — Pour un berceau à mettre dedans la berçoire (une autre) de 4 pieds de longueur avec 8 vifs (vis) argentées et 12 boules pour attacher les passements et toute la tourneure d'icelluy, 28 l. (*Cpte roy. de Pierre Leroux*, f°s 14 v° et 23 v°.)

1669. — Un reliquaire d'argent doré en forme de berceau pesant 7 m. 6 o. dans le quel est du bois de la crèche de Notre-Seigneur, tiré de Ste Marie majeure de Rome par monsieur le cardinal de Lorraine archevesque de Reims qui en fit don à son église la veille de Pasques de l'an 1573. (*Inv. de la cathéd. de Reims*, p. 60.)

BERCELLES. — Presselles de lapidaire, d'émailleur et d'orfèvre.

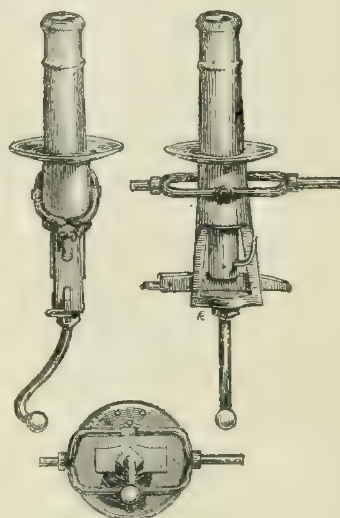
1690. — Petit instrument d'orfèvres fait de léton, qui aboutit d'un coté en petites pincettes et de l'autre en une petite pelle, qui sert à travailler en diamants et en d'autres menus ouvrages. (Furetière.)

1723. — Espèce de petite pincette dont les émailleurs se servent pour tirer l'émail à la lampe. Elle est d'un seul morceau de fer replié en deux, dont les deux branches sont plattes et un peu pointues. (Savary.)

BERCHE, BARCE. — Pièce en fer ou en bronze servant dans l'artillerie de marine aux XVe et XVIe siècles, mais qui fut abandonnée dans le suivant.

Plus courte et plus renforcée que le fauconneau, son calibre se rapprochait de celui de l'arquebuse à croc; son projectile était une ballote de plomb. La berche se tirait aussi à mitraille.

Jal, dans son *Glossaire nautique*, dit que l'art. 60 de l'édit rendu par Henri III (1584) sur le fait de l'amirauté de France, statue que le navire de 30 à 40 tonneaux aura 2 doubles barces; que le navire de 50 à 60 tonneaux aura 4 barces; que celui de 70 à 80 aura 6 barces; que celui de 90 à 100 aura 8 barces, enfin que le navire de 100 à 120 en aura 12.



Berche en fer à chambre et étrier mobiles. — Coll. histor. de l'artillerie danoise. — Longueur totale de la pièce 1^m,50. — Calibre 0,08.

1557. — Encor que nous n'eussions que 3 vaisseaux, ils estoient si bien fournis d'artillerie, qu'y ayant 18 pièces de bronze et plus de 30 berches et mousquets de fer, etc. (J. de Léry, *Voy. au Brésil*, p. 23.)

1600. — Un canon de navire mis sur le chasteau pour saluer, et tire de balle de plomb. (Et. Binet, *Merv. de la nat.*, ch. 19.)

1606. — Pièce d'artillerie plus petite que fauconneaux tirant des balles de plomb... Les seuls vaisseaux de mer les ont retenues et les portent sur le chasteau devant ou sur le gaillart. (Nicot.)

1634. — Berches sont petites pièces de fonte verte. (Et. Cleirac, *Termes de marine.*)

1650. — Sorte d'artillerie ancienne dont on se sert encore ès navires. (Borel.)

1690. — *Barces.* — Espèce de canons semblables aux faucons ou fauconneaux, mais plus courts et plus renforcez de métail et de plus grand calibre. Ils étoient autrefois fort communs sur la mer; maintenant ils sont hors d'usage. (Furetière.)

BERDICHE. — Terme d'origine russe placé ici sans l'appui des textes qui partout ailleurs accompagnent les mots de ce Glossaire, parce qu'il est sans équivalent et aujourd'hui consacré par l'usage. Il désigne une arme de forme très particulière, rare en France aux XIVe et XVe siècles, mais dont l'usage devient fréquent en Suède et en Russie dans les deux siècles suivants.

C'est une forte hache à taillant cambré, dont la longueur moyenne de deux pieds augmente jusqu'à trois ou quatre, et dont l'extrémité inférieure s'attache au bois par une patte clouée et cordée. Sur la hampe méplate, terminée par une bouterolle de fer en forme de cornet, s'observent deux épaulements, le premier au-dessous de l'emmanchure et l'autre dans la partie médiane.

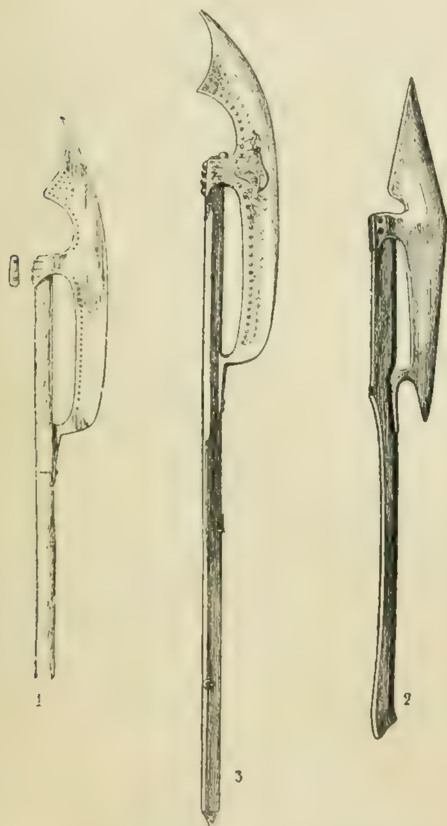
Cette arme formidable, reproduite en 1559 par

Olaus Magnus, archevêque d'Upsal, dans son *Histoire des peuples du Nord* (l. 7, ch. 3) et dans les fresques de cette église où reposent les cendres de Gustave



1274. — A. *Biblioth. Richel. ms. fr.* n° 342 f° 23.
1294. — B. *Ibid. ms. fr.* n° 938, f° 69.

Wasa, était portée par les *trabans* ou gardes à cheval de la suite de ce prince et des Stures. En Russie, la berdiche resta jusqu'au XVIIe siècle l'arme des *strelitz*.



1. *Coll.* L. Carrand. — 2 et 3. *Musée de Tzarskoé-Selo* (*Pétersbourg*).

BÈRE. — Civière, comme bare et bayart. Voy. ces mots.

1527. — Leurs échelles demeurèrent là, qui servoient de bere pour emporter les mors. (*Chron. de J. d'Auton, Bibl. Richel., ms.* 5083, f° 35.)

BERETTIN. — Rousseâtre comme la bure et plus sombre que la teinte appelée beige.

1556. — Le capitaine descendit en terre avec un esquif, contemplant la nature et assiette du lieu et la façon de faire des habitants qui sont de couleur berettine c'est-à-dire entre blanc et noir. (*Navig. de Pierre Alvarez. — L'Afrique de Temporal*, t. IV, p. 397.)

1614. — Ad ogni galeotto si danno 2 camicie... un berettin rosso et un galbano. (Pantero Pantera, *L'armata reale*, c. 13, p. 132.)

BERGAME, (LAINAGES ET TAPISSERIES DE. — **1557.** — Le vin n'y croissant pas à cause de la froidure et le simple peuple, ne pouvant s'addoner au labeur des vignes, est employé à faire des draps et accoustrer les laines qu'on porte presque par toute l'Italie. (Belleforest, *Cosmogr.*, t. II, l. 2, col. 708.)

1593. — Pour 2 aulnes de burat de Bergame, pour frotter les habillemens du roy, à 4 s. l'aulne. (*Argenterie du roi, Bibl. Richel., ms.* 11208.)

1599. — It. Ung tappis de laine, façon de Bergame, de 3 aulnes de long et une aulne de large, telle quelle, estimé 30 s. (*Inv. du chancelier Hurault*, n° 472.)

1690. — Tapisserie grossière faite d'un tissu de laine, de fil ou de cotton, sur le mestier, sans représenter aucunes figures. On les appelle maintenant tapisseries de Rouen. (Furetière.)

1723. — Grosse tapisserie qui se fabrique avec différentes sortes de matières filées, comme bourre de soye, laine, coton, chanvre, poil de bœuf, de vache ou de chèvre. C'est proprement un tissu de toutes ces sortes de fils dont celui de la chaîne est ordinairement de chanvre, qui se manufacture sur le métier à peu près comme la toile.

Rouen, Elbeuf... fournissent une quantité considérable de bergames de toutes les couleurs et nuances; les unes en façon de point de Hongrie, les autres à grandes barres chargées de fleurs et d'oiseaux ou d'autres animaux, d'autres à grandes et petites barres unies sans aucune façon, et d'autres qu'on appelle Chine et écaille parce qu'elles sont remplies de façons qui imitent le point de la Chine et les écailles de poisson. — Il s'en fait une sorte particulière à Rouen que l'on nomme *tortin*, à cause qu'il y entre de la laine torse. Il s'en fait aussi quelques-unes à Toulouse.

Les hauteurs les plus ordinaires des bergames sont de une aune et demie à 1a 3/4, 2a, et 2a 1/2. Il s'en fait néanmoins quelques-unes de 2a 1/2... Il y en a de fines, de moyennes, de grosses ou communes. On leur donne encore le nom de tapisseries de la rue Saint-Denis ou de la porte de Paris parce qu'il s'en vend plus dans ce quartier que dans tous les autres.

Les meilleures se fabriquent à Orival, près d'Elbeuf, et les moindres à Rouen. (Savary.)

BERGE. — Barque.

1453. — It. Pour les berges qui ont esté aud. jardin (d'Angers) lad. année, 30 s. (Lecoy de la Marche, *Cptes et mém. du roi René*, art. 98.)

BERGER (COSTUME DE. — **1491.** — En printemps, bergiers se tiennent assez bien vestus d'abillement ne troup frais ne troup chaultz comme de tiretaine, pourpoins de fustaines, et se fourrent de aignelx plus communément.

En esté, fumes vestus de robes froides et légières, nos chemises et draps (à coucher) sont de lin, car sus tous drap n'en est point de plus froit. Mais avons pourpoins de soye, d'estamines ou toille déliée [1519 : et de sarge ou de toille déhachez.]

En yvers, bergiers sont vestus de robes de laine bien espesse, de drap velu hault tondu, fourrés de renars, c'est la plus chaude fourrure con puisse vestir. Chatz sont bons, si sont conins, lièvres et autres fourrures à long poil qui sont bien espesses. (*Le calendrier des bergers.*)

1500. — Les fers de vos lances sont vos houlettes clères et bien aguisées, aux grosses hantes de mesplier trescé, luisant au soleil tant que mes yeulx en esbloissent. Vos blancs rochetz de coutonie ou de belle toille ressemblent cuirasses polies.

On oit de loing le cliquetiz de vos harnoys, ce sont vos boitelettes, vos couteletz, vos ciseaulx, vos estuitz d'alène et d'esguilles et aussi vos fouetz et corgiez et vos riches panetières bien garnies qui pendent à vos belles sainc-

tures. On se resveille au son de vos clères trompettes, ce sont vos flustes, vos doulçaines et vos joyeuses musettes. (Lemaire de Belges, *Illustr.* l. 1, f° 24 v°.)

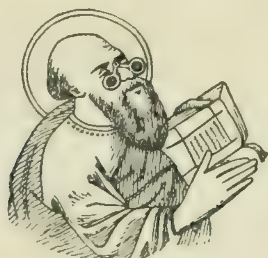
BERGÈRE. — Pièce d'artillerie rangée au XVe siècle parmi les bombardes, mais dont les dimensions se réduisent en 1513 à celles d'une arquebuse à croc. Voy. ce mot.

1480. — Allèrent visiter l'artillerie et une bombarde nommée la bergère, qui moult bien faisoit la besongne. (*Mém. d'Ol. de la Marche*, l. 1, p. 394.)

1513. — Nicolas Robin, fondeur, pour la façon de 12 bergières de fonte de mitaille et à crochets, de 3 pieds de long chacune, du poids de 25 à 30 liv..., 100 s. t. pour chascun cent. (*Arch. de la Cote-d'Or.* — J. Garnier, *l'Artillerie de Dijon*, p. 42.)

BÉRICLE, BÉRIL et BÉSICLE. — Ces trois mots ont, dans la langue du moyen âge, une seule et même signification; s'ils sont pris l'un pour l'autre, c'est que la pierre de béril, devenant presque incolore par sa taille en lames minces, se prêtait comme le cristal de roche à la confection des lunettes avant l'emploi du cristal artificiel.

L'usage des besicles ou béricles paraît se généraliser dès le XIVe siècle; leur forme et leur monture, à la différence près du ressort, sont alors celles de nos pince-nez modernes. Leurs petites branches étaient réunies par deux œillets traversés d'une rivure assez serrée pour maintenir les verres sur le nez dans une position fixe.



V. 1380. — *Biblioth. Richel., ms. fr.* n° 7, f° 220 v°.

Dans le même sens, le mot béricle s'entend des parties rondes et vitrées d'un reliquaire ou de tout autre objet qu'il s'agissait de protéger sans le dérober à la vue.

A l'église le béril sert de caillou pour le renouvellement annuel du feu dans les cérémonies du samedi saint.

1310. — Et se li donne tous mes annaus de ke on environne les ieus. (*Testam. de Marguerite d'Arr. Cart. de Flinen*, 415.)

1328. — Une béricle garnie de cuivre otout un estui de cuir, 20 s. p. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 11.)

1342. — It. 2 pierres de bérilg, pour faire feu nouvel à la semaine penneuse. (*Inv. de S. Martin des Champs*, p. 327.)

1347. — Unum berilum album, pro igne novo faciendo et alium viridem, pro eodem. (*Inv. de la cathéd. d'Amiens*, p. 262.)

1372. — Pour un véricle encerné en manière de lunette, prisé 20 fr. (*Cpte du testam. de Jehanne d'Evreux.*)

1379. — N° 1919. 2 béricles dont l'un a le manche de bois.

N° 2005. Une béricle rond plat, environné de corne noire.

N° 270. Ung béricle ront plat, enchanté (enchassé) en une queue d'or longue, esmaillée des armes de la royne Jehanne d'Evreux, et a sur le manche une dame, et a ung fretelet d'un bouton ynde et une perle d'Escosse, pes. 5 o. 7 est. ob. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Un reliquaire d'argent, à un béricle un tantet cassé. (*Inv. de S. Quentin.*)

1403. — Forgé une platine d'argent doré, pour mettre ez ées du livre du duc (de Bourgogne) pour mettre ses lunettes afin qu'elles ne fussent cassées. (*Arch. de Dijon.* — Laborde, *Glossaire.*)

1416. — Uns béricles non garniz, toute ronde, 60 s. t. — 2 béricles, l'une demie ronde garnie d'argent et l'autre toute ronde, non garnie, 20 s. t. (*Inv. du duc de Berry*, 809 et 810.)

1420. — 2 béricles ou oeillez d'or, de cristal, assis sur un camelot cendré, que l'on met pour la pouldre devant les yeulx quant l'on chevauche, au bout des queix a 2 boutons de perles. (*Inv. de Philippe le Bon*, 4239.)

1423. — Un basillard (badelaire) garniz d'argent dorrez, les manches de berrill, 40 s. (*Inv. de Henri V.*)

1433. — A Thomas Cusac, Marzehère, Jehan de Cleux et Alain Provost, des lunettes d'or garnies de béricles. (*Cpte d'Auffroy Guinot*, Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. II, col. 1034.)

1452. — Un bel reliquère ront, d'argent doré, au quel reliquère a de 6 manières de reliques, garny d'une part et d'autre de béricle. Fort prissé d'Olivier de Coettivy. (*Inv. d'Oliv. de Coëtlivy.*)

1454. — A Lubin de Queux, orfèvre, demourant à Chinon, pour 2 onces d'argent blanc à forgier et faire une garniture en façon d'un sercle ront, à garnir une pierre de béricle, à lire sur ung livre pour lad. dame (la reine). (*Argenterie de la reine, 1er Cpte de J. Bochetel*, f° 72.)

V. **1460.** — 3 relicques de coeuvre à 3 anelès d'argent, et a en l'une, de la pierre qui se fendit al encontre de Notre Seigneur et a le béricle fort endommagiet, et sont lesd. 3 reliques dorées. (*Inv. de N. D. de Lens*, p. 19.)

1502. — Pour 10 paires de lunettes apportées à deux fois aud. Sgr roy, aud. lieu de Bar, dont y en avoit 3 paires de cristal et les autres de béril, pour ce 50 s. t. (*Cptes des ducs de Lorraine.* — Laborde, *Glossaire.*)

1504. — Un ange d'argent, assis sur ung pié d'argent doré, le quel tient sur les bras ung vaissel d'or et de bésicle..., donné par le pape Martin. (*Inv. de la cathéd. de Sens.*)

1524. — Une béricle garnie, le manche d'argent et au dessus dud. manche ung petit lion douré, pour lyre sur ung livre. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, n° 225.)

1648. — Gemmarii Itali beryllum vocant lapillum angulosum ex crystallo fabricatum. (Aldrovandi, t. XIII, p. 952.)

BERLINGUE. — Pièce de monnaie valant environ six deniers sterling.

1604. — Une berlingue de Venise, 2 cœurs de jaspe et 2 d'argent, 3 Agnus-Dei, une bulle de messager aux armes de France... le tout d'argent poise 6 o. 5 tr. (*Inv. de S. Nicolas de Port.* — *Journ. du comité de Lorraine*, 1854, p. 48.)

1611. — *Berlingue, Berlingasse* — a piece of coine worth about 6 d. sterl. (Cotgrave.)

BERNAGOÉ. — Outil à forer, tarière.

XIIIe s. Si a marcheans de lin,
De mueles, de fer de molin,
De haces et de bernagoés,
De pèles, de pis et de hoés.
(*Des Marcheans, Bibl. Richel.* 837, f° 283.)

... — Cela fait..., avec vibrequins, foretz, bernagoés, tilles, gibbletz, tresfoulz, alesnes et autres engins pénétratifs, il creusa et vuida les trous desd. arbres. (*Nouv. fabrique*, p. 21, Bibl. elzév.)

BERNARDE, BERNARDINE (SERRURE. — Qui s'ouvre des deux côtés d'une porte.

1442. — Icelle Marion s'en coury à l'uis qui fermoit à serrure bernarde et l'ouvry. (*Arch. JJ.* 176, pièce 191.)

1463. — A Enguerand Mouret, serrurier..., pour 2 ser-

rures bernardines servans à une chambre, 16 s. (Beauvillé, *Docum. ined. s. la Picardie*, t. I, pièce 122.)

1538. — Une serreure bernarde aveeq 2 gletz, pour la porte de la grand salle haulte. (*Cpte de l'entrevue de la reine de Hongrie*, f° 28.)

1676. — Il y a d'autres serrures qui sont besnardes, qui s'ouvrent des deux costez, et qui sont garnies d'une, 2 ou 3 planches fendues qui passent dans la clef. Et afin que la clef fasse arrest et qu'elle ne passe point outre, l'on fait dans la tige une entaille qui est plus grosse au milieu et au derrière du paneton que par le devant, lequel arrest porte sur l'une des planches, et par ce moyen les serrures s'ouvrent librement des deux costéz. (Félibien, *Principes de l'archit.*, l. I, p. 213.)

BERNE BERNIE et **BERNUCHE.** — Manteau de femme sans capuchon, posé sur la tête ou agrafé sur l'épaule gauche. La berne était dans l'origine un vêtement moresque ou indien dont la mode se propagea au XVIe siècle en Algérie, à Malte, en Italie et en France.

La bernuche, qui était le même manteau, mais plus long, se portait en toile et en laine fine. En France on y employait le velours, et Cotgrave, en attribuant dans son dictionnaire la berne aux dames nobles d'Irlande semble être le copiste de Nicot qui mentionne ce vêtement sous le nom de bernie.

1530. — En esté, quelques jours, en lieu de robbes portoient belles marlottes de parures susd., ou quelque bernes à la moresque, de velours violet à frizure d'or sus canetille d'argent ou à cordelières d'or garnies aux rencontres, de petites perles indicques. (Gargantua, l. 1, ch. 56.)

1532. — *Chapitre des manteaux.* — Une bergne des Indes à 2 endroitz (à double face). (*Inv. de la garde-robe de la reine*, f° 222.)

1556. — J'ai veu une sorte de habit de toille déliée, tissue tant subtilement qu'il n'estoit de meilleur habit pour rejetter l'eau; on appelle cest habit *Bernucium*. (Cardan, *Subtiles invent.*, l. 17, p. 413.)

1567. — Elles (les femmes des Turcs ou Maures d'Alger) portent un grand bernuche qui leur couvre toute la personne et la teste...

Les Maltèses, je dis les vulgaires, ne portent en été, pour l'extrême chaleur qu'il y fait (à Malte), qu'une longue chemise de toile blanche, ceinte au dessoubs des mamelles et par dessus un manteau long de fine laine blanche, par les Maures appelé barnuche. (Nicolay, *Pérégrin. orient.*, l. 1, p. 19 et 28.)

1590. — Sopra la veste portono (le donne nobile Genovese) una sbernia annodata con una brocca, et di colore diverso dalle loro vesti. (Vecellio, 240.)

1606. — *Bernie.* — Grosse mante velue faite de rude laine dont les Irlandais usent pour vesture. (Nicot.)

1611. — A Kind of Moorish garment or such a mantle as Irish gentle women weare. (Cotgrave.)

BERNE, BERNIGAL. — Espèce de chaudron à panse courbe et à bec.

1420. — Une manière de mesnage de vaisselle d'argent, portatif, tout d'une façon, mis en un estuy, garny des parties qui s'ensuyvent : un grant bernigaut faisant aiguière, 6 hanaps dedans, etc... (*Inv. de Philippe le Bon*, 4193.)

V. **1480.** — *Vaisselle d'argent.* — 2 quartes d'argent, un bernigal, 6 tranchours d'argent. (*Inv. du chât. de Bar.*)

1611. — *Berne.* — Great kettle. (Cotgrave.)

1618. — 9 bernes d'argent pesans ensemble 140 onces et demy. (*Argenterie de la halle échev. de Lille.* — La Fons, *L'intermédiaire*, 1867, p. 165.)

BERNICLES. — Le texte de Joinville explique très clairement ce genre de torture en usage au XIIIe siècle chez les Sarrasins.

1309. — (V. 1250). Bernicles est le plus grief tourment que l'en puisse soutfrir, et sont deux tisons ploians endentés au chief, et entrent l'un en l'autre et sont liés à fors courroies de boeuf au chief, et quant ils veulent mettre les gens dedans, si les couchent sus leur costez et leur mettent les jambes parmi les chevilles dedans, et puis si font asseoir un homme sur les tisons, dont il ne demourra ja demi pié entier des os qu'il ne soit tout débrisiés. Et pour faire au pis que ils peuvent, au chief de troiz jours que les jambes sont enflées dedans les bernicles, ils rebrisent tout de rechief. (Joinville, p. 103.)

BERRUIER. — Chapel de fer de forme campanulée, à bords rabattus sur les oreilles. Il est qualifié au XVe siècle de *chapeau d'Allemagne*. C'est aussi dans la même forme campanulée un casque peu différent de la barbute et du bacinet sans visière; mais son galbe plus arrondi et plus aigu au sommet rappelle surtout les casques orientaux des XIVe et XVe siècles. Le berruier est retenu sous le menton par la jonction de deux brides jugulaires, ainsi que le montre l'exemple ci-joint extrait d'un Tite-Live des dernières années du XIVe siècle.



V. 1395. — *Tite-Live français, Biblioth. Richel.* n° 30, f° 421.

1415. — Et est vrai que le roy d'Angleterre descendit en France, accompagné de 4000 hommes d'armes, de 4000 gros valets armés de cappelines berruyères, haubergeons, grosses jacques et grandes haches. (Juvén. des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 519.)

1420. — Un cercle d'or sur le quel a 8 raboz et à chacun rabot pendent à chesnes d'or chapeaulx d'Alemaigne nommez barruiers, garniz de boucle et mordant d'or, assis sur cuir.



V. 1300. — *Biblioth. Richel., ms. fds allemand* n° 32, f° 178.

Une autre sainture d'argent pour la jouste ou pour dancier, faicte de 12 gros cloux aguz comme pieux, à 3 quarrez, et entre chacun clou a un rabot, et à ycelle pendent 24 berruiers d'argent doré. (*Inv. de Philippe le Bon*, 4123 et 4126.)

1446. — Et premièrement les biquoquès sont de faczon agué sur la teste, en telle forme et manière comme anciennement les bacinez à camail souloient estre, et d'autre part vers les aureilles viennent joindre aval en telle forme et faczon comme souloient faire les berruers. (*Traité anonyme du cost. milit. franç.*, *ms. Bibl. Richel.* 1997, f° 62 v°.)

1455. — It. Chacun qui porte bennière ou pennon les doit faire porter par roys d'armes et héraux. Et pour ce faire est tenu de luy bailler cote d'armes, cheval souffi-



XIVe s. — *Armorial de Zurich*, pl. 6, n° 126.

sant et hernoys. C'est assavoir, chappel de Montaubein, berruier, cappeline ou sallade, hernoys de bras, de mains et de jambes. (Ant. de la Salle, *Traité des tournois, ms. Bibl. Rich.* 1997, f° 20 v°.)

BERSAUT. — Cible pour le tir de l'arc et de l'arbalète.

1183. — Les uns fist lier à pieus, et tréoit-on à eus ainsi come au bersaut. (Guill. de Tyr, 1, p. 458.)

1480. — Je suis le bersault contre qui chascun tire sajettes de tribulation. (A. Chartier, *Quadril. invect.*, p. 417.)

BERSERET. — Carquois.

V. 1225. Vont archoier en la forest d'Urbain.
Le berserez porte li frère Andain.
(*Foulque de Candie*, p. 3.)

1230. Son arc li portoit un vallez,
Sun hansart et sun berserez.
(*Lai de Gugemer*, 87.)

BESAGUË, BESOG. — L'arme de ce nom est une hache à deux taillants opposés, et une sorte de long marteau d'armes assez semblable à une pioche; aussi quelques auteurs font-ils de la besaguë un instrument rustique propre à l'extraction des ronces et des buissons. C'est évidemment le même objet qu'Amadis Jamyn appelle besoche. Néanmoins dans d'autres documents besoche et besog s'appliquent beaucoup mieux au volant à lame concave qui sert encore aujourd'hui à la taille des haies et qui a pour synonyme au XVe siècle le mot *trinquebasson*.

1180. — Habeat etiam (rusticus) bisacutam [bisagu] ad radicandum vepres tribulos et sentes. (Alex. Neckam, *De Utensil.*, p. 111.)

V. 1240. S'a une espée longue et dure,
Et bien molue à sa mesure,
Un autre à son arçon pendue,
D'autre part une besaguë.
(*Partonopex, ms. fds. S. Germ.*, f° 135.)

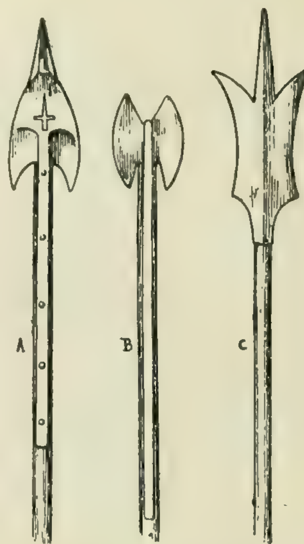
V. 1270. Celx ressemble li besaguz,
De .II. pars trenche et est aguz.
(Rutebeuf, t. II, p. 68.)

1295. Sy vus trovet en toun verger
Ameroke e gletoner [chardons]
Les aracez de un besagu.
(Gautier de Biblesworth, p. 162.)

1316. Ne lor valut chars et charetes
Ne besagues, n'espées traites
Nule autre arme, ne godendard.
(Godefroy de Paris, v. 3330.)

1380. — Led. Hue d'un grant martel qu'il portoit appelé besaguë. (*Arch. JJ.* 118, piece 476.)

1411. — Unum instrumentum ferreum vulgariter vocatum *besog* cum quo dumos et vepres... stirpare... intendebat. (*Ibid.*, 165, pièce 211.)



XVe s. — A, B, *musée de Nuremberg*. C, *d'après une peinture allem. Cartons de l'aut.*

1458. — Tenant en sa main un *vesoch*, autrement, trinquebasson. (*Ibid.*, 188, pièce 46.)



1537. — *D'après* Vogther.

1459. — Ung harnois dit *besolz*, selon l'usage du païs (Agenais), qui est un harnois de fer invasible très fort, à un grand manche et fait pour couper les buissons. (*Ibid.*, 197, pièce 88.)



1183. — *Figure jointe au texte ci-dessous.*

1483. — Print une congnée trenchans des deux costez et, comme je cuide, estoit à façon d'une besaguë. (*Le livre des Enéydes*, édit. de Lyon.)

1575. Tousjours avec la besoche,
La tranche, le piq, le hoyau,
Nous faisons si bien une approche,
Que nous renversons le chasteau.
(Amadis Jamyn, *Poés.*, f° 226.)

BESANS. — Trous ronds dont on criblait les côtés du heaume et du bacinet pour introduire l'air et faciliter l'audition.

1455. — Et sont (les heaumes) par les deux lées aux joues, transpercez a grans losenges ou besans pour l'ouye et pour le vent. (*Traité des tournois, ms. Bibl. Richel.* 1997, f° 26 v°.)

BESLOGE. — Oblique.

V. 1248. — Ar chu tail om vosure besloge. (Villard de Honnecourt, pl. 38.)

BEUBELET. — Objet précieux. Peut-être est-ce là la première forme du mot *bibelot* introduit dans la langue au XVIIe siècle.

1180. Cuillers, cupes, hanas d'argent, d'or ermeré
Et bien seissante livres d'argent tut muneé,
Et tuz ses beubelez qu'il aveit fet guarder
Et qu'il ne voleit pas a tute gent mustrer.
(*Vie de Thomas le mart.*, v. 5579.)

BEURRÉ. — Pot à beurre.

1460. — Le suppliant s'en entra... dedans la cave et y print un beurré pesant 10 ou 12 livres. (*Arch. JJ.* 192, pièce 52.)

BÉZOARD. — Pierre artificielle formée dans l'estomac de la gazelle des Indes, de l'antilope, du lama, de la chèvre sauvage du Pérou et d'autres animaux. L'espèce la plus estimée pour sa finesse est dite orientale et l'autre occidentale. Elle se compose de couches concentriques et très denses de filaments, d'herbes et de poils. Elle est d'une teinte gris bleuâtre ou cendré.

Le bézoard a conservé, pour les Orientaux qui en font encore des talismans, toutes ses propriétés merveilleuses, et du Xe au XVIIIe siècle, il a été considéré comme un objet fort précieux. Même à l'époque assez rapprochée de nous où l'on a cessé de le rechercher comme antidote et antiseptique, il a pris rang dans le domaine de la curiosité. Je me souviens d'avoir vu dans la riche collection de M. Onghena (de Gand) un bézoard magnifiquement enveloppé d'une monture d'orfèvrerie du XVIe siècle et suspendu à une chaîne d'or.

943. — Eberwiz (roi de Perse) avait 9 sceaux qu'il employait dans les affaires du royaume,... le septième surmonté d'un bézoard, sur le quel on avait gravé une mouche, était posé sur les mets servis au roi, sur les médicaments et sur les parfums. (Macoudi, *Les prairies d'or*, t. II, p. 229.)

1067. — Plus de cent coupes et autres figures, de bézoar, et sur la plupart des quelles était gravé le nom du Khalife Haroun-al-Raschid. (*Le tresor du calife Mostanser. Extr. de Makrisi.* — Et. Quatremere, *Mem. s. l'Egypte*, t. II, p. 369.)

1587. — A Bernard Delastre, de Larochelle, 20 écus pour une pierre de bézouart que S. M. avoit pris de lui. (*Cptes de la cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XII, p. 423.)

1593. — Tristibus haud tantum est lapis iste medela venenis.
Verum et pestiferas depellit corpore febres.
(Jo. Posthius Germershemius, p. 404.)

Id. — Acceperat Abrahamus Ortelius qui quinque propemodum drachmas pendebat, forma orbiculari fere, sed tamen nonnullis locis compressa. Plantinus binos, alterum renis vervecini forma et propemodum magnitudine,... qui unciæ unius cum semisse, dum integer erat, pondere fuisse potest. Alterum compressa qua parte ventriculo adhæsit forma, sensim deinde tuber assurgente e multis etiam laminis seu tunicis, tum crassioribus tum tenuioribus contextum, duas uncias cum drachmis duabus et semisse pondentem. (Nic. Monardes, *Medic. simplic. histor.*, l. 3, p. 452.)

1597. — D. Pourquoy tient-on si chaire et précieuse la pierre de Bahalzehar, puisqu'elle se fait d'une manière tant vile et grossière ?

R. Parce qu'il n'y a remède plus salutaire pour rompre soudainement à toutes sortes de venins... Elle croist en l'estomac d'un chevreau qui est en Perse ; mais d'autant que les triacheurs ont accoustumé de supposer les drogues falsifiées pour les vrayes et legitimes, on ne l'achette pas autrement qu'après en avoir fait l'essay par la mort de quelque beste, car on baille à deux chiens ou à deux chats le plus cruel venin ou la plus malheureuse poison qu'il est possible de trouver, puis apres on fait avaler a l'un des deux chiens ou des deux chats quelque peu de la poudre de ceste pierre... On juge par là de l'intégrité de la pierre. (J. Bodin, *Théat. de la nat.*, l. 2, sect. 9, p. 339.)

1600. — Ces pierres ne sont pas toutes de mesme forme, car il y en a de longuettes, orbiculaires, tantost un peu enfoncées et inesgales et tantost en forme de roignon ou de chastaigne ; mais elle est toujours esmoussée et ne se termine en pointe.

Leur couleur est tantost noire, tantost entrecendrée, quelques fois entre jaune et entre vert. Mais pour l'ordinaire elles sont de couleur enfumée, d'un rouge luisant, de couleur azurée ou d'un vert tirant sur le noir.

Ceste pierre est composée de tuniques ou petites croustes ... s'embrassant les unes les autres comme l'on voit arriver dans les oignons... Souventes fois ces croustes et escailles sont rompues en sorte que l'on peut voir l'herbe ou fragment de paille qui est au milieu, pour base à l'entour de la quelle la pierre s'est formée.

L'empereur Rodolphe II... a eu une pierre de la grandeur d'un œuf d'oye ou un peu plus grosse, de la quelle, lorsqu'il eut commandé en estre façonné une tasse, l'on trouva au milieu des herbes d'une très souefve odeur... quelques fois il s'y trouve une poudre.

Ceste pierre est polie et unie et peut se racler de mesme que l'albastre, et estant tenue dans l'eau ou mouillée de la salive de la langue, elle s'y liquéfie. (Boece de Boot, *Le parfait joaillier*, l. 2, c. 191, p. 463.)

1674. — J'ai veu certains gobelets ou taces de pierre tendre et d'une couleur citrine qui sont appellés gobelets de pierre bézoard minéral et, selon le rapport de quelques-uns, viennent des Indes et de Perse. De ces mêmes gobelets l'on en trouve à Paris et ailleurs chez les personnes curieuses ; d'une couleur plus ou moins chargée, sçavoir d'une couleur meslée de vert et de soufre que j'ay appellé *citrina*, et quelques unes d'une couleur plus chargée, sçavoir d'une couleur de saffran et de noix. Les unes et les autres estant tendres, de la nature de l'albastre.

J'ay veu de ces gobelets à Paris chez monsieur l'abbé Charles, chez monsieur Savary d'Arbagnon et chez d'autres personnes qui aiment à amasser des raretez. A Amsterdam on peut voir les mêmes gobelets de pierre bézoard minéral qui sont d'une couleur entre le citron et la pierre igiade ou néphrétique. (Boccone, *Rech. et observ.*, lettre 22, p. 227.)

1723. — Plus la pierre de bézoard est grosse et plus elle est chère, haussant à proportion comme le diamant. Celles d'une once se vendent aux Indes environ 100 fr. et il s'en est vendu une de quatre onces un quart jusqu'à 2000 fr.

A Amsterdam... elles s'achètent 3 ou 400 livres... par les plus riches bourgeois, soit pour en faire des présents à des personnes de considération, soit pour les garder dans leur famille et les y conserver comme un très grand trésor qu'ils font ensuite passer à leurs enfans...

Pour user de ce bezoard, il faut le laisser infuser dans un verre d'eau ou de vin... la plupart de ceux qui en ont le font enchasser dans une boete d'or ronde, percée de plusieurs trous, à la quelle est attachée une petite chaine de même métail, pour la suspendre dans la liqueur. (Savary.)

1791. — De tous les bézoards, celui du porc-épic *piedra*

del porco est le plus cher. Il est gras et savonneux à l'œil et au toucher, d'une couleur verdâtre ou jaunâtre; on en trouve aussi de rougeâtres ou de noirâtres. On auroit peine à croire le cas qu'on en fait en Hollande. Nous avons vu un de ces bézoards, de la grosseur d'un petit œuf de pigeon, chez un juif à Amsterdam, qui le vouloit vendre 6000 livres. On les loue dans ce pays et en Portugal 10 livres 10 sous [un ducat] par jour aux gens qui se croient attaqués de contagion, et qui s'en préservent en les portant en amulette, de même qu'on fait en Allemagne des pierres d'aigle, pour faciliter l'accouchement; de l'aimant en France, pour guérir de la fièvre; du jade en Espagne, pour préserver de la gravelle. (Valmont de Bomare, *Dict. d'hist. nat.*)

BIBELOT, BIMBELOT. — Malgré la citation du mot *Beubelet* au XIIe siècle, l'ensemble des menus objets dont se compose le commerce de la bimbeloterie ne paraît point, au moyen âge, avoir eu de nom particulier. On appelait un *petit ménage* la réunion des vases et ustensiles faits pour amuser les enfants, à l'imitation des pièces de service à l'usage d'une maison, mais dans un traité didactique du XIVe siècle le mot *benbelot* est appliqué à des affiquets et autres petites choses servant à la toilette ou à la parure des dames.

Cette habitude des jouets; qui a été celle de toutes les civilisations, a transmis jusqu'à nous une foule de menus objets curieux dont l'importance s'accroît en raison de l'extrême rareté de l'argenterie antérieure au XVIe siècle. C'est dans le suivant que le mot bibelot est définitivement adopté pour les désigner d'une manière collective. Voy. BEUBELET.





XVe s. *Enseignes de pèlerinage, Fouilles de la Seine, Coll. de l'aut.*

XIV s. — Aperta est inde archa quedam que reculas [*benbeloz*] multimodas continebat,... reticula [*calles*]... discriminalia [labella capitis, *filez, grèves*], inaures, acias [*treseure*]; et hec omnia capitis ornamenta erant monilia [*nuches sive fremeus*], murenule [*oniches de or*], fibule [*tachet*], semitacia [zona ex diverso coreo facta, ex albo et nigro]. (Adamus Parvipontanus, édit. A. Sheler, p. 135.)



XVe s. — *S. Jean-Baptiste.* — *Etain, même coll.*

1420. — Ung petit livret d'or, un gros annel d'or tortillé, ung pellican, un petit rabot, une boucle en manière d'affiche, une petite bullette et une petite musette d'or, pesant tout ensemble 2 o. 10 est. (*Inv. de Philippe le Bon*, n° 4138.)



XVe s. — *Enseigne de S. Vincent, moule en basalte. Même coll.*

1462. — Pour la vendue des enseignes d'argent dorées et blanches, comme d'autres d'estain, en Sains Pierres et clefz et d'autres, achettées de Belin, miraclier, et de la vefve Doney,... pour les dépens de ceux qui gardoient et veilloient de nuit et de jour, et de ceux qui vendoient les miracles. (*Cptes de la cathédr. de Troyes*, p. 35.)





XVe s. *Figure d'étain. Fouilles de la Seine. Ibid.*

1558. — Ung petit benoictier, une aspergès, une lance, ung lyvrier, une brouette, ung rasteau, une fourche, une faucille, une petite hotte plaine de perles, ung sifflet de gallère esmaillé, fers à mectre prisonniers, ung petit lict, ung battelier, le manche d'ung fouet, ung estuy à mectre esguilles, ung autre plus petit estuy où qu'est mise ung évangille, ung espargne, ung monde avec la croix dessus, une redonde (*al.* : rotonde) à mectre senteurs, ung petit couvercle faict à couronne, ung esventaire aiant 5 lectres de M à l'ung costé et ung long cornet esmaillé que sont en tout 22 pièces pes. ensemble, 4 o. 13 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 37.)



XVe s. — *Même coll.*

1655 — *Bimbelots, Brimbilletes.* — Babioles, jouets d'enfans, d'où vient bimbelottier, marchand de brimbillettes, de l'italien *bimba*, qui signifie une poupée. (Borel, *Tresor des antiq.*)

BIBELOTS (JEU DES. — Dans un sens particulier, au XV[e] siècle et depuis, *bibelot* a été pris pour un ou plusieurs jeux, ce qui rend difficile d'en préciser l'espèce. La définition de Robert Estienne prête à assimiler les bibelots aux osselets, et c'étaient assurément, d'après le texte de 1454, des objets de poche; mais on retrouve aujourd'hui ce même nom dans le patois de Douai où il s'applique aux *guises*, c'est-à-dire à de petits morceaux de bois taillés en forme de navette et que les enfants lancent à l'aide d'un bâton après les avoir fait basculer.

1454. — Jehan Crousel et Jehan Doulchis dirent qu'ilz avoient des bibelotz, et lesd. Jacotin et suppliant dirent qu'ilz estoient contens de y jouer. (*Arch. JJ.* 184, pièce 480.)

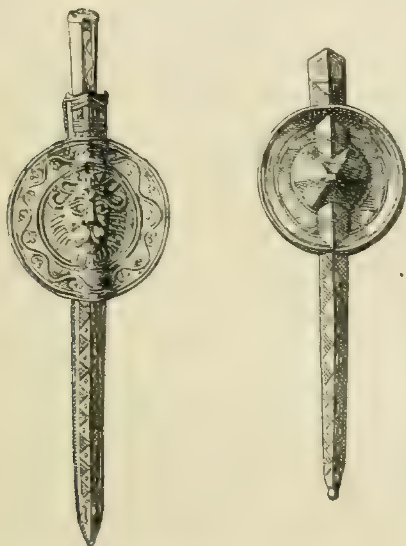
1469. — Lesquels compaignons jouoient l'un contre l'autre à ung jeu nommé, aux bibelos. (*Ibid.*, 195, pièce 243.)

1545. — *Tessella.* - Petit morceau et pièce quarrée comme un det à jouer. Biblot. (Robert Estienne.)

1547. — Depuys qu'ils ont commencé de hanter tavernes,... jeux de bibelotz, courte-boule, la bille et autres telz lieux desbauchez. (Noel du Fail, *Propos rust.*, t. I.)

1655. — Bimbelot est aussi certain jeu d'enfans. (Borel, *Tresor des antiq.*)

BIBELOTIER. — Ouvrier ou marchand de bimbeloterie.



XV[e] s. — *Fourreaux d'epées a rondelles de poing. — Jouets d'etain de la Seine. — Même coll.*

1260. — Quiconques veut estre ouvriers d'estain, c'est à savoir fesières de miroirs d'estain, de fremaus d'estain de souneites, de anelès d'estain, de mailles de plon, de mereaus de toute manieres et de toutes menues choseites apartenans à plomb et à estain, il le pue estre franchement et ouvrer de nuiz et de jours, se il li plaist et il en a mestier et avoir tant de vallès come il li plaira. (Et. Boileau, tit. 14, p. 43.)

1481. — Jehan de Bangis, bibelotier, pour une amende de 5 s. p. (*Cptes de la Prevôté*, Sauval, t. III, p. 444.)

1530. — *Bambelottier.* — Broche-maker. (Palsgrave p. 201.)

1680. — *Bimbloquier.* — Ouvrier qui fait de petits plats de petites éguières et autres pièces de ménage pour les enfants. (Richelet.)

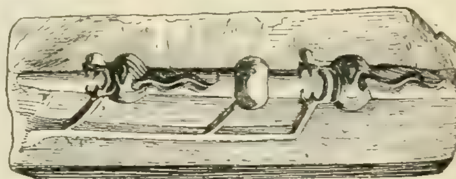
1723. — Les bimblotiers, faiseurs de jouets d'enfans, ont différents moules, les uns de fer gravé où ils jettent en etain ce qu'ils appellent des petits menages, les autres de plâtre dans lesquels, avec des cartons mouillés, ils forment et moulent leurs poupées. (Savary, v° *Miraclier.*)



XV[e] s. — *Même coll.*

1724. — Sçavoir ce que c'est qu'un biblotier? C'est un faiseur et mouleur de petites images de plomb qui se vendent aux pelerins et autres. Cela est uni aux miroitiers. (Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 334.)

BIBERON. — Le goulot, le bec d'un vase et le vase lui-même lorsqu'il servait à faire boire les malades, ou encore une simple gargoullette comme celle des *bacins* de chapelle. Voy. ce mot.



XV[e] s. — *Fouilles de la Seine, moule en basalte. Coll. de l'aut.*

1360. — N° 168. Une très grant aiguière..., le biberon a un long col qui part du ventre de lad. aiguière et est



XV[e] s. — *Au musée de Cassel.*

comme ondoié d'azur et d'or, et ist led. biberon de la gueulle d'un serpent.

Nº 181. Une aiguière d'argent,...et est le biberon comme la fueille dont naissent les pommes grenades, et du milieu d'icelle, part un biberon...

Nº 258. Une ayguyère d'or,... et ou biberon a 3 tuiaux, 1 dessus et 2 dessous...

Nº 627. Un bacin d'argent blanc,... et a un biberon qui ist de la gueule d'un chien. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1400. — Une longue aiguière de voirre, garnie d'argent doré, et a le biberon d'un homme qui baille. (*Pièces relat. au regne de Charles VI*, II, 306.)

1488. — 2 petits platz de cuivre, d'ancienne façon. faiz à biberon, pour donner à laver aux prebstres. (*Arch. LL.* 728, fº 67 vº.)

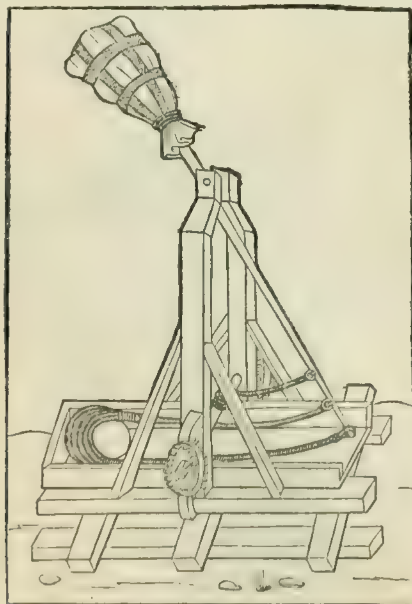
1514. — Ung biberon pour servir à mallades, ayant les garnisons dorées, pes. 5 m. 3 o. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, nº 114.)

1765. — Un biberon pour la commodité des malades, fait pour contenir les breuvages qu'on veut leur faire prendre. (*Encyclopédie*, t. III des planches, art. *Fayencerie*, pl. I, fig. 8.)



Figure jointe au texte.

BIBLE. — Sans pouvoir déterminer ce qui distingue cette machine de guerre du mangonneau, je n'hésite pas à classer, avec l'appui d'anciens textes, la bible parmi les balistes à fronde. Elle consistait en un appareil de charpente au centre duquel pivotait une verge portant, à l'extrémité opposée à la fronde, une masselotte conique faisant contrepoids au projectile. C'est peut-être à cause de ce détail de forme que le prédicateur Barlete emploie, à la fin du xvᵉ siècle, le mot *biblia* dans le sens de cornet à dés.



1172. — *D'après* Valturi.

Quoi qu'il en soit de cette analogie, la bible, dont voici un exemple, ne diffère pas sensiblement du mangonneau. On pourra s'en assurer à ce mot qu'accompagne une figure munie de son vocable contemporain. Voy. PIERRIER et TRÉBUCHET.

1191. — Secum ducens machinarum multitudinem fundibularium, sicut sunt petrariæ, biblietæ, perdicetæ et mangonelli. (*Hist. ms. excidii Acconis*, ap. du Cange).

1238. — Turba Flandrensium et Hainensium adducens secum bibliam petrariam et cætera instrumenta bellica. (*Chron. d'Albéric, ms., ibid.*)

XIIIᵉ s. Volent carrel et pel et dars
Et pierres granz, et les perières,
Et les bibles qui sont trop fières,
Getant trop menuetement.
(*Rom. de Claris et de Laris*, ms. fº 161.)

1309. — Je vous conterai des jeus que le comte d'Eu nous fesoit. Je avoie fait une meson, là où je mangoie moi et mes chevaliers à la clarté de l'uis. Or estoit l'uis devers le comte d'Eu et il, qui moult estoit sontilz, fist une petite bible que il getoit œufs et fesoit espier quant nous estions assis au manger, et dressoit sa bible du lonc de nostre table, et nous brisoit nos pos et nos vouerres. (Joinville édit., Fr. Michel, p. 182.)

BICHETTES. — Jeu, voy. BAUCHETTES.

1450. Item et si ne jouerez,
A la queue la leu, aux billettes,
Au tiers, au périer, aux bichettes.
(*L'amant rendu cordelier*, p. 591.)

BICHIS. — Vase cylindrique en forme de boisseau.

1494. — It. Messʳˢ du chapitre de la grant église, lui donnèrent (à la reine de Sicile) ung bichis d'argent et à la suer du roy ung fermillet de 50 frans. (*Journ. de J. Aubrion de Metz*, p. 344.)

BICOQUET, BIQUOQUET. — Le bicoquet n'a pas conquis jusqu'à ce jour la place qui lui est due dans l'histoire de l'armement. Sa forme la plus simple est celle d'un capuchon de fer à tymbre aigu, enveloppant la tête et le col, et laissant le visage à découvert, ainsi que le montrent plusieurs des exemples ci-joints et particulièrement la figure 7.

Dans une acception plus générale, il convient d'appliquer le nom de bicoquet au casque qui, dès 1370, commence à se substituer au bacinet et qu'on retrouve encore dans la seconde moitié du xvᵉ siècle, alors que la salade et l'armet avaient remplacé les anciennes coiffures militaires.

C'est donc, à proprement parler, le casque de la transition entre le bacinet et l'armet. Son adoption générale date des dernières années du xivᵉ siècle et dure jusqu'à la moitié du suivant. Rarement d'une seule pièce, comme dans la figure 7, il est quelquefois formé de deux parties distinctes dont la seconde est un large colletin (fig. 6). Le bicoquet de trois pièces se compose du tymbre toujours aigu, de la mentonnière ou bavière et du colletin de plates, cette dernière partie formée de deux, trois ou même quatre lames à recouvrement (fig. 2 et 4).

Dans les effigies tumulaires de la Grande-Bretagne (fig. 1, 4, 5 et 6), cet adoubement de tête, entièrement distinct du grand heaume qui l'accompagne presque toujours, laisse le visage à découvert, sans traces d'attaches pour un mézail. Cette dernière pièce s'y ajoutait cependant quelquefois pour la défense du

visage. Nous en offrons un remarquable exemple tiré de la collection Carrand (fig. 3 et 3 *bis*). Le mézail monté sur pivots est muni de charnières dont il suffisait d'enlever les goupilles pour faire disparaître cette partie de l'armement.

Le bicoquet, très clairement défini dans le *Traité anonyme* de 1446 (1), paraît à cette époque s'être particulièrement rapproché du capuchon, c'est dans cette forme qu'on le rencontre en 1467 (fig. 7) et qu'il passa, vers le milieu du XVIe siècle, dans le costume civil des deux sexes. Le même nom a été donné à certains chaperons de l'époque de Louis XII, et encore à une sorte de calot ou béguin porté sous quelques chapeaux d'hommes à la fin du XVe siècle.

1446. — Item, les aucuns (hommes de guerre de France) portent différance en harnois de bras, de teste et de jambes. Premierement la différance du harnoys de teste, c'est assavoir de biquoquès et de chappeaulx de Montaulban. Et premièrement les biquoquès sont de faczon aguë sur la teste en telle forme et manière comme ancienement les bacinez à camail souloient estre, et d'autre part vers les aureilles viennent joindre aval en telle forme et faczon comme souloient faire les berruers. (*Traité anonyme du cost. milit. franc. Biblioth. Richel., ms.* 1997, f° 62 v°.)

V. 1452. — It. Ung brenigault d'or, au quel a ung collier d'or et 5 bicoquès, 2 d'or et 3 d'argent. (*Inv. d'Olivier de Coëttiry.*)

1461. — Le comte de S. Pol avoit 4 pages très richement habillez, chacun salade ou bicquoquet très richement garnis. (*Procès-verbal de l'entrée de Louis XI à Reims.*)



N° 1. 1370. — N° 5. 1420. *Effigies anglaises d'après* Cotman. — N° 2. V. 1395. *Tite-Live franç. Biblioth. Richel.* 30, f° 167 v°. — N° 6. 1433. *Id., id., d'après* Waller. — N°s 3 et 3 bis V. 1400. *Coll.* L. Carrand. — N°s 4 et 4 bis. 1415. *Effigie anglaise d'après* Stothard. — N° 7. 1467. *Biblioth. Richel., ms. franc.* 254, f° 137 v°.

1. Le texte donné par M. René de Belleval, et reproduit avec commentaires par Viollet-le-Duc, contient deux fautes qui en dénaturent le sens et y introduisent un mot qui n'a aucune place dans l'histoire du costume militaire au moyen âge.

1465. — Et il yssit de Paris plusieurs gens de guerre aux champs; et là un Breton archer du corps de Mgr de Berry, qui estoit habillé d'une brigandine couverte de veloux noir à cloux dorés, et en sa teste un bicoquet garny de bouillons d'argent dorés, vint frapper un cheval sur quoy estoit monté un homme d'armes de l'ordonnance du roy. (*Chron. de J. de Troyes*, édit. Buchon, p. 254.)

1473. — A sond. frère Henry, son biquoquet fourni d'argent. (*Testam. Th. Failly*, ap. du Cange.)

1480. Quelle robbe vous sembleroit belle,
Que tous les trois estats désine?
Par Dieu je n'en scay point de telle
Que seroit une galvardine,
Le bicoquet, la capeline.
(Coquillart, *Droits nouv.*, 2e part., p. 138.)

1482. — Salades, bicoquets et bassinets. (*Mém. de Denys le Boutellyer. Arch. législ. de Reims*, 2e part., I, 768.)

1498. — Denisot, Marchant, sommellier d'armeures,... pour avoir nectoyé une paire d'avant bras, ung bicoquet, 2 sallades à visière, etc. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 46.)

1498. Armetz luisans, briquoquetz, capelines,
Hucques de pris, très riches mantelines
Venans sans plus jusqu'au dessus des faudes.
(Octavien de S. Gelais. *Verger d'honneur.*)

1530. — Peake of a ladyes mournyng heed. *Biquoquet.* (Palsgrave, 253.)

1537. Pour la froidure de la nuyct
J'affubleray mon bicocquet.
(*Actes des Apost.*, t. I, f° 132.)

BIDAUX. — Troupe irrégulière de routiers que l'on voit, au XIVe siècle, mêlés aux Normands, Génevois, arbalétriers et Picards. Ces soudoyers, parmi lesquels le pillage semble avoir été plus en honneur que la discipline, portaient la lance, le pavois et la grande coustille pendue à la ceinture.

On donnait encore, dans quelques villes du midi de la France, le nom de bidaux à des milices urbaines.

1304. De Navarre et devers Espagne,
Reviennent bidaus à grans routes,
Des quiex les compaignies toutes,
En guerre par accoustumance
Portent deus dars et une lance
Et un coutel à la ceinture,
Et d'autres armeures n'ont cure.
(Guill. Guiart, *cit.* du Cange.)
Bidaux, Navarrois, Espaingniaus
Remainent vaches et aingniaus:
Aucuns d'eus viennent par les voies
Troussez de gelines et d'oies.
(*Id.*, *ms. Richel.* 5698, f° 334 v°.)

1356. — Rien asségurés par bataille se tenoient les hommes de la ville (Carcassonne), que l'on appelle eus, ou païs, bidaus a lances et a pavais. (Froissart, l. I, part. 2, ch. 19.)

1358. — 1 fier de bidaul et un plus estroit. (*Inv. de Guill. de Hainaut.*)

BIDET. — Pistolet de poche, de très petite dimension, à un ou plusieurs canons.

1550. — Tira de la pochette de ses chausses un petit bidet à cinq canons qui se déchargeoient ensemble ou séparément comme on vouloit. (*Nuits de Straparole*, t. II, p. 212.)

1614. — Défense de porter pistoles dictes bidetz ou muchoirs, que l'on cache en ses pochettes ou ailleurs. (Ap. La Fons, *Gloss. ms. Biblioth. d'Amiens.*)

BIERRETTE. — Voy. BARETTE.

1371. — Une bierrette noire pour MdS. (le duc de Berry), 20 s. t. — 5 bierrettes d'escarlate vermeille pour MdS. (*Cptes du duc de Berry*, f° 65.)

BIÈVRE. — Le castor d'Europe. Cette race de rongeurs qu'on retrouve encore sur les bords du Danube, du Weser et d'autres fleuves, paraît identique à celle de l'Amérique du Nord. Sa fourrure, comme son court et chaud duvet, étaient fort recherchés autrefois; mais l'une et l'autre partie de sa dépouille ont toujours été assez rares pour laisser supposer qu'on appliquait souvent le nom de bièvre au pelage beaucoup plus commun de la loutre. Les lexicographes ont d'ailleurs confondu les deux espèces sous le nom latin de *fiber*.

835. — De vestimentis ecclesiasticis largitus est... Cappas romanas duas, unam videlicet ex rubeo cindato et fimbriis viridibus in circuitu ornatum, alteram ex cane pontico quod vulgus beuvrum noncupat, similiter fimbriis sui coloris decoratam in orbe. (*Vita S. Ansegisi abb.*, *acta SS. ord. S. Bened.*, sæc. IV, part. 1, p. 635.)

1358. — Rien n'alloit dedans les bonnes villes excepté trois choses, chapeaux de bièvres, plumes d'ostruce et fers de glaive. (Froissart, l. I, part. 2, ch. 76.)

1359. Je perdy mon chapeau de bièvre
Pour veoir ainsi avancer,
Devant les autres, ce lievrier.
(Gace de la Bigne, *Des déduits*, ms., f° 68.)

1380 et **1389.** — Un cappel de bièvre blanc. — Un chappeau de byèvre et un de feustre. (*Cit.* du Cange, v° *Capellus.*)

1391. — Pour la fourrure d'une courte houppelande de bièvres à 10 s. la pièce. (*Cit.* D. D'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, XXXVII.)

1396. — Pour 12 chappeaulx de fin bièvre brun de Prusse... pour bailler et delivrer aux chambellans du roy N. S., au pris de 20 s. p. la pièce. (8e *Cpte de Ch. Poupart*, f° 85 v°.)

1413. — Est advenu et advient souvent, quand nous ou notre chancelier avons commandées aucunes lettres à aucuns de nos notoires ou secretaires, que ceux pour qui elles seront commandées ne les peuvent avoir desd. notoires ou sécretaires, si premièrement ils ne leur paient aucune somme d'argent, chappeaux de bièvre, vin ou autres choses. (*Ordonn. des rois*, t. X, p. 127.)

1429. — Neque folleratus deferat (clericus) pellium de marthis, de fagnis, de vebris. (*Concil. Dertus*, ap. du Cange, v° *Veber.*)

1449. — Ung chapel de castor, aultrement de bièvre. (J. Chartier, t. II, p. 163.)

1559. — On trouve des bièvres dans la basse Allemaigne sur les rivages du Rhin et par le pays d'Austriche, et d'Ungrie où passe le Danube. Et n'y ha grande différence antre les bièvres et les loutres, fors que les bièvres ont les pieds de devant semblables à ceux de la truye, et la queue, que l'on mange les jours maigres, plus grande et plus large que celle du loutre. (Mathée, *Notes sur Dioscoride*, l. 2, ch. 22.)

BIFFE. — Drap léger, presque toujours rayé ou biffé en travers, mais jamais quadrillé, c'est-à-dire à chaîne monochrome en laine écrue ou teinte, et sans mélange de couleurs.

La biffe en usage du XIIIe au XVIe siècle pour la confection des robes et manteaux était une sorte de flanelle molletonnée, beaucoup moins dense que le drap, faite en laine peignée de choix, d'une qualité spéciale, exempte de bourre et de déchets, d'un tissu peu couvert, mais chaud, foulé et tondu comme les draps.

La façon et les droits des biffes sont assimilés à ceux des grands draps, leur prix varie entre 6 livres et 14 livres 6 sous. Leur largeur est de sept quartiers (2m,07). Elles pèsent, l'aune 386 grammes et leur chaîne, terminée par deux larges lisières de 16 à 20 millimètres, porte de 1500 à 1520 fils, tandis que les draps en comptent environ 2000 à la même époque. La longueur de la pièce est de 22 aunes.

Parmi les lieux de fabrication, sans doute fort nombreux dans le nord de la France, il faut citer

Blois, Douai, Louviers, Maubeuge, Paris, Provins, Rouen et Valenciennes.

Au XVe siècle le mot biffe s'entend d'une nuance violette qui pourrait bien avoir été la couleur adoptée pour les rayures transversales de l'étoffe de ce nom; mais sur la foi d'un document unique nous n'oserions l'affirmer, car il y avait des biffes unies en chaîne écrue et des biffes camelines rayées.

Pour faciliter la comparaison de cette étoffe avec d'autres plus connues, voici un tableau du poids et de la tissure d'une aune de quatre espèces modernes rapportées à la largeur des biffes :

	Fils de chaîne.	Poids du tissu. k. gr.
Damas de soie, fort..........	9485	0,322
Molletonné de Reims.........	2275	0,355
Drap d'Elbeuf................	3115	0,929
Flanelle blanche............	4760	0,327
Biffe........................	1500	0,386

1234. — Pro duabus biffis... pro mulieribus hospitii regis, 15 l. 16 s. 6 den. (*Rec. des histor. de France*, t. XXI, p. 239.)

XIIIe s. Qui veut sa robe de brunete,
D'escarlate ou de violete.
Ou biffe de bone manière.
(*Fabliaux*, Barbazan, t. IV, p. 179.)

XIIIe s. — Bife de Paris. (*Prov. et dictons*, édit. Crapelet.)

1266. — Kiconques volra faire menues si les face en laine de biffe. (*Arch. de Douai*, OO, f° 17.)

1282. — Ke nus ne tisse après la Pentecouste, fors à 3 hanstes fors saies et cauches et biffes. (*Arch. de S. Omer*, AB, XVIII, 16, n° 588.)

1284-5. — [Dans les comptes de l'echevinage de Provins 12 biffes sont livrées au prix de 72 l. t. — En 1307, 20 biffes coutent 300 l.] (*Cartul. de Provins*, f° 79 et suiv.)

1285. — De quamelins raiez et de biffes camelines raiées, de la S. Remi jusques à la mi-quaresme, 16 s. de Paris de chacun pour le tistre, et de la mi-quaresme jusques à la S. Remi, 13 s. (*Ordonn. des tisserans de Paris, reg. des mét.*, p. 394.)

1293. — Tout drapier paieront... de cescun grant drap qu'il feront 3 den., de une bife 3 den., de un petit drap 2 den. (*Ordonn. de l'échev. de Maubeuge.* — Martene, *Thes. anecd.*, t. 1, col. 1259.)

1296. — Biffes rayées de Provins. (*Tarif pour Paris.* — D. D'Arcq, p. 219.)

V. **1300.** — Lacerna est pallium tam tenue et leve quod homines possunt videri per medium, et dicitur gallice *bife*. (*Gloses s. J. de Garlande*, § 57.)

Id. — On fait le ban que nus ne lice laine de drap se ele ne vaut 4 s. d'artisiens ou mieus, ne laisse de biffe s'ele ne vaut 3 s. d'artisiens. (*Rég. aux consaux, Arch. de Douai*, NN, f° 39 v°.)

1325. — Quicunquez voudra faire biffes, il les pourra faire en compte de 1500 et selon ce que l'en fait en la ville de Rouen, et ne fera l'en nulle autre euvre en la laine des biffes. (*Reglem. de la draperie.* — *Cartul. de Louviers*, pièce 325.)

1346. — Se aucun u aucunes voleant drapper u faire drapper draperie qui fut ointe et pinée, faire le pueent et de tel quantitet qu'il leur plaira en le laine des grandes biffes qu'on souloit faire à 38 portees et de 40 fuis en le portée, à 2 grandes lisières de 12 fuis au mains. (*Règlem. de la draperie de Valenciennes, ms., Biblioth.* A. Dinaux, 61.)

1370. — Biffes peseront 17 grans livres, et si elles pesent mains, la valeur de demie grant livre, elles paieront 10 s. t. (*Stat. de Provins, ms. Bibl. Richel., coll. de Champagne*, t. XXVI, f° 187.)

1375. — Une cape de biffe ou roye, double, tele dedans comme dehors. (*Inv. de l'abbaye de Fécamp*, p. 401.)

S. d. — On ne peut faire draps plains en chayenne teinte ne en biffe sans roye qu'il ne soit ars. (La largeur de la pièce de biffe doit être de 7 quartiers moins un pouce à peine de 5 s. d'amende.)

On ne peut faire drap ne biffe qu'il ne soit tondu partout. Qu'on ne fasse nulle biffe contrefillées de royes qui ne soit arse.

Que nul ne fasse nulz bureaux ne nulles biffes burelées.

On ne peut mettre bourre en drap plein ne bourcons en roié ne en biffe.

Les draps écrus doivent avoir 22 alnes à cheoir du mestier et les biffes 22 alnes. (*Coll. de Champagne*, vol. XXVI, f° 188.)

1437. — Se volessi fare un bel colore biffo, togli lacca ben fina e azzurro oltramarino ben fino e sottile e di questo mescuglio con biacca (céruse), fa i tuo' colori. (Cennino Cennini, *Tratt. della pittura*, cap. 145.)

XVe s. — Le burel doit ung denier, la biffe doit deux deniers. (*Coutumes de Louviers*, pièce 314.)

1530. — 8 biffes de Provins. (*Cpte d'argent. de Phil. d'Evr.* — *Arch. des Basses-Pyrénées*, E, 519.)

BIGOTELLE, BIGOTÈRE. — Petite pièce de cuir dont on pinçait la moustache pour la tenir relevée. Sous la forme d'une petite tige de plomb, couverte, et sous le nom de *bigoudis* elle compte encore aujourd'hui parmi les accessoires de la frisure.

1650. ... La moustache
Que la bigotère nous cache
Lorsque le jeune damoiseau
Le soir en bride son museau.
(*Satyre cit.* Quicherat, *Hist. du cost.*, p. 494.)

1690. — Brosse de poche enfermée dans un petit estuy, qui sert à retrousser la moustache de la barbe. On en fait aussi d'une pièce de cuir qu'on attache la nuit pour tenir en estat une barbe retroussée. (Furetière.)

BIGUE, BIGON. — Bois, perche, baliveau.

1494. — Pour 2 bigues de 6 toises, à 6 gros la piesse, 12 gr. Pour 2 bigues ranforssées de 7 toises à 7 gros la piesse, 14 gr.

Pour 16 bigues à 5 gros la piesse pour led. chaffault, 7 flor. 10 s. Pour ce même 7 bigons à 2 gros la piesse, 14 gr.

Pour 3 bigues de 5 toises pour faire barrière... à 5 gros la piesse, 15 gros. (*Arch. comm. de Lyon.* Cit. *Arch. de l'art. franç.*, 2e série, p. 78 à 83.)

BIJOU, BIJOUTERIE. — **1460.** — La duchesse (de Bretagne) et madame d'Argeuil lui donnèrent (à Poncet de Riviere) aussi chacune son bijou. (*Cpte de la Noe.* — Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. II, col. 1259.)

1691. — Le sieur Goubier, apothicaire-épicier, rue de Gesvres, fait et vend toutes sortes de bijoutterie de cire pour les enfans. (Abraham du Pradel, *Le livre commode des adresses*, p. 32.)

BILBAO (LAMES DE. — V. **1600.** — Falstaff : J'ai enduré les tourments de trois morts différentes, premièrement une intolérable frayeur d'être découvert par ce jaloux bélier, secondement l'inconvénient de me voir ployé comme une lame de Bilbao, la poignée allant joindre la pointe. (Shakspeare, *Les joy. commères de Windsor*, act. III, sc. 5.)

BILLARD. — Dès le XVe siècle le billard occupe une place dans la série des jeux. Jusqu'au milieu du siècle suivant il est appelé jeu de billes et billard qui tous deux doivent leur nom à la crosse ou houlette dont les derniers vestiges se retrouvent encore au commencement de notre siècle, et qu'a remplacée la queue moderne.

Vers 1550, billard se prend pour le jeu, la table, les crosses, et c'est seulement à la fin du XVIIe que les boules reçoivent définitivement le nom de billes.

On jouait au billard sur une petite planchette ou sur une table garnie de drap et posée sur des tréteaux, ou encore sur le sol des jardins et des prome-

nades. Les textes cités expliqueront abondamment les changements apportés à diverses époques aux dispositions du jeu primitif.

1470. — A Mehun-sur-Loire, pour faire acheter des billes et billars pour le plaisir et esbat dud. Sgr (le roi), 1 escu. (*Cpte roy. de Louis XI, Biblioth. Richel., ms.* 6759, f° 18.)

1480. — Pour 2 jeux de billes garniz de billars et 2 jeux de boulles qu'il a achetez pour servir au Plesseis dud. Sgr. (D. D'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 387.)

V. **1520.** — 4 aulnes drap vert-gay... pour couvrir un grant jeu de billes faict de boys de chesne, 7 l. t. (*Cpte roy. Arch. des soc. sav.*, mars 1859, pièce 53.)

1554. — Une table servant de jeu de bille, bordée de drap vert. — 2 tresteaux à pattes... (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 181 v°.)

1558. — Ung jeu de billart comply, assavoir la porte, la quille, les 2 boulletz et les 2 billarts, pes. escarcement 1 o. 3 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 37.)

1561. — 2 billards et 2 billes. (*Inv. du chât. de Pau*, n° 83.)

1591. — Une table servant de jeu de billard estimée 20 solz. (*Inv. de Guill. de Montmorency*, n° 461.)

1598. — Un petit bilhard d'yvoire d'un pied de long. (*Inv. du chât. de Nérac*, p. 21.)

1599. — Ung jeu de billard de bois de chesne, couvert de drap vert, de 6 pieds de long ou environ, estant sur 3 trétaux, prisé 3 f. (*Inv. de Phil. Hurault*, n° 162.)

1617. — Une grande table de bois de sapin de 9 piedz de longueur et 4 piedz et demy de largeur avec 2 tracteaulx pleniers, servant lad. table à faire ung jeu de bilhard, demy neufve. (*Inv. du chât. de Vayres.*)

1635. — *Billart*, jeu de petites boules qu'on pousse en jouant avec la bille sur une longue table. — *Billart*, table du jeu de billart. — *Bille*, bâton massif et recourbé par le bas dont on bat ou pousse la boule en jouant. (Monet.)

1690. — *Billart.* — Jeu honnete et d'adresse qu'on joue sur une grande table où l'on pousse des boules avec des bastons faits exprès et selon certaines loix et conditions du jeu.

Billard est aussi la grande table couverte d'estoffe, sur la quelle on joue et on pousse les billes dans les blouses qui sont sur les coins et sur les bords. On fait aussi des billards dans des places qu'on prépare exprès dans les jardins. Bille est aussi le baston recourbé avec le quel on pousse les boules... Bille est une boule d'yvoire ou de bois avec la quelle on joue au billard. (Furetière.)

BILLE, BILLETTE. — Antérieurement au XVIe siècle c'est le jeu des quilles, qui présente assez d'analogie avec le billard primitif où les quilles avaient leur emploi. Suivant leur dimension, on jouait sur des tables ou sur le sol.

La bille, d'où est venu *billette*, signifie dans l'origine un tronc ou une tige de bois ou de métal, quelles qu'en soient la grosseur et la longueur.

1375. — Cum luderent ad quillias quæ in partibus illis (Bapalmis) vocantur gallice *billes*. (*Arch. JJ.* 104, pièce 151.)

1391. — Ainsi que les compaignons s'esbatoient à un jeu appelé la billete. (*Ibid.*, 140, pièce 223.)

1492. — 2 aulnes 3 quarts drap vert-gay pour faire bureau et icelui atacher et clouer sur une table en la chambre dud. Sgr, pour servir (au roy) et à la royne, jouant aux billes, 4 l. 16 s. 3 d. t.

3 aulnes drap vert-gay pour couvrir une table d'environ 10 piez pour servir en la chambre dud. Sgr à jouer aux billes, 105 s. t. (10e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f°s 29 et 30.)

1500. — Une table pour jouer à la bille, couverte de veloux tanné dont, du vivant du feu roy (Charles VIII), en fu robbé bien la tierce partie. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 189.)

1550. — A Marcel Frerot, menuisier, pour un jeu de bille qu'il a faict en la salle du bal au chasteau de Blois. (*Cpte roy.*, cit. Laborde, *Glossaire.*)

BILLE D'ACIER. — Pièce carrée d'acier de 11 à 14 centimètres de longueur sur 4 à 6 millimètres d'épaisseur et pesant de 320 jusqu'à 600 grammes.

1384. — Au faure de Chastelguyon... pour ajuster 2 grandes pièces où furent mises 14 livres de fer et une bilhette d'acier, pour la façon d'icelle chouse, 12 s. (*Cpte des bât. du duc de Berry à Riom*, f° 28.)

1601. — Il y a et se vend 3 sortes d'acier en France. Celuy de Piedmont qui est le plus cher vault 30 liv. le ballot (environ 77 livres), la bille revenant à 5 sols; celuy de Carmes 20 liv. le cent, revenant la bille à 2 s. 6 d., et celuy de Hongrie 15 liv., qui est environ la bille 2 s. (*Délib. du conseil du commerce. Docum. inéd. mél.*, 1re série, t. IV, p. 60.)

BILLE DE CHAPPE. — La pièce d'orfèvrerie et finalement une simple bande d'étoffe servant à rattacher sur la poitrine les orfrois d'une chape. Voy. AFFICHE, FERMAIL et MORS DE CHAPE.

1469. — 3 chappes de drap d'or pers dont l'une ha très beaulx orfrays faytz à parsonnages, et en la billete ha une Véronique environnée comme une rose et les autres deulx ont orfrays blancs. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, t. II, p. 151.)

1653. — Une grande chappe de toille d'or, garnie d'orfrois de personnages en broderie, portant sur la bille les armes de monsieur Spifame [1558-1578], qui la donna à son advènement à l'évesché de Nevers. (*Inv. de la cathéd. de Sens*, n° 161.)

1690. — Bille se dit aussi d'une pièce d'estoffe qui lie les deux bouts d'une chappe d'église sur le devant. (Furetière.)

1723. — Le chef de S. Philippe, apostre, en forme de buste en vermeil doré, donné par Jehan duc de Berry en l'année 1406... Sur le buste est un collier d'or avec une bille de chappe d'or émaillé, ronde en forme de médaille, pesant un marc, au milieu de la quelle est une face de Christ aussi d'or émaillé, avec 4 figures de saints de mesme. La teste du Christ entourée de 2 rubis baletz estimés chacun 50 liv., et 3 saphirs d'Orient estimés aussi 50 l. Autour de la bille y a 21 perles estimées chacune 20 l. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 10.)

BILLET BILLETTE. — Petite barrette placée sur l'armure du XIVe siècle à l'extrémité des chaînes du plastron et servant à y retenir l'écu et l'épée.

1358. — Une paire de plattes de rouge velluiel à 2 kaines d'argent et un billet d'argent. (*Inv. de Guill. de Hainaut*).

BILLETTE D'ÉCRIVAIN. — L'étui allongé où se mettaient les plumes formait le complément d'une écritoire portative. Dans cette acception, *billette* est synonyme de *calemart*, voy. ce mot.



V. 1175. — *D'après* Waller.

1380. — Une escriptoire, le cornet et la billette d'argent dorés, esmaillée des armes de la mère du roy, et les

pendans de chesnes, pes. 7 o. 10 esterl. (*Inv. de Charles V*, n° 3121.)

BILLETTE D'ÉPIEU. — Barrette fixe ou mobile à la base d'un épieu de chasse, pour garantir la main des atteintes du sanglier.



1539. — *D'après* Vogther.

1387. — Il doit avoir (pour férir le sanglier) son espieu croysié bien agu et bien taillant et bonne hante. (Gaston Phœbus, ch. 54.)

1611. — Crosse barres of iron or steele, somewhat above the head of a boare speare. to keep it from running too farre and thereby the beast from comming too neare him that assailes him. (Cotgrave.)

BILLETTE DE FAUCON. — Petit bâtonnet attaché au bout des longes de l'oiseau. Voy. BATONNET.

1304. — Une billette d'argent pour faucons. (*Trésorerie du Cte de Hainaut*, p. 450.)

BIS. — Noir. Je cite ce mot parce qu'un monument existant décrit ici permet d'en assurer la signification. A la cathédrale de Gênes en effet les parois sont disposées par bandes alternatives de marbre blanc et noir.

V. **1225.** A l'escu blanc et au leoncel bis.
(*Foulque de Candie*, p. 29.)

1502. — A l'entrée de lad. église de S. Laurent de Gênes est un grand portail fait et entaillé à menue imagerie de marbre blanc et bis authentiquement ouvré. (*Chron. de J. d'Auton*, part. 4, ch. 21, p. 231.)

BISETTE. — C'est dans l'origine une passementerie d'or ou d'argent faite au petit métier des ceinturiers. Au XVIIe siècle la bisette devient une dentelle étroite et commune en fil de lin, fabriquée particulièrement à Saint-Denis, Montmorency et Villiers-le-Bel.

1351. — Lequel chappel garny de boutons de perles rondetes et menues et orfroisiées de bisete d'or, d'emaux et de grosses perles. (*Cpt. roy. d'Et. de Lafontaine.*)

1352. — Pour un autre chapel de bievre, fourré d'écarlate à boutons de perles dessus et dessoubs, orfroisé de bisete. (*Dép. du mariage de Blanche de Bourbon.* — D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 298.)

1372. — Un tressond d'or où y a 175 perles assiz sur une bisete à petites perles indes et à chatons rouges, prisé 20 f. d'or. — It. Un autre tressons sur bisete et sur inde, à croissans d'or, prisé 40 f. d'or.

Un demy ceint de bisette, semez de rondeaux de perles et d'esmaux à bestelettes et de petits chatons rouges, prisé 6 f. d'or. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 125 et 127.)

1380. — N° 3442. Une cotte de satin vermeil doublée de cendal renforcé vermeil, bordée au colet et tout au long en bas entor des manches d'une bizette d'argent doré trait où il y a K K et petites couronnes et lys entre deux, garnye de petiz annelez d'or en la poictrine et es manches avecques les esguillettes pour fermer, garnyes d'or. (*Inv. de Charles V.*)

1416. — N° 203. Une bizette de soye bleue, escripte dessus, où il y a 5 boutons de perles, 5 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1548. — Et marchoient devant luy 8 laquais vestus de satin blanc pourfilé de bisette ou dentelle de soie noire. (*Entrée de Henri II à Lyon. Cérém. franç.*, t. I, p. 814.)

1560. — Pour 180 aulnes de bisette d'or et d'argent dantellée des deux costez pour servir à bander et chamarrer habillements (pour le roy et fermer les passements sur iceulx, pes. 6 m. 7 o., à 60 s. l'once. (3e *Cpte roy. de D. Blandin*, f° 32 v°.)

1564. — Une saye de veloux noir garnie de bisete avec 15 boutons d'or esmaillé. — Ung casequin d'estame gris garni de bisette noire. (*Inv. du Puymolinier*, f°s 238 et 246.)

1611. — *Bisette.* — Plate of gold, silver or copper wherewith some kind of stuffes are stripped. (Cotgrave.)

1625. — *Bizette.* — C'est un petit passement d'un costé liseré et d'autre costé fait en manière de petites fleurs de lis ou autres façons en pointes. (Nicot, 1e édit.)

1690. — *Bisette.* — Petite dentelle que font les paysannes pour leur usage et qui est de peu de valeur. (Furetière.)

BISMUTH. — Ancien nom de l'étain de glace considéré jusqu'au XVIIIe siècle comme une des variétés du plomb.

1597. — Quest ce que le bissemut? C'est la mixtion du plomb et de l'estain. (J. Bodin, *Théâtre de la nat.*, l. 2, sect. 10, p. 360.)

1690. — C'est un corps minéral à demi métallique, composé de la première matière de l'étain qui est encore imparfait. On le trouve dans les mines de ce métail, sa substance est fort dure, pesante, aigre et cassante et d'un grain gros, poli, blanc et éclatant.

On l'appelle autrement estain de glace parce qu'estant brisé il fait voir plusieurs petites substances polies comme une glace. On l'appelle aussi marchasite par excellence à cause qu'il surpasse les autres en blancheur et en beauté. (Furetière.)

BISSARDE. — Peut-être une de ces étoffes richement damassées comme on en fabriquait dès l'époque carlovingienne dans la Syrie et l'Égypte.

1180. Vestu fu de bissarde ouvrée à grant mestrise.
(*Rom. d'Alixandre*, f° 82d.)

BISTORIE, BISTORIT. — Bistouri. Parmi les armes c'est un long couteau droit, pointu et à deux tranchants, qui diffère de la dague par l'absence de garde, de croisillon ou de rondelle. En chirurgie, le bistouri du XVIe siècle était une lancette aussi à double tranchant, mais à lame courbe, comme l'indiquent la figure et l'un des textes ci-joints.



1570. — Dalechamps, *Chrirurgie franç.*, p. 212.

1464. — Un coutel poignant nommé bistorit. (*Arch. JJ.* 199, pièce 599.)

1468. — Garni d'un voulge de guerre et d'une bistorie ou panart. (*Ibid.*, 194, pièce 335.)

1469. — Une bistorie ou grand couteau. (*Ibid.*, 197, pièce 83.)

1483. — Et avoit une bistorie cusolite comme une petite espée sans croix, qui avoit la poingnée d'un jaspre bien enrichi et garnie de fin or, pendant en laz de soye à son costé. (*Le livre des Eneydes*, f° D, 4 v°.)

1564. — On fera l'incision transversalement avec une lancette courbée appellée bistorie. (A. Paré, l. 6, c. 6, édit. Malgaigne.)

BLAIREAU. — Rarement employée dans le costume, la fourrure rude et grossière du blaireau servait surtout à la garniture des colliers de chiens.

1564. — Ung manteau de peau de blaireau, 3 liv. 12 s. 6 den. (*Inv. du Puymolinier*, f° 245.)

BLANCHET. — Le drap de laine blanche qui portait ce nom l'a donné à un vêtement avec manches et collet, sorte de blouse ou camisole quelquefois fourrée et de longueur très variable, puisqu'on emploie à sa confection depuis trois quarts d'aune jusqu'à quatre aunes. L'exemple cité d'un blanchet de brunette prouve que cette pièce du costume se distinguait non seulement par sa couleur, mais encore par sa forme.

1346. — Et est entendu que tout grant blanchet, et li grant drap de couleur doivent estre trouvet appariliet de 28 liv. de pesant. (*Règlem. de la draperie de Valenciennes, ms. Biblioth. A. Dinaux*, f° 61.)

1352. — Pour 2 aunes et demie de blanc de Saint-Quentin... pour faire un blanchet fourré de blancs lièvres de Norvoie et couvert de toille vers le poil, 40 s.

Pour une fourreure de dos de lièvres de Norvoie à fourrer un blanchet pour led. maistre Jehan le fol, 50 s. (3e *Cpte roy. d'Et. de Lafontaine*, f°s 118 v° et 123 r°.)

1393. — Que le colet de votre chemise, de votre blanchet ou de votre coste ou surcot ne saillent point l'un sur l'autre. (Le Ménagier, t. I, p. 13.)

1400. — 4 aulnes de drap turquois retrait et retondu, un neuf blanchet doublé de toille, à poingnées rouges. (*Arch. JJ.* 155, pièce 30.)

1389. — Un blanchet fourré de cruppes de gris, 8 s. 2 autres blanchès sangles, 8 s. Un viez blanchet fourré de gris sans manches, 6 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 31.)

1393. — La quelle Agnès estoit dedens l'eaue, nue mès que d'un petit blanchet recourse, la quelle se baignoit. (*Arch. JJ.* 145, pièce 49.)

1453. — 5 grans blanchetz, ung rouge, ung violet et ung gris mabré, le tout de Londres. Contenant chascune pièce 22 aunes, chascune pièce 24 salus. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 436 v°.)

1459. — Or ça, mon amy, je vueil que vous ayez deux aultres robbes dont l'une sera de fine brunette de Saint-Lo, qui sera fourrée de martres. L'aultre sera d'un fin gris de Montevillier, qui sera doublée d'un fin blanchet pour vestir à tous les jours, fors quant vous chevaucherez après monseigneur le roy. (*J. de Saintré*, ch. XI, p. 55.)

1488. — Pour 80 robes à 80 poures qui portèrent les torches avec 13 autres robes pour 13 enfans qui portèrent l'encens, a été employé pour le tout 300 aunes de blanchet avec trois quarts, à 20 s. l'aune. (*Obseques de François duc de Bretagne*. — Lobineau, t. II, col. 1502.)

1490. Et pour un blanchet, Guillemette,
Me fault trois quartiers de brunette
Ou une aulne.
(*La farce de Pathelin*, acte I, sc. 1.)

1508. — A Jacques de Castignolles, chanoine de Rouen, pour l'achat de 20 aulnes un quart de blanchet pour taindre en escarlate, 96 f. 3 s. 9 d. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 308.)

1553. — Schelde... vient des endroits de Valenciennes, passe à Tourneil, entre en Gand... l'eaue de ce fleuve est blanche a cause de sa source qui est en terre blanche et sert à nettoyer les blanchets. (*La guide des chemins de France*, p. 220.)

1650. — *Blanchet*. — Sorte de camisole ainsi appelée parce qu'elle étoit originairement d'étoffe blanche. (Ménage.)

BLANCHISSAGE. — Parmi les curiosités relatives au blanchissage il faut signaler les exportations faites en Flandre par les élégants de Paris à l'époque de Henri III et le renouvellement d'une mode aussi singulière à Bordeaux en 1782, lorsque les riches créoles de cette ville envoyaient jusqu'à Saint-Domingue leur linge à blanchir.

1578. — Que si ceux qui envoyent expres en Flandres faire blanchir leurs chemises ou autres de ces tant bien godronnez par deça (à Paris), ne m'en veulent croire (que les cendres de Brésil teignent le linge en rouge), il leur est non seulement permis d'en faire l'expérience, mais aussi, pour avoir plus tot fait, et pour mieux lustrer leurs grandes fraises, ou pour mieux dire bavières de plus de demi pied de large comme ils les portent maintenant, ils les peuvent faire teindre en vert s'il leur plaist. (De Léry, *Voyage en la terre du Brésil*, p. 200.)

1766. — Amittes de toille blanchie au lait, 216. — Aubes de toille blanchie au lait, 64. (*Arch. de Lille. Carton des joyaux, inv. de la grande sacristie.*)

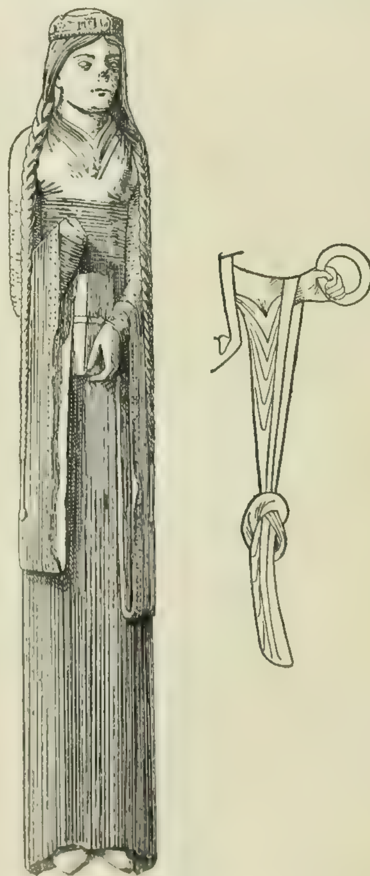
BLASONNIER. — **1260**. — Tit. LXXX. Des blasonniers, c'est a savoir de ceus qui quirent sèles, archons et blasons à Paris.

... Nus blasonier ne puet ne ne doit ouvrer sèle que li arçon devant ne soit pareil à l'arçon derrière. (Et. Boileau, *Reg. des métiers.*)

BLESQUE. — Ecorce de l'aune, matière tinctoriale très riche en tannin et qui tenait lieu de la noix de galle pour la production des noirs.

1410. — Qui se mèlera et entremettra de taindre toile de blesques ou escorche d'alne, ne devera taindre ne drap ne lainnes. (*Stat. de la draperie de Chauny.*)

BLIAUT. — Vêtement des deux sexes en usage du XIe à la fin du XIIIe siècle. Le bliaut des femmes est une



XIIe s. — *Statue du portail occidental de la cathédr. de Chartres. — Miniat. anglaise d'après* Shaw.

tunique serrée au buste et à la taille, lacée sur les côtés, fermée sur la poitrine par un bouton ou une agrafe et munie d'une ceinture dont les jeunes filles

se dispensaient souvent, mais que rendait presque obligatoire la bonne tenue d'une dame. Pendant toute la seconde moitié du XIIe siècle, les manches du bliaut étaient tellement longues et traînantes qu'on les trouve quelquefois, comme dans l'exemple ci-joint, relevées par un nœud. Posé directement sur la chemise, le bliaut à cette époque est la robe des femmes de la bourgeoisie. Mais le costume plus riche des dames comportait une tunique intermédiaire sur laquelle il s'ajustait. Vers 1230 il disparaît sur les sceaux, on le rencontre encore ailleurs jusqu'à la fin du XIIIe siècle, mais alors il est définitivement remplacé par le surcot.

Pour les hommes, le bliaut à manches plus étroites, se portait aussi avec la ceinture et était fendu à la hauteur des jambes. Au XIIe siècle, dans le costume militaire il est presque toujours placé sous le haubert de mailles, et dans le cas rare où il lui est superposé, il se confond en se raccourcissant avec la cotte d'armes.



V. 1170. — *Biblioth. Richel. ms. fds de Sorbonne*, 267

Le bliaut était souvent très riche et fait de soieries à figures, fourré et orné au col, aux poignets et à l'extrémité de la jupe, de galons dans le goût des modes bysantines. Plus tard, sous les noms de *bloy* (voy. ce mot), il désigne une robe très simple, et sous ceux de *biaude* et *blaude*, une blouse plus ou moins longue que l'on a portée dans tous les temps.

V. 1100. — Si li tolit le blanc orbere legies
Et sun blialt li ad tut destrenchiet.
(*Chans. de Roland*, str. 161, v. 2171.)

1160. Or ains revint en son bliaut
Sengle, sans plus; si n'ot pas chaut.
(*Athis, ms. Arsen.* 3312, f° 21.)

1160. Ist de la tente par mal grant aatie
Tous deffublés en bliaut de Sulie.
(*Rom. d'Aubery. ms.*)

1180. Flore ot .I. bliaut mult fu à son talent
Sa cars pert bèle et tenre par le détrancement.
(*Li romans d'Alixandre*, p. 451, v. 22.)

Id. Ens en lor chambres s'en entrent por vestir.
Vestent bliaus et peliçons ermins
Et affublèrent les mantiax sabelins.
(*Garin le Loherain*)

Id. Lors vesti un bliaut d'orfroy.
.. Desor un bliaut de samit
Vesti un bon hauberc treslit.
(*Floire et Blancef.*, v. 497 et 947.)

1190. Li rois avoit .I. bliaut endossé
Qui tous estoit de soie naturel
Et as liex d'or sont laciet li costé.
(*Huon de Bordeaux*, v. 3621.)



V. 1180. — *D'après le ms. de Herrade de Landsberg.* Hortus deliciarum.

1190. Tant que la reine est venue
En une molt blanche chemise,
N'ot sus, bliaut ne cote mise.
(*Le Chevalier de la charrette*, p. 123.)

V. 1220. Et chauces de brun paile et solers boronés
Et peliçons hermins et bliaus gironnés.
(*Les quatre fils Aymon*, 115.)

V. 1225. Il fu vestus d'un hermin peliçon,
Chauces de paile, bliaut de siglaton.
... Et fut vestue d'un vert bliaut d'Otrante.
.. Folque s'arma sor un bliaut d'orfrois.
(*Foulque de Candie*, p. 5, 7 et 18.)

Id Lor damoisiele ont esvillié,
Si l'ont molt bien apparillié
D'un bliaut ynde crusilliée
... Très par deseure le bliaut
A çaint .I. centuriel de soie.
... La fille au signor vint deschainte
Acourant, quant ot la nouviele.
En pur son bliaut fu la biele,
Sans guimple, .I. chapel d'or el chief.
(*Rom. de la Violette*, v. 813 et 5012.)

1227. — Que neguns homs non fassa a sa molher, gatnacha de ceda ni pelissa cuberta de ceda... mays un blizaut de ceda puesca aver tota donasses aur e ses argent per portar en estieu. (*Thalamus de Montpellier*, p. 143.)

... Elle se leva, si vesti un bliaut de drap de soie que ele avoit, molt bon. (Barbazan, *Fabliaux*, t. I, p. 392.)

V. 1230. Sont les damoiselles venues
De grant biauté et bien vestues,
Bien sont en deux bliaus lacies
Graisles formes et bien delgies.
(Marie de France, *Ibid.*, t. IV, p. 75.)

Quant el l'oi si sospira.
Par un petit ne se pasma,
Il le retint entre ses bras,
De son bliaut trença les las.
(*Id., Lai de Gugemer.*)

Si vit venir deux damoiseles
Oncques n'eut veues si beles,
Vestues furent richement
Et laciées estreitement
De dex bliaus de purpre bis.
(*Id., Lai de Lanval*, 57.)

V. 1240. Lor bliaut sont tuit d'or brodé
Al col et as poins (poignets) bien paré
De bons safirs et de jagonses
Et en cascun ot d'or vint onces.
(*Partonopex*, t. II, v. 10609.)

V. 1250. La dame osta ses dras, s'a plus riche endossez
.I. bliaut d'Alibant à oysiaux colorez.
(*Aye d'Avignon*, v. 3701.)

Id. — Toutes manières de gens autres que chevaliers ne se doivent combatre à pié en bliaus ou en cotes rouges et chauces rouges à estrivières, sans soliers. (*Assises de Jérusalem*, I, 178.)

1260. En un bliaut désafublée
Et déliée chevauchoit (la pucele).
(*Messire Gauvain*, v. 5844).

Id. De cel drap dont li mantials fu,
Fu li blials qu'ele ot vestu;
Moult estoit ciers et bien ovrés,
D'une ermine fu tos forrés.
(*Li biaus desconneus*, v. 3265.)

... Si s'est en sa pure chemise
Enz el verger sous la tor mise
En un bliaut ynde gouté,
En la matinée d'esté.
(Henry d'Andelys, *Lai d'Aristote*, v. 280.)

... Bourgeois n'i auront pas
Robe vaire ne bure.
Dames ni auront pas
Bliaus à forreure.
(*Rom. de Thibaud de Mailly, ms.*)

1280. Sous son bliaut fu ses haubers vestus.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 2567.)

V. 1300. Totes estoient en bliaus
Sengles, por le tans qui ert chaus,
S'en i ot de teles assez
Ki orent estrains les costés
De çaintures; si en ot maintes
Qui por le chaut erent descaintes.
Et si orent por miex seir
Lor treces fait defors issir
De lor ceveus ki sor l'oreille
Pendent lès la face vermeille.
(*Lai du trot*, v. 86.)

1316. (Philippe le Bel malade)
Si se vesti en un bliaut
Si voit à Fontainebliaut.
(*Godefroy de Paris*, v. 7078.)

BLOI. — Blond. Tel est le sens le plus fréquent d'un terme assez mal défini puisqu'il est la traduction des deux mots latins *flavus* et *glaucus*.

1180. Amour de bele dame, de pucele à crins blois.
(*Rom. d'Alixandre*, f° 31 v°.)

... Frunt large, chevolz trainans
Cum or blois, cumme sée delge.
(*Protheslaus, ms. Bibl. Rich.* 2169, f° 24.)

V. 1240. Cevels a blois, front large et blanc,
Iols gros et vairs, vis cler et franc.
(*Partonopex*, v. 3987.)

... Car une pluie bloe espesse
Leur chiet, et nuit d'iver les presse.
(*Vie de S. Magloire, ms. Arsén.* 5122, f° 71.)

XIII° s. — *Flavus*. Blois. (*Vocab. lat.-franc. Bibl. d'Erreux.*)

V. 1300. — *Flavus*. Bleif. (*Vocab. lat.-fr. Bibl. Richel., ms. lat.* 7692.)

V. 1380. — *Glaucus* Bloez, ver, cler comme les yeulx. (*Cathol., ibid.*, 1042.)

V. 1450. — *Flavus*. Bleu. (*Vocab. rom. lat. ms. de Lille.*)

XV° s. — *Glaucus*. Bloez ou varoillez comme les yeux. (*Cathol. lat.-fr. ms. Bibl. Richel., lat.* 7679.)

Id. — *Fulvus*. Bleu. (*Olla patella.*)

1489. — *Flavus*. Blond; *albus vel rufus, auricomus*. Blond, qui a les cheveux blons. (*Cathol. parvum.*)

BLOQUEAU, BLOQUEL BLOQUELET. — Boule de métal, billot, bille ou tronc de bois, d'où le diminutif *bloquelet* jeu analogue à celui des quilles. Synonyme de *billette*.

1332. — Une selle de guerre... la couverture de uelvel vert bordée de corbetes, toute la garnison de soye semée de blocquelez dorez. (*Cptes de Raoul Cte d'Eu*, f° 4.)



1280. — *Biblioth. Richel. ms. franc.* 789, f° 22.

1381. — Joué l'un à l'autre à un jeu que l'en appelle les bloquelez. (*Arch. JJ.* 120, pièce 110.)

1415. — Deux ou trois compaignons qui s'esbatoient et gettoient un bloqueau ou tronchet de bois. (*Ibid.*, reg. 168.)

1488. — A Jehan Gaultier, mareschal, demourant à Arras, pour avoir batu et arrondy environ 800 blocqueaulx de fer qui estoient trop gros à mectre aux plommées. (*Cpte de l'artill. de Charles VIII, Biblioth. Richel., ms.* 7881, p. 93.)

1496. — Ung chareton qui charioit des blocquelz aux Roches comme ons ont accoutumez... les chevalx se boutent ung peu trop avant en la rivière et led. chareton alloit après pour les retourner et il fut noiez. (*Journ. de J. Aubrion*, p. 376.)

BLOY. — Comme bliaut (voy. ce mot), mais dans le sens d'une robe très simple.

XIII° s. A tant est la royne qui fu en povre aroy
Par devant son seigneur en vint en simple bloy.
(*Le chevalier au cygne*, 1309.)

1328. — Pour 4 bloy... pour les cotes de povres gentils femmes, pour l'yvert dessusdit (1311), 21 l. (*Cptes de Franche-Comté, Biblioth. Rich., ms.* 8551, p. 33.)

BLOUSE. — Jeu. Une des variétés de la courte paume.

1600. — Tout de mesme que l'esteuf bat les murailles d'un jeu de paulme qui s'appelle à bricolle quand il n'y a qu'un toit du costé du service; à la différence des jeux faits en halles qui ont des toits de costé et d'autre; tels jeux appelez blouses à Orléans, pour le son de l'estœuf heurtant dans le fond de ces lieux caves, au bout desquels a des nates pour rabattre le coup, affin qu'il ne rejalist dans le jeu, ains tombast dans le trou de la blouse. (Fauchet, *De la milice des armes*, f° 53.)

BOBAICHE. — Galoche ou guêtre qui couvre et garantit le soulier. Voy. VUAGUE.

1415. — Le suppliant se baissa pour prendre ses bobaiches qu'il avoit acoustumez de lier à sa jambe par dessus ses soliers pour résister à la boue. (*Arch. JJ.* 169, pièce 141.)

BOBANT. — Luxe, pompe, ou tout objet d'ameublement et de toilette ayant un caractère fastueux.

XIII° s. Et Trubert ne s'atarje mie :
Une coiffe à fame a lacié,
Moult en a fait riche boban.
(*Trubert, ms. Biblioth. Richel.* 2188, f° 78.)

V. 1380. — *Cirrus*. Bobant, rigot, grans cheveux. (*Catholicon lat.-franç.; ibid. lat.* 1042.)

1444. — Comment ung praicheur nommé frere Thomas converti plusieurs personnes et abaty les beubans et les atours des femmes en plusieurs parties. (*Monstrelet*, l. 2. ch. 53.)

1448. — Volt et ordonne que on face une représentance où ait l'ymage de la Trinité, Père, Fil et Saint-Esprit, et soit fait et deviset ainsi qu'il appartient à faire à un homme sans beubant. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*, f° 69.)

BOBÈCHE. — Tube souvent ajouré mais toujours fixe qui termine un chandelier pour y introduire la chandelle ou bougie. Tous les chandeliers antérieurs au XVII° siècle, qui ne sont point à cuvette avec pointe centrale, sont ainsi faits.

1459. — Jehan Sevineau, orfèvre du roy, pour avoir recloué à fil d'argent la buibèche et le pié d'un des chandeliers des autelz de lad. chappelle (du roi), 5 s. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 83 v°.)

1498. — 3 chandeliers, dont l'un est à cuvecte, et 2 à boubesche, pes. ensemble 9 m. 6 gros d'argent. (*Inv. d'Anne de Bretagne.*)

BOBELIN. — Chaussure rustique à forte semelle ferrée. — Rapiéçage de souliers ou de vêtements.

1379. — Et doit savoir asseoir ses tacons ou semèles en ses bobelins. (J. de Brie, *Le bon berger*. ch. 8, p. 70..)

1530. — Romule estoit rataconneur de bobelins. (*Pantagruel*, l. 2, ch. 30.)

1606 — *Bobeliner*, ferrer les souliers, les garnir de clous. — *Bobelineur*, savetier. (Nicot.)

1611. — A patch, botch piece set on a shooe or garment. (Cotgrave.)

1771. — Ancienne chaussure dont se servoit le commun du peuple. Les savetiers de Paris, qui ont conservé parmi leurs titres la qualité de bobelineurs, avaient, exclusivement aux cordonniers, la permission de faire des bobelins. (*Dict. de Trévoux.*)

BOCCALET. — Bobèche mobile, binet.

1618. — 2 petits bocalets d'argent pour les chandeliers des accolites, pesant tous deux 9 onces. — 22 boccaletz, tant grands que petits, pour mettre les chandelles aux autels. (*Inv. de S. Louis des Français, à Rome*, p. 19 et 52.)

BOCHET. — Sorte d'hydromel aromatisé au moyen d'épices et dans lequel la fermentation alcoolique était développée par la présence de la levure de bière. Le poivre, le gingembre, le girofle, la graine de paradis et la cannelle entraient dans la composition de ce breuvage.

1348. — Acopa led. Gieffroy, si qu'il chei en une cuvée de bochet qui mise y estoit pour refroidir. (*Arch. J. J.* 79, pièce 25).

1393. — Pour faire six sextiers de bochet, prenez six pintes de miel bien doulx, et le mettez en une chaudière sur le feu et le faites boulir, et remuez si longuement que il laisse à soy croistre, et que vous véez qu'il jette bouillon aussi comme petites orines qui se creveront, et au crever getteront un petit de fumée aussi comme noire; et alors faites-le mouvoir, et lors mettez sept sextiers d'eaue et les faites tant boulir qu'ils reviengnent à six sextiers, et toujours mouvoir. Et lors le mettez en un cuvier pour refroidier jusques à tant qu'il soit ainsi comme tiède; et lors le coulez en un sas et après le mettez en un tonnel et y mettez une chopine de leveçon de cervoise, car c'est ce qui le fait piquant, (et qui mettroit levain de pain, autant vauldroit pour saveur, mais la couleur en seroit plus fade.) et couvrez bien et chaudement pour parer. Et se vous le voulez faire très-bon, si y mettez une once de gingembre, de poivre long, graine de paradis et cloux de girofle autant de l'un que de l'autre, excepté les cloux de girofle dont il y aura le moins, et les mettez en un sachet de toile et gettez dedans. Et quant il y aura esté deux ou trois jours et le bochet sentira assez les espices et il piquera assez, si ostez le sachet et l'espraignez et le mettez en l'autre baril que vous ferez. Et ainsi vous servira bien celle pouldre jusques à trois ou quatre fois. (*Menagier*, t. II, p. 238).

1447. — En cestui temps, estoit le vin à Paris si cher et ne buvoit le pauvre peuple que cervoise ou bochet ou bierre ou cidre ou peré ou tels manières de breuvages. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 729).

1564. — Il s'abstiendra de vin, en lieu duquel usera d'eau d'orge, de ptisane, de bouchet. (A. Paré, *chirurgie*, l. 16, ch. 21, *édit.* Malgaigne).

BOCQUILLON. — Bûcheron.

1497. — A Pierre d'Enghien, tapissier à Bruxelles, pour une chambre de tapisserie à personnes de bregiers et bregières et une salette à personnages de bocquillons, 1004 l. 6 s. (*Chambre des Cptes de Lille*. Houdoy, *Les tapisseries de haute lice à Lille*, p. 141.)

BŒUF VIOLÉ. — La promenade du bœuf gras, et au XVIe siècle, un jeu d'enfants qui en est comme la contrefaçon.

V. 1600. — *Du bœuf violé* — Il y a des villes où les bouchers, tous les ans, font une festivité, menant promener par la ville un bœuf couvert de violettes et de fleurs. Ce qui sent son paganisme et les sacrifices récités par Pausanias qui dit que pour un poisson on en faisoit autant à Rome. Je ne scay d'où est procédé ceste façon de faire. (*Miscell. juridiques, Biblioth. Richel.*, *ms. fr.* 510, f° 478.)

1711. — Les enfans s'étant avisez de parer de même et de promener un de leurs camarades, qu'ensuite ils faisoient semblant d'égorger, on a appelé cette farce jouer au beuf violé ou vieillé. (Le Duchat, *Notes s. Rabelais*, l. 1, c. 22.)

BOFU. — Parmi les riches tissus de soie des fabriques byzantines aux XIIe et XIIIe siècles, le bofu, sur lequel le langage des poètes ne donne que des renseignements incomplets, tient le rang occupé plus tard par le baudequin (voy. ce mot). C'était une étoffe brochée ou rayée de diverses couleurs et qui prend place quelquefois parmi les brocarts. On en faisait des tentures, des vêtements, des suaires, des bannières et des tentes.

1160. Ainz tissent pailes et boffuz
Et dras de soie à or batuz.
... Coute pointe i ot de bofu
Qui fu faite en Constentinoble.
(Perceval, *ms. Bibl. Richel. suppl. fr.*, 430, fos 151 et 170 v°.)

V. 1160. D'un drap de soie erent vestu
Estroit caucié d'un vert bofu.
(*Atis et Prophelias, ms. ibid.* 7191, f° 81 v°.)

V. 1180. De deus dras de soie dyvers
Li un fu d'un osterin pers
Et l'autre d'un bofu roié.
(*Erec et Enide, ibid., fds Lavallière* 78, f° 161.)

1185. Or et argent li offrent et pailes de boffus.
(*Chanson d'Antioche*, ch. 5, v. 738.)

V. 1225. Flourentine couchiée fu
En un lit qu'est fais de bofu.
(*Roman de la Violette*, v. 3126)

1230. Encontre sont maint chevalier venu
Vestu de vair, de gris et de bofu.
(*Gaydon*, v. 782.)

Id. E quan le list fu apresté
Un couverture unt sus jeté;
Li dras esteiz d'un viel bofu.
(Marie de France, *Lai du Frene*, t. I, p. 166)

Id. En un mantel d'un molt riche boffu.
(*Agolant*, v. 1101.)

V. 1250. Toutes les dames, chascune qui là fu,
Li ont donés drap de soie ou bouffu.
(*Aubery le bourgoing*, p. 149.)

Id. Aye chevaucha le jor .I. fauve mul,
La sambue est a or toute d'un chier bofu.
(*Aye d'Avignon*, v. 55.)

XIIIe s. Ils curent sanglement vestu
Li uns un samit, l'autre .I. boffu.
(*Li sieges de Tebes, ms.*, f° 38.)

Id. Cendal de soie et paile de boiffu.
(*Le moniage Guillaume*, f° 184.)

1260. Parée fu de dras de soie (la chambre)
De mult cier pris. Que vos diroie?
Mais moult en i ot de divers
Bofus, tois, esterines, pers.
(*Li biaus desconneus*, v 4658.

1270. *Sacre de Louis VIII.*
Mainte reubbe i ot de boufu
Et de pourpres et de samis
U il avoit bons orfrois mis.
Et si avoit assis encor
De rices dras batus à or
Et de dras tains et d'escarlates

Détrenchiés à grant barates,
Sables, ermins et vair de gris.
(Ph. Mouskes, v. 24190.)

BOILLE. — Mesure pour le vin, la sixième partie du muid.

1492. — Que nunl ne soit si hardy de mener au temps des vendanges aulcunes boilles qui ne soient bonnes et suffisantes et telles que les six facent ou accomplissent le muys de vin. (*Ordonn. de Salins*, p. 27.)

BOIS. — On trouvera à leurs noms respectifs les bois d'essence spéciale. Je réunis ici les notes relatives à des espèces désignées seulement par leurs emplois, leurs qualités ou leurs provenances. Dans cette nomenclature, quelques attributions restent douteuses, et je tiens à déclarer que, sur cette partie de l'étude du moyen âge, la vérité réclame de nouvelles et plus abondantes informations.

BOIS D'ALEXANDRIE. — Brésil, bois rouge d'ébénisterie et de teinture, qu'on tirait de l'Inde et du Japon par la voie d'Alexandrie, avant la découverte de l'Amérique.

1440. — *Brasyle.* Gaudo vel lignum Alexandrinum. (*Promptorium parvulorum.*)

BOIS D'ALLEMARCH (DANEMARCK). — Une des nombreuses variétés du chêne, réputée incorruptible et recherchée autrefois en Flandre pour les ouvrages délicats.

Elle se distingue du chêne commun par sa ressemblance avec le cornouillier. Son tissu très dense la rend susceptible d'un beau poli; sa nuance d'un gris terreux est voisine de celle du noyer. Elle est maillée et veinée transversalement.

Ces caractères, qui s'appliquent partiellement à notre chêne de Hollande moderne, ont été observés par le savant naturaliste Aldrovande (1525-1605) qui nous fournit la figure ci-jointe.



1345. — A Huard, le hugier, pour 6 quartiers de quesne et pour ais de Darnemake, 72. s. — Pour 3 cents et demi de late de tilleul, 5 s. le cent, cent et demi de late de forest, 7 s. le cent. — 12 pieces de bois, tant de fraine que de cherisier et pour une grande pièche de bois pour faire le flaiel de la porte et pour ais de Darnemake et lambourdes, 4 l. 16 s. 8 den. — 4 cents de late de forest et pour roilles et carneux, 38 s. 4 d. — 4 cents de late de quesne de 7 pies, 15 s. le cent. (*Cptes des ouvrages aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 103)

1436. — Pour un cent d'ais de Danemarck, sortir du bateau, les mener a l'hotel, et l'estapler, 3 s. (P. d'Hermansart, *Les anc. communautés d'arts et mét. à S. Omer.*, pièce 30).

V. **1500.** — Sur la grosse rivière du Rin estoit une tres belle et grosse forest toute de Allemarche, qui venoit bien a poinct à faire logis, bolwers et bastillons. (Molinet, *Chron.*, ch. 7).

1512. — Boys d'Allemarce, sapins, lates de cheyne, asselles, et de tout bois sajé pour carpentier : du car 2 den., de carette 1 den. (*Tonlieu des égl. S. Bertin et S. Omer.*)

1521. — Ung bancq d'Almarche à lezon (pupitre). Ung grant escrin d'Almarche à 2 enclastres. Ung vielz buffet d'Almarche à une enclastre. Une grande chayere à dos, d'Almarche à enclastre. Ung dressoir d'Almarche à 2 enclastres. (*Inv. de l'Hotel de le Walle à Gand*).

1522. — Un bancq d'Allemarche à appoyelle. Un bancq à appuoir à passet. Un grant banc lison à marchepiet d'Allemarche. Un grant long banc de borc. Une table de blanc bois. Ung grant lison d'Allemarche. (*Inv. de Charles-Quint à Lille.*)

1527. — En la liberarie dessus la porte plusieurs pulpitres de blanc bois et les bancs d'Almarche ce servans. — En 8 chambres dessus la porte ... grant quantité de bois d'Almarche soyet et non soyet et autres bois. (*Inv. de Ravestain*, f°s 129 et 131.)

1560. — A ung escrinier, pour avoir faict ung chiege de bois de Denemarque, là où l'on distribue l'aumosne tous les dimenches en lad. église avecques ung grant tableau par dessus où sera painct dedans les mémoyres des aumosnes, 140 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 284.)

1597. — Ung coffret de bois d'Almarche hault une aulne, large une aulne et profond une aulne et une taille, garny par dedans entierement et dehors du costé de devant seullement de satin cramoisy rouge... servant led. couffret pour y déposer le Saint Sacrement à la semaine saincte. (*Inv. de Philippe II*, f° 18 v°.)

1648. — Hercyniam sylvam (le sposhat dans l'électorat de Mayence) vastissimam quæ in Baconim (Hartz, duché de Brunswick) Semanam, Marzianam (Basse Germanie sur la rive droite du Rhin), Gabretam et Boemiticam partita, quercus alere ferunt quarum materies dissecta maculas ostendit undosi camelati panni ad instar, cujus generis existimari fortasse poterit lignum quoddam dictum *Anscot*, inter quercus relatum a preclarissimo nostro Aldrovando († 1605) in quibusdam observationibus ms. sub titulo *Ligni Anscot et Bormo*, sibi missum ab amico quod ex Anglia receperat, cujus usum dicebat esse præcipuum apud nobiliores septentrionales Anglos et Belgas ornandi et vestiendi suos thalamos in ædibus interioribus, non solum ob ligni speciositatem sed contra tineas atque teredines impassibilitatem.

Color ligni ad luteum vergit, similitudinemque præ se fert quandam cum ligno cornicapro in quo luteus color magis intensus et splendidus, quia lignum *Anscot* tendit magis ad colorem ligni nucis recentis antequam oleum senserit et maculæ ipsius *Anscot* obscuriores sunt in medio, sed in marginibus lucidiusculæ venasque sed transversales subtiliores quam reliquæ partes ligni. (Aldrovandi, *Dendrologia*, lib. I, p. 222, *Continuat.*)

BOIS DE BARILS. — **1260.** — Nus barillier ne puet ouvrer à Paris que de 4 manières de fus... c'est a savoir de fin cuer de chaisne sans aube, de périer, d'alier et d'érable, — It. Li barillier puent faire baris de fuz de tamarie et de brésil. (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 103, 4.)

BOIS DE BISCAYE. — **1614.** — Un javelot vieil en fer, à jour, la hante de bois de Biscaïe, fort vieille. [Tous les javelots et javelines mentionnés dans ce chapitre sont montés ainsi.] (*Inv. du duc de Lorraine*, n° 463.)

BOIS BLANC. — **1471.** — Ung pot de boys blanc fait en faczon d'un estameau. Une grant bouteille de boys blanc. Un grant pié de boys blanc à mettre ung mirouer. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 24.)

1611. — *Blanc bois.* Box, willow, poplar, asple and other smaller trees whose wood is not fit for timber-worke. (Cotgrave.)

BOIS DE CALEMBOUC. — Variété verdâtre du bois d'aloès. Voy. CALEMBOUC.

1560. — Il fit (le roi de Batas)... un présent qui estoit de 12 cates de bois calambuco, chacune desquelles pesoit 20 onces. (Mendès Pinto, *Voyages adventureux*, p. 62.)

1661. — n° 2164. 3 petites cassettes de toilette de bois, façon de Calambouc garnis de coins d'or esmaillé de plusieurs couleurs, longues chacune de 15 poulces, larges de 11 poulces, haultes de 7 poulces, prisées 150 liv. (*Inv. de Mazarin.*)

1683. — N° 182. Un petit bureau de bois de calembour garni de tiroirs fermans à clef, à filetz d'estain, prisé 120 l. (*Inv. de Colbert.*)

1735. — On nous apporte des Indes un certain bois verdatre en grosses buches d'une très bonne odeur, sous le nom de bois de calambourg et dont quantité d'ouvriers se servent, tant à cause de sa bonne odeur que parce qu'il est propre pour différens ouvrages comme pour la marqueterie et pour faire des chapelets et autres.

Les chirurgiens et barbiers s'en servent comme du bois de rose pour faire bouillir dans l'eau avec la quelle ils font la barbe. (Pomet, *Hist. des drogues*, t. II, p. 136.)

BOIS DE CHARRONNAGE. — **1659.** — Art. 12. Il est fait inhibitions et défenses aux maistres jurez d'employer à leur ouvrage d'autre bois que d'ormeau et de chesne bon, loyal et marchand. (*Stat. des charrons de Bordeaux.*)

BOIS DIVERS. — **1260.**

Sor .I. char tot de fer font l'estendart dréchier.
Moult fu longe la verge, li pies estoit d'ormier.
De x pieches fu fait ; l'une fu d'olivier
Et la seconde fu d'un fust c'on dit chessier;
La terche fu de caisne, la quarte d'aiglantier;
La quinte d'ebenus, la siste de perier;
La septne fut d'auborc, l'uistieme d'alisier,
La noeme fut d'yvoire, d'un os saintisme chier
Et la disisme pieche fu trestote d'ormier.
Tos fu l'estendars oins de basme de basmier.
(*La Conquête de Jérusalem*, v. 7133.)

BOIS ET BORT DE FLANDRE. — Voy. BORT.

1384. — Pour 252 pièces de bort de Flandres achepté en la ville de La Rochelle pour le batel que Ms. (le duc) feit fere auprès de son chastel de Poitiers, 30 l. (*Cptes des bâtim. du duc de Berry*, f° 5 v°.)

BOIS DE FRANCE. — **1546.** — Le bois de construction et le bois à brûler abondent dans tous les endroits de la France. Ce sont des chênes et des hêtres, car le sol ne donne plus ni sapins ni mélèzes, comme du temps de César. Chose singulière ! la sixième partie de la France est couverte de bois, et cependant le bois y coûte deux fois plus cher qu'à Venise. C'est que presque toutes les forêts sont au roi qui permet la vente du bois selon qu'il lui plait. (*Relation des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 255.)

BOIS DE GRENOBLE. — **1683.** — n° 539. Une tablette de bois de Grenoble à 12 carrez, garnie de marqueterie par les costés, prisée 20 l. (*Inv. de Colbert.*)

BOIS ET BORT D'ILLANDE. — Bois résineux de la famille des conifères dont le nom parait s'appliquer indistinctement au sapin, au mélèze, au cyprès et même au cèdre. Ces essences passaient jadis pour incorruptibles. Ce prétendu privilège était la conséquence d'une bonne hygiène et souvent des injections de sel marin résultant du flottage.

Quoi qu'il en soit, ces bois furent d'un usage fréquent pendant la période qui nous occupe. Les espèces les plus rares servent aux ouvrages précieux, cadres d'autels portatifs etc.; mais les cuves et autres objets de cette sorte mentionnés ci-après étaient assurément faits en sapin. Des lambris de cette même essence, dont les plus anciens datent du quatorzième siècle, existent encore en Auvergne et ailleurs.

Remarquons en passant que la locution *bord d'Illande* d'où est venu *bois d'Irlande* a la résonance des deux mots anglais *deal board* signifiant une planche de sapin.

Les statuts d'Abbeville de 1508 distinguent les images faites en bois de chêne et en bold d'Irlande. Ici il faut éliminer le sapin, presque incompatible avec les exigences de la sculpture, et dont nous ne saurions d'ailleurs citer en France aucun exemple.

Il résulte d'une note obligeante de M. Campbell directeur de la bibliothèque royale de la Haye, que la charpente du palais de Guillaume II, faite en 1250, suivant une très ancienne tradition, de bois de cèdre, et d'après l'auteur des *Délices de la Hollande*, de bois d'Irlande, était en chêne comme le prouvent les comptes contemporains et les rares témoins de sa complète et regrettable réfection en 1861. Je suppose que sa bonne conservation a été le principal motif de cette méprise. Voy. BORT.

1365. — Philippe Sirasse, huchier, pour avoir faict de bois d'Islande un estuy pour hébergier l'orloge de M. le Dauphin qui sonne les heures aud. Louvre. (*Cptes des bâtim. du roy.* Laborde, *Glossaire.*)

1384. — Huchiers ès journées de Mds., pour faire paneaux de bort d'Illande affère moles pour l'euvre de la maçonnerie. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry*, f° 13.)

1386. — Pour les jornées de 2 soieurs de bois qui ont soyé bort d'Irlande et autres bois pour faire lambrux à lambrucher les galeries, 35 s.

Charroix à chevaulx, tant pour amener bois de la forest du Columbier que pour amener bort d'Irlande de Nyort à Poitiers, 12 l. 15 s. (2e *Cpte id.*, f° 34.)

1386. — Pour 7 paires d'aisselettes de bort d'Illande... pour mettre et presser 6 paires de manches de 6 corsetz pour mad. la royne... au pris de 4 s. la paire.

Jehan Ledoux, tonnellier,.. pour une cuve de bort d'Illande et une autre cuve de chesne avec un four pour estuves... pour la gésine de mad. la royne, 6 l. p. (*Cptes roy. de Guill. Brunel*, reg. 18, f° 68 v°, et reg. 19, f° 110.)

1387 — Pour les jornées de plusieurs soieurs, pour soier bort d'Irlande et autre bois nécessaire pour faire huis, fenestres chapeiz et hostevans oud. chastel (de Poitiers). It. pour 2000 de bort d'Illande de la grant moyson nécessaire pour lambruchier et fere chassix, porches, huis et fenestres. (*Cptes des bâtim. du duc de Berry.*)

1388. — A Jehan, le huchier, pour un berseil de bois d'Illande avec la bersonère fait par lui et livré... pour bersier madame Jehanne de France, fille de madame la royne, pour ce 8 l. p.

1389. — A Robin, le tombier, demourant à Paris, pour 2 petits autels benoist de mabre portatifs, enchassilliez en bois d'Illande... pour servir en la chappelle du roy, 48 s. p.

Pour 2 estuys carrez de cuir bouly poinsonnez et armoyez... pour mettre et porter, c'est assavoir en l'un, mes tableaux de lad. chappelle et en l'autre un petit autel benoit, portatif, de mabre enchassillié en bois d'Illande, 32 s. p. (*Cptes roy.* Laborde, *Glossaire.*)

1395. — It. quoddam magnum scannum cum dosserio et scabello de nemore dicto d'*Irlande.* (*Inv. de l'év. de Langres.*)

1396. — A Simonnet Aufernet, huchier, pour unes aumoires neusfves de bois d'Irlande, de 6 pies et de 2 de hault et de 6 piez de long, à 3 estages, de 2 anfoncées ainsi qu'il appartient, achetées pour mettre dedans les garnisons de pelleterie pour le roy NS., 8 l. p.

1398. — Pour 2 autels benois de madre (marbre) noir, enchassillez en bort d'Illande. (*Cptes roy.* Laborde, *Glossaire.*)

1400. — Aud. Girardin, pour avoir fait semblablement du bois de Md. Sgr. (le duc d'Orléans) un oratoire de bois d'Yllande pour led. Sgr. assis en lad. chappelle, de 9 piez de long, 5 piez de lé et 8 piez de hault. Le tout entaillé et revestu d'orbes voyes... It. pour 4 journées et demie d'un couple de sieurs qu'il a livrez à refendre le bois d'Illande et cier plusieurs aisselles et membrures... au pris de 7 s. par jour.

Pour 200 pièces de bort d'Yllande de 7 piez de long ou environ... pour lambroisser lad. chappelle et oratoire, au pris de 9 l. 12 s. p. le cent.

A Michelet du Haloy et Gilet Jaquet, sieurs d'ais, pour leur peine et salaire d'avoir sié et fendu du long led. bort d'Yllande... au pris de 7 s. par jour.

A Jehan de France, doleur de merrien, pour sa peine et salaire d'avoir dolé 350 pièces dud. bort d'Yllande au pris de 22 s. p. le cent. (*Cpte de la chapelle de S. Pierre en Chastres*, p. 81-5-6.)

1402. — A Raoulet Dugué, huchier, pour un letrin de bort d'Irlande... pour mettre le livre de mad. Michiele de France, où elle aprent, 54 s. p.

A lui pour avoir fait un berceul tout de bort d'Irlande ou il a un escren au chevet et une bersouère bordée, avec un autre berceul et une grant bersouère pour l'enfant dont, au plaisir de Dieu, accouchera briefvement, 12 l., 16 s. p. 2 cuves, l'une de bort d'Irlande et l'autre de chesne, 108 s. p. (10e *Cpte de l'argenterie de la reine d'Hémon Raguier*, fos 110 et 116.)

1407. — Pour un autel portatif de marbre noir enchassillé en bois d'Illande, acheté en la ville de Tours, au mois de décembre... pour servir en la chapelle du roy N. S., au lieu d'un autre semblable autel qui avoit esté cassé et rompu au voyage que led. Seigneur fist lors aud. lieu de Tours. Pour ce 32 s. p. (*Cpte roy*. Laborde, *Glossaire*.)

1418. — 2 coffres de noyer et 3 huces de bois de Landnes... ou grant coffre de bois d'Ilande à 2 serrures furent trouvées 10 nappes (*Inv. du duc de Brabant*.)

1420. — Une grant cousche de bort d'Islande enchassilliée. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 462.)

1428. — Une table de bort d'Irlande, très belle, de 8 piez de long ou environ et 3 piez de large ou environ. (*Inv. de la Bastille*, p. 341.)

1430. — Unes almoires de bort d'Illande, attachées contre le mur à crampons de fer. (*Id*. p. 337.)

1444. — It. que nul ne face lambroiz de bois d'Illande ni d'autre boys où il ait point d'aubour ne de merein eschauffé. (*Stat. ms. des huchiers de Ste Geneviève de Paris*, f 224.)

1467. — Art. 6. Que nul ne face huys ne fenestre de chesne ne de bois d'Illande où il y ait point d'auber. (*Stat. des huchiers de Paris. Ordonn. des rois*, t. XVI, p. 610.)

1508. — Art. 6. Que lesd. tailleurs d'images ne feront images, tables d'autel, machonneries et autres telles et semblables ouvrages de taille appartenant à leurd. mestier de tailleurs d'images, que de bon bois de quesne ou bois de bold d'Irlande sans nul obel, se n'estoit que aucuns bourgeois ou autres en cette ville d'Abbeville ou autres marchands forains voulussent avoir lesd. ouvrages à leur plaisir et volonté de bois d'ormel ou de gauguier (noyer), moyennant que, aud. bois de gauguier n'y ait point de bois pourry. (*Stat. des peintres, tailleurs d'images*, etc., *d'Abbeville*. Aug. Thierry, *Monum. de l'hist. du tiers-état*. t. IV, p. 343.)

1644. — La salle du palais (de Lahaye) est bastie d'un certain bois d'Irlande où les vers ne s'engendrent jamais; les araignés n'y font jamais leurs toiles et il demeure toujours incorruptible comme les arbres de Séthim. (Coulon, *Les rivières de France*, t. II, p. 481.)

1663. — Je vins me promener dans la grande sale d'Ouital (à Londres) dont la charpente qui est très belle et bien travaillée est d'un bois d'Irlande qui ne souffre aucune beste venimeuse. En effet il n'y a pas une seule araignée dans ce lieu, et on adjouste que si l'on y en portoit et qu'on la fit toucher le bois elle mourroit. (*Voyages de Monconys*, t. II, p. 28.)

1685 et **1728**. — Ce qu'on nomme aujourd'hui (à Lahaye) la cour, était anciennement le palais des comtes de Hollande. Guillaume II, 17e comte de Hollande et roi des Romains, le fit rebatir tout entier en 1250... La grande sale, qu'on voit encore dans le même état qu'il la fit faire, est un monument de la magnificence de ce siècle-là. Il fit venir d'Irlande le bois dont la charpente a été construite, et comme chacun scait que ce bois est presque incorruptible, personne ne doit être surpris que cette charpente paroisse après cinq ou six siècles comme si elle n'avoit été faite que depuis quelques années. (*Les delices de la Hollande*, 2 édit. t. I, p. 159.)

1768. — On y trouve (en Irlande) de grandes forêts... dont le bois n'admet ni vers ni araignées, si l'on en croit un poëte. (*Dict. de La Martinière*, vo *Irlande*.)

BOIS JAUNI. — **1467**. — Art. 10. Que nul, soit ouvrier ou revendeur de fustaille, ne puisse jaulnyr ne faire jaulnyr coffres vielz ou aulmoires vieilles, se ilz ne sont avant vendues. (*Stat. des huchiers menuisiers de Paris*. Toussaint, *Dict. des confréries*, col. 407.)

BOIS NOIR. — **1295**. — unam cupam de ligno nigro, cum coperculo, garnitum de argento, pond. 2 m. 5 unc. (*Thes. sedis apostol.*, 200).

BOIS OUVRÉ. — **1398**. — Quiconque fera escrins, huchaux et bans il les pourra faire de chesne et de noyer ensemble, et si pourra faire un banc en foncières de tout bois, excepté aubier et morbois, et que toutes jointures soient sans aubier. (*Stat. de Noyon*. La Fons, *Une cité picarde*, p. 23.)

1487. — Art. 3. Et ne mectront, ne seront tenuz mectre lesd. charpentiers menuisiers, blancs bois avec chesne en euvre, mais mectront chesne ensemble, bois blanc ensemble et noyer à part luy. (*Stat. des charpentiers menuisiers d'Angers, Ordonn. des rois*, t. XX, p. 17.)

1560. — La noce s'opera per far lettiere, la pioppa per le tavole e asse, il frassino per far de cerchi, il legno di pero per intagliarvi dentro varie e diverse cose di stampe, il busso per far pettini, l'ebano per far corone e ornamenti a specchi, il castagno per far botti da vino, il cipresso per far cassette da tenervi cose delicate, il salice da far cerchi da barili. (Garzoni, *La piazza universale*, cap. 105, p. 750.)

1570. — Art. 21. Aussy leur sera deffendu de non assembler pièce de noyer avec bois de chesne, poirier, cormier ou autre bois différant l'un à l'autre; mais seront les ouvrages qu'ils feront d'une mesme espèce et nature de bois. (*Stat. des menuisiers de Nantes*.)

1584. — Le noyer qui est propre à faire caisses, couchettes, tables pour y manger et sièges et chaires et autres ouvrages de pareille importance. — Le poirier est propre à faire tables pour y graver diverses choses et s'en servir à l'imprimerie. — Le buys à faire le mesme et encores de beaux peignes. — L'ébène pour en dresser l'ornement et couronnes des miroirs. — Le cyprès à faire des cassettes et layettes à garder les choses les plus précieuses. — Le châtaignier à faire muids et tonneaux à garder le vin. — Le fresne et coudrier à faire des cerceaux pour relier les tonneaux. — Le cormier à faire les dents des meules aux moulins. — Le saule blanc est propre à faire toutes sortes de bahus, coffres et à dresser les fenestrages et huysseries. Et le saule commun sert à encerceler les barils. (Fioravanti. *Miroir univ*. l. 1 p. 54.)

1600. — Ils (les batons à remuer la pate de l'outremer) doivent estre faicts de quelque bois qui se polisse facilement comme d'érable, de plane, de bouis ou semblable. (B. de Boot, *Le parf. joaillier*, l. II, p. 368.)

BOIS PEINT. — **1295**. — 2 flacones de ligno depicto in rubeo colore cum circulis et scutis de opere lemovicense. (*Thesaur. sedis apostol*. fo 32.)

1416. — No 817 *bis*. 6 platelets de bois, l'un dedans l'autre, pains à ouvrage de Damas, 10 l. t.

No 928. 2 cuillers de bois paintes dedans de l'ouvrage de Turquie, 5 s. t.

No 934. Une écuelle de bois painte par dedans de vermeil et dehors de couleur tannée.

No 935. Un coffret de bois ouvré de painture de Damas au quel a dedans un autre coffret paint comme dessus garni d'argent en plusieurs lieux, 32 l.

No **1127**. — Une boeite de bois painte aux escuçons de de MS., dedans laquelle a plusieurs burettes de voirre de l'euvre de Damas où il a dedans pouldre de violettes.

No 1176. 7 escuelles de bois, que grandes que petites paintes à ouvrage de Damas. (*Inv. du duc de Berry*.)

1420. — No 181. Un estuy de bois, 13 escuelles sur coulur tannées et est dedens de couleur vermeille, et sont dedens une douzaine d'escuelles de lad. façon.

No 182. Un autre estuy de bois couleur vermeille, paint à oiseaux et arbreciaux de la façon dessusd., ou quel avoit 4 escuelles de la façon dessusd. (*Inv. des joyaux de Charles VI*.)

1420. — No 1242. Une cuillière de bois de sarrazin, bordée d'argent doré. (*Inv. de Philippe le Bon*.)

1589. — No 278. 6 tasses de bois peint à la mode de Turquie.

283. — Ung plat de bois peint à la façon de Turquie.

853. 2 petits panniers de bois paint et 3 petites escuelles de mesme (*Inv. de Catherine de Medicis*.)

BOIS SCULPTÉ DE TUNIS. — V. **1400**. — Dans le voisinage de la capitale (Tunis) le sultan El Mostancer le hafside forma (1252-3) un jardin auquel il donna le nom d'Abou Fehr et que l'admiration universelle a rendu celèbre. A chaque extrémité d'un bassin s'élève un pavillon, l'un grand, l'autre petit, soutenus tous deux par des colonnes de marbre blanc et revêtus de mosaïques en marbre. Les plafonds sont ent bois artistement travaillé et se font admirer par leur construction solide autant que par la beauté

des arabesques dont ils sont ornés. (*Ibn Khaldoun, Hist. des Berberes*, t. II, p. 340.)

BOIS DE TOUR. — **1467.** — It. que les maitres et ouvriers tourneurs à Paris puissent mectre et employer le bois et merrien dont ilz ont accoustumé à user... et faire aucunes besongnes de leurd. bois comme de hestre, de tilleu et tramble et autres bois appartenant aud. mestier. (*Stat. des tourneurs de Paris. Arch. reg. des bannières*, Y, 7f° 78.)

BOIS VIOLET. — **1633.** — Ung petit cabinet d'Allemagne de bois violet, à une serrure fermant à clef, garny de son pied de bois de noyer avec 5 ais de bois de haistre. (*Inv. de la veuve Phelipeaulx.*)

BOISERIES ORIENTALES. — Voy. CONSTANTINOPLE.

BOISSET. — Couteau à manche cordelé.

1379. — Encore doit le berger avoir boisset ou coutel à forte alemelle, à trenchier son pain, à manche de 2 pieces plates de tilleul... lyé tout au long d'une menue cordelete de fil. (J. de Brie, *Le bon berger*, p. 73.)

BOITE. — Les comptes et les inventaires fournissent peu de détails sur ces intéressants petits meubles. Néanmoins, les églises et les habitations privées contenaient autrefois des merveilles en ce genre qui a servi de thème aux gracieuses fantaisies des peintres, des sculpteurs, des ivoiriers, des ferronniers, etc.

Si les documents sont laconiques, les objets eux-mêmes, permettent de faire l'histoire de cette partie charmante et si variée du mobilier ancien. Renfermés dans le cadre étroit de ce glossaire, nous bornons nos citations aux variétés les plus essentielles.

BOITES D'APOTHICAIRES, BARBIERS, CHIRURGIENS.

1371. — A Jehan Sabel, barbier (du duc) pour une boete de rasif, 10 s. t. (*Cpte du duc de Berry* f° 66.)

1387. — Premièrement soient getées ventouses, que on appelle coupes ou boites, sur la plaie, pour traire le venin dehors (voy. la fig., p. 105, col. 2), qu'il n'aille au cuer. (Gaston Phébus, ms. f° 100.)

1471. — Une petite boueste en faczon de bouesté d'apoticaire, painte à fueuillaiges en faczon de drap d'or, en laquelle a dedens ne scay quelle petite chose torteisse que ne scavons nommer. (*Inv. du roi René à Angers.*)



V. 1520. *Boite de chirurgien. Gravure Allemande.*

1548. — Vous avez de la droguerie autant que marchant de deça d'outre et vos boetes bien peintes par dehors. (Noel du Faïl, *Contes et disc. d'Eutrapel*, t. II, p. 181.)

1561. — Les boites pendues aux maisons des chirurgiens donnent à entendre que léans on guarit des playes et autres maladies appartenantes à la chirurgie. (A. Paré *Introduction à la chirurgie*, t. I, p. 84, édit. Malgaigne.)

1570. — Une pièce de quelque ais fort délié comme est celui duquel sont faictes les petites boetes des apothicaires... les l. boetes sont de pin ou sapin. (Dalechamps, *Chirurgie franç.*, ch. 70, p. 268.)

1573. — Comme les boettes des apoticaires, peintes par dehors avec or et azur et dedans pleines de poisons. (A. Paré, l. 18, ch. 49.)

1599. — J'ordonne qu'il soit envoyé a Mgr. de Dinteville ma boete de plomb doré, qui est pleine de triacle d'Alexandrie, la meilleure qu'on puisse trouver. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 438.)

BOITES D'ARTILLERIE. — **1428.** — Une boite de fer (l'inv. de 1430 ajoute : en façon de canon) enchassillée en bois, geetant 7 plommées à une fois. (*Inv. de la Bastille*, p. 344.) *Voy.* RIBAUDEQUIN.



V. 1500. *Boite d'artillerie en fonte de fer. app. à l'auteur.*

1610. — Le duc de Sully, grand maitre de l'artillerie, sur ce retour fit tirer de l'arsenac 93 pièces de canon qu'on mit sur le boulevert de la porte Saint-Antoine, le quel on borda de quantité de boettes pour saluer sa majesté à son entrée. (*Couronnement de Louis XIII. Cérém. franç.*, t. I, p. 418.)

1617. — Plus 2 petites pieces... de boite de fonte verte, avec leurs boites de mesme estophe et 4 autres boites de fonte avec chascune son ance (*Inv. du chât. de Vayres.*)

BOITES DIVERSES. — XIIIe siècle.

Tout droit à l'entrée a trouvé
Un torneeur qui boistes torne.
(*Fabliaux*, Méon, t. I, p. 226.)

V. **1300.** Si ai boites de mostier maintes,
Netes, polies et bien paintes.
(*Le dit du mercier*, édit. Crapelet, p. 152.)

1379. — N° 655. Une boiste d'ibenus garnie de bendes d'or esmaillée de blanc et les autres hachées à un cercle autour, esmaillées de Y et de C, à esmaulx dedens et dehors des armes de la royne Jehanne de Bourbon, en la quelle avoit plusieurs anneaulx. (*Inv. de Charles V.*)

1386. — Bussola una argenti deaurata, pro tenendo intus ceram ad faciendum lumen de nocte. (*Inv. des joyaux de Valentine de Milan*, p. 811.)

1401. — Jehan Poulain, parmentier, donne... un coffinet à mettre espinchiaux, d'argent (*Arch. de Douai, reg. aux testam.*)

1416. — N° 271. Une petite boeste faite à pans, d'une pierre bleue en manière d'un cornet à mettre ancre, garnie d'or, séant sur 4 piez, où il a en chacun une pierre estrange, pendant à un las de soye que Mons[r] acheta du frère de Nicolas ou mois de janvier 1408, et l'a fait mond. Sgr. emplir de civette.

N° 1163. Une boeste de bois, de l'ouvrage de Grèce, dedans la quelle a du baulme, appromée par le patriarche de Constantinople. (*Inv. du duc de Berry.*)

1503. — Hulline de Monchicourt... et aussy mademoiselle ma bonne maitresse, ayt ma boiste à porter cœuvrechiefs, qui est de cuyr boully. (*Arch. de Douai, Reg aux testam.*)

1520. — Ung fainct livre, couvert de velours violet à

2 fermiletz d'argent dorez aux armes de Madame, à 3 escailles, une petite boete d'argent et 5 pinceaux garniz d'argent dedans led. livre. Le tout servant pour le passe temps de Madame à paindre. (*Inv. de Marguerite d'Autriche.*)

1529. — A Pierre Mangot, orfèvre dud. Sgr, 7 l. 3 s. 6 d. pour ung rond d'or fermant en boyte, dedans le quel est une effigie ou vif de la figure dud. Sgr. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 105.)

A Pierre Boyffect dit le Fauscheur, libraire, demourant à Paris, 22 l. pour 2 boyettes grandes d'un pied, couvertes de cuir, doré et enouvré, garnies de ferrures dorées.

10 l. pour ung escriptoire de chambre faict de semblable cuir, fermant a clef, où y a 3 boyettes et ung petit cornet. *Ibid.*, f° 106.)

1560. — Pour l'estuif de la bouette qui sert à mettre chauffer l'eau pour led. Sgr. (le roi)... Ung estuif pour une couppe de terre de Venize, 2 estuifz pour les 2 bouettes, ung pour le cadenas, 7 liv.

Pour avoir convert une boette d'argent servant d'estuif et réchault pour mettre ung petit poislon (à chauffer de l'eau), lad. bouete garnie de 4 griffes et boulles et 2 anees pour la prendre, aussi pour chauffer l'eau, pes. 1 m. 5 o., 35 l. 5 s. t.

Pour ung petit coffre doré fermant à clefz, doublé de velloux verd, pour servir a mettre les curedens dud Sgr. (le roy), 50 s. t. — Pour 300 curedans pour metre dans led. coffre, 9 s. t. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f°s 53 et 132.)

1561. — Une boiste d'argent doré à houppes, garnie de plusieurs pièces en nombre de 79 et dedans lad. boiste y a deux langues de serpent et une esguiller d'argent. (*Inv. du chât. de Pau* f° 6 v°.)

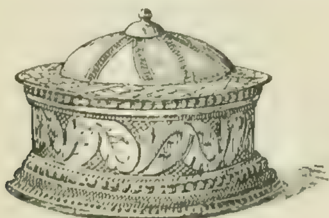
1582. — Boites de sapin venant de Foucines et autres lieux, de petite valeur — le chariot 6 s. 8 d.

Boites de sapin peintes, petits cabinets venans d'Allemagne, Flandre et autres lieux, de petite valeur — le cent, 7 s. 6 d. (*Tarif d'entrée à Calais.*)





XIIIe s. *Boite de fiançailles avec son développement. Email champlevé de Limoges. App. à l'auteur.*



XVe s. *Cuivre doré et gravé, travail italien, ibid.*

1599. — Une bouette de peinture esmaillée de gris sur la quelle y a des diamans, où est le chifre du roy, et à costé d'yceluy 4 $\mathcal{S}$ (trait), et avec 4 petits triangles de diamans 180 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 25 v°.)

BOITES D'ÉGLISE. — **1347.** — It. parvam pixidem eburneam in qua solebat reponi panis ad celebrandum. (*Inv. de la cathéd. d'Amiens*, p. 262.)

1359. — N° 60. Unum cassum pro corporalibus de 2 tabulis, operatum ex una parte cum Assumptione Beate Marie et altera cum Epiphania Domini, flossatum ex utraque parte cum anglis de perlis, precii 60 s.

62. It. unum cassum (pro) corporalibus de auro de plate, frettatum cum auro de Cipre et cum Resurectione Domini, minutis cum perlis, precii 40 s.

63. it. unum cassum corporalibus, broudatum ex una parte cum uno crucifixo, Maria et Johanne; ex altera parte cum Assumptione Beate Marie, p. 30 s.

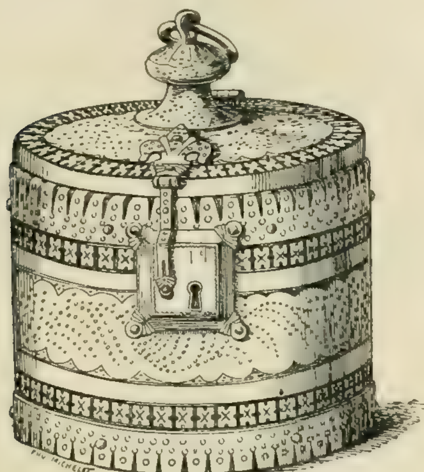
64. It. unum cassum corporalibus de velvetto rubeo operatum cum Assumptione Beate Marie et cum orfrizio culpinato de armis Francie et Navarre et cum 2 coronis de perlis, p. 20 s. (*Argenterie d'Isabelle d'Angleterre*, p. 237.)

1359. — Le boitelette d'ivoire, leur on met le pain pour le grand autel, pesant l'argent aveuc l'ivoire, 5 o. 2 est., et est toute froussiée. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 314.)

1438. — N° 65 Une boyete d'ivoire où est le baume. (*Inv. de N.D. de Paris*, f° 13.)

1454. — A Jehan Lienart, potier d'estaing demourant à Bourges, pour un flacon de fer blanc à mettre et tenir de huille d'olive pour remplir une boeste que lad. dame (la reine) a, qui fut d'une des trois Maries. Laquelle huille, après qu'elle a reposé eus lad. boeste est miraculeuse et garist playes et autres maladies. Pour ce, pour led. flacon

2 s. 6 d. t. — Pour 2 livres huille d'olive nouvelle mise oud. flacon et portée à lad. dame, 2 s. 6 d. t. (*Argenterie de la reine. 1er cpte de J. Bochetel*, f° 104.)



XIIIe s. *Boite d'ivoire à hosties. — Egl. de S. Servais à Maestricht.*

1465. — In quadam capsula eburnea quadrata depicta cum ymaginibus aureis, existente in ecclesia sub feretro corporis S. Bertini habentur reliquie que sequuntur...

In quadam capsa de busco deaurato cum ymaginibus SS. Bertini et Folquirii continentur reliquie que sequuntur...

In quadam busta eburnea cum floribus circumquaque et cingulo argenteo habetur de S. Austraberta, etc. (*Inv. de S. Bertin*, p. 4, 10 et 16.)

It. Une boite d'yvoire à hostie, ferrée en 4 costez d'argent et par dessus une bocle, pes. 1 o, 7 trez. (*Inv. de la cathéd. d'Auxerre.*)

1547. — N° 238. Una scattolina piciola di cipresso, senza coperchio, con 3 spille gemmate che se mettono nel pallio quando N. Signore celebra pontificalmente. (*Inv. de Paul III.*)



V. 1500. *Boite aux S. S. huiles, en cuir gaufré et gravé. appl. à l'auteur.*

1548. — A l'orfèvre qui a donné la boete en la quelle l'on mect la saincte huille servant pour la suicte du roy. (*Cpte de l'aumônerie de Henri II.*)

1554. — Une petite bouette à pain paincte et dorée à personnaiges et 17 patenostres d'agathe de plusieurs sortes et grosseurs, 25 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, 66.)

1558. — Lesd. maistres ouvriers en cuir et doreurs pourront garnir... boestes à mectre pain à chanter... Desquelz les fuz seront à façon de layette et iceulx couvrir à colle de farine, de cuir, de marroquin de toutes coulleurs et de veau bien tanné et tainct aussi de toutes couleurs,



V. 1430. *Boutique d'épicier, d'après un ms. italien app. à l'auteur.*

et iceulx ouvraiges dorer et argenter d'or et d'argent de feuille bien emprins de toutes belles façons de moresques et autres.

Pourront aussi garnir et couvrir les ouvraiges dessusd. de toutes sortes de draps de soye, tant dehors que dedans et les enrichir des broderies, etc. (*Stat. des doreurs sur cuir de Paris, Arch. reg. des bannières* Y, 11, t. VI, f° 40.)

1524. — 3 boittes à mectre le pain à chanter, l'une de drap d'or frisé, l'autre de drap d'or rez et l'autre faicte de fil de soye et d'or de Chippre, ensemble 11 s. (*Inv. du trésorier Pot.*)

1531. — Une boete d'argent à mectre hosties pourtant sa paix, en la quelle est esmaillé ung crucifix, Nostre Dame et S. Jehan, pes. 6 o, 6 trézaux.

1616. — Une boette d'un costé de broderie, servant à mettre du pain à chanter. (*Inv. de l'égl. S. Valery.*)

1683. — Une boete d'yvoire garnie d'argent, dans la quelle il y a un petit vaisseau d'argent en façon de palette avec une petite cuiller servant le jeudi saint au S. Chresme, pes. 2 m. 4 o. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 12 v°.)

BOITES A ÉPICES ET AROMATES. — **1360.** — Et retient en soy (le buis) longuement les tranches et les figures que on fait... et si en fait on les boites qui sont bonnes à garder espices et autres choses aromatiques. (*Le propriétaire des choses*, l. 17, ch. 20.)

1365. — It unam parvam archam fagi super caminum dicte coquine ad custodiendum sal, taxat. 1 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 346.)

1509. — Une boiste d'argent à la mode d'Espaigne, pour mettre des espices ou sucades, pes 2 m. 6 o, 3 est. (*Inv. de Philippe le Beau.*)

1523. — Une boite d'argent toute blanche gouderonnée (gauderonnée) avec sa couverte, en la quelle se met la pouldre cordiale de Madame, pes., comprins une petite cuiller, 10 o. 4 est. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 12.)

1527. — Une petite boiste à couvercle pour coriandre, une culière et manche torse et ung petit chandelier à mectre bougies, d'argent, pes. ensemble 8 o. 10 est.

Une boiste d'argent a tout son couvercle et petite louche servant à mectre pouldre de duc, pes. 1 m. 7 o, 15 est. (*Inv. de Ravestain*, f°s 17 et 112.)

1536. — Vasis plumbeis tantum utimur ad odores conservandos et unguenta atque alia quævis liquida preciosissima. Itaque capræ illius sylvestris excrementum usque adeo odoratum, quod moschum vocant pharmacopolæ, in pixidibus plumbeis reponere solent et diu admodum incorruptum servare. (Rob. Estienne, *De Vasculis*, 17.)

1572. — A Jehan Foucault, orfebvre, la somme de 24 l. pour une boeste d'argent pour servir à mettre la poudre dud. Sgr (le roi), avec sa cuiller. (*Cpte de Charles* IX, p. 363.)

1591. — N° 681. Une petite boiste d'argent doré à mettre de la poudre à prendre après le repas, avecq sa cueullier de mesure... poise 5 o., 11 l. 5 s. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

1635. — Boete de santeurs préservatrices au couvercle troué menu. *Oculata pyridula*. (Ph. Monet.)

BOITES POUR LETTRES ET MESSAGERIE. — **1306.** — Pour un escrin de cuir bouly pour mettre les lettres ma dame. (*Quittance extr. des cptes de l'Artois.*)



V 1320. — *Messager. Biblioth. Richel. ms fr*, 1136, *f°* 86.

1352. — Pour faire et forgier la garnison d'argent pour une ceinture et une boiste à porter lettres, la quelle ceinture et boiste mond. Sgr le Dauphin commanda faire aud. Jehan Lebraallier pour Raoulet Lesingleur son messager, et y entra surtout 6 m. 4 o, 7 est. ob. d'argent et 10 est. d'or fin à dorer. Laquelle garnison de lad. ceinture fut faite de clos d'argent moitié rons moitié quarrez, et dedens iceulz avoit esmaux des armes de moud. Sgr le Dauphin et pesoit 3 m. 2 o, 15 est. Et lad. boiste estoit esmaillée auxd. armes, c'est assavoir les 2 quartiers de Normandie à fleurs de liz enlevées et le champ d'esmail et la bordeure levée du haut des fleurs de liz et es autres 2 quartiers avoit 2 dauphins esmailliez et enlevés et le champ dessoubs doré et diappré de fueillages enlevez. (3° *Cpte roy. d'Et. de Lafontaine.* f° 110.)

1363. — N° 198. Une boitelette d'argent à mettre vernis à escrire et poise 5 o. (*Inv. du duc de Normandie.*)

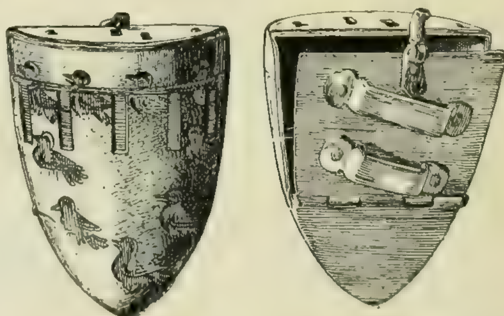
1367. — (*Chap. XVI. Des ribaulx, joueurs et des coureurs ou messagers.* — Cest eschec est fourmé comme homme qui a les cheveulx noirs pendans et velus, et tient en sa main destre un peu de monnoie et en la sénestre 3 dez et une corde ceinte en lieu de ceinture. Et doit avoir une boueste plaine de lettres. (*Les échecs moralisés Bibl. Richel.*, ms. fr. 1166, f° 51.)



Figure jointe au texte du ms.

1369. — Une boite d'argent à messaiger. (*Inv. de l'abbesse de Jouarre*, p. 158.)

1465. — A Jacqmart Colpin, orfèvre, ponr avoir refait et remaillé la boite d'argent du messager de la ville. (*Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, t. XXXI, p. 261.)



Ep. de Charles VI. — Boite de Messager, en cuivre émaille aux armes de J. de Dargies. Face et revers. App. à l'auteur.

1474. — Sous l'escuyer sont messagers et chevaucheurs portans les armes du prince et leur donne le prince la retenue et l'escuyer leur mect leur boite armoyée. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 28.)

1502. — Robert Foulon, orpheuvre, pour avoir fait deux mailles à la boite du messager de la ville. (*Cptes de Cambrai.*)

1556. — A Jehan Derache, orphevre, pour avoir fait une bouette à esmail d'argent emprainte et gravée des armoyries du roy N. S. et de ceste ville, la quelle a esté ordonée à Franchois Maréchal, messager de pied, en allant et venant pour les affaires de la ville. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, f° 218.)

1557. — A la vefve Jehan Deraisse, orphèvre, pour son sallaire de avoir racoustré l'émail de messager de ceste ville, le augmenté et estoffé tant d'or pour dorure que argent, et gravé les armoiryes du roy N. S., 6 liv. (*Ibid.* f° 220.)



V. 1520. *Messager d'après Hans Burgmayr.*

1559. — A Borrus Deraisse, orfèvre, pour avoir faiz les armoyries du roy N. S., par forme de boite au messager de pied de la ville, 4 l. (*Ibid*, f° 144.)

1560. — Pour une boite dorée pour mettre pouldre d'un costé et cire de l'autre, 5 s. t. — Pour avoir emply lad. boite de pouldre de bois, 2 s. 6 d. — Pour avoir mis dans lad. boite 6 rolleaux de cire d'Abbeville, au feur de 12den. t., 6 l. — Pour 6 bottes de fisselle de Lion pour mettre dans lad. boite, 3 s. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 131.)

BOITE. — Caisse de confrérie.

1260. — Nus orfèvres ne puet ouvrir sa forge au jour d'apostele, se ele n'eschiet au samedi, fors que un ouvroir que chascun ouvre à son tour à ces festes et au diemenche; et quanques cil gaaigne qui l'ouvroir a ouvert, il le met en la boiste de la conflarrie des orfèvres, en laquele boiste en met les déniers Dieu que li orfèvres font des choses que il vendent ou achatent apartenans à leur mestier; et de tout l'argent de celle boiste donne on chascun an, le jor de Pasques un diner as poures de l'ostel Dieu de Paris. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 2, p. 39.)

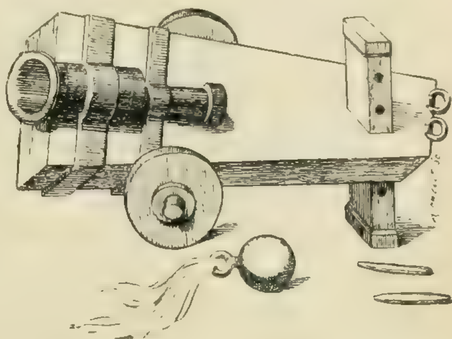
BOL, BOLLE. — Jatte creuse, largement évasée et originairement munie d'un couvercle. Ce terme, qui dans les premières années du siècle, a passé d'Angleterre en France, y a depuis désigné spécialement le vase presque hémisphérique servant pour le punch et qui est, malgré sa nouveauté apparente, le véritable type primitif et normal du hanap. Voy. ce mot.

1378. — Unum ciphum argenteum album vocatum *bolla* cum cooperculo signato in summitate dicti cooperculi cum armis meis.

Unum ciphum argenteum vocatum *bolle*, majorem de duobus *bolles* que mecum trussari solebant, cum cooperculo argenteo pro eodem. — It. Unum ciphum argenteum minorem de dictis duobus *bolles* sine cooperculo et duas pecias argenteas vocatas *platpeces* ad unum cooperculum faciendum pro eodem cipho. (*Testam. de J. Foxle*, p. 269-70.)

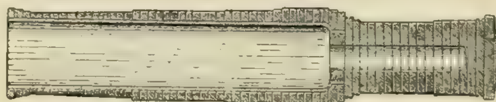
BOMBARDE, BOMBARDELLE. — Après les *quennons* ou petites bouches à feu de la première période de l'artillerie, on distingue la bombarde dont l'apparition ne remonte pas au delà de 1354, c'est-à-dire à l'époque où les perfectionnements introduits par le moine allemand Berthold Schwartz, permirent d'augmenter sensiblement les calibres. C'est alors qu'on trouve dans les textes les termes de *petits* et *gros canons.*

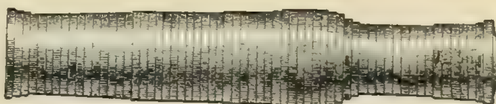
Le mot bombarde s'applique un peu confusément à ces derniers. Dans certains cas, le peu de longueur de la volée leur donne l'apparence du mortier.



V. 1460. — [Bombarda ambulatoria.] *D'après* Paulus Sanctinus. *Biblioth. Richel., ms. lat.* 7239, f° 98 v°.

La bombarde se chargeait quelquefois par la culasse, mais d'une façon différente du veuglaire à chambre mobile. Dans les pièces du XVe siècle, le diamètre de l'ame est souvent très fort. Le musée de Lausanne possède une bombarde de la bataille de Granson (1476) qui mesure intérieurement 56 centimètres. A Gand, on voit encore celle qui servit en 1452 au siège d'Audenarde et dont le calibre est de 64 centimètres. Cependant le même nom est donné à de très petites pièces et même à l'arme portative appelée *scopitus.* Voy. ARQUEBUSE.





1452. — *Bombarde du siège d'Audenardée à Gand.*

Outre les projectiles sphériques en pierres ou en fonte pour la grosse artillerie, les bombardes lançaient au XIVe siècle de gros traits empennés de métal appelés garrots. Voy. ce mot.

1363. — A Biernart de Beaulieu, fevre, pour 161 l. et demie pesant de noef fier ouvré en fiers de quariaus pour les bombardes de la ville, pour 2 s. de le liv., 16 l. 9 s. (*Cpte de Nicole de Dury. Arch. de Valenciennes.*)

1382. — *Siège d'Audenarde.* — Pour plus ébahir ceux de

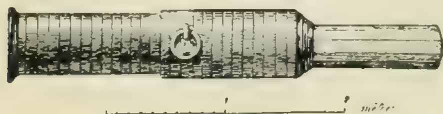
la garnison d'Audenarde, ils firent faire et ouvrer une bombarde merveilleusement grande, la quelle avoit 53 pouces de bec et jetoit carreaux merveilleusement grands et gros et pesans; et quand cette bombarde descliquoit, on l'ouoit par jour bien de cinq lieues loin et par nuit de dix, et menoit si grand noise au descliquer qu'il sembloit que tous les diables d'enfer fussent au chemin. (Froissart, l. 2, ch. 161.)

1382. — Adonc vinrent arbeletriers et gens de pied avant: et si en y avoient aucuns qui jetoient de bombardes portatives et qui traioient grands quarriaulx empennés de fer et les faisoient voler outre le pont jusques à la ville de Comines. (*Id.*, l. 2, ch. 181.)

1411. — *Siege de Ham.* — Or avint que quant Flamens, les quelz estoient au siege devant Hem, et eurent assis et ajusté plusieurs bombardes et canons tout prest pour getter. Yl en y avoit 3 principales dont l'une estoit appelée le grosse griele, et quant le duc Jehan les vit prestez de getter (il leur proposa de se rendre, mais sur leur refus et leurs insultes).. Les Flamens adont leur envoyèrent une pierre plus grosse qu'ung tonnel qui estoit en la grosse grielle. Mais le bombarde estoit sy hault afustée qu'elle passa tout par derrière la ville et oultre la rivière de Somme. (*Chron. Bourguignonne*. La Fons, *La Thierache*, 2[e] liv., p. 9.)

1412. — C'ensuit les sommes que pessent les bombardes faictes neufves pour la ville. — 3 bombardes... faictes de 2 vieulx canons de la ville pessant 85 1 2 liv. à 10 den. la liv, pour fasson vallent 71 s. 3 d. — 3 autres bombardes... pessant 69 l., la liv. achatée 2 s. 8 d. vallent en somme 10 l. 4 s. — 4 autres bombardes pessant 184 l., 24 l., 10 s. 4 d... en toute somme 338 liv. 1/2 de métal qui coutent 37 l. 12 s. 7 d. (*Reg. de la Cloison d'Angers*, n[os] 37 à 39.)

1420. — *Siege de Bonifacio par les Aragonais.* — Dans les creux des mats et les tours des vaisseaux étaient continuellement des ennemis lançant des traits aux quels aussi étaient mêlées des bombarbes à main d'airain fondu, percées en façon de canne. Il les appellent scopetes. (Voy. les figures p. 73.) Les tireurs perçaient un homme cuirassé avec un gland de plomb chassé par l'action du feu. (Petrus Cirnœus, *De rebus corsicis.*, trad. par Susane, *Hist. de l'artill.*, p. 50.)



1428. — *Bombarde anglaise, au mont Saint Michel.*

1430. — Une grosse bombarde nommée Romeswalle jetant pierres de 28 paux de tour, 2000 f. de 32 gros. Une autre de 26 paux 1800 f., une autre de 29 p. 1700 f., une autre de 23 p. 800 f., une autre de 32 p. 1800 f. (1[er] *Cpt* de J. Abonnel.)

1432. — J'ay veu dedens ceste citadelle (de Belgrade) que j'ay dit, 3 bombardes de métail, dont les 2 sont de 2 pièces et l'une est la plus grosse que je veisse oncques, et a 42 pouces de large dedens où la pierre entre; mais à mon avis elle est bien courte selon sa grandeur. (Bertrandon de la Broquière. *Voy. d'outremer, ms. Biblioth. Richel. fr* 9087, p. 219.)

1437. — Habillemens de guerre menés aud. siège... It. Le patron de fer pour faire les pierres de lad. bombarde. (*Depenses pour le siege de Montereau*. édit. Boutich, p. 11.)

1440. — Une bombardete de coivre de fondue, fournie de 8 pierres et de plusieurs tampons. (Jos. Garnier, *Inv. de l'artill. de Dijon*, p. 11.)

1442. — Simon Charles, conseiller du roy, etc., vues par nous les lectres du roy.. à nous présentées de la parte des artilleurs de la bonne ville de Paris, de Olivier Marchant, charpentier et de Jehan Duchemin, tailleur de pierres à bombardes, de l'artillerie du roy nostred. Sgr. faisant mencion de certains privilleges et exempcions à eulx octroiez... consentons que lesd. artilleurs, charpentiers et tailleur de pierres à bombarbes... demourent quictes, francz et exempts du guet. (*Privilège des artill. de Paris.* Charavay, *Rev. des docum. histor.* sér., 2, 1879, p. 33.)

1458. — Une grosse bombarde fondue, en 3 pièces fremans à vis, la quelle Mgr a fait faire es années 57 et 58 en son hostel de Lebbre en Brabant par Jaquemin Delespine, ouvrier de bombardes et autres engiens. Icelle bombarde pesant 33 à 34,000 liv. de métail ou environ, et porte pierres de 17 polz en croisée, et avec lad. bombarde a esté mise une table de plonq pesant 800 l... pour mettre au cul de lad. bombarde, afin de la getter plus seurement. (*Inv. de l'artill. du duc de Bourgogne.*)

1465. — Les bombardes se font de diverses formes et de plusieurs proportions. On les construit aussi de plusieurs matières et elles sont encore plus variées de formes que de nom. On les distingue en bombardes, passe-volants espingardes, mortiers, cerbotannes et escopettes. Toutes ces pièces peuvent varier dans leurs dimensions tout en conservant leurs formes spéciales. La bombarbe doit être en cuivre ou en fer: celles qui sont en bronze, et c'est le plus grand nombre, éclatent plus souvent à cause de la nature de cette matière; en cuivre ou en fer, elles ne se brisent que par un accident ou défaut de fabrication. Les bombarbes, spingardes et cerbotannes impriment d'autant plus de vitesse à leur projectile et le portent d'autant plus loin qu'elles sont plus longues, surtout lorsque la volée et la chambre sont dans la proportion convenable. (G. Martini, *Trattato di archit. civile e milit. di Francisco*, t. II, p. 131.)

1468. — Ung gros canon de fer tout d'une pièce, affeulté et ferré en une pièce de bois, en façon de bombardelle.

Une petite bombarde de fer d'une pièce, de 3 pieds de long (Jos. Garnier, *Inv. de l'artill. de Dijon*, p. 17 et 22.)

1472. — Bombarda, ut vulgo dicitur, metallica machina est quæ ignis incendio et sulphureo pulvere, immo tartareo magis, glandes œneas flammeasque pilas et globosa gravioraque saxa convolvens, horri sono fragore ac tonitru longe lateque jactat, muros urbium quatiens et obstantia quæque demoliens. (Valturi, *De re militari*, l. 10, p. 261, édit. 1532.)

1479. — Advint que plusieurs officiers du roy en son artillerie firent sortir une grosse bombarde qui en lad. année avoit esté faite à Tours, pour illec essayer et esprouver; et fut acculée la queue d'icelle aux champs devant la Bastille Saint-Anthoine, et la gueule d'icelle en tirant vers le pont de Charenton. La quelle fut chargée pour la première fois et tira très bien; et porta la pierre d'icelle, de vollée, jusques à la justice du pont de Charenton. Et pour ce qu'il sembla aux dessusd. qu'elle ne s'estoit pas bien deschargé, de toute la poudre qui mise et boutée avoit esté dedans la chambre d'icelle bombarde, fut ordonné par les dessusd. que encore seroit chargée de nouveau, et que derechef seroit tirée pour la seconde fois, et que avant ce elle seroit nettoyée dedans la chambre d'icelle avant que d'y mettre la poudre, ce qui fut fait; et fut faite charger, et bouter sa boule qui pesoit 500 livres de fer, dedans la gueule d'icelle bombarde, à la quelle gueule estoit un nommé Jehan Maugue, fondeur, qui icelle bombarde avoit faite: la quelle boule, en roulant au long de la vollée contre le tampon de la chambre de icelle bombarde, se deschargea incontinent, sans sçavoir dont le feu y vint. A cause de quoy elle tua et meurdrit et mit en diverses pièces led. Maugue et jusques à 14 autres personnes de Paris dont les testes, bras, jambes et corps estoient portés et jettés en l'air et en divers lieux. (*Chron. de J. de Troyes*, p. 340.)

1513. — A Mark Tournemine, paintre, pour son sallaire d'avoir paint de vermillon fin à olle et verny, semé de fleurs de lys blanches, fusées et croix S. Andrieu une bombarde et ung mortier de fer, afin de les garder de pourriture, 10 l. (La Fons, *Artill. de Lille*, p. 25.)

BOMBARDE. — Sorte de chalemie qui a donné naissance au hautbois, instrument à vent, à anche battante, à double languette, originairement percé de sept trous et muni, au XVI[e] siècle, d'une clef.

Du grave à l'aigu, la bombarde offre quatre types de tailles différentes pour la formation du quatuor.

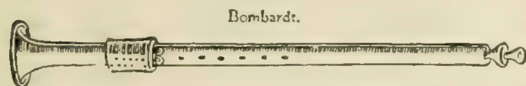
1342. — Ils ont ghisternes, herpes, salterions, orghenes, rebebes, trompes, chiphonies, chalemies, bombares, muses,

fleutes, douchaines et nacaires. (*Le livre des métiers*, édit. Michelant, p. 39)

1413. — A Pierre Deprost, tourneur d'instrumens pour ménestriers..., pour la vendue de 5 pièces d'instrumens, tant bombardes comme chalemies. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 265.)

1432. — Le suppliant ala querre (le ménétrier) et lui dist : baillez nous vostre bombarde. (*Lettre de rémiss.* Du Cange, v° *Bombardula.*)

1453. — Un menestrel jouant d'une chalemie appelée bombarde. (*Cptes de Bourgogne*, *l'Intermédiaire*, 1866, col. 715.)



1539. — *D'après* Luscinius *Musurgia*, p. 29.

1590. — A Nicolas Zurpin, joueur d'instrument sermenté à ceste ville (Lille), qu'il a paié pour l'achat par luy faict pour ceste ville et estre mis au beffroy, d'un double bas haulbois autrement appelée bombarde, y compris 40 s. pour les avoir faict racoustrer, 44 l. (*Cpte de l'argenterie de Lille*, f° 27v°.)

BOMBARDE (costume). — A l'époque de Charles VI (1380-1422) la mode des longues manches béantes reprit, dans le costume des deux sexes, la faveur qu'elle avait eue au xiie siècle, et dont les bliaus (voy. ce mot) offrent de nombreux exemples.

Ces appendices énormes, nommés bombardes pour l'analogie qu'ils présentent avec la large ouverture des grosses pièces d'artillerie, s'ajustaient aux cotes-hardies, houppelandes et pourpoints. Les poignets dont parlent les textes du xve siècle ont la même forme et la même origine.



V. 1390. — *Biblioth. Richel. ms. franc.* n° 9, f° 36.

V. 1400. — Comptoit l'autre jour ung taillandier de robes de Paris, qu'il avoit fait pour une dame simple qui demeure en Gastinois, une cote-hardie où il y a mis 5 aunes à la mesure de Paris, de drap de Bruxelles à la grand moison et traine bien par terre 3 quartiers de queue, et aux manches à bombardes qui vont jusques aux pieds. (Christine de Pisan, *Trésor de la cité des dames*, part. 2, ch. 2.)

1401. — Pour 4 aulnes et demie d'escarlate vermeille de quoy l'en a fait une cote simple, 2 paires de manches à grans bombardes et un doublet doublé de satin noir, au pris de 112 s. p. l'aulne.

Pour 3 quartiers de vert gay pour faire pour madamoiselle Bonne (d'Armignac) unes manches à grans bombardes.

Une paire de manches à grans bombardes, brodée devant (pour la reine) où il est entré demi aulne de drap vert gay de Moustiervilliers.

Fait et brodé sur une paire de poingnetz de drap blanc pour une cotte simple de la d. dame (la reine), lesquelz sont à grant bombarde et ont chacun près de trois quartiers de tour, brodez tout autour de tiges, l'une de genestre et l'autre de moron, de 4 doye de large, les tiges faites, une partie de brodure et l'autre d'or souldeiz, 10 l. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 5, 9, 11 et 23.)

1404. — Pour la façon et estoffes d'un pourpoint à très grans et longues manches à bombardes, fait d'une pièce 3 quartiers de fin veluiau noir sur soie, à bas poil... pour Mgr le duc d'Orléans, et a le colet dud. pourpoint esté fait double tout un, et les bombardes d'icelui doublées de satin noir... 4 l. 16 s. p. (*Cptes de la cour de Charles VI*, p. 25).

1430. Marchandes de ville et bourgeoises
Qui ont estas de grans manière,
... Leurs robbes trainent par derrière,
Pougnetz à bombardes au compas;
Peu leur vaudra leur serpelière
Car à tous fault passer le pas.

(*La remembrance de la mort*. Montaiglon, *Rec. de poésies franç.*, t. II, p. 207.)

1470. — Une aulne de satin noir double à faire unes bracière (pour la reine) durant sa gésine, 68 s., 9 d. t. Demi quartier de veloux noir tiers poil à faire une paire de bombardes ausd. bracières, au pris de 110 s. l'aune. (*Argenterie de la reine Charlotte*, 9e *Cpte de P. Artault*, f° 45 v°.)

1473. — Icellui Jehan bailla au suppliant à doubler la robe de sa chamberière, c'est assavoir le corps de bougran et les bombardes des manches et le collet d'icelle robe de satin noir. (*Lettre de rémiss.* Du Cange, v° *Bombardula.*)

1491. — Une aulne et demye de veloux cramoisy pour faire ung pourpoint sans bombarde et sans pièce d'estomac (pour le roi), 23 l. 12 s., 6 d. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 68.)

1515. — Kateline de Lescluse... à Gille de Lescluse ma robbe de taffetas à bombardes de velours, me bonne doublée de drap de Damas. (*Arch. de Douai, reg. au testam.*, f° 55.)

1517. — A tempore quo domine habuerunt magnas caudas ut pavo, vestes apertas anterius usque ad umbilicum, magnas etiam manicas sicut os bombarde et caudas erectas sicut equi Anglie. (Mich. Menot, *Sermon*, p. 36 v°.)

1527. — Les bombardes. — *The cuffes.* (De Guez, p. 906.)

1611. — Manchette. — *A cuffe.* (Cotgrave.)

BOMBASIN, bombasine. — Les documents ci-joints indiquent suffisamment les variations apportées dans le tissage de cette étoffe, sa nature et ses différents emplois.

1549. — De la fustaine, du bombasin et toute autre chose faicte de coton. *Xylinum*. (*Dict. de Rob. Estienne*).

1556. — (En 1498.) Leur manière d'habit (à Calicut) est que, depuis la ceinture en bas, ils portent la plupart de bombasine de la quelle ils ont en abondance. (*Navig. de Vasco de Gama. L'Afrique de Temporal*, t. IV, p. 389.)

1557. — Essendo fatte (les voiles des galères turques) d'alcune bombasine forte et leggiere et bindate di canavezza fortissimamente di modo che vengono cosi asciute como bagnate dalle pioggie a pesar pochissimo, rispetto a qualle che portano le gallie della S^a V^a, essendo di fostagno et assai grosso, onde bagnate che sono pesano talmente che sfiancano per la gravezza del detto peso, di sorte le gallie che convengano andar essendo basse. (Cristof. da Canal, *Relatione ms.*, p. 41.)

1559. — 2 aulnes quart de bombazine noir à poil, pour ung pourpoinct, à 17 s. 6 d. l'aulne. (*Cpte roy. d'Et. Johenne*, f° 22 v°.)

1574. — Pour 70 aulnes de bombazin raze de Millan, pour faire 35 pourpoints de deuil à 22 pages et 13 lacquais

à raison de 2 aulnes pour chacun pourpoint, à raison de 40 s. l'aulne. (*Cpte du deuil de Charles IX.*)

1593. — *Toiles.* — Bombasines croysées d'Allemagne, 5 florins la cane. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 386.)

1635. — Étoffe à l'étain de soie, à la trame de laine. (Monet.)

1690. — Futaine à deux envers, doublement croisée ou double basin qui vient de Lyon. (Furetière.)

1723. — Etoffe de soye qui se fabrique à Milan, d'où la manufacture a été apportée en quelques fabriques de France.

C'est aussi une étoffe croisée faite de fil de coton. (Savary.)

BONDE. — Le jeu de la paume, et la balle servant à ce jeu.

V. 1300. Cuidez vous que point me grevast ?
Car souvent la mer par mainte onde
Jouoit de moy comme à la bonde
Et me jettoit puis ça, puis là.
(*Miracle de Nostre Dame.* — *Théâtre franç. au moyen âge*, p. 537.)

1395. — Comme l'exposant et pluseurs autres eussent joué au jeu de la paume que on appelle ou païs (Lisieux) à la bonde. (*Arch. J. J.*, reg 148 pièce 235.)

BONEAUX. — Barettes de fer assemblées, formant grillage.

1371. — A Adan le Febvre, pour 2 boneaux pour la chambre en hault de Monsr, pesant 36 l. de fer ouvré, pour le livre, 12 d., val. 36 s (*Cptes de l'év. de Noyon.* La Fons, *Docum. inéd.*, *mélanges*, sér. 1, t. III, p. 464.)

BONECTÉ. — Genre de ciselure employé pour mater les fonds d'orfèvrerie. Ce travail consiste en une suite de petits œillets juxtaposés dont on poinçonnait, à l'aide d'un perloir, les parties dépourvues d'ornements.

1363. — Une pinte raonde dorée, fuilletée, bonectée et esmaillée avec l'aiguière de mesme. (*Inv. du duc de Normandie.*)

BONHOMMEL. — Jeu de cartes.

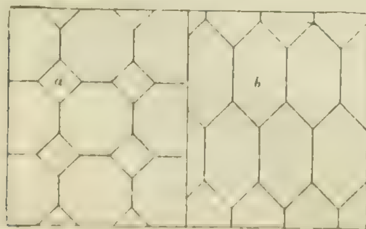
1452. — Un jeu de quartes que l'en appelle le bonhommel, ou quel jeu fault avoir trois personnes, et celui qui a la plus belle quarte gaigne le jeu. (*Arch. J. J.*, reg. 184, pièce 263.)

BONISSE. — Coiffure de femme, sorte de béguin.

1324. — (Parmi les objets d'habillement.) Pour fourmes, pour bonisses et pour coutiaus à pis, 9 s. (2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 268.)

1409. — Une bonisse à 3 cloquettes d'argent. (La Fons, *Glossaire ms. Biblioth. d'Amiens.*)

BONNE, BORNE. — Panneau carré ou hexagone encadré dans la distribution géométrique des pièces d'un vitrage.



A B *Bonnes carrées et hexagones.* — Félibien, *Dict d'archit.* p. 274, pl. 29.

1527. — A Nicolas de Rennes, verrier, pour 8 nœufz carreaulx appelez bonnes, aux 4 verrières de la hobette, 8 s. 6 d. (*Cptes de Béthune.* La Fons, *Les artistes du Nord*, p. 93.)

1581. — A Josquin Paquot, vitrier demourant à Paris, pour avoir faict pour lad. dame (Catherine de Médicis au château de S. Maur-les-Fossés), à la première salle basse painte, 3 pièces à 8 pans et 3 bornes, à 4 s. t. chacune pièce à 8 pans et 18 den. pour chacune borne. (*Cpte des bâtim. de Catherine de Médicis*, f° 60.)

BONNET. — Dans les textes anciens relatifs à la coiffure, il est fréquemment question du chapel et du chaperon, mais le bonnet n'occupe qu'une très petite place. Non pas que cet ajustement de tête ne fût assez commun à toutes les époques, mais il avait des noms spéciaux auxquels se rapportent les explications données dans ce glossaire.

Il suffira de signaler quelques particularités comprises sous ce terme peu commun au moyen âge, et de rendre au xve siècle, sous le voile de l'anonyme, l'honneur qui lui revient de l'invention du casque à mèche.

1401. — Pour demi aulne d'escarlate vermeille... pour faire bonnetz à baignier pour madame Katherine de France, 56 s. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 10 v°.)



V. 1520. — *Bonnets de bain.* — Albert Durer. Bartsch, 128

1432. — 2 aulnes de drap noir pour faire deux bonnets pour Md. S. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 1071.)

1445. — Premièrement, tout homme qui ses présantes ordonnances lira, sera tenu de houster son chappeau ou bonnet, aussy de ne les toucher en lisant, avec le doibt, sur la peine de 3 deniers. (*Stat. des arbalétriers de Beaucaire.*)

1465. Puis marchoit Pierre de Fonteuil
Escuier, sur destrier monté,
Ayant un beau bonnet vermeil
De veloux, devant espointé.
(Martial d'Auvergne. *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 72.)

1491. — Ung tiers estamet taint en escarlatte, pour doubler 2 bonnetz de veloux noir faiz à la Cathelayne, pour led. Sgr (le roi). (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 22 v°.)

1497. — Aymonnet Chevreau, auberjonnier dud. Sgr (le roi), 28 l. pour 2 chapperons de fine maille d'Alemaigne par lui faiz et livrez pour servir aud. Sgr, avec 2 bonnets d'acier ayans rebras devant et derrière, qui sont en armeurerie. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 15 v°.)

1522 — 6 bonnets d'escailles, les quels ont les gatgiers chascun un. (*Extr. des reg. consulaires.* Leymarie, *Le Limousin histor.*, t. I, p. 441.)

1527. — 2 bonès rouges de Milan. Ugn bonet noir de Milan fin. Ugn bonet de Paris. (*Inv. de Jean de Malliard*, p. 502.)

1561. — Pour 8 bonnetz de Mantoue, chacun garny

d'ung cordon, pour servir aux 8 paijes de lad. dame (la reine mère), 8 l.

Ung pareil bonnet pour servir à Laroche, nain de lad. dame. (*Cpte de l'écurie de la reine*, f° 131 v°.)

1635. — Bonnet. Forme de chapeau plat à têtière pliée abattue et plate, et courtes ailes. (Monet.)

BONNET A LA COCARDE. — Coiffure à calotte aplatie, dont les larges bords sont quelquefois tailladés et entourés ou accompagnés de plumes. En Allemagne, on trouve cette coiffure au commencement du XVIe siècle, chez les lansquenets, et chez les patriciens. Son ampleur et sa richesse l'ont fait adopter en France comme le type de l'élégance et de la crânerie, sans atteindre toutefois les proportions énormes qu'on lui trouve ailleurs.

rouge, auquel il entroit une demy aune de drap. J'en ay veu un à Paris qui pesoit 4 livres 10 onces. Il y en avoit d'autres plus honnestes et plus légers qu'on disoit à l'arbaleste (voy. TOQUE) avec sept ou huit aunes de ruban, chose, à mon jugement, qui estourdissoit le cerveau. (Loys Guyon, (*Diverses leçons*, l. 2, ch. 6, p. 232.)

1611. — A spanish cap, of fashion of bonnet used by the most substantiall men of yore [tearmed also perhaps because those that wore of them grew thereby the prouder, and presumed the more of themselves]. — Also any bonnet or cap worne proudly or peartly on th'one side. (Cotgrave.)

1622. — Le marchant (du temps passé) estoit facile à cognoistre. Son habit estoit un petit bonnet de manton faict à la coquarde, petite saye de drap qui ne passoit pas la brayette. (*La chasse au vieil grognard.* Ed. Fournier, *Variétés hist. et littér.*, t., III, p. 36.)

BONNET DE NUIT. — **1455.** — Pour demie aulne de





Comm. du XVI s. Lansquenets allemands coiffés du bonnet à la cocarde.

Le bonnet à la coquarde, auquel on ajoutait aussi des garnitures de rubans et qui se portait incliné sur l'oreille, était déjà considéré au temps de Henri III comme une mode ancienne.

1536. — Veloux viollet en greyne pour faire un bonnet à la coquarde, bordé tout autour de veloux jaune et incarnat. (8e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, f° 156 v°.)

1538. — 2 bonnetz à la coquarde, 10 s. t. (*Inv. de Claude Brachet.*)

1548. — Le diaphragme comme ung bonnet à la coquarde. (Pantagruel, l. 4, ch. 30.)

1566. — Je viendray donc à la lourderie que nos prédécesseurs ont monstrée en leurs vestements... Imaginons un peu s'il faisoit pas beau voir un homme coeffé d'un grand chaperon, dont l'usage n'est encore du tout perdu, ou d'un haut bonnet, ou d'un bonnet à la coquarde, ou d'un bonnet à l'arbaleste, ou approchant de celuy des Suisses, mais si grand que maintenant, d'autant de drap, on en pourroit faire trois ou quatre. (Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. III, ch. 28, § 4.)




n° 1. *ms. anglais du Roman de la rose, epoque de Louis XI.* — n° 2, *Biblioth. Richel. ms. franc.* 145, *f°* 32 v° *ép. de Louis XII.*

1603. — Les hommes (v. 1570), par dessus une perruque épesse et grasse portoyent un gros bonnet à la coquarde où il y avoit un rebras derrière doublé de frize

veloux noir plain, pour en tailler et faire 2 bonnets pour la personne de lad. dame (la reine), à mettre de nuit et couvrir son chief, 43 s. 1 d.

It. Fourré de 25 bestes de menu vair ung bonnet de veloux noir (pour la reine) à mettre de nuit, ponr façon, 5 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f°s 30 et 53.)

1455. — Pour 2 bonnets sangles, l'un d'escarlate à mettre de nuyt et l'autre noir à mettre de jour, délivrés à Jehanne Mareschalle, gouverneresse de Md. S. (Charles de France) pour son service, 17 s. 6 d. t. (*Ibid.*, f° 87.)

1469. — Pour ung bonnet d'escarlate à mectre de nuyt, 30 s. t. (*Cptes de la cour de Louis XI*, cit. Monteil, XVe s., *Hist.* 8, note 5.)




n° 1. 1466. — *Biblioth. Richel, ms. franc.* 93, f° 210.
n° 2. 1497. — *Ibid. anc. fds lat.* 6643, f° 1.

1536. — Deux tiers fin velloux noir excellent pour faire 2 bonnetz de nuict (au roi), à 9 l. t. l'aune. (8e *Cpte roy de Nicolas de Troyes*, f° 18.)

1547. — Pour la façon d'un petit bonnet de nuict de velours cramoisi rouge, qui a servi à la teste de lad. effigie, affin de faire plus aysément tenir la couronne impériale... 7 s. 6 d. (*Cpte des funérailles de François Ier*, f° 182 v°.)

1560. — Pour la façon de 2 bonnetz de nuict, de satin noir, à oreilles, 40 s. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 43.)

1570. — 39 bonnetz de nuict de fine layne, faictz à la Turque pour 39 lacquais (du roi), tant grands que petitz, 29 l. 5 d. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 99.)

1572. — Pour 2 bonnetz de nuict garnis de rubans pour les attacher, 30 s. t. (*Cptes de Charles IX. Arch. cur. de l'hist. de France*, t. VIII, p. 363.)

1580. — A Jehan Martin, marchand de Bordeaux, pour une aune deux tiers velours orangé pour faire bonnets de nuit à S. M., 11 l. 13 s. (*Cptes de la cour de Navarre, Revue d'Aquitaine*, t. XII, p. 159.)

1593. — Pour la facon de 2 bonnetz de nuict garniz de 18 clinquans d'argent, et pour la doublure, 2 esc. 30 s. (*Cptes de l'argenterie du roi.*)

1635. — Bonnet de nuit. A porter au lit, forme de toque sans ailes. (Ph. Monet.)

BONNET ROND. — Le bonnet rond ayant, avec plus ou moins de hauteur, la forme des fez du Maroc, était, au XVe siècle, la coiffure du clergé, des magistrats et des gens de robe. Il se modifia en une occasion que signale Etienne Pasquier dans ses *Recherches sur la France;* mais le nom de bonnet carré appliqué à cette nouvelle coiffure à quatre cornes, quoique plus juste, est sensiblement plus moderne.



XV[e] s. *Biblioth. Richel. ms. franc.* n° 19.

1560. — Pareille mutation est advenue aux bonnets que nous appellons bonnets ronds, combien qu'il soient quarrez... A ces bonnets ronds on commença d'y apporter je ne scay quelle forme de quadrature grossiere qui fut cause que, dès mes premiers ans (v. 1535), j'ay veu qu'on les appeloit bonnets à quatre brayettes. Le premier qui y donna la facon fut un nommé Patrouillet, lequel se fit fort riche bonnetier aux dépens de ceste nouveauté, et en bastit une fort belle maison rue de la Savaterie... Depuis, le bonnet ayant changé de forme, luy est toutes fois demouré le nom de bonnet rond. (Et. Pasquier, *Recherches sur la France*, l. 4, ch. 13.)

BONNETERIE. — Voy. TOCQUE.

BORAX. — Ce nom, dérivé de l'arabe, paraît s'appliquer à la chrysocolle dont on usait dans l'antiquité pour la soudure des métaux. Les compositions de lessive, de tartre et de sel, mêlées à des matières grasses servant au même objet sont indiquées à la fin du XII[e] siècle par le moine Théophile; ce qui permet de croire qu'on ne se servait pas du borax de son temps. On peut donc, jusqu'à plus ample informé, considérer le texte suivant comme une des premières mentions qui en soient faites au moyen âge en dehors de la médecine. Voy. BORROIS.

1330. — Puccius dictus Octovalis habuit... pro rasina, borace, stagno et aliis rebus, pro faciendo saldatura aquile (de lutrin en bronze de la cathédrale d'Orviete) 3 lib. (Milanesi, *Docum. sulla storia dell'arte Senese*, t. 1, p. 198.)

BORDAT, BORDE. — Tissu de laine très commun, du genre des futaines et boucassins, employé principalement pour rideaux de lit, pour des matelas et dont l'aune n'est évaluée que cinq sous. La pièce de bordat portait, en 1407, 24 aunes de longueur; en 1449, elle avait été réduite à 12.

1376. — 4 quarelli de plumis coperti de *bourda* antiquitus; sed modo de *boucacin* rubeo noviter cooperti. (*Inv. de la Sainte-Chapelle.*)

1407. — Art. 4. Les boucassins, fustaines, doubles fustaines rezes, fustaines rayées, bordes doubles et sangles, fustaines de Guerde, boucassins de Guerde, chascune pièce tenant 24 aulnes largement à la mesure de Paris. (*Stat. des merciers de Paris. Ordonn. des rois*, t. IX, p. 304.)

1449. — Pour 12 cordes, 2 cannes de bordat pour 2 cortines aux 2 liez... à raison de 1 florin 6 gros la corde, 18 flor. 6. gr. Pour 6 autres pièces de bordat pour courtines pour la chambre... à ladite raison, 18 flor. 6 gr. (Lecoy de Lamarche, *Cptes et mémoriaux du roi René*, art. 349.)

S. d. — Per libbre 13 di bordo Genovese per far una materassa. (*Cpte ms. cit. Vocab. della crusca*, édit. de 1612.)

V. 1462. — 3 chasubles neufves de bourde sur champ bleu verdoyant à fleurs de lix vermeille, garnis d'estolles et de fanons. (*Inv. de l'égl. d'Orléans*, n° 128.)

BORDEILLE. — Espèce d'aiguillette.

1554. — En esguilletes dites bordeilles, desquelles esd. comptes précédents est fait mention de 100 esguillettes. (*Cpte de Pontivy*, cit. du Cange, v° *Bordarius.*)

BORDON. — Grosse barre de fer aciéré encore en usage dans le travail des mines.

1260. Vinrent li mineur plus de XX
As fossés por le mur percier
As bordons et as pius d'acier.
(*Messire Gauvain*, v. 2930.)

BORGE. — Petite étoffe de laine fabriquée comme la toile sur le métier à deux marches et rangée parmi les étamines, tiretaines et bureaux.

1476. — 3 linteamina telæ borgesiæ... It. plus 2 linteamina semiusa ejusdem telæ burgesiæ. (*Inv. cit.* du Cange. v° *Borgesia.*)

S. d. — Chacun qui vend drap, estamines, bureaulx, tireteines, borge ou toille à l'aune. (*Cout. de Chatillon-s-Seine, ibid.*)

BORNE. — La forme conique de la *meta* des hippodromes de l'antiquité se retrouve dans les bornes du moyen âge. Elles portaient souvent des armoiries, comme le prouvent un texte de 1559 et la borne commémorative du meurtre de Jean-sans-Peur, découverte en 1820 et placée autrefois sur le pont de Montereau. Elle est accompagnée de l'inscription suivante :

L'an mil quatre cent dix neuf
Sur ce pont agencé de neuf
Fut meurtry Jean de Bourgogne
A Montereau où fault Yonne.



1553. — Pontarly sur Saone, ville. [nota] Forest en laquelle est faicte la division du duché et comté de Bourgon-

gougne, comme appert par les armoiries qui sont gravées en grandes pierres d'un costé et d'autre.

(Chemin de Rennes) Hérure, bourg. — Lande au milieu de laquelle a un orme où y a un estendart faisant séparation du Maine et Bretaigne. (*La guide des chemins de France*, p. 88 et 138.)

BORT. — Lainage grossier, étoffe bourrue pour couvertures de lit.

1443. — Art. 105. Unam cohoperturam etiam vocatam *bort*, satis magnam et bonam.

Art. 106. It. aliam cohoperturam etiam vocatam *bort*, parvam. (*Inv. de A. Nicolaï, archev. d'Aix.*)

BORT. — Bois débité en planches d'une certaine épaisseur, comme membrures et madriers. On a conservé *plat-bord* pour désigner, dans la langue moderne, de longs madriers de sapin.

Les termes *bort*, *bos* et *bois* sont souvent confondus. On trouve du bort de chêne, du bort de Flandre, d'Angleterre et d'Irlande, sans qu'il y ait lieu de faire, relativement à ces espèces, des distinctions bien nettes. Voy. pour plus de détails BOIS D'ILLANDE.

1308. — Pour 16 bors de kaine aud. ouvrage (du château de Calais), 10 s.

1324. — Pour faire l'alée de la cambre aasie de le loge deverz le court... pour bos à che dit alée, 15 pieches que petites que grans, 12 s. — Pour bors qui entrèrent à chelle dessusd. allée, 10 s. 6 d.

1326. — Pour 17 pieches de bos de kesne, à 4 s. le pieche... Pour un bors à faire huys et fenestres...28 s. (*Cpte des chevaliers baillis de Calais*, p. 9 à 30.)

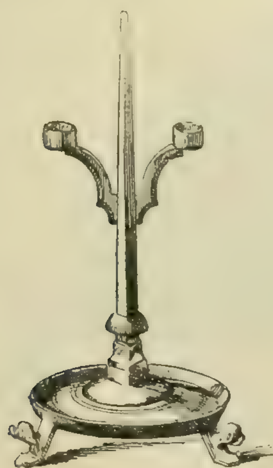
1362. — Le cent de bors de Flandres et d'Engleterre, 1 d. (*Tarif de Dieppe*. De Fréville, *Mém. s. le commerce de Rouen*, t. II, pièce 37.)

1387. — Pour 12 paire d'aissellettes de bort d'Illande pour mettre et presser 6 paires de manches de 6 corsès pour madame la royne, 36 s. p. (17° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, p. 227.)

1420. — Une grant cousche de bort d'Islande (sic) enchassillé.

1421. — Une table de bort, de 7 piez de long ou environ avec 2 tréteaulx. (*Inv. du. chât. de Vincennes.*)

BORTROLE. — Binet ou douille ajourée à l'extrémité d'un chandelier à une ou deux branches. Voici



XVe s. — *App. à l'auteur.*

un exemple de cette disposition fréquente au XVe siècle.

1409. — Un chandelier de cuivre à 2 thuyaux ou bortroles. (*Arch. J. J.* 163, pièce 289.)

BOSC. — Bois. Voy. VAISSELLE DE BOIS.

1369. — Une balance de bosc..., 50 écueles de fust, 50 tailloirs de fust..., 18 hanaps de plane, 6 lanternes, 12 chandeliers de bosc. (*Acte de la vicomté de Rouen*. Monteil, XIVe s., épit. 80, note 27.)

BOSQUET. — Ecureuil, en Anjou : *Fouquet*.

V. **1250.** Dont vint boskès li escurieus.

(*Rom. du Renart*, v. 3552.)

XVe s. — Les ecs aiment les fleurs, et les locustes la rousée, et les chevaulz l'avaine, et le bosquet la noisette. Les ours et les bosquès se tiendront quois, sans estre plus sy sonbdains.

(*Le sec. mariage de Dieu et de l'âme*, ap. Godefroy.

BOSSETTE. — Petite rose ou rosette convexe, servant de renfort sous la tête des rivets, dans la clouure des pièces d'armes, d'armures, d'ameublement et de ferronnerie. Les bossettes contribuaient à l'ornementation comme à la solidité des objets qui en étaient garnis. Dans des dimensions plus grandes on les trouve sur la couverture des livres, et comme pièces de harnais, aux *carrefours* des courroies, aux mors et aux têtières des chevaux. Voy. BOULLON.



XVe s. — *Bossette de heurtoir. Ferronnerie allemande. Ibid.*

Par analogie de forme, on a donné ce nom à des plateaux de balance.



V. 1520. — *Bossette de harnais, bronze allemand. Ibid.*

1352. — Pour faire et forger 200 boccètes pour 2 heaumes, pes. 6 o. d'argent. — Pour faire et forger un

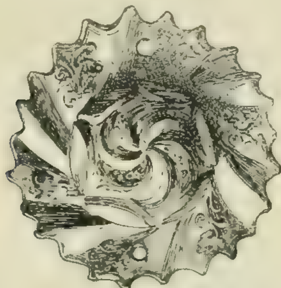
millier de bocertes roondes, 2 boucles et 2 mordans pour une paire de gantelès, pes. 1 m. 2 o. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*. D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 128, 9.)

1355. — Pour faire 64 bocètes pour river lad. couronne parmi le fer du bacinet (du roi). (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 200 v°.)

1360. — Une image de N. D. assis sur une chaire séant sur un entablement esmaillé tout entour, à demis apostres et ou front de devant a 2 bocètes de cristal pour mettre reliques. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 9.)

1406. — Demi cent de bochettes mis à ataquier les fers des glaives. (La Fons, *Gloss. ms. Biblioth. d'Amiens.*)

1449. — Pour 70 bocètes pour clouer les agrappes et rochez des lances dud. Sgr, 6 gros. (*Cptes du roi René*, Lecoy de la Marche, p. 224.)



XVI° s. — *Bossette à la mode d'Italie. App. a l'auteur.*

1479. — A Robert Gaultier, tapissier,.. pour avoir fait habiller les bossettes de petites chèzes à bastons, 5 s. t. (5° *Cpte roy. de P. Symart*, f° 55 v°.)



XV° s. — *Cuivre émaillé, travail italien. Ibid.*

1488. — A Guillaume Mautour, bossetier suivant la cour, 30 s. t. pour 2 paires de bosses dorées martellées et 10 s. t. pour une autre paire tournées à souleil et à rocq à la mode d'Ytalie, pour servir à la grande mule dud. Sgr (le roi). (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 17.)



XV° s. — *Bossette de livre. Musée national de Munich.*

1497. — Pour avoir recloué une paire de bosses dorées servans sur le mors de la mule noire venue du séneschal de Beaucaire et les avoir reclouées et remplyes de 3 livres de plomb, pour faire porter la teste de lad. mule haulte, 3 s. 4 d. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 19.)

1539. — Bossette d'os, de bois ou de corne que les anciens mettoient sur les livres achevez. *Umbilicus*. (Rob. Estienne, *Dict. franç.-lat.*)

1593. — Pour son essai sera tenu de faire une paire d'estriest, une paire d'esperons et une paire de boussette. (*Stat. des fondeurs de Limoges. Arch. de la ville.*)

Item. Pourront lesd. maitres fondre des poids, timons (fléaux), boussettes (plateaux) et garniture de poids pour messieurs les trébuchiers. (*Ibid.*)

BOSSETIER. — Les fabricants de bossettes ne formaient point, au XIII° siècle, un corps de métier; leurs statuts se confondaient avec ceux des boucliers d'archal, et leur travail ne paraît point distinct de l'industrie des lormiers.

1488. — A Guillaume Mautour, bossetier suivant la cour, pour 4 boucles de laton dorées de fin or et 4 mordans pour 2 colliers à levriers (pour le roi), 60 s. t.

Pour 10 besans de laton dorez de fin or, martelez, fais en façon de boullons, assis sur lesd. 2 colliers, 25 s. t. (6° *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 273.)

BOTEAU, BOUTILLE. — Pommeau d'épée ou de dague.

1448. — Le suppliant frapa icelui Bobraye du pommeau ou boteau de sa dague sur la tête. (*Arch. J.J.* 179, pièce 219.)

1450. — Tira une dague qu'il avoit et la picqua et fischa sur la table en la tenant de sa main par la boutille ou pommeau. (*Ibid.*, 186, pièce 44.)

BOTEQUIN. — Diminutif du mot anglais *boat*. Barque ou bateau pouvant, au dire de J. Molinet, contenir jusqu'à dix-huit ou vingt personnes.

En orfèvrerie, le botequin était une petite nacelle roulante accompagnant les nefs de table, où elle servait à mettre les fruits ou le sel, ou seulement à porter des lumières. L'exemple ci-joint n'a conservé que l'attache de ses deux branches, dont nous empruntons, pour l'intelligence de la figure, le type à un objet similaire.

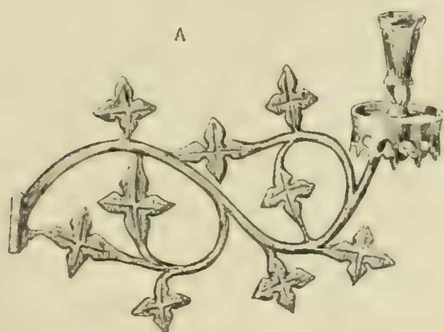


XV° s. — *Bronze app. à l'auteur.*

1462. — Le duc s'estoit allé esbanoyer celle matinée, sur le port en petits bottequins vauerant et nageant ça et là. (*Chron. de G. Chastellain*, III, 160, édit. Buchon.)

1474. — Pour la pareure d'icelles tables, avoit à l'entour

de chacune nef quatre botequins chargés de fruictaille et espiceries moult richement estofés. (Oliv. de la Marche, l. 2, ch. 4.)



Ibid.

1498. — Se boutèrent en ung bothequin 18 ou 20 compaignons de guerre, nagèrent si avant qu'ils vindrent au Houe. (*Chron. de J. Molinet*, ch. 253.)

BOTERIE. — Bouteillerie, l'ensemble des pièces qui composent un service de table.

1396. — Et por la boterie il luy faut acheter napes, touvailles, longres (longières) tasses d'argent, goblès, madres, terrins, plast, escuelles, saussiers et cuillers, tout de fin argent. (*La manière de langage*, p. 385.)

BOTIAU, BOTTE, BOUCHAU. — Si la botte peut être considérée, d'après un document du XVIe siècle, comme un récipient ou une mesure de la contenance et du poids de mille livres, c'est-à-dire, moitié de la tonne moderne, il est plus difficile de rapporter à un chiffre exact la jauge du botiau, parce qu'il a souvent varié suivant les temps et les lieux. Toutefois, en prenant l'ancien muid de Paris et ses dérivés comme terme de comparaison, on est conduit à fixer la plus forte contenance du botiau égale au muid, et la moindre à trois setiers ou quinze livres. Voy. BOUT.

1266. — 4 besanz pour les 2 botiaux de cur, a vin. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 201.)

S. d. II. La communalté des tenneurs doivent trouver 2 paires de bouchaus de cuir, bons et suffisans, l'un tenant un muy, et l'autre 24 sestiers. (*Reg. cit.* du Cange, v° *Hostis*.)

V. **1520.** - Pour ce que en Levant, marchandises latines se baillent à quintaulx, et quant on dit une nef de 500 tonneaulx qui sont 1000 bottes, on le dit de 10,000 quintaulx, et les autres grandes et petites à l'équipollent. (Ant. de Conflans, *Les faits de la marine et navigaige*.)

1604. — S'il se trouvoit encore quelque peu de vin à vendre, il se vendoit à raison de 140 leus la botte, parlant à la façon romaine. (*Mém. de Villeroy*, t. IV, p. 76.)

1723. — *Botte*. Se dit d'un certain tonneau ou vaisseau de bois à mettre du vin ou autre liqueur... La botte pour les huiles est à peu près semblable à un muid; celles des vins sont plus larges par le milieu que par les extrémitez, allant toujours en diminuant depuis le bondon jusqu'au jable.

Chez les Espagnols, la botte contient 30 arobes, chaque arobe pesant 25 livres... En Bretagne, on jauge les bottes par veltes, chaque velte estimée 4 pots, c'est-à-dire, 8 pintes, mesure de Paris. Les bottes de Portugal jaugent 67 à 68 veltes.

Les bottes d'huile, d'Espagne et de Portugal, pesent environ un millier. En Bretagne, on les vend au poids et l'on diminue 16 pour 100 pour la tarre. — La botte de Venise est la moitié de l'amphore et contient 2 bigots ou bigonti, le bigot 4 quartes, la quarte 4 tischausteres. La botte vénitienne se divise aussi en mustaches, dont il en faut 76 pour l'amphore. (Savary.)

BOTTE. — Les bottes fourrées *à relever de nuit* comme on disait alors, étaient d'un usage fréquent aux XIVe et XVe siècles. Les religieuses s'en servaient pour tempérer les rigueurs de l'hiver pendant les longs offices nocturnes. Cette chaussure excluait, comme aujourd'hui, toute élégance, puisqu'elle était fourrée intérieurement, et c'est sans doute la spécialité de son emploi qui en a banni la reproduction du cadre des miniaturistes. Le manteau *à relever* complétait le costume déambulatoire de la nuit. Je ne puis, à ce sujet, que citer des textes; ils prouvent que les bottes fourrées étaient surtout adoptées par les dames.

Avec la botte à armer du XIVe siècle, il ne sera pas sans intérêt de donner un type de celle qui accompagnait le costume civil des hommes au XVe siècle, et un autre de la chaussure galante portée depuis l'époque de Louis XI jusqu'au milieu du XVIe siècle, sous le nom de botte fauve.

1322. — 1 pari de botes plumetez de ferro. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)



1355. — *Biblioth. Richel., ms. fr.* 1753, f° 156 v°

1324. — Pour 25 feutres pour feutrer les botes et les soullers des dames, 13 s. le pieche, 100 s. (sic) (2e *Inv. des Dominicaines d'Arras*, p. 268.)

1347. — 4 paria botarum furetarum cum grisiis — 360 dorsa de grys. (*Cpte de la garde-robe d'Édouard III*, p. 14.)

1350. Pour 8 paires de bottes feutrées, 30 s. la paire. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*.)



1466. — *Biblioth. Richel., ms. fr.* 93, f° 37 v°.

1383. — Aux nonnains de la Magdelaine d'Orliens, pour

bottes qui leur sont dues, sur ce payé 50 s. (*Cpte de la châtellenie de Châteaudun*. Monteil, XIVe s., épit. 72, note 87.)

1386. — Pour la fourreure de unes bottes de cuir à relever pour led. Mgr le duc de Thourainne, 100 doz de rais, valent 4 l. p. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 38 v°.)

1390. — Pour la fourreure d'une paire de bottes de cuir à relever de nuit pour lad. dame (la reine), tenant la penne 52 dos de raiz, au pris de 6 l. 8 s. p. le cent. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 52 v°.)

1392. — Pour la fourreure de une paire de botes haultes, de cuir... à relever de nuit, tenant la penne 103 dos de gris rouge, au pris de 72 s. p. le cent. (1r *Cpte du même*, f° 158.)

1404. — Pour madame la duchesse d'Orléans, et premièrement pour la façon d'avoir fourré de gris rouge 8 paires de bottes de cuir fauve pour lad. dame.

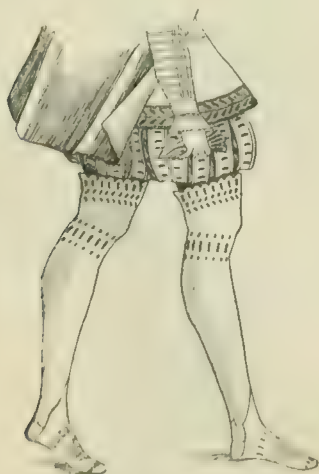
Pour la fourreure d'une paire de courtes bottes de cuir fauve pour lad. madame la duchesse d'Orléans, tetant la penne 52 dos de gris rouge au pris de 25 l. 12 s. le millier, 26 s. 7 d. p. (*Cptes de la cour de Charles VI*, p. 28.)



V. 1470. — *Extr. des Heures d'Et. Chevalier, par* J. Foucquet.

1409. — Pour 66 dos de gris pour fourrer les bottes de madame de Charolois. (*Cpte roy. Rec.* Fontanieu, 107, f° 417.)

1428. Consentirent... que les officiers aussi bien que les religieux prestres ne porteroient plus ni pelices ni bottes, c'est-à-dire, ni robes ni chausses fourrées. (Félibien, *Extr. des actes du chapitre. Histoire de Saint-Denys*, l. 6, p. 341.)



1550. — *Bottes fauves. Extr. d'un recueil de Cost. Ms. app. à l'auteur.*

1432. — Pour demi cent de doz de gris, pour fourrer des bottes pour Ms., à relever de nuit, 36 s. 6 d. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 1072.)

V. **1470**. — En possession et saisine, qu'il ne doibt porter la botte fauve pour l'amour d'elle, ne la soulcye sur son chappeau. En possession et saisine, qu'il ne peult pareillement fermer lad. botte fauve d'esguillettes verdes. (Martial d'Auvergne, *Arrets d'amours*, 5, p. 37, édit. de 1544.)

1591. — Une paire de bottes tournées, de cuyr rouge, 2 escus. (*Vente du Sr de Beaujeu*, p. 219.)

BOTTINE. — Entre la botte et la bottine la différence n'est point, au XVe siècle, celle qu'on admet aujourd'hui, et qui fait de l'une de ces chaussures une sorte de diminutif de l'autre.

La bottine, quelquefois assez haute pour atteindre au genou, était alors une espèce de jambière à peu près dépourvue d'empeigne et sans semelle : aussi fallait-il absolument, pour marcher, y ajouter des souliers, des patins ou des chaussons.

Bien que la bottine à pied date, suivant Bonaventure des Périers, de l'époque de Henri II, le type primitif a conservé son emploi dans l'équitation moderne en quelques provinces de France, où la forme s'y est maintenue avec le nom.

1469. — Pour une paire de botines jusques au genou, pour le service de la personne dud. Sgr (le roi), 12 s. 6 d. (*Cpte roy. d'Alex. Sextre*, f° 52 v°.)

1470. — Pour une paire de botines jusques au genoil, doublés de blanchet et garnies de patins de liège pour lad. dame (la reine), 15 s. (*Argenterie de la reine Charlotte*, 9e *Cpte de P. Artault*, f° 127.)

1540. — Il luy choisit celles (bottines) qui luy sembloyent le mieux venir à ses jambes et les luy chaussa. — Quand il les eust, il se feit aussi essayer les souliers, lesquels luy semblerent venir bien à ses pieds, comme les bottines à ses jambes.

Il ne faut pas entendre des botines faites à la façon des modernes nostres, puisqu'elles (les notres) ne se mettent en des souliers. (Des Périers, *Nouvelle* 96, p. 330.)

BOU. — Bouleau. Voy. BOUL.

XIIIe s. Balay de bou et grant et biau.
(*Le dit du ménage*. Jubinal, *Fabliaux*, t. II, p. 164.

1611. — *Bou*. — A boyling or bubling. (Cotgrave.)

BOUCASSIN. — Jusqu'à la fin du XVIe siècle, le boucassin a été pris pour une toile de coton à poil feutré, du genre des futaines, auxquelles il est assimilé. On en faisait des ornements d'église, des garnitures intérieures de meubles, des doublures, des pavillons, des étendards et même des tapis de pied. Durant cette période, on appelait néanmoins *boucassinée* une toile apprêtée et passée à la calandre.

A partir du XVIIe siècle, ce terme, tout en conservant son ancienne signification, s'applique au genre des *calmandes*, c'est-à-dire, à un lainage sergé et lustré, quelquefois avec un mélange de soie ou de poil de chèvre dans la chaîne, employé à la fin de ce même siècle, en France et surtout en Flandre, pour l'habillement et le meuble.

1379. Une chasuble d'un boucassin blanc et noir. (*Inv. de l'égl. du S. Sépulcre de Paris*, fos 15 v° et 16.)

1382. — It. Que nul ne mecte (en jaques) toiles calendées ne boucassinées en euvre pour vendre, se elles ne sont neufves sur l'endroit. (*Stat. des pourpointiers de Paris. Arch., reg. des Bannieres*, Y 7, f° 16 v°.)

1388. — Un pourpoint de blanc boucassin. (*Lettre de remiss. ap.* du Cange.)

1389. — 177 houppelandes et chapperons (pour les varlets de chambre), qui sont toutes doublées de boucassin. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 5447.)

1389. — *Couvertures de lit*. — Une coutte pointe blanche de boucassin, 32 s.

Une chasuble de boucassin, doublée de toile noire,

estolle, fanon, amit et ceinture, 24 s. (*Inv. de Richard Pieque*, p. 64-65.)

1400. — Art. 10. Deffendu est que doresnavent aucuns desd. ouvriers ne mette ou fice mettre toile calendrée ne boucassinée, se elles ne sont neufves sur l'endroit.

Art. 14. Seront tenus... de garnir iceux gippons tous de coton neuf, retailles de toille, de fustaine ou boucassin neuf, ou tous de bourre neufve, sans y mettre bourre ou coton viez, ni l'un avec l'autre. (*Stat. des tailleurs de Troyes. Ordonn. des rois*, t. VIII, p. 388.)

1401. — Un drap blanc de boucassin à une croix de nair cendal pour mettre sur corps. (*Inv. de l'égl. de Cambrai.*)

1419. — Una magna coopertura bocassini, interjecta et operata in modum fustane. It. Quedam casula de boucassino albo duplicata de tela crocea. (*Inv. de Noyon.*)

1430. — Unes almoires de boyes à 10 guichès garnis de serrures sans clefs, et dedens estoient garnis de boucassin vermeil. (*Inv. de la Bastille*, p. 336.)

1448. — N° 340. 2 mape operate de bocassino quarum una est aurifresata circumcirca de auro et cum frangus rubeis, et in medio est Agnus Dei, pro communicando in Pascha; alia vero est brodata circumcirca, et in medio est manus Domini brodata. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

1464. — Flor. auri 20 pro valore 6 vexillorum bochacini de Cipro. (*Arch. Vatic* T. S., f° 124, *ap.* E. Muntz, *Les arts à la cour des Papes*, t. II, p. 123.)

1469. — 2 chapes de bocassin pers bien anciennes. 3 autres chappes de boucassin blanc, semées à branches de fil d'or. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 153.)

1487. — Un bel padiglione di bucasin, della parte di dentro tutto lavorato e ricamato. (Jos. Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 33 v°)

1510. — Une petite couverture à boucassin blanc. Un ciel de boucassin blanc à la mode d'Italie. Une cloche rouge de camelot de soye, doublée de boucassin noir. 4 petites pièces de boucassin brodées de soye, faictes en manière de granz mouchouers. (*Inv. du card. d'Amboise*, p. 488 à 493.)

1532. — Pour la peine de 8 femmes qui ont aydé à couldre le boucassin rouge qui a servy au plancher de la grande salle de Boullongne. — Pour 2 journées à 24 s. par jour, 48 s. (*Cpte de l'entrevue du roi.*)

1554. — *Du coton.* — Frequens est hodie in Corsica insula tum frutex tum lanugo, unde advehentes Veneti non parvum quæstum faciunt. Fiunt ex hac materia telæ quas Xilina appellare possumus. *Toiles de cotton ou boccasin.* (Ch. Estienne, *Prædium rustic.*, c. 622.)

1555. — Son estendart estoit de toille ou boucassin, bordé de veloux. (Pasquier, *Recherches sur la France*, l. 6, p. 474.)

1582. — Boucassins ou fustennes non ouvrées à faire doubleure, pour pièce 5 s. (*Tarif d'entrée à Lille.*)

1593. — *Toiles.* Boucassins noirs, gris et blanz, 28 s. la cane. De couleurs, 32 s. Incarnatins, 40 s. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 385.)

1597. — L'Allemaigne semblablement (envoie) les buffles, chamois, petites futaines, boucassins, bombasins, quincaillerie, etc. (Laffemas, *Projet de reglement général*, ap. Leber, t. XIX, p. 545.)

1611. — *Boucassin.* — Or a kind of fine bukeran that hath a resemblance of taffata, and is much used for lining. Also the stuffe callimanco [*calmande*]. (Cotgrave.)

1635. — Boucassin. Meneue étoffe de lin, foulée à guise de drap de laine. (Ph. Monet.)

1680. — Boucassin. Futaine pour doubler. (Richelet.)

1690. — Boucassin. Etoffe de coton ou de lin, qui est entre le treillis et le bougran, qui sert aux doublures, qui est mise en œuvre comme la laine. (Furetière.)

1723. — C'est le nom que l'on donnoit autrefois à certaines espèces de toilles gommées, calendrées et teintes en différentes couleurs. Ce n'étoit autre chose qu'une espèce de bougran ou gros treillis. (Savary.)

BOUCHEL. — Moulure saillante, alternant, dans la menuiserie et l'architecture, avec la cavité des nacelles. Voy. BOUE et NACELLE.

1439. — Sera fait sur led. remplissement une liste rondissans sur tous lesd. 4 pans entour le cappe du clocquier, et ara led. liste 4 polz de salve maulée par bas de bouchel et nachelle. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 186.)

1459. — Icelle basse (base) avoir taillié de nette taille à nachelles, voucheaux, embassements, fillets, et la foeilli sur 2 sens, pour les balées desd. huysseries. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville.*)

XVe s. — It. Le chiel de la hugerie soit estoffez et bien fait d'azur, ayant des estoilles semées de fin or, les bouchiaux sur la croisure de fin or, et les nasselles d'azur. (Hautcœur, *Cartul. de Flines*, p. 922.)

BOUCHER. — Avant le prévôt Etienne Boileau, qui vers 1260 réunit sous le nom de *Livre des métiers* les monuments épars de la législation municipale des corporations de Paris, celle des bouchers comptait déjà une longue existence. Ses anciennes coutumes, mentionnées en 1162, furent confirmées vingt ans plus tard par Philippe-Auguste. Elle avait sous nos rois une juridiction particulière et des privilèges spéciaux, qu'elle partageait avec les six grands corps de marchands, et qu'elle a continué à exercer jusqu'à nos jours dans la ville de Limoges, aux entrées solennelles des princes et des évêques.

1411. — En ce temps... les bouchers de Paris, qui devant les autres de quelque état qu'ils soient, sont plus privilégiés et plus forts, se mirent en armes et convinrent et déterminèrent ensemble que les deux ducs susd. (de Berry et de Bretagne) n'auroient pas le gouvernement du royaume. (Monstrelet, l. 1, c. 82).



V. 1430. — *Boucher, d'après un ms. italien app. à l'auteur.*

1570. — Auront (les bouchers)... devanteaux de toile blanche et bien nette, pour plus honnetement se présenter à vendre la marchandise, et s'il plait aux maistres, pour la différence et leur faire connoitre de leurs serviteurs, auront devanteau de toile noire, toutes fois bien nette. (*Stat. des bouchers de Nantes*, p. 30.)

BOUCHON. — 1594. — A Fousteau et la Serre, pour estoupes qu'ils ont fourny au gobelet, pour faire bouchons aux bouteilles dud. office, 30 s. (*Dép. de Henri IV au siège d'Amiens*, Beauvillé *Rec. de docum. inéd. s. la Picardie*, t. I, pièce 161.)

BOUCHOT. — Corbeau, pièce de support saillant du mur où elle est posée en encorbellement.

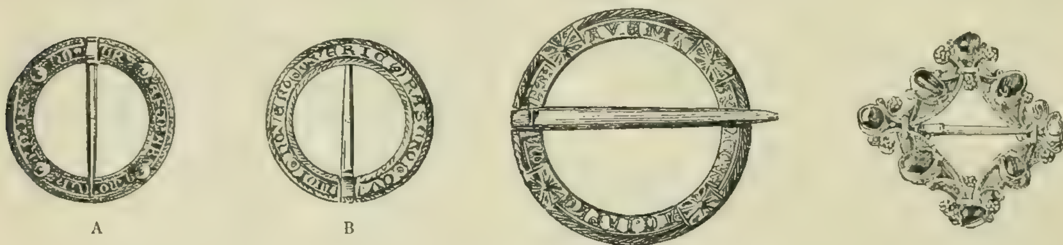
1689. — Art. 57. Un bouchot est un pierre platte,

épaisse d'environ 3 ou 4 pouces, faisant un quart de rond à l'extrémité qui doit paroître en dehors et sortant de la muraille, d'environ un demi pied.

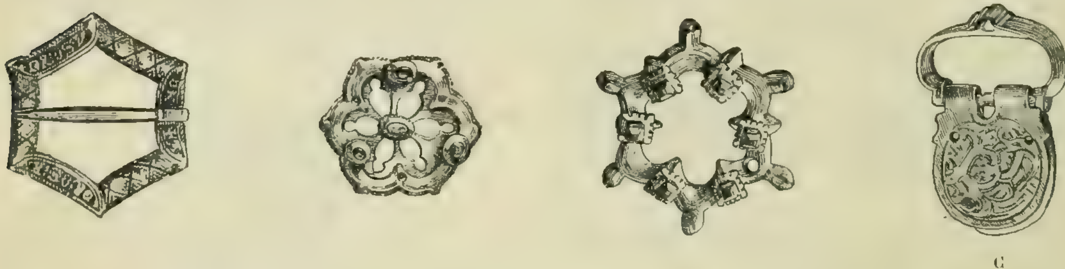
Si le bouchot est renversé et le quart de rond en haut, c'est une marque que le voisin, du côté qu'il est, n'a rien dans la muraille. (*Ordonn. des bâtiments de Besançon.*)

BOUCLE, BOUCLETTE, BOUCLIER. — La boucle occupe une place importante dans le costume, d'ailleurs assez peu connu, de l'époque franque ou mérovingienne. Sa présence s'y révèle dans l'ajustement des guerriers; et, par suite d'observations très nombreuses, on est autorisé à croire que les plus grands et les plus beaux spécimens du genre proviennent de la toilette des femmes. Pendant la période carlovingienne, la boucle paraît peu employée; mais à partir du XIIe siècle, elle vient enrichir, jusqu'à l'époque de la Renaissance, le costume militaire et le costume civil.

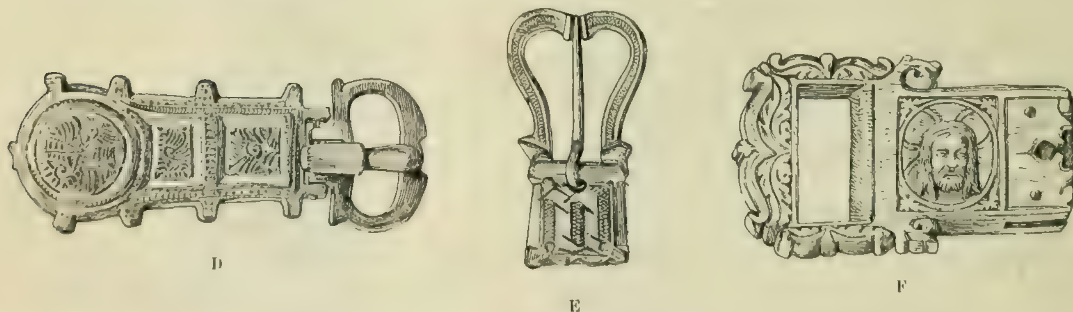
En 1260, Paris comptait deux corps de métiers exerçant la profession de boucliers : les premiers travaillaient le fer, et les autres, le cuivre et le laiton. Le livre de la taille de la même ville enregistre en 1292, mais sans distinction, les noms de trente-deux contribuables. Celui de 1313 en compte seulement seize. A cette époque, comme plus tard, la fabrication des boucles en métaux précieux resta la spécialité des orfèvres, en dépit des prétentions de la mercerie.



XIII[e] s. — *Trois boucles en or et argent niellés, app. à l'auteur.* A, B, *face et revers avec inscriptions :* NO CRAS DABO NON HODIE. — QUERO QUERI CRAS ERO CU. HOIN.



XIV[e] et XV[e] s. — *Quatre boucles, même provenance.* C, *Bronze du XV[e] s.*



Trois boucles, ibid. D, *Bronze espagnol, XIII[e] s.* — E, *autre français, XV[e] s.* — F, *Boucle de ceinture d'abbesse, ivoire, ép. de Louis XII. Ibid.*

V. **1225.** — Plusculari sunt divites per pliuseulas suas et ligulas suas et mordacula, per limas et loralia equina. (J. de Garlande, § 10.)

1260. — Quiconques est bouclier d'archal à Paris, il puet ouvrer de coivre et d'archal viez et nuef, et fera en boucles et toutes manières de ferreures à corroies. (*Reg. d'Et. Boileau*, 59.)

V. **1304.** — It. Por 2 paires de bouglètes d'argent por Robert (d'Artois), dou pois de 11 estelins, valent 9 s., pour la façon 5 s. (*Rôles des comtes d'Artois*, f° 13.

1351. — Pour faire et forgier 5 paires de boucles à braier, pesans un marc d'argent, pour déchié et façon, 60 s. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 7.)

1352. — Pour faire et forger 6 paires de bouclètes à sollers. (D. d'Arcq. *Cptes de l'argenterie*, p. 125.)



XVIe s. — *Boucle vénitienne de la garde du doge. Bronze niellé app. à* M. W. Riggs.

1391. — Portoit à sa ceinture une bougle d'argent, ainsi comme doivent porter nos sergens d'armes. (*Lettre de rémiss.*, du Cange, v^o *Boucleta.*)



Fin du XVIe s. — *Boucle de bandoulière. Travail allemand, app. à* M. W. Riggs. (Voy. p. 112.)

1471. — Une boucle et ung mordant de fer blanc. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 23.)

BOUCLE D'OREILLE. — Si ce gracieux accessoire



X^e ou XIe s. — *Orfevrerie byzantine. Boucle d'oreille de la figure de Ste Foy, Trésor de Conques.*

de la parure féminine appartient, sans distinction de pays, à toutes les civilisations antiques, la Syrie peut à bon droit revendiquer un rang spécial pour l'habileté de ses artistes en ce genre de travail.

Après la chute de l'empire romain, le port des boucles d'oreilles a été une mode franque et aussi une mode byzantine. Elles firent partie du costume masculin, comme le prouve le portrait de Justinien dans la belle mosaïque de S. Vital de Ravenne, et comme on l'observe sur une aiguière du musée de Pesth. (voy. p. 15) Mais ce genre de parure semble extrêmement rare dans nos régions durant l'époque féodale. A défaut d'objets, deux vers du roman de la Rose nous assurent qu'au XIIIe siècle les boucles d'oreilles n'étaient point tout à fait inusitées en France :



XVIe s. — *Or émaillé. App. à l'auteur.*

1300. Et met à ses deus oreilletes
Deus verges d'or pendans, greletes.
(*Rom. de la Rose*, v. 21965.

BOUCLÉ. — La targe et l'écu passés au col étaient suspendus par une lanière appelée guige, une boucle en retenait les extrémités. L'article suivant explique ce qu'il faut entendre par *boucle de l'écu.*

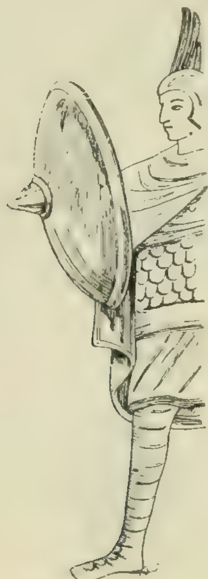
1180. Et fiert si .I. Grijois sor son escu bouclé,
Desor le boucle à or, li a frait et quasé.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 87.)

1390. — Monta sur son cheval, on lui boucla sa targe. — Ja monté sur son cheval et la targe au col toute bouclée. — On lui boucla sa targe, on lui bailla son glaive. (Froissart, t. III, p. 45 à 55.)

BOUCLIER. — Le mot *bucula*, d'où est venu boucle, puis bouclier, est synonyme d'*umbo* et se traduit dans la langue ancienne par boce ou ombilic, c'est-à-dire, la partie centrale et saillante de l'arme défensive à laquelle le moyen âge a donné, suivant les différentes formes qu'elle affectait, les noms de targe, écu, rondelle ou rondache (voy. ces mots). L'*umbo* y figure depuis le Ve siècle jusqu'au XVIe, et c'est particulièrement au XIIe qu'on le rencontre sur les grands écus de la chevalerie, dont l'émail de Geoffroy Plantagenet, au musée du Mans, offre un remarquable exemple.

Mais, sous le nom plus moderne de bouclier, il faut entendre une arme défensive de forme circulaire, voûtée et munie au centre d'une bosse ou appendice saillant. Dans le Virgile du Vatican, attribué au Ve siècle, son diamètre est de 80 centimètres. C'est la dimension qu'il conserve à l'époque franque, e qu'il dépasse même sous les Carlovingiens ; depuis le Xe siècle jusqu'à la Renaissance, sa largeur n'est plus que de 40 à 60 centimètres. Au moyen âge, le bouclier se porte concurremment avec l'écu, mais il reste plus particulièrement affecté au service

des piétons et des sergents d'armes. (Voy. la figure, p. 57.)



Vᵉ s. — *Virgile de la Biblioth. du Vatican*, fᵒ 189.

943. Dans l'Inde et le Sind, les défenses d'éléphant n'ont pas le même développement que chez les Zenjes. ceux-ci, de même que les Indiens, fabriquent des boucliers avec le cuir de l'éléphant; mais ces boucliers sont loin d'être aussi solides que ceux qui se font en Chine, au Tibet et chez les Bedjah. Le cuir en est inférieur à celui qui a été macéré dans le lait, et à plusieurs autres espèces de boucliers. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. III, p. 18.)

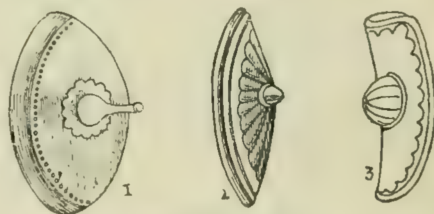


IXᵉ s. — *Bible de S. Paul hors les murs, Rome.*

1067. — Il trouva entre autres choses 1900 boucliers de Lamat, des armures de toute espèce, etc. (*Le trésor du calife Mostanzer. Extr. de Makrisi.* Et. Quatremère, *Mém. s. l'Egypte*, t. II, p. 379.)

1153. — *Afrique.* — Noul ou Noun est une ville bien peuplée... On y fabrique des boucliers connus sous le nom de boucliers de Lamta, qui sont les plus parfaits qu'on puisse imaginer. Ces boucliers étant d'une très bonne défense et très légers à porter, les peuples de Maghreb s'en servent dans les combats.

On fabrique aussi dans la même ville des selles, des mors de cheval et des bâts de chameau. (*Géogr. d'Edrisi*. t. I, p. 205.)



Nᵒˢ 1, 2. V. 1200. — *Biblioth. Richel., ms. lat.* 8846, fᵒˢ 21 et 76.

Nᵒ 3. V. 1390. — *Ibid., ms. fr.*, nᵒ 10, fᵒ 466 vᵒ.

V. **1370.** — Umbo appellatur locus in medio clipei, a quo dependet. (*Gloss. de Guill. Briton.*)

1382. — (Aboul-Hacen envoie au sultan d'Egypte, v. 1340) plusieurs boucliers tirés des régions du désert, enduits de ce beau vernis qui les rend si solides. On les appelle Lamtiens (espèce de bubal), du nom de l'animal dont la peau sert à leur fabrication. (Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, t. IV, p. 241.)

1395. — Défense de porter... talloces ne bouquelers... sur 60 s. de fourfait. (La Fons, *Artillerie de Lille*, p. 44.)

1453. — It. A luy (Alain) ung bouclier de Turquie, pour le pris de 5 s. (*Inv. des biens de J. Cœur*, fᵒ 211.)

1467. — Un bouclier de fer garny d'or, et au millieu ung camahieu d'un lyon entre 3 fusilz. (*Ducs de Bourg.*, 3131.)

1489. — *Bucula.* Boce de bouclier. (*Catholicon parvum.*)

BOUCQUART. — Un seul exemple de ce mot ne me permet pas d'en déterminer la signification.

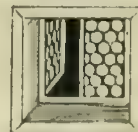
1599. — Un boucquart de nacques de perles, garny d'argent doré, 12 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, fᵒ 29.)

BOUCQUILLON. — Voy. BOCQUILLON.

1512. — Une dure coigniée, laquelle le charpentier ou boucquillon exerça continuellement à coupper le bois. (Le maire de Belges, *Illustr.*, l. 2, fᵒ 26 vᵒ.)

BOUDINE. — **1750.** — Nom qu'on donne aux nœuds du verre, ou à la bosse qui demeure dans le plat du verre à l'endroit où il a été coulé. (Prévost, *Manuel lexique*).

Ces mêmes nœuds, découpés en rond, formaient, au moyen âge, par l'assemblage dans la mise en plomb, des panneaux vitrés.



V. 1430. — *Ms. italien app. à l'auteur.*

BOUDREY. — Baudrier. La courroie à laquelle l'arbalétrier suspendait le croc ou crochet employé

à tendre son arme (voy. p. 43 et 137), et aussi celles qui servaient, comme les cordages figurés page 46, pour les grosses arbalètes à tour et les bricoles, voy. ce mot.

1438. — Que les arbalestres du chastel soyent furnies de cordes, de tours et de boudreys à les tirer. (*Cpte de la Chatellenie de Chatillon en Dombes*, B, 7639, *ap.* Godefroy.)

BOUÉ. — Elégi de moulures et particulièrement de moulures saillantes comme tores.

1384. — Aud. pignon aura une chaminée enbassée et enchapitellée, manteaux et claveaux bouées et les arestes desd. manteaux toutes de taille. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry au chât. de Riom*, f° 46 v°.)

1398. — 9 huis enchassillez qui sont en lad. chappelle, dont il en y a 4 qui sont bouez et nacellez.

Un oratoire de bois d'Illande... entaillé et revestu d'orbes voyes par dessus, boué et nascelé bien et souffisamment. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 5851 et 5853.)

1400. — Ou pignon de dessus l'autel de lad. chappelle a une fourme de maçonnerie sur 2 mayneaulx, bouée d'un membre par dedans euvre et chanfraincte par dehors euvre.

It. En l'autre pignon... a une huisserie bouée et couverte d'un lintel revestu d'un archet.

Trois ars empointiez bouez à un lez et à l'autre. (*Cpte de la chapelle de S. Pierre en Chastres*, p. 53.)

1401. — Un berceul et une berçouere de bort d'Illande, à 4 piez, un dossier au chevet boué et ennaisselé tout autour. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 42 v°.)

1448. — Icelle auditoire par dedans bouhée et ennaisselée de bon bois de chesne. (*Cpte du baillage de Dijon. Arch. de la Côte-d'Or*, B, 4499, *ap.* Godefroy.)

BOUGE. — Arme d'hast plus connue sous le nom de vouge. Voy. ce mot.

BOUGE, BOUGETTE. — Si la bouge se range parmi les coffres et se confond avec le bahut de voyage, la bougette, plus petite, est surtout une valise, un porte-manteau ou un sac, généralement de forme oblongue et fermée par une chaîne passée dans des vervelles. Jusqu'au XVIIe siècle, on rencontre des bougettes montées sur bois comme nos malles, mais depuis on préféra laisser au cuir ou à l'étoffe une souplesse plus compatible avec les exigences de l'équitation.



XIV s. — *Ms. ital. de la biblioth. de l'Arsenal*. Louandre, *Les arts somptuaires* pl. 123.

1475. — Et lui mit une belle bougette à l'arçon de sa selle pour mettre sa cote d'armes. (Comines, p. 100.)

1487. — Ung grand sac en façon de boulges fait de 2 peaulx de cuir de vache gras doublé de 8 peaulx de bazanne par dedans, garny de 2 serrures fermans à clef et de platines et boucles de fer blanc. (*Cpte roy.*, f° 188 v°.)

1571. — *Entrée d'Elisabeth d'Autriche*. Après eux marchoient les deux pages de la reine... le premier ayant devant lui, à l'arçon de la selle de son cheval, le porte manteau de lad. dame, l'autre la boete aux bagues derrière luy, sur la crouppe de son cheval. (*Reg. des ordonn.* Félibien, t. V, p. 117.)

1598. — Un petit coffre en façon de bougète, fait au petit métier, fil d'or et soye de couleurs, et doublé de satin cramoisi rouge, et 8 poulces de longueur et 4 poulces de hauteur, le dessoubs n'étant couvert que de treillis rouge. (*Inv. du chât. de Nérac*, p. 17.)

1606. — *Bougète*. Petit coffret de bois de bahu et tout recouvert de cuir feutré ou bourré entre cuyr et bois par dessous... et ferré de petites listes de fer blanc par dessus le couvercle qui est vouté, et d'un pied et demi de long ou environ, quelque peu moins large, fermant à serrure et à clef; que les femmes portoient anciennement pendue à courroie de cuir double, à l'arçon de devant de la selle de leur palefroy... En la quelle elles portoient leurs bagues, joyaux et menus affiquets. (Nicot.)

1620. — Art. 25. Nul maistre sellier ou bahutier ne pourra faire bouge pour porter vaisselle d'argent, qui ne soit de bonne vache bien tanée et couroyée, les fonds desd. bouges seront de 4 doigts, doublé d'un tissu, et les bouges et fonds doublé de bazanne, garnies de courroyes et ferrure nécessaire. (*Stat. des selliers de Bordeaux.*)

1630. — Apportez ma bougette (*ital :* valigia) qui pend à l'arçon de la selle. (*Colloques en huit langues*, p. 150.)

BOUGEOIR. — Dans la langue latine, le petit chandelier plat à anse latérale ou à manche n'a point de nom particulier. Dans la langue du moyen âge, il est appelé *cuiller*, *palette*, ou *platine* et au XVIe siècle, *bougeoir*. Dans ses diverses formes, on distingue deux espèces : le bougeoir à anse ou anneau, et le bougeoir à queue, plus spécial à l'époque qui nous occupe, et analogue, par ses proportions, à celui qu'ont gardé les évêques dans leurs fonctions ecclésiastiques.



Parmi les exemples ci-joints, la fig. 1, extraite du *Dictionnaire* de M. Saglio, est un petit chandelier d'argile, trouvé au siècle dernier, avec d'autres débris romains, dans les fouilles du Châtelet en Champagne. Le spécimen 2, en terre blanche, provient d'une sépulture gallo-romaine de Breny (Aisne) et fait partie de la riche collection de M. Frédéric Moreau qui l'a publié. Le n° 3, en terre rouge, est un



bougeoir du XVIe siècle, et le bronze n° 4 semble, autant qu'on puisse dater sa forme assez rudimen-

taire, appartenir au XVe siècle. Voy. PALETTE et PLATINE.

1396. — A Henry Desgrez, pignier, pour une esconse par manière de cuillier d'yvoire blanc... délivrée à Guillaume Arrode orfèvre, pour refaire et mettre la garnison d'argent doré d'une autre cuiller de ciprès, à mettre et tenir la chandelle devant la royne quant elle dit ses heures, 8 s. p. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 175 v°.)

1493. — A Conrat de Coulogne, orfavre, demourant à Tours... pour un chandelier à long queue, à tenir bougie. (*Cptes de la reine*, cit. Laborde, *Glossaire*.)

1501. — 3 chandeliers à queue, à mettre des bougies... une grande poignée de bougies. (*Cérémonial franç.*, t. II, p. 734.)

1514. — N° 565. Une bouette couverte de cuyr noir en la quelle a esté trouvé ung boujoué d'argent pour mectre chandelle de bougye. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1523. — It. 2 chandelliers à longue quehue tornez, bien ovréz à la mode d'Espagne, pour mettre bougies. (*Inv. de Marguerite d'Autriche.*)

1530. — Un candelabrum *basse argent* deauratum cum manubrio. (*Inv. de l'égl. d'Yorck*, p. 171.)

1531. — 2 bougeouers (d'argent) à façon de sallieres, pes. 5 m. (*Inv. de Louise de Savoie*, f° 2.)

1534. — Ung bougeoir d'argent doré, esmaillé de vert et d'autres couleurs. (*Inv. du duc de Lorraine*, f° 18 v°.)

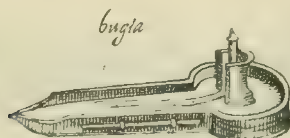
1560. — N° 783. Ung petit bougeoir, le manche de corgniolle (cornaline), garny d'argent doré, estimé 6 esc.

N° 786. 3 bougeoirs d'argent doré, aux armes de France, pes. 3 m. 6 o., estimés 27 esc. (*Inv. de François II.*)

1561. — Ung petit bougouer d'agathe, garny d'or. — Un bougeouer d'argent ouvré de fil tiré, par dessus. — Un bougeoir d'ébeyne, garny d'or. (*Inv. du chât. de Pau*, f°s 44 à 62.)

1577. — Ung boujouer au quel on met les bougies pour servir à lad. chappelle et à la majesté du roy. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 250.)

1586. — A Nicolas Barbe, marchand orfèvre de Montauban, 331 f. 5 s. t. pour réparation à la vaisselle d'argent et d'un chandelier à queue servant à mettre la bougie devant le roy, avec une chaisne et des moucheittes tenant ensemble, attachées aud. bougier. (*Cptes de la cour de Navarre*, p. 419.)



1570. — *D'après* Scappi, *il Cuoco italiano*, pl. 24.

1591. — N° 583. Ung boujouer d'argent, pes. 4 o., estimé 9 l.— N° 762. Ung boujouer d'argent en blanc avecq un long fillot d'argent, pes. 1 m. 10 o. (*Inv. de Guillaume de Montmorency.*)

1599. — Un bougeoir d'argent vermeil doré, pour attacher au chevet du lit, où y a une cassonnette et 3 petits chandeliers à mettre bougie, garni de flambe d'or esmaillé de rouge, et aux pieds des chiffres tout esmaillés de doubles C. Le derrière du bougeoir est fait en forme de ferrière avec une petite .. et un antonnoir, prisés ensemble, 100 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 35 v°.)

1616. — Un soir que monsur de Guise youoit avec lou roi, ye bis mons. Rousseau qui tenoit la bougie du roi... apres lui aboir dit un mout à l'oreille, il me tend le vougeoir et me dit : serbez lou roi. (*Avent. du baron de Feneste*, 32.)

BOUGIE. — Malgré la haute antiquité de l'emploi de la cire comme matière éclairante, le plus ancien texte où je rencontre le mot bougie est une ordonnance de Philippe le Bel en 1312. Dès lors, les mélanges, quels qu'ils soient sont interdits dans la fabrication. En comparant divers passages du *Ménagier de Paris* composé à la fin du XIVe siècle, on voit que la cire des bougies est estimée au poids plus cher que celle des flambeaux et des torches : la première se paye 3 sous 4 den., et la seconde 3 sous la livre. La façon de la bougie valait alors 10 deniers la livre, et celle des torches et flambeaux, 6 deniers.

Signalons ici une pratique de dévotion particulière au moyen âge, et qui consistait, en temps de guerre, de peste ou de calamité publique, à enduire de cire une mèche dont la longueur égalait le périmètre de la ville qu'on désirait protéger. Cette mèche, enroulée sur des cylindres de bois, était, en signe de prière ou d'expiation, brûlée dans les sanctuaires.

Les bougies enroulées étaient en outre prises comme préservatifs de maladie pour les animaux domestiques. On en enveloppait leur corps, après quoi on les déroulait pour les brûler devant l'image des saints. Cette coutume, dont parle le biographe de S. Étienne d'Obasine, est confirmée par de nombreuses enseignes de pèlerinage, et notamment par celles de S. Éloi.



XIVe s. — *D'après* Forgeais, *Plombs historiés*, t. III, p. 168.

1312. — Art. 5. Que nul, quelque il soit, qui face ouvrer à la main cire pour revendre, ne en ouvragede bougie, ne melle, ne ne face meller avec sa cire, suif ou autre chose qui puist empirer la cire, et que la cire ouvrée soit autele dedens comme dehors sans couverture. (*Ordonn. de Philippe le Bel. Rec. des ordonn.*, t. I, p. 513.)

1314. — Pro candela de bougia et torcicis cereis et aliis precipuis candelis, pro garnisione hospitii, 78 s. (*Tablettes de l'abbaye de Preuilly*, p. 8.)

1380. — Gillet le Seneschal, pour 3 livres chandelle de bougie blanche achetée de lui pour dire les heures du roy, 5 s. pour la liv.

Au même, pour 2 livres de chandelle de bougie, une blanche et l'autre jaune, achetée de lui pour dire les heures du roy, 4 d. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 31-32.)

1403. — N° 29. A Simon Ansoult, cirier demourant à Paris, pour 90 l. de cire blanche ouvrées en chandoilles, chierges et tortis fais de bougie, chascune livre au pris de 6 s. 7 d. t. valent 30 f. (*Achats pour les couches de la Ctesse de Rethel*, p. 608.)

1480. — 160 livres de cyre employée à faire sur fille le grandeur et cyrcuits de la ville (Béthune), qui est de 1705 torses. [Cette bougie, placée en ex voto devant l'image de saint Antoine durant une maladie contagieuse, fut roulée autour d'un moulinet de bois.] (La Fons, *Les artistes du Nord*, *Cptes de Béthune*, p. 139.)

1499. — A Gillet Poirier, pour 166 l. de cyre mise et employée à faire l'ensainte de lad. ville (Bourges), prinse par dehors les murs et tours de lad. ville, laquelle ensainte mesd. ss. les maire et eschevins ont faict faire au

mois de septembre dernier passé, et a esté portée lad. ensainte en la grant esglise de mons^r S. Estienne de ceste ville dans le cœur, et a esté présentée devant le *Corpus Domini* et aultres saints estans dedans led. cœur, pour celle fin que N. S. eust pitié des habitants de lad. ville, à cause de la peste qui y estoit, 145 l. (Girardot, *Les artistes de Bourges. Arch. de l'art franç.*, sér. 2, t. I, p. 247.)

XVe s. — [En 1183] assiégeoit led. Henry le Vieux (Henri II) la ville de Lymoges... ne cessant les habitans pour led. siége à se fortifier et reposant leur espérance en Dieu, luy demandant secours par les mérites de monsieur S. Martial, faisoient une fois le jour procession générale autour du nouveau circuit de leurs murs, pourtant plusieurs précieuses reliques, . et firent faire les bourgeois de la ville une chandelle en rondeau, montant à 1800 brasses, de la quelle avoyent esté les murs de la ville mesurés. [Le père Bonaventure dit à ce sujet : « Les femmes firent encore après un autre exercice de dévotion ,entourant les susd. murailles d'un filet ou corde d'étoupes de la quelle elles firent faire de la bougie ou des chandelles de cire qu'elles distribuerent à S. Martial et aux autres églises pour y être brulées en odeur de suavité. »] (*Chron. du XVe s.*, *cit.* Leymarie, *Le Limousin histor.*, t. I, p. 106.)

V. 1530. — Que nul ne mette poye (poix) aud. ouvraige de cire que ce soit, excepté la bougie qui se tire de cire verde ou vermeille, pource qu'elles ne se pourroient conroier sans aulcune liqueur comme de poye et thérébentine, attendu que la cire est trop seiche. (*Stat. des merciers d'Abbeville*, p. 376.)

1690. — *Pain de bougie*. Menue chandelle de cire d'une très grande longueur et qui est tortillée en façon de pain, pour la transporter plus commodément. (Furetière.)

BOUGON. — Flèche ferrée d'une tête plate où à quatre pointes obtuses et émoussées. A la chasse, cette arme contondante évitait, en ménageant le poil et la plume, l'effusion du sang. On se servait du bougon pour le tir de l'arc et de l'arbalète ; mais la tige, dans ce dernier cas, était naturellement beaucoup plus courte. Voy. MATRAS, PATEIL, PILETTE et ROCHET.

1185. Gontiers vint au cheval, es archons est montés,
Des esperons le broche par amdeus les costés,
Et li chevaus lança com bougons empennés.
(*Chanson d'Antioche*, IV, 220.)

V. 1250. Puis prist l'escu qi fu d'os de poisson ;
Plus estoit durs que keuvres ne laiton,
Ne crient quarrel, ne lance ne bojon.
(*Ogier le Danois*, v. 9903.)

V. 1260. Chil portoit en sa main .I. arc et .I. boujon.
(*Doon de Maience*, v. 183.)

1328. — Qui bien veult faire ung brillon, il fault qu'il soit faict de cuer de chesne d'ung quartier sec sans neu, et qu'il soit faict au rabot ainsi comme une flesche, un peu plus gros que la verge d'un bougon. (*Modus et Ratio*, f° 131.)



XIVe s. — *D'apres* Séré, *Les arts au moyen âge*, t. I, f° 3 v°.

V. 1360. — Le féage de Bossart en Anjou estoit tenu du duc au devoir d'un bousen empenné d'une plume d'aigle, ferré et coché d'argent aux deux bouts, à nuance du seigneur. (*Reg. d'Anjou*, du Cange, v° *Bolzonus*.)

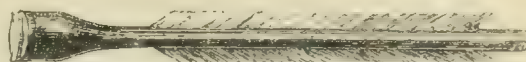
1368. — 25 milliers de pennes à empener quarians étaient payés à Bruges 8 s. 3 d. — 3300 de petis clous à empener bougons revenaient à 15 gros de 8 s. 1 den. (La Fons, *Artill. de Lille*, p. 7.)

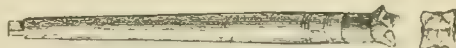
1370. — Pour et à cause dud. office de biguarrye (sergent forestier)... peut chasser toute beste à pié pelu a tout un arc et deux boujons, un levrier et deux petits chiens. (*Charte cit.*, du Cange, v° *Bigarrius*.)

1393. — Et à ce peut l'en aler à pié et avoir l'arc et le bougon. (*Le Ménagier*, t. II, p. 311.)

1400. — Led. Arnoul qui avoit un arc le quel tray aud Boudet qui s'enfuioit, d'un bougon à grosse tête. (*Arch. JJ.*, 155, pièce 150.)

1500. — Quant il se vint au septieme an, il dict à son parrain l'hermite qu'il luy fist ung argus et des bougons, et alloit traire parmy la forest, et tuoit oyseaulx et bestes saulvaiges. (A. 3. *Hist. de Sypiris de Vineraulx*.)





XVIe s. — N° 1. *App. à* M. Ressman
N° 2. *App. à l'auteur*.

1529. — Et quant aux bougeons, cestuy qui ira plus près de la broche en chascune tournée et jusques à ce que lesd. 12 bougeons seront gaigniés, pourra choisir et tirer par la teste celluy que bon luy plaira. (*Stat. des archers de Corbie*, p. 605.)

BOUGON. — Barre, verge métallique, et particulièrement celle qui servait dans plusieurs provinces aux mesureurs de draps. Cette jauge graduée portait dans sa longueur des cercles correspondant à la largeur réglementaire des tissus.

1396. — Monseigneur de Bourgoigne : Les armes de France à un bordeure bougonnée d'argent et de gueules. (*Armorial de France*, édit. D. d'Arcq, p. 7.)

1398. — Se aucun maistre dud. mestier est trouvé faisant ou avoir fait toilles ou doubliers trop estrois à mesurer au bougon de Rouen, il l'amendera de 10 s. t. (*Ordonn. des rois*, t. VIII, p. 297.)

1474. — Pour avoir ouvré un jour à refaire une fenestre ... et reboujonner une esquelle, 21 s. (*Cptes de la seigneurie du Cte de Harnes*, p. 28.)

1476. — Il y avoit à cette cage (où Louis XI fit enfermer l'évêque de Verdun) 220 gros boujons de fer, les uns de 9 pieds de long, les autres de 8, et les autres moyens avec les rouelles, pommelles et contrebandes servans auxd. boujons, pesant tout led. fer 3735 liv. (Sauval, *Cptes de la Prévôté*, t. III, p. 428.)

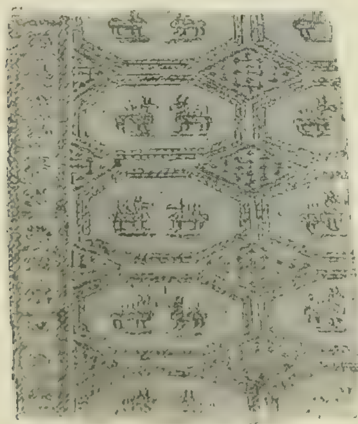
XVe s. — It. Que pour mesurer le largeur des laines, aura un bourgon de fer qui aura 13 quartiers de long, et sera chacune laine mesurée selon le largeur, et aura led. bourgon la largeur de chacune laine ung cierque, et sera led. bourgon gardé par les deux esgars qui seront pareurs. (*Stat. des tisserans de drap*. A. Thierry, *Mon. inéd. de l'hist. du tiers état*, t. III, p. 576.

1511. — 2 grands salloirs à couverçaulx, dont l'un se ferme à clef, à 2 bougons ou vergues de fer. (*Inv. cit.* du Cange, v° *Bolzonus*.)

BOUGRAN, BOUQUERANT. — Le bouquerant ou bougran primitif du moyen âge correspond au byssus antique, c'est-à-dire, à un lin d'une espèce particulière, que Pline appelle *Linum byssinum*, cultivé, suivant Pausanias, dans la seule région grecque de

l'Élide, et dont les ouvrières de Patras fabriquaient des voiles et des ajustements précieux. Sans tirer du témoignage des écrivains de l'antiquité des documents bien précis sur l'espèce végétale du byssus, il faut noter que Pausanias le distingue soigneusement de la soie du pays des Seres. Plus tard, les textes cités ici (1298, 1380, 1419) prouvent que le bouquerant ou byssus du moyen âge n'était ni une étoffe de coton ni une étoffe de soie. Ce tissu, fin, léger, souvent clair comme de la batiste, conserve ce caractère jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Il est originaire de la ville tartare de Bouhkara, qui lui a donné son nom ; et Marc Pol nous apprend qu'à l'époque de ses voyages il se fabriquait dans la grande Arménie, que les meilleurs et les plus fins se tissaient à Arsendjan et à Mossoul.

Il résulte du texte de Joinville qu'au temps des croisades de saint Louis, les Sarrasins se servaient de bougran pour faire des suaires, comme dans l'antiquité on avait fait des bandelettes du byssus. Pour déterminer la nature de cette étoffe considérée dans ses deux espèces, je m'appuie sur deux monuments beaucoup plus anciens. Le premier est un linge damassé, syrien, à fond plein et couvert, de l'époque carlovingienne, ayant fait partie des reliques de saint Romain, abbé de Fonrouge, qui fut donné par les religieux de saint Germain à Ansegise, archevêque de Sens, en 875, et conservé autrefois dans le trésor de la cathédrale. Cette toile, compacte, couverte et sans croisure, est très fine, puisqu'elle porte 50 fils de trame sur une chaine de 45 fils au centimètre carré.



Le second est un suaire du même pays et de la même époque, conservé dans l'ancienne abbaye de Cadouin. Il consiste en une sorte de batiste enrichie de bordures espoulinées à double face, du plus fin et du plus merveilleux travail arabe qui se puisse voir. Le tissu clair est composé de fils aussi déliés que le précédent ; mais, comme il est moitié moins couvert, on n'y compte que 26 fils dans la chaîne et 32 dans la trame.

Pendant toute la durée du XIVe siècle, le bougran, qu'on importait de l'Asie et aussi de l'île de Chypre, conserve sa place parmi les étoffes précieuses ; mais ses emplois divers indiquent alors qu'il commence à perdre sa finesse primitive en se rapprochant de nos piqués de coton modernes. On en fait des couvertures et des rideaux de lit, des tapis et des carreaux, c'est-à-dire, des coussins. Au XVe siècle, cette toile change de nature et d'usages. A quelques exceptions près, on ne l'emploie plus guère qu'à des doublures. Son tissu devient de plus en plus grossier, et finit par se transformer, au XVIIe siècle, en une rude toile de chanvre gommée et calandrée, qui sert comme de charpente aux vêtements et aux tentures de la période moderne. L'abondance des textes donnera une idée assez exacte de ce qu'a été le bougran aux différentes époques.

1180. Le braz Saint Jorge lor vest à toz mostrant
Enveloppé en un chier boguerant.
(*Agolant*, p. 185.)

1250. — Aliæ mulieres boquerano stricto sub cingulo multis plicis sumptuosis operato et insuto vestiuntur. — Tunicas miro modo formatas portant de buccarano. (Vincent de Beauvais, *Speculum histor.*, cap. 85)

V. **1250.** Et le hauberc vait après desmaillant
Ausis le cope come fit un bouguerrant.
(*Rom. d'Aubery.*)

V. **1260.** — I. riche lit i vit bien fait et bien séant,
Couvert iert par dessus d'un riche bouguerant.
(*Doon de Maience*, v. 3620.)

1266. — 3 boqueranz plains et un ovré. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 191.)

1295. — Vestimentum (aube) plenarium cum apparatu et parura de panno Januensi et casula de bokerano. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 329.)

1298. — La grant Arménie est une grant province. Elle comance da une cité ki est apelé Arzinga, en la quel se laborent les meilior boracan ke soit au monde...
Au roiaume de Mosul, — sachiez que en ceste roiaume se font les meior borocanz, les plus biaus e le pus sotil qe soient au monde, et celz que sunt de greignor vailance, car je voz di qe il semblent teles de lin d'arens. Il n'y a roi au monde ne roine qe por grandese e por belesse ne les vestisse...
Melibar est un grandisme roiaumes ver ponent... il ont encore boracans asez et des plus sotil et des plus biaus de tout cest monde...
Combaet est un grant reigne ver ponent... hil hi a bocaran et bombace (coton) en grant quantité...
Il hi se font maint biaus dras bambacin et bocoran. (Marc Pol, ch. 22, 175, 183, 186 et 194.)

V. **1300.** — *Bissus.* — Bougueran, lin blanc. (*Vocab. lat. franç. ms. Biblioth. Richel.*, n° 7692.)

1309. — (V. 1250.) Darière celi qui tenoit les troiz coutiaus, avoit un autre qui tenoit un bouqueran entorteillé entour son bras, que il eust aussi présenté au roi (S. Louis) pour li ensevelir se il eust refusée la requeste au Vieil de la montagne. (Joinville, p. 136.)

1314. — Tressens de Roye donne à l'abbeie dou mont S. Eloy (près d'Arras) un estrait de bougheran qui es aussi come une keutepointe, et fu Monseigneur S. Loeys. (*Arch. de Douai, reg. aux testam. extr.*, Dehaisnes.)

1322. — N° 25. Unam culcitram punctam vocatam *bougheran*. (*Inv. du mob. épisc. d'Arras.*)

1328. — Une chambre de bouqueran où il a coutepoincte, ciel, cheveriel, courtines et une grant courtine, 3 tapis et 11 tayes à quarreaux, prisée 15 l. p. (*Inv. de Clemence de Hongrie*, 45.)

1330. — Et ceux de la rue de la Saulch y vinrent... et 22 demoiselles en robes de bougran, le menu vair sur les épaules et ceux-là eurent le paon [c'était le prix de la fête]. (*Chron. de Valenciennes*, p. 620.)

V. **1350.** — *Byssus.* Bogeran. (*Vocab. de Marchienne.*)

Id. — Bissus. Sicut dicit Isidorus, Ethimol. XIX, genus est quoddam lini nimium candidi et mollissimi quod Græci papatem vocant. (Britton, *Gloss. étymol.*, *ms. Biblioth. de Douai*, n° 82.)

1365. — Unam culcitram pinctam factam de bisso, aliter *bouquerant*. — It. Unam culcitram albam de bisso, aliter *bougueran*. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 338-9.)

1380. — N° 3880. Une coultepointe blanche de coton dont les royes sont de soye blanche parmi.

N° 3881. It. Une autre coultepointe de bougran blanche, pointée (piquée) bien menuement et à plusieurs bestes de poincture de mesme. (*Inv. de Charles V.*)

1383. Ainsois l'ala férir d'une lance tranchant,
L'escu li a rompu et le bon jaserant,
Mais l'auqueton fu fort qui fu de bougeran.
. . . .
Tantot fu devestu sans nul arrestement
Et jeta en sur lui .I. drap de bouqueran.
. . . .
Et de prendre auquetons de soie ou bouquerrant.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, t. II, p. 95, 120, 235.)

1389. — Une chappe blanche de bougran, sangle. (*Inv. de R. Picque*, p. 39.)

1416. — N° 97. D'une coustepointe de toille ou bougueran blanc, en la quelle a un Agnus Dei ou milieu, contenant 4 aulnes et demie de long et 4 aulnes de lé ou environ, faite à plusieurs personnages, 100 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1419. — 3 infulæ quarum una est de serico, aliæ de bouguerano... una alba et altera nigra. (*Inv. de l'égl. de Noyon*, p. 151.)

1420. — *Bissus, genus lini candidissimi et mollissimi.* Bougran très blanc et très délié. (*Dict. lat.-franc., ms. de le Ver.*)

1430. — Ordinavimus... quod nullus subditorum nostrorum... emat... aliquem pannum lineum de Flandria aut de Hanonia, vel naperii sive bokeran in eisdem partibus confectum. (*Ordinat. Henrici VI*, ap. Rymer, *Fœdera.* t. IV, part. 4, p. 165.)

1454. — A Gervaise Lechanteur, marchant de Tours, pour 2 aulnes et demie de bougran noir de Paris, livré à lad. dame (la reine) pour faire ses plaisirs, au feur de 7 s. 6 d. t. l'aulne. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 79 v°.)

1454. — Pour une aulne et demie de bougran et autant de ruban pour border par devant le mantel d'un religieux de l'ordre de S. Jehan de Jhérusalem. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 1746.)

1473. — Icellui Jehan bailla au suppliant à doubler la robe de sa chambrière, c'est assavoir le corps de bougran et les bombardes des manches et le collet d'icelle robe de satin noir. (*Lettre de rémiss.*, du Cange, v° *Bombardula.*)

1475. — Pour une aulne 3 quartiers de bougran de Paris, 3 s. 4 d. de l'aulne, pour ce 22 s. 6 d. (*Cptes de S. Sulpice de Fougères.*)

1487. — N° 1644. Ung gros volume... couvert de velours noir soubz noir bocran.

N° 1645. Ung autre volume... couvert semblablement, soubz un groz bocran, de velours noir. (*Librairie des ducs de Bourg.*, *Biblioth. prototyp.*)

1491. — Que les gibecières à fers auront les fers sains et entiers, sans aucune roupture et seront couvers de bougran. (*Etats de Tours, Ordonn. des rois*, t. XX, p. 321.)

1495. — It. Y avoit toutes aultres toilles tainctes comme bougrans, futaines de toutes sortes, de sarges et sayettes de toutes couleurs. (*Le Vergier d'honneur, Arch. curieuses de l'hist. de France*, t. I, p. 355.)

1498. — Une... pièce de drap d'or raz pour muraille, contenant 5 léz et demy de large et 2 aulnes 3 quarts et demy de long, doublé de bougran rouge. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, p. 39.)

1503. — Estoit ceincte tout autour la grande nef de lad. grande esglise de bougran noir d'Allemagne

It. Estoient parez tous les petits autels où se chantoyent les messes basses, tous de bougran à la croix blanche. (*Cérémonial de France*, p. 84.)

1520. — 99 pièces de bougran noyrs, tannez, blancs et viollets, pour servir de rubans auxd. tantes et pavillons, au feur de 20 s. chacune pièce. (*Cpte de la commission des tentes*, f° 12.)

1573. — Une autre mittre de bougran blanc. (*Inv. de la Ste Chapelle*, 139.)

1579. — *Byssus.* Crespe, fin lin. (*Dict. de Morelli.*)

1603. — 154 bandes de diverses grandeurs avec une pante de bougran rouge, sur la quelle pante sont appliquées 2 aultres grandes bandes et 8 petites faictes au gros poinct sur canevaz, à fond d'argent rehaulséez d'or et d'argent, estimées le tout ensemble 36 l. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 21.)

1690. — Bougran. Toile forte et gommée qu'on met dans les doublures des habillements afin qu'ils se soutiennent et qu'ils gardent mieux leur forme. (Furetière.)

BOUL. — Bouleau, voy. Bou.

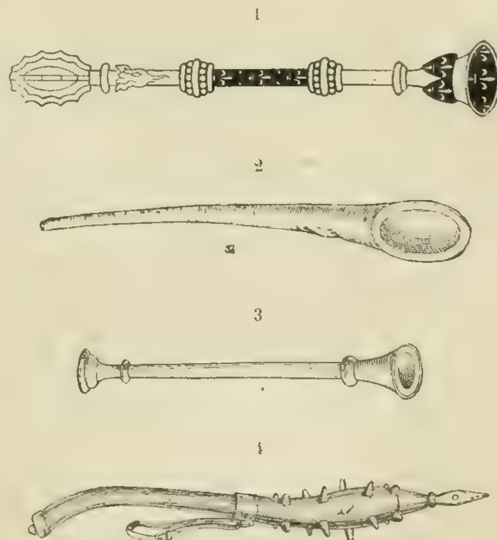
1372. — Boul est ung arbre dont on fait les balletz pour nettoyer les maisons, si comme dit Ysidore au 17e livre.

Cest arbre a les feuilles légières ainsi comme le tremble qui se meult à peu de vent, et a moult de verges dures et plaines de neux, de quoy on bat les enfans sur le dos. (*Le propriétaire des choses*, l. 17, ch. 156.)

BOULAIE. — Particulière aux sergents et aux huissiers, la boulaie était aussi une arme de guerre, une longue masse ou massue, dont la forme et la matière semblent avoir beaucoup varié. On trouvera ici quelques types fort différents les uns des autres.

Entre les mains des sergents de Bouvines, représentés en costume de l'époque de Charles V, la boulaie (fig. 1), assez semblable par l'un de ses bouts à une masse d'armes à six ailerons, mais à poignée centrale, se termine par un pavillon ouvert. C'est même la seule disposition spéciale, puisqu'on la retrouve dans l'objet n° 2 vraisemblablement en cuir, si l'on se rapporte aux textes du xve siècle.

Il est évident, d'autre part, que la figure 4 ne peut être un instrument de police urbaine, et que si Charles VI, se mêlant incognito à la foule des Parisiens curieux de voir l'entrée solennelle d'Isabeau ed Bavière, fut accueilli par les coups de boulaie de ses propres sergents, il n'eût pu plaisanter le soir, à la cour, des horions qu'il avait reçus. C'est donc plutôt à des sortes de triques en cuir qu'il faut rapporter l'attribut des constables de l'époque.



N° 1. 1376. — *Pierre gravée, commémorative de la bataille de Bouvines, Egl. de D. Denis.*

N° 2. 1370. — *Boulaie d'officier de la cour du duc de Bourbon, extr. des hommages du comté de Clermont en Beauvoisis.*

N° 3. — *Ep. de François Ier, boulaie d'huissier au parlement de Bourgogne, d'après* Gaignières.

N° 4. XVe s. — *App. à* M. W. Riggs.

1312. — Pour 2 boullaies de keval, 2 s. (*Cptes de Hesdin. Arch. du Pas-de-Calais*, A, 297.)

1336. — Pour 16 boulaies de cuir, 2 s. pièce. (*Cpte roy. de Rob. de Seres.*)

1360. — Un homme armé qui tient un talvas en sa main senestre et en sa dextre une boulaye. (*Inv. du duc d'Anjou*, n° 504.)

1389. — Si fit Savoisy ce que le roy lui avoit commandé, et se déguisa le plus bel qu'il put, et si monta sur un fort cheval, le roi derrière luy. Et ainsi s'en allèrent par la ville en divers lieux et se avancèrent pour venir au Chatelet à l'heure que la royne passoit, où il y avoit moult de peuple et grand presse, et se bouta Savoisy le plus près qu'il put. Et y avoit foison de sergens de tous côtés à grosses boulaies, les quels, pour défendre la presse qu'on ne fit nulle violence au lit ou étoit le cerf, frappoient d'un côté et d'autre de leurs boulaies, bien et fort. Et s'efforçoient toujours d'approcher le roy et Savoisy. Et les sergens qui ne connaissoient le roy ni Savoisy frappoient de leurs boulaies sur eux, et en eut le roy plusieurs coups et horions sur les épaules bien assez. Et au soir, en la présence des dames et damoiselles, fut la chose sçue et récitée; et s'en commença-t-on bien à farcer, et le roy même farçoit des horions qu'il avoit reçus. (*Grandes chron. de S. Denis.*)

1412. — Garnie d'une grosse boulaye ou massue de bois. (*Arch. JJ*, 166, pièce 291.)

1416. — Avoir livré 7 douzaines de boulaies neuves... pour chacune des quelles douzaines a été taxé 16 s. p. (Sauval, *Cptes de la Prévôté*, t. III, p. 261.)

1421. — A Cassin Labotte, malletier,... pour avoir livré et baillé... 2 douzaines et demie de boullayes. (*Id.*, p. 276.)

1441. — à Jehan Dumoulin, sergent à verge et tourmenteur juré du roy,... pour 12 boullayes de cuir espaisses, du prix de 12 s. p. (*Id.*, p. 339.)

1459. — Et furent faites 12 boulayes qu'il convint avoir pour faire serrer le grand nombre de peuple qui avoit esté à l'exécution dud. deffunt. (*Id.*, p. 362.)

1486. — A Guill. Theroude, maletier demourant à Paris en la rue St-Denis, pour 8 boulayes de cuir noir pour servir durant le service aux sergens, à l'église Nostre-Dame, à 20 den. t. pièce, 14 s. 8 d. (*Cpte de l'obsèque du roi de Sicile*, f° 29 v°.)

1486. — A Jehan de Mollisson, paintre,... pour la painture de 12 bouloyses à fleurs de lys, qui ont esté baillées à 12 sergens pour faire mectre en ordre le peuple en faisant la procession de la Feste-Dieu, 6 l. t. (Girardot, *Les artistes de Bourges*, *Arch. de l'art franç.*, série 2, t. I, p. 238.)

BOULANGER. — Une mention très sommaire nous permet de renvoyer, pour les documents historiques, au mot *pain*, et aux divers noms sous lesquels sont désignés les produits de la boulangerie.

V. **1225**. — Pistores, Parisius, pinsunt pastam et formant panes, numero pondere et mensura, quos coquunt in furno mundato cum tersorio [*escouvelon*]. Panes autem de frumento vendunt, de siligine, de ordeo, de avena, acere [*mestelon*], et frequenter de furfure.

Pistores habent servos qui pollitrudiant farinam grossam cum pollitrudio delicato, et immittunt paste fermentum ut elevet panem in alveo. Archas etiam radunt aliquando cum costa pastali et polenta. (J. de Garlande, *Ms. Biblioth. Mazarine*, 28 A, ⅔ 31 et 32.)

1508. — 1° Il est ordonné que tous les boullengers de lad. ville de Rouen fassent de bon pain blanc comme mollet, fouarche, pain de rouelle, sominaux, cornuyaux, craquelins, cretelés et toute autre sorte de pain blanc et de bon blé, aussi de bonne blancheur.

It. Que l'on ne fasse aud. métier que trois sortes de pain, c'est assavoir pain blanc des espèces dessus déclarées, pain biset et pain le tiz, bon, loyal, bien labouré et de bonne cuiture. (*Ordonn. des rois*, t. XXI, p. 382, *Stat. de la Boulangerie de Rouen.*)

BOULEAU, BOULET. — Dans la période qui atteint les limites du règne de Charles VI, les projectiles sphériques de l'artillerie étaient en pierre : aussi les Comptes font-ils mention, à cet égard, de fournitures faites par des maçons et des marbriers. Au début de l'emploi du fer et de la fonte, il est probable que les boulets de métal étaient réservés pour les pièces des plus petits calibres. Quoi qu'il en soit, l'adoption de la pierre et du grès persiste pendant toute la durée du xv° siècle.

A la date présumée de 1430, le livre du *Secret de canonnerie* nous révèle l'emploi des boulets rouges et en décrit les effets, confirmés vingt ans plus tard par la chronique de G. Chastelain.

Quant aux projectiles de fonte de fer, conservés par l'artillerie moderne, leur usage général remonte au xvi° siècle, aussi bien que celui des boulets creux à mitraille composée intérieurement de cubes de fer.

1382. — A Colart de Mouret, marbrier à Tournai, pour 216 pierres de bombarde moittié grandes et l'autre petites, à 12 l. le cent, 25 l. 18 s. 5 d.

Au même.., pour pierres du poids de 12 l. 1/4 chacune, à 13 s. le cent. (La Fons, *Extr. des rég. aux Cptes. — Artill. de Lille*, p. 11.)

1414. — Jehan Malaquin, tailleur de grès de Béthune, 880 pierres rondes, à 8 l. febles le cent. (139 autres semblables au même prix.)

Jean Warnier, maçon, 329 pierres rondes, tant grosses comme petites, pour les canons et veuglares, 49 l. 7 s.

1416. — Nicaise Cambier, 862 pierres rondes pour traire de veuglares, à 6 l. 10 s. le cent. (*Ibid.*, p. 25.)

V. **1430**. — La manière de tirer plombées ardans que tout ce qu'elles rencontreront qui soict de boys, elles brûleront.

Prenez un canon ou aultre baston de canonnerye, le quel vouldrez, et faictes faire des plombées toutes propices aud. baston, et quand vous vouldrez tirer une desd. plombées, bouttés la dedans le feu et la chauffez tant qu'elle soict toute ardente, puys la portez avecques des tenailles et l'enveloppez de fustaines et vieulx draps linge tout mouilliez, et la mectez dedans le baston le mieulx que vous pourrez pour tirer; puys mectez le feu et sur quelque chose qu'elle chée elle se allumera, mais qu'il y ait du bois ou aultre chose qu'il puisse ardyr. (*Du secret de canonnerie*. Cit. Favé, *Etudes s. l'artillerie*, t. III, p. 156.)

1451. — Et lorsqu'elles veoient ou iceux boulets chéoient, ces femmes hâtivement couroient cette part à tout pelles de fer ou d'airain, de quoi elles prenoient lesd. boulets et les portoient hors de danger de feu. (G. Chastelain, p. 695.)

1470. — Payé à Ph. de Montlevrin, maçon, la somme de 8 fr. 10 gros 1 blanc, pour la façon d'un cent et demi de bouleaux de pierre de 8 pouces, 7 p., 6 p., 4 1/2 p., 3 p. de gros pour les batons à feug de la ville.

Payé à S. de la Borde, serrurier, 14 gros pour 28 bouleaux de fer, servant à une colovrine. (*Arch. de la Côte-d'Or*, Garnier, *L'artill. de Dijon*, p. 24.)

1560. — Le roy Charles (VIII) fut le premier qui nous faict voir les boulets de fer en Italie, alors qu'il alla assiéger Naples pour en chasser le roy Ferrand, qui fut l'an mil quatre cens nonante cinq. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 7, p. 132.)

1567. — A François Crochet (gouverneur de l'artillerye), 15 detz de fer carré qui ont esté mis dedans les bouletz à fauleonneau, 6 s. (*Arch. de l'art franç.* Girardot, *Les artistes de Bourges*, série 2, t. I, p. 259.)

1597. — On fait de ceste sorte de métail (la fonte de fer) pierreux, les pots à feux des quels on use pour faire cuire la viande, et plusieurs autres vaisseaux pour divers usages et principalement les balles d'artillerie. (J. Bodin, *Théâtre de la nat.*, l. 2, sect. 10, p. 371.)

BOULEVART. — Ce détail du costume, dont la mention est aussi rare que les exemples, consistait en une sorte de haut-de-chausses attaché à la ceinture, et couvrant avec l'enfourchure la partie supérieure des cuisses. Ce brayer ou caleçon a donné naissance aux trousses plus volumineuses de l'époque de François Ier et surtout de Henri II.

Les seuls spécimens de boulevarts que je puisse

citer, sont deux figures reproduites dans l'*Histoire du costume*, de Quicherat : le premier, extrait des tapisseries de Berne, date du milieu du XVe siècle ; le second, de la fin du règne de Louis XII, est tiré du recueil de Gaignières.

1458. — Pour un tiers vert (drap de laine) de Rouen, délivré à Jehan Mareschal, chaussetier et varlet de chambre du roy, pour faire aud. Sgr ungs boulevars, au pris de 3 escus l'aulne, fait un escu, vault 27 s. 6 d. (2 autres, mêmes dimension et prix).

Au même pour la façon d'uns boulevars taillé et fais d'un tiers fin drap vert de Rouen, 27 s. 6 d. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fos 50 et 51.)

1491. — 2 tiers estamet taint en escarlate livrés au chaussetier pour doubler 2 boullevers de veloux noir [pour le roi], 32 s. 1 d. t.

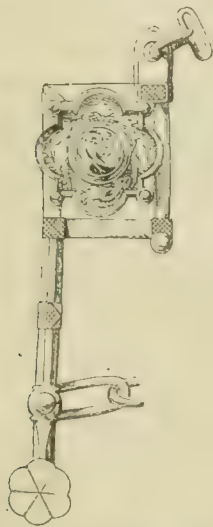
4 peaulx de martres subelines à fourrer une paire de boullevars de veloux noir et doubler d'escarlate, à 70 s. t. la pièce. (10e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fos 72 et 139 vo.)

BOULOIR. — Rondelle d'une faible épaisseur, correspondant, dans le premier des textes ci-joints, au filet d'un pas de vis, et, dans le second, désignant le rouet denté d'une arquebuse à pyrite.

1599. — Après vous ferez un escrou de bois de la hauteur de cinq bouloirs. (Jos. Boulot, *Artifices de feu*, p. 36.)

1620. — 2 arquebuses de sibe, montées sur bois noir, l'une à bouloir, l'autre à mesche. (*Inv. de l'hôtel de Salins.*)

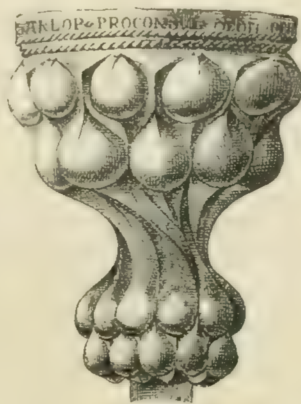
BOULON, BOILLON, BOULLON. — Disque en relief, formé par la saillie d'une calotte sphérique. C'est à peu près la figure que présente la tête de nos boulons modernes. Au moyen âge, on travaillait à boullons non seulement les clous des livres et les bossettes de harnais, mais un grand nombre de pièces d'orfèvrerie, qu'après l'emboutissage on couvrait de ciselures ou d'émaux.



V. 1300. — *Mors en cuivre doré à boulons émaillés, app. à* M. Ch. Stein.

Par l'assemblage de deux boullons ou coquilles, on obtenait une sphère, comme celles des grelots placés sur la croupe d'un cheval harnaché.

Le boullon à queue était une sorte de godron, à queue droite ou tordue, particulièrement usité au XVe siècle, et dont voici un exemple :



1486. — *Argenterie de l'hôtel de ville de Lunebourg.*

1295. — Unum urceum de cristallo cum pede, manico, collo, coperculo et rostro fracto, de argentis deauratis laboratis ad bolinum, pond. 3 m. 4 unc. (*Thesaur. Sedis Apostol.*, fo 32.)

1360. — Une coupe d'argent dorée, sizelée à ymages, à grans bouillons à queue pointus. (*Inv. de Louis d'Anjou*, no 363.)

1372. — 30 hannaps d'argent blanc d'une sorte à bouillons d'argent des armes de mad. dame, pes. 29 m. 2 o., prisié 161 fr. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 43.)

1373. — No 113. Le miroer de la messe et d'armes... en un livre plat couvert de cuir qui jadis fut rouge, à petis bouillons. (*Inv. des livres de Charles V. Biblioth. prototyp.*, p. 58.)

1423. — Diverses bolles, penduntz, poyntz et barrez de diverses brides et harneys [d'argent], pes. 17 l. 4 o. (*Inv. de Henri V*, p. 222.)

1467. — No 2390. Une couppe blanche verrée et boullongnée.

No 3602. 2 salières plates d'argent et au-dessus du plat boullonnées de boullons d'or et grenetées de blanc. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*)

1469. — Assés tost entra après Pierre de Salins, monté sur ung dextrier bay harnasché d'un harnas fait de boullons d'argent, l'un blanc et l'autre doré.

Et par dessus la cruppe d'icelle houssure avoit grans boullons d'argent à manière de sonnettes. (Ol. de Lamarche, *Tournoi à Gand.* Edit. Prost, p. 75 et 88.)

1471. — 2 boullons de bride de cheval où sont les armes du roy et en chascun 2 hommes sauvaiges qui tiennent lesd. armes. (*Inv du roi René à Angers*, fo 18.)

1653. — Un crucifix en bosse, d'argent doré, ayant derrière sa teste un bouillon émaillé d'une croix rouge...

Le derrière de lad. croix aussy couvert d'argent doré enrichy aux trois extrémités supérieures et au milieu de bouillons d'argent avec des figures émaillées.

Le pied ayant par hault un bouillon faict en forme de fenestre d'église, et par bas un semblable ou un peu moindre bouillon. (*Inv. de la cathéd. de Sens*, p. 5.)

BOUQUET. — L'usage des fleurs artificielles existait au XVIe siècle, sinon avant. A l'appui des preuves écrites, je puis renvoyer le lecteur à un monument qui est parvenu jusqu'à nous. Dans une salle attenant à l'église S. Thomas de Strasbourg, on conserve intact, dans un cercueil où le couvercle a été remplacé par un vitrage, le corps momifié de la fille d'un comte de Nassau-Sarrebruck. Cette figure porte le costume du XVIe siècle. Elle a sur le crâne un bou-

quet de fleurs artificielles; un autre est posé sur l'épaule gauche.

1564. — Ung boucquet de capiton ou soye, 3 s. 6 d. (*Inv. du Puymolinier*, f° 239 v°.)

1603. — 3 douzaines de boucquets, une douzaine grandz et 2 douzaines de petitz, estimez ensemble 3 liv. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 17.)

1661. — N° 307. Un bouquet de queue de paon garni d'un manche de bois tourné, verny de plusieurs couleurs. (*Inv. de Mazarin*, f° 54.)

BOUQUET. — Chenet.

1412. — 2 bouquès à feu, 2 petis bouquès de fer, 2 grans bouquez. Ung banc, une table, unes trades, ung bouquet et unes tenailles. (Lottier, *Arch.*, Grossœuvre.)

1463. — Ung chenet que on appelle bouquet au pays [de Normandie]. (*Arch. JJ*, 199, pièce 1.)

BOURACAN. — Lainage grossier qu'on fabriquait encore au XVIIIe siècle, et dont la nature comme les emplois sont expliqués par les citations, et résumés clairement dans le Dictionnaire de Savary.

1593. — *Toiles*. — Bouracans à 3 feres, de couleurs et noirs, 40 s. la canne. Bouracan de Bourgongne pour doubleures, 28 s. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 385.)

1603. — 7 pièces de tapisserie de bouragan, façon de Bruxelles, estimées pareille somme de 600 l. t. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 34.)

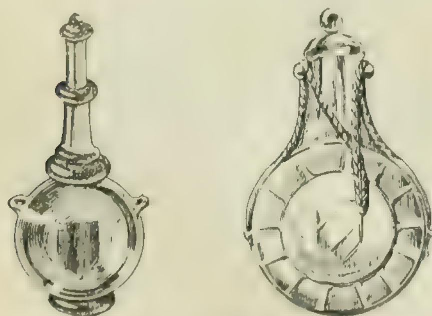
1635. — *Baracan*. Etofe tissue de poil de chèvre, servant à manteaus, contre la pluie. (Ph. Monet.)

1666. — 2 parasols, l'un de moille (moire) coulleur de cerise, et l'autre de bouraquan. (*Inv. du chât. de Fougeres.*)

1669. — Art. 19. Tous les baracans blancs et meslés seront de deux largeurs, sçavoir de demi aune de large et de 21 aunes de long et de 3 quartiers de largeur et 23 aunes de longueur. (*Stat. des sargers. Rec. des Stat. de Nantes*, p. 240.)

1723. — Etoffe (de laine) non croisée qui est une espèce de camelot d'un grain beaucoup plus gros que l'ordinaire. On s'en sert à faire des manteaux, des surtouts et autres semblables vêtements pour se garantir de la pluie. Le fil de la trame en est simple, retors et bien filé et celui de la chaine est en double ou triple, c'est-à-dire que chaque brin de chaine est composé de deux ou trois fils bien tors ensemble. (Savary.)

BOURACHE. — Vase à panse sphérique ou lenticulaire, du genre des flacons. Son collet étroit se termine par un bouchon ou un couvercle.

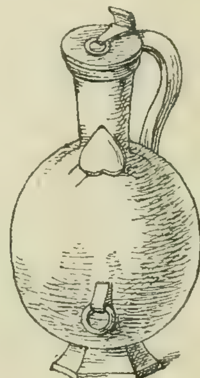


XVe s. — *D'après les tapisseries de Nancy et de Reims.*

La bourache de voyage est toujours munie d'anneaux ou de passants pour la suspendre; celle de table, en dépit de l'exemple ci-joint, en est ordinairement dépourvue.

1527. — Une bourrache de cuyr à tout ung couvercle d'argent. (*Inv. de Ravestain*, f° 15.)

1546. — Flacons, bouraches, boutcilles, fiolles, barils, barreaulx, pots, pintes, semaises (cimarres) anticques pendantes d'une treille ombrageuse. (*Pantagruel*, l. 5, ch. 34, p. 168.)



D'après un tableau du XVe s. Cart. de l'auteur.

1628. — 2 bouraches, dont l'embouchoir de l'une est d'argent et l'autre de corne blanche. (*Inv. de l'hôtel de Salins.*)

1710. — Bourache. De l'espagnol *borracha* qui signifie une sorte de flacon de cuir pour le voiage. (Leduchat, *Notes s. Rabelais*.)

BOURDON. — Ce bâton à pomme est resté jusqu'aux temps modernes l'attribut des pèlerins. On le trouve à toutes les époques entre les mains de l'apôtre S. Jacques. Au moyen âge, le bourdon était spécialement l'ornement terminal des bâtons de chantre. Voy. ce mot.

Appliqué à la reliure des livres, ce terme désigne les gros clous saillants destinés à les protéger. Il est dans ce cas synonyme de boulon. Un bourdon à broche est une canne à épée, appelée plus tard brandestoc. Voy. ce mot et la figure p. 128.

1380. — N° 2280. Ung grant bourdon paint à ondes ferré au bout par dessoubz, et au-dessus de veluiau, et a dedens une broche de fer. (*Inv. de Charles V.*)

1394. — Pour avoir reffait 2 fermouers d'argent doré pour fermer un livre de la chapelle du roy NS. esquelz il (Guill. Arrode) a fait de nuef les annelès, les bourdons et les boutonnès, 20 s. p. (6e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 120 v°.)

1398. — Pour avoir fait, par l'ordonnance et commandement de la royne, des bourdons d'or et des fermans à clorre les fermouers de ses heures et clouer les tissus, 23 s. p. (*Argenterie de la reine*, 6e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 174.)

1448. — n° 41. 2 baculi vocati *bordon*, et sunt muniti de argento desuper, cum parvis cymbalibus et cum 2 parvis mapis de canayo in dictis baculis ligatis. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

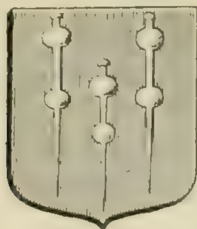
1483. — Un collier à patenostres et bourdons, pes. 1 m. 2 o. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, p. 368.)

1497. — A Jacotin Blocq, menuisier, 20 l. t. pour 2 bourdons tous blans garnis de fers gros par le bas d'environ ung pied et demy en rondeur, les quelz led. Sgr (le roi) a fait mettre en son armeurerie pour lui servir à son plaisir. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 15.)

1644. — N° 36. La bourdonnays, de gueules à 3 bastons de pèlerin, bourdonnez de 2 bourdons dans le chacun. (La Colombière, *La science héroique*, p. 171.)

1669. — I° 4 bastons d'argent appelés bourdons, au haut des quels il y avoit 2 pommes en relief et au dedans un baston de bois estant de la longueur de 9 pans, les 5 faisans l'aune, et de mesme grosseur, les quels bourdons servent aux quatre chappiez assistans l'officiant à l'office divin.

2° Plus, un petit baston d'argent de la longueur de 4 pans et demi au bout du quel il y a une petite pomme et une image S. Pierre aussi d'argent, le quel baston sert au bedeau du chappitre. (*Inv. de l'abbaye de Moissac*, p. 234.)



XVII — La Colombière, *Theatre d'honneur*, p. 171, n° 36.

1724. — N° 12. 2 bourdons d'argent marqués aux armes du chapitre, au dessus des quels est à l'un l'effigie de S. Jean Baptiste et à l'autre celle de S. Etienne. Et sont ouvrés aux chapiteaux, chacun de 4 pierres ou doublets montés sur du vermeil, pes. lesd. 2 bourdons avec les 2 batons de bois au dedans 26 m. 1 o. (*Inv. de l'egl. de Lyon.*)

1771. — Dans le cinquième (passet) au dessus, les 2 tiges des batons de chantre dont les bourdons sont dans le trésor n° 4, de bois couverts d'une feuille d'argent. (*Inv. de l'abbaye de Grandmont*, p. 169.)

BOURDONNASSE. — Longue et forte lance, à tambour creusé intérieurement comme celle des hérauts d'armes ou évidée à l'extérieur, de profondes cannelures, pour le tournoi et la joute. Son bois, revêtu de riches peintures ou rehaussé d'or, en faisait une arme de luxe. Dans la crainte qu'une minime reproduction n'en donne pas suffisamment l'idée, je renvoie le lecteur aux beaux spécimens conservés à l'*Armeria* de Madrid et à la collection d'Ambras au Belvédère de Vienne.



V. 1500. — *App. à* M. W. Riggs.

1495. — Tous les hommes d'armes bardés, bien empanachés, belles bourdonnasses, très bien accompagnés d'arbalestriers à cheval et d'estradiots. (Comines, l. 8, p. 232.)

1495. — A un nommé Pierre Cornilizone, peintre à Bruxelles, pour avoir peint une barde et 2 bordonnasses de plusieurs couleurs, à la devise de Mgr, 9 l. 10 s. (2e *Cpte de Simon Longin*. Gachard, *Rapport s. les arch. de Lille*, p. 289.)

1600. — La lance qui aussi s'appeloit bois, je crois, par excellence et encore glaive, et puis quant elles furent plus grosses bourdons et bourdonnasses, et quant elles furent creuses, ce dit Philippes de Commines parlant de la bataille de Fornoue. (Cl. Fauchet, *De l'orig. des armes*, l. 2 p. 42.)

BOURDONNIÈRE. — Tourillon élégi dans la partie supérieure d'un montant de portail, et qui, pénétrant dans le trou du linteau, détermine, avec le pivot du bas, l'axe de rotation du battant. Ce système, décrit par Nicot, n'est plus guère employé que pour la clôture des granges dans nos campagnes.

1606. — Bourdonnière est le tronçon arrondi qui est laissé au sommet du battant d'une porte appelé chardonnière ou chardonneau ou charnière, le quel entre dans un trou qui est au linteau du costé du jambage et tient, avec le pivot qui est au bas bout, la porte en estat d'ouvrir et de fermer. (Nicot.)

BOURGEOISE DE PARIS. — Un prédicateur humoristique de l'école d'Olivier Maillard nous parle des bourgeoises de Paris de son temps. Je respecte la date de sa critique, qui est un trait de mœurs, afin qu'on ne soit point tenté d'en faire l'application à une autre époque, et à la nôtre en particulier.

1715. — Nunc est hora octava et domina burgensis est in lecto suo quæ audit sermonem pulsari. Sufficit. Aliquis vicinus ejus, finito sermone, veniet ad eam et intrabit cameram et dicet : Quomodo domina ! Estis vos male disposita ? Quare adhuc estis in lecto cum hora sit tam tarda ? Aperit oculos, videt omnes surrexisse dicetque : Quomodo est possibile quod hora sit tam tarda ! At ille : Jam audivimus sermonem et missam. Aperiuntur fenestre et incipit sol radiare super pulvinar lecti sui. Tunc tota verecunda dicet : O quam bene dormivi ! (Mich. Menot, *Sermon.*, n° 26.)

BOURGETTE. — Lainage particulier aux fabriques de la Flandre.

1469. — Ung drap bourgette sanguin fringié de soye, servant à mettre le S. Sacrement sur l'autel.

Ung drap de bourgette d'Engleterre.. pour servir devant l'autel. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

1471. — Les parements de 3 aulbes et 3 amicts de blanque bourgette. (*Inv. de N. D. de Lens*, p. 25.)

1472. — 2 rouges cappes de soie orfroyés de verde bourgette doublez de gaune, servans aux martyrs. (*Ibid.*)

1486. — A Jehan de Raesse, orphèvre, pour avoir gravet 2 fers pour servir à seller gourgets et autres draps de marchetryes, 12 s. (*Cptes de la ville de Lille.*)

1492. — Ouvrer et besongner de leurd. mestier... en draps de soye appellez baudequins, bourgettes sengles et doubles. (*Stat. des Hautelissiers d'Amiens*, p. 151.)

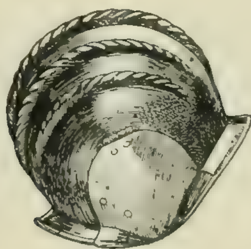
BOURGETTEUR. — Ouvrier tisserand de bourgettes et autres.

1544. — Les bourgetteurs et nuls autres feront toutes sortes de manière d'ouvrage à la tire, haute et basse lisse ou au pied, ouvrages plats ou figurés, soit de fil d'or ou d'argent, fil de soie, saiette, lin, chanvre et coton, poil ou lin et de toutes sortes d'estoffes meslées ou à part soye, d'une ou plusieurs couleurs, soit velours, demi velours, demi velours figurés ou non, taffetas velourté ou sans velourté, satin de soye, satin de Bruges, satin brouché, bourette chanbgeante, gros grain, demy soye demye saiette, bustennes, fustennes, eschelettes, nœuds d'amour, cordelières, quetifs, quennevaches, semalques et autres de leur fil. (*Reglem. des sayetteurs et bourgetteurs de Lille.* — Houdoy, *Les tapisseries de haute lisse*, p. 38.)

BOURGUIGNOTE. — Casque léger originaire de la Bourgogne, qui l'avait elle-même emprunté à l'Allemagne. Il prend place à la fin du XVe siècle dans l'histoire des armes et était encore en 1680 la coiffure des piquiers des gardes.

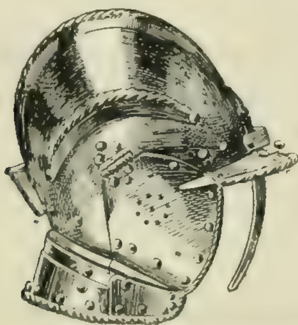
Dans sa forme primitive, et tant qu'elle reste affectée à l'armement des hommes de pied, la bourguignote se compose du tymbre surmonté d'une crête de moyenne saillie, d'une petite avance, de deux oreillettes mobiles couvrant les joues et montées à charnières sur les parois du tymbre, enfin d'un couvre-nuque. Cette disposition laissait le visage à découvert, et tout à fait par exception quelques bourguignotes du XVIe siècle, sont munies d'un mézail

articulé. Néanmoins l'armée de Henri II comptait, en 1552, 9 à 10 000 hommes armés de bourguignotes à bavière.



Fin du XVe s. — *App. à* M. W. Riggs.

A la fin du XVIe siècle, les bourguignotes furent adoptées par les cavaliers, la crète prit alors des proportions plus élevées, les oreillettes s'allongèrent pour couvrir, en se réunissant, le bas du visage. Les pièces inférieures, plus développées, formèrent garde-nuque et garde-col ou gorgerin. Enfin, à l'époque de Louis XIII, l'avance ou visière fut traversée par une barre de nazal, ordinairement mobile, et tenue levée ou abaissée au moyen d'une vis en avant, à la base du tymbre.



V. 1610. — *App. au même.*

Dans le costume civil de la fin du XVIIe siècle, la bourguignote est un bonnet dit *à l'anglaise*, dont les marins rabattaient les bords pour se garantir la figure. Plus tard, le même terme a désigné, et désigne encore dans le Bessin (Calvados et Manche), la partie inférieure et la plus élevée d'une coiffure de femme, d'où pendent des barbes.

V. **1537**. — L'empereur envoya 7 à 800 hommes, tous ayans casaques de velours et la bourguignotte en teste. (Guill. du Bellay, *Mem.*, l. 10, f° 232, édit. de 1569.)

1552. — *Armée de Henri II.* Quinze à seize mille hommes desquels estoient neuf à dix mille armez de corselets avec les bourguignottes à bavières. (*Comm. de Fr. de Rabutin*, l. 2, p. 408.)

1562. — Feront lesd. maistres armuriers et heaulmiers toutes sortes de harnoys pour armer l'homme... habillemens de teste, bourguynonne servans à homme d'armes, bourguynotres, bourguignotes et morions servans à gens de pied, tant à l'espreuve que à la légière. (*Stat. des armuriers heaumiers de Paris.* — *Arch. reg. des Bannières*, Y, II, t. VI, f° 156 v°.)

1591. — Quelquefois ilz (les arquebusiers) s'aidoient de la picque, de la bourguignotte et corcellet doré, quand il estoit besoing. (Brantôme, *Grands Cap.* t. I, ch. 32.)

1600. — Quand ces heaulmes ont mieux représenté la teste d'un homme, ils furent nommez bourguignotes, possible à cause des Bourguignons inventeurs. (Cl. Fauchet, *Orig. des armes*, f° 42.)

1680. — On se sert aujourd'hui du mot de corselet à la place de celui de halecret et les piquiers des gardes portent la bourguignote et le corselet. (Richelet, *Remarques*, v° Halecret.)

1690. — *Tapabor.* Bonnet à l'anglaise qu'on appelle aussi sur mer bourguignotte. C'est un bonnet qui sert le jour et la nuit et dont on abat les bords pour se garentir du vent et du hâle. (Furetière.)

BOURLETTE. — Massue.

1357. — Baculo gallice *bourlete* sive *massue* in capite percussit. (*Arch. JJ.* 89, pièce 177.)



V. 1180. — *D'après le ms. de Herrade de Landsberg.* Hortus Deliciarum.

1368. — Une bourlette, autrement dit un planchon. (*Ibid.*, 99, pièce 326.)

1450. — Un baston ferré de cloux de fer au travers, nommé bourlette. (*Ibid.*, 176, pièce 782.)



V. 1330. — En son poing tint une macue,
Fièrement le paumoie et rue.
(*Rom. de la Rose.* Biblioth. du Vatican, fds de la Reine, n° 1522. *Fig. jointe au texte.*)

BOURNAL. — Logement, ruche, le miel de la ruche.

1539. — Ung bournal et rayon de miel, *favus*. (*Dict. de Rob. Estienne.*)

V. **1560**. — Quel est le faict de cette mère, dit ma femme, que vous comparez à ce qu'il faudra que je face? C'est, luy dis je, qu'elle ne bouge du bornail. (La Boëtie, *Mesnagerie de Xénophon.*)

V. **1580**. Soit qu'il cueille le miel ou sur l'odorant tim,
Ou sur le serpolet, ou sur le romarin;
Soit qu'estendant la cire avec grand industrie,
Il observe partout si bonne symétrie,
Que dessus et dessous, par espaces égaux,
Cent mille cabinets il creuse en ses bornaux.
(Du Bartas, *Judith*, 1.)

BOURRABAQUIN. — **1530**. — Ainsi affublés, tira un grand traict de bourrabaquin. (*Pantagruel*, l. 3, ch. 17.)



V. 1500. — *Verrerie allemande. App. à l'auteur.*

1548. — La sixième (nauf) ung bourrabaquin monachal faict de quatre métaulx ensemble. (*Id.* l. 4, ch. 1.)

1650. — Grand verre à boire de la figure d'un canon de mousquet. Ce mot vient de l'espagnol *borracha* qui signifie un flacon de cuir. (Borel.)

BOURRAS, BOURREAU. — La garniture du bourrelet (voy. ce mot), le bourrelet lui-même ou toute matière servant, pour en augmenter l'ampleur, à farcir des atours de femme, ou tout autre objet.

1260. — Li bourelier puet emplir ses coliers de bourre ou de poil; mès si l'emplist de l'un, il ne puet pas paremplir de l'autre, et se il le fesoit li bourriaus seroit ars. (*Reg. des métiers d'Et. Boileau*, p. 221.)

1390. Vostre afubler est comme un grant cabas,
Bourriaux y a de coton et de laine.
(Eust. Deschamps, éd. Crapelet, p. 127.)

1429. — Ardoient les attours de leurs testes comme bourreaux, truffaux, pièces de cuir et de baleine. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 678.)

1556. — Ils ne portent (à Secsiva) jamais de souliers, mais seulement quelque chose sous le pied qui les garde de l'apreté et rudesse des pierres et graviers, avec certaines pièces entortillées autour de la jambe et gros bourras qui les défendent de la neige. (*Leo Africanus*, édit. Temporal., t. I, l. 2, p. 199.)

BOURREAU (TAXE DU). — L'exécution des criminels au temps de Charles VI était une charge bien légère pour le trésor royal. Elle l'était certes moins pour le bourreau ganté qui, moyennant 49 sous, traînait sur la claie, décapitait, pendait son client et payait les fournitures.

1420. — Au maistre exécuteur de la haulte justice du roy à Rouen. — Pour avoir décapité Curdin, 20 s. — Pour l'avoir pendu, 10 s. — Pour trayn, 5 s. — Pour claye, 2 s. — Pour gans, 12 s. (*Bibl. Rich. ms. suppl. fr.*, 7645.)

BOURRELET, BOURLÉE. — Proprement une sorte de couronne faite de bourre, ou montée sur une carcasse de jonc ou de baleine, diversement recouverte et enrichie, dont la mode s'introduisit en France avec Isabeau de Bavière (1385), et qui, tantôt posée à plat sur la tête, tantôt relevée sur les tempes en manière de larges cornes arrondies, servait souvent de base à ces coiffures pyramidales portées par les femmes au XVe siècle, mais dont la partie extrême fut retranchée au temps de Louis XI.

Toutes ces coiffures à grandes oreilles, comme dit Juvénal des Ursins, n'étaient cependant point des bourrelets. Cet auteur établit une distinction que confirment certaines figures du temps, et dont on trouvera deux exemples dans le *Dictionnaire du mobilier*, de Viollet le Duc, t. III, p. 230 et 231.

L'usage du bourrelet se prolongea en France jusque vers 1480. Pendant toute cette période, le même nom s'applique à la partie du chaperon des hommes qu'on enroulait sur la tête en manière de turban.

Dans le costume militaire, on entend par bourrelet un tortil d'étoffe qui entourait le tymbre du casque. Les autres acceptions du mot s'expliquent d'elles-mêmes, et correspondent à des objets usités de tout temps.

1386. — Pour une aulne et demie de cendal tiercelin... c'est assavoir, demie aulne azurée, demie aulne vermeille et demie aulne tennée, pour faire bourrelès pour mettre es courronnes et chappeaulx de lad. dame (la reine), au pris de 24 s. p. l'aulne. (17e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 23.)





V. 1390. — N° 1. *Biblioth. Richel., ms. fr.* n° 73 f° 263 v°. — N° 2. *Ibid.* n° 9, f° 13 v°.

1388. — Pour une aune de cendal vermeil en graine pour faire bourrelès pour l'atour du chef de lad. dame (la reine), 32 s. (1er *Cpte roy. d'A. Boucher*, f° 101 v°.)

1400. — Et avoient de chascun costé, en lieu de bourlées deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé. (*Juvenal des Ursins*, p. 534.)

1402. — Fait pour lad. dame (la reine) un bourrelet de fine soye vermeille cramoisie, tout rond. (*Argenterie de la reine*, 10e *Cpte d'Hemon Raguier* f° 108 v°.)



V. 1400. — *Ms. anglais. Biblioth. Harleienne de Londres*, n° 6431.

1406. — 12 dousaines de chappeaulx appelez bourrelez, de fleurs et 6 boucquez, c'est assavoir 4 dousaines de chappeaux de margolaine, 3 dousaines de romarin et 5 dousaines de pervenche, tous bourreletz papillotez d'or et les 6 boucquets de roses. (*Bail du Parloir aux bourgeois*, *Arch. KK*. 495¹ f° 66 v°.)

1420. — Ung viez bourrelet faisant chapeau sur lequel a 2 rangés doubles de perles. - Ung gros bourrelet noir tout de plume. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1426. — N° 32. Ung bourrelet de taffetan vert, garni d'une frontière à 6 petites assiettes d'or, garnie chascune de 2 balais et 2 esmeraudes et une perle au milieu et de troches de perles, chascune de 4 perles. (*Inv du chât. des Baux*, ch. 3.)

1432. — Pour assiettes d'orfèvrerie d'argent sur 28 bourrelets pour ses archiers du corps. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 981.)

1454. — 3 quartiers de taffetas jaune de Florence pour tailler et faire des bourreletz d'atour pour le service d'icelle dame (la reine), 61 s. 7 d. t. (*Argenterie de la reine*, *1er Cpte de J. Bochetel*, f° 79 v°.)

1455. — Taillé, cousu et fait de demie aulne de veloux noir tiers poil ung bourrelet ou chappelet pour madame (Madeleine de France), à porter sur son chief, pour façon 15 s. t. (*Argenterie de la reine*, *1er Cpte de J. Bochetel*, f° 42.)

1458. — Pour la façon d'un chapperon décoppé, taillé de 5 quartiers de vert de Rouen, 10 s. — Pour ung bourrelet de jonc pour led. chapperon, 10 s. t. (*Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 38.)

1461. Dames à rebrassez colletz
De quelconque condicion,
Portant attours et bourreletz.
(Villon, *Testam.* 39, p. 60.)

1465. — Un bourrelet à mettre sur salade et une platene, touz couverz d'orfavrerie. (*Inv. du chât. de Rochefort*, p. 306.)

1467. — En ce temps les dames et damoiselles... portoient sur leurs chiefs bourrelets à manière de bonnets ronds et allant amenusant par dessus de la hauteur de demy aulne ou de trois quartiers de long, aulcunes moins, aultres plus et desliés couvrechiefs par dessus pendants par derrière jusques à terre. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 306.)



1



2

N° 1. 1483. — *Bible allem. de Nuremberg.* Hain, n° 3137, f° 39 v°.

N° 2. V. 1515. — *Biblioth. Richel., ms. fr. 54*, f° 38 v°.

1536. — Sur la teste (Marie Magdeleine) avoit une coeffe belle et riche avec un bourrelet portant un voile par dessus de crespe de soie enrichi de franges d'or. (*Monstre du Mystère des apôtres*, p. 27.)

1606. — C'est proprement un cercle fait de toile, de drap, cuir ou autre estoffe renflé de bourre d'ou vient le nom. Du quel rond ou cercle est appelé le chaperon que les anciens François indifféremment portoient en la teste et à présent les gens de justice, de police et les régens des colleges portent sur l'espaule. (Nicot.)

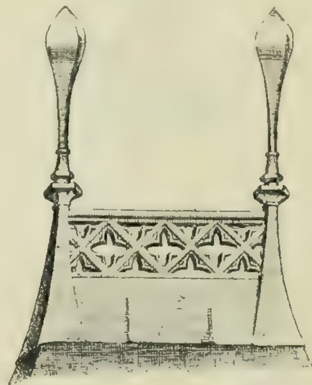
1620. — Art. 18. Aucun maistre ne pourra faire des bourlets à bassin qu'ils ne soient doublez de peau de mouton, pastez d'une toille et couverts d'étoffe telle qu'il plaira à ceux qui les font faire. (*Stat. des selliers de Bordeaux.*)

1627. — Cerchietti pieni di lana, da portar in testa. (Oudin, *Le Trésor des trois langues.*)

1635. — Bourlet de coiffure, toque à guise de saussisse sous la coifure. — Le bourlet est comme le neud du chaperon, metoien antre la tétière et la queue du chaperon. Bourlet du haut des manches, à relever et donner grâce aux manches vers les épaules. (Ph. Monet.)

BOURSAUT. — Comme bousseau, voy. ce mot.

1676. — C'est un gros membre rond, fait de plomb et qui regne, dans les grands bastimens, au haut des toits couverts d'ardoise. Il y a une bande de plomb au-dessous du bourseau, que l'on nomme bavette. Le petit membre rond qui est encore sous la bavette s'appelle membron. La pièce de plomb qui est au droit des arrestières et sous les espics ou amortissemens se nomme lanusure ou basque parce qu'elle est coupée en forme de basque. (Félibien, *Dict. d'architecture.*)



Ep. de Charles VII. — *Faitage en plomb de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges.*

1690. — Enfaistement de maisons couvertes d'ardoises, qui est de plomb, et qui regne le long du haut du toit. (Furetière.)

BOURSE. — Jusqu'au XVIe siècle, la bourse est un accessoire obligé du costume, qui, au moyen âge, ne comportait pas de poches. J'ai souvent observé dans les miniatures du XIVe siècle des fentes à la partie antérieure de la jupe des robes, mais ces ouvertures paraissent être des garde-mains pour se préserver du froid.

La bourse, contenant les deniers ou toute autre chose d'un volume restreint, s'attachait par une courroie à la ceinture, ou se suspendait à la poitrine,



XVe s. — *Bourse à reliques du pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne. Plombs de la Seine. app. à l'auteur.*

lorsque, en raison de son contenu, elle était portée par dévotion. Sans trop avoir égard à son usage, on

lui donne les noms d'alloière, aumônière, gibecière, tasse, etc. Voy. ces mots.

Les textes rassemblés ici sont assez nombreux pour donner, à l'aide de quelques exemples, l'idée de l'industrie des boursiers, qui fut longtemps prospère, et dont les ressources s'accrurent des emprunts qu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles elle fit à l'Orient.

V. **1225.** — Mercatores habitantes super magnum pontem (Parisiis) vendunt capistra, lumbaria, ligulas, marsupia sive bursas de corio cervino, ovino, bovino et porcino. (J. de Garlande, ℥ 15.)

1260. — Tit. 77. *Des boursiers et braiers*... Que il ne comportent plus huevre par la ville de Paris se il ne font bonne huevre et léal, courée d'alun et follez dedans chacune bourse de chief en chief, pourcoi la bourse se monte plus de 3 mailles .. Et est à seavoir que l'uevre de cerf desus et desoz est vraie, et l'uevre de cheval vraie, et l'uevre de truie vraie, pour que le cuir de la truie coute 8 deniers... Bourse d'alue n'est preuz et bourse dont le lueil ne vet de chief en chief n'est mie bone. (*Reg. des métiers d'Et. Boileau.*)

1298. — Che sont juiel ke on delivra pour donner (au mariage de la comtesse d'Artois). Une douzaine de bourses faites en sarrazinois.

Une douzaine de bourses faites sour sarrasinois [achetées à Paris]. (*Arch. du Pas-de-Calais, Cptes* A, 143[3].)

1304. — Un camahiu et une pière prain en une blanque boursette de vessie. (*Tresorerie du Cte de Hainaut. Bull. de la comm. d'hist. de Belgique*, sér. 3, t. XII, p. 450.)

1322. — Premierement que nuls ne nulles dud. mestier face faire, vende ne achete bourses de lièvres et de chevrotins fourrées de mouton, ne bourses de mouton fourrées de lièvre.

It. Que il ne facent ne facent faire, vendre ou achiter gibecières de lièvre qui ne soient estofées de fin cuer de soie entièrement, ne boursses aussi.

It. Que nulles bourses ne gibecières de mouton quelles qu'elles soient il ne vendent ne facent vendre pour lièvre.



Ep. de Charles VII. — *Broderie à l'aiguille, blasonnée de Béarn. App. à l'auteur.*

It. Que nulles petites boursetes de lièvre il ne facent ne facent faire qu'il ne soient aussi bien garnies dehors et dedens comme les grans.

It. Que nuls ne nulles dud. mestier ne mettent ou facent mettre en boursses de lièvre perlles ne perrerie aucune qui ne soient fines et loyaus. (*Stat. des boursiers de Paris*, ms. C, f° 5 v°.)

1352. — 2 boursetes à reliques, faites à ymages de brodeure et à chapiteaux de grosses perles et menues... un bon las d'or de Chypre et de soye à les porter... et 10 boutons de perles... une grant bourse à mettre la cendre pour laver le chief de mad. dame (Blanche de Bourbon) et 2 autres bourses pour crochès. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 132 et 299.)

1360. — N° 2 Une bourcette de camocas, pendent à une affiche d'or, toute plaine et 2 petites clois pendens à lad. bourse.

N° 3. Une sainture à toute jour, où il pent une boursecte ouvrée de soie et une paire de petiz coustiaux.

N° 65. 4 boursettes batues à or, les 2 pendues ensamble, semmées de pelles menues; en chascune bourse 3 boutons de pelles. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1364. — Unes bourses ouvrées sur le doi, à pelles, où il a unes patenostres de muguellaz. (*Inv. du roi Jean.*)

1369. — Avoit appendu aus boutons ou fermillère de son jupon ou autre garnement une boursete à sonnettes d'argent. (*Lett. de rémiss.* ap. Du Cange, v° *Doreloteria.*)

1379. — Il s'ensuiroit que, en chascun ouvrage, les mestres de deux ou trois mestiers en araient la cognoissance, c'est assavoir... le maistre des orfèvres pour les clochètes que on ni met (aux bourses) maintenant. (*Reg. du Parlment, Arch.* X[1a] 1471, f° 179 v°.)

1380. — N° 591. Un fermail à pendre les bourses à la poitrine, écrit de lettres des noms aux trois rois de Coulongne (les rois mages), garny 4 balays à 4 diamant.

N° 598. Une petite boursette où dedans sont pendans à une chainette d'or chacune 2 pièces en os bonnes contre le venin. C'est assavoir une petite teste de serpent noire nommée *lapis albazabar* et un autre petit osselet blanc carré. (*Inv. de Charles V.*)

1385. — A Euvrarde, ouvrière de broudure, pour son salaire et labeur d'avoir fait et ouvré de broudure une bourse pour les sceaulx de la ville, que porte à son chaint le majeur d'Amiens. (*Cptes de la ville*, cit. Demay, *Le costume au moyen âge*, p. 62.)



V. 1300. — *Bourse à sceau, tissée de soie. Au dépôt des archives de Paris.*

1387. — A Katherine, la boursière,... pour une petite bourse de veluiau vermeil en graine, garnie par dedens et estoffée de boutons d'or de Chippre et de pendans de soye... pour mettre dedens une petite croix en la quelle il a dedens de la vraye croix, pour porter à la poitrine de Mgr le duc de Thouraine, 8 s. p. (8° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 178.)

1388. — L'enfant s'avança de la table. Le comte (son père) ouvrit lors son sein et dénoulla lors son gipon et prit un coutel et coupa les pendants de la boursète [qu'il portait à la poitrine]. (Froissart, l. 3, ch. 13.)

1389. — Une petite houpelande doublée de sarge, le petit pourpoint, la bourse qui y pendoit, qui est garnie de sonnettes d'argent. (*Arch. JJ.*, 138.)

1392. — Que nulz queelz qu'il soit ne facet bourcez à braies ne bources ermandoises, qu'elle ne soit ataichiée à ung point ou à doulx, et la sainturette ençainturée à point faintis ou à un poins geniels, qui n'ait un naiblel devant, et que li courrans soient parmey.

It. Que nulz quels qu'ilz soit ne faicet bources à femmes c'elle passet ung denier, que soit brodée ou couzue à quarrelz ou à bandelettez ou à ribans, et qu'il y ait contrefort et que nulz ne messet pendans qu'il n'i ait contrefort, et se li pendans sont clos, que li contrefors soient par desvers et qu'ils ne messent dagone en euvre que ne soit courré en formaige. (*Reg. des métiers de Metz, Biblioth. Richel.*, ms. 8709, f° 11.)



1570. — *Bourse à épices. D'après* B. Scappi, pl. 11.

1396. — A une boursière de Paris, 12 s. p. en quoi Mds. le duc (d'Orléans) lui estoit tenu pour cause de 2 bourses de veloux noir à mettre ses reliques, avec une autre petite bourse à mettre la vraye croix, qu'il porte à son col. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 5714.)

V. **1400.** — 2 très belles bourses en ung pendant de soye vert, brodées à fleurs de liz et à boutons de perles. (*Inv. roy. alphabétique.*)

1401. — Un fermaillet d'or pour pendre clefz et bourses pour la royne d'Angleterre. (*Cptes roy.*, *Arch. K*, 42, f° 34.)

V. **1407.** — 2 petites bources de point d'esguilles, où avoit verge d'acier. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 28.)

1415. — Unam bursam parvam quæ semper pendet circa collum meum, cum cruce Domini.

Lego Johannæ, ducissæ Eborum, uxori meæ, unum firmaculum cum bursa, quæ semper pendet ad camisiam meam, cum cruce Domini. (*Testam. Dom. le Scrop*, Rymer, *Fœdera*, t. IX, p. 278-9.)

1422. — Fust Permot Leroutier, charretier... accusé de avoir alé à un compaignon qui estoit au devant des estaulz aus cherises, et lui coppa une bourse qu'il avoit derrière son cul, pendant à se coroie, pour prendre l'argent qui estoit ens. (*Arch. de Béthune, Reg. aux Cptes*, f° 15.)

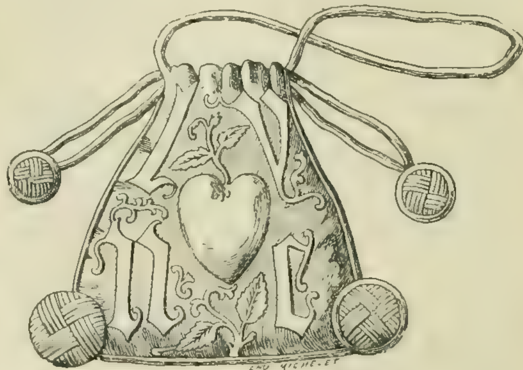
1442. — Borse Parigine, della dozzina 12 soldi. — Borse Sanesi, della dozz. 6 s. — Borse Pistoresi, 8 s. (*Gabella di Siena*, Gio. di Uzzano, *Pratica della mercatura*, p. 75.)

1462. — Una borsa corporalis cum ymagine S. Katerine desuper, operata opere polimitico. (*Inv. de S. Donatien de Bruges.*)

1490. — Art. 2. Pour le chef d'œuvre de bourserie il fera 2 bourses; une à homme et l'autre à femme, a 6 carres et les 2 bourseaux a 4 quartiers, boutons demy croisés, et l'autre bourse à homme à coin pendant en façon de baguette à fon double. (*Stat. des baudrayers d'Angers.*)

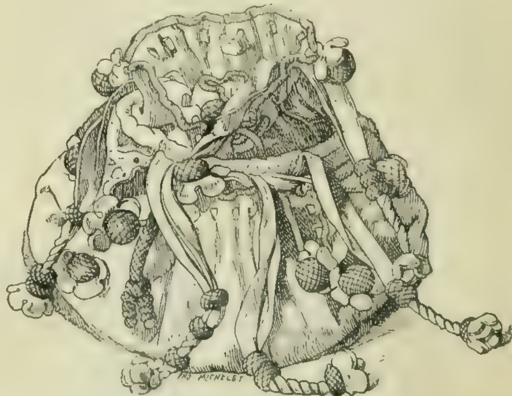
1491. — Que chacun desd. maistres soy meslant de bourserie fera les bourses de mouton sangliers (sangles) et seront lesd. bourses de cuir à fleur bon et valable, les bourses de chevrotin seront doublés de cuir de mouton ou autre doublement, bon et raisonnable.

9° Que les bourses de chevrotin a 12 garons et plus, tant a usage d'omme que de femme, auront 2 daibbons passans oultre le fourreau, et seront lesd. bourses cousues point contre point, les pendans et contraus desd. bourses seront de mouton à fleur ou couldebon et loyal, iceulx pendans doubles et tous d'une pièce...



XVe s. — *De la collégiale de Maubeuge.*

10° Que les bourses à tours pendans de mouton seront sangles, un entredeux par dedans et un boursault dessus sans cousture au fons, et seront lesd. bourses attachées à double point, et celles de chevrotin seront doublées de mouton, ung boursault dedans et un entredeux, cousus à double point pour comporter la patelette dessus attachée à double point. (*Etats de Tours, Ordonn. des rois*, t. XX, p. 320.)



V. 1500. — *App. à* M. Louis Carrand.

V. **1492.** — *Ch. XI. La bourse de libéralité.*

Une bource qu'on dit une aulmosnière
Nous convient pendre à ceste ceincturette
D'or et de perles bien brodée.
... Avoir clouans pour seurement garder
Ce que princesse veult tenir ou donner.
(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames.*

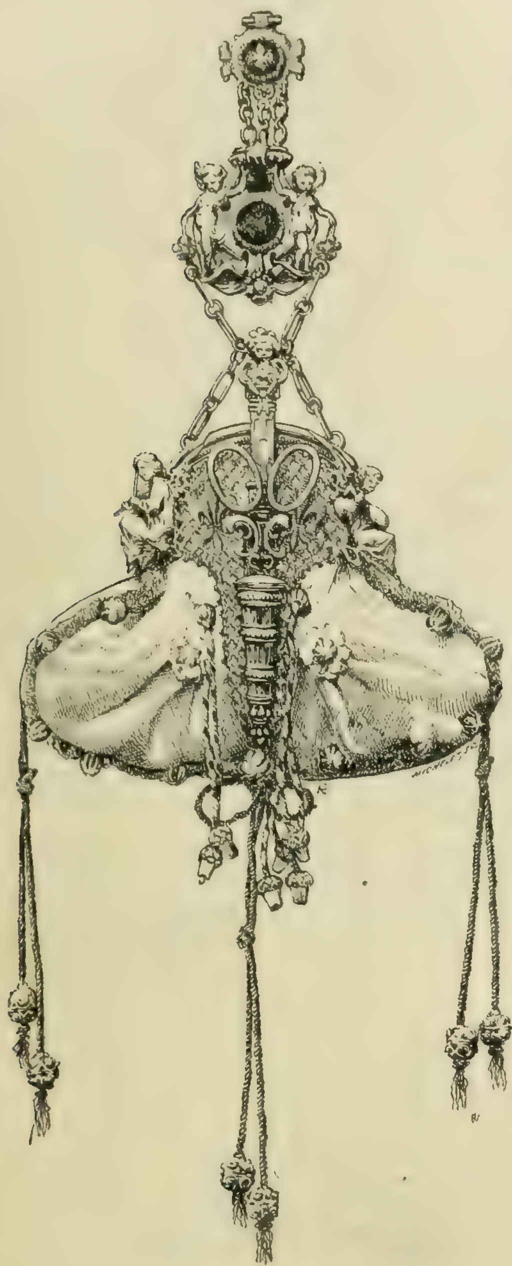
1564. — Une bource et ung agullier la quelle ayant 19 boutons d'argent dourés. La bource 40 boutons d'argent dourés avec des boutons de perles et 2 aultres bources ayantz de petits boutons antourt, d'argent dourés, estimé le tout 20 liv.

Une bource de veloux en drap d'or avec des boutons d'argent dourés et aultres boutons de perles, 8 l. 6 s. (*Inv. du Puymolinier*, f°s 94 v° et 300.)

1572. — 10 bourses, l'une de velours cramoisy rouge pour servir à mettre le seel de la ville et 9 bourses de velours vert pour mettre les jettons d'argent, à raison de 35 s. t., valent ensemble 17 l., 10 s.

9 bourses de cuir blanc pour les jettons de latton à 2 s. 6 den. pièce, valent 22 s. 6 d. (Sauval, *Cptes de la prevôté*, t. III, p. 637.)

1603. — 10 bourses de diverses grandeurs au petit poinct et mestier, d'or, d'argent et de soye, estiméez ensemble 30 l. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 17.)



V. 1600. — *Bourse app. à M. Reister, à Munich.*

1606. — Ung demi cein d'argent garni de pendant et clef, à bourse truffes (simulée) et une paire de cousteau. (*Cptes de Noyon.* La Fons, *Les artistes du Nord*, p. 69.)

1627. — 2 bourses de fustaine à œil de bœuf, de cotonine. (*Inv. de l'égl. de S. Maximin*, p. 194.)

BOURSE DE CHIO. — Voy BRODERIE DE CHIO.

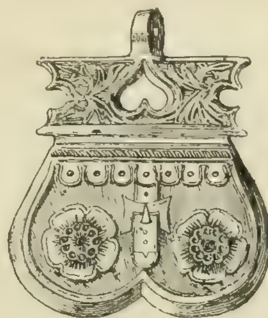
BOURSE, ÉTUI. — Une bourse à caillier (voy. ce mot) était un étui ou custode à renfermer cette sorte de vases à boire, et la bourse à quenouilles un sac de toile ou d'autre étoffe à couvrir les quenouilles d'un lit.

1300. Hosians froncis et larges botes
Qui ressemblent borce à caillier.
(*Rom. de la Rose*, édit Fr. Michel, v. 12880.)

1532. — 2 bourses de velours vert à couvrir les quenoilles d'un liet. (*Inv. de la duchesse de Lorraine*, f° 46.)

1534. — Ung liet de drap d'or frisé my parti de bendes d'escailles de toille d'argent et de velour violet. Le tour du liet de mesme. Deux boursses de quenoilles du pied du liet de mesme. Deux boursses pour les quenoilles, de velour vert. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, fos 13 et 14.)

BOURSE GEMELLE, dite à CUL DE VILAIN. — Les bourses gemelles, c'est-à-dire à deux poches courbes et accolées, présentent une forme que rendait souvent apparente dans le costume du pauvre la défaillance du linge ou des braies. De là le nom de bourse à *cul de vilain* (voy. ce mot), qu'on rencontre dans les documents anciens et dont voici un exemple.



XVe s. — *Agrafe en forme de bourse, bronze allem. App. à l'auteur.*

1364. — 2 bourses gemelles de pelles, à fleur de liz, où il a un fermail au bout, à un saphir ou milieu quarré et 3 balaiz et 6 pelles et 6 dyamans. (*Inv. du roi Jean.*)

1380. — N° 607. Une bourse à cul du villain, à 3 escuçons de France, de brodeure pourfillez de perles et en la bourse 3 boutons de perles... (*Inv. de Charles V.*)

BOURTHASIAH. — Fourrure de renard.

943. — Les Bourthas (sujets du roi des Khozars) sont un peuple turc qui demeure sur les bords de cette rivière à laquelle il a donné son nom.

On exporte de leur patrie des peaux de renards noirs et rouges, appelées bourthasiah, dont une seule se vend jusqu'à cent pièces et plus; je veux dire les noires, car les rouges ne sont pas fort chères. Elles sont recherchées des princes arabes et persans, qui les emploient ordinairement pour leurs vêtements, les estiment et les payent plus cher que la zibeline, l'hermine et toutes les autres fourrures. Ils font confectionner des bonnets, des habits et des pelisses de ces peaux, et à peine trouverait-on un seul prince qui n'ait quelque habit doublé de renard de Bourthas. (Maçoudi, cit. Carmoly, *Itinér. de la Terre sainte*, p. 27.)

BOUS. — Bracelets, mais les monuments où ils sont figurés en place sont si rares, que je ne saurais dire à quelle partie du bras ils se portaient.

On rencontre bien, dans les peintures des XIe et XIIe siècles, des ornements de ce genre, placés au-dessus et au-dessous du coude, mais ils ont toujours l'apparence de galons attachés au vêtement. Voy BRACELET.

XII[e] s. — Pris la curune de sun chief e le bou (lat. : *armillam*) de sun braz. (*2e liv. des Rois.*)

V. 1190. Si cum li dux Robert laissa ses bous pendanz
Pur essai de la paiz en la forest trois anz.
...Ses armilles qu'on bous apele
Od odure préciose e bele
D'or et de pierres grant et gent
Qui valeint maint marc d'argent
Laissa en une chaisne pendus.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. I, p. 340-1.)

1370. — (En 768.) Le roy (Pépin) prist un aournement d'or et de pierres précieuses qu'il mettoit en ses bras aux festes solempnelles, que on appelle encore les bous (*al :* brasselez) gaiffier. (*Chron. de St-Denis*, t. II, p. 52.)

BOUS, BOUCEL. — Vase, bouteille à vin. Voy. BOTIAU, BOTTE et BOUT.

1239. — Pro 2 boutis eboris ferratis de argento et pro 12 duodenis nattulorum, 78 s. (Aimeri Bordier, *Cpte de l'hôtel du roi, Rec. des hist. de France*, t. XXII, p. 609.)

1241. — Pro bouz et boucellis et barillis, 7 l. 5 s., pro 2 bouz ad aquam portandam. (*Cpte de la chevalerie du Cte de Poitiers, ibid.*, p. 618.)

1285. — 90 sommes de vin et une boute de vin grec ou pris de 236 liv. (*Cpte de l'expéd. d'Aragon, ibid.*, p. 675.)

BOUSET. — Objet mobilier dont je ne puis préciser l'espèce.

1527. — Ung grant couvertoir blanc d'Espaigne, ung grant tapis rez servant pour banc, ung tapis velu de buffet et 2 bousez d'ouvraige.

Une couverture de mante d'Espaigne, blanche, ung bouset d'ouvraige et ung tapis de table vert de Gand. (*Inv. de Ravertain*, f[os] 2 et 3.)

BOUSSEAU. — Moulure saillante, le tore. Voy. BOURSAUT, BOUÉ et NACELLÉ.

1351. — Pour faire et forgier la garnison d'une ceinture d'argent ...faicte à testes de lions entour un bousseau, enverrées d'esmail et les autres clos sont de boullons rons dorez. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 9.)

1352. — Pour faire et forgier la courroye à fermer ycelluy bacinet dont les cloux sont de bousseaux et de croisettes esmaillées de France. (3 *Cpte du même*, f° 107.)

1400. — Fait tous les bousseaulx d'icelle chappelle (de S. Pol à Paris) rons, tant pour les orgives et clefs comme les bousseaulx des ars et aussi ceulz des sommès du pignon dessus le petit portail.

Les 3 clefs d'icelles voltes dorées de fin or couloure et les bousseaux des ogives qui tiennent ausd. clefs, pareillement dorées de fin or chacun un pié, pour monstrer les clefs plus riches et plus notables. (*Cptes des chapelles du duc d'Orléans*, f° 5.)

BOUSSOLE. — La boussole, dont les Chinois faisaient usage dès le troisième siècle de notre ère, passe pour avoir été par eux transmise aux Arabes vers le huitième et apportée en Europe à l'époque des premières croisades. Cette histoire sommaire nous amène, avec ses hypothèses et ses lacunes, au XII[e] siècle, où des témoignages certains établissent que la marinette ou compas de mer, définitivement la boussole, devient le guide des marins de l'Occident. Y a-t-il eu une nouvelle découverte ou une importation ? A qui en revient l'honneur ? C'est là une question franco-normande ou anglaise, que je pose après beaucoup d'autres, sans me croire autorisé à la résoudre.

Av. 1180. La tresmontaigne clère et pure
.. Est-elle encor de tel nature
Qu'a l'aimant fait le fer traire,
Si que par forche et par droiture
Et par riule qui tousjours dure
Sevent le lui de son repere,
Quand li tens n'a de clarté goute
Tout chil qui font ceste maistrise.
Quar une aiguille de fer boute
Si qu'ele pere (paraît) presque toute
En un poi de liege et l'atise (l'attire)
La piere d'aimant bien bise
S'en un vaissel plein d'iaue est mise
Si que nus hors ne la déboute.
Si tost come l'iau s'aserise
Gardons quel part là pointe vise
La tresmontaigne est la sans doute.
(Guill. le Normand, *La complainte d'amour.*)

1180. Celle estoille ne se muet.
Un art font qui mentir ne puet
Par vertu de la marinette
Une piere laide et brunette
Où li fers volentiers se joint
Ont, si esgardent le droit point.
Puis c'une aguille l'ait touchié
Et en un festu l'ont fichié
En l'aigue la mette sens plus
Et li festus la tient desus.
Puis se torne la pointe toute
Contre l'estoille si sen doute
Que ja por rien ne faucerait
Ne mareniers ne douterait
Quant li nuis est ténèbre et brune
Con ne voit estoile ne lune
Lor font à l'aguile alumer
Puis n'ont-ils garde d'esgarer
Contre l'estoile va la pointe.
(Guyot de Provins.)

1180. - Qui ergo munitam vult habere navem, albestum habeat, ne desit ei beneficium ignis. Habeat etiam acum jaculo suppositum, rotabitur enim et circumvolvetur acus, donec cuspis acus respiciat orientem (Alex. Neckam, *De utensilibus*, p. 114.)

1304. — Un vaisselet d'argent que li conestables donna à Monsigneur en une boiste pour aler en mer. — It. Une piere d'aymant. — It. Un autre vaisselet d'argent pour aller en mer de celle meisme manière, en fouriel de cuir bouli. (*Trésorerie du Cte de Hainaut, Bull. de la Comm. d'hist. de Belgique*, sér. 3, t. XII, p. 451.)

1379. — N° 2259. Une petite aiguille de mer en un estuy de cuir bouly.

N° 2646. — Une aiguille de mer, d'argent, en un estuy de coivre, à 3 ymages en estant, pesant, sans l'estuy, 1 m. 12 esterlins. (*Inv. de Charles V.*)

1471. — Une bouete de boys blanc à couvescle en la quelle a dedans la faczon d'un cadran branslant, et dessus une vitre. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 18 v°.)

BOUT, BOUTE. — Grand vase à vin, et principalement outre pour le vin et l'huile. Voy. BOTIAU et BOUS.



V. 1480. *D'après un ms. italien app. à l'auteur*, f° 104.

1183. — Bouz à mesurer vin, huile, miel. (*Guill. de Tyr*, I, 472.)

1285. — Un boutier qui portera les bous, et aura 3 deniers de gaiges. (*Ordon. de l'ostel le roy, Arch. JJ.* 57, f° 8 v°.)

1594. — Le cent d'huille d'olif, tant en pippe venant d'Espagne, qu'en boue de Languedoc et Provence, un escu. (Félibien, *Pr. de l'histoire de Paris*, t. I, p. 9.)

1600. — Les bouts d'eschançonnerie représentent ce que les Latins appelloient *uter*, en françois oultre, une peau dans la quelle se porte le vin par les lieux mal aisez au charroy, comme dans les montaignes d'Auvergne et autres, où pour ce vaisseau l'on dit : ce vin sent la boute, c'est à dire la peau ou la poix dont elle est enduite ou courroyée. (Cl. Fauchet, *De l'orig. des dignités*, l. 1, p. 12.)

BOUTEFU. Boutefeu. Bâton garni à son extrémité d'une mèche pour mettre le feu à une piece d'artillerie. Au XIVe s. une verge de fer rougie était affectée au même usage.

1369. — Pour 3 boutefus pour les canons du castel de S. Omer, 13 den. la pièce sont 3 s. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

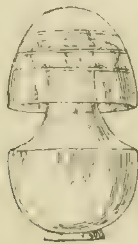
BOUTEHORS. — Jeu de balle dans lequel un mur est pris pour objectif.

1387. — Ainsi qu'il jouoit avec plusieurs autres compagnons, d'un esteuf à un jeu qu'on appelle boute hors. (*Arch. JJ.* 138, pièce 147.)

1394. — Comme le suppliant et autres jouassent ensemble au jeu de la pelote, appelé boute hors, sur une maison. (*Ibid.*, 146, pièce 65.)

BOUTEILLE. — A l'idée de bouteille s'attache naturellement celle de l'emploi du verre. Cette idée est juste, même pour la période du moyen âge, attendu que depuis l'époque gallo-romaine l'industrie des verriers est peut-être la seule dont le chômage ait été insensible.

Toutefois les habitudes nomades de la vie féodale ont nécessité pour les déplacements l'emploi de matières plus résistantes. Du XIIIe au XVe siècle, l'Angleterre s'était acquis, dans la confection des bouteilles de voyage, une réputation qui ne tarda pas à créer en France des imitateurs. A la même époque, l'Allemagne se distinguait par la délicatesse de ses ouvrages de tour, et ses vases en bois de toutes sortes, parmi lesquels figurent les bouteilles, furent très recherchés.



Verrerie romaine du Ier siecle. Peinture de Pompeia au musée de Naples.

L'Italie, dans le même temps, et la France remédiaient, comme elles le font encore, à la fragilité du verre, par le clissage. Depuis le XVIe siècle, l'emploi du cuir, du bois et des métaux n'est plus qu'une exception. Les importations des verreries de l'Orient n'occupent, dans la diffusion de ces objets d'usage journalier, qu'une trop petite place pour qu'il en soit ici question. Les articles VERRE et VERRERIE contiennent à ce sujet des documents nombreux.

La variété infinie des formes de bouteilles usitées au moyen âge m'interdit toute description, et rendra suffisant le choix de quelques exemples. J'ajoute seulement un détail qui constituait par le mode de bouchage la différence entre la bouteille et le flacon, ce dernier fermant à vis pour la plus grande facilité des transports.



V. 1100. — *Église S. Marc de Venise. Mosaïques du Narthex.*

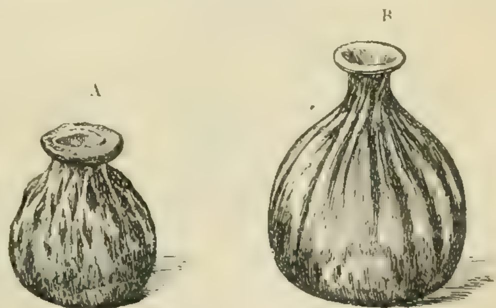
1327. — Ils ne burent (les Anglais) autre breuvage que de la rivière qui là courroit, exceptés aucuns seigneurs qui avoient bouteilles pleines de vin. (Froissart, l. 1, part. 1, ch. 38.)

1330. — Les deux princesses eulrent chacune une coupe et un pot et deux bouteilles de deux lots chacune. (*Chron. de Valenciennes*, p. 621.)

1380. — Jaquet aux Connins, pour une bouteille de cuir... pour mettre enque en lad. chambre (aux deniers), 6 s. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 97.)

1382. — Pour unes bouteilles d'acier couvertes de cuir... pour porter vin avecques le roy quant il va en déduit, 24 s. p. (*Cptes de l'hôtel de Charles VI, Biblioth. Richel.*, ms. 6740, f° 19 v°.)

1389. — 4 grandes boutailles de cuir, 2 s. — 2 autres petites boutailles de cuir pareilles, 12 s. — Une boutaille d'acier couverte de cuir, 3 s. (*Inv. de Richard Picque.*)



Verrerie française. A, *fiole du XIVe s.* — B, *Id. du XVe App. à l'auteur.*

V. **1407.** — 2 boutailles d'argent dorées marchéez d'une coronne enhacheys, pes. 20 m. chascune boutaille. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 6.)

1416. — N° 391. Une bouteille de jaspe noir garny d'un tixu de soye vermeille, dont la boucle et le mordant et plusieurs cloux sur led. tixu fais en guise de campenes (clochettes) sont d'or, et l'estoupillon garny d'or en manière d'une rose, pesant tout ensemble 14 m., 70 l. t.

N° 898 *bis*. Une grant bouteille de pourfire de Romme sans escoupillon, garnie d'un tissu de soye blanc sur le

quel a plusieurs clous d'argent doré, pes. 23 m. 4 o., 12 l. (*Inv. du duc de Berry.*)



V. 1430. — *D'après un ms. ital. app. à l'auteur*, f° 95.

1448. — 2 bouteilles de voirre et 2 éguieres pour mettre l'eau d'argelice (de réglisse) de Mds. (le duc), 5 s. 10 d.

1449. — Pour l'achat de 2 bouteilles de voirres couvers pour Mds., 7 s. 6 d. (5° *Cpte d'hôtel du duc d'Orléans, par J. Dailcet*, f° 16.)

1462. — Pour l'achait de 2 boutailles de verre clissées à clice ronde et garnies de courrayes de cuir neufves esquelles boutailles fut mis led. vin d'ypocras et grozelle pour porter aud. lieu de la Poueze et Champtoci où le roy nostred. sire estoit allé au gite, 10 s. t. (*Dépenses pour l'entrée de Louis XI à Angers.* — Marchegay, *Notices s. l'Anjou*, p. 273.)



V. 1430. — *Ibid.*, f° 76.

1467. — Le roi d'Angleterre envoya au roi (Louis XI) des trompes de chasse et des bouteilles de cuir à l'encontre des belles pièces d'or, coupes d'or, vaisselle que le roi avoit donnés. (J. de Troyes, p. 275.)

1487. — 2 bouteilles de cuir noir faites à la mode d'Angleterre, tenant chascune 5 pintes ou environ. (*Arch. K*, reg. 70, f° 181.)

1469. — A Jean Petit Fay, marchant suivant la cour, la somme de 60 s. t... pour 4 bouteilles de cuir... pour porter l'eau et le vin dud. Sgr, quant il va aux champs. (*Cptes de Louis XI*, Monteil, xv° s., hist. 7, note 39.)

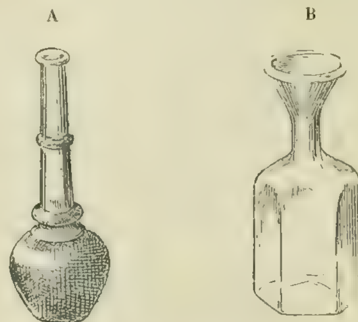
1471. — 10 petites bouteilles de boys à la faczon d'Alemagne. — It. 2 paires de bouteilles à la faczon morisque. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 17.)

1474. — Une bouteille à fachon de livre, 10 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 267.)

1488. — 2 bouteilles de cuir noir faictes à la mode d'Angleterre, tenant chacune 5 pintes ou environ, garnies de courroyes de cuir blanc... pour mettre et porter le vin sur la grant hacquenée quant led. Sgr (le roi) va par pays, 55 s. t. (6° *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 181.)

1524. — Une bouteille de cuir, une autre bouteille d'estaing couverte d'ozier, 8 s. (*Inv. du trésorier Pot.*)

1549. — Pour 6 douzaines et demye de bouteilles de verre couvertes d'osier, esquelles estoit le vin de table, à 3 s. pièce. (*Cpte du festin donné à Catherine de Medicis à Paris, Arch. cur. de l'hist. de France*, t. III, p. 422.)



XV° s. — A, *verrerie de Chypre.* — B, *Id. française.* *App. à l'auteur.*

1553. — Nous trouvasmes un Caloiere qui estoit nouvellement venu de la ville de Sophie pour demeurer au mont Athos, bon ouvrier de faire des bouteilles de clisse avec des sions de saules ou des escorces du tillet, ou bien du bois d'osier et de cunes de chastaigner, ou autre tel bois aisé à ployer comme est l'escorce d'orme.

Après qu'il avoit achevé le corps de la bouteille et bien clissé, encores restoit à l'estancher, et pour ce faire il prenoit de la résine de *picœa* nommée pefkine et en latin *spagas*, de diction dont Pline a usé, la quelle estant grasse et lente, il la cuisoit un peu, et chaudement la jettoit dedans la bouteille; alors la résine en remplissoit les pertuis des osiers et estoupant les cavités des clisses, devenoit dure et par telle manière rendoit la bouteille estanchée.

...Les appellent bouteilles de Sophie qui est une ville de Grèce au pays de Servie. Des quelles bouteilles de clisse les Valaques, Bulgares et Sercasses usent moult volontiers. (J. Belon, *Observ.*, l. 1, ch. 46.)

1556. — Des cornes donques changées par cest artifice (un emboutissage à chaud) en figure droicte et substance solide, constumierement sont faictes les bouteilles à encre et autres vaisseaux. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 17, f° 400 v°.)



XVI° s. — *Gourde en terre émaillée. Fouilles de Paris. Ibid.*

1560. — Une bouteille de cuir boulli pour mettre l'ancre qui sert à la garde robbe (du roi), 12 s. 6 d. — Pour avoir

mis une pinte d'ancre dedans lad. bouteille, 10 s. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 128 v°.)

1561. Prens mon limier, m'en vois à l'adventure.
Et ma bouteille attachée à ceinture.
(*L'adolescence de J. du Fouilloux*, p. 64.)

1578. — A François Geoffrion, apothicaire du roy, 138 l. pour l'achat d'un tonneau de vin de Grave pris à Bordeaux, et l'avoir fait mettre en bouteilles et apporter à Nérac pour servir aux festins faits par Sa Majesté aux reines. (*Cptes de la cour de Navarre. Rev. d'Aquitaine*, t. XI, p. 495.)

1591. — N° 276. 2 bouteilles de Turquie, verd et jaulne, 30 s. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency*.)



V. 1600. — *Verrerie allemande. Ibid.*

1640. — Les entonnoirs appartiennent et servent à emplir les bouteilles et flacons, dont ceux-ci se ferment à vis et les bouteilles à bouchons ou estoupillons. (Comenes, *Janua aurea*, 449.)

1653. — Défendant expressément à ung chacun de manufacturer... aucunes sortes de verres, soit christal, cristallin, reumers, gros verres, bouteilles à eaue de Spa ou autres marchandises de matière ou composition semblable. (*Arch. de Lille*, Houdoy, *Verrerie à la façon de Venise*, p. 68.)

BOUTEROLLE. — Garniture au bout de quelque chose, et particulièrement l'extrémité métallique des fourreaux d'épées et de dagues. On a encore appelé bouterolle le fer de certaines armes d'hast. Nous suppléons, dans l'intérêt des amateurs d'armes, à la pénurie des documents par la variété des exemples.

N° 2424. — Ung coustel à ung manche tors de cor et de laton et a une bouterolle d'argent doré. (*Inv. de Charles V*.)

1389. — Pierre Passart... le frappa un coup d'un baston qu'il portoit où il y avoit une bouterolle de fer. (*Arch. JJ.*, pièce 65.)

1449. — Bouterolle de la gaine d'une épée. (J. Chartier, t. II, p. 163.)

BOUTIS. — Boutisse. Dans une chaîne de pierres de taille posées en liaison, l'appareil est formé alternativement de boutisses et de carreaux. La boutisse est une pierre dont la longueur s'enfonce dans l'épaisseur des murs, tandis que le carreau, généralement plus petit, est posé à plat en façade. Dans les murs à double parement, chaque assise se compose de deux carreaux ou d'une boutisse.

1498. — Pour avoir livré le nombre de 287 carreaulx évaluez ung boutis pour deux carreaux, au pris de 60 s. pour chascun cent, valent la somme de 8 l. 12 s.

... Pour avoir taillié 62 boutis que acheliers mis et employez au piet droit des arches du pont. (*Cptes municip. d'Abbeville, Biblioth. Richel.*, ms. 12016, f° 137 et 143.)

BOUTIS. — Une broderie faite en boutis de cannetille a peut-être quelque rapport avec le point de bouture (voy. ce mot). Mais le boutis blanc à grain d'orge est un linge ouvré dont l'espèce m'est inconnue.

1580. — 2 pièces de boutis blanc faict à petitz grains d'orge. (*Testam. de Magalonne du Port. — Rev. des Soc. sav.*, 1874, série 2, p. 120.)

1586. — La crespine des franges dud. lict, en broderie faicte en boutis de cannetille et clinquant d'or et d'argent. (*Inv. de Marie Stuart*.)

BOUTOIR. — Outil de maréchalerie. Palette à bord tranchant pour rogner la corne avant le ferrage.



XVe s. — *App. à* M. W. Riggs.













Bouterolles en bronze. A, XIIe s. B, C, D, E, XIVe et XVe s. F, v. 1500. *App. à l'auteur.*

1379. — N° 2075. 2 cousteaulx en une gayne, les virolles et les bouterolles d'argent esmaillé de France, à 2 manches d'ivire.

1361. — Un, martelet, un boutoir unes pinches à ferrer kevaus. (*Inv. de Hues de Caumont*, *Arch. du Pas-de-Calais*, A, 513[1].)

BOUTON. — Je suppose que, malgré la rareté des pièces anciennes de ce genre, les boutons ont été en usage dans tous les temps. Nos poètes ont dit cent fois d'une chose sans valeur, qu'elle n'était pas prisée un bouton. Néanmoins ces objets prirent quelquefois dans l'habillement du XIVe siècle, où ils s'attachaient aux chaperons, aux chapes, aux jaques, aux pourpoints et aux manches des robes, une importance et une valeur que justifie, aussi bien que leur matière, la qualité de leur exécution. Toutes les délicatesses de l'orfèvrerie et de la joaillerie furent mises en œuvre pour agrémenter ce détail du costume dont il nous a été permis de recueillir quelques débris.

1260. — Nus boutonier ne puet faire boutons de coi l'une moitié soit plus grande que l'autre, les quex boutons li boutoniers apelent besccz.

Nus boutonier ne puet faire boutons qu'il ne soient bien saudé et loialment, c'est à savoir li 2 bras de la queue et li boutons en milieu omnement.

Nus boutonier ne doit vendre ne avoir oevre esbréchiée c'est à savoir fendues ou eles se doivent sauder.

It. Nus boutonier ne doit ne ne puet faire boutons plas qui ne soient de droite rondece, selon la grandeur qu'il sont (*Reg. des metiers d'Et. Boileau*, p. 185, 7.)

1282. — Non portent (clerici) botoneos aureos vel argenteos vel alicujus alterius metalli. (*Concil. Terracon.*)

1308. — It. Lego Catharine.. unum meum capucium de persio, botonatum botonis de argento, ad similitudinem aglandorum. (*Testam. de Marguerite Portalès.* — Jacquemin, *Rev. des Soc. sav.*, 1868, 2e sem., p. 172.)

1323. — 200 boutons d'or à doublès rouges, les quelz fist faire Symons de Lille, 4 estell. la pièce, 16 l. 13 s. 4 den.

200 boutons de vers doublès et 200 bleus, 100 s. t. (*Inv. de Marguerite de Hainaut*, p. 139.)

1355. — Que nuls orfèvres ne puissent faire planches de boutons férus en tas qui ne se reviennent massisses (massives) et toutes pleines devers le marteau.

It. Que toutes pièces qui seront férues en tas qui seront pour mettre sur soye ou ailleurs soient de la propre condition que dessus. (*Stat. des orfèvres de Paris. Ordonn. des rois*, t. III, p. 12.)

1360. — No 7. Une douzaine de boutons d'argent plains de mugueliot [muglias]. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1372. — 3 boutons d'or à chacun 12 perles et ou milieu de chascun a un balay, prisié 50 fr.

It. 2 boutons d'or et en chascun a 2 balays et 2 esmeraudes, et en chascun ou milieu une demye perle, prisé ensemble 32 fr. d'or.

It. 66 boutons d'or et en chascun bouton a 2 perles et une esmeraude, prisié 100 fr. (*Testam. de Jeanne d'Evreux.*)

1378. — Lego reverendissimo Domino Wintoniensi Episcopo... unum botonum aureum ornatum cum perles bene grossum, cum musk contento in dicto botono. (*Testam. de J. Foxle, Archæol. Journal*, t. XV, p. 270.)

1388. Conte ne chevalier ne prisoit I. bouton.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, t. I, p. 239.)

1399. — 54 boutons de guippure crespez pour longes a espreviers (pour la reine) dont il avoit en pluseurs en chascun une perle au bout; pour or, soye, pène et façon 1 l. 5 s. 4 d. p.

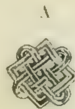
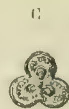
4 basses de fil d'arechaz... pour faire boutons gippés à longes à esprevier, 1 s. p. — Pour une queue de cheval et corne a faire boutons guipez à longes à espreviers. (*Argenterie de la reine*, 7e *Cpte d'Hemon Raguier*, fo 221.)

V. **1407.** — Un jaques de beluau vermeil à 9 boutons d'argent esmaillez a margarites.

2 boutons à piez et en manière de roses. 21 boutons à M ou melen [milieu]. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 12 et 25.)

1420. — 11 gros boutons d'or d'ouvraige de Venize, plains de must, au bout de chacun a une grossette ronde perle et 20 autres moindres boutons d'icelle facon plains de must, au bout de chacun des quelx a une petite perle, pes. tous ensamble 6 o. 10 est.

2 boutons d'or faits à demi rond de l'ouvraige de Venise et sur chascun d'iceulx a une perle, poisant 6 o. 6 est. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

A 
B 
C 

XVe s. — A, B, *boutons en or émaillé.* C, *bouton en or frisé. App. à l'auteur.*

1487. — No 1777. Ung grant volume couvert de velours noir a tout 2 clouans et 5 beaux et riches boutons d'argent doré, armoyez des armes de la maison de Bourgogne. (*Librairie des ducs de Bourg., Biblioth. prototyp.*, p. 254.)

1530. — A Pierre Gedoyn, orfèvre, demeurant à Paris 12 l. t. pour l'or et façon de 8 boutons d'or en façon de roulleaux esmaillez de noir avec lectres antiques semées par dessus l'esmail, pour servir à robbes. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, fo 9.)

1549. — Pour 180 bouttons d'esmail en façon de meures pour mad. dame, à 2 s. pièce, 70 s.

36 l. 3 s. 9 den. pour 24 boutons d'or sans esmail faitz à jour, rempliz de senteurs, pes. ensemble 1 o. 6 l 2 gros 12 grains... pour mad. dame. (*Cpte de Marguerite de Navarre*, fos 53 vo et 56 vo).

1554. — 6 boutons d'or à esquierre, esmaillez de noir, pes. ensemble demie once 1 1/2 estellin, 10 l. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, fo 115.)

1557. — A Jehan Doublet, orfèvre du roy, pour 13 bouttons d'or taillés à l'entour d'espargne, esmaillez de noir et rehaulsez de blanc, esquels y a en chacun ung camahyeu de porselaine, taillez de petites histoires différentes, 52 l. 13 s. 6 d. (*Cpte roy. de Julian de Boudeville*, fo 60 vo.)

1560 — Dalla seta torta non se ne tranno... bottoni a stuora, a pizzetto, a turbanti, a cento croci, a melone, a ghiande, a spino, a merli, a dattili. (Garzoni, *La piazza univ.*, cap. 150.)

1564. — 2 boutons d'or esmaillez poysants 18 den., estimez 17 s. le den. avec les ribantz de soye y attachés.

Une robe de tafetas avec 12 petits boutons d'or aux manches et une cappe de drapt bandée de veloux avec 4 boutons d'or.

Des boutons d'argent dourés aptes pour mettre à aiguilliers.

6 boutons faits pour manchons, 36 boutons (d'or) esmaillés. (*Inv. du Puymolinier*, fos 93 et suiv.)

1570. — Une douzaine de gros boutons d'Espaigne, faictz à carreaulx, pour mettre et appliquer aux manches d'un reistre de drap noir (pour le roi), 12 s. (*Cpte roy. de Charles IX*, fo 3.)

1572. — Plusieurs petits bouttons d'or à mettre au bonnet, aulcuns à treffle, les aultres à triangles, poisant 15 est. et prisé ensemble 15 l. t. (*Inv. de Cl. Gouffier*, p. 577.)

1575. — Considère aussi un peu les boutons d'esmail [qui est une invention tant gentille], les quels au commencement se vendoient 3 francs la douzaine. Or, d'autant que ceux qui les inventèrent ne tindrent leur invention secrette, un peu de temps après, la convoitise du gain ou l'indigence des personnes fust cause qu'il en fut fait si grande quantité qu'ils furent contraints les donner pour un sol la douzaine, tellement qu'ils sont venus à tel mespris qu'aujourd'hui les hommes ont honte d'en porter et disent que ce n'est que pour les belistres, parce qu'ils sont à trop bon marché. (Palissy, *De l'art de terre* p. 307.)

1583. — 18 douzaines de gros boutons d'argent, façon de teste de mort, pour servir à mectre aux robbes (de la mascarade du roi), à 2 esc. la douzaine. (*Cpte de l'argenterie*, fo 105.)

1603. — Faire boutons de toute sorte, tant au doigt, à

lassure qu'à l'éguille. (*Stat. des boutonniers de Bordeaux*, p. 468.)

1607. — 3 douzaines et demie de boutons d'argent à la Polonnoise, pour servir à la bersoire (du duc d'Anjou), pes. 3 m. 4 o., 98 liv. (*Cpte roy. de Pierre Leroux*, f° 11 v°.)

BOUTONNEURE. — Garniture de boutons.

1268. — Que neguns hom non sostenga que sa molher porte dayssi a enant garlandas de perlas, ni deguna autra que sia desus botonada, ni autramens de sus ornada. (*Thalamus de Montpellier*, p. 145.)

1365. — Que non porton en raubas ni en capeyros negunas botonaduras dauradas ni esmailhadas ni autrament obradas, mays argent blanc et plan. (*Ibid.*, p. 163.)

1380. — N° 76. Unze paires de boutonneures, c'est assavoir 9 paires pour manteaulx et 2 paires pour chappes, dont l'une boutonneure pour chappe a 50 boutons, chascun bouton d'un gland d'or et de 3 perles. It. L'autre boutonneure pour chappe est de 50 boutons en manière de fresete et une perle dessus. (*Inv. de Charles V.*)

BOUTONNIERS D'ÉMAIL. — Voy. leurs statuts au mot PATENOSTRIER.

BOUTERET. — Se dit d'un arc-boutant, d'un contrefort ou d'une pile de soutènement montée en décharge.

1358. — Pour la façon de 2 pilliers bouterez qu'il a faiz. (Delaville *Cptes municip. de Tours*, p. 41.)

1360. — Et y à (à la fontaine) 6 ars bouterez en manière de pilliers qui boutent contre le siege dud. hannap. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 188.)

BOUTREAUX. — Lanières pendantes en contre-bas de l'avaloire d'un harnais.



V. 1470. — *Tapisserie flamande à Madrid.*
Le chemin des honneurs.

1458. — Art. 13. It. Que les boutreaux (du harnais) soient de cuir de vacque et non point ralongiés. (*Stat. des gorreliers d'Abbeville*, p. 263.)

BOUTURE. — Voy. POINT DE BOUTURE et DE COLOGNE.

1551. — It. Que iceulx maistres et compaignons brodeurs ne pourront besoigner de treslissures de soye aux ou vraiges d'or fin; mais de bouteures, pointz refenduz ou de racheures plainnes. (*Stat. des brodeurs de Paris*, f° 169 v°.)

V. **1620.** — Le reste des vetements à point de bouture, de soie bien fine. (*Inv. du vestiaire de N. D. de Chartres.*)

BOUZILLAGE, BOUZILLEUR. — Ouvrage de torchis, fait d'un mélange de terre, de chaux et de foin. Le calfeutrage des lambourdes des planchers et les crépis et enduits étaient faits par les bouzilleurs.

1491. — A Estienne Pastoureau et Raoulin, bouzilleur, la somme de 46 fr. 17. s. 6 d... pour avoir faict de leur mestier de bouzilleur les planchers du corps de maison du dormitoire du couvent desd. hermites, séant aud. lieu de la bergerie près dud. Plessis... fourny toutes matières à ce nécessaires et convenables comme falaiser et blanchir.

Fourny et rendu prest de toutes choses, tant de barreau, foing, terre, sablon, chaulx qu'autres choses à ce nécessaires. (*Cptes des bâtim. du Plessis du Parc.*)

1521. — Led. Jehan Marnay, bouzilleux et masson demeurant aud. Tours... confesse avoir fait les marchez de bozillerie et carrelage... led. Marnay fournira ensemble de foin et terre affaire led. bouzillage et aussi de chaulx pour le blanchissage. Aussi d'ancre, verny et colle et autres choses à ce nécessaires pour tirer par dessus le blancissage en coulleur et facon de bricque. (*Cptes de Chenonceaux. Arch. de Tours, Nouv. Arch. de l'art franç.* 1872, p. 151.)

1611. — *Bousiller.* A Dauber. (Cotgrave.)

BOYVEIRON. — Vase à boire, gobelet.

1474. — Ung boyveiron d'argent. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 14.)

BRACELET. — Si des princes et hauts personnages ont porté dès l'époque carlovingienne une sorte d'armilles appelées *bous* (voy. ce mot), on n'en saurait conclure que le port des bracelets, si fréquent dans l'antiquité, se fût généralisé au moyen âge.

Je considère cet usage en Europe, antérieurement au XVe siècle, comme une mode byzantine. Elle se trouvera confirmée ici par la production d'une pièce de joaillerie du XIIIe siècle trouvée récemment dans une sépulture de femme à Athènes. Une médaille en pâte de verre rouge du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle faisait partie de cette découverte et permet, par le style des figures qu'elle contient, d'en fixer la date.

831. — *Entrée de l'empereur Théophile à Constantinople.* — Dès que Théophile fut assis sur son trône d'or, le chef des magistrats de la ville se présenta et lui offrit des bracelets d'or. (Constantin Porphyrog. *De Cerem. aulæ Bysant.* t. I, p. 503.)

1415. — N° 67. Un bracelet d'or, une petite chainnette pendant, et a autour 6 petiz saphirs et 6 perles, esmailez de florettes, et dedens semé de petites pommettes blanches, vertes et vermeilles, pes. 2 o. 9 est. (*Inv. du trousseau de Marie de Bourgogne.*)

1420. — *Braceles.* — Premièrement un bon bracelet d'or sur le quel a coupplez de couleurs deux et deux, garni environ de 12 bonnes perles, au quel pend une petite serreure de béril, sur la quelle a une pointe d'esmeraude en façon de cuer et un dyamant plat à 3 quarrés.

It. Ung autre bracelet d'or en façon de touaille, esmaillé de blanc, garni ou mylieu d'un dyamant taillé à plusieurs faces, 2 balaiz bellongs sur le ront aux 2 costés et 2 dyamans plas en façon de losange, au quel pend à une longuete chesnete d'or ung anel garni d'un bon dyamant taillé à 4 quarrés en façon de losange.

It. Un petit bracelet d'or à manière de cercle esmaillié et escript tout environ, au quel pend à une petite chesnete d'or un annelet où il y a un dyamant, pes. tout ensemble 1 o. 7 est ob. (*Inv. ms. de Philippe le Bon.*)

1428. — Un braselet d'or fait de 2 dames énamelez de blank, chescune tenant à sa main une flour de 4 diamaunt ovesq 1 nouche paramont lour testes... (*Joyaux de la trésorerie roy. Kalendars of exchequer*, t. II, p. 128.)

1459. — Je vueil que, pour l'amour de moy, vous portez un bracelet d'or esmaillé à nos devises, brodé de 6 bons diamans, de 6 bons rubis et de 6 bonnes et grosses perles de 4 à 5 caras. (*Le petit Jehan de Saintré*, p. 125.)

1468. — L'accouchée est dans son lit, plus parée qu'une espousée, coiffée à la coquarde, tant que diriez que c'est la teste d'une marotte ou d'une idole... Elle a carcans autour du col, bracelets d'or, et est plus parée qu'idole ni reine de cartes. (*Le Specule des pécheurs.*)

1474. — 4 pièces de poignets ou brasseletz ouvrez. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 20.)

1527. — 2 brachelets d'or garny chacun de 13 perles et une table de balaiz. — 2 autres bracheletz d'or servant pour Mgr, garnyz chacun d'un dyamant et une jachinte, — 4 petis bracheletz d'or esmailliez. (*Inv. de Ravestain.* f° 67-9.)

1404. — A Jehan Clerbourt, orfèvre, pour la ferreure d'argent doré de 2 bracelès pour nos Sgrs de Guienne et de Tourraine. pour tirer à l'arc, 36 s. p. (*Argenterie de la reine*, *2e Cpte de J. Leblanc*, f° 77 v°.)

1420. — Ung bracelet à tirer de l'arc, tout d'or, et



XIIIe s. — *Argent doré verni or. Bracelet provenant d'un tombeau de femme à Athenes. App. à l'auteur.*

1528. — A François Descobert, parfumeur et varlet de chambre du roy, pour lambre, muz (muse) et façon d'une paire de braceletz qu'il a faictz pour le service dud. Sgr, 8 l. 4 s. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 25 v°.)

1536. — Ung bracelet d'or, faict de 12 pièces attachées ensemble, assavoir 6 rondes plattes, estant en l'ung costé esmailliez d'aucuns escritz en espaignol avecq fleurs de marguerites et à l'autre costé esmaillé de blancq, en forme de oblies et les 6 autres pièces sont doubles M esmaillez de noir, et à ung bout y a ung petit candal d'or fermant à une petite clef d'or y estant. (*Inv. de Charles-Quint.*)

1561. — Une père de brasselès émailhés de blanc, noir et rouge et vert, et y a ausd. brasselès en tous deux 24 pierres. (*Minutes de Douzeau*, ap. Fr. Michel, *Hist. du Commerce de Bordeaux*, t. II, p. 38.)

1595. — N° 45. Ung perre de brasselès d'or émallié blan. quy fermet an fermail d'or. Il y a an chequn bracellet 5 las d'amour, 3 roues de fortune et 2 fermesse, il peset 12 ec. 12 greins.

N° 52. Ung brasselet qui me faict 2 tours au bras, où il y a 6 roses anchasés dan de l'émail. A chequne y a 7 grenas fins; il y a aussy 6 triangles de grenas an même anchasure, à chaqun ung grenat. Il y a aussi 71 pettis canons d'or emallié d'incarnat, autant de petits greins de cristal talliés et 30 greins d'or à jour.

N° 56. Ung austre brasselet quy me faict 4 tours au bras, où il y a 32 greins d'or à jour et 128 petits greins d'or et 634 perlles qui pesent 16 honzes, le reste greins noyrs.

N° 61. Ung perre brasselès où il y a 6 gros grains de santeurs et 23 de lambre tallié. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille.*)

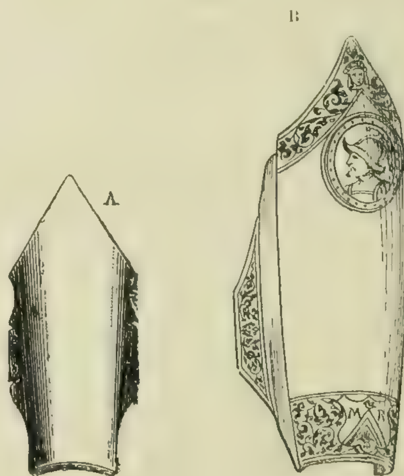
BRACELET D'ARCHER. — Plaque de métal, d'ivoire ou de cuir, attachée à l'avant-bras gauche pour éviter le coup de fouet produit par le tir de l'arc.



1518. — *Tapisserie de la Chaise-Dieu.*

la chaennete, pes. 3 o. 15 est. — It. Ung autre brasselet à tirer de l'arc, de cuir garni d'une sainture à boucle et mordant d'or et à 12 fermeures d'or. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

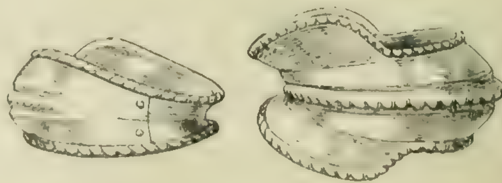
1468. — Ung brasselet d'argent, de archier, poisant avec le cuer 2 o. (*Inv. de l'égl. de S. Claude.*)



XVIe s. — *Ivoires*, A, *app. à* M. W. Riggs.
B, *anc. coll. Meyrick.*

1553. — Les arcs (de corne) des Tartares, des Vallaques, des Crètes, des Arabes, des Turcs n'ont que faire de bracières ne de gands come ont les Anglois et ceux du Brésil qui tirent avec un arc de bois... mais se servent d'un petit anneau d'yvoire ou de corne ou buis. (Belon, *Singularités*, l. 2, ch. 89, p. 330.)

BRACELET A ARMER. — Synonyme de garde-bras, s'entend des pièces servant à la défense de l'avant-bras et du coude. Dans un sens plus restreint et plus juste, le bracelet est une sorte d'anneau placé à la hauteur du coude entre les canons haut et bas du brassard, comme le montrent les deux figures ci-jointes.



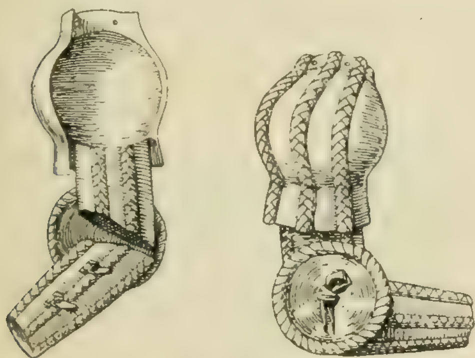
V. 1500. — *App. à* M. W. Riggs.

1389. — *Chapitre des armeures*. — 4 paires de bracellets, 32 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 36.)

1400. — Pierre Couttiaulx, cordewainier, donne à Jean Regnault son haubregon et les brachellez. (*Arch. de Douai. Testam. en chirogr.*)

1415. — Jacquemars de Hesdin, caudrelier, donne... son filloeul son milleur haubregon, se cappeline, le housecol, 2 paires de brachelez, uns wantelès, un garde bras, une pièche et uns pans. (*Ibid.*)

1460. — *Tournoi de* 1434. — Led. de Mello, par grant vertu, geeta sa lance et assena led. de Charny au bras senestre et li ferra en l'extrémité de son brachelet au dessus du gantelet, tant que la lance se tint attachiée une espasse. (*Mém. de St Remy*, chap. 183, p. 545.)



V. 1470. — *Extr. du livre des tournois du roi René, Biblioth. Richel.* Ms. fr. 2692.

1480. — 2 braceletz ou garde bras servant aux coustés, aussi de fer doréz par dehors et bordez chacun tout à l'entour d'une tringle d'or, garnis chacun garde bras, assavoir de 5 gros balais assis sur boutons d'or et de 6 grosses perles atachiées entre lesd. balais et aussi garnis, assavoir l'un d'iceux garde bras de 103 moyennes perles et l'autre de 102 semblables moyennes perles d'une façon et grosseur, assises sur lesd. tringles d'or. (*Harnais de Charles le Téméraire engagés à Bruges par Maximilien. Arch. de Lille, carton des joyaux.*)

BRACEROLLE, BRACIÈRE. — De 1340 à la fin du XVIe siècle, ces deux noms s'appliquent à une sorte de camisole sans manches ou à manches boutonnées, comme l'ouverture antérieure. Ce vêtement se taillait dans la mesure moyenne d'une aune de drap ou trois aunes de velours. Bien qu'on y employât des étoffes de toute espèce, de toute couleur, et au XVIe siècle des tissus très riches, le blanc semble avoir été préféré.

La bracerolle, quelquefois fourrée ou piquée, de coton et de toile, était le vêtement de dessus des femmes en couches et, comme la bracière, il servait pour les enfants. La seule distinction apparente entre elles est que, dans le costume des deux sexes, la bracière est plus particulièrement réservée pour la nuit.

BRACEROLLE.

1371. — Pour nostre très chère fille Marie de France... unes bracerolles de 60 ventres de menu vair. (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 805.)

1376. — Pour une aulne et demie de fin blanc de Brucelles pour faire unes bracerolles pour lad. dame la royne en sa gésine, au pris de 44 s. pour l'aulne.

It. Pour 18 aulnes de toille de Raims, c'est assavoir 14 aulnes pour faire 2 doublès à vestir lad. dame et 4 aulnes pour faire bracerolles pour la gésine d'icelle dame, au pris de 7 s. p. l'aulne. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 111.)

1387. — Pour 5 quartiers de drap sanguin de Brucelles, de grant moison tout prest... pour faire unes bracerolles pour mad. dame (la reine), au pris de 43 s. p. l'aulne. (8e *Cpte roy. du même*, f° 138 v°.)

1393. — Pour la façon de unes bracerolles faittes de demie aulne de fin drap blanc d'Angleterre (pour le dauphin), et sont boutonnés de boutons plaz par la fante et au long des manches, 12 s. p. (*Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 193.)

1403. — Demi aulne escarlate et demi aulne de blanc de quoy on a fait brasseroles [pour Charles VII enfant] (*Cptes roy.* p. 257.)

1455. — Trois aulnes et demie de veloux noir plain pour entailler et faire unes bracerolles (pour la reine) à vestir en son lit durant qu'elle a esté malade, 16 l. 16 s. 10 den.

175 bestes de menuvair à fourrer un bracerolles faite de 3 aulnes et demie de veloux noir plain pour lad. dame, à vestir ou lit en sa maladie, 4 l. 7 s. 6 den. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, fos 30 v° et 45 v°.)

1468. — Au regard des braceroles (des accouchées) elles sont de satin cramoisi ou satin de paille, satin blanc, velours, toile d'or ou d'argent ou autres sortes. (*Le specule des pécheurs*.)

1547. — Pour 3 aulnes et demye de satin rouge cramoisi rayé d'or dont furent faictes 2 paires de brasserolles pour les 2 effigies (des feuz Dauphin et duc d'Orléans), vallans, au pris de 6 escus soleil l'aulne, la somme de 27 l. 5 s. (*Cpte des funérailles de François Ier*. — *Biblioth. Richel., ms.* 10392, f° 124 v°.)

BRACIÈRE.

1314. — Pour boutons à pelles, pour las d'or et pour houppes pour les brachières Robert estoffer, 17 s.

Au Conte, lormier, pour les porte-brachières au tunicle Robert, 4 s. (*Cptes de d'hôtel Robert d'Arlois. Arch. du Pas-de-Calais.*)

1342. — Pour M. Philippe (d'Orléans fils du roi, âgé de 5 ans) 2 paires de bracières de toile et de coton, à gésir par nuict, fourrés de menu ver. (*Cpte roy. de Lucas le Borgne*, p. 88.)

1474. — Une brassière de veloux sur veloux cramoisy, fourrée d'ermynes. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 26.)

1498. — 4 aulnes fine toille de Hollande... pour faire 4 paires de brassières sans manches pour le service de lad. dame [Anne de Bretagne].

It. 2 tiers de fin drap noir pour faire brassières. — 22 frisons blancs pour fourrer lesd. brassières. (*Cpte du deuil de Charles VIII.*)

1536. — Pour la façon de 2 douzaines de brassières à porter la nuict, ouvrées de soye noire (pour le roi) à 40 s. t. pièce. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 99.)

1562. — Une aulne de Hollande pour faire des brassières de nuit pour la royne.

1563. — A Jacques, le tailleur, 2 aulnes de satin noir pour faire une paire de brassières ponr la royne.

A Nicolas, tapissier, 6 aulnes de Holande pour doubler 2 paires de brassières pour la royne, les quelles sont piquées. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 131, 136 et 142.)

1585. — Une paire de brassières de taffetas blanc à usaige de petits enfans, 30 s. (*Inv. à Monthonnerye.*)

BRACIÈRE A ARMER. — Enveloppe de mailles dans le costume de guerre du XIIIe siècle, et dans l'armure de plates, la garniture intérieure placée sous les pièces, pour la défense des bras.

1309. — L'escuyer ne doit avoir nulles chausses de mailles ni brachières ni coeffettes de mailles sur le bacinet, et des autres choses se peut armer comme un chevalier. (Joinville.)

V. **1450**. — En Brebant, Flandres et Haynault et en ces pays là vers Almaignes... mettent unes bracières grosses de 4 dois d'espéz et remplies de couton, sur quoy ils arment les avant bras et les garde bras de cuir boully. (*Le roi René, Devis d'un tournoi*, édit. Quatrebarbes, t. II, p. 13.)

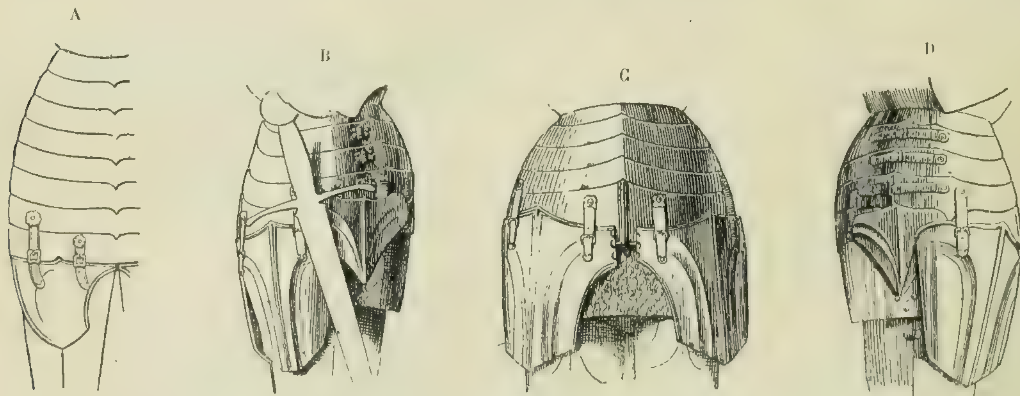
BRACONNIÈRE. — Dans le costume civil, la braconnière est une sorte de jupon flottant ajusté à la ceinture ; dans le costume de guerre et jusqu'au milieu du XIVe siècle, ce jupon fait de mailles ou haubergerie, est lacé sur la partie inférieure du tronc et destiné à protéger l'abdomen et les reins.

Au commencement du règne de Charles VI, vers 1380, cette pièce dans l'armure de plates se transforme et se compose, pour les cavaliers, de lames mobiles posées à recouvrement, la première lame placée, à la hauteur de la ceinture, s'attache au plastron et à la dossière de la cuirasse.

La braconnière fixée sur la hanche gauche par des charnières (fig. B) se bouclait sur la hanche droite (fig. D). Le nombre de ses lames variait de une à cinq et le rang inférieur soutenait des tassettes pour la défense des cuisses.

Le port de la braconnière de mailles, principalement à l'usage des hommes de pied, dura pendant tout le XVe siècle. Elle est quelquefois recouverte d'étoffe et posée sous le jaque, ou formée d'imbrications métalliques comme le tissu des brigandines ou comme les lambrequins du costume antique.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle et jusqu'à l'époque de Louis XIII, la braconnière de plates raccourcie n'a plus qu'une seule lame.



A, 1436. — *Effigie de Richard Dyxton d'après* Waller. B, C, D, *d° de Richard Beauchamp, d'après* Stothard, pl. 121 à 123.

1309. — Bragonnières de mailles de haubert garnis de telles, de bourre de soye et de cendaux ou de samit et de mailles de haubert. (*Cost. de combat du vicomte de Rohant.* Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.)



1492. — *Chronique des Saxons*, f° T 5 v°.

1386. Une braconnière de maille de haubregerie, de fer ou d'acier, garnie et estoffée de toiles de lin, de chanvre, de cendal, de coton ou de bourre de soye cousue o fil et aiguille. (*Cost. de combat du chevalier de Tournemine. Ibid.*, col. 672.)

1387. — Pour une aulne d'escarlate vermeille de Brucelles toute preste... pour faire deux paires de brayes braconnières à mettre pour le roy et Mgr de Thouraine, 112 s. p. (8e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 133.)

V. 1430. Cuisson, braconnière de maille.
(*Le Chevalier délibéré*, f° 54 v°.)

BRAEL, BRAIEL. — La ceinture nouée ou bouclée à la taille pour retenir les braies, et la partie du corps où s'attachait cette ceinture. — Courroie de cuir à pendre le battant d'une cloche.

1260. — Quiconques veult estre braalier de fil à Paris estre le puet... qui vouldra faire raie de soye sur cel euvre, si la face toute de pure soie et qui voudra faire oevre de fil escru si face raie de fil taint.

It. Il est ordené que nul ne doit mettre fil en ourture de braiel qu'il ne soit de fil retuers, et que nul ne face treme en braiel en mains de 2 filz. (*Registre des métiers d'Et. Boileau*, 89-90.)

Tit. 77. Des boursiers et braiers... et est à savoir que l'uevre desus et desoz est vraie, et l'uevre de cheval vraie, et l'uevre de truie vraie, pour que le cuir de la truie coute 8 deniers.

Et est à savoir que qui fera braiers de mouton, carré desus et desoz ele est mauvesse. (*Ibid.*)

V. 1220. Du chief jusqu'au braiel l'a fendu et coupé.
(*Les 4 fils Aymon*, f° 188 v°.

1260. Desor son pis gisoit sa grant barbe florie
Dusque vers le braiol, blance com flor negie.
(*La Conquête de Jérusalem*, v. 5678.)

1288. Si ot lasnières ou braioel
Qui n'estoit pas povre ne vis
D'or et de soie mult soutis.
(*Amadas et Ydoine*, v. 3772.)

1304. — 2 brayols à boucles d'argent. (*Trésorerie du Cte de Hainaut. Bull. de la Comm. d'hist. de Belgique.* sér. 3, t. XII, p. 453.)

1338. — N° 70. Un brael garni d'argent, it. un autre brael, les 2 prisés 8 s. (*Inv. d'Edouard III.*)

1351. — Pour un brayer de cerf 12 s. et pour 2 faux brayers de toille 9 s. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 23 v°.)

1355. — Pour 2 brayers l'un de cuir ouvré de soye et l'autre de cendal pour mond. Sgr (le roi). (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 205 v°.)

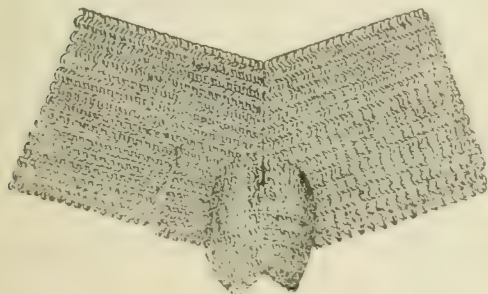
1379. — N° 786. 2 brayers de satanin à 3 boucles et ung mordant d'or, chascun armoyez les mordans des armes Mons' le daulphin. (*Inv. de Charles V.*)

1437. — A Hubert du Pérer, pour avoir fait ung braiel de cuir pour le batant de la cloche de l'église. (Bordier, *Archiv. hospitalieres de Paris*, t. II, p. 128.)

BRAGUETTE, BRAYETTE. — C'est, à l'époque de Charles VIII, la partie antérieure et saillante des braies; ses proportions exagérées plus tard donnèrent au haut de chausses du XVI[e] siècle un aspect aussi ridicule qu'inconvenant.

La braguette s'y attachait par des aiguillettes, des boucles où des boutons que les statuts des chaussetiers désignent sous le nom de loquets.

Dans l'armure de plates, la braguette est une pièce généralement détachée et assez rare pour laquelle je renvoie le lecteur à la précieuse et abondante collection de M. William Riggs qui m'a fourni tant de renseignements utiles.



XV[e] s. — *Braies et braguette de mailles. App. à M W. Riggs.*

En 1539, Robert Estienne appelle brayette un fléau de balance, et Et. Pasquier applique le mot braguette aux cornes d'un bonnet carré. Voy. BONNET.

1379. — La chemise et les brayes du berger doivent estre de grosse toille et forte que l'on appelle canevas. Et la brayette doit estre de fil tissu de 2 dois de large a 2 boucles rondes de fer. (J. de Brie. *Le bon berger*, ch. 8, p. 70.)

V. 1500. — C'est un chasseur sans sa trompe, sans braguette, un lansquenet. (Oliv. Basselin.)

1530. — La braguette bien joyeusement attachée avec deux belles boucles d'or, que prenoient deux crochets d'esmail. (*Gargantua*.)

V. 1600. — *Lucette :* Aujourd'hui, madame, on ne donnerait pas une épingle d'un haut de chausse s'il n'a pas une braguette assez solidement bourrée pour servir de pelote. (Shakspeare, *Les deux gentilshommes de Vérone*, act. 3, sc. 4.)

1603. — Les chausses hautes estoyent (V. 1570) si jointes qu'il n'y avoit moyen d'y faire des pochettes. Mais au lieu ils portoyent une ample et grosse brayette qui avoit deux aisles aux deux costez qu'ils attachoyent avec des esguillettes, une de chascun costé, et en ce grand espace qui estoit entre lesd. esguillettes, la chemise et la brayette, ils mettoyent leurs mouchoirs, une pomme, une orange ou autres fruicts, leur bourse ou, s'ils se faschoyent de porter des bourses, ils mettoyent leur argent dans une fente qu'ils faisoyent à l'extérieur, environ la teste et la pointe de lad. brayette; et n'estoit pas incivil, estant à table, de présenter les fruicts conservés quelque temps en ceste brayette comme aucuns présentent des fruicts pochetés. (Loys Guyon, *Diverses leçons*, l. 2, ch. 6, p. 233.)

BRAIES. — Les braies de l'Aquitaine gauloise ont été aussi un vêtement des peuples de la Germanie et ont traversé la période carlovingienne pour arriver à celle du moyen âge.

A cette époque et dans leur forme la plus exiguë c'est un caleçon, mais qui, suivant les temps, les lieux et les usages, atteint quelquefois la longueur de nos pantalons modernes. Cette pièce du costume intérieur est rarement visible, et c'est par exception qu'on la découvre dans les peintures et les sculptures anciennes.



V. 1180. — *Extr. du ms. de Herrade de Landsberg :* Hortus deliciarum.

Un texte de la fin du XIV[e] siècle établit une distinction entre les braies des hommes et celles des femmes, ce qui prouve que ces dernières en portaient aussi; mais je ne saurais corroborer le fait par la production d'aucun exemple. Voy. CALEÇON.



V. 1248. — *Album de Villard de Honnecourt*, pl. 5.

Les braies marines, dont nous empruntons le type à un recueil de costumes du milieu du XVI[e] siècle, se sont toujours distinguées par leur ampleur.

XIII[e] s.

Chape avoit et mantel
Et cote sus gonnel,
Et braies et chemise
Et moufles por la bise.

(*Le dit de l'eschacier.* Jubinal, *Jongleurs et Trouveres.*)

1266. — Por sorcengles por 4 paire de braies et de chemises feites et por 3 paire de ganz doblez, 5 besans. Et por autres 4 paire de braies et de chemises feites, 4 besanz. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 203.)



V. 1550. — *Batelier génois en braies marines. Recueil de costumes, Ms. app. à l'auteur.*

1309. — (V. 1250). Il convint coper le fons de ses braies toutes les foiz que il descendoit pour aler à la chambre [privée]. (Joinville, p. 94.)



1291. — *Biblioth. Richel. Ms. franç.* nº 938, fº 105 vº.

1336. — It. Pro camisia et *brayes* ad opus Johannis Lambert, valeti ortolani, 2 s. 10 den. (*Cpte de Giraud Fraissens*, fº 31 vº.)

V. **1380.** — *Feminale*, braie de femme. *Femorale*, braie à homme. (*Catholicon lat.-franç. ms. Bibl. Richel., nouv. acquis.*, 1012.)

1490. — Ung quart escarlate de Paris pour croistre et alonger unes brayes marine (pour le roi), au feur de 11 l. 10 s. l'aune.

3 quartiers et demy fine mygranne pour faire une paire de brayes marines pour led. Sgr., 4 l. 1 s. 2 den. t. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fos 7 et 9 vo.)

BRAIES (FAUSSES. — Contre-mur ou massif monté en avant d'une enceinte pour en augmenter la défense. Dans un harnais, c'est la pièce de cuir posée horizontalement et qui enveloppe la croupe et les flancs du cheval.

1360. — Nº 188. Une très grant fontaine que 12 petis hommes portent sur leurs espaules... ou milieu a un chastel en manière d'une grosse tour à plusieurs tournelles, et siet led. chastel sur une haute mote vert, et sur 3 portes a 3 trompettes, et au bas par dehors lad. mote a braies crenelées, etc. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

V. **1397.** — Lucteurs avoient fait sur les murs et es faulses braies des échafauds couverts de feurre. (Boucicaut, l. I, ch. 32.)

1474. — Pareillement estoit Nuysse notablement tourrée de pierre de grès, puissamment murée de riche fremeté, haulte et espaisse et renforcée de fortes braiesses subtelement composées de pierre et de brique, et en aulcuns lieux toutes de terre. Tournées à deffense par mirable artifice pour reppeller les assaillants. Entre les quelles et lesd. murs y avoit certains fossés assés parfons, et de rechef estoient devant lesd. brayes aultres grants fossés d'extrême profondeur eimés les aulcuns et pleins d'eau à grant largesse. (J. Molinet, t. I, ch. 1, p. 29.)

1565. — Ung harnois de cuir noir faict à 4 pendans, enrichi de fleurons découppez pour servir à mettre entre les pendans, et le poitrail dud. harnois large d'un ampan. Et les faulces brayes larges, aussi faictes à fleurons pour servir à mettre au flanc du cheval,... 60 liv.

Une selle et harnois à patelestes rapportées et faulses braies rompues, vuidées à jour. (*Cpte de l'écurie du roi*, fos 123 vo et 135.)

BRAIES (ROYAUTÉ DES. — Société joyeuse de Laon et des pays voisins.

1410. — Au roy des mauvaises braies, pour un présent et don à lui fait le jour de la feste, de 8 pos de vin prins es hostels de Jehan Fournier et du Haceaume, vin d'Ay à 12 den. par le lot, 16 s.

1440. — Fut présenté à Mr le cardinal des joyeux de Reims et aux compaignons dud. lieu 4 pos de vin de présent de la ville, tenant chacun pot 2 los,... 10 s. 8 d.

1482. — 2 esculs d'or aux compaignons de St Quentin pour leurs peines et salaires d'avoir, durant la feste bourgeoise des 20 jours, venu dud. lieu de St Quentin en la ville de Laon et illec joué plusieurs jeux de personnaiges et y fait plusieurs joyeusetez durant lad. feste.

1496. — A Jehan Leroux, bourgeois demeurant à Laon, roy de la feste des bourgeois et habitans de lad. ville et cité dud. Laon, que l'en a acoustumez faire chacun an à lad. ville au 20e après Noel, la somme de 100 s. p. pour luy aider à paier les menestrez et trompettez.

1541. — 5 bandes de joueurs durant les 20 jours, 13, 15 et 16 janvier, 100 pots à 18 den. le pot, Antoine de Marle roy des braies. (*Extr. des Cptes de Laon.* Mathon, *Arch. des Soc. sav. Hist.*, 11 mai 1860, nº 10.)

BRALERINS. — Fortes pièces de bois de chêne creusées dans leur longueur et faisant dans l'*enfustement* des bouches à feu l'office des flasques. A l'époque de Charles VII les canons sont souvent reliés par des cordes à leurs affûts.

1437. — Pour 3 toises de corde pour lier les bralerins du chariot (de la bombarde). (*Dép. faites à Troyes pour le siège de Montereau*, édit. Boutiot, p. 9.)

BRANC. — Ce mot est usité dans la poésie avec un sens que, malgré l'abondance des citations, il est difficile de préciser. C'est tantôt la lame de l'épée, tantôt l'épée elle-même, forte, tranchante, pendue à l'arçon de la selle, quelquefois l'épée à deux mains ou à lame chargée d'inscriptions, comme il s'en est conservé plusieurs. (Le musée de Saint-Omer en possède une intéressante série.) La variété

même des épithètes appliquées à cette arme devient un obstacle à sa classification.

Suivant le dictionnaire de Ph. Monet (1635) le branc serait un coutelas à l'antique; mais cette définition vague paraît peu conforme aux textes anciens. Il est hors de doute que par branc on entendait, au XIVe siècle du moins, une épée d'un genre spécial, puisque en 1358 l'inventaire de Guillaume de Hainaut mentionne douze épées et deux brancs; mais pour rendre compte d'une distinction qu'il faut admettre, le témoignage d'auteurs du XVIIe siècle me semble tout à fait insuffisant.

V. 1150. Après li a chainte l'espée
Salehadin a demandée
La senefiance del branc.
Sire fet il chou est garant
Contre l'assaut del anemi.
(*L'Ordene de chevalerie*, v. 211.)

XIIe s. — E ont ceint un brant nuefe flambant [*et accinctus erat ense novo*, cap. 21, v. 16]. (*Li secunds livre dis reis*, p. 203.)

V. 1250. Et Plorance et Garbain dont li branc sont [temprés.
... Cascun tint le branc nu dont trence [l'alumele.
... Il tint traite Plorance dont li point fu letrés.
(*Fierabras*, v. 649, 987 et 1274.)

Id. Li queus voit le bauchant devant lui aresté,
Uli doi branc pendoient à l'archon noielé.
(*Id.*, v. 1445.)

Id. Tiercelin tint el poing l'espée
Dont li brans fu bien esmoulu.
(*Rom. du Renart*, t. III, p. 242.)

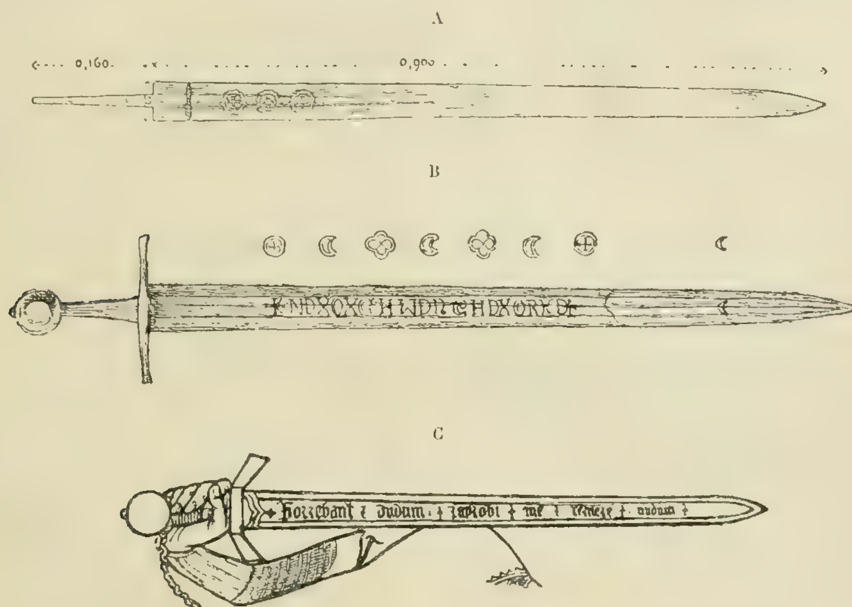
V. 1260. Chescun tint en sa main branc au glesve afilé.
(*Doon de Maience*, v. 4007.)

1358. — 12 épées et 2 brans. (*Inv. de Guillaume de Hainaut.*)

1383. — Que ce pas garderont à l'espée et au branc (*Chron. rimée de Duguesclin*, t. II, v, 16570.)

1456 Item à maistre Ythier marchant
Au quel je me sens très tenu
Laisse mon branc d'acier tranchant.
(Villon, *Petit testament*, XI, p. 11.)

1548. — Et feust le fer d'icelles (flèches) tant grand et



XIIIe s. — A. *Provient de Chypre. App. à* M. le baron de Maricourt.
B. *Fouilles pres Lincoln. Lame damasquinée d'or. Extr. de l'Archœol. Journal*, t. VII, p. 290.
1325. — C. *Dalle tumulaire en bronze à l'hôpital de Ghent* (*Angleterre*).

1180. Lincanors trait le branc qui fu fais à Valence.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 131.)

Id. Puis leur cope les testes o le brant de Pavie.
(*Garin le Loherain*, t. I, p. 60.)

V. 1190. Si il tient l'espée dont bien trenche li brant.
(*Raoul de Cambrai*, 178.)

V. 1190. E il as espiez neielez
E as buens bransz d'acer létrez.
(*Chron. des ducs de Norm.*, t. III, p. 152.)

V. 1200. Il a traite l'espée dont li aciers fu bruns
(*Floovant*, p. 13, v. 391.)

V. 1220. Le vert heaume lacié ceint li brant de color.
(*Gui de Bourgogne*, v. 3526.)

Id. Il a traite l'espée dont li brans fu lestré.
(*Les 4 fils Aymon*, p. 42.)

Id. Cheval et chevalier a parmy tronçonné.
A son branc a .II. mains tel coup ly a donné.
(*Gerard de Roussillon*, p. 170.)

poisant qu'il en persoit brancs d'assier, bouclicrs espois, plastrons asserez. (*Pantagruel*, l. 4, ch. 34.)

V. 1570. Luy secouoit au poing un brand armé de cloux
A la pointe d'acier qui tranchoit des deux [bouts.
(Ronsart, 839.)

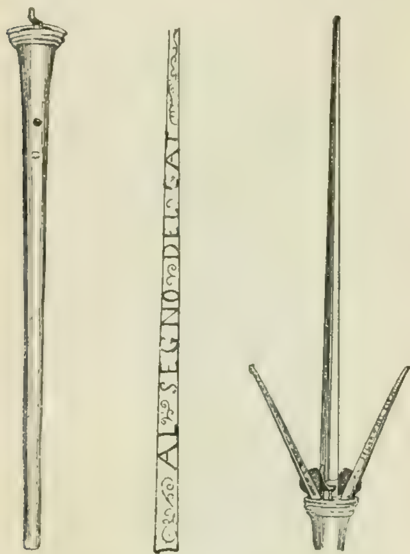
1635. — Branc, brand d'acier. Coutelas à l'antique. (Ph. Monet.)

BRANC. — Sarrau, souquenille.

1410. — Eust vestu un habit nommé branc ou roquet de toile, que femmes portent voulentiers par dessus leur robe. (*Arch. J.J.* 164, pièce 179.)

BRANDESTOC. — En Italie comme en France on appelait ainsi, au commencement du XVIIe siècle, une canne à épée à simple ou à triple dard. Vers 1690, le mot paraît avoir changé d'acception, car la figure

qui accompagne le texte du *Miroir* de Franqueville est un marteau d'armes.



Ep. de Henri IV. — App, à M. W. Riggs.

1620. — 2 breindestocques barbés. — 169 brindestocques. (*Inv. des armes de l'hôtel de Salins.*)

1691. — Le reste des armes sont la pique,... l'esponson, brandestoc. [lat. *cœstus*, allem. *Faustling.*] (Franqueville, *Miroir de l'art*, ch. 139, p. 386.)

BRANLANS. — **1459**. — Ung très bel chanpffrain d'acier bien garny de tres belles plumes d'austrusse faictes de broderie et bien emplies de branlans d'argent, et dessus les destriers 4 très gents paiges vestuz de sa devise, toutes les manches chargées de branlans d'argent, et sur leurs chiefz chascun un très bel chappel de plumes à ses couleurs. (Jean de Saintré, ch. 28, p. 95.)

BRANLE. — Le branle était, comme dans l'exemple ci-joint, une danse de plusieurs personnes se tenant par la main. Ses variétés, qui sont nombreuses, tiraient leurs noms du rythme qui les accompagnait, ou plus souvent du pays d'où elles étaient originaires.

1492. — Et en aissi que tots foro tots arrivats, los menestrics se megrona a tocar una dansa appellada branle de la ressegua. (*Réjouissance à Albi pour la naissance du Dauphin fils de Charles VIII. Bibl. Richel., coll. Doat*, t. IV, f° 229.)

1588. — Les joueurs d'instruments l'ont tous accoustumez à commencer les dances en un festin par un branle double qu'ils appellent branle commun, et en après donnent le branle simple, puis après le branle gay, et à la fin les branles qu'ils appellent branles de Bourgoigne, lesquels aucuns appellent branles de Champaigne.

La suyte de ces quatre sortes de branles est appropriée aux trois différences de personnes qui entrent en une dance. Les anciens dancent gravement les branles doubles et simples; les jeunes mariez dancent les branles gayz, et les plus jeunes comme vous dancent légièrement les branles de Bourgoigne.

...Soulz la même mesure binaire et par les mêmes pas que ... pour le branle double, vous dancerez le branle simple.

...Suyt le branle gay le quel vous dancerez du cousté gauche seullement par deux mesures ternaires, en quatre pas et une pause... Il est appelé gay car, à ce que je voy, l'un des pieds est toujours en l'air.

Après le branle gay les joueurs d'instrumens sonnent le branle de Bourgoigne, lequel se dance de cousté et d'aultre, par les mêmes pas que le branle double, par mesure binaire; mais lad. mesure est plus légière et concitée.

(Suit la description des branles) : du Haut Barrois, branle couppé nommé Cassandre, Pinagay, Charlotte, de la guerre, Aridan, branle de Poictou, d'Escosse, triory de Bretagne, branle de Malte, des lavandières, des pois, des hermites, du chandelier ou de la torche, des sabots, des chevaulx, de la moutarde, de la haye, de l'official. (Thoinot Arbeau, *Orchésographie*, p. 69 à 72.)

1618. — Branle gay, branle double, branle de la touche. (*Ordonn. d'amour*, Ed. Fournier, *Variétés hist. et littér.*, t. II, p. 186.)

BRANT. — La partie tranchante de la carène d'une nef, la proue. Pour l'analogie, voy. BRANC.

1170. Sor li chief de la nef devant,
Ke li marinier apelent brant,
Ont de coivre fet un enfant.
(*Rom. de Rou*, t. II, v. 11592.)

BRAQUEMART. — Epée courte, pesante, à un seul tranchant, le dos généralement droit et le taillant courbé vers la pointe. Tel est le type de cette arme, d'ailleurs assez mal définie.

Elle a quelquefois la rectitude des braquemarts de marine dont nous donnons un exemple, quelquefois une légère courbure avec deux tranchants; l'ensemble des documents anciens la range dans la famille des badelaires, malchus (voy. ces mots) et autres types originaires de l'Orient.

Le braquemart, qui présente souvent beaucoup d'analogie avec le couteau de chasse du XVIe siècle, se distingue du badelaire par sa moindre longueur.



V. 1470. — *Biblioth. Richel., Ms. latin*, n° 873, f° 21.

1386. — Ce batard lache parmi la tête un coup de braquemart si pesant qu'il le pourfendit jusqu'aux dents. (Froissart, l. 3, ch. 36.)

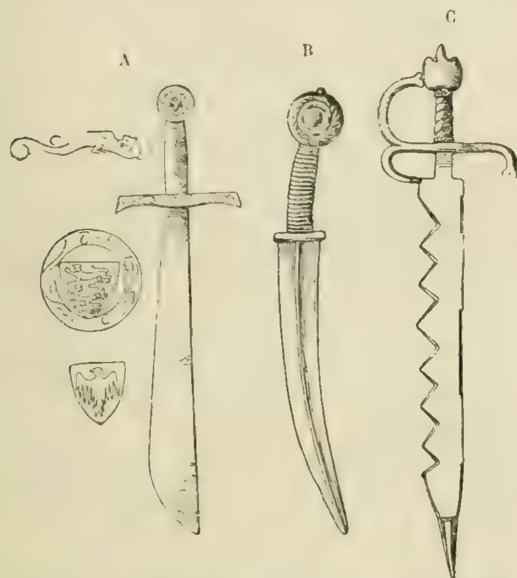
1398. — Led. Ogier aiant pendu un bazelaire ou braquement à sa sainture. (*Arch. J.J.* 153, pièce 222.)

1411. — Un braquemart dont le fourreau est couvert de veloux vermeil, garny d'argent. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 118 v°.)

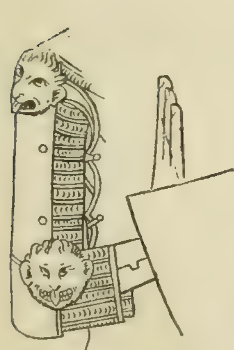
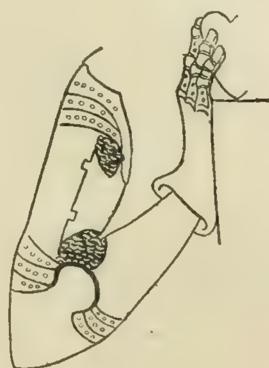
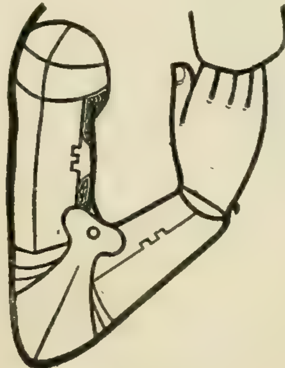
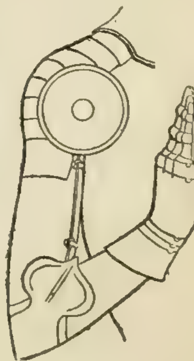
V. **1420.** — Prenant un braquemard de chasse qu'il avoit pendu. (*D. Flores de Grèce*, f° 7 v°.)

1446. — Ung grant coustel d'Alemaigne nommé bracquemart. (*Arch. J.J.* 176, pièce 496.)

1488. — A Jehan Gallant, orfèvre du roy, ung bout de dague mis et assis au bout du fourreau d'un des bracquemars dud. Sgr, ayant le manche blanc et le pommeau rond, 4 l. 17 s. 5 d. (6e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 163.)



V. 1300. — A. *Braquemart offert à l'évêque de Durham, à sa prise de possession. La fusée est en bois, le pommeau et la croisée en bronze. Archæol.*, t. XV, pl. 36. — B. Même ép. — *Plombs historiés de la Seine.* — C. XVIe s. — *Braquemart de marine, app. à* M. W. Riggs.

1325, 1360, 1400 et 1430. — *D'après* Waller.

1503. — Un braquemart (*bracamarte*) qu'on dit avoir appartenu à maestre Alvaro de Luna († 1453) et qui a pour marque 3 petites étoiles. Il a un pommeau long et la moitié est formée par des serpents, le tout travaillé en filigrane blanc et doré, entièrement d'argent. La poignée est en fil d'argent blanc et doré et a une garde d'argent filigrané entourée d'un cercle d'or uni. La gaine est en cuir rouge et la chape longue de 4 doigts est d'argent blanc et doré orné de filigrane avec de petits passants pour attacher les courroies. La chape (?) est en argent du même travail, avec les armes de Luna et a la longueur d'un *terciado*. D'un coté une gaine de couteau en argent du même travail et les deux cotés du fourreau sont ornés de filigrane d'argent blanc, depuis la chape jusqu'à la bouterolle. (*Inv. du trésor de Ségovie.* Davillier, *Rech. s. l'orfèvrerie en Espagne*, p. 143.)

1530. — Tira sond. bracquemart et en férut l'archer qui le tenoit à dextre, luy coupant entièrement les veines jugulaires et artères sphagitides du col... Lors d'un coup lui tranchit la teste... et demoura le crane pendant sur les espaules à la peau du péricrane, en forme de bonnet doctoral, noir par dessus, rouge par dedans. (*Gargantua*, l. I, ch. 44.)

1536. — Il avoit en escharpe une grosse chaisne d'or à la quelle pendoit sur 3 autres un bracquemart qui avoit le fourreau de veloux blanc semé de 2 faits de broderie, et la poignée dud. bracquemart estoit d'un jaspe vert enrichi de petits cercles d'or. (*Monstre du mystere des apôtres*, p. 35.)

1538. — Ici commence un très beau livret contenant la chevaleureuse science des joueurs d'espées, pour apprendre à jouer de l'espée a 2 mains et aultres semblables espées, avec aussi les braquemars et aultres courts cousteaux les quelz l'on use à une main. (*La noble science des joueurs d'espée*, p. 1.)

1549. — Braquemar. Semble qu'il soit composé de ces deux mots grecs βραχυς et μαχαιρα, *id est brevis gladius*, harpe[1], *ensis falcatus*. (*Dict. de Robert Estienne.*)

1566. — It. Que nuls maistres dud. mestier ne acoustreront ou mectront en œuvre allumelles d'espées, dagues, braquemarts, qui ne sont bonne, loyalle, marchande, rompue ne cassée en feuille ne en poignée. (*Stat. des fourbisseurs d'espées à Paris. Arch. Y.* 12. *Reg. des Bann.*, t. VII, f° 117.)

1591. — N° 660. Ung petit bracquemar damasquiné, le fourreau de velours noir, estimé 60 s. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

1600. — Quant au braquemart, je ne trouve pas que ce soit arme ordinaire de chevaliers et croy ceux qui disent que ces courtes espées viennent de Grèce ainsi que le mot le porte *Braki makera* signifiant courte espée. (Cl. Fauchet, *Orig. des armes*, f° 41.)

1611. — A wood-knife, hangar, whineyard. (Cotgrave.)

1627. — *Braquemar.* Spada corta, mezza spada. (Oudin.)

1641. — De près en frappant et perçant le corps... avec des zables, simeterres et braquemars brandis d'un grand effort. (Comenes, *Janua linguarum*, art. 719.)

1650. — A hangar or short crooked sword. Braquemar, malcus, poulemart. (Sherwood, *Dict. angl.-franç.*)

V. **1680.** — Bergaman. Coutelas, espèce d'épée courte, *Bragamardus*. (Du Cange.)

BRASSARD. — Les pièces qui, dans le costume

1. Harpe est donné par Junius (1591) comme synonyme de cimeterre.

militaire de transition, puis dans l'armure de plates, constituent la défense des bras, sont plus connues, dans la langue du moyen âge, sous les noms d'avant-bras, bracelet et garde-bras (voy. ces mots). C'est surtout au XVIe siècle qu'on donne à leur ensemble le nom de brassard. En effet, lorsque, à la fin du XIIIe, la maille commence à disparaître sous les plaques de cuir d'abord, et ensuite de métal, cette révolution ne s'opère que graduellement pendant tout le cours du XIVe siècle, pour arriver, vers le milieu du suivant, à sa dernière perfection. Quelques exemples de ces changements successifs en feront connaître l'histoire.

1272. — Pro factura et pictura 38 parium brachiorum de bokeran, pro uno pare 4 den. Pro eisdem 10 bukerani, pro pecia 5 s. (*Cpte du tournoi de Windsor, Archæologia*, t. VXII, p. 302-10.)

1315. — Pour uns bras d'achier couvrir de brodures, 50 s. (*Cptes de l'hôtel Robert d'Artois. Arch. du Pas de Calais*, A, 342.)

1322. — 3 paribus bracers. — 2 bracers de plate. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1351. — Ordenons... quant au fais des gens d'armes de pié... que l'arbalestrier qui aura bonne arbaleste et fort selon sa force, bon baudré, et sera armé de plates, de crevellière, de gorgerette, d'espée, de coustel et de harnois de bras, de fer et de cuir, aura le jour 3 sols tournois de gaiges. (*Règlem. du roi Jean. Rec. des ordonn.*, t. IV, p. 69.)

1358. — 8 paires de bras de fier à jouster. — Une paire de bras de fier de wière. (*Inv. de Guillaume de Hainaut.*)



V. 1470. — *Au musée de Turin.*

1423. — Pro uno pare de vanbrace et rerebrace in 4 pecis, 3 s. 4 den. (*Cpte de l'exec. de Henry Bowet, Archæol. Journal*, t. XIX, p. 164.)

1562. — Feront lesd. maistres armuriers et heaulmiers toutes sortes de harnoys pour armer l'homme, comme corseletz, corps de cuirasse, haussiers, tassettes, brassarts, gantelets, harnoys de jambes, habillemens de teste, etc... (*Stat. des armuriers heaumiers de Paris, Arch* Y. 11, *Reg. des Bann.*, t. VI, fº 156 vº.)

1591. — A Flormond Germon, maistre armurier demourant à Chartres, 2 brassartz en couleur d'eau... pour la personne de sa majesté, a raison de 6 escus pièce. (3 *Cpte roy. de P. de Labruyere*, fº 13.)

1644. — 6 brassarts de boys propre pour jouer au ballon, que lesd. experts ont dict ne pouvoir estimer. (*Inv. du chât. de Lucé*.)

BRASUE. — Peut-être une ceinture, comme braies qui est la traduction du latin *lumbaria*.

1285. Là veissiez garçons acoure
... Tronçons d'espées recoillir
... Wans de balainne, trumelières,
Brasues, wagnepains et colières.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 3798.)

BRAYE, BRAICEL. — Filet d'oiseleur, espèce de panneau à poches couvertes, qui, malgré une certaine similitude de nom, diffère totalement du brillon (voy. ce mot) ou brail décrit dans le *Roy Modus*. La braye, comme tous les engins du même genre, était fabriquée par les cordiers.

XIIIe s. Aussi com fait li oiseleres
Quant il est bien apers gilleres,
Par son barat les oisiaus prent,
Son braicel couce et estant
Et repout bien c'on ne le voie.
(*D'un hermite qae li dyables cunchia*, ms. fº 196 vº).

1326. — Et que braie à chauce orbe ne queure. (*Charte cit.*, du Cange, vº *Brace*.)

1445. — Art. 10. En façon de brayes ne sera mis que de bon chanvre et fillé par 3 et par 2 fils, c'est à dire que le fil dont on fait la chausse de la braye sera fillé par 2 et le fil à faire l'outre plus de lad. braye sera fillé par 3. (*Stat. des cordiers d'Angers.* Port, *Inv. des arch. d'Angers*, p. 329.)

BREBIS. — V. **1300.** — De la peau avec le poil on fait pelissons, fourrures de robes en yver, et des peaux pelées l'on faict soullers et parchemin. (Pierre des Crescens, l. 9. ch. 76.)

BREHANT. — Les différents appareils de campement sont définis aux mots *Aucube*, *Pavillon*, *Tente* et *Tref*; mais je n'ai pu découvrir quels étaient les caractères distinctifs ou la forme particulière du brehant.

1185. — Sodans i o fait tendre son tref et son brehant.
(*La chanson d'Antioche*, v. 704.)

V. **1250.** Tant i a paveillons et trez,
Aucubes et brehans fermez,
Que couvertes en sont les plaignes.
(*Rom. de Blanchandin*, ms. v. 19152).

BRINGAL. — Peut être un plateau, de l'allemand *bringen*, porter?

1447. — Art. 540. A maistre Ligier, orfèvre à Avignon, pour 6 tasses et un breingal d'or, pesans 24 marcs ou environ, à 7 flor. le m., valfent 168 flor. (Lecoy de Lamarche, *Cptes et mém. du roi René*.)

BRELANT. — La table à jouer aux dés.

XIIIe s. Un berlenc aporte et trois dez
Delez le jougleor s'asist
Tout coiement et se li dist :
Amis fet il veus tu jouer
Rois, quel berlenc por haseter
Et s'ai trois dez qui sont pleniers.
(*Fabl. de S. Pierre et du jougleor.*)

1304. Ribaus qui portent li berlens...
L'un met sur le berlens son gage
Et l'autre met argent encontre.
L'un dit de set, l'autre rencontre
Cil qui gaaignent à eus traient
Et li perdans crient et braient.
(Guill. Guiart.)

1366. — Comme icellui exposant se fust enbatuz à un jeu ou ballent en la ville de Douay. (*Arch. JJ.* 97, pièce 15.)

1381. — Icellui Tassin fu à Creilg où seoit la foire, et là trouva feu Pierre Haunetel, bellengier, qui avoit mis et dréché son bellent pour ceux qui y voudroient jouer et eshatre. (*Ibid.* 119, pièce 188.)

1409. — Plusieurs compaignons jouans aus dez sur une table ou breleng. (*Ibid.* 163, pièce 295.)



V. 1430. — *Extr. d'un ms. italien. App. à l'auteur.*

BRÈS. — Berceau, on trouve *breser* pour bercer.

1580. — Une couvertte de brès, de tafetas jaune avec obrage autour, de cordons noyr avec armoyries. (*Inv. de Magallonne du Port*, p. 119.)

BRÉSIL. — Végétal arborescent, la césalpinie sappan ou brésillet des Indes et l'espèce épineuse qui fournit le bois de Brésil. Ces essences confondues avec le cèdre vermeil et portées en Europe par la voie d'Alexandrie, étaient recherchées pour leur couleur rouge. On les employait à la peinture, aux teintures dites de petit teint, et à la confection de toute sorte de menus objets.

Par suite on a donné le nom de Brésil à la région de l'Amérique méridionale où ces arbres croissent en abondance. L'origine peu connue du nom de cette contrée, avant d'être expliquée en 1710 par Huet, évêque d'Avranches, comme le remarque Laborde, avait été indiquée, dès 1556, par l'encyclopédiste milanais Cardan.

851. — Dans ces isles de Rammi il y a grand nombre d'éléphants, du bois de brésil et des arbres dits chairzan. (*Anc. relation des Indes et de la Chine*, p. 5.)

877. — Parmi ces isles (de la province de Zagape) il y a... celle de Rahmi qui a 800 lieues de tour, où croissent le bois de brésil, le camfre et plusieurs autres choses. (*Abuzeid. Ibid.* p. 75.)

V. **1200.** — [ab Eraclio excerpto]. In azur romano potest misceri album de Apuleia. Item, potest misceri auripigmenti, et est viride croceum. Item, si ponas brisil, erit purpura. (Théophile. édit. anglaise, l. 3, add. p. 416.)

1260. — Li barillier puent faire baris de fuz de tamarie et de brésil, à vendre et achater. (*Livre des métiers d'Et. Boileau*, titre 46.)

1298. — Lambri est un roiaume qe a roi par soi. Il hi a berzi en grant habondance... et de berci voz di qu'il le seminent et quant il est nés en petite verge, il le cavent et le plantent en autre leu. Et iluec le laisent par trois ans et puis les cavent con toutes les rais, et si voz di tout voirrement qe nos en aportames de celle semese à Venese et le seminames sor la terre; si voz di qu'il n'i nasqui noiant; ce avint por leu froit.

... (En l'ile de Ceylan) il ont berzi en grant habondance do meillor dou monde.

... Coilum est un roiaumes qe bien trouve ver Garli, quant l'en se part de Mabar et alés 500 miles ... Or sachiés q'il hi naist le berzi coilomin qe mout est buen. (Marc Pol, ch. 169, 173 et 180.)

1368. — Dicta manubria quæ erant de albo bosco depingi faciebant in colorem bresiaci aut alterius boni ligni... inde vulgariter dicebatur in diversis regionibus, tam in regno quam extra regnum quod dicti pravi cutelli erant de bisis Parisiensibus in illusionem et vituperium dictæ villæ Paris et fabrorum prædictorum. (*Arrest. parlam.*, ap. du Cange, v° *Bisus.*)

1387. — A Thomas Sergent, cousteillier demourant à Paris, pour une paire de cousteaulx à trancher, à manches de brésil, esmaillez aux armes de France, avec le parepain, garniz et engaisgnez, 12 l. 16 s. (19° *Cpt roy. de Guill. Brunel*, f° 75.)

1427. — 6 habis de drap de soye, propices à danser la morisque et iceulz enrichiz d'ouvrage de peaulx de brésil, d'or et d'argent, de lettres sarrazinoises. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 868.)

1468. — Pour 2 livres de bois de brésil à faire roses de Paris pour les mettre en œuvre aux petis blasons desd. naves. (*Ibid.*, 4682.)

1534. — A Jehan de Vymont, trésorier de la marine, pour convertir à partie de la soulde des mariniers et autres mises et despences qu'il a convenu faire au voiage que le capitaine Bizeretz a naguères fait aux ysles et terre du Brésil; aussi pour les frais qu'il conviendra payer de faire apporter du port de Honnefleu en la ville de Paris certain grant nombre de boys dud. Brésil que led. Bizeretz a recouvert es ysles dud. pays et fait charger dedans le navire Saint-Philippe, 1500 liv. t. (*Arch., cart. J.* 191, liasse 962, pièce 193.)

1549. — Pourront lesd. maistres faire taindre les petites sortes de bonnetz et denrées en roulge de brésil, en petit noir et autres sortes de coulleur, parce qu'il est permis en faire à la charge, toutesfois que lesd. bonnets de petite sorte seront bons marqués d'une seulle contremarque de la quelle le pourtraict sera mis en la chambre du parlement du roy. (*Stat. des bonnetiers de Paris, Arch.* Y, reg. 10, f° 103 v°.)

1556. — Entre ces plantes, *brasilium* qu'aucuns appellent *verzinum*, emporte le prix en variété de couleurs.

Une province est appellée *Brasilia* pour cause des forêts qui consistent en cet arbre brasilium. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 8, p. 219 v°.)

1572. — 18 canivets, 18 racloirs enmanchés de brésil, à 6 s. pièce, valent 10 l. 16 s. — 18 poinçons aussi enmanchés de brésil à 3 s. pièce, valent 2 l. 14 s. (Sauval, *Cptes de la prevôté*, t. III, p. 637.)

1578. — Entre les arbres plus célèbres et maintenant connus entre nous (est) le bois de brésil, du quel aussi cette terre a prins son nom, à nostre égard, à cause de la teinture qu'on en fait. (De Lery, *Voy. en la terre du Brésil*, ch. 13, p. 196.)

1661. — N° 2123. — 2 bois de fauteuil de brésil et d'ébeyne à l'antique et taillez, profillez de bois jaulne à compartiments, dont le dossier n'a que 7 poulces de hauteur, 20 liv.

2124. 2 escabeaux de mesme bois et profillez à 8 panz avecq dossiers de pareil bois, à l'antique, ensemble 20 l.

2125. 8 autres escabeaux pareils sans dossiers, ensemble 48 liv. (*Inv. de Mazarin.*)

BRETAGNE. — Les garanties qu'a perdues la fabrication moderne par l'effet d'une liberté sans contrôle, résultaient autrefois de l'active surveillance du travail des corporations. Le public, mauvais juge de la qualité des objets, mais séduit par l'abaissement des prix, a beaucoup perdu, peut-être sans le regretter, à l'abandon d'un régime qui le dispensait d'études techniques spéciales. Les raisons qu'il trouverait aujourd'hui mauvaises étaient bonnes au XVe siècle, et surtout celles que font valoir en 1481 les lormiers de Paris, à propos des médiocres produits de la Bretagne. Voy. SARGE DE BRETAGNE.

— Que nus ne nulle ne mette duvet de Bretaigne avec duvet de France, quar celui de Bretaigne n'est ne bon ne bel, et que nul ne cuede le duvet de Bretaigne que por soy. (*Ordonn. du prévôt J. Poilbant, pour les coustiers.*)

1409. — Ung demi ciel et dossier à la façon de Bretaine, ouvrés à lis. (*Inv. de Guill. de Hainaut*, p. 16.)

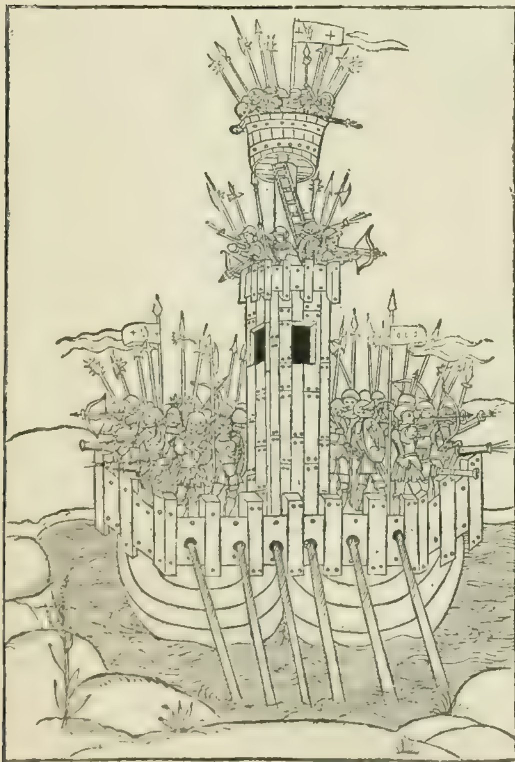
1418. — 5 couvertures de laine de Bretagne à couvrir lit. et une vieille sarge verde. (*Inv. du duc de Brabant.*)

1481. — Les maistres selliers de nostred. ville de Paris... ont toujours esté et sont riches et puissans marchans, car ils acheptent des merciers et autres estrangiers les ouvraiges dud. mestier de lormerie faictz en Bretagne, Flandres et autres lieux, qui sont faulx et mauvais... parce que ung mors est tout le régime d'un cheval, lesquels faux mors iceulx selliers acheptent à vil prix, et après les vendent comme bons et à tel pris qu'ils veullent, au moins aussi cher que les ouvraiges de Paris. (*Ordonn. des rois*, t. XVIII, p. 710.)

BRETANGIS. — **1607**. — Le gouverneur de Mozambique fit charger ses vaisseaux de bretangis... Ce sont certaines toiles de coton teintes en bleu et violet obscur, [exportées en Ethiopie]. (*Voy. de J. Mocquet*, l. 4, p. 258.)

BRETÈCHE. — Ouvrage crenelé et en saillie sur une construction pour la fortifier. C'est quelquefois un château de bois à plusieurs étages, ou une installation provisoire pour l'attaque et la défense des places.

Dans la marine, la nef bretéchée porte au sommet du grand mât une sorte de hune dans laquelle se logeaient un certain nombre d'hommes armés. Dans l'architecture civile, la bretèche n'est souvent qu'un simple *hourt* ou tribune, du haut de laquelle se faisaient les proclamations.



1472. — *D'apres* Valtu..., p. 137.

1170. De cele part el chief del pont,
Par où la gent vienent et vont,
Avoit a cel tens un fossé,
Haut et parfont et réparé;
Sor li fossé ont hérinun,
Et dedens close une maison.
Encore unt bertesches levées
Bien planchiés é kernelées.
(*Rom. de Rou*, part. 2, v. 9444.

1180. Les fossés faire et les murs renforcir
Et les bretèches haucier et eshaudir.
(*Garin le Loherain*, 2e chans.)

XIIIe s. I avoit e bares e lices,
Bretasches, portes couleices
De fer vestues et bien chaucies.
(*Tournoiement d'Antéchrist.*)

1350. — Quand ils perçurent qu'ils avoient le vent pour eux ils se désancrèrent, et estoient 40 grosses nefs tout d'un train, si fortes et si belles que plaisant les faisoit voir et regarder; et avoient amont les mats chateaux breteschés pourvus de cailloux pour jeter, et brigands qui les gardoient. (Froissart, l. I, part. 2, ch. 3.)

1370. — Et quant le desloiaux se vit assis et les bretesches de fust entour le chastel, si eut moult grant paour...

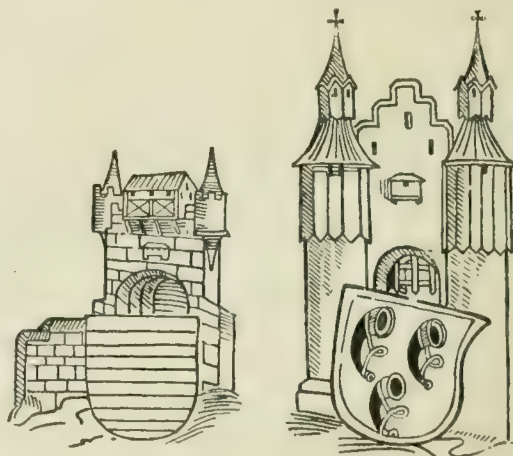
Et ceint et avironna la ville de 5 bretesches bien garnies de bons sergens. (*Chron. de S. Denis*, t. III, p. 219 et 256.)

Et avoient par devant eux mis bretesches qui avoient grans broches de fer et estoient convertes de toile afin qu'on ne les peut apercevoir. (*Id.*, t. V, p. 392.)

1379. — A. Willaume Malebrenque, carpentier, pour avoir fait une noeve bretesque sans comble sur les murs devant le pont de la porte du castel de Buvry et clos d'aisselles. (*Arch. du Pas de Calais*, Extr. J. M. Richard.)

1382. — 4 bretiches mise toute de carpente oud. castel (de la Buissière) de 10 piés ou environ d'esquarrie et de 7 piés de postel, toutes closes d'aisselles, et font salie de 2 piés de dehors des murs. (*Ibid*, A 797 [60].)

1383. Quant Englois ont veu jus cheoir une tour,
A l'autre tour s'en son fui pour le secour;
Barrières y ont fait à force et à vigour.
S'ont sur arbalestriers et maint bon arc à tour.
La tour fu bretechée noblement tout entour.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, v. 9525.)



1492. — *Chronique des Saxons*, fos K 8 et R 3e vo.

1406. — Sera le piliers remassonnés au dessus plus haut et breteschiez comme une tournelle.

Et sera li autres piliers qui est à l'autre costé... haussiés, crennelé et breteschiés ainsi comme dit est de l'autre. (*Devis des trav. au chât. de Beaufort-en-Vallée.*)

1521. — Et si a faict faire proclamations à la bretesque de Saint Omer. (*Relat. de la Conference de Calais*, t. II, p. 533.)

BRETÈLE (ÉCU A. — Panier elissé à claire-voie, la hotte du chiffonnier.

XIIIe s. Ge connais monseignor bégu
Qui porte un escu à bretèles

Et sa lance de .II. ateles [crochets].
(*Les 2 troveors ribauz, Notes de Rutebeuf.*, t. I, p. 338.)

BREUL. — Courroie à laquelle est suspendu le battant d'une cloche. Voy. BRAEL.

1463. — A Kervé Belluat, pour réparer les soffletz des ogres grandes et petites et aussi le breul de la grande cloche, 3 s. 4 den., (*Reg. de la cathédr. de Tréguier. Bull. du Comité de la langue*, t. I, p. 133.)

1515. — Poié à Michel Perrin pour faire un breaulx à la cloche nommée Petit Pierre, 3 s. 4 d. (*Ibid.*, p. 140.)

BREUSSE. — Petite jatte ou tasse.

1530. — Ung meschant chauldron tout pertuisé, une breusse où ils saulçoient, une salière de terre et ung goubelet de Beauvoys. (*Pantagruel*, l. 2, ch. 27.)

1548. — La dixième (nauf) une breusse de odorant agalloche. Vous l'appelez bois d'aloès. (*Id.* l. 4, ch. 1.)

1611. — *Breusse.* A dish, or footlesse cup, or bowle of tinne. (Cotgrave.)

BREVET. — Déclaration en bref.

1531. — Et par dessus led ront est l'ymage du crucifix environné de clervoyes, ou quel a un brevet escript : Du bras St Pierre. (*Inv. de la cathéd. d'Auxerre.*)

BREVET. — Les inventions dont il s'agit ici, sans présenter un grand intérêt, méritent peut-être une place dans l'histoire des industries privilégiées, en dehors de la verrerie, dont les titres sont de date beaucoup plus ancienne.

1612. — 27 décembre (brevet pour 10 ans accordé) à Marye de Bailloy, veufve de feu Sr du Gast, pour trois inventions des plus commodes et utilles au public. 1° Pour fabricquer une orloge à l'ayde d'ung élément qui fera marcher la monstre (les aiguilles du cadran) justement comme marche le soleil sans faillir, sonnera les heures, donnera champs (chants) divers sans y mettre la main de quatre jours.

2° Ung roulleau infiny qui servira tousjours sans le changer comme l'on fait les aultres, jusqu'à ce qu'il soit usé, non seulement à rouller par terre, mais aussy pour descendre et monter les tonneaux de vin et autres choses.

3° Et encore de faire une rappe avec la quelle l'on fera plus en une heure que l'on ne sçaurait faire en huict heures, des meilleures limes dont on use à présent pour raper cuivre ou argent, yvoire, bois et toutes autres choses qui se liment. (*Arch. Y.* 14, *reg. des Bannières*, t. X, f° 117.)

BRICHE. — Ce jeu tranquille de fillettes assises un bâton à la main, ne présente d'analogie ni avec le billard, ni avec le crocket moderne, et les textes connus réclament à son sujet de nouveaux éclaircissements.

1270. Qui jue de moi à la briche.
(Rutebeuf, t. I, p. 209.)

1377. — Jouassent amiablement et paisiblement... à un jeu appellé bicque. (*Arch. JJ.* 110, pièce 322).

1393. — Estoient en la rue avecque leurs voisines, jouans au bric. (*Le Ménagier*, t. I, p. 71.)

1408. — Aucunes bachelettes jouoient d'un jeu appellé la briche, et quant le suppliant et Matthieu Bornel approuchèrent près d'eulx, Andrieu d'Azencourt print hors des mains d'une desd. bachelettes le baston du quel bricher devoit. (*Arch. JJ.* 162, pièce 191.)

1411. — Plusieurs gens qui jouoient au geu de brische en gesant à terre. (*Ibid.* 165, pièce 306.)

1450. — Lesd. filles assises aud. jeu de la bricque. (*Ibid.* 184, pièce 18.)

BRICHET, BRECHET, BRUCHET. — Support, tréteau.

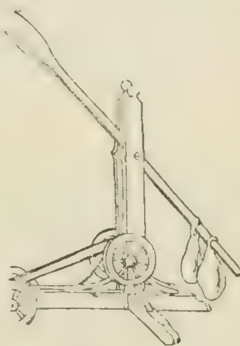
1471. — En la cuisine, 3 grosses tables à hacher viande, chacune sur 2 bruchez.

Une table de cuisine avec ses brechez de 8 piez de long. 2 paires de brechez. — Une grant table de garde robe garnye de brichez. (Godard Faultrier, *Inv. du roi René*, p. 64 à 107.)

BRICOLE. — Machine de guerre à fléau et contrepoids comme le tribuchet avec lequel le confondent les auteurs des XVe et XVIe siècles.

1390. — Sur celle tour avoit une bricole pour traire et jeter grands carreaux. (Froissart, l. 4, ch. 15.)

XVe s. — Balistam majores dixere prisci trabem validam, ita libratam, ut cum pars densior ponderibus attracta descenderet, elevata proceritas sua funiculis quos haberet alligatos, funda saxum maximi ponderis longe emitteret. Eique maxime nunc bricholle est appellatio. (Blondus, *De Roma triumphante*, lib. 3.)



V. 1480. — *Biblioth. Richel. Ms. fr.* n° 87, f° 81.

V. 1560. — Trabuchi, machinæ litholobolæ, ejusdem fere generis sunt et bricolæ vocatæ, quibus avorum nostrorum memoria, vasti molares in hostes jaculabantur. (Hier. Maggi, *Miscell.*, l. 1, c. 1.)

1611. — *Bricole.* A kind of engine wherewith, in old time, they beat downe wals (Cotgrave.)

1635 — Tirer des boulets de pierre avec une bricole ou grande arbalète de campagne. (Ph. Monet.)

BRICOTEAU. — Le jeu des palets.



V. 1300. — *Biblioth. Richel. Ms. allem.* n° 32, f° 339.

1500. — Paris se mettoyt... à tenir le pas qu'on appelle croq madame, on faisoyt parties aux barres, au bricoteau, à la paulme. (Lemaire de Belges, *Illustrat.*, l. 1, p. 23.)

BRIDE. — Les rênes des chevaux avaient dans le harnais ancien un développement qu'elles n'ont conservé que dans l'équipage somptueux de nos pompes funèbres. Ces tissus larges et riches ornés de broderies ou d'émaux étaient même parfois remplacés par des chaînes d'orfèvrerie; mais dans la main du cavalier elles se terminaient par des courroies assez étroites pour en rendre le maniement facile.

1358. — Une bride a un tissut rouge de soye à claus esmailliés, s'a lionchaus ens. (*Inv. de Guillaume de Hainaut.*)

1385. — Pour une bride à jouster (pour le roi), les chevesses et les resnes de soie vermeille, les mors, les salmes, les orilles, tous les clous et les boucles de fin cuivre doré, taillié de haulte taille, de la devise dud. Sgr et tout finement doré, 14 fr.

Pour une bride de cuir noir garnie d'un mors double en bouche et 2 salmes dorez garnies de doubles resnes de cuir de Hongrie, 4 fr. (*Cpt. de l'écurie du roi*, f° 59.)

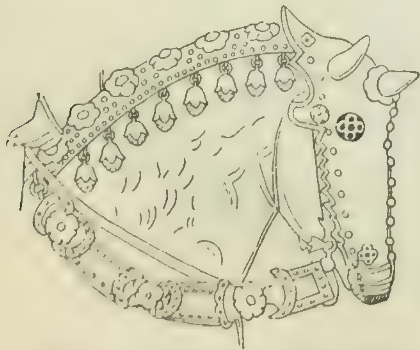


1459. — Benozzo Gozzoli, *L'adoration des mages, au palais Riccardi à Florence.*

1419. — Discreto viro Velo de Roma, aurifici, pro smaltis per eum factis super quibusdam sellis et habenis S.S. Domini nostri Pape. (*Arch. Vatic.*, M. f° 37 v°. E. Muntz. *Les arts à la cour des papes*, t. I, p. 21.)

1450. — Duc. 32 d. c. per uno fornimento di rame smaltato e dorato... per una briglia per lo cavallo grossio de N. S. che la Santita sua chavalcha. (*Ibid.* TS, f° 35, cit. id., p. 172.)

1462. — Tels y en avoit (dans la suite du duc de Bourgogne), leurs houches de velours brodées, et en lieu de



V. 1470. — *Tapisserie du chevalier Bayard. D'après* Jubinal, pl. 2.

grosses resnes de leurs brides, chaisnes d'or. (G. Chastellain.)

BRIDOIR. — Instrument de la longueur d'un petit couteau à papier, dont la lame porte à son extrémité une entaille pour pincer les fils d'une trame.

1491. — Ung bridouer, une tanelle et ung baton pour atacher la soye à l'autre bout.

It. Le mestier de haulte lisse garny de 14 lances et d'un rocq. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 46 v°.)

BRIDURES. — Dans la fabrication des draps, les bridures sont des plissures produites par une trop forte tension des fils de la trame.

1424. — Que lesd. jurez puissent arrester tous les draps que l'en exposera et mettra en vente, où l'en trouvera barres ou bridures ou gratisses. (*Ordonn. des rois*, t. XIII, p. 79.)

BRIES. — Brevets, petites feuilles ou bandelettes de parchemin sur lesquelles étaient écrits ou figurés certains signes relatifs à l'art de sorcellerie.

XIIIe s. — Ne n'ont bries, ne caraudes sor aus, ne fait sort, ne sorcheries, ne art, ne engiens par coi il puist estre aidiés en nule manière, ne son adversaire nuire. (*Usages de la cité d'Amiens*, A. Thierry, *Monum. inéd. du tiers état*, t. I, p. 13.)

BRIÈRE. — Broussaille et particulièrement la bruyère dont on faisait les brosses au XVIe siècle.

1562. Verges de flexible brière.
(G. Corrozet, *Blason de la maison.*)

BRIEVET. — Comme bries, petite pièce d'écriture.

1461. — Chascune des autres portoit par escript son nom sur son espaulle senestre, en un briesvet, qui estoient noms de vertus. (Math. de Coucy, t. II, p. 228.)

BRIGADE. — Crochet à plusieurs dents.

1594. — Pour 2 foisnes, 6 harpons, une douzaine de gaffes, une brigade, 8 crocq à chaudière, 4 paires de croq à pallan, un croq à bolline et 2 grappins de fer avecq leurs chaisnes, 30 l. t. (*Equipage d'un navire*, ms. Dupuy, n° 232, p. 74 v°.)

BRIGAND. — Brigands, routiers, gens de pied, faisant l'office de servans et de pavescheurs, c'est-à-dire armés de la lance et du pavois.

1350. — Pour Guill. Colet archer à cheval 3 autres archers à cheval et 4 brigans à pied. (*Cpte de Barth. du Drac.* ap. du Cange.)

1369. — 1500 autres gens à manière de brigands a tout lances et pavais, qui suivoient l'ost à pied. (Froissart, part 2, l. 1, ch. 295.)

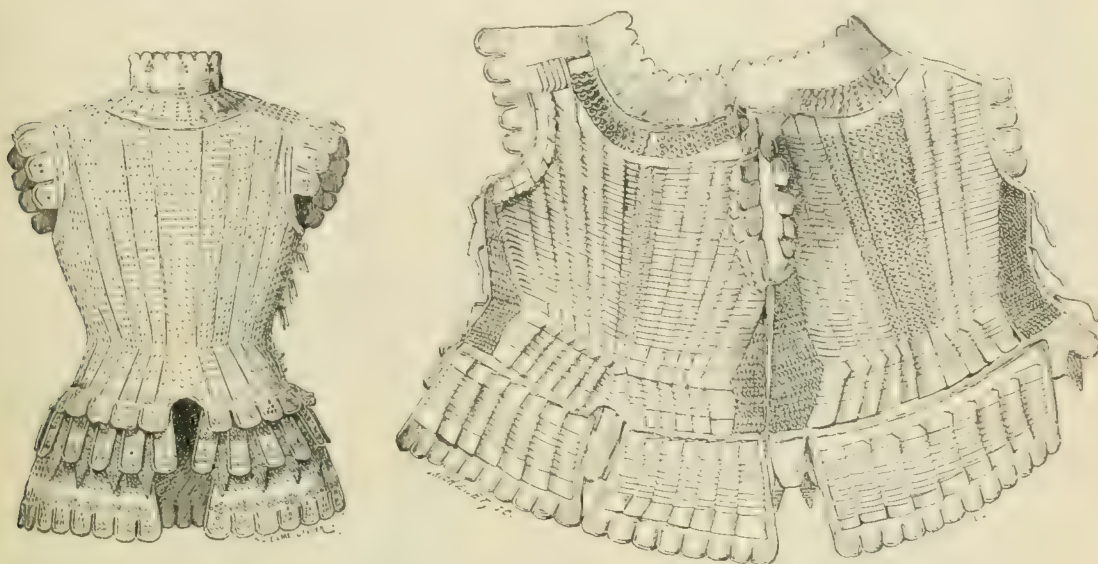
1371. — Et là avoit brigands et gens pavoisés qui portoient grands pics de fer par quoi ils piquerrent tant le mur qu'ils en firent cheoir plus de 40 pieds de large. (Id., ch. 329.)

BRIGANDINE. — Sorte de pourpoint armé formant cuirasse, quelquefois muni de manches et de braconnière. La brigandine en usage pendant tout le XVe siècle était portée dès 1416 par les albalétriers à pied, et resta jusqu'en 1470 (voy. ARCHER) l'arme défensive des compagnies d'ordonnance.

Elle consistait en un tissu d'écailles d'acier rivées, à recouvrement entre deux fortes toiles, sur lequel on mettait à l'extérieur de l'étoffe ou du cuir traversé par la tête des rivets. Les écailles n'étaient jamais apparentes.

Les brigandines étaient dites d'*epreuve* ou de *demi-épreuve*, suivant l'épaisseur des lames, et dans le premier cas poinçonnées à chaud d'une double marque. Suivant les statuts des fourbisseurs d'Angers, le poids de la brigandine d'épreuve était de 26 à 27 livres, et celui des plus légères de 18 à 20 livres, en y comprenant a garniture de cuir qui servait à doubler les lames, et sans doute la maille réservée pour le collet et les dessous de bras.

On donnait encore le nom de brigandines à certaines cuirasses plus légères, puisqu'elles ne pesaient que 10 à 12 livres, à plastron rigide mais percé de trous, comme celles du tournoi du roi René et de l'exemple (A). Ces brigandines, presque toujours recouvertes d'étoffes et munies d'un arrêt pour la lance, servaient dans les joutes, comme nous l'apprend vers 1450 le texte de Merlin de Cordebœuf. Telles étaient sans doute les pièces conservées jadis au château d'Amboise, et dont les parties accessoires étaient seules tuilées d'écailles.



Fin du XVe s. — *Brigandine italienne houssée de velours rouge. Intérieur et extérieur. App. à* M. W. Riggs.

Malgré l'existence des corporations françaises d'armuriers brigandiniers, il est question dans les comptes, d'achats faits à des Milanais. L'Italie avait en réalité quelque peu monopolisé la fabrication de ces pièces du costume militaire. C'est à elle qu'on demande les brigandines de luxe à garnitures dorées : aussi, dans le règlement de l'hôpital de la Trinité à Paris réclame-t-on, en 1545, le concours des maîtres indigènes pour s'affranchir d'un tribut que la France continuait à payer à l'étranger.

1411. — 3 brigandines dont l'une est couverte de veloux vermeil, l'autre de noir et l'autre de cuir. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 118.)

1416. — Arbalétriers à pied armez de bonnes brigandines, salades et arbalestes bien garnies de viretons. (Juvénal des Ursins, ch. 6, p. 333.)

1423. — N° 1071. Une aulne et demie de drap noir... pour faire un demi paletot (pour Ms. le duc de Bourgogne) et mettre dessous ses brigandines en six doubles. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*)

1432. — Et les ai veu (les habitants de Belgrade) porter des brigandines assez belles, de plus menue escaille que nous portons et des garde bras de mesme en façon que on voit en painture du temps de Jule César. (Bertrandon de la Broquière, *Voy. d'outremer, ms. Biblioth. Richel.* 9087, f° 222.)

1443. — Pour unes brigandines argentées, couvertes de satin figuré, à lui (l'amiral), 34 l. 7 s. 6 d. (*Cpte de l'amiral Prégent de Coetivy*, Chartrier de Thouars.)

1447. — A Balsarin de Trez, marchant de Milan, armurier, ... 8 brigandines couvertes de veloux et garnisons dorées à 48 l. 2 s. 6 d. la pièce.

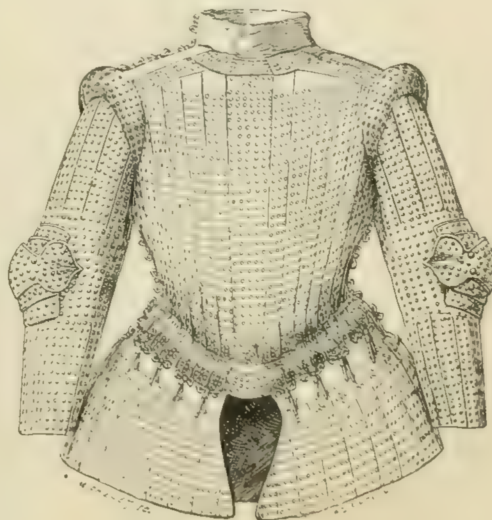
3 brigandines couvertes de satin cramoisy et la garnison argentée, 30 l. 5 s. t.

Une brigandine commune pour archer, 16 l. 10 s. t.

A Pierre Lombaon, escuier capitaine des gens d'armes et de trait la somme de 687 l. 10 s. t pour... 50 brigandines pour aucuns archiers de sa compagnie [pour chaque 13 l. 12 s.]. (*Cptes de Charles VII, Preuves de Mathieu d'Escouchy*, p. 255 et 261.)

1450. — Aud. Balsarin... pour 15 brigandines communes pour archiers... au feur de 13 l. 15 s. t. la pièce... la somme de 206 l. 5 s. t. (*Ibid.*, p. 8.)

V. **1450**. — Ils porteront (les chevaliers) brigandines comme brigandines de jouste, couvertes de telle couleur



Fin du XVe s. — *Brigandine italienne houssée de velours vert.* Ibid.

de drap qu'ilz voudront, soit de drap de soie ou de layne, clouées de clox dorez et gros ou menus... et aura lad. brigandine l'arrest plus court, légier et plus despeschant assez que ne sont ceulz de la jouste. (Merlin de Cordebœuf, *Des chevaliers errans, ms. Biblioth. Richel.*)

Id. — En Brabant, Flandres et Haynault et en ces pays là vers Almaigne... ont une bien légière brigantine dont la poitrine est pertuisée comme cy dessus est devisé. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, édit. Quatrebarbes, t. II, p. 13.)

1453. — Une brigandine couverte de satin violet figuré, 2 l. 5 s. — Autre d° d° noir figuré, 12 l. — Autre couverte de fustaine noire, 8 l. 5 s. — Autre semblable, 8 l. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 161 v°.)

1456. — Vestit icelles brigandines en disant que c'etoit une belle jaquette. (*Arch. J. J.* 183, pièce 149.)

1458. — Une très légière brigantine couverte de futaine ou de cuyr, car la cotte d'armes va dessus, la quelle ne poisera que 10 à 12 livres, dont la poitrine sera toute percée à grans lozanges ou pertuys reons. Et ce pour donner au corps fort travaillé vent et air, et le sourplus bien afeutré pour estre plus doulx et pour la rouille du fer contre la chair. (Ant. de la Sale, *Traité des tournois, ms. Biblioth. Richel.* 1997, f° 25.)

1459. — Frederich de Lune luy envoya douze très belles et grosses arbalestres d'acier et douze brigandines dont les quatre estoient couvertes de veloux plain brochées et garnies d'or. (*J. de Saintré*, p. 129.)

1465. Après icelle entrée parfaite (en 1449)
Le roy armé de brigandines
Et pardessus une jacquette
De beau drap d'or à fleurs d'ermines
Se departit d'icelle ville (Rouen).

(Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 79.)



1486. — *Hallebardier. Danse macabre*, édit. Guyot.

1467. — *Ordonnance sur les mestiers des armeuriers brigandiniers, faiseurs d'espées, haches, guisarmes, voulges, dagues et autres choses touchans habillemens de guerre du royaume de France.* — Seront tenus lesd. armeuriers et brigandiniers de faire harnois blanc et brigandines d'espreuve d'arbaleste à tillolles, ou demie espreuve a tout le moins d'arbaleste à croc ou dart. Et sera l'ouvrage d'espreuve merqué de deux merques et celui de demie épreuve d'une merque. (*Arch.* Y 7, *Reg. des bannieres*, f° 89 v°.)

1467 — (Entrée à Rouen en 1449) 600 archers bien montés, tous avans brigandines et jacquettes dessus de plusieurs et diverses façons, harnois de jambes, espées, dagues et harnois de teste, couverts et tous garnis d'argent. (*Chron. de J. Duclerc*, p. 15.)

1468. — Une brigandine complète garnie de salade, gorgerin, gardebras et harnois de jambes, 14 l. (*Arch. de Bruxelles*, cit Vinkeroy, notes.)

1470 — A Pierre Lambert, orfèvre, la somme de 55 s. t. ... pour avoir fait et gravé 6 poinsons de fer acérez pour marquer les harnois blancs et brigandines qui seroient faiz et délivrez en lad. ville, de la façon que le roy l'avoit ordonné, et pour avoir retaillé et ressué 2 desd. poinsons qui estoient fenduz en marquant les harnois.

A Jehan Harane, orfèvre, pour avoir gravé les armes de la ville en 2 poinssons de fer pour marquer les harnois et brigandines vendues en lad. ville, 30 s. (*Arch. de Tours*, Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 268-9.)

A



V. 1490. — *D'après une estampe aux armes de Lyon. App. à l'auteur.*

1488. — Et pour tant que touche les brigandines, ils seront tenus pareillement faire brigandines, c'est assavoir les plus pesantes de 26 à 27 livres, poix de marc tout au plus, tenant espreuve d'arbaleste à tilloles, et marquées de 2 marques, et les moindres de 18 à 20 livres, tel poix que dessus et d'espreuve d'arbaleste a crocq et trait d'archer, marquées d'une marque. Et seront icelles brigandines d'assier pour tout et aussi toutes garnies de cuir entre les lames et la toille, c'est assavoir en chacune rencontre de lames, et ne pourront faire lesd. brigandines de moindre poix de lame.

It. Il fauldra que lesd. lames soient limées tout à l'entour, à ce que les étoffes durent plus longuement. (*Stat. des armuriers fourbisseurs d'Angers. Ordonn. des rois*, t. XX, p. 156.)

1499. — N° 32. Une brigandine de Tallebot, couverte de veloux noir tout usé.

N° 33. Unes vieilles brigandines longues, couverte d'un viel drap d'or rouge, le haut fait en façon de cuirasse et le bas en lemmes d'assier, et un bord de fade (braconnière) fermé à boucle au costé gauche.

N° 34. Une autre vieille brigandine assise sur veloux noir, vieille usée, le haut du devant en façon de cuirasse et le demourant de lemmes. (*Inv. de l'armurerie du chât. d'Amboise.*)

1501. — Clou à brigandines et armures se fera à la volonte des armuriers et brigandiniers, pourvu qu'il soit bon et légal. (*Ordon. des rois*, t. XXI, p. 289.)

1509. — A Anthoine des Rendin, hauberjonnier du roy... pour ung collet de fine maille d'Alemaigne qu'il a doublé et convert de satin noir, et pour avoir garny une des bri-

gandines du roy de semblable maille, 12 l. t. (*Cpte de l'ecurie du roy*, f° 80.)

1523. — A André de Galles 7 l. 10 s. pour avoir rabillé et mis en point 38 brigandines, fourni de layne, de bocles et de clous, et une salade. (*Arch. de l'art franç.*, 2e sér., t. I, p. 251.)

1537. — Les harquebusiers, archers et arbalestriers seront armez de chemise et manches de maille et de cabassets, ou en défaut de chemises de maille ils auront des pourpoints d'escaille et de bonnes brigantines, jaçoit que cecy sente un peu son temps jadis. (Guill. du Bellay, *Discipline milit.*, f° 24.)



1504. — Tite-Live, *Édit d'Ant. Vérard.*

1545. — On pourroit stipendier, des aumosnes qui se pourroyent par cy après faire aud. hospital, aucuns maistres des mestiers comme ouvriers pour (enseigner ausd. enfans) faire chemises de mailles et brigandines que l'on apporte de pays estrangés. (*Réglem. de l'hospital de la Trinité à Paris.* Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 632.)

1595. — Le tambourin de basque est presque comme un petit crible, réservé qu'il n'y a point de troux au parchemin, et autour de la quasse ou du cercle large de 4 doigts ou plus, il y a sonnettes attachées et des lames ou pieces de cuivre semblables à celles dont on souloit composer les brigandines. (Dinet, *Les hiéroglyphiques*, l. 4, p. 506.)

1606. — Armure de fer dont les brigands estoient armez, faite de lames estroites, qui consent aux courbeures et plieures du corps de l'homme qui en est armé, ce que ne fait le corselet. *Thorax squammis ferreis contextus.* (Nicot.)

BRIGANDINIER. — Armurier, fabricant de brigandines.

1450. — A Balsarin de Trez, armurier (de Milan), la somme de 100 l. t., la quelle led. Sgr (Charles VII) a donnée et ordonnée estre baillée par lui à deux maistres ouvriers de brigandines qui ont levé leurs ouvrouers, l'un à Tours et l'autre à Bourges l'année passée. [La même allocation figure dans le compte du 2 avril 1451.] (*Cptes de Charles VII. Supplém. aux preuves de Mathieu d'Escouchy*, p. 16.)

BRIGANTIN. — Navire à rames d'un tonnage inférieur à la galiote. Sa forme et sa construction le rangent dans l'espèce des galères.

V. **1400**. — Il arriva un petit vaisseau que on nomme brigantin, et estoit vénitien. (Boucicaut, p. 603.)

1614. — Le brigantin est un navire un peu plus petit que la galiote, mais ayant la même forme, à cela près qu'il n'a pas la course si élevée que la galiote. Il est ponté, porte une seule voile qui est la voile de maitre; il a 8 à 16 bans à un seul rameur. Les rames du brigantin sont assez longues et minces, ce qui rend leur maniement facile. Les brigantins sont très rapides, commodes en ce qu'ils occupent peu de place. On les emploie surtout pour la course. Les Turcs s'en servent plus que les chrétiens. (Pantero Pantera, *L'armata reale.*)

BRILLON, BRAIL, BREUIL. — Claquettes disposées comme les branches d'un éventail pour la pipée. L'oiseleur caché dans un buisson prenait, avec le brillon, l'oiseau par les pattes en tirant une cordelette qui en rapprochait les branches.

1300. Et l'apele par douz sonnes,
Mucyé entre les buyssonnes,
Pour li faire à son bruncl venir.
(*Rom. de la Rose, ms. Corsini*, f° 112 v°.)

V. **1300**. — On peult aussi prendre oyseaulx par autres manières comme est au brail à une guvette à quoy l'on prent petits oyseaulx et chascun le scet. (Pierre des Crescens, l. 10, ch. 20.)

1328. — Qui bien veult faire ung brillon (*al :* bret), il faut qu'il soit fait de cuer de chesne, d'un quartier sec, sans neu, et qu'il soit fait au rabot ainsi comme une flesche, un peu plus gros que la verge d'un bougon. Et doit avoir 4 piez de long à pié main ou environ, et doit estre de 2 verges ainsi faictes comme je devise, de quoy la plus grosse sera cavée tout du long et l'autre entrera dedens si justement que le pié du plus petit oysel du monde ne porroit yssir, et quant elles sont l'une dedens l'autre elles sont perciées de velit (*al :* velif) ainsi comme vous povez veoir, et y est mise une bien deliée cordelette qui est de chanvre pignié faicte sur le doit afin qu'elle soit plus forte et plus ounie, et quant on la tire elle faict clorre le brillet, et qui lascheroit la corde, l'oysel sy s'en yroit.
Le baston où le brillet entre doit estre si grosset que on y puisse faire ung pertuis au bout où les deux verges du brillet entreront, et seront les 2 bouz des 2 verges du brillet un peu reversez, celles qui entreront ou pertuis du baston affin que le brillet se puisse tenir ung peu ouvert. Et quant il est bouté parmi la loge des 2 verges du brillet, doivent estre tenus du plat et non pas l'un sur l'autre. (*Modus et Racio*, f° 131.)



XIVe s. — *D'apres un ms. du Roy Modus.* Biblioth. Richel.

1338. — Un corset pour Mds. brodé emmy la poitrine, c'est assavoir un buisson enlevé de fines perles et toutes les fueilles d'or trait à un point, et derrière led. buisson a un chevalier qui tient un breuil d'argent à prendre oyseaulx. (*Cptes du connétable d'Eu*, f° 3 v°.)

1635. — Brulet. Deux bastons dont l'un s'anchasse dans l'autre et arreste par le pied l'oyseau amusé à l'appast. (Ph. Monet.)

BRINCQUINE, BRICQUINE. — Diminutif de *briche* et *brique*. Fragment, pièce détachée ou dépareillée, ce qui, dans la rédaction des riches inventaires, est souvent appelé fretin.

1558. — Pluissieurs brincquines (*al :* bricquines) faictes d'or, que sont pièces venans de feue Madame Marguerite, servant à cabinetz, assavoir 12 pièces tant flaccons, potz, barilz, bouteilles, esguières que aultres, tous en ouvraige esmaillez, pes. lesd. pièces ensamble, 7 o. 9 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 37.)

BROC. — Pot à large collet, à peu près tel au moyen âge que nous le connaissons aujourd'hui. L'article 1346 de l'inventaire de Charles V correspond aux brocs de la tonnellerie moderne, et le rébus

servant de marque au libraire le Brodeux (brocs 2) ne laisse aucun doute sur la forme de ce vase à l'époque de François Ier.



1525. — *Marque de P. Le Brodeux, libraire a Paris.*

1380. — N° 1334. Un pot d'argent doré appellé brocq à carres dosses (têtes d'ours) et à une mitre esmaillié des armes de France et d'Evreux, pes. 5 m. 1 o.

N° 1346. Un pot à manière de brocq, à moutarde, à douves et à cerceaux d'argent doré, pes. 17 m. 15 est.

N° 2813. 2 petiz broz d'argent dorez non pesez parce qu'ils sont pleins d'eaue roze. (*Inv. de Charles V.*)

1396. — Un grant pot d'argent blanc faict en manière de broch. (*Inv. du duc d'Orléans*, f° 33 v°.)

V. **1400.** — 2 brocs d'or. Un broc d'argent doré et esmaillé. 2 aultres petiz brocs d'argent dorez. (*Inv. royal alphabétique.*)

1508. — 2 brocz pesans ensemble 18 m. 4 o. 3 grs. (*Inv. de l'archevêché de Rouen*, p. 504.)

Un broc de 2 pots (d'étain en la cuisine). 2 grans brocz, un autre broc de pot et demi. (*Ibid.*, p. 506.)



XVIe s. — *Étain provenant de la Seine. App. à l'auteur.*

1556. — Cette quantité de matières aromatiques doit estre mise dedans un vaisseau de 10 brocs, et le broc peut contenir 36 pintes. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 13, p. 339.)

1680. — On a chez les grands des brocs d'argent où on met du vin ou de l'eau quand on en doit servir quantité sur les tables.

Broc, en la plus part des endroits de France, est une mesure de 2 pintes, ce qu'on appelle à Paris la quarte et ailleurs le pot. (Furetière.)

BROCART. — Ce terme n'appartient pas à la langue du moyen âge, parce que les brocarts, classés parmi les draps d'or, étant presque tous jusqu'au XIVe siècle de provenance orientale, avaient leurs noms particuliers, que l'on trouvera réunis aux tables de ce Glossaire.

Le brocart est proprement un drap figuré riche, travaillé à la damasquine, dans lequel les fils métalliques associés au tissu de la soie forment indifféremment le fond ou le sujet. Les plus précieux étaient des étoffes faites d'or et d'argent filés. Venaient ensuite les velours, les satins et taffetas brochés d'or ou d'argent.

943. — Sabour (Sapor Ier, 241-271) envahit la Mésopotamie Amud et d'autres provinces de l'empire grec ; il transporta une partie de leur population dans le pays de Sous, de Touchter et différentes villes de l'Ahwaz. Ces étrangers s'établirent et se marièrent dans cette contrée, et c'est de cette époque que date la fabrication du brocart touchteri, et d'autres qualités de soieries à Touchter, de la filoselle à Sous, des voiles et des tapis à Macibin et à Memont. Avant Sabour, les princes sassamides et plusieurs rois perses de la première époque, habitaient Taïsoun (Ctésiphon) ville de l'Irak à l'ouest de Medain. Sabour fixa sa résidence à l'orient de Medain, et batit le palais, qui est encore nommé aujourd'hui Eiwân-Kesra. Cet édifice fut terminé par Eberwiz, fils d'Hormuz. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. II, p. 186.)

1153. — Damas est une ville récente... On y fabrique beaucoup d'étoffes de soie, de bourre de soie et notamment des brocards d'un prix très élevé et d'une perfection de travail inimitable. Il s'en fait une exportation considérable dans les contrées voisines et dans les pays lointains...

C'est à Coreoub qu'on fabrique les riches brocards nommés Kharadi, d'une beauté tellement rare qu'on en trouve peu de pareils dans tout l'univers...

Almeria était une ville musulmane à l'époque des Moravides (758 à 1038) elle était alors industrieuse; on y comptait 800 métiers à tisser la soie; on y fabriquait des manteaux précieux, des brocards... et divers autres tissus de soie. (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 353, 384, et t. II, p. 43.)

1618. — Une chapelle de brocato d'or et argent, parsemée de fleurs de lys d'or. (*Inv. de S. Louis des Français*, 40.)

1635. — Brocat, brocatel. — Drap de soie broché; autre tissu de trame ou étain d'or, drap d'or broché, antretissu de soie. *Attalicum textile... vestis serica aureæ tramæ.* (Ph. Monet.)

1666. — 2 pièces de tapisserie de brocquart de Venise. (*Inv. du chât. de Fougères.*)

1690. — Originairement... c'est une estoffe tissue toute d'or, tant en chaisne qu'en treme, ou d'argent, ou des deux ensemble.

Après on l'a estendue aux estoffes où il y avoit quelques porfilures de soye pour relever et donner de l'ombrage aux fleurs d'or dont elles estoient enrichies. Et enfin on a donné ce nom aux estoffes de soye, soit de satin, soit de gros de Naples ou de Tours, ou de taffetas ouvragés de fleurs et d'arabesques, qui les ont rendues riches et précieuses comme le vrai brocat. (Furetière.)

BROCATELLE. — Littéralement, brocart à petits dessins ; mais le sens le plus conforme aux documents anciens en fait un damas de soie, de fil, de coton ou de laine, ou un tissu diversement mélangé de ces matières, sans or ni argent.

1563 — Pour une pièche de brocadel figuré de soy jaulne et violet, contenant 33 aulnes, au pris de 45 patars l'aulne, pour faire 2 chappes avecq une casule et 2 turnicques, 148 l. 19 s. (*Cptes de la fabrique de S. Amé de Douai.*)

1583. — 32 aulnes brocadel d'or et d'argent, pour servir à doubler 5 des manches à l'Egiptienne (pour la mascarade du roi), à 2 esc. 30 s. l'aulne.

6 aulnes brocadel vert et or, à 2 l. 30 s. l'aulne. (*Cpte de l'argenterie*, fos 399 et 401.)

1612. — Une chezuble et 2 dalmaticques... et fault noter que les orfraiz de lad. chezuble ont esté pris et tirés d'une aultre chezuble de brocadelle qui avoit cy davant esté achaptée par led. chappitre pour la somme de 170 l.

Plus une aultre chezuble qui a esté faicte de lad. brocadelle blanche et verte, dans la quelle a esté mis ung croyson de vellours bleuf.

It. Une aultre chappe de brocadelle de coulleur jaulne changeant, ayant les orfraiz faictz à personnages. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 287-8.)

1618. — Une chapelle de broquatelle d'or et de soye rouge et jaune, travaillé à la damasquine...

It. 22 pièces de damasquin *sive* broquatelle de soyes, le fond bleu parsemé de fleurs de lys. (*Inv. de S. Louis des Français*, p. 44 et 94.)

1633. — Une chasuble de brocatel d'or, avecq son estolle et manipulle. (*Inv. de S. André de Bordeaux*, p. 381.)

1648. — Dans le milieu (de l'autel de l'égl. S. Sulpice) le S. Sacrement estoit exposé sous une couronne fermée, enrichie de pierres précieuses et le fond de cette voute estoit garny de brocatel. (*Cérémonial françois*, t. II, p. 985.)

1680. — Étofe de fil et de laine qui se fait en Flandre, dont on fait des housses de lit, dont on couvre des chaises et tapisse des cabinets.

On appelle aussi cette étofe, étofe de la porte de Paris, mais les marchands l'appellent mezelines. Il y a diverses manières de brocatelles : ainsi on dit brocatelle à fleurs, brocatelle à petits carreaux. (Richelet.)

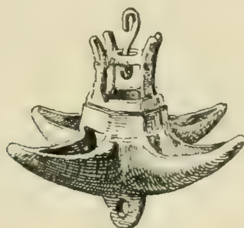
1690. — Brocatelle. Petite estoffe faite de cotton ou de grosse soye, à l'imitation du brocat. Il y en a aussi de toute soye et de toute laine. (Furetière.)

BROCE, BROSSE. — Broussaille.

1250. Ez vos poignant parmi les broces
Ysengrin qui s'enbat as noces.
(*Rom. du Renart*, t. I, p. 23.)

1390. — Et se ont une brosse de bois et ne scevent combien elle contient. (*Dénombr. du baill. de Constentein*, Arch. P. 304, f° 31 v°.)

BROCERON, BROCHERON. — Tuyau, robinet, bec d'une lampe ou d'un vase, et le vase lui-même, lorsqu'il est muni d'un bec comme un pot lavoir ou une fontaine.



XVe s. — *Bronze app. à l'auteur.*

1302 — Un brocheron d'argent à yaue, pes. 3 1/2 m., ly marc prisié 110 s., vaut 19 l. 5 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)



XVe s. - *Lampadaire dans l'église de S. Lothain (Jura).*

1372. — 3 pots d'argent à brosseron, à mettre sausse. (*Exéc. du test. de Jeanne d'Evreux*, p. 141.)

1377. — Ung godet d'argent a couvercle et à brocheron. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*)

1397. — En la quelle court estoit lors le supphant qui lavoit ses mains à un lavoir ou brosseron. (*Arch. J J.* 152, pièce 215.)

1399. — Et eut celui jour et autre après 9 brocherons de fontaines, en cap (à Londres) courans par plusieurs conduits jettans vin blanc et vermeil. (Froissart, l. 4, ch. 78.)

1474 — Une lumière de cuivre, grande, à 12 brocherons pour mettre de l'uille pour ardoir devant l'ymaige de Notre-Dame. (*Cpte de la chap. de N. D. de la Salvation à Compiègne. Biblioth. Richel. ms.* 8588, f° 24.)

BROCHE. — Aiguille ou poinçon de forme allongée à divers usages. Les broches d'une guitare sont les chevilles.

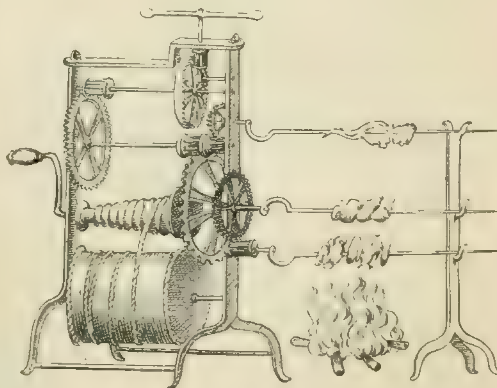
1352. — Sollers ouvrez de brodeur... et tout fait à la broche, d'or de Chypre. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 139.)

1373. — Une guitare à une teste d'agnelot, dont les broches sont d'argent à façon de seraine et bordée d'argent tout autour, esmaillée de France, à un estuy de cuir fermant à clef. (*Inv. des livres de Charles V. Biblioth. prototyp.*, p. 58.)

1416. — N° 326. Une broche de cristal garny d'or, pour menger des frezes, en la quelle a 5 perles, 10 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1443. — N° 10. Unam broquetam de corello ornatam de argento super deaurato. — It. Aliam broquetam de cristallo etiam munitam de argento super deaurato. (*Inv. de A. Nicolai, archev. d'Aix.*)

BROCHE à rotir. — Il ne semble pas que la broche du moyen âge ait mis à contribution les ressources de la mécanique; les soins de la ménagère ou l'aide d'un galopin de cuisine suffisaient alors à la bonne cuisson des viandes. Mais au XVIe siècle, outre le raffinement que constate l'usage des bois de senteur, on voit paraître une machine à rouages qui est à peu près le tournebroche moderne, et dont le cuisinier du pape Pie V nous a transmis le modèle.



1570. — *D'après* Bart. Scappi, pl. 19 bis.

1379. — 2 veruta ferrea cum pedibus. (*Inv. cit.* du Cange.)

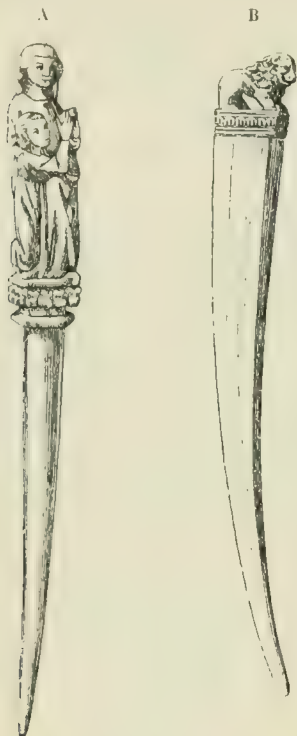
1379. — N° 1858. Une broche à rostir et un sergent (support) d'argent et un instrument à rostir fourmage, aux armes de Monsr le dalphin, pes. 29 m. 3 o. d'argent blanc. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — A Jehan de Richemont, chauderonnier, pour

2 broches de fer à roustir alloetes, à 5 s. p. la pièce. (*Hôtel de la reine, 27e Cpte de Jean Leperdrier*, f° 34.)

1556. — Une broche faicte de bois de genèvre donne bonne senteur à la chair qui est rotie et plusieurs usent des broches faictes de bois pour celles de fer. (Cardan, *Subtiles invent.*, l. 13, p. 337.)

BROCHE, BROCHETTE à cheveux. — La broche de toilette servant, comme l'indique son nom latin, à diviser les cheveux, était fournie par les *pigniers* avec le peigne et le rasoir. C'est un poinçon d'ivoire d'une forme conique, droit ou légèrement courbe, et



XIVe s. — A. *Broche d'ivoire, app. a Mme* Jubinal. B. *Autre app. à l'auteur.*

presque toujours surmonté d'un motif de sculpture. Voici deux spécimens de ces gracieux objets, que l'on a longtemps pris pour des styles à écrire. Voy. Gravoiere.

1319. — Pour 2 pingnes, 2 miroirs et 2 broquettes.. achetés à Jaquet, le barbier. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 5305.)

1387. — A Jehan de Coilly, pignier demourant à Paris, pour un estuy de cuir bouilly, poinsonné et armoié aux armes de la royne, pendens à 2 gros laz de soye, garny de 3 pignes, un mirouer et d'une broche, pour pigner le chief de lad. dame. (*Cptes roy.*, cit. Laborde, *Glossaire.*)

1404. — A Richard des Grès, pingnier, pour un pingne, un miroir et une broche, tout d'yvoire. (*Cpte d'hôtel de Charles VI.* Monteil, XIVe s., épit., 82, note 195.)

1433. — A Philippe Daniel, pignier et tabletier demourant à Paris, pour une pignière garnie de 2 pignes, 2 brochettes et un mirouer d'ivoire, 2 rasoirs garnis d'argent et armoyés aux armes de M. S., 15 fr. (*Les ducs de Bourg.*, 1141.)

1489. — *Discernibulum*. Brochette à diviser cheveulx. (*Catholicon parvum.*)

BROCHIERO. — Rondelle de poing, d'un diamètre moyen de 30 à 36 centimètres, usitée en France au XVe siècle, comme le prouvent les deux exemples donnés p. 153 à l'article Bibelotier, et au XVIe en Italie, où elle servait pour l'escrime. Le texte explicatif de Grassi en indique suffisamment l'emploi.

1570. — Essendo il brochiero un' arma molto commoda et molto usata, tratteremo di lui...



1570. — Giac. di Grassi, *Ragione di adoprar l'arme*, p. 59. *Diam.* 33c.

Per esser la forma del brochiero rotonda et piccola et dovendo ella esser scudo et muraglia di tutto il corpo che







V. 1520. — AA *Brochiero à fond de serge rouge. L'armature en fer, la doublure et les enarmes en cuir. Diam.* 0m36. *App. à l'auteur.* — B. Même ép. — *Plombs historiés de la Seine.*

e molto · piu grande, e da vedere come ella possi far questo effetto...

Vi si richiede oltre a cio in torno nell' estremità un cerchietto forte di ferro ben inchiodato et rilevato dal brochiero tanto che possi tra quel cerchio et il brochiero entrar la spada, e rumperli un pezzo di punta... bisogno sarebbe anco utile molto nel brochiero che in mezzo havessi una punta acuta per poter con essa ferir l'inimico, quando ne venisse occasione. (Giacomo di Grassi, p. 59 à 61.)

Per difera delle punte non e molto sicuro... pero sara ciascuno avertito di ferir nel brochiero o di punta o di taglio di traverso. (*Id.*, p. 129.)

BROCHIN. — Les parties brochées d'une étoffe.

1465. OBSEQUES DE CHARLES VII (1461).
La pouelle estoit d'un fin drap d'or
Qu'on n'eust sceu de milleur requerre
Et le brochin tout fait à or.
(Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 170.)

BRODEQUIN. — Parmi les chaussures de toute sorte usitées jusqu'au XVIe siècle, il est rarement question du brodequin. Si l'objet a existé avant Louis XI ou Charles VIII, c'est seulement alors qu'on rencontre le nom. Dans le costume civil il paraît s'appliquer à un petit soulier ou à un chausson porté dans les bottes. Rabelais appelle *brodequin* une botte fauve, mais probablement courte, puisque Robert Estienne, à la même époque, en fait une chaussure à mi-jambe adoptée par les veneurs.

Les brodequins des évêques sont des bas et non des sandales. Depuis le IXe siècle, ils font partie de leurs insignes liturgiques pour la célébration de la messe pontificale. Au XIIIe siècle ils couvrent la jambe jusqu'au genou, ce qui est conforme aux dimensions des brodequins que conservent l'église de Délémont et le musée de Cluny.

L'instrument de torture appelé *brodequin*, suffisamment décrit dans le texte de Richelet, rend tout commentaire inutile.

1468. — Le comte de Lodesmes passa la rivière en un basteau dont la voile estoit de drap d'or, et avoit des brodequins fort chargés de pierreries. (Comines, p. 48.)

1480. — Sur iceux chevaux avoit deux pages vestus de robes de velours bleu et estoyent houssez de petits brodequins jaunes sans esperons. (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. 2, p. 534.)

1483. — A Martin Dacy, peletier et faiseur de robes, pour avoir fourré ungs brodequins pour lad. dame (la reine), 10 s. t. (*Argenterie de la reine, Cpte de P. Burdelot*, f° 60.)

1488. — Pour une paire de brodequins de cordouen noir (pour le roi), pour servir à mectre dedans les bottes et houseaulx, 25 s. t...

Pour une paire de brodequins de cuir jaune de Catheloigne pour servir à mectre dedans les bottes et houzeaulx, 40 s. t.

4 paires de petis soulliers de cordouen soc (? *P. e.* sor) à mettre dedans les houseaulx, au feur de 4 s. 2 d. t. la paire. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fos 301 v° et 302.)

1530. — Et parce que c'estoit en temps serain et bien attrempé, son père luy feit faire des bottes faulves. Babin les nomme brodequins. (*Gargantua*, liv. I, ch. 16.)

1533. — Les brodequins pour donner la question furent faits aux dépens du roy. (Sauval, *Cptes de la prévôté*, t. III, p. 616.)

1539. — *Cothurnus*. Brodequins à veneur, qui empoignent le gras de la jambe. (Robert Estienne.)

1567. Devant mon lit saint François j'avisay...
Tenant en main une robbe sacrée,
Un grand manteau, un glaive desguisé,
Des brodequins à gueule fenestrée.
(Florent Chrétien, *Songe de Buchanan*, *Rec. des poëtes franç.*, t. V, p. 187.)

1571. — Parementz servans aux ordinations des évesques. — Une paire de brodequins de taffetas verd blaphart, chargez de grand rondeaulx ou millieu des quelz y a des léopards, garniz de souliers.

Une paire de brodequins de toille d'or figurée en petits rondeaulx, et y a des léopards dedans, doublé de taffetaz verd, garnye de souliers.

Une autre paire de veloux cramoisy, chargés d'estoilles d'or, garnies de souliers de mesmes, lesd. brodequins fort usés.

Une autre paire de brodequins de toille de Levant, rayée de blanc, noir et rouge, garnie de souliers de mesmes.

Une paire de souliers de taffetas violet, chargés de rondeaux d'or dedans les quelz sont aigles et lions. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 13.)

1584. — *Le chapitre précédent, transcrit dans l'inventaire de* 1577, *f°* 17 v°, *a ete barre en* 1584, *et accompagne de cette note marginale :* « Nihil, parce que cela a esté converty en autres usages. »

1680. — Brodequins. — Sorte de supplice qui consiste en 4 ais forts et épais qu'on serre avec de bonnes cordes; on met 2 de ces ais entre les jambes du criminel, et les 2 autres ais se mettent l'un d'un costé d'une jambe et l'autre de l'autre. Ensuite, venant à serrer ces cordes, elles pressent les jambes contre les ais, et, faisant craquer les os du criminel, elles lui causent une douleur très sensible. (Richelet.)

BRODERIE. — L'intéressante histoire de la broderie pendant la période du moyen âge et de la Renaissance est intimement liée à celle de la peinture, mais elle dépasse les bornes de mon travail, et je dois me contenter de quelques explications techniques relatives aux documents réunis dans cet article ou disséminés dans ce Glossaire. Voy. BRODEUR.

BRODERIE D'ANGLETERRE. — Ouvrage de perles appelé dans les textes latins *opus anglicanum*. Il était usité en Italie dès 1250, et jusqu'au XVIe siècle. il est associé à la soie pour la broderie des tissus et la confection des plus riches orfrois. Voy. ANGLETERRE.

1295. — Unum pluviale anglicanum cum campo toto de auro filato et cum multis imaginibus sanctorum et figuris avium et bestiarum, cum frixis ad perlas et cum 4 bottonibus parvis. (*Thesaur. Sedis apostol.*, f° 96.)

1322. — Stephano de Atrio, esmaillyatori, pro 5 capuciis broudatis cum pellis de opere Anglie, pro regina... 240 l. (*Cptes roy.* Laborde, *Gloss.*, v° *Esmailleur.*)

1379. — N° 1037. Une chappe à ymages sur champ d'or, l'orfroiz et la brodeure à perles à 4 gros boutons de perles.

N° 1038. Une autre chappe à prélat brodée sur or, à ymages de point d'Angleterre, et le donna au roy maistre Nicole de Vaires, évesque de Chalons. (*Inv. de Charles V.*)

1420. — N° 4097. Une chappe de brodeure d'or, façon d'Engleterre, à plusieurs histoires N. D. et anges et autres ymages estans en laçeures escriptes, garnie d'un orfroiz d'icelle façon fait à apostres, des quelles les manteaulx sont tous couvers de perles et leurs diadesmes (nimbes) pourphilez de perles, estans en manière de tabernacles faiz de 2 arbres dont les tiges sont couvertes de perles, et à lad. chappe y a une bille des armes M.S., garnie de perles. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1547. — N° 1. Un piviale ricamato di perle et granatelli, figurato col suo cappucio del medesimo, dove sono le figure del Assomptione della Madonna col 4 angioli e con un fiocco d'oro et raccamo di perle e granate, nel qual piviale e cappuccio mancano delle pietre e di molte perle. — ... E tutti questi paramenti sono con l'armi et impresa del re di Portogallo, fodrate di taffetà verde. (*Inv. de Paul III.*)

1626. — 2 paremens de veloux cramoisy, chargés de broderie d'Angleterre. A celui d'en hault est brodée la descente de la croix. — Donné par feu M. le cardinal de Gondy [v. 1583]. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 27.)

1741. — 3 chappes vieilles de drap d'or façon d'Engleterre, dont l'une avec offroits brodés en image et les 2 à fond verd cordonné. (*Inv. de Saint Amé de Douai.*)

BRODERIE BILLETÉE. — Enlevée par losanges ou

en forme de billettes. Cette façon de broderie en fils d'or est fréquente dans les orfrois du XV[e] siècle, où elle accompagne les motifs d'architecture.

BRODERIE DE BOUTURE OU DE COLOGNE. — Travail à plat, nuancé, à points enchevêtrés et de même longueur.

BRODERIE DE CHIO. — **1648.** — Il y a (à Chio) 3 couvents de religieuses grecques qu'on nomme Calogries, les quelles ne sont point reserrées et vont seules par toute la ville... Ces filles travaillent fort bien en bourses et ceintures de soye, qui est une des raretés de cette isle aussi bien que les damittes de soye et de coton et les belles couvertes piquées qui s'y font mieux qu'en autre part du monde. (*Voy. de Monconys*, t. I, p. 439.)

BRODERIE DE CHYPRE. — Broderie de couleur, à double face, sur soie ou sur linge dit *limogé*.

1295. — Unum pluviale de exameto rubeo, brodatum de opere Ciprensi cum rotis in quibus sunt grifones et aquilas cum 2 capitibus et 2 aves respicientes quemdam florem. (*Thesaur. sedis apost.*, f° 97.)

1485. — N° 187. It. Alia pala de tela alba limogiata in extremitatibus cum certo opere facto cum accu more Cippry. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie.*)

BRODERIE COLLÉE. — Application sans couture.

1420. — Une chappe de drap de damas blanc, semée d'anges de broderie d'or, jouans de plusieurs instrumens, assis seulement à cole sur lad. chape. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

BRODERIE DE CORDELIÈRE. — Cordelière, cordonnet, ganse ou soutache, formant des dessins sur l'étoffe. L'évangéliaire du XI[e] siècle, provenant de Saint-Denis et catalogué D, n° 1, au musée du Louvre, présente un spécimen de ce genre d'ouvrage.

1603. — 3 rideaulx et une bonne grâce de damaz noir, chamarrez de broderies en cordelière.

Une chaise toute garnye de velourz noir, chamarrée en broderie de cordelière. (*Inv. de Louise de Lorraine.*)

V. **1620.** — N° 33. Une chappe de damas rouge, tout le ramage formé d'un cordonnet d'or de Milan. Les orfrois d'or violet brodé de feuillage d'étoffe d'or et d'argent avec des ronds remplis de figures, et sur le chaperon un saint évêque ayant un chanoine à ses pieds, et au bas du chaperon un écusson d'or de 3 pièces, à chef de gueule à 3 étoiles d'or, à la face de sable et en pointe d'or à 3 poissons de sinople. (*Inv. du vestiaire de N. D. de Chartres.*)

BRODERIE COUCHÉE. — Or et argent cousus sur soie, au métier, à points comptés sur la toile servant de fond.

BRODERIE DE DALMATIE. — Voy. BRODERIE DE GRÈCE.

1457. — 2 toballie simul sute... de serico et de auro, laborate in Dalmacia et parve cum rosis et aliquibus animalibus, val. 5 duc.

2 alie toballie de serico laborate in Dalmacia... una est laborata de serico rubeo et alia de serico celestri, val. 4 duc.

Una tobalea magna lata et pulcra de serico cum una cruce in medio, laborata in Dalmacia cum auro et serico, val. 25 duc. (*Inv. du palais de S. Marc*, p. 194-6.)

BRODERIE D'ESPAGNE. — Point lancé et chevauché, de longueurs inégales pour faciliter la dégradation des teintes.

BRODERIE DE FLORENCE. — Une broderie florentine, qui est un tableau, se distingue mieux par le style des figures et les détails de la composition, que par la nature du point. Je renvoie, pour appuyer cette observation, aux pièces du XV[e] siècle classées sous les n[os] 6340-41 au musée de Cluny.

1420. — N° 1096. Une grant chappe de brodeure d'or, de l'ouvraige de Florence, faicte de histoire en manière de 4 demiz compas, de N. S., et l'orfrois d'icelle façon à ymages, dont le champ est fait à fleurs de liz d'or, et la bille d'icelle chape est de brodeure d'or aux armes de M. S., brodée tout autour à 2 rangés pourphilée de perles. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

BRODERIE DE GRÈCE. — Travail d'un léger relief, qui porte dans le langage moderne le nom de *plumetis*.

1457. — Unus panus magnus valde, grecus. In longitudine sunt 2 cane, in latitudine est una, recamatus de auro, argento, serico, et campus est de veluto rubeo de grana. Ipse panus pulcerimus est et habet 2 figuras integras magnas, videlicet S. Constantinum et S. Elenam in imperiali habitu indutas; super eos est Christus usque ad medium, et tenet manum super utrumque, inferius sunt arma cardinalis.

Alius panus... grecus pulcerimus racamatus cum auro qui vocatur trunca fila, est imago D. N. Jhesu Cristri integra, ad pedes cujus sunt 2 parve figure viri et mulieris; campus est de catasamito rubeo, sub quibus sunt arma cardinalis, in circuitu est ornamentum de veluto figurato viridi cum nastris aureis et argenteis. (*Inv. du palais de S. Marc*, p. 207.)

BRODERIE DE HACHE BACHURE. — Plus simple que la bouture et demi-pleine.

BRODERIE ITALIENNE. — L'art des brodeurs offrait en Italie de grandes variétés au XVI[e] siècle. On en jugera par l'énumération suivante tirée du livre de Garzoni.

1560. — Le maniere dei lavori sono ori a filo, ori a filo ingassiati (enchevêtrés), ori a capuccio, ori a trivello (cannetille), ori bassi, o schietti, o ingassiati, ribattiture o schiette o ingassiate, gasii o dritti o storti o strangolati, i punti, i surapunti, i dietropunti, i punti allacciati, i punti stuora (nattés), i punti Fulrani (du Frioul), i punti tagliati, punti in aere, i punti in formicola, i punti della carità, punti scritti (de marque ou de lettre), punti ricci (bouclé), punti a fogliame o a crocette o a figure, punti saccolati, punti stellini, punti in rete, punti ingasii, punti tornola, punti Perugini, punti a amandola, punti a mezza amandola, punti a cavalletto, punti piani, punti resilati et mil altre foggie ch'isprimono in loro l'arte della pittura et dissegno proprio. (Garzoni, *La piazza universale*, disc. 53, p. 490.)

BRODERIE NATTÉE. — En italien : *a stuora*. Point à aile de fougère, particulièrement en usage pour les fonds, avec dessins apparents et réservés sur la toile.

BRODERIE DE NONNAINS. — Ouvrage à réseau de dentelle, originaire des béguinages de la Flandre.

1380. — Autres anneaux et camahieux estans oud. coffre en ung escrinet de brodeure de nonnains. (*Inv. de Charles V. Table des chap.*)

BRODERIE NUÉE. — Multicolore à teintes nuancées.

BRODERIE D'OR CLAIR, D'OR NUÉ. — Voy. ci-après au mot BRODEUR.

BRODERIE PLATE. — Sans frisures, paillettes ni ornements rapportés.

BRODERIE AU GROS ET PETIT POINT. — La tapisserie à l'aiguille. Le gros point primitif n'y est pas croisé comme celui de marque, mais lancé obliquement de deux en deux fils de toile ou de canevas. Le petit point n'en couvre qu'un seul.

1591. — Une ceinture de broderie de soie au petit point, sur satin coullombin, 3 esc. (3[e] *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 12.)

1603. — 12 pièces de brodeuries de soye rehaulsées d'or et d'argent au gros poinct sur le canevas... Plus 4 bandes de tapis de soye à gros poinct à fond d'or, re-

haussées d'or et d'argent, faictes pour servir à ung tappis couppé. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 19.)

BRODERIE POURFILÉE. — Le travail consiste à rattacher par un point de feston ou autre les bords de pièces de tapisserie ou d'étoffe appliquées sur soie.

BRODERIE RÉCAMÉE. — Broderie d'or de léger relief.

BRODERIE REFENDUE OU POINT DE POIL. — Broderie qui a l'apparence et presque la finesse des cheveux qu'elle sert souvent à imiter.

BRODERIE DE RHODES. — Point croisé mais différent de ceux de Chio et de Chypre.

1487. — Il n'y a nulle part de plus belles femmes (juives) qu'à Rhodes, aussi habiles brodeuses, chargées par les commandeurs chefs de province, de travaux si bien payés qu'elles nourrissent ainsi leur famille. (*Lettre d'Obadia de Bertinoro, publiée p. Moïse Uhwab*, p. 13.)

1553. — L'on y trouve (à Rhodes) à acheter de beaux ouvrages de soye faits à l'éguille, et principalement des pavillons de licts. Ils font leurs ouvrages de diverses couleurs en manière de points croisez. Le portraict est de feuillages et est différent de l'ouvrage turquois et à celuy qui est faict à Chio et en Cipre. (Belon, *Singularités*, l. 2, ch. 13.)

BRODERIE DE TALC. — Ouvrage enfilé de jayet blanc. Voy. ce mot.

BRODERIE VELUE. — Semblable à de la mousse, sorte de point d'arme formant grenetis.

BRODERIE DE VENISE. — Voy. VENISE.

BRODEUR. — En considérant les débris qui nous sont parvenus de cette industrie si féconde autrefois, on est frappé du contraste qu'ils offrent avec les productions modernes. Si l'art des brodeurs a prospéré du XIIe au XVIe siècle dans presque toutes les régions de l'Europe, on peut affirmer qu'il n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. La belle et large place qu'il occupait jadis, est vide ; la seule qui lui reste, et qu'il gardera peut-être définitivement, lui est faite dans l'étroit domaine des collections privées.

V. **1280.** — Que nuls ne nule du mestier (de brodeur) ne mete or en euvre qui ne soit de 8 soulz le baton[1], car à moins ne puet l'en fere euvre bone ne souffisant de brouderie. (*Ordonn. des mét. de Paris*, ch. 16, p. 381.)

1299. — Que ne puet ne ne doit mettre bon or sur le chief (bourre) de soye, et quiconque fera telle euvre, elle doit estre arsse, car elle est fausse et mauvèse. (*Réglem. des faiseurs d'aumônières sarrazinoises*, ch. 17, p. 385.)

1416. — N° 573. Un tableau de broderie fait à pignon de la main Jacquemin Bonnebroque : en l'un a un Dieu le père, lequel est en un tableau garni d'argent et de petite menue pierrerie, et en l'autre est l'image de N. D., prisé avecques une petite Véronique qui est dessus led. tableau, 56 l. 5 s. t. (*Inv. du duc de Berry*.)

1448. — *Jean Dubois, brodeur à Sienne.* — Memorie chome Mariano di Niccholo Borghesi et compagni banchieri promettono a misser Giovanni di Pietro, cavaliere et operaio de la chiesa chatedrale di Siena fior. 20 d'oro larghi di Siena, che sono lire 95 per maestro Giovanni di Boscho di Francia, richamatore, i quali gli presta per chagione d'uno fregio da altare magiore di Duomo, di longhezza di braccia 8 con 13 fighure in chonpassi, richamato d'oro, sete fine in 3 pezzi, cioe uno pezzo di crescha... con fighure di Nostra Donna chon agnoletti che va in cielo, e gli altri 2 pezzi con 6 figure per uno. (Milanesi, *Docum. per la storia dell'arte Senese*, t. II, p. 253.)

1551. — *Statuts des brodeurs de Paris.* — Pour les ouvrages d'or nué. — It. que les maitres compaignons brodeurs ne pourront racher ouvraiges faictz d'or nué s'il n'y a taffetas dessoubz. La quelle racheure ne sera que d'un fil d'or simple entre deux ors, et ou led. or nué sera lansé par dessoubz le fauldra faire autant vuyde que plain, pourveu que ce soyt sur bonne toille de lin non usée ne pourrye, doublée d'autre bonne toille déliée, de taffetas ou de treilliz d'Allemaigne. Et qui fera le contraire, paiera 20 s. p. d'amende.

Pour les ouvrages d'or cler. — It. que iceulx maistres et compaignons brodeurs ne pourront besoigner de trelissures de soye aux ouvraiges d'or fin ; mais de bouteures, pointz refenduz ou de racheures plainnes, parce que lesd. trelisseures de soye ne sont si suffisantes et ne durent tant comme appartient à or fin. — Et leur est aussi deffendu mectre en besoigne avec led. or fin laines ne sayettes, ains fines soies ou filozelles rabatues de soye à bien petitz poinctz, et de n'y user de laineures, sous peine de ramender lesd. ouvraiges, et d'amende.

Pour les ouvraiges d'or fin sur veloux. — It. que aux ouvraiges faicts sur veloux et autres draps de soye, ils ne mesleront ni ne mectront tailleures avec broderies, mais bien seront faictes toutes les tailleures à part, puis mises ensemble, et ainsi sera faict desd. broderies, parce que lesd. tailleures aussi ne durent si longuement que lesd. brodeures, dont advient que beaucoup desd. ouvraiges demeurent gastez et imparfaictz, et qui fera etc.

Pour les ouvrages d'or de masse. — It. qu'ilz ne mesleront aussi tailleures parmi brodeures en ouvraiges d'or de masse. Empliront les visaiges et nuds de 3 ou 4 soies pour le moins, tainctes en carnation, et non de soies blanches ne de laneures, parce que lesd. soies tainctes tiennent mieulx les couleurs et durent plus que lesd. laneures. — Ne mesleront pareillement avec led. or de masse autre or, sinon aux lizières qu'ilz pourront faire d'or de bassin, pour ce qu'il a plus de corps que icelluy or de masse, le quel ils ne cocheront que en 3 filz pour le plus rabattu à ung poinct de soye ou de fil de lyn, pourvu que led. poinct soit raisonnable, attendu que lesd. ouvraiges sont aussi bien faulx par trop grans poinctz comme par mauvaises estoffes.

Pour les ouvraiges d'or de Paris. — It. qu'ilz feront bien et deuement les ouvraiges d'or de Paris, à poinctz raisonnables, sans y applicquer plaques mais toute brodure sur toille double et non sur toille simple parce qu'elle n'est assez forte, et ceux qui achetent tels ouvraiges n'entendans les males façons qui y sont, recoyvent perte et dommaige.

Pour les ouvraiges d'or de bassin. — It. ne applicqueront semblablement plaques aux ouvraiges d'or de bassin, mais toute brodure en tous les ouvraiges faictz tant dud. or de bassin que d'or de Paris et de masse. Ne feront espesseurs et compartimens de rubans, ains de brodeures, et aussi à poinctz raisonnables, parce que lesd. rubans ne sont de si longue durée que lad. brodeure...

Pour les tailleures d'or fin. — It. ne mesleront tailleures d'or fin parmy les faulses, lesquelles tailleures d'or fin ils porfileront aussi d'or fin ou fines soyes pour les mectre en vente. — Et avec ce ne mesleront satins de Bruges, parce qu'ilz sont tissuz sur filz ; mais tous bons draps de soye. Et ne applicqueront aud. tailleures fines que fines soyes ou filozelles rabatues de soye, non layne ne sayettes. Et seront les laneures faictes à icelles tailleures fines, glacées ou hachées par dessus, et les carnations et visaiges de broderie de soye à nuemens ou de hacheure sur toille d argent, satin ou taffetas bien lamé et haché de soyes de nuemens tainctes en carnation aussi par dessus.

Pour les tailleures d'or faulx. — It. pourront lesd. maistres et compaignons brodeurs besongner de toutes tailleures de toilles d'or et d'argent faulses pourfillées d'or de masse, de Paris et de bassin, et labourées de laines sayettes, filz et autres estoffes à ce convenables, pourveu que les poinctz soient pareillement raisonnables.

Pour ouvraiges d'or et d'argent traict fin. — It. que les canetilles, jazerans et frizons d'or fin ne seront porfilées d'or et d'argent faulx, ains d'or et d'argent fin rabatuz à petitz poinctz. Et ne sera meslé parmy l'or et argent traict fin, or et argent faulx, pour obvier aux frauldes et abbuz qu'on y pourroit admecttre. Et est deffendu de ne porfiller les ouvraiges faictz pour vendre, d'or fin, et les remplir de canetille faulse, parce que ce sont ouvraiges incongneuz à gens non expérimentez et qui ne peuvent estre juges sans en estre faict essay, sous peine de 40 s. p... et de confiscation desd. ouvraiges.

Pour les visitations que doivent faire les jurez. — It. que les maistres jurez et gardes dud. art de broderie seront tenuz faire visitacion et recherche sur tous lesd. maistres et compaignons d'icellui, de quinze jours en

1. **1316.** — Que nulz ne nulle ne puist ouvrer en l'art dou mestier à moins de 10 s. le baston, d'or et de cuer de soye. (*Nouv. règlem.*, p. 382.)

quinze jours, pour semblablement obvier et pourveoir que aucune fraulde ou abbuz ne soit commis au faict desd. ouvraiges et estoffes, soubz pareille peine de 40 s. p. appliquables au roy.

Pour les bords d'habillement. — It. que lesd. maistres et compaignons brodeurs ne mectront en ouvraige canetilles de soye où il y ayt du fil dessoubz, et ne mesleront en cordons et porfilleures filozelles avec soye fine pour en abuser.

Pour les livrées des compagnies et escuyers. — It. est deffendu à iceulx maistres et compagnons brodeurs profiller les accoustremens et livrées des compagnies des gens de guerre et pages d'escuiries sur veloux et satin, de filozelle ains de fine soye, parce que la soye est trop plus belle et dure plus que lad. filozelle. (*Arch. Y.* 10, f°s 169 à 170 v°.)

1600. — Le chef d'œuvre d'un brodeur qui est fils de maistre se fait d'une image seule qui est d'or nué. Il faut qu'il montre son portrait à tous les maistres par le clerc du mestier. De plus il faut que l'image soit d'un demi-tiers de haut. Mais le compagnon qui n'est fils de maitre doit faire une histoire entière où il y ait plusieurs personnages, ce qui se nomme un quarré d'or tout nué, ce qui est bien plus difficile. (Et. Binet, *Merv. de la nature*, ch. 41.)

BROIGNE. — Au VIIIe et IXe siècles, la broigne, originaire de l'empire romain d'Orient, est une cuirasse allongée formant tunique, couverte d'écailles et laissant les bras à découvert. C'est seulement vers la fin du XIe siècle que cette tunique est munie de manches et d'un capuchon. Elle se fabriquait en peaux ou en fortes toiles redoublées, sur lesquelles on cousait un revêtement de mailles tantôt très rapprochées, tantôt reliées à un lacis de bandelettes de fer ou de cuir, quadrillé en forme de treillis.

Telle est la broigne sur la tapisserie de Bayeux et d'autres monuments de la même époque. C'est elle qui a donné naissance à la cotte de maille appelée haubert.



V. 1070. — A. *Tapisserie de Bayeux.*
V. 1100. — B. *Ms. espagnol.* British Museum, Supplém. 11695.

Abandonnée au XIIIe siècle par la chevalerie, elle passe alors dans le costume des hommes de pied, et devient jusqu'au siècle suivant, l'armure des sergents, archers et arbalétriers. Au XVe siècle, la notion de la broigne semble un peu confuse ; lorsque Sicille parle du heaume à broigne treilliée il s'agit du bacinet à camail de mailles alors hors d'usage.

850. — Bruniam unam. (*Test. du Cte Everard.*)

Xe s. — Torax. — Militare munimentum, lorica, brunia. (*Glossar. latino-theotiscum.* Eckhart, *Comment. de rebus Franciæ orient.*, t. II, p. 992.)

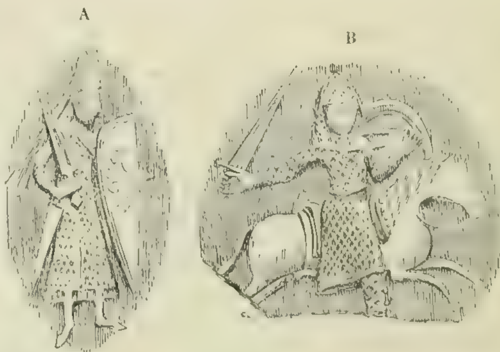
V. 1140. Vest une bronie dunt li pan sunt saffret.
(*Chanson de Roland*, str. 227.)

1170. Parmi li cors li fist passer li fer tranchant,
Ke l'escu ne la broigne ne li valu un gant.
...Des haubers et des broignes mainte mèle (maille) faussée.
(*Rom. de Rou*, v. 3998 et 4014.)

1180. Il vesti une brogne sérée, de grant pois,
Li pan et li ventalle en sunt d'or espagnois.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 359, v. 27.)

1190. Son escu frait et si broigne fausée
En pluiseurs lius sa blanche char navrée.
(*Guillaume au court nez*, f° 4.)

V. 1220. Puis ne jui .IIII. nuis sans ma broigne treslie.
Rompus est mes bliaus et ma broigne sartie.
(*Gui de Bourgogne*, p. 3, v. 59.



V. 1150. — A. *Sceau de l'abbaye S. Victor, de Paris.* — 1162. — B. *Sceau de Raoul du Fougères.*

V. 1250. Le clavain li trencha et la broigne treslie.
...Ni a cel soz la cote n'ait la broigne endossée.
(*Fierabras*, v. 1009 et 4693.)

Id. Fausse la broigne dont la maille s'estent.
(*Foulque de Candie.*)

Id. Une broigne à mailles trellies
Li ont après el dos jetée
Et la ventaille à or fremée
Ricement fu apareillie,
La maille dorée et deugie;
Onques rois n'ot si rice broigne.
(*Rom. de Blancandin.*)

Une riche broine ot vestue,
Tote faite d'oevre menue,
Forgiée fu et enlaciée.
(*Id.*, f° 190 v°.)

V. 1260. Sur l'espaule ataint Do de si grant amenée,
Se la broigne ne fust qui tant estoit ferree,
Et la vertu de Dieu, où il ot sa pensée.
Tost en eust l'espaule à chel coup dessevrée.
...Lors a moult vistement une broigne endossée
Et la dame li a la ventaille fremée.
...En un capel d'achier a sa teste boutée
(*Doon de Maience*, v. 1381 et 10713.)

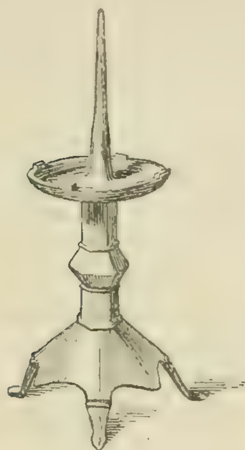
1280. Sa broingne ert route dont la maille est doblière.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 589.)

V. 1450. Devoit avoir le chevalier (au XIVe s. pour les tournois) le heaulme a broingne treillée a tout le timbre

tel qu'il le doibt porter. (Sicille, *Traité du noble office d'armes*, *ms. Biblioth. Richel.* 387, f° 51.)

1456. — La grosse broigne d'acher ne le pot oncques garantir que le fer et le fust de sa lance ne luy feist passer tout oult e le corps. (*Les sires de Garres*, c. 1.

BROISSIN. — Chandelier à broche, à pointe.



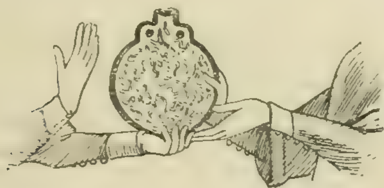
V. 1300. — *Bronze app. a l'auteur.*

XIIIe s. La table sist sor deus coussins,
De sor la table ot deus broissins
Où il avoit cierges, d'argent.
(*Fabliaux*, Barbazan, t. IV, p. 181.)

BROISSIN, BROUSSE, BRUSC, BROISSURE. — La partie ronceuse des racines, nœuds et loupes de plusieurs bois, tels que l'érable, le myrte, le tamaris, la bruyère et le buis, fort recherchés pour les ouvrages délicats et la marqueterie.

1358. — Un baston brochonnu qui estoit de fust. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange.)

1395. — Unam cathedram rotundam de quercu et operagio Parisiensi dicto *de broissure*, taxatum 20 sol. t. (*Inv. de l'év. de Langres.*)



V. 1300. — *Bouteille de madre. Biblioth. Richel. Ms. fonds allem.* n° 32, f° 314 v°.

1412. — Un chariot convert, atiertré et lambroissé de boys. (*Lettre de rémiss.*, Ibid.)

1454. — Un baston noullu à pluseurs broz, *id est*, nœuds. (*Id.*)

1485. — Tamariscus agrestis, græce mirica vel brusca vel mirtHé. (Cuba, *Hortus sanitatis*, *de herbis*, c. 467.)

1487. — Une paire (de couteaux) à manches de broissin, servant à chappeler le pain en sa panneterie. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 367.)

1488. — 2 douzaines et demye de cousteaulx moyens emmanchez de broissin, faiz en façon de fueille de saulge, au feur de 12 s. 6 d. t. la douzaine. (6e *Cpte royal de P. Briconnet*, f° 198 v°.)

1524. — 3 gaynes de cousteaulx de plusieurs sortes, dont 2 et ung poinçon à manche de jaspe garnis d'argent et les autres emmanchés de brussin, 12 s. (*Inv. du trésorier Pot.*)

1536. — Pour 2 douzaines de grans et fins peignes de broessin pour le service du roy, à 4 s. t. la pièce. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 58.)

1539. — Bruse, murte sauvage. (Rob. Estienne.)

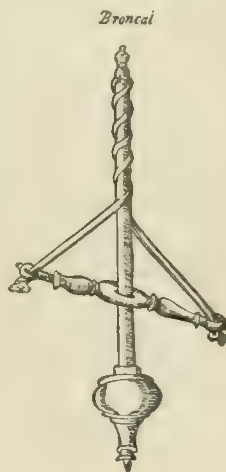
1576. — Ung statue d'homme, de brousse, se tirant une espine du pied. — Ung petit toureau de brousse sur une boize (base) de bois (*Inv. du Cte de Vaudremont.*)

1600. — Ainsi préparée (bouillie dans l'eau claire), la racine du bouys est appelée broute, employée en excellente menuiserie de marqueterie, de manches de cousteaus de cueilliés, de peignes et autres diverses besongnes, à l'honneur de l'Allemagne, mère des ingénieux entendemens. (Oliv. de Serre, *Théâtre d'agric.*, l. 6, ch. 10, p. 507.)

1635. — Broussin, bosse, nœud madré, crépé à divers, replis au bois d'érable, lierre et autres semblables... Broussin d'érable plus étendu et éparpillé que le bruscum... Le bruscum est crépé plus serrément, le molluscum l'est plus largement... Erable madré d'ieus à guise de queue de paon... Le broussin bien madré d'érable est de requête pour les tables. (Ph. Monet, *passim.*)

1680. — Bruse. Petit arbrisseau qui a quelque raport avec le mirte, qui est plein de bois, qui a la tige ronde, couverte d'une écorce épaisse tirant sur le brun. Les feuilles sont dures, aiguës et piquantes, et son fruit est rouge et croît sur les feuilles. (Richelet.)

BRONCAL. — L'instrument à percer appelé drille.



1570. — Dalechamps, *Chirurgie françoise*, p. 645.

1570. — Trépan selon aucuns, ou broncal selon les autres. (Dalechamps, *Chirurgie franç.*, c. 90, p. 645.)

BRONZE. — Le bronze, dans lequel entre la calamine pour le colorer en jaune, était connu bien avant le moine Théophile, qui, à la fin du XIIe siècle, en donne la composition. L'abondance des mines de zinc de l'Allemagne et de la Silésie permet de croire que les premières applications se firent dans ces contrées. Elles sont toutefois beaucoup plus anciennes que ne le donne à entendre le texte du polygraphe Etienne Binet. Voy. AIRAIN.

1453. — Et est assavoir que cet ouvraige de laton doit estre de bon, fin et excellent laton, quy doit estre 3 fois purgée au fu et à la quatriesme fois jetté en molle. (*Mar-*

ché pour la tombe de Louis de Male, Rev. des Soc. sav., série 6, t. III, p. 521.)

1600. — L'airain se fait de la pierre chalaminc. On a trouvé depuis quelque temps en ça des mines de cuivre ou de chalamine, ou marcassite de cuivre, en Allemagne.

Pour avoir de telle matière à faire images et tableaux, il faut allier en cette façon. Après avoir fondu la mine d'airain, il faut jetter dedans la tierce partie de potin jaune ou rouge qui ait desja servy, qui soit poly et quasi corroyé à force de manier.

On met sur un quintal de cette matière fondue 12 1/2 livres de plomb argentin (étain), etc..., qui sert à garder le déchet et pour le faire couler, car sans cela le franc cuivre ne coulerait pas.

Pour avoir du cuivre à faire rouges les drapperies des statues, faut allier le plomb avec le cuivre. Les fondeurs nient cecy, bien, disent-ils, que pour bronzer la drapperie des images faut de la limaille de franc cuivre broyé sur un broyeur et appliqué avec de la colle à huyle. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 29, p. 228.)

BROQUETTE. — Clou de forge, à tête plate, particulièrement à l'usage des tapissiers.

1565. — Ung millier de clou appellé brocquette employé à racoustrer les garde robbes, 25 s. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 38 v°.)

BROQUIER. — Faiseur de brocs, cuves et autres ouvrages de tonnellerie.

1593. — *Sur l'ouvrage des broquiers*. — Les grandes tines à fère lyssive ou à estuver, 5 flor. — Le barral zasseyrol, 2 flor. — Les cornudes de vendange, pour mulet, 18 s. la pièce. — Les cornudes pour les asnes, 12 s. la pièce. — Les cornudous ou brocgz pour charrier d'eau, 8 s. la pièce. — Les fératz pour les pins, 9 s. — L'eymine pour mesures, 30 s. — La demye eynime, 15 s. — Et le tout sans préjudice du meilleur marché qu'en peuvent avoir les lieux plus voisins des bois. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 390.)

BROSSE. — Les plus anciennes brosses, celles du moins dont on se servait au moyen âge, étaient faites en bruyère ou en chiendent. Il s'en est conservé quelques-unes en crin; mais elles ne sont pas, que je sache, antérieures au XVIe siècle.

1380. — Jehan Lande, pour une broisse neufve et 2 equipillons pour nettoier les hanaps du roy, 28 s. 8 d. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel des rois de France*, p. 71.)

1402. — A Richart Desgrez, pinguier, pour 2 estuiz garniz de 3 pingnes chacun, une broisse et un mirouer d'ivoire, armoiez aux armes de Monsr le duc de Guienne et l'autre de Monsr de Touraine, au pris de 64 s. p. la pièce, 6 l. 8 s. (*Argenterie de la reine*. 10e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 98.)

1489. — *Stipa* (bruyère), ung petit arbre à faire verges à nettoyer robes. (*Catholicon parvum*.)



1539. — G. Corrozet, *Blasons domestiques*.

1560. — A Jehan Precontas, barbier et varlet de chambre du roy, 50 s. pour 2 brosses pour servir à frotter la teste d'icellui Sr, garny de cuir de Levant, doré à compartimens. (3e *Cpte roy. de D. Blandin*, f° 57.)

1575. — 2 grosses brosses à frotter la teste, garnyes de velour cramoisy, 60 s. (*Argenterie du duc d'Alençon, Cpte de P. Jaupitre*, f° 49.)

BROSSERONNÉ, BROSSONNÉ. — Noueux. Se dit d'une tige à branches écotées.

1360. — Entor le col dud. pot a 6 rondelles azurées, esquelles il a oiseaux de plusieurs coulours, et dessouz la gueule a une chayenne dorée, brosseronnée, assise sur azur. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 178.)

1399. — Une croix d'or de la façon de Damas, à la manière d'un baton brossonné. (*Inv. de Charles VI*.)

1400. — Un crucefiz de bois sur un arbre vert brossonné. (*Pièces relat. au règne de Charles VI*, p. 507.)

1479. — Le suppliant, d'un gros baston de pommier brossonneux frapa icellui Martinot. (*Arch. JJ*. 206, pièce 228.)

BROUETTE. — Ce petit brancard à roue, perfectionné de nos jours par le rapprochement de l'axe du véhicule de son centre de gravité, est une invention fort ancienne. On l'a faussement attribuée tantôt à Pascal, tantôt à un sieur Dupin en 1669. La vérité est que, dans les textes comme dans les miniatures, on rencontre la brouette dès le XIIIe siècle, et qu'on en a depuis toujours fait usage.

1270. Et li bourgois de totes pars
Karaites ont quises et cars
Bourouaites, ribaus, soumiers
Roucis et jumens et coleis.
(Ph. Mouskes, v. 21327.)



V. 1320. — *Biblioth. Richel. Ms franç.* n° 146, f° 36.

1342. — Il soloit estre brouteur, le milleur de le ville (Bruges), et s'avoit boine brouette; mais elle gist en wages pour un tonnel de hopembier. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 41.)

1360. — Une salière d'une coquille de pelle en manière de cuer, et sied sur une brouete petite d'or, et y a une femme qui boute la roe et tient l'essueil d'icelle roe à 2 mains, et y a un homme qui manie lad. brouete, et y a entour de lad. brouete plusieurs rubis d'Alexandre, pelles et autres pierreries. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 268.)

1380. — N° 3080. Ung hanap de cristal à couvercle, garny d'argent, que porte ung porteur d'affeutreure, et est le fretelet d'un brotier qui maine une broete où est ung homme malade, pes. 3 m. 15 est. (*Inv. de Charles V*.)

1382. — Ces ribaudequins sont brouettes hautes, bandées de fer à longs picots de fer devant, en la pointe, que ils seulent (les Flamands) mener et brouetter avec eux. (Froiss., l. 2, ch. 155.)

V. **1430**. — *Manuvectorium*. Brouete, chivière. (*Dict. lat.-franç. de le Ver.*)

1501. — A Jacquet Tibault pour 22 brouetes à 5 s. pièce. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 5.)

BROUSTE (ORFROI DE). — L'emploi de la pomme de pin est fréquent dans l'ornementation des tissus du Levant, comme il le devint au XVIe siècle dans ceux de Venise et des autres fabriques de soieries italiennes. Est-ce le choix du motif ou la nature du travail qui a déterminé, pour le rédacteur d'un in-

ventaire, la question de provenance? Je ne suis point, je l'avoue, en mesure de le décider.

1419. — Casula de sathan viridi, habens aurifrisia de Brouste, larga et operata cum pinibus. — It. Tunicella et dalmatica de alio panno serico viridi... parata sunt inferius de eodem panno aureo. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 328.)

BRUCADE. — Bourre de soie, matière fort employée à l'époque de Henri IV, dans les fabriques du Levant.

1599. — Une tenture de chambre de Levant de brucade de soye avec ses bordeures, ayant 3 aunes de hault avec des franges de soye viollet et des crespines de soye jaulne. Lad. tenture contenant 10 pièces de 33 lez, et avec ce une autre petite pièce de 2 lez contenant une aune 2/3 le tout 50 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 39.)

BRUCELLE. — Peut-être la brunette, dont Bruxelles était un des centres de fabrication. En 1429 une robe de cette étoffe fine fut envoyée à Jeanne d'Arc.

BRUIE, BRUIS. — Loupe d'érable ou d'autre bois ronceux et, par extension, les vases faits de ces matières.

V. **1225.** — Reparatores ciphorum clamant ciphos reparandos cum filo ereo et argenteo. Ciphos autem reparant de murrinis sive de murris et planis, brucis, de acere et tremulo.

(V. **1300**). — Murrinis dicuntur *madre*... brucis, gallice dicuntur *bruis*. (*Dict. de J. de Garlande*, § 26.)

XIIIe s. — Hons qui porte hanas de bruis doit un denier. (*Péage de Péronne, Arch. de Douai*, A I, liasse 2.)

1380. — 6 hanaps, c'est assavoir 2 quailliers et 4 bruies... It. 9 autres hanaps viez, tant quailliers que madres. (*Inv. de J. de Neufchâtel.*)

BRULE-PARFUMS. — **1380.** — N° 2710. 2 serpentelles sur ung pillier, pour mectre oyselletz de Chippre, le pillier séant sur ung petit bacin soustenu de 3 aigles, pes. 2 m. 4 o. 17 est.

2711. — Ung autre pareil chandelier, excepté que il n'y a que une serpentelle, pes. 2 m. 7 est. ob. (*Inv. de Charles V.*)

BRUN D'AUXERRE. — **1463.** — Art. 3. Que nul ne puist vendre sausse de mostarde qu'elle ne soit bonne, loielle, bien broyée et faite de bon aigre vin ou verjus, et que nul n'y puist mettre ocre cuit (brûlé), brun d'Aussoire, ne autres semblables choses pour donner couleur. (*Arch. d'Abbeville, Stat. des espiciers, reg. des mét.*, p. 301.)

BRUNETTE. — Fin drap comme le mérinos, porté par les classes riches, et dont l'usage fut, pour cette raison, fréquemment interdit aux religieux.

Cette étoffe tire son nom de sa teinte très voisine du noir. Il est probable que la nuance violacée était particulière à la brunette, et s'obtenait par une teinture préalable en graine ou cramoisi donnant définitivement la couleur appelée pourpre noire. La brunette se fabriquait principalement à Douai, Amiens, Abbeville, Saint-Lô, Bruxelles et Malines.

V. **1155.** — Li moles choses apele il cels ki vesteuz de déliée vesteure si cum est chainsilz, escarlate, burmète, paile, samiz. (*Serm. de Maurice de Sully.*)

XIII° s. Car burnete escarlate et vers
Forrure de gris et de vers
Et de couleur, la draperie
Nous en sera plus enchiérie.

(*La requête des Frères Meneurs. Biblioth. Richel.* 24432, f° 146.)

1243. — On ne doit faire vert, ne brunète, ne blo, ne camelin se taint en laine non. (*Réglem. de la draperie de Châlons-s.-Marne*, *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, série 4, t. III, p. 55.)

1253. — Ab illo enim tempore nunquam indutus est (S. Louis) squarleto vel panno viridi seu bruneto nec pellibus variis, sed veste nigri coloris vel camelini seu persei. (Guill. de Nangis.)

1254. — Li noire burnette et li clère burnete, 100 s. (*Ordonn. des draps.* D. Grenier, vol. XCI, p. 144.)

1260. — Trème de pers pignié, trème de burnete pignié, treime de vert pignié ne pueent estre tissues fors que en leur chaynes meesmes. (Et. Boileau, *Liv. des mét.*, part. 1, ch. 30.)

1280. S'ele vest escarlate vermeille ou paonace,
Estanfort ou brunète, et cointement se lace.
(*Poésies de Rutebeuf*, t. II, p. 185.)

1320. — Pour une aulne de brunette baillée à Jehan du Louvre, pour couvrir le faudesteuil le roy, 14 s. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleury.*)

1324. — A Colart de Fontaines, pour 2 brunettes d'Amiens pour faire chapes, 24 s. (*Inv. des dominicaines d'Arras.*)

1325. — Parce que quant les draps burnètes estoient premièrement tains en rouge il ne povoient soustenir le guesde et se descouvroient laidement, est ordené que dorez en avant nulz draps burnètes ne soient tainz en rouge jusques à tant que premièrement soient tainz en guesde. (*Ordonn. pour les teinturiers d'Evreux*, p. 29. Th. Bonnin, *Cartul. de Louviers*, pièce 325.)

XIV° s. — Il est ordonné que toutes les brunettes faites de laine Englesque soient listellées et scellées de 2 sceaux du lainage et de 2 sceaulx du recousage... et toutes les brunettes de laine nostret, les meilleures seront listellées d'un de chacun desd. sceaux. (*Ban de la draperie de Douai.* Roquefort, *Supplém.*, v° *Nostrée.*)

1350. — Pour un chapel de paon à grant roe, couvert dedans et dehors de brunette, garni d'un grand las de soie, délivré à M. de Chalon, pour la colle, le paon, soye et façon dud. chapel, 6 fr. (*Cpte d'Et. de Lafontaine.*)

1352. — Brunète de Douay... pour faire habits et chappes à 2 Augustins résidens continuellement à la cour. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 152.)

1390. — En cas que icelles diquedunes ne se poroient vendre blanches as marchans qui viennent pour les escirlattes (écarlates) ou à aulcuns qui les volroient faire taindre d'aultre couleurs; que les drappiers de ceste ville les poient faire lister et puis taindre en noire brunette comme on fait présentement. (*Ordonn. sur les petits draps*, Roquefort, *ibid.*)

1399. — Que aucun tainturier demourant en lad. ville et banlieue (d'Abbeville) ne soient si hardiz qu'ils taindent aucun drap si ce n'est en rouge, en jaune ou en brunette. (*Ordonn. des rois*, t. VIII, p. 337.)

V. **1450.** Aussi bien sont les amourettes...
Sous bureaux comme sous brunettes...,
Dangier fortune mesdisans
Laissent bergières et pastours
Et vont tourmenter les amans
Qui sont es chasteaux et es tours.

(Martin Franc., *Rec. des poètes franç.*, t. II, p. 235.)

1451. — 6 aulnes de brunette pour faire un mantel pour ung religieux de l'ordre S. Jean de Jherusalem. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 1746.)

1459. — Or ça, mon amy, je vueil que vous ayez deux aultres robbes, dont l'une sera de fine brunette de St-Lô, qui sera fourrée de martres et l'aultre sera d'un fin gris de Montevillier, qui sera doublée d'un fin blanchet pour vestir à tous les jours, fors quant vous chevaucherez après monseigneur le roy. (*Jean de Saintré*, ch. 11, p. 55.)

1606. — Anciennement estoient usitées les cérémonies (de l'armement d'un chevalier) de le vestir de pourpoint de couleur cramoisie, le chausser de chausses de brunette. (Nicot, v° *Chevalier.*)

1680. — Brunette. Sorte d'étoffe fine qui tiroit sur le noir et dont s'habilloient autrefois, en France, les personnes de qualité. (Richelet, *Remarques.*)

BRUSSEQUIN. — Drap brun foncé, uni ou mélangé et marbré, sans doute de qualité inférieure, car on y employait des laines de petit teint, passées à l'écorce de noyer.

1316. — Une escarlatte et un broissequin, chascun de 24 aulnes (*Cpte de Geoffroi de Fleury*, p. 7.)

1340. — L'en fera brussequins de quoy la chainne sera de fil blanc teinte en escorce de nouyer et la traimme

sera de noirs agnelins ou de laine tainte en lad. escorce. (*Stat. des drapiers de Reims.*)

1347. — 2 chapperons, l'un noir fourré de menu vair et l'autre de marbré brusquin fourré de cuissettes. (*Inv. de Nic. de Presles*, p. 96.)

1349. — A Hannequin le flamenc, drappier, pour 8 aulnes de marbré broussequin long, de Broisselles, à faire cote hardie. (*Cpte roy. de Nic. Bracque*, f° 52 v°.)

BRUYÈRE — Comme la loupe d'érable et autres bois noueux, la racine de bruyère était employée à des vases à boire comme cailliers (voy. ce mot) et autres. Ses petites branches flexibles servaient à faire des balais et des brosses.

1387. — Comme led. Jehanin eust pris, ravi et emporté un hanap de bruyère qu'il porta vendre chez un orfèvre. (*Arch. JJ.* 130, pièce 232.)

1571. — *Myrica*. De la bruyère de quoy on fait verges à nettoyer robbes. (*Dict. de Morelli.*)

BUCE, BUSSE. — Tonneau.

1473. — Certains livres enfoncez en 2 tonneaux et une buce et une autre buce en 3 coffres où sont plusuers ornemens de la chappelle et autres menues choses. (*Cptes et mem. du roi René*, art. 532.)

1599. — Sur chacun baril ou caque de haren ou de sardine blanc ou allozes, à compter 2 pour la buse. (*Pancarte ap.* Mantellier, *March. fréq.*, t. III, p. 247.)

1771. — *Busse* ou *bussard*. Espèce de futaille dont on se sert particulièrement en Anjou. Il est égal à la demi-queue d'Orléans, de Blois, de Nuis, de Dijon et de Macon, ce qui revient aux trois quartz du muid de Paris. En sorte que le bussard est composé de 216 pintes de Paris. (*Dict. de Trévoux.*)

BUE. — Cruche à anses. En Limousin, *lo buzo* a le goulot étroit et court, sa contenance varie de 10 à 50 litres. On l'emploie à conserver l'huile.

XIII° s. Ge sui bon seignerres de chaz
Et bons ventousieres de bues,
Si sui bons relierres d'ues.
(*Les 2 troveors ribauz. Notes de Rutebeuf*, t. I, p. 335.)

XV° s. — *Idria*. Buée à yaue. (*Vocab. lat.-franç. Biblioth. Richel. lat.* 7684.)

V. **1430.** — *Anfora*, buye, cane ad yaus ad deux anses. (*Dict. lat.-franç. de Le Ver.*)

1484. — 2 buez de terre verte. (*Cpte de l'abb. de la Trinité. Arch. de la Vienne.*)

BUFFET. — Les anciennes acceptions du mot sont assez nombreuses. Buffet s'est dit d'un étal, d'un comptoir, d'un coffre à grains, d'une armoire, du bureau des greffiers au parlement, et même d'un tribunal; enfin de ces dressoirs ayant jusqu'à neuf degrés sur lesquels on faisait montre des pièces d'orfèvrerie et de la vaisselle des banquets. On a encore appelé buffet la réunion de ces mêmes pièces, indépendantes du meuble destiné à les contenir.

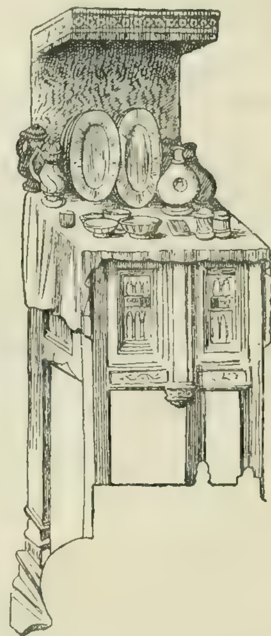
1260. — Li talemelier demorans dedanz la banlieue de Paris pueent porter leur pain en leur corbeillons et porter leur estal ou buffez ou tables, por tant que li estans ne soit plus lons que 5 piés. (Et. Boileau, 1re part., I. 55.)

1368. — Seront au buffet de la halle deux clers, lesquelz soigneront des registres faire. (*Ordonn. des rois*, t. V, p. 134.)

1395. — Unum altum buffetum dictum *aumosniere*, ubi frumentum ponitur, taxat. 20 s. t. (*Inv. de l'év. de Langres.*)

V. **1450.** — Dedans lad. salle doivent faire dresser tables et tréteaulx... et tapicerie pour la parer, linges et aussi vesselles d'estaing et d'argent pour garnir le hault buffet. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, édit. Quatrebarbes, t. II, p. 40.)

1502. — En la salle où fut faict led. banquet, y avoit l'un des plus beaux buffetz que je viz jamais, car il estoit à 9 degrez, garnis de couppes, flacons, cuves de desserte, potz, éguyères d'or et d'argent, chacun degré de 15 pièces. (*Voyage d'Anne de Foix à Venise. Bull. de l'Ec. des chartes*, 1861, p. 433.)



XV° s. — *Ms. d'Ovide, Biblioth. Richel., fds. franç.*, n° 874.

1532. — Un buffet de cérémonie, d'argent vermeil doré extrêmement bien ciselé, composé de 3 grands bassins, 2 ronds et l'autre à pans; dans le premier des quels ronds sont les amours de Neptune et d'Amphitritte, dans l'autre les triomphes du mesme dieu Neptune, et dans celuy qui est à pans sont les fleuves du Gange, le Nil, l'Euphratte, le Jourdain, le Danube et le Rhein, qui rendent le tribut de leurs eaux à ce dieu Neptune qui est au fond du bassin, dans une coquille attelée de 6 chevaux marins qui, en nageant, font des vagues les plus esmues que l'on puisse voir ny peindre.

D'encores 3 vases à pattes de feuillages qui sortent des pommes des pieds, au dessus des quelles, en la moitié des ventres d'icelles pièces y a des gaudrons ourelez. Sur l'autre partie de leurs grosses pences se sont des bacanales, les ances se sont des serpens très entortillez, et les emboucheures sont faites en gueulles de lyons béantes.

D'encores 3 esguierres, dont chaque couvercle est un soleil, les ances formées en cornets à bouquins, les dessus des rotonditez ayans 3 histoires, sçavoir sur la première une bergerie, sur la deuxième une chasse de cerf, et sur la troisième des pelerins.

D'encores 3 couppes faites en basteaux, cottées ABC, pour enseigner l'ordre en le quel elles doivent estre arrangées. A c'est une treille esparpillée, feuilleue et fournie de raisins que les oiseaux béquettent. B c'est une Cérès haut des espics de froment sans nombre qui entourent l'ovale. C c'est un feu furieux où des mains célestes jettent des couronnes de lauriers.

D'encores 3 vinaigriers de chacun 2 griffes d'aigles qui estreignent une tortue dont les testes servent de goulots, et les pattes de ces vinaigriers sont des coquilles de mer renversées.

D'encores 3 sucriers quarrez sur les 12 costez desquels ont les 12 sortes de peynes que les bonnes gens de la campagne prennent toute l'année.

D'encores une grande cuvette faite en fontaine, où sont de ces gentilles crotesques nouvellement inventées, qui jettent mille fleurons à petits jambages tortus, portant les uns des paysages sur de simples lignes, mesmes des éléphants, des beufs et des lyons, des chevaux, des chiens

et des singes, des paons, des hérons et des chahuants, des vases, des lampes et des grenades de feu d'artifice, des aspics, des lézards et des limaçons, des abeilles, des papillons et des hannetons, des fees, des masques, des cornes d'abondance et autres fanfares.

Et d'encores une grosse buye toute unie, à grande ance de panier sur son couvercle, la quelle a 2 oreilles pliées en plusieurs tours, et au milieu de son gros ventre elle a un grand biberon retroussé propre a verser l'eau à la fantaisie de qui en a besoin, le tout si bien travaillé que je suis en admiration des desseins et de la patience des bons ouvriers. (*Inv. de Florimond Robertet*, p. 31.)

1539. — Erat abacus ingens plenus bonis vasis variis materiæ omnis, ex auro, argento, vitro, ebore, murrha [de brucaro]; alia etiam vilioris materiæ, stannea, cornea, ossea, lignea, testacea seu figulina, in quibus ars commendabat vilitatem substantiæ, nam erant toreumata permulta, omnia expolita, extersa, fulgor pene præstringebat oculos.

Illic vidisses duo malluvia argentea, oris deauratis; umbilicus erat aureus cum insignibus illius. Habebat utrumque malluvium suum gutturnium, quorum epistomium erat deauratum; stabat et alterum aquiminarium vitreum, fistula deaurata cum pollubro figlino operis Malacensis probe sandaracato [embarnizato]. Phiale omnis generis et argenteæ, duæ ad vinum generosissimum. (*Dialogues de Luis Vivès*, édit. de 1788, p. 220.)

1547. — En la chambre du roy, au bas estaige où sont les armoires de feu madame, ung buffet de salle, de boys de chesne, ouvraige plain à 2 estages.

Un grand buffet de salle à 6 estaiges, estans de boys de chesne.

En la chambre basse, un buffet de boys de noyer servant à salle, qui est à 4 estages.

Ung buffet de boys de noyer plain à 2 fenestres ferrées, fermant a clef. (*Inv. du chât. de Gaillon*, p. 132 à 134.)

1549. — Pierre Hotman, marchant bourgeois de Paris, la somme de 7903 l. 2 s. 6 d. t., pour avoir fait, fourni et livré le buffet de vaisselle d'argent vermeil doré cyzelé de croissans et fleurs de liz cy après déclaré. C'est assavoir une navire du poix de 58 m. 6 o., un pot de 38 m. 6 o. pesant. Ung autre pot du poix de 32 1/2 m. Une buye pesant 33 m. 3 o. Deux flacons du poix de 23 m. 4 o. Deux vases du poix de 11 m. 6 o. Deux grans bassins pes. 23 m. 6 o. Trois salbères, dont une couverte, pes. 6 m. 3 o. 3 gros. Six grans tasses et deux couvesceles pes. 57 m. 6 1/2 o. Quatre chandelliers à flambeaulx pes. 22 m. 5 1/2 o., et quatre couppes couvertes, pes. 15 m. 1 o. 6 gr.

Toute la quelle vaisselle armoyée aux armes du roy et de la royne, pes. 316 m. 1 o., présentés en don par la ville de Paris à lad. royne après son entrée. (*Cpte des aides, dons et octrois de la ville de Paris*, f° 119.)

1561. — 2 buffetz d'argent dont l'un est plein (uni) et l'autre estampé. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 50.)

1563. — Aussi aud. rocher sera formé quelque espèce de buffet pour tenir les verres et coupes de ceux qui banqueteront dans le cabinet. (Paiissy, p. 64.)

1571. — A Richard Toutin, marchand orfèvre demourant a Paris, la somme de 7400 l. 12 s. t... pour avoir bien et deuement fait le buffet de vaisselle d'argent vermeil doré et cizelé cy après declaré.

C'est assavoir 2 grans bassins d'argent vermeil doré du poix de 38 m. 2 grandz vases du poix de 26 m. 3 o. 2 autres moyens vases du poix de 16 m. 1 1/2 o. Une grande buie du poix de 27 m. Un grand navire avec son couvercle, du poix de 31 m. 6 o. 2 grandes couppes couvertes, du poix de 13 m. 6 o. 5 gros. 2 autres couppes couvertes moiennes du poix de 12 m. 6 o. 7 gr. 6 chandeliers à termes, assavoir 3 à hommes et 3 à femmes, du poix de 30 m. moins un gros et 3 sallières avec couvercles, du poix de 15 m. 3 o. 6 gros. pes. ensemble 211 m., 3 o 5 gr., à raison de 35 l. le marc. (*Entree de Charles IX à Paris*, f° 101.)

1599. — Buffet d'argent doré garny d'antique : Premier, une grande fontaine d'argent doré couvert de médalles anticques, les tuyaux représentant 2 serpens et au dessus un lyon non doré et marque à la fontaine le pied du milieu. It. 2 grands flacons d'argent doré, semez d'anticque, au dessus un lyon qui tient un escusson. It. Une grande buyre d'argent doré couverte, avec l'anse toute semée d'anticques. It. Une nef d'argent doré avec son couvercle, sur le quel y a une fleur de lys, et sert pour mettre le linge, semée aussy d'anticques. It. 2 grandes aiguières d'argent doré semées d'anticques et faites en flambes. It. Une grande sallière d'argent doré semée d'anticque, avec son couvercle, sur l'empatement de 4 piedz de cerf et se tire par dessous. It. 6 petites vases des tentatères d'argent doré sur les bords, semée d'anticques, et mancque une médaille sur le bord d'une desd. assiettes. It. 2 tasses d'argent doré que l'on apelle dragueere, ou il y a a l'entour des jaspes et agates. Le tout ce que dessus avec leurs estuys, prise 1545 escus (*Inv. de Gabrielle d'Estrees.*)

BUFFET. — La couverture du buffet. Pièce de lingerie ou d'étoffe, souvent ornée de broderies, de dentelles et de franges, d'un travail precieux.

1523. — Une couverte de buffet, ouvrée en manière de nappe, de soye blanche bandée d'une paulme de large de fil d'or ouvré à jour, frangée de fil d'or et soye blanche. Contenant 4 aulnes de long et de large une aulne demy quartier. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 65 v°.)

1565. — Ung buffet à demy neuf de chanvre. Ung buffet ouvré à fleurs de lys. Plus un buffet ouvré. (*Inv. du chât. d'Oradau.*)

1583. — 3 grands buffectz de lin, à l'euvre de Venize, marqués CC, prisés 3 esc. sol (*Inv. d'Anne de Nicolay*, 265.)

1597. 4 buffetz merquez de fillet noir, usés, plus 5 douzaines de serviettes ouvrées, usées et à demy rompues (*Inv. du chât. de Laumary*, f° 175.)

1599. — N° 629 *bis*. 2 buffets de thoille de lain ouvrée, de 3 1/2 aulnes de long ou environ, sur une demye aulne de large, estimés ensemble 1 f. (*Inv. du chancelier Ph. Hurault.*)

BUFFLE, BUGLE. — Autant l'emploi de la corne de buffle est fréquent dans les équipages de chasse, autant il est rare de rencontrer cette matière servant à des ustensiles de ménage.

1379. — N° 340. 2 flacons d'or tous plains, et au mylieu a 3 fleurs de lys et une couronne enlevée et a 2 bugles enlevez à quoy l'ance pend, et poise 46 m. 7 o. 3 estell. (*Inv. de Charles V.*)

1562. — 2 grandes fourchettes de beuffle, garnis d'argent.

3 paelles de beuffle, garnis d'argent, dont les 2 sont rompues, et une autre paelle de mesme, garnye d'argent au bout. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 10.)

BUGNOIRE. — Heurtoir.



XV° s. — *Heurtoir espagnol en fer. App. a l'auteur.*

1447. — [A l'une porte] ung bugnoire et un clau à tapper sus et 2 rosettes pour ung huch sur rue, 3 s. (*Cptes de Béthune*. La Fons, *Les artistes du Nord*, p. 85.)

BUHOS. — Tuyau, trou, conduit.

V. **1248.** — Ennui le henap doit avoir une torète et

ens en miliu de la tourète doit avoir .I. behot qui tiegne ens el fons del henap. (Villard de Honnecourt, p. 89, pl. 16.)



V. 1248. — *Album de Villard de Honnecourt*, pl. 16.

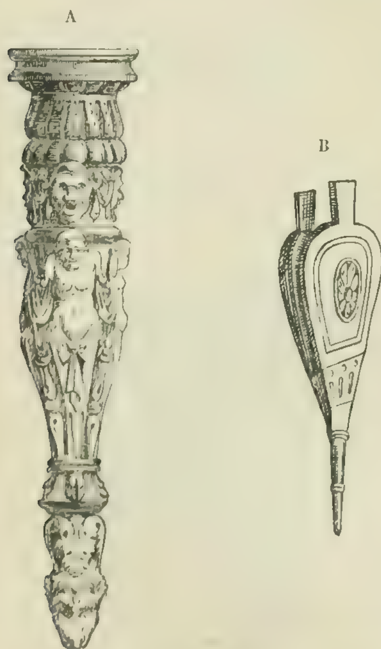
V. 1250. En sa meson n'ot nule entrée
Fors un buiot quant est fermée.
(*Rom. du Renart*, v. 13747.)

1323. — Pour 3 buhos, de bos, parmi les quels les cloques des cloques queurent, pour ce que cil qui y avoient esté mis el tamps passé, li quel estoient de fer, usoient trop de cordes, et pour ce les convint oster, 3 s. (*Cptes d'ouv. aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 56.)

1371. — Pour son sollaire de ferer 3 des lanternes et estoffer platines et de behos. (*Cptes de Valenciennes*, f° 34.)

1388. — Un buhot d'argent à porter plume d'autrice. (*Arch. JJ.* 135, pièce 165.)

1391. — A Guillaume Arrode, pour avoir fait et forgé 3 buhos d'argent blanc pour mettre en 3 soufflez de bouys ouvrez à feullez, et pour 3 annelès d'argent à les pendre, 21 s. p. (3e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 76 v°.)



A B

XVIe s. — A. *Bronze. Musée du Louvre. Coll.* Sauvageot, n° 199.
1570. — B. *D'après* Bart. Scappi, pl. 21.

1397. — 2 entonnouers qui ont buhoz d'arain. (*Arch. MM.* 31, f° 212 v°.)

1418. — Icellui Jehannin monta sur la maison et par le buhot de la cheminée getta grant quantité de neige. (*Ibid. JJ.* 170, pièce 159.)

BUIE, BUIRE. — Comme la bue, la buie est une cruche, mais son collet plus allongé et plus large se termine par un bec. L'anse y est tantôt latérale, tantôt disposée en forme de bride comme celle d'un panier, quelquefois elle est double. Quant aux proportions du vase, elles sont trop variables pour être déterminées. Voy. BUE.



1395. — *Biblioth. Richel. ms. franç.* n° 2203, f° 20.

V. 1300. — L'on fera ung grant vaissel de terre, une buyre ou cruche, mis en ung lieu froit soubz sablon. (P. des Crescens, l. 1, ch. 9.)

1324. — Pour 4 paire de buires de bos, 2 paire de 4 los et 2 paire de 3 los, la pièche 3 s., cascune buire, 32 s. — Pour la férure des 4 paire de buires dessusd., 10 s. pour le paire, 40 s. (2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 265.)

1388. — Au dehors du chatelet de la ville (Sancerre) a une très belle fontaine où, par usage, tous les matins les femmes de la ville venoient a tout buires et autres vaisseaux, et là puisoient et les emportoient amont en la ville sur leurs têtes. (Froissart, l. 3, ch. 16.)

1389. — Pour 3 buyres de terre, 10 s. — pour 6 buirettes de terre et 3 ramons, 3 s. 6 d. (*Inv. de Richard Pirque*, p. 73.)

1495. — A Jehan Gallant, orfèvre dud. Sgr (le roi), la somme de 4092 l. 15 s. 5 d. t... pour 286 marcs d'argent pour l'emménagement de son chastel et place d'Amboyse, en 3 grands vaisseaulx telz et de la sorte que s'en suit. C'est assavoir une grant buye à mectre eaue, portée sur 8 lyons maciz et vermeil dorez, estans au dessoulz du bas souaiges, garnie par le hault de 2 hances faictes de 2 hommes sauvaiges tenans chascun ung pavoys en une main et en l'autre main ung gros baston fait à escocz, le tout vermeil doré et esmaillé aux armes de France, poisant 38 m. 6 o. d'argent. (*Cptes de Bretagne, Biblioth. Richel.* 8310, f° 134 v°.)

1498. — Une buye à eaue, semée de fleurs de lys et dauphins, pes. 18 m. 2 o. d'argent. — Une autre buye faicte à pans, à une grant ance tenue par 2 hommes sauvaiges, le souaige, couvercle et garnitures dorez, poisans avecques les esmaux qui sont dedans, 38 m. 5 o. d'argent. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, p. 90.)

1514. — N° 17. Une buye à plain ouvraige, garnye des armes de mad. feue dame, trouvée en ung estuy de cuir, pes. 15 m. 6 o. 6 gros.

N° 71. Une buye à eaue ayant ung souleil auprès du biberon, pes. 16 m. 2 o. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1532. — Une grosse buye (d'argent vermeil doré) toute

unie, à grande ance de panier sur son couvercle, la quelle a 2 oreilles pliées en plusieurs tours, et au milieu de son gros ventre elle a un grand biberon retrousse propre à verser l'eau a la fantaisie de qui en a besoin, le tout si bien travaillé que je suis en admiration des desseins et de la patience des bons ouvriers. (*Inv. de Florimond Robertet*, p. 31.)

BUIES, BUINES. — Lourdes entraves de fer attachées aux pieds ; cep de bois où les pieds étaient retenus entre des madriers.

1180. Kar nos vos faimes or sentir
Que buies peisent, ne s'est liez
Cil qui les traite od ses piez.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, v. 2906.)

V. 1250. Ains que li aient le deus poins desloiés,
Unes grans buies li ont fermé es piés.
(*Ogier le Danois*, v. 9378.)

V. 1300. Lors fist saisir le roy et derrière et devant,
Buines de grans anneaux lui vont as piés [mettant.
(*Rom. de Guion de Tournant.*)



Fin du XIVe s. — *Bas-relief d'albâtre. Cartons de l'aut.*

V. 1360. — Le riche n'a mie les richesses, fors aussi comme le larron a la hart au col et les buies es piés. (*Le Mireour du monde*, p. 152.)

1369. — Le bailly ou sergent doivent ayder à mettre en prisont freumé. Chiaus qui envoyet i sont en fers ou buies, en cep ou en carcant. (Brassart, *Pr. de l'hist. du chât. de Douay*, I, p. 103.)

1370. — En buies ou en aniaux furent mis et chargiés en charrettes pour mener es prisons...
En fort buies de fer qui estoient jointes et enlaciées ensemble par moult merveilleuse subtilité, et la chaienne qui fremoit de l'une à l'autre estoit si courte qu'il ne povoit mie plainement passer demi pas. (*Chron. de S. Denis*, t. IV, p. 192-3.)

BUIS. — Les citations suivantes indiquent les divers usages du buis.

1360. — Le buix est ung arbre qui est toujours vert, et pour la légiereté de sa matière est apt à faire des tables pour escripre car, quant il est bien poly ou tiré, on y forme des lettres et si l'en defface l'en légièrement.
Et retient en soy longuement les tranches et les figures que on fait. Et pour ce les ymages de buix sont moult belles et de longue durée, et si en fait on les boites qui sont bonnes à garder espices et autres choses aromatiques. (*Le propriétaire des choses*, l. 17, ch. 20.)

1471. — Ung petit benoistier de racine de bouys, ouvré à ymages, et au davant a une ymage de Nre Dame de Pitié — Une petite sallière de racine de bouys. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 22.)

1485. — Buxum. Hujus ligni, propter suam soliditatem, lenitatem ac decorem, ad fabricandas tabellas et coclearia atque manubria et ad alios plurimos usus aptissimum invenitur. (Cuba, *Hortus sanitatis, de Herbis*, c. 82.)

1529. — Buxum tonsilem et semper virentem, ea fiunt tibiæ multiforatiles, laudatissimi pectines et unguentariæ pixides et cariem non sentit nec vetustatem. (Chasseneuz, *Catalogus gloriæ mundi*, part. 12, p. 317 v°.)

1600. — Sans artifice croist le bouys en plusieurs endroits de ce royaume, mesme en merveilleuse grandeur comme grosses poultres en certains endroits de Normandie et Picardie, qu'on apporte à Paris pour faire des peignes et autres choses. Au pays de Vivarez aussi, mais non guère hautement...
Il s'en façonne plusieurs beaux ouvrages, mesmement de la racine de la quelle grande trafique est faite en Vivarez par les marchands allemans les quels, de là, preste à mettre en œuvre, la font transporter en leur pays... esquarie ou arrondie, est boullie dans l'eau claire... à cecy nécessaire pour rendre la racine solide et lui confirmer la beauté de sa blonde couleur et bigearre madreure.
Ainsi préparée, la racine du bouys est appellée broute, employée en excellente menuiserie de marqueterie, de manches de cousteau, de cueilliés, de peignes et à d'autres diverses besongnes à l'honneur de l'Allemagne mère des ingénieux entendements. (Olivier de Serres, *Théâtre d'agric.*, l. 6, ch. 10, p. 506.)

BUISE, BUSE. — Fourreau tronconique en cuir ou métal, dont on chausse les bouts en saillie des poinçons d'une charpente. — Tout tuyau de même forme pour l'écoulement des eaux ou le passage de la fumée. Dans ce dernier cas, buse est synonyme de boisseau ou mitre.

1459. — A maistre Pierre Ovrard, corroyer, pour... 3 bannières d'arain estoffées de buises comme il appartient, chacune de 7 pans de haut et 7 pans de larghe, pour mettre au bout des verghes de fer ensuivant les heuses, pignons et comble de lad. noeuve maison. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville.*)

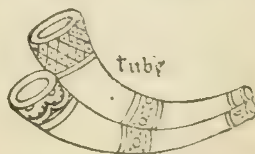
1507. — Et doibt avoir une buse commenchant à l'embouquement du Crocquet, qui sert et doit servir de abreuver le revier. (*Cout. du bailliage d'Amiens*, Bouthors, t. II, p. 489.)

1514. — Busa, est corium bovis (*Dict. lat. Gemma gemmarum.*)

1523. — Ung flacon double à 2 buzes dourées avec 2 rozes estans au ventre dud. flacon, aussi dorez et bien ouvré de feulaiges es bors. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 90.)

BUISINE. — Parmi les citations nombreuses de l'emploi de ce mot, il en est peu qui permettent de déterminer la forme de la buisine, ou de la suivre à travers les changements qu'elle a subis.

Cette sorte de trompette, répondant aux termes latins *classicum* et *tuba*, est tantôt droite, tantôt cambrée dans sa partie inférieure, ou même légèrement courbe dans toute sa longueur. La première de ces définitions a pour preuve une vignette (1285) du bestiaire de Richard de Fournival ; la seconde s'appuie sur les figures placées au XIIIe siècle dans un texte français de l'Apocalypse ; la troisième sur la légende écrite au-dessus d'une des miniatures dans l'*Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg (v. 1180), et enfin sur un passage de du Bellay.



V. 1180. — *Extr. du ms. de Herrade de Landsberg* : Hortus deliciarum.

Les auteurs de chansons de gestes distinguent toujours la sonnerie de la buisine de celle des cors ou olifans. Dans un des textes ci-joints, les trom-

pettes du jugement dernier sont appelées buisines; de plus, un passage de Froissart, cité à la date de 1388, ne permet pas d'admettre que, pour réchauffer dans son lit le roi de Navarre, on put souffler dans un instrument à tige recourbée.





V. 1240. — *Biblioth. Richel. Apocalypse, ms. fr.* nº 403, fºs 10 vº et 11.

V. **1140.** Met à sa buche une clère buisine
Sunet la cler, que si païen l'oirent.
(*Chanson de Roland*, v. 3523.)

1180. L'amirans fait souner .II. buisines à glas.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 437, v. 26.)

Id. Sonent boisines, cornent cil olifant.
(Garin le Loherain, fº 125.)

XIIIᵉ s. Une boisine espaventose
Orible, triste e dolourose
De aut en bais serra oie.
(*Signes de la fin du monde*, ms. ap. Godefroy.)

V. **1240.** — Et ga vi VII angeles estant devant la face Deu, et lur sunt donées VII bosines. (*Apocalypse hist. Biblioth. Richel.*, ms. fr. 403, fº 11. Apoc. c. 8, v. 2 : *Et vidi septem angelos stantes in conspectu Dei et datæ sunt illis septem tubæ.*)



V. 1240. — *Biblioth. Richel. Ibid.*, fº 18 vº.

V. **1250** — Il sont 3 manieres de seraines dont les 2 sont moitié feme, moitié poissons et la tierce moitie feme, et moitié oiseaus, et chantent toutes 3 ensamble, les unes en buisines, les autres en harpes, et la tierce en droite vois. (*Li bestiaires mestre Richard*, p. 16.)

1300. — *Classica.* Boesine. (*Vocab. lat. — franç. Biblioth. Richel lat.*, ms. 7692.)

1372. — Buccine est une petite trompe de corne ou de boys ou d'arain, de quoy on faisoit jadis signes contre les ennemys... et est proprement buccine instrument de gens de boys. (*Le propriétaire des choses*, l. 19, ch. 135.)

V. **1380** — *Tuba.* Buisine. (*Gloss. lat. — fr., Biblioth. Richel. ms. nouv. acquis.* 1042.)

1388. — Et avoit-on d'usage que, pour le réchauffer en son lit (Charles le Mauvais) et le faire suer, on boutoit une buccine d'airain et lui souffloit-on air volant. (Froissart, *Chron.*, l. 3, ch. 96.)



A. V. 1390. — A. *Biblioth. Richel. ms. fds allem.* nº 32, fº 6.
1568. — B., Jobst Ammon, *Panoplie*.

1393. Sains Jehans, sains Mars et sains Lus
Et sains Mathieus droit là seront,
Qui leurs buisines sonneront,
Dont resusciteront les mors.
(Id., *Poésies ms.*, fº 350.)

1455. — Et ainsi le menèrent par la ville à tambours et à buisines. (*Jean de Saintré*, p. 7.)

1500. Lors tabourins, bussines à verrins
Soirs et matins souvent en sont estranges.

(*L'exclamation des os S. Innocent*, Montaiglon, *Rec. de poés. fr.*, t. IX, p. 82.)

1530. — *Wayte, an instrument*, hauboys, *Wayte trebbe*, Bussine. (Palsgrave, 286, 1.)

1537. Qui aura l'haleine assez forte,
Et l'estomac pour entonner
Jusqu'au bout la buccine torte
Que le Mantuan (Virgile) fit sonner ?
(Du Bellay, *Poesies*, p. 128.)

1611. — Buisine. A *little pipe*. (Cotgrave.)

BUISSAR, BUISSE. — Voy. MARINE, 1420.

BULLE DE MESSAGER. — Le blason des messagers à qui les princes et seigneurs confiaient leurs missives. Sa forme ordinaire est celle d'un disque à capsule intérieure avec armoiries apparentes, et renfermant sans doute un sceau de cire placé au dedans, pour servir de sauf conduit. La bulle, portée en sautoir ou attachée à la ceinture, devient, dans

des proportions plus grandes, la boîte à lettres des messagers. Voy. BOITE.



V. 1390. — A. *Biblioth. Richel. ms. franç.* n° 10, f° 180. 1393. — B. *Ibid.* n° 823, 188 v°.

1604. — Une berlingue de Venise, 2 cœurs de jaspe et 2 d'argent, 3 Agnus Dei, une bulle de messager aux armes de France... le tout d'argent, poise 6 o. 5 tr. (*Inv. de S. Nicolas-du-Port*, p. 48.)

BULLETTE. — Billet, empreinte sigillée, médaille ou plutôt médaillon ouvrant, à valves légèrement convexes, dans lequel on mettait des reliques ou quelque souvenir précieux. La bullette est souvent un objet de parure rangé parmi les affiquets.



XIII[e] s. — *Cuivre doré et gravé, prov. d'un tombeau de femme a Athenes. App. a l'auteur.*

1360. — N° 136. 3 bullotes apportées de oultremer. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1400. — Une bourse de veluyau vermeil brodé, en la quelle sont plusieurs burlettes de reliques. (*Pièces relatives au règne de Charles VI*, t. II. p. 289.)

1417. — Une burlète d'or de Rodes, esmaillée à personnages, à lettres blanches et noires à l'environ. En la quelle a de la haire et du voyle de madame saincte Arragonde (Radegonde), jadis royne de France, pes. 1 once. (*Arch. K*, 500, f° 2, n° 5.)

1418. — *Prise de Rouen par les Anglais*. — Et si furent contraints de non issir de leur ville sans avoir chacun une bullette du roy ., les quelles bullettes coustoient chacune 4 sous, monnoie de France. (Monstrelet, l. 1, ch. 209.)

1420. — Une petite burlette de Roddes, d'argent blanc, pendant à un fillet. (*Inv. de Charles VI*, n° 2247.)

1467. — N° 2984. Une petite bulecte d'or, garnye d'un dyamant à 6 cotés, ou il y a ung petit agneau dedans. N° 2156. Ung reliquaire rond d'argent doré, à manière de bullecte ou il y a de reliques dedens, et est percé à jour d'un coste et à l'entour, et de l'autre coste ung ymage... pes. 1 o. 2 e. t. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne.*)

1495. — Tant de bullettes pendantes à chaines d'or, tant de carquans, tant d'affiquetz, tant de brasseletz, tant de bagues aux doigts que c'est une chose infinie. (Lemaire de Belges, *Illustr. des Gaules*, l. 1, p. 108.)

BURAL, BURAT. — On distingue plusieurs espèces de burats : l'un en laine, croisé, sorte de ratine souvent très grossière, comme était celle de Bergame employée à frotter les habits ; l'autre, un tissu fin et lisse, tout soie ou avec un mélange de soie et laine, comme la *papeline*. Enfin, dans le genre des ratines, on faisait encore des burats de coton.

1346. — Art. 11. Que hi meta hom gran colp de pessas de burat per far raubas de necessitat. (*Règlem. pour la défense de Montauban*. Favé, *Etudes s. l'artill.*, t. IV, p. VII.)

1570. — 16 aulnes de petite bizette toute d'argent, faicte à jour. . pour servir à enrichir une cappe de burat de soye, dont la royne a fait don aud. Sr (le roi), 8 l. 15 s. (*Cpte de l'argenterie de Charles IX*, f° 7 v°.)

1593. — Pour 2 aulnes de burat de Bergame pour frotter les habillemens du roy, à 40 s. l'aulne. (*Argenterie du roi.*)

1593. — *Toiles.* — Buratz lis et croisés dict ratines, assortis, 35, 40, 50 et 60 florins la pièce. — Baratz de Reins, 25 flor. la pièce. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 386.)

1594. — La pièce de camelotins de Flandres et burats mi-soye, rayés, 20 s. (Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 10.)

1595. — Une pièce de burat lis de Flandre, très fin, pour faire ung grand manteau, 9 esc. (5° *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 17 v°.)

BUREAU (ÉTOFFE). — Drap épais, de laine grossière. On le tissait un peu partout, même, dans les dépendances des habitations privées, mais surtout dans la Frise. Ce tissu existe encore sous le nom de *cadis* dans le Périgord et une partie du midi de la France. On en faisait autrefois des vêtements pour les pauvres et des frocs pour les religieux des ordres mendiants. Sa couleur, à quelques exceptions près, d'un brun foncé, est donnée par l'emploi de toisons presque noires. En teinture, elle s'obtient par une dissolution de suie avec addition de sulfate de cuivre.

J'ignore quelle était la nature des bureaux précieux fabriqués au XII[e] siècle à Ratisbonne. Les statuts de l'abbaye de Cluny en défendent l'usage aux religieux, alors que, en Allemagne et ailleurs, on regardait le bureau comme tout à fait conforme à la simplicité monastique.

V. **1130**. — Statutum est ut nullus scarlatas aut barracanos vel preciosos burellos qui Ratisponi... fiunt, habeat. (Petrus Venerab., *Stat. Cluniac*, c. 18.)

1319. — Lanæ grossæ ad faciendum burellos. (Du Cange, v° *Birrus.*)

1392. — Il lui vint (à Charles VI dans la forêt du Mans) soudainement un homme en pur le chef et tout deschaulx, et vestu d'une povre cotte de burel blanc. (Froissart, l. 4, ch. 29.)

1466. — Quod nullus possit tingere seu tingi facere aliquos pannos... in tanato seu burello... cum escorcia nucis. (*Stat. Carcass.*)

1479. — Pource que le roy avoit commandé que le sieur de Quinge prisonnier fust tenu chaudement où il estoit, fut achapte 11 aulnes 3/4 de bureau pour en couronner la cage. (*Cpte de la mairie de Tours*, Monteil, *XV[e] s., Hist.* 22, note 71.)

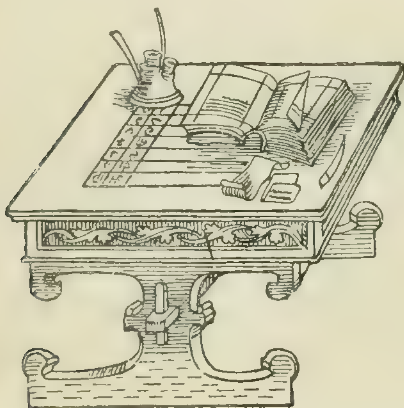
1488. — Ung quartier de drap gris bureau pour servir

à nectoyer les souliers et houseaulx dud. Sr. (le roi), 3 s. 9 d. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 292 v°.)

1600. — Est toutes fois requis d'avoir quelque peu de laine noire pour, meslée avec la blanche, en faire draps gris, ou seule, des bureaux pour les habits du mesnage, non pour la vente qui n'est telle que de la blanche ..

Des (laines) grossières blanches, noires, grises, (destinera-t-on à faire) des forts draps blancs, bureaux, gris et entre-meslez. (Oliv. de Serres *Théâtre d'agric.*, l. 4, ch. 13 et l. 8, ch. 3.)

BUREAU (MEUBLE). — Table de compte ou de jeu, ou la couverture de ce meuble, qui doit assurément son nom à l'étoffe employée à le couvrir. Néanmoins les textes anciens nous apprennent que la tenture des bureaux était généralement faite de draps rayés, au XIVe siècle, et verts au XVe, tous plus fins que n'était le tissu de ce nom.



1496. — Caoursin, *Description de Rhodes, Edit. allem.*

1353. — Pour 24 aunes de 2 royez de Gant, c'est assavoir 16 aunes pour faire le burel du corps dud. Sgr (le roi) et 8 aunes pour le burel de son commun, au terme de Pasques, 20 esc...

It. Pour tondre 24 aunes de roiés de Gant à faire bureaux pour le corps et pour le commun, 24 s. (*Dr Cpte d'Et. de La Fontaine*, f[os] 158 et 186 v°.)

1380. — Pour 2 draps de pers de Louviers... pour faire bureaux en lad. chambre (aux deniers), contenant 31 aulnes, à mouiller et à tondre. — It. pour la façon de 4 bureaux, ouller tout entour, 16 d. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 98.)

1393-4. — A Colin Borcel, drappier, pour 2 draps roiez pour mettre en la chambre des nappes (de la reine), pour faire bureaux à estendre sur les bans de la sale, 16 l. p. (*Argenterie de la reine, 1er Cpte d'Hémon Raguier*, f° 29.)

1394. — Pour 2 draps royez pour faire bureaux pour servir les dames, damoiselles et maistres d'ostel, pour la feste de Noel, à mettre sur les bans et formes à disner et soupper, 16 l. p. (2e *Cpte du même*, f° 64 v°.)

1402. — Raoullet Dugué, huchier, pour 2 longues fourmes à mettre devant le bureau quant on fait paiemens en chambres aux deniers, afin que les bonnes gens ne se puissent aproucher si près de l'argent. (*Hôtel de la reine, Cpte de J. Leperdrier*, f° 150.)

1415. — Jehan Philippe, drappier et marchant demourant à Paris, pour 32 aulnes de vert gay achettez de lui pour faire bureaulx pour lad. chambre aux deniers, 20 s. l'aulne, 32 l. (*Cpte roy. ms. A*, f° 51.)

1450. — Robin le Masle, demourant à Tours, pour 6 aulnes de vert à faire deux bureaux pour le maître et pour le contreroleur, au pris de 27 s. 6 d. l'aulne. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hotel*, p. 336.)

1451. — A Jehan Chambellan, pour 3 aulnes de drap vert pour faire un bureau pour le controlleur, pource que les dames avoient, par le commandement et ordonnance du roy, eu le sien pour jouer aux martres et au glic, valent 4 l. 10 s. t. (*Cptes de l'hôtel de Charles VII.* Monteil, XVe s., hist. 3, note 34.)

1485. — Une aulne et demye carisy pour faire bureau à compter l'argenterie de lad. dame (la reine), à 17 s. 6 d.t. l'aulne. — 2 aulnes un tiers de vert brun pour faire bureau à compter l'argenterie de lad. dame, à 37 s. 6 d.t. l'aulne. (*Argenterie de la reine, 10e Cpte de Louis Ruzé*, f° 89.)

1510. — La somme de 18 gros .. pour un bureaul et une scabelle double... qui ont été mis au chapitre des Frères prescheurs de cette dicte ville... A Guy Guyon, lambroisseur, pour avoir fait un bureaul et une scabelle. (*Cptes de la ville de Dijon.* Monteil, XVe s., hist. 7, note 177, et hist. 9, note 194.)

BUREAU (OBJETS DE. — Le détail des pièces composant la garniture d'un bureau est, au moyen âge et au XVIe siècle, à peu près celle dont nous nous servons aujourd'hui. Avec les jetons à compter et le parchemin hors d'usage, on y rencontre du papier, très supérieur au nôtre, des plumes de fer (voy. ce mot) ; et en poussant les recherches jusqu'à l'époque de Mazarin, on pourrait trouver sur sa table de travail les timbres-poste dont les Parisiens se servaient en 1653. Voy. AFFRANCHISSEMENT.

1380. — Bricon, sommelier de chappelle de Mons. de Valois, pour une riulle de fer, une ponce achetées par lui pour led. Sgr.

Jehannin Bietris, clerc de panneterie, pour un papier neufs acheté par lui pour l'office de panneterie, 8 s. p — 2 douzaines de parchemin, 14 s. la douzaine; une escriptouere neuve garnie de cornet, canivez et laz de soie, 24 s. p. — Un bureau, 12 s. p. Un cent de gestouers, 4 s. p. It., pour 12 douzaines d'aguillètes à attacher escrocs des 4 offices, plumes à escrire et riulles de fer, 10 s. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 64 et 101.)

1391. — Une chopine d'enque, 2 s. p. Un quarteron de plumes, 4 s. p., autre d°, 2 s. Pour ancre, plumes, pouldre et vernix, 16 s. p. Pour une choppine d'ancre., 2 s. p. Pour burectes à mettre lad. ancre, 4 s. Pour demi cent de plumes, 4 s. p. Pour 3 rigles d'acier, 24 s... Pour ancre et plumes, ponce et pouldre, 12 s p. (*Fragments de Cptes recueillis par Monteil.*)

XVe s. — Nomina rerum pertinentium clerico. — Cornu, pennare, incaustum, calamus, penna, acuperium, cos, artavus, vagina, bursa, percaminum, papirus, sedula, zona, tropheum, pumex, quaternus, diptica, stilus, graphus, plumbum, regulare, crota [angl : *calke*], punctorium, rasorium, novacula, pulver, fulgur, rosina. (*A nominale vocabulary*, ch. 3, édit. Thomas Wright.)

1572. — 900 jettons d'argent aux armes de la ville, pes. 13 1/2 marcs, à 20 l. t. argent et façon, 170 l. — 900 jettons de latton, à 25 s. le cent, 11 l. 5 s. — 10 bourses, une de velaus cramoisi rouge pour mettre le seel de la ville, et 9 de velaus vert pour les jetons d'argent, à 35 s. t., 17 l. 10 s. — 9 bourses de cuir blanc pour les jettons de latton, à 2 s. 6 d., 22 s. 6 d. — 9 grandes écritoires de cuir doré à layettes et secrets, doublés de satin vert de Burges, à 9 l. 6 d., 85 l. 6 s. — 9 étuis à trébuchet, 9 étuis à lunettes, à 20 s., 18 l. — 9 trébuchets avec leurs poids, à 30 s., 13 l. 10 s. — 54 lunettes de cristal à 4 s., 10 l. 16 s. — 9 rames grand papier, à 57 s. 6 d., 25 l. 17 s 6 d. — 450 plumes d'Hollande, à 50 s. le cent, 11 l. 5 s. — 18 canivets, 18 racloirs emmanchés de brésil, à 6 s. 10 l. 16 s. — 18 poinçons emmanchés de brésil, à 3 s., 2 l. 14 s. (*Cptes de la prévôté de Paris*, Sauval, t. III, p. 637.)

1575. — 2 paires de mouchettes dorées, 36 s. — Demi cent d'esguilles d'Espaigne, 30 s. — 2 estuiz couverts de cuir lisse, garniz de ciseaulx, cousteaulx, compas, poinçon et pincettes, 8 l. — 2 onces de cyre d'Espaigne, à cacheter lettres, 10 s. — Un sac de thoille plain de pouldre de bouys, à mettre sur le papier, 8 s...

2 pouldriers couverts de cuir lisse, pour mettre de la pouldre à mectre sur le papier, 12 s. (*Argenterie du duc d'Alençon, Cpte de P. Jaupitre*, f[os] 45 et 54.)

1584. — Au Sr Doollet, maitre d'hôtel de madame la princesse, 29 l. 16 s. t. pour un portefeuille couvert de maroquin du Levant violet semé de chiffres et de rubans tannés, feuille morte et verts, et une écritoire pareille, 141 cents de plumes de Hollande, 4 onces de cire d'Espaigne, 2 tranche plumes, etc.. (*Cptes de la cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XII, p. 267.)

BURETEL. — Blutoir.

V. **1180.** Il ressemblent le buretel
Selon l'escripture devine,
Qui giete la blanche farine
Fors de lui et retient le bren.
(*Bible Guyot de Provins.* Barbazan, *Fabl.* t. II, p. 382.)

BURETTE. — L'usage des burettes de verre, pour la facile distinction de l'eau et du vin destinés à la célébration de la messe, n'ayant pas prévalu, on a remédié au danger d'une méprise en apposant sur le couvercle des burettes de métal les initiales A et V. Quelques textes anciens font foi de cette coutume, contemporaine de l'emploi des bassins de chapelle appelés gémellions. Voy. BACIN.

787. — Hic etiam ditionibus ecclesiæ (Fontanellensis) dimisit... calicem argenteum deauratum unum, urceos Alexandrinos cum aquamanilibus duos. (*Gesta abb. Widonis*, ap. Pertz, *Monum. germ. histor.*, t. II, p. 290.)

V.**1225.** — In ecclesia debent esse... phiala una cum vino, alia cum aqua. (*Dict. de J. de Garlande.*)

1294. — Unum vas argenteum deauratum ad effundendum aquam in calicem, cum speculis et muliere equitante hominem, 15 unc. et dimidie. (*Inv. d'Anagni.*)



XIVe s. — *Argenterie de la Collégiale de Maubeuge.*

1360. — N° 277. 2 burettes d'argent dorées et esmaillées, et a chascune 6 costes et en chascune coste a un apostre... et poise l'une 1 m. 1 o., et l'autre 1 m. 18 den.
N° 278. — 2 autres burètes blanches à long col, et sont liez de souages dorez, et dessuz le couvècle a 2 esmaux adurez. et a eu l'un un V et en l'autre un A. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1379. — N° 236. 2 burectes d'or garnies de pierrerie, et sont les couvesceles en façon de mictres... et sont lesd. burectes ystoriées à ymages enlevez. (*Inv. de Charles V.*)

1530. — 2 phialæ argenteæ deauratæ, factæ ad modum cygnorum, stantes super castrum, in parte enamelye. (*Inv. de l'égl. d'York*, p. 170.)

1573. — N° 106. Une burette d'argent blanc à ung petit biberon, au bout d'en haut de laquelle y a une main d'argent paincte en couleur de chair vive, qui sert à l'ange le jour de la Penthecoste.

N° 109. 2 burettes d'argent doré, en façon d'un coq et d'une geline qui ont sous leurs pieds une terrasse aussi en argent doré en façon d'une fleur.

N° 110. 2 petites burettes d'argent en façon d'une poyre, un peu verez par les bords et les extremites. (*Inv. de la Sainte Chapelle.*)

1594. — A Jehan Fauvel, tonnelier, pour cercles, grenades, pots de terre nommés burettes pour faire pots à feu et autres choses d'artifice pour servir en cas de siège. (*Cpte des fortifications de Doullens, extr.* Dusevel, *Rev. des Soc. sav.*, 1870, 2e sem. p. 439.)

BURGALAISE. — Lance ou dague bordelaise. Aux XIVe et XVe siècles, les fers de Bordeaux avaient acquis une grande réputation. Froissart et d'autres auteurs les citent comme étant très aigus et fortement trempés, et il paraît, par deux lettres de rémission, qu'on donnait le nom de burgalaises à des armes d'une forme particulière mais inconnue.

Par l'étude comparative des marques on arrivera sans doute à distinguer les produits des armuriers de Bordeaux; mais, faute de suivre cette méthode, on ne dépassera pas la limite des hypothèses émises par Viollet-le-Duc au sujet des fers de lances, dont il a trouvé, dans la collection de M. Riggs, deux spécimens fort intéressants d'ailleurs.

1386. — Le quel exposant fery led. Moricet par la gorge, d'une petite burgalèse qu'il avoit en sa main. (*Arch. JJ.* 129, pièce 44.)

1410. — Le quel Treuberon frappa ou poussa de lad. burgalaise, icelle Boussuc. (*Id.*, 164, pièce 293.)

BURIN. — La gravure des pièces d'orfèvrerie nécessite l'emploi de burins qui, au moyen âge, se réduisent à trois espèces. Les deux premières sont prises dans une verge d'acier carrée à section oblique; l'une (A) faite sur le carré posé d'angle avec angle aigu saillant et tranchant; l'autre (B) parallèlement à une de ses faces et tranchant sur la largeur d'un de ses côtés. La troisième espèce (C) est prise dans une tige ronde que l'affutage rendait coupante suivant une ligne courbe. On obtenait ainsi en gravure une entaille à tranche aigue, plate, ou arrondie.

Tels sont les *fers à creuser* décrits à la fin du XIIe siècle par le moine Théophile, et qui ont à peu près suffi dans tous les temps. Le burin plat, propre à abaisser les fonds, avait particulièrement son emploi dans le travail préparatoire des émaux champlevés.

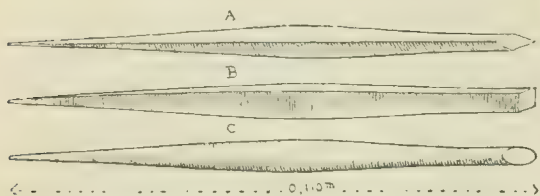
Dans les textes anciens, *buriné* est synonyme de *haché*, et s'applique plutôt aux fonds qu'au tracé des ornements. Il est pris pour un ouvrage rayé ou croisé, donnant aux parties qu'il couvre l'apparence du mat. (Voy. la figure, p. 11, col. 1.)

V. **1200.** — De ferris fossoriis. — Fiunt quoque ferri fossorii ad fodiendum hoc modo. Fit ferrum ex chalybe puro, longitudine digiti majoris, et grossum ut festuca, in medio vero grossius et est quadrum. Una cauda ponatur in manubrium et in altera summitate limetur una costa quæ est superior, usque ad inferiorem, sed inferior est longior, quæ limata gracilis est in cuspide; quod calidum temperatur in aqua. Ad hanc speciem fiunt plures majores et minores. Fit et aliud similiter quadrum, et est latius et tenue, cujus acumen sit in ipsa latitudine, ita ut duæ costæ sint superius et duæ inferius longiores et æquales. Hoc quoque modo fiunt plures parvi et magni. Fit etiam ferrum rotundum et grossum sicut festuca, cujus cuspis ita limetur ut tractus quem facit sit rotundus. (Théophile, lib. 3, cap. 11.)

1420. — Une petite tasse d'argent blanc, en la quelle a ou fons dessoubz ung drageoir fait des armes de Mgr, au burin.

(La même en 1424.) Une tasse d'argent toute plaine, en la quelle a un drageoir dessoubz, où sont les armes de

mond. S.gr, hachiez, pes. 1 m. 3 o. 5 est. (*Inv. de Philippe le Bon.*)



Explication du texte de Théophile.

1462. — Ung calice d'argent doré vieillement et de vieille façon, et a le pié ront, à une croix faicte a ung burin, dont la plateine est ung peu fendue, et au milieu d'icelle a une main faicte au burin, hachée, pes. 1 m. 6 o. et demye. (*Inv. du college d'Autun*, p. 306.)

BUSC, BUSTE. — Baleine fixée sur le devant d'une basquine, d'un corps piqué ou d'un pourpoint, tels qu'en portèrent, dès l'époque de Henri II, les hommes et les femmes. — Le plastron formant la partie rigide d'un corsage.

1549. — 20 s. pour fustaine à faire sacs pour mectre les cartes de buste. 30 s. pour un tiers taffetas rouge en 8 filz pour couvrir une carte de bust. (*Cpte de Marguerite de Navarre*, f° 54 v°.)

1566. — J'ai ouy parler aussi de quelques damoiselles, voirre en ay congneu qui n'ont point faict difficulté de porter bustes aux despens du fruict qui estoit en leur ventre, et pour ne perdre l'honneur d'avoir le corps gent... (Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. 18, p. 445.)

1575. — Du temps que l'on commençoit à porter des ceintures et autres habits à la busque, il y eut un homme, le quel fut emprisonné et eut le fouet a cause qu'il alloit par toute la ville de Tolouze avec une balle pleine de crucifix, criant: Crucifix, crucifix à la busque! (Palissy, *De l'art de terre*, p. 308.)

1580. — Quand nostre peuple portoit le busc de son pourpoint entre les mamelles, il maintenoit par de vives raisons qu'il estoit en son vrai lieu. Quelques années après, le voilà avalé jusque sur les cuisses; il se mocque de son aultre usage, le trouve inepte et insupportable. (Montaigne.)

1635. — Busc, busque, buste. — Os plat et longuet sous la robe d'une famme, dès la poitrine à la ceinture, pour lui donner galbe.

Busc, buste de pourpoint. — Ranflure de pourpoint de coton ou bourre, dès l'estomac au bas (Ph. Monet.)

BUSDIGAN. — Dans le texte suivant, le busdigan est une masse d'armes de cérémonie, à six ailes, comme on en portait en France au XVI[e] siècle.

1645. — L'un desd. ambassadeurs... tenant en sa main son busdigan ou massue de bois d'Inde, estant par le haut à 6 angles d'argent dorez. (*Réception des ambass. de Pologne, Cérémonial franç.*, t. II, p. 849.)

BUSKE. — Jeu de la courte paille.

1288.
Et comment nos accorderons,
Faisons le buske entre nous trois,
Mais nous getons as dés ançois,
As plus poins, ce dist la roine.
(*Renart le nouvel*, 316.)

BUSQUE. — Buste.

1644. — 109 tableaux où sont peintz plusieurs personnages en busque, de diverses grandeurs, le tout fort petit, prisés ensemble 120 l. (*Inv. de l'hôtel de Soissons*, f° 48.)

BUSSE. — Grand navire à rames et à trois mâts, large de flancs et de proue, inférieur, néanmoins, aux grandes nefs.

V. 1160.
Es buces sont li chevalier
Et ès galies li arcier.
(*Athis et Prophélias*, ms, f° 57 v°.)

1270.
Al vent kil n'orent pas estroit
Fit singler à la nue droit
Galies et barges et nès,
Esneques et dromons fiers,
Koges et busses et wissiers.
(Ph. Mouskes, v. 20944.)

BUTOR (ONGLE DE. — Voy. ONGLE.

C

Parmi les objets anciens, un certain nombre se distinguent par des lettres initiales ou chiffres associés à leur ornementation. Peut-être les textes rassemblés dans ce glossaire serviront-ils pour plusieurs à en augmenter l'intérêt, en déterminant leur provenance.

1379. — N° 85. 4 boutons d'or hachez à C et à YS, dont en 2 a 2 perles, et en 2 autres 2 ballaiz. (*Inv. de Charles V.*)

1420. — N° 97. Un estuy de brodure où sont 2 CC couronnez, où est un bouton plain de mugliaz. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1467. — N° 2277. Ung gobelet couvert, ouquel y a 14 autres gobeletz, que grans que petits, semés, taillés et esmaillez de nom CC et de fusils.

N° 3050. Ung petit fermilet de 2 CC de dyament, garni d'un petit rubis et d'une perle pendant. (*Inv. de Charles le Temeraire.*)

1556. — Pour 4 onces, 4 escalins, 3 grains d'or employé à faire une chesne à mettre au col, faite de 32 pilliers (II) tout ronds semés de)C entrelassez, percez à jour, taillez et esmaillez de blanc et de noir, et garnie de fond d'argent bruny par dedans. (*Cpte de l'argenterie de Catherine de Medicis*, Arch. Kk, 118, f° 32.)

CABAN. — Manteau à larges manches et à capuchon, comme la cape béarnaise. Ce vêtement se doublait ou se fourrait au moyen âge. Il était fendu et attaché par devant, quelquefois serré à la taille par une ceinture, comme celui des galériens de Venise au XVI[e] siècle.

1347-8. — Ad faciendum unum cabanum et 2 tunicas de 16 uln. panni de Chalouns. Et ad fururam dicti cabani, 320 terga de gris, et ad botonandum de cristallo, 30 botones. (*Cptes de la garde robe d'Edouard III, Archæologia*, t. XXXI, p. 21.)

1388. — Domini, Placentiæ, portant indumenta de drappis. Qui drappi de grana vel de veluto, vel de auro, vel

de aurato, vel de serico. Constant pro uno cabano a florenis 25 auri usque in florenos sive ducatos 60 auri..; Similiter juvenes homines portant cabanos... iongos et largos.., per totum usque in terram et cum pulchris foraturis. (J. de Mussis, *Cron. Placent.* ap. Muratori, *Rerum ital.*. . XVI, col. 579.)



V. 1300. — *Biblioth. Richel. ms. allem.* n° 32, f° 73 v°.

1448. — Pour la ferreure d'un caban, l'aigneaux noirs, pour Triboulet, 1 flor. (Lecoy de Lamarche, *Cptes et mém. du roi René*, art. 758.)

1484. — Jean Garnier, marchand à Nantes, fournit au duc d'Orléans certain nombre d'aunes d'écarlate pour faire un caban, et de satin jaune pour doubler led. caban. (*Archives Joursanvault*, n° 640.)

1491. — 3 1 2 aulnes escarlate de Fleurance, pour doubler ung caban de camelot tanné pour le service dud. Sgr (le roi), au feur de 9 l. 12 s. t. l'aune.

Demy aulne de veloux tanné pour bander la cappe d'ung caban de camelot tanné, doublé d'éscarlate, autreffois porté par led. Sgr, au feur de 12 l. 10 s. t. l'aune. (9° *Cpt. roy de . Briconnet*, f°s 30 et 106 v°.)



1590. — *D'apres* Ces. Vecellio, pl. 142.

1564. — 2 vieulx cabant blancs. Ung mauvais cabant 20 s. (*Inv. du Puymolinier*, f°s 153 et 241.)

1590. — Si coprono (galeotti di Venetia) con un gabbano di griso rovano lungo, qual' e atto a difenderli cosi da pioggie come anco dal freddo, e anco gli servono per coperta nel dormire. (Vecellio, 141.)

CABAS. — Au XV° siècle, c'est un coffre, *coffin* ou panier d'argent doré servant, dans l'office royal ou princier de la *Chambre des nappes*, à porter le pain sur la table. Peut-être cette pièce d'orfèvrerie avait-elle l'aspect des tresses de jonc des paniers à figues dont parlent au XVI° siècle Palsgrave et Robert Estienne. Au XVIII° siècle, le cabas, de forme allongée, était particulièrement en usage dans la Flandre.

1404. — A Guillaume Arrode, pour avoir rappareillé et mis à point le cabas d'argent doré de la chambre des nappes du roy... c'est assavoir reffait et ressoudé l'ance d'icellui, où il a mis 10 esterl. d'argent... pour tout, 14 s. 8 d. p. (*Cpte d'argenterie de Charles VI*, f° 23.)

1408. — Au même, pour avoir rappareillié le cabas d'argent doré de la penneterie du roy N.S, c'est assavoir reffait de neuf les charnières des 2 costelz de l'ance d'icelui cabas. (29° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 112.)

1420. — N° 37. Un cabar d'argent doré, à 2 ances d'argent blanc et une croix semée de fleurs de liz par dedans, pes. 19 m. 6 o. 10 est. (*Inv. de Charles VI.*)

1443. — N° 586. Unum coffinum vocatum *cabas* ad portandum et panem ponendum in mensa domini. (*Inv. d'A. Nicolaï, archev. d'Aix.*)

1530. — *Frayle for fygger.* Cabas, cabache. (Palsgrave, p. 222.)

1536. — Veneti sportulas et sportas hodie vocant viminea quædam utrinque ansata et plicabilia, quales sunt ficum calathisci, *Cabatz des figues*, ut una manu deferri possint; quibus utuntur ad carnes et escas alias deferendas, quas ex foro donum asportant. (Rob. Estienne, *de Vasculis*, 53.)

CABASSET. — Casque ou plutôt chapeau de fer, à tymbre ovoïde, souvent aigu et sans crête. Ses bords, généralement rabattus, le distinguent du morion dont les bords sont toujours très retroussés.

Un document de 1488 qualifie le cabasset de coiffure nouvelle, mais il ne semble pas avoir été adopté avant 1530. A partir de cette date jusqu'aux premières années du XVII° siècle, il servit aux arquebusiers, piquiers, mousquetaires, et même aux carabins, qui étaient une troupe à cheval.



XVI° s. — *Cabasset ital. à reliefs damasquinés d'or. Coll. de Pierrefonds, au musée d'artillerie,* n° 190 du catal.

1488. — Pour un harnois tout complet garni de salade, un cabasset à la nouvelle façon et d'un armet à tout clous et boucles dorés, que le roy (Maximilien) a donné à Mgr l'archiduc Philippe d'Autriche son fils (alors âgé de 10 ans), 62 l. 8 s. (*Arch. de Bruxelles, extr. des notes de Vinkeroy.*)

1540. — Se mettra en esquipages tels que bons souldards ont accoustumé: c'est d'acoustremens pour la guerre, chausses, pourpoinct, collet et bonnet honnestes, bon corselet, l'espée, la dague, la picque, harquebuse ou hallebarde, accompaigné d'un cabasset ou mourrion. (Chantereau, *Miroir d'armes. Biblioth. Richel., ms. franç.* 650, f° 5.)

1600. — Les carabins sont armés d'une cuirasse eschan-

crée à l'espaule droite, afin de mieux coucher en joue. Un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, une longue escopete, un pistolet. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 17, § 32.)

1680. — Cabasset, sorte de casque qui est hors d'usage. Richelet.)

CABIE. — Gabie, hune ou cage placée en haut du mât d'un navire ou d'une machine de guerre. On y réunissait un certain nombre d'hommes armés, pour l'attaque d'une place. Voy. une figure au mot BRETÈCHE.



XVe s. — *Notre-Dame de Boulogne,*
Enseigne de pelerinage. D'après Forgeais.

XVe s. — En repassant près de une grosse nave turquoyse, il fut assaly, et d'ung tret ou de geveline ou de barre de fer qui de la gabia dessandit ; il fut atteint tellement qu'il fust mort subittement. (*Chron. de Savoie*, t. I, p. 109, ap. Jal, *Gloss. naut.*)

V. 1460. — Lanterna alias cabbia, in ea homines praeliantes stabant. Navis cum cabbia super quam positae sunt scalae. (Paulus Sanctinus, *Biblioth. Richel. ms. lat.* 7239, cap. 23 et 29.)

CABINET. — La combinaison du coffre et de l'armoire à layettes ou tiroirs a produit au XVIe siècle le meuble compliqué, souvent architectural, appelé cabinet. Toutes les délicatesses de l'ébénisterie, de la dorure du cuir, de la damasquine du fer, jointes parfois aux ressources ingénieuses de la mécanique, y ont trouvé leur place. Je ne sais quelle part il faut attribuer à nos ateliers dans l'exécution de ces travaux, mais sous Henri IV et plus tard, les produits de Venise, de l'Allemagne et de la Hollande étaient très recherchés en France.

On désignait encore, sous le nom de cabinet, la chambre contenant les objets les plus précieux d'une maison, les choses rares, antiques, les tableaux, toutes les pièces enfin qui, réunies dans une église, s'appellent le trésor et, chez un particulier, composent une collection.

1528. — A Pierre Roffet, libraire demourant à Paris,... 51 l. 5 s. t. pour ung cabinet de cuir doré, à ouvrages moresques, au dedans du quel il y a 3 entrelatz, ung petit oratoire et 2 layettes garnyes d'un archet et de 2 petits anneletz d'argent, et fermé led. cabinet de 4 charnières, 1 serrure et de 2 verroulx. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 28 v°.)

1548. — Mais Dieu voulut que ce jour-là sa mère accoutrout ung cabinet, le plus beau du monde. (Marguerite d'Angoulême, *Heptameron*, 5e *journée*, nouv. 42.)

1549. — Les cabinets des femmes. *Arculae muliebres.* Le cabinet d'une femme. Toutes les sortes d'ornemens, joyaulx et affiquetz qu'elle ha pour s'accoustrer et atiffer. (*Dict. de Rob. Estienne.*)

1550. Cabinet rempli de richesses
Soit pour roynes ou pour duchesses,
Cabinet sur tous bien choisi
Paré de velours cramoisi,
De drap d'or et de taffetas,
Où sont les joyaulx à grandz tas
Et les bagues très gracieuses
Pleines de pierres précieuses...
Cabinet de tableaux rempli
Et de maintes belles ymages,
De grandz et petis personnages :
Cabinet paré de médailles
Et curieuses antiquailles...
Cabinet où est le buffect
D'or et d'argent du tout parfaict.
Cabinet garny de ceinctures,
De doreures et de bordures,
De fers d'or, d'estocz de tableaux,
De chaisnes, de boutons très beaulx,
De mancherons, de braceletz,
De gorgerins et de colletz
De perles d'Orient semez,
De gantz lavez et parfumez
De musc plus cher qu'or de ducat,
D'ambre fin et savon muscat,
De pouldre de Cipre et pommade
Pour restaurer la couleur fade,
D'eaux de Damas, d'œilletz de roses
En fiolles de verre encloses ;
Aultres cent compositions
De différentes mistions ;
Et parmy tant divers joyaulx
Sont les riches et gros signeaulx,
Les patenostres cristallines,
Celles de strin et coralines,
De perles et de fins rubis,
Qui sont mises sur les habitz ;
Puis les houppes d'or et de soye
Pour mieulx se monstrer par la voye,
Puis les mignons et bons cousteaulx
Les forcettes et les ciseaulx,
Le miroir, la gente escriptoire,
Le chappeau, l'eschiquier d'yvoire,
Les Heures pour servir à Dieu.
Brief en ce beau et petit lieu
Sont tant d'aultres choses ensemble
Qu'impossible de dire il semble.
(Gilles Corrozet. *Le blason de la maison.*)

1585. — Ung petit cabynet faict en façon d'aumoires. (*Inv. de Monthonnerye.*)

1591. — N° 282. Ung petit cabinet de cuir noir doré, garny de plusieurs petites layettes. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

1603. — Et dud. lieu lad. dame nous a menez et conduiz en une chambre appelée cabinet, qu'elle a dict estre le cabinet de lad. défuncte royne Loyse, dernière douairière, dépeincte de ses devises, où ont été trouvés les meubles cy après, qui ont été descritz et inventariez comme s'ensuit....

Ung cabinet de lapis et d'agathe couvercl de velourz incarnadin en broderie d'argent, avecques les chiffres de lad. deffuncte royne, estimé 900 livres. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 6 et 9.)

1609. — C'est un coffre ou une armaire de bois, ou une chambrette dedans quoy l'on serre or et argent, joyaux et habillemens précieux, vaisselle et bague, papiers d'importance, et en somme ce que l'on a de beau pour délices et usage plus nécessaire. (Nicot, 2e édit.)

CABINET D'ALLEMAGNE. 1582. — Boites de sapin peintes, petits cabinets venans d'Allemagne, Flandre et autre lieux, pour chacun cent, 7 s. 6 d. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

1599. — 2 cabinets d'Allemagne... et une petite table d'Allemagne, 12 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 51.)

1603. — Ung cabinet façon d'Allemagne, sans serrure et clef, rompu en quelques endroits, estimé 40 s. t.

...Ce fait, sommes sortiz dud. cabinet appelé la librayrie, et d'icelluy faict extraire ung cabinet façon d'Allemagne, et porter au cabinet de lad. deffuncte royne, appelé le cabinet verd, estant contre led. cabinet de la librayrie, estimé 6 l. t. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 6 et 16.)

1611. — A Kind of standish, or a smal cabinet serving or having in it a standish. (Cotgrave.)

1633. — Ung petit cabinet d'Allemagne de bois violet à une serrure fermant à clef, garny de son pied de bois de noyer, avec 5 ais de bois de haistre. (*Inv. de la Vᵉ Phelipeault.*)

1697. — Cabinets d'Allemagne, cabinets d'ébeine et autres, 1 s. 2 den. (*Tarif du peage de la Loire*, pièce 217.)

1723. — Les cabinets d'Allemagne étoient autrefois en réputation en France, et on les y estimoit à cause de diverses raretez et curiositez de méchanique assez ingénieusement imaginées, dont ils étoient remplis en dedans. Ils conservent toujours leur prix dans les pays étrangers, et les Hollandois en portent encore dans l'Orient, mais l'usage en est presque tombé parmi les François, aussi bien que celui des cabinets d'ébène qui venoient de Venise. (Savary, *Dict. du comm.*)

CABINET DE HOLLANDE. — **1633.** — Ung cabinet fasson de Hollande, doré, à 2 guichets et ung tirouer, prisé 60 f. (*Inv. du maréchal Schomberg.*)

CABINETS CURIEUX. — **1649.** — Roole des principaux cabinets curieux et autres choses remarquables qui se voyent ès principales villes de l'Europe, rédigé par ordre alphabétique. [Suit une nomenclature de 8 pages, contenant les noms des principaux collectionneurs de l'époque, et quelques détails sur les objets visités par l'auteur.] (Borel, *Les antiquitez, raretez, etc., de la ville et comté de Castres.*)

CABOCHON. — Taille à bosse, et suivant des courbes données quelquefois naturellement par la pierre elle-même, à l'état brut. C'est la méthode suivie dans l'antiquité et au moyen âge pour toutes les gemmes, à l'exception du diamant. L'usage général de la taille à facette ne date que de la Renaissance.

Une autre acception plus moderne du mot est expliquée par deux textes du XVIIIᵉ siècle.

1380. — Nᵒ 1. Et ou petit floron de lad. couronne, a ou chappel ung très grant saphir acosté de 4 balaiz, au dessus du quel saphir a ung balay carré, et ou mylieu dud. floron, ung gros balay cabouchon.
Nᵒ 2. Et ou moyen floron de lad. couronne a, endroit le chappel, ung gros cabouchon environné de 4 grosses perles et 4 esmeraudes. (*Inv. de Charles V.*)

1467. — Ung fermillet appellé le bouton, garny d'un gros balay cabochon, garny d'un dyamant pointu et d'une grosse perle. (*Inv. de Charles le Téméraire*, nᵒ 2071.)

1502. — Un collier d'or valant 20,000 ducats ou plus, au quel collier estoient attachées 72 perles orientales, 17 riches pointes de diamant et 17 rubis cabochons. (*Chron. de Jehan d'Auton*, t. II, part. 1, ch. 18.)

1522. — Lesd. achapteurs dient lesd. bagues valloir, c'est assavoir la turquoise 30 escuz et le cabochon 20 escus. (*Acte d'achat de Jehannet Clouet*. Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 61.)

1723. — Les dames de Paris nomment cabochon ce qu'elles appeloient autrefois un rond qu'elles mettent sur leur tête pour attacher ces coeffures. Ce sont les coeffeuses qui les font et les vendent. (Savary.)

1771. — Ornement qui faisoit partie de la coeffure des dames. C'étoit une espèce de bonnet piqué, fort pointu vers le front. Il était fait de taffetas de diverses couleurs, de gaze rayée ou unie et peinte, où l'on mettoit de la chenille, du clinquant d'or ou d'argent, ou d'autres agréments. [*Mercure franç.*, mai 1726.] (*Dict. de Trévoux.*)

CACHE-NEZ. — Demi-masque couvrant la partie inférieure du visage et descendant au-dessous du menton. Le terme usuel est *touret de nez*. Voy. ce mot.

1575. — Pour un tiers de velours pour faire un cachenez en façon de barbutte pour Mgr, 45 s. t. (*Argenterie du duc d'Alençon*, *Cpte de P. Jaupitre*, fᵒ 33 vᵒ.)

CACQUETOIRE. — Chaise basse appelée aujourd'hui causeuse. Voy. *Chaise* CACQUETOIRE.

1566. — Ceux qui se sont trouvés quelques fois au caquet des femmes, quand elles ont les pieds chauds, pourront faire conjecture quel est leur bec, alors qu'elles se baignent chaudement ensemble au bain d'une gisante (femme en couches), qui est aussi une circonstance à noter; et de fait il n'y a pas d'apparence qu'elles ayent alors le bec gelé; pour le moins j'en répons pour celles de Paris, qui ne se sont peu tenir d'apeler des cacquetoires leurs sièges. (Henri Estienne, *Apologie pour Herodote*, ch. 8, p. 93.)

1599. — Une petite chaise basse cacquetoire, ung placet de bois peint, le tout couvert de velours vert, prisé ensemble une liv. (*Inv. du chancelier Ph. Hurault.*)

CADEAUX. — Traits de plume liés, dont les enroulements, enchevêtrements et lacets forment, avec les motifs figurés qui y sont compris, les lettres capitales ou têtes de chapitre dans les manuscrits en écriture cursive.

Nous donnons un spécimen du XVᵉ siècle, c'est-à-dire de l'époque où l'art de cadeler semble avoir atteint son plus haut degré de perfection.



1471. — *Registre des cptes de l'Aumônerie de S. Berthome à La Rochelle.*

1416. — 2 paremens (pour le maitre autel) de toyle blanche ouvrée à cadeaux, pour karesme (*Inv. de N.-D. de Paris*, fᵒ 8 vᵒ.)

1557. — C'est la fleur d'orisel (orseille), et est très excellente couleur pour enluminer, escrire, peindre et cadeler. (*Secrets d'Alexis*, part. 2, l. 5, p. 50.)

1606. — Cadeau est une grande lettre capitale, tirée par maistrise de l'art des escrivains ou maistres d'escriture, à gros traits de plume. Et si toute l'escriture est de tels cadeaux, on l'appelle escriture cadelée. *Littera majuscula crassiore linearum ductu depicta*. (Nicot.)

CADELURE. — Ecriteau en lettres cadelées ou en grosses lettres. Affiche.

1541. — Et est permis auxd. marchands de les poursuyvre par attaches, plaquars ou cadeleures et autres voyes dues et raisonnables, sans que iceulx masquez puissent alléguer aucune exception. (*Ordonn. s. les masques*, *à la suite des arrets d'amour*, p. 15.)

CADENAS. — Garde-manger, ou plutôt, nécessaire de table fermant à clef, dans lequel on mettait, avec le couteau, la cuiller et la fourchette, la salière et les épices destinées au couvert des rois et des princes.

Au moyen âge, le cadenas a presque toujours la forme d'une nef; plus tard et jusqu'à la fin du XVIIᵉ siècle, il prit celle d'un coffre oblong à bouts arron-

dis, avec compartiments intérieurs. Voy. ASSIETTE A CADENAS.



1570. — *Service de table et de crédence pendant le conclave. D'après* Bart. Scappi, pl. 19.

1389. — Guardamanzariæ duæ argenti albi, cum duabus testis leonum et serratura intaliata ad litteras græcas et aliis operagiis. (*Inv. cit.* du Cange.)

1551. — A Paul Romain et Ascaigne Desmarriz (orfèvres italiens du roi), la somme de 139 l. 16 s. 6 d. t. pour argent blanc et or par eulx employé tant en 2 couppes d'argent doré, dont l'une est grande et l'autre petite, que pour une assiete à cadenatz garnye de cuillier, cousteau et fourchette, avec ung petit coffre au dessus servant de sallière, sur le quel est couché une Diane. (*Cpte des trav. de l'hôtel de Nesle*, f° 45 v°.)

1572. — Une assiette d'argent en ovalle, façon de cadenat, pois. 1 m. 3 o. 3 gros, 25 l. 11 s. 10 den. ob. (*Inv. de Claude Gouffier*, p. 575.)

1588. — Ung cadenat d'argent doré, sizelé en bosse, avec une ceuillière et une fourchette dorés, pois. 4 m. 2 1/2 o. *Inv. du prince de Condé*, p. 139.)

1589. — Un qui estoit là osta cette première nappe dessous la quelle je vis 3 sortes d'assiettes, non de la forme des autres, car il y avoit un petit rond au bout qui estoit eslevé, et un petit enclos en long en facon d'un chetron d'un coffre, où on pouvoit mettre le cousteau, la fourchette, la cuillière. Sur le reste qui estoit vuide on y mettoit le pain

Je prenois cela, au commencement, pour une escritoire, car j'en avois veu de pareilles aux practitiens de notre pays, mais on me dit qu'en cette isle là on le nommoit un cadenas. *L'isle des Hermaphrodytes*, p. 101.)

1591. — N° 591. 2 cadenatz d'argent à servir à table, dont l'un est doré et garny d'une cuillier d'argent, pes. 5 m. 4 o., 96 l. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

1599. — Un cadenatz d'argent vermeil doré, plain, pes. 6 m. 5 s. 6 gros, 53 esc. 45 s. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 2 v°.)

1611. — Ung grand bassin et une esguierre couverte, un cadenatz avecq sa cuillier et fourchette, 4 assietes carrée, ung vinaigrier à 6 pans et ung cocquetier, le tout d'argent vermeil doré. (*Inv. de Charles de Lorraine, duc de Guise.*)

1618. — 2 cadenatz, l'un ayant les armes de Monsieur et l'aultre, celles de Madame, ayant chacun leur cueullière et fourchette; poinçon de Paris, pes. 12 m. 2 o. (*Inv. du prince d'Orange à Bruxelles*, f° 15.)

1661. — Un cadenas cizelé sur le bort, d'un tour à godrons et d'un chappelet, gravé aux 4 coings de 4 fleurons, et dans le milieu, des armes de Montmorency, avec 2 coquetiers à 2 desd. coings, porté sur 4 boulles, pes. 3 m. 7 o. 5 gros.

It. Un cadenas cizelé à l'entour, de petis godrons, porté sur 4 boulletz, sur le bout du quel est une sallière en forme de nef, avecq son couvercle cizelé de feuillages, pes. 6 m. 3 o. 1 gr. (*Inv. de Mazarin*, f°s 159 v° et 161.)

1683. — N° 840 Un cadenas avec sa cullière, fourchette et couteau, pes., déduction faite de la lame dud. couteau, 8 m. 6 o. 2 gr (*Inv. de Colbert.*)

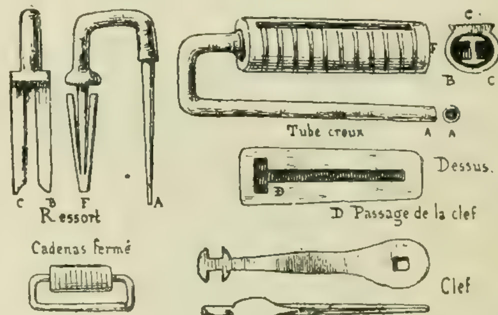
1730. — Le roi d'Angleterre ayant la reine sa femme à sa droite et le roi à sa gauche, avec chacun leur cadenas...

Le roi étoit seul au milieu (des tables) dans son fauteuil, avec son cadenas. (Saint-Simon, t. III, p. 57 et 227.)

1759. — Le cadenat, qui n'appartient qu'aux personnes du plus haut rang, est encore conservé à la cour, sur la table des princes comme un reste de cette ancienne étiquette [de servir à couvert]. (Lac. de Ste Palaye, *Notes s. Alienor de Poitiers*, t. II, p. 207.)

1771. — C'est maintenant une espèce de coffret d'or ou de vermeil doré, où l'on met le couteau, la cuillière, la fourchette... qu'on sert à la table des rois et des princes. (*Dict. de Trévoux.*)

CADENAS D'ALLEMAGNE. — Dans le sens moderne d'une bride rattachée à une boîte de fer munie d'un ressort et d'une clef. J'ignore ce qui pouvait distinguer au XVIe siècle un cadenas d'Allemagne. Des objets de cette sorte, et fort anciens, ont été faits en France et ailleurs; ils présentent des dispositions très variées. Ceux du XIVe siècle ont une grande analogie avec les cadenas chinois et japonais.



XVIe s. — *Cadenas à boîte damasquinée. Cart. de l'auteur.*

1570. — 3 grandz cadenat d'Almaigne, garny de chacun 2 clefs, pour servir à fermer lesd. 3 garderobbes à 20 s. pièce. (*Cpte de l'écurie*, f° 55.)

CADIS. — Gros drap bourru, en laine non peignée, du genre des bureaux, mais dont il différait surtout par la variété des couleurs. Le cadis fin, moins couvert, était une sorte de flanelle.

1352. — Un surcot de cadis et un chaperon de mesmes, fourrez de cendal azuré [pour le roi]. (*Cptes roy.*, f° 79.)

1389. — Une vieze chappe d'église, sans penne, de cadis, 24 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 31.)

1393.
D'un kamoukas ou d'un cadis
Comment se tailloit un abis
Après nos costes et nos corps.
(Froissart, *Poésies ms.*, p. 178.)

1442. — Panni bianchi di cadis cioe perpignani (di Catalogna) che vengono di detto luogo debbono tornare, la pezza in Firenze, a misura bracc. 48. [L'auteur donne un compte du prix de revient, d'où il résulte que chaque pièce coûte 19 florins 2 3.] (Gio. da Uzzano, *Pratica della mercatura*, p. 130.)

1443. — N° 380 2 vestes panni dicti quondam domini archiepiscopi, unam de cadissio simplice et aliam foderatam. (*Inv. de A. Nicolai, archev. d'Aix.*)

1564. — 3 pantes de surciel de cadis violet brodé, fait en broudure de satin jaulne.

2 chalitz de menuiserie, led. grand lit... au quel y a une couverture de cathelonne rouge fort usée et ung surciel de cadiz fait à feuillages de satin de Bruges, broudé à frange.

Ung surciel de cadis (l'objet ci-dessus) ouvré de fuillages de satin de Bruges jaune, 3 esc. 20 s. (*Inv. du Puymolinier*, f[os] 153 v°, 163 v° et 220.)

1593. — Cadis de Nismes, fins, la cane, 8 flor. en blanc. — Cadis commun en blanc, la cane, 5 flor. — Cadis de Nismes, tainctz, 10 flor. la cane (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 387.)

CADMIE. — Le texte de Dioscoride s'applique à la cadmie artificielle, qui est une suie métallique extraite des parois des fourneaux à fondre. Les textes suivants mentionnent la nature et l'origine d'un minerai contenant le zinc à l'état de silicate ou de carbonate, et qui entre dans la composition de l'*airain blanc*, ou mieux, du cuivre jaune.

V. **50**. — Entre toutes les espèces de cadmies, celle de Cipre est véritablement la plus singulière, nommée proprement *botrytis*, serrée, moyennement pesante et prochaine à la légièreté, graineuse d'aspect, de couleur de *spodium*, et qui rompue est cendreuse et retirant sur la rouille...
La cadmie s'engendre du bronze ardent dans les fournaises. (Dioscorides, édit. Mathée, l. 5, ch. 40, p. 464.)

V. **1200**. — N° 74. Eramentum candidum facere. — Sumis cuprum productile quod caldarium dicitur, vel es ignitum productum, facis laminas quibus substernis et superaspergis cathmiam albam tritam diligenter (nascitur in Dalmatia) qua utuntur erarii et argilla oblinies fornacem diligenter, ita ne respiret die una. Postea aperies et, si bene habuerit, uteris. Sinon, secundo coquis cum cathmia ut supra; quod si melius exierit cuprum caldarium permiscetur auro. (*Mappe clavicula. Archæologia*, t. XXXII, p. 201.)

1644. — A demie lieue de Limbourg on trouve une mine de pierre ou terre grise que l'historien de la nature nomme cadmie, qui s'unit tellement avec le leton, pour la force du feu, estant bien préparée, qu'elle l'augmente d'un tiers. Elle sert pour diverses opérations de la médecine et particulièrement pour les maladies des yeux. (Coulon, *Les rivieres de France*, t. II, p. 434.)

CADRAN. — Un cercle gradué, avec aiguille pivotante, à double mire, ou un secteur, dont l'un des côtés sert de mire, et forme, avec le fil à plomb dont il est muni, un angle mesurant la hauteur d'une étoile.



V. 1260. — *Bréviaire de S. Louis.*
Didron, *Annales archéol.*, t. X, p. 215.

Dans l'instrument du calendrier des bergers cet angle, non mesuré mais seulement apprécié, se déterminait par l'écart de deux lignes partant de l'œil de l'observateur, l'une dans la direction de l'étoile polaire, et l'autre dans celle d'une seconde étoile dont les positions variables, dépendant de l'heure, pouvaient servir à l'indiquer pendant la nuit.



1519. — *Calendrier des bergers*, f° Q. 1.

Cette explication, afférente aux trois objets ci-joints étant donnée, j'ajoute que, dans les textes, il est rare qu'ils ne soient pas confondus avec les cadrans solaires.



1575. — Belleforest, *La cosmographie de Munster*, t. I, col. 38.

1308. — A un marchant de Paris, pour un quadrant d'argent que nous avons fait acheter, 60 s. (*Mandements des Ctes d'Artois*, extr. p. J. M. Richard.)

1351. — Pour faire un cadran d'or et d'ivoire et pour le fourrel de cuir, le quel fu armoié de ses armes (du roi)

et garny d'un bon las de soye à 2 boutons de perles, pour tout 75 l. (*Cpte d'Et. de Lafontaine*, f° 7.)

1420. — N° 157. Un cadran d'argent, ront, esmaillé, en un estuy de cuir bien ouvré d'ymages.

N° 434. Un cadran d'or où il a un grant camahieu ouquel il a un homme et une femme et un arbre ou millieu et aux 2 coings dud. cadran a par en bas un saphir et un ballay chacun environné de 3 perles et 2 perles à l'un des costez, pes. 4 o. 5 est.

N° 435. It. Un autre cadran d'or aux armes de Mgr le daulphin, environné de 28 perles et 2 grosses qui sont perciez, pes. 2 o. 12 est. d'or.

N° 436. It. Un autre cadran d'or esmaillé de rouge cler d'une part, et à chasteaulx et ymages d'autre part, pes. 3 o. 2 est. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1431. — 2 signets d'or à cadran. — A maistre Henry Zwolls, astronomien, pour avoir fait les 2 cadrans en iceulx 2 signets. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 918.)

CAEN. — Au XIVe siècle la réputation des fabriques de cette ville était déjà ancienne.

1351. — Jehan Lalement, pour une soie (saie) noire de Caan... pour couvrir un comptouer qui fut fait en la grosse tour du Palais, 30 l. (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, f° 13 v°.)

1367. — Comme en lad. ville de Caen où l'en œuvre d'ensienneté grant foison du mestier de drapperie et de sarges. (*Ordonn. des rois de France.*)

1389. — Une sarge vermeille de Quein, qui est au chevet du lit, 48 s.

It. 4 pièces de couvertures de sarges de Quein et une petite sarge toute trouée, 48 s.

It. Un lit de 2 lées, couste et coussin, une sarge de Quein vermeille. (*Inv. de Richard Picque*, p. 21, 26 et 54.)

1398. — 6 sarges palées, euvre de Can. It. 4 grans sarges rouges de Can. (*Exéc. du testam. du Cte de Montpensier*, f° 4 v°.)

CAFFARD, CAFFA. — Nom donné à des damas d'espèces diverses et déterminées en 1723 dans le dictionnaire de Savary.

1265. — De tuzano angiorum sericorum, 2 den., de 1 tuzanis *halbseiden* (cafard), 1 den. (*Tarif de la ville de Stein*, Rauch, *Script. rer. Austriæ*, t. II, p. 107.)

V. **1520**. — 2 carreaux de caffas viollet avec des feulhètes d'or par dessus, escript au dessus : DESSUS JAMAIS PLUS. (*Inv. de François Ier de Luxembourg*, f° 1.)

1568. — Une casule de drap d'argent, garnye de drap d'or et de perles, fourrée de caffa rouge. (*Inv. du Cte d'Egmont*, p. 461.)

1600. — Lesd. eschevins, tous en houches de vlour, revestus de robes de sattin noir garnies de vlour. Les 4 commis aux ouvrages de robes de caffa noir ; les sergents ..., de robes de taffeta my party de noir et rouge.

Celle (la robe) du conseiller, longue et du greffier, courte de caffa noir doublées et fourrées. (*Reception de l'archiduc d'Autriche à Saint-Omer. Bull. de la Soc. des antiq. de Morinie*, 1853, p. 96 et 99.)

1604. — Art. 22. Les satins de Burges et damas cafards, qui sont estoffes fort légeres et commodes et de grand usage et débit, ne se faisoient en France ; mais la manufacture s'en introduit en la ville de Troyes en Champaigne et pays circonvoisins. (Laffemas, *Délib. de l'assemblée du Comm.*, *Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, série 1, t. XIV, p. 232.)

1612. — Pour 11 aulnes de caffa rouge cramoisy, pour faire les courtines, 137 l. 15 est. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 296.)

1690. — Le véritable damas caffard est tout de fil ; mais le damas caffard ordinaire est celuy dont la treme est seulement de fil et les chaisnes de soye, et qui se manufacture en Flandres. (Furetière.)

1697. — Caffats de village, 1 s. 2 d. (*Tarif de peage de la Loire.*)

1723. — On appelle damas caffards diverses sortes d'étoffes dont quelques unes ont la chaîne de soie ou de fleuret et la treme de fil, d'autres qui sont tout de fil tant en treme qu'en chaîne, et d'autres encore qui sont tout de laine. (Savary, *Dict. du comm.*)

CAFFETIN. — Sucre jaune, couleur de résine, tel qu'on le portait de Chypre, d'Espagne ou de Sardaigne, dans des tonneaux appelés cafis.

1353. — Ils confiront de bon miel et de bon sucre cafetin, ou sucre blanc, bon et convenant. (*Ordonn. du roi Jean, pour les apothicaires, Ordonn. des rois*, t. II, p. 535.)

1359. — 16 livres de sucre caffetin. (*Dép. du roi Jean*, D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 215.)

1611. — Sucre cafetin. *Resined sugar.* (Cotgrave.)

CAGE, CAGETTE. — Dans les comptes de nos rois il est fréquemment question de cages, de volières et même de chambres aux oiseaux. Il y en avait une dans le Louvre de Charles V, et sous le règne de son petit-fils, les palais de Saint-Pol, des Tournelles, les châteaux de Vincennes et de la Bastille avaient leurs volières. Il serait d'ailleurs superflu d'assigner une date à ce passe-temps, dont la bourgeoisie prenait sa part.

Réduite à ses plus petites proportions, la cage est devenue une pièce assez précieuse, une sorte de brûle-parfums pour les oyselets de Chypre. (Voy. OISELETS). Les orfèvres en firent de plus un ornement composé de deux petits disques réunis par une suite de bâtonnets posés verticalement comme dans une lanterne de moulin.

Les plus grandes cages furent des geôles, comme celles qui servirent à la politique de Louis XI.



XVIe s. — *Au musée de Lyon.*

Au XVIIe siècle, on donnait ce nom aux treillages derrière lesquels les orfèvres faisaient montre de leurs productions.

1302. — Il fist penre le calife et le fist mettre en une cage de fer, et le fist jeuner tant comme l'on puet faire home sans mourir. (Joinville, § 586, édit. de Wailly.)

V. **1340**. — Au milieu de la pate du chaperon a une cage pour oiseaux, faite au vif et dedens lad. cage a une turtre d'argent esmaillé. (*Cpte de Robert de Serres*, ap. du Cange, v° *Turturella*.)

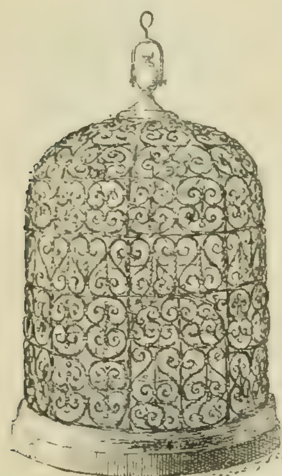
1363. — N° 533. Une ceinture d'or à petites perles et à cagetes. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1392. — Pour 2 aulnes de drap vert de Rouen... pour couvrir la cage du papegaut de lad. dame (la reine), ou pris de 20 s. p. l'aulne. (4° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 28.)

1394. — Une petite aiguière d'or, poinçonnée, et sur le tretelet une pommette en guise de cagette. (*Vaisselle engagée par Philippe le Hardi, duc de Bourg., Notes de Froissart*, t. III, p. 280, édit. Buchon.)

1397. — Vaisselle d'or pour la garderobe — Premièrement, une cagette d'or à mettre oysellez de Chippre, pes. 5 o. 19 est (*Inv. des joyaux d'Isabelle de France*, f° 11 v°.)

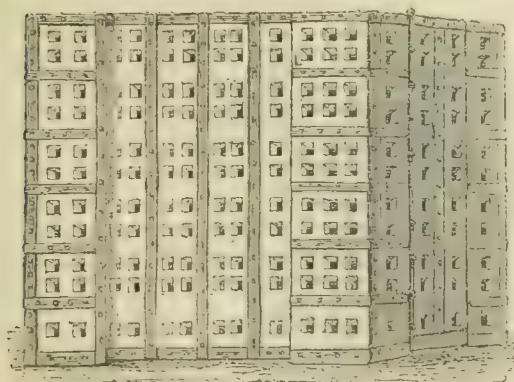
1402. — A Jehan Clerbourt, orfèvre, pour avoir fait pour la royne une caige d'argent à mettre oyseaulx, qui est faite en guise d'escailles de poisson lacées, et y a 6 pilliers qui sont dorez, pes. lad. caige 7 m. 6 o. d'argent. (*Argenterie de la reine*, 10e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 91.)



XVI s. — *App. a l'auteur.*

1408. — Une cagette d'argent dorée, en la quelle a ung chardonnereul d'argent, la mangouère et le cornet (voy. les fig. p. 3) tout d'argent, et ou chief dessus a ung serpent blanc, et le fons d'icelle d'argent blanc. (*Inv. des duc et duchesse d'Orléans*, f° 48.)

1416. — Pour fil d'arichal, pour faire la caige aux oiseaux de la royne, 4 s. (*Cpte d'Isabeau de Bavière.*)



1469. — *Cage du cardinal de la Balue a Onzain pres Blois, d'apres* Bordier et Charton, *Hist. de France*, t. I, p. 555.

1448. — A Spinosa de Spinolis, eschançon, dud. Sgr, pour fil de fer par luy fait achatter à Aix, pour faire une caige d'oiseaux à sa chambre au palais d'Aix, 8 flor. 2 gros. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 87.)

1476. — Pour avoir fait de neuf une grande cages de bois, de grosses solives, membreures et sablières, contenant 9 pieds de long sur 8 pieds de lé et de hauteur 7 pieds entre 2 plancher, lissée et boujonnée à gros boujons de fer, la quelle a été assise en une chambre étant en l'une des tours de la bastide S. Antoine ; à Paris, par devers la porte dud. S. Antoine, en la quelle cage est mis et détenu prisonnier, par le commandement du roy notred. Sgr l'évêque de Verdun. (Guillaume de Harancourt).

Fut employé à lad. cage 96 solives de couche et 52 solives de bout, 10 sablières de 3 toises de long, et furent occupés 19 charpentiers pour écarir, ouvrer et tailler tout led. bois, en la cour de la bastille pendant 20 jours, Il y avoit à cette cage 220 gros boujons de fer, les uns de 9 pieds de long, les autres de 8, et les autres moyens, avec les rouelles, pommelles et contrebandes servans auxd. boujons, pesant tout led. fer 3735 livres, outre 8 grosses équières de fer servant à attacher lad. cage, avec les crampons et cloux, pes. ensemble 218 livres de fer. (*Cptes de la prévôté de Paris.* Sauval, t. III, p. 428.)

1476. — A Jehan Daulin, marchand ferron demeurant à Tours, pour l'achapt de 3457 livres et demye de fer, que led Sgr (le roi) a fait prendre et achepter de luy pour faire partye d'une cage de fer à mettre prisonniers. (*Biblioth. Richel., ms. Gaignières*, n° 772², p. 699.)

1480. — A Jehan Vendehard pour 4 caiges, pour mettre 4 passes sollitaires au Plessis du parc.

It. Pour une caige double, couverte de toille, à mettre cailles, 6 huissetz pour les grandes caiges, et une autre caige ronde de fil de fer, 30 s. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 366 et 391.)

1508. — Pour six cages d'osier blanc, au pris de 2 s. 6 d., 15 s. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 331.)

1561. — Une caige d'argent doré, longue, où il n'y a point d'huys, et est pour metre oiselets de Cyppre. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 9.)

1675. — Art. 4. Aucun ne pourra travailler ni faire travailler dud. métier en fer blanc ni autres ouvrages qui en dépendent, comme cages de fil de fer, et de bois avec fil de fer, soufflet, ratière et autres, etc... (*Stat. des ouvriers de fer blanc de Bordeaux*, p. 547.)

1680. — Terme d'orfèvre. Fils d'archal travaillez presque en forme de grande cage, où les orfèvres étalent leurs marchandises. (Richelet.)

CAGNARD, CAIGNART. — Lieu retiré, cabinet, tonnelle de jardin, cloaque et bouge.

1480. — Un coignart de boys en façon d'une gallerie, couvert dessus et dessoubz, des sièges dedans alentour, pour mectre au jardin dud. lieu.

Ung caignart à mectre au jardin en manière d'une galerie ronde, couverte dessus et dessoubz, des sièges dedans alentour. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 385.)

1555. — Quant au mot de caignard, cela dépend d'une histoire dont je pus estre témoin ; de tant qu'en ma grande jeunesse, ces fainéans avoient accoustumé, au temps d'esté, de se venir loger sous les ponts de Paris... Ce lieu estoit appelé le caignard. (Pasquier, *Rech. sur la France.*)

1606. — Cagnard est un lieu à l'abri du vent, exposé au soleil, où les vauriens et fainéants s'assemblent à rien faire et estre le ventre au soleil. (Nicot.)

CAHUET. — Capuchon, comme celui des frocs, cagoules et aumusses.

1530. — Le cahuet de leurs capuchons estoit devant attaché, non derrière, en ceste façon avoient le visage caché (*Gargantua*, t. V, p. 129.)

1575. — Aucuns sont en figure de capuchon ou cahuet de moine. (A. Paré, l. 1, ch. 8.)

1584. — 3 cahuetes servant sur l'image de M. S. Nicolas, l'un de damars cramoisi, l'autre de damars vert et l'autre de sarge. (*Cptes de la fabrique de S. Nicolas.* Travers, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 265.)

CAIER. — Paquet de quatre chandelles. Lorsqu'elles sont soudées, comme dans les flambeaux de poing ou les mestiers de table, caier est synonyme de torche. Dans l'ordonnance de l'hôtel en 1285,

torche par quatre signifie une torche fasciculée à quatre brins.

1285. — Huissiers de sale 2, chacuns aura 2 s. de gages et un vallet mangeant à court et une torche par 1, et 8 menues chandelles. (*Ordenance de l'ostel de Philippe le Bel*. Leber, t. XIX, p. 20.)

1316. — De la chandelle 1 septain, 1 cinquain et 2 quaiers. (*Cpte de l'hôtel du roi, Arch. JJ.* 57, f° 57 v°.)

1358. — Le concierge du Palais... prend un septier de vin, 12 pains de cour et un de bouche, 2 poulles, 2 pièces de chair et 2 quehouers (*al :* cahouers) de chandelle à coucher. (*Ordonn. des rois*, t. III, p. 313.)

1373. — Tenant en sa main 2 caiers de cire ardant qu'il avoit apportez du souper de lad. salle. (*Lettres de remission*, ap. du Cange, v° *Quarrellus.*)

1380. — Jehan Vivian, fruictier du roy, pour un coffre long à mettre torches et un autre carré à mettre caiers, 4 l. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 81.)

CAIGNET. — Gris clair de nuance bleuâtre.

1328. — Une robe de drap caignet, de 4 garnemens, fourrée de cendal. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 39.)

1328. — Une robe de pers de caignet. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 354.)

1342. — Art. 15. It. Que tout li drap où il ara grosse laine, si comme de cuisse et de gard, ne soit point taint, enchois en kaigné et que il ne puist passer. (*Arch. d'Abbeville, Reg. des corpor. d'arts et mét.*, p. 63.)

1352. — Un fons de cuve d'un marbré, doublé d'un blanc caignet. (3° *Cpte d'Et. de La Fontaine*, f° 144 v°.)

1353. — Pour tondre 3 royez brun de Gant pour les vallez de chambre du roy, 60 s. Pour tondre 2 roiez caignets de Gant pour les 2 sommeliers du corps et pour les 3 guetes du roy, 40 s. (*Dernier Cpte du même*, f° 187.)

1389. — Une cloche de caignet de drap de Bruxelles, garny de sendail. — Une cotte sengle de drap de caignet, 10 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 28 et 30.)

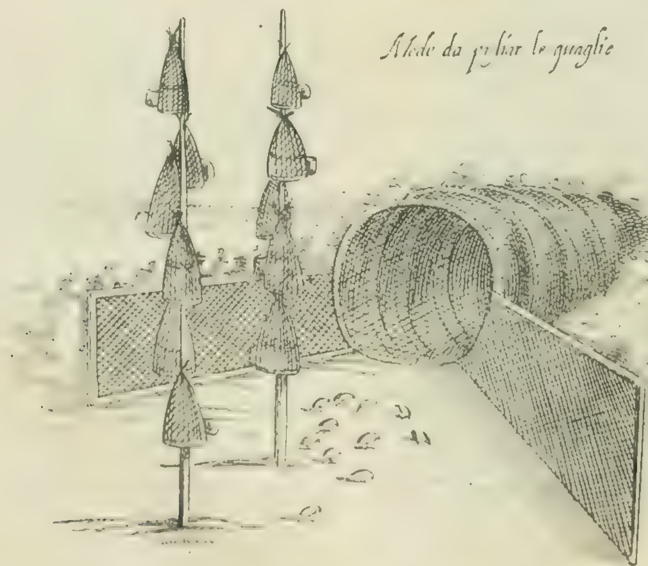
1640. — Gris blanc ou chenu, *canum*. (Comenes, *Janua aur.* p. 339.)

CAILLAU. — Poire de Bourgogne.

1280. — Poires de chaillou et nois fresches. (*Les cris de Paris. Fabl.* Barbazan, t. II, p. 279.)

CAILLE (Rets à). — **1455.** — A Guiot Chastier cordier demourant à Bourges, pour une petite rethz à prendre cailles, pour chasser aux cailles, à la plaisance de M. d S. (Charles de France), 32 s. 6 d. t. (1er *Cpte roy. de J. Bochetel*, f° 87 v°.)

1622. — Pigliansi, nel tempo dell' arrivo o poco doppo, col richiamo del quagliere, e quella sorte di rete si chiama tramaglio. Questa stessa caccia si fa come qua... figurato si vede. (Voy. la fig.) Tendosi 4 ragne alte 3 o 4 braccia, che girino 20 passi, poste in quadro, che venghino ametter in mezo un poco di macchia, o vero vi si fa posticcia con saggina e pannocchie di miglio o frasche sopra d'esta a 2 pertichette, piu alto che si può, acciò tanto piu di lontano siano sentite, vi s'attaccan 2 quaglie di chiusa ingabbiate, che cantin bene, e servin di richiamo, e cosi a quella voce e allettate dalla verdura e robba che vedon nelle reti, vi dan dentro e pigliasene quantità. Le reti hann'a esser tinte di verde. (Pietro Olina, *Uccelliera*, p. 58.)



1622. — *Rets à cailles.* Olina, *Uccelliera*, p. 58.

CAILLIERS. — Vases à boire, souvent d'assez grande dimension, dont il est difficile de déterminer la forme et la capacité. Leur matière seule les distingue et justifie leur nom, d'après l'étymologie d'Isidore. C'étaient des coupes, tasses ou gobelets peu profonds. On les trouve confondus avec les hanaps, dont ils s'écartent néanmoins par leur moindre volume et leur forme plus aplatie. Le hanap est quelquefois monté sur un haut pied avec nœud intermédiaire, comme un calice; le pied du caillier, même en or ou en argent, est toujours bas et ne présente en dessous qu'une moulure de faible saillie.

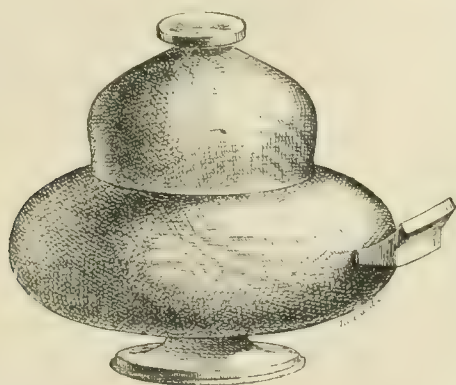
Lorsque le caillier est couvert *l'un de l'autre* et muni d'un *tenon* ou anse prise dans la masse, il devient un vase double, dont la partie supérieure sert de tasse à boire, tandis que l'inférieure, d'une capacité beaucoup plus grande, fait l'office de réserve pour le liquide. La garniture du couvercle, façonnée en couronne d'orfèvrerie, est toujours disposée de telle sorte qu'en le renversant elle puisse servir de pied.

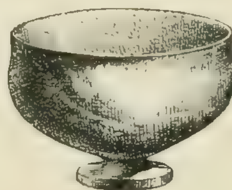
La matière était toujours le bois tourné et jamais le métal. Tandis qu'on réservait pour les hanaps, les loupes, racines et essences, d'un tissu veiné, maillé ou ronceux comprises sous la dénomination générale et un peu vague de *madre* ou *fin madre*,

on employait pour les cailliers des bois plus lisses, comme le platane, l'alisier, l'érable non veiné, et surtout le hêtre (fou, fouteau) appelé *petit madre* parce que ses mouchetures ne sont guère plus visibles que celles du platane.

vins nouveaux, ceux qui font compaingnie à Mons. le dauphin à sa table.

Jehan Pentin Flamene, demourant à la Teste Noire en la rue S. Martin, pour deux fins madres couverts, délivrez pour lesd. dames et baillez à Pierre des Barres, pour y faire 2 pates d'argent et 2 fretellez sur les couvercles, 18 esc. à





XV. s. — *App. à l'auteur.*

Ce choix du hêtre pour les *cailliers de nuit, à boire vin nouveau*, est expliqué à la fin du XVIe siècle dans le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, qui attribue aux rognures de ce bois la propriété, non seulement de clarifier en très peu de temps les vins trop jeunes, mais de leur communiquer une odeur agréable.

610. — Calices et calathi et scale, poculorum genera antea, ex ligno facta inde et vocata. Græci enim omne lignum χᾶλον dicebant. (Isidorus, *Orig.*, l. 20, c. 5.)

1286. - Calatus a calon, quod est lignum dicitur... et est calatus canistrum vel quoddam genus poculorum, secundum Hugutium. (*Catholicon de Balbus de Janua.*)

1300. Heusiax fronchis et larges botes
Qui ressemblent borse à cailler.
(*Rom. de la Rose.*)

1307. — 3 calliers, 2 henaps de fust. (*Mobil. des Templiers de Caen, Arch. J.* 143, pièce 29.)

1315. — 3 barisaus de cyprès ou pris de 40 s., 3 henaps cailliers, ou pris de 100 s. (*Inv. de Mahaut d'Artois*, p. 38-9.)

1327. — 3 calheti sive ciphi fustei, videlic. 3 parvi et 3 magni (*Inv. de l'év. du Puy*, p. 585.)

1347. — 10 hanaps, c'est assavoir 6 de madre et 4 cailliers. (*Inv. de J. de Presles*, p. 94.)

1349. — 2 cailliers de nuyt, dont l'un a un tenon d'or, ausquelz couppes et cailliers led. Monsr le duc buvoit. (*Cpte de Nic. de Bracque*, fo 53.)

1351. — Pour faire et forgier un bon pié d'argent doré, à un gros pommel ou millieu, pour la couppe de madre du roy et pour faire et forgier 2 pates d'argent dorees à orbevoies, l'une pour son hennap de madre de jour, l'autre pour son caillier de nuit, et dessus les couvercles de lad. couppe et hennap avoit deux poirettes assises, d'argent esmaillées de France, et es fons d'iceuls couppe et hennap a 2 esmaulx d'or, pes. 16 esterlins d'or de touche, et ou fons du caillier de nuit a un boullon d'argent doré, esmaillée de France, et dedens les mordans a aussi 3 boullons d'argent doré

Jehan Pentin Flamene, demourant à la Teste Noire en la rue S. Martin... pour 16 fins cailliers à couvrir de l'un l'autre, délivrés pour le roy, pour Mons. le dauphin et les six autres seigneurs... pour les servir de vins nouveaux par nuit en leurs chambres, et baillez aud. Jehan Le Braillier, (orfèvre chargé de les monter.) — Pour 24 cailliers baillés aud. Jehan Le Braillier, pour y faire forgier et mettre 24 boullons d'argent dorez et esmaillez aux armes de France et de Mons. le dauphin ; les 12 pour servir à table de 34 s. l'escu, 30 l. 12 s. — Jehan Leclerc demourant es halles, pour 2 fins cailliers couverts d'autres 2 à boire vins nouveaux et baillez aud. des Barres pour les garnir d'argent comme les madres dessusd., 8 esc., et pour 12 autres cailliers à boire vins nouveaux bailliez aud. Pierre pour y faire 12 boullons d'argent dorez et esmailliez aux armes desd. dames, 18 escus. (*Cpte d'Ét. de Lafontaine*, fos 7, 10 vo et 25 vo.)

1352. — Dons du roy. — Pour faire et forgier la garnison d'un caillier couvert d'un autre à boire vins nouveaux pour Mons. le chancelier, en quoy il est entré sur tout 4 o. 4 est. d'argent et 3 est. d'or fin à dorer, c'est assavoir faire une bonne pate d'argent dorée ouvrée par dessoubs à orbevoies, 2 boullons et un frételet dorés et esmailliés aux armes de Rouan, pour mettre es fons et sur le couvercle dud. caillier. (3e *Cpte du même*, fo 109 vo.)

1356. — *Calu*. Godet de fust. *Calarius*, ille qui facit calas. (*Gloss. lat.-franç., Biblioth. Richel. ms.* 521.)

1363. — No 359. 4 qualiers à tout leurs platines, pes. 7 m. 4 o. et demie. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1376-80. — 12 ciphi sen tassie argentee albe, pond. 11 m. 7 unc. — 12 ciphi magni, gallice *cailliers*. — Pour appareiller les hanaps du college appelez cailliers, 12 s. — Pour brunir et signer les 12 tasses d'argent du collège, 10 s. (*Cptes du Coll. de Beauvais Dormant*, fos 12 vo, 15 et 81 vo.)

1380. — 6 hanaps, c'est assavoir 2 quailliers et 4 bruies. — It. 9 autres hannaps viez, tant quailliers que madres. (*Inv. de J. de Neufchâtel.*)

1380. — A Richart de Susay, demourant à Paris, pour 13 hanaps cailliers, 9 l. 12 s. p.

Henry Cosne, orfèvre, pour 2 o. 1 est. mains, d'argent à mettre esd. cailliers, pour or et façon à faire les esmaulx des 10 cailliers, 4 l. 3 s. 4 d.

Geuffroy, le vannier, pour un estuy d'osier blanc acheté de lui pour mettre caillers. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 69, 70.)

1383. — Il vit 4 hanaps de caillier ou de petit madre, des quels l'en servoit en lad. taverne, ainsi que l'en fait es villages, qui puent et povoient estre de valeur ou estimacion de 4 francs ou environ. (*Arch. JJ* 124, pièce 64.)

1386. — Pour 6 estuiz de cuir boully, poinçonnez et armoiez aux armes de Madame la royne, l'un pour mettre la coppe de madre de lad. dame, les 2 autres pour mettre 2 hannaps couvers, l'un de madre et l'autre de caillier, le quatrième pour mettre et porter une aiguière, et les autres pour mettre et porter 12 cailliers et une douzaine de tasses d'argent de l'eschançonnerie de lad. dame, pour ce 72 s. p. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, fo 43.)

1394. — 3 ciphi de mazaro et unus de caillero, 40 s. p.

It. 2 ciphi de mazaro cum coopertorio unius ciphi, 32 s. p. — 2 ciphi de callerio, 8 s. p. — 3 hanaps de madre et un caillier prisés 10 s., donnés au collège. — 2 hanaps, 10 cailliers, prisés 8 s., baillés au collège. (*Cpte de l'exéc. du testam. de P. Fortet*, f°s 7 à 20.)

1396. — Fait et forgié 20 boullons d'argent dorez, c'est assavoir 12 d'iceulx esmaillez aux armes de France et 7 esmaillez aux armes de Madame d'Orléans, pour mettre et asseoir ou fons de 20 hannaps appelez cailliers... pour servir à boire vin nouvel, en sa saison d'iver es hosteulx desd. Sgrs, pes. 1 m. 3 o. 10 est.

A Richart de Susay, magdelonnier, pour 20 hannaps fins appelez cailliers.., au pris de 36 s. p. la pièce, l'un par l'autre. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f°s 64 et 67.)

1404. — Pour 2 estuys de cuir boulli, poinconnez et armoiez, l'un aux armes de France et l'autre aux armes de Mgr le duc d'Orléans... pour mettre et porter les hannaps couverts, de madre, 48 s.

2 autres estuys de cuir boully, mendres (plus petits), poinçonnez et armoyez comme dessus aux armes desd. Sgrs... pour servir à mettre dedens les cailliers pour lesd. Sgrs., 40 s. p. (*Cptes de la cour de Charles VI*, f° 8.)

1404. — A Perrin Dupleiz... pour 10 aulnes d'estamine fine... délivrez es eschançonneries dud. Sgr (le roi) et de Mgr le duc d'Orléans pour servir à essuyer les madres et cailliers, au pris de 2 s. pour l'aulne, valent 20 s. p. (*Ibid.* f° 36.)

1408. — A Colin Beaucousin, magdelenier, pour 12 très fins cailliers delivrez à Guillaume Arrode, pour iceulx garnir de boullons d'argent, pour servir à boire vin nouvel en l'ostel du roy... au pris de 36 s. p. la pièce, l'un parmi l'autre. (29e *Cptes roy. de Ch. Poupart*, f° 50.)

1508 — A Pierre Delorme, maçon, pour les caliers et boignouers de la volière aux oiseaulx, 21 f. 17 s. 6 d. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 308.)

1531. — Ung oeufvier doré en façon de calier, pes. 5 o. 5 gros. (*Inv. de Louise de Savoie*, f° 3.)

CAJOUR. — Sorte de petite cage ou lanternon placé au bas de la tige des calices, et surtout de ceux du XVe siècle. C'est, je crois, la disposition décrite en des termes divers dans les deux articles suivants.

1514. — N° 124. Ung grant calixe tout doré, avec la platine, ung pied à un cajour à gauldrons enlevez, la Passion ensizellé dessus, pes 4 1 2 m.

N° 125 Ung autre calixe tout doré, sur le pied du quel a une petite lanterne, une croix à estors sizellé, avec sa platine, pes. 2 m. 6 o. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

CAIRE. — Tête, physionomie, allure.

En **1552**. — Le second batallon était de Gascons... ayant la caire et le port des gens de guerre. (Franc. de Rabutin, *Comment.*, l. 2, p. 408.)

CAIRIN, QUERIN. — Peu intelligible sous la forme *Querin*, fréquente dans les inventaires du XVIIe siècle, ce mot désigne un tapis de Turquie, d'Orient, et du Caire en particulier. Voy. TAPIS DE CAIRIN.

1589. — Nous ordonnons qu'on estendra sous lesd. licts quelques riches cairins ou autres tentures de soye. (*L'isle des Hermaphrodytes*, p. 60.)

1611. — Cairin A Turkie carpet, such a one as is brought from Caire in Egypth. (Cotgrave.)

CAKELY (SOIERIES DE). **1153.** — Cakela est sur le bord d'une rivière qui se jette dans le Bahanek indien. Ses habitants élèvent beaucoup de vers à soie, voila pourquoi l'on donne le nom de Cakely a une espèce de soie et a une sorte d'étoffe. (*Geogr d'Edrisi.* t. I, p. 191.)

CALABRE. — Fourrure d'écureuil de Calabre. Sous Louis XIII, on a donné le nom de calabre à une casaque.

1363 — N° 939. Un convertouer d'escarlate vermelle, fourre de calabre. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1497. — Vicarii vero et capellani seuriolis nigris et communibus, non calabrinis utantur. (*Stat. eccl. Tull.* ap. du Cange.)

CALABRET. — Terme de marine, cordage, cableau.

1560. — Et y treuvèrent nostre ancre à 26 brasses de fonds, tellement que, par le moyen d'un calabret qu'ils luy attachèrent, nous la guindasmes en haut. (Fern. Mendez Pinto, *Voyages adventureux*, p. 906.)

CALAMINE. — Minerai de zinc employé dans la composition du bronze et du cuivre jaune. Voy. CADMIE.

1560. — La callamine... se trouve en Alemagne, auprès des caves des quelles on tire le plomb, et en Italie, en une montagne qui est entre Millan et Cosme. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 2, f° 55 v°.)

CALCAS. — Carquois.

1420. — Ung calcas couvert de peaul de tessons, garniz de plusieurs viretons pour arbaleste à cheval. (Laborde, *Les ducs de Bourg*, n° 4321.)

CALE, CALETTE. — Suivant les pays et les temps, ces noms s'appliquent à des coiffures de plus d'un genre, mais ordinairement à une sorte de béguin à pattes rattachées sous le menton, pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Depuis l'époque de Louis XII, c'est une calotte ronde portée sous le chapeau.



XIIIe s. — *Vitrail de la cathédrale de Chartres.*

1379. — Led. Gilet à icellui maron sa calette ou barette qu'il avoit sur la teste. (*Arch. JJ.* 115, pièce 206.)

1474. — Et avoit en son chef un gros blanc bonnet que l'on appelle une cale, noué sous le menton. (*Mem. d'Oliv. de la Marche*, p. 350.)



V. 1380. — *Biblioth. Richel., ms. franç.*, n° 5, f° 11.

1591 — J'ay leu dans l'histoire de ce grand Ollivier de la Marche... et en sa teste avoit un gros bonnet blanc que l'on appelle une calle, et nous autres appellons calotte ou bonette blanche de layne, nouée ou bridée par dessoubs le menton. (Brantôme. *Dames illustres*, t. II, p. 205.)

1663. — A Hanovre, les femmes portent des bonnettes ou cales, soit de velours ou toile ou autre estoffe, qui leur ferment toute la teste et dessous en forme de morion

ou casque, qui ne leur laisse que le seul visage descouvert.

Quelques hommes y portent la robe jusqu'au genoux et une calotte de velours qui va jusques sur le col et ferme toutes les oreilles, et par dessus ils ont une cale ronde,



XVe s. — *Gravure sur bois d'un coffre franco-italien, app. a* M. L. Carrand.

aux uns elle est attachée à cette calotte, aux autres elle se lève quand ils en saluent. (*Voyages de Monconys*, t. II, p. 215.)

1680. – Sorte de bonnet de laine dont se couvrent la tête les paisannes de certaines provinces de France, comme en Champagne.

Cale. Bonnet d'étoffe qui est large et froncé, avec de petits rebords en forme de petit chapeau, que portent les jeunes laquais qui servent les demoiselles. Ces sortes de cales commencent à n'être plus en usage. (Richelet.)

CALEÇON. — Je signale, d'après l'inventaire de Marie Stuart, une particularité peu connue du costume des femmes, et renvoie, pour des preuves plus anciennes, à l'article BRAIES.

1563. — 7 aulnes de Hollande pour faire six paires de callesons pour la royne. (*Inv. de Marie Stuart.*)

1580. — La richesse des calessons de la signora Livia. (Montaigne, I, 164.)

CALEMART. – Dans un sens plus restreint que le *Calamajo* italien, c'est presque toujours la partie allongée formant queue dans les ecritoires portatives. L'étui où se mettaient les plumes.

1399. — N 207. Un shedyngpenne (étui à plumes) de yvore ove unes virollez d'or. (*Inv. de Henri IV d'Anglet.*)

V. **1840.** — Calemaria gemellata. Notat instrumentum cui atramentum et calamum imponere solent... idque etiam in multas quadraturas distinctum esse solet gemellatas... et barbare vocantur calamaria. (Bartenora. *Comment. s. le Talmud, livre des vases*, § 7, p. 29.)

1529. — 8 gallemards de boys d'esbeyne, garniz d'or par les bouz, servant à mettre curedenz, 32 l. 16 s. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, fo 42 vo.)

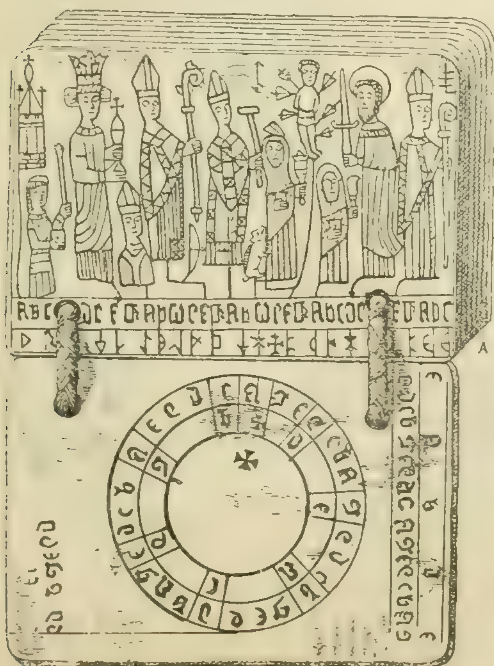
1640. — L'étudiant et escolier aura sa librairie ou bibliothèque, son pupitre, escritoire, encrier ou cornet à encre, et son calamar ou estuy à plumes, avec le canif ou trenche plume. (Comenes, *Janua aurea*, no 738.)

CALEMBOUC. — Variété la plus précieuse du bois d'aloès. On s'en servait dans l'Inde pour brûler les corps des bramines. Le calembouc de Malacca est mentionné pour la première fois en 1221, dans les ordonnances de Barcelone. Voy. BOIS.

1593. — Agallochum (l'aloès) dicitur Arabibus *Agalugen*... in Malaca, *garro*, selectissimum autem *calambac*. (*Garcias ab Horto*, l. 1, c. 16.)

1644. — Un petit coffre de carembourg, prisé 5 l. (*Inv. de l'hôtel de Soissons*, fo 52 vo.)

CALENDRIER. – Sous ce nom il ne faut pas entendre seulement le tableau du cycle annuel, avec partition du temps et des fêtes qu'il comporte, mais aussi celui de ses divisions mensuelles et hebdomadaires relatives aux usages de l'Église, des cours de justice ou des offices financiers. Tels étaient les calendriers du parlement et de la Cour des comptes.





Au moyen âge on se servait, en outre, de petits calendriers portatifs, sorte de tablettes contenant les cadrans de la lettre dominicale et du nombre d'or, avec le tableau des fêtes mobiles, la figure des principaux saints de l'année et l'indication des jours d'abstinence. Un de ces livrets du XIVe siècle, qui vient de prendre place parmi les richesses de notre Bibliothèque nationale, contient ces renseignements de toute sorte gravés sur des feuilles de buis réunies en un petit volume. Nous donnons, presque dans les dimensions de l'original, les pages correspondant aux mois de janvier et de décembre.

1399. — Maistre Jean de Molin, escripvain de forme, demorant à Dijon, fait marchief et convenances à honorable homme Philippe Juliot, bourgeois de Dijon, de faire et parfaire un messaul qui sera au moins de requise que faire se pourra, à l'avis de gens en ce aiant cognoissance, et sera de telle lettre et de tel longuour comme ce qui est ja fait par devers led. maistre Jehan en son parchemin, tel comme est encommencié; et fera en icellui ung kalendrier, aussi une majesté et un crucifil qui seront de colour, et seront les grosses lettres tournées d'azour et de vermillon, et devront être les grosses lettres des bonnes fêtes d'or floretées, et le devra rendre tout assovis et parfait bien et convenablement à l'avis des gens aians en ce cognoissance, et sera couvert de roige cuer emprainté... pour le prix de seze frans d'our et d'un meul de vin. (*Protocole de J. Lebon*, n° 101. Simonnet, *Docum. inéd.*, p. 355.)

1442. — A Dampt. Alfons Mansois, religieux de l'ordene de Clugny, pour avoir escript et enluminé d'asur et de vermeillon et livré le vellin d'un kalendrier fait tout de noef au capitulier, au quel est escript l'ordenance du saintuaire, 48 s.

A Sire Jehan de Halencourt, pour avoir reloyet led. capitulier, 24 s. (*Cptes de la fabr. de S. Amé de Douai*, extr. p. l'abbé Dehaisnes.)

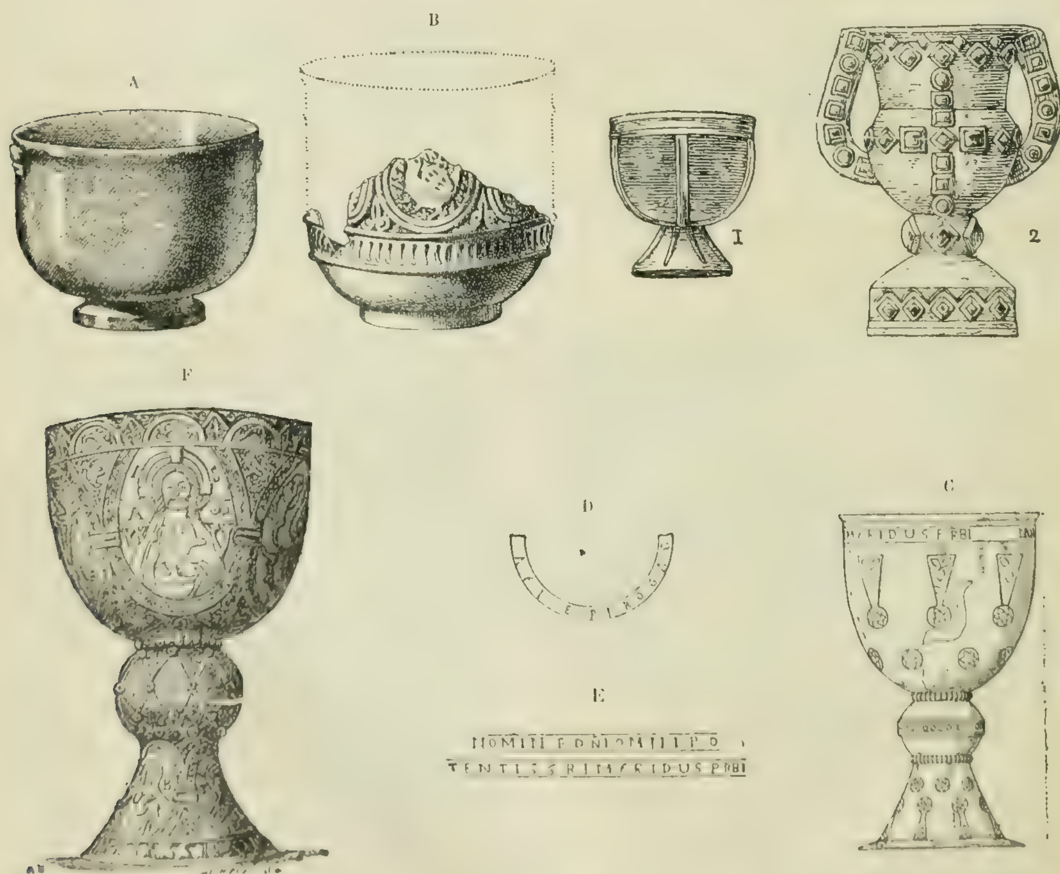
CALEPIN. — Le goût des odeurs fortes et des peaux musquées durait encore au XVIIe siècle. Un calepin de cette sorte rachetait peut-être ainsi les défauts de sa vétusté.

1632. — Un calpin de peau de senteur assez vieil, apprécié à 10 f. (*Inv. du Marquis de Removille*, p. 527.)

CALERON. — La petite tasse renversée sur le collet des cailliers ou des hanaps à couvercle. Elle servait, en la retournant, de vase à boire pour la nuit. Cette disposition ingénieuse est expliquée par la figure qui accompagne le mot CAILLIER.

1415. — Demoiselle Jehanne de Leddain... ung hanap d'argent et un hanap de madre à calron. (*Arch. de Douai, Testam. en chirogr.*)

CALICE. — Il serait facile de faire, d'après les monuments existants, l'histoire du calice au moyen



A. *Calice de S. Jean, à la basilique de Latran.* — B. *Calice de S. Jérôme, à l'égl. Sainte Anastasie à Rome.* — 1, 2. *Calices de Théodelinde, sculptés au portail de l'égl. de Monza.* — C. VIIIe s. — *Calice de S. Chrodegand, app. à M. Basilewski.* — D. E. *Inscript. du pied et de la coupe.* — F. Fin du VIIIe s. — *Calice de Tassilo, d'après Labarte.*

âge. C'est peut-être la seule branche de l'orfèvrerie dans laquelle on ait à produire une série un peu complète de pièces classées chronologiquement. Ne pouvant remplir ici ce cadre, il me suffira de noter certaines particularitées curieuses, accompagnées de quelques exemples.

Sans remonter jusqu'au calice primitif, c'est-à-dire jusqu'au vase qui servit le jour de la Cène à l'institution de l'Eucharistie, l'archéologie peut assurément appuyer sur quelques vestiges, et jusqu'à la période carlovingienne, les souvenirs de la tradition des premiers siècles.

Le plus ancien est le calice de saint Jean conservé à Rome dans la basilique de Latran. Cette coupe en jaspe jaune a la forme d'un bol et appartient évidemment à l'art antique, comme celle en verre d'émail à godrons attribuée à saint Servais, évêque de Tongres, mort en 384, qu'on voit dans l'église de ce nom à Maestricht.

Dans les premières années du ve siècle, saint Jérôme apporta de la Palestine à Rome un calice de fabrication syrienne, en pâte de verre blanc opalin à reliefs moulés, d'un style très original, qui accuse Eloi. Cette pièce en or, couverte de verroterie avec parties d'émail cloisonné, présentait, suivant l'opinion de M. Ch. de Linas, la plus autorisée qu'on puisse admettre, tous les caractères de l'orfèvrerie de l'époque de Dagobert. Arrivé au VIIIe siècle nous donnons le calice de saint Chrodegand, évêque de Seez, avec l'appui des documents qui en affirment l'authenticité, et celui que fit faire à la fin du même siècle, Tutilo duc de Bavière.

De l'étude comparative des objets comme des mentions laissées par les auteurs des cinq premiers siècles, on peut conclure que, durant cette période, le calice, pour lequel toutes les matières furent admises ou tolérées, était une coupe généralement sans pied et n'affectait même aucune forme spéciale, et qu'à partir du VIe siècle, élevé sur un pied plus ou moins riche, il rentre exclusivement dans le domaine de l'orfèvrerie.

Quelques observations de détail accompagnent les divisions établies dans le choix de nos textes.

837. — Calicem de nuce et argento auroque paratum. (*Testam. Everardi Comitis*, ap. du Cange.)

850-60. — Michael imperator misit ad beatum Petrum

A



B



V. 1200. — A. *Calice ministériel en argent doré, avec nœud en cristal de roche, à l'abbaye de S. Pierre à Saltzbourg.* — B. XIIIe s. — *Calice funéraire d'Hervé, év. de Troyes. Étain, au musée de cette ville.*

la naissance d'un art nouveau. C'est sans doute à la même époque qu'il faut rapporter le plus ancien calice de verre bleu qu'on voit aujourd'hui, sur un pied relativement moderne, dans le trésor de Monza. Sur le portail de l'église il est représenté, dans son état primitif, parmi les dons de la reine Théodelinde. On peut attribuer avec certitude au temps de cette princesse, c'est-à-dire aux premières années du VIIe siècle, le calice chargé de pierreries, à pied et à anses, pareillement sculpté sur le tympan de la même église.

En France on a conservé dans l'abbaye de Chelles, jusqu'à la fin du dernier siècle, le calice de saint apostolum (Romæ)... calicem de auro et lapidibus circumdatum, reticulo pendente de gemmis albis pretiosis, miræ pulchritudinis decoratum.

... Similiter calicem de auro ex lapidibus circumdatum et in circuitu pendentes hyacinthos in filo aureo. (*Liber pontificalis*, p. 304 et 311.)

V. **900**. — Un calice de sardonyx monté en argent doré. On lit sur le pied une inscription grecque, qui n'est autre que les paroles prononcées à la messe par le prêtre lorsqu'il consacre le vin. Au fond de la coupe, un émail cloisonné sur or reproduit le Christ dans l'attitude de bénir. (*Descript. du trésor de S. Marc de Venise*, Labarte, *Hist. des arts industriels*, 2e édit., t. I, p. 321.)

1295. — Calix argenteus Henrici de Northampton, deauratus cum pede cocleato et scapolato et pineato, ponderis cum patena 50 s.

Calix argenteus per partes deauratus cum pede virgulato, ponderis cum patena, in qua scribitur nomen collatoris, 36 s. 8 d. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 327.)

1385. — Un grant calice de vieille façon, d'euvre de Damas, semé de menue pierrerie, pes. 5 m. 5 o. 15 est. (*Inv. des objets prêtés par Charles V à Louis d'Anjou*. Lecoy de Lamarche, *Cptes et mém. du roi René*, p. 196.)

V. **1400.** — In quo calice aureo... sunt signa sequentia, videlicet in pede 3 esmalti, 2 timbra et unus crucifixus Jesu Christi et in pomo qui est in medio 6 esmalti, 2 ad signum Aragon. (*Charta ap.* du Cange.)

1504. — Ung calice de cristal garny d'argent doré et de pierrerie, prisé le tout 18 esc. (*Inv. ms. de S. Denis.*)

1636. — [Le même objet.] Le calice du mesme Sainct Denis, de très ancienne façon. Il est de christal de roche, garny d'argent doré et enrichi de pierres précieuses. (D. G. Millet, *Trésor de S. Denis*, p. 95.)

1638. — Un calice et la patène de S. Godegran, de cuivre ou semblable métal, avec la croix, enrichie de fausses pierres. (*Inv. de S. Martin des Champs, Biblioth. Richel, Coll. de Picardie*, n° 66, f° 30.)

1754. — Il y a aussi à Saint Martin (des Champs) un buste d'argent où est renfermée, en tout ou en partie, la tête de S. Crodegand, évêque de Seez, qui fut tirée du prieuré de Lisle Adan, ordre de Cluny, au diocèse de Beauvais, lorsque l'église fut démolie.

On croit que ce fut dans le même temps que l'on apporta aussi de ce prieuré un calice de cuivre rouge doré et très antique, qui passe, avec sa patène de même matière pour avoir servi au même S. Crodegand. On y lit autour du bord extérieur de la coupe qui est peu large et fort profonde, ces mots gravés : IN NOMINE DNI OMNIPOTENTIS GRIMFRIDUS PRESBI... Le reste de l'inscription paraît sur le pied qui est très étroit, mais il est difficile à lire. On voit sur la même coupe une gravure faite dans la matière, qui représente une colombe.

Ce calice peut bien être du VIIIe siècle, auquel vivoit S. Crodegand; mais la patène, au milieu de la quelle est figurée une main bénissante et qui est sans vestige de dorure, paroit être un peu plus moderne. (Lebœuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, p. 310.)

CALICE A CHALUMEAU. — Destinés à la communion sous l'espèce du vin, ces calices, larges et d'une assez grande capacité, étaient accompagnés d'un ou de deux chalumeaux (voy. ce mot), qui évitaient de porter les lèvres sur les bords de la coupe. D'autres calices sont accompagnés d'une petite cuiller appelée louchette destinée à mêler quelques gouttes d'eau au vin du calice. On trouve des traces de cet usage dans les textes du XVe siècle et la louchette figure parmi les dessins anciens de l'argenterie de la collégiale de Maubeuge; sa contenance d'environ un gramme d'eau, est suffisante pour les trois gouttes prescrites par le quinzième Ordre romain.

1295. — Calix grecus cum patena, cum 2 calamis argenteis deauratis cum ymaginibus in circuitu de opere fusorio levatis, pond. 6 l. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 327.)

1302. — Un calice doré, le platine et le cullerète pour amenistrer, pes. 2 m. 3 o., le marc prise 4 l., valent 9 l. 10 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1359. — Un calice à pate quarrée et le patène quarrée à un crucifiement d'esmaillerie en le pate devant, la louchette ment dorée, pes. tout ensamble 3 m. 1 1 2 o. (*Inv. de l'eglise de Cambrai*, 313.)

1462. — Calix minor cum patena argentea deaurata et cocleari argenteo ad usum missarum animarum, ad altare minus retro magnum altare. (*Inv. de S. Donatien de Bruges*, p. 12.)

1469. — Ung calice nommé le rausarde, tout doré et le louchette aussy, se poise led. calice patène et louchette, 2 m. 6 1 2 o. (*Inv. de S. Ame de Douai.*)

1488. — Ad magnum altare, magnus calix cum patena et cocleari argenteo deaurato, ad usum cotidianum. (*Inv. de S. Donatien de Bruges*, p. 9.)

1539. — Calix magnus et altus habens in pede imaginem Crucifixi incrustatam, et in circuitu pedis litteras romanas, et in medio patene imaginem Petri similiter incrustatam, qui calix est argenteus deauratus cum patena et cocleari, datus per Odonem de Brugis, ad usum quotidianum magni altaris, anno 1538, ob ruptionem efformatus, pond. 4 m. 4 o. 15 sterl. (*Ibid.*)



Ép. de Charles VIII. — *Calice émaillé aux armes de Poillevé, à l'hospice de Limoges.*

CALICE D'ÉTAIN. — Dans les églises riches, l'usage des calices d'étain est une exception; leur peu de valeur explique pourquoi ils furent adoptés dans bien d'autres cas; le plus fréquent à signaler est celui des sépultures épiscopales ou sacerdotales, dans lesquelles ils sont renfermés à titre d'effigie et préservent les tombeaux des atteintes de la convoitise.

1295. — Unus calix stagneus sine patena. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 331.)

1414. — Pour le calice et le platine d'estain pour mettre en le fosse (d'un chanoine), comme il est de coutume en tel cas à faire, 12 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 390.)

1541. — A Hubert Maillard, potier d'estain demourant à Amiens, pour 2 calices d'estain achettez de lui pour servir au divin service, 22 s. 6 d. (*Cptes de l'égl. de S. Martin de Doullens, Rev. des Soc. sav.*, sér. 6, t. II, p. 250.)

1571. — Achat de six calices d'étain pour la cathédrale de Kermartin. (*Reg. de la cath. de Treguier, Bull. du Comité de la langue*, t. 1, p. 113.)

1601. — Avons ordonné et ordonnons que led. S^r abbé sera tenu fournir... Ung calice d'estain de Cornaille avec sa patene, toute planne, sans bort qui rellève. (*Visite de l'égl. de la Magdelaine de Beauville, Ann. d'Aiguebelle*, pièce 25, t. I.)

CALICE A OREILLES. — Destiné au même usage

que le calice à chalumeau, ce calice est accompagné de deux anses et porte le nom ancien de calice ministériel. Il a servi généralement au moyen âge jusqu'en 1415, époque à laquelle le concile de Constance abolit, pour les laïques, l'usage de la communion sous les deux espèces.

800. — Obtulit (Leo III) patenam auream majorem cum gemmis diversis, legentem KARLO (Carolus magnus), pensentem libras 30, et calicem majorem cum gemmis et ansis duabus, pensantem libras 58. (*Liber pontificalis*, t. II, p. 255.)

1256. — Calix auri consecratus (voy. la fig. 2, p. 252) cum patena, cum multis pretiosis ornamentis gemmis et perlis et lapidibus pretiosis et duabus manicis. [3 autres de la même sorte dans cet inventaire, dont un petit. Le recolement de 1353 en mentionne 5.] (*Inv. de l'égl. de Monza.*)

1460. — Unus argenteus deauratus calix cum 2 *handhaven* et patena deaurata cum 2 argenteis deauratis *pipen*, ex quibus potant in Pascha communicantes. (*Inv. de S. Donatien de Bruges*, p. 15.)

1468. — Ung calice d'or à oreille, ou quel a de l'or des trois Roys, ensamble de sa patène d'or, pes. tout 5 m. 1 2. o. d'or. (*Inv. de l'égl. S. Claude.*)

CALICE A PIÈCES. — Dans les mobiliers des chapelles portatives figure le calice à pièces. On verra par les ingénieuses dispositions de l'exemple ci-joint combien, pour la facilité du transport d'un objet, les

nent cet article, rendent suffisamment compte de certains usages spéciaux.

1401. — Un calisse d'argent pour mettre le sel à faire yawe bényte. (*Inv. de l'Egl. de Cambrai*, 333.)

1511. — N° 105. Unus parvus calix ereus cum sua patena erea deaurata, in quo contietur sanctum crisma. (*Inv. de la cathédr. d'Avignon.*)

1535. — Un vasseau et un calice d'argent où boivent ceux qui ont les fièvres. (*Inv. de l'egl. S. Ouen de Rouen*, p. 609.)

CALLECTOIRES. — Le jeu du galet, qui consiste à pousser un palet ou rondelle de bois sur une longue table.

1453. — Un gallet de bois dont on joue aux callectoires. (*Arch. J. J.* 329, pièce 329.)

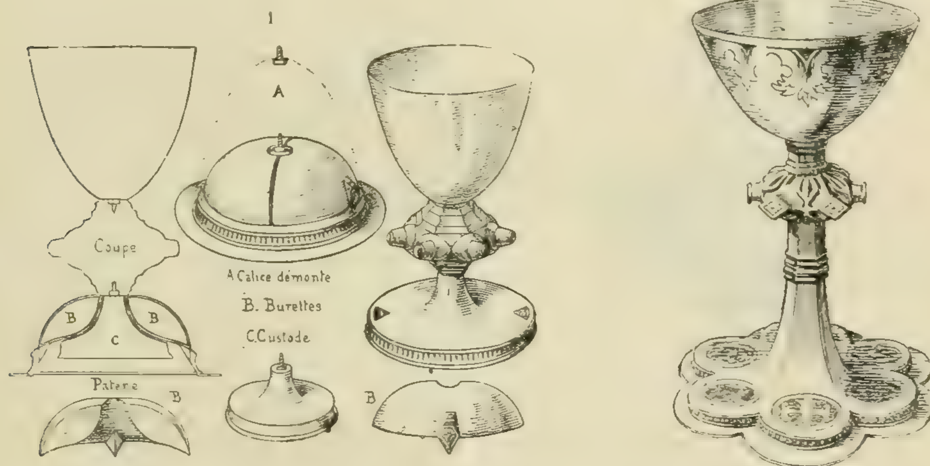
CALIGE, KALIGE. — Canal.

XIIIe s. — Nul vasseau ne pooit aler ne venir por les galées que li Sarrasin avoient mises ou flum de Damiate, que il avoit amenées dou grant flum de Reissit par un un Kalige. Ce est un braz dont l'en aboivre la terre (*Hist. des Croisades*, XXXII, p. 16.)

CALIOT, CAILLOT. — Poire à couteau, d'espèce pierreuse.

1570. — Entés poiriers de chastaignier et caliot sur groselier, pour venir tost. (J. Liebault, *Maison rustique*, p. 435.)

CALISON. — Calisson, petite pâtisserie sèche et



XVe s. — 1. *Calice itinéaire conservé à Klosterneubourg. D'après un dessin de* M. Darcel.
2. Même ép. *Orfèvrerie allemande, App. à l'auteur.*

orfèvres du XVe siècle ont laissé peu de marge aux inventions modernes.

1461. — Ung calice d'argent doré, dedens le quel se met par pièches, platine et louchette d'argent; le piet vairet au quel piet a un esmail des armes de Mons. de Nevers, pes. 1 m. 8 o. (*Inv. de l'Egl. de Cambrai*, 353.)

1504. — Ung calice de 7 pièces, fermant à viz y comprenant l'escroue et la viz, et sa patène. Le tout d'argent doré esmaillé de basse taille, pes. 5 m., prisé 40 esc. au pié d'iceluy estoit escript : JE FUZ DONNE PAR LE ROY CHARLES FILZ DU ROY DE FRANCE JEHAN, etc. (*Inv. ms. de S. Denis.*)

1669. — N° 9. Un calice d'argent doré, fait à l'antique, avec des figures à la mosayque, de la hauteur d'un pan (24 cent.) et du poids de 3 marcs, le quel calice se démonte en 5 pièces. (*Inv. de l'abbaye de Moissac.*)

CALICE. USAGES DIVERS. — Les textes qui termi-

fourrée qui se fabrique encore aujourd'hui en Provence.

1275. — Damoisians que portent taillors d'arjant chargés de calisons... Et donent des calisons as dames et as damoiselles. (Mart. da Canale, *Chron. des Veniciens*)

CALLICULES. — Larges pièces isolées, rondes le plus souvent, qu'on cousait sur les vêtements pour les enrichir. Les callicules brodées ou cernées de galons appartiennent au costume romain de basse époque, mais on en retrouve des vestiges en Italie et ailleurs jusqu'au XIIe siècle.

164. — Qui (le diacre Pomponius) erat vestitus distinctam candidam habens multiplices calliculas...
Exivit vir quidam miræ magnitudinis... distinctatus purpuram inter duos clavos per medium pectus, habens calli-

culas multiformes ex auro et argento factas. (D. Th. Ruinart, *Acta S. Perpetuæ et Felicit.*, c. x.)



Vᵉ s. — *Virgile de Vatican. En tête du 2ᵉ chant de l'Énéide.*



VIᵉ s. *Fresque provenant de Rome près S. Jean de Latran, au Musée de Naples.*

CALOBE. — Colobe, vêtement d'origine antique, et dont parle au vᵉ siècle le grammairien Servius dans ses Commentaires sur Virgile. C'est une tunique longue et sans manches, qui, raccourcie au moyen âge, prend la form.. d'une blouse ou souquenille.

1432. Un homme vestu d'un calobe de toille et d'un meschant chaperon... le suppliant, advisa par la fente du colet de lad. calobe de toile. (*Lettre de remission, ap.* du Cange, vᵒ Colobium.)

1650. — Espèce de vêtement. Les gloses du glossaire arabique-latin : *Levitonarium est colobium lineum sine manicis.* (*Dict. de Menage.*)

CALOMNIE. — La répression de la calomnie se traduisait dans l'ancien droit par des amendes en nature ou par des peines assez singulières. On trouvera au mot pierre un autre document relatif au même objet.

1478. — [En cas de dénonciation calomnieuse, il était ordonné] que le dénonciateur se desdiroit et priroit en Dieu mercy et à Messieurs, qu'ils lui voulisse pardonner ses paroles, ce que il fist en la présence de plusieurs commissaires, et avecque luy fust ordonné que le jour de la Chandeleur il porteroit un cierge de cire pesant demi livre, à la procession, après le curé, et après se, le mette à la couronne de l'esglyse jusques à tant qu'il soit ars et consommé. (*Reg. de la maison de paix de La Fere ap.* Desmaze *Trés. judic.*, p. 321.)

CALOTTE. — La calotte ronde fut adoptée par le clergé pour se conformer aux prescriptions du concile de Milan, qui défendit l'usage des cales à pattes couvrant les oreilles ; mais une coiffure du même genre ou du moins du même nom, fut aussi portée par les laïques et par les enfants.

1480. Calottes sont coeffes mignottes,
Couvertes d'un beau fin velours,
Que mignons portent tous les jours
Pour contregarder leur cerveau.

(*Pronostication générale*, Montaiglon, *Rec. de poés. fr.* t. IV, p. 40.)

1580. — Une callotete d'enfant, de velours jaune, avec grand passementz d'argent, avec un Agnus Dei au milieu et 2 flours aux coustés. (*Testam. de Magalonne du Port, min. de Draguignan. Rev. des Soc. sav.*, 1874, 2ᵉ sér. p. 120.)

CAMAHIEU. — Camée, intaille. L'art de graver en relief ou en creux les pierres dures remonte, dans l'antiquité, à une date fort ancienne, que le moyen âge croyait être celle de la captivité des Juifs à Babylone. La petite dimension des objets comme l'inaltérabilité de la matière concouraient à assurer leur conservation. Aussi ces richesses, amassées ou enfouies, prirent-elles, après l'ère des persécutions, dans les trésors des églises la place qu'elles avaient déjà dans les palais. Sans trop avoir égard à la convenance des sujets, les camées antiques servirent d'ornement aux divers objets du culte, et c'est à l'aide des pièces d'église que l'on pourra suivre les vicissitudes d'un art qui, à la fin du vᵉ siècle, s'éteint en Italie pour reparaître dans l'empire grec de Byzance; pays qui semble avoir été pendant cinq siècles son dernier refuge.

Sans doute la glyptique s'est particulièrement développée à Bysance jusqu'au milieu du xivᵉ siècle; mais l'étude de ces débris précieux nous permet d'affirmer que l'Occident a aussi produit des œuvres qui ne méritent ni le dédain ni l'oubli. Parmi les exemples à citer, il en est de fort antérieurs au xvᵉ siècle; leur existence et surtout leur style suffisent à prouver que la glyptique, en Italie, en France et ailleurs, a des origines beaucoup plus anciennes que celles dont Vasari fait honneur à ses compatriotes, presque ses contemporains. A la fin du xiiᵉ siècle, en effet, le moine allemand Théophile parle de la célébrité de l'Italie dans l'art de sculpter les gemmes.

730. Allati sunt quidam ampli lapides quos sardios, onycheos appellamus et vulgariter camaeos nuncupamus. (*Vita S. Albani.*)

1280. Et li hiaume de convoitise
Où il ot maint pierre assise,
Safirs, rubis et camahierz.
(*Renart le nouvel*.)

1295. — Unam crucem de argento laboratam de opere fili cum uno capite camei in medio et pluribus zaffirellis, granatellis, praxinis et 4 perlis per brachia cum pede rotundo deaurato, quod videtur non fuisse suus, pond. 6 m.

Unum annulum pontificalem cum uno cameo in medio in quo sunt multæ imagines albe in campo nigro.

10 annulos cum 10 cameis diversorum colorum et for-

marum cum diversis sculpturis, pond. 2 unc. 1 quart. et dimid. et 1 den. (*Thesaur. Sedis apostol.*, p. 49, 65 et 70.)

1295. — Morsus Petri de Bleys, triphoriatus de auro cum kamahutis et aliis magnis lapidibus et perlis, sed defuit unus lapillus, pond. 36 s. 1 d. (*Inv. de S. Paul de Londres.*)

1316. — Un lorain garni de soie, semé de boutons dorés et de camahieus, tout ou pris de 40 s. (*Inv. de Mahaut d'Artois*, n° 59.)

1327. — 2 camahuz pontificaus et un autre camahu blanc, en l'empreinte de un cheval. (*Inv. de l'év. de Chartres.*)

1343. — Philippe, par la grace de Dieu, roy de France. Comme nous avons envoié à nostre Saint Pere le pape, par nostre ami et féal chappelain maistre Symon de Braelle, aumosnier de nostre chapelle royal à Paris, aucunes des sainctes reliques de nostre chapelle susd., et espécialement un joel appelé le camahieu (le célèbre camée de la Ste Chapelle, aujourd'hui au cabinet des médailles), nous vous mandons que led. camahieu vous ostez de l'inventaire. (*Mandement de Philippe de Valois, ap.* Laborde, *Glossaire.*)

1363. — Un camahieu d'un homme nu contre un lion, enchastré en or, garny de pierres et de perles, pes. 1 m. 1 1/2 o. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1372. — Eiulath est une province en la haulte Inde qui commence en Orient et s'estend par moult de terres vers septentrion...

En ceste terre habonde et les espices et les pierres précieuses si comme oniches, que nous appelons camahieux. (*Le proprietaire des choses*, l. 15, ch. 51.)

1380. — N° 687. Un camahieu où il a un lyon couchant, assis en une verge d'or, néellée à lettres tout environ.

N° 695. Un camahieu à une figure nue emmantelée, assis en une verge d'or toute plaine sur le plat.

N° 699. Un camahieu à 8 costés, où il a une teste environnée de cheveux, assis en une verge d'or.

N° 701. Un très grand camahieu comble, où il a 2 figures dont l'une est d'une femme séant et un homme nu tenant un flacon en sa main, assis en une verge d'or, en chascun costé a une feuille carrée.

N° 704. Un camahieu beslong où il a un homme et une femme tous nuds, assis en une verge dont le chaston et la verge sont néellez et escriptz.

N° 709. Un camahieu où il a 2 chevaux qui s'entrebattent et un ange qui bat, assis en une verge d'or.

N° 2501. Un reliquaire d'or où d'un costé est un camahieu où est un homme qui a les jambes velues, à 14 perles autour.

N° 2555. Un camahieu sur champ noir à 3 hommes qui dansent, d'un pou d'argent environ.

N° 2920. Un grand camahieu sur chanp vermeil ouquel il a 2 personnes nues et un singe rampant contremont un arbre, garny d'or.

N° 2999. Un camahieu où il a plusieurs ymages nues qui se sient sur une pel de lyon. (*Inv. de Charles V.*)

1381. — Un marchant forain nommé Balthasar avoit un porte paix fait de dehors du païs, au quel avoit plusieurs pierres comme camaieux et autres pierres, ou quel porte paix led. Balthasar fit mettre un camaieu de verre par un orfèvre. (*Reg. de la corp. des orfèvres de Paris* n° 36, *ap.* Fagnez, *Etudes s. l'industrie*, p. 305.)

1420. — N° 525. Un petit pot de camahieu garny d'or, et est pour mettre triacle, pendant à une chayne d'or. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1425. — Un grant camayeu de couleur cendrée à façon de godet tenant environ 3 chopines, garny d'argent doré par le pié et par la bouche, et a ou pié 6 esmaux de bestes, et est moult bien ouvré de soy, à bestes cornues et feullages autour. Fut donné le vendredi quinzième jour de novembre à l'église par la royne Elisabet, femme du feu Charles VI. (*Addit. à l'invent. de N.-D. de Paris de* 1416, f° 19 v°.)

1438. — (Le même objet.) Un camahieu ouvré à feulles relevées et 2 testes de bouc, assis sur un pié d'argent doré a esmaulx, garniz de oyseaux et de serpens, et à la bouche dud. camahieu garnie d'argent doré. Venu de l'exécucion de la royne Isabeau. (*Ibid.*, f° 8.)

1469. — Une grant crois couverte d'or par le davant, ou milheu de la quelle ha une pierre appellée camaeux, garnie de 8 grans cristaulx. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 146.)

1504. — Ung camahieu d'agathe en face d'homme, enchassé en or, garny de pierres, prisé avec sa pierrerie et or, 300 escuz[1]. (*Inv. de S. Denis.*)

1549. — Albus autem sardonix quem alii cameum vocant, si cordi fuerit imitarique eum vis cape modum, etc... (Porta, *Magia naturalis*, l. 3 c. 17.)

1557. — A Jehan Doublet, orfèvre du roy, pour 13 boutons d'or taillés à l'entour d'espargne, esmaillez de noir et rehaulsez de blanc, es quelz y a en chacun ung camahyeu de porselaine, taillez de petites histoires différentes, 52 l. 13 s. 6 d. (*Cpte roy. de Julian de Bouderille*, f° 60 v°.)

1560. — Ung grand camahieu antique d'une teste d'Alixandre, cerclé seullement d'or émaillé d'un fueillaige noir, rouge et vert, estimé 100 esc.

Ung autre grand camahieu antique d'une figure portée dans un chariot tiré par 4 chevaulx conduit par 2 victoires, estimé 150 esc.

Ung autre camahieu anticque d'un qui abbreuve 3 chevaulx en un puys, cerclé d'or, enrichy de petitz rubis, estimé 100 esc. (*Inv. de François II*, n°s 383-5-6.)

1600. — L'onyx arabesque est noire, elle a des zones blanches... Lorsqu'on racle le dessus d'une zone blanche et que, ce dessus estant enlevé et osté, une zone noire se trouve au dessous, elle est appellée de quelques uns memphites et aujourd'hui par les joaliers camehuia...

Les tasses, les statues et images d'onyx se vendent assez cher... celles qui tirent sur le bleue, comme plus excellentes que les autres, se vendent quelques fois à un haut prix. Ces dernières ont coustume d'estre façonnées en figures convexes et sont vulgairement appellées camahu. (Boëce de Boot, *Le parfait joaillier*, l. 2, 311.)

CAMAHIEU DU MOYEN AGE. — La matière du camahieu, lorsqu'elle n'est pas désignée, est l'onyx ou le sardonyx. Dans l'inventaire de Charles VI on trouve un petit pot de camahieu pour mettre triacle, et Isabeau de Bavière donne à la cathédrale de Paris un vase de camahieu tenant trois chopines.

V. **1200.** — Si diligenter perscruteris, illic invenies quicquid... in vasorum diversitate seu gemmarum ossiumve sculptura, auro et argento inclyta decorat Italia. (Théophile, *préf.*, p. 8, édit. Lescalopier.)

1373. — Un tableau cloant, d'argent doré, ou milieu du quel a un camahieu, une Annunciacion de N. D., semée de perles et de pierreries, prisié 30 fr. (*Testam. de Jeanne d'Evreux.*)

1380. — N° 143. La vieille croix d'or aux camahieux en la quelle a un grant camahieu où est l'Annunciacion de N. D. ou milieu avec 5 autres camahieux, 6 balaiz, 9 esmeraudes et le remanant garny de menue pierrerie et de perles d'Escosse.

N° 191. Un petit reliquaire où souloit avoir la Véronique en un camahieu.

N° 579. Un signet d'or pendant à une chesnette d'or, et a ou mylieu dud. signet ung saphyr taillé à 3 fleurs de lyz.

N° 580. It. 2 signets pendanz à une chesne d'or, dont il y a en l'un ung saphir entaillé à ung L R environné de fleurs de lys... et l'autre a ung saphir ou quel a entaillé ung roy à cheval, armoyé de France.

N° 607. Une bourse de satanin à cul de villain, à 3 escucons de France de brodeure pourfillez de perles. Au dedans sont 2 seaulx pendens à une chayne, l'un où est taillé un roy séant en une chayère en son estat royal tenant les ceptres, et en l'autre a ung autre saphyr beslong où est taillé ung demy roy en estant tenant une espée en sa main.

N° 2314. Une croix d'or... et au pied dessoubz un camahieu d'un enfant blanc qu'un angre tient, pes. 2 o. 5 est.

N° 2412. Un camahieu où Nostre Seigneur est tenant un livre bordé d'or.

N° 2964. Ung petit camahieu carré d'un ymage de S. Eustache, et lui fault la teste, le tout enchassillé en or.

N° 3026. Un camahieu sur champ rouge où est un ymage de N. D. blanche, séant, garny d'or. (*Inv. de Charles V.*)

1401. — Un tableau d'or à un Couronnement d'une

1. Dans l'inventaire de 1634 cet objet est estimé 2500 liv.

N. D. faite d'un camahieu, garny de perles et de balaiz, 800 l. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 29 v°.)

1401. — Une croix d'or, là où il a une des espines de la couronne de Notre Seigneur, enclose soubs un camahieu où il a un crucefix (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 319.)

1416. — Un annel d'or au quel est le visage de M. S. (le duc de Berry) contrefait en une pierre de camahieu, 6 l. t.

Un annel d'or où il a un camahieu fait à la semblance du visage de Mgr, dont le col est de balay, 6 l. t.

Un petit tableau d'or longuet, sur la façon de fons de cuve, de la grandeur du fons de la main ou environ, ou quel a un petit ymage de N. D. qui a le visaige et mains de camahieux, le corps jusque à la ceinture d'un saphir, tenant son enfant nu, fait de camahieu, et est led. tableau garny de 3 balais, 3 saphirs et 6 perles, et pend à un crochet, 70 l. t. (*Inv. du duc de Berry*.)

1420. — Ung gros saphir sur le quel est entaillé d'un costé l'image de N. S., bordé d'or, et y a escript : JHS. XPS.

Anulus aureus in quo est ballassius in tabula, in quo est sculpta beata Catherina cum palma in manu, et ad pedes ejus est rota, et sunt 2 littere superius, videlicet S. C, et est valoris 20 duc.

Anulus aureus in quo est zaffirus in quo zaffiro sculptus est sanctus Paulus cum spada in manu dextra et libro in sinistra, et est valoris 12 duc.

Anulus aureus in quo est zaffirus in quo zaffiro est sculpta persona unius cardinalis usque ad pectus cum capello in capite, val. 8 duc.

Anulus aureus in quo est cameus cujus scriptura est SCS JOHANNES EWANGELISTA, sedens in insula Pasmos et scribens, post se columbam, ante se aquilam, pulcer, val. 15 duc. (*Inv. du palais de S. Marc à Rome*, p. 183-9.)

1471. — Maestro Juliano de Scipio (Amici) per factura et lavoratura d'una corniola cum la testa de Papa Paulo (II) cum lo regno in testa, duc. 100. (*Arch. Vatic M.* f° 176 ap. Muntz, *Les arts à la cour des Papes*, t. II, p. 118.)

1494. — Uno camaino cum uno S. Cristoforo cum Christo in spalla, ligato in uno cintanello d'oro cum uno sudario depincto da l'altro roverso. (*Inv. di guarderoba Estense*, p. 26.)


A


D


F




B


B


C

A B B C. *Camées byzantins du IXe au XIIe s.* — D. *Phalère antique transformée, camée ital. du XIIIe s.* E. *Autre camée ital. du XVe s.* — F. *Intaille occidentale du XIe s. App. à l'auteur.*

1420. — Une autre petite croix d'or faicte sur le rond en la quelle a ou milieu ung camahieu du Cruceffiement N. S. et a 4 bonnes perles autour. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1457. — Pectorale aureum cum cameo magno in medio in quo est hystoria Jacob cum uxore et XI filiis absque Joseph XIIo filio, portantibus vestem Josephi patri suo Jacob.

Aliud pectorale aureum et in medio est cameo cum D. Christo Jhesu, sanctis Petro et Andrea apostolis ejus ex uno latere, ex alio Sanctus Johannes Baptista cum arbore, et in medio ipsorum est Agnus Dei cum vexillo crucis, et est hystoria illa ewangelii que dicit : *Vidit Johannes Jhesum venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei*, etc.

Tabernaculum aureum cum leone ex zaffiro sculpto representante figuram beati Marci ewangeliste.

Una pax aurea cum cameo magno, in medio figura S. Theodori...

Unum parvum pectorale aureum, in medio cujus est ymago beate Catherine, de cameo...

Unum parvum tabernaculum aureum cum Christo Jhesu, de cameo.

Aliud parvum tabernaculum aureum cum Crucifixo, beata Virgine et beato Johanne, de cameo.

Una crux cum cathena sua aurea, in medio cujus ab uno latere est cameus cum crucifixo, beata Virgine et beato Johanne et angelo uno super cruce.

1494. — A Jehan Barbedos, marchant geolier demourant à Paris,... pour ung camaieul pesans 3 l 2 o. d'or, au quel y a 3 grands camayeulx, dont l'un est une face de N. D., le segond S Michel, et le tiers la portrèture de la face du feu roy Loys (XI) derrenier décédé. (*Cptes roy. ap.* Laborde, *Glossaire*.)

1498. — J'ai vu un signet que maintes fois j'avois vu pendre à son pourpoint (de Charles le Téméraire), qui estoit un anneau, et y avoit un fusil entaillé en un camayeu où estoient ses armes, le quel fut vendu pour 2 ducats (après la bataille de Nancy) aud. lieu de Milan. (Comines, l. 5, ch. 9.)

1502. - Ung tableau de boys dedans le quel y a ung arbre de Jessé en façon de camayaulx. (*Inv. d'Anne de Bretagne*.)

1527 — Un grand tableau d'argent doré par le devant, pesant 50 marcs d'argent, fait à ouvraige de menuiserie, garny de camayeulx de porcelaine, es quelz est figuré et taillé de relief le mistère de la passion Nostre Seigneur. (*Cptes roy.*, *Biblioth. Richel.*, *ms.* 10390, f° 47.)

1541. — A Jehan Vinderne, tailleur de camayeulx, pour avoir taillé une grand amatiste de 7 poulces de haut (par ordre de la reine), 150 l. (*Liv. de dép. de Marguerite d'Angoulême*, p. 91.)

1544. — Ung camayeu en Véronique, enchassé d'or. (*Inv. du duc de Lorraine au chât. de Condé.*)

1561. — Une agathe où est enlevé le roy René de Cécyle et 12 petis esmerauldes alentour. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 26.)

1585. — Le portraict de la feue royne d'Angleterre, Marie, taillé en une agathe enchassée en or et esmaillé, avec pierreries. (*Inv. de Marie Stuart.*)

1587. — A Thomas Papillon, pour l'achat que lui a fait S. M. d'une onixe en la quel est le portrait au vif de la roine d'Angleterre, enchassée de diamants et d'or, pour 600 esc. (*Cptes de la cour de Navarre. Rev. d'Aquitaine*, t. XII, p. 223.)

1689. — Une paix d'or belle et riche, donnée (v. 1300) par le cardinal de Macon, estimée 400 escus, la quelle est garnie de pierres de jaspe, qui sont pierres orientales. Une N. D. de camaieu dans le milieu, tenant l'enfant Jésus, 4 chérubins de grenade, 2 en haut, 2 en bas, faits de relief, et en bas dud. instrument de paix y a un chaton garni d'une améthyste, une rose de rubis faisant cœur, 6 rubis en cœur et au milieu un petit cabosson d'émeraude orientale, et au coté de lad. rose 2 autres roses garnies chacune de 5 rubis taillés en cœur. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 282.)

CAMAHIEU (ORDRE DU). — En 1394, Louis de France, duc d'Orléans, comte de Valois, créa, à l'occasion du baptême de son fils Charles, l'ordre du Camahieu ou du Porc-épic. Les chevaliers recevaient à cette occasion un collier ou camail dont le joyau ou insigne était un camahieu gravé d'un porc-épic.

Après avoir aboli cet ordre, dont la durée fut d'environ un siècle, Louis XII n'en conserva que l'emblème avec sa devise : COMINUS ET EMINUS, *De près et de loin.*

1453. — Ung camail d'argent de l'ordre Mgr d'Orléans, pes. 7 o. 3 gros. (*Vente des biens de Jacques Cœur.*)

CAMAHIEU (PEINTURE EN). — Peinture en grisaille, que l'on trouve dans les manuscrits enluminés du moyen âge et qui, à une époque plus moderne, a tiré son nom de l'analogie qu'elle présente avec l'effet des camées à deux couches.

Parmi les œuvres remarquables de ce genre on peut citer : 1° le beau retable du Louvre, peint sur soie blanche par ordre de Charles V, et sur lequel ce prince est représenté avec la reine Jeanne de Bourbon dans l'attitude des donateurs ; 2° l'armorial d'Auvergne exécuté par Bourdichon, peintre et valet de chambre de Charles VIII. Ce précieux livre, mentionné avec le nom de son auteur dans le *Compte des menus plaisirs du roi pour l'année* 1491, fait aujourd'hui partie des manuscrits de la bibliothèque Richelieu, où il porte le n° 2896 du fonds français. Les grisailles y forment huit compositions principales. Voy. PEINTURE DE BOURDICHON et CHAPELLE.

1380. — Un grant journal bien escrit et de grosse lettre, bien enluminé et historié de blanc et de noir... et a fermoirs esmaillez et une petite pippe esmaillée sur le demy rond. (*Inv. de Charles V.*)

1491. — A Jehan Bourdichon, paintre et varle de chambre dud. Sgr (le roi), pour avoir fait et pourtraict du commandement dud. Sgr .. la généalogie des ducs de Bourbon, avecques les épitaffes en 8 histoires faittes de blanc et de noir. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 93.)

CAMAIL. — Pélerine couvrant les épaules et le col. Dans le costume militaire, où elle apparaît au XIVe siècle par suite de l'abandon du haubert à capuchon, c'est une pièce détachée de l'armure. Quelquefois en écailles ou plaques d'acier tuilées, comme celle de Thibaut de Pomollain (voy. la fig. p. 19) ; mais le plus souvent en tissu de mailles, qu'on laçait à la base du bacinet d'une façon expliquée à ce mot. Nous donnons ici la figure d'un piquier dont la capeline est une sorte de camail.



V. 1450. — *Biblioth. Richel. ms. franç.* n° 87, f° 212 v°.

En orfèvrerie, le même nom s'appliquait à un large collier porté sur les épaules comme le camail.

1316. — Uns pans et un bras d'acier et le camail de mesme. (*Inv. des armes de Louis X.*)

1383. Le bacinet ou chief où le camail se prent. (*Chron. rimée de Duguesclin*, t. II, p. 10.)

1385. — A Colin Pileur, haubergier... pour retailler 2 camaux, un à bacinet et l'autre à capeline pour MS. de Valois, 7 fr. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 62.)



1393. — *Biblioth. Richel. ms. franç.* n° 823, f° 143.

1386. — A Gillet Leclerc, haubergier, pour 2 camaux d'acier, l'un pour le roy et l'autre pour mond. Sr de Tourainne, 54 l. t. (*Id.* f° 87.)

1386. — Une collerette appelée faux camail de maille de fer ou d'acier, garnies de courroyes de cuir ou tresses de chanvre, garnies de fer ou de leton, garni d'estoffes de cendal, de toile de lin, de chanvre, de soye, de bourre de soye, cousu o fil et aiguille.

It. Un camail de fer, d'acier ou de léton garni de barbière de fer ou d'acier dessur, attaché aud. bacinet et camail ou à l'un d'eux. (*Cost. de combat de cher. de Tournemine.* Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.)

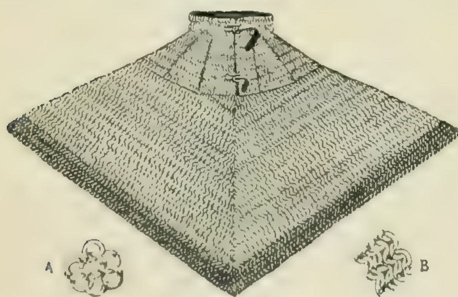


1406. — *Effigie de Thomas de Beauchamp. D'après* Waller.

V. 1400. — Il fist (Charles V) pourveance... de haubergeons et azarans (jaserans) camails forgez à Milan, à grant foison apportés par deça. (Christine de Pisan, *Les faits de Charles V.*)

1410. — N° 6195. Un camail en façon de treliz... et est led. camail cintré par dessus de bossettes, tant d'or que esmaillées de blanc et de rouge clerc. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne.*)

1420. 2 pièces de camail de bien grosses mailles tous fais à broches pointues. (*Inv. de Philippe le Bon.*)



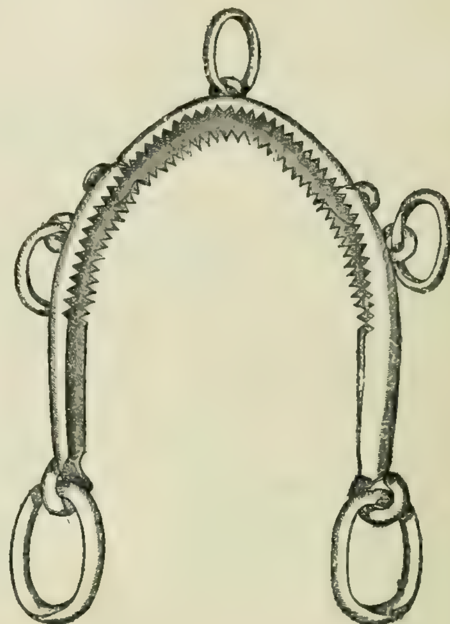
V. 1500. — *App. à M. W.* Riggs.

1474. — Ung camail d'or fait à rozes et encolies. — Une pièce de camail d'or. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 6 et 8.)

CAMARRE. — C'est, dit le Dictionnaire de Trévoux, le nom d'une « espèce de caveçon garni de petites dents ou pointes de fer très aiguës. On ne se sert pas aujourd'hui (1771) du camarre dans les académies, parce que ses pointes déchiroient le cheval et le désespéroient. »

1560. — Pour une camarre de fer pour servir aux chevaulx de la petite écurie, 10 s. — It. une camarre de cuir double, 15 s.

1565. — Pour une camarre pour servir à ung des chevaulx, 20 s. t. (*Cptes de l'écurie du roi*, fos 65, 128 et 135.)



1593. — S. de la Broue, *Préceptes de cavalerie*, l. I, p. 72.

CAMBORDE. — Dans les compositions des maîtres allemands de l'époque maximilienne, on trouve un grand nombre de pièces d'orfèvrerie dont les reliefs se contournent en rinceaux capricieux et entrelacés comme les pampres d'une vigne. D'après l'acception générale du mot camborne, on est fondé à croire que c'est un vase ainsi façonné que vise l'inventaire de Marguerite d'Autriche.

1523. — Une couppe en manière de camborde, garnie, le pied, ance et couverte, d'argent avec une couronne d'argent sur le couvecle. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, fo 95 vo.)

CAMBRAI, CAMBRÉSINE. — Fine toile de lin plus couverte que la batiste. La ville qui a donné son nom aux produits de ses manufactures, était, au XIIIe siècle, renommée pour ses draps camelins et ses hauberts de maille.

V. 1220. Et faussent les haubers qui furent de [Cambrais.

(*Les quatre fils Aymon*, 22.)

XIIIe s. — Camelins de Cambrai. (*Proverbes et dictons populaires.*)

1580. — Le garniment de couchette de cambrésine barrée à couton blanc où il y a 5 linseulx et le courtinage.

It. Ung garniment de grand lit de cambresine blanche toute plaine, où il y a 5 linseulx et cortines faictes à tholher, de fil d'ounarine. (*Inv. de Magallonne du Port*, p. 119.)

1390. — Le meretreci... di Roma, al tempo del pontificato della felice memoria di Pio quinto... in testa portavano un mezzovelo bianco di Cambrai. (Ces. Vecellio, 30.)

1593. — *Toiles.* Cambraix assortis à 9, 12, 15, 24 et 30 s. le pan. — Toiles baptistes assorties de mesme prix. (*Tarif du comtat Venaissin*, p. 386.)

CAMELIN. — Drap du genre des adversins, c'est-à-dire à double face, en laine fine, rarement teinte, et dont la couleur variait du gris clair de nuances diverses jusqu'au brun. Le camelin était uni ou jaspé, mais sans rayures ni dessins.

Peut-être cette étoffe, connue en Orient au XIIIe siècle, s'y fabriquait-elle alors avec du poil de chameau. Il est certain qu'au temps de saint Louis, on donnait ce nom à un tissu assez grossier et différent des produits contemporains des manufactures occidentales.

Paris, Châlons, Louviers, Troyes, Metz et Bruxelles tissaient des camelins d'une qualité très supérieure, et qui les range dans la catégorie des draps fins. Leur laine était en effet souple et légère; leur largeur, de sept quartiers se réglait à 2000 ou 2200 fils de chaîne, et 900 à Metz pour les petites largeurs.

On a néanmoins fabriqué, dans le même temps et depuis, des camelins dont la destination ne permet pas d'admettre un tissu fin ni recherché. C'est probablement à leur couleur plutôt qu'à leur espèce qu'ils doivent ce nom de camelin ou carmelin maintenu dans la langue pour désigner des tons fauves et, au XVIe siècle, la laine de la vigogne.

1202. — Pro capa (*pour le roi*) de camelino furato de ver, 8 dies post medium augustum, 100 s — Pro roba (*de Hugues de Gravelle, bailly d'Etampes*) furata de ver ad omnium sanctorum, 8 l. — Pro capa de eodem panno furata de ver, 100 s. — Pro roba (*pour Louis VIII*) camelini et pro capa forata quam habuit ad Septembrichiam, 10 l. 5 s. minus. — Pro chapulario de camelino furato de ver, 40 s. (*Cpte des revenus du roi*, Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, p. CLVI et VII.)

1225. — Pannarii... vendunt pannos albos et nigros, camelinos et blodios, bruneticos et virides et scarlaticos, radiatos et stanfordiatos.

V. **1300**. — [Camelinos dicuntur a camelo, qui habent colorem similem camelo.] (J. de Garlande, § 40.)

1260. — Tit. 50. Des toisserans de lange. — Nus toisserans ne puet avoir laine à tistre estanfort camelin que ele ne soit a 22 cens la laine plaine, de 7 quartiers de lé... nus toisserans ne puet tistre à Paris camelins bruns et blancs se il n'est nays (sans teinture), à mains de 20 cens et de 7 quartiers de lé... nus tisserans ne puet tistre camelins nays ne roiés nays à Paris à mains de 16 cens la laine plaine et de 7 quartiers de lé. (Et. Boileau, *Reg. des métiers*.)

V. **1270**. Lambert se vest d'un rice drap feitis,
D'un camelin tretout fourré de gris.
(*Rom. d'Aubery*, p. 111.)

Id. VIII aunes d'un camelin pris
Brunet et groz, d'un povre pris
Dont pas ne fui à grant escot
S'en fit faire cote et sorcot.
(Rutebeuf, t. II, p. 74.)

1300. Tantost astenance contrainte
Vest une robe cameline
Et s'atorne comme béguine.
(*Rom. de la Rose*, v. 12249.)

1307. — Pour 22 aunes de kamelin et demi, 4 s. 2 d. l'aune, pour les cotes ardies as veneurs, achetés à Hedin, 4 l. 9 s. 7 d.

It. pour 21 aunes d'autre kamelin pour les cotes ardies à fauconniers, 13 s., 8 d. l'aune, 77 s. (*Cptes de l'Artois. extr. par* J. M. Richard.)

1309. — Vous (Robert de Cerbon) estes filz de vilain et de vilaine, et avez lessié l'abit de vostre père et de vostre mère, et estes vestu du plus riche kamelin que le roy n'est. Et lors je pris le pan de son seurcot et du seurcot le roy, et li diz : or esgardez si je di voir.

Et mon couvertouer lessai à Berthelemin Lenfant et 4 aunes de camelin que l'en m'avoit donné pour Dieu en la prison.

Après ce que le roi fu revenu d'outremer, il se maintint si dévotement que onques puis ne porta ne vair ne gris ne escarlatte ne estriers ne esperons dorez. Ses robes estoient de camelin ou de pers, ses pennes de ses couvertouers estoient de gamites ou de jambes de lièvres. (Joinville, p. 10, 113 et 210.)

1316. — No 103. — Un camelin blanc et 11 aunes et demie de cele couleur en 2 pièces, ou pris de 16 l. (*Inv. de Mahaut d'Artois*.)

1318. Or convient que mais vendus soient
Camelins par ces bones dames,
(Les béguines quittant le cloître pour le monde.)
Puis qu'il seront comme autres fames
Camains seront à marchié.
(*Requete des frères Meneurs, Notes de Rutebeuf*, I, 451.)

1319. — Pour un drap camelin blant de Broisselles, gouté de vermeil et de grayne, pour une robe pour madame, 34 l. p. (*Quitt. des Cptes d'Artois*.)

1320. — Pour 12 aulnes de camelin que la royne donna à frère Guillaume, son confesseur, pour faire 2 couvertouers pour luy et pour son compaignon, 12 s. par aulne, val. 7 fr. 4 s. (*Cpte de Geoffroi de Fleury*, p. 65.)

1325. — Ordené est que nul drap blanc ou camelins ne soient enflourés, encrés ne ensavourés, sur paine de forfaiture. (*Ordonn. de la draperie de Louviers*, Bonnin, *Cartul. de Louviers*, pièce 325.)

1342 — Bargingniés, dras melleis, vermaus, werds et noirs, blans, camelins (flamand : *sciere*) et gris, bleus et roiiés et tiertaine. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 11.)

1352. — Pour 5 1/2 aunes d'un camellin court de Broisselles, couleur de dos d'asne, 8 l. 16 s. (3e *Cpte d'Et. de Lafontaine*, fo 119.)

1355. — Pour un camelin sur le naïf lonc, de Broisselles, fin, 28 esc. — Drap pour un mantel de camelin de doz d'asne, une cote hardie de mesme — It. Une robe de 6 garnemens, d'un camelin brun naif, fourré de menu vair. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, fos 194-5 et 215.)

1360. — Tous draps tixus de diverses laines comme marbrés et camelins. (*Règlem. de la draperie de Troyes*.)

1372. — Une robe de misellane de camelin de cordelier, de 4 garnemens. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*. ap. Leber, t. XIX, p. 156.)

1379. — Et sur la chemise doit avoir un coleron de gris camelin sans mouches. (J. de Brie, *Le bon berger*, p. 70.)

XIVe s. Car aussi bien se treuve et si entièrement
Amours sous camelins comme sous paonace.
(*Le dit des patenostres. Fabl.* Jubinal, t. I, p. 244)

1389. — En 5 autres chambres, couvertoires de camelin, tiretaine, etc... 2 couvertures blanches, une autre de cameline, une autre blanche. (*Inv. de Richard Picque*, p. 24 et 64.)

1392. — Statuts des leniers. — On doit faire de si en avant à tous jours maix, boins draps et beaulz en teille manière que nulz ne doit faire abar (al : *aubay*) ne camelins arseneis de pellis, se il ni ait la moitiet agnelin ou la moitié waienial, ou la moitiet de lennes de Paisques sans coppées,.. et se ne doit nulz tindre lennes ne faire tindre en corse de preneliers s'il ni ait la moitiet de corce d'alne avequez, et ne se doit nulz mettre en euvre lenne qui soit tinte en lait...

(En 1445.) Et que tous les draps adversins, c'est assavoir camelin et blanc drap soient de 700 le moins au cent de Metz, et tous les adversins qui sont de colleurs doit estre de 800 le moins au cent de Metz. (*Ordonn. des métiers de Metz*, *Biblioth. Richel. ms.* 8709, fos 3 vo et 125.)

1395. — Pour 4 aulnes de drap camelin dont on a fait houplandes et chaperons aux varlets qui gisent de nuyt avec les chiens, 64 s. (*Cpte de la venerie de Charles VI*, Monteil XIVe s. ép. 72, note 14.)

V. **1440**. — Ad faciendum incarnatum, capias indicum mistum cum auripimento et fiet colorem, ocrea et album insimul incorporata veniet carnatio.

Idem alem alius color camillinus, scias quod ponendo cerusam cum verzino (bresil) erit color camillinus et si vis facere violatum, pone aliquantulum de azurro.

Ad faciendum alium colorem camillinum — Azurrum cum albo misto est color camillinus. (*De coloribus, ms. Bolognese, Edit. anglaise*, t. II, p. 483 et 487.)

1453. — Pour une aulne ung quartier de camelin rouc pour faire une jaquette à ung des galopins de la cuisine de MdS. (le Cte d'Angoulême), 16 s. 8 d. (*Fragments ms. recueillis par Monteil*, pièce 31, Arch. KK, reg. 1339.)

1490. — Le 25e jour d'octobre mourut ly sire Nemmerey Rainguillon, l'eschevin, et fut ensevely à S. Simplice. Et n'y obt que 2 torches à luy porter en terre, et n'avoit point de drap d'or sur la bière forcque ung drap de camelin. (*Journal de J. Aubrion de Metz*, p. 267.)

1771. — Il y a une laine bâtarde de vigogne qu'on appelle encore laine carmeline. C'est la seconde espèce de laine de celles qui se coupent de dessus la peau du vigogne. (*Dict. de Trévoux.*)

CAMELINE (sauce. — Sauce brune, très relevée par l'addition des épices.

1300. Du bout des dois la morsel touche
Qu'il devra moillier en la sauce,
Soit vert ou cameline ou jauce (*al :* jaune.)
(*Rom. de la Rose*, v. 14355.)

1394. — Quiconques s'entremettra de faire sausse appelée cameline, qu'il la face de bonne canelle, bon gingembre, de bons cloux de girofle, de bonne graine de paradis et de bon vinaigre. (*Ordonn. des métiers de Paris.*)

V. 1430. Saulce ne faut ne cameline
Pour jeunes appétiz nouveaulx.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, t. II, p. 228.)

CAMELLOS. — Chameau; canon court, de gros calibre mais d'une faible portée, usité en Portugal aux xve et xvie siècles.

xve s. — Tomaran se nesta torre, e baluarte trinta e seis bombardas dellas de grandura dos nossos camelos e outras pouco menos. (*Los comment. Dalboq*, part. 4, c. 5.)

1560. — A cette canonnade ils firent response de 5 balles, scavoir 3 de faulconneaux et de 2 autres petites pièces de campagne que les Portugais appellent camellos. (Fernand Mendès Pinto, *Voyages adventureux*, p. 133.)

CAMELOT. — Étoffe fine et lisse, non croisée, faite sur le métier à deux marches.

Le camelot est d'origine asiatique, assurément très antérieure aux documents que nous avons à produire. Les variations qu'il a subies, le choix des matières et la disposition du tissu ne permettent de le définir qu'en tenant compte de ces changements depuis le xiiie siècle.

A cette époque le camelot se fabriquait en Syrie, dans l'Asie Mineure, dans l'Inde, la Tartarie, le Thibet et la Chine. Marc Pol dit positivement que le plus beau et le meilleur se tissait de poil de chameau; il ajoute qu'on en faisait aussi d'excellent de laine blanche. La première espèce se prenait sans doute dans le duvet de jeunes bêtes ou de bêtes mort-nées, comme l'usage s'en est maintenu à Calacia, dans le royaume de Tangout, au xvie siècle. La seconde était faite, comme le cachemire, des fines laines de chèvres du Thibet. Telle est la matière qui a prévalu dans la fabrication orientale, à Bettabis en Perse, dans l'Asie Mineure à Angora, dans la Cilicie, à Chypre, à Rhodes, en Turquie et sur les côtes barbaresques.

En Arménie, le poil des chèvres destiné aux camelots était déjà travaillé sur place par les Vénitiens; leur consul se plaignit alors à la république des taxes dont ils étaient accablés, mais ils durent attendre jusqu'en 1333 l'exécution d'un traité qui les exonérait complètement. Au xive siècle le port de Sinope exportait la matière première pour l'Occident où elle était mise en œuvre. Dans les comptes de 1387 on trouve du camelot de Reims et en 1380 l'inventaire de Charles V signale l'apparition de tissus de cette espèce façonnés en armure et ouvrés comme le linge.

Le prix élevé du poil de chèvre d'Orient qui, payait alors, une fois mis en œuvre, un droit d'importation double de celui des draps de laine et égal à celui des soieries, donna sans doute, au xve siècle, l'idée de faire des camelots de soie, reproduisant avec avantage l'aspect lustré du type. J'ignore l'origine de ces imitations occidentales; mais à partir de 1453, les camelots de soie de toutes couleurs sont fréquemment mentionnés. On trouve alors des tissus damassés et à ramages. Un texte de 1426 parle de camelot broché d'or. Les principaux auteurs de cette transformation étaient les Vénitiens, et le nom de leur ville est resté longtemps attaché aux produits de leur industrie en ce genre. Voici, sous la date de 1518, la preuve que, du moins en Allemagne, le camelot était comme le damas, un drap figuré.

Les nouveautés qu'apporta le xvie siècle dans ces soieries consistent dans l'emploi des soies torses pour relever le grain du tissu, des soies différentes en chaîne et trame pour produire l'effet changeant, et surtout dans le moirage à chaud des pièces. On les distinguait alors en unies et en ondées. Cette dernière espèce a fini par se confondre absolument avec le tabis. Les camelots les plus riches de cette époque étaient à dessins d'or sur soie.



1518. — *Une loterie à Rostock, d'après une estampe de* E. Altdorfer. (Passav. 77.)

Le poil de chèvre des régions occidentales étant jugé impropre à la fabrication du camelot, on songea à lui substituer les laines fines de pays, déjà employées en Flandre concurremment avec celles de Turquie. En 1564, des camelotiers flamands furent envoyés à Bourges dans ce but; et c'est sans doute dès cette époque que date la substitution de nos produits indigènes à d'autres plus rares fournis par l'importation étrangère. Tels furent les camelots d'Amiens, additionnés de soie dans la chaîne, tandis que ceux de Hollande portaient une chaîne tout de soie.

Néanmoins les camelots du Levant, c'est-à-dire, de Turquie, de Chypre, de Rhodes et de l'Asie Mineure, d'où la soie était exclue, continuèrent à jouir de leur ancienne faveur, en dépit des droits élevés que nous fait connaître, en 1593, le tarif du comtat Venaissin.

Au XVIIIe siècle la fabrique des camelots de soie paraît abandonnée en France; on les tire de Venise, Milan, Lucques, Florence et Naples. Les autres sortes plus communes se travaillent en Hollande, à Bude, à Gand, Bruxelles, Lille, Arras, Amiens, Reims, Laneuville près Lyon et quelques places de l'Auvergne.

1309. — En esté (saint Louis) une cote de chamelot vestue, un seurcot de tyreteinne sanz manches, un mantel de cendal noir entour son col, moult bien pigné et sans coife, et un chapel de paon blanc sur sa teste. (Joinville, p. 19.)

1333. — Concedimus Veneticos in terris nostris texentes zambellotos, sint liberi ab omni regalia. (*Ms. de la coll. Swager*, ap. Filiasi. *Saggio sull' antico commercio de Veneziani.*)

1376. — Une pièce de camelot vermeil pour faire aumuces pour nous, 15 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 1238.)

1380. — N° 3487. Une houppelande et chapperon de mesmes, d'un drap de camelot cendré, fourré de menu vair. — Autres : violet, vermeil, azuré, changeant, tanné...

N° 3500. Une robe, c'est assavoir houce, surcot et chapperon sans cote, d'un camelot azuré dont les euvres sont de menuz ouvraiges en façon de nappes, tout fourré de vair.

N° 3516. Ung surcot et chapperon d'un camelot de couleur cendrin à menuz ouvraiges comme nappes, fourré de menu vair. (*Inv. de Charles V.*)

1381. — Toute la grande rue S. Denis étoit couverte à ciel de draps camelots et de soye. (Froissart, l. 4, ch. 1.)

1416. — N° 86. Un paveillon de camelot noir doublé de taffetas vermeil, bordé à l'entrée de la fente de branches d'orengier, et est la couverture dud. paveillon brodée à couronne et à ours, cynes et branches d'orengier. (*Inv. du duc de Berry.*)

1426. — N° 18. Une chasuble non avangée de camelot broché d'or, avec l'estole et manipel, doublée de toille perse... et est sans orfrois (*Inv. du chât. des Baux.*)

1453. — Camelot de soie cramoisi. Une pièce tenant 4 aulnes et demye, prisée l'aulne 2 écus. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 217.)

1465. Que font évesques? Ilz sont de biens remplis
Et n'ont honte de porter lor sourpliz;
Mais en ce lieu ilz ont robbe bastarde
De camelot affin qu'on les regarde,
Ont ilz vessele, les beaulx grans dressouers
D'or et d'argent, flacons, potz, drasouers.
(Martial d'Auvergne, *Vig. de Charles VII*, t. II, p. 24.)

1465. — 20 hommes d'armes estoient vestus et habillés de hocquetons de camelot violet à grandes croix blanches. (Jean de Troyes, p. 624.)

1467. — N° 2831. Une pièce de camelot de soye noire contenant 53 aunes 3 quarts.

N° 2866. Une pièce de camelot de soye vert contenant 18 aunes 3 quarts.

N° 2879. Une pièce de camelot violet de soye broché d'or aux fusilz et flambes, contenant 11 a. 3 quarts. (*Inv. de Charles le Téméraire.*)

1468. — Chap. des draps de soye. — 7 aulnes 3 4 camellot viollet pour doubler le manteau à cappe du roy, au feur de 55 s. t. l'aulne. (3e *Cpte roy. d'Alex. Sextre*, f° 55 v°.)

1474. — De camelot gris 10 aulnes un quartier, de camelot violè une pièce entière. (*Inv. de la comtesse de Montpensier*, p. 23.)

1483. — N° 163. It. alia (fronteria altaris) de camelloeto albo facta ad ymagines angellorum, habens alas pavonis. (*Inv. de la chapelle des ducs de Savoie.*)

1487. — Ambedue sono fiumi grossissimi e veloci, uno de quali si chiama Bettalis, l'altro Isan... hanno oltra di queste capre le quali ogni anno pelano e di quella lana fanno li ciambelotti. (Jos. Barbaro, *Viaggo in Persia*, f° 29 v°.)

1510. — Ung camail de camelot violet doublé de taffetaz rouge. Un camail de camelot fauve fourré d'aigneaulx noirs. Un chappel de cardinal de camelot rouge. Une cloche rouge de camelot de soye doublée de boucassin noir. (*Inv. du cardinal d'Amboise*, p. 487-90.)

1536. — 2 aulnes et demye fin camelot tanné sans undes pour faire 10 grands colletz à manches d'une venue et à grans tassettes jusques aux genoux, pour servir à 2 paiges et 2 petiz chantres de la chambre (du roi), à 45 s. t. l'aune. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 89 v°.)

1541. — 8 aulnes camelot d'or sur soye rouge cramoisy, dont le roy a fait don à Madame la princesse de Laroche sur Yon, à 10 esc. sol l'aune, 180 l. t. (13e *Cpte roy. du même*, f° 274.)

1546. — Nella bassa Normandia e in Picardia, di una sorte di lana migliore delle, altre cavano li fioretti per qualche panno e per far le ostade e un' altra certa cosa che loro chiamano ciambelloto. (*Relat. des ambassadeurs Vénitiens*, t. I, p. 354.)

1549. — Habillement faict par cercles et cameloté ou damassé. *Scutulata vestis.*

Camelot, *un dula;* cameloté, *scutulata vel undulata vestis.* (Rob. Estienne.)

1554. — Ung tableau painct à huille de la Résurrection, garny d'une petite custode de camelot sans onde incarnat, et d'une petite verge de fer, 60 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 15.)

1564. — Une robe de camelot sans ondes, tannée, fourrée, fort usée et percée, et parée de panes de loultre. (*Inv. du Puymolinier*, f° 153.)

1567. — Pour faire croistre et apparoistre plus longs leurs cheveux, ils (les Giomailers) usent de continuel artifice de térébinthe et vernis, y appliquant encore quelques fois, pour les aggrandir, du poil de chèvre dont on fait le camelot. (Nicolay, *Pérégrin. orient.*, l. 3.)

1567. — Tables de bois de citronnier, nostre rouvre, et autres espèces de bois siez par menus ais, les quels par petites veines et linéamens luysans sont ondoyez en mode d'un beau camelot ou d'un damas. (Levin Lemne, *Les occultes merv. de la nat.*, l. 1, f° 96 v°.)

1578. — 2 chappes de camelot de soye changeant, l'une de couleur jaulne, où que pendent les armoiries du sr chanoine Guillemin, et l'autre de camelot changeant où pendent les armoiries du sr prévost Contesse.

Une chaisible de camelot figurez bleux garnie de 2 tunicques, estolles et maniples... Une chaisible de camelot noir undoyez, ensemble les 2 tunicques, estolles et maniples. (*Inv. de la collégiale de Salins*, p. 149.)

1582. — Sortie. — Camelot aondé, la double pièce 15 s., la demye pièce, 7 s. 6 d.

— Entrée. — Camelot à eaue et sans eau, ondé et sans ondé, de Cippres, le cent pesant, 10 l. (*Tarif des droits à Calais.*)

1583. — *La ville fait venir des ouvriers flamands, J. Creston et Rogier Constan pour apprendre à employer la laine du pays* (de Bourges) *en camelots.* (Girardot, *Les artistes de Bourges, Arch. de l'art franç.*, 2e série, t. I, p. 268.)

1593. — Sarges étrangères. — Camelot de Levant à gros grains, à 4 filz, la pièce 40 florins.

Camelots ordinaires de Levant à gros grain, 35 flor. la pièce, qu'est à 5 flor. la canne.

Camelot de Montcayat de Levant, 30 flor. la pièce.

Camelot de Lisle à gros grein, du large, 50 s. la canne.

Camelot bon fis, 50 s. le pan.

Camelot commun de Lisle, 20 florins la pièce. (*Tarif du comtat Venaissin*, p. 385.)

1597. — Ung cotillon de camelot de soye jaulne braudé de passemens d'argent. (*Inv. de la dame de Nicolaï*, Monteil, XVIe s., stat. 20, note 87.)

1600. — Quant au poil (des chèvres de France), peu ou point d'estat n'en est fait de par deça, estant le propre du Levant et de la Barbarie d'en faire des camelots. (Ol. de Serre, *Théâtre d'agric.*, l. 4, ch. 14, p. 295.)

1618. — 4 chasubles de camelot rouge de Venise. (*Inv. de S. Louis des Français à Rome*, p. 52.)

V. **1620.** — Il se fait des étoffes du poil de petis boucs qui sont en l'Anatolie : ils appellent le plus molle zarzacan, le second mocajar, d'où je crois qu'il fault tirer nostre moncayar par corruption de mot, et du troisième qui est la bourre ils font le camelot. (J. Bourdelot, *Dict. étymol.*)

1635. — Camelot. Espèce de drap ras et mince, tissu anciennement de poil de chèvre ou de la plus rude laine, maintenant de toutes laines et de soie ancores. Le seul

camelot de Turquie ores est de poil de chèvre, mais fin et délié au possible...

Camelot de laine de Turquie tissu en Flandres.

Le Camelot à ondes, du commencement fut l'une des plus somteuses et honnorables étoffes, depuis fut en vogue le camelot figuré an feuillages.

Le camelot pomelé, fort grossier se fit du commencement an Portugal, des rudes laines d'Istrie et Sclavonie, qui ne pouvoient servir à autre tissage. (Ph. Monet.)

1645. — Nicolas Courais a donné un devant d'autel en camelot blanc et ouvragé servant à la chapelle de S. Sébastien. (*Cpte de N.-D. de Doullens*, Dusevel, *Arch. des Soc. sav.* mai 1865.)

1716. — Une chasuble de soye rouge à petite fleur, dont la croix est de camelot blanc. Plus une autre chasuble blanche de camelot assortie. (*Inv. de Gap*, p. 32.)

PROVENANCES ET ESPÈCES

AMIENS. **1561**. — Camelot d'Amiens... le millier poisant, 11 s. 8 d. t. (*Péage de la Loire*, pièce 177 ap. Mantellier.)

1664. — Camelots et barracans d'Amiens et autres étoffes faites de laine seulement et sans poil, le cent pesant, 3 l. (*Tarif général, sortie*, t. I, p. 320.)

1723. — Les quatrièmes (espèces) s'appellent petits camelots royez, parce qu'ils ont des rayes de diverses couleurs qui vont en longueur depuis le chef de la pièce jusqu'à la queue. Leur largeur est de 1/2 aune, et la longueur des pièces de 21 à 22 aunes, mesure de Paris. Ils passent aussi par la presse à chaud. (Savary.)

ARRAS. **1723**. — Les camelots d'Arras sont pour l'ordinaire très grossiers, ayant le grain fort rond, tirant plus sur celui du bouracan que sur celui du camelot ordinaire. Ils se manufacturent pour l'ordinaire en blanc, sont ensuite teints en différentes couleurs, puis calandrez. Il y en a de 1/2 aune et de 3/4 et demi de large, dont les pièces contiennent environ 20 aunes. (*Ibid.*)

BRUXELLES. **1717**. — 1° Que les camelots de grains, tout laine, façon de Bruxelles... auront 1/2 aune 1/2 quart de largeur.

3° que les camelots superfins, façon de Bruxelles, auront la chaine de poil de chèvre filé, autrement dit poil de chameau, et de 2 fils de soye. (*Reglem. des manuf. d'Amiens.*)

1723. — Les camelots de Bruxelles sont ou jaspés ou unis, sans rayes ni façons... il y en a de tout poil, tant en chaine qu'en trème, et d'autres dont la treme est de poil et la chaine moitié poil de la couleur de la treme et moitié soie d'une autre couleur, ce qui en fait la jaspure; c'est-à-dire que chaque fil de chaine est formé de 2 fils, l'un de poil et l'autre de soye bien tors ensemble.

Les camelots de Bruxelles sont ordinairement calandrez et supérieurs en qualité et en beauté à tous ceux qui se fabriquent en France, même en Hollande et en Angleterre, quoique ces derniers leur soient assez semblables et fort estimez. (Savary.)

CALACIA. **1298**. En ceste cité (Calacian en Tartarie) se font giambellot de poil de gamians les plus biaus que soient au monde et les meillors, et encore en font de laine blan. In ce en font de giambellot blance moult biaus et buens, et en font grant quantité et d'iluech les aportent les mercant por maintes part. (Marc Pol, ch. 73, p. 71.)

1575. — De la province et royaume de Tanguth est encore une partie, une région appellée Egrigaia, la cité capitale, de la quelle, outre plusieurs autres places, est nommée Calacia renommée pour ce qu'en icelle on fait les plus beaux et meilleurs camelots de la terre, et cecy du poil des chameaux, comme encor il s'y trouve des meilleures laines de Levant, les quelles sont portées et à Cambalu et aux autres villes plus marchandes et jusqu'aux Indes Orientales. (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 1546.)

CHYPRE. — Et puis que nous sommes sur le propos des boucs et chèvres de Chipre, fault noter que le poil de ces troupeaux est si délicat en ceste isle, qu'on en fait le camelot du quel les Vénitiens tyroient jadis tant de prouffit, le débitans par toute l'Europe. (*Ibid.*, col. 765.)

COGNE. — Les chevres de ce pays (Cogne en Calicie) portent la laine si déliée, qu'on la jugeroit estre plus fine que soye, aussi surpasse-t-elle la neige en blancheur... Et ne les tond l'on comme les ouailles, mais on leur arrache le poil... Tous les plus fins chamelotz ondez et sans ondes, de beauté plus excellente, sont faits de la laine de telles chevres... leur poil assez longuet est plus délié qu'un cheveu.

...Un ply imprimé qui ne s'efface jamais, non plus que celuy du chamelot... comme le chamelot prend son ply avec la chaleur, tout ainsi la chaleur (d'un fer chaud) l'en peut facilement oster. (J. Belon, *Observations*, l. 2, ch. 112 et l. 3, ch. 16.)

DIVERS. — **1664**. — Camelots de Hollande, de Flandres et autres lieux, et camelots à ondes et demy-soye, la pièce de 20 aunes payera 6 fr. d'entrée.

Camelot de Bude et de Turquie la pièce de 10 aunes payera 5 fr.

Camelots de Lille, d'Arras et autres semblables étoffes, la pièce de 20 aunes, 3 fr. (*Tarif des marchandises, Ms. Arch. KK.* 1004.)

LILLE. **1607**. — 11 aulnes de camelot minime, vray Lisle, très fin pour faire le manteau de madame la remueuse (berceuse), à 40 s. l'aulne.

2 1/2 aulnes de camelot gris brun de Lisle, pour faire un petit manteau pour madame la nourisse, à 40 s. l'aulne. (*Cpte roy. de P. Leroux*, f° 11.)

1669. — Toutes sortes de camelots et mesme les camelots de Lille et fil retors auront demi aune de largeur et 21 aunes de longueur, et les larges auront 3 quarts de largeur et 21 aunes de longueur. (*Stat. des sargers de Nantes*, p. 240.)

1708. — Camelots faits de poil de chèvre et de chameau, la pièce de 20 aunes, 3 l.

Camelots communs faits de pure laine ou melez de laine et de fil, 1 l. 10 s. (*Arrêt du 17 janv., tarif de* 1664, t. II, p. 188.)

1723. — Lisle fournit quantité de camelots, les uns tout de poil et les autres tout de laine, tant en chaine qu'en treme, dont les largeurs les plus ordinaires sont de 1/2 aune et 1/2 aune moins un seizième ou 7/16. Chaque pièce contenant 21 à 22 aunes, mesure de Paris.

Ces camelots se teignent en différentes couleurs après avoir été fabriquez en blanc, et sont ensuite passez sous la presse à chaud pour les rendre plus unis et leur donner ce cati ou lustre que l'on y remarque. (Savary.)

LISSE. **1604**. — Le controlleur a présenté à la compagnie 2 ouvriers en camelot de lisse... lesquels ont témoigné à messieurs avoir grande affection, de bien travailler en France. (*Délib. de conseil de commerce. Docum. inéd. Mélanges*, sér. 1, t. IV, p. 223.)

OUTRE-MER. — XIIIe s. — Camelos d'outremer. (*Prov. et dictons popul.*, édit. Crapelet.)

REIMS. — **1387**. — Pour un camelot de Reins vermeil, pour doubler une houppelande de drap vert pour le varlet et garde de la royne, 20 s. p. (17e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, p. 40.)

RHODES. — **1518**. — Les camellos y sont bon marchiés. Un de nous pellerins me pria de luy ayder à acheter 2 ou 3 camellos... Nous nous arrestames sur un touquet assez près où demeurent les orfèvres, et là... achetay 6 pieche de camellos tesnet (tanné), lesquelz eulz à bon marchiés, car je n'en paiay des 6 que 13 escus et demy au soleil, dont led pellerin avecq quy j'estoie en prit les 4 pour luy faire une robe et une pour sa femme. Et je vous promès, quant je vins à Paris, refusay autant de l'ung des miens que les 2 m'avoient coutés aud. touquet à Rode. (Jacques Lesaige, *Voy. en terre sainte*, f° aa 2 v°.)

TRIPOLI. **1241**. — Pro 2 camelotis de Tripe et pro uno cendato que comes Pictavensis dedit Eust. de Novilla, 6 l. 12 s. (*Cpte de la chevalerie du Cte de Poitiers, Rec. des Histor. de Fr.* t. XXII, p. 619.)

1317. — 20 pièces de cameloz de Tripe, mengiez de vers, et de petite valeur. (*Cpte de Geoffroi de Fleury.*)

1332. — La noble cité du Triple qui est à paine toute assise en la mer comme est le Tyr et est fort pueplée... on y ouvroit foison de soye, car pour certain j'ay ouy dire qu'il y avoit léans de tixtrans de soye, de camelot et autres choses plus de 4000. (Brochart Lallemand. *Descript. de la terre sainte. Biblioth. Richel. ms.* 9087, f° 83.)

TURQUIE. — **1560**. — 8 aulnes de camelot de Turquye sans hondes, noir, à gros grain, pour faire une robbe pour led. Sgr. (le roi), à 50 s. l'aulne. (3° *Cpte roy. de David Blandin*, f° 84.)

1561. — Camelot de Turquie undé et sans undes, le

millier poisant, 11 s. 8 d. (*Péage de la Loire*, pièce 177, *ap.* Mantelier.)

1613. Et le turc camelot dont la bourgeoise n'ose
En faire maintenant sa robe seulement
Qui de son coffre soit le pire habillement.
...Les cottes de taftas ont beaucoup de crédit
La bourgeoise s'en sert sans aucun contredict
Aussi communément qu'elle faisoit naguère
D'un drap de camelot son étoffe ordinaire.
(*Discours sur la mode*, p. 16.)

CAMICHON. — Sorte de pâtisserie sèche.

1572. — 4 grandes tartes et massepins à 60 s., 4 livres de camichons à 5 s. (Sauval, *Cptes de la prévôté*, t. III, p. 633.)

CAMISOLE. — Courte casaque à manches, portée sur la chemise ou sous le pourpoint; il y avait de longues camisoles d'apparat, servant pour les cérémonies du sacre et des funérailles.

Le métrage de ce vêtement consigné dans les comptes, en indique suffisamment l'ampleur. Une camisole traînante se taillait dans cinq aunes et demie de satin cramoisi, et l'effigie de François Ier en contenait huit. Je renvoie pour les détails de l'ornementation au texte descriptif du sacre de Louis XIII.

1591. — 4 aulnes de taffetas gris pour faire une camisolle à sa majesté (le roy), à 2 escus l'aulne. - Pour avoir fourré une quemisolle, 3 escus. (3e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 91 et 110 v°.)

1595. — Plus une camysolle de taffetas gris. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille*, n° 20.)

1610. - Pour 5 aulnes et demi de satin de Florence rouge cramoisy, pour faire une camisolle trainante jusques à terre pour servir à sa majesté, à 12 fr. l'aulne, 66 fr.

Pour 4 aulnes et demi de taffetas rouge cramoisi de Gennes, pour doubler lad. camisolle, à 8 l. l'aulne. 36 fr...

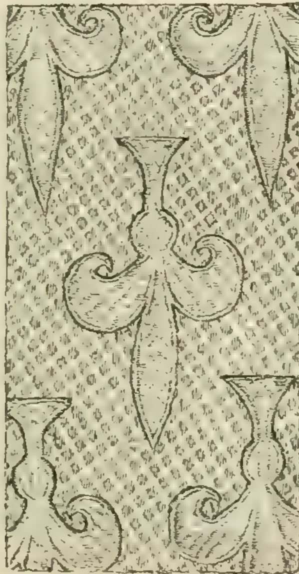
Pour une longue camisolle de satin rouge cramoisy, traisnante jusqu'à terre, faite à points couverts par derrière jusqu'au milieu du corps et par devant jusqu'au nombril, les manches couvertes sur les bras tout au mitan, lad. camisolle fermée tout à l'entour, bordée par toutes les ouvertures du mesme satin avec un passement d'or de Milan à jour, sur le bord desd. ouvertures et tout à l'entour par les bras et sous les poignetz desd. manches y a 13 cordons d'or de demie aulne de long chacun, et autour une houppe longue de 2 doigts aussi d'or, à sçavoir 6 sous le poignet gauche et 7 sous le droit. Pour servir à sa majesté le jour de son sacre, pour la facon 12 fr. (*Dépenses pour le sacre de Louis XIII*. Arch. K, carton 501, f° 6 et 35.)

1626. — Plusieurs pages montés sur chevaux fort richement enharnachez marchoient après, ayant les pourpoins de toille d'or noir découpée et dessous des camisolles de toille d'or et les hauts de chausse et manteaux de velours

A



B



C



XIVe s. — A. v. 1300. *Manche de surcot en tissu de camocas fleurdelisé, prov. du tombeau d'un chevalier de Malte à Burgos.* — B. *Détail du tissu.* — C. *Camocas chinois a dragons, prov. d'une bourse a reliques, munie de sa légende de l'époque. App. à l'auteur.*

1547. — Pour 8 aulnes de satin rouge cramoisi, lesquelles furent employées à faire une camizolle pour lad. effigie (du roi), vallans iud. pris de 9 l. t. l'aulne la somme de 72 l. t.

Pour 6 autres aulnes de taffetas rouge pour servir à doubler lad. camizolle, vallans au pris de 35 s. l'aulne, 10 l. 10 s. (*Cptes des funérailles de François Ier. Biblioth Richel*, ms. 10392, f° 116.)

1575. — J'en sais qui disent chemisole, non pas camisole ce que nous portons par dessus notre chemise, et est faict ordinairement de cothon. (Henri Estienne.)

noir. (*Le triomphe de Betheleem Gabor*, édit. Fournier, *Var. histor.*, t. I, p. 329.)

CAMOCAS. — Du XIVe au XVIIIe siècle, on donne ce nom à un drap de soie figuré originaire de l'Inde, du genre des damas, comme le prouve l'inventaire de la cathédrale de Reims de 1622, et se rapprochant beaucoup du lampas.

Cette étoffe, toujours riche, même lorsqu'elle était

d'une seule couleur, avait un fond satiné, quadrillé ou ouvré comme du linge[1], sur lequel les ornements se détachaient en tissu sergé, quelquefois avec changements de couleurs, et dans les espèces les plus précieuses, elle offre des partitions d'or espoulinées et non brochées.

Ce dernier travail, qualifié d'inimitable par Savary, bon juge en pareille matière, est aujourd'hui encore inusité et inconnu dans nos fabriques modernes d'Occident.

Le camocas tissé en Orient, dans l'Inde, la Chine et la Perse, à Bagdad, Tibris, Neiçapour, Samarkand et Damas, était appelé d'*outremer* pour le distinguer des imitations faites, dès le milieu du XIV[e] siècle, par les fabriques de Lucques.

On trouvera, à la date de 1363, le détail des dispositions de trente-six pièces de camocas d'Orient, et, à celle de 1380, un tableau des variétés nombreuses énumérées dans l'inventaire de Charles V.

1313. — Philippe, tailleur,... a paié pour 54 onces de tartaire ynde et de camuscat pour une robe pour Madame, 10 s. l'once, 36 l. 14 s. (*Quittance extr. des Cptes de l'Artois par J. M. Richard.*)

1317. — Pour 2 camuscaz pour couvrir les quarreaus du char Madame, 12 l. (*Id.*)

1317. — Baillié à mad. Dame (la reine) un quamoqua changent. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleury*, p. 9.)

1319. — 77 quamoquas que vers que autres. It. 2 quamoquas violez. (*Inv. de Louis X*, p. 277.)

1328. — Pour 3 aunes et un quartier et demy de camocas de diverses couleurs pour 4 chapperons et une omuce à mettre de nuit pour Madame, 30 s. l'once vaillent 101 s. 3 d. (*Cpte de l'hôtel Mahaut. Arch. du Pas-de-Calais*, A, 474, *extr.* J. M. Richard.)

1342. — Une chape de quamoquoys inde à rosiers rouge, fourrée de tartaire jaune, du don du grant célérier Gui. (*Inv. de S. Martin des Champs*, p. 330.)

1347-8. — Ad faciendum unum coopertorium pro platis regis de camoca viridi, cum 2 ymaginibus portantibus rotulos de dictamine regis, broudato de auro et serico, 3 uln. de camoca, 4 unc. auri de Cipro, 1/4 serici.

Ad faciendum unum aketon de camoca diaspr., 4 uln., alterum de camoca ynde, 4 uln., alterum de camoca cendryn, 4 uln, alterum de camoca incarnacioñ 4 uln. (*Cptes de la garderobe d'Edouard III, Archæologia*, t. XXXI, p. 44 et 48.)

1356. — L'Émir de cette ville (Smyrne) me donna 2 vêtements de kemkha. C'est une étoffe de soie fabriquée à Baghdad, à Tibris, à Neiçabour et dans la Chine.

Il fit aussi présent au cheikh Izz Eddin de 3 chevaux tout harnachés, de grands vases d'argent remplis de dirhems, de vêtements de drap de mer'izz (étoffe de laine), de kodsy et de kemkha.

On fabrique à Neiçabour des étoffes de soie telles que le nekh (nachis) de kemkha et autres, que l'on exporte dans l'Inde. (*Voyages d'Ibn Batoutah*, t. II, p. 311, et t. III, p. 81.)

1359. — N° 52. Unam capellam de camaka albo non plene operatam, continentem 6 pannos cum 180 rosis de auro nundum positis super dictum camaka, precii 17 l.

N° 65. Unam tabulam coopertam nigro camaka poudratam (semée) rosis auri, sine precio.

N° 94. Unum lectum de camaka indico, broudatam cum buboubus de auro, argento et serico, continentem 1 coopertorium, 1 dorsorium, 1 celuram, 8 quissinos, 3 cortinas de sindone afforciato, 12 tapetes de secta lecti, continentes quodlibet in longitudine 6 ulnas et in latitudine 2 uln. 2/3, precii 200 marc. (*Argenterie de la reine Isabelle d'Angleterre. Kalendars of Exchequer*, t. III, p. 236.)

1363. — N° 179. Une chapelle de camoquais blanc semé d'estelles d'or de broderie... et y a une touaille d'autel parée de mesmes. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1365. — Que non porton en mantels ni en autras raubas negunas folraduras de drap de seda ni de camocat, mays solament de sendat o de tafetas, en ayssi cant es acostumat. (*Thalamus de Montpellier*, p. 163.)

1377. — Apud Petrum de Huesden, sartorem, qui sibi fecit unum wambosium de panno kammekaet et pro factura, 18 l. (*Cptes des ducs de Brabant. Acad. roy. de Belgique, Commiss. d'hist.*, t. I, p. 259.)

1379. — Une chasuble d'un camocas de menuz ouvrages de plusieurs couleurs où le vert passe (domine)... et est fourrée d'un bouguerant noir. (*Inv. de l'égl. du S. Sépulcre de Paris*, f° 7.)

1380. — N° 1068. Une chappelle blanche... et sont les garnementz de camocatz blanc, brodez à rondeaulx, et dedens les rondeaulx à papegaulx d'or. (*Inv. de Charles V.*)

CAMOCAS DE CHARLES V

Espèce.	Emploi.	N° de l'inv.
Unis.		
Blanc	Tunique.	1044
d° d'outremer.	Chapelle.	1071
Cendré	d°	1088
Fleur de pescher	Pièce.	3311
Vert	Etendart.	3576
Rayé ... d'outremer.	Couverture de siège.	1137
Damassés ton sur ton.		
Vert à oizelletz	Pièce.	3312
d° a roses et lettres de Damas	Chambre.	3549
Vermeil à pommes de pin	d°	3573
Façonnés. polychromes.		
Fond vermeil de plusieurs soies	Chambre.	3544
d° d° ouvré de soie blanche à croissants	d°	3558
d° d° à maçonnerie, à grandes roses, à oiselets verts, le bout des ailes blanc	d°	3559
d° azuré à grands œuvres rouges et blancs, à rosettes blanches au milieu.	d°	3560
d° Vermeil d'eschiqueture de feuillage treillis, en chaque quartier de l'eschiqueture une fleur de lis	d°	3579
Façonnés à or.		
Fond d'azur à oiseaux et serpentaux verts	d°	3556
Vermeil à oiseaux tout d'une soie, gouttée d'or	d°	3557
Bleu goutté d'or	Dosseret.	3616
A broderies.		
Fleurs	.....	1075
Fleurs et papegaulx	.....	1076
Blanc brodé à images..... d'outremer	Chapes et chapelles.	1034 1064, 5, 6 et 7
d° à feuilles de lierre et armes de France d'outremer.	Chapelle.	1069
d° à sujets de la vie de Notre Dame	Dossier d'autel.	1141
Azuré à fleur de lis et KK couronnés	Chapelle.	1092
Vert à étoiles, renforcé	d°	1117
Blanc à petits enfans	Dossier d'autel.	3595
d° à rondeaux et papegaulx d'or	Chapelle.	1068

1383. — Clerico qui presentavit dominis duci et ducissæ unum pannum aureum et unum pannum camekaet, 2 scut. veter. facient 3 mut. 8 gr. flor. (*Cptes des ducs de Brabant. Loc. cit.* p. 269.)

1389. — Une tunique et dalmatique de soye tout sangle de camocas de 2 soyes vert et vermeille, 6 l. (*Inv. de Richard Picque*, p. 39.)

1401. — Une cape de blanc kamocas vignetée de vert et de vermeil, fourrée de toile tuilée. — 2 capes pareilles de camocas semées de cherfs d'or. — 2 capes rouges de camocas, l'une à noiyelure (niellure). — Un viez drap de camocas semé de rondioles, et entour de bestes de or et d'argent sur un camp de bleu brun. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, p. 335, 336 et 341.)

1419. — Casula, tunicella et dalmatica, 2 stole et 3 manipuli de camocato nigro operato cum pavonibus in rotis. (*Inv. de la cathéd. d'Amiens*, p. 331.)

1424. — Un dossier de camocas blanc brodé de la vie de N. D., et est bordé d'un velluyau vermeil. (*Chapelles de Charles VI. Leber*, t. XIX, p. 222.)

1438. — Uns vestemens de drap de Lucques blanc, chasuble, dalmatique et tunique, aux armes de la contesse d'Alençon qui les donna.

1. Un document de 1401 exprime par le mot *niellure* ce détail de la fabrication.

It. un vestemens de camocas blanc ouvré à papegaulx de brodeure d'or, chasuble, dalmatique et tunique. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 27.)

V. **1471**. — 2 noires cappes de soie orfroiiés de camocas.

It. une aube, un amit, fez de camocaz figuré de plusieurs couleurs, que donna demoiselle Agnès de Carvin. (*Inv. de N.-D. de Lens*, p. 22 et 23.)

1490. Si ont ceulx qui de camelos
Sont vestuz et de camocas,
Qui dient qu'ilz sont avocas,
Mais pourtant ne le sont-ilz mie.
(*La Farce de Pathelin*, acte I, sc. I.)

1499. — Pour 18 aulnes de camocas, 300 de clous à patin et une botte de fil d'Anvers pour clouer les feurures des verrines de la chapelle N. D. en actendant que les verrines soient faictes, pour tout 35 s. 7 den. (*Cptes de l'égl. de Gisors. Annales archéol.*, t. IX, p. 154.)

1535. — Une chasuble à l'antique, tunique et dalmatique de chamois (camocas) vert. — Une chasuble verde doublée de taffetas où sont figurez plusieurs oyseaulx. (*Inv. de l'égl. S.-Ouen de Rouen*, p. 612.)

1545. — Camocas. Entrée, pour cent 3 ducats, 1 l. 4 s. — Par les navires de Barut et d'Alexandrie, 7 duc. 1 l. 15 s. — Sortie, 3 duc. 1 l. 4 s. — Par le Trévisan et Frioul, 5 duc. 15 s. (*Tarifs de Venise*, p. 4 à 56.)

1622. — Une tunique et dalmatique de camocas ou damas rouge couverte de plusieurs rondeaulx, pieds et testes d'or.

It. Une chasuble, tunique et dalmatique de drap de soye rouge de camocas figuré de plusieurs griffons d'or.

It. 2 tuniques et 2 dalmatiques de drap de soye blanche figuré dict camocas fort anticque... du don de mons[r] Guy de Roya.

It. Une tunique et dalmatique de drap verd appellé camocas figuré de fleurs et testes de cerfs de diverse couleur... du don de mons. de Courtenay.

It. Une tunique et dalmatique de camocas verd couvert de lions et oiseaux, testes et pieds d'or. (*Inv. de N. D. de Reims*, f[os] 53 à 59 v°.)

V. **1660**. — Une chappe de camocas vert semé de testes de cerf, du don dud. de Roye. (*Archev. de Reims*, † 1409.)

Une tunique et dalmatique de camocas ou damas rouge couvert de plusieurs rondeaux pieds et testes d'or du don de J. de Vienne. (*Archev. de Reims*, † 1331.)

Une tunique et dalmatique de drap de soie rouge de camocas, donnés par Guy de Roye, avec parements par bas d'un champ blanc.

Une chasuble, tunique, dalmatique, figurés à plusieurs griffons d'or avec parement violet par bas, du don dud. de Roye.

Une chasuble, tunique et dalmatique, de drap de soie violette ou incarnat figuré de plusieurs rondeaux, teste et pieds d'or, avec les parements de vert par bas, donnés par le S[r] Charles de Pertes, chanoine de Reims.

Une chasuble, tunique et dalmatique de soie verte couverte de plusieurs oiseaux rouges avec pieds de fil d'or, de plusieurs lettres et escussons, donnés par Jean de Courtenay, archevêque de Reims. (1266 à 1270.)

Une chasuble, tunique et dalmatique de drap vert appelé camocas figuré, à fleurs et testes de cerfs de diverses couleurs, aux armes de Navarre et autres escussons, donnés par M. de Courtenay.

Une chasuble, tunique et dalmatique de camocas vert couvertes de lions, oiseaux, testes et pied d'or, orfrois fais à losanges de diverses couleurs, rouge et vert, dud. G. de Roye. (*Inv. de la Cathéd. de Reims*, p. 108 à 112.)

1723. — Quemkas, autrement bouille-cotonis ou bouille-charmay. — C'est une sorte d'attlas ou de satin qui vient des Indes orientales.

Attlas. — Satin de soye fabriqué aux Indes. Il y en a de pleins (unis), de rayez et à fleurs dont les fleurs sont ou d'or ou seulement de soye. Il y en a aussi de toutes sortes de couleurs, mais la plupart sont fausses, surtout les rouges et cramoisi.

Il faut avouer que la fabrique en est admirable et singulière et que surtout dans les attlas à fleurs l'or et la soye y sont employez d'une manière inimitable aux ouvriers d'Europe; mais aussi il s'en faut bien qu'ils ayent cet œil et cet éclat que les François savent donner à leurs étoffes de soye. (Savary, *Dict. du commerce*.)

1750. — Camocas est le nom d'un château situé dans ce que nos ancêtres appelloient la terre sainte, au bord oriental de l'Euphrate... Nos chrétiens qui possédoient ce château, donnèrent le nom du lieu à cette belle étoffe qui s'y faisoit. (Leduchat, *Dict. de ménage*.)

MESURES

1408. — Une pièce de camocas pers, large, contenant 5 aulnes. (*Inv. des ducs et duch. d'Orléans*, f° 28.)

1419. — Pro 3 peciis camocati albi qui fuerunt brachia 14 1/2 ad rationem flor. 3 quilibet brachium, flor. 43, sol. 10 ad aurum. (*Arch. Vatic.* M. f° 66-7. Cit. E. Muntz, *Les arts à la cour des papes*, t. I, p. 29.)

PROVENANCES

DAMAS. **1351**. — Pour 5 pièces de drap d'or de Domasque à 50 esc. la pièce.

Pour 20 pièces de camocas de Domasque à 35 esc. la pièce. (*Cpte roy. d'Et. de La Fontaine*, f° 26.)

LUCQUES. — **1329**. — Pour 3 pièches de camocas de Luque et une aune et demie, 17 l. 10 s. la pieche, 60 s. l'aune tournois .. pour couvrir 18 pièches de quareaus, que grans que petis. (*Cpte d'hôtel de Mahaut. Arch. du Pas-de-Calais*, A, 494.)

1363. — Un camocas de Luques qui a le champ ynde à feuilles de vigne vermeilles. (*Inv. du duc de Normandie.*)

OUTREMER. — **1342**. — Pour demi aune de fin camoquoys d'outremer, pour estofer les tacetes (du corps du roi), 50 s.

25 pièces de fins camoquoys d'outremer, 29 l. la pièce, 725 l. (*Cpte d'Et. Tadelin*, p. 21 et 28.)

1351. — 2 aunes et demie d'un fin camocas d'outremer et 2 aunes et demie d'un cendal azuré... pour faire une chemise au messel (du roi). (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, f° 13.)

1352. — Pour un fin drap d'or de Damas et un fin camocas d'oultremer delivrés à mons. le connestable de France et au marescbal de Clermont... pour faire 2 doublès que led. connestable et mareschal vestirent pour servir à table le jour que le roy donna à manger en son pallays au duc de Lancastre et au duc de Besme (?), pour tout 82 escus et demi. (*Ibid.* f° 122.)

1355. — Il y a premièrement 4000 barons riches et puissans pour garder et coordonner les festes et servir l'empereur (de la Chine); et sont les festes dehors la ville en tentes d'or de Tartarie et camocas moult noblement, car les draps d'or et de soye y sont à meilleur marché que ne le sont les draps de laine. (Mandeville, K, III v°.)

1363. — *Draps d'argent.* — N° 608. 36 camocas d'outremer d'une moison, c'est à scavoir un camocas dont le champ est verd à oyselets verds. 3 camocas violet à oyseletz tennez. 2 à champ violetz à annes blanches. 4 dont le champ est violet à oyseaux jaunes 5 dont le champ est bloudi à feuilles verdes et rouges. 2 camocas à champ blanc à oyseletz verds, et 2 verds à feuilles de couleur de feuilles de peschier. 2 à champ vermeil à œuvres rouges et yndes. 7 camoquas rosez ouvrez d'une soye. Un camoquaz tenné ouvré d'une soye. 2 cendrez ouvrez d'une soye, et 6 ouvrez d'une soye de couleur de fleur de peschier. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1371. — 3 alnes 1 2 de cendal large en graine... pour fourrer une chasuble, estolle et fanon, d'un camocas blanc d'oultremer brodé à estoilles d'or, que Jehan Legrant fist. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 779.)

1424. — Une chapelle entière de camocas d'outremer asurée, brodée de fleurs de lis et de KK couronnés.

Une couverture pour le siège le roy, qui est de camocas d'outremer rayée. (*Chapelles de Charles VI*. Leber, t. XIX, p. 229 et 232.)

PERSE. — *Fête en Perse.* — **1487**. — Continuò questo ballare a buttar di pezze fine a hore vintitre, e per quanto io potei numerare, in questo tempo, tra damaschini, boccaccini, ciambellotti, camocati e altri simili, furon donate da pezze trecento. (Jos. Barbaro, *Viaggio in Persia*, p. 36.)

SAMARKAND. — Voy. ce mot.

CAMOSÉ. — Meurtri, battu, poinçonné, piqué. Ce terme s'applique dans l'orfèvrerie à toutes les espèces de mates usités au moyen âge, depuis le mate à œillets et fait au perloir, dont parle le moine Théophile au

livre III, ch. XLI, jusqu'au mate cassé de l'époque de la Renaissance.

Néanmoins, les textes de 1498 comparés avec les monuments du temps, et surtout avec le calice conservé à l'hôpital de Limoges (voy. p. 254), permettent d'affirmer par analogie que, dans ces deux citations, on a voulu désigner un ouvrage fait au burin et très fréquent à cette époque. Il est formé d'une succession de bandes chevronnées produites par un balancement de l'outil, et dont la réunion présente assez exactement l'aspect de la robe des animaux à poil ras.

V. 1240. As poins quarrez les a si camoissiez
Qu'il lor a fet voler les iex des chiès.
(*Otinel*, v. 1943.)

V. 1260. Maintenant furent camousiées
Les serreures et froissiées.
(*Mirac. de S. Eloi*, p. 41.)

1340. — Une selle à courre en bois (pour la chasse) noire, camoissée devant et derrière. (*Cpte du connétable d'Eu*, f° 4 v°.)

1355. — Cap. 27. Anche ordiniamo aggiongendo al capitolo che parla de la festa de santo Luca, cioe di portare il cero che non sia neuno che possa nè debbia scamozzare il cero che porta a la festa; conciosia cosa che non sia onesto nè onore del santo. (*Breve dell' arte de pittori Senesi*. Milanesi, *Docum. per la storia dell' arte Senese*, t. I, p. 11.)

1380. — N° 2177. Une petite lanterne de cuir camoicé, garnye d'argent véré par dehors et par dedens de laton, non pesé pour celle cause.

N° 2271. Ung vieil coustel à manche d'yvire ront, et l'alumelle couppée devant, et une vieille gayne camoissiée pendant à ung vieil laz de soye vert. (*Inv. de Charles V.*)

1393. – Art. 10. Que nulz ne puist camoisser basane. (*Stat des selliers d'Amiens. Ordonn. des rois*, t. VII, p. 565.)

1420. – N° 143. Un escrin de cuir camoissié doré, assis sur 4 lyons de laton. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1433. — Une coupe d'argent dorée, hachée et camosée, à Olivier d'Auray, enfant de chambre. (*Cpte d'Auffroy Guinot*. Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1034.)

1467. – Une coupe d'or goderonnée, et entre les goderons petits boulons rons et camoissés à l'entour, et un cercle autour du couvercle, taillé et esmaillé. (*Inv. de Charles le Témér*, n° 2266.)

1488. — 10 boullons goderonnez, 8 coings, 2 fermouers (pour les Heures du duc Jehan de Berry). Le tout camoché à petis poinçons. (6° *Cpte roy. de P. Briconnet.*)

1494. — Anchoneta (image ouvrante) de arzento dorata, ornata de rubini et perle tristissime, cioe rubini 8 codoli in 8 panizole de arzento dorate tristi dolorosi et 8 perle tristissime ligate in forcadelle, in la quale anchoneta gli e una Annuntiata de relevo smaltata cum uno vedro de sopra, dal altro lato una croseta in mezo traforata et il campo camosato de fogliami, cum uno retortolo intorno parte smaltato de azuro, pexa in tuto onze 8, quarti 3. (*Inv. di guarderoba Estense*, p. 16.)

1498. – Ung calice d'argent doré, ou pied duquel a 8 esmaux des apoustres, et au dessus dud. pié 8 autres ymaiges, et au pommeau 8 autres esmaux à ymages, dedans lesquenlx a un gros pommeau ouvré au milieu dont sort un soleil doré, led. calice camoié de blanc par dehors et dedans doré.

It 2 dragouers blanc camoisez, le pié fait à soulail et a nuées, et le bacin et le pommeau semblablement, toutes les garnitures dorées et le champ camoisé.

It. 2 autres drageouers, les piez et bacin ou solail dorez, le camp camoisé. Une pomme au melieu du tuau semé de souleil par le melieu, et au bors garniz de feuillaiges, poisans ensemble 22 m. 7 o. 4 gros d'argent. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 83.)

1564. — Une couverture de taffetas blanc ayant aux 2 bouts chamoissez des bords d'or et de soye. (*Inv. de la Ste Chapelle de Bourges*, p. 101.)

CAMP (MEUBLES DE. — Meubles pliants, à brisures ou faciles à démonter.

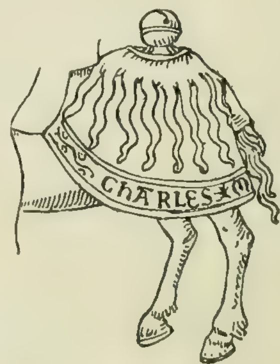
1589. — N° 71. 2 escabeaux de camp, l'un garny de velours jaune et rouge, et l'autre de tanné... garny de franges de soye et crespines d'or et d'argent.

N° 169. Une table de camp sur ung pied brisé. (*Inv. de Catherine de Médicis.*)

1613. — 2 tables de boys de noyer, façon de can, prisées ensemble 4 fr.

It. 2 boys de lict de noyer, façon de lict de camp. (*Inv. de Charles de Bourbon*)

CAMPANE, CAMPANELLE. — Cloche, clochette. Campane s'est dit des cloches de toute dimension. Parmi les moindres, figurent celles qu'on attachait au cou des bêtes de somme et de pâturage. Dans le harnais du cheval, ce terme s'applique à un grelot d'assez fort calibre placé sur la croupe.



1493. — *Chron. de S. Denis, Edit. d'Ant. Vérard*, t. I, A 2.

La campanelle des faucons est plus petite, et fixée aux pieds de l'oiseau. Par analogie de forme, on a appelé campanes des glands de passementerie façonnés en clochettes.



1306. — *Fauconnerie de Fréderic II, Biblioth. Richel. ms. franc.* n° 12400, f° 108.

1305. – Frains surorez et compenelles
et eschelettes et lorains.
(Guill. Guiart.)

1306. — Il s'ensient a dire de la camponnelle qui est autrement apelée nole. La camponelle est d'arain et doit estre sonnans et grans ou petitette selon la grantei dou faucon ou d'autre oisel de proie qui li doit porteir, et doit avoir les pertuis estroitz à ce que li faucons ni pusse fichier l'agu de son bec, pour ce qu'il ne soit ainsis ampechiez par la camponelle, et doit estre un pertuis petit en l'ante (attache) de li par lequeil soit boutée une petite couriette à la quelle la camponelle sera lyé au quelque pié que on voura dou faucon. Toute voie plus haut que li giès, et sera lyé en teil menière qu'elle n'estraingne pas la jambe moult, mais se taingne près de la jambe.

... En nulle menière nous n'aprouvvons la menière de lyer la camponelle que font aucun qui percent les pennes de la coue une ou deus et y fichent la couriete en pendant la camponnelle, et ce blamons pource que ceste

menière de lyer la camponnelle tient la queue mal pendant et les pennes de la keue en sont moins sainnes. (*La fauconnerie de Frédéric II. Biblioth. Richel. ms. fr.* 12400, f° 108.)

V. **1407**. - 9 campanes à faucons. — Un petit coffre de boays ou quel avoit campanuons pour faulcons. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 25 et 29).



1567. — J. de Franchières, *L'art de fauconnerie*, p. 39.

1420. — Nous chanoines d'icelle église pour ce assemblés à son de campane. (*Arch*., P. 295, reg. 1.)

1467. — Led. Sgr de la Roche avoit aussy 6 chevaulx houssés de drap d'or de cramoisy et de velours noir et velours cramoisy et de brodure, et dessus chascun une grosse campane d'argent aussi grosse que la teste d'ung homme. (*Chron. de Jacques du Clerc*, p. 181.)

1530. — Son père avoyt empourté les campanes de Nostre Dame pour attacher au col de sa jument. (*Gargantua*, l. 2, ch. 7.)

1589. - N° 493. Une bande de campane de reseuil, remplie de soyes d'or et d'argent. Une autre bande de campane de canevas à gros poinctz de soye remplis d'argent.

N° 573. Une pente de velours cramoisi à campane, de 2 aulnes moins ung seize de long, sur la quelle il y a 2 quarrez de tapisserie de soye rehaussez d'or et d'argent et une bordure de broderie sur le velours. (*Inv. de Catherine de Medicis*.)

1598 — Fit mettre toutes ses campanes des mulets dans les coffres et, sans sonner trompettes ni tambours, deslogea. (Brantôme, *Récréations de guerre*.)

1690. — Crespine de fil d'or ou d'argent ou de soye, qui se termine en petites houppes façonnées et qui representent une cloche. On en met aux pentes d'un lit, aux impériales de carrosse. (Furetière.)

CAMPEMENT. — Malgré l'aridité de la nomenclature suivante et les difficultés que présente l'explication de plusieurs termes, nous pensons que le lecteur patient trouvera quelque intérêt à connaître sommairement comment se composait en Angleterre, dans les premières années du xve siècle, le matériel d'un campement royal.

1405. — Stuffura pro castro Hadlegh. — Rex (Henricus IV) omnibus ad quos, etc.... concessimus pro stuffura castri nostri de Hadlegh videlicet : 25 doublettes. 24 Jackes. 6 basynettes. 7 vysers. 11 palettes. 23 paria cirotecarum de plate. 13 loricas. 5 aventailles. 40 arcus. 104 bundellos de bykeryngtassell. 10 balistas. 4 cophinos cum quarellis. 3 banderikes. 29 pavisses cum armis S. Georgii depictos. 15 pavisses cum armis Auxon et 2 deverosse depictos. 3 standarda. 1 vexillum cum armis regis. 1 cadum pro armatura. 1 tabulam pro altari cum diversis ymaginibus depictam. 1 longum ferrum pro gunnis obturandis (bourroir). 1 parvum plumbum ad similitudinem unius tubbæ factum. Diversas parvas pecias telarum plumbi. 1 par bilancium de ferro. 4 veteres tabulas pro camera et aula cum 7 longis formellis et 4 curtis formellis. 1 vetus cupburd (buffet). 2 grossa plomba in fornacibus posita cum uno parvo plumbo. 1 crucem processionariam de auricalco. 2 chargeours (grands plats). 5 duodenas discorum. 3 duodenas et 8 sausarias de peutre. 2 magnas ollas cum 4 parvis ollis de aere cum 1 magno chaufour. 5 patellas. 3 cacabos aereos. 4 pelves. 2 lavatoria de auricalco. 1 creacam. 4 verna ferrea. 1 par rakkes (valets de broches) 1 craticulum. 1 fryngpanne (poêle à frire) ferreum. 1 sedam 1 lectrum. 2 desques. 3 paria tristellorum habendorum de dono nostro. (Rymer, *Fœdera*, t. VIII, p. 384.)

CAMPHRE. — Le trésor du calife Mostanser, d'un goût tout oriental, devait contenir des objets fort précieux; si le temps ou les hommes l'ont détruit, il a dû au moins être respecté par les vers.

Au xvie siècle la forte odeur du camphre passait encore en France pour un parfum délicieux.

1067. — On voyait une multitude de grandes cruches de porcelaine de toutes couleurs et pleines de camphre de Kaisour.

... Une multitude innombrable de figures de camphre parmi les quelles on en comptait 800 qui représentaient des melons.

... On tira du dépot des parfums... des pièces de camphre de Kaisour dont une seule pesait jusqu'à 5 mithkals.

... Un melon de camphre du poids de 70 mithkals, et qui était enveloppé d'un réseau d'or enrichi de pierreries. (*Le trésor du Calife Mostanser. Extr. de Makrisi*; et Quatremère, *Mém. s. l'Egypte*, t. II, p. 370 à 373.)

1560. — Le verger de m'amie est de plantes exquises,
C'est un vrai paradis de pommes, de cerises,
En tout temps florissant de tous arbres fruitiers,
D'orangers, de grenadiers, de canfre, de figuiers.
(Rémi Belleau, t. I, p. 103.)

CANAPÉ. — Je note l'apparition tardive dans la langue, d'un mot dont j'ignore l'étymologie, et désignant, comme le remarque Furetière, le siège à deux places appelé *bisellium* ou mieux *biclinium*, par les auteurs latins.

1663. — L'hyac dans le quel nous étions estoit au roy... l'ameublement de la chambre basse où couche le roy estoit de damas rouge cramoisy avec des molets d'or, le lit, deux canapés. Ce sont des formes à un dossier à chaque bout. (*Voy. de Monconys*, t. II, p. 84.)

1690. — *Canapé*. Espèce de chaise à dos fort large où il peut s'asseoir deux personnes fort à l'aise. Ce mot est fort nouveau dans la langue, et quelques uns l'appellent sopha. C'est ce que les Latins appellent *bisellium*. (Furetière.)

CANARIE. — Danse très mouvementée, qui tomba en désuétude à l'époque de Louis XIV.

1611. — Dansez, dansez les branles du galimatias, les canaries du pantalon de besongneuse. (*Le bragardissime testam. de la bière*.)

1616. — Et puis madame de la Chastre, après avoir dansé une canarie sur le sang et chanté : Je suis vangée, elle aida à traisner le corps mort au retrait. (D'Aubigné, *Confessions*, l. 6.)

1690. — *Canarie*. Espèce d'ancienne danse que quelques uns croyent venir des isles Canaries, et qui selon d'autres vient d'un balet ou mascarade dont les danseurs étoient habillés en rois de Mauritanie ou sauvages. En cette danse on s'approche et on se recule les uns des autres en faisant plusieurs passages gaillards, estranges et bisarres qui représentent des sauvages. (Furetière.)

CANDÉLABRE. — La signification moderne du mot implique l'idée d'une tige à plusieurs lumières. Dans le mobilier ancien il a pu désigner des objets de cette sorte et tels qu'en possèdent la cathédrale de Milan et l'église d'Essen; mais ce terme s'applique aussi à des chandeliers, au chandelier pascal et à ces lustres montés sur bois de cerf, assez communs en Allemagne, et dont nous empruntons un exemple à l'hôtel de ville de Lünebourg.

V. **1200** — Unum candelabrum de ebore, sculptum et paratum. (*Inv. de la cathedr. de Rouen.*)

1231. — 2 candelabra de crystallo... et 2 candelabra eburnea. (*Inv. de Foulque*, p. 901.)

1365. — Unum pulchrum candelabrum ferreum ad ponendum in aula.

It. 2 candelabra ferrea ad ponendum in camino, taxat. 2 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 349.)

1380. — N° 379. Unum cornu cervi quod pendet cum candelabra.

1352. — 6 paires de gans, tant de chevrotin comme de canepin. (D. D'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 356.)

V. **1500**. Tenez, boutez en vostre bourse,
Vela des besans belle source
Pour fournir votre canepin.
(*Mystère de la Résurr.*, f° 24.)

1692. — Le sr. Bara qui vend du canepin pour boucher les bouteilles, demeure au cul de sac de la porte S. Martin. (Abraham du Pradel, *Le livre des adresses de Paris*, p. 111.)



XV° s. — *A l'Hôtel de ville de Lünebourg. D'après* Louandre, *Arts somptuaires.*

N° 383. Unum cornu cervi pro candelabra in medio turelli, in quo est caput mulieris. (*Inv. du chât. de Cornillon*, p. 218-9.)

1448. — N° 215. Unum candelabrum ferrii pro ponendo candelas super altare quando sacerdos cantat missam. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

1453. — A maistre Simon, le paintre, pour avoir fait un tabelet noef servant au cadélabre, lequel est pains de fin or, ou quel tabelet est le représentacion du Crucefis en croix et ung sépulcre, pour che, par marquiet à luy fait, 60 s. (*Cptes de la fabr de S. Amé de Douai.*)

CANEBUTIN. — Bouteille clissée, c'est-à-dire recouverte de jonc ou d'osier et, dans le département du Nord, panier tressé de ces mêmes matières, à porter des chandelles.

1385. — Un kanebustin pour porter chandelles. (La Fons, *Gloss° ms. Biblioth. d'Amiens.*)

1416. — Pour ung canebutin et estouppes pour porter certaines eaues roses de Paris à Corbueil, 16 den. (*Cpte des menus plaisirs de la reine*, f° 121.)

CANELLÉ. — Brun clair, couleur de canelle.

1600. — Du noir et du rouge (naissent) le pourpre, tanné, cannelé, etc... (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 45.)

CANEPIN. — Pellicule prise sur les peaux de mouton ou de chevreau chamoisées. Elle était mise en œuvre par les boursiers, les gantiers et les éventaillistes. Voy. GANTS.

1310 — Pour 22 piaux de canepin achatées à Arras pour couvrir 9 coussins du char Madame. (*Cptes de l'Artois, Arch. du Pas-de-Calais, extr.* J. M. Richard.)

1723. — *Gants de canepin*. Ce sont des gants faits d'un cuir très délié qui se lève de dessus la peau des agneaux ou chevreaux, après qu'elle a été passée en mégie.

Ils sont si minces et si légers, que l'on en fait tenir facilement une paire toute entière dans la coque d'une grosse noix. C'est ainsi qu'on les envoie de Rome. (Savary.)

CANETAU. — Grande canette. Voy. ce mot.

1555. — Une chasse et 2 canetaux d'argent. [Le recolement de 1570 porte : 4 grandes canetes d'argent doré.] (*Inv. de l'abbaye de la Couronne*, p. 24.)

CANETTE, CANE. — Cruche de la taille d'un vase manuel à anse, à couvercle et quelquefois à bride comme la cimarre (voy. ce mot). Ces termes sont souvent synonymes de burette d'église. La forme des canes et canettes n'a pas moins varié que leur capacité. Elles ont néanmoins été prises toutes deux pour des mesures de liquides. En Franche-Comté, la cane équivaut à deux pintes.

XII° s. — Hyram refist vaissele de minte baillie, poz e chanes e pichers, et furent tuit de archal. (*Le livre des Rois.*)

1304. — Por 3 canes acetées por porter yaue as engiens. (*Cptes de trav. aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 17.)

1360. — N° 167. Un grant pot lonc, que l'en appelle en France une quenne, tout doré et cizelé à fueilles de chesne, de fou et de vigne, semé de 9 grans esmaux azurez, es quelz a plusieurs hommes et femmes jouans à plusieurs jeus et faisans plusieurs contenances; et est led. pot large par le pié et va en agreslissant devers le haut, et y a un grant anse esmaillié par dehors et cizelé

par dessouz, et vient du col jusques près du pié, le quel dié est à plusieurs sonages et orbervoies esmailliées par pessouz, et le bout d'en hault qui est aussint comme un goulet par dehors esmaillié, et en l'esmail a une royne qui joue des orgues, et environ lui 4 dames jouans de plusieurs instrumens, et y a un petit couvercle roont, cizelé, semé de 3 esmaux belions qui entre aud. goulet, et dessus a un petit fretel d'une serpentelle qui a ses esles tendues et sont azurées dessouz, et dehors sont dorées, et poise en tout 16 m. 4 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*)

1468. — 2 chanetes d'argent dorées, escript atour : MARGARITE DUCHESSE DE BOURGOIGNE, poisant 1 mars et demi. (*Inv. de l'égl. S. Claude.*)

1495. — Nul ne sera receu à passer maistre... se il ne scet faire de lui mèmes une cane à piet et fillet, manouelle et couvrecheaux, ou un pot à piet, lad. cane contenant un pot, mesure de cette ville du Mains. (*Stat. des potiers d'étain d'Amiens*, p. 471.)

1514. — N° 123. 2 canectes à servir à chappele toutes dorées, à pends tors, l'une taillé d'espargne et l'autre plain et 2 colz de serpens aux biberons, pes. 2 m. 4 o 1 2. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1538. — Son pauvre serviteur, qui n'avoit encores parfait l'an de sa probation, servoit d'accolite et, portant les 2 canettes en ses 2 mains couvertes d'une toile de soye, venoit le premier ayant les yeux contre terre. (*Contes de la reine de Navarre*, p. 325.)

1578. Une petite cannette à une manche et couvercle d'or, faict d'ouvraige sigillé par dehors, pes. escarcement 1 o. 3 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 108 v°.)

1593. — Canada est autem apud Lusitanos poculi genus continens quinque et triginta uncias. (Clusius, *Not. in Garcia ab Horto*, l. 1, cap. 4, p. 23.)

CANETTE, CANETILLE. — Bobine, ou tout objet de passementerie ou d'orfèvrerie ayant cette forme. La soie canette mentionnée au XIII[e] siècle dans les statuts d'Et. Boileau est plate et opposée à la soie double et retorse, admise exclusivement par les tisserands de drap de soie.

Canette et canetille, confondues dans une même signification, s'appliquent à des ouvrages de soie, d'argent ou d'or bouclés en spirales, dont on se sert encore dans les travaux de passementerie et de broderie.

1260. — Ne devra ouvrer oud. mestier (de draps de soie) de quelque oeuvre que ce soit, de soye canete. (Et. Boileau, tit. 40, p. 92)

1488. — Pour faire 32 grans escussons de broderie, baillé aux brodeurs 48 cannettes de fil d'or et d'argent de Venise, à 40 s. chacune canette. (*Obseques du duc François*. — Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1502.)

1538. — Un manteau de frise noire qui estoit tout bordé de canetille d'or frisé bien richement. (*Heptameron de la reine de Navarre*, 3[e] *journée. Nouv.* 24.)

1570. — Une bordure de touret, l'arc faict à canettes, esmaillé de rouge. — La bordure d'orillettes garnie de 7 dyamantz enchassez en canettes. — Ung collier de 15 saphir mis en oeuvre à canette esmaillé, assavoir les canettes à fil rouge et les chattons de blanc à K couronnez. (*Inv. des bagues de la Couronne*, f[os] 3, 4 v° et 9 v°.)

1606. — Canetille est une petite tresse de soye, soit plate ou ronde, dont les habillemens sont chamarrez. (Nicot.)

1618. — Un bourse de taffetas blanc à gros grains tout garny de broderye, picqué de plusieurs points de canatille. (*Inv. de l'égl. S.-Louis des Français*, p. 77.)

1625. — Cannetille, c'est du fil d'or ou d'argent trait tortillé dessus un petit fer en manière de canette.

Il y a de deux manières de canetilles : l'une qui est de fil d'or ou d'argent traict tortillé sans estre soustenu, qui est propre à guipper ou faire quelque chose droit; l'autre canetille est aussi tortillée et faicte d'or filé, seulement estant soustenue par dedans d'un fil d'or filé. (Nicot, 4[e] édit.)

1635. Cannetille d'Agnus Dei, bordure de cannetille (Ph. Monet.)

1723. - C'est un morceau de fil d'or ou d'argent trait fin ou faux, plus ou moins gros, qu'on a tourné sur une longue aiguille par le moyen du rouet, en sorte que le morceau de fil se trouve formé comme une espèce de long tire-bourre très serré et très menu.

La canetille s'employe dans les broderies, crépines et autres semblables ouvrages. Les bouquetières s'en servent aussi à lier leurs bouquets.

... Lorsque la canetille est plate et luisante, ayant été applatie entre deux roues d'acier on l'appelle du bouillon, et ce bouillon entre aussi dans la composition des crépines et des broderies. (Savary.)

CANEVAS. — Grosse toile peu couverte, dont le principal emploi, depuis le XVII[e] siècle, a été celui des tapisseries à l'aiguille.

Le tarif du comtat Venaissin mentionne le canevas de Gènes parmi les draps de soie.

1298. — A Quinsai, quant les cors mors sunt portés à ardoir les parentes femes et homes se vestent de caneva por dolor. (Marc Pol, ch. 152, p. 171.)

1454. - Canevach de Vitry pour couvrir un pavillon de voyage pour Ms. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 1596.)

1468. — Semblablement les marchands des parties de Vitré, Laguerche, Loheac, Saint-Meen et autres lieux où se font les canevaz, avoient de coustume d'amener lesd. canevaz en ceste ville pour les vendre et troquer en laynes, et lesd. Espaigneuls qui leur vendoient lesd. laynes et les drappent lesd. marchands et en rapportent des draps dont ils poient de recheff led. denier. (*Requête des fermiers du denier pour livre*, Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. III, col. 42.)

V. **1530**. — Au bon vieux temps
Dames aux huis n'avoient clefs ni loquets.
Leur garderobe étoit petits paquets
De canevas ou de grosse étamine.
(Victor Brodeau, *Rec. des poetes fr.*, t. III, p. 170.)

1593. — *Draps de soye*. — Canevatz de Gènes, de soye, 25 s. le pan. (*Tarif du comtat Venaissin*, p. 384.)

CANGIAR. — Si le cangiar persan des XVI[e] et XVII[e] siècles doit être considéré comme un poignard à lame courbe, il paraît conforme aux textes plus anciens de ranger cette arme parmi les sabres et de la rapprocher du kriss.

877. — Un Indien venait dans la place publique avec son kri, c'est ainsi qu'ils appellent un cangiar qui est fait d'une manière particulière...

Il demanda un cangiar fort aigu, tranchant, avec le quel il commanda à son neveu de luy couper la teste. (Abuzeid, *Relation des Indes et de la Chine*, p. 85 et 102.)

911. — Appena che terminai queste parole, egli sfodero l'hangiar e tiro per ammazzarmi. (*L'Emir Chbir di Sicilia à l'Emir Almumenin, Codice diplom. arabo-sicil.*, t. II, part. 1, p. 74.)

CANGRE. — Double pièce métallique sur laquelle repose la garniture d'un manche de couteau ou tout autre outil du même genre.

1318. — Art. 12. Que nul ne fache manches d'os de plusieurs pièces, qu'ils ne soient cleué parmy le cangre. (*Stat. des couteliers d'Amiens*, p. 378.)

CANIQUIS, CANNEQUIN. — **1582**. — Thoilles de la Chine faictes de coton, autrement appellées caniquis, doibvent payer pour pièces, tant grosses que fines, contenant 9 à 10 aunes, 5 s. (*Tarif d'entrée a Calais.*)

1723. — Cannequins. Toiles de cotton blanches. On les apporte des Indes... Ces toiles sont ployées en quarré et ont 8 aunes de longueur. (Savary.)

CANIVET. — Canif. Les plus anciens instruments de ce genre ont une lame lancéolée, montée comme nos canifs de bureau modernes, c'est-à-dire à courte

soie, sans clous ni rivures, dans des manches de bois, de corne ou d'ivoire. C'est à ces lames lancéolées du XIIIe siècle que se rapporte l'explication de Jean de Garlande.

V. **1225**. — Artavus dicitur gallice *Kenivet*, scilicet cultellus qui tendit in altum. (*Dict. de J. de Garlande.*)

1380. — Un coutel et un canivet en une gaine, a manche d'or où est écrit KAROLUS, et ont chacun une perle au bout, et sont les forcettes d'or.

2 couteaux et un canivet et les forcettes d'or, à manches d'ybenus rond, et ont les virolles rondes émaillées de France, à un annelet au bout. (*Inv. de Charles V.*)

1405. — A Jehan Clerbourt, pour un canyvet des armes de la royne, poinconnées, pour argent et facon, 24 s. (*Argenterie de la reine, 3e Cpte de J. Leblanc*, fo 111 vo.)

1418. — Co sont les joyes (joyaux).. achatés en Jherusalem. 5 ganivets de Turquie... It. 12 ganivets de Turquie. (De Caumont, *Voy. d'oultremer*, p. 136.)

1444. — De là allèrent aux Billettes querre en grande révérence le gannivet de quoy le faux juif avoit dépicqué la chair de Nostre Seigneur. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 724.)

1564. — Je vien du marché (à Genève). — Qu'apportez-vous de là? — Un canivet. — Combien l'avez-vous acheté? — 2 sols. — Est-il bon? — Il est d'Allemagne comme le marchand m'a dit, voyez la marque. (*Colloques du Maturin Cordier*, coll. 33, l. 1.)

1454. — Art. 4. Que nu quenivet d'escriptoire quel qu'il soit ne se fera point se la quoheue ne passe plus que demy le manche. (*Stat. des couteliers de Langres*, p. 33.)

CANNE. — Les cannes dont il est ici question, sont des ouvrages de fine vannerie, rendus étanches par l'emploi de matières résineuses, ou des pièces laquées à la façon des Chinois. La canne du Bengale, dont l'emploi est ancien, était particulièrement propre à cet usage. La même industrie, répandue sur les côtes d'Asie, se retrouve au XVIe siècle chez les religieux du mont Athos. Voy. BOUTEILLE et CHINE.

1373. — Et de liens et osiers puet on faire corbeilles et channes et autres vaisseaulx. (*Le Rustican du champ de labour*. Arsen. 5064, fo 305 vo, ap. Godefroy.)

1380. - No 2086. 3 grans escuelles de quenne rouges, avec une mendre et 2 petites qui s'entretiennent.

No 2171. Un hanap de canne rouge garny d'argent doré non pesé, et le couvescle d'argent doré encizellé, et a ung fruitelet ront esmaillé, pes. 1 m. 10. 15 estel. (*Inv. de Charles V.*)

1507. - Une pièce de boys de canne où y a 2 petites burectes vuydes, enveloppées en du papier. (*Inv. d'Anne de Bretagne.*)

1536. - Picti etiam num qualli dicuntur cistellæ in quibus mulierculæ fusos suos reponere solent... Picti autem dicuntur aut quod viminibus rubris atque albis intertexti appareant, aut quod etiam iisdem versicoloribus viminibus quædam ceu avium aut ferarum formæ depictæ videantur, quemadmodum Venetiis quoque nunc videri solet. (Rob. Estienne, *De vasculis*, 54.)

1570. - Ex Bengala cannæ adeo in utramque partem flexilem traducuntur ut possint extrema conjungi et nodis invicem complicari; non tamen ob id rumpuntur neque quassantur. (*Epist. Ciaconii*, ap. Martene, *Veter. auct. coll.*, t. III, col. 1324.)

1730. — Les plus belles cannes... viennent du Bengale. Il y en a qui sont si fines, que l'on en fait des vases qui, étant enduits par dedans d'une lacque noire, jaune ou de quelque autre couleur, contiennent les liqueurs comme les vases faits de verre ou de porcelaine.

Ces vases se font à peu près comme on fait en France et en Flandres ces paniers d'ozier qu'on estime si fort pour la finesse. (Savary, *Supplem.*)

CANNE A ÉPÉE. - La canne à épée ou à dard remonte à l'antiquité. Isidore de Séville parle des *dolones*, six siècles après Virgile. Mais elle n'avait point au moyen âge de nom particulier en français. Celui de brandestoc, emprunté à l'italien au XVIe siècle, ne s'est jamais beaucoup généralisé, car on se sert encore, à l'époque de Louis XIII, où cette arme est très commune, du terme de bâton (voy. ce mot) ou de périphrases.

1286. — Dolones sunt tela abscondita in ligneis vaginis, propter dolum et ipse etiam lignee vagine dicuntur dolones inter quas latet pugio sub specie baculi... hos etiam vulgus greco nomine *oxas* vocant, id est, acutos. (J de Janua. *Catholicon.*)

1570. — Pour avoir démonté et remonté une espée qui se lance, dans ung fourreau de fer en façon de baguette, avec 2 petitz barbillons qui sortent dedans led. fourreau, et l'avoir couvert icelle espée de cuir jaulne et aussi avoir mis du vellours cramoisy à la poignée avec une frange de soye rouge et une petite frange d'or... et avoir mis une virolle dorée au bout de lad. espée et fourby l'alumelle, 10 l. (*Cpte de l'argenterie de Charles IX*, fo 9.)

1575. — *Dolo, baculus intra quem latet pugio aut ferrum.* Bourdon dans le quel est un estoc caché. (Junius, *Nomenclator*. cap. 72.)

1616. — Je n'ai ni querelle ni procès, et je suis bien aimé de mes voisins et tenanciers; d'ailleurs j'ai une petite lame dans ce bourdon. (*Aventures du baron de Fæneste*, p. 10.)

CANON. — Appliqué, dans la première moitié du XIVe siècle, aux *quennons* à main, ce terme a désigné depuis, sans distinction d'espèce, les bouches à feu de tout calibre, tels que la coulevrine, le veuglaire, la serpentine, la bombarde et autres, dont les noms furent beaucoup plus multipliés que les genres. C'est donc à des objets fort divers qu'il faut rapporter les textes réunis ici, parce qu'ils se rangent sous le même vocable, d'après le témoignage des auteurs anciens.

Un certain nombre de faits nouveaux ou de particularités notables trouvent leur place et s'ajoutent aux citations du mot ARTILLERIE. Dans le plan de ce *Glossaire*, les autres restent nécessairement attachés à leur classement nominal.

1274-1382. — Le sultan Abou-youcof conçut l'espoir d'enlever Sidjlmessa aux Beni-Abd-el-Onad dans le mois de redjed 672 (1274). Il dressa contre la ville ses machines de siège telles que catapultes, balistes et l'engin à feu qui lance du gravier de fer. Cette mitraille est chassée hors de l'âme de la pièce par le moyen de la poudre enflammée, dont la propriété singulière opère des effets qui rivalisent avec la puissance du Créateur. (Ibn-Kaldoun. *Hist. des Berbères*, t. IV, p. 69.)

1339. — A Jehan Pied de fier pour 4 tuiaux de tounoire de garros et pour 100 garros, 4 l. 16 s. (*Arch. du Nord*, la Fons, *Artill. de Lille*, p. 8.)

En **1340**. — On les fit retraire, car ceux du Quesnoy descliguerent canons et bombardes qui jetoient grands carreaux. (Froissart.)

1341. — A un mestre du tounoire pour led. tounoire faire, 11 l. 12 s. 8 d. (*Arch. du Nord, loc. cit.*)

1342. - Pour les gaiges Jehan de Hedin et Pierre de Hedin, traceurs de canon... à 3 s. cascun jour, montent les 2, 10 l. (*Ibid.*, *Mém. des antiq. de Morinie*, t. V, p. 275.)

1346. - (Bataille de Crécy.) Et li Anglès descliquèrent aucuns canons qu'ils avoient en la bataille pour esbahir les Genevois. (Froissart, *ms. d'Amiens.*)

1346. - Come li consaulx de la ville (Tournay) euist ordené par aucun raport que on leur en fist, que Pierre de Bruges, potier d'estain, savoit faire aucuns engiens appielles conoilles, pour traire en une boine ville, quand elle seroit assise, li quels Pieres fut mandés et li commanda lid. consaulx que il en feist un. (*Arch. de Tournay, Journ. municip.* cit., Laborde, *Les ducs de Bourg.*, *Introd.*, XXXV.)

1348. — Pour un canon dont on giete garos, acaté

3 esc. valent 75 s. Pour poure dont on asaia che chanon et pour 2 garos et le fachon, 6 s. 8 d. (*Arch. du Nord*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 8.)

1356. — Pour un grant canon à queue, acaté à Colart, le chandellier, 3 esc. (*Cptes de Laon.*)

1356. — *Siege de Breteuil.* — Ceux de la garnison avoient bien vu faire led. beffroi, et savoient bien l'ordonnance en partie comment on devoit les assaillir. Si étoient pourvus selon ce de canons jetant feu et de grans gros carreaux pour tout dérompre... Ils commencèrent à traire de leurs canons et à jeter feu sur ce beffroy et dedans et avec ce feu traire épaissement grands carreaux et gros... Le feu qui étoit grégois se prit au toit de ce beffroy et convint ceux qui dedans étoient issir de force. (Froissart, t. I, p. 332.)

1357. — A maistre Guillaume Lefevre, pour le reste qui lui estoit deu des canons qu'il a livrez à la ville, et pour faire espingalles, artillerie et martinez, 12 l. 10 s. (*Reg. des Cptes d'Eure-et-Loir*, extr. p. Merlet, *Arch. des Soc. sav.*)

1358. — A François, li serrurier, pour 9 canons sur 3 pies ferez et enchier d'enches et de platines, pour chascun 1 obole d'or. (*Cptes de Laon.*)

1359. — Pour 3 canons de coeuvre pour la garnison de la deffence du chastel de Hesdin, l'un desd. canons pesant 30 liv., l'autre 21 l., le tierch 13 l., sont 64 l., — 8 l. p.

Pour un cent de galès de plonc pour canon pour led. castel (de Tournehem), 33 gros 1 esterl. — Pour 3 canons de keuvre, casceuns pesans 13 l., — 3 esc. 18 gros. — Pour 1 soufflet pour souffler le feu pour lesd. canons, 2 gros. — Pour 3 boutefues pour lesd. canons et pour 6 bendes de fer pour lesd. canons loier et 1 bougon de fer pour caichier ens les galès, pour tout 12 gros. (*Arch. du Pas-de-Calais.* Extr. J. M. Richard.)

1365. — 4 gallice *canons* ferri ad projiciendum garretos cum 45 garrotis, taxat. 2 flor. Flor. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 343.)

1373. — Baillé aux maistres qui apportèrent le canon, 2 fr. — Payé pour poudre pour essayer led. canon, 8 1/2 gros. — Payé auxd. maistres pour l'achat dud. canon, 12 fr. — Pour une pièce de bois pour faire la boite dud. canon, 2 gros. (*Arch. de la Côte-d'Or*, J. Garnier, *l'Artill. de Dijon*, p. 6.)

1381. — Paié pur poudres de canons et autres choses nécessaires... 26 fr. Pur 12 grosses bordes pur amender graunde engine, pris. la pèce 4 sterl., somme 14 fr. 16 d. sterl.

de fier et estoffer bien et souffisamment 4 bans de canons, y compris 5 grandes quevilles de fier y servant, 10 l. 12 s. (*Arch. du Nord*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 9.)

V. **1400** — A Robert Leroucq pour 70 pièces de canons qu'il avoit fait taillier à Augmont et dont il avoit marchandé as ouvriers, 16 l. 5 s. (*Cpte du bailli de Hainaut*, *Arch. KK*, reg. 524, f° 276.)

1431. — A Jacques de Katelare, canonnier demeurant à Bruges, pour 5 canons de fer pesant en tout 8890 l., au prix de 2 gros la livre, 444 l. 10 s. A lui pour 100 pierres servant auxd. canons, à 4 s. la pierre, 20 l. (*Cpte de J. Abonnel*, Gachard, *Rapp. s. les arch. de Lille*, p. 276.)

1433. — A Ph. Mideaul, maçon... pour 7 pierres faites pour le plus gros canon de fer de fondue, 7 gros. — 5 gros canons de fondue de fer non enfustés ny assis. (*Arch. de la Côte-d'Or*, J. Garnier, *l'Artill. de Dijon*, p. 11.)

1435. — 3 canons fournis de chambres, c'est assavoir chascun de 2 chambres. — It. 2 canons de cuivre espringal, 4 couleuvres ou canons de fer, ung canon en boys. — Ung gros canon enfusté de bois, appellé le canon de la Bastille, à 2 chambres de cuivre. — Ung autre grand canon ou bombarde de fer de 6 piez de long ou environ, à 3 chambres de fer. — Ung canon à 7 troux sans chambre, estant en la basse court, d'un espan de long ou environ. — 5 canons que grans que petiz, dont il y en a 3, chascun à 2 chambres et les autres 2 chascun à 3 chambres. (*Inv. de la Bastille*, p. 347-8.)

1440. — Un viel canon de fer de fondue, sur 2 roues, fourny de 26 pierres et de tampons, ensemble un cuvelet de bois. — Ung canon de coivre de fondue, garny de son chevalet, de 12 pièces, de tampons et d'un marteaul de fer.

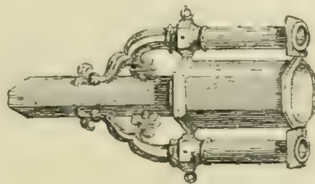
1468. — Ung gros canon de fer tout d'une pièce, affeulté et ferré en une pièce de bois, en façon d'une bombardelle. — 3 gros canons de fer de fondue dont l'ung est enfusté et assis sur 2 petites roues de bois. (*Inv. de l'Artill. de Dijon*, J. Garnier, *loc. cit.*)

1476. — A Andrieu Gillot, fevre, pour avoir reloyé de noefve ferraille une serpentine pour le bollewercq de la porte S. Sauveur, sur 2 tourillons, et fait une nouvelle queuwe derrière pour le hauchier et avaler, 60 s. (*Arch. du Nord*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 18.)

1561. — (Dans le détail des objets composant un petit ménage.) Ung canon d'argent, à roues avec ung homme qui y met le feu, de 4 1/2 poulces de long...

Ung canon de cristal garny d'argent. (*Inv. du chat. de Pau*, f° 51 et 107.)







V. 1400. — *Biblioth. de Besançon*, Ms. n° 535.

It. Pur 700 de longes clowes pur l'apparelez dud. engyn, pris le cent, 8 d. st., somme 4 s. 8 d. st. Pur 600 clowes pur adouber led. engyn, pris le cent, 13 d. st., somme 6 s. 6 d. st. Pur 15 couples de gemeux, 6 s. 4 d. st. Pur ryuges et estaples, 8 s. 7 d. Pur cordes pur led. engyn, 10 s. 4 d., somme (sans la poudre) 25 fr. 13 d. st. (*Dépenses de la guerre d'Aquitaine*, Rymer, t. VII, p. 328.)

1382. — A Gillion des Ghodans, pour avoir loyé et estoffé de fier 13 canons avecques les caynes et quevilles y servant, pour chaque 36 gros. It. pour loyer de bandes

Canon de bois. — **1380**. — Guiart de l'Escluze, le quel présenta au roy un canon de bois et un petit engin à traire, pour don fait à lui... 10 fr. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 115.)

1435. — Un canon en boys. (*Inv. de la Bastille*, p. 347.)

1470. — 3 canons en bois (*hoelten bussen*) sur roues, 8 canons en bois, qu'on nomme *poffen*. (*Arch. de Malines*, Henrard, *Hist. de l'artill. en Belgique*, p. 17.)

Canon a main. — **1358**. — A Jehan Martin, ouvrié de

canons, pour l'achat de 9 canons qui pesent 69 l. de coivre, chaque livre valant 1 gros 1 2, 10 flor. 8 gros 1 2. (*Arch. de la Côte-d'Or, loc. cit.*, p. 5.)

1375. — A Guillaume Langevin, potier, pour sa paine et salaire d'avoir faiz et gettés 24 canons de cuivre, limés et apprétés yceulx tous prets à asseoir en boys, les quiex pesoient 421 l. de mistraille luy allouez à faire yceulx..., 21 l. 12 den. (*Cpte du canon de Caen*, Favé, *Etudes s. l'artill.*, t. IV, p. XLIII.)

1383. — 7 canons estoffez, dont les 4 sont grans et les 3 sont portatif. (*Inv. des forteresses de l'Artois.*)

1385. — Cy après ensievent les parties des choses qui par noble homme Mons. Johan de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de France, ont esté fait prendre en la ville de l'Escluse en Flandres, pour résister contre les ennemis du roy nostre sire, estant devant ycelle ville.

1° De Johan Douhen, marcheant, 457 livres de poudre à canon, c'est assavoir la livre de lad. poudre, 13 gros de Flandres et un tiers de gros, 152 l. t. — It. dud. Johan Douhen 100 fers à geter feu, chascun fer un gros, valent 50 s. t. — It. de Pierre But, 7 canons portatifs jetans plom, la pièce, 50 s. t., 14 l. — It. à Gille de le Passe pour 300 l. de plom, la l. 6 d. t., valent 12 l. 10 s. — It. à Ernoul Lempereur pour 138 pierres à canons, la pièce 2 s. t. valent 13 l. 15 s. (*Biblioth. Richel., ms. Fds Gaignières*, t. IV, p. 5.)

1417. — Un canon à main, 700 viretons et 120 pierres de bombardes. (*Reg. de la Cloison d'Angers*, n° 54.)

CANON POLYTUBULAIRE. — **1435.** — Ung canon à 7 troux, sans chambre, d'un espan de long ou environ. (*Inv. de la Bastille*, n° 5.)

1654.
Jeudi sa dite Majesté
Vid l'incroyable nouveauté
D'un certain canon ou machine
D'invention subtile et fine,
Qui, sans le charger qu'une fois,
Et non quatre ni deux ni trois,
Tire cinquante coups de suite,
Tant elle est rarement conduite!
Et mesmement dix d'un seul coup,
Chose qu'il admira beaucoup,
Et par un obligeant langage
Loua l'ouvrier et l'ouvrage,
Et cet ouvrier est, ma foy,
Lecouvreux, armurier du roy.
(Loret, *Muse historique*, 11 juillet.)

1704. — Dangeau, à la date du 3 juillet, dit : « Le moine augustin Genois inventeur des canons qui tirent 3 coups a eu une pension du roi de 6000 livres. Le maréchal de Villeroy a plusieurs de ces canons là dans son armée, ils ont été fondus à Douai. »

Le *Mercure* de mai 1704, p. 106 ajoute que chaque pièce porte 3 boulets par 3 âmes différentes et en triangle, que ces pièces se chargent sans refouloir et sans bourrage et que chaque pièce est aussi légère qu'une pièce ordinaire du même calibre. (E. S. *L'Intermédiaire*, 1864, p. 111.)

ACCESSOIRES. — **1358.** — A Hugues Lescuelier pour 200 fuez de canons, 300 fuez de garros, le millier vendu 3 1/2 flor., 1 flor. 3/4.

A Petit-Perrin de Dijon, chaudronnier, pour un quarteron d'arain pour faire et empanner 200 fuez de canons, 1 1/2 flor.

A Joerant, le cloutier, pour un cent et demi de clous et pour 2 milliers de petites pintates pour empanner lesd. fuez de canons, 5 1/2 gros.

A Perrenot Charambaut de Dijon, pour 6 l. de salpêtre, une livre et demie de soupre vy, demi liv. de vy argent, it. une autre livre de soupre vy, une autre de sapetre et une once de vy argent, 69 gros viez.

A Perrenot d'Arc, pour faire 9 fers pour faire gitier lesd. canons, 3 1/2 gros. — A Nicolas de Chevigny pour l'achat de 4 canons pesant 48 l, 1, 4, 70 gros viez. (*Arch. de la Cote-d'Or*, J. Garnier, *l'Artill. de Dijon*, p. 5.)

1361. — A Jacquemin Brocard, pour vente de 28 l. de poure de garroz pour mettre ès canons, 17 flor. 5 gros. (*Ibid.*, p. 6.)

1393. — 4 fers de canons et les boute-fuz, 3 pavelles de fer pour cailler les canons, 3 souflez appartenans as canons. (*Inv. des forteresses de l'Artois.*)

1463. — *Ferrure de 2 canons*. Pour la ferrure d'ung petit canon de 5 pied de long, 4 lyens de fer, 36 crampons et 58 clou, pes. ens. 39 l.

It. Pour la ferrure d'ung gros canon, 4 grans lyens de fer, 18 crampons tant grans que petiz, 2 autres crampons en manière de 2 chevilles, et 56 grans cloux pour la ferrure de l'affust dud. canon, pes. ens. 93 l.

It. Ung autre lien, ung gros coing de fer pour faire arrest derrier la chambre dud. canon, garny d'une petite chaigne de fer pour pendre et ataichier led. coing, ensamble 11 crampons et 17 grans cloux pour la ferrure dud. canon, pes. 50 l. (*Arch. de la Côte-d'Or, loc. cit.*, p. 22-3.)

1523. — A Denis Nocgerier, sarruzier, 103 s. pour avoir faict 9 serrures et à chascune une grande bande pour servir à boucher le pertuys (des canons) par où on met le feu. (Girardot, *Les artistes de Bourges*, p. 33.)

1514. — Une queville à kayne pour le cremillie d'un engien, 4 s.

1516. — 2 fors estriers, ung fort cappel et une double cremillie pour le nouvel ablocq de l'engien à tirer l'oiselet, pes. parmy les cloux et crampons 58 l., à 2 s. la liv. (*Arch. du Nord*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 31.)

CANON D'AUTEL. — On ne saurait faire remonter au delà du XVI[e] siècle l'usage des canons posés sur l'autel pour la célébration de la messe, et c'est seulement au XVII[e] siècle qu'il s'est généralisé. Les émaux qu'exécuta Noël Laudin (1657-1727) pour la cathédrale de Limoges, doivent être cités comme les objets les plus remarquables de ce genre qui soient parvenus jusqu'à nous.

1666. — N° 3. Un canon pour dire la messe, garny de petits diamans sur les bordures, prisé avec l'estuy, 1600 fr. (*Inv. des reliquaires d'Anne d'Autriche. Nouv. Arch. de l'art franç.*, 1872, p. 265.)

1731. — Un très beau canon de marqueterie, fond d'écaille de tortue avec des ornemens d'étain et de cuivre, où sont 2 médaille, l'une de Notre Seigneur et l'autre de la Sainte Vierge, avec un *larabo* et un *in principio*, et pupitre de même ouvrage, de la même beauté, le canon étant sur un velin en tres beau caractère. (*Inv. de l'égl. S. Nicolas des Champs*, f° 11.)

CANON, CANETTE. — Bobine, canette, canetille. Voy. ce mot.

1380. — N° 52. Ung noet de toille où il y a 4 doubletz enchastonnez en or, pour une coeffe, 12 troches sans perles, 8 chastons de faulx voirres et ung pou de canons pour lad. coeffe. (*Inv. de Charles V.*)

1459. — Pour 2 gros canons de fil d'or de Fleurance, dont a esté fait un cordon lacé aux doiz... à mettre autour d'un chappeau, au pris de 16 esc. (l'escu = 27 s. 6 d.) la lib., qui est 36 s. 8 d. t. le canon. (1[er] *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 19.)

CANON (COSTUME. — Bouillon au-dessus de l'épanouissement de la botte, appelé genouillère.

1644. — Quant aux canons de linge que l'on estalle au dessus des bottes, nous les approuvons bien dans leur simplicité quant ils sont fort larges et de toile de batiste bien empesé, quoique l'on ait dit que cela ressembloit à des lanternes de papier, et qu'une lingère du Palais s'en servit ainsi un soir, mettant sa chandelle au milieu pour la garder du vent.

Afin de les orner davantage, nous voulons aussi que d'ordinaire il y ait double et triple rang de toile, soit de batiste, soit de Hollande et d'ailleurs cela sera toujours mieux s'il peut y avoir deux ou trois rangs de point de Gênes. (*Les lois de la galanterie franç.*)

1680. — Espèce de demi-bas de soie de couleur, qui n'a point de pié et qui couvre seulement le genou et vient jusques à mi-jambe se joindre à un autre bas. Cette sorte de canon est hors d'usage depuis dix ou douze ans.

... Terme de tailleur, ornement de drap, de serge ou de soie attaché au bas de la culote, froncé et embelli de rubans ou d'autre chose faisant comme le haut d'un bas fort large. (Richelet.)

CANON. — Vase cylindrique, l'albarelle des Italiens, dont le nom français au moyen âge est Magdaleon. Voy. ce mot.

1573. — N 78. Ung vaissel quasi rond, haché et syrelé (ciselé), fermant à clef par dehors, pour les sainctes unctions, avec 3 empoules ou canons d'argent dorez par dessus. (*Inv. de la Ste Chapelle.*)



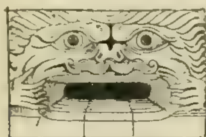
XVe s. — *Vase aux saintes huiles, en argent doré, à l'église Sainte-Marie-aux-Lys, à Cologne. D'après* Fr. Bock.

1680. — Pot de faïance un peu long, que les apoticaires de Paris appellent d'ordinaire pot à onguent. (Richelet.)

CANONNIÈRE. — Meurtrière.

1424. — Tout le susd. ouvrage qui porte 937 piés de long sur 15 piés de hault de fondation, de engressement et briques, et de 2 briques et demie d'épaisse, estoffés chacun cent de piés de 4 rayères et une canonnière de grès. (*Cptes de la ville de Douai.*)

1429. — Ouvert ou faire traux de kanonières ès ens tours, portes, murs et raières d'entour la ville. (*Cptes de la comm. de Namur*, f° 11, Henrad, *Hist. de l'artill. en Belgique.*)



XVIe s. — *Canonnière à la porte des Allemands à Metz.*

1432. — A Odinet Troissols, chappuis, pour 3 journées de son mestier à faire les canonnières ou archières de la barrière de la porte Guillaume, et faire l'enchassement de bois pour esprouver les veuglaires. (*Arch. de la Côte-d'Or*, J. Garnier, *l'Artill. de Dijon*, p. 9.)

CANONNIÈRE. — Petite tente sans murailles, à pans inclinés comme une toiture à pignons. C'est l'aucube du moyen âge. Voy. ce mot.

1571. — A Claude Passavant, marchant tapissier demourant à Paris... pour avoir cousu et assemblé plusieurs petites tentes appellées canonnieres, dont ont esté couverts les deux portaux du pont Notre Dame, pour cacher les figures qui se faisoient sur lesd. portaux, pour ce 4 l. (*Entrée de Charles IX à Paris, Biblioth. Richel.*, ms. 11691, f° 81.)

1691. — 2 grandes tantes avec leurs batons et piquets, 2 marquises, une canonière avec ses batons et piquets. (*Menu des objets brûlés au camp de Vive-S. Eloi, Arch. de Lille, carton des joyaux.*)

CANTARE. — Vase avec anse et couvercle, du genre des brocs. Sa moindre capacité était d'environ deux litres.

En Toscane, au XVIe siècle, le cantare est un poids de 25 livres; à Gênes de 150, et à Naples, de 250.

1246. — 18 ancres, c'est assavoir 8 chascune de 6 cantaires et 10 chascune de 5 cantaires au cantaire de Genne. (*Propos. des commiss. de France, Docum. histor.*, t. II, 64.)

1298. — De l'enceus naist si grant quantité les seingnor les achate por 10 baisant d'or le canter. (Marc Pol, ch. 84.)

1536. — Un petit canter à meetre eaue avecq une hance, aussi esmaillé. (*Inv. de Charles Quint.*)

1611. — *Canthare.* A great jugge or tankard. (Cotgrave.)

CANTINE. — Dans le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-le-Duc (t. II, p. 49), on trouve d'intéressants détails sur cet ustensile et la figure d'une cantine du XVIIe siècle conservée au musée de Cluny. Il existe un certain nombre d'objets de la même forme et de la même époque; mais, contrairement à l'avis du savant auteur, je ne crois pas que la cantine de voyage ou de campement ait fait partie du mobilier portatif des hommes d'armes au XVe siècle; il n'en est point parlé dans les textes et jamais je n'ai trouvé trace de cantines dans les miniatures.

1576. — Une grosse bouteille de fer blanc en laquelle y a 10 petites cueillères, une sallière double, 10 assiettes, 6 grans platz et 6 autres petitz, 4 goubeletz, le tout de fer blanc. (*Inv. du chât. de Nomexy.*)

CANTONNIÈRE. — Pièce de tenture posée verticalement aux angles d'un lit à quenouilles et destinée à les couvrir. C'est une sorte d'encadrement drapé, qu'on appelle aujourd'hui *bonne grâce*. On nomme aussi cantonnières les coins métalliques d'une reliure.

1611. — Ung lict de vellours rouge cramoisy... assavoir 7 petits fonds et dossiers, couverture de parade, 4 cantonnières, etc... (*Inv. de Charles de Lorraine, duc de Guise.*)

1659. — Les cantonnières ou cornières sont ces plaques de fer ou d'autre métal au coin des livres qui sont reliez en couverture solide. (Howell, *Particular Vocabulary*, sect. 13.)

CANZI. — La constance des Chinois dans leurs habitudes et le maintien presque indéfini de leurs traditions industrielles permettent de croire qu'une de leurs étoffes, mentionnée dans un inventaire du XIIIe siècle, se retrouve encore dans la fabrication et sur les marchés du XVIIIe. L'explication donnée à cette époque par Savary des Brulons, étant fournie par des contemporains, d'après les tissus qu'il avait sous les yeux, rend suffisamment compte d'un genre particulier de soierie appelé kien-tcheou dans la Tartarie chinoise.

1295. — Unum pluviale de canceo rubro cum aurifrixio de opere Ciprensi ad imagines et aves serici diversorum colorum.

Unam planetam laboratam de opere anglicano super canzeo viridi ad diversas historias cum frixio laborato ad vites et folia super rubeo ad aurum vel argenteum tractitium deauratum.

Una planeta de canzeo viridi cum frixio de Alamania.

Unum pannum Tartaricum de canci.

Aliud pannum canceum coloris celes

Sex listas de cauceo Tartarico viridas, una quarum est coloris celestis ad diversa laboreria ad aurum.

Unum supralectum de panno Tartarico rubeo ad rosas et folia aurea brodatum de canzeto viridi, foderatum de tela indica. (*Thesaur. Sedis apostol.*, f°s 98 v° à 144 v°.)

1723. — Kien-tcheou. Etoffe fort estimée dans la Chine. La soye dont on la fabrique n'est point l'ouvrage des vers à soye ordinaires. Ceux dont on la tire sont sauvages et on va les chercher dans les bois, particulièrement dans la province de Canton.

Cette soye est de couleur grise, sans aucun lustre, ce qui fait que les étoffes qui en sont fabriquées ont de l'air d'une toile rousse ou d'un droguet un peu grossier. Elles sont cependant de grand prix et se vendent plus cher que les plus beaux satins.

... Ce qui leur donne le prix,... c'est qu'elles durent très longtemps et que, quoique fortes et serrées, elles ne se coupent jamais, qu'on les lave comme la toile et que l'huile même ne peut les tacher. (Savary.)

CAPARAÇON. — La couverture du cheval de l'homme d'armes portait au moyen âge le nom de barde. J'y renvoie le lecteur, en appliquant à la citation suivante un terme emprunté au langage moderne.

1386. — Sera mond. cheval couvert estoffé et armé devant et derrière et en tous endroits que en tel cas appartient, la sousaine couverte de linges de beluteaux appelez estamines de linge, par dessus l'estamine estoffée de bourre de soye ou de coton couvert, point et cousu ensemble comme il appartient, et par dessus celles estoffes sera attaché et mis harnois de mailles de haubergerie de fer ou d'acier au grand régal (couvrant entièrement) de la couverture dessusd., tant en long que en large.

It. Sera couvert par dessus... d'une couverture de linge de toile de chanvre ou de lin et de cendal ou cendaux points et cousus ensemble. (*Cost. de combat du chev. de Tournemine*. Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.)

1600. — Housses que nous appellons caparassons, d'un mot italien qui, à mon avis, signifie grande chape, dont les chevaux et chevaliers estoient couverts et parez. (Cl. Fauchet, *Origines*, l. 1, p. 92.)

CAPAUDAILLE. — Étoffe légère dont la fabrication semble avoir été spéciale à la Bretagne.

1674. — Pareillement les ouvriers et ouvrières faisans coiffures de velours, creps, étamines de soye, taffetas, capaudailles et autres etoffes que ce soit. (*Stat. des drapiers, merciers de Rennes*, col. 465.)

CAPE. — Manteau court, largement ouvert sur le devant, avec ou sans collet, porté sous les règnes de Henri II, Charles IX et Henri III. A la même époque on le rencontre à Venise, à Rome et en Espagne; il était tracé de passementeries en bordure ou fourré.

La cape de Béarn, plus longue était une sorte de caban ou de reître servant à garantir de la pluie. Au XVIe siècle, elle fut empruntée au XVIe siècle par les hérauts d'armes et la noblesse, aux paysans de nos provinces méridionales.

1541. — 5 aulnes toille d'or damassée sur champ bleu pour faire une cappe de Byart pour un herault, à 20 l. t. l'aune. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 269 v°.)

CAPE FRANÇOISE. — Double talus formant chaperon à deux eaux sur la tête d'un mur, ou les rampans d'un pignon.

1299. — Refait par deseure cel pan (de l'église S. Etienne d'Arras) aussi haut kil fu onques, pour avoir sur le carpenterie et le pingnon refait et tout recombIé de capes franchoises et a chel pingnon une crois souffisant.

Et le pingnon mener tout a point de le carpenterie et tout couvert de capes franchoises de pierre de Farbune de millour et une crois sour le pignon. (*Chirogr. de S. Wast. Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J. M. Richard.)

1312. — A Jakemart Lecocu, carpentier, pour hourder le pignon de noeves prisons devers la Magdalaine, pour parfaire led. pignon et couvrir de capes franchoises, par 4 jours, 20 den. par jour, 6 s. 8 d. (*Cptes d'ouvrages aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 34.)

1397. — Convient, en ensuivant la haulteur dud pignon eslever le herche et pointe d'icelluy pignon au desseure du piet droit. Icelle pointe et herche fournie de vamberghes acomblées de capes franchoises, garnies de bonnes crettes ou fœulles comme il appartient, le tout de bonne et suffisante taille. (*Devis de la chap. de S. Liévin, Arch. du Pas-de-Calais*, série G, *Offic. d'Arras.*)

CAPELINE. — La capeline militaire est tantôt un capuchon de mailles, tantôt un chapel de fer avec ou sans bords, tenant de la cervelière et du chapeau de Montauban.

Dans le costume civil, c'est un chapeau généralement large, dont la coiffe pendante couvrait la nuque et les oreilles, retombant sur les épaules en manière d'un camail.

Au XVIIe siècle, le sens du mot, plus précis, désigne une coiffure à calotte hémisphérique à larges bords comme celle des cardinaux, qu'on trouve chez les laïques en Flandre au XVIe siècle, et plus tard dans le Languedoc et la Provence.

1386. — Pour une cappeline de veluiau vermeil, et y a 2 plumes d'or et d'argent qui vont tout autour et un bourelet semé d'ennelès d'or et d'argent trait pour garnir dedens, et y entre une aune de veluiau en grainne sur soie et une aune de satanin vermeil sans destaindre, 16 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 89.)

1408. — Mgr (Philippe le Hardi) a donné en bonne étrenne à madame la duchesse Marguerite une cappeline garnie de 12 gros dyamants enclos, assis autour le bort de lad. cappeline. (*Arch. de la Côte-d'Or*, A, 338, ap. Desmaze, *Tres. judiciaire*, p. 110.)

1408. — Osta (le duc de Bourgogne) son aumuche de velours qu'il avoit mise sur un chappron enfairmé, dessoubz le quel avoit une capeline et veoit on à haulcher le brach, qu'il estoit armé. (*Rapp. de Jehan Petit*, ap. D. d'Arcq. *Bull. de la Soc. de l'hist. de Fr.*, t. II, part. 2, p. 14.)

1411. — Une petite capeline couverte de veluau vermeil à camail et hourzon couvert de mesmes. (*Inv. de l'écurie du roi.*)

1412. — Avoit le duc de Berri cappeline d'acier en tête et un fermaillet au front devant moult riche. (Monstrelet, p. 245.)

1420. — 34 capelines de fer noires. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1635. — *Capeline.* — Chapeau à ronde et basse testière et large rebras, comme ceux des cardinaus.

Capeline de famme. A large rebras recourbé en bas comme en usent les fammes de Provance et de Languedoc contre le soleil et la pluie. — Capeline des bergières de Bresse et du Maconnois.

Capeline. Chapeau à basse et ronde têtière et ailes retroussées comme l'on peint la capeline de Mercure, garnie de ses alerons.

Capeline de fer. Têtière de fer, morion à basse coupe et courtes ailes. (Ph. Monet.)

CAPHART. — Satin de laine ou de fil, ou de soie tramée fil. Voy. CAFARD.

1578. — 3 rideaux de damas rouge caphart, un autre pavillon de damas caphart vert. (*Inv. des meubles apportés de Paris à Nérac*, p. 215.)

1602. — Une housse de velours bleu (doublée) de satin caphart jaune et rouge. (*Id.*, p. 225.)

1691. — Les tapisseries, bergames, damas caffart, petites etoffes de Bruges, taffetas des Indes et diverses etoffes a faire du meuble se vendent en diverses boutiques et magasins près de la porte de Paris. (A. de Bradel, *Les adresses de Paris*, p. 36.)

CAPICIOLE. — Chef de soie, fleuret ou filoselle. Étoffe tissée de cette matière.

1669. — 5 chasubles de capiciole violet. (*Inv. de S. Louis des Français*, p. 53.)

CAPISTRE. — Panne de bourre de soie. Ce genre de tissu, très répandu dans les fabriques de l'Orient aux XVe et XVIe siècles a l'aspect un peu terne de nos velours d'Utrecht.

1343. — Pour une selle à palefroy en guise d'une chaire, couverte de capistre sarasinois, et le siége d'icelle a un oriller de capistre mesme, et en chascun quignon de l'oriller a un gros bouton d'or et le harnoiz blanc, 70 s. p. (*Cpte du connétable d'Eu*, f° 6 v°.)

CAPITOLE. — Pyramide, clocheton.

1573. — Es 2 costés d'icellui cappitole (du tabernacle des grandes reliques) 3 autres angelz semblablement d'argent doré. (*Inv. de la Ste Chapelle*, p. 39.)
S. d. — Unus dens B. Johannis B. qui in medio illius vasis est in uno parvo capitolio chrystallino et argenteo situatus. (*Gesta abb. S. Germ. Antissiod.* ap du Cange.)

CAPITULIER. — Livre de chœur contenant les courtes leçons des heures canoniales appelées capitules. Dans quelques liturgies, le capitulier prend le nom d'épistolier ou de lectionnaire.

1442. — A Dampt Alfons Mansois, religieux de l'ordene de Clugny, pour avoir escript et enluminé d'azur et de vermeillon et livré le vellin d'un kalendrier fait tout noef au capitulier au quel est escript l'ordenance du saintuaire, 48 s.
A sire Jehan de Halencourt pour avoir reloyet ledit capitulier, 24 s. (*Cptes de S. Amé de Douai.* Extr. Dehaisnes.)

CAPOT. — Pardessus à manches en manière de caban. Le capot à chevaucher de Gabrielle d'Estrées est un élégant et très complet costume d'équitation en satin couleur de jujube, avec tablier pour garantir les jambes et chapeau assorti, le tout agrémenté de passements et de broderies d'argent.

1576. — 85 l. 16 s. t. pour les étoffes et façon d'un cappot de serge de Florence pour le roy, nervé de même et doublé de frise avec paremens de velours, garni de gros boutons à la polonoise. (*Cptes de la cour de Navarre, Rev. d'Aquit.* t. XI, p. 296.)

1599. — Un capot à une devantière pour porter à cheval, de satin couleur de zizolin, en broderie d'argent avec des passemens d'argent mis en bastons rompus dessous des passepoils de satin vert. Le capot doublé de satin vert goffré et dessus le rebras des boutonnières en broderie d'argent, et lad. devantière doublée de tafetas couleur de zizolin avec le chapeau de tafetas aussy couleur de zizolin garny d'argent, prisé le tout 200 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 12.)

1615. — Le roy aussi estoit royalement vestu et couvert d'un capot en broderie d'or parsemé de merveilleuses enseignes. (*Cérémonial franç.*, t. II, p. 85.)

CAQUEROLLE. — Vase de cuisine rond ou ovale, primitivement en cuivre, plus tard en fonte de fer. Dans le Limousin et le Périgord, son type ancien s'est conservé sous le nom de coquelle. Porté sur trois ou quatre pieds, il est muni d'un couvercle et d'une queue.

Une coquelle ronde, de 25 centim. de diamètre, a environ 10 c. de profondeur, ses pieds 8 c. et sa queue 15 c. de longueur. Elle figure parmi les jouets d'enfant du XVIe siècle extraits des fouilles de la Seine.

1690. — *Caquerolle* ou *Caquerolliere*. Petit pot de cuivre à trois pieds, qui a une longue queue pour l'approcher du feu et pour secouer les fricassées ou autres mets qu'on fait cuire dedans ordinairement. (Furetière.)

CARABIN. — Arquebusier à cheval. Le nom de cette milice, dont parle Brantôme à la fin du XVIe siècle, est originaire d'Espagne. Elle remplace les argoulets du règne de Henri II. Les carabins servaient d'auxiliaires et d'éclaireurs aux compagnies de chevau-légers. Ils portaient la longue carabine, des cartouches à la reître, le pistolet d'arçon et une longue épée. Leurs armes défensives étaient la cuirasse échancrée à l'épaule droite, un gantelet à coude pour la main de la bride et le cabasset.

1598. — Le grand prieur don Hermand... estoit général de la cavalerie composée de quatorze compagnies de lanciers et quatre d'arquebusiers à cheval, que despuis on a appellé, parmy eux et nous, carabins. (Brantôme, *Grands Capit.* t. I. l. 1, ch. 5.)

1600. — Les carabins sont armés d'une cuirasse eschancrée à l'espaule droite afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, une longue escopete, un pistolet. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 17, § 32.)

1602. — ... Une escopette ou carabine longue de 3 pieds et demy, un pistollet à l'arçon et des cartouches à la reitre. (Montgommery, *Milice franç.*, part. 2, p. 187.)

CARABINE. — Les changements apportés au mécanisme des armes à feu à canon rayé sont les mêmes qu'on observe successivement dans l'arquebuse et le mousquet. Voy. ces mots.

1620. — 11 carabines de diverses façons, sçavoir : 2 à l'allemande, ossées l'une raiée et l'autre non ; 2 autres sur bois simple, l une aussi raiée et l'autre non à bouloir. Une autre montée sur bois simple raiée en estoille, une autre à la Milanoise, le canon et le rouet dorré. Une autre montée sur bois noir à fusy (silex). 2 carabines de Gascongne, les bois taillés et les canons gravés. 4 autres simples, à l'usage du pais. Une autre venant d'Egypte. (*Inv. des armes de l'hôtel de Salin.*)

CARACAS. — **1560.** — Une vingtaine de pièces de caracas, qui sont des toiles peintes ou des tapis de coton qui viennent des Indes, et des draps de Malayos, qui est ce de quoy ils s'habillent d'ordinaire en ce pays [Malaca] (Fernand Mendez Pinto, *Voy. adventureux*, p. 76.)

CARACTAIN. — Petite écuelle allongée en manière de saussier, ou mieux, de gondole.

1565. — Ung petit caractain d'estaing à mettre le cresme. (*Inv. de l'égl. S. Pierre de Breuil*, p. 201.)

CARAQUE. — Vaisseau de haut bord et de fort tonnage, employé au transport des marchandises, et qu'on armait aussi pour la guerre. Sous le même nom se trouvent désignées les grandes nefs de table, qui reproduisent en orfèvrerie de véritables caraques.

1391. — A Guillaume Azode, pour avoir fait et forgié 11 broches et crampons d'argent blanc pour attacher les abillements de la grande carraque d'argent dorée et esmaillée, qui a esté portée à Amiens ou voyage que le roy N. S. a fait aud. lieu pour le traittié de paix. (*Cptes roy.* Laborde, *Gloss.*)

1449. — Rex omnibus ad quos... Johannis Taverner de Kingeston super hull maryner qui... fecit quamdam navem adeo magnam sicut magnam carrakam seu majorem... concessimus quod ex causa magnitudinis suæ prædictæ ex hunc nominetur carraka vocata *Grace de Dieu.* (*Lettre de Henry VI*, Rymer, *Fœdera*, t. XI, p. 258.)

1453. — Une caraque (de table) ancrée de ces marchandises que tels vaisseaux ont coutume de porter, garnie de personnages tenant la forme de mariniers, les uns montant à la hune, les autres jouants et grimpant sur les cordes, les autres tenants comme par manière de porter bagues d'un lieu à l'autre ; et ne me semble point qu'en la plus grande caraque du monde il y eust plus d'ouvrages et de manières de cordes et de voiles qu'il n'y en avoit en celle la, à prendre grandeur pour grandeur. (Matth. de Coucy, p. 148.)

1474. — Les enseignes doivent révérence à l'étendart, comme font les petits bateaux en la mer devant une carracque ou une grande nef. (Ol. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 28.)

1501. — La grande nef ou carraque nommée Charente, l'une des plus avantageuse pour la guerre de toute la mer.

Pour décrire la grandeur, la largeur, la force et équipage d'icelle, ce seroit pour trop allonger le compte et donner merveille aux oyants. Que ce soit, elle étoit armée de 1200 hommes de guerre sans les aydes, de 200 pièces d'artillerie, des quelles il en y avoit 14 à roues, tirant grosses pierres, boulets de fonte et boulets serpentins, avitaillée pour 9 mois, et avoit voile tant à gré qu'en mer n'étoient pirates ni écumeurs de mer qui devant elle tinssent vent. (*Chronique de J. d'Auton*, part. 3, ch. 3.)

V. **1520**. — Caraques genevoises sont les plus grands navires et de plus grand port, et sont faictes pour les marchandises et, à ung besoing, porter grand nombre de gens et autres choses. (Ant. de Conflans, *Les faits de la marine et navigaige*.)

1545. — Aussi il (François I[er]) ordonna de vaisseaux ronds 8 ou 10 carraques génoises pour renforcer son armée. (*Mém. de Mart. du Bellay*.)

1600. — Il voit en ce port une grande caraque qui portoit 6000 bottes; icelle se préparoit pour aller en Turquie. Ce grand vaisseau, le quel ne sembloit point un navire, mais un fort chateau dedans la mer. (Merlin Cocaie, t. I, p. 321.)

CARAVELLE. — Au XIV[e] siècle, la caravelle ne figure pas parmi les grandes embarcations, puisqu'une charte de cette époque appelle ainsi un bateau auquel suffisaient neuf hommes d'équipage; mais aux XV[e] et XVI[e] siècles, c'était un vaisseau à poupe carrée étroite et de haut bord, comparé aux galées, lesquelles n'avaient que trois ou quatre pieds au-dessus de leur ligne de flottaison.

La caravelle portait un château d'avant, un double château d'arrière et un mât de beaupré outre les quatre mâts verticaux gréés de voiles latines, à l'exception du misaine où se déploient deux voiles carrées, le trinquet en bas, et en haut la gabbie.

Les caravelles de Christophe Colomb avaient l'importance d'un brick de guerre moderne de 12 à 16 canons; elles devaient porter environ 90 hommes d'équipage, et pouvaient faire deux lieues et demie à l'heure.

V. **1270**. — E destas ay de dos mastes e de uno, e otras menores, ssou desta manera e dizen los nomes, por que ssean conoscidos assi como : carraca, nao, galea, fusta, balener, leno, pinaca, caravella e otros barcos. (Alfonse le Sage, 7[e] *loi*, tit. 23, part. 2.)

V. **1307**. — 4 caravelli quorum cuilibet sunt necessarii 9 homines. (*Charta*, ap. du Cange.)

1455. — Exercitium... in velocissimis navibus caravellis noncupatis. (*Bull. Nicol. V*, ibid.)

1571. — Carchesiis carent, antemnas non habent transversas ad pares angulos, sed oblique paulum infra summum malis alligatas. Vela sunt in speciem trianguli facta, cujus basis non multum ab infimis armamentis eminet. Antemnæ sunt in infima parte, qua inde paulatim attenuantur ad summum. Hoc enim navium genere Portugalenses, propter nimiam celeritatem, in rebus bellicis utuntur. Antemnarum namque partem infimam facillime vel ad proram vel ... puppim versant, vel medio navis alligant, et nunc a dextera ad laevam, modo a laeva ad dexteram celerrime detorquent; et vela quæ quidem sunt in imis angulis, qui sunt antemnis oppositi, colligata facilime vel laxant vel contrahunt, prout navigationi expediri vident. Et quocumque ventus se dat, eo velorum sinus sine ulla mora conficiunt omnesque ventos excipiunt, ita ut sæpenumero a lateribus impulsa rectum cursum commodissime teneant, eodemque vento, mutata subito velificatione, in contrarias partes incredilibi celeritate deferantur. (Orosio, *De rebus Emmanuelis*, l. 2, p. 85.)

1607. — Certa sorte de vaselli che usanno re de Portogallo per mandar ad aspettar la flotta dell' India e con quelli sicurlala da gli insulti de'corsari. Hanno queste caravelle o picciole navette (chiamano i Greci d'hoggi alla nave caravi) 4 alberi oltre la zevadera, e nel primo di proda portano la vela quadra con il suo trinquetto di gabbia, ma ne gli altri 3 vele latine con lequali caminano contra i venti come fanno le tartane Francese in questo mare e sono si svelte e leggiere a voltare che pare che habbiano i remi. (Barthol. Crescentio, *Nautica medit.*)

1614. — Les caravelles sont des navires très légers et très rapides dont se servent les Portugais. Ils sont petits, larges, courts, grandement voilés...

Les caravelles ont 4 mats : le premier, celui de la proue, porte une voile carrée surmontée d'un trinquet de gabie; les autres portent chacun une voile latine. Avec cette voilure, les caravelles vont bien sous toutes les allures (*con tutti i venti*), ainsi que les tartanes françoises, et sont aussi habiles à virer de bord qui si elles exécutaient le mouvement à l'aviron. (Pantero Pantera, *l'Armata reale*, ap. Jal, *Archéol. naut.*, t. II, p. 228,)

1661. — Caraveles ont 4 mastz et 4 voiles latines ou d'artimon, outre les bourssets et les bonnettes en estuy, sont vaisseaux portugais fort légers et vistes à la voile, les plus grand sont pour le plus du port de 6 à 7 vingt tonneaux. (Cleirac, *Termes de marine*, à la suite des *Us et coustumes de la mer*, p. 31.)

CARCAILLE. — Collet relevé autour du cou comme un carcan.

1387. — Pour 2 genestes et 12 dos de vair pour faire carcailles pour le roy nostre Sire et Mgr de Thouraine, pour ce 56 s. p. (17[e] *Cpte roy. de Guill. Brunel*, p. 161.)

CARCAN. — Le *collare* des Romains, collier de fer attaché au cou des esclaves fugitifs ou des prisonniers de guerre, se retrouve avec ce dernier emploi dans le carcan de l'époque féodale. Sans perdre cette signification ancienne, le nom s'applique encore, dès l'époque de Charles VI, à de larges colliers d'orfèvrerie qui pendant plus de deux siècles contribuèrent si particulièrement à enrichir le costume des deux sexes.

V. **1190**. — Un grant cherchant li ont au col lanciet
Li enfès pleure, ne se set consillier.
(*Raoul de Cambrai*, v. 307.)

1260. — Aux deus pertuis li botent les dous piez maintenant.
Une buis li ferment et el col un chargaut.
(*La Conquête de Jérusalem*.)

1514. — N° 211. Ung carcant où il y a 13 perles et 14 patenostres d'or, estimé le tout 160 escuz.

N° 213. Un carcant de filh à jour à cordellier, pes. 1 o. 5 1/2 gros d'or.

N° 214. Ung aultre carcant à roulletz, l'un esmaillé de noir et l'aultre d'or, ou quel y a des LL, pes. 1 o. 6 gros (*Inv. de Charlotte d'Albret*.)

1527. — Ung kercan d'or garny de 12 croix de dyamans et une grande table de dyamant au milieu. — Ung autre kercan d'or fait à cordelière, garny de 8 diamans et de 9 perles. (*Inv. de Barestain*, f° 67.)

1528. — Ung carquan d'or faict à oblies et pennes, livré au roy pour en faire à son plaisir. (*Cpte. des menus plaisirs du roi*, f° 20.)

1536. — Un riche carcan de pierreries émaillé de noir où pendoit une riche bague de rubis... Un autre gros carcan fait de coquilles d'or. (*Monstre du myst. des apôtres*, p. 45.)

1585. — 3 petits carquans de geetz. (*Inv. à Monthonnerye*.)

1599. — Un grand carquant contenant 16 pièces à 7 desquelles sont représentées les 7 planètes... et la seizième pièce servant à mettre au milieu dud. carquant, où est représenté un Jupiter... pes. led. carquant 2 m. 2 o. d'or, prisé 400 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*.)

1625. — Quarquan, ou plustot carquan, se prend pour toute chaine non seulement d'or mais de perles ou autres pierreries, que l'on met non seulement au col, mais aussi sur le front et ailleurs. (Nicot, 1[e] édit.)

1635. — *Carcan, carquan*. Jaseran, chaine tissue à annelets couchés à guise de cote de maille. (Ph. Monet.)

CARCASSONNE. — Voy. DRAPS DE CARCASSONNE et BUIS.

CARDE. — Étoffe de provenance italienne qui, ti-

rée à poil et sans doute du genre des molletons, était particulièrement usitée en Angleterre.

1278. — Pro quolibet cuiretto (gamboison), 2 ulne carde. — Pro uno coopertorio (housse de cheval) 3 ½ ulne carde. — Pro uno pare alettarum ½ ulne carde. — Summa 22 ulne carde, pro ulna 4 den. (*Cpte d'un tournoi à Windsor, Archæologia*, t. XVII, p. 302.)

1295. — Cum casula de panno inaurato in canabo, linea una carda indici coloris cum panno consimili de Venetiis ad pendendum ante altare consuto panno lineo.

Similiter carda inda cum zona de filo cum 2 tuallis altaris longitudinis 2 ulnarum.

Unum velum quadragesimale de carde croceo et indico. (*Inv. de S. Paul de Londres*.)

1347. — Ad faciendum ridellos pro stuffis regis apud West. (*Ibid.*)

CARDINALE. — Bouche à feu que ses dimensions et son calibre placent au premier rang dans l'artillerie de marine au XVIe siècle.

1584. — Et le navire de 110 à 12 ton. de 45 hommes avec 2 cardinales ou autres pieces tirans boulets de bastarde, 4 passe-volant du nouveau calibre, 12 barces, 24 piques, 12 demi piques, 12 lances à feu, 2 faulces lances, dards de hune ferrez à suffisance, une douzaine d'arbalestes ou harquebutes. (*Ordonn. de Henri III sur l'amirauté*.)

CARÊME. — L'observation rigoureuse du carême imprimait un caractère de deuil à l'église; on adoptait alors, non seulement, comme cela se pratique encore, des vêtements liturgiques d'une couleur particulière, mais encore des tentures spéciales et une argenterie exempte de dorure. La même pratique s'observait à la cour de France, dans celle de Bourgogne et chez les grands seigneurs, qui renouvelaient à ce moment la vaisselle, le linge et même la coutellerie.

Les tapisseries étaient souvent remplacées par des toiles peintes en grisaille. Tel est le beau parement de carême du musée du Louvre. (Voy. CHAPELLE.) Au temps d'abstinence, comme on le verra, les provisions de bouche de la reine Charlotte de Savoie n'étaient pas moins maigres que les émoluments attribués au prédicateur de la station.

1329. Pour 22 aunes et demie de blanke toille à couvrir l'autel et les angelos à l'entré de quareme, 9 d. l'aune, 17 s. 10. — Pour 12 a. de verde toille à 12 d. l'a., 12 s. — Pour 3 a. de cendal à couvrir la vraie crois sus l'autel, 10 s. (*Cpte de la baillie de Hesdin*, nº 1005. *Arch. du Pas-de-Calais*.)

V. **1440.** — Un parement d'autel pour carême, de toille ovrée à l'esguille, grant et large, et le met on à l'autel en 2 doubles.

6 custodes de toille blanche que l'on met en caresme. (*Inv. de l'abb. de S. Victor*, p. 275 et 277.)

1366. — A maître Hugues Boileaue, notre conseiller, 80 florins pour une fois et notre hanap d'argent blanc et le pot de mesme ausquelz nous beuvons en karesme. (*Testam. de la reine Jeanne d'Evreux*. — *Bibl. Richel. Rec.* Fontanieu, t. XC.)

1438. — 4 tappis de layne d'une mesure, de la longueur des chayeres du... (cuer?) d'un costé et d'aultre a la Fye de Dieu et Nre-Dame, et un aultre petit tappis où est le couronnement Nre-Dame, que se met dessus le pulpitre, et les patrons d'iceulx draps de toylle qui se mettent autour du cuer en karesme, que a donnez Mons. Mr Thibault de Butoi... chanoine de Paris et trésorier d'Angiers...

Une courtine de cendal violet renforcié frangée par bas de soye, que l'en met au tableau du beau roy Philippe, en karesme. (*Inv. de N.-D. de Paris*, fº 53-4.)

1455. — Pour avoir amené et conduit de Montpellier à Bourges sur 5 muletz 6 chèvres huile d'olive, 1 barriques hanchoyes, une grant barrique d'olives confites, 10 esportins de figues de Marsaille et 9 grans esportains de roisins de Perpignan en 4 bales, pour la provision de la royne en ce présent karesme, 32 l. 10 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f. 107.)

1464. — A maistre Pierre des Gros, cordelier, en considéracion de ce que, tout au long de la sainte quarantaine darreinement passée, il s'est employé à toute dilligence et labeur, de doctriner et instruire le peuple de ceste ville (Lille) par prédications notables, comme chascun scet asses, ceste fois, 2 escus de 4 l. 18 s. (*Arch. de Lille, reg. aux cptes.*)

1545. — Un parement de toille blanche ouvré à l'éguille, servant le jour du grand vendredy. (*Inv. de N.-D. de Paris*, fº 31.)

CAREX. — Cuvier de bois, tinette à lessive.

1324. — Pour 4 grans carex à faire buées, à mettre yauwes, 7 s. le pièce, 28 s.

1328. — 10 tonniaus viez pour faire careus pour la poutillerie et pour faire cuves à la cuisine. (2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 265.)

CARICATURE. — L'élément grotesque a une part faite dans l'art de toutes les civilisations. Il provient d'une tendance particulière de l'artiste à exagérer l'expression en dépassant, pour l'atteindre, la limite des formes naturelles et en les accouplant d'une façon bizarre ou monstrueuse, dans un but moral, satirique ou seulement capricieux.

La distinction à faire entre ces trois ordres d'idées dans les œuvres plastiques du moyen âge soulève une question délicate, complexe et très controversée, lorsqu'on transporte dans les monuments religieux le terrain de l'observation. Il est certain néanmoins que tous trois y trouvent leur place par la tolérance de l'Église accueillant la gaieté expansive sans renoncer aux graves enseignements d'une doctrine qui s'affirme et qui exhibe volontiers le parallèle des vices et des vertus.

La mythologie a dans nos cathédrales son côté dogmatique; le symbolisme moral peut revendiquer l'expression, même étrange ou brutale, de certaines vérités, mais il faut abandonner franchement aux peintres et aux sculpteurs le cadre de leurs fantaisies personnelles, de ces délassements, de ces momeries, grimaces et extravagances dont les jongleurs, égayaient comme eux, nos ancêtres, aussi bien dans les châteaux que sur les places publiques. Voy. MONSTRE.

1360. — Un singe d'argent doré, estant sur une terrace vert, et sur lad. a un chesne d'argent doré, à fueilles vers et vermeilles, et au plus haut dud. chesne a un cercle crénelé qui fait le siége du gobelet, et est la tige dud. chesne entre les jambes dud. singe, le quel singe a une mittre d'évesque sur la teste, azurée, et sur les 2 pointes de lad. mittre, a 2 boutonnès d'argent azurez, et derrière sont les fanons pendans, et a led. singe un tuyau d'argent doré en la bouche et en sa main senestre tient une croce et a un fanon ou bras, et de la destre main donne la beneyçon, et est vestuz d'une chazuble dont l'orfroy d'entour le col est esmailliez d'azur. Et poise la terrace et l'arbre 1 m. 7 o., et le singe et sa croce poise 2 marcs.

Un renart estant sur une tarrasse vert, tenant entre ses 2 pates une croiz, et sur la teste a une aumuce vairée, et est enmantelé d'un mantel esmaillé, et par entre les 2 jambes dud. renart saut un arbre, sur le quel arbre siet un gobelet esmaillé de mesmes le mantel dud. renart, pes. en tout 6 m. 3 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, nos 77 et 340.)

CARIL. — Pierre vitreuse, bleu lapis, originaire du Congo.

1556. — A ce lieu (la côte de Mina) abordent plusieurs noirs prenant d'eux diverses marchandises de vil prix, comme ces patenôtres de verre bigarrées et aussi faites d'autre sorte, a scavoir de pierre retirant sur la couleur d'azur; je n'entends pas de celle qu'on appelle lapis

lazuli, mais d'une autre qualité que notre roi (de Portugal) fait venir du royaume de Manicongo, où croit icelle pierre, et sont faites en forme de petits canons subtils qu'ils appellent caril; et en échange l'on donne assez d'or pur et fin pour autant que ces noirs ont en grande estime ces pierres, les quelles ils mettent au feu pour éprouver si elles sont bonnes et naturelles, à cause qu'il s'en trouve de verre qui les ressemblent, mais, étant fausses et contrefaites, elles ne peuvent endurer le feu. (*Navig. à l'île S. Thomas, L'Afrique de Temporal*, t. II, p. 541.)

CARILLON. — Les citations suivantes prouvent que la disposition mélodique des cloches en carillon existait au XIVᵉ siècle, peut-être même au XIIIᵉ.

1359. — Hodie conclusum est quod matutinæ dicantur media nocte, et quod pulsentur minores mediocresque clochiæ et sine carillono. (*Acta ms. capit. Paris*, ap. du Cange.)

1370. — (1214.) Les cloches sonnoient à quarraignon par les églises et par les abbayes. (*Chron. de S. Denis*, t. IV, p. 197.)

1408. — Coppin de Clivère, pour avoir sonné le carillon à l'honneur de la sainte Eglise, et pour avoir sonné la cloche contre le tonnerre. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 4964.)

CARISEL. — Petit cuvier diminutif de carex, voy. ce mot.

1324. — Un carisel à laver les ghimples des dames. (2ᵉ *Inv. des domicaines d'Arras*, p. 265.)

CARISET, CAREX, CRESEAU. — Grosse serge de laine croisée et bourrue, tirée à poil sur ses deux faces. Les carisets venaient en blanc des manufactures d'Angleterre. Leurs teintures les plus recherchées étaient celles de Flandre.

A la fin du XVIIᵉ siècle, on a donné en France le nom de cariset à une grosse toile claire servant de canevas pour la tapisserie à l'aiguille.

1322. — 2 careis tachiés souscies. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleury*, p. 17.)

1453. — Une aulne et demie de carisé. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 20.)

1459. — Pour une aulne carizé blanc pour doubler ung hoqueton de damas gris pour led. Sgr (le roi) à mettre soubz sa robe quand il fait frais, 20 s. t. (1ᵉʳ *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 10.)

1471. — A Jehan Aspre, cousturier, pour la façon de 17 couvertes de carex pour les pauvres, 12 s. 3 d. (*Cpte de l'aumonerie de S. Berthommé, à la Rochelle.*)

1485. — Une aulne et demye carisy pour faire bureau à compter l'argenterie de lad. dame (la reine), à 17 s. 6 d. t. l'aune. (*Argenterie de la reine, Cpte de L. Ruze*, f° 89.)

1582. — Carisez ou creseau d'Angleterre blancs ou teints, du nort ou l'ouest ou Redin, la piece contenant depuis 7 jusqu'à 12 aulnes ou 13, payera 5 s. — Carisez blancs d'Escosse ou teints, le cent d'aulnes payera 10 s. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

1584. — Flandres nous ayde de tapisserie, de draps fins, de carisez, d'estain, de toiles en œuvre et de poisson salé. (Fioravanti, *Miroir universel*, l. 1, 86.)

1601. — Les commissaires... font de jour à autre venir en leur assemblée les marchands et ouvriers... pour trouver moyens d'establir en France la manufacture des estoffes estrangeres qui jusqu'à present ne s'y sont faictes, comme sarge de Florence, carisis et autres. (*Delib. du Conseil du commerce. Docum. inéd. Melanges*, sér. 1, t. IV, p. 85.)

1630. — Avez vous des carisées, teinture de Flandres ?

R. — Ouy, monsieur, j'en ay de fort belles et bonnes, les meilleures de la ville d'Anvers) voire qui soient en Angleterre, brune, grise, orangée, tannée, rouge, jaune, violette ; j'en ai de toutes couleurs et à tous pris.

D. — Que faites vous l'aune de ce noir ?

R. — Il vous coutera un escu. — Prenez la pièce entière... il y en a 27 aunes et demie et 1/2 quart. (*Colloques en 8 langues*, p. 188.)

1690. — *Carisel* ou *creseau*. Grosse toile claire qui sert pour travailler en tapisserie de même que le canevas. On en vend de blancs et de teints. (Furetière.)

1723. — Etoffe de laine croisée qui est une espèce de grosse serge à deux envers, couverte de poil des deux côtés.

Les cresaux se tirent presque tous d'Angleterre, où ils sont aussi appelés carisets ou carezes. Leur longueur la plus ordinaire est de demie aune demi quart. Les pièces contenant 17 à 18 aunes, les autres 22 à 24 aunes, le tout mesure de Paris.

Il y en a de gros et de fins, quelques fois blancs, et quelques fois teints en différentes couleurs. (Savary.)

CARITALLE. — Cariatide.

1355. — Pour le roy, une fontaine d'argent à 3 caritalles portans pentecoustes, pes. 12 m. 2 o. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 218.)

CARLET. — Pelote carrée.

1534. — Ung carlet à mettre les espingles. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, f° 17.)

CARNEAU. — Créneau. Indépendamment des grandes pièces d'orfèvrerie où les créneaux figurent avec leur forme réelle et surmontent de véritables courtines, une disposition fréquente au XIVᵉ siècle consistait à biseauter alternativement les moulures aux couvercles des ciboires, hanaps et bassins de chandeliers, pour produire, dans des proportions plus petites, un effet analogue par des entailles faites à la lime.

1360. — N° 36. Une lanterne d'argent dorée... à carneaux par le haut et à petiz fenestrages esmaillez d'azur. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1379. — N° 1373. Une couppe cizellée dont le couvescle est à carneaulx, pes. 3 m. 3 o. 15 est. (*Inv. de Charles V.*)

1465. Le siège y fut près de huit jours,
Et puis les engins si tirèrent
Si fort contre carnaulx et tours.

(Martial d'Auvergne, *Vig. de Charles VII*, t. II, p. 11.

1676. — *Creneau.* Embrazure par où l'on tiroit les flèches à couvert avant l'usage du mousquet. (Felibien, *Princ. d'archit.* l. 1, p. 93.)

CARNET. — De l'italien *cara*, visage, visière fenestrée.

1386. — Si estreignirent leurs plates et avalerent les carnets de leurs bacinets. (Froissart, t. II, p. 709.)

CAROLE. — Ronde dans laquelle danseurs et danseuses se tiennent par la main en chantant. Par analogie, ce mot s'applique au circuit des bas-côtés qui entourent le chœur d'une église où ils forment l'abside, et encore à toute réunion de personnes ou de choses disposées de cette manière.

1165. Se tu veus faire oevre durable
Qui mult soit bele et convenable
Et dont à tos jors soit parole,
Fai ci aporter la carole
Que gaiant firent en Irlande :
Une mervillose oevre grande
De pierres en un cerne asises
Les unes sor les altres mises.
(*Rom. de Brut*, v. 8243.)

V. **1248.** — Deseure est une glise à double charole. (Villard de Honnecourt, pl. 28.)

1285. Et karolent molt cointement
Une karole si tres noble.
.. Les dames main à main se tiennent.
.. Se prent chascun à sa compaigne
Ne nus hons ne s'i acompaigne.
Ainsi s'en vont faisant le tor;

Et bacheler lour vont entor,
Qui les esgardent volentiers.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 3088.)

1295. — Alium annulum aureum cum saphyro magno et karola in circuitu 7 lapidum et 8 perlarum. — Mitra... et in altero pendulorum deficiunt 3 cathenulæ cum karolis argenteis appensis. — Stola et manipulus cum nodis oblungis et amictus cum puellis (perlis) karolantibus. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 313.)

V. **1360.** — Ces chancons qui sont de fole amour que on chante à ces caroles. — Que les caroles sont les processions au deable, il apert parce que on tourne au senestre costé. — Pechent aussi ceux qui font les caroles... par moult de chancons que on y dit et chante... en passer cointement, en bras demener et hochier, en chanter, en paroler deshonêtement. (*Mireour du monde*, p. 76, 163-4.)

V. **1390.** — Ensi com Lancelot chante e carole à une carole faitz par enchantement. (*Lancelot, Biblioth. Richel.* ms. fr. anc. 6782, f° 357 v°.)



Figure jointe au texte de 1390.

1555. — Alentour d'icelle nef furent mis et attachiés sappins allendroit des cymages ou enrachemens des voussures des carolles ou accintz de lad. nef. (*Obsèques de Johanne de Castille, Bull. de la comm. d'hist. de Belgique*, 1860, p. 424.)

1633. — Grégoire d'Audreguy, chanoine, élisant sa sépulture en la chapelle des SS. Pierre et Paul, sinon au devant d'icelle es circuits ou carolles du chœur.

A Jan Laude, machon, pour avoir demoli et ouvert l'entrée des carolles de n° église pour y asseoir le portal et épitaphe de marbre, 30 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 387.)

CAROSELLE. — Nom italien francisé de ces boules creuses en terre cuite, remplies de cendres et de fleurs ou de poudres odoriférantes que, dans les tournois et dans les jeux espagnols d'*alcancias*, on lançait sur les adargues.

Je renvoie à l'explication donnée dans le *Théâtre d'honneur* de la Colombière (t. I, p. 528) et au mot ADARGUE de ce *Glossaire*.

CARPETTE, CARPITRE. — Tapis de laine chargé de figures ou d'ornements. Ses dimensions moyennes étaient celles d'un drap mortuaire ou d'une couverture de lit, à peu près comme nos carpettes modernes. Au XVIe siècle le nom s'applique à des surtouts de table très grossiers et aux tissus les plus communs affectés aux emballages.

1295. — Unam carpitam cum fundo ialdo in cujus medio est figura majestatis et pertotum est historia Jhu Xpi, et est brodata de attabi viridi. (*Thesaur. Sedis Apostol.*, f° 117 v°.)

1316. — Une carpitre verde semée d'escus des armes d'Artois et de Bourgogne, enguygié de soie, ou pris de 100 s. — 4 carpitres a couvrir liz, ou pris de 100 s. (*Inv. de Mahaut d'Artois*, n°s 60 et 79.)

1326. — Une carpitre verde semée d'escus des armes d'Artois et de Bourgogne. (*Arch. du Pas-de-Calais, KK.* n° 393.)

1343. — Unum carpitrum ad flores lilii. It. Aliud carpitrum magnum ad ymagines de vitiis et virtutibus, et ponitur ante aquilam in choro super tumbam reginæ Ysabellis. It. 2 carpitra quorum unum ponitur ante decanum et aliud ante cantorem. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 4 v°.)

1582. — Carpettes ou autrement tapis à emballer, la douzaine, tant grandes que petites, payera 7 s. 6 den. (*Tarif d'entrée a Calais.*)

1627. — *Carpita*. Tapis de table de vil prix. (Ces. Oudin, *Trésor des trois langues*.)

CARQUAREL. — Cliquettes des lépreux à l'aide desquelles ils étaient tenus de signaler leur présence. Voy. la figure au mot BARIL.

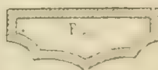
1371. — Li borgeis hont ordoney que nyon mesel (lépreux) non hayt in taverna, in masel, ne in bastuba, ne per cherreure, mas que per la charreyri ou li chers vont atot lo carquarel. (*Arch. de Fribourg, coll. des lois*, n° 48, f° 15, ap. Godefroy.)

CARQUOIS. — On peut supposer l'usage du carquois aussi ancien que celui de l'arc et très antérieur à celui de l'arbalète. Les figures qu'on en trouve dans les manuscrits, doivent suppléer à la rareté des objets eux-mêmes. Voy. la fig. p. 137.



V. 1240. — *Carquois.* — *Biblioth. Richel.*, Ms. fr., n° 103.





V. 1500. — *Carquois a l'arsenal de Venise.*

1296. — Pour 1126 carcois à porter quarriax, 76 l. 9 s. 8 d. (*Cpte de Jehan Arrode*, ap. Jal, *Archeol. navale*, t. II, p. 322.)

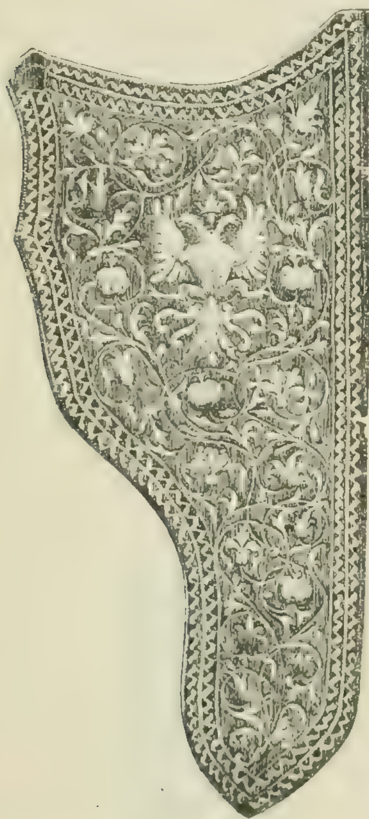
1420. — Ung carcas couvert de peaul de tesson, garniz de plusieurs viretons pour arbaleste à cheval. (*Inv. de Philippe le Bon*, n° 4321.)

1431. — 3 arcs de Turquie et ung quarquan pour l'un d'iceulx arcs auquel a 32 fleiches de Turquie despennées. — Ung autre quarquan long et 8 fleiches de Turquie despennées. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 316.)

1466 — 20 cullevrines à main toutes de métail et 26 carquaitz délivrez aud. voiage aux culevriers qui n'en avoient point. (*Artill. du bâtard de Bourgogne, extr. des Arch. du Nord.*)

1471. — Ung petit carcaz de cuir noir ouvré, fermant à clef, où il y a 25 petis viretons à la façon de Turquie. (*Inv. du roi René à Angers.*)

1491. — A Robert Gaultier, tapissier dud. Sgr (le roi), 36 s. 3 d., pour un quarquatz neuf pour l'une de ses arbalestes et pour une courraye de cuir pour icelle pendre. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 47.)



XVI .. — *Carquois au musée de Pesth.*

CARRE, CARRÉ, CARRÉE. — Le défaut d'accentuation dans les manuscrits oblige à prendre les deux premiers mots l'un pour l'autre; tous deux signifient un pan, une face, mais beaucoup plus généralement l'angle déterminé par la rencontre de deux faces.

Le terme féminin s'est conservé dans un certain nombre de provinces, où un objet posé de *carre en coin* signifie diagonalement, c'est-à-dire l'angle inférieur verticalement ou de pointe comme la losange. Les quarrées d'un livre sont les équerres de métal aux angles de la reliure pour la protéger.

1380. — N° 314. Une quarte d'or carrée à 8 carres, garnie de esmeraudes, de rubis d'Alixandre et de perles, pes. 8 m. ... (*Inv. de Charles V.*)

1523. — Lesd. 5 livres sont touz couvers de veloux rouge et tenné garniz de fermans de leton, de boullons et carrées. (*Inv. des ducs de Bourbon*, 109.)

1530. — Aux 4 quarres de ce pré furent 4 oliviers plantés. (*Perceval*, f° 113.)

1530. — De beaux balais a tout grosses marques de diamants à 28 quarres. (*Gargantua*, l. 2, ch. 21.)

1547. — Le fer de sa lance estoit à 3 quarres. (Martin du Bellay, *Mém.*, l. 10, f° 317 v°.)

CARREAU (TRAIT). — Dans l'artillerie du XIVe siècle, les plus anciens projectiles semblent avoir été de gros traits empennés de cuivre, appelés carreaux par Froissart, mais dont le nom véritable était garrot. Je renvoie donc à ce mot pour la production des textes.

Le carreau proprement dit est un trait d'arbalète à tige de bois renforcée, munie d'un fer à douille, triangulaire ou carré, à pointe plus ou moins aiguë. Le pied de la tige est empenné de deux ailes de cuivre, de bronze, et le plus souvent de bois mince ou de plumes, le tout d'une longueur de 30 à 40 centimètres.

Ce projectile, dont on trouvera les principaux types au mot FLÈCHE, réapparaît en France avec l'arbalète sous le règne de Philippe-Auguste; comme arme de guerre, il n'est remplacé qu'au XVIe siècle par la mousqueterie.

On donne aussi le nom de carreaux à des lingots d'acier dont on chargeait les pistolets des gens d'armes.

1202. De 40,000 carellorum faciendis, 100 l.
Pro 60 miliaribus carellorum à estrif, 150 l. (*Cpte des revenus du roi*, ap. Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, p. CXL.)

1293. — Pour 17 milliers de flecons (fers de flèche) à quariaus de arbaleste, à 11 s. le millier, valent 9 l. 7 s. — 10 milliers de quariaus fourbis et esmauré qui estoient ou chastel de Hesding, 8 s. le millier, valent 4 l. — Un millier de quariaus de fer neuf, 40 s. (*Cptes de bâtim. aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 13.)

1294. — Et est à savoir que ce sont les armeures qui faillent, selon mon dit, pour chascune galée... 2000 de bons quarreaus de Jennes d'un pied, 4000 d'autres quarreaus, 1000 quarreaus de 2 piez, des bons de Jennes. (Arch. J, 387, n° 12.)

1296. — De 63 lib. de micaille d'arain qui issi d'empenner les quarriaus, 36 s. 3 d.
It. Pour 666,258 quarriax que a un pié, à 2 piez, à tour et à espringales, 2628 l. 18 s. 3 d.
Pour 565 caches à mettre quarriax, 76 l. 9 s. 8 d. — Pour 1126 carcois à porter quarriax, 30 l. 13 s. 7 d. (*Cpte de Jean Arrode.*)

1299. — Un millier de quarriaus à 2 piés, pour les fus 17 s. It. pour les fers 60 s. (*Arch. du Pas-de-Calais, Baill. de S. Omer*, n° 1418.)

1322. — 130 quarellis quorum 70 pennate de pennis eneis et 60 de pennis ligneis. — 9 capitibus magnis pro sagittis. — 11 sagittis cum magnis capitibus ferri. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1382. — Carriaux empennés de fer. (Froissart, t. II, p. 235.)

1602. — Les gens d'armes portoient... le pistolet à l'arçon chargé d'un carreau d'acier. (Montgommery, *Discipline milit.*, part. 2, p. 187.)

V. **1620.** — Vous aviez deux grands pistolets que l'un de vous avoit chargés de carreaux d'acier. (*Mém. de Sully*, t. I, p. 309.)

CARREAU. — Coussin. Au moyen âge, comme à la Renaissance, la garniture des sièges est presque toujours indépendante. Les *banquiers* et les *formiers* n'étant que de simples housses non rembourrées, c'est le coussin qui doit procurer l'aisance et le confort nécessaires. Le carreau est encore le siège favori des femmes qui avaient l'habitude, chez elles

comme à l'église, de s'asseoir par terre; Brantôme rapporte que, même du temps de Catherine de Médicis, les femmes ne pouvaient s'asseoir autrement en présence de la reine. On comprend dès lors le nombre et l'importance des carreaux dans le mobilier. D'ordinaire, leur confection occupe les loisirs des châtelaines et des bourgeoises. Quelques-uns de ces coussins sont d'un grand luxe, composés d'étoffes précieuses et brodés d'or ou de pierres fines. Toutefois les carreaux les plus riches paraissant destinés à servir d'oreillers pour des lits de parade.

1343. — Unum auriculare ad arma Francie, Navarie et Anglie quod provenit de exequiis regine Marie. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 4 v°.)

1416. — N° 111. Un carreau de cuir couvert de soye au milieu du quel est le pel d'un loup cervier. (*Inv. du duc de Berry*.)

1422. — N° 104. 6 carreaulx de satin vert vielz et usez, 4 vers gay et 2 vers herbu, 24 s. p.

N° 105. 2 carreaulx contrefaiz de drap d'or, 10 s. p.

N° 111. Ung autre carreau my-parti de satin vermeil et de toille ouvrée, 2 s. p.

N 124. 6 autres vielz carreaulx rons, moitié velours vermeil et moitié cuir vermeil, 6 s. p.

N° 110. 4 carreaulx de satin contrepointez, 2 vers et 2 rouges, 12 s. p.

N° 123. 6 vielz carreaulx de cuir, rons aux armes d'Arragon, 8 s.

N° 127. Le drap de 3 carreaulx de veluyau vermeil, brodez à ymages, papillons et pappegaulx, étoffez de pierrerie et de perles, et n'y a aucunes perles autour du compas, 4 l. p. (*Inv. des tapisseries de Charles VI*.)

1438. – Ung oreiller vert aux armes de France, d'Angleterre et de Navarre, ouvré à oyseaux d'or. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 30 v°.)

1450. – Pour 7 aulnes de toille déliée pour mectre le pain du roy, le sel blanc et le carreau, à 5 s. 10 d. l'aulne (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 331.)

1471. — 3 carreaux rons de cuir rouge faitz à la morisque, aux armes de la feue royne de Sicile. — 3 carreaux rons dorez et ouvrez à la morisque. – En la chapelle y a 2 carreaux longuets de cuir de Turquie. — It. Ung autre carreau à la façon de Turquie aux armes de la feue royne. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 17, 18 et 25.)

1480. — Sur chaque grand lit avoit sur le chevet un carreau, et estoient lesd. quarreaux de 3 quartiers de long et de 2 quartiers de large ou environ. (Aliénor de Poitiers, p. 220.)

1488. — Une aulne et demye de toille de chanvre à doubler et garnir par dedans 2 carreaulx faiz de 2 peaulx jaunes de cuir de Cathelougne, pour le service dud. Sgr. (le roi). 12 s. 6 d. t. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 294.)

1532. – 2 carreaux de satin vyolet, là où il y a des compas fait à l'aguille; et à l'entour des entrelas de drap d'or et de velour vert, et sont doublés de tripe de velour noir. (*Inv. de la duch. de Lorraine à Nancy*, f° 44 v°.)

1564. – 3 ourelliers ou carreaux faits à l'aiguille. (*Inv. du Puymolinier*, f° 163 v°.)

1606. — Un carreau satin cramoisy sur le quel est une poulle avec ses poulletz faictz de point croisé d'or et d'argent et de soye de nuance. (*Inv. du chât. de Nancy*.)

1613. – Ung carreau de velours vert, façon de Lyon, fermant à clef, garni de passement d'or fait large, servant à travailler en linge, prisé 4 fr. (*Inv. de Charles de Bourbon*.)

1690. — *Carreau*. Grand oreiller ou coussin quarré de velours, que les dames et les évêques se font porter à l'église pour se mettre à genoux plus commodément.

Les femmes des gens d'épée ont des carreaux avec des galons d'argent, celles des gens de robbe en ont seulement avec des broderies de soie. (Furetière.)

1695. – *Quarreaux à s'agenouiller*. Un quarreau à rose, de tapisserie, à 4 houpes de soye. [5 autres.] (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 21 v°.)

1723. — Carreaux servans à s'agenouiller pour MM. du parlement, de la chambre des comptes et de la Ville, lorsqu'ils assistent à la messe haute qui se dit par un de MM. les chanoines à la chapelle de la Vierge, le vendredi après Pasques pour la réduction des Anglois, scavoir 8 de brocatelle jaune à fleurs bleues doublés de cuir bleu, 11 autres de grosse moquette jaune à fleurs veloutées vert, 6 autres de moquette blanche à fleurs veloutées vert, doublés de cuir violet. (*Id.*, f° 68.)

1723. – Autrefois les carreaux des femmes de la cour étoient distinguez de ceux des femmes de robe et de la ville par des galons que les premières portoient d'or et les autres seulement de soye. Présentement tous se galonnent d'or...

Le carreau des dames fait partie de leur toilette et ce sont les marchands miroitiers qui les fournissent aux nouvelles mariées avec le miroir, les boites et les carrez. (Savary.)

CARREAU ÉMAILLÉ. — Des recherches très multipliées ont mis en préparation l'histoire de la céramique au moyen âge. Les origines de cet art sont orientales; mais sous l'influence des Arabes en Sicile et en Espagne, il a pris un tel développement qu'on peut le considérer comme le brillant prélude de tout ce qu'ont produit en ce genre, depuis le XVe siècle, l'Italie, la France et toutes les régions de l'Occident.

A cette histoire, plus dénuée de preuves écrites que de documents figurés, nous sommes heureux d'apporter quelques éléments nouveaux, et de signaler l'importation en France par le frère de Charles V, au XIVe siècle, de l'industrie des faïences à reflets métalliques, dites faïences dorées qui, pendant plusieurs siècles, furent l'honneur des fabriques de Valence et de Malaga. Les textes cités à ce propos donnent de minutieux détails sur la composition des émaux et sur l'installation, près de l'église Sainte Radegonde, d'un four que le duc de Berry avait confié à Jean de Valence, appelé par lui d'Espagne pour les pavages dorés de son château de Poitiers.

L'importance de l'œuvre résulte des soins qu'on prit alors pour son exécution. Des cartons furent coloriés comme on le faisait pour les tapisseries à figures. Peut-être retrouvera-t-on un jour dans le sol poitevin les traces de cet atelier inconnu dont les comptes du duc Jean nous révèlent l'existence, comme on a retrouvé les débris des pavages du château de Hesdin commandés à la même époque par son frère Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

1318. — A Guill. Bellebarbe, pour 10 toises de pavement de quarreaus plommés faits ès loges devers le pont de Charenton, à 16 s. la toise, 8 l. 8 s. (*Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J. M. Richard.)

1365. — Unum milliare quarellorum terre depictorum, ad pavandum unam cameram, qui dicuntur fuisse de edificiis destructis – taxat. unum flor. Flor. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 351.)

1384. — Ouvriers de carreaux es journées de MdS. pour faire et poindre carreaux aux armes et devises de MdS., nécessaires pour paver chambres et sales dud. chasteau de Poitiers.

1 ouvrier à 6 s. 8 den. Jehan de Valence. — 3 ouvriers à 4 s. — 1 ouvrier à 2 s. 6 d. — 1 ouvrier à 2 s. — 6 manœuvres et aides à 15 deniers.

Charpentiers ès journées pour appariller led. hostel où est logé led. ouvrier de carreaux.

Pointres, es journées pour paindre lesd. carreaux. Me Richard, le pointre, 5 s. 6 den. le jour; son fils, 2 s. 6 d., Guillaume Duclou, maneuvre, 15 d.

Ung petit moulin à grison à 2 peires pour moudre l'euvre des carreaux, 7 l.

Au maréchal, un grant pilon pour piller les chilloz pour l'euvre des carreaux, 80 l. de fer.

Pour 13 poz de terre pour fondre le blanc pour l'euvre des carreaux, chascun pot 2 d.

A Jehan Garert, seillier, pour 2 seilz à trere ayue neces-

saire pour lesdits ouvrages, 2 s. 6 d. — Pour une corde pour traire l'ayne, 2 s.

15 livres de fer ouvrées en ung rouable pour traire le verreil des fourneaux où se fait led. euvre des carreaux, 15 s.

15 l. de fer ouvrez en unes tenailles nécess aires pour tirer les carreaux hors du four, à 12 d. la livre.

50 l. de plom en rollé pour lesd. euvres, à 10 d. la livre.

23 l. de fin estain à 2 s. la l., 3 oulles de sel, 10 s.

A maistre Jehan le potier pour 3 l. de limail pour fere le vert et or pour l'euvre desd. carreaux, à 15 d. la l.

Pour 2 escuellez de boys pour fere balances à 2 saucières, 10 d.

1 peau de parchemin pour fere les patrons desd., 10 d.

Une dozène de eufs à tremper les couleurs, 8 d.

1 crible pour passer la terre desd., au parcheminier, 20 d.

Au tamisier, pour un tamis à tamiser la terre, 20 d.

1 grant pile de pierre pour piler les cailloux, 15 s.

5 charretées de sarment pour chauffer les fours à fondre l'estain et le plom, 37 s. 6 d.

3 solmes (charges) charbon pour faire sécher les carreaux.

Pour tailler les carreaux à la forme des moles, 3 s. 4 d.

9 l. de fer ouvrées en 2 grappes pour les fours dud. ouvrage, à 12 d.

3 l. de fer ouvrées en un fer tout neufs pour le molin où moult lesd. ouvriers les chilloux, 3 s. (*Cptes des bâtim. du duc de Berry à Poitiers*, f°s 10 à 51.)

1386. — Pour une livre de saffre pour poindre lesd. carreaux. — Pour avoir charroié et amené du bois de Mintre à Poitiers, en l'ostel de Vuione, près de Ste Ragonde, 800 fagots de genest pour chauffer le four à cuyre lesd. carreaux, 18 s.

Pour plusieurs livres de plom, estain et sel, prins pour le fait de la pointure desd. carreaux, 6 l. 5 s. 4 d. (2e *Cpte*, *id.*, f°s 12, 25 et 59 v°.)

1391. — Philippe, fils du roy de France, duc de Bourgogne, etc... savoir faisons, come de pieche nous eussons retenu à nous et en notre service Jehan du Moustier, de notre ville d'Yppre, et Jean le Voleur, ouvriers de carriaux pains et jolis pour nous servir oud. ouvraige, et il soit ainsi que pour ce que led. du Moustier et Voleur ne se povoient accorder d'ouvrer ensamble, selon ce que, par aucuns de nos gens nous avions fait marchander à eulx et nous avons depuis lad. retenue de eulx ensemble mise à nient et retenu par nos aultres lettres de nouvel led. du Moustier, et pour ce que nous desirons avoir beaucoup dud. ouvraige, et que led. Jeàan le Voleur se volroit voulontiers employer se comme il dist et par plusieurs fois nous a montré des quarreaulx qu'il a fais qui ont esté bien à nostre plaisir, et aussi pour la bonne relacion qui faite nous a été dud. Jehan le Voleur, ycelly Voleur avons retenu et retenons de nouvel par ces présentes à nous et en notre ouvrier dud. ouvraige, et par marché fait à lui de notre commandement exprès par aucun de nos gens nous sommes accordés et accordons avecques lui de livrer pour nous en notre ville de Hesdin autant dud. ouvrage qu'il poura faire à nous en voulrons avoir pour le pris et la manier qui s'en suit :

C'est assavoir que desd. quarreaux qui seront faits et ouvrés de la grandeur, et pains dud. Voleur, des paintures que nous les voulions avoir, tant de ceux qui seront pains a visages et chiponnés comme de ceulx qui seront pains a devises et de plaine couleur par l'ordonnance de notre amé vallet de chambre et paintre Melchior Broederlein, l'un parmi l'autre... ycelli le Voleur aura de nous de 4 piés et demi de moison... un franc d'or, et parce se doit pourveoir, a ses frais périls et despens, de vallés, de tieulaux, de four, feu, plong, terre, paintures, busche, charbon et de toutes autres choses quelconques nécessaire pour la fachon desd. quarreaux, sans ce que nous serons tenus de livrer ou faire livrer pour ce chose quelle que elle soit.

Pour lesquels ouvraiges encommenchier et par led. Voleur soy pourveir des matieres et étoffes et faire le four pour ce nécessaire, nous li ferons présentement faire prest à che commencement, de la somme de chinquante francs d'or. (*Arch. du Nord*, cat. B. 1133. Houdoy, *Hist. de la céramique lilloise*, p. 2.)

1392. — A Simon, le thieullier, pour avoir repavé de neuf pavemens au commendement de Ms. de Bourgongne le neuve gloriete, 11 s. 6 d.

A Jehan le Voleur, paintre, qui avoit fait led. pavement et quil le mist a point et ayda a ordener et drechier aud. Simon qui l'asseoit et y vacqua par 4 jours. (*Ibid.*, H, 560.)

1393. — A Jehan le Voleur,... le quel a livré dud. ouvraige de quarreaux jusques à la somme de 713 piés et demy,... qui vallent au pris de 4 piés et demi pour un franc, 158 fr. demi. (*Cpte du bailliage d'Arras*, cit. *ibid.*, p. 5.)





1391. — *Carreaux de Jean le Voleur, provenant des ruines du château de Hesdin.*

1394. — Au même, pour 157 piés de quarreaux pains et jolis... mis en la garnison aud. chastel, 81 l. 4 s. 10 d. (*Ibid.*)

1404. — Ouvraiges d'une grande salle de bois (pour les noces d'Antoine de Bourgogne avec Me de S. Pol) paint tout au lonc de carreaux blancs... et une chambrette pavée de carreaux de painture. (*Arch. du Nord*, A, 187, *ibid.*, p. 7.)

1427. — A Jehan le Courtilleur, potier et faiseur de quariaux demeurant à Espinoy, pour 6 cens de quariaux gaunes et noirs et armoiés les aulcuns des armes de S. Morand, de France et d'Artois painturés, pour paver le cuer de lad. église, par marchiet fait à lui au pris de 27 fr. (*Cpte de S. Amé de Douai*, Houdoy, *Les faïences de Philippe le Hardi*, p. 95.)

1470. — Pour paver tout neufs de quarriaulx plommés vers et gaunes l'espasse du cœur desseure les degrés où on met le chiron bénit jusques au second dégret devant le grant autel ont esté accatés à Pasquier d'Arras demeurant à Clary, 1700 de quarriaulx plommés à 8 l. 5 s. 6 d. le millier, 14 l. 3 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 198.)

1505. — A Jehan Morin, demourant à Rouen, pour 2 milliers 300 de carreau plombé qu'il a baillez et livrez pour paver le premier estage du pavillon, 13 fr. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 111.)

1508. — A Richard Behier, faiseur de carreau non plombé,... au pris chacun millier de 30 s.

A Guill. Thibault... pour 17 milliers de carreau plombé blanc et rouge, à 70 s. par millier. (*Ibid.*, p. 301.)

1517. — Et après fust veue la plomberie, là où l'on faict les pinacles de plomb nécessaires à faire couvertures; aussy l'on y plombe les carreaulx dont sont pavez les cloistres, les quelz sont de diverses figures. (*Voy. de la reine de Sicile à Clairvaux*, *Ann. archéol.*, t. III, p. 238.)

1526. — Ce lieu là (le collège de Maroc) est enrichi de belles mosaïques, et où il y a des mosaïques le pan des murailles est revêtu par dedans de certaines pierres cuites en losanges entaillées avec feuillages subtils et autres ouvrages diversifiés, mèmement la salle où l'on souloit lire et les allées toutes couvertes... tout pavé à carreaux émaillés qu'ils appellent ezzuleia, comme l'on en use en-

core par les Espagnes. (Leo Africanus, édit. Temporal, t. I, l. 2, p. 180.)

Les maisons de cette cité (Fez) sont fabriquées de brique et de pierre fort subtilement taillée dont la plus grande partie est fort belle et enrichie de mosaïque, et les lieux découverts et portique sont pavés de certaine brique à l'antique, diaprée et variée de couleur en forme de vases de majolique. (*Ibid.*, l. 3, p. 329.)

Puis sont pavées (à Tunis) les chambres de pierres émaillées et reluisantes, et les cours d'autres pierres carrées et vives. (*Ibid.*, t. II, l. 5, p. 43.)

CARREFOUR. — Croisement, rencontre, plaque ou cercle de métal servant de point de jonction à trois ou quatre courroies d'un harnais.



XIII[e] s. — *Carrefour.* — *Bronze app. à l'auteur.*

1360. — N° 633. Un dragouer doré tout plain et a un esmail d'une croiz arcelée, et souz chascun arcel a un oisel et ou carrefour, par en haut de lad. croys a une rosette, et poise en tout 9 m. 5. o. 12 den. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1385. — Une selle de palefroy pour la royne, de la façon d'Engleterre... le mors, les estriers, les karrefours de haulte taille et d'esmail à 2 lettres EK enlaciées. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 57.)

1397. - Une riche selle de broderie, à chevauchier, et le harnois fait de broderie, et les carrefours esmaillés de turterelles. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 5773.)

1563. — Plusieurs arbres ont des carrefours sur la rencontre des fourches et plusieurs branches qui ont pris leur accroissement en un mesme endroit. (Palissy, p. 27.)

CARRELET. — Stylet, poignard à lame carrée ou triangulaire.

1659. — *Stiletto;* un carrelet, un stillet. (Howel, *Particular Vocabulary*, sect. 44.)

CARRELET. — **1561.** — L'aiguille doit estre carrée avec la pointe, et ronde depuis le milieu jusques au chas ou pertuis. Telles sortes d'aiguilles se nomment carrelets des quelles les barbiers use. (*Vénerie de J. du Fouilloux*, f° 63.)

CARREUZE. — Boîte carrée à ouvrages de femme, dans laquelle on mettait quelquefois sous clef le dé à coudre, le fil, les aiguilles et autres menus objets. On disait plus souvent carreau. Voy. à ce mot les textes de 1613 et 1723.

1529. — A Renée, brodeuse, 21 l. 12 s pour une carreuze et un thourel de cannetille fine garniz de perles... avec ung autre touret de cannetille fine. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 116.)

CARRIOLE. — **1659.** — Un petit lit bas qui se roule sous le lict. (Howell, *Particular Vocabulary*, sect. 12.)

CARROSSE. — L'Italie, d'où est venu ce mot, avait pris dès le XII[e] siècle le carrosse pour un grand char ou chariot sur lequel un haut mât placé au centre portait le principal étendard d'une armée. L'histoire de cet étendard présente de grands rapports avec celle de l'oriflamme de l'abbaye de Saint-Denis. Les historiens des croisades en parlent, et le poème de *la Conquête de Jérusalem* en fait la description.

De dimensions plus réduites, et mieux approprié aux usages de la vie civile, le chariot branlant, muni de sièges, de rideaux, et couvert d'une impériale, devient un équipage de luxe réservé aux femmes jusqu'à l'époque de Henri III; c'est le carrosse du XVI[e] siècle, représenté dans quelques peintures du temps et décrit dans nos citations. Voy. CHAR.

1260. — Sor .I. char tot de fer fout l'estendart dréchier.
Moult fu longe la verge, li piés estoit d'ormier.
De X pièches fu fait: l'une fu d'olivier
Et la seconde fu d'un fust c'on dit chessier;
La terche fu de caisne, la quarte d'aiglantier;
La quinte d'ébénus, la siste de périer;
La septne fut d'auborc, l'uistieme d'alisier,
La noeme fut d'yvoire, d'un os saintisme chier,
Et la disisme pièche fu trestote d'ormier.
Tos fu l'estendars oins de basme de basmier.
(*La Conquête de Jérusalem*, v. 7433.)

1281. — Si i fu pris le carroce (l'étendard) de Milan et emporté à Crémone et mis en la mère iglise de la cité. Li carros si est le grant estendart que l'on met sur un cher à 4 roes. (*Chron. d'Este*, ap. Muratori, t. XV, col. 337.)

1574. — La somme de 941 l. 8 s. 4 d. t. pour la carroche de mond. Sgr (le duc d'Alençon, frère de Charles IX), assavoir 714 l. pour 42 aunes de velours orangé cramoisy haulte coulleur pour servir à doubler les trois impérialles de lad. carroche, ensemble pour faire le grand mathelas du mitan doublés des 2 costés dud. velours, ensemble tous les 4 dossiers, 4 gros orillers et soubassement d'icelle carroche, à raison de 17 l. l'aune. — 155 l. 3 s. 4 d. pour 16 aunes 1/3 de damas rouge cramoisy pour faire les rideaux de lad. carroche, à raison de 9 l. 10 s. l'aulne. — 34 l. pour 2 aunes dud. velours cramoisy pour faire courroies aux espieux pour servir à lad. carrosse, aud. prix. — 38 l. 5 s. t. pour 2 aunes 1/4 dud. velours cramoisy... pour raccoustrer lad. carroche.

Pour une douzaine de vaches grasses pour couvrir les 3 impériales... 5 milliers de cloux à rosette pour lad. carroche... pour 12 crochetz dorez pour servir aux mantelets... 66 anneaulx pour servir aux custodes... A maistre Lazare, peintre, pour avoir peinct lad. carroche de fin or, argent et couleur vermeille et y avoir mis les chiffres et armes de Mgr frère du roy. (*Bibl Richel.* ms., 10400, et Monteil, XVI[e] s., note 388).

1595. — Ung petit carosse monté sur 4 roues et doublé de drap vert. 2 chevaux bays pour trainer led. carosse. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille*, p. 57.)

1625. - Marché comme il faut qu'un carrosse soit faict par Nicolas Goupy, bourgeois de Paris y demeurant rue de l'Arbre Sec, sellier de la royne, pour le service de la fille de madame de Rode et de M. Beaujeug son jandre.

Premièrement faire le coupé de la carosse de 3 piés 8 pouces d'aultre aux portières et de 2 piés 8 pouces de large, à 8 quenouilles de hauteur dérière, monté sur son train à grande suspante. Le tout de bon bois et fort, bien ferré, tant du maréchal que du serrurier, bien peint à huille de rouge et fort bien doré à pla, avec des fleurs sur la dorure. Led. carrosse couvert de bonne vache, doublés lesd. cuirs de serge d'Aulmalle rouge cramoisy, la botte doublée de serge drapée, et les derrières de botte de vache rouge doublée par le dedans de velours rouge cramoisy tout du milieu brodé... et petits cotés de soie rouge cramoisie, suivant le dessin que madame de Verderonne a choisi, avec un bord de broderies sur le devant de seiges. Lesd. seiges et plafonds de velours emplis de bonne plume avec un couty dedans, avec les 10 rideaux de bon damas rouge cramoisy à la Génoise; et oultre soit fourny d'un grand rideau de serge rouge cramoisy pour les portières, pour servir à la campagne. Toutes les franges, passemant et crespine qui seront faites à miroir, seront de bonne soie rouge cramoisy, avec les cordons de fleuret rouge pour trousser les manteletz clonés par le dedans de clous à la romaine amboutis, et par le dehors aussy de clous amboutis, tous des plus gros. La verge du milieu, pitons et platines, le tout doré.

Soit fourny aussi les harnois complets de 4 chevaux, chesnes et cadenas pour fermer led. carosse, volée pour aller 4 chevaux, seige du carossier, qui est tout ce que je dois fournir pour led. carosse.

Pour toutes les quelles fournitures furent convenu de prix avec madame de Verderonne, à 1200 livres... avec un carrau de mesme velours pour servir à se mettre à genoux. (*Arch. du Cher, extr.* de Girardot.)

1644. — Un carrosse couppé, doublé de velours cramoisy rouge, de 2 grands rideaux et un petit, le tout de damas, garny de 2 coussins de velours cramoisy rouge et de serge, avec son train et roues, prisé 1200 liv. (*Inv. de l'hôtel de Soissons*, f° 95.)

1663. — Nous fusmes à Nuremberg, chez un excellent ouvrier, qui a fait un carrosse pour le roy de Danemarc, le quel avance, recule et tourne sans chevaux partout et fait 3000 pas géométriques en une heure, seulement par des manivelles que tournent deux enfants qui sont dans le corps du carrosse, qui font tourner les roues de derriere, et celuy qui est dedans tient un baston qui fait tourner le devant du carrosse où sont attachées les deux petites roues pour braquer à l'endroit qu'il veut. (*Voy. de Monconys*, t. II, p. 266.)

1690. — Les historiens, et surtout ceux d'Italie ont appelé carrosse le principal estendard d'une armée, qui estoit attaché à un arbre gros comme un grand mast avec des cables sur un chariot couvert d'escarlate et tiré par 4 paires de bœufs caparaçonnez et couverts de satin blanc avec une croix rouge sur le milieu. Il avoit au haut une croix d'or fort brillante, et l'estendard estoit blanc, chargé d'une croix rouge. Personne n'osoit prendre la fuite tant qu'il subsistoit debout. Il etoit à la garde d'un capitaine, avec 8 trompettes et 8 soldats d'élite, et il y avoit un aumosnier qui disoit tous les jours la messe auprès. Les auteurs en attribuent l'invention à Herbert archevèque de Milan, vers l'an 1124. L'empereur Othon IV avoit un semblable carrosse. Plusieurs autres princes en ont aussi, comme les rois de Hongrie, et même les Sarrazins. (Furetière.)

CARROSSERIE. — Quelques détails complémentaires de l'article précédent s'appliquent à la carrosserie de l'époque de Charles VI.

1399. — A Jehan Alebast, fevre demourant à Paris, pour la ferreure de 2 paires de roes pour le cuerre de la royne, 8 happes, 4 henches, une cheville de fer, 4 hurtouers, et avoir ferré de neuf tout le thimon, 6 l. 8 s. p.

Pour 12 aulnes de toille cirée pour couvrir le bon char (de la reine) et le cuerre. (7e *Cpte roy. d'Hémon Raguier, Argenterie de la reine*, f° 250 v°.)

1405. — Pour 10 livres de grosse corde à enrouer le char de la royne quant il est en une valée, à 8 den. la livre. (3e *Cpte de Jean Leblanc, Arg. de la reine*, f° 131.)

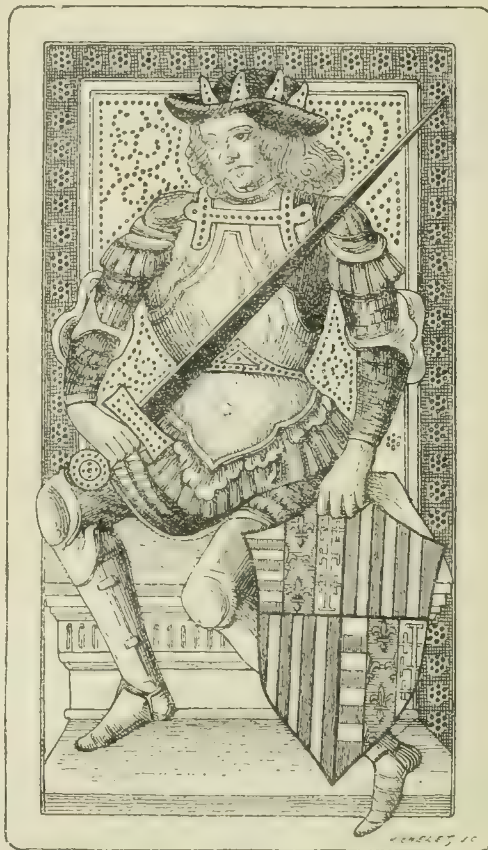
1412. — Pour le chariot de madame la duchesse..., 14 gros pommeaux et 14 petits, 4 moutonneaux, 30 ficheutes, 240 boullons, 36 mordans, 6000 petis boullons et plusieurs autres menues pieches, tout de cuivre doré. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 260.)

CARRURE. — Garniture d'une robe décolletée, posée carrément sur la guimpe.

1585. — Une carrure servant à mettre à l'entour du col des femmes, 20 s. (*Inv. de Monthonnerye.*)

1595. — 3 carrures quy se portoyt a la robe à bas collet, l'une faicte en découpure d'or et de fillet, les autres 2 de passement d'argent. (*Inv. du chat. de Lammarie*, f° 165 v°.)

CARTES. — Les cartes à jouer, celles du moins qui, au nombre de trente-deux, forment le jeu de piquet, remontent à l'époque de Charles VII. Une partie des noms attachés aux figures passe pour se rapporter à des personnages de ce temps, mais elles ne sont qu'une transformation définitive des *Naibis* italiens ou français du XIVe siècle, dont les plus anciens semblent, d'après les dernières investigations, avoir été des cartes instructives pour les enfants. C'est au cours de ce siècle qu'elles sont devenues un jeu ou plutôt une série de jeux parmi lesquels il faut compter celui des tarots, dont on s'est servi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.



XVe s. — *Extr. d'un jeu de tarots italiens. App. à l'auteur.*

1393. — Les autres jouans aux cartes et autres jeux d'esbatement avecques leurs voisines. (*Le Ménagier de Paris*, t. I, p. 72.)

1396. — A Guiot Groslet, gainguier, un estuy pour mettre les cartes de la royne, les petiz bastonnez d'ivoire et les roollés de parchemin, 12 s. p. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 114 v°.)

1408. — L'un des compaignons attaigny unes quantités de papier pour jouer, et firent le suppliant et ses compaignons, jouer led. marchant, le quel, par la séduction d'iceulx, joua à deviner quelle carte l'en toucheroit. (*Lettre de remiss.*, ap. du Cange, v° *Papyrus*.)

1408. — Ung jeu de quartes Sarrasines. — Unes quartes de Lombardie. (*Inv. des duc et duch. d'Orléans.*)

1454. — A Guill. Bouchier, marchant de Chinon, pour 2 jeux de quartes et 200 espingles délivrés aud. Sgr (Charles de France, âgé de 8 ans), pour jouer et soy esbatre, 5 s. t.

A Guion Sergent, mercier demourant à Saint Aignan, pour 3 paires de quartes à jouer delivrées à MdS. pour jouer et soy esbatre, 5 s. t.

A Colas Gresle, mercier suivant la Cour, pour 2 jeux de quartes delivrées à MdS. (Charles de France) pour jouer et soy esbatre, 3 s. 4 d. t.

A Guillemin Moreau, appothicaire de Chinon, pour 2 jeux de quartes et demi millier d'espingles délivrées a mad. dame (Madeleine de France) pour jouer et soy esbatre, 5 s. 4 d.

2 autres jeux, 3 s. 4 d. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, fos 85 à 89.)

1469. — 2 jeux de cartes pour esbatre nosd. dames, 5 s. t. (9e *Cpte de Pierre Artault*, fo 106 vo.)

1523 — 51 cartes toutes rondes richement painctes d'or, d'azul et autres couleurs, estans en une boite ronde de cuyr.

It. 96 cartes de papier carrées figurées de diverses bestes, oyseaulx et aultres paincturès. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, fo 87 vo.)

V. **1530**. — Desunt decades. — Non solent Hispanici habere ut Gallici Chartæ enim Hispanicæ quemadmodum et Gallicæ in 4 sunt genera seu familias divisæ : Hispanicæ habent aureos nummos, carchesia, baculos, enses. Gallicæ corda, rhumbulos, trifolia, vomerculos, seu palas, seu spicula. Est in quaque familia rex, regina, monas, dyas, trias, quaternio, pentas, senio, heptas, ogdoas, enneas. — Gallicæ habent etiam decades, et Hispanis aurei, et carchesia potiora, sunt pauciora contra enses et baculi. Gallis autem plura sunt semper meliora. (Ludov. Vivès, *Lusus pueriles*, édit 1550, p. 28.)

1543. — Ung tableau de jeu de cartes à jouer a la pirnill (?) (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, fo 143.)

1560.— Pour 2 sixains de cartes fines pour servir aud. Sgr, à 25 s. le sixains. (*Cpte roy. de David Blandin*, fo 138 vo.)

1560. — J'ay cartes, tarots et des prests
De toutes sortes propres et nets,
Pour jouer au gay, à la prime,
Au flux, au pair, à la centaine,
Au glic ou bien au passe-dix,
A la raffle où maints estourdis
Laissent bien souvent de leurs plumes.
(*Chambriere à louer*, Montaiglon, *Rec. de poésies franç*, t. I, p. 95.)

CARTES TOPOGRAPHIQUES. — Voy. MAPPEMONDE et TOILES PEINTES.

CARTHAGE (ARMES DE.

1220. — Que nes pot garentir escus ne bone targe
Ne haubers jaserans, ne hiaumes de Cartage.
(*Les 4 fils Aymon*, p. 25.)

CASAQUE. — Espèce de paletot sans ceinture, tombant au genou, à courtes et larges manches refendues et laissant l'avant-bras à découvert. La coupe de ce vêtement comporte sur les côtés des fentes nouées comme celles de la dalmatique ou du tabart des hérauts d'armes au XVe siècle.

La casaque est presque toujours chamarrée de galons, franges, passements ou broderies. Elle date de François Ier et dure, un peu modifiée, jusqu'à Louis XIII.

1536. — 3 aulnes drap viollet, jaulne et incarnat pour faire robe ou cazacque, à 50 s. t. l'aune.

5 robbes à chevaucher en facon de casacques. (8e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, fo 160 vo et 163.)

1557. — Pour la facon d'une cazaque de vellours noir aiant 4 frangées d'or dessus, deux à deux et chamarrée en biès et en travers et à bastons rompuz. Lesd. franges deux à deux et descouppé tout à fil entre lesd. franges et deffilé. Lad. cazaque garnye de 2 croix de toille d'argent devant et derrière, et demie douzaine de bouttons d'or à longue queue, garny de creneaulx au collet, aux manches, et au bout des manches bordé de frange d'or et doublé de taffetas, 12 l. 10 s. (*Cpte roy. de Julien de Bouderville*, fo 41.)

1571. — *Entrée de Charles IX à Paris*. — Les jeunes hommes enfans des principaux bourgeois et marchans... habillez de casaques à manches pendantes de velours rouge cramoisy de haute couleur, si fort chamarrez de passemens, cordons et cannatilles d'argent, qu'il restoit peu de vuide ; couverts de corps de cuirasse soubz leurs casaques, des quels, par les brassarts, paroissoient richement dorez et gravez, se pouvoit considérer de quelle valeur pouvoit estre chacun de leurs harnois. (*Reg. des Ordonn.*, Felibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 408.)

1611. — No 386. Une casaque d'arme de velours rouge et bleu en broderie d'or et d'argent, et une croix blanche au milieu de toile d'argent, prisée 18 fr.

No 388. Une aultre casaque à porter sur les armes, de velours violet en broderie de toille d'or et d'argent, fait en compartiments, prisée 10 fr. (*Inv. du chât. de Pailly*.)

1606. — Casaque est une manière de saye qui a l'espaulière de la manche froncée large et beant, et n'a nul manchon ou mancheron, qui est l'ancienne façon d'icelle casaque. Habillement usité es compagnies d'hommes et archers et costiliers d'iceux. Et est bigarrée par demy losanges ou de diverses estoffes de deux ou plusieurs couleurs, ou d'une mesme estoffe de plusieurs couleurs, servant de survestement à l'homme armé pour congnoissance de la compagnie dont il est...

Les hocquetons retiennent l'ancienne façon des casaques. (Nicot.)

CASAQUIN. — Un peu plus court que la casaque, il paraît sous le règne de Henri II et sert, comme elle, de surtout pour le costume civil et le costume militaire.

1549. — *Entrée de Henri II à Paris*. — Marchoient les maistres des œuvres de la maçonnerie et charpenterie de lad. ville, et le capitaine de l'artillerie à cheval, bien montez, et estoient vestuz de beaux casacquins de velours noir couverts de broderie, et par dessoubz le pourpoinct de satin blanc, le bonnet de velours et la plume blanche, la ceinture de velours noir et l'espée au fourreau de mesmes, avec de petites bottines blanches doublées de velours noir. (*Reg. des Ordonn.*, Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 362.)

1564. — Ay faict un quasaquin de vellours tout doublé de toyle avec botons. Fasson, 2 flor. 6 den. (*Cpte de l'entrée de Charles IX à Arles*.)

1564. — Ung casequin d'estame gris, garni de bisète noire, 15 s. 6 d. (*Inv. du Puymolinier*, fo 216.)

CASART. — Livret, cahier, du latin *quaternus*.

1566. — 4 casarts petits couverts de parchemin blanc pour la procession du *Corpore Christi*. — It. 2 grands casartz pour l'office de plusieurs vierges et l'office de Marie Jacobi et Salomé. (*Inv. de Gap*. p. 23.)

CASIER. — En Picardie, huche à provisions et surtout à fromages.

XIVe s. Le chasier sur le banc
A fromages garder.
(*Fabl. ms. Biblioth. Richel.* 7615, t. II, fo 212 vo.

1459. — Pour vous donner entendre quelle chose c'est que ung casier, c'est ung garde-mengier en la facon d'une huche, long et estroit pour raison et assez parfond, où l'en musse les œufs et le beurre, le fremaige et autres vitailles. (*Les cent nouvelles nouvelles*, nouv. 73.)

1606. — Chasier. *Fiscina casearia*. (Nicot.)

CASQUE. CASQUET. — De l'époque de Louis XII à celle de Henri III on dit casquet, plus tard on dit casque. Étranger à la terminologie du moyen âge, ce mot, d'origine espagnole, s'applique indistinctement, dans le langage moderne, à toutes les coiffures de guerre, si ce n'est aux cervelières, secrètes, calottes ou capuchons de mailles posés sous le heaume ou le bacinet.

Ces pièces de l'armure aux quelles nos anciens auteurs ont, du XIIe au XVIIe siècle, attribué des noms spéciaux correspondent à ceux de armet, bacinet, barbute, bicoquet, bourguignote, cabasset, chapel, heaume, morion, pot et salade. C'est à leurs noms respectifs que je renvoie pour l'étude de leurs caractères et des particularités qui les distinguent.

V. **1500**. — Il vaut bien mieux cacher son nez sous un
[grand verre :
Il est mieux assuré qu'en un casque de guerre[1].
(Olivier Basselin, XIX.)

1. Les œuvres de Basselin n'ont été imprimées qu'en 1610. La fidélité du texte paraît ici douteuse, et le mot casque pourrait avoir été mis pour *casquet*, plus usité et peut-être seul usité alors.

1503. — (Traduction). Un petit casque moresque [casquete morisco], dont le tour est garni d'argent sur un pouce de hauteur, et orné de filigrane avec des fleurs de lis; aux oreilles des 2 plaques, une haute et une basse d'argent pareil avec un émail bleu; les plaques basses sont fixées avec des charnières à la garniture du bas, et chacune a 3 petits anneaux d'argent pareil, attachés à un cordon vert, d'où pendent des cordons de la même soie verte avec leur glands en forme de petites poires. Au sommet du casque est un cimier rond d'argent doré uni, large de 2 doigts de chaque côté, et un trou pour une aigrette; et il y a au dessus un autre cimier fait d'écailles rivées et brunies, et les écailles d'en haut sont émaillées les unes de vert, les autres de rouge. (*Inv. du Trésor de Ségovie*, Davillier, *Rech. s. l'orfèvrerie en Espagne*, p. 145)

1590. — Le premier demanda comment son ennemy étoit armé à la teste, fust-ce d'un casque ou d'une salade? Il lui fust dit que c'étoit d'un casque seulement. (Brantôme, *Traité des duels*, édit. de 1787, t. VIII, p. 48.)

1591. — Un corps de cuirasse complet, garny d'un casque et tassettes à l'espreuve de la harquebuze, 16 esc. (*Vente du Sr de Beaujeu*, *Bull. des comités hist. Archéologie*, 1850, t. II, p. 219.)

1595. — Ceste premiere indice de vertu (l'honneur) a le casquet en teste et la pique en la main. (P. Dinet, *Les hiéroglyphiques*, l. 5, p. 681.)

V. **1600.** Qu'elle ente en son palais ses dents tous les [matins,
Qu'elle doive sa taille au bois de ses patins,
Que son poil dès le soir frisé dans la boutique
Comme un casque au matin sur sa teste [s'applique.
(Mathurin Regnier, *satyre* 9.)

1604 — Casque, casco, quasquete. (J. Palet, *Dict. franç. espagnol.*)

1606. — *Casque* ou *Casquet*. Est une espèce d'armure de fer pour la teste de l'homme de pied, la quelle lui couvre le test jusques aux oreilles. *Galea*. En l'ordonnance du roy François premier touchant les services à quoy sont tenus ceux qui tiennent fiefs du roy. « Et celuy qui tiendra fief de deux à trois cents livres de revenu par an, sera un homme de pied avec le corps de halecret, un casquet et la picque. »
Le mot vient de cestuy espagnol *casco*. (Nicot.)

1612. — Tous les princes et seigneurs estoient tous armez, le casque en tête et la visière baissée. (*Cérémonial franç.*, t. II, p. 69.)

1638. — Aussi nous a été présenté un casque d'argent sur le quel restent 16 pierres, au bas du quel y a un escusson de Bretagne. (*Reg. des visites épisc. des égl. de Nantes*. *Mém. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1861, t. IV, p. 99.)

CASSE. — Caisse, encaissement, de *capsa*, d'où cassette et casserolle. Casse s'est dit d'un calemart ou étui à plumes, d'un coffret, d'un chaton d'orfèvrerie, de la capsule d'un encensoir et, parmi les vases de cuisine, d'une sorte de poêlon.

1306. — Et cil qu'on deffaut des chars lor donnent oes avec lart font en ceste maniere, car ils prannent oes de gelinne et les brisent et mettent en une cace qui est de bos ou chief ou de fer, toute voie elle doit estre sorestanée (*La fauconnerie de Frederic II*, ms. *Biblioth. Richel.* 12400, f° 99 v°.)

1462. — 4 coffres en façon de casses, dont les 2 sont couvers de toille et les autres non, esquelz a plusieurs comptes, lettres, papiers et autres du pais de Languedoc. (*Inv. du College d'Autun*, p. 303.)

1494 — A Jehan Boulart, marchant pestier demourant à Tours, 6 casses grandes, au feur de 25 s. piece — 2 autres casses moyennes, a 20 s. t. piece. (*Cpte des ornements du chât. d'Amboise*, f° 10 v°.)

1498 — Une sainture d'or de la façon d'Angleterre, ou fermail d'icelle sainture a un soleil ou milieu et sur icelluy soleil a une casse sans pierre. (*Inv. des duc et duch. de Bourgogne*, Laborde, 6067.)

1600 — Tous ustensiles de cuisine faicts de metal de cloche, de cuivre, de leton, comme pots a feu, marmite, chauderon, poeslon, casses, bassins, poissonnieres,

tartrières et semblables. (Ol. de Serre, *Théâtre d'agric.*, l. 8, ch. 3.)

1602. — 7 casses de fer, tant grandes que petites. (*Inv. de Renée Clergault.*)



1306. — *Fauconnerie de Frédéric II*, *Biblioth. Richel.*, Ms. fr., 12400, f° 99 v°.

1618. — Une casse pour mectre les chappeaux de Son Excellence, avec le rideau de taffetas rouge, 6 l. — 5 casses de bois blancq à mectre des papiers, grandes et petites. (*Inv. du prince d'Orange*, f°s 55 et 61 v°.)

1626 — 2 encenssoirs d'argent pesans, y compris les 2 casses, 13 m. 4 o. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 5.)

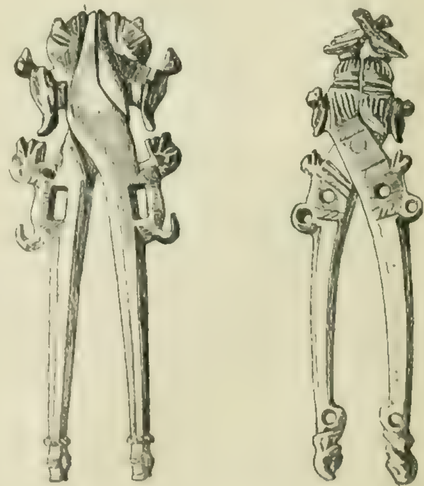
1650. — Calmar. Etui à plumes, appelé casse à Paris. (*Dict. de Ménage.*)

1690. — *Casse*. La partie d'une écritoire portative où l'on met les plumes. (Furetière.)

CASSELET. — Chaton.

1461. — A chacun lés dicelle (mitre) a 12 casselés dorés et en chacun casselet 5 pierres de diverses couleurs. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 356.)

CASSE-NOISETTE. — Les mentions de ce petit ustensile sont rares, et le casse-noisette de Charles VI n'a assurément dû qu'au prix de sa matière de fixer un instant l'attention d'un rédacteur d'inventaire. Quelques objets de ce genre, parvenus jusqu'à nous, présentent, malgré le peu de finesse de leur travail, assez d'originalité.



XIVe s. — *Casse-noisettes en bronze. App. à l'auteur.*

1420 — N° 120. En un petit estuy de cuir une petite turquoyses d'argent doré, a quasser noysettes, pes. 3 o. (*Inv. de Charles VI.*)

CASSEROLLE. — Les casserolles des XVIe et XVIIe siècles sont à peu près les nôtres; leurs bords sont cependant moins élevés et leur étoffe plus épaisse.

1583. — Une casserolle de cuivre fin, garny de son couvescle, servant à faire estuver pasté, 20 s. t. (*Inv. d'Anne de Nicolay*, n° 62.)

1591. — 2 casserolles de cuyvre, estimées 6 s. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency*, n° 231.)

1680. — Manière de plat de cuivre étamé, de fort petit bord et bien plus creux que les plats ordinaires, propre à faire des fricassées ou des ragoûts. (Richelet.)

CASSET, CASSETTE. — Boite carrée ou carré long, petite caisse, coffret. La cassette de métal est un objet de chaudronnerie de la forme d'une cuiller à pot. Sa cavité hémisphérique est rattachée à une queue. Dans la cassette à boire, cette queue est creuse de façon à servir au besoin de fontaine. Voy. QUADE.

1376. — Les utensiles de cuivre et d'arein : une cassette à boire eaue. (*Inv. du college de Beauvais-Dormans*, f° 13.)

1416. — N. 310. A Jaquet Saulnier, pour une grant cassette de cuivre à puiser eaue, ferrée et bourdée de fer, a tout une queue. (*Cptes des menus plaisirs de la reine.*)

1418. — Une petite caixette de siprès, où il a 4 targes de S. Gorge de ma devise, ouvrez de fil d'argent et de soye. (De Caumont, *Voy. d'oultremer en Jhérusalem*, p. 136.)

1485. — Ung casset de boys à garder les corporaux. (*Arch. du Finistère*, ap. Godefroy.)

1514. — Une grande chauldière d'arrain à 2 anneaulx, tenant 5 seaulx ou environ, garnie de sa cassette, prisez 24 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 3.)

1559. — 20 cassettes qui se mettent dedans 2 bahuz, sçavoir 10 à chacun, en forme de cabinets, dont y en a 10 de demye aulne 4 doigtz de long et 10 de quartier et demy de plusieurs longueurs, servans à mectre les doreures, carcans, chesnes et bagues de la royne d'Espaigne; chacune cassette faicte par le dessus de cuyr noir polly, neslez et garnies de leurs ferreures, doublées de satin vert, 90 l. t. (*Cpte roy. d'Et. Johenne*, f° 30 v°.)

CASSIDOINE. — Calcédoine. Les minéralogistes donnent ce nom d'une ville de la Bithynie aux variétés blanches, laiteuses ou bleuâtres de l'agate. Il est douteux qu'on l'entendît ainsi au moyen âge. L'obscurité que lui attribue Barthélemy de Glainville, dans son *Propriétaire des choses*, aussi bien qu'un article de l'inventaire de Charles le Téméraire, ne permet point de la définir clairement.

1360. — Une grant nef dorée et esmaillée, de très grant ouvrage de maçonnerie et de ymages, et est le fons de la nef de quacidoine tout d'une piece, etc...

Une salière sanz couvècle, d'un quacidoine, séant sur 4 arbres en une tige, et sont les fueilles de chesne à boutons dorez, et dessuz le arbre a 3 langues de serpent. Et est le pié de branches enlevées et fueilles de vignes esmaillées d'azur, pes. en tout 1 m. 7 o. 12 d. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n°s 283 et 307.)

1372. — Calcidoine est une pierre palle et de coleur obscure, qui est ainsi comme moyenne entre la couleur du béril et de jacinthe. (B. de Glainville, *Le propriétaire des choses*, liv. 16, ch. 27.)

1408. — Ung cassidoine creux où dedans est logié en estant ung ymage de S. George, et à l'environ sont N. D., S. Christofle et Ste Catherine, et dessus sont 3 grosses perles, ung balay, un saphir et une esmeraulde. (*Inv. des duc et duch. d'Orléans*, f° 5.)

1416. — Un pot de cassidoine, ouvré à un couvercle de mesmes, garny d'or et au fretelet du couvercle a un saphir et 3 perles. (*Inv. du duc de Berry.*)

1467. — 2 grosses bouteilles noires, de pierre, en manière de cassidoine, à barres de lad. pierre et à 2 testes de lyon ou hépart à chascun costé. (*Inv. de Charles le Téméraire*, 2741.)

1540. — Dans iceluy rocher je ferai enchasser plusieurs pierres rares, comme sont calcidoines, jaspes, porfires, marbres, cristals. (Palissy, p. 70.)

1575. — A Fribourg en Brisgau... il y a grande traffique de pierres excellentes et précieuses qu'on appelle de Chalcédoine. Elles sont fort dures et de diverse couleur. On les polit comme un miroir. On en fait aussi des patenostres, des manches de couteaux, des gobelets et autres choses.

On les fouyt en Lorraine et en Vuestrich, mais on les polit à Fribourg. Aucuns pensent que ceste pierre soit appelée *murrinum*... or on en fait des tablettes ès tabliers, des vaisseaux à manger et à boire, et d'autres vaisseaux larges et profonds qu'on appelle murrhine, comme ceux qu'on faict de cristal, nommez christallin. (Belleforest, *Cosmogr. de Munster*, t. II, l. 3, col. 1293.)

1635. — *Cassidoine*. Onyx, marbre à faire vases d'onguent et de table. (Monet, v° *Marbre*.)

CASSOLE. — Gouttière semi-cylindrique.

1575. — J'ay inventé une cassole de fer blanc, en la quelle on pose jambe fracturée [après l'avoir pensée], qui sert de la tenir en sa figure naturelle, sans qu'elle puisse tourner çà et là, si ce n'est à la volonté du malade, plus aisément que ne font les fenons ou torches de paille. (A. Paré, *Chirurgie*, l. 13, ch. 27, édit. Malgaigne.)

CASSOLETTE. — La cassolette du moyen âge est le brûle-parfums encore usité en Orient. Son bassinet est la capsule servant à la combustion. Au XVIIe siècle, l'apothicaire du roi utilise l'éolipyle dont on se servait depuis longtemps à souffler le feu, et transforme en vapeurs parfumées le jet liquide ou enflammé de son contenu. Cet instrument qui, avec sa bonne odeur en plus, est la lampe à souder de nos plombiers, porte en 1692 le nom de cassolette philosophique.

V. 1420. — La damoiselle commence à asperger l'eau qu'elle tenoit en la cassolète, puis leur en jeta dans les narines, et ainsi se reveillèrent ceux qui avoient dormy déjà plus de deux grosses heures. (*D. Florès de Grece*, f° 91.)

1529. — A Guill. Huet, bossetier dud. Sgr, pour 2 cassollettes de cuivre, l'une grande et l'autre moyenne. Ouvrées assavoir, la grande à fueillaiges moresques et la moyenne semée de fleurs de liz, garnies de leurs bassinetz et dorées d'or bruny et d'or mat, 62 l. 10 s. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 47.)

1692. — M. de Blegny fils, apoticaire ordinaire du roy, sur le quay de Nesle, au coin de la rue Guénégaud tient... les eaux d'Ange, de Cordoue, d'amarante, de fleurs d'oranges, de thim, et généralement les eaux odoriférantes et médicinales qui servent aux cassolettes philosophiques pour parfumer et désinfecter les chambres et pour guérir les malades par sympathie...

Les cassolettes philosophiques à feu d'esprit de vin et globule de cristal qui attire les liqueurs à la façon de l'éolipile, se vendent sur le quay de Nesle, à l'apoticairerie royale. (A. du Pradel, *Le livre des adresses de Paris*, p. 51 et 69.)

CASSONNETTE. — Corbeille à pain. A l'armée, le casson faisait, suivant du Bellay, partie du matériel de la manutention.

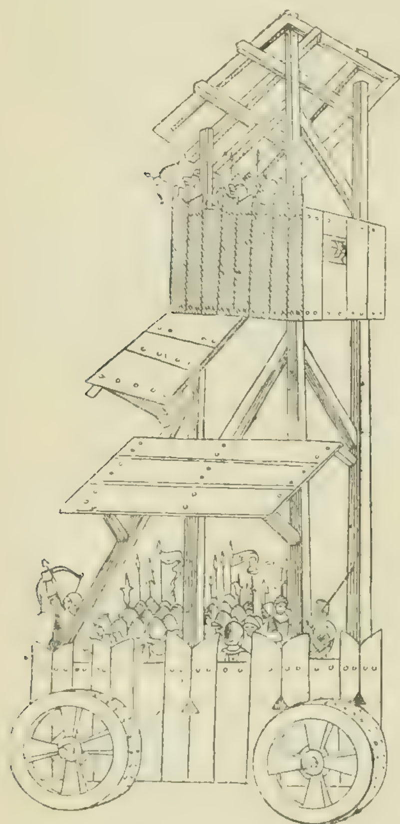
1599. — 2 cassonnettes garnies, une de fer et l'autre de cuivre, ensemble 20 s. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 55.)

CASTERON, CATERON. — Mamelon. En termes d'armurier, bouton ou pommeau d'épée.

XIIIe s. — Femme ne puet tant amer l'omme con li hom fet le femme, car li amors de la femme est en son oeil et en son le cateron de sa mamele et en son l'orteil del pié; mais li amors de l'omme est ens el cur plantée dont ele ne puet iscir. (*Aucassin et Nicolette*, *Nouv. franç.*, p. 263.)

1595. — Pour une espée limée à ternir et couronné à jour et damasquinée, avec 2 douzaines de pierres fines, avec le castron d'or et la lame esclavonne et ung fourreau de velours avec une poignée d'or (pour le roy), 20 esc. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 145 v°.)

CASTIEL. — Chasteau et plus brièvement chas (Voy. ce mot). Sorte de beffroi en charpente, à plusieurs étages, clos de madriers et protégé par des auvents. Cet appareil, monté sur roues et destiné à l'attaque des places, pouvait contenir un assez grand nombre d'hommes armés. Voy. CHAT.



V. 1160. — *Castiel d'apres* Paulus Sanctinus.
Biblioth. Richel., Ms. lat., f° 109 v°.

1288. ..... Li rois un castiel
Ot de fust, moult rice et moult biel
Fort, seur et bien kevillé
A trois estages et quirié
De cuir tannes.....
..... Lors a fait li rois
Le castiel au mur caroner.
(*Renart le nouvel*, 163.)

CASTILLE. — Voy. COUTEAU. — Castine. Calcaire argileux employé comme fondant dans le traitement du minerai de fer.

1575. — Es forges de Haraucourt (Ardennes) ils mettent de la terre blanche qu'ils prennent assez bas en terre, la quelle ils mettent parmy la mine de fer pour aider a la fonte d'icelle mine, et ceux de Dagny et de Givonne prennent pour la même cause de la pierre dont on se sert a faire la chaux, qu'ils appellent pierre de castille, laquelle ils cassent pour aider a la fonte de leurs mines. (Palissy, *De la marne*, p. 355.)

CATALOGNE. — Couverture de fine laine plucheuse à deux envers, fabriquée avec succès jusqu'au XVIIIe siècle dans cette province d'Espagne, et à Barcelone en particulier. Elle était faite des toisons du pays.

La catalogne blanche, et le plus souvent rouge, servait pour la literie, et portait aussi le nom de mante. On la trouve au XVIe siècle parmi les produits des manufactures de Flandre. Il s'en faisait aussi de fleuret ou bourre de soie.

1536. — *Catalogne*. Opertorium laneum utrinque villosum quod ex Hispania ad nos affertur. (Rob. Estienne, *De re vestiaria*, 64.)

1538. — Une mante blanche de laine de castelongne d'un lict bastard, 45 s. — Une mante de castelongne de laine rouge servant à ung lict bastard, 70 s. (*Inv. de Claude Brachet.*)

1559. — 2 grandes mantes de Cathelongne, une rouge et l'autre blanche, pour servir à couvrir ceulx qui couchent en la garderobbe dud. Sgr (le roi), 15 l. t. (*Cpte roy. d'Et. Johenne*, f° 33.)

1564. — Une couverture de cathelonne rouge fort usée et ung surciel de cadiz fait à feullages. (*Inv. du Puymolinier*, f° 163 v°.)

1582. — Castelongne de Flandre de toutes sortes et grandeurs, la douzaine, 15 s. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

1593. — Pour une castelongne de fin fleuret, 8 esc. (*Argenterie du roi.*)

1606. — 4 castellones blanches, estimez à raison de 100 s. pièce. (*Inv. de Louise de Lorraine*, 33.)

1674. — Art. 22. D'autant que plusieurs tapissiers habitans de la ville de Rennes, sous prétexte de faire ameublement et garnitures de lits pour le service du public, vendent ... catelones et autres couvertures de lit, mocades, tapisseries de droguets passementez, franges, tant de raye que de laines. (*Stat. des drapiers merciers de Rennes.*)

1690. — *Castelogne*. Couverture de lit faite de laine très fine... on les appeloit quelquesfois mantes. (Furetière.)

1723. — Ces couvertures, qui se font présentement presque toutes en France, y ont été imitées de celles qui se fabriquoient autrefois à Barcelonne et dans plusieurs autres villes de la Catalogne. (Savary.)

1730. — C'est de Barcelone que viennent les excellentes couvertures de laine d'Espagne connues en France sous le nom de catalognes (*Id.*, Supplém., v° *Espagne.*)

CATALOGNE. — Produits divers. Voy. ARBALÈTE, BONNET et ESPÉE A FEUILLE.

1458. — Pro 12 scodelinis et 8 placteletis modo cathalanisco. (*Arch. Vatic.* M, f° 24, cit. E. Muntz, *Les arts a la cour des papes*, t. I, p. 331.)

1468. — *Chap. des draps de laine*. 3 aulnes et demye gris estrange de Castelloigne, pour faire une robe longue pour led. Sgr (le roi), au feur de 4 l. 16 s. 3 d. t. l'aulne. (3^e *Cpte roy. d'Al. Sextre.*)

1469. — Pour une paire de semelles mises en unes botines, de la facon de Casteloigne. (*Cpte roy. du même*, f° 56.)

1494. — Bocali 10 de arzento a la Cathelana, cum li manichi dorati le soaze et oradelli. (*Inv. di Guarderoba Estense*, p. 6.)

CATALOUFFE. — Brocatelle de soie à petits dessins.

1618. — 22 pièces de tapisserie de damasquin *sive* broquatelle de soye.

1649. — Un parement (d'autel) de damasquin ou catalouffe à fond blanc tout ramagé de fleurs rouges. (*Inv. de S. Louis des Français*, p. 43 et 94.)

CAUDEBEC. — Les caudebecs de la Normandie illustrés par les vers de Boileau ont tenu, pendant plus d'un siècle, leur rang dans les modes françaises. L'étoffe de ces chapeaux, finement feutrée, les rendait presque imperméables à la pluie.

1685. — Mémoire des hardes et meubles appartenant au Sr Ch. de Chaumont, ambassadeur pour le roy au royaume de Siam.

4 chapeaux de castor gris et noir, 2 caudebec bordez d'or et d'argent. (*Reg. des ordres du roy, Arch. de la marine.*)

1723. — Sorte de chapeau ainsi appelé à cause de la ville de Caudebec en Normandie où il s'en fabrique beaucoup. Ils sont faits de laine d'agnelins, de poil ou duvet d'autruche ou de poil de chameau. (Savary.)

1771. — Les caudebecs sont fort estimés, parce qu'ils résistent à la pluie. Aujourd'hui caudebec ne se dit plus que d'un chapeau de feutre. (*Dict. de Trévoux.*)

CAUDERETTE. — Petite chaudière.

1408. — Mestier de chaudronnerie, poterie d'arain et cauderettes. (*Ordonn. pour les chaudronniers de Rouen, Ordonn. des rois*, t. IX, p. 313.)

CAVE. Vase en bois cerclé, en forme de baquet à long bec.



V. 1430. — *Cave d'après un ms. italien app. à l'auteur.*

1409. — 4 brocs appelés caves à vin. (*Inv. de Guill. de Haynau*, p. 19.)

CAYOT. — Manteau clos et bouclé sur la poitrine.

1595. — N° 9. Ung manteau fait au cayot, de taffetas noyr, couvers de petites bandes ne voullous avec la tavelle

N° 10. Plus ung austre cayot de sarge de Fleurance, couvert de petites bandes de tafetas toutes éfrangés et un bor de vellous noyr au milieu led. cayot, tout doublé de taffetas. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille.*)

CÈDRE. — Ce conifère trouve, dès les temps les plus reculés, des applications nombreuses. Son incorruptibilité, même relative, le désignait en Orient pour la charpente et la décoration intérieure des temples et des palais. L'Égypte l'a employé avec le sycomore à la conservation des momies; mais sa rareté en Occident, jusqu'à nos jours, en a restreint l'usage à des panneaux de peinture, des meubles, des couvertures de livres et quelques menus objets. Encore faut-il admettre qu'on a donné le nom de cèdre à des bois plus ou moins différents de la véritable espèce, tels que le brésil et autres. Les citations font connaître l'emploi de la gomme appelée cédrie.

1053. — Cedrus. Hujus ligni resina cedria dicitur, qua libri illiti nec tineas patiuntur nec consenescunt. (*Papias vocab.*)

1286. — Ut dicit Rabanus : Cedrus est arbor altissima, omnium arborum domina et regina, et etiam aspectu pulcra, semper retinens virorem suum et insuper odorifera, cujus odor fugat serpentes et omnia venenosa.

Cedria unguentum factum quo asseres linite non putrescunt vel tempore vel vermibus. (Joann. de Janua, *Catholicon.*)

1372. — Le cèdre a une odeur joyeuse et dure longuement, et n'est jamais mangé des vers, et pour ce en fait-on les maisons et les palays royaulx ou pays où on le peult avoir. Les livres qui sont oingts de la gomme qui yet du cèdre ne vuellissent point et ne sont jamais mengez des vers. (*Le propriét. des choses*, l. 17, ch. 23.)

1393. — Cèdre, autrement dit Alixandre... Cèdre vermeil est un fust que l'on vent sur les espiciers et est dit cèdre dont on fait les manches à couteaulx. (*Le ménagier*, t. II, p. 154.)

1508 — Fait et livré le boiz d'un banc et table de cèdre, 68 fr. 10 s. 5 d. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 346.)

CEINTURE. — Pendant le moyen âge, la ceinture, à l'église, fait partie des vêtements liturgiques et des ornements destinés au sacre des rois. Partout ailleurs, et presque universellement jusqu'au XV[e] siècle, c'est une pièce obligée du costume civil, du costume militaire et l'un des insignes de la chevalerie. Aussi, les inventaires et les documents anciens en parlent fréquemment.

La garniture, formée de la boucle, du mordant et des trépas ou passants, la ferrure du tissu composée de clous, de plaques historiées, de banquelets ou barrettes transversales, enfin tous les détails d'orfèvrerie, d'émaillerie ou de ciselure, rendaient fort précieuse cette partie complémentaire et très évidente de l'ajustement des deux sexes.

Dans le tissu des ceintures, lorsqu'il n'est point formé de pièces métalliques montées à charnière, on fait usage de toute matière textile, de cuir et même de cheveux. Les ceintures pour la danse ou pour la joute, sont ordinairement munies de sonnettes ou de grelots. Pour les fiançailles, on les orne, comme celle du trésor de Conques, de barrettes à mains jointes. Les ceintures de deuil sont émaillées de larmes et de devises. Enfin, dans un but de dévotion ou de préservation, la ceinture, jusqu'à une époque très voisine de la nôtre, fait partie des objets pieux, des remèdes ou des talismans. Les citations relatives à ces pratiques sont réunies sous le nom de ceintures diverses.



XV[e] s. — *Ceinture en argent doré et émaillé. App. à l'auteur.*

835. — De vestimentis ecclesiasticis largitus est (à l'abbaye de Fontenelle)... cingula opere romano facta, auro decorata duo. (*Vita Ansegisi abb., Acta SS. ord. S. Bened*, sæc. IV, pars. I, p. 635.)

XII[e] s. Sire, par cheste chainturete
Est entendu que vo car nete,
Vos rains, vos cors entirement
Devez tenir tout fermement
Ausi come en virginité.
(*Ordene de Chevalerie*, v. 183.)

V. **1260.** Adies chaignoit riches chaintures
A blouque d'or menu ferrées
De membres d'or et bien gemmées.
(*Miracles de S. Eloi*, p. 31.)

1295. — Unam corrigiam de serico nigro, guarnitam de argento et rotulis nacarinis, pond. 9 unc.

Unum cingulum de stricto viridi cum appendiciis factis de vernice, cum bottone de cristallo. — Unum cingulum de serico albo cum bottonibus et vermiculis ad aurum cum appendiciis. — Unum cingulum antiquum rubeum ad castra, scuta et rosas auri. (*Thesaur. Sedis apostol.*, f° 114 v° et 115.)

1298. — Usus et consuetudo sunt et fuerunt longissimis temporibus observati, et tanto tempore quod in contrarium memoria non existit in senescallia Belliquadri et in provincia quod burgenses consueverunt a nobilibus et baronibus et etiam ab archiepiscopis, sine principis auctoritate et licencia, impune singulum militare assumere et signa militaria habere et portare. (*Certif. de la Sénéchaussée de Beaucaire*, Arch. J. 468, n° 1.)

1309. — Item que nulz ouvriers dud. mestier ne puisse esmaillier chose qui soit ferue en taz, qui soit creuse dessouz, pour ce que quant l'on achète une ceinture, l'en cuide qu'il y ait un marc d'argent et il n'en y a pas la

moitié. (*Reg. des métiers de Paris, Stat. des émailleurs d'orfevrerie*, ms. B. f° 87.)

1313. — Une ceinture de quir de lionn, harnessé d'or od camaeux. (*Inv. de P. Gaveston*, p. 390.)

1334. — A Jehan Lefrison, mercier, pour une ceinture d'argent sur cuir blanc, ferrée au lonc à rondeaux esmailliez et à cuers et lettres... boucle, mordant, trépas reons touz dorez, qui pesa 17 onces et demis, l'once 13 s. p. (*Cptes du connétable d'Eu*, f° 7.)

1350. — Pour la ferrure de 2 ceintures ferrées de boucles, de mordant, de trépas, l'une de cuir blanc la quelle le roy a ceinte avant son sacre et l'autre de soye blanche quand il fut sacré. (*Cptes roy. d'Et. de Lafontaine, ext.* Fontanieu, vol. LXXVIII.)

1351. — Pierre Desbarres, orfèvre, pour faire et forgier la garnison de 6 ceintures de cuir blanc pour nos Sgrs qui furent fais chevaliers, pour leur estat d'estuerie, c'est assavoir, en chascune, boucle, mordant et trespas, d'argent blanc, pour argent délivré et façon 12 l.

Pour faire et forgier la ferreure d'une ceinture d'or sur un tissu azuré dont les cloux sont de dauphins et de liz, a une greneteure ronde enverrée d'esmail. (*Cpte du même*, f°s 6 v° et 8.)

Pour faire et forgier la garnison d'argent d'une ceinture de cuir à aller en bois (chasse), c'est assavoir boucle, mordant esmailliée à hommes sauvages et oisellez. (*Ibid.* f° 7.)

1360. — N° 134. Une viez sainture de soie bastue à or, à noiaulz d'argent esmailliez roons et quarrez. La boucle et le mordant en la façon d'une roose.

N° 3. Une sainture à toute jour où il pent une boursecte ouvrée de soie et une paire de petiz coustiaus. (*Inv. de Jeanne de Boulogne*.)

1377. — A Katerine Lecoulletier.. une chainture faicte des cheveux de sa mère, estoffée d'argent doré. (*Arch. de Douai, reg. aux testam., extr.* Dehaisnes.)

1378. — Luy fu présenté (à l'empereur Charles IV) une très riche sainture d'or tout au lonc garnie très richement de pierrerie, la quelle valoit bien de six à huit mille fr. (*Chron. de S. Denis*, t. VI, p. 406.)

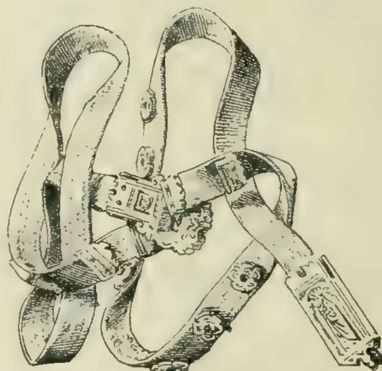
1379. — Par dessus son surplis (le berger) doit avoir une grosse ceinture de corde menue et forte, faicte par manière de tresce en 3 cordons à une boulle de fer ronde. Et à celle ceinture doit pendre et avoir plusieurs choses.

Premièrement, et pour honneur, y doit pendre la boiste a l'ongnement en ung estuy de cuyr... avec ce doit-il avoir ung canivet ou coutel agu, pour picoter et oster la rongne des brebis affin que l'ongnement, y puisse mieulx entrer et que la brebis soit plus tost guarie. Aussi convient-il que il porte ung ciseaux pour couper et aonnier la laine de la brebis, par dessus la rongne. Le berger doit porter alesne à coudre soulliers, hobelins, semelles et tacons : la quelle alesne doit estre ung instrument de fust pour bouter le fer de l'alesne jusques au meilleu du manche, et par dessoubz le doit attacher d'ung noyau ou d'ung anneau de cuyr pour mieulx fermer. Item, à celle ceinture doit porter un aguillier à mettre ses aguilles quarrées et rondes. Le quel aguillier est de l'oz de la cuysse d'une oue, menu et longuet, ou de l'oz d'ung pied d'aignelet, et estre mis et attaché avecques le pendant de l'alesne. Encore doit le berger avoir boisset ou coutel à forte alemele à trencher son pain, à manche de 2 pièces plates de tylleul ou d'aultre tendre bois, et le manche doit estre lyé tout au long d'une menue cordelete de fil bien curée, pour le mieulx tenir et pour estre plus fort. Et la gaine du coutel doit estre d'une vieille savate de l'empeigne d'ung soullier vieulx, de vache, bien cousue et faicte par le berger a la mesure ou quantité dud. coutel. Celle gayne doit estre pendue à la ceinture d'une cordelle de gros fil de chanvre ou d'une vieille laniere renouée.

Apres doit pendre a la ceinture ung guyteau ou fourreau, de vieulx cuyr mesgissié ou du cuyr de la peau d'une anguille, pour mettre les flaiaux du berger, le quel fourreau doit estre de la quantité des flaiaux. Et par dessus toutes ces choses devant dictes, le berger doit porter sa panetiere pour mettre le pain pour luy et son chien. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 71.)

1380. — N° 91. Une ceinture sur ung tissu de soye de couleur de cuir d'abbaye, et y doit avoir 67 cloux dont il y en fault 5, et sont de deux façons, c'est assavoir l'un ront et l'autre en façon de bastonnet greneté, pes. 1 m. 2 o.

N° 2774. Une linge seincture sur ung blanc tissu à 2 lippes de jaune, ferrée d'or tout au long et y a 2 cloux longs et un rondeau à la façon d'Espaigne, et ainsi se continue tout au long, et sont la boucle et le mordant d'esmaulx de plite. (*Inv. de Charles V*.)



Fin du XV° s. — *Ceinture d'abbesse, à garnitures d'ivoire sur tissu de fil. App. à l'auteur.*

1390. — Fait et forgié une ceinture d'or pour le roy, en la quelle a 44 cloux d'or faiz et forgiez en manière de cosses de genestes, plas. Et en chacun 3 petis bouillons d'or sonnans, avec boucle et mordant d'icelle devise, assis sur un tissu de soye noire, 95 l. 19 s. p. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 91.)

1394. — Una zona ad usum mulieris, super texuto de serico rubeo, ferrata de argento hismaldato, sine mordente et boucula cum 74 clavis, 4 lib. p.

It. Zona ad usum mulieris, super tissuto de serico persico, cum boucula et mordente et 50 clavis *à coquilles*, 24 s. p.

It. Une courroye à femme à tissu vermeil ferré d'argent et esmaillée, sans mordant et sans boucle, prisée 1 l. (*Exéc. du testam. de P. Fortet*, f° 7, *Biblioth. Richel.* ms. 8630.)

1397. — Avoir fait pour la royne une ceinture d'or où il n'y avoit point de tissu, mais estoit toute d'or de 32 fleurs de genestre, et y avoit en chascune fleur, en l'une un balay et en l'autre un saphir, et tenoit chascune fleur à une grant pièce dont il y avoit 32 pièces, 8 perles, une fleur blanche et une cosse de vert gay entre lesd. perles ; et poise lad. ceinture 1 m. 6 o. 6 est. d'or, à 60 fr. le marc, valent 86 l. 16 s. p., et pour la façon de lad. ceinture 56 l. p. (*Argenterie de la reine*, 5e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 137 v°.)

1398. — Aucun coroyer ne poura faire pendant à clef que d'une pièce ; s'ils font ceinture de 2 pièces, et la seconde sera au dessoubs et outre le ceint, et si pourront faire ceintures de plusieurs pièces et pendans à clefs quand ils seront à charnières.

Et s'ils font tissus, les tissus seront tout de soie ou tout de fil, et ne vendront aucunes coroyes pendans, demi ceints ou tissus s'ils ne sont bons, loyaulx et marchands. (*Stat. des coroyers de Noyon*, p. 135.)

1398. — A Hermant Ruissel, pour avoir fait et forgié la ferreure d'or d'une ceinture pour le roy NS. C'est assavoir blouque et mordant et 5 fermeures où il a en chascune 4 esmaulx de la devise dud. Sgr, blanc, noir, vert et vermeil, et en chascune fermeure, haichié le mot du roy JAMES et la chapple de la blouque haichié de branches, fleurs et cosses de genestes, et ou milieu du mordant a un tigre d'or, pour tout 53 l. 13 s. 3 d. (10e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 42.)

1399. — N° 162. Une seynture, le tissu vert et blank, garnis ove lettres de sarsinay (sarrazinoises) et poudré de blank fleurs et vertz ove sonetz de berbiz, pois. 1 m. 3 o. (*Inv. de Henri IV d'Anglet.*)

1401. — A Jehan Clerbourt, orfèvre de la royne, pour une ceinture d'or ferrée tout au long, en la quelle a bien 600 pièces d'or et boucle et mordant esmaillé de moroon et 6 perles et 12 esmeraudes, sur un tissu vermeil, pour la façon 20 l. 16 s. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 29 v°.)

1403. — A Jehan Clerbourt, orfèvre, pour avoir fait 2 ceintures de cuir pour la royne, ferrées de laton pour patron, les quelles elle a devers elle, 64 s. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Leblanc*, f° 27.)

1408. — A Jehan Compère, orfèvre... pour avoir fait et forgée la ferreure d'or d'une ceinture pour le roy N. S., c'est assavoir boucle mordant et 5 fermeures, et est lad. boucle faitte quarrée esmaillée à fueilles de may, et lesd. fermeures forgées chascune de la fourme de 3 cosses de genestes, et le mordant plat esmaillé de 2 paons qui font la roue, pour or 57 l. 11 s. 3 d., et pour façon, paine et sallaire et pour esmail 12 l. p., et pour le tixu qui est de fine soye noire 54 s. p.

A Michel Nynaut, tassetier, pour 6 ceintures de cuir houssé de 2 costelz, chacune garnie de boucle, mordant et de 6 fermeures d'acier burni... pour ceindre led. Sgr (le roi) à sa plaisance, au pris de 7 s. la pièce. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 51 et 136 v°.)

1408. — Une sainture d'or de la façon d'Angleterre, en la quelle a 20 clous tous environnez de perles, dont ès 10 a en chascun un saphir, que tiennent 2 testes d'esgles, et environ le saphir sont 10 autres perles, et ès 10 autres rondeaux a en chascun une perle et ou mylieu atachée d'un dyamant environné de 4 balaiz et 4 dyamans.

Ou fermail d'icelle sainture a un soleil ou milieu, et sur icelluy soleil a une casse sans pierre. (*Inv. des duc et duch. d'Orléans*, n° 6067.)

1420. — 2 saintures pour seindre sur les plates, à clochètes sonnans, l'une de leton et l'autre de fer blanc. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

Une large sainture d'argent doré pour danser, faicte à couplez où il y a 24 pièces, chascune en manière de trestaulx (tourteaux) ronds percés dessus, et entre 2 de chascun couplet y a des raboteures; à la quelle pendent et servent 24 grandes campannes faictes de 12 feuilles rencontrans l'une l'autre. (*Ibid.*, n° 4125.)

1420. — N° 362. Un tixu de soye ardant, garny de boucle, mordant et 8 fermeures d'or, et y pend un coustel, unes forcettes et un canivet garniz d'or, et y a sur le coustel et canivet, en chascun une perle et une autre perle au bout du mordant. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1422. — Une ceinture à cordelier, à neus de perles, qui fut à Me Isabel de France, 10 s. (*Cpte roy. de Regnauld Doriac*, 201.)

1428. — Une ceinture sur un vieil tissu de soie noire, où il y avoit une platine et 8 clous d'argent, boucle et mordant de fer blanc, trouvée en la possession de Jehannette Laneuville, pour ce emprisonnée. (*Reg. de la Prévôté*. Sauval, t. III, p. 270.)

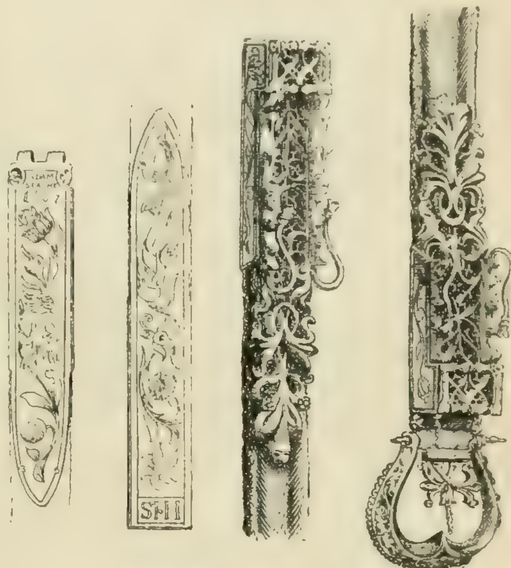
V. **1450.** — De tanné estoit sa ceinture
Et d'or joyeusement garnye;
Mais bien sembloit à l'esmailleure
Femme de plaisance bannye;
Car de larmes grant compaignie
Vy aux mordans et à la boucle.

(*Le debat de 2 demoiselles*, Montaiglon. *Rec. de poés. fr.*, t. V, p. 271.)

1458. — Une ceinture d'or en façon de cordon ployant à charnières, bordé de fil d'or à guipplenre, à branches de rosiers esmailliées de leur couleur et à roses blanches enlevées et percées à jour sur un fons bruny avec une cheneste de mesme pendant à lad. ceinture, pour à icelle attacher 2 houppes faicte de fil d'or de Fleurance... pour ceindre et mettre autour d'un chappeau couvert de trippe de veloux vert. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 357.)

1459. — Pour 4 aulnes de riban renforcié, de soye bleue, délivré à Gilbert Jehan, orfèvre et varlet de chambre du roy N. S., pour y asseoir une garniture d'une boucle, 2 fers taillés à roses blanches et branches enlevées et percées à jour et esmaillées, fournie de 6 cloux, rivetz et contrerivetz d'or faiz par led. Gilbert pour une ceinture au roy MdS., au pris de 3 s. 4 d. t. l'aulne. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 27.)

1514. — N° 513. 2 aulmosnières et une ceinture d'orfaverye pour les mariées, avecques 2 gorgerettes de toille de Cambray, frangée de fil d'or et soye verte. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)



1667. — *Pièce de maîtrise du ceinturier Adam Stache. Cuivre jaune sans dorure ni soudures.* App. au même

1529. — Une ceinture d'or à canons esmaillez d'azur et tables d'attente esmaillez de blanc. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 65 v°.)

1534. — A Guill. Herondelle, marchant lapidaire suyvant la Cour, 9995 l. 3 s. 6 d. pour son paiement de 2 grosses bordeures, 2 rennes seures et une oreillette garnye de dyamans, rubis et grosses perles... une sainture faicte à cordellières et à baston tors, persée à jours, garnye de fons brunys et une autre sainture faicte à neufs et passeures avec ses noms brunys et de filz tors, garnye d'une houppe esmaillée de rouge cler, le tout d'or, que le roy, au moys d'octobre dernier passé, a achapté dud. Herondelle. (*Arch. J.*, cart. 961, liasse 962, pièce 150.)

1560. — Pour une ceinture de buffle, doublée de buffle, arrière poinctée de 4 arrière poinctz de fine soye partout, et garnye d'une belle ferreure vernye claire, faicte à crosse, pour porter à la chasse, 4 l. 10 s. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 45.)

1561. — Une grande sainture de cornes de cerfs vollans. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 79.)

1564. — Une seincture de buffle à pourter espée, 8 s. (*Inv. du Puymolinier*, f° 240.)

Une seincture (de mariage) de perles, faite à ponpons d'or et canons de perles, ayant au devant ung fermail où est l'image Ste Anne, pois. 2 o. 3 4 avec le tissu. (*Ibid.*, f° 307 v°.)

1566. — 4 santures du cuyr jaune de Millan de 5 fr. 10 s. la douzaine, 1 fr. 17 s. 8 d.

4 santures de cuir de Lion, de 5 fr. la douzaine, 1 fr. 13 s. 4 d. (*Inv. de J. de Cloche, md à S. Sever. Arch. des Landes*, B, 58.)

1568. — Une ceinture pontificale avec la boucle en fermoir à 4 doits de largeur, à façon de bastons rompus, avec 4 bailloirrss, le tout d'argent doré. (*Inv. de l'abb. de S. Pierre de Moissac*, p. 400.)

1602. Une ceinture facon de Millan en broderie d'or à fond de velours noir, la ferrure damasquinée, et a 3 perles et ung camayeul. (*Inv. du duc de Biron*, f° 13 v°.)

CEINTURE DE CHIO. — Voy. BRODERIE DE CHIO.

CEINTURES DIVERSES.

V. **1230**. — Si ex pelle leonis fiant corrigiæ, percinctus ex illis non timebit hostes. (Albertus Magnus, *De virtut. anim.*, l. 3, p. 162.)

1313. — Une ceynture garnie d'argent tissue de : *in principio*. (*Inv. de P. Gaveston*, p. 392.)

1380. – Une ancienne ceinture d'un tissu de soye, où est escrit l'évangile S. Jean, où est une petite boucle, un passant et un mordant, à 12 barres d'or petites. (*Inv. de Charles V*, n° 2276.)

1398. — A Jehan Clerbourc, orfèvre de la royne, pour avoir fait, pour la royne, une boucle et un mordant en un large tissu de la longueur de Dieu[1], pes. une once et demi d'or. (*Argenterie de la reine*, 6e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 170 v°.)

1399. – Une ceinture qu'on baille aux femmes grosses. (*Inv. de l'égl. de S. Père de Chartres*, p. 89.)

1485. — Et là (au tombeau de Ste Christine, à Spolete on donne) à cuy il plait des chaintures come on faict à Viterbe à l'église de Ste Rose.

A Viterbe... on achapte des chaintures qui sont touchées à lad. sainte (Rose) pour les reporter et donner aux femmes enchaintes. (J. Lenguerent et J. de Treves, *Ann. archéol.*, t. XXII, p. 90 et 133.)

1547. — L'autre ayant ceste ceinture de loup marin, de peur de la colique, a tout une boucle jaune. (Noel du Faïl, *Propos rustiques*, t. I, p. 14.)

1600. — Semblables vertus... attribue-on à la despouille du serpent, aydant à enfanter la femme qui en a le ventre environné pendant son travail... et à la peau d'une beste que les Poulonnois appellent élain, dont on fait des ceintures pour en ceindre les femmes estant au travail d'enfant. (Oliv. de Serres, *Théatre d'agric.*, l. 8, ch. 5, p. 849.)

CEINTURE funèbre. — Appelée litre. C'est une large bande à fond noir sur laquelle sont apposées, en dehors et en dedans d'une église, les armoiries d'un grand personnage, à l'occasion de ses obsèques. Un certain nombre d'églises de France portent encore sur leurs murailles la trace de cet usage tombé en désuétude à la fin du dernier siècle.

1469. — Pour faire la ceinture des armes de la (feue) duchesse en la chapelle du duc, 12 s. 6. d. (*Reg. de la cathéd. de Treguier, Bull. du Comité de la langue*, 1852-3, t. I, p. 134.)

CEINTURE de messager. — Voy. Boite de messager.

CEINTURE a trousser. — A relever la robe. Voy. Troussoire.

1470. — Et lui demanda qu'elle vouloit que led. Oudart lui en acheta (de 2 gros), laquelle respondi qu'elle vouloit avoir une sainture à trousser, et que le tessu fut de pers, et led. Oudart respondi que quant il yroit au Palais, que il lui acheteroit. (*Lettre de rémiss.*, *Biblioth. de l'Ec. des chartes*, série 2, t. IV, p. 508.)

CEINTURIER, ceinturonnier. — On se rend facilement compte, par la lecture des documents, de ce qu'était le travail de l'orfèvre appliqué aux ceintures de luxe. Quelques objets de ce genre, disséminés dans les collections, témoignent d'un goût et d'une délicatesse irréprochables; ces qualités sont particulièrement saillantes dans les rares pièces de maîtrise parvenues jusqu'à nous. Mais on peut s'étonner qu'elles subsistent presque au même degré dans la modeste industrie des ceinturiers d'étain.

Les fouilles de la Seine ont néanmoins rendu, par mille preuves, le fait irrécusable, et l'on peut affirmer que cet art populaire, proscrit à Londres au XIVe siècle, florissait sous François Ier, et comptait à Paris trois siècles d'existence.

V. **1225**. — Corrigiarii habent ante se zonas albas et nigras, rubeas bene membratas ferro et cupro, et texta stipata argento. (J. de Garlande, § 8.)

1337. — Quod nullus de mistera illa, in civitate London, seu aliis civitatibus et burgis infra regnum nostrum garnire faciat zonas de serico, lana, corio vel filo lineo, de nullo pejori metallo quam de latono, bateria, ferro et assere, et quod si nulla operatio plumbo, peautre, seu stanno aut alia re falsa garnita fuerit... comburantur. (*Lettres pat. d'Edouard III, Archæol., Journ.*, t. IX, p. 283.)

1490. — Art. 6. Pour le chef d'œuvre de sainturerie, fera led. ouvrier, une ferrure large pour tissus, émaillée à persis et contrepersis, estant suldé ou brazé, et besogneront lesd. sainturiers de bonnes estoffes au temps avenir, tant en fer que en leton et autres étoffes. (*Stat. des baudroyers d'Angers*, p. 338.)

1551. — Ordonnance pour les maistres ceinturiers d'estain de la ville de Paris.

1° Que lesd. ceinturiers d'estaing besoignent de bon estaing bon, loyal et marchant, qui soit bien et deuement alloyé pour faire demiz ceinctz.

2° Que lesd. demiz ceinctz soient garniz de anneaulx de fil de fer et les crochetz de mesmes qui soient bien et deuement estamez.

3° Que lesd. demiz ceinctz soient ferrez dud. fil de fer ou ès placques blanches à ceulz des quels sont velours, satin, laine et autres choses propres à ferrer lesd. demiz ceinctz tissus.

4° Que lesd. ceinturiers d'estaing facent bonnes et loyalles ferrures à boucles et mordans passez à travers d'un fil de fer desd. boucles, pour tenir seurement les ranguillons des ferrures nommez ferrures à boucles, garniz de clouds comme l'ouvraige le requiert, le tout bon, loyal et marchant.

5° Que iceulx ceinturiers d'estaing feront leurs petits ouvraiges comme sallières, crochetz, cueillers, anneaux et tous petits ouvraiges de moulles, pourveu qu'il soient d'estaing loyal et marchant.

7° Que les chesnes à bourses, tabouretz, cousteaulx et autres ouvraiges d'estaing tirez par fillière que feront lesd. ceinturiers d'estaing seront bonnes, loyalles et marchandes sans fraulde. (Arch. Sect. judic. Reg. des bannières, Y, 10.)

CELLULE. — Un souvenir rétrospectif de l'abbaye de Clairvaux où la règle de S. Bernard, pratiquée par des reclus volontaires, a fait place au régime d'une maison centrale.

1517. — Les chambres sont... au nombre de 40 et sont faictes de menuiserie seullement, contenant de longueur 7 à 8 piedz, de largeur 6 piedz et en toutes les quelles y a ung chalit, le lict dessus, ung petit comptoire et ung poulpitre pour escripre, et sont lesd. chambres ornées et accoustrées de belles ymaiges en toille et tableau, selon la dévotion d'ung chacun religieux.

It. En chacun des huisse d'icelles chambres y a une fenestre à 2 barreaux par la quelle ung chacun religieux, allant par les dortoirs, peult veoir son compaignon en sa chambre. Lesd. chambres ont regard sur le cloistre (*Voy. de la reine de Sicile a Clairvaux*, *Ann. archéol.*, t. III, p. 228.)

CEMBEL. — Lutte, tournoi, joute ou assemblée d'hommes en armes.

1180. Et teindrent torneiz e cembeaus.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, v. 4212.

1250. Et plusurs jus comencer funt
d'eskerimes et de palestres
... Et puis si portèrent cembeals.
e lancèrent od roseals
od gavelos et od espées.
(*Tristan*, t. II, p. 38.

V. **1260**. Ensemble s'en reviennent li chevalier vail-
[lant
As espées contendent et se vont requerant;
Moult grant chambiaus i ot quant il sunt
[rasemblant.
(*Doon de Maience*, v. 7262.)

1. C'est la taille que la tradition attribuait à la figure du Christ placé sur le trumeau du portail de la Sainte-Chapelle du Palais

V 1280. De maintes causes ont parle,
D'armes, d'amour, de chiens, d'oisiaus,
De tournoiement, de cembias.
(*Le chastelain de Couci*, 462.)

1530. — Et ne finèrent d'esperonner tant qu'à la porte sont venus où le combel, qui vault à dire, le camp, ont maintenu. (*Perceval*, f° 71.)

CENDAL. Sous ce nom il faut comprendre une étoffe, ou mieux une série d'étoffes, dont l'usage s'étend du IXe au XVIIe siècle. Les variations qu'elle a subies sont telles qu'un très petit nombre de caractères parvient à la distinguer des véritables soieries fabriquées en Orient, en Italie, en Espagne et en France pendant cette longue période.

Tantôt le cendal se confond avec les tissus précieux d'outremer, comme nous l'apprend le témoignage de Sœwulf au commencement du XIIe siècle, et celui de Marc Pol à la fin du XIII siècle; tantôt il s'en éloigne par sa matière et sa fabrication qui le rangent parmi les étoffes légères et de petit prix. Ces différences essentielles, se retrouvant à toutes les époques, viennent augmenter les difficultés d'une définition précise. Voici néanmoins ce qu'il nous a été permis de dégager d'une agglomération de textes trop abondants pour être reproduits, et dont nous ne retenons ici que la partie utile.

Le cendal est une toile forte, moyenne, ou légère qui a généralement l'aspect du foulard et, suivant sa qualité, se rapproche du taffetas ou de l'étamine. Lorsque la matière du tissu est de la soie fine dévidée, c'est de la soie plate appelée *canete*, dont l'usage était interdit pendant le XIIIe siècle aux tisserands de draps de soie, et fut plus tard réservé pour l'ourdissage des satins. On employait le plus souvent pour le cendal la soie crue ou même la bourre de soie. De là vient cette distinction très fréquente entre le cendal et les véritables soieries fabriquées en fils tors.

Les cendaux, dont la plus grande largeur est de une aune un quart (1^{m},50), présentaient au point de vue de la qualité des différences telles qu'on avait pris l'habitude de les vendre au poids et non à la mesure. Malgré la rareté des renseignements sur le cendal évalué à l'aune, on peut se convaincre par un texte de 1342 que le poids de cette étoffe employée à une tenture de chambre dépasssait à peine le tiers de celui d'un damas ou d'un baudequin sans or, et le sixième du poids du même tissu doré. Au XVIe siècle on trouve du cendal rangé parmi les étamines et correspondant pour le tissage aux florences de l'espèce la plus médiocre.

Au milieu de ces appréciations qui semblent contradictoires, le cendal reste une toile unie et souple, blanche, bleue, verte, jaune, mais beaucoup plus généralement teinte en rouge, si bien que le nom sert à désigner cette dernière couleur. On l'emploie d'ordinaire à doubler les vêtements d'étoffes plus précieuses. Des cendaux renforcés ou tiercelins, estimés environ un tiers en sus, servaient à confectionner des tentures, des pièces d'ameublement, de pennons et des bannières. On y appliquait des peintures, des devises ou des armoiries faites de batures d'or. L'oriflamme de S. Denis était de cendal rouge, et au XVIe siècle la cape des cardinaux est taillée dans une étoffe du même nom.

Ce terme a été pris en outre, du XIVe au XVIe siècle, comme synonyme d'enveloppe, parce que les pièces d'orfèvrerie d'église, et autres du même genre, étaient protégées par des housses faites de cendal.

Parmi les documents cités, figurent comme lieux de provenance, et outre les villes de l'extrême Orient, Alexandrie, Andre (Phrygie), l'Italie, Lucques, Milan et Tripoli.

835. — (à l'abbaye de Fontenelle) Casulas ex cendato indici coloris 3, viridis coloris ex cendato item 3, item rubei sive sanguinei coloris ex cendato unam. (*Vita S. Ansegisi Abb. Acta S.S. Ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars. 1.)

V. 850. — Planetas 2, unam auro paratam, alteram de cendalo. (*Testam. du Cte Evrard.*)

1102-3. — Postea venimus ad insulam Petalion. Deinde ad Andriam ubi fiunt preciosa scindalia et samitae et alia pallia de serico contexta. Inde venimus Tino, postea Suram, deinde Miconyam sicque Naxiam. (*Voy. de Sœwulf en Terre-Sainte*, p. 834.)

1160. Hant ot de frène et fer tranchant.
D'un cendal vert et affricant
Ot confanon.
(*Rom. d'Atys et Profilias.*)

1180. Et maint grant banière de soie et de cendal.
... Les unes sunt vestues de ciers pales roés,
Les plusiors d'osterins et les mains de cendès.
(*Li roman d'Alexandre*, p. 166, v. 9 et p. 342, v. 36.)

1202. — Pro uno cendallo idem (au roi Philippe Auguste) et pro uno jubeo quos habuit 15 dies post S. Johannem, 50 s.

Pro una furura de celdal ad robam viridem, 40 s.

Pro furura de cendal ad supertunicale, 27 s.

Dominus Ludovicus (VIII) pro dimidio cendallo ad unum pallium et pro cendallo ad unum capellum ad aq. 15 s. (*Cpte des revenus du roi*; Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, CLVI.)

Pro 6 cendalis ad capam et supertunicale et ad capucium cape ad aquam, et pro una tunica ad armare, et pro una tunica domini Ludovici et pro duabus tunicis cendalis viridis ad armare, 13 l.

Pro 3 cendalibus et dim. et dimidia ulna nigris ad armaturas faciendas, 100 s. (*Ibid.*, p. CCI.)

1220. Ces haus barons, qui tant sont à loer,
Vestus de gris, de cendals d'outremer.
(*Girart de Viane*, p. 17.)

V. 1230. Dou mantel gris ert Thiebaus deffumblez
De cendal d'Andre la couverture an ert.
(*Gaydon*, v. 597.)

Curie ot bonne ferrée largement,
Cote à armer, d'un cendal de Mélant.
(Id. v. 6402.)

V. 1250. Li lit sont fait mult ben en mi le tref,
En un i ot richement acesmé
Linceus de soie et velox de cendal.
(*Ogier le Danois*, v. 8915.)

XIIIe s. — Cendax de Luques. (*Prov. et dictons popul.*, Crapelet.)

Id. — En esté se doit on vestir de reubes froides, si com de dras de lin ki sor tous vestimens sont plus froit et de dras de soie, si com de cendal, de samit, d'étamines. (Alebrant de Florence, *Li livres de phisique*, f° 24.)

1270. Con cil ki voloit iestre rois,
Ses cevaus fu de fier couviers,
Par deseure ot .I. cendal piers
A flours d'or des armes le roi.
(*Ph. Mouskes*, v. 17405.)

1273. — Item establem que non porton vistidura a deguna de ceda, ni daur ni dargen, mais cendat puescon portar en folraduras de lurs vestirs et estiers non. (*Thalamus de Montpellier*, p. 146.)

1276. — Pour cendal de soie pour un doublet, à Oez-le-Comte, par Pieron le tailleur, 38 s. 1 d. (*Arch. de Flandre. Bull. de la comm. d'hist. de Belgique*, 1838, t. II, p. 147.)

1286. Blance (la lance) flourie à fer luisant
Et a pignoncel ventelant
De blanc cendal de soie fine.
(*Amadas et Ydoine*, v. 1291.)

1294. — Una planeta de sennato rubeo inforciato cum aurifrisio amplo, laborato de serico ad arbores et aves et cum aliis laboreriis. (*Inv. d'Anagni.*)

1295. — Capæ Roberti Le Moyne, de cendato afforciato albo cum margaritis ante, loco morsus.

It. tunica et dalmatica de rubeo cendato afforciato, virgulato cum aurifrigio. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 315 et 319.)

1298. — Cap. 63. De provincia Tenduch et de Gogh et Magogh. — Est ibi civitas que vocatur Sindatus, et fiunt ibi multæ artes pro exercitu. Ipsi faciunt pannos deauratos qui vocantur nascici et pannos de serico de multis modis.

Ch. 106. Adonc treuve une cité qui est apelés Giogui, grant et biele... il hi si laborent dras de soie et doré et biaus sandal.

Ch. 114. De la gran provence de Sindafu. — Il hi se laborent des biaus sendal et autres dras, il sunt de Sindu meisme.

Ch. 131. Cacianfu est un grant cité et noble dou Catai... il ont soie asez, il font dras dorés et de soie et sendal en grant abondance.

Ch. 151. Tinqui (ou Singui) est une très noble cité et grant... il hi se font sendal de maintes faisonz en grandisme quantité. (*Voy. de Marc Pol.*)

1305. El milieu d'eus ot cinq banières.
De Flandres sont les trois plus chières
De fin cendal, à or semblable,
A un lyon rampant de sable.
(Guill. Guiart, v. 8072.)

1309. — Je le vi (S. Louis) aucune foiz en esté, une cote de chamelot vestue, un seurcot de tyreteinne sans manches, un mantel de cendal noir entour son col, moult bien pigné et sans coife et un chapel de paon blanc sur sa teste...

Grand plenté de sergans vestus des armes au comte de Poitiers, batues sur cendal. (Joinville, p. 19 et 31.)

1311. — Nul ne face cote où il ait bourre de soie, escroés nulles, ne de toile ne de cendal, si elles ne sont fortes, enfrénées (arrêtées par des piqûres) et couchiées. (*Stat. des armuriers de Paris, Rec. d'Et. Boileau*, p. 371, note 3.)

1317. — 65 petites pièces de cendans yndes, pes. 687 onces, it 24 cendans jaunes, petiz pes. 303 o. (moyenne, chaque 11 o, 1, 10'.)

Un cendal ardant pes. 11 o, dont on fist une cote à lad. damoiselle de Dreues. — It. 2 cendans plonquiés pes. 33 o, dont l'en fist 4 corsès aux 4 damoysèles madame la royne. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleury*, p. 3 et 11.)

1317. — A Auduche de Luques, pour 9 cendans yndes pes. 118 o., de quoi on fist un paveillon à metre sur un lit, 19 l. 14 s., 8 d. (*Arch. du Pas-de-Calais, quitt. extr. des Cptes de Flandres*, p. J. M. Richard.)

1320. — Pour demy cendau vert baillé à Guill. Toutain... pour lier les robes le roy, pes. 9 o , 3 s. 8 d. par onces vaut 33 s. de 5 quartiers de lé. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleury*, Leber, t. XIX, p. 62.)

1342. — 37 pieces de cendaulx vers des larges pes. 824 o., pour faire lad. chambre, 10 s. l'once, valent 412 l.

It. pour 9 1 2 pièces de cendaulz vers, des larges, pes. 226 o., pour faire un grant custode pour la chambre du roy, 13 s. l'aune valent 146 l. 18 s.

Pour une piece de cendal vermeil en greine, pesant 25 o., et est de 17 aunes (soit l'aune 44 grammes) pour couvrir le coissin du lit du roy, 17 s. l'o, 21 l. 5 s...

Pour 2 demies pièces de cendal vermeil sanz greine, pes. 16 o., pour estofer les robes du roy, 10 s. l'o., 8 l. 18 s...

2 pieces de cendal large vers pes. 12 o., pour couvrir pelicons et corsez de menu vair. (*Cpte roy. d'Ed. Tadelin*, p. 21, 24 et 31.)

1347. — 1 ulne de syndone de Triple (Tripoli). 1 pecia syndonis afforciati. (*Cptes de la garderobe d'Edouard III, Archæl.*, t. XXXI, p. 39.)

1350. — Pour 4 aulnes de cendal vermeil sans graine, baillee a la gantiere du roy pour faire braies pour M. le dauphin et nos autres seigneurs. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, Leber, t. XIX, p. 95.)

It. pour 3 aunes de petit cendal a houser led. velluyau et pour 4 aulnes de cendal vermeil et inde à faire l'envers. (Id. ap. du Cange, v° *Zatony.*)

1351. — Pour une botte de cendaux blancs pour poindre et ouvrer sur les œuvres des susd. (brodures), 18 est. — Pour 4 livres de soie pour poindre et tracer lad. chambre, à 7 esc. la livre. (*Cpte du même*, f° 27.)

1352. — Une pièce et aune et demie de cendal vermeil des fors, en graine, pour faire cotes à plates et garnir garde-bras, avant-bras, cuissos, grevetes, heaumes, bacinès et hernois de maille. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 142.)

1353. — Pour 54 aunes de demi cendal azuré, batu à fleurs de lis d'or, les uns de 2 pièces et les autres d'une, pour faire bordeures d'encourtinement, prisié 10 s. l'aune. (*Ibid.*, p. 327.)

Une coutepointe pour le roy de 12 lez de cendaulx de graine, pointe par maniere de neuz. (*Id.*, p. 328.)

1362. — 6 piechez de banierez de cendaux, que l'on porte es processions de rouvesons. (*Inv. de l'abb. de Fécamp*, p. 160)

1364. — Pour kalander les cendaulz que Mess. Jehan Hémon a bailliez pour rappareiller, 2 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 170.)

1365. — Volo et ordino quod in die sepulturæ meæ, supra corpus meum ponantur 2 panni aurei quorum unus sit bornatus de sandali nigro cum scutis sive scutellis armorum meorum. (*Testam. Joh. de Turre.*)

1365. — Que non porton en mantels ni en autras raubas negunas folraduras de drap de seda ni de camocatz, mays tant solament de sendat o de tafetas en ayssi cant es ascotumat. (*Thalamus de Montpellier*, p. 163,)

1380. — 2 draps qui sont de cendal jaune, de quoy l'un est paint à chasteaulx, à rivières et à gens, par manière de mappemonde, et l'autre à bestes et à oiseaulx. (*Inv. de Charles V.*)

1385. — Or vint le roi Robert d'Ecosse, un grand bonhomme à uns rouges yeux rebraciés, ils semblent fourrés de cendail. (Froissart, t. II, p. 329.)

1386. — Une cotte de cendal armoiée de mes armes, doublée de linge de lin ou de chanvre, estoffé de coton ou de bourre de soye. (*Cost. de combat du chevalier de Tournemine*, Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bret.*, t II, col. 672.)

1389. — Le grand pont de Paris étoit couvert et estellé de vert et de blanc cendal. (Froissart, t. III, p. 5.)

1589. — Pour 2 cendaux noirs pour faire les goutieres (litres) entour la chapelle, pour armoyer, 7 l. 6 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 68.)

1392. — Pour demie aulne de cendail tenné, 8 s. p. — pour 2 aulnes de taffetas... pour faire bourrelès pour l'atour du chief de celle dame (la duchesse d'Orléans), au pris de 18 s. l'aune. 2 aulnes de cendal tiercelin... au pris de 24 s. l'aulne. (4° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 50.)

1403. — A Guill. Sename, de Lucques, marchant demeurant à Paris, pour la vendue de 148 pièces de cendaulx vermeilz renforciez emploiez à faire un grant esprevier, une grant courtine pour tendre au milieu de la chambre en la quelle accouchera mad. damoiselle, 2 pavillons quarrez, 2 coutepointes pour les liz, 6 quarreaulx faits de bordures (brodure) aux armes de mad. damoiselle et à la devise de Mgr de Rethel, et un pavillon fait de bordure, de 4 évangélistes et une Véronique. Chascune pièce au pris de 6 esc. 1/3, vallent 1051 fr. 2 s. 6 d. t (*Achats pour les couches de la Ctesse de Rethel*, p. 605)

1413. — Pour demy cendal pour faire lesd. bannières des trompettes de Mds. de Guienne, du prix de 3 escus. It pour autre cendal qu'il convenoit pour eschever de doubler les 2 cottes d'armes de MdS., 1 escu. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 265.)

1415. — N° 96. Une chambre de sandal vermeil, brodée d'ymages et de wasons en semoire, garnie de ciel, dossier, coustepointe et courtines de tafetas vermeil, 5 tapis vermeilz à tendre, de haute lisse, semé de wasons et 3 sarges de Caen vermeilles brodées à compas aux armes de Mgr le duc, et de 6 quarreaux pareilz à lad. chambre, 2 grans et 4 petits. (*Inv. du trousseau de Marie de Bourgogne.*)

Taffetas.

1416. — 2 pièces taffetas noir entiers cousues ensemble

par le bout. 2 autres semblables. 4 pièces taffetas noir cousues ensemble, contenant en tout 15 1/2 aunes.

Cendaux.

1 piece large, environ 6 aunes, 1 autre pièce, environ 2 3/4 a.

1 d°, 6 a. 1 d°, 6 a. 3 estroit, 4 a. 1 assez large 1 1/2 a. 2 d° 2 6 4 a. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 16, v°.)

1422. — N° 117. 3 petis coissins vers de cendail ou taffetas foible, 3 s. p. (*Inv. des tapisseries de Charles VI.*)

1423. — 2 pèces de sendale de Tripe, contenant 11 ulnes, prisées en tout 16 s. 8 d. (*Inv. de Henri V*, n° 228.)

1426. — n° 18. 2 pièces de cendal verd de Luque, listé d'or, une de rouge. (*Inv. du chât. des Baux.*)

xv° s. — *Sandalium.* Une manière de couverture de chevaux de nobles, ou de quoy l'en cœuvre les plaies (pallia) des mors. (*Gloss. Lat. Gall. Sangerm.*)

1455. — A Jehan de Muisbuurg [*al* : Meufbourg], marchant de Tours suivant la Court, pour ung quartier de taffetas rouge aultrement dit sendal, pour essuyer les calices de lad. chappelle, après que on y a célébré, 20 s. 7 d. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 105.)

1487. — Pour ung tiers de taffetas rouge pour servir de sandal en lad. chappelle des chantres dud. Sgr (le roi), au feur de 50 s. t. l'aulne. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 29 v°.)

1488. — Pour demie aulne de taffetas rouge large de Fleurance, pour faire 2 sandalz, pour servir en la chappelle (du roi), au feur de 50 s. t. l'aulne. (*Ibid.*, f° 51.)

1491. — Ung tiers taffetas rouge et un tiers taffetas noir pour servir en la chapelle (du roi) à faire 2 sendaulx et 2 enveloppes pour la paix, au feur de 50 s. t. l'aune. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 98, v°.)

1494. — Uno palio da altare di cendale Alexandrino depincto cum la Incoronatione di Nostra Donna, cum l'arma vechia de la casa da uno lato, e da l'altro uno vaso cum 2 ampolete da uno lato. (*Inv. de guarderoba Estense*, p. 28.)

V. **1500.** — En Italie sont les cendaulx. (*Le dict des pays.* Montaiglon, *Rec. de poés. franc.*, t. V, p. 109.)

1502. — Ung petit coffret environ demi pié, esmaillé et de cuyvre ou laton, et sont des reliques dedens en sendal. (*Inv. de l'abb. de Fécamp*, p. 407.)

1513. — Sa robe et corset (d'Anne de Bretagne) estoyent de velours sandale, signifiant pourpre, qui est vestement et habit royal. (*Cérémonial de France*, p. 97.)

1513. — Ung petit reliquaire d'argent doré fait en forme de chasteau, et dedans iceluy a un sandal ou quel sont enveloppées 2 pièces d'os sans escriteau. (*Inv. de la cathéd. de Troyes*, p. 317.)

1534. — Etendart, d'un cendal fort épais. (*Désignation de l'oriflamme dans l'inv. du trésor de S. Denis.*)

1541. — 2 aulnes taffetas rouge cramoisy large, pour faire cendal pour couvrir la vraye croix, le jeudy absolut, à 10 l. t. l'aulne. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 34 v°.)

1557. — La dernière eau que tu leur donneras (aux azurs) après qu'ils sont purifiés, passe la par un tamis et par un autre plus rare (clair) et à la tierce foy, la passer par un sendal. (*Secrets d'Alexis*, part. 2, l. 5, p. 59.)

Le texte ci-dessus rapporté par Wecker en 1584 dit : Après, estant ainsi chaud, il le faut passer par un drapeau cler et non point serré.

1579. — Les sachets du cœur doivent estre faits de soye cramoisie ou sandal, parce, disent-ils, que telles matières sont teintes en escarlate, de la quelle la graine nommée alkermès, resjouit le cœur. (A. Paré, l. 25, c. 39. Malgaigne, t. III, p. 593.)

1590. — Le vesti de'cardinali sono longhe, di cendalo, con marigio medesinamente rosso. (Vecellio, 2.)

1622. — Une très riche chappe d'un sandal bleu, semée de rondeaux, chapiteaux, images, animaux et oiseaux, le tout d'or fin trait, garny de perles, et aux diadèmes desd. images, des chatons d'or garnis de grenats et turquoises, et à la fermeture, des pièces d'argent dore avec 4 boutons d'argent doré et la bordure du bas escrite de lettres de perles. (D. Doublet, *Inv. de S. Denis*, 348.)

1659. — *Light taffeta*; zendalo, taffetas léger. (Howell, *Particular Vocabulary*, sect. 25.)

1723. — On appelle santal en taffetas une sorte de taffetas qu'on apporte de Constantinople, à qui on fait prendre la teinture du santal rouge en poudre en le faisant bouillir avec quelques acides. Son usage est pour le mal des yeux au lieu de taffetas vert.

... *Sandaline.* Petite étoffe qui se fabrique à Venise. Elle est propre pour le commerce des Indes Orientales et les marchands de Ligourne en y envoyent quantité par des vaisseaux qu'ils frettent pour l'Espagne. (Savary.)

CENDRE A LAVER CHEF. — Les dissolutions alcalines dont se servent les savonniers étaient employées directement comme détersifs, pour la toilette, au XIVe siècle. On se lessivait la tête comme on lessive aujourd'hui son linge, bien que l'usage du savon, attesté par Pline, fût connu en Gaule dès le premier siècle.

1304. — Pour menue ramille acatée por faire cendre por laver le chief madame, 6 s. (*Cptes aux chât. d'Artois*, f° 16.)

1352. — Une grant bourse à mettre la cendre pour laver le chief de mad. dame [Blanche de Bourbon]. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 299.)

CÈNE. — La cérémonie du lavement des pieds à des pauvres, le jeudi saint, en mémoire des apôtres, s'est conservée dans les rites de l'Église sous les noms de Cène et de Mandé (Voy. ce mot). Autrefois elle se pratiquait dans les Cours royales ou princières, et c'est à elle que se rapporte l'emploi des linges dont il est ici question.

1542. — 2 grans servietes pour la Sayne, limougés.

1578. — Une serviette linomple servant pour la Cène, contenant 5 aunes environ, des deux côtés.

Une serviette servant au barbier, pour la Cène, de longueur de 2 aunes. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, p. 135 et 117.)

CENTAURE, CENTICORE. — Animaux fabuleux, considérés pendant plusieurs siècles comme faisant partie de la faune des pays sauvages.



V. 1180. — *Centaure d'après le ms. de Herrade de Landsberg.* Hortus Deliciarum.

1247. Si a une autre beste encore
que l'en apele centicore,
corne de cerf desus le vis,
et de leon cuisses et pis,
piez de cheval, oreilles granz
qui li croissent en lou de denz,
bouche ronde sor le musel,
ausi com le chief d'un tuel,
les ieuz l'un de l'autre moult près
e si porteroit moult granz fès
(*L'ymage du monde*, f° 21.)

XIIIe s. — Apriès nous vaus faissons asavoir que là priès de nous, a Sarrasins ki sont de la ceinture en amont homme et par desous chevaux, et portent arcs et mainent es désiers, et priès de leur marche sont homme sauvaghe. (*Let-*

tre du prestre Jehan à l'empereur de Rome, note de Rutebeuf, t. II, p. 459.)

CENTIGLONE. — Sorte de toile.

1643. — Un surplis de centiglone avec sa dentelle.

1676. — 5 aubes de centiglone avec leur dentelle, revenant environ 8 escus. (*Inv. de S. Louis des Français à Rome*, p. 105 et 103.)

CEOIGNOLE. — Manivelle à élever l'eau d'un puits, à tendre une corde, à bander l'arc d'une arbalète ou d'un piège et le piège lui-même. Voy. SIGNOLLE et ARBALÈTE A MOUFLE.

1183. — Li sablons en que la vile siet sont bon à porter vignes, l'en i fet venir l'eue que l'on tret à ceongnoles. (Guill. de Tyr, p. 22.)

V. **1250.** Il garde et voit soz une haie
une ceoingnole tendue...
et vit le morsel et la corde
mais n'a talent que il i morde...
li morsiax qui fu en l'enging
fu de fromage de gaain
et li laz estoit estenduz
par dessus deux paissons fenduz.
Moult estoit bien la corde mise
par tel engin et par tel guise
que se Roniaus vient avant,
ou par derrière ou par devant
et il tent le groing au fromage
bien i porra avoir dommage.
(*Rom. du Renart*, t. II, p. 321, 323.)

CEP. — Souvent pris dans le sens général de prison, ce terme s'applique encore plus particulièrement à des appareils de détension ou de compression au moyen desquels les pieds, les mains et même la tête du patient étaient retenus par l'étreinte de madriers reliés à des poteaux d'assemblage tels que le montre notre figure.

Il résulte de la comparaison des textes que ces instruments de torture, parfois ferrés et munis de chaînes, ont varié de forme et se rapprochent des carcans. On peut citer comme types de ces engins celui du musée de Douai provenant de la tour du château de Montigny et celui de Lamotte-Feuilly conservé à la place que lui assigne, dans la publication de M. Edm. Bonnaffé, l'inventaire de Charlotte d'Albret.

V. **1260.** Et ouvertes les serreures
Et tous li cep deskevilliez
Et li carken desviéroullié.
(*Miracles de S. Eloi*, p. 88.)

1376. — Il appert que le crampon de la serreure de la chainne du cep fut routé. (*Lettre de rémiss. ap.* du Cange, v° *Rumpere*.)

1400. — Il meist led. prisonnier en cep par les 2 piés et ès grésillons par les 2 mains (*Id. Ibid.*, v° *Gresilio*.)

V. **1475.** — Artaxerxes... garda sans occision son frère et le mist hors de prison où il estoit en ceps d'or. (Boccace, *De Casu nob. viror.*, *Biblioth. Richel.*, ms. fr. 127, f° 109 v°.)

1514. — N° 675. En la haulte chambre de lad. tour ont esté trouvez ungs seetz à mectre prisonniers. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1606. — Cep est un instrument fait de 2 pièces de bois entaillées sur le bord en mesme endroict, les quelles joinctes, détiennent les pieds ou les mains ou les 4 ensemble, du malfaiteur qui y est mis... Il y a eu des ceps, les entailleures des quels détenoient le col du condamné a subir l'ignominie des ceps, presques ainsi que fait aujourd'hui le carcan... Le cep est fait de 2 pièces de bois ainsi mortaisé que il est, les quelles joinctes sont retenues par un lien de fer ou autre chose. (Nicot.)

1635. — Antrave de pieds et mains, instrument de torture qui tient le criminel pandu en l'air par pieds et mains, une table coulisse étant abatue sur une autre immobile et serrant le poignet des mains et le col des pieds du criminel dans 4 trous.

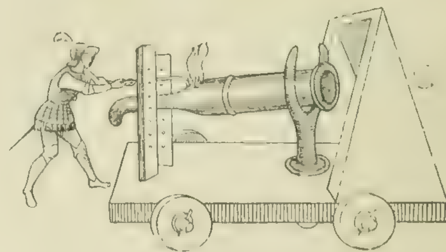
Cep. Espèce de piège et entrave composée de 2 planches de bois entaillées an rond sur le bord et se joignans ansamble pour tenir un prisonnier antravé par les jambes. (Ph. Monet.)



V. 1475. — *Figure jointe au texte de cette date.*

1680. — Il n'y a pas encore fort long tems qu'on se servoit de cep dans la conciergerie de Paris, mais aujourd'hui l'usage en est aboli. (Richelet, *Remarques*.)

CERBATANE. — En comparant les textes de Ursus de Ursinis, de Marianus Jacobus et de Paulus Santinus avec les figures qui y sont jointes, on s'assure que la cerbatane la plus petite était un canon à main (Voy. p. 73 et 273), la moyenne une petite bouche à feu, et la plus grande une pièce d'artillerie d'assez fort calibre, montée sur une fourchette.



V. 1460. — *Cerbatane d'après* Paulus Sanctinus. *Biblioth. Richel.*, Ms. lat., 7239, f° 58 v°.

1477. — Cent charrettes qui portent 200 cerbatanes conduites par 400 chevaux... Les 200 petites charrettes portent 200 cerbatanes dont 100 grosses et 100 moyennes.

... 500 arquebusiers (scoppettieri) dont un certain nombre porte une petite cerbatane qui tient le milieu entre l'escopette et la cerbatane, et qu'on place sur une fourchette pour tirer. (Ursus de Ursinis, *Trattato della militia, ms.*)

CERCEAU. — Cercle de bois flexible employé de tout temps dans la tonnellerie.

1212. — De nemore mortuo poterunt accipere truncum principalem, exceptis vetoliis (bouleau), quas tamen capiunt ad liganda dolia. (*Charta*, ap. du Cange, v° *Vetolia*.)

1566. — Art. 8. Que tous cerceaulx, tant chastigner, couldre, fresne et tout autres boys servant à tonneaulx, queues, cuves, cuviers et autres vaisseaulx quelconques soient bons loyaulx et marchans. (*Stat. des tonneliers et déchargeurs de Paris.*)

CERCLE. — Pris comme ornement d'une coiffure le cercle d'orfèvrerie, d'étoffe ou de fleur est une couronne appelée aussi chapel. Sur le heaume c'est un tortil, un bourrelet et plus souvent une couronne héraldique.

V. 1250 Fierabas d'Alexandre a Olivier féru
amont parmi son haume où li cercles d'or fu.
... l'a Rollans si féru parmi l'iaume gemmé,
li cercles ne la coife ni vaut. .II. aus pelés.
(*Fierabras*, v. 1447 et 3570.)

1300. .I. Cercle ot en son chié d'une ovre tregitiée
et fu de riches pierres tot anviron orlée
et desor fu la tresce qui sembloit sorozée.
(*Parise la duchesse*, v. 3078.)

1380. — N° 22. Ung cercle qui fut acheté de madame d'Orléans, ou quel a 8 louzanges, 1 de 4 gros balaiz et 4 de 4 grosses esmeraudes, et 8 autres louzanges de perles, et ou milieu de chascune de cesd. lousanges de perles a ung saphir, pesant ung marc. (*Inv. de Charles V.*)

1388. — Avoir fait et forgée 32 charnières d'or pour allongner le cercle de la royne appelé le cercle qui fu Jehan de Lille, et y cellui avoir refreschy et mis à point. (1[er] *Cpte roy. d'A. Boucher*, f. 110 v°.)

1625. — Cercle d'un heaume, qui est au dessus de la coiffe et dont le heaume est bandé. (Nicot, 4e édit.).

CERCUEIL. — Antérieurement à l'époque de Charles VII, la dépouille mortelle des rois et des hauts personnages était cousue dans des peaux de cerf avant d'être mise dans la bière; mais au XV[e] siècle la confection d'un cercueil est à peu de chose près conforme à nos usages modernes. La seule remarque à laquelle donne lieu le compte présenté ici porte sur les nervures de cuir destinées à raffermir les boiseries et qu'on remplace aujourd'hui par des ferrements et des équerres.

V. 1100. En blancs sarcous de marbre sunt ens mis,
et puis les cors des barons si unt pris
en quirs de cerf les treis seignurs unt mis,
ben sunt l'avez de piment e de vin.
(*Chanson de Roland*, str. 213, v. 2966.)

1180. En cuir de cerf fet le baron gésir,
font une bière, le baron i ont mis.
(*Garin le Loherain.*)

1317. — Pour 5 aunes de toile blanche de Rains pour mettre entour le cors (de Robert d'Artois), 20 s. — Pour 4 a. d'autre toile mise entour le cors, 10 s. — Pour 7 a. de toile cirée pour lesd. cors, 28 s. — Pour 2 l. de coton qui fus mis ou coffre avec le cors, 2 s. 6 d. — Pour 2 l. de poudre de gingembre, canèle et girofle mis ou coffre avec le cors, 16 s. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 354 [1].)

1461. — A Guill. Yver, plombeur demourant à Bourges, la somme de 32 l. 10 s. t. pour avoir fait et livré... ung serqueur de plomb et estain pesant 390 liv. — Pour 2 coffres de bois liez et bendez de bendes et liens de fer pegez (poissés) et cimentez, avec un certain nombre de clou et autres choses servans ausd. coffres, et pour avoir aidé à empraindre et mouler le visaige d'icellui feu roy.

A Jehan Cousturier, menuisier demourant à Bourges, la somme de 4 l. t. pour ung grant coffre de boys par lui fait et livré, dedans lequel a esté mis et bouté le serqueur de plomb ou quel led. feu roy a esté mis.

Pour 38 liv. de plastre du quel a esté scellé le serqueur du corps dud. feu roy, au pris de 4 d. t. la livre, 9 s. 6 d. t.

Pour avoir fait lier et coller plusieurs nerfz de beufz sur le serqueur dont cy dessus est faite mencion, 7 s. 6 d. t.

Ausd. Martin Leroy et Martin Angorrant la somme de 4 l. 2 s. 6 d. pour avoir baillé et livré pour le fait desd. funérailles, 6 aunes gros drap gris dont a esté feutré le serqueil dud. feu Seigneur, au pris de 13 s. 9 d. t. l'aune. (*Cpte des obseques de Charles VII*, p. 62.)

1547. — A Colin Aubers, pour 9 peaulx de bazanne qui furent emploiées à couvrir le cercueil de boys où estoit le corps dud. feu Seigneur. (*Transport des restes du Dauphin*, f° 393 v°.)

CERF. — Le cerf se rencontre fréquemment dans l'imagerie des riches tissus employés au XIV[e] siècle. A l'époque de Charles VI et dans des circonstances rapportées par Froissart et Juvénal des Ursins, il devint le support des armes royales; aussi cet emblème fait-il le sujet d'un grand nombre de pièces d'orfèvrerie et de livrée. Je signale son apparition à titre de *protome* (buste) dans les embellissements du château du duc de Berry à Poitiers en 1383. Voy. CERCUEIL.

1295. — Tunicam et dalmaticam de panno Salernitano cum cervis et tobis aureis, ornate per totum fryio anglicano.

Unum coxinum cum cervis et aliis bestiis et animalibus ad aurum. (*Thesaur. Sedis apostol.*, f° 118 v°.)

1381. — Et de là s'en alla à Senlis pour chasser, et fut trouvé un cerf qui avoit au col une chaisne de cuivre doré et défendit qu'on ne le prist que au las sans le tuer, et ainsi fut fait, et trouva-t-on qu'il avoit au col lad. chaisne qui avoit escrit : CESAR HOC MIHI DONAVIT. Et dès lors le roy, de son mouvement, porta en devise le cerf volant couronné d'or au col, et partout où on mettoit les armes y avoit deux cerfs tenans ses armes d'un côté et d'autre. (Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 328.)

1382. — *Songe de Charles VI.* En ce souci que le roi avoit, lui étoit avis que un trop beau cerf qui portoit douze ailes apparoit à eux en issant de ce fort bois et venoit en cette lande et s'inclinoit devant le roy... et ce cerf, comme bien endoctriné et avisé, le portoit par dessus les grands bois et les hauts arbres.., et fut l'une des incidences premières, quand il descendit en France, à combattre les Flamands, pourquoi le plus il enchargea le cerf volant à porter en sa devise. (Froissart, t. II, p. 217.)

1383. — Pour 2 agrappes et 2 kevilles, pour soustenir le cerf dou roy. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 164.)

1385. — A Regnaudin de Vossue, ouvrier de ymaguierie, sur son marché de tailler en boys une dozenne de testes de cerfs a tout le coul et pestrine hors du mur où elles sont assises, pour le prix de 6 l. (chascune), 15 l. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry au chat. de Poitiers*, f° 37 v°.)

1389. — Pour un marc, 6 o. 10 est. de perles de grosse semence... pour icelle convertir et emploier en la broderie de 2 pourpoins brodez à cerfs volans, l'un pour le roy NS. et l'autre pour Mons. le duc de Thouraine, à vestir à lad. feste de la venue de la royne (à Paris), au pris de 9 l. 4 s. p. (*Cpte de l'entrée d'Isabeau de Bavière*, f° 55 v°.)

1398. — De l'émolument de 40 marcs d'or à 22 carats 3 4 et demy, venus de certains plats d'or qui furent faits et forgez de l'or venu d'un cerf volant, par Jean du Vivier, orfèvre et valet de chambre du roy. (11[e] *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 444.)

1445. — 12 marcs d'argent ouvrés en cerfs volants que mond. Sgr fit faire pour sa devise, comme de ses estrainnes; lesquels furent distribués entre les gens et officiers de son hotel. (*Cpte de Guion de Carne*, Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1113.)

1529. — Pour avoir amené au lieu de Fontainebleau certaines cornes de cerf qui estoient au chasteau de Bloys, pour les mettre dedans celluy dud. Fontainebleau, pour le plaisir dud. Sgr (le roi), 7 l. 10 s. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 67.)

1536. — Un cerf sur un pied, bobèches de chandeliers aux 2 costés, pes. ens. 8 m. (*Inv. du chancelier Duprat, Nouv. Arch. de l'art franç*, 1872, p. 160.)

CERISE. — Des noyaux de cerises couverts de sujets microscopiques peints ou sculptés ont servi

pendant plus de deux siècles à faire de gracieux et riches chapelets, tels qu'en portait la mère de François Ier; ces épaves de l'art ancien font encore aujourd'hui les délices de nos collectionneurs. Quant au fruit lui-même, et à celui de Lucques en particulier, je cite, sans l'expliquer, la bizarre comparaison qui en est faite avec le raisin des îles Ioniennes.

1531. — Unes patenostres d'os de cerise taillées, avec marches, gros grains et cannetille d'or. (*Inv. de Louise de Savoie*, f° 14 v°.)

1689. — Cephalonie est fertile en oliviers et en vignes et surtout en muscats rouges que nous appellons cerises de Luques, et en raisins de l'espèce de ceux que nous appellons raisins de Corinthe, dont on tire un grand profit. (G. Wheler, *Voyage de Dalmatie*, t. I, p. 52.)

CERNE. — Contour, enceinte, retranchement, bandeau d'une couronne.

1328. — Les yeux (de l'épervier) ung peu capés et la cherne d'entre la pranelle et l'œil, de couleur entre vert et blanc. (*Modus et Racio*, f° 72.)

1470. Les Angloys là avoient fait faire,
ung pont par dessus l'eaue de Marne
pour passer, aller et retraire
de là au siège et en leur cerne.
(Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, p. 132.)

1564. — Une couronne impériale à 4 fleurs de lys... et au bas des fleurons le saphir, et autour du cerne l'émeraude. (*Inv. de la Ste Chap. de Bourges*, n° 15.)

CERNOIR. — Les dimensions de ce coutelet de bronze employé à cerner les noix étaient si petites que, pour exprimer une chose réduite à rien par la maladresse d'un ouvrier, on disait en Champagne au XVIe siècle : « De l'arbre d'un pressoir, le manche d'un cernoir. » La comparaison se fût mieux appliquée encore à la lame qui n'est jamais plus longue que celle du Musée de Pierrefonds, reproduite par Viollet-le-Duc (*Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. II, p. 80). On pourra s'en convaincre par la figure 2, copiée d'après un objet du XIVe siècle, absolument neuf et tel qu'il est sorti à cette époque des mains du fondeur.



1, 2. XIVe s., 3. XVIe s. — *Cernoirs en bronze app. a l'auteur.*

1391. — Un cernoer qu'il avoit qui avoit le manche d'un cerjal bien aigu.

1397. — Un petit instrument appelé gruellon ou cernoner à cerner nois.

1410. — Un petit coustel ou conhet dont l'en cerne les noiz qui avoit environ deux doys d'alumelle. (Du Cange *Litt. remiss.*, v. *Cernea* et *Conharra*.)

1606. — Cernoir est un petit instrument ayant le manche de la longueur de trois doigts et espesseur d'un poulce, et le fer sortant dudit manche de la longueur d'environ deux doigts, ayant la taille (le tranchant) et la poincte toute mousse et le dos eslevé en bosse comme faisant une forme de triangle. De cet instrument les villageois et autres fendent les noix, lorsqu'elles commencent à être bonnes à manger. (Nicot, *Explication d'aucuns proverbes françois*, p. 22.)

CERVELAS. — Les définitions ou descriptions, empruntées à des textes antérieurs au XVIIe siècle, présentent rarement dans les termes cette précision et cette clarté à l'aide desquelles on pourrait reconstituer un objet ; sans le contrôle des comparaisons très multipliées, l'absence des monuments n'offrirait à l'archéologue qu'un vaste champ d'incertitudes et d'hypothèses.

Le but de notre travail étant d'en diminuer le nombre, nous signalons ici une exception curieuse, car l'expérience qu'elle provoque, basée sur un dosage, permettra de se rendre un compte absolument exact des qualités requises au XVIe siècle en matière culinaire. La confection de ce qu'un auteur du temps appelle un bon cervelas ressemble à une préparation pharmaceutique à peine comestible, mais l'essai vaut sans doute la peine d'être tenté; la recette peut servir de critérium pour la délicatesse du goût à l'époque de François Ier. On trouvera aux mots SAUSSE et CLAIRET des documents analogues.

1536. — *Speciarum pro cervelato*. Gariofilorum. Zinziberis a. a. uncie 2. — Cinamomi fini unc. 4. — Carnes porcinas lib. 3. — Nucis muscate, macis a. a. unc. 1. — Casei veteris et boni unc. 3. — Piperis unc. 3. — Croci unc. 1. — Salis communis unc. 4 1/2. Et fiat cervelatum bonum. (*Luminare majus*, pars 3, f° 22.)

Traduction. — Epices pour cervelas. — Girofle et gingembre, de chaque 2 onces. — Cinnamome fin 4 onces. — Viande de porc 3 livres. — Noix muscade et macis, de chaque 1 once. — Vieux fromage de bonne qualité 3 onces. — Poivre 3 onces. — Safran 1 once. — Sel commun 4 1/2 onces. Vous obtiendrez ainsi un bon cervelas.

CERVELAT. — **1680**. Instrument à anche et à vent, qui a cinq pouces de long (et 8 trous) mais qui est aujourd'hui hors d'usage. (Richelet.)

CERVELIÈRE. — Aux XIIIe et XIVe siècles, la cervelière est pour les piétons une sorte de calotte de fer comme le bacinet primitif, dont la forme basse et hémisphérique ne comporte point de visière, mais qu'on trouve parfois rattaché au col par un camail ou gorgerin de mailles.



XVe s. — *Cervelieres de plates a lames imbriquées. App. a M. W. Riggs. A, Coupet.*

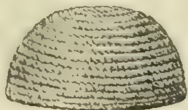
Dans le costume militaire de la chevalerie, cette même pièce se pose sous le heaume et le grand bacinet. Elle est tantôt formée de petites lames tuiléés à recouvrement comme les brigandines, tantôt posée sous le capuchon de mailles, faite de cuir ou d'étoffe ou seulement de tresses de paille. La cervelière, qui n'est qu'une coiffure intérieure, fait place, dès le XVe siècle, à la secrete moins volumineuse, mais plus efficace pour la défense de la tête.

1305. Chailloz targes et escus brisent
et faussent plusieurs cervelières.
(Guill. Guiart, t. II, v. 3442.)

1335. — Quilibet (patronorum) habebit in sua galea curacias 130, cervellerias 150, pavezias 180, gorgalia 130. (*Contrat pour le nolis de 5 galères*, Jal, *Archéol. navale*, t. II, p. 328.)

1341. — Qui balistarii teneantur et debeant habere et secum portent in dicta galea... cervelariam unam de media proba. (*Stat. de Gênes*. Pardessus, *Rec. des lois maritimes*, t. IV, p. 488.)

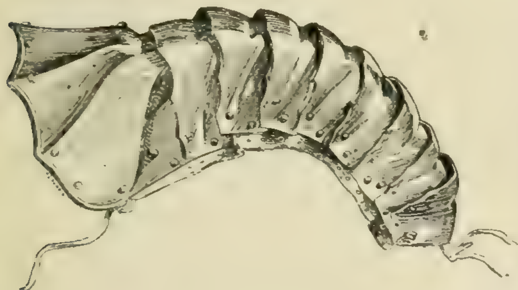
1351. — Et sera armé de plates, de crevellière, de gorgerette. (*Ordonn. des rois*, t. IV, p. 69.)



XVIe s. — *Cervelière en tresse de corde. App. au même.*

V. 1540. — Lesquels gens de pié auroyent halcrets, hocguynes et servellières. (J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, f° 219 v°.)

CERVICALE. — Je ne connais aucun exemple ancien de l'emploi de ce mot dont l'équivalent usuel est *barde de crinière*. Je rapporte donc à l'un et à l'autre la définition qu'en donne M. René de Belleval dans la note 11 jointe au traité anonyme du costume militaire français en 1446.



XVe s. — *Cervicale. App. au même.*

1866. — Le cou du cheval était enveloppé de mailles surmontées par la cervicale. On appelait ainsi la pièce d'armure composée de lames de fer arquées à recouvrement, suivant la forme de l'encolure, qui couvrait la crinière depuis le devant de la selle jusqu'au chanfrein après le quel elle était fixée par des charnières ou des agrafes. (Belleval, *Du Cost. milit. franç. en* 1446, p. 34.)

CERVOISE. — Bière. Cette boisson, connue de temps immémorial des Gaulois, des Germains et des Espagnols, paraît avoir été en France d'un usage intermittent et relatif à la prospérité plus ou moins grande des pays vignobles. Au XIIIe siècle, les statuts des cervoisiers de Paris figurent dans le registre des métiers d'Étienne Boileau; mais leur industrie décline jusqu'à la fin du règne de Charles VI. Parmi les lieux renommés de production, on citait d'ancienneté l'Angleterre et Cambrai.

Les vases destinés à cette boisson ne prirent pas avant la fin du XVe siècle la forme allongée qu'on observe dans la fabrication des grès, et du temps de Charles IX, on buvait encore la cervoise dans des tasses. L'usage des pots et des verres appelés flutes était alors particulier à la Flandre et à l'Allemagne. Froissart parle des tavernes de cervoise, et, d'une façon plus abrégée, on disait alors une cervoise comme on dit aujourd'hui un bouchon.

1260. — Nus cervoisiers ne puet ne ne doit faire cervoise fors de yaue et de grain. (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 29.)

1375. — Iceulx 3 compaignons, de fait apensé, saillirent hors d'une cervoise où ils s'estoient embuschiez (*Arch. JJ.*, 108, pièce 4.)

1387. — (en Angleterre) J'ai vu messire Robert Tresilien, et est en habit d'un villain ici devant la porte du palais, bouté en une taverne de cervoise. (Froissart, t. II, p. 618.)

1404. — Un vaissel appelé justelette qui estoit d'estain, à quoy l'en boit cervoise. (*Lettre de remission*, du Cange, v° *Justa*.)

1428. — En ce temps, par la cherté du vin, plusieurs se mirent à brasser cervoise. (*Journ. d'un Bourgeois de Paris*, p. 676.)

1467. — Ung pottequin de terre, à boire cervoise, couvert de cuir, à une anse et le bort dessus garny d'argent doré et ung couvercle aussi d'argent doré, à un fusil poinçonné. (*Inv. de Charles le Téméraire*, 2729.)

1568. — Une couppe tasse d'argent à cervoise, en custode.

Une aultre coupe à cervoise, d'argent doré, eslevée, aiant les armes de Bavière, en custode. (*Inv. du Cte d'Egmont*, p. 457-9.)

CESTRIN. — Quartz coloré, voy. CITRIN.

1530. — Ce dist, lui vouloit tirer ses patenostres qu estoient de cestrin avecque grosses marques d'or. (*Pantagruel*, l. 2, ch. 21.)

CHAABLE. — Comme la bible, le mangonneau, le pierrier et le trébuchet, le chaable était une machine à contre-poids, construite sur le principe de la fronde. La différence la plus sensible entre ces divers engins consiste dans le mode d'élévation du poids, produit directement à bras et à l'aide de cables, ou mécaniquement au moyen de treuils, de manivelles et de roues d'engrenage. L'objet dont il est ici question semble appartenir au premier de ces systèmes. Voy. BIBLE.

V. 1140. Od vos caables avez fruisiet sez murs.
(*Chanson de Roland*, str. 237.)

V. 1250. Drecier a feit meint mangonel,
meint trébuchet et meint chaable.
(*Rom. du Renart*, v. 26912.)

XVe s. — Siege de Jérusalem en 1099. — Nos gens avoient ung engin qu'on clamne chaable, si forte et si bien faite qu'elle gectoit pierres moult grosses, et moult faisoit grant dommaige là où elle attaingnoit. (*Chron. anonyme de Valenciennes*, ms. f° 196 v°.)

CHAAINGNON. — La chaîne d'un collier ou carcan, et le carcan lui-même.

V. 1140. Et si li metent el col un cacingnun.
(*Chanson de Roland*, 1826.)

1230. Vos aurai si par armes chastoié
en col aurez le chaaingnon lacié.
(*Gaydon*, v. 1705.)

V. 1250. Que moult vous siet bien cest estole
qui le vostre bel col acole...
qu'ele ressemble chaagnon
a quoi l'en ait pendu laron.
(*Rom. du Renart*, t. III, v. 21907.)

CHABRIOT. — Du latin *cabiro* et *cabrio*, chevron.

1319. — Possit scindere... arbores... ad faciendum columpnas, trabes, cabirones et alias fustes. (*Arch. JJ.*, 59, pièce 250.)

1463. — Le quel varlet de guerre print icellui chabriot et en le portant devant son cheval. (*Ibid.*, 178, pièce 199.)

CHACONE. — **1692**. On appelle à Paris chacone un ruban qui sert à attacher le col de la chemise et dont on

laisse pendre négligemment les deux bouts. Et c'est Pécourt, fameux danseur de l'Opéra, qui en a fait venir la mode, ayant lui-même porté un ruban de cette manière en dansant une chacone. (*Dict. de Ménage.*)

CHAGRIN. — Le témoignage d'Edrisi nous apprend, avec l'origine arabe du mot, l'usage ancien de cette peau de chien de mer (la roussette) qu'on tirait primitivement de la Chine et dont on se servait, dès le XIVe siècle, à polir le bois.

Quant aux imitations obtenues sur des cuirs divers par les procédés de l'impression, les textes empruntés à des auteurs des deux derniers siècles dispensent de tout commentaire.

1153. — On y apporte (à Aden), de Chine les peaux de chagrin (saghri). (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 51.)

V. **1380.** — *Squarrus*. Ung poisson qui a la peau aspre, de quoy l'en polist le boys. (*Catholic. Lat.-fr., Biblioth. Richel., nouv. acq.*, 1042)

1648. — Je fus à la peleterie qui est hors la ville (d'Alep) le long des murs entre la rivière et une grande cour longue toute pleine de ces ouvriers... je commanday des peaux de chagrin de diverses couleurs à un aboukel la pièce. (*Voy. de Monconys*, t. I, p. 359.)

1690. — Cuir fait de peau de cheval, d'âne ou de mulet, dont le meilleur se prépare en la ville de Tauris. Il se fait seulement du derrière de la beste et celluy de l'asne a le plus beau grain. C'est avec des grains de moutarde qu'on presse dessus qu'on y fait paroistre ce beau grain qui le fait estimer.

On dit aussi qu'il y a un poisson nommé chagrain qui a le cuir fort dur, dont on fait le premier et le vray chagrain. (Furetière.)

1723. — Les peaux de chagrin viennent aux marchands de Paris... de Tauris, de Constantinople, d'Alger, de Tripoli, de Pologne, etc... Celles de Constantinople sont les plus estimées. Le chagrin gris qu'on en apporte est le meilleur de tous; (il sert) aux gainiers et aux relieurs de livres.

Le chagrin prend telle couleur que l'on veut... le rouge est le plus beau et le plus cher. On contrefait le chagrin avec du maroquin passé en chagrin; mais le maroquin s'écorche, ce que ne fait pas le chagrin.

... Les autres marchandises que les Perses envoyent à l'étranger sont... du chagrin de toutes couleurs, particulièrement de verd pour les babouches, dont les fabriques de Tauris et du Kom sont les plus estimées.

Il se fait de la croupe des asnes, passée avec la graine de cashin plus propre à cet usage que la graine de moutarde dont on se sert ailleurs. (Savary.)

CHAIÈRE. CHAÈRE. CHAYÈRE. — Prononcez chaire, quelle que soit l'orthographe du mot, comme jaiant, gayans et géant écrits dans une même page du roman de la Violette se prononçaient *géant*, et comme on dit jais et non jayet.

Ce mot, dans son acception la plus solennelle, répond au latin *cathedra*, c'est-à-dire aux sièges de marbre ou de pierre conservés dans quelques basiliques et dans un certain nombre d'édifices religieux du moyen âge. Ce fauteuil à haut dossier est le trône des souverains et des évêques de l'époque carlovingienne, le siège d'honneur des rois, des princes et des hauts dignitaires; plus tard la stalle dans l'église et les habitations privées.

Sous le nom de chaire transformé en celui de chaise, il faut encore comprendre une série d'objets, répondant pour les usages de la vie civile et domestique à des besoins fort divers et expliqués d'une manière générale par les divisions de cet article. En comparant les notes ci-jointes aux exemples anciens de la sculpture, de la ferronnerie, de l'orfèvrerie et de la peinture, on verra quelle part revient aux artistes dans l'exécution de ces meubles.

1352. — Maistre Girart d'Orliens, paintre, pour 2 chaaires ouvrées bien et richement à orbevoies et croisètes et dorées de fin or bruny, les quelles chaaires furent couvertes de velluau ouvré de broudeure à fleurs de liz... pour fust, clou, cuir, franges de soie et façon de chacune, 8 l., valent 26 l. p. (3e *Cpte roy. d'Et. de Lafontaine*, fo 103.)

1380. — Oud. lieu (au pied du lit) avoit un benoitier et une mauvaise chaière de fuerre. (*Inv. de J. de Neufchâtel.*)

1387. — A Jehan le Huchier, huchier demourant à Paris,... pour une grand chaière de salle faite par lui pour le roy, revestue d'un escu à fleurs de lis devant, séant sur une roze, et sur le derrière est la divise du roy, et par dessus ouvrée et revestue de rozes, 4 l. 16 s. p.

A lui pour une autre chaière de 6 membreures et aux 4 coingnez a 4 testes de taille, et aussi est revestue de rozes et de coulombes ainsi qu'il appartient, 43 s. p.

A lui pour le fust d'une chaière de 6 membreures pour salle, taillée à 2 paire de paremens, pour le roy, ouvrée des armes de France, 12 l. p. (8e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, fo 178 vo.)

1389. — Une chaière d'estrain. — Une chaière de fer pontificale. (*Inv. de Richard Picque*, p. 54-5.)

1391. — Pour une grant chaière de salle, appelée faulx d'estueil, painte de vermeil, garnie de cuir brodés et frangé de soie de plusieurs couleurs, pour servir à lad. dame (la duchesse de Touraine), 12 l. 16 s. (3e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 124 vo.)

1394. — A Jehan de Troyes, pour une chayère de salle, painte fin vermeil à arondes, à bacins et à KK, de la devise du roy N. S., dont le siège et les accoustoires sont de cordouan vermeil, poinçonnées à arondes et à branches et cosses de genestes, frangées de franges de soye et clouez de cloux dorez, 12 l. 16 s. p. (6e *Cpte du même*, fo 114 vo).

1395. — Unam cathedram rotundam de quercu et operagio Parisiensi dicto de broissure, taxatam 20 s. t. (*Inv. de l'év. de Langres.*)

1397. — Une chaière à dos perchié. (*Inv. de Jehan de Rochefort.*)

1420. — En la chapelle, une vieille chaeze de laiton à 4 testes de lieppars. — 2 chaezes de boys à dos, ouvrées de même ouvrage. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 458.)

1422. — No 133. Une chayère royale pour seoir au conseil, à 2 lyons et à 2 angelz, non prisée. (*Inv. des tapiss. de Charles VI.*)

1436. — Een voudzydele mit eenen voete. (*Inv. du chât. de Louvain*, p. 48.)

1454. — Guillemin Ratier, serrurier, rabillé et remis à point les pommeaulx d'une chayère de fer qui estoit rompue, sur quoy lad. dame (la reine) se siet quant elle est en son oratoire à dire ses heures, 5 s. t.

... Pour avoir fait refaire et remettre à point une des chayres de fer de la chambre de lad. dame, qui estoit rompue. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, fo 69 vo.)

1471. — Une cherre à coffre et à ciel, sur laquelle se siet Berthelemy, pour besogner. (*Inv. du roi René à Angers*, fo 2 vo)

1485. — 5 quartiers velours noir pour faire une couverture à une chaire de fer à couppletz, pour le service de lad. dame (la reine), 9 l. 7 s. 6 d.

... Au serrurier demourant à Tours, pour lad. chaire à coupplets, 60 s — Pour avoir recouvert lad. de velours noir et mis de franges avec 4 boucles dorées et 4 mordans pour tenir le tredoulx de lad. chaise, et 4 pannonceaulx dorez, 40 s. t. — Pour une couverture de cordouen doublée de toile pour couvrir lad., 4 l. t. (*Argenterie de la reine*, 10e *Cpte de Louis Ruzé*, fos 100 et 155.)

1496. — 2 chaères de fer garnies et couvertes de veloux noir avecques les poinctes de lecton doré.

It. 5 chaires de fer garnies de poinctes de letton doré, l'une couverte de drap d'or et l'autre de drap d'argent, l'autre de veloux cramoisy et 2 de satin figuré. (*Inv. du Cte d'Angoulême*, 280 et 284.)

1507. — No 61. Une grande chayze de bois doré, avec le siège de drap d'or et la pièce derrière.

No 63. — Une autre chayse de fer qui estoit garnie de veloux. (*Inv. du duc de Bourbon.*)

1510. — Une chaize de fer aux armes d'Orléans avec

le coessinet et dossier de velours. (*Inv. du Cardinal d'Amboise*, 190.)

1515. — 5 aulnes de veloux noir pour parer et couvrir hault et bas et tout autour la chaize en laquelle a esté faicte la prédication en la salle des Tournelles, à 7 l. l'aulne.

6 aulnes de veloux noir pour couvrir une chaize en la quelle se seoit le prédicateur qui faisoit l'office du service a 7 l. l'aulne. (*Cpte de l'obsèque de Louis XII*, f° 69.)

1517. — Au haut dud. chœur où chantent les religieux et novisses y a 128 chayses pour lesd. religieulx et novisses. Et sont lesd. sièges en nombre de 328 que sont à 3 rengées, assavoir les haults, les moyens et les bas. (*Voy. de la reine de Secile a Clairvaux*, *Ann. Archeol.*, t. III, p. 227.)

1544. — Une basse chayère de fer ayant le siège, dos et costières couvers de damas bleu.

Une grande chayère à homme, couverte de velours cramoisy rouge, ayant 4 pommeaulx de cuyvre dorez et 4 piedz de cuyvre aussi dorez, et y a alentour de lad. chayère des frenges de fil d'or et soye rouge, et au dos les armes de Lorraine couvertes d'un chappeau de Cardinal. (*Inv. des ducs de Lorraine a Nancy*, f° 203 v° et 204.)

1545. Dévotz sermons fréquenteras
sans t'y asseoir pompeusement
sur carreaux, mais y porteras
ta selle à cordes humblement.

(*Superfluité des habits des dames de Paris*, Montaiglon. *Rec. de poés. franç.*, t. VIII, p. 304).

1550. Chaire pleine de bons ouvrages,
chaire enlevée à personnages,
chaire de pris, chaire polye,
chaire de façon bien jolye,
chaire ou l'ouvrier par bonne entente
taille mainte table d'atente,
feuillages, vignettes, frisures
et autres plaisantes figures,
chaire couverte à chapiteaux,
chaire garnie d'escripteaux
dignes de la langue et de la bouche.
Chaire compaigne de la couche,
chaire près du lict approchée
pour deviser à l'accouchée,
chaire faite pour reposer,
pour caqueter et pour causer...
Chaise bien fermée et bien close
où le musc odorant repose
avec le linge délyé
tant souef fleurant, tant bien plyé.

(Gill. Corrozet, *Blason de la maison*, 181.)

1583. — Une grande chaire couverte de veloux noir, qui sert de couche et de table. (*Inv. du duc de Guise a Joinville*, p. 7.)

1586. — 2 petites chaises basses couvertes de drap vert, chacune de 3 pieds de long ou environ.

It. 4 chaises de noier et poirier, couvertes de cuyr, servant à asseoir à table. (*Inv. d'Ed. de Nicolay.*)

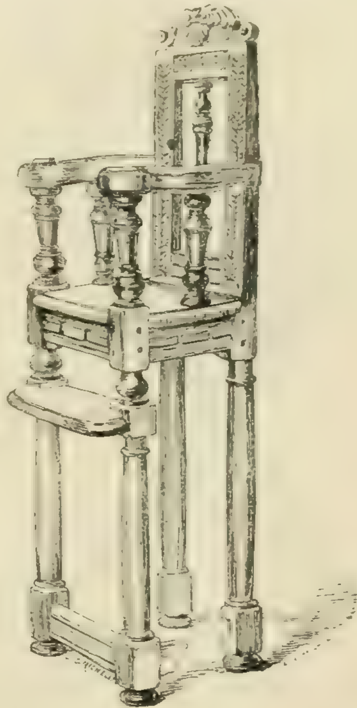
1597. — 8 chaizes de bois de noyer dont 3 couvertes de tapisserie et par dessus de serge noire, 2 haultes avec les 3 basses à bras, couvertes de cuir rouge et par dessus de serge noire. (*Inv. de sa veuve.*)

1599. — 2 grandes chaises à dossier, l'une à bras et l'autre sans braz, garnie d'un passement d'or et d'argent frangés de franges de 3 doigts, et à un mollet de soye cramosie.

4 grandes chaises à dossier à bras, l'une couverte de velours noir avec passement d'argent frangée de franges jaune doré a crespine d'argent, la petite crespine d'argent du hault du dossier ostée. Une autre de velours cramoisy en broderie de velours d'or et d'argent, garnie de franges cramoisies, avec du passement d'or et d'argent et au hault du dossier n'y a franges ny crespines. L'autre de velours vert avec passement d'argent et soye orangée, avec franges vertes et crespine d'argent, et l'autre de damars incarnat avec passement d'argent, une petite frange rose de soye, prisé le tout 18 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f[os] 16 et 19.)

1603. — 2 chaises à layettes d'affaires, garnies de velourz verd, estimeez à 10 s. l'une portant l'aultre. (*Inv. de Louise de Lorraine*, 32.)

1760. — 2 fauteuils bois, de satin jaune... chaise noyer à tournerie, garnies de crin, point a fond jaune... un sopha bois de noyer à la capucine avec son fourreau. . 4 sophas de paille... 4 chaises perspectives, bois de noyer, à la capucine, garnies de cartouches de point vieux. Une chaise inquiétude de paille. (*Inv. de l'abbé de Vence*, Monteil, XVIII[e] s., ch. 50, note 32.)



XVI[e] s. — *Chaise d'enfant, app. a* M. Emile Peyre.

CHAIÈRE BRISÉE. — La chaière dite ployante ou brisée est presque toujours un siège en forme d'X, appelé aussi faudesteuil (Voy. ce mot), et dont les côtés se rapprochaient en pivotant sur un axe placé à leur rencontre. Cet axe est tantôt une verticale, tantôt une paralèlle aux yeux du spectateur. Dans le dernier cas, c'est le devant du siège qui se rapproche du dossier et caractérise la chaise de table dite à tenailles et finalement à perroquet.

1420. — N° 151. Une chayère de parement, ployant, garnye aus 4 bouts d'enhault de 4 testes de lyons d'argent doré et aus boutz d'enbaz de 4 pates de lyons dont en fault une; et au long des membrures, garnie de pièces de cristail rondes sur les quelles a fleurs de lis d'or sur champ d'azur de painture, et entre 2 cristaulx, ouvraige d'argent fait à jour, et le siège de veluiau vielz semé de menues perles. (*Inv. de Charles VI.*)

1456. — Une chaière de fer, ployant, garnye de cuyr, à 4 aneaux de fer. (*Inv. de la Commanderie du Temple.*)

1469. — 3 cayères noefves, ployans, servans en coer, ouvrées de taille, chacune 4 évangélistes. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

1554. — Une chaise ployant couverte de cuyr tanné, façon de faudesteuil, 12 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 155.)

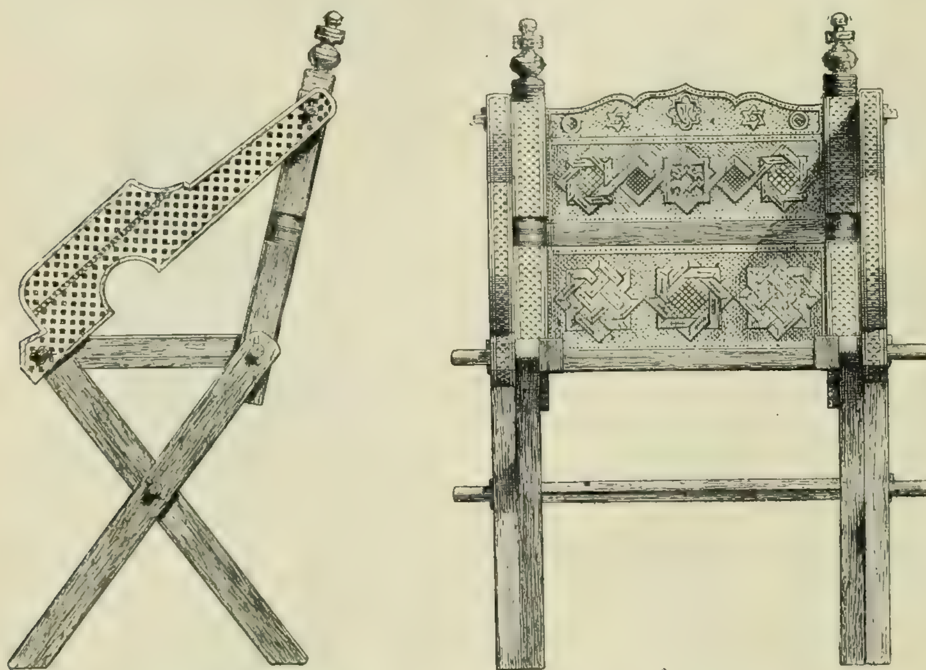
1556. — 10 chaises à tenailles pour servir à asseoir à table les princesses, pour chacune 40 s. t. (*Argenterie de la reine*, f° 22.)

1572. — Une chaire de bois de noyer, ployant à charnières, à hault dausser, enrichie de cloudz dorez, cou-

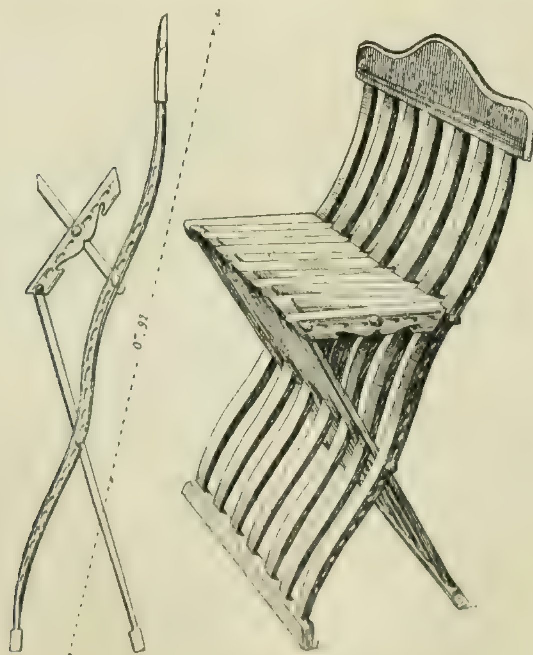
verte par le siège et dossier de vellours noir, 6 l. 15 s. (*Inv. de Claude Gouffier*, p. 557.)

1589. — Chacun se vint seoir (à table) les trois premiers (le roi et deux suivants) dans des chaires de velours faictes d'une façon qu'ils appellent brisées... le reste de la trouppe avoient des sièges qui s'ouvroient et se fermoient comme un gauffrier pris à rebours. (*L'Isle des hermaphrodites*, 103.)

1589. — N° 68. Une chaize brizée garnye de velours noir, garnye de son estrier et posée sur ung pivot et franges de soie noire avec un oreiller de velours noir. (*Inv. de Catherine de Medicis*.)



Comm. du XVe s. — *Chaire pliante italienne. App. à* M. Fulgence.



XVIe s. — *Chaise italienne à perroquet. App. au même.*

1595. — Ung bois de chaise qui se plie, garny de ferrure et une planchette, 3 escus. Garny lad. chaise et planchette et fourny de sangle et bourre et cloud doré, 2 esc. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, fo 202 vo.)

1607. — A Jehan Baudouyn, menuisier ordinaire de sa Majesté, pour le bois d'une chaise brisée pour asseoir à table Mad. Chrestienne, fourny de ferrure et planchette pour mettre les pieds, 11 l. (*Cpte roy. de P. Leroux*, fo 2.)

1620. — Art. 21. Que nul maistre ne pourra faire aucune chaise brisée que le siège ne soit garny par le dessous de bon tissu cousu ensemble, et le doucier pareillement, et le siège garny de croiset d'un bon feautre par le dessous; et s'il y a de la plume, sera enfermée d'un bon cotif ou peau de megre. (*Stat. des selliers de Bordeaux*, p. 345.)

1661. — No 2056. 12 chaires à perroquet, de velours rouge-cramoisy, unis, garnis d'un mollet de soie de mesme couleur, montées sur un bois de noyer, prisées ensemble 48 l. (*Inv. de Mazarin.*)

1690. — Des sièges pliants qui sont soutenus par des sangles ou de fortes toiles pour être plus mollets s'appellent selles brisées, et quand ils ont un dossier on les nomme perroquets, et ils servent à s'asseoir à table. (Furetière.)

CHAIÈRE CAQUETOIRE. — Chaise à dossier élevé et siège bas, causeuse, voy. CACQUETOIRE.

1583. — 4 chaires faictes en facon de caquetoire, couvertes de layne, faict du poinct commun sur cannevat fort leger. (*Inv. du duc de Guise à Joinville*, p. 7.)

1589. — No 380. 2 petites chaises caquetoires de tapisserie à gros poinct, garnies de franges de soye verte et crespines d'or. (*Inv. de Catherine de Médicis.*)

1603. — 2 couvertures de petites chaises cacquetoires de soye de diverses couleurs rehaulsées d'or et d'argent, aussy sur canevaz, estimées à raison de 40 s. pièce, 4 liv. (*Inv. de Louise de Lorraine*, 20.)

1771. — *Caquetoire*. Chaise basse qui a le dos fort haut et qui n'a point de bras, où l'on babille à l'aise auprès du feu. (*Dict. de Trévoux.*)

CHAIÈRE DE FLANDRE. — Siège avec ou sans bras à haut dossier et montants en saillie sur la traverse supérieure.

1448. — (Sculptures du retable de l'abbaye de Flines). Par devant sera fourmé en manière d'une quayère appoyoire, de telle façon que on les fait en Brabant et en Flandres et en plusieurs autres lieux, c'est assavoir hault derriere et entretaillée, et sur chascun bout ung angelot. (A. Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, t. I, p. 44.)

1617. — 3 chières de Flandres, sans bras, de médiocre grandeur, garnies de cuir noir, le siège seulement. Plus 2 petites chères de Flandres garnies de cuir noir. (*Inv. du chât. de Vayres.*)

CHAIZE PÉRILLEUSE. — Composition allégorique plus connue sous le nom de *roue de Fortune*, et qu'on trouve fréquemment peinte ou sculptée, du XIIe au XVIe siècle. Elle présente l'image des vicissitudes humaines, symbolisées par une suite de figures suspendues aux rayons d'une roue qui tourne.

1488. — Jehan Bourdichon, paintre dud. Sgr (Charles VIII), pour avoir réparé et ramendé une paire de bardes où est semé la chaize périlleuse, et le champ d'un drap cramoisi. (*Cpte de l'écurie du roi*, fo 38.)

CHAIÈRE DE RETRAIT. — Dans les somptueuses habitations princières on ne se contente pas d'adopter pour ce meuble des dispositions commodes, on y ajoute des tentures de satin ou de velours, des crépines d'or, des armoiries et tout le luxe qu'on prodiguait dans le décor d'un pavillon de parement.

1324. — Pour 2 caiières aaisiés ploiches à couverchiaus cloms et ouvrans, 20 s. (2e *inv. des Dominicaines d'Arras*, p. 266.)

1404. — A Jehan Balle pour une chaère nécessaire de 4 membreures... garnie d'une aulne et demie d'iraigne vermeille... et aussi est garnie d'une large platine de fer, de cuir et cloux ainsi qu'il appartient, pour servir ou retrait dud. Sgr (le duc d'Orleans), 72 s. p. (*Cptes de la cour de Charles VI*, fo 36 vo.)

1459. — Pierre Cormier, cerrurier demourant à Tours... avoir fait 3 couplez estamez qu'il a mis et assis à la chaire de retrait dud. Sgr (le roi), la quelle il a referré tout de neuf (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fo 96 vo.)

1470. — La somme de 27 s. 6 d. t... pour le boys et façon d'une chaize percée, feutrée de drap bleu... pour la personne d'icelui Sgr. (*Cptes de Louis XI*, fo 147.)

1514. — No 611 *bis*. Une chaize persée couverte de velloux cramoisi, frangée de fil d'or et fil de soye. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1532. — 2 cielz à mectre sur selles percées... chargés de A et R et petitz enfans... Monseigneur et de Madame et les fonds de... les rideaux de taffetas rouge et 2 .. de satin cramoisy [texte brûlé en partie]. (*Inv. de la duchesse de Lorraine à Nancy*, fo 47 vo.)

1534. — Ung petit ciel de cheyr à pisser, de drap d'or frizé, my party de bendes d'escailles de velour violet et de toille d'argent; le dessus est de satin jaune.

2 petis cielz de cheyr à pisser, de velour cramoisy chargé de petis enfans qui portent les armes de Mgr et de Madame. Les dessus sont de damas blanc et les rideaux de taffetas rouge. (*Inv. du duc de Lorraine*, *ibid.*, fo 15 vo.)

1541. — Une aulne velloux vert pour couvrir bourletz servans à une chaise percée (pour le roi), à 7 l. 10 s. t. l'aulne.

12 aulnes de drap gris bureau pour mettre soubz le velloux vert cy devant, servant ausd. bourletz, à 20 s. t. l'a. (13e *Cte roy. de Nicolas de Troyes*, fo 308.)

1583. — Petitz cielz à mectre sur chaire percée. Ung petit ciel de satin blanc avec tailleures de veloux noir et ung rideau de thoille de Flandre avec bandes d'ouvraiges de soye noir qui va tout à l'entour.

Ung autre petit pavillon carré de satin cramoisi avec passement d'or, ung rideau de taffetas cramoisi qui fait le tour de la chaère. (*Inv. du duc de Guise à Joinville*, fo 6.)

1589. — No 74. Une chaise d'affaires, garny de velours bleu tel quel. (*Inv. de Catherine de Médicis.*)

1617. — Dans la garderobe de lad. antichambre a esté treuvé 2 chères percées, l'une garnie de carizé verte et l'autre non, fort usées. (*Inv. du chât. de Vayres.*)

CHAIÈRE DE TOILETTE. — Les textes anciens, si détaillés qu'ils soient, ne nous apprennent pas d'une façon exacte quelle était la forme particulière des chaières à peigner, à laver la tête et à atourner. Dans cette catégorie figurent des sièges pliants appelés faudesteuils, à dossier ou sans dossier, dont la disposition spéciale nous échappe, à défaut de l'observation des objets eux-mêmes.

La chaise à barbier est un fauteuil, non pas à jour comme les précédents mais clos et arrondi comme ceux de nos bureaux modernes.

1316. — Pour 3 chaères, 2 à laver et une à seoir, et pour 2 damoyselles, par escroé 110 s. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleury*, p. 36.)

1347. — Pro camera regine, una cathedra plicabilis ad lavandum. (*Cptes de la garderobe d'Edouard III*, *Archæologia*, t. XXXI, p. 76.)

1351. — Edouart dessusd. pour 2 aunes et demie de velluau vermeil des fors baillees à maistre Gérart d'Orliens, pour faire les couvertures de 5 chaires à pingnier, c'est assavoir 2 pour le roy et 3 pour le dauphin, le duc d'Orliens et le comte d'Angoulème, 7 esc.

Led. maistre Girart, pour sa paine de faire et ouvrer lesd. chaires à orbevoies par dessoubs et paintes de fin azur et les testes dorées de fin or; pour le fust, clou, cuir, franges de soie et facon de chascune 100 s., valent 25 l. Et pour 5 nécessaires enveloppees de cuir et couvertes de drap par dessus, délivrées avec lesd. chaères, 60 s. pièce, pour tout 40 l. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, fo 2.)

1352. — Pour une aune de velluau vermeil des fors, baillée à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour couvrir 2 chaaires, l'une à dossier pour atourner lad. dame, l'autre sans dossier pour soy laver, 6 escuz et demi. (*Dep. du mariage de Blanche de Bourbon*, p. 300.)

1353. — A maistre Girart d'Orliens, pour la façon, la painture, les chaaines et les franges de 4 chaaières à dossier couvertes de velluau par dessus... que madame la royne, la dauphine, la royne de Navarre et la duchesse d'Orliens ont eues en ce terme, pour cause de leur atour et de laver leurs chiefs, 10 esc. la pièce, 40 esc. (*Cptes roy.* ap. Laborde, *Glossaire.*)

1386. - A Jehan le Huchier, charpentier demourant à Paris..., pour le fust d'une chaière de bois de noyer appelée fauxdestueil... pour faire une chaière à pignier le chief du roy, 48 s. p.

Pour avoir garnis une chaière appelée fauxdestueil, pour pignier le chief du roy, c'est assavoir le siège de veloux azur, et cloué de cloux dorez, 6 l. 8 s.

A Jehan de Troies, sellier..., pour sa paine et sallaire d'avoir garnye et estoffée une chaière appelée faulxdestueil à pignier le chief de madame la royne, c'est assavoir le siège d'icelle de velluau vermeil sur fil oysel, de franges de soye ardans et de cloux doréz, et icelle painte de fin vermeil et le dossier à jour et fermant à 2 chaiennes de laitton, semée partout des armes de lad. dame et à K et E. Pour ce et pour painture, façon et autres choses, 12 l. 16 s. p. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f°s 67 à 68 v°.)

1391. — Pour une chaière à dossier fait à orbevoies et à 2 chaiennettes de laton, le siège et les acoustoires garnis de cordouan et frangiez de franges de soye, peinte fin vermeil et armoié des armes de lad. mad. de Touraine, pour seoir ycelle dame à soy pignier, 12 l. 16 s. p.

Une chaière à pignier à un dossier et jour, fermant à 2 chaienettes de laton. (3e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f 103 v°.)

1404. — A Jehan Balle, scellier demourant à Paris, pour 2 chaières de 4 membreures appelées faulx destuelz dont les sièges sont convers de veluiau azur sur fil, où il est entré une aulne dud. veluiau, et iceulx faulx destuelz pains de vermeil. C'est assavoir l'un à la devise du roi Nds. et l'autre à la devise de Mgr le duc d'Orléans... pour servir à seoir lesd. Sgrs quant on les pingne, au pris de 72 s. la paire, valent 7 fr. 4 s. (*Cptes de la cour de Charles VI*, f° 36 v°.)

1443. — N° 248. Unam cathedram rotundam fusteam ad faciendum barbam. (*Inv. de A. Nicolaï, archev. d'Aix.*)

1462. — 5 chaères à dossier servant à barbier, prisées ensemble 13 s. p. (*Exécution du testam. de Perrette Lahavé*, f° 17.)

1485. — A Johannes Baudichon, painctre du roy demourant à Tours, pour avoir fait faire 2 grans chaères tourneisses et par luy painctes et toutes dorées de fin or, pour le service de lad. dame (la reine), 24 l. 15 s. (*Argenterie de la reine, Cpte de Louis Ruzé*, f° 151 v°.)

1496. — A Michelet, menuisier..., pour avoir faict une chaise pour servir à faire les barbes desd. hermittes, la quelle est close tout alentour, garnie d'un coffre et de dossier, pour la somme de 25 s. (*Cpte des bâtim. du Plessis-du-Parc.*)

1599. — 9 chaises de bois de noyer doré, 5 à vertugadin et 4 à bras, couvertes par le siège et dossier de cuir orangé, garnies de clous argentez, ensemble 8 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 4.)

1612. - 6 chaires à vertugadin, de boys de noyer, couvertes de maroquin rouge; it. 3 autres recouvertes de soye noire, estimées ensemble 30 l. t. (*Inv. du conseiller Ch. d'Angennes.*)

1622. — Leurs meubles des champs [des campagnards du temps passé] étoient... un buffet rempli de marmonsets, une chaise à barbier, de Naples. (*La chasse au vieil grognard*. Ed. Fournier, *Variétés hist. et litter.*, t. III, p. 59.)

CHAIÈRE DE TRANSPORT. — La chaière roulante d'Isabeau de Bavière est, d'apres le texte de 1416, un fauteuil de malade. Celle de Catherine de Médicis une chaise à porteurs comme le véhicule préparé en 1644 pour la reine d'Angleterre.

1416. - A Mahuet, le charron, pour une chaière de noier et d'ourme, assise sur 4 roes par manière d'un chariot pour porter et mener lad. dame (la reine) durant une sienne maladie, 36 s. (*Cpte des menus plaisirs de la reine*, f° 51.)

1556. — 7 liv. pour une chaise portatifve garnie de ferrure, de brangars et planchettes pour porter lad. dame. (*Argenterie de la reine*, f° 23.)

1632. — Une vieille chaise à l'impérialle, garnie de velours noir et montée sur 4 roues. (*Inv. du marquis de Removille*, p. 352.)

1644. — La royne dessandit de sa litière où elle estoit, se plaça dans une cherre couverte qui avoit estée préparée pour la porter... la prière finye, auroit esté remise dans la cherre à porteurs et accompagnée comme devant. (*Cérém. pour la venue de la reine d'Angleterre*, Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. I, col. 42-3.)

CHAILLOT. — Caillou, pierre dure à bâtir ou à paver, et particulièrement le silex.

1301. Les gens le roy chailloz de mer
Plus durs qu'acier, gros comme miches.
(Guill. Guiart, t. II, p. 364.)

1383. — Pierres et chaillos vont sur nostre gens geetant. (*Chron. de Duguesclin*, t. I, p. 291.)

1437. — Pour 500 de caillots achetés, rendus sur led. pont pour paver l'arche d'oultre la croix. (*Arch. munic. d'Orléans*, reg. 1535-6, ap. Godefroy.)

CHAINE. — Trop nombreux pour être passés en revue, ses usages se réduisent nécessairement ici à quelques indications spéciales. Dans une ville du moyen âge les chaînes servent à barrer en temps utile, les voies de communication, à hisser les ponts-levis, à suspendre les criminels au gibet, à fermer les portes des églises et des habitations privées. Dans les chœurs ou bibliothèques, elles retiennent les livres sur leurs pupitres; dans les cuisines, on les prend pour mesurer ou écailler le poisson.

En se rangeant dès le XIIIe siècle, et surtout au XVIe, parmi les accessoires du costume, la chaîne est portée de toute manière, suspendue au cou, attachée à la ceinture, lacée aux manches ou au corsage, elle se déploie sur les épaules et forme le collier des ordres de chevalerie. Par un raffinement qu'expliquent les mœurs du XVIIe siècle, cette parure ajoute encore à l'éclat de l'or et de la joaillerie le charme des bonnes senteurs.

V. **1240.** A chaenètes d'or delgiés
bien ouvrées et bien tailliés
furent athacié li mantel.
(*Partonopex.*)

1389. — Girardin Petit, orfèvre, demourant à Paris confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain... la somme de 190 fr. d'or à lui donné pour l'or et façon d'une chayenne d'or à sonnetes par lui faicte pour icelui Sgr, et la quelle chayenne led. Sgr a donné à MS. le duc de Bourbon. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 5448.)

1410. — 2 chesnes pour led. portail de Toussains, où il a en une 16 mailles de fer, le lien et le chapeau, et en l'autre 14 mailles et demie et le chapeau.

Y a une autre chesne de fer qui est pour fermer lad. chesne de lad. tour S. Laurens par amont, où il a 28 mailles de fer et la grappe de fer. (*Reg. de la Cloison d'Angers*, n°s 19 et 20.)

1448. — Donne à Marguerite ma fille mes bonnes Heures qui sont couvertes de drap bleu de damas et de verde soye par dedens aveucq les caynettes et tout ce qu'il y appartient. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*, *extr.* Dehaisnes.)

1461. — Pro catenatione duorum librorum in choro existentium. (*Cptes du chap. de S. Pierre de Liége.* Pinchart, *Arch. des arts*, t. III, p. 129.)

1465. Ledit procès (de la Pucelle) est enchesné
en la librairie Nostre Dame
de Paris, et fu là donné
par l'évèque dont Dieu ayt l'ame.
(Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, t. I, p. 122.)

1469. — N° 5. Une chayne d'or contenant 50 tours, où il a une petite verge d'or, et est lad. chayne bien menue, pesant 7 o. 1 2. (*Inv. de Marguerite de Bretagne.*)

1471. — A Jehan Sevineau, orfèvre demourant à Tours la somme de 60 l. t... pour avoir habillé une petite chesne d'or que icelui Sgr (Louis XI) porte ordinairement en son coul, en la quelle pent ung petit saint Michel. (*Cptes de Louis XI*, f° 163 v°.)

1474. — Une cheyne d'or à 2 boutz dont elle (la Ctesse) lassoit ses manches. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 8.)

1531 — Entre les mains de l'écuier, une chesne d'argent a peauler le poisson, pes. 3 o. (*Inv. de Louise de Savoie*, f° 4 v°.)

1554. — Une chesne d'or à anneletz, façon de chesne de puis, à crochet, pes. 1 m. 3 o., prisé l'once 19 l. 10 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 114.)

1580. — Legue à lad. Margaride la grosse chayne d'or neufve faicte à 4 aiguadières et le demeuret à malhes, pois. 25 esc. sol. (*Testam. de Magallone du Port. Rev des Soc. sav.*, 1874, 2e sem. p. 116.)

1583. — A Anthoine de Belleville, orfèvre de Pau, 6 l. t. pour une chaine d'argent pour mesurer le poisson. (*Cptes de la cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XII, p. 225.)

1599. — Une chesne de cristal, de fleurs de lis avec autres pierres faites en olive, garnie de flammes d'or et entre 2 des nœuds esmaillez de rouge et de vert, ayant 15 fleurs de lis et 15 autres pierres de cristal à 3 pilliers, 300 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 24.)

1632. — Une chaisne composée de 16 grosses meules de perles avec un bouton d'or entre chacune, pleines de senteurs, 600 fr.

Une autre chaine contenant 26 vases de cristal garnis d'or et 27 olives aussi de cristal et garnies d'or avec des petits grains de senteur entre deux, 550 fr.

Une chaine de senteur marquée de 9 testes de mords, dont il y a 7 qu'il y a à chacune 8 grans diamants et 7 des petits et les deux autres testes y a à chacune 15 diamants, 1000 fr.

Une autre chaine de senteur contrefaite où il y a 6 croix d'or du Sainct Esprit, dont il y en a 5 qu'il y a à chacune 4 diamants et à l'autre 3, 104 fr. (*Inv. du marquis de Rémoville*, p. 387 et 311.)

CHAINE DE PLASTRON. — Dans le costume de guerre de la chevalerie et durant une période de soixante-dix années environ, la cuirie ou plastron porte de petites chaines traversant la cotte d'armes et destinées à suspendre le heaume, l'épée et la dague; ces chaines sont néanmoins plus généralement au nombre de deux. D'après la remarque de M. Demay, elles figurent pour la première fois sur le sceau de Pierre de Chambly en 1295 et pour la dernière sur celui de Jean Ier, duc de Lorraine en 1367.

1352. — Une paire de plattes de rouge velluiel à 2 kainnes d'argent et un billet d'argent. (*Inv. de Guillaume de Hainaut.*)

V. **1450.** — Devoit avoir le chevalier (au XIVe siècle, pour les tournois) 2 chainnes à attachier à la poitrine de la cuirie, l'une pour l'espée et l'aultre pour le baston. (Sicile, *Traité du noble office d'armes. Biblioth. Richel.*, ms. 387, f° 51.)

CHAINSE, CHAINSIL. — Longue tunique faite d'une fine toile de lin appelée chainsil. Les textes marquant une distinction formelle entre la chainse et la chemise sont nombreux. Celle-ci étant le premier vêtement dont on se couvrait et son tissu souvent beaucoup moins délicat parce qu'il restait caché.

La chainse toujours blanche est plissée ou ridée comme il convient à une tunique dont quelques parties demeurent apparentes; lorsque l'habillement se compose, sans y comprendre le manteau, de trois pièces, la chainse, qui est la seconde, tient parfois lieu du bliant (voy. ce mot), dont elle ne diffère que par la couleur et les ornements.

Le chainsil présente beaucoup d'analogie avec le bougran du XIIIe siècle; il servait à confectionner des voiles, des aubes, des nappes et de la lingerie d'église. Voy. CHANGE.

1202. — Pro II ulnis tele ad camisias puerorum (les enfants de Philippe-Auguste) et ad unum cheinse, 22 s. (*Cpte des revenus du roi*, Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, p. CCI.)

V. **1225.** Linges dras ki sont de cainsil
plus blans que n'est nois ne grésil.
(*Rom. de la Violette*, v. 2487.)

V. **1230.** En une chince de chesil
envlupèrent l'enfant gentil.
(Marie de France. *Lai du Freisne*, 121.)

V. **1240.** Il pert bien à lor vesture
que eles n'ont mais d'amer cure,
n'usent mais blans cainses ridées
ne las de soie à lor costés.
...Et sont li brac et lonc et droit
vestu de blanc cainsil estroit.
(*Partonopex*, t. II, p. 101 et v. 7467.)

V. **1250.** Li Keute fu par devison
faite de soie et d'anketon,
d'un brun pale li kavecuel
et d'un blanc kainsil li lincuel.
(*Rom. de Blancandin*, f° 257, v°.)

Id. Se il velt demain chanter messe
praingne la chainse à la prestresse
ou sa chemise, et aube en face.
(*Rom. du Renart*, v. 3537.)

XIIIe s. .I. chainsse blanc et déliié
ot vestu la preus, la courtoise
qui trainoit près d'une toise
après li sor les jons menus.
(*Le lai de l'Ombre*, p. 54.)

Brais ot de cheinsil
plus blanche que n'est fleur en avril.
(*Le lai du Désiré*, v. 97.)

Chascune ot vestu chainsse blanche,
plus blan que ne soit nois sur branche
et molequins moult avenant.
(Barbazan, *Fabl.*, t. III, p. 139.)

Id. — *Multiplicium*. Chainse. (*Vocabul. d'Evreux.*)

1260. Et Rogier s'amie apele,
si l'a par sa chainse prise.
(*Robin et Marion.*)

1288. Ydoine s'est désafublée,
à tère a sa cape jetée
en cainse remest seulement
et en cemise sainglement.
... Cemise et braies blances a
Qu'Ydoine cousi et tailla
de blanc cainsil bien déliié.
(*Amadas et Ydoine*, v. 3275 et 3765.)

V. **1300.** Il ot chemise de cainsil
vestu, delié et sobtil.
(*Le lai du Trot*, v. 28.)

Id. E ac un mantel acolat
d'escarlata ab pel d'ermini
e blisaut de cendat sanguini
e camisa de ric camsil
blanca e prima e sotil.
(*Rom. de Jaufre*, Raynouard, t. I, p. 108.)

1653. — Une ymage de S. Jean Baptiste, toute d'argent doré... sur le devant est un ossement de S. Jean Baptiste... où est un escripteau d'antienne escripture contenant ces mots : DE CHENCILLA BEATI JOHANNIS BAPT. (*Inv. de la cath. de Sens*, p. 9.)

CHAISTRON. — Petite case ménagée dans la partie supérieure d'une huche ou d'un coffre. Dans une armoire, c'est la layette à coulisse dont une des tablettes du meuble forme le couvercle, et dans laquelle entre le pène de la serrure.

1399. — Le suppliant trouva une huche ou huchel, et ou chestron... unes patenostres de S. Nicolas. (*Arch, JJ.*, 154, pièce 735.)

1413. — Dedens lequel coffre avoit un chaisteron fermé à clef. (*Ibid.*, 167, pièce 143.)

1550. Coffre dont le chaistron très net
faict l'office d'ung cabinet.
(Gilles Corrozet, *Blason de la maison*, p. 184.)

CHALEIL. — Lampe de cuisine, à fond plat et à bec, de forme antique mais sans couverture, où la mèche brûle à l'air libre. Pour se préserver des vapeurs fuligineuses, on l'accrochait sous le manteau des cheminées. Le même ustensile placé sur une tige au-dessus d'un bassin, a été, jusqu'à ces derniers temps, la lampe à souder des orfèvres. Voy. Crasset et Croissel.

1456. - Eut alumé un chareil ou croissieu (*Arch. JJ.* 185, pièce 340.)

1475. — Le baston à quoy l'on pend le chaleil ou crasset tous les soirs pour alumer en la maison. (*Ibid.*, 195, pièce 1356.)

1530. — Et n'y avoit plus d'olif en li caleil. (*Pantagruel*, l. 2, ch. 23.)

1620. — Leurs maisons (à Bigorre) enfumées à cause que leurs cheminées sont, au mitan d'icelles, noircies du feu de bois de pins dont ils font leurs astelles au lieu de caleils et de chandelles. (Favyn, *Théatre d'honneur*, t. I, p. 433.)

CHALEMELLE. — Flûte de Pan.

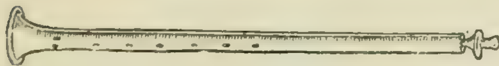
1500. — Lors souffla Pan en sa challemelle de sept buseaulx accordez selon l'armonie des sept planètes. (Lemaire de Belges, *Illustrat.*, l. I, f° 36, v°.)

1540. Et l'autre tient chalemelle fournie
de sept tuyaux faits selon l'harmonie.
(Clém. Marot, *Opusc.*, t. I, p. 31.)

CHALÉMIE. — Chalumeau, musette, instrument à anche, de la famille des hautbois, d'un diapason plus élevé que la bombarde dont elle formait le dessus.

La chalémie, quelquefois, munie à l'une de ses extrémités d'un renflement en forme de boîte, ne comporte pas de clef, elle est percée de six trous, tandis que la chalémie bombarde en a jusqu'à neuf.

1438. — A Hennequin Haulx, demourant à Bruxelles... 2 chalémies à 4 ridres pièce, valent 8 ridres. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 1266.)



1536. *D'apres* Luscinius, *Musurgia*, p. 19.

1540. Une autre fois, pour l'amour de l'amye
a tous venans pendy la challemye.
(Clém. Marot, *Eglog. au roi*, t. I, p. 221.)

1690. — Fleuste champêtre, chalumeau, espèce de musette... différente de la cornemuse en ce qu'elle n'a point de bourdon. (Furetière.)

CHALIT. — Bois de lit, couchette. Ce terme vieilli, mais encore français, donne lieu d'expliquer l'épithète *corde* ou *cordé* qui y est souvent jointe dans les inventaires, et dont aucun lexicographe ne paraît avoir déterminé le sens.

Le lit corde est appelé ainsi à cause des cordes ou sangles de tresse qui garnissaient sa fonçure. L'espèce et le poids de cette matière, mise en œuvre par les nattiers, sont définis dans les statuts des cordiers d'Angers et la distinction faite à ce sujet, est motivée par l'usage ancien et plus général des fonds de bois sur lesquels reposait alors la literie intérieure.

V. 1180. De sus un chaeliz qui tut estoit cuirez
d'une cuilte purpointe d'un poi d'estrein
[junchiez
et de chiers linges dras et blancs et deliez
(*Vie de S. Thomas le M.*, v. 3813.)

1389. — 2 chaalis cordes, un grant et un petit, 16. s. — It. 2 chaalis cordes et un de planche. — It 2 chaalis cordes, 3 courtines de vert et 3 verges de fer entour led. lit. (*Inv. de R. Picque*, p. 20 à 55.)

1445. — La corde de chalit de 15 brasses le chef pesera 2 livres. (*Stat. des cordiers d'Angers*, p. 329.)

1467. — Art. 7. Ordonnons que les jurez dud. mestier pourront visiter tous natiers qui font chaliz noez de feurre et autres. (*Stat. des natiers, Ordonn. des rois*, t. XVI, p. 642.)

1508. — Un chalit ou couchette. (*Inv. de l'archev. de Rouen*, 508.)

CHALUMEAU eucharistique. - Tige de forme cylindrique ou conique traversant un ou plusieurs nœuds, quelquefois munie d'une ou deux anses. L'extrémité la plus mince, du calibre d'une paille, en formait l'embouchure, tandis que l'autre plongeait dans le calice. Le texte du moine Théophile, qui en décrit la fabrication, ajoute qu'on le décorait de nielles ; ailleurs on voit que la ciselure y était admise.

Les témoignages historiques relatifs à l'emploi du chalumeau pour la communion sous l'espèce du vin ne remontent pas au delà du IXe siècle. Anastase dit que le pape Adrien III (884-5) fit don à son église d'un grand calice pesant trente livres avec son siphon ou chalumeau. Le sixième ordre romain, qui date du siècle suivant, est le premier qui en parle. On peut donc considérer cette époque comme celle où il prend réellement place parmi les objets du culte.

Depuis le concile de Constance (1415) jusqu'au XVIIIe siècle, le chalumeau n'est d'ailleurs conservé qu'à titre d'exception dans quelques églises ou abbayes comme à Saint-Denis et à Cluny, où il était, pendant les messes solennelles, destiné à la communion du prêtre et des ministres de l'autel.

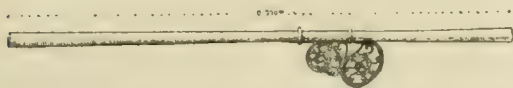
Quant au même privilège accordé au roi de France en vertu d'une bulle de Clément VI, il resta, dans l'usage, particulièrement affecté à la cérémonie du sacre et de la communion en viatique. Dans l'église latine le pape seul a maintenu cette ancienne coutume quand il officie pontificalement.

V. 850. — (de capella sua) Pipam auream unam. (*Testam. du Cte Everard.*)

V. 1050. — Scyphus argenteus major, minores argentei 4, ex aurichalco 1, tutelli argentei 4, urcei argentei cum aquamanilibus. (*Chron. Centulense Hariulfi.*)

V. 1200. — Fistulam facies in calice hoc modo. Fac tibi ferrum longitudine palmi unius et 4 digitorum, quod in una summitate valde sit gracile et inde procedat grossius usque ad alteram summitatem quæ sit sicut festuca; sit que ferrum rotundum et æqualiter limatum. Cumque attenuaveris argentum purum, complica illud circa hoc ferrum, conjungens summitates æqualiter cum linea, ejectoque ferro mitte in ignem et solida. Rursum imposito ferro percute cum malleo æqualiter per omnia tamdiu, donec junctura non appareat. Deinde fac nodum singulariter rotundum et cavum, sive quadrangulum et solidum et fac in eo foramen per quod immittatur fistula ab inferiori parte usque ad summum, sicque ejecto ferro rursum solidabis per omnia : cumque firmum fuerit, denuo imposito percuties undique a modo deorsum donec æqualis fiat et rigida et a nodo sursum. Ea parte quæ latior et grossior est impone tenue ferrum latum secundum amplitudinem fistulæ atque cum malleo percute super incudem, ita ut foramen superius sit quadrum et tenue quod a nodo sursum super calicem eminere debet et ore teneri, inferius vero sit rotundum et gracile... quo facto si volueris nigello variare poteris et reliquam fistulam ordine quo supra decorabis. (Théophile, l. 3, chap. 44.)

V. 1200. — Erant fistule 5 ad communicandum, argentee deaurate. Erant cole argentee 9 per quas vinum poterat colari si necesse fuisset, preter eam que attinebat calici aureo, et nec aurea erat. (Christianus, *Chron. Moguntinum.*)



XIIIe s. — *Chalumeau en argent doré, à prise de filigrane, app. à* M. Basilewsky.

1295. — *Canuli ad sacrificandum*... It. Unum canulum de auro cum 2 manicis et uno pomello in quo est de opere nigellato.

3 canulos cum 3 pomellis de auro, pond. 3 unc. et dimidie scarl. (*Thesaur. Sedis apostol.* f° 54.)

1295. — Calix grecus sine patena cum 2 calamis argenteis deauratis cum ymaginibus in circuitu, opere fusorio levatis, pond. 6 l. (*Inv. de St-Paul de Londres.*)

1343. — 2 tuelli argentei deaurati ad hauriendum vinum post communionem in die Pasche, pond. 4 o. 10 stel. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 2 v°.)

1347. — Unum vas lapideum auro ligatum cum pipula argentea, de quo miscetur in communione die Pasche. (*Inv. de la cathéd. d'Amiens*, p. 262.)

1363. — n° 93. Une cuiller d'or et un tuyau d'or à administrer et recevoir le corps N. S. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1416. — Une grant coupe d'argent, doré dedens et dehors à 2 anses, pesant avec la patène 15 mars, 2 o. 1/2, et le nomme le godet S. Thomas. It. Avec ce godet un tuyau d'argent dorez et pour prendre le vin le jour de Pasques après la communion, pes. 4 o. 1/2. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 6.)

1419. — Provido viro Colino Vasalli D.N. papæ pro... laborerio armovum dicti domini nostri elevatione in calamo aureo ad sugendum eucaristiam facto. (Arch. Vatic., M. f° 48 v°, ap. E. Muntz, *Les arts à la Cour des papes*. t. I, p. 22.)

1419. — Una pipula argentea habens 4 circulos, cum quo sumitur vinum in die Pasche. (*Inv. de la cathéd. d'Amiens*, 286.)

1502. — 2 calami longi, argentei deaurati in extreminatibus et in medio, habentes pomellum deauratum necnon ansulam qua teneri possunt, olim deservientes ad administrandum sanguinem pretiosum Domini nostri, sub speciem vini, diacono et subdiacono. (*Inv. de l'égl. de Laon.*)

1547. — n° 236. El calamo d'oro col quale se purifica N. Sre quando celeora pontificalmente, dove sono lettre che dicono. CLEM. VII PON. MAXI., nel quale sono 3 pietre preziose. (*Inv. de Paul III.*)

1625. — Le chalumeau d'or, sacré, industrieusement façonné avec lequel l'on prend en aspirant dans le calice le très précieux sang de Nostre Seigneur Jésus Christ, à scavoir par le prestre qui célèbre la sainte messe au maistre-autel et par les diacre et soubs-diacre communiant, scavoir est tous les dimanches de l'année, toutes les festes, annuelles et toutes les festes demy-annuelles. (D. Doublet, p. 334.)

1690. — On pratique encore à S. Denis de faire communier le diacre et le sous-diacre les dimanches à la grande messe sous les deux espèces, avec un chalumeau d'or. (Furetière, v° *Pipe.*)

CHAMARRE. — Ample et longue casaque ouverte, à manches, quelquefois froncée aux épaules et au col, et dont la coupe se rapproche beaucoup du sayon. Sa chaude doublure en faisait une pelisse d'hiver et ses garnitures passementées expliquent l'origine probable du mot chamarrer.

1490. — 5 aulnes et demye de drap d'or raz tanné à l'euvre de Damas, pour couvrir une chamarre faicte d'aigneaulx blancs autreffois portés par led. Sgr (le roi), 240 l., 12 s., 6 d. t.

2 aulnes de veloux noir pour nerver lad. chamarre en plusieurs lieux, 15 l. t. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 18.)

1492. — 8 aunes satin jaune pour faire une grant chamarre à girons et larges manches en facon de sayon, pour le roy.

... 84 peaulx de frisons noirs de Lombardie à fourrer une grant chamarre (la même) à grans et larges manches, façon de sayon, faite de satin jaune, à 13 s. 9 d. t. la pièce. (10e *Cpte du même*, f°s 63 et 113.)

1532. — Pour la facon d'une chamarre de velloux cramoisy (pour le roi). Le hault des manches et le corps fronsez, faicte à pointes et doublée et faicte de broderie et cordons... 4 l. t. (*Cpte de l'entrevue du roi*, f° 23 v°.

1538. — Aultant qu'elle (la dame) avoit aymé les festins, dances et compaignies, telle estoit ententive à son mesnaige, et se contentoit bien souvent de ne porter sur sa chemise que une chamarre. (Marguerite d'Angoulême, 3e *journée, Nouv.* 26.)

1549. — Ung chamarre broché de pourpre que les sénateurs de Rome souloyent anciennement porter soubs leur toge, sans ceinture. *Laticlavus.* (Rob. Estienne, *Dict. franç.-lat.*)

1549. Bonnet pour la chambre vestoit,
une chamarre qui estoit
de peau de loup.
(Joac. du Bellay, p. 172.)

1611. — A loose and light gowne, and lesse properly cloake that may be worne aswash or skarse-wise. Also a studded garment. (Cotgrave.)

CHAMBEL. — Verge de bois arquée, faisant ressort dans la construction d'un piège; en architecture, c'est une nervure saillante dont la courbe porte les reins d'une voûte d'arrête.

1328. — Doit joindre le bout du chambel à la grosse giesle à pied et demy du gros bout. (*Modus et Racio*. f° 83.)

Si la mettez en vostre chambel qui est une verge fourcée. (*Ibid.*, Edit. Blaze, 127.)

1400. Car moult jolis chambel
y a ouvré, et sur maint fort corbel
sont soustenues
les grans voltes haultes devers les nues.
... Maint édiffici et grant et bel
maint hault pilier et maint chambel.
(Christine de Pisan, *Poes.*, f°s 604 et 128 v°).

CHAMBLY. — Ville du Beauvoisis près Beaumont, renommée dès le XIIIe siècle pour la fabrication des ouvrages de mailles. Dans la carte de France de la topographie de Merian en 1655, elle porte le nom de Chamblys-le-Hautberger.

XIIIe s. Haubers de Chambelin.
(*Prov. et dictons popul.*, Crapelet.)

1316. — Une barbière de haute cloueure, de Chambli. — Gorgières doubles de Chambli. (*Inv. des armures de Louis X.*)

CHANBRANDE. — Du mot *cambre*, signifiant courbe. Nervure de voûte, synonyme de chambel.

1313. — Pour taillier les tournanz et les chambrandes des ars dans la chambre (de la Ctesse), de blonque pierre, pour chella faire en tasque, 10 l. (*Cpte d'ouvrages aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 42.)

CHAMBRE. — Il faut arriver à l'époque de la renaissance pour trouver la chambre, à la différence des formes près, meublée comme elle l'est de nos jours. Avant le XVIe siècle le mobilier proprement dit est très sommaire de façon à en rendre le transport aussi facile qu'il était fréquent. Les tentures et la literie composent alors à peu près seules le parement des demeures privées. Hormis le cas où il est parlé de la construction, c'est aux fournitures de

tapisserie et de lingerie qu'il convient d'appliquer le nom de chambre.

A l'article PEINTURE, on verra que l'usage des couleurs à l'huile dans l'exécution de sujets historiques remonte en France aux premières années du XIVe siècle, notons néanmoins que le premier compte donné ici atteste en 1327 l'emploi de ce procédé dans quelques détails de la peinture en décor.

1327. — Estoffes et taskes (façons) de paintres, plommiers et verriers. — Primes : acaté à Arras par Leurench de Boulogne, pour repaindre tout de noef le chiele de la viese cambre de Madame (la Comtesse d'Artois) et les pans de ychelle repaindre et partout ladite chambre rejeter (refondre) fleurs de lis noeves et dorées.

C'est assavoir 900 d'or parti à 8 sols le cent, 72 sols — 8 livres d'azur à 8 sols 6 deniers la livre, 68 sols. — 90 livres de fin estain à 12 deniers la livre, 4 liv. 10 sols — un chent de plonc 24 sols — 2 livres de blanc de plonc à 16 deniers la livre, 2 sols 8 deniers — demi livre de vermeillon 2 sols — 3 milliers de noires atakes pour atakier lesd. fleurs de lis à 12 deniers le millier, 3 sols — un lot d'oile 2 sols 6 den. — pour cole et pour oes (œufs) à faire destrempres 18 den. — 60 livres de saudure à 8 den. la livre, 40 sols — 2 livres d'estain 2 sols — une livre de fien 9 den.

A Jehan Lesauvache, voirrier d'Arras, 21 livres de blanc voirre à 2 sols la livre, 42 sols — 12 liv. de voirre de couleurs à 3 sols la liv., 36 sols — 13 livres saudure à 10 den., 10 sols 10 den. — 30 livres plonc à 3 den., 7 sols 6 den. (*Cptes d'ouvr. aux chât. des Ctes d'Artois* (*Hesdin*), fo 66.)

1335. — A Leuren de Boulogne, 6 los d'oile de pourvenche 20 den. le lot, 10 sols — 6 livres de vernis à 12 den., 6 sols. (*Ibid.*, fo 71.)

1340. — Pour la chambre de Madame, fait et délivré par Goffroy de Flory, 8 carreaux en chascun 8 bestes et 8 papeillons. — Pour la coutepointe 288 bestes et 255 papeillons — Pour les goutieres 78 bestes et 90 papeillons. — Pour le chevecier 160 bestes et 113 papeillons. — Pour le ciel 224 bestes et 210 papeillons. Total 898 bestes, la beste 8 sols. 317 livres 12 sols.

757 papeillons, la pièce 2 sols. — 75 livres 14 sols de quoi il chiet pour 42 papeillons qui sont de cuir, 4 livres 4 sols. — item il chiet pour 5 grandes bestes 40 sols, total 387 livres 2 sols. (*Cptes du connétable d'Eu*, fo 10.)

1347. — Ad unam aulam de worsted operatam cum papagallis (pro regina), unum dossarium longitudinis 13 1/2 ulnarum et in latitudine 13 1/2 uln. — 4 costeras quarumque longitudinis 8 1/2 uln. et in latitudine 2 uln — 2 pecie panni radiati de Gaunt (Gand) pro banquers. — (*Cpte de la garderobe d'Edouard III*, p. 78.)

1353. — Pour faire la chambre dud. Seigneur (le roi) en laquelle ot grant coutepointe cheveciel et ciel garni de goutiere et de 3 courtines de cendal, une autre coutepointe pour les piez, ouvrée de soye de mesmes. L'autre dite coutepointe avec un demi ciel garni de goutières pour laver le roy. — Sept autres coutepointes, l'une pour la couche champenoise, l'autre pour le lit de la garde robe, la tierce pour mettre ou le roi siet a son Conseil, et les autres 4 pour les chambellans. (*Dernier cpte d'Etienne de la Fontaine*, fo 161 vo.)

1380. — Thevenin Troillard, vallet de garde robe, pour conduire un chariot de Melun à Paris, qui amenoit chambres pour le roi. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 30.

1380. — Une chambre de veluiau vermeil à molettes d'or et compas de fleurs de lis garnye de ciel, de dossier, de coultepointe, et sont les courtines de tartaire violet rayée d'or, a façon d'esprevier, et de 8 petiz carreaux de mesmes en lad. chambre et 12 tappiz de mesmes. (*Inv. de Charles V*, no 3553.)

1390. — Pour une chambre portative de satin avec la broderie et façon d'icelle ordennez estre faits pour nous, 1200 fr. d'or. (*Mandem. de Charles V*, *Rec.* Fontanieu, 101-2, fo 353 vo.)

1393. — Une chambre de satayn bleus ovrée de brodure a 5 compas aux armes de Madamoiselle d'Osteriche, garnie de plain ciel, de dossier, de queute pointe, de cortines de cendal et de 10 carreaux de mesmes, ovrés de brodure aux armes de mad. damoiselle — et aussi garnie lad. chambre d'une couverture de lit d'ouvraige de haute liche, de 4 tapys pour tendre par les paroys, d'une couverture de couche, d'un banquier et 6 carreaux de laine armoyez come dessus et de 3 marche-pieds à mettre entour le lit, et d'une couverture de drap bleu fourré de menu vair. — *Une autre semblable de satin vermeil n'a que* 5 *carreaux de laine*. — (*Joyaux de Catherine de Bourgogne, emportés en Autriche à son mariage*, fo 171.)

1404. — A Robert de Varennes, brodeur et varlet de chambre du roy M.d.S., pour la broderie par lui faicte en et sur les 3 pièces d'une chambre de satin vermeil des fors. C'est assavoir : ciel, dossier et coustepointe, sur chascune desquelles 3 pièces, led. Robert a fait de broderie un grant parc en manière d'un bois où il a 6 grans arbres fais en manière de may et 6 autres grans arbres en manière de genestes et parmi et dedans a, en l'environ dud. parc, plusieurs autres petis arbres de may et de genestes et herbaiges, et au milieu dud. parc a un grant et hault estot auquel pend un heaume où a dessus une fleur de lis double — toute lad. broderie faicte de fil d'or de Chippre cousue de soye des quatre couleurs du roy M.d.S. blanc, vermeil, noir et vert. 360 livres par. (23e *Cpte de l'argenterie de Charles VI*, fo 55 vo.)

1408. — Pour 2 malles de cuir fauve doublées de toille par dedens, garnies chascune de crocs, de courroies et de bahu, ainsi qu'il appartient... pour servir, l'une à mettre et porter la chambre que l'on porte devant le roy NS. quant il chevauche, pour dormir de jour, et l'autre... la chambre où il couche de nuit, au pris de 112 s. la pièce. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 41 vo.)

1413. — Une grant chambre semée de molez, des armes de madame de Guyse, garnie de ciel et de dossier, de coutepointe et courtines, 6 petiz carreaux et 2 grans, 3 tapis de mêsmes, une cousche et un banchier. (*Inv. de Catherine de Bourgogne.*)

1420. — Une chambre pour bateau, garnie de ciel dossier, 3 courtines et ung dosseret de drap de damas blanc, vermeil et bleu. (*Inv. de Philippe le Bon.* no 4265.)

1485. — Chambre de la comtesse de Charolais. Voy. GÉSINE.

1491. — 15 aulnes 3/4 veloux rouge en greine et 15 aulnes 3/4 veloux tanné pour faire 4 pièces de tapisserie... d'une aulne 3/4 de haulteur pour servir à mectre et tendre en une chambre toute de bois que led. Sgr (le roi) a fait faire pour lui servir en son camp devant la ville de Rennes, au feur de 8 l. 15 s. le rouge et 7 l. 10 s. le tanné.

2 aulnes 1/2 drap d'or raz violet, à l'euvre de Damas, pour faire 54 lettres de NN romaines, chascune lettre d'un pié en carré ou environ, pour atacher et couldre sur lesd. tappiceries. (10e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fo 36.)

1501. — A l'autre bout de cette salle estoit la chambre de l'archiduchesse (d'Autriche) ou lesd. sieur et dame couchoient, laquelle estoit tendue de drap d'or ras rouge et noir avec deux lits de camp dont celuy où ils couchoient estoit d'or trait, les rideaux de mesme doublez de damas blanc, et par dessus ce lit de camp estoit tendu un grant ciel de drap noir frizé, les rideaux de taffetas jaune et rouge.

A l'autre bout de cette chambre y avoit un autre lit de camp de drap d'or frizé, les rideaux de mesme, doublez aussi de damas blanc. Sur les deux lits y avoit des couvertures de mesme, et par dessous des draps de toile de Holande. Tout à l'entour desd. liets de camp et sur le buffet estoient des tapis de drap d'or de mesme que ladite chambre. Au coin du liet y avoit une chaire dorée fort bien menuisée et ouvrée venant d'Italie, dont le fonds estoit couvert de drap d'or frangé tout à l'entour de grandes franges d'or et d'argent. — Devant le feu y avoit une autre chaire couverte aussi de drap d'or et un grand tapis de pareille étoffe par dessus, de mesme la chambre et largement des carreaux pour se seoir...

En la chambre ou l'archiduchesse se retiroit pour se deshabiller, qui estoit derriere sa chambre, avoit une petite table qui se plioit, couverte de veloux vert et sur laquelle on apporta un coffre pareillement couvert de veloux verd et garny d'argent, dans lequel y avoit des couvrechefs et autres choses servant de nuit... deux pages tenans deux cierges porterent le coffre susd. le linge avec les rechauffoirs des liets, bassinoires et autres choses servant à ladite chambre, le tout d'argent; et avec ce tous les linges et couvertures des liets.. et avec ce de grands pots et boettes d'argent doré... et un coffre couvert de veloux verd où estoit dedans ce qui s'en suit.

Premierement quatre mirouers enchassez en argent doré, trois pots où estoient les éponges et lessive, trois chandeliers à queue à mettre des bougies, trois paires de vergettes dont les manches estoient de veloux cramoisy, trois pelotons de satin cramoisy, et largement papiers pleins d'épingles. — Item trois étuys couverts de veloux cramoisy tous pleins de peignes, une grande poignée de bougies, un drap pour servir de drap de pied, de toilettes de Holande et largement des couvrechefs de toiletes. (*Réception par Louis XII de l'archiduc d'Autriche au chât. de Blois. Cérémonial français*, t. II, p. 732 et 734.)

1521. — Garniture d'une chambre de veloux vert à entretailleures de thoille d'or et d'argent fillé pour le tour d'une chambre (pour Louise de Savoie). — 208 aulnes veloux vert livré à Cyprien Fulchin, brodeur, pour faire 8 pièces chacune de 7 lez dud. veloux et 3 aulnes et quart de haut pour le tour et garniture d'une chambre. Led. veloux enrichy d'entretailleures de thoille d'or fillé en façon de branches et fueilles de lyerre liées de petiz neufz. Et en chacune desd. pièces 5 hystoires faictes d'entretailleures de thoille d'or et d'argent à pointz de brodeur, rehaussez de fil d'or et d'argent et diverses couleurs de soye; et au dessoubz de chacune hystoire ung épitaphe de thoille d'argent à lettres et escripteaux de broderye, et lesd. hystoires contenans les faictz des bucolicques de Virgille. Au feur de 6 livres 5 sols tourn. l'aulne — 1300 livres.

58 aulnes demi quart thoille d'argent et d'or fillé pour faire entretailleures et fueilles, 1395 livres. — 41 aulnes de thoille d'or fillé, 902 livres. — 15 aulnes d° 379 liv. 16 aulnes d° 252 liv. 14 aulnes d° 320 l. 7 sols 6 deniers. — 4 aulnes 3 quarts demie thoille d'argent fillé large de 2 tiers pour faire les épitaphes au dessoubz des hystoires, 146 livres 5 sols. — 82 mars or et argent fillé de Florence pour faire cordons et pourfil pour filler les entretailleures fueillages et épitaphes à 18 livres le marc. — 8 livres soyes tant deffilées que torses de diverses couleurs employées à rabattre le pourfil desd. entretailleures et fueillages et aussi à les rapporter et asseoir sur les 18 pièces, à 9 liv. la livre. — 122 aulnes demye thoille d'or et d'argent fillé faict à point de broderie sur diverses coulleurs de soye pour faire 80 histoires pour lad. garniture... reshaussées de diverses coulleurs de soye d'or et d'argent fillé, les charneures des personnages, bestes et oyseaulx estans esd. hystoires, 2695 livres. — 13 aulnes de thoille d'or fillé, large, fort riche de deux tiers de large pour faire les habitz des personnaiges, lizerez de gros cordons d'or tors — 390 liv. tourn. — 7 aulnes demi quart thoille d'or fillé riche faicte d'or tors sur champ gris et jaulne pour faire les arbres; avec demy tiers drap d'or frizé gris pris es coffre de lad. dame, 213 liv. 15 sols. — 33 marcs 6 onces or et argent fillé pour filler et lizerer les assembleures desd. thoilles et habitz des personnaiges et pour enrichir les arbres, bois et plusieurs choses, à 18 l. t. le marc. — 19 l. 12 o. soyes deffilées et torses de diverses coulleurs, à assembler lesd. thoilles d'or et d'argent et fillé les rehaulcer en plusieurs lieux, faire les visaiges et charneures desd. personnaiges, bestes et oyseaulx et semblablement les arbres, bois, prez, pais, etc. — 177 liv. 15 s. 9 aulnes satin blanc et gris, le blanc pour faire les charneures desd. personnaiges, et le gris pour faire les bestes, à 75 sols l'aulne. — 31 pièces bougran pour rapporter lesd. hystoires taillées, et après le rapport les doubler, à 30 sols pièce. (La façon payée aux brodeurs non évaluée.)

A Barthelemy Guyeti, paintre, 6 liv. tourn. pour le portraict par lui faict de l'ordonnance desd. entretailleures et fueillages. — A M° Mathieu de Luazar, paintre, 184 liv. pour les pourtraictz de 92 histoires de bergeries prinse sur les bucolicques de Virgille. (*Mobilier de la reine mere*, f° 20 à 27.)

1544. — La grande pièce de Charité faicte de broderie d'or nuel ayans personnaiges accompagnez d'un bort perles, le fond de toille d'or avecques les pantes faites à broderies de perles et les ronds à histoires du Vieil Testament faictes d'or nuel. Ensemble le ciel tout de broderie où il y a deux grans anges tenans les armes de monseigneur (le duc de Lorraine). Le timbre fait d'orfèvrerie et les esles des anges pareillement. La quelle pièce mond. seigneur a fait mectre en la chambre dessus la sienne, pour ce que le lieu de lad. gallerie n'est propre à la pouvoir mectre. (*Inv. du duc de Lorraine au château de Nancy*, f° 117.)

1550. Chambre où pour faire ung doulx marcher
on a lembrissé le plancher.
Chamore bien seurement fermée.
Chambre d'herbe verte semée,
chambre garnie d'un buffect
et d'aultre mesnage parfaict
comme de lict, de banc, de table,
de coffre et chaire prouffitable,
de placet, de selle et scabelle.
O chambre tres gorriere et belle,
chambre dorée, chambre paincte,
chambre de riches couleurs taincte.
(Gilles Corrozet, *Blason de la maison*.)

1558. — Chambre de cuir doré, voy. CUIR DORÉ.

1559. — *Chambre de livrée.* — A Jehan Gaboury, tappissier ordinaire de sa majesté, 1200 escus sol. pour le droict de lict de monseigneur de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre de sa majesté, durant la présente année. — un bois de lict pour servir aud. Sr 10 escus. — un chevet 10 escus. — une contrepointe de thoille d'Holande 50 esc., une castelongne de fin fleuret 8 esc. 5 aulnes un tiers velours cramoisy pour faire les panthes, le fond, dossier et rideaulx de dessoubz 40 esc. 51 aulnes de damas cramoisy pour faire le fondz, dossier, panthes et rideaux de dessus 170 esc. — 220 aulnes de passement d'or et d'argent pour chamarrer led. lict, poisant 12 marz 144 esc. — 11 aulnes grande crespine d'or et d'argent pour mettre aux pantes dud. lict poisant 6 marz 72 esc. 11 aulnes grande crespine de soie cramoisie pour mettre sous lad. crespine, poisant 5 marz et demi, 29 esc. un tiers — 25 aulnes crespine d'or et d'argent à ung mollet poisant 12 onces, 18 esc. — 25 aulnes petite frange de soie cramoisie à ung mollet pour mettre soubz lad. crespine poisant 10 onces, 6 escus deux tiers — pour le bois d'une chaire qui se plie 2 esc. — 4 aulne et demie velours cramoisy pour garnir lad. 36 esc. — 5 aulnes passement d'or et d'argent pour lad. chaise 3 esc. — 5 aulnes frange de soie 5 esc. un tiers. 5 aulnes crespine d'or pour lad. 13 esc. 30 sols. — Pour le bois d'une table qui se plie 4 esc. — 7 aulnes velours cramoisy pour faire tapis 56 esc. 8 aulnes passement d'or et d'argent pour mettre sur led. 6 esc. 45 sols. 24 aulnes taffetas cramoisy pour faire contrepoincte 48 esc. Pour la façon d'icelle 25 esc. 6 aulnes et demie frange de soie cramoisie pour garnir le susd. tapy 5 esc. un tiers. 6 aulnes crespine d'or et d'argent 12 esc. 5 sols. 14 aulnes serge pour faire ung entour aud. lict 56 esc. 108 aulnes thoille d'Holande pour faire 9 paires de linceulx 144 esc. façon desd. 8 esc. 12 aulnes velours figuré pour faire robe de nuict aud. Sr. 72 esc. 5 aulnes passement à clinquant pour chamarer lad. robbe 15 esc. fourrure de lad. robbe de gris d'Allemaigne 72 esc. (5e *Compte de l'argenterie de P. de Labruyere*, f°s 167-9).

1690. — Une garniture de chambre est d'un lit, de 12 ou 18 sièges. Les sièges sont des fauteuils qui ont un dossier et des braz, des chaises qui n'ont simplement qu'un dossier, des placets et des tabourets qui n'ont ni l'un ni l'autre, des sièges pliants qui sont soutenus par des sangles ou de fortes toiles pour être plus mollets. On les appelle autrement selles brisées, et quand ils ont un dossier on les nomme perroquets et ils servent à s'asseoir à table. Les escabelles et les bancs sont des sieges simplement de bois, car les autres sont garnis d'estoffes de velours, de moquettes, de tapisserie. (*Dict. de Furetiere*, v. Siege.)

CHAMBRE DE CANON. — Boite mobile portant la charge, diversement attachée à la culasse des pièces d'artillerie et particulièrement des veuglaires.

1414. — A Galijin, artilleur, pour l'accat de 2 canons de fer, chacun à 2 chambres, faits pour la garnison de lad. ville. (*Cptes d'Arras*, Monteil, XIVe s., épit. 33, note 2.)

1428. — 17 canons à main dont les 2 sont de cuivre et le 15 de fer sans chambres.

It. 2 vuglaires petis afutez en boys, chascun garny de 2 chambres.

It. 11 chambres de vuglaires. (*Inv. de la Bastille*, p. 332.)

1472. — Emmenèrent avecques eux de bien belle artillerie, comme 2 des chambres des bombardes qui avoient batu et geté en bas la muraille de lad. ville. Les quelles chambres, pour cause de hastiveté, ils gettèrent dedans les fossez. (*Chron. de J. de Troyes*, p. 186.)

CHAMBRE. — (VAISSELLE DE. Voy. VAISSELLE.

CHAMBRIL. — Bois mince pour panneaux, lambris ou treillages.

1365. — 150 pecias gallice *chambris*, fagi, taxat. 13 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 347.)

1493. — Michel Thiloppe, menuisier..., pour avoir faict de son mestier de meneuserie les chambrils et chambrilles de lad. église des hermittes... du quel comble de la charpente est faicte à tiers point (en ogive) et le quel chambril est cyntré.

Pour servir au cyntre dud. tiers point et garnir led. chambril d'augives. (*Cptes des bâtim. du Plessis-du-Parc.*)

CHAMBRILLÉ. — Lambrissé.

1478. — Une maison de boys toute chambrillée, assise dedans lad. galiote.

Pour avoir fait chambrillier de boys une chambre au dessus du retraict dud. Sgr, (le roi) en son logis des Forges. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 354–5.)

CHAMOIS. — La souplesse de ce cuir en désignait l'emploi pour la confection des gamboisons, des pourpoints et des chausses. On en fit même des tuniques appelées sacs. Du XIVe au XVIe siècle, le chamois est adopté dans le costume de guerre comme dans le costume civil; il se couvre de broderies et devises qui accompagnaient les vêtements de livrée royale.

1387. — Achat de peaulx de chamois pour faire certains sacs et habis de chamois, tant pour le roy N. S., comme pour plusieurs seigneurs de son sang et autres ses chambellans et serviteurs, à eulx donnés par led. Sgr. pour la livrée en ceste saison d'yver, les quels sacs et habits ont esté brodez à la devise dud. Sgr et fourrés de martre, des quels Sgrs les noms s'ensuivent, le roy, Ms. de Bourgongne, etc. (*Cptes roy.*, ap. Laborde, *Glossaire.*)

1389. — A Jehan Chanteprime, trésorier des guerres du roy N. S., pour 6 peaulx de chamois... pour faire chausses a jouter pour led. Sgr et pour mons. le duc de Thouraine. (*Cptes de l'entree d'Isabeau de Bariere*, f° 51 v°.)

1432. — Une robe de cuir de chamoix pour lui [le duc de Bourgogne]. (Laborde, *Les ducs de Bourg.* n° 1071.)

1454. — Pour la façon et estoffes d'un pourpoint de chamois pour mond. Sgr. (*Ibid.* 1664.)

CHAMP-ÉTROIT. — Jeu, peut-être celui des quatre coins ?

1446. — Les quels compaignons se prirent à jouer l'un à l'autre a un jeu que on dit champ estroit. (*Arch. JJ*, 195, pièce 56.)

CHAMPINOT. — Pot à long bec.

1467. — Un petit champinot d'argent blanc, plain, armoyé. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3119.)

CHANCEL. — Barrière, grille, proprement la balustrade qui dans une basilique sépare le chœur de la nef, la place du jubé dans les églises du moyen âge et par extension, le *presbyterium* ou espace réservé entre la clôture du chœur et l'autel.

XIIe s. — En mi le chancel après la parei fud asise l'arche Nostre-Seignur. (*Le Livre des Rois*, p. 249.)

XIIIe s. Cil truevent en 1. leu molt bel
.I. mostier et lez le chancel
un cimitire de mur clos.
(*Le chevalier de la charrette*, p. 53.)

1305. La rois met a Adon le siège,
les tours en prent et les chanciaus.
(*Guill. Guiart*, v. 9156.)

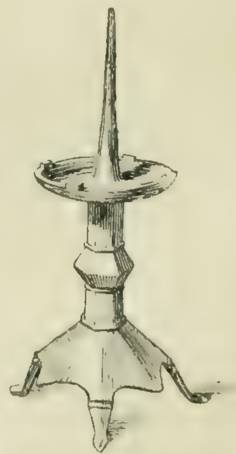
V. **1330.** Puis entra ou canchiel les l'autel marberin,
illeur trouva lez damez muchiez en ung escrin.
(*Hugues Capet*, v. 6078.)

CHANDELIER. — En se rapportant aux usages modernes, il y aurait lieu de faire de nombreuses distinctions parmi les textes relatifs au mot chandelier. Dans la période du moyen âge, il comprend non seulement les objets aujourd'hui rangés sous ce nom, mais encore des candélabres, des lustres, des brûle-parfums et même des lampadaires de toute forme et de toute grandeur. Il embrasse les infinies variétés du flambeau domestique dont quelques dinanderies existantes rappellent le style sinon la délicatesse requise en matière d'orfèvrerie. Il s'applique à ces œuvres magistrales, telles que les candélabres de Milan, d'Essen et de Reims, à ce remarquable monument de bronze du XIIe siècle trouvé au Mans et rendu aujourd'hui à l'Angleterre, d'où il était sorti, à ces couronnes de lumière comme on en voit encore à Aix-la-Chapelle, à tous ces objets enfin qui ont servi à éclairer les fêtes à l'église, dans les palais et dans les habitations privées.

Le laconisme des documents anciens ne permet point d'établir, dans cette classification, un ordre que réclamerait leur abondance; nous nous contenterons de donner chronologiquement, dans la première partie de cet article, tout ce qui a trait au flambeau proprement dit, et dans la seconde, ce qu'on appelait autrefois des chandeliers pendants et des candélabres à plusieurs lumières, quels qu'en ait été la place et l'usage. Voy. COURONNE, FLAMBEAU et MESTIER.

1180. *Le phare d'Alexandrie*
C. piés avoit de haut, Platons le fist lever;
deseure ot une lampe, en sors .I. candeler
qui par jor et par nuit art et reluist si cler.
(*Li rom. d'Alexandre*, p. 46, v. 22.)

1260. — Que nus chandelliers de cuivre ne soient faiz de pièces soudées, pour metre sus table. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 45.)



V. 1300. — *Chandelier en bronze app. à l'auteur.*

1295. — 2 candelabra de argento cum pedibus triangularibus, stantes supra 3 leonibus, draconibus, laborata ad vites, folia et fragas ad nigellum, pond. 20 m. 2 unc et dimid.

2 candelabra de argento facta super 2 elephantibus, pond. 5 m. 7 unc. et dimid. (*Inv. thesaur. Sedis Apostol.*, f° 59 v°.)

1295. — 2 candelabra argentea, opere fusorio cum animalibus variis in pedibus fabricatis de dono magistri Ricardi de Stratford, pond. 1 l. 13 s. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 310.)

1302. — 4 petiz chandeliers à joer as tanbles, pes. 1 marc, valent 74 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1342. — 4 grans chandeliers de fer à mettre environ les corps. (*Inv de S. Martin des Champs*, p. 328.)

1363. — N 677. Un chandelier d'argent doré, sur un lion, a 2 escuçons des armes Mgr, pendans a chainettes.

N° 900. 4 chandeliers ronds d'argent dorez pour chapelle ou pour table .. pois. 12 m. 1 o. et demi. (*Inv. du duc de Normandie.*)

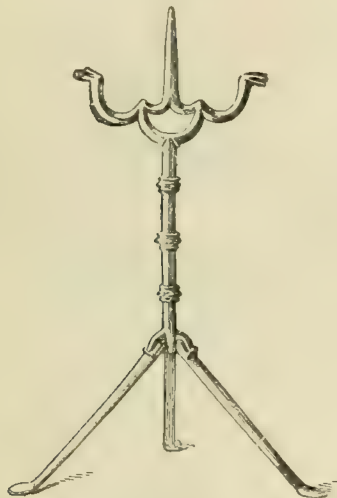
1370. - *Faverie*. (ouvrages de fer). A Mathieu Caisnel, pour estoffer la cambre de Maistre Pierre Cuiret, de candelers à la cheminée et le porget de la cambre de haves, de verilles et de cleuquès à tournant, 20 s. (*Cptes d'ouvr. au chât. des Ctes d'Artois*, f° 112.)

1372. — Un petit chandelier d'or en forme d'un serpent, prisé 30 fr. d'or.

3 chandeliers d'argent blanc à mettre sur table, armoyez de petits esmaus des armes de mad. dame, pes. 9. m. 3 o. et demyes, prisé 52 fr. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 128 et 145.)

1379. — 4 chandeilliers (de cuivre) bien fournis, qui ont en chascun une rouelle tournant.

Un grant chandeillier de cuyvre à pié d'yraigne. (*Inv du S. Sépulcre a Paris*, f° 10 v°.)



XIVe s. — *Chandelier pliant app. au même.*

1380. — N° 1574. 6 chandeliers d'argent, en manière d'un olifant portant un chastel, assis sur une térace esmailliée de vert, pes. environ 82 marcs d'argent.

N° 1580. 2 grans vielz chandeliers tors d'argent blanc néellez par le pié, et les acheta Mons' d'Estampes pour donner au roy à Vezellay, non pesez pour ce qu'il y a grand foison de cuivre et de boys.

N° 1590. Un chandelier d'argent blanc en manière d'esconse, à 2 escus au dos, tailliez des armes de France, pes. 7 m. 1 o.

N° 1594. 2 petits chandeliers de chappelle, d'argent dorez, dont les tiges sont torses et les piez d'ancienne façon, à bestes enlevées.

N° 2111. Ung petit chandelier d'argent à broche et à 2 oreilles, pes. 3 m. et demi.

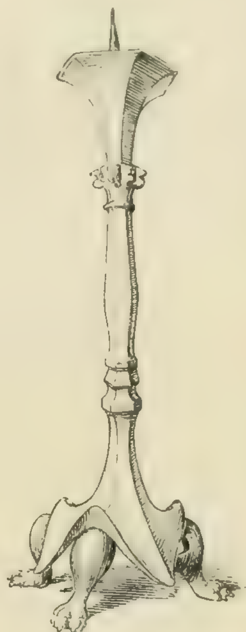
N° 2168. Ung petit chandelier de très ancienne façon, d'argent doré, et est le pié ouvré à bestellettes à jour, et a un angelot qui fait le chandelier, pes. 2 m. 2 o.

N° 2635. Une terrasse d'or ronde, au milieu de laquelle est un arbre portant fleurs de lys, contre lequel arbre est un rengier dressé sur ses 2 pieds derrières et y a un petit chandelier à broche à une esconse dessus, pes. 1 o. 5 est.

N° 2695. Un chamel sur une terrasse garny de perles et saphirs, et a le chamel la boce d'une coquille de perles et 2 chandeliers aux costez, pes. 1 m. 2 est. maille.

N° 2709. Ung chandelier d'or à une oreille, tout plain, pes. 6 o. 17 est. maille. (*Inv. de Charles V.*)

1389. — 2 chandeliers de chapelle à façon de Limoges, 4 s. — 4 chandeliers à bougie, 4 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 19.)



XIVe s. — *Chandelier d'église, en bronze, app. au même.*

1393. — Qu'ils aient (les domestiques) chacun, loin de son lit, chandelier à platine pour mettre sa chandelle, et les aiez fait introduire (instruire) sagement de l'estaindre à la bouche ou à la main avant qu'ils entrent en leur lit et non mie à la chemise. (*Le Ménagier*, t. II, p. 71.)

1398. — Ancellet, sommellier de la chapelle la royne, pour la croix de bois et le chandelier de bois pour les Ténèbres, 8 s. p. (*Hôtel de la reine, Cpte de J. Leperdrier*, f° 7.)

1400. — A Alain de Compans (orfèvre), pour avoir taillié et esmaillé et doré de fin or 3 grans escuçons de cuivre pour mettre et pendre à un plat de cuivre qui soustient un cierge en l'église des Célestins, esquelx escussons sont les armes de Mds., 45 s. t. (*Cptes des chapelles du duc d'Orléans*, f° 15.)

1400. — Pour un chandelier de cuivre, à broche, pour mettre devant le greffier civil ou parc (*al* : parquet), en la tournelle, où il escript au matin et au soir, paié 4 s. p. (*Cpte des dép. du Parlement*, Arch. KK, reg. 336, f° 59.)

1405. — 2 chandeliers de fer blanc achetez pour maistre Jehan Duboys, greffier criminel, pour mettre la chandelle de bougie pour voir à escripre ses clers, de soir et de matin. (*Cptes du Parlement*, f° 93 v°.)

1412. — 11 chandelliers à bougies, émaillés, 25 s. (*Inv. de Guill. du Bosc*, p. 28.)

1415. — Un lion d'argent portant un chandelier à une broche, ou quel pendoit 2 escussons des armes de nostre très cher et très amé ainsné fils le duc de Guienne, Daulphin de Viennois. (*Mandem. de Charles VI, Rec. de Gosset.*)

1416. — N° 181. Un petit chandelier d'argent véré, pour mettre oisellez de Chippre, où il y a escript dessus : POUR VOUS SERVIR.

N° 186. Un petit chandelier d'argent doré qui fut de feu MS d'Estampes, pour servir à la cage d'un pappegail.

N° 187. Un petit serpent volant d'or, qui sert pour tenir une chandeille, assis sur un petit entablement armoié aux armes de France, pes. 5 o. (*Inv. du duc de Berry.*)

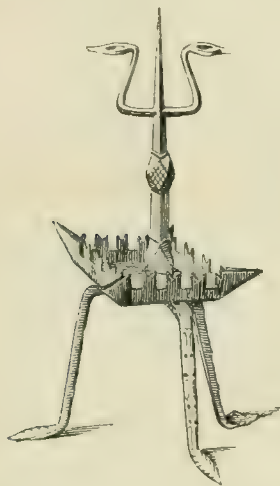
1417. - Un mouton blanc sur un entablement d'argent

doré, semé des armes de France et de la royne Jehanne de Bourbon, à un petit chandelier sur son dos, pes. 1 m. 1 o. (*Etat de la vente des joyaux du roi*, f° 59.)

1420. — N° 239. Un lyon d'yvire qui porte un chandellier d'argent et tient en sa gueule un demi noble. [fault le lyon]. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1420. — 5 chandeliers bas, à l'euvre de Damas à mectre flambeaux, dont y en a 2 grans et les 2 autres moins. (*Inv. du chât. de Vincennes.*)

1420. — 2 chandeliers nuefs d'argent... desquelz les bacins se mettent et ostent à viz, qui font bouteille dessoubz, pour mettre en l'un du vin et en l'autre de l'eaue, quant on chevauche, pour dire les messes, et se mettent lesd. bacins dedans les piez qui ont double fons, pour estre plus portatifs, pes. 16 m. 6 o. (*Inv. de Philippe le Bon*, n° 1090.)



XV s. — *Chandelier en fer, app. à l'auteur.*

1423. — Un chandellier à double tuyau et à pointe. Un autre chandellier double, un autre chandellier à pointe sans tuyau percé, avec 2 autres chandelliers à servir sur table, pris. 8 s. p. (*Inv. du chât. de Bruyeres.*)

1456. — 9 chandelliers, 3 à boette, 2 autres grans et les autres 4 bien beaux et bons. (*Inv. des Commanderies du Temple.*)

1462. — 2 grans chandelliers de cuyvre, chascun à boiste et a tuyau, 5 s. 4 d. — 5 autres chandelliers, les 2 a poincte et a double tuyau, les autres 2 a boeste et à tuyau, et l'autre bas, servant a estude, pris. ens. 6 s. p. (*Execut. du testam. de Perrette Laharee*, f° 18 v°.)

1463. — A Jaquet Chiefdeville, orfèvre suivant la Cour, pour la façon de 3 chandeliers d'argent en façon de cuvettes a 2 fons, en l'un desquels fons a 2 doubles à mettre chandelle et en l'autre une. Et sont taillés à feullages tout a l'entour, par les costez et tout dorez par les cercles, garniture et bors, 4 l. 1 s. 1 d. t.

4 chandeliers a mettre sur table, faiz en façon de cuvette a 2 fons taillés a feullages tout à l'entour et par les costez et dorez par les bors, cercles et garnitures, pes. 12 m. 1 o. d'argent. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 68 et 68 v°.)

1470. — 3 chandelliers de table en façon de chandeliers de cuisine, pes ensemble 16 m. 17 est. ob. — 2 chandeliers d'eglise pes. ensemble 8 m. 6 o.

3 chandelliers à cuvecte et 6 poinctes a visz, pes. ensemble 8 m. 5 o. 5 est. (*Cpte de Jean de Beaune*, f° 25 v°.)

1471. — 2 petis chandeliers de cuivre qui ont chacun une fleur de lis, et servent pour la chambre du roy. (*Inv. du roi René a la Meinstre.*)

1471. — 4 chandelliers de cuivre a la faczon de Turquie, dont il y en a 2 plus haultz que les autres. (*Inv. du meme a Angers*, f° 23.)

1474. — Ung petit chandelier d'yvoire et d'argent. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 9.)

1478. — 28 platz et 5 escuelles de boys à faire chandelliers. — Pour 12 chandelliers de platine de fer pour mettre au logeiz de Bonne Adventure. (D. d'Arcq, *Cpte de l'hôtel de Louis XI.*, p. 353-4.)

1491. — Pour un chandellier de fer mis contre a muraille, 3 s. (*Cptes des menus plaisirs du roi*, f° 57.)



1445. — ✝ L'AN MCCCCXLV DONA CES CHADELIES M. RAOULT DU DESERT ✝ MOREAU M. CHOLLE (maitre-cholle) DE NANTES A CESTE PROISSE DE SAINT MARS.

Chandelier de cuivre, app. à M. E. Odiot.

1494. — 3 chandeliers façon de cuvettes, doréz par les cerceaulx, pes. 9 m. 3 o, 2 gros d'argent, pour servir au chastel d'Amboyse. (*Cptes du chât. d'Amboise*, f° 37 v°.)

1498. — 3 chandeliers dont l'un à cuvette et 2 à bouhesche, pes ensemble 9 m. 6 gros argent. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 89.)

1501. — 6 grans chandeliers à querrez pour flambeaux, vermeils dorez et non armoyez, lesquels sont tous d'une façon, pes. ensemble 29 m. 5 o. 1 gros. (*id.*, 206.)

1501. — Un coffre couvert de veloux verd où estoit dedans ce qui s'ensuit... 3 chandeliers à queue à mettre des bougies. (*Reception a Blois de l'archiduc d'Autriche, Cérém. franc.*, t. II, p. 734.)

1510. — 2 chandeliers de cristal garniz aussi d'argent doré. (*Inv. du cardinal d'Amboise*, 192.)

1514. — 7 chandelliers à boeste et à tuyau et ung à pointe, priséz en 20 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 3 v°.)

1514. — N° 25. 2 grans chandeliers à flambeaux en façon de tourelles, dont le pied est garny de bource cizellé tout alentour avec ung rontour rapportant à viz, garniz de 3 colletz doubles dorez, pes. 28 m. 1 o. 6 gros. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1523. — 2 chandeliers à longue quesne (tige) tornez bien ouvrez à la mode d'Espaigne, pour mettre bougies.

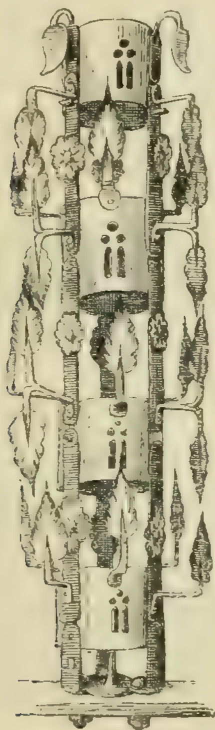
It. 3 aultres petiz chandelliers aussi à mettre bougies, rayez a la mode d'Espaigne. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 83 v°.)

1524. — 12 chandeliers de potain blanc, à boette, pate et tuyau, de plusieurs grandeurs, 60 s. (*Inv. du tresorier Pot.*)

1530. — Il semble que 2 chandeliers d'argent bien dorez, de la hauteur de 3 bons pieds serviroient bien à propos pour le don que l'on fera à la royne... et serviront iceux chandeliers ainsi grands pour mettre aux 2 bouts de la table à terre... En plusieurs endroits desd. chandeliers seront rouleaux où seront décrits dits et auctoritez servans à propos d'icelle lumière, et pourront servir... à dragées en faisant le bassin beau et honneste parce que, au lieu de la bobeche, à mettre le flambleau, l'on y mettra quand on voudra un escusson aux armes de la ville. (*Entrée a Paris d'Eléonor d'Autriche, Cérém. franc.*, t. I, p. 778.)

Id. — Messieurs de la ville... lui firent (à la reine) présent de 2 grans chandeliers d'argent, chacun haut de 6 pieds en pyramide [1] et larges en bas de 2 pieds en diamètre, estimez à la somme de 10,000 liv. Et estoient lesd. chandeliers d'ouvrage à l'antique avec cors d'abondance, servans de drageoirs, pleins de triomphes et personnages dansans taillez à demie taille et les autres à taille ronde, avec dictons à la louange de la reyne et dévotion des Parisiens envers elle. (*Ibid.*, p. 506.)

It. — Premièrement le pied garny de feuilles portans griffes, et pommes rondes et au dessus une fleur goderonnée et un pot d'antique, audessus un pot rond revestu de rouleaux et de feuilles, pes. ens. 62 m. 1 o.)



XVe s. — *Porte-cierge pascal. Ferronnerie allemande, app. a l'auteur.*

Plus un vase couvert de testes de peupliers, triomphes et nœuds d'antiques portans frize et escritures, sur la quelle frize y avoit 2 seraines avec longues queues tortillées, revestues de feuillages, portans chascune un vase en forme de bassin pour servir de drageoirs avec un chandelier, et portans 2 targuettes esquels estoient les armes de lad. dame, couronnees d'une couronne impériale. Au dessus dud. chandelier une grande frise en la quelle y avoit des batailles et triomphes, le tout pes. ensemble 18 m. 2 o. et demie.

Plus au dessus un grand collet en forme ronde garny de feuilles d'antique, sur le quel y a 18 satyres et femmes en forme de danse; au dessus une assiette ronde et carré garnis d'une corniche et arc qui traine, portant rondeur, carrure et frize, en la quelle y a écriture sur la quelle sont assis 2 satyres sous un siége d'antique portant un cornet partant de leurs bouches, du quel il sort une fleur servant à porter les flambeaux. Au milieu d'iceux est un balustre revestu de feuilles servant de pyramide, au quel est attaché la devise de lad. dame, et sur la teste d'iceluy y a une terrasse portant flambes en forme de bois et triomphes pendans; et sur icelle terrasse un grand phenix, le quel démontre par ses ailes vouloir faire du feu. Tout ce que dessus pesent ensemble 62 m. 5 o. et demie. [un 2e semblable.] (*Cérém. de France*, t. I, p. 801.)

1 Ces chandeliers sont gravés dans l'*Entrée* de la reine, par Bochetel, Paris, Geoffroy Tory, 1531.

1531. — 8 chandeliers (d'argent à flambeaux, pes. 31 m.

Ung petit chandelier à patte et bobèche, servant au buffet, pes. 1 m. 1 2 o. (*Inv. de Louise de Savoie.*)

1531. — 2 chandelliers d'argent à piez rons, et sur led. piez une pointe, le tout d'argent doré par les bors d'en bas et sur lesd. piez escript JACQUES NYVELLES. Le tout estant dedans ung estuy de cuir.

It. 2 petits chandeliers d'argent à pointes, à mectre en ung estuys pour porter sur les champs, pes. 13 o. et demie. (*Inv. de la Cathédr. d'Auxerre.*)

1538. — 2 chandeliers d'argent faictz en pointe et au dessus se raportent 2 mesches à mectre petites chandelles. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 22.)

1539. — 2 candelabra magna et alta argentea, utrumque 3 leunculis et totidem nodis deauratis decoratum, quibus utuntur pueri chorales in missa et vesperis, induti tunicalibus, in festis solemnibus, sed in altero deest puma argentea, pond. simul march. 7. (*Inv. de S. Donatien de Bruges*, p. 331.)

1554. — Ung chandelier de boys servant à mectre bougie. 10 chandeliers de cuyvre, les 4 grans et les aultres moyens et petitz, à boistes et fuzées, 40 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 24.)

1561. — 2 petits chandeliers d'argent doré qui se mettent l'un dans l'autre.

Un chandelier à barbier, d'argent. — 2 chandeliers d'argent doré faictz en forme de grenade, pour servir à un autel. (*Inv. du chât. de Pau*, f°s 8v° et 50.)

1564. — En la chambre appelée la cuysine... un chandelier en cornee d cerf. It un chandelier à corne de cerf. (*Inv. du Puymoliner*, f°s 162-4.)

1573. — 3 platz d'argent à mettre 3 cierges au cœur, devant le grand hostel, en chascun desquelz platz y a une pointe d'argent ppur entrer dedans le pied desd. cierges pour les tenir. (*Inv. de la Ste-Chapelle*, n° 88.)

1577. — Ung petit chandelier d'yvoire garny d'argent pour mettre sur le messel. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 6 v°.)

1591. — 3 chandeliers d'argent à la romaine pes. 3 m. et demy, 84 esc. (3e *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 136 v°.)

1591. — N° 193. Un chandelier de bois servant à salle, estimé 5 s. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

1693. — Pour son essay ou chef d'œuvre devant estre reçu, sera tenu de faire une paire de chandelier planiers de tournierie et bonne ordonnance, une autre payre de chandeliers ouvrés.

Art. 12. Tous chandeliers de salle, chandeliers de table et landiers seront faits de bonne matière, bien fondus, taillés et tournés. (*Stat. des fondeurs de Limoges, ms. Arch. de la Haute-Vienne.*)

1597. — Un chandelier palmatoir (à main), d'argent avecq sa mouchette et chesnette, pes. 1 m. 1 o. 18 est.

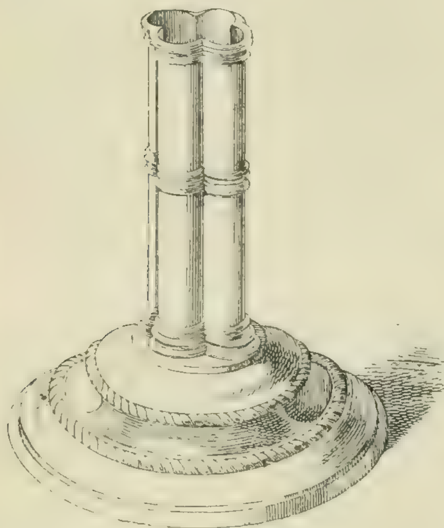
Ung grand chandelier de bois, pascal, taillé, painct d'or et d'argent, rouge, verd et bleuz, servant à mectre la chandelle de Pasques. (*Inv. de Philippe II*, f° 14 v° et 19.)

1599. — Une bassinoire d'argent tout blanc, un petit bassin en ovalle creux, 3 flambeaux, 2 petites cassolettes, 2 cuillers et une fourchette, un pot pour orge mondé, ung bougeoir à queue, un chandellier à tapisserie, et un pot de chambre, le tout d'argent blanc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

1608. — Pour 2 chandeliers de cuyvre de Nuremberg, pour chandelles de suif aux chapelles de N. D. la grande et des trépassés, 5 l. 10 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 223.)

1617. — 12 plaques ou chandelliers d'arain pour atacher à la muraille. (*Inv. du Chat. de Varges.*)

1618. — 4 chandeliers à flambeau, dorez et cizelez, poinçon de Paris, l'once à 4 l. pes. 32 m. 5 o. — 6 chandeliers à flambeaux, quarréz, poinçon de Paris, l'once à 55 s. pes 32 m. 4 o. (*Inv. du prince d'Orange a Bruxelles*, f°s 12 et 18.)



Fin du XVIe s. — *Mestier de table, étain provenant de la Seine.*

1645. — Un merveilleux nombre de flambeaux en des chandeliers de cristal. (*Mariage du roi de Pologne à Paris. Cérém. franç.* t. II, p. 134.)

1659. — 2 grands chandeliers d'agathe garnis d'argent vermeil doré, ayans à la pomme chacun un mouvement d'orloge et enrichis de plusieurs turquoises de vieille roche, rubis et autres sortes de pierres. Le quadran estant d'or émaillé de rouge, le bassin estant en forme de navire et le pied porté de 4 roues. (*Inv. de la cathédr. de Rouen*, p. 175.)

1661. — 4 petis chandeliers de cabinet, à la financière, cizelés sur le pied de godrons brunis et à l'entour dud. pied d'un feuillage, pes. ensemble 7 m. 5 gros.

Un petit chandeliers carré à la financière, pes. 1 m. 7 o. (*Inv. de Mazarin*, n°s 628 et 687.)

CHANDELIERS DE SUSPENSION, CANDÉLABRES, LUSTRES.

1325. — Pour 4 candeliers à cornes qui ont testes de nonnain, 28 s. 2 d.

Pour les verges et landier des cornes a le teste de nonnain, 2 s. 2 d. (*Arch. du Pas-de-Calais, Cpte des preb. de Calais*, n° 1565.)

1360. — Un chandelier d'argent tout blanc séant sur 2 pates et est le pied tout roont à plusieurs souages, et dessus a une longue broche ronde à mettre un cierge, et en lad. broche a comme 4 dents, à mettre chandoiles de bougie, et poise 2 m. 6 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 745.)

1380 — N° 1583. — 12 chandeliers d'argent, blanc en façon de platz, à prendre aux chappelles aux bonnes festes et sont à chaines, pes. environ 186 m.

N° 2319. Un chandelier d'argent sur ung pié de boys ou sont 6 petites broches en 6 plateletz, pour mettre 6 chandelles, et y pendent 2 escussons de mons' le daulphin, pes. 6 m. 3 o. d'argent.

N° 2401. — Ung chandelier d'argent doré a pie ront et ung pommeau carré doré, et y peut on mettre 3 chandelles, pes. 6 o. et demye. (*Inv. de Charles V.*)

1423. — Un chandellier de cuivre pendant en lad. chambre a 6 lamperons a escuchons et banieres ou sont empreins les armes de lad. dame, prisé 16 s. p. (*Inv. du chât. de Bruyeres.*)

1453. — Un chandelier de fer a 4 mouchettes, 7 s. 6 d. Ung chandelier pendant de corne, prisé 7 s. 6 d. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f°s 94 et 328.)

1456. — 2 chandelliers à double meiche, un autre chandellier simple. — Un chandellier à vys à 3 piés et 3 tuyaux. Ung autre chandelier à 2 tuyaux et ung autre à un tuyau. — En l'escriptouere d'icelle chambre a 2 chandelliers de cuyvre chascun à 4 tuyaux, ung aultre à 2 tuyaux et 2 aultres chascun à ung tuyau. (*Inv. de la commanderie du Temple.*)

1460. — Au milieu de la salle (du palais du duc de Bourgogne à Bruges), y avoit chandeliers croisiez de fust pendans, emplis de torchins de chire. (*Mém. de St. Remy*, ch. 155.)

1462. — Un grant chandellier à 3 piez montans à viz, à 4 mouschès, prisé 2 s. p. (*Exéc. du testam. de Perrette Lahavée*, f° 18.)

1471. — 2 chandeliers de laton penduz à la cheminée, chascun à 2 bobeches. (*Inv. du roi René a Angers*, f° 1 v°.)

1471. — En la grant salle, 2 grans chandeliers de boys penduz en lad. salle, à 4 bobeches chacun.

Ung chandellier de boys o une croisée garnie de 4 escuelles et de 4 bobesches. (Id. f°s 7 et 24.)

Ung grant chandelier à 6 bobeches, de cuivre, pendu au meilleu de lad. salle.

12 chandeliers de fer blanc qui se atachent contre les murailles, dont les aucuns ont 3 bobeches et les autres n'en ont que 2. (*Inv. du meme à La Menistré.*)

1480. — 4 chandeliers de fer pendant à chesnettes, pour mettre es chambres. (*Cptes de Louis XI, Arch. cur. de l'hist. de France*, t. I, p. 107.)

1480. — A Pierre Cornier, serrurier, pour 24 grans chandelliers de fer et 24 grans crochets de fer à les pendre, que led. Sgr. (Louis XI) a fait prendre et achecter de luy pour mectre es chambres du Plessis du Parc, 100 s. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 373.)

1485. — Un candeler pendant en icelle salette, fait de corne de cerf a tout une demoiselle à devise : HUMBLE DE CŒUR, 12 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 271.)

1491. — Aud. menuisier, pour un grand chandelier pour tenir les 13 cierges quand l'on dict ténesbres, 10 s. t. (*Cptes des batim. du Plessis-du-Parc.*)

1498. — 2 grans chandeliers pendans pour servir en salle, faitz à croisée avecques les chaynes, autreffois baillez aud. feu roy, que Dieu absolve, par Mgr le cardinal de Lyon,.. pes. 6 m. 3 o. et demye. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 93.)

1501. — Au plancher de cette salle pendoient 2 chandeliers merveilleusement gros qui estoient d'argent et en croix, pour mettre a chacun 4 flambeaux, les quels chandeliers pendoient à de grosses chaisnes d'argent. (*Cérém. franç.* t. II, p. 731.)

1532. — Une boule d'argent d'un pied de diamètre, toute semée de fleurs de lys et entourrée d'une grande couronne impérialle à poinctes, qui servent encores la nuict à picquer et soutenir des flambeaux de cire, en laquelle boule y a un gros anneau enchaisné d'une chaisne, le tout d'argent tout blanc, au bout d'en haut de la quelle chaisne y a un autre anneau pour mettre la corde qui tient aux poutres des lieux ou ce chandelier royal se pose. (*Inv. de Florimond Robertet*, p. 31.)

1544. — 9 chandeliers de bois pour pendre en salles, ayans les chandeliers de fer blanc (au grenier).

Ung chandelier sur une ramure, en la tour haulte de la Conciergerie. (*Inv. du duc de Lorraine, a Nancy*, f°s 204 et 217.)

1564. — P. 158. Vaisselle d'arain et de laton... 2 chandelliers de sale dont en y a un à 6 branches et l'aultre à 4, poysans 52 l.

P. 159. 3 chandelliers de salle, de laton dont en y a ung grand et 2 petitz rompus, poysant ung quintal, 7 liv. — It. un petit chandellier de cuyvre fait à branches.

P. 230. 2 chandelliers de laton, de sale, poysants 75 l. demye à 6 s. la livre monte 22 l., 13 s.

P. 237. Ung chandelier de laton pour sale, poysant 11 l. un quart a raison de 5 s. 6 d. t. la liv., 50 s.

P. 248 v°. Ung chandelier de salle, de laton, poysant 31 l. a 3 s. 3 d. la liv. (*Inv. de Puymolinier.*)

1567. — A Jean Taes, tailleur en bois, la somme de 50 l... pour avoir vendu 4 chandelliers de boys de noyer ayant chascun 5 branches tout enrichies de vases avec

gauderons,feuillages, masques, guillochies et autres ornemens antiques, pour estres pendus à l'antichambre et à celle de la reyne aud. bastiment neuf du Louvre. (*Cptes des bâtim. roy.*, Laborde, *La renaissance des arts*, t. I, p. 520.)

1630. — Le grand chandelier de louton soustenu au milieu de 6 colonnes autourt du quel il y a 12 petitz chandeliers de louton, qui est au cœur devant le petit hautel. (*Inv. de l'egl. S. Anatole de Salins*, p. 556.)

1633. — Ung chandelier de bois doré attaché au plancher de lad. salle, prisé 60 s. (*Inv. du maréchal Schomberg.*)

1644. — 3 chandeliers de cristal servant à pendre au plancher, à 12 branches chacun, dont 2 grands et un moyen, ensemble 300 l. (*Inv. de l'hôtel de Soissons*, f° 35.)

CHANDELIER DE CROUTELLE. Voy. CROUTELLES.

CHANDELIER DE CUIR. — Fourreau adossé à l'un des étriers du cavalier et dans lequel repose debout le pied de la lance.

1532. — A Guill. Delarouge, sellier du roy, pour 9 chandeliers de cuir gras en 3 doubles, cousu comme unes estrivières, pour servir à tenir la lance sur l'estrief, 45 s. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 29.)

CHANDELIER A OYSELETS DE CHYPRE. Voyez OYSELETS.

CHANDELIER. — Arme d'hast. Longue dague à rondelle du genre de l'*alenas*. Voy. ce mot.

1417. — Défense de porter ponchons à broches qu'on nomme candelers, de fier ne de métal. (*Bans des magistrats de Lille*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 44.)

CHANDELLE. — Ce mot s'est fort longtemps appliqué à la forme du luminaire, c'est-à-dire à un cylindre de matière combustible sans distinction d'espèce et muni d'une mèche centrale. Les substances employées étaient indifféremment le suif, la graisse, la cire ou la résine. Néanmoins le travail de la cire constituant en particulier les bougies, les cierges et les torches, nous renvoyons à ces mots l'étude des documents qui s'y rapportent, ne notant que par exception les textes où le terme générique a prévalu.

Au XIVe siècle, la chandelle proprement dite, coulée dans les moules de bois, se fabriquait avec les graisses de mouton, de bœuf et de vache. La mèche était faite, non de coton comme aujourd'hui, mais de filasse ou étoupes de chanvre. A la fin du XVIe siècle, Olivier de Serres affirme que les meilleurs produits étaient dus à l'emploi des graisses de bouc et de chèvre. En Gascogne et dans une partie du midi de la France, l'éclairage rustique admettait la résine dont on faisait les *Chandelles de busch*.

A propos des traditions pieuses qui se rattachent à ce sujet, il faut citer la confrérie de Saint Eloi et l'usage, déjà mentionné au mot bougie, de brûler dans les sanctuaires d'immenses chandelles enroulées sur des bobines, et qui remplissaient alors l'office d'une lampe perpétuelle.

XIIIe s. Tant com la chandoile ardera
Roseite tantost la soufla,
Qu'à l'esponde estoit attachié.
(Méon, *Fabliaux*, t. I, p. 269.)

1316, — Pour 10 liv. de chandelle de buef à veiller de nuit. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 32.)

1321. — Et celuy qui rent les letires aura livroison de chandelle, 1 septain, 1 cinquème et 2 quarers, une poignée de menues chandelles et torches. — Livroison de chandelles, chacuns 2 quarters et 12 menues. — Livroison de chandelles 3 quarteres et une douzaine de coutes et torche. (*Ordonn. de l'hôtel de Charles le Bel*, Leber, t. XIX, p. 70.)

1340. — Debet candelas grossas et absconsas pro lectionibus dicendis et collectis dicendis in matutinis... It. Candelas dittas de petra pro necessitatibus conventus faciendis (*Reg. Bertrand de S. Martin des Champs*. Lebeuf, *Hist. de Paris*, réimpr. t. II, p. 366.)

1342. — Nicolas le candelleur vent bones candeilles, i les fais de bon sieu de mouton et de vache. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 33.)

1370. — La vigile de lad. my-aoust, l'an dessusd. 1357, offrirent ceux de Paris à Nostre-Dame une chandelle qui avoit la longueur du tour de lad. ville de Paris, si comme l'en disoit, pour ardoir jour et nuit sans cesse. (*Chron. de S. Denis*, t. V, p. 61.)

1372. — Estoupes sont les ordures du chanvre et aussi du lin... et quant elles sont séparées elles sont courtes, aspres et rudes à filler, et en fait on du fil gros et rude et plein de neux, qui est bon à faire les lumignons des chandelles. (*Le propriétaire des choses*, l. 17, ch. 157.)

1395. — Simon de Caffort et autres compaignons de la Chandelle ou confrairie de S. Eloi. (*Arch. JJ*, 148, pièce 318.)

V. **1425**. — A Jehan Asselin, espicier bourgeois de Paris, la somme de 22 l. 3 s. t. pour avoir vendu une chandelle de cire qui ard jour et nuit en l'église N. D. de Paris devant la représentation de lad. Vierge, lad. chandelle pesant 100 l. de cire présentée le 3 juin 1425. (*Cptes de la Ville*, KK, 402, f° 65.)

1450. — Que tous ceux dud. mestier et marchandise d'espicerie qui doresnavant s'entremettront de faire ouvraige de bougie en cette dicte ville de Paris, seront tenus de faire et vendre chandelles de bougie dont les plus menues soient de 10 chandelles en l'once à tout le moins, et qui font à la livre huit vingts chandelles. (*Stat. de l'espicerie de Paris, Ordonn. des rois*, t. XIV, 115.)

1476. — Unum molle fusti cum quo est assuetum facere candelas sepi. (*Inv. ap.* du Cange, v° *Molle*.)

1488. — A Marguerite Herbelot, veuve de feu Jehan Lambert demourant à Paris, la somme de 26 l. 12 s. à elle deue pour 114 livres de cire ouvrée en une grande chandelle assise sur un tour de bois, laquelle chandelle a fait mectre depuis 2 mois en ça en l'église de N. D. de Paris, ainsi que mesd. sieurs (du parloir aux bourgeois) lui avoient ordonné faire,...

[Autre cierge de 117 l., livré 6 mois après pour le même objet]. (*Cptes du Parloir aux bourgeois*, f° 120.)

V. **1530**. — Art 17. Que nul ne fache bougie pour faire chandeilles benoistes, qu'elles ne soient bonnes, faictes de cire fontisse et telle dessoubs que dessus, et le lumignon de pur fil de Guibray ou cotton; et aussi que nul ne mecte au bout de bas desd. chandeilles cire verte, mais seullement cire rouge faicte de vermillon ou orcanète. (*Stat. des apothicaires d'Abbeville.*)

1548. — Et souvent, quand le seigneur et la damoiselle estoient couchez, prenoient chascun d'eulx quelque livre de passetemps pour lire en son lict, et leurs chambrières tenoient la chandelle, c'est assavoir la jeune au sieur et l'autre à la demoiselle. (Marguerite d'Angoulême. *Heptam.*, 6e *journée, Nouv.* 54.)

1575. — Et est ce pays (la Gascogne) abondant en pins résineux, d'où advient que la chandelle qu'on fait de cette matière est appellée par gausserie à Bordeaux candèle de Buchs, de laquelle se servent les pauvres gens par tout ce pays; et en Armaignat, Béarn et Bigore, tellement que leurs maisons en sont toutes noires. (Belleforest, *Cosmographie*, t I, p. 383.)

1600. — Les graisses (des boucs et chèvres) servent à diverses choses en la médecine, aux ciments et autres, principalement a faire des bonnes chandelles en telle quantité excédans toutes autres graisses. (Oliv. de Serres, l. 4 ch. 14, p. 295.)

1611. — *Chandelles de Buchs*. Candles of rosen used by the power inhabitants both of that countrey (Bordeaux), and of Armignac. (Cotgrave.)

1679. — *Piolé*. Moitié d'une couleur et moitié d'une autre, il est piolé comme la chandelle des Rois. (*Dict. de Richelet.*)

CHANEVAS. CHANEVACERIE. — Le chanevas est proprement une toile de chanvre servant de linge d'office: mais sous le nom de chanevacerie les

comptes de la maison du roi comprennent toute la lingerie quels qu'en soit la qualité et l'usage. Voy. LINGERIE.

1380. — Pour seigner et découper 56 nappes, 16 chanevaz et pour seigner 194 touailles en panneterie, tout à fleur de liz et à l'espée, 3 d. p. pour pièce.

Pour 2 aulnes de toille à faire chanevaz et pour essuier les platelez dud. office (de fruiterie), 2 s. 6. d. pour l'aune. — 4 chenevaz pour eslire le fruit et à faire sacs à mettre le fruit de karesme. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 63 et 82.)

1390. Et si desplait à tous communement
Tel chief fourré d'estrange chanvenas.
(Eust. Deschamps, *édit.* Crapelet, p. 128.)

1401. — Pour 8 aulnes de toille pour faire channevatz et sachietz pour mettre les fruitz de la royne, 18 s. 8 d. p. (*Cpte d'Isabeau de Bavière*, D. d'Arcq, *loc. cit.*, p. 154.)

1420. — N° 4211. 11 grosses serviettes de chanvre qui ont servi, appellées chanveraz. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1459. — A Marguerite Burdelote, marchande demourant à Tours, pour les parties de channevacerie délivrées pour le roy Nd.S., c'est assavoir :

Pour 16 aulnes et demie fine toile de Hollande... pour faire et taiher 18 chemises pour led. Sgr, qui est au feur de 2 aulnes un quart pour chascune chemise et une aussi sur le tout, au pris de 41 s. 3 deu. l'aulne

Pour 6 a. autre toile de Hollande pour faire 18 petis draps linges pour led. Sgr, au pris de 20 s. t. l'a.

Pour 10 a. et demie autre fine toile de Holande pour faire un douzaine de couvrechiefs pour led. Sgr, à mettre de nuit, au pris de 20 s. l'a.

Pour 7 a, et demie d'icelle toile pour faire 6 grans couvrecheifs pour servir à faire la barbe dud. Sgr, chascune de 5 quartiers de long, aud. pris de 20 s.

Pour 15 a. de lad. toile pour faire 12 couvrechiefs à chauffer, pour servir aud. Sgr, aud. pris de 20 s.

Pour 96 a. de lad. toile pour faire 6 grans draps pour servir au lit dud. Sgr, chascun drap contenant 4 lez et 4 aulnes de long, aud. pris de 20 s.

Pour 20 a. d'autre toile pour faire 4 draps de pié pour servir aud. Sgr, chascun de 2 lés, au pris de 15 s. t. l'a.

Pour 6 fines serviettes à essuyer les mains dud. Sgr en la chambre, au pris de demi escu d'or chascune serviette, 4 l. 2 s, 6 d. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 36.)

1487. — F° 67. 12 a. de tabliers ouvrez à l'euvre de Venize, pour faire 6 dressouers en la panneterie du commun de l'ostel, au feur de 25 s. t. l'a.

F° 69. 12 douzaines de serviettes ouvrées à l'euvre de Venize, pour servir aux seigneurs du sang, chambellans et maistres d'ostel, quant ils boivent et mangent es logeis dud. Sgr (le roi), au feur de 4 l. 5 s. la douzaine.

12 a. 3 quarts et demi tabliers ouvrez à lad. euvre de Venize, d'une aulne et demi de large, pour faire 12 tabliers pour couvrir la table desd. Sgrs du sang, chambellans, etc. à 30 s. t. l'a.

F° 70. 36 a. de fins tabliers ouvrez à l'euvre de Venize pour faire 9 tabliers de 4 a. de long et de 2 a. un quart de large chacun, pour servir à couvrir la table dud. Sgr. (le roi), au feur de 45 s. t. l'a.

16 a. d'autres tabliers ouvrez à lad. euvre pour faire 8 dressouers des chambres où led. Sgr boit et mange, à 105 s. la douzaine.

24 a. de tabliers ouvrez à lad. euvre pour faire 8 tabliers de chacun 3 a. de long et demi a. de lé, a couvrir les tabliers et dressouers de la cuisine, a 27 s. 6 d. l'a.

Une douzaine et demie de serviettes ouvrées pour servir a dresser les viandes et envelopper les plats et le pain des potaiges du roi, à 4 l. 10 s. la douzaine.

F° 71. 16 a. toille de lin pour faire 8 dressouers, 4 en la panneterie de bouche et 4 aultres en l'eschançonnerie, à 5 s. 10 d. l'a.

F° 72. 12 a de toille de chanvre à faire une paillasse doublé de mesme pour atacher au chalit du lit ou couche led. Sgr, pour garder que la paille ne tumbe soubz led. lit, a 3 s. 4 d. l'a.

F° 73. Une autre piece de toille de Hollande contenant 30 a. pour faire 2 draps convertouers pour servir au lit dud Sgr. à 35 s. l'a.

Une autre pièce de toille de Hollande contenant 30 a. pour faire 3 paires de drap de pie pour led. Sgr, a 27 s. 6 d. l'a.

6. a. et demie toille de Hollande pour 3 douzaines de mouchouers (pour le roi) à 45 s. t. l'a.

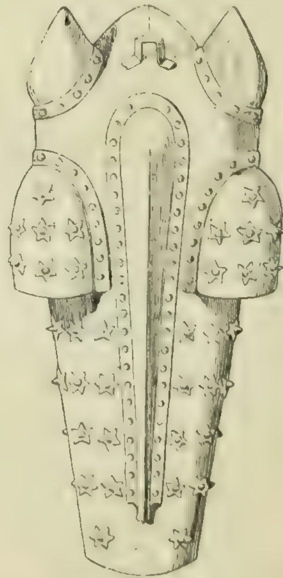
F° 79. 37 a. un tiers toille blanche de lin à faire 4 pavillons, 2 en la panneterie de bouche, à tendre par dessus le pain, sailhères, cousteaulx et autres choses de la panneterie, et les 2 autres en l'eschançonnerie de bouche à tendre par dessus les flacons, couppes, bassins et autre vaisselle, a 5 s. l'a.

Pour frange de fil blanc, anneletz de cuivre, ruban et coctoere de fil dont elle (la lingère) a fait les croisées et garnitures desd. pavillons, 30 s. t.

18 a. de toille de lin pour faire 2 draps à mettre par dessus le lit dud. Sgr par dessus les draps de toilles de Hollande pour garder que (les) levriers de sa chambre ne les sallissent et gastent quant ils se couchent dessus led. lit, 6 l. 15 s. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet.*)

CHANFREIN. — Pièce rigide primitivement en cuir, puis en métal, placée devant la tête du cheval pour la protéger. Cette armure, souvent munie d'une crête médiane ou d'une pointe, et qu'on trouve en usage dans les tournois de la fin du XIIIe siècle, devient plus fréquente dans le suivant; à partir de 1360 elle fait presque toujours partie du harnais de guerre. C'est alors une plaque d'acier à œillères ajournées et chapées ou criblées de trous, ou à orbevoies (aveugles). Tantôt elle est lacée sous la ganache, tantôt munie de contre-plaques à charnières, qui l'enveloppent entièrement.

Le chanfrein, dont l'étoffe la plus simple était le cuir, ou même le parchemin ferré, tel qu'on en trouve un exemple au Musée d'artillerie, se transforme, parmi les accessoires de l'équipement d'apparat, en une pièce d'orfèvrerie ou de ciselure. Au XVe et XVIe siècles, il comporte tout le luxe d'ornementation propre aux armures de cette époque.



XIVe s. — *Chanfrein en fer, provenant d'Aquilee, a l'arsenal de Venise.*

1278. — 38 capita corii de similitudine capitum equorum, pro uno, 2 s. — 38 creste facte de una pelle percamen. vituli rudis, pro una, 3 den. (*Cpte du tournoi de Windsor Archæologia*, t. XVII, p. 302.)

1317. — Un chanfrain doré, a testes de liépars, de

leuvre de Lymoges à 2 crestes, du commandement le roy, pour envoyer au roy d'Ermnie (*Inv. de Louis le Hutin, Rec. des Histor. de France*, t. XXII, p. 770.)

1352. — Pour 2 aunes et 3 quartiers de veluyau ynde à faire la garnison d'un chanfrain, et une escarteleure de la tunicle, 16 esc.

... Pour 3 onces de perles menues à pourfiller les fleurs de liz du chanfrain, 16 l. p. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, p. 143.)

1355. — Pour rappareiller 2 grans fleurs de liz d'or dont l'une est pour le chanfrain et l'autre pour les flanchières des couvertures, pour armer le cheval du roy. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 200 v°.)

1386. — Sera mond. chanffrain garni dedans de toile estoffée de coton ou d'autres estoffes cousues de fil et d'aiguille... et outre sera garni de maille de haubergerie... et sera mond. chanffrain assis sur la teste de mon cheval et attaché o les crains dud. cheval o tresses de chanvre. (*Cost. de combat du chev. de Tournemine*, Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.)

1411. — Une grant fleur de liz d'argent toute semée de faulces pierreries et de perles bruttez et dessus un fretelet de cristal, et est à mettre dessus le chanffraint d'un cheval. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 110 v°.)

1446. — Avoient lesd. chevaux chanfrains d'argent dont issoit une longue corne tenant au front à manière de licorne, et furent icelles tortivées d'or et d'argent. (*Mém. d'Oliv. de la Marche*, l. 1, ch. 16.)





XV° s. — *Chanfrein et sa marque, app. à* M. W. Riggs.

1467. — Entrée du Cte de Dunois à Bayonne en 1451. Avait son cheval ung chanfrain garny d'or et de pierres précieuses, prisé quinze mille escus. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 34.)

1467. — Ung chanfrain de cheval sur velours noir, fait à 2 CC de fil d'or de brodure, garny de 8 grans tables de balays et d'un gros cabochon de balay et 112 perles branlans, pes. 7 à 4 caras, que grandes que petites. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3000.)

1492. — Et avoit le chevalt d'un desd. filz (de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples) ung chaffrain qui fut prixiez par 3 ded. orefeivre de Rome cent mil ducat. (*Journal de J. Aubrion de Metz*, p. 319.)

CHANGE. — Forme exceptionnelle du mot *chainse* avec le sens d'aube dans les exemples ci-joints. Voy. CHAINSE.

1448. — N° 316. Unum *change* album pulcrum et novum notabilissimum de brodura cum hystoria Natalis Domini in una parte et in alia de Apparicione Domini, et in pectore est unus magnus aurifrisius ubi est ymago Crucifixi in cruce una cum et aurifrisiis in scapulis et in manibus, cum amictu, cum manipulo parato ejusdem sequencie et cum una corrigia de cirico cum 2 pendeis largis operatis de auro et serico.

N° 317. Unum *change* paratum cum suis aurifresiis, stola et manipulo et amictu cum corrigia, cum aurifresiis rubeis inferius videlicet retro et ante et in pectore de Annunciacione dominica et inferius de aquilis aureis cum suis auritresiis, tam in scapulis quam in mangiis ejusdem sequencie, cum amictu in quo est unus pulcher aurifresius cum perlis et quibusdam lapidibus, una cum corrigia cirici viridis et rubei coloris, forrata crocei coloris.

N° 324. Unum *change* albe tele lini cum aurifresiis aur albis retro et ante et in manibus...

N° 325. Unum *change* canapi cum aurifresiis retro et ante et in manibus, cum parvis liliis rotondis unacum amictu ejusdem sequencie.,.

N° 331. 5 *change* paratos de *rebans* super scapulis et circa collum, antiquos et examinatos. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

1724. — *Parements de change*. N° 158. 3 parements ou offroys de satin rouge en broderie d'or, marqués aux armes; ils n'ont pas de poignets.

N° 159. Un parement ou offroy de satin rouge en broderies avec ses poignets, acheté par le chapitre, doublé d'un taffetas rouge.

N° 160. Un parement ou offroy de velours noir brodé d'un galon avec ses poignets de même, doublé d'un treillis noir. (*Ibid.*)

CHANGEUR. — Ce que le langage moderne appelle un comptoir n'était au XIII° siècle qu'une simple table servant aux changeurs de Paris établis depuis le milieu du siècle précédent sur le grand pont, à compter leurs espèces.

V. 1225. — Trapezete numerant super trapetam unam parisiensem monetam, parum stellingos... Cum talentis et alias monetas rutilantes super magnum pontem.

1300. — (Glose) Trapezete dicuntur gallice *cangieres* a trapeta, gallice *planche* que est mensa super quam ponuntur denarii. (*Dict. de J. Garlande*, § 35.)

CHANLATE. — Outre le sens attribué à ce mot par Félibien, et qu'il a conservé depuis, *chanlate*, dans un des comptes de la cathédrale de Troyes est pris pour une longue pièce de bois plate posée, non pas en bas d'un comble, mais parrallèlement au faîtage et formant arêtier dans la partie supérieure.

Dans un autre texte des mêmes comptes, une chanlate à deux eaux entre deux chapelles est une noue, c'est-à-dire une gouttière creuse comme la mangeoire dont parle le *Ménagier de Paris* à propos du traitement des éperviers en mue.

1393. — En l'autre moitié, du long aura une chanlatte coulant en la quelle l'en luy donra sa viande sans touchier à luy. (*Le Ménagier*, t. II, p. 313.)

1410. — Despense pour ressoder de plonc les 2 grans chanlates dessus la grant ramée (charpente) de l'église, remettre de nuef plusieurs chanlates et chanlatons dessus les chappelles du clostrier. (*Cptes de la cath. de Troyes*, p. 27.)

1462. — Aud. Jehan du Bechot, pour 4 jours à mettre une chanlate à 2 eaues d'environ 68 piez, entre la chapelle S. Fiacre et S. Jehan l'évangéliste, à 3 s. 4 d. par jour.

Aud. J. du Bechot, pour 5 jours à mettre une chanlate d'environ 54 piez de long dessus la chapelle S. Jacques, contre la haute ramée devers le chappitre. (*Id.*, p. 38.)

1482. — Par marché fait à Jehan le Valeton, couvreur ... de couvrir lad. nef d'ardoise, la later, contrelater et mettre les chanlattes et conduits en lieux nécessaires bien et souffisamment, au ditz de ouvriers à ce cognoissanz. (*Id.*, p. 46.)

1676. — Chanlate, c'est un chevron refendu diagonalement et d'angle en angle, que l'on pose sur l'extrémité des chevrons d'une couverture, de même sens que les lattes. En soustenant les dernières tuiles il les relève par le bout et fait qu'elles jettent l'eau plus loin du mur. (Félibien, *Dict. d'architecture*.)

CHANTEL. Coin, morceau, quartier ou partition de l'écu, spécialement la pointe.

Dans l'attidude du combat, la main droite de l'homme d'armes portait la lance ou l'épée; et l'écu de côté devant le bras gauche, retenu en main par les énarmes, était dit écu posé en chantel.

1180. Lor escut sont vermel; en cantiel de devant
Ot cescuns .I. lion à fin or reluisant.
(*Rom. d'Alexandre*, p. 120, v. 30.)

Id. Eisi en vint à la besoigne
L'escu lur a mis en chantel.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, v. 1256.)

V. **1225**. Et ont les escus en jantel
Aussi com volsissent combatre.
(*Rom. de la Violette*, v. 1537.)

1260. — Nus séliers ne puet garnir nule sèle à trouser ne vendre se ele n'a ésté avant 2 fois cuiriée bien et loaument; c'est à scavoir la première fois par chantiaus ... et l'autre fois tout outre. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 78, p. 210.)

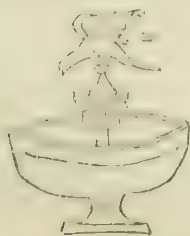
Id. Fiert Doon en l'escu, tel coup ala esmer
C'un quantel en abat que ains n'i pot durer.
(*Doon de Maience*, v. 7100.)

1288. Ysengrin l'escu en cantiel
Tenoit moult fort par les énarmes.
(*Renart le Nouvel*, v. 548.)

V. **1330**. Et courir à la jouste, ausy sur ung morel,
Tenir la lanche à poing et l'escu en cantiel.
(*Hugues Capet*, v. 135.)

CHANTEPLEURE. — Au mot arrosoir on trouvera la figure d'une chantepleure, sorte de bouteille à fond troué dont l'obturation supérieure tient en suspens le liquide qui y est contenu. Le même nom désigne un robinet, un tuyau et aussi un siphon. Parmi les usages de ce dernier objet, Villard de Honnecourt décrit au XIIIe siècle un jouet hydraulique qu'il accompagne d'un dessin emprunté sans doute à une pièce d'orfèvrerie de son temps et reproduite ici dans sa naïveté quelque peu incorrecte.

Le texte de 1455 se rapporte à la chantepleure prise pour emblème du deuil de Valentine de Milan après le meurtre de Louis d'Orléans son époux.



V. 1248. — *Chantepleure.* — *Album de Villard de Honnecourt*, pl. 16.

V **1248**. — Vesci une cantepleur con puet faire en .I. henap en tel manière q'enmi le henap doit avoir une torete et ens enmi liu de le tourète doit avoir .I. behot qui tiegne ens el fons del henap. Mais que li behos soit ausi lons com li henas est parfons. Et ens en la torete doit avoir III traverons par soutre le fons del henap, si que li vins del henap puist aler al behot. Et par deseur le torète doit avoir .I. oisel qui doit tenir son biec si bas que quant li henas iert plains, qu'il boive. Adont s'en corra li vins par mi le behot et par mi le piet del henap qui est dobles. Et sentendés bien que li oisons doit estre crues. (Villard de Honnecourt, pl. 16.)

1380. — N° 2225. Une chantepleure d'argent verré, esmaillé par la panse et a au bout dessus un esmail des armes d'Auffemont, pes. 6 m 3 o. et demie. (*Inv. de Charles V.*)

1455. — Pour avoir faict une chantepleure d'or, à la devise de Mad. dame (la duchesse d'Orléans), par elle donnée à Ms. Alof de Clèves, son frère, pour porter une plume sur son chappeau. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, 6732.)



XVe s. — *Chantepleure. — Poterie anglaise. Extr. du journal de* « Archæological Association », t. V, p. 345.

1600. Par l'instrument appelé chante-pleure l'eau ramonte tant qu'on veut... La chante-pleure n'est autre chose que 2 tuyaux d'estain, ou d'autre matière, d'esgale longueur et grosseur telles qu'on veut, joint ensemble, faisans 2 branches de telle figure que ceste lettre grecque Λ. (Oliv. de Serres, *Théat. d'agric.*, l. 7, ch. 3.)

CHANTEREL. Livre d'église avec plain-chant noté.

1460 — Le suppliant print ung petit livre, que l'en dit chanterel, qu'il rendist prestement aux marregliers de l'église. (*Arch. JJ*, 189, pièce 156.)

1484. — Poyé à Albert, paindre, pour commencement de payement de paindre le chanterel de lad. église, 20 l. (*Reg. de la cathed. de Tréguier, Bull. du comité de la langue*, 1852-3, t. I, p. 136.)

CHANTON. — Ailette. Cette expliquation, que je donne sous toute réserve, est fondée sur l'analogie du mot avec *chantel* et *canton* qui, dans la langue héraldique, ont le sens de quartier. Or le texte cité à ce propos mentionne une distribution d'armes et de pièces d'équipement pendant la courte période où les ailettes chargées d'armoiries s'introduisirent dans le costume militaire. Voy. AILETTE.

1298. — Do et lego... integram armaturam de armaturis meis, videlicet meum heaume à vissere, meum bassignetum, meum porpoinctum de cendallo, meum godbertum, meam gorgretam, meas buculas (genouillères), meum gandichetum, meas trumelières (greves) d'acier, meos cuissellos, meos chantones, meum magnum cutellum et meam parvam ensem. (*Testam. d'Odon de Roussillon*, Martène, *Anecd.*, t. I, col. 1316.)

CHAPE. Dans l'origine c'est un manteau à capuchon destiné à garantir de la pluie comme l'indique son nom latin *pluviale;* il ne figure pas à proprement parler parmi les vêtements sacerdotaux et n'est l'objet d'aucune bénédiction, mais son usage à l'église est ancien. On le trouve au IXe siècle, et au

XIe il était porté au chœur par les clercs. Des descriptions contemporaines nous assurent que ce manteau était long, ouvert par devant, et fait d'étoffes précieuses. Aux XIIe et XIIIe siècles il est muni de larges bandes d'orfrois historiés qui depuis en ont fait la richesse. Un capuchon pointu tenait alors la place du chaperon adopté au XVe siècle. Pendant toute la durée du moyen âge, les chapes étaient retenues sur la poitrine par une pièce d'orfèvrerie appelée billette, fermail, mors ou tassel (voy. ces mots) et, sauf de légères modifications, sa coupe n'a pas varié. l'usage des manches, qu'on avait tenté d'y adjoindre au XIIe siècle ayant été proscrit sous le pontificat d'Innocent III et de ses successeurs.

Dans le costume civil, la chape a des origines plus anciennes encore. Jusqu'au XVe siècle on la retrouve sous des formes diverses, c'est-à-dire attachée sur la poitrine ou sur l'épaule. C'est un vêtement commun aux deux sexes, généralement à manches et muni d'un capuchon. Admis dans des occasions solennelles, il exclut toujours l'usage des orfrois, et conserve une souplesse indispensable à son emploi. La chape à pluie a, dans le costume civil, beaucoup de rapport avec notre caban moderne.

CHAPES D'EGLISE.

835. — (A l'abbaye de Fontenelle.) De vestimentis ecclesiasticis largitus est... cappas romanas duas, unam videlicet ex rubeo cendato et fimbriis viridibus in circuitu ornatam, alteram ex cane Pontico quem vulgus beuvrum noncupat, similiter fimbriis sui coloris decoratam in orbe. (*Vita S. Ansegisii abbat. Acta S.S. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars 1.)

1252. — Ex iis (cappis) duas ego vidi quarum una vetustate fuit sic consumpta et attrita quod alicui usui non valebat; data ergo est igni et reddebat tres marcas auri cum dimidia. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Mayence*, p. 8.)

1358. — N° 7. In una trium capparum... est aurifres latum seu amplum in quo sunt 10 ymagines integre; et ille 2 que pendent immediatius versus terram portant rotulum in quorum uno est scriptum HELIAS et in alio ENOC. It. in eadem cappa sunt 4 ymagines medie circa collum et in summitate quorum media est ymago Abraam et alia ymago Ysac; secundum litteras quas tenent dicte ymagines, quarta vero est episcopalis existens sub ymagine Christi predicta.

N° 21. Unam cappam de eodem panno (deaurato cujus campus est viridis) in qua aurifres plenum diversis ystoriis, cum ymaginibus. In cujus aurifres medio est ymago Dei sub quo est ystoria creationis mundi et in capucio subtus sunt ymagines Ade et Eve nudorum existentium sub arbore, et in stipite arboris est serpens. (*Inv. de l'abbaye S. Victor de Marseille.*)

1359. – Une cappe verde semée d'oyselès, d'irechons, de pochonnès, d'escuireus et d'autres bestelettes d'or, à un orfroi de brodure coponné des armes de Flandres et de neus d'argent à un tassiel d'argent esmaillié d'un couronnement ou moilon, et as 2 costés d'une ymage de N. D. et d'un blanc abbé, au capperon une verge de cuevre à 2 pumiaux d'argent dorés, fourrée de vermeil cendal à franges.

It. Une cappe d'ouvrage sarrazinois à un tassiel d'argent esmailliet et doré à 4 demi compas et au milieu une ymage de N. D. à un tabernacle. Le verge dou capperon esmaillié à 3 casteles fenestrés d'esmaillure et tout d'argent doré, fourrée de vermeil cendal. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 315.)

1401. — Une cape de vermeille, semée de le vie de S. Estène, armoyée de vert avec ung tassel de keuvre, et sert aux fols. (*Ibid.*, 358.)

1405. — Une très notable chappe de drap de veloux, batue à or de Chippre, ouvré en manière de branches d'arbres flories, que donna Mgr de Montesqu, archevesque de Sens, garnie d'ung orfroy moult riche brodé à ymages d'appostres, et on chapperon de derrier, le coronnement N. D., aux armes dud. archevesque. Et sont 4 aigles volans, doublés de sandail blanc, sans tasseau (*Inv. de la cath. de Sens.*)

1419. — Una pulcra capa rubea operata de brodatura super cathasamitum rubeum tota hystoriata de diversis hystoriis sanctorum apostolorum et martyrum cum laqueis seu compassis hujus modi hystorias dividentibus, aurifrisium ejus est de armis Francie et Navarre per totam In capucio dicte cape erant 2 pomelli, sed non est nisi unus argenteus et hysmalhatus, et est forrata de samito crocei coloris. (*Inv. de la cath. d'Amiens*, p. 326.)

1421. — Cappe antique pro canonicis, una de panno serico viridi cum griffonis ad alas albas, duplicata de sandalo azureo.

Alia de panno serico viridi cum pavonibus et cervis, duplicata de sandalo viridi cum boucacino adurato.

Alia de panno aureato ad barras, duplicata de sandalo violeto.

Alia de panno rubeo cum capitieis et pedibus cum aurifrizio ad ymagines apostolorum, duplicata de sandalo viridi.

Alia de serico percii coloris seminato pavonibus, leonibus, duplicata de sandalo rubeo.

Alia (scripta in antiquo invent.) de panno rubeo cum leopardibus et aureis...

Alia (*id.*) de serico viridi cum figuris sfericis et rotundis pavonibus cum orfraziis planis.

Alia (*id.*) de serico rubeo seminato avibus et mutonibus aureis cum aliis ymag. cum pulcris orfraziis ad ymagines apostolorum, duplicata sindone viridi cum peciis.

Alia de serico albo damasceno cum animalibus et avibus ad aures capitis.

Alia simplex de baudequo rubeo ad ymagines et presepe Domini super caudam, cum orfraziis latis.

Alia simplex de baudequo violeto cum rondellis aureis ad ymagines regum tenentium capita serpentum.

Cappe nove et de novo date.

Una alia cappa de panno aureo cramasico ad folia aurea ad modum palmarum de veluto purpureo cum aurifraziis et ymaginibus duplicis diversorum sanctorum et in posteriori ad ymaginem Assumptionis, quam dedit dominus rex Sicilie, et in capite cum coronis de perlis. (*Inv. de la cath. d'Angers*, p. 308.)

1432. — A Jehan Dendin, l'orfèvre, pour avoir refait l'esmail d'une cappe à l'ymage de S. Martin. (*Cptes de S. Amé de Douai.*)

1454. — S'ensuit la devise des orfray qui doivent estre fait pour la chappe du roy.

Et premièrement le chapperon desd. orfrais sera de demye aulne de large et en iceluy sera fait le miracle du concile général quand la terre s'éleva soubz mons. S. Hilaire en disant : *Domini est terra.*

It. Les premiers coppons à dextre et à sénestre seront faiz aux armes du roy et à 2 anges qui les tiendront.

Le second du cousté dextre sera l'église de Mons. S. Hilaire, du clochier de laquelle sauldra une columpne de feu et le saint de dedans lad. église qui dira : *Surge et ambula.*

Le second coppon du cousté senestre sera le roy de France estant en sa tente brodée à fleurs de lys et apparoistra le roy sur sa couche comme dormant, et la clarté dud. clochier ira frapper jusques sur son visage.

Le tiers coppon du cousté destre sera une biche passant une rivière et des gens d'armes avecques une bannière de France, qui passeront lad. rivière après lad. biche.

Le tiers coppon dud. cousté senestre sera le roy vestu de sa tunicque d'armes à cheval et son heust qui passera après luy.

Le quart coppon du cousté dextre sera comment le roy est arrivé devant ses ennemys et parle à ses officiers de la manière de combattre ses ennemys.

Le quart coppon du cousté senestre sera la bataille et comment le roy a victoire sur ses ennemys, les quelx seront pourtraiz à diverses façons et différences des crestians.

It. La billette sera faicte à ung souleil d'or à la devise du roy.

Et seront faiz lesd. orfraiz, le champ et les lasères d'or de Chipre bien fin et tous les tabernacles d'or, et les ymages de soye, et seront du large d'une fueille de papier lesd. orfraiz.

Die sabbati quinta mensis aprilis... fuit appunctatum cum Colino Jolye de faciendo les orfrais, modo et forma superius descriptis, infra festum Penthecostes, precio et summa trigenta quinque scutorum auri. (*Arch. de la Vienne, Fds de S. Hilaire.*)

1462. — Una capa panni aurei et blavii... cum taxillo quadrato lato, argenteo deaurato ad latus exaltato... et retro cum spilla argentea deaurata... et est cum una argentea acu ultra spillam. Taxillum ponderis est 2 m. 1 o. 15 sterl., et spilli 2 m. 3 o. 10 st.

It. Capa rubea de fluello... habet taxillum argenteum deauratum... retro cum 2 glandibus argenteis deauratis.

It. 2 cape de fluello rubeo operate opere polimitico cum leonibus, draconibus cum perlis, qualibet cappa habet taxillum rotundum exaltatum argenteum deauratum et habet quelibet spillam argenteam de simili opere cum 3 nodulis, 2 ymaginibus et rosulis insertis, et habent dicte spille laminas cupreas a parte retro. Taxille sunt ponderis simul 3 m. 4 o., et spille cum dictis laminis cupreis simul, 2 m. 5 o. 10 sterl. (*Inv. de S. Donatien de Bruges*, p. 105-6.)

1469. — Une cappe de drap d'or bleu à 2 enches et 2 esguillettes d'argent pour tenir l'esmail au tassel devant, et y a un S. Martin tout d'argent doré, et au capperon derrière trois pumiaulx d'argent doré, que donna Sr Martin de Souches, doyen.

Une cape de soye inde semée de fleurs de lis, doublée en partie de vert et en partie de bleu et au capuchon 2 pumeaulx de coeuvre doré.

Une cappe sanguine semée de arbres, de dragons et de oyseaulx, doublée de toille perse et au tassel devant 2 boutons de cœuvre doré. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

1508. — Pour 12 paires d'agrappins et autant de œilletz servans à 12 chappes noeufves de drap d'or, le tout d'argent. (*Cptes de N.-D. de S. Omer.*)

1620. — No 18. Une chappe brodée à fond d'or, tant les orfrois que le corps de la chappe; les orfrois garnis de quantité de semence disposée en compartiment en forme de feuillages. Sur le corps de la chappe est représenté un fleuve se croisant rempli de différents poissons. Dedans les croiseures il y a grandes écrevisses et au-dessous du chaperon de la chappe il y a un crucifix accompagné de S. Jean, de la Vierge et au bas de lad. chappe une Vierge assise dans une chaire, et sur le corps de la chappe sont les apôtres accompagnés de divers oiseaux.

Sur le côté droit de l'orfroi il y a des armes. La première d'or à 3 chevrons brisés de gueule, le 2e d'or à la face de gueule surmonté en chef d'un chevron de gueule brisé dont les extrémités joignent la face, et au chevron brisé de même en pointe. Ensuite sont reproduits les mêmes écussons alternativement sur l'orfroi.



V. 1100. — *Chape à pluie. Miniat. D'après* Willemin, t. I, pl. 15.

Du côté gauche sont 6 autres écussons posés alternativement. Le premier de gueule au lion d'or, le second de gueule à 3 lions passants d'or, lad. chappe ayant un chaperon pointu à l'antique, enrichi de 2 anges qui encensent. [Cette chappe était réservée à l'évêque lors de son entrée.] (*Inv. du Vestiaire de N.-D. de Chartres.*)

CHAPES CIVILES.

1170. Une chape à pluie afubla,
De suz la chape se fist ceindre,
Et od une ceinture estreindre.
(*Rom. de Rose*, v. 7180.)

V. **1200.** E nuz piez et en langes, pur sa char castier
En une chape à pluie qu'il solcit chevalchier.
(*Vie de S. Thomas le Martyr.*)

XIIIe s. Avis m'est que soit afublée
D'une riche chape forrée.
(*Fabliaux*, Barbazan, t. I, p. 202.)

V. **1300.** Comme le benoist roy (S. Louis) vouloit aller... au bois de Vincennes... un de ses chambellans ne mit pas la robe de dessus... avec laquelle il avait coutume de manger... c'est pour quoi il convint qu'il soupât en sa chape à manches... et tandis qu'il soupoit il dit à ses chevaliers en riant, qui mangèrent avec lui : que vous est avis? Ne suis-je pas bien en ma chape à table. (*Vie de S. Louis par le Confess. de la reine, trad. de l'abbé Milhaut*, ch. 13, p. 311.)

Id. Il (le frère Jean) vit en cette vision le benoist Saint Louis... avec le même habit comme il l'avait maintes fois vu, savoir en une chape à manches, une couronne en forme de bonnet sur son chef. (*Miracles de S. Louis. Ibid.*, p. 418.)

1317. Une pièce de tartaire vert que l'en claime tapheta, tenant 18 aunes dont l'en fist une chape à damoyselle Mahaut de Suelly.

Pour Madame la royne... pour Noel, une robe de sourie de 5 garnemenz, la cote et la chappe à fronces cousues.

Pour le sacre de Madame la royne. — Pour la fourreure d'une chappe de drap d'or qu'elle vesti à l'entré de Rains, tenant 226 ventres et pour les manches de lad. chappe 200 ventres et pour le chaperon de chappe 104 ventres.

Somme pour ceste chappe 530 ventres, 14 den. pour ventre valent 30 l. 18 s. 4 d. (*Cpte de Geoffroy de Fleuri*, p. 11, 30 et 56.)

1322. — Pour la facon d'une robe d'escallaite pour Madame, de 4 garnemenz; pour soie, cendal, fil, pour 50 boutons pour la chape et pour couture, 102 s. 10 d. (*Arch. du Pas-de-Calais*, Extr. J. M. Richard.)

1352. — Brunete de Douay... pour faire habits et chappes à 2 Augustins résidans continuellement à la Cour. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 152.)

1373. A Jehan Mandole, pelletier, pour pourfiller lad. robe et fourrer les mentonnières de la chappe, 10 douzaines de létices, 4 fr. la douzaine, valent 40 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, no 982.)

1389. — A Madame la duchesse d'Orléans pour une chappe de veloux azur alexandrin, brodée de fleurs de lis d'or de Chippre et pourfillée de perles en laquelle il y a ou corps de lad. chappe, ès manches et ou chapperon fleurs de lis de broderie pourfilées comme dit est... pour servir en la robe de broderie que Madame la royne a eue à lad. feste de sa venue à Paris le premier jour de septembre. (*Cptes roy.. ms., Biblioth. Richel.*, 6762, p. 56.)

1402. — Pour 4 pièces de veloux violet de quoy on a fait pour Madamoiselle de Montpensier une cotte simple et une chappe pour espouser, au prix de 10 escus la pièce, valent 144 l. p. (*Argenterie de la reine*; 10e *Cpte d'Hémon Raguier*, fo 75.)

1412. — Je laisse à Jehannete de Troismons mon corset de escarlate vermeille et mon secot (surcot) ouvert et ma chappe, pour lui faire une robe longue. (*Testam. de Jehanne de Garanciere, Arch. d'Eure-et-Loir.*)

1549. — La chappe que les présidens portent. *Trabea.* (Rob. Estienne.)

CHAPE A PAIN. — Enveloppe, custode.

1401. — Pour 12 aulnes de grosse toille dont l'en a fait chappes à servir de pain en salle et 3 sachietz à sel... 2 s. 8 d. l'aune.

Pour la facon de 8 sacs, 3 sachiez et 3 chappes, 12 den. pour pièce, 14 s. (*Cpte d'Isabeau de Bavière*, D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 149.)

CHAPEL. — Dans le sens moderne du mot, le chapel n'est point une partie essentielle du costume au moyen âge, bien qu'à toutes les époques on s'en soit servi en voyage et pour les travaux des champs, dans la plupart des documents cités, il s'applique à une couronne de fleurs, d'étoffe, de passementerie ou d'orfèvrerie. C'est tantôt un joyau, un tortil ou un insigne héraldique, tantôt une simple tresse de feuillage ou un cadre historié tel que les Robbia en mettaient à leurs bas-reliefs. Ses emplois s'étendent donc bien au delà des limites de la coiffure. Néanmoins le chapel, comprenant bon nombre d'objets de bonneterie, figure parmi les pièces du costume des deux sexes, il est dit *aigu*, *à roue*, *à prélat*, suivant les formes que lui impose la mode.

Parmi les distinctions indispensables à l'abondance des textes, on remarquera l'emploi des fourrures, des plumes de paon et de la paille, cette dernière, indépendamment de ses usages rustiques, servait déjà au XIVe siècle à des coiffures admises à la Cour de France.

CHAPEL D'ARMES. — Coiffure militaire portée du XIIe au XVe siècle concurrement par les hommes d'armes et les piétons. Plus légère, mais d'une défense plus efficace que le heaume, elle servait à la chevalerie pour se soulager et *avoir le vent*, comme dit Joinville.



V. 1100. — *Chapel à armer. Eglise de S. Marc de Venise. Mosaïque du Narthex.*

Le chapeau de fer ou de cuir à tymbre bombé, muni d'un bord circulaire plus ou moins saillant, présente des types assez variés et quelquefois un luxe de décoration qu'explique sa place parmi les armures royales en 1411. A la fin du XIIIe siècle, il prend le nom de chapel de Montauban et au milieu du suivant il est presque conforme à la description de l'auteur anonyme de 1446, c'est-à-dire muni d'une crête qu'on retrouve cent ans plus tard dans le morion.

Posé, au XIIIe siècle, sur le capuchon de mailles, le chapel est, à l'époque de Charles VII, porté comme la salade avec une bavière fixée au plastron de la cuirasse.

CHAPEL D'ARMES OU DE MONTAUBAN.

1260. Chapel ot en son chief d'un cuir qui fu bolis
Et d'un gambeson ert estreitement vestis.
(*La conquête de Jérusalem*, v. 2779)

V. **1260.** Lors hauche le bon branc trenchant et esmoulu,
Grand cop li a donné sur le capel agu
...Lors a moult vistement une broigne endossée
Et la dame li a la ventaille fremée
...En .I. capel d'acher a sa teste boutée.
(*Doon de Mayence*, v. 2741 et 10713.)



V. 1240. — *Chapel à armer. Biblioth. Richel. Apocalypse, ms. fr.*, n° 403, f° 1 v°.

1280. Point le cheval, si a traite l'épée,
Fiert Rennart par molt grant airée,
De son chapel a ta maille fauxée,
Ne fust la broigne de la coiffe forrée,
Fendu l'eust de si à l'eschinée.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 6734.)



V. 1248. — *Chapel à armer. Album de Villard de Honnecourt.*

1302. — Je li fis (a S. Louis) oster son hyaume et li baillé mon chapel de fer pour avoir le vent.
Je me levai et getai un gamboison en mon dos et un chapel de fer en ma teste. (Joinville, p. 76 et 80.)

1302. — 8 chapeaus de Mautauban, de fin or, en chascun 2 escuceau des armes Mgr, garniz de corroies. (*Arch. du Pas-de-Calais, Cptes de Robert d'Artois, A*, 179[4].)

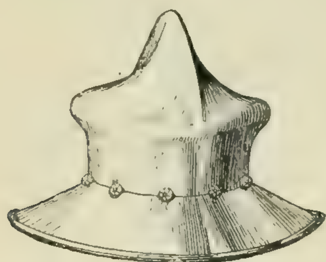
1315. — Pour un chapel de Montauban et pour la haute gorgière, 6 l. (*Id. A.* 342.)

1322. — 2 capelli cum viser', 5 capellis de ferro, 1 capellus de ferro, 1 capellus de nervis. — 2 capellis ferri cum viser'... unum capellum ferreum rotundum. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1375. — A Thomas le Jennevoiz, pour 4 paelles vielles, 3 chapeaux de fer vieux pour porter à la place, au siège pour mettre le charbon pour traire desd. canons, se mestier est, 16 s. (*Cpte des canons de Caen, Archiv. nat.*)

1389. — 2 chappeaux de Montauban, 9 chappeaux de fer couverts de drap, 27 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 36.)

1411. — En une tour apellée la tour de la terrasse (au Louvre), 2 chappeaux de fer dorez, hachiez à fleurs de liz, l'un à couronnes et à dauphins et y a entour 6 escuçons des armes de Mons. le Daulphin et l'autre semblablement doré à fleurs de liz eslevées à une couronne, et au dessoubz des cefs volans et a un mot qui dit EN BIEN, et au dessuz une fleur de liz. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 118.)



XVe s. — *Chapel de Montauban. D'après* Hefner, t. II, pl. 82.

1416. L'empereur étoit armé et portoit à l'arçon de sa selle un chapeau de Montauban. (Monstrelet, l. 1, ch. 161.)

1418. — Et adonc led. Cornouaille lui dit : Si je ne la passe (la Seine) je vous donnerai mon chapel d'acier le quel je vous ferai valoir 500 nobles. (*Id.*, ch. 200.)

1446. Et les chappeaulx de Montaulban sont rons en teste à une creste ou meilleu qui vait tout du long de la haulteur de 2 doiz, et tout autour y a un avantal de 4 ou 5 doiz de large en forme et manière d'un chapeau. (*Traité anon. du Cost. milit. franç.* Édit. Belleval, p. 2.)

CHAPEL DE BIEVRE.

1351. — Pour un chappel de bièvre fourré d'armines, couvert par dessus d'un rosier dont la tige estoit guippée d'or de Chippre et les fueilles d'or soudé ouvré par dessus d'or de Chippre, de grosses perles de compte et de grenaz, et les roses faites et ouvrées de grosses perles toutes de compte, et par les costés avoit 2 grans quintes fueilles d'or soudé semées de grosses perles, de grenaz et de pièces esmailliées, et par dessus le chappel en haut avoit un dauphin fait d'or nué près du vif, tournant à viz sur un tuyau d'argent. Lequel chappel garni de boutons de perles rondetes et menues et orfroisiées de bisete d'or, d'esmaux de plitre et de grosses perles... pour donner à maistre Jehan, le fol du roy... Pour la bièvre orfroiz, bisette d'or, pieces esmailliées, façon et ouvrage de brodure dud. chapel, sans les perles et sans la fourreure, 18 l. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 21.)

1352. — Pour un chapel de bièvre à parer ouvré sur fin vellnau vermeil de grainne, ou quel chapel avoit enfans fais d'or nué près du vif qui abatoient glans de chesne dont les tiges estoient de grosses perles et les fueilles d'or de Chippre a un point, les quelx glans estoient de grosses perles de compte et par dessoubz les chesnes avoit pores senglier fais d'or nué pres du vif qui mangeoient les glans que lesd. enfans abatoient ; et par dessus les chesnes avoit oiseaux de plusieurs et estranges manieres fais d'or nué près du vif, le miex que l'on povait, et la terrasse par dessoubz les pores faicte et ouvrée de flourettes d'or à un point de perles, et de plusieurs petites bestelettes semées par my lad. terrasse.

Le quel chapel estoit couvert par dessus de grandes quintes feuilles d'or soudé, treillé d'or de Chippre par dessus et dessoubz et semé par my de grosses perles de compte, de pieces d'esmaux de plicte et de guergnas, garni avec tout ce de gros boutons de perles dessus et dessoubs et d'un bon las de soye

Pour la façon, pour vellnau et pour tout, sans les perles, 32 escus a 22 s. piece valent 35 l. 4 s. p. — Pierre des Landes 3 onces 3 esterlins de perles de 2 sortes, c'est assavoir 2 onces de 10 esc. et le demourant a 16 esc. l'once et escus 20 s. piece, 18 l. 8 s. Tout baillé à lad. Cathelot (chapeliere) pour semer par my led. chapel et faire les euvres d'icelluy en la maniere et devise que dit est, pour ce 58 l., 8 s. (*Dép. du mariage de Blanche de Bourbon*, D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 298.)

1355. — 2 chapeaulx de bièvre doubles, fourrés de gris, garnis chascun d'un grant las de soye, et de 2 gros boutons guippés d'or de Chippre, orfroisiez tout autour d'un bon orfroiz d'Arras. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 210 v°.)

1363. — N° 87. Un chapel faict pour une dame, à manière d'un chapel de bièvre, ouvré d'or et de perles et le lac de mesme, et en la bordure, de lettres noires sur l'or : IN MANUS, etc., et VERBUM. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1371. — A Jehan d'Orléans, dit Petit, chapellier demourant à Paris, pour 2 chapiaux de bièvre blanc forrez de menu vair, un chapel à roë de bièvre blanc et 5 bierrettes d'escarlete vermeille (pour le duc), 13 l. t. (*Cpte du duc de Berry*, f° 65 v°.)

1380. — N° 181. Ung chappel à bec pour dame, pour chevaucher et est de bièvre par dehors, brodé à l'envers à lys de perles enlassiez d'or et de perles, et à arbeceaux aussi et à un laz de soye à 9 boutons de perles, tant grans que petiz.

N° 1815. Un chappel de byèvre d'escarlate orfraisié de bizecte d'or à perles à chastons et à esmaulz de plite et a un laz de soye azurée. (*Inv. de Charles V.*)

1392. — Pour un chapel de bièvre brun à roe pour pluie, fourré d'escarlate vermeille à une plume double de 8 plumes (pour le roi), 8 l. p. (4e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 133 v°.)

1396. — Pour un grant chappel à pluie, de bièvre brun à une plume double de 8 plumes des 3 couleurs dud. Sgr. (le roi), c'est assavoir blanc, vermeil et noir garnie entre deux d'or souldis et a une barre parmy, de rubans d'or de Chippre, 4 l. 16 s. p. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 84 v°.)

1398. — Un grant chappeau de fin bièvre brun à pluie, garny tout autour et sur la crète de rubans d'or de Chippre, et a une plume double de 8 plumes, garnie d'or souldiz, 8 l. p. (10e *Cpte du même*, f° 50.)



XVe s. — *Portrait de Charles VII, au musée du Louvre.*

1399. — Thomas Boyleaue, chappelier de fleurs du roy N. S., confesse avoir reçu... la somme de 100 escuz d'or a la couronne, en déduction et rabat de 60 escuz qui deubs estoient pour les chapeaulx livrez en ceste présente année en la chambre des comptes du roy N. S. à Paris. (*Cpte des dep. du Parlement*, *Arch. KK*. reg. 336, f° 13.)

1439. — Pro factura capelli qui debet dari per S.D.N. in festo Nativitatis, de bievio, flor. 1, sol. 12, den. 6, pro uncia cum dimidia perlarum pro dicto capello flor. 7. Pro nastro auri, seta, filo et factura flor 2. Pro ermelinis ad valorem 25 sol... et pro factura, flor. 8, sol. 37, den. 6. Pro rechamatore qui fecit columbam et botones de perlis et pro ponendo supradictum capellum cum nastro auri, flor. 1. (*Arch. Vatic.*, ap. E. Muntz, *les Arts a la Cour des papes*, t. I, p. 65.)

1459. — Arriva Saintré semblablement armé de toutes

ses armes, excepté du chief qui couvert estoit d'un très bel chappel de bièvre, environné d'une très belle touaille de plaisance vollant, toute brodée et frangée de fin or, et au front estoit ung très riche affiquet. (*J. de Saintré*, ch. 50, p. 145.)

1470. — 6 chappeaulx de bièvre noirs, à larges bors, servans à prelatz, dont les 3 sont bordez d'or de Chippre, prisez ensemble 68 l. p. (*Cpte roy. de J. de Beaune*, f° 28.)

CHAPEAUX COURONNES.

1260. — Tit. 90. Quiconques veut estre chapeliers de fleurs à Paris, estre le puet franchement.

Nus chapeliers de fleurs ne doit ne ne puet cueillir ne faire cueillir au jour de diemenche en ses courtiuz nules herbes, nules fleurs à chapiaus fère ne à mengier.

Tit. 95 Quiconques veut estre feseresse de chapiaux d'orfreis et de toutes œvres à 4 pertuis sans mouveiz et sans nuileiz, estre le puet... Nules œvres ne seront fetes sur parchemin ne sur toile, por de que eles sont fausses. (*Reg. d'Et. Boileau.*)

V. **1270.** — La meilleur herbe qui soit elz quatre parties du monde ce est l'ermoize. Ces fames c'en ceignent le soir de la S. Jehan et en font chapiaux seur lor chiez, et dient que goute ne avertinz (épilepsie) ne les puet panre n'en chiez, n'en bras, n'en pié, n'en main. (Rutebeuf, *Le dit de l'erberie*, t. 1, p. 257.)

1300. Eut dessus son chapel d'orfrais
Un chapel de roses tout frais.
(*Rom. de la Rose. — Portrait de l'oisiveté.*)

V. **1300** — Bouix est ung arbre petit qui a le fust jaune et très ferme et beau bois, et est tout temps vestu de belles fueilles et vertes, et en font les damoiselles chapeaulx.

Geneste est un arbret si petit que souvente foys il est comme de nature de herbe et... faict moult belles fleurs et dont les dames font chapeaux (P. des Crescens, l. 5, ch. 5 et 18.)

1301. — Un chapel d'or à rubis et à esmeraudes, fait en plance, de 16 pièches dont l'une est demeurée. (*Inv. des joyaux de Blanche de Perthes.*)

1302. — Un chapel à oiselès esmaillé, vaut 40 l. — Un chapel seur soie à 3 pelles grosses semés d'escuchons, 40 l. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1351. — Pour une couronne d'or faisant chappel et couronne, garnie pour le chappel, de rubis balais, d'esmeraudes, de perles et de dyamans, et par les fleurons de rubis d'Alixandre, de perles et d'émeraudes. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 10 v°.)

1360. — N° 153. Un chappel à la nouvelle guise, fait en guise de losanges et en l'assiette de pierrerie à un rubi et une esmeraude, l'un delez l'autre et pelles à la verge du chappel, le quel est appelé le chappel à grans losanges.

N° 160. Un autre chappel à la nouvelle assiette, et est l'assiette de pelles en guise d'escussons et l'assiette de perrerie quarrée à un rubi ou milieu, et en l'autre une émeraude, et en l'environ de rosettes. (*Inv. de Jeanne de Boulogne*).

1402. — N° 3. Ung chappel d'or garny de 16 fermeillez, le quel MdS. fist desjoindre et mettre par fermeillez pour donner aux dames, damoiselles et chevaliers de Brabant, qui venuz estoient à lad. feste, 800 fr. (*Achats pour les noces d'Antoine de Bourgogne.*)

1405. — A Jehannette Duval, ouvrière de chappeaulx, pour avoir fait et quis les estoffes d'un chappeau qu'elle a fait pour la royne. C'est assavoir pour 4 o. et demie d'or soubdiz dont elle a fait plusieurs fleurs et tuyaulx dud. chappel, au pris de 24 s. l'once. Pour fil d'areschal, pour soye, toille et autres choses, et avoir fait 2 patrons pour led. chappel, 72 s. Pour un estuy de bois, 8 s. et pour façon dud. chappel, 14 l. 8 s...

Pour un millier d'espingles pour servir à tendre les chappeaulx ès estuves de l'ostel de la royne, à la porte Barbette, quant le duc de Bretagne s'estuva, 10 s. (*Argenterie de la reine*, 3e *Cpte de Jean Leblanc*, f°s 129 et 120.)

1408. — Un chapeau (d'or) en façon de cornete et de nouvelle façon, fait à fuillages de ronces garny de 18 rans de grosses perles, de 5 perles le rang, à 9 gros saffirs ou milieu, 3 quarrez et 6 que longs que bécarrez, 9 gros balaiz, 4 quarres et les autres rons... et 90 grosses perles. (*Inv. des duc et duch. d'Orléans*, f° 2.)

1422. — N° 229. 3 banquiers sur champ vert perdu, à marche, de gros file, à chappeaulx, connins et chiens dedens les chappeaulx, contenant ensemble 9 aunes, 56 s. p. (*Inv. des tapiss. de Charles VI.*)

V. **1430.** Mais sur le drap je veuil chappeaux
Des quels il sera tout couvert,
Et qu'ils soyent jolys et beaux,
De belle herbe toute vert.
(J. Regnier, *Testam.*, *Rec. des poètes franç.*, t. II, p. 259.)

1469. — Une belle mictre semée de perles avecquez plusieurs pierres précieuses et pendis de mesme, et le chappeau d'icelle est d'argent doré à gros bouillons et pierres précieuses. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 150.)

1535. — Ouvrages d'esmail. — A M. Jhierosme de la Robie esmailleur et sculpteur florentin, pour avoir fait un grand rond de terre cuite et esmaillée, sur le portail et entrée dud. château de Fontainebleau, garny d'un grand chapeau de triomphe, tout autour remply de plusieurs sortes de feuillages et fleurs, melons, concombres, pommes de pin, grenades, raisins, pavots, artichaux, citrons, orenges, pesches, pommes, grenouilles, lézards et limatz et plusieurs autres... 2501. (*Cpte des bâtim. de Fontainebleau;* Laborde, *La Renaissance des arts à la Cour de Fr.*, t. I, p. 396.)

1539. — Pour la Feste-Dieu, en marjoulène, petite violette rouge, blanche et aultres violettes pour faire les chappeaulx des maire, eschevins et officiers, et pour 72 petits chappeaux pour les trompetes, porteurs, sergens et aultres. (Girardot, *Les artistes de Bourges*, *Arch. de l'art franç*, 2e série, t. I, p. 253.)

1541. — A Pierre Mangot, orfèvre (du roi), pour ung chappeau ducal pour mad. la princesse de Navarre le jour de ses espousailles, pour or 207 l. 13 s. Pour la façon 13 l. 10 s. Pour déchet de l'or 45 s. t. (13e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, f° 280.)

1555. — Soubstindrent chascun ung escu desd. 4 quartiers d'icelle dame, richement fais de broderie et couvers de couronnes ou chappeaulx, selon qu'il convenoit aux armes. (*Obsèques de Jeanne de Castille. Bull. de la comm. d'hist. de Belgique*, 1860, p. 527.)



1557. — *Chapel. D'apres* Cl. Paradin. *Devises héroïques.*

1557. — Voyez cette forme de chapeau de triomfe, c'est la couronne appellée civique. (Cl. Paradin, *Devises héroïques*, p. 329).

1564. — Un camayeu d'agathe enrichi d'un chappeau de triomphe. (*Inv. de la Ste Chapelle de Bourges*, n° 48.)

1564. — Ung chappeau d'or esmaillé d'argent doré, fait à l'anticque, poysant 6 o., estimé 12 l. (*Inv. du Puymolinier*, f° 93 v°.)

1600. — C'est la maitresse fleur (la rose) des chappeaux et des bouquets. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 30, p. 253.)

CHAPEAUX DIVERS.

1204. — Il li coucierent (au duc de Venise) la croiz en un grant chapel de coton, porce que il voloit que la gent la veissent. (Villehardoin, p. 28, *Edit. Buchon.*)

1225. Capellarii faciunt capella de fultro et de pennis pavonis et pilea de bombace et quedam pileola de lanis et pilis. (*Dict. de J. de Garlande*, § 17.)



V. 1170. — *Chapel. Biblioth. Richel., ms. fds de Sorbonne*, 267, fº 2 vº.

1260. — Nus chapelier de feutre ne doit faire chapiaus de feutre fors que d'aignelins purs sans bourre... nus chapelier ne doit metre empoise en ses chapiaux. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 91.)

V. **1300**. — Des champignons... les bons sont petiz et ronds en forme d'ung chapeau de feutre. (P. des Crescens, l. 6, ch. 34.)

1302. Le roy avoit vestu une cote de samit ynde et seurcot et mantel de samit vermeil fourré d'hermines et un chapel de coton sur sa teste. (Joinville, p. 31.)

1323. — Les chapeliers de Paris peuent metre en leur chapias autres que noirs, de quelque colour qu'il soit, soit camelins, blancs, perz, bièvre ou demie bièvre et tous autres, exceptez les noirs chapiaus, apparoil raisonnable, nécessaire et souffisant.

It. Les chapiaus noirs d'aignelins... à demi cent de chapias noirs aura un quart de fleur tant seulement.

It. Que nus ne nulle ne puisse fourrer chapiaus, que la fourreure soit d'autel drap dedens come par dehors, et le facent de tant de colors et de pieces come il leur plaira. (*Addit. au reg. d'Et. Boileau*, p. 249.)

1378. — Et avoit en sa teste (le roi) un chappel à bec a la guise ancienne, brodé et couvert de perles très richement. (*Chron. de S. Denis*, t. VI, p. 368.)

1392. — XIX. Le mestier des chappeliers. — On doit ouvrer oud. mestier des chappeliers de bonne euvre et de juste, sens faire faulceteiz et de bonnes estouffes.

C'est assavoir de bonne lenne de Paisque, de lenne de waienial d'aignelin, de pois (poils) de bièvre, de pois de lièvres, de pois de conis et de coutais (blaireau); et qui qui onques y mesprenroit, ne qui ouvreroit d'autres estouffes que si dessour ne soient nomméez, il perderoit 10 solz. (*Stat. des metiers de Metz*, fº 13.)





XV s. — *Mereaux des chapeliers de Paris. D'après Forgeais, Plombs historiés de la Seine.*

1463. — Pour 2 chappeaulx noirs frisez pour led. Sgr (le roi), 55 s. t.

Pour 2 autres chappeaulx noirs, faiz à l'aiguille, 38 s. 4 d. t. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, fº 84.)

1468. — Nostre roy s'habilloit fort court et si mal que pis ne pouvoit, et assez mauvais drap portoit aucunes fois, et un mauvais chapeau différent des autres, et une image de plomb dessus. (Comines, l. 2, ch. 8.)



1306. — *Chapel de fauconnier. Fauconnerie de Frédéric II, Biblioth. Richel., ms. franç.*, nº 12400, fº 145 vº.

1476. — Ne sera reçu... jusqu'à ce qu'il ait fait un chef d'œuvre, c'est à scavoir, un chapeau velu dedans et dehors, de 3 livres... un chapeau d'une livre et demie et un chapeau rais blanc d'une livre.

Après qu'il aura fait un chapeau suffisant du prix de 5 sols,... sera tenu payer à lad. confrairie 2 s. 6 d.

Et seront tenus lesd. chapeliers, chacun en droit soy faire bon ouvrage marchand, sans y mettre laine qui ne soit marchande, et sans y mettre poil qui ne soit de brebis. (*Stat. des chapeliers de Nantes*, p. 49 à 51.)

1484. — 4 chappeaulx faiz à l'esguille, dont il en y a l'un d'escarlate, l'autre tanné et 2 noirs, pour le service dud. Sgr (le roi), au feur de 25 s. t. le chappeau d'escarlate, et 73 s. 6 d. des autres. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fº 245 vº.)

1530. — Et notez que des chappeaulx, les ungs sont ras, les autres à poil, les aultres veloutez, les aultres taffetassez, les aultres satinisez. (*Gargantua*, l. 1, ch. 13.)

1536. — Son chapeau estoit de veloux violet cramoisy, fait en façon de degrés et par dessus une pointe; il estoit tout pourfilé de fil d'or, à l'entour une couronne. Le rebras fait à oreilles estoit tout semé de perles et enrichi de chaisnes et bagues jusques à la pointe de dessus où pendoit une grosse houpe d'or. (*Monstre du Mystere des apôtres*, p. 61.)

1575. — J'ay trouvé un nombre infini de poissons (coquillages) que nous appellons sourdons, des quels les michelets en enrichissent leurs bonnets ou chappeaux en venant de S. Michel. (Palissy, p. 365.)

1576. — Un chapeau de taffetas noir avec un crèpe de soie pour le roy. 2 autres chapeaux noirs garnis de taffetas, à cordons de crespe. (*Cptes de la Cour de Navarre. Rev. d'Aquitaine*, t. XI, p. 295.)

1585. — Ung chappeau de velours noir en façon de reistre, ayant ung panache blanc. (*Inv. a Monthonnerye.*)

1586. — Si aucun veut passer maistre dud. métier... les maistres seront tenus leur bailler une livre de laine pour faire un chapeau frizé à grand bord et 5 quartiers de laine pour faire un chapeau gris de cordelier. Plus 3 quarts de laine pour faire un chapeau garny pour présenter à un roy. (*Stat. des chapeliers de Bordeaux*, p. 119.)

1591. — 2 grandz chappeaux de castor, ung gris et un noir, garniz de cordons d'argent, à 10 esc. pièce. (3e *Cpte roy. de P. de Labruyere*, fº 99.)

1593. — Pour 6 chapeaux faictz de poil de connil, garniz de taffetas bordé d'argent fin avec chacun une natte d'argent fin et de soie incarnate, à raison de 1 esc. chacun. (*Argenterie du roi, Biblioth. Richel.*, ms. 11,208.)

1595. — Pour un chappeau de pluie, tort, pour sa majesté, 5 esc... pour un chappeau de pluie garny de taffetas, coiffe picquée et crespe, pour sa majesté, 5 esc. (5 *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f°s 33-4.)

1599. — J'ordonne qu'il lui soit donné un chapeau de de velour noir, là où il y a au cordon 17 agathes historiées, garnies d'or et une plus grande où il y a un S. George, garni de même. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 438.)

1647. — J'ay paié 30 solds pour 3 chainettes de fer pesant 7 livres, aux quelles pendent dans l'eglise le chapeau de l'éminentissime cardinal Sadolet et les chapeaux de l'illustrissime évêque Sacrat et celui d'un autre évêque. (L'abbé André, *Extr. des reg. capitul. de l'égl. de Carpentras, Rev. des Soc sav.*, 1872, 2e sem., p. 116.)

CHAPEL DE PAILLE et DE TIL.

1387. — Pour la garniture de 2 chappeaulx de paille, les quelz ont esté fourrez de cendal tiersain en graine et frangez de franges de fin or de Chippre, et furent brodez, 6 l. 8 s. p. (8e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 169 v.)

1396. — Pour un grant chappel de paille de Lombardie (un autre semblable est dit : *en paille de Milan*), fourré de cendail vermeil tiercelin et frangé de franges de soye tout autour, des 3 couleurs du roy N. S. (blanc, vermeil et noir), à une plume double de 8 plumes, 4 l. 16 s. p. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 85.)

1401. — Pour 200 chappeaulx de til (écorce de tilleul) achetez au lendit pour envoyer à Coucy devers Mons. d'Orléans, pour ce 12 l. p.



XVe s. — *Chapel de paille. D'après une peinture italienne.*

A Jehan Jodoum chappellier, pour 2 chappeaulx de til moyens doublés de satin vermeil, frangez à doubles renges de franges d'or et de soye de 3 couleurs, c'est assavoir vermeille noire et blanche, l'un pour Mons. de Guienne et l'autre pour Mons. de Touraine, 100 s. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f°s 55 v° et 58.)

1405. — Pour 3 chappeaulx de til noir et 3 chappeaulx de til blanc doublé de cendal pour N. Sgrs de Guienne, de Touraine et de Ponthieu, 6 l. 8 s.

Pour 3 chappeaulx de til blanc sengles, et a en chacun une plume en 6, au pris de 16 s. la pièce. (*Argenterie de la reine*, 3e *Cpte de J. Leblanc*, f° 121.)

1572. — François Marie, duc d'Urbin, étant en Bresce (à Brescia) avec l'estat de capitaine général pour la seigneurie de Venise, en l'an 1526, commença a porter des chapeaux de paille et soudain toute la noblesse se mit à faire le semblable, qui auparavant se fut hontoyée d'en porter; si bien que depuis, la coustume n'en a guère cessé en toute l'Italie. (Belleforest, *L'agricult. de Gallo*, 14e *journée*, p. 276.)

CHAPEL DE PAON.

1234. — Pro capellis de filtro et pavone et sambuis et aliis harnesiis... 22 l.

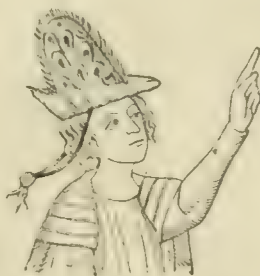
Pro capellis de filtro, pavone, astachiis ad aurum et pro serico 19 l. 10 s. (*Rec des Histor. de France*, t. XXI, p. 243-4.)

1260. — Quiconques veut estre chapeliers de paon à Paris estre le puet franchement.

... Se chappelliers de paon met seur chapeau de paon estain doré li quex estains n'est pas seurargentés avant qu'il ne soit dorés, l'uevre est fause.

Leur mestier n'apartient fors que as esglises, aus chevaliers et aus haus homes. (*Reg. d'Etienne Boileau*, tit. 93.)

V. **1300.** — Les plumes des masles sont tres belles et pour ce sont propices à faire chapeaulx et paremens pour pucelles. (P. des Crescens, l. 9, c. 83.)



V. 1300. — *Chapel de paon. Biblioth. Richel., ms. allem.*, n° 32.

1302. — Je le vi (S. Louis) aucune foiz en été... un mantel de cendal noir entour son col et un chapel de paon blanc sur sa teste. (Joinville, *Edit. du Louvre*, p. 14.)

1351. — Kathelot, la chapellière, pour un chappel de paon à grant roe couvert dedenz et dehors de brunette, garni d'un grant laz de soye, délivré à Mons. de Chalon, pour la colle, le paon, soye et façon dud. chappel, 6 l (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 24.)

1385. — Pour 2 chappeaux pour le confesseur du roy et pour son compaignon, couvers de brunète, faiz de plumes de paon et doublés de cendal à grant las de soie, en manière de prélat, 16 l. t. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 67.)

1420. — Ung chappeau de plumes de paon fueilleté aux bouz de plusieurs fleurs d'or sodis. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1469. — Un grant chappeau de plume garny d'orfaverie d'or, esmaillé de blanc, de bleu, de vert et de rouge, le quel est dans ung estuy de cuir fermant à cleff. (*Inv. de Marguerite de Bretagne*, p. 60.)

1597. — 3e rang qui sont les mestiers médiocres, plumassiers de panaches dit anciennement chappelier de paon. (*Edit, cit.* Littré, v° *Plumassier.*)

PROVENANCES

ALBANIE. — Chapeau de forme allongée à large bords.

1536. — *Chapeau d'Albanois*... Pileus altus in speciem coni eductus Cujusmodi nunc solent quidam ex græcis gestare (Rob. Estienne, *De re vestiaria*, 7.)

1575. — *Chapeau d'Albanois*. Pileus in coni fastigium assurgens. (Junius, *Nomenclator*, ch. 76.)

ALLEMAGNE. — **1390.** — 2 chappeaulx de veloux noir doublés tout un à ploy, en façon d'Alemaigne... baillés à Audebet Delestre, premier sommeilliés de corps de Mons. le duc d'Orliens. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 142 v°.)

1404. — Pour un grand chappel à grant roue, de veluyau noir sur soye en trippe, en façon nouvelle d'Allemaigne, 5 l. p. (*Cptes de la Cour de Charles VI. Biblioth. Richel.*, ms. 6743, f° 45.)

1455. — A Hannequin Breff, marchant d'Alemaigne, pour un chappeau gris crespé pour MdS. (Charles de France), 13 s 9 d. t. (*Argenterie de la reine*. 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 87.)

1458. — Pour un chappeau gris à court poil, d'Alemaigne... pour le doubler de trippe de veloux gris par dessoubz le bort et de satin gris par le dedans de la testière, 27 s. 6 d. — Pour demie aulne de trippe de veloux gris, 6 l. 16 s. 6 d. — Pour un quartier de satin plain gris, 15 s. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 71 v°.)

1576. — Ung chappeau de velour noir, poinctu à la façon d'Allemaigne, couvert de 4 quartz de frangette de soye. (*Inv. du chât. de Nomeny.*)

BRABANT. — En MCCCCXXIX lad. infante de Portugal (depuis duchesse de Bourgogne) avoit... un chapperon en gorge,

de velours bleu et dessus ung chappel de Brabant broché d'or. (*Mém. de S. Remy*, ch. 154.)

Espagne. — **1536**. — 2 chappeaulx de fin feustre d'Espaigne, couvers de taffetas bordez tout autour de fin veloux noir, garnys tout autour de plumes touffées par le bout, façon de queue de regnart et de brides de taffetas, livrez à 2 petits chantres (de la chambre du roi) pour leur service.

2 petiz bonnetz rouges à aureilles, façon de Millan, garnys tout autour à 2 rancs de ruban de soye large renforcé, façon de Tours, et entre 2, assis ung petit ruban noir estroit en façon de neuz à cordelières, livrez ausd. petiz chantres pour leur servir à porter soubz leursd. chappeaulx, 35 s. t. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 62.)

1560. — 6 chappeaulx de feutre d'Espaigne noir fort excellans, tous couvertz de compartimens faictz à chesnetes pratiqués de 2 arrière poinctz aux 2 costez desd. chesnettes et praticqués tout de fine soye de Grenade noire, ouvraige fort pénible. Lesd. chappeaulx choisis et retenns par led. Sgr (le roi), 90 l. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 57.)

Florence. — **1560**. — 1 capelli di paglia fiorentina per l'estade son riputati assai, et quei di giunchi o di vimini o di paglia son da cardinali de villa. I più fini son quei da cardinale vero et i più tristi son quelli che i superiori fanno ai sudditi loro. (Garzoni. *La piazza universale*, cap. 102.)

Milan. — **1404**. — Un grant chappel à roue, de paille de Milan, doublé de satin, pendant à 7 gros las de soye, à une plume double de 8 plumes des 4 couleurs du roy mond. Sgr., garny d'or soudis, 6 l. p. (23e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 34 v°.)

Turquie. — **1471**. — 7 chappeaux à la faczon de Turquie, les uns gris, les autres vers et noirs. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 17 v°.)

CHAPELET. — Synonyme de chapel dans le sens de couronne, guirlande ou bourrelet et, en certains cas, son diminutif.

1350. — Le roi lui faisoit grand honneur quand il lui donnoit le prix de la journée, et lui avoit assis et mis sur son chef son propre chapelet d'argent et de perles, moult bon et moult riche. (Froissart, l. 1, part. 1, ch. 329.)

1455. — Taillé, cousu et fait de demie aulne de veloux noir tiers poil, ung bourrelet ou chappelet pour madame Magdelene de France, à porter sur son chef, 15 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 42.)

1517. Que faulx tesmoins pour leurs mauvais language
T'ont fait porter au chef le chapelet.
(Mich. Menot, *Sermon de la Passion*, f° 220 v°.)

CHAPELET. — Au xvie siècle, l'acception moderne du mot s'attache à l'objet de dévotion connu depuis le xiie sous le nom de patenôtre.

1529. — A maistre Mathée Dalvassar de Verone, graveur dud. Sgr (le roi), pour 3 chappelletz, l'un d'aguates de marques d'or esmaillé de blanc, l'autre de jaspe vert et l'autre de jacynthe, livrez aud. Sgr., 184 l. 10 s. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 48.)

1530. — 3 chappeletz d'or en façon de vases et 3 autres faictz à rouelles d'or et corne, cymentez ensemble, marquez d'or avec ung dixain de mesmes, et une saincture d'or à canons esmaillez de Turquie. (*Ibid.*, f° 19.)

CHAPELET. — Parmi les nombreuses dispositions du linge ouvré, le chapelet est un façonné à grains.

1630. — Une nappe de lin façon de chappelet, longue de 4 aulnes moins 4 doigts, large d'une aulne, à chaque bout 3 limoges.

Une autre nappe de lin façon de chappelet, entourée de carreau... à chaque bout 3 ranches de limoges.

Une tergeure longue d'une aulne et large de demi aulne, moitié chappelet et grand Venize, au bout du chappelet une rove de limoge et un grand Venize limogé en plusieurs lieux, avec une petite croix au bout. (*Inv. de l'egl. S. Anatole de Salins*, p. 550, 554.)

CHAPELET. — Tortil ou garde-nappe faisant l'office de valet, son usage s'est conservé dans les laboratoires.

1600. — Asseoir les chaudrons et bassins poinctus sur des borlets, torces ou chappelets pour les garder de toucher au pavé. (Ol. de Serres, *Théâtre d'agric.*, l. 8, ch. 3.)



V. 1430. — *Chapelet. D'après un ms. italien app. à l'auteur.*

1606. — Chapelet ou éclisse à mettre le plat sur la table. *Repositorium disci vel catini.* (Nicot.)

CHAPELET. — Espèce de chaperon posé sur l'arçon d'une selle, d'où pendent des étrivières, des sacoches ou des fontes. Cette pièce, dont on se sert encore aujourd'hui, est bouclée comme le surfaix.

1498. — N° 25. 3 estrivières dud. drap d'or frizé, avecques les chappelletz attachez à iceulx. (*Inv. d'Anne de Bretagne.*)

1616. — Ne poubans plus durer sans estriers, il nous fit acheter à chacun un chappelet. (*Avent. du baron de Fœneste*, p. 25.)

CHAPELET. — Dans la danse au chapelet le cavalier, coiffé d'une couronne de fleurs, embrassait à tour de rôle la dame à qui il donnait la main.

1450. Item s'on dance au chappellet
Trois à trois, ou à danse ronde
Mettez à vos yeulx ung volet,
Pour fouyr ceste joye du monde.
... Puis quant venoit au chappelet
Qu'est une dance que l'on bayse.
(*L'amant rendu cordelier*, p. 591 et 535.)

1470. — Qu'il ne doibt point danser aux nopces ni autre part avec sad. dame, ni celle prendre au chappelet.

... Quand vint de rechef à danser au chappelet, led. galland se mit à danser. Et après ce qu'il eust le chappelet à son tour, se vint présenter à elle, la quelle le receut; mais quand vint que led. galland tendoit la bouche pour la baiser, elle tourna la teste de l'autre costé en le refusant tout court. (*Aresta amorum*, 5 et 36, f° 37 et 165 v°.)

CHAPELIER. — Capeline de mailles qui, dans le costume de guerre des xiie et xiiie siècles, n'est le plus souvent que le capuchon et le prolongement du haubert. Sous le heaume et le chapelier qu'il recouvrait, l'homme d'armes portait en outre une coiffe intérieure posée directement sur la tête.

V. 1160 Li capeliers est dedens rous,
Li cies estone par desous.
Au dérompre du capeler
Convint le hiaume devaler.
(*Athis et Prophelias*, f° 134.)

1180. Grant cop li done en l'eaume agu,
Jus qu'à la coife l'a fendu
Cent des mailles du chapelier
Li fist sentir [saillir].
(*Flore et Blancef.* v. 1123.)

V. 1250. Et par dessus la coiffe frema le capeler,
Du plus très dur acher que on peust trover.
Desus le capel fist un vert elme fremer.
(*Fierabras*, v. 615.)

CHAPELLE. — J'élimine de cet article le côté architectural, dont l'étendue échappe à toute description, pour noter les acceptions spéciales du mot. La plus fréquente, dans les comptes et les inventaires anciens, s'applique à l'ensemble des vêtements liturgiques et des parements de l'autel et du chœur.

Les premiers se composent de chapes, chasubles, dalmatiques, tuniques, étoles, manipules, aubes, ceintures, amicts et collets (voy. ces mots), auxquels s'ajoutent, pour l'office des évêques, la mitre, les chausses, les souliers et le grémial.

La série des ornements de l'autel et du chœur comprend les nappes et couvertures, le frontier (devant d'autel), le dossier (pièce de retable), les coussins, la couverture du lutrin, du trône pontifical et, dans une chapelle royale, la housse du siège destiné au souverain.

1372. — Une chapelle blanche de samit de Lucques semée de lettres d'or, fourrée de samit vermeil et semée d'aubesours (?), et estoient les orfrois de broderie de la vie Nostre Dame, c'est à scavoir 3 chapes, une chasuble, tunicque, dalmatique, 3 aubes, 2 estoiles, 3 fanons et draps d'ostel, c'est a scavoir frontier, dossier, de mesme une nape parée de brouderie de la vie Nostre Dame et des armes de lad. dame, de même les orfrois de lad. chapelle et 3 ceintures de soye blanche. Prisé 600 fr. d'or sans les fermoirs des chapes. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 154.)

1380. — N° 1054. *Chapelles blanches.* La grant chappelle qui est de camocas d'oultremer, brodée à ymages de plusieurs ystoires. Et sont les ymages et les orfroiz de lad. chappelle pourfillez de perles. En laquelle a frontier, dossier et letrin, couverture de chayère à prélat, 5 chappes, chasuble, tunicque, dalmaticque, 3 aubes parées, 3 amytz déparez, 2 colliers, 2 estolles, 3 fanons.

Et y a avecques lad. chappelle une tunicque et dalmatique de camocas blanc d'oultremer, et sont pareilz et orfroisiées a fleurs de lys, et y a aussi unes cendalles, c'est assavoir les chausses de camocas brodées sans perles et les sollerz brodez et orfroisiez à perles, et avec ce la couverture de l'autel qui est de camocas sur champ vermeil à petitz bezans jaulnes.

Et aussi y a une petite touaille à meetre sur le giron du prelat (grémial), qui est brodée à fleurs de lys et à papillons aux armes de Bourgogne.

Et aussi y a la couverture du siège pour le roy, qui est de camocas d'oultremer blanc bordé de veluyau vermeil, sur le quel veluyau a K.K. et couronne d'or. Et y a pour lesd. prélatz une aumuce de gris fourrée d'ermynes avecquez 2 surpliz.

N° 1068. — Une autre chappelle blanche de quoy les tables sont de samit brodées à ymages et aux 2 boutz les armes de France, et sont les garnementz de camocatz blanc brodez à rondeaulx et dedens les rondeaulx à papegaulx d'or.

Et sont les orfroiz brodez à aigles d'or à compas de perles et à fleurs de lys garnys comme dessus sans nappe parée. Et fut achetée à l'exécution de l'archevesque de Reims. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — En vestement, c'est assavoir 3 copes, 3 aubys 1 towaille ove 1 longe parure, 2 tunycles, 1 chesible, 1 corporas, 1 ceverture pour le deskant (lutrin) de drap d'or blanck ove cerf, ove 2 rydellez batuz. 1 frountell et surfrontell d'une suyte et 1 auterston (pierre d'autel), 1 coverture pur l'auter, de drap de baudekyn bleu parusez. (*Rôles de l'Echiquier. Ancient kalendars*, t. III, p. 359.)

1419. — Ex dono bone memorie domini Guillermi episcopi Amb. sunt alia ornamenta pretiosa operata super samitum album cum rosis aureis et in medio rotarum sunt flores lilii, castra, leones et griffones, et sunt omnes petie uniformes forrate de sindone rubeo. In quibus ornamentis sunt petie que secuuntur : Primo una casula cujus aurifrisio operata sunt cum scutis pellatis, it. tunicella, dalmatica, 2 stole, 3 manipuli et 3 colaria et 3 albe parate ante et retro, de opere omnino consimili. (*Inv. de la cathéd. d'Amiens*, p. 318.)

1424. — Une chappelle entière de diaspre inde azurée semée de serpentelles et le bout des fueilles d'or de Chippre, et sont les orfraiz componés de veluiau blanc et vermeil, brodez à liz et à couronnes, et sur le vermeil a ung liz couronne dessus et dessoubz, et sur le blanc une fueille aux armes de France fueilletées d'or tout au tour, prisée 69 l. p. (*Inv. des chappelles de Charles VI*, f° 48 v°.)

1438. — Une chappelle entiere de soudarin blanc, c'est assavoir 3 chappes des quelles les 2 sont simples, de soudarin à papegaulx d'or a bons orfrois ouvrez a ymages de brodeure, la tierce est de samit blanc brodé a deuus ymages d'or de sains et de saintes. Chasuble, dalmatique et tunique de drap pareil, 3 estoles, 3 fanons, et encore y a une dalmatique et tunique dud. drap pareil. 5 aubes parées d'autre drap de Lucques blanc et 4 amitz parés, et les donna pappe Grégoire XI° en janvier 1375. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 26.)

1457. — Ordonnons et donnons à lad. eglise de N. D... une chappelle et vestemens de velours cramoisis bordez à plumes de paon, c'est à scavoir chappe, chasuble, diacre, sousdiacre et parement d'autel et ciel. (*Testam. du duc Pierre II*. D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1704.)

1504. — La chappelle Mgr S. Thomas de Cantourbie, de drap noir, garnie de chasuble, tunique et dalmatique tous d'un drap, avecques une estolle et fenol de drap d'or doublé de sandail vermeil, un collier semé de boullons d'argent (cet objet existe encore et a été publié), une aulbe parée de drap mesmes de lad. estolle, une saincture rouge de soye en manière de sangle et sont 34 boullons d'argent en lad. estolle et y en fault 8, et oud. fenol (manipule) sont 39 boullons d'argent et y en fault ung, et oud. collier sont 27 boullons d'argent et y en fault 2 seulement .. et sont lesd. estole et manipulon bordez de plateines d'argent ausquelles bordeures pendent 6 sonnettes d'argent et ou manipulon 6 autres. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

1618. — Une chapelle de tabis rouge contenant la chasuble, diacre et sous diacre. (*Inv. de l'égl. S. Louis des Français*, p. 45.)

1648. — Une chapelle de velours verd, assavoir les 2 paremens hault et bas de l'autel, où il y a 2 grandes croix de broderie d'or et les 3 pentes, le parement de nappe, le pavillon, la chasuble, 4 tuniques, estolles et fanons avec les parures de aubes et amictz, 6 chappes, le soc et chape du spé, le jubé, 2 orellers, la bource, le volet et le tappis de la croix, les orfroiz desd. chappes et tuniques de toille d'or et soye noire avec bords de broderie d'or et les rideaux de tabis vert en broderie d'or, le tout garny de franges et mollet d'or. Icelle chapelle faicte du temps de MM. Lemasle et Laurent, fabriciens (v. 1638). (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 8.)

CHAPELLE DE CARÊME. — Une chapelle de carême, si riche qu'elle fût, était empreinte d'un caractère de deuil qui convient à cette période de l'année liturgique. Les brillants tissus brodés et dorés faisaient place à des ornements d'un goût plus sévère ; les parements de l'autel étaient couverts de peintures en grisaille sur fond blanc. Un certain nombre d'objets de ce genre figurent dans les inventaires de Charles V et de Charles VI. C'est dans ce dernier que nous avons pu découvrir une description sommaire, mais suffisamment précise, du retable antérieur à 1380, qui a passé de Narbonne au quartier des dessins du Louvre et qui, suivant toute probabilité, est dû au pinceau de maître Girard d'Orléans, peintre imagier des rois Jean et Charles V, et dont le nom est plusieurs fois cité dans les documents contemporains.

Ce curieux spécimen de l'art français au XIV° siècle, peint en détrempe sur soie blanche et mentionné ici sous le numéro 2 à la date de 1424 était, comme on le verra, une pièce de dossier, c'est-à-dire posée au-dessus de l'autel. J'en complète la description par celle qu'a donnée M. de Guilhermy dans les *Annales archéologiques* de Didron (t. XXII, p. 61), où elle accompagne de très fidèles reproductions de l'objet.

« 7 arcades en ogive trilobée encadrent un pareil

nombre de scènes : d'un côté la Trahison de Judas, la Flagellation, le Portement de croix; au milieu le Sacrifice du calvaire; de l'autre côté la Mise au tombeau, la Descente aux enfers, l'Apparition à la Madeleine. Le sujet central, plus développé que les autres, est accompagné de l'Eglise et de la Synagogue, désignées par leurs attributs ordinaires; d'Isaie qui montre à l'Eglise l'accomplissement des prophéties, et de David qui adjure la synagogue de reconnaître le Christ; enfin d'un roi et d'une reine, pieusement agenouillés, qui occupent ici la place constamment réservée aux donateurs dans toutes les compositions de ce genre. Pour si peu qu'on ait étudié l'iconographie historique de notre pays, on n'éprouve aucune hésitation à nommer ces deux augustes personnages par leurs vrais noms de Charles V, et de Jeanne de Bourbon, sa femme. »

1328. — Pour un samit pour une chapelle de karesme pour nous, d'euvre sarazinoise, à faire dossier, chesuble d'autel, estolle et fanon, 9 l. — Pour cendal blanc pour fourrer lad. chapelle, 65 s. 8 d. — Pour toille blanche pour fourrer le drap et le dossier, 20 s. — Pour orfrois et fringes de soie mis en lad. chapelle, 20 s — Pour lad. chapelle pourtraire d'imageries, 20 l. (*Cpte de l'hôtel Mahaut. Arch. du Pas-de-Calais*, A 474, Extr. J. M. Richard.)

1380. — N° 1122. Une chappelle cothidiane (pour caresme) de samit blanc, portraicte comme dessus, et en la table de dessoubz ung ymage de Nostre Dame, et en celle d'en hault ung Crucifiement environné de plusieurs ymages et histoires, garnye comme dessus (frontier, dossier, estolle et fanon, aube et amyt, avec la touaille parée); et est lad. chappelle bordée de gresles bisectes d'or; nommé la chappelle maistre Girard. (*Inv. de Charles V.*)

1424. — N° 1. Une chappelle de samit blanc pourtraicte de noir, en la table d'amont de l'Annonciacion, du Crucefiement et en celle de dessoubz Dieu en majesté ou millieu des 4 Evangélistes entour et plusieurs ymages. Et la chasuble de lad. chappelle pourtraicte à ymages à ung orfroiz de béguine, garnie de frontier, dossier estolle et fanon, aube et amit avec la touaille.

N° 2. Une chappelle cotidienne de satin blanc pourtraicte de blanc et de noir, en la table d'amont a un Crucefix. A un des costelz est Dieu que l'on bat à l'estache et de l'autre costé Dieu qui est ou tombel. Et en la table de dessoubz est Nostre Seigneur en sa majesté et aux 4 coings sont les 4 évangélistes, et la chasuble de la Creation du monde a un orfraiz de satin à soleilz de broderie et chappellès où est escript dedens Jhus, et doublée de cendail tiercelin vermeil, aube amit, estolle et fanon tout de mesmes et la touaille parée à demy apostres, prisée 90 l. p. (*Inv. des chap. de Charles VI*, f° 50.)

CHAPELLE. — Les vases sacrés et les pièces d'orfèvrerie accessoires employés au service du culte prennent collectivement, au XVIe siècle, le nom de chapelle. Cette acception a remplacé la précédente dans la langue moderne.

1566. — 15 pièces d'or servant pour une petite chappelle, estant en une petite boette de boys blanche, pes. 4 o., prisée ensemble 80 l. t.

20 pièces d'argent doré servant à lad. chapelle, pes. 2 o. 6 gros et demi. prisé 110 s. lesd. pièces mises en ung estuy long couvert de noyr. (*Inv. du duc de Nevers*, p. 32.)

CHAPELLE. — La calotte sphérique qui surmonte les appareils de distillation ou même de chauffage a motivé le nom de chapelle donné à divers objets terminés en dôme, comme l'impériale d'une litière, le pavillon ou le couronnement d'un baton de confrérie. Cette similitude les fait ranger ici sous la même rubrique.

1403. — N° 19. Pour 64 aulnes de toile bourgeoise pour faire 2 chapelles et 2 fons de cuve à baignier pour mad. damoiselle de Rethel, 20 fr.

N° 28. A Me Jehan de Liège, pour 2 cuves de bois d'Illande à baigner et 2 chappelles à ce appartenant.

N° 36. A Lotart Bidaus, charetier de Tournay, pour avoir mené sur sa charette à 2 chevaux, de Paris à Arras, les 2 cuves à baigner et les chappelles à mettre dessus icelles, 4 fr. et demi. (*Achats pour les couches de la comtesse de Rethel.*)

1410. — A Henry, le potier, pour 3 chapelles à eau qu'il a faites pour la roine, c'est assavoir pour 201 livres de plomb à 6 den. la livre et pour façon, au prix de 4 den. la liv. (*Cpte des dép. de Charles VI*, Monteil XVe s., Hist. 7, note 36.)

1498. — La chappelle ou couverture de la lictière de drap d'or frizé, de 3 lez de large et les 2 boutz servans à lad. chappelle bordez de veloux cramoisy et doublés de damars noir. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 45.)

V. **1525**. — Est ordonné qu'il sera fait faire, aux dépens desd. fraires, une figure et représentation de la très sainte et adorable Trinité la quelle sera mise et posée... avec un baston ou chappelle dans la quelle il y aura pareillement une petite figure de la mesme sainte Trinité. (*Stat. de la confrairie des 13 fraires de S. Germain de Brieux*, Monteil, XVIe s., stat. 49, note 62.)

1716. — N° 39. Une petitte chapelle ou petit dôme de cristal de roche garni d'argent doré, espèce de chef d'œuvre en bijoux donné par René, roy de Sicile et duc d'Anjou. (*Inv. de la cath. d'Angers.*)

CHAPELLE. — Un seul exemple nous est connu de ce mot avec le sens de landier.

1591. — En lad. cuisine une chapelle, aultrement landiers, à faire tourner les brochez, le tout de fer, estimé à 50 s. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

CHAPELLE. — Partie élevée au pommeau de la selle, sur l'arçon de devant. Voy. CHAPELET.

1397. — Une riche selle de broderie à chevauchier, une chapelle haulte taillée à la devise de la duchesse d'Orleans. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 5713.)

1498. — 3 chappectes dorées qui servent à selles de hacquenées. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 23.)

CHAPERON. — Sorte d'aumusse ou petite chape, comme l'indique son nom. Sa forme primitive a l'aspect conique d'une chausse à filtrer. C'est alors une coiffure posée perpendiculairement sur le haut du corps, couvrant les épaules dans la partie évasée, encadrant le visage dans une ouverture dite *visagière*, pratiquée vers le sommet, et dont la pointe retombe par derrière ou sur le côté comme celle d'un capuchon aigu.



V. 1550. — *Femme de Pampelune coiffée du chaperon. Extr. d'un recueil de costumes ms., app. à l'auteur.*

Ainsi portée aux XIIe, XIIIe et depuis par les femmes de Pampelune au XVIe siècle, cette coiffure avait

l'inconvénient d'être très chaude et gênante. Au XIVe siècle, le chaperon ressemble quelquefois à un camail dont la partie supérieure est rejetée en arrière pour laisser la tête découverte. On le disposa, sans en changer la coupe, en manière de turban, c'est-à-dire la tête dans l'ouverture placée horizontalement, et les deux extrêmités du cône diversement enroulées autour de la tête et du cou.

La complication de cet ajustement fut simplifiée par l'adoption, au XVe siècle, d'un bourrelet de jonc recouvert d'étoffe, sur lequel on attacha, à l'époque de Charles VII, les parties haute et basse du chaperon primitif (fig. A), c'est-à-dire la patte large et la

A



V. 1450. — *Chape ron. Biblioth. Richel., ms. franç.*, n° 17. f° 441.

pointe ou cornette. Cela *s'enformait* comme un chapeau jusqu'au moment où la mode rejeta le chaperon sur l'épaule. Alors une coiffe ronde, toute bâtie et à pendant, présente le premier type de cette chausse de soie de la magistrature, où la têtière se reconnait à peine sous la forme minuscule d'une cocarde.

Dans le costume des femmes, le chaperon du XIVe siècle est souvent mis sur le cou en écharpe; au temps de Louis XII, c'est une coiffure à oreillettes et à queue pendante, en velours pour les nobles et en drap pour les bourgeoises. On la retrouve, en 1570, façonnée en toque sur la tête de Marie Touchet, la maitresse de Charles IX. Devenu rare au siècle suivant, le chaperon se portait encore en 1650.

Dans les comptes de l'hôtel de Mahaut d'Artois, on rencontre deux fois mentionnés des chaperons de nuit.

1170. Une chape à pluie afubla,
Desuz la chape se fist ceindre
...Sur ses oils traist li chaperon
Com hom ki deit passer bisson.
(*Rom. de Rou*, v. 7180 et 7187.)

1314. — A Jehan Viel, de Paris, pour 2 chaperons de veluau, l'un ploumé et l'autre tané, pour madame, pour metre de nuit, 54 s. (*Cpte de l'hôtel de Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, Extr. J. M. Richard.)

1317. — Pour la tourrette de la visagiere du chapperon de lad. robe. (*Cpte roy.*, Arch. K, reg. 18, f° 157.)



XIVe s. — *Chaperon. Extr. d'un ms. de Térence. D'apres* Willemin.

1320. — Pour 34 dos de gris dont un grant chaperon de veluau fu fourré, où madame gist de nuit, 22 s (*Ibid.* A, 378.)

1338. — 2 chaperons (pour la connétable d'Eu, et (avait) la pate devant un grant compas; tout entour led. compas un laceis doublé de pelles fines, et de ced. laceiz yssoit serpentelles de pelles menues; et desseuz led. compas une seraine dont le corps est d'yviure et la queue d'argent esmaillié. Et tenoit lad. femme au cuer de cristal enchastonné en argent et li donnoit la mamèle.

Et le fond d'or soudeiz fait d'or trait tortitié en manière ds veilles (vrilles), et les entrechamps de grosses pelles fines et de chastons enchastonnez en fin or, et lesd. chaperons semez de 4 feuilles de rosier tout parmi le champ, et sont les feuilles de oillez de paon et pourfillez de gros or et ou millieu des feuillez une rosète de pelles fines et un chaston ou millieu; et les entrechamps de lad. semeure de pièces d'argent esmailliéez en 4 demi compas; et lesd. chaperons orfrazez de bisète componnez de paon et de tuyaux, et sur chascun couppon de tuyaux une grosse perle de 3 s. la pièce. Et sur les autres coupons esmaux de plice garniz d'or, et entre 2 chastons aussi. (*Cptes du connétable d'Eu*, f° 3.)

1352. — Et le vendredi, en remenbrance de la passion de Nostre Seigneur Jhesucrist et de son saint Sépulcre, chacun (chevalier) doit porter un chapperon noir à nueu de blance soie. (*Stat. de l'Ordre du S. Esprit*, f° 4.)

1358. Le régent pour l'eure affula
Un chapperon de la livrée
De Paris toute la journée,
Qui estoit de rouge et de pers
Parti au long.
(Eust. Deschamps, édit. Crapelet, 51.)

1360. — N° 62. 3 chapperons de brodeure qui estoient mad. dame, sommées de pelles, l'un de velouel vert, l'autre rouge et l'autre rose. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1373. — A Bernart Belon, pour 2 aulnes de veluau à faire 2 chaperons, l'un pendant et l'autre par gorge, 9 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 995.)

1377. — Est assavoir que ès anciennes guises les roys portoient déliées coiffes soubz leurs chapperons. (Christine de Pisan, *Vie de Charles V*, part. 3, ch. 37.)

1387. — Pour 4 aulnes de gris naïf de Moustiervilliers ... pour faire 2 grans chapperons doubles en manière de manteaulx jusqu'au dessoubz de la ceinture, pour le roy et le duc de Thouraine, 8 l. 16 s. p. (8e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 133.)

1389. — Un chapperon à boutons pour chevaucher, 4 ss (*Inv. de R. Picque*, p. 31.)

1399. — Fait et mis à point 2 chapperons à coquillon. pour la royne... l'un brodé en manière de fretes et ou milieu de chascune frete plusieurs rosettes de perles et autre fueille de moron... et sur l'autre chapperon qui est de veluiau vermeil brodé de violette de mars et de glans faiz d'or trait pluseurs guippures, à mettre perles batans au milieu de chacune frete, et esd. glans demie once d'or trait, pour tout 8 l. p. (*Argenterie de la reine*, 7e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 221.)

1410. — A Jehan Lecras, drappier, pour 30 aunes de drap, tant de coulleur de blanc comme de cler vert, à lui accaté de par led. ville d'Amiens au pris de 6 s. 6 d. chacune aune, et lequel drap a esté emploié à faire des capperons de livrée qui donnés ont esté aux arbalestriers et pavoisiers. (*Reg. aux Cptes d'Amiens, extr.* p. Dusevel.)

1422. — Le duc de Bethford vestu d'un manteau noir avec un chapperon à courte cornette. (Juvén. des Ursins, p. 572.)

1423. — It. Que tous les capperons de menuvair soient de telle et semblable œuvre et contiengnent 24 ventres de menu vair. (*Memorial d'Arras, Mandem. de la Vairie, Mem. de l'Acad. d'Arras*, 2e série, t. III, p. 274.)

1440 — Et avoit (le roi des Romains) un chapperon par gorge, dont la patte venoit jusques à la selle et estoit découpé à grands lambeaux, et portoit sur son chef un petit chapel gris à court poil, et sur son chapel avoit une petite et étroite couronne d'or. (*Mém. d'Oliv. de la Marche*, l. 1, ch. 7.)

1454. — Pour ung quartier de veloux noir à tiers poil et ung quartier de satin noir plain pour en tailler, faire et doubler un chapperon de col pour madame Magdelaine de France, 45 s. 11 den. t.

Pour avoir taillé, cousu et fait de 2 aulnes et demie de veloux plain noir un hault chapperon à cornette chevronné et bordé dud. veloux par dessus le bourlet, et icelluy doublé de 1 aulne et demie de taffetas noir (pour la reine), 55 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, fos 35-6.)



XVe s. — *Gravure sur bois d'un coffre franco-italien app. à* M. L. Carrand.

1455. — Avoir retaillé et mis à point 2 chapperons de veloux cramoisi et noir a hault bourreletz pour mad. dame, 10 s. t. (1er *Cpte de l'hotel du duc d'Orleans par A. Damyen*, f° 11 v°.)

1458. — Pour la façon d'un chapperon découppé, taillé de 5 quartiers de vert de Rouen, 10 s. t. Pour ung bourrelet de jonc pour led. chapperon, 10 s. t.

Pour la façon d'un petit chapperon à enformer, taillé de un tiers d'aune de drap noir de Rouen, doublé de un tiers taffetas noir de Florance, 10 s. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 38-9.)

1460. — (en 1429) Lad. infante de Portugal (depuis duchesse de Bourgogne) avoit par dessus sa vesture un riche manteau fendu a 2 costés, un chapperon en gorge de velours bleu et dessus un chappel de Brabant brode d'or, et cuiderent aulcuns que ce fust ung chevalier. (*Mem. de Saint Remy*, ch. 154.)

1467. — N° 3303. 2 chapperons d'escarlate a 8 pendans chascun chapperon, et en chascun chapperon y a long lambeaux jusques a terres, ou il y a en chascun lambeau 12 sercles de perles. (*Inv. de Charles le Temeraire*.)

1469. — It auront entour la teste ou sur le col, ainsi que bon leur semblera, chaperons de velouz cramoisi a longue cornete, tous d'une longueur. (*Stat. de l'Ordre de S. Michel*, ms.)

1469. — Pour 8 aulnes de veloux noir double (pour faire) 2 haulx chapperons à cornette, 2 autres chapperons de coul et 4 touretz de front (pour la reine), 2 bonnets et 2 tourets (pour ses 2 filles), un hault chapperon pour madamoiselle Anne de Savoye, niepce de lad. dame, au pris de 6 l. 17 s. 6 d. t. l'aune.



V. 1480. — *Chaperon de col. Extr. des statuts de l'Ordre du Collier, ms. app. à l'auteur.* Fig. jointe au premier texte de 1469.

Pour 2 aulnes ung quartier taffetas noir pour doubler lesd. touretz, chapperons et garde coulz, au pris de 50 s. l'aune. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte de P. Artault*, f° 33 v°.)

1480. — Les femmes (de Piémont) ne portent plus de chaperons mais seulement coiffes et couvrechiefs. (*Le voyage de la Ste cite de Jerusalem*, f° a 4.)

1491. — Pour la façon d'avoir fait et taillé de demye aulne ung chapperon a enformer (pour le roi), et d'icelluy avoir doublé la barbute, 5 s. t. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 162 v°.)

V. **1492**. Je vis atours de diverses manières
Porter aux dames pour les mieux atourner.
L'atour devant et celluy de derrière,
Les haulx bonnets, cœuvrechefz à banières,
Les haultes cornes pour dames triumpher.
Maintenant voy simples atours porter,
Qui bien me plaist ce sont les chapperons
Du temps présent, par quoy en parlerons.
Ces chapperons d'honneste contenance
Des dames sont de velours ou satin,
Et les bourgeoises les ont par différence
De beau drap noir ou rouge à leur plaisance.
...Le chapperon tient le chief en santé
Et le garde de rume et de froidure.
(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames*, ch. 23.)

1498. — 2 tiers fin drap noir... pour faire chapperon de deuil pour servir à lad. dame (Anne de Bretagne). 250 ventres de menu ver espuré... pour fourrer led. chapperon, au pris de 50 s. t. le cent. (*Cpte du deuil de Charles VIII.*)



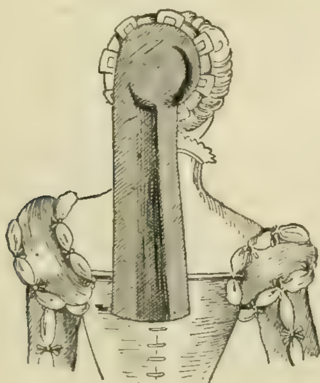
V. 1500. — D'après *le Parement des dames* d'Oliv. de la Marche. A, édit. de 1510. B. *ms. fr. Biblioth. Richel.*, n° 25431.

1514. Linge blanc, ceinture houppée,
Le chaperon fait en poupée,
Les cheveux en passe fillon.
(Clém. Marot, t. I, p. 292.)

1523. — Ung tableau de la pourtraiture de feu Mons. le duc Philippe (le Bon) habillé de noir et un chaperon bourreler sur la teste, portant le colier de la thoison d'or, ayant un rolet en sa main. (*Inv de Marguerite d'Autriche*, f° 59.)

1527. — Le chaperon à plis. *The frenche hode* (de Guez, p. 906.)

1577. — Les femmes (de France) ont un habillement plus modeste (que les hommes) et moins changeant. La femme noble porte sur la tète un chaperon de velours noir... elle a un masque sur le visage. Les femmes des bourgeois se servent d'un chaperon de drap, car la coiffure en soie et le masque leur sont interdits. (*Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 559.)



1550. — *Chaperon des dames de France. Extr. d'un recueil de costumes ms. app. a l'auteur.*

1585. — Et ce jour d'hui 1er novembre 1585, Catherine Chouly, fille de Monsieur Maistre Jacques Chouly, lieutenant pour le roy... en son haut pays de Limosin, a pris le chaperon de velour, chose qui ne fut été trouvée si fort estrange si, lorsqu'elle épousat, elle l'eut pris, ou si ellle eut attendu qu'elle eut eu du ménage (des enfants), ou si son mari eut eu quelque état. (*Chron. ms. de Pardoux de Jarrige*, p. 48.)

1590. — Queste nobili matrone (Francese di Orliens portano una acconciatura di testa da loro chiamata *Chiapparon*, qualo e accommodata sopra l'acconciatura de'capelli a modo di berettina tonda o scuffia, con orli increspati d'oro tessuto. Essa viene assettata attorno i cappelli quali sono voltati a modo di fonghetti, come si vede: da questa nasce una stola di velluto nero un palmo e mezzo longa, con tre pieghe che cascano giu di dietro. (*Ces. Vecellio*, 239.)



V. 1550. — *Chaperon de femme grecque. Ibid.*

1606. — C'est une façon d'habillement de teste que les françois de toutes qualitez portoient, qui étoit façonné communément de drap et celuy des princes couvert d'orfavrerie ou autre diaprerie, estant façonné en une manche longue et estroitte qui faisoit plusieurs tours au col, et un bourrelet qui estoit son assiette et arrest sur la teste de l'homme, et d'une pièce de drap plissé qui pendoit sur l'oreille et servoit contre le soleil et le vent, ores pendant sur une oreille, or sur l'autre.

Maintenant les seuls qui sont de robbe longue et aucuns magistrats politiques en usent, les portans sur l'espaule, là où anciennement tous françois le portoient indiferremment, jusques aux messagers et pèlerins, qu'on appeloit lors bourrelets comme s'appelle encores à présent.

On appelle aussi chaperon l'atour et habillement de tète des femmes de France que les damoiselles portent de velours à queue pendant, touret levé et oreillettes attournées de dorures et sans dorures, autrement appelé coquille, et les bourgeoises de drap, toute la cornette carrée, hormis les nourrices des enfans du roy, les quelles la portent de velours à lad. facon bourgeoise. (Nicot.)

1606. — Un tourret de chaperon composé d'unze cailloux de rubis de beau feu et 10 pièces de chacune une belle grosse perle ronde d'un poid de 3 carats, prisé 800 escus.

Une oreillette de chaperon composé de 13 chattons d'or esmaillé, 8 des quels sont enrichis chacun d'un beau grand cailloux de rubis de beau feu et les 5 chattons restans de 5 tables de rubis, plus de 14 pièces à perles esmaillées de verd, icelles perles en parties plates, en partie rondes. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy.*)

1610. — Toutes les dames et damoiselles de Paris et des autres villes, meslées de gentils hommes et de personnes honorables... avec tel choix et ordre qu'il n'y entroit point une sous-dame, ni femme de chapperon de drap. (*Couronnement de Marie de Médicis, Cérém. franc.*, t. I, p. 560.)

1659. — *A French hood or chaperon;* un caperone

come l'usano alcune donne in Francia. (Howell, *Particular vocabulary*, sect. 34.)

1690 — Chaperon est aussi le devant d'une robe de deuil, dont on ne se sert plus que dans les grandes cérémonies, lequel pend presque sur les genoux et cache entièrement la figure. (Furetière.)

CHAPERON D'ALLEMAGNE. — Chaperon à mentonnière ou garde-cou, dont la patte était frangée de découpures.

1487. — 2 aulnes veloux noir pour faire un grant chaperon à la mode d'Allemaigne pour led. Sr (le roi), au feur de 7 l. 10 s. t. l'aulne. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fo 27 vo.)

1490. — Une aulne demy quart escarlate de Paris pour faire ung chapperon à barbutte doublé de mesme, deschiquetté devant et derrière pour servir aud. Sr (le roi), 12 l. 18 s. 9 d. t. (9e *Cpte du même*, fo 12.)

1491. — Ung quartier escarlate de Paris pour doubler la testière d'un chapperon d'Almaigne fait d'une aulne de veloux tanné et doublé par bas de 3 quartiers satin cramoisi, (l'écarlate) au feur de 11 l. 10 s. t. l'aune. (*Ibid.*, fo 6 vo.)

1491. — Demye aulne estamet taint en escarlate pour doubler ung chapperon à barbutte à la façon d'Alemaigne, à fafeluches deschiquetées, 4 l. 16 s. 3 d. t. (10e *Cpte du même*, fo 10 vo.)

CHAPERON BOURBONNAIS. — **1448.** — Soit (l'un des 3 rois du retable de l'abbaye de Fline) hardiment affulez d'un capperon bourbonnoix, la coquille pendant en bas et non point mise dessoubz le menton. (A. Pinchart. *Arch. des arts, des sciences et lettres de Belgique*, t. I, p. 46.)

CHAPERON DE HOLLANDE. — **1474.** — Ung grand chaperon de Holande hault, fait de veloux noir à frenges d'or et de soie noire. — Un chaperon hault de Holande fait de crespe à paillettes d'or. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 29.)

CHAPERON DE PICARDIE. — **1360.** — Et a un chaperon d'une vielle, le quel chaperon est à la façon de Picardie. (*Inv. de Louis d'Anjou*, no 76.)

CHAPERON DE PONTOISE. — **1480.**

S'elle est damoyselle ou bourgoise,
Quel robe elle a ne quel corset
Soubz son chapperon de Pontoise.
(Coquillart, p. 77.)

CHAPERON A ARMER. — Adaptée au bacinet, cette coiffure est un camail ou capuchon de mailles ou de peau.

Le chaperon à armer, décrit au milieu du XVe siècle par Merlin de Cordebeuf, faisait partie du costume archaïque des chevaliers errants, c'est-à-dire de l'équipement d'un âge plus ancien. C'était une sorte d'aumusse rembourrée, couvrant la tête, le col et le haut du torse, portée sur le heaume et préservant le cavalier des contacts directs et fatigants de l'armure.

Sa parfaite ressemblance avec le chaperon à chevaucher du costume civil au XIVe siècle, rend moins regrettable l'absence totale de pièces de cette nature.

1389. — Un chapperon à boutons pour chevaucher, 4 s. — 4 chapperons de bassinets, 4 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 30-1.)

V. **1450.** — Et pour armeure de teste portera (le chevalier) l'entout premièrement, en lieu de garnitures de heaume, un petit chaperon juste, pourpointé et remply de coton, fait de toile ou bougran dedens et dehors ; et dedens sera brodé ou fait d'orfaverie en faczon de harnois de mailles, et aura led. chaperon pate de 3 ou 5 bons doiz tout alentour pareillement et emply de coton, qui sera attaché en 4 lieux sur le pourpoint, c'est assavoir davant et darriere et sur les 2 espaulles à petites aguillettes ou aultrement comme chascun vouldra mieulx a sa plaisance. Et servira a ceste dite pate aux espaulles, a supporter le fès de lad. brigandine et armeure de braz, car il sera dessobz les armeures, et sera tant juste le long de la teste et du menton et boutonné le long de la gorge ou lacé en manière qu'on le puisse mettre hors de la teste et le laisser et pendre darrière toutes foiz qu'on vouldra. (Merlin de Cordebeuf. *Des chevaliers errants, Edit. de Belleval*, p. 81.)

CHAPERON DE CHAPE. — C'est seulement au XVe siècle que la pièce demi-circulaire, plaquée au dos des chapes d'église, a remplacé l'ancien chaperon à pointe, plus petit, plus souple, et assurément plus gracieux.

V. **1620.** — Lad. chappe ayant un chaperon pointu à l'antique, enrichi de 2 anges qui encensent. (*Inv. du vestiaire de N.-D. de Chartres.*)

CHAPERON DE FAUCONNERIE. — Capuchon couvrant la tête et les yeux du faucon. Depuis les premières années du XIIIe siècle, époque à laquelle l'empereur Frédéric II, en ayant appris l'usage des Arabes, l'introduisit en Occident, il a été considéré comme un des procédés les plus efficaces pour l'éducation des oiseaux de volerie. Sa forme était alors, comme on le voit ici, celle d'une petite calotte terminée en arrière par une assez longue queue et percée en avant au-dessus du bec de deux trous pour aérer la tête. A partir du XVe siècle, cette queue disparaît, la calotte sommée d'une aigrette de plumes, devient plus profonde, elle est bridée sous le bec du faucon et serrée en arrière par de petites courroies pour empêcher l'oiseau de se déchaperonner.



1306. — *Fauconnerie de Frédéric II, Biblioth. Richel., ms. franç.*, no 12400, fo 174.

On rencontre quelques riches chaperons de soie, de broderie et même d'orfèvrerie, mais leur étoffe la plus ordinaire était le cuir façonné sur des moules en bois ou en ivoire. Un certain nombre de ces poupées, dont nous offrons un exemple, se classent à bon droit parmi les raretés de nos collectionneurs.

V. **1240.** — (Traduction de 1306.) Et nous, quant nous passames la meir [en 1229], veismes que cist arabe usient dou chapel en cest art, car li roi des arabes nous envoient lor plus sages fauconniers... Dont, parce que li us dou chapel estoit une des miendres choses qu'il seussient, et nous veimes le grand profit qui estoit ou chappel pour adebonnairir les faucons, nous usames de l'adebonnairissement des faucons qui est fait par li chapel; et ainsic l'us dou chapel esprouvé, cil de nostre tens qui sont dessa la mer l'ourent de nous...

Ces pertuis avons nous acostez à la première fourme en regardant le profit de quil sont, car quant li chapiaus estoit ostez dou chief du faucon qui estoit eschaufiiez desous le chapel et il estoit abandonnez, après l'osteir dou chapel à l'air froit enreumat. (*Traité de fauconnerie de Frederic II*, ms. Biblioth. Richel., 12400, fo 173.)

1304. — Un capperon à faucon à pierles. (*Trésorerie du Cte de Hainaut*, Bullet. de la Comm. d'hist. de Belgique, sér. 3, t. XII, p. 151.)

1328. — Il (le faucon) doit avoir ung chaperon de bon cuir d'abeie (abbaye), bien faict et bien enfourmé, de quoy la forme soit bien eslevée et bossue endroit les yeux, et que le chaperon soit bien parfond affin qu'il tienne assez a sa teste. (*Modus et Racio*, fo 78 vo.)

1380. — N 1935. Ung chapperon à esmerillon, garny de perles. (*Inv. de Charles V.*)

1420. — 7 chaperons à faucons, tant de cuir comme de soye, sur les quelx a plusieurs perles, tant grosses comme menues. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1478. — Pour 13 douzaines de chaperons à oyseaulx... achetez par l'ordonnance dud. Sr (le roi) pour les oyseaulx de sa chambre, 9 l. 12 s. 6 d. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'Hôtel*, p. 355.)

1488. — 4 douzaines de chapperons à oiseaulx, fais de cuir de Cathelongne, au feur de 30 s. t. la douzaine. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fo 293 vo.)

1491. — Demy quart satin cramoisy et demy quart satin tanné pour faire des chapperons d'oyseau my partiz desd. couleurs, pour servir aux oyseaulx de la chambre (du roi), 35 s. t. (9e *Cpte du même*, fo 68 vo.)

1500. — 6 formes de boys à faire chapperons à oyseau. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 190.)



V. 1520. — *Chaperon de faucon sur son moule. Travail allemand, app. à* M. Ressman.

1509. — 2 chaprons d'oiseaulx, dont l'un est d'orphaverie et l'autre de cuir gaune. (*Inv. de Philippe le Beau.*)

1561. — Ung chapperon de broderye, pour ung oyseau, façon de religion. [Broderie de cannetille.] (*Inv. du chât. de Pau*, fo 75.)

CHAPITEAU. — Auvent, chaperon.

1251. — Permettons par ces présentes de faire ériger, mettre et asseoir sur lad. première porte de leurd. couvent (des Blancs Manteaux) led. chapiteau de charpenterie de 3 à 4 pieds de saillie sur rue, pour couvrir et garder de pluye les ymages estans au dessus de lad. porte. (*Arrêt de la chambre des Cptes*, Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 247.)

CHAPITEAU. — Pièce fixe, recouverte de soie, maintenant la tête des cahiers d'un livre sous sa reliure, plus connue sous le nom de coiffe ou tranchefile; et la tige métallique mobile, posée en avant de cette coiffe pour y attacher les signets. Voy. PIPPE.

1398. — Soye de ploseurs couleurs pour faire chapiteaux et cuir de vache pour faire tirours, pour couvertir en façon de livre. (Peignot, *Catal. de la Biblioth. des ducs de Bourg.*, p. 27.)

1487. — No 1616. Un volume atiout 2 clouans d'argent doré portans chacun led. nom de Jhesus et cappiteau aussi d'argent doré sur le quel est escript par 3 fois le nom de Jhesus, et atout 5 boutons d'arain doré sur chacun des ais des 2 cotez, et couvert de satin noir figuré.

No 2000. Ung aultre moult grant volume couvert de cuir blanc doublé de cuir rouge, à 2 cloans d'argent doré en façon d'esmail, où est escript : PONTIFICAL et atout ung capital d'argent doré, historié et intitulé bien richement. (*Librairie des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.* p. 233.)

CHAPLEPAIN, CHAPPIN. — Ces deux mots désignent vraisemblablement le même objet; il y avait néanmoins entre eux une notable différence de grandeur. Le couteau de table à chapeler le pain est, au XVe siècle, muni d'une lame plus large que celle des couteaux à trancher; aussi l'engainait-on à part et d'une façon moins riche. Voy. COUTEAU.

1366. — Sacha un petit coustel appellé chappin, qu'il pendoit à sa courroie. (*Arch. JJ.* 97, pièce 356.)

1458. — A Jehan Jauvier, coutelier demourant à Tours, pour 5 alumelles de couteaulx, c'est assavoir 2 petites et 2 plus grandes, à servir le roy MdS. à table. Et une plus grande des autres pour chappeler le pain de bouche dud. Sgr, livré à Jehan Sevineau, orfèvre, pour garnir et enviroller les manches d'icelles alumelles, fais d'yvoire, 9 l. 12 s. 6 d. t.

A Jehan Sevineau, orfèvre,... pour les garnitures et enviroleures des 5 manches desd. couteaulx esmaillées et armoriées aux armes de France sur argent doré, 22 l. 2 s. 10 d.

A Jehan Barateau, gaynier demourant à Tours, pour 2 gaynes, l'une toute dorée et peinte aux armes de France, à mettre lesd. 4 couteaulx à servir le roy N.S. à table, et l'autre (noire, ouvrée) à mettre le plus grant desd. couteaulx chaplepain de bouche dud. Sgr, 60 s. t. Et pour un sac de cuir blanc à mettre et garder la gayne dorée avec lesd. 4 couteaulx, 5 s. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fo 69.)

CHAPON (SAING DE). — L'industrie du chamoiseur avait à l'époque de Charles VI des recherches spécialement affectées au service de la Cour; pour préparer les gants d'Isabeau de Bavière, on remplaçait l'huile de poisson, qui était et est encore le procédé usuel, par de la graisse de chapon blanc, dont j'ignore d'ailleurs l'efficacité particulière.

1401. — Une paire de gans de louvetaulx conroyez en sain de chapon blanc... pour la royne, 12 s. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f 39.)

1408. — Pour 2 paires de gans de chevreau sauvaige conréez en saing de chappon tout blanc, brodez tout autour... pour lad. dame (la reine) 12 s. p. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 66.)

CHAPPESEULT. — Bandeau, pièce de charpente, posée horizontalement.

1465. — Une galerie de 57 piez de long ou environ et de 8 piez francs de laise ou environ, garnie de sommier et chappeseult, sainture sur les corbeaux et de soliveaux à tours de barreau; et sur lad. chappeseult aura ung pan de boys garny de 4 fenestres croysées et 4 lucannes, garnie de tirans raisonnablement. (Lecoy de la Marche, *Cptes et mém. du roi René*, art. 46.)

CHAPPIFOL, CHAPIFOU. — Dont le nom normand est capifolet, semble identique à notre jeu de colinmaillard, ainsi appelé à la fin du XVIIe siècle et connu, à l'époque de Louis XIII, sous le nom de jeu de l'aveugle.

XIIIe s. Je di que hom et fame fet bien de lui le fol,
Quant il pert tout le sien, foi que je doi saint Pol,
Et dont il ne remaint d'avoir vaillant un chol :
Je di c'on doit tel homme huer à chapefol.
(Jubinal, *Nouv. rec. de contes*, t. II, p. 68.)

1374. — Quant les juifs li voilerent la face et le batoient, et disoient en jouant de lui au chapefol : *Prophetiza*. (J. Goulain, *trad. du Rational, de Guill. Durand*, ms., fo 306 vo.)

1450. — Une chambre de haultelice contenant 4 piesses, c'est assavoir le ciel, dossiel, un pan de muraille et la couverte, fait à personnages jouans a chappifol, et les 2 cortines de sarge verde. (*Inv. du chancelier Rolin à Autun.*)

1530. — Là jouoit au chapifou. — Le cahuet de leurs capuchon estoit devant attaché, non derrière, en ceste façon avoient le visage caché... S'ils alloient de ventre, vous eussiez pensé que fussent gens jouans au chapifou. (*Gargantua*, l. 1, ch. 22 et l. 5, ch. 27.)

1560.

Chacune en fait
Son plaisant, s'en rit et s'en moque
Et s'en joue à la nique noque,
Ou pour mieux dire au papifou.
(Ant. de Baif, *Le brave*, acte I, sc. dern.)

CHAPUIS. — Tronchet, billot à différents usages.

1445. — D'icelle hache coupa led. pain sur le chappuiz ou jointtier dud. relieur. (*Arch. JJ.* 177, pièce 169.)

1480.

Princesse, las! selon ce contenu,
Mourir m'en vois le chief sur le chapuis,
Les yeux bandez, à force détenu,
Puisque de vous approcher je ne puis.
(Alain Chartier, *Ball.*, p. 805.)

CHAPUISEUR. — Charpentier, et particulièrement celui qui mettait en œuvre le bois destiné à la sellerie.

1260. — *Des chapuiseurs de sieles et d'archons et d'aunes a Paris.* — Quiconques veut estre chapuiseurs à Paris, c'est à savoir fesières de arcons et d'aunes a sèles, et de fuz à some, estre le puet franchement.

... Nus chapusières ne puet ne ne doit chapuiser, ne mètre main à marrein nul appartenant à son mestier, devant que li marrien ait esté veus par les mestres du mestier, savoir mon se il est bons et loiaux pour metre en oevre.

Quant li mestre qui gardent le mestier trouvent arcon mauvès, il le doivent percier à un gros tarele, si que li arcon ne puissent estre mis en oevre, fors que à sèle de charretier.

Si le mestre qui gardent le mestier treuvent arcon mauvès c'est à savoir aube, ils doivent le aube (aubier) faire taillier hors nètement, si que ils ne soient mis en oevre, fors que à sèle à charretier.

Nus chapuiseur ne puet ne ne doit mètre entour nul viez sèle, c'est-à-dire nule viez sèle rapareilliée, ne à coutel ne à aisse, c'est-à-dire hanel, ne de coutel rouznier sèle ne aune, ne siene ne autrui, puis qu'elle ait esté chevauchiée.

Nus chapuisières ne puet metre croissant de fust en arçon ne en haune, en quelque liu que ce soit, ne en quelque haune que ce soit...

Li chapuisiers qui prent apprentis, ne le puet prendre a mains de 6 ans de service et 6 livr. de deniers et 10 s., des quex 10 s. li mestres paie 5 s. et li apprentiz 5 s. a la confrarie des seliers, de la quele li arçonniers sont...

Se li aprentis set faire un chief-d'oevre tout sus, ses mestres puet prendre un autre apprentiz, pour la reson de ce que, quant un apprentis set faire son chief-d'oevre, il est reson qu'il se tiegne au mestier, et soit en l'ouvroir, et est reson que on l'oneure et déporte plus que celui qui ne sait le faire, si que ses mestres ne l'envoiont mie en la vile quère son pain et son vin aussi come un garçon. .

Nus chapuiseurs ne puet baillier hors de son ostel fust fustin, c'est-à-dire fust qui n'est fais pour taindre, se i fuz n'est veuduz...

Nus chapuiseurs ne (puet) mètre arçons seur aunes que il ne soient pareil...

Nus chapuiseur ne puet metre sur aunes, se li 3 pertuis de l'arçon ne sont entier, se li arcon n'est, si petiz que il n'i ait mestier que de 2 pertuis. (*Reg. des métiers d'Et. Boileau*, tit. 79.)



Fin du XIVe s. — *Selle de joûte allemande, conservée à la Tour de Londres.* (Archaeol. Journ., t. XV, p. 37.)

CHAR, CHARIOT. — Entre le char et le chariot il y aurait lieu d'établir la différence, bien qu'elle ne soit point rigoureuse, du véhicule à deux et de celui à quatre roues. L'un et l'autre ne sont d'ailleurs, au moyen âge, que de simples charrettes; leur caisse, portée directement sur les essieux, était plus ou moins ornée de peinture, de dorure, de coussins et surmontée de cerceaux couverts d'étoffe, ou encore disposée et tendue comme un pavillon.

Les textes, à partir de la fin du XIVe siècle, font mention de chars branlants, ou chars à dames; nous voyons même, en 1551, François Clouet occupé à peindre des panneaux de ces voitures pour le service de la Cour de Henri II; mais dans les manuscrits du XVe siècle on ne trouve pas trace de l'appareil de suspension qui semblerait seul devoir justifier l'épithète donnée aux chars dont les dames se servaient alors. Ce perfectionnement ne semble s'introduire dans la carrosserie qu'au milieu du XVIe siècle et ne se généralise que dans le suivant.

Les usages du char et du chariot sont nombreux. Ils figurent, à l'église et hors de l'église, dans la pompe des cérémonies funèbres et comme véhicules roulants destinés au chauffage. Ce sont tantôt des pièces d'orfèvrerie religieuse, tantôt des pièces de table qui, dans les plus petites proportions, se transforment en candélabres ou en salières, et dont les plus grandes constituent une sorte d'arsenal de campagne. Voy. CARROSSE.

1294. — Nulle bourgeoise n'aura char. (*Ordonn. des rois*, t. I, p. 541.)

XIIIe s.

Phyon eist rois un carre avoit
Qi d'estrange richèce estoit...
Le tabernacle et la marcelle
Fu de mer d'olifant boilliz
Peint à collors et o verniz.
(*La guerre de Troyes.*)

1316. — Pour 5 veluiaus vers... pour faire le ciel du cher la royne, 11 l. 10 s. pour pièce, valent 57 l. 10 s. — Pour 1 pourpre... pour faire le matenaz du char, 40 s. — Pour 2 rataz... pour faire les karriaus du char, 10 l. 10 s. pour pièce, valent 21 l. — Pour 16 aunes de toille vert et 16 aunes de toille vermeille deliée... pour led. cheir, 18 d. pour aune, vallent 48 s. — Pour 18 aunes de toille blanche... pour couvrir le char, 18 d. pour aune valent 27 s. Somme pour ce chier, 84 l. 5 s. (*Cpte roy. de Geoffroy de Fleuri*, p. 58.)

1356. — Les habitants de cette contrée (Kiram) appellent arabah ces chariots dont chacun est pourvu de 4 grandes roues. Il y en a qui sont traînés par 2 chevaux ou même davantage; des bœufs ou des chameaux les traînent également selon la pesanteur ou la légèreté du char.

L'individu qui conduit l'arabah monte sur l'un des chevaux qui tirent ce véhicule, et sa monture est sellée. Il tient dans sa main un fouet afin d'exciter les chevaux à la marche et un grand morceau de bois avec lequel il les touche lorsqu'ils se détournent du chemin.

On place sur ce chariot une espèce de pavillon fait de baguettes de bois liées ensemble avec de minces lanières

de cuir. Cette sorte de tente est très légère; elle est recouverte de feutre ou de drap et il y a des fenestres grillées par les quelles celui qui est assis en dedans voit les gens sans être vu. Il change de position à volonté, il dort, il mange, il lit et il écrit pendant la marche. Ceux de ces chariots qui portent les bagages, les provisions de route et les magasins de vivres sont recouverts d'un pavillon pareil, fermant par une serrure. (*Voyages d'Ibn Batoutah*, t. II, p. 361.)



1365. — *Char extr. d'une Bible historiale. Biblioth. Richel., ms. franç.*, n° 1755, f° 25.

1370. — (En 1358.) Et y ot un autre coffre wit pour la représentation dud. comte de Harecourt, les quels coffres furent mis en 3 chars à dames qui là avoient esté amenés pour celle cause. (*Chron. de S. Denis*, t. V, p. 74.)

1380. — N° 1796. Un char d'argent à 4 roes, pesant 2 m. 4 o. (*Inv. de Charles V.*)

1383. — (Entrée de Charles VI à Chartres.) A Jehan Fromaige, marchant et bourgois de Paris, pour la vendicion d'un char d'argent doré et esmaillé pesant 41 m. et demi et 15 esterl., chacun marc 9 f. et demi, 395 l. 3 s. (*Extr. des Cptes d'Eure-et-Loir*, par Merlet.)

1389. — Un chariot branlant couvert de vert, prisé 6 l. 8 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 46.)

1396. — Sensuuit les parties du marchié qui fait a esté pour la facon d'un char branlant qui se doit faire pour madame la duchesse d'Orleans. — A Jehan de Troyes, sellier du roy (il est chargé de l'exécution de cette voiture). — A Girart de Beaumetcau, paintre, par marchié fait à luy à paindre de vert led. char aux armes de mad. dame et semé de lettres à Y, pour ce 36 fr... somme toute 252 fr. 10 s. p. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 5688.)

1399. — A Jehan de Troyes, sellier, pour avoir refait et remis à point les pommeaulx du char de la royne, dont il en y avoit pluseurs rompuz et cassez. Pour iceulx avoir tous redreciez, ressouldez et refaiz les esmaulz tous neufs en aucuns d'iceulx pommeaulx et redorez tout de neuf, avec les boettes et locquetz tous de cuivre dorez, pour ce 32 l.

Pour environ 350 lettres de K et de E et pour demi cent de fleurs de lis de cuivre dorées, pour chascun cent 4 fr. p. valent 14 l. 8 s. p. Pour 6000 de cloux dorez pour reclouer la couverture sur led. char, pour chacun millier 22 s. p. Pour rubans et soye à mettre dessoubs les cloux et pour soye à broder et faire hueillez, 54 s. p.

It. Pour peine d'ouvriers, c'est assavoir pour avoir recloué et levé la couverture dud. char le mielz et le plus proutitablement que l'en a peu au prouffit de la broderie, tant dedens comme dehors, pour faire la painture... 12 l. 16 s. (*Argenterie de la reine*, 7e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 241.)

1403. — 5 coussins de drap d'or vermeil en graine pour le charriot de mad. dame, c'est assavoir 2 sur quoy elle se serra, un pour mettre derrière son dos, et les 2 carrez pour mettre aux 2 costez d'elle. (*Inv. dotal de Mad. de Savoie*, p. 218.)

1421. — A Hue de Boulongne la somme de 31 l. 6 s. 3 d. t. pour 400 de fin or 6 l. t., pour 400 d'argent 30 s. t. It. pour 6 liv. de vert d'Espaigne 60 s. It. pour 3 liv. de machignot 75 s. It. pour demie liv. d'ynde et un quart d'azur d'Alemaigne, 4 l. t. It. pour vernis et oille de nois 27 s. 6 d. t. It. pour ocre, vermeillon, sinople, copperos, flourée et autres menues couleurs, 56 s. 3 d. It. pour 3 liv. de blanc de plont, 22 s. 6 d. t. Lesquelles estoffes ont esté mises et emploiées à paindre un charriot pour mesdamoiselles Anne et Agnès de Bourgongne seurs de M. S. les coffres appartenant aud. chariot, ensemble les coliers et selles des chevaux dud. chariot, tout paint de vert de machignot fait à huille et semé par dessus de lettres de fin or et d'argent et 6 lanches coponnées d'azur et de noir et pardessus semées et emplies de fusilz et flambez de fin or et la pierre et les estlas d'argent a la devise des estendars de M. S. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 619.)

1440. — Un chariot à 4 royaulx d'argent doré, où il y a des reliques de monsieur Lorens et Saint Estienne. (*Inv. de l'égl. de Dol en Bretagne*, p. 69.)

1457. — Avoient amené les ambassadeurs (de Hongrie) un charriot branlant moult somptueux et riche. (J. Chartier, t. III, p. 75.)

1460. — Là y avoit (aux noces d'Isabelle de Portugal en 1430) un charriot moult richement doré, couvert de drap d'or, que la régente de France sœur du duc (de Bourgogne) avoit envoyé et fait présent à mad. dame. Dont on disoit, pour vray que les pommeaulx dud. chariot avoit plus de 6 marcs d'argent doré et esmaillé moult richement. (*Mem. de S. Remy*, chap. 155, p. 495.)

1465.
Tous les harnoys et les chevaux
Estoient de fin argent ferrez,
Puis les chariotz et serceaux
Des dames par en hault dorez.

(Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, t. I, p. 9.)

1480. — A Jehan de Paris, charron, Bernard Bertrand et Jean Veau, mareschaulx, la somme de 21 l. 2 s. t. à la quelle a esté estimé un chariot complet à la façon de Hongrerie, fait par le commandement et ordonnance dud. Sgr (Louis XI), pour donner au cappitaine des Suysses, 21 l. 2 s. t. (D. d'Arcq. *Cptes de l'hôtel*, p. 382.)

1498. — 2 couvertures pour 2 chariolz branlans, qui sont de veloux cramoisy. — Une couverture à chariot branlant, de veloux cramoisy, semée de cordelières et de lettres de K et A de drap d'or raz et plat. (*Inv. d'Anne de Bretagne.*)

1551. — A Francisque de Carpy, menuysier itallien demourant à Paris, la somme de 77 l. 10 s. t. pour son payement de la menuyserie par luy faicte pour un chariot branslant qu'il a garny d'un grand coffre de bois appelé mest, de petits coffrets, sièges, tables et autres choses nécessaires.

A Francois Clouet peintre dud. Sgr (Henri II) la somme de 20 l. t. pour son payement d'avoir peint et figuré de fin or et argent, durant ce présent mois, le dedans dud. coffre appelé mect; y avoir peint plusieurs croissants lacéz et chiffres faicts aux devises d'icellui Sgr. (*Cptes de l'écurie du roi par J. de Lyonne*, f° 16.)

1561. — Ung chariot d'ivoire doré, où il y a plusieurs personnages dedans, et un cheval de nacre de perles, 3 chevaulx qui trainent le chariot et ung chartier avec 4 personnes qui font le trainct (*en marge* :) Led. chariot a esté délivré à madame. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 62 v°.)

1622. — Un grand chariot qui s'esleve de 3 pieds de terre; ung autre grand et ung moyen qui est trainé de 4 roues, que l'on garde à la cirerie. Ung autre grant chariot pour les sonneurs. Ung autre petit pour les enfans de chœur (*Inv. de N.-D. de Reims*, f° 93).

CHARIOT D'ARMES. — **1473.** — Une paire d'armons pour servir au chariot d'une bombardelle, 4 s. Pour une paire d'attrappes pour le limon dud. chariot, pesant 8 liv. de cordail, à 12 den., 8 s. (*Cptes de l'artill. de Charles le Téméraire*, Arch. de Lille.)

1610. — Un grand chariot d'armes de 13 à 14 pieds de long et de 3 à 4 poulces de large, à 2 limons ferrés à queue d'arondelle. Led. charriot monté sur 4 roues ferrées et garnyes d'un grand coffre de 13 piedz de long et de 3 à 4 pieds de large et de 4 pieds et demi de hault, avec une chaise sur le devant. Au quel coffre y a 2 entredeux et sepparations qui font 3 coffres pour servir assavoir :

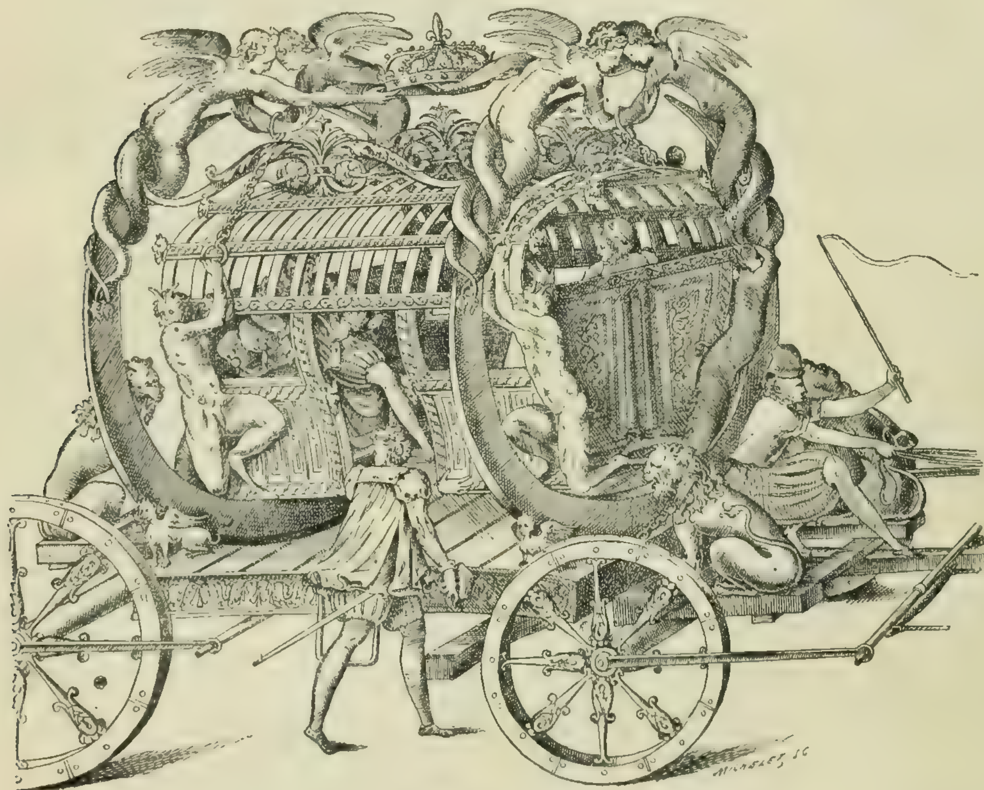
Celui du milieu pour mettre les armes du roy et ceux des 2 bouts pour mettre les selles riches de Sa Majesté. Lesd. coffres doublés de drap vert couvertz de cuir de vache, ferrez et garniz de 6 grandes pantures comprenant et enveloppant led. coffre tout à l'entour avec plusieurs grandes esquierres, 3 fortes serrures, 3 mouraillons et 3 grands cadenas, 4 grandes poignées, 2 douzaines de crochetz dorez pour appliquer aud. coffre du milieu pour pendre pistollez, escouppettes, gantelets et autres armes, 20 anneaux et 4 crochetz dorez pour mettre par dehors

et des arcs boutans pour tenir 2 perthuisanes, 2 picques et 2 lances.

Ensemble pour 4 coliers et 4 harnois de cuir de Hongrye completz, 4 couvertures de cuir garnies chacune de 2 escussons de cuir doré, pour servir aux 4 chevaulx, qui tireront par païs led. chariot d'armes, aussy garny de 4 escusson et d'une grande couverture de cuir de vache pour mettre par dessus led. chariot, 750 l. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 166.)

1486. — Que notred. garde robe et tout ce qu'elle contiendra, ensemble l'un de nos chariots branlans... ils laissent franchement passés estre. (*Translat. des restes du roi René*, Quatrebarbes, t. I, p. 120.)

1515. — Pour avoir faict 14 grans escussons, scavoir 5 au ciel de drap d'or, 4 au charriot d'armes, 5 sur le drap d'or de la sépulture, chacun de demy aulne de long, avec l'ordre, la couronne et le tymbre. (*Obseques de Louis XII*, Leber, t. XIX, p. 261.)



V. 1570. — *Char suspendu. D'apres une estampe de* René Boyvin.

CHARIOT A FEU. — **1416.** — A Jehan Lenatier, pour le louage d'un chariot de fer pour 8 jours, avecques le portage et reportage, auquel a esté fait feu de charbon pour eschaufer lè galeries de l'ostel de S. Pol, 36 s. (*Cpte des menus plaisirs de la reine*, f 382.)

Pour 2 grosses sommes de charbon pour led. charriot, 28 s.

1428. — Un chariot de fer a 4 roes, à mectre du feu de charbon. (*Inv. de la Bastille*, p. 329.)

1462. — Ung charriot de fer à 4 roes, pour soy chauffer au commun de l'eglise. (*Inv. de l'égl. S. Paul d'Orleans*, n° 105.)

1543. — Un petit cheriot de fer à metre brèze. (*Inv. du duc de Lorraine, a Nancy*, f 145.)

1648. — 2 grands charriots de fer qui servent dans le chœur pour y faire du feu. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 16 v°.)

CHARIOT FUNÈBRE.

1465. *Obseques de Charles VII.*

Puis y avoit cinq grans chevaulx
Couvers de beau noir velouté,
Tirans le chariot à cerceaulx
Ou le roy si fut apporte.

Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 171.)

1515. — Je, Jacques Daret, tailleur d'ymaiges demourant à Bruxelles, confesse avoir receu 76 l. 8 s. de 40 gro pour les pierres, fachons de molles, pappiers et autres matières que j'ai faiz et livrez pour avoir fait personnaiges, despens, dragons, petitz enffans et autres menutez servant à l'entour du chariot triumphant, pour servir au service et obsèque que Mgr le prince d'Espaigne fait présentement faire et célébrer en l'église de S. Goule and. Bruxelles pour le salut de l'âme de feu le roy d'Arragon son grant père. (A. Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, t. I, p. 50.)

1559. — 60 s. pour avoir painct de noir de Flandres, 6 grandes lances pour meetre 6 enseignes. 60 s. pour avoir noircy le corps du charriot, roues et cordaiges d'icelluy dans le quel s'est porté le corps dud. deffunct roy. (*Cpte des obseques de Henri II*, Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 83.)

1610. — 75 aulnes de velours noir de Gennes employées à faire le grand drap mortuaire pour servir le grand chariot d'armes où estoit le corps dud. Sgr (Henri IV), a l'entour du quel marchoient les officiers de son escurye. (*Cptes de l'ecurie du roi*, f° 611.)

CHARIOT CONTRE LE TONNERRE. — Voy. TONNERRE.

CHARBON DE TERRE. — Parmi les documents qui confirment l'emploi de la houille au moyen âge,

le plus ancien est un acte de concession de terres, en 853, dans lequel l'abbaye de Peterborough, se réserve douze chars de charbon de terre.

On rapporte communément à l'année 1040 la découverte de ce combustible dans le pays de Liège, mais, malgré l'exploitation régulière des mines de Newcastle en 1272, l'emploi de la houille est demeuré fort restreint jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle elle passait en Angleterre pour le mode de chauffage le plus usuel.

1436. — Pour don fait par Mgr (Philippe le Bon) à ceulx qui tirent le charbon ès mines de Mons en Hainaut, quant le 19e jour de mars ycelui Sgr les fut veoir, 10 l. 8 s. (*Reg. aux Cptes de Bourg.* La Fons, *Intermédiaire*, t. I, p. 325.)

1558. — En icelle partie de la Gaule Belgique où sont les Ligeois et les Gueldrois, il se tire de la terre de charbon de pierre de la nature du bitumen endurci, avec les quels ceux du pays, non seulement amolissent le fer, mais aussi s'en chauffent es maisons. (Levin Lemne, l. I, p. 96 vo.)

1575. — Elle (l'Angleterre) est abondante en minières d'or es fins de Cranford, d'argent en Ecosse, d'airain et de fer en beaucoup de lieux, elle a de la terre soulphrée bitumeuse fort propre au feu... Le charbon de terre leur est en usage si commun que ceux qui mendient en demandent par aumosne aux passans. (*Cosmogr. de Munster*, l. 2, col. 87 et 94.)

1644. — De grosses pierres noires propres à faire du feu pour commodité des familles. On appelle cette sorte de pierre, charbon de Liege, qui s'esprend peu à peu, s'esteint avec l'huile et s'enflamme par l'eau. (Coulon, *Les rivieres de France*, t. II, p. 440.)

1676. — Le charbon d'Angleterre que l'on nomme de Neuf-Chastel est bien meilleur que celuy d'Ecosse, mais il est plus léger, c'est pourquoy on les mesle ensemble, afin de faire corps; car celuy d'Ecosse seul n'est pas si bon.

Le charbon de France est assez bon, mais il en faut une plus grand quantité, et ne tiennent pas tant au feu que les précédents. Celuy qui vient de Saint Estienne en Forest et du costé de Lyon est le meilleur; celuy d'Auvergne est fort bon, et il s'en trouve qui ne cède guères à celuy d'Angleterre. Celuy qu'on amene de S. Dizier est le moindre de tous. (Félibien, *Principes de l'architecture*, l. 1, p. 197.)

CHARCLOIE. — Engin défensif, chariot couvert faisant l'office de mantelet, pour protéger les assiégeants pendant l'attaque d'une place.

V. **1250.** Dedenz ont berfrois et chercloies
Bien atornez de cuir, de cloies :
Encontre les perrières, mettent
Les hauz berfrois quant eles getent.
(*Blanchandin, Biblioth. Richel.*, 19152, fo 189.)

CHARDONNET, CHARDONNIÈRE. — Forte pièce de bois d'une porte de grange; elle se termine en haut par un tourillon ou bourdonnière pris sur pièce, entrant dans un trou du linteau et en bas par un étrier de fer à pivot tournant dans une crapaudine. Dans le châssis d'une fenêtre, c'est le montant qui porte la ferrure des charnières.

1606. — Et est différent (le battant) de la chardonnière ou chardonnereau qui est une semblable pièce assemblée aux... portes, huys et fenestres du costé du jambage, en ce que la chardonnière tient aux bandes de fer et gonds aux quels elles sont aggraffées au regard des huys et fenestres, et au regard des portes elle tient au linteau par le moyen de la bourdonnière qui est le bout de lad. chardonnière qui la surmonte, et est taillé en rond et entre dans un trou fait aud. linteau... et à la crapaudine par le moyen du pivot. (Nicot.)

CHARGE DE BANDOULIÈRE. — Pour faciliter le tir du mousquet, on imagina, au XVIe siècle, de suspendre par des chaînettes, au baudrier porté en écharpe sur l'épaule gauche, une douzaine de petites capsules de fer-blanc contenant chacune la quantité de poudre correspondante au calibre de l'arme. Cette innovation, dont on trouvera des exemples page 112, semble avoir pris naissance en Allemagne vers 1530.

1598. — N'usions point encore des charges de bandoliers, mais de nos fournimens seulement. (Brantôme, *Capit. franç.*, t. IV, p. 300.)

1678. — Il n'y a pas de bandoulière qui ne soit garnie d'une douzaine de petitz coffins que nous appelons communément charges, et d'une bourse de peau de mouton. Les coffres servent à mettre la poudre et la bourse à garder les bales. (Gaya, *Traité des armes*, p. 24.)

CHARGEMENT MARITIME. — Froissart, parlant des immenses préparatifs faits en 1386 pour une descente armée des Français en Angleterre, donne une nomenclature sommaire des chargements maritimes. Si incomplète qu'elle soit, elle fait connaître les objets jugés les plus indispensables à cette malheureuse tentative d'expédition.

1386. — Les pourvéances de toutes parts arrivoient en Flandre et si grosses, de vins et de chairs salées, de foins, d'avoines, de tonneaux de sel... de farines, de graisses, de moyeux d'œufs battus en tonneaux.

... Qui eut été en ce temps à Bruges ou à Dam et à l'Escluse, eut vu comment on etoit soigneux d'emplir nefs et vaisseaux, de mettre foin par torches en tonneaux, de mettre biscuits en sacs, de mettre oignons, aulx, pois, fèves et olètes, orges, avoines, seigles, blés, chandelles de sieu, chandelles de cire, housseaulx, souliers, chausses à housser, bottines, éperons, couteaux, haches, coignées, pics, haveaulx, claies de bois, boites à mettre oignement, étouppes, bandeaux, contrepointes pour dormir sus, fers et clous pour ferrer les chevaux, bouteilles à verjus et à vinaigre, hannaps, godets, écuelles de bois et d'étain, chandelliers, bacins, pots, grils, ostils de cuisine, ostils de boteillerie, ostils pour autres offices et toutes choses dont on se peut au pourvoir à penser, qui seroient nécessaires, pour servir corps d'homme, avaler en nefs. (Froissart, l. 3, ch. 35.)

CHARIOLLE. — Couchette basse et roulante qu'on glissait sous les grands lits pendant le jour.

1449. — Pour ung lit de plume garny pour la chariolle dessoubz le lit du roy. (Lecoy de la Marche, *Cptes et mém. du roi René*, art. 319.)

1456. — Ung chaslit garny de lit, ciel et tresdox avecques une sarge rouge telle quelle. It. Soubz led. lict une chariolle garnye de lit aveqs une sarge rouge telle quelle. (*Inv. du roy René à Chanze*, f 5.)

CHARIOTE. — **1606.** — Est une petite charrette à 2 roues, sur le milieu et aisseul de la quelle est assise une littière sans brancars, couverte de cuir ou d'autre estoffe, à porter à couvert les personnes par païs.

Les bourgeoises qui n'ont droit d'aller en litière à brancars, allans aux champs, usoient pour la pluspart de telles chariotes auparavant l'introduction des coches. (Nicot.)

CHARLEIX, CHARLIST. — Couchette, chalit.

1416. — Pour 27 journées (de charpentiers) pour faire des huys ou chambres, des fenestres, des lombes en chambres, pour faire des charleix, tables, trottels, aulges, rattels ez mareschaussées. (*Arch. de la Meuse*, B. 1532, f 54 vo.)

1455. — Es quelles maisons avoit gentes salles, chambres, garderobes, charlists, dressouerz, buffets, bancs, tables et autres choses nécessaires. (*Jean de Saintré*, p. 373.)

CHARLES VII. (DEVISE ET COULEURS.) — Voy. COLLIER et ÉTENDARD.

CHARLES VIII. (DEVISE, COULEURS et MARQUE DE VAISSELLE.) — Voy. HACHE D'ARMES, MARQUE et PEINTURES DE BOURDICHON.

CHARNIER. — Des galeries couvertes servaient autrefois d'ossuaires autour des églises et elles existent encore dans quelques villes d'Italie. Furetière nous apprend quel a été en France leur dernier emploi.

1690. — Maintenant les charniers ne servent qu'à donner la communion aux paroissiens, aux festes de Pasques. (Furetière.)



V. 1430. *Charnière de fauconnier. Biblioth. Richel., ms. fr.*, n° 17, f° 1.

CHARNIÈRE. — On dirait aujourd'hui carnier, mais cette pièce de l'équipage du fauconnier est en réalité une escarcelle comme celle qui accompagne notre texte (voy. p. 326), ou à double poche, ainsi qu'on la rencontre dans les miniatures du XVe siècle.

1306. — Li fauconniers doit avoir une bourse à sa couroie en la queille il mette les chars et les tirours, la queille est apelée pour ce charnière. (*La fauconnerie de Frédéric II*, Biblioth. Richel., ms. 12400, f° 116.)

CHARPENTE. — La description, au XIIIe siècle, d'un temple merveilleux dédié au dieu d'Amour, comporte l'emploi de termes usités dans la charpenterie du temps, et assez peu connus pour en motiver l'explication. Les *très* sont les pièces de bois posées horizontalement telles que pannes et sablières. Les *palerons* posés verticalement ou en pal sont les poinçons. La *freste* est le faitage. Par *entraveures* il faut entendre les tirans ou entraits, et par *compas* les deux arbalétriers d'une ferme, assemblés dans le poinçon comme les branches inclinées d'un compas ouvert.

XIIIe s. Et tuit li trè sont de cristal,
Li paleron de garingal:
De gubregien sont li chevron,
Et de ciprès lo freste en son.
De canele est l'entraveure,
Et de basme la coverture.
... Li compas est de requelice.
(*Meon, Nouv. rec. de fabliaux*, t. I, p. 302.)

CHARRETTE, CHARRETIER. — Les modifications et les progres de la carrosserie moderne sont restés sans influence sur l'équipage rustique correspondant au nom de charrette. Ce vehicule est aujourd'hui à peu pres tel qu'il était aux XIIe et XIIIe siècles. Cette ressemblance curieuse à constater résulte de détails sur la voiture et son conducteur, extraits des livres de pédagogie ancienne.

1180. — Veredus, veredarium ducturus, cucullam habeat, capucio armatam grisio, et collobium habeat manubeatum, ut manus cum libuerit, exeant: vel, si agasonis vel mulionis officium explere velit, aculeo fruatur, aut flagello, aut scorpione equos cedat, vel lenta virga aurem equi regat.

Habeat autem ocreas, ne tesqua vel lutosas vel cenosas plateas expavescat. Cum autem radicem montis, vel latus vel jugum ascendunt equi, aptetur honus carri [charette] vel carrus vel bige vel quadrige, anteriori parte conjunctum. Cum autem declives vias descendendo legere [transire] oporteat, dissocientur equi sinjugi, et unus currum trahat, alter capistro posteriori parti quadrige ligatus se sua virtute impetum motus quadrige retardare, sinuato poplite laborante, attestetur; et cavillam temonis juxta restini anteriorem erectam manu forti veredus teneat.

Habeat et epiphia [arneys] equus tam supra dorsum quam in collo centone [feutre] multiplici sociata, jugum, phaleras, suarium [surcengle] vel subcellium, et carentivillum [canevaz] omitto...

Sed ipsam quadrigam [carette] de cetero armemus rota, rote beneficio axis interpositi societur e diversa regione sita. Axis autem circumvolvetur in timpano sive in modio vel in modiolo. Cavilla axis firmiter sit intrusa. In modiolo aptari debent radii, in cantos trantmittendi, quorum extremitates stelliones dicuntur, videlicet orbite. Vestigia profundius inscribunt.

Circumferencia rote ferro clavis munito vestiatur, ne scrupulorum insidias vel offendicula sive inequalitatem non pavescat. Asseres sub cratibus [cleyes] in aera quadrige collocentur, limonibus per columbaria [pertuz] cindularum ex transverso ductarum erectis, qui limones baculi sunt quadrige (Alex. Neckam, *De utensilibus*, p. 109, édit. Thom. Wright.)

1295. Primier voyl nomer les roes:
Pus les bendes de les roes,
Desout le qi sount de feer,
Sount les jauntes cachés de fer.
En les jauntes entrunt les rays;
E du solayl issunt les rays;
E de la mer venunt les rays;
E ver la foyre vount les rays.
Mès les rays de la charette
En les moyaus untreceyte.
Dit le moyal de la roef,
E la moiel de un oef
Je fu fort à fesse, porter,
E jo fu bon, fet l'autre, à manger.
En les meus est mys le essel,
E par deuz hieles se tenent owel.
Les esseus unt lour joignères,
Ke les eydunt com bons frères
Sus les esseuz gist le chartil;
E pur sauver du peril,
Le chartil est de bracus,
Ferm lyée as asseuz.
Entre le chartil e les meaus
Sount hurtuers trovez deuz.
Checune charette ke meyne blés
Deyt aver redeles au coustés;
En les reideles vount les rolons
Par les faiz, sanz nul clous.
Entre les meaus sount saunteres,
Si unt les charettes lour escheles.
En lymouns va ly limounere,
Ke porte à dos une dossere,
E au ventre un venter,
E à la koue un avaluer.
Les trays si unt braceroles,
Ke enbrasunt les lymouns e acolunt.
Devaunt les braceroles sount biletz,
Ke de coteus sunt round deletz.
Les cous de chivaus portunt esteles,
Coleres de quyr et bourle boceles.
En la charette est le somer,
Là où seet le charetter
Ke teynt en main la ryoite
Par unt le chival à chimyn resorte.
(Gautier de Biblesworth, *Ibid.*, p. 167.)

CHÂSSE. Désigne, entre les objets du culte, ceux que l'Eglise a destinés à conserver les reliques des saints.

Parmi les innombrables œuvres qu'ont produites en

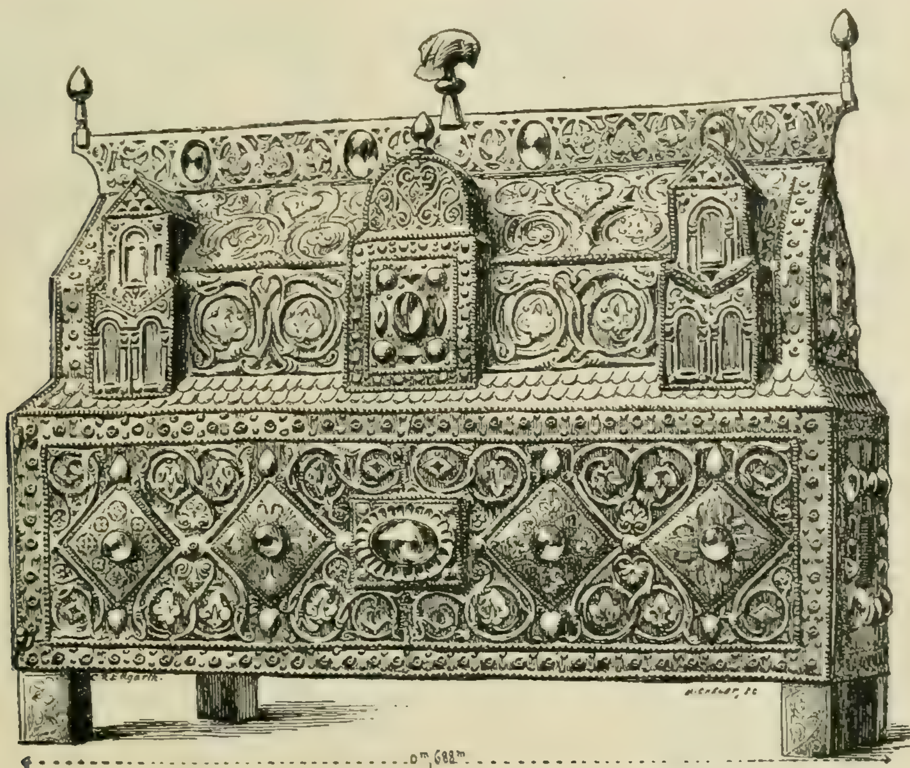
ce genre les artistes du moyen âge, les plus importantes empruntent à l'architecture contemporaine l'élégance de ses lignes et en rehaussent l'éclat par la joaillerie et l'émaillerie associées à la sculpture. Quelques rares exemples de cette orfèvrerie monumentale, conservés en France, n'en donneraient qu'une idée fort incomplète si l'Allemagne et la Belgique n'offraient à l'étude des types plus variés et plus conformes aux descriptions de nos inventaires anciens.

C'est néanmoins parmi les premiers que nous avons cru devoir choisir un monument peu connu, dont la forme simple comporte toutefois une ornementation de grand style.

de l'église S. Germain des Prez les Paris et tout le couvent de ce même lieu, salut en Notre Seigneur. Savoir faisons que nous, d'un commun accord et consentement et pour le clair et évident profit de nous et de notre église, confessons avoir fait marché et convenances à Jean de Clichi, Gautier du Four et Guillaume Boey, orfèvres demeurans à Paris, de faire une châsse d'or et d'argent, où sera mis, au plaisir de Dieu, le corps de monsieur saint Germain. Laquelle châsse aura 2 pieds et demi et 1 pouces de long, et de hauteur et largeur telle comme il appartient a la longueur dessusdite ; et la quelle châsse sera de la manière, façon et telle que lesd. orfèvres nous ont baillé la pourtraiture et patron.

It. La haute et la basse couverture de lad. châsse sera faite d'or à fleurs de lys enlevées de l'or qui est en la châsse où est à présent le corps de mond. sieur S. Germain.

It. La pierrerie qui est en lad. châsse, où repose à pré-



XIIIe s. — *Chasse en cuivre repoussé et émaillé, provenant de l'abbaye de Grandmont, aujourd'hui à l'église d'Ambazac (Haute-Vienne). Orfèvrerie limousine.*

1242. — Sciant omnes, tam prœsentes quam futuri, quod in opere capse beate Genovefe... Continentur 193 marche et dimidia marcha argenti, quæ costaverunt 435 lib. ad rationem 45 solid. paris. pro marcha.

Continentur etiam in dicto opere 8 m. et dimidia m. auri, que costaverunt 136 lib. paris. ad rationem 16 lib. paris. pro marcha.

Bonardus autem qui construxit dictum opus recepit pro labore suo et pro lapidibus pretiosis in dicto opere contentis per manum fratris Thome, tunc temporis cellarii 200 lib. paris.

Suma totius expensæ pro dicta capsa 771 lib. paris, excepto tabernaculo et canibus de cupro qui sustinent dictam capsam, que constaverunt 40 lib. et amplius. (*Cartul. de l'abbaye Ste-Genevieve. Arch. de l'art franç.*, t. V, p. 55.)

1408. — 18 février. A tous ceux qui ces lettres verront, Guillaume, par la permission divine, humble abbé sent le corps dud. monsieur S. Germain, sera otée et sera mise et employée par lesd. orfèvres en lad. châsse qu'ils nous doivent, ès lieux et en la meilleure manière que faire se pourra au profit de lad. châsse.

It. Les images et les grands pilliers et les pilliers bouterès, les chapiteaux, les hotteaux (osteaux) et formes de verrières, les claires voies et le clocher et tout ce qui appartient à lad. châsse seront d'argent doré bien et souffisament au regard de l'or, au dire des orfèvres et gens à ce connaissans. Réservé toutes voies les images qui soutiendront lad. châsse qui seront de cuivre bien doré d'or bien et souffisament, et aussi réservé le fonds de lad. châsse qui sera d'argent tout blanc. Et laquelle châsse lesd. orfèvres nous seront tenus et promettent faire du poids de 150 marcs d'argent, et ce non compris le fonds d'icelle chasse qui seront d'argent blanc, comme dit est, et ou cas que lad. châsse peseroit plus, non compris led. fonds, que 150 marcs d'argent, nous ne serons tenus de

payer aucune chose dud. surplus, fors seulement la valeur de l'argent d'icelui surplus.

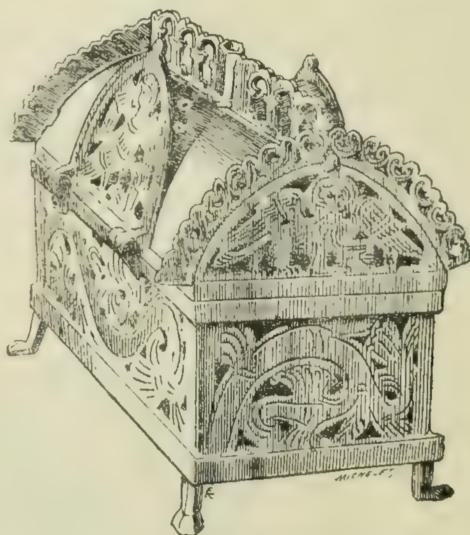
It. Que quand les ouvrages de lad. châsse seront faits, lesd. orfèvres seront tenus de les dorer bien et souffisament comme il appartient, et iceux ouvrages regardez et visitez par orfèvres et gens souffisament et en ce connoissans. Et s'il y a faute en la doreure, lesd. orfèvres seront tenus de les redorer. Et aussi seront tenus un chacun pour le tout, de ouvrer en icelle châsse bien et deuement en personne des maintenant jusques à ce que lad. châsse soit faite et parfaite. Et pour ce faire seront tenus de leur bailler l'or et l'argent que à ce faire appartiendra. Et si seront tenus lesd. orfèvres et chacun pour le tout, de nous rendre lad. châsse faite et parfaite bien et souffisament et bien dorée par la manière dessusd. dedans la saint Vincent prochainement venant. Et aussi seront tenus de leur quérir et livrer en notred. église lieu bon, seur et convenable pour faire lad. châsse, et leur payer pour chacun marc d'or qu'ils mettront en œuvre, pour façon seulement 6 écus d'or à la couronne de 18 s. par la pièce, et par chacun marc d'argent qu'iceux orfèvres livreront, pour argent, or et façon serons tenus de payer 12 écus d'or de lad. monnoye. Pour chacun marc d'argent blanc, dont le fond de lad. chasse sera fait, 7 écus d'or de lad. valeur. Et pour chacun marc de cuivre, dont les images qui soutiendront lad. chasse seront faites, pour cuivre, or et façon 4 écus d'or. Lesquels prix nous serons tenus payer auxd. orfèvres aussi et tous pour la forme et manière qu'ils le commenceront et déserviront en lad. besogne. Et si seront tenus à eux et à leurs gens et aydes en faisant lad. châsse, de leur quérir leurs dépens par la manière qui s'ensuit. C'est à savoir pour chacun jour qu'ils vaqueront à leur besogne, et tant à jours ouvrables qu'à jours fêtes et dimanches, il leur sera baillé et livré à déjeuner ou boire à matin à 2 personnes, un pain de couvent et une peinte de vin. A l'heure de disner, à 2 personnes 2 pains de couvent, une peinte de vin et une pièce de chair de buef ou du mouton de 4 ou quartier de mouton et le buef à la vallue et du potage bien et souffisament, et au souper pareillement comme au disner. Et aux jours que l'en ne mangera point de chair, nous baillerons à chacune personne 3 oefs ou 2 harens pour pitance et du potage à disner; et au souper, à chacune personne 2 oefs ou un harent et un fourmage pour toute la semaine, tels que nous avons. Et aussi seront tenus de leur bailler buches bien et convenablement pour eux chauffer, chandelle pour eux coucher et souper bien convenablement, quand ils en auront nécessité. Avec ce serons tenus de leur bailler et livrer un bon coffre en lieu seur comme dessus, où seront mises les parties et ouvrages de lad. châsse bien et seurement. Auquel coffre aura 2 clefs, dont lesd. orfèvres en auront l'une et nous l'autre.

... J. Gaultier du Four et Jean de Clichy et Guillaume Boey, confessons avoir eu et reçu de monsieur l'abbé de S. Germain, présent le quint prieur nommé Pierre Hachette et Jean de la Crute, chevecier, et Michel Prévot, trésorier de Messire Regnaut Denis et Messire Boulet de la Budinière; c'est asseavoir 101 saphir, it. 140 esmeraudes entieres et des despessées 35, qui sont en somme 175 pièces; it. 47 garnats entiers et 4 pièces, qui sont en somme 51 garnats. It. 25 amatistes; it. 30 cassidoines; it. 200 perles; it. une petite croix d'or ou il y a des reliques; it. 26 marcs 2 onces 12 estrelins d'or pareils à une piece d'or que led. monsieur l'abbé a par devers lui; it d'argent a ouvrer tout net 7 m. 5 o. 5 est... le 20 aout 1409. (J. Bouillart, *Hist. de l'abbaye de S. Germain des Prés*, Pièce justif. 117.)

1535. — La chapse d'yvoire toute ronde en façon d'une tour toute taillée a petits personnages et bestions, en la quelle y a ung petit coffre d'argent dedans le quel y a des escourgees de N.-S. enchassez en un cristal et aux deux bouts d'argent doré avec cette inscription en caracteres gothique sur 2 petites bandes d'argent doré: DE FLAGELLIS QUIBUS FLAGELLATUM FUIT D.-N.-J.-C. (*Inv. de la cathedr. de Sens.*)

1626. — La châsse S. Marcel toutte d'argent doré en la quelle estoient anciennement les 12 apostres d'or, et de present d'argent doré. Le clocher d'icelle châsse se ferme au travers. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 2.)

1683. — La chasse de S. Marcel en forme d'église avec 2 bas costés le tout vermeil doré, posé au dessus du maistre autel, orné d'un clocher au milieu et de 4 grandes pyramide dans chacune desquelles y a une figure aux 2 bouts du corps principal, de 4 autres moyennes, aux bouts des bas costés. Sont encor 24 autres piramides et autant d'arboutans qui regnent au long du corps de lad. châsse, et aux bouts desd. bas costés, y a encore 4 figures. Le long des pilliers boutans y a encore 12 petites piramides au dedans des quelles y a 12 images et 28 fleurons entre lesd piramides.



XIII[e] s. — *Châsse en fonte de cuivre jaune. Travail mosan. App. à l'auteur.*

Au faiste du corps principal de lad. châsse est un feuillage à jour regnant d'un bout à l'autre, terminé de chaque costé par une petite pomme en forme de fleur de lys fleuronnée [manque une pomme au-dessus de la Vierge], enrichie chacune de 6 émaux.

Le corps principal de lad. châsse couvert de plusieurs reliefs représentant la vie du saint, entre les quels manque la teste du costé gauche où est l'image de la Vierge. Les bas costés couverts de fleurs de lys cizelées d'applique dans des compartiments à lozanges. Autour de lad. châsse en bas sont 24 figures de différents saints aussi en vermeil doré, y compris les 10 qui sont aux 2 frontispices.

Au grand frontispice où est l'image S. Marcel, dans le triangle du haut au dessus de la rose est une grande topase de Boesme taillée à 8 pands ronds par dessus, estimée 30 liv., au dessus est un saphir violet cabochon clairet estimé aussi 30 l. et 2 grenats cabochons de 3 l. pièce, dont tous les chatons sont d'or. Le fleuron, triangle, enfoncement et le fond servant d'ornement aud. frontispice sont d'or. Au dessus du fronton est une grande rose en forme de vitrage d'or sous la quelle rose est un grand quadre d'émail d'applique. Au milieu de lad. rose est un saphir violet dont le chaton est d'or, estimé 500 l.

Au dessous de lad. rose est un fronton dont les 2 angles de l'enfoncement sont d'or, chargez chacun de 3 pierres, sçavoir à la main droite de S. Marcel est un saphir cabochon percé et mal né estimé 10 l., à costé du quel sont 2 grenats de 20 s. la pièce; et à la main gauche sont 3 pierres semblables et de même prix; et dessus le fronton dont le fond est aussi d'or est un chaton dans lequel est une emeraude quarrée longuette estimée 20 l., et au bas 2 rubis baletz cabochons estimés 30 l. pièce, avec une autre petite emeraude du costé droit dans un chaston de nulle valeur. En la main gauche en manque un avec son chaton.

Au pourtour du portique sont 6 figures de saints d'or avec un soubassement et au milieu dud. portique est l'image de S. Marcel avec sa crosse et sa mitre, accompagnée de 2 anges aillez portant 2 chandeliers. La mitre enrichie de 4 petits rubis et une petite émeraude avec 3 petites perles baroques, les d. perles et pierreries valant ensemble 10 l. Au milieu du pectoral est un chaton dans lequel est mis en œuvre une pierre de cristal de nulle valleur.

Aux 2 costez de S. Marcel sont 2 autres petits portiques où sont 2 figures d'évesques crossés et mitres. Les frontons terminans les bas costez sont d'or avec les enfoncements dans lesquels il y a, scavoir à celuy du costé droit 2 saphirs violets d'Orient prisés ensemble 15 l., et à la pointe dud. fronton est un grenat carré de nulle valleur. Au costé gauche sont seulement 2 grenats de 20 s. pièce, et dans led. enfoncement il y en a chacun costé 2 pierres, scavoir 2 grenats et 2 saphirs qui sont estimez ensemble 25 l.

A la frise du socle d'en bas qui est d'or, tant l'ornement dedans que les 2 demy jongs terminant lad. frise, sont 5 pierres, scavoir dans le milieu ung grand cristal de roche de peu de valleur, dont le chaton est d'argent doré, un autre chaton d'or dans le quel est un saphir violet cabochon percé au travers, estimé 50 l., une agatte d'Allemagne dans un chaton d'or estimée 20 s., un autre chaton d'or dans lequel est un grenat estimé 3 l., un autre chaton d'argent doré où est une crapaudine de nulle valleur ; lad. frise enrichie de semence de perles.

L'autre frontispice où est l'image de la Vierge est semblable, tant pour la valeur des pierres que pour l'or.

Le reste de la châsse est de vermeil doré excepté les 6 supports de 6 figures à genoux qui ne sont que de cuivre doré.

Sur le dosme de lad. châsse y a 36 pierres des 2 costez dont 3 manquent. Au bas du dosme regne un balustre d'un bout à l'autre où il y a au dessous dans les angles des arcades 28 pierres des 2 costez, d'amatistes, cornalines blanches et cristaux de peu de valeur.

Sur les bas costez sont aussi 8 pierres dans leurs chatons d'argent doré, d'amatistes, cornalines et agates de peu de valeur.

Sur lesd. bas costez sont dans les angles des frontons 28 autres pierres telles quelles de peu de valeur, dont les chatons sont d'argent doré, et dans le milieu desd. frontons sont aussi 14 pierres d'agathes grenats et saphirs aussi de peu de valleur. Sur lad. frise des 2 grands costez sont 18 pierres comme grenats, lapis, agates et saphirs de peu de valleur quoique grandes. (*Ibid.*, f° 9.)

1754. — Le travail de cette châsse est d'une délicatesse infinie. Elle est faite en 1262 des deniers de Remond de Clermont, chanoine de cette église qui fit un legs considérable à ce sujet et qui fut approuvé par Guillaume d'Auvergne, lors évêque de Paris.

Lad. châsse a depuis été raccommodée en totalité par le corps des orphèvres en 1559. Elle pese 498 marcs, ce ce qui fait qu'elle est estimée avec les pierreries ci-dessus énoncées 26,477 livres. (*Ibid.*, f° 74.)

CHASSE. — Manche ouvert dans lequel s'introduit une lame pliante.

1351. — Pour faire et forgier 2 chasses d'argent à rasseoir (rasoirs) esmailliées à fleurs de lyz, lesquelles il (le roi) donna à son barbier et varlet de chambre, pesant l'argent un marc, 5 est., pour or, esmail, déchié et façon, 15 l. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 7.)

1606. — Chasse dans la quelle quelque chose est enchassé et réduitte comme la chasse d'un rasoir et d'un couteau, du quel le manche est fait en la façon de la jambe et pied de l'homme, parce que les tranchans desd. rasoir et couteau s'emboistent dans la fente qui est tout le long de leurs manches. (Nicot.)

CHASSE. — Coulisse ou rainure dans laquelle s'emboitent les pieds d'un lit qui se tire. Ces pièces jumelles à fléau sont, comme on le voit ici, d'un usage ancien.

1478. — 2 paires de chasses pour mectre aux piez du chaslit dud. Sgr (Louis XI), 12 s. 6 d. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'Hôtel*, p. 253.)

CHASSE. — Terme d'artillerie, refouloir.

1379. — A Jaquart, le febvre, pour 2 cace de fier à chacier les quarriaux ens.

A Claus de Smed, un grand marteau de maréchal servant à chasser le plomb dans le canon.

1414. — A Jacquemar Lecarlier pour 500 copons de frausne à estouper cambres de canon et 20 maillès à cachier ains lesd. copons. (*Cptes de Lille, Malines et Valenciennes*, cit. Henrard, *Hist. de l'artill. en Belgique*, p. 185-6.)

1473. — Payé pour 15 chasses de fer à charger bombardes et serpentines, 13 s. (*Arch. commun. de Metz*, cit. Loredan Larchey, *Les maitres bombardiers de Metz*, p. 90.)

CHASSE. — Un jeu d'enfant dont les filles de rois s'amusaient au XVIe siècle comme de simples bourgeois, ainsi que cela s'est pratiqué partout et toujours.

1543. — A Jehan Petit, mercier suivant la Court,... pour paiement d'une chasse d'ivoyre, laquelle mond. Sgr a, en l'instant, donnée à Melle Dyane, sa fille naturelle (agée de cinq ans) pour y prendre plaisir et recreacion, pour ce cy 22 l. 10 s. (*Cpte de la maison de Henri II. Copie de* Th. Lhuillier, *Arch. des Soc. savantes.*)

CHASSE-CORNEILLES. — Pièce d'artillerie de faible calibre, du genre des faucons et fauconneaux, tirant des boulets de trois livres environ.

1560. — Au lieu des cerbatanes et chasse-corneilles on fait maintenant sacres, faucons et fauconneaux tirans tretous fer. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 6, f° 103.)

CHASSIS. — Etoffe à carreaux.

1352. — 2 aunes et 3 quartiers d'une royé chassis de Gant,... pour faire une robe fourrée de cendal... 18 s. p. pour aune. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 150.)

CHASSOIRE. — La touche ou lanière d'un fouet.

1360. Pinces, chassoires, grésillons,
Fers ès jambes pour justicier
Et pour pugnir mauvais garçons.
(Eust. Deschamps, *Poes. ms.*, f° 235.)

1380. — N° 2814. Ung fouet dont le manche est d'or, à 3 pommeaux garniz de pierrerie, et au bout dud. manche a un gros saphir carré, et fait led. manche cadran, et a en la chassouère 8 boutons à 18 perles grosses ; pes. 2. m. 1 o. 2 estell. maille. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Un fouet d'ivire entaillé à figures et est la chassoire d'un las de soye azurée. (*Inv. de Charles VI*, f° 133.)

CHASUBLE. — Sa forme primitive est celle d'un



IXe s. — *Chasuble extr. d'un ms. de l'ancien trésor de l'egl. de Metz. Biblioth. Richel. fds. lat.* 1141.

manteau clos, circulaire, enveloppant tout le corps

et percé d'une ouverture centrale pour passer la tête. Ce type est généralement adopté jusqu'au XIVe siècle, néanmoins, du IXe au XIIe on rencontre quelques chasubles dont le pan antérieur est sensiblement écourté. Faite d'étoffes souples la chasuble se relevait sur les bras, mais la gène causée par l'amas des plis sollicita sur les côtés une diminution d'ampleur. Aussi la coupe la plus fréquente des chasubles du XIVe siècle est-elle une sorte de losange à coins arrondis.

Au XIIIe siècle, la simplicité des tissus est rachetée par un pectoral d'orfèvrerie ou par de riches galons en bordure, au centre et autour des épaules. A cette



N. 1170. — *Chasuble extr. du cartulaire de N.-D. de Sales, f. 9. Arch. du Cher.*

dernière place ils donnent, par leur intersection avec la colonne médiane posée verticalement, l'apparence d'une croix à branches relevées dont la forme plus accusée devient au XVe siècle une figure intentionnelle, et s'élargit en manière d'orfroi pour donner place à des broderies à sujets. L'emploi du velours et des étoffes raides usitées à la fin de ce siècle et pendant tout le suivant, a pour résultat l'abandon total des plis drapés. La chasuble devient, à l'époque de Louis XIII et depuis, ce double plastron sans grâce que l'habitude seule rend acceptable en dépit des inutiles tentatives faites de nos jours pour en corriger la laideur.

1252. — Una inter ceteras erat casula, ante paucos dies violacea, latis et magnis aurifrisiis, longa et larga, aureis lunulis et sideribus insertis, quæ tanti erat ponderis propter aurum, ut plicari non posset et in ipsa vix aliquis poterat, nisi valde robustus, divina mysteria celebrare. Vestiebantur tamen illa pontifices et prælati festis præcipuis cantaturi, sed post evangelium, cantato offertorio, factis oblationidus, illam deponentes, flexibiliorem sumentes, in illa divina perfecerunt. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Mayence*, p. 9).

1295. — Unam planetam diaspri albi brodatam de opere ciprensi ad rotas in quibus sunt grifones, aquile, papagalli respicientes florem, cum frixio anteriori ad esmalta quadra rotunda aliqua quasi ad scuta in quibus sunt 3 grossi zaffiri et 3 aliquantulum minores. 4 topacii et 5 granati grossi cum aliis minutis et diversis lapidibus pretiosis, et est cum diversis historiis Nativitatis et Resurrectionis, etc. (*Inv. thesaur. Sedis apostol.*, f° 99.)

1295. — Casula indica burellata, de dono Henrici de Sandryco. Casula de sindone purpurea linita cendato viridi. Casula alba de fustian quæ fuit Galfridi de Lucy. Casula linea opere mappali. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 320.)

1361. — 9 planete de panno lineo albo cum aliquibus crucibus de sindone rubeo, sine signo et sine fodere. (*Trés. de S. Pierre de Rome*, p. 39.)

1380. — N° 1047. Une grant chasuble de broderie sur champ d'or, toute de perles, dont l'orfraiz est d'or traict couvert de grosses perles.

N° 1111. Une chappelle cothidiane de satanin azuré, brodée et semée d'estoilles d'or de brodeure... et est la chasuble de mesme.

N° 1121. Une chappelle de samyt blanc pourtraicte de noir... et la chasuble de lad. chappelle, pourtraicte à ymages, à un orfroiz de béguine. (*Inv. de Charles V.*)

1400. — A Guill. de Limesque, brodeur, demourant à Paris, pour 72 que soleiz que estoilles mises et semées sur une chasuble asurée, 170 s. p. et pour 2 escussons des armes de MdS., mis sur ycelle 14 s. p. et pour 2 billes quarrées de broderie qui servent sur lad. chasuble, 13 l. t. (*Cpte des chapelles du duc d'Orléans*, f° 9 v°.)

1401. — Une casure blanque semée de besans et d'oiselès a testes de bestes d'or, dont li orfrois du coler est ouvrés de semenches de perles.

1461. — Une casure de drap de velours vert semée de miroirs à 2 personnages, ortroyée des armes de Brabant. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, p. 339 et 359.)

1468. — Une chasuble blanche de lin à ovres de mantil, offrée à offrè de borre, forrée de toille blanche.

It. Une autre chasuble de toille ovrée et figurée à offrès de tartellin roge ovré à une vigne escript en la crus derniers (derrière) et 2 leus Jus, forré de toille noire.

It. Une chasuble garnie de ses tuniques et dramatiques de trailly jasne et per, offrée de veluz noir, que donna messire Claude de Rauche, baron chevalier.

It. Une chasuble de Mgr S. Oyant, à un fermaillet devant d'or enmaillié de plique. (*Inv. de l'égl. de S. Claude.*)

1483. — N° 148. Casula una de velluto viridi figurato, contexta magnis figuris auri in quibus fuit aurum super aurum et vellutum super vellutum, cum stolis et manipulis, in cujus aulfredis subtus ab una parte est una ymago S. Bartolomei et in alia parte ymago prophete. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie.*)

1496. — Une vieille chasuble de toille blanche doublée de toille perse. (*Inv. de l'év. de Senlis*, p. 713.)

1504. — Une chasuble vermeille semée d'ymages de roys et prophètes et lyons d'or, doublée de sandail pers.

It. Une chasuble vermeille semée à lyons et oyseaulx d'or, accoustumée de vestir avec la chasuble dessusd., à pourter le *Corpus Domini* par la ville le jour de la feste Dieu. (*Inv. de la cathedr. de Sens.*)

1562. — Une chasuble à 2 envers, l'une endroict de serge de soye vieille et l'autre de taffetas rouge avec les

franges de fin or en broderie. (*Information. s. l'egl. S. Pierre d'Angoulême*, p. 532.)

1620. — Une chasuble, 2 tuniques garnies de 2 étoles et 3 manipules à fond de velours blanc chargé de figures de l'arbre de Jessé; les manteau et arbres sont d'or couchés à petit point, le reste des vêtements à points de bouture en soie bien fine. (*Vestiaire de N.-D. de Chartres.*)

1474. — Une robe de nuyt de veloux noir fourrée de chatz. Une robe d'escarlate violée fourrée d'escurieux et le bort de chatz, 2 borts de chatz noirs. De chatz gris et noirs 16 peaux. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 26-7.)

1595. — Fourny 4 paire de gantz fourrez de chatz d'Espaigne fort beaux par excellence, 13 esc. 20 s. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 139.)



V. 1170. — *Chasuble de S. Thomas Becket, conservée à la cathédrale de Sens.* (Les deux faces par moitié.)

CHAT. — Parmi les fourrures de toutes sortes portées au moyen âge, celle du chat occupe naturellement un rang fort modeste, mais toutefois supérieur, en raison de certaines qualités ou provenances, à la place que lui a victorieusement disputée de nos jours la dépouille du lapin, susceptible d'une meilleure teinture. Voy. FOURRURES.

1386. — Pour la fourreure d'un seurcot court de drap vert pour dame Alips, nayne de la royne... En la panne 2 fourreures de Poulainne au pris de 56 s. p. la pièce valent 112 s. p. Pour les pourfilz de dessoubz 12 chas valent 43 s. p., et pour les manches, tours de bras et amigaux 26 letices valent 4 l. 6 s. 8 d. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 81 v°.)

1397. — Chats blancs, 3 s. 3 d. la pièce. (*Cpte roy. d'Hémon Raguier*, f° 132 v°.)

1406. — Pour une aulne de vert gay pour faire un couvertoir pour la chatte de la royne, 16 s. (*Argenterie de la reine, 4e cpte de J. Leblanc*, f° 141 v°.)

1459. — A Guill. Gillier, pelletier, pour avoir fourré de peaulx de foynes par le corps et fait de peaulx de chats sauvages les getz et parements de la robe de veloux tanné, au fol du duc de Bretaigne à qui le roy la donna, avec le chapperon de rouge, blanc et vert, 11 l. 15 s. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 86.)

1468. — 2 aulnes bougran noir pour doubler une jacquette faicte d'une robe courte de veloux cramoisy autreffois portée, doublé de chats noirs, pour led. Sgr (le roi), 7 s. 6 d. t. (3e *Cpte roy. d'Alex. Sextre*, f° 56.)

1468. — Payé par la duchesse d'Orléans 3 manteaux de penne de chaz d'Espaigne et 50 doz de parelz chatz à faire bors. (*Arch. Joursanvault*, n° 636.)

CHAT, CHAT-CHASTEIL. — Machine de guerre, galerie couverte et montée sur roues qu'on traînait aux approches d'une place forte pour en saper les murs et protéger l'attaque. Le chat, appelé *vigne* par Christine de Pisan et distinct du chasteil ou beffroi roulant qui l'accompagnait, est confondu par Joinville sous les termes de *chat-chasteil* désignant la réunion de ces deux appareils auxquels s'ajoute même quelquefois le bélier. Les noms donnés à ces divers engins étaient très variables et dans les textes de Froissart le chat sur roues ou sur nefs est un véritable beffroi.

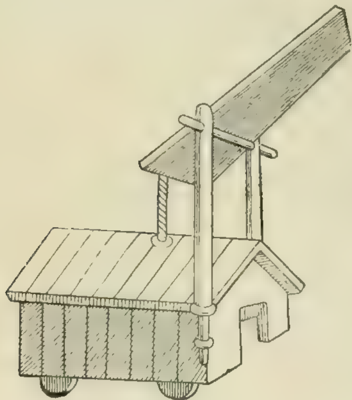
Nous donnons, avec la rubrique qui l'accompagne dans le traité de Paulus Santinus, un chat couvert dans sa forme la plus simple, et d'après le même auteur, une machine de guerre composée du chasteil, de la galerie ou chat et du bélier auquel l'un et l'autre servent d'abri. Voy. au mot CASTEIL la figure d'un vaisseau de guerre muni de l'appareil mentionné par Jean le Bel et Froissart.

1183. — Li pisain firent un engien à 4 roues que l'on nommoit le chat et le menèrent jusques as murs. Li Sarrasin bouterent le feu dedens et jeterent par dessus bacons, huile et pois que ils trouverent en la cité, si que ils arstrent le chat et les gens qui estoient dedens.

Erant sane in eadem classe quædam naves rostratæ quas gatos vocant, galeis majores habentes singulæ remos centenos quibus singulis duo erant remiges necessarii. (Guill. de Tyr.)

XIIIe s. — En icelle navire, si comme je vous ai dit,

avoit nefs que l'on claime chas qui ont bec devant ainsi comme galies. (*Traduction de Hugues Plagon.*)



V. 1460. — (Gattus cum ponte). *Chat, d'après* Paulus Sanctinus. *Biblioth. Richel., ms. lat.*, 7230, f° 52 v°.

Id. — Les Francs construisirent une grande et immense dabbabeh. Elle avait 4 étages et se composait de bois, de plomb, de fer et de cuivre. Elle était posée sur des chariots. (Imal-Eldin-Isfahan, *Hist. de la conquête de Jérusalem*, ms. arabe, 714.)

Id. — Ils avaient construit une grande dabbabeh qui avait quatre étages, le premier était formé de bois, le second de plomb, le troisième de fer et le quatrième de cuivre. On la garnit de soldats et on la fit avancer tout près du rempart. (Nowaïri, part. 17, ms. de Leyde.)

Id. — On dressa 3 dabbabeh garnies de leurs beliers... La dabbabeh ressemble à une tour par la grosseur des pièces de bois dont elle se compose, son élévation et le nombre des soldats qu'elle abrite (*Extr. du Kitab-Alraoudatain.*)

1309. — Et fit faire le roy 2 beffrois que l'en appele chas-chastiau, car il avoit 2 chastiaus devant les chas et 2 massons darrieres les chastiaus pour couvrir ceulz qui guièteroient peur les copz des engins aux Sarrazins les quiex avoient 16 engins tous drois. Quant nous venimes la, le roy fist faire 18 engins dont Jocelin de Cornaut estoit mestre engingneur. Nos engins getoient aux leurs et les leurs aus nostres. (Joinville, p. 61.)

1346. — Lendemain vinrent 2 maitres engigneurs au duc de Normandie et aux seigneurs de son conseil et dire que si on les vouloit croire et livrer bois et ouvriers à foison ils feroient 4 grands kas forts et hauts sur 4 grands forts nefs et qui en menerot jusques aux murs du chatel, et seroient si hauts qu'ils surmonteroient les murs du chateau... Ces 4 kas furent faits à la devise et ordonnance des 2 maistres ès 4 fortes nefs, mais on y mit longuement et couta grands deniers, et quand ils furent parfaits et les gens dedans entrés, qui a ceux du chatel, devoient combattre, et ils eurent passé la moitié de la riviere, ceux du chastel firent descliquer 4 martinets qu'ils avoient nouvellement fait faire pour remédier contre les 4 kas dessusd. Ces 4 martinets jeterent si grosses pierres et si souvent sur ces kas qu'ils furent bientot debrisés et si froissés que les gens d'armes et ceux qui les conduisoient ne se purent dedans garantir. (Froissart, l. 1, part. 1, chap. 262.)

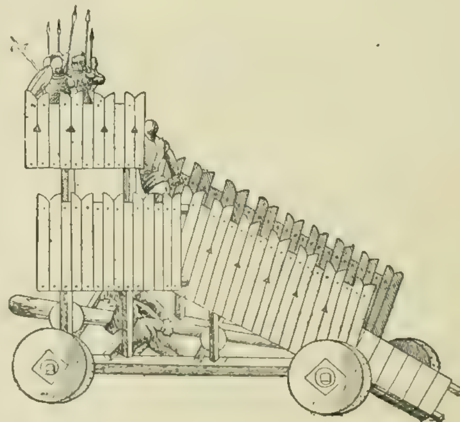
1356. — *Siège de Breteuil.* Fit le roi de France faire par grand foison de charpentiers un grand beffroy à 3 étages, que on menoit a roues quelle part que on vouloit. Et en chascun étage pouvoient bien entrer 200 hommes et tous eux aider ; et estoit breteskié et curé pour le trait trop malement fort ; et l'appeloient les plusieurs un cas et les autres un atournement d'assaut. (*Id.* l. 1, part. 2, ch. 22.)

1381. — Payé . . à 10 carpenters fesantz un chat pur abatre mure de chasteaux, lieux et forteresse, quant mester (besoin) sera, par 10 jours chescun, prenant le jour 16 den. sterl. et un maistre carpenter per mesme le temps, prenant chescun jour 20 d. st., somme 45 fr.

It. paié pur fustes à la fesance dud chat et pur grandes liguaterours de fear pur lier mesme le chat, et as faves (fevres) pur lour overaigue d'iceulx, 22 fr. 2 s. st.

It. paié à 5 sequadours (scieurs) pur seguar fuste pur lad. chat. par 8 jours, chescun prenant par le jour 14 den. st., 14 fr. (*Dépenses de la guerre d'Aquitaine*, Rymer, t. VII, p. 329.)

XVe s. *Siège de Jérusalem en* 1099. Endroit de la ville avoit 3 chasteaux de fust qui estoient tous quarrez, et estoient les costez d'envers la ville doubles, si que ung des pans qui estoit dehors povoit estre avalez sur le mur, et lors fut ainsy comme un pont. (*Chron. anonyme, ms. de Valenciennes*, f° 195 v°.)



V. 1460. — *Chat-chasteil. Ibid.*, f° 109.

1465. — Et est asçavoir que en tous sièges est expédient d'avoir certains engins, c'est assavoir un chat et ung beffroy qui aura de 8 à 9 toises de long et 2 et demye de large, pour les quelz faire convient avoir 300 toises de bois avec les cloux à ce nécessaires. It. 6 gros arbres de 60 à 80 piez de long qui serviront aud. beffroy et chat. (*Le jouvencel*, ms., f° 117 v°.)

CHATAIGNE. — Des trois espèces dont l'enveloppe sert ici de motif à des garnitures d'orfèvrerie, la première est la châtaigne du Brésil et la dernière la macre flottante, comestible, transformée au XVIe siècle en grains de chapelet.

1561. — Une chastaigne des Indes en forme de flacon, garnye d'or esmaillé de blanc, de la haulteur d'un poulce et demy.

Une chastaignes naturelles entourées d'or.

2 dixaines de chastaignes de mer.

5 patenostiers de chastaignes de mer avec boutons d'or, mises dans un penyer. (*Inv. du chât. de Pau*, f°s 17 v° à 63 v°.)

CHATAIGNIER — Les usages de ce bois au XVIe siècle sont à peu près ceux auxquels il est consacré de nos jours.

1572. — Vous scavez de quelle conséquence sont ces arbres (les châtaigniers) pour faire les vaisseaux et merrain à mettre vin et autres boissons et breuvages, et non moins prouffitables à dresser ponts, canaux, colonnes et autres choses infinies soit pour les bastimens, engins, eschalas de vignes, clostures de parcs, jardins et autres lieux commodes aux champs. (Belleforest, *Agriculture de Gallo, 5e journee*, p. 123.)

CHASTEAU DE VIRE (PENNE DE. — Les laines d'agneau noir de la Basse-Normandie s'employaient, à l'époque de Charles VI, non seulement comme on l'a fait depuis, à la fabrication des draperies, mais

encore à la garniture des vêtements fourrés. C'est à ce titre qu'elles sont mentionnées parmi les pennes.

1400. — 18 aulnes de drap gris brun de Rouen, à chascun 3 a. pour faire robes aux sommeliers garde-huche, de l'eschançonnerie et hasteur de cuisine), au pris de 24 s. p. l'a.

A Philipot, peletier, pour 9 manteaulx de penne noire de Chasteau-de-Vire... A chascun penne et demie pour fourrer lesd. robes, au pris de 58 s., 8 d. la penne. (15e *Cpte de l'extraord. de l'argenterie, de Ch. Poupart*, f° 157.)

CHATEAUNEUF. — **1698**. — Il s'y fait (à Chateauneuf sur la Sarthe) un grand trafic de toiles qu'on transporte dans le Poitou, dans le Limousin, à la Rochelle et à Bordeaux. (Miromenil, *Mém. s. l'Anjou*.)

CHATELET.— **1659**. — Au chastelet, jeu d'enfans (en Italie) avec 4 noix, une mise sur 3. (*Howell, Particular vocabulary*, sect. 28.)

CHATELLERAULT. — Toile ainsi appelée du nom de la ville où elle se fabriquait.

1571. — A Gilles Popiot, mercier de la royne, pour 2 aunes de chatellerault pour faire de la toile cirée pour couvrir l'épinette, 46 s. t. (*Cpte de la cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XI, p. 180.)

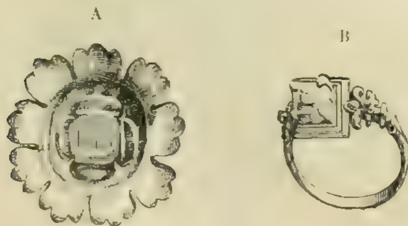
CHATILLON (ÉTOFFES DE. — Châtillon-sur-Seine a longtemps fabriqué des serges et autres tissus dont la réputation était due à la bonne qualité des laines de ce pays.

1583. — 5 pieces de tapiceries façon de chastillon, de layne, de jaulne et de bleu, des quelles pièces les 2 servent d'enveloppe à lad. caisse.

Ung ciel de lict, façon de Chastillon, 3 rideaux de thoille rouge.

2 couvertures de lict de 2 rouges, façon de Chastillon, dont l'une est en 2 pièces, servant de 2 tappiz. (*Inv. du duc de Guise à Joinville*, fos 2, 5 vo, 10.)

CHATON. — Deux vers du roman de la Rose signalent une particularité curieuse de la technique des joailliers. Elle se rapporte à une forme de chatons fréquente du XIIIe au XVIe siècle et qui consiste à cerner le chaton quarré de la pierre d'un quatrilobe quelquefois redenté, dont les angles forment griffes et raffermissent ainsi la sertissure. Voici deux exemples de cette disposition à différentes époques.



A. XIII s. — *Chaton terminal d'un bâton de chantre app. à l'auteur.* (Voy. BATON.)
B. XVIe s. — *Bague en or émaillé, app. à M. L. Carrand.*

V. **1300**.
Une corone d'or grelète
Où moult ot precieuses pierres.
Et biaus chastons à quatre querres
Et à quatre demi-compas.
(*Rom. de la Rose*, Edit. Fr. Michel, v. 21358.)

CHAUDEAU. — Bouillon.

1393. — Nota, que le meilleur chaudeau qui soit c'est la joe de beuf lavée en eau deux fois ou trois, puis bouillir et bien écumer. (*Le Menagier*, t. II, p. 88.)

CHAUDIÈRE. — Ancienne ou moderne, la chaudière est à peu près la même dans tous les temps et telle qu'elle est représentée page 105. Néanmoins, dans la tapisserie de Bayeux son galbe hémisphérique est peut-être un caractère particulier à la fabrication de ces vases au XIe siècle. Quant aux chaudières écossaises en cuir, dont parle Froissart qui ne les avait point vues, leur usage, bien que défini, me semble tout à fait problématique.

1311. — 38 s. pour reparation à la chaudiere (pour faire boullir des faux monnayeurs à Paris) et pour y avoir posé des barres de fer. (Cpte cité Desmaze. *Les pénalités anciennes*, p. 36.)

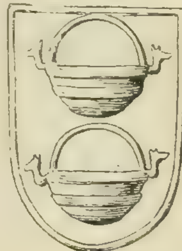
1327. — Et ci trouverent (les Anglais) plus de 400 chaudières faites de cuir a tout le poil, pendeus sur le feu, pleines de chair et d'eaue pour faire bouillir... que les Escots avoient là laissées. (Froissart, l. 1, part. 1, ch. 44.)

1423. - Une vieille chaudière ferrée de fer à 2 anneaulx, tenant 6 seaux ou environ, prisiez 12 s. p. (*Inv du chât. de Bruyeres*.)

1474. — Les vallets de la chaudière nettoyent la vaisselle et la lavent. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 26.)

1521. — 2 faux monnoyeurs condamnés à estre brulés au marché aux pourceaux; et à cet effet a été mis une grosse fontaine de cuivre à la chaudière, la quelle fut mise sur un fourneau de pierre. Fut brûlé un cent de bois de gros compte, une douzaine de bourrées, une douzaine de cotterets et un gluy de feurre. (*Cptes de la prévôté*, Leber, *Dissert. et notices*, t. XIX, p. 275.)

CHAUDRON. — Plus petit que la chaudière, sa conformation est la même. Toujours muni d'une anse et quelquefois d'un goulot, il se rapproche dans ce dernier cas des pots-laveurs à bascule, faisant l'office de fontaines.



1276. — *Chaudron. Pièce armoriale du sceau de Nunnoz Gonçalves* (Navarre). *Aux Archives nationales.*

1316. — 3 chauderons de Beaucaire. (*Inv. de Louis X*, p. 179.)

1324. — Accaté à Colart de S. Jakeme, caudrelier... un cauderon à brocheron pour laver mains, à 18 den. la livre. (2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 262.)

1325. — Un cauderon à 2 brosserons, 12 d. (*Cpte des prêb. d'Arras. Arch. du Pas-de-Calais*, no 1565.)

1360. — Un chauderon d'argent tout blanc, et est roont par le cul et ploié par le bort comme une escuelle, et a aux 2 bous 2 aneaux roons, et au dessus de chascun a une feuille de treffle en l'ence, et auxd. aneaux a une anse atachiée qui est quarrée (*Inv. de Louis d'Anjou*, no 758.)

1370. — Ses ieux gros et resplendissans ainsi comme 2 chauderons de cuivre nouvellement esclaircis ou nouvellement dorés. (*Chron. de S. Denis*, t. V, p. 159.)

1372. - 2 chauderons d'argent blanc à mettre potaige, d'une sorte pesant 19 m. 5 o. et demyes, prisié 108 fr. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 144.)

1380. — N° 2041. Ung petit chauderon d'argent à ance, pes. 7 o. (*Inv de Charles V*.)

1420. — Une pièce dud. ouvrage (de Damas) à manière de chauderon. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 457.)

CHAUDUMÉ. — Coulis de poisson et de légumes dont la recette figure dans le Traité de cuisine du maître-queux de Charles V.

V. **1370**. — Pour faire chaulduмé, prenez brochetz et les eschardez, et mettez en pièces ou tous entiers, haslez sur le gril et haslez du pain et mettez tremper avec purée de poix : et quant seront trempez, prenez verjus ou vin blanc et la purée et passez tout ensemble. Pour 4 platz, destrempez une once de gingembre dedans le bouillon et du saffran parmy, et y mettez le poisson avec du boullion et du beurre parmy. (Taillevent, *Le viandier*.)

CHAUFEÇON. — Cheminée basse appelée aussi chauffe-dos.

1333. — Pro 2 caminis, gallice *chaufeçons* in camera regine factis. (*Cpte de Jean l'Oncle, prévôt de Paris*, ap. du Cange.)

1346. — C'est l'ordenance de la massonnerie du chastel de Biaufort. — Que ès fenestres anciennes qui y estoient devers le mur du degré sera fais un chauffeçon qui sera doubles au dessus. (Lecoy, *Cptes du roy René*, art. 255.)

CHAUFFE-LIT. — Parmi les divers ustensiles employés comme chauffe-lits le plus ancien, d'après nos textes, serait la buisine (voy. ce mot) à air chaud dont parle Froissart en 1388. Au XVe siècle on se servait de la bassinoire de cuivre à couvercle repercé et aussi d'une longue planche chauffée et recouverte d'une enveloppe de cuir ou de toile. Cet appareil encore usité au XVIe siècle est sans doute contemporain du *moine* mentionné plus tard par Furetière, et dont l'usage s'est conservé dans quelques provinces du midi de la France.

1471. — Ung chauffelit d'arain. (*Inv. du roi René a Angers*, f° 17 v°.)

1490. — 4 aulnes de rolleau pour doubler ung estuy de cuir servant à mettre et porter ung grant aiz de boys, servant à réchauffer le lit dud. Sgr. (le roi), 40 s. t. (9e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 12 v°.)

1544. — Une platte de boys à bassigner et chauffer lict. (*Inv. du duc de Lorraine a Nancy*, f° 204 v°.)

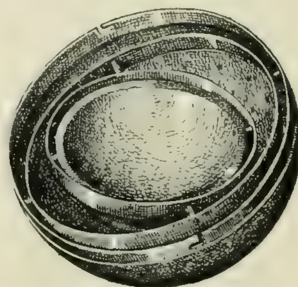
1563. — 4 aulnes de grosse toille pour envelopper la planche que on chauffe au lict de la royne, et pour servir d'enveloppe pour les soulliers et vaisselle. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 142.)

1617. — Ung petit eschauffe lit d'arain avec sa queue de fer, rompu et fort usé. (*Inv. du chât. de Vayres*.)

1690. — Chauffelit. Ce qui sert a chauffer un lit, soit une bassinoire, un moine ou autre ustencile de cette nature. (Furetière.)

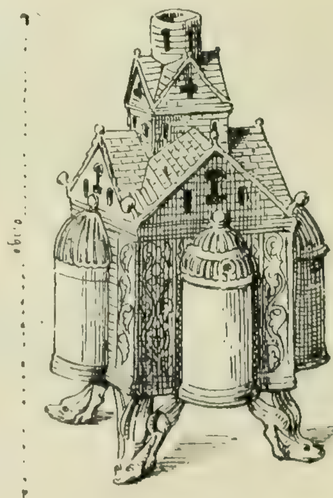
CHAUFFE-MAINS. — Le chauffe-mains dont le prêtre se servait au moyen âge pendant la célébration de la messe, en hiver, pour prévenir l'engourdissement des doigts, était presque toujours une boule de métal formée de deux coquilles dans l'une desquelles un certain nombre de cercles, munis de tourillons opposés, pivotaient autour d'une capsule centrale que le jeu de ces cercles maintenait constamment, comme les boussoles marines, dans une position horizontale. On y introduisait une bille de fer ou de cuivre rougie au feu. Les deux calottes extérieures étaient ajourées ou closes. Celles de la première espèce sont généralement décorées de rinceaux ou sujets ciselés en relief, à fonds évidés. Les autres ont de la gravure, quelquefois même des émaux.

Un certain nombre de pommes (voy. ce mot) des XVe et XVIe siècles, en cuivre damasquiné qu'on trouve dans les collections modernes, sortent des ateliers vénitiens, et l'absence d'emblèmes religieux permet de croire qu'on s'en servait en dehors de l'église.



XVIe s. — *Chauffe-mains app. à l'auteur. Vue intérieure de l'appareil de suspension.*

Outre ces sphères roulantes, munies intérieurement d'un appareil de suspension, il y avait des chauffe-mains de même forme fixés sur un pied. Un curieux spécimen de ce genre, datant du XIIIe siècle appartient à M. J. Greault. Un autre objet de la même époque et présentant la disposition architecturale d'une tour à base triangulaire paraît avoir servi au même usage. En voici la figure d'après un dessin de M. Dusevel, pris dans la collection Bouvier d'Amiens.



Comm^t du XIIIe. — *Chauffe-mains à charbon pour autel. Bronze rhenan, anc. coll.* Bouvier d'Amiens.

L'emploi extra-liturgique du chauffe-mains le range parmi les nombreuses variétés de la chauffe-rette ou chauffette. (Voy. ces mots.)

XIIe s. Unum calefactorium argenti deauratum cum nodis curiosis insculptis, ponderis unius unciæ. II. Unum calefactorium de cupro deaurato cum nodis insculptis pond. 10 uncias. (*Inv. de l'egl. d'York*, ap. du Cange.)

V. **1248**. - Se vos voleis faire i escaufaile de mains, vos fereis ausi come une pume de keuvre de ij motties clozeice. Par dedans le pume de keuvre doit avoir vj ciercles de keuvre; cascuns des ciercles a ij toreillons et ens, en mi lieu, doit estre une paelete à ij toreillons Li torillon doivent estre cangiet en tel manière que li paelete al fu demeurt adès droite; car li uns des toreillons porte l'autre; et se vous le faites à droit si comme li letre de vos devize et li portraiture, torner le poes quel part que vos voleis; ja li fus ne s'espandera. Cis engiens est bons à vesque. Hardiement puet estre à grant messe, car ja tant com il tiegne cest engiens entre ses mains, froides nes ara, tant com fus puist durer. En cest engieng n'a plus. (Villard de Honnecourt, pl. 16.)





XIIIe s. — *Chauffe-mains d'autel en cuivre doré. Musée chrétien du Vatican.*

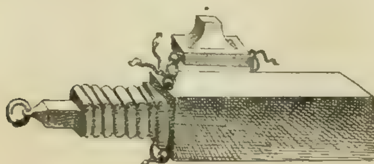
1448. — N° 155. Unus pannus (?) qui est in archa, pro calefaciendo manus sacerdotis celebranti in yeme, de cupro deauratus. (*Inv. de l'egl. de Lyon.*)

1564. — *Chapitre de la vaisselle d'airain.* — Ung chauffe-mains rond ayant 4 pieds. (*Inv. du Puymolinier*, f° 159 v°.)

1653. — Un globe d'argent fait avec une habileté merveilleuse, à l'aide du quel le prêtre à l'autel chauffe ses doigts pendant la saison d'hiver. (*Inv. de la cathédr. de Sens*, p. 53.)

1724. — N° 28. Une boule d'argent pour servir à l'autel en hiver, marqué aux armes du chapitre, pesant un marc juste. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

CHAUFFE-PIEDS. — Cheminée basse comme le chauffeçon et le chauffe-dos. C'est à ce titre qu'il figure au XIVe siècle parmi les ouvrages de maçonnerie. Au XVIe siècle il devient, en Italie du moins,



1570. — *Chauffe-pieds à bille de fer et chape de cuivre, d'après* Bartolomeo Scappi, pl. 20.

un ustensile mobilier d'une structure assez ingénieuse et, qu'en l'absence de documents, le dessin emprunté à l'ouvrage de Bartolomeo Scappi, fait très bien comprendre.

1386. — Pour les jornées de pluseurs maçons qui ont maissonné les closons des galeries du chastel de Poitiers, et aussi ung chauffepié qui sciet l'oratoyre de MdS. 105 s. 4 d.

Pour le tuyau du chauffepié de lad. oratoyre, jornées, 118 s...

A Guill. Négrier 30 quartiers de pierre pour le tuyau de la cheminée de l'oratoire. (2e *Cpte d'Et. Gervais pour les batim. du duc de Berry*, f°s 11 et 13.)

CHAUFFERETTE, CHAUFFETTE. — L'acception générale de ces mots comprend une nombreuse série d'objets très divers. Nous ne pouvons qu'indiquer les types principaux et classer les textes sous deux rubriques. La première celle des chauffettes à eau c'est-à-dire des coquemars ou pots à eau, accompagnés de leurs bassins, et des fontaines oscillantes ou bouilloires à panse renflée, munie d'un ou de deux biberons.

Dans la seconde espèce les chariots à feu, les réchauds à cendre pour la table, les corbeilles ajourées sur la haute tige des landiers de cuisine où l'on tenait les écuelles sur des charbons, enfin tous les fourneaux portatifs et même les capsules inférieures des encensoirs.



XVe s. — *Chauffette à eau. Bronze app. à l'auteur.*

Chauffette a eau. — **1360**. — N° 681. Une chaufète toute blanche, sur 3 pates à longues jambes, et y a un

biberon qui part du ventre, tout plains, et de l'autre par une anse tout plain sans couvercle, et poise 2 m. 1 o. — 5 autres semblables. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1363. — N° 433. Un bacin d'argent blanc et la chauffette de mesme, et poise le bassin 8 m. 2 o., et la chauffette 5 m. 5 o. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1380. — N° 1539. Une chauffouère d'argent doré à 3 piez, et a sur le couvercle un esmail ront des armes de France et l'ance taillée, pes. 5 m. 3 o. (*Inv. de Charles V.*)

1390. — 8 pots de cuivre dont un à ances d'arain et marmousès, 2 chauffettes dont l'une à 2 biberons. (*Inv. de l'archev. de Reims.*)

1398. — Fait et forgié une chaufferette d'argent blanc appelée sert de l'eau, de l'hostel du roy N. S., signée sur le couvercle à un escu à 3 fleurs de liz haichiez, pes. 9 m. 3 o. 5 est. (*Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 10 v°.)

V. **1407**. — Une chaufète d'argent verez à 3 piez... pes. 4 m. ou environ. — Une petite chaufète de terre garnie à piez d'argent dorez, pes. demi m. environ. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 15 et 16.)

1416. — Print en la ville de Thérouenne 2 chauffrettes que on nomme au lieu, pos lavoirs. (*Arch. JJ*, 169, pièce 324.)

1416. — N° 946. Un très petit bassin avecques la chauffette d'argent doré, 10 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1453. — Une chauferete de cuivre à laver mains. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 314.)

1456 — Chauffette sans couvercle. — Chauffettes à tuyaux. (*Inv. de la Commanderie du Temple*, p. 471.)

1459. — Per comperare rame per fare una caldaia cioe una fonte per la Santita sua, 25 duc. (*Arch. Vatic.* T. S. f° 25, cit. E. Muntz, *les Arts à la Cour des Papes.*)

1462. — Une chaufferette pendant, à 2 biberons, prisée 6 s. p. (*Exéc. du testam. de Perrette Lahavée*, f° 23.)

1510. — Une chaufferète d'argent doré plate par dedans, pes. 5 m. 11 o. — Une autre chaufferète d'argent doré, plus creuse que la précédente, pes. 5 m. 1 o. (*Inv. du Cardinal d'Amboise*, p. 495.)

1523 — *Paneterie*. Un eschauffoir d'argent à eau. Un reschauffoir d'argent à feu. (*Inv. de Marguerite de Bourgogne*, p. 48.)

CHAUFFETTE A FEU. — **1350**. *Fribolum*, useuse. (*Vocab. de Douai.*)

V. **1350**. — Unum calefactorium argenti albi cum coperculo perforato signatum extra in tenell., armis Anglie et Francie quartellatis. (*Cpte de la garde-robe d'Edouard III*, p. 374).

1376. — Unus curriculus ferri et una patella ad ignem prunarium. (*Inv. de la Ste-Chapelle.*)

1456. — Chauffouers de cuivre à chauffer la viande sur table. (*Inv. de la Commanderie du Temple*, p. 471.)



V. 1460. *Chauffette. Miniature initiale d'une charte de René d'Anjou. App. à l'auteur.*

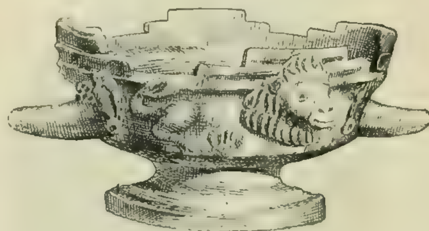
1473. — En la chambre painte aux chauffectes, un grand chaslit garny d'une couche. (*Inv. du roi René, à Reculler.*)

1501. — 3 platz doubles en faczon de chaufrectes, pes. 23 m. 6 o. 3 gros. — 3 escuelles doubles en faczon de chaufectes, pes. 16 m. 4 o. (*Inv. d'Anne de Bretagne.*)

1514. — N° 104. Une chaufferecte à créneaulx et ung pillier à chappiteau, pes. 7 m. 4 o. et demie. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1532. — En chauffètes de terre la somme de 7 s. t. pour servir à perfumer icelle salle et autres, l'étude et chambres d'icelle abbaye. (*Cpte de l'entrevue du roi. Biblioth. Richel.*, ms. 10388, f° 51.)

1536. — *Une chaufferette*. Id est vas in quo ignem recondimus, superquos discos escarios et lances reponere solemus etiamdum in mensa sunt. Ut jusculum vel etiam ipsa caro aut si quid est aliud calidum a nobis edatur. (Rob. Estienne, *De vasculis*, 49.)



Ép. de Charles VII. — *Chauffette de table en terre polychrome vernissée. Fouilles de Paris. App. à l'auteur.*

1538. — Une paire de landiers à chaufferettes, 60 s. — 2 landiers de fer à chaufferètes dont il y en a ung rompu, 6 s. (*Inv. de Claude Brachet.*)

1561. — Une chauffrète dans la quelle y a une pierre rouge. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 15 v°.)

1570. — Et l'abillant (le malade) on approche ou une palette embrasée ou un chauffelict ou une chauffett) pleine de braise. (Dalechamps, *Chirurgie franç.*, p. 682.

1612. — 2 encensouers d'argent garnys de leurs chesnes... au hault desd. chesnes est l'écusson dud. sieur de Rinquir, où est figuré ung lyon et au dehors de la chauffrette desd. encensouers y a une S et une H qui sont S. Hilaire. Lesd. 2 encensouers poisant 8 m. 2 o. d'argent. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 289.)



XVIe s. — *Chauffette ou fourneau portatif en fonte de fer. Ibid.*

1644. — Vaisseaux et ustensiles de cuisine. L'eschauffette et le reschaud. (Comenes, *Janua aurea*, 435.)

1644. — Il crie (le roi René) Montjoie, car tel est son plaisir Pour devise chauffrettes porte d'ardent désir. (La Colombière, *La science héroïque*, p. 167.)

CHAUMETTE. — Faueille à long manche, croissant des jardiniers, volant.

1393. — Venoit des champs de cueillir ou chaumer du chaume, le quel en haussant une chaumette qu'il tenoit, qui est un baston à long manche, au quel a au bout un fer qui est fait en maniere de fauxille. (*Arch. JJ*, 144, pièce 17.)

CHAUSSE A HYPOCRAS. — Chausse feutrée, de forme conique, dont on se sert encore aujourd'hui pour couler le vin. — Instrument de torture.

1575. — Sur la teste ils (les Circassiens) ont un bonnet de feultre fait tout ainsi qu'une chausse à hipocras ou qu'un pain de sucre. (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 855.)

1616. — Il fut six semaines prisonnier dans un engein de bois pointu par le bas, que les questionnaires appellent chausse d'hypocras. (D'Aubigné, *Hist.*, I, 75.)

CHAUSSES. — La partie du costume masculin couvrant le corps, de la ceinture aux pieds. Cela s'entend des chausses entières et de leur division en haut et bas-de-chausses. La première comprend le *femoralia* des latins, c'est-à-dire des braies courtes ne descendant guère au delà du genou, et la seconde, ce que depuis le XVI[e] siècle on a appelé simplement des bas.



X[e] s. — *L'Empereur. Exultet ms. de la Biblioth. du Vatican.*

Les chausses composées de deux parties distinctes appartiennent déjà au costume de l'époque carlovingienne; mais pendant les XII[e], XIII[e] et la première moitié du XIV[e] siècle, les hauts-de-chausses, dans le costume talaire des deux sexes, sont presque toujours un simple ajustement intérieur et un préservatif du froid.

De 1350 à 1500 environ les chausses entières ajustées présentent l'aspect d'un pantalon collant et à pieds[1], serré d'abord à la taille par un nœud, puis, à l'époque de Charles VI et plus tard, rattaché au pourpoint par des aiguillettes.

1. Les chausses à pied étaient dites *à moufles*, celles qui s'arrêtaient à la cheville se nommaient *à pieds coupés*.

Au XVI[e] siècle le haut seul change de forme et les trousses ou grègues apparaissent parmi les variétés des chausses dont les noms très multipliés nous ont été transmis par les auteurs anciens. C'est à chacun de ces noms qu'on trouvera les explications correspondant à des coupes spéciales.



V. 1460. — *Biblioth. Richel., ms. fr.*, n° 17, f° 322.

Dans le costume militaire, la défense des jambes répond, pendant le XI[e] et une partie du XII[e] siècle à l'emploi des chausses treillissées de fer, et dès l'époque de Philippe-Auguste jusqu'aux premières années du XIV[e] siècle, à celui de la maille qui formait avec le haubert et le heaume l'habillement de l'homme d'armes. Pour la joute, on se contentait, comme le prouve un texte de 1389, de chausses en peau de chamois.

CHAUSSES A ARMER. — V. **1190.**

S'il pert l'osberc e le destrer,
A les chauces de fer treslices.
(*Les ducs de Normandie*, t. II, 454.)

V. **1260.** Armeures li font aporter en présent,
Unes cauchez de fer cauche à noiaus d'ar-
[gent,
puis vesti .I. hauberc et .I. elme luisant.
(*Doon de Maience*, v. 3241.)

1309. — L'escuyer ne doit avoir nulles chausses de mailles, ni brachieres ni coeffettes de mailles sur le bacinet, et des autres choses se peut armer comme un chevalier. (Joinville.)

1316. — 3 paires de chauces de fer. (*Inv. des armures de Louis X.*)

1358. — Une paire de longues kauces de déliet fier de maille. It. Une paire de plus gros fier de celi manière et une kauche despareillé. (*Inv. de Guill. de Hainaut.*)

1370. — (En 1204.) Puis sousleva le pan du haubert que il luy cuida bouter le coutel parmi le ventre, mais le coutel ne peut trouver entrée pour les chauces de fer qui moult fortement estoient cousues au haubert. [Cum ocreæ consutæ essent pannis loricæ.] (*Chron. de S. Denis*, t. IV, p. 190.)

1389. — A Jehan Chanteprime, trésorier des guerres du roi N. S., pour 6 peaulx de chamoiz... pour faire chausses à jouster pour led. Sgr. et pour mons. le duc de Thouraine... au pris de 20 s. p. la pièce. (*Cptes roy. Biblioth. Richel.*, ms. 6762, f° 51 v°.)

Chausses civiles.

XIIe s. Ni a celui n'ait frès hermine blanc,
Chauces de soie, sollers de cordouan.
(*La prise d'Orange.*)



V. 1200. — *Biblioth. Richel., ms. lat.*, n° 8846, f° 2.

1260. — Quiconques est chauciers à Paris, il puet fere chauces de soie et de toile, sans chaux et chauçons. (*Liv. des métiers d'Et. Boileau*, tit. 55.)

1347. — Cissori ad faciendum 112 paria caligarum de panno longo in grano 84 uln.... et ad faciendum 12 paria caligarum de panno longo azure 9 uln. (*Cpte de la garde-robe d'Edouard III*, p. 12.)

1383. — Pour blanchès à faire chausses pour les dames de l'église 28 fr. et demy, qui valent 19 l. 12 s. p. (*Cpte de la chatellenie de Chateaudun*, Monteil XIVe, s., épit. 72, note 89.)

1392. — Pour 4 aulnes de fine toile de Reims... pour garnir autour de la cuisse une douzaine de paires de chausses pour Mgr le duc d'Orliens, au pris de 8 s. p. l'aulne. (4e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 53 v°.)

1398. — Comme du temps de présent et depuis pou de temps en ça il soit accoustumé par pleusieurs du peuple de garnir chausses pour attachier aiguilleties ou lanières, et les porte on communément, ce que anciennement on ne souloit pas faire, mais souffisoit faire chausses sens garniture, pour ce que en les attachoit à un nouet par devant. (*Lettres roy. pour les chaussetiers de Paris. Rec. des Ordonn.* t. IX, p. 301.)

1404. Pour 2 aulnes de fin drap vert gay de Londres pour faire 6 chausses à partir contre blanches, pour le roy, valent 7 l. 4 s. p. (24e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 6 v°.)

1404. — Art. 5. Que il sache tailler de une aulne de drap 2 paires de chausses toutes à poil, dont l'une soit à poulaine et l'autre au mieux qu'il pourra et tout de bon bihais et suffisamment fournies.

10. Nul ne pourra faire chausses qui soient vuides dedens jambes, par tele maniere que on n'y puisse atouchier (retoucher) du long du premier doit.

12. Nul ne vende chausses s'ilz ne sont cousues à 2 cousturcs ou reprises. (*Stat. des chaussetiers de Pontoise. Ordonn. des rois*, t. IX, p. 34.)

1459. — Illec publiequement se mist en pourpoint, destacha ses chausses qui en ce temps (sous Charles V) se s'entretenoient mie, et les avalla sous les genoulx... montrant ses grosses cuysses pellues et vellues comme ung ours (*J. de Saintre*, ch. 81, p. 258.)

1463 — 3 aulnes et demie de toille de Hollande... pour garnir 6 paires de chausses, c'est assavoir les 4 depuis le genoil en hault et les 2 autres paires pour la cuisse seulement. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 360.)

1472 — Qu'il puisse et sache faire, en une aulne de drap de 5 quartiers de large, 2 paires de chausses à homme à coing et talon et sans avant pié, l'une paire longue de 3 quartiers et demy et l'autre paire de 3 quarts,... et seront toutes coustures faictes à surget, rabatues et cousues d'un bon fil retors.



V. 1460. — *Chausses à pieds coupés. Biblioth. Richel., ms. lat.*, n° 873, f° 2 v°.

Qu'il puisse et saiche faire, en une aulne de drap de 5 quartiers de leze, 4 paires de chausses à femme et l'avant pié du même drap, c'est assavoir 2 paires à moufle et les 2 autres à pié copé. (*Stat. des chaussetiers de Poitiers. Ordonn. des rois*, t. XVII, p. 567.)

V. **1492.** — *Les chausses de persévérance.*
Ayons après un chaussetier d'honneur
Qui nous fera des chausses pour madame
... Du plus fin drap, du plus riche et meilleur
... La chausse tient la jambe nettement,
Garde de froit et couvre la chair tendre.
... On la voit peu et se doit retarder,
Car elle approche ce qu'on doit plus garder.
Le jarretier de ferme propos.
Il convient avoir l'œil et regart
Que les chausses qui sont si bien tirées
Soient tenues gentement et gardées
De jarretiers.
(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames d'honneur*, ch. 3 et 4.)

Chausses a clairevoie. — Il ne peut être question ici de bas à jours. J'y verrais plutôt l'origine des trousses découpées fort en honneur au XVIe siècle et dont un exemple assez rudimentaire reproduit par Quicherat (*Hist. du Cost.*, p. 345), se rapporte à l'époque de Louis XII.

1492. — Pour une aulne et demy fin noir de Paris, pour faire 2 paires de chausses découppées à clères voyes pour led. Sgr (le roi), 17 l. 5 s. t. (16e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 29.)

Chausses coupées. — Coupées aux genoux, c'est-à-dire la partie supérieure, autrement appelée haut-de-chausses.

V. **1250.** Chauces ont détrenchiés par les piés à sisos.
(*Aye d'Avignon*, v. 2319.)

V. **1300.** Si avoient chauces détranciés
Assez bien séamment chanciés.
(*Lai du Trot*, v. 38.)

1541. — Une paire de chausses bigarrées de viollet, jaune et incarnat, couppées aux genoulx (pour un gardelimiers) 50 s. t. (*Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 13 v°.)

Chausses a la cuissotte. — Hautes et basses d'une seule pièce avec bouffants et taillades sur les cuisses.

1547. — Le poursuivant et vénérable amoureux vestu d'une saye de la robe nuptiale de son père, que sa sotte mère lui avoit envoyée, au bust noir d'une chausses à la cuyssote et d'une marabaise grise. (Noël du Faïl, *Propos rustiques*, t. I, p. 130.)

Chausses a l'espagnole. — **1561.** — 8 paires de chausses de drap noir flottantes à l'Espaignolle, pour ser-

vir aux 8 pages de lad. dame (Catherine de Médicis), 40 l. t. (*Cpte de l'ecurie de la reine*, f° 55 v°.)



V. 1550. — *Haut et bas de chausse. Costume romain extr. d'un ms. app. à l'auteur.*

1572. — Pour 39 paires de chausses d'estamet gris couppées au genoil, faictes à bandes à l'Espagnolle, chamarrées sur chacune bande de 2 bouillons de taffetas à 6 fils jaunes et verts et picquez de soie avec canons et pochettes doublez de 3 doubleures chacune, dont y en a une de frise pour faire gonfler par le dedans, une de canevaz et l'autre de drap pour la soutenir, et doublées et gaufrées de taffetas, livrées à 39 laquais, 702 l. t. (*Cptes de la Cour de Charles IX*, p. 364.)

1635. — Chausses à l'Espagnole. — Longues, larges, rauflées de crin et boufantes par le bas. (Ph. Monet).

CHAUSSES A ÉTRIVIÈRE. — A bandes de cuir posées verticalement comme un passepoil sur les coutures extérieures des cuisses.

1424. — 2 paires de chausses qui sont à estrivière dont l'une demi paire sont cudées de quenepin (canepin, depuis le dessoubs du genou en amont, et par dedans sont fourrées de toille noire, au pris de 18 gros. (*Inv. de Jehan de Villers*. Simonet, *Extr. des protoc. des notaires*, p. 299.)

CHAUSSES (FAUSSES. — Signification inconnue.

1572. — Une faulses chausses de serge rouges bandées d'une bande de vellours rouge, garnye de son bas, servant a botter, prisée 40 l. 5 s. (*Inv. de Claude Gouffier*, p. 557.)

CHAUSSES A LA GARGUESSE. — Renflées, à taillades verticales et garniture intérieure flottante, mais sans crin, bourre, ni laine et telles qu'on les portait sous le règne de Charles IX. Au XVIIe siècle, le haut-de-chausses retroussé des pages conserva le nom de grègues. Voy. ce mot.

1570. — 4 aulnes vellours noir pour faire une paire de chausses a la garguesse, bordées de mesme pour led. Sgr (le roi), à 10 s. l'aulne...

2 aulnes et demie de thoille pour doubler une paire de chausses de vellours noir a la garguesse avec les canons, garnies de bords dud. vellours au long de la cuisse et de chesnettes de soye noire faictes à l'esguille sur le meilleu des bandes, avecques boutons de soye noire a longue queue à l'endroict des pochettes, et petitz canons de taffetas noir, a 40 s. l'aulne.

Une aulne de revesche noire pour garnir lesd. chausses jusques sur le millieu de la cuisse et faire bourletz par en hault, 50 s. (*Cptes roy. de Charles IX*, f° 1 et 3.)

1611. — Chausses à la garguesque. *Gregges or gallogaskins*. (Cotgrave.)

1650. — *Gallogaskins*. Chausses à la garguesque, greegues, greguesques, guerguesses. (Sherwood, *Dict.*)

1660. — (Ital.) Brache larghe. (Howell.)

1680. — Chausses de page, sorte de haut de chausses retroussé. (Richelet.)

1690. — Chausses signifie aussi des trousses ou grègues ou culottes d'un page. (Furetière.)

CHAUSSES A LA GIGOTTE. — Ajustées à la forme des jambes, suivant la mode vénitienne.

XVIe s. — Pour avoir remonté des chausses à la gigotte de drap de bure, garnies de passement d'argent. (*Cpte de l'argenterie du roi*, Monteil, XVIe s. Stat. 66, note 218.)

1611. — *Chausse a la gigotte*. A fashion of very close venitians; old fashioned venitians. (Cotgrave.)

CHAUSSES A LOQUET. — Culotte appelée autrement à pont-levis, c'est-à-dire à pièce d'entre-jambes mobile.

1472. — Que toutes chausses à braye et à loquets seront bien garnies dedans et dehors, et s'il y a deffault qu'elles ne soyent garnies dedans jusques à l'attache de dessus; celuy qui l'aura faicte sera tenu y mectre une lyeure. (*Stat. des chaussetiers du Poitiers. Ordonn. des rois*, t. XVII, p. 567.)

CHAUSSES A LA MARINE. — Larges, flottantes dans toute la longueur qui varie du genou à la cheville. Les chausses à la marine, dont on trouvera un exemple au mot BRAIES, étaient taillées comme les pantalons de nos zouaves.

1541. — 2 aulnes quart taffetas noir armezin pour faire haulx de chausses à la marine (pour le roi) à 60 s. l'a. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 311 v°.)

1549. — Quant elles sortent (les femmes musulmanes) dehors la maison, c'est pour aller prier Dieu pour les trépassez ou aux bains, portent toutes brayes larges et longues comme chausses à la marine qui trainent jusques sur les souliers. (Ant. Regnaut, *Discours des Voyages d'outre-mer*, p. 82.)

1580. — Les ausses d'unes chausses de vellours noir faictes à la marine, toutes neufves avec 3 passemains noyrs forrés de toyle de Constance blanche. (*Test. de Magalonne du Port*, p. 119.)

1635. — Haut de chausses à la matelote à la marinière, batans sur les talons. *Talaria femoralia*. (Ph. Monet.)

CHAUSSES A LA MARTINGALLE. — Munies d'une sorte de bricole qui enveloppait l'entre-jambes et qu'un nœud d'aiguillettes ou un bouton retenait devant et derrière. Le texte de Brantôme cité ici en explique suffisamment les avantages.

1491. — 3 quartiers drap gris pour faire une paire de chausses à la martingale (pour le roi), à chausser quand il court armé, 37 s. 6 d...

3 quartiers veloux noir pour bander par menues bandes tout le hault d'une paire de chausse de drap noir de Paris, à la martingale (pour le roi). — Ung tiers taffetas noir pour doubler la martingale desd. chausses. (10e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f°s 5 et 63.)

1545. — Mais les vieilles (chausses) retournera
A Martingalle ou autrement

De ton mari, dont tailleras
Des chausses pour toy largement.
(*Superfluité des habits des femmes*, Montaiglon, *Rec. de poes. fr.*, t. VIII, p. 298.)

1598. — Il (le chevalier d'Imbercourt) avoit une complexion en luy, que toutes les fois que il vouloit venir au combat, il falloit qu'il allast à ses affaires, et descendit de cheval pour les faire; et pour ce portoit ordinairement chausses à la martingalle, ainsi que j'en ay veu autrefois porter aux soldats espagnols, afin que marchant, ils eussent plus tost fait, sans s'amuser tant, car en rien cela estoit fait. (Brantôme, *Cap. franç.*, t. I, p. 108.)

CHAUSSES A ŒILLETS. — Haut-de-chausses lacé par derrière.

1459. — Pour la façon d'avoir taillé et fait, de 3 aunes toille bourgeoise, 9 chausses à huilletz (œillets) pour les lacer tout du long par le derrière, et en chascune d'icelles fait une fauise porte, au pris de 10 s. t. pour chausse. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 52.)

CHAUSSES A LA POLACRE OU A LA POLONAISE. — A part quelques stries transversales telles qu'on les rencontre dans le portrait en pied de Henri III au Musée du Louvre, leur coupe est celle de la culotte ajustée.

1580. — Unes chausses de vellours noir faictes à la pollacre, neufves, forrées de constance blanche.
Unes aultres chausses à la pollacre vieilles, de vellours noyr avec le canon de tafetas noir. (*Inv. de Magallone du Port*, p. 119.)

1593. — Façon des chausses à la poloignoise, avec les bas, 25 s. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 383.)

1635. — Chausses à la polonoise, joignant à la cuisse et un peu froncées sous la ceinture. (Ph. Monet.)

CHAUSSES A LA PORTUGAISE. — Moins serrées aux hanches que les précédentes, elles n'en sont toutefois qu'une variété.

1635. — Longues jusques à mi jambes, pointues au bas à guise de coulouere ou de sac à passer l'hypocras. (Ph. Monet.)

CHAUSSES SEMELLES. — Bottes ou bottines à tiges souples faites de cuir et qu'aux XIVe et XVe siècles, on chaussait par le mauvais temps.

1315. — A Jacquet, le cordouainier de Paris, pour 18 paires de soulers, que sangles, que feutrés, que escoletés et chauces semelées, 25 s. la paire, valent 36 s. (*Cpte de l'hotel Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, Extr. J.M. Richard.)

1389. — A Jehan de Saumur, cordouannier, pour avoir semelé III paires de chausses au pris de 6 s. la paire. (*Cpte roy.* Laborde, *Glossaire*.)

1461. Bonne z coattz, chausses semellées
Taillées chez mon cordouennier
Pour porter durant ces gellees.
(Villon, *Petit testament*, XXI.)

CHAUSSES A LA SÉVILLIENNE. — Larges braies serrées au genou et ayant à peu près l'ampleur des chausses à la marine.

1590. — Portano (Gentilhuomi fiorentini) le cappe assai longhe, maniche strette e le braghesse alla sivigliana. (Ces. Vecellio, 189.)

CHAUSSES TRICOTÉES. — A l'article BAS, j'ai dit que le tricot à l'aiguille connu dans l'antiquité, s'appliquait, au moyen âge, particulièrement à la confection des gants liturgiques et des bonnets, l'industrie des bas tricotés ne paraissant pas antérieure à l'époque de François Ier. Néanmoins nous trouvons ici la preuve que ce travail d'aiguilles servait à faire, au XIVe siècle, la partie supérieure des chausses, c'est-à-dire une manière de caleçon ou braies.

1387. — A Benoist Bonno, chappelier demourant à Paris, pour 3 paires de chausses de fine escarlate, faictes à l'esguille, pour le roy, au pris de 8 l. la pièce, 24 l. p. (17e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, p. 207.)

CHAUSSES A LA VIEILLE FRANÇAISE. — Légèrement bouffantes sur la cuisse et telles qu'on les portait à l'époque de François Ier. Un portrait de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, conservé par Gaignières et reproduit par M. Duplessis (*Cost. histor.*, t. I, pl. 28) présente une notable analogie avec le texte ci-joint.

1575. — Pour la façon d'une paire de chausses de chamois et faictes à la vieille françoise, découppées par petites bandes par hault en chevron. Chacun costé de bande bordé d'un petit bord de velloux; au meilleu dud. bord ung passement d'argent cousu 2 fois par dessoubz. Les découppures doublées de velloux noir avecq ung hault vollant découppé par petites bandes. Chacun costé de bandes bordé d'un bord de velloux avecques ung passement d'argent fin sur led. bord, 20 l.
Pour le carizé blanc pour le corps desd. chausses, 40 s. Pour une livre de cotton pour cottonner entre 2 boucassins le long de la cuisse, 20 s. — 3 o. de soye blanche pour faire lesd. chausses et couldre les passements, 75 s. Une aulne et demie toille de Hollande pour faire la doubleure contre la chair, 60 s. (*Cpte roy. du duc d'Alençon*, f° 303.)

CHAUSSETTE. — Les grandes chaussettes dont il est ici question sont de hautes guêtres ou jambières sans pied mises entre le bas-de-chausses et la botte. Les chaussettes à étrier sont des bas à sous-pieds.

1556. — Pour 3 aulnes et demye toille rousse pour servir à grandes chaussettes pour bottes, à 8 s. l'aune. (*Cptes roy. de Henri II*, Biblioth. Richel., ms. 10406, f° 26.)

1659. — Chaussettes à estrier. *Medias calcetas. La staffa delle sottocalzotte* [*di tela*] *a staffa*, l'estrier de la chaussette. (Howel, *Particular Vocabulary*, sect. 33.)

1680. — Chaussette. — Bas de toile qui n'a point de pie et qu'on met sur la chair, et sous le bas de dessus. (Richelet.)

CHAUSSETTE D'ÉVÊQUE. — Les bas de cérémonie que prennent les évêques avant la messe pontificale sont désignés dans un inventaire de la cathédrale de Paris sous le nom de chaussettes. Retenues aux genoux par des jarretières, et telles qu'on les portait au XIIIe siècle, elles sont en effet le diminutif des chausses qui couvraient, au moyen âge, toute la partie inférieure du corps. Cette pièce du costume liturgique comportait, d'après quelques monuments existants, l'emploi des plus riches étoffes. Voy. BAS.

1538. — *Chaussettes servant à l'evesque.* — Une paire de chaussettes de sattin rouge brodé à lyons. — Une autre paire de chaussettes de sarge rouge brodée à personnages de roy. Autres chaussettes de sarge de soye jaulne à grands lyons d'or. — Autres chaussettes de soye à plusieurs barres, rouge, blanc et noir. — Autres chaussettes de veloux rouge à estoilles d'or. — Une paire de chaussettes de sarge blanche à treffles et soleils jaulnes. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 18.)

CHAUSSE-PIED. — Lorsque le contrefort d'un soulier est cousu à l'empeigne de façon à brider exactement le talon sans le dépasser en hauteur, sa rigidité ne se maintient, au moment où on glisse le pied dans la chaussure, que par la présence du chausse-pied. Cet ustensile figure au XVIe siècle parmi les accessoires de l'habillement et à cette époque sa longueur est souvent telle qu'on en peut faire usage sans se courber. Outre les chausse-pieds de corne, d'ivoire ou de fer, on s'est servi pendant plus de deux siècles de lanières de maroquin ou de cuir non tanné.

1570. — Pour avoir couppé ung quart de peau de marroquin pour faire des chaussepieds pour mettre à la garde robbe, 15 s. (*Cpte roy. de Charles IX*, f° 5.)

1570. — Pour 3 chaussepieds de corne pour servir aux paiges, 12 s. (*Cpte de l'écurie*, f° 82.)

1690. — C'est ordinairement une large lanière de cuir velu et non corroyé... on en fesoit autrefois de corne et même de fer. (Furetière.)

CHAUSSE-TRAPE. — Étoile de fer à quatre pointes. L'une d'elles appuyée sur les trois autres restant toujours proéminente servait à entraver la marche de la cavalerie ennemie.

1430. — Environ un millier de chausses trappes. (*Inv. de la Bastille*, p. 331.)

1589. — A Jacques Blondel, taillandier, la somme de 12 escuz pour avoir fourny et livré le nombre de 80 chaussetrapes accérez, pour la munition et fortification de lad. ville, et s'en servir en cas de necessité, au moyen des guerres et incursions qui regnent à présent au pays de Picardie, allencontre des ennemis de l'union des catholicques, ci 12 esc. (*Cptes de Doullens, Extr.* Dusevel.)

CHAUSSIER, CHAUSSETIER. — La bonne exécution des produits manufacturés exigeait pour leur surveillance la division du travail. Ce principe, longtemps maintenu par les corporations, empêchait, au profit de la clientèle, l'extension de leurs privilèges. C'est ainsi que nous voyons en 1424 restreindre les attributions des chaussetiers.

1346. — Art. 9. Que lesd. marchanz qui sont vendre et faire chaussons et chauces de drap bons et loyaulx de toutes couleurs et de toutes moisons, males de drap et de cuir, besaces de toilles doubles et sengles et garnies de cuir se il leur plait, ou ouvrer dud. mestier de nuit et de jour, et coudre de fil double et à double cousture ainsi comme ils ont accoustumé et que raison est. (*Stat. des chauciers de Paris, Ordonn. des rois*, t. XII, p. 88.)

1424. — Art. 23. Que doresenavant nul chaussetier ne pourra faire robes, chapperons ne garnemens à vestir; mais pour ce que d'ancienneté ils ont accoustumé de vendre chapperons avecques leur mestier de chausseterie et d'estre détailleurs, iceulx chaussetiers pourront par cousturiers faire faire bons chapperons et autres garnemens s'il leur plaist pour vendre, pourvu qu'ils soient bons et loyaulx, et semblablement les cousturiers ne pourront estre cousturiers et détailleurs ensemble ne chaussetiers. (*Stat. des chaussetiers d'Evreux, Ibid.*, t. XIII, p. 79.)

CHAUSSON. — La double définition donnée par Furetière, comprenant les divers sens du mot en 1690, est ainsi conçue : « Ce qui sert à couvrir le bas du pied, et qu'on met dans les souliers sous les chausses. On fait des chaussons de toile, de laine, de coton, de chamois, d'ouate. — Chausson est aussi une espèce de souliers légers, plats et sans talon, dont la semelle est de feutre ou de drap et dont on se sert pour jouer partie à la paume, pour apprendre à danser, à faire des armes et autres exercices où il faut avoir le pied ferme et léger. »

1376. — A Denisot Homo, nostre chappelier, pour 6 paires de chauçons qu'il a livrés pour nous, 6 fr. 8 s. p. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 1304.)

1386. — Pour une aulne de fin drap blanc... pour faire chaussons pour lesd. Sgrs (le roi et le duc de Touraine), 10 l. 16 s. p. (7° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 61 v°.)

1404. — Pour la façon de 2 douzaines de paires de chaussons pour Mgr le duc d'Orleans, fais de 5 aunes de fine toille de Reims... au pris de 12 d. p. pour chacune paire, 24 s. p. (*Cptes de la Cour de Charles VI*, Biblioth. Richel., ms. 6743, f° 15 v°.)

1463. — Pour une paire de chaussons de blanchet double (pour le roi) à mettre dedans ses houseaulx, 5 s. t. (3° *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 24 v°.)

CHAUSSON A ARMER. — Le soleret ou pédieux, c'est-à-dire la chaussure de fer de l'homme d'armes du XIV° siècle et des suivants.

1315. — Pour uns cauchons de haubergerie pour Robert, 20 s. (*Cptes de Robert d'Artois. Arch. du Pas-de-Calais*, A, 342.)

1322. — 7 paribus de chauceons, 5 coifes ferrearum. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1358. — 4 paires de kauchons de wiere, s'en est une paire dorée. — Une paire de kauchons de tournoy et une despareil. (*Inv. de Guill. de Hainaut.*)

CHAUSSURE. — Les particularités relatives à la chaussure signalées à ses noms divers me dispensent d'en faire ici l'histoire et je me contente d'expliquer à propos d'un texte ci-joint que *chaussure à l'apostolique* est synonyme de sandales.

V. **1150.**
Tout chou vous donne ramenbranche
Par chest cauchemente noire
C'ayez tout adès en mémoire
La mort et la terre où girrez
Dont venistes et où irez.
(*Ordene de chevalerie*, v. 168.)

1392. — Pour 65 paires de souliers noirs et escorchiez (pour la reine), au pris de 5 s. la paire. It. pour 24 paires de galoches de liège noires et escorchiées, au pris de 10 s. p. It. pour 22 paires de botes de cuir blanc et fauve, tant feustrées comme autres, au pris de 16 s. l'une par l'autre. (1° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 137.)

1396. — *Fourniture d'un an pour le roi.* — 131 paires de chausses semellées, brodées, tant blanches comme noires et rouges à longues poulaines de balaine, au pris de 4 s. p. pour semeller seulement. — Pour 189 paires de sollers tant blans, rouges comme noirs, décoppez et escorchiez, dont il en y a 4 paires pour longue robe, à 4 s. la paire et 185 au pris de 5 s. — Pour 109 paires de botines blanches, noires et rouges décoppées et escorchiées au pris de 6 s. la paire. — 2 paires de haultes botines à 12 s. la paire. — 8 paires de houseaulx à 32 s. la paire. — Une paire de demis houseaulx à 16 s. — 6 paires de haultes botes à relever de nuit à 16 s. Une paire de courtes botes à relever à 12 s. (8° *Cpte du meme*, f° 105.)

1429. — 2 parells de calses, unes negres brodades de perles grosses, 10 es à cascuna caussa, 5 letres, les 3 capletres, les 2 simples, les altres calses de mellines vermelles. (*Garderobe de R. de Perellos, arch. de Perpignan. Rec. de docum.ts inéd.*, 1re sér., t. IV, p. 314.)

1458. — Pour 8 paire de soulers de cordoan à double semelle delivrées pour le roy, au pris de 8 s. 7 d. la paire. Pour une paire de houzeaux de vache, 55 s. t. Pour 2 paires de botes de cuir vermeil fourrées de blanc gris en bote, 55 s. t. Pour 8 paires de soulers de cordan à simple semelle, au pris de 6 s. 10 d. la paire. (1° *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 76 v°.)

1539. — Les grandes moufles en lieu de poupis, les robes à hault collet, les souilliers à moufflés de veau, les pantoufles à gros museau pertuysées et dechiquetées en creneaulx de vieille muraille. (*Le triumphe de dame ver...* Montaiglon. *Rec. de poésies franç.*, t. IV, p. 278.)

1545.
Déa, des souliers de vache auras
Et gros patins, que ne deffendz,
Qu'au samedy gresser feras
Avecq les souliers des enfans.
(*Superfluité des habits des dames de Paris*, Ibid., t. VIII, p. 293.)

1580. — Une paire de souliers de mouton de 11 à 13 points, 20 s. — En mouton de 8, 9 et 10 points, 16 s. En veau de 7 à 11 points, 10 s. — Les mulles à forte semelle et l'escarpin de maroquin, 30 s. — L'escarpin de mouton, 25 s. (*Taxe des metiers de Beaune, Rev. des Soc. sav.*, 1872, 2e sem., p. 100.)

1590. — Nel regno di Tremisen (Tlemcen), si calzano stivaletti all'apostolica. (Cæs. Vecellio, 439.)

1593. — La paire de mules de 8, 9, 10, 11 poinctz, avec les escarpins, 40 s. — La paire de soulier à lièges de 8, 9, 10, 11 poinctz, 30 s. — La paire de souliers à doubles semelles, 24 s. — La paire de pantouffles à 8, 9, 10 et 11 poinctz, à liège, 28 s. — La paire d'escarpins à simple semelle, de maroquin, 15 s. — La paire de souliers de paysans, simples, 20 et 22 s. — Les souliers de paysans à

double semelle pounchau et talonneau, 30 et 35 s. — Les patins de femmes, tant blancz que noirs, 30 et 32 s., et les autres souliers plus petits ou plus grands à proportion dud. prix. La paire de semelles, 10 s. — La paire de bottes de vache, 13 florins. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 388.)

1771. — Les noms françois des chaussures sont : chausse, chaussette, chausson, bas, botte, bottine, brodequin, cothurne, escarpin, pantoufle, soulier, sandale, galoche, soque, sabot. (*Dict. de Trévoux.*)

CHAUVE-SOURIS. — La hideuse figure de ce vespertilien des cavernes et de nos greniers ayant trouvé place, au moyen âge, dans les ornements de l'orfèvrerie et parmi les charges héraldiques, nous donnons de l'une et de l'autre un exemple assez rare.



XVe s. — *Custode de gobelet en cuir ciselé avec écusson chargé de trois chauves-souris. App. à l'auteur.*

1360. — Une quarte d'argent, dorée et esmailliée d'azur, et sur l'azur sont semées plusieurs rosètes jaunes, le pied est à plusieurs souages, et le ventre est semé de chauvesoriz dorées... (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 140.)

1380. — N° 1315 2 grans potz dorez et esmaillez à chauves souriz, pes. 21 m. 1 o et demye. (*Inv. de Charles V.*) [Ces 2 pièces sont appelées *quartes* dans l'inventaire du garde-meuble dressé en 1353.]

CHAUVETTE. — Le chauveau était à Besançon une mesure de vin. Son diminutif est pris ici dans le sens de burette.

1547. — Ont accoustumés prendre et retenir d'un chacun vendant vin à banniere esd. maisons pour une chascune fois que l'on meet bannière devant lad. maison, un chauveau de vin qui se vend lors en icelle. (*Vente de la marech. de Besançon*, ms., Biblioth. de la ville.)

1577. — 8 paires de chauvettes à dire messe. (*Inv. de la collég. de Salins*, p. 117.)

CHAVESSURE. — En termes de harnacheur, ce qui sert de monture à un mors de cheval sans y comprendre les renes. Dans le costume, ouverture, collet, ornement sur le bord d'un capuchon ou l'encolure d'une chemise.

V. **1180**. Li frains est moult biaus et moult chiers;
... La cheveçure est de fin or,
Les pieces valent un tresor
Qui a blanc esmail sont assises.
(*Floire et Blancheflore*, v. 985.)

V. **1300**. — *Capistra*, cavechures. (*Gloses s. J. de Garlande*, édit. Sheler.)

1315. — Une chavessure de soie inde semée de boutons dorés. It. un lorain garni de soie semé de boutons dores et de camahieus. (*Inv. des joyaux de Mahaut d'Artois*, f° 41.)

1380. — *Capicium*. Chevesse de vestement. (*Cathol. lat. franç.*, Biblioth. Richel., ms. 1012, nouv. acquis.)

S. d. — Le chevessure (de la chemise) estoit estroite et lachié à boustons sur les espaules. (Fossetier, *Chron. Marg.*, ms. Bruxelles, 10509, f° 135 v°.)



V. 1200. — *Monture de bride. Dinanderie app. à M. Gavet.*

1396. — 3 couleuvres lui monterent au long de son ventre, et en yssirent par la chavesse de sa cotte. (*Ms. de S. Victor*, ap. du Cange.)

CHAVIGNON, CHASGNON. — Les mancherons d'une charrue forment, à l'aide des barreaux qui en relient les deux bras, une sorte d'échelle à montants obliques. C'est ce manche double que désignent aux XIIIe et XIVe siècles les mots chavignon et chasgnon.

1210. — In memoribus nostris poterit quilibet homo de tallia villæ marchais accipere hades et *chavignon* et quidquid necesse fuerit pro carruca sua. (*Arch. JJ*, 66, pièce 122.)

1388. — Le suppliant a emblé un soich, un chasgnon, une jauge et une heuse de fer à la charrue de certaine personne qu'il ne congnoist. (Ibid. 132, pièce 220.)

CHEF. — L'enveloppe métallique dans laquelle on conserve pour l'exposer à la vénération des fidèles, tout ou partie de la tête des saints a été un des thèmes les plus favorables au développement de la statuaire appliquée à l'orfèvrerie. Les monuments de ce genre parvenus jusqu'à nous sont relativement peu nombreux, mais ils suffisent à montrer l'importance attachée à leur exécution.

Parmi les œuvres dont s'honore l'art français, il faut citer le chef de saint Yrieix, dans la ville de ce nom. Excellente sculpture du XIIIe siècle, en bois revêtu de lames d'argent. Celui de saint Louis, autrefois dans le trésor de la Sainte-Chapelle, qui nous est connu par une bonne reproduction placée par du Cange en tête de son édition de Joinville; et le buste de saint Ferréol, en cuivre repoussé, conservé à Nexon (Haute-Vienne), dont la face postérieure est décorée d'un émail commémoratif de la date et du donateur.

Nous joignons à ce dernier exemple un type plus modeste emprunté à l'imagerie populaire du moyen âge.

1504. — N° 23. Vas argenteum et deauratum in quo requiescit caput sanctissimi patris nostri Bernardi abbatis, cum diademate esmalto, habente duos angelos argenteos a parte posteriori et a parte anteriori duas imagines representantes dominum Johannem de Aizauvilla, abbatem Clarevallis (1330-1345), auctorem hujus vasis et patrem ejusdem, cujus tempore hoc vas factum est. Et notandum quod in pectore dicti vasculi continetur unus magnus saphirus valde preciosus, sub quo continetur alius saphirus minoris quantitatis, etiam multum preciosus et multi alii saphiri cum multis aliis lapidibus preciosis. Et sustentatur a parte anteriori quatuor leonibus argenteis et deauratis, a parte posteriori duobus similibus.



1346. — *Face et revers du chef de S. Ferreol en cuivre martelé et doré, avec inscription d'émail. Ouvrage de Aymeri Christiani, orfevre de Limoges. Ce chef est conservé dans l'église de Nexon* (Haute-Vienne). AA, *Details du collet.* — B, *Développement du plateau.* Inscription : DNUS GUIDO DE BRUGERIA PROCHIA STI MARTINI VETIS CAPITS ISTI' ECCLIE DE ANEXIO FECIT FIERI LEM (OVICES) HOC CAPUT IN HONORE BI FERREOLI PONTIFICIS. EGO AYMIRICUS XPIANI AURIFABER DE CASTRO LEM (OVICENSE) FECI HOC OPUS LEM (OVICES) ANNO DNI MILLO CCCXL SEXTO OPE ET PCEPTO DEI GUIDOIS DE BRUGERIA.



XIVe s. — *Enseigne du pelerinage de S. Julien du Mans. Coll. des plombs historiés app. à l'auteur.*

VECI . LE . CHEF S. IULIAM . DU . MANS . AMI . DE . +

Nota : Retro diadematis esmallati capitis sanctissimi scribuntur litteris gothicis octo lineis que sequuntur : « In » hoc vase requiescit caput beati Bernardi. Quod vas fieri » fecit frater Johannes, abbas Clarevallis filius Johannis » False, littere militis qui ambo, flexis genibus, coram » capite depinguntur. »

(*Note plus recente.*) Led. chef de saint Bernard est long et profond, l'occiput assez relevé, le front peu élevé. (*Inv. de Clairvaux*, p. 502.)

1627. — Et premièrement a esté trouvé en fort bon estat le chef de M. saint Marc porté par 4 lions avec son diadème, sur le chef d'iceluy 17 histoires en bosses, ses chapiteaux et soubasse enrichi de fleurs de lis, le tout d'argent surdoré, dans une garderobbe bois de noyer. (*Visite de N.-D. de la Major.* Jacquemin, *Arch. des Soc. sav.*, 1866.)

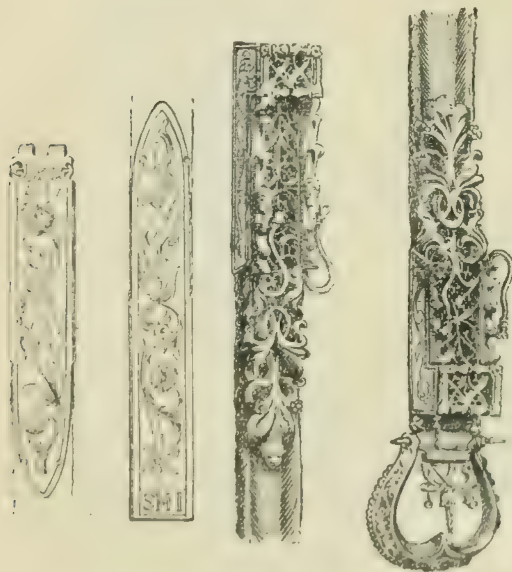
CHEF-D'ŒUVRE. — L'usage d'exiger un chef-d'œuvre pour l'admission à la maitrise dans les cor-

porations ne paraît pas s'être généralisé, à Paris du moins, avant le XVIe siècle. Les termes de l'édit de Charles IX, en 1565, le prescrivent comme une nouveauté. Le Livre des Métiers d'Etienne Boileau au XIIIe siècle en parle, il est vrai, mais une seule fois à propos des chapuiseurs des selles.

Conformément à l'édit précité, l'obligation du chef-d'œuvre s'est perpétuée depuis, et c'est grâce à elle que nous sont parvenues, en divers genres, certaines pièces d'un raffinement d'exécution tout à fait exceptionnel. Voici un ouvrage provenant de la maîtrise des ceinturiers de la Flandre de 1667. Son style, comparé à sa date, prouve que le récipiendaire avait à imiter d'anciens modèles d'une complication et d'une délicatesse toutes spéciales. Le tissu trop court pour servir, et l'absence de dorures et de parties fondues prouvent surabondamment la destination de l'objet.

1260. — Des chapuiseurs de sièles et d'archons et d'aunes à Paris. — ... Se li aprentis set faire .I. chief d'oevre tout sus, ses mestres puet prendre .I. autre aprentiz (Et. Boileau, tit 79.)

1541. — Un gros chappelet de corail à 6 poirettes dorées ou patars d'argent doré où pendt... une poirette d'argent doré et est lad. poire venant de Nicol Charles, orphèbvre en Cambray, qui fut son cief d'oeuvre. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 369.)



1667. — *Pièce de maîtrise du ceinturier Adam Stache. Cuivre jaune sans dorure ni soudures. App. à l'auteur.*

1565 — Voulons et nous plaist que pour évyter ausd. abbus et malversations dessud., tous pretendans à fait de maistrise et fait de marchandise en notre ville et faulxbourgs de Paris, soient tenus premierement faire chef-d'euvre et experience de chacun mestier et art du quel ilz prétendront estre maistre, dont ilz feront apparoir par acte et certification deuement signez et rapportez desd. maistres jurez et gardes de chacun desd. arts et mestiers. (*Edit de Charles IX*, Arch., Reg. des bann., t. VII, Y, 12, f. 26 v.)

CHELANDE. — Bâtiment de la marine grecque dont parlent les auteurs bysantins et les historiens des croisades. J'emprunte à Jal la description qu'il en donne dans son *Archéologie navale*, t. I, p. 432.

« Le chelande était une grande galère, variété de l'espèce fort agile, qui devait son nom à la tortue, peut-être parce que son château élevé, arrondi et prolongé vers la poupe jusqu'au mât, donnait à sa proue l'air d'une tortue défendue par sa carapace. Le chelande avait deux rangs de rames, l'un immédiatement au-dessus de l'autre; à chaque étage cinquante rames, cinquante rameurs au rang le plus rapproché de la mer, cent au rang inférieur. Les rames que faisaient mouvoir les nageurs d'en bas, placées très près de l'eau, devaient être légères et longues de douze à quinze pieds, celles d'en haut qui avaient cinq pieds environ d'élévation de vague au-dessus des autres, maniées par deux hommes vigoureux, pouvaient avoir vingt-cinq pieds de long.

» Pour la longueur, largeur et hauteur, le chelande, plus grand que le dromon, pouvait être long de cent cinquante pieds, haut de quinze et large de vingt-quatre. »

VIIIe s. — Omnes naves, dromones videlicet, trieres et scaphas, chimeras ac lintres usque ad chelandia... collegit. (Paul Diacre, l. 20, p. 625.)

871. — Nam ipse Stratigus Georgius... non tamen sufficit obviare, si plures inimicorum naves ex parte qualibet apparerent, non videlicet, nisi pauca chelandia possidens. (*Lettre de l'empereur Louis II*, Baronius, n° 76.)

1227. — 100 insuper chelindras haberi ac 50 galeas pro 2 millibus equitum certis terminis passagium exhibere solemniter constitutis. (*Epist. Frederici II imper.* Martene, ampliss. Coll., t. I, col. 1198.)

CHÉLIDOINE. — Ce petit caillou lenticulaire de la famille des agates se rencontre dans le lit des rivières et aux grottes de Sassenage, en Dauphiné. L'origine que lui attribuent les minéralogistes du moyen âge n'est pas moins fabuleuse que ses propriétés extramédicales.

1286. — Celidonia vel celidones. Gemma ex hirundinum colore vocata. (*Catholicon de Balbus de Janua.*)

1372. — Celidoine est une pierre trouvée de lande et en sont de deux manières. L'une est rousse et l'autre noire. La rousse vaut aux lunatiques et à ceus qui sont hors de sens, elle guérit les longues langueurs et fait plaisant et bien portant celui qui la porte, et doit être liée en un drapelet de toile et porté dessous la senestre aisselle; elle guérit de la maladie dont on souffre. La noire célidoine veut etre portée en telle (même) manière. Elle fait mener à bonne fin toutes besognes et donne grâce devant les grands. L'eau dont elle est lavée conforte les yeux et si elle est enveloppée dans un drap de lin et puis après sus un autre drap ensaffrané, ce drap multiplie et accroît ses vertus, détruit les fièvres et purge le corps de mauvaises humeurs; et si la noire est enveloppée en une phiole de célidoine et on la met en sa bouche, elle fait celui qui la porte invisible. (*Le lapidaire de Manderille.*)

1575. — L'an 1544, au Mont Vatican assez près du Tibre, comme on finissoit les fondements de la chapelle de S. Pierre, fut trouvé un coffre de marbre... (où) fut ensevelie Marie, femme d'Honorius empereur... il y avoit aussi une souriz faite d'une pierre nommée chélidoine. (Belleforest, *Cosmogr. de Munster*, t. II, l. 2, p. 550.)

1600. — Le chélidoine est une pierre opaque, désagréable à voir, de figure hémisphérique, toujours creusée intérieurement... sa superficie convexe est pour l'ordinaire de couleur tanée et la concave est rouge marquetée de taches noires.

Il y en a de 2 sortes; car il y en a de roux et de noir. Ceux qui sont noirs ont toujours quelque chose de pourpre meslé. Les plus parfaicts sont de substance très pure et sont ornés de goutes d'or. Tous resplendissent et se trouvent rarement plus grans que la semence de lin à

qui ils sont semblables. (B. de Boot, *Le parfait joaillier*, c. 170.)

CHEMINAL, CHEMINON. — Chenet.

1340. Deux kemineaus, une estenaille, un gril. (*Le livre des metiers*, édit. Michelant, p. 5.)

1388. — Et renversa les buches et l'ane les pieds dessus en la cheminée sur les chemineaux (Froissart, l. 3, ch. 10.)

1390.
Fault poz, paeilles, chauderons,
Cramaulx, rostiers sausserons.
...Lardouère fault et cheminons.
(Eust. Deschamps, édit. Crapelet, p. 211.)

1449. — Pour 6 paires de petiz cheminons pour les chambres. . pesans 159 livres à 14 den. la livre, vallent 11 flor. 2 gros. (Lecoy, *Cptes et mém. du roi René*, art. 319.)

1618. - 2 chemineaux avec les bouttons de cuivre, 6 l. — 2 chemineaux de cuivre avecq les pieds de fer, 8 l. (*Inv. du prince d'Orange*, f°s 67 v° et 68.)

CHEMINEAU. — Sorte de pain de carême. Voyez SIMENEL.

CHEMINÉE. — Au-dessus du toit, les cheminées des XIIe et XIIIe siècles sont généralement rondes et l'exemple ci-joint confirme notre citation. Dans les autres on remarquera les noms de leurs diverses parties et quelques détails relatifs à leur garniture pendant la saison d'été.

V. **1180.**
En mi liei de ceste cité,
A une tor d'antiquité
Deus cens toises haute et cent lée,
Roonde come cheminée.
(*Floire et Blancef.* V. 1595.)



XIIIe s. *Cheminée d'une maison à Brantôme* (Dordogne).

1371. — La cheminée estoit houssée comme en esté de fraillon ou de aucune chose verte. (*Le chevalier de la Tour*, p. 242.)

1384. — Aud. pignon aura une chaminée enbassée et enchapitellée, manteaux et claveaux bouées et les arestes dud. manteaux toutes de taille. (*Cptes des batim. du duc de Berry à Riom*, f° 46 v°.)

1397. — A Mikiel Maille, machon, pour avoir taillet l'estoffe d'une keminée, les gambes, basses, coulombes, capiteaules, syrriges, somiers et mantiel, de 11 pieds entre les gambes, tout en tasques, 25 l. 10 s. (*Cptes de Lille*, Houdoy, *La halle échevinale*, p. 41.

1453. — Pour l'acat d'un drap point servant à mettre en este au devant de la queminée où l'on fait le feu en la chambre du seel de lad. ville, pour ce et certaine quantité de claux de liches à ce servans. (Houdoy, *Les tapisseries de haute lisse à Lille*, p. 26.)

1459. — A Jehan Lebarbier, machon, pour le taille d'une queminée toute de pierre, à la nouvelle tachon pour assir en la cambre Notre Dame emprès la capelle, 6 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 380.)

1566. — Pour reffaire et taillier 3 manteaux de cheminée a le court l'evesque, l'ung en la salle Ste Katherine, le 2e en une chambre tenant à led. salle, et y asseoir les armoiries de Mgr. et le 3e en une chambrette, 28 l. (*Ibid.* 255.)

CHEMINÉE. — Coiffure de femme; forme pyramidale. Voy. MITRE.

CHEMISE. — L'emploi du mot prête à des confusions que l'étude seule des textes anciens permet d'éclaircir. Ceux que nous avons rassemblés dans un ordre purement chronologique font de la chemise, tantôt un objet de lingerie analogue à celui du costume moderne, plus ou moins apparent ou orné suivant la mode; tantôt une tunique de soie, de drap ou d'autre étoffe, se rapprochant de la chainse (voy. ce mot), et tout à fait distincte de notre premier vêtement. Les broderies y sont assez rares, au XIIIe siècle, mais du XIVe au XVIe, elles deviennent fréquentes, surtout à partir du règne de Louis XII.

Les chemises de femmes, plus longues que celles des hommes étaient, aux XIIe et XIIIe siècles, souvent ridées (plissées) et garnies de fils d'or et de soie au col et aux manches. Nous donnons un exemple de cette disposition conservée en Italie jusqu'à une époque beaucoup plus moderne.

1080. — Cum quadam moniale dormivit (Comes Lambertus), quæ ei in fibula suæ camisiæ reliquias preciosas innexuit... ubi vero cum ventum est super cœteras vestes etiam loricam induitur et, ut moris est bellantium, capiti impositam loricæ strictius commisit subtus quidem reliquiis in fibula camisiæ ex industria reservatis. (Balderic. *Chron. d'Arras et de Cambrai*, édit. Leglay, l. 3, ch. 9, p. 258.)

1224.
Trop fu apartement vestue
D'une chemise estroit cousue
En braz et par les pans fu lée,
Déliée, blanche et ridée.
(*Le Dolopathos*, v. 3872.)

V. **1225.**
Quant Gérars est venus à court
Afublés d'un mantelet court
D'escarlate et de frès ermine.
Millour n'ot ne rois ne roine.
Dessous ot chemise ridée
Qui de fil d'or estoit brodée.
Viestue l'avoit pour le caut.
(*Rom. de la Violette*, v. 3463.)

V. **1230.**
Elle est vestue en itel guise
De cainse blanc et de cemise
Ke tout li costé li paroient,
Qui de deus pars lacié estoient.
(Marie de France, *Lai de Lanval*, t. I, p. 214.)

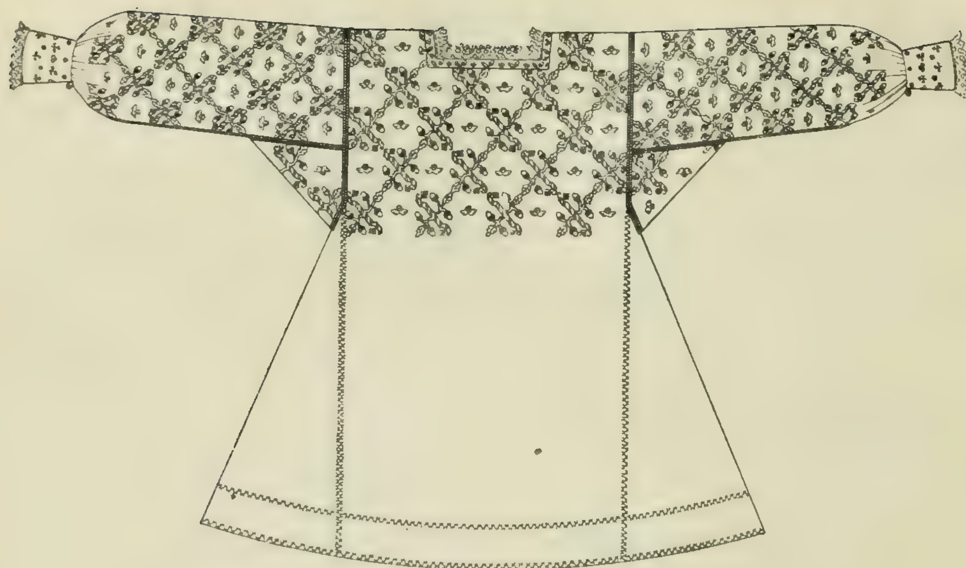
V. **1260.**
Et chemises mult très déliés
De liex en liex bien treslichiés.
(*Mirac. de S. Éloi*, p. 31.)

Av. **1286.** — Cluniculum dicitur foramen quod fit in camisiis fœminarum circa inguina, vel generaliter quod fit in pannis earum circa latus. (Ugutio.)

XIIIe s.
Por les bons compagnons qui nus en leurs [chemises
Coustumier sont d'aller contre le vent de bise.
(*Le dit des patenostres*, Jubinal, *Fabl.*, t. 1, p. 247.)

1342. — Pour 2 pièces de cendaulz vermeilz en greines pesanz 44 onces, pour fourrer 3 chemises à pointes faites à l'égulle, de Navarre, pour les 3 filz de Mons. de Navarre, et furent de cueuvrechefs blans, broudees et orfroisiées par dessus, 37 l. 8 s...

Pour la brodeure de 3 chemises à pointes et 3 dars pour les 3 fils dud. Mons. de Navarre, les quiex ils vestirent aux derraines relevailles de madame de Navarre.



V. 1600. — *Chemise italienne à broderies de couleur. App. à* M. Paul Récappé.

Pour 1000 perles grosses et rondes de compte pour faire 3 ceintures aus 3 chemises dessusd. 4 s. 6 d. la pièce, 225 l.

(Partie de) 3036 autres perles de compte et sont rondes, pour mectre ès orfrois desd. chemises, 3 s. 6 d. la pièce, 531 l. 6 s.

(Partie de) 300 moitié esmeraudes, moitié rubis semez sur les gaufres desd. ceintures avec les perles, tant pour achat comme pour les entaillier, 8 s. la pièce, 120 l...

Pour 7 onces et demie d'or de touche pour faire gaufres d'orfavrerie sur plusieurs garnemens que madame la royne donna aus enfans Mons. de Navarre, dont les garnemens sont pris ci-dessus, 100 l. (*Cpte roy. d'Et. Tadelin*, f° 28, 30 et 35.)

1350. — Les cousturiers qui feront les robbes-linges prendront et auront de la façon d'une robbe-linge à homme, d'œuvre commune, 8 den. et de la chemise à femme 4 den. et non plus. (*Ordonn. des rois*, t. II, p. 372.)

V. **1360.** — Ysaie... reprent les dames et les damoiselles de leur grant apareil... des chemises qui sont si deliees que on puet veir les bras et leur chair parmi. (*Mireour du monde*, p. 80.)

1379. — La façon de la chemise (du berger) doit estre fendue par le devant a 2 pointes, et les 2 pans de devant doivent estre amples et longs en la maniere d'ung pannoncel agu, affin qu'il y puist mettre et enveloper son argent et nouer le pan au droit neu. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 70.)

1380. — Jaquet de Carliers, sommelier de corps, pour despenz fuz en alant de Meleun à Paris par 3 jours querre la chemise du sacre et autres choses pour le roy. Pour la voiture d'un cheval et un vallet qui apporta un pavillon de Paris à Meleun, 24 s. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 43.)

1386. — Pour 20 aulnes de fine toille de Reims pour faire 10 chemises à vestir pour madame la royne, au pris de 8 s. p. l'aulne.

32 aulnes de plus fine toille de Reims .. pour faire 8 chemises, 8 beguins et pleurouers pour lad. dame, au pris de 10 s. p. l'aulne. (7° *Cpte du roy, de Guill. Brunel*, f° 28.)

1409. — Pour madame de Guyenne et madame de Charolois, à chacune une douzaine de chemises ou est entré 84 aunes de fine toile, et pour Mgr de Ponthieu une douzaine de brayes, a 6 fr. 8 den. t. la chemise, 64 fr. 16 s. (*Cpte roy., Portef. Fontanieu*, 107, f° 118.)

1422. — Une chemise de soye blanche barrée de soye rouge et bordée de lettres d'or. — Une chemise longue de soye. — 2 autres chemises de soye (*Cpte roy. de Regnault Doriac*, p. 206.)



XV° s. — *Moissonneurs en chemise. Extr. du* Secret de l'histoire naturelle. *ms. app. à* M. Ch. Stein.

1454. — 12 aulnes de soye dont ont été faites 2 chemises pour un religieux de l'ordre de S. Jehan de Jhérusalem. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 1746.)

1467. — Une chemise de femme sarrazine, ouvrée. — Une kanisse de soye ouvrée en plusieurs manières, appellé chemise de femme en l'autre inventaire. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n°s 2968-70.)

1469. — Une aulne escarlate (drap de laine) pour faire une chemise à mettre par dessoubz le pourpoint du roi, 9 l. 12 s. 6 d. t. (3° *Cpte roy. d'Al. Sextre*, f° 17.)

1491. — 9 aulnes fine toille d'Hollande pour faire 3 grans chemises froncées (pour le roi), au feur de 50 s. t. l'aune. (9° *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 131 v°.)

1492. — 12 aulnes de fine toille de Cambray pour faire 4 chemises froncées à la mode de Catheloigne (pour le roi) à 70 s. t. l'aune.

12 aulnes toille de Hollande (au même usage) à 40 s. t. l'aune. (10° *Cpte du meme*, f° 182 v°.)

1498. — A Panthaléon Comte, ouvrier de broderie, et à sa femme ouvrière de chemises à la façon de Cathelongne, aud. prix, 28 l. t. par moys. (*Etat des ouvriers de Charles VIII. Arch. de l'art franç.*, t. I, p. 111.)

1499. — Une belle chemise d'Espaigne, brodée d'or

autour du col avec 10 bandes derrière et devant et les poignets aussi d'or.

Une chemise bordée d'argent autour du col et d'or, ouverte devant a tout les boutons et les manches bordées de mesmes.

Une chemise d'Espaigne à estroites manches bordez autour du col d'or et de soye bleue avec 45 bandes d'or en avalant.

Une autre chemise d'Espaigne à estroites manches devant et derrière ouvert les poignets et autour du col et des coultures, avec 30 houpes d'or et les manches sont laissées (lacées) avec des esmaillettes d'or.

Une autre chemise d'Espaigne à estroites manches devant et derrière, ouverte, les poignets et autour du col et toutes les coutures couverte d'or avec 26 bendes ou trasces d'or et avec des esguillettes d'or et les maillettes d'or. (*Inv. de Philippe le Beau.*)

1517. — 12 para di camicie di Olanda lavorate di seta negra de diversi colori. — ... 20 camicie di orletta con le maniche listate di diversi colori e con oro. — 17 camicie de Cambraia listate di oro per lo re. — 2 altre camicie de rusciato d'oro per lo re. (*Trousseau de Bonne Sforce, reine de Pologne*, p. 255.)

1527. — Ugne chemise pour une accoucheye, de damastané. (*Inv. de Jean de Malliard*, p. 497.)

1536. — Le prince de lad. isle de Malte estoit après porté en une litière, découvert comme malade, vestu d'une chemise de satin jaune pasle et sa teste accoustrée d'un couvrechief à la mode turque. (*Monstre du mystere des Apôtres*, p. 31.)

1536. — Pour la façon de 3 douzaines de chemises de toille baptiste faictes a hautz colletz, ouvrées de fil d'or de soye (pour le roi), à 7 l. t. pièce.

Pour 6 chemises de lin fronsées aux collez et manches à 2 fronssures, livrées aud. Colombeau (escolier du college de Paris) pour son service, au pris de 35 s. t. pièce. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, fos 99 et 105 vo.)

1544. — Une chemise à femme fort ouvrée d'or au collet et aux manches. (*Inv. du duc de Lorraine, à Condé*, fo 195.)

1554. — La Cour... fait défense à tous les artisans, serviteurs des bourgeois, manans et habitants de lad. ville et fauxbourg d'icelle, mêmement aux escholiers de porter espées, bastons longs, pistolets à feu, chemises de mailles et autres armures couvertes. (*Ordonn. de la Cour de Paris*, Félibien, t. III, p. 648.)

1575. — 3 douzaines de chemises de jour fort belles de 6 lays d'ouvraige de poinct couppé et grand passement à haultes bicques, faict à l'esguille, les corps de fine thoille de Hollande, pour Mgr, à 37 l. t. pièce, 1332 l.

Pour les agraffes et portes d'argent mises ausd. 3 douzaines de chemises, qui est en tout 9 douzaines agraffes et 9 douzaines de portes, 8 l. t. (*Cpte de P. Jaupitre pour le duc d'Alençon*, fos 40 vo et 43.)

1618. — 2 chemises, l'une avec des entredeux de poinct couppé et l'autre entredeux à dentelles. (*Inv. du prince d'Orange*, fo 40.)

CHEMISE DE CHARTRES. — L'objet ainsi appelé, qu'on retrouve jusqu'au XVIIe siècle sur les enseignes et les médailles du pèlerinage de Notre-Dame de Chartres est l'image de la célèbre relique apportée de Constantinople en France et donnée à cette église par Charles le Chauve. C'est à ce titre qu'elle figure parmi les joyaux de Charles V. Dans le costume civil et militaire, elle a la forme d'une dalmatique ou mieux d'un tabart.

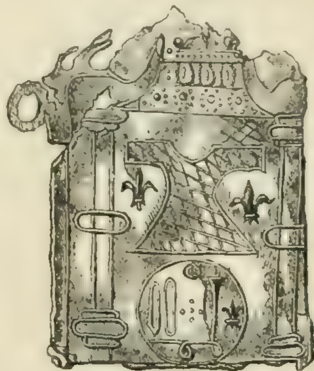
1309. — Il aura chemise de Chartres et brague de Breoul garnis suffisament. (*Cost. du duel du vicomte de Rohan*, Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.)

1315. — Pour 12 aunes et demie de toile dont on fist 3 quemises de Chartres et un corset, 16 s. 6 d. (*Cpte d'hôtel de Robert d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, A. 342.)

1322. — 1 aketon cooperto de panno de taffata taneto cum una camisia de Chartres. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1380. — Jouyaulx trouvez ès estudes du roy. — Une chemise de Chartres. (*Inv. de Charles V*, no 1912.)

1408. — (Dans le menu linge de la duchesse) 4 chemises de Chartres. (*Inv. de la duch. d'Orleans*, no 6115.)



XVIe s. — *Chemise de Chartres, enseigne de pelerinage.* Forgeais, *Plombs historiés.*

1416. — 2 chemises, l'une brodée, et l'aultre de Notre-Dame de Chartres. (*Inv. du duc de Berry*, no 1178.)

1518. — Maistre Jehan Piés de Fer, seigneur d'Espiés auprès du Louvre en Parisis s'y noya presque (dans un chemin inondé de Lombardie)... et nous monstra une petite chemise de Nostre-Dame de Chartre, de où il estoit aussy chanonne, et nous dit qu'il créoit que sans lad. chemise qu'il avoit vestue sur sa chair il eult estés noiés.

Che sont chemises que ont faict aud. Chartre et y a escris JESUS et sont touchiés à plusieurs rellicquiaires, et les porte on de peur des dangiers qui poeulvent advenir. (J. Lesaige, *Voy. de Terre Sainte*, fo LL, 3 vo.)

1543. — Une chemise de toille en la quelle il n'y a nulles coustures. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, no 162.)

1591. — Une grande chemise de Notre-Dame de Chartres, de satin blanc avecq 2 aultres de fort grosses thoilles faictes en broderie d'or et d'argent, et 2 où sont les armoiries de feu monsieur le connestable, 51 l. (*Inv. de Guill. de Montmorency*, no 701.)

1690. — Petite médaille qu'on rapporte de Nostre-Dame de Chartres, qui a 2 petits ailerons faits comme les manches d'une chemise. (Furetière.)

CHEMISE DE NUIT. — En dépit de la définition empruntée par le lexicographe Balbus de Janua, à Isidore de Séville, le port de la chemise de nuit est une exception au moyen âge. L'habitude de coucher nu s'affirme par des preuves sans nombre tirées des poésies et des miniatures du temps.

610. — Camisias vocamus quod in his dormimus in camis, id est in stratis nostris. (Isidore de Séville, *Orig.*, l. 19, c. 22.)

1286. — Camisia dicitur a cama quia in ea dorminus in camis, id est in lectis nostris vel stratis. (Balbus de Janua, *Cathol.*)

1488. — Une aulne et demi quart escarlate de Paris pour faire une chemise longue à mettre de nuyt quant il (le roi) est couché, au feur de 10 l. 10 s. t. l'aulne. (6e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, fo 21 vo.)

1491. — Une aulne quart escarlate (drap) de Paris pour faire une chemise à manches pour servir (au roi) à vestir de nuit. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 360.)

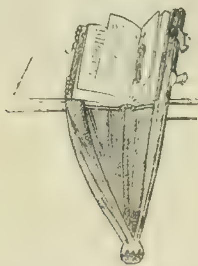
1517. — 12 para di camicie di seta negra e carmesi con le maniche listate, per la notte. (*Trousseau de Bonne Sforce, reine de Pologne*, p. 255.)

1536. — 4 aulnes fine toille baptiste pour faire chemises de nuict (au roi) a 55 s. l'aune. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, fo 18 vo.)

1538. — Un lict de toille fort déliée, tant bien ouvrée de blanc qu'il n'estoit possible de plus, et la dame seule

dedans aveq son scofion et la chemise toute couverte de perles et de pierreries. (Marguerite de Navarre, *Heptameron*, 2e *journée*, *Nouv.* 14.)

CHEMISE DE LIVRE. — Un assez grand nombre de boites en cuir ciselé ou gaufré, faites pour servir d'enveloppes à des livres et particulièrement à des *Heures*, s'est conservé dans les collections; mais il y avait en outre des custodes en étoffe. Ces sortes de sacs, dont quelques-uns se terminaient en une longue queue manuelle, sont devenus très rares. C'est pourquoi nous en donnons un exemple extrait d'un tableau de Shoreel, d'une date contemporaine de François Ier.



V. 1530. — *Chemise de livre, d'après un tableau* de Shoreel. Shaw, *Dresses and decorations*, t. II, pl. 86.

1351. — Pour une aune de drap d'or... pour couvrir un messel en françoys pour le roy, et pour 2 aunes et demi d'un fin camocas d'oultremer et 2 aunes et demie d'un cendal azuré... pour faire une chemise aud. messel, 16 escus. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, fo 13.)

1373. — Un livre nommé Royal, en latin, à une chemise blanche à queue, à 2 fermoërs d'argent. (*Inv. des livres de Charles V*, *Biblioth. prototyp.*, no 350.)

1380. — No 2088, très belle bible en françoys, à 2 fermoers d'argent esmaillez de France, à une chemise de soye à queue. (*Inv. de Charles V.*)

1404. — A Guimelet la Hainceline, boursière demeurant à Paris, pour sa peine et sallaire d'avoir fait, brodé, taillé et cousu 5 chemises à 5 des livres de la chappelle de Mgr le duc d'Orléans. C'est assavoir 2 messels, 2 bréviaires et unes grandes heures, faites d'une pièce de damas azur et doublées d'une pièce et demie de cendal vermeil tiercelin... pour la broderie de chacune chemise pour or, soye, peine, sallaire et façon, par marché fait, 24 s. p., valent 6 l. p.

It. pour 5 douzaines de signaux de soye de plusieurs couleurs où il a frèzes au bout, au pris de 12 s. p. la douzaine, valent 60 s. p. et pour 5 coupples de fermoer, de soye où il a frèzes au bout au pris de 4 s. la coupples 20 s. p., pour tout 10 l. p. (*Cptes de la Cour de Charles VI, Biblioth. Richel.*, 6743, fo 10 vo.)

1455. — Taillié fait et doublé de demie aulne de veloux violet à tiers poil et de demie aulne et demi quartier de satin noir plain une chemise pour les grandes Heures de Mgr (Charles de France), et icelle brodée tout à l'entour de fil d'or de Chippre et fait 4 frazes aux 4 boutz, 32 s. 6 d. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, fo 40.)

CHENET. — Entre le chenet d'appartement et le landier de cuisine, une distinction réelle a été admise dans la langue, à la fin du XVIIe siècle et maintenue depuis. Dans les textes plus anciens, cette différence est à peine sensible, et c'est aux détails descriptifs qu'il faut emprunter une méthode de classement, très facile d'ailleurs en présence des objets eux-mêmes.

L'usage des chenets est très antérieur au XIVe siècle, date de nos premiers documents. Leurs tiges de fer sont alors terminées par des crosses, ou faites en pilastres ornés et surmontés de figures ou d'animaux, lorsqu'elles sont en fonte. Les chenets à vases, à boules et à sujets sont particuliers aux XVIe et XVIIe siècles. Leurs tiges sont souvent formées par la réunion de pièces d'enfilage en cuivre ou en bronze.



A, XVe s. — *Chenet à crosse extr. d'un ms.*, Willemin, t. II, pl. 202. — B, V. 1500. *Autre de* 0m,15 *cent. en fonte de fer, app. à* M. du Bouys. *Dessin de* M. A. Queyron. — C, V. 1570. — *Autre à cariatide, en bronze. Jouet d'enfant app. à l'auteur.*

Dans l'inventaire de Charles de Bourbon, l'expression *à populo* signifie à figures d'enfants. Dans celui de l'évêque de Senlis, la présence des rondelles permet de reconnaître des landiers de cuisine, et c'est aux crochets à tenir les broches qu'est donné, dans les archives de Chenonceaux, le nom de chenet.

1317. — Pour 4 parc de chenez, portés de Paris à Conflans, achetés par Alain Lescot pour la salle, chambre et garderobe de l'hôtel de Conflans, 4 l. 10 s. (*Cpte de l'hôtel Mahaut d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, A. 351, Extr. J. M. Richard.)

1420. — 2 chenèz à crosse. It. ung chenet à crosse. (*Inv. du chat. de Vincennes*, p. 157-9.)

1423. — 2 vielx chenès d'ancienne façon, à croce. 2 chenès de fer à crosse et à orillons, prisés ens. 10 s. p. (*Inv. du chât. de Bruyeres.*)

1428. — 2 grans chiesnès à crosse, l'un de 3 piez et l'autre de 2 piez et demy de hault ou environ. (*Inv. de la Bastille*, p. 341.)

1429. — 2 chiennetz à rondelles, à mettre plas dessus. (*Inv. de l'évêque de Senlis*, p. 705.)

XV[e] S. — 2 landiers de fer sans chauferètes, ayans chacun 3 chenetz... 2 landiers de fer à 3 chenetz. (*Arch. de Chenonceaux*, édit. Chevalier, p. 131.)

1514. — 2 grands chenetz à rouelle (dans la cuisine). — 2 chenetz à pomeaulx de cuivre, à pillers à fiolle, une pallette et ung mosletz, prisés ens. 32 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 3 v° et 4.)

1530. — Chenet. *Aundyern.* (Palsgrave, p. 196.)

1549. — Chenets ou landiers. Fulcra focaria. (Rob. Estienne.)

1554. — 2 chesnets à pommeaulx et fiolles de cuivre, revestuz de coulombettes et serpentes, 70 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 29 v°.)

1572. — 2 chenetz de fer couvertz d'arain, canelez, les piedz à griffe, le vase dessus taillé à moresque au 3 ovalles emboitez, armoyez des armoyeries du f. Sr deffunet, garnis de leur feu, et 2 chevrettes, aussy de fer, prisez 35 l. (*Inv. de Claude Gouffier*, p. 559.)

1599. — 3 paires de grand chenetz de cuivre, l'une en façon de lyon, prisées 6 esc. L'autre en façon de bellier, pour la chambre du roy, 8 esc. La troisième paire à pommes, 5 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 54 v°.)

1608. — 2 chenetz de fer battu recouverts de cuivre, sur le faiz desquels sont 2 statues d'enfants aussi de cuivre, portans les armes : l'un de trois raisins et l'autre de raisins et croix de Hiérusalem mi partis. (*Inv. de Claude Gascoing*, p. 186.)

1613. — 2 chenestz de cuivre à populo, avec une pelle et une tenaille de fer à pomme de cuivre, prisé 10 fr. (*Inv. de Charles de Bourbon.*)

1635. — *Chenet.* Petit landier à soutenir le bois. (Ph. Monet).

1690. — *Landier.* Grand chenet de cuisine. (Furetière.)

CHÈNÈTE. — Mousseline ou étoffe légère, brodée de fil ou de soie, à l'aiguille, au point de chainette. Cette imitation des ouvrages du Levant, introduite en France à la suite des croisades, a conservé jusqu'à nos jours la faveur dont elle jouissait aux XV[e] et XVI[e] siècles.

V. 1450. Item mouchouers déliez,
Chesnettes à fleurs d'oubliance.
(*L'amant rendu cordelier*, p. 577.)

V. 1580. Si veux d'argent sur quelque marchandise,
T'en presteray, car tels prests sont honnestes ;
Sur de la toyle ou bien sur des chènettes.
(Cl. Merlet. *Poes. franc. des* XV[e] et XVI[e] s., t. II, p. 175.)

CHERAINE. — Baratte.

1324. — Une cheraine à batre burre (2). (*Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 265.)



1331. — *Cheraine ou baratte à beurre. Biblioth. Richel. ms. fr.*, n° 1173, f° 168.

CHERBOLE, CERBOLE. — Sabot.

1180. Teus avoit blanc aubere, or vestira caole
Et saulers pains à or, qui or ara cherbole.
(*Li rom. d'Alexandre*, p. 522, v. 25.)

CHERVE. — Lorsque le chanvre n'a subi d'autre apprêt qu'un premier peignage au seran ou brayoire, il donne l'étoupe dont on tisse, après filage, le linge de l'espèce la plus grossière. Le second peignage trie la cherve pour une qualité meilleure, et par le troisième on obtient le brin, réservé pour la lingerie la plus fine.

1586. — 6 nappes, tant de cherve que d'estouppe, lesd. nappes de cherve estant neufves. (*Testam. de Michel Ravaillac. Bull. de la Soc. archéol. de la Charente*, 1868-9, p. 960.)

CHESNE. — L'ancienne orthographe du mot *chaine* permet de supposer que le droit de pontage, appliqué au poisson, a tiré son nom de l'instrument qui servait à le mesurer. Les deux textes ci-joints rendent probable cette analogie.

1492. — Pour avoir reffait une chesne d'argent à servir à mesurer le poisson. (*Cpte de la reine*, cit. Laborde, *Glossaire.*)

1532. — De chacun millier de poisson... ne doibvent point de pontage, qui est appellé chesnes, jusques à quatre milliers. (*Arch., Sect. admin.*, P. 1189.)

CHESNEAU (LAME À). — Lame évidée, à gouttière.

1459. — Une dague à 2 taillans, d'un pié et demy d'alumelle à un chesneau tout du long de l'areste. (1[er] *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 70.)

CHESSIÈRE. — Carriole, voiture à deux roues.

1425. — It. d'une scelle à chevaucher, d'un gorrel ou chessière, comment que ce soit mené ; de chascune pièce une obole, et se c'est à marchans, pour la douzaine un denier. (*Tarif du pont de Thennes*... Beauvillé, *Rec. de pièces s. la Picardie*, t. I, p. 135.)

CHETORIÈRE. — Engin de guerre, peut-être en forme de ruche ; du mot *chetoire*.

V. 1400. — Aussi voyant vosd. onze galées et les deux grosses, venans en bataille et ordonnance chargées, outre ce qui est de coustume, de très grand nombre de gens d'armes, dont les lances, harnois et personnes se pouvoient clairement voir, ayant aussi fait les chetorières et tous autres habillemens qu'il convient à guerre et à bataille. (Boucicaut, part. 2, ch. 31.)

CHETRON, CHAISTERON. — **1606.** — Est cette petite casse qui est dans un coffre de bois, qu'on appelle communément casse, et tient au haut de l'un des bouts d'icelle. (Nicot.)

1640. — Pour serrer, garder et conserver toutes sortes de choses, il y a des... casses ou malles, des boites et layettes ou tiroirs, chetrons, etc. (Comenes, *Janua aurea*, 552.)

CHEVAUX. — Suivant la taille, l'espèce, la conformation et la différence des races, ce terme générique comprend des dénominations particulières, la plupart relatives aux multiples emplois du cheval.

Le destrier est un grand et fort cheval de bataille et de joute; le coursier, confondu avec le cheval de lance, lui est inférieur en taille et répond, en campagne, aux exigences de la cavalerie légère.

Le palefroi et la haquenée, qui se rangent parmi les *amblants*, sont, pour la douceur de leurs allures, des chevaux de dames ou de voyage. On trouve néanmoins le premier employé comme monture de parade.

Le roncin et le double cheval étaient, comme nos bidets, des bêtes de marche, de fatigue et de bât; et, parmi les animaux de trait, les chevaux de labour occupent la dernière place comme étant du genre *vilain*.

1430. — (Jeanne d'Arc) interrogée si avoit un cheval quand elle fut prinse, et s'il estoit coursier ou hacquenée, respond que elle estoit à cheval sur un demi coursiers, et qu'elle avoit cinq coursiers sans les trottiers, où il y en avoit plus de sept. (*Procès de la Pucelle*, p. 482.)

En **1444**. — De plus en plus croissoit la feste, la jouste et la pompe, et fut en ce temps que chevaux de parage se vendirent si cher en France, et ne parloit-on de vendre un cheval de nom que de 500, 1000 ou 1200 réaux. (*Mém. d'Oliv. de la Marche*, l. 1, ch. 13.)

1455. Tenez cy en ceste boursette 160 escus d'or que je vous donne pour achapter ung gent, frisque et fringant cheval de compaignon, qui soit bien vif et vaillant, quoy qu'il vous couste jusques à 20 escuz; et ung autre de bonne taille pour vostre chevaucher à tous les jours, du prix de 20 escuz; et ung aultre cheval double pour porter vostre malle et un varlot, du prix de 30 escuz. (*J. de Saintré*, ch. 15, p. 65.)

A ceste dixième course, fortune voulut que tous deux croisèrent leurs lances, et de la grant aleure des destriers, l'ung hurta à l'autre... alors Saintré descendit à terre et monta sur un ronssin, et en son logis, pour changer destrier, s'en àlla. (*Ibid.*, ch. 37, p. 113.)

A



B



V. 1170. — A, *Fauconnier de la tapisserie de Bayeux*. XI[e] s. — B, *Cheval espagnol. Apocalypse, Biblioth. Richel., ms. lat.*, n° 1075.

ESPECES

1265. — Et por ce que li chevau sont de plusors manières, à ce que li un sont destrier grant por combatre, li autre sont palefroi por chevauchier à l'aise dou cors, li autre sont roncin por somes porter. (Brunetto Latini, *Trésor*, l. 1, c. 188.)

1279. - Nus dès ores enavant combien qu'il soit riches hom, soit clers, soit lais, ne peut achater palefroi de plus de 60 l. t.; ne escuiers, combien qu'il soit gentix hom, ne combien qu'il ait de rente, n'achate roncin amblant au plus de 15 l., ne trotant de plus de 20 l. t. pour son chevaucher, se n'est cheval pour porter armes, se il n'est fiex de homm qui eust 5000 livrées de terre ou plus, ou se il memes ne les avoit, et s'il ne pourroit avoir amblant de plus de 25 l par achat. (*Ordonn. des rois, Biblioth. de l'Ec. des chartes*; série 3, t. V, p. 177.)

1360. Trois manières truis de chevaux qui sont :
Pour la jouste, les uns nommez destriers;
Haulz et puissans, et qui très grant force ont
Et les moyens sont appellez coursiers;
Ceuls vont plus tôt pour guerre et sont légiers,
Et les derrains sont roncins; et plus bas
Chevaulx communs qui trop font de débas,
Ceux labours vont, c'est de genre villain.
(Eust. Deschamps, ms. f° 281, col 1.)

1429. - - Et menoit et conduisoit (le duc de Bourgogne la bataille, auprès du quel estoit toujours sa dessud sœur sur un bon cheval trotier. (Monstrelet, l. 2, ch. 73.)

1494. — Commanda à ses varletz qu'ilz leur apprestassent deux des meilleurs chevaulx de lance qui fussent à son séjour. (*Lancelot du Lac*, t. I, f° 95.)

V. **1500**. — L'escuyrie des dames (titres des strophes). L'acquenée. — Le double courtault. — Le haulbin d'Angleterre. — Le jenet d'Espaigne. — L'estradiot. — Le coursier. — Le ronssin. — Le cheval léger. — Le bayart. — Le fauveau. — Le grisson. — Le traquenart. — Le trotier. — Le guilledin. — Le jenetin. (*Rec. de poésies franç., édit.* Montaiglon, t. VIII, p. 329.)

1537. — Je suppose que l'homme d'armes a besoin d'un plus grand et plus fort cheval que n'a pas le cheval-léger, et le cheval-léger plus que l'estradiot, et l'estradiot plus que l'harquebusier.

Pourtant, devroit avoir en France de maintes sortes de haraz, comme de coursiers et ronssins pour les hommes d'armes, de Turcs, Valaques, Polaques, Corvaques et chevaux d'Espagne pour les chevau-légers; de barbes, morres et petits chevaux d'Espagne pour les estradiots. Et finalement, il faudroit choisir tous les plus petits qui se trouveroient ès haras dessud., qu'ils fussent légers et vistes pour les bailler aux harquebuziers. (Guill. du Bellay, *Discipline milit.*, f° 18 v°.)

1563. — Pour la despense d'un homme qui servira à mectre les chevaulx de lad. dame (Catherine de Médicis) aux ambles, quant on luy en baillera, 120 l. (*Cpte de l'escurie de la reine*, f° 9 v°.)

1565. — Pour cordes, feutres et entraves, pour mectre

à l'amble ung cheval de lad. escuirie, 6 l. 12 s. (*Id.* f° 138.)

1640. — Le cheval trottant esbranle, secoue et estropie le cavalier. Le traquenart va doucement. La hacquenée, l'amble et ne bronche, ne choppe ou ne trébuche point. (Comenes, *Janua aurea*, 154.)

d'or et d'argent, de diverses robes, destriers d'Espaigne, palefrois norrois et mains autres riches présens. (*Chron. de S. Denis*, t. IV, p. 120.)

1455. — Le roy lui envoya un très bel et puissant coursier Puillois, et deux très beaux genetz d'Andelosie.



1198. — A, *Cheval anglais, 2e sceau de Richard Cœur-de-Lion.* — 1219. — B, *Sceau de Henri III roi d'Angleterre.* 1241. — C, *Cheval français. Sceau du chapitre de S. Maurice de Tours.*

MARQUES

Un mandement d'Édouard III, roi d'Angleterre, prescrit de marquer les chevaux. Cette coutume, empruntée aux Romains, comme le prouvent les mosaïques et les bronzes des premiers siècles, était générale au XVIe. Le département des estampes de Paris possède un manuscrit (ancien 6995) où sont figurées ces marques. Nous empruntons les exemples suivants à un livre spécial, publié à Venise en 1589.

1302. — Un roncin liart estelé au front, baussant dou pié senestre, marché de un K et de une fleur de liz, 40 l. p. (*Cpte de Ribecourt, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 1794.)

1342. — Et ad evitandum deceptionem, quæ plurimum contigit in petendo restauro equorum, volumus et mandamus quod omnes equi qui, juxta morem guerræ, debent appretiari, statim in adventu suo æstimentur et certo signo per vos (le sénéchal de Gascogne et le trésorier de l'armée) ad hoc ordinato signentur. (*Mandem. d'Edouard III*, Rymer, *Fœdora*, t. V, p. 330.)



1589. — *Marques des chevaux*, A, *de l'empereur Rodolphe II*, B, C, *du duc de Guise. Extr. d'un recueil publié à Venise.*

RACES

Les marques des chevaux étaient des signes de propriété ou de races auxquelles se réfèrent nos citations.

XIIIe s. — Destriers de Castele. (*Proverbes et dictons pop.*, édit. Crapelet.)

1370. — (1201). Riches dons de diverses manières,

Messire Enguerrant luy envoya ung très bel coursier d'Espaigne et un très bel genet de l'Andelosie. (*Jean de Saintré*, ch. 43, p. 128-9.)



1379. — *Chasse à l'epervier. Ms. du livre :* Le roy Modus. *Biblioth. Richel., anc. supplém. franç.*, 632[12].



V. 1460. — *Cheval français. Biblioth. Richel., ms. lat.*, n° 873, f° 247 v°.

1500. — Une partie de Grèce et de Macédoine qu'on dit maintenant Albanie, et de là viennent les chevaulx ligiers qu'on dit albanois. (Lemaire de Belges, *Illustrations*, l. 3, fº 4 vº.)

1517. — A tempore quo domine habuerunt magnas caudas ut pavo... erectas sicut cauda equi Angliæ. (Mich. Menot, *Sermones*, fº 36 vº.)

1530. — Voila mon genet, voila mon guildin, mon lavedan, mon traquenart. (*Gargantua*, l. 1, ch. 12, p. 72.)

1575. — Les monts de Lavedan, tant recommandez pour nourrir les meilleurs chevaux de Gaule, et tels qui surpassent les espagnols en force et dextérité. (Belleforest, *Cosmogr. Gascogne*, t. 1, col. 267.)

Il y a tant de chevaux en ceste isle (de Sardaigne) que plusieurs sont sauvages et n'ont point de maistres, de sorte qu'on a des plus beaux à bon marché. Et combien qu'ils ne soyent pas si hauts que ceux d'Alemagne, d'Espagne et d'Italie, toutes fois ils ne sont pas moindres en en force, agilité et beauté. (*Ibid.*, t. II, l. 2, col. 824.)

1644. — Tripoly, Tunis, Alger, le grand Caire... d'où elle (Marseille) amene les chevaux barbes, recherchés des gentilshommes français pour leur vitesse qui leur est avantageuse en guerre. (Coulon, *Les rivières de France*, t. II, p. 210.)

ROBES

Parmi les variétés très nombreuses de la robe du cheval, quelques-unes sont peu ou mal définies. J'insiste donc à dessein sur les explications qui trouvent ici leur place, sans préjudice de celle qu'elles occupent à leur ordre alphabétique.

Baucent. Qui porte aux jambes des balsanes blanches.

Liart. Gris et gris pommelé.

Rouan. Rouge vineux produit par un mélange de gris et de bai.

Vair. A robe diversifiée de deux tons par places; blanc et bai ou blanc et noir. Ce nom, donné tardivement à la disparité de couleur des yeux du cheval, désignait au moyen âge les *tavelures* de la robe, quelles qu'en fussent les dispositions. Tel est le cheval de Clarion dans le roman de Fierabras.

Le Guide, dans le plafond du palais Rospigliosi à Rome, et le Guerchin à la villa Ludovisi, dans leurs compositions de l'*Aurore*, ont tous deux attelé le char du soleil de chevaux vairs, parti bai et blanc, ce qui prouve qu'à cette époque on considérait encore comme excellente la variété de cette robe, sans doute à cause de sa rareté.

610. — *Badium* autem antiqui vadium dicebant quod inter cetera animalia fortius vadat. Ipse est et spadix quem phoeniceum vocant, et dictus spadix a colore palmæ quam Siculi spadicam vocant.

Glaucus vero est veluti pictos oculos habens et quodam colore perfusos, nam glaucum veteres dicebant album.

Gilvus autem melinus color est subalbidus.

Guttatus albus nigris intervenientibus punctis.

Candidus autem et albus invicem sibi differunt; nam albus cum quodam pallore est, candidus vero niveus et pura luce perfusus.

Canus dictus quia ex candido colore et nigro est.

Scutulatus vocatus propter orbes quos habet candidos inter purpureos.

Varius quod vias habet colorum imparium. Qui autem albos tantum pedes habent petili appellantur, qui frontem albam calidi.

Cervinum est quem vulgo gauranem dicunt. Aeranem idem vulgo vocant quod in modum æris sit coloris.

Mureus autem est pressus in purpura.

Dosinus autem dictus quod sit color ejus de asino, idem et cinereus.

Maurus niger est, nigrum enim Græci μαυρον vocant. (Isidor., *Origin.*, l. 12, C. 1.)

V. **1250.** — Si est or .i. destrier ains ne fu veus tes.
Oiés comment il fu et fais et figurés :
L'un costé avoit blanc plus que n'est flors en [pré,
Et l'autre avoit plus roge que charbon alumé
Le keue paonace, le bu en haut levé.
Plus menu que pietris est li cevaus gietés,
La cuisse grosse et corte, les piés plas et [coupés,
Et ot droite l'eskine et les crins acesnés,
Petites oreilletes, maigre chief, ample nés.
Molt ot large le pis, les ex et vairs et clers,
Tout estoit comme pie par devant vaironnés.
La sèle fu d'ivoire dont il fu enselés
Et de .IIII. fors chaingles fu li cevaus chain- [glés.
Li estrier furent d'or, rices fu li poitrès
C. campanètes d'or i pendent de tous lès.
(*Fierabras*, v. 4104.)

XIIIº s. Avoit un palefroi molt riche.
... Vair ert et de riche color.
La semblance de nule flor,
Ne color c'on sceut descrire;
Ne sauroit pas nus hom eslire
Qui si fust propre en grant biauté.
(Huon Leroy, *Le vair palefroy*, Méon, *Fabl.*, t. I, p. 170.)

V. **1260.** Et le pere a chevax à chascun .I. donné,
Et furent tuit ferrant et par lieus pommelé.
(*Doon de Maience*, V. 11401.)

1265. — En color consire le bai ou ferrant pomelé, ou noir, ou blanc, ou cervin, ou vairon, ou d'autre manière, selonc ce que tu porras eslire meillor et plus avenable. (Brunetto Latini, *Trésor*, l. 1, ch. 188.)

1280. Là furent destrier à lagan,
Cil prent ferrant et cil moriel
Et cil vairon et cil soriel
Et cil liart et cil bauçant.
(Ph. Mouskes, fº 185.)

1302. — Un roncin liart estelé au front, baussant dou pié senestre, marché de un K et de une fleur de liz, 40 l. p. (*Cpte de Ribecourt, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 1794.)

1328. — Brun bay baucant, liart bauchant, morel bauchant, gris pommelé, morel blanc entre 2 narines, liart pommelé blanc entre 2 narines, griz mousseus, bay jambes noires, bay bauchant 4 piez blans, bay estellé, liart mousseus, brun bay estellé, rous griz jambes noires. (*Etat des chevaux perdus à la bataille de Cassel*. Chevalier, *Choix de docum. inéd. s. le Dauphiné*, p. 33.)

1351. — Bai brun poil estoitlé par devant, gris pommelé, brun, tout noir, liart, tout morel, bai, obscur. (*Monstre de Aymart de Latour*. Moret, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 216.)

1377. — A la chapelle descendi l'empereur (Charles IV), et fu monté sur le destrier que le roy lui ot envoyé, le quel estoit morel, et semblablement fu monté son fils; et ne fu mie sans avis envoyé de celluy poil, car les empereurs, de leur droit, quand ils entrent es bonnes villes de leur seigneurie, ont acoustumé estre sur chevaux blancs...

Adont, de son palais parti le roy, monté sur un grand palefroid blanc, aux armes de France richement abillié. (Christine de Pisan, *Vie de Charles V*, 296.)

1530. — De bail brun, d'alezan, de gris pommelé, de poil de rat, de cerf, de rouen, de vache, de zencle, pecile, de pie et de leuce. (*Gargantua*, l. 1, ch. 12, p. 70.)

1572. — Je voudroy scavoir quel poil est à louer et quel à blasmer, puisque les experts escuyers sont d'advis que par le poil on juge de la bonté ou du peu de valeur de ces bestes.

... La couleur fauve rend le cheval prest, hardy, Prompt, mais non de grande force... et ainsi comme les fauveaux couleurez ou obscurs sont tousjours capricieux, sauteurs, robustes et gentils de leur naturel, les plus clers aussi n'ont garde d'approcher de leur valeur et générosité... Le grison argenté, ayant le lustre du poil meslé de noir, donne signifiance qu'il a l'esprit vif et purifié au sang... La couleur noire rend un cheval melancholique et souvent de mauvaise complexion et, quoy qu'on die en commun proverbe, qu'un cheval moreau est tout bon ou tout mauvais, parlant de ceux qui sont noirs comme un corbeau, si est ce qu'il y en a peu qui ne soyent légers, vifs, agiles, prompts et superbes... estans marquez de blanc au front et aux pieds, ils se font cognoistre pour bons en toute entreprise. (Belleforest, *Agriculture de Gallo*, 13ᵉ Journee, p. 264.

VARIÉTÉS

Le culte de Saint-Éloi, patron des maréchaux et des orfèvres était, au moyen âge, l'objet d'une dévotion très populaire. On l'invoquait pour la conservation des animaux domestiques et des chevaux en particulier.

1508. — A Jehan Charbonnier, fruictier de la maison du roy, pour son payement d'un cierge de cire poisant 7 l., qu'il a livré durant le mois de décembre aux mareschaulx dud. Sr, pour servir a faire les offrandes des chevaulx d'icellui Sr, devant l'imaige mons. S. Esloy, afin que led. Sr soit intercesseur envers Dieu, les préserver et garder iceulx chevaulx de mal, 35 s. t. [Même fourniture au mois de juin suivant.] (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 85.)

CHEVAL D'ORFÈVRERIE. — Deux des textes ci-joints ont trait à l'orfèvrerie et à l'émaillerie parisiennes des premières années du XVe siècle. Le premier décrit un objet relatif à la chevalerie de Charles VI et fut donné au roi par Isabeau de Bavière. Ce chef-d'œuvre de l'art français, emporté en 1413 en Allemagne, par Louis de Bavière, frère de la reine, est conservé sous le nom de GOLDENE RÖSSEL (petit cheval d'or) dans l'église de Notre-Dame d'Altœtting; il a été reproduit en gravure dans les *Annales archéologiques* de Didron, t. XXVI, p. 119, et en chromolithographie dans l'ouvrage du baron d'Aretin sur les monuments royaux de la Bavière.

Le second objet figure en 1416 dans l'inventaire du duc de Guyenne; c'est une pièce analogue à la précédente, mais dont il ne reste que la description.

V. 1405. — Un ymaige de Nostre Dame qui tient son enfant, assis en un jardin faict en manière de traille... Et au dessoubz, au bas de l'entablement a un cheval esmaillé de blanc, et a la selle et le harnois d'or et un varlet esmaillé de blanc et de bleu qui le tient par une main par la bride, et en l'autre mein un baston; et poise environ 18 marcz d'or. Et en l'entablement sur quoi les choses dessusd. sont ordonnées poise environ 30 m. d'argent doré; et fut donné par la royne au roy le premier jour de l'an 1404. (*Inv. des joyaux de Charles VI*, f° 21.)

1416. — Un bel cheval d'or esmaillé de blanc, et un varlet qui le maine par la bride, garny led. cheval, et la celle et le poitral, culière, bride et varlet, de 97 perles par tout, de 23 balais et 21 safirs; et à la teste dud. cheval, ung gros rubis et ung gros dyamant à escusson, et ou chanfrain 2 dyamans à pointez; et en lad. celle dud. cheval, a un camayeu, et a led. varlet, en son chapel, un petit grain de ruby. Pesant ensemble 23 mars, prisé 6312 fr. (*Inv. des joyaux au duc de Guyenne*, p. 307.)

1496. — A maistre Alain Le Cozic,... pour sabloner et néteier le cheval d'argent que donna le roy de Cypres à l'esglise, 1 s. 1 d. (*Reg. de la cathédr. de Tréguier*, p. 138.)

CHEVAL DE BOIS. — Jeu et exercice.

1556. — Demy quart veloux rouge cramoisy haulte coulleur, à 16 l. l'aulne, pour faire caparasson à ung petit cheval de bois que lad. dame (la reine) donna à Mgr le duc d'Orléans son fils.

... 10 s. t. pour 5 aulnes de coste jaulne et rouge par moitié, pour servir à faire filletz à 2 petitz chevaulx de bois painctz qui trainnent 2 pièces d'artillerie que lad. dame a donné à Mr d'Orléans pour ses estrennes. (*Argenterie de la reine*, f°s 1 et 13.)

1565. — Pour ung cheval de bois couvert de toille, amply de foing, pour servir aux paiges à aprendre à voltiger, 11 l. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 17.)

1648. — C'estoit (à Constantinople) le beiran des Turcs, qui consiste en joye, promenades, yvrongneries, à bransler dans une escarpolette dressée au milieu des places publiques, et à tourner assis dans des sièges façonnez en petits chevaux qui pendent de divers bastons croisez et fichez en hault d'un grand pieu autour duquel un homme fait tourner ces bastons, et par conséquent tous ceux qui sont assis aux sièges qui en pendent. (*Voyage de Monconys*, t. I, p. 145.)

CHEVALET. — Affût pour les grandes arbalètes à tour. — Assemblage de charpente sur lequel sont disposées les pièces de position. Les canons du XVe siècle, qui n'appartiennent pas à l'artillerie roulante, sont montés sur des chevalets munis d'un arc de pointage formant crémaillère et quelquefois pivotant sur un quart de cercle placé en couche.

1430. — 2 chevalès de boys à mettre à point arbalestres. (*Inv. de la Bastille*, f° 5.)

1436. — 6 chevalès à 3 pies pour 6 veuglaires. (*Cptes de la commis. de Lille*. Henrard, *Hist. de l'artill. en Belgique*, p. 175.)

1452. — Pierre Charpentier, canonnier du roy notre sire, confessa avoir eu et receu... la somme de 36 l. pour avoir fait dresser les chevalès de 24 grosses couleuvrines de cuivre. *Quittance*, ap. Monteil, XVe s., Hist. 23, note 89.)

CHEVALET D'HABITS. — On suspendait ordinairement les habits à des tringles de bois fixées aux murailles par leurs extrémités; mais le chevalet, dont il est parlé en 1583, est un tréteau long qui aujourd'hui, n'a d'usage que pour poser des harnais.

1342. — Et si devez pendre vos dras à une perche : chest à savoir, mantiaux, surcots et cotes, houches, clokes et porpoints, vos cotes fourrées et vos dras d'iver et d'este. (Michelant, *Le livre des mestiers*, p. 6.)

1583. — Ung chevallet à estandre habitz. (*Inv. d'Anne de Nicolay.*)

CHEVALIER DE LA MER. — Au XVIe siècle, dit Jal dans son *Glossaire nautique*, l'usage était de faire chevaliers les hommes qui passaient la Ligne pour la première fois. Cette cérémonie, où l'on doit voir peut-être l'origine du baptême sous la Ligne, était l'occasion d'une fête solennelle à bord du navire où l'on faisait des chevaliers.

1529. — Le IIe au matin, furent faits chevaliers environ cinquante de nos gens, et eurent chacun l'accolée en passant sous l'équateur (pour la 1re fois) et fut chantée la messe de *Salve sancta parens*, à notes, pour la solemnité du jour, et prismes un grand poisson nommé albatore et des bonites dont fut fait chaudière, pour souper en solemnisant la fête de chevalerie. (*Journ. du voy. de Parmentier*, ap. Jal, *Gloss. naut.*, p. 467.)

CHEVEÇAILLE, CHEVÈCE, CHÉVECEURE. — Dans le harnais : ce qui sert de monture à un mors de bride. Dans le costume : ouverture, collet, ornement sur le bord d'un capuchon ou sur l'encolure d'une chemise. Voy. CHAVESSURE.

V. 1200. Et du peliçon se merveille,
Dont la chevesce est en travers.
Et si la vestoit à l'envers,
Estroite en estoit la chevesce.
(*Renart*, v. 1396.)

V. 1250. Les reisnes furent de soie de Sardis,
La chievecaille de vingt cordons eslis
A fil d'argent, bien fait, tresgeys.
(*Ogier le Danois*, v. 11273.)

1300. Et se ne li séoit pas mal,
Que sa chevesaille iert overte
Et sa gorge si descoverte.
(*Rom. de la Rose*, v. 1176.)

1408. — A Denisot de Baugis, chasublier, pour une chevesailles d'orfrois de soie tierse et d'or de Chippre fais à tavelle, qui a esté mise et assise par lui autour du colet de la chasuble d'icelle chappelle (du roi), 16 s. p. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 70, v°.)

CHEVECIEL, CHEVECIER. — Garniture du chevet, pièce de tenture d'un lit d'apparat; dans la literie c'est le traversin ou l'oreiller à reposer la tête.

1250. Li keute fu par devison
Faite de soie et d'auketon;
D'un brun pale le kaveruel,
Et d'un blanc cainsil li lincuel.
(*Blancandin*, v. 1555.)

V. 1260. Ne demandent pas queute, mais la terre adureie.
Linceux, ne quevecex, ne soie d'Aumarie.
(*La conquête de Jérusalem*, v. 486.)

XIIIe s. Atant vers li chevès se trait,
Sa main mist sor le cheveçuel,
Et tret arrière le linçuel;
Si voit la gorge blanche et bèle,
Et la poitrine et la mamèle.
(*Le boucher d'Abbeville*, Méon, t. IV, v. 250.)

1316. — Pour la chambre de la Toussains, dont le chevecier est vert, bordé d'une bordure de soucie tout entour, de compas des armes de France et de Mgr de Vallois, de Mgr d'Evreus et de Mgr de la Marche, tenant 9 aunes quarrées, 15 s. l'a., valent 6 l. 15 s. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 17.)

1342. Vos kemises mettez sous le cavecheul du lit. (*Le livre des métiers*, édit. Michelant. p. 6.)

1482. — Ung aes comme un cheverseul de chaslit. (*Arch. JJ.*, 207, pièce 159.)

CHEVELIRE. — Passementerie, galon.

1724. — Une chappe de velours violet cizelé, à fond d'or, les offroys de moire d'argent, garnis d'une chevelire d'or. Au chaperon est une frange d'or, bonne. (*Inv. de l'égl. de Lyon*, n° 66.)

CHEVESTRE. — Licol; en termes de chasse : lacet.

1387. — Après, li vueil aprendre de lascier toute manière de laz, comme sont roiz pour grosse beste, ou pour menue, pouches et bourses, paniaulz, las, chevestres. (Gaston Phebus, ch. 25.)

1398. — Pour 2 chevestres neufs couvers de cuir de cordouan vermeil, garniz de longues regnes, et les bouches dorées, pour les chevaux de litière (de la reine), 32 s. p. (*Cpte d'hôtel de la reine, par J. Leperdrier*, f° 24.)

1445. — Art. 15. Les chevestres appellées licouls seront de une brasse et demie de long, et en pesera la douzaine, ensemble 5 liv. (*Stat. des cordonniers d'Angers.*)

CHEVET. (IMAGE DE — Les images de chevet, peintes ou sculptées se rencontrent rarement en place dans les miniatures du moyen âge; leur emploi était néanmoins fréquent. Ces tableaux portatifs, de petite dimension, presque toujours *cloants*, c'est-à-dire à volets formant diptyques ou triptyques, étaient des pièces d'une exécution très soignée. Leurs cadres en orfèvrerie sont quelquefois suspendus à des chaines réunies par une belière. Tel est, du moins, l'émail autrefois conservé dans le trésor de la collégiale de Maubeuge.



XVe s. *Image de chevet montée en argent doré. Argenterie de la collégiale de Maubeuge.*

1351. — Huc Pourcel, pour un coffret couvert de cuir boully, armoié de France, fermant à clef, à mettre et porter nos tableaux que le roy met à son chevais, 6 l. (*Cpte roy. d'Et. de La Fontaine*, f° 13 v°.)

1516. — Una ancona grande di argento, adornata di petre molte cum le aperture sue intagliate di figure in foghami et cum l'arma della St in cima et e cosi da tenire in capo al letto. (*Inv. de Lucrèce Borgia*, p. 36)

CHEVEUX. — L'histoire de la chevelure est un corollaire de celle du costume. Je n'ai à présenter ici que des remarques sur certain type, considéré au moyen âge, surtout pour les femmes, comme celui de la beauté. A cette époque, nul n'est réputé beau, s'il n'a une chevelure blonde. C'est celle des héroïnes de tous les romans de chevalerie et, dans nos régions occidentales, les cheveux noirs inspiraient, comme dit Joinville à propos des Sarrasins, une certaine horreur, aussi conviennent-ils au portrait de l'avarice tracé par un de nos anciens poètes.

La couleur noire était au contraire très appréciée en Orient, aussi y voyons-nous apparaître dès le VIe siècle, au rapport de Maçoudi, l'artifice des teintures. Au XIVe siècle, il est adopté dans les pays latins, pour d'autres effets et concurremment avec la mode des faux cheveux. Jusqu'à la fin du XVIe siècle la couleur blonde des cheveux conserva un certain caractère d'élégance aristocratique que les dames de Venise s'assuraient alors au prix de soins aussi patients que peu salubres.

943. — Anouchirwan (Chosroès, 531-579), roi de Perse, fit venir de l'Inde le jeu d'eschecs et une teinture noire nommée hindi, qui coloroit les cheveux, jusqu'à la racine, d'un noir brillant et ineffaçable. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. II, p. 203.)

V. 1270. Tant par estoient crespe et blonde,
Tant de si biaus n'avoit el monde.
Ces cheveus si crespés et biaus
Fist coper sainte Elysabiaus.
(Rutebeuf, *Vie de Ste Elisabeth*, t. II, p. 202.)

XIIIe s. Le col ot lonc, nervu et gresle,
Noirs cheveus dont l'un l'autre mesle.
(*La mort de Largece*, *Ibid* , addit., p. 173.)

1302. — Lèdes gent (les sarrazins) et hideuses sont à regarder, car les cheveus des testes et des barbes sont touz noirs. (Joinville, édit. Fr. Michel, p. 180.)

V. 1360. Se des chevex n'as à planté,
Tantot ara un chief enté
De chanvre ou d'autre foureure
Ou d'estrange cheveleure.
Maintes fames de cen s'atendent
As merciers qui mout chier lor vendent.
Lor ne puet apercevoir,
Ne la menchonge ne le voir,
Les autres sont espès couchiez
Et en lour chaperon muchiez,
Si que nem ne soit par leur coupes
S'el ont chief de canvre ou d'estoupes.
...Fame qui poi de chevelure porte,
Doit metre garde à sa porte,
Tant que elle soit aournée,
Diront que elle est hors alée.
(*La clef d'amour*, p. 93.

1371. — Pourquoy, mes belles filles, je vous pry... ne tapetissez vos sourcilz ne fronts, ne aussy à vos cheveux ne mettez que lessive ? Car vous trouverez, de divin miracle, en l'esglise Nostre Dame de Rochemadour, plusieurs treses de dames et damoiselles qui s'estoient lavées en vin et en autres choses que en pures lessives, à tant que elles eurent fait copper leurs treses qui encore y sont. (*Le chevalier de la Tour*, p. 112.)

V. 1375. Que fame est trop folle musarde
Qui forre son chief et se farde
Pour plère au monde.
Fame n'est pas de péchié monde,
Qui a sa crine noire ou blonde
Selonc nature,
Qui i met s'entente et sa cure
A ajouster .I. forreure
Au lonc des trèces.
(*Le dit des cornetes*, Jubinal, *Jongleurs et trouv.*, p. 87.)

XIVe s. — *Ad faciendum capillos canos et albos.* — Pur bloundy chevus, pernez escorche de noyer de l'entre deus, et escorche le pome grenette et gaude et saffrayn et moun de l'euf, et broyés ensemble, et le mettez quy [re] sur le feu, de une quart de vyn blaunk ou en plus; et le fêtes quire jesques à la moytié, et puis les otés et le colés; et du cler vous lavés les chevus sovent, et les enseychés countre le feu: et en sy devendra bloyde et chaunes. (*Quentises bones et esprouré. Extr. des ms. de la biblioth. d'Edimbourg.* P. Meyer, *Arch. des miss. scientif.*, t. IV, p. 140.)

1405. — A Jehannette Labaussière, ouvrière d'atour, ... pour cheveulx qu'elle a livrez pour la royne, 4 l. 16 s. Pour 2 paires d'attours pour elle, 4 l... Pour une paire de templestes pour mad. de Bretaigne, 8 s. Pour un attour au long pour mad. Michielle, 40 s. Pour une paire de templestes crespées, 4 s. (*Argenterie de la reine.* 3e *Cpte de J. Leblanc*, f° 129.)

1464. — Un homme, quant il ha grant habundance de cheveux en la teste, il doit faire prendre de l'eaue chaude et les tremper, et puis un bon rasoer bien trenchant et les faire oster; car beaucoup de nuisement ils font à la teste, ordures ils engendrent, poulx, landes, crasse, teigne, sueur et plusieurs douleurs font. Pour ce, folastres sont ces cuideraulx, au cul descouvert, qui si grans cheveulx portent et à si grant habunde qu'ils leur entrent jusques au dos par derrière, par devant leur couvrent le front jusques ès yeux, et ès costés ont les oreilles couvertes. (Pierre des Gros, cordelier, *Le jardin des nobles*, f° 30, *Biblioth. Richel*, ms. fr. n° 193.)

1558. — A une fille qui avoit apporté ses cheveulx à la roine, 2 testons, dont lad. dame lui a fait don, 22 s. 8 d. t. [autre mention, 34 s., autre 5 s.] (*Cptes de Catherine de Médicis*, f° 41, 56 v° et 57.)

V. 1580. Vos cheveux ja grisons, blondis par artifice. (Et. Tabourot, *Rec. des poetes franç.*, t. V, p. 391.)

1582. — La beauté des cheveux (des femmes) est telle ... à scavoir : qu'ils soient longs, déliez, crespus, frisez, copieux, de couleur blonde comme l'or et fort reluisans.

Les cheveux crespus plaisent fort aux damoiselles, ceux principalement qui couvrent les tempes et environnent le front... Aucunes se servent de fers chauds pour les frizer, autres de quelques instrumens rons en verre, du quel elles les entortillent et dorment ainsi toute la nuict; autres les frottent soir et matin et les entrelassent ensemble avec un linge chaud.

La plus belle, plus plaisante, plus agréable et plus souhaittée couleur des cheveux, tant en la femme qu'en l'homme, est la couleur blonde.

La couleur rousse n'est trouvée louable ni agréable... ès cheveux. (Liebaut, *L'embellissement du corps humain*, l. 2, p. 250 à 283.)

1595. — Adiante ou cheveux de Venus. Il s'appelle polytricum, comme qui diroit fort chevelu, pour la propriété qu'il a, tant de faire venir les cheveux, que d'empescher qu'ils ne tombent, aus quelz il apporte aussi quelque beauté; d'où vient qu'on l'appelle callitricum ou cheveux de Vénus.

Les dames italiennes, et particulièrement celles de Gènes, s'en servent pour faire la lexive dont elles se lavent souvent la teste, et puis l'essuyent non autrement que s'exposans aux ardens rayons du soleil, appelans telle action : *far la bionda.* (Dinet, *Les Hiéroglyphes*, l. 2, p. 201.)

CHÈVRE, CHEVREAU, CHEVROTIN. — Si l'industrie moderne a, par suite de la facilité des transports, abandonné l'usage des outres, elle a du moins conservé les applications anciennes des peaux de chèvre et de chevreau à la chaussure, à la ganterie et à la maroquinerie.

V. 1300. — De leur cuir (des chevreaux de lait) est faict très bon parchemin et noble chaulcement à gens délicieux.

De leurs peaulx (des chevres) on fait très bons gans, souliers et selles à chevaulx. (P. des Crescens, l. 9, ch. 77, p. 138.)

1359. — Que nulz ne taigne peaulx à autruy, rouges ne noires, ne chevrotins, se ce n'est pour lui, faisant led. mestier. (*Stat. des teinturiers de Paris. Ordonn. des rois*, t. III, p. 370.)

1398. — Achat de parchemin, véelin, chevrotin, froncine, 40 fr. (Peignot. *Catal. de l'anc. biblioth. des ducs de Bourg.*)

1408. — Pour 2 paires de gans de chevreau sauvaige conréez en saing de chappon tout blanc, brodez tout autour..., au pris de 24 s. la paire. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 66.)

1455. — Pour avoir mené de Montpellier à Bourges, sur 5 muletz, 6 chèvres d'huile d'olive, 4 barriques hanchoyes, etc... pour la provision de la royne en ce présent karesme. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 107.)

CHEVRETTE. — Instrument de musique à réservoir d'air, composé d'une outre de peau de chèvre que le joueur alimente en soufflant dans une pipe, et d'un chalumeau à anche battante, muni de trous pour moduler.



XIIIe s. — *Chevrette. Sculpture de la maison des musiciens à Reims.*

La chevrette est la cornemuse primitive des Romains, dont parle le poète Martial (*Epigr.* 3, l. 10). On en trouve un exemple dans les sculptures de la maison des musiciens à Reims, et l'usage s'en est conservé dans la Bourgogne, le Limousin et le Périgord. Elle diffère de la cornemuse proprement



XIVe s. — *Chevrette. Biblioth. Richel., ms. fr.*, n° 95.

dite, par l'absence des bourdons, et de la musette française où la pipe et la poche à air sont remplacées par un soufflet.

1305. Lors r'oïssiez trompes souner,
Cors, tabourz, flageus et chevrèles.
(Guill. Guiart, t. II, v. 2940.)

1379. — Des instrumens doit avoir le berger avec ses flaiaux, pour soy esbatre en mélodie. C'est assavoir, fretel..., musette d'Alemaigne ou autre musette que l'en nomme chevrette. (J. de Brie, *Le bon berger*, p. 81.)

1388. — Rompy la pel de la chieuvrète, la quelle demoura aud. munier avec les chalemaulx d'icelle. (*Arch. JJ*, 132, pièce 242.)

1402. — Le ménestrier qui cornoit d'une chevrette... Il tient à pou que je ne criève la chevrette. (*Ibid.*, 157, pièce 192.)

CHIBOULEUR. — Imagier, sculpteur. Ce mot semble spécial à la Flandre française.

1392. — A Willes de Gult, chibouleur, pour avoir fait et entaillé certain ouvrage à la bretesque faite nouvellement, joignant la halle d'eschevins, 8 l.

1409. — A Wallebain Delacrois, chiboulleur, pour une ymaige de bos, en forme de angèle, en tabernacle, par où l'ordenanche de le lune passe, et une estoille; tout employé au cadran de led. ville, 36 s. (*Cptes de la ville.* Houdoy, *La halle échevinale à Lille*, p. 41, 45.)

CHIEN. — Si le chien occupe un des premiers rangs parmi les animaux rendus utiles à l'homme par leur domestication, les soins dont il est l'objet, au moyen âge comme de nos jours, sont assurément en raison inverse des services qu'il est appelé à rendre.

Aux mesures spéciales à la conservation de l'espèce, dans un temps où les ressources de la médecine semblent insuffisantes, la dévotion de nos pères ajoute l'usage des invocations pieuses; mais alors le chien, même le plus choyé, n'avait trouvé que des maîtres. Il était réservé au XVIIe siècle de lui donner des panégyristes. Nous citons, à ce propos, quelques vers charmants d'un des contemporains de Richelieu à l'Académie française.

V. **1300** — On se doit garder de acheter chiens pour bergiers, qui soyent venuz de drapiers... car ils sont trop paillards à défendre les bestes. (P. des Crescens, l. 9, ch. 79.)

1379. — Ce mastin suyt le berger et lui tient bonne compaignie quant il menge son pain, quoy qu'il soit de la deffense : car tel est amy à la despence, qui ne l'est pas a la deffense. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 75.)

1387. — Le gentil chien doit, en traversant Saine, obole et partout son maistre quicte. Le mastin ne doit riens. (*Tarif d'Harfleur*, de Fréville, *Mém. s. le comm. de Rouen*, t. II, pièce 43.)

1390. — A Robin Raffon, pour argent à lui paié et baillé, dont il a fait chanter une messe pour lesd. chiens limiers et levriers devant saint Mesmin. Et pour faire offrende de cire et d'argent pour lesd. chiens, pour doubte de mal de rage, le 28 de novembre, 20 s. p.

1391. — Au meme... pour avoir mené tous lesd. chiens estant aud. sejour, en pelerinage a saint Mesmet, et illec avoir fait chanter une messe pour lesd. chiens, avec ce, pour offrir chandelle devant led. saint, pour doubte de mal de rage, le 22e jour de mars, 20 s. p. (*Cptes de la venerie de Charles VI.*)

1478. — A Guill. Merlin, fruictier dud. Sgr (Louis XI), pour un chien de cire pesant 12 l. de cire, que led. Sgr a fait prendre et acheter de luy, et icelluy fait offrir et presenter a sa dévocion, devant Mgr saint Martin de Tours. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hotel*, p. 353.)

1490. — Ung quartier de drap vert gay pour faire ung habillement a une petite chienne de la chambre (du roi), au feur de 35 s. l'aune.

Une aulne et demye de drap gris bureau pour faire une malette de 4 piez de long et de 2 piez de large, pour servir au le chariot de la lanniere (levrière), a porter partie des propres a l'estat d'icellui Sr, au feur de 15 s. l'aune. (9e *cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 7 v° et 17 v°.)

1541. — Pour la façon d'un feustre a mectre sur la chyenne de la chambre dud. Sgr (le roi), 10 s. t. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 137 v°.)

1558. — A Jehan Lenglet, pour achapt de avaine et paines por nourrir les chiens de ceste ville pendant la gellée, 28 s. (*Arch. de Douai. Cptes de la ville*, f° 180.)

1578. — Aux hommes députez pour le recouvrement des chiens d'Artois, d'Angleterre et d'autres pays estranges, la somme de 12000 l. t., durant le temps de cest estat, outre l'ordinaire. (Froumenteau, *Le secret des finances de France*, p. 30.)

1640. — Le loup... épie ou tend des embuches, non seulement aux trouppeaux de menu bétail, mais aussi aux hardes du gros... du quel les dogues ou gros mastins (*doghi d'Inghelterra*), et d'iceluy, le collier garentit ceux cy. (Comenes, *Janua aurea*, 412.)

V. **1640.** J'aboyais au larron, à l'amant me taisois;
Je pardonnois à l'un et l'autre j'accusois,
Et témoignois en tout mes soins et mon adresse.
Ainsi j'eus cette gloire en mes jours bien heureux,
D'avoir su contenter mon maître et ma maîtresse,
Et d'être également fidèle à tous les deux.
(Cl. de Malleville, *Rec. des poètes franç.*, t. VI, p. 351.)

CHIEN DE MER. — Peau du squale appelé roussette et plus tard galuchat, du nom d'un gainier de Paris, qui fut l'inventeur d'une façon nouvelle de la préparer.

1487. — *Squarrus.* Ung poisson qui a la peau aspre, de quoy l'en polist le boys. (*Catholicon parvum.*)

1566. — Et pourront... faire la poignée (des épées, dagues et braquemarts) de bois de haistre, de deux tenans; ou faire lad. poignée avallée d'une pièce, couvert de fil d'or, d'argent, soye, sayette, fouet ou peau de chien de mer, le quel ils verront estre à faire pour le mieulx. (*Stat. des fourbisseurs et garnisseurs à Paris.* Arch. Reg. des bann., t. VII, f° 117, sect. judic., Y 12.)

CHIFFONIÈRE. — Peut-être une marotte; Hugutio donne le mot latin *cifo* comme synonyme d'histrion.

1344. — Pour une chiffonière achetée par le chatelain, Cte de Bloiz et donnée au fol de madame de Beaumont. *Arch. Joursanvault*, n° 651.)

CHIFFRE. — Entre l'usage des monogrammes, ou lettres agglomérées, et celui des initiales enlacées, il y a la distance qui sépare les diplômes carlovingiens du chiffre de Henri II et de Diane de Poitiers. La pensée qu'il exprime, prenant au XVe siècle sa première forme, a trouvé au XVIe tout le développement d'une mode inspirée par l'initiative royale. Voici quelques exemples de l'emploi, à des ouvrages d'art, non des lettres, mais des chiffres proprement dits.

1467. — 2 CC d'or lassez ensemble, garnys de 13 tables de diamant, 2 escussons et d'un rubis. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 2976.)

1536. — Une chappe de cœur de drap d'or figuré de veloux blancq, les bords brodés d'angeles, prophètes, fusils, toisons d'or et de 2 CC lachiez et noez ensamble, doublée de satin bleu. (*Inv. de Charles-Quint.*)

1595. — 12 chiffres d'or à double C. 11 autres chiffres d'or faicts à double C et en F, émaillez de vert (*Inv. de la comtesse de Sault*, n°s 50, 51.)

1595. — Un chiffre d'or esmaillié de bleuf, blan et austres coulleurs; il houvre des 2 costés pour mestre des portres; 2 o. moins 1 seizième. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille*, n° 40.)

1599. — Une robbe de toille d'argent... Les manches doublées de satin incarnadin, et brodées en broderie d'argent, où sont les chiffres du roy et de lad. défunte dame, prisée 700 escus.

Une chesne de perles enfilées dans de l'or, avec des chiffres du roy, esmaillée de gris, prisée 500 esc.

Une bouette de peinture esmaillée de gris, sur la quel il y a des diamans, où est le chiffre du roy et à cousté d'iceluy 4 S (barrées), et aux 4 petites triangles de diamans, prisée 180 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

CHIFONIE. — La définition donnée au VIIe siècle, par Isidore de Séville, de la symphonie, d'où est venu *chifonie*, correspond à un tambour suspendu horizontalement par une courroie, comme nos grosses caisses, et qu'on frappait des deux côtés à la fois, avec des baguettes à tampon. Cet instrument, dont on trouve des exemples dans les peintures égyptiennes, et dont il existe un original découvert à Thèbes, était vraisemblablement en usage chez les Romains du bas empire; mais il est fort différent, par sa nature et son emploi, de la chifonie du moyen âge, c'est-à-dire de la vielle à clavier, à cordes frottées et à sons doux, dont l'existence, depuis le XIIe siècle, repose sur des monuments écrits et figurés.

La confusion de ces deux objets, très distincts, provient de l'habitude, prise de bonne heure par les lexicographes, de transcrire sans vérification les travaux de leurs devanciers. Dans l'espèce, le *Catholicon* de Balbus de Janua, en 1286, copie la définition d'Isidore. L'encyclopédiste anglais Barthélemy de Glainville répète au XIVe siècle le *Catholicon*, qui n'est plus tard corrigé que par l'observation de Jean Corbichon. Il est évident, comme l'affirme cet auteur et d'autres, que la chifonie est une vielle, et nous apprenons par eux que les virtuoses qui en jouaient, tombés en discrédit dès l'époque de Charles V, disputaient aux aveugles et aux truands les bravos du public.

Dans les poésies anciennes on trouve concurremment les noms de chifonie et de vielle, mais cette dernière avait alors le sens spécial d'un instrument à archet de la famille des violes et violons.

610. — Symphonia vulgo appellatur lignum cavum ex utraque parte, pelle extensa, quam virgulis hinc et inde musici feriunt. (Isidore, *Orig.* l. 3, ch. 21.)

V. 1160. Ces buisines d'arain résonent
Et cifonies et vièles,
Notes et harpes et museles.
(Atis et Prophélias.)

1165. Et mult sot de lais et de note,
De vièle sot et de rote,
De lire et de satérion,
De harpe sot et de choron,
De gighe sot, de simphonie.
(*Rom. de Brut*, v. 3765.)

1180. Herpe, rote et vièle et gige et cinfonie.
(*Rom. d'Alexandre*, f° 4.)

XIIIe s. Ge suis jugleres de vièle;
Si sai de muse et de frestèle,
De la gigue et l'armonie,
Del salteire et en la rote.
(*Les 2 troveors ribaus. Notes de Rutebeuf*, t. I, p. 337.)

1286. — Tympanum. Instrumentum musicum scilicet pellis vel corium, ligno ex una parte contextum... Et est pars media symphonie in similitudinem cribri, et virgula percutitur ut symphonia. (Balbus, *Catholicon*, v° *Tympanum.*)

1342. — Ils ont ghisternes, herpes, salterions, orghènez, rebèbes, trompes, chiphonies, bombares, muses, fleutes douchaines et nacaires. (*Le livre des métiers*, édit. Michelant, p. 39.)

1372. — L'acteur de ce livre (Barthel. de Glainville) dit que la simphonie est ung instrument de musique qui est fait de bois creux et est couvert de peaux de deux pars, et le fiert on de vergettes, de çà et de là, et rend un doulx son, si comme dit Ysidore. Mais on apelle en françois une simphonie l'instrument dont les aveugles jouent en chantant les chansons de geste, et a cet instrument moult doux son et plaisant, se ce ne fust pour l'estat de ceulx qui en usent. (J. Corbichon, *Traduct. du Proprietaire des choses*, l. 19, ch. 140.)



V. 1460. — *Chifonie. Biblioth. Richel., ms. fr. Fonds de La Vallière, n° 92.*

1377. Plourez harpes et cors sarrazinois
La mort Mahaut, la noble rétorique.
Rubèbes, leuths, vielles, syphonie,
Psaltérions, trestous instrumens coys,
Rothes, guiterne, flaustes, chalémie,
Traversaines et vous nymphes des boys,
Tympanne aussi, mettez en euvre dois
Et le choro.
(Eust. Deschamps, ms. f° 28.)

1379. — De symphonies, de cytholes et de aultres instrumens que l'on fait sonner par dois et par cordes. (J. de Brie, *Le bon berger*, p. 35.)

1383. Et li .II. menestrez se vont appareillant;
Devant le roy s'en vont ambdui chinfoniant,
Quand Mahieu de Gournay les va apercevant
Et les chinfonieurs a oy prisier tant,
A son cuer s'en aloit moult durement gabant.
Et li rois li a dit après le gieu laissant :
Que vous semble, dit-il, sont-ils bien souffisant?
Dit Mahieu de Gournay : ne vous irai célant
Ens ou pais de France et ou pais normant,
Ne vont tels instrumens fort qu'avugles portant.
Ainsi font li avugle et li povre truant.
(*Chron. rimée de du Guesclin*, v. 10059.)

1498. Tubes, labours, tympanes et trompettes,
Lucs et orguettes, harpes, psaltérions,
Bedons, clarons, cloquettes et sonnettes,
Cors et musètes, symphonies doucettes,
Chansonnettes de manicardions.
(J. Molinet, *Tronus honoris.*)

1553. — (Dans l'île de Crète.) Les cigalles y sont nommées *symphogna*, qui est aussi, en leur langage, le nom d'une vieille. (Belon, *Observ.* l. 1, ch. 18, p. 45.)

1690. — Symphonie est le nom que les anciens ont donné à celuy des instrumens dont on a fait le moins de cas, qui est la vielle, comme on voit chez les anciens auteurs qui en ont escrit, et entre autres le père Mersenne. (Furetière.)

CHIGNOLE, CHOINGNOLE. — Manivelle et, par extension, le dévidoir qu'elle met en mouvement. Voy. SIGNOLLE.

1410. — Filleresses doivent desvidier leur estain au traule, et non aux choingnoles...

It. Au desvuidier les traismes aux choignolles, elles n'y doivent mettre que un fil au coup. (*Stat. de la draperie de Chauny.*)

1491. — Art. 10. Tout ouvrage de tour comme jates, plats, écuelles, fesselles, tranchoirs, fers (?), chaises, chignoles, devideurs seront de bon bois, ni fendu ni trezalé ou percé de vers. (*Stat. des fustailliers, tourneurs, lanterniers de Rouen*, art. 11.)

1753. — Chignolle. Terme de boutonnier. Dévidoir à

3 ailes distantes d'une demie aulne l'une de l'autre, sur le quel on devide, pour les mesurer, les matières qui doivent faire des tresses; celles des autres ouvrages n'ayant pas besoin d'être mesurées. (*Encyclopédie.*)

CHILLOT, HILLOT. — Caillou.

1384. — Ung grant pilon de fer, pour piller les chilloz pour l'euvre des carreaux (émaillés). Voy. CARREAU.

3 livres de fer ouvrées en un fer tout neufs, pour le molin où moult led. ouvrier les chilloux, 3 s. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry*, f°s 45 v° et 51 v°.)

1855. — Chillou, chillotte. Caillou, petit caillou. Se disent dans l'ouest. (Jaubert. *Gloss. du centre de la Franc.*)

CHIMBALE. — Instrument de musique, à percussion, cymbale. Voy. ce mot.

1456. — Pour une chimballe d'enluminure et de musique avec 2 grans anges, 100 s. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 1806.)

CHIMÈRE. — La chimère de la mythologie antique a revêtu, au moyen âge et pendant le XIVe siècle où son apparition est surtout fréquente dans les monuments, les aspects les plus variés. C'est alors un assemblage bizarre de parties d'animaux agencées suivant le caprice des peintres, sculpteurs, orfèvres, graveurs et brodeurs de l'époque. Voyez MONSTRE.

1358. — It. 2 tunicas pontificales de samito, seu serico rubeo, quarum una habet in finbriis, ante et retro, paraturam cujus campus est lividus et illuminatur a rubea; et sunt ibidem ymagines seu chimere de filis auri; et... paratura est in extremitatibus manicarum. (*Inv. de l'abbé de S. Victor de Marseille*, n° 10.)

CHIMÈRE. — Espèce de panier à porter les fruits.

1467. — 60 hommes de diverses contenances, les ungs gettans après lesd. fruiz et portans à chimères, à tinelz et à hottes. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 1136.)

CHIMIE. — Voy. ALCHIMIE.

1357. — Pour 5 l. de cire pour faire chimie et à ramplir les ymages de l'autel (le retable d'argent repoussé), 20 gros. (*Cptes de fabrique de S. Amé de Douai*, extr. Dehaisnes.)

CHINCHILLA (LAINAGES DE. — **1158**. — Djindjala (Chinchilla en petite Castille) est une ville de moyenne grandeur, défendue par un château fort... On y fabrique des couvertures de laine qu'on ne saurait imiter ailleurs; circonstance qui dépend de la qualité de l'air et des eaux. (*Géogr. d'Edrisi*, t. II, p. 41.)

CHINCILLIER. — Pavillon, baldaquin. Voy. CINCELLIER.

1558. — Ung chincillier laché de fil de lin blanc, bordé de thoille blance. Ung autre chincillier de fil de lin à tout de lettres de soye noire embas. (*Inv. de Philippe II*, f° 75.)

CHINE. — Quelques notes relatives aux industries anciennes de la Chine, et à l'exportation de ses produits manufacturés, trouveront leur complément à l'article PORCELAINE, où sont groupés des textes intéressants par la précision des dates.

1153. — La ville d'Aden est petite, mais renommée à cause de son port de mer, d'où partent les navires destinés pour le Sind, l'Inde et la Chine. On y apporte, de ce dernier pays, des marchandises telles que le fer, les lames damasquinées, les peaux de chagrin (saghri), le musc, le bois d'aloès, les selles de chevaux, la vaisselle de terre, le poivre odorant et non odorant, la noix de coco, le hermout (graine parfumée), le cardamome, la cannelle, le galanga, le macis, les myrobolans, l'ébène, l'écaille de tortue, le camphre, la muscade, le clou de girofle, le cubèbe, diverses étoffes tissues d'herbes et d'autres riches et veloutées, des dents d'éléphant, de l'étain, des rotangs et autres roseaux, ainsi que la majeure partie de l'aloès amer destiné pour le commerce. (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 51.)

1356. — Pour ce qui regarde la peinture, aucune nation, soit chrétienne ou autre, ne peut rivaliser avec les Chinois : ils ont pour cet art un talent extraordinaire. Parmi les choses étonnantes que j'ai vues chez eux à ce sujet, je dirai que, toutes les fois que je suis entré dans une de leurs villes, et que depuis il m'est arrivé d'y retourner, j'y ai toujours trouvé mon portrait et ceux de mes compagnons peints sur les murs ou sur des papiers placés dans les marchés. Une fois je fis mon entrée dans la ville du sultan (Pékin); je traversai le marché des peintres et arrivai au palais du souverain avec mes compagnons; nous étions tous habillés suivant la mode de l'Irak. Au soir, quand je quittai le château, je passai par le même marché; or je vis mon portrait et le portrait de mes compagnons peints sur des papiers qui étaient attachés aux murs. Chacun de nous se mit à examiner la figure de son camarade, et nous trouvâmes que la ressemblance était parfaite.

On m'a assuré que l'empereur avait donné l'ordre aux peintres de faire notre portrait; que ceux-ci se rendirent au château pendant que nous y étions; qu'ils se mirent à nous considérer et à nous peindre sans que nous nous en fussions aperçus. C'est, au reste, une habitude établie chez les Chinois de faire le portrait de quiconque passe dans leur pays. La chose va si loin chez eux à ce propos que, s'il arrive qu'un étranger commette quelque action qui le force à fuir de la Chine, ils expédient son portrait dans les différentes provinces, en sorte que l'on fait des recherches et, en quelque lieu que l'on trouve celui qui ressemble à cette image, on le saisit...

Parmi les belles choses que l'on confectionne à Khansa (Hang-Tcheou-Fou) il y a les plats ou assiettes qu'on appelle *dest*; elles sont faites avec des roseaux dont les fragments sont réunis ensemble d'une manière admirable; on les enduit d'une couche de couleur ou vernis rouge et brillant. Ces assiettes sont au nombre de 10, l'une placée dans le creux de l'autre, et telle est leur finesse que celui qui les voit les prend pour une seule assiette. Elles sont pourvues d'un couvercle qui les renferme toutes; on fait aussi de grands plats avec ces mêmes roseaux.

Au nombre de leurs propriétés admirables, sont celles-ci, qu'ils puissent tomber de très haut sans se casser; que l'on s'en sert pour les mets chauds, sans que leur couleur en soit altérée, et sans qu'elle se perde. Ces assiettes et ces plats sont expédiés de Khansa dans l'Inde, le Khorâçan et autres pays. (*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. IV, p. 262 et 293.)

1563. — Prima assai oro che viene, del paese della China e la gran Tartaria, portato in India in pani a guisa di navicelle di bouti di 23 caratti. Grandissima quantita di seta fina, di panni damaschini e di taffetà, gran quantita di muschio, molto rame in pani grandi, molto ottone in verghe, gran quantita d'argento vivo e cenaprio, assai canfora, una infinita di porcellane in diverse sorti di vasi, gran quantita in panni dipinti, e di quadri, una infinita di radici di China... Il reubarbaro vien per terra e per via della Persia. (Caes. di Fedrici, *Viaggio nell Indie*, p. 82.)

1582. — Ut vero, e multis mercibus quae ex Chinarum regione advehuntur, paucas perstringam, sunt argentea vasa diversi generis, summa arte et diligentia elaborata; omnis praeterea domestica supellex, uti lecticae, spondae seu lectuli ad recumbendum ex argento sculpto et diligenter elaborato; maxima quantitas serici fili sericorumque pannorum, plurimum aurum, moschus, uniones, argentum vivum, aes, minium, murrhina vasa plurima, quorum nonnulla duplo aestimantur argenti pondere et pleraque alia, cum ad humanos usus necessaria, tum ad luxum et ornatum.

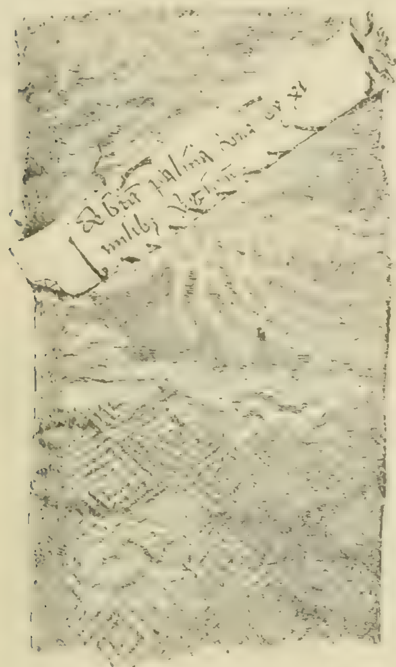
Ego sane inde habui binas thecas ex solido argento cum omnibus instrumentis chirurgicis majoribus et minoribus, ut sunt cauteria, specilla, malleoli, etc. ex argento confecta et exornata tanto artificio, quanto ab ullo argenti fabro desiderari posset. (Christoph. a Costa, *Aromat.* p. 239.)

ÉTOFFES.

1067. — L'intérieur (des pavillons) était revêtu de velours, de satin brodé en or, d'étoffe de soie de la Chine et de *tostes* de tout genre et de toute couleur. (*Le trésor du sultan de Mostanser*, extr. de Makrizi. Et. Quatremère, *Mém. s. l'Égypte*, t. II, p. 380.)

1356. — Le kemkha est une étoffe de soie fabriquée à Bagdad, à Tebriz, à Nisabour et dans la Chine. . .

Le roi de la Chine avait envoyé au sultan de l'Inde 500 pièces de velours dont 100 étaient de l'espèce de celles que l'on fabrique dans la ville de Zeitoun (Thsiouen-Tcheou-Fou), et 100 de celles que l'on fabrique dans la ville de Khansa (Hang-Tcheou-Fou). (*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. III, p. 311 et t. IV, p. 1.)



XIV s. — *Camocas de la Chine, soierie rouge damassée, à dragons. App. à l'auteur.*

1406. — Del Catay (La Chine septentrionale, les habitants de Samarkand en Bouckarie tirent) pannos de seda que son los majores que en aquella partida se fazen sennaladamente, los setunis que dizen que son los mejores que son sin labores. (Clavijo, *Hist. del gran Tamorlan*, p. 59.)

CHIQUE, CHIQUETADE, CHICOT. — Découpure, dentelure, feston.

1467. — Plusieurs chiques brodez d'or, pour mectre sur ouvraige, où il en y a 127. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3225.)

1600. — Les feuilles de la violette sont, au commencement, rondes et chiquetées. L'œillet d'Inde a la plante branchue, les tiges hautes cannelées, droites, rougeâtres, d'où sortent quantité de feuilles chiquetées, découpées. (Et. Binet, *Merv. de la nat.*, ch. 30.)

V. 1600. Ce prince, avec un busc, un corps de satin [noir
Coupé à l'espagnole, où des déchiquetures
Sortoient des passements et des blanches [tirures.
(A. d'Aubigné, *Portrait de Henri III.*)

1603. — 75 bandes de soye de diverses couleurs, au gros point en chicotz, rehaulsées d'or, d'argent et de soye sur canevaz, estimées ens. 7 l. 10 s.

... Une autre robbe aussy de velourz orangé, à double queue, decoupee à jour en chicotz, brodée de clinquand d'argent, avec ses grandes manches. Le corps et le hault des manches doublëez de thoille d'argent, estimée 360 l. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 20 et 21.)

1613. Autour des alerons, force bouton doré.
La manche détaillée à grande chiquetade.
(*Discours nouv. s. la mode*, 15.)

CHIQUÈTE. — Petit vase ou burette de la contenance approximative d'un quart d'un litre.

1602. — 3 pots tenant 2 pintes chacun, 3 chopines, 2 petites chiquetes à mettre verjuë et vinaigres. (*Inv. de René Clergault.*)

CHIRATS. — Ornements accessoires qui accompagnent les grandes lettres enluminées ou cadelées d'un manuscrit, tels que fonds, bordures, mascarons, arabesques, bouts de lignes, etc.

1552. — L'ouvraige de costel, a l'entour de la figuere d'iceux princes, qu'ils appellent paysaiges, machonnaiges, chyrat et anticquaiges, les aulcunes 5 carolus et les 6 aultres carolus.

It. Les autres lettres capitales, avecq le chirat dedens icelles, les aucunes 4 s. aucunes 5 s. et aussi aucunes 6 s.

Il y a 64 lettres capitales avec leur chirat, prisez chacune à 4 patars.

It. Les petites lettres avec le chirat mis au boult des linges (lignes); chacune d'icelles lettres et chascun chirat 1 s. (A. Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, t. II, p. 214.)

CHIRON. — Cierge à tige fasciculée droite, comme celle des flambeaux de poing.

1478. — Tous les quarrefours, rues et places où le roy passa ce jour, estoient sortis de chirons et torses ardans en telle abondance que se rien ne coustassent; et toutes fois la chire n'avoit esté en telle chierté de vivant. (*Chron. de J. Molinet*, ch. 148.)

1550. — Ensamble le prévost, ceulx de la loy, notables et toute la commune de lad. ville, ayans torses avecq blasons, et chirons en la main. (*Translat. des restes de Charles le Téméraire, Comm. roy. d'hist. de Belgique*, t. IX, sér. 2, p. 153.)

CHOCQUET. — Bâton terminé par une fourchette sur laquelle on appuyait, pour le tir, la hacquebute et le monsquet. Voy. p. 112 la figure au mot BANDOULIÈRE.

1542. — Crochetz des hacquebutes à chocquetz. (La Fons, *Cptes de Bethune.*)

CHOINGNOLE. — Dévidoir. Voy. CHIGNOLE.

CHOPE. — La chope qui, pour le costume des femmes de Montpellier, est assimilée, en 1367, à la houppelande, doit, dans l'habillement militaire de l'époque du roi Jean, se prendre pour un surcot posé sur le haubergeon.

1351. — Un vallet avec lui, armé de haubergeon, de bacinet à camail, de gorgerette, de gantellez et chope par dessus le haubergeon. (*Ordonn. des rois*, t. IV, p. 67.)

1367. — Quod nulla ipsarum (mulierum monspeliensium) audeat portare aliquam hopelandam vel chopam. (*Litt. Caroli* V, ap. du Cange.)

CHOPINE. — Comme la quarte ou pot et la pinte, la chopine, dont la contenance répond à la demi-pinte, était un vase de table, portatif, sans pied, muni d'un couvercle et souvent d'un biberon. La rareté des pièces anciennes d'argenterie de cette sorte nous oblige à choisir des exemples dans la vaisselle d'étain ou de cuivre, après nous être assuré que deux d'entre eux se distinguent de leurs similaires par la capacité.

1328. — 2 chopines à eaue, dorées, pes. 4 m. 3 o., 100 s. le marc valent 34 l. p. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, n° 162.)

1353. — Une chopine d'or... semée d'esmaux de plicte et de perles d'Escoce, à un fritellet d'un ballay sur le cou-

vercle, trouvée pes. 5 m. 2 o. 10 est., prisié 70 esc. le marc.

Une chopine d'argent toute esmailliée dedens et dehors, et y faut un biberon, pes. 3 m. 5 o. 10 est., prisié 10 esc. le marc. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 305 et 311.)



XV s. — *Chopine d'étain, app. à l'auteur.*

1380. — N° 318. Une choppine d'or plaine, à un esmail de France et de Bourgongne dedens le couvescle, et dessoubz le fruitelet a 3 perles d'Escosse, pes. 2 m. 4 o. 2 est.

N° 357. Une choppine de vieille facon, à 3 escussons en la panse et ung tiarre [al : tiaire] sur le couvescle, pes. 3 m. 5 o. 15 est. d'or.

N° 802. Une chopine de madre, à souage et à ung fretelet d'argent doré, avecq l'ansce d'icelle.

N° 1341. Une grant chopine d'argent doré, et est le biberon d'une teste qui baille, et l'autre d'une femme; et est le fruitelet d'une seraine, pes. 3 m. 1 o. 7 est. ob.

N° 1975. Une chopine de cristal garnye d'argent, et a sur le fruitelet ung bouton. (*Inv. de Charles V.*)



XV° s. — *Chopine. Bronze italien, ibid.*

1564. — Une petite choppine pour tenir verjus... d'estaing, marquée de la marque dud. feu. (*Inv. du Puymolinier*, f° 157.)

1630 — Tirez une chopine de vin claret. [lat. *Heminam*, ital. *Quarto di boccale.*] (*Colloques en huit langues.*)

CHOQUE. — Petit mousquet de cavalerie.

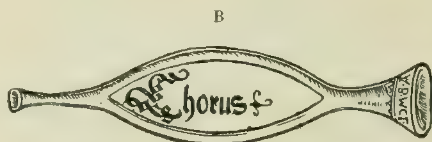
1678 — Les mousquets, les mousquetons, les choques et les fusils sont des especes d'arquebuses de différente longueur, dont les unes se tirent avec la mèche, les autres avec la pierre et les autres avec le rouet.

La cavalerie espagnole a pour armes le sabre, le pistolet et le mousqueton ou le choque. (Gaya, *Traité des armes*, p. 151 et 155.)

CHORO. — Des miniatures servent de commentaire à un passage de la lettre de saint Jérôme à Dardanus, d'où il résulte que le choro est un instrument simple, à poche d'air, muni de deux tuyaux, l'un pour l'y introduire en soufflant, et l'autre pour renvoyer le son. Deux figures du XII° siècle, extraites par Martin Gerbert des manuscrits de Saint-Blaise, sont conformes à cette description, et assimilent tellement le choro à la chevrette (voy. ce mot), que l'outre de l'une d'elles représente un chevreau entier, ou du moins un quadrupède du même genre.

Mais on remarquera que, pour élucider au XII° siècle un texte de la fin du IV°, il fallait recourir à l'archéologie fort peu familière aux artistes du moyen âge. J'incline donc à penser que la figure, reproduite sous le nom de *chorus*, conforme à l'explication de saint Jérôme, est celle d'un objet beaucoup plus moderne. En B nous donnons, sans en connaître la véritable provenance, un autre type, classé en 1536 dans la *Mursurgia* de Luscinius Ottomarus, parmi les instruments hors d'usage.

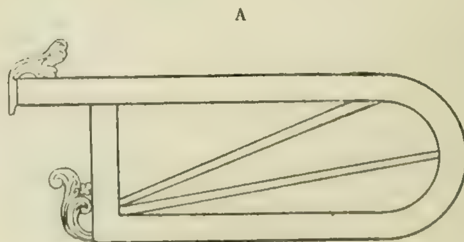
B



1536. — B. *Choro d'après Luscinius*, p. 31.

Le choro vulgaire, celui qui est employé du IX° au XV° siècle, est une sorte de cithare à cordes frappées, ayant dans les manuscrits les plus anciens, la forme d'un D majuscule très aplati. Il est, suivant Gerson, dépourvu de table d'harmonie. Ses cordes épaisses, au nombre de trois ou quatre, sont mises en vibration au moyen de baguettes. Malgré sa haute sonorité c'était un instrument assez primitif et d'un effet bien limité; aussi passa-t-il entre les mains des bateleurs. La figure A que nous en donnons, d'après le manuscrit de Boulogne, explique la citation tirée de l'inventaire du roi René à Angers et le texte de Jean de Brie.

A



IX° s. — *Choro à quatre cordes, extr. d'un ms. de Boulogne.* Didron, *Annales archeol.*, t. III, p. 147.

V. **400**. — Chorus quoque simplex, pellis cum duabus cicutis aereis, et per primam inspiratur, per secundam, vocem emittit. (S. Hieronymus, *Epist. ad Dardanum.*)

1165 De harpe sot et de chorum;
De lire et de psaltérium.
(*Rom. de Brut*, ms., f° 80.)

1214 Tempore Abimelech, chorus inventus est in Graecia. Quod instrumentum dicitur sancti ab pelle esse cum duabus cicutis, et per alteram inspiratur, per alteram

reddit sonum. (Gervais de Tilbury, *Otia imperialia*, cap. 20, p. 901.)

1379. — Les mêmes cordes des boyaux (du mouton), bien lavez, séchez, tors, rez, essuez et filez, sont pour la mélodie des instrumens de musique, de vielles, de harpes, de rothes, de luthz, de guiternes, de rebecs, de choros, de almaduries, de symphonies, de cytholes et de aultres instrumens que l'on fait sonner par dois et par cordes. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 2, p. 35.)

1390. — Quod nullus ludat in domo cum cithara vel choro vel aliis instrumentis sonoris. (*Stat. du collège de Marmoutiers.* Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 397.)

V. 1420. — Chorus vocatur a nonnullis vulgaribus instrumentum quoddam instar trabis oblungum et vacuum, cordas habens grossiores multo plus quam cithara duas aut tres, quæ baculis crutis percussæ varie variant rudem sonum. (J. Gerson, *De tribus gener. instrum.*, t. III, part. 2, p. 627.)

1471. — It. Ung instrument de basteleur, fait en façon d'un choro. (*Inv. du roi René à Angers*, p. 55.)

V. 1480 Sonnez tabours, trompes, tubes, clarons,
Flustes, bedons, symphonies, rebelles,
Cymballes, cors doux, manicordions,
Décacordes, choros, psaltérions.
(Molinet.)

V. 1520. Cymbale en poussant font grant noise
Et le choron d'une grant boise;
Quant on le bat dessus la corde,
Avec les autres s'acorde.
(J. Lefèvre, *La vieille*, l. 1, v. 221.)

CHOSSETTE. — Housse, gaine, fourreau.

1589. — 4 chossettes pour les piliers du lict, de damas blanc chamarré de passement d'or et soie cramoisie. (*Inv. de Catherine de Médicis*, édit. Bonnaffé, p. 61.)

CHOTIER. — Pierre d'évier d'une cuisine.

1379. — Le maistre d'hostel... print lad. paelle et la frota sur le chotier ou eschau de lad. cuisine, ainsi comme on a accoustumé à faire, et après ce la ressua. (*Arch. JJ*, 116, pièce 54.)

CHOULE. — Le jeu du mail ou de la longue paume.

... — Et en cel avoit une compaignie d'enfant qui chouloient. (*Rom. de Merlin.*)

1357. — Comme les supplians et plusieurs des autres genz du païs fussent alez esbatre à un geu appellé chole. (*Arch. JJ*, 89, pièce 126.)

1381. — Assemblez pour chouler à la crosse, les uns contre les autres. (*Arch. JJ.*, 120, pièce 129.)

1387. — Comme ilz jouaient à un certain jeu appellé : choller à la crosse, la boulaye dud. jeu fut envoyée. (*Ibid.*, 132, pièce 121.)

1402. — Jouans et regardans jouer à la choule en un jardin. (*Id.*, 157, pièce 329.)

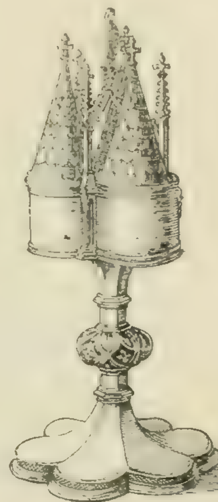
1416. — Ad ludum lignibolini, sive chucarum luderunt .. qui ludus ut quasi ludus billardi... unus consociorum cepit mailhetum ac billardum cum quo luserant, et volens ludere dedit ictum de dicto mailheto lobæ et chuquæ. (*Id.*, 169, pièce 450.)

1481. — Les supplians sioient de leur bois... à biloter comme à faire chaules. (*Id.*, 207, pièce 245.)

CHRÊME, CHRÊMEAU, CHRÉMIER. — Mélange de baume et d'huile d'olive formant, avec l'huile des cathécumènes et celle des infirmes, le contenu du triple vase aux onctions liturgiques du Baptême, de l'Extrême-Onction et du sacrement de l'Ordre.

La consécration de ces matières, additionnées chez les Grecs d'aromates de toute sorte, est, dans l'Église latine, réservée à l'évêque et se fait pendant la messe du jeudi saint. Voici, d'après le pontifical de Benoit XIV, quel en est l'objet.

« L'Église emploie l'huile des cathécumènes à la bénédiction des fonts baptismaux, dans l'administration du baptême, dans la consécration des autels fixes ou mobiles, dans l'ordination des prêtres et dans le couronnement des rois et des reines. L'huile des infirmes sert à l'extrême-onction, à la bénédiction des cloches. Enfin l'Église fait usage du saint-chrême dans les sacrements du Baptême et de Confirmation, dans la consécration des évêques et celle du calice et de la patène, ainsi que dans la bénédiction des cloches où est aussi employée l'huile des infirmes. »



XV[e] s. — *Vase aux saintes huiles, en argent doré, à l'église Sainte-Marie-aux-Lys, à Cologne. D'après* Fr. Bock.

Le vase des saintes huiles appelé chrémeau ou chrémier, au moyen âge, est généralement trilobé. (Voy. la fig., p. 169.) L'installation des tubes sur un pied élevé rappelle l'usage ancien de le porter en procession ou de l'exposer à la vénération des fidèles.

Le nom de chrémeau est aujourd'hui, et depuis longtemps, celui du linge ou barette de toile dont on enveloppait, au baptême et à la confirmation, le front du récipiendaire.

VASES

402. — Vas ad oleum chrismatis argen. pens. libr. 5. Vas aliud ad oleum exorzizatum, pens. libr. 5. Patenas 2 ad chrisma, pens. sing. libr. 4. (Anastase, *Vita pontific.*, cap. 42.)

1168. — Viderat manque nocturna visione chrismale in manibus suis, de cujus operculo succreverat novella plena viroris, quæ, confortata, validam crevit in arborem. (Helmodus, lib. I, cap. 84.)

1295. — Unum crismatorium argenteum Gilberti episcopi, interius ligneum. (*Inv. de S. Paul de Londres.*)

1358. — 3 crismalia argenti, pond. 7 m. 4 o. et dimid. (*Inv. des objets vendus a Avignon par Innocent VI*, p. 9.)

1416. — Un cresmier d'argent véré à 3 estuiz, pour mectre le saint cresme. (*Inv. du duc de Berry.*)

1492. — Ung cresmeau à 3 tournelles, dont le pié est en façon de boette, pour mettre pain à chanter. (*Inv. nécrolog. de Paris*, ap. du Cange.)

1511. — Unum crismale argenti deaurati esmalhati desuper circumcirca, cum 3 leonibus, pond. 3 m., 3 o. (*Inv. de la cathéd. d'Avignon*, n° 20.)

1545. — Une grande ronde boitte d'ivire, garnie d'argent, aux circonférences et dessus le couvercle; et y a

dedens ung repositoire d'argent en façon de petit broc, à mettre le cresme. [*En marge :* Ces circonférences sont aornées en deux endroits.] (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 22 v°.)

LINGES

V. **1290**. — Chrismale seu vestis candida quæ super caput baptizati ponitur significat secundum Rabanum... interioris et exterioris hominis castitatem et innocentiam et puritatem christianam quam, post ablatas veteres maculas studiose servare debet. (Guill. Durand, *Rationale*, lib. 6, cap. 82, n° 16.)

1408. — Ung cresmeau de soye blanche ouvré de brodeure à perles, ou quel sont les évangélistes, et y sont 41 perles plus grandes que les autres. (*Inv. des ducs et duch. d'Orléans*, f° 13 v°.)

1427. — Ung crameau à christianner enfans, de satin blanc aux armes de M. S. d'Orléans et aux 4 évangélistes, doublé de sandail blanc et semé tout au long de perles de plusieurs sortes. (*Cpte roy. de J. de Rochechouart*, f° 28.)

V. **1538**. — La chamberière belutoit en la chambre de derrière, ayant son sarot sur la teste, à la mode du pays [qui est faict comme un cresmeau, mais il couvre tout le corps et les espaulles par derrière]. (Marguerite d'Angoulême, *Heptaméron*, *Nouv.* 69.)

1574. — Ung cresmeau de satin blanc accoustré de fil d'or de Cypre, prisé 100 s. (*Inv. de Quenonadz.*)

1595. — Ung cremye faict de linomple, semé de roues de soye noyre avec un pasement de clinquan d'or autour et 3 croys dud. clinquan, doublé d'ung mouchoyr de linomple avec un hourage autour de fil d'or et d'argent et de soye de couleur verte, incarnate, bleue. (*Inv. du chât. de Lanmary*, f° 165 v°.)

1601. — Ensemble des cresmières d'argent pour tenir et conserver les sainctes huiles. (*Visite de l'égl. de la Magdeleine*, de Beauvillé, pièce 25.)

CHYPRE. — Pendant la période qui nous occupe, on trouve à Chypre des produits manufacturés de toute sorte. Le travail de l'airain et de l'or filé, le tissage des toiles, des draps de soie et de laine, tels que le baudequin, le boucassin, le camelot, le diaspre, le satin et la serge y occupent, avec l'exécution des broderies polychromes destinées aux orfrois, une population ouvrière très nombreuse et très habile. Nous renvoyons à chacun de ces noms pour les détails complémentaires de cet article, et aux mots *oyselets* et *poudre*, pour les indications relatives à la parfumerie.

1295. — Unum dorsale de opere Ciprensi, cum imagine Beate Marie in medio, et aliis imaginibus sanctorum Nicolai et Benedicti.

Unum dorsale de panno rubeo de opere Ciprensi, ad spinam piscis ad aurum.

Unum pluviale de examito rubeo brodatum ad aurum de opere Ciprensi, cum rotis in quibus sunt grifones et aquilas cum duobus capitibus, et due aves respicientes quemdam florem.

Unam planetam diaspri albi brodatam de opere Ciprensi, ad rotas in quibus sunt grifones, aquile, papagalli respicientes florem. (*Thesaur. Sedis Apostol.*, p. 91 à 97.)

1303. — Unum pluviale nobilissimum de opere Cyprensi, ad imagines cum aurifrigio Anglicano ad perlas.

2 paria corporalium cum domibus de opere Cypressino.

5 aurifrigia quorum 3 sunt de opere Cyprensi et unum de opere Anglicano, et unum est ad smaldos, habens figuras sanctorum integras, nobilissimum. (*Tresor de S. Pierre de Rome*, p. 11 et 12.)

1361. — Una planeta de serico rubeo deaurata per totum de diversis operibus, cum magno aurifrisio de opere Cypriano, cum floribus, avibus, crucibus, compassibus et rosis, de serico diversorum colorum.

Alia planeta pulcra violacea cataxamiti cum pulcro aurifrisio de opere Cypriano... cum vitibus, ramusculis, rosectis, avibus et liliis, de serico diversorum colorum. (*Ibid.*, p. 34 et 40.)

1483. — Primo, duo paramenta tuyaliarum (altaris), unum ab una parte et aliud ab alia, quorum unum habet undecim rigas perliarum et aliud tresdecim rigas etiam perliarum, ad modum operum Cypri. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, n° 179.)

1644. — Les autres curiositez de la ville (Montpellier) consistent au blanchissage de la cire et au travail du verd de gris, aux poudres de Chypre et de senteur, aux eaux d'ange qui se transportent dans toute l'Europe dans des vases fort délicats. (Coulon, *Les rivières de France*, t. II, p. 311.)

CIBLE. — Disque, boudine. Voy. ce mot.

1693. — Ayant reconnu l'utilité du verre,... on s'est servi de petites pièces rondes comme celles que l'on appelle cibles, qui se faisoient en ce temps-là en Gastine sur la Loire, par le sieur Destourville, dont il y a encore présentement un de ses descendants... Les quelles on assembloit avec des morceaux de plomb refendus au rabot. (*De l'orig. de la peinture sur verre*, ap. Leber, t. XVI, p. 420.)

CIBOIRE. — Le ciboire, ou mieux, le *ciborium* primitif est un édicule ou baldaquin supporté par quatre ou six colonnes, et qui couvrait l'autel des basiliques. Ce *ciborium*, surmonté d'une croix, abritait souvent une tour pendante et une colombe d'or ou d'argent servant de réserve eucharistique. Des témoignages nombreux prouvent que cette disposition, extérieure et intérieure, avait été adoptée dès le IVe ou le Ve siècle. Dans le suivant, S. Fortunat en parle et elle figure parmi les prescriptions du deuxième concile de Tours. C'est là l'origine de ces colombes suspendues, pendant le moyen âge, à des crosses au-dessus du maître-autel des églises, et des ciboires à anneaux qui, abrités sous des pavillons, y occupaient la même place.



XIIIe s. — *Ciboire de suspension, en cuivre ciselé, travail rhénan, Ancienne coll.* Soltykoff, n° 79.

Indépendamment de ces deux sortes de pyxides, on rencontre, dès le XIIIe siècle, la coupe largement évasée avec couvercle surmonté de la croix, destinée à l'administration et à la conservation des espèces eucharistiques. Son pied, alors bas, comme celui du ciboire d'Alpais, au Musée du Louvre, reçoit, à la fin du même siècle et au commencement du suivant, une élégance et une légèreté qu'il doit à l'élévation de sa tige.

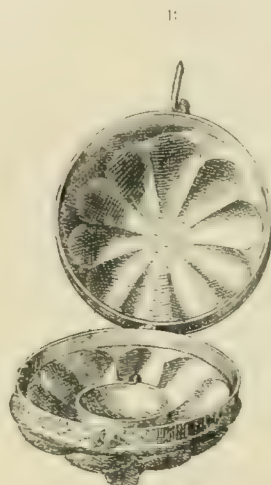
Dans l'exemple proposé à l'appui de notre assertion, on remarquera que l'enveloppe est double, et que la capsule intérieure, autrefois munie de son couvercle, paraît, suivant les termes du premier *Ordre romain*, destinée à la garde des hosties sur-

abondantes. Les ciboires, au XVe siècle, sont plus profonds et leurs couvercles plus plats; les valves sont encore montées à charnière, mais se rapprochent sensiblement du type que l'usage a consacré depuis l'époque de la Renaissance. Voy. TABERNACLE et CUSTODE.

de Paris, pour avoir rappareillé, reburry et mis a point le tuoille et la couppe du joyau ou le corps Nostre Sgr repose sur l'autel de la Ste-Chapelle du palais royal de Paris, 32 s. p. 11 *Cpte de l'extraord. par Ch. Poupart*, f° 96, v°.

1419. — Unum vascule cristalis, in quo portatur corpus Christi. (*Tab. Montasol*, ap. du Cange, v° *Vascle*.





V. 1320. — A. *Ciboire en cuivre doré et ciselé, travail français.* — B, *la coupe ouverte, avec vue de la capsule interieure. App. a l'auteur.*

V. **380**. — Cum panem divisisset in tres partes... tertiam partem in colomba aurea depositam, super altare deposuit (S. Amphiloq, *Vita S. Basilii, Acta SS.*, t. II, Jun., c. 2, n° 3.)

402. — Turrim argenteam cum patena et columba, pens. libr. 30. (Anastas, *Vita pontif. roman.*, c. 41.)

461. — Turrim argenteam cum delphinis, pens. libr. 60; columbam auream pens. libr. 2 (*Ibid.*, c. 47.)

475. — Peristerium et columbam argenteam ad repositorium. (*Testam. S. Perpetui episc. Turon.*)

567. — Ut corpus Domini in altari, non in imaginario ordine, sed sub titulo crucis componatur. (2e *Conc. Turon.*, can. 3.)

1325. — Pour un chyboire, à tout une hymage tournant, pour les sereurs de la Tiulere d'Arras, 7 l. p. — Paye à Cloy, le crokmakere de S. Omer, pour la painture dud. chyboire et de l'ymage... 9 l. (*Mandem. de Mahaut d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J.M. Richard.)

1379. — Une coupe d'argent dont le pié et la jambe et le couvescle sont d'argent esmailliez et le buvent (la coupe) est de cristal brodé d'argent doré, et dessus le couvescle a un crucefix. Et dedens la coupe a une bouste d'argent dorée et sacrée où repose le corps de Nostre Seigneur; et est tout ensemble dedens le tabernacle, pendant sus le grand autel. (*Inv. de l'egl. du S. Sepulcre a Paris*, n° 98.)

1380. — Ung reliquaire d'or en façon d'une nef, à porter le corps Nostre Seigneur, que 2 angelotz soustiennent, et poise 9 m. 7 o. d'or. (*Inv. de Charles V*, n° 171.)

1399. — Pour 14 toises de corde, pour pendre le chiboire dessus le grand autel, 6 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 171.)

1400. — A Jehan de Maucreux, orfèvre et bourgeois

1420. — Une ymage de Nostre Seigneur qui yst du sépulcre et est le tombel et la colombe (colonne) qui le soustient, de jaspe et tient en sa main destre un repositoire pour mettre *Corpus Domini*, garni de 4 baleteaux, 4 saphirs et 16 perles, et le dyadame garnis d'un balay, 2 saphirs et 4 grosses perles, et tient une croix en la senestre main, garnie de 4 baleteaux, 5 perles et un saphir. Ou milieu a 4 sains d'or qui soustiennent led. tombel, c'est assavoir S. Denys et S. Loys de France, S. Loys de Marceille et S. Charle, le quel a sur la mistre une grosse perle; et a 3 chevaliers d'or, qui gardent le sépulcre, et siéent sur un entablement d'argent doré, esmaillé de la Passion N. S.; et poise tout ensemble, tant or comme argent, 3 m. 6 o. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1440. — Une couppe d'argent couverte, pendue sur le grand aulter où est *Corpus Domini*. (*Inv. de l'égl. de Dol en Bretagne*, p. 66.)

1462. — A maistre Jehan Lachet, fondeur de métail, pour avoir faict à la croche, dessus le grant autel, par le quel on monte et descent *Corpus Domini*, sur led. grant autel, 17 feuillez et une aultre à une des coulombes, devant led. autel: pour chascune desd. foeulles, grandes et petites, 4 patars: 6 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 194.)

1462. — N° 34. Une coupe d'argent doré, où repose *Corpus Domini*.

N° 35. Une boete d'ivoire qui soustient lad. coupe.

N° 37. Ung escrain de bois garni de fer et de laton ou cuivre doré, à mettre *Corpus Domini*. (*Inv. de l'egl. S. Paul d'Orléans.*)

1467. — Ung grand cyboire d'argent doré, sans pié, pour mettre 2 *Corpus Domini*, garni de pierres autour et au-dessus ung petit crucefix. (*Inv. de Charles le Temeraire*, n° 2041.)

1546. — 2 cyboires : ung de cristal garny d'argent doré, de perles et roses de vermeilles, et l'autre de fonte bien doré. (*Inv. des Célestins d'Esclimont*, p. 83.)

1577. — Une lanterne d'argent doré, à 6 pilliers, avec son pied, en la quelle, cy-devant, estoit la couppe d'or servant sur l'autel, à contenir le *Corpus Domini;* la quelle couppe d'or fut vendue pour les nécessités de l'église, l'an 1562.

Une coupe d'argent doré, estant en lad. lanterne, au lieu de lad. couppe d'or.

Ung joyau d'agathe, cassé en plusieurs endroitz, garny d'argent doré et de plusieurs pierreries, à la bordeure du quel défault une pierre. Led. joyau faict en façon de coupe, estant sur le couvercle d'iceluy ung rond de cassidoine, ayant icelluy joyau servy à reposer le corps de Nostre Seigneur sur le grand autel. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 5.)

1622. — N° 1. Le ciboire de dessus l'autel, qui est d'argent doré, garnie de pierre, de petits saphyrs et grenats; et il y a faulte de 2 chastons et pierres, pesantes, avec les chaisnes et un cercle d'argent blanc, 22 m. 14 o., pesé le 9 septembre 1585. Défaut en tout 7 chattons et 2 feuillages.

N° 17. Ung baston avec un crochet au bout, pour tirer le saint ciboire de dessus l'autel. (*Inv. de la cathédr. de Reims.*)

1638. — Mond. Sgr, visitant le saint ciboire... et ayant depuis veu une corde qui le tient la quelle, si elle cassoit, il tomberoit par terre, ordonne que, sur l'autel, il sera fait un tabernacle pour mettre led. saint ciboire. (*Reg. des visites épisc. des égl. de Nantes. Mém. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. IV, p. 98.)

1659. — Un ciboire servant à mettre le saint sacrement sur l'autel, d'argent vermeil doré par dehors et par dedans, au haut du quel est une croix et un anneau, du poids de 2 m. 6 o., au pied du quel est un écusson traversé d'une crosse.

Une petite boete d'argent, à mettre le saint sacrement dans led. ciboire, de 6 o. ou environ. (*Inv. de la cathédr. de Rouen*, p. 175.)

CIBOLE, CIBOULLE. — La ressemblance qu'offre la touffe bulbeuse de la ciboule, avec la tête d'une massue ou le couvercle godronné d'un ciboire, explique suffisamment le sens des deux citations suivantes :

XIIIe s.
Jehans qui tient la maçue,
Qui moit ot grosse la cibole,
Félonessement le rebole.
(*Fabl.* ms., ap. Lacurne.)

1616. — Une ciboulle d'argent, à demy doré, y ayant un crucifix au bout, doré. (*Inv. de l'égl. S. Valéry.*)

CICLATON. — Voy. SIGLATON.

CIEL. — Tenture fixe ou mobile en forme de baldaquin avec rideaux, placée au-dessus des lits, des lits de justice, des tables royales ou princières; et dans certaines solennités sur des dressoirs ou des buffets. Le ciel mobile est un dais tel qu'il sert aux processions du saint Sacrement.

1360.
De soye et d'or le courtinet operent,
Et ly coyssins sont richement ouvré,
Dessus les liz le hault doys aprestè;
Un ciel entier sur la table ordonnerent.
(Eust. Deschamps, *Poés. ms.*, f° 76.)

1416. — Un ciel de lad. chambre, contenant 4 aulnes de long et 3 aulnes et 3 quarts de lé, au milieu du quel a un soleil de fil d'or et semé de plusieurs cygnes d'or et d'argent qui font semblant de voler, et du quel le fons est de veluyau cramoisi; et sont les gouttières copponnées de velours blanc et azur et aux armes et devises de Mgr. (*Inv. du duc de Berry*, n° 28.)

1422. — Le prevost des marchands et les eschevins de la ville portoient un ciel hault à 8 bastons, tel qu'on a coustume de porter sur le *Corpus Domini*, le jour de la feste Dieu. (*Obseques de Charles VI*, ap. Leber, t. XIX, p. 213.)

1488. — A Lancelot Platel, tapissier, pour avoir rabille et mis à point ung ciel de satin bleu broché d'or, servant à tendre sur la table où led. Sr. (le roi) boit et menge, 5 s. t. (6° *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 289.)

1507. — Ung petit ciel escartellé de taffetas verd et de rezié tiré sur led. taffetas; les pendans de veloux cramoisi frangez, et 2 rideaulx de camelot verd de soye. (*Inv. du duc de Bourbon a Aigueperce*, 112.)

1528. — Un grand ciel à la façon de Milan et 4 gourdines tenant aud. chiel. (*Inv. de Ravestain à Gand.*)

1532. — Ung petit ciel de buffet, de drap d'or et de bendes d'escailles de toille d'argent et de velour vyolet; le fond dud. ciel est de sattin jaulne. (*Inv. de la duchesse de Lorraine à Nancy*, f° 47 v°.)

1534. — Un autre, pandu devant le Louvre pour avoir dérobé le ciel du roi, qui étoit de drap d'or et d'argent trait, qui avoit été tendu en la grande salle dud. chasteau pour le festin que le roi y vouloit faire. (Sauval, *Cptes de la prévôté*, t. III, p. 616.)

1608. — Un siel de tapisserie de laine rouge et noire, consistant en 3 pantes avec le fond de thoille verte et le dousiel de camelot rouge. (*Inv. de Claude Gascoing*, p. 490.)

CIERGE. — Terme générique appliqué à une partie du luminaire des églises et comprenant sous toutes ses formes, le travail de la cire destinée à la combustion. Les textes relatifs à la période du moyen âge nous apprennent que les cierges étaient alors décorés de peintures et d'armoiries; mais les blasons se composaient le plus souvent de pièces de rapport. Ces bigarrures, dont on retrouve la trace en Orient jusqu'à la fin du dernier siècle, ont fait longtemps partie des usages de l'Eglise, et les cierges qu'on brûlait la veille de l'Epiphanie, expliquent l'ancien proverbe : « Riolées et piolées comme la chandelle des Rois. » Voy. CHANDELLE.

Parmi les offrandes de ce genre, dont la dévotion de nos rois ornait les sanctuaires, celles de Louis XI se distinguent par leur caractère particulier d'opulence. Voy. CIRE.

1319. — Pour 364 cierges de cire de une livre chascun, 20 torches de 6 l., et 41 l. de chandèle, pour offrir as esglises de S. Martin de Hesdin et de l'abbéie d'Auchi, quant mons. Denis de Hiriçon fu enterré en lad. abbéie; et metre entour le cors, montent 525 l. de cire achetées à Arras... 23 den. ob. la liv. valent 41 l. 8 s. 2 d. (*Cptes de l'hôtel Mahaut.* Arch. du Pas-de-Calais, A 374, extr. J. M. Richard.)

1355. — Dépense faite... à cause et pour les 5 cierges ardens continuellement jour et nuit en la mère-église de Paris devant l'image Nostre Dame, à l'entrée du cueur. Guill. Doucet, espicier et varlet de chambre du roy, 200 l. de cire distribuées et mises à 8 foiz ou parties devant lad. ymage, ès mois de juillet et août 355, c'est assavoir à chascune foiz ou partie, 5 cierges, chascun de 5 l. de cire, à 18 escus le cent. 25 esc.

Led. Guillaume, pour 35 l. de cire mises devant lad. ymage le 7e jour de septembre, ensemble 4 esc. et demi.

Led. Guillaume, pour paine et façon des 15 cierges, chascun de 5 l. de cire, 4 escus. (*Cpte royal de Gaucher de Vannes*, f° 212.)

1369. — A Henry de Lihons, (pour) paindre à ole 24 cierges vermeilles dehors, à un escut armoyet des armes de la ville, 9 l. 12 s. (*Cptes de Cambrai*, extr. Dehaisnes.)

1380. — Pour 7 cierges de 10 l. de cire blanche, pour le roy et nos Sgrs de France, 5 s. pour l. — Pour faire armoyer lesd. cierges, chascun à ses armes.... 40 s. (D. d'Arcq. *Cptes roy.*, 33.)

1382. — Gilles Cousin, demourant à Chartres, pour 300 l. de cire à faire 5 cierges pour le roy et asseoir devant Nostre-Dame de Chartres ou led. Sgr estoit alez en pèlerinage, 43 l. 4 s. p.

Gillet d'Anuy, au paintre pour 30 escussons des armes de France achetés de lui, à armoier lesd. cierges, 16 s. p. (*Cptes de l'hotel de Charles VI*, f° 15 v°.)

1401. — A Guill. Testart, espicier, pour 8 l. de cire blanche pour faire autres cierges pour la royne, nos Sgrs

et dames... 6 s. la l., 48 s. p. Et pour avoir paint et armoié lesd. cierges, 14 s. p. (D. d'Arcq, *Cpte d'Isabeau de Baviere*, p. 141.)

1422. — Ainsy fut porté le corps du bon roy, à Nostre Dame, et fut mis au chœur de l'église, à tout la litière, soubs la chapelle qui noblement fut faicte et alluminée; car à chacun cornet de lad. chapelle avoit un gros cierge tout rond, pesant 25 l. de cire. (*Obsèques de Charles VI*, p. 214.)

1450. — Doresnavant tous les espiciers de lad. ville seront tenus de mettre leur marque et empraunte en toutes les torches et cierges qu'ils feront et viendront, ès quels aura une livre de cire et au dessus. (*Stat. de l'espicerie de Paris, Ordonn. des rois*, t. XIV, p. 115.)

1470. — Pour avoir esté à Nostre Dame de Selles en Poitou, pour illec faire faire ung cierge du poix de 140 l., et icelui présenter devant Nostre Dame dud. lieu, pour la senté et convalescence du Séneschal de Toulouse.

A Pierre Texier, cierger, pour un gros cierge du poids de 160 l. de cire, 35 l. 16 s. 10 d.

Aultre cierge de 210 l. de cire offert à Nostre Dame de Celles en Poitou. (*Cptes de Louis XI*, Monteil XVe s. hist. 6, note 58 et hist. 22, note 61.)

1478. — Pour ung grant cierge pesant 151 l. de cire que icelluy (Louis XI) a fait offrir et présenter à sa dévocion devant ma Dame Saincte Katherine de Fierboys, 37 l. 15 s. t.

It. Pour ung cierge 170 l. de cire, que led. Sr a fait faire, et icellui fait offrir et présenter à Nostre-Dame de Cléry, 33 l. t.

Autre de 152 l. à N. D. de Pitié à Tours. — Autre de 120 l. à N. D. de Cléry. — 3 autres pesant chacun 250 l. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 354 à 386.)

1555. — Je veux estre enterré en l'église de l'abbaye de Flines... il y aura 6 cherges de 3 quarignons (quarterons) pièche autour de mon tombeau et 2 sur l'autel avec blasons. (*Testam*. ap. Roquefort, Suppl., v° *Quarignon*.)

1570. — Item, quod in cereis, sive rotundis sive quadratis, pro una ceræ libra ponantur tantum 6 fila bombacis et 6 filamenta lili, quod vocant spinacam albam. (*Stat. Avenion.*, ap. du Cange, v° *Spinara*.)

1593. — Est vero carduus (peruanus) quidam cerei funalis magnitudine, 8 angulis constans et cerei modo striatus. (Nic. Monardes, *Simpl. med. historia*, l. 3, p. 427.)

CIERGE PASCAL. — Ses formes élégantes ou curieuses, au moyen âge, accusent les ressources variées d'un art absolument tombé dans l'oubli. Au mot ARBRE DE CIRE nous avons donné quelques détails à ce sujet. Nous y renvoyons en les complétant par des documents nouveaux. Voy. EXULTET.

1339. — Roberto pictori, pro cereo paschali pingendo, 26 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 158.)

1359. — Pro tabula cerei paschalis scribenda per Mag. Nicolaum scriptorem, 11 s. 8 d. (*Ibid.*, p. 160.)

1380. — A Gillet, pour 25 livres de cire achetées de lui, 2 s. 8 d. la liv., pour faire le cierge benoist... de Pasques... Pour façon dud. cierge 6 s. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 36.)

1415. — A Pierre, pour faire un enghien noef pour tirer le chiron bénit en cuer, car on ne s'osoit affyer au viex, 16 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 177.)

1427. — Nicasio, le fondeur, pour un plomas de cuevre attaquiet à l'arbre du chiron, pour tourner led. chiron plus aise et à mains de frayt, et poise 4 l. 12 s. (*Ibid.*, p. 181.)

1437. — Payé à cellui qui a fait l'ystoire de l'arbre de cire du moustier, 8 s. — It. payé pour 40 l. de cire pour faire led. arbre, à 2 s. 8 d. la liv., 106 s. 8 d. — It. payé pour avoir fait les lettres d'or du tablet dud. arbre, 6 s. — It. payé pour 20 l. de poye pour led. arbre, à 12 d. de la liv., 20 s. — Pour 2 l. de vert de gris pour led. arbre à 8 s. la liv., 16 s. — Pour 18 l. de cire de couleur pour led. arbre, à 3 s. la liv., 54 s. — 3 l. de vierge cire pour led. arbre, à 7 s. la liv., 21 s. — Pour pos telles de terre et file d'Anvers pour led. arbre, 3 s. 6 d. — Pour avoir paint les armes monsieur S. Vaast, monsieur l'abbé et plusieurs autres seigneurs, avec le painture de l'histoire et des pendans (accessoires) dud. arbre de cire, pour tout 21 s. — Pour le sallaire de ceulx qui ont fait led. arbre de cire, 7 l. 6 s. — Pour une aulne et demie de toille dont on a fait l'istoire dud. arbre de cire, à 2 s. 8 d. de l'aulne, 4 s. (*Cptes de l'égl. S. Wast d'Arras*, Biblioth. Richel., ms. fr. 11619.)



XVe s. — *Porte-cierge pascal. Ferronnerie allemande. App. a l'auteur.*

1465. — A Pierre Pol, pur avoir livré les histoires, ymages, bordures et hayes de l'arbre pasqual, et ce par marchiet, 48 s.

Aud. pour faire et livrer l'arbre pascal..., et doit led. arbre entretenir espet de verde chire et renouveller les hystoires, de deux ans en deux ans. (*Cptes de N.-D. de S. Omer*.)

1528. — Oud. an, livré pour l'arbre de cire fait et mis au cœur de lad. église, assavoir 24 l. de poye à 20 d. la liv., 40 s. — 2 l. et demie de cire blancque, à 10 s. la l. 25 s. — 1 l. de vert de gris, 9 s. — Une douzaine de parge, 3 s. — 3 mains de papier gris, 18 d. — Pour azur, 3 s. — Pour vermillon, 2 s. 6 d. — Demy l. d'orcanette, 4 s. — Un quarteron de souffre, 12 d. — 2 battons de torse, 5 s. — 13 l. d'enchens, 24 s., et pour la fachon dud. arbre, 9 l. t.

Pour avoir fait escripre en grosses lettres l'istoire dud. arbre en six grands billetz, et pour avoir renouvellé le tableau de Pasques, 15 s. t. — Payé au painctre pour avoir point les ymage, histoires et maisonnettes dud. arbre, 36 s. t. (*Mises ordin. de S. Wast d'Arras*, ms. 8543.)

1565. — Philippe de Caudas, cirier de lad. église..., pour son sallaire d'avoir faict l'arbre de cire, mis au cœur d'icelle église, au jour de Pasques, 17 l. t. — A frère Jehan Alys, pour avoir escript l'histoire de l'arbre de cire et renouvellé le tableau de Pasques, 16 s. — A Jehan Davesnes, painetre, pour avoir painct lad. histoire et les tabernacles dud. arbre, 36 s. — A Pierre Cardon, pour avoir mis en rétoricque lad. histoire, 12 s. — A Mahieu, charpentier..., pour avoir mis et desmis le blocq sur le quel on meet l'arbre de cire, 12 s. — A Jehan Havrelant, huchier..., 15 s. pour avoir mis 4 bras au trieulle de l'arbre de cire, aïans 4 piedz et demy de long chascun. — A Jehan Davesnes, paintre demourant à Arras, la somme de 42 s... pour avoir acoustré tous les tabernacles de l'arbre de cire, de drap d'or figuré de rouge.

48 s. pour 24 l. de blance poie à 2 s. la l., emploïée à l'arbre de cire. — It. 28 s. pour 7 quarterons de verd de gris à 16 s. la l.... It. 24 s. pour 2 l. de blance cire... 9 s. pour 2 l. de tourmentine (térébenthine). — It. 8 s. pour demie l. d'orcanette. — It. 5 s. pour roze de Paris. — It. 10 s. en fine azure. It 12 den. en mine de plomb. It. 3 s. pour 6 mains de papier gris, et en souffre 12 d. (*Cptes de S. Wast d'Arras*, ms. 8544, f°s 49 à 55.)

1708. — Pour 30 l. de cire jaune faconnée, un cierge pascal de 5 l. et 4 flambeaux de 9 l. et demie, payé 69 l. 16 s. (*Tablettes de l'abbaye de Preuilly*, p. 135.)

1724. — Un moule avec toute sa ferrure, pour faire le cierge pascal. (*Inv. de l'égl. de Lyon*, n° 151.)

CIGOGNE. — Sous le nom de *tolleno*, la cigogne appartient à la poliorcétique des Romains. Festus en parle et Végèce la décrit comme un engin de guerre. Dans sa forme rudimentaire, c'est une longue perche posée en bascule au-dessus de la margelle d'un puits et servant à élever un seau suspendu à l'un de ses bouts, par une corde ou une chaîne.



1172. — *Cigogne, d'après* Valturi, l. 10, p. 246

Devenue un engin de guerre, la cigogne eut pour effet de hisser dans une sorte de panier les assiégeants sur les remparts de l'ennemi. En regard des textes fournis par les auteurs, voici la figure donnée par Valturi, à l'appui de sa définition.

385. [Traduct. de 1488.] Tollenon estoit ung enging faict avec ung tref hault et long, fiché en terre au chief et summite du quel ung aultre tref plus long estoit noé et et conjoinct ensemble, si comme enlacé du travers par dimension et juste mesure du meillieu, bransiant si comme le libremcnt d'une balance, du quel chascun des boutz se povoit avaller, a chaines et cordes, comme on vouloit. Et quand l'ung estoit avallé, l'aultre se haulsoit. Doncques, à l'un des chiefz, estoit faicte et attachée une machine comme un petit chastellet ou coffin de claves ou d'aiz bien joinctz et unys ensemble, auquel on mettoit des gens d'armes. Adonc, par cordes, estoit l'aultre bout dud. tref avallé, en sorte que ceux dud. chastellet estoient eslevez contremont jusques dessus les murs, pour donner ouverture à ceulx du dehors et prandre la ville. (Végèce. *De l'art milit.*, l. 4, ch. 21.)

1053 Ciconia, ab Hispanis lignum longum vocatur, quo in hortis hauriunt aquas. Idem hortulani telonem vocant. (Padias, *Vocab.*)

1286. — Tale lignum invenitur modo super quosdam puteos cum catena ferrea. (Joh. de Janua, *Catholicon.*)

1332. - Et se fauldroit pourveoir suffisamment des engins de l'ost. C'est assavoir, de moutons pour approcher jusques aux murs, là où on les pourra abatre plus aiséement, et aussi des cecongnes plaines de hommes armez pour venir jusques aux murs, sans péril et sans dangier. (Brochart, *Passage d'oultremer*, ms. Biblioth. Richel., 9087, f° 13.)

1337. — Cumque adhuc Jacium obsidioni cedere penitus recusaret procul a castro, ingens turris trabibus tabulisque consertis... construitur, quæ summis occulte rotis contra castrum funibus trahebatur, habens in summo eminentem longamque trabem, quam vulgo telonem, alii ciconiam vocant, qua, postquam lignea turris hæreret saxo, viros bellatores exponerent supra castrum. (Nic. Specialis, *De rebus siculis*, ap. Muratori, t. X, col. 987.)

CIMAISE, CYMAGE. — Cymaise, corniche, tailloir d'un chapiteau contigu à la naissance d'une voûte ou d'une voussure.

1335. — Pour 2 chimayes et 2 corbiaus de grès. (*Cptes des chât. de l'Artois*, f° 76.)

1555. Alentour d'icelle nef furent mis et attachiés sappins allendroit des cymages [*al.* chimaiges] ou enrachemens des voussures des carolles ou accintz de lad. nef. (*Obseques de Jehanne de Castille. Bull. de la commiss. d'hist. de Belgique*, 1860, p. 424.)

CIMARRE et CIMAISE. — Vase généralement en étain d'une forme élégante, allongée et dont le galbe permet de supposer qu'il doit son nom à un terme encore usité en architecture. Il est muni d'un couvercle et de deux anses, l'une en manière de bride pour le porter et l'autre pour verser le liquide.



Type du XVe s. — *Cimarre d'étain, app. à l'auteur.*

La *cimarre*, après avoir pris place dans la vaisselle de table, a été affectée à un usage plus solennel. On s'en servait pour présenter le vin d'honneur, à l'entrée de personnages de distinction dans une ville. La municipalité de Langres a conservé jusqu'à la fin du dernier siècle quatre vases d'étain

ayant servi dans ces circonstances à contenir quatre espèces de vins qualifiés, chacun d'un nom spécial. Les vases n'existent plus, mais leur souvenir reste encore attaché à une vieille plaque de cheminée dans une maison du village de Saint-Michel, près Langres. On y voit en relief les échevins de cette ville offrant les grands vins dans leurs *cimarres*.

L'exemple donné ici a conservé la forme du XVe siècle, bien qu'il soit de date plus récente.

En Picardie le même vase improprement appelé *Dime* servait à recueillir le vin offert à tour de rôle par chaque famille pour le sacrifice de la messe.

1365. — Unam cymaram, quinque potos mensales, duas pintas coopertas et unam non coopertam. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 344.)

V. **1400**. — Une symarre d'estain quarrée tenant environ 3 pintaz, prisiée 5 gros. (*Invent. de J. de Fraignoy*, cité par Simonnet, *Docum. inéd.*, etc., p. 247.)

1426. — A David, le pottier, pro 6 potis stagnis ponderis 73 lib. quolibet poto tenenti unum lotum cum dimidio, 6 l. 9 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 245.)

1510. — Pour vin de présent baillé de par la ville en pots et cymarre d'ycelle aux joueurs de ceste dicte ville, les quieulx dernièrement jouèrent certain miracle de Nostre-Dame. (*Cptes de la ville de Dijon*, cit. par Monteil, XVIe siècle, stat. 64, note 1.)

1536. — A Jehan Bicheler, paintre, pour avoir marquiet 28 quesnes de la halle servant à porter les vins de présent, 2 sols chacun, 55 sols. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, f° 174.)

1543. — Une petite simaise d'argent douré la ou a une dent de saint Martin enchassée en cristal. (*Inv. de la chapelle des ducs de Savoie*, p. 125.)

1544. — Vaisselle d'estain, 2 flaccons, ung reschaud, 2 cimaises. (*Inv. du duc de Lorraine au château de Condé*, f° 201.)

1546. — En ung bien long ordre de flacons, bouraches, bouteilles, fiolles, barreaulx, pots, pintes, semaises anticques pendantes d'une treille ombrageuse. (Rabelais, *Pantagruel*, l. V, ch. 31.)

1577. — Aux obsèques à Paris : au moment de l'offrande trois de ses confrères apportent à l'autel, le premier un grand cierge, l'autre deux ou trois pains de froment, le troisième un vase rempli de vin. (*Relation des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 563.)

1583. — Adrien Lecain, potier d'étain, pour 6 pots de fin étain, facon de pots de présent (la livre d'étain a 8 sols), 36 sols. (*La Fons*, La Thiérache, p. 5.)

1635. — Cymaise. Vase d'étain à porter vin, façonné en doucine et cymaise d'architecture. (Ph. Monet.)

1710. — On appelle cymaises à Dijon certains grans pots d'étain à l'antique, dans lesquels la ville envoie du vin par honneur en des occasions de cérémonie. Comme ils sont d'une forme ondoiante, concave par le milieu, convexe par le haut et par le bas, on les a par cette raison nommez cymaises. (Le Duchat, *Notes sur Rabelais*, p. 168.)

1717. — Ce jourd'hui... madame Boudrot, veuve de deffunct Boudrot, maire, a restitué à messieurs de la ville ... 4 gondolles d'argent qui ont esté données à l'hostel de ville par feu M. de Charmoulue, lesquelles gondolles représentent les 4 vins scavoir : Vin de singe, vin de lyon, vin de mouton, vin de cochon, armoriées des armes dud. déffunct au fond desd. gondolles.

13 cimaises scavoir, 6 de chacune 3 pintes, 3 de chacune 2 pintes et 4 de chacune une pinte ou environ, lesquelles sont armoriées aux armes de la ville, plus une petite cimaise. (*Arch. de l'hôtel de ville de Langres*, tiroir 19, liasse 17, pièce 21.)

CIMENT. — Aux mortiers, bétons et ciments usités chez les Romains, et qui, d'après Vitruve, se composaient de sables, cailloux ou débris de tuiles mêlés à la chaux, les constructeurs du moyen âge ajoutèrent de nouveaux ingrédients dans le but d'augmenter la cohésion. Quelques recettes de ce genre trouvent ici leur place. Une autre est donnée au mot MAH.

La nature du ciment des ciseleurs, à la fin du XIIe siècle, d'après le texte de Théophile, ne diffère de sa composition actuelle que par la substitution du suif à la cire.

V. **1200**. — Si volueris in ipsa ampulla imagines aut bestias sive flores opere ductili facere, compone in primis confectionem ex pice et cera et tegula. (Théophile, l. 3, c. 57.)

1321. — Pour un sestier de plastre, un minot de chaz (chaux), 3 bousiaus del poudre de tielle à faire ciment, 9 l. 6 d.

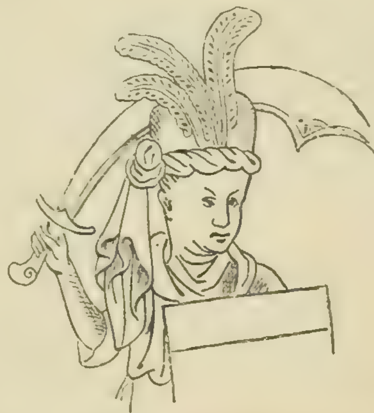
Pour 2 quartiers d'uille à destremper led. ciment, 10 s. (*Cptes de l'hôtel Mahaut*. Arch. du Pas-de-Calais, A 396.)

1473. — Et doit estre fait convenablement led. cyment (pour la tour du donjon au château de Loudun), de chaulx, de sanc de beuf et d'escume de fer. (Lecoy de Lamarche, *Cptes et mém. de René d'Anjou*, art. 265.)

1611. — A strong and cleaving morter made, most commonly, of tiles, potshards, flint glasse, the drosse of iron, etc., beaten to dust and incorporated with lime, oyle, grease, rosin and water. (Cotgrave.)

1680. — Il se fait aussi aussi un ciment éternel avec des briques pilées de verre, du charbon de pierre, de de l'arène bien lavée, escaille de fer qui tombe sous le marteau, avec de la chaux vive bien broyée et dissous en vin ou en eau commune. (Furetière.)

CIMETERRE. — Moins long que l'épée et le badelaire, le cimeterre appartient, comme ce dernier, au type oriental des armes à lame courbe à un seul tranchant. C'est un sabre dont la dimension n'excède pas 70 centimètres et dont la cambrure varie suivant les pays et les époques. Sous Charles VIII et Louis XII, on trouve le cimeterre dans la main des estradiots. A l'appui des renseignements fournis par les auteurs, voici deux spécimens, l'un du temps de Charles VII, et l'autre du milieu du XVIe siècle.



XVe s. — *Cimeterre. Ciselure sur cuir d'une gaine de couteau à trancher, app. à M. L. Carrand.*

1453. — Et avoient aucuns (turcs), arcs et cranequins, les autres gens, de fait, pour la plus part sans armes, excepte qu'ils avoient targettes et saunetaires, qui est espée turque. (Francisco Trasne, *La prise de Constantinople*, p. 309.)

1453. — Sauveterres ou cimeterres qui sont manière d'espées à la turque. (J. Chartier, t. III, p. 21.)

1495. — 6500 chevaux légers se fussent meslés parmy nous, avec leurs cimeterres au poing, qui sont terribles espées. (Commnes, l. 8, ch. 6.)

1547. — Aucuns d'iceulx hongrois portent jaques de

maille et plusieurs portent cymitarres et joinctement estorz et certains marteaulx à longues manches, dont ils s'aident très bien. (*Comment. de Loys d'Avila*, l. 2, fº 98 vº.)



V. 1550. — *Cimeterre extr. d'un recueil de costumes. Ms. app. à l'auteur.*

1548. — Un petit cimeterre expressément forgé, de 2 pieds et demy pour le plus, dont le pommeau estoit d'une teste de lyon ou griffon d'or, les yeux et langues de pierreries, et pour la garde une teste de bouc sauvage, les cornes du quel estoient estendues et servoient de croisée, et le bout d'un masque d'or de beste estrange, par la gueule de laquelle issoit le bout de la guaisne qui estoit de veloux ou satin cramoisy rouge. (*Entrée d'Henri II à Lyon. Cérém. franç.*, t. I, p. 833.)

1606. — Cimetere est une façon d'espée à la mode turquesque, à un trenchant et un dos large, courte et courbe contre la pointe. Nicolle Gilie l'appelle badelaire. (Nicot.)

1635. — Coutelas, glaive à un tranchant, à large dos, recourbé en arrière par le bout. (Ph. Monet.)

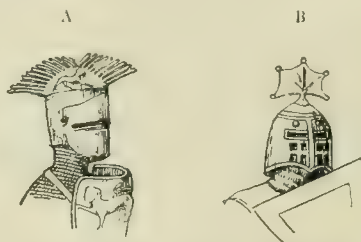
1680. — Grosse espée et pesante, qui ne tranche que d'un costé, et qui est un peu recourbée par le bout. (Furetiere.)

CIMETIÈRE. En dehors des études faites sur les catacombes de Rome, on sait fort peu de choses relatives à l'histoire des cimetières chrétiens. Pour combler en partie cette lacune, nous empruntons à l'abbé Cochet quelques notes instructives, malgré leur insuffisance.

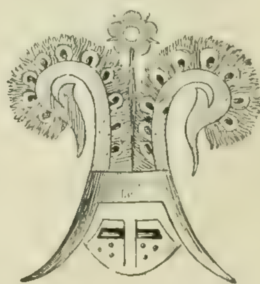
1855. — Dans le cours du IXᵉ ou du Xᵉ siècle les cimetieres se rangent autour des églises, comme nous le voyons établi en droit commun au concile de Lillebonne, sous Guillaume le Conquérant.

... L'abbé Lebeuf soutient que ce ne fut qu'au Xᵉ siecle que l'on inhuma d'une maniere régulière dans les villes et les villages, au dedans comme au dehors des eglises, Il cite même un canon du VIᵉ siecle, qui interdisait formellement cette coutume... Un texte contemporain de Charlemagne tend à établir qu'à cette époque, les églises commencaient à avoir leurs cimetieres, car voici ce que ce grand empereur prescrit au sujet des Saxons convertis par ses armes : « Jubemus ut corpora Christianorum Saxonum ad cimeteria ecclesiae deferantur et non ad tumulos paganorum. » (Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 315.)

CIMIER. — Le cimier, qui occupe une place importante dans l'histoire un peu futile des panaches, est un appareil posé sur le heaume auquel il sert de couronnement, et destiné à rappeler les marques distinctives des seigneuries, aux XIIIᵉ et XIVᵉ siècles. C'est un ajustement dissimulé par un tortil d'étoffe ou de cuir et particulièrement réservé pour la joute et les tournois. Au XVᵉ siècle il n'est plus, à proprement parler, qu'une pièce héraldique, présentant, sous toutes ses formes, l'extravagance d'une coiffure militaire presque impossible à porter, et surtout inadmissible dans le costume de l'homme de guerre.



1298. — A, *Cimier de heaume, 2ᵉ sceau de Richard-Cœur-de-Lion.* — 1296. — B, *Heaume à cimier, sceau de Charles, comte de Valois.*



V. 1300. — *Cimier. Biblioth. Richel., ms. allem.*, nº 32, fº 119.



XIVᵉ s. — *Cimier, d'après une tapisserie de Nuremberg, app. à l'auteur.*

L'usage des cimiers, dont les premières traces apparaissent à la fin du XIIᵉ siècle, accompagnent, vers le milieu du suivant et pendant l'espace de cent

ans environ, le casque à tymbre ovoïde, dont le plus ancien exemple fourni par les sceaux se rapporte à la date de 1289.

Pour les différents sujets affectés à cette partie de l'équipement d'apparat, je renvoie aux doctes recherches de M. Demay sur le costume militaire d'après les sceaux, p. 217.

En termes de vénerie, le cimier est la culotte du cerf : la partie comprise entre les côtes et la queue.

V. 1225. Et une ruée de paon
Avoit desor son hiaume assise.
(*Roman de la Violette*, v. 2595.)

1389. — Bocale unum deauratum factum ad novem quadros esmaillo ad cimeria et cum aliis foliis et operagiis. (*Annal. mediol.*, Muratori, t. XVI, col. 813.)

1393. — Le seymier d'un cerf, c'est le quoier et la queue. (*Le Ménagier*, t. II, p. 264.)

CINCELLIER, CINCENELLIER. — Pavillon, baldaquin à rideaux, moustiquaire.

1375. — Pour redorer le petit coupe qui est deseure le grant autel dedens le cinsellier, et repoindre led. cinsellier, 37 s. 6 d. (Dehaisnes, *Cptes de la fabr. de S. Amé de Douai*.)

1393. — J'ay veu aucunes fois en plusieurs chambres, que quant l'en estoit couchié, l'en se trouvoit tout plain de cincenelles que, à la fumée de l'alaine, se venoient asseoir sur le visage de ceulx qui dormoient, et les poignoient si fort qu'il se convenoit lever et alumer du foing pour faire fumée pour la quelle il les convenoit fuir ou mourir; et aussi bien le pourroit l'en faire de jour si s'en doubteroit, et aussi bien par un cincenellier qui las s'en peut l'en garantir. (*Le Ménagier*, t. I, p. 172.)

1420. — 2 cincelliers de fils de lin blanc, faiz en manière de pavillons, dont Madame a donné l'un a Msr. (*Inv. de Philippe le Bon*).

1422. — Ung petit cincelier à tendre dessus un lit, 16 s. p. (*Inv. des tapisseries de Charles VI*, n° 130.)

1468. — Un sinseignier appelé paradis, que l'on porte dessus *Corpus Domini* à la grant procession le jour du Sacrement. (*Inv. de l'égl. S. Urbain de Troyes*, *Arch. de l'Aube*.)

1469. — Une pierre de véricle trauwuée en le moyenne, qui a servi au chiel à un eschincelier, deseure le grant autel. (*Inv. de l'égl. S. Amé de Douai*.)

XVe s. — Le duc Olofernes estoit en sa tente et séoit dessoubz ung ciel richement atourné de fil d'or et estincellé en plusieurs lieux de pierres précieuses; les pans du chiel estoint en hault hauleiés... Puis prist Judith le cincellier d'Olofernes, qui moult estoit riche, et le détascha. (*Trésor des histoires*, ms., *Biblioth. de Valenciennes*, n° 493, f° 89.)

CINGLÈTE. — Petite bande de métal posée dans la longueur d'un manche de couteau, parallèlement à la soie et reliant l'extrémité des viroles.

On disait aussi *tinglette*, et les clous dont on se servait pour river cette bande s'appelaient *clous tinglerets*, voy. ce mot.

1352. — Une paire de couteaux à trencher, avec le parepain, à manches de madre, garni de viroles et de cinglètes d'argent dorées et esmaillés aux armes de mad. dame. [Blanche de Bourbon.] (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 299.)

1352. — 2 paires de couteaux à trancher devant le roy, à tous les parepains, garnis de viroles et de cinglètes d'argent dorées et esmaillées aux armes de France. (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, *Ibid.* p. 133.)

CIRAGE. — Rehaut d'or modelé et ombré.

1635. — Cirage, c'est-à-dire comme de l'or fein, et il y a plusieurs sortes de cirages, selon que la couleur est plus claire ou sombre...

L'orpin fait de très beau jaune et est bon à faire des cirages. (P. Lebrun, *Merv. de la peinture*, t. II, p. 779 et 787.)

CIRE. — Parmi les emplois variés de la cire, au moyen âge, celui du luminaire, qui est le plus fréquent, n'excluait point, comme de nos jours, l'intervention des artistes; ils eurent surtout l'occasion d'exercer leurs mains habiles. dans le modelage des effigies et des bas-reliefs formant tableaux. Ces œuvres sont aujourd'hui oubliées ou détruites, mais nous avons conservé des portraits en miniature, précieusement caressés par l'ébauchoir des maîtres du XVIe siècle, et l'on peut facilement admettre que leurs devanciers, qui maniaient si bien l'ivoire, ne leur étaient point inférieurs dans l'art de modeler la cire.

Parmi les documents nombreux qui accompagnent cet article, quelques textes sont relatifs à l'usage des cires résineuses et à la matière des sceaux, dont l'étude forme une des branches les plus fertiles de l'archéologie moderne.

Il résulte des comptes de l'archevêché de Rouen, relevés par M. Demay, que, pour préparer les empreintes du sceau de l'officialité, la proportion, pour cinquante livres de cire, était de seize livres de poix blanche mélangées avec deux livres de vert-de-gris. Voy. ARBRE DE CIRE, CIERGE, IMAGE DE CIRE et PLASTIQUE.

1290. — Pour l'ymagene Mgr d'Artoys faite de chire, envoiée à Notre-Dame à Boulongne; pour peinture, pour toutes choses, 14 l. 18 s. 6 d. (*Cptes de l'Artois*, n° 436, extr. J. M. Richard.)

1300. — Johanni de Langele, misso per preceptum regis usque Cestr' cum oblationibus ejusdem regis pro eisdem, ad feretrum S. Ricardi ibidem nomine suo offerendis... Videlicet unum pannum ad aurum et mensuras ipsius regis in cera, pro expensis suis 14 s. (*Cpte roy. d'Edouard Ier*, p. 97.)

V. 1300. L'en le doit, en parchemin
Metre, ou en cire.
(Jubinal, *Jongleurs et trouv.*, p. 42.)

XIV s. — Ch. 61. Que tot home tota femna que obrian e vulhan obrar d'obra de cera, so es a ssaber de torches et de candeles, de totas autras obres de cera vendabla, fassa lad. obra bona e leyal, sens alcunha mesclanha de rosia, ni de seu, ni d'autra causa que no sia pur cera. E que en lad. obra aia la sinquena part de pabil tant solament, et que lod. pabil sia de fil cuyt. (*Stat. de Marmande, Arch. histor. de la Gironde*, t. V, p. 220.)

1373. — Uns tabliaus de boys où il y a dedens un couronnement de cyre viel. (*Inv. de la tour du Louvre*, p. 59.)

1389. — A Dyne Raponde, marchant et bourgeois de Paris, la somme de 160 fr. d'or pour une ymage de cire qu'il a fait faire, de notre grandeur et mettre en un tabernacle devant S. Pierre de Luxembourg [à Avignon]. (*Lettre de Charles VI, Arch. de l'art franç.*, t. V, p. 341.)

1431. — L'an 1427, le sabmedy vigille de la Penthecoste, le 8e jour dou mois de juin [4 noms], et Wiry de Ardenne, qui estoient, pour le jour, écolistres (écolâtres) de la grand église de Metz, furent moult très noblement parrez et tuit vestus de rouge et chevaulchont à haulte selle et à esperons dorez a grant compagnie parmi la cité de Metz, et firent porter une noble coaronne très bien ouvragé de cyre, et pesont 89 liv. de cire, et la donnont a la grand église. (D. Plancher, *Preuves de l'hist. de Lorraine*, t. II, col. 196.)

1434. — En outre, voulons et vous chargeons que vous nous envoyez, Raouf, vallet escuyer de nostre salle, 6 l. de cyre vermeille sucrée (*Mandem. de Catherine d'Angleterre*, Fontanieu, vol. CXVII.)

1454. — A Jehan des Jardins, apothicaire de Chinon, pour 3 mains de papier d'Orléans, du pris de 20 d. t. la main; et demie l. de cire vermeille sucrée, du pris de 6 s. 8 d. t., pour le service de lad. dame [la reine]. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 79 v°.)

1455. — Ta très benoiste mère à la quelle je le veue

tout de chire, armé de son hernoiz sur un destrier houssé de ses armes, tout pesant 3000 livres. (*J. de Saintré.*)

1467. — Il y ot fait 30 arbres de environ 8 piez de hault chacun, portans divers fruis fais de bois et estoffez de verdure, fleurs et fruis de cyrre, le tuyau et branches dorées d'or. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 4432.)

1510. — A Maistre Anthoine le Just, ymagier, la somme de 42 l. t. pour avoir par luy fait une bische de cire que led. Sgr a ordonnée estre assise au bout de la gallerie du grand jardin du chasteau de Bloys, et icelle estoffée et peinte de couleurs nécessaires. (Laborde, *La Renaissance des arts à la Cour de France*, t. II.)

1536. — *Ad faciendum ceram rubeam.* — Cere lib. 1. terebentine subtilis unc. 3 in estate, in hyeme 4. — Cinaberis super lapidem pictorum bene triti, olei olivarum AA, unc. 1. Liquefiat cera et terebentina ad ignem, demum removeantur et post aliqualem infrigidationem addetur oleum cinaberis, beneque simul misceantur et reservetur. Sunt qui loco cinaberis, ad faciendum rubeam ceram, ponunt minium et fieri potest sed triplum ponitur de minio.

Ad faciendum ceram viridem. — Cere lib. 1. — Viridis eris triti, ut supra; olei olivarum ut supra AA unc. 1, et post aliquam infrigidationem, addatur viride, es et oleum, et bene misceantur.

Ad faciendum ceram nigram. — Cere lib. 1°. Terre nigre trite ut supra; olei olivarum AA unc. 1. etc.

Modus laborandi dictam ceram et mensura longitudinis secundum diversitatem ponderum. [En poids et mesures modernes.] Cierge de 112 k. 500 gr. = longueur 2 m. 60 c. — 100 k. = 2 m. 62 c. — 87 k. 500 gr. = 2 m. 40 c. — 75 k. = 2 m. 25 c. — 62 k. 500 gr. = 2 m. 20 c. — 50 k. = 2 m. — 37 k. 500 gr. = 1 m. 80 c. — 25 k. = 1 m. 72 c. — 20 k. = 1 m. 65 c. — 15 k. = 1 m. 50 c. — 10 k. = 1 m. 31 c. — 8 k. = 1 m. 20 c. — 6 k. = 1 m. 12 c. — 4 k. = 0 m. 97 c. — 2 k. 500 gr. = 0 m. 82 c. — 2 k. = 0 m. 67 c — 1 k. 500 gr. = 0 m. 60 c. — 1 k. 250 gr. = 1 m. 12 c. — 1 k. = 1 m. 05 c. — 750 gr. = 1 m. — 500 gr. = 0 m. 75 c. — 250 gr. = 0 m 60 c. — 336 gr. = 0 m. 64 c. — 168 gr. — 0 m. 56 c. — 126 gr. — 0 m. 49 c. — 84 gr. = 0 m. 45 c. — 42 gr. = 0 m. 36 c. — 21 gr. = 0 m. 26 c. — 16 gr. = 0 m. 22 c. — 12 gr. = 0 m. 21 c. — 8 gr. = 0 m. 19 c. — 4 gr. = 0 m. 10 c.

Mensure iste non solum intelligende sunt de cereis rotundis, sed de quadratis. Diversificantur tamen quandoque secundum diversitatem opinionum, sed hic est communis et proportionatus modus ab omnibus usitatus. (*Luminare Majus*, pars 2, f° 30.)

1547. — M° Battista di Doxe, per giornate 4 a far rilievi di cera e plantati in culacci d'artiglieria, per zetaria (fonte) de nuovo. (*Arch. de Modène.* A. Angelucci, *Docum. inéd.*, pièce 33, p. 286.)

1560. — A Etienne Brignon, menuisier, pour avoir fait la roue devant Notre-Dame, 10 s. 10 d. — A Champdiver, pour avoir paint lad. roue, 8 s. 10 d. — A Jehan Lequex, sergier, pour avoir demy cent de cire, la quelle fut mise en lad. roue, 8 s. 10 d. (*Cptes de la ville de Poitiers. Biblioth. de l'Éc. des chartes*, t. I, sér. 1, p. 231.)

1560. — Nella cera, particolarmente a nostri tempi, è fiorito Martino Sfriso, Giovanbattista suo genero, un'altro Martinello detto Sarego, e quei Leoni che fatto quella Diana di cera, a gli occhi di tutti, veramente stupenda. (Garzoni *La piazza univ.*, disc. 92, p. 678.)

1560. — Pour avoir mis dans lad. boite (d'écrivain) 6 rolleaux de cire d'Abbeville, au feur de 12 den. 6 s. (3° *Cpte roy. de David Blandin*, f° 131.)

1561. — Ung tableau de la deffuncte royne, de cyre. 25 petites médalles de princes, estant de cyre, couvertz de veloux. (*Inv. du chat. de Pau*, f° 80 et 82.)

1562. — 300 l. de cire, tant en le grand sierge pascault, en 2 villes qui estoient faictes de cire, estant sur l'autel du comte Jean, que en autres petitz cierges et chandeliers. (*Proces verbal du pillage de la cathedr. d'Angouleme*, A. Chaumet, p. 11.)

1564. — Robert Gaguin recite en la vie de Louis le Hutin — (Comment la femme d'Enguerrant de Marigny, ne pouvant le délivrer de prison, s'entendit avec deux sorciers pour faire mourir Charles de Valois) : Pour à quoy parvenir il feirent une effigie et image de cire par art magique, représentant le roy Charles, laquelle estoit faicte, ayant gestes de roy malade, de sorte que, si ceste entreprise n'eust esté descouverte, ilz avoient délibéré de le faire mourir phthysique et d'une mort lente ; car comme lad. effigie eust été petit à petit consumée, estant approchée du feu, aussi la vie du roy [comme ilz pensoyent] fust terminée et défaillie. De nostre temps l'on a pareillement attenté contre la Majesté du roy François premier de ce nom, par une effigie faicte à sa semblance et qui le représentoit. (J. de Marcouville, *cit.* Laborde, *Gloss.*)

1565. — Lesd. maieurs et confrères des Ardans doibvent de rente, aud. jour de la relation de Monsr S. Wast, un our de cire pesant 6 l. bonne et saine, lesquels maieurs et confrères sont tenus apporter et présenter à Monsr l'abbé. (*Cpte de la trésorerie de S. Wast d'Arras*, ms. 8514, f° 21 v°.)

1570. — Une douzaine de roulleaux de cire rouge d'Abbeville, 15 s. (*Cpte de l'argenterie de Charles IX*, f° 131.)

1575. — Le prévôt de la ville, personnage des plus notables, accompagné de ses échevins ou conseillers qui forment la plus haute magistrature de Paris, vint le premier jour me saluer au nom de la ville, m'offrir ses bons offices et me présenter certaines bougies de cire blanche et certaines boites de confitures; ce qui est un présent reservé par la ville de Paris aux grands princes. (*Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 217.)

1575. — 2 onces de cyre d'Espaigne à cacheter lettres, 40 s. (*Argenterie du duc d'Alençon, Cpte de P. Jaupitre*, f° 15.)

1577. — Dans les églises (en France), on brule de la cire jaune, car il y en a peu de blanche ; quoique, à Rouen, on raffine la cire aussi bien qu'en quelque ville d'Italie que ce soit. (*Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 577.)

1589. — Quelques-uns se servoient de certaines gommes faictes par petits rouleaux fort déliés, à peu près comme de la cire d'Espagne, dont les dames se servent pour cacheter leurs lettres, les quelles ils faisoient fondre à un flambeau. (*L'Ile des hermaphrod*, 11.)

1591. — Pour 2 o. 2 gros de cire d'Espagne, à 12 s. l'once. (*Argenterie du roi*, f° 41 v°.)

1393. — Pour 2 o. de cire d'Espagne, 40 s. (*Argenterie du roi*, ms. 11208.)

1596. — Le 10 mai, Isaac Leroy, maitre tissutier rubanier, voisin des Danfrye, Jacques Busserolles, couvreur, et Charles Massé, libraire, appelez en témoignage, déclarent avoir vu Philippe Danfrie tirer en cire des portraits du roy et de diverses personnes, qui estoient bien excellents et beaucoup estimés par ceux qui se cognoissent en peinture. (*Procès-verbal d'enquête*, ap. Jal, *Dict. de biogr. et d hist*, p. 343.)

1606. — 5 mars. Ayant esgard aux bons, fidelles et agréables services que... Danfrye (graveur de sa Majesté et tailleur général des monnaies de France) a faits au feu roy dernier décédé, .. et comme depuis nostre advènement à la couronne, tant en l'exercice de sond. art qu'en plusieurs inventions de cirographie, etc... (*Lettres pat. de Henri IV*, Ibid., p. 342.)

1597. — Art. 27. Lesd. maistres apoticaires ne pourront mettre ni mesler de la thérébentine ny résine en leurs ouvrages de cire qu'ils feront et vendront, comme flambeaux, torches, cierges, chandelles et aultres, fors en la bougie où ils pourront mettre une once de thérébentine pour livre, afin de la faire mieux couller, et en leurs flambeaux que 4 onces de fillet pour livre de cire. (*Stat. des apothic. d'Angouleme.*)

1723. — Le sieur Benoist est l'inventeur ingénieux de ces cercles composez de personnages de cire qui ont fait si long tems l'admiration de la Cour et de la ville.

Cet homme, peintre de profession, trouva le secret de former sur le visage des personnes vivantes, même les plus belles et les plus délicates, et sans aucun risque, ni pour la santé, ni pour la beauté, des moules dans les quels il fondoit ensuite des masques de cire aus quels il donnoit une espèce de vie par des couleurs et des yeux d'email imités d'après le naturel. Ces figures, revêtues d'habits conformes à la qualité des personnes qu'elles representaient, étaient si ressemblantes que les yeux leur croyoient quelquefois de la vie. (Savary.)

CISAMUS. Fourrure gris-fauve, criblée de petites taches d'un blanc vif et lustré. C'est la dépouille d'une espèce de marmotte à queue courte.

appelée *souslik* en russe, originaire des provinces orientales qu'arrose le Volga

1160. Un lit fit en la sale fère
Et couvert ir bordé d'orfrois,
Ferré de lens de cisamus.
(*Perceval*, ms. de Montpellier, ap. Godefroy.)

1190. Tant que la reine est venu
En une molt blanche chemise,
N'ot sus biaut ne cote mise,
Mès .I. cort mantel ot dessus
D'escarlate et de cisamus.
(*Le chevalier de la Charette*, p. 123.)

XIIIe s. Que puet ce estre ?
Que céens n'a huis ne fenestre,
Par où rien nule s'en alast
Se n'estoit oisiau qui volast,
Ou escureus ou cisamus,
Ou beste ausint petite ou plus.
(*Li chevalier dou Leon*, v. 1109.)

CISEAU. — Carreau d'arbalète dont le fer se termine par un tranchant à angle droit comme l'outil du même nom à l'usage des menuisiers. Moins offensif que les pointes, le ciseau était surtout une arme de chasse. Voy. CARREAU.



XVIe s. — *Carreau d'arbalète appelé ciseau ou bougon, app. à* M. Ressman.

1460. — L'arbaleste handée et ung traict dessus, ferré d'un fer appelé ciseau. (*Arch. JJ*, 190, pièce 116.)

1464. — Le quel arbalestestrier lascha son trait qui estoit un sizeaul, et tellement qu'il blessa le suppliant. (*Ibid.* 199, pièce 557.)

1478. — Le suppliant print ung cyseau ou raillon, et le mist sur son arbalestre. (*Ibid.*, 205, pièce 192.)

CISEAUX, CISAILLES. — Les ciseaux en forme d'X, dont les branches tranchantes sont réunies par une goupille et terminées par des anneaux, sont très rares pendant la période du moyen âge. Ce sont les forces et les forcettes (voy. ces mots) qui en tiennent lieu et en prennent le nom.



1306. — *Cisailles de fauconnerie. Biblioth. Richel. ms franc.*, n° 12400, f° 101 v°

Le type de cet instrument, à peu près tel que nous le connaissons, se trouve reproduit pour la première fois, dans une bible latine du Xe siècle et, antérieurement au XVe nous n'avons rencontré que les deux exemples ci-joints. Tous deux appartiennent aux premières années du XIVe siècle; l'un est une cisaille de vénerie et l'autre se rapporte, pour la forme, aux objets décrits dans les inventaires de Charles V et de Charles VI.

V. 1200. Ciseax bien tranchans et bacin.
Et un rasoir et bon et fin
Ne nos faut qu'eve solement.
(*Rom. du Renart*, v. 3273.)

1328. 3 paires de ciseaux, 10 s. p. (*Inv. de Clémence de Hongrie.*)



V. 1400. — *Ciseaux extr. d'un ms. de la biblioth. de Besançon*, n° 535,

1380. — Unes petites cizailles d'or toutes plaines, pes. a tout les annelez, 1 o. d'or. (*Inv. de Charles V*, n° 2227.)

1339. — 2 cizailles d'argent dorées, de la forge de Clermont, dont les bouts des manches sont de 2 CC, et endroit le clou d'une couronne. (*Inv. de Charles VI.*)

1401. — A Guillemin Turel, varlet de garderobe de la royne, pour argent que lad. dame lui a donné pour avoir uns ciseaulx de Thoulouse, à tailler les garnemens de lad. dame, 36 s. p. (*Argenterie de la reine, 9e Cpte d'Hémon Raguier*, f° 49, v°.)



1412. — *Ciseaux. Mereau des tailleurs de robes de Paris. D'après* Forgeais. *Plombs historiés.*

1471. — A Olivier le Mauvais, varlet de chambre et barbier du roy N.d.S., la somme de 20 l. 12 s. 6 d. t... pour l'achapt et paiement d'un estuy garny de rasouers, cyseaulx, forcètes, peignes et autres chose servant à sond. mestier, le tout garny d'argent. (*Cptes de Louis XI*, f° 152 v°.)

1490. — A Guill. Cassin, barbier, pour ung estuy à barbier, d'argent doré, garny de 6 rasouers, le bout des quelz est d'argent doré, 2 ciseaulx dorez et 2 pierres pour affiler lesd. rassouers enchassez en argent. (pour le roy), 43 l. t. (*Cptes des menus plaisirs du roi*, f° 43.)

1599. — 2 estuiz d'or, à mettre ciseaux, garnis l'un tout de diamans et l'autre de rubis et diamans, prisées 300 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

1723. — On estime assez les petits ciseaux de poche de la fabrique de Chatellerault, Moulins, Nevers et Toury; mais ils le cèdent de beaucoup à ceux de Paris, ou il s'en fait d'une beauté et d'une bonté, aussi bien que d'un prix extraordinaires. (Savary.)

1839. — C'est de Venise que les ciseaux à anneaux, comme ceux dont nous nous servons, furent fabriqués par ordre du doge, faits en or et garnis de pierres fines, puis

envoyés en présent à la Cour de France. (*Dict. du commerce.*)

CISEAUX DE MOULINS. — Voy. MOULINS.

CISELURE. — A propos des procédés de la ciselure que Benvenuto se vante d'avoir perfectionnés, il est intéressant de comparer la technique de la fin du XII[e] siècle avec celle du XVI[e]. Dans la première, on remarquera ce mode du travail à main levée avec l'adjonction d'un aide marteleur, tandis que l'ouvrier, au lieu de fixer sa pièce sur ciment comme on le fait aujourd'hui, la tenait de la main gauche, maniant de la main droite les outils à façonner son ouvrage.

Dans la technique, que Cellini reconnaît avoir apprise de Caradosso, il est question d'un modelage en cire suivi d'une fonte destinée à emboutir le sujet. C'était là un procédé ancien et tellement ancien que nous avons retrouvé des pièces en fonte de fer du XIII[e] siècle ayant servi à dégrossir des figures apposées sur les reliquaires émaillés de la fabrique de Limoges; mais la suppression de l'emboutissage est une simplification que n'ont point à revendiquer les artistes du XVI[e] siècle. Nos orfèvres ont fait, du XIII[e] au XV[e] siècle, de nombreuses figures repoussées en ronde bosse, et par des moyens qui ne sont autres que ceux du célèbre virtuose florentin.

J'en veux conclure que, si le style des œuvres a changé, les procédés d'exécution sont, à bien peu de chose près, demeurés les mêmes.

La longueur des deux principaux textes qui accompagnent cet article expliquera la nécessité de leur traduction.

V. **1200**. (*Mise en ciment et ciselure.*) — Broyez très menu de la brique ou de la tuile, fondez de la poix dans un vase en terre cuite, ajoutez un peu de cire : à ces substances également fondues mêlez la poussière de tuile, remuez fort et versez dans de l'eau. Lorsque cela commencera à refroidir, plongez vos deux mains dans l'eau et pétrissez longtemps jusqu'à ce que vous puissiez étendre et tirer la préparation comme une peau. Vous la fondrez aussitôt et remplirez la burette (l'objet à ciseler) jusqu'au haut. Quand elle sera refroidie tracez sur la panse et le col tout ce que vous voudrez; prenant des traçoirs fins et un petit marteau, tenez vous-même la burette de la main gauche et de la droite chaque outil à sa place; faites battre dessus par un enfant à votre volonté, doucement ou fort, abaissez les champs afin qu'ils soient creux et détachent la composition en saillie. Lorsque vous aurez battu une fois partout, approchant la burette du feu, jetez le ciment; la burette recuite et retirée du feu, remplissez-la de nouveau, battez-la comme auparavant; vous ferez ainsi jusqu'à ce que vous ayez également abaissé tous les champs, et façonné tout le travail de sorte qu'il paraisse comme fondu. Ayez bien soin que l'argent de la burette soit assez épais pour que, après avoir opéré au marteau, vous puissiez avec les fers à creuser le tailler, le fouiller et le racler convenablement.

(*Traçoirs et outils clairs.*) Pour figurer sur l'or, l'argent et le cuivre, les images, les oiseaux, les animaux ou les fleurs, on fait des fers longs d'une palme, larges et garnis d'une tête à la partie supérieure, à l'autre bout, effilés, ronds, minces, triangulaires, carrés, recourbés, selon qu'exige la variété du travail et la frappe du marteau.

(*Perloirs, mats à œillets.*) On fait encore un fer formé de la même manière, mais effilé au bout, auquel est un trou pratiqué par un autre fer plus fin et limé autour (une forme à tête ronde). Lorsqu'on le frappe sur l'or, l'argent ou le cuivre doré, on voit apparaître comme un cercle très délicat.

Prenez un fer effilé perforé à la pointe, dont la pression vous produira un cercle très fin; avec lui vous remplirez tous les champs entre les côtes dorées (du calice), frappant doucement dessus au marteau et joignant symétriquement par un travail de points chaque cercle à un autre.

(*Grattoirs, polissoirs.*) On fait des fers à racler minces mais un peu plus larges au bout, aigus d'un côté, petits et grands, quelques-uns recourbés à la demande selon le genre de travail. On en fabrique d'autres de la même manière, mais émoussés pour polir le travail. (Théophile, *Essai sur divers arts*, l. 3, ch. 12, 13, 25 et 58, éd. L'Escalopier.)

V. **1350**. — Vermiculatus, id est distinctus et variatus, tractum est a vermiculis qui radentes ligna aratiunculas ibi faciunt varias et distinctas et qui in modum vineae circumducunt; sic et aurifabri faciunt protractiones varias in metallis. (*Vocab. de la biblioth. de Douai* 2580, *Comment. de Briton.*)

V. **1550**. — Cet ingénieux artiste (Caradosso) avait coutume de faire d'abord, exactement dans la dimension de l'ouvrage qu'il voulait exécuter, un petit modèle en cire soigneusement étudié, qu'il jetait en bronze, après en avoir rempli les creux avec de la terre. Il préparait ensuite une plaque d'or un peu plus épaisse au milieu que sur les bords, mais pas assez cependant pour qu'il ne pût facilement la plier à son gré. Cette plaque était de deux lignes environ plus grande que le modèle. Après l'avoir recuite et un peu relevée en bosse, il la plaçait sur son modèle de bronze, dont il lui faisait peu à peu prendre la forme à l'aide de ciselets en racine de bouleau ou de cornouiller. Comme il est très important que l'or ne se rompe pas, il le frappait adroitement au droit et au revers, avec des ciseaux tantôt de bois, tantôt de fer, en ayant toujours soin de le répartir également...

Lorsqu'il avait donné à sa médaille le relief qu'il désirait, il se mettait à resserrer soigneusement l'or entre les jambes, sous les bras et derrière les têtes des figurines de sa médaille. Après avoir réuni les parties de l'or de façon qu'elles se touchassent étroitement, il tranchait sous les jambes, les bras et les autres membres de ses figurines qui devaient se détacher du champ, tout l'excédent du métal, n'en réservant que ce qui lui était nécessaire pour superposer les jointures...

Lorsque Caradosso avait conduit son travail à ce point il commençait à le souder... Une première fois soudé à chaud, ou, pour mieux dire, embouti, car cette opération est moins une soudure qu'une réduction en une seule pièce... il procédait à la ciselure, après avoir, bien entendu, préparé ses ciseaux qui allaient toujours en diminuant depuis le plus gros jusqu'au plus petit. Ces ciseaux n'ont point de taillant, car ils doivent servir à refouler le métal et non à le trancher...

Telle est la méthode que suivait Caradosso pour ciseler, et je confesse librement l'avoir apprise de lui..

Nous avons dit de quelle manière on emboutit les bras et les jambes des figurines lorsqu'on veut les laisser attachées au champ d'or de la médaille, mais dans la nouvelle méthode (la mienne), comme on doit les séparer du champ, il faut que l'artiste repousse peu à peu la plaque d'or sur l'enclume, tant avec la panne d'un petit marteau qu'avec la main ou le ciseau, jusqu'à ce qu'il détache la figure en saillie sur le champ. Si, au contraire, la figure doit rester attachée au champ d'or, il faut se garder de lui donner de la saillie et veiller à ce que le champ soit toujours de niveau, tandis que dans la nouvelle méthode que nous enseignons, comme on n'a point à le conserver, on peut le faire saillir ou le tordre partout où bon semble. Lorsque l'on voit qu'il reste assez d'or pour opérer la jointure du dos de la figurine, on la détache du champ, on rapproche doucement les parties du métal destinées à former le dos, on les soude et on donne la dernière main à l'œuvre sans la remettre dans le stuc (ciment); car, si l'artiste a sagement opéré, son travail ne doit offrir aucune ouverture par laquelle le stuc puisse entrer...

Si j'opérais de cette façon (celle de Caradosso), je serais obligé de rapiéceter et de resouder sans cesse mon ouvrage, et de l'exposer à tous les dangers que présente le feu pendant la soudure. Grâce à mon procédé, j'évite tous ces inconvénients, et ma besogne marche avec plus de facilité et de promptitude...

Pour faire disparaître les traces laissées par les ciselets, les burins et les limes sur les nus des figurines et obtenir ce poli qui ajoute tant de charme à ces sortes d'ouvrages, je me servis de quatre ou cinq pointes de pierre taillées en forme de ciselets et de grosseurs différentes. Ces pierres que l'on nomme frassinelles s'emploient avec un peu de ponce pulvérisée, et on polit avec leurs pointes les nus des figurines.

Pour terminer les draperies, on prend ordinairement

un fer très fin trempé à toute trempe, que l'on brise en deux morceaux. Les parties rompues montrent un grain très serré que l'on imprime sur les draperies, en frappant sur le fer avec un petit marteau du poids de deux écus au plus. C'est ce que les orfèvres appellent matir (aujourd'hui *mat cassé*). Si l'on veut figurer des étoffes plus épaisses, on les frappe avec un petit fer pointu, sans le rompre comme celui à mater. Cela s'appelle greneler. Pour indiquer les champs, on prend une petite échoppe bien fine et bien aiguisée avec laquelle on les égratigne en travers. Autrement ils ne paraîtraient pas bien. Cela s'appelle sgraffier. (B. Cellini, *Traité de l'orferrerie*, ch. 5, édit. Leclanché.)

CISTRE. CITRE. — Sorte de guitare à table ovoïde ou piriforme et à fond plat. Cette variété de la citole, dont nous empruntons la description à la notice de M. Chouquet, ne semble pas, si elle a existé au moyen âge, y avoir reçu un nom particulier, et les mots *citre* et *cistre* ne sont point antérieurs au XVIe siècle.

1566. — Aux chantres musiciens, joueurs de flustes et de cythres. (Amyot, *Vie d'Alex. le Grand*.)

1567. — Terpander composa des chansons propres à jouer et chanter avec la citre. (Du Pinet, *Trad. de Pline*, l. 7, ch. 57.)

1691. — Il y a un cittre (lat. : *cithara*, allem. : *Lither*.) qu'on touche d'une plume. (Franqueville, *Miroir de l'art*, ch. 100, p. 268.)



1700. — *Cistre anglais de Jones Bocker, au musée du Conservatoire de musique à Paris.* No 185 du catalogue.

1875. — Le cistre a une forme particulière. La largeur de ses éclisses va toujours en diminuant, depuis la partie du fond à laquelle s'adapte le manche divisé en 18 touches, jusqu'à l'autre extrémité où s'attache le cordier. Les cordes sont généralement en laiton et se pincent avec un petit bout de plume, comme celles de la mandore et de la mandoline. Le nombre en a varié : on en mettait d'ordinaire 4 rangs aux cistres français et 3 de ces rangs avaient chacun 3 cordes à l'unisson, tandis que l'autre rang n'en avait que 2. Ces 4 chœurs de cordes s'accordaient ainsi : *ré* [clef de sol, 2e ligne], qui était la chanterelle, *ut*, *sol*, *la*.

Les Italiens mettaient le plus souvent 6 doubles cordes à leurs cistres et quelquefois ils montaient cet instrument de 9 ou 10 rangs de cordes doubles. Voici, d'après le P. Mersenne, l'accord du cistre à 6 rangs de cordes : *la* [clef d'ut, 2e ligne] *sol*, *ut*, *mi*, *fa*, *re*... L'instrument avait toujours une étendue de 3 octaves. (Gust. Chouquet, *Le musée du Conservatoire national de musique*, p. 36.)

CITÉAL. — Drap de parement, tapisserie, tenture.

1523. — Ung citéal de velours noir, pour mectre dessoubz madame, à son oratoire. — Un citéal de velours verd, servant en lad. librairie, contenant de longueur 4 aulnes demye, et de 3 velours de large. — Ung citéal de 3 drapz d'or frizé de large et de 4 aulnes demi quart de long, double de bougran bleu, servant pour parement de fenestres pour s'apuer (s'appuyer). — Ung autre citéal de drap d'or frizé, rouge, servant à mettre sus une chaière. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, passim.)

CITHARE. — Terme d'archéologie moderne. Oresme, au XIVe siècle, est je crois le seul auteur qui l'ait employé et le donne comme synonyme de *Citole*. Il figure néanmoins en 1771 dans le Dictionnaire de Trévoux comme un néologisme dont le sens est inconnu. Au moyen âge, *cithara* a pour équivalent français le mot *harpe*, très fréquemment cité parmi les instruments à cordes de cette époque.

Dans les manuscrits du IXe au Xe siècle, dont les miniatures servent d'explication à la lettre de S. Jérôme à Dardanus, on remarque que le même objet porte des noms divers. L'instrument triangulaire, en forme de delta est appelé *cithara* et aussi psaltérion, bien que ce dernier soit généralement plus carré.

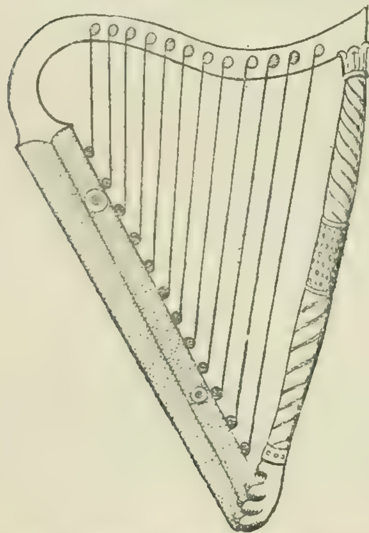


XIe s. — *Cithare, extr. d'un ms. lat. Biblioth. Richel.*, no 7211.

Au VIIe siècle, Isidore de Séville, après avoir signalé les types variés de la cithare antique dit, à propos de l'instrument vulgaire, c'est-à-dire de son temps, que le corps sonore y est placé au pied des cordes, tandis que dans le psaltérion il est à la tête. Cette distinction, considérée par Isidore comme la seule réelle, concorde avec une miniature du IXe siècle représentant une harpe sous le nom de *cithara anglica*. Le même nom de *cithara* accompagne le même objet dans l'*Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg, et en 1536 dans la *Musurgia* de Luscinius, p. 12.

Mais comme la terminologie, à l'époque qui nous occupe, est loin d'être rigoureuse, il y a lieu de tenir compte d'une exception signalée par M. de Coussemaker dans son important travail sur les instruments de musique. Je veux parler de la figure d'une sorte de guitare moresque, que cet auteur a découverte dans le manuscrit latin du XIVe siècle, no 7568 de la Bibliothèque Richelieu, et publié

dans les *Annales archéologiques* de Didron (t. XVI, p. 108). Au-dessus de l'objet se lit le mot *chitara*. Voy. HARPE.



IXe s. — *Cithare anglaise, d'après un ms. de S. Blaise.*

610. — Juxta opinionem Græcorum, citharæ usus repertus fuisse ab Appolline creditur. Forma citharæ initio similis fuisse traditur pectori humano... Paulatim autem plures species extiterunt, ut psalteria, liræ, barbitæ, phænices et pectides et quæ dicuntur indicæ et feriuntur a duobus simul. Item aliæ atque aliæ, et quadrata forma et triangulari.



V. 1180. — *Cithare extr. du ms. de Herrade de Landsberg.* Hortus deliciarum.

Psalterium... vulgo canticum dicitur... est similitudo citharæ barbaricæ in modum Δ litteræ, sed psalterii et citharæ est differentia quod psalterium lignum illud concavum unde sonus redditur superius habet et deorsum feriuntur chordæ et desuper sonant. Cithara autem e contra concavitatem ligni inferius habet. (Isidor, *Orig.*, l. 3, p. 21.)

V. **1200**. — Al houre que vous orrez le son des tubbers (tubæ), de frestel (fistulæ), de harpe (citharæ), de buisines (sambucæ), de psaltere (psalterii), et de symphonies et de symphonies. (Daniel, ch. 3, v. 5, Biblioth. Richel, ms anc. 7601.)

1390. — Quod nullus ludat in domo cum cythara vel choro vel aliis instrumentis sonoris. (*Stat. du coll. de Marmoutiers*, Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 397.)

XVe s. — *Cithera*, harpe. (*English Vocabulary*, édit. Th. Wright, p. 202.)

CITOLE, CITOLEUR. — La citole est une sorte de guiterne à corps allongé et à manche très court, à cordes pincées avec le plectre, d'un timbre doux, et servant à soutenir le chant ou à accompagner la danse. Il est toujours distinct de la vielle, rangée au moyen âge, comme la gigue, parmi les instruments à archet.

Citoleur, au XIIIe siècle signifiait luthier, c'est-à-dire facteur d'instruments à cordes. Paris comptait en 1292, d'après le livre de la Taille, quatre citoleurs qui payaient ensemble sept sous d'impôt. Le nombre des professions s'élève alors à 397 et, en les classant suivant l'importance de leurs taxes dont la moyenne est, pour les citoleurs, de un sou neuf deniers, ceux-ci occupent le rang 388; mais précèdent les avocats, que leur pauvreté reléguait alors, avec une cote infime de dix-huit deniers, au dernier échelon dans la série des contribuables.

V. **1200**. Harpes i sonent et vièles
Qui font les mélodies bèles,
Les estives et les citoles,
Les damoisèles font caroles
Et treschent envoisiment.
(*Rom. du Renart*, v. 27073.)

1270. Que la panse ne fu pas mole
Ainz li tent com corde à citole.
(Rutebeuf, t. I, p. 282.)

XIIIe s. S'autrement Diex ne les citole
Lor ordre faura pou à pou.
(*La requête des Frères meneurs*, édit. Jubinal, 160.)

V. **1300**. Citole prent, trompe et chievrète.
(*Rom. de la Rose*, v. 22035.)

1305. Enveloppa si de paroles
Plus douces que sons de citoles.
(Guill. Guiart, v. 7125.)

1350. A sonner le psaltérion,
Ou timbre, ou quiterne, ou citholle.
(*La Clé d'amour*, p. 98.)

CITOUAL. — Racine tubéreuse, aromatique et stimulante; espèce de zédoaire ou gingembre sauvage usitée dans la pharmacie et la confiserie, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

1180. Mult fu biaus li vregiers et gente la praièle
Mult souef i flairoient radise et canèle,
Garingaus et encens, chitouans de Tudèle.
(*Rom. d'Alixandre*, f° 51.)

V. **1230**. — Sunt et aliæ arbores quarum radices sunt zinziber, galanga et zedoaria, quæ vulgariter *citouar* appellatur. (Jacques de Vitry, *Hist. Hierosol.*, ch. 85.)

1260. Encens, gérofle et citoual
Et le canèle et garingal.
(*Li biaus desconneus*, v. 4231.)

1400. — Citoual si est chaux et sec ou tierz degré, et est racine d'une herbe, et le doit-on eslire et prendre celui qui est déliez et petiz, et est amer en la bouche. Et tel citoal se puet garder lonc tens, et a nature de conforter l'estomac et de destruire ventosité et d'amortir la malvaisse alaine qui vient des denz et d'autres viandes que l'en menuge. (Lepage, *Les arch. du notariat à Nancy*, p. 31.)

1723. — Citouart. Graine aromatique qui ressemble beaucoup au gingembre, mais qui est de meilleure odeur et d'un goût moins âcre. (Savary, *Dict. du comm.*)

CITRIN. — Variété de quartz jaunâtre, plus estimée que le cristal de roche incolore. Les lapi-

daires du moyen âge attribuent à l'une des trois espèces d'hyacinthe la couleur citrine. Un saphir citrin est le coryndon appelé topase orientale.

1096. Hyacinthi species docti tres esse loquuntur,
Nam sunt granati, sunt citrini venetique.
(Marbode, *De lapid.*, § 14.)

V. **1360**. – La jacinte est une pierre qui a trois couleurs, rouge, citrin, violet ou bleu. (*Le lapidaire de Manderille*, p. 42.)

1416. – Un grant saphir citrin du gros de plain poing, sur le long a plusieurs costes pertuisiez au long, pendant à un las, 20 l. t. (*Inv. du duc de Berry*, n° 318.)

1544. — Ung chapelet de jaspe blanc marqué de citrin. (*Inv. du duc de Lorraine à Condé.*)

1558. — Une croix d'or platte en forme de baghe, garnye de 5 grandes pierres de citrin, mises en chattons d'or. (*Inv. de Philippe II*, f° 36.

CIVIÈRE ROULERESSE. — Brouette et carriole plate montée sur deux roues et tirée à bras comme celle dont usent aujourd'hui les layetiers pour le transport des caisses vides.

Civière opposé à bannière exprimait les deux extrémités de l'échelle sociale, et les vers de Guillaume Crestin font allusion au vieux proverbe : Cent ans bannière, cent ans civière.

1423. – Il fut achaté... 2 cyvières rouleresses qui cousterent chacune 7 s. 6 d., 15 s.

1468. — Pour 3 sivières rouleresses prinses à Vitrey, 13 s. 4 d. (*Cptes de S.-Sulpice de Fougères.*)

1495. ... Nobles efféminez
Qui porteront, par estranges manières,
En leurs manoirs civières pour bannières,
Dégénérans des insignes vertus
Dont leurs ayeulx jadis furent vestuz.
(Guill. Crestin, p. 144.)

CIVILITÉ. Les formules de la politesse française sont assez nombreuses pour avoir fait, depuis le XVIe siècle, l'objet de traités spéciaux de civilité. Les termes dont on usait à la fin du XIVe siècle étant moins connus, nous citerons ici les phrases qui ont servi alors d'exorde et de péroraison à tous les dialogues familiers.

1396. — La dame de l'ostel vient avant, disant en ce maniere : Monsieur, comment avez vous fait anuit ? *vel sic :* Comment vous avez vous portée anuyt ? — Très bien, dame, votre mercy.

Quant un homme encontrera aucun ou matinée, il luy dira tout courtoisement ainsi : Mon signour, Dieux vous donne boun matin et bonne aventure. *Vel sic :* Dieux vous doint boun matin et bonne estraine. — Mon amy, Dieux vous doint bon jour et bonne encontre. Et a mydy vous parlerez en cest manière : Monsr, Dieux vous donne bon jour et bonnes heures. *Vel sic :* Sire, Dieux vous bénoit et la compagnie. A pietaille, vous direz ainsi : Dieux vous gart. *Vel sic :* Sta ben. *Vel sic :* Reposez bien. Et as oeuvrers et labourers vous direz ainsi : Dieux vous ait, mon amy. *Vel sic* : Dieux vous avance, mon compaignon, bien soiez venu, biau sire...

Et quant il aprochera vers le nuyt, vous direz ainsi : Monsr, Dieux vous donne bon soir. Biau filz, bon soir vous donne Dieux. Et quant tu prendras congé de nully pour toute la nuit, tu diras ainsi : Monsr, Dieux vous donne bonne nuit. Bonne nuyt vous donne Dieux. *Vel sic* : Dieux vous conduist. *Vel sic :* Alez à Dieu. *Vel sic :* A Dieu vous commande, car je m'en vais coucher. Et si tu vouldras trumper aucun, dites ainsi : Dieux vous donne bonne nuit et bon repos et bial lit et vous dehors. *Vel sic :* Dieux vous donne aussi bon repos que vous n'avez maishuy le cul clos. (*La maniere de langage*, p. 393-9.)

CLAIRON, CLAIRIN, CLAIRONCEAU. — Petite trompette d'un son clair et aigu, dont l'office est expliqué par Nicot. Le clairon, le plus souvent appelé, au moyen âge, clairin et claironceau, a toujours conservé la même forme. Dans la fabrication ancienne, et particulièrement dans celle de Nuremberg jusqu'au XVIIIe siècle, les deux courbes sont rapportées et réunies au corps de l'instrument par quatre viroles torsinées et ciselées. Voici, d'après Luscinius, un clairon fort simple, mais dont le nom ajouté par l'auteur, permet de préciser l'espèce.

Clareta.



1536. — *Clairon, d'après* Luscinius. *Musurgia*, p. 21.

1305. Çà et là sonnent à clarain.
(Guill. Guiart, v. 18541.)

1390. — Grand beauté et grand plaisance fut... de ouir ces trompettes et ces claironceaux retentir et bondir. (Froissart, l. 4, ch. 13.)

1440. — Les clairons du roy sonnerent l'entrée. (Oliv. de la Marche, l. 1, ch. 7.)

1449 — Après suivoient les trompettes et clairins qui sonnoient si très fort, que c'estoit grant mélodie et belle chose à oyr. (J. Chartier, *Chron. de Charles VII*, ch. 209.)

1606. — Clairon est une manière de trompette qui sonne le grelle... car la trompète sonne le gros... Le clairon est la trompette qui a le tuyau plus estroit... Le clairon, anciennement, ainsi qu'en usent encore les Moresques et les Portugais qui le tiennent d'eux, servoit comme d'un dessus à plusieurs trompètes sonnans en taille et basse contre. (Nicot.)

CLARAIN, CLARIN. — Sonnette ou grelot suspendu au cou des bêtes de pâture et autres. Voy. CLOCHETTE et DANDAIN.

1370. — Au col de son cheval, pendi un clarain tel que l'on attache au cou de ces bestes qui vont en pastures les boscages.

Dont n'entens tu les clarains et tympanes des bestes qui vont paissant parmi cette forest. (*Chron. de S. Denis*, t. 1, p. 267-8.)

1383. — Guillemain Chastellain a accoustumé mener un sien chien, au col du quel, par esbattement, il pandi une sonnette ou clare qui ont accoustumé de porter vaches, brebis ou moutons. (*Arch. JJ*, 124, pièce 68.)

1397. — Dessoubs un des seps de la viagne, led. Robin trouva un clarin dè vache. (*Ibid.*, 152, pièce 28.)

CLARÉ. — Vin de liqueur, aromatique et pimenté, servi à l'*issue*, c'est-à-dire au dessert avec les fruits et les sucreries. Sa préparation, nettement définie par un auteur du XVe siècle permettra de juger des exigences et des goûts de l'époque.

1300. Et Hugues sert à table de vin et de claré.
(*Parise la duchesse*, v. 1122.)

1372. — L'en fait le claré de vin et de miel et d'espices de bonne odeur, qui sont moulues en pouldre et mise en un sac de linge avec du sucre et du miel, et puis coule l'en le vin parmy, plusieurs fois, ainsi comme on fait la lexivre. (*Le propriet. des choses, trad. de J. Corbichon*, l. 20, ch. 58.)

1380. — Si aucun a fait aucune chose, partie de sa matière, partie d'autre, si comme si aucun avoit fait claré de son vin, et d'autre miel, sachez que celui qui a fait la chose doit en etre sire. (J. Boutillier, *Somme rural*, p. 253.)

1421. — Pour faire clèret qui, en Lombardie est appelé *stellerie*. — Prenez une onze de chanelle, et demye de gingembre et 6 clox de girofle et 8 grains de graine de paradis et un po de noiz muscade, tout broyé en pouldre, et demi pinte de larme de miel, et un pot (2 pintes) de vin, et les trempez ensamble et puiz les coulez par le sachet agu déssoubz en le pot ou estoit le vin. Et se le premier qui descend n'est bien cler, remettez le ond.

sachet sur l'autre qui toudiz coule, et il revendra cler. (*Receptes de J. Lebeque. Biblioth. Rich. ms. lat.* 6741, f° 101 v°.)

CLARONCEAU. — Voy. CLAIRON.

CLAUNE. — Citerne, mare, réservoir d'eau stagnante.

1563. — Et icelle fosse creusée en manière d'une claune ou d'un abruvoir, faut que tu paves de caillous, ou de pierres, ou de briques, led. claune ou fosse. (Palissy, *Des eaux et fontaines*, p. 24.)

1650. — *Claune.* As mare; a poole or pond of standing water. (Cotgrave, 2e édit.)

CLAVAIN. — Le radical latin *clavus* donne pour le sens propre du mot celui d'une pièce clavetée ou clouée. La comparaison des textes en fait une pièce de l'armure, couvrant le col et les épaules. Au XIIe siècle, elle est trélissée, c'est-à-dire ferrée d'anneaux ou de bandelettes, et, dans le costume de mailles du XIIIe siècle, c'est le capuchon lui-même terminé par un camail. Néanmoins on trouve, à la même époque, le clavain comme pièce détachée et formée d'un assemblage de lames tuilées à recou-



V. 1395. — *Clavain, extrait d'un Tite-Live franç. Biblioth. Richel.*, n° 30, f° 421.

vrement qui garantissent le haut du corps comme une pèlerine. (Voy. la fig. p. 19.) Une disposition

clous à crochet, et couverture en clavain, celle qui est faite d'ardoises disposées en écailles.

1180. Et li rois féri lui ausi com sus quintaine,
Que toute li perca la fort brogne clavaine.
(*Geste d'Alexandre*, ms. 24365, f° 7 v°.)

1185. L'elme li a trencié, le clavain li faussa.
... Il vesti un clavain qui fu à or bendés.
... Clavain ot à fin or, qui fu fait à Damas.
(*Chanson d'Antioche*, passim.)

V. **1190.** Clavains, broines fors é massires
Bèles, reluisans et treslices.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. I, p. 95.)

V. **1200.** Le lez pot garir hiaume ne escu ne clavel.
(*Gui de Nanteuil*, v. 1429.)

V. **1220.** Mervillous cop li done desor le hiaume agu
Amont ès maistres quares qui à or fu batu.
La coifte li trancha del clavaine qui bons fu.
(*Gui de Bourgogne*, v. 2503.)

1250 Et feri .I. paien qui fu nies Machabrés,
Que haubert ne clavain ne l'a onques tensés.
... De la pel fu vestu jusqu'au brael darain
Et par dessous la pel ot .I. riche clavain.
(*Gaufrey*, v. 1188 et 3511.)

1260. Vestu ot .I. clavain dont le maïle est polie.
(*La conquête de Jérusalem*, ch. 1, v. 375.)

1392. — Cloux à clavin. (*Inv. d'Et. Marchant, Arch. de la Côte-d'Or.*)

1478. — Flèche couverte en clavin. (*Construct. de la maladrerie de Dijon. Arch. municip.*)

CLAVANDIER. — Ce mot, introduit dans la langue à l'époque de Henri IV, désigne un objet dont l'usage est beaucoup plus ancien. Le clavandier, sous le nom de *portant* ou de *pendant à clefs*, faisait partie des accessoires accrochés à la ceinture des dames et des ménagères. Il est particulièrement employé aux XVe et XVIe siècles, aussi avons-nous choisi pour exemples deux pièces de cette époque. Voy. CLAVAIN.

1350. — Led. Pierre, pour 2 o. 10 esterl. d'or de touche baillés aud. Jehan, pour faire une charnière à pendre les clefs du roy, de laquelle la maille qui tient à la ceinture ferme à vis et à charnière (*Cpte ms. d'Et. de la Fontaine*, Fontanieu, t. LXXVIII.)

1399. — Ung pendant à clefz, à 2 boutons de perles. (*Inv. de Charles VI*, f° 181.)

1408. — Elle laissa à Jehanne... une bourse de soye ovrée à poins avec le pendant à clefs. (*Testam. de Martin*

A



B



XVI s. — A. *Clavandier en bronze.* — B. *Autre en fer. App. à l'auteur.*

analogue s'observe dans les miniatures jusqu'à la fin du XIVe siècle. On dit alors clous à clavain pour

Camus. Rec. de doc. méd. M.-I. histor., t. III, p. 468.)

1432. — Donne à Mariette, fille de feu Henmen, ung

pendoille de clefz estoffé d'argent sur un drap vert. (*Arch. de Douai, Reg aux testam.*, f° 116.)

1599. — Un pendant a clefs, à 2 boutons de perles. (*Inv. de Gabrielle d'Estrees.*)

1611. — *Clavandier.* The chaine wherein women use to weare their keyes (Cotgrave.)

CLAVECIN. — Le clavicorde ou manicorde du XII[e] siècle perfectionné, probablement en Italie, prit au XV[e] le nom de clavecin. Il se composait d'un clavier dont l'étendue, à l'époque de François I[er], variait de 38 à 42 touches, et d'une caisse sonore en forme de harpe, déterminée par les dimensions des cordes et posée verticalement, ou horizontalement comme celle de nos pianos à queue. Le clavecin est une sorte d'épinette de grand modèle, dont le mécanisme consiste en un jeu de sautereaux garnis de petits morceaux de drap faisant étouffoirs et dont l'extrémité, armée d'une pointe de plume de corbeau, pince les cordes en produisant un son doux.

Les clavecins à double clavier ouvrent, à la fin du XVI[e] siècle, la série des modifications progressives qui aboutissent au piano moderne.

1447. — Lorens, l'organiste, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu ... la somme de onze liv. qui deuz luy estoient pour ung instrument à jouer, nommé clavycimbale. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 6648.)

1485. — Un homme qui jouoit d'une harpe et d'un clavier cymbolon. (G. Languerant et J. de Tournay, *Voyage archéol. Ann. archéol.*, t. XXII, p. 133.)

1498. — Elle chanta seule chansons et motetz et jouoit en chantant, de luth, harpe, rebecque et clavechimbolon. (*Chron. de J. Molinet*, ch. 122.)

V. **1500**. — Les instruments que l'on touche sont ceux là qui ont les cordes de fer, d'airain et cuivre, comme ces modernes instrumens tant agréables à l'aureille et desquels les jeunes femmes de nostre temps se plaisent fort de sonner, pour ce qu'ils ne font pas grand bruit.

Ils sont faits quasi comme orgues dont l'on use à la célébration du service de Dieu et divin office, et ont un mesme clavier; mais ils sont un peu différens au jeu et opération. Ces instrumens icy se font de plusieurs mesures : aucuns de plus ou moins de marches (touches), selon que le maistre veut, et la plus grande partie d'icelles se font de bois de ciprè sec de plusieurs années, afin qu'il soit ferme et ne croisse à cause de l'humidite des temps, ou ne s'abaisse par trop de siccité; et la bonté desd. instrumens consiste seulement à scavoir mettre les archets sur le fonds, pour estre en leur place, et ne consiste pas au sort ou avanture, comme plusieurs disent.

On fait à Venise de tels instrumens qui sont fort bons et beaux et ausquels les ouvriers et maistres employent une tres grande diligence, afin de délecter deux sens : la veue et l'aureille, par l'ornement et la beauté de l'œuvre et par le son très harmonieux, faisans le clavier de belle proportion, bien poli, sans faire bruit en sonnant. Les roses de l'instrument, d'un excellent ouvrage. Ils les encornent bien avec quelques filets d'autre couleur.

Ils besongnent au fonds de l'instrument qui se fait de bois de sapin, afin qu'il soit plus léger et résonnant. Après ils ont des tables de ciprès, les plus vieilles que l'on puisse trouver, et les coupent tres subtilement, et polissent avec outils, des quelles ils font les costez et le fonds; et ces instruments se collent ensemble avec colle de poisson ou avec colle tudesque. Et quand ils sont collez, l'on attache dessus les archetz qui soutiennent les cordes, et puis ce qui les tient attachées (les chevilles). Après l'on met les cordes, l'on accorde pour en sonner, et en cette manière l'instrument s'acheve. (Fioravanti, *Miroir univ.*, trad. de 1585, l. I, p. 261.)

1557. — Additæ dein plectris corvinarum pennarum cuspides. Ex æreis filis expressionem eliciunt harmoniam. Me puero, clavicymbalum et harpichordum, nunc ab illis mucronibus spinetam nominant. (Scaliger, *Poet*, l. I, cap. 48.)

1680. — Clavecin. Instrument de musique fort harmonieux, qui a des cordes de leton, qui a 5 piez 3 pouces de long et 2 piés 3 pouces de large vers le clavier (de 50 touches ou environ); qui est d'ordinaire plus large à un bout qu'à l'autre, et qui, à ce bout qui est plus large, a un, 2 et quelques fois 3 claviers.

Le clavecin est aussi un instrument de musique, quarré, qui a 2 claviers à chaque bout (Richelet.)

1690. — Il a 4 chevalets dont 2 sont droits et les 2 autres s'appellent chevalets à crocs, à raison de leur figure. (Furetiere.)

CLAVEL. — Fermeture de divers genres, comme boucle, agrafe, crochet, cheville, clavette et même cadenas. Voici, pour expliquer le texte du *Roman d'Auberi*, la figure d'une coiffe de mailles à clavette.



XIII[e] s. — *Clavel, d'après une effigie à l'église de Dorchester.*

1160. Que de son cief abate le cerclel
Et de sa coiffe fist faucier le clavel
Jouste l'oreille.
(*Roman d'Aubery*, p. 146.)

1180. Iluec tint la caine dont d'or sunt li claviel.
(*Roman d'Alixandre*, f° 12 v°.)

V. **1190**. Et de l'aubere li rompi le clavel.
(*Raoul de Cambrai*, ch. 130, p. 109.)

V. **1200**. Au gelinier en vint corant,
Le clavel prist tot maintenant,
Si la moult tost pris et lié
(*Rom. du Renart*, v. 27913.)

1380. — Un hanap d'or à claveau, sans pié, ouvré à feuillages enlevés, ou fonds est un grand esmail de plite et 5 petits environ, pes. 2 m. 5 o. 15 est. (*Inv. de Charles V*, n° 381.)

1530. — Force provision de haims et de claveaulx dont il accouploit souvent les hommes et les femmes en compaignies, où ils estoient ferrez. (*Gargantua*, l. 2, ch. 16.)

1611. — *Claveau.* A casple, hook or buckle. (Cotgrave.)

CLAVICORDIUM. — Le plus ancien des instruments à cordes avec clavier, dont l'invention ne semble pas antérieure au XV[e] siècle. Dès le début du suivant, si on s'en rapporte à la figure donnée en 1536 par Luscinius, il se composait d'une caisse carrée oblongue à clavier de 38 touches sans marteaux ni sautereaux; mais munies, à leur extrémité, d'une languette de cuivre perpendiculaire aux cordes qu'elle faisait vibrer doucement. Ces cordes étaient accrochées et chevillées, parallèlement au clavier, sur les côtés de la table. Voy. CLAVECIN.

1514. — A Antoine Mors, faiseur d'orgues, pour un clavicordium livre à l'archiduchesse Eléonore, 16 l. (A. Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, t. 1, p. 7.)

1525. — 2 instrumenti de chlavichordj, uno depinto et uno gregio. (*Inv. d'Ippol. d'Este cardinale archivesc. di Milano*, p. 38.)

1611. — *Manicordion.* An old fashioned claricord. (Cotgrave.)

1691. — Les instrumens où l'on bande des cordes, comme le claressin (allem : clavichorde; lat : clavicordium), sur quoy on joue à 2 mains, touchant le clavier. (Franqueville, *Miroir de l'art*, ch. 100, p. 268.)

1755. Claricorde. Ancienne espèce de clavecin, ou plutôt d'épinette qui avoit 70 cordes, mais d'ailleurs fort grossières. Les sautereaux étoient armés de petits crochets au lieu de plumes, pour lever les cordes. (Prévost, *Manuel lexique*.)

CLAVIER. — Comme clavandier. Voy. ce mot.

1580. — 2 saintures d'argent avec 2 clavyers, pesant 13 o. moings un quart et un ueuyer, que sont 13 testons. (*Testam. de Magalonne du Port*, p. 117.)

1606. — Clavier à mettre ou pendre clefs. (Nicot.)

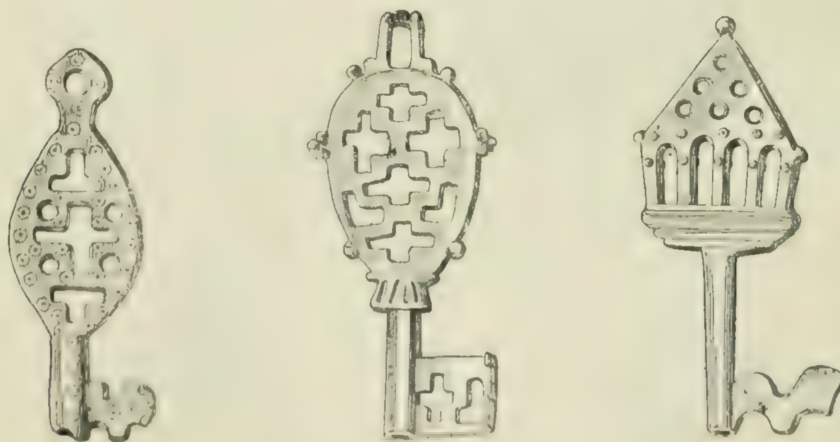
1635. — Clavier. Atache avec un cerceau de fer au bout, à porter trousseau de clefs à la ceinture. (Ph. Monet.)

1690. — Il est fait, tantost d'une chaisne d'argent ou de cuivre avec une agraffe pour le pendre à la ceinture, tantost d'un simple cercle d'acier, quand on le veut porter dans sa poche. (Furetière.)

CLAVIÈRE. — Fermeture à clavette, serrure.

1365. — Pour apparillier la clavière du pont de S. Vincent, 18 den. (Delaville, *Cptes municip. de Tours*, p. 366.)

CLEF. — Dès le pontificat de S. Sylvestre (314-336), l'usage s'établit d'envoyer des fragments des chaînes de S. Pierre en cadeau à des princes et à des évêques, soit dans des croix, dans des anneaux ou dans des clefs dites de S. Pierre; S. Grégoire le Grand confirme cette coutume dont parle aussi Grégoire de Tours. Ces objets, lorsqu'ils ne contenaient pas de reliques, étaient du moins mis en contact avec elles et déposés préalablement, à Rome, sur le tombeau des apôtres. La munificence des papes, ou plus tard celle des donataires, en a gratifié quelques églises.



VII[e] au X[e] s. — *Trois clefs en bronze app. a l'auteur.*

On montre encore à Maestricht la clef en *electrum* de S. Servais, et à Liége celle de S. Hubert [1]. Leurs caractères archéologiques permettent de rapporter, conformément à la tradition, la première à la date de 376 et la seconde à celle de 721. Le type de la tête ovoïde ajourée de croix qu'elles présentent, et dont nous offrons deux exemples amoindris, se rencontre aux époques franque et carlovingienne. Il paraît même avoir pour origine la clef dite de S. Pierre, que nous retrouvons en 1523 à la cathédrale de Laon.

Du XI[e] au XIV[e] siècle et en dehors des usages liturgiques, les formes varient continuellement. A cette dernière époque le bronze est presque toujours remplacé par le fer, et au XVI[e] siècle un assez grand nombre de pièces de maitrise donne la plus haute idée de la perfection qu'avait atteint alors l'art de la serrurerie.

1359. — Une clef de cuivre, dorée en aucuns lius, pour faire les acolites. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 314.)

1372. — 150 claves extimatas 3 florena. (*Inv. d'un serrurier lyonnais*, n° 45.)

1372. Est deffendu que aucuns séruriers... ne soit sy hardis de faire clefz ni cliquetez de lecton, de peaultre, ne d'autre métail qui se fonde, mais tant seullement de bon fer ou acher. (*Ordon. des serruriers d'Amiens*, p. 668.)

1401. — Un fermellet d'or pour pendre clefz et bourses, pour la reine d'Angleterre. (*Cptes roy.*, ap D. d'Arcq, p. 376)

1414. — Petrus de Rivo, 6 archetos ferreos, in cuspide, ab utraque parte artificialiter turnatos, cum quibus dicti latrones seras portarum et confredorum aperiebant, posuerat. (*Arch. JJ*, 168, pièce 183.)

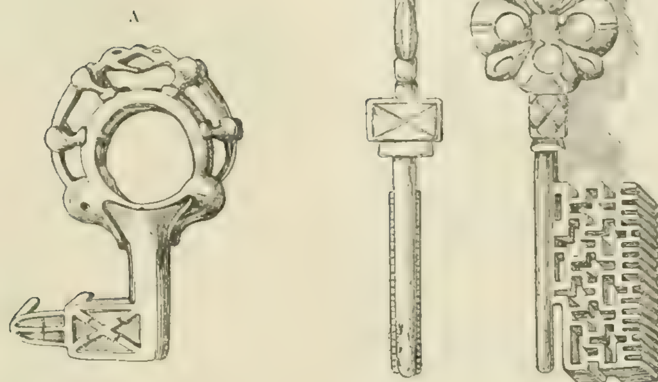
1420. — En manière d'une clef à tuel. (*Ibid.*, 171, pièce 275.)

1468. — Art. 7. Que nulz séruriers, leurs femmes, serviteurs ou enffans ne puissent acheter vieilles clefz, quelles qu'elles soient plus hault que ung denier, et quand ilz les aront achettez, qu'ilz les pendent à leurs huis huit jours durant, afin que se aucuns les avoient perdues, qu'il les puist rachetter en la huictaine pour 2 deniers la pièce, et après lad. huictaine passée, pour 3 deniers. (*Arch. d'Abbeville, Reg. des métiers.*)

1489. — Nul claveurier ne aultre... ne fera clefz gectées en molle, ne en os de soche (seiche), ou coullés, pour cause de tromperie ou deception; car les orfèvres et autres les coullent en molle, et y pourroient faire les clefs de la ville ou autres, dont il pourroit venir grans inconveniens. (*Stat. des serruriers d'Angers, Ordonn. des rois*, t. XX, p. 188.)

1523. — Clavis quedam magna cuprea et grossa; in extremitate manubrii instar ovi anserini, cum pluribus foratibus. (*Inv. de la cathed. de Laon.*)

1 Ces deux pièces sont reproduites dans la *Monographie du trésor de S. Servais* de MM. Le Bock et Willemsen.



A. XIe s. — *Clef en bronze, app. à l'auteur.* — B, XIVe s. — *Clef en fer app. à* M. L. Carrand.

V. **1570**. — On doit placer la clef de S. Servais avec l'ange en argent (qui la porte). Le gardien porte la clef à l'autel pour la bénédiction de l'eau. On bénit l'eau en y plongeant la clef. (*Ann. de l'acad d'archéol. de Belgique*, t. XVI, p. 42.)

1771. — On lit dans Grégoire de Tours et S. Grégoire que les papes envoyoient autrefois une clé d'or a des princes, comme un grand présent, dans laquelle ils enfermoient un peu de limaille des chaines de S. Pierre, qu'on garde dévotement à Rome, et que ces clefs étoient portées au cou avec une grande vénération, comme une chose qui avoit des vertus extraordinaires. (*Dict. de Trévoux.*)

CLEF. — Charnière servant à ouvrir et à fermer la sellette d'une stalle.

V. **1248**. — Veci une légière poupée duns estaus à .I. entreclos a tote la clef. (Villard de Honnecourt, pl. 193.)

CLERCELIÈRE. — Anneau ou crochet pour pendre les clefs à la ceinture, clavandier, voy. ce mot.

1611. — A string or chaine wherewith women hang their keyes to their girdles. (Cotgrave.)

CLEPSYDRE. — Horloge à eau, d'origine antique, qui consistait dans l'écoulement régulier, par un orifice étroit, d'un liquide renfermé dans un vase de verre. La fragilité de l'enveloppe n'a guère laissé subsister, en fait d'objets anciens, que le sablier qui est le congénère de la clepsydre.

1566. — Une clepsidre, aultrement orloge de salle, garny d'or, avec le chapiteaul dessus, qui est séparé. 15 l. t. (*Inv. du duc de Nevers*, p. 25.)

CLER. (OUVRÉ AU — Travaillé à jours ou seulement éclairci au polissoir.

1523. — Ung petit reloge à sablon, bien ouvré au cler, à la mode d'Espaigne. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, fo 90 vo.)

CLERMONT. — 2 cizailles d'argent dorées, de la forge de Clermont, dont les bouts des manches sont de 2 CC, et endroit le clou, d'une couronne. (*Inv. de Charles VI.*) Voy. ÉPÉE DE CHARLES VI.

CLIBANION. — Sorte de jaque ou de brigandine à écailles métalliques, couvrant le torse jusqu'au haut des cuisses. Après avoir fait partie de la lourde armure des cavaliers (*cataphracti*) de l'armée romaine, le clibanion se retrouve dans l'empire grec de Byzance, et même dans les monuments occidentaux, jusqu'au XIIIe siècle.

Labarte a publié, au tome II de son *Histoire des arts industriels*, une belle miniature du Xe siècle, où Basile II est revêtu de cet ajustement. Nous empruntons à un manuscrit de l'Apocalypse un des plus récents exemples qui en expliquent la forme et l'emploi.



V. 1240. — *Clibanion. Biblioth. Richel. Apocalypse, ms. fr.* no 403, fo 1 vo.

831. — *Entrée triomphale de l'empereur Théophile à Constantinople.* — Les captifs et les soldats qui portaient les trophées enlevés aux ennemis ouvraient la marche du cortège; puis venait, en bon ordre, un corps de cavalerie... portant le clibanion d'or, et armé de l'épée et de la lance.

...L'armure complète que portait Alexis, gendre de l'empereur, était une œuvre d'orfèvrerie, le clibanion, les gantelets, les genouillères et le cimier du casque étaient d'or. (Constantin Porphyrog, *De cærem. Aulæ bysant.*, t. I, p. 503.)

CLINCQUAILLEUR, CLINQUAILLER. — Fabricant ou marchand d'objets en laiton, or faux ou clinquant. C'est l'origine du mot *Quincaillier* appliqué dès le

XVIe siècle, à la mercerie de fer, et depuis à un commerce beaucoup plus étendu.

1523. — A Jehan Balthasar, clincquailleur demourant à Arras, pour avoir fait ung nouvel pied à porter le chief S. Mouront (Morant), et pour les lyons estans aud. pied, et pour or à dorer, 95 l. 19 s. (*Cptes de la fabrique de S. Amé de Douai*, extr. Dehaisnes.)

V. **1680.** — Clinquailler. Qui fait ou vend or clinquant, or faux, clinquant de léthon, or en feuille. (*Dict. des rimes*, ms., Biblioth. de l'auteur.)

CLINQUE. — Penture, bande, menue lame de fer. Dans la description d'un casque bulgare au XVe siècle, les clinques remplissent l'office du nasal, des oreillettes et du couvre-nuque de la bourguignote.

1432. — Et les ay veu (les habitants de Belgrade) porter des brigandines asses belles, de plus menu escaïle que nous portons, et des garde bras de mesmes, et sont en façon que on voit en pianture, du temps de Jule César... Et portent en la teste blanc harnaz tout reond seloncq la teste en aguisant, le contremont d'un demi pié de hault ou plus; et y avoit 4 clinques, une devant et une derrière et une à chascun costé, qui couvroient le col, les goéz et le visage devant contre un coup d'espée, ainsi que on en porte une à la salade, ou royaume de France. Et se ployoit pour mettre dessus ung de leurs chapeaulx ou sur une tocque. (Bertrandon de la Broquière, *Voy. d'Outremer*. ms. Biblioth. Richel, 9087, f° 222.)

1473. — Rallongié une clincque de fer et fait un crampon servant à l'wuis, 3 s. (*Cptes de la seigneurie du Comté de Harnes*, p. 28.)

CLIQUE, CLIQUET. — En serrurerie : loquet avec cache pouce appelé palette. En orfèvrerie : cache pouce à deux branches faisant levier sur la charnière ou couvercle des pots, aiguières et autres vases; synonyme de battant et de possier.

1360. — Un pot d'argent doré... et dessus la charnière du couvesele a un singe qui se siét... (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 566.)

1382. — Vendu et livré au chastel d'Arques 3 cliquettes toutes fournies, assises en huis de la salle du roy. (*Quitt. de serrurerie*, Monteil, XIVe s., épit. 91, note 165.)

1400. — A Philippe de Péronne, serreurier,... pour un petit verronl et ung cliquet à palette. (*Cptes de la chap. de S. Pierre en Chastres*, p. 61.)

1404. — Rappareillé un pot d'argent doré, de l'eschançonnerie du roy... c'est assavoir ressoudé l'ance et le cliquet... et avoir sablonné et nettoyé led. pot, 8 s. p. (23e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 25 v°.)

1467. — N° 2283. Une petite aguière d'or, plaine, poinçonnee à personnages et à bestes, et est le cliquet de 2 petits glans.

N° 2286. Une autre aiguière d'or dont les souwages sont à petites branches a 2 cueux, le cliquet et le dessus fait a boutons rons.

N° 3139. 2 vielz pos d'argent, en façon de poire, mal dorez, et le cliquet a feullages. (*Inv. de Charles le Téméraire.*)

CLIQUETTE. — Synonyme de cliquet, mais plus souvent une sorte de crecelle que les lépreux étaient obligés de prendre et d'agiter pour signaler leur présence et garantir de leur contact dans les lieux habités.

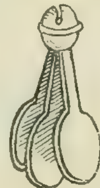
La cliquette des ladres est faite de trois palettes de bois, montées sur charnières de peau ou de métal. C'est un objet manuel, quelquefois suspendu à la ceinture et qui, surmonté d'un grelot, prend place, au commencement du XVIe siècle, parmi les instruments de musique.

Par analogie, on a donné le nom de cliquettes à des branlants de boucles d'oreilles, et celui de cliquet à la sonnerie des cloches.

1245. Lors s'atorna comme mésiel
... Dont commencha à cliketer.
(*Rom. d'Eust. Lemoine.*)

1470. — Il estoit parfois contrainct de s'en partir et retourner tout mouillé à l'hostel sans rien faire, fors seulement baiser la cliquette de l'huis de s'amye. (*Arrests d'amour*, 3, f° 23 v°.)

1517. — Raucus est, nec potest plane loqui, itaque vix valet audiri, ideo semper habet cliquetas. (Michel Menot, *Serm.* f° 37.)



1536. — *Cliquette, d'après* Lucinius, *Musurgia*, p. 28.

1530. — Tira un transon de coste bovine blanche et deux pièces de bois de forme pareille, l'une d'ébène noir, l'autre de brésil incarnat et les mist entre les doigts d'icelle, en bonne symétrie, en les choquant ensemble, faisoit son tel que le font ladres en Bretaigne avec leurs cliquettes. (*Pantagruel*, l. 2, ch. 19, p. 185.)

1600. — La piaffe des femmes est d'en faire grillotter (des perles) à leurs aureilles, à demy douzaines, dont on les appelle cymbales ou cliquettes. (E. Binet, *Merv. de la nature*, ch. 21, p. 173.)

CLISSÉ, CLICHE. — Ouvrage de vannerie tressée de paille, d'osier ou d'écorce, dont on usait pour protéger les vases de verre ou pour contenir directement des liquides. Voy. BOUTEILLE DE SOPHIE.

1360. — Un panier d'argent tout de fil d'argent trait, fait en manière d'un panier de cliche. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 295.)

1559. — L'herbe à masse est nommée des Italiens *mazza sorda*... Gens de bas estage en font des matteraz, et des fueilles d'icelle, l'on en couvre les flascons par toute l'Italie, et en tisse l'on les sièges pour les femmes, que les Toscans appellent *stance*. (Mathée, *Notes sur Dioscoride*, l. 3, ch. 113, p. 315.)

CLISSON. (ŒUVRE DE). — Il s'agit ici de housses pour meubles, d'une étoffe fabriquée dans la petite ville de Clisson en Bretagne.

V. **1407.** — 6 banchiers vermeilhs, de l'eupvre de Cliçon. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 37.)

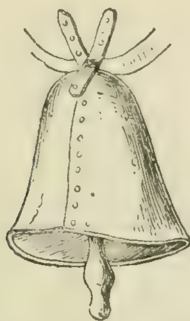
CLISTÈRE. — La classique seringue, en honneur au temps de Molière et depuis, mais un peu démodée aujourd'hui, n'appartient point, paraît-il, à la plus ancienne technique. Un auteur du XVIe siècle enregistre, dans son recueil de recettes, une manipulation plus douce, mais que sa lenteur avait alors reléguée dans l'oubli.

1581. — On les souloit donner (les clistères) avec manche ou poche de cuir, qui pour le mieulx doit estre de peau de chat, qui est plus moulle que nulle autre. Et lors on commençoit à repher la manche par un bout, et on continuoit de la repher et entortiller en soy mesme et, en ceste sorte, le clistère couloit doucement. Mais ceste façon est plus longue et moins commode que la syringue qui depuis a esté trouvée, avec la quelle un homme seul donne aysément le clistère. Il est vrai qu'elle faict toujours du vent à la fin. (*Recueil de recettes*, Biblioth. Richel., ms. fr. n° 640.)

CLOCHE. — L'antiquité a connu la clochette manuelle et ses usages étaient nombreux; mais la

cloche, qui est le même objet agrandi, est d'adoption plus récente. On l'a souvent attribué, sans preuve, à S. Paulin, mort en 431, évêque de Nole en Campanie. La gratuité de l'assertion résulte du silence de cet auteur qui, dans sa minutieuse description de la basilique élevée par ses soins, ne dit un seul mot, ni de cloche ni de clocher. Mais, à la fin du VIe siècle, Grégoire de Tours en parle et, cinquante ans après lui, S. Ouen, évêque de Rouen. Bede le Vénérable, qui termina en 731 son histoire ecclésiastique d'Angleterre, nous révèle, à propos de la mort de l'abbesse Hilda, la coutume qu'on avait de se servir de cloches dans les communautés de femmes.

A partir du VIIIe siècle, les témoignages des écrivains deviennent trop nombreux pour être cités. Au XIIIe siècle, époque où le baptême et la bénédiction des cloches s'introduisirent dans les rites de l'Église latine, et dont l'Ordre romain contient les formules, Durand de Mende donne les noms des diverses sortes de cloches et leur emploi spécial à l'église et au cloître.



VIIe s. — *Cloche en fer battu, à l'église Sainte-Cécile de Cologne.*

Parmi les plus anciens monuments analogues, sinon pour la dimension, du moins pour la matière, à quelques clochettes trouvées en Normandie dans des sépultures gallo-romaines, franques et mérovingiennes, il faut citer la cloche de Ste Godeberthe à Noyon, et celle de Ste Cécile à Cologne. La première est attribuée au VIe siècle et la seconde au VIIe. Toutes deux sont en fer battu et faites de plaques réunies par des clous rivés comme le serait une chaudière. Nous donnons, d'après la gravure publiée par Didron dans les *Annales archéologiques* (t. IV, p. 95), un dessin de la curieuse cloche de Cologne, appelée le Saufang, suivant une tradition populaire qui rapporte à l'année 613 environ sa découverte par une truie. Dans la tour Bisdomini à Sienne, une cloche de bronze de un mètre de hauteur et ayant la forme d'un tonneau, porte la date de 1159. A partir du XIIIe siècle, le galbe des cloches, sans être uniforme, ne présente plus que des variétés peu sensibles. L'intérêt de leur étude se concentre dans leurs inscriptions et les reliefs qui les accompagnent.

591. — Reverti autem cupiens nocte ad funem illum de quo signum commovetur, advenit...

Quasi signum quod matutinis commoveri solet sonantem audissent. (Grég. de Tours, *Mirac. de S. Martin*, l. 1, ch. 28 et l. 2, ch. 45.)

640. — Presbyter diutius funem terebrans cum cerneret tintinnabulum omnino permanere mutum, egressus protinus basilicam, causam cunctis manifestat... Mox signo tacto, sonus protinus redut in tintinnabulum. (S. Ouen, *Vie de S. Eloi*, l. 2, ch. 20.)

731. — Dominus omnipotens obitum Hildae in alio longius posito monasterio [quod ipsa eodem anno construxerat et appellatur Hacanes], manifesta visione revelare dignatus est. Erat in eodem monasterio quædam sanctimonialis femina nomine Bega quæ trigenta et amplius annos, dedicata Domino virginitate, in monachica conversatione serviebat; hæc tunc in dormitorio sororum pausans, audivit subito in aere notum campanæ sonum quo ad orationes excitari et convocari solebant cum quædam earum de sæculo fuisset evocata, apertisque, ut sibi videbatur, oculis, aspexit detecto domus culmine fusam desuper lucem omnia replevisse. (Bède, *Hist. d'Angleterre*, l. 4, ch. 23.)

912. — Invenimus... pendentes super ecclesiam signa bona 2, habentes in funibus circulos cuprinos deauratos 2. (*Inv. de l'égl. de Staphinsere*, p. 902.)

1060. — In eodem monasterio, per consuetudinem eisdem temporibus dicitur habuisse plaustrum ligneum (*Carroccio*) miræ pulchritudinis operatum, in quo nihil aliquando fertur portasse aliquid præter unam perticam, quæ sæpissime configebatur in eo, in cujus summitate ferunt, qui viderunt vel audire videntibus potuerunt, habuisse tintinnabulum appensum valde resonantem. (*Chron. monast. Novaliensis*, Muratori, *Fragmenta II.*)

V. **1290**. — Nota sex esse genera tintinnabulorum quibus in ecclesia pulsatur, scilicet squilla, cymbalum, nola, nolula seu dupla campana et signum. Squilla pulsatur in triclinio, id est in refectorio, cymbalum in claustro, nola in choro, nolula seu dupla campana in horologio, campana in campanili, signum in turri. (Durand, *Rational*, l. 1, ch. 4, § 11.)

1442. — Pour la faczon du premier saint (de l'église) pour faire le moule d'icelui saint, 14 d. It pour 4 l. de chanvre pour led. moulle, 2 s. pour 8 tomberlées de terre pour led. moulle et pour la fournaise, 13 s. 4 d.

Pour eufx pour faire le moulle et la cote, 5 s. Pour 7 l. de sef, 4 s. 8 d.

Pour 2 l. de poiz et raisine, 12 d. Pour 2 sommes de gaulles à faire la fournaise, 3 s. 4 d. Pour fil de fer à lier la tette du saint, 15 d. Pour corde a tenir les crocs à lever la cote, 15 d. Pour fagots a faire recuire la mittaille, 10 d. Pour 7 journées de homme à faire la fousse a fondre, 14 s. Pour despense faite le jour que le saint fu fondus 6 s. A Guillemin Chacegne, pour 2 de ses gens qui furent à faire l'aparoil de la fonte, 4 s. 2 d. Pour despense faite o les religieux de la Trinité, pour avoir congie de faire la fosse en l'église pour faire la fonte dud. saint, 17 s. 6 d. Pour faire refaire un pic qui fut rompu à faire la fosse, 2 s. 6 d. Pour despense fait à Langevin en faisant le marche de faire led. saint, 10 s. Aud. Langevin, maistre et faiseur dud. saint, pour sa peine et salaire et despense d'avoir fait led. saint, 100 s. Pour 2 sommes de bois à faire la fonte, 20 d. Pour 2 aès a mectre sous les soupiraux 20 d. Aud. maistre pour sa peine et deppense de faire l'esseul, 10 s. Pour avoir essolé led. saint et pour avoir apparoillé le clocher à le mectre et fait un engin à le lever, 40 s. Pour avoir fait chevilles de fer à coastre de boys mis et apparoillé au clocher, 6 s. 8 d. Pour avoir fait le batail et la ferrure dud. saint oultre la vieille ferrure, 30 s. Pour une couraye a pendre le batail dud. saint, 10 d. Pour enfettalz a faire les goutières de la fonte dud. saint, 20 d. Pour une boucle à mectre la couraye du batail, 10 d. Pour 13 l. de cuivre à faire les coectes (coussinets) dud. saint, 10 s. 10 d. Depenses faites après que led. saint fu leve au clocher, 6 s. Fut achatté 50 l. de viel estain a mectre en la fonte dud. saint, 18 d. chacune livre, vallent 70 s. 30 l. de mittaille aud. prix, 37 s. 6 d. 433 l. de mitaille d'arain vallent 7 l. chacun cent, 30 l. 5 s. 4 d. Pour 22 l. d'étain neuf à 22 d. chacune livre, 40 s. 4 d. 38 l. de métal apuré, 20 d. chacune livre, 63 s. 4 d.

Le veil saint qui fut descendu du clochier pesoit 725 l. et oultre fut donné de plusieurs personnes à la fonte d'icelui, tant de mitaille d'arain que d'estain, 97 l. et ainsi

1. On voyait encore en 1868, entre les piliers occidentaux de la coupole de la cathedrale de Sienne deux mâts de sapin de 13 à 15 metres de hauteur, provenant du *carroccio* pris aux Florentins en 1620 à la bataille de Montaperto.

fut mis en la fonte dud. saint, en ce comprins l'achat ci dessus, 1390 l. de métal dont il demoura 308 l. de métal qui depuis furent mise en la fonte de l'autre saint. (*Cptes de l'égl. S. Sulpice de Fougères.*)

CLOCHES DIVERSES.

V. **1200**. — Pone ipsam (*La pièce chargée d'émail à fondre*) super ferrum tenue quod habeat brevem caudam et cooperies cum altero ferro quod sit cavum in similitudinem vasculi sitque per omnia transforatum gracile, ita ut foramina sint interius plana et latiora et exterius subtiliora et hispida propter arcendos cineres, si forte superceciderint. Habeatque ipsum ferrum in medio superius brevem annulum cum quo superponatur et clevetur. (Théophile, l. 3, ch. 53.)

1602. — 2 cloches à faire cuire fruits (*Inv. de Renée Clergault.*)

1611. — *Cloche*. A litle bell resembling vessel wherein peares are ordinarily stewed or sodden. (Cotgrave).

CLOCHE. — Garde-corps ou surtout commun aux deux sexes, doublé de cendal pour l'été et de fourrure pour l'hiver; moins ample que le manteau, mais plus que le surcot. Ce vêtement, porté aux XIV[e] et XV[e] siècles, tombait quelquefois jusqu'aux pieds; il était fendu devant et derrière ou sur le côté.

La cloche, munie d'un capuchon indépendant, était souvent boutonnée, et se taillait toujours en rond comme le *fond de cuve*, voy. ce mot.



V. 1300. — *Cloche, d'après une peinture de l'école primitive de Cologne. App. à l'auteur.*

1310. — Pour le drap d'une cloche pour une des demoiselles, acaté à Arras, 64 s. — Pour 5 a. et demi et un sisain de cendal pour fourrer les caperons des cloches as demoiselles, 25 s. 5 d. (*Cpte d'hotel de la Ctesse d'Artois*, Arch. du Pas-de-Calais.)

1315. — Indutus rotundo collobio, gallice *cloche*. (*Annal. Victor.* ms.)

1316. — *Supplice d'Enguerrant de Marigny.*

Par ce commandé l'a esté
Que pendu fu et remonté
Et a fu il en une cloche.
(Godefroy de Paris, v. 7689.)

1316. — 1 cendaus yndes pesans 10 onces, dont on forra les cloches aus fames de l'ostel de la royne. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 13.)

1320. — Pour la façon d'une cloke pour la royne, où il est entré 3 pièces de cendaus. (*Cpte du même*, p. 64.)

1321. — Une cloche ou fond de cuve de 2 draps. (Du Cange, v° *Cloca*.)

1347. — Ad faciendum pro rege 2 clocas duplices yemales, 6 uln. panni longi in grano, 6 uln. panni longi de Brucell'. — Ad 2 clocas duplices tactas pro rege pro seisona estivali, 3 uln. panni longi sangwinei in grano, 3 uln. panni longi cendryni in grano, 3 uln. panni longi storre in grano, 3 uln panni longi viridis mixti de Bruxell. 20 bottones argenti deaurati ad clocam botonandam. (*Cptes de la garderobe d'Edouard III*, *Archæologia*, t. XXXI, p. 9 à 24.)



1348. — *Cloche, d'après une dalle tumulaire à l'église Saint-Urbain de Troyes.*

1350. — Tailleurs et cousturiers de robes ne prendront et n'auront, pour faire et tailler robbes de la commune et ancienne guise, de surcot, cotte et chaperon que 5 s. et non plus, et si le chaperon est double, 6 s. It. pour la façon d'une cloche double, 3 s. et la sangle (simple) à l'advenant. It. pour la façon d'une housse 2 s., et de la façon d'une housse longue à chaperon, 3 s. et non plus; et des robes de femmes, si comme elles seront. Pour fourrer une housse ou cloche et chaperon, 3 s. et non plus. (*Ord. du roi Jean*, *Ordonn. des rois*, t. II, p. 372.)

1352. Et font faire grans caperons
Et leurs cloques jusqu'à talons.
(*Rom. du Riche et du Ladre.*)

1370. — Si avoit vestu ainsi comme une cloche ronde (*amiculo rotundo*) et les manches de la chemise longues et pendans. (*Chron. de S.-Denis*, t. II, p. 298.)

1372. — 3 cloches à dame à chevaucher et un chaperon tout d'un drap marbré brun, et en chascun a 36 cloches d'argent dorez sens fourrure, et le chaperon doublez d'un autre marbré, prisé chascune cloche 3 fr. et le cha-

peron demi fr. valent 9 fr. et demy. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 158.)

1389. — Une cloche de gris fourré de menu vair. — Une cloche de gris, sengle, garnie de sendail. — Une cloche et un mantel d'escallate sanguine, toute fourrée de menu vair et un chapperon sangle de ce mesmes, 12 l. 16 s. — Une cloche et un mantel d'escallate mourée, tout fouiré de menu vair et 2 chapperons de même fourré de menu vair, 14 l. — Une cloche de drap de marbré verdelet fourré de gris et un chapperon de ce mesme, fourré de gris. — Une cloche vermeille de demie graine, sengle et un chaperon de ce même, fourré de menu vair, 18 s. — Une cloche et un mantel sangles, de drap pers, garnis de sendail. — Une cloche de caignet de drap de Bruxelles, garny de sendail. (*Inv. de Rich. Picque*, p. 27 à 30.)

1390.
Quand je chevaucherai par rue,
Que j'aie ou cloque ou sambue.
(Eustache Deschamps, *La Châtelaine*, p. 207.)

1410. — Vestimentum honorabilis atque decens cloqua, duobus capuciis communita quorum unum minuto vario pro tempore hiemali forrabitur et aliud sandalis pro tempore æstivali dupplicabitur seu munietur, qua siquidem cloqua rector prædictus ad collegium accedendo et ad scolas lectionem doctoralem audiendo perfruetur; in cæteris autem propriis et privatis ejusdem rectoris negociis, per villam aut alia loca incedendo... sine cappa et cloqua ambulet et incedat. (*Stat. universit. Andegav.*)

1429. — Une chappe vidée, autrement dit cloche, avec un chapperon. (*Inv. de Fouquerelle, év. de Senlis*, p. 656.)

1490. — 23 aulnes 3/4 et demy de satin cramoisy violet pour faire ung grant habillement à manches en façon d'une cloche et auquel habillement y a 4 quartiers, et chascun quartier de 5 lez et demy dud. satin, au feur de 8 l. 15 s. t l'aulne.

16 aulnes 2/3 satin noir peur faire une cloche jusques à la cheville du pié, pour le service dud. Sr (le roi), au feur de 105 s l'aulne.

15 aulnes et demye de grosse toile brune pour faire ung patron d'un habillement nommé cloche, longue jusques aux pieds (pour le roi), 46 s. 6 d. (9 *Cpte roy. de P. Briconnet*, f[os] 49 et 135.)

1510. — Une cloche rouge de camelot de soye, doublée de boucassin noir. (*Inv. du cardinal d'Amboise*, p. 490.)

1510. — Touz les archevesques et évesques... s'assemblerent en l'église cathédralle de Tours nommée S. Gacien, chescun vestu de sa cloche de camelot. (*Chron. de Montpellier, Thalamus*, f° 496.)

1633. — Dans Paris, encore aujourd'huy, on appelle une cloche les chappes que les Parisiennes portent, qui couvrent la teste et ne passent point la ceinture. (Catel, (*Hist. du Languedoc*, l. I, p, 7.)

CLOCHETTE. — Il suffira de signaler les principales applications de la clochette et quelques-unes de ses formes pendant la période du moyen âge. Elle y figure, avec les grelots, parmi les accessoires du costume et dans le harnachement du cheval. Elle est, entre les mains des *crieurs de corps*, leur attribut, et comme leur porte-voix. Dans l'église, elle se présente, au XV[e] siècle et plus tard en Flandre, sous l'aspect d'un petit carillon manuel ou d'une roue à sonnettes, dont la mise en branle précède ou accompagne les prières de la liturgie [1].

1224.
A pallefroit vient; si l'anselle,
Li poitral laice et met le frain,
Er la sambue et le lorain
Qui valloit .I. riche trésor,
Car toz estoit d'argent et d'or,
Nès les clochètes ki pandoient
Qui clèrement retantissoient.
(*Le Dolopathos*, v. 8144.)

1333. — Aliam squillam parvam fixam altari prædicto. (*Inv. de la cathedr. de Toulon*, n° 23.)

1360. — Une clochète d'argent, à sonner quant on liève Notre Seigneur, pes. 2 m. 2 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 59.)

1. Ces roues étaient encore en usage, il y a quarante ans, dans plusieurs églises de Palerme.

1366. — Promitto... operari de meis argento et esmauto 24 campanetas minutaz argenti deauratas intus et extra... ponderis cujuslibet dictarum unius uncie. (*Arch. de Montpellier*, Renouvier, doc. 73.)

1380. — Une clochette d'or, hachée à ymages, et est le tenon de 2 angeloz qui tiennent une fleur de lys couronnée, pes., à tout le battant d'or, 1 m. 17 est. maille. (*Inv. de Charles V*, n° 2721.)

1385. — En la quelle boursette lad. femme avoit pris un truffet qui estoit à clochettes de plon. (*Arch. JJ*, 127, piéce 41.)

1390. — 12 clochetez poinssonnees pour mettre en 2 robes [pour le roi et le duc d'Orléans]. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 5498.)

1408. — Une clochete d'argent alayé de métail. (*Inv. des duc et duch. d'Orleans*, f° 21.)

1422. — D'une petite clochette d'or, et au dessus un ront, et dedans une fleur de lis à jour, 48 fr.

D'une petite clochette d'argent où est escrit en hault : CETTE CLOCHE EST ALAYES DE V, pes. 7 o. et demi, 6 fr. 5 s. (*Cpte roy. de Regnauld Doriac*, p. 198.)

1436. — Unam parvam (capsam) in qua sunt 11 parve campanelle metalli, pro pulsandum ad elevationem Domini Jhesu Christi quando missa celebratur. (*Inv. de l'eglise S. Martin de Montpesat*, n° 277.)

V. **1450.** — Le destrier du prince... la teste emplumée de plumes d'austruce et au col le collier de clochètes. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*. Edit. Quatrebarbes, t. II, p. 16.)

1457. — Una campanella argentea pro parte deaurata cum leonibus, equo et homine sculptis, cum armis ipsius dni cardinalis, pond. lb. 1, unc. 9, val. 15 duc. (*Inv. du palais de S. Marc*, p. 220.)

1461. — *Obseques de Charles VII.* — Et tout devant estoient toutes les clochettes de Paris que portoient hommes vestuz de noir. (Alain Chartier.)

1461. — *Les mêmes.* — En après vinrent 24 crieurs tenant chacun sa cloche, robes et chaperons de noir, escussons devant et derrière. (Mathieu de Coussy, p. 232.)

1479. — Devant icelle bière alloient 4 crieurs de la ville sonnant de leurs clochettes, et en leur poitrine les armes dud. Garnier. (Jean de Troyes, p. 341.)

1586. Une clochette d'argent de sus la table de Sa Majesté. (*Inv. de Marie Stuart.*)

CLOANT. — Le substantif a le sens de fermeture. Appliqué aux livres, c'est une bride de cuir ou de metal traversant l'épaisseur du volume et servant, sous le nom plus moderne de fermoir, à relier les ais.

1380. — Uns très petits tableaulx à pignon, qui cloent et œvrent. (*Inv. de Charles V*, n° 896.)

1399. — Uns tableau de bois cloans de 4 pièces, et y a painct en l'un le roy Charles Quint, le roy Jean son père, l'empereur son oncle, et Edouart roy d'Angleterre. (*Inv. de Charles VI.*)

1415. — Ung tabliel à 2 foelles d'argent cloant, ymaginet et esmailliet. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*)

1467. — Ung tableau à 2 clouans, à l'image de N. D., et ès feuilles chacun 3 ymages d'albastre. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 2231.)

1467. — Ung livre couvert de cuir jaune, fermant à 2 cloans de fer noir et garni de bocles aussi de noir fer laitonné.

Ung livre en parchemin couvert de velours cramoisy, à 2 cloans et clouz de laiton doré. (*Librairie des ducs de Bourg., Biblioth. prototyp.* n[os] 1240 et 1528.)

CLOCHEMAN, CLOCLEMAN, CLOCQUEMAN. — Mot anglais ou flamand francisé, sonneur de cloche; par extension mouton portant sonnette, que ses qualités particulières désignaient à l'attention du berger et du troupeau.

1379. — Lequel mouton, par mignotise et pour être mieux cogneu entre les aultres, porte une sonnette ou petite clochette de laton à son col : pourquoy en Brie il est appelé le sonnaillier et en aulcuns aultres est nommé cocleman. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 6, p. 57.)

1393. — Cloquemans ou varlets du luminaire de l'église de N. D. de Noion. (La Fons, *une Cité picarde*, p. 184.)

CLOIÈRE. — Claie, lice, barrière à claire-voie, servant de clôture ou sur laquelle on *estaplait* (étendait) les draps à sécher.

1406. — Que nul ne face laner draps, jusques à ce qu'il ait esté esteudu à la clouyère, ou lieu a ce ordonné de nouvel, pour savoir se il sera de longueur. (*Stat. des drapiers d'Évreux, Ordonn. des rois*, t. IX, p. 172.)

1500. — Que toutes cloyeres, ès quelles en avoit coustume d'estapler les draps, soient condempnées, abbattues et deschirées. (*Arch. législ. de Reims*, 2e part. t. I, p. 851.)

CLOISON. — Le sens moderne du mot fait de la cloison une paroi légère de bois ou de maçonnerie pour des divisions intérieures. Au XVIe siècle et avant, il est pris dans l'acception plus générale de clôture, d'enceinte et même de retranchement fortifié.

1180.
A saint Florent desuz Saumur,
Cum il ne fussent pas ségur,
Firent une défension,
Grant fortelesce é grant cloison.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. I, v. 1012.)

1358. — Pour le fait du gouvernement, cloëson et fortification de la ville de Tours. (Delaville, *Cptes munic. de Tours*, p. 1.)

1454. — A Pierre Duperroy, menuisier, la somme de 7 escuz d'or pour avoir fait certaine cloaison d'essil au meilleu des lices de Casenove. (Port, *Inv. des arch. d'Angers*, p. 347.)

1461. — Ne aussi face office de barbier en la maison et clouëson des estuves. (*Ordonn. des rois*, t. XV, p. 244.)

CLOQUEREUX. — Clochetons.

1401. — Un grant vaissel, loù on soloit porter le précieux corps Jhesu-Crist le jour du sainct Sacrement... et y a 3 cloquereux brisiés, li quel sont à part. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 321.)

CLOSTRET. — Diminutif de cloître, lieu retiré, oratoire.

1426. — Ung oratoire de fuste en quoy madame oyoit la messe, le quel elle appeloit clostret, ou quel a ung quarrel verd de drap de soie a les tarentes (lezards), 2 petis tapis vieulx et 3 quarriaux de cuir. (*Inv. du chât. des Baux*, n° 20.)

CLOTET. — Réduit, niche, cabinet, pavillon fait d'étoffes ou monté sur châssis comme nos paravents, que l'on tendait dans les grandes salles des châteaux ou dans les églises.

1250.
En un clotest esgarde et voit
Une clarté qui la estoit.
(*Rom. du S. Graal*, v. 2031.)

1300.
Nel garroient armes esmolues,
Heaumes, haubers, pex ne maçues,
Ne huches, ne clotes, ne chambres,
Qu'il ne fust depeciés par membres.
(*Rom. de la Rose*, v. 14023.)

1316. — Pour la façon d'un clotet pour le roy, de cendaus vermeus, pour une grant cordée et pour ruben de soie pour anniaus et pour façon 30 s. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri* p. 50.)

1347. — Ad faciendum unum closettum pro rege in cappella sua, de syndone de triple, contra festum Natalis Domini.

6 pecie syndonis de triple, ½ seriei, 12 lib. cordarum et rubanorum. (*Cptes de la garde-robe d'Edouard III*, Archæol., t. XXXI, p. 36.)

1372. — 4 pieces d'un drap d'or de Chypre pour le clotet a mettre reliques, et est led. drap doublé de cendal en graine prise 24 fr. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 157.)

1393. — Il est bon qu'ils soient (les espreviers) en un petit clotet par maniere de nid, fait de foin delié bien batu, de plume, de coton, d'estoupes ou de telles molles choses, et mis en une cage à poucins, en une cuve ou en un cuvier ou en un autre autre vaissel de bois qui soit long et large tellement qu'ils puissent esmeutir loing d'eulx. (*Le Ménagier*, t. II, p. 286.)

CLOUÈRE. — Dans l'outillage de la fabrication des clous forgés, la clouière ou cloutière, accessoire de l'enclume, est un morceau de fer aciéré, fixé horizontalement et percé d'un trou où s'engage la tige. Il sert au marteleur à rabattre et à façonner la tête du clou.

1453. — 5 clouères à faire cloux. (*Cpte des mines de J. Cœur, Arch. KK*, 329, f° 185 v°.)

CLOUEURE. — La rivure des œillets de la maille, pour en fermer les anneaux. Voy. COIFFE.

1316. — Une barbière de haute cloueure de Chambli. Une couverture de mailles rondes demy cloées. Testière de haute clou'ure de maille ronde. Uns pans et un bras de roondes mailles de haute clouere. (*Inv. des armes de Louis X.*)

CLOU. — La clouterie a longtemps conservé, au point de vue décoratif, une importance dont le travail des machines modernes, substitué à celui du forgeron, du fondeur, de l'orfèvre et de l'émailleur, ne saurait donner aucune idée. L'usage des clous, aujourd'hui restreint, s'étendait à la ferronnerie, à la serrurerie, à la reliure des livres, des coffres, à la sellerie, à la coutellerie et à diverses parties de l'ameublement, de l'armure et du costume.

Sans distribuer en chapitres les nombreuses espèces ou provenances, nous expliquons, au cours de la production des textes, les termes peu connus dont nous avons pu déterminer le sens.

V. 1200. — Fiunt clavi ferrei longitudinis unius digiti, in una summitate grossiores, in altera graciliores, in qua etiam chalybe solidandi sunt, quorum unus limetur quadrangulus, alius triangulus, tertius rotundus, secundum convenientem grossitudinem.

Deinde sculpantur in eis flosculi... ita ut ora ferri circa flosculum acuta fiat. Cumque valde attenuatum fuerit argentum sive cuprum deauratum, vel auricaleum, in superiori parte polies..., in inferiori superstagnes valde tenue cum ferro quo fenestræ solidantur, ponesque plumbum spissum, super incudem et desuper argentum sive cuprum deauratum ita ut deauratura superius sit, et stagnum inferius; sumptoque uno ex ferris, quale velis, junge sculpturam ad argentum percutiesque cum malleo ita ut sculptura appareat et cum acuta ora ferri in circuitu incidatur. Quod cum per totum argentum feceris, serva tibi flosculos omnes quia illi erunt capita clavorum, quorum caudas hoc modo facies.

Commisce duas partes stagni et tertiam plumbi et percute illud gracile et longum, deinde pertrahe per foramina ferri in quo fila trahuntur, ita ut longissimum filum fiat, et non gracile nimis fiat sed mediocre. Post hoc fac tibi ferrum gracile, longitudine pedis unius dimidii, quod in una summitate sit modice latum ad mensuram unguis, et mediocriter cavum, et altera summitas infigatur ligneo manubrio. Deinde sedens juxta fornacem ad hoc opus aptam ante quam stet vasculum cupreum cum cera liquefacta, tenensque sinistra manu manubrium illius gracilis ferri in latiori parte calefacti, in dextera vero filum stagneum quasi globum involutum cujus caput facies in cera liquefacta humidum, ponensque super unum ex flosculis in ea parte ubi stagnum est ita ut hæreat levabis et pones in fossulam ferri candentes, tenebisque filum cum forcipe secundum longitudinem quam vis habere caudam clavi... Cumque clavorum copiam habueris et eos configere volueris in corrigiis ascensoriis sellæ equi sive circa capitium freni, primum cum subula fac foramina, et sic impone clavos ordinatim ita ut sint tres aurei, tres argentei rursumque tres aurei et simili modo per totum. Si vero duos ordines vel tres habere volueris, pone semper unum argenteum et alterum aureum per omnia, sicque ponens corrigiam cum capitibus super tabulam ligneam æqualem, confige caudas cum mediocri malleo.

Fiunt etiam eodem modo clavi ex auricalco, sed spissiores, quorum caudæ cupreæ solidantur interius stagno puro eodem modo. His configuntur vaginæ cultellorum, et coria super libros multaque hujus modi. (Theophile, l. 3, ch. 75, p. 245.)

1260. — Nus ne puet ne ne doit metre en ouvre cloz d'evoire ne d'esmail de quelque manière que ce soit.

Nus du mestier ne puet garnir sèle se ele n'est vendue avant que ele soit garnie se ce ne sont... sèles fustines clouées seur les aunes derrière, de clous d'estain sans nul clou doré...

Bourelier ne puet cloer sèle à charetier de cloz d'estain.

... Nuls ne doit faire courroies d'estain, c'est a scavoir clouer ne ferrer d'estain. (Et. Boileau, *Stat. des selliers*, tit. 78.)

1317. — Un coffre couvert de cuir ferré de menus clous de fay. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 3.)

1321. — Sellæ fustinæ clavatæ de clavis stanneis. (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 97, gloss.)

V. **1330.** — Nus fache clous se ce n'est de bon fer d'Espagne, sour 60 s. et les clous perdus. Tous clou planquerech (à planchers) porsech le cent 6 l. — Le millier de clous clamères porsèche, 22 l. — Le millier de clous brugères, 14 l. — Le millier de clous laterès (à latter), 9 l. — Le millier de clous estakerès (à planches ou à esseuls), 8 l. (P. Hermansart, *Les anc. commun. d'arts et mét. à S. Omer*, t. II, p. 49.)



XIVe s. — *Rivet de clouure, en bronze, app. à l'auteur.*

1342. — Grant cleu roudel pour refaire les meigneurs des estaules (mangeoires des étables) du castel, le cent 18 d. — Cleus de Limoges pour lesd., le cent 3 s. — Cleus laterès, le cent 16 d. — Cleus rondels, le cent 32 d. — Cleus blancs, 24 d. — Cleus cinguerès (clavettes) pour atakier les pennaus des verrières, 1 s. — Grands cleus rondels pour atakier les dégrés des soliers, 36 s. (*Cptes d'ouvrages aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 92.)

1351. — Pour faire et forgier la ferreure d'une ceinture d'or sur un tissu azuré dont les cloux sont de dauphins et de liz, à une greneture ronde enverrée d'esmail. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 8.)

1352. — Pour faire et forgier yceluy bacinet dont les cloux sont de bousseaux et de croisettes esmailliées de France. (*Ibid.*, f° 107.)

1360. — 2 grans flascons d'argent dorez, à tissus vers... et sont cloez de clouz dorez wis (vides) ou milieu.

2 couroyes vers semées de clous fais en maniére de roses...

Et sont les courroies desd. flascons vers, garnies de mordans et de boucles et cloées tout au lonc de clous quarrez. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n°s 330, 163 et 332.)

1374. — Art. 3. Nulz ne pourra vendre cleux de fer de Hénault ou d'Alemaigne pour fer d'Espaigne.

Art. 4. que le millier de cleu à latte, de quelque païs que le fer soit, s'y contenra 7 liv. de pesant.

Art. 5. Le millier de cleu à planeque 16 l. de pesant.

Art. 6. Le millier de cleux à canlatte (*Chanlatte*, voy. ce mot) 10 l. de pesant.

Art. 7. Le millier de cleu à rondel (pour marches d'escalier ou autres) doit peser 8 l. de pesant.

Art. 8. Le millier de cleu à contrelatte doit peser 4 l. de pesant. (*Règlem. des fèvres d'Amiens.*)

1375. — A Thomas le Jennevoiz, pour clou renforchié et clou à gantier, de lui prins pour plusieurs foiz pour besoigne necessaire pour led. canon, pour ce 12 s. (*Cpte d'un canon à Caen*, cit. Favé, *Etudes s. l'artill.*, t. IV, p. XXII.)

1383. — Une selle de cordouen vermeil, la couverture ouvrée de cousture d'or et d'argent emplié dessous la cuisse, garnie d'un hernois de cuir de Honguerie noir cloué à 2 rans de petis clous d'estain. Laquelle fut baillié au phisicien du roy, 4 l. 16 s. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 25.)

1384. — Un cent et demi de clou à bedanne, nécessaire pour couldre les planches ou galotax, à 20 d. le cent.

Pour demi cent de clou palateret pour couldre lesd. planches, 8 s.

Clou palateret et cloux à bédanes pour couldre les huis, fenestres et tables dud. hostel.

Un carteron de clou à bédanne pour cousdre les planchons du portail de Vivonne devers Ste Croix, 7 den. ob. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry*, f° 23 v° à 47.)

1393. — Que sur selle nervée on ne puist mestre cleu d'estain, pour ce que ce n'est mie bon ouvrage ; mais qui le vaura clever de cleux de fer, faire le pourra. (*Stat. des selliers d'Amiens*, p. 565.)

1394. — Zona ad usum mulieris super tissuto de serico persico cum boucula et mordente et 50 clavis *à coquilles*, 21 s. p. (*Exéc. du testam. de P. Fortet*, f° 7 v°.)

1397. — Molles clavium sculptis in cera tulit et posuit. (Arch. JJ, 153, pièce 234.)

1398. — Fermeillez de cuivre, bourdons, cloux de Rouen (voy. le texte de 1501), cloux de leton et de cuivre... pour convertir en façon de livres. (*Biblioth. prototyp.* XVI.)

1399. — Une serreure d'acier plus longuette, ouvrée à orbesvoyes de luy mème et à 3 serpentelles dessus, et sont les cloz à compas (voy. ce mot) et la teste sur le quarré. (*Inv. de Charles VI*, f° 139 v°.)

1399. — Pour 15 milliers et demi de clo à late de 4 lignes. Un millier et demi de clo de 4 doys... pour later, contrelater et covrir le chaffaut et les tournelles du portail de Croé, à 15 s. le millier de 4 l. et 10 gros le millier de 4 doys, 102 s. 11 den. (*Cptes de Nevers*, p. 459.)

1400. — A Raoulin Navel, couvreur d'ardoise... pour 300 de grant clou picquart (rapointis), qu'il a livré, tant pour atachier et clouer les chanlattes et plusieurs chevrons de lad. chappelle comme pour atacher les gueynes de bois qui portent une gouttière, au pris de 5 s. le cent. (*Cpte de la chapelle de S. Pierre en Chastres*, p. 88.)

1419. — Pour 1100 de cloux de liche (clous à crochet appelés aussi fourchettes) employés à attachier les draps de soye autour du cuer. Demi cent de cloux de Limoges, 18 den. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 510.)



XVe s. — *Clous de bronze et d'etain, ibid.*

1420. — Pour 100 de longs clos à large teste estames, pour cloer le cuyr des souffles, achetés le cent 7 s. 6 d. pour ce 30 s. (*Cptes des orgues de Troyes*, p. 471.)

1421. — Pour 200 de cloux à couronne, 2 s. 6 d. le cent. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hotel*, p. 286.)

1430. — Pour 60 grous cloux de lethon, 24 escussons, toués haaschiez de fleurs en feuilles et 12 douzaines de petits cloux pour attachier lesd. grands clous et escussons sur les livres. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 896.)

1443. — Il avoit 18 chevaux d'une pareure, harnachés de velours noir, tissus et ouvrés à sa devise (du duc de

Bourgogne)... et par dessus le velours gros clous d'or clovés et émailliés de fusils et faits à moult grans couts. (*Mém. d'Oliv. de La Marche*, l. 1, ch. 10.)

1469. — 500 de cloux pour couldre et atachier la doubleure dont a esté garny les huys et fenestres de la chambre de nosd. dames, 5 s. 6 d. t. (*Argenterie de la reine, 9e Cpte de P. Artault*, f° 106 v°.)

1488. — 12 clouz à fons de bas-in (à grosse tête ronde dorez de fin or, assis sur la testiere d'un harnois, 15 s. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 42.)

1501 — Est à noter que le clou de rousselin dit bordelet qui se vend au compte doit peser ung quarteron le millier (correspond au poids d'une pointe de cuivre de 14 millim). Clou à cardes 6 onces le millier. Clou à estache demye liv. Clou à trillez 3 quarterons et demy le millier. Clou à patin une livre. Clou à sellier 5 quarterons. Clou à serrure 5 quarterons le millier. Clou à brigandines et armures se fera à la volonté des armuriers et brigandiniers, pourvu qu'il soit bon et leyal. Clou à essende pesera 7 quarterons le millier. Clou à ardoise moien poisera 2 liv. et demye et le grant 3 l. Clous à late moien 3 l. et un quart, et le grand clou à late 4 l. Clou dit petit navès 3 l. et demie le millier. Clou à souilliés 4 l. Clou à cheval 9 l. le millier. Clou à exeul (à planchers) 8 l. Clous de 4 l. 6, 10, 14, 20, 40 jusqu'à 80 l. (*Stat. des cloutiers de Rouen*, p. 289.)



V. 1520. — *Clous en fer, app. à l'auteur.*

1538. — Pour douzaine et demy de clou à ridelle (pour doublures de portes, longueur moyenne 8 centim.) au prix de 16 s. chascun cent. (*Cpte cit.* Jal, *Glossaire nautique*, p. 482.)

1547. — A Jehan Caboche, menuisier ordinaire dud. feu roy..., pour 2 milliers de clou de broquette (clou forgé à large tête plate), blanche et noire qui serviront à couvrir le cercueil de feu mons. le daulphin, au pris de 5 s. t. le millier, 10 s. (*Cpte des funérailles de François Ier*, f° 240.)

1549. - Pour demy cent de clous à ridelle pour mectre à la porte dud. Montevilliers. (Jal. *loc. cit.*)

1565. — A Julien Nefveu, ferronnier..., 6 d. pour demy cent de cloux tinglerets (principalement à l'usage des couteliers pour river la garniture des manches) à attacher les bastons aux torses qui ont esté portées aux processions générales qui ont este faictes pour le repoussement du turcq. (*Cpte de tresorerie de S. Wast d'Arras*, f° 52 v°.)

1610 — A Michel Guyot, fondeur bossetier doreur graveur, servant les escuries du roy 17 milliers de cloud bordelez pour la litiere, une partie dorée, l'autre argentée, à 100 s. par millier. 700 de gros cloud à poincte quarrée, amboutiz, partie dorez, partie argentez, pour mettre et appliquer à l'entour de lad. litiere, à 5 l. 10 s. le cent. (*Cpte de l'escurie*, f° 566 v°.)

1718. — Sera donné le chef d'œuvre ordinaire... qui est de faire de la cheville (clou conique, sans tete, encore en usage pour la chaussure) appelle clou d'un liard, et du cloud à ardoise. (*Stat. des cloutiers de Nantes*, p. 86.)

CLOWETOUR. — Ouvrier garnisseur de clous sur ceintures et courroies.

S. D. — Les clowetours qui cloient les courroye dez hommes, de femme et d'enfans. (*Pr. de l'hist. de Metz*, t. III, p. 176.)

1392. — Le mestier des clowetours. — Nulz dond. mestier ne doit faire courroiez de ventre de ceur (cuir) qui passent plus que deulx solz et demey la douzenne.

Nulz ne doit faire corroiez qui n'ait le grant de la mesure, fuers que les courroiez de naigez pour hommes...

It. Qui qui onques venderoit tixus de soie et il le batisait de cuer de soie et il n'en fut, il perderoit pour chascun tixus 5 s. de Messain et le tixu...

It. Que nulz ne doit mettre en euvres boucles ne mourdans qui soit stampée en fer ne en empreinte. (*Reg. des mestiers de Metz, Biblioth. Richel, ms.* 8709, § 37.)

CLUYNE. — Vraisemblablement un objet de literie; il figure dans le texte ci-joint parmi les couchettes.

1507. — 6 cluynes usées. — 4 autres cluynes de myssin. (*Inv. du duc de Bourbon*, n°s 93 et 95.)

COQUARDE. — Voy. BONNET.

COCASSE, COQUASSE. — Pot couvert à panse ballonnée et à anse, bouilloire, espèce de coquemar.

1542. — Une grand coccasse de couyvre pour tenir l'huile, avec son couvercle et manille. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, p. 137.)

1550. — Une quoquasse de vin tenant 5 maraulx. (Prost, *Arch. du Jura*, p. 57.)

1566 — Ung pechier (pichier) fait en coquasse pour tenir du vin pour les messes. (*Inv. de Gap*, p. 26.)

1577. — Une coquasse d'estaing à ance de fer, le couvercle estaché, estant derrier le grand aultel. (*Inv. de la collégiale de Salins*, p. 147.)

COCATRIS. — Quadrupède fabuleux du répertoire très varié des bestiaires du moyen âge et qui a pour type réel le crocodile. Dans un manuscrit français de la Bibliothèque Richelieu, dont le P. A. Martin a reproduit les figures (*Mélanges d'archéologie*, t. II, pl. 25), le cocatris a la forme d'un petit dragon ailé dont le corps est à peu près celui du lézard.

... En ced. flum du Nil où nous estions nagens, habitent plusieurs serpens que l'on appelle coquatrix. (D'Anglure, *Le S. Voyage de Jhérusalem*, p. 75.)

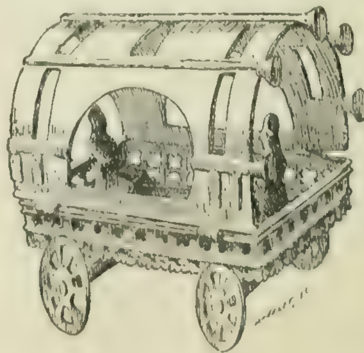
XIVe s. — Vous m'avez fait mention en vostre requeste d'un chocatrix qui est apelez par son droit non cocodrilles. (*Réponse del biestaire Richard de Furnival*, p. 88.)

1530. — *Cocatris*. Cockeatrice, a serpent. (Palsgrave, 206.)

1555. — Cocs-atris, dragons, sphingues et autres tels animaux qu'on feinct estre aellez. (J. Belon, *Nature des oyseaux*.)

1635. — *Coquatris*. Basilic, espèce de serpent. (Ph. Monet.)

COCHE. — Ce charriot couvert, dont voici la figure, était aux XVe et XVIe siècles, d'assez petite dimension. Au XVIIIe siecle, on appelait coches les grandes voitures publiques. Il y avait en outre des coches



XVe s. — *Porte-lumiere en forme de coche. Bronze, ibid.*

d'eau dès l'époque de saint Louis; ils sont nommés cochets dans le livre des métiers d'Étienne Boileau.

1553. — Un chariot couvert qui se nomme en Hongrie coche; le nom et l'invention sont de ce pays. (D'Avila.)

1597. — En la cour dud. ostel... un petit coche couvert de drap noir... prisé 10 escus. (*Inv. de la dame de Nicolaï*, Monteil, XVIe s., stat. 8, note 2.)

1635. — Coche. Chariot garni d'un grand panier vouté à guise de carosse, pour mener voyageurs à couvert. (Ph. Monet.)

COCHE. — Entaille pratiquée au talon d'une flèche pour affermir sa prise sur la corde de l'arc ou de l'arbalète.

1309. — Arbalestiers bien appareillés, les arbalestres montées, et mistrent maintenant les carriaux en coche. (Joinville, p. 114.)

1420. — Une trousse de flèches en un estuy rond, entre lesquelles en y a 6 dont les coches sont d'argent. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

COCHE. — Petite latte d'un bois résistant dont les femmes usaient en guise de corset et de buse pour se faire la taille.

1461. Toujours troussé comme une coche.
(Villon, p. 306.)

COCHET. — Sa figure est prise pour un motif d'orfèvrerie, pour le sujet d'une girouette et, sur la croix d'un clocher, pour l'emblème de la vigilance. Voy. COCHE.

1360. — Une aiguière de cristal garnie d'or, et dessus le couvècle a un petit quochet qui a une perle en son bec, et dessouz icelui en 6 autres plus grosses. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 210.)

1393. Quelque part que le vent s'atourne,
Le cochet d'un clochier se tourne.
(*Le Ménagier*, t. II, p. 29.)

1538. — Avoir doré de fin or de ducas la croix et le cochet. (*Cptes de l'égl. de Gisors.*)

COCLEATUM OPUS. — Travail de goderons relevés en bosse comme le côté convexe d'une cuiller. Voyez la figure page 191.

V. 1200. — Postquam vasi (le calice) formam dederis, imple illud cera et percute in ventre, si volueris, costas æquales sive rotundas quæ stant in circuitu sicut cochlearia, quod opus utrumque magnum ornatum dat calici. Quas costas si volueris cum nigello parare, hoc procura ut argentum spissum sit et sic age ut costa deauratur et altera denigretur, quas semper oportet pares esse. (Théophile, l. 3, ch. 26.)

1245. — De quodam cifo cocleato... ad opus domini comitis, 6 lib. (*Cpte ms.*, ap. du Cange.)

1295. — Una pixis argentea deaurata cum opere cocleato, et cathena argentea, ponderis 2 m. 5 d.
Duo turribula argentea exterius deaurata, cum cathenis argenteis simplicibus, de opere cocleato et pinolato, pond. 5 m. 9 s.
Calix argenteus Henrici de Northampton, deauratus cum pede cocleato et scapolato et pineato, pond. cum patena 50 s. (*Inv. de l'égl. de S.-Paul de Londres*, p. 310-11.)

COCO. — Dès l'époque carlovingienne les feuilles et les fruits du cocotier de l'Inde ont servi, les premières à des ouvrages de vannerie assez précieux, les seconds à des vases généralement sculptés et montés en orfèvrerie. Dans quelques inventaires du XIVe siècle, désignés sous le terme générique de madres, ils reprennent plus tard le véritable nom de l'espèce végétale à laquelle ils appartiennent.

Cette matière qui occupe aujourd'hui les loisirs des prisonniers, a presque toujours servi à un travail moins artistique que patient.

851. — Lorsque des vaisseaux passent à ces isles (de Negebalous), ceux du pays viennent dans des barques petites et grandes et ils apportent de l'ambre gris et des cocos qu'ils eschangent contre du fer. (*Anc. relat. des Indes et de la Chine*, p. 5.)

877. — (Aux Indes) Les rois et les personnes de grande qualité se font préparer tous les jours des tables, et des petits plats, et des assiettes tissues avec des feuilles de cocos sur les quelles ils mangent ce qui est préparé pour leur nourriture. (Abuzeid, *Relat. des Indes et de la Chine*, p. 121.)

1380. — Unus gobeletus de nuce nigra, circumdatus de argento deaurato. (*Inv. du chât. de Cornillon*, n° 536.)

1570. — Maris fluctus ad littora insularum de Maldiva nuces prægnantes figura ovali nigras nitidasque projiciunt, qui fructus deprehenduntur esse maximarum arborum sub aquis latitantium, quas nemo dicitur vidisse. Ex fructibus arbores conjiciuntur. Hæ, medula exempta, quæ sicut caseus ovellus existit et in multos annos asservatur et rarissime venditur, pro vasis sunt et vulgariter a Lusitanis cocos de Maldiva dicuntur. (*Lettre de Craconius*, ap. Martenne, *Veter. auct. coll.*, t. III, col. 1322.)

1575. — De tous les fruitiers y a eu que le cocos d'Éthiopie, que par deça (en occident) on appelle noix d'Inde, qui a prouffité en cette isle [S. Thomas.] (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 2021.)

1582. — E secundo nigro et duro cortice qui a nostris coco dicitur, ab incolis vero xareta, fiunt scutellæ et alia vasa potoria in tenuiorum usum. Fiunt etiam ex eo ustulato carbones aurifabris utiles.
Nonnulli ex ejus modi vasculi bibere soliti mihi affirmarunt sese experientia didicisse jecur incendi, renes noxam contrahere et calculum generari, nihilominus tamen magnum est eorum pretium longeque pluris æstimantur iis locis ubi inveniuntur quam aliis procul inde dissitis, nam interdum ejus modi nuces nudæ neque auro aut argento exornatæ quinquaginta aut amplius aureis nummis æstimantur. (Christoph. a Costa, lib. *aromatum*, p. 264, 5.)

CŒUR. — Objet de dévotion ou de galanterie, cette image de la meilleure partie de nous-mêmes a été dans tous les temps, je crois, le symbole de l'amour et de la fidélité.

1280. Le cuer n'est mie en l'ermin engoulez,
Ains est ou ventre là où Dex l'a plantez.
(*Romans d'Aliscans*, v. 6694.)

V. 1340. — Une ceinturre férrée à cœurs et à lettres. (*Cpte de Robert de Serres.*)

1360. — Un fermail d'or ou milieu duquel a un ruby balay fait en manière de cuer et aux 2 cornes d'icelui y 2 esles blanches et sur le susd. balay a une couronne enlevée. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 779.)

1380. — Un cueur d'or esmaillé de rouge cler, où dedens est ung crucifiement et nostre Dame, pes. 1 o. (*Inv. de Charles V*, n° 2500.)

1397. — (Pour le duc d'Orléans) une ceinture ferrée de 2 rangées de clous en façon de ceurs. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 5784.)



V. 1400. — *Épée à pommeau en cœur. Jouet d'enfant. Plombs historiés de la Seine.*

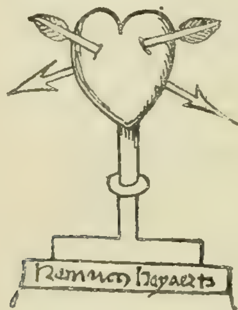
V. 1400. — Une couppe d'argent à cueurs en treffles enlevez, et ou fons a ung esmail. (*Inv. roy. alphabetique.*)

1433. — Une longue corraye de femme à coert couronnées de perles. (Laborde, *Les ducs de Bourg*, t. II, p. XXVI.)

1453. — 5 tasses d'argent faictes à cuers, pes. 14 m. 7 o. (*Vente des biens de J. Cœur*, f° 214.)

1467. — Unes patenôtres blanches à façon de cueurs.

— Ung reliquaire d'or à façon d'ung cuer. (*Inv. de Charles le Téméraire*, nos 3164 et 2146.)



1482. — *Signature d'un notaire anglais, d'après* Waller.

1499. — Une espée, la poignée de fouet blanc, ung pommeau long en façon de cuer esmaillé blanc et rouge, nommée l'espée du roy Charles VII, qu'il portoit sur son courset.

Une espée, la poignée de fouet blanc, le pommeau en façon d'un cueur, où il y a 4 lozenges, 2 d'un costé et 2 de l'autre, nommée l'espée Philippe le Bel. (*Inv. des armes du chât. d'Amboise*, p. 115.)

CŒUR DE FLANDRE. — C'est le nom d'une passementerie.

1585. — 12 onces et demie de petit cœur de Flandres, de fine soie grise pour emploier sur une juppe de velours ratz gris, fourrée de martre, à 40 d. l'once. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, fo 26 vo.)

COFFIN, COFFINEAU. — Le coffin à oublies dont on a fait, la *boite aux oublies* est, comme on le voit ici, une véritable boite, telle que la portent encore les marchandes de gaufres; mais le coffin et le coffineau sont plus spécialement des étuis et des paniers de vannerie.

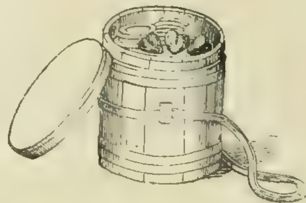
1380. — Un coffin à oublées, d'argent blanc fermant à clef, et ou couvescle a ung ront esmail des armes de France, et y a autour 3 escussons taillez des armes de France (*Inv. de Charles V*, no 1817.)

V. **1380**. — (Gainier). Ne peut faire fourrel ne couffineau ne autre escrain s'il n'a double fons dessus et dessoubz. Toute garnisons doubles cousues à l'esguille sont faulses et mauvaises.

Nul ne peut mettre couleur destrampée à colle et gomme fors que les 3 coulleurs appartenantes aud. mestiers.

Cuir de mouton et truye sont deffendus. (*Ordon. des métiers de Paris, Biblioth. Richel. ms. fds de S. Germ.*, 1699, fo 92 vo.)

1382. — Pour un coffin neuf de cuir bouilli ferré... pour mettre oublées pour mgr. de Vallois, 48 s. p. (*Cpte d'hôtel de Charles VI*, fo 19, *Biblioth. Richel.*, ms. 6740.)



XVe s. — *Coffin à oublies. Biblioth. Richel., ms. fds de la Vallière*, no 36, fo 121.

1392. — A Guill. Arrode, pour avoir fait et forgié tout de neuf un coffin d'argent blanc à ung esmail ront des armes de France sur le couvescle, à mettre et porter les oublées pour servir le roy, 101 l. 12 s. p. (4e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 88.)

1397. — Que nul dud. mestier ne puisse racheter son coffin que du pareil mestier qu'il jouera. (*Stat. des oublieurs, Ordonn. des rois*, t. VIII, p. 151.)

1401. — A Thierry Lalemant, chauderonnier, pour la prochaine gésine de la royne, pour le coffin où l'en met le cierge, qui est tout couvert de fer blanc et un couvercle de laton et 2 anneaux de fer, 6 l. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, fo 16.)

1404. — Jehan Leconte, oubloyer, pour un coffin de fer blanc neuf, couvert de cuyr bouly, fermant à clef, pour mettre les supplications et oublées de Mgr le duc de Guienne, 32 s. p. (*Cpte de l'hôtel de la reine*, fo 52 vo.)

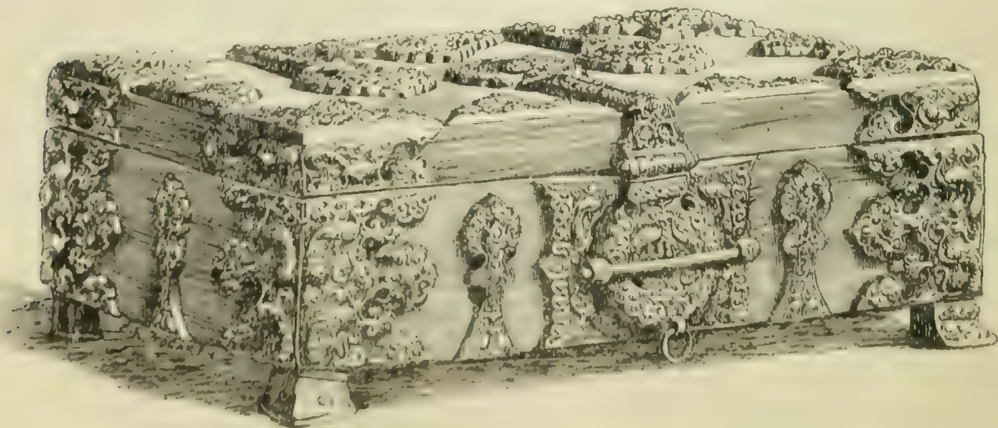
1467. — Ung coffin à oublies, d'argent blanc, fermant à clé à la devise de Ms. et armoyé de ses armes, pes. 18 m. 5 o.

Un coffin à barbier garni de pigne et de miroir. (*Inv. de Charles le Téméraire*, nos 3121 et 3797.)

1519. — Et emplirent 12 cophins des pièces et brisemens de 5 pains d'orge. (*Expos. des épistres et évang. de karesme*, fo 212 vo.)

1543. Portez au bras chascune plein coffin
D'herbes et de fleurs.
(Cl. Marot, *Compl.*, 4.)

COFFRE, COFFRET. — La série des coffres comprend l'enveloppe des objets de voyage, c'est-à-dire,



XIIIe s. — *Coffret arabe en ivoire, monté en argent, à la cathédrale de Bayeux*

outre les provisions de toute sorte, la plus grande partie du mobilier. Les princes, les seigneurs et les riches emportaient, au moyen âge, dans leurs continuels déplacements, la literie, la tenture des chambres et même les sièges.

En dehors des *cassoni* italiens, l'existence des grands coffres tels qu'en possèdent l'église de Noyon, le musée de Cluny et quelques collections particulières, ne nous renseigne pas suffisamment sur leur destination spéciale. C'est aux textes qu'il faut emprunter les détails relatifs aux coffres de voyage ou de bahu et à ceux d'entre eux qui, transformés en autels, étaient affectés temporairement au service du culte.

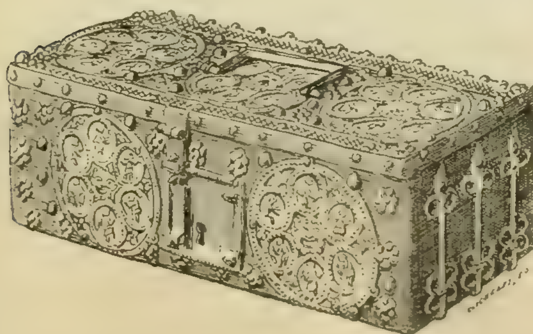
Les coffrets sont beaucoup plus nombreux, et s'ils ne peuvent passer pour les plus riches spécimens du genre, on trouve du moins dans quelques-uns l'empreinte d'un art très délicat et très varié. Le coffret hexagone du duc de Berry, en 1416, a de nombreux analogues; d'autres en émail, en ivoire ou en bois existent encore, et si la forme d'un *coffret de mer* nous est inconnue, nous pouvons rendre raison par le dessin d'une équivoque relative aux coffres de Chypre ou de cyprès, ce qui est tout un.

Le bois de cyprès (voy. ce mot), pour des raisons diverses, a toujours été tenu en haute estime; mais c'était un produit d'outre-mer et partant assez coûteux. Pour parer à cet inconvénient et satisfaire à un goût très répandu en Occident au XIVe siècle, on faisait venir de Chypre ou d'ailleurs des boîtes assemblées sans aucun travail d'ornement. Les fondeurs d'étain enjolivaient à peu de frais ces pièces en les revêtant de plaques ajourées dont nous donnons un exemple et dont quelques-unes sont d'un goût exquis. Toute la dépense consistait dans la gravure d'un moule en pierre suffisant à un assez grand nombre d'épreuves, avec lesquelles on habillait non seulement des boîtes, mais de petites chasses à reliques comme en conserve l'église d'Obasine.

1295. — Capsula eburnea, in qua continentur multæ reliquiæ, et depingitur capsula illa multis ymaginibus.

Coffra nigra, continens multas rotellas aymallatas, in qua reponuntur multæ reliquiæ. (*Inv. de l'église S.-Paul de Londres.*)

1361. — Un coffret paint de vert, de la fachon de Valenchiennes et tout che qui dedens sera trouvé. (*Arch. de Douai*, Extr. Dehaisnes.)



XIVe s. — *Coffret espagnol couvert en parchemin avec pentures et ornements d'étain. App. à l'auteur.*

1373. — Plusieurs fermeillets, croix, coffres de Cypre et aultres, de la valeur de 10 l.

Un coffret d'ebenne garny d'or, ou quel a pluseurs choses, prisié 24 fr. (*Cpte du testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 129-30.)

1379. — Un grant coffre a 2 couvercles, sus quoy on se siet. (*Inv. de l'egl. du S.-Sepulcre*, f. 19 v°.)

1380. — Un coffre d'or esmaillé autour de la vie de Ste Marguerite, pes. 5 m. 7 o. 7 est. (*Inv. de Charles V.*

1387. — Pour 7 estuys de cuir bouilly, poinssonnés et armoyez des armes de Mgr le duc de Thouraine, lesquelz coffres sont garnis de feutre par dedens, et par dehors ferrez de fer surestamé; chascun fermant a clef, pour mettre et porter les fermaulx, joyaulx et anneaux dud. Sgr, pour tout 10 l. 8 s. p. (19 *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f. 59 v°.)

1389. — A Pierre Duton, coffrier, pour un gros coffre de boys, couvert de cuir, fermant à clef... pour mettre et porter les livres et reliques de la chapelle de madame la royne, 63 s. à luy pour une paire de coffres de boys couverts de cuyr fermans à 2 clefs, garnys de cros et courroyes, l'un desd. coffres pour faire autel pour la petite messe du roy Mgr, 9 l. 12 s. (*Cpte roy.*, ap. Laborde, *Gloss.*)

1391. — Les quelles clefs estoient en un coffret long tout de fin acier et fermé de une petite clef d'acier; et celle clef portoit le comte de Foix quand il chevauchoit et vidoit Ortais. (Froissart, l. 4, ch. 23.)

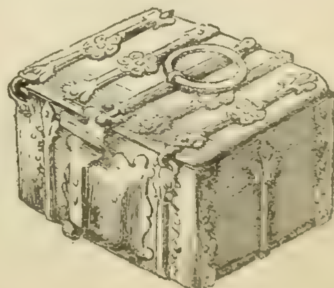
1393. — 3 coffres dont l'un fait autier à chanter... It. un marbre pour chanter. (*Inv. de Catherine de Bourgogne*. D. Plancher, t. III, pièce 167.)

1397. — A Robin Garnier, coffrier, pour un coffre ferré qui sert à faire autel pour dire et célébrer dessus la messe de Mgr Loys de France, et pour mettre les aournemens de sa chapelle, 4 l. 16 s. p. (5 *Cpte roy. d'Hemon Raguier*, f° 134.)

1401. — A Guillaume de Juneaulx, lormier, pour avoir fait pour la royne... un coffre d'un pié et demy et d'un grant pié de large, bordé tout environ dessus et dessoubz à double bordeure de fin cuivre doré de fin or taillié et hachié à fleurettes de genestre et de moron, contrebendé au travers, et aux costés, ferreures et autres choses à ce appartenant, c'est assavoir l'un des costez à fleurs de liz dorées de fin or et de l'autre de lozenges de cuivre argentées, qui se rapportent sur veluyau qui y est par compas, et sont les armes du roy et de la royne,.. et pour avoir rappareillié et remis à point un vielx coffre, 10 l. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 47.)

1404. — Pour un grant coffre de relaiz, couvert de cuir ferré et cloué, fermant à 2 serrures et garny de toille par dedens ainsi qu'il appartient, pour mettre le linge de relaiz, chausses et souliers dud. Sgr. pour ce 4 l. 16 s. p. (*Cptes de la Cour de Charles VI*, f° 8 v°.)

1416. — 7 coffrez d'ivoire à 6 pans, à ymages eslevez, marquetez, fermans chacun à une clef. (*Inv. du duc de Berry*, n° 1169.)



XIVe s. — *Tres petit coffret d'ivoire a garnitures de cuivre. Ibid.*

1453. — A Pierre Marquis, orfèvre demourant en ceste ville d'Angiers, la somme de 48 l. t. pour l'achat d'un coffre d'argent doré pesant 3 m., esmaillé et poissonné (poinçonné) par dehors à personnaiges, qui a été achaté dud. Marquis pour donner à lad. dame (Madeleine de France, fille de Charles VII.) (*Reg. cap. de S. Maurice*, Marchegay, *Notices sur l'Anjou*, p. 190.)

1459. — A Jehan Barillier, menuysier, demourant à Tours, pour ung coffre de boys ferré de 3 liens de fer larges chacun de 3 doiz, 4 ances de mesmes à le porter, et d'une cerrureà gache et moraillon garnie de 2 clefs..., pour mettre et porter la vaisselle de l'eschançonnerie, 4 l. 5 s. t.

3 coffres de boys enfestés, l'un de 4 piez de long, 2 et demi de large et autant de parfont. Les autres 2 chascun de 3 piez de long, 2 piez de large ou environ, et autant de parfont. Pour porter le linge de table dud. Sgr. (le roi), la nef et autre vaisselle de lad. panneterie, au pris de 8 esc. (chascun), 22 l. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fos 60, 61 vo.)

V. **1460**. — Ung coffret de fer doré, à fachon de ung coffre de mer, que donna feu maistre Jean le jone, jadis chantre de lad. église, où y a plusieurs sainctuaires renclos. (*Inv. de N.-D. de Lens*, p. 17.)

1469. — Ung petit coffret d'acier, ouquel a 6 bobines d'or traict, ung deau dei d'or pour coudre, une petite pipe d'or a meetre les merches d'un livre, une petite ymaige d'or et 3 petiz cousteaux en une gaigne, et est led. coffre garny d'argent doré. (*Inv. de Marguerite de Bretagne*, no 47.)



V. 1380. — *Plaque d'etain ajouré. Dessus d'un coffret en bois de cyprès. App. a l'auteur.*

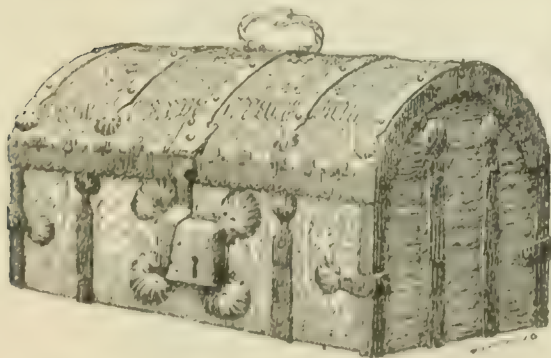
JE SUI LESCRIN QUI SUI VENU DE CHIPRE POUR ESTRE VENDU. BENET SOIR (SOIT) QUI MACHATERA TANTOT.

1471. — Un coffret en forme de siège, qui est fermé à clef. (*Inv. du roi René à Angers*, f. 5 vo.)

1483. — Un coffre de cuyr, à fest, bandé de fer blanc, fermant a 2 claveures (plein de robes.)

Ung coffre d'yvyere a fest, doublé de veloux cramoisi, à une serreure d'argent doré non estimé.

Ung grant coffre de Chipres fermant à clef, garny de plusieurs lyétes, tant ou meillieu que aux coustez, ouquel



XV s. — *Coffret en cuir verte, a garnitures de fer. Ibid.*

coffre a unes petites pieces de Chipre, et contient led. coffre 2 piez de long ou environ.

Ung coffre plat de Chippre, ouvré a personnages ouquel coffre a un rézeul plain de rondelles de boys en façon de tranchouers.

It. Ung autre coffre de Chipres, de grandeur d'un pyé et demy, fermant à clef, et ouvré par le devant, ouquel il a esté trouvé un espinglier de drap violet, un escheveau de layne roge et des jonchez.

Ung petit coffre d'argent, à fest crenelé tout à l'entour, émaillé de bestes et oyseaulx sauvaiges, à 2 pointes aux 2 boutz du hault, pes. 2 l. 2 m., estimé 40 l. t. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, passim.)

1500. — 2 coffres plus grans que coffres de sommiers, dorez et faits de santeurs, à la mode itallyenne. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 137.)

1514. — Un coffre d'ivyere persé à jour,dedans le quels il est doublé de veloux cramoisy.

Une chaise de boys fermant à clef et un coffre de boy couvert de cuyr, en façon de Lombardye. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, Edit. Bonnaffé nos 147 et 639.)

1528. — Ung coffre d'argent à mectre oublies. (*Inv. de Ravestain a Gand.*)

1550. Coffre du dressouer compaignon,
Coffre du boys qui point n'empire
Madré et jaune comme cire.
Coffre garni d'une serreure.
... Coffre sentant plus soeuf que basme.
Coffre le thrésor de la dame,
Coffre plein de doulces odeurs
Et de gracieuses senteurs.
Coffre dont le chaitron très net
Fait l'office d'un cabinet.
... Coffre où sont mis les parementz,
Les atours et les vestementz.
(Gilles Corrozet, *Blason de la maison.*)

1598. Un petit coffre bahu, de satin cramoisi rouge, couvert de broderie de fil d'or avec soye meslée ensemble de plusieurs couleurs, doublé de taffetas gris obscur rayé de jaune, ayant ung pied et demy de longueur et de haulteur 9 poulces.

Aultre petit coffre plat en façon de bette, de satin cramoisi rouge, estant couvert de broderie de fil d'or fort espesse et bien peu de soye meslée, doublé de satin blanc, estant de la longueur d'un pied et demy et 5 poulces de hauteur.

Un petit coffre plat, de satin et couvert de broderie à fil d'or, autour du quel il y a certaines lettres fort anticques; icelluy doublé de satin vert et le dessoubz couvert de damas gris obscur, de la longueur de 8 poulces et 4 poulces de hauteur.

Un petit coffre en façon de bougète, fait au petit mettier, fil d'or et soye de couleurs, et doublé de satin cramoisi rouge, et 8 poulces, de longueur et 4 poulces de hauteur; le dessoubs n'estant couvert que de tressis rouge. (*Inv. du chât. de Nerac*, p. 16 et 17.)

1606. — Un petit coffret carré couvert de lames d'argent, enrichy de ronds, où sont les sibiles faictes d'or esmaillé; la serrure garnie de 5 perles et de 3 cabochons de doublets. Le fond doublé de satin cramoisy, où est attaché un petit miroir rond garni d'argent doré; dans lequel coffre sont les pièces qui s'ensuyvent :

Un petit pigne d'or émaillé de noir. Un poinçon argent doré, au manche d'or esmaillé de rouge et de blanc. Un petit mirouer d'acier en forme d'un livre, couvert d'argent doré. Un autre petit mirouer d'acier à manche d'argent doré. Un bougeoir d'argent doré, le manche émaillé de bleu et vert, où sont les armoiries de feue madame Renée Une petite cassolette argent doré, le manche faict en croix de Jherusalem coronnées. Une vergette de poil, esmanchée d'argent doré. Une broussette de mesme. Une petite pelotte faicte à œilletz, d'argent et de soye rouge et bleue. (*Inv. du chât. de Nancy.*)

1634. — Ung coffre de nuit, de velours cramoisy rouge, doublé de thoille blanche, fermant a clef, prisé 12 l. (*Inv. du maréchal de Marillac.*)

1664. — Coffres de cyprès ou autres coffres, bahuts vuides de Flandres et autres pays, la pièce, 25 s. d'entrée. (*Tarif des marchandises*, ms. *Arch. KK*, reg. 1001.)

1744. — Je donne à la princesse Elisabeth, autre arrière petite nièce, un coffre d'Augsbourg, couvert de cuire rouge, contenant les choses suivantes, a sçavoir : une caffetière d'argent, un pied avec 2 lampes qu'il porte, une boete a sucre, 6 cuillères à caffee et 2 chandeliers, le tout d'argent. Dans le même coffre il y a aussi 6 tasses avec

leurs soucoupes de porcelaine de couleurs et 2 serviettes de damasse. (*Testam. de la princesse de Salm.* Stroobant, *Ann. de l'Acad. d'archeol. de Belgique*, t. XV. p. 117.)

1771. — Coffre de bahut, dont le couvercle est rond. (*Dict. de Trévoux.*)

COFFRE. — Espèce de toile de lin.

1731. — Art. 14. Les toiles appelées coffres auront 70 portées faisant 2800 fils en chaine au moins, chaque portée étant de 40 fils.

Art. 17. Les toiles, coffres, fleurets, blancards seront faites de pur lin, tant en chaine qu'en trame, sans aucun mélange de chanvre ou d'étoupe. (*Stat. des tisserands de Rouen.*)

COFFRETIER. — **1573.** — Marchandises de malletrie et coffreterie, malles, valises, fourreaux de lits de camp, de harquebuzes, de pistolets, malles de litz, étuits, de chappeaux, de bonnets, malles de bois, malles d'oziers paniers d'oziers parfaits (p. e. surfaits ?), courroies à porter coffres, porte-manteaux à tirans et coullans, etc. (*Stat. des coffretiers de Nantes*, 91.)

COGNET. — Coin de fer, outil de bûcheron, de carrier et de mineur.

1453. — 80 douzaines de cognets, 6 picques. (*Cpte des mines de J. Cœur, Arch. KK*, 329, f° 29.)

COHUE. — Assemblée des officiers de justice. Halle pour la vente des marchandises.

V. 1350. — Ceste noble esglise est toute souillée et enfumée, et semble qu'elle soit devenue une vieille cohue ou une grange descousue pour faire marchandises de denrées de petit pris. (*Le songe du viel pélerin*, t. I, f° 15.)

1377. — Comparoir aujourd'hui devant nostre maistre le bailli ou son lieutenant en la cohue du chastel de Rouen (*Ordonn. des rois*, t. VI, p. 274.)

1465. — 2 maisons assises devant la cohue où l'on vend le poisson froix. (*Cptes de S. Berthommé*, f° 12, *Biblioth. de la Rochelle*.)

COIAUS, COAUX. — Coyaux. Petites pièces de charpente taillées en sifflet et posées à l'extrémité inférieure des chevrons, pour en adoucir et prolonger la pente.

1304. — Por rasseir par plusieurs fois coiaus, gantilles et auves aud. moulin. (*Cpte des trav. aux chat. de l'Artois*, f° 16.)

1399. — A Jehan Hervier, charpentier, pour 12 toises de jables et 100 coaux... pour mettre au chaffaut de Croé, à 8 den. la toise de jables et 6 d. le coaul, 78 s. (*Cptes de Nevers, Bullet. de la Soc. nivernaise*, 2° *sér.*, t. III, p. 153.

COIFFE. — Pièce de lingerie ou d'étoffe, généralement arrondie suivant la forme de la tête et posée immédiatement sur la chevelure et sous le chaperon. La coiffe diffère du bonnet appelé *cale* par l'absence des pattes à cordons qui faisaient de ce dernier une sorte de béguin.



1510. « La coiffe de honte de meffaire. »
Olivier de la Marche. — Le Parement des dames.

Les coiffes à perles, portées par les femmes étaient des résilles dont on trouvera ici quelques exemples.

V. 1100. Après li a en son cief mis
Une coife qui tout ert blanche.

... Tout ensement com vous savez
Que cheste coife est sans ordures
Et blanche et bele, nete et pure
Des grans pechies que fais avons,
Devons l'âme rendre à estrons
Et pure et net des folies
Que le cors a toujours basties.
(*L'Ordene de Chevalerie*, v. 228.)

1309. — Il m'ala maintenant querre coiffes blanches



Ép. de Charles VI. — *Effigie de Lady Vernon, d'après* Shaw.

et me pingna moult bien ; et lors m'envoya querre le roy pour manger avec li. (Joinville, p. 123.)

1377. — Le roy osta tout jus son chaperon dont il pesa à l'empereur qui recouvrir le voult et il dist : que il lui monstreroit sa coiffe que encore n'avoit vue. Car est assavoir que, ès anciennes guises, les rois portoient déliées soubs leurs chaperons. (Christine de Pisan, part. 3, ch. 37.)



V. 1430. — *Effigie de Catherine de la Pole, Comtesse de Suffolk, d'après* Stothard.

1397. — 6 coiffes de soie jaune rondes... pour l'atour du chief de mademoiselle de Harecourt. (Laborde, *Les ducs de Bourg*, n° 5811.)

1399. — A Jehan Beguin, mercier, pour 6 coiffes de poil de poisson..., au pris de 7 s. p. la piece. (*Argenterie de la reine*, 7° *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 216.)

1408. — Une coiffe à perles, où sont au frontel 13 troches, chascune de 4 grosses perles et ung dyamant ou milieu... et sur la tête de lad. coiffe sont 12 vins (240) perles en 80 troches et 40 saffirs et 39 ballais. (*Inv. des ducs et duch. d'Orléans*, f° 2°.)

1422. — Une coiffe à femme, garnie de plusieurs pièces de voire, et y a tuyaux d'argent doré, pes. 5 o. et demye, prisé 10 fr. (*Cpte de Regnauld Doriac*, p. 200.)

1455. — Pour icelle dame (la reine) une coeffe d'un



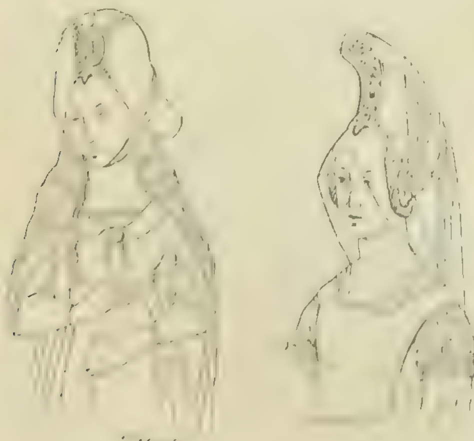
V. 1520. — *Coiffes extr. d'une tapisserie anglaise*, Shaw. *Dresses and decorations*, pl. 72.

quartier de veloux cramoisi, (la facon) 2 s. 6 d. — Pour un quartier de toille et demy quarteron de cotton à faire en facon d'un bonnet, un habit de teste fait et garny de cotton coultepointé, à mettre par dessoubz sa coeffe, pour la conservation de sa santé, 7 s. 6 d.

Pour demie aulne de veloux plain cramoisi, pour en tailler et faire 2 coeffes à mettre dessus le chief de lad. dame, 4 l. 2 s. 6 d. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f°s 30 et 38 v°.)

1474. — Une coiffe de fil d'or. — Une coifle de fil d'or faictes a rozes. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 12 et 15.)

1491. — 2 aulnes de taffetas noir à faire 4 coeffes doublés de mesmes, pour servir aud. Sgr (le roi), à mettre et trousser ses cheveux soubz son bonnet de nuit, 100 s. t.



Fin du XVe s. — *D'après un tableau flamand. Coll. de l'auteur.*

2 aulnes taffetas noir large pour faire 7 coeffes à la façon de Hongrie pour servir aud. Sgr à trousser et à trousser ses cheveux 100 s. t. (? *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 40 v° et 41.)

V. **1492.** *La coiffe de honte de meffaire.*

Coiffer nous fault les cheveulx et la teste
De ma maitresse, pour son atour tenir,
Car s'il tomboist, pas ne seroit honneste.
Ceste coiffe qui n'est pas deshonneste,
D'or et de soye sera pour soustenir.
... Comme la coiffe est tissue et lassée
Communément en façon d'une roitz.

(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames*, ch. 21.)

1548. — Nous scaurons, si vous voulez, maintenant la vérité de vostre mary car, ainsy qu'il sera dedans le lict, je l'iray trouver et, sans qu'il y pense, par derrière, vous lui arracherez sa coiffe. (Marguerite d'Angoulême, *Heptaméron*, Journée 6, nouv. 56.)

1000. — *Linge du prince.* 6 quaffes de nuict à dentelles et 1 à point coppé, 10 l. (*Inv. du prince d'Orange à Bruxelles*, f° 40 v°.)

COIFFE A ARMER. — Dans le costume de l'homme d'armes, la coiffe est, tantôt une sorte de cervelière d'étoffe, de cuir ou de fer, tantôt le capuchon fixe ou mobile du haubert de mailles, rabattu sur la tête et posé sous le heaume; quelquefois même sous le bacinet. Voy. COIFFET.

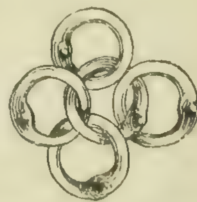
1180. Grant cop li donc en l'eaume agu,
Jusqu'à la coife l'a fendu;
Cent des mailles du chapelier
Li fit sentir [saillir].
(*Flore et Blancef.*, v. 1123.)

V. **1220.** La coiffe li trancha du blanc haubere treslis.
(*Gui de Bourgogne*, v. 2474.)

1230. Et fiert Ségart sor son elme gemmé;
Tout li trancha, et la coiffe a faussé
... Le cercle cope come pome porrie,
La blanche coife de la broigne sartie.
(*Gaydon*, v. 4074 et 9144.)

V. **1250.** Mès Gascelin le fiert premièrement
Parmi le hiaume merveilleux et grant:
Que tout li cercle li embarre et porfent.
Fort fu la coiffe, que maille n'en desment.
... A icest mot va férir la dansel;
Que de son chief abati le cercel,
Et de sa coiffe fist faucier le clavel
Jouste l'oreille.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 144 et 146.)





XIIIe s. — *Coiffe de mailles et détail grandeur d'exécution. App. à M. W. Riggs.*

1358. — Une coiffe de la vièse manière, à fleur de lys de laiton. 2 coiffes à jouster, de la vièse manière. (*Inv. de Guillaume de Hainaut.*)

1365. — Unam cufam ferream cum una pecia galee, taxat. 1 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 342.)

1386-7. — Et porterent tout jus a terre aux fers des lances leurs heaumes et passerent outre à têtes nues excepté les coiffes.

Si rompit la lanière contre la lance et le heaume vola hors de sa tete, et demoura messire Reygnault tout nud hors mis de quafe. (Froissart, l. 3, ch. 54 et 59.)

COIFFE. — Enveloppe, chemise de livre.

1487. — Ung grant volume couvert de cuir rouge, à tout une coiffe de toile. (*Librairie des ducs de Bourg.*) *Biblioth. prototyp.*, n° 1784.)

COIFFE. — Emplâtre.

1533. — Pour sœur Isabeau, 2 coeffes de creton, 17 s. 6 d. t. Pour madame la prieure, une coeffe faicte selon la recepte de madame, 25 s. t. (*Cpte de pharmacie de l'abbesse de Jouarre.*)

COIFFET, COIFFETTE. — Synonyme de coiffe et particulièrement de coiffe à armer.

1309. — L'escuyer ne doit avoir nulles chausses de mailles ni coeffettes de mailles sur le bacinet ; et des autres choses se peut armer comme un chevalier. (Joinville.)

1389. — Pour 21 pièces de cendal azur des foibles des estrois... pour housser une robe de 4 garnemens et un coiffet ront de veloux violet pour faire broder dessus pour madame la royne, à vestir à lad. feste de sa venue à Paris, au pris de 32 s. p. la pièce. (*Cptes de l'entrée d'Isabeau de Bavière*, f° 55.)

1411. — Une coiffette dorée pour genester, faite à la facon de Damas, et ung coupplet dessuz à mettre plumes, et ung laz dessoubz à 3 pomettes dorées.

It. Une autre coiffette blanche, bordée d'argent doré et ung tuyau dessus en guise d'une tour.

Un chapperon à une des coiffettes dessusd., de broderie de la façon de Damas. (*Inv. de l'écurie du roi*, f°s 109 v° et 110.)

COIFFURE. — Pendant la période qui s'étend du règne de Charlemagne à celui de Louis XII, les variations de cette partie du costume des deux sexes sont telles que leur étude excède les limites de notre travail. A la production des textes qui nous ont semblé dignes d'intérêt, nous nous contenterons donc d'ajouter quelques figures, sans empiéter sur les droits de l'historien.

1300 .... S'il avient que par courrous,
Les ait aucuns ribaus desrous,
[Les biaus crins de sa teste blonde]
... Face tant que l'en li aporte
Cheveus de quelque fame morte,
Ou de soie blonde borriaus,
Et boute tout en ses forriaus.
Sus ses oreilles port tex cornes,
Que cers ne bues ne unicornes,
S'ils se devoient esfronter,
Ne puist ses cornes surmonter.
(*Rom. de la Rose*, v. 14230.)

V. **1350.** Cornes ont por tuer les hommes,
D'autrui cheveux portent granz sommes
Dessus l'or teste...
N'ai pas paor que teste fende
Qui est ferrée de tel bende
Et de cerciaus.
(*Le dit des Cornettes*, Jubinal, *Jongl.* 88.)

Id. La gorge et li goitrons sunt dessous la gonelle
Où il n'a que trois tours à la tourne-bouelle.
Mès il y a d'espingles une demie escuelle
Fichiés en deux cornes et entour la touelle
....
Encore i refont elles un grant haribouras,
Car entre la touelle qui n'est pas de bouras
Et la temple et les cornes pourroit passer un ras
Ou la greigneur moustoille qui soit jusqu'à Arras.
....
Plus font que sous les cornes, entor le hanepel,
Ceignent estroit leurs testes d'un laz ou d'un drapel
Por leur front deffroncier et estendre la pel.
(*Testam. de Jean de Meung*, passim.)

1352. — Cueuvrechiefs, gorgières, tourez et autres atours pour le chief de mad. dame [Blanche de Bourbon]. (D. D'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 293.)

1355. — Ils enveloppent (les Samaritains) leurs testes de drapz rouge, en différence des autres gens, et les Sarasins l'enveloppent de blanc, et les vray crestiens de drap bleu ou inde, et les juifs de jausne. (Mandeville, f° C. 3.)

1371. — Grant foyson de dames et de damoyselles, dont il y en avoit d'attournées à la nouvelle guise qui couroit, et estoient bien branchues et avoient grans cornes... Il dit (le prédicateur) que les femmes qui estoient ainsy cornues et branchues ressamblent les limas cornus, et les licornes, et que elles faisoient les cornes aux hommes cours vestus qui monstroient leurs culz et leurs brayes et ce qui leur boce devant, c'est leur vergogne. (*Le chevalier de la Tour*, p. 98.)

1389. — 200 grosses perles enfilées dont madame lie ses cheveux, pes. 4 o. 7 est. ob. (*Inv. des joyaux de la duchesse de Touraine*, f° 2 v°.)

V. **1390.** Or venons as dames cornues,
Chiès de Paris, testes tondues
Qui se vont pour offrant à vente
Com cerf ramu vont par les rues
En bourriaus, en fars, en sambues.
(*Le mariage des filles au diable*, Jubinal, I, p. 288.)

Id. Je ne scey s'en apèle potences ou courbiaus
Ce qui soustient leurs cornes que si tiennent pour [biaus :
Mès tant scey-je bien dire que Sainte Hélizabiaus
N'est pas en paradis pour porter telz labiaux.
(*La contenance des femmes*, Ibid. II, p. 174.)

1393. Atournez vous mesdames autrement,
Sans emprunter tant de haribouras,
Ne ne quérir cheveulx estrangement,
Qui maintes fois rungent souris et ras
Votre afubler est comme un grant cabas.
Bourriaux y a de coton et de laine,
Autres choses plus d'une quarentaine,
Frontiaux, filez, soye, espingles et neux
... Faites vos chief des vostres proprement
Sanz faire ainsi la torche de pesas.
... Oncques ne fut si lourde affublement
Ne si cornu visaige fait de chas,
Et si déplaist à tous communément
Tel chief fourré d'estrange chanvenas,
Cornes portez comme font les limas.
... Jeusnes dames, tele triquetondaine
Ne portez plus, aux vieilles en conviengne.
(Eust. Deschamps, Crap., p. 127.)

Id. .... Les dames sont prestes
D'entrechangier, aux jours communs, aux festes,
L'abit des chiefs en estrange manière,
Faire un auvent com ceuls qui font verrière,
Qui leur cueuvre leurs visages devant
Pié et demi ; et semble à leur visière
Qu'elles aient le chief d'un cahuant.
Grant merveilte est que d'elles regarder,
Car cornes ont trop plus longues que bestes,
Tant qu'on ne puet leur doulz viaire cler
Vir. Trop y a d'épingles et d'arestes,
De cheveulx mors, de bourriaux et de crestes,
Et tant de ploiz et devant et derrière.
(*Ibid.*, *édit. de Reims*, t. I, p. 151).

1417. — Les dames et demoiselles menoient grands et excessifs estats et cornes merveilleuses, hautes et larges ; et avoient de chascun costé, au lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé et baissassent, ou elles n'eussent pu passer. (Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 534.)

1428. — En cet an ès parties de Flandres, Tournesis, Artois, Cambrésis, Ternois, Amienois, Ponthieu et ès marches environ, régna un précheur de l'ordre des Carmes natif de Bretagne, nommé frère Thomas Conecte... Et blamoit et deffamoit très excellentement les femmes de noble lignée et autres de quelque état qu'elles fussent, portant sur leur tète hauts atours et autres habillemens de parage ainsi qu'ont accoutumé de porter les nobles femmes ès marches et pays dessusd. Des quelles nobles femmes nulle, de quelque etat qu'elle fut, atout iceux atours, ne s'osoit trouver en sa présence. Car il avoit accoutumé, quand il véoit une, d'émouvoir après icelle tous les petits enfans, et les admonestoit en donnant certains jours de pardon à ceux qui ce faisoient, des quels donner, comme il disoit, avoit la puissance et les faisoit crier haut : *Au hennin, au hennin !*... Mais à l'exemple du limacon le quel, quand on passe près de lui, retrait ses cornes par dedans et quand il n'oyt plus rien les reboute, ainsi firent icelles. (Monstrelet, l. 2, chap. 53.)

1429. — Le frère Richard, cordelier, prescha le jour de S. Marc à Boulogne la petite..., au revenir du sermon furent les gens de Paris tellement tournés en dévotion et esmeus que les femmes, cestui jour et lendemain, ardoient devant tous les atours de leurs testes comme bourreaux, truffaux, pièces de cuir ou de baleine qu'elles mettoient en

leurs chaperons pour être plus roides aux rebras davant. Les demoiselles laisserent leurs cornes et leurs queue est grande foison de leurs pompes. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 678.)

1451. — In eodem regno (Navarræ) mulieres gerunt cornua in frontibus earum cum pluribus ornamentis. (*Hist. de Portugal*, ap. du Cange, v° *Cornua*.)

1453. — *Fête du Faisan*. — Elles furent atournées d'un atour tout rond, à la façon de Portugal, tout blanc, dont les bourrelets estoient en manière de roses et passaient par derrière ainsi que pattes de chaperons pour hommes, deliés volets chargés et bordés, et pareillement à bourrelets desd. atours d'orfévrerie d'or branlant et esmaillés fort gentiment... et estoit leur visage couvert d'un voilet si delié qu'elles pouvoient voir au travers, et on les voyoit par dessus. (Mathieu de Coussy, ch. 88.)

1467. — Elles mirent sur leur teste bourrelets à manière de bonnet rond qui s'amenusoit par dessus, de la haulteur de demie aulne ou de 3 quartiers de long. Aucunes les portoient moindres, et déliez couvrechiefs par dessus pendant par derrriere jusques à terre. (*Chron. citée* Tarbé, *Gloss. à la suite des œuvres de Coquillart*, t. II, p. 49.)

1470. *La damoiselle.*

Tous biens viennent de couvrechief,
Et tient la personne plaisante;
Du chaperon n'est que meschief;
C'est une chose trop pesante
Qui ne fait point la femme gente
Tant vient choir sur le collet.

La bourgeoise.

Celle qui le chaperon laisse
Pour couvrechief et atour prendre
Cuide monter, mais elle abaisse;
Car ilz sont de toille trop tendre;
Le vent les fait voller et fendre;
Mais le chaperon toujours dure,
Ne la pluye n'y peult estandre
Car il a double couverture.

(*Le debut de la demoiselle et de la bourgeoise*. Montaiglon, *Rec. de poés. franç.*, t. V, p. 13.)

1498. — 11 couvrechiefs de toile de crespe de lin, pour son habillement de teste 57 fr. 16 s.

5 barbiches de semblables toiles de crespe de lin pour servir comme dessus, au pris de 40 s. chascune barbiche.

3 aulnes de toile de Holande pour couvrir lesd. barbiches, à 10 s. l'aulne.

2 aulnes de lad. toile pour facer une douzaine de tourés de fronc. pour le service de lad. dame. (*Cpte du deuil d'Anne de Bretagne*, Leber, t. XIX, p. 274.)

1559. — A Claude Marceau, mercier de la reine, pour une fueille de carte pour luy faire coiffure, 3 s. t. — Pour une aulne de fil de fer pour mettre à lad. coiffure, 12 den. (*Cpte roy. d'Et. Johenne*, f° 41 v°.)

COIGNIAUS. Gâteaux en forme de cornets. Voy. CUIGNET.

1288. — Despens de fromant, pour les coigniaus au dames à Noel. (*Cptes du Paraclet, Arch. de l'Aube.*)

COIPEL. A proprement parler, copeau, rognure et debris de bois d'ouvrage, employés par les coutelliers et les fourbisseurs, à la confection des fourreaux.

Par extension, les minces plaques métalliques rivées sur le tissu d'une ceinture, en arrière de la boucle ou du mordant, et la garniture, c'est-à-dire la chape, les viroles et passants dont on ornait les fourreaux; à l'exception toutefois de la bouterolle terminale.

V. 1190. A Avrenches u me disnai,
Ubbat ot un mien cutel
Qui molt par est bien fait et bel
... De la gaine ert li coispel
E li membre tut a neel
D'or esmeré.

(*Chron. des ducs de Normandie*, t. I, p. 352.)

V. 1220. Trenchiez un arbre haut et grant
Quant li soleil sera raiant,
Ou tranchis dou primier colpel
Verrez le solail cler et bel.

(*Bestiaire divin de Guillaume*, v. 189.)

1260. — Nus ne puet fere coispiaus, c'est à savoir chapiax à coutiaux et à espées, ne bendes qui ne soient si fort, se eles ne sont limées, que elles puissent estre limées. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 66.)

V. 1300. La cainture dont ele est çainte
Et de fausse note painte,
Ferrée de faus séans,
Est la boucle est et li coispiaus
De propres mençonges polies.

(*La dame Guile*, Jubinal. *Jongleurs et trouv.*, p. 65.)

1352. — Pour faire et forger la garnison toute blanche. dont l'alemelle estoit à fenestres. C'est assavoir, faire la croix, le pommeau, la boucle et le mordant et un coipel (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 127.)

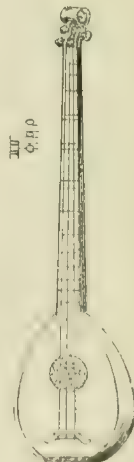
1353. — Emisset coispellos seu exitus lignorum quæ Joh. Gossellini carpentaverat. (*Arch. JJ*, 81, pièce 810.)

1405. — Le suppliant avoit pris et emblé un corpel d'une dague d'argent. (*Ibid.*, 160, pièce 214.)

1411. — Une espée de Turquie dont le fourreau est de cuir vermeil à 3 coispeaux d'argent doré, à l'ouvrage de Damas. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 114 v°.)

1723. — Les marchands peigniers-tabletiers appellent copeaux ces morceaux de buis plats et carrez dont ils font leurs peignes, et qu'ils débitent à la scie. (Savary.)

COLACHON. — **1636**. — Le colachon n'a que deux ou trois chordes, et est un instrument de quatre à cinq pieds de long, dont on use en Italie, et dont l'accord à vide est d'octave en quinte. Il a la forme d'un luth et n'a qu'un manche qui est fort long pour donner de l'étendue à ses trois chordes.



1636. *Colachon, d'apres* le P. Mersenne.

Quelques uns font la table du colachon moitié de bois, moitié de parchemin. On pourroit aussi la faire de verre et de plusieurs autres matières. Il vaut mieux qu'elle soit toute de sapin comme celle des autres instruments. (Mersenne, *Harmonie univ.*, l. 2, p. 99 v°.)

COLICHEMARDE. Je transcris, sans pouvoir l'appuyer d'aucun texte ancien, la définition que donne de cette arme le catalogue du Musée d'artillerie.

1862. — Espèce de rapière. Son caractère est de présenter un talon très large comparativement à sa lame. Cette disposition ramène presque tout le poids de l'arme dans la poignée et la rend très facile à manier. C'est une épée de duel. Son premier nom était : épée à la Kœnigsmark, du nom de son inventeur. Elle fut en usage sous Louis XIV. (Penguilly l'Haridon, *Catal. du musee d'artill.*, p. 341.)

COLIÈRE. Partie antérieure de la houssure d'un cheval. Opposé à croupiere, ce terme, syno-

nyme de *picière* désigne toujours la couverture du poitrail et de l'avant-main, comme *culière* s'applique à celle de la croupe. Voy. BARDE.

... De cendaus avoient cropières,
Et les collières ensement.
(*Perceval*, ms., f° 218.)

V. 1240. Et colière a et crupière,
Et hanste fiérée et légière.
(*Partonopex*, v. 2985.)

1302. — Et si féri entre les Turs si avant que il li emplistrent la colière de son cheval de feu gréjois. (Joinville, édit. de Wailly, § 267.)

1352. — Pour 6 pièces de camoquas blans, à faire 2 hernois de cheval, c'est assavoir collière, crupière, bannière, pannoncelet, tunicle, 32 écus et demi pièce, valent 195 esc. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 144.)

COLINETTE. — 1771. — Couverture de tête à l'usage des femmes. C'était une espèce de cornette avec des barbes, dont les femmes se coiffoient de nuit. (*Dict. de Trévoux.*)

COLIPE. — Boule creuse ayant la forme d'une noix ou de tout autre fruit.

1606. — Ung chapellet de corail garny de pater d'argent doré, avecq ung cœur et une colipre garnie d'argent.

Une colipe engerbée d'argent, 10 s. 6 d. (*Cptes de Noyon*, la Fons, *Les artistes du Nord*, p. 68.)

COLLAGE DU VIN. — Le texte d'Olivier de Serres cité ici a cette importance, qu'il explique un usage fort peu connu mais très fréquent aux XIVe et XVe siècles : celui des cailliers (voy. ce mot) dans lesquels on buvait la nuit le vin nouveau, que la matière même des vases avait la propriété de clarifier.

1600. — Pour doncques esclaircir le vin nouveau dans les vingt quatre heures, afin d'estre lors rendu buvable comme s'il estoit vieil, faut mettre des retailleures de bois de fousteau ou hestre, déchargez de leur première escorce et rabotées...

Moyennant ce, non seulement le vin nouveau s'esclaircit dans ce bref temps, ains il acquiert une agréable senteur...

Jetter dedans le vin potassé un plein verre de malvoisie, le remet en bonté, pourveu que, pour un préalable, le vin soit esclarcy, ou par le bois d'aune. . ou par autre moyen. (Oliv. de Serres, *Théâtre d'agric.*, l. 3, ch. 10, p. 202 et 207.)

COLLATION. (LINGE DE. — Jusqu'à la fin du XVIe siècle, la propreté à table n'était pas absolument exquise; néanmoins on s'y essuyait beaucoup comme le prouve la longueur des serviettes de collation de la dame de Nicolaï, comparées aux nôtres.

1583. — N° 267. 4 serviettes de toille de lin à l'euvre de Damatz, aussi servans à faire collation, marquées EE, chacune d'une aulne et demye de long et de deux tiers de large, prisées 1 esc. 20 s. pièce, valent 5 esc. 21 s. (*Inv. d'Anne de Nicolaï.*)

COLLE. — Outre l'emploi de la farine et de la gomme arabique, il faut ranger, sous le nom de colle, les substances gélatineuses dont la dissolution dans l'eau se prend en une masse tremblante et à laquelle le refroidissement ou l'évaporation donnent une consistance solide.

Elles se distinguent de la colle de fromage, mais le mélange fréquent à l'emploi de ces deux espèces, oblige de les réunir dans un ordre purement chronologique. Notons toutefois que la première comprend l'ichtyocolle ou colle de poisson, la colle forte ou colle d'Allemagne, faite d'os, peaux, tendons, cornes ou autres issues; et la seconde, un mélange de caséum avec de la chaux ou du plâtre, de l'albumine ou de la gomme arabique.

L'usage de tous ces produits est, comme on le verra, fort ancien et témoigne de ressources qu'a peu amplifiées l'industrie ou la science moderne.

V. 800. — *De ligni gluten.* Ligni autem gluten tauocollum simatim ictiocollon sinotim.

De petre gluten. Petres gluten. Intiocollo : II. Casei gluten ÷ duas et mitte in ipso pulbere marmoris sicut superius.

Glutinatio. Si ossa in lignis, casei gluten ÷ II. et mittis, decoques in unum et gluten calidum. Calefaeis modicum ipsa ossa et inglutinas. (*Compositiones ad tingenda musiva, pelles et alia.* Muratori, *Antiq. medii ævi*, t. II, dissert. 24, p. 382.)

V. 1200. — Gluten casei hoc modo fit : Caseus mollis de vacca minutatim incidatur et aqua calida in mortario cum pila tamdiu lavetur donec aqua multotiens infusa pura inde exeat. Deinde idem caseus, attenuatus manu, mittatur in frigidam aquam donec indurescat. Post hæc teratur minutissime super ligneam tabulam æqualem cum altero ligno, sicque rursum mittatur in mortarium, et cum pila diligenter tundatur addita aqua cum viva calca mixta, donec sic spissum fiat ut sunt fæces.

De Glutine corii et cornuum cervi. — Tolle incisuras... corii... exsiccatas et particulatim incide, et sunt etiam bonæ incisuræ aliorum pergamenorum, et accipiens cornua cervi minutatim confracta malleo ferrarii vel rasuram aut limaturam ipsorum super incudem, compone in ollam novam donec sit dimidia, et imple eam aqua, sicque adhibe ignem donec excoquatur tertia pars ejusdem aquæ, sictamen ut non bulliat et ita probabis : fac digitos tuos humidos eadem aqua et cum refrigerati fuerint si tibi adherent, bonum gluten est.

Tolle vesicam piscis qui vocatur huso (vessie natatoire de l'esturgeon) et lavans aqua tepida, tertio incide particulatim, ac mittens in ollam purissimam cum aqua, sine mollificari per noctem, et in crastinum coque super carbones ita ut non bulliat, donec probes digitis tuis si adhæreat, et cum fortiter adhæserit, bonum est gluten. (Theophile, liv. 1, ch. 17, 18 et 30.)

1202. — Pro 5 coriis ad faciendum gluten et pro ca tamentis, 60 s. — Pro coriis ad faciendum gluten, 30 s 7 d. (*Cpte des revenus du roi.* Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, p. 189 et 191.)

V. 1300. — Que nulz (potier de terre) ne puisse embouser pos, ne recuire pos que de tel facon come i sont fais, car l'embousement est fais d'oes et de chaus. (*Addit. au rég. d'Et. Boileau*, p. 190.)

1382. — A Jehan de Troyes, sellier, pour cuirer et nerver de veaux à cole de fromaige tout couvert, la chapelle et le corps et les limons (d'une litière), tout prest à paindre, 10 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 6 v°.)

1383. — 3 livres de cole d'Alemaigne. (*Inv. des forteresses de l'Artois.*)

1410. — Colla ad jungendum cartas sic fit : accipe gumum arabici et clarum ovi spongiati, et dissolvatur gumi in ipsa clara ovi, et siccentur ad solem, et cum operari volueris, balnea caput ipsius masse cum lingua et labiis et trahe desuper cartis in locis juncture et junge, et permitte siccari ad umbram, et tenebunt se simul fortiter. Sed si non cartam sed solum papirum jungere velis, farina frumenti vel tritura panis subtiliata et distemperata cum aqua clara et modicum bulita, optima est pro papiro; sed si immisceris parum gumi arabici vel clare ovi spongiati, valet pro cartis. (J. Lebegue, *Experimenta de color.*, Bibl. Richel., ms. lat. 6741, f° 26.)

1420. — A Guiot Angelin, espicier, pour 3 liv. de cole d'Alemaigne, 30 s. (*Cpte des orgues de Troyes*, p. 471.)

1437. — Come si fa la colla di caravella. — Ella e una colla che si chiama colla di spicchi, la quale si fa di mozzature di musetti de caravella, peducci, nervi e molte mozzature di pelle...

La quale colla e adoperata da' dipintori, da' sellari, da molti maestri,.. ed e buona in gessi, in temperar colori, far liuti, tarsie, attaccar legni, fogliame insieme, temperar gessi, far gessi rilevati, e a molte cose. (Cennino Cennini, *Trattato della pittura*, cap. 109.)

Ella (di formaggio) e una colla la quale adoperano maestri di legname : la quale si fa di formaggio mettudo in mollo con acqua. Rimenala con un'asciella a due mani con un poca di calcina viva, mettila da un asse a un' altra, la connette e attacca bene insieme l'una coll' altra. (*Ibid.*, cap. 112.)

1471. — Art. 12. Que nul ne face aucune pièce d'euvre qui appartiegne, estre goujonnée a goujon descouvert.

13. Aussi, que nul ne face huisset de chesseit sans goujons non descouvers et collez à colle de morue. (*Stat. des tonnelliers, huchiers et menuisiers d'Evreux*, *Ordonn. des rois*, t. XVII, p. 466.)

V. **1500**. — Et ces instrumens (les clavecins de Venise) se collent ensemble avec colle de poisson ou avec colle tudesque. (Fioravanti, *Miroir univ.*, l. 1. p. 261.)

Que le maistre en particulier cognoisse le formage qui est propre à faire la colle pour coller et joindre les bois ensemble; et lequel formage se fait en ceste sorte. Prenez du formage raspé et gratté qui soit maigre, et le lavez tant et si souvent en eau presque bouillante, qu'il n'en sorte plus aucune liqueur qui soit grasse. Puis pestrissez le et moulez sur une pierre lisse et polie, et y jettez dessus un peu de chaux blanche, et remuant et meslant très bien le tout ensemble, vous en faictes de la colle très fine et très parfaite.

Encores faut-il scavoir cuire la colle forte, pour la faire de bonne prise, en y mettant dessus un peu de blacque pour la rendre plus forte. (*Ibid.*, l. 1. p. 55-6.)

1536. — Gluten scriptorum secundum multos est colla quæ vocatur taurocolla, quæ fit de coriis. Nicolaus Florentinus in lib. 7, in cap. de curatione herniæ sive ramicis inquit : « Addatur gluten carpentariorum id est quo ligna connectuntur ad invicem et gluten scriptorum, alias piscatorum, id est colle de piscibus. » (*Luminare majus*, part. I, f° 71 v°.)

1557. — Pren gip criblé et passé par le tamis, puis le détrempe avec de la cole de cerf ou autre, et en donne une couche à ta fueille de parchemin. (*Secrets d'Alexis*, part. 1, l. 5, p. 64 v°.)

1561. — Colla nobilissima a tutte le gioie e pietre negli anelli, e a mettere in muro le pietre di musaico, e d'essa si ponno far belle imagini se fossero di marmo. Ancora si ponno fare i manichi di coltelli e piatti che paranno d'avorio. — Piglia pece colata e passata per panno ℥ IIII. Mastice ℥ IJ. lacca pasta ℥ I. Tegola de vasi sottili rossi pesti e setacciati, e tritata sopra il marmo a uso di colori lib. 1. biacca ℥ VI. metti la pece nel vaso de terra invitriato a scolare al foco, e giongigli mastici e poi lacca, poi tegola, e mistica insieme quando s'attaccara, e riponi, che con quella potrai incolare cio che vorrai, et se vorrai far i manichi de coltelli o l'imagini, piglia vetro rosso o altro colore e tritalo sottilmente e mistica, e forma nelle forme cio che vorrai o fa i manichi. (*I secreti di Isabella Cortese*, cap. 53, p. 25.)

1570. — Une grosse plume ointe de gomme arabic ou de colle forte et couverte d'un cuir doux. (Dalechamps, *Chirurgie franç.*, ch. 91, p. 704).

COLLECTION. — Nos collectionneurs modernes n'ont pu recueillir qu'une très minime partie des trésors de nos églises; ceux des palais royaux, antérieurs au XVII° siècle, ont été presque entièrement détruits. Dans le régime économique de la France, leur goût, leur zèle et leurs deniers alimentent la pépinière des musées publics de l'avenir, et quels que soient les caprices de la mode, le sentiment de la conservation transformera en donateurs les heureux propriétaires de ces épaves de l'art ancien, soustraites à l'oubli et introduites, grâce à eux, dans le domaine de l'histoire.

Je cite deux textes et renvoie, sans les multiplier, aux intéressantes publications de M. Edmond Bonnaffé sur les collectionneurs anciens et modernes.

1422. — L'ostel de maistre Jaques Duchié, en la rue des Prouvelles. La porte du quel est entaillié de art merveilleux. En la court estoient paons et divers oyseaux à plaisance. La premiere salle est embellie de divers tableaux et escriptures d'enseignement atachiés et pendus aux parois. Une autre salle remplie de toutes manieres d'instrumens, harpes, orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres, desquels led. maistre Jaques savoit jouer de tous. Une autre salle estoit garnie de jeux d'eschez, de tables et d'autres diverses manieres de jeux, à grand nombre. item, une belle chappelle ou il avoit des pulpitres à mettre livres dessus, de merveilleux art, lesquelz on faisoit venir à divers sieges loings et pres, à destre et à senestre, item ung estude ou les parois estoient couvers de pierres précieuses et d'espices de souefve oudeur, item, une chambre où estoient fourrures de pluseurs manieres, item plusieurs autres chambres richement adoubez de lits, de tables engigneusement entailliés et parés de riches draps et tapis à orfrais, item, en une autre chambre haulte estoient grant nombre d'arbalestes dont les aucuns estoient pains à belles figures; là estoient estendars, banières, haches, guisarmes, maillès de fer et de plont, pavais, targes, escus, canons et autres engins avec plenté d'armeures et briefment il y avoit aussy comme toutes manières d'appareils de guerre, item, là estoit une fenestre faite de merveillable artifice par laquele on mettoit hors une teste de plates de fer creuse, parmy la quele on regardoit et on parloit à ceulx dehors se besoing estoit, sans doubter le trait, item, par dessus tout l'ostel estoit une chambre carrée où estoient fenestres de tous costez pour regarder par dessus la ville. Et quant on y mengoit, on montoit et avaloit vins et viandes à une polie pource que trop hault eust été à porter. Et par dessus les pignacles de l'ostel estoient belles ymages dorées. Cestui maisre Jaques Duchié estoit bel homme, de honneste habit, et moult notable. Si tenoit serviteurs bien moriginés et instruis, d'avenant contenance, entre lesquels estoit l'un maistre charpentier qui continuellement ouvroit à l'ostel. (Guillebert de Metz, *Descript. de Paris*, p. 67.)

1598. — Si ce seigneur (le maréchal de Strozze) estoit exquis en belle bibliothèque, il l'estoit bien autant en armurerie et beau cabinet d'armes; car il en avoit une grande salle et deux chambres que j'ay veues autresfois à Rome en son palais in burgo; et ses armes estoient de toutes sortes, tant à cheval qu'à pied, à la françoise, espagnolle, italienne, allemande, hongresque, à la boëme, bref de plusieurs autres nations chrestiennes, comme aussy à la turquesque, mauresque, arabesque et sauvage. Mais ce qui estoit le plus beau à voir estoit force armes à l'antique mode des anciens soldats et légionnaires romains. Tout cela estoit si beau qu'on ne scavoit que plus admirer, ou les armes, ou la curiosité du personnage qui les avoit là mises.

Et pour plus orner le tout, il avoit un cabinet à part remply de toutes sortes d'engins de guerre, de machines, d'eschelles, de ponts, de fortifications, d'artifices, d'instrumens, bref de toutes inventions de guerre pour offencer et se deffendre; et le tout faict et représenté de bois si au naïf et au vray, qu'il n'y avoit là qu'à prendre le patron sur ce naturel et s'en servir au besoing. (Brantôme. *Grands capitaines*, ch. 69.)

COLLERETTE. — Jusqu'à l'époque de François Ier, où la collerette s'introduit parmi les accessoires du costume civil, elle complète celui de l'homme d'armes et y garde la forme d'une pèlerine presque toujours faite d'un tissu de mailles. Voy. TOILE DE SOIE.

1309. — Et aura bacin à visière de fer et d'acier, garny de colerète de telles et de cendeaux et de borre de sayè et de coton, et de colerète de fer et d'acier. (Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.)

1316. — 3 colerètes pizaines de jazeran d'acier (*Inv. des armes de Louis X*.)

1358. — 2 collerettes de fort fier et une de déliet fier. (*Inv. de Guillaume de Hainaut*.)

1386. — Une colerette appelée faux camail, de fer ou d'acier, garnies de courroyes de cuir ou tresses de chanvre garnies de fer ou de léton, garni d'étoffes de cendal, de toile de lin, de chanvre, de saye de bourre de soye, cousu o fil et aiguille. (Lobineau, *loc. cit.*, col. 672.)

COLLET. — Dans le costume civil des deux sexes, le collet est à peu près contemporain de la collerette. C'est à l'origine un simple garde col; mais il prend, au milieu du XVIe siècle, les proportions d'un mantelet à mancherons ou même à manches, et celles d'une longue pèlerine que l'on portait en voyage pour se garantir de la pluie ou du froid. Les collets faits d'étoffes ou de cuir se brodaient, on les ornait de passements et d'aiguillettes. L'inventaire de Marie Stuart enregistre ceux dont elle habillait ses petits chiens.

1490. — Trois quarts satin noir pour faire ung grant collet renversé, pour mettre par dessus les robbes (du roi) quant il fait froit, au feur de 105 s. t. l'aune (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 37 v°.)

1528. — 4 colletz de toille de linople, ouvrez à laez et neux de cordelière de fil de soye faitz à l'esguille et ung

carquan d'or faict à oblies et pennes, livrez au roy pour en faire à son plaisir, 48 l. 3 s. 6 d. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 20.)

1536. — 2 aulnes et demye de taffetas noir armoisy large en quinze ès et seiziesmes, pour faire collet picqué à longues tassettes (pour le roi), à 100 s. t. l'aulne.

2 aulnes et demye fin camelot tanné sans undes pour faire 10 grands colletz à manches d'une venue et à grands tassettes jusques aux genoux, pour servir à 2 paiges et 2 petiz chantres de la chambre (du roi) à 45 s. t. l'aulne. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 87 et 89 v°.)

1536. — Vestu de satin jaune avec collet a la mode judaïque. (*Monstre du myst. des apôtres*, p. 23.)

1557. — Pour une aulne ung tiers velloux rouge cramoisy haulte coulleur de Fleurence pour faire ung collet à tassettes, 24 l. 21 s.

Pour la façon d'ung collet de vellours cramoisy avec 3 taillades sur le derrière et 3 sur le devant, toutes bordées de velloux mesme, et à chacune tassette y a 2 taillades bordées dud. velloux, et led. collet tout chamarré en long et en chevron 3 à 3 de chainettes d'argent, et le champ d'un doy, autant plaine que vuide, et des creneaulx au collet et à la mancheure et au bout des aillerons, bordé dud. vellours, et du passement dessus et des petites tassettes au dessus des autres, et bordé de vellours et de passement, et entre les passements, découppé à filz et deffilé et doublé de taffetas cramoisy, 4 l. 10 s. (9e *Cpte roy. de Julian de Boudeville*, f° 8 v° et 9 v°.)

1562. — Demi aulne demi quart de satin noir pour faire ung collet pour la royne.

A Jacques, le tailleur, demie aulne de satin noir pour faire ung collet à l'espagnolle pour porter aux champs, pour la royne.

A Estienne, vallet de chambre de la royne, ung quartier d'ung vieulz soye de velours bleu pour faire des colletz pour les petits chiens de la royne. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 132, 135 et 141.)

1564. — 2 maulvais coulets de cuir découppés, 5 s. 6 d. — ung aultre maulvais coulet découppé avec les manches, 4 s. 2 d. (*Inv. du Puymolinier*, f° 215.)

1565. — Ung colet de marrocquyn avecques 10 botons d'or. Ung colet de veloux avec 12 aiguletes d'or. Un colet de veloux découppé garny d'une douzaine d'égulietes d'or (*Inv. du chat d'Oradour.*)

1571. — Le soir, en la grande salle dud. palais, fut faict le souper royal ou S. M. se rendit avec aultres habits que ceux de lad. entrée, ayant la robe et chausses de satin incarnadin, tout faict de broderies couvert de perles. Icelle robe fourrée de loups cerviers, le collet parfumé, le bonnet de velours noir garny de fort riches pierreries et d'une plume blanche. (*Entrée de Charles IX à Paris, Rev. archéol.*, 1849, p. 20.)

1572. — Ung collet de marroquin blanc enrichy par dessus de petites tresses d'argent, fourré par les paremens de gorges de regnard et le reste de pannes blanches, prisé 4 l. t.

It. ung collet de vellours noir découppé à petites taillades manchettes, doublé de taffetas, prisé 110 s. t.

It. ung collet de satin noir à manches, enrichy par dessus de passement de soye velouté, doublé de serge, les parremens de taffetas noir, prisez 50 s. t. (*Inv. de Claude Gouffier*, p. 555-6.)

1572. — Des peaux de boue on n'a garde d'en faire vases à huile ou à porter vin, ainsi que de celles de chèvres... : mais on les accoustre et conroye si bien qu'on en fait les plus beaux colets qu'on scauroit voir d'autre peau quelconque. (*Belleforest, Agriculture de Gallo*, 12e journée, p. 249.)

1580 — Mon collet (parfumé) de fleurs sert à mon nez, mais après que je m'en suis vestu trois jours de suitte, il ne sert qu'au nez des assistants. (Montaigne, *Essais*, t. I, p. 142.)

1618. — Un habit complet, le manteau doublé de martres avecq les calces et collet, en broderie noire sur cuir parfumé, le pourpoint de toilette d'or, led. habit estimé 160 l. (*Inv. du prince d'Orange à Bruxelles*, f° 35.)

COLLET A ARMER. — Aux XIVe et XVe siècles, le collet est une pièce de haubergerie, faite de mailles comme la collerette avec laquelle elle se confond. A l'époque de François Ier, on donne ce nom à une pèlerine ajustée avec mancherons ouverts à la naissance des bras. Sous Louis XIII, le collet appelé buffle devient, comme le pourpoint des reitres allemands, un gilet ou casaque à basques, en peau chamoisée, adoptée par les arquebusiers et les mousquetaires.

1404. — A Jehan Hymart, haubergier demourant à Paris, pour 2 collès de maille d'acier fine déliée... baillés à Jehan Mauduit, tailleur et varlet de chambre du roy MdS., pour faire collès à mettre et servir aux pourpoins d'icellui seigneur, 72 s. p. (23e *Cpte roy de Charles Poupart*, f° 38.)

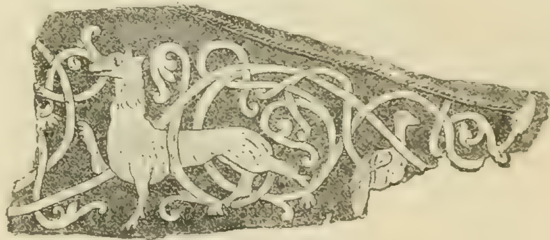
1541. — Demye aulne satin viollet cramoisy pour faire ung collet pour mettre sur le pourpoint à armer dud. Sr. (le roi), 4 l. 10 s. t. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 18 v°.)

1567. — Scelta de li huomini piu habili all' armi che ne fossero parte armati con picche e corsaletti, e essi corsaleti se non tutti, alquanti pero havessero la buffa, pezza da tuore, e da mettere, laqual gionta alla cellata cuopre tutta la faccia. (G. Ant. Levo da Piacenza, *Disc. dell ordine et modo di armare*, p. 2.)

1678. — Les bufles, que nous appellons communément colets de bufle, sont faits en forme de juste au corps à 4 basques, qui descend jusqu'aux genoux.

Il n'y a pas un cavalier dans les trouppes de France qui n'ait un habillement de bufle, depuis que l'on s'est défait de ceux de fer, et c'est de là qu'est venu le nom de chevaux-légers. (Gaya, *Traité des armes*, p. 56.)

COLLET LITURGIQUE. — Accessoire des vêtements liturgiques le collet, appelé aussi collier et collerette n'a jamais servi qu'à couvrir le cou. Ajouté à l'amict, à l'aube, à la tunique, à la dalmatique ou à la chasuble, c'est tantôt une pièce fixe, tantôt une pièce mobile dont la coupe rend, en quelques cas (voy. la fig. B) l'adhérence à l'amict impossible. Comme pièce détachée on le rencontre dans les inventaires des églises de Lyon et de Notre-Dame de Lens. Le grand développement du collet est un des caractères de l'iconographie religieuse au XIVe siècle.



XIIe s. — *Collet à prélat, en broderie d'or, provenant du tombeau d'un évêque de Périgueux. App. à l'auteur.*

1358. — De opere sirici (broderie à demi ymages) stole et manipuli est paratura que ponitur circa collum, in qua sunt 5 ymagines medie, quarum media est Christi. (*Inv. de S. Victor de Marseille*, p. 161.)

1380. — Ung collier à mectre à prélat, brodé sur champ d'or trait à Agnus Dei de perles et à maconnerie, et y pend ung laz de soye à 2 gros boutons de perles.

Deux autres colliers pour dyacre et soubzdiacre, sur champ d'or trait come dessus, brodez à testes d'appostres dedens compas de perles et à doublaz, et d'esmaulz d'argent. (*Inv. de Charles V*, n° 1059 et 1060.)

1389. — Une dalmatique, une aube parée, un amit, une estoille et une collerette pour le diacre...

Une chasuble, tunique, dalmatique, estouffé d'estoilles, 3 aubes parées, collerettes et 2 paremens, tout de samit vert sangle, 70 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 38-9.)

1420 — Un coleret (d'amict) de drap d'or à ouvraiges d'oiseaulx et de plumes blanches. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

B



XIV s. — *Collet de dalmatique taillé d'une seule piece dans un drap italien en soie bleue à dessins d'or. App. à l'auteur.*

1448. — N° 297. 2 collaria pro Dom. canonicis, panni aurei brodati.

N° 310. 2 collaria panni aureo de domasco albo figurato, forrata de bocassino rubeo.

N° 311. — 2 collaria panni ciricei cum ymaginibus B. Marie Virginis, forrata tele persice. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

1471. — 3 casules et 2 tunicles noirs, avec 2 colès servans ausd. tunicles. (*Inv. de N.-D. de Lens*, p. 25.)

1503. — 2 collaria pro diacono, de taffatat viridi, foderata de tella rubea. — 2 alia collaria contexta ex argento et auro cum ymaginibus. (*Inv. de l'égl. d'Aix*, n°s 246-7.)

1504. — (De la chapelle de Phil. de Melun, archev. de Sens en 1338) 2 estolles, 3 manipulons dont l'ung est semé de fleurs de liz de brodure d'or, 3 coliers dont l'ung a ung bouton d'argent. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

1547. — N° 267. Un collaro duna planeta raccamato, vecchissimo et di poco valore. (*Inv. de Paul III.*)

COLLETIER. — Ouvrier de buffles ou collets (voy. ce mot) en peaux chamoisées, tirées longtemps de l'Allemagne et que vers 1630 on fabriqua successivement à Nérac, à Poitiers et à Niort.

1582. — Les parcheminiers... vendront aux colletiers... les peaux de mouton qui se passent en redon et en conture, en galle et en somat; et aussi les marroquins des memes facons. (*Stat. des parcheminiers de Bordeaux.*)

COLLIER. — L'usage des colliers a traversé dans le monde oriental et occidental toute la période antique. Devenus plus tard une mode byzantine, ils reparaissent dans nos régions, avec le XIV siècle; mais depuis le XVII ils ne sont plus, dans le costume des hommes, qu'un insigne attaché aux ordres de chevalerie.

Le collier ecclésiastique ou *à prélat* est une parure dont l'espèce est définie au mot COLLET.

1393. — N° 5501. Pour 6 colliers d'or avec 6 campanes, pour mettre ès robes de frise noire de la livrée N. S., 6 fr. 11 s. 3 d., pour la facon d'iceulx, 60 s. t.

N° 5583. 15 coliers avec 15 campanes torses pour les leups et 15 bacins pour les arondes, et 4 bous d'aguillettes, tout pour les jaques du roy N. S. et de MdS.

N° 5592. 56 colliers d'or à 56 dandins teurs, pour mettre ès loups de 2 hoppelandes de veluau noir, 33 fr. 7 s. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne.*)

1398. — A Hermant Ruissel pour avoir fait et forgié une grant chayenne d'or pour le roy N. S., en la quelle il a 31 pièces d'euvre enchayennées l'une à l'autre, chascune à 6 chayennons quarrez, 3 d'un costé et 3 d'autre. Des quelles pièces en y a 8 pièces d'euvre à jour d'ouvrage de Damas, et ou milieu d'icelles en chacune 5 lettres à jour qui font le mot du roy JAMES; et les autres pièces ouvrées de semblable ouvrage de Damas rivé dessus ycelles et burnies dessoubz, et ou milieu de chascune pièce lettres à jour comme dessus, et au bout de chascun mot 2 cosses d'or soudées, et ès dites pièces sont pendans 78 petites campennes d'or, chascune à 3 chayennons quarrez, et en chascune campenne lesd. lettres taillées, et à chascun bout de la chayenne pend une grosse cosse d'or, qui font 2 cosses esmaillées, l'une de blanc et l'autre de vert, ouvrées d'ouvraiges de Damas mué dessus l'esmail, et dessus ycelles cosses les grains rons esmaillés des 4 couleurs du roy, c'est assavoir blanc, vert, noir et vermeil; et poise tout ensemble 6 m. 6 o. 27 est. ob., pour tout 488 l. 12 s. 7 d. (10e *Cpte royal de Ch. Poupart*, f° 42.)

1399. — Un collier à facon de l'oeuvre de sarrazin, qui est de 7 pièces de pierre verte, tenans l'un à l'autre à lassez de soye blanche, garniz d'or, d'ouvrage d'outremer, et sont garniz, la plus grande piece d'un balesseau et les





XV s. (1440). — *Effigies de Robert Crushill et de sa femme, d'apres* Stothard.

autres de turcoises et de perles, pes. 1 m. 2 o. (*Inv. de Charles VI*, f° 74.)

1404. — A Jehan Compere, pour avoir fait et forgie ung collier d'or fait en maniere d'un gros tuyau ront semé de branches et feuilles faites et forgiées en facon de branches et feuilles de may. Et pend au devant d'icellui 2 cosses faictes en forme de cosses de genestes esmaillées l'une de blanc et l'autre de vert, pes. 1 m. 7 o. 7 est. (25e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 10.)

1405. — Jehan Haimart, haubergier du roy N. S., pour un collier d'or pour la royne, fait de maille, 107 l. 8 s 6 d. p. (*Argenterie de la reine*, 3e *Cpte de J. Leblanc*. f° 14 v°.)

1415. — N° 63. Un collier d'or à clochettes pendans, larges et à pommettes blanches et vermeilles esmaillées, pes 3 m. (*Inv. du trousseau de Marie de Bourgogne*.)

1415. — Lego feretro S. Johannis de Bridlyngton unum colarium de auro cum cignis albis et parvis floribus quod habeo mecum. (*Testam. dom Le Scrop*. Rymer, *Fœdera*, t. IX, p. 275.)

1420. — Une très riche assiète de menche dont on feroit bien ung colier, garni d'un très bon et riche fermail. (suit le détail des pierreries.) A la quelle assiète ou colier pendant à longue chesnete d'or, 11 larges assiètes de plusieurs feuillez de houbelon etc. pes. 2 m. (*Inv. de Philippe le Bon*.)

1423. — Un nouche (colier) d'or à la manère d'une corone, garniz de 4 baleis, 6 saphirs et 13 perles, 4 l. 16 s. 8 d. (*Inv. de Henri V*, p. 217.)



V. 1483. — *Portrait de Marguerite, reine d'Ecosse, d'après* Shaw.

1467. — N° 2992. Un grant colet d'or fait à larmes, garni de 3 dyamans et 6 perles.

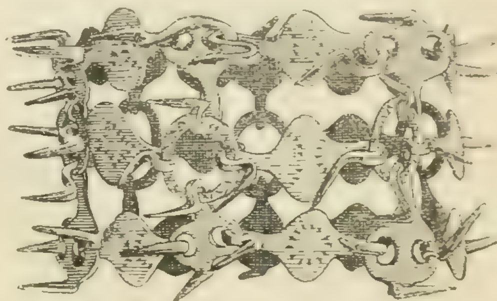
N° 3498. Ung coler d'or fait à hotes, où il y en a 10 garnies chacune de 3 perles et d'un dyamant bien riche, et est led. coler entrelacié de laps où il y a houppes esmaillées de blanc et de noir. (*Inv. de Charles le Téméraire*.)

1469. — Ung colier d'or esmaillé de noir, de violet et de blanc, ou quel a des F et des M, des neuz de cordelieres et de pensees blanches et violettes, pes. 1 m. 2 o. 2 gros. (*Inv. de la duch. de Bretagne*, p. 46.)

1488. — Un collier d'or en facon d'une tige de bois o toutte l'écosse. It. Un autre colier à W de l'ordre du roy d'Angleterre, et il y avoit 16 W esmaillés du mot A MA VIE, et 2 barres ès 2 boutz où il y avoit un baloy, pes. ensemble 2 m. 6 o. (*Inv. de François II de Bretagne*, *Rev. des Soc. sav.*, 1872, 2e sem., p. 61.)

COLLIERS D'ANIMAUX. — Les colliers de chevaux occupent peu de place dans les documents anciens, mais ceux des chiens de toute espece y sont aussi nombreux que variés; le prix qu'on attachait à ces objets de luxe justifiera l'abondance de nos citations.

XIIIe s. — Si je di que li brachets sont bien armez de bon colier de fer à broches d'acier, ge di qu'il chacent as bestes sauvages et prannent en la forest d'Ardenne. (*L'Erberie*, Notes de Rutebeuf, t. I, p. 470.)



XVe s. — *Armature en fer d'un collier de chien App. à l'auteur.*

1260. — Bourelier puet faire ses coliers de toute manière de cuir, fors de basane ou de mouton.

Li bourelier puet enplir ses coliers de bourre ou de poil, mès si l'emplist de l'un, il ne puet pas parenplir de l'autre. (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 221.)

V. **1300**. — On leur met (aux chiens) colliers de fer sur un cuir au col et les pointes de fer sont dehors, que les bestes ne les navrent. (P. des Crescens, l. 9, ch. 79.)

1379. — Le chien du berger doit estre ung grand mastin fort et quarré, à grosse teste, et doit avoir entour du col ung collier armé de crampons de fer aguz ou de clous longs et aguz boutés parmy le fort collier de cuyr, à plates testes; et aulcuns en y a qui ont collier de plataines de fer fermans à charniers pour résister aux loups. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 74.)

1380. — N° 1899. Ung collier d'un levrier que Mons' de Berry donna à la royne Jehanne de Bourbon, garny d'argent à cynes. (*Inv. de Charles V*.)

1388. — Pour un collier pour un levrier, assis sur un tissu vert dont les cloux sont d'argent dorez, fais et forgez en manière de fierce et petites branches poinsonnées, 19 l. 4 s. p. (1er *Cpte roy. d'A. Boucher*, f° 95.)

1399. — N° 197. Un coler pour levrier, le corps de soy chacquere (échiqueté) vert et noir ovc le turettez, lettres et sonettez d'argent endorrez, pois. ensemble 6 o. (*Inv. de Henri IV*.)

1399. — Un petit collier à chiennet, sur un tixu ynde ferré à petitz lys d'or, 3 clochettes, mordant et boucle d'or, pes. 11 esterl. (*Inv. de Charles VI*, f° 74.)

V. **1400**. — Ung collier à levrier, garny d'or à clouz, et en chascun clou une fleur de lis entaillée, avec le tissu.

2 colliers d'argent, à levriers, dont l'un est à sonnètes.

Ung collier à chien, d'un veluyau bleu ferré d'argent, dont la longe est de mesme. (*Inv. royal alphabetique*.)

V. **1407**. — Un colier de levrier, d'argent doré esmaillé à marguerite. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 13.)

1416. — Pour un collier de cuir rouge ferré et garni de boucle, mordant et de feret de laton doré, avec une bolle de bois tournant en un sercle de fer avec une grant corde pour pendre au col du cinge, 10 s. (*Cpte d'Isabeau de Bavière*, f° 639.)

1454. — A maistre Pierre Devaux la somme de 34 s. 4 d. pour... 8 escussons de cuivre aux armes de Mgr et de madame, pour attachier ez colliers des levriers de madame. (*Depenses du Cte d'Angoulême*, Monteil, XVe s., hist. 11, note 38.)

1458. — Art. 11. Que le coler soit tout de cuir de vacque ou tout de cuir de cheval tenne en ten, et que le monstre ne soit point ralongié, que les levées soient don-

blées de 2 cuirs neufs, sans les doubler de parges ne de mouton. (*Stat. des gorreliers d'Abbeville.*)

1460. — *Conroi de Henri V, à Londres, en* 1422. — Le premier cheval des 4 qui menoit le charriot avoit un collier qui estoit peint des anciennes armes d'Angleterre. Au collier du second cheval estoient peintes les armes de France et d'Angleterre escartelées, les quelles luy même portoit en son vivant. Au collier du tiers cheval estoit peint pleinement et sans différence, les armes de France et au collier du quart estoient peintes les armes que portoit, quand il vivoit, le roy Arthus. (*Mem. de Saint Remy*, ch. 119, p. 161.)

1463. — Jaquet Chiefdeville orfèvre. — Ung collier d'or pour ung des levriers dud. Sr (Louis XI), nommé chier, le quel collier est de 10 pièces à charnières de fil d'or de guypeure, une boucle et le mordant, ung toret, 4 autres mordans hachiez à feuilles renversées, 50 bossettes, 50 rivetz, 3 clouz et 3 rivets ; emploié 2 m. 2 o. 3 gros et 28 grains d'or. Et en icellui avoir assis et mis en euvre 10 gros balays, 20 perles, ung ruby, une jassinte et ung cristal en table que led. Sr lui a fait bailler. Et aussi avoir livré la feulle pour lesd. balaiz, ruby et jassinte, pour leur donner meilleure couleur. Pour tout 246 l. 12 s. 8 d.

Pour ung quartier de veloux cramoisy, pour garnir et doubler par dessoubz led. colier, le quel il a convenu donner par deux foiz, parce que à la première foiz il n'estoit pas assez large et riche au plaisir dud. Sr, 55 s. t. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, fo 71.)

1469. — A Jehan Pelloton, sellier du roy... pour 6 colliers de cuir rouge de Lombardie, garniz de boucles et torez pour les levriers, au pris de 5 s. t. la pièce, et pour 24 gros bezans de laton dorez de fin or, dont ont été clouez 3 desd. colliers, au feur de 2 s. 6 d. t. chascun besan. (*Cptes de Louis XI*, fo 77 vo.)

1471. — Ung collier de levrier de satin violet escript dessus en alman en lettres de fil d'or. (*Inv. du roi René à Angers*, fo 22.)

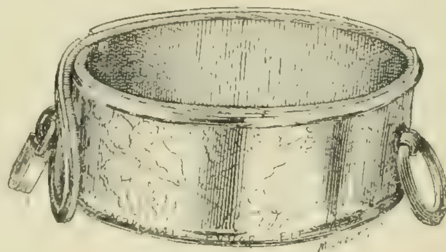
1479. — 2 douzaines et demye de colliers de levriers, de cuir de Lombardie sans cloux. 2 douzaines de lesses de soye de cheval, 8 chaisnes doubles à mener chiens, 16 chesnes simples garnies chacune d'un collier de cuir de Lombardie..., sur chacun collier a 7 grans clouz dorez de fin or, soudés d'argent. (*Cptes de Louis XI, Arch. cur. de l'hist. de France*, t. I, p. 99.)

1550. — 2 colliers de levriers fort riches, d'or trait en façon de broderie. Ung autre collier de levrier d'or trait, aux armaries d'Amboise. Ung collier moietié de velours cramoisi et velours jaulne à boucle d'argent. Un aultre collier de velours rouge. Une lesse de soie rouge et de fil d'or. (*Inv. du chât. de Gaillon*, p. 531.)

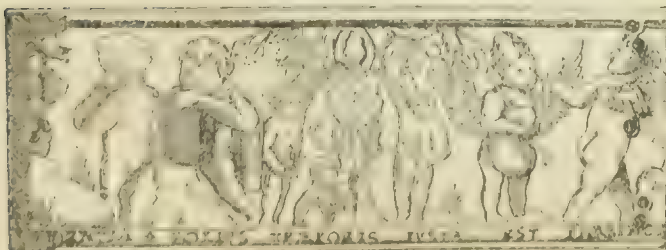
1558. — Ung collier de chien garny de menues perles et de bloucques d'argent doré, armoyé des armes de feu monsr le duc Philippe le Hardy, ayant en la bordure escript : IL ME TARDE, pes. 3 o. (*Inv. de Philippe II*, fo 29.)

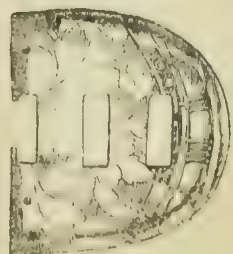
1560. — 3 douzaines de colliers de vellours verd et vellours rouge, picqués de soye perlée à 2 arrière pointz, pour servir aux levrettes de la chambre (du roy), et fourny cuyr, vellours et soye, 27 l.

Pour 3 douzaines de ferreures façon d'Abbeville pour lesd. colliers, 27 l. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, fo 26 vo.)









541. — *Collier de chien, en cuivre doré et gravé, app. à l'auteur.* — Inscription : FUROR FIT LAESA... PATIENTIA ... TEMPORE ... PARSIMONIA ... NICONITH CRACOVIAE 1541 . ... HORA REDIRE POTES

COLLIER DE TABLE. 1680. — On appelle aussi collier un rond de métal ou d'osier en forme de collier, dont on se servait ordinairement, il y a dix ou douze ans, pour mettre sous les assiettes à ragout. (Richelet.)

1690. — On appelle collier de more un ustencile de table fait en forme de collier de more qui sert à élever ou porter un plat ou une assiette volante. (Furetière.)

COLOBE. — Longue tunique sans manches, taillée ronde comme la cloche. Le colobe qui remonte aux premiers siècles, fut aussi porté au moyen âge.

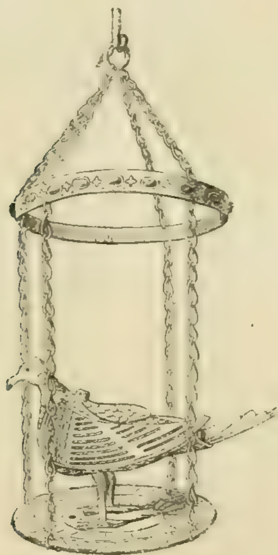
1348. — Colobia sunt lata caputia bubulcorum. (*Gloss. lat. Bibloth. Richel*, ms. 1120.)

1374. — A manière d'un colobian ou vestement large qui n'a nulles manches. (J. Goulain, *Trad. du Rational de Guill. Durand*, f° 80.)

XVe s. — *Collobium*. Froc sans manches. (*Gloss. lat.-franc.*, loc. cit. n 7684.)

1432. — Un homme vestu d'une colobe de toile et un méchant chaperon... le suppliant advisa par la fente du colet de lad. colobe de toile. (*Arch. JJ*, 175, pièce 174.)

COLOMBE. — Réserve eucharistique en forme de colombe, à l'extrémité de l'appareil de suspension qui, aux XIIe et XIIIe siècles, servait de tabernacle, et qu'on plaçait dans les cathédrales ou collégiales au-dessus du maitre-autel. Il existait encore au XVIIe siècle de nombreuses traces de cet ancien usage; mais outre les colombes émaillées conservées dans quelques collections, je n'ai vu en place que la suspension de l'église de Saint-Yrieix et la colombe de L'Aguene dont voici la figure. Voy. CIBOIRE.



XIIIe s. — *Colombe eucharistique émaillée. Dans l'église de l'Aguène* (Corrèze).

475. — Do, lego similiter et Amalario... peristerium et columbam argenteam ad repositorium, nisi maluerit ecclesia mea illam qua utitur eidem Amalario transmittere, meam retinere. (*Testam. S. Perpetui. Gallia christ.*, t. XIV, *Instr. eccles.*, Turon, col. 2.)

1298. — Pro una corda de sirico que sustinet tabernaculum in quo corpus Christi conservatur. (*Cpte du chapelain de la Sainte-Chapelle, Biblioth de l'Ec. des chartes*, série 4, t. II, p. 168.)

1473. — N° 12. Unum reliquiarium argenti factum ad modum unius colombe, in quo portatur corpus Christi die festivitatis ejusdem, cum uno vitro in pectore, et habet unum pedem argenti (*Inv. de l'abbaye S. Cesaire d'Arles*, p. 169.)

COLONNE D'AUTEL. — L'usage d'encourtiner les autels et d'interposer, pendant le canon de la messe, un voile entre le célébrant et les fidèles, explique l'existence de colonnettes placées pour maintenir les tringles qui portaient les tentures.

Un curieux exemple de cette disposition s'observait dans une des églises d'Arras à la fin du dernier siècle. Il nous a été transmis par un dessin de Garneret, et par la gravure qu'en a donnée Didron au tome IX de ses *Annales archéologiques*.

1325. — Pour 4 columbes (colonnes) entailliées mises entour le grant autel, 48 s. — A Cloy le crokenaere, pour les 4 columbes dessusd. paindre avec les 4 angeles qui sus sont, dont li angels et li capitels doivent estre de fin or et coneil (?) et tous les eles plumetées de couleur et les columbes de fin or, dorrées entre le basse et le capitel et le neu armoiés des armes Mgr d'Artois bien et soffisanmment, et le neus et le basse doivent estre doré.

A Jake de Braaillon, fevre, pour 98 piés de vergues reondes estamées mises sur les columbes dessusd., pour faire courre les draps del autel parmi, et pour lesd. columbes tenir droites en estat et effoschier avoec le columbeich dont li coers est clos, auquel y a 2 vergues teles que dit est, chascun pié acaté 8 d. valent 6 s. 4 p. (*Cptes de Ste Claire de Saint-Omer, Arch. du Pas-de-Calais*, A. 442², extr. J. M. Richard.)

COMBAT. — Les récits fabuleux des romans de chevalerie empruntent aux réalités du temps des détails curieux pour l'étude du maniement des armes. C'est à ce titre que nous donnons ici un extrait de *la Mélusine*.

1387. — *Comment Geuffroy, occist le gayant (géant) Guedon.* — Ainsi.., fut Geuffroy, à piet devant le gayant qui tenoit la faulx au poing et cuida férir Geuffroy; mais il tressaillist et, au retourner, il férist de l'espée sur la manche de la faulx, si que il la tronsonna en deux; et le gayant prinst adonc son flayel et en donna à Geuffroy moult grant coup sur le bassinet, tant que il fut prezque estourdi. Et adonques il bouta l'espée au fourel et vint au destrier qui gisoit par terre (le géant lui avait coupé de sa faux les jarrets de derrière), et prinst la masse d'acier et s'en vint au gayant qui voulut enteser son flayal; mais Geuffroy le hasta tellemeut que il lui escout le flayal de la main; et ce voyant, mit la main en son sain, où il avoit mis et apporté 3 marteaulx de fer, et en prinst l'ung et le jetta à Geuffroy par grant ire; et le coup chait sur la manche de la masse auprès du poing, si que la fist voler par terre, et saillist et la leva. Et adonc Geuffroy traist l'espée et vint au gayant qui le cuida férir de la masse d'acier sur la teste; mais Geuffroy qui fut fort et légier tressaillist et le gayant saillist, et le coup volla à terre par telle vertu que la teste de la masse entra plus d'ung piet dedens la terre. Et Geuffroy férist adoncques le gayant sur le bras senestre de l'espée et de toute sa force; l'espée fut moult bone et bien trenchant, et luy trencha le bras, si que il vola par terre. Adonc fut le gayant moult esbahi quand il eut ainsi le bras perdu, et pourtant il haulça l'espée de l'aultre main et cuida férir Geuffroy au pis; mais il s'en garda bien et le férist de l'espée sur la jambe au dessoubz du genoul, par telle puissance qu'il la trencha en deux. Et adonc le gayant chait et jetta un si tres horrible et hault cry que toute la vallée en retentist... Adoncques couppa Geuffroy au gayant les las du heaulme et puys luy trencha la teste. Et adoncques il prinst son cornet et sonna par si très grant vertu que bien l'ouyrent ses gens qui l'attendoient en la vallée. (*Mélusine*, p. 339.)

COMBLE. — Chef de l'écu.

1387. — Adonc poignent à lui tous quatre leurs chevaux, les lances baissées, les deux fièrent sur la comble de l'escu et les aultres deux sur la couppe du bassinet...

Et vindrent férir des fers des lances agus et trenchans sur le comble de l'escu par telle manière qu'il n'y eut nerf qui ne fut percé de part en part. (*Mélusine*, p. 107 et 320.)

COMMANDE. — Cordage d'un calibre inférieur à

celui du câble et du câbleau. En termes de mariniers, c'est l'amarre ou la corde de l'ancre; dans la charpenterie, la commande reliée au câble ou à une pièce suspendue, sert à en maintenir la direction.

1494. — Pour une commande pour lyer le cha'ain et des lingnaus. (*Dép. pour le curage de la Loire*, ap. Mantellier, t. II, p. 427.)

XVIe s. — Pour 4 chableaux et 3 commandes pes. 52 l. 3/4 de chanvre, pour servir aux grues et camyons, à 13 den. 57 s. 1 d. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 122.)

COMMUNION. — Le premier des textes ci-joints semble se rapporter à la communion sous les deux espèces; les autres ont trait à des coutumes particulières et à celle de rompre le jeûne par des distributions de vin immédiatement après la communion aux principales fêtes. Les coupes dont on se servait n'existent plus, mais l'usage auquel elles correspondent se maintenait encore il y a quarante ans dans quelques églises de France. Voy. CALICE.

1289. — Unam cupam argenteam cum qua, ut dicitur, communicabantur conversi dicti monasterii. (*Inv. de l'abbaye de Sylvacane*, p. 153.)

1450. — A Grardin Thieulaine, pour une couppe ou hanap d'argent à pié dorée aux bors, pour donner à boire aux bonnes gens qui s'acumenient (se communient) annuellement en l'église de S. Estienne de Lille, sur le jour de Pasques communiaux, pes. 15 o. à 40 s. l'o., 30 l.

A Grégoire Gardin, orfèvre, pour une autre couppe ou hanap d'argent pour servir à donner à boire comme dessus, et 2 couvercles. Pour les 2 couppes dorez pes. ensemble 4 m. 4 o. 8 est. à 37 s. l'onche y comprins fachon et dorure, 71 l. 11 s. (*Cpte de l'hopital a Lille*. La Fons, *Arch. des Soc. sav.*, 1858.)

1469. — Une petite buise d'argent servant à Pasques à quemenyer, pes. 9 est. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

1511. — Payé pour 5 pintes de vin pour communier à la table led. jour de Noel, à 7 den. la pinte, et paravant le jour de la Toussaint 2 pintes, pour ce, 3 s. 6 d. (*Cptes de l'égl. de la Madeleine de Troyes*, f° 26.)

1538. — Sire Jehan François, presbtre... à l'église de Monchy-le-Preus, un gobelet d'argent pour servir de vin les paroissiens le jour de Pasques, après qu'ils auront recu leur Créateur. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*, extr. Dehaisnes.)

1577. — Une grande couppe couverte, d'argent doré, sur la quelle y a une croix et dedans icelle couppe est une petite boiste d'argent servant à porter le corps de N^re Seigneur aux malades. (*Inv. de N.-Dame de Paris*, f° 5 v°.)

1590. — 10 avril. Alle communioni che si faranno questa Pasca, non si potra usar altro che il vino del capitolo, se non ordinate altramente. [administrator provideat.]

1592. — 17 mars. Messieurs, peut-être que mardi prochain l'on ne porra tenir chapitre à cause de l'office, et pour ce sera bon, si vous plaist, délibérer maintenant si vous voles que l'on achepte du vin blanc pour faire la sainte communion. (*Delib. du chapitre de Carpentras, Arch. des Soc. sav.*, 1869.)

1633. — Mgr a ordonné que le curé tiendra, durant les festes (de Paques), 2 verres fort nets, dans un des quels il y aura du vin et dans l'autre de l'eau, qu'il fera presenter par un clerc a ceux qui auront recu le précieux corps de Notre Seigneur. (*Visites de l'ev. de Beziers, Ibid.*)

1665. — Ung petit calice d'argent ayant servi à donner vin apres la communion. (*Inv. de la collegiale de S. Very Arch. de Lille, Carton des joyaux.*)

1734. — J'ay recu du spolium de feu Mgr Abbati nostre évesque récemment decédé... 2 petits instruments pour donner la communion en temps de peste, dont le bout est d'argent. (*Inv. des év. de Carpentras, Rev. des Soc. sav.*, 1873, 2e sem., p. 110.)

COMPAS. — Courbe tracée au compas, lobe, cercle ou segment de cercle decrivant tout ou partie du contour d'un objet curviligne. Appliqué à une charpente, ce terme désigne l'ouverture d'angle de deux arbalétriers opposés l'un à l'autre.

Pris dans le sens moderne, le mot répond à des types qui, au point de vue de la commodité et de l'élégance, sont évidemment en faveur de l'art ancien.

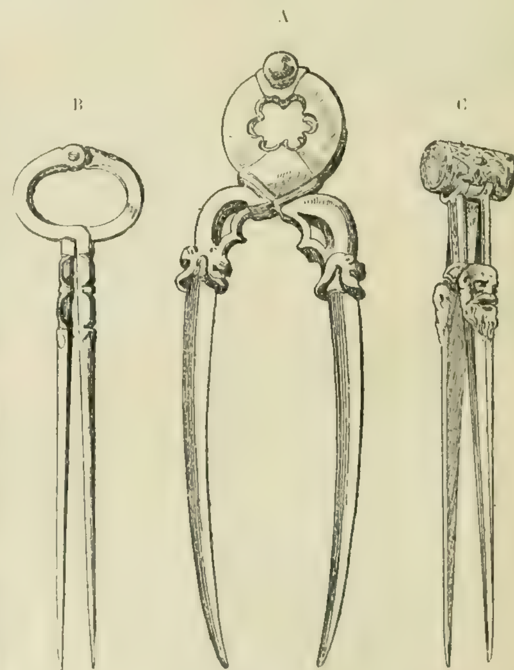
XIIIe s. Sa compaigne giométrie
Fist .I. compas de briève espace.
(*Bataille des 7 arts, Notes de Rutebeuf*, t. II, p. 425.)

Id. Et tuit li trè sont de cristal,
Li paleron de garingal,
De gimbregien sont li chevron
Et de ciprès lo frest in son.
De canèle est l'entraveure...
Li compas est de reguelice.
(Méon, *Fabliaux*, t. I, p. 362.).

V. **1248.** — Ki velt faire un letris por sus lire évangille... Premiers a par tierre 3 sarpens et puis une ais à 3 compas deseure. (Villard de Honnecourt, pl. 12).

1360. — Un grant ymage de S. Andrieu estant sur un entablement de 6 quarrés lesquels sont de compas à jour. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 19.)

1368. — Et en chacun compax a 6 petis rondeaux, et en chascun rondeau a 6 grosses perles, et ou milieu de un chascun rondeau un rubis ballay, ou un saphir. (*Descript. de la cotte de Louis de Bourbon, Biblioth. de l'Ec. des Chartes*, sér. 4, t. II, p. 268.)



A. XVe s. — *Grand compas en fer pour appareilleur*, (0^m,60). — B. V. 1500. — *Compas manuel en fer, app. à l'auteur.* — C. XVIe s. — *Autre en argent doré, app. à M. le Cte de Comminges-Guitaud.*

1471. — Ung petit compas de leton. Ung petit triangle de leton, une petite reille de fer carrée. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 22.)

1564. — Et sont lesd. ronds à compars figurés de plusieurs mysteres. (*Inv. de la Ste Chapelle de Bourges.*)

1625. — Entre les mains de lad. image pontificale, un petit reliquaire d'argent doré à 6 demys compas, et en icelluy enclos, un ossement dud. S. Louys. (D. Doublet. *Tresor de S. Denis*, p. 341.)

COMPLEXION. — L'ensemble des quatre grandes

divisions qui servent de classement dans l'étude des sciences naturelles au moyen âge.

1265. — La nature des choses dou monde... est establie par 4 complexions : c'est de chaut, de froit, de sec et de moiste, dont toutes choses sont complexionnées... Li feus est chaus et ses, et l'ague est froide et moiste et la terre est froide et sèche, et li airs est chaus et moiste. (Brunetto Latini, l. I, part. 3, p. 103.)

COMPOSITION. — En dehors de la préparation des médicaments et de l'alliage des métaux, l'époque qui nous occupe est peu fertile en compositions. On travaillait avec sincérité des matières connues et authentiques, sans employer, comme aujourd'hui, de faux noms pour qualifier de fausses choses ; et l'exception que présente l'inventaire du château de Pau a pour motif probable l'ignorance de son rédacteur.

1561. — Ung plat en composition verte, où y a ung chef S. Jehan Batiste en argent doré.
Ung grand pot de pierre de composition jaspée, tané et vert, garny d'argent doré, avec couvercle, avec son estuy.
Ung autre grand pot de mesme composition jaspée, sans couvercle, avec son estuy.
Une grande couppe de mesme composition jaspée, garni d'argent doré. Le pié ouvré de lierre et le couvercle tout pleuyer d'argent doré, avec son estuy.
7 pierres jaulnes et vertes de composition. Une pierre de composition verte en forme ovalle. (*Inv. du chat. de Pau*, f°s 27, 39 et 67.)

COMPORTES. — Seaux profonds et aplatis d'un côté, qu'on dispose par paires et qu'on accroche au bât d'un sommier pour le transport de la vendange ou de l'eau. Dans le Quercy, les comportes demeurent encore aujourd'hui affectées à ce dernier usage.

1469. — Le suppliant print incontinent son cheval et le basta, et mit dessus les semales dittes comportes ou portouoires, et se transporta en lad. vigne. (*Arch. JJ*, 197, pièce 88.)

COMPOTE. — Je ne sais si, comme l'affirme Lacurne de Sainte-Palaye, on a appelé compote une conserve de fruits ou de légumes assaisonnés au sel et au vinaigre ; mais dans les textes cités ici, il s'agit évidemment de confiserie au sucre et au miel.

1420. — Jehan Caillel requis au suppliant que il vousist estre à un esbatement... pour gaingnier un craquelin et un tonnelet plein de composte lombarde. (*Arch. JJ*, 171, pièce 282.)

1530. — Art. 3. Que aucuns espichiers ne facent que deux manières de compostes, l'une soit faicte de syrop fin, sans y mectre miel, et la commune soit faicte de la coulleur de sanders et de non aultre coulleur. (P. de Hermansart, *Les anc. communautés d'arts et mét. à St-Omer*, t. II, pièce 78.)

COMPTOIR. — Table à compter, cabinet ou pièce d'étude, jeton servant à faire les comptes et, suivant l'ordonnance de 1405, les officiers de la chambre des monnaies.

1345. — Pour 300 de getouers pour les comptes du bailli (de Gisors) et pour toile chirée pour le comptoer, 35 s. (*Cptes du chât. Gaillard, Arch. K*, 44, pièce 6.)

1351. — Jehan Lalemant, pour une soie noire de Caan... pour couvrir un comptouer qui fut fait en la grosse tour du Palais, 30 s. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 13 v°.)

1359. — Messire Gautier, pour comptoers et une bourse à les mettre, 12 d. (*Dép. du roi Jean*, D. d'Arq, *Cptes de l'argenterie*, p. 230.)

1405. — Et pour accomplir l'ordonnance des monnoyes contenues ès lettres dessus transcriptes, il a été délibéré par le comptouer. (*Ordonn. des rois*, t. IX, p. 66.)

1411. — Une petite table ronde de drap vert par manière d'un compteur. (*Cpte de l'artillerie du Louvre*, f° 2.)

1418. — 2 contours couverts de drap vert. (*Inv. du duc de Brabant.*)

1430. — En une chambre appelée comptouer fut trouvé un buffet ou comptouer de 4 piez de long ou environ.
It. Une chaière a doz servant pour led. comptouer, et est de pareille longueur que led. comptouer. (*Inv. de la Bastille*, f° 12.)

1488. — Les grans et vertueulx hommes envers les tirans et impies dominateurs sont semblables à comptouers ou getons desquelx l'ung est aulcunes fois pris pour 5, aulcunes fois pour 10... selone la voulenté de ceux qui gettent ou comptent. (*La mer des hystoires*, f° 254.)



1496. — *Comptoir*, Caoursin, *Description de Rhodes*, *Édit. allemande*.

1517. — Les chambres sont... en nombre de 40 et... y a ung petit comptoire et ung poulpitre pour escripre. (*Voy. de la reine de Sicile à Clairvaux. Ann. archéol.*, t. III, p. 228.)

1520. — Au comptoir de madame, une grande paire de pentures fermans pour l'huys d'icelui, 16 s. p. (*Cpte des bâtim. de Charles-Quint. Arch. de Lille.*)

1564. — 2 bancs à doussiers avec 2 contouers ayant chacun 2 armoires fermant à clef. (*Inv. du Puymolinier*, f° 161.)

1636. — Il n'y a point de *pricas* qui n'ait son *diak* ou sécretaire et plusieurs commis ou copistes qui sçavent tous fort bien escrire, et sont sçavans en l'arithmétique à leur mode, où ils se servent de noyaux de prunes au lieu de jetons. (Oléarius, *Voy. de Moscovie*, t. I, p. 229.)

CONDUCTIÈRE. — Peut-être une sorte de gonfanon ou cornette ?

1530. — 6 armettes et 4 conductières. — Une conductière servant à un homme de pied. — 3 autres harnoys de jouste avec les conductières. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, f°s 36 v° à 38.)

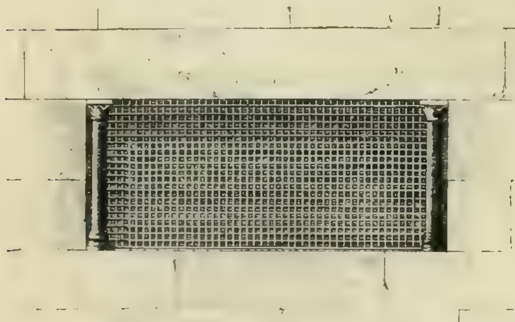
V. **1560.** — Une sallade conductière avec la bannyère. (*Autre inv. du même*, f° 2, v°.)

CONFANON. — Les barbillons rouges qui pendent sous le bec du coq.

1360. — Un gros quoc d'une coquille de perle dont le col est d'argent doré et la crête et le confanon de guelles. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 512.)

CONFESSION, CONFESSIONNAL. — Le confessionnal ancien, celui du moyen âge en particulier, se réduit aux proportions d'un siège pour le prêtre, quelquefois même d'un simple escabeau. Pour la confession des femmes qui réclame, suivant les termes d'un statut de S. Charles Borrommée, l'interposition d'un medium, la plus ancienne disposition est celle d'une fenêtre grillée comme celle du par-

loir des religieuses cloîtrées, et dont il existe un exemple ancien à l'église de la Martorana à Palerme. Voyez AGENOUILLOIR.



XIIe s. — *Confessionnal dans l'église de la Martorana à Palerme.*

V. **1300**. — Lad. Luce se confessoit alors à ce prestre, et quand elle venoit à l'église, il ne paroit pas qu'elle vit la main du prestre pour la baiser, comme il est accoustumé; mais tastoit et cherchoit avec sa main comme ont coustume de faire les autres aveugles, pour trouver la main du prestre. (*Miracles de S. Louis*, édit. Milhaut, p. 129.)

1323. - 15500 de brikes dont on a fait un mur à l'endroit des fenestres par les quelles les dames se confesseront, 10 l. 17 s. (*Cptes d'ouvrages au chât. des Ctes d'Artois*, f° 55.)



1520. — *Confessionnal extr. de* l'Hortulus animæ, *Édit. de Nuremberg.*

1591. — A Jacques Lephe, escrinier, pour une apoiaire a confesser et ung passet, 60 s. (*Cptes de la fabr. de S. Ame de Douai.*)

1665. — Pour un siege confessionnal dans l'église, a Jean Bureth, questier (menuisier), 208 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 229.)

CONFITURE DE FLANDRE. — Il y avait des confitures liquides comme nos gelées et marmelades, et des confitures sèches; ces dernières comprenant toute sorte de fruits confits et de grandes pièces montées, plutôt faites pour l'ornement des tables que pour le régal des convives. Moins savants que nous dans l'art de falsifier, nos ancêtres prenaient contre les abus des précautions minutieuses, et l'intéret des consommateurs les confiait à la vigilance des gardes des métiers.

1459. — Que nul ne vende confiture de Flandres se elle ne sont de fin chucre, car elles sont faulses et plaines d'amidon, et en sont cheux qui les accatent pour bonnes décheux. (*Arch. d'Abbeville, Stat.*, p. 295.)

1467. — (Entrée de Charlotte de Savoie à Paris.) Par les bourgeois de la ville lui fut présenté un beau cerf fait de confiture, qui avoit les armes d'icelle noble royne pendues au col; et si y avoit plusieurs beaux drageoirs tout pleins d'espiceries de chambre et de belles confitures. (J. de Troyes, p. 275.)

V. **1500**. — Et dient aucuns sages que de telle contrée (l'Egypte) vient celle confiture que l'on appelle momia, c'est à dire chair d'homme confite, dont usent les médecins et les appoticaires. (*Le livre des merveilles du monde*, f° 17 v°.)

1579. — 96 l. t. pour 96 plats de confitures sèches et liquides fournies au mois de mars pour une collation que S. M. fit faire le jour des noces de M. de Miossens. (*Cptes de la Cour de Navarre, Revue d'Aquitaine*, t. XI, p. 500.)

CONNIN. — Lapin. Ce mot ne prend place ici que pour un renvoi aux développements donnés à l'article FOURRURE.

1328. — Pour un mantel de ventres de conniz nostrez pour madame Blanche. (*Cpte d'hôtel de Mahaut d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 480.)

1392. — Le mestier des pellechiers. - It. qu'il ne soit nulz doud. mestier qui facet warnement de conis de Provence, qui messet (mette) nulz conis d'Espaingne avec. (*Reg. des mét. de Metz*, § 15.)

1423. — Et pource que les connins d'Espagne ne sont pas telz ne sy bons que connins nostrés, supposé qu'ils soient de boine saison, ne soient mis ne entremerlés en pennes, fourreures ne autre œuvre, mais soient chacun mis à part eulx. (*Maniement des vairiers, Mém. de l'Acad. d'Arras*, 2e sér., t. III, p. 271.)

CONOPÉ. — L'adoption du rit romain a rapporté en France, pour couvrir le tabernacle des autels, l'usage des conopés, qualifiés d'un nom qui, dans l'ancienne langue avait, comme l'épervier, le sens de pavillon, de rideau de lit ou de moustiquaire. Voy. CANAPÉ.

S. d. — Unum canapeum de nigro et rubeo tartaryn depictum cum leonibus et cignis et cum omni apparatu ad portandum in dominica in Ramis palmarum supra corpus Christi. (Ap. Rymer, Fœdera, t. IX, p. 273.)

XIII° s. — Cele columbe estoit couverte d'un conopeu qui tant estoit clair de partuis que une nef peut passer parmi. (*Vie des martyrs et confess. Ms. de S. Victor.*)

1428. — *Canopeum*. Couverture soubtive faite en manière de raiz. (*Le mirouer des nouveaux escoliers. Biblioth. Richel. Ms. lat., Fds de S. Victor*, n° 746.)

1530. — Entre les précieux conopées, entre les courtines dorées. (*Pantagruel*, l. 3, ch. 15.)

CONSCIENCE. — Le seul exemple que j'aie rencontré de ce nom appliqué à des vases ne me permet pas d'en déterminer la signification.

1527. — 2 petits pots d'argent à couvercle, nommez conscience, pes. 1 m. 5 o. (*Inv. de Ravestain*, p. 12.)

CONSERVE. — La figure jointe au texte de Franqueville représente un abat-jour en forme de petit écran circulaire porté sur une tige et placé en avant de la lumière. L'étoffe de la conserve était vraisemblablement de la soie.

1691. — Pendant la nuit l'estudiant met une chandelle allumée sur le chandelier... et met au devant une conserve de vue qui doit estre verte... Les gens riches se servent de bougies. (Franqueville, *Miroir de l'art*, ch. 98.)

CONSOLATEUR. — Console.

1571. — Pour les ornemens de l'architecture, sur lesd. figures y avoit une saillie portée sur 2 consolateurs et soubz le plat fons y avoit ung gros feston pendant. (*Entrée de Charles IX à Paris*, Biblioth. Richel, ms. 11691, f° 27.)

CONSTANCE. — Toile de Coutances. Voy. TOILES DIVERSES.

1498. — 2 grans linceus de toyle de Constance, larges de 4 toylles. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 486.)

1580. — Ung porpoinct de satin noir tout neuf avec passemains noyrs, forré de constance blanche.

It. Les ansses d'unes chausses de vellours noir faictes à la marine, toutes neufves, avec 3 passemains noyrs, forrez de toylle de Constance blanche. (*Inv. de Magallone du Port*, p. 119.)

1593. — *Toiles.* — Constances sans galle, 56 s. la cane. Gambre rouge, la cane 48 s. A l'Aigle, 40 s. la cane. (*Tarif du comtat Venaissin*, p. 385.)

CONSTANTINOPLE (FAIENCES PEINTES DE).

1648. — A Constantinople, l'oda ou logis des janissaires est une rue qui semble n'être qu'une seule maison, vis-à-vis de la quelle sont de petits bancs de bois à dossiers. Cette rue est couverte d'une treille de charpante et pavée de grandissimes pierres. Toutes les maisons au nombre de de 20 sont revestues de poteries peintes et vernissées, avec un hautvan ou toict doré et peint à la persienne, qui avance fort dans la rue, et 2 bans de chaque costé des portes avec des pommes de bronze aux bras.

L'ambassadeur d'Angleterre a un serrail sur le canal, où il y a 2 belles sales, l'une de poterie avec un plancher tout doré et une coupe rouge de même, et une fontaine au bout contre la muraille; l'autre a un beau plat font doré avec une belle fontaine de marbre au dessus du dôme, autour de la quelle il y a plusieurs tuyaux de bronze doré et aux 4 costez du dôme 4 enfoncements ou divans avec les plats fonts de même, bien dorez et les murailles toutes percées et garnies de vitres. (*Voy. de Monconys*, t. I, p. 388 et 417.)

CONTEINE. — Forte pièce de bois assemblée horizontalement dans la chardonnière d'une porte pour tenir et clouer les planches verticales d'un ventail ou le cloisonnage d'une bretèche.

1427. — Pro contanis seu seytis numero 16, longitudinis brach. 3 ½, et grossitudinis qr. (quarti) 1 castani, pro manutenendo dictum aspaltum, inclavando dictas seytas ab uno capite in solo et ab alio in aspalto. (*Arch. de Come.* A. Angelucci, *Docum. ined.*, pièce 8, p. 115.)

CONTENANCE. — Les différentes acceptions du mot dérivent toutes du sens général de contenance, synonyme de maintien. C'est tantôt un écran de main pour se garantir du feu, tantôt la *bonne grâce*, cantonnière ou rideau étroit placé au chevet du lit pour préserver la tête du froid; tantôt on appelle contenance le manchon qu'emploient les dames au même usage, ou enfin ces petits miroirs qu'au XVIe siècle, elles portaient suspendus au bas d'une longue ceinture attachée à la taille.

1554. — 2 contenances de velours noir damassées, fourrées de manches de lièvres, 23 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 61.)

1578. — Lesquels feux seront souvent r'allumez la nuict avec certains petis ventaux... faits de la façon des contenances que les dames de par deça (de France) tiennent devant elles auprès du feu, de peur qu'il ne leur gaste la face. (De Léry, *Voyage en la terre du Bresil*, p. 367.)

1602. — Ung charlit de bois de noyer ayant 4 quenouilles faict au tour, garny d'un ciel d'estamet vert, rideaux et contenances de sarge verte, fors un rideau qui est de saiette avec une mente verte, garny de coete et traverse-lit entre 2 coutt, à une paillase et fonsé d'aises. (*Inv. de René Clergault.*)

1611. — The fan or little skreene which women hold before their faces, to preserve them from the scorching heat of a great fire; — also the small looking glasse which some ladies have usually hanging at their girdles; — also on of their snuffkins or muffes. (Cotgrave.)

1616. — L'entreprirent, avec le conseil de la dame de Retz, de percer un cabinet, et de faire couler par la ruelle du lit, entre les contenances et le rideau, une sarbatane d'acrin. (D'Aubigné, t. II, p. 376.)

CONTRE-CHEVET. — Partie élevée au-dessus d'un autel, retable.

1504. — Contre une cloyson de boys estant oud. tresor un contre chevet d'autel du roy Charles le Quint. (*Inv. ms. de S. Denis.*)

CONTRE-CŒUR. — Plaque de fonte de fer au fond et entre les jambages d'une cheminée.

1559. — A Nicolas Clerget, marchant demeurant à Saint-Dizié et maistre de forges, la somme de 200 l. t... sur et tant de moins du paiement de certain nombre de contre cœures qu'il a promis faire et livrer pour servir es chemminées dud. bastiment. (*Cpte des bâtim. du Louvre.* Laborde, *La Renaiss. des arts*, t. I, p. 473.)

1567. — A Claude Vassé, marchand ferronnier, la somme de 26 l. 15 s... pour 2 grandes contre cœurs de fonte, qu'il a vendus pour led. château du Louvre. (*Ibid.*, p. 519.)

CONTRE-FENÊTRE. — Contrevent, panneau plein servant à clore une baie en avant du vitrage d'une fenêtre.

1602. — Art. 20. Les contre fenestres seront feuilliés à double joints ou languettes à roigneures, (rainures) goujonnées et emboitées par haut et barrées de 2 barres qui seront ducosté du bastiment, bien et deuement faites et de bon bois loyal et marchant. (*Regl. des menuisiers du faub. S.-Germain*, *Arch. L.* cart. 771, p. 5.)

CONTREFORT. — Épaulement en saillie d'un mur ou d'un pilier.

1260. ...Cest castel, quand j'i fui,
Me trouvai-je mie si fort
Et se ni ot puis contrefort,
Ne mur, ne barbacane faite.
(*Messire Gauvain*, v. 2992.)

CONTRE-HASTIER. — Grand chenet ou support à crochets pour l'installation des broches. (Voy. la fig. p. 223.)

1530. — Quelque vertu latente et propriété specifique absconse dedans les marmites et contre hastiers. (*Gargantua*, l. 1, ch. 11, p. 47.)

1641. — 5 grands contre hastiers de 3 broches de fer, prisées est ensemble 100 s. (*Inv. du duc de Guise à Joinville.*)

V. 1680. — Contre hastier, porte-broche. Levier de fer ou de bois avec des crochets pour soutenir les broches. (*Dict. des rimes ms.*)

1690. — Contre hastiers. Ustencile de cuisine, qui se dit des grands chenets qui ont plusieurs crampons sur lesquels on peut mettre plusieurs broches de viande à la fois pour les rostir. On se sert, dans les cuisines des grands seigneurs, de contrehastier au lieu de chenets. (Furetière.)

CONTRE-POINTE. — Cotte gamboisée. — Couverture de lit piquée, ouatée et contre-pointée. Voy. COUSTE-POINTE.

1206. — Invenimus in dictis bonis 5 alberjons et unum albere et unum contrepointe. (*Arch. JJ*, 30, pièce 115.)

1386. — Contrepointe pour dormir sus. (Froissart, l. 3, ch. 35.)

1498. — Une contrepointe de toylle blanche ouvrée à personnages, folliages, bestes et oyseaulx de fil d'or. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 374.)

CONTRE-RONDELLE. — Dans la lance de joute, c'est la prolongation extérieure de la douille de la rondelle; dans la lance de guerre c'est un fort buffle servant de doublure à l'intérieur de cette même rondelle.

1484. — Lances toutes prestes garnies de rochetz, d'agrappes et de contre rondelles. (*Arch. Joursanvault*, n° 671.)

CONTRE-ROSTIER. — Support à crochets pour maintenir les broches. Voy. CONTRE-HASTIER.

1380 — Guill. de Laigny, demourant à Paris, pour un contrerostier double... et rappareiller 6 autres contrerostiers doubles, ressouder 2 broches de fer. (D. d'Arq, *Cptes de l'hôtel*, p. 75.)

1389. — Fer acheté 31 s. le cent, pour faire... les pies des contrerostiers pour la cuisine du roy. (*Ibid.*, p. 254.)

1524. — 2 chenets de fer à rouelle et à contrerotiers, 12 s. 2 contrerottiers garnis de leurs chevilles de fer, 16 s. (*Inv. du trésorier Pot.*)

1554. — 2 contrerottiers garniz de leurs chevilles de fer, 25 s. (*Inv. d'Emard de Nicolaï*, f° 24 v°.)

CONTRE-TOUAILLE, CONTRE-TOILETTE. — Linge de table qu'on posait, comme nos napperons, sur les grandes tables pour les préserver. La contretouaille fait encore partie, en Allemagne, du mobilier d'une chambre.

1328. — Une contretouaille de l'œuvre d'outremer, 40 s. p. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 12.)

1393. — 40 contretouaillettes, 8 nappes de Rains et 3 douzaines de touaillettes de Rains. (*Inv. de la duch d'Autriche*, f° 368 v°.)

CONTREVENT. — Écran manuel de diverses formes; celui que nous donnons présente celle d'un disque.



N. 1100. — *Contrevent extr. d'un ms. italien, app. a l'auteur.*

1561. — Un contre-avant pour se garder du feu, d'ung poule et demy de large (*Inv. du chateau de Pau*, f° 50.)

1632. — Une platine de fer battu servant à briser le vent devant le rôt. (*Inv. du marquis de Removille*, p. 351.)

COPEIS. — **1386**. — En chemne d'icelles (houppelandes brodées) a boutons doubles appelés copeis, fatz au travers d'icelles. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 50 v°.)

COPONNÉ. — Componné, terme de blason, pièce en bordure ou en pal divisée comme les carrés alternatifs de l'échiquier.

1360 — Une coupe doree et esmaillée d'azur à feuilleres de vert et de jaune et à connilz et autres bestes, et est lad. coupe liée de travers et de lone d'or et de gueules coponnee. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 317.)

1420. — De gueules a une crois d'or bordée, coponnee d'argent et d'asur.

Le duc de Savoie : d'argent coponé de gueules. (*Traite de blason*, edit. D. d'Arcq, p. 31 et 36.)

COPPE. — Cimier.

1397 — Marchandé a un nommé Berthelot Tiphaine, demourant en notre ville de Paris, de fourbir et lui faire 2 mirouers d'acier pour mettre en le coppe de son bacinet (*Arch. JJ* 152, piece 3.)

1431 — *Entree de Henri VI a Paris* furent emblés en la presse plus de 40 chaperons et coppes, et mordans de ceintures grand nombre. (*Journ. des bourgeois de Paris*, p. 694.)

COQ, COQUELICOC. — Le coq figure souvent parmi les types empruntés par les orfèvres au règne animal pour la confection des aiguières. L'art de l'émailleur et celui du lapidaire ajoutaient ensuite leur contingent à ces reproductions.

Il suffira de citer quelques exemples de cette vaisselle de luxe et de noter la synonymie du terme *coquelicoc* que le langage familier moderne a conservé sous la forme *cocorico*.

1360. — Un coc faisant une aiguière, duquel le corps et la queue est de perles et le col, les esles et la teste est d'argent esmaillié de jaune, de vert et d'azur, et dessus son dos a un renart qui le vient prendre par la crête. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 79.)

1399. — Un coquelicoc d'argent doré dont le corps est d'une coquille de perle d'orient sur entablement à 6 pieds pes. 7 m. et demy.

Un coquelicoc tout droict sur ses pieds, dont le corps est d'une coquille de perle comme dessus, pes. 4 m. 7 o. (*Inv. de Charles VI*, f° 174 v°.)

1476. — Un jau (coq) de cuivre doré qui tient au bec une croix large et une petite sonnette, le tout d'argent. (*Inv. de l'égl. Ste Croix de Poitiers*, n° 51.)

COQ-LIMOGES. — Faisan.

1334. — Le second mès d'assise fut de rost de paon, de cocqs-limoges, de perdris, de hairons, de butors et de connins. (*Chron. de Valenciennes*, p. 623.)

1451. — Aucuns qui chassaissent aux cocqs-limoges, autrement nommez faisans. (*Arch. JJ*, 184, pièce 189.)

1467. — Ung nommé Toison d'Or, premier hérault du duc de Bourgogne, apporta ung faisan rosti que l'on nomme autrement co-limoge. (*Chron. de Jacques du Clerc*, p. 88.)

1565. — En la rue des fours, de cocq-limoge, de la warance et de la larderie esquelz lieux lad. église prend 16 den. de relief. (*Cpte de la trésorerie de S. Wast d'Arras*, f° 20 v°.)

COQUASSE. — Voy. COCASSE.

COQUCE. — Petite porte grillée montée à charnières sur le sommet des reliquaires appelés chefs. Ce petit panneau ouvrant servait à faire toucher les reliques aux fidèles.

1376. — Quod caput habet unam coquciam (*cocuce* dans l'inventaire francais) desuper firmatum, cum una verula (goupille) esmaillata. (*Inv. de la Ste Chapelle.*)

COQUELUCHE. — Bonnet en forme de capuchon ou d'aumusse.

1414. — Le suppliant prinst une aumusse ou coqueluche. (*Arch. JJ*, 168, piece 37.)

1427. — Coqueluce de soye enrichie d'ouvrage de peaux de Brésil d'or et d'argent, de lettres sarrazinoises et de franges d'or. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 868.)

V. 1450.

Chacun veult porter une aumuce
En manière de coqueluche,
La cornette ou le chappeau
Pour contrefaire le damoiseau.

(*Le dit de chascun*, Montaiglon, *Rec. de poés. franç.*, t. I, p. 224.)

1567. — Les femmes (de Raguse)... s'habillent assez malpropremenent, portans ordinairement un ornement de teste eslevé en coqueluche faite de fine toile de lin. (Nicolai, *Peregrinations orient.*, l. I, p. 155.)

COQUEMAR. — Espèce d'aiguière, de broc ou même de chaudron à chauffer l'eau, le plus souvent sur pieds et muni d'un bec et d'un couvercle. Sa capacité et sa forme, comme ses usages, ont beaucoup varié. La langue moderne a conservé coquemar dans ses acceptions diverses.

1316. — Un coquemart et une petite pale. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 36.)

1327. — Pour 2 grans quoquemars et un petit et 2 grans flacons de hérain, 112 s. p. (*Mandem. de Mahaut d'Artois. Arch. du Pas-de-Calais*, A, 482 [5].)

1328. — Pour 2 quoquemart et 2 bouteilles envoiés à Madame, 44 s. (*Cpte de l'hôtel Mahaut, Ibid.*, A, 470.)

1380. — N° 1332. 3 petits coquemars à biberon, pareils et au couvescle sont les armes de Mous[r] le Dauphin, pes. 17 m. 2 o.

N° 1637. 2 grans coquemars à eaue, d'argent blanc, pes. 21 m. 3 o. (*Inv. de Charles V.*)

1389. — 2 esguiéres dorées appelées quoquemars, qui ont les ances et les corps garniz, d'esmaulx et d'ymages, et ont tuiaulx qui ont engoulé enfans, pes. 57 m. 1 o.

2 autres grans quoquemars dorez, hachez, garnis d'esmaulx par le millieu, à chacun 8 lions en la pate, et ont les tuyaulx de testes de serpents qui ont engoulés enfans[1], pes. 49 m. 6 o. et demie. (*Inv. du duc d'Orléans*, f° 6.)

1391. — A Thierry Lallemant, chauderonnier, pour un coquemart à couvescle, d'arain... pour chauffer la lessive à laver les chiefs de mad. dame (la reine) et desd. damoiselles de sa compagnie, 20 s. p.

A Guill. Arrode, pour avoir rappareillés et mis à point 2 grans coquemars d'argent blanc esquelx on met et porte l'eau à laver les piez du roy, qui pesoit 21 m. 2 o. d'argent, les quels il a appeticiées et coppées en dessoulz de la pate,... fait et forgié les ances, cliches et brochettes pour les couvescles, etc., 48 s. p. (*Cptes roy. de Ch. Poupart*, f° 1 et 77.)

1392. — 2 grandes justes d'argent dorées et hachées appelées coquemars, en façon de poires... en iceulx avoir refait les clichez et une charnière, ressoudé les ances. (1[er] *Cpte roy. du même*.)

1393-4. — Pour avoir doré de vermeil 2 coquemars blancs pour mettre le vin de la bouche de la royne, pes. 15 m. (*Argenterie de la reine, 1[er] Cpte d'Hémon Raguier*, f° 22.)

1394. — 2 coquemars d'or, et ont sur le couvescle les armes de Madame d'Artois. (*Etat de la vaisselle engagée pour la rançon de Jean-sans-Peur*, p. 281.)

1471. — Ung grant coquemart d'arain couvert, à mettre eau pour laver les mains. — 2 grans coquemars, l'un de leton à tuau, l'autre à la faczon de Turquie, dont le tuau est dessoudé. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 7.)

1514. — N° 19. Ung coquemard à barbier, garny de soyes (souages) tout entour, unes armes dessus, pes. 14 m. 2 1/2 o.

N° 81. Ung coquemard à chauffer eau, pes. 2 m. 7 1/2 o. (*Inv. de Charlotte d'Albret*.)

1524. — Ung cocquemart d'airain, facon de Lyon, tenant 3 quartes, 12 s. (*Inv. du trésorier Pot*.)

1530. — *Coquemart*. Chafer to heate water in. (Palsgrave, 203.)

1544. — Pour un grant coquemar de Lyon, couvert, servant à tenir l'eaue dedans le cabinet de lad. dame (la reine), 4 l. 10 s. (*Argenterie de la reine*, f° 9.)

1561. — N° 36. Ung coquemard de barbier, avec la bassin d'argent.

N° 77. Ung cocquemar pour vuyder la lessyve. (*Inv. du chât. de Pau*.)

1575. — *Coquemart*. Ligneum illud poculum quo in tabernis et cœnobiis potus circumfertur ad supplenda exhausta vascula. (Junius, *Nomenclator*, cap. 72, p. 161.)

1611. — *Coquemart*. A brazen pot, or chafer having a cover. (Cotgrave.)

1680. — *Coquemar*. Vase de terre ou de métal, propre à faire de la tisanne. (Richelet.)

COQUERET. — Pièce d'argenterie en forme de coquille. Voy. ce mot.

1606. — 2 grans platz, 4 moyens et 2 petiz, le tout d'argent, plus 2 coqueretz d'argent. (*Inv. de l'év. de Nevers. Bullet. de la Soc. de Nevers*, sér. 3, t. I, p. 481.)

1. La guivre des armes de Valentine de Milan.

COQUETIER. — Dans la vaisselle d'argent ou de faïence, le coquetier ou coquetière est un plateau sur pied et sous couvercle, portant des cavités à mettre les œufs sur la table, mais non à les manger. Ces capsules ont quelque analogie avec celles des plats à épices de Bernard Palissy. Voy. OVIER.

1514. — Une cocatière à mettre 3 eufz, sizellée de feuilles à l'entour, et à 3 pactes à l'entour, et garnye de 3 armoyries, dorée, pes. 1 m. 5 o.

Une coquatière pour 3 eufz, armoyée, à 3 pands, et sizellee tout autour, pes. 1 m. 5 o. 2 gros. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, 80 et 85.)

1524. — Vaisselle demye dorée. — 6 grans sallières et 2 coquetiers, pes. 12 m. 4 s., prisé chacun marc 13 l 10 s. t. (*Cpte de vaisselle de Louise de Savoie, Arch. KK*, reg. 104, f° 13 v°.)

1572. — Une petite salière garnye de son couvescle et de 2 coquetiers, le tout d'argent vermeil doré, pes. 2 m. 4 gros. (*Inv. de Claude Gouffier*, p. 574.)

COQUILLE. — Dans la description des vases, des pièces d'orfèvrerie, des images et même des armes, le mot désigne la nacre de perle et les objets en forme de coquilles d'œuf, ou de coquillages, de nautiles. Lorsque la coquille n'est pas la matière elle-même, ce terme s'applique à la chose représentée; elle devient alors un motif d'ornementation ou un attribut.



V. 1480. — *Coquille. Enseigne de pelerinage*
Forgeais, *Plombs historiés*.

La coquille des pèlerins du mont Saint-Michel ou de S. Jacques de Compostelle n'est pas moins connue par les textes que par les monuments. Celle de l'inventaire de Charles le Téméraire était taillée en jais, comme il s'en est conservé un certain nombre, et Louis XI fit de cet emblème le motif principal de l'ordre de chevalerie qu'il institua en 1469.

1328. — Un henap d'une coquille de perle à couvercle, sus un pié émaillié, pes. 5 m. 2 s. valent 42 l. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 19.)

1353. — Un hanap d'argent à pié d'ostruce, despecié... ou autrement : un hanap à une coquille. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 318.)

1363. — 42 coquilles de perles garnies d'argent, dont il en y a 10 couvesclées et 7 sans couvescle, et poise tout ensemble 59 m. (*Inv. du duc de Normandie*, n° 231.)

1380. — 2 grans flacons d'or en facon de coquilles, couronnez de couronnes garnies de pierrerie, et ou mylieu S. Charles enlevé, pes. 12 m. (*Inv. de Charles V.*)

1393. — Des povres gens... faisans et vendans enseignes de Mgr S. Michel, coquilles et cornetz qui sont nommez et appellez quinquaillerie, avecques autre œuvre de plon et estaing getté en moule, pour cause des pèlerins. (*Lettre d'exemption de Charles VI. Rec. des Ordonn.*, t. VII, p. 590.)

1398. — Un petit fremaillet d'or en guise de coquille, ou quel a 14 perles, pes. demy gros. (*Exéc. du testam. du Cte de Montpensier*, p. 3.)

V. 1400. — Une coquille à mectre le sel à l'eaue benoiste, à 2 escussons d'argent. *Inv. royal alphabétique*.)

1404. — A Guill. Tireverge, bouteiller demourant à Paris,... pour un estuy de cuir boully et armoyé aux armes de France... pour servir à mettre et porter la coquille d'argent de lad. chappelle, pour ce 12 s. p. (*Cpte de la Cour de Charles VI*, f° 10 v°.)

1416. — 14 coquilles de noix garnies dedans de plusieurs ymages d'ivoire entailliez et eslevez, 50 s. t. (*Inv. du duc de Berry*, n° 216.)

1467. — Une coquille noire de S. Jacques, garnie d'or et ung boton de perles au bout. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3165.)

1488. — Une coquille d'argent servant à mettre le seel pour faire l'eau béniste, pes. 3 o. (*Addit. à l'inv. de N.-D. de Paris*, de 1438, f° 63.)

1503. — Un tableau de coquille de perles à un crucifix, N. Dame, Ste Katerine, 30 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 273.)

1562. — A Anthoyne Pelvoysin, maître fondeur, 52 s. pour avoir faict une coquille de cuivre et un modèle de boys pour faire lad. coquille, sur la lumière de la grande couleuvrine. (Girardot, *Les artistes de Bourges*, *Arch. de l'art franç.*, sér. 2, t. I, p. 257.)

1586. — Fut trouvé un banc à perche et sans marche, de 7 pieds de long ou environ, taillé par devant à coquilles, les pilliers tournez. (*Inv. d'Em. de Nicolaï*, Monteil, XVe s., hist. 9, note 191.)

1616. — J'eusse plustot pris ce que je vois à vostre homme, pour une targue que pour une coquille. (*Avent. du baron de Fœneste*, p. 10.)

1618. — Un petit vase d'argent faict en façon de coquille. (*Inv. de l'égl. S. Louis des Français*, p. 23.)

COQUILLE DE CHAPERON. — On appelait primitivement coquille la patte seule du chaperon (voyez ce mot) qui pendait ou qu'on enroulait autour du cou. Au XVIe siècle, le chaperon devint surtout une coiffure de femme et le mot coquille désigna l'ensemble de ses parties, c'est-à-dire la coiffe ou touret, la queue pendante et les oreillettes.

1448. — (Sculptures du retable de l'abbaye de Flines.) Soit (l'un des 3 rois) hardiment affulez d'un capperon bourbonnois, la coquille pendant en bas et non point mise dessoubz le menton. (Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, t. I, p. 46.)

1460. — (En 1431 1re fête de la Toison d'or.) Ils portoient (les chevaliers) chapperons de drap coulleur de fine escarlatte à longues coquilles doubles, à l'usage anchien. (*Mem. de Saint-Rémy*, ch. 167.)

V. 1500. Damoiselles, pour paroistre gentilles,
Portant ennuyt de si justes coquilles,
Qu'il semble advis qu'elles soient descoéffées,
Et par dessus ont belles béatilles
Couvertes d'or et de pierres subtilles.
(*Les pardons de S. Trotet.*)

1530. — *Coquille*. Bonnet for a gentyl-woman. (Palsgrave, 199.)

1550. — Les janissaires, pour estre congneus des autres turcqs, portent en teste comme une coquille de damoyselle faict, ne plus ne moins, mais elle est d'un certain drap blanc. Puis il deviennent spahi... et alors portent le turban blanc. (J. Gassot, *Disc. du voy. de Constantinople*, f° 21.)

1550. *De la verge a nectoier.*
Par toy on tient bien nectement
Gorgiasement, proprement
Le chapperon et la coquille,
Soit pour la mere ou pour la fille
(G. Corrozet, *Blason de la Maison*, p. 187.)

1606. — On appelle aussi chaperon l'habillement de teste des femmes de France que les damoiselles portent de velours, à queue pendant, touret levé et oreillettes attournées de dorure et sans dorures, autrement appelé coquille, et les bourgeoises, de drap, toute la cornette quarrée, hormis les nourrices des enfans du roy, lesquelles le portent de velours à lad. façon bourgeoise. (Nicot.)

1611. — In time..., part french hood. (Cotgrave.)

1635. — Coiffure de dame, à guise de coquille. *Conchata muliebris mitella.* (Ph. Monet.)

1690. — On appeloit autrefois coquille une espèce de coëffure de femme, qui a donné le nom à la rue Coquillière, où se faisoient telles coëffures. (Furetière.)

COQUILLE DE WILLO. Voy. WILLO.

COQUILLON. — Partie du chaperon, voy. ce mot et COQUILLE.

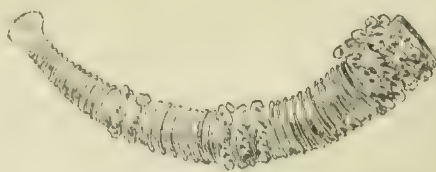
1399. — Fait et mis à point 2 chapperons à coquillons, pour la royne, 8 l. p. (*Argenterie de la reine*, 7e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 221.)

COR. — Dans bien des cas, le cor est confondu avec l'olifant, la corne, le cornet et même la buisine qui est une sorte de trompette.

On faisait, au moyen âge, pour la chasse et pour la guerre, des cors de laiton, d'ivoire, de corne, de verre, de cristal et même de bois. Ils se portaient en bandoulière, suspendus au col par une courroie. Quelques objets précieux de cette espèce, détournés de leur destination primitive, sont devenus des reliquaires conservés dans des trésors d'église d'Allemagne et dans celle de Maëstricht en particulier. Quelques autres, montés sur pieds comme ceux de l'inventaire de Louis d'Anjou, étaient vraisemblablement des vases à boire, et parmi les anciennes coutumes des peuples du Nord, on retrouve celle de ranger les cornes (voy. ce mot) dans la vaisselle de table.

Les cors de très grande dimension remontent aux époques les plus anciennes. Dans un manuscrit anglo-saxon du VIIIe siècle, de la bibliothèque Cottonienne, l'instrument, mesuré à la taille de la figure qui le porte, a environ 1^m,50. Cependant le musée du Conservatoire de musique à Paris possède, sous le n° 412, une grande corne d'appel du XVIe siècle, taillée dans une défense d'éléphant, dont la longueur n'est pas moindre. Au siècle dernier on donnait encore le nom de cor de Turquie ou sarrazinois à un instrument de 80 centimètres de longueur.

La note de Belleforest, à propos des cors d'appel des pèlerins du mont Saint-Michel, vise un usage ancien et curieux, mais assurément très peu connu. Voy. CORNET.



XIVe s. — *Cor. Pièce de verrerie mosane, app. à l'auteur.*

Aux exemples pris dans les types du moyen âge nous joignons une figure de 1503. Elle montre l'origine de la trompe de chasse moderne, bien que dans la vénerie des XVIe et XVIIe siècles on ait continué à se servir d'instruments d'ivoire et de corne, mieux qualifiés par le nom de cornets.

1180. Hueses tirées et esperons chaucez,
Et a son col le cor d'ivoire cler
De cinq viroles de fin or fu bendez,
La guige en est d'un vert paille entaillie
(*Garin le Loherain.*)

1227. — Cornua de ebore, quedam sunt cum argento. (*Inv. de S. Martial de Limoges*, p. 28.)

1358. Le jour la bataille campestre…
Quant a lui nommé sont venu,
Cor et graille i sonnent menu,
Trompes et buisnes i sonnent.
(*Rom. de Mahomet*, v. 1753.)

XIII s. Li corn estoit de iveure
Entaillez de trifure.
Peres i ont assises
Qui en le or furent mises,
Béricles et sardoines
Et riches calcédoines.
Il fust fest de olifaunt…
Desus ont un anel
Néélé ad argent
Eschièles i ont cent
Petitetes de or fin.
(*Le lai du Corn*, p. 328.)

1351. — De lad. exécution (feu la royne Jehanne de Bourgoingne), pour un cor de cristal garny d'argent esmaillé, avec la courroie, prisié 20 esc.

… Pour faire et forgier la garnison d'un cor pour aller en bois, c'est assavoir 2 viroles et 2 grans mordans tous esmailliés de ses armes (du roi) et de fueillages entour, et un touret d'argent pour tenir l'anguicheure. Pour l'argent 1 m. 7 o. 5 est., et pour dorer lad. garnison, 5 est. d'or fin… Pour faire cirer led. cor, pollir, enguisturé de courroies neuves, et pour dechiè et façon, 18 l. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, f^s 10 et 7 v°.)

1360. — N° 442. Un grant cor garni d'argent doré, cizelé et semé d'esmaux, c'est assavoir, la guelle d'icelui, cornet est dorée et cizelée, et y a 8 esmaux en compas et est l'un esmail à noz armes et l'autre aux armes du pape Clément, et entre chascun esmail a une fueille de chesne. Et parmi le corps dud. cornet a 2 bandes qui le lient; et est l'une esmaillée de la devise de la guelle et a toutes autelles armes sans différance. Et en oultre en ist, d'icelle bande, 2 granz jambes longues, piquetées qui soustiennent le cor dessud. Et l'autre bande est semée de petits esmaux vers, esquelz a petites rosettes, et en ist aussi 2 petits piez. Et au bout du cor a 2 escussons assez grandez dont l'un est esmaillé de nos armes et l'autre aux armes de Beauffort. Et au dessuz d'iceulz escussons a un gros pommel ou quel a 4 petits esmaux dont les 2 sont de 2 escussons de nos armes et les autres 2 du pape Clément; et d'icelui pommel ist un fretel à fueilles de chesne et à oisiaux qui ont anelez pendanz en leur bec. Et le couvècle dud. cor est esmaillé de vert à plusieurs bestes sauvages. Et y a 4 granz esmaux plas, dont en l'un a un homme en une chaire qui a une croiz noire en son espaule, en l'autre esmail y a un autre homme en une chaire, et ès autres 2 esmaux a 2 hommes à cheval touz armez. Et est le fretel dud. couvecle d'un hyaume à un timbre sur le quel a un flanel plat, qui est de l'un des costez esmaillé à un escu de noz armes, et de l'autre à un escu des armes de Beauffort. Et poise cor et couvercle en tout 8 m. 2 o.

N° 514. Un grant cor garni d'argent, ouquel a entour la gueulle l'istoire du riche et du ladre, et y a un angele de maçonnerie qui monstre d'une main le dedens du cor, et est soustenu ycellui cor de 3 piez d'oisel assez longuès. En oultre a, sur le gresle bout d'icellui cor, un angele en estant qui tient une trompe qui va jusques au milieu de la gueulle dud. cor. Et poise, cor et argent 5 m. 1 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*.)

1362. — 2 roques de fin or, et sont ches choses dessusd. hors le triangle ès aumaires, sus les reliquez avec un grant cor d'yvire plain de reliques. (*Inv. de l'abbaye de Fécamp*, p. 160.)

1383. Sa trompe fist sonner et son cor de laiton.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, t. II, p. 193).

1387. — Geuffroy adonc… s'arma et puys prinst un cor de voirre et le pendist à son col.

… Il prinst son cornet et sonna par si grant vertu, que bien l'ouyrent ses gens qui l'attendoient en la vallée. (*Mélusine*, p. 336 et 340.)

V. 1400. — Un cor noir garny d'argent doré, cizellé à l'entour, et est la courroye garnie de perles à lis sur un tissu de soye d'azur. — Ung cor noir garny aux 2 boutz d'argent aux armes de France. — 2 cors noirs, l'un garny d'argent, l'autre de cuivre. — Ung cor de bois et le pendant de mesme. — Ung cor noir dont les courroyes sont de cuir fumé, accouplées à ung touret d'argent doré. (*Inv. royal alphabétique.*)

1420. — Ung grand cor (de chasse) qui se met en 2 pièces, le quel est garni d'or aux 2 bouz, pendant à un tissu de soye, à boucles et touret d'or, garnie la ceinture de boucle, mordant et 6 fermouères d'or.

It. Ung autre cor sans pendant, fait en facon de corne de chièvre, garny d'argent doré au gros bout. (*Inv. de Philippe le Bon.*)



XVe s. — *Cor d'ivoire, flamand. Ancienne coll.* Soltykoff. N° 377 *du catal.*

1423. — Un corn' garniz d'argent dorrez avec le tissu pendantz de 52 sonnetz, l'argent 18 s. 8 d. (*Inv. de Henri V*, p. 218.)

1471. — Ung petit cor de verre esmaillé. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 17 v°.)



1502. — *Cor extr. d'un* Virgile *latin edité à Lyon en* 1515, f° 208 v°.

1499. — Ung grant cor de corne de bouffle, garny par les boutz d'argent doré.

It. Ung cor de chasse garny d'or au bout, au melieu, à petis boutons pendens, avecques une saincture à le porter, faicte sur le mestier, moytié de fil d'or et moytié de fil d'argent traict, semée de S. S, doublée de veloux cramoisi et garnie de fers d'or, pesant le tout 3 m. 1 o. 5 gros, led. cor estant en estuy couvert de cuir noir. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, f° 107.)

1606. — Cor vient de *cornu*. Le cor d'un veneur ce n'est pas la trompe d'airain dont on use aujourd'huy, mais un cor d'yvoire ou de corne, car les anciens veneurs n'usoient si ce n'est de cors. (Nicot.)

1635. — Le cor du berger est de corne de beuf, mouton, bouc, chèvre et samblable. (Ph. Monet.)

1716. — Un cors d'yvoire dont, selon la tradition, S. Lezin se servoit avant que d'être évêque d'Angers. On le garde en mémoire de cet évêque [1]. (*Inv. de la cathédr. d'Angers*, n° 10.)

COR, CORAL. — Bois noir, cœur de chêne. L'expérience moderne ne confirme qu'en partie les avantages tirés jadis de l'emploi du cœur de chêne durci et noirci par une longue immersion dans l'eau. On ne peut refuser néanmoins au mot cor un sens qui résulte de la comparaison des anciens textes, et en particulier de celui du naturaliste Aldrovande, qui le traduit en italien par *lambreccia*.

Il faut donc admettre que, sauf de très rares exceptions, le cœur de chêne, après avoir subi la préparation indiquée, empruntait la douceur et la finesse de l'ébène, pour les ouvrages de coutellerie ou d'ébénisterie, en conservant la résistance nécessaire à des pièces de charpente du plus fort calibre.

1260. — Nus pigniers ne doit ne ne puet metre cor nuef ne viez en merrien de viez lenternes, pour vendre. (Et. Boileau, *Reg. des mét.*, tit. 67.)

1272. — Fieri per carpentarios peytrales de cor et de abiete de 6 brachiatis. (Ap. du Cange, v° *Corallus*.)

1318. — 30 arbalestes de cor à 2 piez, ou pris de 60 l. — It. Un arc de cor d'arbaleste, ou pris de 20 s. (*Inv. de Mahaut d'Artois.*)

1343. — Fustes dictorum hospitiorum erant grossæ et magnæ et de corallo, et pro majori parte de castanherio. (Ap. du Cange, *Ibid.*)

1360. — Il est tout noir (l'ébène) et tout souef comme le cor d'une lanterne. (*Le propriétaire des choses*, l. 17, ch. 52.)

1365. — Led. Loubet aians... une grosse buste de caure en la main. (*Arch. JJ*, 98, pièce 738.)

1380. — Assigna et féri d'un baston de caure qu'il portoit en sa main. (*Ibid.*, 118, pièce 16.)

1399. — Pour une selle de mule, les arçons devant bordez de cor noir, et couverte de eschequeti de blanc et de noir, 4 l. 10 s. (*Cpte. de l'écurie du roi*, f° 3.)

V. **1400.** — Ung baston dont la poignée est de cor noir dessus. (*Inv. royal alphabétique.*)

1404. — A George de Rondeville, orfèvre demourant a Paris, pour avoir fait et forgié la garnison d'or d'une dague a manche de cor noir, pour le roy, 70 s. p. (*Cpte roy.*, ap. Laborde, *Glossaire.*)

1420. — Un coustel à un manche tors de cor et de laton et y a une bouterolle d'argent doré. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1435. — Pro media sarcinata de polpre de coralli... Pro 2 quadrigatis fustium de corail... Pro una pecia fustis de coral pro faciendo unum somerium ac sustinendum pontem. (*Répar. de Carcassonne*, ap. du Cange, *loc. cit.*)

1467. — Art. 7. Que ung chascun ouvrier dud. mestier sera tenu de faire lanternes dont le cor et le fust soyent tous neufz, de 3 pieces suffisant en la paroy autour de la lanterne. (*Stat. des boisseliers et lanterniers de Paris.*)

V. **1580.** — Quia ex madefactione robustius fit lignum querneum, pernoti fuere nedum nostri recentissimæ ætatis artifices, sed vetustissimi quoque ad seligendas scandulas, hoc est asserculos seu laminas ex ligno ut plurimum quercino, seu roburro omnium aptissimas ad tecta construenda, ut factum fuit apud romanos per septuaginta et quadringentos annos. Accipiebant ipsi spissiorem roboris medullam quæ atrum dicitur et cor, ex hacque materia scandulas faciebant. Has scandulas italico sermone melius exprimere non possemus, quam per nomen ab illarum artificibus et fabricantibus eisdem proprie impositum, *lambrecchie* videlicet. (Aldrovande, *Dendrologie*, t. XII, p. 186, édit. de 1667.)

CORAIL. — Végétation marine produite par des polypes et assez connue pour qu'il soit inutile de la décrire. Cette substance, promptement durcie à l'air et susceptible d'un beau poli, servait, au moyen âge, à la joaillerie et à la sculpture. L'aspect capricieux de ses branches désignait le corail pour les languiers (voy. ce mot) et le range parmi les objets curieux, surtout à une époque où les produits naturels occupaient une grande place dans les collections.

1295. — Unam ramam cum pede argenti acuto, et uno pomello in medio deaurato cum esmaltis parvis, ipsa autem rama est de corallo, in qua pendent 12 lingutie in castenellis de argento, pond. 6 unc. (*Thesaurus Sedis apostol.*, f° 30.)

1328. — Un arbre de courail à langues de serpent, prisié 40 s. (*Inv. de Clémence de Hongrie.*)

1371. — Pour unes patenostres de corral, 100 s. (*Cpte du duc de Berry*, f° 20.)

1399. — Une croix d'argent à un pommeau de cristal, le crucifix, Nostre Dame, S. Jean et 2 angeloz de corail, pes. 4 m. 4 o. (*Inv. de Charles VI*, f° 140 v°.)

1404. — A Jehan Clerbourt, orfèvre, pour avoir fait et forgié 22 pièces d'or pour mettre et asseoir ou colier de corail pour lad. dame (la reine), 42 l. 12 s. p. (*Argenterie de la reine*, 2e *Cpte de J. Leblanc*, f° 77.)

1408. — Ung arbre de courail à 5 langues et 6 dens de serpent. (*Inv. des duc et duch. d'Orléans*, f° 14 v°.)

1416. — Une branche de corail vermeil, séant sur un pié d'argent doré, en la quelle a plusieurs langues de serpents, et siet led. pied sur 4 serpens volans; pes. tout 5 m. 2 o. 4 est., 30 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — Une branche de corail à la quelle a un crucefilz entaillé. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1467. — Plusieurs patrenostres de coral vermeil, pes. 3 m. 10 est. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3156.)

1530. — 2 spinæ coronæ Dni, super unam stirpem inclusæ in auro posito in capsula de coreo ornato, cum argento deaurato, cum cathena argentea ac sera et clavo. (*Inv. de la cathédr. d'York, Monasticum anglic.*, t. III, p. 172.)

1597. — Combien de sortes y a-t-il de coraux? — Trois, le rouge, le blanc et le noir, qui ne sont pas seulement différents en couleur, mais aussi en propriétez... La première sorte est plus exquise... de la quelle le peuple d'Indie fait grand cas. (J. Bodin, *Théâtre de la nat.*, l. 2, sect. 11, p. 378.)

1730. — Acori ou corail bleu. — Le véritable acori est tres rare. On en pêche néanmoins sur quelques côtes d'Afrique, particulièrement depuis Rio del Re jusqu'à la rivière des Camarones... Celui du royaume de Benin est aussi assez estimé. Il croit en forme d'arbre sur un fonds pierreux. (Savary, *Supplém.*)

CORAIL NOIR. — Branche détachée du corail rouge et tombée au fond de la mer où, à l'aide du temps et par le contact de matières végétales ou animales décomposées, elle a pris une teinte noire qu'on produit artificiellement par un séjour prolongé dans du fumier.

Cette matière, dont l'usage était autrefois fréquent, est aujourd'hui peu connue en dehors de l'Egypte d'où elle est originaire. Elle conserve les

1 Ce cor, mentionné dans l'inv. de 1421, est aujourd'hui au musée d'antiquités de la ville.

principaux caractères du corail, bien que d'une densité plus faible. Polie et tournée délicatement, elle sert à façonner les chapelets de la Mecque, dont le prix ordinaire est de vingt à vingt-cinq francs. Son nom arabe est *yayr*.

V. **50**. — Celuy qui se nomme antipathe est tenu aussi pour coral, différent seulement d'espèce. Cestuy est noir et croist en forme d'arbre plus branchu. Il a les mêmes vertus du corai. (Dioscoride, *trad.* Mathée, l. 5, ch. 86.)

1485. — Corallus est lapis rubeus valde... nascitur in maribus que sunt in Africa. Alius quidem rubeus est, alius niger, alius albus... contra vana monstra valet collo suspensus. (Cuba, *Hortus sanitatis, De lapid.*, cap. 42.)

1508. — Ung bien petit Crucifiement assis sur courail noir, dont le pié est de cassidoine, garny d'or, estimé 15 esc. ou environ. (*Inv. de l'archeréche de Rouen*, p. 501.)

1510. — Un petit Couxifiement de courail noir avec Nostre-Dame et S. Jehan, garnye d'argent doré. (*Inv. du card. d'Amboise*, p. 493.)

1543. — Une petite boitte où il y a 2 branches de coral rouge et 2 de coral coir et 2 pierres d'angle (aigle). (*Inv du duc de Lorraine a Nancy*, f° 139.)

1600. — Il y en a (du corail) de rouge, blanc, noir, vert, entre-jaune, cendré, sombre et de tout autre couleur meslée. Le rouge de couleur vermillon naturel est préféré a tous les autres et retient le nom de masle, car celuy qui pallit porte le nom de femelle: à iceluy succede le corail blanc, après le noir.

Le noir, autrefois appellé anthipathes, se trouve rarement. Plusieurs le croyent estre l'ébène, mais ils se trompent... Le corail noir se trouve dans Gallicia, ville d'Espagne. De semblable à iceluy s'apporte de Mauritanie, qui est contrefait et s'appelle Savalia, dont la partie intérieure est de bois et l'extérieure est de corne ou de pierre de couleur meslée de noir, jaune et vert.

... Le faux corail appelé Savalia... si vous en ratissés et polissez la première peau, esclatte agréablement d'un noir beau et luisant. Il adhere à des pierres dans la mer... La couleur de la peau est d'un sombre jaune et entrevert; mais la peau qui est d'un beau noir luisant ou autre couleur, couvre seulement les plus petits rameaux qui sont aux bouts, qui ont dans eux un petit bois comme un fil. Les rameaux plus espais sont seulement couverts d'une peau, la quelle, si on la ratisse, on sent une certaine odeur de marine ou de poisson. (Boece de Boot, *Le parfait joaillier*, l. 2, p. 393 et 410.)

1674. — Touchant le corail noir ou antipathes de Lobel, je n'en parlerai pas à présent, pour ne l'avoir bien examiné, quoiqu'il semble estre une plante ligneuse, la quelle remplie le plus souvent de gomme noire depuis le milieu, en haut. (Boccone, *Rech. et observ.*, lettre 3, p. 17.)

1710. — Ce qu'on appelle corail noir, appelé par Dioscorides antipathes, n'est que le tronc ou quelque grosse branche de lytophyton polie. (*Mém. de l'Acad. des sciences.*)

CORALIN. — De corail.

1500. — Finablement, Pàris ouvrit sa bouche coralline et luy dit en ceste manière. (Lemaire de Belges, *Illustrations*, l. 1, p. 28.)

1550. Les patenostres cristallines,
Celles de strin et coralines.
(G. Corrozet, *Blason de la maison*, p. 190.)

1611. — Coralin, coraline. *Of corral.* (Cotgrave.)

CORATIER. — Garde inspecteur préposé au contrôle de la vente des denrées et marchandises.

V. **1330**. — Cy après ensuyt la déclaracion de plusieurs denrées et marchandises sur les quelles soloit avoir coratiers et regards par gens suffisant, ayant congnoissance en icelles denrées et marchandises et aussi sur les mestiers; les quelles coratiers, pour le bien et prouffit commum, estoient renouvellez chascun an par bailly et eschevins. (Taillar. *Usages et anc. cout. de la comte de Guysnes*, p. 19.)

CORBE. — Barque pour la pêche.

1520. — *Holande.* — Sont corbes, aucunes de 100 tonneaux et les autres en de soubs, et pêchent harencs en la mer de Flandres, et se treuvent aucunes foys 300 ensemble

Flandres. — Comme Lescluse, Lostande, Dunkerque et autres ports, sont grand quantité de corbes, de heus, bodequins, escutes et autres petits vaisseaulz pescherels. (Ant. de Conflans, *Les faits de la marine et navigaiges*.)

CORBEAU. — Pierre en saillie pour supporter un entablement ou le surplomb d'une charpente, et par analogie, l'envergure des grandes coiffes à cornes des femmes, à la fin du XIVe siècle.

1390. Je ne scay s'en apele potences ou corbians
Ce qui soustient leur cornes qui si tiennent pour [biaus.
(*La contenance des femmes*, Jubinal, *Fabl.*, t. II, p. 174.)

1406. — Doit avoir, au dessus du mur, sallies de 2 corbeaus l'un sur l'autre, de piet et demi chascun, pour porter la saillie de la couverture du marrien (hourd) de lad tour qui sera ci dessous devisée. (*Devis pour le chât. de Beaufort-en-Vallée.*)

CORBEAU. — Croque-mort.

1684. — *Peste.* Le prévost de la santé et ses corbeaux ne pourront aller par la ville et faulxbourgs, qu'ilz n'ayent leurs cazacques sur eulx, à chacune des quelles il y aura 2 grandes croix blanches, l'une devant et l'autre derrière, et porteront chacun d'eux en leurs mains une houssigne blanche de la longueur d'une aulne ou environ.

... Es maisons où il y aura des malades ou personnes morts de la contagion, lesd. corbeaux entreront pour en lever le corps du trépassé et le porteront en terre ou cymetière. (Port, *Inv. des arch. de la mairie d'Angers*, pièce 38.)

CORBEILLE. — **1494**. — A Jean Fell, maitre orfèvre, pour graver les armes de son altesse sur 12 corbeilles à fruit en argent, 40 flor. 55. (*Cptes de l'archiduc Ernest*, p. 88.)

1495. — Une grande corbeille servant pour tirer le pain de dessus la table, qui est faicte de fil d'argent tiré, fons et tout. En laquelle a semblablement grans souaiges pardessus et par dessoubz, dont à ceulx du hault a 2 grans hommes et 2 femmes sauvaiges à tenir les hances qui sont faictes de gros fil tors, et tiennent en leurs mains chascun un pavoys et en l'autre main un grant baston à escocz. Lesd. pavoys armoyez et esmaillez aux armes de France, et lesd. souaiges garniz à l'entour de fleurs de lis et vermeil dorez. Lad. corbeille poisant 126 m. 6 o. (*Cptes de Bretagne, Biblioth. Richel*, ms. 8310, f° 135.)

1498. — Une corbaille faicte en fasson de pennier a 2 grans ances tenues par hommes et femmes sauvaiges et par lyons par dessoubz; les bors et garnitures dorez. La quelle corbeille a esté faicte par Jehan Gallant, orphèvre demourant à Tours, par le commandement de Jehan François, général des finances de Bretagne, qui s'en fist faire lad. livraison à Amboise, et poise 131 m. 6 o. d'argent. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, p. 91.)

CORBETE, COURBETTE. — Vignette, rinceau, guirlande, ornementation contournée et les divers motifs de fleurs ou autres objets qu'on dispose en frise ou en bordure.

V. **1340**. — Une selle de guerre... la couverture de veluel vert bordée de corbètes. (*Cpte de Robert de Serres*, ap. du Cange.)

1352. — Pour sa peine, brodeure et façon de faire et brouder un chaperon d'escarlatte paonnacée... le quel fut tout fessé à orbevoies à courbettes de perles, et le champ ouvré de menus poins à fueillages... Pour or de Chippre, soie et façon, 20 l. p. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, ap. D. d'Arcq, p. 132.)

1420. — Autre huque brodée de corbettes qui gectent manière de graines d'orfavrerie. (*Cptes roy.*, p. 303.)

1543. — Pour S. Jean Baptiste, le manteau d'azur enrichy de bordures et corbètes tirées sur lad. pierre... Les petites corbettes et autres fleurs requises seront insérées et tirées sur la pierre en ymages. (*Marché d'Et. le Tonnelier, peintre. Arch. de l'art franç.*, t. IV, p. 395.)

1635. – Drapper, faire la drapperie et faire le drap, faire l'enrichissement, c'est à dire feindre la broderie ou semer des corbettes, c'est-à-dire des vases ou fleurs sur les robes. (Pierre Lebrun, *Merv. de la peinture*, édit. anglaise, t. II, p. 779.)

CORBILLAT. — Coche d'eau, grande barque couverte pour le transport des voyageurs entre Paris et Corbeil. A son aspect un peu lugubre comme celui des gondoles de Venise, on doit le nom ou peut-être le type de nos corbillards modernes.

1549. — Lequel taux (des barques de Venise) est taxé par la Seigneurie, comme les corbillaz venans à Paris, où le conducteur n'a coustume prandre pour chacune personne que 12 deniers. (Ant. Regnaut, *Disc. du voyage d'Outre-mer*, p. 10.)

CORBIN. — Corbeau, voy. Bec de corbin.

1486. — Pour une cayge à garder le corbin blanc du duc. (*Cptes de Bretagne.* D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. III, col. 537.)

CORDE et CORDERIE. — Les textes relatifs à la corderie ancienne peuvent se passer de commentaires. On y remarque néanmoins les *lits cordes*, terme dont l'explication est donnée au mot *chalit*, et une *chaire de bois doré à cordes* qui, dans l'inventaire du château de Gaillon en 1550, est un siège orné de torsades.

1260. — Nus cordier ne puet ne ne doit nule corde faire, de quelque manière que ele soit, que ele ne soit faicte tout de une étoffe, c'est à savoir ou toute de teil, ou toute de chanvre, ou toute de lin, ou toute de saie, hors mises les cordes que on fait de poil, desous les queles l'en met chanvre pour estre meilleur, et pour plus faire les valoir, et pour plus durer.

... Nus cordier ne puet ne ne doit faire traians à charue par quatre, c'est à savoir qu'il ne puet faire traians qu'il ne soient de fil.

It. Touz cil qui apportent à Paris corde de teill à charreste, il doivont 2 den. de tonlieu. (*Rég. d'Et. Boileau*, p. 12 et 330.)

V. **1270** — En la corde s'encordent cordée à 3 cordons. (*Le dit des cordeliers*, Rutebeuf, t. I, p. 181.)

1398. — Pro una corda de sirico que sustinet tabernaculum in quo corpus Christi conservatur, 10 s. (*Cpte du chapelain de la Ste Chapelle, Biblioth. de l'Ec. des chartes*, sér. 1, t. II, p. 168.)

1372. — Toute personne morte est appelée corps... jadis les cordes enveloppées des cordes de cyre que on souloit ardoir anciennement devant les povres gens, quand on les portoit en terre. (*Le propriétaire des choses*, l. 5, ch. 2.)

1379. — Les boyaux (de moutons) sont bons et prouffitables à faire plusieurs cordes grosses et menues, les grosses pour mettre en ars, espringales et aultres engins à jeter, ou au moins pour mettre ès instrumens de quoy l'on bat la laine pour faire menue, pour la draperie, que l'on appelle archonner.

Les menues cordes des boyaux bien lavez, séchez, tors, rez, essuez et filez sont pour la mélodie des instrumens de musique, de vielles de harpes, de rothes, de luthz, de quiternes, de rebecs, de choros, de almadures, de symphonies, de cytholes et de autres instrumens que l'on fait sonner par dois et par cordes. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 2, p. 34.)

1445. — 2. Que corde appellée corde molle sera de 34 brasses et du poids de 6 livres.

3. Que corde appellee tunail a sène sera de 30 brasses et du poids de 3 ½ l.

4. Corde appellée hallon a sène et bien assemblée sera du poix de 6 l. et 30 brasses.

5. Autres cordes pour sènes, appellées ombreres seront bien faites et assemblées comme les parschemins et autres les voudront faire faire.

6. Corde appellée corde de nappe a parchemin pesera 1 ½ l. et sera de 60 brasses.

7. Corde de tramail sera de 9 fils et faite de bien fin chanvre pesera 2 l. de 36 brasses.

8. Un trait de rais à oyseaux de rivière sera bien fait et bien assemblé de 18 fils, fillé de bon chanvre pesera 11 l. et aura 70 brassses.

9. Cordages appellés enarmas pour led. trait à oyseaux sera de 15 fils et de bon chanvre, pesera 3 ½ l. chacune paire et aura 24 brasses.

10. En fasson de brayes, ne sera mis que bon chanvre et fillé par 3 et par 2 fils, c'est-à-dire que le fil dont on fait la chausse de la braye sera fillé par 2 et le fil à faire l'outre plus de lad. braye sera fillé par 3...

15. Les chevestres appellées licouls seront d'une brasse et demie de long et en pesera la douzaine ensemble 5 livres.

16. La corde de coulouere appellées cinquantaine sera faite de bon chanvre et pezera pour le moins 5 l. et aura 5 brasses de long.

17. La corde de chalit de 15 brasses le chef pesera 2 l...

19. Cordage appellée fune pour encorder bestes à metre en pastures pesera 1 ½ l. et aura 6 brasses.

20. Corde appellée trait à charettes aura 2 brasses et demie et pesera 3 l.

21. Corde appelée heure aura 3 brasses, pesera 1 ½ l...

23. Payere (paire) de traicts à chevaux à charettes, les prochains des limons peseront 5 l. et auront 7 ½ piés de long tous prest et les autres traits du devant en descendant.

24. Cordeaux appellez funeaux à pieds de Rochelle, auront chacun 12 brasses de loug et peseront 6 l. pour le moings et au fur implesgé, selon la profondeur du puid pour en user en Anjou. (*Stat. des cordiers d'Angers*, p. 329.)

1459. — Pour 60 toises de cordes de chanvre pour dessus estandre et faire sécher le linge dud. Sr (le roi), quant il blanchy, au pris de 4 den. la toise. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fo 36 vo.)

1467. — Art. 7. Que nul desd. cordiers ne face ouvraige de piez de chanvrières, car ilz sont trop cours et ne valent rien à servir le peuble. (*Stat. des cordiers de Paris. Rec. des ordonn.*, t. XVI.)

1471. — Un grand charlit de boys corde, au long duquel charlit a ung marchepied à coffres fermans à clef.

Une petite couchette cordée. (*Inv. du roi René à Angers*, fo 5.)

1532. — No 95. Une grosse corde que l'on descend les prisonniers en la prison oud. chastel [de Jougne.]

No 136. Ung tour a fere courdes d'arbalestes. (*Inv. de la maison de Chalon Orange.*)

1550 — Une chaire de bois doré à cordes, à la devize de Bourbon. (*Inv. du chât. de Gaillon*, p. 532.)

1600. — Ayant fait faire des cordes à l'imitation de celles de l'escorce de tillet, qu'on façonne en France mesmes, à Louvres en Parisis. (Oliv. de Serres, *Théâtre d'agric.* l. 5 ch. 16.)

1604. — La nouvelle invention de faire des toilles et cordages des escorces de meuriers blancs plus facilement que des orties et des escorces du til et autres arbres semblables, et de toutes sortes, fines et grosses, plus fortes et de plus longue durée que les autres, dont la première expérience s'est faicte par le Sr de Serres en Languedoc, et se doit establir l'année prochaine par toute la France. (Laffemas, *Délib. de l'assemblée du comm. Arch. cur. de l'hist. de France*, série 1, t. XIV, p. 223.)

1636. — Les meilleures chordes de boyau viennent de Rome ou des autres lieux d'Italie. (Mersenne, *Harmonie univ... Traité des instrum.*, p. 3.)

CORDELIÈRE. — Le cordon noueux de S. François d'Assise, porté par les religieux de son ordre, devint par l'effet d'un jeu de mots, comme il l'avait été dès 1470 pour Louise de la Tour d'Auvergne, le signe du veuvage d'Anne de Bretagne, à la mort de Charles VIII. La reine s'attache alors à la taille une ceinture en forme de cordelière, au bas de laquelle pendait un gland portant cette devise : J'ay le corps délié, c'est-à-dire affranchi des liens du mariage.

A défaut de l'opinion de Louis XII, on peut affirmer que cet ornement accompagne d'une façon gracieuse les figures que nous ont laissées les miniaturistes de l'héritière du duché de Bretagne.

1450. L'une y donna ung breviair
Et l'autre un calice à désir,
Et sa dame une cordelière
Pour luy faire une troussouaire.
(*L'amant rendu cordelier*, p. 596.)

1469. — Ordonnons luy estre baillé et livré l'une de nos chaynes d'or qui est à neuz de cordelières. (*Testam. de Marguerite de Pret.* Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1316.)

1470. - Luy avoit promis d'envoyer de la soye, de l'or de Chipre, pour soy esbatre à faire de belles bourses et des surceinctes, et des cordelières. (*Arrêts d'amour*, p. 92.)

1680. — Cordelière. Sorte de colier de soie noire, agréablement travaillé, que quelques femmes portent autour du cou. (Richelet.)

CORDON. — Les cordons des coiffures et surtout des chapeaux, à l'exception des ouvrages d'orfèvrerie, étaient un travail de passementerie manuelle faite sur le doigt. Ce procédé tombé dans l'oubli était plus lent, mais très préférable sous d'autres rapports à ceux que lui a substitué l'industrie moderne.

1459. - Pour 2 gros canons de fil d'or de Fleurance et demie once soye mytorte vermeille, dont a esté fait pour led. Sgr (le roi), un cordon lacé aux doiz, 2 boutons a grossez houppes, pour servir à mettre autour d'un chapeau gris d'Alemaigne, au pris de 16 escus la lib., dud. fil d'or, qui est 36 s. 8 den. le canon et demi escu l'once de lad. soye, valent ensemble 4 l. 2 d. ob.

A Jehan Sevineau, orfèvre, pour une ceinture d'or en façon de cordon, ployant à charnière, bordé de fil d'or à guippleure, à branches de rosiers esmaillées de leur couleur, et à roses blanches enlevées et percées à jour sur un fons bruny, avec une petite chesnète de mesme, pendent à lad. ceinture ; pour à icelle atacher 2 houppes faites de fil d'or de Fleurance..., pour ceindre et mettre autour d'un chappeau couvert de trippe de veloux vert. Pour tout 11 l. 2 s. 4 d. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fos 19 et 65.)

1474. — 2 courdons de cheveux, ferrez d'or. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 17.)

1566. — Ung cordon de bonnet, garny de 12 chattons d'or, à chacun chatton garny d'une perle et de 148 perles enfillée qui sont entre deux. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 102.)

1670. — 2 cordons d'argent servant aux coristes. (*Inv. des égl. du diocese de Toulon.*)

CORDOUAN, CORDOUANIER. — Le cordouan est la peau de chèvre ou de bouc tannée, à la différence du maroquin dont la matière est la même, mais qu'on préparait au sumac et à la noix de galle. Malgré l'usage très ancien, en France, du cordouan qui a donné son nom aux *cordouaniers*, il passe, avec raison, pour un produit originaire de l'Andalousie et dont nous sommes restés tributaires jusqu'au XIIIe siècle.

V. 570. Cruraque puniceis induxit regia vinclis,
Parthica campano dederant quæ tergora fuco.
(Corippus, *De laud. Justini*, v. 105.)

V. 1100. Assumitur imperialis
Purpura, pes dexter decoratur pelle rubenti,
Qua solet imperii qui curam suscepit uti.
(Guill. de la Pouille, *Rer. norman.*, l. 1.)

1225. - Alutarii sunt qui faciunt calciamenta de alluta et prosunt civitati Parisius, qui conservant sibi formipedias, equitibialia et spatulas. Alutarii vero secant cum rasorio vel ansorio corium attramento demigratum et consuunt calciamenta cum subula et licinio et seta porcina.

(1300.) Alutarii dicuntur [cordewaners] qui operantur in alluta quod est gallice *corduan*; alio modo cordubanum dicitur a Corduba civitate Hispanie, ubi fiebat primo. Formipedias dicuntur *formes*, quia pedes informant. Equitibialia dicuntur *estivax*... spatullas gallice eslices. Ansorium est cultrum ipsius sutoris. Licinium a licio quod est *fil ligneul*. Subula gallice *aleisne*, atramentario gallice *arnement*. (*Dict. de J. de Garlande avec gloses*, § 22.)

1241. Le corduan de Limoges et de Toulouse. (*Tarif extr. du Cartul. de Lagny*, f° 246 v°.)

1260. - Nus ne puet estre sèliers à Paris, ne vendre sèles garnies de cordouan s'il n'achate le mestier du roy.

Bourelier ne puet ouvrer de cordouan s'il n'achate le mestier du roy, et le vent de par lou roy li commandemens au conte d'Eu a qui li rois l'a donné tant comme il li plèra. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 78 et 81.)



V. 1560. — *S. Crépin et S. Crépinien. — Bas-relief de François Gentil a l'église S. Pantaléon de Troyes.* Dessin de M. Fichot.

XIIIe s. Cordouan de Provence.

Dou royaume de Norweghe viennent... cuirs de bouc dont on fait cordouan. (*Prov. et dictons popul.*, édit. Crapelet, p. 130.)

Id. Voix quiex solliers de cordoan
Et com bones chauces de Bruges.
(Les 2 troveors ribauz. *Notes de Rutebeuf.*)

1317. — Art. 2. Que l'on ne puisse vendre un houssiaus de basanne à homme, plus haut que 2 s. t., ne estivaus de bazane à femme, qu'à 16 den. t. au plus haut.

Art. 1. Que nuls dud. mestier ne poent vendre un soulers de bazane plus haut de 8 den. t.

Art. 3. Que l'en ne puisse mettre en tiges de heusiaus, ne d'estiveaus, ne de heuses de cordoan, qu'il n'y ait demi pied de giron ou plus de cordoan.

Art. 4. En sollers de cordouan, on ne puet mettre joincture de bazane.

Art. 5. En couray de cordouan on ne puet mettre que sain et oin. (*Stat. des cordonniers de Troyes. Rec. des Ordonn.*, t. XII, p. 434.)

V. 1340. — In Nimissi e in Montepelieri a libbre grosse si vende... cordovano bianco di Valenza e di Barzalona. (Pegolotti, *Pratica della mercatura*, p. 229.)

1345. - A conroyer une douzaine de cordan ou plus fort, l'en mettra 5 quartes de sayn ou moins, appelé bonne Valence, guoude Barsalonne et Limous; en celui de Toulouse, 4 quartes et demie, et en moienne de Toulouse trois quartes. De Navarre et d'Espaigne aussi come de Toulouse. Es gros bons de gresse 4 quartes. En chevrotin 3 pintes ou 2 quartes. En chienes communes 3 quartes ou environ, et plus en chaseune, selon qu'il en sera mestier. (*Addit. au reg. d'Et. Boileau*, p. 228.

XIVe s. Art. 3. Que nulz (cordouanier d'Abbeville) ne œuvre de cordouan de Lehoye, sur l'amende de la ville.

Art. 11. Défendons que à conrer cuir de cordouan, on ne mette point de sieu, pour ce qui li ouvrage n'est mie boin ne pourfitables, car le sieu fait dessécher le cuir, adurchir et aorbir. (*Stat. des cordouaniers d'Abbeville.*)

1384 — Baudroiers et couroieurs de cuir de cordoau à Paris. (*Rec. des Ordonn.*, t. VII, p. 104.)

1393. — Art. 4. Que nulz ne puist faire selle, qu'elle ne soit de cordouan ou de vaque. (*Stat. des selliers d'Amiens. Ibid.*, p. 764.)

1398. — Art. 5. Nulz cordouenniers ne peuvent ne doivent mectre basane avecques cordouan en nulle euvre qu'ils facent, si ce n'est en contrefort tant seulement.

Art. 6. Nul cordouennier de Paris ne peult ouvrer de cordouan qui soit tanné car l'euvre seroit faulse et devroit estre arse. (*Stat. des cordouenniers de Paris. Ibid.*, t. XVI, p. 659.

1442. — Di Granata, si trae cordovani tutti rossi. (Gio. da Uzzano, *Pratica della mercatura*, p. 187.)

1606. — Cordouan est une espèce de cuir qui est de peau de bouc ou de chèvre passé en tan, car celuy qui est passé en galle est appelé marroquin. Aucuns estiment qu'il ait prins ce nom de Cordoua, ville d'Espagne en Andalousie, ou telle espèce de cuir est parfaitement courroyé. On emploie ce cuir en souliers et autres usages. (Nicot.)

V. **1680**. — Espèce de cuir poli, pour le dessus des souliers. Peau de chèvre passée en tan seulement et non en galle. (*Dict. des rimes, ms.*)

1723. — Cordouan. Espèce de maroquin. Les cordouans payent en France des droits d'entrée et de sortie comme maroquins, conformément au tarif de 1664. (Savary.)

CORDOUE. — **1582**. — Cordoue ou queue de martre sublime [zibeline]. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

CORDOUE (CUIR DE. — Voy. CUIR.

CORELLE, CORAILLE. — Viscère, boyau, artère et cordon dans le texte de 1396.

V. **1220**. Del ventre cerche les entrailles
Et les boiaus et les corelles.
(Guillaume, *Bestiaire divin*, v. 1626.)

1396. — N° 214. M. Colas d'Estouteville. Burelei d'argent et de gueules à un lion noir rampant, à une corelle d'or sur l'espaule. (*Armorial de France*, édit. D. d'Arcq, p. 21.)

1485. — S'ilz n'apportent le cuir de lad. beste avecques la couraille poumons, foye et entrailles. (*Ordonn. des rois*, t. XIX, p. 561.)

CORET. — L'ouverture du cornet à encre, et le cornet lui-même. Voy. CORNET.

1399. — Que nul ne puisse faire corés de quoy le coret n'ait bouche roonde, ou se elle n'estoit roonde, que le couvescle cueuvre toute la bouche du coret. (*Ordonn. des rois*, t. VIII, p. 358.)

CORGÉES. — Le fouet du moyen âge, composé d'un manche court et de trois lanières nouées ou plombées. L'exemple ci-joint est tiré du manuscrit du XIIe siècle, l'*Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg, si malheureusement brûlé pendant le siége de Strasbourg.



V. 1180. — *Corgées extr. du ms. de Herrade de Landsberg* : Hortus deliciarum.

1260. La nains une corgie avoit
De coi le palefroi caçoit
Que cevaucoit la demoisele.
(*Li biaus Desconneus*, 183.)

1379. — Avec la houlette convient-il que le bergier ait baston et qu'il ait corgées de 3 lanières de cuir ou de 3 cordelettes menues. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8 p. 78.)

1495. — Y avoit une huge devant le cuer de lad. église, et la croix qui y estoit; les cloz, la colonne et les corgies. (*Journ. de J. Aubrion de Metz.*)

CORNALINE, CORNIOLE. — Variété rousse ou blanche du quartz agate, l'une des plus recherchées, dans tous les temps, pour la gravure des intailles. Plus connue, au moyen âge, sous le nom de corniole, elle tient une place importante dans l'histoire merveilleuse des gemmes et des *pierres d'Israël*. Voyez CAMAHIEU.

1372. — Corgnieule est une pierre rousse et obscure qui est prouffitable et précieuse, car quant on la porte pendue à son col ou en son doy, elle apaise et adoucit les ires et les courroux et étanche le sang de quelque membre. (*Le propriétaire des choses, ms.*, f° 246.)

1380. — Un signet où il a une corneline en laquelle a un lyon qui mangue une autre beste, assis sur une verge d'or néellée à lettres et à 2 estoiles aux 2 costez à jour. (*Inv. de Charles V.*)

1416. — Un anel d'or où il a une grande corneille noire, où il a une teste d'omme, 20 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

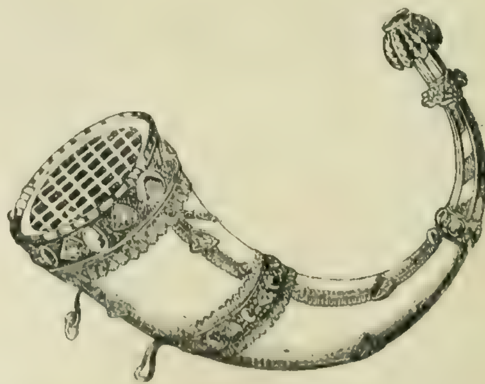
1485. — Corneolus est lapis rubeus perlucidus, sed obscuri coloris incisi carne similis. Horum lapidum multitudinem filii Israel in deserto sculpsisse dicuntur, quorum sculptura tam subtilis acuminis comprobatur ut nullus posterorum hujusmodi operis imitationem audeat attemptare; nec dubium quin secundum efficatias et virtutes gemmarum sculpebantur imagines figurarum. (Cuba, *Hortus sanit.*, *De lapid.*, c. 43.)

1539. — Un livre d'heures escript en parchemin, enrichi de rubis et turquoises, couvert de 2 grandes cornalynes, et garny d'un rubis servant à la fermeture d'icelluy. (*Cptes roy.*, ap. Laborde, *Glossaire.*)

1575. — Non loin de Cambaia est un lieu appelé Limadura, où est la mine des cornioles, des quelles on fait les patenostres pour porter en Barbarie.

Or corniole est une sorte de pierre blanche comme lait... et parmy ce blanc y a quelques veines de vermeil ainsi que nous le voyons en nostre jaspe blanc, et les quelles, avec le feu, ils rendent plus coulourées. (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 1597.)

CORNE. — L'emploi des cornes varie suivant leur espèce et particulièrement suivant leur taille. Les cornes de bœuf et les défenses d'éléphant se sont transformées en cors, en buisines et en cornets pour



V. 1320. — *Corne reliquaire à l'église de S. Severin* (Fr. Bock. *Les trésors sacrés de Cologne*.

la chasse. Les plus grandes, dans les pays du Nord et même en Abyssinie, sont devenues des vases à boire, d'autres se sont convertis, vraisemblablement par suite de dons pieux, en reliquaires qu'on a revêtus de riches montures, pour honorer leur contenu.

Quant au bois de cerf, rangé dans la même famille, on s'en est servi, du XIVe au XVIIIe siècle,

comme motif de candélabres ou mieux de lustres, tels qu'on en rencontre encore en Allemagne; et presque sans distinction d'époque, il est entré, sous la forme de massacre, dans la décoration des palais, des châteaux et même de quelques habitations bourgeoises.

1214. — Exposita cornu grande gestans auro gemmisque ornatum, sicut apud antiquissimos Anglos usus habet. Vice calicis nectar, ignoti sed suavissimi saporis offerebatur... Dominus et comes illustris Claudii Castri... cornu illud excellentissimo procero tuo regi Henrico vetustiori donavit. (Gervaise de Tilbury, *Otia imperialia*, decis. 3, cap. 60, p. 980.)

V. **1300**. — Les cornes des bœufs sont bonnes à faire pignes et les os à faire manches de petits cousteaulx. (P. des Crescens, l. 9, ch. 67.)

1322. — 3 cornua de bugle. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1372. — On en fait cornes d'arcz pour tirer et des armes en aulcuns pays; et si en fait on des lanternes, des pignes et des cornetz pour corner après les bestes, et pour émouvoir les chiens à la chasse. On en fait aussi les cornetz pour mettre l'ancre et pour mettre les coleurs. Des cornetz usent ceux qui sont en bataille pour ralier leurs compaignons, et ceulx qui gardent les forteresses pour esveiller les guettes. (*Le propriétaire des choses*, l. 18, ch. 11.)

1378. — Lego excellentissimo principi et domino meo metuendissimo, domino regi Anglie, cornu meum magnum de bugle, ornatum cum auro, quod habui ex dono domini mei Edwardi nuper regis Anglie illustris. (*Testam. J. de Foxle*, *Archæol. Journal*, t. XV, p. 267.)

1416. — 2 petites cornes de cerf-volant, garnies au bout d'argent doré.

Une corne de beuf en la quelle a certaine quantité de civette. (*Inv. du duc de Berry*, nos 1132 et 1161.)

1419. — Unum parvum processionarium temporis paschalis notatum, cum postibus pictis et cornu desuper picturam habens. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 306.)

1446. — Le plus communement sont faictes (les pieces de revêtement de l'écu de joute) de cornes de serf, endroit la couronne, de l'endroit proprement de quoy l'on fait les noix aux arbalestres. (*Traité anonyme du cost. milit. franç.*, p. 3.)

1465. — In uno cornu modicum albo cum cingulis argenteis et fine de argento, cum tali signo ┌┐ habentur reliquie...

In uno alio cornu modicum albo cum 2 cingulis de ere cum tali signo ↑ habentur plures reliquie que invente fuerunt sub altaribus.

In uno alio cornu nigro, cum principio et fine de ere deaurato cum tali Y signo habentur...

In uno alio cornu medium albo et medium nigro cum tali signo ╋ plures reliquie que invente sunt sub altaribus.

Ibid. — In cornu sive ungula grifonis valde curvo (suivent les reliques). (*Inv. de S. Bertin à Saint-Omer*, p. 15 et 195 de l'édit. anglaise.)

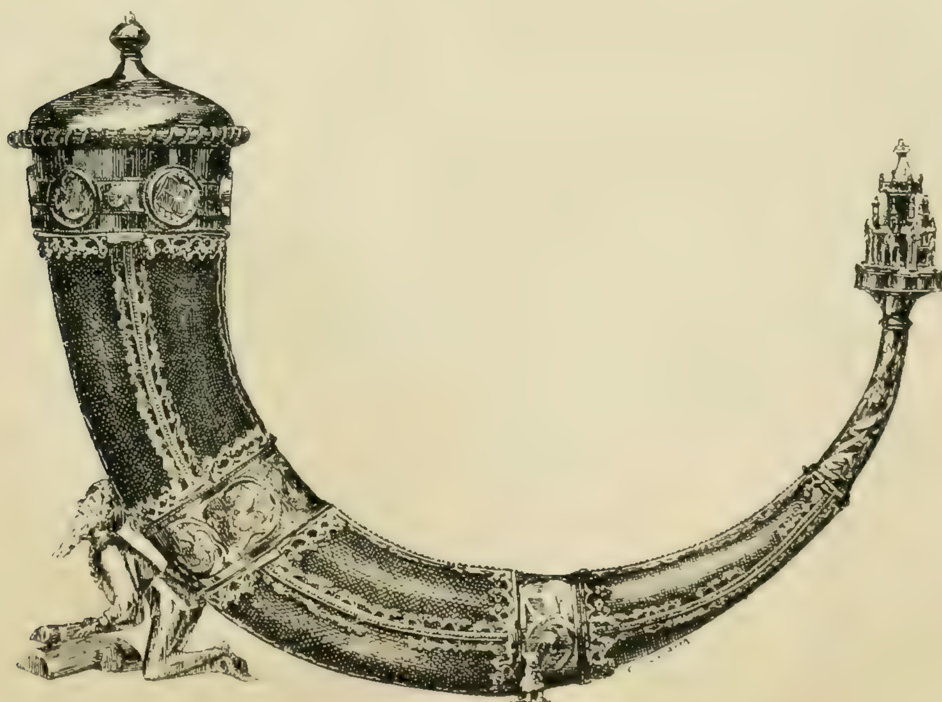
1467. — A aulcunes femmes qui avoient cornes en leurs testes et leurs poictrines descouvertes elle (une jeune fille possédée) a dict : Au temps passé j'ai eu cornes en mon chapperon et ay monstré ma poictrine. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 161.)

1471. — Ung gobellet de corne. Une autre chose de corne en faczon de gobellet, et y a ung siblet au bout. 5 petites cuilliers de corne. Une grosse courte corne noire foncée, et est faite en faczon de cor. Une longue corne torteisse de boue estain. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 23.)

1508. — Cornu ex ebore, Brugis confectum, in quo sancti Sigismundi ossa custodiuntur, 28 l. 15 s. comparatum est. (*Reg. de Jacques, abbé de Marchiennes*, *Rev. des Soc. sav.*, sér. 6, t. IV, p. 261.)

V. **1520**. — Sur les galeries dud. chasteau (de Duing) ont esté trouvées 26 cornes de cerfz, tant petites que grandes, attachées aux paroitz et une des quelles sert de chandellier. (*Inv. de François Ier de Luxembourg*, p. 5.)

1533. — Les grands seigneurs et Prete-Jan même usent



XVe s. — *Grande corne à boire, montée en orfèvrerie. Au musée de Dresde.*

de cornes de bœuf au lieu de vases pour tenir le vin, entre lesquelles il s'en trouve qui tiennent 5 ou 6 pintes. (Fr. Alvarez, *Descript. de l'Ethiopie*, p. 70.)



V. 1525. — *Coiffure à cornes. D'après un portrait de Constance duchesse de Lancastre, ms. du British Museum.*

1543. — Une trompe de boufle, garnye de broderie d'or traict. 2 petites cornes de chamoix. Une autre petite corne de boufle. Une autre petite corne de boufle garny d'argent. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, f° 137 v°.)

CORNEMUSE. — L'explication donnée à l'article *chevrette* peut servir de préambule à la description de la cornemuse qui en est le perfectionnement, et dont la forme définitive n'est guère antérieure au xve siècle.

A cette époque en effet, l'instrument à pipe, à anche et à poche d'air introduit par le tuyau porte-vent, s'augmenta de deux chalumeaux appelés grand et petit bourdon. Leur office fut d'ajouter à la mélodie l'effet plus grave mais un peu monotone d'une basse continue.

La cornemuse, après avoir brillé sous les doigts des ménestrels de Cour, est tombée aujourd'hui au rang des instruments champêtres, et tandis que les *pifferari* italiens en égaient encore les refrains d'une neuvaine à la madone, les cornemuseurs n'ont plus guère d'emploi en France qu'aux noces de village.

1348. — A Jehan de Crux, pour une cornemuse esmaillée et un gobelet à convercle. (*Cptes roy.*)

1394. — Guhozo, bombarde et Triboux, cornemuse ménestrel du roy N.S., confessons avoir eu et receu... la somme de 10 esc. d'or pour les services et plaisir qu'ils lui (au duc d'Orléans) ont faiz de leur métier. Tant en son hostel à Asnières, où il a jestié (gîté) le roy N.S., Ms. de Berry et Ms de Bourbon, et en autres lieux. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 5638.)

CORNET. — Nom donné à une foule d'objets ayant la forme d'un cône droit ou courbe, et qui sont, à certains égards, les diminutifs des cors ou des cornes. Parmi les premiers se rangent les cornets d'oiseaux et les oublies : dans la seconde espèce, beaucoup plus nombreuse, il faut compter les cornets à boire, les encriers, les instruments de musique de guerre, de chasse et d'orchestre, les petits reliquaires, les ventouses et les plus anciennes pipes à fumer.

La production des textes et les figures jointes à l'article *corne* rendront suffisamment compte des différents emplois du mot. J'ajoute néanmoins quelques citations à propos du cornet à bouquin qui, moins imparfait jadis qu'il ne l'est aujourd'hui, resta,



V. 1500. — *Cage munie de son cornet, d'après un traité d'histoire naturelle.*

jusqu'au XVIIe siècle, un instrument d'orchestre. Dans les recherches érudites du P. Mersenne, il est question de concerts de cornets à quatre ou cinq



XIe s. — *Cornet d'oiseau. Coll. des plombs historiés de la Seine.*

parties. L'étendue du *dessus* dépassait deux octaves, et la longueur de l'instrument atteignait environ 60 centimètres. Il était percé de 7 trous comme la *taille;* mais dans cette dernière le septième trou était bouché par une clef. La *basse*, longue de 1^{m},30 avait aussi une clef, et l'étendue d'une neuvième.



1644. — *Cornets d'orchestre. Cornua harmonica.* Mersenne. *Cogitata physico-mathematica harmoniae*, I. p. 352

Le cornet, connu des Allemands sous le nom de *Zincken*, est représenté en 1536 dans la *Musurgia* de Luscinius. Un type primitif, réduit, percé de quatre trous et paraissant remonter au XV siècle, est classé (F. 53) parmi les objets de fouilles, au Musée d'artillerie; celui du Conservatoire de musique offre, sous les numéros 378, 384, 387 et 388, quelques spécimens qu'on pourra consulter utilement.

1230. Qu'ele soit douce si est elle.
C'est li cornez, c'est la memele
Dont Dieux ses orfelins alete.
(Gautier de Coincy. — *Notes de Rutebeuf*, t. II, p. 326.

V. **1300**. — J'ai bons cornez à trecouers. (*Le dit du mercier*, p. 149.)

1348. — L'un de nous sonna un cornet pour attraire nos compagnons qui estoient en l'embuche. (Froissart, t. II, p. 111.)

1360. — 2 bergiers dont l'un joue d'une fleute de saus et l'autre d'un cornet sarrazinois. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 428.)

1378. — A nostre amé varlet de chambre et orfèvre Hennequin du Vivier, la somme de 168 fr. d'or sur l'or et la facon de la garniture d'un cornet et de plusieurs autres choses. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 1735.)

1393. — Aucuns leur donnent (aux chevaux malades) du buvrage de pommes, à un cornet. (*Le Ménagier*, t. II, p. 79.)

1393. — Des povres gens.. faisans et vendans enseignes de Mgr S. Michel, coquilles et cornets qui sont nommez et appelez quincaillerie, avecques autre œuvre de plon et estaing getté en moule, pour cause des pèlerins. (*Lettre d'exemption de Charles VI, Rec. des ordonn.*, t. VII, p. 590.)

1399. — Que nul ne porra ou devra faire corez trouez oultre, ne corez fenduz oultre par la bouche.

Que nul maître dud. mestier ne puisse vendre, ne faire corès percez en fons oultre, ne qui soient estoupez de cire ou d'autre chose que de corne.

Que nul ne puisse faire corès de quoy le coret n'ait bouche roonde, ou que se elle n'estoit roonde, que le couvescle cueuvre toute la bouche du coret. (*Stat. pour le mestier des cornets de Rouen. Rec. des ordonn.*, t. VIII, p. 368.)

1408. — Une cagette d'argent doré en la quelle a un chardonnereul d'argent, la mangeoire et le cornet tout d'argent doré. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 6151.)

1420. — N° 127. Un cornet d'ivoire, bordé d'or, pendant à une courroye d'un tissu de soye, ferré de fleur de liz et dauphins d'or. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1432. — Nous baillerent... environ une douzaine de pains platz et déliez plus que oublies, et d'un pié de rondeur et le ploye-on comme ung cornet de papier, sur la façon d'une oublie à pointe, pour mangier le lait. (Bertrandon de la Broquière, *Voy. d'outre-mer*, ms., f° 171.)

1460. — Le cornet où on apporta les reliques de S. Bethremieu (Barthélemy.) (*Inv. de N.-D. de Lens*, p. 17.)

1463. — Jacquet de Chiefdeville, orfèvre, pour avoir fait de neuf à l'escriptouere dud Sr. (le roi) un cornet d'argent doré, en façon d'une aigle. Icelle redorée et mise en couleur, 7 l. 11 s. 6 d. t. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 75 v°.)

1467. — Un petit cornet de bois noir aromatique. (Laborde, *loc. cit.*, n° 3192.)

1523. — Ung cournet de courne noire, garniz d'argent. Les 3 pieds fait d'argent en manière de pieds d'oyseau, avec le couvercle chargé de glans d'argent, donné à madame par le maistre d'hostel Allard.

It. Ung aultre cournez d'une ongle d'ung griffon, bien garniz d'argent dedans doré, assis sur 2 pieds d'argent dorez. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 94 v°.)

1546. — Ung cornet d'ivoir, le quel a les 2 debouls d'argent doré et chaine d'argent, en le quel y a un os de monsieur Sigismond roy de Hongrie.

It. Ung grand cornet le quel a 2 deboulz garnis de cœuvre doree, en le quel sont pluseurs reliques, les quelz nous envoia ung archevesque de Thessalie de Grèce. (*Inv. de l'abbaye de Marchiennes.*)

1558. — 2 cornets de voirre, venant de S. Hubert, comme on dit, avec leurs custodes de cuir noir (l'inv. de 1597 porte : de voirre bleu). (*Inv. de Philippe II*, f° 39 v°.)

1600. — La fumée du petum masle, dit aussi tabac, prinse par la bouche avec un cornet à ce approprié, est bonne pour le cerveau, pour la veue, l'ouye, les dents. (Oliv. de Serres, *Theatre d'agric.*, l. 6, ch. 15.)

1616. — Sur le portail de lad. porte (S. Jacques) estoient les joueurs d'instrumens de la ville, estans en nombre de plus de 30, qui sonnoient de leurs cornets à bouquins et hauts-bois. (*Retour de Louis XIII à Paris, Cérem. franc.*, t. I, p. 981.

1627. — Chappelle de Sa Majesté (Philippe IV). A 2 joueurs de cornet à bouquin, 4 réales chacun (par jour). (Davity, *Les estats, empires et princ. du monde*, p. 202.)

1635. — Cornet à vantouses... bout de corne troué tout au long, qu'on applique à guise de vantouse, à ceus qu'on panse aux bains, aux estuves, pour les vantouser. (Ph. Monet.)

1680. Instrument de musique à vent, qui a d'ordinaire 7 trous, et qui va en courbant tant soit peu. (Richelet.)

CORNETTE. — Les changements introduits dans la coupe et le port du chaperon, du XIVe au XVIIe siècle, ont donné à la cornette qui en fait partie, un sens que les documents contemporains ne permettent pas toujours de préciser.

Il est dit au mot *chaperon* que cette coiffure avait à l'origine la forme conique d'une chausse, échancrée dans le milieu de sa hauteur d'un trou faisant visagière ou visière, et encadrant la figure, tandis que sa base formait pèlerine, et que sa pointe retombait en arrière ou s'enroulait sur la tête ou autour du cou. C'est à cette pointe, devenue plus tard une simple bande, et dans la coiffure des dames du XVIe siècle une draperie couvrant la tête et retombant carrément par derrière, qu'il convient de donner définitivement le nom de cornette.

Sur les chapeaux, elle se réduit à un simple ruban attaché à la coiffure par des crochets ou des ornements d'orfèvrerie.

En vertu d'un privilège accordé par François Ier aux professeurs du collège royal de Paris, la cornette devint une marque d'honneur qui s'étendit plus tard aux docteurs légistes ou médecins. C'était une longue pièce de taffetas noir portée en écharpe par dessus la robe.

Par analogie de forme avec la draperie flottante du costume, on a appelé cornette le volet attaché aux salades des archers du XVe siècle, puis l'enseigne des mousquetaires et le guidon des gendarmes.

1360. — Son chaperon en fourrure, et la cornette du chaperon vient sur le front. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 76.)

1390. Garnissez vous avant qu'iver vous fière,
De tous harnois, de bons chaucons velus
... Grans chaperons et cornette à visière.
(Eust. Deschamps, *Ballade de l'hiver*, t. I, p. 156.)

1395. — Son chapperon à une longue cornette entour sa tête, troussée en forme de chapeau. (Juvénal des Ursins, p. 395.)

1396. — Rappareillé et mis à point, à la vouluntè de la royne, sa cornette d'or, dont il a fallu oster toutes les perles et pierrerie pour mettre à une autre guise, et en lieu des 3 qui y pendoient, mettre des bacins.

Refait les charnières de la cornette de la royne, toutes nouvelles, où sont entrées 10 est. d'or. (*Argenterie de la reine*, 4e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 109.)

1403. — A Jehan Clerbourt, orfèvre, pour une cornette (pour la reine) garnie de 50 gros balaiz et 180 perles, et est lad. cornette faite toute en manière de fueilles de morou, et y a plusieurs besans d'or branlans. Lad. cornette poise d'or, et pierrerie 6 m. 3 o. ; pour la façon de

lad. 1801. p. (*Argenterie de la reine*. 1er *Cpte de J. Leblanc*, fo 26 vo.)

1408. — Un chapeau à façon de cornète et de nouvelle façon, fait à feuillages de ronces, garny de 18 rangs de grosses perles. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, no 6064.)

1415. — Une cornette noire de drap, à petis besans d'argent doré. It. une autre cornette de drap noir, garnie de houbelons et fueilles d'argent doré. It. une autre cornette de satin blanc et vermeil. Une autre cornette de satin blanc, vermeil et vert, en façon de marguerites. (*Inv. du trousseau de Marie de Bourgogne*, p. 615.)

1423. — Une cornet pur le chaperon de roy, garniz de 6 balais... 16 perles, prisé tout (avec l'or) 21 l. 2 s. 8 d. It. Une autre cornet d'or, garniz de 8 diamands, 24 perles d'une sorte, et de 115 perles d'autre sorte, en tout 59 l. 7 s. 8 d. (*Inv. de Henri V*, p. 218.)

1449. — 50 archers qui appartenoient au roy de Sicile et avoient sur leurs salades des cornètes des couleurs dud. roy, c'est ascavoir de gris, de blanc, de de noir taffetas. Ceux de messire Charles d'Anjou avoient sur leurs salades des cornettes pendants jusques sur leurs chevaux. (Matth. de Coussy, ch. 37.)

1480. Et moy, qui suis parfait larron,
Je souhaite une cornette
Ronde de chanvre, d'environ
Une toise longue et estroite.

(*Les souhaits des hommes*, Montaiglon, *Rec. de poes. franç.*, t. III, p. 145.)

1487. — 2 gros un den. d'or à 22 caras, à faire de neuf ung crochet tout plein, pour atacher les cornètes dud. Sr. à ses chappeaulx, 4 l. 15 s. t.

Ung autre crochet à la devise dud. Sr, pour servir à estacher les cornetes à ses chappeaulx. (6e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, fo 146 vo et 151 vo.)

1536. — 7 1/2 a. taffetas blanc, en 4 lilz, pour faire cornette, pour servir d'enseigne aux pensionnaires de la maison dud. Sr (le roi), à 35 s. t. l'aune.

2 a. frange de soye blanche poisant 9 o., pour franger lad. cornette, au pris de 9 l. 10 s. t. la livre. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, fo 82.)

1549. — Une cornette à mettre autour du cou. (Rob. Estienne.)

1560. — Pour une cornete de taffetas viollet bordée d'or, pour servir de cordon à un chappeau (de feutre violet), et fourny la soye, 15 s. t.

6 gros de petite tresse d'or pour border lad. cornette, 15 s. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, fo 140.)

1606. — On appelle aussi chaperon l'atour et habillement de teste des femmes de France, que les damoiselles portent de velours, à queue pendant, touret levé et oreillettes attournées de dorures et sans dorures, autrement appelé coquille, et les bourgeoises de drap, toute la cornette quarrée, hormis les nourrices des enfans du roy lesquelles le portent à lad. façon bourgeoise.

Cornette, tantôt signifie le devant d'un chapperon, soit de drap, soit de velours, qui couvre la fontaine de la teste de la femme.

Cornette, une pièce de drap longue, de taffetas noir que les docteurs, soit legistes ou medecins, portent par sus le collet de leurs robes, pour indice et ornement de leur dégré. (Nicol, *passim*.)

1606. — 3 cornettes de tulle, pour la nuict. (*Inv. du chat. de Nancy*.)

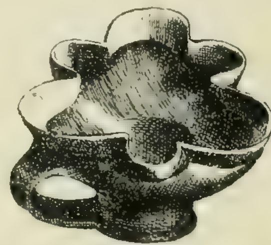
1635. — Cornette, large bande, d'etofe de soie autour du col, batant sur le devant bien bas, marque de docteur en droit.

Pièce de taffetas etroite et longuette, pendant a double du bout d'une lance qui sert de drapeau à une compagnie de cavalerie. Cornete de chaperon de femme, repliee en devant. (Ph. Monet.)

CORNETTE RONDE. — Une coupe à cornettes rondes est celle dont les bords sont festonnés et arrondis sur un plan polylobé, comme le montre la figure. Cette disposition avait pour avantage de permettre à plusieurs personnes de boire sans dégoût dans le meme vase.

1363. — No 310. Une coupe couverte, esmaillee, et est le hanap de lad. coupe à 6 cornetes rondes.

No 315. Une coupe couverte, dorée, dont le hanap est à 6 cornètes rondettes. (*Inv. du duc de Normandie*.)



XVe s. — *Godet à cornettes. Poterie vernissee des fouilles de Paris, app. à l'auteur.*

CORNICHET. — Petit cor ou cornet.

1463. — A Jehan Fernicle, orfèvre demourant à Paris, par avoir fait une garniture d'or pour les courroies du cornichet de chasse dud. Sr (le roi), 194 l. 15 s. 10 d. t.

Pour 3 aulnes tissus estroit blanc et rouge my parti, pour faire lesd. courroyes et les pendans, 60 s. t.

Pour la façon et déchet d'or de lad. garniture, assavoir une boucle, ung mordant, 8 membrez faiz en façon de fleurs d'encolyes à branches de fueillages. Un toret en façon d'une pommette, esmaillée desd. fleurs d'encolyes blanches et rouges, 39 fleurs d'encolyes garnyes de branches et fueillages, 6 clouz, 6 rivetz, 137 petiz cloux fournis de rivetz pour atacher lesd. pièces, 28 l. 4 s. 2 d. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, fo 77.)

CORNILLER. — Cornouiller.

V. **1300**. — Pour ce que le bois en est dur et tenant on en fait très bonnes dens pour moulins et fort bonnes, testes pour maillès et aussi fléaux pour batre grains, et verges à charpir laine. (*P. des Crescens*, l. 5, ch. 9.)

CORNUDE, CORNUDOU. — Petite cornue, c'est-à-dire seau légèrement conique, avec deux douves surélevées et trouées, formant anses, pour le transport de la vendange, à bras ou sur sommiers. Les cornudous servent encore aujourd'hui, dans le Quercy, à porter l'eau.

1426. — En la secretarie se sont trouvés 2 petits archeetes et 2 cornudes plaines d'escriptures et de comptes et autres, de peu de value. (*Inv. du chât. des Baux*, ch. 9.)

CORNUDEAU. — Petite miche ou échaudé.

S. d. — Missa finita, pauperes revertantur ad parvum claustrum et dentur eis una cornuta et scutella plena de fabis coctis medrocriter. (*Cout. des Augustins de Limoges*, ap. du Cange.)

1408. — Icelle Ysabeau demourant à Montpelier... de la fenestre de son hostel va appeler une fille... portant 2 pains et 2 eschaudez ou cornudeaux. (*Arch. JJ*, 163, pièce 229.)

CORPIN. — Corset intérieur, adhérant au corsage. Il s'attachait par des crochets et des maillettes sous la laçure d'une robe de femme.

1544. — 68 s. 6 d. pour demye aulne demy quart satin de noir de Venize, du pris de 60 s. l'aulne, employe à faire ung corpin pour lad. dame (la reine).

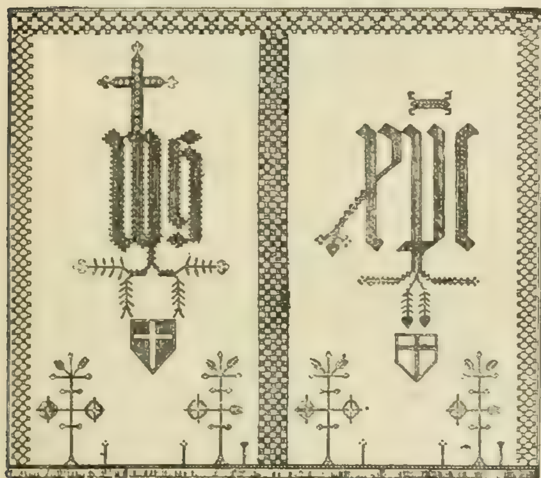
15 s. t. pour la fasson d'un corpin de satin noir, crochetté derrière, tout cousu de soye; 6 s. pour canevas à doubler led corpin, 3 s. pour crochets employés aud.

Pour la fasson d'un corpin faict de camelot changeant, mis dedans une robbe de pareil camelot. (*Cpte de l'argenterie de la reine*, fo 13, 15 et 39 vo.)

CORPORAL, **CORPORALIER**. — Le linge de lin blanc, reduit à la taille d'un mouchoir, sur lequel le pretre pose le calice et l'hostie qu'il consacre, porte le nom de corporal. Cette image du suaire de Notre-

Seigneur était, dans la primitive Église, une nappe couvrant le dessus de l'autel presque tout entier. Sa destination comporte une netteté qui exclut aujourd'hui tout ornement; mais dans un inventaire de 1595, le corporal, appelé à tort corporalier, est un linge décoré de broderies d'or, d'argent et de soie; un autre inventaire de 1602 signale la présence de filet ou de dentelle, et l'appui de ces deux textes nous autorise à croire que le linge du XVe siècle à broderie polychrome, conservé dans l'église de Sainte-Fortunade (Corrèze), dont voici la figure, n'était autre chose qu'un corporal.

Les corporaliers, c'est-à-dire les boites où l'on conserve ces linges dans les sacristies, étaient autrefois de très riches pièces du mobilier ecclésiastique, tantôt des broderies finement travaillées, à figures, avec reliefs d'ivoire ou de métal, tantôt des coffrets de bois, d'orfèvrerie ou d'ivoire historiés.



XVe s. — *Corporal en tissu de lin à broderies de soie polychrome, à l'église de Ste-Fortunade.* (Corrèze.)

Les objets de ce genre parvenus jusqu'à nous ne sont guère antérieurs au XVe ou au XVIe siècle, et nous ne les connaissons que sous la forme de boites carrées plates ou de cartons de 25 à 30 centimètres, dont la hauteur varie de 4 à 5 centimètres.

1358. — 2 reservatoria corporalium cum ymaginibus Crucifixi ex una parte, quorum alterum est deauratum, cum armis dicti dni abbatis, reliquum vero est de serico puro. (*Inv. de l'abbé de S. Victor de Marseille*, p. 160.)

1379. — Un estuit de fust ferré de laton doré, et est couvert de veluyau vermeil, et par dessus le veluyau a compas d'yvire, et a dedens les corporaus blans pour servir en ceste église. (*Inv. de l'égl. du S. Sepulcre, a Paris*, nº 90.)

1380. — Nº 1196. Un grant corporalier sur le grant autel, ouvré de broderie sur veluiau vermeil, à ung Crucifix enlevé ou mylieu avec plusieurs ymages.

Nº 2618. Ung corporalier de veluiau vermeil, brodé à une croix, où il a un Agnus Dei et 4 papillons qui ont les ailles de France. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — Nº 214. Unum repositorium de cirico, brodatum de opere subtilissimo, cum armis domini Regis Francie et domini Clementis (VI), in parvis escutis. Et sunt ibi signi et alii aves cum repositorio corii. (*Inv. du chât. de Cornillon.*)

1401. — *Bourses pour corporaulx.* — Une bourse perlée, Notre Seigneur séant en sa maiesté, et à ses costés S. Pierre et S. Pol.

It. Une autre a un Couronnement à un des lés, sur velours vermeil, et à l'autre lés S. Jehan Baptiste, ouvré de brodure sur velours verd. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 344.)

1416. — Nº 856. Un corporalier d'ivoire, le couvercle de la Passion à ymage de taille, et est led. corporalier fait à l'entour, de plusieurs ymages de lad. Passion, 8 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1448. — Nº 236. Unum recetaculum argenteum et deauratum et quadratum ad tenandum corporalia, cum armis ecclesiæ et dom. A. de Talaru. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

1448. — Nº 699. A Perrot, chevaulcheur de l'escuirie, pour sa despense allant de Tharascon en Avignon, pour apporter du ruban d'or pour border aucuns corporaulx, pour donner à l'église de Nostre-Dame de la mer, 8 gros.

Nº 701. Pour achat de 7 1/2 paumes de vete de fin or pour border par hault ung corporalier donné par led. Sgr aux Maries, 3 florins.

Pour une canne d'autre vecte d'or non fin, pour border par bas led. corporalier, 1 flor. 3 gros. (*Cptes et mém. du roi René.*)

1456. — A Victor Maes, orfèvre,... pour avoir refait les chainettes de 2 corporaux, mis de son argent pour 2 s. et redoré et pour le fachon et dorure, 6 s. (*Cpte de N.-D. de Saint-Omer.*)

1489. — Ornamentum sive capsa corporalis in quo ab una parte est figura Crucifixi et B. Mariæ Virginis et S. Johannis ewangeliste, rechamato auro et argento; ab alia parte figura Dei et Beate Virginis stantis in throno, rechamatum auro et argento et serico et cum perlis.

Ornamentum sive capsa corporalis in quo ab una parte est crux cum 4 figuris sanctorum circumcirca, videlicet Augustini Therouini, Anthonii, etc. Ab alia parte est nomen Jhesus de perlis, ornatum per totum cum perlis et rosis smaltatis et aliis floribus de sirico. (*Trésor de S. Pierre de Rome*, p. 122.)

1498. — Ung corporal de vellours noir orphavreisé à un ange au milieu, de brodeure.

Ung aultre de vellours noir à l'Agnus Dei au mylieu. (*Inv. du duc de Savoie*, nº 467, 8.)

1541. — Une boiste grande de velours rouge cramoisy, où est au milieu en ung soleil, ung Agnus Dei et aorné à l'entour de riche brodure d'or eslevée, et dedens lad. boitte a un pale ou quarreau à mettre sur le calice, le quel est de semblable veloux tout aorné de perles et escript d'iceulx : HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONNEM, et au milieu J. H. M. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, p. 368.)

1563. — Ung corporalier d'argent estampé par le couvercle, d'ung poulce et quart de quarré. (*Inv. du chât. de Pau*, nº 40.)

1571. — Un corporalier de satin jaune fait de broderie, au milieu du quel est marqué le mystère de la Passion, et un corporal de toille blanche, qui est l'ordinaire de lad. église. (*Inv. de l'égl. S. Métard de Dijon*, nº 58.)

1595. — Ung corporallié de cartte, couvert de toille de soye, tout housé de fil d'or et de fil d'argent et de soyes de diverses coulleurs. Il y a 2 austres corporalliés de linoncle housé tout autour de fil d'or, d'argent et de soye noire et les croys de fil d'or et d'argent, et de la soye violette autour d'ung. Ils sont de demy aune un care. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille*, nº 90.)

1612. — Ung corporalier... de longueur et largeur d'ung pied en carré ou environ, faict au petit mestier, de fil d'or, d'argent et de soye, fermant avec un petit cordon aussi d'or, d'argent et de soye, au bout du quel cordon y a 5 petits boutons de semences de perles, et au devant dud. corporallier un groz bouton aussi de semences de perles, pour fermer avec led. cordon. Et au dessus et à la couverture dud. corporalier y a 112 perles communes.

Dans le quel corporalier y a un corporaux de toille fine de longueur de 3 cartz et de largeur de demye aulne, brodés de fillet. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 291.)

1653. — Une bourse ou corporalier sur le quel est représentée en broderie la rencontre de S. Joachim et de Ste Anne. Une pale où sont représentez une Vierge et 2 anges aussy en broderie. (*Inv. de la cath. de Sens*, nº 224.)

V. **1660**. — Un corporalier de velours brodé de passement d'or, en l'un des costés est escrit : JESUS en perles et aux 4 coins 8 perles, donné par le cardinal de Lorraine.

Un corporal de taby d'argent, semé de fleurons d'or, garni d'une croix à fleur de lys, donné par madame Renée de Lorraine, 1604. (*Inv. de N.-D. de Reims*, p. 114.)

1724. — N° 16. Un étuy et corporalier d'argent marqué aux armes de Mons. l'archevêque Talaru et du chapitre, pes. 6 m. 5 o. Led. étui étoit émaillé et doré.

N° 188. Un corporalier fait en forme de poele, garny d'une dantelle d'Angleterre à bride froncée tout autour. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

CORREAU. — Verrou à coulisse dont la barre posée horizontalement glisse entre deux colliers, pour s'engager dans un troisième faisant gache sur le dormant d'une porte. La poignée du correau forme souvent moraillon et se rabat dans ce cas sur la boite d'une serrure à bosse. Voy. la figure au mot COUREIL.

1567. — Ferme ton huis à double correau. (Calvin, *Serm. sur le Deutéronome*, p. 912.)

1635. — Correau, barre coulisse et traversante de porte. (Ph. Monet.)

CORPS. — Corsage.

1398. — Demis corps à grans manches pour escuyers de Mds (le duc d'Orléans) pour jouster. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 5825.)

1531. — Ung corps de menu ver doublé de taffetas, à mectre soubz la robbe. (*Inv. de Louise de Savoie*, f° 1 v°.)

1562. — A Jacques, tailleur, une aulne et 3 quartz de satin noir pour faire une pièce d'ung corps à l'espagnolle pour la royne, et demie aulne de taffetas pour doubler led. corps. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 134.)

V. **1600**. Ce prince avec un buse, un corps de satin [noir
Coupé à l'espagnole, où des déchiquetures
Sortoient des passemens et des blanches [tirures.
(A. d'Aubigné, *Portrait de Henri III.*)

1635. — Cors, le plus gros et le principal du cors, qui est dès la ceinture en haut. Le tronc du cors. — Faus du cors, le plus grele du cors vers la ceinture (Ph. Monet.)

CORSELET, CORSET. — Cuirasse légère comme le hallecret, mais sans manches ni tassettes, dont l'ouverture médiane est presque toujours (voy. la fig.) clavetée sur un rang de boutons. Le corselet se compose de pièces rigides, à la différence de la brigandine. C'est au XVe siècle un corset muni d'un arret pour la lance.

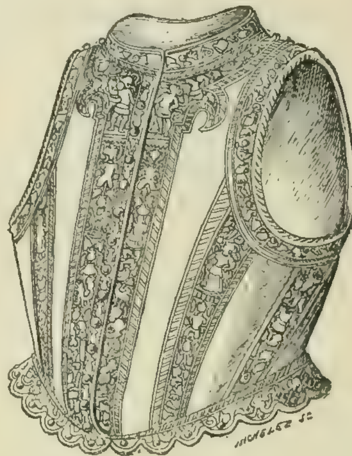
Au XVIe siècle, le corselet qui était l'arme défensive des compagnies de piquiers, commencait, dans les dernières années du règne de Henri III, à tomber en désuétude. Dans l'inv. de Martial de Douhet au Puymolinier en 1564, le corselet est pris exceptionnellement pour une armure complète.

La signification la plus moderne du mot est celle de corset, ou mieux, corsage de robe de femme.

1451. — Le chancelier de France, à cheval, qui estoit armé d'un corset d'acier et pardessus avoit une jacquette de velours cramoisy. (J. Chartier, t. II, p. 307.)

1470. Mais tout à coup, ung franc archier,
Qui l'aleboi ne congnoissoit
Le tua, et fit destrancher,
Pour avoir sa robe et corset[1].
(Martial d'Auvergne, *Vig. de Charles VII*, t. II, p. 147.)

1471. — Le coustillier de l'homme d'arme sera armé par devant le placquart blanc, à tout arrest et le derrière sera de brigantine ; et s'il ne peut trouver led. habillement, se pourvoie de corset blanc. (*Etat des off. du duc de Bourgogne*, p. 287.)



V. 1575. — *Corselet à boutonnure, au musée de Tsarkoe-Selo.* (Russie.)

1562. — Il est donné commission au trompette de ville de prévenir les habitans... de se munir de hallebardes, piques et hacquebutes, et mesmes que ceux qui ont puissance en biens, d'avoir corcelletz pour estre prets demain. (Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. I, col. 190.)

1563. — *Service pour le duc de Guise.* 126 enseignes desd. capitaines, armez de corseletz bien gravéz et dorez. (*Reg. du Parlement*, Felibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 811.)

1654. — Ung courcellet entier, ormis les brassarts. — Un coursellet avec ses cuissots et brassarts, 24 l. — Ung corsellet avec sa bourguignote, 45 s. (*Inv. du Puymolinier*, passim.)

1569. — 20 corseletz complets, à 6 escus la pièce. (Verger, *loc. cit.*, col. 306.)

V. **1573**. — Un corcelet, doré, 24 l. — 5 corcelets gravés complets à 24 l. la pièce. (*Fournitures par les bourgeois de Moulins, Arch. du Cher.*)

1587. — D'autant que les soldats ne veulent plus aujourd'huy porter de corcelets. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 319.)

1588. — M. de Strozze avoit esté pressant led. Negrot (doreur de Paris) de faire provision de ces belles armes, leplus qu'il put, avecques beaux corselets gravés et bien complets. (Brantôme, *Colonels franç.*, ch. 6, p. 649.)

1611. — A little body. Also a paire of bodies for a woman. (Cotgrave.)

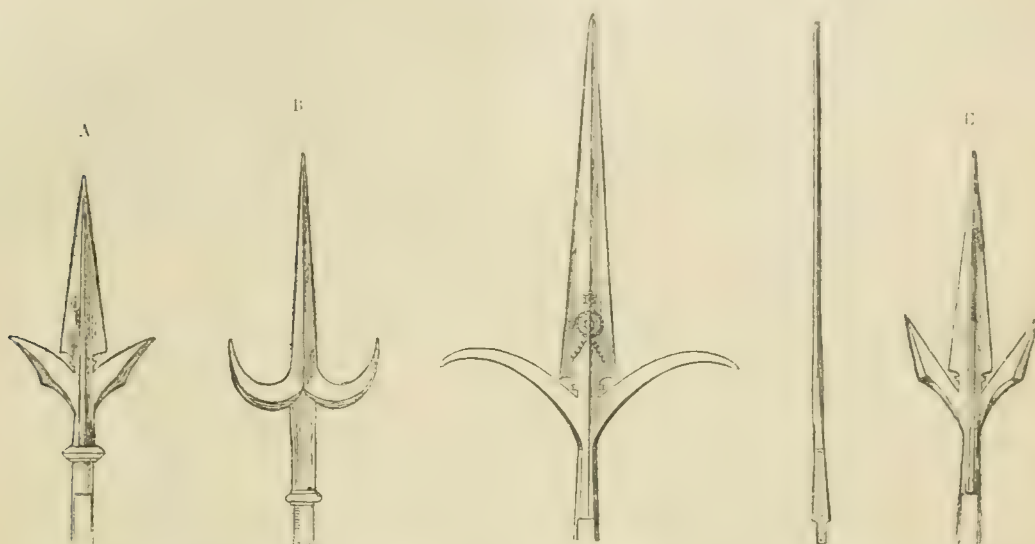
1635. — Corset. Vêtement du haut du cors de famme, sans manches ou à manches. — Surcot. Cors, corset de la cote. *Intimæ pallæ thorax.* (Ph. Monet.)

1690. — Corps de juppe sans manches, que portent les paysannes et surtout les nourrices qui font grande vanité de porter un corps de satin, de damas. (Furetière.)

CORSEQUE. — Le nom de cette arme d'hast (*hasta libata*) parait originaire de la Corse. C'est une pertuisane en usage dans l'infanterie, du XVe au XVIIe siècle. Elle est formée d'un fer de lance accosté de deux dards en éventail, ou de deux oreilles courbes dont le galbe rappelle celui de la fleur de lis. Les types les plus récents ont l'extrémité de leurs branches latérales terminées par un ongle servant de crochet pour désarçonner les cavaliers.

1. Ce corselet est une brigandine. Elle faisait partie des pièces conservées à l'époque de Charles VIII dans l'armurerie du château de Blois.

La corsèque à ailes droites en forme de trident est particulière à l'Italie où elle est appelée *spiedo*.



XVe et XVIe s. — *Corseques*. A. *Extr. de Marozzo*. — B. *de Giac. di Grassi*. — C D. *Anc. coll. Meissonier*. — E. *app. à l'auteur*.

1548 — Ils combattoient premièrement à armes différentes, à scavoir une corsesque ou jagaye contre une espée à deux mains. (*Entrée de Henri II à Lyon*, *Cérém. franç.*, t. I, p. 831.)

1549. — Les deux derniers paiges estoyent montez sur deux turcs blancs, caparassonnez de mesme l'habillement du roy. L'un portant son morion de pareille façon que son harnoys, avec une rondelle délicatement labourée et gravé d'or brazé dessus, sa corresque à la main. (*Cérém. de France*, p. 372.)

1565. — Nul maistre coustelier doreur et graveur ne pourra pollir besongnes, soient allumelles d'espées, dagues, corsèques, zagaye, hallebardes et aultres bastons servans pour la deffence de l'homme, sy ce n'est de sa façon, ou de son propre achapt. (*Stat. des cousteliers doreurs et graveurs sur fer*, *Arch.* Y, 12, t. VII, f° 11 v°.)

1570. — Formarono il spiedo il quale per esser scemato di larghezza et forse gravezza, non e molto potente a ferir di taglio, ma serba tutte le sue forze nelle tre punte. (Giacomo di Grassi, p. 101.)

1571. — Les autres (pages) portoient morions ayant aussi de riches pannaches, et aucuns avoient des rudelles (rondelles) et corsèques. (*Cérém. de France*, p. 496.)

1590. — Vanno (giovanni contadini sposi veneziani nelle feste) armati di corsesche e armi d'asta e di alcune coltelle. (Vecellio, 149,)

1606. — Une corsesque est une javeline ayant le fer longuet et larget, à deux oreillons. *Hastile corsicum*. (Nicot.)

1659. — *A morisco pike*, une zagaye ou corsèque. (Howell, *Particular vocab.*, sect. 44.)

CORSET (VÊTEMENT). — D'après les documents écrits, trop incomplets malgré leur abondance, le corset entre comme partie du costume extérieur des hommes en 1239 et y demeure jusqu'au milieu du XVe siècle; dans le costume des femmes, il paraît en 1317 et on l'y retrouve jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Le corset des hommes est un surcot fendu aux côtés. Sa plus grande dimension est celle d'une robe longue mais étroite; ses manches sont tantôt très amples, tantôt elles dépassent à peine le coude et se réduisent à de simples mancherons. Certains corsets d'hommes n'en comportent même aucunes. Dans le costume court de la fin du XIVe siècle et dans celui du XVe, ce vêtement affecte la forme d'une petite dalmatique ou d'un tabart.

En l'absence de la cloche, de la chape ou du manteau, le corset posé sur la cotte ou gonelle, était une sorte de pardessus doublé et bordé de fourrures pour le dehors, et nous voyons en 1360 que, suivant les règles de la bonne tenue on devait, pour se mettre à table, le remplacer par le surcot ouvert.

Au XVe siècle, un corset d'homme se taillait dans 2^m,25 de velours et se doublait de 1^m,20 de toile large. Une couche d'ouate était piquée entre les deux étoffes. Un texte de 1338 prouve qu'on fit des corsets très somptueux. Le travail de leurs broderies était alors particulièrement développé sur le plastron.

Le corset des femmes était une robe mise pardessus la cotte ou gonelle, à peu près comme le bliaut du XIIe siècle. On le doublait et on le bordait de fourrures pour l'hiver. Nous trouvons, au XIVe siècle, des corsets ronds, des corsets à longue queue et des corsets fendus, c'est-à-dire flottants sur les côtés. En 1371, dans le *Traité d'éducation* du chevalier de la Tour, l'origine de cette dernière mode est attribuée aux *meschines* et aux vivandières à la suite de l'armée anglaise. Je ne saurais dire si elle s'étendit beaucoup en France; mais les comptes du deuil d'Anne de Bretagne parlent de corsets à deux grands pans, l'un devant et l'autre derrière. L'édition imprimée en 1500 du *Parement des dames* donne, sous le nom de corset, une robe à petits mancherons, fendue sur les côtés comme une dalmatique;

et dans un manuscrit français de la *Destruction de Troyes*, daté de 1467, à la Bibliothèque Richelieu, on rencontre une robe assez invraisemblable de cette même coupe. Il est probable que dans un costume plus décent les ouvertures latérales étaient simulées et répondaient au nom de *fausses portes*.

La reine Isabeau de Bavière porta de très riches corsets; c'est avec un vêtement de cette espèce qu'elle fit son entrée à Paris en 1389. A la fin du xve siècle, il est qualifié de noble habit de parement. Le corset du deuil d'Anne de Bretagne, fourré de menu vair, se tailla dans cinq aunes et demie de fin drap noir et ceux des dames de sa cour dans quatre aunes et demie. Ces corsets avaient de grandes manches pendantes, les unes rondes, les autres *à lattes*.

Au xvie siècle, le corset fait toujours partie du costume royal solennel. Cependant, avec moins de luxe dans le choix de l'étoffe ou des garnitures, il était porté par les bourgeoises et, à l'époque de Charles IX, ce qu'on appelait à Paris un corset, prenait ailleurs le nom de cotte.

1239. — Pro cendato ad 6 corsetos regis et comitis Bolonie. (*Cpte de l'hôtel du roi par Simon Bordier, Rec. des histor. de France*, t. XXII, p. 609.)

1241. — Pro 3 corsetis de sendato, 40 s. (*Cpte de la chevalerie du Cte de Poitiers, Ibid.*, p. 619.)

1265. — Pro 9 ulnis radii parisiensis pro roba estiva, corsetto et clochia pro eodem (Edmond, 2e fils de Richard de Cornouailles). (Botfield, *Manners and household expenses of England*, p. 25.)

1266. — Cote et corset d'escarlate paonace, forré de menu vair, 20 escuz.

Un cote et serecot et corset de tireteinne brune, forré de menu vair.

Un corset de tyreteine forré de gris, 4 bezans.

Un petit corset de camelot forré de gros vair.

Un corset de pers sangles.

Cote et serecot et corset de tireteinne perse, forré de cendal vert.

Li corsez forré de lou cevière est prisié 12 besanz. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 194-6.)

1285. Cote, corset et houce verde
Moufles et chasperons forrei
De bon fin vair m'a endossei.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 261.)

1309. — (V. 1250.) Et lors m'envoya querre le roy pour manger avec li, et je y alai à tout le corset que l'en m'avoit fait en la prison, des rongneures de mon couvertoir. (Joinville, p. 123.)

1317. — 2 quamoquas dont l'en li (la duchesse de Bourgogne) fist 2 corsés, un ront et un de char. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*.)

1330. — Quod valleti officiorum hospitii omnes, in festo Paschæ, induantur de una rauba, videlicet corseto et gonella quæ non transcendant expensas 2 florenorum auri cum dimidio.

Quod, in festo Paschæ, corseti dominæ Delphinæ, dominarum et aliarum domicellarum sint longæ cum caudis. (*Reglem. de l'hotel du duc Humbert*, Moret, *Pr. de l'hist. du Dauphiné*, p. 333.)

1332. — Sont sint (les momes) de la sainture d'argent appelez sor lour corsas que sont si estrois que à poine pueut il entreir ens; et ont en menches desd. corsas que ne cuevrent mies la moitiet ne le tiers des braies, grans ornemens de pennes blanches. (*Hist. de Metz*, ch. 1, p. 71.)

1336. — Pro 5 alenis pro dom. Andrea filio domini ad faciendum 2 corsetos, 29 s. vienn. (*Pr. de l'hist. du Dauphiné*, t. II, p. 283.)

S. d. — Corsetum foderatum quo erat sub cappa indutus exuit et pauperi tradi fecit. (*Vita S. Philippi, archiep. Bituric.*)

1338. — Geffroy Lebreton, sellier du roy, livré pour Mgr (le cte d'Eu) 2 corsez d'escorpions semez, enlevez, bordez d'or de Chyppre, et en la poitrine de chascun corset une nef de pelles fines, et dedans la nef a 3 dames de bordeure d'or nué, les visages et les mains d'yvoire de ronde taille, et en chascun bout de la nef l'une des dames qui gouvernent lad. nef, et l'autre dame peesche en la rivière et prent cuers à la ligne; et en l'autre costé de la nef une dame d'or nué, secourcié qui peesche cuers à la trible, et de l'autre costé une autre dame qui peesche à la nasce et prend cuers; et tout le champ de lad. poitrine semé de feuillage de fines pelles grosses, et lad. nef toute semée de grosses pelles fines en manière de clous, et les avirons et lignes et nasces tout d'argent; et les 2 chaperons et la pate devant, un grant compas. Tout entour ced. compas un laceis doublé de grosses pelles fines, et de ced. laceiz yssoit serpentelles de pelles menues; et dedenz led. compas une seraine dont le corps est d'yvuire et la queue d'argent esmaillé. Et tenoit lad. femme un cuer de cristal enchastoné en argent et li donnoit la mamèle.



V. 1390. — *Corset. Biblioth. Richel., ms. fr.* n° 9, f° 264 v°.

Et le fond d'or soudeiz fait d'or trait tortitié en manière de veilles (vrilles) et les entrechamps de grosses pelles fines et de chastons enchastonnez en fin or; et lesd. chaperons semez de 4 feuilles de rosier tout parmi le champ, et sont les feuilles de oillez (œils) de paon et pourfillez de gros or, et ou millieu des feuillez une rosète de pelles fines et un chaston ou milieu; et les entrechamps de lad. semeure, de pièces d'argent esmailléez en 4 demi compas, et lesd. chaperons orfraisez de bisète componnez de paon et de tuyaux, et sur chascun couppon de tuyaux une grosse pelle de 3 s. la pièce, et sur les autres coupons esmaux de plice garniz d'or, et entre 2 chastons aussi, 160 l. p.

It. Pour un corset pour MdS. brodé emmy la poirine, c'est assavoir un buisson enlevé de fines pelles et toutes les feuilles d'or trait à un point, et derrière led. buisson a un chevalier qui tient un brueil d'argent à prendre oyseaulx, et toute la poitrine semée de toute manières d'oyseaux nués de soye; et parmi le champ, treffles de grosses pelles de compte et au dessous une nuée de veluel vert semée de connins et de petits sers et de marguerites, et le chaperon tout a (au) bout, semé de testes d'asnes nuées d'or au vif et couronnées, et les entrechamps des testes sont de fueilles de chardons faiz au vif. Et ou milieu de la pate du chaperon a une cage pour oiseaux faite au vif, et dedenz lad. cage a une turtre d'argent esmaillée, et toute la pate du chaperon orfrazée de grosses pelles et de chastons. Et pour ced. corset avecques le chaperon, 40 l. p. (*Cpte du connétable d'Eu*, f° 3 v°.)

1339. — Pour la royne, du commandement le roy, d'icelle escallate, un corset rone fourré de menu ver à Maubuisson. (*Cpte de Lucas le Borgne*, p. 84.)

1339. — Corsos ou surecos à courtes manges et lonez beez estroitz. (*Moniales de Larrey, Arch. de S. Bénigne de Dijon*, ap. Godefroy.)

1347. — Cissori, ad faciendum corsetta et caligas pro corpore regis, 7 uln. 1/4 longi blanketti.

Ad faciendum unum corsettum pro domina regina 3 1/2 uln. de panni longi in grana. una furrura continens 300 ventri minuti varii puri. (*Cptes de la garde-robe d'Edouard III*, p. 12 et 18.)

1360. Quant on ot chanté (la messe) tout attrait,
Chascun ala à son retrait,
Qui dut son corset dévestir
Pour le sercost ouvert vestir;
Après vint chascuns en sale.
(Guill. de Marchault, *Remede de fortune*, p. 86.)

1371. — Beau cousin je vien de Bretaigne et ay veu belle cousine vostre femme qui n'est pas ainsi atournée, ne sa robe estofée comme les dames de Guienne et de plusieurs autres lieux, car les pourfilez de ses coursès et de ses chapperons ne sont pas assez grands, ne de la guise qui quieurt à présent...

Vous et elles n'avez que la moitié de vos corsès et de vos chapperons rebuffez de vair et d'ermines, et je ferai encore mieulx, car je lui feray ses corsès et ses chapperons vestir en l'envers, le poil dehors... mais je ne veul pas qu'elle mue l'estat des preudes femmes et des bonnes dames de honneur de France de ce pays, qui n'ont pas pris l'estat des amies et des meschines aux Anglois et aux gens des complaignes; car ce furent celles qui premièrement admenerent cet estat en Bretaigne, des grands pourfilz et des corsès fendus ès costez et des floutans. (*Le chevalier de la Tour*, p. 46.)

1386. — Pour 3 aulnes et demie d'escarlate violète... pour faire un corset ront pour lad. dame (la reine), au pris de 4 l. 16 s. p. l'aulne. [3 autres de couleurs différentes mais de la même mesure.] (7e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, fo 14.)

1387. — Pour 2 aulnes de cendal vermeil... pour faire fausses portes à plusieurs corsès de drap d'or pour lad. dame (la reine) 68 s. p. (8e *Cpte roy. du même*, fo 149 vo.)

1389. — A Antoine Sevistrac, marchant de gemmes demourant à Paris, pour 584 perles de compte... pour convertir et emploier en la broderie d'un corsset court de veluyau violet pour madame la royne pour vestir à lad. feste de sa venue à Paris, au pris de 38 s. p. la pièce. (*Cpte de l'entrée d'Isabeau de Bavière*, fo 56 vo.)

1393. — 3 coursez de drap d'or fourrés de penne. Un corset de velual fourré de peine. 2 coursetz de drap de soye fourrés de penne. 4 coursetz de drap de leynne fourrés de penne. 3 coursetz de drap d'or fourrés de cendal. Un courset de soye fourré de cendal. 3 coursetz de drap de lainne fourrez de cendal. (*Inv. dotal de la duchesse d'Autriche*, fo 368 vo.)



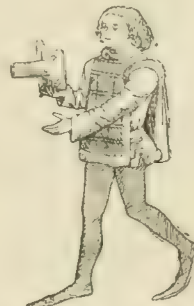
V. 1400. — *Corset. Biblioth. Richel., ms. fr.* no 30, fo 67.

1399. — A Huguelin Arrode, pour avoir fait et brodé pour lad. dame (la reine) un corset de veloux blanc brodé bien et richement en manière de bendes de cordes tuerses de perles et de brodure, et autour de chascune desd. cordes à tiges de genestres et de moron qui emplissent le champ derrière lesd. cordes, et sont les fleurs, fueilles et cyons de genestre faiz à plain de brodure d'or nué, et les fueilles de moron cousues de 2 soyes, les fleurs faites de perles et de grains de genestres et les boutons de moron faits de perles.

Et a convenu que led. Huguelin ait eu ouvriers plus chiers que en autre temps, pour la mortalité, et menez hors de Paris pour ouvrer en icellui corset, et a eu grant coustement et frais, et a fallu chascune perle, tant de semence comme de compte qui a esté mis en icellui corset à chascun point, que on les ait enfillées les unes après les autres. Pour ce, pour peine, or et soye, 200 l. p. (*Argenterie de la reine, 7e Cpte d'Hémon Raguier*, fo 221 vo.)

1408. — La moitié d'un corset de drap d'or en champ azur, dont l'autre moitié a esté donnée par feue madame à N.-D. de l'église de Chasteau-Thierry.

Ung corset de veluau cramoisy neuf qui oncques ne fut achevé et le quel mad. dame a donné à S. Calays de Blois, pour faire une chesible. (Laborde, *Les ducs de Bourg.* nos 6107-8.)



V. 1450. — *Corset. Biblioth. Richel., ms. fr.* no 41, fo 1.

1455. — Taillé, cousu et fait de 7 quartiers et demi de veloux noir plain, ung corset pour mond. Sr (Charles de France), et garni de une aulne de fine toille blanche et demie livre de coton, 27 s. 6 d. t. (*Argenterie de la reine, 1er Cpte de J. Bochetel*, fo 40 vo.)

V. 1492. *Le corset ou la cotte de chasteté.*
Ung cousturier nous convient préparer
Pour ung corset donner à la princesse
Et son beau corps revestir et parer
De noble habit pour la bien décorer.
(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames d'honneur*, ch. 6.)

1498. — A Maurice Briant la somme de 57 l. 15 s. t... pour le paiement de 5 aulnes demie fin drap noir de lui prins et acheté le pris de 10 l. 10 s. t. l'aulne, et livré au tailleur pour faire corset de dueil, à grans manches et à 2 queues pour servir à lad. dame. (Anne de Bretagne.)

17 l. 4 s. 4 d... pour le paiement de 551 ventres de menu ver non espuré et 70 ventres de menu ver espuré, au pris de 50 s. le cent, et 4 frisons blancs à 8 s. 4 d. la pièce... pour fourrer. C'est assavoir dud. menu ver non espuré et frisons blancs tout le dedans réservé les queues dud. corset; et led. meme ver espuré pour fourrer le bas des manches et faire les parements.

Aud. tailleur pour faire 10 corsetz de dueil, chacun à 2 grans queues, l'une devant et l'autre derrière et à manches à lathes pendans ung pied et demy au dessoubz du coulde, qui est pour chacun corset 4 aulnes dud. noir.

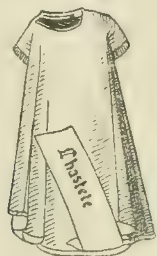
4 aulnes demye fin drap noir pour faire ung grant corset à manches rondes et à 2 queues, pour Melle Charlotte d'Arragon.

447 ventres de menu ver espuré et 104 ventre d'autre menu ver espuré pour fourrer, c'est assavoir dud. non espuré le bas dud. corset en 4 tiers de haulteur, et dud. menu ver espuré pour fourrer le bas des manches et faire les paremens. (*Cpte du deuil de Charles VIII.*)

1513. — Sa robe et corset (d'Anne de Bretagne) estoyent de velours sandale signifiant pourpre, qui est vestement et habit royal, fourrez d'ermines. Aussi estoit tout le devant et sur la poictrine jusques au dessoubs de la ceincture et non en flanchure..., et sur led. corset avoit un grand manteau de pareil velours fourré d'ermines. (*Cérémonial de France*, p. 97.)

1517. — La cotte (de la reine Claude) estoit de couleur vierge, scavoir de drap d'argent traict, les manches de pareil drap d'argent enrichies de pierreries, rubis et diamans servans de boutons aux poignets tout du long des manches.

Sur lad. cotte y avoit un surcot et corset qui estoit d'ermines moucheteis, qui est vestement royal. Et sur icelluy, en forme de croix, tant de long que de travers, au bort et devant et derrière, y avoit grand nombre de pierreries. (*Ibid.* p. 172.)



1510. — LE CORSET OU LA COTTE DE CHASTETÉ.
Olivier de la Marche, *Le parement des dames.*

1520. — Béatrix Locquerye,... à ma niepce, un corset à bonbardes, de camelot. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*)

1527. — Le corset, la cottelette, *The Kyrtell.* (Du Guez, p. 906.)



V. 1515. — *Corset. Biblioth. Richel., ms. fr.* n° 54, f° 38 v°.

1530. — *Petycote*, Corset simple, cotte simple, chemise de blanchet. (Palsgrave, p. 253.)

1530. — La reyne se trouva le matin en sa chambre, habillée de corset, surcot d'hermine, manteau, ornement de teste et autres habits royaulx... Sond. corset tout couvert de perles etbrodé d'or. (*Cérém. de France*, p. 216.)

1536. — Tunicis etiam romanae mulieres uti solebant, longe lateque diffusis ad ulnas cruraque adversus oculos protegenda, quarum ulnae consutae non erant.
Fortassis id est vestimenti genus in mulieribus quod itali vulgo sottanam vocant, nos vero : *une cotte ou ung corcet* (Rob. Estienne, *De re vestiaria*, f° 23.)

1540. Elle vous avoit un corset
D'un fin bleu, lassé d'un lasset
Jaune, qu'elle avoit fait exprès.
(Clém. Marot, *Dial. des 2 amoureux*, t. I, p. 17.)

1566 — Prit une fort belle pièce de drap et l'apporta à la femme d'iceluy, lui faisant à croire qu'il avoit charge de lui prendre la mesure d'une cotte que nous appelons aussi un corset, à Paris. (Rob. Estienne, *Apol. pour Hérodote*, ch. 16.)

1571. — Lad. dame estoit habillée de surcot d'hermines couvert de pierreries de très grande excellence et inestimable valeur, de corset et de manteau royal. (*Entrée d'Élisabeth d'Autriche*, Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 417.)

1583 — Ung plisson, façon de courset d'estamet violet doublé de revesche noire, prisé un escu. (*Inv. d'Anne de Nicolaï*, n° 150.)

CORSET A ARMER. — Plastron de cuir ou d'acier. Dans le texte de Martial d'Auvergne *corset*, est synonyme de brigandine, comme le prouve l'inventaire de l'armurerie de Blois, où était conservée celle-là même dont parle notre auteur.

1315. — Pour la façon d'un corset à armer. (*Cpte d'hôtel de Robert d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 342.)

1322. — Et respondet de 8 loricis, 1 corset de ferro. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1322. — Un corset de fer, une peire de huses de cordewan, botonnez. (*Inv. du Cte de Hereford*, p. 349.)

V. **1450.** — Que led. harnoys soit ni large et si ample que on puisse vestir et mettre dessoubs ung pourpoint ou courset. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, édit. Quatrebarbes, t. II, p. 11.)

1465. *Bataille de Castillon en* 1453.
Mais tout à coup un franc archier
Qui Talebot ne congnoissoit,
Le tua et fist détrancher
Pour avoir sa robe et corset.
(Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 147.)

1467. — *Entrée des Français à Bordeaux en* 1451. — Puis alloit le chancelier de France, à cheval, qui estoit armé d'ung corset d'acier et par dessus une jacquette de velours cramoisy. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 31.)

1468. — Un corset complet à... huissier d'armes, 24 l. (*Arch. de Bruxelles*, cit. Winkeroy, notes.)

COSTE. — Panier, corbeille à fleurs ou à fruits.

1260. — Se hom de dehors Paris, amaine fruit à Paris par eaue, en costes, en magnes, en sas ou en corbillons, il doit de chascune magne un den. de tonlieu, de chascune coste ob. de tonlieu, de chascun sac un den. de tonlieu, soit qu'il vende à un home ou à pluseurs. (Et. Boileau, *le Livre des mét.*, part. 2, titre 22.)

1417. — Que nul ne fut ni hardy d'avoir à sa fenestre coffre ne pot, ne hotte, ne coste ou jardin, ne bouteille à à vinaigre, qui fut sur rue. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 624.)

COSTE. — Soie commune, fleuret, lacet fait de bourre de soie.

1556. — 10 s. t. pour 5 aulnes de coste jaulne et rouge par moittié, pour servir à faire fillets à 2 petitz chevaux de bois paintz qui trainoient 2 pièces d'artillerie que lad. dame (la reine) a donné à Mr d'Orléans pour ses estrennes. (*Argenterie de la reine*, f° 13.)

COSTÉ, COSTICÉ. — A côtes.

1380. — Une couppe d'argent dorée à couvescle, costée dedens et dehors, et sur le pate a chevaliers armez à cheval, et sur le fruitelet 2 chiennetz, pes. 3 m. 2 o.
Une autre couppe qui a le hanap parfondet à façon de voirre, costée par dehors et grenetée par dedens, pes. 3 m. 5 o. (*Inv. de Charles V*, nos 1391 et 1375.)

1427. — Une aighière d'argent costicé. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 5088.)

COSTEL, COSTEREL. — Petit baril.

1296. — 2 costelli de cristallo, argento ligati. 2 parvi costelli de tamari, muniti argento. (*Inv. au chât. d'Edimbourg, Archæol. Journal*, t. XIII, p. 217.)

1301. — Unus costellus, ligneus involutus panno lineo, sigillatus sigillis, diversis. (*Inv. du roi d'Ecosse, Ibid.*, p. 218.)

COSTUME. — Dans un livre qui comporte les éléments seuls d'une histoire, il convient de laisser la parole aux documents, d'enregistrer les textes qui échappent à la controverse, et de subordonner les conclusions à des faits. Réunis ici dans l'ordre de

leur date, ils forment la première division d'un article général sur le costume français à diverses époques. La seconde, spéciale et nominative, comprend une longue série alphabétique de renseignements recueillis au cours de nos recherches sur la période du moyen âge et de la Renaissance.

FRANCE. — GÉNÉRALITÉS.

885. — Erant antiquorum ornatus vel paratura francorum calciamenta forinsecus aurata, corrigiis tricubitalibus insignita, fasciolæ crurales vermiculatæ et subtus eas tibialia vel coxialia linea, quamvis eodem colore tamen opere artificiosissimo variata. Super quæ et fasciolas in crucis modum intrinsecus et extrinsecus, ante et retro longissimæ illæ corrigiæ tindebantur; deinde camisia clizana, post hæc balteus spathæ colligatus. Ultimum habitus eorum erat palluim canum vel saphirinum quadrangulum duplex, sic formatum ut cum imponeretur humeris, ante et retro pedes tangeret, de lateribus vero vix genua contingeret. (*Monach. S. Galli*, l. I, 34.)

1140. — De nos jours les hommes de Cour placent aux articulations des pieds... l'image de la queue des couleuvres. De l'extrémité superflue de leurs robes et de leurs manteaux ils balayent la poussière de la terre; ils se couvrent les mains, quelque chose qu'ils fassent, avec de longues et larges manches... Ils ont le front rasé et entretiennent sur le derrière de la tête de longues chevelures. Maintenant, presques tous les gens du peuple ont les cheveux frisés et la barbe courte... ils frisent leurs cheveux avec e fer du coiffeur; au lieu de bonnets ils couvrent leurs têtes de bandelettes. (Orderic Vital, t. IV, l. 8, p. 283.)

1170. En cel tems (v. l'an 1000) avoient grans manches,
Et vestoient kemises blanches;
Par li flans à lacs s'entreneient,
E draz bien trainanz fesoient.
(*Rom. de Rou*, v. 7035.)

1180. — Peplo [vimple] intemperium aeris excipiat: nunc corolla, nunc corocalla [kalle], nunc crinali [bende] vel reticulo libertatem comarum discurrencium refrenat. Monile habeat, spinter quo tunice fuscotincti [fustanie] vel camisie colaria conjungat. Habeat etiam torques et inaures. (Alex. Neckam, *De utensilibus*, 101.)

1224. Trop fu apertement vestue
D'une chemise estroit cousue,
En braz et par les pans fu lée,
Déliée, blanche et ridée.
Pelice ot légiere et sanz manche,
Parmi la manche li paroit;
D'un vermeil samit cote avoit
Et mantel et d'un drap de Frise
Dont la pane ne fu pas grise,
Mès toute de dos d'erminètes
Déliées, blanches et nètes.
En ataiches et en tassiax
Ot flors entrètes à oisiax.
Li mantiax fu de grant valor,
Ne fu pas tos d'une color,
De toutes colors i avoit
Que nus hons dire nel'savoit.
(*Le Dolopathos*, v. 3872.)

V. 1260. Li sains, en son commenchement,
D'or et de gemmes noblement
Appareilloit ses vesteures.
Adès chaignoit riches chaintures
A blouque d'or menu farrées
De membres d'or et bien gemmés.
Aveuc tout che, les aumosnières
Avoit tant riches et tant chières
D'or et de gemmes bien ouvrées
De boutons d'or enfrangelez.
Ses dois avoit tous plains d'aniaus
Et à son col riches fremaus
Et chemises mult très deliés
De liex en liex bien treshehiés
De fil d'or et de fil de soie.
Qui ne m'en croit el livre voie.
Il se vestoit mult noblement
Et noble erent si garnement
Pourpres et cendaus et samis.
(*Miracles de S. Eloi*, p. 31.)

V. 1300. *Portrait de la fourberie.*
Premiers commenceerai au chief
Elle est trécié par bealance
D'un trécoir de fausse atraiauce.
Si a .I. chapel lascheté
Et sa coiffe de fausseté
Paillollée de tricherie.
Sa crespe de mélancolie,
Et la robe qu'ele a vestue
N'est pas de soie à or battue,
Ainz est de fausse cōnvoitise
Forrée à profil de fantise...
La cainture dont ele est cainte
Est d'une fausse note painte
Ferretée des faux séans
Et la boucle est et li coispiaus
De propres mençonges polies.
S'a aumosnière de folies,
S'a coutel tranchant d'acquerance
Et s'a au col par contenance,
Por croître ses acesnemenz,
Afiche de faus jugemenz.
S'a plicon long et lé d'envie
En orfrisie de loberie,
A .I. boutoncel de toeil
A .I. lacet de faus conseil.
Sa chemise de desreson
Encorsée de trahison.
Si chauce estivaus par usage
Bauz et lone de faus tesmoignage
Et s'a .I. garde cors sanz mances...
Chape forrée de malice
Et chaperon.
(*La dame Guile*, Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 64.)

V. 1350. Cornes ont pour tuer les hommes,
D'autrui cheveus portent granz sommes
Desus lor teste...
N'ai pas paor que teste fende
Qui est ferrée de tel bende
Et de cerciaus.
Et si ont fet cols tos noviaus,
Sor lor cols metent lor joiaus
Et lor crespines,
Et font cols du bout des eschines
Et font cornes de lor poitrines...
Robe ainsin que escoletée
Semble le treu d'une privée,
Ne plus ne mains;
L'en lor puet bien veoir es sains,
L'en i mettroit bien ses .II. mains
Ou une miche...
De chanvre ouvré ou de lin
Se font cornues.
(*Le dit des cornètes*, *Ibid.*, p. 88.)

1350. — Tailleurs et couturiers de robbes ne prendront et n'auront pour faire et tailler robbes de la commune et ancienne guise, de surcot, cotte et chaperon que 5 s. et non plus, et si le chaperon est double 6 s. Et pour la façon d'une cloche double 3 s. et la sangle à l'advenant. Et pour la facon d'une housse 2 s., et de la facon d'une housse longue et à chaperon 3 s. et non plus. Et des robbes à femmes, si comme elles seront...

Les cousturiers qui feront les robbes-linges prendront et auront de la façon d'une robbe-linge à homme, d'œuvre commune 8 den., et de la chemise à femme, d'œuvre commune 4 den. et non plus...

Les pelletiers, pour fourrer robbes de neuf, de vair ou d'agneau prendront et auront pour fourrer surcot et chaperons de robbes faites à la commune et ancienne guise 2 s., et pour fourrer une housse ou cloche et chaperon 3 s. et non plus,... et qui voudra fourrer sa robe autrement qu'à la commune et ancienne guise, comme de trop longues manches ou de les faire herminer, prenne le marché meilleur qu'il en pourra.

Les chaussetiers ne prendront, n'auront pour la façon d'une paire de chauses à homme que 6 den. et à femmes et enfans 4 d. et non plus.

Ceux qui les appareillent ne prendront pour mettre un avant-pied en une chausse que 2 den., et s'ils sont neufs que 3 d., et s'ils sont de leur drap que 4 d. et non plus, et pour mettre une pièce ès avant-pied ou de coudre la chausse 2 den. (*Ordonn. des rois*, t. II, p. 372.)

Costume d'homme.

V. **1360.** Je voil que touz amourous eit
Bieau chief et propre ou bieau touseit.
... Oste le peil de tes narilles
Et celui d'entre deuls sorcilles.
... Ta barbe fai reire et et soustrere
A tel qui bien le sache fere.
S'as poi coulour et tu n'en duilles,
Garde que farder ne te vuilles.
... Robe dois avoir propre et nette,
Au cors et au collet bien fette
Si que ton corset ne ta cote
Ne fachent plique ne hancote.
Gar que ta chemise ne monte
Si haut que tu en aies honte.
... Aies caperon bien fêtis,
Trop grant ne soit ne trop petis
Met le si et encaperonne
Que nul par moquier n'en sarmonne.
Au col aiez un fermaillet.
... Rooigne tes ongles souvent
Ses veuls estre en notre couvent.
Aies chaint de cuir ou de soie,
Bele bourse et bele couroie
Bieaux couteaux, bele gibechière
Se veus avoir bone amor chière.
Cauche toi en bele manière,
Tire ta cauche à la lanière
Si que n'ait plique ni fronche
... Doit estre ton pié si escrit
En ton souller ou estivel
Que ne sembles pas harivel.
S'il avient que chevalchier doies,
Sêle faitiche et bieau frain aies
Et bieau sorchaint et bele espée;
Tels choses sunt à grant durée.
S'as beau coutel, pendu doit estre
A las de soie au costé destre.
Heuses et esperons dois prendre.
En quoi il n'ait rien à reprendre.
Capel ou houche ou mantelet
Dois avoir propre et nettelet;
Mès ne les prengnes ne ne vestes
Si ne fait pluies ou tempestes.

Costume de femme.

Se tu as la fache rondete,
Il te siet à estre toussete
Ou avoir cornes si petites,
Que de moqueurs soient quites
... Se tu as trop longue fache,
Ton chief ou chaperon atache
Si que ton front apetiche.
... Tes sorcilles dois alignier
Et le peil mal assis vigner
Et faire visser à ta beasse.
... Se tu as belle poitrine
Et biau col, ne l'encourtine,
Mez soit ta robe escolletés.
... Que ta cote ne ta chemise,
Ne le cole de ta pelice
Ne te face tenir pour niche.
... Miex vaut souvent robe muer
Que mout lonc temps en une user.
Quant robe est longuement portée
L'en la tient por vielle et usée.
... Se tu veus estre plus fetiche,
Fay trois rescours en ta peliche
Ou quatre pour fere la joe
Et pour es[tre] loing de la boe.
... Queque des courtes robes die,
Sachez que ma vollenté n'est mie
Que je despise la maniere
Des cotes longues par derière,
C'est la meillour, se me semble, guisse
Qui soit de nouvel avant misse.
... Se des chevex n'as à plenté
Tantost aia un chief ente
De chanvre ou d'autre foureure
Ou d'estrange cheveleure
Maistes fames de ceu s'atendent
As meschiers qui mout chier lor vendent,
Lor ne puet apercevoir
Ne le menchonge ne le voir
Les autres sunt espès couchiez
Et en lour chaperons muchiez,
Si que nem ne soit par leur coupes
S'el ont chief de canvre ou d'estoupes.
.. Fame qui poi de cheveleure porte
Doit metre garde à sa porte;
Tant que elle soit aounée,
Diront que elle est hors alée.
De ceu doist estre bien membrée
Quer trop laide chose est beste escornée
Champ sans herbe et bois sans verdure
Et teste sans chevelleure,
(*La clef d'Amour*, p. 12 et 85.)

1370. — *Réflexions sur la bataille de Crécy* (1346.)
L'orgeuil estoit moult grant en France, et mesmement ès nobles et en aucuns autres, c'est assavoir en orgeuil de seigneurie et en convoitise de richesses et en deshonnesteté de vesteure et de divers habis que couroient communément par le royaume de France.

Car les uns avoient robes si courtes qu'il ne leur venoient que aux nasches, et quant il se baissoient pour servir un seigneur, ils monstroient leurs braies et ce qui estoit dedens à ceux qui estoient derrière eux; et si estoient si estroites qu'il leur falloit aide à eux vestir, et au despoillier sembloit que l'en les escorchoit quant l'en les despoilloit. Et les autres avoient robes fronciées sur les rains comme femmes, et si avoient leurs chaperons destrenchiés manuement tout en tour, et si avoient une chauce d'un drap et l'autre d'autre; et si leur venoient leurs cornettes et leurs manches près de terre et sembloient mieux jugleurs que autres gens. (*Chron. de S. Denis*, t. V, p. 463.)

1371. — Diray d'une manière qui est venue, de quoy les femmes servantes et les femmes de chambres, clavieres et aultres de mendre estat se sont prinses comunément, c'est à dire qu'elles fourrent leurs doz et leurs talons, autant penne comme drap, dont vous verrez leurs pennes derrière que ilz ont crottée de boue à leurs talons tout aussy comme le treu d'une brebis soilliée derrière... En yver quant il fait grant froit, elles meurent de froit à leur ventres et à leurs tétines qui ont plus grant mestier d'estre tenues chaudement que les talons, et en esté les puces sy mucent; et pour ce je ne prise riens la nouveaulté, ne telle cointise. (*Le chevalier de la Tour*, p. 49.)

1420. — Rencontrerent deux damoyselles montées sur deux chevaulx blancz, fort vestues, et chascune d'elles un petit manteau d'escarlatte à la francoise, portans sur leur poing et l'une et l'autre un gerfault prest à voler. (*D. Florès de Grèce.*)

1467. — En ce temps les dames et damoiselles ne portoient plus nulles queux à leurs robes; mais elles portoient bordures de gris et létisses de velours et autres choses de la largeur d'un velours de hault.

Et sy portoient sur leurs chiefs burlets à manière de bonnets ronds et allant amenusant par dessus, de la hauteur de demy aulne ou de 3 quartiers de long, aulcunes moins, aultres plus, et desliés couvrechiefs par dessus pendans par derrière jusques en terre, et çaintures de soie de la largeur de 4 ou 5 poulx; les tissus et les ferrures larges et dorés pesants 5, 6, 8 onces d'argent, et larges colliers d'or en leurs cols de plusieurs façons.

En ce temps aussy, les hommes se vestoient sy court que leurs chausses alloient près jusques à la façon de leurs fesses, et par devant tout ce (que) en leur humanité estoit: et faisoient fendre les manches de leurs robes et de leurs pourpoincts, que on véoit leurs bras parmy une déliée chemise qu'ils portoient, dont la manche de la chemise estoit large. Et si portoient longs cheveulx qui leur venoient par devant jusques aux yeulx, et par derrière jusques au fond du hatrel; et dessus leurs testes bonnets de drap de ung quartier ou quartier et demy de hauteur. Et les nobles et les riches grosses chaisnes d'or au col et pourpoincts de velours ou drap de soie, et longues poullaines à leurs solliers de ung quartier ou quartier et demy de long, et à leurs robes gros mahoitres sur leurs espaules pour les faire apparoitre plus fournis et plus croisses, et pareillement à leurs pourpoincts les quels on fournissoit fort de bourre; et s'ils n'estoient ainsy habilles, si s'habilloient-ils tout long jusques en terre, de robbes, et s'habilloient puis long, puis court; et n'y avoit si petit compagnon de mestier qui n'eust une longue robe de drap jusques aux tallons. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 306.)

1470 Se n'avons (les bourgeoises) robbes de satin

Pour faire monstre ou estendart,
Nous portons le petit patin
Et la bocte faulve à couvert,
Et pensez qu'un beau corset vert,
Ou une chausse bien tirée,
Vault bien un tétin descouvert
Et robe de soye figurée.
(*Le débat de la demoiselle et de la bourgeoise*, Montaiglon, *Rec. de poés. franç.*, t. V, p. 26.)

1470. — Icelles trois dames... portoient bottes fauves à leurs devises, et avec ce faisoient fermer leurs soulliers d'esguillettes verdes et par dedans entrelassez de rubis et de diamans, et mettre aucunes fois entre la courroye de leurs soulliers, à la boucle, anneaux et verges d'or. Vouldroyent aussi porter leurs gans au costé en la ceinture, et le petit baston à la main, et la robe courte à chevaucher et plusieurs aultres nouvelletez. (*Arrêts d'amour* 43, p. 189.)

V. 1475. Les haulx bonnets et jacquettes
Pour lors si avoient leurs requestes,
Palletotz, pourpoints abaissez
Estoient sur espaulles fourrez
Et chapperons avoient les femmes,
Hault coeffiés si estoient les dammes,
Cornettes de deux dois avoient,
Large tissu aussi portoient,
Grant collet fourré sur l'espaulle,
Par derrière long qu'une gaulle
Cottes à godet hault monté
Juc ès rains estoit surmonté;
Les gentilz soulliers à poullaine,
Et d'autre estat comme à bec d'enne.
Tous gens d'église au lignolet
Portoient chaperons à rolet
Qui estoit chose très honneste.
Maintenant l'on ne congnoist maistre :
Marchans et prestres c'est tout ung,
Tous sont vestuz l'autre que l'un.
(*Chron. rimée de Guill. Ledoyen*, p. 366.)

1480. Soubz grans robbes fourrées de martres
Nos bourgeoises tiennent ces termes
De façonner leurs culz de cartes,
Afin qu'ilz semblent plus fermes.
...On a veu les anciens jours
Qu'on aimoit pour un tabouret,
Pour un espinglier de velours;
Aujourdhuy il faut le corset
Ou la troussoire d'ung grant pris,
Ou bailler dix escus d'un trez
Ou la robbe fourrée de gris.
(Coquillart, p. 122 et 132.)

V. 1492. Je vis atours de diverses manières...
Les haults bonnets, couvrechefs à bannières,
Les haultes cornes pour dames triumpher;
Maintenant voy simples atours porter.
Qui bien me plaist ce sont les chapperons
Du temps présent.
(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames d'honneur.*)

1527. — *Détails de toilette et accessoires du costume des femmes.* — Affique, anneaulx, attour, bague, béatilles, bombardes, bonnet, bordure, bourse, bracelet, brousequin, cueuvrechief, chainture, chapperon à plis, chausses, coleret, colet, colier, chemise, cornette, corset, cotte simple, cottelette, coustures, coulteaux, crespines, demy-chaint, docs, doublure, esgrappe, esguille, esmouchail ou mouchoir, eschapins, espinceau ou espinglier, espingles, espoussettes, fermail, forces, forcettes, fourrure, gants, gavardine, gorgias, goucerons, imaige, jartiers, lacet, lacz, lessive, manches, manteau, mouchoir, moufflets, ourlez, pantouffles, patenostres, pigne, placart, robbe, solier, templettes, verge. (De Guez, p. 906.)

1530. — Les dames portoient chausses d'escarlate ou de migraine, et passoient lesd. chausses le genoil en dessus par 3 doigtz justement. Et ceste lisière estoit de quelques belles broderies et descoupures. Les jartières estoient de la couleur de leurs bracelets et comprenoient le genoil au dessus et au dessoubz. Les souliers, escarpins et pantouffles de velours cramoisi rouge ou violet, deschiquetées à barbe d'écrevisse.

Au dessus de la chemise vestoient la belle vasquine de quelque beau camelot de soye : sur icelle vestoient la vertugale de tafetas blanc, rouge, tanné, gris, etc. Au dessus la cotte de tafetas d'argent faict à broderies de fin or et à l'agueille entortillé ou... de satin, damas, velours orangé, tanné, verd, cendré, bleu, tanné-clair, rouge-cramoisi, blanc : drap d'or, toille d'argent, de canetille, de brodure, selon les festes. Les robbes selon la saison, de toille d'or à frisure d'argent, de satin rouge couvert de canneulle d'or, de tafetas blanc, bleu, noir, tanné, sarge de soie, camelot de soye, velours, drap d'argent, toile d'argent, or traict, velours ou satin porfilé d'or en diverses portraictures.

En esté quelques jours, en lieu de robbes, portoient belles marlottes de parures susd. ou quelques bernes à la moresque de velours violet à frizure d'or sur cannetille d'argent, ou à cordelières d'or garnies aux rencontres, de de petites perles indicques. Et toujours le beau panache selon les couleurs des manchons, bien garny de papillettes d'or. En hyver, robbes de tafetas des couleurs comme dessus, fourrées de loups cerviers, genettes noires, martres de Calabre, zibelines et autres fourrures précieuses. Les patenostres, anneaulx, jazerans, carcans estoient de fines pierreries, escarbocles, rubis, balais, diamants, saphiz, esmeraudes, turquoises, grenatz, agathes, bérilles, perles et unions d'excellence. L'accoustrement de la teste estoit selon le temps. En hyver, à la mode françoise, au printemps, à l'espagnole, en esté, à la tusque. Exceptez les festes et dimanches, esquels portoient accoustrement françois, parce qu'il est plus honorable et mieulx sent la pudicité matronale.

Les hommes estoient habillez à leur mode, chaussés, pour les bas, d'estamet ou sarge drapée d'escarlatte, de migraine, blanc ou noir. Les haults, de velours d'icelles couleurs ou bien près approchantes, brodées et deschiquetées selon leur invention. Le pourpoinct de drap d'or, d'argent, de velours, satin, damas, tafetas de mesmes couleurs, deschiquetez, brodez et accoustrez en parangon. Les aiguillettes de soye de mesmes couleurs, les fers d'or bien esmaillez. Les sayes et chamarres de drap d'or, toile d'or, drap d'argent, velours porfilé à plaisir. Les robbes aultant précieuses comme des dames. Les ceinctures de soye des couleurs du pourpoinct; chascun la belle espée au costé, la poignée dorée, le fourreau de velours de la couleur des chausses, le bout d'or et d'orfebrerie. Le poignart de mesmes. Le bonnet de velours noir garny de force bagues et boutons d'or ; la plume blanche par dessus, mignonnement partie à paillettes d'or, au bout des quelles pendoient en paillettes beaulx rubis, esmeraudes, etc. (*Gargantua*, l. 1, ch. 56.)

1540. Elle vous avoit un corset
D'un fin bleu, lassé d'un lasset
Jaune, qu'elle avoit fait exprès.
Elle vous avoit puis après
Mancherons d'escarlate verte.
Robe de pers, large et ouverte,
J'enten à l'endroit des tétins,
Chausses noires, petits patins,
Linge blanc, ceinture houppée,
Le chapperon faict en poupée,
Les cheveux en passefilon.
(Clém. Marot, *Dial. de 2 amoureux*, t. I, p. 17.)

1562. Voyant la gaye et mignonne bergere
Ayant le tein et la couleur si clère,
Car point n'avait de fart ne de civette,
..Point de tourets n'avoit à son sommeil.
...Point elle n'avoit ambre, musc ni odeurs.
..Point ne portoit fleur, benjoyn, gnacelle.
...Point ne portoit gans de chamois, mitaines.
..Ne portoit point de caleçons ne patins.
...Point ne trompoient le monde ses cheveux,
Pour se coeffer ne lui faut point d'empois,
De mirouer ni de teste de bois.
N'avoit carquans, velours ne chapperons
Qu'un couvrechef tout plié à grillons,
Ni busc encor de soye violette,
Qu'un godillon de simple laine verte.
Elle n'avoit au lieu de faux manchons
Qu'un linge blanc sur les petits bras blonds,
Ny jazerans, anneaux ne bracelets
Sur son gent corps et ses testins refaits.
D'eau de mourron, de febve, de salive,
Ne se fardoit fors que de claire eau vive ;
Eau de gourgoude à elle point ne touche
Pour adoucir son visage et sa bouche.
Point ne portoit de ce liège femelle
Pour amoindrir son seing et sa mammelle.
Vasquine nulle ni aucun plicon
Elle ne portoit, ce n'estoit sa facon.

Point ne prenoit vin blanc pour se baigner
Ne drogue encor pour son corps alléger.
(Jacques du Fouilloux, *L'adolescence Clémentine*.)

1577. — La noblesse française porte un habit court, car sa profession est le métier des armes, mais son vestement est si varié de couleur et de forme qu'il seroit impossible d'en donner un modèle. Tantot on fait usage d'un chapeau à larges ailes qui déborde de la tête sur les épaules, tantot d'un béret (beretta) si petit qu'à peine couvre-t-il le sommet de la tête. On a des manteaux qui descendent jusqu'à la cheville ou bien des capes et des capotes qui n'atteignent presque pas aux reins.

Les chaussures à la mode grecque ou à la mode de Savoie sont larges et si hautes qu'elles s'étendent jusqu'à mi-jambe, ou bien si estroites et si courtes qu'elles semblent des tuyaux.

Les hauts de chausse (calzette) sont attachés aux culottes (bracone) et celles-ci sont si justes qu'elles dessinent fidèlement les formes naturelles.

Les chaussures sont quelquefois de deux couleurs différentes.

Les cols des chemises avec les dentelles (ninfe) sont si grands qu'ils ressemblent à des voiles, ils ont plus d'un quartier de hauteur. Ils sont simples et renversés ou bien soigneusement travaillés. Les nouveautés dans l'habillement se succèdent de jour en jour et d'heure en heure. Si la forme des vêtements varie, la manière de les porter n'est pas moins bizarre. On a toujours le manteau posé sur une épaule et pendant de l'autre côté. Une manche du pourpoint tout ouverte et l'autre boutonnée. A cheval, on met l'épée à la main et l'on court dans la ville comme si l'on poursuivait l'ennemi, à la manière des cavaliers polonais.

Les changements de costumes usités parmi les jeunes gens exigent des dépenses considérables en draps de laine, en drap d'or et de soie. Un homme de la Cour n'est pas estimé s'il n'a 25 ou 30 habillements de différentes façons, et il doit en changer tous les jours. Les gens âgés portent des vêtemens plus modestes en soie ou en laine très fine. Ils sortent en manteau long et en chapeau. Le béret n'est de mode qu'à la Cour. Hors de là on trouvera à peine dix personnes sur mille qui s'en servent, car le pays est très exposé aux vents.

Les femmes (en France), ont un habillement plus modeste (que les hommes) et moins changeant. La femme noble porte sur la tête un chaperon de velours noir ou une grande coiffe (lo scoffione di rete fatto di nastro d'oro o di seta e di gioie ancora) de reseau en rubans d'or ou de soie ou bien ornée de joyaux. Elle a un masque sur le visage.

Les femmes des bourgeois se servent d'un chaperon de drap, car la coiffure en soie et le masque leur sont défendus. Pour le reste du vêtement il n'y a pas de différence; toutes portent leurs robes et leurs cotillons de la façon qu'il leur plaît.

Les femmes du peuple n'ont des robes qu'en drap ou en armoisin, mais non en d'autre qualité de soierie. Les femmes nobles se distinguent aussi par la plus grande largeur des manches dont la couleur varie à volonté. Les femmes du peuple ne peuvent les porter que noires et moins larges. Les veuves sortent voilées pendant un certain temps, avec une robe montante, une camisole (giubbone)... et une collerette renversée sans dentelle (ninfe). Dans le deuil de leurs mères, de leurs pères, de leurs maris, elles ont des robes à manches ducales ourlées de peaux blanches de vair ou de cygne. Les hommes ne portent le deuil que le jour de l'enterrement; le reste du temps ils sont habillés de noir avec le manteau et le chapeau.

Il est facile de reconnaître les demoiselles, car dans les rues elles suivent toujours les pas de leurs mères qui précèdent. Les servantes ou les serviteurs viennent après.

Les Françaises ont des tailles fort minces; elles se plaisent à enfler leurs robes, de la ceinture en bas, par des paniers et des vertugadins ou autres artifices, ce qui rend leur tournure encore plus élégante. Elles se chaussent bien, elles font usage de la pantoufle basse et de l'escarpin. Le cotillon qu'à Venise on appelle la carpetta est de très grande valeur et très élégant parmi les femmes nobles aussi bien que parmi les bourgeoises. Quant à la robe que l'on met par dessus, elle est de sarge ou d'escot, car les femmes s'agenouillent par terre et elles s'asseyent même dessus. Par dessus la chemise elles ont un corset (busto o giubboncino) ou camisole qu'elles appellent corps piqué (corpo imbottito) qui rend la tournure plus légère et plus svelte. Il est agrafé par derrière, ce qui rend encore plus belle la forme du sein.

La gorge et les épaules sont couvertes de voiles très fins et de gaze, la tête, le cou et les bras sont ornés de bijoux. La coiffure est très différente de celle d'Italie. Elles ont sur le haut de la tête des perruques et des toupets (gli arcioni e le perucche) qui donnent plus de largeur au front. La couleur des cheveux est ordinairement noire et fait ressortir la pâleur des joues. Or la pâleur, si elle n'est pas maladive, est regardée comme un agrément. (*Relat. des Ambassadeurs Vénitiens*, t. II, p. 557.)

1597. — 2 robbes de velours noir plain, dont l'une est figurée par en bas... It. une autre de taffetas à fond gris... 4 corps de robe... l'autre d'estamine à fond de satin gris garny de gects par dessus... à manches ouvertes deschiquetez... It. 3 paires de brassars, une de satin blanc... et une autre de taffetas orangé... It. un manchon de velours... doublé de marte... It. une paire de chausses de velours rouge... un cotillon de satin couleur de pain bis... un devant de cotte garni de ses manches, le tout de drap d'or. (*Inv. de la dame de Nicolaï*, Monteil, XVI[e] s., stat. 20, note 88.)

1616. — Le bon homme Enay vestu d'une juppe de bure et sans souliers à cric...

Faut estre bien bestu à la mode... il faut un perpunt de 4 ou 5 tafetas l'un sur l'autre, des chemises comme celles que vous boyez dans les quelles, tant frise que escarlatte, je bous puis assurer de 8 haulnes d'estoffe pour le mens... puch après il leur faut des souliers à cricq ou à pont levedis...

Des lors (en 1600) les courtisans prindrent la facon de unes vottes la chair en dehors, le talon fort haussé abec certainnes pantouffles fort haustes encore, le surpied de l'esperon fort large et les soulettes qui enveloppent le dessous de la pantouffle...

Pompignan imbouta des descoupures sur le pied de la votte pour faire parestre un vas de soie incarnadin, et ceux qui n'ont de vas de soie prennent de la découpure avec le ruven de couleur. Et puis les ladrines (lazzarines) de l'invention de Lamvert, et puis les grands capuchons qui prennent de dessus le chapeau à la portugaise jusqu'au dessous des essailes...

Il y a après la diversité des rotondes à double rang de dantèle ou vien fraises à confusion...

Nous nous rendismes aiant vonnes ehaussettes de toile vlanche et fine...

Un gentil homme qui avoit un de ses bas de chausses bandé au haut de la cuisse et l'autre en courcaillet...

Il convient savoir l'habit (du voyage), qui étoit d'une paire de bottines fourrées de peau de lièvre, un haut de chausses de veloux cramoisi rouge, un propoint de satin bluf; par dessus, une juppe sans manches de demie ostade tannée, une robe de tiretenne fourrée de renard, un chapeau de veloux violet à 4 quarres et houppes pendantes, et dessous une calotte de toile blanche qui descendoit jusques aux espaules. (*Avent. du baron de Fœneste*, passim.)

COSTUMES SPÉCIAUX.

ALLEMAGNE. — **1575.** — Les hommes s'habillent communément de laine et les femmes de toile, mais il y a une telle diversité ès unes et autres quant à la couleur et facon que bien peu souvent en trouvera on deux habillez l'un comme l'autre.

Ils prennent plaisir maintenant à s'accoustrer à la facon des estrangers et principalement des Italiens et François, et il n'y a pas long temps que, selon la mode d'iceux, les hommes portent des escarpins, les manches de leurs robbes découppées, les chausses deschiquettées et de petits bonnets.

De mon temps, quand j'estois jeune, environ l'an 1497, les vieilles gens portoient des souliers à la poleine, des robbes courtes et estroites, des chaperons à longue queue, les quels on appeloit auprès de la ville de Mayence *Kogein*. (Belleforest, *Cosmogr. de Munster*, t. II, l. 3, col. 990.)

ANGLETERRE. — **1399.** — *Couronnement de Henri IV.*

Les dues, contes et barons avoient longues houppelandes d'escarlate et longs manteaux fourrés de menu vair et grands chaperons aussi fourrés en telle manière; et tous les dues et contes avoient 3 hourlets de menu vair assises sur l'epaule senestre, de un quartier de long ou environ, et les barons n'en avoient que 2, et tous les

autres chevaliers et écuyers avoient houppelande d'écarlate de livrée. (Froissart, l. 4, ch. 78.)

Berger. — **1379**. — Le berger doit avoir chausses de blanchet gros ou de camelin, et soulliers bobelinez et taconnez de fort cuyr et, en yver temps, par dessus ses chausses, doit avoir vuagues de cuyr des buhos d'ung vieulx houseaulx pour la pluye. Il doit estre garny de tacons et de semeles de fort cuyr bien pourpointez de gros fil de chanvre bien cyré de cire blanche, poix rasine et de suif pour plus durer. Et doit savoir asseoir ses tacons ou semeles, en ses bobelins par dessoubz le buisson, quant besoing en est.

La chemise et les brayes du berger doivent estre de grosse toille et forte, que l'on appelle canevas. Et la brayette doit estre de fil de tissu de 2 dois de large à 2 boucles rondes de fer. La facon de la chemise doit estre fendue par devant à 2 pointes, et les 2 pans de devant doivent estre amples et longs en la manière d'un pennoncel agu, affin qu'il y puist mettre et enveloper son argent et nouer le pan en droit neu. Et sur la chemise doit avoir ung coteron de blanchet ou de gris camelin sans manches : le quel coteron doit estre double par devant depuis les espaules jusques à la ceinture, pour garder la fourcelle et son estomach des vents et des tempestes, et pour champpaier plus surement après ses brebis... Et pour ce doit estre le coteron double par devant. Et sur le coteron doit avoir une cote de blanchet ou de camelin gris à 2 poinctes, l'une par devant, l'aultre par derrière et à manches, et si large et ample qu'il puist entrer aysément sans boutons; car il ne lui affiert pas à avoir boutonneures, lachès ou aultres empeschemens qui le puissent nuyre au vestir; mais y doit entrer de plain comme en ung sac, ou comme en la tunique Aaron. Et par dessus la cote doit avoir ung surplis de fort treslis à manches et à 4 noyaux ou boutons, de la façon mesme de la coite. Ce surplis garde le berger de la pluie et aucunes fois convient il que il le despouille pour enveloper l'aigneau quand il est faonné aux champs. Par dessus son surplis doit avoir une grosse ceinture de corde menue et forte, faîte par manière de tresse en 3 cordons à une boulle de fer ronde. Et à celle ceinture doit pendre et avoir plusieurs choses.

Premièrement, et par honneur, y doit pendre la boiste à l'oignement en ung estuy de cuir... avec ce doit il avoir ung canivet ou coutel aigu pour picoter et oster la rongne des brebis... aussi convient il porte ung cyseaux pour couper et aonnier la laine de la brebis par dessus la rongne. Le berger doit porter alesne à coudre soulliers, bobelins, semelles et tacons : la quelle alesne doit estre en ung instrument de fust pour bouter le fer de l'alesne jusques au meilleu du manche, et par dessoubz le doit attacher d'ung noyau ou d'ung anneau de cuyr pour mieulx fermer. Item, à celle ceinture doit porter un aiguillier à mettre ses aguilles quarrées et rondes. Lequel aguillier est de l'os de la cuysse d'une ouë menu et longuet, ou de l'oz d'un pied d'aignelet, et estre mis et attaché avecques le pendant de l'alesne. Encore doit le berger avoir boisset ou coutel à forte alemel à trencher son pain, à manche de 2 pièces plates de tylleul ou d'aultre tendre boys, et le manche doit estre lyé tout au long d'une menue cordelete de fil bien curée, pour le mieulx tenir et, pour estre plus fort. Et la gaine du coutel doit estre d'une vieille savate de l'empigne d'ung soullier vieulx de vache, bien cousue faicte par le berger à la mesure ou quantité dud. coutel. Celle gayne doit estre pendue à la ceinture d'une cordelle de gros fil de chanvre ou d'une vieille lanière renouée.

Après doit pendre à la ceinture ung guyteau ou fourreau de vieulx cuyr mégissié ou du cuyr de la peau d'une anguille, pour mettre les flaiaux du berger, le quel fourreau doit estre de la quantité des flaiaux. Et par dessus toutes ces choses devant dictes, le berger doit porter et ceindre sa panetière pour mettre le pain pour lui et son chien. La panetière doit estre de cordelle treilliée et nouée au droit neu, en manière de la harace au potier de terre. Et celle panetière doit estre attachée au senestre coté du berger... A la panetière doit estre attachée une cordelle de une toyse et demye de long, que l'on appelle la laisse du chien, et doit estre redoublée jusques au point de la panetière, et au meilleu doit avoir un cuyret avec un petit bignet de bois pour attacher le chien et pour le destacher. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 69.)

Charlemagne. — V. **800**. — Ad corpus camisiam lineam et femuralibus lineis induebatur; deinde tunicam quæ limbo serico ambiebatur, et tibialia; tum fasciolis [tibialia cum] crure et pedes calciamentis constringeba et ex pellibus lutrinis et murinis thorace confecto humeros ac pectus hyeme muniebat; sago veneto amictus, et gladio semper accinctus, cujus capulum ac balteus aut aureus aut argenteus erat. Aliquoties et gemmato ense utebatur. (Eginhard, *Vita Caroli*, 23.)

Charles V (*Cour de*. — V. **1370**. — Ne souffrist (le roi) que homme de sa Court, tant fust noble ne poissant, portast trop courts abis ne trop oultrageuses poulaines, ne femmes cousues en leur robes trop estrantes, ne trop grans collez. (Christine de Pisan, *Vie de Charles V*, p. 231.)

1378. — *Reception de Charles IV, empereur d'Allemagne.* — Se parti le roy de France de son palais, monté sur un grant palefroy blanc richement ensellé tout aux armes de France. Et estoit le roy vestu d'une cote hardie d'escarlate vermeille et d'un mantel à fons de cuve fourré. Et avoit en sa teste un chapel à bec de la guise ancienne, brodé et couvert de perles tres richement.

Avoit le roy ses officiers de tous estas en tres grant quantité, vestus chascun office d'unes robes, c'est assavoir chambellans de 2 paires de robes, les unes de veluyau et les autres de 2 escarlates parties. Les maistres d'ostel, de 2 veluyaux inde et tenné. Les chevaliers d'onneur, de veluyau vermeil. Les escuyers du corps et d'escuierie, de camocas blan. Les huissiers d'armes, de 2 camocas partis de bleu et rouge. Les officiers panetiers, eschansons, varlets tranchans vestus de 2 satanins pallés de blanc et tenné. Et pareillement estoient les officiers du dauphin de Vienne ainsné fils du roy, et les queus et escuiers de cuisine vestus de houppelandes de soie et aulmuces fourrées à boutons de perles par dessus. Les varlets de chambre 52, tous vestus d'unes robes d'un roié gris blanc contre un drap noir. Les sergens d'armes de 50 à 60 vestus d'unes robes de drap bleu et noir. Les sommeliers d'un roié brun contre un vermeil, et ainsi de tous les autres officiers, chascun office séparément d'unes robes. (*Chron. de S. Denis*, t. VI, p. 369.)

Charles V. — **1380**. — *Parties des noueaulx habiz royaulx et joyaulx ordonnez pour le fait du sacre des roys de France, baillez en garde aux religieux abbé et couvent de Monsr S. Denis par le roy Charles le Quint, le septieme jour de may* 1380. *oultre et par dessus ceulx qu'ils ont en garde pour le temps passé.*

Premièrement, une cotte de satin vermeil doublée de cendal renforcé vermeil, bordée au colet et tout au long embas et entour des manches d'une bizette d'argent doré trait, ou il a KK et petites couronnes et lys entre deux, garnye de petiz annelez d'or en la poictrine et ès manches, avecques les esguillettes pour fermer, garnyes d'or.

Une tunicque de satanin azuré semée à fleurs de lys d'or trait, orfroisé tout autour et aux 2 costez, manches et colet d'orfroiz de damaz, sur le quel damas a ung lassiz de neuz de menues perles. Ou milieu des euvres dud. lassiz a en une euvre une couronne et en l'autre ung liz, et le champ dud. lassiz est semé de rosettes à un grenat assis en or. Et en chacune manche a ung bouton de grossettes perles et ung petit chaston ou mylieu où est led. habit doublé d'un satin vermeil.

Une dalmatique de satin azuré, semée à fleurs de lys, orfroisiée à perles tout autour et doublée comme dessus, fermant sur les 2 espaules à 4 gros boutons de grossettes perles, et en chacun d'iceulx a ung chaston d'un ballay d'orient ou mylieu.

Ung autre habit appellé soq, de satin azuré, le champ à fleurs de lys comme dessus orfroisiez tout autour de orfroiz de damaz très larges, de la devise et semenee de perles comme sont les 2 garnemens dessus escripz, et doublé de satin vermeil comme dessus.

Unes cendalles de satin azuré à fleurs de lys comme dessus et doublez de satin vermeil a laz d'or et de soye azurée, et a en chacune cendalle 6 boutons de perles.

Ung soliers de satin azuré brodez de fleurs de lys et doublez comme dessus, et a en chacun desd. soliers ung orfroiz tout autour, et sur la greve semez de menues perles a KK et couronnes, et le champ d'iceulx orfroiz de grossettes perles.

Une fleur de liz d'or [1] pour fermer, sur l'espaulle, le soq

1 et 2. La fleur de lis et le sceptre sont reproduits dans les planches de Félibien qui accompagnent son *Histoire de l'abbaye de S. Denis*, pl. 4, lettres L et P. On les trouve également dans *la Monarchie française* de Montfaucon. Le sceptre qui existe encore était exposé, sous l'empire, dans les vitrines du musée des souverains

dessusd., pesant 1 m. 3 o., et est lad. fleur de lys esmaillée de France, garnye de pierrerie, c'est assavoir ou mylieu de lad. fleur de lyz ung tres bel ballay à 8 costez et en la pointe de lad. fleur de liz ung autre ballay qui est mendre et est à 8 costez comme dessus, et au pié et aux 2 costez de lad. fleur de lys a 3 ballais un pou mendres, de lad. taille, et autour du gros ballay du milieu sont 4 ballaiz dont les 3 sont carrez et le quatrième est à 6 carrez. Et après lesd. ballaiz fault 4 dyamans qui y seront mis incontinent. Laquelle fleur de liz est pourfillée tout autour de 40 grosses perles.

Ung ceptre d'or [2] pour tenir en la main du roy, pesant environ 9 m., dont le baston est taillé à compas de neuz et de fleurs de lys, et est la pomme dud. baston taillée de haulte taille d'istoire de Charlemaigne, garny de 3 ballaiz, 3 saphirs, 3 troches dont en l'une a 4 grosses perles et ung dyamant ou mylieu, et au dessus et dessoubz de lad. pomme a 16 perles, et sur lad. pomme a un liz esmaillé d'esmail blanc, sur le quel lys est assiz l'empereur en une chayere d'or S. Charles qui fut empereur de Romme. Et sur le devant de la couronne a ung petit ruby d'orient, et le fruitelet de lad. couronne est d'une grosse perle; et est led. sceptre en ung estuy brodé de veluiau azuré semé de fleurs de lys et garny d'argent doré. (*Inv. de Charles V*, nos 3412 à 3449.)

Charles VI. — **1387**. — Pour la façon de la robe du roy, qui est de 4 garnements: houce, surcot clos, surcot ouvert, coste simple et 3 chaperons, l'un double, l'autre sangle et l'autre pour fourrer.

it. une robe d'ecarlate vermeille de 6 garnemens: (pour la fourrure de menu vair). Housse, elle et ellettes 960 ventres. surcot clos 576. surcot ouvert 488. Garnache 492. Manteau à parer 694. Chaperon 81. Manches de petite coste 60. Chapeaux de bièvre 58. total 3412 ventres. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, XXXIX).

1392. — Et avoit vêtu le roi (au moment où se déclara sa folie), un noir jaque de velours qui moult l'échauffoit, et avoit sur son chef un single chaperon de vermeille écarlate et un chapelet de blancs et grosses perles, et un sien page portoit derrière soi un chapel de Montauban fin clair et net tout d'acier... Derrière chevauchoit encore un page qui portoit une lance vermeille toute enfannonée de soie. ...et avoit la lance un fer d'acier large, clair et fin, et en avoit le sire de la Rivière, du tems qu'il séjourna à Toulouse, fait forger une douzaine, dont celui-là en étoit un. (Froissart, t. III, p. 160.)

1396. — Le roy vint (à l'entrevue de Richard II) en un simple habit jusques aux genouilz, fourré de martres, son chapperon à une longue cornette entour sa teste, troussée en forme de chappeau. (*Juvénal des Ursins*, p. 395.)

1413. — Et de son hôtel de S. Pol, vint (le roi) à la grand église de Nostre-Dame, portant blanc chaperon comme les autres princes. (Monstrelet, p. 268.)

Charles VII. — **1437**. — *Entrée à Paris*. — Etoient le roi et le dauphin armés de plein harnois réservé leur chef, et sur le harnois du roi étoit une tourmole couverte d'orfevrerie, et sur son cheval étoit un pers velours tout tissu de grands fleurs de lys d'or moult riche, et battoit jusqu'à terre, et avoit un chanfrein d'acier sur le quel avoit un tres bel plumail. Et devant lui alloit tout au plus près de sa personne Pothon de Sainte Treille, le quel portoit le heaume du roi sur un bâton appuyé contre la cuisse, le quel heaume étoit couronné d'une moult riche couronne, et sur le milieu de lad. couronne avoit une double fleur de lys, et menoit son cheval, tout à pied, un gentilhomme nommé Jean d'Olon et toujours portoit on le ciel par dessus lui. (Monstrelet, p. 757.)

1449. — *Entrée à Rouen*. — Le roy armé de toutes pieces, monté sur un coursier couvert jusques aux piez de drap de veloux azur semé de fleurs de lys d'or de broderie, ayant en sa teste un chapel de castor, autrement de bievre, doublé de veloux vermeil, sur le quel avoit au bout une hoppe de fil d'or. (J. Chartier, t. II, p. 163.)

1458. — *Entrée à Vendôme*. — Après alloit le roy armé d'un corset, vestu dessus d'une robbe sanguine à plois, et un chapeau ou il y avoit une moult riche bague; et avoit houceaux larges, et seoit sur un cheval bay assez grand, dont la selle estoit fort garnie d'or. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 116.)

1461. — *Son effigie mortuaire*. — 4 aulnes et demye de taffetas de Florance changeant, dont a esté faict une chemise pour led. Sgr, à 3 esc. l'aune, 18 fr. 2 s. 8 d.

Pour 16 aulnes de veloux bleu tiers poil, pour un habit royal avec robbe et manteau, à 4 esc. et demy l'aune, 99 fr.

Pour 6 a. de taffetas vermeil de Florence, pour le doubler, à 3 esc. l'a., 24 fr.

Pour demie a. de toile de soye, dont a esté faict un béguin pour luy, 10 s. t.

Pour une livre 10 o. fil d'or de Florence, dont ont esté faicte plusieurs fleurs de lis pour asseoir sur led. habit royal, à 28 fr. la livre, 45 fr. 7 s. 6 d.

Et pour 22 a. franges or de bassin pour broder par bas led. habit, 5 fr. 10 s. t.

Pour 50 a. et demyes de veloux sur veloux noir dont a esté faict un poisle à mettre sur le corps, à Mehun, à 6 esc. l'a., 486 fr. 1 s. 3 d.

Pour 8 a. et demyes drap d'or faict sur velute cramoisy vermeil, à asseoir sur led poesle, à 30 esc. l'a., 386 fr. 17 s. 6 d.

Pour 11 a. et demyes de damas blanc à 3 esc. et demy l'a. 55 fr. 6 s.

Pour 48 aulnes veloux noir tiers poil dont a esté faicte une grande couverte à mettre sur le chariot, depuis Mehun jusqu'à Nostre-Dame des Champs, à 4 esc. et demy l'a., 297 fr.

Pour 4 aulnes et demyes de taffetas changeant dont a esté faicte une chemise pour la statue dud. Sgr, 18 fr. 11 s. 3 d. (*Cpte de Tanneguy du Chastel pour l'obseque de Charles VII*, p. 242.)

Charles IX. — A Jean Letellier dit de France, tailleur dud. Sgr, pour une robbe de satin vert gauffré, qui sert à porter à la chambre, bordée tout autour de ruban d'argent, le collet, manches et hault de manches chamarrés de passement d'argent, la robbe doublée de taffetas verd, remplie tout autour et garnie de boutons et boutonnières d'argent.

Pour ung pourpoing de toile d'argent chamarré en long, tout plein de bandes de satin orangé et garni sur chacune bande d'une natte d'argent, icelles bandes barbillonnées de chacun costé, et led. pourpoinct doublé de boucassin, et par dedans de taffetas, bordé tout autour de boutonnières d'argent.

Pour 2 paires de grands gants de chien, larges allant jusques au coulde, pour servir au roi pour aller à l'assemblée, à 60 s. la paire, 6 l.

Pour 3 paires de grosses bottes de vache grasse, fermans à blouques et à genoulx, garnies de fortes semelles, 30 l.

Pour 10 paires de souliers de maroquin blanc, 6 paires de couleur, assavoir gris, rouge, noir vert et bleu, à 40 s. la paire.

A Jehan Poirier, plumassier, la somme de 14 l. t. pour une garniture de bonnet de 6 plumes blanches, incarnat, naïfves, avec 6 aigrettes fines à 12 s. chacune plume naïfve.

A Fremyn Guillon pour avoir faict un fourreau de cuir jaulne lissé, pour une espée dorée à porter à la chasse, 30 s.

Pour 3 aunes et demie de serge verte de Florence pour faire une robbe à porter à cheval, 24 l. t.

Pour une espée, la lame espaignolle, les gardes toutes enrichies d'argent, faictes à masques et personnages, avecque une dague de mesme, les poignées d'argent fin, fourreaulx de vellours noir et seincture de vellours noir avec une bourse de drap bleu pour servir à lad. espée et dague, 76 l. t.

A Jehan Foucault, orfebvre, la somme de 24 l. pour une boeste d'argent pour servir à mettre la poudre dud. Sgr, avec sa cuiller.

A Dubonnal, mercier, pour un grand feultre fin à grand rebord bordé de passement de fine soye, garny d'un large crespe enrichy d'argent, 7 l. 10 s.

Pour ung chappeau de taffetas de Florence hault et plissé à l'espaignole, 8 l.

Pour ung grand mirouer de cristal de Venise enchassé d'ébène, 6 l.

Pour une paire de chausses de thoille d'argent découppées à bandes en long, couvertes de satin orangé, blanc et coulombin en long et en travers sur lesd. bandes de thoile d'argent, et sur le satin toutes garnies de chesnettes d'argent, lesd. barbillonnées 2 fois, sçavoir ung costé de satin coulombin et l'autre de satin orangé; et par dessoubs led. satin qui est barbillonné et decoupé, doublé d'une bouillonnerie de thoile d'argent à ramage.

Pour une pièce de ruban large d'un poulse, contenant 20 aulnes, pour servir à pendre l'Ordre dud. Sgr, à 5 s. l'aune, 100 s. t.

Pour une escriptoire garnie d'un pendant de soie avec un tranche plume de Bayonne avec 2 plumes de Hollande pour servir aud. Sgr, 12 s. 6 d. (*Cpte de Charles IX*, *Arch. cur. de l'hist. de France*, t. VIII, p. 363.)

Charlotte de Savoie. — **1483**. — Voy. Stature.

Chevalier du Saint-Esprit. — **1352**. — Chascun doit porter une espée et environ le pomel soit escript per belles lectres bien parans le nom et le sornon à celli à qui elle sera, et ou melhieu dud. pommel d'un costé soit l'enneu (le nœud) à lectres qui dient : SE DIEU PLAIST et de l'autre costé soit le timbre mis de celli à qui lad. espée sera.

Et doivent estre vestus tous (les chevaliers) de blanc, c'est à savoir cote, seurcote, chaperon, chausses et solers tous blans, et ou devant du seurcot droitement sur le cuer soit un ray enflambés en remembrance et révérence du Saint-Esprit. (*Stat. de l'Ordre du S. Esprit*, f°s 5 et 7.)

Combat singulier. — V. **1240**.

Rois Sornegur est bien armés.
Bien sais comment; or escoutez :
En cauces est sa unes (?) fraites
Bones et fors et légiéretes ;
Cauces de fer a puis cauciés
De las de soie bien laciés,
Et a un bon auberc vestu,
Et à son col un rice escu,
Et bon elme a el cief lacié,
Et en son poing un fort espié.
Al lès espée longe et dure
Et bien molue à se mesure.
Une autre à son arçon pendue,
Et d'autre part sa biesaguë
Et sa miséricorde a çainte :
D'orfrois estoit par la heut çainte
Et une alesne bien poignant :
Moult s'en peut bien tenir atant,
Et siét en un moult grant ceval
Qui bien covient à tel vasal,
Et l'a covert de covertures
De fer tempré tenans et dures.
Partonopeus r'est bien armés,
A la loi de françois adoubé,
Cauces de fer a bien tailliés
Et bien de soie apareillié,
Et blanc aubert menu maillé,
Elme et escu et fort espié ;
Mais il n'a c'une seule espée
Cele est à son arçon noée.
Il siet en un bon ceval noir,
Bon le cuide à son oes avoir
Et colière a bone et crupière
Et hanste fiérée et légière ;
N'a cure de miséricorde,
Ne d'alesne pas ne s'enborde.
Ne cure n'a de besaguë.
(Partonopeus de Blois, t. I, v. 2953.)

V. **1250**. — Les chevaliers qui se combattent pour meurtre ou pour homecide se doivent combattre à pied et sans coiffe et estre roignés à la reonde, et estre vestus de cottes vermeilles ou de chemises, et avoir chausses vermeilles de drap à estrier sans plus, et une targe que l'on appelle harasse, qui soit plus grant de lui de demi pié ou plain paume. (*Assises de Jérusalem*.)

Danseur. — **1427**. — 7 habis de drap de soye de plusieurs coulleurs et estrange fachon, propices à danser la morisque, et iceulx enrichis d'ouvrages de peaulx de brésil, d'or et d'argent, de lettres sarrazinoises et de tourbettes faictes à manière de drap d'or; et avec ce fait toutes les bordures et manches et les enrichir d'or clinquant de 3 doubles, détachées à manière de franges d'or et d'autres ouvrages non samblables l'un à l'autre, et avec chascun habit une coqueluce de semblable soye et de pareilles façon et estoffes estoffées, les unes de elles de serpent et ung long col à manière d'une beste, tout chargé de fermailles d'or tremblant le plus dru que faire se peut, et les autres d'autres devises; ensemble avec chascun d'iceulx habis une paire de chausses de toilles où sont faictes testes de serpent de bature d'or parcy, qui mordent de dessus jusqu'aux genoulx d'ont saillent gouttes comme de sang et autres devises; et fait à chascun une barbe et chevelure estranges, sollers et sonnettes pour, à tous iceulx habis, danser la morisque. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 868.)

Deuil *de Charles VIII*. — **1498**. — Habillement de deuil pour le fait de lad. dame (Anne de Bretagne).

Pour 3 aulnes 2 tiers de fin drap noir à 19 fr. 12 s., façon 30 s.

A Jehan Brodeau, fourreur, pour 88 frizons blanc à 7 s. 4 d. pièce, et un manteau d'agneaux blanc soyeux, 38 fr. 3 s.

Plus pour le payement de 20 frizons blanes pour fourrer les brassières.

Plus pour 5 aulnes et demye de drap noir pour faire corset de deuil à grans manches et à 2 queues, à 10 fr. 10 s., 58 fr. 15 s.

A Jehan Brodeau, pelletier, 17 fr. pour le payement de 551 ventres de menu ver non espuré et 70 ventres ver espuré à 50 s. le cent et 4 frizons blanes, tout le dedans résemé les queues.

Plus 106 fr. 15 s. pour le payement de 10 aulnes drap noir pour faire un grand manteau de deuil à plain fond, de 2 aulnes quart de haucteur et la queue de 2 a. et demyes de long.

A Brodeau, pelletier, 67 fr. 11 s. pour 2502 ventres de menu vair non espuré à 50 s. le cent.

Pour 2 a. de fin drap noir pour faire cotte pour lad. dame, à 9 fr. 12 s. 5 d.

Pour demye a. de satin noir pour faire le corps de lad. cotte, 14 s.

Pour 2 tiers de fin drap noir pour faire chaperons de deuil pour servir à lad. dame, à 10 fr. 10 s., 7 fr.

Pour 250 ventres de menu ver pour le fourrer, et pour le payement de 11 couvrechiefs de toile de crespe de lin pour son habillement de teste 57 fr. 16 s.

Pour le payement de 5 barbiches de semblables toiles de crespe de lin pour servir comme dessus, au pris de 40 s. chascune barbiche.

Pour 2 a. de toile de Holande pour couvrir lesd. barbiches à 40 s. de l'aune.

Pour 2 a. de lad. toile pour facer une douzaine de tourets de fronc pour le service de lad. dame. (*Cpte du deuil d'Anne de Bretagne*, p. 254.)

1556. — 3 aulnes satin noir à 100 s. t. l'aulne, dont lad. dame (la reine) a fait don à mademoiselle de Charluz, pour faire un parement à une robbe de drap noir, colletz et touretz de nez, pour porter le dueil de feue sa grand mere. (*Argenterie de la reine*, f° 4.)

Le duc de Berri. — **1412**. — Et avoit le duc de Berri, nonobstant qu'il fut âgé de plus de 70 ans, espée, dague et hache d'armes, cappeline d'acier en la teste et un fermaillet au front devant moult riche, et dessus ses armures une jacquette de pourpre et la bande au travers toute semée de marguerites. (Monstrelet, p. 245.)

Duguesclin. — **1383**.

Une hache à son col portoit le bon Bertran,
L'espée avoit au lez qui trenchoit roidement
Et une grant taloche qui au costé li pent.
... S'avoit lance et escu dont l'ouvrage resplent,
Le bacinet ou chief où le camail se prent.
... Quant vint à lendemain que Bertran se leva
.I. bon gippon ouvré vesti et boutonna
.I. aubregon dessus vesti et endossa.
Dessus ce aubregon .I. grant jacque posa.
Le noble capitains de cuer li présenta
Et poitrine d'acier, mes il le refusa,
Mes un .I. escu nervé se dit avoir voudra
Et lance de moison ne plus ne demanda.
... Tres bien ce fist Bertran richement adouber
A loi de chevalier qui doit en champ entrer
De plates et de grèves se fit bien atourner
Espée et coustel et glaive pour jouster
Et riche bacinet li fist on apporter.
Gans a broches de fer qui sont à redoubter.
... Bertran ne pot courir, les genoilz ot armez,
A terre s'est assis et si c'est desclavez
Ses chausses avale, ses genoulz a montrez,
Adont fu plus légiers en estant c'est levez.
... D'une hache à .II. mains donna mainte colée.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, passim.)

Ecolier. — **1353**. — Pour fourrer une robbe de 2 garnemenz que mond. Sr le dauphin donna à un enfant trouvé, le quel il fait aprendre aux escolles; pour le surcot et pour la cloche 2 fourrures d'aigneaux blancs 6 l., et un chaperon de semblable d'aigneau 40 s., pour ce 8 l. p. (*Dernier cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 172.)

1525. — Pour damp. Philippes Vignon, enfant en escolle, à son vestiaire de S. Remy, pour une paire de draps 23 aulnes de saye à 4 s. t. l'aulne, 4 l. 12 s. t... It. pour

une robe et un camail 5 a. et demie de brunette, it. pour un paltot, 2 a. et demie de blancquet. Pour une paire de cauches et 3 paires de cauchons, une a. de blanquet et 3 aigneaulx noirs à fourrer led. camail. It. a été paié ou fourreur 12 d. It. pour 7 a. et demie de doublure à doubler lesd. rob. et paltot, à 6 s. 6 d. l'a.; 48 s. 6 d. It. pour 2 chemises 6 a. de toille à 2 s. 6 d. l'a., 16 s. 6 d., et pour une paire de moufles 12 d. (*Vestiaire des religieux de S. Wast d'Arras*, f° 143 v°.)

1536. — Un bonnet noir à 2 rebras, de fine laine, façon de Paris, doublé de taffetas noir, garny de fers d'allzimye (alchimie), esmaillez de noir et d'une bride de ruban de soye pour Jacques Colombeau, naguères petit chantre de la chambre, pour son service au collège de Paris où le roy l'entretient, 40 s. t. 6 chemises de lin fronsées aux collets et manches à 2 fronssures, livrées aud. Colombeau, à 35 s. pièce. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 105.)

Écuyer. — **1309**. — L'escuyer ne doit avoir nulles chausses de mailles ni brachières ni coeffettes de mailles sur le bacinet et des autres choses se peut armer comme un chevalier. (Joinville, édit. de 1668, p. 185.)

Élégant. — **1517**. — (L'enfant prodigue). Emit sibi pulchras caligas d'escarlate, bien tyrées, la belle chemise fronsée sus le colet, le pourpoint fringuant de velours, la tocque de Florence à cheveuz pignez, et cum sensit, ce damaz voller sur le dos. *(Serm. de Michel Menot*, f° 120.)

Enfant. — **1417**. — Pour vestir, par l'ordonnance de la royne, pour Dieu et en aumosne, ung povre jeune enfant muet. C'est à savoir pour 3 aulnes de gris pour faire une robe, un chapperon double et une pere de chausses de mesme, 12 s. pour l'ausne valent 36 s. Pour 3 a. un quart de blanchet, 10 s. l'a. valent 32 s. 6 d. Pour une pere de souliers 2 s. 8 d. Pour une saincture de cuir 12 d. et pour la façon desd. robes, blanchet, chausses et chaperon, 12 s. p. 4 fr. 15 s. 6 d. (*Cpte d'Isabeau de Bavière*, p. 613.)

V. **1470**. — Entour luy (le nourisson) soient joyeuses gens qui chantent souvent et jouent de harpes, de douchaines, fleutes et autres bas instrumens et mesmement doit bien estre avisé que sa nourrice soit joyeuse et son lait floris.

Et soit bien avisé qu'il ne soit vestu ne chaucié estroit, et soit bien gardé du froit. Et est bon qu'il ait une chemise d'escarlate dessus la sienne en yver, et en esté de fin blanchet, et soit sa teste bien couverte d'un béguinet d'yver et d'un bonnet double par nuit, et de jour d'un petit chapperon double pour le garder d'enrumer (Oliv. de la Marche, *Reg. et ordonn. Comment l'on doit nourrir enfant de roys de princes et de tous grands seigneurs jusques a l'eage de 5 ou de 6 ans*, f° 145 v°.)

Fou du roi. — **1416**. — *De apparatu pro stulto regis.* Willielmo stulto regis pro apparatu suo de goun tabard pro se et servienti suo et aliis diversis garmentis factis et furratis capuch. callig. doublet, rob. lin. videlicet per annum. — 2 uln. dim. panni. scarlet. 3 ul. pan. longi in grano. 25 ul. dim. color. long. 8 ul. color. curt. 6 ul. blanket curt. 136 tymbr. dim. 10 ventr. calabr. 12 bestes ermynes. 6 tymbres 2 ventres menu ver pur. 4 pell. long nigr. 24 ul. tel. lin. flandr. 12 par. sotular. 2 par. botes. 2 par. calcar. nigr. (*Cpte roy. d'Henry V*, Rymer, *Fœdera*, t. IX, p. 335.)

François Ier. — **1520**. — Le roy estoit monté sur un beau coursier et estoit vestu d'une saye de drap d'or frisé, ayant une manteline de drap d'or batu fort enrichi de pierrerie, sa pièce de devant et ses manches bien garnie de fine pierrerie comme gros diamans, rubiz esmeraudes, grosses perles en forme et fason de houppes ; et pareillement sa barette et bonnet de velours et garnie de plumas et pierrerie, tant que tout en reluisoit. (*L'ordonnance et ordre du tournoi d'Ardres*, f. C, 3.)

Frédéric III. — **1440**. — Le roy des Rommains estoit habillé d'un pourpoint à gros cul à la guise de Behaigne et d'une robe de drap bleu brun, et avoit un chapperon par gorge dont la patte venoit jusques à la selle et estoit descouppé à grand lambeaux, et portoit en son chef un petit chapel gris à court poil, et sur son chapel avoit une petite et estroite couronne d'or dont il avoit été couronné à Ais en Allemaigne. (Oliv. de la Marche, p. 374.)

Garde suisse. — **1541**. — 12 aulnes 3 quarts velloux jaulne pour faire une quarte partye de 12 pourpointz et 12 haulx de chausses pour 12 suysses de la garde (du roi), à 7 l. 10 s.

12 a. 3 4 velloux viollet pour faire autre quarte partye desd. dont la moictié est de toille d'or, à 7 l. 10 s. l'a.

36 a. fustaine blanche pour doubler lesd., à 7 s. 6 d. l'a.

60 a. taffetas jaulne en 4 filz pour bouillonner lesd., à 35 s. l'a.

15 a. drap viollet, jaulne et incarnat pour faire 12 bas pour les 12 haulx de chausses, à 50 s. t. l'a. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 305.)

Genoise. — **1502**. — Elles étaient toutes ou presque toutes vêtues de drap de soie blanche ou de fines toiles blanches, et leurs habillements étoient différents à tous autres, car leurs robes étoient courtes jusques à mi-jambes ou environ, ceinctes sous les aisselles, et au derrière, au droit des épaules avoient un feutre qui tout le dos leur engrossissoit. En leur coiffure avoient sur le col et derrière le chef un petit cercle de linge embourré, et leur blonde chevelure entortillée tout autour en manière d'un diadème. Tout à l'environ de leur front découvert y avoit force orfèvrerie et riches pierreries, et au col portoient grosses chaisnes d'or et joyaux d'incomparable richesse. Mais les doigts de leurs blanches mains étoient pleins de fins diamans et garnis de rubis, saphirs et émeraudes; leurs bras vêtus de fines et larges manches de chemises de toile de Hollande et environnés de riches bracelets d'or et de fines pierreries, ouvrés de divers et somptueux artifices; et avoient des chausses blanches ou rouges, bien tirées et de souliers de même couleur étoient gorrièrement accoustrées. (*Chron. de J. d'Auton*, part. 4, ch. 19.)

Idiot. — **1481**. — Pour 2 aunes et demie de drap tannet et ung quartier de vert et vermeil à 22 s. l'a., emploié à faire une robe et une amuche tenant ensemble, pour revestir ung povre innocent nommé Villemet mon amy, à la procession, monte parmy 2 a. et demie de doubleures à 8 s. l'a. et 16 s. pour la fachon de lad. robe et amuche avec la brondure faite à lad. robe, sont 4 l. 16 s. 6 d. (*Arch. de Lille, reg. aux comptes.*)

Jean sans Peur. — **1408**. — Dit que Mgr entré en la salle, qui estoit vestu de vermeil veluyel semé de fœulles d'or, fourré de gris et manches ouvertes, osta son aumuche de velours qu'il avoit mise sur un chappron enfourmé dessoubz le quel avoit une capelane et véoit-on, à haulcher le brach, qu'il estoit armé. (*Rapport de Jehan Petit a la duch. de Bourgogne. Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, 2e part., t. II, p. 14.)

1419. — Après que le duc de Bourgogne fut mis à mort... il fut tantôt, par les gens du dauphin, devêtu de sa robe, de son haubergeon, de ses anneaux et de toutes autres choses, reservé son pourpoint et ses houseaux, et demeura sur la place jusqu'à minuit qu'on le porta sur une table dans un moulin. (Monstrelet, p. 464.)

Louis V empereur. — **1338**. — Le samedy devant la Nativité Notre-Dame en septembre... Assemblerent les barons d'Engleterre les eslıseurs qui estoient à ce commis, et prinrent Loys de Bavière empereur et l'assirent et poserent au siège magistral sur ung trosne de 12 pieds de hault, et estoit vestu d'un drap de soye changeant et par deseure d'ung damaticle, et en ses bras avoit ungs fanons d'une espenne de large et une estolle devant croisée en la manière d'un prestre, toute étoffée et semée de ses armes; et avoit ses pieds cauchiés de pareil drap que le corps estoit, et avoit son chief atourné d'une mitre ronde, et sur celle mitre il y avoit une couronne d'or moult riche la quelle estoit à flourons d'or tenans à la couronne, et devant le front de la couronne il y avoit une croix d'or tenant à la couronne, qui passoit de haulteur les flourons de la couronne, et en ses mains il avoit 2 blancs gants de soye, et en ses doigts anneaux moult riches, et tenoit en sa destre main une pomme d'or et une croix, et de l'autre main tenoit le sceptre. (*Chron. de Flandres*, p. 669.)

Louis IX. — **1309**. — En la voie d'Outremer, là où je fuz, je ni vis cottes brodées, ne les roy ne les autres... ses atours de bon cendal enforcié, de ses armes...

Estes vestus de plus riche camelin que le roy n'est, et lors je pris pan de son seurcot et du seurcot le roy...

Je le vi aucune fois, en este, que pour délivrer sa gent (rendre la justice) il venoit au jardin de Paris, une cote de chamelot vestue, un seurcot de tyretenne sans manches, un mantel de cendal noir entour son col, moult bien pigné et sanz coife et un chapel de paon blanc sur sa teste et fesoit estendre tapis pour nous seoir entour...

Le roy avoit vestu une cote de samit ynde et seurcot et mantel de samit vermeil fourré d'hermines, et un cha-

pel de coton en sa teste, qui moult mal li séoit pource que il estoit lors joenne homme. Le roy tint cele feste es hales de Saumur...

(V. **1250**.) — Vint le roy a toute sa bataille... il paroit desur toute sa gent dès les épaules en amont, un heaume doré en son chief, une espée d'Alemaigne en sa main...

Je li fis (au roi) oster son hyaume et li baillé mon chapel de fer pour avoir le vent...

Et me conta le roy que il estoit monté sur un petit roncin, une houce de soye vestue...

Et vesti les robes que le soudane li avoit fet bailler et tailler, qui estoit de samet noir fourré de vair et de gris, et y avoit grant foison de noiaus touz d'or...

La main le roy me chei parmi le visage, et cognu que c'estoit le roy à une esmeraude que il avoit en son doy...

Après ce que le roy fu revenu d'outremer, il se maintint si dévoiement que onques puis ne porta ne vair, ne gris, ne escarlate, ne estriers, ne esperons dorés. Ses robes estoient de camelin ou de pers, ses pennes de ses couvertouers et de ses robes estoient de gamites ou de jambes de lièvres. Son vin trempoit en un gobellet de verre et, selon ce que le vin estoit, il mectoit de l'eaue par mesure, et tenoit le gobellet en sa main, ainsi comme on lui trempoit son vin derrière sa table. (Joinville, *passim*.)

Loys XI. — Et avoit le roy vestus un gippon de rouge sattin, des chaulces de blanc bocquassin, des grans houzel de magre bazenne, et une robe de tannelz jusques une palme ou environ dessour les genoux; et avoit ung bonnet rousset et ung chappel de brun tanel. (*Journal de J. Aubrion*, p. 101.)

Magistrature. — **1514**. — *Obsèques d'Anne de Bretagne*. Apres moy greffier de la Cour, en robe d'escarlatte et mon épitoge; et aprez alloit le premier huissier en robbe d'escarlatte et son bonnet; après alloient les 4 présidens en robbes d'escarlatte et leurs manteaux, et les conseilliers 2 à 2 en robes d'escarlatte et leurs chaperons fourrés. (*Extr. des reg. du Parlement*, Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 628.)

1553. — Avoit ordonné (le roi) que les présidents des généraulx et conseilliers de la justice des aydes ne porteroient chapperons fourrez mais chapperons noirs à bourlez comme sont les généraux et conseillers de lad. justice des aydes. (*Ibid.* p. 760.)

1573. — Assemblée et transportée en corps en la chambre, et de là en l'église de Nostre-Dame, estans les seigneurs d'icelle tous vestus de robbes et habits accoustumés en telles solennités, en la forme et manière qui s'ensuit :

C'est assavoir MM. les présidens de lad. chambre vestus de robbes de velours rouge cramoisy, les maistres des requestes de robbes de satin, les correcteurs de damas, les auditeurs et les greffiers de robbes de taffetas, et les gens du roy de robbes de satin. (*Serment prêté par le duc d'Anjou comme roi de Pologne*, *Ibid*, t. III, p. 717.)

Milice flamande a Rosbecque. — **1382**. — Ceux du franc de Bruges étoient armés la greigneur partie de maillets, de houetes et de chapeaux de fer, d'auquetons et de gauds de baleine, et portait chacun un plançon à picot de fer et à virole... Et avoient, par villes, et par chatellenie, parures semblables pour reconnoître l'un l'autre. Une compagnie cottes faissées de jaunes et de bleu, les autres à une bande de noir sur une cotte rouge, les autres chevronnés de blanc sur une cotte bleue, les autres ondoyés de vert et de bleu, les autres une faisse échiquetée de blanc et de noir, les autres écartellés de blanc et de rouge, les autres coupés de rouge dessus et de blanc dessous. Et avoient chacuns leurs bannieres de leurs métiers et grands couteaux à leurs cotés parmi leurs ceintures. (Froissart, t. II, p. 247.)

Milice française. — **1345**. — *Équipement de 193 hommes de pied.* — 190 hommes portent le jacque ou gambeson (juppa). 171 portent le bacinet. 100 la lance. 149 la gorgière. 31 le haubergeon. 15 l'arbalete. 10 l'épée (gladius). 2 les gantelets. 1 le haubert. 1 la cuirasse (lorica). 1 la guisarme (gesa.) (*Monstre des hommes du sire de Roche en Renier*, Arch. P, 1397², cote 542.)

1415. — *Bataille d'Azincourt.* Les franchois estoient si chargés de harnois qu'ils ne pouvoient aller avant. Premièrement estoient armés de cottes d'acier longues, passant les genoux et moult pesantes, et par dessus harnois de jambe, et par dessus blancs harnois, et de plus bachinets de carvail (?). Et tant pesamment estoient armés, avec la terre qui estoit molle que a grant peine povoient lever leurs bastons. (*Mem. de Saint-Remy*, ch. 62, p. 399.)

Montpellier. (*Loi somptuaire.*) — **1367**. — 1. — Quod nulla mulier maritata audeat portare aliquod genus perlarum aut lapidum preciosorum, nisi saltem in bursis et in zonis, et id genus jam factis, et in annulis qui in manibus portantur.

2. — Quod nullus vir vel mulier audeat portare in mochis vel pendentibus manicarum aliquam pellem vel foderaturam erminorum vel alterius pellis vel panni cirici reversatam.

3. — Quod nulla dictarum mulierum audeat portare in vestibus suis circa pedes vel alibi aliquod perfilum pellis vel panni cirici vel lanei, aut aliud quodcumque vel brodaturas, ramatgia vel alia operagia quæcumque.

4. — Quod nulla ipsarum mulierum audeat portare vestes vel capucia panni aurei vel cirici aut camelotorum.

5. — Quod nulla ipsarum audeat portare in suis mantellis vel aliis vestibus aliquas foleraturas pannorum fratorum (?) vel de camocato, foleraturas tamen sindonis vel casacam in ipsis mantellis vel vestibus licet eis portare ut antiquitus est consuetum.

6. — Quod nulla ipsarum audeat portare in suis capuciis vel vechis aut alias in vestibus suis aliquod genus rubannorum aureorum vel argenteorum aut brodaturas aliquas.

7. — Quod nulla ipsarum audeat portare mantellos apertos a lateribus quia videntur esse viri, ipsos tamen a parte ante in medio personæ ante per longum possent portare apertos.

8. — Quod nulla ipsarum audeat portare aliquam frapaturam in suis caputiis, vechis, vel caragiis capuciorum aut manicis vestium suarum aut in pannis profundis vestium suarum vel aliis partibus ipsarum vestium.

9. — Quod non audeat portare mochas et manicas pendentes latiores 3 digitorum vel majoris latitudinis qua fit unum barium (varium) vel unum erminum.

10. — Quod nulla ipsarum ab inde in antea audeat facere vel portare aut fieri vel poni facere in suis mantellis aliquam foleraturam variorum, clarorum, vel escuratorum, antiquas tamen foleraturas quas nunc habent possint aperschare et de novo foleraturas variorum minutorum, sicut antiquitus fieri solebat in dictis mantellis eis liceat habere.

11. — Quod nulla ipsarum audeat portare aliquam hopelandam vel chopam.

12. — Quod nulla domicella audeat portare aliquod paramentum cum perlis vel margaritis aut lapidibus preciosis, in capite tamen possit portare unum redundellum vel parectum cum perlis vel margaritis.

13. — Quod nullus vir audeat portare aliquam vestem vel imponere breviorem quam subtus genua, nec illam vel vestem aliam de cirico.

14. — Quod nullus vir vel mulier audeat portare in suis estivalibus, sotularibus vel bottinis punctas dictas de polaina.

... 16. — Quod nullus peliperius, sabaterius, sartor, juponarius, argenterius vel quisvis alius audeat facere aliqua ornamenta pro habitatoribus dictæ villæ contra formam dictarum ordinationum. (*Reglem. de Charles V. Ordonn. des rois*, t. XII, p. 108.)

Philippe Auguste et sa Cour. — **1202**. Pro tunica armet quam rex habuit 8 dies post S. Johannem, 15 s.

Pro uno cendallo idem et pro uno jubeo quos habuit 15 dies post S. Johannem, 50 s.

Pro una tunica de stanforti ad Magdal., 15 s.

Pro una furura unius supertunicalis domino Barth. 57 s.

Pro una furura de celdal ad robam viridem quam habuit die sabbati post medium Augustum, 10 s.

Pro supertunicali ad manicas ejusdem panni furati de ver, 70 s.

Pro una tunica de stamfort ad eumdem terminum, 15 s.

Pro capa de camelino furato de ver, 8 dies post medium Augustum, 100 s.

Pro una tunica de stanforti ad S. Barth., 15 s.

Expensa puerorum Pissiaci. — Pro 16 ulnis tele ad pannos et ad camisias ad S. Berthol., 37 s.

Pro 7 ulnis panni ad tunicas et ad supertunicalia et ad coopertoria et pro fururis, 8 l. et dimid.

Pro uno langello et pro capellis et pro fresellis, 10 s.

Pro tunica et supertunicali camerarie quas habuit ad S. Lazarum, 60 s.

Pro 2 peliciis escurellorum et pro 2 leporum, 6 l. et 2 s.

Pro subtularibus et pro auricularibus, 23 s. et pro 6 pelis, 33 s.

Dominus Ludovicus (Louis VIII), pro dimidio cendallo ad unum pallium et pro cendallo ad unum capellum ad ag., 15 s.

Pro roba de viridi furato de celdal, 8 dies ante Magdalenam, 60 s.

Pro roba de estanfort quam habuit die sabbati post medium Augustum 36 s.

Pro roba camelini et pro capa forata quam habuit ad septembrechiam, 10 l. 5 s. minus.

Pro 2 capis pluvialibus quas habuit ad S. Remigium, 67 s.

Pro sua roba viridi quam habuit 15 dies ante omnium sanctorum, 100 s. 5 s. minus.

Pro suo chapulario de camelino furato de ver, 40 s.

Pro sua roba camelini ad omnium sanctorum, 4 l.

Regina. Pro tunica et pallio et supertunicali quam domina Margarita habuit ad medium Augustum, 6 l. 3 s. minus.

Pro roba regine et pro sua capa forata quam habuit ad S. Remigium, 28 l. 3 s. minim.

Pro 2 paribus robarum quas domine habuerunt, 18 l.

Pro uno pellicio grisio et 2 de escurellis, 7 l. et dimid.

Pro 2 ulnis de burneta ad caligas, 16 s.

... Parfurura varii mundi quam rex habuit ad supertunicale de camelino in crastino compoti, 65 s. et pro furura varii minuti ad capam de camelino ad S. Andream, 100 s.

Pro furura minuti varii ad supertunicale quod habuit tunc, 70 s.

Pro capa scarlate quam Rogerus Pica habuit 15 diebus ante Natale, 6 l. 4 s.

Pro capa scarlate molate quam rex tunc habuit, 15 l.

Pro roba sua scarlate quam habuit ad Natale, 16 l.

Pro capa quam Malcus habuit 8 diebus post Natale, 3 l. 3 s.

Dominus Ludovicus (Louis VIII) post compotum, unam capam viridem et unum capularium ad. S. Andream, que costaverunt 6 l. 3 s. minus, et pro supertunicali de camelino quod habuit tunc, 63 s.

Pro sua roba nigra quam habuit ad Natale, 100 s. 3 s. minus., et pro sua roba de camelino de Natali, 3 l. 3 s., et pro suo pellicio, 35 s.

Uxor domini Ludovici, pro sua roba viridi ad Natale, 13 l. 5 s. minus.

Pro pellicio Margarite, 20 s.

Pro 2 robis de burneta quas nutrices Pissiaci habuerunt ad Natale, 17 l. et dimid.

Pro 2 robis scarlate quas pueri habuerunt ad Natale, 4 l. 12 s. et pro roba quam cameraria habuit 8 diebus post Purificationem, 60 s.

Pro serico ad faciendum pueris et capellis et fresellis et pro pannis et tualliis et camisiis quas tunc pueri habuerunt, 41 s.

... Pro roba Hugonis de Gravella ad carnipruviam, 11 l.

Pro furatura minuti varii ad capam de camelino, et pro forando capucio cape ad aquam, quam rex habuit in prima die Quadragesime, 6 l.

Pro uno capello furato de grisio, 3 s.

Pro roba scarlate ad Pascha, 16 l. et dimid., et pro supertunicali furato de vario minuto quod portatum fuit in exercitum, 61 s. et pro capa camelini furata de minuto vario quam habuit tunc, 6 l. 5 s. minus.

Pro 2 tunicis de estanfort ad armare, 33 s.

Pro roba scarlate ad Penthecosten, 16 l. et dimid.

Pro furura supertunicalis viridis de vario minuto quam habuit tunc, 65 s.

Pro furura magni supertunicalis ad surgendum, 100 s. 1 s. minus.

Pro sua capa ad Pentecosten, 60 l. et dimid.

Pro furura varia ad robam Willelmi de Garlanda, 8 l. et dim.

Pro 3 paribus robarum militum novorum ad Penthecosten, 22 s.

Coopertorium novum furatum de cendalo, 72 s. ad Penthecosten

Pro 6 cendalis ad capam et supertunicale et ad capucium cape ad aquam et pro una tunica ad armare, et pro una tunica domini Ludovici, et pro 2 tunicis cendalis viridis ad armare, 8 l.

Pro 3 cendalibus et dim., et dimidia ulna nigris ad armatura facienda, 100 s.

Pueri Pissiaci, die sabbati prima quadragesime, pro 8 ulnis tele ad camisias et ad pannos faciendos, 16 s., et pro 21 ulnis ad camisias dominarum ad eumdem terminum, 40 s.

Pro camisiis camerariarum, 15 s. Pro 1 tuallis, 7 s.

Pro 12 gimplis ad opus dominarum et camerariarum, et pro laqueo serico, 63 s.

Pro roba camerarie tunc, 63 s.

Pro tunicis et supertunicalibus et pelliciis et caligis quas pueri habuerunt in Pascha, 107 s.

Pro tunicis et supertunicalibus et pelliciis grisiis ad Penthecosten, 4 l. et dimid.

Pro 2 paribus robarum quas domine habuerunt ad Pentechosten, 18 l. 12 s.

Pro 18 ulnis tele ad 4 paria pannorum quos habuerunt 8 dies post Penthecosten, 74 s.

Pro 2 paribus pannorum ad camerarias, 20 s.

Pro 11 ulnis tele ad camisias puerorum et ad unum cheinse, 22 s.

Pro mappis et tualliis, 11 s.

Pro robis domini Ludovici et uxoris sue, 116 l. 11 s. (*Cpte des revenus du roi de France*, Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, CLVI à CCI.)

Theatre. — **1532.** — Les docteurs... vêtus de robes longues de veloux, satin et damas cramoisy, avec chaperons d'autres couleurs de draps de soye faits d'estrange façon, avec bonnets à rebras fourrés d'hermine et garnies de chaisnes, pierreries et autres bagues...

Le prince de lad. isle de Malthe estoit après, porté sur une litière découverte comme malade, vestu d'une chemise de satin jaune pasle, et sa teste accoustrée d'un couvrechief à la mode turque...

Son fils Publius monté sur un roussin caparassonné de satin rouge vestu d'une saye à manches de veloux tanné, jonchée de fil d'or et le chapeau de mesme.

Marchoit à pied Astepane, messager, tenant en sa main un petit dard. Il estoit vestu d'un pourpoint en forme de palletoc de veloux bleu, bonnet, chausses et souliers de mesme, le tout pourfilé d'or et découppé à grandes tailles par les quelles apparaissoit et floquetoit la doublure qui estoit de satin blanc esguilleté partout de cordons d'or et de soye, ferrés de fer d'or et force boutons, tant aud. pourpoint, chausses que bonnet...

Chacun avoit en escharpe une grosse chaisne d'or avec bagues qui leur pendoient devant l'estomac, et avoient poignard d'argent doré garnis de houppes, et sur leurs testes, savoir est Agrippart une coeffe fort riche et garnie de bagues, et les deux autres avec petits bonnets de veloux de mesmes, semés en grand nombre de boutons et fers d'or et plumars de leurs couleurs, et portoient tous 3, chacun espées à 2 mains, des quelles les poignées étoient garnies d'or frisé...

Saulus vestu d'une casaque de satin cramoisy, pourfilée d'or d'antique ouvrage, avoit les manches de lad. casaque de toile d'or trait sur champ jaune, blanc et noir, qui estoient attachées sur le derrière de la ceinture. Ses bras estoient vestus d'un veloux cramoisy pourfilé en semblable ouvrage que lad. casaque, découpé en travers, par où apparoissoit la doublure qui estoit de mesme. Il avoit en escharpe une grosse chaisne d'or et estoit ceint d'une autre chaisne d'or à la quelle pendoit sur 3 autres un braquemart qui avoit le fourreau de veloux blanc semé de 2 faits de broderie, et la poignée dud. bracquemart estoit d'un jaspe verd enrichi de petits cercles d'or. Son chapeau estoit de veloux blanc faite en pointe crochue à la quelle pendoit une houppe de perles, et le surplus estoit pourfilé d'or d'ouvrage antique et le rebras estoit enrichi de force bagues. Ses boutines estoient de veloux jaune, doré, fendues sur le devant et attachées de petits cordons de soye ferrés de fers d'or, les estriers et esperons dorés...

Leurs habits semés de petits boutons d'or estoient esguilletés de cordons de soye, ferrés de petits fers d'or...

Migdoce femme dud. Virinus... avoit un collier garni de riches pierreries, où pendoit une bague faite en rose remplie de diamant, avec une chaisne en son col et une autre en ceinture ou pendoit une pomme d'or assez grosse qu'elle tenoit en sa main, et son accoustrement de teste estoit à l'italienne, d'une crespine enrichie de perles et hyacinthes.

Le prévôt de Hiérapolis... estoit accompagné de 2 filles de S. Philippe le diacre, montées sur haquenées couvertes de housses de taffetas blanc et vestus de robes de taffetas armoysin changeant, pourfilées de fil d'argent sur cottes de damas violet.

Le roy de Dampdéonopolys venoit après... il estoit vestu d'une robe de drap d'or sur champ bleu à collet fait en pointes, à chacune des quelles pendoit une houppe d'or, et pendoit à sa ceinture qui estoit d'une grosse chaisne, un malchus qui avoit le fourreau de veloux bleu

garni de petits cercles d'or. Son chapeau estoit assez haut, il estoit de veloux incarnat enrichi de chaisnes et de bagues, et au fait une grosse houppe de perles pendante, et par le bas un gros bourrelet de même. Le drap d'or de la robe estoit enveloppé d'un clair voile tissu d'or et de soye qui lui pendoit par derrière jusques à la ceinture, et par dessus led. bourrelet une couronne d'or bien riche de pierreries et de perles. Il avoit une perruque fort longue approchant à la mode judaique...

La royne Dampdéomopolys estoit sur une haquenée couverte d'une housse de veloux noir avec son harnois frangé d'or, et estoit vestue d'une cotte de drap d'or sous une robe de damas cramoisy bordé de chaisnes d'or, et la pièce de devant une riche bordure de pierres précieuses, rubys, et diamans de la valeur de plus de 2000 escus; et à son col un carcan d'autres pierreries fort riches. Elle estoit ceinte d'une chaisne plate à la quelle pendoit une grosse pomme d'or pleine de senteurs et une martre qui avoit la teste et les pattes d'or. Elle estoit coeffée d'une coeffe de soye faite à boutons d'or, garnie de bordures semées de diverses pierreries, et par dessus un bonnet de veloux noir enrichi de fers et boutons d'or et d'une plume blanche, et au front une grosse perle orientale qui pendoit à ung petit fil de soye noire, et aux pieds des souliers de veloux noir sur une planchette de même.

Pélagie sa fille estoit après montée sur une haquenée blanche couverte d'une housse de satin violet frangée de franges de soye blanche et toute semée de papillettes dorées...

Son chapeau estoit de veloux cramoisy fait en façon de dégrés et par dessus une pointe; il estoit tout pourfilé de fil d'or et à l'entour une couronne; le rebras fait à oreilles estoit tout semé de perles et enrichi de chaisnes et bagues jusques à la pointe de dessus où pendoit une grosse houppe d'or. (*Monstre du mystère des Apôtres, à Bourges*, p. 29.)

VENERIE.

V. 1240. Coste, cemise, ce m'est vis
Et un cort peliconet gris
Et d'un bon vert coste gonele,
Li a vestu la damoisele,
Et puis li bailie sa çainture
De cuir, bien faite, fort et dur;
De venerie i a ostius,
Li canivès et li fuisius,
Et li tondres od le galet,
Et mitaines de mutabet.
Puis a estroit et bien caucés
Ses beles gambes et ses piés
De cauces de saie bien ate
Et de buens sorcaus d'escarlate,
Et d'unes hueses fors et dures
Por garder lui de bléceures.
... Son cor d'ivoirie à son col pent,
Que la bele Urrake li rent,
Puis li asfuble son mantel
De bon vair et de gris novel.
(*Partonopeus*, t. II, v. 5061.)

VENUS. — **1500.** — Sa cotte intérieure estoit d'un vergay comme herbette du temps vernal. La houppelande de dessus estoit de couleur jaune et brochée à estincelles d'argent entreschangée d'ung bleu céleste par si agréable représentation que ce sembloit une nue vespertine enflambée de la resplandeur du soleil occidental. Et estoient tous ces aornemens de déliée fillure... et estoient aussi les borts et les offroits d'iceulx subtillement aornez des diverses espèces d'animaux de l'un et l'autre sexe, et de petis anfans tous nudz eslevez bien vivement tout au long de la fente de sa robe; depuis le hault jusques au bas y avoit tout plain de camachieux, agathes, onices, cornéolles, amétistes, pierre d'azur, coral et autres gemmes gravez et entaillées de diverses hystoires amoureuses par le noble ymagier Pygmalion de Cypre... Sa précieuse ceincture dont elle estoit ceincte s'appelle ceston... en elle avoit divinement esmaillé lad. déesse Nature, les figures d'Amitié, Devis, Faconde, Blandisses, plusieurs signes d'amour et secrettes collocutions...

En son beau front elle avoit ung riche escarboucle lié d'ung petit ruban de soye noire taillée à manière d'estoille... ses blonds cheveulx espès estoient richement tressez à petis laz d'or traict à manière de retz d'estingues, de fines perles, saphirs, topaces et fines esmeraudes à grans houppes de soye purpurine, pendens derrière le dos. Et par dessus le tout ung petit chappel d'ung arbrisseau toujours verdoyant le quel est nommé myrthe...

Aussi tenoyt elle en sa main un houppeau de roses blanches et vermeilles. (Lemaire de Belges, *Illustrations*, l. 1, ch. 32.)

VILAIN. — XIII[e] s. — Li vilains tubes (de la nature du pigeon), si est cius ki a uns sollers lois dont les orelles pendent en contreval, et a le pooir de l'apostole. (allusion aux sandales); car il lie et deslie en tière. Li doubles tubes si est cil ki a une hueses coupées où il a noiax par dérière, et les clament portes couleices. Li vilains poi covers si est cil qui n'a, entre la cheville et le pié et le genoil, ke demi pié, et a assés de 2 ausnes de bureil à cote et à secot... Li vilains asnins..., si fait biel, il portera la reupe sa feme, et si pluet, il se despoillera tos nus jukes ès braies, et l'en afublera qu'ele ne moille. Li vilains férrés si est cil ki a 4 quarriax de fer as ses solers. *Les 23 manières de vilains*, p. 8.)

V. 1300 Or oiez du vilain
Que j'encontrai ou plain,
Comme est appareilliez
Et parfait abillez :
Chape avoit et mantel,
Et cote sur gonele
Et braies et chemise
Et moufles por la bise,
Et en son chief chapel,
De mesmes le burel.
S'avoit .I. pié chaucié
Et l'autre avoit trenchié;
Si aloit à eschaces.
(*De l'eschacier*, Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 159.)

COTE. — Tunique à manches, commune aux deux sexes de toutes les classes et portée immédiatement sur la peau ou sur la chemise dont elle présente d'ailleurs à peu près la forme. A l'époque carlovingienne et jusqu'à la fin du XI[e] siècle, la cotte des hommes ne dépasse pas sensiblement le genou et est rattachée par une ceinture. Aux XII[e] et XIII[e] siècles, elle s'allonge jusqu'aux chevilles et comporte au bord inférieur, aux bras, aux poignets et au col des garnitures de galons et de broderies. Elle se raccourcit de nouveau vers le milieu du XIV[e] siècle et plus encore dans le suivant.

Une minutieuse description de la cotte engagée par Louis II d'Anjou, pendant sa captivité à Londres, donnera une idée de la richesse que comportait, dans la garde-robe d'un prince fastueux, ce vêtement dont le nom désignait aussi bien le modeste froc des religieux, et en particulier la robe à capuchon des franciscains.

La cotte des femmes ne diffère de celle des hommes que par sa longueur constante et un ajustement à la taille qui, au XIV[e] siècle, la confond souvent avec la robe proprement dite. Néanmoins un texte extrait des *Assises de Jérusalem* appelle robe le vêtement d'hiver et cotte celui de l'été.

V. 1250. — Il li doit (le créancier à son débiteur) doner à manger et à boire suffisament, au main pain et aigue, et à vestir une robe l'yver et une cote l'été et 2 chemises. (*Assises de Jérusalem*, p. 91.)

1316. — Pour madame la royne, une robe de marbré de 4 garnemens, la cote et la chape à fronces cousues. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 30.)

1347. — Sissori ad faciendum unam cotam de panno longo de russetto et unum capucium de plic., 4 uln. panni russeti longi. Una furrura de 200 dorsis de gris. Una ulna pro long. de brucellis.

Ad faciendum unam cotam pro corpore regine, grossam ad utendum de nocte, 3 uln. et dimid. panni longi, et ad eandem furrandam de gris, 300 terga. (*Cpte de la garde-robe d'Edouard III*, p. 15 et 19.)

1352. — Une fourrure de menu vair de 200 ventres pour manches d'icelui surcot et fourrer les manches de la cote blanche à vestir dessoubz. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 100.)

1360. — Un grant ymage de S. Jehan Baptiste d'argent

doré, vestu d'une cote d'une pel velue par dehors. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 56.)

V. **1360**. — Après tant font de curiosités et de déguisements que c'est merveille : boutons, orfrois, cotes ridées, estroites manches, chausses détrenchiées décolées à boucleltes d'argent. (*Mireour du monde*, p. 79.)

1368. — *Engagé ou vendu à Jean Donat, épicier, moyennant* 4200 *escus d'or* : — Premièrement, lad. cote est de drap d'escarlate rousée, ouvrée de plusieurs et divers ouvraiges de perles grosses et menues, de rubis baillais et de saphirs. Et a oud. ouvraige 6 principaux compax fais un chascun de grosses perlles, et en un chacun compax a 6 petis rondeaux, et en chacun rondeau a 6 grosses perles, et ou milieu de un chascun rondeau un rubis baillay ou un saphir, par aussi que ès 6 rondeaux qui sont en un chascun compax a 3 rubis et 3 saphirs, et avecques ce ou millieu de un chascun compax a un grand cure (cœur) entièrement ouvré de grosses perles, et en pis de chascun cure a un rubis baillay; et sont lesd. compax ordonnés en lad. cote par la manière qui s'ensuit :

Premièrement, sur la manche destre est assis l'un desd. compax garni et entièrement ouvré desd. 6 rondeaux, et en un chascun 6 grosses perles et un rubis ou saphir, et ou cure qui est ou milieu a 60 perles, et un rubis en son pis.

It. Ou corps de lad. cote, ou pis devant sur le destre a un autre compax de samblable façon, garni et entièrement ouvré de 6 rondeaux et de un cure, et a ou cure 64 grosses perles dont les 6 qui sont au dessouz des elles ne sont pas si grosses comme les autres.

It. Ou derrers de lad. cote sur le senestre a un samblable compax garni de 6 rondeaux et un cure, et a ou cure 66 grosses perles dont les 8 qui sont dessous des elles, et ont jont dessus, ne sont pas si grosses comme les autres.

It. Sur la manche senestre a un semblable compax garni de 6 rondeaux et de un cure, et a ou cure 63 perles dont les 8 qui sont soubz les elles et le sont dessous, ne sont pas de la grosseur des autres.

It. Ou corps de lad. cote, sur le senestre ou devans a un autre compax garni de 6 rondeaux et de un cure, et a ou cure 63 perles dout les 6 qui sont ou bas et ou dessous des elles ne sont pas si grosses comme les autres.

It. Ou corps de lad. cote, sur le senestre ou derrers a un autre compax garni de 6 rondeaux et de un cure, et a ou cure 63 perles dont les 6 qui sont ou bas et ou dessus des elles ne sont pas de telle grosseur comme les autres.

It. Tous lesd. rondeaux qui sont en un chascun compax sont garni un chascun de 6 bien grosses perles et un saffir ou rubis; et par aussi a en un chascun compax ès rondeaux 36 perles et 3 saphirs et 3 rubis, et en un chascun cure 7 rubiz ou pis devant.

It. Tout l'ouvraige de lad. cote, tant des compas comme il sont dessus devisé et des arbres est entièrement garnis et acompliz de perles; et le gros desd. rondeaux et des arbres et la bordeure des manches est de plus grosses perles que n'est le champ et floreiois desd. arbres, et n'y faut rien fors que au bout de la manche destre en la bordeure faut en tout 7 perles de la façon de celle dont les manches sont brodées. (*Arch. P*, 1358, cote 498.)

1370. — De cette cote dist on que elle estoit sans cousture et que Nostre Dame l'avoit faite de ses précieuses mains. (*Chron. de S. Denis*, t. I, p. 262.)

1379. — Sur le coteron doit (le berger) avoir une cote de blanchet ou de camelin gris à 2 poinctes, l'une par devant l'autre par derrière, et à manches et si large et ample qu'il y puist entrer aysément sans boutons : car il ne lui affiert pas à avoir boutonneures, lachès ou aultres empeschemens qui le puissent nuyre au vestir; mais y doit entrer de plain comme en ung sac, ou en la tunique Aaron. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 71.)

1389. — Une cote de gris fourrée de cruppes de gris et le chapperon de ce mesme fourrure de menu vair, 48 s. Une cotte de gris fourrée de cruppes de gris pelez et très usez, et un chapperon doublé de drap de mesme, 24 s. Une cothe sengle de drap de caignet, 10 s. Une vieize cotte de sanguine fourrée de cruppes, 10 s. Une petite cotte d'escharlatte vermeille sangle et sans manches, 6 s. Une vièze cotte brunette fourrée de viez penne de raz, 20 s. Une autre petite cotte sangle de mouré, 4 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 28.)

COTE A ARMER. — Les figures de la tapisserie de Bayeux expliquent assez clairement ce qu'était, à la fin du XIe siècle, la cotte à armer connue dans le langage moderne sous le nom de cotte normande. C'est une longue tunique descendant quelquefois au-dessous du genou, avec manches, et plastron muni d'un volet ouvrant sur la poitrine de haut en bas, pour permettre de passer le corps et les cuisses dans la partie inférieure divisée comme un caleçon.

Faite de peau ou de toile, la cotte était sensiblement alourdie par un revêtement d'anneaux juxtaposés et cousus, ou de plaquettes de fer de différentes formes, ou de chaînes métalliques, ou de bandes de cuir disposées en réseaux et clouées. Cette incommode garniture servit d'arme défensive jusqu'aux premiers essais des tissus de mailles dont l'usage est affirmé en Orient dès le Xe siècle; mais dont l'adoption dans nos contrées ne semble pas antérieure au XIIe. Cette nouvelle cotte d'armes, relativement légère, mais d'une fabrication dispendieuse, devint, pendant tout le XIIIe siècle et les premières années du suivant, le haubert de la chevalerie.



N. 1248. — *Cotte à armer.*
Album de Villard de Honnecourt, pl. 15.

Sur le haubert ou le haubergeon, les chevaliers portaient une tunique sans manches, retenue d'abord à la taille par une ceinture ou un cordon. Cette cotte d'armes légèrement ouverte devant et derrière, et plus tard sur les côtés et tout à fait volante comme celle des hérauts d'armes au XVe siècle, était chargée d'armoiries, telles qu'on les retrouve sur les sceaux, entre les années 1211 et 1348. Au XVe siècle, ces insignes héraldiques étaient encore portés dans les joutes et les tournois.

La cotte gamboisée tenait lieu dans certains cas de cotte de mailles; c'était un vêtement court, une sorte de casaque ajustée, faite de cuir ou d'étoffe rembourrée. Sous le haubert ou sans lui comme la portaient les gens de pied, elle avait pour effet de protéger le buste. C'est particulièrement au XIVe siècle qu'on en remarque l'emploi. Voy. GAMBOISON.

943. — De notre temps, 7000 d'entre eux (musulmans)

composent les archers à cheval du roi des Khozars. Ils portent des cottes de mailles, des casques, et des cuirasses.

Près des Goumiks... est situé le royaume des Zerikeraïs (tribu moderne des Koubetchi), mot persan qui signifie fabricant de cottes de mailles. En effet la plupart de ses habitants fabriquent des cottes de mailles, des étriers, des mors, des épées et d'autres objets de fer. On compte parmi eux des musulmans, des chrétiens et des juifs. (Macoudy, *Les prairies d'or*, t. II, p. 41, et ap. Carmoly, *Itinér. de la Terre Sainte*, p. 25.)

V. **1250**. — Que chascun ait costes à armer et gambison se veaut, et se ne veaut gambison il doit mettre devant son ventre une contrecurée de tele ou de coton ou de bourre de lène, tel et si fort com il voudra. (*Assises de Jérusalem.*)

1278. — 38 quirette, pro una 3 sol. Pro qualibet quiretta 2 ulne carde, pro ulna, 1 den. Pro coreis ad ligandum curettas et equos, 16 pelles albe. (*Cpte du tournoi de Windsor*, p. 302, 310.)

1296. — Pour 4511 cotes gamboisées, 2570 l. 10 s. 9 d. t. (*Cpte de Jehan Arrode*, ap. Jal. *Archeol. nav.*, t. II, p. 322.)

1309. — Et ceste chose me ramente le père le roy qui orendroit est, pour les cotes brodéez à armer que en fait hui et le jour, et li disoie que onques, en la voie d'outremer la où je fuz, je n'i vi cottes brodées ne les roy ne les autres, et il me di qu'il avoit tiex atours brodez de ses armes qui li avoient cousté 800 livres de parisis, et je li diz qu'il les eust miex emploiés se il les eust donnez pour Dieu et eust fait ses atours de bon cendal enforcié, de ses armes si comme son père faisoit. (Joinville, p. 7.)

1372. — Si commencerent à fourbir leurs bassinets, à rouler leurs cottes de fer et à esclaircir leurs épées ou armures. (Froissart, l. I, part. 2, ch. 355.)

1380. — 2 pecie cote malhe de Paris. (*Inv. du chat. de Cornillon*, n° 251.)

1383. — A Gillot Leclerc, haubergier, pour une cote d'acier... la quelle fut envoyée à Nostre Dame de Chartres, en lieu et pour une des cotes du roy, 30 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 21.)

1388. — Une cotte de fer à la quelle y a au collet 4 rosettes de laiton, pes. 17 l.

It. une autre cotte à 2 blouquettes de laiton, pes. 15 liv.



Ép. de Louis XII. — *Cotte de héraut d'armes. Extr. des Chron. de Monstrelet. Biblioth. Richel., ms. fr.* 2679, f° 11.

(*Cpte de la ville de Noyon*, Monteil, XIV° s., épit. 32, note 15.)

V. **1407**. — Une cotte aux armes de Mgr. de belluyaut vermeil, où il avoit escrit : POUR CE QU'IL ME PLEST. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 32.)

1415. — Et print une des bannieres de ses trompettes et y fit un pertuis par le milieu dont il fist cottes d'armes. (J. Lefebvre, *Hist. de Charles VI*, p. 93.)

V. **1450**. — La cotte d'armes doibt estre faicte ne plus ne moins comme celle d'ung hérault, réservé qu'elle doibt estre sans ploicts par le corps, affin que on congnoisse mieulx de quoy sont les armes. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, édit. Quatrebarbes, t. II, p. 13.)

1474. — Les héraux lui (au postulant) vestent la cote d'armes le long des bras et non autrement, et le doibt porter ainsi tant qu'il est poursuyvant [7 ans]. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourgogne*, p. 29.)

1548. — 2 ou 3 cottes ou chemises de maille dans le petit coffret plein de son. (Noel du Faïl, *Contes d'Eutrapel*, t. II, p. 165.)

1557. — On estaint aussi les cottes de mailles en jus de naveaux. (Alexis, *Recettes de divers auteurs*, p. 35 v°.)

COTE HARDIE. — A la fin du XIII° siècle on donne ce nom à un surcot fermé et sans ceinture, ajusté sur le buste. Celui des hommes de toute classe est une sorte de casaque quelquefois assez ample pour justifier l'emploi de trois aunes et demie à quatre aunes d'un drap large.

La cotte hardie des femmes est une robe assez courte, serrée à la taille et à jupe flottante, taillée dans le même aunage de drap; mais plus longue lorsqu'on s'en servait pour chevaucher.

La coupe de ce vêtement devait présenter, suivant la condition des personnes, des différences notables, car le chevalier de la Tour raconte que son père ayant affublé, pour assister à une fête, une cotte hardie *à guise d'Allemagne*, fut pris par un des siens pour un ménestrel. Celle des chevaliers de l'ordre de l'Étoile, en 1351, était une casaque blanche ajustée et l'une des pièces du costume de cérémonie.

En l'absence du manteau ou du peliçon, la cotte hardie était un vêtement de dessus. Sous le règne de Charles VI ses manches sont très largement ouvertes à la hauteur du coude. Lorsqu'elles sont étroites, l'ouverture au coude se termine par une étroite bande d'étoffe dont l'extrême longueur atteint jusqu'aux pieds, tandis que la jupe s'allonge en une queue traînante. Les premières cottes hardies portaient un collet et des manches boutonnées, la boutonnure des dernières garnissait en outre l'ouverture du devant du haut en bas aussi bien que celles des côtés.

1293. — De cotardia sine penna cum colario et 12 botonis positis in utraque manica, 20 den. (*Stat. Massiliensia*, ap. du Cange.)

1300. — Pour la façon d'une coste hardie de vert mellé, à bois (pour la chasse) pour Mgr, 3 s. (*Arch. du Pas-de-Calais*, Fonds d'Artois, A, 160.)

1317. — Pour 3 1/2 aulnes d'un camelin pour une cote hardie pour Jehan le charretier, 21 s. Pour 3 pare de estivaus pour Jehan le charretier et 2 vallès du char, 30 s. (*Cptes d'hôtel de Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 351.)

1320. — Pour 4 aulnes de drap baillé à eux celuy jour, pour faire cote hardie à relever de nuit, 44 s. par aulne, valent 8 fr. 16 s. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, ap. Leber, t. XIX, p. 60.)

1334. — Pour 9 aulnes de drap rayé pour faire quotte hardie pour les charretiers de Mgr. (*Cpte de la recette de Chateau-Renaud*, Monteil, XIV° s., épit. 72, note 38.)

1335. — 6 cotes hardies de drap de Frise prises chez

l'argentier, fourés de tiretaine vert pour le roy et pour autres gens à cui il les donna. (*Cpte de Lucas Leborgne*, ap. Leber, p. 79.)

Une cote hardie à relever, d'un marbré pris en la taillerie, fourrée de gris et le chaperon fourré de gros ver. (*Ibid.*, p. 81.)

1349. — 20 aunes de draps tannez de Louvain pour faire 6 cotes hardies à relever de nuiz pour les damoiselles et femmes de chambre de lad. duchesse. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, ap. du Cange.)

1351. — Qu'ils aient (les chevaliers) dessous led. mantel sercot blanc ou cote hardie blanche, chauces noires et souliers dorez. (*Stat. de l'ordre de l'Etoile.*)

1371. — Pour sembler à avoir plus beau corps et plus gresle, elle ne vesty que une cotte hardie deffourée, bien estroitte et bien jointe. Si fist grant froit et fort vent de bise, et avoit fort gelé, et celle qui feust bien simplement vestue eust si parfaictement grant froit tellement que elle feust toute noire de froit. (*Le chevalier de la Tour*, p. 237.)

J'oy raconter à mon seigneur et père que une foiz il vint a une grant feste.... et avoit vestu une cote hardie à la guise d'Alemaigne... messire Gieffroy le va appeler... Sire, dit-il... vous estes contrefait et vestu comme un ménestrel, car, bonne foy, je cognoys bien vos ancesseurs et les preudhommes de la Tour dont vous etes; mais onques mais je ne vy qui ainsi se contrefist ni vestit de telles robes. (*Ibid.*, p. 227.)

1380. Selon l'esté et les yvers
Et la saison des temps divers,
Fault chauces et cotte hardie
Courtelette, afin que l'on die :
Vez là biau pié et faiticet.
(Eust. Deschamps, *ms.* f° 497.)

1387. — 8 aulnes de drap violet de Broixelles tout prest... pour faire un mantel et chaperon doubles et une longue cote hardie à chevaucher pour mad. dame la royne, 48 l. p. (17e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, p. 137)

1389. — Une cotte hardie d'escarlate vermeille brodée et semée de perles à bourresches et des fermellez d'or de Chipre et un chapperon de mesme.

Une cote hardie de veloux de cramoisy, le colet et le bout des manches brodez de grosses perles. (*Inv. des joyaux de la duch. de Touraine*, f° 5)

1390. — Pour 7 onces de boutons d'argent dorez... pour boutonner tout au long par devant, par les costez et es manches une coste hardie d'escarlate vermeille pour mad. Ysabel de France, au pris de 20 s. p. l'once. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 82 v°.)

V. **1400.** — Une cote hardie (pour une dame simple) où il a mis 5 aunes, à la mesure de Paris, de drap de Bruxelles a la grand moison, et traine bien par terre 3 quartiers de queue, et aux manches à bombardes qui vont jusques aux pieds. (Christine de Pisan. *Trés. de la cité des dames*, l. 2, ch. 11.)

1406. — Fuit factum forum cum Thoma, le coivreors, de cooperiendo dictam turrem precio 20 lib. et unius tunice audace decostitit, 50 s. (*Dép. des trav. du chât. de Beaufort-en-Vallée*, f° 71.)

COTELETTE. — Diminutif de cotte, robe légère.

V. **1360.** Quant je vis sa mamelette
Qui lieve sa cotelette,
Mes bras li tendi.
(J. Erras, *Rec. des poetes franc.*, t. II, p. 33.)

COTELLE. — Cotte, robe.

1250. Apres ce coteles se firent
De fueilles qu'ensemblent acousirent.
(*Rom. du S. Graal*, v. 12 3.)

1461. — Alerent les dames en la chambre dud. duc de Nevers en cotelles justes de drap d'or, d'orfevrerie et de soye. (Math. de Coucy, t. II, p. 383.)

COTERON. — Bourgeron sans manches, de la taille d'un gilet.

1379. — Sur la chemise doit (le berger) avoir ung coteron de blanchet ou de gris camelin sans manches : lequel coteron doit estre double par devant, depuis les espaulles jusques a la ceinture, pour garder sa fourcelle et son estomach des vens et tempestes. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 70.)

COTIGNAC. — Si les fabriques de Cotignac, à Orléans, n'ont pas dans la pratique de cette industrie les droits de la priorité, elles conservent du moins avec honneur une réputation qui compte authentiquement trois siècles d'existence.

1484. — A Estienne Rousseau, fruitier, la somme de 4 l. t. pour coings qu'il a baillez à faire le codignac de lad. dame. (*Argenterie de la reine, cpte de L. Ruzé*, f° 139.)

1572. — Est bon de confire avec miel ou sucre des citrons, des escorces d'oranges et des citrouilles, des poires musquettes, des noix non meures, en ostant le tan de dessus, et d'autres avec le tan, des pesches, des coings, des cotons de laitue, de racine de buglose sauvage, bourroches et autres choses, selon l'usage des familles et des ménages, ayant aussi des codignacs et gelées de coings, ainsi qu'on en fait à Gènes. (Belleforest, *L'agricult. de Gallo*, 20e journée, p. 319.)

1598. — A Estienne Dupuys, espicier et marchant demourant à Orléans, pour la vente qu'il a faicte de 18 douzaines de condignac, à la raison de 2 esc. la douzaine, envoyé en la ville de Paris, ainsi qu'il est accoustumé de tout temps, 36 esc. (*Cpte de la comm. des marchands*, pièce 279, p. 386. Mantellier, *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. VIII.)

1614. — On y faist (à Madère) grande quantité de confitures excellentes que l'on apporte deça, comme marmalades, cotignacs, escorce de citron et autres pastes diverses. (J. Mocquet, *Voy. en Afrique, Asie*, etc., p. 51.)

COTOIRE, COTTOUERE. — Lacet, cordonnet, ornement de cou disposé en cordon.

1402. — Pour une pièce de cottouère de soye pour faire aguillettes pour lacer un batonnet, 5 s. p.

2 pièces de cottouère de soye pour faire lacets pour lad. dame (la reine d'Angleterre), au pris de 5 s. p. la pièce.

Pour une pièce de cottouère de soye pour mettre au travers d'un habit pour Mgr le daulphin, 5 s. p. (*Argenterie de la reine*, 10e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 100.)

1487. — 4 aulnes et demie de cotoère tannée et bleue pour servir à enfiller et atacher des patenostres pour led. Sgr (le roi), au feur de 12 d. t. l'aulne. (6e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 209.)



V. 1510. — *Cottoire. D'apres un portrait par Holbein, app. a M. J. Seitz, de Munich.*

1561. — Une cothouère garnie de petitz diamans et de

perles. Une cincture de neufz tauctz en facon d'estaulz, esmaillée de blanc, careau et cottouère de mesmes. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 10 à 12.)

1588 — Une cothonère d'ollives et de perles d'agathe, la quelle mad. dame a déclaré luy appartenir et pour estre de la maison de la Trémouille.

Plus une cothouère de perles et de santheres (senteurs) que mad. dame a déclaré luy appartenir, et la quelle madame de la Trémouille a dict avoir doné en garde à mademoiselle de Séfons. (*Inv. du prince de Condé*, p. 142.)

1595. — N° 8. Une grande cottoire à mectre au col, composée de senteurs, musc, ambre et cyvette, le tout recouvert de fil d'or. En lad. cheyne y a 19 grosses ollives et 17 gros grains rondz, lad. cheyne enfillée en 3 cordes.

N° 11. Une cottoire de cornalynes enfillez en 3 cordes garniz de gerbes d'or entre 2, avec de petits vazes d'or à chacun de gros grains, le tout enfillé ensemble. (*Inv. de la Ctesse de Sault.*)

1611. — Cottoire de perles. A *chaine of pearle.* (Cotgrave.)

1625. — Des bottines de velours noir doublez de satin blanc, pourfilez de cotoire d'or. (*Triomphe de Henri IV*, Nicot, 4e édit.)

1632. — Une cottorie composée de cornalines et de lapis en gros grains, hyacinthes, 375 fr.

Une autre cottorie composée de vases de coral entre chacune des quelles il y a un grain d'or et 3 perles. (*Inv. du marquis de Rémoville*, p. 107.)

COTON, COTONNADE. — **1298**. — En la cité de Chisi et Curmosa (Perse), ha marchans et homes d'ars assez que vivent de mercandies et de labor, car il font dras doré et dras de soie de toutes fassions. Il hi naist bombace assez...

Bengala est une provence ver midi... ils vivent de chars et de ris; il ont bombace asez...

Gozurat est encore un grant roiaume... il ont bombace asez, car il ont les arbres qui font la bombace mout grant, qui sunt aut 6 pas. Et cesti ont bien 20 anz; mes bien est il voir que quand il sunt cesti arbres si vuelz, il ne font bombace que soie bonne à filer, mes la ouvrent à vanter et à strapontes... jusque à 12 anz font bone bombace da filer.

Adonc treuve l'en l'isle de Scotra... il ont dras banbasin mout biau. (Marc Polo, ch. 33, 126, 184 et 190.)

1309. — Le roy (S. Louis) avoit vestu une cote de samit ynde et seurcot et mantel de samit vermeil fourré d'hermines, et un chapel de coton en sa teste, qui moult mal lo séoit pour ce qu'il estoit lors joenne homme. (Joinville, p. 31.)

1312. — Teneantur omnes facientes candelas facere lumignos candelarum, videlicet medietatem de bombace et aliam medietatem canapæ. (*Ordonn. des rois*, ap. du Cange, v° *Lumigenus.*)

1333. — Ramleh a eté construite du temps de Gaomais (VIIIe s.)... Le nombre des juifs y est considérable; ils y exercent toutes sortes de professions. J'ai trouvé parmi eux un homme de Cordoue et un autre de Tolède. Tous les deux sont riches et considérés. Ils ont des fabriques de coton. (Ishak-Chelo, *Les chemins de Jérusalem*, ap. Carmoly, *Itinér. de la Terre-Sainte*, p. 247.)

1352 — Une pièce de fine toille de Reims... pour faire doublès à vestir, poins à coton entre 2 toilles.

18 aunes de fine toille de Reims, pour faire de 9 aunes doublez à vestir, poins à coton entre 2 toilles. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 94, 96.)

1380. — Une touaille de fil de coton, à espices, ouvrée de fil d'or aux 2 boutz.

Une très grant pièce de toille de fil de coton bordée de soye jaune. (*Inv. de Charles V*, 3341 et 3357.)

1419. — Mappa de cotono albo diasprato pulchre operato in utroque capite de serico diversorum colorum, que ponitur diebus dominicis ad aquam benedictam.

Alia mappula de cotono operis Ciciliani, operata in capitibus de filo blavo rubeo et croceo. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 341.)

1421. — Une livre de coton pour faire le siège de lad. sèle, 3 s. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 626.)

1530. — Ils ne faisoient que cracher aussi blanc comme coutton de malthe. (*Gargantua*, l. 3, ch. 7.)

1571. — 3 petites nappes qui servent quand l'on recoit le corps Nre Seigneur, dont il y en a 2 de taffetas rayé, l'une de soye rouge, l'autre de soye rouge et vert et la troisième de toille de coton rayée d'or et de soye rouge (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 13.)

1627. — *Cotonnades des Indes.* — Cambaya est le plus fertil païs des Indes... On y fait beaucoup d'ouvrages de coton de diverses sortes et de divers noms, comme carroquins, beffetas, iorins, chantares, cotonias de quoy on fait des voiles et des sacs. Ils ont aussi des tapis qu'ils appellent alcatifes, mais non de si grands qu'on les puisse esgaler à ceux qu'on apporte de Perse à Ormus. (Davity. *Les estats des empires et princ. du monde*, p. 308.)

COTONINE. — Toile à voiles.

V. **1555**. — Fault aussi une autre voile appelée bourde en la quelle entrera 360 canes de lad. cotonine et 100 canes dud. canevas.

Pour une aultre voile quarée, a mode de nef, appelée tryeu y fault 200 canes cotonine et 30 canes canevas. (*Stolomie*, ms. ap. Jal, *Gloss. naut.*, v° *Bourde.*)

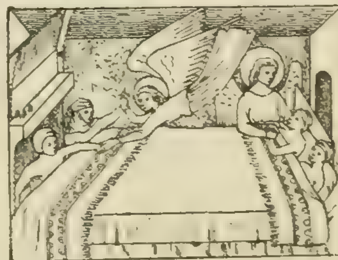
1723. — Cotonnine. Grosse toile dont la chaine est de coton et la trême de chanvre. On en fait quelquefois des voiles pour les vaisseaux et galères du roy. (Savary.)

COUBLEL. — Cercueil.

1312. — A Symon de Graz, chapelain, pour un coublel de plonc où fu mis le corps Mgr d'Artois. (*Quittance des Cptes d'Artois*, extr. J.-M. Richard.)

COUCHE, COUCHETTE. — S'il y a lieu de faire une distinction entre le lit et la couche, elle n'est pas rigoureuse et les deux mots sont fréquemment pris l'un pour l'autre. La différence entre le lit et la couchette est plus sensible; celle-ci, de moindre importance, est plus basse et plus mobile; elle a souvent la taille du lit lui-même sous laquelle on la glisse ou on la roule.

Sauval dit qu'à l'époque de Charles V on appelait couchettes des lits de six pieds sur six, et couches ceux dont la longueur variait de huit pieds et demi à douze, et la largeur de sept pieds et demi à onze. Cette indication, est peu conforme à celles que fournissent les miniatures du temps. Voici néanmoins, dans ces mesures exceptionnelles, un lit où sont couchées quatre personnes, et qui pourrait bien avoir eu pour type en Italie un meuble de ce genre au XIVe siècle.



XIVe s. - *Miniature italienne, extr. d'une bible de la biblioth. d'Arras.*

1353. — Pour faire la chambre dud. Sgr (le roi).. 7 autres coutepointes, l'une pour la couche champenoise, l'autre pour le lit de la garde-robe. (*Dernier Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 161 v°.)

1365. — 2 saccos plenos feno, vocatos *couches*, unam culcitram pictam albam factam de bisso aliter *boquerant*, unam fustanam ad ponendum supra lectum. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 338.)

1459. — Pour laquelle amour d'eulx, le roy qui ja bien

aymait Boucicquault, fut content et ordonna qu'il coucha avec Saintré (alors chambellan) en la couchette, c'est assavoir quand il ne couchoit avecques la royne. (*J. de Saintré*, ch. 47, p. 135.)

1471. — La couchette roulleresse garnie de couette, de 2 toilles ensouillées de 2 souilles et travers lit d'une sarge tannée que a fait faire Suguete (le concierge) pour le roy.

Uue couchète de bois toute enchassillée de mesmes, sur la quelle a unes armoires de boys pour mectre le harnoys du roy. En lad. couchète a ung rideau d'estamine blanche bendé de soye bleue et grise.

It. lad. couchète est garnie de couète, traversier et couverture perse semée de fleurs de lys.

It. sur lad. couchète a ung tableau de Nre Dame qui tient son enfant

...Une couchète de boys, foncée jusques en terre. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 1, 2 et 13 v°.)

1480. — Il y avoit une couchette devant le feu, et estoit cette couchette basse et à roulettes comme celles que l'on boute dessoubz les litz...

La couchette (de madame de Charolais) estoit tendue d'un pavillon quarré aussi grand que la couche estoit, aigu amont, et avoit aud. pavillon tout entour courtines de satin verd, les quelles estoient cousues aud. pavillon; mais aux 2 costés les courtines estoient fendues pour les lever de quelque coté que l'on vouloit... La couchette estoit à roulettes et placée devant le feu... Les 2 grands lits et la couchette estoient couverts d'ermines arminées et le dedans desd. convertoirs estoit de fin drap violet. (Aliénor de Poitiers, p. 217, 219.)

1514. — Une couchette close, garnye d'une autre petite couchette à roues. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 4.)

1640. — La couchette ou cariole avec les courtines et rideaux sert à se coucher et reposer un petit dessus, après diner. (Comenes, *Janua aurea*, 574.)

1733. — (Sous Charles V.) Les lits que l'on nommoit couches et couchettes étaient extraordinairement grands. Quand ils ne portoient que 6 pieds de long sur autant de large on leur donnoit simplement le nom de couchettes; mais lorsqu'ils estoient de 8 pieds et demi sur 7 et demi, ou bien de 11 sur 10, ou de 12 sur 11, en ce cas-là on les appelloit des couches. (Sauval, *Hist. des antiq. de Paris*, t. II, p. 180.)

COUCHER. L'usage ancien de coucher sans chemise durait encore au XIVe siècle. On en trouve même dans le suivant de nombreux exemples, en Italie surtout. *Le Ménagier de Paris* (1393) dit qu'on doit commander aux domestiques de ne point éteindre leur chandelle à la chemise, c'est-à-dire en l'ôtant pour se mettre au lit. Néanmoins l'époque de Charles VI fournit des preuves d'une habitude plus conforme à la décence, et qui se généralise au XVIe siècle.

XIIIe s. Li cuens Amile en sa chambre est venus,
En lit Ami s'ala couchez touz nus.
...Et Lubias a les siens dras tolus,
Delez le conte s'a couchié nu à nu.
(*Amis et Amile*, ms.)

V. **1280**. Et la dame de l'autre part
Est par dedans sa chambre entrée...
Et en son lit nue s'est couchié.
(*Le châtelain de Coucy*, v. 290.)

1393. — Les lits furent bien parés et couverts de belles coustepointes et de tapis, et la dame fut vestue d'une pelice toute neuve...

Bien couchié en draps blancs et cueuvrechiefs blancs, bien couvert de bonnes fourrures...

Quand Thomas vint au vespre à l'hostel de la jeune fille, il ot ses piés lavés et fut très bien couchié en lit de duvet, en grans draps délíés pendans d'une part et d'autre, très bien couvert, mieux qu'il n'avoit accoutumé, et lendemain eut robe linge blanche, chausses nettes et beaux soulliers tous frais. (*Le Ménagier*, t. I, p. 160, 169 et 239.)

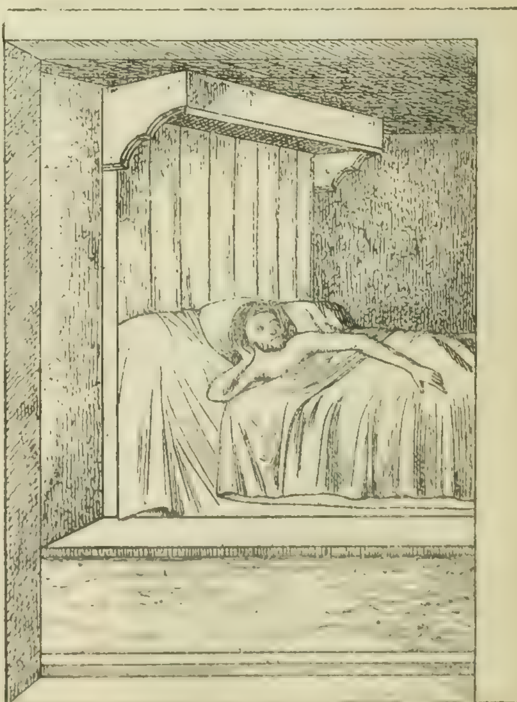
1470. — Et elle lui promit qu'elle diroit pareillement, quand elle se leveroit au matin, en mettant sa chemise, Dieu doint bonjour à mon très doux amy...

Et soudainement il jecta la couverture du liet où il estoit couché à terre et se leva tout nud comme s'il venoit du ventre de sa mère. (*Arrêts d'amour*, 3 et 22.)



V. 1400. *Extr. d'un ms. ital. app. à l'auteur.*

1659. — Cathos : ...Comment est-ce qu'on peut souffrir la pensée de coucher contre un homme vraiment nu? (Molière, *Les Précieuses ridic.*, acte 5, fin de la sc. 5.)



V. 1400. — *Ibid.*

COUDE. **1561**. — Il faut savoir que le coulde est usurpé de trois significations; car quelquefois il est pris

pour toute la partie de la main comprise entre le bras et le poignet, quelquefois pour l'os inférieur de la susd. partie, quelques fois pour la partie supérieure dud. os, la quelle tourne dedans l'orbite d'une poulie et est appelée olecranon. (A. Paré, l. 4, ch. 26, édit. Malgaigne, t. I, p. 280.)

COUDIÈRE. — Parapet, accoudoir.

1567. — A l'une des entrées de la cité (d'Andrinople), l'on passe par dessus un grand pont de pierre que a ses coudières de marbre fort hautes. (Nicolai, *Pérégrin. orientales*, l. 4, p. 159.)

1635. — Coudière. Accoudoir à appui de coudes. Coudière de fenêtre, accoudoir de fenêtre. (Ph. Monet.)

COUDIÈRE. — Longue bande d'étoffe en forme de latte, pendant du coude aux genoux et même jusqu'à terre. Cette mode bizarre qui dura environ soixante ans, finit avec le règne de Charles VI.

1402. — Une fillette commune vestue d'une houppelande longue à grans coudières nouées au poing. (*Arch. JJ*, 167, pièce 46.)

S.d. — Et ne doit mye lad. robe estre à grans couldières. (*Cérém. eccles. Brioc.* ap. du Cange, v° *Cubitale*.

COUDRIER. — Le noisetier figure parmi les nombreuses racines employées à tourner des vases de bois, et particulièrement ceux compris sous la dénomination générale de madres. Voy. ce mot.

1471. — Ung drageoir de rassine de couldre, à pié ouvré sur le bort de bestes et fleurs. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 18.)

COUDRIER. — Plume avariée qu'il était défendu d'introduire dans les couettes de lits.

V. 1300. — Que nus ne nulle ne mette en euvre plume pourrie que l'en appelle coudrier, ne fantin, se l'en ne met le fantin à part soy. (*Règlem. des coustiers. Addit. au reg. d'Et. Boileau*, p. 463.)

COUHET, GOUET. — Petit couteau de bronze, à lame très courte, pour cerner les noix. Voy. CERNOIR.

1410. — Prist un petit coutel ou couhet dont l'en cerne les nois qui avoit environ 2 doys d'allumelle. (*Arch. JJ.*, 165, pièce 72.)

COUILLART. — Nom trivial de la machine de guerre, à fronde plus fréquemment appelée trébuchet et mangonneau. Voy. ce mot et BIBLE.

V. 1400. — 4 couillars tous neufs fournis et habilliez de toutes choses, et chascun de 2 chables et 3 frondes pour changer quand besoing sera. (Christine de Pisan.)

1421. — A Jehanne vefve de feu maistre Jehan Thibaut, en son vivant maistre des œuvres de Mgr le régent ou païs de Touraine... pour le parpaiement de la somme de 160 l. t... pour 2 engins nommez et appellez coyllars, l'un d'iceulx portant 400 liv. poisant et l'autre 300 poisant... 20 l. (*Cptes de la ville de Tours*, Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 124.)

1430. — Un gros coullart tout garni et estoffé de toutes choses, 200 fr. (Ier *Cpte de J. Abonnel*, ap. Gachard, *Rapp. s. les arch. de Lille*, p. 362.)

1435. — 2 pièces de bois d'un engin à couillart. Une quantité de cordes à coullart pour ung ou deux. 3 engins de cuir à chargier les piés du coullart. (*Inv. de la Bastille*, p. 372.)

COUIRE. — Le carquois ou étui à flèches de l'archer. On appelait *archais* la custode où était renfermé son arc.

1170. L'archez sunt primiers jessus
Dun a chescun son arc tendu,
Couire et archaiz el les pendu.
...Couires emplir, ars encorder.
...Couires orent ceinz et archais.
(*Rom. de Rou*, v. 11627, 12462 et 12812.)

1300. — Pour estuie de cuir des armes Mgr, à mettre l'arc Mgr, 2 s. (*Cpte d'hôtel du Cte d'Artois. Arch. du Pas-de-Calais.*)

V. 1300. Et si avoit pendu encor
Une arbaleste fait de cor
E un cueuvre plain de quarriaus.
(*Rom. de Cléomades*, ms. *Arsen.*, f° 13.)

COULANT. — A coulisse.

1420. — Un coffre de cèdre, coulant, environ le quel sont 10 pilliers d'or et une serrure, non pesez. (*Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 438.)

COULEURS. — Parmi les notes de la première division de cet article se trouve la nomenclature des couleurs et de leurs nuances particulièrement en usage à certaines époques.

Dans la seconde sont groupés les textes afférents à la technique de l'emploi des couleurs, et dans la troisième figure le tableau de celles qui étaient spéciales aux tissus.

Une quatrième catégorie renferme les documents, extraits pour la plupart, des comptes de l'*argenterie*. Ce chapitre relatif aux devises ou livrées de nos rois, depuis Charles VI jusqu'à Louis XIII, montre que chacun d'eux a plutôt suivi son goût particulier qu'une tradition constante. Pendant une période de deux siècles et demi, on peut suivre les vicissitudes de la livrée tricolore dont les premières traces, empreintes sur les manuscrits de Charles V[1], reparaissent en 1419 avec le dauphin, fils de Charles VI, devenu régent de France, dans presque tous les documents relatifs au règne de Charles IX, et dans quelques-uns de ceux de l'époque de Henri IV et de Louis XIII.

Des variétés de ce triple assemblage de couleurs s'observent également sous Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, François Ier et Henri II. Elles prouvent que, sous la dynastie des Valois comme sous celle des Bourbons, l'adoption d'une couleur unique, et du blanc en particulier, peut être considéré comme une exception.

Nous terminons ce chapitre en signalant les idées symboliques que représentait, au XVIe siècle, le choix des différentes couleurs.

GÉNÉRALITÉS.

V. 1190. Par mi les undes de la mer
Verz é bloies, perses, oscures,
S'en vont à si grans aleures
Cum les veiles poent estendre.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 125.)

1549. — Azur et eaue. — Glaucus.
Bay ou bayard. — Badius, spadix.
Baillet ou de paille. — Helvus.
Blanc comme neige. — Niveus.
Blanc comme un cygne. — Olorinus.
Blanc comme escume. — Spumeus.
Blanc (entre) et roux. — Gilvus.
Brun. — Fuscus.
Bleu. — Venetus.
Cassidoine. — Murrhinus.
Ciel serein. — Cæruleus, cæluleus.
Ciel. — Ravus.
Cendré. — Cinereus.
Changeant. — Varians.
Fleur de pescher. — Ostrinus.
Gris violant. — Molechinus.
Gris. — Leucophæus.
Jaune. — Flavus, flammeus.

1. Charles V fit faire sous ses yeux et pour son usage une nouvelle rédaction des grandes Chroniques de Saint-Denis. Sur l'exemplaire que possède la bibliothèque Richelieu (Ms. fr. 8495) chacune des nombreuses miniatures est cernée d'un ourlet tricolore rouge, blanc et bleu à la devise du roi.

Jaune d'or. — Rutilus, fulvus, aureus.
Jaune. — Croceus.
Incarnat. — Roseus.
Miel. — Melleus.
Noir ou noirastre. — Nigrans.
Pers ou bleu. — Cumatilis, cyaneus.
Pers. — Cæruleus.
Plomb. — Plumbeus.
Poil de souris. — Musinus.
Pourpre. — Purpureus, tyrius.
Tirant sur le pourpre. — Molochinus.
Rouge. — Punicus, ruber.
Rouge (toute couleur). — Phæniceus.
Tanné enfumé comme portent les Minimes. — [Ferrugineus.
Tanné. — Cervinus, castaneus.
Turquin. — Cæruleus.
Vermeil. — Ardentissimus.
Vert et blanc meslé. — Glaucus.
Vert. — Herbinus.
Vert de blé nouveau. — Orobitis.
Vert ou fauve dans du noir — Ravus.
Violet. — Ianthinus, violaceus.
(Rob. Estienne, *Dict. franç.-lat.*)

1616. — *Couleurs à la mode.*

Amarante.
Ardoise.
Argentin.
Astré.
Aurore.
Bayse moi ma mignonne.
Bleu de la febve.
Bleu mourant.
Bleu turquoise.
Bœuf fumé.
Céladon.
Constipé.
Crystalin.
Désirs amoureux.
Eau (couleur d'.
Escarlatte.
Espagnol malade.
Espagnol mourant.
Face gratée.
Faute de pissas.
Faveur.
Feuille morte.
Fiammette.
Fleur de pesché.
Fleur de seigle.
Gris argenté.
Gris d'esté.
Gris de lin.
Gris perle.
Gris de ramier.
Isabelle.
Jambon commun
Jaune doré.
Jaune paisle.
Judas.
Jus de nature.
Merde d'enfant.
Merde d'oye.
Nacarade.
Orangé.
Ormus.
Pain bis.
Pastel.
Pensée.
Péché mortel.
Racleur de cheminée.
Rat.
Ris de guenon.
Rouge sang de bœuf.
Roy, minime (tanné enfumé.
Selle à dos.
Serain.
Singe envenimé.
Singe mourant.
Soulcys.
Soulphre.
Temps perdu.
Trespassé revenu.
Tristamie.
Ventre de biche ou de nonnain.
Vert brun
Vert de gris.
Vert de mer.
Vert de pré.
Vert gay.
Vert naissant.
Verollé.
Veuve réjouie.
Zizoulin.

(*La science de cromaticque, Avent. du baron de Feneste*, 20, 21.)

1640. — Le noir a sous soy ces degrés ci : noir comme poix ou charbon Noir obscur ou griz enfumé. Noir comme eau ou gris noir. Brun ou basanné a la guise de Mores. Tanné bay ou chatagné. Noir bleu : *Anthracinum*.

Le bleu : Bleu de jacinthe. Violet. Bleu brun ou terni ou couleur de plomb. Pers ou azur. Et gris bleu ou verd gris comme les yeux des chats : *Cesium sive glaucum*.

Le verd : Verd de mer. Verd brun. Verd gay ou couleur d'herbe.

Le rouge : Le rouan ou rougeastre : *fulvum* Roux fauve. Incarnat : *puniceum*. Escarlate faits de graine d'écarlate. Pourpre. Fiamette : *flammeum*. Rouge comme sang. Et couleur de roses.

Le jaune : Le saffrané ou couleur de safran. Blond. Jaunastre. Jaune comme cire. Clair-jaune ou jaune rougissant Et paillet ou vermeil comme une brique à demi cuite.

Le blanc Le rousset. Cendré ou gris. Pasle ou blaffard Blanc comme laict. Blanc comme neige. Gris blanc ou chenu : *canum*. Simple blanc. Couleur d'eau ou azur. Et blanc comme yvoire

Il y en a des bigarrez de plusieurs couleurs changeantes et entremeslées, d'autres de vives et haute couleur, et quelques uns des coulorez de petite et basse couleur. Comenes, *Janua aurea*, tit. 26.)

COULEURS DES PEINTRES, DOREURS, ETC.

V. **1200.** — *De confectione ponenda ad annulum auricalchi ut habeat colorem aureum.* — Si vis ut anullus auricalchi appareat de puro auro, accipe sal armoniacum et tere et misce cum sputo et involve anullum et pone ad ignem, et calefac. Si de here volueris facere argentum, accipe laminam eream et in foco pone ut rubeat, et in albumine ovi cum melle mixto equali pondere; intus extingue laminam ardentem quousque fuerit albam. Si vis cupri tabulas vel auricalchi ad aureum repercutere colorem, ita ut visu omnibus apareat aurum, sic fac accipe primo ederam ; sucum ejus exprime ; deinde tabulas calefactas in ipso suco novies intinge; cum autem hoc siccaveris, habeas sanguinem yrcinum, consimiliter calefactas in igne novem vicibus intingas et videbis quod quantum ad visum, ab auro nulla erit differencia. (Théophile, l. 4, cap. 37 *ms. de Montpellier*, f° 100.)

1342. — Paintres, verriers, plommiers et estoffes. Primes à Oudart, le verrier, pour refaire les verrières du castel et du manage qu'il a pris à refaire, et doit trouver voirre et mettre les viès pennaus jus, et pour ressauder le noc de la capele. Pour tout, 60 s. — à Colart, le merchier, demi liv. de sieu à che faire, 10 den. — A J. Lecordier, espicier, pour demi cent de fin or pris par M[re] Leuren de Boulongne, 25 s. une onche et demi de bon asur pris par led. Leuren, 7 s. 6 d. Un quart de vermeillon, 21 d. — A un estraigne marchant, demi quartier de sinople pris par led. Leuren, 10 s. Cole, prins par led. Leuren, 12 d. (*Cptes d'ouvr. aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 91.)

1355. — Ancho ordiniamo che nullo de l'arte de' dipentori ardisca over presuma di mettare ne' lavorii che facesse altro oro o ariento o colori che avesse promesso, si come oro di metà per oro fino, e stagno per ariento, azzurro de la magna per azzuro oltramarino, biadetto overo indico per azzurro, terra rossa o minio per cinabro. (*Breve dell' arte de' pittori senesi*, Cap. 14. Milanesi, *Docum per la storia dell' arte senese*, t. I, p. 7.)

1379. — 1/2 l. asur fin, 20 s. 3 quarterons et demi inde fin, 30 s. 1/4 safren, 22 s. 6 d. Une l. et demie vermeillon, 18 s. 1/2 l orpin, 12 s. 6 d. 56 l. de croye, 9 s. 5 douzaines estain doré, 36 s. 3 d. 2 l. plon blanc, 10 s. 105 l. d'autre plon, 4 l. 14 s. 2 d. 2 l. de potin, 15 s. Une douzaine de colle de morue, 7 s. 6 d. (*Dép. pour l'entrée du duc d'Anjou.* Port, *Inv. analyt. des arch. d'Angers*, p. 321.)

V. **1380.** — Nul (gainier) ne peut mettre couleur destrampée à colle et gomme, fors que les trois coulleurs appartenantes aud. mestier. (*Ordonn. des métiers de Paris, Bibl. Richel.* ms. fr. fds S. Germain 1699, f° 92 v°.)

1389. — Qu'aucun doreur ne doive et ne lui soit permis de donner couleur à ouvrage d'or, excepté seullement celle qui lui sera donnée par le feu. (*Ordonn. des argentiers de Limoges*, Texier, *Dict. d'orfèvrerie*, p. 178.)

1465. — Avoir abillé et mis en couleur la chaisne (d'or) de MS. (Charles le Téméraire), 7 s. 6 d. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 7047.)

1566. — Cendrée d'azur, 7 s. 6 d. de l'once. Cendrée d'azur d'esmail 5 s. l'once. Azur fin, 12 s. 6 d. l'o. Vert d'azur, 6 s. l'o. Plomb 3 s. 6 d. la livre. Céruse de Venize 7 s. la l. Inde 50 s. la l., fleurée 55 s. Gomme arabie 10 s. 10 d. Laque 5 s. l'o. Vermillon 4 s. Sehy de grenne, la l. 20 s. Vert de terre 3 l. 4 s. la l. Inde 3 l. 1 s Ocre 1 s. la l. Ocre de rue 16 s. Vermillon 3 l. Myne 10 s. Tournesson 30 s. Massicot 22 s. Craye blanche 7 d. Charbon à protraire pour 3 s. 4 d. (*Dép. pour l'entrée de Charles IX*, Port, *Inv. des arch. de la mairie d'Angers.*)

1576. — La douzaine de godets à mettre les couleurs, 6 s. La livre de colle pour peindre, 18 d. La liv. de poil de porc pour faire les brosses, 9 s. La pamete d'huille de noix pour broier les coulleurs des tableaux, 7 s. Le pinceau, 12 s. 18 d. la l. de craie de Champagne. 18 s. la l. d'ocre jaune. 20 s. la l. de noir. 6 s. la l. de blanc de plomb 6 s. la l. de mine de plomb (minium). 18 s. la l. de tournesors. 8 s. la l. de massicot. 40 s. la l de umbre. 8 s. la l. de coupperose. 40 s. la l. de vert de gris. 3 s. la l. de gomme arabye. 2 s. la l. de vert de vessie.

12 s. la l. de cyre jaune 6 s. la l. de pois résine. 5 s. l'once de vert de terre. 5 s. l'o. de vert d'azur. 12 s. la l. d'orbin. 5 s. la douzaine d'estaing verd. 5 s. la douzaine d'estaing doré. Chaux vive, fiel de bœuf, etc. (Girardot, *Les artistes de Bourges*, *Arch. de l'art. franç.* 2e série, t. I. p. 266.)

1632. — Quand Virgile dit : *Ferrugine tinctus ibera*, il entend les heaumes de fer qui avoient passé par le feu, ayant acquis ceste couleur de pourpre que nous appellons branissure ou couleur d'eau, ainsi que faict tout fer bruny passé par le feu. (Pierre Dupont, *Straumaturgie*, p. 7.)

1715. — Fait défenses aux fondeurs de dorer et argenter en or et argent fin, permet aux doreurs seuls d'appliquer la couleur d'eau et le violet qui se met sur les ouvrages après qu'ils ont été dorez ou argentez. Enfin pourront lesd. fondeurs et doreurs employer concurrement le brun et la couleur d'or, sçavoir les fondeurs pour perfectionner leurs ouvrages non dorez seulement, et les doreurs pour perfectionner les ouvrages qu'ils auront dorez seulement. (*Stat. et ordonn. des fondeurs*, p. 64.)

1771. — Quand on veut damasquiner le fer ou l'acier, on le met au feu pour lui donner le passe-violet qui est ce qu'on appelle couleur d'eau. (*Dict. de Trévoux*, v° Damasquiner.)

COULEURS DES TISSUS.

1316 à 1359. — Azuré, blanc, brun, caignet, cremesy, dosien, écarlate rose, paonace, sanguine, vermeille, fleur de pescher, gris couleur de doz d'asne, impérial, marbré-traiant sur l'impérial, jaune, moré, pers, pers clair, pers et vermeil, plunquié, roge rose, rousset, tanné claret, verdelet, vert, vert encré, vert gai, vermeillet, violet, violet brun, ynde. (*Cptes de l'argenterie*, D. d'Arcq, *passim.*)

1380. — Ung surcot et chapperon d'un drap de soye très fin, et est de couleur de moisy, fourré de menu vair. (*Inv. de Charles V*, n° 35, 5.)

COULEURS DE LIVRÉES ROYALES.

CHARLES VI. — BLANC, VERMEIL, NOIR. — BLANC, VERMEIL, VERT, NOIR.

1393. — Un chappel d'or de Chippre, cousu de soye des 4 couleurs dud. Sgr. (*Cpte de la Cour de Charles VI. Biblioth. Richel. ms.* 6743, f° 7.)

1396. — Pour un grant chappel à pluie, de bièvre brun, à une plume double de 8 plumes des 3 couleurs dud. Sgr. c'est assavoir blanc, vermeil et noir. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 84 v°.)

1398. — Une courte houppelande de satin noir, ouvrée à broderie à une large bande des 4 couleurs du roy mond. Sgr, c'est assavoir vermeil, vert, blanc et noir, et se prent lad. bende au colet sur l'espaule ou quartier devant, et va en tournant tout autour de lad. robe jusques en bas. (10e *Cpte du même*, f° 25.)

1404. — Pour la broderie... en et sur une houppelande bastarde de veluaux noir pour le roy mond. Sr, c'est assavoir fait autour de l'espaulle, dessus et dessoubz un chappel des 4 couleurs du roy MDS., c'est assavoir blanc, vermeil, vert et noir, tout fait d'or de Chippre cousu de soyes desd. 4 couleurs, 6 l. 8 s. p. (*Cpte de la Cour de Charles VI. loc. cit.*, f° 42.)

1408. — A Robert de Varennes, pour la broderie par lui faite sur 4 houppelandes de drap vert gay de Londres, pour le roy nostre sire, pour Mgr le duc de Guienne, pour Mgr le comte de Ponthieu, et la quatrième pour Loys de Bavière... c'est assavoir fait la broderie à branches de may et de genestes semées de fueilles et de cosses d'or cousues de soye desd. 4 couleurs du roy nostre seigneur. (29e *Cpte de Ch. Poupart*, f° 54 v°.)

CHARLES VII, DAUPHIN. — BLANC, VERMEIL, BLEU.

1419. — Pour ce faire (des étendards), 11 pièces et demie de cendal tiercelin, tant vermeil que blanc et bleu, et 5 livres de franges de fines soies et d'or...

A Jehan Tibaud, marchand demeurant à Lyon, ... 4 aunes et demie de sendal tiercelin blanc, vermeil et bleu pour faire 3 panonceaux pour mettre en la lance de mond. Sgr. (*Cpte de l'écurie du dauphin*, f°s 21 v° et 27 v°.)

1421. — Pour avoir paint 3 lances des 3 couleurs que porte le roy, c'est assavoir rouge blanc et pers, 6 l. t. (*Autre Cpte du même*, f° 161.)

CHARLES VII, ROI. — BLANC, ROUGE, VERT.

1459. — Pour une ceinture de broderie faicte de fil d'or de Fleurance et de soye rouge blanche et verte, en manière d'une terrasse sur laquelle sault une fleur de marguerite, pour servir à mettre autour d'un chaperon couvert de veloux gris.

A Mgr Charles, fils du roy, pour une chaisne d'or fait à chaisnon, l'un esmaillé aux couleurs et devises du roy, c'est assavoir rouge, blanc et vert. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 119.)

RENÉ D'ANJOU, ROI DE SICILE. — BLANC, GRIS, NOIR.

1449. — Pour 30 palmes de damars des couleurs dud. Sgr, c'est assavoir gris, blanc et noir, employez en une chasible, estoilles et maniples, à raison de un florin 2 gros, 8 den. 36 flor. 3 gr. (Lecoy de la Marche, *Cptes et mém. du roi René*, art. 680.)

LOUIS XI. — BLANC, ROUGE, VERT. — BLANC, ROUGE, NOIR.

1463. — A Michon Daurron, marchant suivant la Court, pour 2 tiers de drap rouge pour faire et tailler avec un tiers de drap blanc, une jaquette de 3 couleurs, rouge blanc et vert, sans manches, a la devise dud. Sgr. pour Guill. Stayer capitaine des gens de la garde du corps du roy.

Pour 95 aulnes 3/4 de drap rouge, blanc et vert, pour faire 104 jacquettes des 3 couleurs, pour les archers du corps du roi. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 99 et 100.)

1469. — A Jehan Petit Fay, mercier suivant la Court, la somme de 20 s. t. pour 6 aunes de rubans, rouge, blanc et noir par tiers, acheté de luy le 1er jour de janvier 1468, pour faire saincture pour led. Sgr. roy. (*Cpte d'Alex. Sextre. pour l'extraord. de l'argenterie*, f° 25 v°.)

CHARLES VIII. — BLANC, ROUGE, VERT. — CRAMOISI, TANNÉ. — BLANC, TANNÉ, ROUGE. — GRIS, NOIR, VIOLET.

1487. — Pour quinze aunes et demye de soye, longue d'environ un poulce, meslée et composée de soye verte, rouge et blanche, pour garnir et border les fentes tout du long et tout autour les bords de 2 journades, de 3 aunes 3 quartz drap noir raz à l'œuvre de Damaz, à la mode d'Italie, pour servir aud. Sgr à mettre et poster soubz son harnois. (*Cpte de l'argenterie, Arch. KK*, 70, f° 285.)

Demy tiers velours cramoisy et demi tiers velours tanné pour couvrir 2 paires d'Heures d'iceluy Sgr, la couverture de chascune my partie des 2 couleurs. (*Id.* 71, f° 33 v°.)

1491. — A Jehan Bourdichon, paintre et varlet de chambre dud. Sgr, pour avoir fait et pourtraict... le patron de 8 estendards, 4 grans plumeaulx fais de coulleurs tanné, rouge et blanc, semez de papillotes d'or. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 121.)

1498. — A Jehan Janvier, plumassier du roy, 525 l. t. pour 100 grans plumaulx en chascun desquelz y a 7 grosses plumes doubles tortes des couleurs grises, noires et violette, qui estoient la devise dud. feu Sgr. [pour les 100 suisses de sa garde]. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 169.)

LOUIS XII. — BLANC. — BLANC, ROUGE, JAUNE.

1509. — A Henry Trepier... la somme de 14 l. t. pour 5 plumeaux de chanffrin à 9 plumes frangées d'or et chargées de paillettes branlans, dont y en a 3 tout blanc, et 2 rouges jaunes et blancs, les quels ont servi, durant le moys de may, aux chanffrins de 5 coursiers dud. Sgr. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 52 v°.)

FRANÇOIS Ier. — INCARNAT, JAUNE, VIOLET.

1532. — 10 aulnes ruban des coulleurs dud. Sgr, viollet, jaulne et incarnat, pour servir à faire esguillettes pour le caparasson du cheval sur le quel le roy courut armé [au tournoi à l'entrée de la reine à Rouen], 16 s. 8. d. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 26 v°.)

1541. — 2 aulnes et demi de satin violet, jaune et incarnat, pour faire un pourpoint aud. Bastard, fondeur flamand, qui avoit apporté 4 sacres au roy, de la part de la royne de Hongrie...

A Léonard de l'Aulne, tailleur dud. Sgr, la somme de 25 l. 10 s. pour la façon de 17 sayes de drap viollet, bandés de veloux incarnat et jaulne,... pour les hautbois, fifres, tabourins et trompettes dud. Sgr. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f°s 19 et 275.)

HENRI II. — ROUGE, JAUNE, VERT.

1565. — 3 paires de chausses d'estamet jaune, vert et rouge, faictes à la suisse, pour servir à Thony (fou du roi.) (*Cpte de l'argenterie, Arch. KK*, 130, f° 335.)

CHARLES IX. — BLANC, INCARNAT, BLEU. — JAUNE, GRIS, VERT.

1564. — Par devant Messeigneurs les consuls... a esté exposé que... aux triumphes qu'on prépare à l'entrée du roy nostre Seigneur, ont mis ou fait mectre... des couleurs blanche et jaulne; la quelle couleur jaulne n'est des couleurs dud. Sire, car sont couleur blanc, bleu et incarnat... a esté d'advis de ne mettre aud. lieu (l'évêché), ne autre de la ville, aulcunes livrées que celles du roy. (*Délib. des consuls de Nîmes au sujet de l'entrée de Charles IX, Rev. des Soc. sav.*, 1872, 1[er] sem., p. 36.)

1564. — Premièrement, sera tenu fere 15 paires de chausses pour les tabourins et fifres qui toucheront à l'entrée du roy, et y aura scavoir 6 acoustrés d'incarnat, et les 9, la moitié de bleu et l'autre de blanc. (*Cptes de l'entrée de Charles IX à Arles.* Jacquemin, *Extr. des arch. de l'Hôtel de ville.*)

1566. — 22 aulnes de passament de soie blanche, bleue et incarnat, données au tailleur de l'escurie et par luy employées sur une saye et un manteau d'un page nommé Villiers. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 145.)

1570. — 5 douzaines de gros boutons à longue queue, faictz de soye incarnat, blanc et bleu, dont il y a une douzaine qui a esté mise sur les manteaux de 27 grands laquais...

73 paires de chausses d'estamet bleu, faites à bourses, bandées de taffetas à 6 fils, incarnat et blanc...

Pour 35 onces de bizette de soye des coulleurs dud. Sgr. jaulne gris et vert, pour mettre sur les bandes de veloux de 7 mantheaulx robons, pour les 7 paiges nouveaulx venus, 45 l. 10 s. (*Cpte de l'écurie du roi*, f[os] 73, 75 et 120 v°.)

HENRI III. — Jaune, violet.

1574. — Erano 354 schiavoni posti al remo, tutti vestiti di taffeta giallo e paonazzo a livrea di esso re. (*Recept. de Henri III à Venise.* Fr. Sansovino, *Venetia citta nobiliss.*)

HENRI IV. — Blanc. — Blanc, incarnat, bleu. — Tanné. — Tanné-cramoisi.

1591. — Pour 3 laisses de fine soie incarnat, blanc et bleu à 2 rats de Barbarie, et une plus grosse à un chien de la chambre du roy. (3[e] *Cpte roy. de P. de la Bruyère.*)

Les comptes de 1591 mentionnent plusieurs écharpes de taffetas blanc pour le roi. Ceux de 1595 *une enseigne pour les gardes françaises, faite de* 10 *aunes de taffetas blanc.*

1604. Le blanc je porte en ma livrée;
Le prince l'a dans son armet.
(J. le Blanc, *Rec. de poés. franc.*, t. V, p. 484.)

1607. — 3 aulnes taffetas tanné-cramoisy pour faire banderolles à Mgr le duc d'Orléans. Une aulne dud. taffetas pour faire la cornette de lad. compagnie. 11 aulnes de velours tanné, à 4 poils pour faire 2 casaques des trompettes. Un quart et demi de toile d'argent pour faire les 4 croix aux casaques des trompettes. (*Cpte roy. de P. Lerour*, f° 4.)

LOUIS XIII. — Blanc, incarnat, bleu.

... Pour 26 pourpoints, 26 paires de gregues et 26 paires de bas à botte, de serge blanc, et 26 juppes de chasse et casaquins doublés de revêche rouge, le tout chamarré de galons ou de dentelles de soye incarnat, blanc et bleu, pour servir aux cochers, postillons valets de chien, etc. (*Cptes de l'argenterie, Arch. KK*, 200, f° 25.)

1527. SYMBOLIQUE DES COULEURS.

Noir......	Deuil.	Jaulne....	Jouissance.
Blanc	Humilité.	Gris.....	Espérance.
Rouge. ..	Orgueil.	Pourple ..	Majesté.
Verd.. ..	Amoureus.	Sanguin ..	Cherité.
Bleu. ...	Constant.	Violet	Trahison.
Pers.. ...	Déception.	Carnation.	Dissymulation.
Tanné....	Fatygation.		(de Guez, p. 921).

1550. Pour fermeté et deuil le noir est pris,
Le gris travail, le verd dénote espoir;
Le blanc est foy, ainsy que j'ay apris
Et le tanné monstre le désespoir.
Le rouge veult par luy vengeance avoir,
Et l'incarnat tousjours est en douleur,
Contentement porte jaune couleur
S'il est paille; car l'orangé est change.
Le violet d'amour a la chaleur,
Et puis le bleu sur le jaloux se renge.
(Est. Forcadel, *Anciens blasons*, p. 301.)

COULEVRINE. — Les canons à main dont on usait à l'époque de Charles VI se confondent, au XV[e] siècle, avec la coulevrine qui était aussi une pièce de rempart, montée sur chevalet, de petit calibre mais très longue, comparée au diamètre de son âme. Quelques-unes de ces bouches à feu, terminées par des têtes de serpents, peuvent expliquer d'une certaine manière le nom qu'elles portent; en Italie, à la même époque, elles sont assimilées à la cerbatane de petit calibre.

Parmi les documents extraits des archives royales de Turin, M. Ang. Angelucci cite deux coulevrines de 4 pieds, dont le projectile avait la grosseur d'un *scosso*, livrées en 1444 par Bernard Catelin, forgeron, pour le château de Mirabel, et payées 12 florins. En 1448, le même vend au prix de 18 gros l'une, 6 autres coulevrines et 200 plommées pesant 24 l. 3/4, à un gros la l. On en peut conclure que le poids de la balle était de 68 grammes, et le diamètre intérieur de l'arme, d'environ 22 millimètres.

D'un texte de 1460, des archives de Verceil il résulte que, dans l'infanterie italienne, soit pour aider, soit pour protéger le tireur, on employait alors deux hommes pour le service d'une coulevrine à main.

A



XV[e] s. — *Coulevrine à main, provenant de Verceil, au musée d'artillerie de Turin. Longueur de la pièce sans affût : 0[m].534.*

La matière de l'arme était le fer forgé, ou plus souvent un alliage de cuivre. Son poids moyen variait de douze à cinquante livres. Elle se chargeait tantôt par la bouche, tantôt par la culasse, au moyen de chambres mobiles comme les veuglaires.

En 1467, Louis XI laisse à la garde civique de Paris la faculté de prendre pour arme le vouge, la lance ou la coulevrine. Dans l'artillerie des ducs de Bourgogne on trouve des coulevrines à baguettes (broches), de 10 livres, portant des balles de plomb de 15 à 30 grammes. Les plus petites avaient deux pieds de longueur.

Dans les dernières années du XV[e] siècle et pendant toute la durée du suivant, la coulevrine augmente sensiblement de volume et d'importance. Elle prend sa place au second ou au troisième rang dans l'artillerie de siège et de campagne. En France, le poids des projectiles lancés par les grandes coulevrines, en 1540 est de 15 livres, en Italie de 30 livres. En 1556, Annibal Borgognone fond pour le duc de Modène Hercule II la coulevrine appelée *Regina*, portant un projectile de 35 kil. 575 grammes.

1411. — Et bien 4000 que canons que coulevrines. (Juvénal des Ursins, p. 463.)

1429. — Devant nous Michiel Durant, vicomte de Rouen, le 15[e] jour de mars 1429, Thiebault Lemercher, fèvre, et Robin Desvaux, estaymier, demourans en ceste ville de Rouen... confesserent avoir receu... Thiebault, pour la vente et bail de 3 queuleuvres à getter plommées, 10 l. t. — Robin Desveaux, 70 s. t. pour 70 l. de plonc... dont il a fait les plommées pour lesd. queuleuvres. Pour le fait du siège estant à présent devant Chasteau-Gaillart. (*Fragm. de Cptes rec. par Monteil, Arch. KK*, 1339 pièce 22.)

1431. — Pour 25 couleuvrines enfustées en bastons,

dont les 2 d'icelles sont en façon d'une arbaleste, l'une à clef et l'autre sans clef, et pour 6 chambres, 62 l. 10 s. (*Cpte cité*, Favé, *Etude sur l'artill.*, t. III, p. 134.)

1432. — Pour 13 grandes couleuvres à 3 fr. le pièce. 12 autres menres à 2 fr. le pièce, et 6 l. pour une autre grande couleuvre, pour le provision et deffense de lad. ville.

...A Jehan Coquempot, fèvre, pour le labeur et paine qu'il a fait d'avoir lymé et vernis 26 couleuvres et pour avoir fait 3 estampe à emplir lesd. culeuvres, 102 s. 10 d. (*Arch. de S.-Omer, Cptes de la ville.*)

1433. — A Jehan des Godaux, fèvre, pour l'accat à lui fait par eschevins d'une grande coulevrine à 2 cambres avec 2 petiz coulevrins sans cambre, 12 l. — A Willaume Vrete, fèvre, pour 6 culevrins enfustés, chescun à 3 cambres et 6 petis culevrins emmanchés, 32 l. (*Extr. des Cptes de Lille*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 18.)

1435. — Petit canon qu'ils appelloient coulevrines. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 704.)

1435. — 4 couleuvres ou canons de fer. 6 tréteaux à couleuvres. (*Inv. de la Bastille*, p. 347-9.)



XVe s. — *Coulevrine de fer, à chambre mobile, montée sur fourchette. Au musée d'artillerie de Paris.*

1440. — 2 colovrines de fer garnies de 40 margoz de plomb et un sac garny de environ 4 l. de pouldre.

It. 2 colovrines de fer garnies de 40 plombées. (*Inv. de l'artill. de Dijon*, n°s 2 et 35. — Jos. Garnier, p. 12 et 15.)

1445. — 2 colovrines de fer, à main. — 2 grandes coulevrines de fer. à main, tous les quels sont garnis de pierre et tampons. (*Ibid.*, p. 16.)

1450. — Pareillement estoit grosse la provision que le roy avoit mise en son artillerie... où il avoit le plus grant nombre de grosses bombardes, gros canons, veuglaires, serpentines, crapaudins, couleuvrines et ribaudequins. (J. Chartier, *Hist. de Charles VII*, ch. 233, t. II, p. 237.)

1458. — 3 grosses colevrines de métail, à chevalez de boys, dont l'une est rompue. — 100 autres colevrines de fondue à manches de bois, ayans clefz comme arbalestes, garnies de 99 tarcays estoffez chacun de buchotois de blanc fer pour scavoir la jauge de la pouldre qu'elles portent, et d'un mole de pierre blanche pour getter les plommetz, et aussi chascune coulevrine garnie d'une estampe de fer à mettre la pouldre ens icelles coulevrines, vernies de nouvel à la devise de mond. Sgr le duc.

73 coulevrines de fer, rouges à manches de bois. 10 autres coulevrines de fer, lymées et brunnyees... et ont manches de bois. 9 broches de fer à estamper la pouldre en culevrines. 68 petis entonnoirs de blanc fer, pour entonner la pouldre esd. culevrines. (*Inv. de l'artill. des ducs de Bourgogne.*)



1497. — *Coulevrine vénitienne, au musée d'artillerie de Turin. Longueur* 4^m,10.

1460. — Quod communitas Vercellarum, sub certis penis in ipsis literis contentis, infra duos dies proxime venturos mittat unacum mandamento et districtu civitatis pedites 300 armatos 100 balistis, 100 tarchonis et 50 coluqrinis, ultra 300 pedites a tribus diebus ultra transmissos. (Ang. Angelucci, *Docum. ined. sulla storia delle armi a fuoco*, pièce 24. *Arch. de Verceil.*)

1460. — Super quo fuit arangatum quod non sint in hac civitate nisi 50 vel circa (colovrine) que sint parve et minime, ideoque non esse bonum demunire hanc civitatem. (*Ibid.*, piece 25.)

1460. — Pour 26 jours à escurer et relimer les canons et culevrines appartenant à la ville, assavoir est 61 canons, 165 cambres servans ausd. canons, 6 culevrines sur quevalès et 18 cambres servans à icelles culevrines. 18 canons ayant manches de fer et 36 canons enfustez en bos, à jecter plommés et 8 culevrines ayans manches de bos, payé 13 l. (La Fons, *loc. cit.*, p. 18.)

1462. — Et muniantur dicti vuglarii 2 capsis et 2 capondinis (crapeaudeaux) sive collaverinis longitudinis 6 pedum (calibre environ 61 millim.), et muniantur capsis necessariis et longitudinis ordinande per magistros ad hoc expertos. Et fiant dicte artilerie de cupro seu bronzo...

Colloverinas seu cerebatanas 45 cum ferris suis ad deprimandum ballotas. (Angelucci, *Extr. des arch. de Verceil*, pièces 33 et 34.)

1465. — Payé à Robert de Boulongne pour 18 culevrines enfustées, garnies chescune d'un carquais et autres abillemens nécessaires au fait du traict desd. culevrines, 54 l. (La Fons, *loc. cit.*, p. 19.)

1466. — 9 culevrines à main, toutes de fer, venans du chasteau de Reniesschure. (*Artill. du batard de Bourg. Extr. des arch. du Nord.*)

1468. — Une petite colovrine de fondue, garnie de son affeul de bois, à main. — 3 bonnes colevrines de fer, à main, chacune environ de 2 pieds de long. (*Inv. de l'artill. de Dijon*, p. 21.)

1471. — Payé à J. Clerc, maréchal, la somme de 36 fr. pour avoir fait 2 douzaines de colovrynes à main, de 3 pieds de long, au pris de 18 gros chaque. (*Ibid.*, p. 28.)

1474. — Advisez entre vous que les plus puissans de la ville fassent faire chacun une coulevrine à croc de 24 à 25 l., ainsy que firent ceulx de Metz, car c'est une bonne et grande deffense pour les places. (*Lettre de Louis XI aux Rémois*, Marlot, *Pr. de l'hist. de Reims*, t. IV, pièce 51.)

1474. — Le duc peut avoir 308 bouches de l'artillerie... sans les hacquebuttes et coulevrines dont il en a sans nombre. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg*, p. 34.)

1495. — 300 alemans qui avoient moult largement de coulevrines, et leur portoit-on beaucoup de haquebutes à cheval. (Comines, p. 239.)

1507. — 6 grosses pièces d'artillerie et 30 coulevrines à croc sur chevalets, portées par les pionniers... et pour icelles tirer, monterent là 8 des canonniers du roy. (*Chron. de J. d'Auton*, part. 6, ch. 33.)

1514. — 2 coulevrines en façon de hacquebutes à crochet, prisez ensemble 6 l. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 3 v°.)

1532. — 6 coulleuvrines de fer à main. (*Inv. de la maison de Chalon-Orange*, n° 67.)

1534. — Con l'arma ducale : il gran diavolo, colubri na doppia sforzata da lb. 125, senza millesimo et nome del maestro. (*Inv. de l'artill. d'Alphonse Ier duc de Ferrare*, A. Angelucci, *loc. cit.*, pièce 35.)

Colubrine da lb. 30, col. da lb. 25, col. da lb. 14, col. da lb. 10. (*Inv. du même à Carpi.*)

1541. — Une collevrine de fonte, à crochet, là où sont les armes des seigneurs de Boullay et Rodemar. (*Inv. des ducs de Lorraine au chât. de Boullay*, f° 98.)

1680. — Couleuvrine, seconde espèce d'artillerie du calibre de France. qui est appellée couleuvrine à cause de sa longueur. (Richelet.)

1690. — Pièce d'artillerie fort longue, son calibre est de 4 pouces, 10 lignes de diamètre, son boulet est de 16 l. 1/2. Selon Diégo Ufano, la coulevrine légitime a 32 calibres de long, tire 20 l. de fer avec 12 l. de poudre. La demie coulevrine légitime a 33 calibres, tire 10 l. avec 8 l. de poudre. (Furetiere.)

COULISSE. — Panneau ou grille glissant dans une rainure verticale ou horizontale. La coulisse d'une porte est une herse, celle d'une fenêtre un panneau mobile s'abattant verticalement le long de son châssis.

1311. — Pour 4 cainètes as fenestres coulices à l'aloir de le cambre madame, 10 d. (*Cptes du baill. d'Arras, Arch. du Pas-de-Calais.*)

1380. — Ung coffre de cèdre, coulant, environ le quel sont 10 pilliers d'or et une serrure non pesé. (*Inv. de Charles V*, 2645.)

1644. — Apcher en Languedoc, d'or à une tour ouverte... à la coulice levée de sable. [La figure représente une herse] (La Colombière, *La science heroique*, p. 192, n° 3.)

COULOIR. — Passoire. Parmi les textes qui mentionnent le couloir, un certain nombre s'applique à la passoire de ménage ou de cuisine dont l'emploi est aussi ancien que varié. De curieux spécimens du genre se rencontrent assez fréquemment dans la vaisselle grecque et romaine, mais leurs analogues pour la période du moyen âge ne sont pas, que je sache, parvenus jusqu'à nous.

Il en faut dire autant du vase liturgique destiné à purifier le vin pendant le sacrifice de la messe, et dont l'usage, attesté dès le IXe siècle, durait encore dans certaines églises au commencement du XVIIIe. Ce couloir décrit par le moine Théophile portait à l'extrémité de son manche un anneau pour passer au doigt du diacre avant de le poser sur le calice. Le centre de sa cavité était criblé de trous très rapprochés, de la grosseur d'une aiguille, et l'inventaire de 1295 nous apprend qu'il était dans certains cas muni d'un double couvercle.

Comme dans tous les vases destinés au culte, une riche ornementation de ciselure, de niellure ou d'émail ajoutait parfois son prix à la matière du couloir qui était toujours l'argent ou l'or. Néanmoins les deux exemples observés à Rome par le cardinal Bona étaient, assurément d'une très grande simplictié.

V. **1200**. — Facies colatorium aureum sive argenteum hoc modo. Percute vas parvulum ad similitudinem modicæ pelvis, latitudine modice amplius palmæ manus, cui impones caudam longitudinis unius ulnæ et latitudine unius pollicis, quæ cauda habebit in summitate caput leonis fusile et decentissime sculptum, quod caput tenebit pelviculam in ore suo. Habebit etiam in altera summitate caput simili modo sculptum, in cujus ore pendebit annulus per quem, inserto digito, portari possit. Reliqua vero cauda inter duo capita decorari debet nigello pertota, et per loca opere fusili et punctorio et litteris versuum exarari in suo loco. Pelvicula vero quæ in summitate est in medio fundo perforari debet latitudine duorumd igitorum in rotunditate subtilissimis foraminibus per quæ colari debet vinum et aqua in calici ponenda per quæ sacramentum Dominici sanguinis conficitur. (Théophile, l. 3, c. 56).

1252. — Erant colæ argenteæ 9 per quas vinum poterat colari si necesse fuisset, præterea quæ attinebat calici aureo, et hæc aurea erat. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Mayence*, p. 16.)

1295. — Unum colatorium de argento deauratum cum 2 coperculis de argento albo junctis in manica ipsius colatorii, cum pomello de auro in extremitate manubrii, pond. 2 m. 1 unc. minus quar.

Unum colatorium de argento deaurato intus, cum manica junctaque recluditur, pond. 1 unc. 3 quar. (*Thesaur. Sed. apost.* p. 55.)

1394. — Une couloire à couler pois, prisée 12 den. (*Cpte du testam. de P. Fortet*, f° 21 v°.)

1420. — Un tuyau d'or à prendre le sang Nostre-Seigneur, la palette à quoy l'en passe le vin ou calice, pes. 5 o. [fault.] (*Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 520.)

1456. — Une leschefritte de fer et une coulloire d'arain à couller potaiges. It. une coulloire à poys. Ung petit chauderon blanc à lait. (*Inv. de la commanderie du Temple.*)

1536. — Nos hodie colo utimur ad lac colandum, et est vas ligneum quod fundo linteum habet sibi annexum : vulgus vocat ung coulouer. (Rob. Estienne, *De vasculis*, 44.)

1554. — Une coullouère d'airain à queue de fer. (*Inv. de la dame de Nicolaï.*)

1625. — Il y a encore une cuilier d'or de belle et ancienne façon, partout remplie de petits trous, servant à verser le vin au travers dans le calice. (D. Doublet, *Hist. de l'abbaye de S. Denis*, p. 334.)

1630. — Hujus modi (colatorium) adhuc metropolita æde Coloniensi teneri manu solet ab eo qui solenni sacro minister est, et ab imperitis perforatum cochlear vocatur. (Nelwich. *Notes s. l'inv. de Mayence*, p. 62.)

1635. — Couloire à passer le vin par la nège. *Saccus nivarius.* (Ph. Monet.)

1660. — Colatorium est vasculum concavum subtilissimis foraminibus in imo fundo parforatum, per quod vinum et aqua ex amulis sive urceolis in calicem refundebantur, ne quid impuri in ipsum efflueret...

In museo Barberino extat parvum colatorium instar cochlearis cum oblongo manubrio. Aliud item argenteum instar scutellæ, cujus minutissima foramina pulcherrimum opus reticulatum efformant. (Bona, *Rerum liturg.* lib. 1, ch. 25.)

1700. — Vidi ego presæpe observari ipseque observavi in altari ministrans in percelebri S. Dionysii in Francia templo. (Martène, *De antiq. ritib.* l. 1, c. 3, art. 12.)

COULON. — Pigeon. On utilisait au XIIIe siècle comme aujourd'hui l'instinct des voyages très développé chez les pigeons; mais la bonne tenue d'un colombier consistait alors à leur inculquer des habitudes casanières et à améliorer l'espèce par des procédés d'esthétique pure. Je donne sans contrôle ces différentes méthodes d'élevage que nous a transmis très sérieusement un auteur du XIIIe siècle.

Deux textes cités ici sont relatifs à l'ancienne coutume adoptée dans les églises de France de faire intervenir la colombe, image du Saint-Esprit, dans les cérémonies de la fête de la Pentecôte. La présence d'un symbole vivant au milieu des couronnes de fleurs rendait plus palpables les effets du drame évangélique qui, pendant le moyen âge, s'ajoutèrent aux pompes de la liturgie.

1265. — Et cil qui les (colons) ont en lor maison font une painture de colons, la plus bèle que on puist portraire, devant les nis des colons, porce qu'il engendrent filz à la semblance de la painture qu'il voient devant eulx. Mais qui prent le lien ou la hart d'un homme pendu et en giète devant toz les pertuis des colons, sachiez veraiement que nus ne s'enfuira jamais par son gré. (Brunetto Latini, *Tresor*, l. 1, ch. 157.)

1309. — Li Sarrazin envoièrent au soudanc par coulons messagiers, par trois foiz, que li roys estoit arrivez. (Joinville, § 163.)

1416. — Pour glayz à jonchier l'esglise le jour de la Penthecouste, pour corde à pendre le coulon et les chappeaulx en quoy led. coulon est enclos, 3 s.

1503. — A Jehan Leblanc, pour avoir achetté des chappeaulx de violettes et esquillettes pour le pijon [le jour de la Penthecoste]. (*Cptes de l'egl. de la Madeleine de Troyes*, p. 19 et 27.)

1604. — Ung coullon de bois couvert d'argent, dans lequel y a plusieurs relicques. (*Inv. de N.-D. en Vaulx, de Châlons.*)

COULTRE. — Du latin *culcitra*, matelas et particulièrement lit de plumes. On dit encore couette en quelques provinces de France.

V. **1300.** — Les plumes (des gelines) sont bonnes à faire coultres. (P. des Crescens, l. 9 ch. 87.)

V. **1430.** — *Culcitra*. Queute de plume sus quoy on gist ou lit. (Firmin le Ver, *Dict lat. fr. ms.*, Biblioth. Richel.)

1539. — *Culcitra*. Coutil, coite de lit, lit de plumes, ou de bourre, ou de laine. (Rob. Estienne, *Dict. fr.-lat.*)

COUPE. — Vase généralement couvert et monté sur pied. Ses formes ont beaucoup varié. Au XIVe siècle il est muni de deux pièces d'émail rapportées, l'une au fond du vase et l'autre au fond du couvercle. La coupe d'or de saint Louis avait le galbe et la profondeur d'un verre à boire. Une coupe à six cornettes ronde est, comme celle dite en manière de godet, un vase à bords festonnés. (Voy. la fig. au mot CORNET.) La coupe d'accouchée se présente, dans la céramique italienne, avec les contours d'une tasse à laquelle une sorte de platelet sert de couvercle. Une coupe couverte à l'impériale est un haut vase à dôme, avec couronne à la base du couvercle, tel qu'on le trouve, jusqu'à une époque fort avancée du XVIe siècle, dans l'orfèvrerie allemande.

La coupe était comme le hanap un vase honorable et dont les notes réunies ici suffiront à déterminer l'emploi.

Dans le même texte on trouve les mots coupe et hanap. Un compte d'Etienne de la Fontaine en 1352 parle du vase à boire de saint Louis. Il l'appelle coupe. Le même objet en 1360 porte le nom de hanap (Voy. ce mot).

L'inventaire de Charles V mentionne des coupes à pied avec pommeau et couvercle, d'autres sont faites en manière de calices ou de verres. Ces pièces comportent presque toujours des ornements ou la ciselure est associée à l'émaillerie et à la joaillerie.

Lorsque hanap et coupe ne sont pas pris indifféremment l'un pour l'autre, on observe dans l'énumération des différentes parties du vase une distinction d'autant plus importante à noter qu'elle est absolument contraire à la terminologie moderne. Un hanap sur pied à récipient profond serait appelé aujourd'hui un hanap à coupe haute, tandis que dans les documents anciens il est dit : *une coupe sur pied, dont le hanap est profond*. Un objet de ce genre est ainsi décrit sous le n° 1375 de l'inventaire de Charles V, et nous voyons dans un compte de 1396 que trois hanaps doubles de madre ayant été achetés à un *magdellenier* de Paris, l'un de ces hanaps devait être monté pour faire une coupe destinée au roi. L'orfèvre en effet l'éleva sur un haut pied d'argent et y mit deux pièces rondes d'émail armorié, *l'une au fons du hannap et l'autre au fons du couvercle de lad. couppe*.

D'où l'on peut conclure, malgré l'absence de précision dans les textes, que le mot coupe est tantôt équivalent à celui de hanap, tantôt pris pour l'ensemble du vase, alors que hanap désigne seulement le récipient du liquide. Voy. CAILLIER, HANAP et MADRE.

XIIIe s. — Coupes d'argent de Tors. (*Proverbes et dict. popul.*, édit. Crapelet.)

1317. — Toutes fois que le roy feroit feste sollempnel, il doit avoir la coupe et le hanap. (*Offices des rois*, ap. du Cange, v° Butta.)

1352. — Pour faire et forger le tuyau du pié de la couppe S. Louys et le reburnir tout de nouvel. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 125.)

1360. — N° 318. Une coupe sans aiguière, dorée et esmaillée, et en osteaux à genz qui jeuent au périer et à plusieurs autres jeux, et entre les ostiaux a une diapreure à plusieurs oysiaux volanz. Et ou fons de la coupe a Tristan et Yseut, et sur le couvercle a un fréterel, pes. en tout 6 m. 4 o. 12 d.

N° 354. — Une couppe de cristal descouverte, dont le bort est garny d'argent doré, fait en manière d'une rose, et est le dessouz de lad. bordeure endentée, et ou milieu a un petit fil tuers. Et est le pié de lad. coupe d'argent doré et ouvré par la manière qui s'ensuyt. C'est assavoir sur la pate plusieurs fueillages enlevez, et sont les fueilles esmaillées d'azur, laquelle paste est à 8 quarrés. Et ou millieu de la jambe de lad. coupe a une boce sur quoy 2 oizeaus et une serpente enlevez, et entre 2 auteles et semblable fueilles, comme sur la pate, et dessouz lesd. oyseaus a un souage à orbesvoies, pes. 2 m. 7 o.

N° 363. — Une couppe d'argent dorée, sizelée à ymages et à grans bouillons à queue pointuz, esmaillez d'azur à serpentelles d'or. Et ou dedenz de lad. couppe a un esmail roont pointu, esmaillé d'azur à serpentelles d'or. Et dedens le couvècle a un esmail pareil, et dessuz a un fretel doré à ouvrage de feuillages et à 4 pommettes d'azur pes. en tout 8 m. 6 o.

N° 397. — Une couppe sans couvècle, faite en manière d'un godet, d'argent dorée, sizelée et semée par dehors d'esmaux, et ès esmaux d'entour lad. coupe a femmes qui arguent à maistres qui tiennent roulaux et les femmes aussi, et ès esmaux de dessus la pate du pié a hommes et femmes de plusieurs contenances, et sont les esmaux moult dépecez, et est le pommel de lad. coupe d'un petit chastel de maçonnerie à fenestrages et esmaillez, et en chascun a une beste et un arbresel, et dedenz lad. couppe a un esmail d'azur ou quel a une dame qui tient sa main sur un arbre, et poise 6 m. 12 d. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1363. — Une coupe couverte esmaillée, et est le hanap de lad. coupe à 6 cornètes rondes, et poise 5 m. $\frac{1}{2}$ o.

Un hanap de coupe, sans pié, qui est doré et couvesclé, et poise 2 m. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1380. — N° 264. Une couppe d'or à façon de roze, à ung esmail de France ou fons, et est la pate semée de grenas et de saphirs, et est le couvescle esmaillé ou fons et ou pommel de France, et a ung saphir ou fruitelet, pes. 5 m. 10 estel.

N° 1368. — Une autre couppe de vieille façon à chevaliers enlevez, pes. 8 m. 7 o. 5 est.

N° 1573. — Une autre couppe cizellée dont le couvescle est à carneaulx, pes. 3 m. 3 o. 15 est.

N° 1375. — Une autre couppe qui a le hanap parfondet à façon de voirre, costée par dehors et grenetée par dedens, pes. 3 m. 5 o.

N° 1383. — Une couppe d'argent dorée couverte, en façon de calice, et se siet sur 3 lionceaulx, pes. 13 m. 3 o.

N° 1384. — Une couppe à pié et une aiguière de mesmes tout esmaillez, et ou fons une dame qui fait voller, et ou fons du couvescle ung homme sauvage qui tue un connin...

N° 1391. — Une couppe d'argent dorée à couvescle, costée dedens et dehors, et sur la pate a chevaliers armez à cheval, et sur le fruitelet 2 chiennetz, pes. 3 m. 2 o. (*Inv. de Charles V.*)

1387. — Quand le prince eut bu, pourtant que messire Jehan Chandos étoit connétable d'Aquitaine, tantot après le prince on lui porta la coupe, il la prit et but. (Froissart, l. 3, ch. 72.)

1394. — Comme les fromagières, les coupes, les salières, les pintes de chopine et les mesures de taverne ont des couvercles, si l'on veut leur en donner, qu'on n'ose ouvrer en ces parties en mettant plus de moitié de plomb. (*Reglem. de la pinterie de Limoges.*)

1396. — A Richart de Susay, magdellenier demourant

à Paris, pour 3 hannaps couvers. de fin madre, dont les 2 sont, l'un pour faire la coupe et l'autre pour faire le hannap du roy N. S., et l'autre pour faire le hannap couvert de Mgr. le duc d'Orléans... pour boire vin nouvel en ceste saison d'iver, au pris de 16 l. p. la coupple, l'un parmi l'autre, 48 l. p.

Fait et forgié un hault pié d'argent doré, poinssonné à branches de genestes et à tiges, et en la pate 4 esmaulx esmaillez aux armes de France, pour la garnison de la couppe de madre pour le roy N. S., pour boire vin nouvel en la saison d'iver... et pour 2 boulons d'argent doré esmaillés ausd. armes, l'un à mettre au fons du hannap, et l'autre ou fons du couvercle de lad. couppe, avec les fretelez d'iceulx en façon de poires, esmailliez comme dessus, pes. tout 4 m. 5 o. 10 est. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fos 67 et 64.)

V. **1400**. — 9 couppes d'or dont les 3 furent à Monsr Sainct Loys et une autre au roy Dagobert, dont les unes ont couvesele et l'une desd. couppes dud. Mgr Sainct Loys est en façon d'un verre, au quel il mesuroit la porcion de l'eaue qu'il buvoit en son vin, pes. 1 m. $1/2$ o. d'or, qui est la maindre de toutes les autres, et sont anciennes esmaillées.

6 couppes d'or garnies de pierrerie, dont l'une fut au roy Saint Charlemagne. Une couppe de madre garnie d'or et diverses pierreries à grant planté. Une couppe d'argent à cueurs en treffles enlevez et ou fons a ung esmail, une très petite couppe de madre blanc, garnie d'argent doré et de pierrerie. Une couppe de verre nellée à fleurs de lis. (*Inv. royal alphabétique.*)

1408. — Pour un grant estuy de cuir bouilli poinçonné et armoié aux armes de France... pau mettre et porter la grant couppe de madre blanc pour led. Sgr (le roi), 32 s. p.

Un autre (semblable) pour mettre et porter le hennap couvert, de semblable madre blanc, du roy, 24 s. p.

Un autre pour 12 cailliers pau servir à boire vin nouvel en l'ostel du roy en ceste saison d'iver, 20 s. p. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 40.)

1416. — Une couppe d'un œuf d'autrusse, garnie d'argent doré esmaillé, et sur le couvercle a un R et un C, et sur le fretelet une aigle volant, 20 l. t. (*Inv. du duc de Berry*, fo 398.)

1427. — Une couppe de cristal, double, garnie d'argent doré, servant à deux. (*Cpte roy. de J. de Rochechouart*, fo 2 vo.)

1488. — Une petite couppe d'argent, pour bailler à boire aux accouchées. (*Inv. de l'égl. S. Gervais.*)





XVIe s. — *Coupe d'accouchée avec son plateau-couvercle. Faïence d'Urbino, app. à* M. Moser.

V. **1500**. — Une couppe de cristal, garnie d'argent doré; sur le pied et sur le couvercle sont grandes feuilles pouchonnées, et sur led. couvercle a une couronne, et sur le fretelet S. Hubert à genoulx avecq ung cherf, pes. 5 m. 4 o. 2 e. t. (*Inv. de l'archiduc Philippe.*)

1523. — Une couppe de sappin avec la couverte de mesme, assise sur 3 roés d'argent ung peu dorez. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, fo 95 vo.)

1558. — Une couppe d'argent, couverte, dorée par dehors et par dedens, garnye de 32 pourcelanes à manière de camahieux taillez de plusieurs personnaiges et d'oyseaulx et de rolletz où il y a en escript BIEN EN ADVIEGNE, et sur le fertelet les armes de feu monsieur le duc Charles et de Madame sa compaigne, en une rosette en façon de marguerite, pes. 7 m. 7 o. 5 est. (*Inv. de Philippe II*, fo 17.)

1568. — Une coppe-tasche couverte à l'impériale, semée de roses. (*Inv. du Cte d'Egmont*, p. 458.)

1576. — Un jeune enfant... présenta à mond. Sgr. le don de la ville qui estoit une coupe d'or, et dedans icelle un bon nombre de pièces d'or forgées exprès, et lui débita un sonnet.

Pour le présent fait à Mgr, a été achepté 8 m. 7 o. $1/2$ gros d'or dont a esté faict 210 pièces d'or ayant d'ung cousté la devise de Mgr, et estoit escript autour FORET ET DISCUTIT, et de l'aultre cousté estoient les armoieries de la ville où estoit escript MINUSCULUM DE GREGE TUO, des quelles pièces ont esté présentées huit vingt à Mgr avec un vaze d'argent doré couvert, et les autres données à plusieurs seigneurs estant à la suite de Mgr, 1989 fr. 15 s., et pour le vase d'or 90 l. 15 s. 6 d.

Pour la façon des 210 pièces d'or présentées à mond. Sgr, et pour avoir faict tailler et graver les pilles et trousseaulx a esté payé à maistre Jacques Augier, tailleur de la monnoye 35 l.

A Richard Audigrand Me essayeur de la monnoye, pour frais faicts en faisant marquer lesd. pièces, 6 l. 10 s. A Antoine Pinault, serrurier, pour divers travaux faicts à la pille et au trousseau, 25 l. A Jehan Larcher, faiseur d'œuvre blanche, pour avoir marqué les susd. pièces d'or, à quoy il a vacqué par diverses journées pour ce qu'elles ne se pouvoient marquer à cause de la grandeur d'icelles, et qu'il les a convenu reffondre par plusieurs fois, 15 l. (*Entrée du duc de Berry à Bourges.* Girardot, *Arch. des Soc, sav.*)

COUPET. — Cône très évasé formant le couronnement d'un pavillon.



V. 1470. — *Biblioth. Richel., ms. fr.*, no 137, fo 100 vo.

1438. — Un grant pavillon de toylle cyprienne et le coupet de satin blanc à frendes (franges) d'or et de soye, brodé à lous et lettres d'or, le quel sert à l'oratoire des royaulx. (*Inv. de N.-D. de Paris*, fo 51.)

1750. — Coupe. Partie concave d'une voute ronde, qui se nomme autrement coupole. (Prévost, *Manuel lexique.*)

COUPETTE. — Petite coupe.

1380. — Une coupette d'œuf d'autruce, dont le henap est d'une pierre blanche cassée.

No 1103. — Une petite couppette triangle à gérons et à goderons semée d'esmaulx par la pate et 3 lyons sur le ront, pes. 1 m. 3 o. 17 est. (*Inv. de Charles V.*)

1478. — Lesquelz se leverent de table en gettant les coppètes, potz et chandelles l'un à l'autre. (*Arch. JJ*, 206, pièce 380.)

COUPIER. — Les vases sacrés comme la vaisselle de table avaient leurs étuis ou custodes. On enfer-

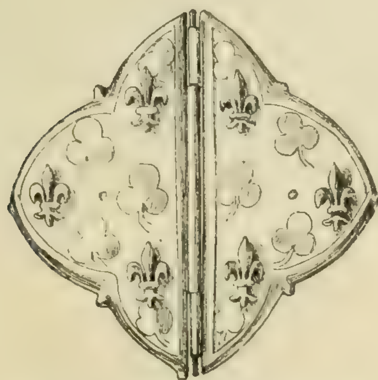
mait les hanaps dans des hanapiers et les coupes ou les ciboires dans des coupiers.

1388. — Le couppier d'un vassel à quoy on va acumenyer les bonez gens. (*Inv. de l'égl. S. Ame de Douai.*)

COUPILLE. — Menue branche. La petite fourche terminée par deux glands qui sert de cliquet, c'est-à-dire de cachepouce au couvercle des pots.

1406. — Avoir refait les couppilles de 46 quennes d'estain. (La Fons, *Gloss. ms. Biblioth. d'Amiens.*)

COUPLET, COUPLIÈRE. — Charnière accouplant



XIIIe s. — *Mors de chape en cuivre doré. Travail parisien, app. à l'auteur.*

les parties jumelles d'un objet. Les platines en forme de brides ou pentures reliant les ais d'un panneau, d'un volet, d'une porte, d'une fenêtre ou d'un coffre. Couplière s'est dit aussi des viroles à anneaux de suspension qui tiennent réunies les atelles d'un fourreau d'épée.

1335. — Pour couplières et loquez avec la fourneture et serreures pour les huys du clotet. (*Cpte de Odart de Laigny*, f° 274 v°.)

1360. — Uns petis tableaus d'or à 6 couplez esmailliez, les 4 aus armes de France plaines, et aus 2 derreniers tableaulx a 2 grenas à 6 costés, et aus 4 coins de la pierre a 4 diamans couchiez, et par dedens sont esmaillez de notre S^r en la crois, et en lieu des clous des piez et des mains a 4 petits dyamans et ès autres tableaus a plusieurs autres sains, et ou dernier tableau est saint Loys qui présente le roy de France. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 782.)

1380. — Pour garnir une serreure, 2 coupplières, un moreillon et un ressort. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 67.)

1384. — Pour 8 coublets nécessaires pour ferrer 4 chapeix tendus de toyle, 10 s. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry*, f° 33, v°.)

1395. — Pour 2 coffres rons à coupplières de fer, garniz de bahu et de ce que y appartient. (*Arch. K, reg.* 41, f° 80 v°.)

1416. — Uns petis tableaux d'ivoire fermans à couplez, où il a en l'un des costés une ymage de Nostre Dame. (*Inv. du duc de Berry*, n° 164.

1422. — *Vente d'objets du trésor.* 4 couplètes d'argent, 2 blanches et 2 dorées pour atacher et tenir fermaulx [de chape] (*Addit. a l'inv. de N.-D. de Paris en* 1416, f° 22.)

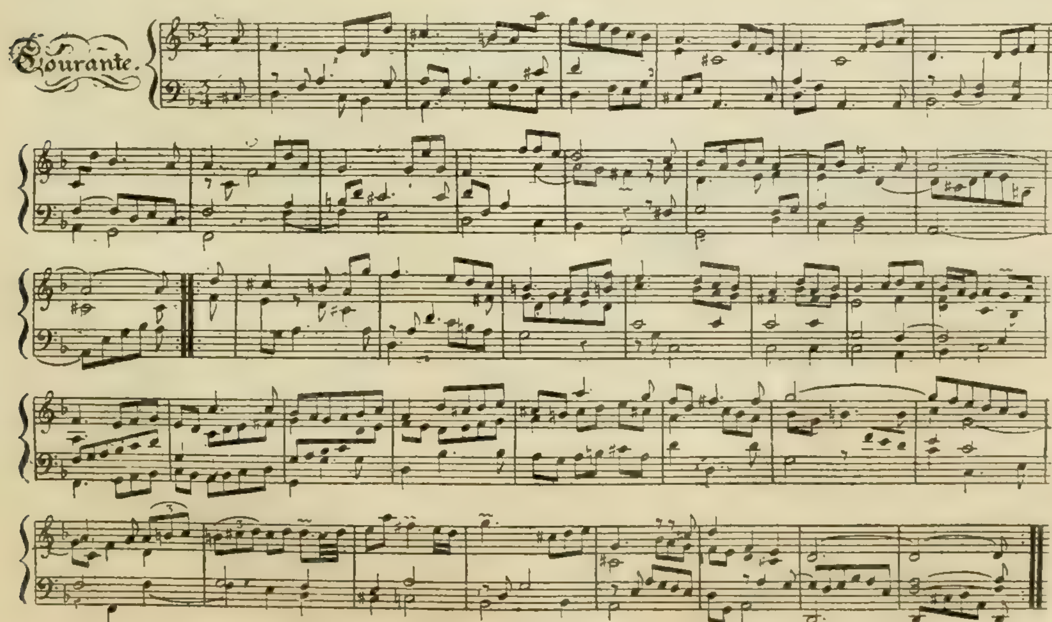
1573. — Une grosse boeste d'yvire avec son couvercle, pour mettre le pain à chanter, les fermoirs de la quelle sont à coupplières d'argent, avec un anneau d'argent par dessus.

2 fermoers à 2 platènes entretenans à une coupplière. (*Inv. de la Ste Chapelle*, p. 41.)

1634. — Une autre espée... son fourreau de cuir noir au quel estoit, lors du précédent inventoire (en 1534.) ung bout d'or qui maintenant y deffault, garny d'une couverture aussi de cuir noir à 3 couplières d'or, d'une chaple à boucle, d'un mordant et de 6 clous, le tout d'or. (*Inv. de l'égl. de S. Denis*, f° 201.)

COURANTE. — C'était au XVIe siècle une danse légère et d'allure gaillarde. Elle se dansait à deux personnes et, comme la pastourelle de nos contredanses, sur un rythme à deux temps. Elle avait été, suivant Bouchet (Sérées, l. I, p. 136), importée d'Italie par les sorciers. Modifiée dès le XVIIe siècle, elle prit avec le rythme à trois temps ce caractère grave dont nous choisissons un exemple parmi les compositions de Hændel.

1588. — La courante diffère beaucoup de la volte et



V. 1700. — *Extr. des suites de Hændel.*

se dance par une mesure binaire légière consistant en deux simples et un double du cousté gauche et aultant du cousté droict, en marchant tousjours en avant ou de cousté et quelquefois en rétrogradant, selon qu'il plait au danceur. Et noterez qu'il fault saulter les pas de la courante ce qui ne se faist pas en la pavane ny en la basse dance. (Thoinot Arbeau, *Orchésographie*, f° 65 v°.)

1690. — Pièce de musique, d'une mesure triple ou mouvement ternaire (à 3 temps). Elle commence et finit quand celuy qui bat la mesure baisse la main ; au contraire de la sarabande qui finit ordinairement quand il la lève. C'est la plus commune de toutes les danses qu'on pratique en France, qui se fait d'un temps, d'un pas, d'un balancement et d'un coupé. La courante reçoit aussi plusieurs autres pas. Autrefois on en sautoit les pas, et en ce point elle étoit différente des basses danses et des pavades. Il y a des courantes simples et des courantes figurées qui se dansent toutes à deux personnes. On appelle courante, tant l'air que l'on fait dessus pour la danser, et même les paroles sur les quelles on a mis un air de cette mesure. (Furetière.)

COURCAILLET. — Appeau cylindrique imitant le chant de la caille, et dont la forme définitive est celle d'un instrument à soufflet.

V. **1300**. — De ceste retz use l'on à prendre cailles à ung court caillet de qui le son est semblable en toutes choses à la voix de la femelle. (P. des Crescens, l. 10, ch. 17.)

1548 — La ratelle comme un courquallet. (*Pantagruel*, l. 4, ch. 30.)

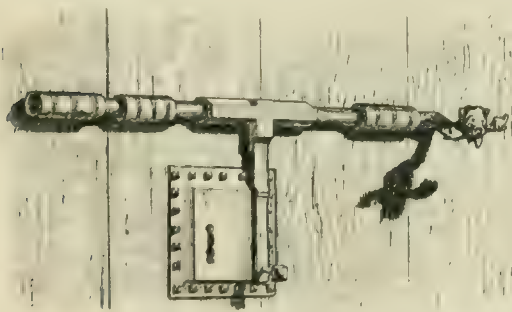
1555. — Les hommes ont inventé certains petits instruments de cuir et d'os, nommez courcailletz qui peuvent exprimer la voix de la caille, la quelle oyant le courcaillet, pensant que ce soit les femelles et voulant les venir trouver tombent dans les filets. (J. Belon, *Hist. nat. des oyseaux*.)

1616. — Un gentilhomme qui avoit un de ses bas de chausses bandé en haut de la cuisse et l'autre en courcaillet. (*Aventures du baron de Fæneste*, p. 103.)

1590. — Petit sifflet qui imite le cri des cailles et qui sert d'appeau pour les attirer. Il est fait de cuir qui se plisse en rond, qui s'étend et qui se resserre pour former ce bruit.

On a porté autrefois des habits, des chausses faictes en courcaillet, parce qu'elles étoient plissées en la même manière que cet appeau. (Furetière.)

COUREAU, COUREIL. — Embarrure, verrou horizontal glissant entre des brides circulaires formant coulisses.



V. 1200. — *Coureil d'armoire dans l'église d'Obazine* (Corrèze).

1454 — Pour une serrure garnye de clef avecques 2 gons, 2 vertevelles et ung courrail mis en l'huiz de la petite chambre d'aiz, 13 s. t.

Pour 1 gon, 4 vertevelles et 2 faulx courrailz, et d'iceulz ferrées 2 fenestres d'icelle chambre, 10 s. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 69 v°.)

1474 — Ung couray en corne de cerf. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 20.)

1538. — Et entré qu'il fut en la chambre de la dame, la referma au coureil. (Marguerite d'Angoulême, *Heptam.* 2e journée, nouv. 14.)

1543. D'avoir jusqu'aux courreaux rompu
D'airain les portes.
(Clém. Marot, *Psaumes*.)

1577. — Il n'avait accoustumé de fermer les 2 portes... ains seulement du verrouil et courreil par le derrière. (*Arch. de S. Hilaire de Poitiers*, t. II, p. 253.)

1690. — Coureau. Vieux mot françois qui signifioit barres, coulisses et verroux. (Furetière.)

COURGE. — La double acception du mot en fait tantôt un vase dont le galbe se rapproche sensiblement de celui du cucurbitacé de ce nom, tantôt une barre arquée, ferrée et encochée aux deux bouts, dont on se servait et dont on se sert encore pour porter deux seaux sur l'épaule.

C'est dans le premier sens qu'est pris ce terme par Villon, et par Scappi qui range la courge parmi les vases de cuisine.



1570. — *Courge, d'après* Bart. Scappi, pl. 10.

1387. — A Jehan Ledoux, tonnellier... pour une courge à porter eaue, garnie de fer par les bous, 2 s. 8 d. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 110 v°.)

1392. — Pour 2 seaulx et une courge ferrez... pour porter l'eaue ès chambres desd. dames [Ysabel et Jehanne de France], 10 s. p. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 135.)

1416. — 2 grans ampoules ou fioles de voirre taintes sur couleur de pierre serpentine, l'une en façon de poire et l'autre en façon de concorge, garnie d'argent doré, pendant à un tixu de soye, 15 l. t. (*Inv. du duc de Berry*, n° 430.)

1461. Item à maistre Jehans Laurens
Qui a les povres yeulx si rouges,
Par le péché de ses parens,
Qui beurent en barilz et courges.
(Villon, *Testament*, p. 60).



V. 1430. — *Courge, extr. d'un ms. italien, app. à l'auteur.*

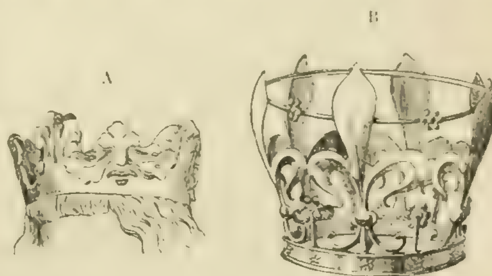
1572. — On prend un baston assez plat comme une courge, dont les chambrières de Paris portent 2 seaux d'eau sur leurs espaules. (A. Paré, *Chirurgie*, l. 14, ch. 25.)

COURGE (FEUILLES DE. — Voy. SELLERIE.

COURONNE. Si intéressante que soit, sous le rapport iconographique, l'étude des couronnes, et en particulier des couronnes royales, elle peut difficilement s'appuyer sur le texte des comptes et des inventaires. La description de ces objets y est presque toujours consacrée à la joaillerie, c'est-à-dire à leur valeur représentative en numéraire. C'est une sorte d'estimation tacite, étrangère au mérite artistique des pièces et bornée à l'énumération des gemmes.

Pour suppléer à l'insuffisance des documents écrits, on trouvera ici quelques types empruntés à la période qui s'étend de l'époque carlovingienne au règne de Charles VI. La première division de cet article comprend les couronnes à divers usages; la seconde les notes relatives aux couronnes de suspension ayant servi, soit au luminaire comme celle d'Aix-la-Chapelle, soit à l'ornement des sanctuaires comme celles de Guarrazar au musée de Cluny.

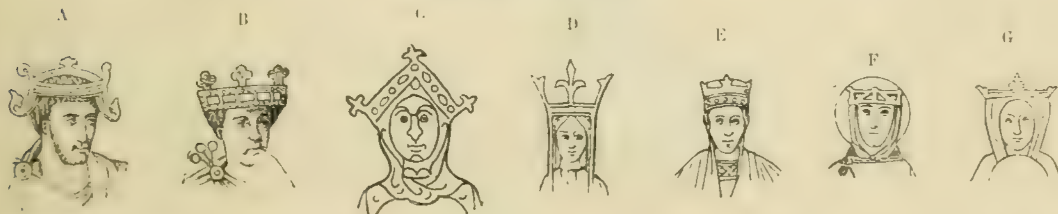
1474. - Le prince lui met (au roi d'armes) la couronne en la teste, qui doibt estre d'argent doré et non point d'or, et n'y doibt avoir pierres que saphirs, en signifiant que le roy d'armes ne doibt point avoir regard



A. Fin du XIIIe s. — *Du tombeau de Dagobert à Saint-Denis.* - B. V. 1400. — *Couronne de madone, cuivre repoussé, app. à l'auteur.*

à nulle recherche fors au ciel seulement, que le saphir figure et dont il doibt tirer vertu et vérité. La couronne doibt etre en quatre lieux croissetée et non fleuronnée. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc*, p. 29.)

COURONNES DIVERSES



A. V. 840. — *De l'Évangéliaire de Lothaire, Biblioth. Richel.*, ms. lat., 266. — B. 860. — *Charles le Chauve*, ms. de Liuthard. *Ibid.* — C. XIe s. — *Émail cloisonné app. à l'auteur.* — D. 1149. — *Sceau de l'abbaye de Vicogne.* — E. 1183. — *Autre de l'abbaye de Breteuil.* — F. 1213. — *Autre du chapitre de Senlis.* — G. 1231. — *Autre du chapitre de Soissons.*

1367. — Pour une couronne d'argent qu'il donna le jour de la Tiphanie au roi des ménestrels. (*Cpte roy.* ap. du Cange, v° *Ministelli.*)

1375. — (Agnès Piédeleu) supra quamdam quadrigam ligatam, capite nudo, habentem desuper suum caput unam coronam pergameni in qua erit in ejus circonferentia, a parte exteriori scriptum in pluribus locis grossa littera in gallice hoc verbum : FAUSSAIRE, per lictorem seu bourellum, Parisiis ad pillorium in hallis nostris situatum, et ibidem ponendum, et per spatium duarum horarum remanendum. (*Arch. Reg. du Chatelet*, X, 8841, f° 390 v°.)

1403. — Une couronne d'or qui fait chapeau, garnie de 8 fermeillès du tour d'embas, de 4 gros balais, 4 gros saphirs, 12 autres moindres balais, 12 saphirs et 48 grosses perles. Et les 4 grans fleurons d'icelle couronne sont garnis de 12 balais, 4 gros saphirs et 108 grosses perles, et les 4 petits fleurons sont garnis de 4 balais et de 28 perles. (*Inv. dotal de Mad. de Savoie*, p. 216.)

1414. — Charles, duc d'Orléans et de Valoiz etc... baillons, cedons et transportons... à Barthelemy Sac, marchant demourant à Paris... une grant couronne d'or et de pierrerie de la quelle a 6 grans fleurons et 6 entredeux qui à l'envers sont esmaillez d'azur et de vert, et en l'un des grans fleurons, de 5 saphirs et 5 ballaiz; en l'autre fleuron pareil autant de pierrerie assise au contraire, et en chacun des grans fleurons a 35 perles, et en chascun des entredeux a 2 esmerandes et 5 perles. pes. lad. couronne ainsi qu'elle est avecques le bourrelet, 8 m. 1 o. ou environ. (*Nouv. arch. de l'art français*, 1872, p. 131.)

COURONNES D'ÉGLISES

572. — Dans l'oratoire de saint Hilaire, une couronne avec une croix faite d'argent doré, enrichie de pierres précieuses, pleine de reliques de saints et son ornement, valant selon estimation 100 s. à cette couronne pendent des feuilles d'or semées de pierreries au nombre de 8, et dans cette croix sont 2 autres croix semblables filigranées (minutato) et [au milieu] une grande pierre précieuse environnée d'or, et au dessous une petite croix d'or ornée de 8 pierreries. (*Testam. de S. Yrieix.* Arbellot, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXIII, p. 187.)

812. — Pendet super altare corona argentea, per loca deaurata una, pensans lib. 2, et in medio illius pendet crux parva cuprina deaurata una, et pomum crystallinum, et in eadem corona per girum pendent ordines margaritarum diversis coloribus 35. (*Inv. de l'égl. de Staphinsere*, p. 902.)

1295. — Unus circulus ferreus florigeratus, appensus ante eamdem (crucem) in quo pendet unus lampas. (*Inv. de l'égl. S. Paul de Londres*, p. 328.)

1303. — Unam coronam de ebure cum 12 ystoriis novi testamenti, valde pretiosam. (*Trés. de S. Pierre de Rome*, p. 12.)

1478. — Et fust ordonné que le jour de la Chandeleur, il (le dénonciateur calomnieux) porteroit un cierge de cire pesant demie livre, à la procession, et après ce, le mette à la couronne de l'esglise jusques à tamt qu'il soit ars et consommé. (*Reg. de la maison de paix de La Fère*, ap. Desmaze, *Trés. judic.* p. 321.)

1478. — A Andrieu Jacquemin, serrurier, pour avoir fait, ouvré à fachon de fer lad. couronne ainsi qu'il appert selon le patron sur ce fait, 136 l.

A Gilles de Niemaye et Jacques Colpin, orfèvres, pour 12 plas d'argent godronnées et dorées au bort, pesant ensemble 36 m. 17 est. 1/2, assis sur led. couronne, payet par accort fait, 734 l. 3 s. 6 d.

En le ville d'Anvers, pour 12 bachins de cuevre servans aux 12 plas, de chascun 11 s. 8 d. sont 7 l., et pour tourner lesd. bachins à la fachon de ceux d'argent, et à chascun plat sauder d'argent une brocque de cuivre pour mettre les chirons, payé auxd. orfèvres, 25 l.

Auxd. pour 12 pommeaux argentés de fin argent, et à chascun pommel ung filet doré mis aux cainnes de lad. couronne... 60 l.

A Guillaume Colman, paintre, pour avoir doré de fin or et estoffé de fin azur et aultres couleurs lad. couronne, ainsi qu'elle se comporte, et ossy doré une rose desseure et fait une fleur de fine couleur, 100 l.

1511. — A ordonné led. defunct estre fondue une couronne de feu dans l'église de Fourmes, devant l'ymage Nre Dame, semblable à celles de Cambray, là où soient 27 chirons de demye livre, pour la couronne de fer, 112 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 212 et 275.)

labre en forme d'une couronne papale, selon le plan et modelle faict par maistre Pierre Schleyt, signé dud. Me Pierre, le quel doibt estre conditionné suyvant les devises suivantes. Du quel plan en sont faict deux, l'un des quels demeure entre les mains du magistrat, et l'autre de l'enprendeur.

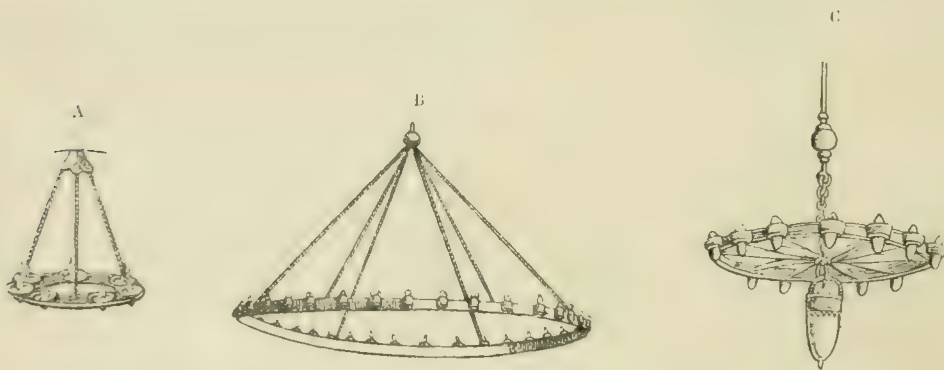
Premièrement la première chainture ou couronne aura 6 pieds 4 poces de diamet par le dedans. La largeur d'un pied et 2 pouces. Les suages ensuyte (conformité) du modelles, les fleurons ou fleurs de lit, 7 poces de haulteur ou peu plus. A la frise d'embas entre les 2 suages y aura 12 branches de chandeliers saülans hors en dehors pied et demye, le tout proportionné ensuyte du modelle; lad. frise enricye entre ses branches..... chandelliers des roz et cuirages ou compartimens, selon qu'il est désigné par led. modelle.

La seconde couronne aura 5 pieds de diamettre et les fleurons auront 6 poces de haulteur. La frise portera 8 branches sayans hors en dehors un pied 3 poces et enrichye ensuyte de la première.

La troisième couronne aura 2 1/2 pieds de diamettre en dedens. La haulteur sera de 8 poces, y comprins les 2 suages. Les fleurons ou fleurs de lis 1/2 pied de haulteur peu plus. De dedens lad. frise portera 4 branches de chandelliers saylans hors un pied 2 poces, et lad. frise enrichye ensuite du modelle.

La susd. troisième couronne serat couverte de 4 branches couvert chacune d'une teste de cérubin de cuyvre getée (fondue), et les ailles seront de cuyvre battu comme lesd. branches sauderont jusques au cul de lampe. Les quelles branches partiront entre les couronnes; entre les première et seconde couronne 4 chandelliers saylans chacun un pied 4 poces, et entre la deuxième et troisieme couronne aura aussi esd. branches 4 chandelliers saylans un pied 4 poces.

Le cul de lampe sera large d'un pied 2 poces et demy, ouvré à jour et enrichye avecz les fleurons sortans comme est déclaré par le modelle. Portant en haulteur, depuis le bas du cul de lampe jusques au sommet de la teste des cerubins 9 pieds, et au dessus desd. testes y aura un piétement virulé couvert de un pomiaux surmonté d'une buze de cuyvre, soustenu d'un lion et d'un cygne contenant un pied et 8 poces de diamettre, le tout de haulteur 12 pieds ou environ. La largeur 9 pieds un quart en dehors des branches des chandelliers d'embas. (*Ms. de la biblioth. de Valenciennes*, extr. par La Fons. *Arch. des Soc. sav.* 1859.)



A. IX s. — *Couronne de lumiere, fresque de la crypte de l'église de S. Clément, à Rome.* — B. V. 1470. — *Miniature de* J. Fouquet, *extr. des Heures d'Et. Chevalier.* — C. V. 1520. — *D'apres une estampe d'*Albert Durer.

1606. — *Couronne des arbalètriers d'Abbeville.* Lad. couronne dont le tour est d'argent porte 8 florons de fleurs auquel sont attachés les images d'argent qui ensuivent sçavoir : une image de la Vierge, en bosse. Un S. Loys en bosse, portant les armes de Ponthieu. Un ovalle de S. Gilles en demy bosse, à la quelle est rivée une aultre ovalle sans image. Une aultre ovalle en demy bosse. Un S. Anthoine en demy bosse. Une ovalle de S. Guillaume. Une ovalle de S. Jehan l'ev. en demy bosse. Une aultre ovalle ou il y a des armoiries en demy bosse. Un S. Simon en bosse. Une image de S. Jehan Baptiste en bosse, dorée. Une image de S. Jehan Baptiste en bosse. Une une image de S. Anthoine en demy bosse, doree. Une image de S. Jacques en bosse. Une image S. Jehan l'év. en demy bosse. Un S. Andrieu en bosse. Une ovalle de S. Nicolas en demy bosse. Une autre de S. Andrieu en demy bosse. Une image de S. Barthelemy portant les armes de la ville. Une image de S. Charles en bosse. Une ovalle de Notre Dame de Boulogne en demy bosse. Une image de S. Charles en bosse, demy dorée. Une image de S. Jehan l'ev. sur le quel est attaché un S. Jehan Baptiste ovalle. Ung S. François en bosse. Ung S. Nicolas en demy bosse. Une autre ovalle de S. Laurent, qui est double. Le quel inventoire vérifié sur le registre de l'année dernière. (*Arch. d'Abbeville, Reg. aux deliberations*, f. 164.)

1638. — Contrat touchant le grand candélabre de ... de la part de la ville de Valenciennes, au ... du ... Notre Dame la grande, pour servir à la ... d'ycelle ville. A livrer moyennant la somme de 700 florins.

Devise de la livrance et main d'œuvre d'un chandé-

1683. — La grande lampe (suspendue dans le chœur et donnée par Anne d'Autriche en 1636) en forme de couronne, d'argent, à qui il manque un ange, pes. 320 marcs. (*Inv. de N. D. de Paris*, f. 14.)

COURROIE. — Ceinture de cuir et plus souvent d'etoffe. Cet accessoire du costume des deux sexes comportait, dans la longueur et aux extrémités, des

ornements de toute sorte, hormis la clouure d'étain. Voy. CEINTURE, DEMI-CEINT. et TISSU.

1260. — Nus corroiers ne doit faire courroies de 2 pièches, car eles ne sont ne bones ne loiaus... Nus ne doit faire corroies d'estain, c'est à savoir clouer ne ferrer d'estain. Nus ne doit metre oevre, cruese avec la marsise (massive)... Nus ne doit metre oevre dorée avec cele qui n'est dorée... Nus ne doit coudre corroie si ce n'est tout de saie ou tout de fil. (*Reg. d'Et. Boileau*, Tit. 87)

V. 1300. — Que nulz coriers faice coroiez estoffées de plonc, d'estain, sur l'amende de la ville. (*Stat. des coriers d'Abbeville.*)

1392. — Nulz ne doit faire corroez qui n'ait le grant de la mesure, fuers que les courroiez de naigez pour hommes. (*Reg. des métiers de Metz, Biblioth. Richel.*, ms. 8709. f° 23.)

COURSEL. — Tour à manivelles pour bander l'arbalète dite à moufle ou à signolles. Voy. ces mots et la figure page 44

1488. — Ils feront harnois blancs pour hommes d'arme, de toute épreuve, qui est à dire d'arbalestes à tilloles et à coursels, à tout le moins demie espreuve qui est à entendre d'arbaleste à croc et trait d'archier. (*Stat. des armuriers d'Angers. Ordonn. des rois*, t. XX, p. 156)

COURSON. — Coursier, canal à cours libre à l'issue d'une écluse ou d'une chaussée d'étang.

1378. — Pour faire le chalan Mons. à Chambort, pour passer le courson assis à l'estancg neuf. (*Arch. KK.*, 298, f° 8.)

COURTAINE. — Flasque, grosse pièce de bois formant l'un des côtés de l'affût d'un canon ou du lit d'une charrette.

1344. — Pour unes courtaines et unes alimeles pour led. kar. (*Cptes de trav. aux chât. de l'Artois*, f° 101.)

1382. — Pour 4 roes, 2 assieux et 2 paires de courtaines pour lesd. (2) canons, 56 s. (*Mandement du Cte d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais.*)

COURTAU. — Écourté.

1438. — La vigille S. Martin un loup fut chassé, terrible et orrible... et icellui joar fut prins, et n'avoit point de queue, et pour ce fut nommé courtault. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 182.)

1467 — Le duc de Bourgogne monta sur un courtaut. (Oliv. de la Marche, *Mém.* p. 528.)

1606. — Courtault est un cheval qui a crin et oreilles couppées. (Nicot.)

COURTAU. — Canon d'assez fort calibre dans l'artillerie des XVe et XVIe siècles. Le courtau nommé aussi crapaud était une sorte de mortier monté sur roues, à courte volée et qu'on chargeait tantôt par la bouche, tantôt par la culasse comme le veuglaire. Ces pièces coulées en bronze se trouvent en 1476 dans l'arsenal de Lille et y sont plusieurs fois désignées sous le nom de gros bastons. Il résulte d'un compte de 1479 qu'on employa pour la ferrure des affûts de deux courtaux de cette ville 336 livres de fer.

1532. — 2 courtaulx de fer de fonte. — 5 courtaulx en manière de mourtiers affectez (sur affûts), et ung aultre non affecté, pourtant sa charge. — 2 gros bastons appellez courtaulx. — 2 courtaux de fert, le plus petit à chambre. — 37 grosses pierres de fonte pour les gros courtaulx. — Ung courtaut sans enchassure, qui est de fert de fonte, estant de 2 piedz de long, l'ouverture d'icelle en devant, d'ung poing de largeur. (*Inv. de la maison de Chalon Orange*, n°s 50 à 170.)

1601. — Leur artillerie estoit de 6 courtaux, 2 couleuvrines et 2 moyennes. (A. d'Aubigné, *Hist.* t. I, p. 285.)

COURT-FESTU. — Tel est, au XIVe siècle, le nom du jeu aléatoire de la courte-paille. *Jetter la courte-paille* était, suivant les termes du nouveau Coutumier général français, une manière de tirer au sort le partage des successions.

1371. — Je vous diray que nous ferons. Nous en jouerons au court festu, à la quelle il demourra (*Le chevalier de la Tour*, p. 53.)

COURTEPOINTE. — Cette forme corrompue et presque inintelligible des mots *contrepointe* et *coustepointe* a désigné comme eux une couverture ouatée, piquée ou contre-pointée, mais nullement courte ni pointue. *Kurte pointe*, dans le roman d'Alexandre, est une locution tout à fait exceptionnelle, et il faut arriver à la date de 1514 pour retrouver l'analogue. En 1611, le dictionnaire de Cotgrave donne bien *courtepointe*, mais celui de Nicot, dans les éditions de 1606 et 1625, maintient *contrepointe*, c'est-à-dire le terme ancien et correct. Voyez COUSTEPOINTE.

1180. Sour une kurte pointe fourée d'auqueton
A fait li rois coucier le preu Emenidon.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 188, v. 25.)

1514. — N° 376. Une grant selle, une petite chaise à femme, couverte de cuyr courtepoincté.

N° 384. Une grant coutepoincte de damas d'or broché, faict à rozes, doublée de taffetas cramoisi.

N° 400. Une courtepoincte usée de taffetas cramoisy doublé de toile blanche.

N° 401. Ou quel grant liet de mad. damoyselle y a une mante et une cothepointe.

N° 594. 6 grans courtepoinctes et 2 petites.

N° 668. Ung liet garny de chaslit, couette, couessin, une corthepoincte légère. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1607. — 18 aulnes de toille de Hollande pour faire une courtepointe au lit de travail de la royne, 54 l. (*Cpte roy. de Pierre Leroux*, f° 13.)

COURTIBAUT. — Vêtement liturgique et civil. C'est dans l'origine une tunique assez longue, à manches courtes, portée par le sous-diacre pendant les messes solennelles. Plus tard le courtibaut se confond avec la dalmatique du diacre. Ses ouvertures latérales agrandies, ses mancherons transformés en simples épaulières flottantes, découpent le vêtement et le rendent semblable au tabart des hérauts d'armes.

C'est sous cette dernière forme que, dans le costume civil, il est porté par les rois, les princes et les généraux d'armée.

La tunique conservée dans l'église d'Ambazac (Haute-Vienne) et qu'on croit avoir été donnée à saint Étienne de Muret par l'impératrice Mathilde, femme de Henri V, est appelée courtibau dans l'inventaire de l'abbaye de Grandmont, en 1575. La figure ci-jointe de ce précieux vêtement permettra de voir quels changements, assez disgracieux d'ailleurs, a subi la coupe de la dalmatique moderne.

V. 990. — Spondalias 4, corcibals 8 et alios 5 vetulos. (*Inv. de l'égl. de Clermont-Ferrand*, p. 160.)

1227. — 9 cortibaus festals et 10 ferales. (*Inv. de l'egl. S. Martial de Limoges*, p. 28.)

1347. — Ad faciendum unam tunicam et unum courteby pro rege, de panno viridi longo, pro venacione, 4 uln. panni viridis mixti. (*Cptes de la garde-robe d'Edouard III*, p. 29.)

1469. — La chapelle de satin blanc de maistre Robert Poictevin, semée de rousètes de broderie, garnie de chesuble, dalmatique, cortibaulx, 2 estoles et 3 fenons seulement.

It. 6 courtibaulx de drap d'or de baudequin pour les enffans.

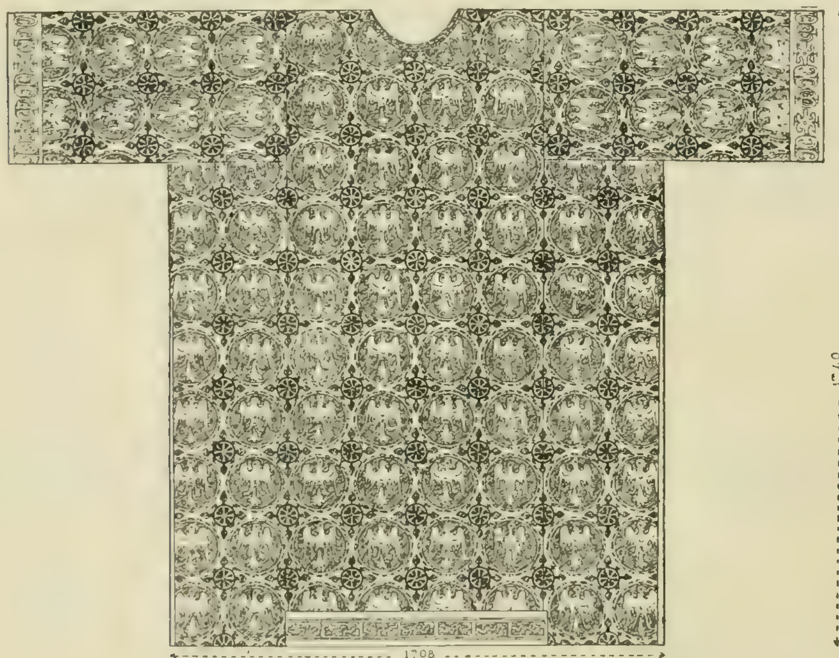
It. Ung grant cortibault de drap d'or bien ancien lequel, sert a dire la generacion à Noel et a l'Epiphanie.

It. Une chappelle de boucassin pers, garnie de dalmatique et courtibault, qui sert à deux envers. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Postiers*, p. 153.)

1514 — N° 474. 2 cortiboz de damas blanc, frangez par les costez de fil d'or et de soye blanche.

N° 475. 2 autres cortiboz de drap d'or raz frangé de frange de soye blanche tout à l'entour, et les pendans à 3 rangs de houppes de soye blanche... doublés de taffetas blanc. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1530. — Et luy faisoit changer de poil comme font les moynes de courtibaulx, selon les festes. (Rabelais, l. 1, ch. 12.)



XIIe s. — *Courtibaut en brocatelle demi-soie à fond violet et aigles jaunes, conservé à l'église d'Ambazac* (Haute-Vienne).

1547. — Pour 20 aulnes de velours noir, desquelles furent faitz plusieurs courtibaulx, estoilez et phanons qui furent mis sur lesd. autelz... pour servir à dire la messe. (*Cpte des funerailles de François Ier*, f° 120 v°.)

1575. — Le courtibaud de S. Etienne (de Muret), de soie jaune et violette. 1611 : où il y a plusieurs aigles figurés. (*Inv. de l'abb. de Grandmont*, p. 871.)

1603. — Des hendarges servans à 2 parements d'autel, l'ung hault et l'autre bas, une chasuble, une chappe, 2 courtebaultes, le tout de soye au gros poinct, rehaulsez d'or et d'argent, avec figures de Jhesus et chiffres de lad. deffuncte dame royne Loyse, estimé le tout ensemble 12 l. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 19.)

1606. — *Courtiban.* Quasi curta tibenna, vestis regia, paludamentum. (Nicot.)

1635. — Courtiban, tunique, cote, courtiban de soudiacre et diacre officiant a la messe. (Ph. Monet.)

1650. — A coat-armour, long cassock, or horsemans coat, worne by a prince or commander in a army. (Cotgrave, édit. Howell.)

1655. — Sorte de tunique ou dalmatique ancienne, de *curtum tibiale*. On l'appelle encore de ce nom en Berry, dans la Saintonge et dans la Touraine. (Borel, *Tres. des antiquités*.)

COURTINE. — **Rideau, tapisserie, tenture.** Dans l'église, des courtines suspendues à des tringles portées par des colonnes, servaient à voiler, pendant le canon de la messe, le célébrant à la vue des fidèles. On mettait des courtines devant les reliquaires exposés sur l'autel, et on en faisait, dans le voisinage de l'autel, des oratoires ou clotets pour les personnes de distinction. En carême ces tentures, souvent très riches, étaient remplacées par des toiles blanches. Voy. Aile et Colonne d'autel.

1369. — Charles, par la grâce de Dieu roy de France etc... nous vous mandons que la somme de 24 fr. d'or... baillez et délivrez à maistre Nicolle Damoiset, maistre de l'œuvre de l'église de Rouen, pour la maçonnerie et la façon de la fosse où notre cueur sera enterré en lad. église, et pour certains trillers de fer à ce nécessaires, et aussi pour les verges de fer à pendre les courtines à l'autel de la chapelle que nous avons fait faire en icelle église. (*Ms. de Fontanieu*, portef. 92, 93.)

1424. — Courtines d'autel. — 2 courtines de samit blanc royées d'or et une grant de mesmes, pour mettre devant les reliques quant ils sont sur l'autel, 12 l.

It. 2 autres courtines blanches de fil royé de plusieurs royes, ès quelles a ung pou d'or parmi, 6 l. p.

It. 2 autres courtines pour oratoire, de samit blanc royé de soye, 8 l.

It. 2 autres courtines de samit vermeil royé d'or pour autel, et 2 aultres pareils pour oratoire, 12 l. (*Inv. des chap. de Charles VI*, f° 52 v°.)

1481. — A un estraignier, qu'il a repaint unes courtines du petit autel, 8 s ; et pour avoir repaint 2 draps de soye figurés, où sont plusieurs figures à queval, dont l'un sert aux doubles, devant le grant autel... pour lesquelz 2 draps a esté paiet 20 s., sont ensemble 28 s. (*Arch. de S. Omer, Cptes de la ville.*)

1507. — Pour 2 petiz pouliers de cuiffre à tirer le cortin qu'on met, durant le karesme, entre le grand autel et le cuer, 25 den.

1520. — A Jan Lemne, couturier, refait la gordine in

medio chori que l'on appelle velum templi. (*Arch. de S. Omer, Cptes de la ville.*)

1539. — A Guy Tousel, pour avoir fondu 2 marmousès de laicton, libvré l'estoffe et les nutz aux coullombes (colonnes) de laicton du grant hostel, pour mectre 2 verges de fer à soustenir les courtines aux traverses du hault hostel, 20 s. (*Ibid.*)

1570. — A Guill. Michel... en petites cordes pour tendre le *velum templi* durant le karesme, et pour la tapisserie, 6 s. 8 d. (*Reg. de la cathédr. de Tréguier*, p. 139 et 143.)

1600. — Feront aussi tapisseries, mestingées avec de la laine, du lin, du chanvre, du coton, comme l'on voudra, pour courtinages, tapis de table, buffets, cheminées, chaires, tabourets et autres ornements de table et de chambre. (Oliv. de Serres, *Théâtre d'agric.*, l. 8, ch. 3.)

1609. — Domini mei ordinarunt diebus festis apostolorum, qui observantur a populo, et S. Laurentii, suspendi ad majus altare cortinas sericeas rubei coloris cum antependio in quo acupicte sunt lachrime auree, aperta superius tabula altaris in qua sunt imagines 12 apostolorum. (*Arch. de S. Omer. loc. cit.*)

1612. — 4 courtines de camellot viollet, faictes puys naguières, garnyes de leurs franges et boucles, qui se tirent autour du grand autel sur des vergettes de fer. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 286.)

1630. — Linges. — Une grande courtine qui se tend entre le grand et le petit autel au caresme, la quelle est en toille, longue de 5 aunes et demie, large de 3 toiles, avec 2 passementz et des franges de filet. (*Inv. de l'égl. S. Anatole de Salins*, p. 554.)

COURTRAI. — Forte toile fabriquée à Courtrai. Teinte en rouge au bois de brésil, elle servait à doubler des robes et des vêtements sacerdotaux.

1429. — Dos robes de velut carmesi, la una de var, l'altra folrata de cortray vermell, ab trepes a les manegues e a la fauda negres, e a les deles manegues mordans d'or partit. (*Garde-robe de R. de Perellos. Arch. de Perpignan.*)

COUSSIÈGE. — Ressaut de pierre en forme de banc, ménagé au pied de l'embrasure d'une fenêtre.

1454. — 2 grans aiz à couvrir les coussièges des fenêtres de la salle dud. chasteau (de Chinon), du costé de la ville. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 68 v°.)

COUSSIN. — Jusqu'à la fin du XVe siècle, les sièges sont le plus souvent dépourvus de garniture adhérente, mais les coussins mobiles y suppléent dans une certaine mesure en s'appliquant sur la partie des meubles qu'a toujours épargnée le ciseau du sculpteur. Lorsque les coussins ne sont pas couverts de broderie, de tapisserie, de cuir ciselé ou d'un riche drap à figures, ils sont du moins remplis de duvet ou de laine.

A l'église, les coussins garnissent les stalles aux fêtes solennelles, sur l'autel on y place le missel avant l'usage du pupitre, et d'autres servent d'*agenouilloirs*.

En dehors de l'église, on remarquera leur emploi à des travaux de broderie à l'aiguille, au soutien des pièces de l'armure et de certaines parties du costume féminin, à l'entretien du linge et à l'habillement des chevaux de poste. Nous renvoyons au mot CARREAU pour les détails complémentaires de cet article.

1289. — Unum auriculare ad tenendum libros super altari. (*Inv. de l'abbaye de Silvacane*, p. 155.)

1295. — Unum coxinum cum cervis et aliis bestiis et animalibus ad aurum. (*Thes. Sedis Apost.*, f° 118 v°.)

1392. — Pour un quartier de satin blanc... pour faire coussinès à mettre poudre de violette pour led. Sgr (le duc de Touraine), à mettre entre son linge. (4e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 36 v°.)

1404. Livré ung coussin de duvait sur le quel se seiét mons. le président quand il est en siège oud. parlement 10 s. p.

A Jacquemin Lemalletier, faiseur de bouges, pour avoir couvert led. coussin, et pour le cuir, 4 s. (*Cpte des dép. du parlement. Arch. KK.*, reg. 336, f° 86.)

1408. — Pour une aune et demie de fort drap de Damas azur alexandrin... pour faire 2 coussinès à mettre sous les livres dessus l'autel de la chapelle du roy N. S., au pris de 4 l. 16 s. p. l'aune. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 68 v°.)

1416. — Une aulne demy quartier de drap vert, mise en l'un des coussins de la tournelle criminelle, où Messrs du parlement se seiént par chascun jour, 20 s. (*Cpte des dép. du parlement. loc. cit.* f° 198 v°.)

1419. — Primo sunt, ad ornamentum altaris, 2 auricularia uniformia, ab una parte de panno serico cum pavonibus, et ab alia parte cum bestiolis elevatis super yndum samitum

It. sunt alia 2 auricularia habentia ab una parte crucem de veluto viridi cum Crucifixo et armis in quibus sunt cupe.

It. unum auriculare de serico viridi operato ab una parte de brodatura aurea circumdatum foliis vinee, et in medio compassi cum uno scuto in medio.

It. sunt alia 5 auricularia uniformia de panno aureo cum magnis falconibus contextis serico, coloris taneti et unum parvum quasi simile eis

It. unum auriculare totum brodatum habens ab una parte unum domicellum falconem tenentem cum domicella juxta eum, et sunt plures figure de brodatura ab utraque parte.

It. 3 auricularia vignolata quorum campus est rubeus et folia vinee ynda, et habet quodlibet 4 botones de filo argenti cum uno parvo esmaillo in medio.

It. est aliud auriculare operatum cum acu, totum de scutis ex una parte et ab alia cum figuris monstruosis. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 342.)

1422. — N° 117. 3 petis coissins vers de cendail ou taffetas foible. 3 s. p.

N° **129** — It. 2 petis coissins de chappelle, brodez à ymages semez de perles d'argent, armoyez de pluseurs armes, et y a en l'un 2 escus d'argent et en l'autre 3, 4 l. p. (*Inv. des tapiss. de Charles VI.*)

1423. — Pour 4 aulnes de drap noir et la façon de 6 coussinès pour mettre dessoubz le harnois de M. S., et soy armer dessus, en 14 doubles, 14 s. (Laborde, *Les ducs de Bourg*, n° 1071.)

V. **1440.** — 3 coissins à mettre aus chières aus prestres, à doubles sollempnes, de drap de soie. (*Inv. de S. Victor*, p. 275.)

1455. — Pour avoir fait, de demie aulne de satin noir plain, ung coussinet à broder dessus (pour la reine) et icelluy emply de jonc, 5 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 37.)

1469. — S'ensuient les coussins de la thésorie servans en coer aux doubles et demy doubles. — 3 coussins de haulte liche, à chacun un aigle noire, dont les 2 soustiennent ung escut à 3 lyons, et l'autre ung escut barré et 4 lyons couronnés.

3 aultres coussins de haulte liche semés de vingnettes.

3 banquiers lichiez de 2 fachons et 6 coussins haultelichiez, et par dessoubz de cuir de plusieurs fachons.

3 aultres coussins de saye vermeille. (*Inv. de l'égl. S. Amé de Douai.*)

1480. — A Coppin Sauvaige, sellier et targier dud. Sgr (Louis XI), pour la bourre de serf qu'il a baillée pour faire des coussinets pour coucher les petits chiens, (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 365.)

1518. — Unum pulvinar parvum de corio cervino albo ad usum evangeliarii. (*Inv. de l'égl. de S. Donatien de Bruges*, p. 137.)

V. **1520.** — 2 meschantz coussinetz à courre la poste. (*Inv. de François Ier de Luxembourg*, p. 6.)

1523. — 5 coussins de tappisserie, le fond de cuir, dont les 2 sont remplis, les autres non, houppés de jaulne, verd et violet. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 127.)

1532. Pour ung coussin de bougueran, pour besongner sus avec l'éguille, 6 s. (*Cpte des dép. de la royne, Arch. de Lille, carton des joyaux.*)

1544. — 4 l. 8 s. t. pour une pièce de fustaine blanche tenant 11 aulnes, du prix de 8 s. l'aune, employée à faire plusieurs petitz coessinetz servans à mectre dedans les hault de manches de dorreure de lad. dame [la reine]. (*Cpte de l'argenterie de la reine*, f° 3.)

1557. — 2 petits coussins de soye rouge semés d'aigles d'or, à ung costé, et l'aultre costé de velours semé de fleurs de lys d'or, pour mettre sur l'aultel. (*Inv. de la colleg. de S. Omer.*)

1627. — 21 cuissins honestes servant aux autels à souffrir les missels, 14 des quels sont grans, servans d'agenoulloir. (*Inv. de l'égl. S. Maximin* [Var], p. 194.)

COUSTE. — Couette, lit de plumes, matelas, quelle qu'en soit la garniture. Les oreillers ou coussins étaient, comme la literie, du ressort des coustiers.

1347. — Les coustiers et coustières de la ville de Paris nous ont fait monstrer que les droiz, libertez et franchises de leur mestier de cousterie etc... (*Ordonn. des rois*, t. IV, p. 136.)

1372. — Nus ne nulz dud. mestier ne pourra mettre en euvre plume lantisse ne escorchiée des elles des oes ou des gelines avec autre plume, pour ce que c'est mauvaise plume et en semblent les coustes estre plus plaines.. It. que nus ne nulle ne mette en euvre plume pourrie que l'on appelle coudrier ou fantin, si l'on ne met le fantin à part soy... Que nus n'achate plume de Angleterre ne autre plume, si elle n'est bone et souffisant... ne mette duvet de Bretaigne avec duvet de France, quar celui de Bretaigne n'est ne bon ne bel, et que nul ne cuede le duvet de Bretaigne que par soy. It. que nul ne fasse coissin de 7 quartiers ne de plus, qui ne soit d'aussi bone faice come la couste. (*Stat. des coustiers de Paris, Ibid.* t. V, p. 548.)

1553. — Couvertures, loudiers, coustespointes, draps de laine, sarges, austades (ostades), coustes simples, ne autres biens où la peste se peut retenir. (*Ibid.* t. II, p. 383.)

COUSTELADE. — Arme d'hast à un seul tranchant, couteau de brèche.

1625. — Coustelades, pertuisanes, halebardes. (*Triomphe de Henri IV.* Nicot, 4e édit.)

COUSTEPOINTE. — Couverture de lit, couvrepieds doublé, piqué ou contrepointé. L'intérieur de ces couvertures était farci de coton et les plus riches de bourre de soie. Leur mesure normale, d'après les statuts de Saint-Omer en 1328, était de trois aunes et demie de longueur sur deux aunes un quart de large, ce qui donne à penser qu'elles couvraient non seulement le dessus, mais les trois côtés d'un lit, lorsque le chevet était adossé au mur.

Le travail des piqûres les plus simples formait un lacis lozangé, mais on le compliquait de figures ou d'ornements de tout genre pour des ouvrages plus soignés ou plus riches.

1290. — Que nus ne puist faire coustepointe de cendal ne de bougueran entrainé, dont l'ouvraige soit entre 10 s. de loier, qui ne soit pointee point contre point, et de ou 10 s. d'ouvraige, soit brochié se il leur plaist. (*Ordonn. des metiers de Paris*, titre 18.)

1303. — Que ne face ne ne puisse brochier coustepointe de soie, de cendal et de bougueran viez ou nuef entre ne ou autrement, ainçois sera cousue à l'aguille, point contre point. (*Ibid.*, p. 387.)

1311. — Nul ne puisse faire cote gamboisiée où il n'ait 3 livres de coton tout net, se elles ne sont faictes en fermes, et au dessous soient faictes entre mains, que il y ait un pli de vieil linge emprès l'endroit, de demi aune et de demi quartier devant, et autant derrière. It. Que nul ne face cote où il y ait bourre de soie, escroes nulles ne de [illegible] ne de cendal, se elles ne sont fettes enfremées (glacées) et combliee. (*Ibid.*, p. 371.)

1328. — Que on fache kieutepointes de muyson (mesure) c'est à savoir la plus petite de 3 aunes et demie de lonc et 2 aunes et un quart de lay. (d'Hermansart. *Les anc. communautés d'arts et mét. à Saint-Omer*, t. II, pièce 106.)

1416. — Une coustepointe de toille blanche historiée de plusieurs histoires et personnages, arbres et autres devises, contenant 4 aulnes et 3 quartz de long et 4 aulnes de lé ou environ, 15 l. t. (*Inv. du duc de Berry*, n° 794.)

1418. — Una culcitra picta rubea dupplicata de panno crocco, puncta ad aves, quam dedit domina de Rupeforti (*Inv. de la cath. d'Angers*, p. 303.)

1424. — Decem *tapiceries* culcitre puncte contente in inventario precedenti, quod prima est veluti de bourra serica rubea cum moletis et cappellis diversarum colorum, continens 3 ulnas, et pluribus locis perforatas.

Secunda veluti de bourra serica de tanneyo ad figuras barbareas quadratas cum laqueis amoris, continens circa 3 ulnas. (*Ibid.* p. 314.)

1487. — Pour avoir taillé et coctepointé... de 78 aulnes de toilles de Hollande, 4 doubletz à petitz lozanges lesquels il a garniz par dedans de 42 livres de fin cocton de Surye. (*Arch. K*, reg. 70. f° 280 v°.)

1498. — Pour une livre de soye noire torse, livrée à Jehan Galle, brodeur, pour coctepointer à menuz lozenges led. satin. (*Cpte du deuil de Charles VIII.*)

1572. — Une coutepointe de taffetas rouge aux armes et devises dud. Sgr deffunct, 33 l. t. Une courte pointe de taffetas bleu et blanc, prisé 12 l. It. une aultre contrepointe de taffetas rouge doublé de toille de Lion, prisée 12 l. (*Inv. de Cl. Gaiffier*, p. 365, 7.)

COUSTILLE. — Les textes relatifs aux coustillers et à la coustille dont ils étaient pourvus ne permettent pas de déterminer exactement à quel genre d'arme il faut appliquer ce nom. Quelques auteurs ont considéré la coustille comme une arme d'hast à deux tranchants, dont le fer droit, aigu et large à la base se rapproche beaucoup de la véritable langue de bœuf du xve siècle. Tel est l'avis de l'auteur anonyme du *Costume militaire français en* 1446.



XVIe s. — *Coustille app. à* M. W. Riggs.

D'autres, avec l'appui de documents assez nombreux, prennent la coustille pour une arme de main,

aussi large mais moins longue que l'épée. La vérité est peut-être que ce caractère particulier de la largeur de la lame imposa souvent le même nom à des objets d'espèce différente et qui furent portés par les piétons et les cavaliers à la suite des hommes d'armes.

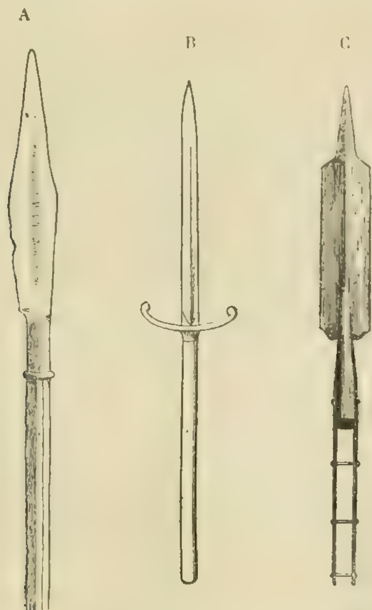
Les exemples proposés ici permettront peut-être d'éclairer une question que je ne suis pas en mesure de résoudre.

1368. — Lequel traist tantôt une coustille longue de Castille que il portoit en escharpe et la lui embarra au corps. (Froissart, l. I, part. 2, ch. 251.)

1375. — Garni et prémuni... d'une grand coustille ou miséricorde. (*Arch. JJ*, 108, pièce 288.)

1425. — Qu'ils aient arc, trousse, cappeline, coustille, hache ou mail de plonc. (Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, p. 999.)

1431. — Led. Pélerin dit qu'il portoit très belle espée d'armes *alias :* une espée à manière de coustille à ung anneau ou crochet joignant à la croix. (*Proces de P. Pélerin.* (L'abbé Chevalier, *Choix de doc. inéd. s. le Dauphiné*, pièce 98.)



A. XV[e] s. — *Coustille provenant de l'arsenal de Rhodes. Au musée germanique de Nuremberg.* — B. V. 1600. — *Coustille des porteurs de grains à Gand, d'après* F. de Vigne. — C. Id. — *Autre, app. à l'auteur.*

1446. — Y use l'en (en France) d'une autre manière de gens armez seulement de haubergeons, sallade, gantellez et harnoys de jambe, les quelx portent vouluntiers en leur main une faczon de dardres qui ont le fer large, que l'en appelle langue de bœuf, et les appelle l'en coustilleux...

Quant à la faczon de dagues et d'espées... lesd. coustilleux portent voluntiers fueilles de Catheloigne un pou longuettes et estroites et sont un bien pou roides et dagues pareilles. (*Traité anonyme du cost. milit. français*, p. 4.)

1467. — Une espée longhe en manière de coustille plaine, avec la ghaine. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3238.)

1498. — Puis à la manière d'Espagnol, la coustille au costé, querut sa passeport. (*Chron. de J. Molinet*, ch. 165.)

COUSTOIRE. — Ruban, lacet, voy. COTOIRE.

1387. — A Henry, rubanier,. pour une coustoire de soye vermeille ... pour faire atache pour le mantel à parer du roy, 6 s. p. (8[e] *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 179 v°.)

COUTEAU. — L'abondance des matières réclame un classement dans les notes relatives à une industrie qui occupait au XIII[e] siècle deux corporations distinctes d'ouvriers, celle des forgeurs de lames, appelés *couteliers ferres* et celle des faiseurs de manche. A cette dernière revient le plus souvent la partie artistique de la coutellerie du moyen âge ; tandis que l'ornementation dorée et damasquinée, déjà mise en pratique à la fin du XII[e] siècle, comme nous l'apprend le moine Théophile, et très en usage pendant la Renaissance, peut passer pour un des caractères distinctifs de la ciselure élégante de cette époque.

Dans la première division de cet article sont compris les objets à divers usages. La seconde est consacrée à la coutellerie de table, de service ou de cuisine. La troisième aux armes diverses appelées couteaux. La quatrième à ceux spécialement employés pour la vénerie. Puis vient une liste alphabétique des provenances, c'est-à-dire des villes ou régions célèbres par les espèces ou les qualités particulières de leurs produits.

Pour faciliter le contrôle de nos observations nous intercalons la date des textes auxquels elles se rapportent, et qu'il sera utile de consulter à propos de la coutellerie de table et de service.

COUTEAUX DIVERS

Porté à la ceinture des femmes, le couteau y était suspendu par des cordons, des chaînes ou des lanières avec l'aiguiller et les forcettes. En 1265 l'archevêque de Rouen défend aux religieuses de Montevilliers le luxe des couteaux sculptés ou à montures d'orfèvrerie, et en 1512 le prédicateur Barelete, plaisantant sur les complications de cet outillage, le compare à celui des maréchaux ferrants.

A la ceinture des hommes, on trouve par exception (1392) des aiguillettes de fin daim ; mais le plus souvent le couteau était fiché dans la *tasse* ou escarcelle, afin d'éviter, pendant la marche, un ballottement incommode.

Dans l'église, le couteau n'est pas, comme chez les Grecs, un objet liturgique, mais on le rencontre dès le XI[e] siècle (voy. le texte de 1754) comme don d'anniversaire ou d'investiture (Voy. BRAQUEMART). Celui que possédait la collégiale de Maubeuge et dont voici la figure (A, p. 472), semble être un ustensile de sacristie. Dans une charte de 1216, le couteau est mentionné comme un objet de redevance annuelle.

En 1352 les couteaux sont comptés dans la livrée faite aux officiers de la maison du roi.

Les osteaux sur verre des manches sont des fenestrages, c'est-à-dire une ornementation ajourée de la coutellerie qui consiste en trous ronds bouchés avec de la verroterie ou des verres à sujets peints ou dorés. Couteau à deux manches (1376) et couteau paroir (1453) sont une sorte de plane qui dans les idiomes du midi de la France est appelée *couteau paladou.*

V. **1200.** — Si vero in cultellis sive in aliis ferris litteras habere volueris, cum fossorio ferro fode eas imprimis, deinde facto filo argenteo grosso, forma cum gracili

forcipe litteras, et impone eas fossuris illis, percutiensque superius cum malleo, imple eas. Hoc modo etiam flosculos et circulos facere potes in ferro, et cum filis ex cupro et auricalco imple...

Fac manubrium simplex qualiter volueris, et secundum quantitatem ejus fac foramen cui cultellus imponi debet atque injunge ei lignum diligenter, et sicut lignum formatum est. Ita fac formari caudam cultelli. Deinde tere thus lucidum in tenuissimum pulverem, et inde imple foramem manubrii atque cum lineo panno humido involve cultellum juxta caudam tripliciter, ponesque ante fornacem, calefac ipsam caudam donec modicum candescat, statimque infige manubrio diligenter ut bene conjungatur et firmiter stabit.

Cum sulphure quoque trito eodem modo firmari potest cultellus, non solum in osse sed in duro ligno. (Théophile, *Shedula div. artium*, l. 3. C. 90 et 92.

1216. — Noverit universitas vestra quod Gaufridus de Vado, in presentia nostra constitutus, tradidit servitium quoddam fratri Martino de Cosdria et fratribus Templi, scilicet quoddam prandium quod habebat in terra de Leschacerie et quoddam cultellum similiter, hæc omnia in perpetuum pro 12 nummis, in vigilia sive die Natalis Domini, censualister annuatim persolvendis. (*Cartulaire de Coudrie*, pièce 43.)

1260. — Quiconque veut estre coutelier à Paris, ce est à savoir feseeurs de manches à coutiaux d'os et de fust et d'yvoire, et faisierres de pignes d'yvoire, et enmanchieus de coutiaus, estre le puet franchement... Nus couteliers ne puet ne ne doit metre argent seur manche d'os. (*Reg. des mét. d'Et. Boileau*, Tit. 17.)

1263. — Sorores zonas religiosas habeant cum cultello bursa et aculeario. (*Stat. de l'Hôtel-Dieu le Comte, a Troyes.*)

1265. — Inhibimus ne corrigiis ferratis et cutellis nimis curiosis et preciosis cum manubriis sculptis et argentatis uterentur. (*Reg. des visites d'Eudes Rigaud, archev. de Rouen.*)

1295. — 2 magnos cultellos cum manicis de lapide lazuli. (*Thes. Sed. Apost.* f° 149.)

1352. — Thomas de Fiauvillier, coutellier N. S., pour 18 paires de petitz couteaux à manches de cèdre, garniz de viroles d'argent dorés et esmailliées aux armes de France, délivrez aux varlets de chambre, tant du roy comme de Mons. le dauphin, pour leur ordinaire, à 4 l. par pièce, 72 l. (*Dernier Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 173 v°.)

1353. — Pour une gayne d'argent esmailliée à ymages pesant 7 o 15 est. à tout un coutel qui est de la forge Maulué [dans la taille de Paris en 1313. Jehan Maulavé, figure parmi les couteliers de Paris]. (D. d'Arcq, *Inv. du garde-meuble de l'argenterie*, p. 322.)

1360. — N° 15. Uns petiz coustiaux à porter à sa courroie, dorés et une forcectes d'argent.

N° 66. Un coustel à cannivet en une gaine de viez veluel. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1376. — 4 sacs à escorches, un coustiel à desrère, un coutiel à 2 mances à pler cuirs. (*Marche et fourn. de souliers et de cuirs*, ap. Roquefort, *suppl.* v° *Escorche.*)

1380. — N° 2690. Ung estuy de boys garny d'argent ouvré à osteaux sur voirre, ainsi comme on fait les cousteaux.

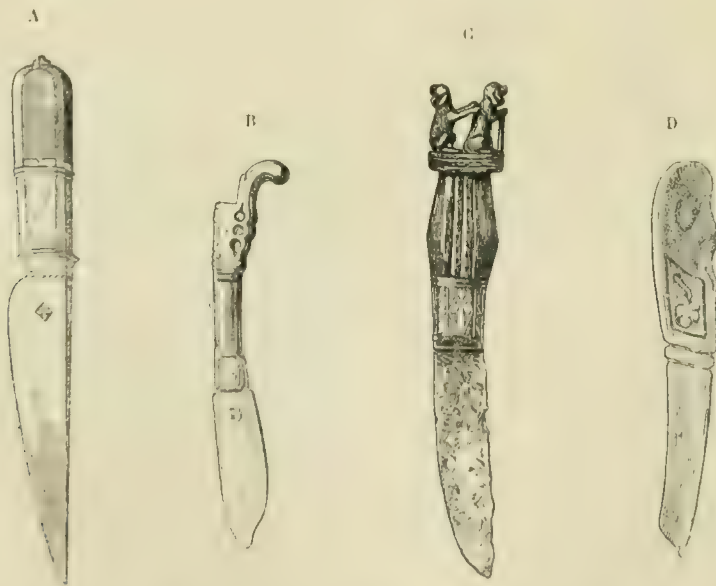
N° 2847 Ung coutel à manche d'ivyre blanc à 2 virolles d'or, à fenestrages où sont osteaulx sur gest, et sont les forcettes d'or.

N° 2848. Ung coutel à manche d'ivyre ouvré à images, et est led. manche couvert d'un estuy cloant d'argent doré, et a en l'alemelle dud. coutel une longue roye à esmaulx de plite ouvrée à jour. (*Inv. de Charles V.*)

1383. — Doit livrer à Marguerite pour led. mariage... une bonne sainture, une bourse, un coustel, etc... (*Contrat de mariage, cit.* du Cange, v° *Fronteria.*)

1387. — A Jehan du Vivier, orfèvre et varlet de chambre du roy, ... pour la garnison d'argent doré fin vermeil de 2 cousteaulx, l'un pour le roy et l'autre pour Mgr le duc de Thouraine, faictes en façon de plumes entrelacées. (17° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, p. 190.)

1389. — Cultellaria una cum cutellis 4 ad manicos de cristallo. (Du Cange v° *Cutelleria.*)



XIV° s. — A. *Couteau provenant de l'église de Maubeuge.* — B. *Couteau pliant app. à l'auteur.* — XV° s. — C. *Autre app. à M. L. Carrand.* — D. *Couteau d'os app. à l'auteur.*

V. **1300** — Les cornes des beufz sont bonnes a faire pignes et les os a faire manches de petitz cousteaux. (P. des Crescens, l. 9, c. 67.)

1324 — Pour 3 coutiax borssais, 18 den. le pièche, 4 s. 6 d. (2° *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 261.)

1389. — Une guesne garnie de 3 cousteaux à manches d'ambre, virolez d'argent doré. (3° *Inv. des joyaux de la duch. de Touraine*, f° 3 v°.)

1392 — Une douzaine de longues et larges aguillettes de fin dain d'Angleterre, dont les boux sont ferres d'ar-

gent doré... pour attacher par derrière les chauces dud. Sgr (le roi) et pour pendre les grands cousteaulx pour ycelui seigneur. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 345.)

1399. — Un petit coutel à manche d'argent taillé à lys, dont l'alumelle se reboute ou manche.

Un coutel à manche d'ambre, la virolle d'or esmaillié des armes de Mgr le dalphin. (*Inv. de Charles VI*, f° 132 v° et 142 v°.)

1401. — A Thomas d'Orgeret, coustellier, pour un petit coustet à manche d'ybenus entaillié à viroles d'argent et tingles d'or esmailliez de la devise de la royne, livré pour lad. dame, 4 l. 4 s. p. (9e *Cpte roy. d'Hemon Raguier*, f° 38 v°.)

1404. — Au même, pour une paire de grands cousteaux à manches d'yvoire et de cèdre, chaseun à 3 virolles d'argent doré esmaillées (*Cptes de l'hotel de Charles VI*, Monteil, XIVe s. épit. 82, note 256.)

1416. — N° 882. Un petit coustel tournant à viz, prisé 10 s. t.

N° 1116. Un coustel en une vieille gayne, appelé le coustel Donogo, qui trenche fer, non prisé pource qu'il ne vault riens. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — N° 95. Une paire de cousteaulx tous mangiez de roul, dont les manches sont de lignon allouez, à un escuçon de France.

N° 133. Un coustel à manche d'ivoire esmailliez sur fleur de liz et daulphins, et la gaingne garnie d'or, à fleur de liz et daulphins.

N° 149. Un cousteau à manche d'argent, ront, esmaillé à papegaulx, et la gaigne d'argent esmaillé à donnayemnes.

N° 168. Un coustel à un manche tors de cor et de laton et y a une bouterolle d'argent doré.

N° 410. Ung coustel à alumelle camuse, qui a le manche d'esmaulx de plite à roses vermeilles et blanches, et est la gaine toute d'or esmaillée de France, pes. tout 5 o. 12 est. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1453. — Ung cousteau parouer à 2 manches de bois et 2 gretz, nécessaires à parer le plomb en table, 3 s. 9 d. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 223.)

1455. — A Marc Dubois, coustellier demeurant à Bourges, ung petit cousteau faitiz, doré par sur le dos, un poinsson et unes petites forsettes à mettre tout en une gainne, pour mad. dame (Madeleine de France âgée de 11 ans), et avoir fourni de gainne, 8 s. 9 d. (*Argenterie de la reine*, 1re *Cpte de J. Bochetel*, f° 89 v°.)

1471. Ung meschant couteau tout roullié, à manche d'yvoirre, taillé à un personnage de barbarin qui a les mains cachées en son habillemens.

Ung manche de couteau d'yvoirre au quel a 4 petites testes aux 4 bouts et aux 2 cotés 2 barberins.

Ung autre manche d'yvoirre au bout du quel y a ung lyon qui tient ung petit enffant. (*Inv. du Roi René à Angers*, f° 22.)

courал, avec de la cere rouge, enveloppés dedans du papier (*Inv. de l'eveque de Senlis*, p. 703.)

1502. — Ung ancien coustieaus qui a le manche pains. (*Inv. du trés. de l'abbaye de Fecamp*, p. 407.)

1512. — Superbiunt mulieres in vestibus, in novis formis et recamaturis. Ex una parte gerunt cutellum, ex alia pectinale, deficit eis forfex, cum malleis apparerent magistri officine ferrarii [al : marescalli]. (Barelete, *Serm. du 1er dim. de Carême*, f° 25 v°.)

1529. — 2 paires de cousteaulx garniz d'argent, neslez à la moresque. Ung autre cousteau doré et neslez sur argent, à la moresque.

A Eustache Dallières, marchant lappidaire demourant à Lyon, 287 l. t. pour 54 couteaulx, tans grans que petitz, ouvrez à la damasquine, les aucuns d'iceulz à manches d'agathe et courail. (*Cptes des menus plaisirs du roi*, f° 94 v° et 119.)

1533. — Agnez Lequien... à la confrérie S. Jacques, ung cousteau ayant le manche de cristal argenté et doré à chacun bout de led. manche. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*, extr. Dehaisne.)

1536. — A Guill. du Moussay, coustellier du roy, pour une gaisne garnie de 2 cousteaulx à manches d'acier, faits à courbats, pour servir à ouvrir les huistres en escaille. (Monteil, t. IV, p. 449.)

1556. — Les barbares forgent des cousteaux courbes, du dos des quels est une cavité dedans la quelle ilz mettent du vif argent, le quel, quand il est arresté auprès du manche, rend le couteau fort léger ; quand il descend en bas, par la célérité et pesanteur il augmente tant le coup que, si sa poincte (son taillant) est ferme, il coupe les armes. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 2, p. 73 v°.)

1754. — Un couteau à manche d'ivoire, sur le quel manche sont escrittes ces paroles : HIC CULTELLUS FUIT FULCHERI DE BUOLO (de Beuil) PER QUEM WIDO DEDIT ARCAS DROGONIS (XIe siècle) ARCHIDIACONI ECCLESIÆ SANCTÆ MARIÆ ANTE EADEM ECCLESIAM SITAS PRO ANNIVERSARIO MATRIS SUÆ. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 61.)

COUTEAU CERNOIR. — Voy. CERNOIR et GOUET.

COUTEAU EN COMPOSITION. — Voy. COLLE imitant l'ivoire.

COUTEAU PLIANT. — Voy. JAMBETTE.

COUTEAUX DE TABLE, DE SERVICE ET DE CUISINE.

Le service royal ou princier de la table et de la paneterie de bouche comportait cinq espèces différentes de couteaux.





1227. — *Lame de couteau à trancher, provenant de l'abbaye de Longpont.* Inscription anglo-saxonne : KNIF : HIC : HAM : OF : GOLD : VUN... VULE : BE : GIVEN : HE : BORG : SI...

V. **1492.** Je scay très bien que princesse a cousteaulx
Pour la servir pompeusement à table,
Garnyz, dorez, richement faitz et beaulx,
Manches armoyez aussi bien que grans sceaulx.
... Mais je trouve le cousteau prouffitable
Que dame porte sur soy pour se servir,
A tout besoing qui luy peut survenir.
Ce couteau pend à ung cordon de soye ;
Le manche doulx, l'alumelle ascérée,
La gaygne gente combien que peu se voye.
(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames*, ch. 12.)

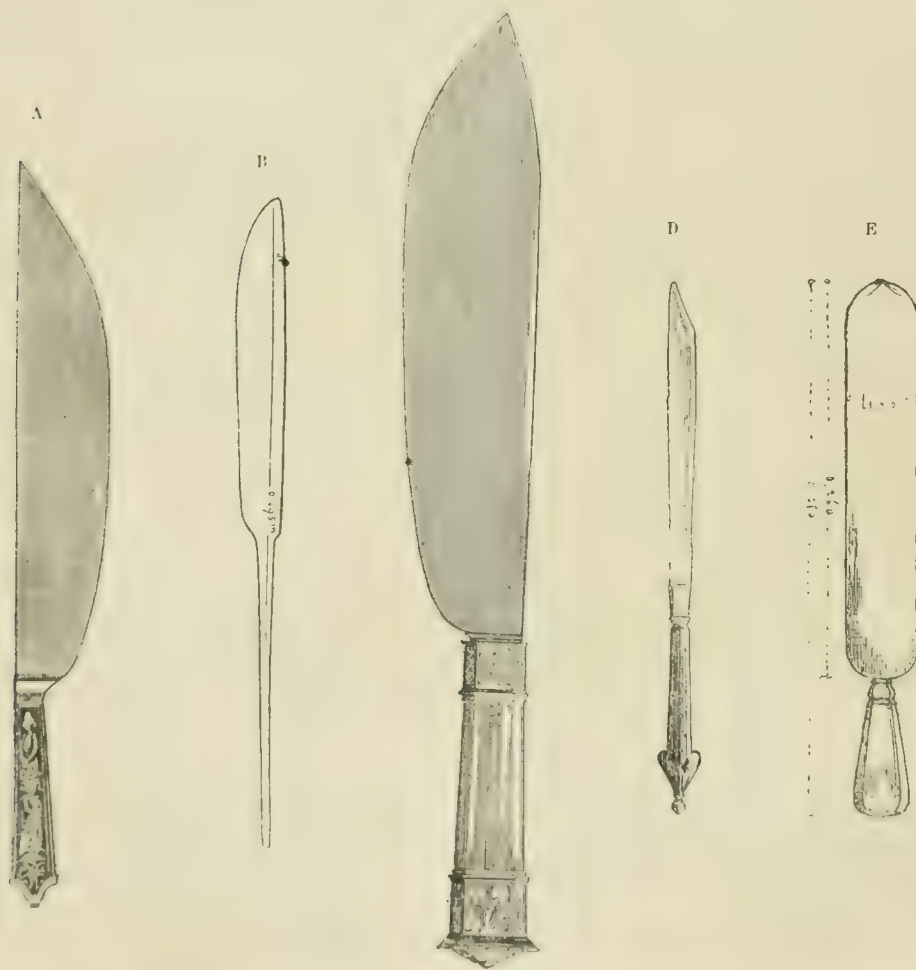
1496. — Ung vieil cousteau à manche d'argent et de

1° Les larges couteaux à trancher (1420), toujours disposés par paires, étaient de diverses formes. Leurs lames souples, emmanchées à pied de soie (1565), c'est-à-dire rivées au talon du manche sont, tantôt à pointe renversée en croissant, la partie creuse du côté du dos, tantôt à pointe courbe des deux côtés et lancéolée en manière de feuille de sauge, tantôt à dos droit dans toute la longueur, la pointe faite aux dépens de la courbure du tranchant. La longueur de ces lames varie de 24 à 28 centi-

mètres, et dans la partie la plus large elles portent environ 6 centimètres.

La pointe des couteaux à trancher servait à piquer les viandes à couper, puis à les mettre sur les tranchoirs. Une première exception à cette pratique est signalée en 1443 dans l'inventaire de l'archevêque d'Aix; une seconde explique les précautions qu'exigeait la folie de Charles VI. Un compte, à la date de 1400, nous apprend en effet qu'on tranchait devant le roi avec des couteaux à lame camuse, et la même forme est indiquée dans l'inventaire des joyaux de ce prince en 1420. Voy. COUTEAUX DIVERS.

de table ou d'*assiette*, en sens inverse, c'est-à-dire le manche tourné du côté du prince. Au moment où commençait le service, l'écuyer debout en face de lui, et devant une table de 1 mètre à 1m,20 de largeur, dépeçait les viandes à l'aide de ses deux couteaux, l'un servant d'appui à l'autre, puis il piquait de l'une des pointes le morceau coupé pour le mettre sur un tranchoir de métal couvert d'une tranche de pain préparée à l'avance. Cette manipulation délicate et qui a longtemps fait partie de l'éducation des gentilshommes, paraît avoir duré en France jusqu'à la fin du règne de Henri II, car



XV s. — A. *Couteau à trancher, à manche niellé, ancienne coll. du* comte de Nieuwerkerke. — C. *Autre monté en cristal, app. à* M. L. Carrand. — B. *Petit couteau de la même gaine.* (Voy. Coutelière.) — XVI. s. — D. *Couteau de table app. à l'auteur.* — 1639. — E. *Couteau à poisson et à patisserie, d'après* Mathias Ghingher.

Olivier de la Marche, attaché à la maison du duc de Bourgogne, décrit exactement la place et l'usage de ces couteaux pour le service particulier du prince. L'écuyer tranchant plaçait les manches de son côté, tenant l'extrémité des lames enveloppée sous un pli de la nappe, et entre les deux se posait le couteau

c'est seulement en 1544 qu'il est parlé pour la première fois des fourchettes (à deux dents) pour découper les viandes sur table.

2° Le couteau de table ou d'*assiette* était petit ou moyen (1488, 1544), mais toujours petit comparé aux dimensions du couteau à trancher. Sa lame,

longue d'environ 17 à 18 centimètres, était façonnée (1488) en feuille de sauge. Pour le service du roi ou du prince, on l'engainait dans la trousse de l'écuyer avec ses deux grands couteaux et quelquefois en compagnie du parepain (1469); mais jamais avec le taille pain.



V. 1180. — *Couteau de table, d'après le ms. de Herrade de Landsberg :* Hortus deliciarum.

3° Le parepain (voy. ce mot), qui presque toujours accompagne les fournitures de couteaux à trancher (1334 à 1404), avait sa gaine spéciale, mais nous n'avons trouvé aucun renseignement relatif à ses dimensions.

4° Le taille pain ou tranche pain à lame aiguë comme celle de Maubeuge (voy. la fig. A. p. 472), Dans un le plus souvent parmi les petits couteaux. est rangé compte de 1488 il est néanmoins assimilé au chaplepain.

5° Le chaplepain ou couteau à chapeler est le dernier des ustensiles de ce genre affectés au service de la table. Bien qu'on le trouve en 1469 réuni au parepain, il avait d'ordinaire sa gaine spéciale. C'est un couteau grand et large (1454). Ses proportions qui excèdent celles des couteaux à trancher lui donnent une grande analogie avec l'objet connu aujourd'hui sous le nom de présentoir, et au XVIIe siècle sous celui de couteau de crédence (voy. la fig. E. p. 474). Il servait (1639), dit le livre de Mathias bées sur les Mosbourg, à ramasser les miettes tom-
Gingher de tables et à présenter aux convives des tranches de poisson ou de pâtisserie. Son extrémité



1570. — *D'après* Bart. Scappi.

large, quelque peu arrondie est conforme à certains types des XVe et XVIe siècles disséminés dans nos collections.

La légende qui accompagne les figures empruntées au traité de Barth. Scappi nous dispensera de commentaires au sujet de la coutellerie de cuisine en 1570.

1308. — Pour uns coustiaus à trenchier devant Madame, à manches de jaspre et à viroles esmailliés des armes Mgr Philippe, 6 l. 19 s.

Pour uns coutiaus à trenchier devant madame, à manches de madre et viroles esmailliées, achetés à Paris, 74 s. (*Cptes de l'Artois, extr. des Arch. du Pas-de-Calais, p.* J. M. Richard.)

1334. — A Jehan Lefrison, mercier, pour une paire de couteaux à trenchier, à manche d'yvoire, des armes de Hénaut, de Bretagne et d'Alençon, 70 s.

3 autres paires de cousteaux à trenchier atillés, l'une d'yvoire et les 2 autres de brésil, 12 l.

3 petis cousteaux à mettre avecques cousteaux à trenchier, dont les autres avoient esté perdus, 24 s.

2 paires de cousteaux à trenchier pour madame, à manches de madre, des armes de Eu et de Mello, 6 l. (*Cptes du Connétable d'Eu*, f° 7.)

1342. — 2 coutiaus vous fallent pour tallier vo viande, un coutiel minchoir pour mincher vo porée [Flamand : *scerfines*]. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 5.)

1351. — A maistre Thomas de Fremullier [*al :* Fiauvillier], coutellier, pour 2 paires de couteaux à trenchier, avec les parepains, l'une paire à manches de cèdre, garnis de viroles et de tinglettes d'argent dorées et esmaillées de France, et l'autre paire à manches de madre semblablement garnis, 12 l. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 10 v°.)

1352. — 2 paires de couteaux à trencher devant le roy à tout les parepains, garnis de viroles et de cinglètes d'argent dorées et esmaillées aux armes de France,... l'une paire a manches d'ybenus, pour la saison de karesme et l'autre paire à manches d'yvoire, pour la feste de Pasques. (*Cpte du même*, p. 134.)

1353. — Thomas de Fiauvillier, cousteillier, pour 2 paires de couteaux à trenchier, avec les parepains, délivrez par devers le roy en ce terme. C'est assavoir l'une paire à manches d'ybenus garniz de virolles et de tinglettes d'argent dorées et esmailliées aux armes de France, pour la saison de caresme, et l'autre paire à manche d'yvoire garniz de viroles et de tinglettes d'argent doré et esmailles comme dit est, pour la feste de Pasques, 8 l. la pièce, tout 16 l. p.

Led. Thomas, pour faire une paire de semblables coutiaux à tout le parepain, à manches esquartellez d'yvoire et d'ybenus et garniz comme dit est, et délivrez pour led. Sgr au jour et feste de Penthecouste, 8 l. p., somme 24 l. (*Dernier cpte du même*, f° 66 v°.)

1365. — Unam formam cum cultello inclinato ad scindendum seu parciendum panem. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 346.)

1366. — Il la férit d'un petit coustel à tailler pain, tant saigna que le lendemain, par cas de fortune, ala de vie à trépassement. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange, v° *Sanguinare.*)

1380. — Une paire de cousteaux à trencher, à manche d'argent doré. et est escript en l'alumelle de l'un : KAROLUS DEI GRACIA et en l'autre CHARLES. (*Inv. de Charles V*, n° 1867.)

1383. — Un petit coustel trenchepain. (*Lettre de remiss. loc. cit.*)

1392. — A Guill. Tirel, dit Taillevent, maistre des garnisons de cuisine du roy, certifie à tous que j'ey baillé et fait bailler 61 paires de costeaux aux personnes ci-dessus nommées par la forme et manière qu'il est acostumé de faire chacun an... le 20e jour de juillet. (*Quittance*, ap. Laborde, *Gloss.*)

1393. — Hachez à 2 couteaulx comme porée. (*Le Menagier*, t. II, p. 228.)

1394. — A Thomas d'Orgeret, coustelier, pour 3 paires de cousteaulx engainnez, garniz chascune paire de 3 cousteaux et un parepain, à manches de madre et de brussin [*al :* broissin], à viroles d'argent dorées, armoiez des armes de la royne. Pour chascune paire, 9 l. 12 s. p. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 26 v°.)

1395. — Une paire de cousteaux à trenchier pain, qu'il avoit pendus aux lassières de sa cote. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange, v° *Laqueure.*)

1395. — Une paire de couteaux à manches de madre et à grève, à viroles d'argent doré et esmaillées aux armes du roy et de la royne, garnie de 3 cousteaux et un parepain. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*. p. 367.)

1400. — A Thomas d'Orgeret, coustellier pour une paire de cousteaulx camus à 2 virolles d'argent doré, haichées des armes de France, pour trencher devant le roy durant sa maladie. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 178.)

1404. — A Thomas d'Orgeret, coustellier demourant à Paris, pour une paire de grans cousteaulx à manches d'yvoire et de cédre, esquartelez, garniz de parepain et de petit coustel, chascun à 3 virolles d'argent doré, esmaillés aux armes de France, engainez ainsi qu'il appartient, pour servir à trencher devant led. Sgr (le roi) 12 l. p...

A lui pour une autre paire de cousteaulx à trenchier, à manches d'ybenus, garniz de parepain et de petit coustel, à 3 viroles d'argent doré, hachiez à fleurs de liz et à couronnes, engainez ainsi qu'il appartient. (*Cptes de la Cour de Charles VI*, fo 43 vo.)

1410. — Le suppliant, de sa gayvette ou coustel à tailler pain, donna un coup seulement. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange, v *Ganivela*.)

1415. — 6 grans couteaux en 2 gaingnes, pour la cuisine.

3 autres cousteaux à tailler sur table, à virole d'argent armoiez aux armes de feu Mgr, mis en une gaingne armoyée aux armes de mad. dame de Cleves.

Un couteau nommé parepain en une gaingne armoyée comme dessus. (*Inv. du trousseau de Marie de Bourgogne*, p. 618.)

1420. — 3 larges cousteaulx en une gaisne, pour trancher à table devant un prince ou un prélat, desquels les manches sont d'ambre jaune paincturé dessoubz et dessus, à viroles d'argent doré. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1428. — Fut apperceu que la pointe d'un petit coustel taillepain que icelui Perrotin avoit pendu à son gippon, passoit outre la gaigne, et que il avoit percé la cotte dud. Perrotin. (*Arch. J*, reg. 174, fo 82.)

1435. — Pierre le Charron, esmailleur orfèvre, bourgeois de Paris, pour tailler et esmailler les manches et viroles de 4 paires de couteaux à tailler sur table, garnis de 4 paires de parepains, armoyés aux armes de M. S. et de madame la duchesse. (Laborde, *Les ducs de Bourg.* no 1192.)

1448. — Pour achat de cuteaulx morisques pour tailler à table, qu'il (le sénéchal d'Anjou) a fait faire par le maistre des espées d'Avignon, pour ce que led. Sgr avoit donné les siens à Mgr du Maine, 6 florins. (Lecoy, *Cptes et mém. du roi René*, no 664.)

1454. — A Jehan Janvier, coustellier demeurant à Tours, forgié et fait ung grant cousteau large pour chapler le pain de mond. Sr (Charles de France), 42 s. 6 d. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, fo 119.)

1458. — Au même, pour 5 alumelles de couteaulx, c'est assavoir 2 petites et 2 plus grandes, à servir le roy NdS. à table, et une plus grande des autres pour chapler le pain de bouche dud. Sgr, livrées à Jehan Sevineau, orfèvre,... pour garnir et enviroller les manches d'icelles alumelles, faiz d'yvaier, 9 l. 12 s. 6 d. t.

A Jehan Seviueau, orfevre,... pour les garnitures et envirolenres des 5 manches desd. 5 couteaulx, esmaillées et armoyées aux armes de France sur argent doré, 23 l. 2 s. 6 d. t.

A Jehan Barateau, gaynier demourant à Tours, pour 2 gaynes... l'une toute dorée et peinte aux armes de France, à mettre lesd. 4 couteaulx à servir le roy N. S. a table, l'autre à mettre le plus grant desd. couteaulx chaplepain de bouche dud. Sgr, 60 s. t.

It. Pour un sac de cuir blanc a mettre et garder la gayne dorée avec lesd. 4 cousteaulx, 5 s. t., pour tout ensemble payé au gainier 65 s. t.

A Claude Mortiere, broderesse demourant à Tours, pour 2 cordons de soye aux couleurs et devise dud. Sgr, pour pendre et porter les 2 gaynes avec lesd. 5 couteaulx, 22 s. 6 d. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fo 69.)

1468. — A Jehan Petitfay, pour 6 petis cousteaulx garnis de gayne, livré en l'eschançonnerie du roy pour servir a icellui Sgr a tailler sur table quant il fait seoir aucun seigneur a sa table, 23 s. 4 d. t. (*Extraord. de l'argenterie*, 3e *Cpte d'Alex. Sextre*, fo 16)

1469. — A Henry Janvier, coustellier demeurant à Tours, la somme de 8 l. 5 s. t. pour 2 petis cousteaulx dont les manches sont d'acier, garniz d'un parepain et 2 autres grans cousteaulx à chappler pain, semblablement garniz d'un autre parepain.

A Jehan Janvier le jeune, pour une douzaine de petiz cousteaulx pour servir à tailler sur table devant led. Sgr (le roi), 40 s.

A Jehan Barateau, pour 2 gaynes de cuir fauve pour servir à mettre une douzaine de petis cousteaulx livrés par Jehan Janvier le jeune, pour servir à tailler sur table devant le roy, 10 s. t. (*Ibid.*, fos 17 à 27 vo.)

1474. — Le vallet servant, qui a à son bras senestre les cousteaux pendans en la gayne, doit tirer les cousteaux, et asseoir les 2 grans, en baisant les manches, devant le lieu où le prince doibt être assis, et doibt mettre les pointes devers le prince, en couvrant icelle pointe de la nappe qui est redoublée; et puis doibt mectre le petit couteau au milieu des 2 grans, et doit aussi mectre le manche devers le prince; et les causes sont que les grans cousteaux se doibvent retirer par l'escuyer trenchant, et pour ce sont les manches devers luy, et le petit cousteau est tourné au contraire pour ce que le prince s'en doibt ayder. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc*, p. 21.)

1488. — A Jehan Noli, coustellier demourant à Tours, pour 3 paires de cousteaulx à chappeller pain, enmanchez de bois et garnis de gaignes de cuir rouge à couvercles,... pour servir à chappeller le pain de la panneterie du commun, 4 l. 16 s. 3 d. t

Au même, pour 2 douzaines et demye de cousteaulx moyens emmanchez de broissin, faiz en façon de fueille de saulge, dont il en a 12 en une gaigne à couvercle, pour servir aux chambellans et maistres d'ostelz, quant ils disnent et souppent en l'ostel dud. Sr (le roi), et 18 en 3 gaines pour servir aud Sr quant il est à table, et les 6 aultres pour servir en sa chambre; au feur de 42 s. 6 d. t. la douzaine

A Thibault Tardif, pour ung sac de cuir de serf doublé de cuir de mouton blanc, pour servir à mettre et porter les cousteaulx de la panneterie de bouche (du roi), 7 s. 6 d. t.

Pour avoir fait polir et esmouldre, durant le mois de juillet et aoust par 2 fois, 4 paires de grans cousteaulx de la panneterie de bouche, dont en y a 2 paires servans à trancher devant led. Sr (le roi) et 2 paires servans à *chappeller* son pain de bouche; au feur de 2 s. 6 d. t. chascune paire.

Pour avoir fait polir et esmouldre, durant le mois de septembre, 4 paires de grans cousteaux, dont en y a 2 paires servans à trancher à table devant led. Sr, et 2 autres paires à *trancher* son pain de bouche; au feur de 2 s. 6 d. pour chascune paire. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fos 198 à 301.)

V. **1530**. — Et pour le regard du chef-d'œuvre des fils de mestres, seront tenus de fère qu'une demy douzaine de cousteaulx de table de la longueur d'ung palm d'allumelles et trenchans, ou demi douzaine de ganivets. (*Stat. des couteliers de Montpellier, Thalamus*, p. 220.)

1536. — A Guill. du Moussay, coustellier du roy, pour une gaisne garnie de 2 cousteaulx à manches d'acier faits à courbats, pour servir à ouvrir les huistres en escaille. (*Cpte de l'hôtel du roi*, Monteil, *XVe s. hist.*, 9, note 39.)

1544. — Au même 60 s. t. pour une grand gayne de 6 cousteaux, scavoir est 2 grans, 2 moyens et 2 petiz, le tout à manche d'assier et fourchette de mesme, pour trancher la viande à la table devant lad. dame (la reine).

50 s. pour une autre grant gayne garnye de 12 cousteaux à manche d'assier, servans à faire assiettes pour le bas bout.

35 s. pour une autre grant gayne garnye de 6 cousteaux à manche de bois de broissin, pour trancher le pain devant lad. dame.

25 s. pour une autre gayne garnie de 6 cousteaux à manche d'assier et fourchette de mesmes, pour mettre sur la hacquenée de bast quant lad. dame va par pays.

50 s. t. pour une grant gayne garnie de 3 grans cousteaux à manche de boys de broissin, livrez au sommellier de panneterie commis pour faire chappeller le pain dud. office.

50 s. t. pour une autre gayne garnie de 12 cousteaux et fourchette de mesmes, le tout à manche d'assier, pour servir a la table des dames.

Autre semblable pour les damoiselle de l'hostel.

Autre semblable garnie de cousteaux à manche de bois de broissin pour les chevaliers d'hostel, pannetiers, eschançons et vallets tranchans. (*Argenterie de la reine*. f° 10 v°.)

1565. Que tous cousteaulx soupples à trancher doibvent estre de bon acier bien corrigez et bien trempés et, s'ils sont à pié de soye, doibvent estre rivez de la soie mesme. (*Stat. des couteliers de Paris*, f° 11 v°.)

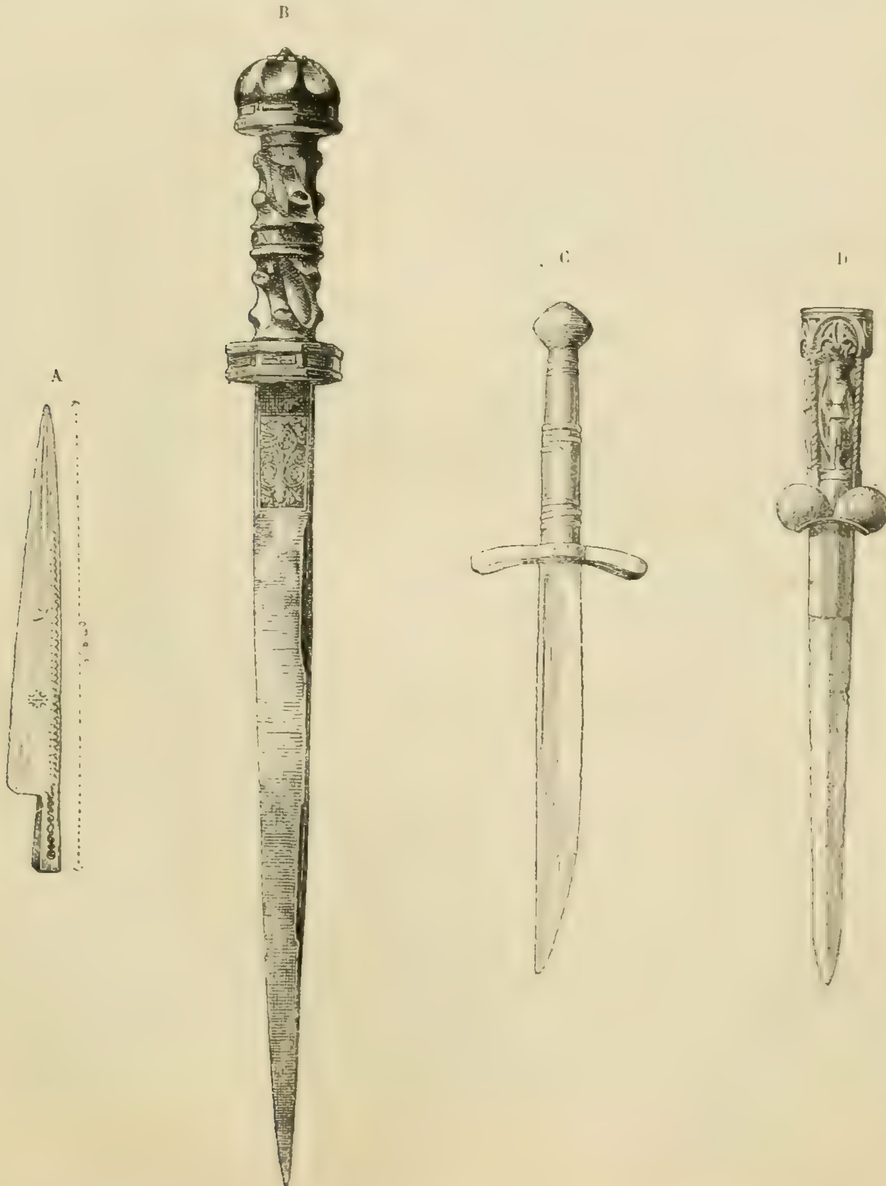
1577. — Sy ung estrangier coustelier vient sur lad. terre et seigneurie pour y tenir bouticque, sera tenu... faire une pièce de besoignes comme un service de table, tant soupple que aultres, ou un bracquemart, une espée ou une paire de ciseaux de barbiers. (*Stat. des couteliers de Langres*, p. 41.)

1580. — A l'argentier 10 l. t. pour 4 grands couteaux servant à couper la viande devant le roy. 20 s. t. pour 2 petits couteaux pour mettre sur l'assiette du roy. (*Cptes de la Cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XII, p. 159.)

1639. — Il coltello largo, cioe da credenza serve non solo a raccorre e tor su le brice e i minuzzoli rimassi sopra la menza; ma eziandio a presentare il pesce cotto in pezzi, item torti e certe altre cose. (*Trattati di Messer Mattia Giegher bavaro di Mosburg*, cap. 18.)

COUTEAUX A ARMER.

Les uns étaient des armes d'hast et les autres des armes de main. Il est parlé des premiers à propos de la bataille de Bouvines. Les chroniques de Saint-Denis et le poème de Guill. Guiart mettent, en 1214, entre les mains des Allemands un long dard à section triangulaire, tranchant dans toute sa longueur et qui ne parait autre que l'alenas (voy. ce mot). Parmi les armes d'hast on rencontre en outre des couteaux à un seul tranchant rectiligne, comme le



XIIIe s. — A. *Couteau de guerre, au Musée d'artillerie*. — XVe s. — B. *Couteau à armer, monté en corne, app. à* M. Ressman. — C. *Autre app. à l'auteur*. — D. *Couteau à couillettes, monté en bois, app. à* M. Emile Peyre.

dos avec lequel il vient former une pointe. L'exemple que nous en donnons (fig. A) ne paraît pas postérieur au XIII[e] siècle. De semblables couteaux existaient au XIV[e], mais l'arme d'hast à taillant légèrement courbé en arrière, connue au XV[e] siècle sous le nom de vouge et plus tard sous celui de couteau de brèche, n'était pas rangée, au moyen âge, parmi les couteaux à armer.

Ces derniers étaient alors, soit une courte épée ou une dague pointue avec ou sans croisée, le coustel de plates de l'homme d'armes, ou un simple poignard, ou même un stylet. On jugera de leurs dimensions variables par celles des spécimens ci-joints p. 477. Les protubérances de leur poignée ont fait donner à quelques-unes de ces armes, pendant le règne de Charles VI, le nom de couteaux à couillettes (Voy. la fig. D.). Une autre de cette espèce est appelée couteau sarragossien, et une troisième dont la lame mesure 45 centimètres, faisait, il y a vingt ans, partie de la collection Pourtalès. Voyez DAGUE.

1214. — (Bataille de Bouvines.) Les ennemis du roy... usoient d'une maniere d'armes qui, au temps de lors, n'avaient oncques mès esté veues ; car ils avoient cousteaux gros et longs à 3 quarres tranchants de la pointe jusqu'au manche. (*Chron. de S. Denis*, t. II, f° 41.)

1305. — (1214)
Alemanz uns coutiaus avoient,
Dont aus François se combatoient,
Grailles et aguz à trois quierres.
L'en en peust férir sus pierres,
Que ja nul d'eus ne rebouchast.
(Guill. Guiart, v. 6728.)

1309. — Tandis que le roy demouroit en Acre, vindrent les messages au viel de la montaingne à li. Le roy les fist asseoir en tel manière que il y avoit un amiral devant, bien vestu et bien atourné, et derrières son amiral avoit un bacheler bien atourné qui tenoit 3 coutiaus en son poing, dont l'un entroit ou manche l'autre, pour ce que se l'amiral eust été refusé, il eust presenté au roy ces 3 coutiaus pour li deffier. (Joinville, p. 136.)

1309. — Et aura 3 coustiaux a poente, à plom rons, de la longour à ceste merche qui ci est en présant, l'alumelle dou plom lonc par somet le haut, et aura correye et laz pour l'espée et pour les coustiaux. (*Cost. de combat du vicomte de Rohan*. Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.)

1316. — Un couteau à manche de fust et de fer, qui fut S. Loys, si comme l'en dit. (*Inv. des armures de Louis X.*)

1358. — Un grand coustel à croiz, ressamblant à espée, fors qu'il n'estoit pas si tres lonc. (*Arch. JJ*, 90, pièce 119.)

1364. — Sacha le supplant un petit coutel à un mot, qu'il avoit a sa sainture, bouté parmi sa tasse. (*Ibid.* 98, pièce 21.)

1382. — Et avoient chacuns leurs bannieres de leurs metiers, et grands couteaux à leurs costes parmi leurs ceintures. (Froissart, l. 2, ch. 193.)

1383. — A son coutel de plates est en l'eure venus. (*Chron. rimée de Duguesclin*, t. I, p. 93.)

1387. — Raimondin le chargea si de coups qu'il ne se peut mouvoir et lui arracha le bassinet de la teste par force, et lui mit le genoul sur son nombril et sa main senestre au col et le tint en telle detresse qu'il ne se pouvoit mouvoir.

... Et quant il vit qu'il fut au dessus, il tira le coutel qui lui pendoit au destre et luy dit : faulx triste (traitre) rend toi ou tu es mort. (*Melusine*, p. 96.)

1394. — Et ont Irlandois couteaux agus devant, a [illegible] alumelle a 2 taillans, a la maniere de fers de [illegible] (Froissart, l. 7, ch. 42.)

1395. — Defense de porter coustaulx de plate [illegible] de l'estat (*[illegible]*, *Actes de [illegible]*, p. 41.)

COUTEAUX DE VÉNERIE

Dans les traités de vénerie et en particulier dans le manuscrit du *Roy Modus* (Biblioth. Richel., 12 399), le couteau de chasse est, pour les cavaliers, une courte épée, ou une longue et large dague à deux tranchants ; mais la forme évasée en bas et camuse de certains braquemars de la même époque se rapproche assez du couteau de chasse du XVI[e] siècle, pour supposer que ce type, déjà en usage à l'époque de Philippe le Bel, pouvait dès lors avoir la destination qu'on lui trouve plus tard. Indépendamment de ce couteau à défaire le cerf ou le sanglier, on se servait, comme le prouve en 1420 l'inventaire de Philippe le Bon, d'une large serpe telle qu'on la rencontre dans les trousses de vénerie de nos musées et de nos collections privées.



1563. — *Couteau de venerie, à défaire, app. à* M. Edm. Foulc.

1380. — Uns cousteaux à clou, à porter en bois (à la chasse), c'est à scavoir un grand, un petit, un poinçon avec les forcettes qui sont d'argent, et est la gayne estoffée d'or, et la chayne à quoy elles pendent d'argent. (*Inv. de Charles V*, n° 794.)

1420. — Ung instrument de fer, crochu, tranchant à 2 tranchans, pour tranchier et faire également la longe du long d'un sanglier quant on le deffait, le quel instrument a un manche fait d'os eschiqueté de blanc et de noir. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1469. — A Jehan Barateau, gaynier demeurant à Tours, pour 3 gaignes de cuir blanc pour mettre 3 granz cousteaulx de chace que le roi fait porter ès coffres de sa chambre, 15 s. t. (*Extraordinaire de l'argenterie*, *Cpte d'Alex. Sextre*, f° 25.)

PROVENANCES.

ALLEMAGNE. — **1415**. — Et les fit seoir à table, et a chacune (bourgeoise de Paris) on bailla un de ces cousteaux d'Allemaigne, qui valoient un petit blanc. (Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 530.)

1420. — Un bien large cousteaul d'Alemaigne, ou quel souloit avoir en la guesne cent petis couteaulx. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, nº 1245.)

1420. — Ung gros cousteau à clou, de la facon d'Alemaigne, où sont avec led. grant cousteau 3 petis cousteaulx et ung poinsson, dont la guesne est garnie d'or au bout d'amont et d'aval.

Un large cousteau d'Alemaigne, de cuisine, garni environ 13 ou 14 cousteaulx dessoubz et dessus. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

Beauvais. — **1781.** — Les couteaux de Beauvais étoient fort renommés. La chronique de Normandie raconte même l'histoire d'un coutelier de cette ville qui, en ayant fait un très beau et étant venu tout exprès à Rouen pour l'offrir au duc Robert, fils de Richard II, reçut pour récompense un présent considérable. (Legrand d'Aussy, *Vie privée des françois*, t. III. p. 180.)

Castille. — **1380.** — 3 paires de grans cousteaux de Castelle, dont les gaynes sont d'argent dorées à 3 esmaulx de France. (*Inv. de Charles V*, nº 1866.)

Catalogne. — **1443.** — Unum par cutellorum tranchatorum sine puncta, ad serviendum in mensa, cum manibus devorio et vagina.

It. cutellos 4 ad serviendum in mensa, cum eorum vagina, operis Aragonis seu Catalonie. (*Inv. d'A. Nicolay, archev. d'Aix*, nºs 149 et 150.)

Chartres. — V. **1300.** — J'ai couteaux Charteins et à pointes. (*Le dit du Mercier*, édit. Crapelet.)

Chine. — **1610.** ... Venons à luy dont la maussade mine
Ressemble un de ces dieux des couteaux de la Chine.
(Math. Regnier, *Sat.* 10, p. 163.)

1661. — Un cousteau de la Chine dont le manche est d'ivoire par le milieu, et par les 2 extrémitez de pied d'eslan, avec sa guesne de verny de la Chine, couverte de petiz ornements de nacre de perle. (*Inv. de Mazarin*, nº 323.)

Egypte. — V. **1200.** — Phanioun. Ensis, est culter magnus qui falci parvæ similis est, quo negociatores et scribæ utuntur. (Maimonides, *Comm. s. la Mischna*, t. VI, ch. 13, p. 70.)

Falaise. — **1606.** — Falaise est nom propre d'une ville assise en la basse Normandie, qui est le bel œil en son pourpris et renommée pour l'excellence des couteaux qu'on y fait. (Nicot.)

1644. — Falaise est bastie sur l'Ante, en figure de nef... il y a des moulins qui servent aux esmouleurs de cousteaux de Falaise, qui sont les meilleurs de France. (Coulon, *Les rivières de France*, t. I, p. 204.)

Flandre. — **1694.** — Seront tenus de faire chef-d'œuvre, qui est de faire une grande dolloire de tonnelier, grande hache de charon, couteau à revers, de corroyeur et un grand fer de moulin à vent, un couteau flaman, lunettes de corroyeur ou autres ouvrages semblables. (*Stat. des taillandiers de Nantes*, p. 277.)

Gascogne et Lombardie. — **1365.** — Unum cultellum de Vasconia, taxat. 5 gross.

Alium culteltum vocatum *de platez*, operis Lombardie, taxat. 5 gr. et alium *de platez* taxat. 2 gr. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 341.)

Parme. — **1308.** — Dedit mihi unum cultellum satis pulcrum de Parma, quem abstraxi de quodam cassidulo. (*Acta ms. inquisit. Carcass.*, ap. du Cange.)

Perigord. — XIIIe s. — Couteax de Pierregort. (*Prov. et dictons popul.*, édit. Crapelet.)

Prague. — **1468.** — A Jehan Petitfay, mercier suivant la Court, pour une douzeine de cousteaulx pragoys garnis de gayne, livrés au sommelier de l'eschanconnerie du roy, pour servir aux seigneurs qui souvent disnent et souppent à la table dud. Sgr.; et pour une gibecière de toille garnye de fers, pour en icelle porter lesd. cousteaulx, 30 s. t. (*Extraord. de l'argenterie*, 3e *Cpte d'Alex. Sextre*, fº 16 vº.)

1582. — Cousteaux pargois, rocaille, bouttons, manufactures de fer; pour chacun pesant de verre et de corne, 5 s. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

1611. — Pargoys, couteau pargoys. *A paltrie little childes knife.* (Cotgrave.)

1650. A sorrie knife for a little child. *Cousteau pargoys.* (Sherwood, *Dict. angl.-franç.*)

Saragosse. — **1406.** — Icellui Abarimacies s'efforça de blesser et ferir le suppliant d'un coustel nommé Saragocien. (*Arch. JJ*, 160, pièce 360.)

Tartarie. **1266.** — Por un coutel de Tartais, 20 s. 1 d. t. (*Inv. du Cte de Nevers.*)

Toulouse. — **1381.** — Lequel Breton... sacha un cousteau de Tholose que il avoit à sa couroie (*Arch. JJ*, 120, pièce 35.)

1400. — Un coustel à la facon de Thoulouse. (*Ibid.*, 155, pièce 15.)

Turquie. — **1431.** — Ung cousteau de Turquie, à croix et à pommeau de leton. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 316.)

1471. — Ung cousteau à la guise de Turquie, en façon de mace qui a le pommeau et la pougnée tout de fer.

6 petis couteaulx à la faczon de Turquie, emmanchez de petis manches gresles d'os blanc.

L'an 1473, le 12e jour du moys d'octobre, Jehan Boutinart vint querir, pour porter (en Provence) au roi de Sicile. ung couteau de Turquie qui estoit en l'étude du roi. (*Inv. du roi René à Angers*, fos 3 à 24.) Voy. Coutellerie.

COUTEL. — Tapis, couverture.

1263. Vois, je sui assie de bout,
Où on n'a point mis de coutel.
(Adam de la Halle, *Li jus de la feullée*, Monmerqué, th. *fr.* p. 77.)

COUTELAS. — Arme à un seul tranchant courbe, dont la lame va en élargissant par le bas. Plus courte que le badelaire, elle se range comme lui, parmi ces types importés ou imités de l'Orient, au moyen âge et plus particulièrement à l'époque de la Renaissance.



XVe s. — *Coutelas, extr. du* Secret de l'histoire naturelle *Ms. app. à* M. Ch. Stein.

1575. — Du temps du feu roy de Navarre, il partit de Genève deux orfèvres qui porterent, en la Cour du susd. roy, une masse et un coutelas, au labeur desquels ils avoient employé l'espace de deux années pour orner et enrichir ou tailler lesd. pièces, et parce qu'elles estoient merveilleuses et de haut prix, ils n'avoyent rien espargné à ce que lad. masse et coutelas fussent forgez de bonnes estoffes, et en cas pareil trempées en certaines eaux qui causeront une dureté ausd. armes. Je ne scay si elles furent attrempées par le magnifique Maigret, lequel avoit bruit qu'en cherchant la génération de l'or ou pierre philosophale, il avoit trouvé une eau qui causoit une merveilleuse dureté aux armures... Le coutelas dont je parle estoit si bien attrempé que l'on en coupoit des chenets ou landiers de fer comme l'on eut fait du bois. (Palissy, *De la marne*, p. 355.)

V. 1575. Et le morion inutile,
De ses panaches dépouillé,
L'on verra pendre à la cheville
Et le coutelas enrouillé.
(Rob. Garnier. *Traj. de Marc Antoine*, *Coll. des poëtes fr.*, t. V, p. 19.)

1576. Moissonnant cette vermine
De reistres empistolez
Et la brigade mutine...
A grans coups de coutelas.
(Remi Belleau, *Chant de la bat. de Moncontour*, *Ibid.*, t. IV, p 266.)

1591. — N° 651. Le fourreau d'ung coutelas de Suisse, couvert de velours noir, d'argent en bosse, figuré des 7 planettes.

N° 555. Une dague de Suisse de mesme facon, 30 l. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

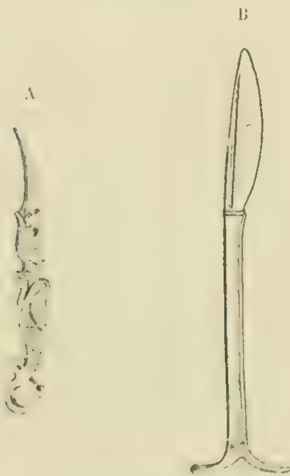
1595. — A Hiérosme Corcol, sommelier d'armes de sa Majesté, 8 coutelatz d'acier de Damas à la Turquie, damasquinez et enrichis de turquoises et rubis, à 45 s. t. la pièce. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 222.)

1606. — Les coutelas dont les bandoliers et autres de leur qualité usent à présent. (Nicot.)

1635. — Coutelas, glaive de combat, à un seul tranchant recourbé par le bout. (Ph. Monet.)

1644 — Pratmaria, en Bretagne. De gueules à 3 coutelaz posés en bande. (La Colombière, *La science héroïque*, p. 180.)

COUTELET. — Diminutif de couteau, le coutelet répond à des emplois très nombreux et précédemment décrits. Moins connu peut-être comme ustensile de toilette, il est expliqué ici par deux figures de cure-dents dits *coutelets furgeoirs* dans les comptes et inventaires royaux.



XIIIe s. — A. *Coutelet curedent en bronze.*
XIVe s. — *Autre en argent, app. à l'auteur.*

1351. — Pour faire et forgier une cuillier, uns coustelez d'or à furgier dens, pes. 2 o. 10 est. d'or de touche. (*Cpte roy d'Et. de La Fontaine*, f° 8.)

1380. — Ung petit coustelet d'or, à furgier dens et la gayne esmaillée de France, pendant à ung lacet vermeil, pes. 15 est. (*Inv. de Charles V*, n° 2798.)

1388. — Et tenoit à la male heure (Gaston de Foix) un petit long coutel dont il appareilloit ses ongles et netoyoit. (Froissart, l. 3, ch. 13.)

1420. — N° 112. Un coustellet d'or à furger dens, à une gayne d'or armoyé de France et de Navarre, pendant à un petit tisu vermeil, pes. 1 o. 15 est.

N° 11. Un autre petit coustellet d'or en facon de forgettes à furger dens et à curer oreilles, et à le manche esmallé de vert, pes. 4 est. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1420. — Un bien petit coutel dont le manche qui est esmaillié et l'alemelle sont tout d'or excepté le tranchant qui est d'acier et les forcètes de mesmes excepté le tranchant qui est d'acier, et ou pendant a 2 boutons de perles. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

COUTELIER. — Les statuts des corporations de métiers sont assurément les textes les plus utiles à consulter pour l'étude de la technique ancienne. Les renseignements qu'ils donnent ont un caractère de précision que ne peut pas toujours fournir la vue des objets eux-mêmes. A défaut de traités sur la matière il est donc important de réunir ces règlements, de les publier ou d'en extraire les usages d'une pratique constante. Ceux des couteliers damasquineurs de Paris, à l'époque de Charles IX, présentent, à ce point de vue, un intérêt tout spécial.

1365. — Comme Evrart de Boessay, marchant de cousteaux ait de lonc temps acoustumé à faire alemelles de cousteaux au seigne de la corne de cerf, que forgeoit de son héritage Jehan de Saint-Denis, autrement dit de Saint-Germain-des-Prés en nostre ville de Paris, pour le temps qu'il vivoit... et à présent ne soit demouré aucun héritier ne successeur... [Suit l'octroi de la marque.] (*Trés. des Chartes*, 98, pièce 30.)

1392. — Le mestier des couteliers. — Qui qui onques feroit coutelz ne allemellez sens ensigne, il perderoit 20 s. de messaens pour chascune foix.

It. Nulz ne nullez queilz qu'il soient ne pueent ne ne doient ouvrer de blanche sodure sus fer ne sus essier, ne ne doient faire coutelz à boillons ne à rousattes cil ne sont clowez.

It. Qui qui enmancheroit coutelz quielz qu'il fuissent à sement, cil ne pessoit (passait) la moitiét dou manche, ce seroit faulciée. Et qui enmancheroit coutelz de cor à force, que li cowe (queue) touchet à la fourure, ce seroit faulcié. Et qui que metteroit auelz à la cowe dou coutel, se li fers est plez, cil n'est de la cowe ce seroit falcixé. Et qui qui enmancheroit coutelz d'osse de buef ne de chaistrons, cil n'est de quartier, ce seroit faulcixé. Et qui qui forget essier, cil ni ait 4 boussons ou plus, c'est faulcixé, et tout ceu est fais pour estainchier la faulcixe. (*Reg. des métiers de Metz*, *Biblioth. Richel.* ms. 8709, ch. 17.)

1452. — Si eut un coutelier qui faisoit couteaux et canivets à la marque du wibrequin qui en francois est appelé foret à percer le vin. (Oliv. de la Marche, p. 470.)

V. 1530. — Et pour le chef d'œuvre, celluy qui voudra passer mestre sera tenu fère ung coutellas, ensemble ung ganivet ou une espèce d'armels (epée d'armes?) avec un paier de sizeaulx d'estude ou ung paier de couteaulx soupples et desliés de la longueur d'ung palm et tiers, et ung tiers de large, ensemble ung pair de sizeaulx de tailleur, au choix des jurés et gardes dud. mestier. (*Stat. des couteliers de Montpellier*, *Thalamus*, p. 220.)

1565. — Qui fera allumelles d'espées à 2 mains et mettra allumelles d'espées et dagues de pied et demy, pertuisannes, jagaye, corsèques et aultres bastons servans à la deffence de l'homme, et autres petites allumelles au dessus d'un pied, doibvent estre fourrés et bien trempées jusques à la pointe, et toutes aultres petites allumelles au dessoubz d'un pied doibvent estre de bonnes estoffes et bien trempées.

It. Nul maistre coustelier doreur et graveur ne pourra polir nulles besongnes, soient allumelles d'espées, dagues, corsèques, jagaye, hallebardes et aultres bastons servans pour la deffense de l'homme sy ce n'est de sa facon ou de son propre achapt, en vieille besongne et non aultrement, et qui contreviendra etc...

It. Que nuls... ne pourront dorer ne graver allumelles pailleuses ni cassées, pour quelques personnes que ce soyt, pour l'abbus et danger qui en pourroit advenir...

It. Nulz coustelliers ne peuvent et ne doibvent mettre or et argent sur manche d'os blanc...

It. En la douzaine de cousteaulx y doibt avoir 3 quarterons de bezans, les quelz doibvent estre garniz de virolles d'argent et doibvent peser 2 estellins, et s'ilz ne le pesent les cousteaulx sont forfaicts...

It. Que nul ne peult dorer ne graver sur fer et acier trempé et non trempé, ni faire dorer ni graver d'or

moulu fondu avec vif argent, s'il n'est maistre coustelier dorreur et graveur et non à aultres...

It. Nul ne pourra faire forces, forcettes, cyseaulx de tailleurs, ciseaulx à barbiers et aultres petis ciseaux, tous ferremens de cirurgie, estuis de faulconnerie et tous aultres estuis garniz d'instrumens (à) astrologie et à jométrie, s'il n'est maistre coustellier doreur et graveur. — Tous burins doibvent estre aciérés par les 2 boutz et aultres ferremens de bouche, gaignes de serpes de jardinier.

It. Que ciseaulx, cousteaulx, ganivetz et toutes allumelles tranchantes et trampées ne doibt estre doré d'or de feulle, attendu qu'il ne se peult faire sans user la trempe...

It. Que toutes petites allumelles à trancher soient toutes d'acier et bien trempées.

It. Que tous cousteaulx de cuisine soient fourrez et bien trempez.

It. Que tous cousteaulx soupples à trancher doibvent estre de bon acier bien corrigez et bien trempés, et s'ils sont à pied de soye, doibvent estre rivés de la soye mesme.

It. Que tous manches d'argent et toutes virolles d'argent qui soient esmaillez, taillez de burin à la main ou aultrement, ils sont dignes (susceptibles) de desparcer, et qu'ilz soient sy fors que l'esmail ne puisse désparcer.

It. Que en tous lieulx où il aura argent et estaing, ne soyt point mis ne alloué (allié).

It. Que nul ne face virolles dorées ou gravées, si elles ne sont d'argent ou de l'allumelle mesmes.

It. Que nul maistre ne puisse contre faire d'aultruy la marque l'un de l'autre, ne en poinçon, ne en gravure, et que nul maistre ne prendra marque s'il ne lui est baillée par les 4 maistres jurés dud. mestier.

It. Que tous cousteaulx, manches à doubles virolles ou esmaillez soient bien envirollez et amanchez de bons manches et bonnes virolles soustenans, qu'ilz se puissent appareiller sans trous ni trop grandes foiblesses.

It. Que se nulz cousteaulx ou autres allumelles sont faitz sans faire marque et sans estre marquez comme l'on a de coustume, il en doibt l'amende envers le roy

It. Que nulz manches ne doibvent estre rempliz de cire, pour oster (éviter) les faucettes qu'il se commet.

It. Que nulles personnes telles qu'elles soient ne peuvent avoir aucun regard ni visitation sur les marchandises de l'estat de coustellier doreur et graveur pour la doreure et graveure faicte soit sur un harnoys d'homme et autres pièces concernant lesd. mestier de coustellier d'armes complect, sinon les maitres jurés coustelliers doreurs et graveurs sur fer et acier trempé et non trempé, pour l'abbus qui se y peult commettre...

It. Que nul ne peult faire aucun ganivet à grande soye s'il n'a ung poulce de soye.

It. Nul ne peult garnir aulcuns poignarts de Bayonne, dagues vieilles ou neufves ne allumelles telles qu'elles soient, de yvoirre, d'ébeines, de brézil et de corne noire s'il n'est maistre coustellier doreur et graveur sur fer et acier de nostre ville de Paris. (*Stat. des coustelliers doreurs et graveurs sur fer et acier... de Paris. Arch., Reg. des Bannieres*, Y, 12, t. VII, f°s 11 à 19.)

V. **1600**. — PORTIA. Comment déjà une querelle? De quoi est-il question?

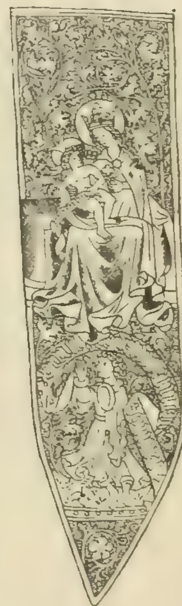
GRATIANO. D'un anneau d'or, d'une bague sans valeur qu'elle m'a donnée et dont la devise, vraie poésie de coutelier portait ces mots : AIMEZ-MOI ET NE ME QUITTEZ PAS. (Shakespeare, *Le Marchand de Venise*, acte 5, sc. 1.)

COUTELIÈRE. — L'étui, la trousse servant à la préservation et au transport des couteaux. Ces ouvrages de gainerie ancienne, dont les délicates ciselures font aujourd'hui notre admiration, sont probablement très inférieurs à ceux qui enveloppaient les pièces décrites dans les plus riches inventaires. Ils suffisent néanmoins à donner une très haute idée d'un art qui, pour nos besoins modernes, a fait place à la plus vulgaire des industries.

XIII[e] s. Chaperon et chapel,
Corroie et coutelière
Et borse et aumosnière.
(*L'outillement au villain*, p. 11.).

1404. — Cortelière 5 cum cortelli 53 in tuto cum manechi de avolio fornuti cum vere de arzento traforate et dorate cum una lista per mezo il manecho da ogni lato, a li quali manechi per la piu parte manchano diete liste et fra dicti cortelli ge ne e uno scavezato, li quali cortelli sono ruginenti et anche gli sono 2 manechi senza vere. (*Inv. di guarderoba Estense*, p. 24.)





XV[e] s. — *Coutelière en cuir ciselé et son revers, app. à* M. L. Carrand. Voy. pour la garniture intérieure les fig. B et C au mot COUTEAU, p. 474.

1471. — Une coutellière où il y a 4 couteaulx à trencher devant le roy, dont les 2 sont grans, l'autre moyen et l'autre plus petit, et sont emmanchez de jaspe, garniz d'argent doré néellé. (*Inv. du roi René à Angers.*)

1498. — Une grande coutelière d'argent doré, où il a 20 pièces. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 1158.)

1582. Coustellières, bandages et autres manufactures de fer, pour cent pesans, 5 s. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

COUTELLERIE. — La diversité des ouvrages que comprend la coutellerie exige, malgré l'insuffisance de nos notes, une mention des pièces prises collectivement et c'est à elle que se rapporte la suite des textes classés dans un ordre géographique complémentaire de celui qui termine l'article COUTEAU.

PROVENANCES.

ALLEMAGNE. — **1560**. — Quei (coltelli, forbici, etc.) vagliono communemente poco, se ben son belli e vistosi all'occhio quanto dir si possa e quelli (italiani) son piu lodati, non che hanno piu bellezza nella vista, ma miglior tempro degli altri al paragone. (Garzoni, *La pazzia universale*, cap. *de' fabri.*)

CHATELLERAULT. — **1577**. — On fabrique dans cette ville des couteaux et des ciseaux plus beaux que solides. Le manche en est travaillé d'une manière très fine; il est même quelques fois en pierre précieuse avec des miniatures (di gioji e miniati), des ciselures, des ornements de grand prix. (*Relat. des ambass. Vénitiens*, trad. Tomasseo, t. II, p. 511.)

1662. — On y travaille de fort bons couteaux, ciseaux etc... (Du Verdier, *Le voyage de France*, p. 203.)

ITALIE. — **1560**. — Armaruoli sono oggidi eccellenti in Brescia e in Milano sopra tutte le citta d'Italia.

L'eccellenza di costoro si vedi oggidi massimamente in Cremona, in Brescia, in Milano, in Venetia, in Napoli, a Saravalle in Friuoli, in Scarperia e altrove. Qui si lavorano cortelli e forbici con tempre buonissime, con manichi artificiosissimi, con somma gratia et maestria per ogni banda. (Garzoni, *La piazza univ.*, cap. *de' fabri.*)

LANGRES. — **1454**. — Premièrement que lesd. maistres de Langres feront leur petit ouvraige de fine estoufe sans y mettre fer, reservé espées, bracmarts, daigues, dolequines, coustelasses, cousteaulx de mesme et autres ouvraiges qui s'appartient, pourtant coup.

It. Que ouvraige garny d'argent, tant à virole comme à micte et à tassel, roussette, se fera d'argent blanc vaient (sortant) du feu, sans y mettre micte de fer blanc ni rivet.

It. Que tout ouvraige de virole comme de manche lotonné, comme tassel soudé ne seront point à soudure blanche.

It. Que un quenivet d'escriptoire quel qu'il soit ne se fera point se la quebeue ne passe plus que demye le manche, et que on ne fera point nuls couteaulx à fausse quebeue senon manche de pierrerie, ou cas qu'il ne seroit perciés tout oultre.

It. Que alumelles appesses, bracquemars, daigues, dolequines, coutelasses, et autres ouvraiges ne se passera point s'il est cassé. (*Stat. des couteliers de Langres*, édit. Durand, p. 33.)

XVIII[e] s. — La coutellerie de Langres (tombée alors en discrédit) soutint pendant des siècles la réputation et l'honneur qu'elle s'etoit justement acquis par la bonté, la solidité, la propreté et la diversité de ses ouvrages, jusqu'au temps ou quelques particuliers s'immiscèrent à faire le commerce de la coutellerie. (*Mem. des couteliers de Langres*, *ibid.* p. 24.

MONS. — **1304**. — 7 coutiaus sans waines, de la forge de Mons. (*Tresorerie du Cte de Hainaut*, p. 151.)

MONTPELLIER. — **1662**. — Les autres curiositez de la ville et qui luy sont particulieres consistent au blanchissage de la cire et au travail du verdet ou verd de gris qui s'y fait fort bien, pour la teinture et pour les peintres, avec les couteaux, ciseaux et toui autre ouvrage semblable qui s'y travaille par excellence. (Du Verdier, *Le voyage de France*, p. 215.)

MORA. — **1645**. — Villa de Mora. Labrando mucha cuchilleria. (Mendez Silva, *Poblacion general de Espana*, f. 163.)

MOULINS. — **1662**. — Dans les faux-bourgs, principalement en celuy des cordeliers, sont les couteliers en grand nombre qui travaillent fort bien et vendent à tous les estrangers les cousteaux et ciseaux de leur façon, lequel on estime fort bons. (Du Verdier, *loc. cit.*, p. 135.)

PROVINS. — Dans une requête adressée en 1592 au gouvernement de Champagne, qui contient un tableau de la prospérité de Provins au moyen âge, il est dit que « du seul estat de drapperie il se trouvoit plus de 3000 mestiers, et de celuy de coustelier, plus de 1700. » (*Docum. cite*, Bourquelot, *Etudes sur les foires de Champagne*, t. I, p. 306.)

VERGARA. — **1645**. — Villa de Vergara. Jaze varias oficinas de cuchilleria, todas armas. (Mendez Silva, *Pror. de Vizcaya*, f. 21.)

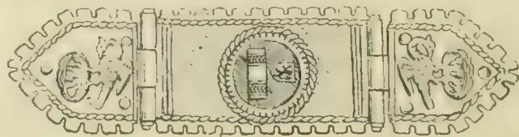
COUTIL. — La définition donnée en 1723 par Savary des Brulons dans son *Dictionnaire du Commerce* comprend assez exactement les qualités et usages anciens du coutil; nous la reproduirons ici sans autre commentaire que la mention exceptionnelle du coutil de soie dans un document d'origine espagnole, à la date de 1560.

« C'est, dit cet auteur, une espèce de toile très forte et très serrée, ordinairement de fil de chanvre, dont le principal usage est pour enfermer la plume, pour faire des lits, des traversins et des oreillers. On s'en sert aussi à faire des tentes pour l'armée, des justaucorps et des guêtres pour la chasse.

Les provinces de France où il se fabrique le plus de coutils sont la Normandie et la Bretagne. Il vient aussi de Flandre certains coutils plus fins et plus estimés que les autres, que l'on appelle coutils de Bruxelles.

On appelle coutils de brin ou grains grossiers, ceux dont on se sert pour garnir les chaises et autres meubles.

Les vaisseaux de la compagnie des Indes-Orientales de France apportent quelquefois dans leurs retours certaines manières de coutils que l'on nomme *Bolzas*, qui se tirent ordinairement de Bengale; les uns de fil de coton blanc et rayés, et d'autres à raies jaunes, de fil de coton écru. »



1518. — *Piece de coutil gravée sur un fermoir du livre des tisserands de coutil de Gand*, *d'apres* F. de Vigne.

1163. — Qui extraneus lectum sine plumis, id est ticam vendidit unum denarium dabit et qui emerit unum. (*Charta, Fland.*, ap. du Cange, v° *Tica.*)

1325. — Pour emplir 12 coussins armoiez des armes Mgr au milieu, 12 s. — Pour keutes achetés dont on a fait toies pour lesd. coussins, 37 s. (*Cpte des prebendes d'Arras*, *Arch. du Pas-de-Calais*, n° 1565.)

1382. — Et les anciens bretons... chargeoient sur chars et sur chevaux leurs draps bien emballés, nappes, toiles, coutils, etc. (Froissart, l. 2, ch. 188.)

1392. — Pour 23 aulnes de grosse toile... pour faire un coustilz à mettre le duvet d'un lit, de 3 lez et demi, fait pour mad. Ysabel, au pris de 4 s. p. l'aulne. (1[e] *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 57 v°.)

1441. — Pour les liz de mond. Sgr qui viennent de Flandres par la mer, c'est assavoir 12 couschètes de plumes aussi en couectiz de Flandres, et pour 24 aurillers de duvet en couectiz de Flandre, 195 l. t. (*Cpte de Pregent de Coetivy*, *Arch. du chât. de Serrant*. Extr. Marchegay, *Arch. des Soc. sav.*)

1455. — Pour ung fin coultiz de Flandres de 4 lez, garny de coussin de mesme, à faire ung lit (pour la reine), 16 l. 10 s. t.

Pour 142 livres de plume neufve dont on a esté emply lesd. coultis et coussin, et fait un bon lit pour lad. dame, au feur de 2 s. 11 d. la livre, valent 20 l. 14 s. 2 d. t. (*Argenterie de la reine*, 1[er] *Cpte de J. Bochetel*, f° 79.)

1468. — Les marchans de Saint-Aubin, d'Aubigny ou des aultres lieulx où se font les coettifs ont de coustume de les amener et les vendre auxd. espaigneuls, car ils ne se délivrent en autres pays que Espaigne, et quelque soit bien peu. (*Requete des fermiers du denier pour livre.* Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. III, col. 43.)

1470. — Ung lit, couste et coussin, coustil de Crespy

royé au long, de 7 quartiers de large. (*Cpte de J. de Beaune*, f° 28.)

1514. — Ung lit et traversin à coustil de Flandres, garny de plume, prisé 10 l. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 4 v°.)

1536. — *Coustilz*. Sacculi in quibus pennas avium vel lanam aut quidvis aliud includimus ut lecti sint molliores. (Rob. Estienne, *De re Vestraria* 65.)

1539. — Coutil. Coite de lict, lict de plumes ou de bourre ou de laine. (Id., *Dict. franc.-lat.*)

1554. — Une couche de chesne à bas dossier, les pilliers ronds. Un petit liet traversin garny de plume à coustil de Bretaigne. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 11 v°.)

1560. — L'on treva aussi (dans le navire) 3 coffres couverts de cuir plains de quantité de coutils de soye et d'habits de Portugais. (Fernand Mendès Pinto, *Voyages adventureux*, p. 146.)

COUTOUFLE. — Vase à double récipient et à deux becs opposés l'un à l'autre, dont la courbure est disposée en sens inverse. Il est plus connu sous le nom de *guedoufle*, voy. ce mot.

1302. — Une coutofle d'argent, pesant un marc et demy, le m. 74 s., valent 111 s. (*Inv. de Raoul de Clermont*.)

1387. — Led. Jaquet print un coutouffle de voirre où il avoit du vin. (*Arch. JJ*, 131, pièce 36.)

COUTRE, COUTE. — Pièce de l'armure destinée à la défense du coude, cubitière. Voy. les figures, page 213.

1352. — Faire et forger la garnison de garde bras, avant bras, coutes, cuisses, grèves, poulains et soulers. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, p. 128.)

1365. — Cyrothecas veteres cum quodam arnosio brachiorum facto de corio et quibusbam coutrers de ferro, taxat. 2 gros. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 312.)

COUTURIER. — La confection d'un vêtement nécessitant toujours la taille de l'étoffe et sa couture, il est assez bizarre que dans la langue moderne, le mot couturier s'appliquait avec plus de logique et indistinctement aux uns et aux autres. Les statuts des drapiers de Bourges, au xv° siècle, montrent en outre les précautions prises par les gardes du métier pour protéger les clients contre les tromperies de leurs fournisseurs.

1443. — Les cousturiers ne se mesleront tant seulement que de faire robes, chapperons, manteaux, pourpoins, jacquettes et vestures appartenant à homme et femme, à tous ceux qui les requerront, et faire pourpoins, robbes et chapperons bons et convenables de bon drap neuf, proffitable et tout prest, sans y avoir aucun drap vieil ne toille vieille, et seront les pourpoins de bonne estoffe et neufve, et seront revisitées les choses dessud. par les commis; et ne feront iceux cousturiers et chaussetiers lesd. robbes, chausses, chapperons et autres choses dessud. de noirs de chaudière, blons, truffés ne josselins pour les vendre. (*Stat. des drapiers de Bourges*, Ordonn., t. XIII, p. 381.)

COUVERT. — La crainte du poison avait introduit, de longue date, dans les Cours royales et princières l'usage de couvrir la vaisselle de table. Après l'essai des boissons et des viandes, les unes et les autres étaient apportées couvertes aux convives. Sur chaque écuelle ou assiette garnie on en plaçait une seconde vide et tournée en sens inverse. L'adhérence de leurs bords plats permettait de transporter, des cuisines sur les tables d'office des piles d'assiettes jumelles que l'écuyer tenait bridées par une courroie ou un linge. Telle est la disposition la plus fréquente au moyen âge, et qu'on retrouve dans une estampe de Nicolas Solis dont le sujet est un festin donné en 1568 à l'occasion du mariage du duc Guillaume de Bavière avec Renée de Lorraine. Cette étiquette, qui était, à la Cour de Bourgogne comme ailleurs, une marque de distinction, explique l'origine du mot couvert appliqué aujourd'hui indistinc-



V. 1430. — *Ouvroir de couturier, extr. d'un ms. italien app. à l'auteur.*

cette double opération qualifie, pour le costume des hommes, le travail des tailleurs, et pour celui des femmes, l'industrie des couturières. Au moyen âge,

tement à la verrerie, à la coutellerie et à toute la vaisselle de table. Voy. CADENAS et VAISSELLE COUVERTE.

1468. — Ne voulut (au festin donné par le duc de Bourgogne a Mr d'Yorck) madame la duchesse la mère pour cellui jour, estre servie à couvert, mais laissa l'honneur à sa belle fille. (Oliv. de la Marche, *Mém.*, l. 2, p. 529.)

1474. — A lever les mets (en la cuisine), le panetier ouvre les couvertures et le maistre d'hostel faict les essais desd. mets, et ce fait, led. panetier recouvre le plat et baille les plats couverts par cette manière les uns après les autres aux gentilshommes des quatre états. (Id., *Etat du duc de Bourg.*, p. 20.)

1485. — Quand madame la duchesse mangeoit là où monsieur le dauphin estoit, l'on ne la servoit point à couvert, et ne faisoit on pas d'essay devant elle, mais beuvait en sa couppe sans couvrir. (Aliénor de Poitiers, *Les honneurs de la Cour*, ms., f° 22.)

COUVERTOIR, COUVERTURE: — Considérée comme objet de literie, la couverture, au moyen âge, emprunte le plus souvent sa richesse à un goût très marqué pour les fourrures précieuses et les ornements piqués à l'aiguille. A l'encontre des exigences du costume, qui faisaient de la dépouille de l'hermine ou de la martre la doublure intérieure d'un vêtement seigneurial, les couvertures des lits étalaient leur panne en dehors, le sens du poil dirigé de la tête aux pieds.

A l'église, les autels, comme les livres, avaient leurs couvertures, et parmi ces dernières on rencontre des chemises à queue d'une aune de longueur. Voy. CHEMISE.

Dans le harnachement des chevaux et mulets, dans l'équipement des sommiers et des charriots, la montre des armoiries avait pour effet, sinon d'assurer, du moins de protéger les transports; ailleurs la couverture du cheval se confond avec la housse blasonnée dont l'homme d'armes enveloppait sa monture. Voy. BARDE.

1322. — Respondet de uno coopertorio pro lecto viridi intexto de huwanes (chats huants), cum tapetis ejusdem secte...

LITS ET AMEUBLEMENTS

Unum coopertorium pro lecto de opere nodato cum 4 tapetis ejusdem secte. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 360.)

1380. — 3 pannes d'ermynes à couvertoir, dont l'une tient 28 tires de long et 76 bestes de lé, et est attachée a un vielz drap de marramas dont le roy a fait oster ung lé pour se faire une chasuble, tenant 5 aulnes et un quartier de le et 4 aulnes 3 quartiers de long. Et les autres 2 tiennent, l'une 85 bestes et 36 tires de long et 63 bestes de lé. (*Inv. de Charles V*, n° 3801.)

1389. — 4 paires de couvertures de sarges perses de Quam (Caen), et une petite sarge toute troue, 18 s. — Un grand couvertoir de drap pers, 40 s. — Un autre couvertoir de drap vermeil fourré d'une vieze penne de gris, 48 s. — Un autre couvertoir fourré de menu vair 6 l. 8 s. — Une coustepointe de sendal vermeil, 4 l. — Une autre viez coustepointe, 4 s. — 2 couvertoirs de fustaine blanche, l'un grant, l'autre petit, 36 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 27.)

1461. — Que nulz ne puist faire aucunes couvertures et ouvrages, la où il y ait poil de plus grand layeur que 10 quartiers, mais que l'on œuvre de gardelin bon et soufisant ou de poil de vacque, ou de chievre, qui en volra faire, et que l'on ne puist traire de poil de vacque tout pur la où il y ait bourre.

Et pourront ouvrer, se bon leur samble, desd. estoffes de gardelin, poil de vacque et de chievre en 8 quartiers, 9 quartiers, ou 10 quartiers de large au plus. Et qui voulra faire couvertoirs ou aultre ouvrage aud. mestier de plus grand layeur que de celles dessus d., que led. ouvrage soit fait de bourre ou de layne tout pur sur fil de canvre ou de lin. (*Stat. des tapissiers d'Amiens*, p. 247.)

1485. — Quand on couvre le lict, il faut tousjours que la panne soit dehors et si fault que le menu vair soit du long du couvertoir, le poil allant envers les pieds. (Aliénor de Poitiers, *Les honneurs de la Cour*, p. 239.)

1518. — Paramenta lectorum facta sive empta tempore Dni Nicolai V. — Unum paramentum magnum album, cetanini cum 2 cortinis et coopertorio cum Resurrectione Christi, in totum cortinæ 4. (*Inv. de Léon X*, p. 188.)

1532. — Il y avoit 2 couvertes de forrure d'armyne servans à princesse en couche. Madame de Nassaou estant en ce lieu eut envye d'en avoir une et voulsit Mgr qu'elle luy fut délivrée, ce que madame feit et lui bailla la plus grande avec ung grant linceul de toille de linomple qu'il servoit dessus lesd. couvertes. (*Inv. de la maison Chalon Orange*, n° 19.)

AUTELS ET LIVRES

1386. — Pour un quartier et demi de drap d'or de Damas... pour faire 2 couvertures à 2 des livres du roy, 40 s. p., et pour un quartier de cendal vermeil à les doubler et garnis par dedans 12 s. (7e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 18.)

1405. — N° 109. Mappule benedicte cum suis frontariis pro festis diebus, 3 pro majori altari.

N° 112. It. Mappule 4 pro pulpito evangelii et cantoris. (*Inv. de Clairvaux.*)

1409. — La couverture du livre aura une aulne de long, brodé de nues et estoilles et royes de souleil. (*Devis d'une chapelle pour Isabeau de Bavière, Arch. KK*, 48, f° 75.)

1436. — Super altare capellæ S. Michaelis, 3 mapas, unum cohopertorium alute albe cum 3 crucibus, una rubea in medio et a quolibet capite alia. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Montpesat*, n° 275.)

HARNACHEMENT ET ÉQUIPAGE

1296. — Que nuls (armuriers) ne puisse fère couvertures à cheval, dont l'endroit et l'envers ne soit neuf et toutes de coton dedanz. (*Ordonn. relat. aux métiers de Paris*, p. 371.)

1309. — Et sera le cheval couvert de couverture de belutian et de telles et de cendreux (cendaux) et de fer et d'acier, de bourre de saye et de coton. (*Cost. de combat du Vicomte de Rohan*, Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.)

1319. — Pour 6 couvertures dont les 4 estoient à testières, pour couvrir les chevaus que les escuiers chevaucoient quant Madame ala de Paris en Artois. (*Quitt. des Ctes d'Artois*, extr. J. M. Richard.)

1322. — 5 paribus de chanfrein ad arma cum 5 paribus coopertoriorum de frett' cum flauncheriis et piceriis de corio. 11 paribus coopertoriorum ferri pro equis. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1400. — Pour 16 couvertures à arconnières, où les vallès chevauchent dessus, 24 s. pièce. — 41 autre couvertures moiennes pour couvrir les chevaux, 20 s. p. la pièce. (Hôtel de la reine, 30e *Cpte de J. Leperdrier*, f° 71.)

1427. — Une couverture de curre, la quelle est de vert gay double de mesmes, garnie de ses mantelez cousuz et descousuz, et toute bordée de ruban vert gay, et a charnières de laton doré. (*Cpte roy. de J. de Rochechouart*, f° 26 v°.)

1514. — N° 610. 4 couvertures à bahu, noyres, aux armes de mad. feue dame. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

V. **1520**. — Une couverte de mulet, drap jaune, où sont les armoyeries de Luxembourg et de Bretaigne. (*Inv. de François Ier de Luxembourg*, p. 4.)

1634. — A Cl. Bremault, Me brodeur, 24 l. pour une grande couverture de drap vert avec bandes rouges et 5 armoiries et escussons aux armes du roy et de la ville, pour mettre sur un mulet à mener à la campagne lorsque MM. les maire et eschevins vont faire présens et compliments. (Girardot, *Archiv. de l'art. franç.*, 2e sér., t. I, p. 285.)

PROVENANCES

CAEN. — **1494**. — 5 couvertures de Caen, à 4 rayes, au feur de 3 esc. d'or piece, 26 l. 5 s. (*Cpte des ornements du chat. d'Amboise*, f° 13 v°.)

ESPAGNE. — **1632**. — Une couverture picquée, façon d'Espagne, en taffetas incarnadin d'un costé et blanc d'autre. (*Inv. du marquis de Removille*, p. 320.)

NAPLES. — **1632**. — 5 couvertures de taffetas, façon de Naples, à 50 fr. pièce. (*Ibid.*, p. 321.)

POITOU. — **1453** — Une couverture (de lit) rayée, de Poitou, prisée 20 s. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, fº 93.)

SAINT-DENIS. — **1411**. — Un lit... avecques une vielle couverture de la façon de Saint-Denis, bordée de rouge. (*Inv. de l'artill. du Louvre*, fº 4 vº.)

TURQUIE. — **1599**. — Je laisse à Mlle de Puiron, que j'ai portée recevoir le saint baptême, ma couverture blanche que j'ai aportée de Turquie, qui est de toille de coton toutte picquée. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 433.)

COUVRE-CHEF. — Généralement un voile de toile fine ou de gaze légère approprié aux exigences du costume féminin et à quelques détails de la toilette des hommes.

Lorsque *couvre-chef* est pris dans le sens de couverture de lit ou de litière, le velours et même la fourrure sont admis dans sa confection. On verra ce terme appliqué au voile de la sainte Vierge, au suaire de Véronique, à l'amict du prêtre; des couvre-chefs de soie pris pour envelopper des reliques.

Parmi les dépenses royales, on trouve des couvre-chefs à peigner dont on s'enveloppait la figure; ceux du barbier avaient alors l'emploi qu'ils ont conservé depuis.

Dans l'habillement des femmes, le couvre-chef à bannière était, au XVe siècle, ce long voile flottant suspendu aux coiffures pyramidales de l'époque et, disposé d'une façon plus modeste, il faisait partie de l'ajustement de tête des religieuses.

Le couvre-chef de nuit n'avait point de forme spéciale, mais s'enroulait autour de la tête et se nouait comme on met aujourd'hui un madras ou un foulard.

Partie accessoire du costume militaire d'apparat, c'est un long et riche volet ou lambrequin dit *de plaisance*, attaché au heaume ou au bacinet, et dont les découpures s'étalent quelquefois jusque sur la croupe des chevaux.

Les tissus employés étaient presque toujours des soieries et toiles légères, des crêpes, linons et batistes. Quelques toiles fines de cette espèce, de petite largeur et liserées en travers, de trois en trois aunes, conservèrent même le nom de couvre-chefs. Paris, Compiègne, Laon, Troyes, Valence (peut-être Valenciennes), la Hollande, l'Allemagne sont cités dans nos textes comme les lieux de leur fabrication.

1260. — Quiconque veult estre tesseirandes de queuvrechiers de soie, à Paris, estre le puet. (*Reg. des metiers d'Et. Boileau*, tit. 44.)

1316. — Un cueuvrechief de veluiau vermeil fourré de menu vair. — Pour 3 aunes et un quartier de veluiau coquet pour faire un cueuvrechief pour le roy, 40 s. pour l'aune. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 10 et 48.)

1318. — Celles qui vendent cueuvrechiez (aux béguines),
N'en vendront tant comme soloient.
(*La requête des freres meneurs*, *notes de Rutebeuf*, t. I, p. 451.)

1328. — Elle donne à l'église Nostre-Dame 2 aunes et demi de toille pour faire un kieuvrekief à mettre sour le kief dou prestre quand il dit messe. (*Testam.* ap. Roquefort, *Supplém.*)

1350. — Pour 5 aunes de veluyau vermeil à faire un couvrechief à parer le lit du roy. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, *ms.* Fontanieu, t. LXXVIII.)

1352. — 8 aunes et demie de toille de Compiègne... pour faire 6 queuvrechiefs à pingnier pour le roy. (*Cpte du même*, D. d'Arcq, p. 95.)

1378. — Obsèques de Jeanne de Bourbon — Les seigneurs du Parlement estoient environ le lit où le corps gisoit et tenoient le poille qui estoit sur le lit tout autour, si comme il est à coustume à faire aux rois et roynes de France.

Et sur le visage de lad. royne, avoit un cuevrechef si délié que tout plainement on véoit son visage parmy (*Chron. de S.-Denis*, t. VI, p. 413.)

1384. — 15 quevrechiefs de soie et 3 de lin pour atour et 19 coiffes de soie jaune de cendal et de toile ou fil. (*Inv. de Jacqueline de Charny.*)

1389. — Et étoit la littère belle et riche, d'un délié couvrechef de soie comme les autres. (Froissart, l. 4, ch. 1.)

1393. — Bien couchié en draps blancs et cuevrechiefs blancs...

Prenez un bacin à barbier et liez d'un cueuvrechief tout étendu sur la gueule, à guise de tabour, et puis mettez vos roses sur le cueuvrechief. (*Le Ménagier*, t. I, p. 169, et t. II, p. 252.)

1404. — 12 cueuvrechiefs de fin lin de Laon... pour servir à mettre devant les chiefs desd. seigneurs (le roi et le duc d'Orléans) quant on les pingne..., au pris de 12 s. p. la pièce, valent 7 l. 4 s.

Pour 4 cueuvrechiefs de soye... pour servir à mettre à parement devant lesd. Sgrs quand on les pingne, au pris de 8 s. la pièce, 32 s. p. (*Cptes de la Cour de Charles VI*, fº 46.)

1455. — 4 aulnes 3 quartiers de fine toile de Troyes, pour en tailler et faire 6 estroiz cueuvrechiefs froncez d'un des boutz pour lad. dame (la reine), au feur de 10 s. t. l'aulne.

Pour 3 aulnes de grosse toille d'atour donnéez à Marguerite de Marne, sa femme de chambre, pour lui faire des cueuvrechiefs d'atour, pour estre plus honnestement en son service, au feur de 25 s. t. l'aulne.

Pour 6 aulnes de linomple de l'estroit, délivrées à mademoiselle de Laval pour lui faire des cueuvrechiefs d'atour, à 41 s. 3 d. t l'aulne. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, fº 59, 100 vº et 103 vº.)

1459. — Pour 10 aulnes et demie fine toile, de Holande, pour faire une douzaine de couvrechiefs pour led. Sgr (le roi) à mettre de nuit, au pris de 20 s. t. l'aulne.

Pour 7 aulnes et demie d'icelle toile pour faire 6 grans couvrechiefs pour servir à faire la barbe dud. Sgr, chacun de 5 quartiers de long, aud. pris de 20 s.

Pour 20 aulnes de lad. toile pour faire 12 courechiefs à chauffer, pour servir aud. Sgr, aud pris de 20 s. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fº 36.)

1469. — Pour 3 gros de soye vermeille torce pour couldre certains queuvrechiefs de soye vermeille donnés aud. Sgr (le roi) et à lui envoyez de Notre-Dame d'Ays, èsquelz souloient estre enveloppez les reliques estans en l'église dud. lieu, 3 s. 4 d. t. (*Extraord. de l'argenterie*, *Cpte d'Alex. Sextre*, fº 29.)

1470. — Led. amoureux luy promit que toutes et quantes fois qu'il se vouldroit coucher et mettre son couvrechef de nuit, il seroit tenu de nouer le bout dud. couvrechef à 2 bons et fors neudz. (*Arrêts d'amour*, 3, fº 21 vº.)

1474. — Ung couvrechief de plaisance brodé à des branlans. — Un petit couvrechief de crespe. — 4 couvrechiefz garnys de paillètes d'argent dorées. — Ung couvrechief brodé d'une frenge de fil d'or et garny de paillètes. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 16 à 29.)

1478. — Allerent avec leurs ménestriers et estendart, qu'ils font d'une serviette ou couvrechief, quérir le may, ainsi qu'il est de coutume. (*Arch. JJ*, 204, pièce 27.)

1483. — Pour 7 quevrechiefs de crespe de lin... pour servir à faire deul, tant à lad. dame qu'a aucunes de sesd. femmes, 24 fr. 1 s. 4 d. (*Depenses de la reine Charlotte de Savoie*, p. 248.)

1485. — L'on mect bien un beau fin couvrechef devant la bouche de l'enfant (couché), qui vient sus le couvertoir une paulme ou un quartier. (Aliénor de Poitiers, p. 244.)

1487. — En lad. église S. Jean de Latran) on y voit.. un couvrechef de la Vierge Marie. (J. de Tournay, *Voy. en Italie*, *Ann. archéol.*, t. XXII, p. 90.)

1490. — Sera faicte une bergerie de filhes, les plus

belles qui se pourront trouver, habillées de taffetas et covrichefz ès testes, de toyle de plaisance, beaux chappeletz sur iceulx covrichiez. (*Arch. de l'art franç.*, 2e série, t. I, p. 22.)

V. **1492**. — Je vis atours de diverses manières
Porter aux dames pour les mieulx atour-[ner,
L'atour devant et celluy en derrière.
Les haulx bonnets, couvrechefs à banières
Les haultes cornes pour dames triumpher.
(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames*, ch. 23.)

1501. — Un coffre pareillement couvert de veloux verd garny d'argent, dedans le quel y avoit des couvrechefs (de toillette de Holande) et autres choses servans de nuit. (*Cérémonial français*, t. II, p. 734.)

1515. — J'ayme mieux mourir l'espée au poing, à la défense de la muraille, pour le service du roy que languir en mon liet, le couvrechief en la teste, pour naturelle mort attendre. (Jean d'Auton, ms. fo 27.)

1523. — De peplo quod vulgo capitegium dicitur, ubi fuisse fertur Veronica involuta. (*Inv. de l'égl. de Noyon*, p. 25.)

1534. — Ung grant couvrechef de toillette de toile de Hollande, besongné à poinctz plas de plusieurs belles coulleurs de soye. (*Inv. du duc de Lorraine, à Nancy*, f 17.)

1536. — Le prince de lad. isle de Malthe estoit après, porté en une litière découverte, comme malade, vestu d'une chemise de satin jaune pasle et sa teste accoustrée d'un couvrechief à la mode turque. (*Monstre du mystere des apôtres*, p. 31.)

1538. — Elle luy dist qu'elle la verroit bien, s'il luy plaisoit, et la feit venir à la fenestre en son couvrechef de nuit. (Marguerite d'Angoulême, *Heptaméron*, 3e journée, nouv. 21.)

1549 — *Couvrechef*. Rica velum capitis. (*Dict. de Rob. Estienne*.)

1549. Et aussi, led. lieu (Suze) passé, les femmes ne portent plus de chaperons, mais seulement coiffés et couvrechefs. (Ant. Regnaut, *Dicours du Voy. d'outremer*, p. 8.)

1571. — Ung petit coffret où sont 3 couvrechefs neufs fine toille de Hollande et 3 barettes de mesme avec 3 crespes qui servent aux matines le jour de Pasques, pour habiller 3 enfans de chœur qui représentent les 3 Maries. (*Inv. de N.-D. de Paris*, fo 6 vo.)

1612. — Tirez mes chausses et bassinez bien mon lit... chauffez mon couvrechef et me serrez bien la teste. (*The French school maister*, p. 86.)

COUVRECHEF A ARMER

1314. — Pour 2 aunes de tartaire achetés à Jehan le Viel de Paris, pour faire un quevrechié as armures (Mgr) Robert, 60 s. (*Quittance, extr. des cptes de l'Artois.*)

1315. — Pour le queuvrechief d'un hyaume et livrer tout Foret la soye, 12 l. (*Cpte d'hôtel de Robert d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais, A*, 342.)

1449 Un bel et grant couvre-chief de plaisance,
Qui derriere lui pendoit d'abondance.
(*Le Pas d'armes de la bergere. Œuvres du roi René*, t. II, p. 62.)

TOILES DE COUVRECHEF

1300 Et s'ele a trop lordes mamèles,
Preingne cuevrechief ou toeles
Dont sur le pis se face estraindre,
Et tout entor ses costes ceindre.
(*Rom. de la Rose*, v. 14270.)

1323. — Pour medame et pour nos demoiselles, 24 pieces de cuevrechies de Valence, la piece, 12 s. p. 24 (autres) d'Alemaigne, 10 s. la piece. (*Inv. de Marguerite de Hainaut*, p. 140.)

1350 — Plusieurs tisserans qui, à la requeste de un ou plusieurs marchands faisant couvrechiefs, estoient plus estroites assez que n'estoient lesd. toilles... en la ville (Troyes), la quelle marchandise est l'une des plus grosses et plus proufitable marchandise qui coure ne au pays environ. (*Ordonn. des rois*, t. II, p. 344.)

1389. — Demi douzaine de queuvrechiez en une pièce, prisés 16 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 33.)

1420. — 4 anneaux d'argent, 2 warcolez et une pièce de cuevrechief crespé. (*Arch. JJ*, 171, pièce 222.)

1447. — Toile de couvrechiefz qui est de moins du large ordonné. (*Stat. des tisserands d'Issoudun, Ordonn.*, t. XIII, p. 532.)

1485. — Dessus ces couvertoirs, il y avoit 2 beaux draps de fin couvrechief de crespe empesé. (Aliénor de Poitiers, p. 220.)

1485. — Que nul ne pourra faire toille en lé de queuvrechiefz se il ne gecte du cocton de 3 aulnes en 3 aulnes au moins, pource que moult de gens en pourroient estre deceuz, car ils cuideroient avoir toille de bon lé et elle seroit trop estroite. (*Stat. des tisserands de Rouen, Ordonn.*, t. XVII, p. 592.)

COUVRECOL. — Si les pièces dont il est question ici ne sont point ces collets haut montés sur la nuque, qu'on portait encore à l'époque de Louis XI, le couvrecol formant appendice au chapeau, paraît difficile à expliquer d'après les figures du temps, et se rangerait plutôt parmi les singularités assez nombreuses de l'habillement du roi.

1464. — Ung quartier de veloux noir pour faire un cueuvrecol au chappeau dud. Sgr. (le roi), 27 s. 6 d. t.
Demye aulne et demi quartier taffetas noir de Fleurance, pour doubler 3 cueuvrecolz pour led. Sgr, 12 s. 11 d. t. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, fo 41.)

COUVRE-FEU. — Coquille à rôtir.

1680. — Coquille, morceau de fer ou de cuivre jaune ou rouge, haut d'un pié et demi et large de deux ou un peu plus, que le chaudronnier forme en voute, qu'on met devant le feu lorsque la viande est à la broche. (Richelet.)

COYER. — V. **1620**. — Le godet dans quoy on met la pierre affiloire de la faulx. (J. Bourdelot, *Dict. étymol. ms.*)

CRACET, CRACHET. — C'est le nom qu'on donne encore aujourd'hui, à Lille, à la lampe de forme primitive désignée au moyen âge par ceux de *crasset croisseul* et *chaleil*. Voy. ces mots.

V. **1300**. — Crucibolum, *Craicet*. (*Gloses s. J. de Garlande*.)

CRACHOIR. — La mention de cet ustensile de propreté est rare ; la vulgarité de son emploi accordant peu de place à l'ornementation, il n'est pas probable que des objets anciens de cette espèce se soient conservés. Leur absence laisse donc quelque intérêt aux textes réunis ici, dans lesquels on reconnaîtra les types modernes, à l'exception près de l'emploi des métaux précieux.

1493. — (Au menuisier du couvent des hermithes), pour avoir faict 8 grands cassettes, chacune de 4 pieds de long, pour servir au dedans des chaires (du chœur), à mettre du sablon pour cracher dedans. (*Cptes des bâtim. du Plessis-du-Parc*.)

1565. — 2 petys poylons ou crachouer d'aran. — Ung petit crachoir d'estaing. (*Inv. du château d'Oradour*.)

1636. — Tous les conviez avoient auprès d'eux un *tulfdan* ou pot à cracher, fait comme nos pots de chambre ; sinon que l'ouverture en est plus petite, et l'on s'en sert au lieu de bassin à cracher, et pour y mettre les os, la peleure des fruicts et les autres immondices qui pourroient gaster le tapis ou le plancher. (Oléarius, *Voy. de Perse*, t. I, l. 4, p. 383).

1661. — 2 crachoirs avecq leurs couvercles et manches, pes. ensemble 4 m. 2 o. 4 gros d'argent. (*Inv. de Mazarin*, n. 684.)

CRAIE. — La vaisselle d'or et d'argent telle que plats, assiettes et écuelles, était estimée au poids. Les appliqués d'émail serti au fond ou sur les bords

passaient avec raison pour n'en diminuer, dans aucun cas, la valeur. C'est pour ce motif qu'on interdit aux orfèvres de garnir de craie le fond des pièces d'émail sous leur sertissure, comme il était d'usage de fourrer ainsi l'intérieur des chatons dans la bijouterie de cuivre.

Dans la charpenterie, l'emploi de la craie blanche, de la pierre noire ou de la poudre de charbon, a été substitué à celui de la craie rouge ou sanguine, dont on se servait, paraît-il, à la fin du XVIe siècle.

1355. — Nul orfèvre ne puet mettre croye sous esmaux d'or ne d'argent, c'est à sçavoir en grosse vaisselle qui se vend au marc. (*Stat. des orfèvres de Paris. Ordonn. des rois*, t. III, p. 12.)

1597. — La vraie marque de la terre sigillée est quand elle nage sur l'eau; toutefois les apothicaires, au défaut d'elle, substituent le plus souvent la craye rouge, la quelle ils appellent ochre, de la quelle se servent les charpentiers à marquer sur le bois...

Hæmatite la quelle nous appellons pierre sanguine, la quelle les triacleurs contrefont avec du bol arménic à la naturelle, et la vendent ainsi aux peintres, charpentiers et apothicaires. (J. Bodin, *Théâtre de la nature*, l. 2, sect. 9.)

CRAMAIL, CRAMEILLIE. — Crémaillère. Cet objet a été, en tout temps, spécial aux cheminées de cuisine; mais toutefois dans les maisons bourgeoises du moyen âge, comme dans beaucoup de manoirs de campagne, la salle où on prépare les mets étant celle où on les mange, la cuisine constitue, durant le jour, la partie la plus habitée d'une maison. Son importance, détruite dans nos villes par l'invasion des modes anglaises, explique l'intérêt et le goût qui s'attachaient jadis à la bonne confection et même à l'élégance du mobilier culinaire.

La crémaillère, en particulier, qui n'est plus guère aujourd'hui qu'un ustensile de ferme, est restée longtemps une pièce de ferronnerie très artistement travaillée; elle occupe encore avec les landiers anciens une place fort honorable aux grands foyers des châteaux et dans les collections modernes.

1380. Fault poz, pailles, chauderons,
Cramaulx, rostiers, sausserons.
(Eust. Deschamps, p. 211.)

1380. — 2 grilz, un trépié et une cramellie ausd. armes (du dauphin), pes. 24 m. 6 o. (*Inv. de Charles V*, n° 1857.)

1462. — Une cramaillie à 3 branches. (*Addit. aux stat. des fevres*, A Thierry, *Monum. du tiers état*. t. II, p. 258.)

1554. — 2 chennetz à pommes, une cremillée à croisée, une pelle, unes tenailles, ung gril à 7 broches, le tout 50 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 25.)

1586. — Une cramellye de fer à 3 mentons. (La Fons, *Les artistes du Nord*, p. 201.)

1611. — 2 andiers de fonte, 3 cramails, 2 contrehastières, 3 broches. (*Inv. du chât. de Pailly*.)

CRAMIGNOLLE. — Espèce de toque à bords relevés, adoptée par la jeunesse, dans les premières années du règne de Louis XI et qu'on portait encore au commencement du XVIe siècle. Cette coiffure d'homme, généralement en velours, était sommée d'un bouton, d'une houppe ou d'une aigrette de plumes. De l'époque de François Ier jusqu'à celle de Louis XIII elle devint, sous le nom de *crémyolle* (voy. ce mot), un objet de bonneterie.

1464. — A Mgr le prince de Pymont nefveu du roy, pour une carmignolle de veloux cramoisy, garnie d'une houppe et d'un bouton de fil d'or de Fleurance, fait à façon de chardon, 8 l. 12 s. 1 d. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 128 v°.)

1465. Et en lieu de harnoiz de teste,
Il portoit une cramignolle
De veloux noir, fort ronde en feste,
Et une houppe perruquolle.
Martial d'Auvergne, *Vig. de Charles VII*, t. II, p. 75.)



N° 1510. — *Cramignole extr. des épitres d'Ovide. Biblioth. Richel. ms. fr.* 874, f° 82 v°.

1465. — Les aultres ambaxadeurs, après ceux du roy, qui jamais ne parloient à nous, qu'ils n'eussent la cramignole en la main. (J. de Chambres, *Relat. de son ambassade à Venise, Biblioth. de l'Ec. des chartes*, sér. I, t. III, p. 190.)

1465. — Et avoient les 20 hommes d'armes en leurs testes cramignolles de velours noir à grosses houppes de fil d'or de Chypre dessus. (J. de Troyes, p. 264.)

1468. — Ung tiers doubleure noire pour emplir le reply du bourrelet d'une cremignolle faite de 3 quartier veloux noir double poil, 4 s. 7 d. (3e *Cpte roy. d'Alex. Sextre*, f° 12 v°.)

1474. — Les pages et le varlet avoyent sur leurs testes carmignoles de velours bleu avec plusmes d'austrusches blanches. (*Mém. d'Oliv. de la Marche*, p. 565.)

1497. — Led. Sgr (Louis XI) a octroyé à... Maufrain de Carmignolle, fillateur (italien), Hillario de Facio, André Stella... ouvriers et faiseurs drap d'or, estrangiers, qu'ilz puissent et leur loyse acquérir. (*Confirm. des privileges des ouvriers de drap d'or et de soie a Tours. Ordonn. des rois*, t. XX, p. 591.)

CRAMILLON. — Lorsque l'appareil de suspension appelé crémaillère est cruciforme, l'inégalité de ses tiges attribue, comme dans le texte suivant, le nom de cramillon aux plus petites.

1528. — La cuysine de M^r. — Une longue cramillie et 3 cramillon y pendant. (*Inv. de Ravestain à Gand.*)

CRAMOISI. — Haut en couleur et, particulièrement rouge. Le kermès, nom arabe de la cochenille, est un puceron parasite formant gale sur l'écorce de nombreuses espèces végétales. La plus intéressante est la cochenille du chêne-vert (*coccus ilicus*) qui, jusqu'en 1523, a servi exclusivement à la teinture en cramoisi de la laine et de la soie.

Malgré l'importation, à cette époque, de la cochenille du cactus mexicain, plus riche en matière tinctoriale, celle du chêne-vert de Provence conservait encore, il y a cent ans, la faveur dont elle jouissait au moyen âge; alors on l'employait, comme depuis, non seulement à teindre en rouge mais à aviver des couleurs et des nuances de toute sorte. C'est pour cette

raison que le mot *cramoisi* exprime le maximum d'intensité ou de pureté d'un ton quelconque et que dans l'inventaire des biens de Jacques Cœur en 1453 on trouve du *veloux* sur *veloux* noir cramoisi.

1539. — Coccus tinctoria species est ilicis humilis quæ in Gallia Narbonensi frequentissima est. Ubi *vermeillon*, ab aliis *escarlatte* dicitur. Arabes vocant *kermes*, unde cramoisinus color quasi kermesinus. (Rob. Estienne.)

1571. — Cramoisi violet, cramoisi rouge, cramoisi brun. (*Reg. des ordonn.*, ap. *Felibien*, t. V, p. 416 et 500.)

1600. — Il y a cinq sortes de cramoisi, sçavoir est rouge, incarnat, incarnadin, violet et pourpre.

Les pourpres et cramoisis de maintenant se font avec la graine ou coccus qui vient de Languedoc, Provence, Ancône, d'un petit arbrisseau et de la cochenille des Indes...

Les cramoisis rouges qui s'en font sur laines, se font quasi de mesme en y mettant aussi de la cochenille. Chose estrange que d'un seul breuvoir, voyage ou chauderonnée, qui est une mesme chose, sans rien évacuer, se font ces couleurs suivantes, ajoutant nouvelles eaux et estoffes.

Rouge cramoisi de haute couleur. — Sort le brun de mesme breuvoir. — Le passe-veloux. — Le pourpre. — Fleur de peschier. — L'incarnat. — Couleur de chair. — Le gris lavande ou cendré argentin. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 45.)

1635. — Le kermès ou coccus n'est autre que la couleur d'écarlate. Le cramoisi n'est pas couleur, mais qualité de teinture commune à plusieurs et diverses couleurs.

Le kermès coccus ou graine ne se pratique qu'au laine; le cramoisi, et au laine et au soie. La soie ne se teint au cramoisi qu'au rouge, car les autres couleurs demandent la premiere couche en guede, le quel la soie ne peut porter, pour sa subtilité et délicatesse. (Ph. Monet.)

V. 1680. — Teinture en cramoisy : teinture sans tache. (*Dict. des rimes, ms.*)

1752. — En cramoisi, pour dire tout à fait, entièrement au suprême degré, au delà de ce qu'on peut imaginer. Ce mot est fort à la mode à Paris, et ne vieillira même jamais parce qu'il a une expression très forte. (Leroux, *Dict. comique.*)

CRAMPON. — Griffe servant d'arrêt sur le bord d'un chaton. Voyez la figure page 347.

1360. — Et dessus le bout du fretel a un saphir petit a un chaston a crampons. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 253.)

CRAN. — V. **1680.** — Coche du bout de la flèche, qui reçoit la corde de l'arc, ou dentelure de fueille d'herbe. (*Dict. des rimes, ms.*)

CRANCELIN. — Ajustement de coiffure en forme de diademe.

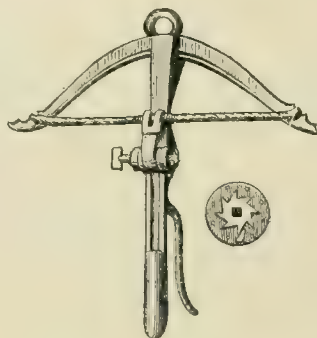
1558. — Ung crancelin de fil d'or traict, garny par houppeaulx et rosettes et trousses de perles communes, en aucun endroict garny de petis papegays.

2 autres crancelins de fil d'or, aiant chacun 6 bouffes de taffetas rouge, et aussy garnis de perles. (*Inv. de Philippe II*, f° 39.)

CRANEQUIN. — Appareil de tension, plus puissant que le croc et le pied de biche, mais moins que la moufle, et destiné au bandage de l'arbalète de force moyenne. Son mécanisme, comme celui du cric, composé d'une roue d'engrenage avec pignon renfermé dans un barillet, met en mouvement, au moyen d'une manivelle, la crémaillère dont les crochets supérieurs font prise sur la corde de l'arc pour la ramener jusqu'à la noix. Le cranequin prend son point d'appui sur les tourillons de l'arbrier auxquels il est généralement retenu par une bride montée à charnière sur le barillet ou tambour. Cette bride mobile permettait de suspendre le cranequin à la ceinture. Voy. ARBALÈTE.

1440. — Le roy (l'empereur Frédéric III) donna des arbalestes d'Allemagne au duc (Philippe le Bon), comme baudriers et cranequins faits en Nuremberg. (Oliv. de la Marche, *Mém.*, p. 376.)

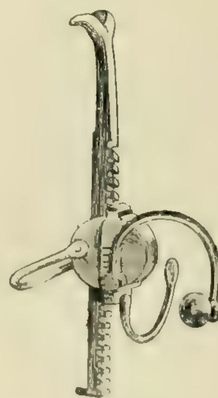
1447. — A Rogier, varlet de chambre, 2 florins, 1 gros, 3 patacz pour... faire fourbir un arcbalestre et ung cranequin dud. Sgr... et pour fourreaux pour lesd. arcbalestre et cranequin, et pour une sainture à prandre icellui cranequin à l'arçon. (Lecoy, *Cptes et mém. du roi René*, art. 585.)



V. 1400. — *Arbalète à cranequin à clef avec détail du pignon. Extr. d'un ms. de la biblioth. de Besançon*, n° 535.

1471. — Ung cranequin garny de cricq. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 16.)

1482. — Un vieil crennequin de cornes, meffait. (*Biblioth. Rich., ms. lat.*, 9072.)



Fin du XVe s. — *Cranequin à manivelle, app. à* M. W. Riggs.

1600. — Le bandage de fer qu'ils portoient à leur ceinture, par nous encore nommé cranequin, et ces arbalestes au haut de l'arbre avoient un fer en façon d'estrier pour, en mettant la pointe du pied dedans, en tirant amont le pied de chèvre [ainsi appeloient-ils le bout du bandage encorne], plus aisément bander l'arc...

Je croiray bien que crenequin fut mot alleman, car volontiers les gens de cheval abalestriers, que l'on appeloit cranequiniers, estoient tirez d'Alemagne. (Cl. Fauchet, *Orig. des armes*, f° 55 et 56 v°.)

CRAPAUDEAU. CRAPAUDIN. — J'extrais des savantes études sur l'artillerie du général Favé, la définition suivante :

« Des canons de plus petit calibre que les veuglaires, munis comme eux de chambres mobiles, prennent le nom de crapaudeaux. Il résulte des comptes de 1436-9 que le poids moyen des crapaudeaux était de 200 à 250 livres, pour un projectile de

pierre de moins d'une demi-livre. D'après une modification récente, en 1439, la pierre était mise en place par l'ouverture pratiquée dans la partie postérieure, pour ôter ou remettre la boîte ou chambre mobile qui contenait la charge.

Cette innovation devait rendre le chargement plus facile; elle caractérisait cette sorte de bouche à feu. Le poids des crapaudines était ordinairement compris entre 140 et 250 livres et leur calibre entre 2 et 4 pouces. »

J'ajoute au texte de cet auteur que, d'après les comptes de l'artillerie de Dijon, les petits crapaudeaux avaient un pied et demi de longueur; les plus grands trois pieds et demi. Dans cette dernière dimension, ils atteignent celle des veuglaires et se confondent avec eux.

Un petit crapaudeau de fer d'un pied et demi, mentionné dans un texte bourguignon de 1476, a exactement la taille d'une des pièces provenant de l'artillerie de Charles le Téméraire à la bataille de Granson, et que l'on conserve encore à l'arsenal de Laneuville.

1432. — A Jehan de Blangi, fèvre demourant en la ville de Corbie, pour l'achat de 6 pièces d'œuvre nommez crapaudiaux estoffés chascun de 3 cambres, jettans plommés, à lui achetés... pour la provision et garnison de lad. ville (Arras)... pesans iceulx crapaudiaux et chambres 643 l. au pris de 16 den. la l., 42 l. 17 s. 4 d. (*Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J.-M. Richard.)

1436. — 12 crapaudeaux, chascun à 3 chambres, gettant pierre de 2 paux en croix et de 2 et demi, de chacune vollée 5 pieds de long, pesant ensemble 3275 liv. (*Cptes cit.*, Favé, *Etudes s. l'artill.* t. III, p. 132.)

1438. — A Chrestien Streneweerder, fèvre, pour 3 nouveaux crapaudeaux, chacun estoffé de 3 cambres, pesant ensemble 458 l., à 12 den. la liv., sont 22 l. 18 s. (*Arch. de S. Omer. Cptes de la ville.*)

1439-46. — Crapaudeaux de 3 sortes, à chacun 2 chambres, pour tirer 2 paux et demi et 3 paux de pierre ou plomb, et tout de la nouvelle façon, la pierre par derrière. (Favé, *loc. cit.*)

1445. — Ung veuglaire ou crapaudeaul de environ 3 pieds et demy de long, garny de 2 chambres, enfusté sur son enfeust de bois d'une pièce. — It. Ung crapaudeaul court de métal, bien ferré en un effeul de bois. — It. Ung petit crapaudeaul à getter dondaines, enfuté et ferré en une pièce de bois. — It. 2 gros crapaudeaulx de fer de 3 pieds et demy de long, enchassés et ferrés en une pièce de bois, chacun crapaudeaul garny de 2 chambres de fer. (*Inv. de l'artillerie de Dijon.*)

1450. — Pareillement estoit grosse la provision que le roy avoit mise en son artillerie... où il avoit le plus grant nombre de grosses bombardes, gros canons, veuglaires, serpentines, crapaudins, couleuvrines et ribaudequins. (J. Chartier, *Chron. de Charles VII*, t. II, ch. 233.)

1456. — Ung petit crapaudeaul de fer d'environ ung pie l de long, garny d'une chambre, sans effuct. — It. ung grand crapaudeaul de fer de environ 3 pieds et demy, qui se peut nommer veuglaire, à 2 chambres, affeulté en une pièce de bois et ferré. (*Inv. de l'artill. de Dijon.*)

1468. — Ung crapaudeaul court de fer, d'une piesce, enchassé en bois. — Un crapaudeaul de fer à double chambre, assis sur un chevalot de bois bien ferré. (*Ibid.*)

1476. — Ung petit crapeaudeaul de fer d'un pied et demy de long sans chambre. (*Ibid.*)

CRAPAUDINE. — Dent fossile qu'on a cru provenir de la tête des crapauds et à laquelle fut attribuée la propriété merveilleuse de déceler la présence du poison.

Considérée comme pierre précieuse, ses variétés noires, verdâtres, rouges, grises ou blanches se distinguaient en deux espèces, l'une ronde de la grosseur moyenne d'une aveline, voûtée, lisse et tachetée extérieurement, plate ou creuse en dessous ; l'autre longue en forme d'amande.

La crapaudine du XVIe siècle provenait des côtes de France, de Sardaigne, de Majorque ou d'Allemagne. Au XVIIIe siècle, l'espèce blanche la plus recherchée se tirait de Venise. Les orfèvres montaient en amulettes ou en bagues la crapaudine à cause de sa rareté.

1342. — Une crapaudine mise en un chaton d'argent. (*Inv. de l'égl. S.-Martin des Champs*, p. 327.)

1360. — Une coupe de cristal ondoiée... et dessus a un fretel à fueillages, et dedens a un boutonnet de cristal azuré et dessus ou bout a une crapoudine. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 171.)

V. **1360**. — Boras est pierre de boterel; on l'appelle pierre crapodine et en sont de trois manieres.

La première si est blanche et est la meilleure. L'autre est de couleur de fruyt, entre noir et blanc et au meilleu ainsi que ung oeil. Les aultres ont la forme de crapault au meilleu, avec couleur d'arsille. (*Le lapidaire de Mandeville*, f° B 5.)

1416. — Une crapaudine assise en un annel d'or, 4 l. t. — 7 anneaux à pierres crapaudines, 16 langues de serpens et une pierre de coral, qui sont de deux espreuves, tout prisé 6 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — Une coupe faicte d'une pierre crapaudine, à pié, bordeure et couvescle d'or, dont le fruitelet est d'un rabot, pesant tout ensemble 2 m. 1 o. 5 est. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1464. — 2 chaisnettes et 2 anneletz d'or, l'une pour pendre une pierre serpentine, l'autre pour pendre une pierre crapaudine, que le roy N. d. S. a fait mettre ès potz d'argent dedans les quelz on mect le vin de sa bouche, 46 s. 2 d. t. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*. f° 76.)

1580. — L'opinion du vulgaire est fausse, pensant qu'on trouve dans leur teste (des crapauds) une pierre nommée crapaudine, bonne contre le venin. (A Paré, l. 22, ch. 32.)

1600. — On la peut rapporter commodément entre la pierre stellaris plus obscure, car elle a des taches obscures et a couleur de la pierre stellaris, si ce n'est que sa couleur cendrée et grise retire sur le rouge. Elle est convexe comme un œil, et de l'autre costé elle est applanie ou creusée... Les auteurs établissent deux genres de ceste pierre... (dans le second) sont contenues toutes les petites et qui excedent rarement la grosseur d'une ongle d'homme, et les quelles communément les joaliers font passer pour pierres de crapaud...

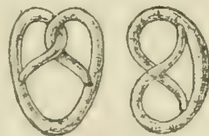
Estant enchassée en un anneau troué, en sorte qu'elle touche la peau, l'on dit qu'elle s'eschauffe à la présence du venin. Aujourd'hui, pour les fins susdites, elle est recherchée de plusieurs. (Boece de Boot, *Le parfait joaillier*, l. 2, p. 386-8.)

1735. — La crapaudine, qu'on appelle en latin *bufonites* ou *batrachites*, est une pierre qui se trouve aussi dans les montagnes ou dans les champs; on a cru qu'elle se trouvait dans la tête des vieux crapeaux... La crapaudine ronde a la figure d'une petite calotte, elle est ronde dans sa circonférence, creuse en dedans, convexe en dehors et fort polie, large d'environ demi pouce à la base. On en trouve qui sont gris foncé tirant sur le bleu et quelques autres tirant sur le fauve; mais les unes et les autres sont ordinairement d'une couleur plus légère à leur base. La crapaudine longue a le plus souvent un pouce de long sur 4 ou 5 lignes de large, arrondie par les deux bouts, creuse en gouttière ou en manière d'auge et voutée au dessus. On en trouve qui sont grisâtres plus ou moins foncées, marbrées de quelques taches roussâtres et polies comme les rondes. On fait monter la crapaudine, surtout la ronde, sur des bagues, mais c'est plutot pour ornement que pour les vertus qu'on lui attribue, car elles sont très incertaines...

Cette description de la crapaudine de terre m'a été donnée par monsieur de Tournefort qui étoit une personne sur la quelle on pouvoit s'assurer. (Pomet, *Hist. des drogues*, t. II, p. 394.)

CRAQUELIN. — Petit gâteau de pâte sèche, dont

la forme a varié suivant les temps et les lieux. A Paris, en 1680, le craquelin était plat, avec des bords retroussés comme un tricorne; cinquante ans plus tard, les boulangers d'Augsbourg lui donnaient, comme le font encore aujourd'hui ceux du pays de l'Alleu, entre Béthune et Armentières, la figure entortillée d'une couleuvre. Un craquelin à peu près semblable se trouve au XIIe siècle dans l'*Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg. Voy. DINER.



1735. — *Craquelins, d'après le Recueil des Manouvriers habiles, publié à Augsbourg*, pl. 79, fig. 4.

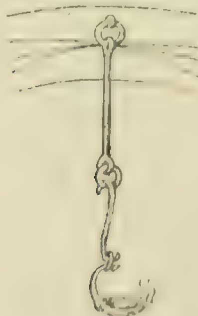
1508. — Il est ordonné que tous les boullangers de Rouen fassent de bon pain blanc comme mollet, fouache, pain de rouelle, semineaux, cornuyaux, craquelins, cretelées (*Ordonn. d'octobre.*)

1680. — Ce mot se dit à Paris pour signifier une espece de gateau sec qui a les bords relevez, qui est au sel et au beurre, et que les pauvres femmes portent sur des éventaires par les foires. (Richelet, *Remarques.*)

CRASSET, CRAISSET. — Falot, veilleuse, lampe à un ou plusieurs becs, de forme antique et dont le récipient est garni d'huile ou de graisse Voy. CRACET et CROISSEUL.



XVe s. — *Crasset hispano-arabe en bronze ciselé, app. à l'auteur.*



1570. — *Crasset de cuisine, d'après* Barth. Scappi.

V. 1250. Cramaille de fer
Et crasset et en vver
(*L'outillement au vilain.*)

V. 1250. Chandelière et chandèle et huile qui est chière,
La lampe et le crasset et la lanterne entière.
(*Le dit de Ménage*, p. 159.)

1358. — A Pierre Haniel, Colin Ausant et pluisiurs autres vallès, li quel ont portet les craissès après le wait des jurés de le pais en alant casceune nuit as wais dou bieffroit et des portes. (*Cptes de Valenciennes*, p. 15.)

1473. — En la chambre du roy, une crastère de fer blanc à mettre chandelle, pendue en lad. chambre. (*Inv. du roi René à Reculée.*)

1475. — Le baston à quoy l'en pend le chaleil ou crasset les soirs pour alumer en la maison. (*Arch. JJ*, 195, pièce 1356.)

CRAPOIS, CRASPOIS. — Baleine, sa chair salée qui figure au moyen âge parmi les comestibles, et sa graisse employée dans les préparations culinaires.

V. 1220. En la mer qui est grant et saine,
Est l'esturjon et la baleine
Et le torbot et le graspeis,
Et un grant qui a non porpeis.
(*Le bestiaire divin*, v. 2091.)

1303. — De trancheur, frepier, gantier, coiffier, vendeur de grapois et peletiers ne doivent riens. (*Arch. P*, 1378, pièce 3015.)

1351. — Morues, salmons fraiz et salez, seches, alès de mer, moulles, oistres, hanons, pourpois, crapois payeront 6 den. pour livre. (*Ordonn. des rois*, t. II, p. 424.)

1393. — Craspois, c'est balaine salée, et doit estre par lesches tout cru et cuit en eaue comme lart, et servir avec vos pois. (*Le Ménagier*, t. II, p. 200.)

CRATON. — Tortillon, patisserie sèche, à bords relevés, du genre des craquelins. Voy. ce mot.

S. d. Dès que jouer les voit et rire,
Se prend à crever et défrire,
Et dessèchier comme ung craton.
(*Apol. mulierum, ms. Barberini*, fo 18, ap. Godefroy.)

CRATTE. — Grille, *en cratte*, enfermé derrière une grille.

1480. — Le jour devant la vigille de lad. Nostre-Dame, furent ouvertes 2 fiertes de boix qui estoient en la grant esglise, l'une sur l'autel S. Lorent devant le chappitre et l'autre en cratte. (*Journ. de J. Aubrion de Metz.*)

CRAVATE. — Si la mode des cravates, dont on trouve le premier type dans le *focal* des légionnaires romains de la colonne trajane, tire, comme on l'a prétendu, son origine d'une pièce du costume des soldats croates au service de l'armée du roi sous Louis XIV, le mot est beaucoup plus ancien. On le trouve en 1316 signifiant une bande de parchemin. Eustache Deschamps l'emploie vers la fin du XIVe siècle et, au XVIe, il sert d'explication à l'une des figures de César Vecellio.

1316. — On doit escrire les noms des 6 cui il averont nommeit en 6 crowattes de parchemin semblans. (*Hist. de Metz*, t. III, p. 326.)

1380. Faictes restraindre sa cravate.
(E. Deschamps, ms. fo 382.)

1590. — Aveva (il soldato romano) intorno al collo una specie di cravata chiamata sudarium o mappa. (Vecellio, 10.)

1661. — Telle dentelle de Flandre disoit avoir fait deux campagnes sous Monsieur le prince, en qualité de cravate. (*La revolte des passements*. Ed. Fournier, *Var. histor. et litt.*, p. 239.)

CRAVET. — Crochet, voy. GRAVET.

1342. — Une estenaille, un gril, un cravet à char, un soufflet. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 5.)

CRAYON. — Parmi les substances terreuses, pierreuses ou minérales dont sont formées les diverses especes de crayons, je distingue celles qui, anté

rieures à la fabrication du crayon moderne par Conté en 1795, rentrent avec quelque intérêt dans le domaine de l'archéologie.

A la fin du XIIe siècle, le moine Théophile, dans son *Traité de divers arts*, dit que sur les panneaux blanchis, on dessine à la pointe d'airain, et que sur le parchemin on se sert d'un crayon métallique fait de trois parties de plomb allié à une partie de bronze. Ce que l'auteur appelle *sestum* (cestum) semble être un crayon moins dur, fait de plomb seul coulé dans un tube ou fourreau de cuir. C'est d'ailleurs la matière des crayons des XIVe et XVe siècles, extraits des fouilles de la Seine, et qu'on vendait alors aux étudiants de l'université de Paris. Nous en donnons trois exemples.

En 1437, le traité de peinture de Cennino Cennini parle des crayons de plomb et des styles d'argent ou de cuivre servant à dessiner. Les esquisses des maîtres italiens des XVe et XVIe siècles en attestent manifestement l'emploi.

A l'époque de Louis XIII, l'usage de la plombagine est indiqué dans les documents. C'est sans doute alors un produit de l'exploitation anglaise des mines de graphite de la province de Cumberland ; jusqu'à la fin du dernier siècle ce graphite a conservé le monopole d'une fabrication excellente, mais trop dispendieuse, pour soutenir la concurrence créée par l'emploi du graphite artificiel mélangé à l'argile, lequel a pour nous le mérite d'être une invention française.



Ep. de Charles VI. — *Crayons de plomb fabriqués a Paris.* — A. B. *Face et revers.*

V. **1200**. — Modus autem designandi talis est. Primo adiscere debes designare in tabula lignea incretata cum albo de ossibus et sapone, ut mos est, et cum grafio eraminis ymagines et flores, folia, vites, corigulas, tracta longa et recta, troni tracta quadra et squadria, et diversa genera volacrum, bestiarum, pissium et, ut ita dicam, omnia ea que in orbe tangi et videri possunt...

Si enim in carta volueris designare, primitus cum plumbino, sesto et rigula opus tuum designetur. Plumbinum sic fit, quod plumbinum fiat de tribus partibus plumbi et una eraminis hoc modo : primo confla eramen ; postea supra ponas plumbum. Eis infusis, misce cum carbone vivo, ut mos est fabrorum, et secundum hanc formam ipsum conficiatur. Sestum vero (cestum : *plomb coulé dans un tube de cuir ou de bois?*) fit de plumbo vel de ligno secundum hanc formam compositum. Rigula sit lignea ut mos est.

Cum enim... opus tuum designasti, cum cinaprio distemperato penna opus tuum trahe : si vero aliquid superfluitatis de signatura plumbini remanserit, cum mica panis albi abnee fricando super eam. (Théophile, l. 1, c. 1, *ms. de Montpellier*, f° 82, col. 1.)

1437. — In che modo dei incominciare a disegnare in tavole inossate con istile. — ... Abbi uno stile d'argento o d'ottone o di cio si sia perche dalle punte sia d'argento sottili a ragione pulite e belle...

Ancora puoi senza osso disegnare nella detta carta con istile di piombo ; cioe fatto lo stile due parti piombo e una parte stagno ben battuto a martello...

Prima se vuoi miniare che con piombino disegni figure, fogliami, lettere o quello che tu vuoi in carta cioe in libri, poi conviene che con penne sottilmente rafferini cio che hai disegnato. (Cennino Cennini, *Trattato della pittura*, cap. 8, 11 et 157.)

1528. — 2 estuiz en facon d'enceriers, de cuir doré, garnis chacun de 2 boucles et 2 cornetz à mettre ancre et pouldre, de 2 petitz canons crèons, et d'une raigle, le tout d'argent. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 28 v°.)

1635. — Craion. Longuete pièce de sanguine, de craie rouge, de mine à plomb servant à grifoner et pourtraire en peinture. — Craion de plomb de mer, marquant gris. *Plumbea graphis*. (Ph. Monet.)

CRÉAUX. — Crampons.

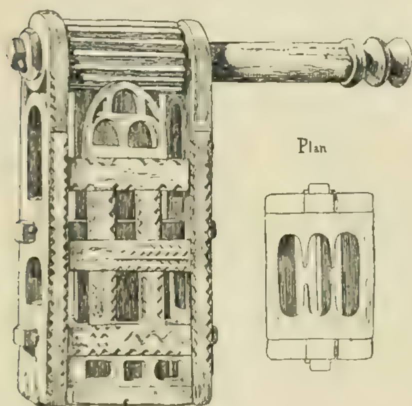
1375. — Quod trabes sint cravati a parte exteriori murorum. (*Tabul. Cassin.* ap. du Cange.)

1474. — Lesd. couvreurs fourniront aussi de clou, de late, de créaulx, de chanlates, et généralement de toutes choses appartenans à couverture. (Lecoy, *Cptes et Mem. du roi René*, p. 83.)

CRÉCELLE, Crecerelle. — L'interdiction de

l'usage des cloches, du jeudi au samedi saint, a fait adopter dans plusieurs églises, l'emploi d'instruments de bois connus en France sous les noms de crécelle, crecerelle, tartarelle, simandre ou routelle.

La crécelle que nous donnons ici présente, malgré son ancienneté, le type de l'objet moderne du même nom ; mais ses dimensions comme son origine semblent l'avoir destiné à remplacer, dans l'intérieur d'un couvent, les timbres de réfectoire réglant les heures des repas ou de la prière.



XIVe s. — *Crécelle monastique, provenant du couvent de l'Escaladieu près Bagnères, app. à* Mme Jubinal.

D'autres appareils plus grands, comme ceux de la cathédrale de Bourges et la *matraca* de Burgos, servaient à convoquer les fidèles du dehors pendant les jours qui précèdent la fête de Pâques.

Le premier, reproduit dans les *Annales archéologiques* de Didron (t. XVIII, p. 64), est une table où des marteaux fixés à des tiges de bois viennent retomber sous l'impulsion que leur donne la manivelle d'un cylindre. Ce cylindre est hérissé de broches qui les soulèvent comme les languettes vibrantes des musiques de Genève.

Le second, façonné en boîte, forme une croix dont les branches portent aussi des tiges à marteaux qu'un mouvement de rotation, dû au jeu d'une manivelle, fait alternativement heurter contre les parois de la boîte.

Un troisième modèle remplit le même but au moyen d'un moulinet à six ailes entre lesquelles battent librement des tiges de bois fixées au centre. La figure de ces deux crécelles ou simandres est gravée dans le tome Ier (p. 157) de l'*Architecture monastique* de M. Albert Lenoir.

1555. — Ce petit moulinet, dont nous usons le jeudy et vendredy de la sepmaine saincte, au lieu de cloches, que nous appellons cresserelle, a emprunté ce nom du son qu'il produit. (Pasquier, *Rech. sur la France*, l. 8, p. 671.)

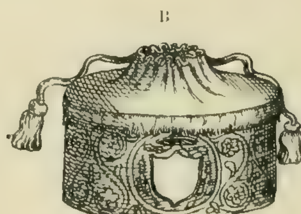
CRÉDENCE. — Créance, croyance, particulièrement celle qui résultait de l'épreuve des mets et des boissons avant de paraître sur les tables princières.

De *créance* est venu *crédence*, mot dont la forme est visiblement italienne et qui, dans le français de l'époque de Henri III, désigne l'étagère ou le buffet dressé provisoirement dans le voisinage des tables.

Pendant le XVIe siècle, le mot est resté tellement attaché au matériel des essais du service de bouche, que l'inventaire de Charles-Quint appelle de ce nom un languier, c'est-à-dire une pièce d'orfèvrerie en manière d'arbre où étaient suspendues les épreuves appelées langues de serpent.

Par analogie d'emploi, la tablette aux côtés de l'autel, pour poser pendant la messe les burettes et leur plateau, a pris, au XVIIe siècle, le nom de crédence. Mais sans aucune raison plausible, comme l'a dit fort justement avant moi M. Bonnaffé [1], la langue moderne et un peu fantaisiste des collectionneurs a qualifié de crédences des meubles fixes de la Renaissance et même du XVe siècle, lesquels ne sont en réalité que des buffets.

C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut ranger le meuble (fig. A.) donné en 1570 sous le nom de *credenzone* par Bartolomeo Scappi. Un deuxième exemple (fig. B.) emprunté au même auteur désigne du mot *credenza* la corbeille couverte dans laquelle on apportait les mets aux cardinaux réunis en conclave.



1570. — *Crédence portative destinée au service du conclave, d'après* Bart. Scappi.

1471. — Et là, le sommelier de la paneterie baille une serviette aud. panetier, et la baise en faisant crédance. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*)

1485. — Et y fault deux petites escuelles d'argent au pied de la salière dessous la serviette, où seront mis les essays tout tranchez de pain pour faire la crédence à chacun plat de viande, quand ils seront posés sur la table. (Aliénor de Poitiers, ms., f° 72.)

1536. — Un petit arbre d'or nommé crédence, garny de 7 houppes de grans saphirs et 2 petis et de 8 langues serpentines. (*Inv. de Charles-Quint.*)

1550. — Viens ça Porcarole ; je ne veux plus que tu sois à l'estable, mais plustot au service de ma table, estant mon escuyer trenchant, et me faisant la crédence de tout ce qui sera présenté devant moy. (*Facétieuses nuits de Straparole*, t. III, p. 176.)

1560. — *Del credenziere.* — Dico che quando havrete la mattina visitata la cucina, havete da visitar subito la credenza, ordinando tutte quelle cose che havranno a servire per il desinare, come frutti et altre simili cose, sollecitando a esser presto in apparecchiare nell' ora datagli ordinariamente, et haver all' ordine la sua credenza publica. (Romoli, *Dell'ufficio dello scalco*, l. 1, cap. 4.)

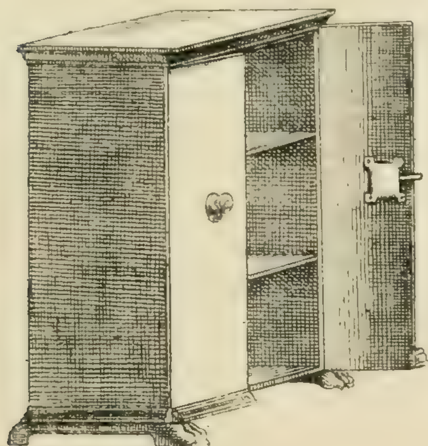
1581. — Il credenzino fatto della mollica del pane sarà per far credenzare le vivande che saranno poste innanzi al tuo signore...

Questa usanza del farsi fare la credenza, li principi la sogliono fare per due cause, l'una per ceremonia, l'altra per il sospetto che hanno del veleno... ma se tutti li principi fossero amati et si pur quasi dire adorati da sudditi et da servitori suoi come è il duca d'Urbino, non saria di bisogno farsi fare tante credenze, et se pure la facessero, la fariano più per pompa che per necessità. (Vicenzo Cervio, *Il Trinciante*, cap. 8 et 9.)

1603. — Credenza. Cioè riposto dove si serbano li vasi

1. *L'Art*, année 1879, p. 280.

e altre cose appartenente alla tavola. — *Buffet a serrer la vaisselle.* (Canal, *Dict. ital.-franç.*)



Credenzone

1570. — *Crédence fixe extr. du même auteur.*

1606. — Créance signifie... tantot l'essai des viandes et du vin qu'on fait aux princes à leurs repas... ainsi on dit faire la créance au roy, c'est lui faire l'essai de ce qu'il boit et mange... L'Italien dit aussi *credenza* en cette signification. (Nicot.)

CRÉMYOLLE. — Les bonnetiers faiseurs de crémyolles étaient des artisans des faubourgs de Paris et particulièrement du faubourg Saint Marcel.

Suivant leurs anciens statuts, qui datent de 1527, aucun, dit Savary, ne pouvait être reçu maître dans la communauté s'il n'avait fait un apprentissage de quatre ans, servi les maîtres en qualité de compagnon pendant deux autres années et fait chef-d'œuvre. Le chef-d'œuvre qui consistait à brocher ou tricoter à l'aiguille deux bonnets anciennement appelés crémyolles, à l'usage d'homme, en trois fils de mère laine fine et un bas d'estame façon d'Angleterre, en quatre ou cinq fils de laine d'estame, et les touler et appareiller. Voy. Cramignolle.

1608. — Celluy qui vouldra estre reçeu et passer maistre fera chef d'œuvre bien et deuement... et pour le quel chef d'œuvre faire sera tenu livrer et mectre ès mains desd. gardes 2 livres de laynes dont luy en sera faict un bonnet autrement appellé aulmuce, ou deux bonnets à usage d'homme, appellé autrement crémyolle. (*Stat. des bonnetiers de Paris*, Arch., *Reg. des bannieres*, Y, 13, t. IX.)

CRÉNAN. — **1692**. — Nous appellons une crénan une espèce de chaise ou de carrosse... de M. de Crénan, gentilhomme breton, qui eut le don de cette sorte de voiture. (*Dict. de Menage.*)

CRÈNE, Cresne. — Entaille, accoudoir.

1473. — Devant l'autel, ung drapz d'or et 2 gros cusin couvert de soie, l'ung sus terre pour les genoulz et l'autre sur la cresne pour mettre ces bras sus. (*Journ. de J. Aubrion*, p. 59.)

1550. — Chacun cheval estoit couvert d'un caparenson de veloux jaune semé de croissantz de fil d'argent de relief, le bord sergetté de fruictz et feuillages de broderie de semblable guyppure, et retaillé par crènes et ponctes. (*Entrée de Henri II à Rouen*, f° 31, v°.)

CRÉNEAU, Carneau. — Ornementation dentelée, imitée de l'architecture. Dans l'orfèvrerie du XIVe siècle, un travail de lime reproduisant la figure des créneaux dans des proportions réduites, sert de couronnement à des pieces de table, à des vases, à des reliquaires et autres objets d'église. Voy. Carneau.

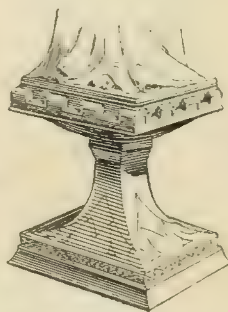
1360. — Une petite aiguère d'argent dorée, cizelée à feuillages, dont le pié est à souages, et le biberon ist de la gueule d'un serpent, et l'anse est à souages grenetez, et le couvecle est à créneaux, et dessus a un fretel a feuillages, et poise en tout 1 m. 2 o.

2 flascons de voirre, ouvrez d'azur, a plusieurs et diverses choses de l'ouvrage de Damas, dont les anses et le col sont de mesmes, garnis par les costez et par le milieu en ventre de souages d'argent dorez à fueillages, et a chascun desd. flascons a une anse tenant à 2 serpentelles, et est la gueulle estoffée d'argent à oteaux sur champ esmaillé d'azur, et le couvercle est d'argent à souages et crenelez...

Un escrinet d'une pierre aussi comme marbre, toute gouttée de vert, et est lesd. escrin d'argent doré, et est le couvercle d'icellui à créneaux...

Un mestier d'or dont la pate est à 6 quarrez pointues, garnye de souages grenetes, et se lyève la pate d'une bosse ronde. Et est le tuyau a metre le mestier à 6 demis compas, et dessus a un souage à créneaux, et poise 2 m. 5 o. 15 d.

Une salière d'une coquille de pelle, sur un pié doré tout plain, à orbevoies, et ou millieu du piller a un pommel à bocète quarrées, à rozettes ou milieu, garnie par les bors et par le ventre d'argent doré tout plain, et le couvercle est crenelé à souages... (*Inv. de Louis d'Anjou*, nos 83, 151, 162, 218 et 517.)



XIVe s. — *Support crénelé. Orfevrerie du trésor d'Aix-la-Chapelle.*

1403. — Une coupe d'argent dorée à tout le couvarcle qui est cranelé et un petit pié, 2 m. 4 o. 12 est. (*Inv. de l'évêque Tabary.*)

1508. — 3 gobeletz faictz en façon de carneaux, pes. ens. 5 m. 6 o. 3 gr. (*Inv. de l'archeveché de Rouen*, 501.)

1557. — Ung collet de vellours cramoisy, avec 3 taillades... et des creneaulx au collet et à la mancheure et au bout des aillerons. (*Cpte roy. de J. de Bouderille*, f° 9, v°.)

1606. — Creneure, crenelure. Est couppure par dentelles ou bien en tailles façonnées en créneaux, qui est quarrée et non pyramidale comme les dents de souris, que les lingéres font aux bords et orlets des mouchoirs, collets et manchettes. (Nicot.)

CRÊPE. — Étoffe de soie, de lin ou même de coton, tissée sans croisure, comme les étamines, sur le métier à deux marches. On distingue les crèpes lisses et les crèpes crépés. Ces derniers reçoivent, de la torsion des fils de la chaine et d'un apprêt particulier, une sorte de frisure qui est leur caractère spécial.

La fabrication des crèpes, fort ancienne, a ses origines en Orient. Très recherchés pour les ajustements du costume féminin, ils étaient, à l'époque

carlovingienne, un objet de fréquente importation en Occident. Les débris servant de gardes dans la bible de Théodulfe conservée au Puy, offrent à ce sujet des renseignements précieux. Les figures du portail occidental de la cathédrale de Chartres et la statue de Clotilde provenant de Corbeil, aujourd'hui dans la basilique de S.-Denis, portent aussi des traces évidentes de l'emploi de ces tissus aux XIe et XIIe siècles.

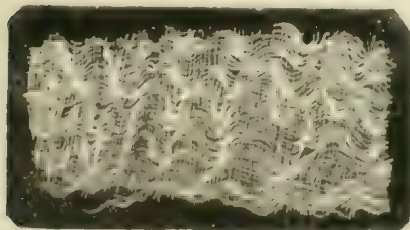




IXe s. — *Crêpes polychromes syriens, extr. de la bible de Théodulfe conservée au Puy.*

Plus tard, la ville de Bologne fabriqua les crêpes de soie avec succès et conserva jusqu'aux premières années du XVIe siècle le monopole de cette industrie que vint alors lui disputer la Navarre puis, à l'époque de Henri IV, la manufacture du château de Mantes, et vers 1667, celle de Lyon qui l'a maintenue jusqu'à nos jours.

Le texte de Savary cité ici nous dispensera de plus amples détails sur la technique des crêpes.



XIII s. — *Crêpe syrien app. M. le chanoine Van Drival, à Arras.*

1357 Souvent ment adont l'enveloppe (N. S.)
De drapeaux qui pas ne sont creppe,
Et puis en la creche le couche.
Ou point n'avoit ne bien ne couche
(*Hist. des 3 Maries*, ms., f° 88.)

1389. — Et étoit la litière couverte d'un ciel fait d'un délié crêpe de soie, par quoi on pouvoit bien voir les joyaux qui sur la litière étoient. (Froissart, l. 4, ch. 1.)

1401. — Pour 2 mantelez de lin crespe, délivrés à une damoiselle pour soy atourner, pour ce 64 s. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 45.)

1441. — Elle laisse aux femmes de Antoine Jaquemes et Jehan Picquette tous ses queuvrechiefs, pièches et crespes. (*Testam.*, ap. Roquefort, *Supplem.*)

1453. — Pour une pièce de soye en toile appellée crespe, pour faire des colerettes pour Madame (la Ctesse d'Angoulême), 20 s. t. (*Cptes recueillis par Monteil*, pièce 31.)

1498. — 11 couvrechiefz de toille de crespe de lin... au pris de 105 s. t. chacun couvrechief.

5 barbuttes de semblable toille de crespe de lin... au pris de 40 s. t chacune barbucte. (*Cpte du deuil de Charles VIII.*)

1498. — Une toaille de gros crêpe, limogée à grans lymoges de fil d'or et de soye blanche, rouge et verde à feulliages et bestes, et frangé tout autour de soye blanche, roge et verde, et de fil d'or. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 1834.)

1523. — Une pièce de creppe, environ d'une aulne de long et de 3 carts de large, bordée d'ung borc d'ung doy de large, fait de fil d'or. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 111, v°.)

1529. — 20 l. 10 s. pour 4 crespes de Navarre barrées de fil d'or traict, pour une paire de manchons de crespe pourfillé de fil d'or. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 59.)

1559. — 55 aulnes de crespe vollant blanc au pris de 7 s. t. l'a. pour la gouvernante de madamoiselle de Montpensier et pour 10 des filles damoiselles de lad. dame. (*Cpte roy. d'Et. Johenne*, f° 71.)

1584. — *Enterrement du duc d'Anjou.* — Le roy... print son bonnet violet et carré, ayant de chacun costé un grand crespe violet pendant jusques au dessoubs du genoil...

Lieutenans et archers à pied, l'arquebouze sous le bras, couverts de crespe noir... Les suisses avec leur enseigne à demy ployée, et le tambour couvert de crespe noir. (*Cérémonial de France*, p. 570 et 576.)

1585. — Ung crespe à porter dueil. (*Inv. à Monthonnerye.*)

1601. — Pour du crespe et du crespe lisse pour les coiffures, 20 l. (*Journal de la Ctesse de Sanzay*, p. 41.)

1604. — La prétieuse manufacture des crespes fins de Bologne, tant crespez que liz, et de toutes sortes, qui ne se faisoyent que cy devant en Italie, et maintenant establye dans le chasteau de la ville de Mante. (Laffemas, *Délib. de l'assemblée du commerce*, *Arch. cur. de l'hist.*, série 1. t. XIV, p. 223.)

1614. — *Robes pour les images Nre Dame.* — 3 diadèmes de crespe. — Un crespe dont l'image Nre Dame est couvert en caresme. — Ung aultre crespe tanné servant à lad. Nre Dame, en caresme, tel quel. (*Inv. de l'égl. N.-D. de Paris*, f° 21.)

1632. — Ce lin ou ce fil de cotton 2 fois retors, susceptible de toute couleur... c'est ce que nous appellons aujourd'hui crespe fin. (P. Dupont, *Straumaturgie*, 2e *parterre*, p. 8.)

1668. — Art. 11. Il sera aussi permis aux maistres dud. art de faire travailler toutes sortes de gros crêpes, crêpes unis et lisses, en même façon et qualité que ceux qui viennent de Boulogne (Bologne), après toutefois le temps expiré du privilège accordé au Sr Bourges, en cas qu'il satisfasse au privilège, sinon jouiront du présent article. (*Stat. des guimpiers de Lyon*, p. 11.)

1723. — Sorte d'étoffe non croisée, très claire et très légère, en forme de gaze, composée d'une chaine et d'une trême d'une soye grège, c'est-à-dire telle qu'elle a été levée de dessus les cocons des vers qui l'ont produite; si ce n'est qu'elle a été torse sur le moulin ou rouet, avant que d'être mise en œuvre.

Les crêpes se fabriquent avec la navette sur un métier à 2 marches, de même que les gazes, les étamines et autres semblables étoffes qui n'ont point de croisure.

Il y a des crêpes crêpez et des crêpes lisses ou unis; les uns doubles et les autres simples. La soye destinée pour les crêpes crêpez est toujours plus torse que celle qui s'emploie pour les lisses, n'y ayant que le plus ou le moins du retors

de la soye, et particulièrement de celle de la chêne qui produit le crêpage; ce qui se fait lorsque, au sortir du métier, on trempe l'étoffe dans l'eau claire et qu'on la frotte avec un morceau de cire fait exprès; ce qui s'appelle lui donner le crêpe ou le crêper.

L'invention des crêpes vient de Bologne en Italie. Elle fut apportée en France vers l'an 1667 par le nommé Bourges qui en fit fabriquer le premier à Lyon, ville de sa naissance; en conséquence d'un privilege exclusif qui fut accordé par le roy pour un certain temps; mais à l'expiration de ce privilege, il fut accordé à tous les ouvriers en draps d'or, d'argent ou de soye d'en faire, non seulement à Lyon, mais encore à Paris et à Tours. (Savary).

CRESMEAU, CRESMIER, CRESMIÈRE. — Voy. CHRÊME.

CRESPINETTE. — Frange, filet, ouvrage de passementerie à jour, qui occupait, au XIIIe siècle, un corps de métier à Paris. Outre leur emploi dans l'ameublement, les crépines et crépinettes servaient d'enveloppe et d'ornement à la chevelure des femmes. Voici une de ces brochettes à l'aide desquelles s'exécutait, au XVe siècle, le travail à réseaux.



XVe s. — *Crochet de crèpinier. Bronze app. à l'auteur*

1260. — Quiconques veut estre crespiniers de fil et de soie à Paris, c'est à savoir ouvrières de coiffes à dames et toies à orilliers, et de paveillons que on met pardessus les autez, que on fait à l'aiguille et à mestier, estre le puet franchement. (Et. Boileau, *Reg. des métiers*, titre 37.)

1300. Chapiaus de flors en escheètes,
Aumônières ou crespinètes
Ou autres joeles petis.
. . . .
Et tréceors gentiz et gresles
De soie et d'or à menus pesles,
Et dessus la crespine atache
Une moult précieuse atache,
Et par dessus la crespinète
Une corone d'or grelete.
(*Rom. de la Rose*, v. 8187 et 21953.)

1567. — Il contraignit les jeunes garcons à porter cheveux longs comme filles, et crespines et autres affiquets d'or par dessus. (Amyot, *Moral.* IV, 198.)

1723. — Crespine. Ouvrage du métier de passementier. C'est un ouvrage à jour par le haut et pendant par en bas en grands filets ou franges; qui se travaille avec l'aiguille, le crochet, la brochette, les pinces et le fuseau à lisser. (Savary.)

CRESVIS, CRESVIÈRE. — Par analogie avec le mot *cresvie* qui signifie enfoncement, on peut considérer la cresvière comme une selle de femme, dont le siège enfoncé entre trois côtés élevés répond au nom moderne de panneau.

1381. — Et demourront quittes et paisibles de tous cas, crimes, maléfices, multres, cresvis de maisons etc... (Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, p. 625.)

1565. — A Martin Legaignier, scellier, pour avoir doublé une cresvière servant à une hacquenée de lad. dame...

Pour avoir piqué 12 cresvières, les avoir rembourrées et redoublées, 6 l. (*Cpte de l'ecurie de la reine*, f°s 131 et 181.)

CRÈTE. — Ornement qui, posé depuis les premières années du XIIIe siècle sur le heaume, est plus connu sous le nom de *cimier* (voy. ce mot). La crète du cheval caparaçonné est presque toujours une aigrette de plumes.

Dans l'architecture et l'orfèvrerie, la crète est une galerie ajourée qui surmonte la toiture des édifices ou des châsses.

1313. — 4 crestes, 2 à cheval et a mettre sur heaumes, ou pris de 40 s. (*Inv. de Mahaut d'Artois*, n° 48.)

1412. — Pour 3 vis d'acier l'une pour une creste, l'autre pour la houppe ronde et l'autre pour la grande houpe droite. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 242.)

1427. — A Gilles Boy, plommier, pour avoir fait 16 pieces de festissure de plonc, à cleres voyes, chacune pièce de 5 piés de long ou environ, pour festir la halle dieschevins, pes. 1923 l., a 2 s. 4 d. la liv., 224 l. 9 s. 4 d...

A Pietre, le pointre, pour avoir point et armoyé lesd. 16 pieces de fiestissures, et d'ore de fort or bien et souffisamment toutes les cleres voyes a 2 fois, 63 l... A Gilles Boy, plommier, pour 5 pièces de fiestissures, sans compter les heuses desd. feniestres, chascune piece de 6 piés de long, pes. 574 l. Icelles crestes, les foelles à roses desd. feniestres pes. 371 l., au pris de 2 s. 4 d. la liv., 221 l. 11 s. (Houdoy, *La halle échevinale de Lille*, p. 49.)

CRÉTIAU. — Créneau, embrasure.

V. **1248**. En cèle autre pagène poés vus veir les montées des capèles de le glise de Rains... d'autre tel manere doivent estre cèles de Cambrai. S'on lor fait droit, li daerrains entaulemens doit faire crétiaus. (Villard de Honnecourt, p. 209.)

1306. — Pour refaire les crestiaus de la chourt du marès. (*Cpte des trav. aux chât. de l'Artois*, f° 29.)

1498. — De cet exploict de guerre subtilement achevé, furent les françois tellement estonnés, parmi ce que les communes du pays leur donnoient à souffrir, qu'à peine s'ils osoient mettre les testes à créteau. (*Chron. de J. Molinet*, ch. 39.)

1560. — A Me Jacques de Thilloy, tailleur de pierre blanche, pour marché à luy faict de livrer et taillier les cresteaulx et moillures de blanche pierre du pignon de la chambre des 6 hommes, portant au nombre de 60, tant des cresteaux, molures comme couronnementz de 2 cheminées de lad. chambre. (*Arch. de Douai*, *Cptes de la ville*, f° 146.)

CRÉTIN. — Corbeille tressée d'osier ou de jonc, tantôt plate comme celles dont parle Froissart, et que portent encore aujourd'hui, pour leurs provisions, les paysannes de Valenciennes, tantôt élevée en manière de hotte ou de muselière, et assez profonde pour servir de boite aux lettres.

1350. — *Capistrum*, Cretin. (*Vocab. de Douai*, édit. Escallier.)

1400. — Grans crétins plas, là où ces femmes qui vont au marchiez mettent bures, oefs et froumages. (Froissart, édit. Luce, t. I, p. 445.)

1474. — Avoit pareillement parmy les tables, autres personnages d'hommes et de femmes richement étofez, dont il y avoit les aucuns portans crétins et paniers sur leurs testes, autres portans panniers en leurs mains. (Oliv. de la Marche, *Mém.*, p. 568.)

1580. — Pour avoir livré 3 livres et demy de fil de leston pour tenir et pendre un crétin servant à recepvoir lettres pour icelle ville, derrière le chasteau. (La Fons, *Cptes de Lille.*)

CRÉTU, CRISTIEL. — Massue hérissée de pointes, masse d'armes.

V. **1330**. Adont à ung cristiel fermement l'ataqua.
(*Hugues Capet*, v. 1337.)

1459. — L'un des compaignons avoit ung espieu, l'autre ung crétu. (*Arch. JJ*, 189, pièce 254.)

1480. — Or avint qu'à celle recousse, le varlet qui s'estoit si vaillamment prouvé, receut un coup sur la teste, d'une masse crestelée. (*Mém. d'Olir. de la Marche*, t. I, p. 24.)

CREUSEQUIN. — Vase à boire, espèce de gobelet couvert, dont le type, d'une uniformité relative, mérite d'être observé comme une des productions les plus singulières de l'art du tourneur et de l'orfèvre, aux XIVe et XVe siècles. Originaire de l'Allemagne, ainsi que l'indiquent son nom et la prove-

nance de presque tous les spécimens aujourd'hui conservés, le creusequin a la forme d'une sphère aplatie, dont le diamètre excède sensiblement celui de son orifice. Un couvercle plus ou moins élevé le surmonte. La panse est munie d'une anse ou queue pleine et faisant corps avec le vase lui-même. L'or, l'argent, le jaspe, la serpentine, le cristal sont employés à sa confection; on trouve des creusequins de verre, de terre même, mais les substances les plus usuelles étaient le madre de toutes qualités et essences, que d'habiles tourneurs façonnaient et évidaient avec une délicatesse infinie.

Le creusequin, quelle qu'en soit la matière, se distingue souvent par la richesse et l'élégance de sa monture consistant en une frise ajourée au pied avec supports à patins, une garniture d'orfèvrerie à l'extrémité de l'anse, une couronne ou un fleuron au sommet du couvercle avec rondelles d'émail au revers et au fond du vase lui-même. Lorsque le creusequin est double, la partie supérieure forme, en s'isolant, un gobelet plus petit, auquel la couronne terminale renversée sert alors de base ou d'assiette. Le creusequin a généralement un pied plus bas que celui du hanap, et se rapproche du *caillier* (voy. ce mot) dont il partage fréquemment l'emploi.



1192. — *Creusequin de madre, monté en orfèvrerie.* *Anc. Coll.* Soltykoff, n° 92 bis.

Parmi les formes exceptionnelles, il faut mentionner un creusequin allemand du XVe siècle, publié par M. Louandre dans son ouvrage sur les *Arts somptuaires* (pl. 234, n° 220 de la table). La pièce se compose de deux coupes d'agate jumelles, réunies ensemble par une riche monture d'argent doré. L'une d'elles, rabattue sur l'autre, lui sert de couvercle; mais l'égalité de hauteur et de capacité de ces deux coupes, et surtout leur liaison par une charnière, rendent assez difficile de déterminer l'usage de cet objet qui semble exclusivement destiné à la décoration d'un dressoir.

1302. — Un creusequin d'Alemaigne et une pome de pin, garnie d'argent, 20 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1304. — Un cruckin d'argent, a couverkle doret et dedens et defors. (*Tresorerie du Cte de Hainaut*, p. 118.)

1338. — Un crosekyn de terre od coverele, garni d'argent dorré od 3 escucheons de diverses armes as coustés, prisé 8 s. (*Inv. d'Edouard III.*)

1363. — Une aiguière et un creusequin de madre garny d'argent doré. (*Inv. du duc de Normandie*, n° 416.)

1378. — Un petit cruskyn owe le pée et le covercle d'argent énorré et eym (émaillé). — Un cruskyn de terre garnis d'argent...

Un pot d'argent blanc en guyse d'un cruskyn ove le covercle, sans pomelle.

Un cruskyn de terre covère de quir, bendé en la sumeté d'or et le covercle d'or. (*Inv. de Richard II*, p. 106.)

1380. — N° 414. Ung petit creusequin couvert, en façon de roze, et est le couvercle haché à 6 LL, et est le fruitelet tout rond, haché aux armes dud. Sgr, et poise 1 m. 1 o. 10 estell.

N° 1729. Ung creusequin de cristal aux armes de Bourbon et de Clermont.

N° 1766. Ung petit creusequin de jaspre, sans pié, garny d'argent. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — 6 gobelès appelés creusequins, du pois d'environ 6 m. d'argent doré. (*Reg. du Parlement*, Laborde, *Glossaire.*)

1380. — N° 690. Unus crucequinus de madrio pulcherrimus, cum pede de argento deaurato, hesmalhato et aplato cum armis domini Guillaume de Beaufort), et cum copertorio et repositorio corii.

N° 696. Unus crucequinus argenti deaurati cum copertorio aliquantulum esmalhato, et in fundo est figura servi. (*Inv. du chât. de Cornillon.*)

1388. — Un creusequin de madre à un souage d'argent, et a le fretelet d'un glan et par dessoubz un lancier d'azur.

Un hanap de madre en façon de crusequin, au fretelet d'argent doré entaillé d'un liz a l'ance d'argent doré, non pesé. (*Inv. de la vaisselle du duc d'Orléans*, f° 1 v°.)

1397. — Un gobelet d'or en guise de cousequin d'Alemagne, à un pied et 3 signes d'or. (*Vaisselle engagée par Philippe le Hardi.*)

1399. — Un cruskyn de terre blanche, hernoisez d'argent endorrez ove un coverele embatellé, enaymellez dedeinz ove une babounyerie, pois. 2 l. (*Inv. de Henri IV*, n° 36.)

1402. — Vendu à la royne un hanap d'argent doré, poinçonné, fait en manière d'un creusequin, pes. 3. m. 1 o. 10 est. (*Argenterie de la reine*, 10e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 88 v°.)

1403. — Un crusequin double d'Alemaigne d'argent doré, à esmaulx de 2 costez, pes. 4 m. 1 o. 17 est. (*Inv. de l'évêque Tabary.*)

1408. Un petit hanap de madre en façon de creusequin, garni d'argent doré et taillé d'un liz, et a une ance d'argent doré. (*Inv. des duc et duch. d'Orléans.*)

1415. — 2 petiz creusequins d'or fermans en manière d'une boiste, pour tenir œufs à mangier, ouvré de fueilles de meurier et de meures esmaillées de rouge cler, pes. 5 o. 15 estel. (*Inv. du trousseau de Marguerite de Bourgogne*, n° 68.)

1416. — 331. A Perrin Channeau, changeur, pour 4 creusequins de fin madre, 11 l. 14 s. (*Cpte des menus plaisirs de la reine.*)

1416. — 3e 400. Un grand creusequin de madre couvert, les bouz garny d'argent doré, esmaillé ou fons à un escu aux armes de mons^r, pes. 2 m. 5 o. 15 est., 40 l. t.

N° 906. Un creusequin de madre non garny, 2 esc. valent 45 s. t.

N° 910. Un gobelet de jaspre en manière d'un creusequin... garni d'argent, le pié et le couvercle, et au fretelet a un aigle d'esmail et 6 petiz esmaulx sur le pié, pes. 3 m. 4 o. 12 est. 16 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1417. — Un petit cruesequin ront de voirre blanc à couvercle d'or et le pie aussi, poise l'or 7 o. d'or. (*Vente des joyaux du roi*, f° 65.)

1420. — Un crosequin à manche de cristal, couvert, borde d'argent doré a ung fruitelet rond, sur le couvesclo esmaillie aux armes de Bourbon, pes. tout ensemble 2 m. 6 o. 15 est. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1467. — N° 2360. Un crosequin de serpentine, garni,

le pié, la bordure et le couvercle d'or, pes. ens. 3 m. 2 o.
N° 2750. Un grousequin de cristal sans ansse, garny d'argent doré escript à l'entour du pié, à 6 quarrés, ouvré de pluseurs feuilles, et ou fons du couvercle a ung esmail d'un blason en palitre, et au fritelet sur le couvercle a ung bouton bleu assis dedens 3 feulles, pes. 3 m. 2 o. 5 est. (*Inv. de Charles le Téméraire*.)



XVe s. — *Creusequin allemand, conservé en* 1502 *dans le trésor de l'église S.-Étienne, de Vienne* (Autriche).

CREUSET. — Appliqué exclusivement à des usages industriels, à la fonte des métaux et du verre, ce mot a aujourd'hui une signification restreinte comparée à celle qu'on lui donnait au XVIe siècle; car les vases de porcelaine, appelés crousels dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche, sont des tasses ou gobelets du genre des creusequins.

Le traité du moine Théophile indique le mode de fabrication des creusets destinés au feu, et les moyens employés pour rendre la matière réfractaire. Ils sont à peu près conformes aux procédés actuels. On en peut dire autant des vaisseaux de coupelle dont Biringuccio, au XVIe siècle, détermine la composition. La forme des creusets décrits dans les textes n'a guère varié depuis, et la seule différence à noter est que les anciens creusets ont un diamètre d'ouverture plus grand, comparé à la hauteur.

V. **1200**. De vasis operis et de coquendo vitro albo. — Accipe lutum album, ex eo componuntur ollæ, et exsiccans tere diligenter et infusa aqua macera cum ligno fortiter et compone vasa tua quæ sint superius lata, inferius vero stricta, habentia circa ora labium parvum interius recurvum...

(*Creusets de fondeur*). Tolle fragmenta veterum vasorum in quibus antea cuprum sive auricalcum fusum fuerat, et super lapidem minutatim confringe. Deinde terram ex qua fiunt ollæ cujus genera sunt duo; unum album aliud grisum, ex quibus album valet ad colorandum aurum, aliud vero ad hæc vasa componenda; et cum diutissime contriveris, hanc crudam terram in mensura commisces alteri, id est combustæ quam primum triveras, hoc modo. Accipe vasculum quodcumque et imple illud bis ex cruda terra, et ter ex cocta, ita ut duæ partes sint crudæ et tres coctæ, et ponens simul in vas magnum perfunde aqua tepida et malleis ac manibus fortiter macera donec omnino in se tenax sit. Deinde accipe lignum rotundum et incude illud ad mensuram quam volueris habere secundum quantitatem fornacis, et super illud formabis vasculum unum, et formatum mox circumlinies cineribus siccis et sic juxta ignem pone donec siccetur. (Théophile, l. 2, c. 5 et l. 3, c. 61.)

1523. — 9 petiz crousetz de porcelaine, comprins ung moien. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 87 v°).

1556. — Un vasseau appellé communement un creuset, en latin *crucibulum*, au quel les metaux coustumièrement son funduz. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 18, p. 118.)

1560. — Comme se font les bons creuseuls et les petites couches (coupelles) pour fondre les métaux. — Il vous est nécessaire d'avoir de la terre qui soit de bonne nature et que, par sa propre vertu, elle ayt pouvoir de résister à la force du feu. Joint aussi qu'elle veult estre bien nette de pierre et battue au possible avec un fer. Et après l'avoir longuement maniée avec la main, vous y fault mesler la huitieme partie d'escaille de fer subtilement brisé et passé, et autant de cendre des cornes ou os de moutons. Les quelles choses se doivent bien incorporer avec les mains et si cette composition n'est assez forte, vous y adjousterez terre maigre ou bien quelque autre pierre comme la silice...

Les instrumens susd. viennent à se former au dessus d'une roue... semblable à celle sur la quelle on fait les plats, sans mettre en oubli de faire la bouche triangulaire aux creuseuls et aux petites couches aucunement renversées pour plus aisément mesler les métaux. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 9, f° 153 v°.)

1575. — Nous voyons ainsi que les creusets des orfebvres, qui sont apportés du pays d'Anjou d'auprès de Troye et plusieurs autres lieux sont faits d'une terre fort blanche, semblable à la marne. (Palissy, *De la marne*, p. 343.).

1666. — Le cent de grands creusets, 25 l. — Le cent de petits creusets, 8 l. 6 s. 8 den. (*Cptes des monnaies*, ap. Dupré de Saint-Maur, p. 130.)

CRIC. — Le mécanisme du cric appliqué à la tension de l'arbalète est plus connu sous le nom de cranequin. Voy. ce mot et ARBALÈTE.

1447. A Jehan Rémon, armeurier, 1 florins 5 gros... pour fourbiseure d'un cric d'arbalète et autres. (Lecoy, *Cptes et mém. du roi René*, art. 581.)

1471. — Ung crenequin garny de cric. It. ung cric d'Alemaigne en ung estuy de cuir noir. (*Inv. du meme a Angers*, f° 16.)

1478. — Avons statué et ordonné que nulz ne pora faire windas, cris, poullietz et autres engins à bender arbalestes, que premièrement il n'ait fait chef d'œuvre dud. ouvrage. (*Stat. des serruriers d'Abbeville*, art. 19.)

CRIEURS. — L'annonce des décès et la publication des obsèques étaient réservées aux crieurs de corps. Leur nombre, fixé à vingt-quatre pour le service municipal de Paris, ne pouvait être réuni qu'à l'enterrement d'un roi ou d'une reine. Ces crieurs portaient sur un vêtement de deuil les armoiries du défunt placardées devant et derrière; leurs appels s'accompagnaient du tintement d'une clochette manuelle. Leurs fonctions remplies, ils distribuaient aux porteurs des pourboires en nature et aidaient, à l'église, au rangement du matériel des cérémonies funèbres.

Les crieurs de la patenôtre, accomplissant un office de pure dévotion, portaient un costume brodé aux armes de la ville.

Les crieurs de vin étaient, au XIIIe siècle, les agents du fisc et les gagistes des taverniers pour le compte desquels ils offraient publiquement la marchandise, si ce n'est au temps réservé pour la vente des produits du domaine royal. En 1260 le prévôt Étienne Boileau enregistre les statuts de ces hérauts dont le nombre fut, sous Charles VI, réduit à vingt-quatre.

En dehors du privilège professionnel, Paris, comme d'autres villes sans doute, annonçait par des cris publics la vente de ses denrées. Ce thème ancien est celui d'une pièce de vers que Guillaume de Villeneuve a intitulée *les Crieries de Paris*. Nous nous

contentons d'extraire six lignes de la publication faite par Crapelet dans ses *Proverbes et dictons populaires*.

En 1693, la communauté des crieurs de vieille ferraille fit, en s'établissant à Paris, un apport de trois mille livres pour le soutien des charges publiques.

XIIIe s. Or vous dirai en quele guise
Et en quele manière vont
Cil qui denrées à vendre ont,
Et qui pensent de l'or preu fere,
Que ja ne fineront de brère,
Parmi Paris jusqu'à la nuit.

(Guill. de Villeneuve, *Les Crieries de Paris*, p. 137.)

1352. — 7 varlets crieurs de corps, pour leur salaire de sonner entour le corps dud. chevalier, par 2 jours, et d'icelui crier au Palais et ailleurs à Paris. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 184.)

1415. — Seront 2 d'iceuls crieurs entour icellui corps de crieur trespassé, l'un tenant ung pot de vin et l'autre un beau hanap, pour présenter et donner a boire à tous ceulx qui porteront le corps. (*Ordonn. des rois*, t. X, p. 279.)

1465. *Obseques de Charles VII en* 1461.
Premier avoit vingt quatre hommes
Portans vingt quatre sonnettes,
Vestuz de noir selon les fournies,
Chaperons a courtes cornettes.

(Martial d'Auvergne, *Vig. de Charles VII*, t. II, p. 168.)

Justice, sergent, commissaire.
S'emparent des biens volontiers,
Et plaignent le drap du suaire.
Curez serrent le luminaire.
Les crieurs viennent tout destendre.

(Id. *Rec. des poetes franç.*, t. II, p. 287.)

1515. — A Jehan Perréal, dit de Paris, paintre et varlet de chambre du feu roy... livré aux 24 crieurs de la ville de Paris qui furent crier par la ville icellui feu seigneur... à chascun 2 escussons pour mettre, l'un devant et l'autre derrière, ainsi qu'il est de coutume, 48 esc. (*Cpte de l'obsèque de Louis XII*, f° 46 v°.)

1551. — A G. Bremault, 35 s. pour broder sur la manche du crieur de la patenostre 3 moutons aux armoyries de la ville (de Bourges) environnez de patenostres, et une cloche en dessoubz. (Girardot, *Arch. de l'art franç.*, 2e série, t. I, p. 254.)

1606. — Crieurs, sont ceux les quels estant vestus de robbes longues noires et portans bonnets en deuil avec chacun sa cloche pendant en la main et portans les armes du trespassé peintes en papier, attachées à leurs robbes devant et derriere, vont criant et publiant par les carrefours de la ville le décès du trespassé, l'heure et le lieu de son enterrement, et faisant presque une publique semonce, tant de convoy que de priere pour le trepassé.

Il y en a le nombre de 24 a Paris, le quels, à ce faire, ne peuvent estre aud. nombre de 24 si ce n'est quand ils crient le roi ou la royne decedez. (Nicot.)

CRISTAL. — Quartz hyalin incolore, dont la cristallisation était regardée, dans l'antiquité et au moyen age, qui hérita d'une partie de ses doctrines scientifiques, comme un mode particulier de la congélation de l'eau.

La distinction faite entre ce produit naturel et le verre artificiel attribue au premier, depuis le XVIe siècle, le nom de cristal de roche, tandis que le second est généralement désigné sous celui de cristallin ou de cristal de Venise.

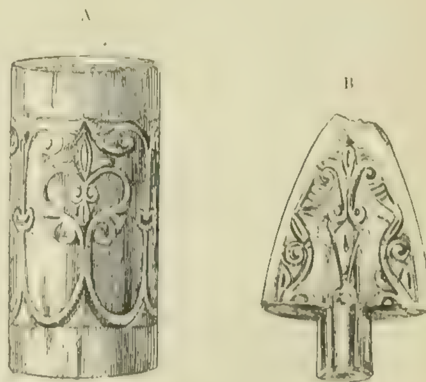
Le quartz hyalin était employé, au moyen age, à la confection de vases précieux, ou entrait, comme les gemmes, dans la décoration d'objets divers. Outre ses applications à l'orfèvrerie, il servait dans l'Église comme le béryl, à faire le feu nouveau le samedi saint. Sa vertu préservatrice de la soif est une fiction, mais on peut compter parmi ses propriétés réelles celle d'entretenir la fraîcheur aux mains et d'arrêter les saignements de nez. Voy. PIERRE HÉMOSTATIQUE.

Outre les pièces de cristal de roche taillées à reliefs d'ornements ou de figures, importées, au moyen âge, de l'Orient, il est utile de constater qu'à cette époque l'industrie européenne façonnait avec cette matière des vases et autres objets. Un certain nombre de ceux qui existent encore accusent très franchement le style occidental des XIIe et XIIIe siècles. Ils



XIIe s. — *Reliquaire de cristal, monté en argent doré, à Quedlimbourg.*

mériteraient l'honneur d'une étude spéciale, mais en dehors des limites de cet ouvrage; il nous suffira de présenter ici trois exemples de glyptique très antérieurs à la Renaissance, qui donna à cet art un développement tout particulier.



XIIe s. — A. *Tube de cristal gravé, app. à* M. L. Garnaud. B. *Pommeau de dague, app. à l'auteur.*

1042. — J'ay remarqué (au Caire) du cristal de roche de toute beauté et artistement travaillé par des ouvriers pleins de goût. Il avait été apporté du Maghreb, mais on disait que récemment on en avait reçu de la mer de Qoulzoum d'une qualité bien plus belle et plus transparente que celui du Maghreb. (Voy. *de Nassiri Khosrau*, p. 149.)

V. **1200**. — Si nodos facere volueris ex christallo qui fiunt [illegible] pomum vel caudæ labris (bagues saillantes

de la hampe, possunt imponi, hoc modo perforabis eos... (Théophile, *édit. angl.*, l. 3, c. 94.)

1256. — Comment on doit se garder, qui cheminer velt. — ... Se avient que il aient soif... Vault moult à porter en la bouce une pieche de cristal ou une pièche d'argent pur. (Alebrans de Florence, *Traite de physique*, ms. f° 50.)

1295. — Unam cupam de cristallo... in pede tria esmaltula virideria rotunda. (*Inv. Thes. Sed. Apost.*)

1338. — Un hanap de cristal garni d'argent od.coverele d'argent dorré, et le cristal enlevé des oiseaulx. (*Inv. d'Edouard III.*)

1351. — De lad. exécution (de feu la royne Jehanne de Bourgongne) pour un cor de cristal garny d'argent esmaillié, avec la courroie, prisié 20 esc. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 10.)

1380. — 2 fourchettes d'argen dont le manche est de cristal. (*Inv. de Charles V*, n° 1894.)

1416. — Un grant pot de cristal a 2 anses de mesmes, garny d'argent doré, et sur le couvercle a un hault tabernacle d'argent doré, fait de maçonnerie bien déliéement ouvré et siet led. pot sur un grant pié d'argent doré esmaillé et y a plusieurs ymages de taille qui soustiennent led. pot, 300 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1419. — Unum vincle cristalis in quo portatur corpus Christi. (*Tab. Montesol.* ap. du Cange, v° *Vincle.*)

1420. — 2 petis chandeliers d'argent doré, et sont les fons et pate de cristail et le nouyau du millieu de cristail. (*Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 122.)

1431. — Une espée sans fourreau à pommeau de cristail. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 317.)

1436. — Unum pomum de cristallo ad faciendum ignem in die sabbati sancti, cum manuclio. (*Trés. de S. Pierre de Rome*, p. 58.)

1485. — Led. dressoir et les degrez estoient tout chargez de vaiselle de crystalle garnies d'or et de pierreries, et si en y avoit de fin or, car toute la plus riche vaisselle du ducq Philippe y estoit. (Aliénor de Poitiers, p. 221.)

1600. — Le cristal sert non seulement pour les atours des femmes, lorsqu'on en compose des chaines, des nœuds et autres choses semblables, mais encore pour les miroirs, les lunettes, les tasses, les verres à boire, les plats, les lavoirs et autres choses semblables, en telle sorte qu'estant sans tare et parfaictement accomplis, les verres et hanaps de ceste estoffe sont recherchés par les princes et sont d'un assez grand prix; car un verre de cristal de la hauteur d'un pied peut estre vendu quelque fois cent thalers et quelque fois plus.

Les petits cristaux dont on compose des nœuds et des chappelets sont vils et ne surpassent pas le prix de les faire graver.

Avec le cristal, en y ajoustant du verre et de l'arène très pure, comme aussi du sel alcali, on faconne à Venise de très nobles et parfaictement beaux verres. — Le cristal sert aussi pour contrefaire les pierres précieuses, lorsqu'estant calciné on le mesle avec trois parties de plomb. (B. de Boot, *Le parfait joaillier*, l. 2, p. 285.)

CRISTALLIN. — Ce mot désigne tantôt le verre à base de plomb qui a servi aux émailleurs de toutes les époques, tantôt les différents produits auxquels les illustres fabriques de Venise ont attaché leur nom, ou bien les imitations successives dont ils ont été l'objet dans l'Europe entière et même en Perse.

XIe s. — *Quomodo efficitur vitrum de plumbo et quomodo coloratur.* — Accipe plumbum optimum et nitidum et pone in ollam novam et arde in igne usque quum pulvis sit, deinde tolle eam ab igne ut refrigeretur, postea sabulum sume et misce cum pulvere illo, ita tamen ut duæ partes sint de plumbo et tertia de sabulo, ponesque in testeo vase; facies vero sicut est scriptum ad vitrum faciendum et illud vas testeum pones in furnum et semper movebis usque dum vitrum efficiatur.

Si vero, ut efficitur, virideum facere cupis, accipe limaturam auricalchi, et illius cum plumbeo vitro quantum tibi visum fuerit pone. Deinde si aliquid vas facere volueris, cum fistula ferrea facies. Postea vas illud cum vitro tolle et refrigerari sine de isto vitro plumbeo. Illo scilicet qui ceruleus est quod de duobus coloribus poteris fieri si vis cum pulveri saphireo miscere ad pingendum in vitro. (Eraclius, *De coloribus*, ms. f° 77.)

1467. — Un voirre cristallin couvert, garny d'or perché a jour, fait des lettres esmaillies enlevees de gris et de rouge cler, et au dessoubz sont les armes de MS de Lyon, pes. 2 m. 5 o. et demie.

2 potz de cristallin, garniz d'argent, dorez par bendes, et au fritelet de dessus de chascun desd. potz a ung coquelet, pes. ens. 13 m. 1 o. 15 est. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 2310 et 2745.)

1495. — Aussi il y avoit du cristallin de Venise, tant en couppes, en bassins, esguières que autres choses sumptueuses de toutes couleurs ouvrées... qui valloient mieux, tant les choses cristallines que les autres choses faictes de verre, que de chose de terre 20 000 ducatz. (*Le vergier d'honneur*, p. 356.)

1514. — Une grant couppe cristalline couverte. — Une autre grant couppe de cristal hault, cristalline. — Une autre couppe de cristalline couverte, en façon de tasse. — Une autre couppe de cristal couverte, à escallie. — Une esguière de cristallin couverte. — Une autre couppe de cristalline couverte, en façon d'argent. — Une autre couppe de cristallin couverte. — 3 voirres dorez de cristallin. — Ung flacon de cristallin. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, n°s 175 à 183.)

1544. — 6 verres de cristalin, couvers, garnis de leurs estuis, 18 s. (*Inv. de Jehan de Badovillier*, p. 51.)

1599. — Un grand mironer de cristal de Venise, garny d'ébeyne, prisé la somme de 6 esc. — Un petit chaudron de cristallin de verre, prisé 30 s. (*Inv. de Gabrielle d'Estrees*, f° 29 v°.)

1627. — Les habitans de ceste isle (Murano) surmontent tous les ouvriers du monde et principalement en l'art de verrerie, pour l'excellence de la matière de la quelle ils se servent et qu'ils mettent en œuvre, d'où vient que les vases et les verres que l'on apporte de ce pays au nostre sont merveilleusement beaux et si parfaitement clair et nets qu'ils semblent estre cristal naturel, et de fait, qu'on l'appelle cristal de Venise. (Davity, *Les estats, empires et principautés du monde*, p. 622).

1629. — Led. suppliant seroit content... d'y faire (à Bruxelles) des voirres de christal et christallins et aultres qui simplement s'appellent voirres ou *vetro* en italien, et des miroirs...

Le prix du cent, asçavoir de christal n'excédera point les 25 florins, ni celluy des christallins les 15 florins. (*Arch. de Lille, Reg. aux mandem.*, vol. Z, pièce 237.)

CROC. — Crochet d'arbalète. Attaché en avant de la ceinture de l'arbalétrier, le croc ou crochet succède, dans l'ordre des temps et des forces, à la tension manuelle de son arme. Son mode d'action sur la corde de l'arc est expliqué au mot *arbalete* : nous y renvoyons le lecteur.

Un crochet de suspension posé sur le côté de la ceinture accuse un autre emploi que détermine clairement le texte de 1491.

Les arquebuses à croc, pièces d'artillerie du plus petit calibre, sont celles dont le canon porte un crochet destiné à faire basculer l'arme au moment du tir, et à la maintenir sur son chevalet. Voy. ARQUEBUSE.

1299. — Pour la moitié d'un quir de keval et une piau de vel, pour faire cros à hèvres pour tendre grosses arbalestes et pour faire maccfondes à pierre giter, 9 s. 7 d. (*Arch. du Pas-de-Calais, Bailliage de S. Omer*, n° 1418.)

1418. — Une arbaleste d'if de Rouménie, paincte à fleurs de lys et couronnes d'or, à tendre au croc, dont l'une à le doux (dos) d'ourme et l'autre a esté rompue et reliée de fer.

It. Une jumelle à croc, d'if de Roumenie et une autre petite jumelle. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 312.)

1491. — A Lancelot Platel, tapissier du roy 5 s. t. pour ung clou et ung crochet de fer a pendre à la ceinture, pour servir à y porter l'une de ses arbalestes. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 66 v°.)

CROCERON, CROÇON. — Partie recourbée qui termine une crosse, la volute.

1327. — Una parva crocea, le croçon de argento, et baculi de brésil. (*Inv. de l'ev. de Chartres.*)

1389. — Une crosse d'argent en 4 pièces esmaillées et dorees, 17 m. 3 o., prisie le mars 7 fr., et ou crosseron a une pelles. (*Inv. de Richard Picque.*)

CROCHETS DIVERS. — Outre les objets vulgaires fabriqués par les crochetiers, notons ceux que façonnaient les orfèvres émailleurs, pour l'ornement du costume des deux sexes, les crochets pour suspendre aux vaisselliers les pots, tasses et gobelets, et ces petits instruments que les dames tiraient de leurs bourses pour exécuter un genre particulier d'ouvrage dont on a retenu le nom ancien dans la langue moderne.

1352. — 2 bourses pour crochès de mad. dame. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 299.)

1355. — Pour faire et forgier 2 croches à tenir Heures, d'argent, pour mond. S. Phlipe de France, pes. l'argent qui y fut mis 15 estel. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 202 v°.)

1360. — N° 88. Un crochet d'une couroue, en guise de une mace, a 5 pelles et 2 chatons. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1380. — Guerin Boquet, crochetier demeurant à Paris, 200 crochez bastars pour tendre les chambres du roy et de Mons. de Valois a Meleun, a 3 s. 6 d. p. le cent. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hotel*, p. 85.)

Led. Guerin, pour un cent de crochez a talon pour les d. chambres. (*Ibid.*, p. 87.)

1390. — Fault pos, paelles, chauderons,
Cramaulx, rostiers, aussetons,
Broches de fer, hastes de fust,
Croches hauez, car ce ne fust,
L'en s'ardist la main a sachier
La char du pot sans l'accrochier.
(Eust. Deschamps, *Le miroir de mariage.*)

1407. — Pour un cent de croches et tunez dont l'en a tendu les parements des chambres de Parlement et des enquestes, 6 s. p. (*Cptes des dep. du Parlement*, f° 109.)

1415. — Jaquet Perreaux, pour 8300 petis crochets bastars, 2 s. 8 d. le cent. — Jehan Haultement, pour autres 3300 crochetz bastars pour tendre les chambres et sales du roy..., 115 s. 10 d. (*Cpte roy. ms.* A, f° 127.)

1421. — A Robin Brochard, cloutier, pour un cent de crochetz a talon, 2 milliers de crochets bastard et 200 grands crochets de fer pour tendre les chambres, salles et retraits de mond. S. (Charles VII), a Tours, 22 l. 8 s. (*Cpte roy.* Vallet, p. 317.)

1432. — Croches de fer pour mettre devant et derrière, a ses chapperons à enformer. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 1053.)

1455. — Pour 4 crochets de fer à ouvrer en soye, pour mad. la duchesse, 5 s. (*Cpte d'hotel des duc et duch. d'Orléans*, f° 63 v°.)

1475. — Le suppliant cousturier, dist qu'il lui failloit des crochets et des portes pour mettre à la lasseure des robes d'icelle fille. (*Arch. JJ*, 195, pièce 1566.)

1557. — A Jehan Doublet, orfèvre dud. Sgr, pour 3 crochetz d'or en façon de boutonneures, faiz de relief de demy bosse et persez à jour, taillez d'espargne esmaillez de blanc et noir. Et pour autres crochetz esmaillez tout de blanc, poisant ensemble les 6 crochets une once, 7 gros et demy, unze grains, 41 l. 2 s.

Pour façon a 7 l. 10 s. la pièce, 45 l. (*Cpte roy. de Julian de Bouderille*, f° 35 v°.)

CROCODILE. — Sous des noms divers, le crocodile occupe une place parmi les monstres et parmi les objets de curiosité. Sa carapace entière ou sa mâchoire seule est gardée en souvenir de luttes héroïques et suspendue comme un trophée aux voûtes des églises.

Au XIII° siècle, les femmes trouvent dans la graisse du crocodile un moyen prétendu d'effacer les rides. Sans parler de ses usages en médecine, sa dépouille passe jusqu'au XVI° siècle pour un préservatif de la foudre; mais, à la même époque, la fable des larmes du crocodile, prise au sérieux par Mandeville, se réduit aux proportions d'une simple grimace.



XIV° et XV° s. — A. B. C. D. *Crochets en bronze, pour ceinturons et meubles, app. a l'auteur.* — XVI° s. — E. *Crochet d'epée, en fer ciselé, app. à* M. le Cte de Comminges-Guitaud.

V. 1220. — De sa coane solement,
Souleit l'en faire oignement.
Les vieilles fames s'en oignoient,
Par cel oignement se estendeient
Les fronces del vis et del front,
Et plusors uncore le font.
(*Bestiaire divin de Guillaume*, v. 1601.)

1372. — Ces animaux feroces sont pourveus d'une sensibilité exquises, et à ce point que soventes fois les ai moi mesme ouys geignants et se lamentant ès roseaux, poussants des sanglots qui semblent mugissement de beufs, et versants, ainsi qu'il m'a esté assuré, larmes qui jaillissent du pertuis de leurs yeux comme de pommes d'arrosoirs. (Mandeville, *Le livre des merveilles.*)

1409. — Une teste de serpent, la quelle teste est menée en Haynau, de par mond. Sgr. (*Inv. de Guillaume de Hainau*, p. 18.) — Elle est, dit l'editeur de l'*Inventaire*, designee dans les anciennes chroniques, comme celle d'un dragon vaincu et occis en 1133. C'est une tête de crocodile dont il est parle dans les papiers du Conseil prive de Mons, en 1757, et repose encore aujourd'hui dans la bibliotheque de cette ville.

1416. — Une grant maschoère de serpent. (*Inv. du duc de Berry*, n° 1153.)

1517. — Mr de la Vernade... fit apporter en ceste ville de Paris un serpent mort et bouilly en huylle, nommé crocodelle, qui fut donné à Venise, par la Seigneurie... le quel serpent donna à son retour, à l'église de Sainct Anthoine à Paris, et le fit mettre et attacher contre la muraille, où il est de présent. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 19.)

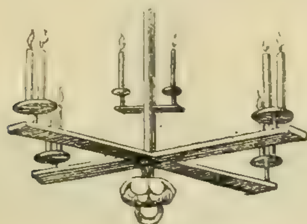
1553. — Avant nous déporter de parler du Nil, dirons premièrement de quelques bestes qu'on a accoustumé d'y trouver, entre autres le crocodile...

Nous en voyons, comme par miracle, en plusieurs églises et places publiques de notre Europe : mais il y en a aussi qui sont terrestres. (J. Belon, *Observations*, l. 2, ch. 32.

1557. — Là où la peau de la hiène sera attachée, ou la peau de cocodrille, ou hipopotamus, ou du veau marin, la foudre n'y fera aucun mal. (*Secrets d'Alexis*, part. 2, l. 3, p. 37.)

1575. — On fait un médicament du crocodile, nommé crocodillie, contre les suffusions et cataractes des yeux. (A. Paré, *Append. au livre des monstres*.)

CROISÉE. — Croix formée par l'intersection de deux lignes, l'une verticale et l'autre horizontale, coupant à angles droits l'intérieur d'une baie et surtout d'une fenêtre. Croisée s'est dit du transept d'une église, de la traverse d'une épée, formant croix avec la fusée et la lame, et de la même figure produite par la rencontre de deux barres placées en sens opposé dans les lampadaires faisant, au moyen âge, l'office de lustres.



XVe s. — *Lustre en bois. Extr. de la mascarade de Charles VI.* Froissart, *ms. du British Museum* : Reg. 18, E II, *d'après* Shaw.

L'unité d'origine nous a fait réunir sous la même rubrique les différentes acceptions du mot que l'usage seul justifie, lorsqu'il s'agit d'une fenêtre dépourvue de divisions intérieures.

1380. — Et est l'aumuce de la couronne de veluiau vermeil, sur la quelle est une croisée d'or esmaillés de France sans pierrerie, en laquelle croisée a ung fritellet où il a ung très grant et tres gros dyamant. (*Inv. de Charles V*, n° 4.)

1449. — Et aussi pour l'entretiènement et réparacion du pavement des aultres grans rues publicques qui font la croisée de lad. ville. (*Arch. de S. Hilaire de Poitiers*, t. II, p. 108.)

V. **1450.** — Dedans lad. salle, doivent faire dresser... chandelliers de bois pendans, qu'on appelle croisées, garnis d'escuelles de bois, pour tenir les tortis qui allument en la salle. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, édit. Quatrebardes, t. II, p. 40.)

1455. — Ce sont les ouvraiges de maçonnerie que le roy fait faire en son chasteau de Baugé... y aura 7 fenestres croesées et 3 qui sont faictes, qui sont 10 croesées, chascune à 6 fenestres. (Lecoy, *Cptes et mem. du roi René*, art. 240.)

1460. — Il trouva une espée qui avoit un pied et demy de long, tant richement estoffée qu'il la faisoit bon veoir, et sur la croisée, avoit un brevet qui disoit... (*Perceforest*, t. IV, p. 37.)

1478. — 9 croisees de boys à mectre les chandelles aux chambres, 18 s. 9 d. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hotel*, p. 353.)

1504. — A maistre Richard Guerpe, menuisier, sur la somme qui doibt avoir pour faire les fenestres des croisies de la tour de la grant maison. (*Cptes du chat. de Gaillon*, p. 116.)

1515. — A Ysambert de Carmin, menuysier du feu roy Loys, pour 2 grans croisees de bois garnies de 8 platines et 8 bobesches de fer, à mectre 8 flambeaux en lad. salle (des Tournelles) qui jour et nuyt ont brulé.

Pour ceey, pour bois, poullies et cordes pour les haulser et besser pour y mectre d'autres flambeaux quant ilz estoient usez ; au feur de 17 s. 6 d. chacune croisee, 35 s. t. (*Cpte des funerailles de Louis XII*, f° 30.)

1517. — Après avoir visité la longueur d'icelle église contenant 140 passées... l'on vint à la croisée contenant 80 passées. (*Voy. de la reine de Sicile à Clairvaux*, *Ann. archéol.*, t. III, p. 227.)

1527. — Le roy fit son banquet ausd. ambassadeurs anglois, en la grande salle du Palais, au soupper ou il y eut une merveilleuse triomphe ; et estoit lad. salle toute tendue de tapisseries, toute remplie de cierges de cire ardents, pendant en croix par en hault. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 321.)

1576. — Avoir faict une petite croisée bernarde ou grenier, la où on mect le linge secher, de 6 pieds 2 poulces de moings de hault, de 3 pieds 4 poulces de large, où il y a ung chassis dormant, 4 chassis à verre et 4 vantilletz tous pleins, barrez à queue, 7 l. 10 s. (2e *Cpte des repar. de S. Magloire à Paris*, f° 38.)

1598. — Aussitot qu'il (Bayard) se sentit frappé, il s'écria : Ah ! mon Dieu : Je suis mort. Si prist son espée par la poignée et en baisa la croisee en signe de la croix de Nostre Seigneur, et dit tout haut : *Miserere mei Deus*. (Brantôme, *Grands Capit.*, l. 1, p. 85.)

1606. — Croisée de fenestre et appelée le fenestrage à 2 fenestres par bas et 2 volets par haut, separez par une croisure de plastre, bois, pierre ou bricque, de haut en bas.

Demi croisée est le fenestrage qui n'a qu'une ouverture par bas et une par haut, et separée d'un traversant. (Nicot.)

1626. — *Ballet de Louis XIII à l'Hotel de Ville.* Grande quantité de flambeaux blancs, tant grands que petits, pour mettre dans les chandeliers et croisées qui seront aux planchers des grandes salles... ont aussi envoyé quérir le menuisir de la ville... pour faire tous lesd. chandeliers et croisées de bois. (Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 569.)

1635. — Croisée de fenêtre. L'androit ou les meneaux se coupent et unissent. (Ph. Monet.)

CROISSANT. — Voici un exemple de la manière



XIVe s. — *Croissant d'un ostensoir en bronze doré app. à l'auteur.*

dont on disposait l'hostie consacrée, sur un crois-

sant, dans les ostensoirs anciens à cage ou à cylindre. Depuis le XVIe siècle, l'usage a prévalu d'exposer le Saint sacrement entre deux disques de verre ou de cristal.

1360. — Un taberna le de cristal, fait par manière d'une tour, et est le pié fait à pillers et fenestrages esmaillez a feullages, et dedenz led. tabernacle de cristal a un cressant d'argent, pour mettre Nostre Seigneur. Et poise, cristal et argent, en tout 7 m. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 272.)

1432. — Pro uno cressant de argento deaurato, pro eucharistia supportanda in pixide de crystal, habente in pondere 13 d. cum 8 d., pro factura, 22 den. (*Cpte du coll. de Winchester. Archeol. Journ.*, t. VIII, p 83.)

CROISSEL. — Lampe de veille, portative, quelquefois à quatre becs en forme de croix, d'où elle tire son nom. Voy. la figure au mot BROCERON.

1225. — Hæc sunt instrumenta clericis necessaria, libri, pulpita, analogium, crucibulum cum sepo. (*Dict. de J. de Garlande*, § 55.)

XIIIe s. Qui au croissel tote nuit veille.
(Barbazan, *Fabliaux*, t. I, p. 306.)

1294. — 18 grasaleti argentei quæquidem vasa argentea fuerunt tradita servanda ad retrotabulum S. Johannis Baptistæ. (*Inv.*, ap. Du Cange.)

1456. — Eut alumé un chareil ou croissien. (*Lettre de rémiss*, ap. du Cange, v° *Crucibulum*.)

1547. — Ung chandelier de boys à croiset, pendu à la voute en la cuisine. (*Inv. du chât. de Chenonceau*, p. 132.)

CROISSEUX.— Projectiles de bronze rougis au feu.

1382. — Encore firent faire ceux de Gand un engin et asseoir devant la ville, qui jetoit croisseux de cuivre tout boulant. (Froissart, l. 2, ch. 161.)

CROIX. — L'étude de la croix dans les monuments de l'orfèvrerie comprend une suite d'objets beaucoup plus complète que n'est la série des calices. Ses développements prendraient les proportions d'une histoire, si la nature de notre travail ne devait borner à de simples notes la place que nous avons à lui consacrer.



VIe s. — *Croix pectorale en bronze, ayant appartenu à sainte Radegonde et conservée au monastère de Sainte-Croix à Poitiers.*

L'image de la croix du Sauveur, qu'a perpétuée et définitivement admise la tradition catholique, celle dont la tige verticale est sensiblement plus longue que les bras, porte le nom de croix latine, à la différence de la croix grecque à branches égales. La croix à double croisillon est appelée croix patriarchale ou croix de Lorraine, et celle dont les tiges sont posées obliquement et assemblées en forme d'X, est connue sous le nom de croix de Saint André. La croix hospitalière dont parle, en 1505, l'inventaire de Saint-Denis est potencée, telle que la portaient les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et la seule que nous ayons à mentionner parmi les nombreuses variétés armoriales de cette pièce honorable du blason.

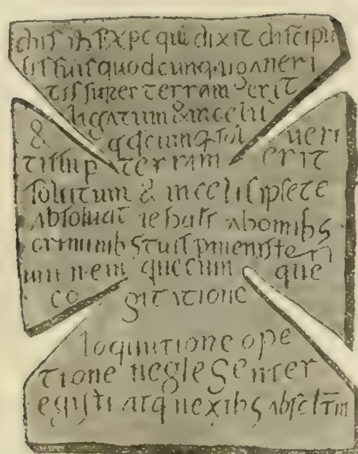
La croix d'une dague ou d'une épée est la pièce destinée à servir de garde entre la fusée et le talon de la lame. Voy. CROISÉE.

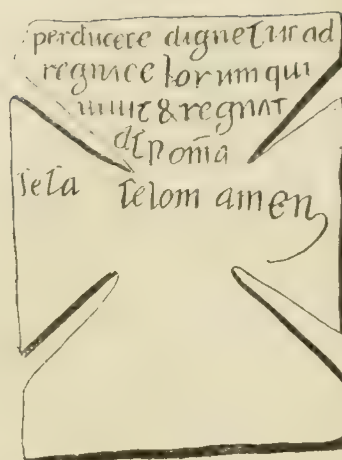
Il résulte des investigations de l'abbé Cochet (*Sépultures romaines, franques et normandes.*) qu'un certain nombre de croix en plomb, contenant des formules d'absolution, et placées sur la poitrine des morts, ont été trouvées en Angleterre, en Normandie et dans quelques autres provinces de la France. La découverte de ces monuments révèle une pratique du moyen âge, abandonnée depuis longtemps, mais



XIIIe s. — *Croix reliquaire, à l'église d'Eymoutiers* (Haute-Vienne).

maintenue dans l'Église grecque, d'où elle tire vraisemblablement son origine. Cette formule, analogue à celle dont on accompagne l'extrême-onction, était gravée sur la croix, pour affirmer que le défunt était chrétien, et ce symbole de la pénitence, l'accompagnant dans la tombe, avait pour lui toute la vertu d'un exorcisme, comme l'explique un écrivain contemporain (Guill. Durand, *Rational*, l. VII, ch. XXXV, n° 39). Tel est également le sens des mots gravés sur les croix anglo-normandes d'Edmund's-Bury « CRUX CHRISTI PELLIT HOSTEM ». Voy. ABSOLUTION.





V. 1100. — *Croix de plomb provenant du cimetière de Bouteilles, au musée de Dieppe. Face et revers.*



XIV s. — *Croix reliquaire provenant de Liège. Orfèvrerie allemande.*

V. **900**. — Crux una quam domnus rex (Berengarius) solitus est super pectus suum portare. (*Inv. de Berenger*, t. III, p. 72.)

V. **1100**. — La crois qui est en l'espée vous donne le seurté. (*L'ordene de Chevalerie*, p. 82.)

1270. L'espée jusqu'à la croix li fait ed col couler. (*Berthe aux grans piés*.)

1275. — Crux regni cum gemmis et lapidibus. (1er *Inv. de l'égl. de Monza*.)

1295. — Crux major lignea cooperta ex utraque parte cum platis argenteis triphoriatis per partes, cum yconis ex utraque parte...

It. Crux argentea tota deaurata, cum pede triphoriato et esmallato. (*Inv. de l'egl. S. Paul de Londres*, p. 311.)

1345. — Crux gemata que habet de ligno sancte crucis. (2e *inv. de Monza*.)

Quedam crux aurea in qua est de ligno crucis Domini, et est saphiris, rubinis, smeraldis, margaritis et aliis lapidibus preciosis magni valoris mirabiliter ornata, longitudinisque est per medium cubitum in qualibet parte, et per quatuor digitos lata. Hæc crux regni crux dicitur. (Bonincontro Morigia, *chron.* l. 4, c. 10, ap. Frisi, *Mem. storichi di Monza*, t. III, p. 72.)

1380. — Une grant croix d'argent doré, appellée la croix de Vannes, laquelle est ouvrée à jour et assise sur une terrasse, sur un grant pié de maçonnerie en triangle, et d'une partie et d'autre de lad. croix est Notre-Dame et S. Jehan l'évangéliste et 9 images, c'est assavoir 3 sur les fieullolles des pilliers, 3 au mylieu des pilliers, et 3 sur l'entablement, le quel est assis sur 3 aygles; et a ung reliquaire de cristal au devant, pes. 55 marcs. (*Inv. de Charles V*, n° 812.)

1387. — Il le férist d'estoc de l'espée emmy le pis, tellement qu'il la lui bouta tout dedens jusques à la croix. (*Melusine*, p. 369.)

1390. — Pour avoir fait et forgié un petit reliquaire d'or pendant à une chayenne d'or, ou quel a de la vraie croix de Rodes, et de plusieurs autres reliques, pour mettre et porter au col dud. Sgr. [le roi]. (*Arch. KK*, reg. 21, f° 93 v°.)

1391. — Forgié un annel d'or pour le roy, ou quel il a mis et assis de la croix de Rodes... ou quel annel a lettres par dedans esmailléez qui dient : EN CEST ANNEL A DE LA CROIX DE RODE. (*Ibid.*, reg. 22, f° 85.)

1405. — Parva crux composita opere greco, cum pede argenteo deaurato. (*Inv. de Clairvaux*, p. 192.)

1416. — Une croix de fer couverte de vielz argent blanc, ou il a plusieurs ymages dont les noms sont escriptz en grec, qui fu prise dessus le tombeau de Ste Elène.

Une petite croix de fer couverte de cuivre, pendant à un laz de soye bleue. (*Inv. du duc de Berry*, 1110 et 1159.)

1438. — Une croix d'argent doré, avec les ymages du crucifilz, de Nre-Dame et de S. Jehan, et y sont les 4 évangelistes esmaillés aux 4 cornes de la croix, et y a du fust de la vraye croix, et se monstre au peuple le vendredi aouré, ou cuer de l'eglise de Paris, et fut envoyé de Jhérusalem par Ansel (Anselme) de Paris, chanoinne et chantre du Sépulcre de Jherusalem [en 1109].

(En 1545, le même objet, une croix d'argent doré, que soustiennent 2 anges, pes. en tout 12 m., en la quelle on porte le corps N. S. le jour du Sacrement, que donna M. Gerard de Montagu, chanoine, et depuis evêque de Paris. (*Inv. de N. D. de Paris*, 1, 7 et 19.)

1453. — Philippe de Lalain avait sur la croupe de son cheval une croix de S. Andrée de velours cramoisi. (Math. de Coucy, ch. 88, p. 148.)

1488. — 1 croix de boys pour porter aux malades. (*Inv. de Saint Gervais*.)

1503. — Quedam crux argenti deaurata, partim de cristallo et partim gespidine (de jaspe), habens magnum pedem argenteum cum 2 imaginibus a dextris et a sinistris ornantibus dicti pedis, et sunt imagines Beate Marie virginis et beati Johannis, pond. marc. 15 unc. 6 dempto cristallo et jaspide.

Quedam crux magna argentea cum multis lapidibus vitreis facta a l'antiquaille, que tenetur die veneris sancta et die sancte Lucie. (*Inv. de l'egl. d'Aix*, nos 28 et 105.)

1504. — Ung ymage de boys doré, et à son col ung reliquaire rond a 2 croix patriarches, tout d'argent doré, dessoubz l'une desquelles et à l'entour est escrit : DE LIGNO SANCTE CRUCIS. (*Inv. ms. de Saint-Denis*.)

1504. — Une croix d'or sans pié, moult précieuse, garnie tout au long du fust de la vraye croix, à doubles croisons, en la quelle a 6 saphirs, 2 grans rubis et 8 grosses perles. [Cette croix donnée par Charlemagne existe encore au trésor de la cathédrale.] (*Inv. de la cathédr. de Sens*.)



V. 1180. — *Croix d'autel. Anc. coll.* Soltykoff, n° 105.

1504. — Pulchra crux argentea et deaurata, duplex seu patriarchalis, super lignum, habens in sua prima cruciata portionem de sancta cruce inter duos angelos etiam argenteos et deauratos, in secunda vero cruciata, in anteriori parte est imago crucifixi, in posteriori vero imago Beate Mariæ cum quatuor evangelistis. Que crux cum suo pede rotundo est ponderis unius marche, 2 unc. et 2 trientium. (*Inv. de Clairvaux*, p. 501.)

1527. — Crucem habent deauratam in qua solet recondi et deportari sacrum et verum corpus Christi in die Sacramenti altaris. (*Inv. de l'égl. S. Aventin de Troyes*, p. 479.)

1598. — Aux filles ayans faict les croisures en l'église, le jour de la dédicace, 5 l. (*Cptes de la fabr. de S. Amé de Douai*.)

1616. — Une grande croix couverte d'argent, le crucifix d'argent doré, enrichie de plusieurs ouvrages aussi d'argent à la quelle a pendans 3 S. Jacques enchassés en argent, une petite croix massive, un Agnus Dei et un cristal, le tout d'argent.., Plus 4 Agnus Dei dorés, il y en a 3 d'argent et l'autre d'argent doré. Un petit S. Jacques enchassé en argent avec 2 petites croix aussy d'argent, lesquelz Agnus Dei et ymage souloient encores cy devant estre pendans à la grande croix ci-dessus. (*Inv. de l'égl. S. Valery*.)

CROLLE, CROULE. — Vase de table, du genre des creusequins et, comme eux, originaire de l'Allemagne. Sa panse métallique porte une poignée à crosse assez courte ou même deux poignées qui sont alors disposées comme les oreilles d'une gamelle. Il est toujours muni d'un couvercle, quelquefois avec émail intérieur et extérieur. Les crolles montés richement ont au couvercle une dentelure ou une couronne et leur pied repose sur une frise ajourée. Voy. GROLLE et les figures qui accompagnent le mot CREUSEQUIN.

1396. — Une aiguière d'or, en façon de croule, hachié par bandes, a un esmail sur le couvescle, d'un empereur tenant un roole ou quel a escript : JUSTICE ET VERITE. (*Inv. du duc d'Orleans*, 1. 21.)

1411. — 2 croules d'argent vermeilles dorées, l'une garnie de 2 esmaulx sans armoyerie et l'autre garnie de 2 esmaulz, l'une dehors, l'autre dedens, des armes de Mons., pes. ensemble 4 m. 6 o. (*Ibid.*, f° 11.)

1521. — 3 crolles à manches et couvercles aucunement esmaillez, pes. 4 m. 4 o., 81 liv. — 2 autres crolles sans manche, à couvercle, pes. 3 m. 4 o., 63 liv. (*Inv. des joyaux venus d'Allemagne, Arch. de Lille, Chambre des joyaux.*)

1527. — Ung petit crolle rond des sallemandre, a tout son couvercle d'argent doré, pes. 7 o. (*Inv. de Rarestain*, f° 15.)

1578. — Ung grand crolle à couvercle, d'argent doré, à 2 oreilles, aians par dedens et dehors 2 roses, pes. 11 m. 10 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 101.)

CROQMADAME. — Jeu de palestre. Peut-être une lutte à la course ou tout autre exercice violent de l'espèce des danses pyrriques.

1408. — A tous tels jeux volontiers jouoit (Boucicaut), ou aux barres, ou au jeu que l'on dit le croq madame, ou a saillir, ou à jetter le dard, la pierre ou si faictes choses. (Boucicaut, part. I, ch. 3.)

1500. — Paris se mettoyt à lutter tout nud avecques les plus fors sur l'herbe, ou à tenir le pas qu'on appelle le croq madame. (Lemaire de Belges, *Illustrations*, l. I, p. 23.)

CROQUEPOIS. — Espèce de massette à poignée, de la longueur d'une canne, et dont le gros bout inférieur était quelquefois plombé, terminé par un dard, ou hérissé de pointes de fer. Voy. la figure au mot Boulaie.

1375. — Donna aud. Guillaume d'un grant planchon ou croquepois par la cuisse. (*Arch. JJ*, 108, pièce 63.)

1380.
De males dagues de Bordeaux,
Et d'espées de Clermont,
De dondaines et de couteaulx
D'acier qui à Milan se font,
De haiche à martel qui confont,
De croquepois de fer, de lance,
D'archegaie qu'on jette et lance,
De faussars, espaphus, guisarmes,
Puist il avoir plaine sa panse,
Qui me requerra de faire armes.
(Eust. Deschamps, *édit. Crhapelet*, p. 132.)

1381. — Féri led. Raoul d'un baston nommé croquebois, en la joé, et lui fist une petite escrifleure. (*Arch. JJ*, 119, pièce 332.)

1526. — Défense de porter bastons quarrés, croquepoix. (*Bans des magistrats de Lille*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 44.)

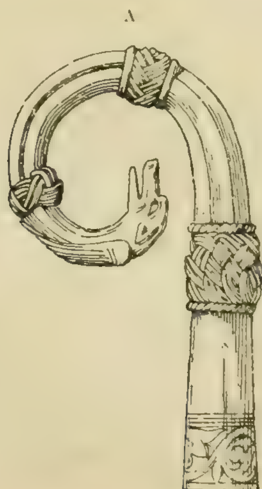
CROSSE. — L'absence de la crosse dans les monuments figurés, à date certaine, avant le IXe siècle, rend douteux le sens du mot *cambuta* qu'on rencontre en 533 dans le testament de saint Rémi et dans une série de textes postérieurs, où ce mot désigne indifféremment le tau, la férule, le bâton pastoral, et même une simple houlette. Un des documents les plus anciens où *cambuta* soit pris pour l'insigne du pouvoir spirituel de l'évêque, se trouve dans l'histoire d'Ordéric Vital dont le récit finit avec l'année 1141. A partir de cette époque, le mot *cambuta*, sans prendre une signification beaucoup plus précise, s'applique à tout ou partie de la crosse. En 1295, dans l'inventaire de l'église S.-Paul de Londres, il désigne la volute.

Au VIIe siècle, Isidore de Séville dit fort clairement qu'on remet à l'évêque, au moment de sa consécration, le bâton pastoral; en 636, le quatrième concile de Tolède range ce bâton parmi les insignes épiscopaux. Mais si les termes *baculus pastoralis* ont servi plus tard à qualifier la crosse proprement dite, il faut remarquer que le mot *crocia* n'est entré dans le latin vulgaire qu'au XIe siècle. C'est donc dans les seuls monuments figurés qu'on doit rechercher l'origine du bâton recourbé en volute qui, depuis le IXe siècle, caractérise cet insigne des évêques. Nous avons choisi, comme se rapprochant des types primitifs, la crosse de saint Erhard, évêque de Ratisbonne. Elle accompagne, dans le tome IV des *Mélanges d'archéologie*, une excellente étude publiée sur ce sujet par M. l'abbé Barraud et le P. A. Martin.

La crosse ne fait ni aujourd'hui, ni anciennement partie des insignes des souverains pontifes qui se sont servis de la férule ou bâton droit comme un sceptre, depuis saint Grégoire le Grand jusqu'à Sixte-Quint.

L'or, l'argent, le cristal, l'ivoire, l'os, la corne, le cuivre, le fer, le plomb et le bois ont servi à la confection des crosses; mais ces deux dernières substances ont presque toujours été consacrées à des effigies sépulcrales, afin de préserver les tombeaux

A



B

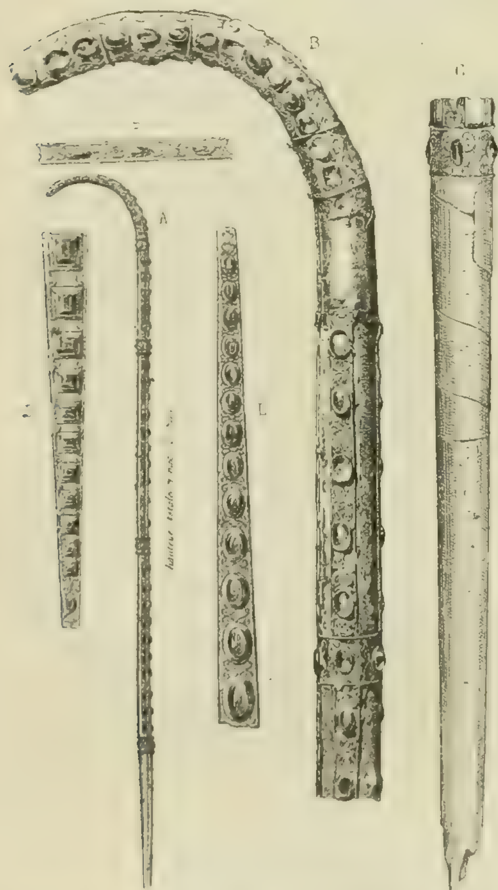


XIe et XIIe s. — A. *Crosse de saint Erhard, évêque de Ratisbonne.* — B. *Autre en ivoire provenant de l'anc. collection* Bouvier, *à Amiens.*

des atteintes de la cupidité. Pour les objets d'usage, on ajoutait le plus souvent au prix de la matière les ressources de la ciselure et celles de l'émaillerie qui avant de passer, au XIVe siècle, entre les mains des orfèvres, occupa longtemps les ateliers célèbres de Limoges.

610. — Hunc (episcopo) autem, dum consecratur, datur baculus ut ejus judicio subditam plebem, vel regat, vel corrigat, vel infirmitates infirmorum sustineat. (Isidore, *De offic.*, l. 2, c. 5.)

1053. — Cambuta, sustentamen, vel baculus flexus, pedum crocia. (Papias, *Vocab.*).



XII ou XIII — *Crosse dite de sainte Julienne, à Montreuil-sur-Mer* (Pas-de-Calais). *Dessin de* M. Ch. de Linas — A. *Ensemble restauré.* — B. *Partie supérieure*, état actuel — C. *Partie inférieure*, id.

1295. — Crocia una de ebore cum Agnus Dei et baculo de ebore, de pluribus frustis. (*Thesaur. Sed. Apost.*, 150.)

1295. — Baculus cum cambusca cornea, continens interius vine circumplectentem leonem de cupro deaurato. (*Inv. de l'égl. S. Paul de Londres.*)

1328. — A Nicolas de Noelle, orfevre, pour une croche esmaillée que fut donnée à Mgr l'evesque d'Arras, pes. 16 m. 5 o. 8 l. le marc vaut 13 l. l. (*Cpte de l'hotel Mahaut. Arch. du Pas-de-Calais*, A, 474.)

1358. — Unum magnum crossum argenteum desuper deauratum in quo sunt habentem 4 partes se conjungentes cum vitibus extra. Item in suprema parte intra curvitatem est ymago Beate Marie sedentis in cathedra, tenentis filium in brachio sinistro; et coram ymagine Beate Marie predicte est ymago cujusdam prelati flexis genibus super scabello et junctis manibus deprecantis, et in fine curvitatis est scutum de armis bone memorie domini Amalvini (Amalvin de Roquelaure); item quasi in medio dicte partis sunt 6 tabernaculi in circuitu, in quorum uno tabernaculo est ymago beati Petri botida (en bosse) tenentis claves, et in opposito sibi tabernaculo est ymago botida beati Pauli tenentis ensem, et in aliis tabernaculis sunt ymagines sanctorum picte in esmautis, quorum nomina sunt scripta sub pedibus ymaginum predictarum. Item subtus basi dictorum tabernaculorum, per unum palmum vel circa, est pomum rotundum cum 6 esmautis rotundis in quorum 3 esmautis est ymago sancti Victoris equitantis, cum scuto in quo est crux et ense evaginato; et in aliis 3 sunt arma bone memorie dni Almavini predicti, et in qualibet aliarum 3 partium dicte crosse secundum lungum est una ymago botida et post sequitur unum esmautum, et sic secundum lungum usque ad finem et in circuitu per girum similiter. Et superior pars dicte crosse clauditur in quadam custodia de corio secundum formam suam, et alie 3 partes in custodia de corio simul. (*Inv. de l'abbé de S. Victor de Marseille*, p. 164.)

1369. — 4 tabliaux d'ivoire, une croce d'argent et le baston d'icelle, qui estoit pour lad. abbesse. (*Inv. de l'abbesse de Jouarre*, p. 158.)

1387. — A Jehan Aubert, ymagier demourant à Paris,... pour sa peine et sallaire d'avoir rappareillié et mis à point une crosse d'yvoire de la chappelle du roy, et pour avoir burny, nettoié et mis à point uns tableaux d'ivoire de lad. chappelle, 77 s. p. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 96.)

1429. — A Guillot Water, huchier, pour une crosse de bois peinte pour mettre en lad. main dud. deffunct, quant on le porta en terre, 2 s. (*Inv. de l'év. de Senlis*, p. 677.)

1471. — Une ymaige de S. Nicholas, qui est d'albastre, qui tient en sa main une crosse de leton. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 5 v°.)

1478. — A Gilles de Canten, orphèvre de Douay, pour son sallaire d'avoir fait à madame (Louise d'Aoust abbesse des Prés) une croche pastoral, 21 l. (*Arch. de Lille, Cptes de l'abbaye des Prés à Douai.*)

1545. — Une croce d'argent doré esmaillié au poulmeau à bestes, et ou milieu du tour d'icelle croce est l'ymage de Nre Dame et ung évesque à genoux devant elle, et n'y a point de baston. Elle sert aux enfans de cœur à la S. Nicolas [*en marge* : Lad. croce ès mains desd. enfans.] (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 18.)

1557. — La croche S. Aumer, où l'on dict estre le baston dud. saint, revestu de fin or et orné de pluseurs et diverses pierres précieuses et perles. Au bout d'en hault y a ung dent de S. Aumer. Et y a 4 grandes perdues et 5 autres ou environ petites. (*Inv. de la colleg. de S. Omer.*)

CROSSE D'AUTEL. — Suspension pour ciboire ou colombe d'autel. Voy. ces mots.

1484. — It. de faire une croce semblable à celle de l'église S. Germain l'Auxerrois à Paris... aura un chapiteau sur lequel aura ung soubassement, auquel sera le guichet pour monter et dévaler le corps Notre Seigneur... promettant livrer cuivre jaune bon, léal et marchan, et bien purifié. (*Arch. de l'art franç.*, t. III, p. 321.)

1509. — A Henry Brahyer, pour 7 aunes de toille pour couvrir le croche où est le S. Sacrement, 21 s.

It. Pour avoir refait la custode de velours deseure le S. Sacrement.

It. Pour le fachon de le custode de drap d'or estans deseure le S. Sacrement, et aussi pour le bordure et or y mis dessus, 24 s. (*Arch. de S. Omer, Extr. des reg. capitul. p.* Deschamps de Pas.)

1562. — Micheau Poupeau et Hélies Poupeau père et fils, maistres fondeurs de ceste ville d'Angoulême .. déposent que, dès le temps de leur jeunesse, ilz ont haulté et fréquenté lad. église S. Pierre de ceste ville, et y ont toujours veu jusques à ce que, au mois de may dernier elle fut pillée et saccagée par les huguenots, beaucoup d'ouvrage de cuive, scavoir est :

4 pilliers avec 4 anges au dessus de leur garniture, qui estoient plantez autour du grand autel de lad. église, pesant 2500 livres de cuivre. Plus la crosse avec le pillier, Dieu le Pere estant dessus et 3 lions au dessoubz, en la quelle on pendoit un petit ange tenant le sacre au dessus

dud. autel, portant lad. crosse, pilliers et lions 2240 liv., plus l'aigle servant de pupitre au milieu du cœur, etc... (*Procès-verbal du pillage de la cath. d'Angoulême*, p. 25.)

A



B



XIVe s. — A. *Crosse d'ivoire montée en orfèvrerie, travail français, anc. collection* Soltykoff, n° 202. — B. *Autre crosse peinte et dorée, dite de saint Guidon, provenant de l'abbaye de S.-Benoit-Majeur, à Ferrare. App. à* M. Basylewski.

CROSSE. — Bâton crochu servant au jeu de balle, et le jeu lui-même.

1379. — Nullus ludat infra domum, ad pilam vel ad crossiam vel ad alios ludos inhonestos. (*Stat. du collège de Narbonne*, Félibien, t. V, p. 670.)

CROTESQUE. — Crote, croton et croture signifient grotte ou caverne, dans la langue ancienne. Telle est l'origine du mot *crotesque* appliqué à un genre particulier d'ornementation à sujets vivants, empruntée aux peintures antiques découvertes dans les fouilles de Rome, au commencement du XVIe siècle, et dont la galerie des Loges de Raphael offre un des plus heureux emplois.

1532. — Une grande cuvette (d'argent vermeil doré, giselé) faicte en fontaine, où sont de ces gentilles crotesques nouvellement inventées, qui jettent miles fleurons à petis jambages tortus, portans, les uns des paysages sur de simples lignes, mesmes des éléphants, des bœufs et des lyons, des chevaux, des chiens et des singes, des paons, des hérons et des chahuants, des vases, des lampes et des grenades de feu d'artifice, des aspics, des lézards et des limaçons, des abeilles, des papillons et des hannetons, des fées, des masques, des cornes d'abondance et autres fantaisies. (*Inv. de Florimond Robertet*, p. 31.)

CROTON. — Crosseron, volute de crosse.

1573. — Au milieu du crotton d'en hault, y a un bancq à dossier, sur lequel est assiz Dieu et Nostre Dame. (*Inv. de la Ste-Chapelle*, n° 55.)

CROULE. — Voy. CROLLE et GROLLE.

CROUNET. — Trépied de fer ou de bronze supportant un cercle, à tenir les plats devant le feu (Voy. la figure p. 4.)

1436. — Pour netteier les crounès en la salle mons. (l'abbé de S. Bertin) ante festum Palmarum. (La Fons, *Gloss., ms. Biblioth. d'Amiens.*)

1510. — 6 petis crounets de fer pour la cuisine de la halle, pour mettre plats dessus devant le feu. (*Cptes de Béthune*. Id. *Les artistes du Nord*, p. 113.)

CROUPPIÈRE. — Couverture de fer, de drap ou d'autre étoffe, servant à protéger la croupe du cheval. Voy. CULIERE.

1316. — Une crouppière garnie des armes de France. (*Inv. des armures de Louis X.*)

CROUSTELLE. — Bourg près Poitiers, dans lequel d'habiles tourneurs façonnaient en buis et en ivoire, au XVI[e] siècle, des objets très variés et d'une délicatesse merveilleuse. Si le texte de 1472 se rapporte à une branche de cette industrie, il prouverait qu'on a donné aux objets eux-mêmes le nom du lieu où ils étaient fabriqués.

1472. — Une paièle de fer à faire le grant feu et une sele d'un croustal à mettre lad. paièle (*Inv. de N.-Dame de Lens.*)

1548. — Les premiers quarante ans de ce vieillard Mace furent emploiez au mestier de cousturier et sonneur de fluste, qu'il appeloit un contre. [Sont ces flustes qu'on fait à Croustèles, larges par le milieu et à deux accords.] (Noel du Fail, *Cptes d'Eutrapel*, t. II, p. 288.)

1584. — Le mari fit faire un grand bereeau à Croutelles.

En une de ses mains un aiguillier de Croutelles. (Bouchet, *Serées*, l. 1, p. 95 et l. 3, p. 309.)

S. D. — On fait d'excellens ouvrages en bouys au fameux, excellent et renommé bourg de Croutelles près Poitiers, au quel lieu habite la perle de tous les tourneurs à faire toute sorte de menu mesnage, utenciles de boys pour faire une œconomie et service de maison. Aussi il s'y fait des instrumens de musique percés à jour comme cornets à bouquins, haut-bois, cornemuses, chèvres sourdes, flageolets, piffres et flustes, dont le bois, qui est excellent et qui rend l'harmonie et le son le plus mélodieux, est le buys. Il se fait aussi aud. lieu de Croustelles diverses sortes de jeux de buys, comme quilles et boulles, et en outre ils fabriquent industrieusement des jeux de quille avec la boule, faits d'ivoire, qui ne pesent les neuf quilles, la pirouette et la boete, qu'un grain de froment, chose quasi incroyable qui ne le verroit. (Jacques Contant, *Comment. sur Dioscoride.*)

1588. — Un grand chandellier de salle, à 4 branches, suspendu en la grande salle, fasson de Croustalle, fait au tour et figuré de plusieurs couleurs. (*Inv. du prince de Condé*, p. 150.)

1589. — Unze boestes dans lesquelles y a en chascune ung chandelier de Croustelle. — Un petit chandelier d'yvoire, façon de Croustelles. (*Inv. de Catherine de Médicis*, 145 et 315.)

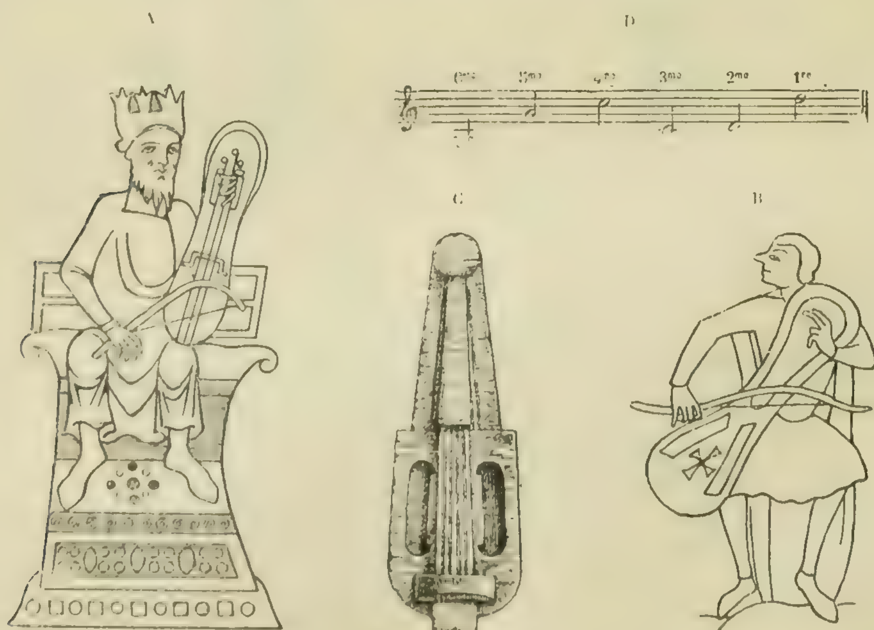
CROUTE. — Souterrain. Voy. GROTESQUE.

1388. — Au chastel avoit une croute qui estoit une cave, et celle croute a une allée dedans terre, qui duroit plus de demi-lieue. (Froissart, l. 3, ch. 23.)

1422. — Il y a une crouste sous la moyenne partie du cuer, où sont les sépulcres de Ste Geneviève et d'autres sains. (Guillebert de Metz, *Description de Paris*, p. 57.)

CROUTH. — Le plus ancien des instruments à archet, dont le nom gallois *crwth* indique l'origine, appartient aux régions du Nord telles que l'Armorique, la Cambrie, l'Irlande et la haute Écosse. Le témoignage du poète Fortunat, à la fin du VI[e] siècle, confirme à son sujet la tradition des bardes; on le retrouve encore au XVIII[e] siècle dans le pays de Galles.

Sa caisse sonore voûtée en dessous est, suivant les types du XI[e] siècle, oblongue, déprimée au centre, avec extrémités arrondies. Trois cordes chevillées en tête, sont tendues sur un chevalet sans cordier. Dans l'antiphonaire provenant de Saint-Martial de Limoges (fig. A), deux ouvertures, placées vers le sommet de l'instrument, donnent passage à la main gauche. Dans une miniature allemande du psautier de saint Léopold (fig. B), de la même époque, où les cordes ne sont point indiquées, la moitié supérieure du crouth est complètement évidée, comme dans la cithare teutonique; deux longues ouïes contournent intérieurement la partie basse de la caisse au milieu de laquelle on observe, dans une figure voisine de celle que nous donnons, l'apparence d'un cordier. Au XI[e] siècle, la longueur moyenne du crouth, qui se jouait assis, est de 80 centimètres environ.



XI[e] s. — A. *Crouth extr. d'un antiphonaire de S. Martial de Limoges*, Biblioth. Richel., ms. lat. n° 1118, f° 104. — B. *Autre extr. du psautier de S. Leopold, à Klosterneubourg.* — V. 1520. — C. *Crouth extr. d'un panneau anglais app. à l'auteur.* — D. *Tablature du crouth à six cordes.*

Le barde gallois Gruffydd Davydd ab Howel décrit, au XVe siècle, le crouth à six cordes. Il est difficile d'assigner une date à cette modification, ou même de la croire constante, si on se rapporte à une sculpture ornementale anglaise de l'époque de Henri VIII (fig. C), où l'instrument monté à cinq cordes affecte la forme trapézoïdale, mais plus triangulaire qu'elle ne l'est dans un crouth du XVIIIe siècle plusieurs fois reproduit d'après le dessin de l'*Archæologia* (1775, t. III, p. 32).

Ce dernier mesurant 67 centimètres de longueur totale est un instrument à six cordes dont deux hors du manche sonnent à vide. Sa caisse sonore est munie de deux ouïes, d'un chevalet à branches inégales, la plus longue formant *âme*, d'un cordier et de six chevilles. Voici la tablature assez originale de ce crouth à six cordes : elle accompagne, dans le recueil précité, la notice de Daines Barrington.

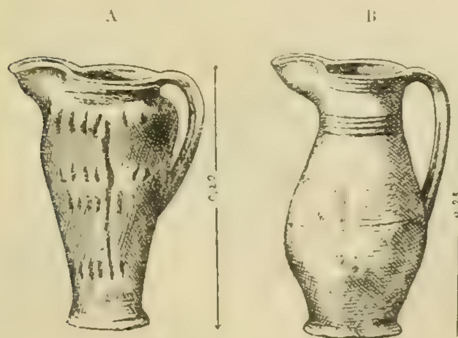
570. Romanusque lyra plaudat tibi barbarus harpa
Græcus achilliaca, chrotta Britanna canat.
(Venance Fortunat.)

XVe s. — Un joli coffre avec un archet, un lien, une touche, un chevalet; la valeur est d'une livre. Il a la tête arrondie comme la courbe d'une roue et perpendiculaire à l'archet, et de son centre sortent les accents plaintifs du son; et le renflement de son dos est semblable à celui d'un vieillard, et sur sa poitrine règne l'harmonie. Dans le sycomore nous trouvons la musique. Six chevilles, lorsque nous les vissons, tendent les cordes, et ces six cordes sont ingénieusement imaginées pour produire cent sons sous l'action de la main ; une corde pour chaque doigt est vue distinctement et les deux autres sont pour le pouce. (Gruffydd Dawydd ab Howell, barde gallois, *Poésie trad. par* Fétis.)

CROYVESELLE. — Couvre-selle, housse.

1496. — Une croyveselle de velours violet et un pétral et une croppière et une large reyne, et la testière tout de mesmes. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 1366.)

CRUCHE. — La cruche, rangée le plus souvent parmi les poteries, grès ou faïences, est néanmoins quelquefois une pièce d'argenterie ou de matière précieuse comme le porphyre. Dans de grandes dimensions, elle servait à recueillir le vin de l'aumône provenant de la desserte des tables.



XIIe s. — A. *Cruche ayant servi de vase funéraire, trouvée dans le tombeau de Hugues Tison, év. d'Angoulême* († 1101). — B. *Autre extr. des fouilles de la même ville.*

Le caractère particulier de ce vase est d'avoir un bord supérieur profilé à bec tandis que celui du pot est circulaire. Voy. la fig. au mot BUIE.

XIIIe s. Une cruche peut estre prise,
Ou l'aumosne de vin est mise
(De Guersai, *Notes de Rutebeuf*, t. II, p. 439.)

1393. — Puis les mettez (les roses) en une cruche de terre de Beauvais, et non mie d'autre terre, et l'emplez de vertjus. (*Le Ménagier*, t. II, p. 251.)

1416. — Une bien grant cruche de pourfire, a une ance de mesmes, non garnie, 50 l. (*Inv. du duc de Berry*, n° 915.)

1470. — Une cruche (d'argent blanc) à mectre eaue, pes. 15 m. 2 o. (*Cpte roy. de J. de Beaune*, f° 26 v°.)

1508. — *La dinanderie de lad. cuisine*. Une cruche d'érain. (*Inv. de l'archevéché de Rouen*, 506.)

1510. — *Vaisselle d'or*. Une cruche pesant 16 m. 3 o. 9 d. (*Inv. du card. d'Amboise*, 194.)

1544. — A Fr. Mathurin le Célérier, pour 7 cruches par lui achetez pour les chambres des hostes, 14 s. — It. pour une cruche a mettre l'huyle de la cuisine, 4 s. (*Cpte des Célestins*, f° 132 v°.)

CRUCHE. — Ornement de chaperon.

1450. — Robe... à grant manches et chaperon à l'avenant, à grant cruche, avec un tessu de soye rouge ou vert traynant jusques à terre et tout à fait à la nouvelle guise. (*Les quinze joies de mariage*, 12.)

CRUCHE. — Coquille.

1306. — Et quant il ont brisé l'ue, ils ostent une partie de la cruche de l'uef. (*La Fauconnerie de Frédéric II*, ms. f° 99 v°.)

1380. Enclos se tient (le limaçon) en la cruise qu'il
[maine,
Sans faire mal; li laisson voluntiers.
(Eust. Deschamps, ms. f° 238.)

CRUCIFIX. — L'exécution des crucifix appartenait à la corporation des imagiers. En raison de leur clientèle seigneuriale et surtout des besoins de l'Église, considérés comme un service public, ils jouissaient de privilèges compensés par les garanties qu'ils devaient de la bonne et loyale exécution de leurs œuvres. Mais les attributions de l'imagier, au XIIIe siècle, s'étendaient au delà des limites de la statuaire.

Comme dans l'atelier des ivoiriers modernes de Dieppe, comme dans celui des émailleurs anciens de Limoges, on confiait aux mêmes mains la taille d'un crucifix et celle d'un manche de couteau. Cette confusion, ou mieux, cette diversité d'aptitudes est un des caractères de l'artiste du moyen âge. Des peintres tels que Bourdichon travaillent alternativement à des portraits, à des miniatures de manuscrits, à des ornements de meubles ou à des bardes de chevaux. Après eux on voit même le célèbre Clouet occupé à décorer des panneaux de voiture. Je n'oserais affirmer que l'art moderne ait perdu à user des restrictions que lui impose l'usage; mais assurément l'art ancien a beaucoup gagné à ne rien considérer comme indigne de lui.

Parmi les descriptions de croix que contiennent tous les inventaires d'églises, le crucifix est rarement l'objet d'une mention spéciale ou intéressante; néanmoins le crucifix articulé de Saint-Martin de Mayence mérite à tous égards de ne pas être passé sous silence.

V. **1200**. — Erat et alia crux lignea auro optimo vestita, in qua imago erat aurea Domini crucifixi, que imago cujuslibet communis hominis magnitudinem excedebat, concava sed multum spissa, cujus venter plenus erat reliquiis et gemmis preciosissimis... Hec crux poterat disolvi membratim in juncturis, primo in talo, in genibus, in femore, in humeris, in cubitu, in manibus, in collo ubi corpori inherebat; cetera pars corporis, dorsum scilicet et venter, pariter coherebant; et hoc ideo ut commodius

et eurius posset in arca ad hoc sibi deputata specialiter reservari. Hec crux raro exponebatur, nisi forte presente rege vel alio magno principe et in festis Pasche vel Natalis Domini, et pontifice hoc jubente...

In hujus imaginis capite, loco oculorum erant due gemme quas carbunculos vocant, tante magnitudinis ut duo vitelli ovorum, qui in tenebris coruscant. Huic cruci inscriptus erat versus iste :

Auri sexentas habet hec crux aurea libras.

Crux ista proprio nomine censebatur, vocabatur enim Benna. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Mayence*, p. 13.)

1260. — *Des ymagiers-tailleurs de Paris, et de ceus qui taillent cruchefis a Paris.* — Quiconques veut estre ymagiers a Paris, ce est à savoir taillières de crucefiz, de manches a coutiaus, et de toute autre manière de taille, quèle que ele soit, que on face d'os, d'yvoire, de fust et de toute autre manière d'estoffe, quèle que èle soit, estre le puet franchement, pour tant que il sache le mestier et que il euvre aus us et coustumes du mestier devant dit qui tel sont...

Nus ne puet ne ne doit ouvrer à jour de feste que li quemun de la vile foire, ne de nuiz; car la clartéz de la nuit ne souffist pas a ouvrer de leur mestier, car leur mestier est de taille.

Nus du mestier devant dit ne puet ne ne doit ouvrer ymage ne crucefilz, ne nul autre chose appartenant à sainte Yglise, se il ne le fait de sa propre estoffe, ou il ne le font un ouvrier à l'autre, ou il ne le fet à aucun clerc ou aucun home de religion, ou aucun chevalier, ou aucun gentishome qui fere le facent pour leur user. Et ce ont establi li preudome del mestier, par la reson de ce que on soloit ouvrer de tex ouvreignes qui estoient blasmez, et li preudome del mestier en estoient repris.

Nus ouvriers du mestier devant dit ne puet ne ne doit ouvrer crucefiz ne ymage de quoi li cors ne soit tout d'une pièce. Et ce ont ordené li preudome del mestier, par la rèson de ce que on soloit fère ymages et crucefiz de quoi li cors n'estoient ni bons ni loiaus, car ils estoient de plusieurs pièces.

(*Variante*) : Nus ouvriers du mestier devant dit ne puet ne ne doit ouvrer ymage male que ne soit trestoute d'une pièce, fors mise la couronne, se il ne sont briesiez au tailler; car lors le puet-on bien rejoindre, et hors mis le crucefiz qui est fait de 3 pièces, c'est à savoir le cors d'une pièce, et les braz entez. Et ce ont establi li preudome du mestier, pour la reson de ce que ont soulout fère ymages qui n'estoient pas bien jointes, ne n'estoient ne bones ne loiaus : car on les fesoit de pluseurs pieces. .

Li preudome del mestier devant dit sont quite du guet, etc. (*Rég. des mét. d'Et. Boileau*, tit 61.)

XIIIe s. — Crucefix de Limoges (*Proverbes et dictons popul.*, édit. Crapelet.)

1420. — Une croix de javet à un crucefilz d'ambre blanc, et 2 angelos de mesmes, Notre-Dame, S. Jehan; et un pie d'argent en maniere d'une terrasse esmaillé de vert, ou sont os et testes comme de mors. (*Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 139.)

1563. — Sequntur sancte reliquie olim post confractionem [illegible] supra dossale ecclesie S. Audomari in [illegible] capitis crucifixi reperte et iterum post reparationem ejusdem crucis, anno Domini 1296 die lune post [illegible] palmarum, in concavo capitis crucifixi reverenter recondite. Primo de ligno crucis Domini, de cruce S. Andree apostoli, de capillis apostolorum Petri et Pauli, de capite S. Pancratii, de S. [illegible], de S. [illegible] et S. [illegible] episcopi et alie plures reliquie non intitulate. (*Arch. de S. Omer*, [illegible] *des reg. capitul.*)

CRUON. — Pot à eau ou à vin, cruchon.

1548 — Un pichet de terre, vous appelez cestuy ez un pot à eau une buie ou un cruon. (Noel du Fail, *Baliverneries*, t. I, p. 188.)

1616. — Un cruon d'huile de noix. (*Avent. du baron de Fœneste*, ch. 3, p. 136.)

CUDE. — Ruban de soie ou filoselle, à l'usage des tapissiers, couturiers et tailleurs.

1600. — Avec un petit présent d'une ceinture que les [illegible] une cude, elle rapporta le tout [illegible] les draps qu'elle etoit bien tenue [illegible] (Beroalde de Berville, *Le moyen de parvenir*, p. 334.)

CUEILLOIR. — Qualité d'engin, sans nom special au XVIe siècle, le cueilloir se compose d'une cisaille emmanchée au bout d'une perche sous laquelle est attaché un petit corbillon pour recueillir les fruits.

1543. — Ung engin à cuillir fruict sur les arbres. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, f° 140 v°.)

CUERRE, CURRE. — D'après les textes contemporains de Charles VI, le cuerre à dames était une voiture à quatre roues, enrichie sur le devant, de peintures et de pommeaux armoriés; ayant une double couverture drapée, un fond garni de cuir, et l'intérieur de coussins ou carreaux dont le nombre extrême est sept. Il était muni d'une flèche et trainé par quatre ou six chevaux dont deux porteurs.

Cette définition s'appliquant à des chars ou chariots de la même époque, on ne voit pas bien la distinction à faire entre le cuerre et le char, néanmoins un document de 1399 oblige à admettre que ces deux véhicules n'ont pas toujours été pris l'un pour l'autre. Voy. CARROSSERIE.

1377. — Et luy envoya (à l'empereur Charles IV), la nuit du sabmedy, un des curres de son corps, noblement appareillé et de chevaux blancs attelé. (*Chron. de S. Denis*, t. III, f° 31.)

1387. — Dominus de Mausson, quand le Seigneur ou dame viennent nouvellement à Mirabeau, soit en curre ou cheval, doit avoir et prendre un cheval de curre, le quel qui luy plaira, ou celuy sur quoy ils chevaucheront. (*Hommage de la reine de Sicile*, ap. du Cange, v° *Carrocium*.)

1393. — Emmena mad. damoiselle un curre paint à or à ses armes, couvert de drap d'or par dedans et d'escarlatte rouge par dessus, et les carreaux de drap d'or qui y appartiennent. Et estoit atelé led. curre de six coursiers. (*Inv. dotal de Catherine de Bourgogne*, f° 172.)

1399. — A Jehan Alebast, fèvre demourant a Paris, pour la ferreure de 2 paires de roes pour le cuerre de la royne, 8 happes, 2 henches, une cheville de fer, 4 hurtouers, et avoir ferré de neuf tout le thimon, 6 l. 8 s. p.

Pour 12 aulnes de toille cirée pour couvrir le bon char (de la reine) et le cuerre. (7e *Cpte roy. d'Hemon Raguier*, f° 250 v°.)

1401. — A Guill. de Juneaulx, pour avoir fait 14 gros pommeaulx de fin cuivre armoiez des armes de lad. dame (la reine), ou front de devant, et est pour le cuerre d'Alemagne, et y avoir fait bocètes et plusieurs autres choses. 18 l. p. (9e *Cpte du meme*, f° 47.)

1405. — A Guill. de Juneaulx, lormier, .. pour la lormerie d'un harnois qui sera fait de cuivre doré de fin or, à 3 chevaulx, pour le queurre de la royne, 72 l.

A Thibaut, le charron, pour le fust d'un queurre qu'il a a fait nouvellement pour la royne, lequel cueurre est enfoncé de cuir et monté ainsi qu'il appartient. (*Argenterie de la reine*, 3e *cpte de J. Leblanc*, f° 131 v° et 132.)

1415. — N° 105. Un cuerre paint de fin or mat, armoyez aux armes de Mgr et de madame de Cleves, couvert d'escarlate et de drap d'or tout neuf, ouquel a 14 pommeaux armoyez auxd. armes et dorez de fin or.

N° 106. It. 7 quarreaux touz de drap d'or, pour mettre oud. cuerre, c'est assavoir 3 grands et 4 petiz.

N° 107. It. 6 grans cheveaux pour led. cuerre, c'est assavoir 2 bruns bays, 3 autres gris et l'autre fauve, tous à longue queue, harnicher de 3 selles et de 6 coliers dont les estolles (attelles) sunt dorréez de fin or mat et armoyez comme dessus, garniz de bride et de tout ce qu'il a appartient pour lesd. chevaux, et tout cloué et garny de léton. (*Inv. du trousseau de Marie de Bourgogne*, p. 619.)

CUIGNET, CUIGNOLE. — Pain de fantaisie, vendu sans poids déterminé, par les boulangers ou fourniers qui, en Picardie et en Flandre, ajoutaient des œufs à la pure farine. Cette pâtisserie, encore aujourd'hui estimée dans les villages de la Bretagne, était, pendant les fêtes de Noel, l'objet d'abondantes distributions aux enfants.

1467. — Le dimanche d'apres Noel, ceulx et compa-

gnons viendrent souper et menger leur cuignet avec leur curé. (*Arch. JJ*, 185, pièce 21.)

1560. — On fait le ban que tous fourniers qui feront faire pain, soit blanc ou brun wastellés et cuignoles pour vendre, fassent iceulx à levain et sans ghez.

It. Au regard des walteletz et cuignoles où il n'y a pas de poix ordonné, que les boullengiers et fourniers fassent iceulx tels et suffisans que pour passer l'eswart sur ce ordonné. (*Arch. de Douai, Reg. des ordonn.*)

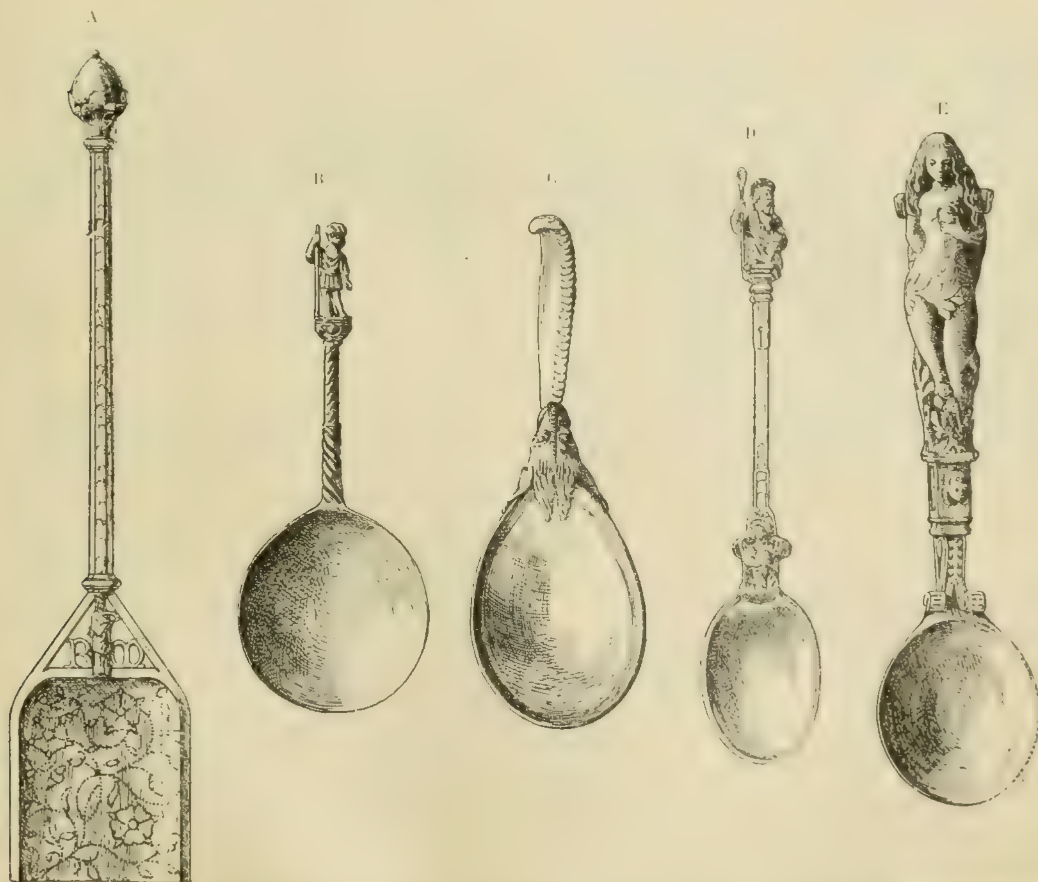
CUILLER. — Cet ustensile de table a traversé les siècles sans modifier d'une façon bien sensible sa cavité appelée cuilleron, qui en est la partie essentielle. Il figure parmi les pièces d'argenterie du mobilier antique et dans celui du moyen âge. A cette dernière époque, la cuiller, ornée à sa tige de ciselures, d'émail ou de joaillerie, présente un caractère qui lui est propre et dont un certain nombre d'exemples anciens peuvent expliquer les descriptions fournies par les inventaires. De ces textes il résulte qu'indépendamment des bois ou racines comme le tremble, le genevrier, le buis et le madre qui comprend indistinctement les espèces les plus rares, on employait l'or, l'argent, le bronze argenté, le cristal, la serpentine, la corne, la licorne, le corail, la nacre et le coquillage appelé porcelaine.

Les cuillers les plus simples se terminent en *bout coupé* ou en *pied de biche*; quelques-unes, pour être plus portatives, sont montées à charnière et se replient sur elles-mêmes. D'autres plus riches portent au sommet une fraise, un fleuron d'émail ou de pierrerie, un motif d'architecture ou une figurine. Du XIIe au XVe siècle on trouve des mufles de lion ou de dragon engoulés à l'extrémité inférieure de la tige et faisant prise sur le cuilleron (fig. C). L'exemple emprunté à une série d'objets similaires, de diverses époques, montre la persistance de l'art de monter en cuillers la coquille de porcelaine; ce mode de décoration était particulier, depuis le XVe siècle, aux orfèvres de La Rochelle. Les cuillers en licorne ou à bout de licorne se rapportent au régime des essais pour lequel nous renvoyons aux mots ÉPREUVE, LANGUIER et LICORNE.

1260. — Quilliers de boys ou de fust... il ne doit point de tonlieu ni de coustume. (*Reg. des métiers de Paris*, p. 321.)

1309. — Zampe (genevrier) est ung petit arbret... le bois en est bel et rouge et de grand oudeur et aucunement de plusieurs couleurs; et est très bon pour faire hastes, pour ce qu'il donne à la chair sa bonne oudeur quand elle y est rostie, et aussi en faict on de très belles cuilliers. (P. des Crescens, l. 5, ch. 29.)

1300. J'ai cuillers de bois et de tremble,
Que j'achetai totes ensemble.
(*Le dit du Mercier*, édit. Crapelet, p. 149.)



XVe s. — A. *Cuiller d'argent doré, à fritelet d'émail, anc. collection* Desmottes, *à Lille.* — B. *Autre en bronze, app. à l'auteur.* — C. *Cuiller en coquille de porcelaine, montée en argent doré. Travail de la Rochelle.* Ibid. — XVIe s. — D. *autre en argent doré*, Ibid. — E. *Cuiller en buis sculpté, travail français*, inscription au dos : DE COEUR JE LE DONE. *App. à* M. Edm. Bonnaffé.

1369. — Une balance de bosc.. 50 écuelles de fust, 50 tailloners de fust, 50 cuillers de fust, un mortier de fust. (*Acte de la Vicomté de Rouen*, Monteil, XIVe s. épit. 80, note 27.)

1380. — 4 cloquearia argenti de madrio, cum manibus argenti deaurati. (*Inv. du chât. de Cornillon*, n° 689.)

V. **1400.** — 2 cuilliers de sarrazins, une blanche et l'autre noire. — Une cuillier de boys à la manière de sarrazins. (*Inv. royal alphabétique.*)

1416. — 2 cuillers de bois paintes dedans, de l'ouvrage de Turquie, 5 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1505. — Une cuiller de madre enmanchée d'argent doré, pes. environ demye once. (*Inv. de l'évêque de Metz*, p. 101.)

1599. — Je laisse de plus à mad. cousinne 6 cuillers paintes qui sont à la turque. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 132.)

1718. — 4 petites cuillères de bois très vieux et très léger, ornées de petites fleurs en or au dehors. (*Visite pastorale de l'égl. d'Arles, Arch. des Soc. sav.*, extr. Jacquemin.)

CUILLERS DIVERSES.

1269. — Por 4 cuillers d'argent à dragiées, 2 besanz. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 205.)

1328. — 4 petites cuilliers de cristal, 5 petites broches de courail et 2 fonez, prisié tout 70 s. (*Inv. de Clemence de Hongrie*, p. 27.)

1351. — Pour faire et forgier une cuiller d'or dont le manche est esquartellé de fleurs de lis d'armoiries et de fleurs de liz apres le vif, et sont enverrées d'azur et de rouge cler, et au bout d'en hault un chastel. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 7.)

1360. — N° 212. Une cuiller d'or qui a un saphir enmy le bout, pes. 2 o. 5 d.

N° 757. Une cuillier plaine, au dos de la quelle a un escucon de nos armes, pois. 3 m. 1 o. 6 d. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

L'inventaire en mentionne onze qui sont presque toutes *de plaine œuvre*, mais dont quelques-unes portent néanmoins un ornement ou une pierre au bout du manche.

1377. — Pource que ou collège n'avoit que 12 cuilliers d'argent, desquelles aucunes estoient depeciées, et pesoient lesd. cuilliers environ 11 o. et demie d'argent, l'en les changa à 18 cuilliers d'argent qui poisent 17 o. et demie. Paié pour la soulte et facon desd. cuilliers, 4 l. 8 s. (*Cptes du college de Beauvais Dormans*, f° 19 v°.)

1380. — N° 480. Une cuiller à un gland au bout, et fut à la royne Jehanne de Bourbon.

N° 2807. 2 cuillières d'or dont l'une grant, l'autre petite, dont l'une est à un biberon, pes. 2 o. 10 est. (*Inv. de Charles V.*)

1384. — Une grande cuillère de fer a fondre plom pour mettre les gons es huis et fenestres des maisons neuves dud. chastel (de Poitiers), pes. lad. cuillère 24 l. de fer, a 12 d. la liv., 24 s. (*Cpte des batim. du duc de Berry*, f° 18 v°.)

1389. — Cucchiarii 36 argenti deaurati cum glande in capite manici. (*Inv. des joyaux de Valentine de Milan*, p. 811.)

1394. — Une cueiller d'argent, ployant prisee 10 s. (*Inv. du testamt. de P. Fortet*, p. 7.)

1398. — 3 petites cuillers d'argent vérées, à charnieres, pendans chascune a chaiennons, pour servir en la saulcerie du roy N. S., pes. 7 o. d'argent veré (10 *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 13 v°.)

1399. — Une cuiller a un manche tiers, à 2 pommeaux esmaillé aux armes de la royne Jehanne de Bourbon, pes. 1 o. 10 est. (*Inv. de Charles VI*, f° 73.)

1416. — N° 333. 2 cuillers d'or, dont l'une a la queue torse et signee d'un I par derriere, pes. toutes 2 ensemble 2 o. 9 est. ob., 16 l. t.

N° 341. Une cuiller de pierre serpentine, dont le manche est de cristal garni d'or, avec une petite fourchette, tout en un estuy de cuir, 21 l. t.

N° 345. Une cuillier de cristal, a un manche ployant en 2 pieces, en un estuy de cuir, 6 l. t.

N° 438. Une cuiller de corne, en un estuy de cuir garny d'argent, 20 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — Une cuillère d'or où il a ung P de licorne ou fons, cizelé ou manche de P et de M et à fleurs de lis, pes. 2 o. 2 est. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1449. — A Julien Turlot, gainier d'Aix, pour ung estuy à mectre les cuilliers de cristail et une gayne pour les petiz cultaux dud. Sgr., 1 flor. 3 gros (Lecoy, *Cptes et mém. du roi René*, art 671.)

1474. — Ung cuillier d'escail de perle esmaillé de bleu et la queue d'argent. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier.*)

1489. — A Jehan Barateau, gaynier demeurant à Tours, ung estuy de cuir armoyé aux armes de France, pour servir à mettre les cuilliers d'argent, servans à la table dud. Sgr. [le roi]. (*Cpte roy. d'Al. Sextre*, f° 25.)

1496. — Ung estuy de cuir bouilly dedans lequel ont esté trouvez 12 cuilliers d'argent, à chascune des quelles a la façon d'une fraize au bout du manche, pes. ensemble 11 o. et demye. (*Inv. de l'év. de Senlis*, p. 703.)

1514. — Une cueiller d'argent doré, en la quelle y a ung petit bout de licorne, pes. une once, demy gros, valant ensemble, comprins la licorne, 26 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 11 v°.)

1524. — 13 cuillers (d'argent) à bout coupé, 28 l. 3 6 d. (*Inv. du trésorier Pot.*)

1546. — Pour 4 douzaines de cuiliers (de léton), 40. s. — Pour une douzaine de cuilliers argentez, 40 s. (*Cptes des Célestins.*)

1561. — Ung estuy d'argent avec une demye douzaine de cuillers d'ung poulce de long. (*Inv. du chât. de Pau*, n° 43.)

1564. — 12 cullicrs d'argent faites à façon de pied de bische, poysant 1 m. 5 o. 6 d.

Une grand cullier apte à faire clapper. (*Inv. du Puymolinier*, f° 306 et 349.)

1566. — 8 cuillers de porcelyne garnyes d'argent doré 3 cuilliers de pourcellaines garnyes d'argent doré à meuffles de lyon, manegées de coral à branceges, aux yeulx des quels meuffles y a des urmelles. (*Inv. de la duchesse de Clèves.*)

1583. — 22 cuillers à bout couppé, limé, facon de ratissoire. 2 aultres cuillers rompues et 6 fourchettes à pommettes rondes, le tout d'argent. (*Inv. d'Anne de Nicolaï.*)

1632. — Une cuillière de licorne, le manche d'or, pes. 2 pistolles 3 quarts. (*Inv. du marquis de Rémoville*, p. 304.)

CUILLERS LITURGIQUES.

La cuiller liturgique correspond dans l'Église à différents usages dont la plupart sont tombés en désuétude.

La première, dont il est parlé à l'article COULOIR, était une passoire à trous très fins pour purifier au-dessus du calice le vin destiné à la consécration. La seconde, appelée *louchette* dans les textes du XVe siècle, servit jusqu'au XVIIIe à mêler au vin dans le calice les gouttes d'eau prescrites par l'*Ordre romain*. La contenance de la *louchette* de Maubeuge, prise ici pour exemple, est d'environ 1 gramme, et dans l'inventaire de la cathédrale d'Amiens, la capacité en est réduite à celle d'une grosse goutte. Voy. CALICE.

La troisième cuiller est celle qui accompagnait et accompagne encore la navette. Elle sert à y prendre l'encens qu'on répand sur les charbons dans l'encensoir. Enfin l'église Saint-Donatien de Bruges possédait en 1488 une cuiller d'argent avec écusson armorié, dont on usait, parait-il, pour administrer l'extrême-onction; mais c'est là une particularité dont nous ne rencontrons ailleurs aucune trace.

1295. — Unam naviculam de argento nigellatam cum imaginibus relevatis et coclear cum manica retorta deaurato. (*Thes. Sed. Apostol.*, f° 58 v°.)

1347. — Calicem cum patena, ponderis 3 m. 2 unc. et 6 sterl., traditum misse dici, cum coclear ponderis 19 sterl.

Alium calicem cum patena pond. 2 m. 1 unc., traditum misse mortuorum capelle dict, cum coclear pond. ½ unc.

It. Alium calicem cum patena pond. 2 m., traditum misse prime, cum coclear, pond. 1 unc. et 4 sterl.

It. 9 coclearia pond. 1 m. et 10 sterl. in quibus sunt 4 coclearia predicta computata. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 257, 8.)

1359. — 2 coclearia parva de argento ad ministrandum de aqua in calice ad altare. (*Inv. des Cordeliers d'Avignon*, p. 11.)

1399. — Un calice d'or qui a la tige esmaillée aux armes de France et un pommel à esmaulx de plicte, pes. 3 m. 5 o. 5 estel. d'or, et y a une petite cuiller d'or à administrer et mettre l'eau ou calice. (*Inv. de Charles VI*, f° 19 v°.)

1419. — 3 coclearia ejusdem forme et aliud alterius forme, et adhuc aliud parvum tenens quasi unam grossam guttam aque. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 282.)

V. **1440.** — Un grant calice d'argent doré esmaillié à ymages tout autour du pied, avecques une petite cueiller, le [tout] d'argent doré, que donna céans le père et la mère du frère Jehan Lamasse, prieur de céans. (*Inv. de S. Victor*, p. 286.)

1448. — Unum coclear argenti parvum ad ministrandum. (*Inv. de l'égl. de Lyon*, n° 212.)

1468. — Une petite cullerète d'argent à mettre l'eau ou calice. (*Inv. de l'égl. S. Urbain de Troyes.*)

1488. — Unum coclear argenteum cum scuto ecclesie in pectore (*al* : in medio), ad usum extreme unctionis, pond. 16 sterl. (*Inv. de l'égl. S. Donatien de Bruges*, p. 17.)

1517. — Une petite cuillier d'argent qui est pour mectre l'eaue dans le calice. (*Inv. de l'égl. de Poligny*, p. 232.)

1547. — N° 237. Un cocchiaro piccolino d'oro con una pietra preziosa in capo.

N° 391. Un caliceto di cristallo ligato in argento indorato, pel balsamo, con un cucchiaretto d'argento indorato con una pietra da capo. (*Inv. de Paul III.*)

1557. — Une cuiller d'argent en partie dorée, armoié aux armes G. de Ste Aldegonde, pour servir à l'aultel, avec ung anneau au boult. (*Inv. de la colleg. de S. Omer.*)

1622. — Une platine d'argent doré et une cuillère d'argent perée de plusieurs trous, servant aux obits des archevesques. (*Inv. de la cath. de Reims*, n° 69.)

1663. — Nous fusmes à S. Gêmes (S. James à Londres) ouir la messe de la reyne... Je remarquai qu'on mettoit l'eau au calice avec une petite culier d'argent, afin de n'en mettre pas beaucoup. (*Voy. de Monconys*, t. II, p. 22.)

1669. — Une platine d'argent d'oré, avec une cuillière d'argent blanc percée de 7 trous, servant aux obits des archevèques, pes. 1 m. 1 o. 1 gros, 24 grains. (*Inv. de la cathédr. de Reims*, p. 79.)

CUILLER à chandelle. — Voy. Bougeoir.

CUIR. — L'intérêt des documents qui, depuis le XII° siècle, nous font connaître l'emploi des cuirs, s'attache moins à la technique de leur préparation qu'à la diversité des produits industriels et artistiques dont les cuirs ont été l'objet. Parmi les nombreuses applications signalées dans les textes, figurent les pièces défensives de l'armure de transition, succédant à la maille et précédant les plates : la houssure du cheval, la sellerie, la carrosserie, la gainerie, c'est-à-dire les écrins et custodes de tous genres, les bouteilles et flacons de voyage, que l'Angleterre excellait à fabriquer, la reliure des livres, et dans la décoration du mobilier, les éventoirs, les coussins, les tapis de pieds et la tenture des chambres.

Tous ces objets correspondent à un travail très varié, et dont un certain nombre d'exemples existants nous permettent d'apprécier les modifications successives. Dans l'ordre des dates, ce travail décoratif prend les noms de *pointillé*, *doré*, *poinçonné*, *écorché*, *ars*, *greneté*, *pommeté*, *entaillé*, *vignette*, *empraint* et *damasquiné*.

Le *pointillé* du XIII° siècle, produit par le martelage à l'aide d'un poinçon à bout obtus en forme de bouterolle, sert à dessiner les contours du sujet et à cribler ou mater les fonds. C'est le procédé que les peintres italiens ont appliqué jusqu'au XV° siècle à la broderie des fonds d'or de leurs tableaux. Le *poinçonné* suppose l'emploi, par impression, d'un fer portant un motif en relief. L'*écorché* est un ouvrage de ciselure à vif, faite au burin. Elle consiste à entamer le cuir dans la moitié environ de son épaisseur, après l'avoir préalablement durci par une préparation de lessive, de cire additionnée de gommes résines, ou de tout autre moyen, et à y graver les ornements ou figures qui doivent agrémenter l'objet. L'*ars* ou brûlé est un estampage à chaud pratiqué dès 1400 par les ouvriers milanais. Le *greneté*, qu'on trouve à la même époque, est un pointillé en relief fait au perloir. L'*enlevé*, un emboutissage qui met en saillie, avec une fourrure intérieure, une partie de l'ornementation produite par la gravure des cuirs *écorchés* ou *entaillés*, ce qui est tout un.

Le *vignetté* désigne un motif de rinceaux ou de feuillages, comme le *damasquiné* ou *moresque*, un dessin de style oriental. L'*empraint* correspond au procédé de l'impression à l'aide de fers en creux ou en relief, particulièrement destinés à la reliure des livres. C'est aussi un foulage à la presse de fortes plaques de cuivre ou de bronze sur lesquelles un sujet est gravé en creux. Cette méthode est analogue au moulage manuel et à la presse des planches matrices en bois employées dans la confection des cuirs de tenture, peints, dorés ou vernis. Ce genre de tapisserie, dont la première mention dans nos textes se rapporte à l'année 1380, est originaire d'Espagne et fut plus tard exécuté avec succès dans l'Italie, la Flandre, la France, la Hollande et l'Allemagne.

On trouvera, sous les dates de 1500, 1536 et 1557, le détail des procédés anciens de la fabrication de ces cuirs. Le témoignage d'auteurs contemporains nous dispense, à cet égard, de tout commentaire, comme de toute explication sur la technique du cuir bouilli ; ce dernier restant encore, malgré l'infériorité de ses produits, une des branches de notre industrie moderne.

GENRES

Cuir d'ane et de mulet. — **1465.**

Pour s'esmoucher, ma queue aura barbeau,
Et de ma peau tabourins on fera.

(H. Baude, *Testam. de la mulle barbeau*, p. 101.)

1556. — Albert enseigne, pour le grand profit d'un mesnage, que pour avoir de fort bons souliers, et je diray volontiers qui ne se gasteront jamais, faites les faire de cuir d'asne, et d'icelle partie du dos sur la quelle il porte les charges. (Cardan, cit. par Wecker, *Merveilles*, l. 12, p. 814.)

Cuir de boeuf. — **1375.** — A Jehan Cueur de Bley, pour un cuir de beuf acheté pour couvrir led. canon, affin qu'il ne pleust dessus, que le fer ne rouillast, ne que les cordes ne pourrissent... 10 s. (*Cpte d'un canon a Caen*, cit. Favé, *Etudes s. l'artill.*, t. IV, p. XXII.)

1471. — Ung cuir de beuf marin. (*Inv. du roi René a Angers*, f° 17.)

Cuir de bouc. — **1572.** — Des peaux de bouc on n'a garde d'en faire vases à huile ou à porter vin, ainsi que de celles de chevre, mais on les accoustre et couroye si

bien qu'on en fait les plus beaux colets qu'on sçauroit voir d'autre peau quelconque. (Belleforest. *Agriculture de Gallo*. 12 *journée*, p. 249.)

CUIR DE CERF. — **1250**.

Baudoin et Bérart commande à aubausmer.
... Li rois au cuir de cerf les a fait séeler.
(*La chanson des Saxons*, p. 165, 6.)

1316. En bon cuir de cerf fut mis li corps tous entiers,
Bons oignemens y mettent et très bones espices.
(*Girard de Rossillon*, v. 6246.)

1387. — Sire, acheterez vous ce cuir de cerf que j'ay en mon sac, pour faire bonnes cordes chasseresses pour vos veneurs? (*Mélusine*, p. 51.)

1404. — Pour avoir relié le livre de la chapelle du roy, appelé le livre des Vanitez, et avoir couvert yeelui de cuir de cerf et mis 10 clous larges de léton, 36 s. (*Cptes de l'hôtel de Charles VI*.)

CUIR DE CHAMOIS. — **1487**. — N° 1684. Ung grant volume couvert de cuir de chamois.

1685. Ung autre grand volume couvert de cuir chamois, à 2 cloans et 5 boutons de léton sur chascun costé.

2110. Ung autre couvert de cuir noir de chamois, à ung cloant de léton. (*Librairie des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.*, p. 241.)

CUIR DE CHEVAL. — **1691**. — Prétendant lesd. cœuriers une amende de 8 s. de Flandre à la charge dud. Robert, parce qu'ils ont trouvé chez lui... une paire de souliers formés de cuir de cheval, ce qui est expressément déffendu... Ont permis (toute fois) et permettent aux maistres cordonniers de celle ville de faire et livrer aux officiers et autres qui le leur commanderont, des souliers de cuir de cheval. (P. d'Hermansart, *Les anc. Communautés d'arts et métiers à S. Omer*, t. II, pièce 56.)

CUIR DE CHIEN. — **1449**. — Pour 12 aiguillettes de cuir de chien, ferrées, pour atachier les affiques aux chappes de l'église. (*Arch. de S. Omer. Extr.* Deschamps de Pas.)

1600. — Les gets, c'est à dire le lien des jambes faits de cuir de chien, sur lequel on en met un autre avec les sonnettes. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, p. 51.)

CUIR DE CHIEN DE MER. — V. **1380**. *Squarrus*. Ung poisson qui a la peau aspre, de quoy l'en polist le boys. (*Cathol. lat.-franç. ms. Biblioth. Pichel. nouv. acq.* 1042.)

1561. — Une gaigne de cuir de poisson, dont les cousteaulx ont le manche de cristal. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 60 v°.)

1591. — N° 633. 3 cousteaux en ung estuy, emmanchez de jaspe, avecq la guaynne de cuir de poisson, garny d'argent, 9 l. (*Inv. de Guill. de Montmorency*.)

CUIR D'HIPPOPOTAME. — **1559**. — Le cheval marin est une beste du Nil... De la peau l'on en fait des escus, armes et rondelles: aussi n'y ha il armes ny poinctures quelles qu'elles soyent qui la puissent transpercer, si premièrement elle n'est baignée. (Matthée, *Notes s. Dioscoride*, l. 2, ch. 21.)

CUIR DE LION. — **1413**. — Une ceinture de quir de lion, harnessé d'or ou camaeux. (*Inv. de P. Gareston.*)

1380. — Ung courroye de cuir de lion, sans nulle ferrure, en laquelle a cousu encontre en ung cendal, 3 enseignes d'or qui ont esté faictes pour le mal des rains. (*Inv. de Charles V*, n° 787.)

1422. — 2 cuirs de lyon, non prisés. (*Inv. des tapisseries de Charles VI.*)

CUIR DE MUSC. — **1644**. — Un petit coffre en forme de cassette, couvert de peau de musque, prisé 20 l. (*Inv. de l'hôtel de Soissons*, f° 48 v°.)

CUIR DE TRUIE. — **1393**. — A Robin Garnier, coffrier, pour un coffre de cuir de truye, à 2 escussons dessus armoyez aus armes de la royne... pour mettre les joyaulx, 5 fr. (1er *Cpte roy. d'Hemon Raguier*, f° 49.)

1493. — Art. 17. Que nulz ne puist faire somme qu'elle ne soit de cuir de vaque ou de cuir de truie, ne faire parement de parge ne de cuir de mouton. (*Stat. des selliers d'Amiens*.)

1402. — Que nul dud. mestier ne sera tenu faire ne pointe faire bourreaulx ... ne gaine de cuir de truie, de cuir de mouton, de cuir de quien ne de cuir de ... (*Stat. des gainiers de Rouen*, p. 565.)

1467. — N° 1118. Ung livre des croniques de France...,

couvert de cuir de truye, à clouz de cuivre. (*Librairie des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.* p, 206.)

1600. — D'icelui (le pourceau) l'on ne tire ni laines, ni laitages, ni peaux que pour un petit usage, assavoir pour faire des cribles et couvrir des bahuts. (Oliv. de Serre, *Théâtre d'agriculture*, l. 4, ch. 15, p. 298.)

1690. — Les peautiers vendent... des peaux de truie pour couvrir des coffres et des livres d'église. (Furetière.)

CUIR DE VACHE. — **1420**. — A Thiébaut Lopin, tanneur, pour 6 cuirs de vaiche tannées en alun, pour fère lesd. soufflès, 12 l. (*Cptes des orgues de Troyes*, p. 470.)

1504. Cuir de vache, sec à baudrier, pour sainture et harnois de chevaulx de selle et de trait. (*Stat. des corroyeurs d'Orléans*, p. 309.)

ESPÈCES ET FAÇONS DIVERSES

Xe s. — Ego emo cutes et pelles et præparo eas arte mea et facio ex eis calciamenta diversi generis, subtalares et ficones. caligas et utres [butericas], frenos et falera, flascones [flaxam vel pinnam] et calidilia. Calcaria et chamos, peras et marsupia, et nemo vestrum vult hiemare sine arte mea. (*Coll. of archbischof Alfric*. Th. Wright. *vol. of. vocab.* 9.)

V. **1225**. Mercatores habitantes super magnum pontem vendunt capistra, lumbaria et ligulas, marsupia sive bursas de corio cervino, ovino, bovino et porcino. (*Dict. de J. de Garlande*, ⸹ 15.)

1260. Tit. 77. Des boursiers et braiers. — Et est à savoir que l'euvre de cerf desus et desoz est vraie, et l'euvre de cheval vraie, et l'euvre de truie vraie, pour ce que le cuir de truie coute 8 deniers.

Et est à savoir que qui fera braies de mouton, carré desus et desoz, elle est mauvesse, ne bourse d'alue n'est preuz. (*Rég. d'Et. Boileau.*)

1265. — Pro uno coffino de corio punctato ad ollas argenteas comitissæ 2 s. 1 d. — Pro eodem ferro ligando, 18 d. (*Rotulus hospitii comitissæ Leicestriæ*, p. 7. Botfield, *Manners and household expenses of England.*)

1315. — Cuirs de Sébile, de Stramadure et du port, le lot 5 s. — Cuirs d'Illande, d'Écosse, de Meiros et tous autres cuirs, le lot 10 den. — Vëelin, cuirs de chevaux et de tous autres cuirs à la value, le lot 20 den. — Cordoen cru, la douzaine 13 den. — Cordoen, la douzaine 20 den. — Bazenne vermeille, la douzaine 10 den. (*Ordonn. des rois*, t. I, p. 600.)

1349-50. Pour 2 brayers de cuirs d'yvoire, ouvrés de soye, pour le roy, pour le terme de Pasques, 4 l. p. — Pour 4 boucles d'argent pes. 9 o. pour lesd. brayers.

Pour 2 brayers de cuir d'yvoire, ouvrez de soye, garniz de boucles d'argent.

Marie Lebourcier, pour 2 cuirs d'yvoire et pour 2 peaux de veel pour ensevelir le corps (du roy) 24 l. p. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, Fontanieu, *portef.* LXXVII.)

1351. — Pour 6 courroies de blanc cuir d'ivoire, delivrées pour nos seigneurs qui furent fais chevaliers... et baillées à Pierre des Barres, orfèvre, pour les garnir de boucle, de mordant et de trespaz d'argent, pour ce 32 s. p. (*Cpte du même*, f° 12.)

1360. Il (le faucon) doit avoir ung chaperon de bon cuir d'abere (sic), bien fait et bien enfourmé. (*Modus et Racio*, f° 78 v°.)

1363 — Une chambre qui est de cuir, et est environ de veluiau azuré, a fleurs de lis d'or, sans tapisserie et sans quarreaux. (*Inv. du duc de Normandie*, n° 953).

1380. N° 91. Une ceinture sur un tissu de soye de couleur de cuir d'abbaye, et doit avoir 72 cloux.

N° 2406. 3 bannieres ou esmouchouères de cuir ouvré, dont les 2 ont des manches d'argent dorez.

N° 3517. Une très viez chambre de cuir brodé de veluiau vude a fleurs de lys d'or garnie de ciel, de dossier et de coustepointe. (*Inv. de Charles V.*)

1390. — Du jus ou du noir de meurons dont on noircit les cuirs. (*Lettres de rémiss.* ap. du Cange, v° *Mora.*)

1392. — Pour avoir fait rappareillier et mettre à point 12 cuirs à mettre par terre, en la chambre du roy N. S., 29 s. 4 d. p. (4° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 171.)

1393. — Que nulz ne puist, en ouvrage de harnas, mectre cuir tanne. Que nulz ne puist faire somme qu'elle ne soit de cuir de vaque ou de cuir de truie, ne faire parement de parge ne de cuir de mouton. Que nul ne puist

ouvrer de cuir de queval en quelconques ouvrage du mestier que ce soit. (*Stat. des selliers d'Amiens*, p. 564. 5.)

1393. — A Jehan de Troyes, sellier... pour une chaière de salle, painte de fin vermeil, de la quelle les acoustoires, le siége et le dossier sont de courdouan vermeil escorché de la devise du roy N. S. et frangée de franges de soye tout autour, et ou fons d'icelle a un tigre estachié, 13 l. 16 s. p. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 101.)

1401. — Un grant livre couvert de cuir vermeil et empraint de plusieurs fers. (Laborde, *Les ducs de Bourg.* 5940.)

1402. — Et si ne pourra nul dud. mestier faire gaine d'un cuir sangle, grenetée ne pommetée ne ouvrée de fer.

It. Que nul dud. mestier ne sera tenu (ne pourra) faire fourreaulx, escripraires ni gaine de cuir de truye, de cuir de mouton, de cuir de quien, ne de cuir de besenne qu'elle qu'elle soit. (*Stat. des gainiers de Rouen*, p. 505.)

1404. — Pour une grant chaière de chambre, de 4 membreures garnie de cuir vermeil, paintc et escorchée à la devise du roy MdS., c'est assavoir branches de may et de genestes, frangée de soye de 4 couleurs, clouée de petiz cloux dorez, 8 l. p. (23e *Cpte roy. de l'argenterie de Charles VI*, Biblioth. Richel. ms. 6745, p. 39.)

1416. — No 125. Un cuir fauve armoié des armes de Castelle et d'Arragon, ouvré de divers ouvrages, contenant 7 aulnes et un quartier de long et 3 aulnes et un quartier de large ou environ, 25 l. t.

136. Un autre cuir fauve semé de broderie à l'entour, contenant 2 aulnes et demie de lon et 7 quarts de large, 4 l. t.

140. Un autre cuir vermeil aux armes d'Estampes, contenant 3 aulnes et demie de long et 3 aulnes de large ou environ, 100 s. t.

1183. Un vaissel de cuir tout rond, et très bien poly.

1184. It. Un autre petit vaissel à 8 pans, très bien poly.

Un coffret de cuir ou quel a plusieurs angelz et feuilles en manière d'enleveure et aux armes de feu mond. Sgr, et est garny d'argent doré, 8 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — Le service de la chappelle du roy, couvert de cuir rouge marqueté. (Laborde, *Les ducs de Bourg.* 6372.)

1421. — 2 quarreaux de cuir vermeil ès quelz a sur chacun un levrier entaillié. (*Inv. du chât. de Vincennes.*)

1427. — Cuir à estendre ès chambres en temps d'esté. — 2 grans cuyrs ouvrez à tainture, faiz à bestes sauvaiges tout autour, et ou milieu a une rondeur ouvrée de soie et de diverses couleurs, et à chacun bout de pareille façon, sans armes aucunes. Et sont lesd. cuirs blanchastres.

4 autres grans cuyrs de couleur sanguine, ouvrez comme dessus et armoyez ou milieu et aux boutz, des armes de Ms. le duc d'Orléans.

11 carreaulx de cuyr d'ouvrage pareil, et armoyés ou milieu ausd. armes. (*Cptes de Jehan de Rochechouart*, f° 25.)

1429. — Que aucun coureur ne vende cuir, se il ne est noir, couré en saing et en sieu, comme il appartient, (P. d'Hermansart, *Les anc. Comm. d'arts et mét. à S. Omer*, t. II, pièce 60.)

1440. — Ung messel couvert de cuir rouge marqueté. (Laborde, *Les ducs de Bourg.* 6572.)

1443. — A Gilles Bonnier, faiseur de coffres de cuir, pour la vendue et délivrance d'ung grant coffre couvert de cuir, ouvré de vignettes et autres diverses fleurs, garni de bendes de fer, clef et serrure, 11 fr. 12 s. (*Ibid.* 1381.)

1455. — A Lubin le Boutillier, relieur de livres demourant à Blois, pour avoir relié unes Heures pour madame la duchesse, couvertes de cuir vermeil empraint et dorées sur tranche, 10 s. (*Cpte de l'hôtel du duc d'Orléans*, f° 67 v°.)

1460. — Lours hocquetons (des gens d'armes de Charles VII) estoient de cuir de cerf ou de mouton, et de drap de couleur. (H. Baude, p. 135.)

1467. — No 810. Ung livre en papier couvert de cuir velu, intitulé par dedens : Les epistres en françois. (*Librairie des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.*, p. 135.)

1468. — Les cordonniers ne useront de cuir de vache cousu, bien ou mal tenné, ne de cuir de cerf, sinon pour les enffans jusqu'à l'âge de cinq ans ou au dessous. (*Stat. des cordonniers de Tours*, p. 164.)

1495. — Aussi de cuyrs, il y en avoit de toutes façons du monde, c'est assavoir cuyr de beufz, cuir de vaches, cuir de buffles, cuyr de cerfz, de bisches, de chevreaulx, marroquins, cordouans, basannes, cuyr de cheval, blanc et corroyé, cuyrs tannés de toute sorte à faire bardes, selles d'armes, harnoys de chevaulx et mulles innumérablement. (*Le vergier d'honneur*, p. 355.)

1496. — A Jehan Garnier, sellier demourant à Tours, la somme de 4 l. 15 s. t. à luy ordonnée pour ung grant cuir de beuf, blanc passé par alung de glaz, par luy baillée et livrée à ung paintre que le roy avoit faict venir d'ytalie, auquel lad. dame (la reine) a faict faire et paindre le parement de son lict, 4 l. 15 s. (*Cptes roy.* cit., Laborde, *glossaire*.)

1533. — A Mathé Dalnassar de Vérone, graveur (du roi), pour son paiement de 2 quesses de cuyr ouvrées à la damasquine et 2 escriptoires bordées d'agattes orientalles, que le roy a achaptées de luy, 200 l. (*Arch. J.*, carton 961, pièce 112.)

1556. — Nostre amy Nicolas Landrianus, libraire, a tellement exprimé sur du cuir les images, qu'elles semblent estre faictes de cuivre de Cypre. Car quand le cuir a un peu trempé en l'eau, estant tepide, il est poussé diligemment aux moules et figures faictes de bois ou d'autre matière, on adjouste de la cire afin qu'il n'y ait rien de vuide, et la carte estendue entre les tablettes est estreinte en la presse, et ce qui est engravé est peint de couleurs convenables. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 13, f° 346 v°.)

1560. — Pour 2 paires de bottines de cuir velouté, cousues de soye, 7 l. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 50.)

1580 — Tanneurs. — Le prix de la peau de bœuf bien corroyée 3 écus. — De vache bien corroyée 2 écus. Peau de veau 16 s. — de mouton 8 s. — de porc 28 s. — de cheval 55 s. (*Taxe des métiers de Beaune, Revue des Soc. sav.*, 1872, 2e sem., p. 160.)

1593. — Cuirs de bœufz en poil, de recepte 12 flor. Cuyr de vache de poil, de recepte 9 flor. la pièce. Peaux de bouc ou chièvre en poil, la douzaine 12 flor

Nerfs de mouton, la douzaine, de la première recepte 6 flor. De la 2e recepte desd. nerfs, la douzaine 12 flor.

Cuir de beuf habillés en rusque, des plus forts, la pièce 18 flor.

Cuirs de bregadis, la pièce 16 flor. 8 s.

Vaches de bazanne, de recepte la pièce 12 flor.

Vaches blanches accoustrées pour bourreliers, la pièce 8 flor. 4 s.

Veaux et bazanne de Lion, la douzaine 11 flor. 8 s.

Vaches noires couroiées, la pièce 18 flor.

Veaux noirs, 20 flor. la douzaine, marroquins noirs en galle, la douzaine 15 flor. Moutons noirs en galle, la douzaine 10 flor. Bazanne de mouton, la douzaine 6 flor. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 389.)

1601. — Pareillement est besoing reigler le commerce et manufactures des cuirs... à cause qu'il se trouvera que 3 paires d'ouvrages d'à présent ne valent pas un du passé ; d'autant qu'on ne travaille ny ne tiennent les cuirs un an ou deux dans les tanneries ; et n'y sont pas seulement trois mois. (Laffemas, *Remontrances en forme d'édit sur le commerce. Documents inéd.*, *Mélanges*, série I, t. IV, p. XXII.)

CUIRS BOUILLIS

1185. Moult fu riches li frains qu'il li a el chief mis:
Son poitrail lui laça, qui fu de cuir bolis.
(*Chanson d'Antioche.*)

V. 1190. Un cuir boli a en son dos gité,
Par desore ot un clavin afautré.
(*Guillaume au court nez.*)

1243. Pro 3 hanaperiis de corio bulito. (*Cptes roy.*, ap. Laborde.)

1288. Rois nobles un pont
Ot fait faire, û pueent de front
Aler sissante chevalier.
Li rois l'avoit tout fait quirier
De quir boulie, une traitie
Et de lone.
(*Renart le nouvel*, 162.)

1320. A Nicolas de France, pour 2 escrins de cuir boulli que il fit à la royne, l'un pour une nef d'argent et l'autre pour un chariot d'argent qui porte une nef. (*Cptes roy.*, ap. Leber.)

1387. — A Perrin Bernart, gaingnier demeurant à

Paris, pour un estuy de cuir boully, poinçonné et ouvré à devises d'esmeles entretenans, pour mettre et porter une aiguiere d'or que Ms. le duc de Bourgongne donna au roy NS., pour ce 18 s. p.

1388. — Coffrerie, males et bahus. — A Jaquet, pour un estuy de cuir boully, armoyé des armes de madame la royne, pour mettre un petit tableau d'ivoire pour lad. dame, pour ce 4 s. p. (*Cptes roy.*, ap. Laborde.)

1393. J'avois, adont, de cuir bouli
Un coffinet bel et poli
Qui estoit longes et estrois,
Où les balades toutes trois
Mis. (Froissart, *Poésies*.)

1422. — Les seigneurs du sang royal le mirent (Henri V) sur un chariot que menoient 4 grans chevaux, et avoient fait sa semblance et représentation de cuir bouilli peint moult gentillement. (Monstrelet, l. 1, ch. 275.)

1460. — Estoit par dessus, la figure dud. roy (Charles VII) sur un matheras, une paire de fins draps de lin et le poeste dessusd., et estoit la figure (de cuir) vestue d'une tunique. (*Chron. d'Alain Chartier*, p. 337.)

1465. — Si y eut un cheval tout bardé de cuir bouilli, qui fut tué d'un coup de coulevrine. (J. de Troyes, p. 260.)

1471. — 4 targètes de cuir bouilly, à la fachon de Tunes. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 3 v°.)

1493. — S'il n'est point gentilhomme, il peut combattre selon l'ancienne coustume, armé de cuir bouilly, et à tout ung baston sans pomele, sans tranchant et sans fer; et ainsi le souloient faire, du temps passé, quant ung vilain assailloit un noble homme. (Oliv. de la Marche, *L'advis de gaige de bataille*, édit. Prost, p. 43).

1539. — Une ferrière de cuir bouilly de Tours, que Panurge emplit par soy, car il l'appeloit son vade mecum. (*Gargantua*, l. 2, ch. 28.)

1560. — Que nul maistre dud. mestier de gaynier ne pourra faire bouteilles de cuyr, que le cuyr ne soit de vache ou de bœuf, parce que autre cuyr n'y est pas propre, et que lesd. bouteilles de cuyr soient bouliues de cire neufve et non d'aultres et cousues à 2 coustures, à double chef, bien et deuemant ainsi que led. ouvreige le requiest.

It. Que lesd. maistres ouvreront de cuir toutes sortes de bouteilles, flaccons et barraulx, tant de verre que d'estaing ou argent et autres vaisseaulx dont ils seront requis. (*Stat. des gainiers de Paris, Ach. reg. des bannières*, V. 11, t. VI, f° 102.)

1620. — Art. 12. Qu'aucun maistre sellier ni bahutier ne pourra faire fourreau de pistole ou pistolet, arquebuse, seaux ou bouteilles de cuir bouilly, qui ne soient de bon baudrier bien tané. (*Stat. des selliers de Bordeaux*, p. 344.)

* CUIRS DORÉS

1380. — 6 carreaux de cuir tanné ouvré à or. (*Inv. de Charles V*, 3622.)

V. 1500. — Cet art des cuirs d'or... a prins commencement en Espagne... Les grands personnages le reputent maintenant beaucoup et est tout en usage à Rome, à Naples, en Sicile, à Boulongne, en France, en Hespagne et autres lieux...

On prend des peaux des quelles les cordonniers accoustrent les souliers, qui soient belles et polies du costé du poil; on les met en eau claire l'espace d'une nuit et puis on les bat toutes l'une après l'autre sur une pierre polie, pour bien les dérompre, et puis on les lave très bien et l'on en tire l'eau dehors. Ce faict, il faut avoir une pierre polie et plus grande que la peau, et la bien tirer dessus avec un certain fer faict à propos et puis la bien essuyer. Après il faut prendre de la colle faite de coupeures de parchemin et la bien estendre avec les mains sur la peau, puis faut avoir argent en feuilles et couvrir toute lad. peau et la mettre sur quelque corde ou autre chose pour essuyer. Après on la cloue sur une table de bois où elle est laissée essuyer du tout. On la tire de là et on taille ce qui n'a esté argenté, et se brunit sur la pierre avec un brunissoir faict de la pierre hématite ou sanguine, tant qu'il devient luisant. Ce fait, il faut avoir une presse taillée en bois du dessein duquel on veut faire les cuirs, et avoir encre faict de sandaraque et fumée de raye, et la teindre avec certaines brosses sur la presse, et puis mettre la peau dessus et l'imprimer, et estant imprimée, la laisser essuyer et après on la cloue sur certaines tables, on lui donne le vernis qui fait la couleur d'or, faicte de 4 parties d'huile de lin, de 2 de raye de pin (résine), une d'aloès cavalin, bouillies ensemble, tant que cela devienne de couleur d'or, et ce vernis s'estand avec les mains sur la peau, comme j'ay dict.

Et si l'ouvrier veut faire d'or ou d'argent, qu'il lève avec un couteau le vernis de dessus l'argent et le laisse essuyer, et quand les peaux sont seiches, on les dépaint si l'on veut, puis on les accoustre avec fers quarrez, on les fait quarrées et se cousent ensemble, et en cette manière l'œuvre est achevé. (Fioravanti, *Miroir univ.*, l. 1, p. 214.)

1517. — 36 panni di coiro d'oro fatte ad ova de sturzo per 4 camere. — 16 panni di coiro d'oro con l'impresa della carcioffa per 2 camere. (*Inv. du trousseau de Bonne Sforce, reine de Pologne*, p. 256.)

1528. — A Pierre Roffert (Roffet), libraire demourant à Paris, 51 l. 5 s. t. pour ung cabinet de cuir doré, à ouvraiges moresques, au dedans du quel y a 3 entrelatz, ung petit oratoire de deux layettes garnyes d'un archet et de 2 petits anneletz d'argent, et ferré led. cabinet de 4 charnières, 4 serrures et 2 verroulx.

Plus pour ung autre cabinet semblable de couverture, ...reure, serrure, fermeture et verroulx, au dessusd., 51 l. 5 s.

Pour une boueste aussi de cuir doré, faicte à semblables ouvraiges moresques, garnie de bandes de fer dorées, fermant à 2 charnières et serrures à clef, 12 l. 6 s.

Et pour 2 estuis faictz en façon d'ancriers, aussi de cuir doré, garnis chacun de 2 boucles et de 2 cornets à mettre ancre et pouldre, de 2 petitz canons créons et d'une raigle, le tout d'argent, d'un cadran d'yvoire garny d'argent, d'un petit poinsson, d'un canyvet et d'un compas d'acier. Pour tout 131 l. 4 s. (*Cptes des menus plaisirs du roi*, f° 28 v°.)

1550. — Une tappisserie de cuir doré, contenant 10 pièces ès quelles sont les armoiries de feu Mgr le légat.

Ung chalict, bastons et 2 carreaulx garnis de mesme cuir doré. (*Inv. du château de Gaillon*, p. 533.)

1557. — Pour surdorer le parchemin, cuir ou autres tels ouvrages de quoy on se sert au lieu de tapisserie. — Pren 3 livres d'huile de lin, vernis, pix greca, de chacune une livre, demie once de poudre de safran. Fay bouillir tout cecy en une poelle plombée, tant et si longuement qu'en mettant une plume de geline, et incontinent la retirant, elle semblera estre brulée. Lors tu l'oteras incontinent du feu et prendras une livre d'alois epaticum bon et bien pulvérisé, et le jette petit à petit dedans, en le mettant encontinent d'un bâton fort, car autrement elle s'enfleroit hautement... Quand tout sera bien incorporé, tu l'oteras du feu et le laisseras un peu reposer, puis la passe par un linge en quelque autre vaisseau en quel tu le voudras garder, et sera faict.

Ou si, au lieu de safran, tu y mettois de cette semence jaune qui est dedans les fleurs de lis, tu le ferois beaucoup meilleur et plus beau.

Quand tu voudras dorer le parchemin, tu lui donneras une assiette avec de la glaire d'œuf ou gomme, sur la quelle tu mettras des feuilles d'argent ou d'étain; mais il ne sera point si beau d'étain comme d'argent. Puis tu mettras le susdit vernis tout chaud sur le parchemin ou cuir argenté, et verras incontinent une couleur d'or très belle. Laisse le bien sécher au soleil et l'imprimes et dépaints par après de telle couleur que tu voudras. (*Secrets d'Alexis*, 1re part., l. 5, p. 65.)

1558. — A Jehan Foucault, doreur sur cuir demourant à Paris en l'hostel de Nesle..., la somme de 300 l. t. sur et en déduction d'une tente de chambre, faite sur cuir de mouton, argentée frizée et figurée de rouge, pour servir en la chambre et cabinet du roy, à Monceaux...

Au même, 10 l. t. pour son paiement de 9 peaux de cuir dorées et argentez et figurées, qu'il a faites pour servir d'essay à faire tentes de chambre, selon les portraits et devis de lad. dame, pour servir en sa maison et chasteau de Monceaux, dont les aucunes sont faites à personnages. (*Cptes de Catherine de Medicis*, f° 33 v° et 52 v°.)

1561. — Voy. LIT DE CAMP.

1573. — A François Guebels, tapissier à Bruxelles, pour 6 pièces de tapisserie de cuyr doré d'Espaigne, livrés à Ms. 240 l. (Houdoy, *Comptes de Cambrai*, 251.)

1582. — Cuirs dorés d'Espagne et autres lieux, compris les caisses, cordages et serpillières, la balle du pois de 500, doibt payer 100 s. (*Tarif d'entrée à Calais*.)

1589. — J'occupais mon esprit à regarder la tapisserie

du lieu, qui estoit d'un cuir, doré entremeslé de vert, et les bordures d'alentour représentoient au long l'histoire et la sobriété de Vitellius. (*L'isle des hermaphrodites*, p. 102.)

1613. — A Anthoine Fraisy, de nation vénitien, en recognoissance du don fait par luy d'un drap d'hostel (autel) de cuyr doré, au milieu du quel est l'image de la Vierge Marie, avec les armoiries de cette ville aux 2 costés, et par dessus ce 2 coussins de pareil estoffe, pour servir aud. hostel, 100 l. (Houdoy, *La Halle échevinale de Lille*, p. 81.)

1618. — 12 cuissins de cuir doré. (*Inv. de l'égl. S. Louis des Français, à Rome*, p. 75.)

PROVENANCES

CUIR D'ARAGON. — **1380.** — 6 toyes de carreaulx de cuir azuré d'Arragon, lesquelles sont brodées à rondeaulx; ou mylieu a une lozange de France et feuillages entour...

15 cuirs d'Arragon pour mectre par terre en esté. (*Inv. de Charles V*. 3340 et 3785.)

CUIR DE BRABANT. — Et les bons cuirs sont en Brabant. (*Le Dict des pays*. Montaiglon, *Rec. de poés. franc*. t. V. p. 109.)

CUIR DE CABES. — **1153.** — Cabes (Tunisie) est une grande ville bien peuplée... On fabriquait autrefois de belles étoffes de soie dans cette ville, mais aujourd'hui la principale industrie consiste dans la préparation des cuirs destinés pour l'exportation. (Géographie *d'Edrisi*, t. I, p. 255.)

CUIR DE CAPPADOCE. — V. **1250.**

Un cuir de Cappadoce va en son dos jeter;
Il fu blans comme nois, boin fu pour le serrer.
Par dessus vest l'auberc qu'il ot fait d'or saffrer.
(*Fierabras*, v. 612.)

1390. — Et s'arment (les sarrasins) le plus de cuiries et portent targes à leur col, moult légères, couvertes de cuir bouilli de Cappadoce, où nul fer ne s'y peut prendre ni attacher, si le cuir n'est trop échauffé. (Froissart, l. 4, ch. 15.)

CUIR DE CARAMANIE. — **1608.** — A Sattalie il y a une échelle pour les françois qui y ont leur consul, et viennent ici pour charger des cuirs et des tapis de Caramanie. (Martin de Vitré, *Voy. aux Indes orient.*, p. 114.)

CUIR DE CATALOGNE. — **1487-8.** — Pour une peau jaune de cuir de Catheloigne, pour faire une paire de brodequins pour led. Sr. (le roi), 32 s. 6 d.)

2 peaux de cuir de Catheloigne, l'une rouge et l'autre tannée, 65 s. t.

2 peaulx tannés de cuir de Catheloigne, pour faire une paire de brodequins liégez par dedans et 2 paires de souliers liégez en façon de pantoffles à hault talon, pour servir aud. Sr à son plaisir, au feur de 32 s. 6 d. t.

Pour 2 peaulx blanches de cuir de Catheloigne, pour faire des brodequins, soliers et patins pour led. Sr, au feur de 32 s. 5 d.

4 douzaines de chapperons à oyseaulx, faiz de cuir de Catheloigne, au feur de 30 s. t. la douzaine. (6e *Cpte roy., de P. Briconnet*, fos 210 à 293.)

1494. — 8 carreaulx de cuir de Catheloigne. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, p. 171.)

CUIR DE CORDOUE. — Combien qu'en aucun temps, pour ce qu'en la ville de Paris, avoit grande abondance de cordoen d'Espagne, qui est le meilleur courroy des autres, eust été ordonné que nul cordoen de Frandres n'y feust vendu, pour ce que ceux de Flandres estoient partie courroyés en tan, on a trouvé... que lesd. cuirs de Flandres sont bons, loyaux et profitables pour en user en la ville de Paris et ailleurs, et qu'icelle ordonnance ne fut faite fors seulement pour la grande abondance de cordoen d'Espagne, qui lors estoit et venoit à Paris [la vente, dès lors est autorisée]. (*Ordonn. des rois*, t. II, p. 357.)

1575. — Le commerce du cuir y est également important, et l'avantage qui tire Cordoue de la bonne préparation de ses *cueros* est tel qu'aujourd'hui, dans l'Espagne entière, toutes sortes de cuirs de chèvre, quelque soit l'endroit où ils ont été préparés, sont connus sous le nom de *cordovanes*... Un autre avantage notable de Cordoue, c'est l'élégance de tout ce qui s'y fabrique et le profit qu'on en tire. Les basanes servent à faire des *guadamecis* qui se travaillent si bien qu'on ne les égale en aucune partie de l'Espagne, et en si grande quantité que Cordoue en approvisionne toute l'Europe et les Indes. Cette fabrication apporte beaucoup de richesse à la ville et donne aussi à ses principales rues un joli aspect. En effet, comme on expose au soleil les cuirs une fois dorés, travaillés et peints, et qu'on les fixe sur de grandes tables pour les faire sécher, c'est un beau coup d'œil de voir les rues ainsi tapissées avec tant de splendeur et de variété. (Ambrosio Moralès, *Las antiguedades de las ciutades de España.*)

1645. — Ciutad de Cordoba. — Cria famosa seda, de que labra brillantes telas, fanissimos pannos, lucidos guadamacies (tapis de cuir) curiosamente obrados, que sacan a varias partes. (Mendez Silva, *Poblacion general de España, Andaluzia*, c. 3, p. 86 v°.)

CUIR DE DAMAS. — **1302.** — Li beduyn... gisent adès aus chans et lour mesnies, lour femmes, lour enfans fichent le soir de nuit, ou de jour quant il fait mal tens, en unes manières de herberges que il font de cercles de tonniaus loiés à perches, aussi comme li cher à ces dames sont, et sur ces cercles gietent piaus de moutons que l'on appelle piaus de Damas, coureés en alun. (Joinville, édit. de Wailly, p. 89.)

CUIR D'ÉCOSSE ET D'IRLANDE. — XIIIe s. Cuir d'Irlande. (*Proverbes et dictons popul.*, édit. Crapelet.)

1567. — Le cent de grand cuyr des Indes, 4 s. — Le cent de cuyr de Barbarye, 2 s. — Le cent de cuyr d'Escosse, d'Irlande et callevert (peaux de veau), ci 12 den. (*Tarif de la Carue de Rouen*. Fréville, *Mém. s. le comm. de Rouen*, t. II, pièce 120.)

CUIR D'ESPAGNE. — Une paire de galoches de cuir d'Espagne, doublée de drap. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 1909.)

1528. — 7 pièces de tapisserie de cuyr, ouvraige d'Espaigne, à la devise du feu roy Dom Philippe. — Ung chiel et gouttières du mesme avec les franges rouges, blanches et vert. — Ung autre chiel, dosseret et gouttières aussi de cuir d'autre ouvraige dorez et franges rouges, jaune et blanc. (*Inv. de Ravestain à Malines.*)

1586. — Les pieds estoient chaussés de souliers en peau d'Espagne. (*Proces-verbal de l'exécution de Marie Stuart.*)

1659. — Mariage de Louis XIV. — A Alcobandas, le roi d'Espagne lui (au maréchal de Grammont) envoya un lieutenant de ses gardes qui est introducteur des ambassadeurs, et l'un de ses mayordomes, qui lui apporta un présent fort galant de peaux d'Espagne, de gans, de pastilles, de gobelets et autres curiosités. (De Motteville, *Mém. p. servir à l'hist. d'Anne d'Autriche*, t. V, p. 31.)

1680. — Tapisserie de cuir doré. Ouvrage de cuir doré pour parer principalement quelques chambres des maisons de plaisance. Il y a des tapisseries de cuir doré d'Espagne, de Holande, d'Alemagne, de Flandre et de Paris. — Les tapisseries de cuir doré d'Espagne sont les meilleures et les plus estimées, et celles de Holande après. (Richelet.)

1609. — CUIR DE FLANDRE. Voy. MAROQUIN DE FLANDRE.

1692. — M. Marseille, rue S. Denis, près la sellerie vend des tapisseries de cuir doré de Flandre. (A. du Pradel, *Le livre des adresses de Paris.*)

CUIR DE FRANCE. — **1723** — Les lieux de France où il se fabrique le plus de tapisserie de cuir doré sont Paris, Lyon et Avignon.

Il en vient aussi beaucoup de Flandres, qui se manufacturent presque toutes à Lisle, à Bruxelles, à Anvers et à Malines, dont celles de cette dernière ville sont les plus estimées de toutes...

Il ne s'en voit plus en France de la manufacture d'Espagne estimées. (Savary.)

CUIR DE HOLLANDE. — **1661.** — Une tenture de tapisserie de cuir doré, fabrique d'Hollande, semée de festons, de fruicts et fleurs et petitz animaux de bas relief, contenant en tout 186 peaux, et une campanne d'un tiers de largeur d'une peau par le haut des pièces, prisée 500 fr. (*Inv. de Mazarin*, n° 2157.)

CUIR DE HONGRIE. — **1380.** — 4 grans cuirs de Hongrie, bleuz, brodez aux 4 cuignetz et ou milieu de fueillages enlevez, et ou milieu dud. fueillage les armes de France. (*Inv. de Charles V*, 3788.)

1393-4. — A Robin Garnier, coffrier, pour une male de cuir de Hongrerie, fermant à clé, délivrée à la fole pour mettre ses robes et autres choses nécessaires, 6 fr. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte d'Hémon Raguier*, fo 19.)

1458. — Art. 10. Que nulz gorhers (bourreliers) ne fa-

cent brides, regnes ni poitraux ne cavechures de noir cuir, s'il n'est de cuir de bœuf Hongrie; mais facent de cuir blans de queval sans noirchir et conrée d'alun et de craisse bien et souffisamment. (*Stat. des gorreliers d'Abbeville.*)

1480. — Pour avoir fait apporter de Tours jusques à Bray-Conte-Robert ung grant cuir de Ongrie, pour mectre sur le lit dud. Sgr (Louis XI), 60 s. t. (D. D'Arcq, *Cptes de l'hotel*, p. 371.)

1547. — Pour 4 billots doublez de 4 cuirs de Hongrie, garniz de boucles noires renforcées, pour passer les traictz des chevaulx du chariot dud. feu Sr, 30 s.

Pour une large courroye de cuyr de Hongrye de la longueur de 9 aulnes, pour servir de grant cordeau pour lesd. chevaulx, 4 l. (*Cpte des funérailles de François Ier*, p. 304.)

1549. — 2 s. 6 d. t. pour une longe de cuyr de Hongrie, pour le cheval du pourvoyeur...

10 s. t, pour 4 longes de cuir de Hongrie, pour servir aux hacquenées desd. filles damoiselles. (*Cptes de Marguerite de Navarre*, f° 42 et 15.)

1591. — 4 tabourets couvertz de cuir de Hongrie, 40 s. (*Inv. de Guillaume de Montmorency*, n° 278.)

1690. — Les cuirs de Hongrie sont faits de peau de cheval. (Furetière.)

1723. — Cuir de Hongrie, ainsi nommé de ce qu'on tient des hongrois la maniere de le fabriquer. C'est un cuir qui a été préparé d'une certaine manière propre à recevoir la graisse, ou plutot le suif dont il est imbibé.

L'on prétend qu'il n'y a guère que 110 ans que la manufacture des cuirs de Hongrie a été établie en France, et que ce fut Henri IV qui en ordonna l'établissement...

Le nommé Rose, tanneur,... en ayant decouvert le secret, en établit la fabrique en France... ils ne reviennent tout au plus qu'à 20 s. la livre, qui est la moitié moins de ce qu'ils couterent autrefois.

Toutes sortes de cuirs de bœufs, de vaches, de chevaux et de veaux sont propres à recevoir l'apprêt de Hongrie, mais il s'en fabrique plus de ceux de bœuf que des autres. (Savary.)

Cuir de Limoges. — **1690.** — Il y a aussi des marchands de maroquin, de vache de Russie et de mouton de Limoges, qui n'ont point de grain. (Furetière.)

Cuir de Lombardie. — **1399** et **1400.** — 2 selles pour le roy : les arçons devant et derriere bordez d'os blanc et houssez de cuir noir ars, à la façon de Lombardie.

3 selles de roncin : les arçons bordez d'os blanc houssé de cordouan noir ars à la façon de Lombardie. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 3 et 21.)

1471. — Pour les harnois faiz de cuir rouge de Lombardie, pour les 4 chevaulx qui meinent le charyot branlant de lad. dame (la reine), 35 l. 15 s. (*Argenterie de la reine, 9e cpte de P. Artault*, f° 137.)

Cuir de Malines. — **1730.** — Malines, ville de Brabant. Ses manufactures de cuir doré sont les plus estimées de celles de Flandres, qui l'ont toujours emporté sur toutes les autres qui sont établies dans le reste de l'Europe.

C'est aussi un des plus considérables objets de negoce, et l'on ne peut dire combien les étrangers en enlèvent chaque année. (Savary, *Supplém.*)

Cuir de Navarre. — **1386.** — 2 frains pour les 2 mules qui portent la litiere de la royne... garnis de cuir de Navarre. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 86.)

Cuir de Nérac. — **1597.** — Pour les cuirs, en la ville de Nérac en Gascogne, il y a un maistre conroyeur nommé Bernardin, tel qu'il acoustre des cuirs qui sont si fort et si bons, qu'il n'y a ni espees, ni hallebardes qui les puisse percer, tesmoin qu'il en a fait au roy qui est à present, des casques et cuirasses qui ont esté esprouvez en la presence de Sa Majesté, qui n'ont jamais peu estre persez. Et pareillement led. Bernardin et deux siens aussi conroyeurs retirés depuis 15 ans au pays de Biart, lesquels accoustrent des peaux de bœuf en buffle, des chevres en chamois, qui sont aussi beaux et aussi bons que ceux qui viennent d'Allemagne. De la ville de Poitiers, depuis [illegible] ou 8 ans, ils accoustrent des peaux de bœuf, vache, chevre et autres en façon de buffles et chamois tres bons et beaux. (Laffemas, *Reglem. general, projet au roi*. Leber, t. XIX, p. 32.)

Cuir de Paris. — **1604.** — Pareil establissement de tapisseries de cuir doré et drappé de toutes les sortes et couleurs qu'il est possible de souhaiter, plus belles que la broderie mesme, à meilleur marché et de plus grande durée, pour la facilité et invention de les nettoyer, entretenir et racoustrer, cela se void ez boutiques des faulbourgs, S. Honoré et S. Jacques...

A la charge qu'iceluy Rozan, pendant le temps de sond. privilège, sera tenu fournir la France suffisamment desd. tapisseries de cuir doré et drappé. (Id. *Délibérations du conseil du commerce*, Ibid t. XIV, p. 224 et *Docum. inéd. mélanges*, série 1, t. IV, p. 172.)

1692. — Les tapisseries de cuir doré de France se fabriquent près la porte S. Antoine. (A. du Pradel, *Le livre des adresses de Paris*.)

Cuir de Poitiers. — **1635.** — Nous avons dans Poitiers nombre d'ouvriers qui accommodent les peaux de bœufs, vaches, chèvres, moutons et autres en façon de buffles et chamois, qui sont tous bons et de meilleur service que ceux qui nous viennent d'Allemagne et autres lieux. (*Nouv. reglement s. les marchandises*, Ed. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. III, p. 115.)

Cuir de Russie. — **1637.** — Ce présent consistoit en plusieurs beaux chevaux, en de riches harnois, en quelques chameaux chargés de cuirs de Russie, de plusieurs autres belles estoffes et de 30 coetes remplies de duvet de cygne. (Oléarius, *Voyage de Perse*, t. I, l. 4, p. 403.)

1661. — 34 chaires à perroquet dont 18 couverts de marroquin de Levant rouge, et 16 de vaches de Roussy, le tout cloué sur leurs bois de noyer, de petits clouds dorez, prisés ens. 54 l. (*Inv. de Mazarin*, n° 2071.)

1680. — Vache de Roussi, c'est du cuir de vache qu'on façonne hors de France, qu'on passe en redon, c'est à dire en herbe, ensuite on lui donne une charge de brésil bouilli et de noix de galle pour le rougir, et après on le parc, on le foule, on le travaille. (Richelet.)

Cuir de Séville. — **1502.** — Ordonnons, qu'à partir d'aujourd'hui, aucun artisan dud. métier, n'ouvrira boutique en cette ville ou en son territoire, sans avoir été préalablement examiné par les inspecteurs dud. métier; qu'on examinera s'il sait dessiner un *brocado* et le couper suivant les règles, s'il sait poser convenablement les couleurs dans les fonds. Pour l'or et l'argent, s'il sait dorer bien et parfaitement comme le comporte le métier, s'il sait également se servir des fers et les employer selon les us et coutumes. (*Ordonn. de Séville*, ap. Davillier, *Les cuirs de Cordoue*, p. 22.)

Cuir de Syrie. — **1411.** — Une armure de cuir de Surie, pour armer l'homme et le cheval. (*Inv. de l'ecurie du roi*, f° 108 v°.)

CUIRASSE. — Avant l'adoption, vers 1350, des pièces de fer ou d'acier qui complètent, au XVe siècle, l'armure de plates, la cuirasse était, comme l'indique son nom, une enveloppe de cuir destinée à protéger la poitrine de l'homme d'armes. Ce terme avait même un sens assez mal défini, puisqu'en 1423 nous le trouvons appliqué à un tissu de mailles et plus tard à la brigandine.

Néanmoins la cuirasse, dite aussi poitrine d'acier, et dont le galbe est à peu près conforme à la structure humaine, se compose généralement, dans les premières années du XVe siècle, de deux pièces principales; celle de devant ou plastron et celle du dos ou dossière. Au-dessous de la ceinture où elles ont toutes deux leur point d'arrêt, les faldes ou faudières, presque toujours articulées, servent à protéger le ventre et les reins. Afin de diminuer la rigidité, le plastron, dès l'époque de Charles VII, est, comme la dossière, divisé en deux pièces dans sa hauteur. Celle du bas appelée pansière se termine en pointe dans sa partie médiane et est posée à recouvrement sur le plastron proprement dit, lequel est souvent garni d'une étoffe de soie ou de velours. Celle du dos, moins aiguë, s'arrête entre les deux épaules où elle s'engage sous la partie supérieure et facilite les flexions du torse en arrière.

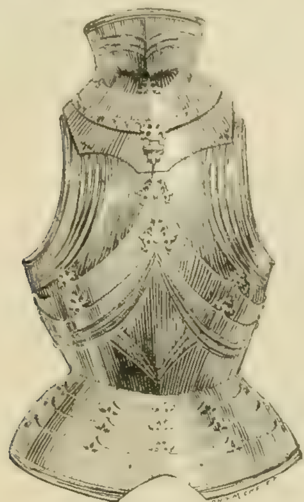
Une nouvelle transformation de la cuirasse en

deux pièces rigides, avec renflement du plastron, s'opère pendant les vingt dernières années du XVe siècle. Elle s'observe dans cette partie des armures cannelées dites maximiliennes, dont la durée en Allemagne atteint presque aux limites du XVIe siècle. Voy. BRIGANDINE, CORCELET et HALECRET.

casque, brassarts et tassettes à l'épreuve de la harquebuze 17 esc. (*Vente du Sr. de Beaujeu, Arch. du Cher.*)

CUIRASSE. — Tapis de pied ou de tenture, fait de cuir, couverture de chariot, bâche. Voy. CUIRIE.

1408. — Une pièce de cordouen appellée cuirace, vermeil, a mettre par terre entour un lit, armoyé d'escuçons





V. 1470. — *Plastron et dossière de cuirasse. Travail de Nuremberg. App. à M. Eug. Juste*

1266. — 2 paires de cuiraces nueves. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 192.)

1332. — Ils (les turcs) ont aussi aucun haubergons fais de cuir, qu'on pourroit appeler plus proprement cuyraces que haubergons. (Brochart Lallemand, *Passage d'outremer*, ms. f° 72 v°.)

1423. — Pro una lorica vetere de mayle rotunda, 6 s. 8 d. (*Cpte de l'exéc. de Henri Bowet, Archeol. Journal*, t. XIX. p. 164.)

V. **1470.** — Le roi du Tibet envoya aussi en present à Nouschirvan (Choroes 531-579) 100 cuirasses dorées du Tibet et 1000 vessies de musc. (Mirkhond, *Hist. des Sassanides*, ap. de Sacy, *Rech. s. les antiq. de la Perse*, p. 376.)

1470. — 2 cuiraches complettes faittes à la mesure de Mgr (le duc de Bourgogne), à 18 l. la pièce. (*Arch. de Bruxelles*, cit. Vinkeroy, notes.)

1488. — Pour une cuirasse à tous clous et boucles dorées, pour le corps du roy (Maximilien) 18 l... it. pour un nouveau dos et nouveau pas, tasses, clous et boucles dorées, faits à une autre cuirasse du roy, 12 l. (*Ibid.*)

1545. — *Lorica.* Ung halecret d'un homme de pied, ou la cuirasse et le harnois d'ung homme d'arme, une brigandine ou cotte de maille. (Rob. Estienne.)

1556. Où est l'épée, où est cette cuirasse,
Dont je rompois des ennemis l'audace.
(Louise Labé, *Rec. des poetes franc.*, t. IV, p. 198.)

1569. — 612 corps de cuyrace grands, moyens et petits, garnys de haulzecou, pesant chacun environ 25 livres au plus, l'un portant l'autre, des quelz le devant sera à l'espreuve d'arquebuze, et le derriere de pistolle, au pris de 10 escus chacun. (Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. I, col. 305.)

1573. — A Me Hans, armurier, faisant corps de cuirasse à l'épreuve, 100 l. t. pour gages. (*Cptes de la Cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XI, p. 245.)

1586. — A maistre Hans, armurier du roy, 105 l. t. pour une cuirasse à l'épreuve du pistolet, un casque garni d'une coiffe de satin piquée, brassards de Milan, grands tassettes aussi à l'épreuve du pistolet et un gantelet de la main gauche. (*Ibid.*, t. XII, p, 420.)

1591. — Ung corps de cuirasse complet garny d'un

d'argent à une bende de gueulles, contenant 3 aulnes 3 quartiers de long. (*Inv. des tapisseries du roi à la Conciergerie.*)

1419. — A Bernart Ruissart, coffrier et maletier du roy... fait un cuirace de cuir de vache pour couvrir un des chariotz de la garde robe.

Pour une cuirasse de cuir, pour couvrir le chariot des armeures de Mds., 28 l. t. (*Cpte de l'écurie du Dauphin*, f° 18.)

1421. — Une grande cuirasse de corduoan vermeil, armoyé aux 4 bouts de 4 escuz, en chascun des quels a une fleur de lis. (*Inv. du chat. de Vincennes.*)

1422. — Une grant cuirasse de cuir vermeil, pour la chambre du roy, à escussons d'azur, à une seule fleur de lys. (*Inv. des tapisseries de Charles VI*, n° 323.)

CUIRASSINE. — Corcelet, cuirasse légère, brigandine.

1377. — Habuit du Folca Ferrarius corazinam domini Anechini. (*Arch. de Biella*, Angelucci, *Docum. inéd.* pièce 1, p. 221.)

1446. — Brigandines, aultrement dit cuirassines. (*Traité anonyme du cost. milit.*, f° 73.)

1449. — A Jehan de Bonnes, armeurier dud. Sgr, pour 2 pièces pour mettre sur les espaulles de la cuirassine noire de jouste dud. Sgr, et pour 4 bocètes pour clouer lesd. pièces, 1 flor. 3 gros. (Lecoy, *Cptes et mém. du roi René*, n° 598.)

En **1552.** — De harquebusiers à cheval, y en l'armée de Henri II) en avoit de 12 à 1500 armez de jacques et manches de mailles, ou cuirassine. (Fr. de Rabutin, *Comment.*, l. 2, p. 408.)

1566. — Leur peau (des tarandes) est si dure qu'on en fait des cuyrassines. (Du Pinet, *trad. de Pline*, ch. 8, p. 34.)

1576. — Nous sommes presque tousjours prestz à nous couper la gorge les uns aux autres : nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine soubz la cape. (*Lettre de Henri IV à M. de Mersans*, t. I, p. 81.)

1589. — On lui apporta (à Henri III) un pourpoint dans le quel il y avoit comme une forme de cuirassine, pour

tendre les espaulles esgales, car il y en avoit une plus haute que l'autre. (*L'île des hermaphrodites*, p. 14.)

1602. — Une cuirassine à couleur d'eaue, garny de son heaulme à bordage doré. (*Inv. du duc de Biron*, f° 54 v°.)

CUIRIE, CUIRÉE. — Les parties de l'armure intérieurement recouvertes de cuir, les gamboisons portés sous le haubert de mailles, mais particulièrement la cuirasse, dans le sens primitif du mot. Cuirie s'entend encore de la bâche d'un chariot ou de la couverture d'un coffre de bahut. Voy. CUIRASSE.

1230. L'escu li perce; mais le haubers treslis,
N'enpira il vaillissant un espi,
Car la cuirie quil ot le garantit.
... Sor l'auqueton vest l'auberc jazerant,
Fort et legier, maillie menuement;
Cuirie ot bonne, ferrée largement,
Cote à armer d'un cendel de Melant.
... Sor l'auqueton qui d'or fu pointurez,
Vesti l'auberc qui fors fu et serrez;
Cuirie ot bonne, d'un cuir qui fu tennez;
Cote ot moult bonne, plus belle ne verrez,
D'un drap tout ynde qui fu a orfrezez.
... Les mailles tranche dou hauberc frémillon,
Et la cuirie, la cote et l'auqueton.
(*Gaidon*, v. 5020 à 9549.)

1302. — 2 chaines à attacher à la poitrine de la cuirie, l'une pour l'épée, l'autre pour le heaume attacher. (Joinville, *édit. de* 1668, p. 185.)

1352. — Pour une grande cuirie à couvrir le charriot de la fruicterie du roy. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 122.)

1387. — Pour une grant cuyrie de cuir de vache, pour mettre sur le charriot de lad. chambre aux joyaulx, 22 l. 7 s. p. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 61 v°.)

1391. — A Pierre Dufou, coffrier, pour une couverture noire de vache appellée cuirée... pour mettre dessus et couvrir le chariot de la garde-robe du commun dud. Sgr. (le roi), 19 l. 4 s. p. (*Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 73 v°.)

V. 1450. — Devoit avoir le chevalier (pour les tournois au XIVe s.), pans et manches qui seront attachés à la cuirie, et lad. cuirie ayans ses agrappes sur les espaulles pour attacher lesd. manches et une tourretière sur le pis devant.

It. 2 chaines à attacher à la poittrine de la cuyrie, l'une pour l'espée et l'aultre pour le baston. (Sicile. *Traité du noble office d'armes*, ms. f° 51.)

1597. — Les bahuts qui auront des pieds seront bien cuirés de bonne toille neufve maullée de colle forte. (*Stat. de Bordeaux*, p. 93.)

CUISINE. — La dinanderie comme la chaudronnerie et la ferronnerie fournissaient aux cuisines du moyen âge un contingent de pièces usuelles travaillées avec un art qui a fait justement passer les épaves de ces industries anciennes dans le domaine de la curiosité. Aujourd'hui l'uniformité sans grâce et sans style de cette partie intéressante du mobilier ne mérite pas de fixer un instant l'attention. Le lustre et la propreté des objets sont les seules qualités requises dans les installations les plus opulentes, où les cuisines se sont transformées en cavernes.

La suite de ce travail nous fournissant l'occasion de définir les termes peu connus, disséminés dans le texte des inventaires, nous renvoyons à ces noms mêmes et aux figures explicatives dont il nous a paru, en certains cas, indispensable de les accompagner.

1180. — In coquina sint olle, tripodes, securis, mortarium, pilus, contus, uncus, creagra [caudron], cacabus, sartago [paele], patella, sartago [graunt paelet], craticula [gredile], urceoli [pocenet], discus, scutella, parapsides [platelers], salarium, artavi quibus pisces possint exenterari.

Sit ibi cacabus et magnum, quo pulli et ebulitiones possint coqui, et fuscinula vel tunda [viga hamata], vel fuscina, vel jaculo, vel amitte levi, vel nassa in vivario depressi.

Mola assit piperalis et mola manualis. (Alex. Neckam, *De utensilibus*, p. 97.)

V. 1225. — Coqui mundant in aqua calida cacabos et urseos, patellas et sartagines, pelves, ydrias, ollas, mortaria, scutellas, rotundalia, acetabula, coclearia et scaphas, craticulas, micatoria, creagas, dum stant ante clibanos et epycauteria et fornaces.

V. 1300. — GLOSE : Cacabos g^{ce} dicuntur chauderons. Urceos g^{ce} pos. Patella ponitur pro magna scutella. Sartagines sunt patelle in quibus aguntur et vertuntur carnes super ignem. Pelves dicuntur g^{ce} bacin. Ydrias dicuntur ab ydros quod est aqua, pot eau (*al.* kene) Ollas g^{ce} pot appissier. Rotundalia g^{ce} talloirs, trencheurs, et dicuntur a rotunditate. Acetabula g^{ce} saucière; dicuntur lances ubi ponuntur salsa. Scaphas dicuntur g^{ce} auges (*al.* gace) ubi puer balneatur, vel pedes lavantur. Craticulas dicuntur g^{ce} greil. Creagas crochet, havet. Clibanos genus fornacis est. Epycauteria g^{ce} estres, fornaise, quia desuper imponitur ignis. (J. de Garlande, § 54.)

1363. — *Vaisselle d'argent pour la grande cuisine.* — 4 petits chaudrons d'argent qui ont esté mis au petit mesnage pour ce qu'ils estoient trop petits pour la grande cuisine. 2 grands chaudrons ronds. 2 grandes cuilliers, l'une perciée et l'autre plaine et 4 petites cuilliers pour faire les essais, 2 pour les queux et 2 pour les saussiers. 5 pots à sausses, tout d'argent et tout ce qui a esté baillé en la grande cuisine et en la sausserie. Une nef d'argent dorée et une salière en facon de coquille. Une salière à langues de serpent, que donna Mgr l'archevêque de Sens. 2 drageoirs dorez d'argent. 2 cruches et une courroye d'argent à les porter. Un grand vaissel à 4 demy compas, d'argent à mettre vin refroidir. Un grand bacin rond à bords renversiez, taillié à lettres de sarrasins et aux armes de Mgr. 2 coquemars d'argent. 6 flacons d'argent d'une facon et 3 grans flacons tenant chacun un septier. 2 barillez d'argent d'une facon. 2 grands chandeliers d'argent dorez et esmaillez aux armes de Mgr.

Autre vaisselle d'argent blanc. — Premièrement le petit mesnage d'argent, c'est ascavoir une douzaine de platz d'argent. 2 douzaines d'escuelles d'argent. Une douzaine d'escuelles saussières doreez. Un mortier. 2 greils. 3 paelles à queue. Une sallière à pendre à la cheminée. Un havè d'argent. 2 cuvettes, une percée et l'autre plaine. Une broche à rostir et son pied. Une lèchefroie. Un trépied. 3 pots à sausse. Une crameillère. 3 pots d'argent à la ou de pots de cuivre, à pendre à la crémaillère. Un pot d'argent à queue. 2 chaudrons. 4 foisselles dont l'une est à couvercle. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1372. — *Cuisine de la reine Jeanne d'Evreux.* — 1 broche de fer estimée 4 s. p. 12 chauderons grands et moyens, 15 fr. 15 autres petits, 3 fr. 2 grand chaudières 10 fr. d'or. 4 autres petites, 4 fr. 8 contrerotiers, 3 fr. et demi. 3 culiers d'arien percées, demi fr. 2 culiers de fer percées, 5 s. 1 escumoire, 2 s. p. 4 grils de fer, 1 fr. un quart. 2 lechefrites. 10 s. 1 mortier de cuivre et le pilot de fer, 2 fr. 1 musel de buef, 4 s. 16 paelles à anses, 12 fr. 11 grans paelles à bous, 16 fr. d'or. 2 paelles de fer, 5 s. 4 paelles de fer, mauvaises, 12 s. 3 paelles à queues, 1 fr. 3 puisettes d'arien 1 fr. et demi. 1 pot de cuivre, 4 s. p. 1 roable de fer, 2 s. p. 1 tinel, sans prix. 1 trépied de fer, 2 fr. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 162.)

1393. — *Vases et ustensiles mentionnés dans le Ménagier de Paris* (*passim.*) — Grosse aiguille pour recoudre la volaille farcie. Brochette de coudrier pour embrocher. Chaudière. Chopine de loche. Couloires. Couteaux à hacher. Cruche de terre de Beauvais. Cuillers d'argent, de bois, de fer percée. Cuvier à eau. Ecuelle allant au feu. Gratuise à fromage. Gril. Hastelet. Jatte. Leschefritte. Mortier avec pestail, de bois, de cuivre, de pierre. Moulin à moutarde. Paelle de fer, à friture, à lance, à crespes, percée. Plateaux ou écuelles. Platelets. Plats allant au feu. Pots de cuivre, de terre pour gelées et cameline. Pots allant au feu, pots plommés, pots de pierre. Trepieds et voirres.

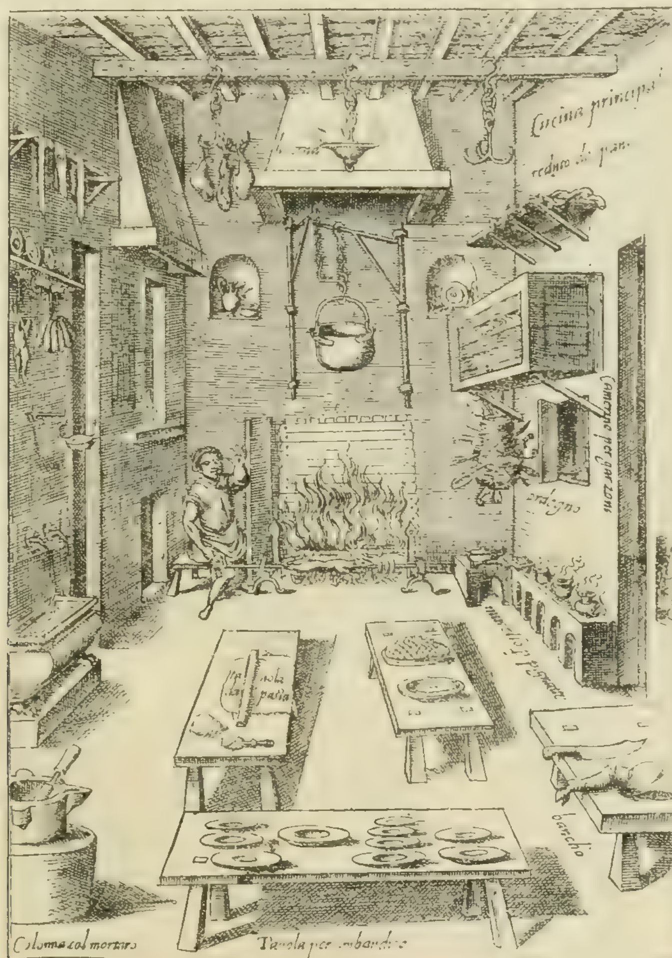
1401. — *Cuisine d'Isabeau de Barière.* — 1 belle bouche ferree, 6 l. 8 s. 6 broches de fer, la piece 24 s. 1 chauderon bastart, 4 l. 16 s. 1 chauderon moyen, 56 s. 6 chauderons à potage, la piece 25 s. 1 chaudiere pour sausserie, 6 l. — 4 couples de contrerostiers, la couple 8 l. 6 s. 2 cullers de fer percées, la pièce 12 s. 1 greil pour cuire les pommes en quaresme. 12 paelles d'arain a bout, poisant

167 l. à 13 l. 10 s. le cent 22 l. 14 s. 4 d. p. Fermure desd., la piece 16 s. 2 paelles d'arain à queue, 16 s. 2 pelles de fer à queue double, 60 s. p. 2 pusètes, la pière 16 s. 2 rables et une pele de fer, 40 s. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 151.)

1456. — *Cuisine de la commanderie du Temple, à Paris.* — Aiguières de potin. Bacins à donner à manger à la volaille. Baignoiers à mener vendenge. Bassin de laton. Bassins à laver mains. Bec d'asne vieux. Broches de fer. Chandeliers de letton. Chandellier à 2 tuyaux. Chandellier à vys. Chaudière sans cerceau. Chauderons. Chauffette sans couvercle. Chauffette à tuyaux. Chauffoiers de cuivre à chauffer la viande sur table. Chiennès de fer. Chiennès à croces. Choppines de taverne de potin. Contreroliers. Coulloière à poys. Cramillée à pendre 3 pos. Cramillere. Cuillers d'arain. Cuillers d'argent. Escuelles. Fontaine de cuivre à laver mains à un grant pié de cuyvre, ou quel a 3 lyons qui le soustiennent. Garde nappes. Grils. Hanaps de madre. Havez. Leschefitte de fer. Marmitte à chauffer eaue. 2 moulins, l'un à moustarde, et l'autre à saulce. Paielle. Paielles d'arain. Paistazin vieil. Pinte de potin. Plaz. Pot de 3 chopines, de potin. Quarte de potin. Quassette à puisier eaue. Sallières d'estain. Trepiés.

1505. — Un fiecart sans ance. pes. 2 l. prisié 4 s. 2 d. t. Une tasse à queue prisée 2 s. t. Un mortier de coivre à batre les espices, ensemble le pilon de fer, pes. 10 l., 100 s. t. Une frasotte d'arain, 5 s. t. Un janot de fer et 2 petites brochettes à rotir oyseaulx, lesd. brochettes, 6 d. Une plumme à nectoyer les estaulx, 6 d. t. Le biers de fer servant à faire le feu en lad. cuisine, à 2 travers, 40 s. t. Ung petit landerot à fendre et coupper menues bestes, 12 d. t. Un bec d'asne d'arain, à servir aux bains, 6 l. 13 s. 4 d. Une grosse laverette de coivre, à laver mains, pendue auprès de la cuisine, à une chainette de fer, pes. 25 l., 50 s. t. (*Inv. de l'év. de Metz*, p. 109.)

1508. — *Cuisine du cardinal d'Amboise.* — 2 bareaulx. 2 bassins à gueline. 2 bassins laveurs. 1 bassin à queue. 9 broches à routir. 3 grands broes. 3 autres. 29 chandeliers. 2 grandes chappelles. 7 chauderons d'airain. 6 chaudières. 1 chopine. 2 cramillières. 1 cruche d'érain 32 escuelles d'étain. 2 gallons à pié. 1 grilz. 1 landiers. 1 marmite. 1 mortier à faire verjus. 1 moutardier d'étain. 1 pelle à chastaignes. 1 pinte d'étain. 61 plats. 2 pots d'étain. 2 pots de fer, 8 poilles. 6 poelles à frire. 1 poelle à feu emmanchée de boys. 6 poelles rondes d'airin. 1 poelle d'airain à queue. 1 poellon. 2 paires de rotisseurs simples et doubles. 2 sallières. 3 trépieds. 2 verjutières d'étain. 1 vinaigrière d'étain. (*Inv. de l'archevêché de Rouen*, p. 506.)



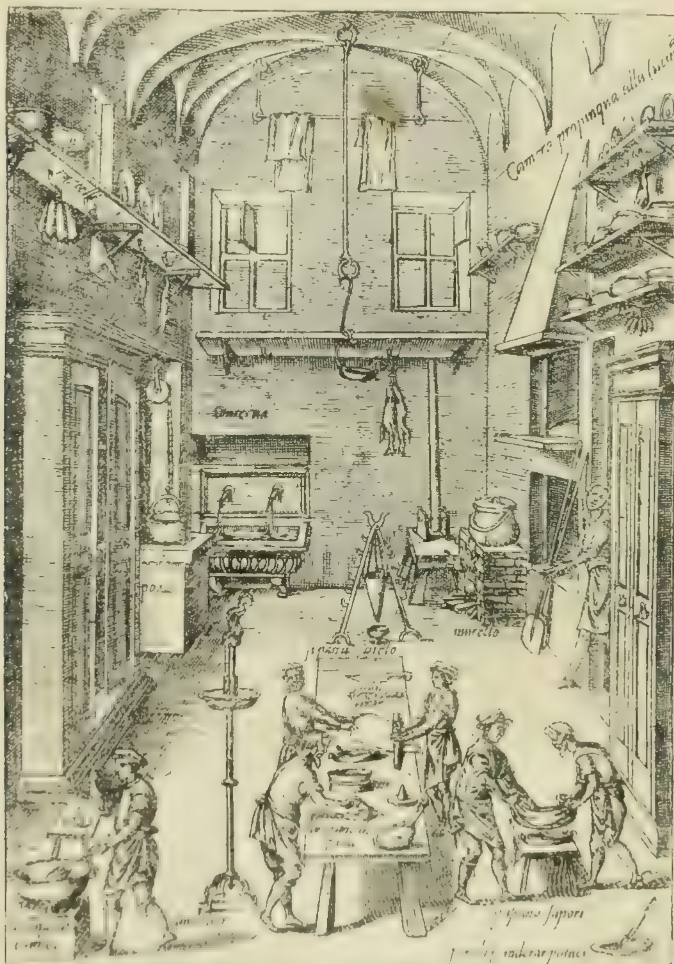
1570. — *Cuisine princière à Rome. D'après* Bart. Scappi.

1527. — Une cuisine de fer pour porter par les champs, garnye de tout ce qu'il y fault. (*Inv. de Ravestain*, p. 21.)

1597. — 1 bassin à laver mains. 1 chaponière de cuivre de Lyon. 1 coquemart de cuivre. 1 cuvette. Escuelles d'estain. 2 fontaines d'airin garnys de leurs cou-

vercles et robinets. 1 grande lèchefrite. Plats d'estain. 3 poisles. 2 poislons. 2 porteplats de fer. 1 pot à barbier. 2 grands pots d'airin à 3 pieds, garnys de leurs couvercles. Pots d'estain. 1 roue à tourner rot, garnie de 3 broches de fer. 1 tinette. 3 tourtières. (*Inv. de la dame de Nicolai.* Monteil, XVI[e] s. stat., 66, note 275.)

1618. *Cuisine du prince d'Orange à Bruxelles.* — 1 bancq à l'antique, d'escrinerie grand. 5 bancqz de bois blanc. 5 bassadelles de cuivre. 1 broche de fer. 5 casses, grandes, petites et moyennes, de cuivre. 3 chandeliers de fer. 5 chaudrons de cuivre. 1 vieu chaudron de cuivre à porter les cendres. 1 grand chaudron à escurer. 2 chemineaux vieux de fer. 2 paires de contrehatiers avecq la barre de fer, grands. 2 couvercles de pots, de cuivre,



1570. — *Office de cuisine, d'après le même auteur.*

2 autres de fer. 2 cramelliers simples. 4 cuilliers de fer. 3 petites cuvelles ovales. 1 petite dresse avecq des armaire. 1 escumette. 4 grilles. 1 lanterne de dresse, vieille. 5 marmites de cuivre grandes et petites. Une marmite à cuire jambons. 1 mortier de cuivre avec le pilon de fer. 1 pale de four. 1 grande poelle de cuivre à frire, etc. 6 poelles de fer à frire, grandes et petites. 5 poelles de cuivre à 3 pieds. Le porte-feu de cuivre avecq les tenailles. 2 poirettes à eau, de cuivre. 2 paroirs de cuivre. 2 seaux. 1 table de bois blanc. 2 tines à porter l'eau. 1 trepied de fer. 1 autre petit. Tout le susd. article de la cuisine est estimé et apprécié à la somme de 97 l. 13 s. (*Inv. du prince d'Orange à l'hotel de Nassau*, f° 59.)

CUISINE. — **1771.** — L. pièce de boete à différens compartimens, dans lesquels on met des épices et autres drogues aromatiques dont on se sert dans les ragouts.

Les cuisines sont comme un cylindre de 5 à 6 pouces de long, qui s'ouvre à vis par 5 ou 6 endroits qui sont autant de couplets et autant de petites boëtes pour les épiceries. Ces sortes de cuisine se portent dans sa poche.

1750. Qui de livres de droit, toujours embarassé,
Porte cuisine en poche et poivre concassé.
(Regnart.)

CUISINIÈRE. — Boite à épices. Synonyme de cuisine.

1574. — Une cuysynère, 6 petitz saussiers et une sallière d'étain, le tout pesant 2 1/2 l., poix de crocq (crochet), le tout ensemble prisé 22 s. (*Inv. de Quenomadz.*)

CUISSETTE. — Sans qualificatif, ce mot désigne une fourrure de cuissettes de lievre de l'espèce particulière à la Laponie, à la Russie et aux régions du nord, où le pelage de cet animal est presque toujours blanc. Les variétés noires s'y trouvent aussi, mais elles sont trop rares pour affirmer que les cuissettes noires dont parle l'ordonnance de 1486 soient autre chose qu'une fourrure d'agneau.

1328 — Une robe de soye d'Illande, de 3 garnemens,

fourrée de cuissètes de lièvre. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 40.)

1347. — 2 chapperons, l'un noir fourré de menu vair et l'autre de mabré brusquin, fourré de cuissettes. (*Inv. de Jean de Presles*, p. 96.)

1380. Or a bonne panne de gris,
De menu vair et de cuisettes.
(Eust. Deschamps, *ms.*, f° 514.)

1408. — 4 hoppelandes, 3 fourrées, les 2 d'estaiz de royez, et l'autre de cuissètes d'aigneaux. (*Arch. JJ*, 163, pièce 22.)

1482. — Une vieille pannes de cuissettes blanches. (*Inv. du chât. de Coursan.*)

1486. — Sera tenu à faire pour son chef d'œuvre ung manteau de cuissettes noires, du nombre de 800 jambes et 8 tiers de hauteur. (*Ordonn. des rois*, t. XIX, p. 663.)

CUISSEUX. — Les quartiers d'une selle.

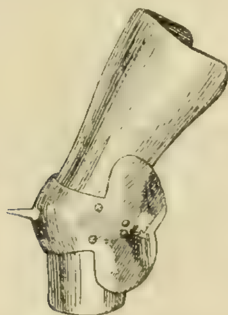
1393. — Que nul ne puist garnir selles à couverture, que il n'y ait cuisseux doubles et de neufve basane. (*Réglem. des selliers d'Amiens. Ordonn. des rois*, t. VII, p. 565.)

CUISSINIÈRE. — Taie d'oreiller.

1608. — Une cuissinière de thoille avec plusieurs carrez de lassié, avec 3 chefs et 2 douchefz, avec des banderolles de soye, pour garnir un ciel, estant au nombre de 17 pièces, toutes lesquelles besongnes lad. vefve a dict luy appartenir. (*Inv. de Claude Gascoing*, p. 489.)

CUISSOS, CUISSEULS, CUISSEUX. — Jusqu'à l'introduction, en 1680, du mot cuissard dans la langue française, ces termes ont désigné l'armure des cuisses.

Cette partie du costume militaire était, pour l'homme d'armes au XIIIe siècle, une sorte de culotte de mailles. Dans la période de transition du XIVe siècle, ce sont le plus souvent des pièces détachées, faites ou recouvertes de cuir, auxquelles succédèrent, au XVe siècle, les cuissos de fer ou d'acier qui sont le prolongement des tassettes de la cuirasse et se terminent aux genoux.



Fin du XIVe s. — *Cuissot muni de sa genouillère, app. à M. W. Riggs.*

Les cuissards à lamettes articulées en queue d'écrevisse sont particulières à l'armure de l'époque de Louis XIII.

1302. — Uns cuissaus gamboisiés, des armes de Neello. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1315. — Pour 2 paires de quisseus vermeus roié d'or. (*Cpte de l'hôtel de Robert d'Artois. Arch. du Pas de Calais*, A 342.)

1316. — Uns cuisseaux gamboisez, uns sans pouloins, des armes de France. (*Inv. des armures de Louis X.*)

1331. — Unes grèves, uns poulains, un hiaume pour la jouste, à tout le gantier et le bainnier. Lanieres, bras de fer, manicle, reondelle et agrape. Uns cuisseus de ses armes et uns houssiaus de pelates. (*Inv. de Hues de Caumont. Arch. du Pas-de-Calais*, A 513[1].)

1358. — 3 paires de cussuels couviers de noir cuir, se sont clawet de clous dorés. Une paire de noir cuir clavés de clous dorés et de bendes dorées. It. 6 paires de cussuelz de rouge cuir, abossés de fier; s'en y a une paire clawés de bendes de laiton. It. Une paire de noirs cussuelz de noir cuir aesceués des armes de Haynau. (*Inv. de Guillaume de Hainaut.*)

1381. — Et lui perça du glaive les peaux tout outre et les cuisseaulx, et lui bouta le fer parmi la cuisse, tant que il apparoit outre d'autre part bien une poignée. (Froissart, l. 2 ch. 81.)

1383. Leurs cuissières osterent très tous communément,
Par coi aler peussent trop plus légièrement.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, t. I, p. 220.)

1386. — Solères, grèves, poulains et cuissols garnis de saingnies de haubergerie... de fer, d'acier o boucles et hardillons, enguainiés de cuir, de tessuz de soye, de chanvre, et delez clonés à cloux de fer ou de léton. (*Cost. de combat du chevalier de Tournemine*. Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.)

1423. — Pro uno pare de qwysschewes de mayle rotunda pro defensione crurium, 3 s, 4 d. Pro uno pare de qwysschewes de plate de antiqua forma, 3 s. 4 d. (*Cpte de l'exéc. de Henri Bowet. Archœol. journ.*. t. XIX, p, 164.)

1575. Icy se voit l'espée et sur une autre place,
Les brassarts, les cuissots et le corps de cui-
[rasse.
(Ph. Desportes, p. 457.)

1680. — Cuissards. Tout le fer qui couvre les cuisses de l'homme armé de pié en cap. (Richelet.)

CUIVRE. — Le cuivre n'entre le plus souvent dans les ouvages d'art de l'antiquité que comme un des éléments de la composition du bronze, mais entre les mains des artistes du moyen âge, il prend une place qui lui assure l'exécution des travaux de l'émaillerie et de la ciselure au repoussé. La douceur, l'extrême malléabilité de cette matière, sa résistance au feu, la rendent propre à une foule d'ouvrages de dimension moyenne et en particulier à la confection des pièces de toutes formes obtenues par le martelage.

Les lieux de provenance du cuivre, à l'époque qui nous occupe, étaient en Europe, à peu près ceux qu'on exploite aujourd'hui. Il résulte de documents italiens du XIVe siècle que, sur la place de Bruges, le cuivre de Chypre portant la marque de Venise jouissait d'une grande faveur; qu'on y apportait encore du cuivre de Hongrie et de Pologne. Antérieurement à cette date, les mines de Suède et surtout du comté de Cornouailles versaient sur les marchés les meilleurs produits; et c'est je crois, à cette dernière provenance qu'il faut attribuer la bonne qualité du cuivre des émaux rhénans des XIIe et XIIIe siècles, alors que Limoges s'approvisionnait sur place, c'est-à-dire dans la région du Chalard, près de Saint-Yrieix, d'une matière relativement inférieure.

Dans le même temps, les calamines du Limbourg et d'Aix-la-Chapelle, fournissant la matière nécessaire à la production du cuivre jaune, favorisaient les développements de l'art du fondeur, et son application à une foule d'œuvres plus monumentales ou plus variées, parmi lesquelles la dinanderie se distingue par l'originalité de ses produits.

Le cuivre rouge, qui l'a remplacé pour les usages les plus vulgaires, reste presque entièrement affecté aujourd'hui à l'industrie qui l'a transformé en une matière plastique.

1042. — Parmi ces portes (de la Maqçourah à Jérusa-

lem) on en remarque une qui est en cuivre et dont la richesse et la beauté confondent l'imagination. Le cuivre en est si brillant qu'on le prendrait pour de l'or. Il est couvert d'incrustations en argent niellé, et on y lit le nom du khalife Mamoun (815-842). Cette porte fut, dit-on envoyée de Bagdad pour ce prince. (*Voyage de Nassiri Khosrau*, p. 81.)

1260. — Des garnisseurs de gaaines et faiseurs de viroles, de heus et de coispeaus de laiton, d'archal et de quoivre. (Et. Boileau, *Reg. des métiers*, tit. 66.)

V. **1340**. — Rame di gossellare, rame di Rocca Magna sono in pezze lunghette fatte al modo di quelle di Pollana, ma sono minori pezze così fatte ed è più rosso rame che quello di Pollana e saffene più sottici lavori siccome daffrenai e altri più sottili lavori, e queste due ragioni sono quasi d'una bontà e sono d'una bontade come rame di massa; e suo communale pregio in Bruggia si è di 52 in 54 grossi tornesi d'ariento il 100, a peso di Bruggia.

Rame di Papa, rame della bolla di S. Marco in Vinegia, sono quasi d'una ragione, e de rame affinato e in picciolì pani a maniera di pani da mangiare così fatto e molto vermiglio e rosso; e suo communal pregio si è in Bruggia da 55 in 66 tornesi grossi il 100.

Rame affinato e messo in tavola a Vinegia, si sono le tavole fatte in questo modo lunghe un braccio e ampie un mezzo, e chiamasi rame in tavola dolce, e pruovasi in questo modo, che dall uno de cantoni si vi si da suso col martello sopra l'ancudine, e se si tiene al martello e si piega sanza schiantarsi, si è buono e dolce, e se non si tiene al martello e schiantasi, si è tenuto agro et non è buono. A queste cotali tavole di rame rosso come lo rame in pani, anzi è in colore d'ottone giallo.

Rame che in piccioli pani come i pani piccioli della bolla di S. Marco di Vinegia, che si chiama rame dellene in Vinegia ed è quasi di bontà come quello della bolla o poco meno e così rosso e vale... peggio che quello della bolla perchè non ha la bolla di S. Marco...

Rame si è di due maniere.., Rame duro che è in grandi pani fatti a modo di grandi migliacci così fatto ispugnoso e raschioso e fannosene campane e mortai da speziale, e il suo corso si è in Bruggia e in Fiandra al communal pregio di 36 grossi tornesi d'argento il cento di Bruggia, e da lire e a grossi in Vinegia il migliajo grosso di Vinegia, e in Cipri da 25 in 28 sar. il cantaro di Cipri.

Rame di Pollana, dolce che sono grande pezze e delicate così fatte in colore gialletto e pezze lunghette e piane, e fannosene bacini e caldaji e secchie e altre stoviglie a allegasene monete per la sua dolcezza, e suo communal pregio si è in Bruggia in Fiandra di 44 in 46 tornesi grossi d'ariento il centenajo di Bruggia. (Pegolotti, *Pratica della mercurata*, t. III, p. 130 et 380.)

1540. — Tout homme qui s'entend de ceste minière d'arain dit qu'on en trouve en diverses parties du monde et principalement l'Italie en estre riche, combien qu'on en tire peu. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. I, ch. 3.)

1597. — Qu'est ce que le cuivre jaune? C'est la mixtion de la calamine [autrement nous l'appellons tutie] avec l'airein, aus quels on adjouste du verre pilé afin que la couleur ne périsse par l'evaporation...

Quand je dis airein, j'entens celuy qui est pur autrement appelé cuivre, et non pas celuy qui est appelé communement loton, qui n'a que sa troisieme partie d'airean, estant confit avec 2 parties de calamine jaune. (J. Bodin, *theatre de la nat.*, l. 2, sect. 10, p. 360 et 375.)

1629. — Ce sont les exposans (des fondeurs) qui premierement visitent les mines decouvertes, et apres les avoir visitées, pour connoître à quel usage peut servir l'estoffe, font un fourneau dans lequel ils mettent une quantité de matiere de tel mine, la quelle ils font fondre pour savoir si elle sera bonne, ils en tirent d'icelle par cinq fois et la convertissent en cinq sortes de matieres toutes diverses.

La premiere est jettée dans une lingotiere, de la quelle est fait un lingot qui sert aux ouvrages des tireurs d'or, les quels par leur labeur, le reduisent aussi délié que soye.

La seconde est refondue par plusieurs fois dans un creuset jusqu'à ce que les crudités en soient hors, et lors jettent dans led. creuset de la calamine et autres ingrediens, par le moyen desquels ils font jaunir lad. matière de la quelle est faite le laiton dont se servent lesd. exposans pour faire des aiguilles et autres ouvrages.

La troisième devient naturellement rouge, qui est appellée cuivre franc, qui sert à faire les canons, pièces de batteries et doublets.

La quatrième est appelée, erco ou potain, qui a autre couleur au moyen des ingrédiens que l'on y fait entrer, qui sert à faire les colonnes (d'autels) d'églises, chenets et robinets de fontaines et autres ouvrages.

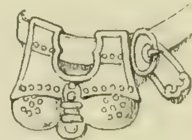
La cinquième est appellée métal, qui sert à faires les cloches, dans le quel ils jettent de l'etain doux et autres ingrédiens par le moyen desquels, et de la liaison qui se fait desd. métaux, procèdent l'harmonie et le son éclatant des cloches. (*Commission du roi pour les jurés fondeurs. Rec. des stat. des fondeurs*, p. 149.)

1723. — Le léton se fait de la rosette ou cuivre rouge de Hongrie ou de Suède, en y mêlant pareil poids de calamine, minéral qui vient d'Aix-la-Chapelle, de Limbourg et de Namur. (Savary, *Dict. du Commerce.*)

CUL-DE-LAMPE. — Plus heureux que ses congénères, ce terme du XVe siècle est arrivé jusqu'à nous dans son acception primitive.

1460. — Le relicque S. Légier, le piet de coeuvre, le deseure de argent et le cul-de-lampe fort endommagiet, et n'y a que 3 souages. (*Inv. de N.-D. de Lens*, p. 19.)

CUL DE VILAIN. — Désigne une forme particulière des bourses ou escarcelles qu'on suspendait à la ceinture. Au mot *bourse* nous avons expliqué l'origine de cette expression en l'accompagnant d'une figure. Voici un second type du même objet datant du XVe siècle. Voy. CULOT.



V 1430. — *Bourse à cul de vilain, d'apres un tableau de* Ant. Vivarini, *Galerie de Berlin.*

XIIIe s.
Pute a bon mestier
De borse vuidier
A cul « de » vilain.
(*Marco et Salemons*, Méon, *Fabl.* t. I, p. 428).

1380. — N° 1931. Une petite boursecte à cul de villain, a 2 escuz de France, garnye de perles. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Une bourse de satanin à culot, 3 boutons de perles, à 4 escussons de France pourfillés de perles. (*Inv. de Charles VI*, f° 76 v°.)

V. **1450**. — *Piga*, nathe (fesse). Bursa rustici. (*Vocab. de Lille.*)

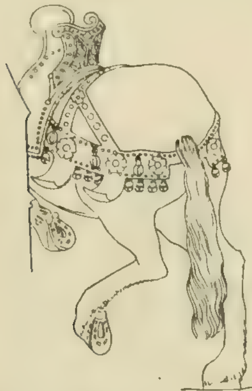
CULBUTE. — **1771**. — Nœud de ruban de couleur, que les jeunes demoiselles portoient (sous Louis XIII) presque sur le derrière de la coeffe-cornette. Cette culbute s'appelle aussi une renverse. (*Dict. de Trevoux.*)

CULIÈRE. — Large lanière contournant la croupe du cheval et servant, avec la picière ou pièce de poitrail, à maintenir la selle dans une position fixe. La culière faisait l'office d'avaloire; mais, dans le harnais du XVIe siècle, elle se confond avec la croupière fourchue posée en long sur les reins du cheval. Dans la barde ou houssure complète, c'est la draperie ou couverture qui enveloppe toute l'arrière-main. Voy. la fig. au mot BOUTREAUX.

1286. — Postela. Illud quod posterius tenditur sub cauda equi, vel ornamentum vel mantica que portatur retro. (Balbus, *Catholicon*.)

1302. — Et lui emplirent les Sarrazins la culliere de son cheval de feu grégeois. (Joinville, p. 62.)

V. **1450**. — Postela. *Culière*. (*Vocab. de Lille.*)



V. 1470. — *Culiere, extr. de la tapisserie du chevalier Bayard. D'après* Jubinal, pl. 2.

1467. — Ung harnas de cheval, de velours bleu c'est assavoir, la culière derrière à 2 pendans... garnye à chascun pendant de 5 balays que tables que cabouchons, et de 580 perles, y compris la culière, que grandes que petites et de plusieurs sortes. (*Inv. de Charles le Téméraire*, nº 3080.)

1530. — Cropar for an horse. *Croupière, culière de cheval*. (Palsgrave, 211.)

1575. — Postilena. Lorum crassum sub cauda jumenti, alie lignum incurvum sub jumentorum cauda exponunt. *Croupiere, culière*. (Junius, *Nomenclator*, cap. 72.)

CULOT. — Sac, bourse, enveloppe.

1320. — Pour demy quartier de veluyau vert dont l'en li fist un culot à mettre le sceau du secret le roy, 6 s., et pour la façon 3 s. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, p. 62.)

1400. — Une bourse à cullot à 3 boutons d'argent. (*Arch. de Douai, reg. des Contrats.*)

1400. — Un culot nommé bourse, boutonnée de fraisètes dorées. (*Arch. JJ*, 165, pièce 53.)

1418. — 2 bourses à usage d'homme et de femme, nommées culoz. (*Lettre de rémission*, ap. du Cange.)

CULOTTE. — Nom relativement moderne des courtes braies usitées, depuis les Gaulois, à toutes les époques. Au XVIᵉ siècle, elles prennent le nom de haut-de-chausses, mais le mot *culotte* n'apparait point dans la langue avant le règne de Henri IV.

1593. — Pour une paire de cullottes de velours raz gris et bas à attacher, faictes à la martingalle, chamarrées de 3 à 3 passemens d'argent et soie grise avec les picadilles. (*Argenterie du roy*, ms. nº 11208.)

1595. — 2 aulnes et demie de vellours gris-blanc pour faire une paire de culottes, 15 esc. (5ᵉ *Cpte roy. de P. Labruyere*, fº 129.)

1610. — Pour la facon d'un pourpoint et d'une paires de culotte de toile d'argent gris de lin couvertes de broderie d'argent de mesme que led. manteau, 15 fr. (*Dep. pour le sacre de Louis XIII*, *Arch. K*, carton 501, p. 36.)

1618. — Un habit complet, le manteau de couleur de minime, avecq 12 passemens en broderie à l'entour, le collet en broderie d'or avec les chausses à la culotte bouillonnées de toilette d'or, estimé 300 l. (*Inv. du prince d'Orange à Bruxelles*, fº 36.)

CUPIDON. — Si l'iconographie religieuse avait, au moyen âge, ses règles bien connues des artistes, les emprunts faits par eux à la mythologie admettaient une fantaisie exempte de toute convention. Et si le fils de Vénus se pare d'une tunique comme le montre une des figures antiques du Musée Capitolin, on admettra sans peine que, sous la latitude plus froide de l'Alsace, un Éros du temps de Louis XII, armé d'un soufflet symbolique ajoute quelque chose de plus à son ajustement.



1502. — *Cupidon, extr. d'une bible latine imprimée à Lyon.*

1360. — Un drageoir d'argent doré dont les bords du bacin sont à 6 esmaux d'azur, et dedens chascun esmail a un homme et une femme qui font semblant de parler ensemble et font l'un a l'autre plusieurs signes d'amour... et ou milieu dud. bacin, a un grand esmail azuré, et en ycellui esmail est un dieu d'amours qui en chascune main tient 2 saietes barbelées. . et siet sur un faudesteuf. (*Inv. de Louis d'Anjou*, nº 643.)

1399. — Un hanap grant d'argent doré plat, cizellé de feuilles enlevees rondes, et est un grant esmail ou fons où est le dieu d'amours, pes. 2 m. (*Inv. de Charles VI*, fº 114 vº).

1585. — Au libraire de la ville de Pau, 36 s. t. pour 4 cartes pour faire des Cupidos, à la mascarade que S. M. a faites à Pau. (*Cptes de la Cour de Navarre. Rev. d'Aquitaine*, t. XII, p. 269.)

CURBACULUS. — Piège à cage munie d'une porte verticale faisant trappe à bascule.

1300. — On les prent (les oiseaux) en temps de neiges à un engin appelé *cubaculus* [*lat* : curbaculus, *ital* : cabaculo.] qui est un instrument faict de vergettes et cave dedens, et en la partie de derrière a ung huisset agu qui gist en terre couvert de paille, et se eslève à ung lyen liché en terre et frappe par derrière l'oyseau qui entre à la viande qui est dedens, laquelle il ne peut prendre par ailleurs parce qu'il est couvert de terre de toutes pars. (P. des Crescens, l. 10, chap. 20.)

CURE-DENTS et **CURE-OREILLES**. — Ces petits objets de toilette, faits ou montés par les orfèvres, présentent des dispositions très variées. L'extrémité du cure-dents est taillée en lame de coutelet ou recourbée comme un ongle d'oiseau. C'est quelquefois l'ongle lui-même, emmanché d'argent ou d'or émaillé, ou agrémenté de figurines en relief. Le cure-oreilles, à part sa petite cavité terminale, est façonné avec la même élégance. L'un et l'autre se suspendaient, comme l'indique la présence d'anneaux sur quelques objets anciens, ou s'enfermaient dans des étuis.

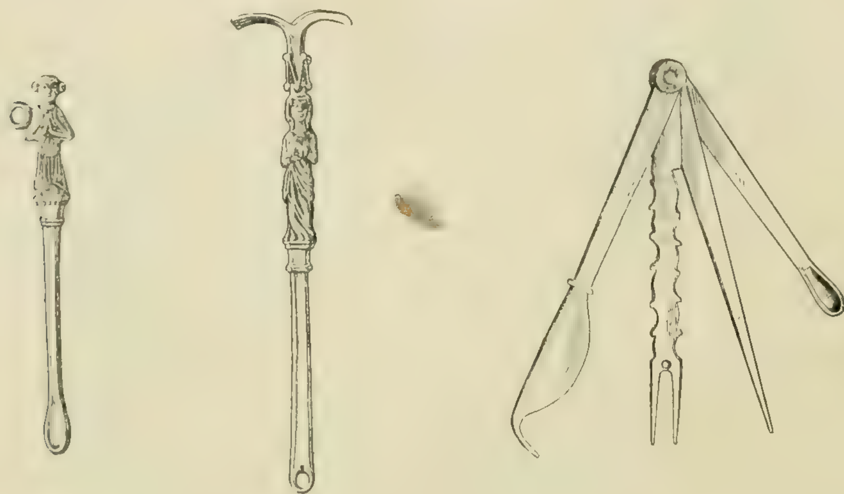
On se servait aussi, au moyen âge, de cure-dents de bois de lentisque ou autre, et le témoignage d'Olivier de Serres fait supposer qu'à l'époque de Henri IV ces derniers se substituèrent généralement aux cure-dents de métal, pour des raisons d'hygiène. Voy. COUTELET et FURGEOIR.

gent tout taillé à la moresque et F couronnées, le tout d'espargne et nieslé, pour argent 4 l. 7 s. 8 d.

Pour la façon desd. tout taillé d'espargne à la moresque, des lettres de F couronnées, le tout nieslé. 25 l.

Pour une douzaine de cure-oreilles d'ivoire pour servir aud. S. (le roi), 24 s. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f°s 52 et 139.)

1560. — Chi fa i bicchieri, i pironi, cucchiari, i piatti,



Ép. de Charles VI. — *Cure-dents et cure-oreilles en argent bronze et etain, app. à l'auteur.*

1380. — N° 2198. 2 ongles à feurger dens, dont l'un est blanc et l'autre noir garny d'argent esmaillé de France, et pend chacun à un lasset de soye, où pent à chacun un noyau de perles.

N° 2798. Ung petit coutelet d'or à feurger dens, et la gayne esmaillée de France, pendant à ung petit lacet vermeil, pes. 15 est.

N° 2828. Un petit coutelet à feurgier dens et à curer oreilles, et a le manche esmaillé de vert, pes. 3 est. d'or. (*Inv. de Charles V.*)

1443. — N° 12. Unum exquerium de lothono, extimatum gross. 9.

N° 13. Unum curatorium auris de argento superdeaurato.

N° 68. Unum curatorium dencium auri. (*Inv. de l'archev. d'Aix.*)

1460. — Une bourse de cuir en laquelle avoient plusieurs papalotes d'argent et une curette à curer oreilles et dens. (*Lettre de remiss. ap.* du Cange, v° *Cureta*).

1470. — Un pied de vaultour d'argent doré, que sa dame luy avoit donné pour curer ses dents, avec un petit cœur d'or faict à larmes. (*Arrêts d'amour*, 12 p. 77.)

1494. — Una ungia doro da cavare li denti cum uno bello tavola da uno lato, da l'altro uno rubino cedulo in forma di core voto e lesto cum meza perla tristi zalla et rol ch sopra, pesa in tuto 3 octavi et 6 carati. (*Inv. di guardaroba Estense*, p. 23.

1510. — Ung oncle d'argent à curer les danz. (*Inv. du card. d'Amboise*, p. 493.)

1530. — S'escuroit les dents avecques ung trou de lentisque. (Rabelais, l. 1, ch. 23.)

1545. — *Lentiscus*. L'arbre du quel dégoutte le mastic. Lentisque dont on fait les curedents. (Rob. Estienne, *Dict. lat. franç.*)

1556. — Pour une douzaine de curoreilles d'ivoire, à 2 s. pièce, 24 s. (*Cptes de Henri II*, f° 16.)

1560. — Pour ung estuit d'or garny d'un curedent et un cure oreille, tous taillés d'espargne, enrichy de couronnes, esmaillé de rouge et blanc. Pour or 53 l. 8 s. 6 d. pour façon 30 l.

Pour 2 curedens d'argent dedans ung estuit aussi d'ar-

i salini, i curadenti, le scudelle, i bacili, i manichi di cortello, le lunette, le medaglie d'oro et argento se non essi? (Garzoni, *La piazza univ. Cap. degli orefici*, disc. 51.)

1561. — Ung curedent en façon d'ongle de butor, garny d'ouvrage de religion. — Ung estuy de curredent de fil tiré esmaillé de plusieurs couleurs. — Ung estuy à curedent de cristal garny d'or enrichy de rubis, à la façon des Indes, de 2 poulces et demy de long. (*Inv. du chat. de Pau*, f°s 10 et 19.)

1600. — A l'issue du repas les dents seront lavées fort curieusement... les nettoyant avec des curedents faits, non d'aucun métal, non pas mesme d'or ni d'argent, ains de bois qui ait quelque vertu astringente et de bonne odeur comme lentisque, bois de roze, cyprez, rosmarin, murte, etc. (Oliv. de Serre, *Théâtre d'agric.*, l. 8, ch. 5.)

CURETEL. — Crochet à nettoyer les pieds des chevaux en grattant la fourchette. En 1690 on disait cure-pied.

1446. — Bien souvent l'on nettoyoit du euretel les quatre pieds de son cheval. (*Mem. d'Oliv. de la Marche*, l. 1, ch. 16.)

CURETTE.* — Cure-oreilles. Voy. CURE-DENTS.

1544. — A frère Gervais pour une curette d'yvoire, 15 den. (*Cptes des Celestins*, f° 139 v°.)

1611. — *Curette*. An earepicker. (Cotgrave.)

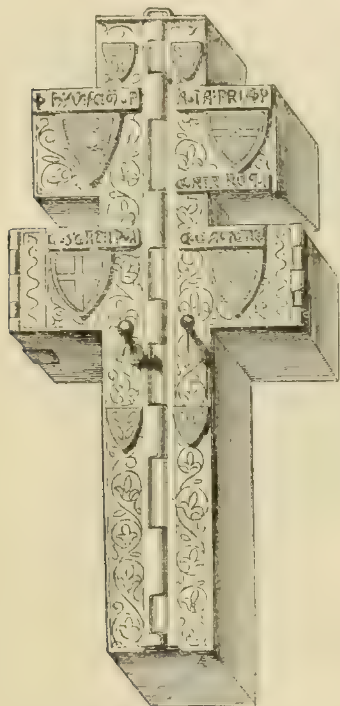
CUROIRE. — Tisonnier.

1616. — Quelques fourches du four et des fourchettes, tenailles et curoires, qu'ont tient dans les foyers. (*Avent. du baron de Fœneste*, p. 290.)

CUSTODE. — Ses divers sens ont une origine commune comprise dans le terme latin *custodia*, garde. Il désigne le plus souvent les boites à mettre le pain à chanter la messe, les réserves eucharistiques suspendues au-dessus des autels sous la forme de ciboires ou de colombes, et ces tabernacles d'aspect monumental élevés à l'écart de l'au-

tel et destinés à conserver les saintes espèces. La custode figure encore dans les documents anciens comme synonyme de monstrance, puisqu'elle sert à exposer le saint Sacrement.

La seconde application du mot s'étend aux enveloppes de toute nature servant à renfermer ou à protéger un objet. C'est d'ordinaire une pièce de gainerie ou de menuiserie.



XIIIe s. — *Custode de la croix du cimetière de Cologne* (Gers). *Aujourd'hui au musée de Cluny*, n° 5041.

Enfin on appelle custode, dans la langue ancienne, les rideaux ou courtines, et surtout celles dont on se servait devant l'autel ou à l'entrée du chœur pour dérober la vue du prêtre aux fidèles pendant le temps de la consécration. Voy. CIBOIRE et TABERNACLE.

PIXYDES, RÉSERVES ET MONSTRANCES

1218. — 3 capsas eboris cum reliquiis et 4 pixides rotundas ligneas et pixidem ligneam cum balsamo. (*Inv. de l'égl. de Nimes*, p. 67.)

1295. — 7 piscides de ebore pro hostiis, quarum alique sunt guarnite de argento, et 2 sunt fracte. — 2 piscides parvulas ebano et una de ebore. (*Thes. Sed. Apostol.*, f° 88.)

1295. — Pixis lignea depicta ad oblationes. — Unus pixis ligneus ad oblationes. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 329, 330.)

1360. — Une boite de cristal à mettre pain a chanter, dont le fons est esmaillé d'azur, ou quel est Notre Seigneur en sa Déité, et aux 2 costez a 2 angeloz dont l'un tient une couronne d'espines et l'autre les cloz et la lance, et est la bordure d'un sonage doré endenté. Et dessouz est garni d'une orbevoie assise sur 3 lyons. Et le couvercle de lad. boite est de cristal garni d'une orbevoye à carneaux. Et dessus est une petite terrasse à carneaux où il y a un lyon séant. Et poise en tout 3 m. 6 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 45.)

1380. — N° 251. Une grant boiste d'or a mectre pain a chanter, la quelle est à 6 carrés esmaillées de la Passion et de lettres, et est la pate du fruitelet dessus des armes de France, pes. 2 m.

N° 2115. Une boiste néellée à mectre pain a chanter, pes. 4 o. d'or. (*Inv. de Charles V.*)

1392. — Pour avoir fait et forgée la garnison d'argent doré en 6 lieux d'une petite boeste d'yvoire a mettre le pain a chanter en la chapelle de MdS. le daulphin, 7 s. p. (4 *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 142 v°.)

1419. — Unum vincle cristalis in quo portatur corpus Christi. (*Tabul. Montisal.*, ap. du Cange, v° *Vincle*.)

1422. — Une boiste à 6 quarres à mettre pain à chanter messes, où est la Passion entaillée et enlevée, a 3 fenestrages et escrite la patenostre et l'évangile S. Jehan, et un fretelet par dessus le couvercle, assis sur un esmail fermé de fleur de lis, pes. 2 o d'or, 128 fr. (*Cpte de Regnaud Doriac*, p. 198.

1436. — Unum coffretum parvum cadratum rubeum cum quibusdam armis circumcirca, in quo corpus Domini nostri Jhesu custoditur, cum una brustia intus existente... ad tenendum corpus Christi, et cum una parva pessia panni de cirico diversorum colorum desuper dictum coffretum existentem ob reverentiam Domini. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Montpesat*, n° 159.)

1457. — Unus busolus ad tenendum hostias, de jaspide et calcedonio cum argento deaurato supra in copertorio et in fundo, val. 7 duc. (*Inv. du palais de S. Marc*, p. 211.)

1480. — A Jehan Galand, orfèvre, pour le parfait du paiement de l'argent, façon et doreures de 2 custodes pes. ens. 20 m. 7 o. et demye, qui est à raison de 9 escus d'or de 32 l. 1 d. t. pièce marc d'or, dehors et dedans... 201 l. 2 s. 5 d. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 383.)

1498. — Custodiam corporis Christi in qua sunt 3 angeli cum reliquiis de singulo Christi, tota deaurata. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 700.)

1503. — Quedam magna custodia argentea tota deaurata cum cruce desuper, habentem crucifixum et intra dictam custodiam est angellus deauratus tenens in manibus formam medie lune, argentee et deaurate super qua collocatur corpus Christi, pond. marc. 18, unc. 7, cum suis portis vitreis. (*Inv. de l'égl. d'Aix.*)

1510. — Une petite boette à mectre hosties, où il y a ung petit ymage Nostre-Dame, une représentation N.-S. intitulée ECCE HOMO et ung autre petit Jehsus, le tout en papier, et lad. boette faicte d'or trait.

Une autre petite boette faict à l'esguille, à mettre pain a chanter, avec son estuit. (*Inv. du card. d'Amboise*, p. 493.)

1511. — Supra majus altare... est appensa custodia corporis Christi argentea deaurata cum certis ymaginibus apostolorum, et infra est unus angelus argenteus tenens corpus Christi. (*Inv. de la cathéd. d'Avignon*, n° 63.)

1438. — Un jouel garni d'argent, de pierrerie et un cristal ou quel on souloit anciennement mettre le corps Notre Sgr.

1545. — Un joyau d'agathe cassée en plusieurs lieux, garni d'argent doré et de pierrerie, et y fault une pierre à la bordure, et est led. joyau faict en façon d'une couppe, et sur le couvercle est ung rond de cassydoyne, et y souloit on anciennement mectre le corps Notre Sgr. Led. joyau est pendu en hault. [*En marge* : il est à part sur le grand autel et sert au ciboire.] (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 4 v° et 16.)

1628. — La custode (de la cathédrale de Tolède) où l'on porte le saint Sacrement à la feste Dieu est de la hauteur d'un homme, toute d'argent doré et esmaillee, elle se démonte en 7000 pieces ; au milieu elle en a une autre où repose le saint Sacrement qui est tout d'or, du premier qu'on apporta en Espagne des Indes occidentales.

Une grande custode ou plutot un coffre où l'on enserre le saint Sacrement le jeudy saint... Cette custode est de la figure de 5 coffres quarres les uns sur les autres, tout d'argent ciselé, qui vont en rapetissant jusqu'au sommet des coffres d'or et d'argent, dans les quels sont les cendres et les os de plusieurs saints. (*Voyages de Monconys*, t. III, p. 33.)

DIVERSES

1435. — A Jehan de Marquette, pour livrer une custode de questerie (menuiserie) entaillée bien et notablement

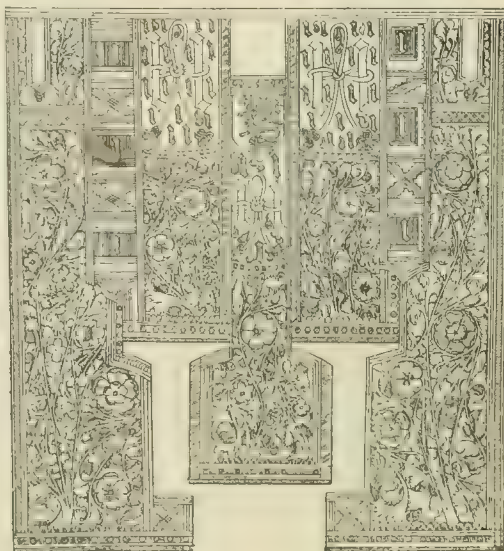
pour mestre et renfermer dedens l'ymage de N.-D. d'argent qu'on met sur le grant autel, 7 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, n° 183.)

1467. — 3 custodes de cuir paintes d'or, où a, en chascune custode, 2 fluctes d'yvoire que grandes que petites, dont l'une des deux grosses flutes est garnye, au sifflet, d'or et par embas garnye de 2 sercles d'or et semées de petites perles, d'émeraudes, grenas et rubis et n'y fault rien. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3232.)

1553. — Au grand autel du ceur de l'église de céans ont esté faictes des custodes de demye ostade de 4 couleurs pour les jours férialz, qui contiennent 2 pièces entières et 9 aulnes pour fournir, au pris de 5 l. 16 s. t. chacune pièce, et pour chacune aulne à ce pris, 10 s. 6 d., ensemble 16 l. 6 s. 6 d. (*Cptes des Celestins*, f° 97.)

1577. — Une grande custode de taffetas changeant qui se met en caresme devant le grand autel au travers de la porte du chœur.





XVe s. — *Custode de flûte, en cuir peint et doré, app. à M. Louis Carrand.*
A. *Ensemble.* — B. *Développement du décor.*

1487. — Un grant volume a tout une custode, couvert de drap de damas vermeil, a 2 cloans esmaillez de gris et de noir, et a 5 boutons d'argent dorez a facon de fuziz armoyez des armes de la maison de Bourgogne. (*Librairie des ducs de Bourg. Biblioth. prototyp.*, p. 239.)

1495. — Pour 2 custodes de cuir bouilli étoffées de feutre, courroyes de cuir, crochets et clouans, pour mettre 2 grans flacons d'argent donnés a l'archiduc par ceux d'Anvers, lors de sa joyeuse entrée, 4 l. 10 s. (2e *Cpte de Simon Longin*, cit. Gachard, *Rapp. s. les arch. de Lille*, p. 291.)

1643. — En ce mesme endroit est l'habitacle appelé des Marseillois la custode ou gesole, où sont 3 niches ou armoires et parfois 4. En l'une est la lumiere, en l'autre est la boussole, compas ou quadran de mer, en la troisieme l'horloge ou poudrier. S'il y en a 4, on y met 2 compas. (Fournier, *Hydrographie*, l. 1, ch. 13.)

RIDEAUX

1400. — A Guill. Dehaugis, chasublier demourant à Paris, ... pour 5 aulnes de cendal tiersain de 3 couleurs, blanc, vermeil et noir, dont l'en a fait une custode pour l'autel de la chappelle de S. Pol, et pour les annelez et facon d'icelles custodes, 4 l. 9 s. p.

Et pour 8 o. de franges de soye et de ruban pour franger et rubanner les nappes et custodes de ... 72 s. p. ...

Pour avoir allongé la verge à custode d'emprès l'autel, de pié et demi et y fait un coude, et l'avoir restainnée, 3 s. 2 d. (*Cptes des chapelles du duc d'Orleans*, f° 6 et 11.)

1409. — Un pavillon, ciel et dossier armoyez aux armes Montagu, avecques les custodes de sarge palée de blanc et de rouge. (*Inv. de Guillaume de Haynau*, p. 15.)

1488. — Une paire de custode de taffeta pers pour led. grand autel. (*Inv. de l'égl. S. Gervais.*)

Une autre custode de toile perse servant à l'entrée du chœur du costé de la nef. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 15 v°.)

1690. — Custode se dit aussi des rideaux qui sont dans quelques églises à côté du grand autel et qui y servent d'ornement. Et mêmes on appelle quelques fois ainsi les rideaux des lits des particuliers. (Furetière.)

CUVANDIER. — Blanchisseur.

1731. — Les cuvandiers ou blanchisseurs, dans l'étendue de la Généralité de Rouen, ne pourront recevoir dans leurs cuvanderies aucune pièces non marquées du bureau de visite. (*Stat. des tisserands de Rouen*, art. 63.)

CUVES. — Douves de fer posées longitudinalement pour former l'âme d'un canon. Ces douves étaient à l'extérieur recouvertes d'une chape cinglée de frettes, comme le montre la figure p. 9, col. 2.

1375. — A Robert, le fevre, pour 100 l. de fer d'Espaigne plat de lui acheté pour employer en la cuve dud. canon, 50 s. (*Cpte d'un canon à Caen*, ap. Favé, *Études s. l'artillerie*, t. IV, p. XX.)

CUVES A BAIGNER. — Les baignoires du moyen âge, généralement faites de douves cerclées, sont des pièces de tonnellerie. A l'article que nous avons consacré à ce mot on en trouvera diverses figures. Les cuves de métal étaient rares et surtout les cuves de métal précieux. Néanmoins Froissart nous apprend que Louis de Male, comte de Flandre, dans le sac qui suivit le triomphe des Gantois à Beverholdt en 1382, perdit sa cuvelette à baigner, qui

était d'or et d'argent. Celle de Charles le Téméraire, presque aussi précieuse, eut le même sort à Granson et, dans l'inventaire du château de Pau, en 1561, on retrouve une baignoire d'argent avec son couvercle.

1382. — La cuvelette où on l'avoit d'enfance baigné qui étoit d'or et d'argent. (Froissart, l. 2, ch 163.)

1404. — Pour faire 2 espreviers à mettre sur la cuve la royne, quand elle se baigne. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 374.)

1428. — Fault (manque) une cuve à baignier clouée de clouz dorez. (*Inv. de la Conciergerie.*)

1561. — N° 74. Une cuve [d'argent] avec son couvercle. (*Inv. du chât. de Pau*)

CUVETTE. — L'emploi ancien de ce mot ne permet pas de le rapporter à un type de vase déterminé. Dans les comptes de la Cour de Charles VI, la grande nef à supports d'animaux, qu'on posait sur la table du roi devant lui, était appelée la cuvette.

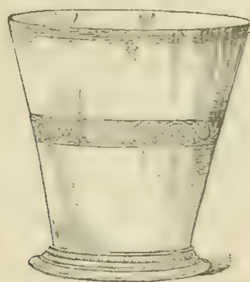
A la même époque, ce nom est donné à des gobelets d'argent *véré* portant une inscription qui permet de reconnaître dans l'objet ci-joint une des pièces décrites, en 1397, dans l'inventaire de Jean de Rochefort.

La cuvette à rafraîchir est un bassin assez profond, à anses et de la capacité moyenne d'un seau. On en trouvera la figure p. 96. Les lapidaires donnaient en outre le nom de cuvette à une pierre taillée en ovale ou en parallélogramme à angles arrondis, dans la forme des cuves à baigner.

1390. — A Guill. Arrode, orfèvre, pour avoir doré de fin vermeil, dedens et dehors, la nef du roy appellée cuvette, 20 l. p. (1[er] *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 123 v°.)

1391. — Pour avoir rappareillée et mis à point une nef d'argent appellée cuvette (la même que dessus), de la quelle il a ressoudé 2 lions qui sont aux 2 bouz d'icelle. (3[e] *Cpte* f° 9 *du même*, 8 v°.)

1392. — A Guill. Arrode pour avoir fait et forgés 2 unicornes d'argent blanc, en chascune un V en l'espaule, esmaillé de rouge cler (translucide), pour mettre et asseoir dessus la nef d'argent dorée appellée cuvette, que l'on met devant le roy N. S. à sa table... yceulx 2 unicornes pes. 10 m. 2 o. 12 est. ob. d'argent. (4[e] *Cpte du même*, f° 98 v°.)



1397. — *Cuvette d'argent véré à inscription* : DIEU SOIT LOUÉ DE TOUT, *trouvée dans une vigne du département de l'Indre. Dessin* du B[on] de Girardot.

1396. — Fait et forgée 2 colliers d'argent doré, où il a en chascun entaillié le mot du roy qui fait : JAMES, et au bout de chascun pend 2 cosses, l'une est esmailliée de blanc et l'autre de vert... pour pendre au col de 2 tigres qui soustiennent la nef d'argent doré appellée cuvette dud. Sgr. (le roi), 33 s. p. (8[e] *Cpte du même*, f° 59.)

1397. — 6 cuvettes d'argent dorées aux bords et ou milieu, ou quel milieu est escript : DIEU SOIT LOUÉ DE TOUT, pes. 3 m. au juste. (*Inv. de Jehan de Rochefort.*)

1397. — Un gobelet d'or couvert, appelé cuvète, pes. 3 m. 2 o. 7 est. ob. (*Vaisselle engagée pour Jean sans Peur.*)

V. **1407**. — Une cuvette d'argent dorée et couverte, pes. 3 m. environ. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 16.)

1416. — N° 1081. 1 balais en façon de cuvette, dont en y avoit 2 perciez, 1880 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — Une cuvette à faire rafreschir vin, de lad. euvre. [de Damas]. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 157.)

1455. — A Raoulin Delaine, marchant de Paris suivant la Court, pour un petit vaisseau d'ivoire fait en façon d'une cuvette à couvercle dessus, garny de petites charnières d'argent, de serreure et clef aussi d'argent, qu'il bailla le premier jour du mois de janvier à mad. dame Magdeleine (de France), par le commandement de la royne, 41 s. 3 d. t. (*Argenterie de la reine*, 1[er] *Cpte de J. Bochetel*, f° 89.)

1467. — 6 gobeletz d'argent en manière de cuvecte, goderonnés et grenetés. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 2589.)

1498. — Une cuvecte à mectre rafraichir le vin, à 2 grans anses tenues par hommes et femmes sauvaiges et à lyons par dessoubz ; les bords et cercles du milieu et garniture dorez. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, p. 91.)

CYGNE. — L'histoire n'a pas expliqué la devise du duc de Berry, frère de Charles V : ORSINE LE TEMPS VENRA ; mais cet espoir du prince attaché à un nom de femme inconnue est figuré d'une manière énigmatique par un ours et un cygne.

L'image de l'oiseau se trouve d'ailleurs, à cette époque, parmi les pièces d'orfèvrerie. Il est lui-même employé à l'ornementation des habitations de plaisance, et, comme comestible, au parement des tables seigneuriales.

1373. — N° 56. Le livre des eschés molarisé, couvert de veluyeau à queue et fermouers d'argent, à cisgnes blans, et le donna au roi Mgr de Berry son frère. (*Inv. des livres de Charles V*, p. 54.)

1384. — Pour ung batel ès foussiez dud. chastel (de Poitiers) pour couchier et reppouser les signes qui sont èsd. foussiez, 8 l. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry* f° 15 v°.)

1397. — Un gobelet d'or en guise de cousequin d'Allemagne, à un pié à 3 signes d'or qui le porte. (*Vaisselle engagee par Philippe le Hardi* , p. 282.)

1414. — Le roi et monseigneur le dauphin, après qu'ils eurent esté à l'église Nostre-Dame de Paris faire leurs offrandes et dévotions, partirent de Paris, et estoit monseigneur le dauphin joly et avoit un moult bel étendart tout batu à or où avoit un K un cygne et un L. La cause estoit pour ce qu'il y avoit une damoiselle moult belle en l'ostel de la royne, fille de messire Guillaume Cassinel ; si elle estoit belle elle estoit aussi très bonne et en avoit la renommée, de laquelle, comme on disoit, led. seigneur faisoit le passionné et pour ce portait-il led. mot. (Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 194.)

1416. — N° 27. Un dossier de la chambre aux cynes contenant 3 aulnes et un quartier de lé et 3 a. et 3 quartiers de long, auquel a une fontaine ou milieu semé de cynes, ours, dayns, rengiers et personnages de broderie faite de fil d'or, d'argent et de plusieurs soyes, dont le fons est de veluyau cramoisi. (*Inv. du duc de Berry.*)

1546. — A frère Olivier de Fruges pour demi cent de plummes de chigne pour escripre les coyers, 2 s. 6 d. (*Arch. de S. Omer. extr. des rég. capitulaires.*)

1607. — Autres l'ont (le cygne) fait cuire au four en une terrine noire à créneaux, de l'époisseur d'un poulce, de 2 pieds de longueur et d'un pied et demy de largeur. On faisoit peindre le cygne en verd, et par dessus une peau argentée jusqu'à 2 doigts près du col, le quel estoit doré avec le bec et les pieds, et d'abondant on le couvroit d'un manteau volant de sandal vermeil, par dedans armoyé de telles armes qu'on vouloit. (*Thresor de santé*, l. 4, ch. 36.)

CYMAISE. — Voy. CIMARRE.

CYMBALE. — Le type de la cymbale moderne, c'est-à-dire d'un double disque à cavité centrale, est emprunté à l'antiquité. Cet instrument, quoique rare, se rencontre au moyen âge, mais il ne porte point ce nom, et depuis le IXe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, *cymbalum* a toujours signifié, tantôt une cloche, clochette ou grelot, ou un instrument fait de l'assemblage de ces pièces, graduées pour former une gamme, tantôt un triangle à anneaux, dont on trouve partout l'emploi durant cette longue période. Le détail de nos recherches servira de preuve à cette assertion.

Martin Gerbert, dans son traité *de Musica*, t. II, pl. 25 donne, avec la légende *cimbalum*, une sorte d'éventail à 12 branches, portant double rang de grelots ou sonnettes. Cette figure tirée d'un manuscrit du IXe siècle, de S. Émeran est reproduite par M. de Coussemaker (*Annales archéol. de Didron*, t. IV, p. 98) et par Viollet-le-Duc (*Dict. du mobilier*, t. II, p. 318).

Dans la *Musurgia* de Luscinius Ottomarus (1539), on trouve p. 33, sous le nom de *cymbalum Hieronimi*, un instrument en forme de roue à 12 rayons, terminé par un anneau de suspension. Il est, sans désignation d'origine, vraisemblablement tiré d'un manuscrit du IXe siècle; mais la cymbale du XVIe siècle y est représentée sous la forme de sonnettes et de grelots.

A la fin du XIIIe, Durand de Mende nous apprend que, dans les monastères, il y avait six sortes de cloches et que celle du cloître était appelée *cymbalum*.

En 1635, Monet dit : Cymbale, clochette. Sonneur de clochette, *cymbalistes*. Dans l'édition avec gravures du livre de Comènes (Brieg, 1667), la cymbale figurée planche 100 est une petite clochette, la même que donne sous le même nom, en 1691, Franqueville, page 267 de son *miroir de l'art*.

Gerbert (*de Musica*, t. II, pl. 23), donne en outre, d'après un manuscrit du IXe siècle de S. Émeran, la figure sans légende d'un triangle reproduit par M. de Coussemaker (*Ann. archéol.*, t. IV, p. 99).

Dans l'édition de Comènes de 1667 (pl. 100, fig. 10), le triangle est appelé *cistrum* et en français cymbale triangulaire.

La définition de Furetière, qu'on trouvera à sa date, est la seule acceptée par l'Académie, même dans l'édition de 1802.

La dernière rédaction en 1750 du dictionnaire de Ménage attribue la forme la plus moderne aux cymbales des Hébreux, comme aux autres peuples de l'antiquité. On retrouve cette définition dans l'Encyclopédie et le dictionnaire de Trévoux. Ces derniers auteurs, quand ils parlent de l'objet appelé de leur temps cymbale, entendent toujours qu'il s'agit du triangle.

V. **1200.** — Quicumque vult facere cymbala ad cantandum recte sonantia, ad unumquodque debet ceram dividere cum pondere, et a superioribus incipiat ut descendendo possit pervenire ad graviora. Unumquodque notet cum propria littera ut illud in divisione eo, noscat. Imprimis faciat 2 partes ceræ æquales cum libra, unam ad A litteram, alteram ad G. Ceram A litteræ dividat in 8 æquales partes et tantum ad ceram G litteræ quantum est in octava parte ceræ A. Similiter dividat ceram G per 8 et tantum det F litteræ quantum est in summa ejus, et insuper octavam ejus partem, et habebit 2 tonos continuos. In illo loco semitonium debet esse, et hoc ita inveniat. Summam ceræ A litteræ dividat in 3 partes, ipsamque summam det E litteræ, et insuper ejus terciam partem. Deinde det tantum ceræ D litteræ, quantum est in summa A et octavam ejus partem. Item tantum ceræ det litteræ C quantum habet G et mediam ejus partem, itaque haberet 2 tonos post semitonium. Deinde tantum ceræ tribuat B litteræ quantum est in tota summa F litteræ, et insuper terciam ejus partem, et habebit iterum semitonium; atque 7 symphonias ab A littera usque ad B inveniat. Dyapason vero necdum haberet sine octavo cymbalo. Duplicet igitur totam ceram A litteræ et sic eam tribuat A litteræ et nihil deerit. Dyatesseron, dyapason atque dyapente synemenon autem inveniat ita; tollat summam ceræ litteræ et tantum det F litteræ, et insuper mediatatem ejus, ac constituat illam inter A et B. Ommino autem caveat qui cymbala formare aut fundere debet, ut de supradicta cera quæ tam caute ponderata et divisa est, nichil mittat ad juga et spiramina, sed de altera cera faciat illa omnia. In magna providentia habeat ut, priusquam aliquid cymbalum fundatur, stagnum cum cupro misceatur, ut rectum sonum habeat quod si aliter fecerit non venient ad tonos. Quinta aut sexta pars debet esse stagnum, utrumque bene purificatum priusquam permisceatur ut clare sonent. Si autem fusa cymbala minus recte sonuerint, hoc emendetur lima vel lapide. (Théophile, *édit. anglaise*, l. 3, ch. 85.)

V. **1290.** — Nota sex esse genera tintinnabulorum quibus in ecclesia pulsatur, scilicet squilla, cymballum, nola, nolula seu dupla campana et signum. Squilla pulsatur in triclinio, idest in refectorio, cymbalum in claustro, nola in choro, nonula seu dupla campana in horologio, campana in campanili, signum in turri. (Durand, *Rationale*, l. I. c. 4, n° 11.)

1600. — La piaffe des femmes est d'en faire grilloter (des perles) à leurs aureilles à demy douzaines, dont on les appelle cymbales ou cliquettes. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 21.)

1627. — A Nicolaz Hautefœulle, pour une cymballe à l'usage de l'autel de Nre Dame, soubz le doxal, 36 s. (*Arch. de S. Omer, extr. des reg. Capitul.*)

1680. — Cimbales, instrument qui d'ordinaire est fait d'airain, en forme triangulaire, au travers du quel il y a de petits anneaux qu'on touche d'une verge de même métal. (Richelet.)

1690. — Cymbale, instrument de musique dont les gueux accompagnent le son de vielle. C'est un fil d'acier de figure triangulaire dans le quel sont passés cinq anneaux qu'on touche et qu'on promene dans ce triangle avec une verge aussi de fer, de la main gauche, tandis qu'on le soutient de la droite avec un anneau pour lui laisser la liberté de son mouvement. (Furetière.)

CYPRÈS. — Bois odoriférant qui, grâce à son incorruptibilité relative, a partagé avec le cèdre la faveur dont il a joui dans l'antiquité pour la confection des charpentes et, au moyen âge, pour celle des coffres, des coffrets, des vases et des pièces délicates d'ébénisterie ou de lutherie.

Le cyprès, originaire d'Orient et très répandu dans les îles de Candie et de Chypre, passait chez nos écriniers pour un bois d'importation étrangère, néanmoins, pendant la période de l'occupation anglaise, il couvrait une partie du sol de la Guyenne où il avait donné lieu à une coutume assez bizarre qu'explique notre texte à la date de 1661. Voy. COFFRE et COFFRET.

V. **1300.** — Cyprés est ung grand arbre... le boys en est tres bel et très odorant, et en faict-on de très beaulx aiz que l'on met sur les instrumens de musique comme guisternes, luz et aussi en toutes autres œuvres déliées. (P. des Crescens, l. 5, ch. 8.)

1385. — A Pierre Cardeau, limousin, pour 2 tabliers de cyprés ouvrez et garnis de tables et eschaiz achetés pour l'esbattement du roy. (*Cpte de l'hôtel de Charles VI*, Monteil, XIVe s., épît. 82, note 295.)

1418. — Ce sont les joyes (joyaux) que sont en la

huche de siprès et les 2 de fust pinte où sont l'une partie des joyes susd.

It. Une autre petite caixette de siprès où i' a 4 targes de S. Gorge de ma devise, ouvrées de fil d'argent et de soye. (De Caumont, *Voyaige d'oultremer en Jhérusalem*, p. 136.)

1455. — En celle ysle de Quandie a de grans montaignes, et en icelles montaignes sont les bois de cyprès dont il font les grans navieres et les tonneaux où il mettent leur vin que on appeile malvolsie... Et aussi font il le bois de cyprès pour faire coffres et plusieurs aultres choses. (Gilles le Bouvier, *Armorial de France*.)

1474 — Du fust de la vraye croiz bien largement enchassée et mys en une croiz double de cyprès. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 22.)

1622. — 5 hanats de ciprè, au fonts des quels il y a des bossettes d'argent. Ung autre sans bossette. (*Inv. de N. D. de Reims*, f° 92.)

1661. — Le marchand est tenu de payer les travers, subsides, impositions et coustumes imposées sur la marchandise. . comme la branche de cyprès que les Anglois souloient payer volontairement au maistre garde de la foret du cypressa qui est à la volte ou au travers de Bourdeaux lorsque les rois d'Angleterre estoient ducs de Guyenne. Ce qu'ils faisoient pour en porter une branche et la faire voir en leur pays où c'est que la terre ne produit ny ne nourrit pas de tels arbres. Cette curiosité des anciens a depuis passé en coustume ou redevance, tout ainsi que la branche ou feuille de palme que rapportent les pélerins quand ils reviennent du voyage de Hiérusalem. (Cleirac, *Les coustumes de la mer*, p. 179.)

CYPRIENNE. — Vêtement des femmes d'Italie au XIVe siècle, et vraisemblablement d'origine Chypriote. Sa coupe est celle d'une *robe princesse* très décolletée, à larges manches et boutonnée du haut en bas sur le devant comme une soutane.

1388. — Habent (dominæ Placentinæ) indumenta inhonesta quæ vocantur ciprianæ, quæ sunt lungissimæ versus pedes, et a medio supra sunt strictæ cum manicis lungis et largis... super quibus ponunt jocalia... et sunt impomelatæ de antea a gula usque in terram pomellis argenti deaurati vel de perlis. Quæ ciprianæ habent gulam tam magnam quod ostendunt mammillas et videtur quod dictæ mammillæ velint exire de sinu earum. (*Chron. de J. de Mussis*, col. 580.)

D

DABIKY. — V. **1420**. — Dabik est un bourg du territoire de Damiette; c'est là qu'on tirait les robes tissues d'or, les turbans de lin de diverses couleurs et l'étoffe dabïky à fleurs d'or.

On y fabriquait des turbans de lin enrichis d'une broderie d'or, qui avaient cent coudées de longueur. La quantité d'or qui entrait dans chacun allait à 500 dinars, sans compter la soye et le fil. Ces turbans furent inventés vers l'an 365 (975) sous le règne d'Aziz-Billah et furent en vogue jusqu'à la mort de ce prince qui arriva au mois de ramadan de l'an 386. (Makrizi, *Descript. de l'Egypt.* ap. Quatremere, *Mém. geogr. de l'Egypt.*, t. I, p. 340.)

DABIL. — **1158**. — Dabil est une ville considérable et la plus remarquable de l'Arménie intérieure... On y fabrique des tissus de laine dits méra'iz, des tapis, des feutres, des coussins et divers autres objets fabriqués en laine, qui sont supérieurs à tout ce que l'on peut obtenir en ce genre de plus parfait. (*Geographie d'Edrisi*, t. II, p. 325.)

DABLIAL. — Reliquaire à registres superposés.

1418. — Ung dablial, eloyant à manière d'ung estagier, si a en chascun pont de l'estagier certainez reliquez, et est led. estagier de bos couvert d'argent doreit, pes, ens. 8 m. 6 o. (*Inv. du chât. de Namur*, n° 24.)

DACE. — Droit imposé sur le transport ou la vente des marchandises.

1545. — Tariffa del pagamento di tutti i daci di Venetia. (*Titre d'un livre de commerce publié à Venise.*)

1575. — Durant la foire, le roy y tient un sien Pechieri qui est comme un fermier levant les daces et droits de péage de quoy il faut que luy rende compte. (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 1603.)

1609. — Promettons au Sr Albert de Flandre que les droits d'entrées et passages, et toutes daces et impôts qui se levent à présent en nostre royaulme pour les peaux, cuirs, estoffes, matériaux et autres qui sont propres pour la manufacture des marroquins, ne seront augmentés. (*Reg. des bannieres. Arch.* Y, 14, t. X, f° 18.)

1627. — On dit ordinairement que quand il n'entre pas chasque jour 4000 pièces de vin dans Séville, il faut nécessairement que celuy qui a affermé la dace face banqueroute. (Davity, *Les estats, empires et principautés du monde*, p. 185.)

DACHETTE. — Clou à tête plate pour souliers.

1419. — Pour 200 de dachette, chascun cent un blanc double. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 510.)

DAGONE. — Cuir de porc.

1373. — Guill. Chaudescole, boursier, estoit alez querre environ 200 pesans de dagones de porc pour mettre en euvre. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange, v° *Dacra.*)

1392. — Qui qui feroit grenies (?) ne ceuras de ceur de trues ne de dragonez, il perderoit... 2 s. de messains. .

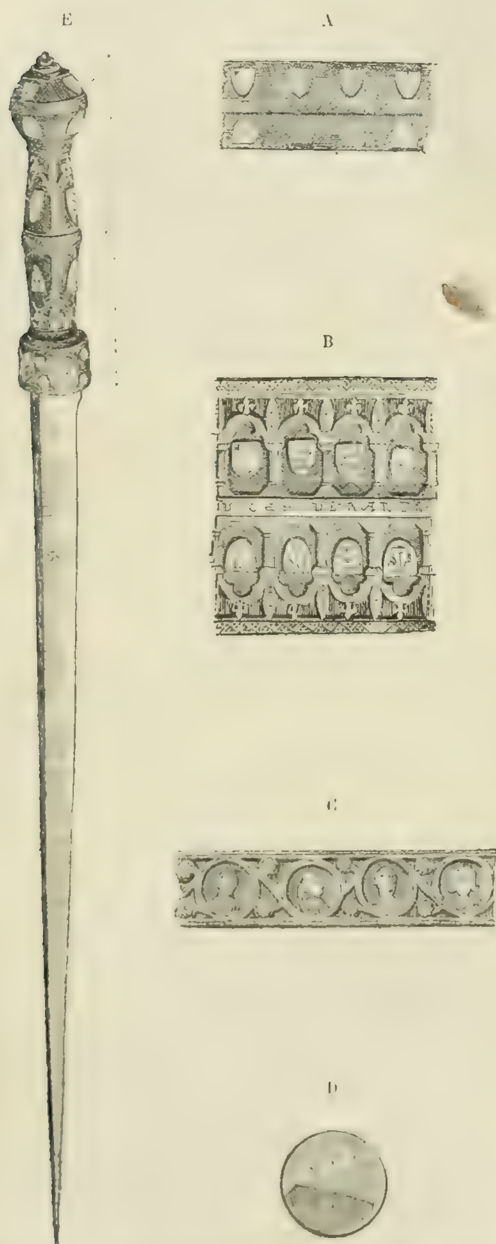
Que nulz quels qu'ilz soit ne faciet bources à fennnes, c'elle passet ung denier, que soit brodée ou cousue à quarrelz ou à bandelettez ou à ribans et qu'il y ait contrefort, et que nulz ne messet pendans qu'il n'i ait contrefort, et se li pendans sont clos, que li contrefors soient par dessers, et qu'ils ne messent dagone en euvre que ne soit courré en formaige. (*Stat. des metiers de Metz, Biblioth. Richel.*, *ms.* 8709, f° 8 v° et 11.)

DAGUE. — A la fin du XVIe siècle, on appelle de ce nom une courte épée réduite à un tiers de longueur de lame. Cette définition appliquée à des objets de date plus ancienne servirait à établir, entre la dague et le couteau à armer, une distinction rigoureuse, si les textes des XIVe et XVe siècles ne rangeaient sous le nom de dagues des lames à un seul tranchant. Néanmoins l'étude des pièces contemporaines permet de constater que, dans cette dernière catégorie, la lame à dos c'est-à-dire à un seul tranchant est toujours très effilée et a sa pointe dans l'axe de la poignée, tandis que le couteau, généralement plus court, recourbe son taillant pour rejoindre à la pointe l'extrémité du dos dont l'alignement est parallèle à l'axe, sans se confondre avec lui.

La figure B, page 477 est comme la figure E,

page 533 un couteau dague, tandis que la figure C, page 477 est un véritable couteau.

Nous donnons en E une pièce que son ornementation permet d'attribuer sûrement au XIIIe siècle. Néanmoins la dague n'entre guère comme accessoire du costume civil et de l'équipement militaire avant le XVe siècle. Dans le premier cas elle pend attachée sur le milieu du corps, en avant de la ceinture, dans le second, elle est retenue au plastron de la cuirasse par une chaîne ou portée au côté droit. Pendant le XVe siècle, la dague est alternativement placée au côté droit ou sur les reins comme celle des lansquenets du XVIe siècle.



XIIIe s. — *Dague montée en bronze avec appliques d'argent niellé, inscription :* VICES DURANT. *Provient des fouilles de la Seine, app. à M.* Bessman. — A. B. C. *Détails de la monture.* — D. *Plan de la lame pris sous la rouelle.*

A l'époque de Charles VII, les dagues les plus longues, n'excédant pas toutefois 50 centimètres de lame, étaient portées par les archers, et les plus courtes de 20 à 25 centimètres, par les enfants, car un compte royal de 1455 mentionne une dague à la nouvelle façon, montée pour Charles de France, le quatrième fils de Louis XI, alors âgé de huit ans.

Malgré les exceptions, la dague reste une arme de main, munie d'une lame terminée en pointe, à deux taillants entre lesquels une gouttière est creusée dans la longueur ou remplacée par une arête médiane saillante. Le premier de ces caractères restant distinctif des couteaux ou dagues de Toulouse et de Saragosse.

La dague à rouelles du XVe siècle prend à la fin du suivant le nom de dague d'Ecosse parce que l'usage s'en était conservé jusqu'à cette époque chez les habitants de cette contrée.

De Louis XII jusqu'à Henri IV, on rencontre en Italie, en Espagne et en France des dagues à oreilles. Ce genre de monture originaire d'Orient et déjà imité en France au XVe siècle, a servi de thème à des pièces très riches et d'une rare élégance d'ornementation. Voici (fig. L) une de ces armes qui est sous ce rapport justement célèbre.

1365. — Unum parvulum baculum radiatum in quo est quædam daiga desuper, taxat. 2 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 339.)

1380. — Thévenin Martineau, coustellier demourant à Meleun, pour 2 dagues garnies d'argent dorées. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 37.)

1382. — Pour 2 dagues achetées par Hennequin de Laleue, pour le roi et Mgr de Valois, 68 s. p. (*Cptes de l'hôtel de Charles VI*, p. 15.)

1383. Par la gorge li mist sa dague tellement,
Que d'autre part passa demi pié largement.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, p. 230.)

1386. — Une dague de fer ou d'acier... o manche de fer, d'acier, de cor ou de boais... de longueur de demy pied et plein paume avant la main ou environ. (*Costume de combat du chev. de Tournemine.* Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bret.*, t. II, col. 672.)

1404. — A Jehan Compere, orfèvre demourant à Paris, pour avoir fait et forgié la garnison d'or d'une dague de cor noir pour le roy... c'est assavoir fait et forgié la bouterolle, le coppeau et le tour d'en haut de la gaine, pes. tout 7 est. d'or à 20 karas et à 45 l. 10 s. p. le marc valent 39 s. 10 d. p.

It. Avoir fait et forgée la garnison d'or d'une dague à manche de cor noir pour le roy... C'est assavoir fait un coippeau, une platine et une bouterolle...

A Jehan Goumon, coustellier demourant à Paris, pour une dague à manche de cor noir à 6 costés, engainée ainsi qu'il appartient... délivrée à George de Rondeville, orfèvre demourant à Paris, pour ycelle garnir d'or, pour le roy, pour ce 16 s. p. (23e *Cpte de l'argenterie de Charles VI*, f°s 29 v° et 31.)

1446. — Et ont (les archers) dagues plus longues que les hommes d'armes ne les coustilleux, et tranchent aussi comme rasoiers. (*Traité anonyme du cost. milit. franç.*, p. 4.)

1455. — A Jehan de Sancerre, coustellier demourant à Bourges, pour une petite dague garnie à la façon nouvelle pour MdS. (Charles de France âgé de huit ans), 30 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 87.)

1459. — A Jehan Janvier, coutelier demourant à Tours, pour une dague à 2 taillans, d'un pié et demi d'alumelle, à un chesneau tout du long de l'areste. Le manche poin-

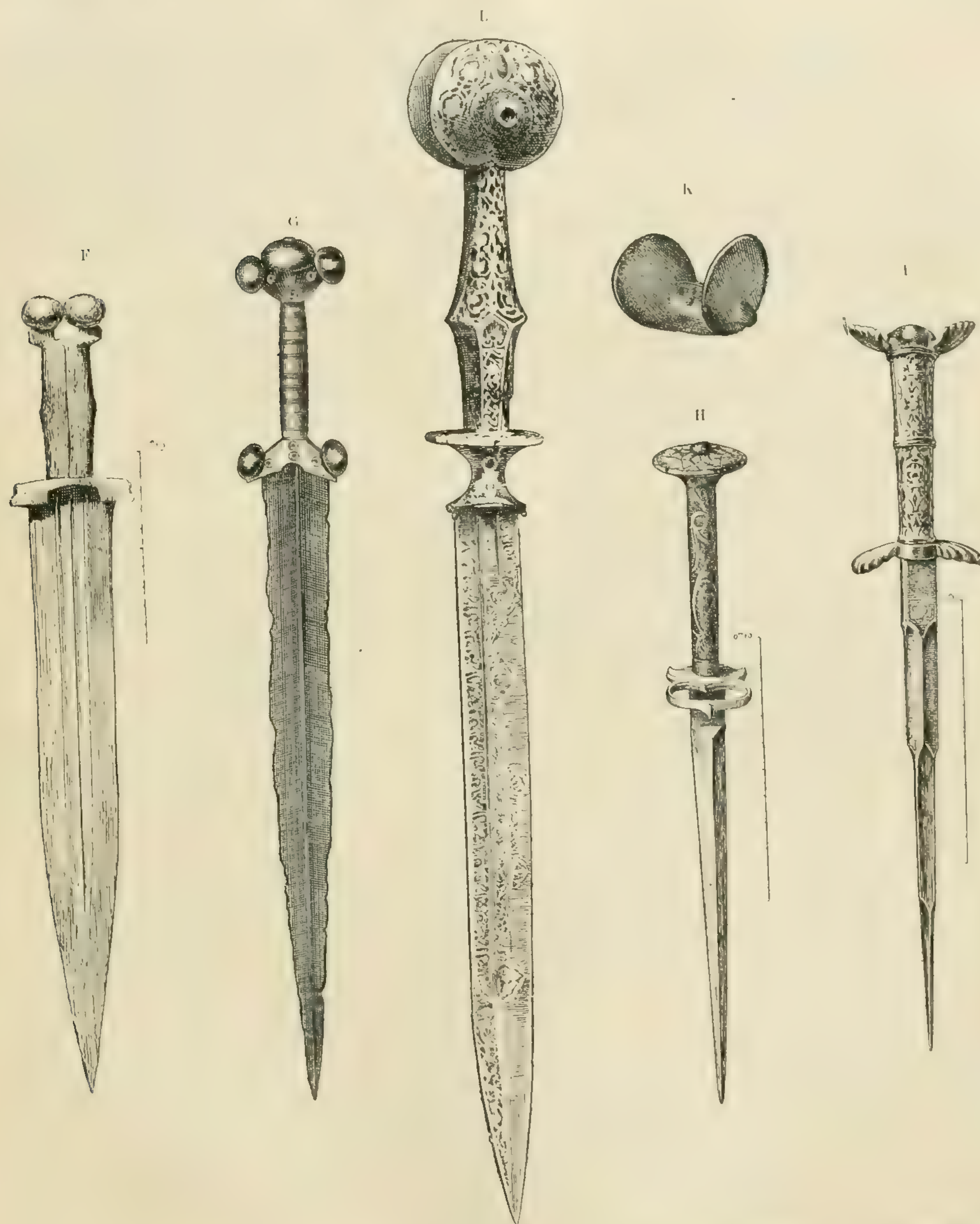
tillé et clouté à lozenges et sur le pommeau doré par dessus le bort un soleil de mesmes, garnie de petit coutel et gayne noire, pour le roy au jour de la feste des Roys, 2 esc. et demi valent 68 s. 9 d. t.

Pour une autre dague à 2 taillans, de pié et demi d'alumelle, le manche ouvré à ousteaulx et rosettes, et sur le pommeau doré et ouvré par dessus le bort une rose dorée faite sur une grosse bossé hachiée [garnie comme dessus], 68 s. 9 d. t.

Au même, pour une autre dague à dox quarré [suit la garniture], 68 s. 9 d.

Une autre dague à 2 biseaulx devers la pointe [même prix].

Une autre dague... à dox tout du long...



XIVe s. F. — *Dague montée en fer, dite de Toulouse ou de Sarragosse, app. à l'auteur.* — G. V. 1400. *Dague à couillettes, montée en bronze, app. à* M. L. Carrand. — H. XVe s. *Dague Siennoise montée en fer ciselé, app. à l'auteur.* — I. XVIe s. *Dague à manche plaqué d'argent à Niellures, app. à* M. Ressman. — K. XVe s. *Capule de dague à oreilles en fonte de bronze, app. à l'auteur.* — L. XVIe s. *Dague à oreilles, travail moresque, app. à* M. le marquis de Villa Seca.

Une autre... à 2 biseaux devers la pointe, emmanchée de madre. (1[er] *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 70.)

1471. — Une petite daguette faite en facon d'une petite masse, à ung estuy couvert de cuir rouge fermant à ressort. (*Inv. du roi René à Angers.*)

1479. — 3 dagues-cousteaux à servir sur table, 15 s. Plus 4 cousteaux simples, 20 den. (*Cpte d'un banquet à Tours*, Monteil. XV[e] s. hist. 15. note 101.)

1480. ... Ung beau ribault
Franc, frais, frasé comme ung oignon,
La dague sur le rougnon,
Troussée comme une belle poche.
(Coquillart, p. 48.)

1481. — Et fit faire le roi par tous couteliers grande quantité de piques, hallebardes et grandes dagues à larges rouelles. (J. de Troyes, p. 345.)

1499. — N° 19. Une dague à rouelle de boys, emboestée en ung estuy de cuir, que le feu roy Loys (XI) faisoit toujours porter quant et luy. (*Inv. de l'armurerie du chât. d'Amboise*).

1560. — Un poignart à oreilles d'or avec le bout et la chappe, façon d'Espagne. (*Inv. de François II.*)

1561. — Une dague, le manche de cristal avec ses cousteaulx, l'emboucheure et le bout d'or, et le fourreau de broderie canetillée. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 62.)

V. **1582**. — Ung dacguet façon de Bayonne, garni de sa gaine. (*Inv. de Georges de la Bessée.*)

1600. — Les dagues d'Escosse, autrement appelées dagues à rouelles, parce qu'elles avoient aux deux bouts de la croisée deux ronds pour entièrement couvrir la main, leur ressemblent (aux miséricordes) à mon avis. (Cl. Fauchet, *Orig. des armes*, f° 41.)

1606. — Dague est une manière de courte espée, d'un tiers presque de la deue longueur d'une espée, qu'on porte d'ordinaire, non avec pendants de ceinture à espée ne pendant du côté gauche [pour les droitiers] ainsi qu'on fait l'espée, ains attachée droite à la ceinture du côté droit ou sur les reins; laquelle ores est large et à poincte d'espée, ores est façonnée à 2 arestes entre les trenchans et à pointe plus aiguë... La dague se pourroit aussi nommer poignard, combien que le poignard soit et plus court et moins chargé de matière. (Nicot.)

1611. — *Dague à roelles*. A scottish dagger or dudgeon haft dagger. (Cotgrave.)

1614. — Une dague à large lame que l'on dit avoir esté forgée par feu Jacquin Guérin, le pommeau de fer gris, un fourreau à la chape et au bout.

Une dague de la façon de Picinino de Milan, la garde grise ciselée, le fourreau de cuir. (*Inv. du duc de Lorraine à Salins.*)

DAIS. — Les textes ci-joints expliquent le sens du mot appliqué à des pièces fixes de l'ameublement. Le même objet portait, au moyen âge, les noms de dorset, dosselet et dosseret, du latin *dorsale*. Nous renvoyons pour le développement de cette partie intéressante des tentures, à *dorsal* et *dossal* et au mot *Ciel*, qui comprend aussi les dais portatifs.

1603. Ung daiz à queue à mectre sur cheminée, garny de 6 pantes semblables au lit.

Un aultre hault daiz servant à mectre au dessus du lit, sans queue, garny de 6 pantes, le tout passementé, frangé et escrépiné de passementz, franges et escrépines d'or et d'argent. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 29.)

1606. — C'est un poile quarré à pendants en cortine par devant et aux costez, et a grand dossier dévalant bien bas par derriere, frangé partout, qu'on met, ou sur la table des rois et princes souverains où ils prennent leurs repas, ou sur leurs thrones royaux. (Nicot.)

1644. — Un grand dais contenant la queue, le fonds et 6 pantes de velours zinzolin, tout chamarré de passemens et garny de crespines d'or et d'argent, frange de soye et de ses cordons, prisé 400 l. t. (*Inv. de l'hotel de Soissons*, f° 40.)

DALMATIQUE. — Longue tunique à larges manches, que les Romains empruntèrent aux Dalmates et qui, en Gaule, faisait, comme le colobe, partie du costume civil au III[e] siècle.

La dalmatique, introduite à Rome par l'empereur Commode, fut, au commencement du IV[e] siècle, substituée au colobe pour les cérémonies de l'Eglise, où elle est demeurée depuis l'attribut des diacres. Ses manches larges conservèrent, jusqu'au XIII[e] siècle, à peu près la longueur des bras, mais à l'époque de Philippe le Bel, elles se raccourcissent et le corps du vêtement fendu sur les côtés forme deux pans en partie rattachés par des boutons ou des nœuds. Dans le costume liturgique moderne, les manches ont été remplacées par de grandes épaulières qui rappellent les ailettes de la chevalerie au XIV[e] siècle, et s'ajoutent à la raideur de l'étoffe pour donner à cette partie du costume liturgique l'aspect le plus étrange et le plus disgracieux.

Quelques dalmatiques ayant fait partie des ornements impériaux affectés aux cérémonies du sacre se sont conservées; à cette catégorie d'objets appartient le vêtement historié dont nous donnons un exemple extrait des *Annales archéologiques* de Didron.

XV[e] s. — *Patron d'une dalmatique en brocatelle, app. à l'auteur.*

Quant aux dalmatiques d'Anagni, décrites dans l'inventaire de cette église, en 1294, elles existent encore, mais tellement remaniées, réduites et défigurées que nous devons, malgré leur intérêt iconographique, nous en interdire la reproduction. Voyez COURTIBAUT.

1294. — Una dalmatica rubea cum grifis et aliis avibus et aquilis cum 2 capitibus et paraturis in manicis et fimbriis ad imagines et pernas.

It. Una dalmatica de panno tartarico intus rubeo et foris viridi ad aurum cum aurifrisio in brachialibus cum pernis et paraturis similibus in manicis et fimbriis, ad aquilas cum 2 capitibus.

It. Una dalmatica de serico ad armas regis Castille cum aurifrisiis et cerratis in manicis et a latere foderata sannato rubeo.

It. Una dalmatica de diaspero cum paraturis de panno ad aurum in manicis et fimbriis et aurifrisiis ad collum et super spatulas.

It. Una dalmatica contexta de auro argento et serico, cum 82 plactis de auro et pernis ad ystoriam beati Nicolai.

It. Una dalmatica cum diversis passionibus sanctorum ad ymagines Salvatoris et Virginis in pectorali et foderata de sennato viridi. (*Inv. de l'égl. d'Anagni.*)

1358. — N° 5. Et in dalmatica in summitate manicarum et in fimbriis ante et retro est pannus deauratus, pro pa-

ratura, cujus campus est viridis. (*Inv. de S. Victor de Marseille.*)

1380. — N° 1019. Une tunicque et dalmatique de satanin noir pour prélat, orfroisé à moictié, avec estolle et fanon, sur champ noir de broderie à appostres, et la collerette de mesme. (*Inv. de Charles V.*)

Outre les détails donnés aux mots Eau rose, Éple, Faïence, Miroir et Verrerie, nous avons groupé, ici quelques notes relatives aux industries anciennes de Damas, réservant un chapitre spécial aux tissus de toute sorte qui ont retenu le nom de cette



XIe s. — *Dalmatique impériale conservée à Saint-Pierre de Rome. Broderie byzantine.*

1409. — Une tunique et dalmatique qui auront orfroiz sur le tour des manches et des colez, de demi quartier de lé ou environ, d'appostres et des armes de la royne, faiz de brodeure bien et richement et frangé de franges, et tout le champ semé de nues à rayes de souleil et estoilles faictes d'or bien et richement. (*Devis d'une chapelle pour Isabeau de Bavière*, Arch. KK 48, f° 75.)

DAMAS. — La topographie de Damas a fait de cette ville, pendant toute la période du moyen âge, et en dépit des vicissitudes de son existence politique, un des centres les plus actifs et les plus célèbres du commerce et de l'industrie. L'art arabe s'y est développé, dans toutes ses branches, d'une façon singulière, durant une longue suite d'années; ses productions répandues de toute part en Occident y ont disséminé une foule d'objets dont les qualités résultent, comme l'observe Frescobaldi, de l'hérédité professionnelle accumulant sans interruption et presque sans changement le fruit de l'expérience des siècles.

ville et aux provenances de leurs nombreuses imitations.

INDUSTRIES DIVERSES

1173. — Les Ismaélites ont à Damas une mosquée... il n'y a point de bâtiment semblable dans toute la terre. On dit que ç'a été autrefois un palais de Ben-Hadad. On y voit une muraille de verre construite par art magique. Il y a dans cette muraille autant de trous qu'il y a de jours dans l'année solaire. Le soleil descendant par 12 degrés selon le nombre des heures du jour, entre chaque jour dans un de ces trous, et chacun peut connaître à ces trous quelle heure il est.

Au dedans du palais il y a des maisons bâties d'or et d'argent, grandes comme une cuve, qui peuvent contenir 3 personnes pour s'y laver ou se baigner. (*Voyages de Benjamin de Tudele*, t. I, p. 118.)

1361. — N° 142. Un pot d'argent doré dont le pied est à plusieurs souages, et dessus le pié, au dessouz du ventre, a une devize cizelé de lettres de Damas, et par le ventre et le col, est ceint en 3 lieux de celle mesme devise, les bords sont à plusieurs souages et le couvercle par dehors

est à orbesvoies faites de fueillages, et dessus a un frestel de celle mesme devise, duquel ist un serpent, et poise 6 m. 2 o.

N° 147. Un gobelet lonc dont le pied est à plusieurs souages, et ou milieu est ceint d'un souage greneté, et au dessus et au dessouz dud. souage a une bende cizelée de lettres de Damas, et le bort dud. gobelet est en manière d'une roze à 7 fueilles, et en font du gobelet a un esmail ou quel à un compas enlacié doré, et au milieu dud. compas a une roze noire ou milieu de laquelle a une teste d'homme dorée, a grands cheveux et a grand barbe, et le couvercle est de la devise du bort du gobelet, et par dehors est à orbesvoies crenelé et dessus est de la devise dud. gobelet, et a un fretel de fueillages entailliez dessus lequel a un oisel doré, et poise en tout 3 m. 4 o. 18 d.

N° 149. Une grant aiguière toute dorée, dont le pié est à plusieurs souages, et ou milieu du ventre a un grant souage greneté, et au dessus et au dessous d'icellui a une bende cizelée de lettres de Damas, et sont les bors à plusieurs souages, et de près du pié a une teste de lyon de la quele ist un biberon lonc, et le couvercle est de la devise de Damas et dessus a un fretel à fueillages sur le quel a un oisel, et ou fons de lad. aiguière a un esmail ou quel a un homme sauvage qui à une main tient un baston, et en l'autre une chaenne que un lyon a atachiés à son col, et ou couvercle par dedens a un petit esmail d'azur, et poise 4 m. 2 o. 12 d.

N° 182. Un grant hannap à couvercle, d'argent tout doré, dont le pied est bien bas et siet sur 3 honceaux séans, et le hannap par dehors a une bende cizelée à lettres de Damas, et ou fons a un chapelet à 6 rosettes, tout doré, ou milieu du quel a une rosette enlevée esmailiée de rouge cler. Et ou couvercle par dedenz a un semblable et rosette, et sont les bors dud. couvercle à plusieurs souages et fueillages. Et a sur led. couvercle une bende de lettres de Damas, et dessus a un fretel ceint de fueillages tout entour et dedens un lyon séant sur un perron. Et poise tout 6 m. 6 o. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1380. — N° 1561. 2 platz d'argent dorez taillez sur les bors et ou fons a lettres de Damas, et a en chacun 2 couronnes et 2 bestes ou mylieu de la lettre, et ou mylieu a 2 esmaulx esquelz a en l'un ung homme et en l'autre une femme, pes. 11 m. 4 o. (*Inv. de Charles V.*)

1384. — Terra di Damasco e piena di mercatanzia e d'artefici, ed ogni arte ha sua stanza di per se in varj luoghi e diversi della terra come tu dicessi i conventi dell'arte della lana in Firenze. Gli artefici di là non possono mutare arte; conciosiacosache sel'padre ara fatto drappi o sia stato orafo, o sia che arte si vuole, i figliuoli e tutti e'suoi discendenti non possono fare in eterno altra arte che quella; e questa e la cagione perche le cose si vi fanno meglio e piu sottilmente che nelle parti di quà...

Ed havvi molte botteghe che non fanno tutto l'anno altro che vendere fiori, viuole e rose, e sono molto piu odorifere che le nostre. E la si fa la migliore acqua rosa del mondo. Hanno modo a conservare tutto l'anno co'loro artifici la neve e vanno li vendendo l'anno di state e rinfrescano con essa quelle loro bevande. (*Viaggio di Frescobaldi*, p. 173.)

1398. — (Un colier pour Charles VI) a 8 pieces d'euvre a jour, d'ouvrage Damas et ou milieu d'icelluy, en chascune 5 lettres a jour qui font le mot du roy JAMES, et les autres pieces ouvrées de semblable ouvrage de Damas rive des nouvelles et bournes dessoubz... Et a chascun bout de la chayenne pend une grosse cosse d'or... esmaillees, l'une de blanc et l'autre de vert, ouvrees d'ouvraiges de Damas mué dessus l'esmail. (10° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 12.)

1401. — A Jehan Poitevin, espicier, pour 6 fioles d'eaue rose de Damas pour Mgr le duc d'Orliens et le duc de Guerle quant ils se baignerent en l'ostel de lad. dame (la reine), les la porte Barbette, au pris de 36 s. la piece. (*Argenterie de la reine*, 9° *cpte d'Hemon Raguier.*)

1411. — Une croix d'or appellée la croix de Troye, faicte d'ouvrage de Damas, garnie de balaiz, saphirs, perles et esmeraudes, et n'y fault que 5 perles en la pourfilleure et poise a toute la perrerie, 15 m. 3 o. 15 est. (*Gages des joyaux du roi pour un emprunt de* 180.30 f., p. 31.)

1420. — N° 29. Une croix d'or a facon de Damas, garnie par devant de plusieurs pierrerie et perles d'Escosse, et a un des brochetons de lad. croix rompu, et est rattaché a fil de metal, et derriere a 5 esmaulx neeles a lettres, pes. 7 m. d. o.

N° 179. Une fyole à mectre yaue rose, à façon de Damas.

N° 245. 3 ampolles... d'argent vérées pour mettre eaue rose, ciseliées en facon de Damas, pes. 5 m. 1 o et demie.

N° 265. Un pot de terre à façon de Damaz, le quel est rompu.

N° 382. Unes patenostres de Damaz, et entre 2 patenostres d'ambre noir et 14 perles parmi, à une petite lozange garnie de perles, et y pend une croix de cuivre, pes. 2 o. 15 est.

N° 384. Unes patenostres de jayet à 5 boutons de Damaz, et sont d'or pleins de muglias, et a ou lonc du lasset un petit bouton de perles.

N° 387. Un bouton de patenostres en façon de l'euvre de Damas, à plusieurs quarrés, pes. 6 est.

N° 530. Un camahieu enchacié en or en façon de Damaz bordé d'or, à 4 perles, 4 garnatz et 4 saphirs du Puy, pendant à un laz de soye, pes. 1 o. 7 est. maille.

N° 535. Une pierre vermeille assise en or, en la quelle a un ymage de Notre-Dame enlevé de lad. pierre, et est l'ouvrage en facon de Damas, environné de 6 petis saphirs à jour, pes. 12 est. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1420. — 5 chandeliers bas, 3 grans et 2 petis, à l'ouvrage de Damas. — Un bacin à laver mains, à l'euvre de Damas. — Une salière à lad. euvre.

En la chambre d'emprès appelée la chambre d'Orléans fut trouvé une cuvecte à faire rafreschir vin, de lad. euvre. — 5 chandeliers à l'euvre de Damas, à mectre flambeaulx. — 5 bacins dud. ouvrage, dont il y en a un bien grant. — Une cuvette dud. ouvrage, à rafreschir vin. — Un garde-manger dud. ouvrage. — Une pièce dud. ouvrage à manière d'un chauderon. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 457.)

1507. — In Damasco comparavimus que et nobiscum in patriam usque detulimus : videlicet pannos sericos, lignum aloes, uvam passam miræ magnitudinis et suavitatis, pruna damascena, vittas et pileos saracenicos scutellasque indicas. (Mart. a Baumgarten, *Peregrinatio in Ægyptum, Arabiam, Palestinam et Syriam*, l. 3, cap. 4.)

SOIERIES

Le damas est un drap de soie à dessins de ramages, figures ou animaux, ton sur ton, et dont le fond, façonné en taffetas d'un léger relief, se distingue par la différence seule du travail, de l'ornementation qui est satinée. Les damas multicolores prennent plus régulièrement le nom de damasquins ou de lampas, et les velours ciselés portent quelquefois, au XVI[e] siècle, celui de damas veloutés. Voy. SAMARKAND.

1153. — Damas est une ville récente... elle présente la réunion de divers arts utiles et de diverses industries; on y fabrique beaucoup d'étoffes de soie, de bourre de soie, et notamment des brocards d'un prix très élevé et d'une perfection de travail inimitable. Il s'en fait une exportation considérable dans les contrées voisines et dans les pays lointains.

Ces étoffes égalent ce qui se fait de plus beau dans l'empire grec, et approchent des productions les plus rares des fabriques d'Ispahan et de Nicapour. Soit en fait de couleur *uniques* soit en fait de tissus dans le genre des robes de Tennis, et en général en tout genre de fabrication, il est impossible de rien voir de plus parfait que ce qui sort des mains des ouvriers de Damas. (*Géographie d'Edrisi*, t. I, p. 353.)

1415. — 12 capis de albo baudekin et de auro de Luke et cum 2 capis de alba veste de damark cum orfrays imbroudatis cum imaginibus. (*Testam. D. le Scrop.* Rymer, *Fædera*, t. IX, p. 273.)

1415. — N° 9. Un amit, une aube, une chasuble de drap de soye de Damas vermeil figuré, garny d'un orfroi de bordure d'or a ymages des apostres, ensemble l'estole et le manipple. (*Inv. du Trousseau de Marie de Bourgogne.*)

1416. — *Damas.* — 2 draps blans de Damas brodés d'or de Chipre, ouvrez a cignes et à roses d'or. (*Obsèques de l'archev. de Besancon.*)

3 autres azurés semés de feullages et fleurs blanches. Chacun de 3 a. 1/2 de long. et bien est de 2 pièces tenant ensemble. (*Obseques de Loys duc de Guienne.*)

Un damas vert a feulles d'or de 2 a. 1/2 de long.

It. Un [*en surligne :* c'est baudequin] drap de damas azuré semé de soleils, estoiles et cerfs d'or de Chipre...

Un drap impérial vermeil semé de grans feullages d'or et de petites rosètes perses.

3 draps azurés semés de feullages d'or et de fleurs blanches, chacun de 3 a. 1/2 de long, et est bien de 2 pièces. (Obsèques de Loys duc de Guyenne). (*Inv. de N.-D. de Paris.*)

1453 — P. 20. Fa conto d'avere seta spagnola istufata e istrafusolata... e fanne 5 iscielte, la prima sara molto grossa di filo .. Il secondo filo sara un poco men tondo... Il terzo ancora e piu sottile... di poi ne viene il quarto.. di questo ne farai orsoio (soie filée torse pour chaine) per dommaschini, e chiamasi il suo fino mezzano... Appresso seguita l'altro filo che si chiama sottile ed e il quinto di tutti.

Di poi di detta seta ti resta il broccoso del quale puoi fare due cose, cioe orsoio per zetani vellutati e trama per dommaschini. ·

P. 24. Cerca la seconda iscelta (di trama cotta) che sara per dommaschini, la quale vuol'essere un poco meno netta (que celle du taffetas) e anche un poco piu sottile rispetto al peso si fanno oggi e dommaschini.

P. 70. Delle orditure. — Dommaschini volte 90 a cannoni 40 fila 7 per dente, denti 1028.

P. 79. Dommaschino vuole pesare il braccio di tela ordita 24 den. (une once) — di trama entra per braccio 1 o. 1/4. — Vuol pesare il braccio (60 centim). Il drappo di tutto 2 o 1/4. (*Trattato antico della seta.*)

1453. — Fête du Faisan. — La grâce de Dieu étoit affublée d'un long et large manteau de damas blanc. (Math. de Coussy, p. 173.)

1455. — Planeta rubea de damaschino figurato antiqua, cum parvis liliis, cum frisio de auro. (*Trés. de S. Pierre de Rome*, p. 95.)

1485. — Les chevaliers tenant 2000 liv. de rente par an pourront porter tous draps de soye de quelque sorte qu'ils soient et les escuyers ayant semblablement 200 liv. de revenu chascun an, draps de damas, satin ras et satin figuré, mais non point de veloux. (*Ordonn. pour la reform. des habits. Rec. des ordonn.*, t. XIX, p. 615.)

1487. — 3 aulnes 3 quarts de drap d'or ras à l'euvre de Damas sur soye noire pour faire une robe courte à chevaucher (pour le roi), au feur de 40 l. 2 s. 1 d. t. l'aulne.

6 aulnes de drap d'or raz à l'euvre de Damas, au feur de 32 l. 1 s. 8 d. t.

2 aulnes 2 tiers de drap d'or, or sur or frizé, à l'euvre Damas pour faire une jacquette longue pour led. Sr. au feur de 68 l. 3 s. 6 d. l'aulne. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 34.)

1504. — Une chappelle de drap d'or moult riche donnée par noble homme messire Charles de Meleun, bailly de Sens (décapité en 1468), assise sur veloux noir... semez de grandes feulles d'or à façon de grans chardons d'or à orfrois de drap de damas blanc figuré, armoyé aux armes dud. Sgr. En chacun des quelz orfroys a été escrit en lettres d'or : Vous et non plus... Et sur le couvercle du corporalier sont les armes dud. Sgr. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

1530. — Damas figuré. *Branched damaske.* (Palsgrave, p. 200.)

1530. — 3 capæ de panno aureo de Damask cum armis Anglie in le moyses earumdem. (*Inv. de la cathédr. d'York*, p. 177.)

1536. — Damas cramoisy, rouge et viollet. l'aulne 11 l. t. — Damas noir et de toutes autres couleurs, de Florence ou Venise, 110 s. — Damas de Lucques, noir et de toutes autres couleurs à grand fleur, 100 s. — Damas noirs et de couleurs à 2 fleurs, 4 l. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 2.)

1544. — 52 l. 10 s. t. pour 10 aulnes damas blanc fasson nouvelle... employé à faire un robbe pour lad dame [la reine]. (*Argenterie de la reine*, f° 13.)

1560. — Quel lavorato con dissegni, con groppi, con animali, con rosoni di veluto, detto damasco, velutato. (Garzoni, *La piazza univ.*, cap. 150, p. 909.)

1635. — Damas. Etofe de soie invantée jadis à Damas, toute figurée. (Ph. Monet.)

1690. — Etoffe faite de soye qui a des parties eslevées qui représentent des fleurs ou autres figures. C'est une espèce de mohere et de satin meslés ensemble, de telle sorte que ce qui n'est pas satin d'un coté l'est de l'autre.

Les fleurs ont le grain de satin et le fonds a un grain de taffetas.

Damas de Gênes, de Lucques et de Venise. Celuy-cy est le plus exquis. (Furetière.)

1723. — Le véritable endroit du damas est celui ou les fleurs sont relevées et satinées... Les damas doivent etre de soye cuite, tant de chaine qu'en treme et avoir de large demie-aune moins un vingt quatrième. Il y a des damas de Lyon, de Tours, de Venise, de Luques, de Gènes. (Savary, *Dict. du comm.*)

TISSUS DIVERS ET LINGERIE

En dehors des tissus tout soie, on a qualifié de damas caffard diverses étoffes, soit tout de fil comme les pièces de *lingerie* (voy. ce mot.), soit tramées fil à chaine de soie ou de fleuret ou entièrement tissées de laine, ou encore à des mélanges de laine et de coton. Voy. Caffard.

1461. — Ung coffre quarré onquel avoit une douzaine de linceulx de 2 toilles, 4 touailles fines ouvrées, l'une a ouvrage de Venise et les 3 à damas, et 8 longues de mesme facon, de 4 aulnes de long, valent le tout 20 l. t. (*Estimation du mobilier de l'hôtel de Faye*, p. 284.)

1481. — Art. 24. Que nul maitre ne ouvrier en euvre ouvrée ne pourra faire ouvraige s'il n'est trouvé aussi bon ou meilleur que Venise et Damas et autres ouvraiges qu'on a accoustumé ouvrer au temps passé. (*Stat. des tisserands de Tours*, p. 625.)

1514. — N° 349. 2 carreaulx de damas de cafar, l'un des coustez faict et brodé à bestes et oyseaulx, armoyez d'unes armes, avec chascun 4 houppes de fil d'or de soye rouge. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1529. — A Nicolas Drouin, tappicier et varlet de chambre de madame mère dud. Sgr le roi, 161 l. t. pour 107 aunes de damars blanc, de laine et de cocton, servant à faire tappisserie de chambre. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 111.)

1538. — 2 tunicques de damas cappart vert figuré à petitz oyseaulx d'or de Cipre la plupart, et de baudequin sur taffetas blanc d'or de masse, doublez de toille vert. (*Inv. de N.-D, de Paris*, f° 38.)

1583. — N° 261. 3 serviettes de thoille de lin, ouvraige damascé à rouzettes façon de Tournon, marquées Y, prisées ens. 3 esc., 20 s. t. (*Inv. d'Anne de Nicolaï.*)

1603. — Certains bourgeois et marchands de Paris... ont recognu qu'il ne se faisoit pour lors (de damas caphart en France) .. n'estant telle estoffe fort en usage ni de grand debit. Interrogé du prix desd satins (de Bruges), ont dit que l'on vendoit ordinarrement l'aulne 30 et 31 s. et les damas caphars 45 s., qui sont marchandise de nul profit, nommément ceulx que l'on mesloit de laine avec soye. (*Délibér. du conseil du Commerce, docum. inéd.*, série 1, mélanges, t. IV, p. 190.)

1604. — Le sieur Estienne Farent est arrivé par de çà, qui commence à faire travailler ses ouvriers. Je luy ay baillé une maison pour loger 400 mestiers et le logement beaux. (*Lettre écrite de Troyes à Laffemas*, Ibid., p. 226.)

Et d'autant que les étoffes de Flandres sont toutes d'une largeur qui les rend inutiles à beaucoup d'usage, pour accommoder un chacun, en fera led. entrepreneur de plusieurs et différentes largeurs.

Et pour favoriser led. Sellier, recognoistre la volonté qu'il démontre au service du roy et commodité publique en l'entreprise de lad. manufacture, et inviter à son exemple les autres d'y apporter pareille affection, sa Majesté sera suppliée luy vouloir octroyer le tiltre de noblesse et à deux de ses associes telz qu'il voudra choisir. (*Avis du 21 aout*, ibid. p. 236.)

1630. — Une nappe de lin damassée, large de demi-aulne, longue de 2 a. 1/2 avec trois larges passemens de Limoge à chasque bout.

Une chasuble de damas de village, blanc et noir et un passement rouge au lieu d'oufiroir (orfroi), donnée par messire Pierre Grémaud, avec l'estole et manipul.

Une chasuble de damas d'Angleterre à ramage vert et fond blanc, l'offroir rouge royé d'argent, au dos de la quelle est l'image de Nostre Dame faicte en broderie, donnée par Me Vauldry.

It. Une autre de camelot royé rouge et noir, avec les orfroitz de damas d'Angleterre, blanc et rouge. (*Inv. de l'egl. S. Anatole de Salins*, p. 548 à 551.)

PROVENANCES

Chine. — **1356**. — Zeïtoûn (aujourd'hui Thsiuan-Tcheou-Fou) est une grande ville superbe où l'on fabrique les étoffes damassées de velours ainsi que celles de satin, et qui sont appelées de son nom zeituniyyah; elles sont supérieures aux étoffes de Khansâ (Hang-Theou-Fou) et de Khambalik (Pekin.) (*Voyages d'Ibn-Batoutah*, t. IV, p. 269.)

1560. — 2 pièces de bon damas de la Chine. (F. Mendès Pinto. *Voy. adventureux*, p, 90.)

1582. — Poi il re di Pegu mi fece donare una tazza d'oro e 5 pezze de damasco dalla China di diversi colori. (Gasp. Balbi, *Viaggio dell'Indie orientali*, f° 103 v°.)

Gênes et Lucques. — **1593**. — Damas de Gènes, grand drap noir, le pan 32 s. — Damas de Luques, le pan 25 s (*Tarif du Comtat-Venaissin*, p. 384.)

Lucques. — **1400**. — A Nicolas Cosmi, marchant de Luques demourant a Paris, pour 17 aulnes de draps de soye blanc de Luques, de la façon de Damas, 86 l, 10 s. t. (*Cpte des chapelles du duc d'Orléans*, f° 9.)

Nankin. — **1560**. — Les habitans de tout ce pays (l'ile de Lequios), de mesme que les Chinois, s'habillent de lin, de cotton, de soye et de quelques étoffes de damas qui leur viennent de Nanquin. (F. Mendès Pinto, *loc. cit.*, p. 543.)

Venise. — **1487**. — Pour 6 aulnes et demie de damas noir à l'euvre de Venize, pour faire une robbe longue à larges manches et grant collet renversé, pour led. Sgr. au feur de 4 l. 10 s. t. l'aulne.

6 aulnes et demie de damas noir à menus feullagez, à l'ouvrage de Venize, pour faire une robe longue pour led. Sgr. au feur de 4 l. 10 s. t. l'aulne. (6ᵉ *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 30 et 38.)

DAMASQUIN, DAMASQUINE. — Sorte de brocatelle ou de damas multicolore, quelquefois ramagé de fleurs d'or ou d'argent.

1546. — Une chasuble avec diacre et soudiacre, de satin rouge turquin, avec une damasquine verte à fleurs d'argent et aultres couleurs de soye; les orfrois estant de velours violet à imagerie d'or. (*Inv. des Célestins d'Esclimont*, p. 84.)

1616. — 3 carreaux de damasquin verd blanc et vioullet. (*Visite de l'egl. S. Trophime d'Arles, Rev. des Soc. sav.* 1867, 2ᵉ sem. p. 496.)

1618. — 22 pieces de tapisserie de damasquin *sive* brocatelle de soye, le fond bleu parsemé de fleurs de lys.

La chape de catalouille *sive* damasquin. (*Inv. de l'egl. S. Louis des Français a Rome*, p. 48 et 94.)



XVIᵉ s. — *Travail italien. Pied de cuir décoré à la damasquine, app. à M. Edm. Bonnaffé. Voy. pour la description de cet objet le texte de* 1611.

DAMASQUINE. — Un genre d'ornements déliés comme les damasquines de métal, et particulièrement les moresques sur cuir ou toute autre matière a retenu le nom de damasquine appliqué encore à certains veinages de bois.

1577. — Ayant coupé à la damasquine, par petites pièces, du plus viel savon qu'il te sera possible de trouver, l'étendras sur une table. (*Secrets d'Alexis*, part. 1, l. 2, f° 38 v°.)

1575. — Le bois d'érable est le plus madré, figuré et damasquiné que nul autre, et pour ceste cause les Flamands en ont fait des tables merveilleusement belles. (Palissy, p. 28.)

1611. — Un pied de cuir artificiel après le naturel, de cuir bien faict avec ses doigts, s'ouvrant par le tallon y ayant un petit tiroir servant à tenir plumes et canifs; au dessus dud. pied y a une mollette d'escriptoire garnie d'argent, s'ouvrant et fermant pour tenir l'ancre à escrire la tout d'une boette d'argent. Led. pied bien peinct et damasquiné de couleurs. (*Catalogue de Mᵉ Ant. Agard Mᵉ orfevre et antiquaire à Arles*, p. 102.)

DAMASQUINURE. — Cet art d'origine antique et qui présente une grande analogie avec le cloisonnage des émaux, consiste à reproduire en filets d'un métal précieux ou brillant les dessins que l'artiste se propose d'appliquer, d'agrafer ou d'incruster sur un fond dont l'effet plus terne contribue à les mettre en valeur et quelquefois en relief.

Les diverses méthodes employées à ce travail consistent : 1° à couvrir au ciseau, de tailles croisées, comme se font les limes, toute la superficie du métal excipient, et à y disposer ensuite une série de fils ronds d'or ou d'argent pour produire un fond vermiculé, diapré ou vignetté. Ces fils s'agrafent par pression aux arêtes saillantes qu'à produites la croisure des tailles préalables. L'opération s'achève par le martelage ou à l'aide du brunissoir.

2° Lorsque la décoration de l'objet consiste en un simple placage d'ornements ou de figures qui se peuvent circonscrire dans des contours, on se contente de tailler comme précédemment l'intérieur des motifs à damasquiner et de les fixer par les mêmes procédés.

3° Pour donner plus de fixité à la damasquinure, on a recours à la méthode qui consiste à buriner profondément les traits du dessin; après avoir grippé, à l'aide d'un très fin ciselet, le fond des entailles, on y introduit, en les frappant du marteau, les fils d'or ou d'argent. C'est la méthode suivie en Occident pendant toute la durée du moyen âge.

La damasquinure orientale, telle qu'elle se pratiquait à Mossoul et ailleurs, offre la réunion des procédés de la gravure et du placage. Les contours des rinceaux, feuillages ou figures y sont, suivant leur largeur, ourlés d'un ou de deux rangs de piqûres dans lesquelles les lames d'argent sont fixées par pression au marteau, puis brunies. Les champs les plus larges sont ensuite recouverts en partie d'un travail poinçonné restant apparent après l'achèvement, dans le double but d'éviter les soufflures sur les grandes surfaces et d'enrichir l'ouvrage de délicates vignettes.

Le quatrième procédé, plus expéditif, mais moins résistant, consiste à remplacer sur les pièces le travail du burin par la morsure à l'eau forte. Il fut souvent employé, au XVIᵉ siècle, par les Italiens qui en faisaient une sorte de secret professionnel. Voyez Azzimini.

X. **1200**. — Hoc modo frena et cætera instrumenta equestria vel quodcumque in ferro volueris, incide modo quo superius (art. *fer*) sed profundius, habeasque fila ex argento subtilissima atque ex auro, formans tibi inde brevissimos flosculos et circulos sive aliud quodcumque libuerit, et cum gracili forcipe super ferrum qualiter volueris pone, atque cum brevi malleo leniter percute ut adhæreat;

sitque semper unus flosculus aureus alter argenteus. Impleto autem taliter spacio ferri totius, pone super prunas donec nigrescat atque cum mediocri malleo percute diligenter donec ubicumque ferrum appareat, incisuræ illæ æquales fiant, et sic opus illud videatur quasi nigellum sit. Si vero in cultellis sive aliis ferris litteras habere volueris, cum fossorio ferro fode eas imprimis, deinde facto filo argenteo grosso, forma cum gracili forcipe litteras et impone eas fossuris illis, percutiensque superius cum malleo imple eas. Hoc modo etiam flosculos et circulos facere potes in ferro et cum filis ex cupro et auricalco imple. (Théophile, *édit. anglaise*, l. 3 ch. 90, p. 378.).

XIIIe s. Et vis lettres en l'or néellées de argent. (*Le lai du Corn.*).

1440. — Unum gobelletum aureum operatum ad damasquinum, munitum, tam in pede quam in coperto, 12 perlis quarum pecia valet 3 ducatis, 6 saphiris et 6 baleysiis valentibus pecia 6 ducatos, et in summitate uno saphiro valens 10 ducatos, et ponderat aurum 5 marchas, 2 unc. (*Inv. d'Amédée de Savoie*, p. 319.)

1445. — Rex (per litteras suas patentes) suscepit in salvum et securum conductum etc... Andronicum Essomato et Alexium Essomato fratrem suum, operarios auri de Damasce in civitate Constantinople in Grecia oriundos ut 4 servientes in eorum comitiva, in regno regis Angliæ ad præsens existentis ibidem morando... ad misteram suam faciendam absque arresto impetitione..., durante præsenti salvo conductu regis conservando. (*Lettre pat. de Henri VI.* Rymer, *Fœdera*, t. XI, p. 77.)

1455. — A Jehan Lubin, coustelier demourant à Orléans, pour 2 fers de javeline dorez et dyaprés pour Mond. Sgr. (*Cptes de l'hôtel du duc d'Orléans par P. Damyen*, f° 63, v°.)

1558. — A Nicolas Born, marchant doreur et damasquineur demourant à Paris... (à compte) pour une escritoire sur la quelle y avoit un homme d'acier monté à cheval, et un suisse tenant une hallebarbe en sa main, qu'il a fournie et livré pour le service de lad. dame, 12 l. (*Cptes de Catherine de Médicis*, f° 53, v°.)

1560. — Pour une ceinture de vellours noir à fers damasques, et fourny cuir et soye, 20 s.

Pour avoir faict damasquiner lad. ferrure, de mesme le pendant semblable à la garniture de l'espée, 60 s. t.

Pour ung fer damasquiné d'or et d'argent à personnaige, semblable aux gardes de l'espée dud. Sgr. (le roi) 7 l. 10 s.

Pour ung fer damasquiné d'or et d'argent en moresques, de mesmes les gardes de l'espée et dague dud. Sgr., pour servir à l'escarcelle, 7 l. 10 s.

Pour ung fer damasquiné d'or et d'argent, enlevé à personnaiges, de mesmes les gardes de l'espée et dague pour servir à (une autre) escarcelle, 10 l. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f°s 130 à 135.)

1561. — *Quittance de Roquelin Dehoux, gainier et fourbisseur a Paris.* — Pour ungne dague faictes à la damasquin d'or de relief, la poignee de mesmes, pour se 9 l. 9 s.

Pour ung bout de damasquin pour servir à l'espées et ung pommeaulx de damasquin pour servir à une dague, pour se 50 s.

Pour avoir fourby 9 vielle espées d'armes qui estoient au cabinet (de Mgr. de la Trémoille), pour ce 35 s. (Marchegay, *Chartrier de Thouars*, pièce 7, *Rev. des Soc. sav.*, sér. 5, t. VIII, p. 105.)

1565. — Que nul ne peult dorer ne graver sur fer et acyer trempé ni faire dorer ni graver d'or moulu fondu avec vif argent, s'il n'est maistre coustelier dorreur et graveur et non à aultres.

A. que ciseaulx, cousteaulx, gainivets et toutes allumelles tranchantes et trampées ne doibt estre doré d'or de feulle, attendu qu'il ne se peult faire sans user la trampe. (*Stat. des couteliers doreurs et graveurs de Paris*, Arch., reg. des banniers, t. VII, f° 11, v°.).

1575. — Or venants au plat pais albanien, entre ses fleuves Arrabon et Chan, y a plusieurs villages et bourgades. puis la cité de Sumache, jadis Sumanis, fort belle, riche et populeuse, où se fait le plus d'armes de tout le Levant et les mieux trempées et damasquinées, et est sujette au roy de Perse. (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 893.)

1591. — A Hiérrosme Corcol, fourbisseur, pour avoir nettoié le fer de la picque (du roi) et mis en couleur la damasquine, 1 esc. (3e *Cpte roy. de P. de la Brugere*, f° 88.)

1625. — 2 bracelets taillez de damasquine. — Un guidon de taffetas blanc fleuretté à la damasquine. (Nicot, 1re édit.)

DAMIER. — Le jeu de damier est plus connu, au moyen âge, sous le nom de *tablier*. C'est à ce mot que nous renvoyons pour les développements qu'il comporte.

1564. — Ung tableau de boys pour jouer aux dames, 36 s. 6 d. (*Inv. du Puymolinier*, f° 233.)

1574. — Un tablier de bonays, prisé avecques les dames, 13 s. (*Inv. de Marc Quernodadz.*)

1597. — 2 scabelles de boys de chesnes avec un damier de pareil boys. (*Inv. de la Vve de Nicolai.*)

1599. — Un damier dont les carrez sont de cristal, sous lesquels y a des petites fleurs esmaillées, et tout à l'entour des bordeures de petitz chefs d'ormais de bois couverts de cristal, le tout garni d'argent doré, prisé 150 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrees.*)

DAMIETTE, DAMITTE. — 1153. — A Damiette on fabrique des étoffes de l'espèce dite *dabkie* et autres (de lin), qui, pour la perfection du travail approchent de celles de Tennis. (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 320.)

V. 1420. — Il n'y avait au monde que les fabriques de Tennis et Damiette où une robe toute de coton et dans la quelle il n'entrait pas d'or se vendit 100 dinars. (Makrisi, *Descript. de l'Egypte*, *ap.* Quatremere, *Mém. géogr. s. l'Egypte*, t. I. p. 308.)

1648. — Il y a (à Chio) trois convents de religieuses grecques qu'on nomme Calogries, les quelles ne sont point reserrées et vont seules par toute la ville... Ces filles travaillent fort bien en bourses et ceintures de soye, qui est une des raretés de cette isle, aussi bien que les damites de soye et de coton et les belles couvertures piquées qui s'y font mieux qu'en autre part du monde. (*Voyages de Monconys*, t. I, p. 439.)

1723. — Damites et damitons. Toiles de coton qui se fabriquent dans l'isle de Chypre et qui sont une partie du commerce de cette échelle. (Savary, *Dict. du comm.*)

DAMOISELLE A ATOURNER. — Petit meuble, généralement de bois tourné, quelquefois enrichi de peintures et de dorures, servant pour la toilette des dames. On y adaptait des bras métalliques faisant porte-miroir et support aux menus objets de l'ajustement. Cette sorte de guéridon, posé devant la chaise de toilette, se terminait par une marotte pour les atours de la coiffure. Une damoiselle d'argent de quatre pièces et du poids de 7 marcs, est le même meuble réduit aux plus petites proportions et posé vraisemblablement sur une table.

1306. — Pour une demisèle de bos faire pour madame, à tenir se miroir, pour le tourner et apparellier, 5 s. (*Cptes de Hesdin, Arch. du Pas-de-Calais*, KK, 393, f° 26, *extr.* J. M. Richard.)

1313. — Le charpentier..., pour 2 chaaires et une damoiselle, et pour 4 paires de banquiers, 100 s. (*Cptes d'ouvrages aux chat. des Ctes d'Artois*, f° 39.)

1317. — Baillé à mad. dame (la reine) une damoiselle de brésil. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 7.)

1321. — A Guill. Lerchier d'Abbeville, 32 l... pour une cheière de cor, une damoisèle et un letry. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 398^{74}.)

1328. — Une devidouère, une damoiselle et unes tables et un estui.

It. Une damoiselle d'argent en 4 pièces, pes. 7 m. 10 est. prisié 4 l. 8 s. le marc. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 19.)

1329. — A Henriet, le serrurier, pour faire 2 platines de fer en le damoiselle ma dame, 18 d. (*Cpte de l'hotel Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, A 494.

1391. — A Jehan de Troyes, sellier, pour une damoyselle de bois peinte de fin vermeil et armoyée des armes de madame la duchesse de Touraine, pour mettre devant lui (elle), pour l'atour de son chief, 4 l. p. — Une autre demoiselle semblable « de bois doree, peinte de vermeil ». (6e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f°s 103 v° et 121 v°.)

1393-4. — Pour une damoiselle à atourner painte de (tiges de) moron à feulles de fines couleurs, 4 l. 16 s. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 28.)

1394-5. — Une damoiselle à atourner painte de vermeillon et estincellée d'or, 4 l. 16 s. (2e *Cpte du même*, f° 66 v°.).

1459. — Aud. argentier pour 6 m. d'argent qu'il a fait délivrer pour en faire une damoiselle d'argent à mettre ung mirouer pour donner à la séneschale d'Anjou au premier jour de l'an 78 f.

Aud. maistre Ligier (orfèvre) pour la façon de lad. damoyselle, à lad. raison de 3 esc. par marc, vall. 32 f. 6 s. — A lui pour la doreure dud. pot d'argent et damoyselle 6 ducats, vallent 13 f. (*Cpte de Jehan le Gay, argentier de Jeanne de Laval*, Biblioth. d'Angers, ms. 913, p. 99.)

DANDIN. — Grelot de grosseur variable; les plus forts s'attachaient au cou des bestiaux en pâture. Dandin est quelquefois synonyme de sonnette.

1408. — 3 chayennes d'argent longues où pendent plusieurs dandins tortissez. (*Inv. des duc et duch. d'Orleans*, f° 20.)

1463. — Nul nuyragier ou tenant bestail ne doit tenir bestail menu, sinon qu'ils portent de 10 en 10 une sonnaille. (*Ap.* du Cange, v° *nurigarius*.)

DANDINE. — Probablement pour *dondaine* qui signifie trait d'arbalète de très fort calibre. Voy. ce mot.

1540. Tu doibs prendre une brigandines,
Armures plus fortes qu'un mur,
Et contre ces Anglois dandines,
Force canons et couleuvrines.

(*La vraye médecine*, Montaiglon, *Rec. de poés. franc.*, t. I. p. 161.)

DANEMARK. — Je renvoie au mot BOIS pour les explications et les textes donnés au sujet de cette variété du chêne dont la mention est particulièrement fréquente au XVIe siècle.

1298. — Pour 200 d'ays de Danemarce achetées à Saint-Omer et amenees a Hesding, pour faire les estaus de nostre chapele. 12 l. et pour un cent de gluy pour gluier ces ais 7 s. (*Arch. du Pas-de-Calais*, reg. A 2, f° 18 v°.)

1393. Je le mis en une laiette
Que j'avois proprement fette
De Danemarce.

(Froissart. *Poésies*, p. 173.)

1530. — A Jaspart de le Haye, hucher, pour avoir fait le pied d'Allemarche a la chayere preschoire et livré le bois, 11 l. (*Arch. de S. Omer*, *Extr. des reg. capitul.*, p. Deschamps de Pas.)

1562. — A Hans Maes, menuisier, pour avoir fait et livré un ciel d'Allemarche à mectre deseure la chayere, preschoire. (*Ibid.*)

1614. — A Jehan Pietersone, escrinier, pour avoir fait le tabernacle d'Allemarc. (*Ibid.*)

DANSES. — Les textes produits ici ne donnent sur les danses anciennes que des renseignements incomplets; mais quelques-unes sont expliquées à leurs noms respectifs. Dans cet article de généralités nous signalons un curieux contrat de société chorégraphique entre des artistes de Sienne, au commencement du XVIe siècle.

1480. L'on joue peut être la carrière,
Petit Rouen, le grand tourin,
La gorgiase, la bergère,
Il se conrroucent au tabourin;
Telles danses ne sont plus en train

(Coquillart.)

1505. — *École de danse.* — Contratto di compagnia all' arte del ballo tra Gasparre di Gio. Antonio detto il Tozzo da Siena e Gio. Antonio di Tommaso de' Picinelli da Brescia in nome suo e di Andrea e Raffaello suoi figliuoli.

Cum hoc sit quod magister Gaspar Johannantonii alias il Tozzo, ballarius de Senis, et magister Johannantonius Tomasci de Piccinellis de Brixia, etiam ballarius sive saltator, vice et nomine Andree et Raffaellis suorum filiorum, pro quibus ad cautelam promisit de rato, velint inter se facere et contrahere quandam eorum societatem ex eorum arte; convenerunt inter se solenni stipulatione interveniente cum infrascriptis pactis et conditionibus et capitulis videlicet :

Quod in primis dictus magister Gaspar teneatur et obligatus sit recipere et retinere prefatum Johannantonium et filios saltatores in domo sive habitatione ipsius scole, quam ipse teneatur conducere et de ea pensionem solvere ipsius magistri Gasparis propriis expensis ex pecuniis. In qua prefatus magister Johannantonius et ejus filii debeant docere tantum *calatas* et *gagliardas* ac etiam *morescas* tantum; et ex omnibus pecuniis quas ipsi et ejus filii lucrati fuerint pro predictis, tam ab illis quos docebunt in dicta scola quam in privatis aliis domibus, debeant et obligati sunt dare et solvere prefato magistro Gaspari quartam partem dicti lucri; et versa vice prefatus magister Gaspar promisit et se obligavit predicto magistro Johanni Antonio eidem dare et solvere quartam partem lucri acquirendi et habendi ab illis scolaribus introducendis posthac ad prefatum magistrum Gasparem per dictum Johannantonium, tam feminis quam maribus ad discendum *balletta*.

Quam societatem voluerunt durare per tempus et tempore annorum decem proxime futurorum, et ab inde in antea ad beneplacitum dictarum partium, et casu quo inter dictum tempus aliqua dictarum partium vellet recedere ab istis conventionibus, sine consensu sive licentia alterius partis, teneatur et obligata sit solvere parti servanti et servare volenti ducatos 10 auri in auro. Et quod durante dicta societate prefatus magister Johannantonius et ejus filii non possint neque debeant facere aliquam societatem cum aliqua alia persona de prefato exercitio neque in aliis scolis, quam in scola magistri Gasparis prefata docere. Que omnia et singula partes prefate presentes promiserunt sibi ad invicem attendere et observare



V. 1430. — *Danse extr. d'un ms. italien app. à l'auteur.*

(Milanesi. *Docum. per la storia dell'arte Senese*, t. III, p. 31.)

1548. — La dance du trihory est trois fois plus magistrale et gaillarde que nulle autre... n'eu déplaise à vos branles de Bourgogne, Champagne, passe-pied de la haute Bretaigne, la standelle d'Angleterre, la volte et la martingalle (*al* : martugalle) de Provence. (Noel du Fail, *Contes et disc. d'Eutrapel*, t. II, p. 123.)

1588. — Nous avons veu, du temps de nos pères, aultres danses que celles de présent, les quelles en sont de mesmes, tant sont les hommes amateurs de nouveaultez; il est vray que nous pouvons comparer l'emmelie à nos pavanes et basse dances, le cordax aux gaillardes, tordions, voltes, courantes, gavottes, bransles de Champaigne et de Bourgogne, branles-gayz et bransles couppez; le siccinnis aux branles doubles et bransles simples. La pirriche a la dance que nous appelons bouffons ou matachins. (Thoinot Arbeau, *Orchesographie*, f° 4 v°.)

Ibid., f° 24 v°. Du temps de noz pères... on dançoit pavanes, basses dances, branles et courantes; les basses

dances sont hors d'usage depuis quarante ans, mais je prévois que les matrones sages et modestes les remettront en usage comme estant une sorte de dance pleine d'honneur et de modestie...

Il y avoit deux sortes de basses dances, les unes communes et régulières, les autres irrégulières. Les régulières estoient appropriées aux chansons régulières et les autres aux chansons irrégulières... Les musiciens d'alors composaient leurs chansons de 16 mesures qu'ils répétoient et ainsi estoient 32 mesures pour le commencement, et pour la médiation mectoient 16 mesures répétées qui faisoient 32 mesures, et ainsi en tout estoient 80 mesures dont la basse dance commune et régulière estoit composée. Et si d'aventure l'air de la chanson passoit ces octante mesures, la basse dance jouée sur icelle estoit appelée irrégulière... Il vous fault sçavoir que les chansons des basse dances sont jouées par mesure ternaire, aussi en frappant lesd. octante mesures de son batonnet. [Suit la théorie des mouvements propres à cette danse.]

f° 29. Le gentilhomme la peult dancer ayant la cappe et l'espée, et vous aultres vestus de vos longues robes, marchants honnestement avec une gravité posée et les damoiselles avec une contenance humble, regardans quelques fois les assistans avec une pudeur virginale.

1597. — Led. jour ma petite fille (à peine âgée de 8 ans) a commancé à aprendre à dancer et a continué jusques au 20[me] janvier ensuivant, à 100 s. par mois, qui sont 8 mois, et pour ce en tout 40 liv. (*Cpte de curatelle de Réné Grignon*, p. 19.)

V. **1600.** — La pavanne espagnolle, le branle de lagrenée, la volte de Bretaigne, le passe pieds de Metz et de La Belle ville sont trop antiques pour les courtisans de la Cour. (*Le purgatoire des bouchers*, Ed. Fournier, *Var. hist. et littér.*, t. V, p. 272.)

1619. Les voltes de toute façon,
Les courantes, la sarabande
Et des branles toute la bande.
Des bretons la deue carole
Et la pavane à l'espagnole.
S'il faut danser les matassins,
Il n'a les pieds dans les bassins.
(*Le miroir de contentement*, t. II, p. 15.)

1771. — Les anciens avoient trois sortes de danses : l'une grave nommée emmelie, qui correspond à nos basses danses et pavanes. La seconde étoit gaie qu'ils nommoient cordax, qui répond à nos gaillardes, voltes, courantes et gavottes. La troisième nommée sicinnis, entremêlée de gravité et de gaieté, qui répond à nos branles. (*Dict. de Trevoux.*)

DARD, DARDE. — Arme de main et de jet, javelot à court manche et muni d'un fer à deux tranchants. Les dards de l'époque mérovingienne sont connus sous le nom d'angon. (Voy. ce mot.) Les dards sont rarement mentionnés pendant la période du moyen âge, mais reparaissent plus tard sous le nom de demi-piques.

1378. — En allant quérir ce pigne et en l'emportant, il apporta une petite courte darde espagnole à un large fer. Sans rien dire il lui lance cette darde au corps qu'il avoit tout nu et lui passa outre. (Froissart, l. 2, ch. 30.)

1381. — D'un glaive ou darde que il portoit, le fery. (D. d'Arcq, *Pieces relat. au regne de Charles VI*, t. II, p. 155.)

1382. — Pour 3 pommeaux dorez achetez... pour mettre ès dardes du roy et de Mgr de Valois, 12 s. p. — Pour houppes et franges de soye pour lesd. dardes, 12 s. (*Cptes de l'hôtel de Charles VI*, p. 15.)

1389. — Si y eut plusieurs ébattements et s'éprouvoient ces francais et ces gascons à la lutte l'un à l'autre, ou à jeter la pierre ou la darde au plus loin et au plus haut. (Froissart, l. 4, ch. 8.)

1393. — Couteaux agus devant, à large allumelle à 2 taillans, à la manière de fers de darde. (*Id.*, l. 4, ch. 42).

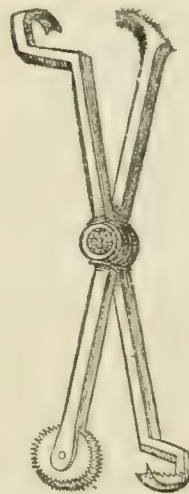
1606. — Dard est un baton de guerre ayant la hante menue et courte, ferré d'un fer long et large à la proportion, qui est brandi et jetté d'estans. (Nicot.)

1680. — Dard. Sorte de demi-pique que portent les petits garçons de Paris quand ils vont à S. Michel, et dont ces petits garçons se battent quand ils sont brouillez ensemble. (Richelet.)

DARNE. — Canal, gouttière, conduit.

1494. — Pour une darne de sapin pour la descendue de l'ange, 1 gros. (*Cpte de l'entrée de la reine à Lyon. Arch. de l'art franç.*, sér. 2, t. 1, p. 67.)

DAVIER. — Pince crochue de dentiste. La comparaison des instruments du XVI[e] siècle avec les modernes prouve que, si la construction de ces derniers s'est améliorée, c'est aux dépens de l'élégance des formes.



1570. — *Davier d'après* Dalechamps, *Chirurgie françoise*, p. 136.

1530. — En l'aultre ung daviet, ung pélican, un crochet et quelques aultres ferremens dont il n'y avoit porte ni coffre qu'il ne crochetast. (Rabelais, l. 2, ch. 16.)

1549. — Davier. Instrument de barbier servant à arracher les dents. (Rob. Estienne.)

1570. — Ce que... nous traduisons tenailles, empogne dent ou tire dent, est appelé, par ceux qui aujourd'hui font expresse profession d'arracher et accoustrer les dents, daviet et pellican. (Dalechamps, *Chirurgie franç.*, ch. 28, p. 139.)

DÉ À COUDRE. — L'usage du dé à coudre est de date fort ancienne. Depuis les dés d'os des Gaulois jusqu'à ceux de la Renaissance, on n'observe dans la confection de cet instrument de travail aucune modification notable. La seule remarque à faire pour leur classement est que, moins ils sont anciens, plus la piqûre en est petite et resserrée.

1180. — Tecam [del] habeat (la méchine) corrigialem acus insidiis obviantem, que vulgariter polliceum [del] dicitur. (Alex. Neckam, *De utensilibus.*)

1260. — Nus du mestier (des frémaillers de laiton) dessusd. ne puet faire deux (dés) pour home et pour fame establis a coudre, qui ne soient bons et loyaux, bien marcheans, de bon estoffe, c'est assavoir de bon laton et de fert. (*Reg. d'Etienne Boileau*, Tit. 42.)

1348. — Theca. Gallice *deis* et *deaul*, id quod mulier habet in digito. (*Gloss. lat.-gall.*, ap. du Cange.)

1389. — Il prit sa sainture et sa tasse en la quelle avoit... un del à queuldre. (*Lettre de rémiss. ibid.*)

1518. Car comme moy tu deviendras en poudre,
Tout picoté comme est ung dez à couldre.
(*Le calendrier des bergers*, f° 1, 2 v°.)

1566. — 5 douzaines de dans renforcés. 1 f. 10 s. (*Inv. de J. de Cloche, marchand a S.-Sever. Rev. des soc. sav.*, sér. 7, t. VI, p. 234.)

DÉ A JOUER. — Une tradition qui échappe au contrôle de l'historien a fait du jeu de dés, à son origine, un passe-temps de corps de garde grec contemporain de la guerre de Troie. Quoi qu'il en soit, sa haute antiquité demeure incontestable comme le succès qui, en tout temps, s'attache aux jeux aléatoires.

1165. *Fête du couronnement du roi Arthur.*
Deus et deus giètent et puis quernes,
Ambe as, et le tiers et ternes.
A la foiee giètent quinnes,
A la foiee giètent sinnes;
Sis, cinq, trois, quatre, dui et as.
Ont à plusors toluz lor dras;
Bon espoir a qui les dez tient
Quant ses compainz les a, s'escrient;
Asez sovent noisent et crient,
Li un as autres sovant dient :
Vous me boisiez, defors gitez,
Crolez la main, hociez les dez;
Je l'an vi avant vostre get,
Querrez deniers, metez, g'y met.
Tex si puest aseoir vestuz,
Qui au partir s'an lève nuz.
(*Roman de Brut*, t. II, v. 10851.)

1260. — Quiconques veut estre deycier à Paris, ce est a savoir féseurs de des à tables et à eschiès d'os et d'yvoire, de cor et de toute autre manière d'estoffe et de métal, estre le puet franchement. (*Rég. d'Etienne Boileau*, Tit. 71.)

1556. — L'ambre jaunâtre est tiré de la mer germanique, de quoy coustumièrement sont faicts les dés à jouer. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 5, p. 138 v°.)

DÉBOISSIÉ. — Taillé de moulures ou de sculptures sur bois.

V. 1190. En ses palais riches et haus
De quarreaus tailliez et dechaus,
Coverz et vous é lambruschiez
Od colors peinz é deboissiez.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 364.)

DÉCALCOMANIE. — Tel est le nom que portait, il y a quarante ans environ, le renouvellement d'un artifice industriel dont *le Livre commode* de du Pradel signale l'existence à l'époque de Louis XIV.

1691. — Le sieur des Trapieres, rue Bétisy aux 3 bourses, enleve et transporte sur verre les lignes et traits des estampes qu'il peint ensuite d'une facon à les prendre pour de vrais tableaux. (Abraham du Pradel, *Le livre des adresses de Paris*, p. 111.)

DÉCHARGEOIR. — Vase destiné à contenir les issues d'une table ou d'une cuisine.

1574. — *Estaing.* 2 grands dechargeoirs, 4 grands platz, 19 assiettes, etc. (*Inv. de Quenomad...*)

DÉCORS. — Au commencement du XIVe siècle, les chambres d'une habitation princière étaient bien rarement tendues de tapisseries ou d'étoffes. Les cuirs dorés n'étaient point encore en usage, et lorsque les murs n'étaient pas recouverts de boiseries, on y suppléait en utilisant, comme on le fait encore en Italie, les ressources de la peinture à fresque ou en détrempe, en ajoutant au décor des semés de fleurs de lis ou autres, fondues d'un mélange d'étain et de plomb, puis clouées sur les parois. C'est ce qu'explique le détail des fournitures faites aux châteaux des comtes d'Artois.

1313. — Toiles et estoffes de cendaire et de peinture. — Pour couvrir [illegible] des nueves cambres et à la ter[illegible] le warde-robe de la capelle S.-Jehan et pour faire les fleurs de lis pour le cambre madame, et pour ouvrer en plusieurs lieux pour le castel, Primes : à Ernoul Alissandre 200 et un quarteron de plonc de 23 d. le cent, valent 51 s. 9 d. — It. 21 liv. et demie d'estain, 10 d. la l. valent 17 s. 11 d. — Pour paindre en le cambre madame, 5 l. de blanc et de mine, 13 d. la l. valent 5 s. 5 d. — It. Une livre de vermeillon, 4 s. — It. demie l. d'asur, 9 s. la l. valent 4 s. 6 d. — demi l. de vert, 3 s. la l. vaut 18 d. — Un cent de cleu plommerech 8 d. — It. une pel de parkemin baillée à maistre Jake de Bouloigne, 8 d. — It. à Jehan de Guisne pour refaire le benoictier de la capelle, 12 d. — It. à Simon Daubin pour 30 l. de plonc, 3 d. de le l. valent 7 s. 6 d. — It. à Pierron, le tourneeur pour 24 l. de plonc, 3 s. la l., 6 s. (*Cptes d'ouvrages aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 47.)

DÉCROTTOIR, DESCROTOUÈRE. — Brosse de bruyère ou de chiendent, comme la plupart de celles dont on usait aux XVe et XVIe siècles.

V. 1480. — Non contentes de la beauté que leur a donnée nature, si elles n'y adjoustent aucunes paintures, pour ce leur faut miroirs, peignes, descrotouers, bouquetz de fleurs. (*La nef des fols*, p. 72.)

1536. — Pour 4 paires de verges et autant de descrotouères de fine bruyère, à 8 s. t. la paire de verges et 2 s. 6 d. t. la paire de descrotouères. (8° *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 107 v°.)

1664. — Dez, décrottoires, demi-ceints de plomb ou estain... Comme mercerie. (*Tarif du 18 septembre.*)

DÉDALE. — Le labyrinthe de la mythologie grecque, en prenant place dans beaucoup d'églises du moyen âge, comme à Rouen, à Ravenne, à Chartres, à Saint-Quentin et à Amiens, a très probablement transformé ses méandres en un long chemin de prières. Cette figure moralisée symbolisait alors les sentiers tortueux du vice où le fil d'Ariane n'est autre que la Grâce divine conduisant l'âme chrétienne au port du salut. Tel est du moins le sens moral qu'il est permis d'attribuer à ces vers accompagnant le dédale gravé sous le porche de la cathédrale de Lucques :

Hic quem creticus edit Dedalus est laberintus
De quo nullus vadere quivit qui fuit intus,
Ni Theseus gratis Adriane stamine intus.

Une application moins sérieuse de la fable antique se retrouve au XVe siècle dans le tracé des jardins du roi René à Baugé. A la même époque le labyrinthe devient un jeu dont la marche présente avec le jeu de l'oie beaucoup d'analogie.

1473. — A Perrinet de Vaimuncourt, fruitier et concierge du chastel de Baugé, pour la nourriture des oayseaux et netoyer les espiers qu'il a en garde... et reffaire le dedalus qui est ès jardrins, dud. lieu de Baugé, 12 l. (Lecoy, *Cptes et mém. du roi René*, art. 253.)

1491. — A Jacques Basnier la somme de 262 l. 10 s. pour les choses ci-après... La maison de Dédalus, aux 4 boutz de la quelle y a en chascun une tour, un personnaige et ou milieu une haye où est Mynesthaurus et huit personnages qui jouent avec Dédalus, 6 dez et 12 tumbreaux marquez a 12 carrez chascun.

It. 2 tabliers dont l'ung est carré comme le dédalus et l'autre ployant, garni chascun de tables et d'eschetz. (*Cptes des menus plaisirs*, f° 16 v°.)

DÉFERRAGE. — Sur un sol non pavé comme l'est celui de nos écuries modernes, on étendait, au moyen âge, la litière des chevaux. Ainsi s'explique l'habitude, assez singulière en apparence, de les déferrer après une longue marche. Les précautions du cavalier ne dépassent guère aujourd'hui la limite de ses propres pantoufles.

1393. — Des gens chevauchans parmy le monde, que vous veez que si tost qu'ils sont à leur hostel revenus

d'aucun voyage, ils font à leurs chevaulx blanche lictière jusques au ventre; iceulx chevaulx sont déferrés et mis au bas (auge à barbotter), ils sont emmellés, ils ont foin trié et avoine criblé. (*Le Ménagier*, t. I, p. 175.)

DÉFROQUE. — Ce que nos mœurs bourgeoises ont appelé de ce vilain nom correspondait, dans la Cour fastueuse des ducs de Bourgogne, à l'abandon des plus riches livrées. Alors un simple écuyer d'écurie pouvait, par le seul fait de sa charge, y amasser d'inestimables trésors.

1474. — L'escuyer d'escuyrie, quand le prince jouste ou tournoye, doibt avoir les parures du prince et son cheval en quoi il a jousté et tournoyé, pour chascune fois, quelque riche qu'elle soit, réservé l'or pur et la pierrerie, car ce revient au prouffit du prince. (Oliv. de la Marche, *État du duc de Bourg.*, p. 28.)

DEGRÉS. — Une réflexion d'Aliénor de Poitiers rappelle les deux vers par lesquels la Fontaine termine la fable de la grenouille et du bœuf. En ce temps où la hiérarchie sociale a perdu toute assiette, les hauts degrés du dressoir sont aux plus riches; mais les pièces de montre s'y étalent le plus souvent sous les dehors d'un faux luxe.

1485. — Madame de Charolois n'avoit que quatre degrés sur son dressoir, et madame la duchesse sa fille en avoit cinq... J'ai maintes fois entendu dire... que nulles personnes ne devoient avoir cinq degrés, fors seulement la royne de France... Depuis, les choses sont changées en plusieurs lieux comme l'on voit journellement... Le dressoir des comtesses doit être de trois degrés. (Aliénor de Poitiers, *Les honneurs de la Cour*, p. 236 et 239).

DEMENHOURIAH. — V. **1310**. - Demenhour est située sur le canal d'Alexandrie, à une journée de marche de cette ville du coté du sud est... C'est de là qu'on tire les étoffes appelées demenhouriah. (Aboul-Feda, ap. Quatremère, *Mém. s. Egypte*, t. I, p. 361.)

DEMI-CEINT. — D'après le témoignage d'Isidore de Séville au VIIe siècle, et celui de Balbus de Gênes au XIIIe, le demi-ceint doit son nom à sa moindre largeur comparée à celle de la ceinture. Cet accessoire de la parure des femmes a subi, pendant le moyen âge, tous les changements qu'impose la mode et son ornementation métallique s'est prêtée à toutes les fantaisies, jusqu'au XVIIe siècle où le demi-ceint a cessé d'être en usage.

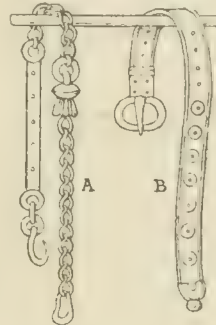
Les demi-ceints des dames, au XIVe siècle, étaient d'ordinaire composés d'une suite d'œuvres d'orfèvrerie assemblées à charnières, les plus précieux enrichis d'émaux et de pierreries. D'autres étaient ornés de rosettes de perles ou de châtons montés sur tissus. On trouve à la même époque des demi-ceints terminés par une chaîne pendante.

Dans l'inventaire de la comtesse de Montpensier, je rencontre en 1474 la première mention des pièces accessoires suspendues à ces ceintures. Ce sont la bourse, le couteau et les menus ustensiles qu'énumère, vingt ans plus tard, *le Parement des dames*, et qu'on y attachait encore pendant les premières années du XVIe siècle.

L'éclat de cet ajustement en avait fait interdire le port aux filles de joie, et les comptes de la Prévôté de Paris, extraits par Sauval, parlent souvent de saisies et d'amendes motivées par leurs infractions aux règlements de la police urbaine.

A l'époque de Louis XII, la chaine faisait partie du demi-ceint, soit que la garniture métallique fût rivée sur l'étoffe ou qu'elle ne formât que la moitié antérieure de cet ajustement; sous Charles IX on portait encore des demi-ceints à cordelières d'argent ou d'or.

Cette mode que précise, en 1611, la définition de Cotgrave, tombe peu à peu en désuétude dans le monde élégant de l'époque de Louis XIII; elle devint, comme on disait alors, l'attribut des femmes du commun. On fabriqua même pour elles des ceintures à ornements d'étain vendues dans les boutiques de mercerie du Palais, et les lexicographes



1510. — A. Le demi-ceing de magnanimité. — B. La ceinture de dévote mémoire. Oliv. de la Marche, *Le parement des dames d'honneur*.

de la fin du XVIIe siècle parlent du demi-ceint comme d'une mode déjà ancienne.

La double figure, empruntée à l'édition de 1510 du *Parement des dames d'honneur*, permettra de se rendre un compte exact de la différence établie entre le demi-ceint et la ceinture proprement dite. Voy. la figure page 91.

610. — Cinctus est lata zona et minus lata semicinctum, minima cingulum. (Isidore, *orig.*, l. 19, c. 33.)

1286. - Semicinctum, zona minus lata, quia dimidium cingit, ut cingulus cinctura lata. (Balbus, *Catholicon*.)

1360. — Un demi-ceint à charnières, de 20 œuvres [avec émaux et pierreries]. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 778.)

1372. - Un demy ceint de bisette semez de rondeaux de perles et d'esmaux à bestelettes et de petits chatons rouges, prisé 6 f. d'or. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 127.)

1380. — N° 56. Ung demy seinct d'or qui fut de madame Marie de France, jadis fille du roy, où il a 147 perles, 8 saphirs, 2 balaiz; ou pendant a un balay, pes. 1 m. 3 o.

N° 61. Un demy seinct d'or qui fut à la royne Jeanne de Bourbon, assis sur un tissu noir ou quel a une chesneste à facon de fleurs de liz et un cueur garny de perles, de balaiz et de saphirs, pes. 2 m. 2 o.

N° 62. Ung autre demy seinct d'or qui fut à lad. dame, lequel est à charnières, garny de perles, esmeraudes et rubis d'Alixandre, et sont les 2 boucles esmaillées à bleuaiz, et au bout de la chayene un saphir, pes. 1 m. 5 o. (*Inv. de Charles V*.)

1397. — Un demi ceint pour lad. dame, fait tout d'or à charnières sans tissu, ou quel il a 16 pièces d'euvre d'orfaverie dont les 8 sont garnies chascune d'un balay et 8 perles et les autres 8 pièces garnies chacune d'un saphir et 3 perles, et la boucle et le mordant d'icellui garnis chacun de 3 balais et un saphir ou milieu et 3 troches de perles, chacune troche de 3 perles de compte et au bout de la chayenne dud. demi ceint pent un balay. (*Inv. des joyaux d'Isabelle de France*, f° 9 v°.)

1422. — Un demy ceint de menues perles ou quel sont 17 assiètes, en l'une desquelles a un baleseau et en l'autre a un saphir garny de 4 petites perles et de 28 rondeaux, prisé 16 f. (*Cpte de Regnauld Doriac*, p. 201.)

1447. — Pour 3 unces et demye d'argent en une gar-

nison d'un demy saint pour madame Blanche, 7 flor. 6 gros. (Lecoy, *Cptes et mém. du roi René*, art. 613.)

1474. - Ung demy ceint cramoisy garny d'or, où pend une bourse et 2 petis cousteaux, et dans cette bourse y a une piece de licorne d'un travers de doy. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 8.)

V. **1492**. Ch. IX. *Le demy ceint de magnanimité et force et courage.*

Un demy ceint qui soit noir en couleur,
Aura ma dame pour son noble corps ceindre,
Ferré tout d'or de ducas ou meilleur.
... Ce ceingt soustient les menuz utensilles
Et les ultiz dont dames sont garnies.)

(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames.*)

1527. — *Le demy chaint*, The under gyrdell. (De Guez, p. 906.)

1530. — Una zona argentea vocata *dymy ceint*, argentea deaurata. (*Inv. de Catherine d'York*, p. 175.)

1544. — Ung demi saint rivé sur ung tissu de laine, garni de sa chesne et de son boton pendant, estimé un marc d'argent. (*Inv. de Jehan de Badovillier*, p. 52.)

1564. — Un demy seint avec sa courdellière d'argent, poysant 2 m. et 1 o. estimé 14 l. le m.

It. Ung demy ceint d'argent douré avec le touret, pois. 2 m. 1 o. (*Inv. du Puymolinier*, fos 91 et 30.)

V. **1570**. —
Il vous donnera ceinture,
Demi ceint ferré d'argent,
Rouge cotte et la doublure
Plus que l'herbe verdoyant.

(J. Gohorry, *Rec. des poëtes franc.*, t. III, p. 257.)

1611. — *Demi ceint.* — Fashion of womans girdle whose fort part is of gold or silver and hinder of silke. (Cotgrave.)

1622. —Autrefois, se dit une servante, quand nous avons servi 8 ou 9 ans et que nous avions amassé un demy-ceint d'argent et 100 escus comptant, tant à servir qu'à ferrer la mule, nous trouvions un bon officier sergent en mariage. (*Les caquets de l'accouchée*, p. 15.)

1664. — Demy-ceint de plomb et d'étain, le cent pesant payera 1 f. (*Tarif de l'entrée des marchandises à Paris.*)

1680. — Demi ceint. C'est une chaine d'argent dont plusieurs femmes se faisoient une ceinture et dont quelques unes en font encore une aujourd'hui. (Richelet.)

1690. — Demi-ceint est une ceinture d'argent avec des pendants que portoient autrefois les femmes d'artisans et les paysannes. (Furetière.)

1723. — Ornement autrefois très commun en France parmi les femmes du commun, dont la mode a duré jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

Ces demi-ceints étaient d'argent pour les personnes un peu à leur aise et de léton argenté ou d'étain et de plomb pour les autres.

Ils etoient composez d'une chaine en forme de ceinture et de plusieurs autres chaines pendantes où s'attachoient les ciseaux, les clefs, la bourse, les étuits, etc. (Savary, *Dict. de comm.*)

DEMI-CIEL. — Muni d'un couronnement, de trois pentes avec rideaux et dossier tendu, le demi-ciel servait presque toujours à encadrer et abriter un ou deux siéges de parement.

1353. — Un demi-ciel garni de goutières (de cendal), pour lever le roy. (*Dernier cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 161, v°.)

1398. — Un demi ciel de broderie fait à paonnetz, garnis de cortines de tomme tainte en rouge. (*Exec. du testam. du Cte de Montpensier*, f° 4 v°.)

1409. — Ung demy ciel et dossier, à ung homme et femme sauvaiges, avec la couverture du lit et 2 custodes de sarge vermeilles sans personnage. (*Inv. de Guill de Hayneau*, p. 16.)

DEMION. — Mesure pour les liquides, de la contenance d'une demi-chopine ou quart de pinte; environ 250 grammes.

1452. — L'un d'eulx dist qu'il falloit avoir demion de vin, et le suppliant dist que ce seroit peu et qu'il en convenoit avoir chopine. (Arch. JJ, 181, pièce 240.)



XVe s. - *Étalon à huile. Bronze app. à l'auteur.*

1550. — 3 pos, 2 chopines, un demion d'estain. (*Inv. du chât. de Gaillon*, p. 548.)

DEMI-OSTADE. — La définition que donne de cette étoffe, en 1723, le dictionnaire de Savary est ainsi conçue : miostade. Espèce de petite serge qui est moins forte que les ostades. La pièce contient ordinairement 18 à 30 aunes, il s'en fait beaucoup à Amiens.

1522. — Unam raupam de demye-ostade tanée. (*Armorial général*, p. 36.)

1546. — 4 chasubles de my-ostade... pour les messes ordinaires des jours ouvriers. (*Inv. des Célestins d'Esclimont*, p. 84.)

DEMI-SATIN. — Plus connu sous le nom de satin de Bruges lorsqu'il était uni, et de damas caffard lorsque l'étoffe était à dessins. Le demi-satin se fabriquait en chaîne de soie tramée de fil.

1480. — Et estoit son destrier couvert d'un demy-satin verd. — Le quatrième (cheval) de demy-satin bleu. — Son cheval estoit couvert d'un demy-satin vermeil. (Oliv. de la Marche, p. 388.)

1498. — Ung ciel de broderie sur my-satin rouge et une pièce de mesmes, vieille et rompue.

1499. — Une chapelle de drap d'or raz [*en surcharge* demi-satin semé d'or] sur champ vert, faict à feulaiges, doublé de bougran bleu, les orfroiz de drap d'or cramoisi. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 34 et 67.)

1515. — Mgr. de Clermont et Mgr. de la Mollière... et avec eulx, Mgr. le Vicomte de Turenne, tous acoutrez, sayez et bardez d'une pareure. C'est asçavoir tout le costé droict de drap d'or et de l'autre costé, demy-satin blanc broché d'or et demy velours gris à ondes. (*Cérémonial de France*, p. 153.)

DEMURET. — Hochet d'ivoire, de cristal ou d'argent, terminé par des grelots, ou tout autre ornement du même genre à l'extrémité d'une chaine ou d'une ceinture.

1580. — Une grosse chayne d'or neufve, à 4 aigadières et le demuret à malhes.

It. ungz desmouretz d'argent avec son stuc d'argent, ung cornet et une sonète d'argent surdauré, pes. 8 testons et demy. (*Testam. de Magallone de Port, Rev. des Soc. sav.*, 1871, sér. 2, p. 116.)

DENIS. (Façon de Saint-). — **1470**. — Une couverture barrée, de la façon de S. Denis. (*Cpte de Jehan de Beaune*, f° 28.)

DENT. — Des notes relatives à la prothèse dentaire, il résulte que la matière des dents artificielles était, au XIIIe siècle, de qualité fort médiocre mais qu'au XVIe on avait déjà adopté l'emploi de l'ivoire

de morse et de la dent d'hippopotame, comme on le fait aujourd'hui.

Dans la Taille des contribuables de Paris, en 1313, émarge le nom d'un seul dentiste dont la cote annuelle de 9 sous occupe un rang moyen dans l'ordre décroissant des taxes.

Au commencement du XVe siècle, la dent de cheval servait à marqueter le champ des écus de joute.

Les dents de loup, admises dans l'industrie moderne comme polissoirs, garnissaient jadis des hochets d'enfants; à l'époque d'Ambroise Paré, les mères suspendaient au cou de leurs nourrissons des dents de requin pour les préserver de la peur. Nous renvoyons au mot LANGUE DE SERPENT pour le détail des idées superstitieuses ou chimériques qu'on y attachait; à cette même place on trouvera la figure d'un objet avec monture ancienne munie de son inscription explicative.

V. **1260**. — Et aucune fois fait on la forme dou dent d'os de vache, et l'ou met on au leu où li détruite est, et l'estraint on si comme nos avons dit [ligature avec des fils d'or], et demore et sert ensi lonc taus. (*Le romen de fysique*, ms. fr. n° 1318, f° 27, v°.)

1313. — Martin le lombart qui trait les denz, rue de la Savaterie, cote 9. s. (*Livre de la Taille de Paris.*)

1402. — Un escu pour la jouste, pour le roy, icellui escu fait de dens de cheval et d'oz, 13 l. 10 s. t. (*Cptes de l'ecurie du roi*, f° 73.)

1564. — Une dent de loup pour petits enfans. (*Inv. du Puymolinier*, f° 300.)

1571. — A Raymond de Balennère, barbier du commun de la maison de la royne... 60 s. t. pour avoir pansé la Fuyt, page de madame, d'un coup à la main, tiré une dent et saigné. (*Cptes de la Cour de Navarre. Rev. d'Aquitaine*, t. XI, p. 129.)

1581. — A l'argentier 15 l. 15 s. t. pour un cautère d'or qu'il a fait faire pour cantériser les dents du roy, pes. 5 écus et la façon 15 s. t., lequel cautere a esté mis ès mains de M. Pierre chirurgien. (*Ioid.*, t. XII, p. 160.)

1585. — Luy en faut adapter d'autres (dents) d'os ou d'ivoire ou de dents de rohart qui sont excellentes pour cest effet, faites par artifice; les quelles seront liées aux autres dents proches avec un fil commun d'or ou d'argent, comme nous apprend Hippocrates. (A. Paré, l. 17, ch. 3, *édit.* Malgaigne, t. II, p. 606.)

La lamie [requin] a les dents aiguës, aspres et grosses. Rondelet dit aussi qu'elles sont de figure triangulaire, découpées des deux costés comme une scie, disposées par six rangs... Les orfèvres garnissent ces dents d'argent, les appelans dents de serpent. Les femmes les pendent au col des enfans, et pensent qu'elles leur font grand bien quand les dents leur sortent; aussi qu'elles les gardent de la peur. (*Id.*, t. III, p. 777.)

DENTE. — Espace d'environ un pied d'épaisseur, ménagé dans la mitoyenneté d'un mur pour permettre au voisin l'attache d'une potence ou d'un encorbellement.

S. D. — Le voisin et comparconnier peut percer outre la muraille commune, pour asseoir ses sommiers et autres bois et pierre en rebouchant les pertuis et les remettant en estre, tels qu'ils estoient auparavant; néanmoins il ne peut asseoir les bouts desd. sommiers tout outre lad. muraille, ains doit laisser espace pour faire une dente de massonnerie, du costé du voisin. (*Nouv. Coutumier gén.*, t. II, 1057.)

DENTELÉ. — Appliqué à un ornement d'orfèvrerie des XIVe et XVe siècles, dentelé est remplacé le plus souvent par *crenelé* (Voy. ce mot), attendu que le travail fait à la lime ou autrement reproduit la forme des créneaux de l'architecture. Aux mêmes époques, le *dentele* à pinces rondes est employé pour la sertissure des pierres ou la jonction des différentes parties d'un objet, comme la coupe d'un ciboire ou la cage d'un reliquaire au pied qui la supporte.

1467. — 2 petites basses salières couvertes d'argent doré et dentelées sur le couvercle et aux piez. (*Inv. de Charles le Temeraire*, n° 3606.)

DENTELLE. — Le travail de la dentelle, signalé à l'époque de François Ier comme un ouvrage de Flandre et devenu, à la fin du XVIe siècle, une manufacture française, portait le nom de filet dans les béguinages du Nord, et ses rapports avec l'ouvrage à réseau accusent des origines beaucoup plus anciennes, mais que l'absence de monuments ne nous permet pas de préciser. Si la dentelle de Florence est, en 1549 et sous son nom moderne, la première en date dans l'ordre de nos textes, il n'est pas douteux que des recherches spéciales n'aboutissent à la découverte de documents antérieurs. Voy. FILET et POINT.

Nous avons qualifié de *surtout* la pièce ci-jointe qui est un merveilleux travail de découpure au canif sur parchemin. Ses dimensions sont celles d'un petit mouchoir à bord dentelés, cousu sur soie rouge. Il se faisait autrefois des tapis de parchemin comme on le verra à ce mot, et c'est vraisemblablement à cette catégorie d'objets qu'appartient notre spécimen.

1530. — Et quand il se trouvoit en compagnie de quelques bonnes dames, il leur mettoit sur le propos de lingerie et leur mettoit la main au sein demandant : et cest ouvraige est-il de Flandres ou de Haynault. (Rabelais, l. 2, ch. 16.)

1549. — 6 l. pour 60 aulnes fine dantelle de Florance, pour mectre à des colletz pour le service de mad. dame, 2 s. l'a. (*Cpte de Marguerite de Navarre*, f° 62 v°.)

1589. — Il estoit (l'esventail) d'un velin aussi délicatement découpé qu'il estoit possible, avec de la dentelle à l'entour de pareille étoffe. (*Isle des Hermaphrodites*, p. 18.)

1595. — Plus il y a 6 grands dentelles à l'éguille, pareille à seulx de mes rabas. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille*, n° 85.)

1597. — En la ville de Senlis et plusieurs villages aux environs, deux pauvres hommes venant de Flandres depuis quelque temps, leur ont appris à faire des dentelles que l'on appelle *ouvrages de Flandres*, que aujourd'hui il ne se peut voir au monde de plus belles et mieux faites. (Laffemas, *Reglem. général, projet au roi, ap.* Leber, t. XIX, p. 537).

1602. — Une paire de jarretières de taffetas noir à grant dantelle de soye et d'or, façon de Flandres. (*Inv. du duc de Biron*, f° 10.)

1616. — Y a après la diversité des rotondes à double rang de dantèle ou vien fraises à confusion. (*Avent. du baron de Fœneste*, p. 17.)

1618. — Une chapelle de toille d'argent... avec le voile de taffetas rouge entouré de dentelle d'or.

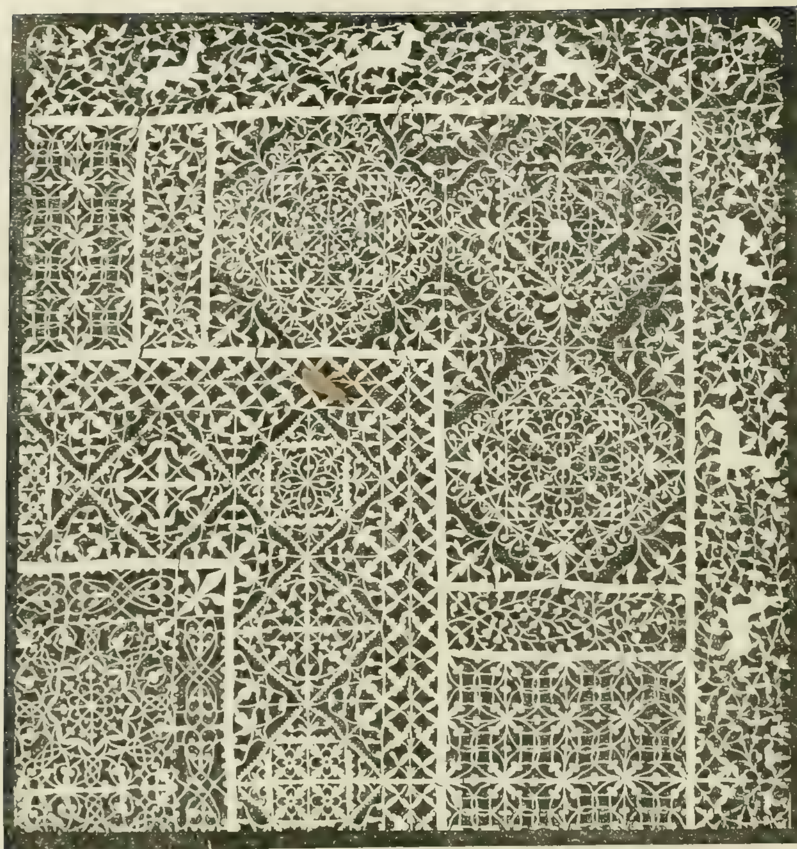
It. Un voile (de calice) de taffetas bleuf à leste, garny tout autour de dentelle d'argent. (*Inv. de l'egl. S. Louis des Français*, p. 12 et 87.)

1645. — La Damonville a donné certaine dentelle de Saint-Quentin pour emploier à petites bordures à la porte du tabernacle.

La femme d'Estienne Brucoup a donné une dentelle de cuir doré servant de frange au devant du grand autel. (*Cptes de N. D. de Doullens*, n°s 9 et 16.)

1666. — Une jupe avec les brassières de Hollande, garnies de dantelle d'Angleterre sur les laisses et demyes laisses, et les brassières chamarrées. (*Inv. du chat. de Fougeres.*)

1624. — Un corporalier fait en forme de poêle, garny d'une dantelle d'Angleterre, à bride froncée tout autour. (*Inv. de l'egl. de Lyon*, n° 188.)



Fin du XVI[e] s. — *Surtout en dentelle de parchemin découpé* (le quart du motif entier). *App. à* M. Dupont Auberville.

DÉPRY. — Formule de déclaration des marchandises, congé et droit de péage ou d'octroi relatif à leur transport.

1369. — Voulant que pour chascune chose qu'il feroient passer ou repasser par les destroitz et lieux dessusd., ils aillent prandre congé et dépry au lieu de lad. vicomté. (*Ordonn. des rois*, t. V, p. 217.)

1505. — Batteau chargé d'ardoise ne doit que dépry, qui se fait en la forme qui s'ensuit, c'est assavoir que celui qui meine led. batteau se doit mettre à un genoil au bord d'icelluy, teste nue, et crier par trois fois : Je meine ardoise. Et à chacun cry doit jetter une ardoise en l'eau. Cuir tanné ne doibt que despry. (*Peage de la Loire à Gien.*)

DERBEND. (Toiles de). — **1158.** — Derbend est l'entrepot du commerce de la mer de Khozar (Caspienne)... On y fabrique en quantité des toiles de lin que les habitants portent en dessous du costume. (*Geogr. d'Edrisi*, t. II, p. 322.)

DÉSHABILLÉ. — Coffret, nécessaire de toilette et en particulier les sachets odorants qui figurent parmi les nombreuses pièces de son contenu.

On a appelé aussi déshabillé un vetement de chambre.

1632. — Un petit coffre de velours vert dans le quel y a un deshabille d'argent vermeil doré, un miroer, pegne, ciseaux, perce lettre et canif.

Un coffre de velours rouge cramoisy en broderie d'or et d'argent, appelé un deshabillé, dans le quel y a 2 tavaillolles, un peignoir et un tablier de toille fine avec des bandes d'or passées et des fleurs de soye à 2 endroits (à double face), avec son estuy de mesme façon, dans le quel y a miroir, peigne d'yvoir, cornet d'escritoire, pouldrière, perce-lettres, canif, ciseaux, le tout en broderie d'or, argent et persemé de perles; led. coffret et estuy renfermés dans 2 quoffres de cuir noir, le tout 1500 fr. (*Inv. du marquis de Rémoville*, p. 315 et 332.)

1644. — *Chap. des hardes.* Un deshabillé de tabys gris et noir, prisé 8 l. t.

Un deshabillé de taffetas noir, prisé 100 s. (*Inv. de l'hôtel de Soissons.*)

1680. — Deshabillé est aussi un habit de couleur que les femmes portent chez elles, et qui est opposé aux habits noirs qu'elles portent quand elles vont faire des visites de cérémonie. (Richelet.)

1683. — Art. 55. 2 paires de coussins de senteurs apelez desabillez, de brocart d'un coté et de l'autre coté de satin couleur de cerise. (*Inv. de Colbert.*)

DÉSIRÉ. — L'une des nombreuses variétés du linge ouvré. A la fin du XVI[e] siècle, on a dit désiré, comme cent ans plus tard on disait cœur fleuri, bocage et grand Lyon, suivant les lieux de provenance ou le caprice des fabricants.

1595. — 7 aulnes de tablez de lin à carreaux et 6 a. en de rez, qui coustent de façon 12 s. l'a. (*Journal de la Ctesse de Sanzay*, p. 37.)

1630. — Une nappe façon désiré, donnée par Anne Véron, à la quelle son nom est escript aux 2 boutz, longue en 3 a 1/3, large de 5 quartiers, avec 3 ranches de limoges à chaque bout et 5 croix de Jérusalem.

Une tergeure d'œuvre façon désiré, longue 13 1/2 a., large de demi a., a chaque bout 9 petites ranches limogez. (*Inv. de l'égl. S. Anatole de Salins*, p. 551 et 554.)

DESTOURI D'ANTIOCHE. — Soierie de l'espèce des brocarts.

1158. — On y fabrique (à Antioche) de belles étoffes de couleur unie et de plus les riches tissus de soie moirée, les brocarts dits destouri, isfahani et autres. (*Géogr. d'Edrisi*, t. II, p. 131.)

DESSIÈRE. — Petit cylindre de bois recouvert d'étoffe ou de cuir, renfermé dans un écrin et servant à enfiler des anneaux. Baguier. Voy. DOIGTIER.

1558. — Lesd. maistres ouvriers en cuir et doreurs pourront garnir toute sorte de cabinetz, coffres de chambre, .. estuiz de peigne, dessiers à aneaux, etc. (*Stat. des doreurs sur cuir de Paris*, f° 40.)

DESTRIER. — Dans les *Coutumes* d'Anjou et du Maine, le destrier est dit : « Un grand cheval de guerre, coursier ou cheval de lance ».

Cette définition est depuis Brunetto Latini, au XIIIe siècle, conforme à celle de tous les auteurs. L'étymologie du mot la rapporte à l'usage de l'écuyer de tenir cette monture en main droite et à la droite du maître. Froissart nous apprend que les seigneurs servirent le repas de noces de Guillaume de Hainaut, montés sur leurs destriers, et Buchon ajoute au texte du chroniqueur que pareille coutume s'observait encore en 1820 en Angleterre, au diner du couronnement du roi George IV. Voy. CHEVAL.

1265. — Li un sont destrier grant por combatre. (Brunetto Latini, *Trésor*, l. 1, ch. 188.)

1383. Et rensengle chascuns son destrier de Surie.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, t. II, p. 174.)

1385. — Et fit le roi de France seoir à table les deux mariés et les deux mariées (Guill. de Hainaut avec Marguerite de Bourgogne et Jean de Bourgogne avec Marguerite de Hainaut) et tous les autres seigneurs servoient sur hauts destriers. (Froissart, l. 2, ch. 224.)

1460. — Si voit venir Mgr Gauvin et deux escuyers dont l'ung menoit son destrier en destre et portoit son glaive et l'autre son heaume, l'autre son escu... 4 escuyers qui menoient blancs destriers en dextre... Ung varlet qui chevauchoit un roncin fort et bien courrant et menoit à dextre un destrier noir. (*Perceforest, passim.*)

1573. — Destrier d'Espagne, mené vendre doit par terre 12 den. (*Péage de la Loire à Amboise.*)

DÉTREMPE. — Toute matière à détremper les couleurs servant à la peinture. Bien que les couleurs broyées à l'huile fussent en usage, suivant le moine Théophile, dans les dernières années du XIIe siècle, et qu'on s'en servit, au commencement du XIVe siècle, en France, dans l'exécution de tableaux d'histoire, cette préparation constitue un genre à part et un peu exceptionnel, au moyen âge.

La peinture en détrempe offrait en revanche des ressources presque illimitées, puisqu'elle admettait l'emploi de la chaux, des colles gélatineuses, des gommes ou résines, de l'albumine, de la cire et du vinaigre, une peinture à l'huile de baleine est même qualifiée de détrempe dans un texte de 1661. Voy. PEINTURE.

1304. — Pour cole et oeus à faire destrempe, et pour soies et brousses, 6 s. (*Arch. du Pas-de-Calais*, KK 393, *extr.* J. M. Richard.)

1308. — Pour paindre à la capelle et as noeves chambres (à Hesdin)... Pour oeus à faire destrempe, 19 d. (*Ibid.* 978.)

1431. — Toutes couleurs sont destrempées de gome de pin ou de sapin, fort mine et céruse qui se destrempent de glaire d'oeufs. Tout vert doit estre destrempé de glux se ce n'est vert d'Espaigne qui doibt estre destrempez de vin aigre...

Se vous voulez faire yaue con osite à destremper toutes couleurs. Prenez une lyre de chaux et 12 de Flandres, puis prenez eaue boulant ez metez tout ensemble et les faictes assez boulir, puis le laissez bien reposer. Puis le coulez bien parmy un drapel, et de cette yaue prenez liv. 1 et le faictes bien ardoir, puis prenez cire blanche environ 2 onces et la mettez boulir avec l'yaue, puis prenez cole de poisson environ une once et la mettez en eaue et li laissiez tant qu'elle soit bien a mollie et si comme fondue, puis la maniez tant qu'elle soit comme paste, puis la mettez en l'yaue avec la cire et la faictes ensamble boulir, et mettez mastic dedens environ once et demie et faictes boulir ensamble, puis prenez de ceste eaue et mettez sur un coustel ou sur fer pour savoir s'il est bien cuit, et s'il est comme glue il est bien. Puis adonc coulez celle yaue chaude ou tiède parmi un drap linge en un vaissel net, et laissez reposer et la covrez bien, et de celle eaue povez destremper toutes manières de couleurs. (*Receptes de Jean Lebegue*, Biblioth. Richel. ms. lat. 6741, f°s 93 et 97.)

1661. — Les huiles (de baleine) servent aux peintres à broyer certaines couleurs... aux architectes, sculpteurs et massons pour faire la détrempe ou laitance avec céruse, blanc de plomb ou avec chaux d'albastre ou commune, de la quelle laitance la pierre molle ou venteuse qui en est enduite durcit et fait crouste capable de conserver la blancheur et résister aux injures de l'air, de la lune, de la pluye et du vent. (Cleirac, *Les Coutumes de la mer*, p. 155.)

DEUIL. — Si le port des vêtements de deuil n'entre pas généralement, comme le dit Quicherat (*Hist. du cost.*, p. 288.), dans les mœurs françaises avant le XVe siècle ; si, au XIIe siècle, l'abbé Baudry de Bourgeuil regarde cette coutume, admise alors en Espagne, comme une chose étrange, il faut au moins faire remonter le deuil en France à l'année 1316 car, à cette époque, il est adopté par Philippe le Long à la mort de Louis le Hutin, et en 1328 par Mahaut d'Artois au décès de Charles le Bel son gendre.

Lorsque la Cour d'Angleterre prit, en 1365, officiellement le deuil du roi Jean, elle le fit en conformité d'un usage dont nous ne saurions préciser l'origine.

1316. — Pour 4 cendaus noirs, pour faire 2 petites coustepointes que il (le roi) ot quant nostre sire le roy Loys fu trespassez. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, p. 13.)

1328. — Pour 13 aunes de pers ancre pour une robe de duel de 3 garnemens pour l'enterrement le roy Charles, 24 s. l'a., 15 l. 12 s.

Pour 2 a. 1/2 de pers ancre pour faire chauces pour madame, 32 s. l'a., 4 l. (*Cptes de l'hôtel de Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, A 470, extr. J. M. Richard.)

1416. — Draps de laynne noire livrés pour faire robes de dueil à cause du trépassement de feu MdS. (le duc de Berry) à François d'Orléans, peintre, 9 l. t. (*Cptes du testam. du duc de Berry.*)

Philippe de Bourgogne quitta, en 1453, le deuil que lui (ou sa maison) portait depuis seize ans. (*Mém. de du Clerc*, ch. 15, p. 87.)

1467. — (1461.) Prestement, la messe du service (de Charles VII) dicte, et le diner faict, led. roy Loys (XI) se vestit de pourpre et s'en alla à la chasse. Et est la manière que, si tost qu'un roy de France est mort, son fils aîné ou son plus prochain est roy, et pour ceste cause le nouvel roy ne porte le deuil, mais se veste de pourpre ou de rouge, en signifiant qu'il y a roy en France. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 176)

1485. — J'ay ouy dire que la royne de France doibt demeurer un an entier sans partir de sa chambre, là où on luy dit la mort du roy son marit; mais la façon des robbes et manteaux pour porter le deuil est aultre en France que par deça, car en France ils portent les longs draps, icy point.

Et chacun doibt savoir que la chambre de la royne doit estre toute tendue de noir, et les salles tapissées de drap noir comme il appartient. Toutes fois un roy de France ne porte jamais noir en deuil, quand seroit de son pere, mais son deuil est d'estre habillé tout en rouge et manteau et robbe et chapron : mais la royne porte deuil, comme j'ay ouy dire.

Madame de Charrolois, fille du ducq de Bourbon, son pere estoit trespassé, incontinent qu'elle sceut sa mort, elle demeura en sa chambre six semaines, et estoit tousjours couchée sur un liet couvert de drap blancq de toille et appuyée d'oreilliers ; mais elle avoit mis sa barbette et son manteau et chapperon, lesquels estoient fourrez de menu vair, et avoit led. manteau une longue queue aux bords devant le chapperon, une paulme de large, le menu vair, c'est-à-dire le gris, estoit crespé dehors.

La chambre estoit toute tendue de drap noir, et en bas un grand drap noir en lieu de tapis velu ; et devant lad. chambre où madame se tenoit, y avoit une autre grande chambre ou salle pareillement tendue de drap noir. Quand madame estoit en son particulier, elle n'estoit point tousjours couchée, ni en une chambre.

Item, en grand deuil, comme de marit ou de père, on ne souloit porter ny verge ny gants ez mains. Et si faut scavoir que la robbe est aussi a queue fourré de menu vair, et le poil qui passe en hault et en bas, le gris est osté et ne voit-on que le blancq ; et durant qu'on porte barbette et mantelet, il ne faut porter nulles ceintures ne ruban de soye, ne autre que ce soit.

Les dames ne doibvent point aller au service de leurs marits s'il ne se fait après les six sepmaines ; aussy ne font les princesses, mais pour père ou mère, ouy.

Item, pour le frère aisné l'on porte tel deuil que pour pere et mère, et tient-on chambre six sepmaines, mais l'on ne couche point. Item, pour autres frères et sœures on ne porte que la barbette et le couvrechef dessus. Généralement pour oncles et cousins germains, le mantelet, pour issus de germain le touret et le noir.

Et est à scavoir que pour marit on porterat demy an le manteau et chapperon, trois mois la barbette et le couvrechief de sus, trois mois le mantelet, trois mois le touret et trois mois le noir, et tousjours robbes fourrées de menu vair. Au temps passé, on ne le portoit qu'un an, mais il me semble que pour marits on le doit porter deux, si l'on ne se remarie. Item, pour père et mère un an, pour aisné frère l'on dit un an ; mais peu le portent si longuement, pour aultres freres, sœurs et aultres amis, demy an, trois mois selon que le cas le requiert.

Item, si une dame banneresse demeure veufve estant grosse, quand elle accouche, elle doit faire tendre sa chambre toutte de noir et toute la chambre en bas tapissée de drap noir, et sur son liet un drap blancq, et le dressoir couvert de nappes, comme il appartient sans vaisselle ; mais une petite tablette auprès le dressoir à un coing, la où le vin et les espices sont dessus.

J'ay veu du temps passé que princes et grands nobles gens, quand on faisoit le service de leurs parents, ils avoient queue d'une aulne ou de trois quartiers, et les cornettes de leurs chapperons aussy longues ; mais maintenant l'on porte toutes courtes cornettes, aussi bien les princesses que les aultres. Aliénor de Poitiers, p. 254.)

1577. — (En France) les veuves sortent voilées pendant un certain temps avec une robe montante, une camisolle (*zabbone*) et une collerette renversée sans dentelles.

Dans le deuil de leur mère, de leur père, de leur mari, elles ont des robes à manches droites ourlées de peaux blanches de vair ou de cygne.

Les hommes ne portent le deuil que le jour de l'enterrement, le reste du temps ils sont habillés de noir avec le manteau et le chapeau. (*Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 559.)

1690. — Le grand deuil se porte en France avec du drap noir sans ornemens, des manteaux longs, du linge de Hollande uni et du grand crespe. — Les veuves avec un bandeau et un grand voile de crespe.

Le petit deuil avec serge ou crespon et des rubans blancs et blanc meslez avec du noir.

Les rois et les cardinaux portent le deuil en violet. (Furetière.)

DEVANT DE CHEMINÉE. — **1574**. — Une touaille [illegible] pour mettre au davant d'une chemmee, prisée 10 s. (*Inv. de Quercinal*.)

DEVANTEAU, DEVANTIER, DEVANTIÈRE. — Tablier, pièce couvrant le devant du corps dans le costume des deux sexes. Le devantier ou garniture provisoire mise devant l'autel, est plus connu sous le nom de frontier. Voy. ce mot.

1380. — Pour 3 aulnes de toille plus déliée à faire devantiers pour le roy (pour le mandé), 15 s. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 92.)

V. **1380**. — *Limas*. Une manière de vestement dès le ventre jusques aux piez, comme devantier à cuisinier et à femmes. (*Catholicon*, ms. lat. Biblioth. Richel. nouv. acquis. n° 1042.)

1567. — Et y avoit de jeunes hommes ceints à travers le fond du corps de beaux devantez ouvrez à l'aiguille. (Amyot, *P., Æmil.* 56.)

1570. — Et s'il plait aux maistres (bouchers), pour la différence et leur faire connoitre de leurs serviteurs, auront devanteau de toile noire, toutes fois bien nette. (*Stat. des bouchers de Nantes*, 30.)

1572. — Pour le buffet estoit un jeune pasteur qui tiroit une bergère par son devantier. (*Printemps d'yver*, 552.)

1603. — Une devantière de taffetaz collombin bandé de 4 passementz d'argent avec les passepoilz de satin orangé.

It. une devantière d'or avec des canons d'argent et petits raiz d'argent et les manches semblables, estimée ens. 24 l. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 26 et 27.)

1618. — Un devantier d'autel en broderie d'or et de soye fort riche, représentant Notre Seigneur en la cène à Emmaüs avec les publicains, au lavement de ses saints pieds, et la Magdaleine et les noces de Cananée, estimé à 2500 liv. (*Inv. du prince d'Orange*, f° 87.)

1632. — Une devantière de toille d'or à fleurs d'or et de soye, les fleurs liserées d'un cordon d'or, couverte de paillettes, la pièce et la bande pour la manche de mesmes, 260 f. (*Inv. du marquis de Rémoville*, p. 326.)

DIABLE. — Sous le ciseau du sculpteur et le pinceau de l'imagier, cette personnification du mal a pris les formes les plus étranges. La figure du diable occupe, dans l'iconographie du moyen âge une place importante ; nous nous contenterons néanmoins de signaler sa présence assez bizarre sur une pièce d'orfèvrerie de l'époque de François Ier.

1536. — A Jehan Brodeau, mercier suivant la Court, pour ung ordre de laton dorée de fin or de ducat, faicte exprès à cueurs lyez en laz d'amours, au bout de laquelle y a esté faicte exprès une figure de dyable de latton doré aussi de or de ducat, au lieu d'un S. Michel, pour le service du fol (du roi), 11 l. 5 s. t. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 159.)

DIACRE. — Le vêtement liturgique du diacre ; par extension, la tunique faisant partie des ornements du sacre des rois, et celle dont on les habillait le jour de leurs obsèques.

1461. — 50 petites fleurs de liz, les quelles ont esté assises et semées sur le manteau qui sert sur le diacre de feu le roy Charles VIIme. (*Obsèques de Charles VII, Supplém. aux preuves de Mathieu d'Escouchy*, 64.)

1488. — Une chappelle assez vieille de veloux vermeil, garnye de dyacre et soubz diacre. — It. une chappelle de drap de damas figuré vermeil, c'est assavoir chasuble, dyacre, soubz dyacre, 2 chappes pareilles. (*Inv. de l'egl. S. Gervais*.)

1499. — Ung diacre et soubdiacre de taffetas changeant doublé de bougran noir et franges. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 68.)

1546. — Une chasuble de toylle d'or vyollet damassé, led. parement avec diacre et soudiacre, à orfrois de broderie et imagerie d'or.

Une chasuble avec diacre et soudiacre et 2 chappes dud. damas cramoisy, les orfrois de satin broché d'or riche viollet, et celluy de la chappe de broderie à fleurs de lys et coquilles. (*Inv. des Celestins d'Esclimont*, p. 84.)

DIADÈME, DEADISME. — Nimbe circulaire dont

on environne la tête des saints, et de forme carrée dans la représentation des personnages, faite de leur vivant.

1360. — Un grant ymage d'argent doré et esmaillé, de S. Marc.... et est le déadisme esmaillé d'azur...

Une autre ymage de S. Jehan-Baptiste, d'argent doré... et derrière sa teste, a un dyadème doré par dehors et devers la teste esmaillé d'azur.

Un ymage de S. Pierre, portant sur sa teste son tiare à 3 couronnes... et derrière sa teste a son dyadème. (*Inv. de Louis d'Anjou*, nos 6, 39 et 57.)

1531. — Les ymaiges de S. Jacques le grant et S. Jude, partie d'or nué et partie de bouture de bonne soye, et rehaussé d'or avecques les fleurons et diadèmes qui seront d'or. (*Arch. de l'art. franc.*, t. IV, p. 377.)

1633. — Un grand reliquaire de S. Estienne, ung diadème, autrement guirlande sur la teste. (*Inv. de S. André de Bordeaux*, p. 378.)

DIAMANT. — Les nombreux ouvrages où il est parlé du diamant font tous l'histoire de ses gisements, de son exploitation, et celle des pièces que leurs qualités ou leur dimensions ont rendues célèbres.

Cette cristallisation du carbone dont les variétés incolores sont les plus précieuses, était connue et fort estimée dans l'antiquité. Au premier siècle de l'ère chrétienne, Pline le Naturaliste affirme que le diamant est entamé par lui même, et le surplus des procédés qu'il indique pour la taille de cette matière étant absolument faux, il en résulte que la technique de cette industrie se réduisait alors comme depuis, à l'emploi de sa propre poudre ou *égrisée*.

Les diamants en tables à bords facettés ou à pointes naïves, tels qu'on les porta jusqu'au milieu du XVe siècle, n'avaient point l'éclat réfringent des tailles multiples et combinées de la rose et du brillant; si on relègue avec raison dans le domaine de la légende la prétendue invention de Louis de Berquen de Bruges, en 1476, on peut du moins restituer à ce lapidaire l'honneur d'avoir perfectionné une industrie laissée à l'état d'enfance pendant une très longue période.

En 1381, on rencontre à Paris un Allemand nommé Jean Boule, tailleur de diamant, et, en 1407, Guillebert de Metz, en parlant des ouvriers diamantiers de la capitale, cite Herman parmi les plus habiles. Au mot MOULIN on verra qu'un moulin de lapidaire fut établi sur la Seine pour la taille du diamant, par François Ier.

Les diamants d'Alençon, comme ceux du Puy, étaient des quartz d'une pureté et d'un éclat particuliers, ou des jargons légèrement verdâtres; ceux appelés *du Temple*, étaient des produits artificiels analogues à notre strass moderne.

1153. — Au dessus et autour de cette montagne (El Baaoul dans l'Inde) on trouve des pierres précieuses et autres de toute espèce, et, dans les vallées, le diamant au moyen du quel on grave les chatons de bagues de pierre de toute nature. (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 71.)

1261. — Unum firmaculum cum 2 diamantibus. (*Joyaux de Henri III d'Anglet. déposes au Temple*, ap. Laborde, *Gloss.*)

1266. — 12 petiz enians dou Pui. — Pour 11 enians dou Pui, 33 s. t. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 190 et 205.)

1298. — *Du roiaume de Mosul*. — Mutfili est un roiaume que l'on treuve quand l'en se part de Menebar et ala por tramontaine entor de 1000 miles...

Et en ceste roiaume se treuvent les diamant... quant pluie, l'eve cort jus por ceste montagnies moult dérunant por grant riot et por grant cavernes, et quant la pluie est remese et l'eive est partie, les homes vont alor cerçant por cesti rio dont l'eive est venue et en treuvent asez. (Marc Pol, ch. ch.175, p. 207.)

1352. — Des joyaux apportés de Jennes par Vincent Loumelin: pour une couronne d'or à 7 très grosses esmeraudes, 37 petites, 38 rubis balays, 7 troches de perles, chaseune de 14 perles et un dyament en chaseune, 7 autres troches des plus grosses perles contenant chaseune 3 perles et un petit ruby, et 14 dyamens, pour toute lad. couronne. (*Cptes roy.*, *ap.* Laborde.)

1372. — Cette pierre est si dure qu'elle n'est despecée ne par fer ne par feu, ne elle n'est pas eschauffee. Toutes foys elle est despécée par le sang du bouc quant il est chault et nouvel. Et des pièces qui en saillent on entaille et perce les aultres pierres. (*Le propriétaire des choses, traduct. de J. Corbichon.*)

1372. — Un annel d'or à un gros diamant, prisé 60 fr. d'or, un reliquaire d'or auquel a ou milieu un camahieu et au dessus un diamant en facon d'escusson, et d'autre part a un guernat, prisé 15 fr. d'or. (*Cpte du testam. de Jeanne d'Evreux.*)

1381. — Et alerent (les gardes) sur un alemant nommé Jean Boule... et là estoient 2 varlès qui ne vouldrent laissier entrer dedens. Lesd. gardes se retraièrent devers le prévost... et lors le prévost lui demanda pourquoy il avoit désobéy aux gardes, et il répondit qu'il tailloit dyamans, les quels n'estoient pas en leur visitation. (*Reg. de la corporation des orfevres de Paris*, n° 37, *ap.* Fagniez, *Etudes s. l'industrie*, p. 305.)

1407. — It. (à Paris) plusieurs artificieux ouvriers, comme Herman, qui polissoient dyamans de diverses formes. (Guillebert de Metz, *Descript. de Paris*, p. 84.)

1416. — Un gros dyamant en façon de mirouer, assiz en un annel d'or, 6000 l.

Un grant dyamant rond et plat en facon de miroer, en un anel d'or, prisé 1000 escus.

Un annelet d'or au quel a un très petit dyamant pointu, 20 s. t.

Un dyamant pointu appelé le dyamant S. Loys, assis en un annel d'or, lequel Mgr. acheta de Ms. de la Rivière, 337 l. 10 s.

Un très bel fermail d'or garny d'un gros dyamant pointu et de 3 grosses perles, l'une branlant, prisé... led. dyamant 5000 escus et lesd. 3 grosses perles 2000 esc., en ce comprins le fermail, 7835 l. t.

Un dyamant pointu, non fait, assis en un annel d'or, le quel feu Ms. de Bourgongne laissa à Ms. en son testament, 100 l. t.

Une petite croix d'or, pour pendre à unes patenostres; au milieu de laquelle a un camahieu taillé en façon d'une ymage de Ste Katherine et au dessus a un dyamant en manière d'une fleur, 112 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — Un doitier garny de 6 anneaulx, ou premier ung dyament à pointe en une verge plaine. Ou second ung bien gros dyament taillé en façon de creste de coq.

It. ung autre doitier garni de 10 anneaulx d'or. Ou premier a 5 diamens à pointe assis en façon de croix qui fait reliquaire dessoubz. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

V. **1440**. — Se tu volesse taligliare vetrij o specchj, grandi farli picolj, tolli uno diamante fino e disegna cum la punta de lo dito diamante in su lo specchio et subito lo mecte in aqua et crompirasse subito percotendo lo vetrio dextramente dovj tu haverai tochco cum lo diamanti. (*Segreti per colori, ms. Bolognese, édit. anglaise.* t. II, ch. 217, p. 495.)

1469. — N° 10. Ung gros dyament taillé à faces en faczon d'une fleur, assis en ung anneau d'or esmaillé de bleu et prisé 200 esc.

N° 11. Ung autre dyament taillé en dos d'asne, à plusieurs faces, assis en un anneau d'or esmaillé de noir, prisé 20 esc. (*Inv. de Marguerite de Bretagne.*)

1474. — Ung dyamant de Roche-d'Agoux [village d'Auvergne]. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 10.)

1497. — A Jehan Cayon, dyamentier demourant à Lyon, la somme de 52 l. 10 s. t. pour avoir rabillé et mis sur son molin la belle poincte de dyamant d'icelle dame [la reine]. (*Cptes roy.*, *ap.* Laborde.)

1498. — 2 petits aneaulx d'or dont de l'un notre très redoubté seigneur et époux (le roi René), que Dieu absolve, nous épousa, et l'autre nous donna celuy jour... En l'un desquels anneaux y a un diament taillé en fleur de liz, tout d'une pièce, et est esmaillé aux armes d'Anjou, et l'autre

a un petit cueur my party de diamant et de ruby et est esmailly de gris en petites roses de rouge cler. (*Testam. de Jeanne de Laval*, Quatrebarbes, *Œuv. du roi René*, t. I, p. 109.)

1529. — Pour ung dyamant taillé à fusées, enchassé en ung anneau d'or esmaillé de noir, 112 l. 15 s. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, fº 35.)

1593. — Majorem vero adamantem in Belgio conspectum haud puto quam quem Philippus Hispaniarum rex, ducturus Elisabetham Henrici II Galliarum regis majorem natu filiam, emit de Carolo Asserati Antuerpie anno 1559 octogies millenis coronatis; pendebat autem caratos 47 1/2, hoc est 190 grana. (Clusius, *Not. in Garcia ab Horto*, l. I, c. 47, p. 174.)

1595. — Nº 38. Ung estuy doublé de vellous noyr, avec un sachet de taffetas noyr où il y a ung biau teste d'or où il y a 19 chatons d'or rattachés avec mallièttes d'or. Il y a 4 qu'il y a chaqun un diamant d'Alanson taillié au pointe et 5 qui ont chequn ung rubi ballet et 10 avec chequn une grosse perlle. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille.*)

1615. — Deux prodiges de la nature, habillez à l'espagnole... pensent éblouir les yeux à tout le monde par l'éclat d'un diamant qui sera quelque happelourde du Palais. (*Cartels de 2 gascons*. Ed. Fournier, *Var. histor. et litt.*, t. II, p. 316.)

1657. — Le Temple est encore depuis renommé par ce merveilleux artisan le Sr d'Arre qui a treuvé l'invention de contrefaire les diamants, esmeraudes, topases et rubis, dans la quelle il a si bien réussi qu'en peu de temps il a gagné une si grande somme d'argent qu'il tient carrosse et a fait bastir 2 corps de logis dans led. enclos; en l'un il demeure et l'autre il le loue. (Villiers, *Journal d'un voy. à Paris*, p. 45.)

1662. — Dans les masures d'un viel chasteau hors de la ville (Chatelleraut) se trouvent certaines petites pierres fort belles, qu'on appelle vulgairement diamans de Chatelleraud, et qui, estans polies, rapportent à de vrays diamants. (Du Verdier, *Le voyage de France*, p. 203.)

1669. — Louis de Berquen, l'un de mes ayeuls, a désabusé le monde sur cela (les origines de la taille du diamant). C'est luy qui le premier a trouvé l'invention, en 1476, de les tailler avec la poudre du diamant mesme, et en voici l'hystoire à peu près : Auparavant qu'on eut jamais pensé de pouvoir tailler les diamans, lassé qu'on estoit d'avoir essayé plusieurs manières pour en venir à bout, on fut contraint de les mettre en œuvre tels qu'on les rencontroit aux Indes; c'est à sçavoir des pointes naïves qui se trouvent au fond des torrens quand les eaues se sont retirées et dans les pierres à fuzil, tout à fait bruts, sans ordre et sans grâce, sinon quelques faces au hazard, irrégulières et mal polies, tels enfin que la nature les produit et qu'ils se voyent encores aujourd'huy sur les vieilles châsses et reliquaires de nos églises. Le ciel doua ce Louis de Berquen, qui estoit natif de Bruges, comme un autre Bezellee, de cet esprit singulier ou genie, pour en trouver de luy mesme l'invention et en venir heureusement à bout. (Robert de Berquen, *Les merveilles des Indes*, p. 12.)

1691. — Les garnitures de pierres fausses se vendent au quartier du Temple. (Abraham du Pradel, *Le livre des adresses de Paris*, p. 26.)

1704. — 2 saphirs grands et 2 petits et 2 diamans du temple. (*Inv. de l'égl. S. Etienne de Troyes*, p. 9.)

DIAPRÉ, DIASPINÉ, DIASPRÉ. — Diversifié de couleurs et d'ornements comme vignettes, rinceaux, fleurs, animaux, moresques, grotesques et damasquinures.

Parmi les soieries, les diaprés ou diaspres sont des draps façonnés ou brocarts comme les produits des fabriques de Damas ou leurs imitations.

1160 Une robe ot molt délitable,
D'un dyapre à florettes d'or
(*Rom. de Perceval*, fº 177 vº.)
La coute pointe fu a or,
D'un vert dyapre a bendes d'or.
(*Id.*, fº 112.)

V. 1180 Sa cote d'un diaspre noble,
Qu'il li fu en Constantinoble
(*Lanc. et Laude*, fº 119, vº.)

1185. D'un riche blanc diaspre le font estroit lier,
En une haute bière le fisent puis couchier.
(*La chanson d'Antioche*, v. 1092.)

1230. D'un bon dyaspre frazé menuement,
Estoit couvers moult acesméement.
(*Gaydon*, v. 6411.)

1250. Et sist on vair d'Espaigne qui molt fut à prisier.
Covert d'un blanc dyaspre ouvré à eschaquier.
(*Chanson des Saxons*, t. I, p. 110.)

V. 1250. On li amaine un auferrant coursier,
Et fu couvers d'un blanc diaspre chier,
Menuement ouvré à esquékié.
(*Rom. d'Anséis de Carthage*, fº 9 vº.)

1295. — Unum pluviale de diaspro de Antiocha, cum frixo anglicano.

Tunicellam de diaspro albo Antiocheno, antiquam cum listis de panno rubeo de Venetiis ad aves aureas in rotis et frixio anglicano.

Unum diasprum Lucanum indicum ad aves rubeas in rotis cum capitibus et pedibus ad aurum (*Thes. Sed. Apostol.*, fºs 97 à 127.)

1295. — 2 Capæ de albo diaspro cum capitibus et leopardis coronatis. — Capa domini Edmundi comitis Cornubue de quodam diaspro Antiochi coloris tegulata cum arboribus et avibus diasperatis quorum capita, pectora et pedes et flores in medio arborum sunt de aurifilo contexta.

It. stola et manipulus de albo diaspro lembato de aurifrigio stricto per circuitum et in extremitatibus de vineis et avibus breudatis de auro fino. — It. capsa (corporale) cujus campus aureus bene diasperatus de aurifilo cum ymaginibus Crucifixi. — It. tunica et dalmatica de serico albo diasperato de Arest.

It. tunica de diaspro marmoreo spisso stragulata cum aurifrigio.

Ad involvendum vestimenta... quodam panno diasperato de Larest cum radiis inauratis. (*Inv. de l'égl. S. Paul de Londres*, p. 315 à 331.)

1317. — 13 dyapres de Luque de plusieurs manières. — 2 dyapres de Luques à oysiaus dont les testes et les esles sunt d'or. — 3 dyapres sus champ vert et vermeil à oyseaus goutés d'or, pour choses nécessaires à la chapelle [la reine]. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, p. 2 à 16.)

V. 1350. — 2 panni ad aurum dyaspines unius secte, campo rubeo cum falconibus auri. — 2 panni ad aurum dyaspines unius secte, campo indico cum leonibus auri. — 2 panni dyaspineti unius secte, cum campo rubeo cum leonibus pennatis et pavonibus auri, foliis et floribus viridibus. — 2 panni dyaspineti unius secte, campo indici coloris cum leonibus et draconibus auri, cum floribus et florituris purpurei coloris. (*Cptes de la garde-robe d'Edouard III*, p. 377 et 380.)

V. 1360. — Ilz sont de 2 manières de jaspe; le verd est le meilleur quant il a gouttes rouges ou dorées et est de diaspre, adonc estrès précieux... Icelle pierre veult estre assise en argent. (*Le lapidaire de Manderille*, fº A 6.)

1361. — Unum pluviale de diaspero viridi laborato ad aves cum capitibus et pedibus et capite alarum de auro, et certis aliis figuris serarum, cum aurifrigio de opere romano ad figuras apostolorum, in cujus capulio est figura B. Virginis Marie.

Aliud pluviale de dyaspero rubeo factum ad ymagines leonum et griffonum cum capitibus et pedibus de auro, cum aurifrisio de opere romano cum imaginibus Salvatoris et Domine Nostre, et ab utraque parte apostolorum in cujus cappucio est ymago B. Petri.

Aliud pluviale de dyaspero rubeo cum vitibus et uvis viridibus.

Planeta de dyaspero viridi cum pavvonibus cum capitibus, pedibus et summitatibus alarum de auro, et cervis cum capitibus et pedibus de auro et aliis floribus de auro.

Una planeta de dyaspero viridi ad pappagallos cum capitibus rotundidate alarum et pedibus de auro et cum cervis cum capitibus et pedibus de auro.

Una tunicella de dyaspero laborato ad rotas et compaxus de serico rubeo, in campo de serico viridi per totum, cum avibus in ipsis rotis, capitibus, pectoribus et pedibus deauratis et stellis in ipsis compaxibus de auro.

Una planeta de dyaspero albo laborato ad aves, arbores et cervos cum capitibus et pedibus de auro per totum.

Una planeta de dyaspero de opere lucano, laborato ad vites, pampanes et uvas de serico blavo in campo rubeo

Una planeta de diaspero albo de opere Lucano, laborata ad aves et cervos per totum (cum) capitibus et pedibus et summitatibus alarum avium de auro, et ad flores aureos in quibusdam pineis insertos. (*Tres. de S. Pierre de Rome.* p. 20 à 36.



V. 1300. — *Diaspre, soierie verte damassee, rehaussée d'or. Réplique lucquoise d'un tissu de Bagdad.*

1380. — N° 1074. Une chappelle blanche entière de dyapre semé de sollaiz d'or et les orfroyes de veluiau vert et vermeil brodez, l'un coppon de lys et l'aultre de fueillages de chardons armoyés de France, et contiennent les pieces qui s'ensuivent; c'est assavoir chasuble, tunicque, dalmatique, 3 chappes, frontier, dossier, couverture de letrin et touaille parée de mesmes. Les orfroyes avec aulbes, amytz, estolles et fanon. (*Inv. de Charles V.*)

1382. — Une estole et un fanon de diapre en drap d'or de Cypre, doublé de cendal asuré. (*Cpte du college de Beauvais-Dormans, Arch. sect.*, H. 2785.)

1416. — 2 paremens (pour le maitre autel) de drap noir dyappré, ouvré à oyseaux qui ont les testes et les piez et les espaules d'or, pour le service des trespassez, et sont de petite valeur, car ils ont este pluseurs fois repparez. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 8 v°.)

1419. — Casula, tunicella et dalmatica de dyapreto rubeo simplici operato cum avibus et bestiis habentibus pedes et capita de filo aureo.

Ornamenta nigra de dyaspro uniformis operis cum avibus et bestiis habentibus capita, pedes et ungulas de filo aureo. (*Inv. de la Cathédr. d'Amiens*, p. 326 et 330.)

1424. — Une chappe de dyappre noir à lyons de soye et d'or, orfroisié de tavelle qui ne sont pas tout de soye, 7 l.

It. Une chapelle entière de diapre vermaux à soleil d'or de Chypre, et sont les orfraiz de robderie sur le champ d'or à images d'apôtres, à maçonnerie de soye, la quelle contient chasuble, tunique, dalmatique, 3 chapes, frontier, dossier, avec aubes parées, avec estoles et fanons, prisez 90 l. p. (*Inv. des chapelles de Charles VI.*)

1431. — Une chapelle blanche de drap nommé dyaspre, à oyseaux qui ont les testes et les ventres d'or. — Une autre chapelle de drap d'or vermeil nommé diapre. (*Addit. à l'inv. de N.-D. de Paris en* 1416, f° 26.)

1455. — A Jehan Lubin, coustelier demourant à Orléans, pour 2 fers de javeline dorez et dyaprés, pour MdS. (le duc d'Orléans), 55 s. (*Cpte d'hotel des ducs et duch. d'Orléans*, f° 63 v°.)

1489. — Une chasuble à larges offroys, dalmatique et tunique, une estoille et un fanon, une aube parée, tout de drap de dyaspinel de Luques, 10 s.

Une chappe noir de drap de dyaspinel doublé de sendail vermeil, et une offray et un drap d'autel de ce mesme, 14 l.

Une chasuble d'un viez dyaspinel, estouffé d'aube, d'estolle et de fanon, 20 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 39.)

1511. — N° 192. Una casula sive planeta de diaspre de Chippre. (*Inv. de la cathédr. d'Avignon.*)

1559. — Les diaspres sont de diverses coleurs: pour autant que les aucuns sont blancs tachetés de rouge, les autres tous rouges, les autres verds tachetés de sang et les autres de diverses coleurs ainsi que chacun peut veoir chez les lapidaires. (Mathée, *Notes s. Dioscoride*, l. 5, ch. 93.)

1611. — *Diapré.* Diversified with flourishes or sandry figures. — Diaprer. Flourishing in worke or flourisht worke. (Cotgrave.)

DICTONS. — La nomenclature des dictons anciens est tout un vocabulaire; il nous suffira d'en extraire un chapitre relatif à des industries fameuses à la fin du XVe siècle.

V. 1500. Les bonnes faulx à Espernay.
... A Londres escarlates fines
Et bons draps vermeilz à Malines
... Et bonnes tartes à Dourlans;
A Nicolle (Lincoln) est le bon fil blanc
Et bons draps royés sont à Gand;
Bon vert (et) bon pers sont en Ypre.
... Les chauderonniers sont en Dinant
Et les bons cuyrs sont en Brabant.
... En Italie sont les cendaulx
... Et en Pulle main bon genest.
En Ortè est le bon saffran,
Et bons rassouers sont à Guingan.
... A Lucques sont les bonnes soyes
Et le bon papier est à Troyes.
Les bonnes sarges sont à Rains
Et à Nevers sont les bons tains.
A Gennes sont les arbalestriers
Et en Escosse les archiers.
... Potz et godetz à Savigny
... Bons draps gris à Montevillier.

(*Le dict des pays*, Montaiglon, *Rec. de poés. fr.*, t. V, p. 109.)

DIGNITÉ. — Relique.

V. **1460**. — Une grande couppe toute ronde emplie de dignités. - Le cappe de Godefroy de Boullon rempli de plusieurs dignitez non déclarées. (*Inv. de N.-D. de Lens*, p. 20.)

1557. — Une petite phiéretre de bois painceturé où sont pluseurs dignitez que l'on porte en procession aux jours de Rogation.

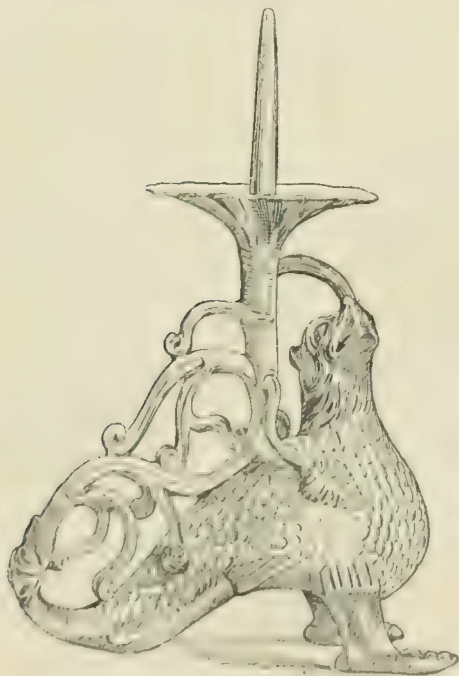
Un crucifix au boult dorez, au quel y a pluseurs dignitez déclaréez par les billetz enclos en crystal. (*Inv. de l'égl. de Saint-Omer.*)

1560. — Pour un beau reliquaire contenant plusieurs dignitez, donné par R. P l'évêque d'Anvers, chancelier de l'Ordre. (*Arch. de Saint-Omer, extr. des reg. capitul.*, p. Deschamps de Pas.)

DINAN. (ŒUVRE DE. - Lainages de literie et de tenture, des anciennes fabriques établies dans la cité bretonne de ce nom.

1407. - 2 liz pers de l'euvre de Dynan, ciel, tredou, sarge o chascun et 2 tapiz de meismes. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 36.)

DINANDERIE. — Si la ville de Dinant, assise sur la rive droite de la Meuse au pays de Liège et dans le voisinage des exploitations les plus anciennes de la calamine, n'est par le berceau même d'une industrie célèbre au moyen âge, et longtemps prospère, c'est assurément le lieu qui a produit le plus grand nombre d'objets connus sous le nom de dinanderie.



XIII — *Chandelier en bronze de la fabrique d'Augsbourg. Anc. coll.* Soltykoff, n° 987.

Ces pièces dont la matière est un bronze jaunâtre très chargé de zinc, et approchant de la nuance du laiton, offrent autant de variété dans la forme que dans l'espèce et comprennent une nombreuse série d'objets du mobilier religieux, civil ou culinaire. Leur nomenclature impossible à donner ici est représentée par quatre exemples de ces ouvrages de fonte que produisaient aussi les fabriques de Lyon, de Milan et d'Allemagne. Voy. AIGLE, AIGUIÈRE, AQUAMANILE et FONTAINE.

V. **1200**. — Hæc commixtio (cupri cum calamina) vocatur æs, unde caldaria, lebetes et pelves funduntur, sed non potest deaurari quando, ante commixtionem, cuprum non fuit penitus a plumbo purgatum. (Théophile, l. 3, c. 65.)

XIIII s. — De l'éveschié de Liège et de là entor viennent totes oevres de coivre faites et de baterie. (*Prov. et dictons popul.*, édit. Crapelet, p. 131.)

S. d. — Cil de Dynant qui vendent pots et paelles, 8 l. (*Tarif des fermes de S. Pierre de Lagny.*)

1387. — A Thierry Lallemant, chauderonnier,... pour 2 besdasnes pour porter l'eaue des bains de madame Jehanne de France et pour servir en la chambre, pour ce 40 s. p. — It. Pour un grant pot appellé marmite, pour chauffer l'eau de lad. dame, 40 s. p. — It. Pour un grant pot de cuyvre à boullir les drappelès de lad. dame 20 s.; et pour 2 bacins à barbier tous neufs, l'un pour servir de l'eaue aux bains de lad. dame et l'autre à servir à laver le chief de la nourrice d'icelle dame, 20 s. p.

A Guill. Porquet, chauderonnier, pour un grant pot appelé marmitte, tenant 2 seaulx d'eaue et un autre pot moyen appelé marmitte, avec les couvesceles, pour chauffer l'eaue pour les bains. (19ᵉ *Cpte roy. de Guill. Brunel* f°s 111 et 116 v°.)



V. 1350. — *Marmite anglaise, bronze à inscription bilingue :* JE SU POT DE GRAVNT HONUR. — VIAUNDE A FERE DE BON SAVHUR. - VILELMUS AN ETEL ME FECIT FIERI. — *Extr. de l'Archæologia*, t. XIV, pl. 51.

1466. — En cet an fut prins Dinand assise au païs de Liège, ville très forte de sa grandeur et très riche à cause d'une marchandise qu'ils faisoient de ces ouvrages de cuivre qu'on appelle dinanderie, qui sont en effet pots et poisles et choses semblables. (Phil. de Commes, p. 34.)

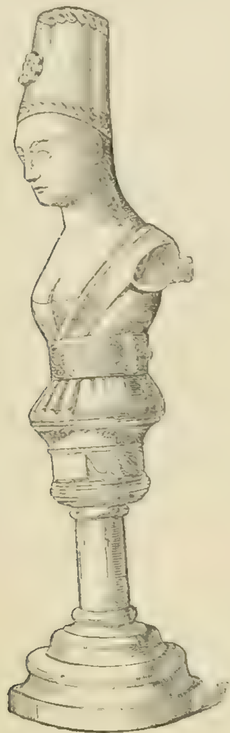
1467. - Et ce y faisoit-on (à Dynant) les caudrelats et toute fondure de léton et métal de cuivre. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 278.)

1499. — Payé pour une lampe dont a esté baillé autre dynanderie et même quin quaierie en eschange, 6 s. (*Cptes de l'egl. de Gisors*, p. 154.)

1508. — *La dinanderie de la cuisine.* - 6 grandes poilles demy-usées, 2 petites poilles, ung bassin à queue, 2 petits bassins laveurs, 4 chaudières qui ne valent guères, une cruche d'erain et 14 chandeliers qui ne sont pas fort bons.

Aultre dinanderie ancienne de Lyon. — 2 grans chaudières, une marmyte, 2 bassins à guelme, une poêle à frire avec 2 broches à routir, 2 bareaulx. (*Inv. de l'archeveche de Rouen*, p. 506.)

1562. — 4 pilliers avec 4 anges au dessus de leur garniture, qui estoient plantez autour du grand autel de lad. église, poisant 2500 l. de cuivre.



V. 1460. — *Fontaine en bronze app. à M. Gavet.*

Plus la crosse avec le pillier, Dieu le Père estant dessus et 3 lions au dessoubz, en la quelle on pendoit un petit ange tenant le sacre (ment) au dessus dud. autel, pois. lad. crosse, pilliers et lions 2200 l.



V. 1470. — *Groupe de saint Hubert, bronze, app. à* M. le Bon Arth. de Schickler.

Plus l'aigle servant de pupitre au milieu du cœur avec sa garniture de pilliers et images estans autour, pois. 1500 l. (*Informations sur l'egl. S. Pierre d'Angoulême*, p. 517.)

1579. — A Jean de Kendes, caudronnier, pour l'eschange d'une pavelle à un chaudron nouveau. It. pour avoir refait le S. Jean dessus le grand autel et pour aultres parties, 67 s. 6 d. (*Arch. de Saint-Omer, extr. des reg. capitul.*, p. Deschamps de Pas.)

1606. — Dinandier est un maignen, par ce qu'à Dinand ville de Liège il y a plusieurs chaudronniers. (Nicot.)

1690. — Dinanderie. Marchandise de cuivre jaune... Les poeslons et chauderons, platines et chenetz de cuivre appartiennent à la dinanderie.

Ce mot vient de Dinant ville du Liège, pays abondant en calamine dont le mélange avec la rosette fait le cuivre jaune. (Furetière.)

DINER. — Les miniatures et quelques scènes *gravées* des XIVe et XVe siècles sont, pour l'étude des usages de la table, tout à fait insuffisantes. Le plus souvent les convives causent et ne mangent pas. La vaisselle y est si incomplète et dans un tel désordre qu'on n'y observe régulièrement que la présence du pain, des couteaux et des oublies. Néanmoins le *Menagier de Paris*, quelques chroniqueurs et le livre de Taillevent nous apprennent qu'en certains cas, les tables étaient abondamment pourvues.

Au XIIIe siècle, d'épaisses tartines de pain rassis, appelées tranchoirs servaient d'assiettes pour les viandes et une partie des potages, c'est-à-dire des entrées ou légumes. Au XIVe siècle, on commence à adopter pour le même usage, des tailloirs de métal, ronds, carrés ou hexagones; mais l'assiette distincte de l'écuelle à manger les potages liquides ne prend régulièrement place dans la vaisselle de table qu'au XVe siècle.

Malgré les précautions et les recherches des gens délicats, cette période n'est pas absolument celle de la propreté. Les doigts servaient alors de fourchette et venaient assez péniblement en aide au travail du couteau.

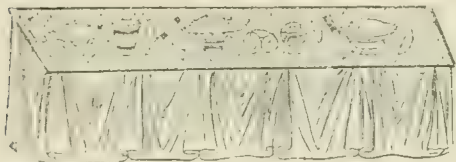
On se lavait bien les mains avant et après le repas, mais pendant sa durée j'imagine que leur netteté apparente ne s'obtenait qu'au grand dommage des serviettes ou des bords de la nappe qui souvent en tenaient lieu. Lorsque la corbeille de la desserte ne recueillait pas exactement les os ou les reliefs, on les jetait sous la table où chiens et chats, tels qu'on les rencontre dans les miniatures, venaient se les disputer.

Malgré ces imperfections relatives, la gaieté des festins était entretenue par la présence des ménestrels, et des jongleurs dont les talents servaient d'intermèdes pendant la durée des repas. Au moyen âge, on dressait sur des tréteaux les tables plus ou moins longues, dont la largeur n'excédait guère un mètre; elles étaient enlevées après *l'issue* et la pièce qui avait réuni les convives devenait un salon ou une salle de bal, suivant les circonstances. Toutefois l'ampleur des habitations royales ou princières autorisait, à cette égard, de fréquentes exceptions. Voy. BANQUET.

1372. — *Du diner.* — On apparcille donc les viandes pour disner et appelle-on la compagnie qui y doit estre. On dresse les sieges et les tables, et les dressoirs, et les pare l'en dedans la salle si comme il appartient. Après on assiet les hostes ou chief de la table avec le sire de l'hostel; et ne s'assient point jusques a tant qu'ils ayent lavé leurs mains. Après on assiet la dame et les filles et les familles selon son estat. — On met les salières et les cousteaulx et les culiers premiers sur la table et puis le pain

et le vin. Après, les viandes de diverses manières sont apportées, et servent les servans à grant diligence, et ceulx qui sont à table parlent l'ung à l'autre en eulx efforçant joyeusement; puis viennent les ménestriers à tout les instrumens pour resjouyr la compaignie et adonc on renouvelle vins et viandes et à la fin on apporte le fruict.

Et quant le disner est accomply, on oste les nappes et les reliefz et abat-on les tables quand on a lavé, et puis rent on grâce à Dieu et à son hoste. Et quant on a beu, après disner chascun va reposer, ou ilz retournent à leurs hostelz. (*Le propriétaire des choses*, l. 6, ch. 22.)



V. 1180. — *D'apres le ms. de Herrade de Landsberg*, **Hortus deliciarum.**

1393. — L'ordenance des nopees que fera maistre Helye en may, à un mardy; disner seulement pour 20 escuelles.

Assiette : beurre, rien, pour ce qu'il est jour de char. It. Cerises, rien, pource que nulles n'en estoient trouvées; et pour ce assiette nulle.

Potages : Chapons au blanc mengier, grenade et dragée vermeille par dessus.

Rost : En chascun plat un quartier de chevrel : quartier de chevrel est meilleur que aignel; un oison, 2 poucins et sauces à ce; orenges, cameline, vertjus, et à ce fraiches touailles ou serviettes.

Entremès : Gelée d'escrevisses, de loches, lapereaux et cochon.

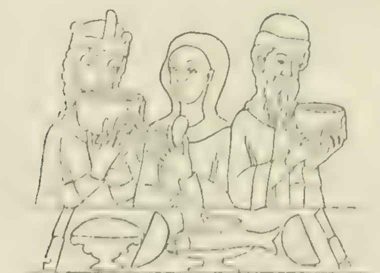
Desserte : Froumentée et venoison. Yssue : Ypocras et le mestier. Boute-hors : Vin et espices.

L'ordonnance du souper qui se fera ce jour est telle pour 10 escuelles.

Fronde sauge de moitiés de poucins, de petites oés et vinaigrette de ce mesmes mets pour icelluy soupper en un plat. Un pasté de 2 lappereaulx et 2 flaons [jasoit que aucuns dient que à nopces franches convient darrioles], en l'autre plat la frase de chevreaulx et les demies testes dorées.

Entremets : Gelée comme dessus. Issue : pommes et fromage sans ypocras, car il est hors de saison.

Dancer, chanter, vin et espices et torches alumer.





V. 1170. — *Biblioth. Richel. ms., fds de Sorbonne*, 267, f° 7 v°.

Or convient la quantité des choses dessusd. et leurs appartenances et le prix d'icelles, et qui les pourverra et marchandera.

Au boulengier 10 douzaines de blanc pain plat cuit d'un jour devant et de un denier pièce.

Pain de tranchouers, 3 douzaines de demi pié d'ample 4 dois de large de haut, cuit de 4 jours devant et sera brun, ou qu'il soit pris ès halles pain de Corbueil.

Eschançonnerie : 3 paires de vins.

Au bouchier, demy mouton pour faire la souppe aux compaignons et un quartier de lard pour larder; le maistre os d'un trumeau de beuf pour cuire avecques les chapons pour avoir le chaudeau à faire le blanc mengier; un quartier de veel devant pour servir au blanc mengier. Les seconds, un trumel de veel derrière ou des piés de veel, pour avoir l'eaue pour la gelée. Venoison, un pié en quarreure.

A l'oubloier convient ordonner. 1° Pour le service de la pucelle, douzaine et demie de gauffres fourrées, 3 sols; douzaine et demie de gros bastons, 6 s.; douzaine et demie de portes, 18 den; douzaine et demie d'estriers, 18 d.; un cent de galettes sucrées, 8 d.

It. Fut marchandé à luy pour 20 escuelles, pour le jour des nopces au disner, et 6 escuelles pour les serviteurs, qu'il aura 6 deniers pour escuelle, et servira chascune escuelle de 8 oublies, 4 supplications et 4 estriers.

Au poulaillier, 20 chappons, 2 s. p. la pièce; 5 chevriaulx, 4 s. p.; 20 oisons, 3 s. p. pièce; 50 poucins, 12 d. la pièce; c'est assavoir 40 rostis pour le disner, 5 pour p. la gelée et 5 au souper pour froide sauge. 50 lappereaux, c'est assavoir 40 pour le disner, lesquels seront en rost, et 10 pour la gelée, et cousteront 12 d. p. chascun. Un maigre cochon, pour la gelée, 4 s. p.; 12 paires de pigons pour le soupper, 10 d. p. la paire. — A luy convient enquérir pour la venoison.



1355. — *Miniature anglaise d'une bible historiale, Biblioth. Richel. ms. fr.*, 1753, f° 138.

Es halles, pain pour tranchouers, 3 douzaines. Pommes grenades pour blanc mengier, 3 qui cousteront... Pommes d'orenges, 50 qui cousteront... 6 frommages nouveaulx et un vieil et 300 œufs.

Est assavoir que chascun fromage doit fournir 6 tartelettes, et ainsi pour chascun fromage convient 3 œufs.

Ozeille pour faire vertjus pour les poucins, sauge et percil pour faire la fronde sauge, 200 pommes de blandureau.

2 balais et une pèle pour la cuisine, et du sel.

Au saussier, 3 chopines de cameline pour disner et souper et une quarte de vertjus d'ozeille.

A l'espicier : 10 livres d'amande, 14 den. la liv. — Une l. pouldre de gingembre colombin, 11 s. — Un quarteron gingembre mesche, 5 s. — Demie l. canelle batue, 5 s. — 2 l. ris batus, 2 s. — 2 l. sucre en pierre, 16 s. — Une once de saffren, 3 s. — Un quarteron clou et graine, entre 6 s. — Demi quarteron poivre long, 4 s. — Demi quarteron garingal, 5 s. — Demi quarteron macis, 3 s. 4 d. — Demi quarteron feuille lorier vert, 6 d. — 2 l. bougie grosse et menue, 3 s. 4 d. la l. valent 6 s. 8 d. — Torches de 3 l. la pièce, 6 flambeaux de une l. la pièce, 7; c'est assavoir 3 s. la l. à l'achat, et la reprise 6 d. moins pour la l.

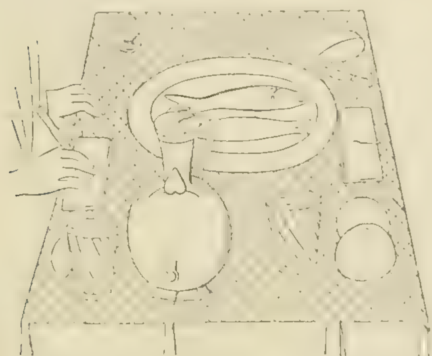
A luy espices de chambre, c'est assavoir orengat, une l., 10 s. — Citron une l., 12 s. — Anis vermeil une l., 8 s. — Sucre rosat une l., 10 s. — Dragée blanche, 3 l. 10 d. la l. — A luy hypocras 3 quartes, 10 s. la quarte, et querra tout.

Somme que ceste espicerie monta à 12 francs, à compter ce que fut ars de torches, et petit demoura d'espices; ainsi peut estre pris demi franc pour escuelle.

A la Pierre-au-Lait, un sextier de bon lait non esburré et sans eaue, pour faire la froumentée.

En Grève, un cent de costerez de Bourgongne, 13 s., 2 sacs de charbon, 10 s.

A la Porte-de-Paris, may, herbe vert, violette, chappeaulx, un quart de sel blanc, un quart de sel gros, un cent d'escrevices, une chopine de loche, 2 pots de terre, l'un d'un sextier pour la gelée et l'autre de deux quartes pour la cameline. (*Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 108.)



D'après un tableau du XVe s. Cartons de l'auteur.

1691. — Lorsqu'on appreste un banquet, les valets couvrent la table d'un tapis ou d'une nappe, y adjoutant aussi des assiettes, cuilliers, couteaux avec les fourchettes, des serviettes et du pain avec la salière.

On sert les viandes dans les plats, les pâtés et les pâtisseries dans un grand plat.

Le maître du logis ayant introduit les conviés dans la salle, leur fait laver les mains au lavoir ou bien avec l'esguière sur l'évier, ou plat-bassin, et ils essuient les mains avec une serviette, puis se mettent à table sur des sièges.

L'écuyer tranchant coupe les viandes et les présente. On sert les sauces dans des saucières en servant le rôti.

L'eschanson verse à boire de la cruche ou du pot ou de la bouteille dans les caraffes et des verres de cristal qui sont rangés sur le buffet et le présente à celui qui traite, qui boit à la santé de la compagnie. (Franqueville, *Miroir de l'art*, ch. 57, p. 152).

DIPTYQUE. — Les diptyques, triptyques et polyptyques qui, jusqu'à Louis XII font le plus grand honneur à nos ivoiriers comme à ceux de Byzance, portaient, au moyen âge, le nom de *tableaux cloants*. C'est donc à ce mot que nous renvoyons le lecteur pour la production des textes qui n'ont pu trouver leur place aux mots IVOIRE et IVOIRIER.

Pour suppléer à l'absence de documents, nous transcrivons la définition donnée par Labarte dans son *Histoire des arts industriels*, elle permettra de juger de l'importance et du développement que prirent les diptyques pendant les deux premières périodes de leur histoire.

1872. — Les diptyques remontent à une haute antiquité. Dans l'origine, ils étaient formés de deux petites tablettes de bois ou d'ivoire se repliant l'une sur l'autre et dont l'intérieur présentait une tablette renfoncée, enduite de cire sur laquelle on écrivait. De là le nom de δίπτυχα et de *pugillares* qu'on leur donna, le premier à cause de leur double pli, le second en considération de leur petitesse qui permettait de les renfermer dans la main. Ces tablettes étaient entourées de fils de lin sur lesquels on coulait de la cire que l'on imprimait d'un cachet. Elles servaient dès lors aux missives secrètes...

Les diptyques reçurent bientôt une destination plus intéressante. Au temps des empereurs, les consuls et, dans l'origine les questeurs, pour consacrer le souvenir de leur élévation, envoyaient à leurs amis ainsi qu'aux personnages d'un haut rang dont ils avaient obtenu les suffrages, et aux gouverneurs des provinces, des diptyques d'ivoire dont les parties extérieures étaient sculptées en relief. On y traçait ordinairement l'image du consul revêtu de tous les ornements de sa dignité, et tenant d'une main la *mappa circensis*, rouleau d'étoffe qu'il jetait dans l'arène pour donner le signal des jeux, et de l'autre, le *scipio* ou sceptre consulaire qui était surmonté des figures des empereurs régnants; on y voyait encore assez souvent dans le bas du tableau une représentation des jeux du cirque dont le consul avait gratifié le peuple lors de son installation. Les noms du consul et ses titres se trouvaient ordinairement inscrits au haut des tableaux. Ces inscriptions abrégées étaient distribuées dans des cartouches sur les deux feuilles du diptyque. Certaines parties de la sculpture étaient dorées et les lettres des inscriptions remplies de couleur rouge. C'est ce que paraissent établir ces vers de Claudien :

> ...Immanesque simul Latonia dentes
> Qui secti ferro in tabulas auroque micantes
> Inscripti rutilum cælato consule nomen
> Per proceros et vulgus eant.
> (*De laudibus Stilichonis*, l. 3.)

Une loi du Code Théodosien (lex XI, tit. XI), de l'année 384, interdit à tout autre qu'aux consuls ordinaires de donner des diptyques d'ivoire...

L'usage des diptyques remonte, dans l'Église chrétienne, presque jusqu'au temps des apôtres. Il en est fait mention dans la liturgie de S. Marc et dans celle de S. Denis l'Aréopagite. C'étaient de simples tablettes sur lesquelles on inscrivait les noms dont le diacre faisait la lecture aux fidèles. On reconnaissait quatre classes de diptyques, ceux qui servaient à l'inscription des nouveaux baptisés; ceux qui recevaient les noms des bienfaiteurs de l'Eglise, des souverains et des évêques; ceux où les saints qui avaient illustré l'Église par la gloire de leur martyre ou par les lumières de leur esprit se trouvaient mentionnés; ceux enfin sur lesquels on inscrivait les fidèles, clercs ou laïques, morts dans le sein de la vraie foi.

Lorsque l'empire romain eut adopté la religion chrétienne, les consuls ne manquèrent pas de comprendre les principaux évêques parmi les personnes auxquelles ils envoyaient leurs diptyques, et ceux-ci crurent devoir reconnaître ce témoignage de vénération pour leur caractère sacré et de respect envers l'Eglise, en plaçant ces diptyques sur l'autel, afin que le magistrat donateur fût recommandé aux prières pendant le sacrifice de la messe. Les côtés lisses des tablettes d'ivoire furent bientôt utilisés, et l'on s'en servit pour inscrire les noms qu'on devait lire au peuple. Les diptyques consulaires se trouvèrent ainsi convertis en diptyques ecclésiastiques.

Dès la fin du IVe siècle, des diptyques de trois sortes furent spécialement sculptés pour les églises; les premiers pour servir de couverture aux diptyques écrits, contenant les noms qui étaient lus à un certain moment de la messe; les seconds qui étaient placés sur l'autel ou sur l'ambon et exposés à la vue des fidèles auxquels on les donnait souvent à baiser; les troisièmes qui servaient à la décoration du livre des évangiles. Ces sculptures reproduisaient soit des scènes de la vie et de la Passion du Christ, soit l'image du Christ sur l'une des feuilles et celle de la Vierge dans l'autre. (Labarte, *Hist. des arts industriels*, 2e édit., t. I, p. 105 et 110.)

DISCIPLINE. — Faisceau de lanières ou plus souvent de chaînettes métalliques servant d'instrument de pénitence. L'usage de la discipline n'a pas été exclusivement une pratique claustrale. On conservait au trésor de la Sainte-Chapelle, parmi les reliques de S. Louis, sa discipline renfermée dans une boite d'ivoire. L'inventaire de 1573 confirme à ce sujet le texte des grandes chroniques de Saint-Denis. Voy. ESCOURGEES.

S. d. — Disciplinat enim se in cathenis tribus electri vel de latone. (Nic. Bertrandi, *Vita B. Guillelmi erem.*)

1370. — Tous jours, après sa confession, recevoit S. Louis), discipline par la main de son confesseur, de 5 petites chaiennes de fer jointes ensemble que il portoit en une petite boiste d'ivoire en une aumônière de soie. Telles boistes à tout telles chaiennes donnoit-il aucune

fois à ses privés amis pour recevoir autelle discipline comme il faisait. (*Chron. de S. Denis*, t. IV, p. 356).

DISQUES LITURGIQUES. — Un certain nombre de disques crucifères exécutés en métal, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, sont indiqués dans les inventaires anciens et figurent dans des trésors d'églises ou dans des collections particulières. On a beaucoup disserté sur l'origine et la diversité de leurs emplois, mais une étude magistrale publiée par M. Charles de Linas en 1883-84 dans la *Revue de l'art chrétien*, me semble avoir définitivement résolu la question. En voici les conclusions que j'approuve sans aucune réserve :

« Le disque crucifère était pour l'Église latine une variété du *flabellum* (émouchoir). Appliqué d'abord à la liturgie immédiate et à la décoration temporaire du sanctuaire, l'ustensile métallique devint ensuite, selon les époques et les lieux, un insigne pontifical ou épiscopal ; un reliquaire, un appendice de châsse ; une annexe permanente des autels. » Voy. ÉMOUCHOIR et FLABELLUM.

XIII[e] s. — *Orfèvrerie allemande.*
Disque crucifère de la cathédrale d'Hildesheim.

1286. — 2 phiale rotunde de argento cum baculis coopertis de argento. (*Inv. de la cathed. d'Angers*).

1295. — N° 681. 2 esmalli magni rotundi que vocantur [illegible] cum pomellis rotundis de argento circa ipsa, pond. 10 m. 4 unc.

N° 682. — It. 2 circuli de argento cum pomis ad portandum [illegible], pond. 2 m. 5 unc.

N° 683. — It. 2 rotule [illegible] cum 12 esmaltis in auro, pond. 2 m. (*Thes. Sed. apost.*)

1421. — Unum dyadema per modum patene in qua sunt 28 lapides. It. aliud dyadema fractum in quo sunt 9 lapides et vocatur dyadema Vetus Testamentum. (*Inv. de la cathed. d'Angers.*)

1448. — N° 216. 3 disci unacum 3 pitelphis et candelabris [illegible] et unum est argentatum, quod portatur in processione S. Georgii et in aliis processionibus. (*Inv. de l'egl. de Lyon.*)

1492. — N° 13. 2 [illegible] argentei deaurati latitudinis [illegible] (*Inv. de l'egl. S. Aubin de Namur.*)

1495. — Quoddam dyadema cum baculo argenteo et in eo quedam crux figuratur et circulus ille in modum dyadematis. (*Inv. de la cathédr. d'Angers.*)

DIXAIN. — Comme aujourd'hui, une dizaine de grains de chapelet ronds ou allongés, enfilés ou montés en orfèvrerie, servait d'objet de dévotion et de parure aux dames, sous la forme de bracelet.

1595. — N° 18. Un dixain de christal garny d'or émaillé de rouge, tenant 12 vazes (olives) et 2 autres grains de cristal longs, faitz comme ung piller aussi garnis d'or, semblent estre dud. dixain. (*Inv. de la Clesse de Sault.*)

DOEZ. — Teinture, dais, voy. DOSSERET.

1420. — Ung doez de sale, assavoir ciel et dossier garni de banquier et 6 quarreaux pareils, tous de drap d'or vermeil et de veluau pers royez.

It. Un dosseret assavoir ciel et dossier de fin drap d'or sur champ vert à ouvraiges fait en manière de bastons, comme figues à rosettes et autres fleurs d'or où il y a un pou de vermeil bordé autour d'une large bordure de veluau vermeil cramoisy. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

DOGALINE. — Dans le costume des femmes nobles c'est une robe talaire et dans celui des hommes une tunique descendant aux genoux. La dogaline des deux sexes, portée à Venise au XV[e] siècle, se distingue par l'extrême largeur de ses manches ouvertes ; on la retrouve cent ans plus tard dans l'habillement de la dogaresse.

1590. — Nell' investigare l'origine et l'uso delle maniche aperte, overo della veste che si chiama dogalina, trovo ch'ella fu usata più tosto da giovani nobili che da altra eta o qualita di persone. (*Cæs. Vecellio*, 50.)

DOIGT, DOIGTIER. — L'usage de conserver les bagues enfilées sur des cylindres de carton ou de bois garni d'étoffe ou de cuir est ancien, comme le prouve la figure ci-jointe extraite d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. Ces cylindres mobiles s'enfermaient, comme aujourd'hui, dans des écrins et répondent au mot *doit* employé dans les textes que nous empruntons au *Glossaire* de Laborde.

XV[e] s. — *Doigtier extr. p.* Willemin
d'un livre d'heures de la Biblioth. de l'arsenal.

Les deux autres dessins sont relatifs à des modes spéciaux de porter les bagues, soit aux jointures

XV[e] s. — *Sculpture du tombeau de Jean sans Peur, au musée de Dijon.*

comme on l'observe sur les mains de l'effigie de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, soit avec des

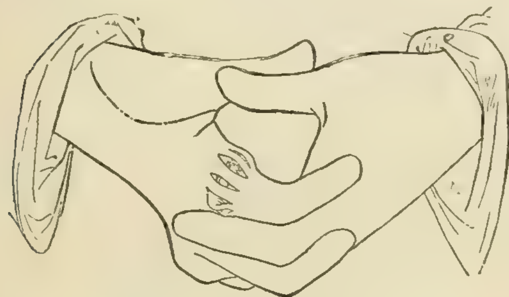
gants ajourés par places pour les laisser apparentes.

1260. – 10 baculos continentes 208 anulos cum rubetis et balesiis; 2 baculos continentes 66 anulos cum maragdenibus; unum baculum continentem 20 anulos cum saphiris; unum baculum continentem 17 anulos cum diversis lapidibus. (*Joyaux d'Henry III d'Angleterre, déposés au Temple.*)

1328. – Un doit où il a 3 saphirs et une turquoise; un autre doit où il a un gros balois percié, prisé 100 l. un autre doit au quel a un gros diamant en anneau. (*Inv. de Clémence de Hongrie.*)

1399. — 6 anneaux en un doit. (*Inv. de Charles VI.*)

1412. — Un doittier de 5 dyamans en aneaulx d'or esmaillez, c'est assavoir un anuel en façon de rabot. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, nº 131.)



V. 1550. — *D'après une peinture d'Aldegrever app. à* M. L. Carrand.

1420. — Un doitier garni de 10 aneaulx d'or, ou premier a 5 diamens à pointe, assis en façon de croix qui fait reliquaire dessoubz. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

DOLEQUIN. — La présence de la gaine signalée dans un texte de 1457, exclut l'idée d'une hache ou hachette, comme semblerait l'indiquer le nom, et oblige à ranger cette arme peu connue parmi les poignards ou stylets.

1380. — Qui est trouvé portant baston deffendu si comme lance de fer ou de plomb, hache, coutel à pointe ou dollequin, chet en amende de 60 s. (Boutillier, *Somme rural.* part. 2, fº 68, édit. de 1538.)

1454. — Premierement, que lesd. maistres de Langres feront leur petit ouvraige de fine estoufe sans y mettre fer, réservé espées, bracqmarts, daigues, doloquines, coutelasses, cousteaulx de mesme et autres ouvraiges qui s'appartient pourtant coup...

It. que alumelles appesses, bracquemars, daigues, dolequines, coutelasses et autres ouvraiges ne se passera point s'il est cassé. (*Stat. des couteliers de Langres.*)

1457. — Jacot Cuerqueville tenant soubz son mantel ung dollequin hors de sa gaine. (*Arch. JJ*, 189, piece 230.)

1498. —
Guisarmes luysans que glaces,
Briquolles, fundes, machines,
Dollequins agus que picques.
(J. Molinet, p. 130.)

1509. — L'un desd. compaignons... se avoit voulus deffendre d'un dolequin qu'il tenoit en sa main encontre ceulx qui le poursuyvoient. (*Journal de Pierre Aubrion*, p. 162.)

DOLMAN. — Le dolman, au XVIᵉ siècle, est une sorte de tunique militaire boutonnée devant sur le buste et à basques flottantes de la ceinture aux genoux. Ses manches larges et courtes ne s'étendent point au delà du coude.

1590. — Vestono (arcieri di galea turchi) un dulimano corto fino a mezza gamba,... quale, aperto davanti, arriva fino alla cintura per esser piu agile. (Vecellio, 383.)

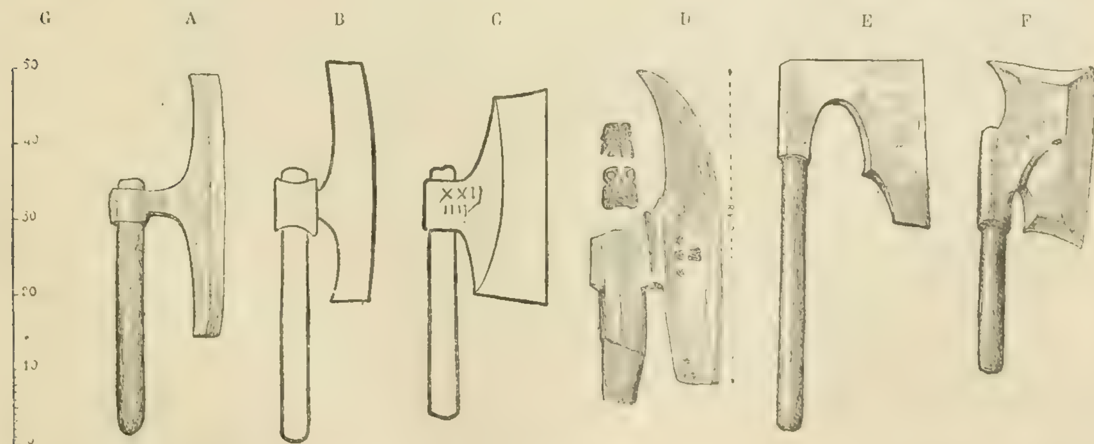
1644. — Il m'a fallu habiller à la turquesque,... prendre l'aube ou doliman et le turban. (Ch. du Rosel, *Voy. de Jérusalem*, p. 21.)

DOLOIRE. — Grande cognée à large taillant et court manche. Celle des charpentiers et des huchiers ne se distingue de l'instrument de justice du même nom que par la longueur du manche de ce dernier. La doloire héraldique en est au contraire presque complètement dépourvue.

1290. — C'est ici le transcript de la lettres aux huchiers de Paris.

A tous ceus qui ces présentes verront, Jehan de Montigny, garde de la Prévosté de Paris, salut. Nous faisons assavoir que par devant nous vinrent Renaut Beriot, Robert le Sicur, Richart Doué, Pierre le Mestre (et 21 autres), huchers, feseurs d'uis et de fenestres. (Depping, *Ordon relat. aux métiers de Paris*, tit. 13.)

1300. —
Li carpentiers qui emprès pendues.
Grans coignés en leur couls tiendrent·
Dolouères et besaguës
Orent à lour costez pendues.
(*Rom. de la Rose.*)



Xᵉ ou XIᵉ s. A. *Doloire app. à l'auteur.* — V. 1180. B. *Extr. de l'Hortus deliciarum d'Herrade de Landsberg.* — V. 1300. C. *Biblioth. Richel. ms., fds de Sorbonne* 350, *en marge du* fº 117 vº. — XIVᵉ s. D. *Doloire app. à* M. W. Riggs. — 1493. E. Wolgemut, *Chron. de Nuremberg*, fº 11. — 1510. F. *Marque de l'imprimeur Et. Dolet.* — G. *Échelle des fig.* A B C E F.

1409. — Prends ton prisonnier et expédie la besogne selon justice et lui fais couper la tête d'une doloire. (Monstrelet, p. 161.)

1435. — Avec le quel en fut pris en plusieurs lieux jusques de 20 à 30 ou environ, des quels, en ce même jour, le dessud. Honoré et 4 de ses compagnons eurent le hatereau coupé d'une doloine. (*Id.*, p. 720.)

1530. — Doloire, hache large, *Broode.* (Palsgrave, 201.)

1691. — Le charpentier dégauchit le bois avec sa doloire. (Frauqueville, *Miroir de l'art*, ch. 63, p. 170.)

DOME. — Bouterolle hémisphérique formant la garniture inférieure d'un manche de couteau.

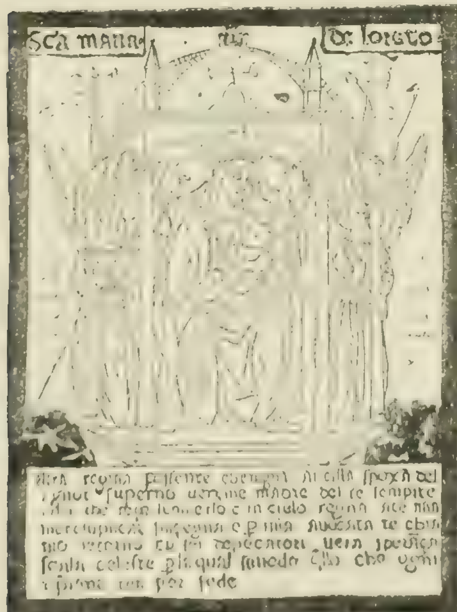
1599. — Je laisse à madame de Bourbonne une demie douzaine de couteaux de table dorés, les manches garnis avec un dôme d'argent. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 132.)

DOMINO. — Capuchon, aumusse.

1505. — Ung domino de damas noir. — It. ung domino d'escallatte fourré de menu vair ou quel y a 40 alleguelz d'argent doré. — It. ung autre domino d'escallate brune fourrée de gris qui guère ne vault. — It. ung autre domino d'escallate fourré de rannes. (*Inv. de l'év. de Metz*, p. 106.)

1607. — Ad exequendam ordinationem factam superius... Domini mei declararunt quod omnes canonici vicarii et habituati reliqueant caputium illud quod solet vocari *domino*, alterum vero caputium majus sic reformabitur, ut a collo complicatum vagat atrorsum instar baveronis quo solent uti dignitates et pro canonicis quidem instructum seu circum circa pellibus quales inferi consueverunt baveronibus dignitatum, sic tamen ut extremitates caputii dignitatum sit e candidis pelliculis ad latitudinem 3 aut 4 digitorum. Pro vicariis vero et scoleriis instructum erit pellibus rufis quibus solet copertum esse ipsorum *domino*, ceterorum vero caputium nudum erit et non pellitum. Quantum autem ad sarrotium illud remanebit quale fuit nisi quod canonici addent manicas. (*Extr. des reg. capitul. de l'egl. de S. Omer*, p. Deschamps de Pas.)

DOMINO, DOMINOTIER. — J'enregistre à dessein les ressources décroissantes au point de vue de l'art,



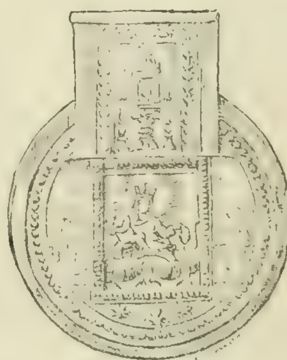
V. 1450. — *Xylographie vénitienne app. à M. Arrigoni, à Milan.*

d'une industrie qui, dès la fin du XVII siècles, se réduisait à la fabrication de papiers marbrés ou fleuretés servant de gardes pour la reliure des livres, et à quelques images grossières rappelant les produits modernes d'Épinal.

Une curieuse xylographie du XV[e] siècle donnera l'idée de ce qui fut en Italie la dominoterie à ses débuts, et une image à cachette des premières années du XVII[e] siècle montrera à quels objets déjà médiocres on doit appliquer la définition de Nicot.

1606. — Dominotier est celuy qui fait et qui vend des dominos, c'est à dire des images et œuvres de pourtraicture peintes et imprimées en papier et gravées en bois ou cuivre. (Nicot.)

1690. — Ouvrier qui fait du papier marbré et d'autre papier de toute sorte de couleurs, et imprimé de plusieurs sortes de figures, que le peuple appeloit autrefois des domino. Il y a un corps de dominotiers à Paris. Il est enjoint aux syndics des libraires de visiter les dominotiers, imagers et tapissiers afin qu'ils n'impriment aucune peinture dissolue, par les art. 23 et 31 de leurs statuts. (Furetière.)



V. 1600. — *Image a cachette, montée en cuivre jaune, app. à l'auteur.*

1691. — Les dominotiers qui font les chasubles et autres ornemens d'église sont sur le pont Notre-Dame et rue neuve Notre-Dame. (Abraham du Pradel, *Le livre des adresses de Paris*, p. 4.)

1771. — Domino, ancien mot qui signifiait autrefoi du papier marbré et peint de diverses couleurs. Les paysans achetent de ces dominos pour garnir leurs cheminées Les desseins et les personnages en sont imprimés avec des planches de bois grossièrement faites, puis enluminées et patronnées de couleurs dures. (*Dict. de Trévoux.*)

DONDAINE. — La dondaine pour arbalètes manuelles, mais surtout pour les grandes arbalètes à tour est un gros et court trait empenné de cuivre. La dondaine servant, dans l'artillerie des XIV[e] et XV[e] siècles, de projectile aux crapaudaux est plus connue sous le nom de *garrot* auquel nous renvoyons le lecteur.

Un compte de 1400 donne les évaluations suivantes.

	Le fut seul.	Ferré et empenné.
Trait commun....	3 s. 7 d.	9 s.
Demi-dondaine...	7 s.	18 s.
Dondaine........	12 s.	30 s.

La même proportion résulte d'un texte de 1419, où la demi-dondaine est évaluée au double des viretons ou traits communs d'arbalète.

V. **1400** — 12 milliers de trait commun prest., 9 s. le millier. — Un millier de dondaines prestes, 30 s. — 3000 fustz de grosses dondaines, 12 s. le millier. — Un millier de fustz de demi dondaines à 7 sous le millier. — 200 douzaines de flesches, 8 s. la douzaine. — 12 arcs à main, 8 s.

la piece. — 6 milliers de demi dondaines prestes, 18 s. le millier. — 4000 futz de dondaines, 12 s. le millier. — 100 douzaines de flèches à 6 s. la douzaine. (*Inv. de l'artillerie de Paris*. Biblioth. Richel., ms. franç. n° 1278.

1405. — Icellui Jehan tendi son arbalestre et après qu'il ot mis sa dondaine en coche pour tirer et qu'il l'abbessoit pour prendre sa visée, lad. dondaine eschappa. (*Arch. JJ*, 160, pièce 230.)

1419. — A Jehan Mehault demeurant à Arras... pour 2500 viretons, chascun millier au pris de 10 fr. valent 25 l.

A lui pour 350 demy dondaines au pris de 2 fr. le cent val. 7 l. (La Fons, *La Thierache*, 2e liv. p. 5.)

1421. — 16 milles et demy de viretons ferrez et empennez en 33 cases (caisses), dont il y a 2 de gros trait pour l'*ortie* (arbalète du duc d'Orléans), 3 de grosses dondaines vernissées, 4 de demies dondaines, 3 d'autre gros trait, 6 de moyen et le surplus de trait commun. *Inv. de l'artill. de Blois*, p. 317.)

1428. — Environ 2 milliers de dondaines, que ferrées que defférées. (*Inv. de la Bastide S. Antoine*, p. 367.)

1430. — 17 casses de trait commun ferrées. It. 10 casses de moyennes dondaines ferrées... It. Environ demie caisse de gros trait en façon de dondaines ferrées, pour grosses arbalestres. (*Inv. de la Bastille*, p. 331.)

1438. — Plusieurs traits à mains, tant dondaines, demie dondaines comme autres fustes de fleiches. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 1278).

1445. — Ung petit crapaudeaul à getter dondaines, enfuté et ferré en une pièce de bois. — Ung petit crapeaudeaul à getter dondaines, affeulté sur une pièce de bois. (J. Garnier, *L'artill. de la comm. de Dijon*, p. 16 et 17.)

1465. — Et avec ce convient avoir (pour un siège)... viretons, dondaines et gros traict et tours à tendre arbalestes. (*Le Jouvencel, ms.*, f° 146.)

DONZELLE. — Anse de fer en forme d'étrier, pendue à la crémaillère d'une cheminée de cuisine pour soutenir sur le feu un pot ou une poêle.

1419. — Erant quedam donzelle ferri, una tiribrasa, 2 coclearia ferri et unum coclear escumour. (*Cptes de la fabr. de l'égl. de Lyon.*)

1445 — Une ance de fer à soutenir les pots sur le feu, appelé au pays (maconnais) donzelle. (*Arch. JJ*, 176, pièce 448.)

1453. — Une donzelle de fer à mettre ung pot de terre boulir sur le feu (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 271 v°.)

DORELOT, DORETIER. — Frisures, touffe de cheveux bouclée sur le milieu du front. Cette mode fut, pendant les XIIIe et XIVe siècles, particulière à la coiffure des hommes. (Voy. les fig. p. 250 et 450.)

Le mot dorelot s'est aussi appliqué à des affiquets, rubans et autres parures du costume féminin. Dans son acception la plus générale, il est synonyme de coquetterie. Les dorelotiers étaient des passementiers.

XIIIe s. — Qui mètent si grant paine en aus pignier, en euls mirer, en leurs cheveus bien assembler et duire à force, à ce qu'il aient biau dorelot qui est ensaigne de mauvestié. (Laurent, *Somme*, *ms. d'Alençon* n° 27, *ap*. Godefroy.)

V. **1300**. — *Cirritus*. Qui porte dorelot. (*Vocab. lat.-fr. ms. Biblioth. Richel.*, lat. 7692.)

1333. — Les échevins mettront les gardes sur l'euvre des rubans de fil et sur l'euvre des dorelotiers. (*Stat. de Tournai.*)

1369. — Lors estant audi jeu, Lyénardin Hamon qui avoit appendu aus boutons ou fermillère de son jupon ou autre garnement une boursète par manière d'esbatement et de jeu, lui eust dit : cuides tu estre miex amé des dames pour tels doreloz? (*Arçh. JJ*, 100, pièce 363.)

1455. — Passées et reçues maistresses farfaresses de franges et rubans de fil et de soie, appellées dorelotterie. (*Cptes de la Prévôté*, *ap*. Sauval, t. III, p. 354.)

S. d. — Ce n'est pas pour vous faire peigner, et frisotter comme elle, ni pour dorloter vostre barbe. (*Le pelerin d'amour*, *ap*. Lacurne.)

1606. — Dorlot, mot picard, affiquet, ornement de femme comme anneaux, cheynes, carquans, fermeillets. (Nicot.)

DOREUR SUR CUIR. — Aux développements donnés à l'article CUIR sur les produits de tout genre obtenus par le façonnage de cette matière, il nous a semblé intéressant d'ajouter quelques détails empruntés aux statuts des doreurs sur cuir de Paris, où la maroquinerie de luxe a laissé les plus heureux souvenirs du goût délicat qu'on observe dans les ouvrages du XVIe siècle qui fut par excellence celui de la dorure aux petits fers.

1558. — Lesd. maistres ouvriers en cuir et doreurs pourront garnir toutes sortes de cabinetz, coffres de chambre, soit à mettre besongne de nuict ou autres escriptouers à poulpitre et sans poulpitre fermans, à comptouers, estudes et cabinetz, estuiz de peignes, dessières à aneaux, baheuz, garniture de mirouers d'acier ou cristalin facon de tableau à ung ou deux guichets, boestes à mirouer, boestes à orloges, boestes à mettre pain (à chanter), pouldre, cire et autres choses, mirouers à façon de livres, pallettes à mirouers, estuiz à balances, trébuchez, poix tant ronds que carrez, flasques et amorçouers à la piedmontoise et de toutes autres façons des quelz les fuz seront à façon de layette.

Et iceulx couvrir à colle de farine de marroquin de toutes coulleurs et de veau bien tanné et tainct aussi de toutes couleurs; et iceulx ouvrages dorer et argenter d'or et d'argent de feuille bien emprint de toutes belles façons de moresques et autres telles facons, qui leur seront commandées.

Pourront aussi garnir et couvrir les ouvraiges dessusd. de toutes sortes de draps de soye, tant dehors que dedans, et les enrichir des broderies, passemens, pourfilleures d'or et d'argent fin et soyes, marques, bandes, feuilles et coings d'or et d'argent bandez de layton dorées ou argentées d'or ou d'argent fin de feulle, telz qui leur seront ordonnez. (*Stat. des doreurs sur cuir de Paris. Arch. reg. des bannières*, Y, 11, t. VI, f° 40.)

1572. — A maistre Pierre Lefort, maistre coffrier et doreur sur cuir, 13 l., 10 s. pour un grand coffre couvert de veau rouge doré partout et rehaussé d'argent et de noir, doublé de satin vert, aux armoiries de lad. ville, les portans et archets dorés, du quel a été fait présent par les sieurs prédécesseurs, prévost des marchands et échevins à Mr le premier président de Thou. (*Cptes de la Prévôté*, Sauval, t. III, p. 639.)

DOROIR. — Broche, agrafe, fermaillet. Voy. DORURE.

1323. — Accata il à un orfèvre dessus le pont (au change)... Un doroir d'orofavril à rubis, esmeraudes et pielles d'Orient, et fu pour medemisielle l'ainsnée; si cousta 200 l.

Un doroir d'orfavril à doublès rouges et bleus pour madame de Julers le jouene, 52 l. t.

540 pielles pour faire doroir; si cousterent 2 esterl. la pielle, valent 22 l. 10 s. t. (*Inv. de Marguerite de Hainaut*, p. 134-8.)

1331. — A Mehaut et à Aelis mes filles, tous les joiaus que j'arai au jour de mon trespas, qui appartiennent à femmes, c'est assavoir ceintures, capiaus, doroirs, afikes, aniaus, ausmônières et caperons de soie. (*Test.*, *Arch. de Douai*, *extr.* Dehaisnes).

DORNE. — Le giron, la partie d'un tablier qui enveloppe le haut des jambes d'une personne assise.

1562. — Dict aussi avoir veu une femme... la plaine dorne de linge de lad. église. (*Arch. de S. Hilaire de Poitiers*, t. II, p. 233.)

1616. Ton giron est la dorne
De la vierge à qui rend ses armes la licorne.
(D'Aubigné, *Trag.*, t. II.)

DORSAL. — Toute tenture posée sur les parois, les stalles ou sur le devant des autels d'une église.

Néanmoins, lorsque l'autel est revêtu d'un double parement, la pièce du bas, appelée en Italie paliotto, porte le nom de dossier et celle du haut ou du retable celui de frontier. Voy. DOSSAL.

1294. — Unum dossale ad aurum de opere Tartarico ad tres gistas ad aurum ab uno capite.

It. Unum dossale pro altari laboratum cum acu ad aurum battutum, cum ymaginibus Crucifixi et Beate Virginis et plurium aliorum sanctorum et in circuitu cum rotis ad grifos et papagallos. (*Inv. d'Anagni.*)

1295. — Dossale super xamito rubeo ubi est Crucifixus magnus in medio cum historiis circa eum, Annunciationis, Nativitatis, Oblationis in templo, Baptismi, Resurectionis, Ascencionis, Adventus Spiritus sancti, Assumptionis Beate Marie et Transfigurationis, et est operatum ad aurum et argentum tractitium et cum filis perlarum, et per circuitum de litteris armenicis, et est subtus pedem Crucifixi caput Ade laboratum de argento, atque historias imaginum et super Crucifixum et subtus in circuitu diadematum Crucifixi et similiter in diademate omnium figurarum sunt perle minores et in distinctionibus omnium figurarum.

Unum dorsale de opere Anglicano cum imaginibus Salvatoris et Beate Virginis in medio et 4 evangelistis circa eas imaginibus apostolorum omnium.

Unum dorsale de opere Cyprensi cum imagine Beate Marie in medio et aliis imaginibus sanctorum Nicolai et Benedicti.

Unum dorsale de panno rubeo de opere Ciprensi ad spinam piscis ad aurum.

Unum dorsale de panno Lucano cum rotis ad grifones in quibus sunt arma Sabellena.

Unum dorsale de panno de Venetiis ad leones cum rotis.

Unum dorsale de panno Tartarico albo ad folia aurea. (*Thes. Sed. apostol.*, p. 90, 91.)

1361. — Unum dossale pro altari de syndone violato, ornatum de 9 ymaginibus, videlicet cum Nostra Domina in medio et a dextris ejus S. Paulus, S. Stephanus rex Ungarie, S. Latreus dux Ungarie et S. Ludovicus, et a sinistris S. Petrus et S. Ladislaus rex Hungarie, S. Helisabeth filia regis Ungarie et S. Margarita filia regis Ungarie, cum spicis aureis duplicatis inter ipsas ymagines et in circuitu una vitis de auro in sindone rubeo cum rosis aureis.

Unum dossale de rubeum de catassamito cum 2 figuris in medio, videlicet Domini Nostri cum palla in manu et Domine Nostre coronate cum 2 angelis supra ipsas figuras et cum liliis aureis per totum, cum capitibus leonum in medio ipsorum liliorum, circumdatum friseis aureis cum parvis rosis rubeis, quod dicitur regis Francie. (*Très. de S. Pierre de Rome*, p. 14-5.)

1555. — Au bout de la quelle nef, auprès du bancq où dos[...] fut érigié et construit ung autel. (*Obseques de Johanne de Castille. Bull. de la commiss. d'hist. de Belgique*, 1860, p. 121.)

DORURE. — Synonyme de doroir. Dans les pièces de joaillerie ou de passementerie dorée servant à enrichir, aux XVe et XVIe siècle, la coiffure des femmes, la dorure est un ornement du front ou des tempes qui accompagne le touret ou le chaperon. S'il est double, sa place est celle d'une cocarde couvrant ou accompagnant les oreilles et monté sur broches comme des épingles à cheveux.

La forme des dorures est d'ailleurs très variable et, lorsqu'elles ne sont pas gemmées, elle se developpent sur le front comme une chaine, une torsade ou son diademe.

1514 — N° 200. Trouvé en ung estuif... une doreure de chaperon faict a LL, garny de 16 rubys cabochon en table enchassez en or, estimé a 1600 esc. d'or.

202. Une autre doreure d'habillement de testes faict a [illegible], en la quelle a 12 roses de dyament et 13 perles, estimé le tout 1,500 esc. d'or.

204. Une doreure d'habillement a roullez semmés de L et entre les 2 roullez des noudz de cordellier, pes. 32 esc.

205. Une autre doreure a nelletz (annelets) et 2 rondz, pes. 22 esc. d'or. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1561 — Ung pere de doreures a thaille d'espargne [illegible] de [illegible] rouge, vert et noir, et y a aussi daurures 54 pierres, pois. 5 o. et demie et un gros d'or.

Plus ung autre père de daurures sans esmailh à chènons brisée, et y a ausd. daurures 58 pierres, pois. 3 o. et demie d'or. (*Minutes de Douzeau*, ap. Fr. Michel, *Hist. du comm. de Bordeaux*, t. II, p. 38.)



N. 1480. — *Dorure, d'apres une tapisserie du musée de Cluny.*

1564. — Une petite dourure poysant demy once. — Ung petit colher d'or fait en dourure à façon d'escailles. — 2 dourures d'or esmaillées poys. 3 o. 9 den. d'or. (*Inv. du Puymolinier*, f°s 93 et 307 v°.)

1580. — Une daurure y ayant 21 popons, pes. 12 esc. sol. (*Testam. de Magalonne du Port*, p. 117.)

1585. — 2 doreures d'or à mettre à la teste, appellées pompons et melons, pes. 2 o. et demie avec le couton, 20 esc. d'or. (*Inv. à Monthonnerye.*)

1597. — Elisabeth de Fougères, dame de Morton, m'a rendu les dorures qu'elle avoit en gage, les quelles dorures j'ay rendu à dame Diane de Marconnay ma sœur à qui elles appartenoient. (*Livre des Cptes de René Grignon*, p. 24.)

1611. — *Dorure.* A billement or jewel of two pièces. (Cotgrave.)

DORURE. — Les divers procédés de dorure, au moyen âge, remontent presque tous à une époque beaucoup plus ancienne. L'emploi de mercure pour l'application de l'or sur métaux est signalé par Pline et il est comme impossible de déterminer en quel temps on commença à fixer l'or réduit en feuilles minces sur des pièces préalablement recouvertes d'un enduit faisant fonction d'apprêt ou d'assiette.

A l'exception de la dorure galvanique, presque toutes les méthodes sont d'usage ancien et ont passé sans changements notables dans la pratique moderne. Nous nous dispenserons donc d'entrer à ce sujet dans des détails que contiennent tous les livres de technologie où les procédés correspondent à quatre divisions principales.

1° La dorure au mercure faite directement sur l'argent, le cuivre, le bronze, le laiton, et indirectement sur le fer, c'est-à-dire au moyen d'un dépôt préalable de cuivre.

2° La dorure au trempé ou *à bain*, faite d'une solution d'or, et pour le fer de la même solution additionnée de cuivre, ou celle dite au bouchon ou au pouce, obtenue par la solution d'or séchée et réduite en poudre.

3° La dorure sur apprêt huileux, gommeux ou gélatineux, pour le bois, le marbre, l'ivoire, les étoffes, les cuirs de teinture ou autres et celle des miniaturistes et des calligraphes qui est, à proprement parler, une dorure à l'eau ou en détrempe.

4° La dorure sur verre qui, appliquée à la mosaïque ou à la décoration des vases, présente, par la fusion d'une lame mince de verre ou d'un fondant vitreux réduit en poudre, une certaine analogie avec l'émaillage.

Enfin la dorure imitation faite de feuilles d'étain recouvertes d'un vernis jaune, dont usèrent les miniaturistes et surtout les fabricants de cuirs de teinture dits cuirs de Cordoue.

Dans la première espèce on remarquera la dorure à réserve du cuivre sur un fond bronzé ou verni. Les orfèvres des écoles rhénanes, mosanes et françaises ont fait de ce procédé, aux XII[e] et XIII[e] siècles, les plus heureuses applications.

Dans la troisième, il faut signaler la dorure sur couche de fiel, et parmi les compositions servant d'apprêts, l'emploi de l'albumine, de la colle d'esturgeon, du sel ammoniac mélangés au minium, au cinabre et au bol d'Arménie. La plus simple de ces préparations, l'albumine servait aux dorures de cuisine dite d'entremets. Aujourd'hui son principal usage est affecté à la reliure.

Si, pour l'emploi de l'or, les méthodes anciennes présentent plus de tâtonnements ou de difficultés, il est incontestable qu'elles ont abouti à des résultats meilleurs, et l'on peut dire des produits de cette industrie que leurs qualités durables sont en raison directe de leur âge. C'est même à leur infériorité actuelle qu'il faut attribuer l'oubli total de la dorure éclatante des miniaturistes anciens dont on a, de nos jours, essayé la reproduction sans succès par suite de la seule insuffisance de la matière mise en œuvre.

En effet si, après avoir couché sur le fond à dorer un des apprêts indiqués dans nos textes, on applique non pas une feuille d'or de livret du commerce dont le poids n'excède pas 5 centigrammes au décimètre carré, mais de l'or battu d'une épaisseur $\left(\frac{1 \text{ mill.}}{380}\right)$ correspondant à celui qu'emploient les dentistes, c'est-à-dire pesant environ 50 centigrammes au décimètre, assez mince pour adhérer à la préparation sous-jacente, mais assez résistant pour supporter l'action du brunissoir, on obtiendra le brillant métallique des plus belles miniatures de nos manuscrits antérieurs au XVI[e] siècle, époque où cette pratique fut abandonnée pour faire place à l'emploi malencontreux de la poudre d'or au pinceau.

XI[e] s. — Quomodo ferrum deauratur. — Ejus limatura teritur cum aceto in mortario ereo et cum sale et alumine, usque ad melis spissitudinem. Aliqui pro aceto aqua utuntur, postea addunt argentum vivum. Deinde ferrum multum purgatum et leviter calefactum hac mixtura inungatur et fricatur donec colorem ejus accipiat. Post hoc abluitur aqua et tergitur et sicut argentum deauratur, et calefactum, recedente vivo argento sicut mos est, et ut splendorem accipiat ferro defricatur. (Eraclius, *De coloribus*, l. 3, f° 69 v°. *Biblioth. Richel. ms. lat.* 6741.)

V. **1200**. — N° 112. Deauratur in ligno vel in panno... Si in ligno debet fieri deauratio, gumma amigdale infusa die una; postea teres utiliter ipsam gummam cum aqua, et addito croco quod sufficiat, tinge in ipsam aquam cum gumma, et tepefacito omnia lento igni, operare in ligno quando opus est.

In panno vero vel in parietibus tolles albuginem ovi subtile, et addito croco quod sufficiat, tingue et commixta ac trita repones in vase vitreo.

N° 144. Inauratio musivi operis. — Facies petalum vitreum spissum, supra petalum eramentinum, ita ut incensum non cohereat. Posthac tolle petalum aureum super petalum vitri et super petalum auri aliud pone ex vitro multum subtile; et mitte utrumque in fornacem, donec incohet solve petalum vitri, et sic eice et refrigescat. Posthac frica faciem ejus in tabula plumbea sminutata donec attenues faciem ejus et colores illud. (*Mappe Clavicula. Archæologia*, t. XXXII, p. 211 et 216.)

V. **1200**. — Quomodo aurum et argentum ponatur in libris. — Tolle minium purum et adde ei tertiam partem cenobrii, terens super lapidem. Quo diligenter trito percute clarum ex albugine ovi, in æstate cum aqua, in hieme sine aqua... et inde imple omnia loca in quibus aurum velis imponere. Dehinc pone ollulam cum glutine (la colle d'esturgeon) super carbones, et cum liquefactum fuerit funde in concham auri (l'or pulverisé au moulin)... move diligenter cum penello et pone utrumque volueris... polies illud dente vel lapide sanguinario.

Hoc modo aurum, argentum, auricalum et cuprum in suis locis pones et fricabis...

Si neutrum habueris, et tamen opus tuum quoquomodo decorare volueris, tolle stagnum purum et rasum minutissime mole et lava sicut aurum et pone eodem glutine in litteris vel aliis locis quæ volueris auro vel argento ornare, et cum polieris dente, tolle crocum quo sericum coloratur perfundens illum claro sine aqua, et cum per noctem steterit, sequenti die cum pincello cooperies ea loca quæ volueris deaurare, cœtera habeto loco argenti. Deinde facies subtiles tractos circa libros, literas et folia et nodos ex minio cum penna et paraturas vestimentorum et cœtera ornamenta.

De molendo auro secundum Flandrenses. — Si ipsum aurum molere nescimus, eundum est ad aurifices ut illud molant sicut suam deauraturam molere consueverunt, sed tamen satis subtilius ad vestrum quam ad suum usum, et penitus cum vivo argento miscendum. (Traitement et évaporation de l'amalgame par les procédés actuels)...

Tunc pulvis lavatus et siccatus est et in glutine ponitur. Gluten autem de vitulina charta erit, quod in testitudine tenui positum semper super aquam calidam erit ut gluten sit solutum, tunc penna intincta scribetur. (Théophile, l. 1, C. 31 et 32.)

De sculptura ossis. — Si volueris opus tuum auri petula ornare, gluten de vesica piscis qui dicitur huso (esturgeon) subpone, et incisa petula per particulas sicut volueris suppone.

[Ex Eraclio] Ex fellis pinguedine si cuprum queris deaurare, illud prius cultello rade ac deinde cum ursino dente festina lucidum facere, et hoc facto fellis pinguedinem super illud cum pincello facete trahe cumque siccata fuerit iterum atque iterum trahe super hanc eamdem pinguedinem et cave ne plus trahas pincellum in unum locum quam in alterum, sed sit æqualiter fellis liquore coopertum.

Ne tibi videatur falsum quod dico, qui hanc artem veram esse probavi, atque auxiliante Deo, qui fons est sapientiæ excogitavi. (*Id. Edit. anglaise*, p. 382 et 406.)

Si tabulas vitreas et vasa vis inaurare, fac de ligno fagineo vetusstisimo quanto spissius lixivium facere poteris; deinde sume tabulas vitreas et ipso lixivio per totum cohoperi; deinde petullam auri vel argenti desuper mittas et ad solem sicca. Hoc facto, accipe tabulas et cum penello in eis rade aves vel bestias vel aliud. Quo facto accipe quoddam vitrum quod habent aurifices quod superponunt electro et in pulverem illud redige et illud desuper tenue sparge, et in igne in fornace vitreorum mitte quousque candescat et habebis mirabile opus. Sic poteris facere siffos. Si vitrum inaurare delectat, primum lapide vel ferro scabrosum et rugosum fiat, deinde pars de glutine pissis et pars de gummi amigdale simul coquantur et inde vitrum lineatur, et desuper aurum secundum similitudinem que placet incisum ponatur; sic namque fit in lapide vel ligno, et cum siccaverit, cum lapide vel ferro fricetur...

Ad vermiculandum auricalchum vel alium cuprum sic facias: primo rade in una parte ut bene luceat, deinde superduc oleum lini et super carbones ipsum cuprum ponas, et secundum quod diu jacuerit diversos colores habebit; si dimittas parum videbis aureum colorem, si plus videbis subrubeum, si magis videbis scarlatum. Cum hunc videbis, de igne trahes et cum infractum fuerit, cum instrumento ferreo sic disposito rimabis quantumque volueris, vel designabis; et quod designaveris aparebit aureum;

deinde colore quem superinducunt clipearii auro vel argento qui apelatur doratura superducas et siccari facias. (*Id., ms. de Montpellier*, l. 4, ch. 22 et 26.)

V. **1380**. — Pour faire les dorées prenés grant foisson de moieux d'œufs avec du saffren broié et batu tout ensemble et les en dorés. Qui veult dorée verde, si prengne la verdure broiée puis des moieus d'œfs grant foisson bien batus passés par l'estamine et prennez la doreure et en dorés quant votre poulaille sera cuite et vous pourés dressier votre broche ou vessel où sera votre verdure et y jetés du lonc votre doreure et remetés au feu afin que votre doreure se prène par 2 fois ou par 3 et gardés qu'elle n'aist pas trop fort feu. (*Le Viandier de Taillevent*, ms. f° 8 v°.)

1393. — Si vous voulez faire armoirie dessus la gelée, prenez or ou argent le quel que mieux vous plaira et de l'aubun d'un œuf tracez à une plumette et mettez de l'or dessus à une pincette. (*Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 220).

1410. — N° 18 ad faciendum flores et litteras auri, accipe sal armoniacum et distempera in aqua pura et de illa aqua scribe et fac flores et cum desicate sint pone desuper folium auri. (J. Lebègue, *Experim. de coloribus, édit. angl.*, t. I, p. 55.)

1498. — A Jehan Lostellier, bossetier du roy, 20 s. t. pour un bout d'espée de cuivre, long d'environ 4 grans doiz, sur l'un des coustez du quel y a 3 fleur de liz rapportées et une sur l'autre cousté, le tout sauldé d'argent raché et doré a or mat. Lequel a esté mis au bout d'une des espées d'armes d'icellui Sr. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 57.)

1525. — Uno quadro intaiado con lo suo cimio dorato a mordente con la istoria deli nocentj fatto a olio de figurine pichole. (*Inv. du cardinal Hippol. d'Este*, p. 37.)

1557. — Pour surdorer le parchemin, cuir ou autres tels ouvrages de quoy on se sert au lieu de tapisserie. — (Recette d'un vernis d'huile de lin avec poix grecque, safran et aloès posé sur assiette de glaire d'œuf.) Quand tu voudras dorer le parchemin tu luy donneras une assiette avec de la glaire d'œuf ou gomme sur la quelle tu mettras les fueilles d'argent ou d'étain, mais il ne sera pas si bon d'étain comme d'argent.

Puis tu mettras le susd. vernis (d'huile cuite) tout chaud sur le parchemin ou cuir argenté et verras incontinent une couleur très belle. Laisse le bien sécher au soleil et l'imprimes et dépaincts après de telle couleur que tu voudras. (*Secrets d'Alexis*, part. 1, l, 5, p. 65.)

Manière très belle pour faire or et argent pulvérisé... qui n'a esté usé ne sceu jusqu'à présent et se peut brunir ou vernir parfaitement. — Pren du soufre vif citrin et beau la moitié autant que toute la pâte qui sera demourée de reste (de l'amalgame d'or). Etampe bien premièrement led. soufre et le broye de rechef avec lad. pâte, et ainsi meslés ensemble mets les au feu en une écuelle ou culler de fer, les y laissant tant que tout le soufre soit brulé et que le reste soit tout jaune. Puis le laisse refroidir et le mets en une écuelle, le lavant si souvent d'eau clère que tu verras une couleur d'or très belle...

Quand tu le voudras mettre en œuvre détrempe le en eau rose ou autre en laquelle tu auras dissout de la gomme arabique... Quand tu auras escrit ou paint et qu'il sera sec, tu le pourras brunir avec une dent de chien ce qui ne se peut faire de l'autre or moulu dont usent les écrivains et paintres de notre temps.

Ce secret a été pratiqué des anciens comme nous voyons en aucuns de leurs livres, mais il faut user de pratique pour le brunir, mettant un papier blanc sur l'or et frottant premièrement sur led. papier avec la dent de chien, et s'il te semble qu'il ne soit encore assez bruni, tu le pourras brunir encore une fois avec la dent sur l'or sans papier entre deux. (*Ibid.*, p. 68.)

V. **1560**. — Per indorare le carte de libri. — Primieramente messo il libro nel torcolo tagliato ben uguale le darai una mano di chiara d'ovo ben battuta, e lascia seccare, poi piglia bollo armeno quanto una noce, zuccaro candido quanto un cece, macina bene insieme a secco, indi torna macinare con chiara d'ovo battuta, poi ne darai una mano che non sia troppo liquido ne troppo spesso sopra il libro, e lascialo seccare, e poi bagnalo con acqua chiara col pennello et avanti s'asciughi mettili li pezzi d'oro in foglio sopra destramente col bombace, e seccato brunisci con il dente. (*Ricette per far ogni sorte di colore. Ms. de Padoue, édit. angl.*, t. II, p. 667.)

1560. — Encores vous pouvez rendre d'or vostre fer par la vertu d'une autre eau faitte de vert de gris, tartre et sel commun, y adjoutant du vin blanc, et dedans lad. eau faite par ébulation, baignerez vostre fer jusques à ce qu'il soit de la couleur du cuivre, mais il faut que le fer soit premièrement bien poly et net, puis encores remis dedans ceste eau et bien séiché. Et après estant eschaufé, vous le frotterez de mercure dans le quel soit dissolu de l'or et lui donnerez feu jusques à ce que le mercure soit évaporé. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 9, f° 148 v°.)

1565. — A Guill. Bernard, esperonnier, pour une paire d'estriers de fonte dorez dedans et dehors tout à benin, 7 l. 10 s.

Pour ung mors tout doré à bein avec les gromette, crochetz, thoretz, anneaux, barres et chesnettes, 7 l. 10 s. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 23 v°.)

1570. — A Francois Clouet, peinctre et varlet de chambre du roy, fait et estoffé sur 12 bannières de trompettes, 6 grandes fleurs de liz d'or fin à huille, 108 l.

Pour avoir aussi estoffé et doré d'or fin à huille sur une cotte d'armes pour ung poursuyvant d'armes 12 fleurs de liz dont y en a 6 grandes au corps et 6 moyennes aux manches, 15 l. (*Id.* f° 128 v°.)

1575. — Devant le roy Charles neufième il (le Sr de Courlange) se venta par manière de facétie, qu'il luy apprendroit à faire l'or et l'argent, pour la quelle chose expérimenter il commanda aud. Courlange apporter 2 phioles plaines d'eau claire comme eau de fontaine, la quelle estoit si bien accoustrée que mettant une esguille ou autre pièce de fer tremper dans l'une desd. phioles, elle devenoit soudain de couleur d'or, et le fer estant trempé dans l'autre phiole venoit de couleur d'argent. (Palissy, *Des métaux et alchimie*, p. 199.)

1599. — Ung mords gravé et cizelé à petites figures et moresque doré d'or moullu à bain. — Une paire d'estrieux et une paire de bossettes gravées, cizellées et dorées comme le mords. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 454.)

DOS ou Dos de gris. — Dos de petit gris qui, assemblé avec la partie blanche du ventre, composait la fourrure appelée menu vair ou gros vair suivant la qualité.

1612. — Dossi si chiamano le pelli della schiena del vaio che si conciano per far le pellicce. (*Vocab. della Crusca.*)

DOS D'ANE. — Élévation de terre, digue, revers d'un fossé ou tout objet présentant deux faces inclinées l'une vers l'autre, et terminées par une arète. Appliqué à l'architecture, dos d'âne s'est dit d'un comble à deux eaux, et par métonymie du drap mortuaire recouvrant un cercueil de cette forme.

1469. — Ung dyament taillé en dos d'asne à plusieurs faces, assis en un anneau d'or émaillé de noir, prisé 20 esc. (*Inv. de Marguerite de Bretagne*, p. 48.)

1724. — N° 90. Un dos d'asne de velours noir, la croix de satin blanc, servant pour les grandes messes de mort en grand chœur, très usé.

91. Un dos d'asne de camelot avec sa croix de même servant aux Avents et Carême, aux pieds de celui qui dit les litanies, fort usé. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

DOSIEN. — Gris cendré.

610. — Dosinus equus dictus quod sit color ejus de asino; idem et cinereus. (Isidor., *Orig.* l. 12, c. 1.)

1053. — Cinereus dosinus, vel dosninus equus. (Papias vocabul.)

1352. — Un marbré dosien des lones de Broixelles, (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, p. 84.)

DOSSAL, Dorset, dorselet, dosselet, dosseret, dossier. — La partie d'un dais ou pavillon formant dossier au-dessous du ciel. Cette pièce non drapée et qu'accompagnent les courtines est, dans l'ornementation des autels, une tenture posée en avant et en contrebas de la table.

XIIIe s. D'or et d'argent fist faire tables,
Qui as altels mist convenables,
Chapes de paile, vestimenz,
Pailes dossals, tapiz molt genz,
Candélabres d'or et d'argent.
(Guill. de S. Pair, *Mont S. Michel*, 2141.)

1389. — 4 pièces de vieille sarge, ciel, dossière et couverture. (*Inv. de Richard Picque*, p. 64.)

V. **1400.** — Ung dosseret de table, assavoir ciel et dossiel de veluau asur brochié d'or. (*Inv. des tapiss. de la duch. de Bourgogne.*)

1416. — N° 27. Un dossier de la chambre aux cynes, contenant 3 aulnes et un quartier de lé et 3 a. et 3 quartiers de long, auquel a une fontaine ou milieu semé de cynes, ours, dayns, rengiers et personnages de broderie faite de fil d'or, d'argent et de plusieurs soyes, dont le fons est de veluyau cramoisi.

N° 88. Un dosselet à mettre sur la teste d'un roy ou d'un duc estant à table, de veloux blanc semé de branches d'orengier et de pommes de pin, et est brodé tout entour de veloux cramoisi, et sont ours et cynes enmantelez des armes de Monsr et de son mot LE TEMS VENRA, les quels cynes tiennent en leurs becs branches d'orengier... Contenant 5 aulnes et un quart de long et une a. et 3 quartiers de lé ou environ. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — (Garniture d'autel.) La table d'en hault nommée frontier. — La table d'en bas nommée dossier. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 4098-9.)

1422. — N° 92. Un grant carreau nommé dossier, de veluyau azur semé de fleurs de lys d'or, 60 s. p.

N° 94. 2 grans carreaulx nommez dossiers de drap de soye champ blanc, 20 s. (*Inv. des tapiss. de Charles VI.*)

1426. — A Jehan de Callebergue, entailleur en pierre, fut fait marché de faire entailler les crestes et feulles de 3 dossaux de la nouvelle montée à la hale, les entablemens par dessus, 2 entrepiez amortissant l'euvre desd. dossaux et de un cappitel de dur portans les listeaux de l'entrée de le salle de led. montée. (*Arch. de S. Omer, Cptes de la ville*, extr. Deschamps de Pas.)

1432. — Pour avoir fait reloier et en partie rechirer unes grandes tables de chire en le quelle on prononche les sentences que on fait au dossal. (*Ibid.*)



1450. — *Dossal, extr. du livre des tournois du roi René.*

1485. — Sur le dressoir (de la Ctesse de Charolais) étoit tendu un dorset de drap d'or cramoisy bordé de velour noir, et sur le velour noir estoit bordée de fin or la devise de Mgr le ducq Philippe, qui estoit le fusil.

Pour déclarer de quelle façon est un dorseret, pour ce que beaucoup de gens ne sçavant que c'est. Un dorseret est de large de 3 draps d'or ou d'un autre drap de soye et tout ainsi fait que le ciel que l'on tend sur un lict; mais ce qu'est dessus le dressoir ne le passe point plus d'un quartier ou d'une demie aulne et est à gouttières et à franges comme le ciel d'un lict et ce qui est derrière le dressoir depuis en hault jusques en bas est à 2 costez bordé de quelque chose autre que le dorseret n'est, et doit être la bordure d'un quartier de large ou environ aussi bien au ciel que derrière. (Aliénor de Poitiers, p. 222.)

1488. — A Lancelot Platel, tappissier, pour corde de fil blanche et rouge pour les 2 doulceretz qui servent à tendre sur la table quant il (le roi) boit et menge, au feur de 12 s. t. l'aulne. (6e *Cptes roy. de P. Briconnet*, f° 267.)

1498. — Ung dosselet de drap d'or vert bordé de veloux cramoisi semé de cordelières. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 34.)

1504. — La poile nommé le doulcier Béquart (Archev. de Sens, † 1309.) tout battu à or et ymaginé de la Passion Nostre Seigneur, moult bel et riche, doublé de toile vermeille.

2 Doulciers ou draps d'autel que donna madame d'Estampes, l'un blanc à ymages de la Nativité N. S., bordé de vermeil tout autour, à escussons de plusieurs armes, et l'autre poile de couleur perse ymaginé de la Nativité N. S. et aux pastoreaulx, et y est tout sangle, du quel on couvre l'autel aux festes annuelles. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

1514. — N° 365. Ung grant dosselet de drap d'or bordé de veloux cramoisy, les pendans de drap d'or et veloux cramoisy, frangé de fil d'or et de soye cramoisye. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1523. — Ung docelet de velour noir, les bors de satin, contenant 5 drapz de large et de hauteur. — It. Ung aultre docelet moitié de velours et de damas, contenant 4 drapz de largeur et de haulteur.

Un petit docelet de drap d'or rez bandez sur les cousturcs de velours bleux en manière de lozanges à semblables M par dessus. Contenant de longueur 2 aulnes et 3 quartiers et de 2 draps d'or de large. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, fos 14 v° et 65.)

1532. — Un grand docelet couvert d'entretaillure de toille d'or noire, là où y a une Notre Dame au ciel et une sébille au dociel, les pentes faictes aux armes de la maison. (*Inv. de la duch. de Lorraine à Nancy*, f° 462.)

1534. — Ung docelet de velour cramoisy chargé d'entretaillure de toille d'argent et my party de satin blanc chargé de palmes et de ceintures d'espérance,

Un grant docelet de velour cramoisy chargé d'entretaillure de toille d'or noir, là où est la grande sybille qui porte la croix. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, f° 15.)

1541. — 29 aulnes et demye velloux jaune viollet et incarnat pour faire ung dorcelet de chasse pour le roy, à 7 l. 10 s. t. l'a. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 298.)

1549. — Sur le mesme dressoir sera mis un dercelet, qui est à dire un petit dais. (*Cérémonial franç.*, t. II, p. 153.)

1597. — Ung dosseret de toille d'or violette, frisée, assavoir le ciel, les goutières et dossal contenans en tout 35 aulnes ung quartier, frangés d'or et de soye violette, led. dossel doublé de toille rouge, lesd. goutières de satin jaulne. (*Inv. de Philippe II*, f° 27 v°.)

1611. — *Derseret.* A little square canopy, or cloath of estate. (Cotgrave.)

1680. — Dossier. Tout ce qui couvre le dos et le garantit du chaud quand on mange près du feu. (*Dict. des rimes, ms.*)

DOUAI. (ÉTOFFE DE. — Les draps marbrés ou mélangés et les tiretaines comptent, au commencement du XIVe siècle, parmi les produits des manufactures de Douai.

1329. — Supertunicale suum cum capucio de mirbreto Duacensi... et quoddam residuum panni de mirbreto coloris pescarii, quodam residuo tiretene de Duaco. (*Testam. de Guill. d'Ercuis, Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, part. 3, t. V, p. 557.)

DOUAIEMENT. — Je suppose que ce mot, inconnu

aux lexicographes, lorsqu'il est appliqué à l'émaillage ou à la ciselure, désigne un travail en relief; mais cette hypothèse réclame la confirmation de textes plus nombreux ou plus probants.

1360. — Une fontaine dont le pié siet sur 4 pates dorées... et dessus le bassin siet un gobelet esmaillé par dehors de vert et d'azur à douaiementz et à enfans qui chassent aux papeillons. (*Inv. de Louis d'Anjou*, nº 89.)

1380. — Une nef d'argent doré et sur les 2 bouts a 2 fruitelets esmaillez à feuillages, et autour de la nef a 12 esmaux à douaymens et sont les roses esmaillées de vert et de bleu, pes. 33 m.

Un couteau à manche d'argent, rond, esmaillé à pappegaux et la gaine d'argent esmaillé à douaymens.

Nº 1326. Ung pot carré tout esmaillé à douaymens esmaillez, une pinte et une aiguière, et est l'aiguière esmaillée à bestelettes, arbres et oyselets, pes. 19 m. 4 o.

Nº 3893. Ung soufflet garny de veluiau, à ung douayment ou milieu, à cloux de cuivre, à une charnière et virole d'argent. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Un grant dragouer d'or, couvert, qu'ont faict faire les trésoriers des guerres, et sont les boez de la pate du bacin et du couvescle à osteaux esmaillez de France, et est la pate poinçonnée a douayments et la tige esmaillée à royes, et le couvescle taillé aux 10 preux, et ou fons du bacin a un esmail où est le bon connestable Duguesclin qui sert le roy d'espices. (*Inv. de Charles VI.*)

DOUBLÉ. — Le texte ci-joint nous révèle les débuts de la fabrication du doublé. En 1396, un orfèvre de Paris nommé Albert Legrand affirme devant les gardes du métier en être l'inventeur.

Malgré le succès réservé plus tard à cette industrie qui dérive des procédés de la damasquinure, l'habileté de ce novateur semble alors préjudiciable au commerce et les registres du Parlement nous apprennent que maitre Albert dut affecter à son usage personnel une coupe plaquée d'or dont il était l'auteur.

1396. — Albretus magnus (aurifaber Parisiensis) quemdam ciphum argenteum rotundum, pedem habentem cum operculo in domo sua fieri fecerat, cui desuper eo visitato per ipsos (juratos) tam intus quam extra aurum sic artificialiter adjunctum repererant quam, tam coopertorio quam corpore ipsius ciphi prima facie conspicienti, totaliter aureus apparebat... cum revera ab intus argenteus existeret... Dictus vero Albretus petitioni... proponebat quod... artem sic aurum cum argento consolidandi et adjungi repererat in dictoque cipho nulla erat falsitas vel deceptio, nam superiori parte operculi sive coopertorii et in inferiori parte ipsius ciphi apparebat per quemdam clavellum argenteum ibi existentem et positum firmaturam auri in eo existentis facientem et tenentem, quod ciphus predictus ab interiori sui parte argenteus existebat, quod etiam ex pondere ac ex pluribus aliis circum ligaturis argenteis et ipsius ciphi auribus deauratis quas, si esset de auro puro non habuisset nisi essent de auro secundum ipsius ministerii statuta et ordinationes... Quin ymo utilis erat ciphus habere nolentibus vasa ex auro puro confecta prout et nonnulli domini his temporibus appetebant...

Prelata Curia nostra per suum arrestum ordinavit et ordinat quod de cetero talia vasa vel alia talis materie non fiant... Quod ciphus supradictus per manum ejusdem Curie nostre ad utilitatem dicti Albreti occulte et non publice vendetur. (*Reg. du Parlem. Arch.* Xᵃ 43, fº 99 vº, ap. Lagniez, *Études s. l'industrie*, p. 379.)

DOUBLEAU. — Dans l'appareil lié d'une construction en pierre de taille, on appelle doubleau ou boutisse, celle dont la plus grande longueur forme parement dans le sens de l'épaisseur d'un mur. Parmi les vases, le doubleau est un pot contenant au moins deux pintes.

1306. — 612 doubliaus de grez. (*Trav. aux chat. des Ctes d'Artois*, fº 12.)

1325. — Pour 115 grandes pierres mises et emploiez ès doubliauz dud. portail et en l'esligement des piliers d'ycheluy, 115 s. (*Cpte de la construct. de Ste Claire à S. Omer, Arch. du Pas-de-Calais*, A 442².)

1380. — Nº 1279. 2 doubleaux d'argent blanc à mectre vin, et a en chascun un escusson hachié des armes de France, pes. 69 m. et demi. (*Inv. de Charles V.*)

1390. — A Guill. Arode, orfèvre, pour avoir rappareillié et mis à point 2 grant doubleaux d'argent à mettre et porter l'eaue de l'eschançonnerie du roy... Ressoudez et mis ou feu par les fons et par les bendes, 71 s. p. (1ᵉʳ *Cpte roy. de Ch. Poupart*, fº 83.)

DOUBLENTIN. — Comme doublier, c'est-à-dire fait de mailles doubles. Certaines parties du haubert étaient ainsi renforcées au col et sur les épaules. L'inventaire des armures de Louis X, en 1316, mentionne 33 hautes gorgières doubles de maille de Chambli.

V. **1250.** Et desmaillèrent son hauberc doublentin.
(*Ogier le Danois*, v. 12739.)

V. **1260.** Parmi le hiaume amont .I. coup li aesma.
... Le coing à tout le chiercle li rompi et trencha,
Et la coife dessous toute li deschira;
Le safre doublentin ensement li faussa.
(*Doon de Maience*, V. 5164.)

1373. Car vous ne valez rien à maintenir hustin,
Ni à gésir vestu en haubert doubletin.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, V. 2212.)

DOUBLET. — Pierre fausse, cristal coloré par un paillon ou une couche de peinture posée entre deux verres ou en doublure d'une pierre fine.

1323. — 400 doublès bleus et 400 vermaus, 6 l. t. (*Inv. de Marguerite de Hainaut*, p. 139.)

1331. — Les ouvriers de pierrres verrines s'estoient efforciez de faire et avoient fait plusieurs pierres de voirre blanc fondeisses et depuis tailliées, ausquels ils avoient mis par dessouz teinture qui est appelée rose, semblables et contrefaictes à la façon de pierres de cristal appelées doublez... Lesd. gardes du mestier... disoient et maintenoient estre fausse et de mauvaise couleur parce que la tainture qui y estoit de couleur rose devoit estre tainte de sanc de dragon... Deismes et prononceasmes et prononçons que lesd. verreries feroient et pourront faire, se il leur plaist, pierre de voirre fondues au cizel et au martel sans fons et les pourront taindre de sanc de dragon tant seulement sans y mettre tainture de rose. (*Ordonn. du prevôt de Paris.*)

1345. — Annulum pontificalem de argento deaurato in quo sunt 5 dobleti et 4 perlæ. (Ap. du Cange, vº *Dobletus.*)

1380. — Nº 72. Une autre atache qui fut à la royne Jehanne de Bourbon, garnye de pierres faulses, c'est assavoir doublaiz rouges et voirres vers et 15 troches de perles, chascune de 4 perles, pes. 1 o. (*Inv. de Charles V.*)

1393. — Pour avoir fait faire 150 doubelez qui ont esté assiz en une coife pour la royne, pour facon 12 l. 4 s. (*Argenterie de la reine*, 1ᵉʳ *Cpte d'Hémon Raguier*, f. 24 vº.)

1421. — In cassa beati Maurilii ad majus altare in fronte in basso est unus magnus lapis rubeus vocatus doubletus. (*Inv. de la cathédr. d'Angers*, p. 298.)

1568. — Joanni Latombe pro tinctura et coloratione 14 vulgo dobletten existentium in summitatibus capitellorum dicti altaris, solutum 24 s. p. (*Cpte de la fabr. de S. Donatien de Bruges. Le Beffroi*, t. I, p. 331.)

1625. — *Doublet*. Un rubis contrefait de deux tables de cristal jointes ensemble, une fueille rouge entre deux. (Nicot, 4ᵉ édit.)

1659. — *A doublet*. Un rubi ou une esmeraude contrefaite. (Howell, *Particular vocabulary*, sect. 26.)

DOUBLET A VÊTIR. — Vêtement doublé, souvent piqué et quelquefois fourré; robe de dessous avec ou sans manches, plus ample que la chemise à laquelle il se superposait et qu'il remplacait aussi.

Fait ordinairement de toile et d'une longueur qui, suivant les statuts de 1323, ne devait pas ex-

céder 75 centimètres, un doublet se taillait dans 5 à 7 aunes de toile mise en double, alors que 2 suffisaient à faire une chemise. Pour les gens du peuple le doublet servait parfois comme une blouse de vêtement de dessus. Un compte de 1389 nous apprend qu'Isabeau de Bavière, le jour de son sacre, portait, pour recevoir les onctions, un large doublet de toile de Reims, *fendu au collet et par derrière, en façon d'une chemise*.

Le doublet à armer était une sorte de tunique de soie doublée de toile ou un gamboison pourpointé, boutonné sous le surcot.

Par doublet de lit on entendait une couverture ouatée et piquée, posée sous les draps en manière d'alaise et qui, à l'abri du contact immédiat, était de longue durée, car un compte de l'hôtel du roi en 1315 fait connaître qu'on ne la renouvelait que de deux en deux ans.

V. **1160**. Ung doublet ot chascun vestu,
D'un vert samit pourpoint menu.
(*Athis et Prophelias*.)

1266. — 4 doblez à vestir, 4 chaperons forrez de cendel et 5 forrez de vair. — A une Léguine un doblet à vestir. (*Inv. du cte de Nevers*, p. 191 et 200.)

1315. — Un couvertouer et un demi couvertouer et un doublet à mectre dessous les draps de 2 en 2 ans. (*Arch.*, reg. K, 37, f° 30 v.)

1319. — Pour 10 aunes de toile pour faire 2 doubles sans manches pour madame, 3 s. l'aune, 30 s. — Pour 2 l. de coton pour les 2 doublès, 3 s. 4 d. — Pour la façon des deux doublès 20 s. — Pour 5 aunes de toile déliée de quoy l'en fit un doublet pour madame, qu'ele vest dessous son plichon de bièvre, 15 s. (*Cpte de l'hôtel Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, A 374, extr. J. M. Richard.)

1323. — Que nulz ne face vieux doublet de vieille toille qui soit laissié ne apesée de nul affaitement, fors tout autel comme elle vient de la buée.

It. Quiconques fera doublet d'icelle toille qui vendra de buée, que il ne la face à moins de livre et demie de biex coton, et que il n'y mette que coton net au dessous de 3 livres, et se il poise plus de 3 livres, qu'il y ait contrepvers et contrendroit.

It. Que nulz ne face doublet de bourre plus lonc de demi aune et demi quartier.

It. Que tous les garnemens qui seront faiz d'ores en avant, chascun dud. mestier y mette une exemplaire au collet de la façon et des étoffes qui seront dedenz pourquoy les bones gens n'y puissent estre déceus. (*Stat. des métiers de Paris*, ms. f° 75 v°.)

1335. — Un doublet de toile et de coton pour le roy, porté à Saint-Denis. (*Cpte de Lucas Leborgne*, p. 80.)

1347. — Ad faciendum unum doubletum de zatayn pro rege pro platis, 5 uln de satayn, 4 uln. tele de Reyns, 4 uln. tele Parys, 1 lib. cotoun, 1 4 de serico.

Ad faciendum unum doubletum coopertum de zatayn pro rege, 4 1/2 uln. tele de Reyns, 4 1/2 uln. de Parys, 1 lib. de cotoun, 1/4 serici, 1 uln. syndonis afforciati...

Et ad faciendum unum aketon coopertum de camoca, 2 1/2 ulne tele de Reyns, 4 1/2 ulne tele de Parys, 2 lib. de cotoun, 1 4 serici, 1 uln. syndonis afforciati...

Ad faciendum unum doublettum de zatayn cum manicis inclavatis de clavis adauratis, datum per regem comiti Huntyngdon, 5 uln. de blu zatayn, 5 uln, tele de Reyns, 5 uln. tele de Parys, 2 lib. de cotoun, 1 4 serici, 1 uln. sindonis afforciati...

Ad faciendum pro rege 2 doublettos fronciatos coopertos de panno longo russetto, quorum unus stuffatus cum serico apto (soie en bourre) tele de Reyns et Parys, cotoun et bultell. Et, in medio inter istos 2 doubletos simul junctos una lorica regis : 2 uln. tele de Reyns, 12 uln. tele de Parys, 2 uln. syndonis afforciati, 8 lib. serici apti, 1/2 lib. serici filati, 2 1/2 pecie de bultel, 4 pecie de valenciens, 2 pecie rubant adaurati, 5 1/2 uln. panni longi de russetto.

Ad faciendum pro rege unum doublett fronciatum coopertum cum taffata viridi unius manice cum platis de ferro cum clavibus deauratis : 12 uln de taffata, 1/2 pecia de carde, 1 uln. sindonis afforciati, 3 pecie rubant adaur. 1 1 serici, 1 1/2 lib. de cotoun. (*Cptes de la garde robe d'Edouard, III*, p. 34 à 45.)

1352. Un doublet de toille et de coton, boutonné devant (pour le cte d'Anjou.)

(Pour Jean Philippe de France et Louis de Bourbon) chacun 2 doublés de toille et de coton, et en ot chacun un qui fu boutonné devant. (3e *Cpte d'Et. de la Fontaine*, f° 145.)

Led. Belhoumet, pour 3 aunes de camoquas blanc et vermeil des larges, bailliées aud. armeurier pour faire pour led. Sgr 2 doublès à armer, 19 l. 4 s. p. (*Cpte du même ap.* D. d'Arcq, p. 144.)

1366. Et eust trouvé en la chambre devant son lit, avecques sa femme, Pierre de Neelle vêtu seulement de un doublet, sa houpelande estendue sur ycellui lit, emprès le quel et aus piez du quel lit estoient les chauces et solez dud. Pierre, sa sainture avec une tasse en la quelle avoit certaine quantité de florins. (*Arch. JJ*, 97 pièce 67.)

1371. — Pour 2 doublez de soye pour nous, tenant 800 ventres de menu vair. — It. pour 2 cotes de soye pour nostre très cher filz Charles dalphin de Viennois, pour chascune 160 ventres.

1373. — Pour teille, couton et façon de 2 doublez 7 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 805 et 982.)

1387. — Pour 7 aulnes de toille de Reins... pour faire un doublet à vestir pour mad. dame la royne, au pris de 8 s. p. l'aulne...

Pour avoir ferré d'argent doré les bous de 9 las de soie, c'est assavoir 4 las de soie blanche et 5 laz de soie azurée pour lassier les cotes simples et doublez de madame la royne, 24 s. p. (17e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, p. 154 et 186.)

1389. — Pour 16 aunes de fine toille de Reims... pour faire un grant et large doublet de 4 toilles fait en manière de chemise, qui a esté fendu devant au collet et par derrière paur lad. dame (la reine), qu'elle a eu et vestu à la messe le jour de son sacre... au pris de 12 s. p. l'aune. (1er *Cpte roy. d'Arnould Boucher*, f° 103.)

1395. — Délivré pour la royne 5 coustepointes apelez doublès à lit, de 4 lez et 3 aulnes et demie de long, 32 l. p. — Pour la façon d'avoir fait et coustepointé un doublet à lict, 19 s. (*Argenterie de la reine*, 2e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 64.)

1399. — Que chacun dud. mestier puisse tailler et faire doublet pour vendre à qui l'en le commandera, de teles estoffes comme l'en lui baillera.

Qui fera doublet pour vendre qui sont estoffé de soye ou de fil et d'estoffes neuves. — Que nul ne mette laine et estouppes en doublet qu'il face pour vendre. (*Stat. des tailleurs de Rouen, Ordonn. des rois*, t. VIII, p. 340).

1403. — 289 dos de gris à 10 tires pour fourrer un doublet de satin noir. (*Cabinet hist.*, t. III, p. 244.)

1468. — 2 grans cotepointes en façon de doublez pour servir de nuyt à couvrir l'un desd. lits. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 370.)

1487. — Pour avoir taillé et coctepoincté de 78 aulnes de toille de cotton de 4 doubletz à petits losanges, lesquels il a garnis par dedans de 42 livres de fin cocton de Surye. (*Arch. reg. K*, 70, f° 280 v°.)

DOUBLETTE. — **1618**. — Une chapelle de taffetas royé *sive* doublette noir, contenant la chasuble, diacre et soubdiacre avec leurs estolles et manipules. (*Inv. de l'égl. S. Louis des Français à Rome*, p. 47.)

DOUBLIER. Les nappes appelées doubliers excédaient tellement la dimension des tables qu'on les redoublait tantôt dans la largeur, tantôt dans la longueur. Legrand d'Aussy observe avec raison qu'un doublier de trois aunes de large comme on en rencontre, au IXe siècle, dans l'inventaire de l'abbaye de Fontenelle, ne pouvait servir à des tables de réfectoire sans être redoublé.

Les doubliers sont admis partout pendant le moyen âge, mais, au XVe siècle, ils restent affectés à un service d'étiquette princière ; Aliénor de Poitiers, en parlant des usages de la Cour de Bourgogne, dit que

les nobles même ne doivent point couvrir leurs tables de doubles nappes. Cette restriction est d'ailleurs assez conforme aux termes employés par les lexicographes de l'époque de Henri IV et de Louis XIII. A partir de 1650, le mot doublier disparait de la langue par l'abandon probable de l'objet lui-même.

Dans un texte de 1339 emprunté à Roquefort, un doublier à essuyer les mains du prêtre avant la messe est un de ces linges posés sur un rouleau. On rencontre encore quelques exemples de ces rouleaux et un spécimen de ce genre monté en fer ajouré se voit aujourd'hui dans l'église de Sainte-Marie du Capitole à Cologne. Voy. LONGIÈRE.

XIIIe s. Et li cerjant les napes mistrent
Desus les dobliers blans et biax.
(Méon, *Fabliaux*, t. I, p. 138).

1339. — Je donne à l'abbie de Sin une nappe, un doublier pour les mains essuer à leur messe. (*Testam*, ap. Roquefort.)

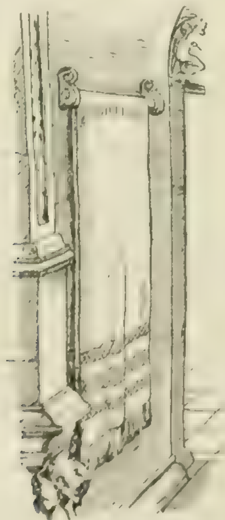
1354. — Je donne à Jehanne fille de Jacquemont de Goy une nappe la plus longhue de le huge, un doublier de l'œuvre de Tournay, le meillieur losenghié et un autre doublier de l'œuvre de led. nappe. (*Testam.*, *ibid.*)

1389. — Chapitre des touailles. — Un doublier de 3 touailles, 6 s. — Un doublier de 2 touailles. (*Inv. de Richard Picque*, p. 32.)

1413. — Je laisse à monsieur de Lisiex mes 2 biaux doubliers aeuvré de chappelez et les touailles de mesmez. It. à mon frère de Montenay 12 serviètez de mesmes. (*Test. de Jehane de Garanciere*, *Extr. des Arch. d'Eure-et-Loir.*)

1450. - Pour une pièce de doubliers de Venise, garnie de longières, contenant 43 aulnes, dont on a fait 10 nappes... pour la table du roy, au pris de 32 s. 6 d. t. l'aune.

Une autre pièce de doubliers à l'euvre de Tours, garniz de longières, contenant 26 aulnes, dont on a fait 7 nappes et 7 touailles pour lesd. chambellans et maistres d'ostel. D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 331-2°.)



N. 540. — *Doublier, d'après* Hans Sebald Beham. *Hist. de l'enfant prodique*. Bartsch, 128.

1469 — Ung doublier de linge servant à Pasques à communier (*Inv. de l'eglise S. Aime de Douai.*)

1469 — N° 136. 4 doubliers dont y en a 2 de 12 aulnes et demye chascun et 2 autres de 2 aulnes et demye. (*Inv. de Marguerite de Bretagne.*)

1474. — Le sommelier doit couvrir la table de nappes et redoubler la nappe devant le prince, comme un doublier. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*)

1485. (Les nobles) ne se doivent faire servir à table de doubles nappes. (Aliénor de Poitiers, p. 266)

1508. — A Jehanne Thouroude, lingère, pour avoir blanchi 38 douzaines de doubliers, draps et serviettes, 38 s. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 358.)

1508. — 17 doubliers, faicts à l'œuvre de Venize. — 7 doubliers ouvrez. (*Inv. de l'archev. de Rouen*, p. 519.)

1599. — Linge de table. — Un doublier ouvrage de Venise, de 5 aunes 3/4, 2 écus. — 2 autres doubliers ouvrages de Damars figuré, l'un de 3 a. 3/4 et l'autre 4 a. 3/4, ensemble 5 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 53).

1611. — *Doublier.* A long and large table-cloth of damask, diaper, etc. hanging to the ground on both sides of the boord and laid double thereon; a table-cloth for princes and great states. (Cotgrave).

1635. — Doublier. Grande nappe qu'on redouble sur la table des princes. (Ph. Monet.)

DOUBLIER. — Parmi les vases et pièces de vaisselle, le doublier est un pot de deux pintes ou un plat d'assez grand diamètre. Voy. DOUBLEAU.

1180. — In coquina sunt... discus, scutella, perabsis [*dubler*]. (Alex. Neckam, *De utensilibus*, p. 97.)

XIIIe s. Despeçant, vases, officines,
Ses escuèles, ses mortiers
Et ses plateaux et ses doubliers.
(Barbazan, *Fabliaux*, t. I, p. 268.)

1394. — Avons établi que toutes les œuvres que l'on ouvrera, à savoir en écuelles et en écuellons, en pintes et en doubliers grands et petits soient d'étain fin, sauf 4 livres de plomb. (*Règlem. des pintiers de Limoges.*)

1488. - A Jacques Bonenfant, gaignier demourant à Paris, pour 3 grans estuiz platz faiz de bois, doublés de blanchet par dedans, couvers de cuir noir et garniz de courroyes et ataches... pour porter 2 escuelles d'argent et ung plat doublès servant pour la personne dud. Sgr le roi), 70 s. t. (6° *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 184.)

DOUCINE, DOUCHAINE. — Instrument à vent, qui emprunte son nom à la douceur de son timbre. C'est une sorte de chalemie à anche, percée de six ou huit trous et terminée par un pavillon. Plus grande que la flageol à sifflet et différente de la flûte d'Allemagne, la doucine se rapproche sensiblement du hautbois primitif. Voyez CHALEMIE.

1342. - - Tierris le jongleur et ses fieus li tromperes, ses fillastres li vielleres et ses serourges le ghisterneur ont mout de bons instrument : ils ont ghisternes, herpes, saltérions, orghenes, rebebes, trompes, chiphonies, chalemies, bombares, muses, fleutes, douchaines et nacaires. (*Le livre des metiers*, edit. Michelant, p. 39.)

1379. — Des instrumens doit avoir le berger avec ses flaiaux pour soy esbatre en mélodie. C'est assavoir fretel, estyve, douçaine, musette d'Alemaigne ou autre musette que l'on nomme chevrette. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 80.)

V. **1470.** — Entour lui (l'enfant du premier âge) soient joyeuses gens qui chantent souvent de harpes, de douchaines, fleutes et autres bas instrumens. (Oliv. de la Marche, *Comment l'en doit nourrir enfant de roys, princes et de tous grans seigneurs jusques à l'eage de 5 ou de 6 ans*, ms. f° 145 v°.)

1480. Où estes vous les tabourins,
Les doucines et les rebectz
Que nous avions tous les matins
Entre nous aultres mignonnes.
(Coquillart, *Monol. du Puits.*)

1530. — Clairons, trompettes, cornemuzes, cornets, sacquebouttes, hautbois, fiffres, tabourins, doulcines et autres plusieurs instrumens de harmonie et résonnance. (*Ceremonial franç.*, t. I, p. 771.)

1542. — Leurs chansons finies, sonnerent des haulx boys, flutes, cornets, doulcines, buccines et plusieurs autres sortes d'instruments. (*Voy. de François Ier à la Rochelle*, p. 63.)

DOUETTE. — Bande, file, rangée.

1548. — Les filles assises... sur une huge ou met à longues douettes, afin de faire plus gorgiasement pirouéter leurs fuseaux. (*Contes et disc. d'Eutrapel*, t. II, p. 6.)

1611. — Douette. A longues douettes : *in long rowes, files, rankes.* (Cotgrave.)

S. D. N'avaient que faire d'espoucetez,
Car leurs robes estoient si netez
Que l'on comptoit bien les douëtez.
(Guill. de S. André, *Livre du bon Jehan.*)

DOULCEMER, DOULX DE MER. — Clavicorde à marteaux de bois, le *dolcimelo* des Italiens.

1449. — A Robinet le Francoys, joueur d'ung doulz de mer, 6 florins que led. Sgr lui a donnez en consideracion de ce qu'il a joué par plusieurs jours dud. instrument devant luy, la royne et autres durant led. pas. (*Cptes et mem. du roi René*, édit. Lecoy, art. 733.)

1490. — A Jehan Carrier, joueur de tabourin, Loys Lefeuve, organiste, Pierre Bodine, joueur de ludz, et Jehan de Tournon, joueur de doulcemer, 40 l. t. en faveur de ce qu'ils ont, par plusieurs fois, joué devant le roy, en la ville de Moulins...

A Jehan d'Avranches, joueur de doulcemer, la somme de 35 s. t. à luy ordonnée par le roy, en faveur de ce qu'il a joué devant luy dud. doulcemer. (*Arch. KK*, 76, fos 156 et 502.)

DOXAL. — Dossier, et ici avec le sens spécial de jubé.

1593. — 1000 livres aux margliseurs de l'église collégiale de Ste Gudule de Bruxelles, en avancement de la construction d'un nouveau doxal devant le chœur de lad. église.

2000 l. Aux margliseurs de l'église cathédrale d'Anvers, en avancement de la construction d'un nouveau doxal devant le chœur de lad. église. (*Cpte de Cristophe Godin. Acad. roy. de Belgique, Commiss. d'hist.*, 2e série, t. I, p. 117.)

DOYSE. — Tablette servant de casier.

1565. — Le lendemain... firent bruler et mettre en cendres dedans lad. église tous et quelconcques les privillèges, haulteurs, prééminences, auctoritez et lettriaiges... qui estoient mis en bel ordre dedens les doyses ou layes de bois ad ce servans. (*Chron. d'Et. Pasquier de la Barre*, t. I, p. 162.)

DRAGÉE. — Nom donné aux projectiles des armes de mousqueterie. Les dragées du plus fort calibre étaient celles des arquebuses à croc.

1561. — Et pareillement que vous soyez fournis de guarènes, perdriaux pour tirer de vos grosses pièces et de dragée pour les harquebuses à croc et autres harquebuses. (*Le livre de cannonnerie.*)

1614. — Une ronde boitte dans laquelle il y en a 8 petites qui sont garnies de dragées de cuivre et de plomb. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*).

DRAGÉE, DRAGEOIR. — L'usage des dragées et des épices confites était très fréquent au moyen âge, et si le goût moderne a banni du répertoire des sucreries d'autrefois le gingembre et le musc, il leur a substitué des équivalents très nombreux.

Les vases destinés à contenir les dragées, malgré la diversité de leurs formes, peuvent être définis d'une manière assez précise. Un texte de 1566, mentionne sous le nom de drageoir une de ces riches et nombreuses coupes exécutées par les émailleurs limousins de la Renaissance. En le comparant aux termes employés en 1690 par Furetière, on peut conclure que le drageoir était presque toujours une sorte de présentoir largement évasé, du genre des hanaps mais plus plat, muni comme eux d'un couvercle et monté sur un pied. Ses dimensions moyennes étaient celles des coupes émaillées de Limoges et les plus grandes en faisaient exceptionnellement un vase d'un mètre de hauteur. Le drageoir muni d'une ou deux cuillers, d'une soucoupe et accompagné sur le dressoir d'une touaille de soie ou d'une fine serviette, était le plus souvent une pièce d'orfèvrerie, un objet de cristal ou de pierre dure. L'inventaire de Charles le Téméraire mentionne, en 1467, des drageoirs de *cassidoine* dont l'un, vingt ans plus tard, était estimé quarante mille écus et l'autre trente mille. Parmi les matières de moindre valeur employées à leur confection il faut signaler les racines de buis ou de coudrier, et dans les formes rares des pièces montées sur roues, des boites ou coffres carrés et le type ovale des gondoles.



V. 1480. — *Drageoir, d'après une tapisserie du musée de Cluny.*

Tous ces objets accessoires du service de table et de la vaisselle d'apparat, s'enfermaient dans des étuis faits ou simplement recouverts de cuir.

Dans ses plus petites proportions le drageoir est aussi, dès la fin du XVIe siècle, une simple bombonnière portée à la ceinture et n'excédant guère la taille d'une montre.

Parmi les textes cités ici on remarquera, aux dates de 1462, 1469, 1539 et 1541, la présence des drageoirs dans l'église où ils servaient à Bruges, à Poitiers et à Paris pour les distributions pendant l'Avent, à la Cène du jeudi et à la collation du samedi saints.

1304. — Pour 20 livres de grosse dragée, blanche dragée 48 l., gingembrat de Montpellier 11 l. 1/2, dragée en plate 30 l., hanix confit 10 l. (*Cptes de l'Artois.*)

1328. — Un dragier de cristal à un pié esmaillé, prisié 75 l. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 19.)

1358. — 10 drageria (argentea) cum pedibus, pond. 36 m. 5 uncie. (*Inv. des objets vendus à Avignon par Innocent VI*, p. 8.)

1360. — No 61. Un dragoir doré et semé de esmaulz, esmaillé ou tous des armes de Behaigne et de Normandie, dont le pie est en plusieurs pièces, et est de massonnerie esmailliée, et 3 cuillers d'argent, 2 dorées et une blanche.

N° 131. Un bien petit dragoir, ensemble la quillier d'argent, tout pesant environ une once. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1360. — N° 636. Un dragouer endenté, semé d'esmaux enlevez à fueilles de treffle entour le haut et environ le pié. Et ou milieu a une dame en séant qui jeue du sertelion, et poise en tout 12 m. 2 o. 18 d.

N° 639. Un grant dragouer, fait dessuz et par le pié en manière d'une rose, et ès florons d'icelle rose a esmaux à plusieurs bestelettes. Et en l'émail dud. dragouer a un compas ou quel a aussi bestelettes, et poise en tout 11 m. 4 o. 12 d.

N° 642. Un très grant dragouer doré dedenz et dehors, et sont les bors esmaillez à petites serpentelles et a losenges de noz armes, et ou fons du dragouer a un esmail, et dedens l'esmail est un lyon enmantelé de noz armes, et est le pillier à 6 querres, et sur chascun querre du pommel a une losenge esmaillée d'asur et ou milieu une roze jaune, et le pié dud. dragouer a fleurs de lis enlevées assez loing les unes des autres, et entre les fleurs de lis a petis rondeaux sizelés à serpentelles, et se ferme led. dragouer, le pillier avecques le bacin et avecques le pié, à chevilles pendens, à chesnètes d'argent et met on sur led. drageouer une couronne dorée séant sur 5 longues jambes à pates, fètes en manière de fueilages, et a lad. couronne un sercle croisé et sur lad. crois a une pomme ronde et poise lad. couronne en tout 7 m. 6 o. 6 d. et le bacin, le pillier et le pié poisent en tout 38 m. 7 o. 12 d.

N° 655. Un drageoir dont le bacin est de cristal et les bors sont en manière d'une roze, esmailliez par eschequiers, dont, en l'un des poins qui est azuré, a une solsie et en l'autre qui est doré a un treffle et papegaus vers dessus lesd. eschequiers, led. bacin est porté de 3 branches qui partent du bout du piller dud. drageoir; aud. piler a un pommel à esmaux de plitre, et environ led. pommel a 3 chasteaux, en l'un desquelz, a une femme qui tient un chiennet, ès autres a 2 hommes dont l'un joue du sarterion et l'autre de la guiterne, et le pié dud. drageoir de la façon d'une roze à plusieurs sonages, et dessus a 6 esmaux pareux à ceux des bors dud. bacin. Et poise 6 m. 1 o. 12 d. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1380 — N° 1139. Ung hanap plat en manière de drajouer, sans pié, haché et doré par dedens, pes. 1 m. 3 o. 17 est.

N° 1146. Ung hanap d'argent doré à pate, à façon de drajouer et à bestes sauvaiges enlevées, pes. 2 m. 5 o. 5 est.

N° 1502. Ung plus petit dragoer d'argent doré où il a un très petit sonage à quoy on le tient, et ou fons un esmail ront de France, pes. 2 m. 2 o.

N. 1503. Le bacin d'un petit dragoer à clavel sans pié, et a ou fons les armes Monsr le daulphin, pes. 3 m. 1 o.

N 1511. Ung dragoer d'argent dore et a la pate de dessoubz et la pate de dessus à 6 carres, pes. 9 m. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — N° 23. Unum drageruum argenti deauratum uum pede et eloquearii albe pro speciebus. (*Inv. du chat. de Cornillon.*)

1387. — A Simonnet Lebec, orfèvre demourant à Paris, pour avoir rappareillié et mis à point un drageoir d'argent doré, pour lad. dame (la reine), c'est assavoir avoir fait un claveau d'argent, icellui avoir rivé a 3 grosses pointes d'argent dore, 32 s. p. (17 *Cpte roy. de Guill. Brunel*, D. d'Arcq, *Nouv. Cptes de l'argenterie*, p. 185.)

1389. — Un dragier d'argent esmaillié ou pied, ès bors et au fons, et la cuiller d'argent, tout pesant 1 m. 5 o. 2 gr., 25 l. 5 s. 7 d.

Un autre dragier d'argent esmaillié au fons et ès bors, avec et la cuiller, pes. 5 m. 2 o. et quart, 26 l. (*Inv. de Richard Picque*, p. 10.)

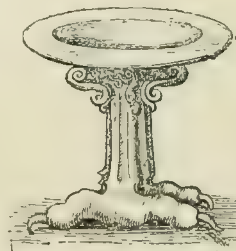
1389. — Un drageoir avec les 2 louchettes. (*Arch. de Douai, reg. aux testam.*)

1396. — Et servit du drageoir et des épices le roy de France, le duc de Berry, et de la coupe et du vin le duc de Bourgogne. (Froissart, l. 4, ch. 51.)

1404. — A Jehan Heron, coffrier, pour une paire de coffres d'ozier couvers de cuir, pour mettre et porter les drageoirs d'or et d'argent. (*Cptes de l'hotel de Charles VI*, Monteil, XIV s., épit. 81, note 392.)

1426. — N. 58. Une petite touaille de soye pour drageoir. (*Inv. du chat. des Baux.*)

1462. — Unus discus argenteus (datus a preposito Balduino 1441), in circuitu deauratus cum alto pede argenteo, habens in medio regem et 2 feminas, quo ministratur drageyria in Cena Dni, 6 m. 7 o.



XVe s. — *Drageoir, extr. p.* Willemin *d'un livre d'Heures de la Biblioth. de l'Arsenal.*

(Le même objet en 1539.) Unus discus argenteus in circuitu deauratus, in medio habens imagines regis Salomonis et 2 feminarum opere incrustatorio operatus, idem discus habet altum pedem argenteum hic illic deauratum et valde latum, quo usus est in die jovis sancte in saccharo administrande. — Conflatus, ann. 1578.) (*Inv. de S. Donatien de Bruges*, p. 21.)

1467. — Ung dragoir de cassidoine, garni d'or, dont le pié est d'argent doré, où sont 12 personnaiges dont les aucuns tiennent rubis et perles, et autour du plat dud. dragoir sont pendues plusieurs perles où il n'en fault nulles, et semblablement a dessoubz dud. plat plusieurs rubis et perles où il n'en fault nulles, et sur le couvercle dud. dragoir a 22 rubis, 38 perles de conte et une déesse couronnée à 2 esles, tenant un darc en sa main dextre et en la main senestre un septre, pes. ens. 14 m. 6 o. 10 est. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 2262.)

1467. — En la fin, sans laver, furent portés à la grande table plats pleins d'espices confites, comme on diroit drageries très bien faictes en façon de cerfs, biches, sangliers, ours, singes, licornes, lions, tigres et autres bestes; et en chascun plat les armes de ceulx que on servoit à iceluy disner. (*Chron. du J. du Clerc*, p. 107.)

1469. — Un drageur d'argent doré pour porter les espices des o.o.o.o.o.o.o. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 149.)

1471. — Une petite cassette plaine de dragées, et y a dessus escript : DRAGÉE D'ALIXANDRE. (*Inv. du roi René à Angers.*)

Un drajouer de rassine de couldre à pié ouvré sur le bort de bestes et de fleurs. (Ibid. f° 18.)

1474. — Le duc a 2 espiciers et 2 aydes et sont iceux espiciers si privés du prince qu'ils luy baillent, sans nuls autres appeller, tout ce que le prince demande touchant médecine, l'espicier apporte le drageoir du prince jusques à sa personne, à quelque grand feste ou estat que ce soit et le premier chambellan prend le drageoir et baille l'assay à l'espicier, et puis baille le drageoir au plus grand de l'hostel du duc qui la soit et sert iceluy du drageoir le prince et puis le rend au premier chambellan et le premier chambellan a l'espicier, led. espicier délivre toutes drageries et confitures. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*)

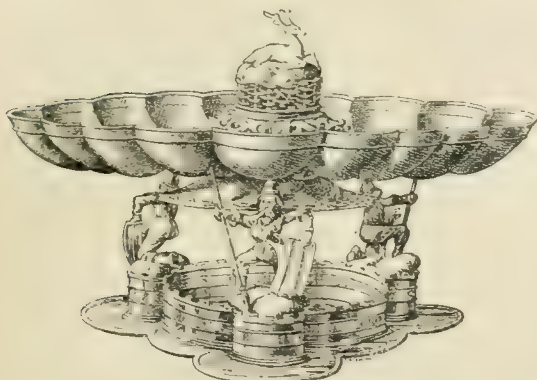
1485. — Entre autre vaisselle il y avoit sur led. dressoir 3 drageoirs d'or et de pierreries dont l'un estoit estimé à 40 mil escus et l'autre à 30 mil... Auprès du dressoir à un coing, y avoit une petite tablette basse, là ou l'on mettoit les pots et tasses pour donner à boire a ceux qui venoient voir madame (la comtesse de Charolais), après qu'on leur avoit donné de la dragée, mais le drageoir estoit sur le dressoir.

Les 2 drageoirs qui sont sur le dressoir doivent estre plains de dragerie et couverts de 2 serviettes fines, et faut qu'ils soient l'un a un bout du dressoir et l'autre à l'autre. (Aliénor de Poitiers, p. 221 et 241.)

1497. — Duos discos sive plas argenti supradaurati, elevatos et ut fertur, aptos ad presentandum drageya coram magnificos viros. (*Inv. de Bernard de Bearn*, p. 97.)

1501. — L'autre drageoir estoit d'argent doré, qui es-

toit si grand que quand on le tenoit à la main il touchoit presque jusques à terre. (*Récept. a Blois de l'archiduchesse d'Autriche*, *Cérém, franç.*, t. II, p. 733.)



450. — *Drageoir d'argent verre, à l'hotel de ville de Lunebourg, d'apres Séré, Le Moyen âge et la Renaissance.*

1514. — N° 51. Ung grand drajouer faict à pied à jour à 8 pendz, sur le pied y a 3 gauldrons, sur chascun gauldron a le millieu sizellé et doré et les 2 coustez blancs et à pendz, et aux autres 3 gauldrons 3 pièces esmaillées. Le thuau esmaillé de vert et la pomme par le dessoubz gauldronnée et le dessus de lad. pomme en terrasse esmaillée de vert; la couppe à gros gauldrons esmaillez, l'un à 3 pendz et l'autre à 3 rondz. Le couvercle cizellé et autour du couvercle une couronne faicte de couronnes, et entre 2 couronnes une marguerite, audessus ung chappelet sizellé de coquilles et dessus le chappelet ung souleil geetant estincelles dorées, et dessus une pomme gauldronnée, audessus de la pomme une terrasse esmaillée de vert, sur la terrasse a ung escu et sur l'escu ung timbre, ung serpent vollant ayant la teste d'ung homme, pes. 16 m. 5 o. 2 gros.

N° 69. Ung petit bassin à dragée, faict à pied gauldronné à l'entour du fond, doré par le dedans, le bourc sizellé et enlevé de plusieurs bestes et feuilles, pes, 1 m. 7 o. 6 gros.

N° 115. 2 bouètes à dragée, l'une armoyée des armes de de feue mad. dame, à garnisons dorées, et l'autre non armoyée ne dorée, pois. 4 m. 6 o. ½. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1531. — *Vaisselle d'argent.* — Une boette à dragée avecqs plusieurs entredeux, pes. 7 m. 1 o. (*Inv. de Louise de Savoie*, f° 2.)

1534. — *Vaisselle vermeille dorée.* — Ung dragouer en forme de couppe avec son couvercle cyzelle à l'anticque et enrichy de pierreries et perles, pes. 20 m. 1 o. 2 gros. (*Archives J*, cart. 961, liasse 962, pièce 167.)

1541. — Le jeudi absolu pour la collation des frères et du samedi de Pasques, c'est assavoir : pour 3 livres de dragée ronde commune au pris de 7 s. t. la liv. et une livre d'amendes sucrées au pris de 7 s. la l. et une liv. de canelat orengas au pris de 11 s. la l., 39 s. (*Cpte des Célestins*, f° 53 v°.)

1546. — A Pierre Coussinault, menuysier demaurant à Paris, la somme de 13 l. 10 s. t. pour un vaze de boys de noyer en forme de table carrée à mettre dragées et confitures, selon le devis qui en a esté faict au plaisir du roy.

A Paul Romain et Ascaigne, italiens, orfèvres du roy, la somme de 768 l. pour l'achapt de 51 m. 5 o. 2 gros d'argent à faire ung grand vase d'argent en forme de table quarrée, posé et assis sur 4 satyres aussi d'argent, pour mettre dragées et confitures. (*Cptes des trav. de l'hôtel de Nesle*, f°s 10 et 12.)

1557. — A Jehan Doublet, orfèvre de Mond. Sgr., pour une bouette d'argent à mectre dragée, toute taillée, avec sa petite cuiller, pes. 2 o. 1 gros 1 est. 3 fellins, 4 l. 8 s. Pour la façon 100 s. (*Cpte roy. de Julian de Boudeville*, f° 53.)

1566. — 2 drageoez d'argent vermeil doré gauderonnez à plusieurs endroictz aux armoyryes de Nevers entières, bui servent de chandellier et drageoir. L'un d'iceulx pesant 18 m. ½, l'autre 19 m. poinçon de Paris, à 18 l. le m., 685 l. t.

Ung drageoir d'argent doré esmaillé de Limoiges, prisé 12 l. t. (*Inv. du duc de Nevers*, p. 19 et 28.)

1572. — *Collation offerte au roi lorsqu'il va en Greve allumer le feu de la Saint Jean.* — 24 livres de dragées musquées de plusieurs sortes, à 25 s. (*Cptes de la Prévôté*, ap. Sauval, t. III, p. 633.)

1572. — 3 drageoirs vermeilz d'argent dorrez, façon de Flandres, pois. 14 m. 6 o. 4 gros. 270 l. 7 s. 6 d. t. (*Inv. de Cl. Gouffier*, p. 579.)

V. **1582.** — 2 coupes de vermeil façon de drageoirs, frappés par dédens a petis fleurs d'argent et l'argent nesle, 16 escus. (*Inv. de Georges de la Bessée*, p. 79.)

1591. — 2 platz dorez à bosse appellez drageoirs, pois. 5 m. 6 o,. 115 liv. (*Inv. de Guill. de Montmorency*, n° 742.)

1599. — Un grand drajouer de cristal de roche, en ovalle, garni d'un couvercle et d'un pied d'or esmaillé et enrichi (de pierreries), prisé 1600 esc.

2 tasses d'argent doré que l'on apelle drajouère, où il y a à l'entour des jaspes et des agates.

Un grand drajouer qui chemine, garny de lapis et de cristal. Au bas du drajouer il y a une tortue, pes. 11 m. 6 o., 141 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f°s 28 et 30.)

1616. — Et pourtant vous qui ne voulez point user du quadran, vous avez une monstre à la ceinture.

Fæneste. — Pour n'en mentir poent ce n'est qu'une vouette qui me sert de drageoir, et cela parest autant que si toute la monstre y estet. (*Avent. du baron de Fœneste*, p. 152.)

1618. — Une petiste poele d'argent pour servir de la dragée, poinçon d'Allemaigne, l'once 50 s., pes. 6 o. (*Inv. du prince d'Orange à Bruxelles*, f° 27 v°.)

1680. — Drageoir : nacelle, boite à servir dragée sur table. (*Dict. des rimes, ms.*)

1690. — Drageoir : tasse large et platte de vermeil doré, montée sur un pied, dans laquelle on présentoit autrefois des dragées aux nopces et baptêmes. — On n'en voit plus qu'entre les mains des crieurs d'enterrements qui s'en servent pour présenter aux prêtres ce qu'ils doivent donner à l'offrande.

Drageoir : petite boeste en forme de montre que les dames portoient autrefois à la ceinture par ornement, où elles mettoient des dragées. (Furetière.)

DRAGON. — Les raisons de la présence aux voûtes d'une église de la carapace d'un crocodile sont voisines de celles qui ont fait du dragon la personnification du mal ou de l'hérésie. La place qu'occupe le monstre dans la vie de sainte Marthe, dans la légende de saint Georges et de quelques autres saints a permis d'admettre son simulacre dans la pompe des processions. Cette coutume dont nos textes révèlent l'existence à Douai et à Chartres existait aussi à Rouen, à Tarascon et ailleurs.

On a en outre appelé dragon une pièce d'artillerie de moyen calibre, du genre des coulevrines.

1361. — Pour faire une neuwe keuwe de vermeil cendal au dragon qu'on porte à la procession.

1378. — A Jehan dou Chemin pour une aune et demye de verde soye pour fringier le quewe dud. dragon, 3 s. — Pour un quart et demy de verde soye de quoy on cousit lad. quewe et de quoy on fist houpettes et fanonchiaux de led. quewe, 2 s. — Pour 3 petites cloquettes pour pendre au debout de led. quewe, 18 den. (*Cptes de S. Amé de Douai.*)

1399. — 40 chapes, 10 poeles, un dragon à queue et en soie. (*Inv. de l'egl. S. Pere de Chartres*, p. 90.)

1444. — A Martin Toullet, tailleur d'images, pour avoir fait et taillé ung dragon pour porter à la procession des Ronnisons (rogations), 26 s. — A Malhennet Lefevre, paintre, pour avoir estoffé de couleurs led. dragon. (*Cptes de S. Amé.*)

1469. — Le dragon a une petite cloquette pendant et une perche painte de vermeil et de vert. (*Ibid.*)

1573. — Ung ymage de monsieur sainct Michel l'ange ... sous les pieds duquel ymage y a ung dragon. (*Inv. de la Ste Chapelle*, n° 32.)

1582. — Pour 2 grandes chevilles ouvrières aux dragons de la ville, 4 l. — Payé au charron pour ung gros achis servant aux roues d'une des pièches de dragons, 4 l. — It. Pour avoir resoudé, renchergiet et ralongiet 3 grosses chevilles pour ung nouveau affus à l'ung des dragons, 20 s. (La Fons, *Artill. de Lille*, p. 34.).

DRAP. DRAPERIE. — Dans la langue ancienne *drap* et *draperie* sont des termes génériques comprenant les tissus de tout genre et de toute matière dont un grand nombre portaient, au moyen âge, des dénominations spéciales. Leur nomenclature, trop longue à reproduire ici, forme à la fin de ce glossaire un chapitre des tables dans lequel sont marquées les divisions relatives aux différentes matières des tissus. Il faut néanmoins excepter presque toujours de la catégorie des draps proprement dits les soieries légères telles que les cendaux vendus au poids en raison de leurs qualités fort diverses, les gazes et les mousselines.

L'étendue de nos recherches embrasserait l'histoire entière de la textrine jusqu'à la Renaissance si nous n'avions réservé pour quelques étoffes anciennes dont il nous a été permis de déterminer la nature, des développements archéologiques péniblement acquis par suite de la rareté des types. Cette étude réclamerait en outre la production d'un choix très varié d'exemples et les ressources de la chromolithographie dont nous ne pouvons disposer.

Nous nous contenterons donc d'établir dans le classement des textes quelques divisions principales et de renvoyer le lecteur aux articles LINGERIE, ORIENT, SOIERIE, TOILE et VELOURS.

DIVERS

992. — Venne l'armata in Balismu e porto sette bastimenti francesi, tre di quali erano carichi di drappi... uno carico di drappi di seta et di lana. (*Lettre à l'émir Almumenin. Codice diplom. arabo-siciliano*, t. III, part. 1.)

1241. — Pro roba (comitis) de duobus drappis luisanz forranda, 26 s. — Pro supertunicali cujusdam drappi luisant, 13 l. (*Cpte de la chevalerie du Cte de Poitiers, Rec. des hist. de France*, t. XXII, p. 619.)

1260. — Que nul ouvrier dud. mestier (de drap de soie) ne puisse ouvrer de cy en avant a une ourture (chaine) à mains de 1800 de soye retorse...

Ne devra ouvrer oud. mestier, de quele œuvre que ce soit de soye canète [plate]. (*Reg. d'Etienne Boileau*, titre 40.)

1328. — Un frontel, un dossier de draps fais à l'aguille, prisies 12 l. p. (*Inv. de Clemence de Hongrie*, p. 36.)

1380. — N° 3512. Une robe de soye de couleur changeant de vert à bleu, c'est assavoir houce, surcot, cote et chapperon tout fourrez de menu vair et la cote sengle. (*Inv. de Charles V.*)

1419. — *Panni aurei.* — Sunt 21 pallia antiqua de pannis operatis de serico super linum juxta morem antiquum, et sunt omnia modici valoris. *En marge* : Sunt capti 2 pro coopperiendo magnum altare. (*Inv. de la cathedr. d'Amiens*, p. 338.)

1423. — Qu'il ne soit aucun desd. marchands de draps qui, pour bailler parement a leurs draps en decevant le peupple, mette frenche de soye ne d'autre chose a iceulx draps, se n'est le drap soit de valeur l'aune du main de 16 s., et aussi ne mette ne fasse mettre aux petits draps en dessoubz de le valleur de 12 s. l'aune houppes de soye, de cotton ne d'autre parure. (*Maniement pour les drapiers, Mem. de l'Acad. d'Arras*, 2e serie, t. III, p. 269.)

1448. — Quedam capa panni albi de cottono et serico, forrata de tela rubea unacum suo aurifresio modici valoris valde examinato, que propter vetustatem consumpta est. (*Inv. de l'égl. de Lyon*, n° 34.)

1453. — Payé à Jacquemard Lardgeche et Ghillebert Delaplanque, marcheteur, pour 76 aunes et demie de drap de marcheterie de couleur vermeille entresemée de fleurs de lys blanches qui sont les armes de la ville, dont on a fait un dossier servant en la halle au derrière du siège d'eschevins, ouquel dossier sont faites à toute lad. œuvre de marchetier les armes et hachements du roy nostre sire, de Ms. le duc de Bourgoigne et de Ms. de Saint Pol, ensemble avoir fait et renouvellé les banquiers de tous les sièges d'icelle salle, 68 l, 11 s. 6 d. — It. Pour 3 patrons nécessaires auxd. marchetiers pour faire les armes et hachements, à 16 den. la pièche, 48 s. (*Arch. munic. de Lille*, ap. Houdoy, *Les tapisseries de haute lisse à Lille*, p. 25.)

1455. — *Atour des adversins.* — Avons ordonnés et accordés tous d'un commun accord que nosd. menans et subgets quel qu'il soit puet en notre cité et en bourgs d'icelle dors en avant drapper, faire ou faire faire draps adversins de quel coulleur qu'ils leurs plairait... les puent faire de toutles laines par ainsy qu'il n'y messent ne faicent mectre nulles bours, nulles tontures, nulles gratures de pelletiers ne bours que les conreulx de drap tirent sus à cherdons, ne nulles laines renchessenées. Et que tous les draps adversins c'est assavoir camelin et blanc drap soient de 700 le moins au cent de Metz et tous les adversins qui sont de collours doit estre de 800 le moins au cent de Metz. (*Reg. des métiers de Metz, Biblioth. Richel.*, ms. 8709, f° 126 v°.)

1465. — A Baudechon, paintre, pour avoir pourtrait en parchemin le couleur et fourme du drap des chappes données par feu Monsr le doyen, pour envoyer à Bruges pour scavoir où on en trouveroit de pareil, 2 s. (*Cptes de N.-D. de S. Omer.*)

1469. — Sensuient aultres draps de soye servans en yvier. Primes, un drap de soye inde à rondiolles blanques, en chacune 2 lyons, et sont sur fille de lin. — 2 draps de soye semez de crucefix. — Ung drap de soye semé de l'ymage de S. George à cheval. — Ung drap semé de dra-



IXe ou Xe s. — *Suaire de S. Victor. Holosericum bysantin conservé au trésor de la cathédrale de Sens.*

gons à quame retorse. — 4 draps bleux semés de fleurs de lis servans au coer au desoure des formes. (*Inv. de l'égl. S. Ame de Douai.*)

1485. — Deffendons et prohibons généralement à tous nos subjets que dores en avant ils n'ayent à porter aucuns draps d'or, d'argent et de soye en robes ou doublures...

Les chevaliers tenant 2000 livres de rente par an pourront porter tous draps de soye de quelque sorte qu'ils soient, et les écuyers ayant semblablement 2000 liv. de revenu chascun an, drap de Damas, satin ras et satin figuré, mais non point veloux. (*Ordonn. des rois*, t. XIX, p. 615.)

1504. — 2 draps d'autel de violet appelez les draps Sainct Victor, semez d'ymages dorez... et sont fort usez. (*Inv. de la cathédrale de Sens*.)

1513. — Que de toutes les offrandes et paremens qui se feront dedans icelle église, comme sont draps d'or, de velours, soye ne autres ornemens que seront illec offerts et mis par dessus la représentation du tombeau de lad. dame (Anne de Bretagne) et ailleurs dans lad. église, a été ordonné du consentement que dessus, que le chapitre n'aura rien fors que la cire et argent qui sera offert, mais seront retornés à ceux qui les auront apportez, baillez et offerts. (*Reg. du parlement de Toulouse*. De la Faye, *Preuves des ann. de Toulouse*, t. I, p. 123.)

1547. — Pour 11 aulnes de veloux noir dont fut faict ung grand drap mortuaire pour servir à couvrir la tombe soubz laquelle sont enterrés les cueur et entrailles dud. feu roy, vallans au pris de 7 l. 10 s. t. l'aulne, la somme de 105 l..

7 aulnes de satin blanc pour faire la croix qui fut mise sur led. drap mortuaire, vallans au pris de 70 s. t. l'aulne, la somme de 26 l. 5 s.

Pour 10 aulnes de bougran noir dont fut doublé led. drap mortuaire, vallans au pris de 7 s. 6 den. l'aune, la somme de 75 s. (*Cpte des funerailles de François Ier*, f° 115 v°).

FIL ET COTON

1256. — En printans doit on estre viestu de reubes ki ne soient trop caudes ne trop froides sicom les tiretaines, les dras de coton fourrés d'aigneaus... en été se doit on vestir de reubes froides sicom de dras de lin... et de dras de soie sicom de cendal, de samit, d'estamines. (Alebrans, *Traité de physique*, ms. f° 29.)

1313. — Payé pour 25 aunes de toille pour faire baignoires et draps pour madame, de lit et les demoiselles, 2 s. l'a. 50 s. (*Quittance extr. des Cptes de l'Artois*).

1328. — 9 draps de 2 lez à baingnoteres, 6 s. pour pièce. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 48.)

1376. — Pour 2 paires de draps de lit contenant 64 alnes de toille, chascun drap de 4 toilles de lé et de 4 alnes de lonc, à 10 s. p. l'aune valent 32 l. p. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 1257.)

1397. — 4 paeres de grans draps baignoirs, chacune paere de 4 lez et de 3 aulnes de long.

It. 4 paeres de petis draps baignoirs, chacune paere de 2 lez et de 2 aulnes et demie de long. (*Inv. d'Isabelle de France, reine d'Angleterre*, f° 11.)

1397. — Elle revêtit tous les seigneurs de France et rafreschit et renouvela de nombreux draps-linges et de robes et de vêtures de drap fin de Damas selon l'ordonnance et coutume de Grèce. (Froissart, l. 4, ch. 59.)

1416. — N° 680. 2 draps de lin encores plus deliez (3e degré de finesse) dentelez et cordelez, chacun de 4 lez et de 4 aulnes de long, 15 l. t.

N° 681. Drap de lin de lit de parement de 6 léz et de 6 aulnes de long ou environ, 10 l. t. (*Inv. du duc de Berry*.)

1472. — Une cappe de drap de lin eschequetée de pers fil et blanc, l'offroy de noir satin broudé de branceques. (*Inv. de N.-D. de Lens*.)

1517. — Un paro di lenzola lavorati di seta negra ad aco. — Carmosina a rose. — Carmosina e negra a rose. — Carmosina ad ancora. — Carmosina e torchina a gigle. — Carmosina fatte a telaro. — Torchina e gialla de Ponte-reale. — Negra fatte a pezza. — D'Olanda listate d'oro et seta incarnata et torchina fatte a frondette. — Carmosina a penne. — Listate d'oro et seta verde et carmosina fatte a chiappe, a fiume, a fere, a trene. (*Inv. du trousseau de Bonne Sforce, reine de Pologne*, p. 253).

1557. — Pour la façon de 3 draps de table ouvrez de soye noire à fleurons tout à l'entour et par le millieu, contenant une aulne et demie de thoille de Hollande, 24 s. — Autres semblables ouvrés de soie cramoisie. (*Cpte roy. de Julian de Bonderille*, f° 65.)

1560. — 32 aulnes fine toille de Hollande employée à faire 2 draps pour la chasse, pour couvrir la paillace qui se porte à l'assemblée où couche led. Sgr (le roi), 72 l. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 150 v°.)

LAINE

885. — Charlemagne envoya au roi de Perse des ambassadeurs qui lui présentèrent des chevaux et des mulets d'Espagne, des draps de Frise blancs, unis ou travaillés et bleu saphir, les plus rares et les plus chers qu'on put trouver dans ce pays. (*Le moine de S. Gall*, édit. *Guizot*, l. 2, p. 237.)

1260. — L'en apèle drap nays à Paris le drap du que la chaane et la tissure est tout d'un. (Et. Boileau, *Reg. des métiers*, p. 119.)

1291. — Ke nus ne face dras aveue li estrain (la chaine) de laine et le atramente de flokon (fil d'étoupe.) (*Ban de la draperie de flokon*, ap. Roquefort, *Suppl.* v° *Atramente*.)

1300. — Lor toisons (des brebis) por faire dras langes. (*Rom. de la Rose*, V. 20919.)

1312. — Paié pour un drap caignet acheté à Arraz à Adam Louchart pour faire une robe pour madame, 17 l. (*Quittance des Cptes d'Arras*, extr. J. M. Richard.)

1316. — Amotis ex eis (pannis) oreriis et sine signo communi plumbeo reddantur. (*Charta*, ap. du Cange v° *Oreria*.)

1317. — A Jehan le charpentier de Broisseles, pour 2 dras mellés de 4 laines pour madame et les filles le roy pour la velle du couronnement, 72 l.

A dame Ysabel du Tremblai pour 4 aunes d'escallate roiée à 2 files de soucie, 30 s. l'aune...

1319. — Pour 2 dras l'un vermeil de varence et l'autre noir gouté de vermeil, 31 l. (*Cptes de l'hôtel Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 351 et 374, extr. J. M. Richard.)

V. **1330**. — Art. 12. Les draps royez doyvent estre de 2 aulnes de large et de 42 aulnes de long, sur l'amende de 20 s. p. et led. drap rompu et dessiré en 2 presses. (Tailliar, *Le livre des usages et anc. coutumes de la comté de Guysnes*, § 57.)

1335. — 6 cotes hardies de drap de Frise prises chez l'argentier, fourées de tiretaine vert pour le roy et pour autres gens à cui il les donna. (*Cpte roy. de Lucas Leborgne*, p. 79.)

1339. — (Il est accordé aux drapiers de Montiervilliers) qu'ils aient un signet de plon tel comme il leur plaira... pour mettre en leurs draps. (*Ordonn. des rois*, t, XII, p. 552.)

1352. — Pour tondre 3 aunes et demie de desguisé d'Yestre et 3 aunes d'eschiqueté de Louvain à faire une robe pour Miton le fol de mond. sr. le dalphin, pour sa livrée de Toussains, 6 s. 6 d. (3e *Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 143.)

1360. — 24 draps scellés du seel du quel l'en seele les draps de longueur. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange, v° *Longare*.)

1389. — Un mantel de drap cordellier fourré de gris et un chapperon de ce même fourré de menu vair, 64 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 30.)

1394. — En la chambre dessus l'estude, ung drap de mourée de 16 aulnes, prisé 18 s. l'a. (*Cpte du testam. de P. Fortet*, f° 20.)

V. **1407**. — Une pièce de violète rosée et une pièce de violète mourée. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 38.)

1423. — Seront tenus les tisserans de faire merlure à ung demi drap d'une livre de laine de bleu pignié tout ensemble. (*Maniement pour les drapiers d'Arras*, p. 270.)

1459. — Pour 8 aulnes de drap vert frizé pour faire un marchepié à couvrir le banc où le roy NS. se siet à table, au pris de 40 s. t. l'aulne. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 78 v°.)

1464. — Art. 21. Que doresnavant ilz porront taindre tous petis draps non scellez de ozeille (orseille) et de lerquenoux (orcanette) adfin que puissent trouver petis draps

pour sortir (assortir) caucheteurs (chaussetiers) qui les demandent journellement.

22. It. Que lesd. tainturiers puissent taindre tous petis draps et de petis pris, non scellez comme dit est, de warance commune et une partie de bouillon pour avoir bon noirs.

23. It. Et deffense comme autrefois... que ilz ne taindent et ne emploient en leurs taintures copprost, rasin, nois de galle, limure de fer, gomme, alun d'Allemagne, vinaigre ne aultre faulse estoffe de quelque espèce qu'elle soit, mais taignent dorénasvant de bonne warance et alun. (P. d'Hermansart, *Les anc. communautés d'arts et mét. à S. Omer*, t. II, pièce 71.)

1468. — Le petit haultey saint Claude couvert d'ung drap de lane figuré roge et verde. (*Invent. de l'égl. S. Claude.*)

1538. — Le couvrit (le halecret) très bien d'un manteau de frise noire qui estoit tout bordé de canetille et d'or frisé bien richement. (Marguerite d'Angoulème, *Heptaméron, 3e journée, Nouv.* 24.)

1572. — Il faut les (agneaux) choisir les plus gros, corpulens, plus beaux et ayant la laine plus espaisse, plus longue et plus blanche et entre 3 ou 4 de tels en fault prendre un qui l'aye noire afin que de tous ceux cy on puisse faire du drap meslé pour le mesnage. (Belleforest, *Agric. de Gallo*, 12e *journée*, p. 241.)

1614. — Draps fins, revesches, serges et sergettes fines dont vos sujects s'accommoderont en leurs vestemens. — La frise de laine d'Espagne et de Languedoc sera autant et plus salubre que la panne de soye, la pluche et le velours... Les serges appelées de Ségovye, de Lymestre, de Languedoc leur seront aussi propres que le satin et les velours ramagez et à figures... Les sergettes, camelots et moncayars seront aussi autant propres pour la saison d'esté que tant de taffetas de nouvelle invention. (*Advis au roy sur le luxe*, *Arch. cur. de l'hist.*, sér. 2, t. I, p. 440.)

1635. — Frise. — Léger drap de laine, à poil crépé et frisé. (Ph. Monet.)

1723. — Frise est aussi une étoffe de laine assez grossière, propre pour l'hyver, frisée d'un coté, d'où il y de l'apparence qu'elle ait tiré son nom. Les draps noirs sont frisez par l'envers et les ratines par l'endroit. (Savary, *Dict. du commerce.*)

SOIE FIGURÉE

V. 400. — On est avide d'avoir pour soi, pour sa femme, pour ses enfants des vêtemens décorés de fleurs et de figures sans nombre, de sorte que quand les riches paraissent en public avec ces tableaux sur le corps, les petits enfants se rassemblent, les montrent au doigt et rient en leur faisant la conduite. Vous voyez là des lions, des panthères, des ours, des taureaux, des chiens, des arbres, des chasseurs, enfin tout ce que les peintres savent imiter de la nature.

Ce n'était donc pas assez d'orner ainsi les murailles? Il fallait animer même les tuniques et les manteaux qu'on met pardessus.

Ceux qui ont plus de religion suggèrent aux artistes des sujets tirés de l'histoire évangélique. Ils font représenter Jésus-Christ au milieu de ses disciples ou bien ses divers miracles : les noces de Cana, le paralytique portant son lit sur ses épaules, l'aveugle guéri par un peu de boue, l'hémorroïsse touchant la frange des vêtements du Sauveur. Lazare sortant du sépulcre; et ils s'imaginent en cela faire œuvre pie et se parer d'habits agréables à Dieu. (*Homélie de S. Astérius.*)



IVe s. — *Holosericum à dessins jaunes sur champ vert, d'origine sassanide. — Ce tissu qui a servi à envelopper les reliques de sainte Hélène est reproduit en bas relief sur le manteau royal de Sapor II* † 380. *App. à l'auteur.*

V. 1230. Enveloperent l'enfant gentil,
Et desus un paile roé
Ses sires li ot aporté
De Costentinoble u il fu.

. . . .
Une tumbe i treuverent grant
Cuverte d'un cuer pailée roé,
D'un rice orfroi parmi bandé.
(*Poésies de Marie de France*, t. I, p. 116 et 308.)

1352. — Casulam de cirico operatam cum leonibus auri, seminatam dalphinis argenti. — Alia vestimenta munita panni de cirico operatum pahonibus. — Alia vestimenta munita et casula est operata cum quadam ymagine, leonibus et avibus circumdata. — Alia vestimenta munita de panno de cirico hoperato ymaginibus Beate Marie. — Alia... Beate Marie alterius forme. — Alia... ymaginibus angelorum cum armis Elizabellis Ajassa. — Alia... ymaginibus Jhesu Chrsti. — Alia... panni pulpre operatum avibus vocatis jantas et canibus auri munita — Alia... operatum bestionibus cum capitibus auri munitis et corporibus de viridi et rubei et succincta. — Alia... operatum capitibus servorum. — Alia ... munita cum capitibus avium. — Alia... cum imaginibus Beate Marie et ejus filii ad invicem se osculantes munita. (*Inv. de l'égl. S. Georges du Puy en Velay*, p. 114-6.)

1359. — De pannis qui pendent in ecclesia pro solempnitatibus. — Primo sunt ibi 6 panni regales cum armis Italie et Ungarie, Majoricarum et regis Roberti et Jerusalem et cum signo Avenionis. (*Inv. des cordeliers d'Avignon*, p. 444.)

1380. — N° 3319. 2 pièces de drap de soye très fins d'oultremer blancs ouvrez à grans fueillages et à pommes de pin ou mylieu et sont ployez de travers, ouvrez à 2 envers.

3320. 3 autres pièces de drap de soye blanc d'oultremer ouvrez à grans fueillages à manière d'osteaulx et à besans rons et sont ployez en plois carré, ouvrez à 2 envers.

3321. 4 autres pièces de drap de soye blanche de oultremer, lesquelles ont les envers lozengez et dedens les lozenges à feuillages et à lettres d'or, ouvrez à 2 envers.

3322. Ung autre drap de soye d'oultremer sur couleur qui n'est pas bien blanche et est ouvré par dedens à osteaulx à lettres de Sarrasins et à enlasseures.

3323. 2 autres draps de soye d'oultremer les quelz sont mellez, ouvrez à ouvraige en façon de fustaine reze. (*Inv. de Charles V.*)

1424. — *Couvertures de sieges pour le roy.* — Une couverture de drap de soye d'oultremer royé de jaune et de lettres d'oultremer et de bestelettes, brodée de veluiau cendré à escussons de France, prisé 12 l. p. (*Inv. des chapelles de Charles VI*, f° 33 v°.)

1457. — 3 draps de soye, l'un jaune à ouvrage de jaux (coqs) et les autres 2 à ouvrages de paons. (*Inv. de l'égl. S. Ghibert* [*Charente*]. *Arch. des Soc. sav.*, déc. 1858.)

1472. — Une cappe de drap nommée draps royaulx. (*Inv. de N.-D. de Lens.*)

1504. — La chappelle que donna (1387) feu Mgr Guy de Roye, de drap violet semé de signes (*alias* : canètes) et rosettes d'or. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

1562. — Une chapelle rouge figurée de cerfs et d'oiseaux, autre chappelle jaune et rouge figurée d'argent et de léopards dans les rondeaux.

2 chapelles blanches figurées de léopards d'argent en rondeaux.

... Autres chappes tanées figurées d'oiseaux au dedans des rondeaux, autres chapes tanées à figures diverses. . autre chappe appelée des os, figurée de lions et d'oiseaux dedans des rondeaux. (*Relat. du pillage de l'égl. d'Aubeterre*, *Bull. de la Soc. archéol. de la Charente*, t. IV, p. 358.)

DRAPS D'OR

915. — La squadra di Marret Allah ha preso un bastimento francese carico di panni e drappi di seta. (Ils furent distribués aux officiers de l'administration arabe.)

Insieme dovra ricevere 3 casse suggellate dentro le quali mando alla sua grandezza alcuni drappi di seta, che si trovarono fra la preda, che essendo li piu belli e pieni d'oro, li ho mandato alla sua grandezza per compiacersi farne vestiti ai suoi figli. Per me non ho trattenuto me meno un palmo di alcuna specie di roba avendo il piacere di dividerla a tutti. (*Lettre de l'émir Chbir de Sicile à l'émir Almumenin*, *Codice diplom.*, t. II, part. 1, p. 104.)

1180. Cescuns, d'aus a vertu .I. bliant de cendal
Afulés ont mantiaus de pale empérial.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 117, v. 6.)

1260. Illueques se fait atorner
De chières roubes d'outremer,
Qui tant estoit et bèle et rice
Qu'en tot le mont n'ot cele lisse.
Caucatri, lupart, ne lion,
Ne serpent volant, ne dragon
N'alérion, ne escramor,
Ne papegai, ne pa. emor,
Ne nesune beste sauvage,
Qui soit en mer ne en bocage,
Qui ne fust à fin or portrait.
(*Li biaus desconneus*, v. 5051.)

1303. — Pour 5 aunes de blanch drap impérial accatées 6 s. l'aune valent 30 s., et pour le tondage 10 d. (*Arch. du Pas-de-Calais*, rouleau n° 8.)

1317. — Draps de Lucques sur champ adzuré, ouvrez à fleurs de lis d'or. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 2 et 17.)

1319. — 3 draps d'or appelez de Turquie, dont les 2 furent envoyez pour nous et pour nostre chère compagne la royne, à l'offrande à Nostre Dame de Bour de Dieu, et le tiers aud. Sgr de Seully. (*Inv. de Louis X*, p. 275.)

1321. — Somme de la délivrance des draps d'or appelés naques ou Turquie 57. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, p. 18.)

1324. — Pour 5 draps d'or de Luque, 17 l. 4 s. A Claude Belon pour 3 pièces de dras d'or pour faire chasuble, tunique et dramatique, drap et dossière, 20 l. (*Inv. des dominicaines d'Arras.*)

1327. — Una roba pro rege de 4 garnamentis de panno velvetti viridis ad aurum. (*Cpte de la garderobe d'Edouard III*, *Archæologia*, t. XXXI, p. 25.)

V. 1340. — A pezza si vendono (in Constantinopoli) : Velluti di seta e cammucca e maramati e drappi d'oro d'ogni ragione e nacchetti d'ogni ragione e nacchi d'ogni ragione e similmente drappi d'oro e di seta, salvo zendali.

In Messina a pezza si vendono : velluti di seta, drappi d'oro, camucca di seta e tutti drappi di seta e d'oro di Levante. Zendali a pezza di canne 8 la pezza.

A Vinegia si vendono a pezza : bucherami e drappi a oro, sciamiti e marimanti, nacchi e nacchetti dalla Tana, velluti di seta.

A pezza si vendono in Genova... velluti di seta di ogni ragione, taffetà di seta d'ogni ragione, camucca di seta d'ogni ragione, maramanti di seta e d'oro, nacchetti di seta e d'oro d'ogni ragione, drappi di seta e d'oro d'ogni ragione, bucherami d'ogni ragione. (Pegolotti, *Pratica della mercatura*, p. 19 à 219.)

1361. — Una dalmatica imperialis solepnissima, que dicitur Constantini, de dyaspero albo laborato ad rotas de auro et serico in quibus sunt grifones et pappagalli et aquile cum duobus capitibus crucibus in medio de auro et serico. (*Trés. de S. Pierre de Rome*, p. 38.)

1364. — Pour 8 draps d'or impérial sur champ vert, que font 16 pièces, à faire une robe longue de 5 garnemens pour nostre très chière et aînée seur Marguerite de Bourbon, pour nostred. sacre, la pièce 60 fr. d'or, valent 480 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 151.)

1380. — Ung dossier de drap d'or impérial royé au lonc sur champ vermeil et sur champ d'azur, bordé de veluiau de couronnes, d'escussons de France. (*Inv. de Charles V*, n° 3616.)

1387. — Pour un quartier et demi de drap d'or de Damas... pour faire 2 couvertures à 2 des livres du roy nostre sire, 40 s. p. (17° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, p. 142.)

1388. — Pour 12 aulnes de toile teinte en pers et 2 trezez de soie inde et une once de fil pers pour doubler le drap d'or qui fut achetez pour les trespassez, 64 s. 4 d. — It. Pour 5 quartiers de sendal roge... pour faire une croix vermeille sur led. drap, 25 s. (*Cpte de la confrerie des SS. Pierre et Paul de Langres*, Monteil, t. II, p. 391.)

1390. — Pour 3 pièces de drap d'or brochié à champ noir ouvré à oyseaulx et bestes sauvaiges... pour faire 2 longues houppelandes pour le roy et Mgr le duc de Touraine, au pris de 24 l. 16 s. p. la pièce. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 47.)

1394. — Pour demie aune et demi quartier de drap d'or impérial à champ vermeil... pour faire une bource à mettre les corporaulx de la chappelle de Mgr le duc

d'Orléans, au pris de 7 l. 4 s. p. l'aune, 54 s. p, (6e *Cpte du meme*, f° 121.)

1401. — Une cape d'un drap d'or de Damas à barres montant de bas en hault, et dedens les royes lettres sarrasinoises, fourrée de verd samy. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, 334.)



XIVe s. — *Drap à sujets dorés sur fond bleu. Fabriques du nord de l'Italie. App. à l'auteur.*

1403. — N° 10. Pour 2 draps de graine brochez d'or de Chippre, pour mettre tout à l'entour du couvertouer qui sera fait d'ermines, pour le grant lers à parer pour led. enffant, la piece 80 esc., 180 fr. (*Achats pour les couches de la Ctesse de Rethel*, p. 605.)

1410. — Lad. testateresse voult et ordonna que led. jour soit mis sur son corps ou ossemens un drap d'or neuf au pris et valeur de 30 l. t. duquel sera faicte une chasuble armoyée des armes de lad. testateresse. (*Testam. d'Alix de Cournon, Rec. de docum. inéd. Mél. histor.*, t. III, p. 496.)

1415. — Una capa totaliter de auro cum rosis rubeis et nigris florida, cum orphreis enbroudata nobiliter cum imaginibus. (*Testam. dom. Le Scrop*, Rymer, *Fœdera*, t. IX, p. 273.)

1416. — Un vestemens de drap dit marramas blanc ouvré à petites bestioles d'or. Chasuble, dalmatique et tunique, et est l'orfrois à arbres vers et rouges et petis oyseles blans et roses vermeilles.

Un vestemens de drap blanc dit nape (*alias* naci) rayé d'or: chasuble, dalmatique et tunique, et est l'orfroys de la chasuble brodé à chasteaux d'or. Ces vestemens sont tous emblé et ne servent plus.

Un vestemens de drap blanc dit tacamas, ouvrés à pomme d'or... chasuble dont l'orfroiz est brodé d'or à ymages d'apostres, et dalmatique et tunique.

Ung vestement de drap vermeil à hommes d'or à cheval, et se nomme la chapelle de S. Thomas de Cantorbie, chasuble, dalmatique et tunique.

Un drap impérial vermeil semé de grans feullages d'or et petites rosètes perses.

It. 2 (pièces de) drap blanc impérial semé de violettes rouges perses et vertes. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f°s 10 à 16 v°.)

1416. — N° 81. D'un ciel et dossier tenans ensemble de drap d'or de Lucques, contenant 4 aulnes de long et 2 aulnes et un quartier de lé ou environ.

N° 94. D'un grant dais palé de drap d'or impériaulx et de veluyau bleu, contenant 7 aulnes et demie de long et 5 aulnes de lé, doublé de toille bleue, 66 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1419. — Sunt quedam ornamenta videlicet casula, tunicella et dalmatica de rudi et antiquo panno aureo... casula habet campum viridem et rotas in campo, et in medio rotarum homines equitantes portantes falcones in manibus. Tunicella habet campum blavum cum avibus et pomellis rubeis et dalmatica habet campum blavum cum avibus et griffonibus. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 328.)



XIVe. — *Brocart italien, au Musée germanique de Nuremberg.*

1424. — Pannus de campo celestino seminatus rosis aureis cum griffonibus... in campo rubeo seminato bestiis et avibus viridis cum capitibus aureis, continens in longitudine 2 u. et in latitudine unam vel circa. — Pannus in campo rubeo ad Agnus Dei et aves virides cum capitibus deauratis. — De panno violeto seminato leonibus armatis et pavonibus diversorum colorum cum barris... De panno azureo cum Agnus Dei aureis continens circa 2 u. 1 2. — Pannus de diversis coloribus ad barras in longo cum ca-

nibus bipartitis. — De panno rubeo ad falcones et animalia cum capitibus et pedibus aureis. — Pannus de croceo seminato foliis rubeis et albis in circulis... Unus pulcherrimus pannus in campo albo seminato floribus lilii coronatis, quem dedit deffunctus Haussepié.

Unus pannus de serico nigro seminato floribus rubeis cum avibus aureis, quem dedit Yoland (d'Aragon) regina Sicilie, perforatum. — Alius pannus asuratus seminatus foliis et avibus aureis, fractus in buto, continens 2 u. cum tertia, datus per ducissam Britannie filiam regis Francie. — Alius pannus rubeus de serico cum foliis et animalibus aureis, bordatus de velluto nigro, tella nigra duplicatus, continens 3 u. in longitudine, quem dedit domina Maria regina Sicilie (Marie de Bretagne) die sepulture principis Taran filii sui. — Unus pannus simplex de 2 peciis conscriptus litteris ebraicis continens circa 2 u. — Alius pannus aureus de 3 peciis de auro percusso ad 3 bestias cum solo capite continens circa 2 u. — 3 panni de serico aureo, qui consueverunt poni circa majus altare quorum unus ad longum virgatus et scriptus ad litteras barbareas continens 3 u... tertius de auro virgatus ad longum ad undas. — Unus pannus bougrani undati cum Majestate et evangelistis aureis ad arma defuncte regine, qui ponuntur super majus altare. (*Inv. de la cathédr. d'Angers*, p. 312 et suiv.)

1436. — N° 80. Unum pannum de cirico longitudine 10 palmarum, latitudine 2, cum figuris avium et aliarum rerum, deauratum in capitibus et in pedibus eorum, ad ornandum sepulcrum in die Parasceve corporis Christi. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Montpesat.*)

1438. — Un drap d'or pour parer l'autel, de racamas impérial vermeil à plusieurs grans feulles d'or et petis reinseaux. — 4 orillier de drap impérial azuré, semé de fueillages à oyseaux. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f°s 56 et 31.)

1448. — N° 55. Quedam casula, tunica et diamatica alba de panno aureo percusso.

N° 115. Quedam casula de panno aureo batu. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

1452. — A Pierre de Janaillac... pour ung bien riche drap d'or sur or fait sur un veloux sur veloux cramoisi, contenant 21 aulnes et demye, donné led. premier jour de l'an au roi de Cécile, au pris de 35 escus l'aulne valent 752 escus et demy, qui valent 1034 l. 13 s. 6 d. (*Cpte roy. d'étrennes*, f° 6 v^to.)

1461. — Pour 35 aunes drap d'or fait sur velute cramoisi vermeil dont a esté fait ung grant poisle sur le quel estoit l'estature dud. feu Sgr à l'entrée de Paris et Saint Denis en France, au pris de 30 escus l'aune valent 1050 escus, pour ce 1443 l. 15 s. t. (*Cpte des obseques de Charles VII*, 65.)

1469. — Ung parement de drap d'or de Brelin, que donna feu Monsr de Berry, lequel est borné aux coustez de veloux vert. (*Inv. de l'égl. S. Hilaire de Poitiers*, p. 155.)

1471. — Un parement de drap d'or morisque et une chasuble de mesme. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 21.)

1472. — Une casule, estole et fanon de blanc drap de soye semée d'oisiaulx dont les testes sont d'or, albe, amict tout de pareil drap, que donna le cardinal d'Alby. (*Inv. de N.-D. de Lens*, p. 22.)

1480. — Casula diaconatus et subdiaconatus cum 2 cappis panni aurei vulgariter *ad ova fristata* nominati.

It. 3 albe, 3 amictus, 2 stole cum 3 fanonibus paratis paramentis, panni aurei crocei ad capellam communiter *œufz fris* servientes. (*Inv. de la Ste Chapelle de Paris*, f°s 7 v° et 8.)

1490. — 6 aulnes et demye drap d'or cramoisy, or sur or frisé à grans fuellaiges et lettre de Damas, pour faire ung grant sayon (pour le roi), au feur de 87 l. 10 s. t. aulne. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 51.)

1504. — Ung drap de veloux vermeil tout battu à grans feulles d'or et partie du champ broché d'or moult bel et riche, contenant 6 aulnes de Paris ou environ, donné par le roy Charles VII.

Ung autre drap d'or semé de petis arbres, donné par le roy Charles dessusd. quand il alloit à Bourges.

La chappelle de Becquart (archev. de Sens en 1293), de veloux vermeil garnie de chasuble doublée de sandail jaune. La tunique et dalmatique de mesme drap et doublez de toile perse. Et sont lesd. tunique et dalmatique parez devant et derrière et ès manches de drap blanc battu à oiseaulx d'or. — La chappelle que donna feu pape Grégoire, de drap de damas blanc battu à or. — La chappelle que donna feu messire Guillaume de Melun (v. 1340), de drap inde .. drappé d'oiseaulx battue à or en aulcuns lieux... Une autre chappelle nommée de S. Pere, autrement les serpens, d'un drap vermeil battu à oyseaulx d'or. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

1510. — 2 pièces de drap d'or frisé. It. Une petite pièce de drap d'or brodé. It. 2 pièces de toille d'or. (*Inv. du card. d'Amboise*, p. 489.)

1511. — Una planeta cum diacono et subdiacono, de satino persico cum offris de auro cum paramentis panni imperialis rubei de Chippre.

Una planeta... cum diacono et subdiacono cum paraturis panni imperialis de Luca. (*Inv. de la cathédr. d'Avignon*, p. 284-7.)

1515. — Pour 24 aulnes 1/4 et demie de drap d'or frisé à double frisure fort riche pour faire un drap mortuaire de parement de 5 lez et de 4 aulnes 3/4 et demy pour mettre sur le lieu du parement.

It. Pour 11 aulnes de drap d'or frizé riche, or sur or à friseure double, pour faire le fonds d'un poile ou ciel, à 65 fr. d'or l'une. (*Obsèques de Louis XII*, ap. Leber, t. XIX, p. 263-5.)

V. **1520.** — 2 pièces de drapt d'or changeant ou bien sattin broché changeant. (*Inv. de de François Ier de Luxembourg*, p. 1.)

1532. — 4 paremens d'aultel, assavoir 2 de drap d'or bleuf 2 de drapt d'or noir velouté. (*Inv. de la maison de Chalon-Orange*, n° 36.)

1538. — Ung viel careau de drap d'or de masse figuré de veloux rouge. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 31.)

V. **1550**. — Ung citoalle de drap d'or d'Allemaigne à grande fleur, figuré de velour rouge. (*Tapisseries laissées par J. Nicolaï, tapissier du roi d'Espagne. Arch. de Lille, Cart. des joyaux.*)

1625. — Le drap d'or frisé se fait avec de l'or filé dont on frise le drap d'or ou toute autre estoffe; ce sont des frisures et bouillonneries qui se font et s'appliquent des fers et puis on retire les fers tellement que l'ouvrage demeure enlevé comme œilleture. (Nicot, 4e édit.)

1626. — 2 paremens de drap d'or frisé aux armoiries de feu Mr de la Forest (XIVe s.) évesque de Paris, vulgairement ditz parementz des picquotz et parements de nappe. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 25.)

1627. — Ceste ville (Lucques) est pleine d'artisans de toute sorte qui font avec grande diligence et fort proprement quantité de draps de toute façons, de laine, de soye et aussi des draps d'or qui ne doivent rien à ceux de Flandre. (Davity, *Les estats, empires et principautés du monde*, p. 563.)

1627. — La ville de Chirmain en Carmanie est renommée à cause de la grande quantité de draps d'or et d'argent que les habitans y font et débitent. (*Ibid.*, p. 1097.)

1676. — Pourront lesd. marchands ouvriers dud. art travailler, faire travailler toutes sortes de drap d'or et d'argent fin comme brocquar, satins, damas, tapis à fleur, panne, toille d'or et d'argent, tant plain que figuré, frisé, tiré, coupé... et seront lesd. étoffes en largeur de demy aune moins ung vingtquatrième.

It. Fairont pareillement... toutes sortes de satins et damas, venision, damasion, luquoise, valoise, divers noirs et généralement toutes autres étoffes figurées et à fonds, de toute manière à la tire, sous quelque nom qu'elles soient où il y aura or et argent, et seront lesd. étoffes de la même largeur ci dessus. (*Stat. des ouvriers d'or, d'argent et de soye de Bordeaux*, p. 560.)

1723. — On appelle un drap d'or frisé, un drap d'argent frisé celui qui n'est pas uni du coté de l'endroit, étant superficiellement crepu et inégal.

Les draps d'or et d'argent frisez sont estimez les plus riches. (Savary.)

POIDS, MESURES, PRIX ET TAXES.

1254. — *Prix des draps d'Abbeville.* — Li noire burnette et li clere burnette 100 s. — Li pers 115 s. — Li perses et les fleurs de pesche 4 l. 5 s. — Li vert et li valeveirs... — Li grisgore 4 l. 10 s. — Li burnettes, li mabrès, li pimpelorés 4 l. 15 s. — Li bleus et li rousses et li vermeil et li plumkié 4 l. (D. Grenier, vol. XCI.)

1260. — *Tonlieu des draps à Paris.* — Ecarlate 4 den. — Beauvais 8 d. — Chartres 6 d. — Louviers et Tours 4 d. — Tiretaine, galebrun et autres draps ourtis 4 d. —

Draps larges de 19 1/2 aulnes 4 d. — Draps roiés et autres de Paris, de couleur, 12 d. à la foire de S. Ladre. — Draps de Paris à la même foire, de huche[1] 12 s. 9 d. — Draps de Saint-Denis, 6 d. de huche. — De Douai 12 d. de huche. — Une chape 4 d. (*Reg. des mét. d'Et. Boileau, part.* 2, *tit.* 28.)

1284. — *Mesure des draps.*

Abbeville	24 aunes.
Amiens	14
Arras	48
Les saies	40
Aubenton	27
Avesnes	19
Beauvais, les rayés	14
Les plains	30
Bernay	27
Bruges	24
Les tiretaines	28
Caen	18
Cambrai, les ganchés	31
Les blancs et les pers	34
Châlons	30
Chaltres	30
Dixmude	29
Douai	27
Etampes	37
Gand	27
Les écarlates	34
Hesdin	25
Huy	19
Lagny (sans moison)	38
Liége	20
Lille	29
Louvain	29
Louviers	14
Malines	30
Maubeuge	25
Meulan	18
Montreuil	25
Nivelles	26
Orchies	30
Paris (sans moison)	38
Pontoise	21
Poperingue, les menus rayés	30
Les grands rayés, les blancs	27
Les pers	28
Provins, les teints	28
Les rayés	15
Reims	30
Rouen	15
Semur	19
Senlis	20
Sens	31
Saint-Denis (sans moison)	38
Saint-Dizier	30
Saint-Omer	29
Saint-Quentin, blancs, roux	25
Camelins	24
Tournay	36
Troyes	28
Valenciennes, les grands	34
Les petits	26
Vitry	30
Yprès	29

(*Bibl. Richel., ms. franç.*, n° 12581.)

1285. — *Draps faits à Paris, prix de la main-d'œuvre.*

	hiver	été
Estanfors jaglolez	24 s.	20 s.
Draps raiez	18 s.	15 s.
d° menus	20 s.	
Blancs plains	18 s.	15 s.
Mabrez, estanforz et tous draps à listere	16 s.	13 s.
Camelins blancs et bruns et pers neys	16 s.	13 s.
Camelins raiez bifles, camelines raiees	16 s.	13 s.
Camelins blancs et bruns	10 s.	

(*Ordonn. des tisserands de draps, tit.* 21, *Reg. des ordonn. des mét. de Paris*, 392.)

1300. — Li dras (d'Abbeville) doit avoir 30 aunes de long et doit estre le laine en 2000 et doit peser li dras escru 42 l. et doivent estre tout li drap tissu en laine de 2000 et nient de mains.

It. Li dras parés doit avoir 7 quarts de lé et 24 aunes et demi de lonch. (Coll. D. Grenier, vol. XCI.)

V. **1340.** — *Longueur des draps de laine vendus a Messine.*

Quanto vogliono esser lunghi in Messina i panni lani che vi portano a vendere.

Fiorentini le 11 canne di Firenze vogliono essere in Messina canne 12.

Milano	Canne 12
Borsella dalle 28	12
d° dalle 44	11 1/2
Mellino	12
Santomeri	12
Parigi	16
San-Dionigi	15
Lilla	12
Prò (Provins)	12
Melona	12
Guanto, tutti	11 1/2
d° mellati	12
d° vergati	12 1/2
Appolungo, vergati	12 1/2
Terramondo, vergati	12 1/2
Proino, biffa	11 1/4
d° vergati	11 1/4
d° bianche	11 1/2
d° gammure tinte	11 1/4
Bruggia	12
Anversa	12
Cambragio	12
Mortieri (Montiervilliers)	17
Tornai	14 1/2
Belvaggio	12
Castellonuovo	12
Bagnuolo che si chiamano rimisi	11 1/2

(Pegolotti, *Pratica della mercatura*, p. 100.)

1346. — Doivent peser nonnettes et pourcelet, 20 l.

It. Cler vivelet et entre doivent peser 28 l.

It. Mariettes, kain, esturgaut doivent peser 38 l. (*Règlem. de la draperie de Valenciennes*, f° 61.)

1370. — *Draps de soie, prix.* — Pour un orfrois de dapmas et pour un ruban d'or et de soie, 6 fr. 6 gros. — Pour une pièce de racamas, 25 fr. — Pour 4 aulnes de sarrasmas, 2 fr. 12 gr. — Pour une pièce de satin rouge, 12 fr. — Pour une pièce de baudequin de soye, large, 27 fr. — Pour une livre d'or de Cipre, 12 fr. — Pour 4 1/2 onces d'orfrois de dapmas, à 2 1/2 fr. l'once, 11 fr. 9 gr. — Pour une pièce de veluel noir, 22 fr. — 3 aunes de veluel asuré tout de soie, 10 fr. — Pour 3 aunes de cendal large rouge, 2 fr. — 8 pièces de tartelles tannées à 10 fr. la pièce, 80 fr. — 1 piesse de cendail tiercelin blanc prins à Paris, 10 fr. — Un quart de veluel alexandrin, 1 fr. 4 s. — Une pièce de baudequin broché d'or fin pour donner au prévost de Paris, 75 fr. — 7 1/2 aunes de baudequin large, 14 fr. — Une pièce de veluel noir, 11 fr. — Une autre rouge, 20 fr. — Une pièce de baudequin estroit broché d'or fin à estoilles, 25 fr. — 6 pièces de baudequins larges asurés et bleus, à 14 fr. la pièce. — 2 pièces satin renforcé azuré, la pièce 14 fr. (*Fournitures faites a la Ctesse de Bar, Arch. de Lille, Cart. des joyaux.*)

1371. — *Prix des draps de laine.*

Tanné for long de Broisselle, l'aulne	3 f.
Ecarlate rosée, la pièce	132 f.
Mabré court de Broisselle, l'aulne	2 f.
Morequin brun de Broisselle, »	3 f.
Blanc de Broisselle, la pièce	15 f.
Rayé pers de Gand, l'aune	2 f. 1/2
Vregnée longue d'Ypre, »	2 f. 1/2
Rayé morequin de Gand, »	1 f. 1/2
Sanguine d'Ypre, »	1 f. 3/4
Fine écarlate vermeille, mesure de Paris	6 f.

(*Cpte du duc de Berry*, f° 66 v°.)

V. **1390.** — *Façon d'un drap blanc.*	liv.	sols.	den.
56 livres de laine à 11 den. la liv.	5	2	
Pour élire lad. laine		6	
Pour battre		2	
Pour la graisse		7	
Pour le premier parmi le carbon		12	
Au cardeur		5	
A l'estain fileur (fileur de la chaîne)		12	10
Au fileur de trame		7	10
Pour tisser		28	
Pour bobiner et ordir		2	

[1] Droit d'étalage et une place de 2 aunes et demie de largeur pour vendre.

	liv.	sols.	den.
Au foulon		19	
Pour rembourer		4	
Pour lisser la première fois			20
— la deuxième fois			20
Au tondeur la première fois un drap teint		4	6
Au boetre(?)			4
Pour l'assise		4	4
Aux eswart		2	3
Au pareur de draps			20
Somme totale pour un drap blanc	11	10	11

Et il ne vaut que 9 l. 6 s. à présent. (P. d'Hermansart, *Les anc. communautés d'arts et met. à Saint-Omer*, t. II, pièce 70.)

1393 à **1407**. — *Prix des draps de laine evalués en sols.*

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Saint-Lô	Brunette	13											
Louviers	Marbré, la pièce	14[1]											
	Vert	40											
Moustiervilliers	Ecarlate morée									80			
	Ecarlate rosée	62				60							
	Ecarlate vermeille	62											
	Gris	40							54	40, 54		40, 64	40
	Gris bièvre						40		54		36		
	Gris brun									48			
	Gris fin											60	48
	Gris naïf	32			48, 56					48			
	Gris fin naif											48	80
	Gris noir					36							
	Grisart, la pièce		18[1]		40-		40						
	Morée								56	48			
	Noir				40, 48	60			36, 60	36, 54			
	Noir fin						48		64	72		54	
	Vert		32										
	Vert brun	40					40			48			
	Vert gay								56, 64	36	54		
	Vert herbeux								56, 60	54			
	Vert perdu									60			
Neufchâtel	Iraigne					48							
	Rouge					48							
Rouen	Ecarlate sanguine				60								
	Gris						24						
	Gris naif			32									
	Morée				32								
	Noir					24							
	Vert								36				
	Vert brun								28				
	Vert gay				40	22	28	20		40	36		
	— grande mesure							36					
	Vert herbeux						44						
	Violet				24								
Angleterre	Blanc fin				80								
	Ecarlate très fine				112								
	Ecarlate vermeille					96	96						
	Noir				44, 64	32							
	Noir fin bien délié					112							
	Vert	16						22					
	Vert brun							56					
	Vert fin				80								
Londres	Blanc très fin							72					
	Noir					60	90		60, 90	90	90		
	Noir fin						96	90	64				
	Noir taint en graine					92		58					
	Vert										54		
	Vert brun						80						
	Vert gay							80			54, 64		
	Vert herbeux					64		72				56	
Bruxelles	Bruxelle								48				
	Ecarlate morre	112								112			
	Ecarlate rosée					128	112		112				
	Ecarlate vermeille					112	112	112	112	112	112	140	112
	Ecarlate violette									112			
	Iraigne				24, 36		48		40			48	48
	— grande mesure								64	60	64		
	Morre grande mesure		56		44, 48		40	48	56				
	Rosé		44		40								
	Sanguine Gde mesure		56		36								
	Vert grande mesure		52										
	Vert gay —	46	52		56			fin.	80				
	Vert herbeux —						56			60	56, 64		
	Vert perdu							48, 40		Gde m.	54		
	Violet	52	40, 52			70						48	
Malines	Blanc fin							40					
	Ecarlate					80						80	
	Ecarlate vermeille				80		80	90					
	Iraigne				40		40					36, 40	40

ESPECES ET COULEURS SANS DESIGNATION DE PROVENANCE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Blanc		20		12, 28		20	20	20, 56		20	40	56
Blanc fin				61				56	54	48	60	
Blanchet		10, 12	40	12	10, 26	18	12	12	12			12
Brun					16							
Brun violet						16						
Brunette	18											
Bureau rayé					18	18		16				
— de Gand									20			16
Ecarlate	80							112				
— rosée		89			140							
— sanguine											140	
— vermeille				130	112, 140		108	112	112			
— violette						40	108, 112			112		140
— morre	72											
Gris					18		20, 40	40		20		
— brun		24										
— naïf										48		
Grisart	28					32						
Grisart blanc						20						
Iraigne	40	32						32				
Iraigne vermeille			32				48					
Marbré	20				18, 22			18				
Marbré brun		16			18			20				
Moré		18		16	16				20			
Morequin marbré	32											
Noir					18		20		20, 36			
Pers	16			20	27	20		40, 44				
Pers encre					20							
— fin				28								
— marbré												32
— rosé									20			
Rayé				16								
— sur champ vert												
— pour bureaux							18					
Sanguin	40											
Tanné										48		
Vermeil					18			20			18, 24	18, 48
Vert		28, 32		14, 24	18, 32			18	18	32		
Vert brun					24		32	18, 60	32, 54	24, 48		
Vert brun herbeux					110							
Vert gay	18			32	90		16	20, 64	56, 60		36, 56	16, 56
— fin											72	72
— perdu							56			54	56	54
Violet	18		36									60
— rosé	40											

(A. **1393**. — B. **1394**. — C. **1395**. — D. **1396**. — E. **1397**. — F. **1398**. — G. **1399**. — H. **1401**. — I. **1402**. *Cptes roy. de Hemon Raguier* — J. **1403**. — K. **1406**. — L. **1407**. *Cptes roy. de J. Leblanc.*)

1453. — *Poids des draps de soie.*

	Chaine.	Trame.	Drap.
Damaschino, peso del braccio[1] den.[2] onc.[3]	24	1 1/[illegible]	2 1/[illegible]
Zetani vellutati	16	1 1/[illegible]	3 1/[illegible]
Zetani raso	12	1 1/[illegible]	2 1/[illegible]
Taffeta	11	1 1/[illegible]	1 1/[illegible]
Velluto	14	1 1/[illegible]	3
Baldacchino	24	3[4]	4
Maremali, imperiali e brusti	24		
Giambelotti	12	2	3
Zetani vellutato di pelo		1	
Velluto di pelo		1	
Zetani vellutato nero			4
Alti e bassi colorati			4
Alti e bassi neri			4 1/[illegible]
Taffeta neri			1 [illegible]
Velluti neri			3 1/[illegible]
Saie			4
Velluti broccati			2 1/[illegible]

(*Trattato antico della seta*, p. 80.)

1. [illegible] 60 centimètres.
2. Denaro.
3. Once de 24 deniers.
4. [illegible]

1453. — *Draps de soie, largeurs.*

Velluto piano, braccio	1
Zetani velutato	1
d° vellutato alla veneziana	1 1/8
Domaschini	1 1/4
Raso	1
Taffetà	1 7/8
Baldacchino, imperiali, bocatelli	1 5/8
Brusti	1/2
Ciambellotti	1
Saie	1 5/8

(*Ibid.*, p. 92.)

1491. — *Draps de laine, prix.*

	l.	s.	d.
Bureau, l'aune		15	
Escarlate fine	11	10	
d° de Florence	9	12	6
d° de Paris	11	10	
Estamet blanc	6		
d° noir	6	10	
d° teint en écarlate	9	12	6
Gris estrange	4		
d° fin de Rouen	6	10	
Tanné		35	
Noir fin	11	10	

	l.	s.	d.
Noir de Paris........................	11	10	
d de Rouen........................	7		
Rolleau........................		10	
d blanc........................		10	
Rouge........................		50	
Tanné de Paris........................	6		
Vert gay........................		35	

(9e *Cpte roy. de P. Briconnet.*)

1530. — Pour les plus fins draps que l'on fait nouvellement, y sera mis 75 portées de 80 fillez chacune portée, et à chacune liste 6 bleuz cordeaulx et 2 blancs au dehors; et pour la seconde sorte sera mis 68 portées et à chascune liste 6 bleus cordeaulx; et pour la troizième sera mis 61 portes et à chacune liste 3 bleuz et 3 blancqs meslés l'un après l'aultre, et chacun drap de 42 aunes de long. (P. d'Hermansart. *Les anc. communautes d'arts et mét., a Saint-Omer*, t. II, pièce 72.)

1536. — *Draps de laine, prix.*
Escarlate rouge et violette de Paris, l'aune 12 l. t.
Fins draps noirs 9 l.
Draps noirs dont le roy pourra faire dons, 6 l.
Frise noire d'Espaigne, 4 l.
Draps noirs pour les paiges de la chambre et fins draps viollets pour les haulthois et violons, 70 s.
Draps gris pour les chantres de la chappelle du roy, 60 s.
Draps de toute couleur 50 s.
Frise d'Angleterre, 10 s.
Serges drappées, noires et blanches, fortes et déliées, 6 l.
Fustaine de Millan ponr coestes et mathelas, 12 s. 6 d.
Fustaine de Piedmont pour doubler, 7 s. 6 d.
(8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 2.)

1663. — Dans l'éveseché de Beauvais il y a contre la muraille les mesures de la ville, entre les quelles sont une infinité de petites chaines de fer de différentes longueurs qui sont les mesures des serges. (*Voy. de Moncomys*, t. II, p. 2.)

PROVENANCES

AFRIQUE. V. **1250**. Sur .1. paile aufriquant adoubent le baron.
(*Gaufrey*, v. 9201.)

ALBURQUERQUE. **1645**. — Villa de Alburquerque. Mucha lana, labrando finos pannos, conque provee diversas partes. (Mendez Silva, *Poblacion general de España*, c. 12, p. 74.)

ALCOY. **1645**. — Villa de Alcoy. Fertil de lanas. Labra buenos pannos. (*Ibid.*, c. 32, p. 212.)

ALEST. **1352**. — Aliam casuiam panni rigati d'Alest cum stola et amitto... Aliam capam panni d'Alest rigati. (*Inv. de l'égl. S. Georges du Puy en Velay*, p. 116.) voy. AREST.

ALEXANDRIE. **1224**. Si ot (le lit) .1. covretor roiet
D'un riche porpre d'Alixandre.
(*Le Dolopathos*, v. 10716.)

1396. — Pour une pièce de drap de soye alexandrin contenant 8 aulnes ou environ et 3 quartiers de large, pour faire une longue houppelande pour le roy N. S., 56 l. p. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 21.)

1401. — 6 pièces de drap de soye alexandrin en greune, des larges au pris de 40 l. p. la pièce. (15e *Cpte du meme pour l'extraord. de l'argenterie*, f° 165.)

1402. — N° 35. Pour 3 draps de soye d'Alexandrie bien fins 337 fr. 10 s. t. (*Achats pour les noces d'Antoine de Bourgogne.*)

AMORAVINE. — V. **1250**. La vousure est d'un paile vermeil d'Amoravine.
(*Aye d'Avignon*, v. 193.)

ANGLETERRE. — XIIIe s. — Drap blanc de Nicole (Lincoln). Dras d'Estanfort. (Crapelet, *Proverbes et dictons popul.*)

1468. — Et pareillement les Anglais amènent plusieurs draps d'Angleterre, tant draps larges, de coulleurs, croisez, blanchets, lartilles de coulleur qui se vendent la plus part aux Espagneuls. (*Requête des fermiers du denier pour livre*, Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. III, col. 13.)

1582. — Draps d'Angleterre de toutes sortes et couleurs, la pièce contenant depuis 18 jusqu'à 24 aulnes et 26 payera 20 s.

Draps demis dud. pays d'Angleterre de toutes sortes qu'on appelle draps de douzaine la pièce contenant depuis 8 a 9 aulnes payera 5 s. (*Tarif d'entree a Calais.*)

ANTIOCHE. — **1295**. — Capa de quodam panno Antiocheno cujus campus niger cum ciremmis de auritilo contextis. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 316.)

AREST. **1300**. — 3 Cape chori veteres broudate, linate de panno de Aristo. (*Cpte roy. d'Edouard Ier*, p. 352.)

ATH. **1461**. — De ce jour en avant se feront en lad. ville d'Ath 5 sortes de draps bons et loyaulx, dont la premiere sorte devera estre de bonne et fine laisne et enlasmet (mise en chaine) en 60 portées, et devera la lame avoir de larghesce 13 quartiers. Et s'il estoit que aucuns drappiers ou aultres veulzissent mettre et enlasmer plus hault, faire le polront en 70 portées ou plus; et devera avoir la lame 13 quartiers et demy de larghe contenant iceux draps en longheur sous l'ostille (le métier) 28 aulnes et nient plus; et deveront iceux draps avoir 5 fils de lizière et 3 fils d'entrebat (entrebande ou chef) à chascun bout et néant moins.

It. Et la seconde sorte devera estre en 54 portées et néant moins, et le lame avoir de larghesce 12 quartiers et demy et néant moins, contenant iceux draps en longheur sour l'ostille 27 aulnes et néant plus. Et deveront iceux draps avoir 4 filz de lizièrre et 2 filz d'entrebat à chascun de boult et néant moins.

It. Pour la tierche sorte devera estre en 50 portées et néant moins et le lame avoir de larghesce 12 quartiers et demy comme la seconde sorte et néant moins, contenant iceux draps en longheur sour l'ostille 26 aulnes et néant plus. Et deveront iceux draps avoir 3 filz de lizierre et 2 fils d'entrebat a chascun de boult et néant moins.

It. Pour le quathreysme sorte devera estre en 46 portées et néant moins; c'est à entendre pour gris et pour aignelins, contenant iceux draps en longheur sour l'ostille 26 aulnes et non plus. Et deveront iceux draps avoir aussi 3 filz viers de lizierre et aussi 2 filz vremeil d'entrebat à chascun de boult et néant moins.

It. Pour la cinqueysme et darraine commune et petitte drapperie, se devra enlamer chascun drap en lames, de 40 portées et pour en icelle dicte lame faire draps de 38 portées et néant moins, et la lame avoir de larghesce 12 quartiers, entendu que ceste dicte petitte draperie se polra faire de secq estain (laine cardée à sec) et de laisne sans y mettre flochons, lesquels draps deveront avoir sour l'ostille 29 aulnes et néant plus. Et deveront iceulx draps avoir 2 filz d'entrebat à chascun de boult et néant moins. (*Privil. des drapiers d'Ath.* Em. Fourdin, *Cptes rendus de la commiss. roy. d'hist. de Belgique*, t. IX, p. 219.)

BAEZA. **1645**. — Ciutad de Baeza. Tinne los mejores y mas finos pannos cochilinnas de tota Europa. (Mendez Silva, *Poblacion général de España*, c. 10, p. 92.)

BEAUVAIS. **1515**. — 215 aunes de fin drap noir de Beauvais pour tendre tout autour des chaizes du cueur de l'église de Nostre Dame de Paris, tant haultes que basses, couvrir tous les poulpitres estant aud. cueur, au feur de 30 s. t. l'aune. (*Cpte de l'obsèque de Louis XII*, f° 77.)

BOURGES. **1443**. — Art. 11. Toutes truffes et blondelez se feront doresnavant en laine ronde et non autrement.

18... A esté appointié sur le fait de la tainture que les cheinnes brunettes auront premièrement leur pied de guesde et après garencées, et si elles ne sont assez garancées, elles seront assorties en guesde.

20. Sera fait des blons qui ne seront point littes et séelés et auront guesde de 9 sols et au dessus, du prix du tems passé.

22... Et ne feront iceux cousturiers et chaussetiers lesd. robbes, chausses, chapperons et autres choses dessusd. de noir de chaudière, blons, truffes ne josselins pour les vendre, ne d'autre drap pour vendre...

37. Et seront lesd. draps ainsi faicts que dessus est dit de lizière bleue et blanche ainsi qu'ilz ont fait le temps passé.

38. Et seront les seaux dont seront séellez lesd. draps ronds. Le grand séel marqué de 3 moutons cornus et le petit seel d'un B d'un I et T couronnez. (*Stat. des drapiers de Bourges. Ordonn. des rois*, t. XIII, p. 380.)

BRETAGNE. **1468**. — Aussi les marchands de Rennes, Dinan, Chasteaugiron, Bayn et autres lieux de Bretagne où l'on a accoustumé de drapper venoient en ceste ville, amenoient les draps, les vendoient et troquoient o lesd. Espagneuls et en remployoient l'argent en laynes. (*Requete des fermiers du denier pour livre*, loc. cit., col. 12.)

BRUXELLES. **1379**. — Que chascun drap de Brouxelles de la grant moison auroit les 2 lizières au long du drap royées de filz divers et desparaux. — Et en chascun drap de la petite moison auroit une lizière au long du drap royée de divers fils et desparaux. Et ordenons que aucuns de Moustiervilliers ou ailleurs... ne puisse faire... aucune lisière... fors d'une couleur seulement. (*Rec. des Ordonn.*, t. VI, p. 455.)

CARCASSONNE. **1541**. — 8 aulnes et demye drap gris de Carcassonne pour faire 7 robbes et 7 mantaulx aux 7 chantres de la chappelle dud. Sgr. (le roi), à 60 s. t. l'aulne. (13e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, f° 31 v°.)

1564. — Une robe de tanné de Carcassonne, passementée et bordée de velours. (*Inv. du Puymolinier*, f° 151.)

CASTILLE. V. **1180**. La covreture de la sèle
Est d'un brun paile de Castele,
Toute florée a flors d'orfrois.
(*Floire et Blancef.*, p. 40.)

1230. Ele ot gonèle
De drap de Castele
Qui restincelle.
(*Colin Muset*, p. 95.)

1488. — Une chasuble, estolle et fanon de drap de Castille semée de fleurs de lis et de chasteaulx d'Espaigne, qui sert à tous les jours à la grant messe. (*Inv. de l'égl. S. Gervais.*)

CHALONS. **1243**. — On ne doit faire vert ne brunète, ne blo, ne camelin se taint en laine non.

Nus ne puet ne ne doit vendre laine nostrée por laine d'Angleterre...

Tuit li drap de moison doivent estre ordi de 30 aunes à waudequin.

Li dras doit estre ploiez d'une aune de lonc. (*Réglem. de la draperie de Chalons, Biblioth. de l'Ec. des chartes*, sér. 4, t. III, p. 55.)

1339. — Lad. draperie d'icelle ville avoit été d'ancienneté devant toutes autres draperies... de très grande bonté. (Pour éviter la contrefaçon il est accordé) qu'ils aient un signet de plom tel comme il leur plaira... pour mettre en leurs draps. (*Rec. des Ordonn*, t. XII, p. 552.)

CHYPRE. **1419**. — Ex dono domini Jo. Rollandi epi Amb. una cappa, casula, tunicella et dalmatica de uno et eodem panno de Cypre cujus campus albus est, in quo campo sunt plures capelli de filo aureo facti cum 3 nodis fratrum minorum, in quibus sunt figurati aves et leones. (*Inv. de l'égl. d'Amiens*, p. 320.)

CONSTANTINOPLE. V. **1180**. D'un paile de Constantinoble
Vestue molt signeriument.
(*Lai d'Ignaures*, v. 168.)

CUBILLAN. **1645**. — Villa de Cubillan. Con labor de finos paños (Mendez Silva, *loc. cit.*, c. 163, p. 188.)

CUENCA. **1645**. — Ciutad de Cuenca. Con labor de paños quien provee esto reynos. (*Ibid.*, c. 17, f° 20 v°.)

DAMAS. **1180**. Sour 1. pale de soie sunt asis de Damas.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 222, v. 6.)

1369. — Une belle chasuble, frontier et dossier, estole et fanon pour une chapelle cotidienne, d'un beau drap d'or de Damas à lettres blanches. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 520.)

1370. — Pour une pièce de drap de Dapmas ardant, fort, d'une soye, contenant 4 alnes et demie... pour faire une courte houpelande a armer pour nous, 25 fr. (*Ibid.* n° 716.)

DARNETAL. **1572**. — Un robbon de drap de Darnetal bandé de 2 bandes de vellours noir a 2 tresses d'argent par dessus, garny de 11 boutons de fil d'argent a longue queue, et d'un crochet et une porte d'argent, fourré de gorge de renards, prisé 15 l. t. (*Inv. de Cl. Gouffier*, p. 556.)

DURANTE. **1649**. — Un drap mortuaire de Durante, avec un frangeon de capicciole.

1669. — 2 chasubles de Durante noir avec passement jaune et bleu. (*Inv. de l'égl. S. Louis des François*, p. 57 et 100.)

ECOSSE. **1582**. — Draps d'Ecosse, qui ne servent que pour doubleure, la pièce de 10 à 12 aulnes payera 3 s. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

ESCLAVONIE. **1180**. Aristote se jut sor. 1. pale esclavon.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 17, v. 2.)

ESPAGNE. **1295**. — Tunicam et dalmaticam de diaspro albo laborato ad aves in rotis porlilatas de rubeo cum listis a pede de panno hispanico et in manicis de frixio.

Tunicam et dalmaticam de panno hispanico virgato, ornate panno hispanico rubeo ad aurum cum frixio anglicano.

Unam tunicam de panno hispanico ad bastones aureos cum listis de panno tartarico rubeo.

Tunicam et dalmaticam de purpura hispanica cum virgis ad aurum et listis de panno rubeo ad aurum.

Panni hispanici (13 *articles*) Pulcros ad rosas et alios laboratos ad aurum — ad bestias per lungum rubeos et albos, in quibus sunt leones et castella ad aurum. — Cum leonibus in campo albo et castellis in campo rubeo et aquilis nigris in campo deaurato. — Cum rotis ad quart' in quibus 2 leones violacei et 2 castella et in campo aquile nigre. — Ad spinam piscis de serico rubro et albo. — Ad scacheria alba et rubra in quibus leones et castra ad aurum. — Purpura de Hispania rubea cum operibus minutis de serico diversorum colorum. — Ad quart'. alba in quibus leones nigri et castra ialla. — Coloris celestis ad rosetas de auro. — Rubeas ad pineolas aureas. (*Thes. Sed. Apost.* fos 100 à 126.)

1607. — 2 aulnes et demie de drap d'Espagne noir fort beau, pour faire un manteau à M. de Loménie, sécretaire d'état. (*Cpt. roy. de P. Leroux*, f° 18.)

FLANDRE. **1372**. — En Flandre a bons ouvriers de draps de laines sur tous autres, car par leur art ils pourvoyent de drap à une grant partie du monde, lesquelz ilz font de bonne laine d'Angleterre et les envoyent partout le monde par la mer et par terre. (*Le propriét. des choses*, l. 15, ch. 58.)

GAND. V. **1500**. — Et bons drapz royez sont à Gand.
(*Le dict des pays*, Montaiglon, *Rec. de poés. fr.*, t. V, p. 109).

GENES. **1241**. — Pro 2 purpuris de Janua, 7 l... unum drappum de Januis ad aurum. (*Cpte de la chevalerie du Cte d'Artois, Bibl. de l'Ec. des chartes*, sér. 3, t. IV, p. 37.)

1295. — Vestimentum (*aube*) novum plenarium cum apparatu et parura de panno januensi et casula de bokeran (*Inv. de l'égl. S. Paul de Londres*, p. 329.)

1535. — Aud. an, le dixième de may furent descriez par 4 trompettes à Paris tous draps de soye de Gennes, tant de veloux, satin, damas, taffetas, toiles de soye qu'autres. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 455.)

GENEVE. **1627**. — N'estoit leur grand travail (des genevois) à imprimer des livres de toutes sortes et à inventer et à faire force draps de soyes, cette république seroit aussitôt pauvre et abbatue. (Davity, *Les estats, empires et principautés du monde*, p. 679.)

GONDRECOURT. **1585**. — Lesd. drappiers seront tenuz mectre à part et séparer les draps facon dud. Gondrecourt de ceulx qui se font à Mirecourt, Martincourt et ailleurs, qui ne seront sy bons que ceulx dud. Gondrecourt, et affin que le simple peuple ne soit trompé. (*Ordonn. de la draperie de Gondrecourt, Arch. des Soc. sav.*, 1 déc. 1865.)

HOLLANDE. **1507**. — 22 draps de toille d'Olande avec 2 franges au bout, pour piguer, à la façon d'Italie. (*Inv. du duc de Bourbon*, n° 73.)

INDE. **1180**. Lie fu la roine et mains grant baudor
Des plus ciers dras de soie d'Inde supérior
Et de ciaus de Nubie, cargié. I. missaudor.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 372, v. 6.)

JASDI. **1298**. — Jasdi est en Persie mesme, molt bone cité et de grant marchandies. Il se laborent maint dras de soie que s'apeles Jasdi, que les merchant les portent en maintes pars por fer lor profit. (Marc Pol, ch. 31, p. 30.)

LELLE. **1431**. — A Tassin de Barreu, marchand de draps, pour 38 aunes de drap de Lélée dont Mgr a fait faire plusieurs habits à la façon d'Allemagne, tant pour lui que pour le sire de Croy, le Sgr de Ternant et plusieurs autres chevaliers et écuyers de son hôtel, 76 l. 13 s. 6 d. (*Cpte de J. Abonnel*, ap. Gachard, *Rapp. s. les arch. de Lille*, p. 277.)

LILLE. **1449**. — A Perrot Guyot, chausselier, pour 7 cannes 2 paumes et demi de gris de Liste, pour faire les couvertes et housseures des destriers (des écuyers), leurs bas de jacquettes et autres choses à eulx nécessaires pour tenir le pas de la Pastourelle, à raison de 5 florins, 6 gros la canne, 39 for. 10 gr. 1 patacz. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 733.)

1628. — Lille située sur la rivière Duelle... c'est icy

qu'on faict force saies et ostades pour les tisserans qu'on y voit en grand nombre. (*Relat. d'un voyage en Belgique. Ann. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1851, t XI, p. 360.)

LIMESTRE. **1560.** — 3 aulnes et demye de drap noir de Limestre pour faire ung manteau a la reistre pour led. Sr. (le roi), à 9 l. l'aulne. (*3e Cpte roy. de David Blandin*, fo 89.)

LONDRES. v. **1500.** A Londres escarlates fines.
(*Le dict des pays, loc. cit.*, p. 109.)

LUCQUES. **1303.** — 17 pannos integros diversorum colorum de opere lucano.

(1361). — Unum pluviale de panno serico ad aurum in campo albo ad diversas parvas aves de opere lucano.

Aliud pluviale de opere lucano de serico albo laborato ad ramiculos et frondes de auro.

Aliud pluviale de panno serico nigro de opere lucano laborato ad aurum ad frondes et folia.

Aliud de panno serico nigro laborato ad aurum de opere lucano ad pignias cum ramusculis et frondibus in giro.

Una planeta de panno lucano giallo laborato per totum ad rosectas minutas de auro. (*Tres. de S. Pierre de Rome*, p. 12 à 40.)

1307. — Pour 2 draps d'or de Luques à rosettes achetez dud. Andri, 72 fr. t. valent 57 fr. 12 s.

Pour 6 dras d'or et de soye dyapré couvert d'or le plus de blanc et 8 dras d'or et de soye diapré blanc de Lucques, et 5 dras diaprez et vermeils de Lucques et 3 dras diaprez d'azur de Lucques achatez dud. Andri 14 l. tz. la piece valent 474 l. tz. valent 299 l. 4 s. p.

Pour une pièce de drap d'or faict de Lucques, achetée dud. Andri 52 l. tz. valent 40 l. p.

Pour une pièce de drap azuré et ardent faict de Lucques, achetez dud. Andri 35 l. t. valent 33 l. p. (*Cptes roy.*, ap. Leber, t. XIX, p. 17.)

1314. — *Nicolas de Tygrim, dans sa vie de Costrucci duc de Lucques, en parlant des habitants qui se disperserent après la prise de cette ville, dit :* Alii Venetas, Florentiam, alii Mediolanum, Bononiam quidam, partin in Germaniam et ad Gallos Britannosque dilapsi sunt. Sericorum pannorum ars qua soli Lucenses in Italia et divitiis affluebant et gloria florebant ubique exerceri cœpta. (Muratori, *Rerum ital. scriptores*, t. XI, col. 1320).

1380. — 5 pièces de draps de soye de Lucques blancs ouvrez à grans osteaulx a ouvraige dedans bien menue d'oiseaulx et à petites roseetes et mollettes ou mylieu. (*Inv. de Charles V.*)

1392. — Pour 13 aulnes de drap de Lucques noir en la façon de Damas, fait et ouvré de la devise dud. Sgr (le roy), 64 l. p. (*4e Cpte roy. de Ch. Poupart*, fo 42 vo.)

1398. — 2 aulnes et demie de drap de soye noir de Lucques à la façon de Dapmas, chascune pièce contenant 4 a. et demie, du pris de 4 l. 5 s. 4 d. l'aune.

(Autre blanc au même prix.)

Pour 2 pièces 2 a. et demie de drap de soye vermeil de Lucques à la façon de Dapmas, contenant chascune pièce 4 a. et demie, au pris de 28 l. 12 s. la pièce, vaut l'a. 6 l. 8 s. p. (*Argenterie de la reine. 6e Cpte d'Hemon Raguier*, fo 159 vo.)

1400. — Pour 2 pièces de drap de soye noire de Lucques figuré de plusieurs oyes.. pour faire unes houppelandes... au pris de 40 l. la pièce. (*Cpte de l'extraord. de l'argenterie, de Ch. Poupart*, fo 152.)

1404. — Pour la facon et estoffes d'une paire de grans manches pour le roy, à rechangier en ses pourpoins, faictes de 2 a. et demie de drap de soye noir de Lucques. (*Cptes de l'hôtel de Charles VI*, Monteil. XIVe s., ép. 82, note 303.)

1416. — No 567. Un drap d'or de Lucques pour un siège bordé de veluyau bleu, 100 s. t.

568. Un autre drap de siege de dras de Lucques de gros ouvrage, bordé de bleu, 100 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1416. — *Pour le maitre autel*, 2 paremens de drap de Luques blanc que donnerent le roy Charles Quint et la royne l'an 72.

It. 2 paremens vermeilz de drap de Luques ouvrez à feulles et bestes d'or, et furent des exeques de la royne Jehanne d'Evreux, l'an 70.

It. 2 paremens de drap de Luques vert ouvré à pommes d'or, que donna la royne de France lors seur du duc de Bourbon l'an 72 en may

3 chapes blanches de drap de Lucques ouvré à bestes d'or.

Une chape de drap rové de Luques ouvré à lettres grégoises et bestes d'or.

2 paremens (d'autel) que donnerent le roy Charles quint et la royne l'an 73.



XIVe s. — *Soierie polychrome des fabriques de Lucques.*

Une chape vermeille de drap de Luques ouvré à ymages de l'Annonciation Nre Dame.

Une chape vermeille de drap de Luques ouvrée à feulles et a oyseaux.

Draps en pieces. 1 azuré à feuilles et serpens d'or. — 2 azurés à pommes et griffons d'or. — 2 azurés à feulles vermeilles et serpens d'or. — 2 blanc de drap impérial semé de violettes rouges perses et vertes. — 2 azurés à lozenges oyseaux et testes d'hommes d'or. — 2 vermeils à plumes et petis arbres et couronnes et chiens d'or (don du duc d'Anjou en 1370.) — Un blanc long et large à pommes et bestes d'or (don de la reine Jeanne de Bourbon en 1371.) — 2 ondoyez vers à poissons et cignes et oyseaulx (don de la même en 1372). — 2 vermeils à petites bestes (des obsèques feu Estienne, cardinal de Paris, 1372.) — 2 azurés à paons d'or, (don de Charles VI au retour de son couronnement, 1380.) — Un vermeil à serpens à 2 testes et solails d'or (mêmes provenance et date.) — 2 azurés à feulles, couronnes et oyseaulx d'or (don de Pierre de Lalune, cardinal légat, 1383). — Un azuré semé de roses moitié vermeilles, moitié d'or à oyseaux et rainseaux et feulles d'or diverses et estranges (don de Charles VI aux obsèques de la reine d'Angleterre, sa fille. (*Inv. de N.-D. de Paris*, fo 8 à 15.)

1419. — Capa de panno albo de Luques cujus campus est albus operatus diversimode de filo aureo.

It Una capa de panno aureo lucano cujus campus rubeus est, ramagia bestiole et avicule sunt de auro. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 320 et 336.)

1420. — 3 couvertures de chayères de drap d'or de Lucques sur champ vermeil, faiz de grans fueillages d'or et lyons avec petites rosettes blanches. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1421. Una infula cum dalmatica et tunica de panno nigro lucano seminato avibus aureis, et 3 cappe, 2 stolle, 3 manipuli de eodem pro missis defunctorum cum paramentis, loco panni dati per regem Ludovicum (Louis II d'Anjou.) (*Inv. de la cathedr. d'Angers*, p. 309.)

1426-8. — Une chasuble de drap d'or pers de Luque. — Une roube d'ung drap de soie pers de Luque sangle avec petites manches, apprécièe 30 flor. (*Inv. du chât. des Baux*, p. 138 et 154.)

1515. — Les suysses qui estoient de la duché de Milan prindrent 12 à 13 charges de draps de soye où il y avoit environ 24 ou 28 quasses plemes de draps de soye qui estoient aux marchans de Lucques et de Florance, venans à la foyre de Lyon, que l'on estimoit valloir 50 à 60 mille livres. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 19.)

1723. — Luquoises. Etoffes de soye imitées en France sur celles qui se fabriquaient à Luques. Il s'en fait de pleines (unies), de façonnées et d'autres avec de l'or et de l'argent.

Elles doivent avoir, suivant le règlement de 1667, une demi aune moins un vingtquatrième (55 centres), leurs chaines doivent être entièrement de pure et fine soie cuite sans qu'on y puisse méler de la soye teinte sur cru ni autres matières qui les rendent défectueuses. (Savary, *Dict. du Commerce*.)

MALAYOS. **1560.** — Des draps de Malayos, qui est de quoy ils s'habillent d'ordinaire en ce pays (à Malaca). (Fern. Mendès Pinto, *Voy. adventureux*, p. 76.)

MALINES. V. **1500.** Et bons draps vermeilz à Malines.
(*Le dict des pays, loc. cit.*, p. 109.)

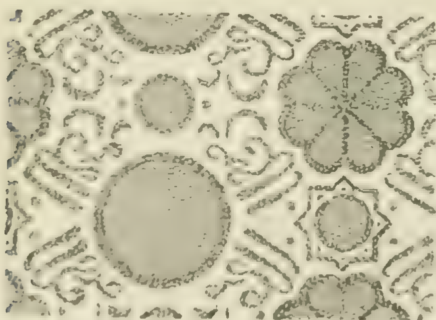
MASULIPATAN et SAINT-THOMAS. **1582.** — I panni che si portano da San-Thome al Pegu sono de diverse sorte, alcuni de quali sono chiamati topiti, corpi pintadi, cioe che sono tutti dipinti e molto ben lavorati, e tai panni si durandono Lagia del rè i quali si soghono vender 50, 60, 70 et 80 bize l'uno, che ogni biza fa mezzo ducato. Vene sono alcuni anchora ché si vendono 15, 20, 30 et 40 bize l'uno.

Vengono ancora alcuni altri panni Muselipatam... ma vaghono a vil prezzo per non esser cosi belli quei de San-Thome, i quali sono molto ben tessuti e contesti di varii colori laborati a foghami, che tanto più si lavano più belli restano sempre per un color di cremesino che vi entra, fatto con un sugo di herba sottile come una paglia, la quale vi et portata in San-Thome da una fortezza de Portoghesi chiamata manna, la quale e rimpetto l'isola di Seilan.

Ne vien anchora di detta sata da un altro luogo detto Petopoli, in se ne tingono parimente panni in San-Thome che si fanno di bombace sottile, liquali devono esser lunghi di 16 condi l'uno e non meno, che altrimente in Pegù non si venderiano e il condo e un cubito de nostri. (Gasp. Balbi, *Viaggio nell'Indie orientali*, f° 107.)

MORIGNI. **1404.** — 2 paires de grans draps baignoirs, chascun drap de 4 lez et de 4 aunes de long, fais de 64 aunes de toilles de Morigni. (*Cptes de la Cour de Charles VI*, Bibl. nat. Rich., ms 6743, p. 26.)

MOSSOUL. **1298.** — Et tous les dras de soie et dorés que sunt appelés mosulin [meselli] se font iluec [à Mossoul]. (Marc Pol, ch. 24, p. 20.)



XIIIe s. — *Soierie arabe à inscriptions, travail de Mossoul, conservée au trésor de Maestricht.*

1575. — Les mosolins sont gens de bon esprit, besoignent à faire les draps d'or et de soye, les quels la plus part de ceux qu'on porte en Levant sont faits en cette province. (Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 908.)

MOUILLERON. **1471.** — Pour le foulage de 6 aulnes de mouilleron pour faire les robes aux 2 filles servans les pauvres, 2 s. 6 d.

Pour 2 draps de Mouilleron contenant 41 aulnes à 13 l. 13 s. 4 d. (*Cpte de l'aumônerie de S. Berthommé Aufredi, à La Rochelle*, f° 120 v° et 122 v°.)

MOUSTIERVILLIERS. **1380.** — (Pour les distinguer) seront fais 2 filz reteurs entre le lés et le drap tout au long de la lizière qui ne sera pas pareille en couleur dud. drap ou de la lizière (*Reglem. des draps de Moustiervilliers. Rec. des Ordonn.*, t. VI, p. 473.)

V. **1500.** Bons draps gris à Montevillier.
(*Le dict des pays, loc. cit.*, p. 115.)

NIMES. **1498.** — Ils ayent advisé entre eulx que le plus convenable et propre seroit de faire mectre et planter en nostre ville le fait et art de drapperie tant de layne que de soye et tous ouvrages comme draps de toutes sortes et coulleurs, flésades, eschalons, barraguans, chappelleries, bonneteries, tapisseries et autres ars fins, tant de layne que de demye laine. (*Lettres pat. pour la draperie de Nimes, Rec. des Ordonn.* t. XXI, p. 72.)

NORD. **1342.** — Dras de Bruges, et de Gand, d'Ypre et Diekemue, de Lille et de Tournay, de Menin et de Courtray, de Wervi et de Commines, de Bailluel et de Poperinghe, d'Audenaerde et de Saint-Omer, de Brousselles et de Louvain. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 13.)

ONTINENTE. **1645.** — Villa de Ontinente. A los confines de Castella azia Villena 3 legas esta la villa de Ontinente... labrando de sus lanas finos pannos. (Mendez Silva, *Poblacion general de España*, c. 28, p. 211 v°.)

ORIENT. Voy. ce mot.

PALERME et la SICILE. **833.** — La mia valorosa persona ti dice che le lane raccolte e conservate presso di te, dovrai farle filare, e quando siano filate mandarle in Balirmu, havendo io fatto fabbricare dei magazzini grandi entro li quali ho piantato molte telari per tessere queste lane. [L'anno sequente l'istesso dispone che oltre Palermo vi sieno fabbriche di lana in Messina, Girgenti e Piazza.] (*Lettre d'Abrahim ben Aabdi, Codice diplom. arab. sicil.*, t. I, p. 360.)

846. — In Balirmu ho fatto fabbricare 10 magazzini un quarto d'ora di cammino lontano dalla mia casa di dentro terra per molti motivi. Primo perche per operare le lane, avanti di filarle, bisogna lavarle con l'acqua salsa per ammorbidirle. Secondo perche dopo filate bisogna lavarle bene con l'acqua dolce. Ora in quel luogo vi e mare e oltre del mare vi e grande quantita di acque dolce che corrono. (*Lettre de Muhammed ben Abrahim, ibid.*, p. 550.)

975. — La mia grandezza ha dato alle sue figlie quelle cose di oro e disse l'oro che tale cose erano state predate dai nostri nemici e ripighate da tuo figlio. Esse ebbero molto piacere di quelle cose di oro, e subito ordinarono un abito di seta.

Sul bastimento predato... si trovarono molte casse piene di drappi assai piu vaghi di quelli che si lavorano in Sicilia, giacche erano travagliati con maggior esatezza, perche l'oro era piu delicamente filato, piu lustro e piu colorito di quello che si lavora in Sicilia... Li uomini che si trovarono su quel bastimento erano tutti mercatanti che passavano da una citta all'altra. (*L'émir Almumenin à l'émir Chbir de Sicile.* (Ibid., p. 510.)

1184-5. — Le valet de cour employé dans la manufacture des draps où il brode en or les habits du roi (Guillaume à Palerme) nous a appris que les chrétiennes franques demeurant dans le palais royal étaient converties à la foi musulmane par les concubines du roi et à son insu. (*Voy. de Mohammed Ebn Djobair*, trad. p. Amari, *Journ. asiat.* sér. 4, t. VI, p. 541.)

PARIS. **1260.** — C'est l'ordenance du mestiers des ouvriers de drap de soye de Paris, et de veluyaus et de boursserie en lac, qui affierent aud. mestier.

... Que nul ouvrier dud. mestier ne puisse ouvrer de cy en avant a une ourture à mains de 1800 de soye retorse et de 1900 de soye sengle, se ce n'est en draps de 2 ourtures et que l'en gète souffisant titure selon les ourtures.

It. Que nul... ne pourra ne ne devra ouvrer oud. mestier de quele oeuvre que ce soit de soye canete se ce n'est en meneure, car ourture de canete est fausse se ce n'est en draps a 2 ourtures à quoy tele ourture appartient. (*Reg. des mét. d'Et. Boileau*, tit. 40.)

PERPIGNAN. **1514.** — Une robbe de drap de Perpignan a usage dud. deffunct, sangle, prisée 32 s. p. (*Inv. de Guy Arbalete*, f° 5 v°.)

1564. — Ung saye de drapt gris de Parpignan, bandé de velours fort usé. (*Inv. du Puymolinier*, f° 157.)

PERSE. Voy. ORIENT.



V. 1300. — *Soierie polychrome des fabriques de Sicile. App. à M. J. Franchetti à Florence.*

PROVINS. **1265.** — Les mondaines choses qui apartiennent as homes par nature sont 6 leus... Li tiers est sa vile. Raison comment : nous devons bien croire que cist hom soit bons drapiers porce que il est de Provins. (Brunetto Latini, *Tres.*, l. 3, part. I, ch. 46.)

REDONDO. **1645.** — Copioso trato de pannos que labra. (Mendez Silva, *Poblacion general de España*, c. 41.)

REIMS. **1420.** — Une grant pièce de fine toile de Rains qui puet faire de bien grans draps de lit tout d'une pièce sans aucune cousture, frangée de soye et bordée d'or. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

ROMANIE. **1295.** — Dorsale pro altari de panno de Romania ad leones et aquilas ad aurum.

Dalmaticam rubeam de panno imperiali de Romania ad aquilas magnas cum 2 capitibus, sine ornamentis.

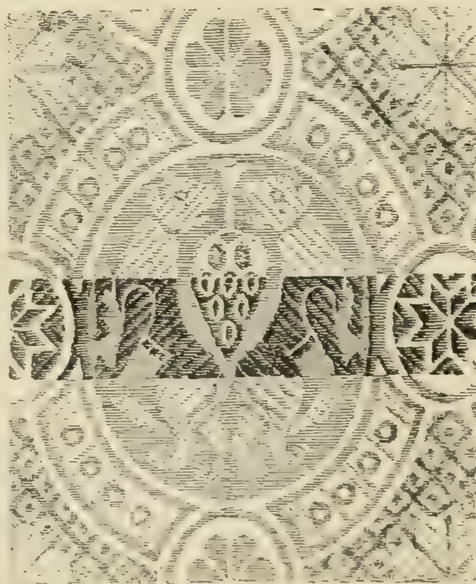
Panni de Romania (12 articles.)

Rubeum cum rotis in quibus est unus leo. — Rubeum cum rotis in quibus sunt 2 leones. — Rubeum ad aves, bestias et arbores ad aurum. — Rubeum cum rotis in quarum qualibet 2 leones. — Rubeum cum rotis... 2 grifones. — Violaceum cum rotis... unus leo. — Violaceum cum rotis... 2 grifones. — Violaceum cum rotis... 1 grifo. — Violaceum ad cathenas... 1 leo pardus. — Rubeum cum rotis albis... 2 leones. — Violaceum sine auro cum rotis ad cathenas in quarum qualibet grifo albus ad caput equi. — Violaceum cum rotis... 2 leones ad aurum. (*Thes. Sed. apostol.*, f° 90 à 124.)

ROUEN OU DU SCEAU. **1296.** — Pour toiles de laine que l'on claime seau, et pour autres toiles, 1118 l. 8 s. 8 d. (*Cpte roy. de J. Arrode.*)

1424. — Art. 1. Que aucun drappier ou drappière de lad. drapperie ne pourra faire ne faire faire drap ou draps en lad. ville et banlieue de Rouen se ce n'est de france laine ou peleures meslées ensemble ou chascune par soy, sans ce qu'il y mette aignelins, penez, bourres, sourtontures, estain bastart ou laines deffendues.

2. Lesd. frances laines et peleures peuvent et pourront estre mises en œuvre, soit blance ou tainte selon la voulenté du drappier ou drappière à qui ce appartiendra, c'est assavoir en graine d'escarlatte, voide, garence, vaude, escorce ou racine de nouier, selon les couleurs qu'ilz vouldront avoir et les pevent ou pourront mesler ensemble ou



XIIe s. — *Soiries byzantine rayée, app. à l'auteur.*

faire teindre chascune par soy comme dit est. Se s'aucuns des susd. vouloient faire ou faire faire mabrez, ils y pourront

mettre ou faire mettre de la tainture de brésil sans préjudice des autres, et doivent estre toutes icelles laines ensayniées de clair saing ou burre sans y mettre autres gresses.

3. It. Et ne pourra aucuns ou aucunes dud. mestier ou autres faire ou faire faire drap ou draps de quelque longueur ou essence que ce soit à moins de compte de 1800 filz de largeur, mais à plus grand nombre pourra l'en bien faire jusques à 2000 ou 2200 ou plus, et se estaing foisonne, eulx pourront mettre au dessus des nombres dessusd. sans préjudice.

4. It. L'en pourra faire et faire faire draps en 1600 filz de largeur de menues laines et surtontures, lesquelz n'auront à l'un des costez du drap ou draps que un cordel, en différence des bons et loyaulx draps, et ne pourra l'en faire taindre pour estre mis ne exposez en vente, sur paine de forfaiture.

5. It. Que les grans draps d'icelle drapperie tendront de 25 à 26 aulnes et le demi drap de 12 à 13 aulnes de drap escru, les quels draps, quand on les vouldra mettre à la poulie, seront veuz et visitez par 2 des gardes d'icellui mestier de drapperie, et n'y pourra estre mis drap entier s'il ne contient 17 aulnes du moins et le demi drap 8 aulnes et demie du moins, et ou cas que le drap entier ne contindra 17 aulnes et le demi drap 8 aulnes et demie, ils seront venduz moulliez et retraiz; et se aucun veult faire drap entre drap et demi drap, il sera tenu mettre au bout du demi drap une boutière ou passe, la quelle passe, ou cas que led. drap sera mis à la poulie, sera ostée et vendue moullée et retraite, et ou cas que aucun fera drap au dessoubz de la moison dud. demi drap, faire le pourra pourveu qu'il sera vendu mouillé et retrait.

6. It. L'en pourra faire draps de plusieurs tillez et couleurs, bons et loyaulx ourdez et meslez bien et loyaument et tissus de trayme bonnes et loyaulx, pourveu que le drappier ou autres n'en pourra faire par chascun an de telle essence que 10 aulnes de drap escru, et sera taint en tainture bonne et loyale...

7. It. Seront lesd. drappiers ou autres tenuz de apporter leurs draps tout escrus au séel, ainsi comme anciennement a esté accoustumé...

16. Tous les maistres et ouvriers desd. mestiers pourront avoir en leur hostel mestier à tistre, vesseaulx à fouler, table à tondre et tous autres habillemens appartenans au mestier de drapperie sans préjudice, et aussi pourront avoir lasnes meslées a mesles de fer ou d'estain ou autres... Et pourront les ouvriers du mestier de tistre empeser leur œuvre de fleur de froument et d'autre chose...

26. Et aussi seront tenus iceulx courtiers aulner bien et loyaulment ainsi qu'il a esté accoustumé et selon la chaine à ce ordonnée...

39. Au séel de lad. drapperie a un aignel d'un costé et à l'autre costé une F et une R et une couronne dessus et 2 fleurs de liz costiaus [accostées]. (*Stat. des drapiers de Rouen, Rec. des ordonn.*, t. XIII, p. 69.)

1448. — Pour 11 paumes de noir de Rouen pour friser, pour faire une robe pour led. Sgr, qu'il vestit la veille de la feste Dieu, a raison de 12 flor. la canne, vault 16 flor. et demi. (*Cptes et mem. du roi René*, art. 626.)

1498. — Vos mercatores numquid datis intelligere quod... pannus vester est de Rothomago et est de Balvanense, committitur etiam fraus. (Oliv. Maillard, *Serm. du 3 dim. de l'Avent*, f° 81 v°.)

1528. — Ugne robe d'ugn fort fin noir du gran seu doublé de satin noir et les mostres (revers) de velours noir, fort belle.

Plus ugne robe d'ugn d'un fort bon gris de Rouen du grand seu, qui est encore simple. (*Inv. d'Isabeau de Solmignac*, p. 322.)

1560. — Une aulne et demye de fin drap noir du seau de Rouen Lunestre, pour faire ung sault en barque pour le roy, au feur de 9 l. l'aulne. (3° *Cpte roy. de David Blandin*, f° 20.)

1570. — Pour 3 aulnes et demye de drap du sceau fin, sans presse, pour faire reistre pour led. Sr, à 10 l. l'aulne (*Cpte de l'argenterie de Charles IX*, f° 1.)

1582. — Lesd. conseillers eschevins et habitans (de Rouen) remonstrent qu'à cause de l'usaige commun des draps de soye et serges d'Italie et de Flandre, le traficq des draps du seau est grandement diminué (*Mém. des Rouennais présents au conseil*, de Fréville, *Mém. de la comm. de Rouen*, t. II, pièce 128.)

1593. — Pour 6 aulnes 3 quarts drap du seau couleur de beure, pour faire manteaux à Sa Madjesté, à 3 esc. l'aune (*Cpte de l'argenterie du roi.*)

1603. — Le drap du sceau se doibt aussi teindre jusques à 5 fois. (*Délib. du conseil du comm., Docum. inéd., mél., série* 1, t. IV, p. 111.)

Russie. **1180**. — L'amiral a fait mestre (les morts) en. I. drap de Rosie.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 444, v. 3.)

Sadoine (p. e. Sidon?). **1260**.
Li amiraus avoit une jupe vestu
De sadoine ert li dras plus vermax d'une alie.
(*La conquête de Jérusalem*, v. 5655.)

Saint-Denis. **1260**. — Nus toisserans qui voist ès foires de Champaigne ne doit vendre drap de Saint-Denis ne de Laigni ne d'ailleurs mellé avec les dras de Paris. (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 122.)

1324. — A Jehan Gouffanon de Saint-Denis pour 6 blanes dras de Saint-Denis pour faire estraiz et couvertures. (*Inv. des dominicaines d'Arras.*)

Saint-Hilaire. v. **1225**. Les couvertures furent de riche afère,
Fées le firent de l'œuvre Saint-Hilaire.
(*Foulque de Candie*, p. 113.)

1300. — De chacun fardeau de dras qui sunt feyz au borc Seynt-Hylaire, 4 den. (*Arch. de S. Hilaire de Poitiers*, t. I, p. 362.)

Saint-Thomas. **1563**. — Delle 2 navi una va (da San Thome) à Pégu e l'altre a Malacca, carche di panni fini e d'ogni sorte di bombaso dipinti, la quale e veramente cosa molto vaga percioche pareno smaltati de diversi colori e quanto piu si lavano tanto piu restano vivi i colori; e altri panni pur di bombaso tessudi a diversi colori di gran valuta.

Di piu si fauno in San Thome assai filati cremesini tinti con una certa radice che chiamano saia, e anche questi per lavare mai perdono il colore anzi piu se gli aviva il cremesino. Se portono questi filati per maggior parte a Pegu percioche la si adoperano nel tessere il lor panni a loro usanza e di manco spesa. (Cæs. di Frederici, *Viaggio nell'Indie*, p. 73.)

Saint-Tron. **1387**. — Pour 2 draps roiez de Ceinteron (au pays de Liège) contenant chascun 10 aulnes, achattés pour faire les bureaulx à servir en salle pour madame la royne, 16 l. p. (1er *Cpte roy. de Guill. Brunel*, D. d'Arcq, p. 239.)

Salerne. V. **1225**. — D'un chier drap de Salerne fu chaaciés et vestus.
(*Foulque de Candie*, p. 67.)

1295. — Tunicam et dalmaticam de panno Salernitano cum cervis et foliis aureis ornate per totum frixio anglicano. (*Thes. Sed. apostol.*, f° 103 v°.)

San-Mateo. **1645**. — Villa de San Mateo. Es fertilissima de ganados en dilatados pastos de cuyas lanas labra finissimos pannos. (Mendez Silva, *Poblacion general de España*, c. 47, p. 215.)

Segovie. **1645**. — Ciutad de Segovia. Haze gran cantitad de finissimos pannos quien provee diversas partes de Europa. (Ibid. c. 11, p. 16.)

Souabe. **1575**. — Ils ont (en Souabe) une sorte de drap l'ourdissure du quel est de lin et la tissure de coste de soye ou de cotton, le quel ils appellent barchat (futaine). Ils en font aussi qui est tout de lin qu'ils appellent golsch.

On a su par expérience que ceux d'Ulme seulement achetent tous les ans de ces deux sortes de draps cent mille pièces... Ces draps se portent bien loing en pays estranges et principalement on en porte deux fois l'an aux foires de Francford. (Belleforest, *Cosmogr. de Munster*, t. II, l. 3, col. 1333.)

Soudani. **1420**. — Une chapelle vermeille entière de drap d'or soudanni, ou quel a semence dedans l'ouvrage de escuz de France.

Ung dosseret à ciel et dossier de drap soudarin sur champ bleu. — 2 draps soudarins de diverses couleurs. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

Tarse. **1288**. — La dame ot viestu un manteil
D'un drap de Tarse d'or bendé.
(*Renart le Nouvel*, 381.)

1295. — Capa magistri Johannis de Sancto Claro de quodam panno tarsico viridis coloris cum pluribus piscibus et rosis de aurifilo contextis.

It. Tunica et dalmatica de panno indico tarsico besannato de auro.

It. Tunica et dalmatica de quodam panno tarsici coloris tegulata cum besantiis et arboribus de aurofilo contextis.

It. Casula de quodam panno tarsico cum rubeo panno diasperato auro cum arboribus et cervis de aurifilo contextis cum aurifrigio de armis regum Franciæ et Aragoniæ. (*Inv. de l'égl. S. Paul de Londres*, p. 316 à 321.)

1300. — Unum auriculare de panno de Tars pro altari. Eidem pro samitis, pannis ad aurum, tam in canabo quam in serico, pannis de purpre et de Tarse, cindonibus afforciatis et cindonibus de cursu, sargiis, etc. (*Cpte roy. d'Edouard III*, p. 349 et 354.)

1313. — 10 pièces d'orfreis de Tars, 2 dras de Tars vermeaux diasprez. (*Inv. de P. Gareston*, p. 390.)

1315. — Par unum de panno de Tharse coloris de painaz cum stellis et crescentiis aureis. — Dalmatica de panno de Tharse cum gallis et equitibus de auro frectatis. — It. vestimentum ejusdem Henrici (1) de albo panno de Tharse de opere de Turky. — Alba una cum parura de viridi panno de Tharse, brudata cum aquilis et leonibus aureis. — Casula de panno de Tharse de tuly palata. (*Inv. de l'égl. de Canterbury*, ap. Fr. Michel, *Rech. s. les étoffes de soie*, t. II, p. 165.)

1322. — 2 tunicis de panno de Tharsia, quarum una de viridi et alia de morree. — Una tunica et 2 supertunicis de panno de Tharsia rubro. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 361.)

1359. — Art. 97. Unum lectum de Tars de colore plunketo cum uno coopertorio, dorserio, dimidia celura (ciel de lit). 4 cussinis de velveto indico debili, 3 cortinis debilibus, 10 tapetis minoribus operatis cum floribus liliorum, piscibus, papengaye, griffonibus et stellis de auro et serico, precii 6 l. (*Argenterie de la reine Isabelle d'Angleterre, Kalendars of Eschequer*, t. III.)

TARTARIE. **1266.** — 14 dras de Tartais. — Por un drap de Tartais, 12 besanz. It. Pour 2 dras de Tartais, 40 besanz. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 191 et 203.)

1266. — 9 dras de Tartais por 40 besanz. It. un drap qui estoit d'or et fut percez (sic) sor le cuer le conte. (Quantin, *Rec. de pièces pour faire suite au cartul. de l'Yonne*, pièce 627.)

1294. — Una planeta de panno tartarico ad aurum cum aurifrisio de auro cum multis scutis et in pede a tergo cum litteris : PENNE FIT ME.

It. Una dalmatica de panno tartarico intus rubeo et foris viridi ad aurum cum aurifrisio in brachialibus cum pernis et paraturis similibus in manicis et fimbriis ad aquilas cum 2 capitibus. (*Inv. d'Anagni.*)



XIe ou XIIe s. — *Holosericum tartarin à sujets de maçonnerie, app. à l'auteur.*



XIe ou XIIe s. — *Holosericum de pourpre noire à sujets dorés, et inscriptions arabes :* VICTOIRE AU POSSESSEUR. *Ce spécimen de la fabrique de Tauris provient des tombeaux de S. Germain des Prés. App. à l'auteur.*

1361. — Una planeta de panno tartarico albo deaurato de opere curioso minuto per totum.

Unus pannus tartaricus de serico laborato ad diversas ymagines hominum, mulierum et quadrupedum, arborum, avium, foliorum, ramusculorum donatus per quemdam comitissam sotiam regine Ungarie.

Falcistorium de panno tartarico ad 4 magnas rotas cum avibus magnis in eis. (*Très. de S. Pierre de Rome*, p. 36 à 46.)

1419. — 2 cape de panno aureo tartarino... campus viridis est et opera de auro. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 335.)

Tauris. **1295.** — Tunicam et dalmaticam de attabi viridi ornatam de panno de Taur rubro ad aurum cum frixio anglicano. — Tunicam et dalmaticam de carui viridi ornatam panno rubeo de Taur ad aurum cum frixio anglicano — Tunicam et dalmaticam de xamito violaceo ornatas panno albo de Taur, cum frixio anglicano.

Unum camisum cum pectorali ejusdem panni (Venetici antici) et cum gramatis de panno Taur violaceo antiquo ad bestias auri. (*Thes. Sed. apostol.*, f° 105 à 110.)

1298. — Il est voir que les homes de Toris (Tauris en Perse) vivent de mercandies et d'ars car il i se laborent maintes dras à or et de soie de grant vaillance. La cité si en si buen leu (que) de Yndie et de Baudac et de Mosul et de Cremosor et de maintes autres leus hi vient les mercandies, et iluec viènent maint mercant latin por acater de cheles mercandies ke hi venent des estranges pais. (Marc Pol, ch. 26, p. 22.)

Tours. **1497.** — Charles, etc... savoir faisons... nous avons receu l'humble supplication de nos chers et bien amez les maistres ouvriers et compaignons de l'art et mestier de faire drap d'or et de soye en nostre ville de Tours, contenant que comme ja pieça feu nostre très cher seigneur et père, que Dieu absoille, pour le bien, prouffit et utilité de la chose publicque de nostre royaume, et aussi pour mectre et édiffier par temps en icelluy nostre royaume l'art et science de faire ouvrer, besongner et labourer desd. draps d'or et de soye, eust fait venir grant nombre desd. maistres ouvriers, tant de la ville de Gennes que autres lieux estrangiers, et iceux mis et establiz en nostre ville de Tours...

... Et achacun d'eulx... avons octroyé et octroyons qu'ils puissent acquérir en icelluy royaume tous telz biens meubles et immeubles qu'ils y pourront... Led. Seigneur a octroyé à... Maufrain de Carmignolle, fillateur, Hilario de Facio, André Stella... ouvriers et faiseurs de drap d'or et de soye estrangiers qu'ils puissent et leur loyse acquérir. (*Confirm. du privil. des ouvriers de drap d'or et de soie à Tours*, *Rec. des Ordonn.*, t. XX, p. 591.)

1498. — Besongneront et sauront besongner de 4 bons draps de pris, c'est assavoir d'or, d'argent, velours, satin et damas.

It. Que nul dud. mestier ne fera aucun ouvrage d'icelluy mestier, soit drap d'or, d'argent, velours, satin, damas et taffetas où il y ait fil de coton meslé parmy la soye...

Sera mise une marque en la quelle aura d'un costé une couronne et 3 fleurs de lix et de l'autre costé une tour. (*Creation des jurés*, *Ibid.*, t. XXI, p. 121.)

Turquie. (Voy. Sac.) **1317.** — 2 draps de Turquie dont l'en fist une cote et un mantel à madame la duchesse de Bourgogne, en la quelle elle fut espousée.

2 draps de Turquie à fleurs de lis de fin or, dont l'en fist une robe qu'elle vestit le soir dont elle fut espousée lendemain.

... Somme de la délivrance des draps d'or appelés Naque ou Turquie. (*Cptes roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 9 à 57.)

1330. — 2 frontalia de panno viridi de Turkie lineato de cardia indic. (*Inv. d'Edouard III*, *Archaeologia*, t. X, p. 247.)

1448. — Pour 2 manteaulx et demi d'aigneaux blancs entrez en la fourreure et bordeures d'un abit de drap de Turquie violet et rayé de rayes noires à grans manches larges, à raison chascun manteau de 3 escuz, valent 7 l. 2 esc., vallans à 21 gros la piece, 13 flor. 1 1/2 gros. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 623.)

Useau. V. **1500.** Et ma cote de drap de sau.
(*La response de la dame*, Montaiglon, *Rec. de poés. fr.*, t. V, p. 135.)

1610. — Sa ceinture honorable ainsi que ses jartieres,
Furent d'un drap du Seau, mais j'entends des lizieres.
(Math. Regnier, *Satyre* 10, p. 171.)

1664. — Draps de la manufacture royalle de Sau en Bearn ne sont point tariffés. (*Tarif de l'entrée des marchandises.*)

1723. — Droit que les draps de toutes sortes payent à la douane de Lyon. — Les draps d'Usseau 3 l. le quintal et 30 s. de réapréciation. (Savary, v° *Drap.*)

Valenciennes. **1346.** — Premièrement est il assavoir que en le halle des dras il a que pour la drapperie des dras vendre en gros, que pour les détailleurs 320 estaus dont il en i a pour les dras de Valenchiennes vendre en gros 232 qui ont de lonc 6 piés et demi et 3 piés et demi de let parmi bore ; et si a 88 estaus de détailleurs qui ont de lonc 7 piés caseuns estaus et li doi doivent avoir de let, c'est à entendre un derrière pour empiller les dras et vendre, 6 piés et demi bore...

Et s'il advenoit qu'il fust mellés (le drap) avec autre avoir, on osteroit chose qui seroit encontre le bien, et le feroit on taindre en noir de caudière...

Que nus ne meche ès draps dessusd. nul avanchement pour les taindre autre cose que propre waranche, fors que as draps vers u on puet metre waide, cendre d'estre u cendres de Flandres ainsi que on l'a d'usaige et de coustume. Et doit le drapiers livrer pour cascun drap une livre de cendre ; et le taintenier u li taintenière le doit mettre en oevre bien souffisamment sans meslier de waranche ne d'autre cose nulle quele kelle soit...

It. Doivent peser nonnettes et pourcelet 29 lib.

It. Cler vivelet et entre doivent peser 28 l.

It. Mariettes, kain, esturgant doivent peser 34 l.

... Li drap et converture seront peset reswardet et boulet don plommet par celui qui commis i sera pour bouler de par le prévost u le mayeur de le halle.

Et est à entendre que tout grant blanket et li grant drap de couleur doivent estre trouvet apparilliet de 28 l. de pesant.

Li prouvos u li mayres les dèvera a fait faire en leur présenche dou darrain signet en viermelle cire fondue à la candeille sour le drap, et devera on mettre le signet au dos dou drap après le premier ploit... et là deveront i estre li cordeur à chou faire sairement et li quel les deveront tous corder bien et loyalement, et devera cascuns faire son ensengne de croie sous chou qu'il cordera...

Et s'il en i a nul qui soit trouvés court, ils le deveront par cascun quartier trouvet de court faire un trau sous le coron au dos dalès l'entrebate, d'une porte-pièche à chou commise.

(Suit un tableau des foires de Tourout, Lille, Miellines, Ypre et Bruges.)

Et ne se doivent... partir ne mouvoir de leurs estaus jusques adont que li orloges ait laissiet le sonner.

Et que toutes les pièces de dras de 15 aunes et de 10 soient faittes en laine de 9, à 3 pas de 45 portées et de 40 fuis en le portée.

Se aucun ou aucunes voloient drapper u faire drapper drapperie qui fut ointe et pinée, faire le pueent et de tel quantitet qu'il leur plaira en le laine des grandes biffes qu'on soloit faire à 38 portées et 40 fuis en le portée, à 2 grandes lisières de 12 fuis au mains.

It. Que nul taintenier ne taintenière de boullon ne soient tel ne si hardy que d'ore en avant il taindent ne mechent en œuvre point de waranches meslée de quelconques lui que ce soit fors se che n'est de waranches de Havny et de Cambrésis seulement. (*Règlem. de la draperie de Valenciennes*, *ms. biblioth.*, A. Dinaux.)

Venise. **1295.** — Unum dorsale de panno de Venetiis ad leones cum rotis.

Tunicam et dalmaticam de panno hispanico virgato, dalmatica ornata panno hispanico ad aurum cum frixio anglicano.

Tunicellam de diaspero antiocheno antiquam cum listis de panno rubeo de Venetiis ad aves aureas in rotis et frixio anglicano.

Unum camisum cum pectorali ejusdem panni (Venetici antici et cum gramatis de panno Taur violaceo antico ad bestias auri. (*Thes. Sed. apostol.*, f° 91 à 110.)

1347. — Casulam de panno yndo de Venissia cum leopardis croceis. (*Inv. de la cathedr. d'Amiens*, p. 271.)

1352. — Quedam pulcra vestimenta (de cirico) panni de Venescia cum leonibus... cum stola et manipula alterius pulcri panni operatum avibus. — Alia pulcra cum ymaginibus et aquilis aureis munita — Alia pulcra cum ymaginibus tenentibus in manibus 2 gallos in quadam rota — Alia cum ymaginibus auri tenentibus lilia in ma-

nus munita. — Alia alba operata dalphinis munita. — Alia per totum aquilis munita. — Alia operatum regibus pro festo apparitionis munita. — Alia operatum rotis cum avibus vocatis falcos munita. — Alia cum barris operatum leonibus auri munita. — Alia cum ymaginibus auri beate Marie munita. — Alia cum rotis et leopardis munita. — Alia cum rotis parvis et magnis munita. — Unam casulam cum una stola et manipulo panni ejusdem moschatum de cirico albo et viridi. — Alia vestimenta munita operatum rotis et stellis. — Alia cum rotis de griv. (griffons) munita. — Alia cum rotis et leonibus. — Alia cum rotis et esparveriis. — Aliam casulam cum grivonibus. — Aliam capam cum ymaginibus beate Marie et ejus filii. — Aliam cum 2 falconibus. — Aliam cum grionibus auri. — Aliam cum leonibus magnis et parvis in rota. — Aliam cum 2 cutis auri cum leopardo viridi. — Aliam cum dalphinis et avibus. (*Inv. de l'égl. S. George du Puy en Velay*, p. 111-6.)



V. 1400. — *Drap velouté multicolore, travail de Venise. App. à* M. Dupont-Auberville.

1361. Unum pluviale de opere veneto laborato ad compassos per totum, in quibus sunt diversa animalia ad aurum et aves. — Aliud pluviale de opere veneto laborato ad rotas de auro cum leonibus in campo violaceo. — Aliud pluviale de opere veneto antiquum, cum rotis et grifonibus aureis in campo rubeo, cum aurifrisio ad armaturas regis Roberti. — Aliud pluviale de opere veneto ad rotas magnas cum 2 leonibus de auro in campo rubeo, antiquum, confractum. — Aliud pluviale de opere veneto cum leonibus aureis cum capitibus de serico intico (indico) cum aurifrisio antico. — Aliud pluviale de opere grosso veneto serico ad diversas listas, modici valoris. — Aliud pluviale de panno serico deaurato de opere veneto antiquo ad rosas aureas in campo rubeo et anatres per totum inter ipsas rosas. (*Tres. de S. Pierre de Rome*, p. 25 à 29.)

1379. 2 bonnes custodes d'un drap de soye de Venise trélicé à un chief des armes de Jhérusalem et de l'église du Sépulcre, et les donna Alain Lestoffe. (*Inv. de l'égl. du S. Sépulcre à Paris*, f° 5.)

VILLAFRANCA. **1645.** — Villa de Villafranca. Gran labor de buenos paños y rajas. (Mendez Silva, *Poblacion general de España*, c. 56, f° 38 v°.)

VILLEFORT. **1404.** — Pour 5 aulnes de fin drap noir de Fillefort... pour faire une houppelande bastarde, chapperon et découppeures à servir sur ycelle pour le roy... au pris de 72 s. p. l'aulne, valent 18 l. p. (24° *Cpte d'argenterie de Charles VI*, f° 6.)

1408. — Pour 11 aunes de plus fin drap noir de lad. ville de Fillefort, tout prest... pour faire 24 paires de chausses pour le roy... au pris de 64 s. p. l'aune. (29° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 11 v°.)

VIRE. **1553.** — Vire. Ville-chasteau... Bien marchande en faict de drapperie. Située sur une rivière, la quelle faict tourner grande quantité de moulins qui servent à fouler les draps. (*La guide des chemins de France*, p. 130.)

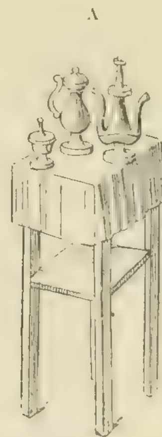
YPRE. V. **1500.** Bon vert (et) bon pers sont en Ypre. (*Le dict des pays, loc. cit.*, p. 109.)

DRESSOIR. — Moins étendu que le mot *buffet* dans ses acceptions anciennes, le dressoir comprend toutefois deux sortes d'objets plus différents par la forme que par l'usage.

Les premiers se composent d'un assemblage de tablettes disposées en gradins, posées sur une table et destinées, après avoir été couvertes d'une parure de lingerie, à asseoir les pièces de montre et une partie de la vaisselle de service. C'est à ces étagères faites ou dressées hativement que l'auteur de l'*Isle des Hermaphrodites* donne le nom de crédences; cent ans plus tôt, Aliénor de Poitiers, en parlant des mœurs fastueuses de la Cour de Bourgogne, les appelle des dressoirs à degrés.

Le dressoir dans l'inventaire de l'évêché d'Arras en 1321, est une simple table posée sur des tréteaux; il devint un meuble composé d'un coffre à guichets placés souvent sur des tiroirs et surmonté d'une tablette, quelquefois même d'une étagère. Le corps plein du meuble quadrangulaire ou à pans repose sur deux piliers et laisse un intervalle vide jusqu'au soubassement.

A



1433. — *Dressoir extr. d'un ms. du British Museum*, Harl., n° 2278.

On trouvera en A un exemple du type le plus simple. C'est une petite table à quatre pieds, dont la hauteur varie entre un mètre et un mètre cinquante centimètres et qu'on plaçait dans le voisinage des grands dressoirs à degrés. Quelle que fut la forme du meuble, il était toujours garni d'une nappe couvrant le dessus et retombant sur les côtés.

En 1606 le lexicographe Nicot, et plus tard ses copistes excluent pour le dressoir l'emploi du coffre

fermé et des tiroirs, mais cette définition, contraire à celle de Corrozet, des auteurs de son temps et aux nombreuses mentions contenues dans les inventaires du XVIe siècle, doit être considérée comme erronée. Voy. BUFFET.

1321. — Unam mensam cum trecellis scocatam drechoir. (*Inv. de l'evêché d'Arras. Arch. du Pas-de-Calais.*)

1325. — A Richard Legarçon, charpentier, pour un drécoir pour la petite salete. (*Cptes de l'hôtel Mahaut, Ibid.*)

1372. — On appareille donc les viandes pour diner, et apelle on la compaignie qui y doit estre. On dresse les sièges et les dressoirs et les pare l'en dedans la salle si comme il appartient. (*Le propriétaire des choses*, l. 6, ch. 22.)

1380. — N° 417. Unum draysorium quadratum sine pede, cum armis domini [Guill. de Beaufort.] (*Inv. du chât. de Cornillon.*)

1387. — A Jehan Fouace, charpentier demourant à Paris, pour un drécoir de boys... pour servir en la chambre de madame la royne en sa gésine, 24 s. p. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 118 v°.)

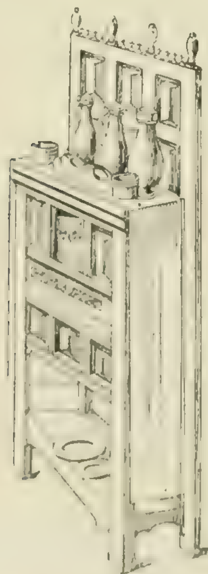
1389. — Un viez dressoir de blanc bois, 6 s. — Un petit dressoir pour l'oratoire, 2 s. (*Inv. de Richard Picque*, p. 23.)

1395. — Unum magnum buffetum gallice : *dresseur* quadrupedem. (*Inv., de l'év. de Langres.*)

1399. — A Sandom, le huchier, pour ung dréchoir fermant à clef. (*Inv. des ducs de Bourg.*, Laborde, 3996.)

1428. — En la chapelle de lad. pointe (du Palais) fut trouvé ung dressoir faisant autel à chanter messe, de 5 piez de long ou environ. (*Inv. de la Conciergerie.*)

1456. — Un grant dressouer à 4 piés, à 2 fons. (*Inv. de la commanderie du Temple*, p. 171.)



V. 1470. — *Dressoir, Ibid.* 15 D. 1.

1485. — En la chambre il y avoit ung grand dressoir au lequel il y avoit 4 beaux degrez aussi longs que le dressoir estoit large, et tout couvert de nappes. Led. dressoir et les degrez estoient touts chargez de vaisselle de cristal garnie d'or et de pierreries, et si en avoit de fin or, car toute la plus riche vaisselle du ducq Philippe y estoit, tant de pots, de tasses comme de couppes de fin or. Autres vaisselles et bassins lesquels on n'y met jamais qu'en tel cas. Entre autre vaisselle il y avoit au led. dressoir 3 drageoirs dont l'un estoit estimé à 40,000 escus et l'autre 30,000...

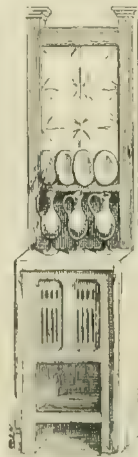
Sur le dressoir qu'estoit en la chambre de mad. dame avoit toujours 2 chandeliers d'argent que l'on appelle à la Cour mestier, là où il y avoit tousjours 2 grans flambeaux ardens... Auprès du dressoir à un coing il y avoit une petite tablette basse, là où l'on mettoit les pots et tasses pour donner à boire à ceux qui venoient veoir madame, après qu'on leur avoit donné de la dragée; mais le drageoir estoit sur le dressoir...

M. de Charolois n'avoit que 4 degrés sur son dressoir et madame la duchesse sa fille en avoit 5... J'ai maintes fois entendu dire que nulles princesses ne doivent avoir 5 degrés fors seulement la royne de France...

Le dressoir des contesses doit être de 3 degrés et chargé de vaisselle comme de pots, flaccons et grosses couppes, et sur le large du dressoir doit aussi avoir 2 grans flambeaux de cire pour faire ardoir quand quelqu'un vient à la chambre, et y doit toujours avoir 2 torches devant le dressoir pour faire ardoir quand il est mestier...

It. Sur le dressoir doit avoir un dosseret de velours comme le ciel d'un lit ainsy que devant est mis par escript (voy. *Chambre*), et fault que led. dosseret soit de velour ou d'autre soy...

A toutes dames qui gisent, doibt tousjours avoir une petite tablette du costé du dressoir, là où les pots où est l'hypocras et le vin et les tasses de quoy l'on donne à boire sans les prendre du grand dressoir, et sy doibt estre couverte lad. table d'une belle nappe. (Aliénor de Poitiers, p. 221 à 243.)



V. 1450. — *Dressoir extr. d'un roman de Girart de Nevers, Biblioth. Richel. Fonds de Lavallière*, ms. 92.

1487. — 16 aulnes de tablier ouvrez à l'euvre de Venise pour faire 8 dressouers à couvrir les buffets et dressouers des chambres où led. Sgr (le roi) boit et mange, à 27 s. l'aulne. (6e *Cpte roy. de Briçonnet*, f° 70.)

1491. — Pour ung grant dressouer servant de chaize et de dressoir duquel le roy N. S. a fait coupper les armoires et laisser lad. chaise. Pour bois et peines d'ouvriers, 10 l. t. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 92.)

1498. — En l'hostel de monseigneur où la dame estoit acouchée, y avoit une chambre d'honneur où fut ung dreschoir accoustré le plus richement que pieça n'avoit esté veu le semblable, lequel ne se monstroit que à grans personnages et nobles hommes; et auprès estoit ung dreschoir moindre que chascun povoit veoir et y boire qui povoit. (*Chron. de J. Molinet*, ch. 299.)

1514. — Ung dressouer à ung guichet fermant à clef, de cypres de l'ancienne facon, taille devant, prisé 28 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 4.)

1539. — Un buffet et dressoir. *Repositorium, abacus.* (Rob. Estienne.)

1548. — Et sur le dressoir ou buffet à 2 estages, la sainte

bible... les 4 fils Aymon. Oger le Danois. (Noel du Fail, *Contes et disc. d'Eutrapel*, t. II, p. 165.)

1550. Dressouer de cyprès odorant
... Soustenu de pilliers tournez,
De feuilles et fleurs bien aornez:
Dressouer du quel la forme basse
En clarté le beau miroir passe
Pource qu'on le tient nectement,
De deux guichets de bonne taille
Ayant chascun une médaille.
... Où sont les beaulx joyaulx et bagues
Des dames qui font grosses bragues
Comme chaines, boutons, anneaulx,
Patenostres à gros signeaulx,
Estuis et coffretz curieux
Remplis de thrésors précieux.
(Gilles Corrozet, *le Blason de la maison*.)



V. 1550. — *Dressoir app. à* M. Edm. Bonnaffé.

1589. — Au bout d'enbas, y avoit une fort longue table et assez large, dessus la quelle il y avoit un grand linge estendu traisnant jusques en terre : dessus ceste table on avoit mis un petit escalier de bois, de 4 ou 5 degrez seulement, qui contenoit toute la longueur de la table, et sur lequel escalier on avoit estendu un autre linge qui couvroit chacune de ses marches... Aussitost on vint arranger dessus plusieurs sortes de vaisselles d'argent, comme plats, escuelles, assiettes, bassins, vases, esguières, et tout cela disposé en fort bel ordre, de sorte que cela avoit quelque ressemblance avec ces reposoirs qu'on faict en ce pays le jour de la Feste Dieu. On souloit, disoit mon conducteur, nommer cela autres fois le buffet, mais comme les termes ne sont jamais semblables en ce pays là deux années consécutives, on le nommoit alors la credance ; peut être que maintenant ils luy auront encore changé de nom. (*L'Isle des Hermaphrodites*, t. III, p. 98.)

1606. — Dressoir est un buffet sans armoires ne tiroir, ains à tablettes simples, à dresser, asseoir et establir sur iceluy la vaisselle d'argent et autre appareil pour le service du diner ou souper d'un grand seigneur... Il est différent du buffet en ce que le dressoir n'est jamais à armoires ni tiroir. (Nicot.)

DROGUET. — Sorte de drap léger sur chaine de fil ou de coton. Ce genre de tissu de qualité assez commune et disposé à rayures ou à carreaux, avant de se répandre dans le Limousin et quelques provinces du midi de la France, est demeuré longtemps spécial aux fabriques du Poitou.

1554. — Un manteau de satin noir, un devant de cotte de droguet changeant fourré de penne blanche et ung devant de cotte de serge rouge. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 55.)

1609. — Droguet, sorte de sargette pour vestemens *Pannus varius*. (Nicot, 2e édit.)

1611. — *Droguet*. A kind of stuffe that's halfe silke, halfe wool. (Cotgrave.)

1665. — Art. 2. Que les maistres dud. mestier pourront teindre laines, tant fines que grosses, qu'ils employeront pour faire marchandises fines, drap et droguets sur fil ou soye, sur le petit et grand metier.

... Nul maistre ne peignera, ni fera peigner les laines d'avalie, soit pour son usage ou pour vendre, mais employera seulement à grosse étoffe comme couvettes ou cordillac ou droguet sur fil. (*Stat. des sargiers drapiers de Bordeaux*.)

1666. — Feront lesd. maistres du droguet sur le fil, tout ainsi comme ils avoient accoustumé de faire. (*Stat. des tisserands de Bordeaux*.)

1669. — Art. 27. Tous les droguets blancs, gris, meslez plains, rayez et façonnez, qui se font dans tout le royaume de laine pure et me lez de soye ou de fil, auront demi aune et un douze de large et 35 à 40 aunes de long. (*Stat. des sargers de Nantes*.)

1698. — Les droguets sur fil qui doivent avoir demy aulne de large et 40 aulnes de long tout aprestez, auront 3 quarts de large et 43 aulnes de long au moins en toille, au sortir du mestier. (*Règlem. des manuf. pour le Poitou*, p. 199.)

DROLLE. — 1657. — Nous allasmes au palais pour y achepter des drolles : ce sont de certains collets qui ont par devant une cravate faite comme celles des hommes et qu'on lie avec un ruban de couleur de feu. Les femmes les portent avec leurs justeaucorps à la Christine et leurs tocques de plumes...

Elle (la reine de Suède) avoit pris un justaucorps de velours noir garni partout de rubans avec un drorle [qui est une espèce de cravate à la moresque], qui estoit lié d'un ruban de couleur de feu. (Vilhers, *Journ. d'un voyage à Paris*, p. 298 et 432.)

DROME. — Instrument de torture du genre des ceps et des buis. Voyez ces mots.

La drome était faite de deux pièces de charpente jumelles, dans lesquelles on ménageait des trous pour le passage et l'étreinte des pieds du patient.

V. 1200. — Et pour exécuter sa tyrannie il (Gui, 3e vicomte de Limoges), fit faire dans la tour de Mairabeuf, servant de prison, un instrument nommé la drome, servant de torture contre ceux qui ne vouloient pas le reconnoitre en ses debvoirs et impotz. (*Chron. limousine*, Leymarie, *Le Limousin histor.*, t. I, p. 354.)

DROMON. — Navire de guerre à un ou plusieurs rangs de rames.

IXe s. — Que tout dromon soit long, large en proportion de sa longueur, et porte 2 rangs de rames, l'un supérieur, l'autre inférieur, que chaque rangée ait au moins 25 bancs pour asseoir les rameurs, l'un à droite, l'autre à gauche ; que le nombre des soldats et des rameurs, rameurs et soldats tout à la fin soit de 100 en comprenant les 2 rangs. (L'empereur Léon, *Tactique*, art. 7 et 8.)

V. 1100. Ses granz dredmunz en ad fait aprester,
Eschiez é barges é galies é nefs.
(*Chanson de Roland*, str. 189, v. 2624.)

V. 1250. Lors fait les charpentiers mander,
Por cele barge commencer;

De trente piez fu le dromont,
Li maz en fu droit contremont.
Une broche ot el front devant,
Et une autre emmi le chalant;
La tierce fu faite desrière,
Por deffendre la gent darrière.
(*Rom. de Blanchandin*, ms., f° 185.)

1316. Blez, chars, vins, joiaus et avoir,
Dromons, chalans, nez ce fu voir.
(Godefroy de Paris, v. 7961.)

1383. Cil .II. pèlerins qui estoient gascon
Entrerent en la mer en .I. riche dromon.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, t. II, p. 72.)

1840. — Au IXe siècle, dromon était le nom générique de la famille des navires à rames armés pour la guerre, comme galère le fut aux XIVe et XVe siècles. Les variétés du dromon étaient le chelande, le pamphile, le chelande-pamphile, le chelande-huissier, enfin le dromon à un seul rang de rames, le plus petit des dromons : la galée. (Jal, *Archéologie navale*, t. I, p. 434.)

DUGE, Dugy. — Vase en forme de barillet.

1180. Mais ne lor voudrent consentir
Li dui conte ne lor compaignes,
Ains lez bruillant duges plaignes,
Les troverent assis menjant
E enveiséement drincant.
(*Chron. des ducs de Normandie*, v. 39086.)

1542. — Ung dugy qui ser de custode, hault une paulme, avesque son couvercle d'argent douré dans et dehors, de la longueur de 3 petits espauls. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, p. 127.)

DUEL. — La longe d'un licol.

1372. — Pour 33, que duels que loieches. (*Cpte du Massard*, *Arch. munic. de Valenciennes*.)

1389. — Icellui danois le menaça de paroles, et aussi lui ceint le duel de son cheval par la ceinture, pour ce qu'il faisoit semblant de lui enfouir, et en cest estat le ramena à sa maison. (*Arch. JJ*, 135, pièce 237.)

DURHAM (ouvrage de). — Je suppose que l'attribution aux orfèvres ou aux sculpteurs du Durham de la crosse mentionnée ici doit résulter d'une inscription gravée, comme il arrive quelquefois, sur l'objet lui-même.

1300. — Unus baculus pastoralis cum capite de argento deaurato et baculo ligneo de opere Dunolmensi, argento munito, in diversis coffinis. (*Cpte roy. d'Edouard Ier*, p. 351.)

DUVET. — Les duvets de diverses sortes et qualités ne comportaient point dans l'emploi le mélange des espèces. C'est le sens du mot *naïf* appliqué à des garnitures intérieures de coussins.

1397. — 28 livres de duvet naif achatté le 23me jour après Pasques. — 24 li. de duvet naif pour garnir et emplir 2 grans quarreaulx, l'un pour la chambre des nappes du roy. (D. d'Arcq, *Nouv. Cptes de l'argenterie*, p. 226-8.)

1404. — Pour 30 l. et demie de fin duvet naif, mis et emploiez à en avoir emply 4 quarreaux de la chapelle de Mgr le duc d'Orléans, pource au pris de 4 s. p. la l., valent 6 l. 2 s. p., et pour les tayes desd. orilliers, 64 s. p. (*Cptes de la Cour de Charles VI*, ms. 6743, p. 9.)

DYAL. — Roue d'horloge dont la révolution journalière s'accomplissait en vingt-quatre heures.

1393. Après affiert à parler dou dyal:
Et ce dyal est la roe journal
Qui, en un jour naturel seulement,
Se moet et fait un tour précisément;
Ensi que le soleil fait un seul tour
Entour la terre en un naturel jour.
En ce dyal dont grans est li mérites
Sont les heures .XXIIII. descrites;
Pour ce porte il .XXIIII. brochettes,
Qui font sonner les petites clochetes,
Car elles font la destente destendre,
Et li mouvoir très ordonnéement :
Et cils dyauls aussi se tourne et roe
Par la vertu de celle mère roe,
Dont je vous ai la propriété dit,
A l'aide d'un fusilet petit,
Qui vient de l'un à l'autre sans moien :
Ensi se moet reculéement et bien.
(Froissart, *Poésies*, ms., p. 58.

E

EAU D'ANGE. — Cette eau de senteur citée par Rabelais (l. I, ch. 55) avait alors en France une réputation déjà ancienne si l'on s'en rapporte à une copie de l'inventaire de Charles V où sont mentionnés deux coquemars destinés à sa préparation. Au XVIIe siècle, elle était un des principaux produits des distilleries de Montpellier et les recettes données en 1771 dans le Dictionnaire de Trévoux sont assez précises pour montrer que l'eau d'ange était à cette époque encore en usage.

1380. — 2 grans coquemars à eaue d'ange, d'argent blanc, pes. 21 m. 4 o. (*Inv. de Charles V*, ap. Laborde, v° *Coquemar*.)

1570. — 2 douzaines de paires de gandz delliez, lavez une fois seullement en eaue d'ange, 18 l. (*Cpte de l'argenterie de Charles IX*, f° 5.)

1662. — Les autres curiosités de la ville de Montpellier, et qui lui sont particulieres consistent... aux eaux d'ange qui se transportent bien loin dans des vases de verre faits délicatement. (Du Verdier, *Le voyage de France* p. 245.)

1771. — L'eau d'ange est une eau de senteur composée d'iris de Florence, de storax, de bois de rose, de santal citrin, etc. On verse dessus les eaux distillées de rose et de fleur d'orange et on fait distiller la liqueur au bain marie dans laquelle on dissout du musc et de l'ambre. C'est pour la vendre mieux que les parfumeurs lui ont donné le nom d'ange.

Les eaux d'ange se font de plusieurs manières et sont presque toujours la même chose... L'eau d'ange se fait d'une composition de benjoin concassé, de canelle pilée, de clou de girofle pilé, de quelques citrons coupés en quatre et de quelques morceaux de calamus, le tout bouilli dans un coquemar jusqu'à diminution d'un quart. (*Dict. de Trévoux*.)

EAU BENITE. — Un texte emprunté aux comptes d'Isabeau de Bavière prouve que, conformément aux capitulaires de Charlemagne, l'eau bénite était renouvelée chaque dimanche, même pour l'usage particulier de la reine. L'auteur du *Petit Jean de Saintré*

nous fait connaître que plus anciennement, c'est-à-dire au XIVe siècle, la présentation du bénitier rentrait dans les attributions des grands dignitaires de la Cour de France.

1421. — Le clerc de la parroisse de Monstereul sous le bois, le quel avoit apporté par devers la royne l'eaue benoite par 5 dimanches en ce présent mois d'aoust, 20 s. (*Cpte d'Isabeau de Baviere*, f° 10 v°.)

1459. — Et quant le roy fut en son liet et le seigneur de Saintré, ainsi que de coustume estoit aux princes et princesses, seigneurs et dames d'estats, que les chambellans aux seigneurs et les dames aux grans dames leur donnoient de l'eaue benoiste quant ilz estoient en leurs litz, ce que à plusieurs aujourd'huy est honte et chose mal faite, tant sont asseurez de l'ennemi. (*Jean de Saintré*, ch. 66, p. 216.)

EAU (CORNURE DE L'). — Appel des convives au son du cor, pour l'ablution qui précédait toujours les repas. Voici, d'après un auteur de l'époque de Charles VI, quelle en était la sonnerie.

V. **1225**. A quinze gresles ont fet l'eaue corner.
(*Foulque de Candie*, p. 125.)

1230. Les tables maitent serjant et escuier,
L'aigue ont cornée à un cor menuier.
(*Gaydon*, v. 8763.)

V. **1280**. Adont fist on l'aigue corner;
Si vont communément laver,
Et puis s'assisent au mengier.
(*Le chastelain de Couci*, V. 1899.)

1394. Et si vous plaist l'eauve corner,
Un lonc mot et puis .IIII. après,
Doubles de chasse près à près,
Et tout autant d'une autre alaine
Dont cy véez figure plainne.
(Hardouin, *Trésor de Vénerie*, v 460.)



1394. — *Cornure de l'eau, figure jointe au texte.*

1456. — Laisserent leurs devises pour ce que l'eure estoit de diner. Les tables furent mises et l'eawe cornée. Ilz lavèrent puis s'assirent. (*Les sires de Gavres*, J. VII.)

EAU FORTE. — En 1615 un brevet pour la fabrication de l'eau forte est accordé à P. Lemareschal, maître de la verrerie de Paris. Voy. VERRERIE.

EAU GRÉGORIENNE. — Mélange d'eau, de sel, de cendre et de vin dont l'évêque se sert dans les cérémonies de la consécration ou de la réconciliation d'une église. La formule de cette bénédiction est tirée du sacramentaire de saint Grégoire.

1410. — Dédicacion de la chapelle Nostre Dame. It. Pour un pot de vin affaire lesve grégorienne. (*Cptes de l'égl. S. Sulpice de Fougères.*)

1557. — Une petite bouteille de voirre en la quelle est contenu de l'eaue grégorienne bénite par mons. de Salubri, suffragant d'Arras, en l'an 1530, lorsque l'église fut reconcilié. (*Inv. de la collégiale de Saint-Omer.*)

EAU ROSE. — L'eau rose comptait, au moyen âge, parmi les principaux produits des fabriques de Damas, d'où elle était exportée en Europe dans des vases de riche verrerie émaillée ou dans des bouteilles de métal damasquiné. En France, l'eau rose de Damas se transvasait dans des récipients de toute forme dont l'exécution était souvent confiée aux orfèvres et qu'ils embellissaient en usant des ressources de la joaillerie. On se servait de cette eau non seulement pour la toilette et la médecine, mais encore, à la Cour de Bourgogne, pour l'administration du baptême. Voy. DAMAS.

1396. — Pour 12 barillez d'eau roze de Damas, prins et achatés pour Ms. le duc (d'Orléans) et mis tout en 4 barillez, c'est assavoir 2 d'or et 2 d'argent. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 5755.)

1400. — Une fiolle d'or à mettre eau rose, assise sur une terrasse esmaillée de vert, garnie lad. terrasse de 28 perles autour du souage, et sur lad. terrasse 2 loups, et au milieu de lad. fiolle 2 mirouers garnis autour de 24 perles, 4 balays et 4 saffirs, et au dessus 2 pucelles esmaillées de blanc et 2 tigres, et environ lesd. pucelles et tigres, garnis de 4 balais et 2 saffirs; et au costé de lad. fiolle 32 perles, la quelle fiolle nous avons donné le 12e jour de ce présent mois de novembre à la belle cousine de Bar (Marie de France, fille du roi Jean) qui estoit allée voir nostre très chière et sainte compaigne la duchesse à l'abbaye de Chaalis. (*Etat des bijoux donnés par L. d'Orléans. Rev. des Soc. sav.*, 1872, 1er sem., p. 452.)

1401. — A Jehan Poitevin, espicier, pour 6 fiolles d'eaue rose de Damas pour Mgr le duc d'Orliens et le duc de Guerles, quant ils se baignèrent en l'ostel de lad. dame (la reine) lès la porte Barbette, au pris de 36 s. la pièce. (9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 59.)

1420. — N° 179. Une fyole à mettre yaue rose, à façon de Damas.

N° 245. 3 ampolles... d'argent vérées pour mettre eaue rose, cisellées en façon de Damas, pes. 5 m. 1 o. et demie. (*Inv. de Charles VI.*)



V. 1430. — AQUA ROSACEA. *D'après un ms. exécuté en Italie, app. à l'auteur.*

1454. — A Loys de Cosne, cirurgien demourant à Bourges, pour 7 pintes d'eaue rose bonne et nouvelle et une bouteille de voirre couverte d'église (éclisse) à la mettre, pour la personne de lad. dame (la reine) et par l'ordonnance de ses médecins durant sa maladie, au feur de 4 s. 2 d. t. la pinte et 6 s. 8 d. pour lad. bouteille. (1er *Cpte roy. de J. Bochetel*, f° 108.)

1485. — Il faut avoir trois gentishommes pour porter le cierge, le sel et les bassins devant l'enfant... Les bas-

sins d'argent dont cestuy de dessoubz doit avoir un biberon comme une aiguière, et y doit avoir de l'eau de roses et de l'autre bassin l'on couvre cestuy là ; et quand l'on baille à laver aux fonts, on verse du bassin qui a le biberon en l'autre, et n'y a point d'autres aiguières. (Aliénor de Poitiers, p. 247.)

EAU DE TABLE (A LAVER). Dès le XIVe siècle, la composition des eaux de senteur pour les ablutions de table présente certaines variétés. Voici quelques exemples de ces délicatesses encore admises dans la vie moderne.

1393. — Mettez boulir de la sauge, puis coulez l'eaue et faites refroidier jusques à plus que tiède... Ou vous mettez comme dessus (au lieu de sauge camomille ou marjolaine, ou vous mettez du romarin ; et cuire avec l'escorce d'orenge, et aussi feuilles de lorier y sont bonnes. (*Le Ménagier*, t. II, p. 248.)

1459. — Alors dam abbez demanda l'eaue pour laver les mains, qui estoit toute eaue rose tiède, dont ma dame et les aultres firent grant joye. (*Jean de Saintré*, ch. 69, p. 229.)

1589. — Après qu'on eust tout osté (à table)... On apporta un grand bassin d'argent doré avec un vase de mesme estoffe, et dedans de l'eau où avoit trempé de l'iris, avec la quelle ils laverent leurs mains. (*L'Isle des hermaphrodites*, p. 111.)

EAU DE TOILETTE. — V. **1500.** — Pour complaire et sembler plus belles les femmes à leurs maris, et plus jeunes, et pour les garder d'aler en fornication et adultère, il est permis de user d'aucunes eaues qui embellissent et blanchissent le visage, et de ces eaues j'en mettray aucunes ici qui s'appellent simples et d'autres composées. (*Traité anonyme des eaux artificielles*, f° 89 v°.)

EAU-DE-VIE. — La distillation du vin était, à l'époque d'Albert le Grand, une pratique assez récente pour conserver quelque intérêt au texte de cet auteur.

V. **1230.** — Aquam ardentem sic facias. Recipe serpentinam quam distillabis per alembicum velut aqua ardens exibit, etiam misce vino aut cuivis et accenditur si appropinquas ei candelam. (Albert le Grand, *De mirabilibus mundi*, p. 218.)

1307. — Pour vin que Mestre Girars avoit acheté pour faire iaue ardant pour no damoiselle, 10 s. 10 d. (*Cpte de la Ctesse Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais, extr.* J. M. Richard.)

EAUBENOISTIER. — Seau à eau bénite, bénitier portatif en usage à l'église et dans les habitations particulières. Voy. les figures aux mots AIGUEBENESTIER et BÉNITIER.

1295. — Unum vas de argento ad aquam benedictam cum manico ad bestias et 2 capitibus leonum injunctis, cum aspersorio, pond. 5 m. 2 unc. et dimid. (*Thes. Sedis Apostol.* f° 58, v°.)

1360. — Un benoitier d'argent tout blanc, lie de 3 sonages d'argent doré, et est l'ance d'icelui par les 2 boux de 2 testes d'omme, et en face a une petite chesne, et au bout a un anelet ront. Et a un gupeillon d'argent plain, et poise en tout 5 m. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 1.)

1372. — Un eauebenoistier à tout l'aspergès et chaienne qui tient led. asperges, tout d'argent blanc, pour mettre en chambre, et sont dorez aux quarres, pes. 2 m. 3 o. 5 estell., prisie 15 frans d'or. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 148.)

1380. — Un eauebenoistier avec l'asperges d'argent blanc verré et 2 gargoules a l'ance, et est le pommel de l'esperges rond, esmaillie des armes de France, pes. 2 m. 3 o. (*Inv. de Charles V*, n° 1013.)

1403. — Pour ung eaubenoistier couvert et un espergès d'argent vérez pour lad. gesine, pes. 2 m. 2 o., a 10 l. le m., 18 l. (*Achats pour les couches de la Ctesse de Rethel*, n° 21.)

1480.
Au chevet du lit pour tous jeux,
Pend ung benoistier qui est gourd,
Avec ung asperges joyeux

Tout plain d'eau benoiste de Cour.
(Coquillart, p. 134.)

1560. — Ung benestier de cristail, taillé à feullaiges, garny d'or esmaillé, ayant son goupillon d'argent doré seulement, 200 l. (*Inv. de François II*).

1679. — Les eaubenictiers seront marqués et contremarqués au corps, collet du pied et goupillon. (*Réglem. de l'orfévrerie.*)

ÉBÈNE, ÉBÉNISTE, ÉBÉNISTERIE. — L'ébène que produisent certaines régions de l'Afrique et de l'Asie partage avec le cèdre et le cyprès la réputation d'être incorruptible ; aussi cette matière fut-elle rangée dès l'antiquité parmi les espèces précieuses. Dans les documents relatifs au moyen âge il en est souvent question ; mais les objets de cette époque sont aujourd'hui extrêmement rares. On employait alors l'ébène à faire des pixydes, des taus, des vases, des bouteilles, des écritoires, des statuettes précieuses, des berceaux ; dans l'inventaire de Charles V on trouve un bâton d'ébène servant à coupler des chiens.

Au VIIe siècle, Isidore de Séville, en attribuant à l'ébène la vertu de préserver les enfants de la peur, rappelle sans doute une croyance de l'antiquité qui a persisté jusqu'à l'époque de Louis XII où le bois d'ébène servait pour ce même motif à confectionner les berceaux des jeunes princes.

Au XVIe siècle le goût de l'ébénisterie, très répandu en Italie, transforma d'une façon plus délicate le travail de nos huchiers et donna naissance à l'industrie du placage.

La corporation des ébénistes de France, confondue avec celle des menuisiers, fut en 1776 réunie à celle des layetiers et des tourneurs.

610. — Ebenus in India et Æthiopia nascitur, quæ cæsa durescit in lapidem. Cujus lignum nigrum est et cortex levis ut lauri. Sed indicum maculosum est in parvis distinctionibus albis ac fulvis. Æthiopicum vero quod præstantius accipitur in nullo est maculatum, sed est leve, nigrum et corneum.

Est autem mareotica palus in India unde ebenus venit. Lucanus « ebenus mareotica » inquit. Ebenus autem crepunculis alligatur ut infantem usu nigra non terreant. (Isidor, *Orig.*, l. 17, c. 7).

1180.
Avoit planté un arbrisel,
Moult estoit biaus et bien foillés
Et de flors est assez garnis,
Toutes sont chargées les branches
Et les flors noveles et blanches.
Cuis arbres a à nom bénus.
. . . .
Li piler sont très tout de marbre
Et de platoine est la closure,
D'un arbre chier qui tous tans dure,
De myrre et aussi de bénus
Sont les fenestres tout le plus.
(*Floire et Blancef.*, v. 596 et 1646.)

1295. — 2 pisides parvulas ebano et una de ebore. Unam potentiam de ebore et ebano laboratam de opere minuto, cum baculo ad spinam piscis guarnitam de argento in juncturis. — 4 cassedulas de ebore fractas et unam de ebano guarnitam de argento. (*Thes. Sedis Apostol.*, f° 87 v° et 149.)

1298. — En cel reigne (de Ciamba)... il ont maint boschés dou leigne que est apellés bonus, qe est mout noir, dou quel se font les escace é les calamans [calamaria quod in latino dicitur ebenus.] (Marc Pol, ch. 162, p. 189.)

1380. — Ung renart d'ybénus en guise de cordelier, assiz sur les 2 piés de derrière, qui porte une coquille de perles en guise de hote. Ung petit baston d'ybenus garny d'argent, a faire un coupple à chiens. (*Inv. de Charles V*, 1901 et 2042.)

1500. — Vit le noble berseau, lequel estoit richement

entaillé et d'ung bois noir nommé hebenus bien cher et bien exquis, croissant ès Indes, dont on fait les berselets des enfans royaulx, pour ce qu'il a la vertu de les garder d'espoventement. (Lemaire de Belges, *Illustrations*, l. 1, f° 49 v°.)

1554. — Ebeno utimur in operibus vermiculatis, item in statuarum elegantiam quas nolumus carie aut vetustate infici. (Ch. Estienne, *Prædium rusticum*, 603.)

1560. — N° 231. Ung petit vase d'ébène damasquiné d'or, enrichy de petitz rubis et turquoises, estimé 10 esc.

N° 678. 2 bouteilles plattes d'ébène garnies d'or, estimées 3 esc. (*Inv. de François II.*)

1599. — Un tableau d'ébeyne garny d'argent doré, dedans lequel est la peinture du roy, prisé, 15 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

1644. — Maitre Jean Macé l'un de ses menuisiers ébeyniste [du roi]. (*Arch. de l'art. franç.*, t. III, p. 201.)

1679. — Pour (la façon de) la paire de guéridons, 18 s. tous montez. Les pièces séparées, sçavoir, 6 s. les tiges et les pates, et dessus 8 s. et 2 s. pour les boules et rozette. — Fauteuils et chaises, la douzaine a fillets noir. pour façon 5 l. Et quand ils se montent 6 l. Et pour les chaises communes et 5 balustres à fillets noirs montez, 3 l. la douzaine.

Est pareillement inhibé et défendu a tous les maistres dud. métier de donner aux compagnons, pour les ouvrages de bois blanc plus que s'ensuit. Pour les fauteuils a demy mode 6 s. — Pour chaises à demy mode 4 s. — Pour chaises à la grande mode et d'Hollande 6 s. — Pour fauteuil commun 4 s. — Pour chaises communes 2 s. 6 den. — Pour chaises couture et d'enfant 2 s. — Pour chariots d'enfant 6 s.

Nul que les maistres tourneurs, tabletiers en bois, ébéine, ivoire et corne ne s'entremettront de faire ni vendre, sçavoir : guéridons, écrans, chaises, fauteuils de toute façon, guéridons-tablettes, porte-manteaux, chandeliers d'église, de salle et d'étude, placards tournés, pots à bouquets, écritoires, cannes ou bâtons de toutes sortes de bois, poignées d'yvoire ouvragées d'yvoire de toute façon qu'ils puissent être. Rouetz à filer, quenouilles, fuseaux de toutes façons, pieds de bahut ou de coffre, marottes, parasols, tournettes, dévidoires, carioles, jeux de quille à la boulle, boulles de liedre, canelles de cuve et de barrique, pommes de cages de toutes façons, pieds de chandelier, martinets, mortiers, pillons, grandes et petites canelles de buis et d'autres bois, pommes de bourdon, écuelles de bois, jeux d'écha, bâtons à bec corbin, salières tournées, palettes, volans ou caboches, tables rondes, tables ovalles ou à pan avec des belouzes ployantes sur le côté, grandes et petites gérondelles, flutes, flajollets de toute façon, boetes à poivre, moulinet à poivre de toutes façons, busqs de bois, d'yvoire, baleine et ébeine, éventails de toutes façons, canelles à care de vinaigre, manches de pressoir à vin, genouilleres d'Écosse ou bois d'icelle pour tirer au fin, manches de toutes facons, colonnes de table, colonnes de lit. (*Stat. des tourneurs en bois, ébeine, yvoire et corne de Bordeaux*, p. 542.)

ÉCAILLE. — Il existe peu d'exemples de l'emploi en Occident de l'écaille de tortue durant la période du moyen âge ; la mention même en est rare dans les inventaires antérieurs à la Renaissance. Cependant le témoignage d'un voyageur arabe du XIe siècle prouve qu'au Caire en particulier on rencontrait de son temps toute sorte d'objets exécutés en écaille.

1042. — J'y ai vu (au Caire) des ouvrages en écaille tels que coffrets, peignes, manches de couteau, etc. (*Voyage de Nassiri Khosrau*, p. 119.)

1416. — Un corporalier d'yvoire, le couvercle de la Passion à images d'écaille. (*Inv. du duc de Berry.*)

1570. — Vasa item elegantissima omnis generis ex conchis testudinis Indiæ passim visuntur, sicut vitrum et gemmæ pellucidæ, quædam aurea, maculosa altera, fulva quædam. In his præcipue estimatur nullo contagioso morbo corrumpi quempiam ex ferculis et potibus in eis sumptis, etiamsi a contagioso aliunde exerceantur. Vulgo vasos de tartaruga. (Ciaconius, *Epist.* ap. Martène, *Veter. auct. coll.*, t. III, col, 1324.)

1641. — Ung tableau quarré sur escaille de tortue, avecq l'image de S. Jehan Baptiste environné de fleurs... 20 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 305.)

1649. — Il n'y a rien de plus poli et de plus droit que les cabinets d'escaille tortue. (*Inv. du Palais Mazarin. Mazarinade*, ap. Laborde, *Gloss.*)

ÉCAILLÉ. — Ornementation disposée comme les écailles de poisson ou le papelonné héraldique. Voy. l'une des figures de la page 14.

1467. — N° 2131. 2 hauts pots d'argent doré quatre à quatre, escaillez.

N° 3128. Un coher large, ouvré à maniere d'escailles. (*Inv. de Charles le Téméraire.*)

ÉCAILLES. — Ardoises employées à la couverture des bâtiments.

1390. — Lad. croissiée laquelle passe d'une part et d'autre lad. ramée (charpente) au dessus, à couvrir lad. ramée de bonne escaille renforciée de la foce de Chigny ou de Fogny.

En la quelle escaille dessus nommée lesd. frères et chascun d'eulx pour le tout sont tenu de livrer ensemble tous les clos que conviendra, tant pour lad. escaille comme pour later. (*Cptes de la cathedr. de Troyes*, p. 23.)

ÉCARLATE. — Teinture de toutes couleurs et nuances vives auxquelles l'immersion dans un bain de kermès ajoutait un éclat particulier.

Les procédés modernes importés en France par les soins de Colbert et perfectionnés dans la manufacture des Gobelins ont fait définitivement de l'écarlate appliquée aux soieries une couleur d'un rouge brillant à base de jaune. Voy. CRAMOISI.

V. 1190. D'un mantel d'escarlate gris
Ert afublez é jenz vestus.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. I, p. 351.)

1202. — Pro capa scarlate molate quam rex tunc habuit, 15 l. Pro roba sua scarlate quam habuit ad Natale, 16 l. Pro 2 robis quas pueri habuerunt ad Natale, 4 l. 12 s. (*Cptes des revenus du roi*, Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, p. CLXXXIII.)

XIIIe s. Ne plus que l'en puet faire écarlate sans graine.
(Chastie Musart, *Notes de Rutebeuf*, t. II, p. 488.)

1309. — Envoia le roy (S. Louis) au roi des Tartarins une tente faite en la guise d'une chapelle qui moult cousta car elle fut toute faite de bone escarlate fine. (Joinville, p. 42.)

1371. — 9 aulnes d'escarlate cotonnée [pour le duc de Berry et le Cte d'Estampes], 45 l. t. (*Cpte du duc de Berry*, f° 65.)

1386. — Si fut ce jour le roy de Portugal vestu de blanche écarlate à une vermeille croix de S. Georges et toutes ses gens estoient vestus de blanc et de rouge. (Froissart, l. 3, ch. 134.)

1540. Elle vous avoit puis après
Maucherons d'escarlate verte.
(Clém. Marot, *Dial. des deux amoureux.*)

1669. — Art. 7. Les rouges et escarlates cramoisy seront faites (les soies) de pure cochenille Maestreck, y ajoutant la galle à l'épine, le tergmerita, l'arsenic, et le tartre de Montpellier, le tout mis ensemble dans une chaudière pleine d'eau claire presque bouillante, et la soye estant préparée... sera mise dans lad. chaudière pour y bouillir incessamment l'espace d'une heure et demie, après quoy lad. soye sera levée et le feu osté de dessous la chaudière, laquelle soye estant froidie par l'évant qu'on luy fera prendre, elle sera rejetée dans le reste dud. bain de cochenille et mise à fonds pour y demeurer jusques au lendemain, sans y mesler devant ni après aucun brésil, orseille, raucourt ny autre engrédien pour quelque cause que ce soit. (*Reglement des manufactures et teintures des étoffes*, p. 59.)

ÉCHAFAUD. — Les échafauds servaient non seulement comme moyens de construction, mais encore comme engins de siège dans l'attaque d'une place forte.

1180. Fromont trouvèrent devant l'huis del moutier
Où il fesoit ses eschaufaus drécier
Por les grans portes quasser et trébuchier.
(Garin le Loherain.)

1406. — Pro 100 longibus perticis emptis in territorio de Brionio pro chaufando dictos lathomos, 60 s. — It. pro 60 clidis emptis pro dictis massonnibus chauffaudendis, 50 s. (*Cptes du chât. de Beaufort en Vallée*, f° 38 v°.)

ÉCHALLES. — Lanières de cuir reliant l'épée à la ceinture.

V. **1400.** — Et portera l'espée de l'écuier avec les esperons pendans sur les eschalles de l'espée, et soit l'espée à blanches eschalles fectes de blanc cuir sans harnois. (*Ordonn. des chevaliers du Bain.*)

ÉCHAMPRE. — Ciseau, burin.

1560. — Et quand elle sera seiche (la platine de terre), ne faudrez à la tailler avec une eschampre. — La superfluité duquel (métal) vous leverez avec eschampres et le rédurez en bonne forme, si que vous trouverez vostre cloche d'une pièce. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, p. 110, 120 v°.)

1611. — *Eschampre, enchampre.* A chizell; a cutting, carving or graving toole. (Cotgrave.)

ÉCHANCRE. — Tour de bras à la hauteur de l'épaule.

1387. — Pour la fourreure d'une robe à chappe de 6 garnemens (pour la reine)... pour les paremens, eschancres, poingnès et chapperon, 7 douzaines 6 lettices. (17e *Cpte de Guill. Brunel*, p. 166. D. d'Arcq, *Nouv. cptes de l'argenterie.*)

ÉCHAQUETÉ. — Disposé en échiquier. En termes de vénerie signifie tigré.

1388. — Les cerfs naissent eschaquetés et durent en cel poill jusques à la fin d'aoust qu'ils tournent tous comme leur père et leur mère. (*La chasse de Gaston Phœbus*, ch. 1, p. 15.)

1416. — Un grant banquier eschaqueté de vert, bleu et rouge, à plusieurs rayes d'or. (*Inv. du duc de Berry.*)

1446. — Un coursier couvert d'une couverture eschaequetée de ses pleines armes. (*Mém. d'Oliv. de la Marche*, p. 413.)

ÉCHARPE. — Sac ou baudrier porté obliquement en bandoulière. Le berger et le pèlerin y mettaient leurs provisions, le veneur y suspendait son cor de chasse, et, dans le costume de parement de l'époque de Charles VI, l'étoffe ou le cuir de cette large ceinture était souvent orné et même couvert de pièces d'orfèvrerie. Le roi portait alors des écharpes à sa devise.



V. 1160. — *Écharpe de berger. Biblioth. Richel.* ms. lat. 873, f° 253.

1309. — Cel abbé de Cheminon si me donna m'escharpe et mon bourdon et lors je me parti de Jonville sanz rentrer ou chastel jusques à ma revenue, à pied, deschaus et en langes...

Et au prenre congie que il fesoit a culz, il li mettoient en escharpe grant foison d'or et d'argent. (Joinville, p. 39 et 152.)

1330. Et c'est li pains que doivent mettre
Li pelerin en leur esquerpe.
(*Pèlerinage de Guilleville*).

V. **1383.** A loi de pèlerin, de cors et de façon
L'escharpe avoit au col, en la main le bour-[don.
(*Chron. rimée de Duguesclin.*)

1400. — Le roy li donna une moult belle sainture à plusmes d'or, longue, pour mestre à escherpe. (*Etat des joyaux d'Isabelle de France*, p. 276).

1400-1. — A Jehan Compere, orfèvre demourant à Paris, pour avoir fait et forgié une escharpe d'or pour le roy N. S., c'est assavoir y celle avoir ferrée tout au long de grans lettres qui font le mot du roy qui dit JAMÈS; et sont les lettres poinçonnées de branches de genestes, et entre les mos a besans perciez de fueilles de may, et aux 2 costels du tixu de lad. escharpe a gros boutons près l'un de l'autre, assis sur rosettes; et entre les boutons grosses sonnettes nommées araines, pes. tout avec le tixu 7 m. 4 o. 3 est. ob. d'or, dont il est à rabattre pour le poix du tissu, 4 o. 18 est. ob., pour or 347 l. 6 s. 4 d., pour façon 56 l. p. et pour le tissu 6 l. p.

(Au même) Pour avoir reffait lad. escharpe, par l'ordonnance du roi NdS. et de mons. le vidame de Laonnoiz, conseiller du roy... c'est assavoir avoir fait en lad. escharpe, en lieu des lettres qui y estoient qui font le mot du roy qui dit JAMÈS, branches de genestes et de may, et entre chascune branches a 3 besans branlans perciez à jour de fueilles de may, et sont lesd. branches de genestes et de may forgiez et lymées à la main et les fueilles et cosses soudées sur lesd. branches. (15e *Cpte de Ch. Poupart, pour l'extraord. de l'argenterie*, f° 146 v°.)

1401. — Fait pour mons. de Touraine une escharpe d'or toute de besans branlans, de boillons et de lozenges ferrés sur un tissu noir, et pour l'or de lad. ceinture, 1 o. 8 est.

A Jehan Compere, orfèvre et bourgeois de Paris, pour une escharpe d'or à grans fueilles de may près à près, l'une desd. fueilles ouvrée de haulte taille de branches de genestre et de cosses, et l'autre fueille percée du mot du roy qui dit JAMAIS, laquelle lad. dame (la reine) donna et fist présenter de par elle au roy, le jour des estraynnes, 1600 l. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hemon Raguier*, fos 30 et 56.)

1404. — A Girardin Petit, dit de Reims, orfèvre et bourgeois de Paris, pour 2 escharpes d'or, larges, en manière de chevrons tenant l'un à l'autre à charnières, et y a aux rives d'icelles escharpes bourdons rons de jayet garnis d'or... delivrés l'une au roy MdS. et l'autre à Mgr le duc d'Orléans, pour leur parement. (23e *Cpte d'argenterie de Ch. Poupart*, f° 30 v°.)

1416. — N° 201. Une escharpe de cuir noir garnie d'or à l'environ, pendant à un tixu de soie noire, garnie d'or en manière d'une chayne, pes. tout ensemble l'or, cuir et tissu, 1 m., 6 o., 10 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1423. — Ung scharp d'or garniz de 52 baleis prisé l'un ovec l'autre 60 s., 156 l. — It. 219 perles prisé le pèce 20 s., 219 l. — It. l'or dud. scharpe avec l'or des botenettes et autr'or dud. scarpe non pas mys poisant tout ensemble 23 lib. 11 onces, prisés la lib. 14 l., 348 l. 16 s. 8 d., en tout 723 l. 16 s. 8 d. (*Inv. de Henri V*, p. 214.)

1467. — Une escharpe d'or garnye de plusieurs fusilz d'or et est lad. escharpe en 2 pièces où il y a plusieurs clochettes, en manière de hobelons et garnye, les 2 pièces, chascune d'un saphir et l'autre garnye de 6 petis balays, ensemble 2 brocheetes garnye chascune d'un hobelon et plusieurs feullaiges et tronches servans à lad. escharpe, pes. tout ensemble parmy la garniture de soye, de toille, et de cire, 25 m. d'or. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3127.)

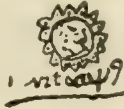
1487. — Ung mordant esmaillé de blanc et de rouge cler... pour tenir le thoret et l'escharpe où pend le huchet dud. Sr (le roi) quand il va à la chasse, 11 l. 10 s. t. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 145 v°.)

1488. — Demie aulne de veloux noir pour faire des escharpes pour garnir ung cor de chasse pour led. Sr (le roi). (*Ibid.*, f° 32 v°.)

1504. — Une belle eschappe de drap d'or en la quelle pandent 2 gros esmouchoirs de soye vermeille, et une belle gibeciere de drap d'or par la quelle escharpe pend ung bourdon d'argent... laquelle escharpe avec les choses de susd. a donnez madame de Laborde. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

1609. — L'escharpe d'un pèlerin. *Id est* malette, car il la porte en escharpe. (Nicot, 2e édition.)

ÉCHAUDÉ. — Pâtisserie légère dont il est fait mention en France dès l'époque de saint Louis. Sa forme a beaucoup varié puisque, d'après un dessin anglais du XVe siècle, elle était alors ronde et à bords festonnés, tandis que au XVIIe siècle on lui attribue la figure d'une double ou triple corne ou celle d'un cœur. Nous avons choisi parmi ces divers types celui qui semble le plus ancien.



XVe s. — ARTOCOPUS, *Echaudé, extr. du* Pictorial vocabulary, *publié par* Th. Vright. p. 266.

1260. — Eschaudés desquex l'en puet doner 14 denrées (pièces) pour 12 deniers. (*Reg. d'Et. Boileau*, 13.)

1380. — *Artocopus*, Eschaudez ou autre pain fait par labeur. *(Catholicon, ms. de Corbeil.)*

1438. — La première sepmaine de caresme fut crié à son de trompe que nul boulanger ne fist plus pain blanc, ne gasteaux, ne eschaudés, afin que les bourgeois qui avoient du blé cuisissent. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 711.)

XVe s. — *Artocopus*. Chemineau. (*Vocab. ms. Biblioth. Richel.*, 7679.)

XVe s. — *Artocopus*. Symmelle. (*Pictorial vocabulary.*)

1487. — *Artocopus*. Eschaudé ou autre pain broyé. (*Cathol. parvum.*)

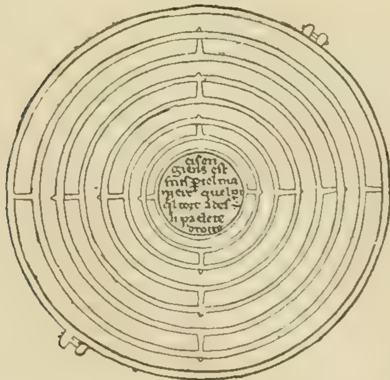
1549. — Eschaudé. Crustulum bicorne. (Rob. Estienne.)

1597. — A Jehanne Pignoust, femme délaissée de Gilles Thomain, patissier, demeurant à Melun, la somme de 49 s. pour les eschaudez et pains de Cène qu'elle a fournis le jour du jeudi absolu. (*Cptes de l'égl. S. Etienne de Livry*, extr. Leroy, *Arch. des Soc. sav.*, décembre 1865, n° 35.)

1635. — Eschaudé, échaudé, eschaudeau, échaudeau. Menu gateau à 2 cornes. (Ph. Monet.)

1690. — Gateau fait en forme de triangle ou de cœur. On appelle aussi eschaudé 3 rues disposées en triangle qui fait une isle en la forme d'un eschaudé. — La rue de l'eschaudé au faubourg S. Germain. (Furetière.)

ÉCHAUFFETTE. — Chaufferette ou chauffette suivant la forme ancienne du mot auquel nous renvoyons le lecteur. A l'article chauffe-mains on trouvera le dessin d'une boule à triple bascule et le texte de Villard de Honnecourt relatif au mécanisme de cet objet. Voici la figure dont cet auteur accompagne sa description. Elle prouve qu'au XIIIe siècle on multipliait quelquefois surabondamment les cercles de suspension des échauffettes.



V. 1248. — *Cercles de suspension à l'intérieur d'une échauffette. Album de Villard de Honnecourt*, pl. 16. « CIS ENGIENS EST FAIS PAR TEL MANIÈRE QUEL PART QUIL TORT ADÈS EST LI PAELÈTE DROITE. »

1557. — Mets lad. poelette sur une eschauffette où il y ait des cendres chaudes avec un peu de braises. (*Secrets d'Alexis*, part. 1, l. 1, p. 58.)

1723. — Eschauffette ou chaufferette. Petit rechaud de cuivre ou de fer qui sert à mettre sur table pour réchauffer les mets. (Savary, *Dict. de commerce.*)

ÉCHECS, ÉCHIQUIER. — On a considéré avec raison ce jeu comme une image de la guerre; les calculs auxquels il donne lieu ne sont point en effet sans rapport avec la stratégie de tous les temps. Les cases de l'échiquier présentent l'aspect d'un véritable champ de bataille.

Dans les échecs de l'Inde, d'où ce jeu est originaire, la reine appelée fierce dans nos anciens textes est remplacée par un commandant d'armée. Le roi y figure comme sur nos échiquiers, les chariots sont substitués aux tours qui portaient autrefois le nom de rocs, les éléphants tiennent lieu des fous appelés chez nous aufins jusqu'à l'époque de Charles VI, et les cavaliers dits chevaliers, au moyen âge, y figurent ainsi que les pions auxquels on donnait originairement le nom de paonnets.

L'invention indienne des échecs se répandit dès le VIe siècle en Chine et en Perse. Son importation en Europe est généralement fixée à l'époque de la première croisade; néanmoins comme ce jeu était plus anciennement connu des Arabes et des Turcs,





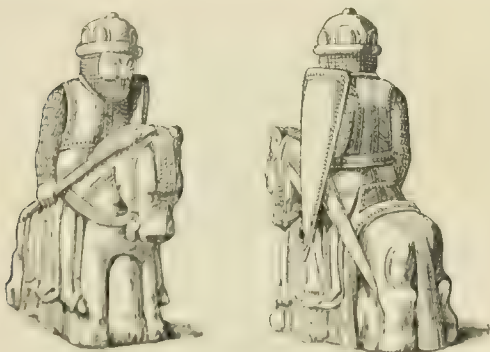
X s. — *Face et revers d'un roi d'échiquier en ivoire de morse. Travail byzantin, app. à l'auteur.*

nous pensons qu'il fut introduit à la Cour de Byzance avant la fin du XIe siècle. C'est de cette ville que sortirent presque tous les plus anciens spécimens

connus de pièces d'échiquier et, jusqu'au XII[e] siècle, elle conserva le monopole de leur fabrication. Dès la fin du XIII[e] siècle, la confection des échecs devint un art en France et dans les régions occidentales. On y employait l'ivoire d'éléphant et de morse, le jaspe, la calcédoine, l'ambre, le cristal et autres matières précieuses dont le travail était confié aux sculpteurs et aussi aux orfèvres chargés d'y faire d'élégantes montures, car, durant l'époque féodale, les échecs restèrent presque exclusivement le jeu favori des princes et des plus riches seigneurs. Voy. AUFFIN.

943. — Anouchirwan (Chosroès, roi de Perse, 531-579) fit venir de l'Inde le jeu d'échecs...

L'emploi le plus fréquent de l'ivoire (dans l'Inde) est la fabrication des jeux d'échecs et de nerd (espèce de trictrac). Plusieurs pièces de l'échiquier ont des figures d'hommes ou d'animaux hautes et larges d'un empan, ou même davantage. Pendant la partie, un homme se tient là exprès pour transporter les pièces d'une case à l'autre. Les Indiens, quand ils jouent aux échecs ou au nerd, mettent comme enjeu des étoffes ou des pierres précieuses; mais il arrive quelquefois qu'un joueur, après avoir perdu tout ce qu'il possédait, joue un de ses membres. A cet effet on place à côté des joueurs, sur des charbons enflammés, une petite chaudière de cuivre dans laquelle on fait bouillir un onguent rougeâtre particulier au pays, et dont la propriété est de fermer les plaies et d'arrêter l'épanchement du sang. Si celui qui a parié un de ses doigts perd la partie, il se coupe aussitôt le doigt avec le poignard dont nous parlons et qui agit comme le feu; puis il trempe sa main dans l'onguent et cautérise la plaie. Ensuite il se remet au jeu : si la chance lui est encore défavorable, il sacrifie un second doigt et quelquefois, s'il continue à perdre, il se coupe successivement tous les doigts, la main, l'avant-bras, le coude et d'autres parties du corps. Après chaque amputation il cautérise la plaie avec cet onguent, curieux mélange d'ingrédients et de drogues particulières à l'Inde et dont les effets sont étonnants. Ce trait de mœurs que je raconte est une chose notoire. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. II, p. 203, et t. III, p. 9.)



XII[e] s. — *Cavalier d'echiquier, en ivoire de morse, travail byzantin, app. à* **M. Carrand.**

1180. Puis mandent les eschés, si s'asient au ju.
On les a aportés en un doublier velu
De pene de fénis menuement cousu.
Tels est li eschekiers qu'onques meudres ne fu.
Les listes sont d'or fin a triforie fondu,
Et li point d'esmeraudes verdes com pré herbu,
Et de rubins vermaus, aussi com d'ardant fu.
Li eschec de saphirs le roi Assueru
Et de riches topasces à tout lor vertu,
Pygmalyon les fist, li fiex Candeule,
Molt sont bel a veoir drechié a é espandu
...Sos le tapis de soie estendu en l'erbier,
Fist le viex Cassamus aporter l'eschequier;
Il meismes a pris les eschés à drechier,
Puis a dit en riant : liquel veulent juer.
(*Le roman d'Alixandre.*)

1241. — Pro 2 paribus scaquariorum et 2 paribus scacorum eburneorum. Pro 2 paribus tabulariorum de madica, 6 l. (*Cptes de la chevalerie du Cte de Poitiers, Coll. des histor. de France*, t. XXII, p. 619.)

1296. — Bertrando, eschakethirario, pro schakis, ymaginibus et rebus aliis factis per eum ad opus nostrum, 18 l. p. (*Cptes des Ctes d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, n° 1595.)

1300. — Una familia de ebore pro ludento ad strum... Una familia pro scaccario de jaspide et cristallo in uno coffro. (*Cpte roy. d'Edouard I[er]*, p. 350).

1309. — Le soudanc (de Babylone) venoit touz jours jouer aus eschez après relevée, sur les nattes qui estoient au piez de son lit...

Entre les autres les autres joiaus que il (le Vieux de la montagne) envoia au roy (S. Louis), il envoi jeuz de tables et de eschez et toutes ces choses estoient fleuretées de ambre et estoit l'ambre lié sur le cristal à béles vignètes de bon or fin. (Joinville, p. 45 et 138.)

1315. — N° 36. Un eschequer de jaspre et de cassidoine, od toute la maisnie, l'une de jappe et l'autre de cristal, et touz garniz et bordez d'argent et de pierre, ou pris de 500 l. (*Inv. de Mahaut d'Artois.*)

1360. — A Jehan Perrot, qui apporta au roy un instrument appelé l'eschequier qu'il avoit fait, le roy d'Angleterre avoit donné au roy et li envoioit par led. Jehan, pour don à li fait, 6 l. 13 s. 4 d. (*Journ. de la dépense du roi Jean en Angleterre*, p. 273.)



V. 1300. — *Échiquier, Biblioth. Richel. ms. fonds allemand*, n° 32, f° 6.

1380. — N° 190. Unum tabularium pro aleis et eschasquis bordatum de argento deaurato, cum armis domini nostri regis francorum et domini comitis (Guillaume de Beaufort). Et est una pars tabularii de lapide jaspidis et alia pars de crestallo cum ymaginibus. Et est pulcherrimum et garnitum de eschaquis et tabulis de cristallo et jaspide, cum repositorio corii. (*Inv. du chât. de Cornillon.*)

1395. — A Henry Desgrès, pignier, pour un roy, une royne, 2 roz et 6 paonnez d'yvoire blanc pour un jeu d'eschez et un fol et plusieurs paonnez noirs, 28 s. p.

Un chevalier monté sur un cheval, d'yvoire, et une royne pareillement, dorez et esmaillez pour estre pareilz à un jeu d'eschez pour la royne, où ils failloient, 24 s. p. (*Argenterie de la reine*, 3[e] *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 85 v°).

1416. — Un jeu de gros eschaz et tables d'yvoire, bien anciens, que messire Gauthier de Passac donna à Mgr, prisés 20 l. t.. — Un autre jeu de gros eschaz cliquetans, prisés 4 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1420. — N° 148. 4 eschiquiers de jaspre et de cristal, dont les 2 sont à enffans enlevez sur bestes sauvaiges dessous les cristaulx, et les autres 2 sont a ymages de personnages pains sur papier ou parchemin. (*Inv. de Charles VI.*)

1528. — Un très bel et grand tablier et eschiquier de bois de cyprès et ung estui de bois, de la devise de feu

mons. le duc de Berry, ouquel avoit en escript sur les bors : LE TEMPS VENDRA. (*Inv. de la Conciergerie.*)

1474. — Ung eschez d'yvoire faitz à personnages. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 22.)

1502. — Une bouète couverte de cuir vert en la quelle a des eschès de cristal, garnis d'argent doré. — Ung tablier de cristal garny d'argent doré, pour servir auxd. eschès, estant en ung estuy couvert de vert. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 210.)

1524. — Ung escequier d'argent, carré, le bors doré, bien ouvré, avec les armes de Savoie ès 4 coins et 32 petiz personnaiges d'argent servant d'eschaiz aud. tableau. (*Inv. de Marguerite d'Autriche.*)

1555. — Morsorum sive rosmarorum dentes valde artificiose elaborantur in usum ludi latrunculorum sive schacorum quo mire et ingeniose utuntur omnes populi septentrionales, maxime principes et clarissimi viri. (Olaus Magnus, l. 21, c. 29.)

ÉCHELETTE. — Sorte d'armonica à touches de bois dur, dont le nombre varie de 16 à 25, et qui se jouait en frappant les touches avec des baguettes. Le traité de musique instrumentale de Martin Agricola, composé en 1528, lui donne le nom allemand de *strofidel* que Prætorius traduit, un siècle plus tard, en latin par *clavitympana*.



Echelette à 16 touches, app. à l'auteur.

1636. — Proposition 26. Des régales de bois que l'on appelle claquebois, patouilles et eschelettès. (Mersenne, *Harmonie universelle*, l. 3, p. 175.)

ÉCHELETTE. — Clochette manuelle, grelot ou pièce battante comme celles qui servirent longtemps à orner le poitrail, la bride et tout le harnais des chevaux de selle. Voy. les figures au mot ANNELET.

V. **1160.** Li poitraus fu mult riches, oevres i ot assés.
M. eschelettes d'or i pendent lés à lés.
(*Gui de Bourgogne*, v. 2334.)

XIIIe s. Et saint Simons, quant il les voit
S'eschelette qu'il tenoit,
Sonne trois coups de rebondie.
(Barbazan, *Fabliaux*, t. III, p. 134.)

ÉCHELLE. — **1690.** — Se dit d'un rang de nœuds de ruban que les femmes mettent par ornement le long de leur busque, à cause que cela ressemble à une eschelle (Furetière.)

ÉCHIELLE. — Sorte de pilori.

V. **1270.** — Il est establi que cil qui jurent vilainement de Dieu et de Notre Dame doivent estre mis en l'eschielle une heure de jour, en la présence du quemun, pour che que il ait honte. (Beaumanoir, *Coutumes de Beauvais*, p. 16.)

1309. — Il (S. Louis) fit mettre (pour cause de blaspheme) un orfèvre en l'eschèle, à Cézare, en braie et en chemise, les boiaus et la fressure d'un porc entour le col, en si grant foison que elles li avenoient jusques au nez. (Joinville, p. 218.)

1339. — Lesquelz religieux maintenoient que à eulx seulz et pour le tout appartient à drécier et avoir eschièles ou piloris dedans les termes de la commune en leurs tretfons. (*Cartul. de S. Jean de Laon.*)

ÉCLISSE, ESCLICHON. — Ouvrage tressé ou natté, de jonc, d'osier ou de fil métallique. Ce travail, particulier aux objets de vannerie, devint, entre les mains des orfèvres, un motif de décoration.



XVe s. — Panier d'eclisse avec fleurettes. Coll. des plombs historiés de la Seine.

V. **1300.** J'ai chauces de Bruges faitices,
Argent pel pour metre en esclices.
(*Prov. et dictons popul., Le dict du Mercier*).

1380. — Ung petit cercle sur une esclisse, esmaillé de vert, auquel a 9 balaiz et 18 grosses perles pes. 3 o. (*Inv. de Charles V*, n° 23.)

1380. — Pour appareiller 2 viez panniers d'esclisses à mettre fromages, 8 s. p. (D. D'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 67.)

1396. — Un gobelet d'or, couvert, fait et forgié en manière d'esclisses, ou quel a en la pate ou couvercle et fretelet 67 perles, 11 balais et 12 saphirs. (*Inv. du duc d'Orléans*, f 23.)

1408. — Autour de l'assiette de la manche senestre (de la houppelande) un chappel dont l'esclice est d'or cler semées d'oeillès, faits en façon de plumes de paon, et jecte lad. esclisse 24 branches de may et 8 de genestes. (*Cptes royaux*, p. 267.)

1416. — A Corart Groslé, pour 2 esmouchoirs d'esclisse, par manière de bannière (pour la reine).
Pour une esclipse de fer blanc que lad. dame avoit prise, 2 s. (*Cpte des menus plaisirs de la reine*, 272.)

1469. — Une bourse de corporal, de velours vermeil à vers esclichons. (*Inv. de l'égl. S. Amé de Douai.*)

1606. — Esclisse ou chappelet à mettre le plat sur table. (Nicot.)

1635. — Chapelet, trépied à reposer un plat sur la table. (Ph. Monet.)

ÉCOLE, ÉCOLIER. — Parmi les documents relatifs aux écoles et aux écoliers, on remarquera qu'à l'époque de François Ier l'instruction, à Limoges du moins, était taxée à un prix si minime qu'on peut la considérer comme gratuite. Voy. COSTUME D'ÉCOLIER.

1406. — Contrat entre le recteur des écoles de Bourg et un clerc pris pour sousmaitre. — Maistre Jehan Loigerot de la Moute, clerc de commande et affermé pour le terme d'un an à venir, commencant à la Pentechoste prochainement venant, etc... avec maistre Symon de Vaulx, maistre ès arts recteur des écoles de Bourg en Bresse présent, etc... En la manière que s'ensuit, c'est assavoir que parmi ce que led. maistre Symon doit administrer aud. maistre Jehan, vivre de boiche, led. terme durant, selon son estat et lui donner pour tout led. terme la somme de 30 fr. d'or... Pource est-il que led. maistre Jehan promet ester et servir led. son maistre bien et leaulement en l'art et science du fait d'escoles, et introduire bien et diligemment les escoliers. (*Protocoles de J. Dubois de Verries*, n° 117.)

1540. — Lesquels consuls (4 noms) ont baillé et con-

féré aud. Groulaud, maistre ès arts présent et acceptant la régence des eschelles de lad. ville, avec les salaires, accoustumés à prendre sur leurs escholliers, lesquels salaires montant à 13 s. 4 d. pour les plus grans escholliers étudians aux plus excellents poètes, orateurs et aultres haultes facultés ; et pour les moyens qui estudient à médiocres poètes et basse faculté, 10 s. t. ; et les autres petits abécédaires, 6 s. 8 d. pour chascun an...

Et durant led. temps, led. Groulaud sera tenu, comme a promis, régenter et fournir de régens idoynes et suffisans qui régenteront avec lui aux heures accoutumées en sorte et manière que lesd. escholliers n'ayent occasion de vaguer... Et aussi lesd. consuls sont tenus, comme ont promis, fournir la maison où se tiendront lesd. escholliers et d'ycelle le salaire payer et luy prester toute ayde, renfort et soutènement qu'il appartiendra par raison contre lesd. escholliers qui voudroient se révolter et estre rebelles aud. Groulaud et autres ses collègues régens comme luy. (*Extr. des reg. consulaires de Limoges*, Leymarie, *Le Limousin histor.* t. 1, p. 435.)

1565. — *Toilette d'un écolier.* — Après que j'ay esté esveillé, je me suis levé du lict, j'ay vestu mon pourpoint (*thoracem*) et mon saye (*tunicam*). Je me suis mis sur une selle (*scabellum*), j'ay pris mon haut de chausses (*femoralia*) et mon bas (*tibialia*) que j'ay tous deux chaussez, j'ay pris mes souliers, j'ay attaché mon haut de chausses à mon pourpoint avec aiguillettes, j'ay lié mon bas avec les jarretières au-dessus du genoul, j'ay pris ma ceinture ; j'ay peigné ma teste, j'ay pris mon bonnet que j'ay bien agencé, j'ay vestu ma robbe (*togam*) et puis, estant sorty de la chambre, j'ay descendu en bas, j'ay fait de l'eau en la cour contre une muraille, j'ay pris de l'eau d'une seille, j'ay lavé mes mains et mon visage, la bouche et les dents, j'ay essuyé mes mains et mon visage à une serviette. (Mathurin Cordier, *Colloque* 60, l. 2, p. 320.)

ÉCORCHÉ (CUIR. — Cuir durci et ciselé à l'aide d'un outil tranchant qui donne à la pièce, avec la saillie des rebarbes en plus, à peu près l'aspect d'une gravure sur métal. Voy. CUIR.

1385. — Pour un siège à selle pour une selle d'Angleterre... fait de cordouen vermeil lozengée et cousue d'or et escorchié de roses 40 s. t. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 66 v°.)

1404. — Pour une grant chaière de chambre ; de 4 membreures paintes fin vermeil, garni de cuir vermeil escorchié a la devise du roy. (*Cptes de la Cour de Charles VI*, ms., *Biblioth. Richel.*, 7643, f° 36.)

ÉCOSSE. — Les anciennes dagues d'Écosse, sans être d'un type uniforme, présentent souvent à la garde deux saillies terminées en virgule ayant quelque analogie avec celles des dagues à couillettes. En 1611, Colgrave appelle écossaise la dague à rouelle qu'on rencontre un peu partout aux XIVe et XVe siècles.

Nous ignorons quel caractère spécial distinguait, à l'époque de Charles IX, un mors à la mode d'Écosse.

1565. — A Guill. Bernard, esperonnier, pour 18 mors et 18 paires d'estriez a la mode d'Escosse... pour la fuit du voyage de Bayonne, 150 l. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 65.)

1591. — Une dague en facon d'Escosse, emmanchée de coral, estimee 52 l. (*Inv. de Guill. de Montmorency*, n° 659).

1611. — *Dague a roelles.* — A scottish dagger or dudgeon half dagger (Colgrave.)

ÉCOHINE. — Écouane, forte lime dont les tailles ne sont pas croisées. On s'en sert encore aujourd'hui pour râper des matières tendres comme le plomb, l'etain et la corne.

1344 — A Jehan Houpert [fevre], pour une escohine et pour le fer d'un rabot machié, reforgé et pour une gouge pour faire les clers voys de le gayole, 3 s. 4 d. (*Cpte d'ouvrage aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 96.)

ÉCRAN. — Les types de l'écran, fort divers au moyen âge, le rangent néanmoins plutôt parmi les meubles que parmi les objets manuels, c'est-à-dire qu'il se rapproche plus du paravent moderne que de l'éventoir. Il est toujours employé à se garantir du feu, du vent ou du froid. On le trouve installé dans les chapelles et dans l'intérieur des habitations privées. A l'église, ses panneaux de bois, d'osier ou de treillis sont placés à côté de l'autel et tiennent lieu d'une courtine comme celle qui est figurée à la page 18. Ailleurs ses feuilles sont montées à charnières ou glissent dans un châssis comme la herse d'une porte. Ses supports sont des pieds de bois ou de fer ou des chevalets appelés *engins*.

L'écran se plaçait en outre au chevet des lits et des berceaux, il prenait quelquefois même un tel développement qu'on peut comparer à une véritable alcôve celui de la chambre du barbier du roi René à Recullée. L'inventaire du château de Vincennes, en 1420, mentionne un écran dont les proportions sont celle d'une stalle ou haute-forme surmontée d'un dais. Dans des mesures plus restreintes et pour se garantir du feu, l'écran s'appliquait sur la barre d'appui des *bans à règle* (voy. ce mot). Il faut arriver à la fin du XVIe siècle pour rencontrer dans les documents l'emploi des étoffes et des franges.

Les écrans à pied, faits de parchemin enluminé, doré et à monture de bois, comme le peintre Colart de Laon en fit en 1397 pour l'usage de la reine, ne nous sont connus que par la description des textes anciens, néanmoins ils pouvaient avoir quelque analogie avec le *signum* du notaire français Jehan Guillaume de Lescran qui, y inscrivant son nom en 1350, ne laisse aucun doute sur la nature de l'objet dont voici la reproduction.

1313. — Pour les aiz de quoi on fit l'autel et l'escran delez l'autel, 12 s. — Pour 5 verges de fer et pour 2 chandeliers et pour les couplès de l'escran et de l'autel qui sont en le grant chapèle 30 s. (*Cptes de Hesdin, Arch. du Pas-de-Calais*, KK 393, f° 35, *extr.* J. M. Richard.)

1319. — Pour un escran levant, de fust, pour madame, le quel fu porté à Conflans, 16 s. — Pour 5 escrans de fust, pour feu, pour la chambre madame, 36 s. (*Cptes de l'hôtel Mahaut, Ibid.*, A 368.)

1333. — Pro tabulis ad faciendum duaezatorium pro domina delphina et 2 tabularia ad apponendum igni, cum pedibus et clovis necessariis. (*Ap.* du Cange, v° *Tabularium.*)



1350. — *Écran, d'après le signum du notaire Jehan Guillaume Delescran, Arch. nation.*, K. 17, n° 6, fonds Notre-Dame.

1365 — Unam scriniam ad ponendum ante ignem, taxatam precio unius grossi, sunt quoque plures alias scrinias.

It. Plures scrinia quorum aliqua sunt ad ponendum ad caput lecti (*Inv. de J. de Saffres*, p. 339.)

1365. — Thibaut le Rouhier, pour un banc de taille, 3 fr., et pour 4 fourmes, 4 escrans à feus, 4 fr., en 7 fr., d'or valent 112 s. p. (*Cptes des batim. royaux*, ap. Laborde, *Gloss.*)

1380. — Noel, le tourneur, pour 4 escrans d'osier... pour la chambre du roy, 32 s. — It. pour 2 escrans d'osier, 24 s. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 85, 88.)

1382. — A Noel, l'escrannier, pour 2 grans escrans d'osier. — A lui pour 2 petis escrans d'osier, achetés pour la chambre du roy et de Mgr de Valois. (*Cpte de l'hôtel de Charles VI*, Monteil, XIVe s., épit. 82, note 393.)

1389. — Un escren d'osière, à feu, 16 d. Un petit escren d'osier, 16 d. (*Inv. de Richard Picque*, p. 20 et 21.)

1397. — A Colart de Laon, paintre, pour avoir fait de parchemin dyapré de fin or sur le vert un escraim assis sur un pié taillié de bois et doré de fin or bruni, 60 s. p. (*Argenterie de la reine*, 5e *Cpte d'Hémon Raguier*, fo 145.)

1402. — A Raoulet Dugué, huchier, pour avoir fait un berceul tout de bort d'Irlande, où il a un escren au chevet, 12 l. 16 s. p. (10e *Cpte du même*, fo 110.)

1403. — Arnoul des Granches, escrannier, pour 2 escrans neufs pour Mgr Charles de France (Charles VII enfant) 8 s. la pièce. (*Cptes roy.*, *extr.* Vallet, *à la suite d'Alain Chartier*, p. 255.)

1420. — Un escran de boys, faisant ciel et dossier, armoié led. ciel de fleurs de liz d'or tout entour. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 161.)

1429. — Un pied de fer à mectre escrans. (*Inv. de Fouquerelle, évêque de Senlis*, p. 706.)

1471. — 2 grandes escrannes d'éclice. — Une petite escrainne d'éclisse, qui a le pié d'un petit torchier. — Une grande escrainne de boys, plaine à pié : une autre petite escrainne de boys faite à treillis, qui se met sur la reigle d'un banc. Une autre escrenne pareille. Deux autres petites escrennes neuves faites à treillis, dont l'une est garnie d'une petite fenestre de boys blanc de sa grandeur, toutes les quelles escrennes sont garnies de crampons. (*Inv. du roi René à Angers*, fos 1 à 23.)

1473. — En la chambre du roy, une escrenne ronde d'esclisses It. une autre escrenne à pié de menuiserie. En la chambre du barbier, qui est devers le lit du roy, une grande escrenne à mettre sur le lit, toute de menuiserie, ciel, dossier et venelle avec 2 verges de fer à rideaux. (*Inv. du même à Recullée.*)

1480. — 6 escran de parchemin, 60 s. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 368.)

1496. — Un angin de fer à faire tenir les escrans. — t. 3 escrans et 4 attenances, le tout déclassé, prisé 6 s. p. (*Inv. des évêques de Senlis*, p. 706, 7.)

1553. — 4 escran de sapin et un de chesne, à ventillons. (*Inv. du Palais ducal à Nancy*, no 463.)

1599. — Ung escran de bois de chesne assis sur un pied en triangle, prisé 7 s. t. (*Inv. du chancelier Ph. Hurault*, no 165.)

1603. — Ung escran de taffetaz de pareille couleur (cramoisi brun) frangé de petites franges d'or et d'argent. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 29.)

V. **1680.** — Escran, forme d'évantail tissu d'osier ou de paille pour tenir devant le feu ou le soleil. (*Dict. des rimes*, ms.)

1690. — Escran. Petit meuble qui sert à se parer de la trop grande ardeur ou de la lumière du feu. Il y a des escrans à pied qui se tiennent debout devant le feu, d'autres à main qu'on orne de diverses histoires et images. (Furetière.)

ÉCREVISSE. — Corselet formé, en tout ou en partie, de lames horizontales dont le jeu servait à rendre plus faciles les flexions du corps. Moins souple que la brigandine, mais moins rigide que la cuirasse, elle tint souvent lieu, pendant plus d'un siècle, de ces deux pièces du costume militaire. Deux remarquables exemples de ce genre d'armure, l'un allemand et l'autre espagnol, sont conservés à l'arsenal de Vienne et dans la collection d'Ambras.

Une écrevisse de velours est un pourpoint découpé à barbes comme l'est le bout de la queue du crustacé de ce nom. Une tasse en écrevisse est un objet façonné à écailles, et la pierre d'écrevisse est un corps rond vulgairement appelé œil d'écrevisse que porte l'animal sur les côtés de son estomac et auquel la médecine ancienne avait reconnu les propriétés absorbantes des carbonates calcaires.

1380. — Une escrevice d'or garnye de pierrerie, pes. 12 estell. (*Inv. de Charles V*, no 215.)

V. **1450.** — Es haultes Almaignes et sur le Rin... les bannières des tournoyeurs sont portées par beaulx compaignons jeunes, habillés à la guerre et de plus à cheval, lesquels sont communément armez d'escrevisses ou de harnoys blancs. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, Quatrebarbes, t. II, p. 31.)

1470. — Il ne lui fit quelque playe ne ouverture, à l'occasion que led. Tarraise estoit armé soubz son vestement d'un armeure nommée escrevisse. (*Arch. JJ.* 195, pièce 461.)

1480. Galures (élégants) portent escrevices
De velours pour estre mignons,
Et sont décenz, povres novices,
Cuydans que ce soient horquetons.
(Coquillart, p. 122.)



1507. — *Écrevisse. La Force, sculpture du tombeau du duc François II, par Michel Colomb, à Nantes.*

1502. — A l'entrée de lad. porte, estoient les 4 vertuz, c'est assavoir Force, Prudence, Espérance et Justice... et portoit (la Force) une gonelle verde de taffetas et les manches à la sorte, et sur lad. gonelle avoit une escherevisse de teste de lion. — Justice portoit une gonelle de satin cramoysin, dessus lad. gonelle pourtoit une escherevisse dessus sa poitrine. (*Chron. de Montpellier, Thalamus*, p. 182, 3.)

1530. — Beaulx escarpins deschiquetez à barbe descrevisse. (Rabelais, l. 2, ch. 12.)

1532. — 27 tant escrevisses que brigandines. (*Inv. de la maison de Chalon Orange*, no 140.)

1551. — Des pierres d'escrevyces dans une aultre boiste. (*Inv. d'Antoine de Bourbon.*)

1568. — Une tasse couverte d'argent doré, avecque une autre sans couvercle, faicte en escrevytsche et coquille, ensemble en custodes. (*Inv. du Cte d'Egmont à Gand*, p. 463.)

1600. — Les hommes guerriers premièrement se couvrirent de cuir, puis de pièces de fer clouées l'une sus

l'autre appellées escrevisses pource qu'elles imitoient les escailles de ces poissons, quand les lames furent mobiles. (Cl. Fauchet, *Orig. des armes*, f° 43.)

1606. — Escrevisse aussi est une espèce d'armure de fer, la quelle, en façon de plastron, arme la poitrine, s'accrochant aux espaules. Ainsi appelée par semblance de la cocque ou escaille dont l'escrevisse est armée. (Nicot.)

1616. — Avec des cyseaux lui découpoient sa robbe à barbe d'écrevisse. (*Aventures du baron de Fæneste*, p. 294.)

ÉCRIN, ÉCRINIER. — Le sens de ces mots était, au moyen âge, beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui où il désigne presque exclusivement des travaux de gainerie. L'écrinerie comprenait jadis des meubles de toute espèce, quel que fut leur volume. Ce terme est appliqué à des reliquaires et autres objets d'orfèvrerie et même à des cercueils. Nicot donne *écrinier* comme synonyme de menuisier; l'inventaire du prince d'Orange à la même époque, enregistre sous nom d'*escrinerie* presque toutes les pièces dont se composait alors le mobilier d'une maison.

V. **1250**.
Renars tout partout fist savoir
...(que) Chapelès ne ert mie aumuche
Ne escrins n'est est mie huche.
(*Rom. du Renart*, t. IV, p. 107.).

V. **1260**.
Et puis le cors saint Piaton
Envolepa d'un singlaton
Et en .I. bel escrin le mist
(*Miracles de S. Eloi*, 78.)

1298. - Et encore celui jor (de la nativité du grand Kan) hi viennent les sien léofant, qe bien sont 5000, tuit covers de biaus dras entailliés à bestes et à osiaus, et chascun a sor son dos 2 escring mout biaus et riches, et sunt plein de vacellament dou sengnour. (Marc Pol, ch. 89, p. 97.)

1313. — Un escrin de leton neellé d'argent à grant planté d'enclistre, c'on ne scet estimer, mais on n'en feroit point un tel à Paris pour 100 livres, et fu apportez du trésor de Norhières. (*Inv. de Mahaut d'Artois*, n° 62.)

1320. — Pour 2 escrins de cuir bouilli que il fit à la royne, l'un pour une nef d'argent et l'autre pour une charrue (?) d'argent qui porte une nef, 48 s. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 65.)

1322. Un escrignet de nois muscade, fiéré de ceuvre doré à un grant tissu de vermelle soie et 2 plorans. (*Inv. du Cte de Flandre*, p. 241.)

1328. — Un petit escrin d'argent doré, esmaillié des armes de France et de Angleterre et de Hongrie, prisié 8 l.

Un escrin d'ivoire garni d'argent, une boueste d'ivoire dedens et 2 vaissellès d'argent dedens, vendu 12 s. p. à Pierres de Neele. (*Inv. de Clémence de Hongrie.*)

1337. Un grand escrin u il a chevaliers entailliés, prisiés 35 s. (*Inv. du Sgr de Naste*, f° 26.)

1343. — Pour madame la contesse de Eu, un escrin pour ses atours, c'est assavoir l'escrin houssé de veluel, ferré d'orfaverie dorée et esmaillé des armes mons^r et madame, 8 l. p. (*Cptes du connetable d'Eu*, f° 6.)

1360. — 6 escrins pour mettre les confitures, 4 s. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 266.)

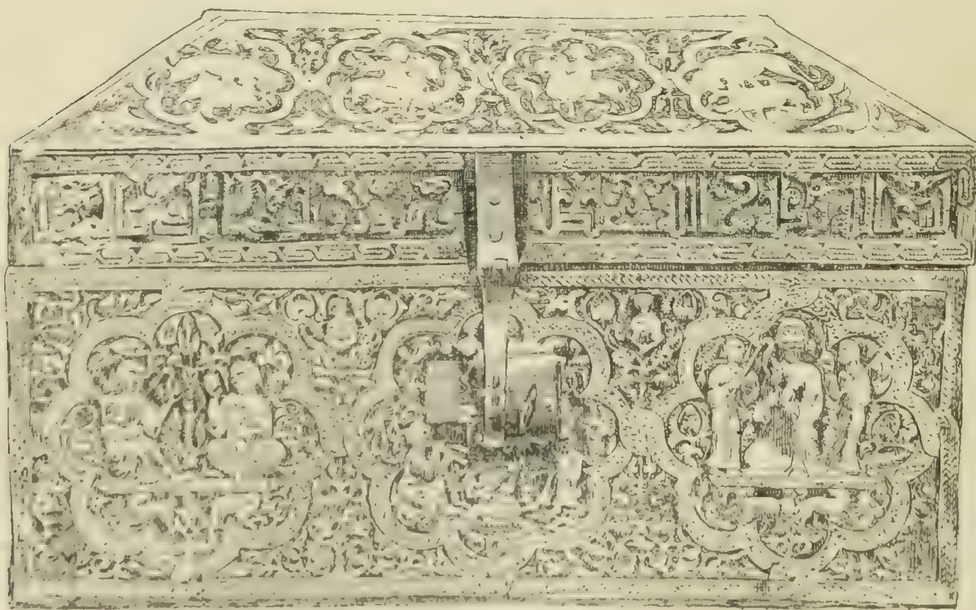
1360. — Un escrinet d'une pierre aussi comme marbre, toute goutee de vert, et est led. escrin d'argent doré, et est le couvercle d'icellui a créneaux. Et a aus 4 cornes, d'icellui en chascun un chapiteau de maçonnerie, où il a gens qui jeuent de plusieurs instrumens. Et siet led. escrin sur 4 lyonceaux séans sur leur cul, pes. 3 m. 5 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 162.)

V. **1370**. - Le roy Childebert qui moult en fu dolent, fist le corps atourner et mettre en un escrin. (*Chron. de Saint-Denis*, t. I, p. 78.)

1380. — Livres estans en la grand chambre du roy en un escrin assis sur 2 crampons et est à 2 couvescles. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Un petit escrinet d'argent esmaillé de la vie de Jesus Christ, plain de reliques. (*Inv. de Charles VI.*)

1504. — Ung reliquaire d'or nommé l'escrain Charlesmagne, son entablement d'argent doré, et dedans icelui entablement 3 otz, l'un du bras S. George, l'autre de S. Theodore et le tiers de S. Apollinaire, garny d'aigues



Coffret d'ivoire ayant appartenu à la reine Blanche de Navarre († 1441). Travail hispano-mauresque conservé à la cathédrale de Pampelune.

marines, saphirs, fueilles de grenat, amatistes, cassidoynes, esmerandes, presmes d'esmerandes, rubbis, touppasses, perles et doubletz, prisés 6323 escuz, 12 solz parisis. (*Inv. de Saint-Denis.*)

1514. — N° 187. Ung petit coffret ouquel il y a 8 petiz escrains, ou premier desquelz a esté trouvé une grosse perle en facon de poyre, en la quelle a une broche d'or estimée 300 esc. d'or. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, n° 187.)

1606. — Escrinier, c'est-à-dire menuisier. (Nicot.)

1617. — Je donne à Anthoinette de Maillie, fille de feu Jenan, vivant escrinier, un liet. (*Testam.*, *ap.* Roquefort.)

1618. — Un grand gardevent d'escrinerie, 8 l. — Ung liet de bois d'escrinerie avecq son liet de plume et traversier, 34 l. — Une petitte garde robbe d'escrinerie, 12 l. — Une table de bois blancq avec ces pieds d'escrinerie, 2 l. 10 s. — 2 tables à ralonges de bois d'escrinerie avecq leurs pieds, 12 l. — Une table ployante grande avecq le pied d'escrinerie, 1 l. 15 s. — 13 bancqz grandz et petits d'escrinerie, 16 l. — 3 escabeaux d'escrinerie, 15 s. — Un vieu buffet d'escrinerie, 1 l. 10 s. — 2 tables, l'un d'escrinerie et l'aultre de bois blancq avecq leurs pieds, 5 l. 10 s. (*Inv. du prince d'Orange à Bruxelles*, passim.)

1664. — Boetes blanches à mettre confitures et autres, non peintes, le cent pesant payera 16 s. d'entrée. — Boëtes de sapin venant de Foneine et d'ailleurs, le char payera 16 s. — Coffres de cyprès ou autres coffres bahuts vuides de Flandre ou autres pays, la pièce 25 s. (*Tarif des marchandises.*)

ÉCRITEAU. — **1409.** — Un reliquaire qui est d'un gros balay en façon d'un cuer, qui est soustenus de 2 mains, à un escriptel en manière de cercle où a écrit : DE CAPILLIS DOMINI NOSTRI J. C. (*Cpte de A. des Essarts*, d. 201.)

1568. — A Pierre Deraisse, orfebvre, pour 8 billets et colleaux de cuevre, et y gravé au burin les noms des 7 portes de la ville et de la halle, 48 s. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, f° 132, extr. Dehaisnes.)

1569. — A la vesve de Jan Bacheler, paintre, pour l'escripture faicte sur 29 pièches de blan fer servans pour attacher aus portes et aultres lieux, affin de deffendre de non aller sur les rampars ny de porter et fere immondices en plusieurs lieux, ou pris de 9 s. chacun. (*Ibid.*, f° 148.

1606. — Ecriteau. Comme sont ceux qu'on attache aux portes des maisons et autres édifices qui sont à vendre ou à louer. (Nicot.)

ÉCRITOIRE. — L'écritoire dont l'encrier n'est qu'une partie était de plusieurs sortes. L'ustensile manuel que les écrivains, secrétaires, gens de bureau et tabellions portaient suspendu à la ceinture par des cordons ou des chaînes, se compose d'un cornet à encre, d'une billette longue ou étui garni de plumes, de forcettes, d'un canif et d'objets accessoires.

L'enveloppe de l'écritoire, le plus souvent faite de cuir ouvré, était une pièce de gainerie ou même d'orfèvrerie. Des chaînes de suspension ou des lacs de soie traversaient des passants ou des anneaux. Les dames se servirent aussi de ces écritoires portatives, mais l'inventaire de la duchesse de Nevers, en 1590, donne à penser que l'intérieur se transformait pour elles en un étui à ouvrage.

Les écritoires fixes antérieures au style de la Renaissance, ne nous sont guère connues que par les textes. Celle du duc de Berry portait un cadran avec écusson armorié. Au XVIe siècle, on adopta volontiers le type des coffrets avec ou sans layettes, ornés ou surmontés de sujets. Dès le XVe siècle, cette forme assez usuelle, en Italie, offrit aux médailleurs un cadre à d'élégants bas-reliefs dont la matière a favorisé la conservation.

En étendant le sens du mot on l'a appliqué non seulement à la table sur laquelle se posait l'objet, ou à un cabinet de travail, mais, comme le prouve un document de 1403, au prétoire même d'un lieutenant criminel. Voy. BILLETTE.

1367. — XIe chap. De l'office de tabellions. — Ce doit estre un homme qui tient en la main destre unes forces et en la senestre un grant coustel, et doit avoir à sa ceinture une escriptouere, et sus l'oreille une penne à escripre. (*Les echecs moralisés*, f° 34.)



V. 1380. — *Écritoire, d'après la figure des Échecs moralisés, Biblioth. Richel. ms. fr.* 1163, f° 34.

1380. — N° 618. Une escriptoire à façon d'une viz, garnye de canivet.

679. Une autre escriptoire de cuyr coupponnée d'or à fleurs de lys entaillés.

3124. Une escriptoire, le cornet et la billette d'argent doré, esmaillée des armes de la mère du roy, et les pendans de chesnes, pes. 7 o. 10 est. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Une escritoire d'or, à façon d'une gayne à barbier, et est hachiée par dehors aux armes d'Estampes et a dedans une penne à escripre, un greffe, un compas, unes cizalles, un coutel, unes furgettes tout d'or et pendent avec le cornet à enque d'or à un laz d'or, pes. 3 o. 2 estel. (*Inv. de Charles VI*, f° 71.)

1402. — Les escriptoires et autres estuiz de 4 cuirs. Les gaines et escriptoires percées et chevillées du long bien loyalment, bien cousues et bien collez.

Que nul dud. mestier ne sera tenu (ne pourra) faire fourreaulx, escriptoires ne gaine de cuir de truye, de cuir de mouton, de cuir de quien ne de cuir de besenne. (*Stat. des gainiers de Rouen, Ordonn. des rois*, t. VIII, p. 505.)

1403. — Un de nos sergens vint adjourner le boucher à comparoir par devant nostre vicomte de Monstiervillier, ou son lieutenant, à son escriptoire. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange.)

1416. — N° 194. Une escriptoire en la quelle a un cadran, et oud. cadran a un escuçon aux armes de feu Mons. d'Estampes.

N° 262. Une escriptoire de bois marquetée où il a dedans uns grans ciseaulx de fer dorez et un canivet qui a le manche d'argent esmaillé, 5 s. t.

N° 265. Une escriptoire plate, d'argent, dorée par dehors poinçonnée et dedans a un canivet dont le manche est d'argent esmaillé, une petites moettes d'argent esmaillé, uns cizeaulx d'argent, une petites balances d'argent, une plume et un petit poix avecques une boeste où sont les poix à poiser et un fuzil garny d'argent, pes. tout ensemble 4 m. 7 o. (*Inv. du duc de Berry.*)

1417. — Une escripteoire, le cornet et la billette d'argent doré, esmaillée des armes de la mère du roy dernière trépassée, et les pendans de chayennes, pes. 7 o. 10 est. (*Etat de la vente des joyaux du roi*, f° 62 v°.)

1417. — A Pierre Venart, guênier demourant à Paris, pour 13 escriptoires garnies de bourses, cornez, laz de soye, annelez d'argent, icelles dorées de fin or, armoiées des armes de Mond. Sgr le dauphin, et garnies aussi de canivez garniz d'argent doré et armoiez desd. armes, taut pour les secrétaires d'icelui Sgr comme pour les autres offices. (A. Pinchart, *Arch. des arts*, t. III, p. 313.)

1427. — 7 escriptoires dorées et ouvrées aux armes de

MS. le duc (de Bourgogne) bien richement estoffées de las et mouchons d'or de Chypre et de soye, garnie chacune escriptoire de bourse, cornet et canivet à manche d'argent dorez esmaillez aux susd. armes, si comme il appartient et est accoustumé en la Chambre des comptes. (Laborde, (*Les ducs de Bourg*, n° 867.)

1443. — Pour 6 escriptoires dorées, armoyées aux armes de madame la dauphine de Viennois (Marguerite d'Ecosse) garnies de bourses, cornetz, canivetz et troussés de laz et de houppes de soye, pour la livrée desd. maîtres et contrôleurs, 8 l. 8 s. (*Cpte de Marguerite d'Ecosse, ms. Biblioth. Richel.*, 6755, f° 10 v°.)

1447. — Pour avoir assis ung chasseis de boys vitré de verre en la petite escriptoire dud. Sgr à Tharascon, et pour avoir fait 2 verges de fer aud. retrait, 5 gros. (*Cptes et mém. du roi René*, art 363.).

1456. — Une escriptoire de cyprès, à façon de coffret. (*Les ducs de Bourg.*, 1798.)

1471. — Ung escriptouère de cuir noir ouvré de morisque. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 18.)

1529. — A Thomas Petit, maistre ouvrier du mestier de charpentier, ... pour sa peine et salaire d'avoir fait un compteur ou escriptoir. (*Acte cit.*, Monteil, XVe s., hist. 3, note 33.)

1558. — A Nicolas Berne, marchand doreur et damasquineur demourant à Paris, la somme de 24 l. t. pour une escritoire sur la quelle y avoit un homme d'acier monté à cheval, et un suisse tenant une hallebarde, qu'il a fournie à lad. dame. (*Cpte de Catherine de Medicis*, p. 116.)

1572. — Pour une escriptoire garnie d'un pendant avec un trenche plume de Bayonne, avec 2 plumes de Hollande, pour servir aud. Sgr (le roi), 12 s. 6 d. (*Cpte de Charles IX, Arch. cur. de l'hist. de France*, t. VIII, p. 363.)

1572. — 9 grandes escriptoires de cuir doré, à layettes et secrets, doublés de satin vert de Burges, à 9 l. 10 s. pièce, valent ensemble 85 l. 10 s. t. (Sauval, *Cptes de la Prévôte*, t. III, p. 637.)

1590. — Une escriptoire couverte de marroquin de Levant et argentée, ferrée d'argent, dans la quelle se sont trouvez une bourse ... 4 escheveaux de fil blanc, 3 petiz pelotons de mesme fil, 12 mousles à faire reseul, 9 esguilles, le tout de cuyvre; 6 autres mousles et 7 esguilles de fer blanc et 3 escheveaux de soye blanche. (*Inv. de la duchesse de Nevers*, Fréville, *Biblioth. de l'École des chartes*, série 1, t. III, p. 171.)

1598. — Un grand escriptoire d'estude en façon de liette, fort plat, couvert de velours cramoisi rouge, saufs le dessoubs doublé de satin vert, auquel il y a une petite serrure sans clefs, de la longueur d'un pied et 5 poulces et de hauteur 4 poulces. (*Inv. du chât. de Nerac*, p. 16.)

ÉCRIVAIN. — Les gloses françaises du texte de Jean de Garlande expliquent quel était, au XIIIe siècle, l'outillage de l'écrivain. Le plomb, assez souvent reproduit dans les miniatures, pendait au bout d'une cordelette fixée en haut du pupitre et servait à tenir ouverts les feuillets d'un livre.

1180. — Scriptor habeat rasorium sive novaculam ad abradendum sordes pergameni sive membrane; et pumicem habeat mordacem et planulam ad purgandum et equandum superficiem pergameni; plumbum habeat et lineam sive regulam quibus linietur pagina margine circumquaque, tam ex parte carnis quam ex parte tergi ex tente libera. Assit et quaternus [quaier], cedula sive apendice, tam superiori parte quam inferiori folia habeat conjuncta. Habeat etiam registrum [cordula libri] et punctorium, a quo possit dicere: punxi quaternum meum et non pupigi... Scriptor autem in cathedra sedeat, ansis utrinque elevatis, pluteum sive asserem sustinentibus, scabello apte supposito pedibus ut firmius sedeat.

Scriptor habeat epicausterium [asserem] centone [feutre] coopertum. Habeat artavum [canivet] quo pennam informet ut sit habilis et idonea ad scribendum, vel [medulla] pennae extrahenda. Habeat et dentem verris sive apri sive bovis, ad poliendum pergamenum ut non liquescat littera...

Candelam habeat vel speculum ne ob errorem notam faciat dispendiosam. Habeat etiam pennas in epicausterio [...], ut cornu, in tempore nubiloso vel aquoso desiccari possit incaustum super pergamenum exaratum. Habeat lodium [viket], cujus beneficio lux intrare possit si forte fenestrellam [fenestral] impugnet insultus venti aquilonaris; fenestrella panniculo lineo vel membrana viridi colore vel nigro distingta muniatur. Color enim viridis et niger radiis oculorum prebent solacium. Albedo autem incensa visum digressat et maxime nimium obtunsum obtenebrat. Habeat etiam minium [vermilliun] ad formandas litteras rubeas, vel puniceas, vel feniceas, sive capitales. Habeat et fuscum pulverem, vel azuram à Salomone repertam. (Alex. Neckam, *De utensilibus*, p. 116.)

1225. — Haec sunt instrumenta clericis necessaria : libri, pulpita et analogium, crucibulum cum sepo et absconsa et laterna, cornu cum incausto, penna, plumbum et regula, tabula et ferula, cathedra, asser, pumex cum plana et creta.

1300. — Pulpitum g^ce *letrin*, et nota quod pulpitum est assensus graduum ad locum ubi legitur, quia letrinum sive analogium est id super quod ponitur liber. Sepum dicitur illud sagimen quod ponitur in crucibulo. Absconsa vas sive instrumentum in quo absconditur lumen in ecclesia. Plana proprie dicitur instrumentum ferreum cum quo pergameniste preparant pergamenum. (J. de Garlande, § 55.)

ÉCROE. — Écrou. Rognure, lambeau, bande d'étoffe ou de parchemin. Les anciens rôles ou états des dépenses de la maison du roi étaient de véritables rouleaux. Par analogie de forme, ce terme fut employé par les selliers et les pourpointiers lors qu'ils bourraient l'envers de leurs pièces entre deux rangs de piqûres.

1378. — Ne doit aucun drapier porter ou faire porter ses draps ou escroes tistre, fouler ou laver hors de lad. ville de Rouen. (*Ordonn. des rois*, t. VI, p. 365.)

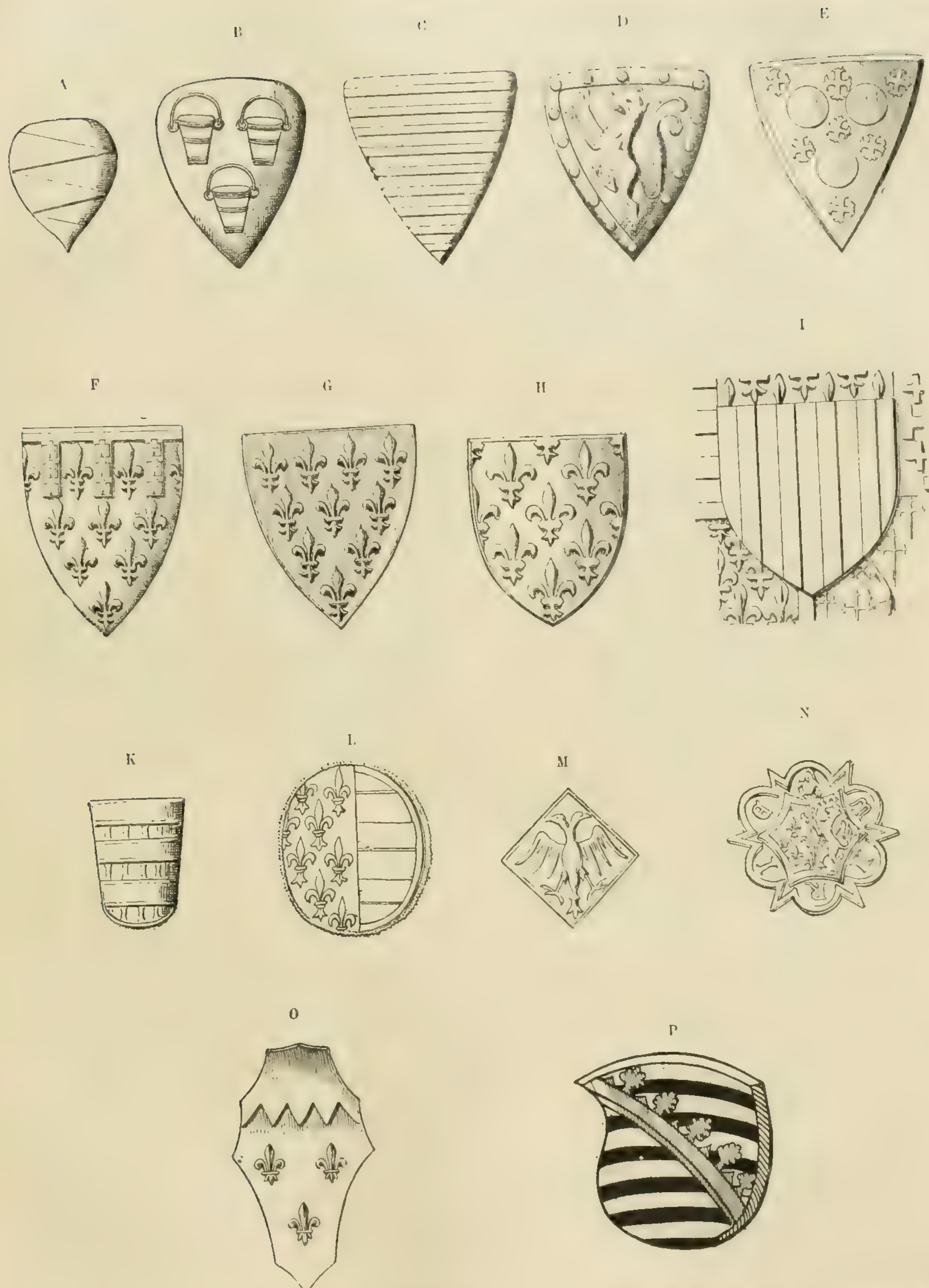
1382. — Que nul ouvrier ne soit si hardy de mectre vielz coton ou aultres vieilles estoffes en aucun garnement neuf pour vendre, se ce n'est contre-envers ou contre-endroit, ou bourre de soye ou escroes de soye et de cendaulx. (*Ordonn. de pourpoincterie à Paris, Arch. reg. des bannieres*, Y, t. VII, f° 16.)

1690. — Escroue. Chez le roy, se dit des rolles ou estats de la despense de la maison, qui se mettent dans des peaux de parchemin qu'on coud et qu'on attache les unes aux autres, dont on fait de gros rouleaux. (Furetière.)

ÉCU. — Le bouclier rond de l'époque carlovingienne est, depuis le Xe siècle, généralement remplacé par l'écu à sommet arrondi, de forme allongée, terminé en pointe et dont les dimensions, jusqu'à la fin du XIIe siècle, varient de 80 centimètres à 1^m 50. On trouvera pages 57 et 58 trois de ces types dont les modifications principales datent du XIIIe siècle.

Antérieurement à cette dernière époque, l'écu sensiblement convexe est en bois nervé et ferré sur les bords, revêtu de cuir à l'extérieur et souvent orné de peintures dont les sujets, étant des signes de distinction personnelle, passent avec raison pour avoir donné naissance aux armoiries. L'intérieur est muni d'une garniture d'étoffe au centre de laquelle deux brides ou *enarmes* sont fixées parallèlement pour embrasser la pièce. En haut de l'écu une longue courroie appelée *guige* permet de le suspendre au col ou de le porter à l'épaule. L'*umbo* qu'on retrouve encore sur les boucliers ronds du XIIe siècle est rare sur les écus et celui qu'on observe sur l'émail de Geoffroi Plantagenet au musée du Mans peut être considéré comme une exception.

De l'époque de Philippe-Auguste jusqu'au règne de Louis VII, la figure de l'écu de dimensions réduites étant conforme aux types héraldiques, nous avons, à cause de la précision de leurs dates initiales, choisi dans la série des sceaux un certain nombre d'exemples qui permettront d'observer les modifications successives de l'écu, surtout entre les années 1193 et 1237. C'est une période de transition



A à N, 13 types d'écus d'après les sceaux des Arch. nat. — A. 1199. *Amauri, Cte de Glocester.* — B. 1202. *Dambert de Seignelai.* — C. 1224. — *Hugues X de Lusignan, Cte d'Angoulême.* — D. 1225. *Savary de Mauleon.* — E. 1230. *Geoffroi d'Argenton.* — F. 1275. *Robert II, Cte d'Artois.* — G. 1286. *Philippe le Bel* (Contre-sceau.) — H. 1365. *Charles V* (Id.). — I. 1480. *René d'Anjou.* — K. 1247. *Trincavel (de Béziers).* — L. 1241. *Alphonse de Portugal, Cte de Boulogne.* — M. 1262. *Isabelle de Saint-Vrain.* — N. 1391. *Marie Chamaillard, Ctesse d'Alençon.* O. XVe s. — *Sculpture dans la cour du musée du Bargello à Florence.* — P. 1476. *Barbe, duchesse de Brandebourg, extr. de la Chron. des Saxons.*

pendant laquelle le sommet abaisse peu à peu sa courbe supérieure pour arriver à la ligne droite et aboutir à un triangle à deux côtés arqués.

Outre ce type que l'on pourrait appeler normal en France, on rencontre, au XIII[e] siècle, dans les comtés de Foix, de Comminges et de Toulouse une forme (fig. K) tout à fait particulière à ces contrées. L'ovale choisi par le comte de Boulogne en 1241, est d'un emploi très rare avant le XVI[e] siècle.

Le type O dit tête de cheval et dont le contour a l'aspect d'un chanfrein, s'est généralisé en Italie pendant le XV[e] siècle. Celui de la targe (fig. P), très répandu en Allemagne à la même époque, correspond à ce qu'en France on appelait un écu de joute, comme le définit, en 1446, le *Traité anonyme du costume militaire*. Il faut ajouter toutefois que cet écu était sommé d'une encoche pour le passage de la lance. (Voy. la fig. p. 7.)

Dès le XIII[e] siècle, l'écu purement armorial taillé et posé en losange est adopté par les dames et, dans la série des sceaux du XIV[e] siècle, celui de la comtesse d'Alençon présente un hexagone encadré d'une rosace à six lobes et à six pointes.

V. **1100.** Si l'ad férust sur l'escut de Tulete.
(*Chanson de Roland*, str. 119, v. 1568.)
Sur cez escuz mult granz colps s'entredunent;
Trenchent les quirs é cez fuz ki sunt dubles,
Chéent li clou, se pocéient les bucles.
(*Id.*, str. 259, v. 3582.)

V. **1175.** Vestir hauberes é bruines, lacier ces healmes [freis,
Prendre par les énormes ces escuz vianneis.
(*Chron. de Jourdan Fantosme.*)

1180. O les brans se détrencent les bons escus d'Ortrante.
... Antigonus li fiert del roit espiel trencant
Si grant cop en l'escu à fin or reluisant,
Que par desor l'escu fent les ais d'olifant.
... Des escus s'entre hurtent si fort en trespasant,
Que les boucles froisièrent qui sunt d'os d'olifant.
(*Li romans d'Alexandre, passim.*)

V **1220.** Fièrent des brans d'acier sor les escus à ais.
... Sor les escus a or se sunt grant cop doné,
Que des ais et del cuir i a petit duré.
(*Les 4 fils Aymon*, p. 22 et 39.)

1225. — Scutarii prosunt civitatibus totius Gallie, qui vendunt militaribus scuta tecta tela, corio et auricalco, leonibus et foliis liliorum depicta. (J. de Garlande, § 9.)

1230. Grans cops se donnent devant eus escus bis,
Que il emportent le taint et le vernis.
(*Gaydon*, v. 2129.)

V. **1240.** Au col li pendent .i. fort escu pesant,
Paint a azur et a or gentement :
Environ l'urle current li quatre vent,
Et de l'abisme y est le fundement
Et ciel et terre feit par compassement;
Dessus la boucle le soleil qui replent.
(*Otinel*, v. 299.)

V **1250** Au l'escu de son col ot paint .i. gent miracle
Ainssi com Nostre Sire résuscita saint Ladre;
Il le mit en son col par la gunche de palle.
(*Aye d'Avignon*, v. 2730.)

V **1260.** Bien le cuida férir sur l'escut d'olifant.
(*Doon de Mayence*, v. 4747.)

1300 Oliviers point ferrant, le branc tient entese,
Par devant son archon a son escu boucler.
(*Fierabras*, v. 794.)

1309 Et aura escu de fust et de cuers et de ver (au revers) garni soullestument. (*Costume de combat du vicomte de Rohan*, Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1629.)

1316 Un escu eslevé a triphoire des armes de Bourgogne, engoulé de voie, ou pris de 100 s. (*Inv. de Mahaut d'Artois.*)

1322. — Un grant escu des armes monsingneur pour targier et 2 viès escus des armes vièses à labiaus. (*Inv. du Cte de Flandre*, p. 247).

V. **1330.** — Et premièrement il ordenent que uns chescuns qui sera de l'ordent de sainte Catherine pourteyt un escu de pers à l'esmage de sainte Catherine vermelhe, corounée d'or, à une espée blanche à la main destre, et à la main cenestre ut dit : POUR MIEUX VALOIR. (*Stat. de l'ordre de S[te] Catherine*, Chevalier, *Choix de docum. inédits s. le Dauphiné*, pièce 6.)

1337. — Pour 2 escus de boinne pointure eslevées, qui demorront au moustier, 10 s. de gros. (*Obseques du Cte de Hainaut, Extr.* Dehaisnes.)

1347. — Ad faciendum 4 scuta de armis regis quartellata — una ulna de velwett, 1 2 lib. auri de Cipre, 1/2 lib serici, 200 doublettz in garnisturis. (*Cptes de la garderobe d'Edouard III*, p. 35.)

1383. A l'arçon de la selle li pendoit li escus.
(*Chron. rimée de Duguesclin*, t. I, p. 67.)

1400. - Pour avoir garni pour le roy 2 escuz à jouster couvers par dedens de cuir vermeil houssé et le contrebas o veluiau vermeil feutré par dessous et cloué sur rubans d'or de petiz clouz dorez, et les courroies recouvertes dud. veluiau vermeil.

Et pour avoir recolé et mis des os et des nerfs en un desd. escus, pour ce faire (non compté le veluiau) 70 s.
(*Cptes de l'écurie du roi*, f° 24 v°.)

1402. — Pour un escu pour la jouste, pour le roy, ycellui escu fait de dens de cheval et d'oz, 13 l. 10 s. t. (*Ibid.*, f° 73.)

1418. — Proposèrent que avant que les Bourguignons venissent à Paris, ne que la paix se fist, ils vendroient Paris au roy d'Angleterre; et tous ceux qui pas ne devoient mourir devoient avoir un escu noir à une croix rouge, et en firent faire plus de seize mille qui depuis furent trouvées en leurs maisons. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 627.)

1446. — Les escuz à quoy on jouste en France, sont faiz de bois premièrement, d'un doy espès et nervez tant dedans que dehors d'un doy espès ou moins; et sur lad. nerveure est couvert de petites pièces larges et carrées du grant d'un point d'eschiquier de tablier, qui sont faites d'os le plus dur que l'en peut trouver, et le plus communément sont faictes de cornes de serf endroit la couronne, de l'endroit proprement de quoy l'on fait les noix aux arbalestes.

Item, led. escu, depuis 2 doiz de dessobz la veue du cousté senestre jusques demy pié plus bas que le code et de largeur du moins 3 espans ou 3 espans et demy, et est fait carré par dessus, excepté que depuis la moyctié de la largeur de l'escu au hault, il est voluntiers eschaneré de 3 doiz de bas, et led. escu ront par dessoubz et enfoncé au meilleu de 3 ou 4 doiz, laquelle enfonceure luy donne façon d'une petite vesture qui sert à estre plus aisé à conduire de la main le cheval.

Item, et fait l'en voulentiers 2 partuis de l'escu pour attacher la tresse à quoy il est pendu au coul, à un demy pié et 3 doiz depuis le plus hault dud. escu en avan, et autant pareillement du long et de la largeur vers la partie senestre. (*Traite anonyme du cost. milit. français*, p. 8.)

1448. — A Daniel Sauvaige, sellier, demourant aud. lieu de Tours, pour 2 escuz de jouste couvers de pièces de corne... 40 esc. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 595.)

1449. — Là jousterent en beaux escuz de cor. (Le roi René, *Le pas d'armes de la bergère*, t. II, p, 53.)

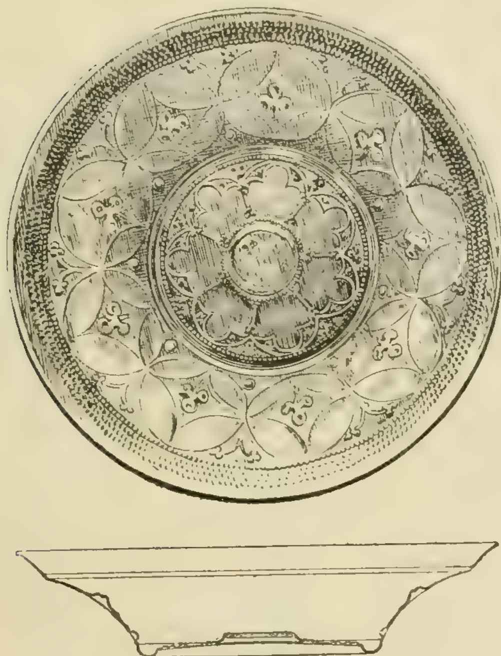
1543. — A Jehan Bacholer, paintre, pour avoir paint 5 douzaines d'escus de fer blancq pour mettre sur les charyots des vivandiers, allans au camp devant le Chasteau en Cambresis où estoit l'empereur nostre sire prest a donner la bataille aux franchois, 7 l. 13 s. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, Extr. Dehaisnes.)

ÉCUELLE. — Plus creuse que nos assiettes modernes, l'écuelle du moyen âge correspond à un type que l'on retrouve encore aujourd'hui dans la faïencerie de campagne. C'est une sorte de gamelle ou de jatte dont le galbe varie suivant ses nombreux usages. Les plus plates étaient réservées au service de la table. Pour les fruits on avait des écuelles plus creuses comme celles que nous don-

nous (fig. A et B), et l'on peut compter parmi les plus profondes le vase assez compliqué, composé de cinq pièces, connu, d'après Picolpassi, sous le nom d'écuelle d'accouchée.

Les écuelles les plus communes se faisaient, au XIII[e] siècle, en bois, et au XVI[e], en faïence non décorée dite de *vilains*. Cependant le livre des métiers d'Étienne Boileau range dans la fustaille des pièces de madre, sorte de sébilles faites en bois de choix, et l'inventaire du duc de Berry, en 1416, mentionne huit écuelles de ce genre dont sept étaient peintes à ouvrage de Damas. La vaisselle des pauvres comprenait des vases de bois pris le jeudi saint pour la cérémonie du *Mandé* et d'autres servant de nappes de communion à des religieux.

A



XIV[e] s. — *Intérieur et coupe d'une écuelle d'argent verré, repoussé et gravé, à ombilic d'émail. Collection de* M. Basilewsky.

Au XIV[e] siècle, l'écuelle figure dans l'argenterie de table. Le riche trésor du duc Louis d'Anjou en comptait trois cent quarante-deux, sans autres indications que celle de leur poids; cependant les pièces d'orfèvrerie de ce genre comportaient alors une ornementation repoussée et souvent une sertissure d'émail au fond ou une gravure d'armoiries sur les bords. Dans des dimensions peu usuelles, un texte de 1389 qualifie d'écuelle un vase pesant quatorze livres. Parmi les plus petites on attribue encore ce nom à de larges bobèches surmontées d'une pointe pour y fixer le luminaire des églises. Les écuelles à oreilles sont plus connues parce que, dans la série des pièces d'étain anciennes, un certain nombre s'est conservé jusqu'à nous. Il y avait aussi des écuelles de toilette, des écuelles à barbier et des écuelles à aumône, vraisemblablement les plus grandes de toutes. Dans l'inventaire d'Olivier de Clisson, au commencement du XV[e] siècle, le poids moyen de deux cent cinquante-huit pièces d'argent est de 518 grammes et celui de dix petites est de 375 grammes.

1260. — Quiconques veut estre esquelier à Paris, c'est a savoir venderre d'esqueles, de hanas de fust et de madre, de auges, fourches, peles, beesches, pestuiz et toute autre fustaille, estre le puet franchement. (*Reg. d'Et Boileau*, tit. 49.)

1302. — Une grant escuele à aumosne et 3 bacins à donner yane, pes. environ 40 m. (*Inv. de Raoul de Nesle*, p. 129.)

1327. — Mgr me bailla 41 escuelle d'argent, vieilles pezans 59 m. 2 o. et je li en fis faire 30 escueles neuves qui peserent 60 m. 2 o. 5 est. et ainsi me doit mond. un marc 5 est. d'argent qui vaut 4 l. 2 s. (*Prix des denrees et marchandises*, Arch. KK, reg. 1339, pièce 3.)

1347. — 2 scutellas argenteas pro fructibus reponendis, signatas intus in margine cum uno scuteto et uno leone in eodem sculpto. (*Inv. Ap.* du Cange, v° *Scutelum.*)

B



XIV[e] s. — *Écuelle d'argent a ombilic d'email, app. à l'auteur.*

1360. — N° 714. — Une escuelle d'une pierre appelée pourcellaine, bordée d'argent doré et esmaillée, et est le champs d'azur, et y a gens qui chacent et les autres jouent à plusieurs jeux. Et a sur led. dost 3 escussons de nos armes à anelez pendanz, et il y a 3 fretelz d'argent dorez à perles, à petiz grenez, et sur chascun fretel a une petite langue de serpent. Et est le pié de lad. escuelle d'argent doré et semé de 6 esmaux, et en chascun esmail a la teste d'un apostre, et poise, pierre et argent et tout 6 m. 6 o. 12 d.

N° 717. Une escuelle d'argent, dorée dedenz et dehors, à larges bors esmaillés de nos armes. Et poise 2 m. 6 o. 18 d.

N° 758. Un chanderon d'argent tout blanc, et est roont par le cul et ploié par le bort comme une escuelle. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1372. — Une grande escuelle à aumosne. (*Inv. de Richard Picque.*)

1376. — A Allebret, orfève (Aubert de Hyter, graveur de monnaies) du Cte de Flandres, pour la façon de petites escuelles et plats d'argent qu'il a faiz du commandement de madame, pour esbatre mademoiselle Marguerite (âgée de 2 ans), 9 fr. (A. Pinchart, *Arch. des arts*, t. III, p. 279.)

1380. — N° 1568. Douzaine et demye d'escuelles d'argent doré, dont en 6 a en chacune ou fons une fleur de lys férue par dehors et aux 12 autres a en chacune 3 escussons auxd. armes, pes. 32 m. 4 o.

N° 1699. 4 petites escuelles d'argent blanc à seignier, dont les 3 sont aux armes de la royne Jehanne d'Evreux ou fons dehors, et une aux armes de France ou fons dehors, pes. 1. m. 3 o. (*Inv. de Charles V.*)

1388. — Utuntur tacus, cugiarius et forcellis argenti et utuntur scudellis et scudellinis de petra. (Demussis, *Chron. Placentinum.*)

1389. — Scudellæ 56 deauratæ cum diversis operagiis. — Scudellam argenteam cum nigello, libr. 14. (*Ap.* du Cange.)

1398. — 150 escuelles de bois et 13 plats pour servir 13 povres, pour Mds. le jeudi absolut... 40 s. t. Et pour 8 douzaines escueilles de bois pour servir 13 povres par madame la duchesse, le jeudi absolut, 22 s. 10 d. t. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 6653.)



XVe s. — *Tres petite écuelle d'étain à monogramme et inscription. De la série des jouets provenant de la Seine. App. à* M. Feuardent. « SOPRE DIO NON E SINGNORE. SOPRE SAL NON E SAPORE. »

V. **1407**. — 4 douxaines de escuelles d'argent dont a une cassée, pesant chascune 2 m., marchée à LM sur les bors.

4 douxaines d'escuelles d'argent doreez dehors et dedenz marchées ès bors de un leon, pes. 2 m. et demi chascune escuelle. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 6 et 7.)

1416. — N° 934. Une escuelle de bois, painte par dedans de vermeil et dehors de couleur tannée, 2 s. 6 d.

N° 1176. 7 escuelles de bois, que grandes que petites, paintes à ouvrage de Damas. (*Inv. du duc de Berry*.)

1420. — 19 douzaines et 4 escuelles d'argent blanc, armoyez sur les bors aux armes de MdS, pes. 390 m. (*Inv. de Philippe le Bon*, 1199.)

1460. — Il y eust jusques à 800 chevaliers séans à table et si n'y eust celuy qui n'eust une dame et une pucelle à son costé, ou à son escuelle. (Perceforest.)

1474. — Une escuelle d'argent, faicte à oreilles. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 4.)

S. d. — Monachi de Lyra habent 3 tylias ad scutellas. (*Chartul. norman.*, ap. du Cange.)

S. d. — Si quis autem privatis diebus... voluerit communicare... accedit tam ad pacem quam ad communionem in suo ordine. Debent autem singuli ita se scutellæ adjungere, ut si forte inter sumendum aliquando corpus Domini, vel de ore sumentis vel de manu porrigentis lapsum fuerit, nisi in scutellam cadere non possit. (*Disciplina Divionensis, Ibid.*)

1508. — Une escuelle à oreilles et ung cullier, 4 m. 4 o. 5 gros. (*Inv. de l'archev. de Rouen*, p. 501.)

1522. — Et est assavoir que (a Bussy en Bourgogne) les 20 escuelles font le boisseau qui contient 3 coupponts, et les 2 bor seaux font la quarte, et les 2 quartes font le bichot qui est la pl s grande mesure de Bussy [pour le froment]. (*Ap.* du Cange, v° *Bicheragium*.)

1536. — Une escuelle ronde à oreille, avec un autre vais eau, le tout d'étain, qui ont chacun une canelle pour apasturer et abreuver les malades. (*Inv de l'égl. de Marcé*, p. 16.)

1536. — Une vieille escuielle parfonde, à 2 oreilles d'argent doré, servant à humer le boullon, aveeq sa cuyellière de mesme. (*Inv. de Charles-Quint.*)

1547. — Pour 60 petites escuelles de boys, les quelles furent mises sur les filieres attachées dedans la muraille de la chappelle dud. Saint Cloud, pour servir à mestre... cierges, 37 s. 6 d. (*Cpte des funérailles de François Ier*, p. 251.)

B



A



1545. — *Ensemble et pièces démontées d'une écuelle d'accouchée, d'après* Picolpassi, *L'art du potier*, fig. 29.

1548. — Adonc est à scaveoyr que les 5 parties dont se compose l'écuelle des femmes en couches, toutes 5 font leur besoingue, et posées les 5 ensemble forment ung seul et mesme vase. Mais pour mieulx estre comprins, nous veoyrons le dessing (fig. A). Ce sont les 5 parties de l'escuelle. Le plan où gist le n° 2 va sur la concavité de l'escuelle le n° 1; le creux de l'ongresque est tourné surs le pied de tailloir, la salière est ainsy posée deboust sus le pied de l'ongresque et sus elle se met son coubvercle comme on veoyra. Vecy (fig. B) comme les parties adioustées fonct le seul vase présent; chouse de non chestifve invenction Maients le font de 9 parties et ce vase se nomme vase de 5 ou 9 morceaux... (Picolpassi. *L'art du potier*, p. 19.)

La mesure de l'escuelle C sera de 9 onces et demie à 7 et demie et sa hauteur de 2 et demie...

Blanc à escuelles : Fondant marzacot 30 lib., estain 17, plomb 1. C'est une couleur qui se donne aux escuelles des vilains, à quoy ne se met ne peintures ne coubverte. (Id. p. 18 et 51.)

1555. — Sur lesquelz liens et croix furent mis broches et écuelles, autant qu'ilz en polrent porter, et de chandelles semblablement. (*Obseques de Johanne de Castille, Bull. de la Comm. d'hist. de Belgique*, 1860, p. 426.)

1589. — 2 petites escuelles d'argent, à laver la bouche. (*Inv. de Catherine de Medicis*, n° 161.)

1591. — A David de Vimont, orfebvre du roy, pour une escuelle d'argent, à oreille, couverte, vermeillée d'or, avec une ceuiller, fourchette et racliz, pes. 2 m. et demi, 32 esc. 30 s. (3e *Cptes roy. de P. de Labruyere*, f° 135.)

1595. — 52 escuelles de fer blanc, le tout cacheté du cachet dud. s^r^ de Coustures. (*Inv. de Jeanne de Bourdeiller.*)

ÉCUME DE MER. — Il ne semble pas que cette matière très tendre, qui est une combinaison de la silice avec la magnésie, ait été anciennement employée à la sculpture. Le seul texte que nous ayons à produire permet néanmoins de supposer qu'au XVIe siècle on en faisait des cuillers. A la même

époque, l'écume de mer entrait, suivant Wecker, dans la composition d'une poudre dentifrice.

1546. — Un drageur avecq 2 louches, l'une d'argent et l'autre comme d'escume de mer. (*Inv. de l'abbaye de Marchiennes.*)

ÉCURETTE. — Cure-oreilles.

V. 1300. Si ai tot l'appareillement
Dont feme fait forniement.
Rasoers, forces, guignoeres,
Escuretes et furgoires.
(*Le dit du mercier, Prov. et dictons popul.*, p. 19.)

1380. — Un petit coutelet, à façon de furgette à furgier dens et à curer oreilles, et a le manche esmaillé de vert, pes. 4 estel. d'or. (*Inv. de Charles V*, nº 2828.)

ÉCUREUIL. — La dépouille de l'écureuil, très en faveur, du XIIIe à la fin du XVe siècle, disparait presque entièrement au XVIe, des fourrures affectées au costume des deux sexes. Son prix reste assez modique comparé à celui des martres et de l'hermine; on voit néanmoins par certaines défenses ecclésiastiques qu'elle était rangée parmi les fourrures de luxe. Voy. ce mot.

L'animal lui-même, qui s'apprivoise facilement, était fort recherché par les dames. La reine Isabeau de Bavière portait avec elle son petit écureuil muni d'un collier à broderies de perles. Ce fut une mode qui de la Cour passa à la ville, car nous avons vu maintes figures de femmes auxquelles l'image de ce petit rongeur sert d'accompagnement. En voici un exemple pris sur un manche de couteau de l'époque de Charles VI.



V. 1360. — *Manche de couteau en ivoire, app. à l'auteur.*

XIIIe s. Li surcoz fu toz à porfil,
Forrez de menuz escureux.
(*Dauberée, Jubinal, Fabliaux* t. I, p. 202).
Menu vair ni escureus
De prisent pas une pomme.
Ermine ne blans aignaus
Ne gros vair ne les chevriaus.
(*La queue du renart, Ibid.*, t. II, p. 90.)

1260. — Vair escuriaus, lièvres, connins, chevrel et aingnel de curien cru, doivent les 25 piaus, obole de tonlieu... Nul garnement de ventres, de braiens ou de creistes, de croupes, de gorges ou d'escroies ne doit rien de tonlieu, se li garnement n'est de ventre de vair ou d'escureus. (*Reg. des metiers de Paris*, p. 329.)

1276. — Ne monachi aut canonici regulares de cætero forraturis de griso aut de vario aut de scuriolis, vel cendatis... utantur. (*Concil. Salmurience*).

1351. — Pour une fourreure de doz d'escureux de Calabre tenant surtout 168 doz a fourrer un mantel pour madame seur Marie de Clermont, religieuse a Poissi, 6 s. le doz, 8 l. 8 s. (*Cptes roy. d'Et. de la Fontaine*, f. 19.)

1371. — Art 6. Fourrures d'escureurs seront faictes de droicte moison et sans y mettre ne merler parmy aucunes pennes d'esquevinettes, ventres ne dos; et la quelle muison sera, c'est assavoir celle de 6 tiers, de 14 ventres, 14 dos et de 24 dos pour l'estoffer et non de mains. (*Ordonn. des pelletiers d'Amiens.*)

1387. — Pour avoir fait et forgié une petit blouque et un mordant d'or, iceulx esmaillés a K et E, mis et assis en un petit collier brodé de perles, pour l'escureul de madame la royne, 26 s. p.

A Symon de Langres, pelletier demourant a Paris,... pour 11 aumuces d'escureus de Calabre, fourrées par dedens de menuvair... pour les 11 chappelains de la chappelle du roy, au pris de 12 l. la piece (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, fos 65 vº et 96 vº.)

V. 1390. Por faire surecos ouvers
Cours et longs et des menuz vers,
Gris escureux, fines laitisses,
Afin que plus soient faitisses.
Pannes de roix leur sont moult bonnes.
(Eust. Deschamps, *Le miroir du mariage*, p. 206.)

1393. — Quod pelles quæ ex dorsis scuroliorum erant confecte non bene saisonate. (*Arrêt du Parlem., ap.* du Cange.)

1416. — Escureuil noir, le dos 3 l. 16 f. d. le cent. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 414.)

1433. — Contenront toutes fourures d'escureux et de poullane 44 peaulx. et s'elles sont de 3 paus, 65 piaulx et non mains. (*Maniement des vairiers d'Arras*, p. 274.)

1502. — Quedam roba de bruneta rubea cum capucio ejusdem coloris supertunicali de escuriolis et dicto capucio de grosso vario furratis, precii 4 l. 10 s. (*Inv. de Guillaume as Feves*, p. 3.)

1561. — Nº 16. Ung petit escureulle d'argent devant sa caige, sur un petit pillier, avec ung pied carré de la hauteur de 4 poulces et demy (*Inv. du chât. de Pau.*)

ÉCURIE. — Les ordonnances de l'hôtel de Philippe le Bel paraitront sévères si on les compare aux tolérances de la Cour de Bourgogne et aux avantages sans nombre accordés pendant le XVe siècle aux officiers de l'écurie des ducs. A la Cour de France ce service obligeait à une exactitude qu'indique l'existence des mereaux. Nous choisissons dans les épaves de la Seine un témoin de ces anciennes coutumes.





XIVe s. — *Offices de la maison du roi, méreau de l'écurie, d'après* Forgeais, *Variétés numismatiques*, p. 150.

1285. — Nul ne prendra rien en l'escurie... C'est assavoir selles, sangles, seuresangles, houces, esperons, sommes, bahus, chapeaux de feutre, ne nule autre chose quelle qu'elle soit. (*Ordonn. de l'hôtel de Philippe le Bel*, ap. Leber, t. XIX, p. 34.)

1474. — L'escuyer d'escuyrie, quand le prince jouste ou tournoye, doibt avoir les parures du prince et son cheval en quoi il a jousté et tournoyé, pour chascune fois, quelque riche qu'elle soit, réservé l'or pur et la pierrerie, car ce revient au prouffit du prince. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 28.)

1486. — Aux chevaucheurs d'escurie, pour un esmail

aux armes du duc de Bretagne. (*Chambre des Comptes de Nantes.*)

ÉCUSSON. — Dans le *Traité du noble office d'armes*, l'écusson est un écu de joute. Ailleurs ce mot caractérise l'insigne armorial qu'au moyen âge on mettait un peu partout et que portaient sur eux d'une manière évidente les messagers des rois, princes ou seigneurs, comme les messagers des villes. Cette pièce de livrée s'adaptait même à des colliers de chiens. Voy. Boite et Émail de messager.



XVe s. — *Écusson de messager, en cuivre émaillé, aux armes de la ville de Florence qui sont : d'argent à une fleur de lis florencée de gueules. App. à l'auteur.*

1355. — Le duc de Normandie (Charles V) achete de Thibaut Maleboce, orfèvre à Paris, 7 ceintures dorées, et 5 écussons dorés à pendre au coté. (*Arch. Joursanvault*, n° 730.)

1399. — Un escusson d'or esmaillé de Nostre Dame et S. Denis, pendant à une chaisne d'argent, pes. ensemble 1 m. 5 est. (*Inv. de Charles VI*, f° 138 v°.)

1423. — A Adrien Lebaere, orfèvre, pour avoir fait un escuchons d'argent doré de l'enseigne de la ville, pesant once et demie et 3 estrelins, baillié à porter à France Depois, anchien messager de la ville et valet de l'argenterie, 38 s. 3 d. (*Arch. de Saint-Omer, Cptes de la ville*, *extr.* Deschamps de Pas.)

1450. — Icy après est pourtraicte la façon et manière.. comment les poursuivans baillent les escussons des armes desd. juges à tous ceulx qui en veulent prandre. (Le roi René, *Devis d'un tournoi.*)

V. **1450.** — Devoit avoir le chevalier (au XIVe siècle, pour les tournois) le bachinet à tout la garnison et un escuchon de balaine sur le col, couvert de cuyr, avec les couvertes pour les attachier, au brayer ou à la cuirie. (Sicille, *Traité du noble office d'armes, ms. Biblioth. Richel.* 387, f° 51.)



XVe s. — *Messager muni de son écusson, d'après un tableau satirique de l'école flamande.*

1455. — 12 escussons aux armes de M. S. (d'Orléans) et de madame et de M. S. de Beaujeu, pour leurs levriers, 30 s. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 6730.)

ÉCUSSON. — Emplâtre.

1483. — A Jehan Gascoing, appoticaire, pour demye aulne de taffetas (rouge) pour faire des escussons pour servir en l'estomac de lad. dame (la reine) 20 s. t. (*Argenterie de la reine, Cpte de P. Burdelot*, f° 56.)

1533. — Pour Anthoinette de Bar, ung escusson composé de plusieurs pouldres aromatiques, 14 s. t. — Pour ung escusson composé de 4 onces mastic, fait selon la récepte, 15 s. t. (*Cpte de pharmacie de l'abbesse de Jouarre*, *extr.* Lhuillier, *Arch. des Soc. sav.*, avril 1870.)

ÉCUYER TRANCHANT. — Ses fonctions, réduites dans nos mœurs modernes à un emploi de pure domesticité, étaient, à la Cour des rois et des princes, exercées par des gentilshommes de la plus haute naissance et souvent pourvus de titres militaires. Cet office honorable consistait, avant l'usage de la fourchette, à tailler, à l'aide d'une paire de couteaux, les viandes et à les présenter sur table après en avoir fait l'essai. Voy. Couteau a trancher.

Ducimus statuendum quod 3 vel 4 scutiferi, natalibus seu privilegiis militaribus insigniti ad scindendum coram nobis et aliis peragendis que pro comestione erunt nobis apposita assumantur... Nec ignorent eorum sollicitudini pertinere quod cultellos mundos et bene scindentes habeant providere, ne ex inhabilitate scindendi vel alias aliquod fastidium nobis valeat generari... Statuimus firmiter observandum quod de omnibus et quibuscumque cibariis quæ nobis apponentur prædicti nostri scutiferi non omittant prægustare. (*Leges palat. Jacobi II, reg. Major.*, ap. du Cange, v° *Scutiferi.*)

ÈDRE. — Le fin et soyeux duvet de l'eider des mers glaciales, l'édredon était rangé, au XIIIe siècle, parmi les fourrures de luxe.

1260. Encontré ont une pucele.
...D'un drap de soie estoit vestue;
...La pène d'edres fu bendée
D'ermine de gris géronée.
(*Li biaus desconneus*, v. 1511.)

EFFIGIE. — Figure de ronde bosse résultant d'un modelage ou d'un moulage exécuté en cire, en terre, en plâtre ou toute autre matière plastique, et destinée soit à un ex-voto, soit aux pompes d'une cérémonie funèbre, soit à la perpétuité d'un souvenir historique relatif à une personne de distinction.

A bien peu d'exceptions près, toutes les effigies anciennes, comme on en voyait encore au XVIIe siècle dans l'église de Westminster, sont aujourd'hui détruites. La fragilité de leur matière était un obstacle à leur conservation, et c'est à peine si les textes ont pu sauver de l'oubli quelques noms parmi les artistes à qui furent confiés ces intéressants travaux. Voy. Représentation.

1389. — A Dyne Rapondc, marchant et bourgeois de Paris, la somme de 160 fr. d'or pour une ymage de cire qu'il a fait faire de notre grandeur et mettre en un tabernacle devant S. Pierre de Luxembourg [à Avignon]. (*Lettre de Charles VI*, *Arch. de l'art franç.*, t. V, p. 341.)

1455. — Et de ce, mon Dieu, je t'en appelle à tesmoing et aussi ta benoiste mère, à la quelle je te voue de cire, armé de son harnois, de son destrier et houssé de ses armes, tout pesant 3000 l. (*Le petit Jean de Saintré.*)

1461. — Pour 35 aunes drap d'or fait sur velute cramoisi vermeil, dont a esté faist ung grant poisle sur le quel estoit l'estature dud. feu Sgr. à l'entrée de Paris et Saint-Denis en France, au pris de 30 escus l'aune, valent 1050 esc., pour ce 1443 l. 15 s. t. (*Cpte des obseques de Charles VII*, p. 65.)

1466. Pour payer un veu de cire pesant 15 l., de la représentation de madame Anne de France, sa fille, qu'il

(le roi) a fait offrir en Juin devant l'image N. D. de Cléry, 11 l. 15 s. (*Cptes roy., ap.* Laborde, *Gloss.*)

1510. — Et sur led. drap estoit l'effigie dud. seigneur, pourtraite au vif ornée d'habits archiépiscopaux. (*Obseques du card. d'Amboise, Ibid.*)

1531. — Sur led. drap estoit l'effigie dud. sieur (Louis de Brézé) pourtraicte au plus vif que faire on peult. (Laborde, *Ibid.*)

1547. — Aud. François Clouet painctre,... la somme de 292 l. 10 s. t. — Pour la terre a poctiers (potier) qu'il a convenu avoir pour faire les 3 effigies des feu roy et de messeigneurs les daulphins et d'Orléans, 20 s.

Pour le sallaire de 18 hommes qui ont besongné durant 3 jours et 3 nuitz ausd. effigies, à raison de 45 s. par jour et autant pour chacune nuict pour 4 d'iceulx hommes, et 30 s. t. pour chacun jour et autant pour chacune nuict pour chacun desd. hommes, 89 l.

...Pour 6 sacs de plastre qu'il a convenu avoir pour faire les creux, tant desd. effigies que des mains, 12 s.

Pour le sallaire de 3 autres hommes qui ont broyé le pappier pour mouiller lesd. effigies et manier par l'espace de 2 journées, à raison de 15 s. par chacun jour, 4 l. 10 s.

... Pour le sallaire de 6 hommes qui ont aussi besongné par l'espace de 3 jours à mouller lesd. effigies et mains, à raison de 30 s. à chacun par jour 27 s.

... Pour 4 l. rongneures de pappier pour mouiller lesd. effigies, 20 s. — Pour du sain doux à gresser les maulles, 10 s. — Pour une esponge pour mouiller lesd. effigies, 5 s. — Pour le boys et charbon qu'il a convenu avoir pour sécher lesd. effigies et mains, 3 l. — Pour le poil qu'il a convenu avoir pour faire les barbes et cheveulx desd. effigies, 13 l. 10 s. — Pour les paintures et colles, pinceaulx, huille de pétrolle et autres estoffes qu'il a convenu avoir pour lesd. effigies et mains, 40 l... — Pour 4 casses de boys pour mettre les 4 effigies, à raison de 15 s. la pièce, 60 s. — Pour la noircisseure desd. casses, 20 s.

... Et pour les peines, sallaires, journées et vacations dud. Clouet, tant d'avoir besongné jour et nuit auxd. effigies que à la sollicitation des autres ouvriers, 90 l. t. — Les quelles parties montent et reviennent ensemble à lad. somme de 303 l. 11 s. t. (*Cpte des funérailles de François Ier*, f° 301 v°.)

1559. — A François Clouet dit Janet, painctre et vallet de chambre dud. Sgr (le roi)... 20 s. en plastre, huylle et pinceaulx pour mouller le visage et effigie d'icelluy deffunct roy (Henri II), — 30 s. en terre de potier pour faire les modelles dud. effigie et des 4 mains... 8 s. en plastre qui auroit esté emploié à faire les creulx, tant de l'effigie que des 4 mains... 12 l. 10 s. pour 25 l. de circ blanche mise et emploiée pour faire lad. effigie et les 4 mains... 48 s. pour 6 l. de séruze pour mectre avec la cire. (*Cpte des obsèques de Henri II*, Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 82.)

1584. — Sus ce grant lict d'honneur estoit posée l'effigie dud. feu seigneur, tirée au vif et d'après le naturel, les yeux levez vers le ciel, les mains joinctes. (*Obsèques de François, duc d'Anjou*, ap. Laborde.)

1640. — Dans le chœur de cette grande chapelle (de Westminster) l'on voit dans des armoires les effigies de plusieurs princes, faites de cire et premièrement celle de la reine Elisabeth revestue d'un manteau royal de velours cramoisi. — Celle de Henri VII et d'Elisabeth fille d'Edouard V, sa femme. — Celle de Henri VI et de Catherine, fille de Charles VI, roy de France, sa femme. — Celle d'Edouard III et de Philippe, comtesse de Haynault, sa femme. — Celle du dernier prince de Galles revestu de velours rouge fourré d'ermines sur un habit d'escarlatte qu'il avoit lorsqu'il tomba malade. (Mandelslo, *Voyage des Indes*, l. 3, p. 602.)

EFFRANCHE. — Pièce jumelle percée de trous, posée longitudinalement et dans laquelle s'assemblent en dessus les barreaux d'une charrette.

S. d. Print un baston appellé effranche ou ridelle de charrecte. (*Arhc. JJ.* 172. pièce 12.)

ÉGLANTINE. — Couleur de rose.

1459. — Pour 5 quartiers doubleure pour doubler les plitz et froncer le hault des manches d'une robe d'esglantine découppée, que led. Sgr (le roi) faisoit faire pour le jour de la Trinité, au pris de 30 s. t. l'aulne...

Pour une aulne de taffetas de Fleurance pour doubler les manches d'une robe de 2 aulnes d'esglantine, pour le jour de la Trinité, 60 s. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 15 et 19.)

1474. — De esglantine, 2 aulnes. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 27.)

ÉGLISE. — Dans l'iconographie chrétienne, l'Église, comme le montrent quelques sculptures de nos cathédrales, est représentée sous les traits d'une femme coiffée d'un diadème et tenant un calice ou un étendard timbré ou surmonté de la croix. Elle est mise en regard de la Synagogue découronnée, défaillante, les yeux bandés, un sceptre brisé à ses pieds ou dans sa main.

La tenue des fidèles à l'église était, au XIIIe siècle, à très peu près conforme aux règles modernes de la bienséance, cependant les vers de Robert de Blois font croire que la lecture du psautier pendant la messe était une coutume des dames mais que les hommes ne partageaient pas. Au commencement du XVIe siècle, un prédicateur humoristique nous apprend que ces habitudes de modestie et de recueillement n'étaient pas toujours observées; mais les reproches que Michel Menot adresse à ses auditeurs pourraient bien être attribués en partie aux emportements d'une verve caustique à laquelle il donne un libre cours dans le recueil de ses sermons.

XIIIe s. Quant l'évangile lire orrez,
En estant lever vous devez,
Si vous sainiez cortoisement
Après et au commencement.
Quant vous devez aller offrir
Pensez de vous bel contenir.
...Au lever *Corpus Domini*,
Vous devez lever autressi,
Jointes mains cele part torner,
Del chief et del cuer incliner,
Puis vous devez agenoiller
Et por toz crestiens proier,
Se ne vous en relevez ja
Tant qu'on dira *per omnia;*
Et se vous estes trop pesanz
Por maladie ou par enfanz,
Vostre sautier lire poez
En séant, se vous le savez,
Ce que li hom fere ne puet

(Rob. de Blois, *Le chastiement des dames*, Barbazan, t. III, p. 197.)

1452. — Ceste dame (l'Église) estoit vestue d'une robe de satin blanc, fort simplement faite, pour montrer la hautesse de sa naissance et le noble lieu d'où elle estoit venue; et par dessus icelle robe elle avoit un manteau de drap noir dont elle estoit simplement affublée, en signifiant son deuil et son adversité, et avoit sa teste couverte et atournée fort doucement d'un blanc couvrechef à la guise de Bourgogne et de recluse. (Matthieu de Coussy, p. 153.)

1517. — *Si madame* sit in ecclesia et veniat quidam nobilis, *et arrive ung gentillatre*, tunc oportet quod domicella, pro manutenendo consuetudines nobilitatis, surgat in medio populi, omnibus Deum laudantibus, sacerdote habente corpus Christi super altare, vadit et osculat eam *bec à bec...*

Quamdiu dicitur missa facitis cachinnationes vestras, deambulando facitis infinitas dissolutiones, et cum elevatur corpus Christi, vix removetis birrum vestrum et ponitis unum genu in terra, et adhuc ponitis pileum subter. (Michel Menot, *Sermons*, f° 145 et 207 v°.)

ÉGLOMISÉ. — Aux mots VERRE et VERRERIE on trouvera le texte intégral d'un auteur italien décrivant les procédés délicats de la gravure à l'envers sur pellicule d'or des compositions qu'on repassait au four entre deux verres comme les fonds d'or de la mosaïque. Les sujets dont le dessin et les couleurs sont abrités par le verre lui-même ont reçu

dans la langue moderne des collectionneurs le nom de *verres églomisés*. On a depuis vingt ans beaucoup discuté l'origine de cette expression bizarre, mais un récent article publié par M. Edmond Bonnaffé dans la *Chronique des arts*, met fin aux débats dans des termes que nous nous faisons un devoir de reproduire.

« L'origine de ce mot singulier, qui a longtemps tourmenté les Saumaises modernes, est aujourd'hui parfaitement établie.

» Tous les amateurs du XVIIIe siècle connaissent Remy et Glomy, les deux experts les plus occupés de leur temps. Ce dernier, qui s'intitule « dessinateur, au coin des rues de Bourbon et S. Claude », était, en outre, un encadreur fort habile. Les deux experts, après avoir été associés, s'étaient séparés dans d'assez mauvais termes et ne manquaient pas, à l'occasion, d'entretenir le public de leurs petites querelles. Ainsi, le sieur Glomy ayant avancé (catalogue de Bailly) que son ancien associé « n'avait d'autre part à ce travail que d'avoir donné la mesure des tableaux », Remy s'empresse de riposter (catalogue de Julienne) : « Je n'imiterai pas M. Glomy; la preuve que je prends plaisir à lui rendre justice, c'est que je m'en fais un d'annoncer ici au public qu'il est un des premiers pour coller les dessins et pour les ajuster avec des filets de papier doré ».

» En réalité, la spécialité de Glomy consistait à encadrer le verre de filets *peints et dorés sur le verre lui-même, à l'envers*. Ce nouvel arrangement eut tant de succès auprès des amateurs, qu'on lui donna le nom de son inventeur; on disait *glomiser* ou *églomiser* un dessin, une estampe, c'est-à-dire l'encadrer sous verre à la façon de Glomy. M. Alfred Darcel m'a signalé une note insérée dans l'*Intermédiaire*, tome XIV, col. 514, par un correspondant anonyme qui signe C. 2 : « J'ai une aquarelle, sous verre, qui est entourée d'un encadrement noir bordé de filets d'or. Ces filets ont été *peints à l'envers* du verre, ainsi que la bande noire, au vernis d'or et au vernis noir; il y a au bas, écrit à la pointe sèche dans le noir : *Eglomisé par Hœth, à Lyon*. Le mot se rencontre quelquefois orthographié *églomissé* ».

» Voilà donc le mot entré dans l'argot des marchands, et passant de Paris à Lyon. Or, c'est précisément à Lyon que M. Carrand père l'a imprimé, en 1825, je crois. Ayant à décrire dans un catalogue, des *verres peints et dorés à l'envers* au moyen âge, il a pris, sans plus de façons, le mot qu'il avait sous la main, qui servait à désigner un procédé à peu près analogue, et dont il ignorait lui-même l'origine toute moderne.

» Patronné par Carrand, le vocable a fait fortune; il s'est naturalisé chez les amateurs, le catalogue du musée de Cluny lui a fait une situation officielle, et les Italiens, en l'écrivant *agglomizzato*, lui ont donné je ne sais quelle tournure archaïque qui lui sied à merveille et lui assure un avenir. »

(Edmond BONNAFFÉ, *Chron. des arts*, 12 avril 1884.)

1309. — Que nulz ouvriers dud. mestier ne autres ne puisse mettre en or ne en argent voirre point ne cristaus pain ne [illegible] (ornes), pource que ceus en sont deceus qui les achettent, se on ne les fait faire par certaines convenences ou [illegible] faire en oevre d'eglise ou en [illegible] royaulx. (*Stat. des emailleurs de Paris*, ms. 24069, f° 16 v°.)

1457. — Unum tabernaculum rotundum aureum ad modum pectoralis ex utroque latere ornatum, ab uno latere in medio est de smalto Virgo Maria, antequam virginem Mariam est tabula cristallina; ex alio latere de smalto est S. Georgius eques cum serpente et puella, antequos est eciam tabula cristallina.

Una ancona lignea de 2 partibus, in una est Virgo Maria depicta in vitro aurea in alia est crucifixus deauratus etiam in vitro, et in utroque latere sunt reliquie precipue de ligno crucis, et clausura est argentea cum literis Χρυσ, val. 1 duc. (*Inv. du palais de Saint-Marc*, t. II, p. 181 et 206.)

ÉGRAFIGNÉ. — Travail à la pointe.

1548. — Tu peincts sus la terre blanche; c'est à vray dire quand tu auras mis la terre de Vicence, j'entends que soyt ce avecques un style de fer en ceste sorte, et se nomme cested. peincture esgrafignée. (Picolpassi, l'*Art du potier*, p. 61.)

ÉGRATIGNÉ. — Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que le travail de l'égratignure consistait à effiler, ou, suivant l'expression ancienne, à parfiler les bords d'une étoffe pour transformer en franges nouées les parties du tissu que l'on conservait.

1556. — 12 aulnes satin gris de Florence à 60 s. t. l'aulne, pour faire ung grand manteau découppé et esgratigné, pour lad. dame [la reine]. (*Argenterie de la reine*, f° 2.)

1560. — Pour avoir esgraticgné les doubleures de 3 bonnetz. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 45.)

1595. — A Barthelemy et Fœlix de Laffemas, tailleurs de Sa Majesté, pour avoir faict un pourpoinct de satin noir découppé et esgratigné. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 45 v°.)

1605. — Premièrement, nul ne se pourra dire et qualifier maistre descouppeur esgratigneur et gauffreur en nostred. ville de Paris et tenir boutique ni faire acte de maistre s'il n'a esté apprenty dud. mestier soubz un des maistres d'icelluy mestier le temps et espace de six ans...

It. Que nul, de quelque mestier ou art que ce soit, ne pourra entreprendre aucunes découppures, esgratignures, gauffrures et esfillures sur quelque estoffe que ce soit, de soye ou non; veloux raz eslevé, esfilé ou razé, camelotz, futaines, thoilles ou autres estoffes, à peine de 50 l. d'amende...

It. Sont faictes deffenses de par nous à tous maistres et compagnons dud. mestier d'adjouster ou coller aulcunes pièces avecq colle ou autre chose semblable derrière ou sur les estoffes qui leur auront esté baillées à découper, esgratigner ou gauffrer, pour empescher que les malfassons et faultes ne soient recogneues, le tout au dommage du public et de la noblesse, et à peine de 18 l. d'amende. (*Stat. des découppeurs, esgratigneurs et gauffreurs de Paris*, *Arch.* Y, 13, *reg. des Bannières*, f° 86 v°.)

ÉGRENÉ. — Signification inconnue.

1538. — 2 serviettes de lin ouvrées à l'ouvrage de Venize, esgrenéez, 4 l. 10 s. — Autre semblable, 50 s. — 6 serviettes de lin ouvrées à l'euvre de Paris, esgrenées 30 s. — 12 serviètes de lin ouvrées à l'euvre de Venize, 30 s. — 6 serviètes de lin ouvrées, esgrenées, 10 s. — 6 serviètes de lin esgrenées, 25 s. — 6 autres semblables, 15 s. — 12 coeuvrechefz de lin esgrenez, 35 s. (*Inv. de Claude Brachet*.)

ÉGUILLER. — Étui à aiguilles. Voy. AIGUILLER.

1342. — 2 pièces de cendaulz vermeilz en greine... pour fourrer 2 chemises à pointes, faites à l'eguille de Navarre. (*Cpte roy. de Edouard Tadelin*, *ap.* Lacurne.)

1379. — A celle ceinture doit (le berger) porter un aguillier à mettre ses aguilles quarrées et rondes. Lequel aguillier est de l'oz de la cuysse d'une oue, menu et longuet, ou de l'oz d'ung pied d'aignelet. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 72.)

1534. — A Jehan de Grain, marchand joyaullier et lapidaire demourant à Paris, ... son paiement d'un esguiller de [illegible] garny de rubiz et turquoises. (Laborde, *Cptes des bâtim. du roi*, t. II, p. 267.)

1561. — Ung esguiller d'ebène garny d'or. — Ung autre esguillier d'argent esmaillé de noir. — Ung autre

esguillier d'argent fait à jour, de fil tiré. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 9.)



XVI[e] s. — Aiguiller en argent doré, app. à M. le Cte de Comminges Guitaud.

1599. — 2 petits estuiz à mettre des esguilles, l'un tout de rubis d'Inde et l'autre de diamans et de rubis et de chesnes d'or, prisés 80 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*.)

ÉGYPTE, ÉGYPTIEN. — **1427**. — à Thomas, Cte du petit Egypte, la somme de 8 l. p. qui, par délibéracion d'eschevinage... a esté donné en ômosne et ordonnée estre baillée des deniers de la ville pour aydier à vivre luy et ses gens jusques à 40 personnes ou environ qu'il avoit avec luy, tous déboutés et decachiés hors de la conté d'Egypte par gens mescréans et estans contre la foi chrestienne, come par lettres nostre Saint Père le pappe donne et a donné indulgences et pardons à ceulx qui aud. Thomas et à ceulx de sa compagnie feront ômosne (*Reg. aux Cptes d'Amiens*, n° 22, *Rev. des Soc. sav.*, 1872, 2[e] sem., p. 153.)

1830. — Les auteurs arabes vantent les étoffes d'Akhmin et de Bahnesa; la dernière de ces villes, chef-lieu d'une province à l'ouest du Nil fabriquait des tapis brochés, des tentes, des robes brodées et des tapisseries. Dans la première on tissait des étoffes fines, entre autres celles que l'on appelait *molam*, *mulauan* et *motraf*. On payait 50 pièces d'or pour un habillement fait de ces étoffes. Probablement il n'en venait point en Europe, du moins les écrivains chrétiens n'en font point mention. Kaïs, voisine de Bahnesa, était renommée pour la confection des manteaux de duvet de chèvre. (*Extr. du livre des Etoiles errantes*, par Depping, *Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe*, t. I, p. 72.)

ÉLAN. — La forte empaumure qui termine le bois de ce mammifère des régions septentrionales servait jadis à la coutellerie. Il existe même des exemples de son emploi ancien à la sculpture. De son cuir, considéré comme imperméable, on couvrait des targes et particulièrement des rondaches. La corne du pied de l'élan a passé, jusqu'au XVIII[e] siècle, pour un remède contre l'épilepsie.

1556. — Ce seigneur envoya au roi (de Fez)... 600 cuirs d'animaux qui s'appellent élam, desquels on couvre de fortes targues dont la pièce se vend 8 ducats dedans Fez. (Leo Africanus, *edit*. Temporal, l. 2, p. 250.)

1575. — Leur peau est si dure qu'on ne la peut percer ou coupper.

... Les masles ont des cornes longues de l'étendue de 3 paulmes, les quelles ont plusieurs branches et fortes desquelles on fait des manches de cousteaux et d'autres instrumens. (Belleforest, *Cosmogr. de Munster*, t. II, l. 3, col. 1615.)

1661. — N° 323. — Un cousteau de la Chine, dont le manche est d'ivoire par le milieu et par les deux extrémités de pied d'eslans avec sa guesne de verny de la Chine, couverts de petits ornemens de nacre de perle.

N° 289. Une couppe de pied d'eslan avecq son pied où il y a 7 ovalles d'or esmaillées de blanc et rouge, pes. 3 m. 2 o., prisé en esgard à ce qu'il y a d'or, 100 l. t. [2 autres, n° 394, 5.] (*Inv. de Mazarin*.)

V. **1680**. — Eslan, animal qui a le dos impénétrable à la taille. (*Dict. des rimes ms.*)

ÉLECTRUM. — Pline le Naturaliste donne ce nom à l'ambre jaune ou succin et à un alliage malléable d'or et d'argent, considéré comme plus brillant que l'argent parce qu'il en réchauffe la teinte. Les proportions de l'alliage définies par cet auteur ont varié suivant les temps. A l'époque de Charlemagne avant laquelle on en frappa des monnaies, on y introduisit le cuivre; aussi l'électrum fut-il interdit pour la confection des calices et plus tard il est qualifié de bas or ou or d'Allemagne. Au XVII[e] siècle, le tombac des Siamois et le pakfung de la Chine, contenant environ un quart de nickel, en ont été considérés comme des variétés.

Les propriétés antitoxiques attribuées par Pline à l'électrum font partie des croyances admises au moyen âge et l'on trouve un dernier écho de ces erreurs, en 1600, dans le livre des *Merveilles de la nature*, d'Etienne Binet.

En 1053, le vocabuliste Papias reproduit les définitions de ses devanciers, et affirme d'après Pline que dans les coupes d'électrum servant à déceler la présence du poison, le liquide du vase, au cas où il en contînt, se colorait de toutes les teintes de l'arc-en-ciel. C'est sans doute là l'origine de l'application du mot à l'émail déjà appelé de ce nom par le vulgaire, comme le fait cent cinquante ans plus tard le moine Théophile dans son *Traité des arts divers*.

78. — Ubicumque quinta argenti portio est electrum vocatur... Fit et cura electrum argento addito (auro), quod si quintam portionem excessit, incudibus non resistit.

Electri natura est ad lucernam lumina clarius argento splendere. Quod est nativum et venena deprehendit, namque discurrunt in calicibus arcus cœlestibus similes, cum igneo stridore. (Pline, l. 33, ch. 4.)

610. — Electrum vocatum quod ad radium solis clarius auro argentoque reluceat. Sol enim a poetis electron vocatur...

Hujus tria sunt genera : unum quod ex pini arboribus fluit, quod succinum vocatur. Alterum metallum quod naturaliter invenitur et in pretio habetur. Tertium quod fit de tribus partibus auri et argenti una. Unde et nihil interest natum sit an factum, utrumque enim ejusdem naturæ est.

Electrum quod est naturale, ejusmodi natura est ut in conviviis et ad lumina clarius cunctis metallis fulgeat et venenum prodat, nam si eo infundas venenum stridorem edit et colores varios ad modum arcus cœlestis emittit. (Isidore, *Orig.*, l. 16, c. 23.)

V. **800**. — Eletarum comodo fiet? Pones 2 partes argenti et eramenti 3 et auri 3. Aurum et eramen equibus. (*Compositiones ad tingenda, musiva, pelles et alia*. ap. Muratori, *Antiq. med. ævi*, t. II, dissert. 24, col. 384.)

1053. — Electrum vulgo asmaltum dicitur. (Papias.)

V. **1100**. — Absida siquidem ubi corpus beati Martini continebatur, quam etiam detulerant ab Autissiodoro, fusilis erat ex auro et argento, quod dicitur electrum, spissitudine 2 digitorum, auctoremque operis beatum Perpetuum insculptor designarat suffragio litterarum et versuum, nec erat rima, foramen, fenestra vel ostium in ea. (*Miracles de S. Martin*, ap. Baluze, *Miscell.*, t. VII, p. 169.)

V. **1200**. — Sic dispone ut in primis stet lapis unus cum 4 margaritis in angulo positis, deinde electrum juxta

quem lapis cum margaritis, rursumque electrum, sicque ornabis ut, juxta auriculas (calicis) semper lapides stent. (Théophile l. 3, c. 52.)

S. d. — Interdicimus ne quisquam cum calice ligneo, vel vitro, vel stagneo, vel plumbo, vel de peutre, vel de auricalco, vel de electro infra fines diocesis nostræ ulterius celebrare præsumat. (*Stat. S. Flor.*, ms. f° 119, *ap.* du Cange, v° *Peutrum.*)

V. **1350.** — *Electrum.* Leitons. (*Vocab. de Douai.*)

1428. — Mandatum anni : 2000 vasorum de electro, ut in estalibus, parapsidibus, discis, sauçariis. (Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 392.)

1600. — Or blanc, or de bassin, or d'Allemagne, bas or où il y a la cinquième partie d'argent, *electrum...*

Or celuy (d'esmail) qui est fait avec l'esprit de cuivre, c'est l'électre des anciens, dont on fait les coupes qui montrent le poison que l'on jetterait dedans le vin. (Ét. Binet, *Merveilles de la nature*, p. 242 et 221.)

1723. — Tambac ou tambaque. Mélange d'or et de cuivre que les Siamois trouvent plus brillant et estiment plus que l'or.

Quelques relations le donnent comme un métail qui a ses propres mines, mais on ne sait sur quel fondement. L'abbé de Choisy, dans son journal de Siam, doute si ce n'est point l'electrum de Salomon.

Les ouvrages de tambac que les ambassadeurs de Siam, apportèrent à Paris sous le règne de Louis XIV ne parurent pas aussi beaux qu'on se l'était imaginé. (Savary, *Dict. de Commerce.*)

ÉLECTUAIRE. — Si la thérapeutique moderne conserve encore dans l'emploi des métaux quelques attaches avec les orfèvres, j'imagine qu'elle a trouvé pour rompre avec la joaillerie des raisons suffisantes.

1371. — A Robert de Verly, appoticaire demourant à Paris, pour un électuaire doré, confortatif et laxatif (pour le duc) 4 l. t.

Au même, pour un électuaire doré et fait de perles et de fines pierres, et pour un sirot fait à fin çucre et pour plusieurs autres choses meslées avec, pour le corps de MdS., 6 l. t. (*Cpte du duc de Berry*, f° 65 et 66 v°.)

1420. — Pour 2 esterlins et obole de perles d'Orient, un esterlin et un ferlin de rubis d'Alexandrie un esterlin et un ferlin de jacinthes, et un ducat d'or achetées de lui et baillez et délivrez à Regnaudin Morel, appothicaire de la royne, pour faire un lectuaire pour la santé de lad. dame. (*Cptes d'Isabeau de Bavière.*)

1533. — Pour madame (Madeleine d'Orléans) son électuaire composé où il y entre un gros de perles, 8 grains de licorne, un scrupule coral, 2 oz de cueur de cerf, faict selon la recepte, doré de fin or, 11 l. (*Cpte de l'abbesse de Jouarre*, *extr.* Thuillier, *Arch. des Soc. sav.*, avril 1870.)

ÉLÉPHANT. — Le poème de la *Guerre de Troie* laisse quelque doute sur l'emploi, au XIIIe siècle, de la peau d'éléphant à l'état de cuir bouilli pour couvrir des chars, mais on peut affirmer que la figure de l'animal, citée en 1497 à propos d'une mômerie, servit de motif d'orfèvrerie et de dinanderie pour des chandeliers.

V. **1250.** — La curre du roi Phyon fut de cuir d'éléphant boulli, dont le tabernacle et la marcelle fu peint à colors et à verins. (*La guerre de Troyes.*)

1295. — 2 candelabra de argento facta super 2 elephantibus, pond. 5 m. 7 unc. et dimid. (*Thesaurus Sedis Apostol.*, f° 59 v°.)

1334. — A Lemen de Boulongne (paintre), pour ouvrer l'olifant et au bouck, tant de painture comme d'estoffes, pour les ouvriers qui y ouvreront. (*Cptes du chat. de Hesdin*, *Arch. du Pas-de-Calais*, A. 548.)

1502. — Ung evangelier, couvert d'argent sans être eslevé. (*Inv. des reliq. de Fecamp*, *ap.* Godefroy.)

1497. — A Henri Lelend, paintre, la somme de 35 l. t. pour faire les préparatifz d'un éléphant qui a esté ordonné estre fait et mis à la venue du roy, aussi à faire l'habillement de l'omme qui doit estre joué à la tour feu

Hugon. (Grandmaison, *Mem. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 41, *Cptes de la ville.*)

ÉLEVÉ. — Repoussé en saillie.

1463. — 2 grands flacons, sur le pied de chacun desquels a 2 personnages eslevés. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 1875.)

ÉMAIL. — Écusson émaillé, enseigne, signe de reconnaissance, pièce de livrée portée d'une manière apparente sur le vêtement par les poursuivants, hérauts d'armes, chevaucheurs, messagers, ménestrels et par les officiers du service de l'écurie dans les Cours royales et princières. Des écussons du même genre, mais sans doute plus petits, s'attachaient aux colliers des chiens.

1291. — Pour 4 escucons pour messagiers, redorer et regarnir. (*Cpte de Gautier de Bruxelles*, *Arch. du Pas-de-Calais*, n° 1251, extr. J. M. Richard.)

1302. — Pour un escuciau des armes Mgr, acheté pour le nouvel messagier qui fu à Madame de Navarre, 32 s. (*Cptes de l'Artois*, *Ibid.*)



1141. — *Messager portant l'écusson, d'après un ms. de Nuremberg*, « La Guerre de Troie, n° 998. » Essenwein, *Anzeiger*, mars 1880.

V. **1407.** — 4 esmaulx pour ménestrieux. (*Inv. d'Oliv. de Clisson.*)

1427. — A Guill. Caillet, ménestrel de MdS., que icellui seigneur (le duc de Bourgogne) lui a donné pour avoir un petit esmail à ses armes, 11 l. 10 s.

A Saint-Pol, le hérault, pour don, pour avoir un esmail aux armes de Mgr, 12 l. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 859 et 1909.)

1455. — A S. Aubin, nouveau poursuivant, pour lui aider à faire ung esmail des armes du duc (de Bretagne). (*Chambre de Cptes de Nantes.*)

1455. — A Jehan L'essayeur, orfèvre, pour un esmail d'argent esmaillé et doré, fait à la devise de madame (la duchesse d'Orleans), pour son tabourin, pes. 3 gros, 1 den. d'argent, 8 s. 1 den., pour la façon et dorure, 10 s. (Laborde, *loc. cit.*, 6723.)

1474. — En l'office d'escuyrie doibvent estre dessoubs l'escuyer tous ceux qui portent esmail du prince, ou enseigne armoyé, excepté l'office d'armes. (Ol. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 29.)

1475. — Et alla le grand escuyer quérir un esmail d'un petit hérault, lequel esmail fut attaché à nostre homme. (Commines, p. 100.)

1483. — A Lambert de Fey, orfèvre de la royne, pour ung esmail d'argent doré, aux armes de lad. dame, délivré à Jacques Fournier, chevaucheur de son escuyrie, led. esmail pesant 2 o. d'argent et pour la façon et doreure

50 s. t. Par tout 102 s. 6 d. t. (*Argenterie de la reine, Cpte de P. Burdelot*, f° 63.)

1500. — Le 3e jour du mois de février un chevaucheur d'écurie nommé Patris Kalenda, écossais, dedans la ville de Blois, fut déposé de son office, et sur un échafaud, par un des autres chevaucheurs, lui fut arraché le royal esmail, et lui banni du royaume de France, pour avoir falsifié les lettres du roy. (*Chron. de J. d'Auton*, t. I, ch. 13, p. 239.)

1519. — Le roi d'Espagne donne à Claes Lombart, son chevaucheur, un émail armoyé de ses armes, comme ont accoustumé l'avoir les chevaucheurs. (*Arch.*, Joursanvault, n° 788.)

1531. — A Jehan de Raisse, orphèvre, pour avoir fait et renouveler l'ensaigne et esmail du mésager, portant les armes de l'empereur nostre sire, comme celles d'icelle ville, en quoy faist led. Jehan a livret des estoffes d'or et d'argent... et s'y a fait beaucoup plus d'ouvraige que ne porte la vieze a lui baillée... par marchié la somme de 16 l. (*Arch. de Douai, Cptes du domaine*, f° 209.)

1547. — *Obseques de François I*. — Les chevaucheurs d'escurie et leur contrôleur en deuil, ayant lesd. chevaucheurs l'esmail sur l'espaule. (*Reg. du Parlement*, ap. Felibien, t. IV, p. 734.)

ÉMAIL, ÉMAILLERIE. — Les émaux sont des fondants vitreux diversement colorés par des oxydes métalliques et rendus adhérents par fusion à des pièces de métal ou à des terres cuites et des faïences. On appelle encore émaux les objets métalliques ainsi ornés suivant une technique dont les procédés se rangent sous cinq divisions principales :

1° Émail cloisonné ou de plique; 2° Émail champlevé, incrusté ou en taille d'épargne; 3° Émail mixte où deux méthodes de fabrication sont associées sur la même pièce; 4° Émail translucide sur relief ou de basse taille; 5° Émail sur apprêt ou émail des peintres.

La partie historique de l'émaillerie présentant, sur les questions d'origine, des lacunes que l'étude des monuments comblera sans doute, je renvoie sur cette matière discutable au clair résumé dont M. Alfred Darcel fait précéder son *Catalogue des émaux du Louvre* et aux savantes publications de M. Charles de Linas.

GÉNÉRALITÉS.

Outre les notions générales, ce chapitre renferme les textes qui échappent à un classement rigoureux. Les inventaires mentionnent presque toujours des objets usuels, mais leurs rédacteurs manquaient le plus souvent des qualités nécessaires pour établir, entre les différents genres de travail usités à une même époque, des distinctions suffisantes.

Sous cette même rubrique, les textes où il est question d'émail blanc se réfèrent à un genre particulier de bijoux d'or en haut relief ou en ronde bosse presque entièrement recouverts d'une couche d'émail opaque. Ce fut un goût du moyen âge auquel les orfèvres de la Renaissance donnèrent un très grand développement.

1180. Et delez çou (le hanap) est painte Hélaine,
Comment Pàris ses drus l'en-maine:
D'un blanc esmail fu fais l'image
Assise en or par artimage.
... La chaveure est de fin or,
Les pierres valent un trésor
Qui à blanc esmail sont assises.
(*Floire et Blanceflor*, p. 19 et 40.)

1300. — Unam cuppam de auro coperculatam esmalhatam exterius cum emaltis planis in sumitate. (*Inv. Sed. apostol.*, f° 197.)

1316. — 3 henaps sartis d'esmaus. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 70.

1353. — Une aiguière, esmaillée d'esmaux sardix, pes. 3 m. 1 o. 12 esterl. ob. (D. D'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 315.)

1355. — Nul orfèvre ne puet mettre croye sous esmaux d'or ne d'argent, c'est assavoir en grosse vaisselle qui se vend au marc. (*Stat. des orfèvres de Paris, Rec. des Ordonn.* t. III, p. 12.)

1358. — (Défense est faite) de porter fermellez d'argent mi parti d'esmail (c'est-à-dire d'émail rouge) et azur. (*Ordonn. des rois.*)

1360. — Un grant cor garni d'argent doré, cizelé et semé d'esmaux, c'est assavoir, la guelle d'icelui cornet est dorée et cizellée. Et y a 8 esmaux en compas, et est l'un esmail à noz armes et l'autre aux armes du pape Clement, et entre chascun esmail a une fueille de chesne. Et parmi le corps dud. cornet a 2 bandes qui se lient. Et est l'une esmaillée de la devise de la guelle, et a toutes autelles armes sanz différance. Et en oultre en ist d'icelle l'an le 2 granz jambes longues piquetées qui soustiennent le cor dessusd. Et l'autre bande est semée de petiz esmaux vers, esquelz a petites rosettes et en ist aussi 2 petits piez. Et au bout du cor a 2 escusson assez grandez dont l'un est esmaillé de noz armes et l'autre aux armes de Beaufort; et au dessuz d'iceulz escussons a un gros pommel ouquel a 4 petiz esmaux dont les 2 sont de 2 escussons de nos armes et les autres 2 du pape Clément, et d'icelui pommel ist un fretel à fueilles de chesne et à oisaux qui ont anelez pendanz à leurs becs. Et le couvecle dud. cor est esmaillé de vert à plusieurs bestes sauvages. Et y a 4 grands esmaux plas dont en l'un a un homme en une chaire, qui a une croiz noire en son espaule. Et ès autres 2 esmaux a 2 hommes à cheval touz armez. Et est le fretel dud. couvelcle d'un hyaume à un timbre sur lequel a un flanel plat qui est de l'un des costez esmaillé à un escu de nos armes, et de l'autre à un escu des armes de Beauffort. Et poise cor et couvercle en tout 8 m. 2 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 442.)

1363. — 2 croiz dont l'une fut au roy Philippes de Valois, à un grand balay ou milieu et 8 petits et 8 saphirs petits et esmeraudes et l'autre à un camahieu d'une teste ou milieu, à perles d'Escoce et à émaux anciens.

Une grand croix d'argent à 6 ymages rondes de costé et à 4 évangélistes sur esmail, et en fault un dessoubz les piez du crucifix.

Une pinte (d'argent) quarrée, dorée et esmaillée à esmaulx enlevez, qui pose 1 m. 7 o. (*Inv. du duc de Normandie*.)

1372. — Sarde est une pierre rouge ainsi comme terre rouge et est ainsi appellée pource qu'elle fut premièrement trouvée ou païs de Sarde. (J. Corbichon, *Le propriétaire des choses*, l. 16, ch. 87.)

1380. — Une ancienne vielle croix à 6 camahieux et à une pièce d'argent doré, garnie de balais, d'esmeraudes, de perles d'Escosse et de rubis d'Alexandre, et y a 4 esmaulx sur les florons, de diverses ymages de vieil esmail.

Un hanap en forme d'un petit bacin d'or, qui fu Mons. S. Louis, qui est d'anciens esmaux, pes. 2 m. 6 o. d'or.

La croix de Godefroy de Billon en la quelle y a un vieil crucifix par manière d'émail. (*Inv. de Charles V.*)

1389. — Un mors de chappe doré et esmaillié à blans ymages, pes. 2 m. 6 o. et 2 gr., 14 l. 9 s. 3 d. (*Inv. de Richard Picque*, p. 13.)

1389. — A Jehan Hune, orfèvre demourant à Paris, pour uns tableaux d'or acheté de luy... En l'une des parties d'iceulx tableaux et la Pitié eslevée et esmaillée de blanc qui soustient un angèle enlevé et esmaillé de blanc, et en l'autre partie d'iceulx a 2 ymages enlevez, l'un de Nostre Dame et l'autre de S. Jehan l'évangéliste garnis, par dedens de pierreries, c'est assavoir de 5 balays, 8 saphirs et 36 perles de compte, et sont lesd. tableaux esmaillez par dehors, c'est assavoir en l'une des parties de la Trinité et en l'autre partie d'une ymage de Nostre Dame, pes. 2 m. 7 o. d'or, 320 l. p. (*Cptes roy.* ap. Laborde.)

1399. — Un ymage de S. Louis assis en un hault entablement, lequel entablement est assis sur 6 bestes en façon de chérubins et a 2 anges à dextre et à senestre... et les visaiges des angles et mains qui sont esmaillés de blanc

sont d'or, acheptė par le roy aus estraynes l'an 94, pes. tant en or comme en argent, 16 m. 2 o.

Uns tableaux d'or esmaillez de l'Annonciation Nostre Dame, S. Denis, Ste Agnès, S. Charlemaigne eslevez ou milieu, pes. 4 o. 5 est., et sont en un estuy armoyé des armes de la reyne Jeanne de Bourbon. (*Inv. de Charles VI.*)

1408. — Ung tableau d'or d'une image de Notre Dame, taillée et esmaillée au plat. (*Inv. du duc d'Orléans*, f° 33.)

1410. — 2 ymaiges en façon de Dieu le Père, esmaillez de plusieurs couleurs et 8 ymages de Adam et de Eve esmaillez de blanc comme nuz. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 6199.)

1416. — Un petit ymage d'or de Notre Dame esmaillé de blanc, tenant son enfant à demi nu et en sa main un balay longuet, couronné d'une couronne garnye de 3 ballaisseaux et menues perles, et siét sur un pied d'argent doré poinçonné, ou quel a par devant un lieu pour mettre reliques et 2 angelz aux costez esmaillés de bleu, lequel ymage l'évesque de Lymoges donna à estraines à M. S. le premier jour de janvier 1405, 120 l.

Un gobelet d'argent doré couvert, ouvré de tabernacles et fenestrages d'argent blanc et d'esmail et de plusieurs couleurs en manière de voirrières, séant sur 3 ours d'argent doré et sur le fretelet a un autre ours, 65 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1440. — 2 émaux armati armis Sabaudie ad ponendum in pluviali, ponderantes unam marcham argenti deaurati. (*Inv. d'Amédée de Savoie*, p. 305.)



1373. — *Bouton de livre. Émail piémontais champlevé, timbré d'un blason cardinalice. App. à l'auteur.*

1448. — Aussi fourniront lesd. honnourables de l'argent qui sera necessaire a faire les émaux qui seront fais entour lesd. soubzbassement (du chef), le quel sera garny tout entour, fait et esmaillé aux armes du roy nostred. sire et d'autres seigneurs de cest royaume...

La quelle somme de 65 s. t. monnoie susd. pour chascun marc lesd. honnourables ont promis et seront tenuz paier aud. Etienne Jugant (orfèvre de Poitiers) en faisant lad. besoigne. (*Marché pour le chef de S. Hilaire de Poitiers, Arch. de S. Hilaire*, t. II, p. 102.)

1456. — Une croix d'or et les figures esmaillees d'or moulu. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 1810.)

1467. — Une saliere d'or esmaillee de rouge cler tiré d'or moulu. (*Ibid.* 2302.)

1469. — Une grant paix d'argent doré esmaillee d'azur et a ung crucifix a plate esmaillеure, Nostre Dame et S. Jehan. (*Inv. de l'egl. de Poitiers*, p. 117.)

1482. — Vesselle d'argent a esmaux couverts d'or et autrement faite pour madamoiselle Franczoise, pour servir a sa venue au chasteau de Nantes, 2 bacins, 8 plats d'argent, 2 pots, un potet, une eguiere, 6 tasses, 11 cuelliers. (*Cptes du duc de Bretagne*, ap. Laborde.)

1531. — Ung chappelet de patenostre fait a tuaulx d'esmail blanc et vert, façon de Laurens Giron, marqués d'or et de menues patenostres d'or esmaillees de rouge cler.

Ung autre chappelet de patenostre fait de tuyaulx d'émail blanc et gris de semblable façon, marchées de vases d'or esmaillées de noir.

Unes autres patenostres de tuiaulx d'esmail blanc et noir, de façon de Laurens, garnies d'or. (*Inv. de Louise de Savoie*, fos 10 v° et 13 v°.)

1534. — A Laurens Giron, marchand joyaullier, pour son paiement d'une ymaige d'or où il y a ung homme armé assis en une chaize de hébène dessoubz le pavillon d'or et son cheval près de luy, et autres devises faictes après le naturel. — Ung tableau d'or à l'anticque, ouvré des deux costez, ou quel y a ung camayeux d'agate en forme de Magdalaine qui tient une perle en la main comme une boyste, le tout esmaillé de rouge cler, garny de 2 grosses perles rondes et 2 grenats. — Plus une croix de hébène à laquelle il y a un crucefix d'or fait après le naturel et planté sur une terrasse d'or esmaillé de vert, avec une teste de ossement de mort, tenant (à) ung fons esmaillé de rouge cler, à mectre relicques... 258 l. 15 s. (*Arch. J*, liasse 952, pièce 141, carton 961.)

1539. — Une sorte de pierre précieuse qui est de couleur rouge, *Sarda*. (Rob. Estienne, *Dict. fr.-lat.*)

1556. — 2 petites bouteilles d'or longuettes, faictes en mode de fiolles, esmaillées en ouvrage tordant, de diverses couleurs, pes. 16 est. 4 gr. (*Inv. de Philippe II*, f° 35.)

1560. — Ung grand bracelet ou un petit collier de fer esmaillé de verd, 10 fr.

Une petite agatte où il y a une Nostre Dame du soleil, esmaillée de blanc, avec une cordelière à l'entour, estimée 4 fr.

Un petit vase d'émail turquin garny d'or.

Un David d'or esmaillé de blanc, tenant en sa main ung miroer de cristal en façon de targue et ayant ung pied sur la teste d'un Golias, pes. 2 m. 4 o. et demye, estimé 220 fr.

9 enseignes d'or, que grandes ou petites, esmaillees la plus part de blanc sus un fons ouvraige de Juif. 24 autres enseignes d'or de plusieurs devises, faictes de demye taille, émaillées de plusieurs sortes d'émail, 230 esc.

N° 46. Ung tableau rond assez grandet d'argent, ouvraige de Juif, où il y a 14 figures d'or et émaillées, estimé 40 fr. (*Inv. de François II.*)

1561. — Ung tableau d'argent faict d'esmail vittré, où est Charles le Quint au vif avec sa femme, fille de Bourbon, devant Nostre Dame.

Ung mirouer rond enchassé en argent doré et de l'autre costé y a d'esmail vittré ung homme, qui tient ung oiseau sur le poing.

2 rondz d'argent esmaillez à la facon antieque; en l'un y a une Annoncyation, en l'autre un S. Francoys.

Ung coffre à la façon de Lymoges d'or moulu, le fonds de noir; à l'entour des petites bendes esmailléez de viollet; dessus 2 daulphins servans d'ances. (*Inv. du chat. de Pau*, fos 21 v° à 44 v°.)

1564. — A l'entour de lad. ceinture y a une bordure de moyennes pierres garnies la pluspart de perles et le reste d'émaux opaques. (*Inv. de la Sainte-Chapelle de Bourges*, art. 48.)

1566. — 2 ours d'argent esmaillez de blanc, au dessus du dotz desquels est posée une sallière couverte, le fond de cristal... avec une figure d'homme tenant une chayne attachée au museau dud. ours, 32 fr.

Ung tableau d'or faict à estampe, esmaillé de blanc et vert, garny de 2 couvescles où est figuré dedans ung Crucifiement et une Résurrection. (*Inv. du chât. de Nevers.*)

1584. — Pour faire la pierre qu'on appelle esmail. — Mesles de la cendre de plomb avec la double de poudre de crystal, et le tout meslé, réduisés le en petits globes comme pillules et, par l'espace d'une nuict, mettés le dans un vaisseau sur petit feu. Toutes fois donnés vous garde que la chose ne s'attache au vaisseau et mesles bien tout cela avec une espatule de fer, puis accroissés le feu de la liquefaction. (J.-B. Porta, ap. Wecker, *Merveilles de la nat.*, l. 11, p. 781.)

1599. — Un petit rocher fait d'esmail, sur le quel y a un oyseau qui a un rubis dessus son dos, le quel rocher lesd. orfèvres ont dit estre, les feuilles d'argent et les chattons d'or, et y a plusieurs esmeraudes, avec son estuy de velours bleu doublé de satin rouge, prisé 40 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

1600. — Or celuy (émail) qui est fait avec l'esprit de

cuivre, c'est l'électre des anciens, dont on fait les coupes qui montrent le poison que l'on getterait dans le vin...

13. Les esmaux s'appliquent sur l'or, l'argent et le cuivre, sur les autres métaux non; sur le verre et sur la terre. On a encore trouvé moyen d'esmailler le marbre et les pierres dures sans que le feu les gaste.

17. On prend les esmaux avec la palette de cuivre pour les coucher sur l'ouvrage de basse taille, mais avec grande diligence de peur qu'ils ne se confondent, se meslans l'un parmi l'autre.

19. Estant fait et refroidy, il faut le polir avec une pierre propre à cela et l'achever avec le tripoli.

21. Le rouge clair ne se couche et ne se prend que sur l'or; un autre rouge plus grossier prend aussi sur l'argent et le cuivre, tous les autres esmaux se peuvent coucher sur l'or, l'argent et le cuivre. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 26.)

1627. — Un grand calice avec sa patène, le tout esmaillé avec des figures rapportées, et au milieu de la patène est une image esmaillée, la quelle est figurée sainte Magdelène portée par des anges.

Un autre calice d'argent doré... avec des pièces esmaillées rapportées à la pomme, avec sa patène dorée.

Une boitte faicte à cloches, servant de reliquaire avec reliques dedans, de la hauteur d'un pan et quart, ayant au pied 6 petites figures rondes esmaillées rapportées, le tout d'argent.

2 chandeliers d'argent doré de la hauteur de 2 pans ou environ, entourés chascun d'une pomme au milieu, où y a à chascun 6 fleurs de lys sur pièces rapportées esmaillées, soustenus chascun desd. chandeliers par 3 griffes de lion. (*Inv. de l'égl. S. Maximin*, p. 186.)

1680. — Email. Sorte de minéral qu'on purifie et auquel on donne dans les pais étrangers, toutes les façons qu'il doit avoir pour en faire un bleu foncé et le réduire en manière de farine très deliée. Cet émail se vend à Paris chez les épiciers. Il sert aux blanchisseurs et aux blanchisseuses pour faire de l'empois et aux enlumineurs et aux peintres pour faire une couleur bleue qu'ils emploient dans leurs ouvrages. Le bel émail vient de Holande.

Email. Ouvrage composé d'une manière de verre blanc, qui se fait à Venise et qui se vend chez les faiancier de Paris. On vend des tasses d'émail, des petits pots d'émail, petites urnes d'émail et autres gentillesses propres à parer les cabinets, les armoires et les cheminées. — Il y a aussi une sorte de faience émaillée que l'on appelle ordinairement émail, mais c'est un faux émail que les faianciers appellent turquin, qui n'est pas à beaucoup près si beau que l'émail de Venise, qu'on fait agréablement dorer pour en rehausser la beauté. (Richelet, *Remarques*.)

ÉMAIL CLOISONNÉ, DE PLITE OU DE PLIQUE.

La fréquente identité de ces termes établie par Labarte (*Histoire des arts industriels*, t. III, p. 94) repose, entre autres preuves, sur la comparaison d'objets décrits dans les inventaires de la Sainte-Chapelle en 1340 et 1480, dont on trouvera ici les extraits à leurs dates. Cette identité rend seule explicable l'expression d'*émail de plique à jour*, c'est-à-dire sans fond, travail qui s'exécutait au moyen âge et que décrit, au XVIᵉ siècle, le *Traité d'orfèvrerie* de Benvenuto Cellini.

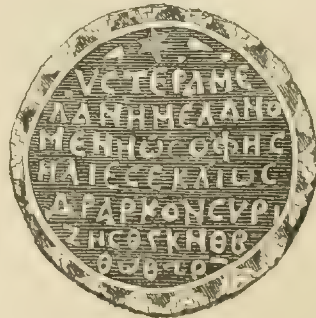
L'opération du cloisonnage consiste à disposer sur un fond de métal de minces filets d'or ou de cuivre placés sur champ et contournés suivant les traits extérieurs et intérieurs du dessin qu'on se propose d'émailler. Ces cloisons soudées permettent d'isoler les différentes couleurs d'émail en poudre dont on remplit leurs intervalles jusqu'au point où, après la cuisson, elles affleurent au moins le niveau supérieur des filets. L'émail est ensuite lapidé et poli de façon à découvrir les filets et à présenter une surface exempte de saillies ou de dépressions.

Ce procédé, d'origine vraisemblablement orientale, est celui que les Bysantins ont mis en pratique dès le VIᵉ siècle, comme le prouvent la mention de l'autel donné par Justinien à l'église Sainte-Sophie de Constantinople et l'existence de la croix envoyée à sainte Radegonde, au monastère de Sainte-Croix, à Poitiers. Dans le trésor d'Essen on conserve trois croix exécutées entre les années 974 et 1054. Les figures et les inscriptions qui accompagnent ces objets permettent de placer entre ces deux dates la transmission en Occident par l'Allemagne des procédés du cloisonnage qui se perpétuèrent jusqu'au XVIᵉ siècle malgré les proportions restreintes de leur emploi. Ces restrictions relatives à la difficulté du travail et au prix de l'or qui lui sert le plus souvent d'assiette, ont fait des émaux cloisonnés presque toujours des pièces de rapport serties sur des reliquaires ou des vases. On peut ainsi expliquer que le mot *plique*, venant peut-être du latin *plicare*, se soit transformé en *applique* pour des raisons d'ailleurs très plausibles.

Les nécessités du classement nous ont fait ranger sous une même rubrique un grand nombre de pièces dites de plique ou d'applique dans les textes anciens; mais l'absence presque totale des monuments décrits sans aucun détail technique ne nous permet pas d'affirmer que les émaux de plique, dont il est question dans ce chapitre, aient toujours été des émaux cloisonnés.

V. **1095.** — *Don des habitants de Cambrai à Manasès leur évêque.*





XIᵉ s. — *Médaillon à double face ayant servi d'amulette contre la colique. Émail bysantin cloisonné sur cuivre jaune. App. à l'auteur.*

Dant et calicem aureum
De septem marchis conditum,
Præter texturam lapidum.
Et electrorum precium.
(Ch. de Smedt, *Gesta pontif. Camerac.*, p. 8.)

V. **1200**. — In omnibus domunculis in quibus electra ponenda sunt, coaptabis singulas partes auri tenuis, conjunctasque diligenter eicies, atque cum mensura et regula incides corriolam auri, quod aliquantulum sit spissius, et *complicabis* ea circa oram unius cujusque partis dupliciter, ita ut inter spissas corriolas subtile spatium sit in circuitu; quod spatium vocatur limbus electri.

Deinde eadem mensura atque riga incides corriolas omnino subtilissimi auri, in quibus subtili forcipe *complicabis* et formabis opus quodcumque volueris in electris facere, sive circulos, sive nodos, sive flosculos, sive aves, sive bestias sive imagines et ordinabis particulas subtiliter et diligenter, unamquamque in suo loco, atque firmabis humida farina super carbones, cumque impleveris unam partem solidabis eam cum maxima cautela, ne opus gracile et aurum subtile disjungatur aut liquefiat; sicque bis aut ter facies donec aliquantulum singulæ particulæ adhæreant.

Hoc modo omnibus electris compositis et solidatis, accipe omnia genera vitri quod ad hoc opus aptaveris, et de singulis partibus parum confringens colloca omnes fracturas simul super unam partem cupri, unamquamque tamen partem per se; mittens in ignem compone carbones in circuitu et desuper, sufflansque considerabis si æqualiter liquefiant. Si sic, omnibus utere; si vero aliqua particula durior est, singulariter repone, accipiensque singulas partes probati vitri, mitte in ignem singillatim, et cum canduerit, projice in vas cupreum in quo sit aqua, et statim resiliet minutatim, quod mox confringas cum rotundo malleo donec subtile fiat, sicque lavabis et pones in concha munda, atque cooperies panno laneo. Hoc modo singulos colores dispones.

Quo facto tolle unam partem auri solidati (une des pièces cloisonnées) et super tabulam æqualem adhærebis cum cera in duobus locis, accipiensque pennam anseris incisam gracile sicut ad scribendum sed longiori rostro et non fisso, hauries cum ea unum ex coloribus vitri, qualem volueris, qui erit humidus, et cum lungo cupro gracili et in summitate subtili, rades a rostro pennæ subtiliter et implebis quemcumque flosculum volueris et quantum volueris. Quod vero superfuerit repone in vasculum suum et cooperi, sicque facies ex singulis coloribus donec pars una impleatur, auferensque ceram cui inhaeserit pone ipsam partem super ferrum tenue quod habeat brevem caudam et cooperies cum altero ferro quod sit cavum in similitudinem vasculi, sitque per omnia transforatum gracile ita ut foramina sint interius plana et latiora et exterius subtiliora et hispida propter arcendos cineres si forte superceciderint; habeatque ipsum ferrum in medio superius brevem annulum cum quo superponatur et elevetur. Quo facto compone carbones magnos et longos incendens illos valde, inter quos facies locum et aequabis cum malleo ligneo, in quem elevetur ferrum per caudam cum forcipe; ita coopertum collocabis diligenter atque carbones in circuitum compones et sursum ex omni parte, acceptoque folle utrisque manibus undique sufflabis donec carbones æqualiter ardeant. Habeas etiam alam integram anseris sive alterius avis magnæ quæ sit extensa et ligno ligata, cum qua ventilabis et flabis fortiter ex omni parte donec perspicias inter carbones ut foramina ferri interius omnino candeant, sicque flare cessabis. Expectans vero quasi dimidiam horam discooperies paulatim donec omnes carbones amoveas, rursumque expectabis donec foramina ferri interius nigrescant, sicque elevans ferrum per caudam ita coopertum pones retro fornacem in angulo donec omnino frigidum fiat. Aperiens vero tolles electrum et lavabis rursumque implebis et fundes sicut prius, sicque facies donec liquefactum æqualiter per omnia plenum sit, hoc modo reliquas partes compones.

De poliendo electro. — Quo facto tolle partem ceræ ad longitudinem dimidii pollicis, in quam aptabis electrum ita ut cera ex omni parte sit per quam tenebis, et fricabis ipsum electrum super lapidem sabuleum æqualem diligenter cum aqua donec aurum æqualiter appareat per omnia. Deinde super durum cotem et æqualem fricabis diutissime donec claritatem accipiat; sicque super eamdem cotem cum saliva humidam fricabis partem lateris quæ ex antiquis vasculis fracta invenitur, donec saliva spissa et rubea fiat, quam linies super tabulam plumbeam æqualem super quam leniter fricabis electrum usquedum colores translucidi et clari fiant, rursumque fricabis laterem cum saliva super cotem et linies super corium hircinum tabulæ ligneæ æquali affixum super quod polies ipsum electrum donec omnino fulgeat, ita ut si dimidia pars ejus humida fiat et dimidia sicca sit, nullus possit considerare quæ pars sicca, quæ humida sit. (Theophile, l. 3, ch. 52, 53, et 54.)

1295. — Unam planetam diaspri albi... cum frixio anteriori ad esmalta quadra, rotunda aliqua, quasi ad scuta in quibus sunt 3 grossi saffiri et 3 aliquantulum minores, 4 topacii et 5 granati grossi cum aliis minutis et diversis lapidibus preciosis. (*Thes. Sedis Apostol.*, f° 99.)

1328. — 2 bacins d'argent dorés à esmaus de plice ou fons, prisié 77 l. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 21.)

1340. — Unus pulcherrimus calix aureus cum platena, esmaillatus esmauldis aureis. — Una mitra episcopalis, cum pellis et esmauldis aureis. — Unum pulcherrimum et preciosissimum paramentum thobalie altaris cum magnis esmauldis aureis ad ymagines et cum pellis et saphiris et aliis gemmis et deficiunt in ea, ut videbatur, 11 gemme unus esmauldus et imago unius esmauldi. (*Inv. de la Ste Chapelle.*)

1346. — Fut trouvé sur Colin Bégent un gobelet d'argent garni d'esmaus de plite d'argent, lequel gobelet estoit de villain et oultrageux recrois, lequel recrois pesoit 5 onces ou environ, pour quoy fut despecié. (*Extr. des rég. des orfèvres de Paris*, Fagniez, *Etudes sur l'industrie*, p. 300.)

1348. — Ung marchant qu'on appeloit maistre Rémon de Tournont, qui avoit plusieurs jouyaux faulx, lesquels il avoit appareilliez et enmalés pour porter hors du pais, lesquels jouyaux il avoit fait forgier et de sa main et les avoit garnis de faulces pierres, et asis sur fausses pierres et orfavrerie émaux de plite qui n'estoient ne bons ne souffisans et estaient plaquiés à cole, et estoient lesd. jouyaux couvers entre les émaux de feuilles d'or semblables à or fin, et pour la faulceté qui estoit ès jouyaux fut led. maistre Rémon prins et mis en prison et de plus tourné en pillori. (*Ibid.*)

1360. — N° 515. Une salière d'une coquille de pelle séant le pié sur 6 lyons gésans. Et est led. pié entaillé comme demy ront et sur le plat sont feuilles enlevées, et ou milieu a esmaux rons de plitre, et ou milieu du piller qui porte lad. coquille a un chastel de masonnerie, et sur les feuilles derrière en haut a une serpent gravissant à une longue queue et esles esmaillées, et est le couvercle de la façon du pié sans différance, et a un fretel dessus fait comme une rose d'outremer. Et poise en tout 6 m. 3 o.

N° 516. Une autre plus petite salière d'une coquille de pelle dont le pied est d'orbevoies à jour, et sur le plat sont 6 esmaux de plitre, et parmy led. pié semé de rubis et esmeraudes d'Alexandre et de pelles d'Escoce, et ou milieu du pillier a un pommel d'esmail de plitre, et est lad. coquille lié en plusieurs lieus et garnie de lad. pierrerie et semblable du pié en toutes choses est le couvercle, et sur le haut a un petit fretel et sur une pelle. Et poise en tout 3 m. 3 o. 12 den. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1363. — N° 39. Une coupe d'or à couvescle, du sacre, aux armes dedans de la royne Jehanne de Bourgongne, semée d'esmaux de plique à pierres et à perles, et le pot de mesme, pes 15 m. 5 o., et en faut 2 balais qui estoient sur le fritelet.

N° 41. Une aiguière d'or, semée d'esmaux de plique et de rubis et de menues perles, et poise 7 m. et demy.

N° 882. Une longue coupe d'or, semée d'esmaux d'oplique à saphirs et a grenas. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1372. — Une bisette qui faict ceinture et est semé de pierres, et a en chascune 4 perles et ou milieu un doublier vermeil, d'entre deux a esmaux de plaque, prisé 16 fr. d'or (*Cpte du testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 127.)

1380. — N° 226. Un calice d'or qui a la tige esmaillée aux armes de France et un pommel à esmaulx de plite, pes 3 m 5 o 5 est. d'or.

N° 975. Ung calice et 2 burettes de nouvelle façon, cizellez à fleurs de bourresche, à esmaulx par pièces, pes. 8 m. 6 o.

N° 2732. Ung coustel à une allemelle camuse, qui a le manche d'esmaux de plite à roses vermeilles et blanches, et est la gaine toute d'or esmaillée de France, pes. tout 5 o 3 est.

N° 2990. Un long seel d'argent doré, sur le ront, esmaillé d'esmaux de plite et au bout a une teste d'une cornaline

où est escrit AVE MARIA entour, pes. 2 o. d'argent. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Un petit hanap d'or, à pié et à couvescle et 12 esmaux blancs et vers par manière de plite, à un fretelet d'une roze, garny d'un saphir et 6 menues perles, pes. 4 m. 5 o. (*Inv. de Charles VI*, f° 96.)

1416. — Un gobelet d'or et d'esmaulx de pelite, couvert, ouvré très richement de plusieurs fleurettes et de plusieurs couleurs a jour, prisé 415 l. t.

Un petit tableau d'or où il y a un ymage de saint Loys, roy de France, fait d'esmaulx de pelite, garny de perrerie, c'est assaveir de 11 balays, 3 saphirs et 31 perles et audessus une teste fecte de camahieu, lequel tableau ainsi fait et garny comme dit est, l'amiral donna à Mgr ou mois d'avril 1408, prisé 1000 fr.

4 esmaulx de pelite, en lozange, 6 autres esmaulx de pelite aveeques un cristal creux à 6 pans, en façon d'une cuvette, lesquelles choses sont partie d'une salière de cassidoine, 14 s. t. (*Inv. du duc de Berry*, 665 et *passim.*)

1467. — Un grousequin de cristal... et au fons du couvercle a ung esmail d'un blason en palitre.

Une mitre dont le champ est semé de perles et est brodée d'argent doré, semé dessus de pierrerie. . et est la brodure du hault de petis angles tenant petis esmeaulx de plicque et au dessus 2 saphirs percénés, garnis de petites perles à l'entour. (*Inv. de Charles le Téméraire*, 2750 et 2208.)

1480. — Unus pulcher calix multum dives de auro, cum sua patena, cujus calicis patena est totaliter esmaillata esmaillio de plicqua per quod videtur dies, et est similiter dictus calix esmailliatus esmaillio de plicqua ad extra. — Una pulcra mittra de broderia... et est dicta mitra in circuitu per extremitates pluribus parvis vittris. — Unum pulcherrimum paramentum mappe altaris ad magna et solennica festa... et est dictum paramentum seminatum perlis de semine albis, indicis et rubeis, et supra quod paramentum sunt 16 magna esmaillia de plicqua et 64 alia parva esmaillia etiam de plicqua supra que magna esmaillia sunt plures imagines auri... in quibusquidem magnis esmailliis deficiunt que sequuntur : in uno scilicet omnes imagines auri qui ibidem solebant esse; in alio deficit una imago auri integra, et in uno una altera imago integra etiam, excepto tamen capite, item in uno deficit unum caput de dictis imaginibus. (*Inv. de la Sainte-Chapelle.*)

1498. — Une mitre semée de perles, garnye d'argent doré tout autour et au fest faicte à feuillaige, en laquelle a plusieurs pierres comme amatistes, grenetz et plusieurs esmaulx de plicque et semblablement les pendans garnis, pes. 15 m. 3 o. 2 gr. d'argent. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, p. 94.)

1558. — Une couppe d'esmail de plyck, garnye d'or, aiant à la pugnié une fleur de lys et sur le fretelet 3 perles et ung ballais, pes. 2 m. 7 o. 2 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 16 v°.)

1560. — Ung coffre d'argent doré, enrichi d'émail de bastaille (basse taille) et de boutons d'émail de plicque, 62 fr.

Une espée à l'antieque, ayant la garde, la poignée et le bout d'esmail de plicque, le fourreau et une escharpe de cuyr fait à broderie d'or tiré. (*Inv. de François II.*)

1561. — 6 pièces d'or d'esmail de plicque, 4 qui ont le fonds bleu et 6 qui sont vers. — Un bouton rond d'esmail de plicque. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 65.)

1573. — (Voy. les textes de **1340** et **1480**) Ung beau calice d'or fort riche, avec sa pathène la quelle est toute, esmailée d'esmaulx de plicque par où l'on veoit le jour. (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, n° 96.)

1573. — A Richard Toutain, orfèvre à Paris sur le pont au Change, à l'enseigne des 3 coquilles, pour ung mirouer de cristal de roche enrechy et couvert d'or, avec la chesne à pandre, le tout esmaillé d'esmail de plicque et garny de 4 esmeraulde, 256 l. 10 s. (*Cptes de la duchesse de Lorraine*, ap. Laborde.)

1625. — Au costé dextre du bas d'icelle (table garnie) d'un riche esmail d'applique.

2 saphirs. 2 cassidoines, 5 perles et 5 esmaux de plicque.

La première pièce joignant lad. main, esmaillée de couleur espesse en façon d'esmail de plique. (D. Doublet, *Hist. de l'abbaye de S. Denis*, p. 331 à 368.)

1634. — Ung petit fermillet d'or rond, garny d'un esmail d'applique au millieu, escript sur le champ SANCTA MARIA et allentour d'icelluy 7 grenatz et 3 saphirs, poisant le tout une once et demie, prisé par le précédan inventaire. 7 esc. (*Inv. de l'eglise de S. Denis*, f° 162.

1661. — N° 82. Un reliquaire d'esmail d'aplique, garny d'or et un autre de cristal aussy garny d'or, prisés ensemble 25 l. (*Inv. de Mazarin.*)

ÉMAIL CHAMPLEVÉ, INCRUSTÉ, OU EN TAILLE D'ÉPARGNE.

La méthode du champlevé est la reprise, avec quelques modifications au XIe siècle, d'un procédé antique attribué par Philostrate aux *barbares voisins de l'Océan* et dont nos musées ont recueilli un assez grand nombre de spécimens de l'époque gallo-romaine.



V. 1120. — *Applique en émail champlevé, exécutée sous les ordres de Boniface XXIX abbé, de Conques* (Aveyron). *App. à l'auteur.*

La plaque de métal est creusée dans toutes les parties destinées à recevoir l'émail et les traits du dessin y sont réservés sous forme de cloisons, pour empêcher pendant la fusion le mélange des couleurs. Certains détails circonscrits en rosettes ou en fleurs présentent néanmoins plusieurs tons juxtaposés sans cloisonnage intérieur. L'abaissement de l'émail à la cuisson exige que la pièce soit plusieurs fois rechargée et passée au feu avant d'être lapidée, polie et dorée (voy. ÉMAIL DE ROME). Dans cette série d'objets, le crucifix émaillé, du XIIIe siècle, que nous donnons ici, emprunte à sa provenance certaine et à la signature de son auteur un intérêt tout particulier. La similitude du nom comme la date nous font présumer qu'il est de la main de l'émailleur qui exécuta, en 1267, le tombeau de Walter Morton, évêque de Rochester.

On a donné le nom moderne d'émail de niellure à des pièces monochromes (voy. fig. A, p. 619) dont les fonds champlevés sont remplis d'un émail garnissant en outre les traits intérieurs du dessin. C'est en effet la méthode employée pour les nielles, à la différence près des tons et de la matière. Ce genre de travail s'observe particulièrement en Italie sur des objets de cuivre des XIVe et XVe siècles.

1145. — De crucifixo aureo. — ... Quam preciosiorem in auro et gemmis tanto ornatui materiam invenire potuimus, præparando artifices peritiores de diversis partibus convocavimus... Pedem vero quatuor evangeliis comptum et columnam cui sancta insidet imago, subtilissimo opere smaltitam et Salvatoris historiam cum antiquæ legis allegoriarum testimoniis designatis, et capitello superiore mortem Domini cum suis imaginibus ammirante, per plures aurifabros Lotharingos, quandoque quinque, quando-

que septem, vix duobus annis perfectam habere potuimus. (Suger, *De administratione sua*, cap. 32.)

1170. — Quoniam, accepta licentia, exivi de ecclesia sancti Satyri ut irem cum domino cantuarensi archiepiscopo (Thomas Becket) quidam amicus noster, pro magna necessitate, commodavit mihi decem solidos andegav., et cui promisi quod per manus vestras eos ei redderem. Ideo precor ut latori præsentium eos consignes. Et hoc vobis signum, quod ostendi vobis in infirmario tabulas



XIIIe s. — *Émail champlevé de Limoges, portant cette inscription* JOHANNIS : GARNERIUS : LEMOVICENSIS : ME FECIT : FRATRIS : MEI. *Les figures et les lettres émaillées se détachent sur un fond de cuivre doré*[1]. *App. à l'auteur.*

textis de opere Lemovitico quod volebam mittere abbatiæ de Vulgario. (*Lettre du moine Jean au prieur de l'abbaye S. Victor de Paris*, ap. Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. IV, p. 746.)

1197. — Duæ tabulæ æneæ superauratas de labore Limogiæ. (*Charta*, ap. Ughelum, *Italia sacra*, t. VII, p. 1274.)

1218. — Pierre de Nemours, évêque de Paris, offre en don à l'église de la Chapelle-en-Brie : *coffras Lemovicenses*. (*Gallia christ.*, t. I, p. 112, édit. de 1656.)

1. Le graveur de la croix a fait par erreur l'indication inverse.

1220. — Crux processionalis de opere Lemovicensi. — Pixis dependens super altare cum eucharistiâ, de opere Lemovicensi. (*Reg. de Guillaume de Salisbury, ap.* Laborde.)

1230. — 2 pixides, una argentea vel eburnea vel de opere Lemovitico, vel alia idonea in qua hostiæ reserventur. (*Constitut. de Guillaume de Blois, Ibid.*)



1181. — *Émail champlevé de l'école lotharingienne. Fragment du retable de Klosterneubourg* (Autriche), *exécuté par* Nicolas de Verdun.

1231. — 2 bacini qui sunt de opere Lemovitico. (*Inv. de l'évêque de Toulouse*, p. 901.)

1258. — Petrus de Ango, canonicus, dedit ecclesiæ Ambianensi... 2 pelves de opere Lemovicensi et pecten ad usum presbyteri. (*Tabular. Ambianense.*)

1267. — Computant (executores) 40 l. 5 s. 6 d. liberat. magistro Johanni Lemovicensi pro tomba dicti episcopi Roffensis (Walter Morton, évêque de Rochester); scilicet pro constructione et carriagio de Lymoges ad Roffam et 40 s. 8 d. eidem executori apud Lymoges ad ordinandum et providendum constructioni dicte tombe et 10 s. 8 d. eidem garcioni eunti apud Lymoges querenti dictam tombam constructam et ducenti eam cum dicto magistro Johanne usque Roffam. (Antony Wood, *ms. biblioth. Bold. cod. Ballard*, 46.) [Voy. dans Stothard, *Monumental effigies*, pl. 14. 15, la tombe émaillée de Guillaume de Valence, qui est sinon du même artiste très sûrement de l'école de Limoges.]

1295. — 2 flascones de ligno depictos in rubeo colore cum circulis et scutis de opere Lemoviceno. — Unum vasculum de opere Lemoviceno cum theriaca. (*Thes. Sed. Apostol.*)

1298. — 2 coffræ rubeæ de opere Lemovicensi quas dedit Fulco episcopus, stantes super altare. — 2 candelabra cuprea de opere Limovensi. — Una crux de opere Lemoviceno cum baculo ligneo depicto. (*Inv. de l'égl. S. Paul de Londres.*)

1309. — Que nulz ne puisse ouvrer de mauvais esmail ne de voirre de plonc, en or ne en argent, car il est de mauvaise condicion... Le voirre de plonc n'est pas dignes à ouvrer, ains est faux et digne à condampner hors du mestier, car il se manque de toutes sueurs (lueurs) et de toutes vaues. (*Stat. des esmailleurs d'orfèvrerie de Paris*, f. 86 v. — Voy. ÉMAILLEUR.)

ESMAUX DE MELEURE

1380. — Une verge d'or esmaillée de noir. (*Inv. de Charles V.*)

1467. — N° 2227. Ung gobelet couvert, ou quel a 14 gobeletz d'or, que grans que petits, semés, tailles, et esmaillés de noir.

2280. Une pile de gobelez d'or, entrant l'un dedeans l'autre, ou il y en a 15 qui sont tailles et esmailles de noir. (*Inv. de Charles le Téméraire.*)

A



V. 1400. — *Enseigne de pelerinage. Émail de niellure italien à fond noir. App. à l'auteur.*

1480. — Et de alio latere dicti textus evangeliorum est similitudo 4 evangelistarum et S. Johannes de medio scribens in uno libro, et in superiori parte dictorum evangeliorum est unus angelus tenens unum rotulum in quo scribitur : VERBUM CARO FACTUM EST quequidem ymagines supra dicte sunt omnes nigellate et dedit dictum librum Karolus V, sicut apparet per litteram scriptam, supra dictum latus. (*Inv. de la Sainte-Chapelle.* Cette couverture d'évangéliaire, conservée à la biblioth. Richel. a été reproduite par Séré dans *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. V.)

Parvus baculus pastoralis coopertus argento multum tenui... et habet sub crotono unam *pognee*, galice, de cupro deaurato, 6 esmaillis argenti munita, quorum 5 sunt nigellata et aliud est album. (*Ibid.*)

1560. — Ung tableau de veloux noir, bordé d'or et couvert de 12 histoires de taille d'espargne, esmaillé de noir, 40 fr.

12 enseignes d'or, de taille d'espargne, esmaillees de blanc et noir. (*Inv. de François II.*)

ÉMAIL MIXTE.

On appelle émail mixte celui dont l'exécution réclame l'alliance de deux procédés différents, tels que le cloisonnage avec le champlevé, ou l'association du travail champlevé à celui de la basse taille des émaux translucides.

Nous donnons en B un exemple de la première combinaison où le cloisonnage dessine les traits intérieurs d'une figure dont la silhouette a été champlevée sur une plaque de cuivre, et en C un émail d'orfèvre, conforme à la technique française et allemande du XIVe siècle, c'est-à-dire avec figure réservée sur fond d'émail guilloché et translucide comme le reliquaire de Jeanne d'Évreux, au musée du Louvre. Je rapporte à cette catégorie d'objets quatre textes empruntés au *Glossaire* de Laborde.

1380. — Uns tableaux d'ivoire, de 2 pièces, garnis d'argent, tres menuement ouvrez et historiez de la Passion, et est le champ esmaillé d'azur.

Uns autres tableaux, d'yvoire, de 6 pièces, garnis d'argent, tous historiez de la vie Nostre-Dame et de la Passion, dont le champ est esmaillé de la Passion comme les autres. (*Inv. de Charles V.*)

1499. — Ung drageouer d'argent doré, la couppe de metal et au meillieu d'icelle a ung grant esmaill escript

B



XIe s. — *Émail mixte à fond de cuivre doré. Les contours et toute la silhouette de la figure sont champlevés et les traits intérieurs cloisonnés. Travail de l'école rhénane. Ibid.*

et en icelluy esmaill a plusieurs personnaiges, arbres et bestes, la couverture aussi dorée à plusieurs esmaulx, le champ cannoyssé (guilloché), le pie et le baston de mesme,

C



XIVe s. — *Émail translucide à fond guilloché sur argent. Travail français provenant d'un reliquaire des SS. Come et Damien. Ibid.*

le pommeau d'icelluy fait à maçonnerie et personnaiges, le tout d'argent doré et le pié à jour. (*Inv. d'Anne de Bretagne.*)

ÉMAIL DE BASSE TAILLE.

Cette qualification s'applique à des pièces dont le sujet est préalablement gravé au burin puis ciselé en bas-relief très plat avec fond champlevé. Il présente alors un modelé dont on augmente l'effet en couvrant la pièce d'un fondant vitreux d'épaisseurs variables selon les places et produisant un jeu d'ombres tel qu'en donnerait une miniature ou un tableau. C'est là un procédé beaucoup plus artistique que celui des émaux mosaïques à teintes plates. On cite en Italie, parmi les premiers exemples de l'emploi de cette technique, un calice conservé au couvent de Saint-François, à Assise, et exécuté en 1290 par Duccio de Sienne.

1310. — Paiet à Renaut, l'orfèvre, pour 6 o. [illegible] d'argent pour faire 3 manches de coustiaus Madame fait par lad

main. 15 s. 6 d. Pour l'or à enmalhier lesd. manches, 60 s. Pour fourger lesd. manches, 25 s., et pour les alemelles et gueines, 40 s. (*Cpte de l'hôtel de la Ctesse d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J.-M. Richard.).

1338. — N° 91. Un eawer d'argent dorré garni d'aymals camochez, pois. 64 s. 5 d., pris 4 l. 7 s. — N° 103. Un autre semblable.

N° 105. Une coupe od le pomel de mazonerie, garni d'aymalx gravé de haute entaill et des ymages, pois 116 s. 8 d., pris 14 l. 11 s. 8 d.

N° 108. Une coupe engravé et aymellé de haute entaille de 4 demye compas pointé, et le hanap poinceoné dedeinz, peis 108 s. 4 d., pris 18 l. 5 s. 7 d. (*Inv. d'Edouard III.*)

1353. — Pierre des Livres, orfèvre, pour 4 m. 6 o. 10 est. d'argent à faire la garnison de 2 grans colliers garnis de grans pièces d'argent dorées et faites d'orbevoyes et d'esmaulx sartiz, à cerfs enlevez, à manteaulx esmaillé des armes dud. Sgr, pour 2 grans chiens allans, 19 esc. (*Cptes roy.*, ap. Laborde.)

1360. — N. 153. 2 grans flascons d'argent, dorez et esmailliéz de la devise qui s'ensieut : l'un est assis sur un pié quarré et esmaillé d'azur à plusieurs souages dont cellui de dessus est greneté, et en l'esmail, devers le ventre, a un homme à genoux devant une dame vestue de vert, et tient lad. dame un heaume, et derrière l'homme a un levrier, et derriere la dame a un espaignol, et derrière l'omme, en l'autre quarré, a une dame vestue de tanné et tient en sa main une pomme, et en la quarre derrière la dame a une dame vestue d'une cote vert et par dessus a un mantel, et en l'autre quarre, devers le plat du flascon, a 2 compas d'azur a 2 serpentelles. Et oud. plat du flascon, a un esmail d'azur ou quel est un homme armé sur un cheval blanc, et tient en sa main destre un glaive et en l'autre une targe. Et le ventre dud. flascon est esmaillié, c'est assavoir de 2 aigles de violet tenant escripteaux en leur becz, et entre eulx deus a une couronne. Et les piez desd. aigles sont sur les fesses de 2 lyons descendans devers le baz, et ou millieu desd. lyons a une fontaine azurée, et les costés desd. flascons sont esmailliez a plusieurs bestelettes et serpentelles et ou milieu desd. costez et un souage greneté, sur lequel souage en haut a serpentelles qui ont les elles tendues, et en leur col a 2 aneaux ausquelz tiennent les tissuz qui sont azurez a plusieurs clos d'argent dorez et esmailliez dedens, les uns de vert, les autres d'azur, et y a boucle et mordant. Et ou milieu dud. ventre a un grant esmail d'azur, ou quel a une dame vestue de vert, tenant un chienet en son giron, et un homme emprès lui qui tient un faucon, et le col dud. flascon est esmaillié, et dessus a un convercle a plusieurs souages, entrant dedens led. col, et dehors est esmaillie d'azur, et dessus a un fretel auquel tient une chainnete dorée atachiee a l'annel d'une desd. serpentelles, et poise en tout 28 m. (*Inv. de Louis d'Anjou.*)

1380. — N° 225. Le grant calice que le roy a fait faire, lequel est esmaille en la couppe a appostres et est le pié et le pommeau a pierrerie et la patene esmaillee et garnye de balaiz et de saphirs a jour.

242. Une portepaix pour la chappelle des confesseurs, la quelle est cizellee au doz et esmaillee d'un fin esmail de l'ymage de Nostre Dame qui recoit son enffant tenant une pomme, S. Joseph, les pasteurs dessoubz et au dessus plusieurs angelz, pes. 1 m. et demi d'or.

2[illegible] Un hanap d'or a couvescle à souage, à ung esmail ront ou fons, de France, et est ou mylieu la teste Dieu sur rouge cler et ou fons du couvescle, et le frutelet esmaillé de France, pes. 3 m. 2 o. d'or.

250. Ung cueur d'or esmaillé de rouge cler, où dedens est ung crucifiement et Nostre Dame, pes. 1 o.

257. Ung tableaulx d'or esmaillez de rouge cler a ung crucifiement d'une part et Nostre Dame et 2 angelotz d'autre, et sont esmaillez des armes de France par dehors, pes. 7 o. 2 est. et maille.

Un reliquaire ouvrant a 2 portes... et sont les portes esmaillees par dedans de la Passion et par dessus a, sur chacune porte, un crucifiement bellong. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Uns tableaux d'or, a 6 pignons, esmaillez d'un costé et d'autre de la Passion et sont les pignons bordés de perles et d'un costé est l'Annunciation et d'autre un crucifiement, et y faut le crucefix, pes. 1 m. 5 o.

Un tableau d'or esmaillé de l'Annunciation Nostre Dame par dehors et par dedans une image de Nostre Dame et de S. Jehan Baptiste, environnez de menue pierrerie, pes 3 o. 5 est. (*Inv. de Charles VI.*)

1405. — Un grant tabernacle d'argent doré, où il y a une image de S. Georges à cheval, tenant sous lui un serpent, fermant à huissels esmaillés dedans et dehors de plusieurs histoires. (*Inv. de la Sainte-Chapelle de Bourges.*)

1416. — 20 esmaulx d'or esmailliez de rouge cler, des preuz et preuzes, qui sont issus de 2 bacins d'or. (*Inv. du duc de Berry*, n° 1083.)

1454. — Un tableau d'or à un esmail de saincte Anne, bien richement esmaillé, l'ymaige esmaillée d'azur et le champ de l'esmail rouge cler. Led. esmail bien richement garny d'or à l'entour, et en lad. garnison a petites fleurs d'or esmaillées de blanc, de rouge cler et de bleu, donné led. jour (des étrennes) à la royne de Secile. (*Cpte de l'argenterie de la reine, Arch. K*, reg. 55.)

1467. — Un petit reliquaire d'or à tournelles, où il a tout autour ymaiges converte de esmail dessus, pes. 3 o.

Ung tableau d'or, à 4 demi compas, fait à euvre de Venise et au milieu l'histoire de la Trinité, esmaillé de blanc et aux 5 costés 2 petis angles, et sont ymaiges rondz.

Une dame esmaillée de blanc, qui sert en manière d'aiguière, tenant une petite bouteille esmaillée d'azur, pes. 2 m. 1 o.

2 flacons d'argent doré, plains et au milieu un grant esmail eslevé où est dedens une déesse d'amour d'or, eslevée, pes. 21 m. (*Inv. de Charles le Téméraire.*)

1495. — A un messager d'Anvers qui étoit venu annoncer certaine fête de rhettorique, un petit émail fait par Jacques Colpin, et 2 pots de vin à 4 s. 2 d. le lot, 32 s. 4 d. (*Mém. de la Soc. d'emulation de Cambrai*, 1870, t. XXXI. p. 361.)

1510. — Ung beau bassin d'argent, doré et esmaillié de rouge cler, semé à médailles sur le bord, pes. 15 m. 3 o. demye.

Une esguière longue de mesme façon dud. bassin, pes. 9 m. 1 o. demie. (*Inv. de Georges d'Amboise.*)

1528. — A Renault Damet, orfèvre, demourant à Paris... un petit coffre d'argent doré, taillé en esmaille de basse taille, 328 l. t. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 23 v°.)

1534. — Un calice (don de Charles V) esmaillé de basse taille, champ d'azur, chapiteaux et images, dessus partout le dehors d'iceluy, et de sa platine. (*Inv. de l'égl. Saint-Denis.*)

1536. — Ung petit tableau d'or, en forme de table d'autel, fermans à 2 ouvrans, ou milieu duquel est, en esmailluro de basse taille, le crucifiement.

Ung autre petit tableau d'or esmaillé de bleu, aiant au milieu l'ymaige de S. Jehan, à cler voye fermant et à l'autre costé est la prinse de Nostre Seigneur au jardin d'Olivet, faict à esmail de basse taille, ung bord à l'entour dud. tableau esmaillé de noir à ung filet d'or. (*Inv. de Charles-Quint.*)

1558. — Un petit livret d'or, sans feuillet, ains à l'ouverture d'un costé Nostre Dame et de l'autre sainte Barbe, esmaillé de basse taille, led. livret à 2 fermaillès dont l'ung est perdu, pes. 1 o. 5 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 32.)

1560. — N° 37. Ung petit tableau d'or, qui se ferme, où il y a un crucifiement émaillé de bastaille, enrichy de petites émeraudes, estimé 112 fr.

92. Ung coffre d'argent doré, garny de 12 tables d'émail de bastaille fort anciennes, esmaillé de plusieurs couleurs, soustenu sur 4 lyons, 100 esc.

2 grandes burettes d'émail bastaille d'argent doré, 14 fr.

2 petitz tableaux, l'un quarré et l'autre rond, d'esmail de basse taille sur or, sur ung fons de toille d'argent garny d'or estimé 9 fr.

11 petitz tableaux d'or pendans, esmaillés de basse taille, et de l'autre costé ouvrage de fil, dont l'ung est deffoncé, pes. 5 o. et demye, 43 fr.

2 paires d'Heures garnies d'or et des istoires esmaillées de bastaille. (*Inv. de François II.*)

1561. — Une boiste d'esmail, façon de Lymoges, où y a au fonds une Annonciation faicte en basse taille.

Ung grand plat de cristal esmaillé de personnages en basse taille, ou est ung Vulcain qui forge.

Ung grand tablyer de verre vert, faict d'esmail et figures en basse taille. (*Inv. du chat. de Pau*, f° 59 a 78.)

1573. — 4 esmaulx d'argent de basse taille, esmaillez d'azur et autres couleurs, dont a l'ung ung Dieu le Père et a l'autre une Nostre Dame, assis sur toille et bordez de menues perles, et aux 2 aultres S. Pierre et S. Paul. (*Inv. de la Sainte-Chapelle.*)

ÉMAIL SUR APPRÊT OU ÉMAIL DES PEINTRES.

Peinture vitrifiée étendue sur toute la surface d'un objet. Dans les émaux multicolores, les tons plats sont posés sur une couche de fond préalablement passée au feu, et après une seconde cuisson, repris au pinceau avec du bistre et ombrés comme l'étaient les vitraux sur des parties de verre monochrome. Dans les draperies, les lumières sont souvent rendues par des rehauts d'or dégradés par un travail de hachures au pinceau.

La grisaille s'obtient par la superposition de couches d'émail blanc sur un fond noir ou bleu, puis par l'enlevage à la pointe des contours et des parties hachées qui doivent, pour produire le modelé, laisser transparaitre dans des proportions diverses la couleur du fond.

L'émaillerie peinte commence à Limoges, avec Monvaerni, dans la seconde moitié du XVe siècle, pour finir aux premières années du XIXe avec un Nouailher. Si elle n'est pas un art exclusivement limousin, on ne peut nier qu'elle ait, pendant plus de deux siècles, répandu le plus vif éclat sur la ville qui a été son berceau.

1498. — Ung gobelet de pierre blanche enchassé en argent doré, le couvercle en fasson de pavillon, fait de esmail sur esmail, auquel a plusieurs letres, et l'ambassement fait à feillage, pes. 1 m. 6 o. un gros et demy. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, p. 60.)

1514. — N° 10. Une paix garnye de 2 pilliers et dessoubz 4 apostres, S. Pierre, S. Jehan, S. Jacques et S. Paoul, figurez d'émail sur émail, 1 m. 6 o. 6 gros.

N° 116. Ung arrosouer à gecter eaue rouze, à un clocher dessus et ung pend dessoubz, le tout couvert de fil, et y a plusieurs personnages de femmes émaillé de esmail sur esmail, tout vermeil doré, pes. 2 m. et demi. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1531. — Une mytre de soie blanche, faicte à l'esguille, garnye d'orfroytz, garnie de chacun costé de 4 esmaux de Lymoges, garny d'argent à l'entour, laquelle mytre sert pour l'évesque des tortiers et les enfants d'aulbe. (*Inv. de la cathéd. d'Auxerre*, p. 366.)

1544. — Les 12 sibilles en esmail, de la carrure de environ demy pied et plusieurs autres petites gaillardises. (*Inv. du duc de Lorraine au chât. de Condé*, f° 195.)

V. **1545**. — A Michel Rochetel, paintre, pour avoir par luy fait 12 tableaux de peinture de coulleurs, sur pappier, chacun de 2 pieds et demy et en chacun d'iceux paint la figure de l'un des apostres qui sont les 12 apostres de Nostre Seigneur, et une bordure aussy de painture au pourtour de chacun tableau, pour servir de patron à l'esmailleur de Lymoges (Leonard Limousin qui les exécuta en 1547), esmailleur pour le roy, pour faire sur iceux patrons 12 tableaux d'émail[1]. (*Cpte des bâtim. de Fontainebleau*, Laborde, *La renaissance des arts à la Cour de France*, t. I, p. 296 et 419.)

1560. — Ung tableau d'argent doré facon d'Heures et qui s'ouvre, auquel y a 8 histoires d'émail de Limoges, estimé 20 fr.

Un coffret d'émail, façon de Lymoges, garny d'argent doré, pes. 3 m. estimé 35 fr,

2 petits coffrets d'émail, façon de Lymoges, garny d'argent doré pes. 3 m. et demy, 28 fr.

Un grand vase d'émail sur argent doré, pes. 9. m. 2 o. 72 l.

Ung verre d'émail blanc sur fond violet, avec son couvercle, sur argent doré, 20 fr.

3 pendans d'aymaulx de Lymoges, les uns à rolez d'or, les autres d'argent, 26 fr.

Une paire d'Heures garnies d'argent doré, où il y a une teste de S. Pierre, ouvraige de Limoges, estimées 8 fr.

Une peincture d'émail de Lymoges, cerclé d'or et un autre soubz un cristal cerclé d'or, une autre du feu roy Francois deuxième, ung autre de la royne Claude en ung petit carré d'or, ung autre d'une femme veufve cerclé d'or et une autre d'une jeune femme cerclé d'or, estimé 64 fr.

3 peinctures du feu roy Francois premier et une d'esmail de Lymoges. Ung autre en un petit rond, une de la royne Leonor, une d'Eglis de Lausse, une autre d'un viel homme qui a ung bonnet rouge, une autre de la Moyllete, 8 petits tableaux des enffans de France.

Ung grant coffre de nacre de perles, enrichy d'istoires de Lymoges. (*Inv. de Francois II.*)

1561. — La paincture de feu madame Loyse de Savoye, mère du roy, esmail de Lymoges, enchassée en or.

Ung tableau carré d'esmail de Lymoges, enchassé en or, où est la painture du roy Franceys.

4 rondz d'esmail de Lymoges enchassez en or. En l'un y a le roy de Navarre lorsqu'il estoit jeune et en les 3 aultres les ducz de Borgonne.

3 petites testes d'esmail de Lymoges entourées d'or, dont les 3 sont la figure du feu roy Francois estant jeune.

Ung petit coffre d'esmail de Lymoges garny de cuivre doré, de la longueur de 6 poulces.

Ung coffre à la facon de Lymoges, d'or moulu, le fonds de noir, à l'entour des petites bendes esmaillées de viollet, dessus 2 daulphins servans d'ances avec son estuy.

Ung autre coffre en forme de bahu, façon de Lymoges, de cuivre doré, où sont les histoires de la bible dessus, et la serreure couverte d'une médaille.

4 flacons d'émail de Lymoges.

Ung autre coffre d'esmail de Lymoges, où sont les sybilles, garny de cuivre doré.

Ung petit coffre d'esmail de Lymoges.

2 tableaux d'esmail, l'un du deffunt roy, et l'autre du cardinal de Lorraine.

Ung autre tableau du deffunt roy Henri.

Ung grand tableau de la mère du deffunt roy. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 21, v° à 80.)

1564. — 2 petites tasses de cuivre esmaillées. Une grande couppe avec son couvercle d'esmail. 2 chandeliers de cuivre esmaillés. Ung Agnus esmaillé ayant l'image de Nostre Dame par un cousté et sainte Marguerite par l'autre.

Une couppe d'esmail bordée d'argent, avec son couvercle et estuits de cuyr, 7 l. 17 s. 6 d.

2 petites tasses d'esmail, 24 s.

2 petits chandeliers d'esmail, 6 s.

Ung petit flascon esmaillé.

Une petite médaille à une face esmaillée.

Un plat d'esmail, 110 s. t. (*Inv. du Puymolinier*, f° 164 à 346.)

1566. — Ung dragoer doré, esmaillé de Limoge, poise 12 liv., 12 l. t. (*Inv. du chât. de Nevers.*)

1575. — As tu pas veu aussi les esmailleurs de Limoges, lesquels par faute d'avoir tenu leur invention secrette, leur art est devenu si vil qu'il leur est difficile de gaigner leur vie, au prix qu'ils donnent leurs œuvres. Je m'asseure avoir veu donner pour 3 sols la douzaine des figures d'enseignes que l'on portoit aux bonnets, les quelles enseignes estoient si bien labourées et leurs esmaux si bien parfondus sur le cuivre, qu'il n'y avoit nulle peinture si plaisante. Et n'est pas seulement advenu une fois mais plus de cent mil, et non seulement èsd. enseignes, mais aussi aux esguieres, salieres et toutes autres espèces de vaisseaux, les quelles ils se sont advisez de faire ; chose fort à regretter. (Palissy, *De l'art de terre*, p. 308.)

1589. — N° 118. Une boiste dans laquelle y a 11 pièces d'émail de Limoges. (7 autres boites contiennent ensemble 129 des mêmes emaux.)

N° 842. 39 petits tableaux d'esmail de Limoges, en forme ovalles enchassez dans le lambris dud. cabinet. (*Inv. de Catherine de Médicis.*)

1730. — Il se fait aussi à Limoges des émaux sur cuivre, dont les couleurs sont vives et très brillantes, à cause de l'eau de la Vienne qui est très propre pour les détremper : mais les desseins en sont si peu corrects que les connaisseurs n'en font aucun cas.

Il s'en débite néanmoins dans les provinces voisines et l'on en voit quelques-uns à Paris (Savary, *Supplem.*, v° *Commerce*, C. 223.)

1. Ces 12 emaux ont passé du château d'Anet à la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Père de Chartres.

ÉMAIL DES MERCIERS ET IMITATIONS.

L'émail à froid qui n'est qu'une peinture crue ou, comme le dit un texte de 1400, un mastic coloré, correspond à des usages anciens. Alors que les orfèvres avaient adopté pour la décoration de leurs pièces l'émail translucide, le verre de plomb et les matières opaques vitrifiées comptent parmi les ressources ou mieux parmi les tolérances admises dans l'émaillerie des merciers. Au XVIe siècle, l'inventaire de François II donne le nom d'émail du Palais à des enseignes d'or vendues à Paris à l'endroit où les merciers avaient leurs boutiques. Ces enseignes sont de petits médaillons en or estampé, à fond d'émail opaque que les statuts de 1309 qualifient d'œuvres fausses, pour des raisons d'ailleurs très plausibles. Voy. ÉMAILLEUR.

Il faut ranger parmi les procédés d'imitation cette bijouterie vulgaire, faite d'étain et agrémentée de verres dits *églomisés* dont nous avons recueilli un spécimen dans les fouilles de la Seine. C'est un fermaillet à rosace muni d'un verre sous lequel une couche de peinture bleue rappelle les doublets du moyen âge et le décor des écoinçons de l'arcature inférieure de la Sainte-Chapelle et le retable de la chapelle des Clarisses de Saint Omer.

1325. — 2 tavles de autel, chelle desseure doit avoir le bort doré esmaillié de voirre, un crucefiement Marie et Jehan ou les 7 eures du jour, les campaignes de coulours et les [illegible] de or, le tavle par dessous doit estre li bors dorés esmailles de voirre et le campaigne de coulours, le couronnement et 4 ewangélistes. 20 l. (*Cptes des ouvr. de Ste-Claire, à S. Omer*, Extr. Dehaisnes.)

1400. — 3 selles de ronsin, les arçons bordez d'os blanc houssé de cordouan noir ars, à la façon de Lombardie, garnies de [illegible], d'estriers et d'estrivières, les harnoiz dorez et cloez tout au long de petis besans de laiton et, par espasses, de rosettes, et par dessus les carrefours mastiquez de mastic vert.

Une selle faite à la façon de Lombardie... les carrefours et bous des pendans du harnois clouez de grans [illegible] carrées, taillées et mastiquées. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 21.)

1420. — Un dottier ou il y a 16 verges d'or, esmaillées de la façon des merciers [2 autres de la même façon]. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1560. — 27 enseignes d'or, de plusieurs emaulx, façon du Palays.

23 enseignes d'or, [illegible] façon du Pallays. 2 autres d'or, [illegible] façon du Palays, faictes en tables d'acte. (*Inv. de François II*, n° 531-2.)

1566. — [illegible] seront faictes [illegible] maistres [illegible] de patenostriers [illegible] de corne [illegible] pour [illegible] avec les ouvrages d'esmail, [illegible] parce que c'est tromper le [illegible] qui sont de corne et os [illegible] (*Stat. des patenostriers et boutonniers d'esmail de Paris*, Arch. Y, 12, *reg. des Bannières*, t. VII, [illegible])

PROVENANCES

ALLEMAGNE. — **1372**. — Un hanap de cristal, à pié d'argent [illegible] Alemaigne, pes. 3 m. [illegible] (*Cpte [illegible] de Jeanne d'Evreux*, p. 131.)

1380. — [illegible] en allemant d'un coste et 2 petits [illegible] de l'autre. (*Inv. de Charles V.*)

1560. — 2 [illegible] d'Allemaigne, garniz d'argent [illegible] de plusieurs couleurs. (*Inv. de François II.*)

ARAGON. — **1380**. — Une pomme d'argent, à chauffer [illegible] d'Aragon, pes. 2 m. 2 o. (*Inv. de Charles V.*)

CATALOGNE. — Davillier, dans ses *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne*, désigne sous le nom d'émaux de Catalogne ces médaillons reliquaires en cuivre fondu dont



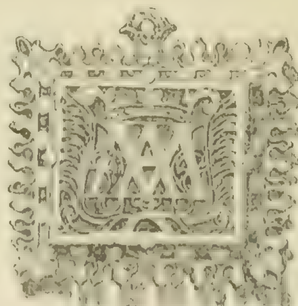
Fin du XIIe s. — *Plaque d'émail champlevé sur cuivre, à fond bleu. Inscription du tau sur le front des fidèles.* (Ezéchiel, chap. IX). *Travail rhénan. App. à l'auteur.*

les cavités sont remplies d'émaux opaques, non polis et qui ont été très répandus, de l'époque de Charles IX à celle de Louis XIII.



XIIIe s. — *Émail champlevé de Cologne, à fond bleu. Ibid.*

Cette assertion résulte pour l'auteur de l'étude comparative d'un grand nombre de pièces. Il donne à l'appui de son opinion un dessin de Pere Pau Garba de Barcelone, et



V. 1600. — *Enseigne ajourée, en fonte de cuivre jaune, à émaux opaques multicolores. Travail de Catalogne. App. à M. Edm. Bonnaffé.*

cite en outre une image de la Vierge, en forme de paix, qui fait partie de sa collection, cette figure porte assez distinctement les traces de l'art espagnol.

1683. — N° 275. Un petit cabinet d'esmail de Cata-

ogne, posé sur un pied de bois, prisé ensemble 15 l. (*Inv. de Colbert.*)

ESPAGNE. — **1380**. — Un drageoir d'or, couvert, cizelé à vignettes et semé d'esmaulx de la façon d'Espagne. (*Inv. de Charles V.*)



V. 1300. — *Bout de croix. Émail champlevé polychrome à fond bleu. Travail espagnol. App. à l'auteur.*

1560. — Nº 661. 3 petits potz couverts, avec leurs petites chaines d'or, esmaillées à la façon d'Espaigne.
Ung poignart à oreillers d'or, avec le bout et la chappe, façon d'Espaigne. (*Inv. de François II.*)

1617. — Une chaisne d'or esmaillé, ouvraige d'Espaigne, de 48 pièces dont les 24 sont bastons rompus, chascune avec 8 rubis et les autres 24 pièces, chascune avec des perles. (*Inv. du chât. d'Enghien. Ann. du cercle archéol. d'Enghien*. t. I. p. 456.)



XIVᵉ s. — *Mors de chape en email champlevé polychrome à fond bleu. Travail espagnol. Ibid.*

FRANCE. — V. **1200**. — Inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri, videlicet album, nigrum, viride, croceum, saphiricum, rubicundum, purpureum et non est perspicax sed densum in modum marmoris, et sunt quasi lapilli quadri ex quibus fiunt electra in auro, argento et cupro.

Inveniuntur etiam vascula diversa eorumdem colorum quæ colligunt Franci in hoc opere peritissimi. (Théophile, l. 2 C. 12.)

INDE. — **1582**. — Quel luogo ove il re (di Pegù) va a dare udienza e molto bello e tutto dorato e smaltato di turchino e di color celeste. (Gasp. Balbi, *Viaggio delle Indie orientali*, fº 108 vº.)

ITALIE. — **1561**. — Ung petit tableau d'esmail d'Italie, auquel y a une Nostre Dame de Pitié et autres personnages de la haulteur de 5 poulces, mis dans un estuy.

Ung autre tableau d'argent, esmaillé à la façon d'Italie, ou y a un S. Jehan Baptiste, de la même grandeur que le précédent. (*Inv. du chât. de Pau*, fº 13 vº.)



XIVᵉ s. — *Émail champlevé polychrome. Travail français. Ibid.*

LIMOGES. — Voy. ÉMAIL CHAMPLEVÉ et ÉMAIL PEINT.

MONTPELLIER. — Malgré l'erreur commise par D. Vaissette dans la traduction d'une charte de Philippe V, en 1317, au sujet des droits de l'affinage de l'or, il est constant qu'à cette époque on a fabriqué des émaux à Montpellier comme partout ailleurs.

1316. — De Ernout de Mont Espillouer[1], 3 hénaps sartis d'esmaux, pes. 15 m. 2 o. 6 est. et maille, vallent 76 l. 10 s. (*Cptes roy.*)

1366. — Ego Jacobus de Romanis, argenterius, promitto... facere et operari de meis argento et esmauto 24 campanetas munitas argenti, deauratas intus et extra, 14 scutellos argenti deauratos cum armis domini nostri Pape de utraque parte et alios 14 scutellos argenti albi cum armis consulatus ab utraque parte, cum 38 cathenetis parvis argenti deauratis et 14 parvis cathenetis argenti albis, ponderis cujuslibet dictorum scutellorum et campanetarum dictarum unius uncie. (*Arch. de Montpellier*, Renouvier, *docum.* 73.)

NEVERS. — **1723**. — (On distingue parmi les 3 sortes d'émaux) ceux avec lesquels on fait ces ouvrages agréables et curieux [soufflés à la lampe] dont il se fait un commerce si considérable à Nevers... Ces derniers sont propres aussi aux orfèvres et esmailleurs sur l'or et l'argent et les autres métaux; c'est encore avec cette sorte d'esmail, du moins avec le blanc, que les faïenciers donnent l'éclat et le vernis à leurs ouvrages. (Savary, *Dict. du commerce.*)

PARIS. — **1295**. — Unam cupam cum coperculo de nuce moscata, cum pede, sharris et circulo de argento deaurato, in fundo cujus est unum esmaltum Parisinum.

10 esmalta de auro quadrangularia in modum crucis cum diversis imaginibus, et fuerunt facta Parisiis, pond. 2 unc, 4 quar. et 2 tarin.

Unum par chirothecarum cum esmaltis Parisiensibus, in quorum una est imago Virginis salutate et in alia cum filio, cum pugnalibus ad aurum filatum et perlis. (*Thes. Sed. Apostol*, fºs 35, 78 et 79 vº.)

1381. — Pour un ensencier de la façon de Lymoges, fait et acheté sur petit pont, 63 s.

1383. — (Le même objet dans l'inventaire de la chapelle) un ensancier de Lymoges, doré. (*Cptes du collège de Beauvais-Dormans*, fº 92.)

1494. — Fiascho uno de arzento lavorato a la Paresina cum smalti caduti, cum uno spiritello in cima cum diversi

1. Cet Ernouf de Montpellier figure parmi les orfèvres dans la Taille de Paris en 1313. Il habitait la rue des Lavandières et payait 9 liv. d'impôt. Le même role mentionne aussi un Pierre de Montpellier.

lavoir, cum la sua vagina, pesa in tuto dicte fiasce senza la vagina, marche 72 et onze 2 al peso di Ferrara. (*Inv. di guarderoba Estense*, p. 9.)

LE PUY (d'Auvergne). — **1381**. — On vendoit sur (chez) billoneux et merciers et sus orfèvres, à Paris, buletes dorées, blanches et esmaillées faites dou Pui en Averne, aus quelles avoit entre les 2 fons une bate de plon et pate… et ainsi furent condempnées. (*Extr. d'un rég. de la corporation des orfèvres de Paris*, f° 20, *ap*. Fagniez, *Etudes s. l'industrie*, n° 39.)

ROME. — V. **1200**. — Si enim eramen volueris pulcriter decorare, designa in eo quidquid vis, sive bestias, vel aves, vel ymagines, ut in crucibus oportet et cava eas; postea accipe esmaltum quod est genus lapidis quod aportatur a Roma, et potest inveniri de eo diversorum colorum, et tere et pone in cavaturis secundum formam pingendi cum pincello vel ligno, et pone in igne et coque usquequo liquefiat, deinde extrahe et cum cote et sabulone line usquequo sit planum. (Théophile, *ms. de Montpellier*, l. 4, ch. 15.)

TOSCANE. — V. **1200**. — Si diligentius perscruteris, illic invenies quicquid in electrorum operositate seu nigelli novit Tuscia. (Théophile, *Préface de l'édit.* Lescalopier, p. 8.)

VENISE. — *Esmail de Venise*. A kind of blacke enammel made at Venice. (Cotgrave.)

ÉMAILLEUR. — L'art de l'émaillerie sur cuivre n'ayant été tenu secret à aucune époque, il a toujours été loisible aux orfèvres de le mettre en pratique et malgré la tendance actuelle à rapporter aux ateliers monastiques de l'école rhénane ou aux fabriques de Limoges presque toutes les pièces des XIIe et XIIIe siècles appartenant à la catégorie des champlevés, il est certain que, durant cette période, on émaillait un peu partout avec plus ou moins de succès. Indépendamment de l'émail des orfèvres, il y avait celui dont les lormiers de tout pays décoraient les pièces de harnachement. Paris comptait parmi les professions spéciales de la *Taille*, en 1292, cinq émailleurs; celle de 1313 en impose vingt-quatre, et les émailleurs d'orfèvrerie dans la même ville viennent au nombre de quarante approuver leurs statuts en 1309. Ces derniers abandonnent, comme on le verra, l'usage des émaux opaques pour celui des émaux translucides connus en Italie, dès la fin du XIIIe siècle sous le nom d'émaux à la Parisienne.

A la liste des noms d'émailleurs connus, il convient d'ajouter, pour Limoges, ceux de Jean Garnier, au XIIIe siècle, et de Christiani, ce dernier inscrit, en 1346, au dos du chef de saint Ferréol (voy. p. 357), et pour Paris celui de Laurent Giron, qui figure en 1531 et 1534 parmi nos textes, au chapitre des généralités.

1309. — Quiconques veult estre esmailleur d'orfèvrerie a Paris estre le puet franchement en fesant le mestier en la maniere qui s'en suit.

Premierement que nulz ne puisse ouvrer de mauvais esmail ne de voirre de plom, en or ne en argent, car il est de mauvaise condicion, car l'en en ouvreroit bien sus argent ou il auroit bien la moitié de mauvais aloy, (et) ce ne pourroit on faire de bon esmail; car le bon esmail ne se pourroit souffrir a mettre, fors que sus bon or et sus bon argent. Le voirre de plom n'est pas digne a ouvrer, car il est faux et digne a condampner hors du mestier, car il se manque de toutes coleurs [lueurs] et de toutes vaines et si n'a pas en un marc de telle oevre fausse une once d'argent. Et par celle façon de tiex esmaux faux les faisoit l'en semblables a esmaux d'or, et les mettent les merciers en chapeaux avec lines pelles, dont ceus qui les achetoient estoient deceu.

Item. Que nus ouvriers dud. mestier ne autres ne puisse taillier en or ne en argent voirre paint ne cristauz paints ne taillés, pour ce que ceus en sont déceus qui les achetent, se on ne les fait faire par certaines convenences ou marchié faire en oevre d'église ou en oevre des royaulx.

It. que nulz ouvriers dud. mestier ne puisse esmaillier chose qui soit férue en taz qui soit cruese dessouz, pource que quant l'en achete une ceinture, l'en cuide qu'il y ait un marc d'argent et il n'y en a pas la moitié.

It. Que nul ne puisse clouer ni river pièces à bâtes ne à 2 fons, si l'en ne les fait si que l'en les cuese par les costez, car quant elles sont clouées, elles semblent estre massices (massives), et c'est décevance à ceus qui les achetent.

It. Que nulz ne puisse esmaillier pièces férues en taz qui viennent tailliés du taz, qui passent le grant d'un artésien, et que celle dite pièce soit plaine et plannée par dessouz porce que l'en fesoit grans pièces pour ceintures, férues en taz, qui estoient si flebes d'argent que l'esmail ne povoit demourer longuement entiers sus telle fausse taille; et si n'a pas le tiers d'argent qu'il semble, et de telle fausse oevre tous ceus qui les achetent en sont déceus…

(Présents [1]) *Adam de Saint-Denis. Bertaut de Saint-Denis. *Lucas l'Esmailleur. *Pierre Margale (*al* : dit Magile). Henri l'Esmailleur. Rogier Lebreton. Pierre Legrant. *Pierre de Senlis. Jehan Levachier. *Phelipe d'Yvry. Simon de Borrenc. Loys Foullet. Pierre Foullet. *Guillaume Lemire. Pierre de Saint-Denis. Symon Lenavetier. *Andrieu l'Esmailleur. *Adam de Moisselles. *Pierre de Senlis, le joine. Estienne de Nanterre. *Nicolas Margale. Raoul de Mafflers. *Guernot de Tramblay.(Le roi lui concède en 1317 une forge sur le grand pont.) Guillaume Ausont. Symonet Mirant. Colin de Pontoise. Jehan Piot. Estiennot Levallet. Jehan Levachier. *Estiennot Delestre. Jehan de Clichi. Phelipot d'Yvry. Adam Fortaillé. Robert de Mafflers. Pierre de Cremisi. Oudinet de Baingneus. Jehannot Jouvent, Jehan d'Abbeys. Guillaume Sifflet et Jehan de Nanterre; tous esmailleurs d'orfaverie de la ville de Paris. (*Stat. des esmailleurs d'orfèvrerie de Paris, Reg. des métiers, ms. Bibloth. Richel.* 11709, f° 37.)

1349. — Johanni Medici (Jean Lemire), esmaillatori parisiensis, per façone cujusdam caxecte per eum facte pro reponendo sigillum regis,18 l. 3 s. 6 d. (*Cptes royaux*).

1417. — Lequel de Gennes ne fu oncques de mestier mais estoit tant subtif et imaginatif que il faisoit… orfavreries d'or et d'argent, esmailleries et autres choses, comme se il eust été maistre. (*Arch. JJ.* 169, pièce 526.)

1435. — Pierre le Charron, esmailleur orfèvre bourgeois de Paris, pour tailler et esmailler les manches et viroles de 4 paires de couteaux à tailler sur table, garnis de 4 paires de parpains armoyés aux armes de MdS. et de madame la duchesse (Laborde, *Les ducs de Bourg*, 1192.)

1530. — A Pierre Cadur, tailleur de pierre et maître maçon et Jérosme de Robia, tailleur d'ymaiges et esmailleur, ayans charge dud. Sgr (le roi) du bâtiment qu'il fait édiffier présentement au bois de Boulloigne près Paris, 11 l. t. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 14.)

1537. — A maistre Jhérosme de la Robie, esmailleur et seulpteur florentin, pour avoir fait un grand rond de terre cuite et esmaillée sur le portail et entrée dud. chasteau de Fontainebleau, garny d'un grand chappeau de triumphe tout autour remply de plusieurs sortes de fueillages et fleurs, melons, concombres, pommes de pin, grenades, raisins, pavots, artichaux, citrons, orenges, pesches, pommes, grenouilles, lezards et limats et plusieurs autres… 250 l. (Laborde, *Cptes des bâtim. du roi*, t. I, p. 112.)

1538. — A Jhérome de la Robie, seulpteur et esmailleur du roy, pour ses gages de 4 années finissant le dernier jour de décembre, à 240 l. par an, 960 l. (*Archiv. J.* 961, pièce 6.)

EMBALLAGE. — **1560**. — Pour achapt d'une grande tonne pour mettre les habillemens des pages et petitz acquaiz (du roi), 50 s. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 125.)

EMBAUMEMENT. — Les aromates ont servi de tout temps à embaumer les corps, mais les injections de mercure sont infiniment plus rares et semblent, comme l'ensevelissement dans des cuirs de cert, une pratique spéciale au moyen âge.

1 Les noms marqués d'une astérisque sont ceux qu'on retrouve sur la Taille de Paris en 1313.

V. 1100. E puis les cors des barons si unt pris,
En quirs de cerf les seignurs unt mis.
(*Chanson de Roland.*)

1180. Le cors lavèrent et d'iaue et de vin;
Li quens meismes ses blanches mains i mist,
D'un fil de soie le restraint et cousi,
Puis l'envelupe en un drap de samis,
En cuir de cerf font le baron covrir.
...Et li descout le cuir de cerf bouli.
(*Garin le Loherain.*)

1410. — Et après le sixième jour de mai, le corps dud. pape (Alexandre V) qui estoit embaumé de fines espices, fut mis en la salle où il tenoit son audience, et vestu de vestures sacerdotales, la face découverte et uns gants en ses mains et nus pieds descouverts, et quiconque les vouloit baiser, faire le pouvoit. (Monstrelet, p. 169.)

1420. — Finablement, en tel estat, fut (Jean sans Peur) de nouvel remis en un cercueil de plomb, plein de sels et d'épices, et fut porté en Bourgogne, enterrer en une église de Chartreux, dehors de Dijon, que jadis avoit fait fonder le duc Philippe son père. (*Id.*, p. 485.)

1527. — Ces nobles corps furent mis sur la terre quelque peu de tems, pendant qu'on préparoit les coffres pour les confire en myrrhe et aloès. (J. Bouchet, p. 806.)

1793. — Une singularité de l'embeaumement du corps de Charles VII, c'est qu'on y avoit parsemé du vif argent qui avoit conservé toute sa fluidité. On a observé la même singularité dans quelques autres embeaumemens de corps des XIVe et XVe siècles.
Le corps de Louis VIII, père de saint Louis, mort le 8 novembre 1226, à l'âge de 40 ans, s'est trouvé aussi presque consommé. Son corps enseveli dans un suaire tissu d'or avait été recousu dans un cuir fort épais qui était bien conservé. Il est le seul que nous ayons trouvé enveloppé dans un cuir. (*Note s. les exhumations de Saint-Denis, par un religieux, témoin oculaire de ces exhumations.*)

EMBOUCHURE. — Virole métallique à l'extrémité supérieure d'une gaine ou d'un fourreau.

1561. — Une dague, le manche de cristal, avec ses cousteaulx, l'embouchеure et le bout d'or, et le fourreau de broderie cannetillée. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 62.)

1661. — N° 242. Une espée dont le pommeau de la garde, le travers, le crochet, embouchеure et le bout du fourreau sont d'or, esmaillez de bleu et de noir.
243. Une autre espée dont le pommeau, le travers de la garde, l'ambouchure, crochet et bout du fourreau sont d'or sans esmail. (*Inv. de Mazarin.*)

EMBOUQUÉ. — Fardé, se dit des marchandises dont la parure extérieure dépasse en qualité le surplus.

1268. — Art. 7. Et se aucuns estoit atains qu'il eust vendu carette ou somme de fruit qui eust embouqures, dont li fruit fust pire dessoubz que desseus, il l'amenderoit. (*Stat. des fruitiers d'Amiens.*)

1321. — Nuls ne face fe e nulle confiture en boistes ne en bouteilles embouchié, que elles ne soient de telle matire dessoubz comme dessus. (*Arch. JJ.* 61, f° 1.)

1353. — Art. 2. Un colers doit estre aemplis de tel amplage et de aussi bon par dedans qu'il est embouquiés par dehors. (*Reglem. des bourreliers d'Amiens.*)

EMBOUTI. — Travail de relief obtenu sur métal par le martelage ou l'estampage et sur les étoffes par des fourrures de laine, de coton, de crin ou de toute autre matière.

V. 1390. — Et veulent que les panneaux des cotés (du retable) et la place derrière la statue soient d'argent doré et d'azur d'Allemagne, avec tassels emboutis. (*Marché d'un retable à Cabestany. Arch. des Soc. sav., Carton des Pyrénées-Orient.*)

1556. — Pour 7 aulnes et demye toille amboutye de soye blanche, façon de Millan, pour servir aud. Sr, à 45 s. l'aulne. (*Cpte de Henri II, Biblioth. Richel.*, ms. 10406, f° 26 v°.)

1590. — Ung pourpoing de taffetas embouty, rayé, doublé de taffetas noir, 20 s. — Un juppon de satin noir embouti, doublé de pluche deslyée, 4 esc. sol. (*Inv. du marquis Pisani.*)

1667. — Art. 27. Toute sorte de satin et taffetas barrez, enrichiz d'or et d'argent fin, de soie se pourront emboutir et eslever bien et deument par tresmes à la navette, par son envers, sçavoir est de fil, laine ou cotton et de fleuret.
28. It. toute sorte d'ouvrages de taille de soie ou demye soye se pourront barrer, brocher et enrichir d'or et d'argent fin ou de soye et aussi emboutir et eslever de la mesme façon comme dessus. (*Stat. des tissutiers, rubaniers du faubourg S. Germain, Arch. L. cart.*, 771.)

1723. — Se dit des ouvrages qui ont du relief. Broderie emboutie, c'est une broderie fort élevée qu'on soutient en dedans avec de la laine, du coton, du crin, du papier ou autres choses semblables. (Savary.)

EMBRUNCHÉ. — Dans la langue moderne et dès le XVIe siècle, assemblage des pièces d'une charpente ou d'un lambris. Dans celle du moyen âge, *embrunché* signifie baissé, penché, abattu, couvert, voilé, assombri, et encapuchonné quand il s'agit de l'encolure d'un cheval.

V. 1200. Chascun desous son hiaume ot la teste em-
[brunchié.
(*Gui de Nanteuil*, v. 2075.)

1260. De nule rien mot ne lor sonne,
Son cief a enbrucié en bas.
(*Li biaus Desconneus*, v. 4572.)

1285. L'escu encontre son pis serre,
El hiaum enbruns, la lance en poing.
(J. Bretex, *Tournoi de Chauvenci*, v. 489.)

1305. Tant vassal charchié d'armeures
Embronc sus l'arçon de la selle.
(Guill. Guiart, v. 16378.)

1330. Une vieille vint à eulx,
Qui les yeulx avoit chacieulx,
Et de sa main les embrunchoit
Pource que pas cler ne véoit.
(*Le rom. des trois pèlerinages*, f° 163.)

1387. — Et lors l'escuyer... prinst ung sac aussi et se mist devant Geuffroy embrunché sur son fardel. (*Mélusine*, p. 396.)

1530. — Le feu se print à la paille et de la paille au lict et du lict au solier qui estoit embrunché de sapin, faict à queues de lampes. (Rabelais, l. 2, ch. 14, p. 140.)

1555. — Commencherent à marcher 200 povres vestus de robbes noires et ayans chapperons embronchiés. (*Obsèques de Jehanne de Castille, Bull. de la commiss. d'hist. de Belgique*, 1866, p. 430.)

1690. — Terme de charpenterie et qui se dit des chevrons, des solives et autres pièces de bois qu'on engage et qu'on attache les unes sur les autres. (Furetière.)

ÉMERAUDE. — Pierre précieuse verte, du genre corindon, composée comme le béryl et l'aigue-marine, de silice, d'alumine et de glucyne. Ses gisements assez nombreux et qu'on trouve même en France dans le Limousin, donnent des qualités et des nuances très diverses.

L'antiquité exploita particulièrement les mines de la haute Égypte qui, au Xe siècle de notre ère, fournissait encore des produits considérés comme supérieurs à ceux de l'Inde. Les émeraudes employées en Occident pendant le moyen âge étaient, comme l'explique Maçoudi, de provenances diverses et achetées le plus souvent à Alexandrie. Dès le XVe siècle, on les voit employées en camées ou en intailles. Cette pierre a conservé dans la joaillerie moderne la faveur dont elle jouissait surtout à l'époque de Henri IV. Les plus belles émeraudes proviennent aujourd'hui du Pérou et du Brésil.

943. — La mine d'émeraudes (de Nubie) est située dans le Saïd supérieur, dans la province de Kibt. Il faut passer

par cette ville pour se rendre à la mine... Les émeraudes provenant de cette mine sont de quatre espèces. La première est appelée *Mar;* c'est la plus belle et la plus chère de toutes. Elle est d'une belle eau et d'un vert éclatant qui ressemble à la poirée la plus colorée, sans aucune tache ni teinte noire. La seconde espèce est nommée maritime (*Bahri*); on lui donne ce nom parce que les rois des contrées maritimes comme l'Inde, le Sind, le Zendj et la Chine l'estiment beaucoup et la recherchent à l'envi pour en orner leurs diadèmes, leurs couronnes, leurs bagues et leurs bracelets... Cette émeraude vient après l'espèce *Mar* comme beauté; elle a la couleur et l'éclat de celle-ci; elle est d'un vert tendre comme celui des jeunes pousses qui se montrent à la base et au sommet des branches du myrte. La troisième espèce d'esmeraudes est nommée occidentale (*Magrebi*). En attribuant cette espèce au Magreb, on a voulu dire que les rois de l'Occident, tels que les rois francs, lombards, espagnols, galiciens, gascons, slaves et russes, bien qu'ils habitent pour la plupart les régions septentrionales entre l'Orient et l'Occident,... se disputent cette pierre avec ardeur, comme les rois de la Chine et de l'Inde se disputent la seconde espèce dite maritime.

La quatrième est nommée sourde (*asamm*), c'est la moins belle et la moins chère, parce qu'elle est d'un vert pâle et d'une moins belle eau. Elle renferme plusieurs variétés qui diffèrent par leur nuance verte plus ou moins prononcée...

Une province de l'Inde, le Sindân et les environs de Kambaye dans les états de Balhara roi de Nankin, fournissent une espèce d'émeraude qui égale celles dont nous avons parlé, par l'éclat, le beau vert et le brillant des reflets; mais elle est d'un grain plus dur et plus pesant. Il faut d'ailleurs une grande expérience et beaucoup d'habileté pour distinguer cette espèce des quatre autres que nous venons de décrire.

L'émeraude de l'Inde reçoit des joailliers le nom de *Mekki*, parce qu'elle est portée à la Mecque après avoir passé de l'Inde à Aden et dans les autres ports du Yémen. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. III, p. 43, 47.)

1309. — La main le roy me chei parmi le visage, et cognu que c'estoit le roy à une esmeraude qu'il avoit en son doy. (Joinville, p. 130.)

1360. — Une autre plus petite salière, d'une coquille de pelle, dont le pié est d'orbevoies à jour, et sur le plat sont 6 esmaux de plitre, et parmy est led. pié semé de rubis et esmeraudes d'Alexandre et de pelle d'Escore... (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 516.)

1416. — Un annel d'or où il a une esmeraude quarrée, taillée d'une teste de royne, 56 l. 5 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1577. — La grande et précieuse croix toute d'or, enrichie de 8 grosses esmeraulddes, etc... aux armes de Mgr le duc de Berry... et défaut une desd. 8 esmeraudes, laquelle fut vendue l'an 1549 et du prix d'icelle a esté bastie la maison de la fabrique au port Saint-Landry. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 4 v°.)

1603. — Une enseigne de chappeau, d'or, où il y a une esmeraulde gendarme. (*Testam. de Charmolue*, ap. la Fons, *Les artistes du Nord*, p. 69.)

ÉMERI. — Corindon mélangé d'oxyde de fer. Sa dureté le rend propre au polissage de diverses matières et on le trouve, au XVe siècle, entre les mains des fourbisseurs d'armes et d'armures. Les vitriers s'en servaient aussi pour tailler leurs verres.

1440. — A Jehan Caudé dit de Bachy, armurier demeurant à Arras, pour son salaire d'avoir venu de lad. ville d'Arras en lad. ville de Peronne, refourbir à esmery 5 harnoiz complelz appartenanz à certain Sgr le conte d'Estampes, 4 l. 16 s. (De Beauville, *Docum. inédits s. la Picardie*, t. I, page 95.)

1486. — Art. 9. Ne pourront lesd. wainiers fourbir ni prendre à fourbir à l'esmeri espée ne aultre baston. Il est réservé en tout aux fourbisseurs. (*Stat. des fourbisseurs d'Abbeville.*)

1635. — Emeri, emeril, pierre de minéral servant aux vitriers à tracer leurs feuilles de verre pour les couper et fendre. (Ph. Monet.)

ÉMERILLON. — La plus petite des pièces de canon dans l'artillerie de campagne, du XVIe au XVIIIe siècles. Sa plus grande longueur était voisine de deux mètres et le poids de son projectile en fonte de fer ou en plomb variait de 250 grammes à un kilogramme.

1506. — 22 grosses pièces d'artillerie, toutes jetant boulets de fer, avec force d'émerillons et autre menue artillerie. (*Chron. de J. d'Auton*, t. III, part. 6, ch. 8.)

1560. — Après ceux-ci (sacres, faucons et fauconneaux), se font esmerillons, esmouchets qui peuvent estre conduits presque par un seul homme... leur boulet de plomb et fer est de la pesanteur de 2 livres. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 6, p. 102.)

ÉMIOUÈRE. — Râpe à émietter le fromage, moulin à poivre

V. **1300**. — *Fratillum*. Moulin à poivre *vel* émiouère. (*Glos. lat. franc. Biblioth. Richel.* 7692.)

1347. — Pro officio coquine regis... unum myour grande. (*Cptes de la garde robe d'Edouard III*, p. 81.)

1380. — Pierre Lomme, pour une esmiouère à esmier fromage, pour les gaufres du roy... 10 s. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 64.)

1383. — Benoit Bacinet, oublier du roy, pour un bacin d'arain et une esmiouère à fromage, à faire gauffres pour led. Sgr. 16 s. p. (*Cptes de l'hôtel de Charles VI, ms. Biblioth. Richel.* 6740, f° 19.)

ÉMOUCHET. — On donnait volontiers, au XVIe siècle, le nom des oiseaux de proie ou de volerie aux petites pièces de l'artillerie légère. L'émouchet est à ce titre une variété du sacre et de l'émerillon.

1560. — Après ceux-ci (sacres, faucons, fauconneaux), se fait esmerillons, esmouchetz qui peuvent estre conduits presque par un seul homme... Leur boulet de plomb et fer est de la pesanteur de deux livres. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 6, p. 102.)

ÉMOUCHETTES. — Mouchettes. Cet ustensile, avant d'être perfectionné par l'addition d'un petit réservoir clos pour les scories de la chandelle, n'était, au XVe siècle, qu'une simple pincette souvent agrémentée de vignettes ou d'inscriptions qui en déterminent l'emploi.

1623. — Mouche ceste chandelle là où sont les esmouchettes... ne jette pas la mouchure à terre. (*Le Verger des colloques récréatifs*, p. 180.)

ÉMOUCHOIR. — Sorte d'écran manuel dont le nom indique suffisamment l'usage. Ses anciens types nous sont connus par les peintures et quelques rares objets qui correspondent particulièrement aux usages ecclésiastiques du flabellum.

Lorsque l'émouchoir est fait de parchemin ou d'étoffe, sa forme circulaire, la plus habituelle, est déterminée par l'épanouissement en rond d'une feuille dont les plis sont attachés au centre et fixés par leur extrémité à des tiges de bois ou de métal qui viennent s'insérer dans un manche plus ou moins long. Telle est la disposition du flabellum conservé dans le trésor de Monza, de celui de l'abbaye de Tournus, appartenant à M. L. Carrand et d'un troisième qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Spitzer. Voy. ÉCRAN et FLABELLUM.

943. — On en exporte (du royaume de Balma) le crin nommé *El damar*, dont on fait des émouchoirs à manches d'ivoire et d'argent, que les domestiques tiennent sur la tête des rois pendant leurs audiences. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. I, p. 385.)

1298. — Unum muscatorium de pennis pavonum. (*Inv. de l'égl. Saint-Paul de Londres.*)

1300. — Unus mouscher cum foliis auri et perlis in uno

casso de corio, qui fuit regine consortis. (*Cpte roy. d'Edouard Ier*, p. 349.)

1315. — Un esmouchoir à tout le manche d'argent. (*Inv. des joyaux de la Ctesse d'Artois*, Arch. KK, 393, f° 11.)



V. 1100. — *Emouchoir, d'après une fresque de la chapelle des Quatre-Saints-Couronnés, à Rome.*

1316. — Un esmouchouer pour le prestre à l'autel, et le baton convenable à ce. (*Inv. de Louis X*, p. 158.)

1318. — Pour 5 quartiers de toile pour faire esmoucheurs pour madame, 5 s. l'aune valent 6 s. 3 d. (*Cpte d'hôtel de Mahaut d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J. M. Richard.)

1328. — Un esmouchoir de soye broudé, 6 s. p. (*Inv. de Clemence de Hongrie*, p. 35.)

1340. — Les esmochuers et la glus, pro muscis capiendis. (*Reg. de S. Martin des Champs, réimpress. de l'histoire de Paris de Lebeuf*, t. II, p. 360.)

1361. — 3 muscon. ad pellendas muscas diversimode laborati. (*Très. de S. Pierre de Rome*, p. 50.)

1372. — Un esmouchoir de drap d'or à fleur de lis, escartelé des armes de France et de Navarre, à un baston d'yvoire et de geste, prisié 5 fr. d'or. (*Cpte du testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 135.)

1380. — N° 1813. 2 bannières de France pour esmoucher le roy quand il est à table, semez de fleurs de liz bordées de perles.

2406. 3 bannières ou esmouchouères de cuir ouvré, dont 2 ont les manches d'argent dorez.

2279. Un esmouchouer rond, qui se ploye, en yvoire, aux armes de France et de Navarre, à un manche d'ybenus. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — N° 71. Unum muscatorium pulcrum. — N° 160. 2 esmoscalia depicta. (*Inv. du chât. de Cornillon.*)

1382. — Un esmouchoir ouvré de soie et à franges. (*Inv. de la chapelle du college de Beauvais-Dormans, Arch. H*, 2785¹.)

1395. — Manubrium flabelli argenteum deauratum, ex dono Joh. Newton thesurarii, cum ymagine episcopi in fine enamedly, pund. 5 unc. (*Inv. de J. Newton, trésorier de la cathédr. d'York*, ap. Laborde.)

1416. — N° 285. A Corart Grosle, pour 2 esmoucheurs d'esclisse, par manière de bannières, délivrés devers la royne, 2 s. 8 d. (*Cpte des menus plaisirs de la reine.*)

1456. — 2 esmouchaiz à la faczon de Provence. (*Inv. du roi René à Chanzé.*)

1471. — 4 petiz esmouchaiz de poil, à la faczon de Turquie. (*Inv. du même à Angers*, f° 4 v°.)

1504. — Une touaille brodée de brodure d'or, à esmouchoers, en laquelle sont plusieurs grains de semence en perles et plusieurs armes de divers seigneurs...

Une belle escharpe de drap d'or, en laquelle pendent 2 gros esmouchoers. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

1557. — Ainsi que par l'esmouchoir mesmes de plumes de paon où sont figures d'yeux ouvers, sont chassées et épouvantées les mouches. (Cl. Paradin, *Devises heroiques*, édit. de 1614, p. 289.)



1557. — *Émouchoir, extr. des devises héroïques de Claude Paradin.*

1573. — N° 93. Ung esmouchouer ou esventail de parchemin, painct aux armes de France et de Bourgongne, qui est mis et enfermé en ung escrin ou coffre d'yvoire. (*Inv. de la Sainte-Chapelle.*)

1598. — N° 335. Ung esmocheur de parchemin, ouvré de soye et ung grant baston rond descouvert de soye ouvrée. (*Inv. du duc de Savoie.*)

EMPANON, Empennon.

— Garniture de plumes à l'extrémité d'une flèche.

V. **1470.** Et ne voyait on qu'empanons
De flesches qui en l'air tiroient.
(Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, f° 31.)

1495. — Des plumes de cignes et des oies sauvaiges qu'il tuoit... il en fesoit des empenons. (Lemaire de Belges, *Illustrations*, l. 1, f° 23.)

1578. — Quant à leurs flesches, elles ont environ une brasse de longueur... elles n'ont que 2 empennons. (J. de Léry, *Voy. au Brésil*, t. II, p. 32.)

EPMLATRE.

1491. — Ung quartier satin noir livré à Nicolas Bournigalle, appoticaire (du roi), pour faire ung emplastre pour servir aud. Sgr. à mectre sur sa jambe qu'il avoit bléçée, 22 s. 6 d. t. — Ung quartier taffetas noir pour doubler lad. emplastre 12 s. 6 d. (9e *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 52 v°.)

1492. — Taffetas rouge pour doubler des emplastres (pour le roi). (10e *Cpte du même*, f° 52.)

EMPLOE.

— Ampoule, burette ; traduction du mot *ampulla* qui, dans les textes latins, s'applique presque toujours aux burettes d'église.

1387. — Une emploe d'alebastre, 4 hanaps de madre. (*Arch. JJ*, 130, pièce 212.)

EMPOINTÉ.

— Aigu, ogival.

1364. — Pour avoir taillé une huisserie à voulsure empointée. (*Cpte des dépenses de Charles V*, n° 17.)

EMPOIS.

— J'ignore à quelle époque on a commencé à se servir d'amidon pour la lingerie, mais, au XVe siècle, outre le texte qui en affirme l'usage, il est évident que certaines coiffures de femmes en exigeaient absolument l'emploi.

1260. — Nus chapelier ne doit metre empoise en ses chapiaus (de feutre) ; et se il le fet, il doit 5 s. d'amende. (*Reg. des métiers d'Et. Boileau*, p. 248.)

1454. — Une paelle d'arain à queue de fer, à faire empoix pour le service de lad. dame (la reine). (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 108.)

1575. — 6 livres d'amydon pour servir à empeser les chemises de MdS., à 12 s. t. la l. — Ung quarteron de blanc d'Espagne aussi pour servir à empeser. (*Argenterie du duc d'Alençon, Cpte de P. Daupetre*, f° 45.)

EMPORTE-PIÈCE.

— L'emporte-pièce dont le moine Théophile fait une minutieuse description, et

qu'il range dans l'outillage de l'orfèvrerie, est très probablement antérieur au XIIe siècle. Pendant le XIVe siècle, il servit, en outre à distinguer les draps défectueux et plus tard à les découper les étoffes. Nous possédons une marque d'acier ayant servi pour les cuirs fabriqués ou vendus à Paris, et dont le motif central comme l'inscription ont toute la finesse des contours tranchants d'un emporte-pièce.

V. **1200**. — Fiunt clavi ferrei longitudine unius digiti in una summitate grossiores, in altera graciliores, in qua etiam chalybe solidandi sunt, quorum unus limetur quadrangulus, aliud triangulus, tertius rotundus secundum convenientem grossitudinem.

Deinde sculpantur in eis flosculi eodem modo quo supra, ita ut ora ferri circa flosculum acuta fiat. . Sumptoque uno ex ferris quale velis junge sculpturam ad argentum (la feuille d'argent étamée); percutiensque cum malleo ita ut sculptura appareat et cum acuta ora ferri in circuitu incidatur. (Théophile. l. 3, c. 75, p. 245.)

1346. – Ils le deveront pour caseuns quartier trouvet court, faire un trau sour le coron au dos dalès l'entrebate, d'une porte-pièche à chou commise. (*Reglem. de la draperie de Valenciennes, ms. Biblioth.* A. Dinaux, p. 61.)

1459. — Pour 2 aulnes écarlate vermeille cramoisie pour faire une robe décoppée à portée-pièce, pour led. Sgr (le roi), 19 l. 5 s. t. -- Pour une aune et demie de gris de Rouen pour faire aud. Sgr une journade taillée à lambeaulx décoppés à porte-pièce, 8 l. 5 s. t. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f°s 8 v° et 11.)

1521. — A Baudechon Dempas, pour avoir forgié 7 portepièces pour frapper lesd. plommets, 14 s... A luy pour avoir raguisé et mis à taillant lesd. portepièces. (*Arch. de Béthume, extr.* d'Héricourt, *Arch. des Soc. sav., Cart. des corresp.* III.)

EMPREINTE. — Image, mais particulièrement gaufrure en relief ou en creux obtenue par pression, estampage. Voy. CUIR.

1260. — Nus ne puet mestre en sèle ne en escu, de quelque mannière que la sèle ou li escu soit, chose emprientée ne empastée ne jeteiche d'estain. (Et. Boileau, tit. 78.)

1300. Je vis un verger long et lé,
Enclos d'un gros mur bastillé,
Pourtrait dehors et entaillé
De maintes riches empreintures.
(*Rom. de la Rose*, 229.)

S. d. — Comme le mireour reçoit tantost toutes les formes et les emprientures qui li vienent au devant. (Laur. *Somme ms. de Soissons*, ap. Godefroy.)

1376. – L'empraunte sera mise et empraintée de 2 tables de plone. (*Stat. des orfevres d'Amiens*, p. 685.)

1401. – Unes Heures reliées et couvertes, à empraintes de bestelettes. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, f 57.)

EMPRISE. — Terme de chevalerie qu'explique suffisamment la production de nos textes.

1488 — Lors demanda Galiot aux roys d'armes et héraux la coustume du pais, et dit qu'en son pais, quand le requerant arrache l'emprise de son compaignon, c'est pour la vie de l'un ou de l'autre; mais quand l'on n'y fait que toucher seulement, c'est pour chevalerie. (*Mem. d'Oliv. de la Marche*, t. I, p. 14.)

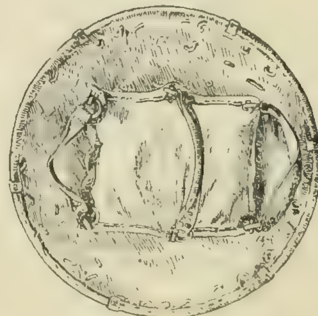
1635. — Amprise, devise, symbole, forme de simple énigme.

L'amprise est de trois sortes. — De figure sans dicton. — De dicton sans figure. — De figure et dicton tout ensemble.

Les hoquetons des héraus et archers du roi sont marques des amprises du prince. (Ph. Monet.)

1683 — Les emprises étaient des joutes entreprises par quelque chevalier particulier, qui portait durant un terme, six mois ou un an, au bras, à la jambe, sur son chaperon ou en quelque autre endroit le signe de son emprise, qui était une écharpe, une manche, un garde bras, une chaîne, une étoile ou quelque autre marque semblable, d'où vint le nom d'emprises que l'on a donné aux devises. (Ménestrier, *De la chevalerie*, p. 236.)

ÉNARMES. — Double ou triple courroie disposée au centre du revers intérieur d'un écu, d'une targe ou d'une rondache pour le passage de l'avant-bras et de la main. Cette sorte d'anse du bouclier a pour effet de faciliter et d'affermir les mouvements qu'exige la défense. Sur les boucliers normands de la tapisserie de Bayeux, les énarmes, toujours doubles, ont la forme d'un rectangle.



V. 1520. — *Énarmes d'une rondelle de poing, app. à l'auteur.*

1180. L'arme droite sor feutre et l'énarme en la main.
...Si fiert Emenidus sus la targe florie,
Que desous la boucle li a faucé et percié;
La guige en est routé et l'énarme saillie.
(*Li rom. d'Alexandre*, p. 114, v. 18 et pass.)

V. **1220**. L'escu par les énarmes a sor son chief drécié.
(*Les 4 fils Aymon*, p. 126.)

V. **1220**. Il tint l'escu par les énarmes
Et chevacha tout à droiture
Vers les forches grant aleure.
(*Le Dolopathos*, v. 6112.)

1288. .I. Vallès sa lance li baille,
Il la reçoit et l'escu prent
As énarmes mult cointement.
(*Amadas et Ydoine*, v. 4310.)

ÉNARMURE. — Garniture.

1324. – Pour une huge à buleter farine, énarmée de toile, 20 s... Pour les 3 bulletiax et le énarmure de le huge u on bulete, reffaire, 18 d. (2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 266.)

ENCENS. — Gomme aromatique, distinguée en deux espèces suivant sa provenance; elle se tirait. au moyen âge comme aujourd'hui, de l'Inde qui fournissait la meilleure, et de l'Arabie. Le nom d'*encens fin de Venise* resta attaché à celui que les marchands de cette ville apportaient d'Alexandrie pour le vendre en Occident.

Cette substance, outre ses usages ecclésiastiques, qui dans nos contrées restent son principal emploi, a conservé quelques applications dans la médecine.

1298. — Dufar est une belle cité et grant et noble... il sunt arbres ne mie trop grant, il sunt come peitit zapin. Il les entachent con coutiaus en plosors parties, e por celle thache, oise l'encens, é encore en oisse por l'arbre meisme sans entacher é ce est por le grant calor qe hi a. (Marc Pol, ch. 195, p. 244.)

1437. Payé pour 21 liv. de fin encens de Venize, à 4 s. la l. (*Cpte de S. Wast d'Arras*, n° 11619.)

1561. Prenez... de l'herbe de rue et de l'herbe d'absinthe ou encens puant, autant de l'une que de l'autre, feuilles de pescher, autant que les deux autres, pilez tout ensemble et en espreignez le jus, dedans lequel mettrez

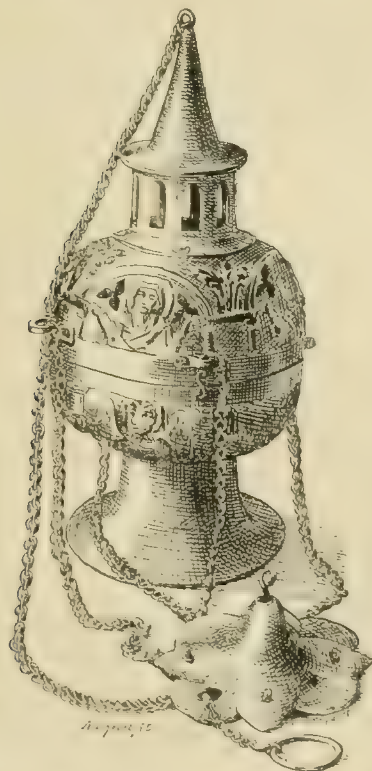
puis après un peu de la poudre à vers, puis mettrez la médecine ainsi composée, en un boyau de geline. (*La vènerie de J. du Fouilloux*, f° 28 v°.)

ENCENSOIR. — Les développements donnés par le moine Théophile aux deux chapitres qu'il consacre à la confection des encensoirs, suffisent à prouver l'importance qu'on attachait, pendant le moyen âge, à cette partie intéressante du mobilier ecclésiastique. Les textes d'anciens inventaires attestent qu'on y employait l'or, l'argent, le cuivre émaillé, avec un luxe de décoration dont quelques exemples peuvent encore aujourd'hui donner une idée affaiblie.

Les encensoirs d'or et d'argent ont été presque tous jetés au creuset, mais il existe des pièces d'une composition remarquable, que leur matière range parmi les objets de dinanderie. Tel est l'encensoir du musée de Lille, publié par Didron dans les *Annales archéologiques*, t. IV, p. 293.

A cet article nous joignons le dessin d'un encensoir inédit, du XIIIe siècle, en cuivre repoussé et la reproduction de celui de Martin Schoen, où ce graveur célèbre a montré toutes les recherches et toute l'élégance du style fleuri du XVe siècle.

En dehors des types connus et usuels, l'ambon de l'église de Lobbes et les brûle-parfums placés dans celle de Saint-Martin de Mayence méritent à tous égards de prendre place parmi les documents que nous avons à citer.



XIIIe s. — *Encensoir en cuivre doré, app. à l'auteur.*

V. **980**. — Pulpitum evangelii tali modo fecit (Folcinnus abbas), ut essint 4 demicelia altrinsecus e regione in modum crucis posita que ex aere ductilia et ad libitum artificis scalprata et deaurata, postibus undiquessecus deargentatis, in septentrionali parte fusilem habent aquilam optime deauratam, que interdum alas stringit, interdum alis extensis capacem evangeliorum codici locum pandit, colloque quasi pro libitu artificiose ad audiendum retorto, imanis pennis fragrantiam superimpositi thuris emittit. (D'Achery, *Spicileg.* t. II, p. 740.)

V. **1200**. — De thuribulo ductili. — Si thuribula ductili, opere componere volueris in auro vel argento sive cupro primum purificabis.. atque funde in fusoriis ferreis 2 marcas vel 3, sive 4, secundum quantitatem quam vis habere partem thuribuli. Deinde attenuabis in rotulam eodem ordine quo superius calicem argenteum majorem, excepto quod hoc opus spissius et profundius ducendum est interius, ut altius sit exterius, ita ut altitudo in se ipsius latitudinem totam habeat et ejus medietatem. Cujus altitudinem cum produceris, priusquam latitudinem constringas, pertrahe in eo turres videlicet ut supremo unam octangulam, in qua fiant ejus numeri fenestræ, sub qua fiant 4 quadratæ, quibus singulis imponantur 3 collumellæ, et inter eas 2 fenestræ productæ, in quarum medio super mediam columnam fiat fenestella rotunda; sub quibus in tertio loco formentur aliæ turres 8; 4 videlicet rotundæ contra superiores quadras in quibus flosculi aut aviculæ vel bestiolæ seu fenestellæ, et inter eas 4 quadræ quæ et latiores sint, in quibus fiant dimidiæ imagines angelorum, quasi in eis cum alis suis sedentium. Sub quibus in ipsa rotunditate vasis fiant 4 arcus in supremo modice producti, in quibus fiant 4 evangelistœ sive in specie angelorum, seu in figura animalium; inter quos arcus super ipsam oram rotunditatis ponantur 4 capita leonum sive hominum fusilia, per quæ catenæ transeant.

His ita pertractis, cum ferris ductoriis et malleis interius et exterius percutiantur, donec omnino formentur sicque limantur et radantur, ferrisque fossoriis fodiantur. Hæc est superior pars thuribuli.

Deinde percutiatur inferior cum suo pede, in quo fiant 4 arcus qui correspondeant superioribus, in quibus sedeant 4 flumina paradysi humana specie cum suis amphoris quibus effundatur quasi species fluentis aquæ. In angulis vero quibus conjunguntur circuli figantur capita leonum sive facies hominum de quibus supra diximus, ita ut in inferiori parte adhæreant facies in quibus firmentur catenæ et in superiori capilli vel comæ per quas transeant ipsæ catenæ. Quod si pes cum ipsa inferiori parte nequeat percuti, fiat singulariter sive ductili sive fusili opere, et imponantur cum solidatura argento et cupro mixta... Lilium vero cui anulus imponendus est et cui catenæ superius infigendæ sunt, fiat similiter ductili sive fusili opere, in quo formentur flores aut aviculæ sive bestiolæ secundum qualitatem inferioris operis. Hoc thurlbulum si fuerit argenteum aut cupreum poterit deaurari. (Théophile, l. 3, c. 59).

V. **1252**. — Una erat acerra de lapide integro onychino concavo, habens similitudinem vermis horribilis, id est ut bufonis : cavitas ejus patebat in dorso, ubi et circulus argenteus cum literis græcis ambiebat. In fronte hujus acerræ, quia caput habebat simile vermi monstruoso, erat lapis topasius valde preciosus, magnitudinem habens dimidii vitelli ovi; in oculis ejusdem acerræ 2 robini quos carbunculos vocant. Adhuc eadem acerra habetur hic sed gemmæ non.

Item erant 2 grues argenteæ concavæ, quæ solebant poni juxta altare hinc et hinc, et dorso patebant, et impositis carbonibus et thure vel thymiamate boni odoris fumum per guttura et rostra emittebant. Erant autem grues tantæ magnitudinis cujus vivæ. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Mayence*, p. 11.)

1295. — Unum thuribulum aureum ad flores et folia cum 8 imaginibus in rotulis laboratis ad nigellum, pond. 3 m. 6 unc. et dimid.

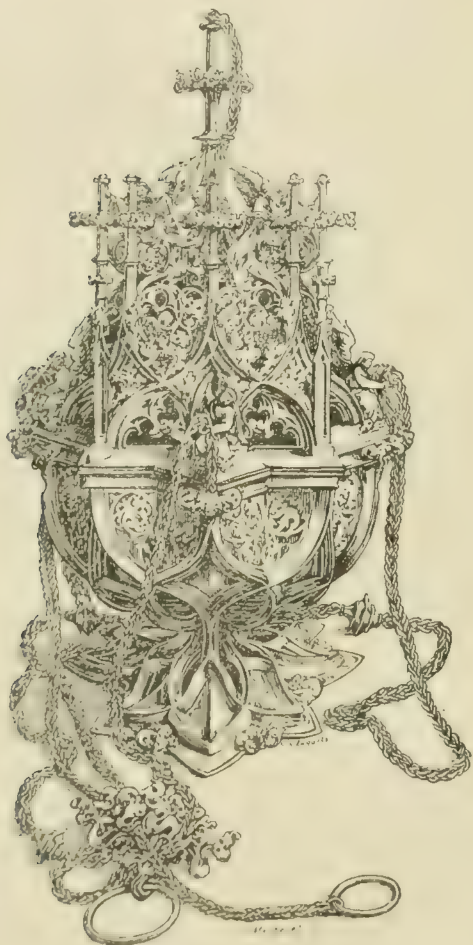
Unum thuribulum de argento deaurato cum 4 draconibus in pede, 5 campanilibus, totidem fenestris et totidem draconcellis, in quibus pendent catenule, pond. 8 m. 1 unc. (*Thes. Sedis apostol.*, f° 57.)

1295. — 2 turribula argentea exterius deaurata, cum cathenis argenteis simplicibus, de opere cooleato et pinonato, pond. 5 m. 9 s. (*Inv. de l'égl. S. Paul de Londres*, p. 310.)

1380. — N° 215. Ung grant encencier d'or pour la chappelle du roy, ouvré à 8 chapiteaulx, en facon de maconnerie. Et est le pinacle dud. encencier ouvré à 8 osteaulx, et est le pie ouvré à jour, pes. 8 m. 4 o. 5 est. d'or. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — Turibulum argenti cum nave pro incensorio esmailhatum, et unum coclear argenti. (*Inv. du Cte de Beaufort*, p. LXVII.)

1381. — Pour un encensier de la façon de Limoges, fait et acheté sur petit pont, 63 s. (*Cptes du collège de Beauvais-Dormans*, f° 92.)



V. 1470. — *Encensoir composé et gravé par Martin Schoen.*

1448. — Jehan Guillebert, prestre chappelain de Nostre Dame, au grand autel de S. Wulfran à Abbeville, confesse avoir eu et receu de Jehan Aubert, conseiller de Mgr le duc de Bourgongne et son receveur general de Ponthieu, la somme de 51 s. et 2 chappons de 6 den. la piece, qui deuz me sont chascun an à cause de lad. chappelle, ou chappitre des enchensemens (De Beauvillé, *Rec. de docum. inéd. s. la Picardie*, t. I, pièce 101.)

1494. — Toribile uno de arzento da incenso, tutto biancho, lavorado de straforo cum certi incassi de niello, cum le sue cadenelle, pesa in tuto unze 13 et meza. (*Inv. di guardaroba Estense*, p. 28.)

ENCHAPEMENT. — Couverture, chaperon d'un mur, disposé en talus ou en courbes; glacis au bas d'une fenêtre.

1335. — Pour l'enchapement des murs d'entour la court. (*Cpte de Odart de Laigny*, *Arch.* KK, 9, f° 293.)

1399. — Empiriez par 2 foiz les murs d'icelle chapelle de coste de voirrerie, depuiz le siege jusqu'à l'enchappement. (*Ibid.*, 264.)

1409. — Pour 8 liv. de plomb pour mettre ès jointures et en l'enchappement du petit arc-boutant dud. pilier. (*Cpte de la fabrique de S. Pierre de Troyes*, *Arch. de l'Aube*, G, 1559, f° 160 v°.)

1463. — A Pierre Roland, pour 21 quartiers de pierre pour faire enchappements et archeletz à lad. tour du havre. (*Arch. munic. de Nevers*, CC, 58, f° 33 v°, ap. Godefroy.)

ENCHAPLEURE. — Couverture frauduleuse d'une marchandise; ce qu'on appelle proverbialement le dessus du panier.

1312. — Que nuls ne vende ne achate pour revendre gingembrat ne pignolat embouchié, et qu'il ne soit autel dessous comme dessus et sans enchapleures, qui ne soient de même le çucre sans yringes. (*Ordonn. des rois*, t. I, p. 513.)

ENCLASTRE. — Clôture, réserve, compartiment, tiroir, panneau fermant d'une armoire ou d'un coffre.

1316. — Un escrin de lèton néellé d'argent, à grant planté d'enclastres, c'on ne scet estimer, mais on n'en feroit point un tel à Paris pour 100 l., et fu aportez du trésor de Nochières [Nocera, Italie]. (*Inv. de Mahaut d'Artois*, art. 62.)

1324. — Pour uns grans aumaires à 4 paires de enclastres, mis au moustier en l'arrière coer vers les converses, pour mettre candeilles de chire et autres coses. (2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 267.)

1377. — Ung escring à 2 enclastres. (*Testam. extr. des Arch. de Douai*, Dehaisnes.)

1521. — Ung dressoir à ciel, à 2 enclastres. (*Inv. de François de Melun. Soc. des antiq. de Morinie*, année 1877.)

ENCLUME. — Aussi ancienne que l'usage du fer, l'enclume avait, au moyen âge, et en dépit de l'habileté de ses forgerons, une forme assez rudimentaire dont voici un exemple. On appelait aussi enclumes des tas aciérés faisant fonction de matrices.



V. 1370. — *Forgerons et enclume, d'après un recueil de dessins d'Orcagna, app. à* M. Eug. Piot.

1372. — Unum cutudem ponderantem unum quintalem et unam libram. (*Inv. d'un serrurier lyonnais*, n° 38.)

V. **1380**. — *Trepeta*. Enclume à monnoier. (*Cathol. lat. fr. Biblioth. Richel. ms., nouv. acquis.* 1042.)

ENCOIGNÉ, Enconé. — Emboîté, c'est l'assemblage le plus ordinaire des tables volantes anciennes. Dans le texte de 1488 ce terme s'applique à une ceinture de métal.

1488. — Ung autel de pierre de liaiz, enchassillé de bois rouge et encoigné de cuivre doré. (*Arch. LL*, 728, f° 6, v°.)

1496. — Une table de chesne enconé aux deux bouctz, et 2 treteaux, prisez 8 s. p. (*Inv. de l'evêque de Senlis*, p. 701.)

ENCOLLAGE. — **1496**. — Led. compaignon sera tenu acheter et avoir agréable ce que les ministres lui ordonneront par escript pour faire sond. chef d'œuvre; et fera faire son tableau de bon boys bien sec, et sera encolé et

blanchy, bien et deuement, et puis pourtraict et esbauché de coulleurs à huyle. (*Ordonn. des rois*, t. XX, p. 561.)

1556. — L'alun liquide, dict de roche, de vert, tant astringente que si tu le cuits en eaue, tant qu'il soit dissoult, nostre papier trempé en ceste eaue et puis séché retient l'ancre très bien, et ne permet que l'ancre s'esparre quoyque le papier soit très mauvais et boive fort. — La maniere de ce faire : une once d'alun soit cuite en une livre d'eau et qu'il ne demeure que la tierce partie de l'eau. L'alun rouge est le plus excellent et l'indice est que le papier a beu d'alun quand il reluit. — Par la même raison il rend les plumes de gears meilleures et les cuirs aussi, et empesche que le vin ne se trouble au vaisseau. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 5. p. 136.)

ENCORNURE. — Garniture de corne servant à renforcer les arcs, et ornementation marquetée de corne lorsqu'il s'agit d'une arquebuse ou toute autre arme de mousqueterie.

1443. — Faire de bons arcs de bon bois d'if, et qu'ils soient bien encornez. (*Arret du prévot de Paris.*)

1530. — On porte des verges encornées devant les juges. (Palsgrave, *L'esclaircissement de la langue franç.*, p. 758.)

1560. De branche en branche, de son arc,
Rompt le bout et perd l'encornure.
(Remi Belleau, *La Cornaline.*)

1599. — Je lui laisse non pétrinal bien encorné. — Je laisse à M. de Sauvigny, mon fils, une arquebouse longue, montée de noir, avec un grand ressort; il y a en son encornure un veneur qui mène un limier après un cerf; le canon est du bon maistre de Chatillon, et un fourniment de corne. — Une arquebouse renforcée riée (rayée) en dedans, qui a un rouet à l'allemande, et 2 médailles de corne pour l'encornure. — Une longue arquebouse laquelle a son rouet à ressort et à mesche; son encorneure est de petits poinsons et des croix. — Ma vieille arquebouze de Blamont, qui a un rouet à l'allemande, montée de bois rouge encornée. (*Testam. de Jean de Chaumolue*, p. 132-7.)

ENCRE. — L'encre faite avec la noix de galle passe pour avoir été en usage fort antérieurement à l'ère chrétienne. Sans préciser l'époque où la couperose apparait dans ce produit, il y a lieu de remarquer, au temps de Dioscoride, l'emploi du noir de fumée qui, plus que toute autre substance, contribue à rendre l'encre indélébile.

Nous donnons à titre curieux quelques recettes anciennes qui ne s'éloignent pas sensiblement des procédés employés jusqu'au commencement de ce siècle.

V. 50. — L'encre avec la quelle nous escrivons se recueille de la suye amassée de la fumée de la téda. L'on met en chasque livre de gomme 3 onces de suye de téda. L'on la fait aussi de la suye des résines et de la suye des peintres... L'on prend donc une mine de suye, une livre et demie de gomme, de colle de taureau, d'encre de cordonnier, de chacun une once et demie. (Dioscoride, l. 5, ch. 96.)

1360. Ou tu porras de nois de galles,
Escrire lettres toutes pasles,
Que ja n'ieront aperchesvez,
Sans compareyson ne levez.
Aussi de lait frais lettres faites,
Ou de boucel del vin pourtreites,
Ne puent pas estre avissées,
Se de charbon ne sont boudreez.
(*La clef d'amour*, p. 114.)

V. 1500. — Sur lesd. bales mettent une certaine tainture ou encre noir qui est fait de sandarache commune et fumée d'esquaye [*al.* : de raye.] (Fioravanti, *Miroir univ.*, l. 1, p. 154.)

1546. — Pour drogues à faire de l'encre, 2 l. d'alung blanc, 5 s. 2 l. de gomme d'Arabie, 5 s. une l. et demye coporose verte, 2 s. 3 d. It. pour 2 l. de noix de galles pour l'encre, 8 s. t. (*Cpte des celestins.*)

1557. — *Pour faire ancre pour reigler le papier a écrire, de la quelle, l'écriture seiche, se peuvent tellement oter les lignes, qu'il semble qu'on ait écrit sans lignes.* — Pren pierre paragonne et l'étampe et broye tres bien, puis pren la grosseur d'une petite noix du plus beau tartre de vin blanc calciné, le mettant dissoudre en une écuelle pleine d'eau clere, puis l'écoule; et de cette eau détremperas la poudre noire de pierre paragone, tant qu'il soit tout réduit comme de l'ancre, du quel tu reigleras ton papier ou parchemin. Ecris sur icelles lignes ce que tu voudras avec de l'ancre commune. Quand l'ecriture sera seiche, pour oster lesd. lignes, tu prendras de la mie de pain blanc dur et froteras sur tout le papier et les lignes que tu auras reiglées s'en iront.

Encre rouge. — A faire orisel (orseille) qui est une couleur dont on teint les draps fin en violet, et se fait en peu d'endroits d'Italie... Et est très excellente couleur pour enluminer, escrire, peindre et cadeler.

Pour faire du verd pour écrire et paindre. — Pren verd de gris, litarge, argent vif, broye bien tout ensemble avec urine d'enfant, puis tu écris ou pains, et verras une couleur excellente comme d'émeraude.

Pour renouveller les lettres caduques et vieilles. — Pren des noix de galle et les pelle un peu, puis les mets tremper un jour dedans bon vin blanc, puis les fais distiller, et de l'eau que tu en tireras tu en mouilleras gentiment les lettres avec du coton et elles renouvelleront, en sorte que tu pourras après lire assez facilement. (*Secrets d'Alexis, passim.*)

1600. — L'ambre sert aussi pour faire le vernix dont les peintres et les imprimeurs se servent. (A. de Boot, *Le parf. joaillier*, l. 2, p. 127.)

ENCRIER. — Si l'on compare l'écritoire à l'encrier, celui-ci désigne, dans la langue moderne, un réservoir d'encre sans les nombreux accessoires qui accompagnent celle-là; mais les textes prouvent qu'entre l'un et l'autre cette distinction n'existait pas toujours. S'il est admissible de la rétablir dans le classement des pièces anciennes, nous croyons qu'il faut ranger parmi les encriers les cornets et les vases cylindriques dépourvus de toutes réserves ménagées pour le logement des objets de bureau qui composent généralement l'écritoire. Voy. ce mot.



V. 1500. — *Encrier italien en bronze, app. a l'auteur.*

1380. — N° 2273. Ung hault encrier d'hybenus, qui fut fait anciennement pour faire (*al.* : mettre) unes balances. (*Inv. de Charles V.*)

V. **1400.** — Un encrier d'argent doré, haché à fleur de liz. (*Pieces relat. au regne de Charles VI*, ch. 6, art. 153.)

1411. — A Goupil, pintier, pour un aincrier d'estaing, double, tout ront, à mettre aincre, plumes, gettouères et 2 boubeches dedans, 18 s. 6 d. (Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 247.)

1453. — A Alain de Lacroix, 2 ancriers de cyprès, vendus 20 s. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 212.)

1469. — Pour ancriers d'estaing, garnis de cannietz (canivets), poinssonz et racletz, achetes durant l'année pour le service dud. argentier et contrerolleur, 40 s. t. (*Cpte d'Al. Sextre, Extraord. de l'argenterie*, f° 60.)

1471. — 3 ancriers faiz à la faczon morisque. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 18.)

1528. — A Pierre Roffert (Roffet), libraire demourant à Paris, 2 estuis en façon d'ancriers, de cuir doré, garnis

chascun de 2 boucles et 2 cornetz à mettre ancre et pouldre, de 2 petitz canons créons (crayons) et d'une raygle, le tout d'argent. D'un cadran d'yvoire garny d'argent, d'un petit poinsson, d'un canyvet et d'un compas d'assier. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 28 v°.)

ENFERMÉ AU MESTIER. — Travail de piqûres destinées à maintenir en place la garniture intérieure d'un vêtement. On dirait aujourd'hui *glacé*.

1382. — Les jaques faiz à une fois, de coton et de bourre de soye doivent avoir contre endroit et contre envers, et convendra que les jaques soient faiz enfermées au mestier. (*Ordonn. des pourpointiers de Paris, Reg. des bannieres, Arch.* Y, 7, f° 16 v°.)

ENFEUTRURE (PORTEUR D'. — Sorte de carapace de feutre ou d'étoffe matelassée, dans le prolongement du chapeau ou pièce à épaulières protégeant le cou et les épaules. Les déchargeurs en font encore usage aujourd'hui.

1420. — N° 59. Une salière en façon d'un porteur d'enfeutrure, et sur son enfeutruse a une salière de cristail, pes. tout ensemble, 2 m. 1 o. et demie. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

ENFUSTEMENT. — Assemblage de bois de charpente ferrés, qui dans l'artillerie primitive servait au montage des pièces. On trouvera pages 9 et 75 quelques exemples des enfustements sur roues et sur chevalets.

1432. — A J. Curtillier, pour faire l'enfustement pour faire les veuglaires gecter.

1445. — Ung veuglaire ou crapaudeaul de environ 3 pieds et demi de long, garny de 2 chambres, enfusté sur un enfeust de bois d'une pière. (Jos. Garnier, *L'artillerie de la commune de Dijon*, p. 10 et 16.)

ENGINIEUR. — Forme ancienne du nom appliqué à un constructeur d'engins et principalement de machines de guerre pour l'attaque et la défense des places.

XII° s. — E fud cil David del lignage Béséléel, le bon enginur, le bon ménestrel ki fist les aournemenz é la riche vaissele al tabernacle. (*Le livre des Rois*, p. 201.)

1270. Et cil sont mi arbalestriers,
Et cil la outre mi arcier,
Et cil autre son mineour,
Et cil de la sont engigneour.
(Phil. Mouskes, f° 145.)

1309. Engigneeurs drecent perrières
Et mangonniaus pour tout confondre.
(Guill. Guiart, v. 7940.)

1346. — Lendemain vinrent 2 maîtres engigneurs au duc de Normandie et aux seigneurs de son conseil et dirent que, si on les vouloit croire et livrer bois et ouvriers à foison, ils feroient 4 grans kas. (Froissart, l. 1, part. 1, ch. 262.)

1721. — Il y a encore aujourd'hui dans les sièges, comme du temps de Philippe Mouskes, le sire des engigneurs, c'est-à-dire un ingénieur en chef qui préside à tous les travaux d'un siege et duquel les autres ingenieurs prennent leurs ordres. (Le P. Daniel, *Hist. de la milice franç.*, t. II, p. 90.)

ENGIN. — Terme générique sous lequel il faut comprendre les machines et appareils de construction ou de guerre, les instruments servant à la chasse, à la peche et souvent les armes elles-mêmes.

Les machines de guerre employées jusqu'à l'époque de Louis XII, c'est-à-dire plus de cent cinquante ans après l'origine de l'artillerie, offrent beaucoup plus de varietes dans les noms que dans les objets eux memes. Les termes disséminés dans les textes de cet article étant presque tous expliqués à leurs places respectives, nous y renvoyons pour les details qu'ils comportent.

1165. Pèriers, truies et motons,
Et engins de pluisors façons
Firent faire et al mur heurter.
...Od fondes et od arbalestes...
Jeterent pières, quariax traient...
Lancent dars et plomées ruent.
...Dont veissiés de totes pars
Envoier gaverlos et dars,
Quariax et sajetes voler,
Et o fondes pières jeter.
(*Rom. de Brut.* v. 3081, 3087 et 6411.)

1183. — Li pisain firent un engien à 4 roues que l'on ranommoit le chat, et le menerent jusques as murs. Lisarsins boutèrent le feu dedens et jetèrent par dessus bacons, huile et pois que ils trouvèrent en la cité, si que ils arstrent le chat et les gens qui estoient dedens. (Guill. de Tyr.)

V. **1260.** Ses engins fet as murs maintenant aporter,
Pierrez et mangonniax à grant forche jeter.
(*Doon de Maience*, v. 11235.)

V. **1300.** — (Les engins de chasse et de pêche de cette époque sont énumérés ou décrits dans le livre des *Profits champetres* de Pierre des Crescens, l. 10, ch. 20 et 27.)

1326. — Pource que led. engins vous sont inconnus en plusieurs noms, nous les nommerons cy dessous par escrit : le bas rebouer, le chippe garnis, vallois, amende, le pluserois, le truble, l'allois, l'ouroce, la chasse de marchepied, le cliquet, le rouaille, rames, seurs, fagots, nassez pellées, lignes du long, hameurs, hameçons. (*Ordonn. des rois*, t. I, p. 793.)

1346. — Pour paindre l'engien que on appelle teste de sanglier et pour dépiechier les armes de Mgr le chatellain qui est trespassés et faire les armes du nouvel chastellain. (*Arch. du Pas de Calais*, A. 648. *Extr.* Dehaisnes.)

1417. — Conduxerunt ad servitia et stipendia comunis Senarum Baronem Mattey de Sancto Geminiano, ad sagittandum cum bombardis et aliis exercitiis trabuchorum et bricolarum de quibus, pro ut asseritur, est bonus magister et bene peritus; pro tempore totius mensis septembris proxime venturi. (Milanesi, *Docum. per la storia dell arte senese*, t. II, p. 89.)

XV° s. — Ceux de Limoges envoyeront (en 1273) engins, souffres, lards, cordes, cables et choses nécessaires pour jetter feu pour assaillir et démolir la place.

Les engins furent dressés par un maistre ingénieur, comme brides et ribaudequins lesquels commencerent à traire moult. (*Chron. limousine*, ap. Leymarie, *Le Limousin histor.*, t. I, p. 366.)

1473. — Payé pour un engin à 3 piés, pour lever les serpentines. (*Cptes de l'artill. de Charles le Téméraire, Arch. de Lille.*)

V. **1480.** — *Ingenium.* Engin; c'est tout instrument pertenant à bataille, si comme engins, bricolles, arbalestres, espées, etc. (J. de Lagadeuc, *Catholicon breton.*)

1504. — Pour huille et gresse pour oindre les camions et grues, et tremper les poullies qui ont été faictes de neufves, 11 s. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 130.)

V. **1520.** — Il y a aussi plusieurs choses que l'on peult faire pour plus aprocher ses ennemis, comme chats, grues et autres engins faicts de bois, lesquels ne me semblent point estre fort profitables à cause de l'artillerie qui court aujourd'hui et que ceulx de la ville pourroient avoir...

Et doibvent (les avanturiers) avoir ponts légiers, bateaux de cuir, échelles de cordes, bourdons, autres eschelles par tronçons et encore d'autres eschellements que ceulx qui s'en meslent font faire à leur appétit. (Philippe de Cleves, *Traite de la guerre*, édit. de 1558, p. 57 et 105.)

V. **1570.** — (Engins) comme toiles, filets, retz, pièges, lacs, poyaux, huttes, cordes, colliers, lassères et raiseaux, fourches, gaules, épieux, piètes, poèles, bezoches, racles, seunnes, bastons, poeches, esparviers, poches. (Florent Chrestien, *La venerie d'Oppien*, ap. Borel, v° *Lassieres.*)

ENGUICHURE. — L'enguichure ou la guige est une courroie de suspension placée au sommet d'un écu, pour le porter au col, ou la bandoulière attachée aux viroles d'un cor de chasse. Par exception, on trouve dans un texte de Merlin de Cordebeuf, *une paire d'enguisthures* désignant les énarmes. Voy. ce mot.

1351. — Pour faire et forgier la garnison d'un cor pour aller en bois... Un touret d'argent pour tenir l'enguischeure... Pour faire cirer led. cor, pollir, enguischuré de courroies neuves. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 7 v°)

V. **1450**. — Y aura (a l'escu) pour s'en aider, 2 paires d'enguischures, une pour pendre au coul du cheval et une aultre pour metre le bras pour combatre à pié comme par une pavoysine. (Merlin de Cordebeuf, *Des chevaliers errans*, ms. Richel., 1997, f° 84 v°.)

1644. — N° 3. Orange, d'or à un cor de chasse d'azur, virollé, enguiché et lié de gueules en sautoir. (La Colombiere, *La science héroique*, p. 185.)

ENHEUDURE, ENHERDURE. — Enmanchure, poignée d'épée ou de dague, la fusée.

1160. Si la tint par l'enherdure,
Si la mit fuère (fourreau) arrière.
(*Rom. de Perceval*.)

1180. L'espée trait sanglente dusqu'en l'enheudure.
...Et tint cescuns l'espée par mi l'enheudure.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 142 et 433.)

1250. — Vint un autre ange qui portoit une espée dont il poins estoit d'or et l'enherdure d'argent et tote l'alemele estoit tout autresi vermeille come est un rais de fu embrasé. (*Rom. du saint Graal*.)

1280. Puis traist l'espée ki d'or est enheudée.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 468.)

1305. Dont li pons et l'enheudure
Ierent d'or fin à couleur pure.
(Guill. Guiart, t. I, p. 330.)

ENHEUSEURE. — La heuse est une botte; l'enheuseure, en termes de charpenterie et de plomberie est la partie saillante d'un poinçon au-dessus de la crête ou à l'extrémité d'un toit, et qu'on habillait d'une chape de plomb pour la préserver des injures du temps.

1400. — Pour avoir plommé l'enheusure du poinçon qui est sur la viz d'icelle chappelle, avec le bassin, le colet et la juste. (*Cpte de la chap. de S. Pierre de Chastres*, p. 89.)

1490. — Pour avoir plommé la lucarne du comble de lad. chappelle, c'est assavoir les posteaux, l'appuye, le linteau de dessus le haut des corbeaux, le front de lad. lucarne, les wimberges et l'enheuseure du poinçon de dessus ycelle lucarne. (*Arch. K*, 272.)

ENLEVURE. — Image de relief plus ou moins saillant obtenu sur les métaux par la fonte ou le travail du repoussé ou de l'estampage. Sur toute autre matière l'enlevure est une sculpture proprement dite ou une application comme celles dont on décorait, au XIIIe siècle, les écus, les selles et plus tard les coffrets.

1170. — Imaginibus de argento et auro opere propulsato, quod vulgariter levatura dicitur. (Math. Paris, *Vita S. Albani*, p. 60.)

1260. — Toute euvre enlevée doit estre faite de platre à pincel, et sur la sèle et sur l'escu. (Et. Boileau, *Stat. des peintres et selliers*, tit. 78.)

1332. — 2 corsez de scorpions semez, enlevez, bordez d'or de Chippre. (*Cpte de Raoul, Cte d'Eu*, f° 3.)

1380. — Ung tableau d'or, plat, à ung crucifix enlevé ou mylieu. (*Inv. de Charles V*, n° 184.)

1625. — Aux costés de la table cy-dessus et de la grande aigue marine, 2 chérubins de demie-enleveure. (D. Doublet, *Hist. de Saint-Denys*, p. 331.)

ENLUMINURE. — Le principal emploi de l'enluminure est l'ornementation des manuscrits. Les orfèvres s'en tirent aussi une ressource en enchassant dans leurs pièces de très petites compositions peintes sur vélin et recouvertes d'un cristal ou d'une feuille de talc. Un des reliquaires de l'abbaye de Charroux et une croix filigranée, du XIIIe siècle, cataloguée n° 102 dans l'ancienne collection Soltykoff, offrent des exemples de cette ingénieuse disposition.

1352. — Pour 212 pièces d'enlumineure mis dessous les cristaux dud. faudesteuil, dont il y en a 40 armoriés des armes de France, 61 prophetes tenant rouleaux, et est le champ d'or, 112 a demy ymages et demy bestes, et est le champ d'or. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, p. 117.)

1403. — A Hugues Soubert, enlumineur demourant à Paris, pour un tableau de bois, escripture, painture et enlumineure d'un Jugement, qu'il a fait pour led. Parlement, 40 s. p (*Cpte des dep. du Parlement, Arch. KK*, 336, f° 78 v°.)

1545. — M° Macé de Mérey, enlumineur, demourant à Paris, lequel promet... faire ès antiphoniers de l'église de Chartres, les enlumineures et lettres cy après déclairées... historiées dedans lesd. lettres, la vignette régnant au bas du feuillet et le linteau du fons jusques au bas de la ligne dernière dud. feuillet. .

It. Les lettres des premiers respons des dimanches et feste, la lettre d'un point de notte garnye de geeton... responds garnyz d'un linteau d'or et d'argent... It. les lettres d'un poinct de notte sans geeton ne lynteau, diversifiées, c'est assavoir les unes pièces au jour; les autres vignette autrement à devise, les autres à fleurs et a antiques...

Sont compris les paraffes, petitz cadeaulx et intermages... It. pour chacun desd. cadeaulx, 10 den. t. (*Arch. de l'art franç.*, t. IV, p. 398.)

ENMANTELÉ. — Se dit d'un court manteau avec ou sans capuchon et couvrant le haut du corps de figures humaines, ou d'animaux ou de monstres, telles qu'on en rencontre fréquemment dans la sculpture monumentale et dans l'orfèvrerie du XIVe siècle.

1353. — Une nef dorée, semée d'esmauz aux armes de Valoys, à 2 lyons aus 2 bous, enmantellez desd. armes.

Un pot à eaue d'un lyon sur quoy un homme enmantellé siét, pes. 3 m. 3 o., prisié 10 esc. le m. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 307 et 310.)

1360. — N° 90. Une royne enmantelée d'un mantel fendu devant, esmaillié à petis compas d'azur et de vert et vermeil, et est à chevauchons sur le dos d'une beste sauvage qui a teste et mains d'omme et 2 piez et queue de serpent, et dessus le dos dud serpent a 2 elles esmaillées d'azur et de vert, et tient lad. royne, en sa main destre un fouet, et en sa senestre main tient à la teste de l'omme qui a sur sad. teste un lonc chapel de feutre, du bout duquel ist l'eaue que l'en y met, et siet sur une terrace esmailliée d'azur a arbrisseaux et bestelettes, et a plusieurs souages, et poise en tout 5 m. 2 o. 12 den.

N° 338. Une grant tarrasse vert, dorée et esmaillée, séant sur 4 lyons, et en un des bous de lad. terrasse a une dance de 3 pucelles, et la maine un bon homme coiffé et enhoussé, tenant ses ganz en sa main, et devant la dance a un arbre sur lequel a un gobelet doré et esmaillé, à un freterel dessuz le couvècle. Et a l'autre bout de lad. tarrasse a une seraine enmantelée, enchapelée, tenant une cornemuse fesant aiguière, et siét ycelle seraine sur un arbre à feuilles de chesnes vert, pes. en tout 20 m. 4 o.

N° 554. 12 hennaps dorez et cizelez par dedens et blans dehors, et ou fons de chascun a un esmail d'azur, et en chascun esmail a une beste sauvage enmantelée, et poisent en tout 33 m. 5 o.

N° 669. 2 aiguières pareilles, excepté que a sur les couvercles un esmail ront et dedenz chascun a un lièvre enmantelé, et poisent 4 m. 7 o. 12 d. (*Inv. de Louis d'Anjou*.)

1416. — Un douzselet où sont oies et cynes enmantelez des armes de Mgr et de son mot : LE TEMPS VIENDRA. (*Inv. du duc de Berry*.)

ENSEIGNE. — Les objets compris sous ce nom sont ici rangés en deux classes. La première comprend les médailles, emblèmes, images de dévotion, signes de reconnaissance portés apparemment au chapeau, à la poitrine ou suspendus au cou et servant de parure ou de marque de distinction dans le costume civil.

A la seconde se rapportent les enseignes fixes adoptées par les marchands, les tapis qu'ils suspendaient à leurs fenêtres pendant le temps des foires, une foule d'objets professionnels ou autres posés en montre devant leurs boutiques, les perches, branches ou cerceaux des taverniers et tous les tableaux à prix fixe exécutés pour les besoins du commerce par la corporation des peintres.

En parlant des enseignes de pèlerinage, qui présentent au point de vue des anciennes coutumes comme à celui de l'art populaire, un intérêt tout particulier, il convient de citer les découvertes et les publications d'Arthur Forgeais. L'archéologie doit à son initiative la connaissance de petits monuments dont une partie est conservée au musée de Cluny sous le nom de *Plombs historiés de la Seine*. Dans les séries similaires que nous avons pu réunir et compléter, quelques types de divers genres ont trouvé et trouveront encore leur place à l'appui des textes de ce *Glossaire*.

Au premier rang se place dans l'ordre des dates et de l'importance historique l'enseigne de Notre-Dame du Puy que fit exécuter en 1183 le huchier Durand, chef de la confrérie de la paix ou des *chaperons blancs*. L'image de la sainte Vierge, entourée d'une légende significative et cousue sur le vêtement des confrères devint le signe de leur alliance faite pour réprimer les brigandages des cottereaux et routiers qui désolaient alors le pays.



1183. — *Enseigne de Notre-Dame du Puy.* « AGNUS DEI QUI TOLIS PECCATA MUNDI DONA NOBIS PACEM » *Recueil des plombs historiés, app. a l'auteur.*

Nous sommes heureux de pouvoir donner authentiquement cette pièce historique d'après l'exemplaire peut-être unique qui en ait été conservé. Elle suppléera à l'absence d'une autre enseigne non moins célèbre portée par Louis XI et que signale pour la dernière fois en 1600 le père Daniel parmi les curiosités du trésor de Fontainebleau.

Voyez neuf figures aux mots AFFICHE, BIBELOT, CAPE, CHEF, CHEMISE DE CHARTRES et COQUILLE.

ENSEIGNES PORTATIVES.

1183. — Un povre homme qui avoit nom Durant, à qui Nostre Seigneur apparut en la cite de Nostre Dame du Puy, et lui bailla une cédule en quoy l'image de Nostre Dame estoit escripte et seoit sur un trosne, et tenoist la fourme son chier fils en semblance d'enfant. En la circuite de son seel estoient lettres escriptes qui disoient : « AIGNEAUX DE DIEU QUI OSTEZ LES PECHIES DU MONDE, DONNE NOUS PAIX. »

Quant il vit que tous ceulx qui la estoient avoient les oreilles ententives à sa bouche, il commença à dire son message et leur commanda hardiement de par Nostre Seigneur qu'ils feissent paix entre eulx, et en tesmoing de vérité, leur montra la cédule que Nostre Seigneur lui avoit bailliée, à tout l'image de Nostre Dame qui estoit dedens empreinte.

Et en signe et en tesmoignage de celle réconciliation qu'ils avoient faicte, ils firent empraindre en estain le seel de celle cédule, à tout l'image de Nostre Dame, et le portoient avecques eulx, cousus sur chaperons blancs qui estoient tailliés à la manière d'escapulaires que les convers de ces abbaïes blanches portent. (*Chroniques de Saint-Denis*, t. IV, p. 22.)

1183. — In signum vero sectæ vel ordinis, habitum lineum habebant capucium in quo beate Virginis imaginem parvulam plumbo impressam vel stagno in pectore gestabant. (Gervasius Dorobern., ap. du Cange.)

1183.
Moult fu soutis et soudeans
Durant Capuis et bon truans,
Qui les blans chapperon trova
Et les signaus au pis donna.
Donna non fit, il les vendoit,
Mestrement la gent décevoit
Et en conquist or et argent,
Moult pensot bien guiller la gent;
Il en guilla bien deus cens mille.
(*Bibl. d'Hugues de Bersi, Ibid.*)



XIIIe s. — *Enseigne de pelerinage, des plombs de la Seine, à inscription banale :* BIEN AIT QUI MA FET, QUI ME VENT ET QUI ME PORTE, MARYE.

V. **1200.** — Episcopus… videns ipsum intrantem… et socios suos cum signaculis beati Thomæ (Becket) a collo suspensis. (Giraldus Cambrensis, *Histor.*)

1322. — Un neu où eus a 3 enseignes d'ambre et une blanke pière plus grande. (*Inv. du Cte de Flandre*, p. 242.)

1354. — A Jehan Ricquemer, l'orfèvre, pour faire l'ensengne de quoy on ensengne les cuirs tanés. (*Arch. comm. de Lille, extr.* Dehaisnes.)

1358. — *Révolte des Parisiens sous la conduite d'Etienne Marcel.* — … Se soient consentis de eslever et prendre à gouverneur et capitaine le roy de Navarre, de



XIVe s. — *Enseigne de saint Georges, des Plombs historiés de la Seine.*

faire alliance avecques luy et ses complices aidans et adhérens, tant par lettres comme par sermens de porter fermellez d'argent mız partis d'esmail vermeil et azure; au dessoubz avoit escript a bonne fin, et chaperons de drap desd. couleurs en signe d'alliance de vivre et mourir avec led. prevost. (*Lettre de rémission du régent*, ap. du Cange, vº *Bonus*.)

1372. — Nous plaist et voulons que tous lesd. juys et juyves demourans en nostred. royaume portent leur enseigne accoustumée au dessus de la ceinture et en lieu plus apparent, et sera lad. enseigne du large du seel de nostre chastellet de Paris, et qui sera trouvé sens enseigne, il paiera 20 s. par. d'amende à nous pour chascune fois. (*Ordonn. des rois*, t. V, p. 498).

1389. — Seront tenues (les filles de joie de Toulouse) de porter entour d'un de leurs bras une ensaingne ou différence d'un jarretier ou lisière de drap d'autre couleur que la robe. (*Lettres de Charles VI*, *Ibid.* t. VII, p. 327.)



XIVᵉ s. — *Enseigne du pelerinage de S. Maur-les-Fossés, Ibid.*

1411. — Et suffisoit pour tuer un notable bourgeois et le piller et desrober, de dire et crier par quelque personne en haine : « VOILA UN ARMAGNAC. » Et pirent l'enseigne du duc de Bourgongne ou devise qui étoit le sautoir qu'ils appeloient la croix saint André et une fleur de lys au milieu. Et y avoit en escrit : « VIVE LE ROY », et tous la prenoient, voire les femmes et petits enfans. Ils tuèrent plusieurs personnes et les jetèrent en la rivière. (Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 461.)

1418. — Adonc par toute la ville de Paris on portoit communément l'enseigne du duc de Bourgogne, c'est à savoir la croix saint Andrieu, la quelle par grand espace avoit été fort déboutée dedans lad. ville. (Monstrelet, p. 434.)

1420. — A Pierre Fortin, orfèvre demeurant à Boulogne sur la mer, pour 20 enseignes ou représentations de lad. ymage (les armoiries de Bourgogne), que semblablement ont esté pointes de lui, tant pour M. S., pour madame la duchesse sa femme comme pour plusieurs chevaliers, escuyers et officiers de son ostel, et pour plusieurs dames et damoiselles de l'ostel de madame la duchesse, desquelles enseignes les 4 sont dorées et les autres blanches, 12 fr. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 605.)

1425. — A Monnot Machefoing, varlet de chambre et garde des joyaulx de Md. S., qu'il avoit paié à Montreuil pour pluseurs autres enseignes de plonc faictes à la révérance de Nostre-Dame de Grâce (près Bruxelles), pour Md. S. et ses gens, 16 s. (*Ibid.*, 767.)

1429. — Les jeux qu'il (le frère Richard) avoit défendus recommencerent en dépit de lui et mesme un mériau d'estaing où estoit empreint le nom de Jésus, qu'il leur avoit fait prendre laisserent ils et prindrent tres tous la croix saint Andry. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 681.)

1447. — A Ligier, orfèvre demourant en Avignon…, pour 3 marcs et demi d'argent fin emploiez en 108 enseigne de 24 pour m., pour donner par led. Sgr aux gens de son hostel, le premier jour de l'an, a raison de 10 flor. 9 gros le m. marc de Paris, 17 flor. 7 gr. 8 d. — Aud. Ligier, pour la facon desd. enseignes, a raison de 2 gros pour pièce, 18 flor.

Aud. Ligier, pour 3 o. d'or de 24 caratz, a raison de 119 flor. le m., pour employer en 12 enseignes pour les chevalliers de son hostel, led. premier jour de l'an, 48 flor. 7 gr. 8 d. — A luy pour la facon desd. 12 enseignes, à raison de 6 gr. la pièce vallent 6 flor. (Lecoy de la Marche, *Cptes et mémor. du roi René*, art. 516.)



XVᵉ s. — SI ERGO ME QUERITIS. *Enseigne de chapeau de fauconnier. Cuivre doré et emaillé, travail allemand. App. à l'auteur.*

1455. — Pour une enseigne d'or de sainte Catherine, achetée pour mad. dame (la duchesse d'Orléans) à Saint-Catherine de Fierbois. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 6737.)

1462. — Pour la vendue des enseignes d'argent dorées et blanches, comme d'autres d'estain, en sains Pierres et clefz et d'autres achettées de Belin, miraclier, et de la vefve feu Domay…

Pour les despens de ceux qui gardoient et veilloient de nuit et de jour et de ceux qui vendoient les miracles. (*Cptes de la cathédr. de Troyes*, p. 35.)

1464. — Pour coutouère de soie violée… pour pendre les enseignes de la dévocton d'icellui seigneur (Louis XI), 5 s. t.

6 aulnes de cotouère de soye vermeille pour pendre les enseignes et ymaiges d'icellui Sgr, lesquels il porte à son col par dévotion, à 2 s. l'aulne. (3ᵉ *Cpte roy. de Guill. de Varye*, fᵒˢ 85 vᵒ et 88.)

1468. — Nostre roy (Louis XI) s'habilloit fort court et si mal que pis ne pouvoit, et assez mauvais drap portoit aucunes fois, et un mauvais chapeau différent des autres et une image de plomb dessus. (Phil. de Commines, l. 2, ch. 8.)

1483. — Une bourse de satin blanc et roge en la quelle a dedans une gibecière de S. Jaques et plusieurs enseignes de plomb. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, p. 431.)

1490. — A ung orfèvre demourant a Ambrun, pour l'or, l'argent et facon de 12 ymaiges de Nostre-Dame. Aussi pour l'escarlatte à doubler le drap d'or duquel a esté faicte une eschappe à laquelle ont été mises et atachées lesd. ymaiges pour led. Sr (le roi), 10 l. 16 s. 6 d. t. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, fᵒ 45 vᵒ.)

1514. — Nᵒ 232. Une enseigne d'or en la quelle a une aille (aigle) à 2 testes, pes. 1 o. 3 ½ gros.

Nᵒ 235. Une enseigne d'or en laquelle y a ung homme tenant une orologe, pes. 1 ½ once. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1516. — Una medaglia di oro cum san Francesco smaltato, di berettino, cum lettere di smalto bianco in campo di smalto rosso et uno ritorto di oro interno, pesa oncia meza, carati 7.

Una medaglia cum la imolatione de Isach; al presente e in la beretta del sig. Don Hercule.

Una medaglia di oro cum un S. Roco smaltato; al presente ha el sig. Don Hercule in la beretta. (*Inv. de Lucrece Borgia*, p. 35.)

1529. — A Denis Gedoyn, orfèvre demourant à Paris,

pour l'or et façon d'une enseigne taillée de basse taille, en laquelle y a d'un costé ung soleil et de l'autre un personnaige estant en mer sur une barque desrompue et si prochaine du rivaige que led. personnaige a moyen de recouvrer pour salut à une branche d'arbre plantée sur icelle, 41 l. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 49 v°.)

1534. — A Jehannin Baresque, marchant de Flandres, pour son paiement d'une enseigne d'agate garnie d'or, à la quelle est figuré Mars, Vénus et Cupido, que led. Sgr (le roi) a achapté de luy, 135 l. (*Arch. J*, 961, liasse 962, pièce 213.)

1538. — Une enseigne d'or en la quelle y a au mellieu ung ymage de S. François esmaillé, pes. 5 groulx, 20 grains. (*Inv. de Claude Brachet.*)

1541 — Une enseigne d'un Abraham, hors de son tabernacle, garnye de petis grains d'esmeraudes et de petis rubis en esmail. (*Dép. de Marguerite d'Angoulême*, p. 91.)

1554. — Une ymaige à mectre à un bonnet, à fons esmaillée de rouge... le tout d'or. — It. Une ymaige à mectre à ung chappeau, de pourceline, à une ymaige S. Christofles, garnye d'or, pes. comprins l'ymaige 7 gros et demy, 12 l. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 117 v°.)

1599. — Je laisse au cadet... une enseigne d'or, là où il y a une moresque relevée. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 433.)

1618. — Une enseigne de diamant et rubis, esmaillée de couleurs, représentant le jugement de Salomon, garnie de 41 diamans et 28 rubis, et 3 perles y appendans, estimé à 650 l. (*Inv. du prince d'Orange, à Bruxelles*, f° 30.)

1632. — Une enseigne où il y a un petit amour, dans une cuve, contenant 32 diamants et 34 rubis, 950 fr. (*Inv. du marquis de Removille*, p. 306.)

1635. — Anseigne. Bague de plusieurs diamans rangés dans leurs chatons, en forme de lis, de rose ou autre belle figure. (Ph. Monet.)

ENSEIGNES FIXES.

1349. — Art. 12. Toutes les compagnies et changeurs desd. foires feront en leurs changes et lieux apparens, et auront tapis à leurs fenestres ou estaux, en la manière qu'il souloit estre fait anciennement. (*Privileges des foires de Brie et de Champagne, en tête de ceux de Lyon*, édit. de 1649, p. 7.)

A



B



V. 1560. — A. *Enseigne de chapeau; émail italien à fond vert.* — B. *Autre en bronze, travail français, app. à l'auteur.*

1557. — Aulcunes petites images d'argent (du chef) de S. Aumer, de petite valeur, pour bailler aux gens venans en pelerinage. (*Inv. de la colleg. de Saint-Omer.*)

1558. — Deux vieilles enseignes dont l'une porte l'Anonciation de Notre Dame et l'autre l'apparition de Notre Seigneur à la Magdelaine, pes. 10 est. (*Inv. de Philippe II*, f° 31.)

1560 — N° 329. Une enseigne d'or, le fonds de lappis et une figure dessus d'une Lucrece.

332. Une autre enseigne sur ung fons de jayet, où il y a ung homme esmaillé de blanc et ung armet d'acier sur un pied d'estia ou est ung saphir, estimé 10 esc.

351. Une enseigne d'un David sur un Goliat; la teste, les bras et les jambes d'agate.

455. Une enseigne garnie d'or, ou il y a une Céres appliquée sur une agate, le corps d'argent et l'habillement d'or.

534. 4 petites enseignes de feuilles d'or, estampées de dévotion, estimées 4 esc. (*Inv. de François II.*)

1575. — Je m'asseure avoir veu donner pour 3 sols la douzaine des figures d'enseignes que l'on portoit aux bonnets, lesquelles estoient si bien labourées, et leurs esmaux si bien parfondus sur le cuivre qu'il n'y avoit nulle peinture si plaisante. (B. Palissy, p. 308.)

1588. — Une enseigne d'or où il y a ung pourtrait d'homme ayant une espée en une main et le monde en l'autre. — It. Une enseigne d'or en laquelle y a un pourtraict de femme. (*Inv. du prince de Condé*, p. 142.)

1591. — A François Mallard, jouallier, pour une enseigne d'or faicte en pannache et enrichie de plusieurs dyamens, et le pannache au bout de lad. enseigne aussy enrichy de plusieurs diamens, 1300 esc., prix faict à Sa Majesté. (*Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 188.)

1599. — 15 petites enseignes d'or taillees, les unes de relief et les autres de basse taille avec de petis saints dessus, 40 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 33 v°.)

1361. — Je donne... aud. Jehan 3 hanaps de madre plas, qui sont pour monstre de taverne. (*Testam.*, ap. Roquefort, v° *Madre.*)

1377. — A Marie Moelle, ouvrière de soie, pour enseigne pour les omélies et pour la bible du monstier.

1379. — Pour 6 boutons d'enseignes pour le grant antiphonier. (*Cptes de fabrique de S. Ame de Douai*, extr. Dehaisnes.)

V. **1380**. — Quælibet persona... quæ vendat vinum ad minutum in civitate Mantuæ vel districtu, habere et tenere unum circulum cum una casella a majolis appensa ad ostium. (*Stat. Mantuæ*, ap. du Cange, v° *Majolus.*)

1381. — Il fu avisé par maistre Raymond (du Temple) et par le college que, consideré ce present édifice qui est notable memoire du fondeur (fondateur) et des siens, et que perpétuellement il doit apparoir de telle mémoire; que pourceque, sur la rue de saint Ylaire qui est commune le d. collége n'a aucune yssue ne entrée, ne ne y a aussi ymage ne autre signe du fondeur. — Que l'on y feroit une pierre de lyois en laquelle seroit l'epitaphe et escripture avecques l'escu du fundeur, ainsi comme il peut à present apparoir.

It. Pour tailler l'escu de Monseigneur le fundeur et graver la lettre et tailler les angelots qui y sont, dont avoir Hennequin de Tournay, tumbier, demourant en la rue S. Jaques, par l'ordenance dud. maistre Raymond (voy. son signet, p. 81). 6 frans quart. Valent 100 s. (*Cptes du colege de Beauvais-Dormans*, f° 8 v°).

1384. — Ancho ordiniamo che neun dipentore possa ne debba fare alcuna insegna di taverna, se non e el camerlengo del arte in questo modo cioe chell'ansegna non si possa vendare piu che 8 denari, elluna meta di detti denari sia, e l'altra meta sia del camerlengho, e sel camerlengho non volesse fare le decte insegne, che esso possa tale fare a cui piu gli piacera per quello medesimo prezzo. (*Stat. de pittori Sanesi*, cap. 52.)

1415. — Nul ne doit vendre vin en lad. ville de Paris, à détail sans sereeau, afin que lad. ville ne soit fraudée de ses droits. (*Ordonn. des rois*, t. X, p. 280.)

1451. — Et a mis ou fait mettre... au devant et au dehors du lieu et maison, là ou il a fait vendre lesd. vins, foeulle et verdure ou charssel (*Tab. de Corbie*, ap. La Fons, *Une cite picarde*, p. 116.)

1467. — A Jacquemin Quenu, fondeur, pour avoir renouvellé les enseignes de plusieurs livres, que capituliers, bréviaires, 5 s. (*Cptes de fabrique de S. Amé de Douai.*)

1474. — Les enseignes doivent révérence à l'estendart comme font les petits batteaux de la mer devant une carraque ou une grande nef. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourgogne*, p. 28.)

1680. — Des bassins blancs pendus devant un logis marquent un barbier et des bassins jaunes un chirurgien. Un chou pendu au dessus d'une porte montre qu'on vend du vin dans le logis.
De la paille et de petis paniers pendus devant une maison avertissent qu'on y vend du lait et de la crème. (Richelet, *Remarques*.)

ENSEVELISSEMENT. — Au mot EMBAUMEMENT on trouvera les textes complémentaires des citations qui font l'objet du présent article.

1399. — Volumus et ordinamus quod corpus nostrum in velveto vel sathano blavio more regio vestiatur, et etiam interretur una cum corona et septro regiis deauratis absque tamen quibuscumque lapidibus; quodque super digitum nostrum more regio anulus cum lapide pretioso pretii sive valoris 20 marcarum monetæ nortræ Angliæ ponatur.
Item volumus ordinamus quod quilibet rex catholicus unam habeat cupam sive ciphum aureum pretii sive valoris 45 libr. monetæ nostræ Anglic. (*Testam. de Richard II, d'Angleterre*, Rymer, t. VIII, p. 76.)

1463. — A Jehan Gascoing appoticquaire de lad. dame (la reine Charlotte de Savoie) pour plusieurs drogues et bonnes odeurs mises et employées à l'ambasmement du corps de lad. dame... et pour toille cirée pour ensevelir son corps, 100 l. t.
Pour avoir fait, taillé et cousu de lad. toille cirée une robe estroicte et unes chausses cousues pour ensevelir le corps de lad. dame, 20 s. t. (*Argenterie de la reine, Cpte de P. Burdelot*, f° 113 v°.)

1537. — Pour l'achapt fait de 12 nattes d'estrain servans tant à ensépulturer les pauvres, comme autrement, la somme de 18 sols. (*Cpte de l'hôpital des chartriers*, ap. Roquefort, v° *Estrain*.)

ENTAILLÉ. — Ouvrage de sculpture, de ciselure ou de gravure. Appliqué aux étoffes, ce terme désigne les draps historiés ou à sujets.

V. 1160. — Cil et celes qui aiment les orgeilloses vestures, les miparties, les entaillies et les trains. (Maurice de Sully, *Serm.* f° 80.)

V. 1240. Là veissiés entailleures
D'or et d'argent covertes pures.
(*Partonopex*, v. 851.)

1298. — Et encore celui jor (de la nativité du grand kan) hi viennent les sien léotant qe bien sunt 5000 tuit covers de biaus dras entailliés à bestes et à osiaus. (Marc Pol, ch. 89.)

1379. — Tassin Croix, Hannequin Godefroy et Jehan Dufle, entailleurs d'ymages. *Arch. JJ.* pière 199.)

1448. — A Jehan Braspot, entailleur d'imaiges, pour avoir fait et livré 6 entailles dessous la bretesque, à 16 s. la pièche, 4 l. 16 s. (Houdoy. *La halle echerinale de Lille*, p. 56.)

ENTONNOIR. — 1382. — *Eschanconnerie.* Boucicaut, gardehuche, pour un antonnouer de cuir nuef embouché de laton, 20 s. p (*Cptes de l'hôtel de Charles VI, ms. Richel*, 6740, f° 19, v°.)

ENTORSURE. — Ouvrage tordu, torsade.

1380. — N° 413. Un goubelet d'or cizellé d'une entorseure, et a sur le fruitelet une petite roze vermeille sur le plat, pes. 1 m. 3 o. et demie. (*Inv. de Charles V.*)

1553. — Ils (les caloïères) tiennent led. peson en filant contremont et la queue du fuseau contrebas, et retordent le fil d'entorsure correspondante à celle de ce pays. (J. Belon, *Observations*, l. 1. ch. 41.)

ENTRAVES. — 1560. — 6 paires d'entraves de cuir, doublées de 3 cuirs, feultrées de feultre de laine, enveloppées de cuir gras, garnies de boucles et thoretz à chesnes de fer, pour servir aux grands chevaulx, à 10 s. la paire.

1565. — 5 paires d'entraves fortes, doubles, feultrées et garniz de thouretz et boucles (pour servir) aux chevaulx du roy, à 20 s. la paire. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 71 et 78.)

ENTRAVEURE. — Suite des entraits d'une charpente ou solivage d'un plancher.

XIIIe s. De canèle est l'entraveure
Et de basme la coverture.
(Méon, *Nouv. rec. de Fabliaux*, t. I, p. 301.)

ENTREBATE. — Lisière transversale au chef et à la queue des pièces d'étoffe. Les entrebates devaient porter, avant l'apposition du sceau des gardes de la draperie, le nom du fabricant ou tout au moins une marque de fabrique.

1480. — Toutes autres saies qui seront trouvées sans tache et autres rompues par mauvais ouvrage, ne porteront point le sceau, mais seront les ouvriers condempnez à hoster les entrebactes et en amende de 20 s. par. (*Stat. des sayeteurs d'Amiens*, p. 381.)

1518. — Que nulz ouvriers dud. mestier ne puist mectre jus de l'estille une pièce de saye, de satin, d'estadine ou autre ouvraige de saieterie, que premier et avant que le petit sceau y soit mis, il n'y aient mis et tissu son enseigne et entrebatte. (*Nouv. stat. des mêmes*, p. 549.)

ENTRECLOS. — Clôture, cloison, division pratiquée dans un rang de stalles que termine ordinairement un haut panneau appelé poupée. Voy. ce mot.

V. 1240. Une moult bien painte cambrète
C'Urrake nome gloriète.
Un entreclos i a petit,
U il ne puet avoir c'un lit.
(*Partonoper*, v. 6909.)

V. 1248. — Vesci une légière poupée d'uns estaus à .I. entreclos à tote le clef. (Villard de Honnecourt, pl. 53.)

1325. — A Jehan de Tilke, carpentier, pour faire les entreclos qui sont en l'église desseure les sièges des dames, desquels il en y a 40 de chascun entreclos donné 2 s., valent 4 l. (*Cpte de Ste Claire de Saint-Omer*, *Arch. du Pas-de-Calais*, A 442², extr. J. M. Richard.)

1381. — Pour faire de charpenterie tant seulement les entrecloux de la libraerie et du moian estage, l'en marchanda à tache à Jehan le Couvreur et autres, et durent avoir pour ce 16 fr. (*Cptes du college de Beauvais-Dormans*, f° 12.)

1426 — Conradin Chappelle, ouvrier de menuserie, marchanda avecque religieux homme le prieur de l'aumosnerie S. Jehan l'évangéliste d'Angers, de luy faire en l'église de lad. aumosnerie un cuer neuf de 26 chaires, que haultes que basses à dossiers et de 4 piez de hault, garnies à crosses et à entreclos. (*Marché des stalles de l'hôtel-Dieu d'Angers. Rev. des Soc. sav.*, série 4, t. VII, p. 282.)

1491. — Et sont lesd. chaires de la façon de celles qui sont aux Cordelliers d'Amboise, garnies de crosses basses, entreclous, acoudoirs et celettes. (*Cptes des bâtim. du Plessis du Parc.*)

ENTRECOR. — Branche transversale de l'épée, entre la fusée et la lame avec lesquelles elle forme une croix. La croisée.

V. 1160. Philippe tint l'espée, qui fu reis droituriers.
L'entrecor fu d'un jaspe, le helt de fin or miers.
(*Rom. d'Athis et Prophélias*, f° 4.)

1165. Quatre espées i ot à or
Que pom. que helt, que entrecor.
(*Rom. de Brut*, v. 10645.)

V. 1190. A un d'eus donne s'espée
U aveit quatre livres d'or

Entre le pont et l'entrecor.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 186.)

XIII s. Véez vos cel branc qui là pent,
Qui a cel entrecor d'argent.
(*Du chevalier à l'espée.* Méon, *Nouv. rec. de Fabliaux*, t. I, p. 143.)

ENTREMETS. — Dans un service de table le nom d'entremets est donné aux aliments considérés comme moins substantiels que les viandes. Par extension le mot s'est appliqué aux pièces à surprise et aux machines qu'on portait sur les tables pour distraire et charmer les convives. Enfin on a appelé entremets les fêtes, danses, momeries, spectacles et autres divertissements qui accompagnaient ou suivaient les festins. Les récits des chroniqueurs donnent sur ces intermèdes extraculinaires les détails les plus circonstanciés.

1365. — La somme de 12 escus 6 gros pour ouvriers, toille et autres choses... pour entremez fais en notre chastel de Hesdin, quant darainement y avons veuz nos cousin et cousine d'Orliens...

A Jehan de Hubert, charpentier, pour lui et 2 compaignons qui firent personnages devant nous, 3 fr. It. à Jehan Lenglès... pour cotes de lui et de 3 compaignons, pour faire un entremès d'une chace, 10 fr.

Pour pluseurs fueilles d'or, d'argent et autres choses livrées à l'hostel de Hesdin pour entremez et aultres quant mons. le duc d'Orliens et ma dame sa femme y furent daerrainement. (*Mandement de la Ctesse d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J.-M. Richard.)

1389. — *Fêtes à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris.* — Des mets qui étoient grands et notables, ne vous ai-je que faire de tenir compte; mais je vous parlerai des entremets qui y furent...

Au milieu du Palais avoit un châtel ouvré et charpenté en carrure de 40 pieds de haut et de 20 pieds de long et de 20 pieds d'aile; et avoit 4 tours sur les 4 quartiers, et une tour plus haute assez au milieu du châtel; et étoit figuré le châtel pour la cité de Troie la grande, et la tour du milieu pour le palais de Ilion. Et là étoient en pennons les armes des Troyens, telles que du roi Priam, du preux Hector son fils et de ses autres enfans, et aussi des rois et des princes qui enclos furent en Troie avecques eux. Et alloit ce châtel sur 4 roues qui tournoient par dedans moult subtilement. Et vinrent ce château requerre et assaillir autres gens d'un lez qui étoient en un pavillon, lequel pareillement alloit sur roues couvertement et subtilement, car on ne veoit rien du mouvement; et là étoient les armoiries des rois de Grèce et d'ailleurs, qui mirent le siège jadis devant Troie. Encore y avoit, si comme en leur aide, une nef très proprement faite, où bien pouvoient être 100 hommes d'armes, et tout par l'art et engin des roues se mouvoient ces 3 choses, le châtel, la nef et le pavillon. Et eut de ceux de la nef et du pavillon grand assaut d'un lez à ceux du châtel, et de ceux du châtel aux dessusd. grand défense. Mais l'ébatement ne put longuement durer pour la cause de la grand presse de gens qui l'environnoient. (Froissart, l. 4, ch. 1.)

1454. — Se trouvèrent en une sale en laquelle mondit seigneur avoit fait préparer un très riche banquet; et là vint mondit seigneur le duc de Bourgogne, accompagné de princes et chevaliers, dames et damoiselles, et trouvans led. banquet à servir, ils se prirent à regarder les entremets qui estoient...

En celle sale avoit 3 tables couvertes, l'une moyenne, l'autre grande et l'autre petite, et sur la moyenne avoit une église croisée, verrée et faicte de gente façon où il y avoit une cloche sonnante et 4 chantres. Il y avoit un autre entremets d'un petit enfant tout nu sur une roche, qui pissoit eau rose continuellement. Un autre entremets y avoit, d'une caraque ancrée, garnie de toute marchandise et de personnages de mariniers, et ne me semble point qu'en la plus grande caraque du monde ait plus d'ouvrages ne de manières de cordes et voiles qu'il y en avoit en ceste. Un autre entremets y avoit d'une moult belle fontaine dont une partie estoit de verre et l'autre de plomb de très nouvel ouvrage, car il y avoit petits arbrisseaux de verre, feuilles et fleurs si nouvellement faictes qu'à merveilles, et l'espace de l'arbre estoit ainsi comme un petit préel clos de roches de saphirs et d'autres estranges pierres, et au milieu d'iceluy avoit un petit sainct Andrieux tout droit, ayant sa croix devant luy; et par l'un des bouts de la croix sourdoit la fontaine, un grand pié de de hauteur, et rechéoit dedans le préel par si subtile manière, que l'on ne sçavoit que l'eau devenoit.

La seconde table qui estoit la plus longue avoit premièrement un pasté dans lequel avoit vingt-huit personnages vifs, jouant de divers instrumens, chacun quand leur tour venoit. Le second entremets de celle table estoit un chasteau à la façon de Lusignan; et sur ce chasteau, au plus haut de la maitresse tour, estoit Mélusin, en forme de serpente, et par deux des moindres tours de ce chasteau sailloit quand on vouloit eaue d'orange qui tomboit ès fossés. Le tiers estoit un moulin à vent, haut sur une mote, et sur le plus haut volant avoit une perche, au bout de laquelle estoit une pie et gens à l'entour de tous estats, ayans arcs et arbalestes, à tiroyent à la pie, à démonstrer que toutes gens tirer à la pie est mestier commun. Le quart fut un tonneau mis en un vignoble, où il y avoit deux manières de breuvages, dont l'un estoit bon et doux, et l'autre amer et mauvais; et sur led. tonneau avoit le personnage d'un homme richement vestu, qui tenoit en sa main un brief où il estoit escrit : « Qui en veut, si en prenne. » Le cinquième estoit un désert, ainsi que terre inhabitée, auquel avoit un tygre merveilleusement vivement faict, lequel tygre se combattoit à l'encontre d'un grand serpent. Le sixième estoit un homme sauvage monté sur un chameau, qui faisoit semblant et manière d'aler par païs. Le septième estoit le personnage d'un homme qui d'une perche batoit un buisson plein de petis oyseaux; et près d'eux, en un verger clos de treilles de rosiers, faict très gentement, avoit un chevalier et une dame assis à table, lesquels mangeoyent les oisillons dont l'un battoit le buisson; et monstroit lad. dame, au doigt, qu'il se travailloit en vain, et follement perdoit son temps. Le huictième estoit un fol monté dessus un ours, et estoit entre plusieurs estranges montaignes de diverses roches chargées de grésil et de glaces pendans de bonne façon. Le neufvième estoit un lac environné de plusieurs viles et chasteaux, auquel lac avoit une nef à voile levée, tousjours vagant par l'eau du lac à par soy; et estoit ceste nef gentement façonnée, et bien garnie de choses appartenantes à navires.

La tierce table, qui estoit la moindre des deux autres, avoit une forest merveilleuse, ainsi comme si fust une forest de l'Inde; et dedans celle forest estoyent plusieurs bestes estranges et d'estrange façon, qui se mouvoyent d'elles mesmes, ainsi que si elles fussent vives. Le second entremets de celle table estoit un lyon mouvant, attaché à un arbre au milieu d'un préau; et là avoit un personnage d'un homme qui batoit le chien devant le lyon. Le tiers et dernier entremets estoit un marchand passant par un vilage, portant à son col une hotte de toutes manières de merceries pleine. (*Mém. d'Oliv. de la Marche*, l. 1, ch. 29.)

1600. — Un chacun commença à s'esclater de rire voyant ce vieillard bossu et tout crevé se présenter, comme l'on void quand on représente une comédie où, pour un entremets, on représente quelque chose pour faire rire le peuple. (Merlin Cocaie, t. I, p. 134.)

1700. — La friture et les courbouillons s'appellent rôt : le poisson autrement s'appelle entrée et l'entremets se compose de légumes, d'œufs et d'autres choses approchant. (Audiger, *La maison réglée*, ch. 13, p. 72.)

ENTREPIÉ. — Piédestal, socle, entablement.

1362. — Un ymaige d'argent de Nostre Dame tenant son enfant, à un entrepié des armes de France et des notres. (*Donation à l'égl. des Carmes par la reine Jeanne de France.* Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 222.)

1508. — Faire et tailler à l'antique et à la mode françoise, de pierre de Vernon, les entrepiez qu'il fault à asseoir les médailles. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 405.)

1533. — Sur le quel aultier y aura 3 entrepieds pour porter 3 ymages. (*Monogr. de N.-D. de Nantes, Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. IV, p. 35.)

1573. — Icelluy chef (de S. Louis) assis sur un grant entablement, soubassement ou entrepied porté par 4 lionceaulx...

Lequel chef (de François Ier) est assis sur un entrepied ou entablement d'argent doré à 6 pands. (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, p. 37.)

ENTRETAILLURE. — Sculpture, ciselure, in-

taille. Découpure appliquée lorsqu'il s'agit d'une étoffe.

1450. Or fait venir drappiers et tailleurs,
Brodeurs, ouvriers, et bons entretailleurs,
Et jouelliers, orfèvres, esmailleurs,
Tous embesoigne.
(Al. Chartier, p. 562.)

1460. — Le gentil Troylus regarda moult l'enfant et appereeust qu'il avoit une ensaigne sur la dextre espaulle, de nouvel guarie, car sa chair estoit empraintc d'une pierre que les enfans d'Israel entretaillerent en venant en la terre de promission. (*Perceforest*, t. III, p. 158.)

1534. — Ung liet de drap d'or frize, my parti de bendes de satin blanc chargé d'entretaillure de toille d'or noir à palmes et à ceintures d'espérance. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, f° 13.)

ENVERRÉ, ENVOIRRE. — Garni d'un verre ou rehaussé par l'éclat du verre, de l'émail ou de la dorure. L'enverrement des pièces d'argenterie consiste à dorer seulement certains détails pour en diversifier l'aspect. Voy. VERRÉ.

1351. — Pour faire et forgier la garnison d'une ceinture d'or sur un tissu azuré dont les cloux sont de dauphins et de liz, à une greneture ronde enverrée d'esmail. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 8.)

1352. — Pour 6 o. d'or parti pour envoirrer les pièces d'orfavrerie dud. faudesteuil, 12 esc. — It. pour 12 m. 6 o. et 16 est. d'argent mis de croissance aud. faudesteuil... Et furent toutes ces pièces deperciées à jour et envoirrés d'or brunit. (*Dernier cpte du même*, ap. Leber, p. 117.)

1355. — Nul orfèvre ne peut mettre amatitre avec balais, ne émeraudes, rubis d'Orient ne Alixandre, si ce n'est en manière d'envoirrement servant comme un cristal senz feuilles. (*Stat. des orfevres de Paris*, *Rec. des Ordonn.*, t. III, p. 11.)

1360. — Un pot tout blanc, à un souaige doré ou siège et un autre souaige doré environ le couvècle, et est l'anse dorée et sizelée, et y a sur le couvescle un esmail d'azur où il a un chien jausne et 2 petits glandaz dorez, pes. 4 m. 6 den. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 475.)

1391. — Et doivent estre (les tabernacles à mettre Corpus Domini) envoirez et fermans à clef, et doit estre le verre assis et ouvré, et enclavé bien et souffisament. (*Stat. des tailleurs d'ymages*, ap. Laborde.)

1634. — Ung fermail d'argent doré en façon de M, et dedans icelluy une Annonciation de 2 images enlevées de demy bosse, et au costé de l'image de Notre Dame ung petit image S. Denis, et au costé de l'ange ung petit image de moyne à genoulx, aussy enlevé de demy bosse, le tout d'argent doré assis sur ung enverrement d'azur. (*Inv. ms. de Saint-Denis*, f° 159 v°.)

ÉPARGNE. — Le moine Théophile consacre deux chapitres à la dorure et à l'étamage à réserve des pièces de cuivre à sujets gravés. La technique qu'il enseigne, analogue à la préparation de la gravure à l'eau forte, consistait à enduire la plaque, une fois gravée, d'huile de lin séchée et chauffée suffisamment pour lui donner les tons plus ou moins obscurs du bronze. On enlevait ensuite au grattoir, sur les parties destinées à la dorure ou à l'étamage, la couche d'huile torréfiée qui, conservée généralement pour les fonds, y laissait un vernis préservatif de l'oxydation et mettait en valeur le décor de la pièce. Le même effet était obtenu sur le cuivre sans gravure préalable, comme on l'observe, au XIII[e] siècle, sur un grand nombre de plaques de l'orfèvrerie rhénane et mosane.

Dans la ciselure et l'émaillerie, la taille d'épargne consiste à réserver entièrement le métal des sujets et à champlever, mater, rayer ou hacher les fonds de manière à détacher les figures ou l'ornementation. Voy. ÉMAIL.

V. **1200.** — De cupro quod rubeum dicitur, fac tibi laminas attenuari, quantæ longitudinis et latitudinis velis. Quas cum incideris et aptaveris operi tuo, pertrahe in illis flosculos sive bestiolas aut aliud quod volueris, et fode cum gracili ferro fossorio. Deinde tolle oleum quod fit de semine lini, et cum digito superlinies per omnia tenue, atque cum penna anseris æquabis, et tenens cum forcipe pones super prunas ardentes. Cum modicum incaluerit et oleum liquefactum fuerit, denuo cum penna æquabis rursumque impones prunis, sicque facies donec exsiccetur. Quod si videris per omnia æqualiter esse, mitte super carbones valde ignitos, et tam diu jaceat donec omnino cesset fumare. Et si satis nigrum fuerit, bene; sin autem valde parum olei cum penna super calidum ita linies æquatumque denuo conflatis carbonibus superpone, faciens sicut prius. Cumque refrigeratum fuerit, non in aqua sed per se, cum ferris rasoriis valde acutis rade diligenter flosculos, ita ut campi remaneant nigri. Si vero litteræ fuerint, in tuo sit arbitratu, utrum eas volueris esse nigras an deauratas. Cum vero lamina diligenter rasa fuerit, statim invivabis cum confectione vimeii lapidis et vivo argento et mox deaurabis, deauratamque non exstingues in aqua sed per se refrigerabitur, poliesque sicut supra dictum est et eodem modo colorabis.

...Fiunt etiam et laminæ cupreæ et fodiuntur et denigrantur et raduntur; deinde in patellam liquefacto stagno mittuntur, ut rasuræ albæ fiant, quasi deargentatæ sint. Ex his ligantur cathedræ pictæ et sedilia atque lecti; ornantur etiam libri pauperum. (Théophile, l. 3, ch. 70 et 71.)

1541. — A Pierre Mangot, orfèvre du roy, pour une emboucheure d'or taillée à morisque, à espargne, pour servir à la trompe dud. Sgr, pes. 7 gros et demi, 8 grains, — 14 l. 4 s. 6 d. t. — Pour la façon de lad. 10 l. 5 s. t. (13° *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 153.)

1561. — Une seinture esmaliée de blanc et noir à taille d'esparnye, et y a à lad. seinture 55 chènons et un crochet et 8 pilliers; poise 12 o. 3/4 d'or. (*Minutes de M[e] Douzeau*, Fr. Michel, *Hist. du comm. de Bordeaux*, t. II, p. 38.)

1573. — Haché de feuillez et de couronnes épargnées et au souage dud. pié est escript en forme de lettre : EPARGNE. (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, n° 102.)

ÉPAULE DE MOUTON. — Cette pièce de l'armure de joute a été confondue avec l'épaulière dont elle est tout à fait distincte. L'épaule de mouton, ainsi qualifiée à cause de sa forme, est un brassard d'avant-bras droit, terminé à la hauteur du coude par un épanouissement de lames en manière d'éventail et qui, le bras étant replié pour tenir la lance en arrêt, protège la saignée, la partie basse de l'humérus et renforce la cubitière.

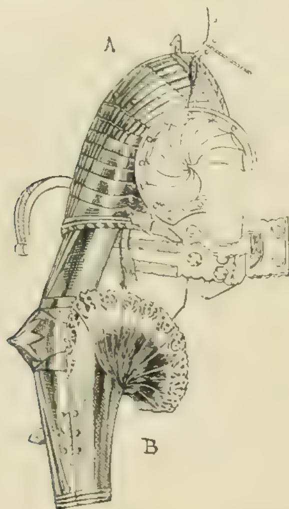
L'origine de cette défense paraît remonter au milieu du XV[e] siècle; cent ans plus tard on la retrouve dans l'inventaire du duc de Lorraine. Nous en empruntons un exemple aux types maximiliens de l'arsenal de Vienne. Quatre autres font partie des demi-armures de joute (n[os] 28 à 31) de la collection de Pierrefonds, aujourd'hui au Musée d'artillerie. Un sixième plus récent est reproduit (pl. 7, n° 4) au tome premier des *Illustrations* de Meyrick.

1446. — Depuis le gantellet jusques oultre le code, en lieu de avant bras, y a (dans le harnoys de joute) une armeure qui se appelle espaulle de mouton, laquelle est faczonnée large endroit le code et se espanouist aval et endroit la ploieure du braz, se revient ploier par faczon que quant l'en a mis la lance en l'arrest, lad. ploieure de lad. espaulle de mouton couvre depuis la ploieure du braz, un bon doy en hault. (*Traité anonyme du cost. milit. franc.*, *Edit.* de Belleval, p. 11.)

1448. — A Mermet de Perry, armeurier d'Aix, pour avoir fourby, appareille et recloue 2 cuirasses pour led. Sgr... 2 grans bacinetz à double visiere, une main de fer, une espaule de mouton de la main dextre et 8 rondelles d'acier pour lances, etc., 6 flor. 1 gros. (Lecoy de la Marche, *Cptes et Memor. du roi René*, art. 586.)

V. **1450.** — Le garde braz sera de petites lamètes couvertes, de la couleur de lad. brigandine, ou non cou-

verte, au plaisir et voulunté du porteur. Et dessobs portera l'en, en lieu d'avant braz, l'espaulle de mouton dont l'elle (l'aile) sera plus courte et gentelette et moins nuy-



Fin du XVe s. — A. *Épauliere.* — B. *Epaule de mouton d'une armure de joute à l'arsenal de Vienne.*

sible que faire se pourra. (Merlin de Cordebeuf, *Des chevaliers errants*, p. 79.)

V. **1560**. — Ung bras de fer avecques une espaulle de mouton. (*Inv. de l'armurerie du duc de Lorraine a Nancy*, f° 4.)

ESPAULÉ (drap. — Fraude consistant à renforcer la chaine des draps sur les lisières.

1260. — Li mestre et li juré doivent le drap espaulé faire aporter en Chastelet, quant il l'ont trouvé, et iluec doit estre le drap copé en cinq pièces, chascune pièce de 5 aunes. (Et. Boileau, titre 50, p. 121.)

1325. — Pourceque l'en a aucunes fois trouvé draps espaullez ès quiex l'en avoit ourdi meilleur file ez lisièrez que en milieu, pour avoir meilleur monstre, est ordené que l'estain de la canne soit aussi bon en milieu comme as lizières et tout ouniement, et que se li contraire y estoit trouvé, le drap seroit forfait. (*Ordonn. de la draperie de Louviers*, Th. Bonnin. *Cartul. de Louviers*, pièce 325.)

ÉPAULIÈRE. — L'épaulière apparait dans le costume militaire dès le milieu du XIIIe siècle, mais surtout au début de cette période de transition où les plates furent ajoutées avant d'être substituées à l'armure de mailles. Contemporaine de l'ailette, mais mieux ajustée, l'épauliere prend des formes successivement meilleures pour la défense. Au XIVe siècle, elle s'articule en lames à recouvrement dont on trouvera, à l'article BRASSARD, un certain nombre de types et dont le dernier perfectionnement accompagne l'armure du milieu du XVe siècle. Parmi ceux que nous donnons ici on remarquera (fig. ci-contre) la disparité intentionnelle des epaulières des deux bras; celle de droite plus courte et plus dégagée pour faciliter le maniement de l'épée, de la lance ou de toute autre arme offensive.

V. **1250**. A. hauberc bon et bien tichs
La aporte et les espaulières,
Et braieul de soie et lasnieres,
Cauces de fier, cuirie et cote
A armer, biele et mignote.
(*Rom. de la Violette*, v. 2585.)

V. **1250**. — Et doivent avoir lor chauces de fer chaucées et lor espalières vestues. (*Assises de Jérusalem*, ch. 95.)

1280. Chaint li l'espée ke molt fait à loer;
...D'un las de soie fait le fuerre fermer
A l'espaulière por le branc fors jeter.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 4571.)

1302. — Unes espaulières de balainne, à tournoier. 34 s.



1492. — *Épaulieres d'apres une lame tumulaire dans l'église de Keteringham.* (Angleterre.)

[probablement une paire d'ailettes, voy. ce mot.] (*Inv. de Raoul de Clermont*, p. 145.)

1305. Là veissiez aus cops donner
...Bacinez fandre, embarrer hyaumes;
Haubers fausser et espaulières.
(Guill. Guiart, t. II, v. 2232.)

1370. — Mais il eut avant envoié aus traiteurs espaulières de cuivre dorées et espées et autres choses ouvrées en telle manière, pour don. (*Chron. de Saint-Denis*, t. I, ch. 21.)



V. 1550. — *Epauliere d'une armure dorée a l'arsenal de Vienne.*

1448. — A Mermet du Perry, armurier d'Aix, pour avoir fourby, appareillé et recloué pour led. Sgr une grande rondelle, une paire de espallasse en rondelles, un heaume de jouste, etc., 6 flor. 4 gros. (*Cptes et mémor. du roi René*, art. 586.)

1498. — Demonté 8 harnois de jouste (du roi), en chascun desquelz y a... 2 espaulerons servans de garde bras. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 20.)

V. **1560**. — 3 espaulettes toutes d'une pièce. — 2 paires d'espaulettes à menues lames. (*Inv. de l'armurerie du duc de Lorraine à Nancy.*)

ÉPÉE. — L'épée est par excellence l'arme de l'homme de guerre, notre langue l'a prise pour le signe distinctif et professionnel de la carrière militaire. Sans rechercher ses origines, qui s'éloignent trop du cadre de nos recherches, nous choisissons parmi les types anciens une épée gauloise (fig. I) à poignée de bronze et à lame de fer lancéolée en feuille de sauge, analogue au ξίφος des Grecs et à la dague appelée chez les Romains *ligula*.

Partant de ce point, il faut arriver à l'époque franque pour observer dans la forme de l'épée des changements notables. Sa lame s'allonge alors entre deux tranchants rectilignes (fig. E), et sa pointe est recoupée sur une très faible longueur. La barre ou croisée est le plus souvent composée de deux ou trois plaques de fer réunies par des rivets et, quelquefois, entremêlées de bandes de cuir. Le pommeau est, comme celui de l'épée de Childéric, formé d'une plaque de métal surmonté d'une chape ou chapeau auquel il est aussi fixé par des rivets. Les poignées ou fusées de cette époque présentent en outre cette particularité qu'elles portent, légèrement creusée dans la matière, l'empreinte des quatre doigts destinés à saisir l'arme. Malgré les avantages d'une telle disposition, au point de vue de la fixité et de l'aisance, on ne la retrouve déjà plus durant la période carlovingienne.

Un exemple à date certaine nous conduit aux dernières années du IXe siècle et, dans une série d'épées provenant du siège de Paris en 885, nous choisissons une pièce (fig. G) dont la boucle d'attache en argent doré (fig. N) accuse un style qui n'est ni français ni danois mais frison, c'est-à-dire du pays des Northmans qui vinrent assiéger la capitale au temps du comte Eudes et de l'évêque Gozlin. L'enveloppe extérieure de cette arme est un fourreau de bois mince originairement recouvert d'étoffe et dont les *atelles* étaient reliées par des tringlettes de métal aujourd'hui disparues comme la bouterolle qui les terminait. Une bride en bois de chêne à cannelures donnait passage à l'une des courroies d'attache au ceinturon. La croisée en fer carrée est droite et la fusée en bois cannelée recouvre la soie que termine un pommeau demi-circulaire dont le type se conserve jusqu'au XIIe siècle. La lame, intéressante malgré sa mauvaise conservation, est plus courte que celle des épées franques ; elle porte sur chaque face, entre les deux tranchants, une large gouttière munie d'un double cordon de damas (fer et acier entremêlés) disposé en arête de poisson.

L'usage de ces étoffes damassées, qu'on ne retrouve guère après l'an 1000, excitait, au commencement du VIe siècle l'admiration de Théodoric, comme le prouve une lettre du roi des Vandales conservée par Cassiodore et citée page 23 où nous l'accompagnons d'un spécimen de ce remarquable travail. Un autre exemple d'une date un peu plus récente et d'autre provenance se voit dans les vitrines du musée de Cluny. C'est une épée ayant à peu près la longueur de celle que nous donnons en L comme un des types de l'arme aux Xe et XIe siècles. Son pommeau à redents séparés par des filets de cuivre présente une des formes les plus usitées à cette époque dans les régions du Nord et particulièrement en Danemark.

Au XIIe siècle, la croisée des épées en fer carré reste généralement droite et courte; le pommeau est le plus souvent épais, circulaire; la lame large est assez conforme à celle qu'on voit en B sous la date initiale du règne de Philippe-Auguste. A la première moitié du siècle suivant il convient de rattacher (fig. D) une des armes trouvées il y a environ quarante ans pendant les travaux de curage de l'Aa à Saint-Omer. C'est un des types les plus accomplis et les mieux conservés de l'époque. Une inscription damasquinée d'argent orne les deux faces de la lame (fig. D et M) et présente une suite de mots répétés dont la lecture n'a pu, comme celle qui orne l'épée trouvée près de Lincoln (Voy. p. 211, B) et celle de Rouen, extraite de la Seine, donner lieu qu'à des hypothèses. Ne pouvant voir une phrase dans cet assemblage de lettres, on est réduit à y soupçonner une devise ou mieux un cri de guerre.

La figure K montre une épée française trouvée dans la Charente à Saint-Jean-d'Angely et datant de la fin du XIIIe siècle. Avec la même élégance que le type précédent, elle accuse dans la courbure de sa croisée, dans la saillie ombilicale de son pommeau et dans les lignes qui recoupent la pointe de sa lame, une des variétés caractéristiques de l'époque.

Dans l'ordre chronologique, le XIVe siècle est ici représenté par une épée d'arçon (fig. A) qui s'accrochait à la selle du cavalier. Sa lame longue et mince, dite à feuille, indique une arme de taille. Elle porte au talon des inscriptions et ornements dorés ; elle est surmontée d'une croisée à branches inclinées et d'un pommeau très plat. Elle provient, comme beaucoup d'autres objets que nous aurons à faire passer sous les yeux du lecteur, des fouilles de la Seine.

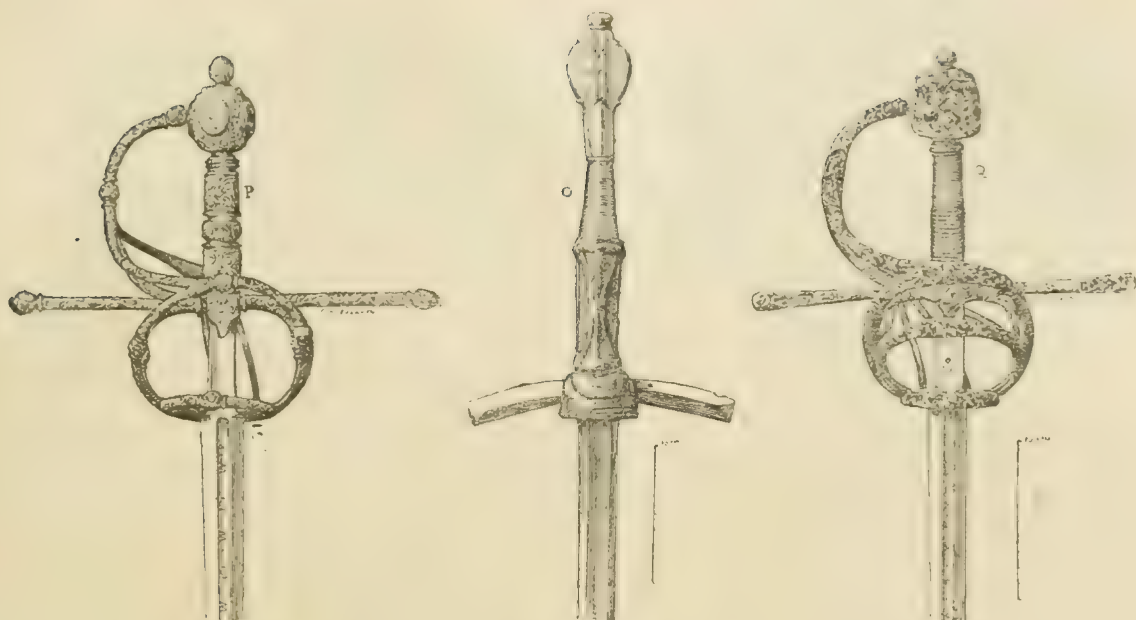
Au XVe siècle on trouve encore des lames larges, mais l'usage de l'arme d'estoc plus étroite, plus roide et plus légère tend à se généraliser. Jusqu'à la fin du règne de Charles VII, sans toutefois répondre à aucun type uniforme ni à aucune règle constante, l'épée conserve une simplicité relative; sa monture, exempte des complications adoptées peu après, n'admet encore ni pas d'âne, ni gardes, ni contre-gardes, ni coquilles, mais seulement un anneau d'attache ou une rondelle signalée dans un texte de 1309. Elle reste telle que nous l'offre le spécimen O, emprunté au musée de Munich. Nous signalerons comme caractéristiques de l'Allemagne les poignées à ressaut souvent recoupées dans la longueur par une bague.

Sous la date approximative de 1480 on trouvera (fig. C) un ancien exemple de l'adjonction de la garde et du pas d'âne à une poignée d'épée vénitienne à longue lame plate et à pommeau carré. Dans la série des sceaux français cette nouveauté de la garde apparaît pour la première fois en 1468 sur celui de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et dans quelques manuscrits des la même époque.

Ce nouveau genre de monture donne lieu, pendant toute la durée du XVIe siècle, à des modifications appropriées à la défense de la main, la croisée de l'épée avec quillons rattache les deux courbes du pas d'âne abaissées sur la lame, à un anneau double ou triple, comme le montrent les figures P et Q, et sert d'appui à des branches en nombre variable. Cette époque comporte, avec l'élégance et la richesse des formes, toutes les délicatesses de la ciselure et de la damasquine.

A. XIVe s. — *Épée d'arçon. La lame porte des deux côtés l'Ave Maria doré au talon.* — B. V. 1180. *Épée française; le pommeau en fer à incrustations de cuivre jaune.* — C. V. 1480. *Épée vénitienne à garde et pas d'âne.* — D. V. 1230. *Épée à lame munie d'une double inscription damasquinée d'argent.* — E. *Épée franque montée en fer.* — F. XVIe s. *Épée d'escrime à deux mains.* — G. 885. *Épée frisonne avec fourreau, fusée et patte de ceinturon en bois.* **La boucle d'attache N est d'argent avec parties dorées.** — I. *Épée gauloise en fer, à poignée de bronze.* — H. XVIe s. *Épée de chasse, à tige carrée.* — K. Fin du XIIIe s. *Épée française marquée d'une fleur de lis.* App. à M. C. Ressman. — L. Xe ou XIe s. *Épée à pommeau redenté.* Musée de Cluny. — M. *Inscription au revers de l'épée* D.

Les armes sans désignation de provenance appartiennent à l'auteur.



O. XVe s. — P. Q. XVIe s. — *Épées conservées au musée de Munich.*

Entre les règnes de Louis XII et celui de Henri IV les chefs-d'œuvre en ce genre sont presque innombrables et mériteraient l'honneur d'une monographie. Pour rester dans les limites que comporte ce travail, il suffira de signaler parmi les épées d'usage spécial, celle qui, suivant Marozzo (fig. F), servait pour l'escrime à deux mains. L'emprunt que nous faisons à cet auteur permet d'apprécier les rapports de cette arme avec l'espadon (Voy. ce mot). Notons encore l'épée de chasse (fig. H), sorte d'épieu dont la tige carrée, comme l'indique en 1388 le traité de Gaston Phœbus, et ordinairement couverte, se prenait de la main gauche tandis que vers l'extrémité de la lame une billette passée dans un trou servait d'arrêt en arrière des tranchants rectilignes ou flamboyants et protégeait le chasseur contre les atteintes du sanglier.

Dans nos documents l'épée bâtarde dite, au xve siècle, épée de passot, est assez longue, roide et bien tranchante; c'était alors l'arme des archers. En 1401, on trouve dans un compte de l'écurie le fourbisseur du roi, qui raccourcit une épée ce genre, et la définition d'un lexicographe anglais donne à entendre qu'en 1659 on qualifiait de bâtarde une épée courte et large.

L'étude des miniatures tendrait à prouver que, jusqu'à la fin du xve siècle, l'épée d'exécution, appelée grande épée à feuilles dans les comptes de la prévôté de Paris, est le plus souvent une lame courbe à tranchant renversé comme le cimeterre oriental; tandis que, aux xvie et xviie siècles, la plupart des armes auxquelles les catalogues de nos musées attribuent cette destination, presque toutes originaires d'Allemagne sont des épées longues, lourdes, à tranchants droits et à bout très obtus ou même carré.



1536. — *Port de l'épée d'escrime à deux mains. Extr. du traité de Marozzo.*

Malgré les fortes dimensions des épées à deux mains, dites à la Suisse et dont il est parlé à l'article Espadon, c'est parmi les épées de parement qu'on rencontre les pièces les plus longues. Un objet de cette sorte mesure sept pieds et demi de longueur dans l'inventaire de Philippe le Bon en 1420, et la collection de M. Riggs renferme une pièce dont la lame n'est pas beaucoup moindre. Un passage du journal d'Aubrion de Metz, en 1473, indique de

quelle façon se portait à l'église l'épée de parement devant l'empereur ou le roi.

Sous les dates de 1278, 1450 et 1460, trois textes font connaître la matière et la forme des épées de tournoi. Le plus ancien prouve que les armes courtoises étaient, au XIII[e] siècle, particulièrement inoffensives. (Voy. ESTOC et RAPIÈRE.)

V. 850. — Spatam unam cum aureis hilcis et cuspide aurea. Spatas 2 cum hilcis argenteis et aureis simul. Spatas 2, unam cum hilcis eburneis et aureis. (*Testam. du chevalier Everard.*)

V. 1100. Après li a chainte l'espée,
Salehadin a demandée
La sénéfiance del branc.
Sire, fet-il chou est garant
Contre l'assaut del anemi
Tout enserment com véez ci
Doi trenchant ki vous fait savoir
C'adès doit chevaliers avoir
Droiture et léauté ensanle...
Kil doit ja povre gent garder
Ke li riche nel puist foler
Et le feble doit soustenir.
(*Ordene de chevalerie*, v. 211.)

1170. Li dus (Guillaume) fist chevals demander;
Plusors en fist très li mener;
Cheseun ont à l'arçon devant
Une espée bone pendant.
(*Rom. de Rou*, v. 12699.)

1180. Il trait le bone espée à .II. espius molus.
(*Li rom. d'Alexandre*, p. 310, v. 31.)

XIII[e] s. — Mesire Robiers prist l'espée à 2 puins et féri monseigneur Raoul de toute sa forche sur son iaume. (*Le roi Flore et la belle Jehanne*, p. 137.)

V. 1250. — Fiérabras trait Florance qui fu faite en [aguière.
(*Fiérabras*, v. 1258.)

1278. — D. Pétro, le furbeur, 38 gladii facti de balena et parcomeno, pro uno 7 den. — Pro batura dictorum gladiorum de argento, summa 35 sol. — Pro batura pomellorum et hilt eorumdem de auro puro, summa 3 s. 6 den. (*Cpte du tournoi de Windsor*, p. 302, 10.)

1290. — Que nul fourbisseur ne peut ne doit faire fourreau à espée, de basenne quelleque l'espée soit, ou grant ou petite.

It. Que nul forbisseur ne peut ne ne doit lier espée se elle n'est liée avant de fil quelqu'il soit sur les tenans, se elle n'est liée de soie. (*Stat. des fourbisseurs d'espées à Paris. Arch. sect. judic. reg. des bannieres*, Y. 7, p. 57.)

1309. — Et me coucha sur le col de mon cheval, et me tint si pressé que je ne pouvoie traire m'espée que j'avoie ceinte; si me convint traire l'espée qui estoit à mon cheval, et quand il vit que j'oy m'espee traite, si tira son glaive a li et me lessa. (Joinville, p. 69.)

1309. — Et aura led. homme une espée à pointe dou long de cest verge qui ci est a present, a croez et a rondelle davant la main à plom rons. (*Costume de combat du vic. de Rohan.* Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1639.)

1317. — Une espée garnie d'or, comme il semble, à esmaus de plite. (*Inv. de Louis le Hutin, Rec. des historiens de France*, t. XXII, p. 770.)

V. 1330. A Champaignois fery sur le heaulme réon,
D'une espee a .II. mains, s'avoit le taillant [bon.
...D'une espée a .II. mains si combatoit toudis.
(*Rom. de Hugues Capet*, v. 862 et 895.)

V. 1330. Car l'emperetres fist Joiouse aporter,
Ce est l'espee on moult se pot fier.
Enz el poing d'or avoit ensaelé
Bonnes reliques dou cors saint Honoré,
Dou bras saint Jorge, qui moult fait a loner,
Et des chevox Nostre-Dame a planté.
(*Gaydon*, v. 1305.)

1352. — Chascun (chevalier) doit porter une espée, et environ le pomel soit escript par belles lettres bien parans le nom et le sornom a celli a qui elle sera et ou meilleu du pommel d'un costé soit le mien a lettres qui dient : SE DIEU PLAIST, et de l'autre costé soit le timbre mis de celli à qui lad. espée sera.

...It. Quant aucun chevalier... sera en péril de mort il doit... ordener que, quand il sera trespassés, sa espée... soit envoiée au prince... Et quant le service sera fait droitement, à l'eure de l'offerte le plus prouchain parent ou ami dud. trespassé ou cellui à qui le prince le commandra, doit prendre lad. espée par la pointe et la ouffrir sur l'autel.

...It. Quant le service dud. trespassé sera fait, le prince ou ceuls à qui il commandra de ce faire doyvent ordener que lad. espée soit mise dedans lad. chappelle en lieu apparissant et parmenable. (*Stat. de l'ordre du Saint-Esprit*, pl. 5, 13 et suiv.)

1380. — Pour 2 espées de fer... pour couper chandelles et torches en fruicterie, pour les maistres d'ostel... 6 s. p.

Pour 2 cousteaux de fer à trancher cire oud. office, 22 s. p.

1381. — Pour aguisier les cousteaux de quoy on despece la cire en fruicterie. Pour une espée de fer... pour coupper chandelle et torche oud. office.

Mahieu de Tournay, fourbisseur d'espées, pour 2 espées larges achetées de lui pour le roy et Mons. de Valois, à tuer le sanglier. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 81, 176 et 181.)

1383. Olivier de Manny le féri tellement
D'une espée à .II. mains qui trenchoit roide- [ment;
Sur le col du cheval l'espée li descent
Tellement l'asséna que la teste lui fent.
(*Chron. rimée de Du Guesclin*, t. II, p. 60.)

1385. — A Hennequin Duvivier, orfèvre, pour argent emploié en la garnison d'une espée volant que Mons. Guisart Dauphin donna au roy, pour led. argent dorer et façon, 4 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 63 v°.)

1386. — 2 espées de fer ou d'acier o croez et ot plommée de fer et d'acier et d'autre métail, o platesne devant la croez de fer ou d'acier garnies de fuerre, de bois et de cuir cousu dessus, dont l'une desd. espées sera garnie de renge de cuir ou de soye garnie de boucles et hardillons de fer et d'acier, mise et ceinte à mon costé ou attachée icelle espée à une courroye de cuir ou de tessu de soye o une boucle double de fer ou d'acier et à un annelet de fer ou d'acier... attaché à mes plates ou haubergeon... Et l'autre espée garnie de fuerre, de boais couvert de cuir cousu dessus, et sera attaché à l'arçon de la selle qui sera sur mon cheval o annel (suivent les courroies et boucles) lesquelles espées seront garnies par les pongnies de chanvre ou de lin ou de soye, tessu, lacez ou retors.

Une de mesd. espées sera de 2 pieds et demy de longueur avant la main, un poulce estache moins ou environ et la tenue, et plommée d'icelle espée d'un pied et poulce ou environ. — Et l'autre espée est plus courte de 2 poulces estachez ou environ avant la main et la tenue et plomée tient demy pied ou environ. (*Costume de combat de cher. de Tournemine.* Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.)

1388. — Ci devise comment on doit férir le sanglier.

... Et doit avoir son espée de long 4 piés d'alemelle, de quoy la moitié qui sera devers la crois ne taille ne d'une part ne d'autre. (Gaston Phœbus, ch. 54, p. 220.)

1396. — Maistre, je vous en pri, ne vous desplaise car vrayement je ne puis pas espuiser de l'yauve à cause que je me suis blessée en les mains... si comme je me juai à l'espeie de 2 mains averque un de mes compaignenons, il me donna un ytel horion sur la main droite qu'il le fendist tout parmy la peaulme jusques à l'os. (*La maniere de langage*, p. 396.)

1401. — A Jehan Yvorin, fourbisseur d'espées pour avoir fourbi et nétoyé 2 espees de passot pour le roy, 12 s. p.

Pour avoir acoursi une espée de passot qui estoit trop longue et icelle garnie tout de nuef, de ceinture et de fourreau. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 43, v° et 44.)

1402. — A Herman Roussel, orfevre et varlet de chambre du roy, pour avoir fait et forgié les garnisons de 2 espees d'or... C'est assavoir l'une pour Mgr le dalphin et l'autre pour Mgr de Touraine, et en icelle de Mgr le dalphin a ou pomel 2 escussons où en l'un a esmaillée une demie ymage de Nostre-Dame, et en l'autre ses armes, et en celle de Mgr de Thouraine a aussi pareillement esmaillée une demie ymage de N. D. et en l'autre ses armes et ou pomel de chascun a tout au dessus un gros rivet d'or, et

en chacune une houppe d'or souldée et croisée de fer, et en chacune a une sainture où il y a boucle double, mordant et 3 fermeures, et au dessoubz de chacune a un coppel d'or. Yceulx ouvrages toutes tailliéez et hachéez de genestez et de may entrelassiez, où il a grant quantité que feuilles, que fleurs, que cosses ; pesans ycelles garnisons à tout les croiséez de fer, 1 marc, 7 onces, 5 esterl., dont les croisées de fer poisent à part 7 o., 16 esterl. ob... Pour tout la façon desd. 2 garnisons 72 l. 6 s. 2 d. t. (*Cpte. de Cordelier de Giresme, Arch. KK*, 35, f° 71.)

1411. — Une petite espée dont le pommeau est d'argent à 2 escuçons de diverses armes et à visaiges, garnie la croix de 2 gargoulles en manière de sarpent, la gaingne de cuir à 2 coispeaux d'argent et la sainture de veloux à seraines. (*Inv. de l'ecurie du roi*, f° 114 v°.)

1412. — Collory et bruny la garnison d'une espée de parement pour M. d. S., la croix, houce, boucle, mordant, les fermeures et le tout de lad. espée et avoir remis sur bleu vermeil cramoisy tout de neuf. Souldé les pointes tout de neuf, dessus la fermeure et avoir fait ung ruet tout de neuf sur le pommeau. (Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 157.)

1420. — Une espée à ung fourreau de veluyau noir bien usé, de la quelle espée la housse, les 2 bouz de la croisié, la bouterolle, la boucle, le mordant et 3 fermeures à quoy pend lad. espée sont d'or.

Une longue espée à cheval, à un fourreau couvert de veluaul vermeil, dont la tainture est garnie de boucle, mordant, 3 fermeures et la bouterolle d'embas d'argent doré.

Une bien longue et large espée de parement d'armeurerie de environ 7 piés et demi de long. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1426. — Pour aprendre à jouer et eulx ébatre du jeu de l'espée à 2 mains sous maistre Guillemet de Montroy. (Du Cange, v° *Ensiludium*.)

1431. — Led. Pèlerin dit qu'il portait... une très belle espée d'armes (*alias* une espée à maniere de coustille), à ung aneau ou crochet joignant à la croix. (*Procès P. Pèlerin*, pièce 98. Chevalier, *Doc. inéd. s. le Dauphiné*.)

1446. — Les archiers les (épées) portent longues, tranchans comme rasouers et sont a 2 mains. (*Traité anonyme du cost. milit. franç. Edit.* de Belleval, p. 4.)

1449. — La grant espée de parement du roy (Charles VII à Rouen) dont le pommeau, la croix ou croisée, la boucle, le mordant et la bouterolle de la gaine estoient de fin or et la sainture et gaine estoient couverts de veloux azur semé par dessus de fleurs de lys d'or en broderie. (J. Chartier, t. II, p. 163.)

V. **1450.** — Les espées seront de 3 ou 4 doiz de large, apointées, esmossées et taillans rabatuz, et en seront les pomeaulz et croisées droiz et faiz à la plus ancienne faczon que on les saura deviser, et aura l'alemelle de longueur de la croisée jusques à la pointe 2 piés et 4 doiz ou 2 piés et demy... Et sera l'en lesd. espées légières d'alemelle et pesantes de pomeau, si qu'on en puisse donner cop qui grève ou face mal. (Merlin de Cordebeuf, *Des chevaliers errants. Edit.* de Belleval, p. 83.)

V. **1450.** — De la manière et façon des espées (de tournoi) ... il n'y a pas trop à dire fors que de la largeur et de la longueur de l'alumelle ; car elle doibt estre large de 4 dois, à ce qu'elle ne puisse passer par la veue du heaulme, et doibt avoir les 2 tranchans larges d'un doy d'espez. Et affin qu'elle ne soit pas trop pesante, elle doibt estre fort vuidée par le meilleu et mosse devant, et toute d'une venue, se bien pou non depuis la croisée jusques au bout ; et doibt estre la croisée si courte qu'elle puisse seulement garentir ung coup... glissant le long de l'espée jusques sur les doiz, et toute doibt estre aussi longue que le bras avec la main de celluy qui la porte. Et peult-on qui veult atacher son espée... à une déliée chaesne, tresse ou cordon autour du bras ou à sa sainture, à ce que se elle eschappoit de la main on les peust recouvrer sans cheoir à terre. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, t. II, p. 12.)

1460. — (En 1415.) Après les armes des hasches, issirent (les tournoyeurs) tenants les espées ès mains, les quelles estaient effeutrées à tout fortes et grandes rondelles sur la main. (*Mem. de Saint-Rémy*, ch. 52, p. 384.)

1463-5. — A Jehan Berjon, varlet de cheval de parement sur lequel on porte l'espée du roy. (*Cptes de l'écurie, Arch. KK*, 65, f° 84.)

1467. — Quant le bourrel vit ce, led. Baudechon estant droit, d'un revers de l'espée pardevant la gorge, luy envoya la teste sur les espaules, ce qu'on n'avoit onques veu faire...

Avallerent leurs lances.. et se férirent ensemble et rompit chascun sa lance, puis sacirent leurs espees lesquelles estoient rabattues et tournantes. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 110 et 114.)

1536. — A Henry Allès, sommelier des armes du roy... pour avoir acoustré une espée à 2 mains, doré toute la garniture garnye d'un fourreau de veloux noir et d'un bout d'or (pour le roi) 13 l. 10 s. t.

4 onces de fil d'or de Chypre employé à reffaire de neuf la poignée de lad. espée, a 58 s. 9 d. de l'once. (8e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, f° 102.)

1536. — Agrippart et les 2 autres portèrent tous 3 espées à 2 mains, desquelles les poignées estoient garnies de drap d'or frisé. (*Monstre du mystere des apôtres*, p. 34.)

1557. — Pour avoir faict polir et nectoier la garde et alumelle d'une espée à 2 mains, 10 s.

Pour la façon de 3 fourreaulx d'espées à 2 mains, de taffetas jaulne, et avoir couvert les poignées dud. taffetas, pour servir aux masques (3 suisses des masques du roi), 30 s.

Pour 3 saintures de cuir de Hongrye garnies de boucles férées à la suisse, pour servir à porter lesd. espées, 37 s. 7 d. (*Cpte roy. de Julian de Bouderville*, f° 51.)

1560. — Une espée à l'antieque, aiant la garde, la poignée et le bout d'esmail de plieque, le fourreau et une escharpe de cuyr fait à broderie d'or tiré.

Une autre espée aiant la garde et le bout couvertz d'or, la poignée de fil d'or et la daguette de mesme, le fourreau couvert de fil d'or et la poignée d'or plaines de santeurs.

Une autre espée aiant la poignée, la garde et le bout d'or, garnis de fort petitz rubis et saphiz, façon d'Inde.

Une autre espée aiant la croisée de fer ouvré damasquin, le pommeau d'esmail violet à feuillage d'or, la poignée d'ébeine garniz de petitz rubiz et turquoises [deffault ung rubis]. (*Inv. des armes du roi à Fontainebleau.*)

1560. — I spadazi sono quelli particolarmente che lavorano intorno alle spade cosi da taglio, come da costa, da 2 tagli, da mezza costa con la punta a fogli d'olivo, di lauro, da una mano, da una mano e mezza, da 2 mani, stochi, verdughi, scimitarre, pistolesi, pugnali, daghe, fusetti, stiletti e fornimenti loro. (Garzoni, *La piazza universale, cap. de fabri, Disc.* 46.)

1567. — Il parer mio sopra la longhezza delle spade e... tenendo un mezzo tra le curte spade de tedeschi e le lunghe de suizzeri. (Levo da Piacenza, *Discorso dell ordine e modo di armare*, p. 2.)

1570. — Pour 25 espées à garde couverte, en couleur d'eaue, fournies à 23 grans lacquais dud. Sgr (le roi) à 100 s. la pièce. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 102.)

1571. — Combat à la barrière. — Assaillans : monsieur le comte de Charny, grand escuyer de France, avec le baudrier royal et en sa main l'espée de secours du roy. (*Baptème du Cte de Clermont et de Tonnerre. Docum. inéd. Mél.* Série I, t. III, p. 607.)

1576. — Une espée bastarde pour le sanglier, ayant le foreau de cuyr. (*Inv. du chât. de Nomery.*)

1595. — Hiérosme Corcol, sommelier d'armes de sa Majesté, pour avoir fourny une espée bruynée à plume dorée avec ung fourreau de velours et ung fourreau de vache, 6 esc. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 146.)

1599. — Je lui laisse une petite épée que j'ay à Troyes, qui a la garde dorée, avec un pommeau là où est relevé le jugement de Pallas et de Vénus.

Je lui laisse ma grande épée de duel, à flanon... qui a le fourreau garni d'argent et la poignée d'argent tiré. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 132, 3.)

1600. — Le fort (de l'épée) c'est environ un pied de longueur depuis la garde, le reste jusqu'au bout se dit le faible de l'espée. (Et. Binet, *Merveilles de la nature*, ch. 18.)

1606. — Espée de chevalier est une facon d'espée bien acérée, de moyenne longueur, large et tranchant (que les) chevaliers... portoient à tout un baudrier pendu en escharpe, dont la poignée n'estoit gardée que d'une seule croisée sans plus...

... On l'appelle aussi espée d'armes et estoc d'armes. (Nicot.)

1614. — Une espée dorée, plate, avec effigies et besongnes, dont la lame s'advance avec un ressort; le foureau de velour noir vieil et rompu, les 2 bouts dorés, la poignée de fil d'or.

Une espée à pistolet, la garde gravée et dorée, la lame à vive arête, aussi gravée, le foureau de cuir noir, le bout gravé et doré, avec cousteau, baguette, moule à bandage.

... Une autre espée à pistolet, la garde blanche, le pommeau à croissant, la poignée d'argent, le foureau de cuir noir, le bout d'argent avec la baguette servant de bandage.

Une espée canelée, garnie en noir, la lame au vieil loup, avec cousteau et poinçon, le foureau de cuir noir à porter le deuil, couverte d'une bourse de toile. La lame a esté prinse au galetas. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy.*)

1620. — Une espée marquée à vieux loup, la garde grise, la poignée à fil d'argent. (*Ibid.*)

1659. — Espée bastarde ou espée courte et large (espagnol : *terciado*). (Howell, *Particular Vocabulary*, sect. 44.)

1661. — Une espée dont le pommeau de la garde, le travers, le crochet, emboucheure et le bout du fourreau sont d'or esmaillez de blanc et noir, la poignée de fil d'or sans esmail, prisée 400 liv. (*Inv. de Mazarin*, n° 242.)

Épées historiques.

DOON DE MAÏENCE.

V. **1260.** L'espée chainte au les, dont je puis affichier
Qu'en la forge Galan fu feste sans trichier.
Chil qui Durandal fist; fist chesti forgier
A son mestre serjans qui bien s'en sot aidier;
Quant esmoulue fu, si la fist essaier,
A .I. coup en trancha .IIII. espées d'achier.
(*Doon de Maïence*, v. 6697.)

CHARLEMAGNE.

Quant Do voit Kallemaine qui ot treste l'espée,
Durandal ot à nom moult fu bien esprouvée,
Il a tantost la main à la soue getée.
En la forge Galan, le fix à une fée
Fu feite sans mentir, ch'est vérité prouvée;
Mès Galan ne l'ot pas forgié ne temprée,
Mes .I. sien aprentis qui bien l'ot manovrée.
Grant, merveille orrés ja, se ele est escoutée
De l'espée Doon comme ele fu faée.
Quant esmoulue fu, fourbie et atrempée
Et la mère Galan l'ot tenue et gardée,
Et dit ses oreisons, seignié et conjurée,
Com chele qui estoit de faement sénié,
Sus .I. andier de fer l'a maintenant posée,
Le trenchant par dessous; issi l'a oubliée;
Et quant vint au matin, si l'a dessous trouvée,
Qui coupé l'avoit tout et outre estoit passée.
(*Ibid.*, v. 6906.)

CHARLES VI. — **1383.** — Pour une espée (pour le roi) appelée Victoire ... le pommel garny d'or esmaillé, d'un costé à un ymaige de Nostre-Dame et de l'autre costé aux armes de France, et la chappe de la croix à cerfs volans de 2 costez, et en la sainture d'icelle double boucle, mordant et barres pour or 18 l. 8 s. 9 d. Pour la facon et garnison desd. 16 l. t.

1386. — A Hennequin Duvivier, orfèvre, pour 2 onces 10 estrel. d'argent doré finement mis et emploie en la garnison d'argent d'une espée pour le roy et le pommel esmaillié, l'un des costez de S. George et l'autre costé de Nostre-Dame, et la chappe d'icelle espée faite a un cerfs volant et anneles oultre et par dessus l'argent, 110 s. t. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 22 et 90.)

1411. — Une petite espée appellée Victoire, et y a ou pommeau ung crucifix, Nostre Dame et S. Jehan, et de l'autre costé S. George et la pucelle, et est garnie en la croix d'or et au bout aussy. (*Inv. de l'ecurie du roi*, f° 110.)

HENRI V D'ANGLETERRE. — **1415.** — Legamus excellentissimo principi fratri nostro percharissimo Sigismundo romanorum regi qui nunc est, ensem ornatum de lapidibus preciosis ad valorem 500 marcarum, et quia recepimus ensem ab altari ad fidem et Ecclesiam defendendam, eidem commendamus regi et in manus suas ensem Ecclesiæ et Christianitatis commendamus, tanquam illi qui est, judicio nostro, [illegible] et Ecclesiæ et fidei fidelissimus defensator. (*Testam. d'Henri V*, ap. Rymer. *Fœdera*, t. IX, p. 292.)

PHILIPPE LE BON. — **1420.** — Une petite espée longuete, d'argent dorée, nommée la Victoire, estant en un long estuy d'argent blanc. (*Inv. de Philippe le Bon*, n° 4252.)

Une espée volant nommée Taillade, de la quelle le pommeau et la croisée sont d'argent doré et la poingnée d'argent blanc, la gaisne de veluyau noir, garnie en 3 lieux de larges bouterolles à escussons ou milieu d'argent doré pendant à une longue sainture de tissu noir, garnie de plusieurs boucles, mordans et plusieurs fermaus d'argent doré. (*Ibid.*)

LE PAPE, A NOËL. — **1438.** — Nardo Petri Dominici de urbe, aurifabro, pro confectione ensis dati in nocte Nativitatis... lib. 5, unc. 7 1/2 argenti = 48 flor. 17 s. 9. d. — It. Pro auro ad deaurandum eumdem ensem 15 flor. — It. Pro ferro dicti ensis 26 bononinos. — It. Pro veluto ad coperiendum dictum ensem et cingulo cirico et manufactura coperture 2 flor. 16 s. 8 d. — It. Pro manufactura et laborerio præfati ensis 24 flor. — Summa 90 flor. 14 s. 5 d. monetæ romanæ.

1460. — Pro valori auri, argenti, veluti et unius pomi de calcidonio positi in spata... pro festo Nativitatis et pro manufactura. (*Arch. Vatic.* M, f° 133 et 147, ap. Muntz, *Les arts à la cour des papes*, t. Ier, p. 59 et 314.)

DU GUESCLIN. — **1467.** — Une espée de guerre qui fut à Messire Bertran du Claiquin. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 3242.)

CHARLES VIII. — **1438.** — A Jehan Gallant, orfèvre du roy, 51 l. 16 s. 6 d. t. pour or et façon d'une garniture d'espée (pour le roi), en la quelle a une boucle carrée avec la chappe, ung fons rapporté et un mordant où y a 2 fons, le tout esmaillé de rouge et tanné et semé de ces lettres G J et L, 3 clouz et 3 rivets esmaillez desd. coleurs. 2 autres grandes lettres J et L esmaillez comme dessus. 2 grans CC entrelacez esmaillez aussi desd. coleurs de rouge et tanné et ung fons dessoubz non esmaillé servant à tenir lesd. 2 lettres. Et ung bout pour le fourreau de lad. espée esmaillé aussi desd. couleurs et semé desd. lettres G J et L. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 66 v°.)

DIVERSES AU CHATEAU D'AMBOISE. — **1499.** — Une espée emmanchée de fer, garnie en façon de clef, nommée l'espée de Lancelot du Lac, et dit-on qu'elle est fée. — Une espée d'armes garnie de fouet blanc, et au pommeau a une Nostre-Dame d'un costé et un souleil de l'autre, nommé l'espée de la Victoire. — Une espée d'armes garnie de fouet blanc et au pommeau une Nostre-Dame d'un costé et ung souleil de l'autre nommée l'espée du roi Charles VII, appellée la bien aimée. — Une autre espée d'armes, la poignée de fouet blanc et au pommeau y a une Nostre-Dame d'un costé, de l'autre costé un souleil, nommée l'espée du roy qui fonda Saint-Denis. — Une espée d'armes, la poignée couverte de fouet blanc et au pommeau a une Nostre-Dame d'un costé et ung S. Michel de l'autre, nommée l'espée du roi de France qui fist armes contre un géan à Paris et le conquist. — L'espée aux armes du pape Caliste, le fourreau (fait à feillaiges)[1] garny d'argent doré et ung chappeau de veloux cramoisy garny et semencés de perles, que le roy que Dieu pardoinet (Charles VIII) fist mettre en son armeureryе. — Une espée d'armes, la poignée de fouet blanc, au pommeau d'un costé a Nostre-Dame et de l'autre costé ung S. Michel. Et fut à Jehan de Brézé, le quel en couppa le poing à ung homme d'armes avec le canon et le gantelet. — Une espée, la poignée de fouet blanc, au pommeau une Nostre-Dame d'un costé et S. Michel de l'autre, nommée l'espée du roy d'Escosse qui fut fort hardy, laquelle fut donnée au feu roy Loys (XI) quant il espousa madame la dauphine. — Une espée, la poignée de fouet blanc, le pommeau long, d'un costé une Nostre-Dame, de l'autre costé ung S. Martin, nommée la bonne espée du roy Loys, qu'il avait à la conqueste qu'il fist premier sur les Suysses, nommée Estrefuse. — Une espée a poignée de fouet blanc, ung pommeau long en façon de cueur (Voy. la fig. p. 401) esmaille blanc et rouge nommée l'espée du roy Charles septième, qu'il portoit sur son cousset. — Une espée, la poignée de fouet blanc, le pommeau en façon d'un cueur, où il y a 4 lozenges, 2 d'un costé et 2 de l'autre, nommée l'espée de Philippe le Bel. — Une espée garnie de fouet blanc, la poignée sans esmail, nommée l'espée du roy Jehan. — Une espée, le foureau blanc, la poignée garnie de boys, au pommeau une Nostre-Dame d'un costé et un S. Martin de l'autre, nommée l'espée du pape qu'il envoya au roy Loys. — Une espée garnie de cuir rouge à long pommeau

1. Inv. de 1506.

nommée l'espée du géan qui fust conquis par ung roy de France en l'isle Nostre-Dame. — Une espée longue rabatue à creusetz (quillons) pendans, qui fut au comte de Vistambert (Furstemberg.) — Une espée, la poignée de cuir rouge, nommée l'espée qui fut trouvée en un fondement de boulevart de la porte-neuve de Tours. Et fut trouvé au piés une beste dont la teste tenoit 5 ou 6 seaulx d'eaue. — Une espée d'armes, le fourreau de veloux noir qui fut au feu roy Charles huitiesme, la quelle il avoit à l'arçon de sa selle à la journée de Fornauve. — Une autre espée, le fourreau de veloux noir, que led. feu roy Charles huitième avoit eu sa main à lad. journée de Fornauve. (*Inv. de l'armurerie du chât. d'Amboise.*)

François Ier. — **1536**. — A ung fourbisseur d'espées suivant la Court, pour avoir fourbi et nectoyé la grand espée à 2 mains que l'on mect ordinairement derrière le chevet du liet où couche led. Sgr (le roi). Bruni d'or les gardes d'icelle et racoustré de filz d'or et de soye la poignée... [réparation de 2 autres plus petites], 8 l. 10 s. (8e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, fo 58 vo.)

Henri II. — **1560**. — Une espée aiant le pommeau, la garde et le bout recouvert de feuillage d'or, esquelz y a 2 camahieux et plusieurs petitz diamantz et rubiz, et le fourreau de toille d'argent, qui est l'espée que le feu roy Henry portait à l'entrée de Paris, en laquelle y a quelques pierres perdues. (*Inv. des armes du roi à Fontainebleau.*)

Charles IX. — **1570**. — A Fremyn Guillon, sommellier d'armes du roy, pour une espée, la lame espagnolle, les gardes enrichies d'or et d'argent de relief, faictes à masques et personnaiges, avecques la dague de mesme. Les poignées d'or et d'argent fin; fourreaulx de vellours noir; et aussi fourny la seincture de vellours noir de mesme de lad. espée passementée d'or et d'argent, avec une bourse de drap bleu pour servir à lad. espée et dague, 75 l. [Une autre semblable]. (*Cpte de l'argenterie de Charles IX*, fo 8 vo.)

Henri III. — **1583**. — A Jehan Coullault, sommellier d'armes dud. Sgr (le roi), pour avoir fourby une espée, verny les gardes en noir, fourny de poignée de soye et fourreau de velours, 4 esc.

Une espée grise garnye d'un fourreau de vache pour sa Majesté, pour aller à la chasse, ayant la lame d'Espaigne, 10 esc.

Une espée, la lame d'Espaigne avec le poignart de mesmes, ayans les gardes sizellées dorées fort riches, les poignées d'or fin et les fourreaulx de velours garniz de leurs boutz aussi cizellés dorez, pour servir à sa Majesté, 25 esc. (*Cpte de l'argenterie de Henri III*, fo 389.)

Henri IV. — **1591**. — A Hiérosme Corcol, fourbisseur, (du roi) pour une espée enlevée et tournée à jour, dorée, hachée, damasquinée avec la poignée d'or fin, 25 esc.

Pour une autre espée à jour et à teste antique, dorée et hachée, 30 esc.

Pour une autre espée dorée et hachée, avec des perles d'argent. Raporter la poignée d'or fin, avec une lame du Laurens de Tours [1], 20 esc.

Pour une autre espée damasquinée d'or de rapport et une lame d'Espaigne et poignée d'or fin, 25 esc. (3o *Cpte roy. de P. de Labruyère*, fo 87 vo.)

1595. — A Hiérosme Corcol pour une garde d'espée dorée et argentée, cizelée, la poignée d'or fin avec un fourreau de vache (doublée) de thoille cirée, le tout pour servir à une espée façon de Damas, que M. le grand prévôt avait donné à sa Majesté, 10 esc.

Pour 2 fourreaux de vache (doublée) de thoille cirée pour servir sur l'espée du petit lyon et pour une poignée d'or fin, refourbi la lame et doré les boutz, 3 esc. — Pour avoir redoré la garde du petit lyon et nectoyé la lame, 6 esc. — Pour avoir nectoyé et mis en coulleur 6 espées coutelatz d'acier de Damas, 6 esc. (5e *Cpte du même*, fo 39.)

Henri II. — **1599**. — Une épée espagnole fort large et corte qui a la garde dorée; c'est l'épée qu'avoit, sans mentir, le feu roy Henry à la bataille de Renty, laquelle il donna à feu M. de Lancques qui avoit rompu la sienne au combat. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 434.)

Jeanne d'Arc. — **1634**. — Une espée de Charles septième, garnie au milieu de son pommeau de 2 agneaux d'or, l'un de soleil et l'autre de Notre-Dame... son fourreau de cuir noir auquel estoit, lors du précédant inventaire (1534) ung bout d'or qui maintenant y deffault, garny d'une couverture aussi de cuir noir à 3 coupliéres d'or, d'une chaple à bouche, d'un mordant et de 6 clouds, le tout d'or estimé ung marc de 60 escus, dont faultdroit desduire pour la tare dud. bout d'or défaillant 6 onces.

Et a esté dit par les orfebvres n'y avoir aucun fourreau et par les Srs. relligieux a esté dict led. espée n'estre de Charles septième mais de Jeanne la Pucelle. — Par lesd. orfèbvres a esté prisé l'or qui se trouve au pommeau de lad. espée 15 livres. (*Inv. du trésor de Saint-Denis.*)

Ogier le Danois. — **1721**. — Du Cange (vo *Spacha*) dit avoir vu à Saint Pharon de Meaux une épée antique que l'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, si fameux du temps de Charlemagne... Le père Mabillon qui la fit peser dit qu'elle pèse 5 livres et un quarteron... Elle a 3 pieds et un poulce de lame, 3 poulces de largeur vers la garde et la garde est de 7 poulces de longueur. (Le P. Daniel, *Hist. de la milice franç.*, t. I, p. 411 et 413.)

PROVENANCES.

Allemagne. — V. **1190**.

Sa grant espée d'Alemaigne
U ont sis livres de fin or
Entre le heut et l'entrecor.
Od pierres fines précioses
E od ovres merveilluses
Eisi faites si entailliés
E si sutivement déboissées.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. I, p. 144.)

V. **1250**. — Au nord des montagnes de la Croatie est la ville de Sebeclon dans laquelle se fabriquent les épées devenues célèbres et connues sous le nom d'épées d'Allemagne. Dans la montagne qui dépend de la ville est une mine de fer; on dit même qu'une certaine partie de la montagne fournit un fer empoisonné avec lequel on fabrique des sabres et des khandjars dont les princes se servent exclusivement à cet usage. (Ibn-Sayd, ap. Abulfeda, *Géographie*, p. 311.)

1305. A granz espées d'Alemaigne
Leur trenchent souvent les poings outre.
(Guill. Guiart, v. 3630.)

1309. — Vint le roy (S. Louis) à toute sa bataille... un heaume doré en son chief, une espée d'Alemaigne en sa main. (Joinville, p. 71.)

Annecy. — **1518**. — L'après disner partismes de Duing et vinsmes aud. Nichil, cy a 2 grandes lieues; c'est une petite ville où s'y faict largement espées et couteaux, et sont de bonne estofes. (J. le Saige, *Voy. de Terre-Sainte*, fo ec 3.)

Bar-le-Duc. — **1662**. — On travaille ici de très belles gardes d'espée que les passans y achetent ordinairement. (Du Verdier, *Le Voy. de France*, p. 89.)

Basilicate. — **1442**. — Spade di Villa-Basilica vale (in Pisa) la cassa, fiorini 80 in 90; sono per cassa 208. (Gio. da Uzzano, *Pratica della mercatura*, p. 181.)

Bilbao et Tholosette. — **1627**. — La Biscaye envoie ses laines aux pays septentrionaux et les espées qui se font à Bilbao, de mesme que Guipuscoa fait argent de celles qui se font à Tholosette. (Davity, *Les Etats, Empires et Principautés du monde*, p. 185.)

Boheme. — **1365**. — Unam spatam seu insem operis Boemie, taxat. 6 gross vet. — Alium ensem operis Boemie aptum ad venandum, tax. 15 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 341.)

Bordeaux. — V. **1320**. — Bordeaux se trouve hors de l'Andalos dans le pays des Francs... Les épées qu'on y fabrique sont célèbres. (*Geographie d'Abulféda*, p. 307.)

1401. — A Jehan Yvorin, fourbisseur d'espées, pour une espée de Bordeaux, 108 s. p. — Pour avoir fourbi, nétoié et mis en bonne ordonnance 7 grans espees de Bordeaux prinses au Louvre en l'armoierie dud. Sgr. (le roi) et pour avoir fourbi 20 autres espées prinses illec, 68 s. p. (*Cpte de l'écurie du roi*, fo 44.)

Castille. — **1411**. — Une espée de Castelle garnie d'argent doré sans armoyrie, la gaingne et le tissu de soye vert...

Une espée de Castelle, le pommeau, la croix et la poignée garnie d'argent et la gaingne par en hault de 3 viroles, et le bout d'en bas de lad. gaigne; liée de fil d'argent. (*Inv. de l'écurie du roi*, fos 114 vo et 117 vo.)

1. Sans doute Laurent Hasle qualifié d'armurier dans le compte de l'écurie de 1599, fo 457.

Catalogne. — **1446**. — Quant à faczon de dagues et d'espéez... lesd. coustilleux portent voluntiers fueilles de Catheloigne, ung pou longuetes et estroites, et sont ung bien pou roides, et dagues pareilles. (*Traité anonyme du cost. milit. français, édit.* de Belleval, p. 4.)

Clermont. — **1383**. — A Hennequin Duvivier, orfèvre,... pour or mis et emploié en la garnison d'une espée de Clermont (pour le roi). C'est assavoir le pommeau d'icelle fait à esmaulx et la chappe de la croix à cerfs volans de 2 costez, et double boucle et mordant en la ceinture d'icelle, pour l'or, 15 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 22.)

Cologne. — **1228**.

Au torner les chevaux, ont traistes
Les grands espées de Cologne.
(*Le tournoiement de l'antéchrist*, p. 64.)

XIIIe s. — Espées de Collogne. (*Proverbes et dictons popul.* édit. Crapelet.)

1365. — Unam spatam operis Coloniensis, 5 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 341.)

Damas. — **1432**. — On dist que les espées de Damas sont les plus belles et les meilleures de Surie, et est estrange chose de veoir comment ilz les burnissent, car aincois qu'elles sont temprées, ilz ont ung fer assis sur une pièce de bois de quoy ils en lièvent les rabotures au long tout ainsi que on feroit de bois à tout ung rabot, et apres leurs donnent leur tempre et les polissent par manière qu'ilz se mirent dedens quand ils veulent faire leur torque, et les font trenchier mieulx que nulles autres espées que j'aye veu. (Bertrandon de la Broquière, *Voy. d'outremer*, ms. f° 160 v°.)

Esclavonie. — **1595**. — Pour une espée limée à ternir et couronnée à jour et damasquinée, avec 2 douzaines de pierres fines avec le castron d'or et la lame esclavonne et ung fourreau de velours avec une poignée d'or (pour le roi) 20 esc. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 145 v°.)

Espagne. — V. **1600**. — Othello : J'ai dans cette chambre une autre espée ; une epée d'Espagne trempée dans l'onde glacée. (Shakespeare, *Othello*, acte 5, sc., 3.)

Florence. — **1322**. — Une espée de Florence et une miséricorde sour le wainne, qui est de rouge soie estoffée d'argent. (*Inv. de Robert de Béthune*, p. 247.)

1361. — Une petite espée de Florence garnie d'argent doré, prisée, 72 s. (*Inv. de P. de Beausault, Arch. P*, 1359[1] cote 633.)

Frise. — **1160**. Portant hiaumes d'acier et espées de Frise.
... La main met à l'espée qui fut forgié en Frise.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 63, v. 23 et p. 133, v. 7.)

Gênes. — **1302**. — Pour 10 espées sans argent, 100 s. — It. Une espée de Gennes garnie d'argent, 10 l. — It. une autre espee à un fuerre vermeil garnis d'argent 6 l. — Une autre à pomel de cristal, 4 l. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

965. — Inde. — Il generale Busa-Ben-Kagebis il quale conquesto la prima volta la cita de Sarkusah... fece fabricare una moschea assai bella. Venendo a morte anno 265 [878] dice che la spada colla quale aveva conquista la citta di Sarkusah dovesse appendersi al tetto della moschea dove doveva essere sepolto il de lui corpo.

Or questa spada si e trovata in mano del generale del esercito nemico Jakob, e l'ho tolto io delle sue mani perche e assai bella. Io sono venuto in cognizione che quella spada fosse di Busa-Ben-Kagebis perche nell'elsa vi e scritto nel modo seguenti : « Questa e la spada indiana di peso 250 dramme che e del generale Busa-Ben-Kagebis, con la quale nelle sue mani conquisto la citta di Sarkusah nell anno 257 [870] di Maomet lo nostro profeta. Oh quanti furono feriti ed uccisi con questa spada, con l'assistenza de Maometto nostro profeta ed apostolo di Dio. » (*Lettre de l'emir Almumenir. Codice diplom. arabo-siciliano*, t. II, p. 400.)

Lombardie. — **1365**. — Unum ensem operis Lombardie, ad signum scorpionis, taxat. 2 flor. fl. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 341.)

Milan. — **1607**. — A Guillaume de Lesac, maistre fourbisseur d'armes, pour une espée ayant la garde à la milanaise, d'argent de rapport, pour le service de sa Majesté, 120 l. (*Cpte roy. de P. Leroux*, f° 4.)

Montluçon. — **1465**. Des espees de Montluçon,
Armeuriers nobles de courage
Ouvriers de chascune façon.
(H Baude, *Biblioth. de l'Ec. des chartes*, serie 2, t. V, p. 112.)

Paris — **1322**. — Une espée qui est de la main maistre Jeha d'Orgeret[1]. (*Inv. de Robert de Béthune*, p. 247.)

1404. — A Jehan Martier, fourbisseur d'espées, pour 10 espées de passot pour le roy et 2 espées de la façon de Paris pour Mons. de Guienne et Mons. de Thouraine, 50 s. pièce l'une par l'autre. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 105.)

Pégu. — **1582**. — Le spade (a Pegù) sono senza punta e hanno il manico fatto a guisa di quei de' nostri cortellacci (coustilliers), ma lunghi intorno a 3 quarte, e il taglio e solo da una banda, e dall'altra e la costa o schena senza taglio. (Gasp. Balbi, *Viaggio dell'Indie orientali*, f° 111.)

Séville. — V. **1250**. — Ibn-Saïd, né à Grenade en 1214, vante les épées richement ornées qui se faisaient à Séville, et qui n'étaient pas inférieures, ajoute-t-il, à celles de l'Inde. (Davillier, *Rech. s. l'orfèvrerie en Espagne*, p. 16.)

Turquie. — **1411**. — Une espée de Turquie, dont le fourreau est de cuir vermeil à 3 coispeaux d'argent doré à l'ouvrage de Damaz, la croix et poignée de mesmes, la sainture et tissu vermeil garnie de boucle et mordant et 4 clouz d'argent. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 114 v°.)

Vienne en Dauphiné. — **1190**. Orent les blancs osbers vestuz
Baiviens é Costantineis.
Ceinz les trenhanz brans Vianeis.
... Après les fors lances fraisnines
Traistrent les buens brans Vianeis.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 27 et 36.)

V. **1225**. Poi i a cil qui n'ait bon bran viennois.
(*Foulque de Candie*, p. 18.)

1530. — Puis luy donna une belle espée de Vienne avecq le fourreau d'or faict à belles vignettes d'orfebrerie. (Rabelais, l. 1, ch. 46, p. 286.)

1588. — Je ne veux oublier sur le propos de Vienne de parler des martinets où se forgent les lames d'espées portant le nom de Vienne. Ce lieu est digne d'estre veu par les esprits curieux parce qu'en iceluy y a grande quantité de moulins qu'un petit ruisseau fait tourner à la fois et à divers usages, car les uns servent pour faire jouer les soufflets qui allument le feu à la fournaise, les autres pour faire battre le fer sur l'enclume, et d'autres pour faire tourner la meule qui aguise les espées sans qu'il y ait qu'un seul homme pour tenir le fer en sa main pour en faire à sa volonté. (*Voy. de Villamont*, l. 1, f° 4 v°.)

1644. — Vienne... est assise sur le Rhône qu'on passe sur un pont et arrousée de la petite rivière de Gère qui fait moudre plusieurs moulins à bled et à papier et d'autres à métal où se font d'excellentes lames d'espées par l'ingénieuse invention de certains martinets qui se lèvent et s'abaissent à la cadence au mouvement des roues comme les marteaux des forgerons sur l'enclume. (Coulon, *Les rivieres de France*, t. II, p. 107.)

1662. — On y fait (à Vienne) du papier et de très bonnes lames d'espées, à quoy servent les eaux de la rivière qui sont conduites à cet effet avec grand art pour faire aller les martinets. (Du Verdier, *Le Voy. de France*, p. 282.)

1723. — Les lames (d'épée) de Damas et d'Angleterre sont les plus estimées pour les étrangers, et celles de Vienne en Dauphiné pour les lames qui se fabriquent en France. (Savary, *Dict. du comm.*)

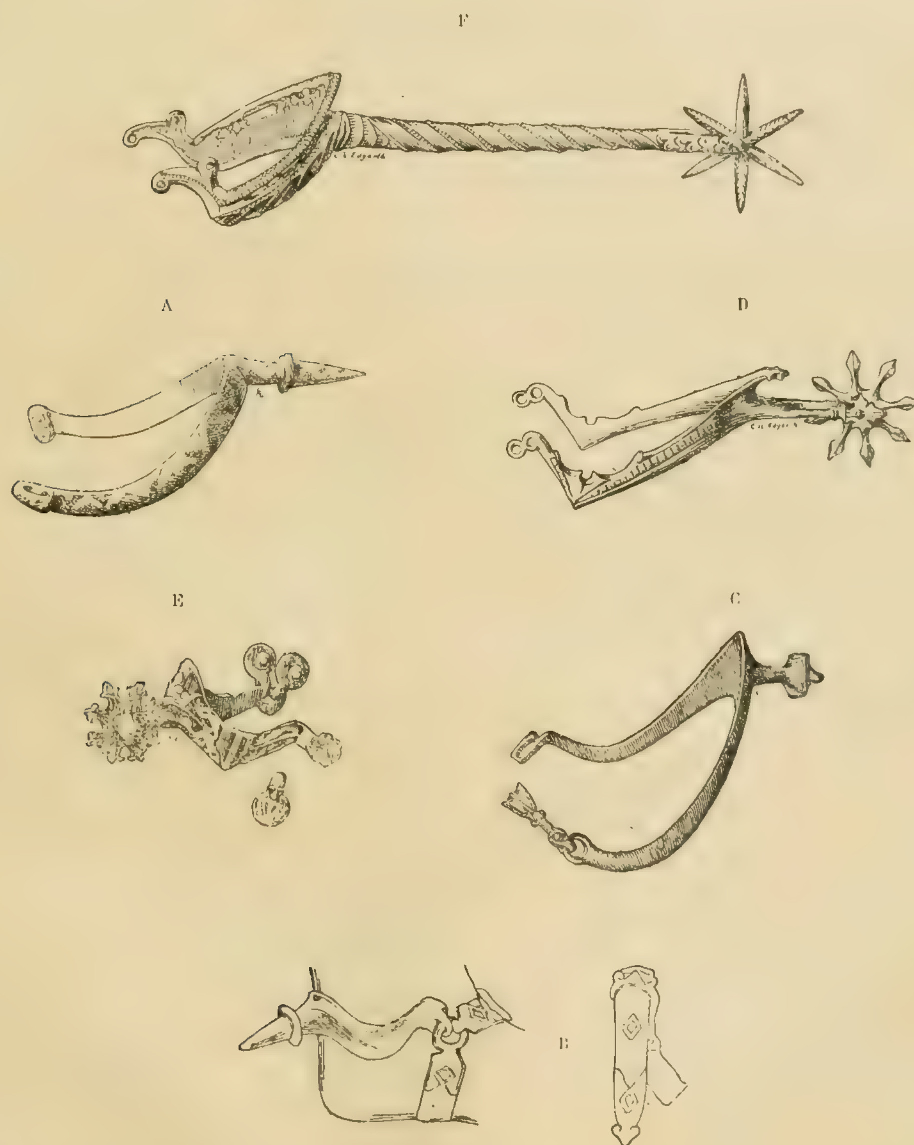
ÉPÉE. — **1609**. — Espée aussi en cas d'équipage de pressoners est un baston rond du diamettre de la mer, qui sert à mettre sur le marc pour soustenir les ais, et il y en a 2, l'un devant, l'autre derrière. (Nicot, 2e *édit.*)

ÉPERON. — L'éperon antique composé d'une talonnière assez courte courbée sur le même plan, et muni d'un pointe à base ronde ou carrée n'offre que peu de variétés. Celui du moyen âge présente au contraire une suite intéressante de types qui se distinguent les uns des autres presque de siècle en siècle. La modification principale consiste à substituer à une pointe que sa longueur rendait parfois un

1. Figure sous le nom de Jehan d'Orgerel parmi les couteliers de Paris dans la Taille de 1313. Il demeure « rue ou l'en cuit les oes » et paye 4 s. 2 den. d'impôt.

peu meurtrière pour le cheval, une molette tournante dont l'effet moins incisif a, depuis le XVIe siècle, suffi aux exigences du cavalier. Suivant le témoignage d'un savant italien, rapporté par Quicherat (*Histoire du costume*, p. 110) l'ouverture faite à Milan en 1639 du cercueil de l'archevêque Anselme où avait été enseveli, en 818, le corps de Bernard, roi d'Italie, mit au jour une paire d'éperons de cuivre jaune terminés par une petite molette. Mais c'est là une disposition exceptionnelle qui ne commença à se généraliser qu'au XIVe siècle; néanmoins la série des sceaux équestres commençant en 1211 avec celui de Jean de Boury, puis de Raymond de Toulouse en 1228, et de Guillaume de Dampierre en 1246, montre un certain nombre d'exemples d'éperons à molettes.

Malgré ce perfectionnement l'éperon à pointe (fig. A) s'observe encore dans les lames funéraires anglaises, en 1306 sur celle de Robert de Septvans et en 1334 sur celle du comte de Cornwal (fig. B) que nous croyons l'une des dernières en date. Pendant cette période l'effet poignant du dard est tempéré par le voisinage d'une forte embase sur laquelle il vient s'épanouir. Dans l'inventaire du château de Nérac, en 1598, une paire d'éperons à pointe doit être considérée comme ancienne ou tout au moins exceptionnelle.



A C. XIIIe s. — 2 *éperons à pointe*. — B. *Autre de* 1334. — E. *Éperon doré et émaillé du* XIVe s. — D. *Autre gravé, même époque*. — F. XVe s. *Éperon ciselé et ajouré, à longue tige*. — *Les pièces* A, C, E, F app. à M. Ressman, D, à l'auteur, B, prov. de l'effigie anglaise du comte de Cornwall.

Un des caractères constants de l'éperon de la chevalerie est la cambrure des branches qui s'infléchissent sous les malléoles pour se relever au talon et au cou-de-pied. La longueur des tiges, du XIIe à la fin du XVe siècle, reste très variable, néanmoins entre 1380 et 1470, la position assez singulière du cavalier des sceaux équestres arcbouté entre le troussequin de la selle et l'étrier avancé jusqu'à l'épaule du cheval, justifie les dimensions de certaines tiges dont la longueur démesurée avait pour but d'atteindre les flancs du cheval sans un trop grand déplacement de la jambe du cavalier. Cette raideur d'attitude dont on ne trouve aucune trace à la fin du XIe siècle dans la tapisserie de Bayeux disparaît complètement avec le XVIe siècle, et dès le règne de Louis XII la partie inférieure du corps reprend dans l'équitation son aplomb normal.

Deux textes, l'un de 1335, l'autre du milieu du XIVe siècle mentionnent les éperons à bec de geai. Si l'on s'en rapporte à la miniature qui accompagne le premier, il s'agirait d'une molette en étoile à huit pointes prises entre deux lignes courbes et ayant la plus grande analogie avec la figure F à longue tige.

Les éperons de Grenade ou à la moresque sont, comme l'explique Howell, munis d'une seule pointe en manière de poinçon; leurs branches arquées sur le même plan sont généralement très longues.

V. 1100. Senefient chist esperon.
Qui doré sont tout environ,
Que vous aijez bien en corage
De Dieu servir tout vostre eage.
(*Ordene de chevalerie*, v. 203.)

V. 1300. — Esperons noux, grans, de la faysson que corre (à la mode), 12 gr. — Esperons petitz, 8 gr. (*Tarif de Nimes, Rev. des Soc. sav.*, série 6, t. I, p. 550.)

1302. — Pour une sele broudée, à cheval... la lormerie dourée et esmaliée et les esperons à boce pour guerre, 60 s. p. (*Cpte de l'écurie du Cte d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 179⁴.)

1335. Et avoit esperon ès piés
A bec de gay bien appointiés.
(*Le pèlerinage de la vie humaine*, f° 71.)

1347. — I pare calcarium deauratorum et aymellatorum. — 3 paria calcarium deauratorum et aymellatorum pro hastiludio. — 3 paria calcarium deauratorum aymellatorum et garnitorum de serizo. (*Cptes de la garde-robe d'Edouard III*, p. 100.)

V. 1350. Or faut espée, par Saint Gile,
... Et esperons à bec de jai
Et d'autre guise.
(*Les outiex de l'ostel. Bibl.* Luzarche. *Rec. de fabliaux*, mss. pièce 72.)

1382. — (Après la bataille de Rosebecque) connaissance vint au roy qu'il y avoit en la grand eglise de Nostre-Dame de Courtray une chapelle en laquelle il y avoit largement 500 paires d'éperons dorés, et ces éperons avoient jadis été des seigneurs de France qui avoient été morts en lad. bataille de Courtray en 1302. (Froissart, l. 2, ch. 200.)

1386. — A Guillaume de Jumeaulx, lormier, pour 10 paires d'esperons dorez, grenetez, garnis sur soye et ouvrez le plus richement que on a peu, tant pour le roy que pour Mgr de Touraine, 60 s. la paire. — Pour 7 paires d'esperons dorez garnis sur cuir, à houser, 8 l. t. Pour 5 paires d'esperons noirs à houser pour led. Sgr, 60 s. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 87.)

1387. — Au mesme... pour 12 paires d'esperons neufs pour les pages et varlets du roy et de Mgr de Thouraine, au pris de 6 s. p. la paire. Et pour avoir estamé 4 paires de viez esperons pour lesd. varlets et pages, pour ce 8 s... (1er *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 123.)

1399. — Pour 2 paires d'esperons garnis sur soie, pour Mgr le daulphin, l'un blanc l'autre vert, la verge d'iceulx esperons esmaillée de la façon que le roy porte, 100 s. t. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 19 v°.)

1408. — Ungs esperons à femme, dorez à courroye de soye vermeille. (*Inv. des duc et duch. d'Orléans*, f° 44 v°.)

1411. — Une paire d'anciens esperons de Grenade, garniz d'argent doré. (*Inv. de l'écurie du roi*.)

1420. — Une paire d'esperons de leton dorez, tortillés, à large molete et plusieurs pointes, garniz de tissus de soie vermeille. — Une autre paire d'esperons de leton dorez, grenetez à tissus comme dessus. — Une paire d'autres esperons plains de leton dorés. — 2 autres paires d'esperons blans. (*Inv. de Philippe le Bon*.)

1421. — Une payre d'anciens esperons de Grenade, garniz de 2 tissus vers, garnis d'argent doré comme il appert par le précédent inventoire (1411) et depuis ont esté osté l'argent et le tissu. (*Inv. de l'écurie du roi*, n° 268.)

V. 1450. — Et ne portera l'en gaires les esperons plus longs que de 4 doiz ou 5 doiz affin qu'ils ne nuysent point pour combattre à pié. Et tous les aultres chevaliers et escuiers de ceste queste pourront porter esperons dorez (Merlin de Cordebeuf, *Des chevaliers errants*, p. 82.)

V. 1450. — Les plus cours esperons sont plus convenables que les longs, à ce que on ne les puisse arracher ou destordre hors les pieds en la presse. (Le roi René, *Devis d'un tournoi*, t. II, p. 13.)

1459. — Et au monster chascun fut pourveu de nouveaux et semblables esperons qui dorez estoient pour les chevaliers et argentez pour les escuyers, dont les courrois estoient de tissus de soye comme l'on souloit au bon temps (V. 1370) porter. (*J. de Saintré*, ch. 67, p. 219.)

1468. — 7 esperons, l'un pour le service de madame (la duchesse d'Orléans) quand elle va à cheval, et les autres 6 pour les 6 damoiselles d'onneur de lad. dame. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 7055.)

1508. — Pierre Foucher, esperonnier dud. Sgr. (le roi), pour une paire d'esperons qu'il a livrés à ung fol nommé Triboulet, 5 s. t. (13e *Cpte de l'écurie du roi*, f° 61 v.)

1341. — Ung quartier velloux blanc pour couvrir une paire d'esperons, pour servir aud Sgr (le roi) au tournoy, 37 s. 6 d. t. (13e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, f° 17 v°.)

1546. — Baillé au recepveur de Paris pour 5 années escheues à la Chandeleur derrièrement passée à cause de 25 s. t. que nous debvons au roy pour chacun an pour ses esperons dorés à cause de votre seigneurie d'Artinville. (*Cpte des Celestins*.)

1563. — Pour une paire d'esperons à viz et escroues, 20 s. t., pour servir en l'escuirie. (*Cpte de l'écurie de la reine*, f° 88 v°.)

1565. — Pour 2 paires d'esperons à mollettes qui ne picquent poinct livrées au bossetier pour en dorer une paire et l'autre argenter pour le service dud. Sgr. (le roi). 8 paires d'esperons (pour le roi), assavoir 4 paires aiant des mollettes picantes et les autres mousses, le tout doré et argenté et garni de veloux, 55 l. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 23 et 66.)

1598. — Un pair d'esperons dorés ayant au lieu de la molette un long poinçon avec les courroyes de velours cramoisi rouge et les bougles de leton en bon nombre esmaillé. (*Inv. du chât. de Nérac*, p. 18.)

1659. — Esperons à la moresque, d'une seule pointe à la façon d'un poinçon. (Howell, *Particular vocab.*, sect. 29.)

ÉPERVIER. — Oiseau de proie fort recherché pour la volerie, du XIIe au XVIIIe siècle, c'est-à-dire pendant tout le temps où cet exercice resta en honneur parmi les nobles et exceptionnellement dans le clergé. Un des principes de l'éducation de l'épervier consistait dans la compagnie du maître qu'il suivait jusqu'au pied de l'autel. L'abbé Lebeuf, au tome Ier de son *Histoire d'Auxerre*, affirme que le chantre de la cathédrale tenait un épervier sur le poing tout le temps qu'il entonnait la messe, et un texte du *Mercure français* prouve qu'un curé du diocèse d'Évreux, en 1642, pouvait, dans les mêmes circonstances, déposer son oiseau sur le coin du grand autel. Au

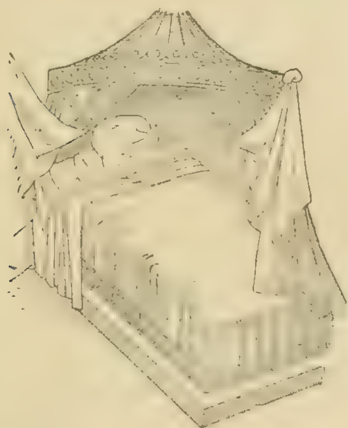
XVI[e] siècle, le tarif du péage de la Loire dit que dans les transports d'oiseaux la présence d'un épervier suffit à l'acquit des droits perçus à Chambon.

1575. — Pour tous les oyseaux, chacun un denier parisis ; et s'il y a un espervier, il acquitte tout pour lesd. oyseaulx. (*Peage de la Loire a Chambon.*)

1642. — Peut led. sieur ou curé chasser sur tout le diocese d'Evreux avec autour et tiercelet, 6 epagneuls et 2 levriers, et peut led. sieur faire porter et mettre son oiseau (épervier) sur le coin du grand autel au lieu le plus près et le plus commode à son vouloir.

Peut led. Sr curé dire la messe botté et éperonné en lad. église N. D. d'Evreuz tambour battant en lieu et place des orgues. (*Mercure français*, 1735.)

ÉPERVIER. — Baldaquin ou pavillon de forme circulaire ajusté au-dessus d'un lit ou d'une baignoire et qui emprunte son nom au filet de pèche dont il a la forme. La langue peu précise du moyen âge a pris aussi l'épervier pour l'ensemble de draperies qui entourent une couchette ou deux, en les séparant par une *courtine traversaine*, ou y donnant accès par des portes comme celle des tentes. Elle a même compris sous ce nom les *coustes-pointes* et les coussins de toute nature.



V. 1460. — *Épervier. Biblioth. Richel., ms. fr.* n° 113, f° 113 v°.

1266. — 2 espreviers à mettre sor lit, un quarré et un reont, et un drap qui remest (reste) de l'esprevier. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 191.)

V. **1300.** Le lit tout entour pourprenoit
Li espreviers que je vous dis...
De soie est ouvrez par maittrise
D'uevre cointe, noble et jolie...
Par tout avoit chançons escrites...
Dou cela de la chambre issoit.
Une main d'or à quor pendoit
Cil espreviers moult gentement.
(*Rom. de Cléomades*, ms., f° 27 v°.)

1380. — N° 3561. — Le grand esprevier vermeil tout garny et 3 coulte-pointes de mesmes et une coulte-pointe pour la couche.

N° 3562. — Ung esprevier vert vielz, garny de ciel, de dossier, de courtines vers et de 2 coultepointes.

N° 3564. — Ung esprevier de cendal blanc garny de ciel, dossier, courtines et de 2 coultepointes, 4 grans carreaulx et 8 petiz de mesmes. (*Inv. de Charles V.*)

1394. — Pour 2 pièces de taffetas vert contenant chascune 7 aulnes, pour faire la doubleure encontre lad. toile pour l'espervier dud. pavillon.

Pour (le même objet) 16 aulnes de fine toile déliée de Reims pour eslargir au long environ 6 aulnes, un espervier d'or de Chippre ou pavillon de toile blanche, doublé de taffetas vert brodé et armoyé aux armes du pappe (Clement VI, pour le roy. (*Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 37 v°.)

V. **1400.** — Ung espervier de satin vert servant à 2 litz pour la chambre de Mss. les enfans, garny de ciel, dossier, courtines tenant aud. ciel, armoyée chacune pièce des armes de Mons. le duc Jehan et de la contesse Marguerite, en compas. (*Inv. des tapisseries de la duch. de Bourgogne.*)

1401. — 2 espreviers carrez de toile blanche, pour servir à 2 litz. (*Arch. K.* reg. 12, f° 85 v°.)

1402. — Pour 33 pièces de taffetas vers que lad. dame (la reine) a fait prendre et acheter pour faire un esprevier garni de ciel, dossier, 2 coustepointes, couvertures à l'entour dud. esprevier, goutières, 2 courtines, l'une traversaine et l'autre à mettre entre 2 liz, avec 13 carreaux, c'est assavoir 4 grans et 10 petiz, au pris de 16 l. 8 s. la pièce, valent 211 l. 4 s. p...

It. 40 pièces de cendaulx vers des larges pour faire un esprevier pour l'estat de l'enfant dont la royne acoucha briefvement, garni de ciel, dossier, goutières, courtines, 3 coustepointes et 6 carreaux, au pris de 4 l. la pièce. (10[e] *Cpte roy. d'Hémon Raguier*, f[os] 77 et 77 v°.)

1404. — Pour faire 2 esperviers à mettre sur la cuve la royne quand elle se baigne. (*Arch. K.* reg. 43, f° 37 v°.)

1417. — Ung vieil espervier de drap de soye vert, fourni de ciel et dossier avec une courtine traversaine usée. (*Inv. des tapiss. du duc d'Orléans*, f° 8 v°.)

1456. — Une couschète garnie de coète, travers-lit et couverte de laine blanche. It. ung paveillon de toille dessus en facon d'un espervier à pescher poisson [pour la chambre du roi]. (*Inv. du roi René a Chanzé*, f° 3 v°.)

1464. — 2 sparveria de tela ad usum lecti S. D. N. papae, cum portis deauratis et recamatis satis pulcra. — 2 sparveria de rosato, cum unum novissimum, aliud usitatum magis, unum pro portis de imbrocato carmosino, aliud cum friso deaurato in portis per totum. (*Inv. du garde-meuble de Pie II.* Muntz, *Les arts à la Cour des papes*, t. I[er], p. 325.)

V. **1480.** — Un esprevier pour mettre sur un lit, dont la pome est d'argent doré. (*Inv. du chât. de Bar*, f° 5.)

1517. — Uno sproviero di tela d'Olanda lavorato di seta carmesina, negra, gialla e negro-torchina et carmesi — listato di seta negra et carmesi — carmesina ad ancore — carmesi a rose — negra a frezze — negra e bianca fatto a telaro — listato torchino e ranciato de punte diale.

Uno sproviero di cambaia listato d'oro e seta negra fatto a telaro (5 autres de même toile).

Uno sproviero di rasciato di seta bianca con le porte d'oro e seta nera, fatto a telaro. — Tutto d'oro con le francie d'oro et seta carmosina — di tela d'argento con sua capetella listato d'oro tirato sopra raso carmesi con l'impresa della carcioffa di tabi d'oro giallo con le porte ricamate d'oro tirato con sua capetella — tabi torchino. (*Inv. du trousseau de Bonne Sforce, reine de Pologne*, p. 254.)

ÉPI. — La pièce de charpente posée perpendiculairement en saillie sur un pavillon, ou la crète d'un comble formait un épi qu'on recouvrait presque toujours d'ornements en plomb découpé et embouti. Les différentes parties dont se composaient ces fleurons, dont les monuments du XV[e] siècle nous ont transmis les plus intéressants spécimens, sont énumérés dans les comptes de la chapelle de Saint-Pierre-en-Chastres, près Compiègne. Voy. PLOMBERIE.

1400. — Pour avoir plommé l'enhenseure du poincon qui est sur la viz d'icelle chapelle, avec le bassin, le colet et la juste ; et avoir assis à plonc la verge de fer qui porte la bannière de dessus led. poinçon. (*Cpte de la chapelle de Saint-Pierre-en-Chastres*, p. 89.)

1451. — Et seront garniz lesd. 2 pignons de rondeleys à crestes et à feilles et ung espy par dessus. (*Cptes du roi René*, Lecoy, p. 6.)

1470. — A Cardinot le Pelletier, pour 100 livres de plomb, n'est pas comprinse la paine et salaire de la fachon de 5 espis des chapelles du hault de l'esglise, tant de costé que d'aultre, commenchés à faire et mesme de plomb. (Saint-Laurent, *Arch. de la Seine-Inf.*, ap. Laborde.)

ÉPICES. — Les fruits ou aromates ainsi appelés sont, au moyen âge, de deux sortes. La première comprenant les épices de chambre correspondait à notre confiserie et notre droguerie modernes. Dans la seconde se rangeaient les très nombreuses substances dites épices de cuisine, dont l'usage immodéré donne, jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, un caractère très particulier à l'alimentation de nos ancêtres.

Au XVIe siècle, la consommation des clous de girofle était telle qu'en une seule année elle suffit au chargement de cent trois navires à destination du port de Londres qui n'en reçoit pas aujourd'hui la centième partie pour l'usage des trois royaumes. Le commerce de Paris débita, en 1618, onze cent cinquante mille livres de muscade dont la consommation actuelle n'atteint pas aujourd'hui deux cent mille livres.

Les textes donnés ici ne contiennent qu'une nomenclature partielle de ces substances presque toutes définies à leurs places respectives ; mais, pour plus amples détails, on pourra consulter la taxe d'entrée à Paris en 1349, publiée par D. Félibien dans son *Histoire de Paris*, tome III, page 436.

1298. — En ceste provence (Gaindée) naisent garafol asez, car il est un arbre petit qu'il fait que a fronde come orbeque (laurier) aucune chouse plus longue et plus estroit. Le flor fait blanc peitet come le garoufle. Il ont encore gengibre en abundance et canelle ausint...

Bangula est une provence ver midi... il ont espi é galanga et gengiber é succare et de maintes autres chières espices...

En celes montagnes de ceste ville (Singui) naist la leribarbar et le gengebre en grant abondance, car je voz di qe por un vénétian gros aurest bien 40 livres de gengibre frès...

Au roiaume de Fugui... il hi nasent gengibre et galenga asez... à 15 miles treuve l'en une cite qui est apelé unqen qe hi se fait grandisme quantité de succar. (*Voy. de Marco Polo, passim.*)

1315. — Amidon la livre, 12 den. — Saffren, 16 s. — Gingembre 4 s. — Poivre 3 s. — Canèle 4 s. — Poivre long 4 s. — Grame de paradis 10 s. — Girofle 12 s. — Cubebes 16 s. — Macis 16 s. — Noix muguetes 10 s. — Goringal 6 s. — Espit 8 s. — Folion 24 s. — Sumat 3 s. — Grugne 2 s. 6 d. — Commin 12 d. — Sucre en pain 3 s. — Amandes 3 d. (*Cpte de l'hotel de Mahaut d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 329, extr. J. M. Richard.)

1330. — C'est la provision achatée en la foire froide de Chalon.

30 l. de raisins, 20 s. — 30 l. de figues, 15 s. — 9 l. gingembrat et pignolat a 1 s. 6 d. pour livre, 10 s. — 12 l. de ris, 6 s. — 50 l. amandres, 55 s. — Aux et oignons et chous cabus, 12 s. — 30 l. gros pois dont les 20 coutent 4 s. par livre et les 10 coutent 5 s. valent 6 l. 10 s.

Pour 30 l. de gengimbre a 9 s., 13 l. 10 s. — 2 grosses l. de saffran, 108 s. — 12 l. de ris, 6 s. — 30 l. de quelnelle a 5 s. 6 d., 6 l. 17 s. 6 d. — 1 grosse l. de girofle, 6 l. — 1 cent de cire, 25 l. — 25 l. de sucre caletin a 5 s. 6 d., 6 l. 17 s. — Demi livre graine de paradis, 13 s. 6 d. — 1 l. de garingaul (garingal) grosse, 27 s. — 10 l. de cumin, 15 s. — 6 l. d'anis confit, 24 s. — 3 l. d'oistres dorees, 15 s. — 2 l. de pignons, 5 s. — 12 l. d'amllotgnes, 16 s. 4 d. — 1 chevre d'uille d'olive, 6 l. — Un millier de chastezgnes, 2 s. (*Cptes de l'év. d'Autun.*)

1359. — 16 l. de sucre en pain a 17 den. la livre. — 27 l. de sucre casson a 15 d. la l. — 1 l. de pouldre de gingembre trié, 12 d. — 3 l. d'anis vert, 15 d. — Demie l. de macis, 18 d. — Demie l. de flor de cannelle, 5 d. — Demie l. de girofle, 17 d. — 1 l. de conserve de chitron à 3 s. la l. — Oile laurin un quarteron, 2 d. — 1 quarteron de torbentine, 2 d.

Une l. d'alloen cycoterin, 4 s. — 1 l. d'agarico, 20 d. — 2 l. de cené, 2 s. 6 d. — 1 quarteron de rubarbe fin, 3 s. 6 d. — 2 onces de camome, 2 s. — Demi quarteron de spicenart, 6 d. — Demi quarteron de sofriali, 5 d. — 1 quarteron de sirobal amo, 4 d. — Pour diane azan, 3 d. — 1 once de mirabolain, 15 d. — 1 once de mastic, 4 d. — 1 l. de emplastre *Gracia Dei*, 2 s. — 1 l. de diaculon, 4 d. — 1 l. de pepulion, 10 d. — 1 quarteron de lectuaire sucre de roses, 18 d. — 1 quarteron de électuaire dulce, 18 d. — 1 quarteron de deaulte, 2 d. — 1 l. d'oile laurin, 8 d. — Demie l. poudre de clarè, 12 d. (*Dépenses du roi Jean en Angleterre*, p. 206 et 213.)

Cypre, la l. 6 d. — Gigembre columbin, la l. 13 d. — Demie l. galingal, 18 d. — Demi l. sercaut, 2 s. — Calamus aromaticus demi quarteron, 6 d. — Demi l. cardamoine, 4 s. — Demi l. noix mugueites, 12 d. — Demi l. cubebes, 18 d. — Demi l. grainne de paradis, 12 d. — Demi quarteron spiconart, 4 d. — Pignon la l. 10 d. — 2 l. festuca, 4 s. — Conserve de madrian la l. 2 s. — Conserve de gingembre la l. 2 s.

Demi l. Syrmontainne, 3 d. — Demi l. fenoil, 2 s.

2 l. piper albus, 4 s. — 3 l. armonial, 2 s. — 1 l. galbanum, 18 s. — 1 l. sérapin, 2 s. — 3 l. piperes long, 15 s. — 1 l. anacard, 5 s. — 10 l. aveleines, 23 s. 4 d.

1 l. penites, 13 d. — Demi l. de néelle, 12 d. — 3 l. conserve de roses, 5 s. — 1 l. squiriame, 14 d... conserves de Damaso 4 livres, 6 s. 4. d. (*Ibid., passim.*)

V. 1390. Lors convient ses gens enhorter
D'avoir sucre en plate et dragée,
Paste de roy bien arrangée,
Annis, madrians, noix confittes,
Et ot les choses dessus dictes,
Convient pignolat qui refroide,
Manus-Christi qui est roide
Et aultres espices assez.
(Eust. Deschamps, *Miroir de mariage*, p. 212.)

1393. — A l'espicier 10 l. d'amande, 14 den. la liv. 3 l. — Fourment mondé, 3 d. la l. — 1 liv. pouldre de gingembre coulombin, 11 s. — 1 quarteron gingembre mesche, 5 s. — Demi l. canelle batue, 5 s. — 2 l. ris batus, 2 s. — 2 l. sucre en pierre, 16 s. — 1 once de saffran, 3 s. — 1 quarteron de clou (girofle) et graine entre, 6 s. — Demi quarteron poivre long, 4 s. — Demi quarteron garingal, 5 s. — Demi quarteron de macis, 3 s. 4 d. — Demi quarteron fenelle lorier vert, 6 d. (*Le ménagier de Paris*, t. II, p. 111.)

1447. — (Le soudan de Babylone envoie à Charles VII) une jatte de fin gingembre vert, une jatte de noyaux d'amandes, une jatte de poivre vert, des amandes, et 50 livres de nostre fin bamouguet, un quintal de sucre fin de 3 quittes. (Matth. de Coucy, p. 33.)

1597. — Art. 26. Ne pourra aulcun vendre en detailh aulcunes sortes de drogues et marchandises appartenant aud. art, comme sucre, cassonade, confitures, fruits et épiceries au dessoubz d'une livre, en ceste ville et fauxbourgs d'Angoulême, s'il n'est receu apoticaire. (*Stat. des apothicaires d'Angoulême.*)

ÉPICIER. — Drageoir. Voy. ce mot.

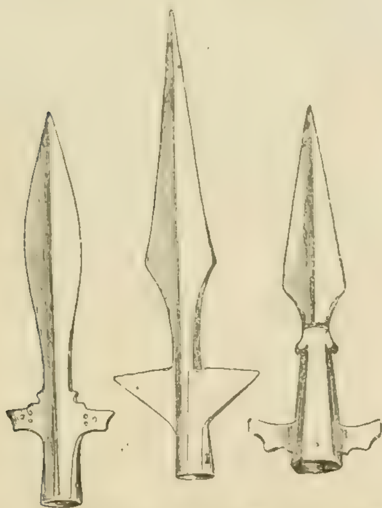
1327. — Unus especiers, cum pede argenteo. (*Inv. de l'év. du Puy*, p. 570.)

ÉPIEU. — Arme d'hast dont les types les plus anciens de l'époque mérovingienne font une lance de guerre distinguée par la présence de deux ailerons fixes entre la douille et la base des taillants. Cette même arme observée aux XIVe et XVe siècles, se modifie par l'augmentation du volume des ailerons; au XVIe siècle, leur développement devient tel que Marozzo dans son *Traité d'escrime*, qualifie d'épieu un fer à trois pointes (p. 435, fig. A) que nous avons cru devoir ranger dans la famille des corsèques.

Dans les romans de chevalerie, l'épieu de guerre est souvent confondu avec la lance proprement dite; dans quelques textes de la même époque, ce mot est synonyme de broche, quelqu'en soit l'usage.

L'épieu est en outre une arme de chasse qui ne semble pas affecter de forme particulière avant la fin du XVe siècle. Le fer s'élargit en feuille de sauge et se renforce ; les ailerons disparaissent pour faire place à une billette (Voy. ce mot) transversale, sorte de barre mobile fixée à la douille par une chaine ou

une courroie. Cette traverse avait pour but de préserver le chasseur des atteintes du sanglier. Le fer



XVe s. — *Trois épieux de guerre. App. à l'auteur.*

de l'épieu est monté sur une hampe noueuse ou lacée de cuir, dont la longueur est généralement inférieure à deux mètres.



1539. — *Épieu de chasse, d'après* Vogher.

1100. Escuz unt genz, espiez valentinois.
(Chanson de Roland, str. 79, v. 998.)

1165. Comme sanglés féru d'espié
Que li cien ont assés cacié
S'embat contre le veneor.
(*Rom. de Brut*, v. 11908.)

1190. Prist .I. espiel au gonfanon porpri.
(*Huon de Bordeaux*, v. 1736.)

V. 1220. Les espiels ont saisis dont li fer son quarrez.
(*Guy de Bourgogne*, v. 497.)
Cascuns abat l'espié à la lance ancorée.
(*Les 4 fils Aymon*, p. 123.)

V. 1250. Puis ont saisis les escus à lion,
Et les espies où èrent li penon.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 142.)

1280. A son col pent .I. fort escu bouclés.
Puis li aportent .I. espiel nouélés;
Gros ert de fraisne, le fer trenchant quarrés.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 8040.)

V. 1300. — A prendre les sangliers il convient et est bon que le veneur ayt ung espieu de fer fort bien trenchant et croisé. (P. des Crescens, l. 10, ch. 21.)

1342. — Brice va ou four pour les pastés et sake (tire) les rost de l'espoi, car il est assés cuits, si le dreche par escuelles. (*Le livre des métiers, Edit.* Michelant, p. 23.)

1358. — 3 espoirs de wière. (*Inv. de Guill. de Hainaut.*)

1383. Et li sarrasin fièrent de bons espois agus.
(*Chron. rimée de Du Guesclin*, t. II, p. 49.)

1395. — Défense de porter... couteaulx que on nomme pennars ou espois ne aultre armeure de broque, sur 60 s. de forfait. (*Ban des magistrats de Lille*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 11.)

1461. — 1 espioul d'armes, 1 esc. d'or. — 2 espioux de chasse, 2 esc. (*Estimation du mobilier de l'hôtel de Faye*, p. 283.)

1576. — Ung espieux à 3 quartz, damasquiné, environné de 3 petitz pistolletz à rouetz, dont les canons et rouetz sont dorrez et le bois ung peu ossé, et guarny de franges de soye bleue et filz d'argent. (*Inv. du chât. de Nomeny*, n° 463.)

1606. — Espieu. — Javeline dont le fer est large, plat, à 2 arestes au milieu, s'empoinctant en grain d'orge, et plus long que celuy descrit par Végèce.

L'espieu du veneur a des oreilles ou un anneau de fer au quel pend un croissant de fer pour arrester l'espieu qu'il n'enfonce dans le coffre de la beste. (Nicot.)

ÉPINETTE. — Instrument de percussion, à cordes et à clavier. C'était une sorte de clavecin comme la virginale; chaque note du clavier faisait vibrer une seule corde pincée par une pointe de plume, de bois ou de cuir, fixée à des sauteraux ou languettes. Ce mécanisme était commun à l'épinette, au clavecin et à la virginale du XVIe siècle. Dès 1544, un texte mentionne une épinette à double clavier; c'est le prélude des transformations décrites par Furetière, à la fin du XVIIe siècle.

1496. — A Victor Cothon, merchant demourant à Tours, pour une espinète achaptée à Tours par mad. dame, 10 l. 10 s.

Pour ung coffre à mectre lad. espinète et pour une serreure pour led. coffre, 20 s.

. . . Pour une espinète moienne avec un coffre pour la mectre, pour mad. dame, 8 l. t. (*Dépenses de la Ctesse d'Angoulême, Biblioth. Richel.*, ms. 8815, f° 33.)

1529. — A Jehan Desgraiz, varlet de chambre du roy, 30 l. 15 s. pour une espinète mise en la chambre dud. Sgr. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 118 v°.)

1536. — 2 paires de tréteaulz à mectre l'espinette. (*Inv. des ducs de Lorraine au chât. de Bar*, f° 52 v°.)

1537. — A Anthoine de la Haye, organiste et joueur d'espinette dud. Sr (le roi) pour ses gaiges et entretènement, 100 l. (Laborde, *Cptes des bâtiments*, t. II, p. 234.)

1538. — A Anthoine de la Haye, organiste du roy, pour son remboursement d'une espinette neufve qu'il a achactée et pour en avoir fait racoustrer une autre vieille, desquelles il joue devant led. Sr. 49 l. 10 s. (*Ibid.*, p. 249.)

1538. — Pour une espynette pour la chambre Ms. à Ampvers, avoec ce pour 6 paires de gands, 4 l. de chucade et 13 l. de parmessans, 56 l. 13 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 400.)

1544. — Une espineth de 4 pieds et demi de long, prisée 4 l. 10 s. Delivrée à Mons. de Dammartin à 100 s. — Une petite espineth double, de 2 pieds et demi ou environ, 70 s. — Une espinette de 4 pieds et demi de long, imparfaite, prisée 30 s. (*Inv. de Jean de Badonvilliers*, p. 75.)

1556. — A ung sonneur d'espinette qui a sonné quand les filles ont ballé durant ce présent mois de janvier, 73 s. (*Dep. de la duchesse de Ferrare*, f° 6 v°.)

Pour plumes pour acoustrer les espinettes de madame, 3 s. — Par le commandement de madame, pour une petite espinette, 13 l. 12 s. — Pour cordes pour garnir lad. espinette, 4 s. (*Ibid.*, f° 12.)

1557. — A Augustin Langlois, joueur d'espinette de MdS. (le roi), pour l'achapt d'une espineth couverte de cuyr, barrée de fer blanc, garnye de serrure et doublée de satin, pour le service dud. Sgr. 36 l. (*Cpte roy. de Julian de Bouderville*, f° 54 v°.)

1557. — Additæ deinde plectris corvinarum pennarum cuspides: ex æreis filis expressiorem efficiunt harmoniam. Me puero (V. 1500) clavicymbalum et harpicordum, nunc ab illis mucronibus spinetam nominant. (Scaligar, *Poetices*, l. 1, cap. 48.)

1583.—Una spineta con la intastatura d'avolio et d'ebeno, coperta di velluto nero foderato di raso nero, tutta piena d'imprese d'argento, cive lune, archi turchassi con un arme nel mezzo al coperchio quadra con croce e smalto turchino con una corona dorata sopra; dicono essere di madama de Tampes, con la sua cassa di corame nero. (*Inv. del cardinale Luigi d'Este*, p. 43.)

1611. — *Espinette.* – A pair of virginals. (Cotgrave.)

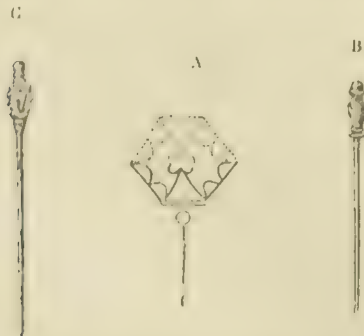
1690. — Espinette. – Elle est composée d'un coffre de bois le plus poreux et le plus résineux qu'on peut trouver, d'une table de sapin qui est collée et appuyée sur des tringles, qu'on appelle sommiers qui posent sur les côtés qu'on appelle parois. — Les ouvriers appellent le manche une petite proéminence qui s'élève au-dessus de la table et qui semble en continuer le corps, parce que l'on y met autant de chevilles qu'il y a de cordes qui font le même effet que la queue du manche fait à l'égard du luth et des autres instruments.

L'espinette joue par le moyen d'un clavier composé de 49 touches qui font sonner les cordes par le moyen d'une pointe de plume de corbeau dont il (le sautereau) est armé. Les 30 premières cordes sont de léton, les autres plus deliées sont d'acier ou de fil de fer. Elles sont tendues sur 2 chevalets collés sur la table. — La figure de l'espinette est d'un quarré long ou parallélogramme large d'un pied et demi.

On adjouste quelques fois au jeu fondamental de l'espinette, qu'on appelle jeu commun, un semblable jeu à l'unisson et un autre à l'octave, pour en tirer plus d'harmonie. On les joue ou séparément ou tous ensemble ce qu'on appelle double ou triple espinette. — On y joint un jeu de violes par le moyen d'un archet ou de quelques roues parallelles aux touches qui pressent les cordes et font durer les sons tant qu'on veut. On les renforce ou on les affoiblit selon qu'on les presse plus ou moins.

Le clavecin est une espèce d'épinette dans une autre disposition de clavier. (Furetière.)

ÉPINGLE. — Des documents assez nombreux relatifs aux épingles et à leur principal emploi, c'est-à-dire aux ajustements du costume féminin, il résulte que, dès la fin du XIIIe siècle, on en faisait un ornement en appliquant sur leurs têtes des chatons avec pierres fines ou simples verroteries. Un dessin tracé en marge d'un manuscrit du *Livre des métiers de Paris* (fig. A) sert de commentaire graphique au texte des statuts des boutonniers de cette ville, et présente la plus grande analogie avec une boucle hexagone du XIVe siècle reproduite page 182. Nous devons en outre à la libéralité de M. Louis Carrand plusieurs types d'épingles façonnées qu'il a recueillies dans les sables de l'Arno; l'une d'elles (fig. B), en laiton, a la tête terminée comme certaines dagues du XVe siècle, l'autre en argent (fig. C) est surmontée d'un chaton sertissant un grenat. Il y avait aussi des épingles d'or à tête ornée de joaillerie pendante.



A. — *V. 1300.* — *Épingle et tête d'épingle tracées en marge du ms. fr. n° 350, Biblioth. Richel. anc. fonds de Sorbonne, f° 122.* — B. XVe s. *Épingle en laiton.* — C. *Autre en argent à tête chatonnée d'un grenat, app. à l'auteur.*

Les épingles communes, dont la forme ancienne ne présente d'ailleurs rien de particulier, étaient faites de laiton et deux textes, l'un de 1378, l'autre de 1634, nous apprennent que l'emploi du fer blanchi était considéré comme fraudulenx. Au XIVe siècle on recherchait pour leur qualité les épingles anglaises; mais les épingles de Paris, déjà mentionnées au XVe devinrent les plus renommées à la fin du XVIe siècle. On les appelait épingles de la reine parce que les paquets étaient timbrés des armes de la souveraine régnante; cent ans plus tard cette fabrication tombée fit de nouveau place à celle de l'Angleterre.

L'achat des épingles étant presque toujours considéré comme une menue dépense, on a donné leur nom soit aux frais accessoires de la toilette des dames, soit aux profits stipulés en leur faveur à l'occasion d'une vente.

V. **1260.** — Les aguilles dont il (les dames) attachent leurs guimples, les espaingues et les mireours. (*Le mireour du monde*, p. 80.)

V. **1300.** — Il fu accordé et ordené du concentement et volonté de tout le commun du mestier des boutonniers de la ville de Paris... Des espingles perrées et boutonnées et des chatons auci de laton perrés à 2 pertuis, que les pertuis soient bien drois perciés afin que l'aguille y puisse passer légièrement, et que les chatons et les espingles soient perrées de voerre de Montpellier, ou cas que l'en en pourroit trouver à Paris, car autre voerre n'i est pas souffisan....

It. Que les espingles et les chatons soient rongnés afin qu'ils tiengnent bien.

It. Que toutes les euvres soient souffisant.

It. Que toutes les hantes (tiges) soient rèdelettes, bones et souffisans à chascune euvre selonc sa longueur.

It. Que toutes les euvres soient souffisamment gratées dessous. (*Addit. au Livre des métiers de Paris*, *Bibl. Richel.*, ms. 350, fds de Sorbonne, f° 141 v°.)

1378. — Les jurés espingliers de Paris prindrent en l'ostel de Jehan Biton, espinglier, des espingles de fer blanc ou blanchies de fer à grosse tête... et dit le prévost de Paris que elles n'estoient pas bonnes ne loyales à faire ne vendre à Paris. (*Bibl. Richel. fds lat.*, ms. 12811, f° 97 v°.)

V. **1380.** J'ai mantiaux fourrés de gris;
J'ai chapiaux, j'ay biaux proffis
Et d'argent mainte épinglette.
(Eust. Deschamps, *Edit.* Crapelet, p. 87.)

1387. — A Jehan le Braconnar, espinglier, pour 4 milliers de petites espingles pour l'atour de lad. dame (la reine), au pris de 12 s. le millier.

A lui pour 4 milliers de largues espingles pour l'atour de lad. dame, au pris de 6 s. p. le millier. (8e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 178.)



XIVe s. — *Jeton des épingliers de Paris, d'après* Forgeais. *Plombs historiés.*

1391. — (Au même) pour 8 cents d'espingles courtes de la façon d'Angleterre pour porter devers lad. dame (la reine) pour l'atour de son chief, 12 s. 8 d. p.

A lui pour 4 milliers d'autres espingles de la façon d'Angleterre au pris de 12 s. pour le millier.

2 milliers d'espingles communes... pour l'atour du chief de lad. dame, au pris de 6 s. p. le millier.

3 milliers d'espingles fortes de la façon d'Angleterre au pris de 12 s. p. le millier. (*Fragment de Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 2 v°.)

1402. — (Au même) pour la royne un cent de longues espingles à templettes, 20 s. — Pour 300 autres plus courtes à 12 s. le cent valent 36 s. — Pour 300 autres espingles un pou mendres à 6 s. le cent valent 18 s. — Pour un millier d'autres espingles à attourner, 20 s. — Pour un millier d'autres plus mendres à 12 s., et pour 300 petites à atachier cueuvrechiefz, 3 s. p., pour tout 109 s. p.

3 milliers de longues espingles à la façon d'Angleterre pour atourner, au pris de 20 s. le millier, 60 s. p. (*Argenterie de la reine*, 10° *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 103 v°.)

1403. — A Jehan Clerbourt, orfèvre, pour avoir fait pour la royne 3 espingles d'or à 9 grosses perles, et pend à chascune un Y et 3 besans d'or, pour tout 4 l. 12 s. p. (*Id.*, 1er *Cpte de J. Leblanc*, f° 27 v°.)

1405. — Pour un millier d'espingles pour servir à tendre les chappeaulx ès estuves de l'ostel de la royne à la porte Barbette, quand le duc de Bretaigne s'estuve, 10 s. (3e *Cpte du même*, f° 120.)

1436. — Acus de argento cum lapide in capite, ad usum palii pontificalis. (*Trés. de S. Pierre de Rome*, p. 55.)

1451. — (Pour la duchesse d'Orléans) un quarteron de grosses espingles à trousser et à mettre ès bourrelets. (*Arch. Joursanvault*, n° 633.)

1454. — A Pierre Aliaumie, espinglier suivant la Cour, pour 8 grandes espingles d'atour par lui faites et livrées à lad. dame, 5 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 82.)

1468. — Au duc, pour distribuer à son plaisir, 6000 l. — A la duchesse pour ses espingles, 500 l. (*Cpte de la trésorerie de Bretagne*, ap. Lobineau, t. II, col. 1375.)

1474. — Une grant espinlle branlant d'or. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 16.)

1480. — A Guill. Du Jardin, tappissier... pour 2 milliers de grosses espingles pour atacher des rideaux et autres choses pour lad. chambre, 12 s. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 386.)

1488. — Pour ung millier d'espingles moyennes renforcées et ung carteron de grosses espingles à houzeaulx, pour servir aud. Sr. (le roi), tant en sa chambre que à ses habillemens, 7 s. 6 d. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 295 v°.)

1496. — Pour 6 miliers d'espingles et petiz gamyons blancs pour mad. dame, au pris de 6 s. le milier, l'un portant l'autre, 30 s.

Pour 3 miliers d'espingles de Paris pour mad. dame et pour mademoiselle, 30 s. (*Dépenses de la Ctesse d'Angoulême, Biblioth. Richel.*, ms. 8815, f° 33 v° et 34.)

1530. — 4 spinetra de auro, 3 eorum cum lapidibus preciosis. — It. 2 spinetra argentea et 2 monilia argentea (*Inv. de la Cath. d'York, Monast. Anglic.*, t. III, p. 170.)

1538. — Une petite chesne d'or à pilliers, garnye de 3 petites espingles d'or pour esmorcher hacquebute. (*Arch. J*, 962, liasse 961, pièce 237.)

1560. — 3 milliers d'espingles, testes regratées, à pointe fine, à 20 s. t. le millier (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 127 v°.)

1585. — A madame de Mauléon, 600 l. t, pour ses espingles à cause du contrat passé par S. M. avec le Sr de Mauléon son mari, de la vente de la forêt de Barrousse. (*Cptes de la Cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XII. p. 417.)

1593. — Espingles fortes de la royne, 10 s. le millier. — Fortes, teste ronde, 12 s. le mill. — Menues et morguettes, 8 s. — Menues, 8 s. (*Tarif du comtat Venaissin*, p. 386.)

1634. — Aurait vendu des épingles, lesquelles croyant qu'elles fussent bonnes et marchandes, il les auroit trouvées qu'elles n'étoient que des épingles de fer blanchi, la vente et usage desquelles sont prohibés en cette ville et autres de ce royaume (*Arrêt de la Cour de Bordeaux, Rec. des statuts de cette ville*, p. 135.)

ÉPINGLIER. — On ne saurait préciser la forme de l'épinglier du moyen âge. Les textes anciens prouvent que c'était tantôt une boite ou étui comme celui de la page 611 au mot ÉGUILLER, tantôt une pelote ou quelques découpures d'étoffe renfermées dans une gaine et suspendues à la ceinture. Voyez p. 16.

1360. — N 70. 2 espingliers batus a or, a un lion de pelles d'une part, et d'une aigle d'autre.

N 140. — Une boite d'argent à mettre espingles à la façon d'une poire. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1361. — Un coussinet ou il y a tout plein de grosses espignes d'or. (*Inv. d'Yolande de Bar*, extr. Dehaisnes. p. 112.

1372. — Un espinglie d'argent doré pesant demi marc, prisé 2 fr. d'or. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 133.)

V. **1380**. Espingliers taillés à esmaux.
(Eust. Deschamps, *Edit.* Crapelet, p. 208.)

1383. — A Marguerite, pour led. mariage... une bourse, un coustel, un espinglier, etc. (Du Cange, v° *Fronteria.*)

1474. — Une tablète ou espinllier garny d'or. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 12.)

1483. — Ung coffre de chiprès de grandeur d'un pyé et demy, fermant à clef et ouvré par le devant, ou quel a esté trouvé ung espinglier de drap violet, ung escheveau de layne roge et des jouchez. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, p. 356.)

V. **1492**. Recouvrer fault en l'hostel d'ung mercier
Et bien choisir dedans sa mercerie,
Pour quelque pris qu'on puisse apprécier,
Ung tabouret qu'on dit un espinglier,
Pour mieulx estre ma maistresse assortie,
La ceincturette en doibt estre garnie ;
C'est des utilz l'ung qu'i fault préparer ;
Espingles fault pour les dames parer.
Cest espinglier doit avoir couverture
D'un beau drap d'or pour princesses servir ;
De drap de laine doit estre la bordure,
Pour des espingles recepvoir la poincture.
(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames*, ch. 10.)

1503. — Des espingues d'argent, ung coffrin de fer à espingues. (*Cptes de N.-D. de Noyon*, La Fons, *Les artistes du Nord*, p. 50.)

1514. — Ung espinglier de velloux cramoisy. — Ung espinglier party de velloux cramoisy et de satin broché vert. (*Inv. de Jeanne d'Albret*, p. 97.)

1565. — Ung espinguier de velloux et ung estuy garny de pignes d'yvoire. (*Inv. du chât. d'Oradour.*)

1635. — Epinglier, coussinet à piquer et tenir épingles. (Ph. Monet.)

ÉPISTILLE. — Membre d'architecture.

1548. — Au droict de l'épistille aura (le pupitre de la chapelle de Saint-Germain) 2 coulonnes qui porteront le supercille au droict de la poultre, et par dessus iceulx epistille et supercille, sera érigé les zofores qui seront entaillez de fueillages aux devises du roy, et au milieu d'iceulx seront les armoiries du roy garnye de leur ordre. (Laborde, *Cptes des bâtim. du roi*, t. II, p. 317.)

ÉPONGE. — L'usage de ces zoophytes de la Méditerranée remonte en Italie à l'établissement des colonies grecques. Au moyen âge, nous ne la rencontrons qu'une seule fois dans les textes, et c'est seulement à l'époque de Louis XII que les éponges commencent à figurer parmi les objets de toilette.

V. **1360**. — Recipe ligni brasilis quantum volueris... in vase vitreato, et super pone de clara ovorum bene fracta cum spongia marina. (*L'arte della miniatura*. Edit. Salazaro, Rubr. 12.)

1501. — Un coffre couvert de veloux verd, où estoit dedans ce qui s'en suit. Premièrement 4 mironers enchassez en argent doré, 3 pots où estoient les éponges et lessives, etc. (*Reception à Blois de l'archiduchesse d'Autriche. Cérém. franç.*, t. II, p. 734.)

1556. — Pour 12 grandes esponges pour servir à nectoyer les corsets de madame, à 5 s. l'une, 60 s. (*Depenses de la duch. de Ferrare*, f° 4.)

1560. — A Jehan Précontas, barbier et varlet de chambre dud Sgr (le roi), pour une douzaine d'esponge

pour servir à frotter la teste dud. Sgr, à 12 s. p. Et 50 s. pour 2 brosses aussi pour servir à frotter la teste d'icellui Sgr, garny de cuir de Levant doré à compartimens. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 57.)

ÉPOUSSETTE. — Tout objet faisant, pour le nettoyage, l'office d'un plumeau, d'un torchon ou d'une brosse.

1483. — A Jehan Pavillon, garderobe de lad. dame, pour plusieurs verges, espousettes, descrotoires et autres mises, 25 fr. (*Dépenses de Charlotte de Savoie*, extr. p. Leber, t. XIX, p. 251.)

1496. — Pour 5 aulnes et demye toille pour faire sacz et espoussetes pour les mulets de mad. dame, au pris de 2 s. l'aulne, 11 s. (*Dép. de la Ctesse d'Angoulême*, *Biblioth. Richel.*, ms. 8815, f° 57.)

1561. Unes espousettes garnyes d'argent esmaillé de viollet. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 62 v°.)

ÉPREUVE. — La crainte du poison a très longtemps maintenu à la Cour des rois et des princes l'usage d'éprouver les mets ou les boissons par des moyens appuyés sur des croyances sans fondement. Les derniers vestiges de ces singulières coutumes ne se retrouvent plus définitivement qu'à l'état de tradition ou mieux d'étiquette et les mots *épreuve*, *essai* ne s'appliquent plus qu'à de simples tasses à déguster les vins.

L'épreuve des XIVe et XVe siècles est, dans sa forme la plus riche, une pièce d'orfèvrerie montée sur pied et souvent terminée par une branche de corail; des tiges de métal donnent naissance à un feuillage ciselé ou émaillé, agrémenté de pièces de joaillerie et d'où pendent à des chaînes les pierres contre le venin telles que crapaudines, serpentines, jaspes, agates et aussi des langues de serpent qui en réalité sont des dents de requin; et par-dessus toutes ces choses de la corne de licorne, c'est-à-dire des fragments de défense de narval.

Indépendamment de cet ensemble qui constituait, à proprement parler le languier, on accrochait à l'anse ou au couvercle des pots, des chaînettes au bout desquelles une pierre d'épreuve trempait dans le liquide ; pour les aliments solides, on tenait en réserve d'autres pierres pareillement suspendues, faisant essai par le simple attouchement. Essai et épreuve étaient une même chose. Nous renvoyons à titre complémentaire au premier de ces mots. L'importance comme la durée de ces inutiles pratiques justifiera l'abondance de nos citations.

1360. — Un grant espreuve séant aussi comme sur un chandelier, fait en manière d'arbre, et ou milieu de l'arbre un grant camahieu à un visage, et au bout des branches de l'arbre a plusieurs langues de serpens et pierres pendenz à chènettes et est tout doré et le pié semé d'esmaux, pes. en tout 10 m. 6 o. 18 d.

Un autre grant languier séant sur un pié doré, et un grant chastel au milieu de l'entablement, doré et esmaillé, à maçonnerie et à petites salières au costé du pié. Et sur le chastel dessus nommé à un arbre à fueilles, et séant au bout des branches plusieurs langues de serpenz, pes. en tout 13 m. 6 o. 7 d.

Une espreuve d'argent dorée, dont le pié est sizelé à fueilles de vigne, et sur le pié a 3 esmaux rons enlevez, esquels a serpentelle et autres bètelettes; et en 8 parties sur le pié a 8 pierres dont il y a 5 grenas, une loupe, une amétiste et un péridol, et dessus le pié a une jambe à un pommel à 6 esmaux en losanges, et dessus la pommète a une salière en manière de rose, et du milieu part un arbre de coral vermeil ou quel a ès bous 13 langues de serpent et 12 pierres pendans de plusieurs manières, et ou pié de l'arbre a un camahieu d'un costé et de l'autre une onique. Et poise en tout 2 m. 7 o. 13 d. (*Inv. de Louis d'Anjou*, 296, 297, 520.)

1380. — N° 510. Esproba de coralho et linguis serpentum, cum pede argenti deaurati, multum pulcra, cum armis domini [Guill. de Beaufort]. (*Inv. du chât. de Cornillon.*)

1391. — Pour avoir ressoudé la tressure d'une petite manette d'argent pour madame de Touraine... et pour l'espreuve d'or d'icelle manette où il a de la licorne; pour y avoir fait et mis 3 petites feulles d'or en manière de pourfil pour tenir lad. licorne. (3e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 81 v°.)

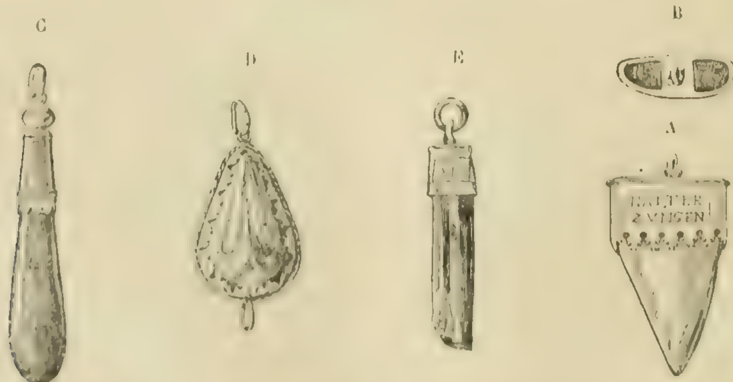
1396. — Une espreuve d'or pendue à une chaynète d'or et un annelet; et y a à l'un des bous une fleur de lis taillée d'une part et d'aultre, et au bout d'aval garnie d'une pièce de licorne. (*Inv. du duc d'Orléans*, f° 24 v°.)

1416. — Une espreuve d'or où il a plusieurs langues de serpens, unicornes et autres pierres contre le venin et attachées à petites chayennettes, pes. ensemble 1 m. 2 o. 16 est. et demi. — 751. t. (*Inv. du duc de Berry*, n° 656.)

1454. — Forgié et fait de 9 gros d'or aloy, les garnisons et enchasseures de 3 serpentines et demie pièce de licorne à servir d'espreuve à toucher sur les viandes de lad. dame (la reine). Lesd. enchasseures pendans à chaynons d'or. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 74.)

1457. — Une grande langue de serpent... pour mettre en une espreuve à mettre sur table.

Une espreuve d'or garnie de 14 pierres pendans à 14 chainectes d'or, au dessus de la quelle espreuve y a une



4 pièces d'épreuve montées au XVIe s. — A, B. *Langue de serpent* (Natterzungen) *portant en dessus la date de* 1575. C. *Jaspe jaune.* — D. *Jaspe héliotrope.* — E. *Hématite. App. à l'auteur.*

grosse pierre jaulne. Et y doit estre mise lad. langue de serpent cy dessus. (*Inv. des joyaux des ducs et duch. d'Orléans*, f° 9 v°.)

1464. — Fait 2 chaisnettes et 2 anneletz d'or, l'une pour pendre une pierre serpentine et l'autre pour pendre une pierre crapaudine que le roy NdS. a fait mettre ès potz d'argent dedans les quelz on mect le vin de sa bouche, 46 s. 2 d. t. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 76.)

1506. — Une espreuve d'argent doré faicte en façon d'abre en la quelle a un luysart d'argent doré aiant ung jaspe enchassé sur le dos. Et y a une langue de serpent enchassée et une pierre rouge avec 2 escussons pendans sans armes et plusieurs chatons pendans ès quels n'a riens. Pes. ensemble 1 m. 6 o. 3 gros. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, 236.)

ÉPURE. — Les épures destinées à servir de patrons aux tailleurs de pierre ne se traçaient pas toujours sur des planches comme dans l'exemple suivant. Il existe encore dans nos églises de France plusieurs restes de cette géométrie du moyen âge gravés sur des dallages aux XIIIe et XIVe siècles. Les épures qu'on voit encore au dessus des chapelles de la cathédrale de Limoges ont été publiées dans les *Annales archéologiques* de Didron, t. VI, p. 139.

1384. — Journées de charpentiers qui ont ouvré aud. palais (de Riom) à planer les heyes (ais) dessusd. et aussi 6 autres heys de sapin coudre ensemble, sur les quelles se trassit la molleure des pourtaux de la sale entrer en la chapelle et en pluseurs autres chouses. (*Cpte des bâtiments du duc de Berry*, f° 24.)

ÉQUIPPART. — Outil de pionnier et de mineur.

1400. — A Adam (manouvrier) pour 6 journées aud. pris (2 s.) valent 12 s. p. Et à eulx tous (les terrassiers) pour 2 esquippars qu'ilz ont livré à ce faire, 12 d. p. (*Cpte de la chapelle S.-Pierre-en-Chastres*, p. 58.)

V. 1400. — Pour miner... mille pelles de bois, 400 équipars pour vuidier eaue. (Christine de Pisan, *Livre des faits d'armes et de chevalerie*.)

1404. — Les quelx pionniers ou fossoeurs qui ouvroient ès fondemens d'une des tours cornières... se mirent à défense de leurs esqueppars et hoyaux. (*Arch. JJ*, 158, pièce 418.)

ÉQUIPEMENT. — Si incomplètes que soient nos deux citations, elles peuvent néanmoins donner une idée sommaire de l'équipement d'un corps d'armée aux XIIIe et XIVe siècles.

1280. Là veissiez tant bel escu bouclés,
Et tant vers haumes et tant haubers safrés,
Et tant pignons en ces lances fermés,
Et tant espiex trençans et afilés,
Et tant glaive et tans brans acérés,
Et tant destrier bauchant et pomelés.
Cornent buisenes, s'ont leur grailes sonés,
Ces cors d'ivoire ont hautement cornés.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 3511.)

1383. Moult fu grande li os au prince des Galois,
Trompes et chalemies et cors sarrazinois
... Là peust-on veoir banières à orfroi,
Ensengnes et pennons, mules et palefrois.
Et les chevaus couvers jusques au sablonnois,
... Chargié sont li sommier, aussi sont li harnois,
A chars et à charrettes amainent à esplois,
Tentes et pavillons et riches arcs turquois,
Bombardes, ars à tour, espées et espois.
(*Chron. rimée de Du Guesclin*, t. I, p. 388.)

ÉQUITATION. — Tandis que les femmes du peuple, et souvent les bourgeoises, chevauchaient à califourchon, les dames nobles adoptèrent l'usage du panneau ou siège à trois côtés au bas duquel les pieds reposaient sur une planchette. Cette attitude obligeant, pour se conduire, à tourner constamment la tête, n'était ni commode ni gracieuse. Elle avait néanmoins, comme le prouverait le texte de Monstrelet, un certain caractère de gravité, mais insuffisant dans l'espèce ; aussi voyons-nous en 1454 la reine Marie d'Anjou assise sur des coussins et posée en croupe derrière un cavalier, vraisemblablement le roi Charles VII. Ce fut Catherine de Médicis qui, au rapport de Brantôme, imagina la première de se servir de selles à corne retenant la jambe droite pliée sur l'arçonnière de devant et plaçant le corps parallèlement à celui du cheval. Dans un compte de l'écurie de la reine, l'argentier mentionne en 1561 la fourniture d'un étrier à barbacane (Voy. ce mot), c'est-à-dire couvert et destiné à maintenir en place le pied gauche.

1408. — Maitre Pierre Paul, docteur en théologie, chevauchoit très souvent en habit de docteur avecque led. cardinal parmi Paris, tout d'un côté comme chevauchent les nobles femmes. (Monstrelet, l. 1, ch. 49.)

1450. — Maintenant elle dit que elle a un estref trop long et l'autre trop court, puis dit que le cheval trotte trop dur. (*Les quinze joies de mariage*, p. 99.)

1454. — Pour avoir fait 2 coussinets en façon d'un siège d'une selle de cheval, garny de feustre, cuir et toile... pour asseoir et attacher au derrière de la selle sur la croppe d'un cheval, pour le service d'icelle dame (la reine) à aler plus aise à cheval derrière ung homme, 55 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 124.)

1580. — Elle étoit (Catherine de Médicis) fort bien à cheval et hardie et s'y tenoit de fort bonne grâce, ayant esté la première qui avait mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grâce y estoit bien plus belle que sur la planchette. (Brantôme.)

ERMINE. — On trouvera au mot FOURRURE les détails relatifs à l'ermine. La comparaison des prix et autres documents admettent sous cette rubrique tous les développements que comporte l'usage ancien des fourrures. Il suffira ici de prouver par des textes que presque toujours l'ermine dite arminée ou mouchetée se préparait avec des pinceaux de laine noire de Nice ou de Lombardie.

1455. — Fourré de 450 bestes de menu vair une robe faite de 5 aulnes de veloux noir à tiers poil (pour madame Madeleine de France), et les paremens d'icelle robe de 6 douzaines et demie d'ermine, pour façon de fourraige, 36 s. 6 d. t.
Pour cuir de mouton et mouchètes noires à asseoir et moucheter les paremens de lad. robe, 20 s. — Pour cuir, façon et mouchètes ensemble, 47 s. 6 d. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 57.)

1541. — Demye douzaine de peaux (noires) de Nyce pour moucheter le manteau royal qui a servi aux espousailles de madame la princesse de Navarre, à 40 s. t. la pièce. (13e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 291.)

1561. — 2 hermines, une avec une teste d'or esmaillé de blanc et la chesne de blanc et noir. Et l'autre de panne de soye avec une teste de gez couverte d'or et la chesne esmaillée de noir. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 12.)

1607. — Fourré d'hermine un lange de velours jaulne paille pour sarvir à l'enfant de la royne, auquel a esté employé 450 dos d'hermine à 50 l. le cent. 225 l. — Pour les peaux de Nice noire qu'il a falu pour moucheter lesd. hermines, 12 l. (*Cpte roy. de P. Leroux*, f° 21 v°.)

ERZÉROUM (TISSUS D'. — **1158.** — Dans cette contrée d'Erzeroum, Bitlos et dans les environs on trouve les feutres d'Arménie qui sont fabriqués à Salmas. Les coussins, les petits tapis de pied d'Arménie si estimés, les voiles de lin teints en noir dits sabani, ceux connus sous le nom de ma'arifat, et les serviettes qui se fabriquent à Meia-Farekin, et qui sont d'une incomparable beauté. (*Géographie d'Edrisi*, t. II, p. 326.)

ESCABEAU. — Petit banc sans appui, dont les jambes sont reliées par une ou plusieurs traverses et dont un exemple est donné au mot BASSET. L'esca-

beau pliant ou à tenailles est monté à X comme l'indiquent les deux figures ci-jointes.



XVe s. — *Escabeaux à tenailles, extraits par Willemin de divers manuscrits français.*

1485. — En la chambre des dames doit avoir une chaire à doz emprez le chevet du lict, couverte de velours ou d'aultre drap de soye, ne chault de quelle couleur il soit; mais le velours est le plus honorable qui le peut recouvrer. Et au plus près de la chaire y aura place ou l'on peut mettre un petit banc sans appois, couvert d'un banquier et des carreaux de soye ou aultres, pour s'asseoir quand on vient voir l'accouchée. (Aliénor de Poitiers, *Les honneurs de la Cour.*)

1561. — (Parmi les 110 objets composant un petit ménage d'argent.) Ung petit escabeau d'un poulce de hault. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 51 v°.)

1588. — Un petis escabeau qui se plye, de vellours cramoisy fort uzé. (*Inv. du prince de Condé*, p. 150.)

1607. — Pour demie douzaine d'escabeaux à tenailles et demie douzaine de tabourets pour asseoir les femmes, et une chaire pour asseoir la nourrice (du duc d'Anjou), 36 l. (*Cpte roy. de P. Leroux*, f° 23.)

1613. — 6 escabeaux ployants, de bois de noyer, paintz en rouge, garnis de vellours cramoisy rouge et garniz de franges de soye et d'or, prisé ensemble, 60 l. (*Inv. de Charles de Bourbon.*)

1627. — 2 grands escabeaux faits en forme d'escaliers, servant à mettre les corps saints sur le grand autel. (*Visite de l'égl. de la Major*, extr. Jacquemin, *Arch. des Soc. sav.*, 1866.)

ESCABIS, ESTABIS. — Étoffe de soie à ondes ou moirée, tabis.

1416. — N° 72. — D'un ciel d'une chambre d'escabis brodée d'un personnage de homme ou milieu, semé de plusieurs orengiers, chesnes, pins et chasteigners et rainsseaulx de mesmes.

N° 673. — Une houppelande d'un estabis violet, à la façon de Hongrie, à petites manches ouvertes fourrées de martres cebelines, pourfilée de bièvres. (*Inv. du duc de Berry.*)

ESCAFFIGNON. — Soulier léger, escarpin ou pantoufle. L'escaffignon des cordonniers avait une empeigne de maroquin ou de vache avec contrefort et accessoires de basane; il se fabriquait tout en basane pour enfants. Fait de drap ou de toile, c'était une espèce de chausson porté sous les bas-de-chausses ou dans des bottes. A l'église, on a appelé escaffignon la chaussure liturgique des évêques.

1413. — Uns escafinons noirs en ses pieds. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 611.)

1463. — 4 aulnes fin drap tanné de Rouen délivrés au chaussetier du roy pour faire et tailler 6 paire de chausses et 12 paire d'escaffignons pour icellui seigneur, 19 l. 5 s. t. (3ᵉ *Cpte roy. de Guill. de Vaque*, f° 11 v°.)

1486. — Lesd. cordouenniers ne pourront faire souillers ne escaffins a rivetz, de basanne grasse ne corroyée se ce n'est pour petitz enfans ou pour gens qui auront mal aux piez ou qui les requerront en avoir pour leur plaisance et voulenté. (*Stat. des cordonniers et megissiers de Troyes, Rec. des Ordonn.*, t. XIX, p. 650.)

1488. — Que nul cordonnier ne face solliers ne escaffignons noyrs en rivets, sinon de vache ou de courdoan, sauf et excepté que en les orlès et contreforts et faulce portes, que pourront mettre cuyr de moston ou aultre. (*Stat. des cordonniers de Limoges*, t. I, p. 154.)

1489. — Art. 12. Ne pourront user lesd. maistres de cuir de basant engressé à faire soulliers ne autre ouvrage, fors en botines justes ès quartiers de derrière, mais en pourront user sans gresser à faire escaffignons, botes fauves ou autres semblables. (*Stat. des cordonniers mégissiers de Saumur, Ordonn.*, t. XX, p. 177.)

1565. — 4 sandales et ung escafignon de drap d'or fin servant aux évêques. (*Inv. de la Sainte-Chapelle de Bourges*, 104.)

1593. — Pour une paire de scafignon de maroquin doublez de fourrure blanche, pour mettre au dedans des bottes, cy 2 esc. (*Cpte de l'argenterie du roi.*)

1606. — Escaffignon se prend, ores pour une espèce de soulier à simple semelle, de cuir subtil et délié, si qu'estant chaussé il semble estre colé au pied; et ores pour un chausson de toile qu'on porte dans les chausses : *Calceolus lineus.* (Nicot.)

ESCAFOTTE. — Coquille ou récipient de forme concave.

1361. — 12 escafotes d'argent, 9 s. (*Testam. de Michel d'Avesnes, Arch. de Tournai*, extr. Dehaisnes, p. 437.)

1393. ...Et s'ai moult souvent
Tamisié en une escafotte
La poudrette parmi ma cotte.
(Froissart, *Poésies*, ms. f° 85 v°.)

1549. — Une escafecte d'argent à mettre le sel en faisant l'eaue beniste. (La Fons, *Gloss. ms. d'Amiens.*)

1617. — Un grand plat chandelier à jour avec une escafotte en hault et un chandelier en bas, pour mettre auprès de son lit...

16 escaffottes et une plus grande avec une chainette d'or esmaillé de blancq et de bleu. (*Inv. du chât. d'Enghien, Annales du Cercle archéol. d'Enghien*, t. I, p. 432 et 460.)

ESCALE. — Vase, tasse avec ou sans pied. Voyez CAILLIER.

1342. — Ore vous falent hanaps d'argent, d'or et de madere, escales et coupes, hanaps sourorés, hanaps à piet et godès. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 5.)

1361. — Une escale (à) couvercle, sur un piet à biestes et gens armés et 2 autres escales à couvercle, sur piés; une autre escale à couvercle sans piet, pes. 30 m. (*Joyaux engagés par le Cte de Flandre, Arch. du Nord, Chambre des Cptes de Lille, B*, 1596.)

1362. — Pour un saillier, 6 escuelles et 24 escales d'argent, 211 l. 6 d. (*Achats par le même*, extr. Dehaisnes, p. 443.)

ESCAME. — Table, et plus souvent banquette, escabeau, tabouret.

1324. — Pour 2 larghes escames pour mengier sus les novisces et les mesquines, 9 s. le pièce. — Pour 2 bas ban pour seir entour les escames dessusd., 2 s. le pièche. (2ᵉ *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 266.)

1510. — Une escame que on dit ung bang. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*, f° 189.)

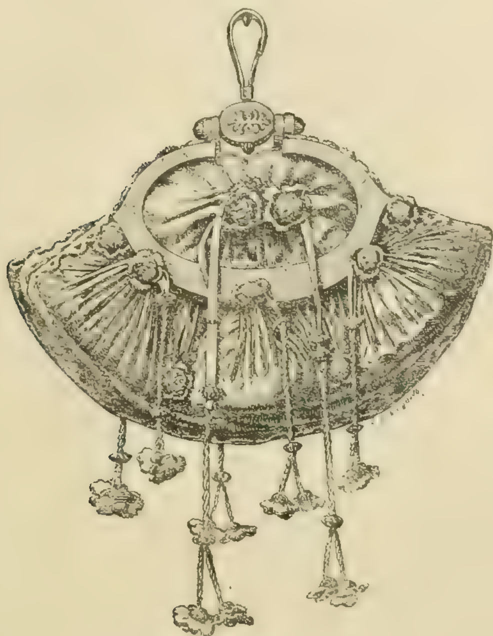
ESCARCELLE. — Portée à la ceinture jusqu'à la fin du XVIᵉ siècle, l'escarcelle ne paraît pas s'être distinguée des bourses appelées aloières, aumônières ou même gibecières, par une forme spéciale. La seule particularité notable de l'escarcelle est sa ferrure qui atteint parfois les proportions d'une œuvre d'art, comme le prouve celle attribuée à Henri II et cataloguée au musée du Louvre sous le n° 582.

1288. .I. garçon mult bien atourné,
Qui porte .I. escarcel doré
A .I. lion à sa cainture.
(*Amadas et Ydoine*, v. 4061.)

1557. — Pour la façon d'avoir monté ung fer d'escar-

celle faict à la damasquine, pour servir à MdS. (le roi). Fourny de doubleure et soye et l'avoir toute bordée et garnye de passement, bouttons et cordons garnye de houppe et crespine le tout d'or superfin et de soye noire, 65 s...

Pour la façon d'une escarcelle de velloux noir, fourny la doubleure, passement et bouttons et cordons garnis de houppes et crespines, le tout de fine soye, pour servir à MdS., 30 s. — Pour ung beau fer noir verny faict tout exprès pour lad. escarcelle, 20 s. (*Cpte roy. de Julien de Boudeville*, f°s 26 et 61.)



V. 1600. *Escarcelle à ferrure gravée. App. à* M. Re ister.

1560. — Pour avoir remonté 2 escarcelles de velours, de fil de fer pour porter à la chasse, 10 s. t...

Pour 2 grandes escarcelles de chamois pour servir à metre les balles et autres besongnes dud. Sgr. (le roi), 70 s. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f°s 43 v° et 46.)

ESCARPIN. — C'était, au XIIIe siècle comme depuis, une chaussure légère, mais qui ne fut agrémentée de découpures qu'à partir du XIVe siècle. Rabelais parle plus tard d'escarpins déchiquetés à barbe d'écrevisse.

1260. Çauces de palie escarimant
Et escarpins à or luisant.
(*Partonopex*, v. 10607.)

1530. — Beaux escarpins deschicquetez à barbe d'écrevisse. (Rabelais, l. 2, ch. 12, p. 123.)

1536. — Ung tiers veloux blanc pour faire une paire de escarpins (pour le roi), 54 s. 4 d. t. (8e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, f° 82 v°.)

ESCHAMEL. — Tabouret. Voy. ESCAME.

1309. — Le seau de la lettre estoit brisié si que il n'i avoit de remanant fors que la moitié des jambes de l'ymage du seel le roy et l'eschamel sur quoy li roys tenoit ses pieds. (Joinville, p. 21.)

ESCHAPIN. — Pantoufle, escarpin.

1180. Tote dolente hors de sa chambre isist,
Désafublée, chaussée en eschapins;
Sor ses espaules li gisoient li crin.
(*Garin le Loherain.*)

1384. — Icellui Thévenin estant en une houppelande sanz autre vestement fors sa chemise et en eschapin (*Arch. JJ*, 125, ch. 81.)

ESCHE. — Sorte d'amadou.

1248. — Ne puet nus soier l'erbe ne prendre l'eske ès dunes. (*Cartul. de Ponthieu, ms. Biblioth. Richel.* 10112, f° 179.)

1388. — Chescun archier que veult fere à droit son mestier doit aporter esche, pierre et fer pour fere du feu. (*Gaston Phœbus*, ch. 77, p. 266.)

1393. — Si tu veux faire bonne esche pour alumer du feu au fusil, pren de l'escume de noyer qui sont surannées. (Suit la préparation.) ... Et quant on veut alumer du feu, si en fault prendre comme le gros d'un pois et mettre sur son caillou et on a tantôt du feu; si ne fault que les mesches ensouffrées et alumer la chandeille. (*Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 264.)

1485. — Fungus. — Isid: Fungi dicuntur eo quod aridi ignem acceptum concipiant. Flos enim ignis est unde esca vulgo dicitur eo quod sit fomes ignis et nutrimentum. (Cuba, *Hortus sanit. de herbis*, cap. 203.)

ESCHIER. — Briquet. Voy. FOISIL.

1393. Et mis en costé moy l'eschier,
Pour tost alumer ma chandelle
Sans moy bougier dessus ma selle.
(*Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 43.)

ESCLAVINE. — Sorte de blouse, faite de laine grossière, à larges et courtes manches et surmontée d'un capuchon. Ce surtout de pèlerin servait encore de manteau de pluie. Sa longueur moyenne atteignait les genoux; l'esclavine était fendue sur les côtés et quelquefois par-devant.

1230. Charles li rois à la barbe chenue
Avoit sa robe maintenant dévestue;
Une esclavine qui fu noire et velue,
Vest en son dos sans nulle arresteue,
Son vis a taint de suie bien molue.
Prent .I. chapel de grant roe tortue,
Et .I. bordon dont la pointe iert aiguë,
L'escharpe au col qui bien estoit couzue.
Fransois en rient quand l'ont aperceue,
Naynmes s'adoubs par autel conneue.

Naymes s'adoube, li sire de Baivière,
De l'esclavinne qui fut grans et plennière;
Son vis a taint de suie de maisière.
Andui s'en vont parmi une charrière.
Hueses enz jambes de diverses manières;
N'i a celui qui ait semelle antière.
(*Gaydon*, v. 9769.)

V. 1250. Wistasces li moigne se vest.
D'une haire et d'une esclavine.
(*Rom. d'Eustache le Moine*, v. 776.)

V. 1300. — *Esclavine.* — Sarrabarre, undumentum Sarracenorum, gravis est vestis. (*Gloses s. Jean de Garlande.*)

V. 1330. Il vesty l'esclavine et le palme saisi,
Et avoit durement son viaire noirchi.
...A loy de pèlerin et à povre arnois.
(*Hugues Capet*, v. 2462 et 2629.)

1549. — Et avant de s'embarquer en mer faut acheter... une sclavine pour se couvrir et pour dormir à l'air. (A. Regnaut, *Disc. du voy. d'outremer*, p. 2.)

1590. — Il capello (de marinari inglesi) e peloso a modo di schiavina. (*Ces. Vecellio*, 288.)

1606. — Esclavine est une manière de robe longue jusques à demi jambe, à collet haut et quarré et manches courtes, d'étoffe grosière, dont les mariniers, matelots et barquerots usent l'hyver allans sur mer. (Nicot.)

ESCLOTOUÈRE. — Sorte de filet, traîneau, vanne de moulin.

1385. — Un engien nommé escloutoire, du quel on prent les oiseaux à la nuit. (*Arch. JJ*. 128, pièce 65.)

1393. — Fault faire la deschante du trébuchet, laquelle se vient assambler aud. vaisseau et l'autre bout aud. seul (solive) qui porte l'esclotoir; it. fault 2 potilles pour celuy

esclotoir, de 5 piés de long et ung pié de fourniteure (grosseur). (*Devis du moulin de Croulebarbe, Arch. S*, 22, n° 1.)

1397. — Lesquelz prinrent à un harnois appellé esclotouères à prandre oisellès, plusieurs poissons. (*Arch. JJ*, 153, pièce 140.)

1408. — L'esclotouère garnye de ses bras et planche et de une ante. (*Arch. S*, 22, n° 10.)

1547. — Plus bas à cottés les tonnelles, esclotouères, retz, filetz, pentierres et autres engins de chasse. (Noël du Faïl, *Propos rustiques*, p. 284.)

ESCOFFION. — L'escoffion est, au XVIe siècle, une riche coiffure de femme dont voici deux types, et qui retient généralement les cheveux dans une résille de peau, de soie, de fil d'or ou de passementeries agrémentées de joyaux. Furetière nous apprend que, à la fin du XVIIe siècle, l'escoffion fort déchu n'était plus admis que parmi les femmes du peuple et les paysannes d'une mise négligée.

1517. — 36 suffie de cambraia et orletta, lavorate d'oro et seta de diversi coluri per lo re. — 20 coppole lavorate de seta et oro de diversi coluri per la signora regina. — 40 scuffie lavorate di seta di piu coluri per la regina. (*Inv. du trousseau de Bonne Sforce, reine de Pologne*, p. 255.)

1538. — Un lict de toile fort déliée, tant bien ouvré de blanc qu'il n'estoit possible de plus, et la dame seule dedans avecq son scofion et la chemise toute couverte de perles et de pierreries. (Marguerite d'Angoulême, *Heptaméron*, 2° *journée, nouv.* 14.)



Ép. de Henri I.. - *Escoffion, extr. d'un drageoir de faïence dite d'Oiron. — Ancienne coll.* Soltykoff, n° 652.

1570. — Le roy qui la vit (Eléonor d'Autriche)... le visage découvert, accoustrée d'un petit scoffion et d'un chapeau dessus garny d'un plumard blanc et en habillement d'Espagne. (*Céremonial franç.*, t. II, p. 32.)

1574. — Ung escoffion de toille d'argent, prisé 50 s. (*Inv. de Quenonadz.*)

1577. — La femme noble (en France) porte sur la tête un chaperon de velours noir ou l'escoffion de réseau en rubans d'or ou de soie, ou bien orné de joyaux. (*Relat. des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 559.)

1585. — Ung escofyon de fil de faulx argent, estimé 7 s. 6 d. (*Inv. a Monthonnerye.*)

1595. — Ung escofion d'or garni de petites lanses de cristal. — Ung autre escofion de fil d'argent avec petites lanses de même. — Plus austre escofion de fil d'or et d'argent avec 10 petites ronzes d'argent batu. (*Inv. de Jeanne de Bourdeille a Lanmarie, Biblioth. Richel. ms. Coll. de Périgord*, n° 96.)

1598 — (M. de Brissac). Eut pour sa belle part le beau et riche escoffion de la duchesse, tout garny de grosses perles et pierreries. (Brantôme, *Grands capitaines*, t. II, p. 334.)

1611. — *Scoffion*. A coyfe, cawle, or head-tire richly set with jewels. (Cotgrave.)

1659. — Una scuffiotta d'ormesino, como l'usano in Francia; *Une coiffe ou un escoffion de taffetas*. (Howell, *Particular Vocab.*, sect. 34.)



Même époque. — *Escoffion tiré d'un vitrail d'Écouen, d'après* Willemin.

1663. — La plus part des femmes de Cassel portent le dueil qui est un ornement de teste de toile blanche, et une mante ou manteau de mesme toile. Quelques unes portent de petits roquets sur les deux épaules et ont diverses coiffures, et dans les petites villes elles portent un escofion de velours fourré par dehors de peau de chien, qui se met comme un bonnet. (*Voy. de Monconys*, t. II, p. 210.)

1690. — Escofion. Terme populaire qui se dit de la coeffure des femmes du peuple ou des paysannes, des femmes coeffées malproprement. (Furetière.)

ESCOFFLE. — Ample casaque de veneur, à longues manches, avec ou sans capuchon et généralement doublée de fourrure.

V. **1230**. Ainz vont en bois et en rivières
Et comportent desor lor moffles
Lor coetes et lor escoffles.
(*Le dit de S. Léocade*, Barbazan, t. I, p. 303.)

ESCONSE. — Lanterne sourde destinée à l'étude et à la lecture des offices de la nuit. L'esconse manuelle était le plus souvent munie d'un manche. C'est sous cette forme qu'elle se confond, au XVIe siècle, avec le bougeoir liturgique des évêques. Voyez ABSCONCE.

V. **1248**. — Vesci une esconse qui bone est à mones, por lor candeles porter argans. Faire le poés se vos savés torner. (Villard de Honnecourt, p. 134.)

1300. — Absconsa. Vas sive instrumentum in quo absconditur lumen in ecclesia. (*Gloses s. Jean de Garlande*, § 55.)

1324. — Pour 8 esconses d'arain dont li fons et les manches sont de bos, 2 s. 1 d. le pièche, 18 s. 8 d. (2° *inv. des dominicaines d'Arras*, p. 226.)

1340. — Debet candelas grossas et absconsas pro lectionibus legendis et collectis dicendis in matutinis. (*Reg. Bertrand de S. Martin des Champs*, Lebeuf, *Nouv. édit.*, t. II, p. 366.)

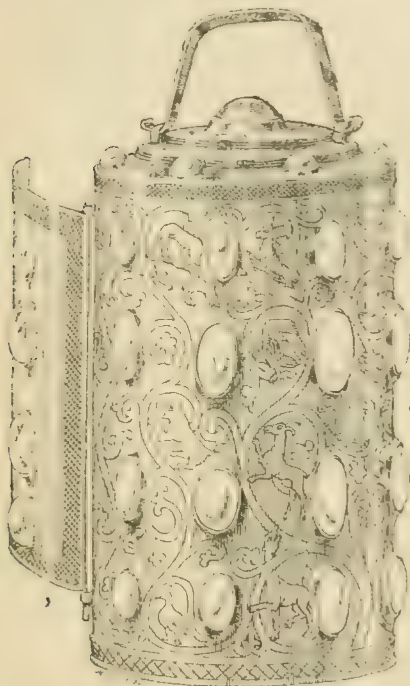
1380. — Ung aigle d'argent sur quoy est un chandelier à esconse, pes. 4 m. 7 o.

N° 2189. — Une esconse d'yvire qui est sur ung hault pié, et est sur ung petit chandelier à broche, d'argent doré, et y a une roze esmaillée d'Estampes.

N° 2635. — Une terrasse d'or ronde au milieu de la quelle est un arbre portant fleur de lys, contre lequel arbre est un rengier drécié sur les deux piez derrières, et y a un petit chandelier à broche à une esconse dessus, pes. 1 m. 1 o. 5 est.

N° 2643. — Une esconse d'or dont le manche est d'ybenus, semé de rozes et de fleurs de lys, pes. à tout le manche, 1 m. 3 o. 10 est.

N° 3140. — Une esconse d'argent blanche à tout le manche de boys noire, pes. 1 m. 4 o. et demye. (*Inv. de Charles V.*)



XI° s. — *Esconce en cuivre doré, ajourée de cabochons de cristal. Ancienne coll.* Onghena *de Gand.*

1382. — Pour 2 esconses d'airain à mettre les chandoilles quant on chante matines, 8 s. — Pour 2 esconses de fer blanc et en rappareiller une autre qui estoit de la chapelle, 6 s. (*Cptes du collège de Beauvais-Dormans, Arch. H*, 2785¹.)

1396. — A Perrier, gainier,... pour un estuy de cuir bouilli poinsonné et armoié aux armes de France, pour mettre et porter une esconse d'ivoire garnie d'or, pour tenir la chandelle devant le roy à dire ses Heures et pour 2 autres... pour mettre et porter, c'est assavoir en l'une une palète d'ivoire garnie d'or pour mettre une chandelle pour tenir devant le roy à dire ses Heures, comme dit est, et l'autre pour mettre et porter une cagette d'argent pour metre oyselez de Chippre, en la chapelle d'icelui Sgr., 24 s. p. (8° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 111, v°.)

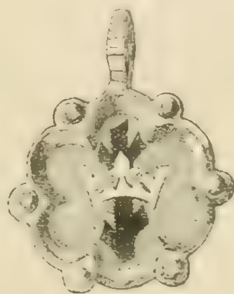
1397. — A Colart de Laon, paintre demourant à Paris,... pour avoir fait et ordonné plusieurs escuçons et patrons et avoir fait une esconse pour mettre la chandelle pour dire Heures. (*Argenterie de la reine, Arch. KK*, 41, f° 145.)

1412. — Une double esconse, 3 s. 6 d. — Une esconse de grosse estamine, 8 s. — Une esconse de corne et ung pollion pour la pendre, 4 s. 6 d. — L'esconse placée devant l'image de la Vierge à la halle. (*Cptes de Bethune*, La Fons, *Les artistes du Nord*, p. 93.)

1467. — Une estonse d'or, armoyée au bout de la poignié des armes de MdS., pes. 4 m. 5 o. 15 est. (*Inv. de Charles le Téméraire*, 3332.

1502. — 3 laternæ que vernacula lingua vocantur *esconses*, habentes etiam manubrium argenteum, 6 laternarum quarum una est deaurata habens super aperturam anteriorem quamdam imaginem, et solet deservire episcopo aut sacerdoti officium celebranti in festis annualibus tempore hiberno in vesperis et matutinis. Relique 2 solent dari canoniciis eorum regentibus illis diebus et tempore. (*Inv. de l'egl. de Laon*, p. 46.)

ESCOT. — Bâton noueux, tronc grossièrement ébranché. Cette figure dont le duc d'Orléans, frère de Charles VI fit une enseigne politique, servit fréquemment de motif de décoration pendant toute la durée du XV° siècle.



V. 1420. — *Pièce battante de harnais émaillée en façon d'escot. App. à l'auteur.*

1467. — Ung fermillet d'or en faceon d'estos, 2 fusilz d'or au dessus, garny d'un gros dyamant pointu à fasses, d'un gros balay appellé le balay de Flandres, une grosse perle ronde pendant en bas et 2 autres longues perles en faceon de poires, pendant aux costés. (*Inv. de Charles le Téméraire*, 2972.)

1479. — A Allart Folarton, paintre, pour avoir paint tout le tour de l'Auditoire où se tient le tablier de lad. ville... Et à l'entrée un gros villain pour fair monstre, tenant les armes de la ville en un escot, 6 l. 8 s. 4 d. (*Cptes de la ville, Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 31.)

ESCOUBE. — Balai, plumeau.

1406. — Un grant escoube ou balai dont l'en nettoye le blé batu en l'arée. (*Arch. JJ*, 161, pièce 130.)

1598. — Un escoube de table de plume blanche, faict en rond avec une longue queue. (*Inv. du chât. de Nérac*, p. 25.)

ESCOURSEUIL. — Tablier, enveloppe.

1342. — Encore vous falent napes et touailles et doubliers et escorcheuls. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 5.)

1404. — Un escourseuil où furent envelopez iceulx biens. (*Arch. JJ*, 158, pièce 342.)

1519. — Katheline van Descoune... ung escourcheu mouré, le corions de soie au bout à guillons de soie en forme de glans... Ung courçul blanc de case. (*Arch. de Douai, reg. aux testam.*, f° 161, extr. Dehaisnes.)

1647. — Payé pour toille fine à faire coiffettes, et tiretaine à faire escourceulx. (Roquefort, *Supplement.*)

ESCOURGÉE. — Fouet à nœuds fait de lanières ou de cordes, martinet, discipline.

1260.
Desus un mul, tient en sa main
Une corgie à .III. boutons.
A or, et d'or fu li bastons
U sa corgie estoit nouée.
(*Messire Gaurain*, v. 5840.)

1319. — Unes escourgiées de soye dont le manche est de cristal, et y a boutons de grosse pelles blanches. (*Inv. de Louis X*, p. 276.)

1370. — S'esmut au royaume de France des gens qui se batoient de courgies de 3 lanières, en chascune des quelles lanières avoit un neu ; auquel neu avoit 4 pointes ainsi comme d'aiguilles, les quelles pointes estoient croisiées par dedens led. neu, et pairoient dehors en 4 costés dud. neu ; et se faisoient seingnier en eux batant. (*Chron. de Saint-Denis*, t. V, p. 492.)

1573. — Ung tirant d'argent tenant ung fouet ou escourgée. — Une petite boette d'ivoire dedans la quelle sont les escourgés Saint Loys. (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, p. 40 et 41.)

1690. — Escourgée. Fouet composé de plusieurs brins de corde ou de plusieurs lanières de cuir. (Furetière.)

ESCOUVETTE. — Petit balai.

1534. — (Forge de passetemps pour Henri II). A Pierre Pochart, serrurier... pour une tranche pour coupper le fer et une escouvette pour lad. forge, 3 s. t. (*Cptes roy. ms. Biblioth. Richel*, 6762, f° 153 v°.)

ESCOUVILLON. — Balai et les branches de bouleau ou de genêt dont il se compose. Brandon et la fête des Brandons ou des Rameaux.

1300. — *Tersorium*. Escovelon. (*al.*) Escouvelon de boulanger. (*Gloses s. Jean de Garlande.*)

1368. — Comme l'exposant feust alez par esbatement avec plusieurs autres veoir une assemblée d'enfans qui faisoient certains giens appellez les escouvillons, qui se font chascun le dimenche des brandons après vêpres. (*Arch. JJ*, 99, pièce 231.)

1480.
L'une crie et l'autre fatrouille ;
L'une avoit ung escouvillon
De four ; l'une l'autre brouille,
Et l'autre portoit ung pillon.
(Coquillart, t. I, p. 56.)

1606. — Escouvillon se prend pour se petit houssoir de toile dont l'on balaye tout à net le four quand on veut enfourner le pain. — Le picard l'appelle vauldrée. (Nicot.)

ESCREMISSEUR. — Maître d'armes ou d'escrime. La taille de Paris, en 1292, compte sept escremisseurs payant ensemble 3 liv. 8 sous d'impôt. La plus forte cote est de 30 s. appliquée à maître Thomas, demeurant rue de la Calendre, et la moyenne de 9 s. 9 deniers.

1285. — Ad voluntatem... Guillelmus, l'*escremisseur*, 6 d. per diem, de hoc termino, 68 s. 6 d. (*Cpte des baillis de France, Rec. des histor. de Fr.*, t. XXII, p. 626.)

ESCUTE. — Vaisseau de charge et de pêche.

V. 1520. — Zelande : sont heux, escutes, vollans, les ung de 80, de 70 et de 60 tonneaux, qui chargent les marchandises a Herving...

Flandres : comme Leschuse, Lostende, Dunkerque et autres portz, sont grand quantité de corbes, de heux, bodequins, escutes et autres petitz vaisseaulx pescheretz. (Ant. de Conflans, *Les faits de la marine et navigaiges*.)

ESLINGUR. — Frondeur, de l'anglais *Slinger*.

XIIe s. — E li eslingur avirunèrent la maistre cited é gran partie en détruistrent. (4e *Livre des Rois*, p. 354.)

XIIIe s. Le chastel voldrad aveir par Flamens et archiers,
Par bones périères, par ses enginz mult fiers,
E par ses eslingurs, par ses arbelastiers.
(*Chron. de Jordan Fantosme*, str. 120.)

ESNESCHE. — Navire de haut bord, servant pour la guerre et la piraterie.

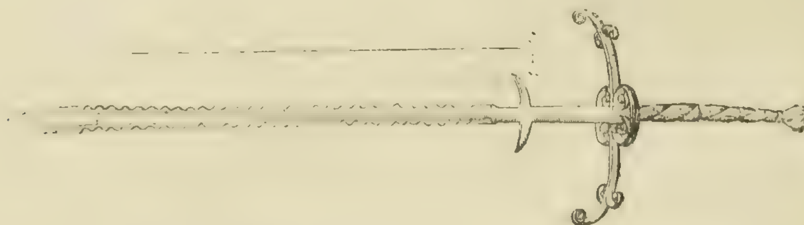
1180.
Puis fist ajoster grant navie
Nefs et esnèkes granz, ferreis.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, v. 27140.)

1245.
Plus de .xx. nès devant lui passent,
Et molt durement les assaillent
Od molt grans ars et arbalestres,
Car ils ont mis en lor estèques.
(*Rom. d'Eustache le Moine*, v. 2271.)

1270.
Galies et barges et nès,
Esnèques et dromons fières,
Koges et busses et wissièrs.
(Ph. Mouskes, v. 20945.

ESPADON. — Très longue et forte épée à deux mains et de dimensions supérieures à celles qui servaient à l'escrime. L'espadon à poignée d'environ 40 centimètres et à lame quelquefois flamboyante, était toujours une arme réservée à l'homme de pied qui, dans les marches, la portait, attachée par une courroie aux épaules.

On rencontre l'espadon principalement en Suisse, en Allemagne et en Hollande où il servait surtout à la défense des remparts. En Italie, entre les mains des plus robustes, il permettait à un seul homme de soutenir avantageusement l'attaque de plusieurs, et l'on s'assure par le texte de di Grassi qu'il servait particulièrement à la guerre. Au rapport de Froissart (l. 11, ch. 10), Archambaud de Douglas maniait une épée de deux aunes de lame, que ses compagnons d'armes eussent pu à peine lever de terre.



V. 1500. — *Espadon à lame dentée. Ancienne coll. de Pierrefonds.*

1570. — Les aspirants seront tenus monter une épée à 2 mains, la quelle ils garniront d'une garde à 2 boucles, avec les 2 quillons de la grandeur de boucle (*sic*), avec son pommeau et une poignée de velours lacée et à carreaux de faux fil d'or ou d'argent avec le foureau de cuir de vache ou de veau pour le moins, et d'astèles de fousteau d'une piece, lequel foureau sera garny d'un bout fort, bien et deuement attaché et cramponné, le pommeau bien rivé et proprement. (*Stat. des fourbisseurs de Nantes*, p. 127.)

1570. — Il spadone, al modo ch'oggi s'usa con 4 palmi, di manico e piu et con quella croce grande non e stato ritrovato affine di adoprarlo solo a solo a ugual partito come l'altre arme, ma per poter con esso solo, a guisa d'un galeone fra molte galere, resistere a molte spade o altre arme, percio nelle guerre s'usa di porlo alla difesa delle insegne, perche possa contrastando con molti difender l'insegne et per le città si suol portar la notte et il giorno quando aviene che pochi debbano resistere a molti,

et perche il suo peso et la sua grandezza richiede molta forza. Pero a quest'arma son dedicati loro che sono grandi di vista et de membri robusti e forti e di gran cuore; iquali dovendo soli resistere a molti per esser piu securi di ferire et p r spaventare con la furia del spadone, tutti usano di adoprarlo a gran mandritti et reversi di tutto tondo fermandosi hora s'un piede, ora su l'altro. Lasciandosi quasi in tutto il ferir di punto.

... Il spadone gira il suo gran cerchio di 10 et piu braccia... e questo sia per quanto s'appartiene alla difesa che si potesse dare delle botte circulari che fa il spadone quando li bisogna defendersi da molti. (Giacomo di Grassi, p. 93, et 94.)

1609. — (En 1588) On me mena (à Venise) en 3 grandes salles où sont les artilleries et boullets, puis en d'autres salles qui sont pleines de cuirasses, corcelets, harquebuses à croc, mousquets, harquebuses, picques, lances, hallebardes, arbalestres, espadanes et généralement toutes sortes d'armes. (*Voy. de Villamont*, f° 93 v°.)

1611. — *Espadon*. A short two-handed sword. (Cotgrave.)

1635. — Espadon. Forte et roide épée à 2 mains et médiocre longueur, propre à fandre une presse en faisant le moulinet. (Ph. Monet.)

1678. — L'espadon est une manière d'épée dont la lame taillante des 2 cotés est extrêmement longue et large, et dont le manche que je n'oserais appeler poignée, à cause qu'il a bien un pied et demy de haut, est fait en croix. On ne peut s'en servir qu'avec les 2 mains, à une brèche ou derrière une palissade.

Je n'ay jamais vu d'espadons que chez les Hollandois. Les remparts de toutes leurs villes en étaient garnis de 6 pas en 6 pas avec une pareille quantité de massues. (Gaya, *Traite des armes*, p. 18.)

ESPAGNE. — Quelques citations recueillies au cours de nos lectures suffiront à prouver que l'Epagne a fourni à la France, depuis des temps fort reculés, un notable contingent de ses riches productions naturelles et de son industrie. Voy. AIGUILLE, BOUTON, CHANDELIER, CHAT, ÉPÉE DE HENRI IV, TAPIS, TAVAYOLLE.

835. — (A l'abbaye de Fontenelle) Stragulum hispanisum unum. (*Vita Ansegisi abb. Act. SS. ord. S. Bened.*, sect. IV, pars I, p. 634.)

1014. — Analogium hispanico metallo fieri fecit fusoria arte compactum, cui imminet aquila alis expansis. (*Gesta Francorum*, ms. Du Cange, v° *Aquila*.)

1227. — 2 candelabra deaurata de letonio espanol. (*Inv. de l'égl. de S. Martial de Limoges*.)

V. **1407.** — 2 drajouers d'Espagne couvers, d'argent doré. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 15.)

1510. — 2 grans flasques d'argent, façon d'Espagne, ensemble leurs ances, pes. 45 m. 1 o. (*Inv. de Georges d'Amboise*, 496.)

1514. — N° 27. — 2 potz à pied, à la facon d'Espaigne, tous cizellez de feuilles, l'ance d'un lizard, le biberon d'un serpent, sur le couvercle une couronne et sur le dessus ung bouton esmaillé d'azeur garny de feuilles dorez, pes. 14 m. 6 gros.

55. — Une tasse faicte à 2 petitz boullons, à la façon d'Espaigne, sans piedz, la tour du fondz et le bourc dorez, pes. 1 m. 6 o. 1 2.

59. — Ung bassin à laver mains, à la façon d'Espaigne, où il y a armoyrie au millieu, garny de plusieurs bestes sizellées, enlevées et dorées et le bourc doré, pes. 5 m. 3 o.

67. — Une petite tasse dorée par le dedans, sizellée de de feuilles enlevées, faicte à la façon d'Espaigne, pes. 1 m. 3 o.

70. — Ung bassin à dragée à la facon d'Espaigne, faict à feuillage enlevé, esmaillé et doré, une armoyrie au fond, pes. 2 m. (*Inv. de Charlotte d'Albret*.)

1530. — Gyrdel for a purse of the spaynische facyon. *Ceinct*. ... Maker of spaynysshe purser. Faiseur de baudriers. (Palsgrave, p. 225 et 242.)

1556. — Est à présumer que les harnois, cottes de maille, picques, lances, javelines, espées, hallebardes et autres bastons de guerre se font meilleurs et en plus grand nombre ès pays de l'empereur (l'Espagne) que par de çà, car lesd. subjects de l'empereur en admennent en temps de paix.

Pareillement admennent aud. port (de Nantes) grand nombre de aciers, fers et cuyvres, desquels se peuvent faire par de ça toutes sortes de munitions de guerre, et d'aultant que on ne porte jamais or de France en Espagne; partant que led. or vault moings par de là que en France. Aussi lesd. choses deffendues sont en plus grand nombre et à plus petit prix aud. pays de l'empereur que en France. (*Requete des habitans de Nantes au roy*. Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. I, col. 314.)

1559. — 6 ceintures de cuir d'Allemaigne, garnies de ferrures noires à l'espaignolle pour 6 paiges, à 25 s. t. pièce. (*Cpte roy. d'Et. Joenne*, f° 26 v°.)

1560. — N° 547. — Une poire d'or de senteur, facon d'Espaigne, estimée 15 esc.

661. — 3 petitz potz couvertz avec leurs petites chaînes d'or émaillées à façon d'Espaigne. (*Inv. de François II*.)

1575. — L'huyle, le miel, la cire, le safran, la guarence, le riz, le vermillon, l'escarlate, le sucre, l'esparte, le romarin, les limons, capres, dactes, citrons, grenades et autres fruicts aromatiques... Elle (l'Espagne) envoie toutes ces choses en Gaule, et mesmement cent mille charges de laine et des vins de plusieurs sortes qu'elle envoie en la Gaule-Belgique, des raisins de passe (secs), des prunes aussi, des amandes, chastaignes, graines de laurier, balaine sallée, les quelles choses sont portés tous les ans ès navires d'Espagne, en Italie et Flandres. (Belleforest, *Cosmogr.*, t. Ier, p. 128.)

ESPAN. — Empan, mesure de longueur d'environ 20 centimètres pris sur l'écartement des extrémités du pouce et du petit doigt d'une main étendue.

V. **1220.** Et s'ot la barbe blanche et bèle,
J. espan desouz la mamèle,
Et fu tréciez à une tresce.
(*Le Dolopathos*, v. 4754.)

1260. — Nus cordouanniers de Paris ne puet ne ne doit fère souliers de bazane de plus d'un espan de pié, ne de plus d'un espan de haut. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 84.)

1377. — Les roolles de copie (des notaires) auront 3 espans de long et un espan d'escripture en lé. (*Ordonn. des rois*, t. VIII, p. 304.)

ESPARRE. — Barre, traverse de bois ou de fer, penture de porte.

1382. — 3 quarteron de fer achaté per fayre les esparres et les verrolx et les goffeons de 3 portes noves. (*Cptes de P. Serrer. Arch. de la Loire*.)

1386. — Le suppliant s'en retourna cuidant entrer oud. hostel, et trouva led. huis fermé et barré par dedans à une grant esparre de bois. (*Arch. JJ*, 129, pièce 140.)

V. **1450.** — 152 liv. de fer... ouvré en esparres, gouffons, verroux et 5 serrures garnies de clefz. (*Cptes des mines de Jacques Cœur. Arch. KK*, 329, f° 118.)

1498. — 3 esparres grandes et ung grant torchier de fer. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 689.)

ESPARTÉ. — Vieilli, passé, usé. Voy. ESPORTÉ.

1483. — Fourré d'une painne de martres espartées une robe de drap noir en façon de robe de nuyt, 20 s. t. (*Argenterie de la reine, Cpte de P. Burdelot*.)

ESPEAUTRIE. — Alliage d'étain et de plomb. Voy. PEUTRE.

1498. — Si leur monstra, pour son amorce faire, 2 coffres garnis de vasselle d'espeautre sophistiques et contrefaictes. (*Chron. de J. Molinet*. ch. 261.)

1546. Une aultre relicque laquelle a le pied d'espeautrie et le dessus de coeuvre en forme de chibolle (ciboire) à porter le Sacrement. (*Inv. de l'abbaye de Marchiennes*.)

ESPÉRANCE. — Ce mot symbolique extrait d'un texte de 1386, devint, trois ans après, la devise royale à la suite du vœu fait à Notre-Dame de l'Espérance, lorsque Charles VI s'égara la nuit au milieu des bois à quelques lieues de Toulouse. Exécuté dans l'église des Carmes de cette ville, ce vœu fut pour le roi

l'occasion de faire un riche présent et de distribuer aux princes et seigneurs de sa Cour, des ceintures d'orfèvrerie sur lesquelles on lisait le mot ESPÉRANCE.

1386. — Pour argent doré et façon de 15 mos de lettres tailliées qui dient ESPERANCE. C'est assavoir les 9 lettres la moitié blanches et dorées, et les autres lettres bleues, pour faire et attacher ensemble par manière de broderie en une ceinture qui est assise sur une houppelande courte de chamois... pour Mgr le duc de Thourraine; pour ce pour chascun mot d'argent, argent, or et façon avec l'émail, 15 s. p., valent pour tout 11 l. 15 s. p. (*Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 47 v°.)

ESPERDITTE, ESPORDUITE. — Fer en billes, tel que les maîtres de forges le livraient, au sortir du martinet, pour le commerce de détail.

XIII° s. Le fèvre qui l'a laciez,
Ne fet semblant de nule rien,
Ainz chaufe son fer bel et bien :
Quant l'esporduite est bien chaufée,
Et bien boillant et embrasée,
Se porte son fer sur l'enclume.
... Preudon tient toz jors l'esperduite,
Et si chaufée et si conduite
Que honte art et honor alume.
(Montaiglon, *Rec. de fabliaux*, t. Ier, p. 149, 150.)

1375. — A Thomas le Jennevois, pour 25 esperdittes de fer d'Auge... pour faire les œuvres d'icellui [canon]. (*Cptes de fabrication à Caen*, ap. Favé, *Etudes s. l'artill.*, t. IV, p. 38.)

1407. — Fers de Thoulouse et Betingues en balles, ballons, barils, caisses. (*Ordonn. des rois*, t. IX, p. 303.)

1534. — Pour une bille d'acyer d'Espaigne, pour la forge du dauphin, 3 s. t. (*Cptes roy. ms. Biblioth. Richel.* 6762, f° 153.)

ESPINACE. — La pinasse était, du XIII° au XVI° siècle, un petit navire de l'importance du *lin*. Au XVII° siècle, c'est un bâtiment à poupe carrée, à trois mâts, allant à voiles et à rames. Aujourd'hui, à Arcachon, la pinasse est une simple barque de pêcheur.

1467. — (Siège de Bayonne en 1451.) Iceulx biscayens vindrent à tout 12 basteaux d'armes nommés espinaces, et une grande nave. (*Chron. de Jacques du Clerc*, p. 33.)

1643. — Pinasses sont petits vaisseaux longs, estroits, forts et légers, propres à faire course ou descendre du monde en une coste : ils sont faits de pin pour l'ordinaire; les bajonnois s'en servent fort, tant à la voile qu'à la rame. (P. Fournier, *Inv. des mots*, ap. Jal. *Dict. de marine*, p. 1175.)

ESPONDE. — Du latin *sponda*. Bord, parapet d'un pont; le grand côté d'un lit, d'une tombe, d'une table, d'une charrette ou de tout autre objet en forme de parallélogramme. Dans un texte de 1448 il est opposé à *costiere* désignant les petits côtés d'un tombeau.

En terme de vénerie, l'esponde est la pince ou la partie opposée au talon des bêtes à pied fourchu.

1250. — Nasciens vit sur le lit 3 fuiseaus, l'un estoit parmi le fust qui estoit del lone del lit, et d'autre part en cele partie c'on apele l'esponde, avoit un autre fusel fichié et enchevillié sur les deux autres. (*Rom. de Saint-Graal.*)

XIII° s. Tant com la chandoile ardera,
Rosete tantost la souffla,
Qu'a l'esponde estoit attachié.
(Méon, *Fabliaux*, t. I, p. 269.)

1313. — A maistre Jehan Leroi, pour 2 fois qu'il ala à Dynant pour faire venir les espondes de le tombe, 17 l. 16 s. 6 d. (*Arch. du Nord, Chambre des Cptes*, 5008 *bis*, extr. Dehaisne.)

XIV° s. — Ego quidem nude, calceis extractis, exutis vestibus, scandilia conde candi, sponde pedem affixi, in pluteum me projeci. (Adam du Petit-Pont, *Lexique*, édit. Sheler, p. 136.)

1393. — Et ara desous celuy vaissel 3 sieux (solives) qui font manière d'achevêtrure et ara à chascun bout une mortaise et avra à chascun bout ung poteau pour tenir les costés dud. vaisseau, et avront les espondes 2 piés de haut endroit la roue. (*Devis du moulin du Croulebarbe*, *Arch. S*, 22, n° 1.)

1394. Par l'esponde et le talon,
Et par les fuies cognoist-on
Quelle beste on chasse pour l'heure
... Tant qu'au fuies connoisse et voye,
Du cerf passé par celle voye,
Que il a gros piés et grosse esponde.
Et larges talons.
(Hardouin, *Trésor de vénerie*, v. 391 et 910.)

1448. — Toute la pierre qui lui fauldra à faire les espondes et cotières de lad. sépulture. (*Arch. de l'art franç.*, t. IV, p. 317.)

1450. — Il a en l'esponde devant 7 phillatières et en chascun bout 3. — It. que les embassemens et espondes et la tumbe qui seront de marbre noir, sont encore à faire. (Lecoy, *Cptes et mém. de René d'Anjou*, n° 159.)

1453. — Y aura (au tombeau de Louis de Màle) 4 espondes au dessous de lad. table, de la mesme pière, de 3 piés de hault, bien poly et bruny comme dit est.

Et par dessoubz lesd. espondes aura embassemens de lad. pière, taillés d'une bone et belle moulure selon led. patron, bien poly et bruny comme dit est [1]. (*Arch. du Nord, Chambre des Cptes*, liasse 72.)

1612. — Sponda. Parapetto fatto a ponti, pozzo, fonti e simili... per estremitade semplicemente. (*Vocab. della Crusca.*)

1650. — The beds sides; la sponda del letto, *le bord du lit*, la orilla de la cama. (Howell, *Partic. Vocab.*, sect. 12.)

ESPONTON. — Avant de qualifier la demi-pique des officiers d'infanterie des deux derniers siècles, l'esponton était une sorte de dague longue de 50 centimètres environ. L'arme d'hast de deux mètres et demi appelée esponton n'est point antérieure au XVI° siècle.

1318. El senher trayss son espunto.
... Adonx traso lor espuntos.
(Guill. de la Barre, édit. P. Meyer, p. 44.)

1496. — Nulla persona portare audeat aliquem cultellum seu expontonum majorem et longiorem uno pede et dimidio. (*Stat. Avellæ*, ap. du Cange.)

1690. — Esponton. — Demi-pique dont on se sert particulièrement sur les vaisseaux quand on vient à l'abordage. (Furetière.)

ESPORTAIN. — Sac en tresses de vannerie tel que les balles dans lesquelles s'importe le café en Occident.

1455. — Pour avoir amené et conduit de Montpellier à Bourges, sur 5 mulets, 10 esportins de figues de Marsaille et 9 grans esportains de roisins de Parpignan en 4 bales, pour la provision de la royne en se présent karesme. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 107.)

ESPORTÉ. — Vieilli, usé.

1470. — Ung quartier de (drap) noir à doubler le get d'une robe de veloux noir, esportée, pour mademoiselle Anne de Savoye.

... Ung tiers de noir à doubler un faulx get d'une robbe de veloux, esportée (pour la reine). (*Argenterie de la reine*, 9° *Cpte de P. Artault*, f°s 43 et 51 v°.)

1470. — Une chappe d'escarlate vermeille esportée, brodee de satin cramoisy, prisée 10 l. p. (*Cpte roy. de J. de Beaune*, f° 27 v°.)

1488. — Une sainture d'argent sur un tissu de soye noir rempiécé en 2 lieus et fort esportée, en laquelle a 7 gros clous d'argent. (*Chart.*, ap. D. Grenier, 308, n° 90.)

1. Ce tombeau, autrefois dans l'église collégiale de Notre-Dame de Lille, est reproduit par Montfaucon, pl. 147, 8 et 9.

ESPOULIER. — Navette de tisserand, bobine de rouet à filer.

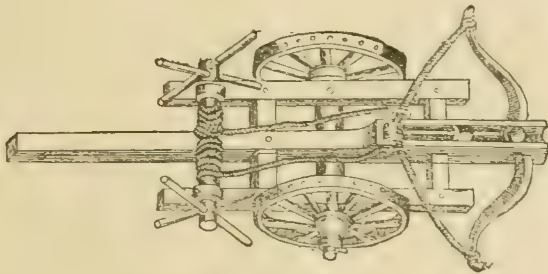
1180. — Spola, *navette*. (Alex. Neckam, *De utensilibus*.)

V. **1300**. — Spolia (quæ volvitur in troclea), *espoulet*. (*Comm. s. J. de Garlande*, édit. Giraud.)

Spola dicitur a spolio, quia sæpe spoliatur a filo. (*Id. ms. Biblioth. Mazarine*.)

1305. — Et kiconques filleroit laine ointe à l'espoulier, le pooir de ceste ville il kiéroit el forfait de 10 s. et si pierdroit l'espoulier. (*Ban de l'échevinage de Douai*, ap. Roquefort, *Supplém*.)

ESPRINGALE. — Aucun texte, à notre connaissance, ne vient confirmer la définition de Claude Fauchet qui assimile l'espringale aux machines à fronde et à contrepoids comme la bible, la bricole et le mangonneau. Mais de 1288 à 1415, tous nos documents s'accordent à faire de cet engin de siège une sorte de grosse arbalète à noix, montée sur chevalet ou sur chariot, et dont un tour à moulinet constitue l'appareil de tension. Son grand arc de bois ou de fer était muni d'une corde presque toujours faite de crins de cheval avec boucles tranchefilées de fil retors d'Anvers. Les projectiles étaient de deux sortes, les carreaux empennés et les plommées sphériques. On trouve des pièces que leurs grandes dimensions font qualifier de doubles espringales.



1599. — *Espringale*, *d'après* J. Boillot.

A l'époque de Charles VII (1435) on a donné le nom d'espringale à un petit canon de cuivre monté sur une fourchette de fer. Celui qu'on voit ici, emprunté par M. Angelucci au musée d'armes de Turin, se compose de trois tubes soudés. Sa longueur totale est de 1m,36 ; l'âme a 0m,041 ; le poids du projectile en fer est de 282 grammes et en plomb de 374 grammes.



XVe s. — *Espringale montée, du musée d'artillerie de Turin.*

1288. Espringoles et mangonniaus
Por geter là fors grans quariaus.
(*Renard le Nouvel*, 158.)

1299. — 17 livres de fil pour faire cordes à espringales et as garros et à arbalestres à 2 piés, et livre et demie de chire pour chirer les d. cordes, 20 s. (*Arch. du Pas-de-Calais*, *Bailliage de Saint-Omer*, nº 1418, extr. J. M. Richard.)

1305. Quariaux traiant au cliqueter
Et font l'espringalle geeter
La garros qui dela ist
Le plus vigueureux esbahit.
(Guill. Guiart.)

1322. — 3 springaus cum apparatu, 3 springaus sine apparatu. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1340. — A maistre Pieron Blanepain, pour une espringale et une noeve nois, 73 s. 6 d. (*Reg. des Cptes de Lille*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 6.)

1346. — A maitre Guill. Douhieu pour une espringalle, un tour et un grand arc à tour, 53 l. (*Id.*, *ibid.*)

1355. — Pour mettre jus et pour remettre sur le poil et les bras d'une espringalle dud. castel, pour traire, pour doubte du roy d'Engleterre quant il passa devant Saint-Omer. (*Arch. du Pas-de-Calais, Bailliage de Saint-Omer*, nº 1418, extr. J. M. Richard.)

1356. — Acheté à Paris file retors pour loier les cordes de poil aux bras des espringales, 1 esc. (*Cptes de Laon*, ap. Favé, *Etudes s. l'artill.*, t. III, p. 89.)

1358. — A Perrin, le courdié de Dijon, pour 1220 liv. de poy de couhes de chevaul pour garnir les espingoles, 80 flor. 5 gros 3 4.

A Hugues, l'escuèlier, pour 300 fuez (futs), le millier vendu 3 flor 1/2.

A Jehannin de Saint-Laurent, pour empanner un millier de fuez de garrots d'espingoles et de pié de chien, 6 3/4 flor. (*Arch. municip. de Dijon*, ap. Garnier. *L'Artill. de la comm. de Dijon*, p. 5.)

1358. — Si fut trait d'aventure d'un quarrel d'espringalle qui lui passa parmi le corps, et fut là mort. (Froissart, l. 1, part. 2, ch. 84.)

1368. — Ouvré u chastel de Bappaume, par 11 jours à mettre à point les espringales du castel, faire neuves cordes et querquier le fil de poil neuf pris à Cambray, 11 esc. (*Arch. du Pas-de-Calais*, *loc. cit.*)

1369. — 3 espringalles et une double espringalle ; dessartillier et oster le viès poil et recanger tout ce que il y avoit de mauvais poil et mettre nuef, et faire vraies cordes et raparlier les bien et suffisamment. It. Raparlier 400 de trait pour lesd. espringalles... Fait asd. espringalles frains et trenchefilles. (*Ibid.*, *Cpte de Jacques de Waniers*.)

1375. — Artificium sive nux spingarde arcutate de ferro. (*Inv. delle artiglierie di Perugia*, Angelucci, *Docum. inéd.*, p. 58.)

1379. Les boyaux (du mouton) sont bons et prouffitables à faire plusieurs cordes grosses et menues, les grosses pour mettre en ars, en espringales et aultres engins à jecter. (J. de Brie, *Le bon Berger*, p. 34.)

1382. — A..., cordier de la Bassée, pour 100 liv. de corde de poil, à faire wames d'espringalles, 66 s. 8 d.

[La même année le fil d'Anviers à faire cordes d'espringales et de grans ars, à 8 gros la liv. aussi bien que le fil à les trenquefiller sont tour à tour mentionnés.] (*Reg. des Cptes de Lille*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 6.)

1383. Un carrel d'espringalle vint lès lui asseoir.
... Le cheval de fraieur s'ala tost remouvoir,
Car le carrel si bruist tel à dire voir,
Comme une tour feroit si on la veoit cheoir.
(*Chron. rimée de Du Guesclin*, t. I, p. 145.)

1383. — 2 coquez viretons enferez et enpanez d'araing pour petites espringales, 800.

3 lochiaux de fil de poèl de cheval pour espringale. (*Inv. des forteresses d'Artois*, *Arch. de Lille*.)

1415. — Les rois de 4 tours à tourner arbalestes et espringales. — 3 vielz sièges d'espringales. (*Inv. de l'artill. du Louvre*.)

1435. — 2 canons de cuivre espringal. (*Inv. de la Bastille*, p. 347.)

1467. — Provisum fuit quod capiantur nomine dicte communitatis spingarde 12 constantes seu appreciate libris 60 imperialibus. (*Arch. de Verceil*, Angelucci, *Docum. inéd.*, pièce 38.)

1600. — Ils usoient aussi d'espringardes qui estoient instruments volans comme fondelles ou frondes. (Cl. Fauchet, *De la milice et armes*, fº 55.)

ESQUESOIRE. — Barre de levier destinée à mettre en mouvement l'arbre d'un treuil.

1603. — Et sera led. pignon poussé sur un engin, comme celui d'un charpentier, pour tourner avec les esquesoires. (Jos. Boilot, *Artifices de feu*, p. 64.)

ESQUEVINETTE. — Une des fourrures dont on faisait le menu vair en employant le ventre et le dos par parties égales. Le prix de l'esquevinette était le même que celui de l'écureuil dont il se distingue toutefois par ses dimensions un peu moindres. Une fourrure d'écureuil montée se composait de quarante-quatre dos et autant de ventres, tandis que celle d'esquevinette en réclamait quarante-huit.

1315. — Escureux et esquevinestes, le millier, 8 s. (*Ordonn. des rois*, t. I, p. 600.)

1371. — Fourrures d'esquevinesses seront faictes chacune de droitte muison de 48 ventres et 18 dos et par ce estoffés de lui meismes. (*Reglem. des pelletiers d'Amiens*, p. 648.).

1423. — En fourrures de poppes, que aucuns ne mette ventres d'esqueminesses ne autres pointes, fors seullement de poppes loiaux et marchans.

It. Que toutes fourreures d'escureux soient faites de droites muison sans y mettre ne merler aucune penne d'esqueminettes, ventre ne dos.

It. Que les fourreures d'esqueminesses soient de muison, est assavoir de 18 ventres, 18 dos et pour ce s'estoffe de 53 mesures [?]. (*Maniement des vairiers d'Arras*, p. 274.)

ESQUIGNON. — Bande de fer pour renforcer les flasques d'un affût ou les limons d'un chariot.

1473. — Une paire d'esquignons pour servir à l'affust dud. courtault, pes. 59 l. de fer ouvré, 29 s. 6 d. (*Cptes de l'artill. de Charles le Téméraire, Arch. de Lille.*)

ESSAI. — Synonyme d'*épreuve*. Nous renvoyons à ce mot pour le sens particulier relatif aux usages de la table et à l'étude de l'orfèvrerie au moyen âge. Parmi les textes de cet article on trouvera quelques détails complémentaires sur une pratique inspirée par la prudence, mais dont l'efficacité se borne aux seuls essais de prégustation.

1390. — Rappareillé et mis à point une chayenne d'or pour l'essay pendant en un pot d'or de l'eschançonnerie du roy. (1[er] *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 85 v°.)

1420. — N° 122. En un petit estuy de cuir, un essay d'or à une chayenne d'or, au bout duquel essay a une fleur de lis et un daulphin hachié et taillé, et au bout d'embas n'a point de lycorne, pes. 15 est. d'or. (*Inv. de Charles VI*, ap. D. d'Arcq.)

1449. — (Repas de noces du roi d'Écosse.) Pendant qu'on asséoit les plas, un chacun de ceux qui les avoit apportés se mettoit à genoux jusqu'à ce qu'on eut fait l'essay. (Matth. de Coussy, p. 46.)

1457. — Una arbor sive credencia argentea deaurata cum linguis serpentinis inter magnas et parvas numero 15, et illa que est superius est valde magna; 2 deficiunt ex valde parvis. Que arbor pulcherrima habet pedem pulcerrimum argenteum deauratum cum multis floribus de smalto azurro; que arbor, una cum pede ponderat simul et cum linguis que tamen modicum ponderant, lb. 5, unc. 2, val. 55 duc. (*Inv. du palais de S. Marc à Rome*, p. 221.)

1458. — Pour une pierre de licorne... à une petite chesnete d'argent doré, envirolée et atachée au dedans du couvercle d'un des potz d'argent doré de l'eschançonnerie, où se met le vin de bouche dud. Sgr (le roi) au lieu de une autre pièce de licorne et semblable chesnète d'or qui en estoit cheute et perdue, 30 s. t.

... Pour ung essay de licorne garni d'argent doré ataché au couvercle d'un des pots d'argent doré où se met le vin de bouche dud. Sgr, et avoir rebruny led. pot, 41 s. 3 d. (1[er] *Cpte roy. de P. Burdelot*, f[os] 61 v° et 65 v°.)

1471. — Puis prend l'espreuve de la licorne en la petite nef et touche le pain tout à l'entour et puis trenche devant le prince. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg*, p. 25.)

1501. — Et là lui fit (Louis XII à l'archiduc d'Autriche) tous fêtoiements aimables et privés banquets, tels que eux deux, plusieurs fois l'un devant l'autre, burent à table et mangèrent ensemble et sans essai, tant lui fit le roi familière compagnie. (*Chron. de Jean d'Auton*, t. II, part. 3, ch. 31.)

1524. — Une langue de serpent, un morceau de lycorne et une crapaudine, le tout pendant à une petite chaynette d'or, prisé 7 l. t. (*Inv. du trésorier Pot.*)

1528. — Une tasse d'argent à faire essay, pes. 1 m. 7 o. 5 e. (*Inv. de Ravestain à Gand.*)

1551. — Une coupe couverte, avec l'essai. (*État de la vaisselle du chât. de Nevers, Biblioth. Richel.*, ms. 2894, f° 35 v°.)

1552. — Pour l'or et l'argent employé pour lesd. ouvriers (Paul Romain et Ascaigne Desmarriz, italiens. — Pierre Bauduc, compaignon orfèvre allemant) en ung bassin d'argent doré dedans lequel y a une mer (*al. : nef*) figurée de laquelle sort toutes sortes de poisson. — En un vaze. — En une couppe plaine avec l'essay. — Et en une autre couppe platte ouvrée, le tout livré aud. Sgr (le roi), 315 l. 2 s. 9 d. (*Cpte des trav. de l'hôtel de Nesle*, f° 51.)

1561. — Ung essay d'argent doré aux armes de la deffuncte royne. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 72 v°.)

1589. — N° 163. Une couppe sizelée, 3 chandeliers à mettre bougie, 2 escuelles rondes ou essaiz, le tout vermeil doré, avec un chandelier fez en arbre esmaillé de vert ou enluminé, le tout poisant ensemble 15 m. 5 o. d'argent doré. (*Inv. de Catherine de Médicis.*)

1598. — Un vase de terre fort anticq avecq l'essay servant de couvescle. (*Inv. du chât. de Nérac*, p. 24.)

1603. — Le maistre cuisinier, qu'on appelle plus civilement l'escuyer de cuisine, ayant dressé en sa cuisine sur une table, par ordre, tous les plats qu'on doit présenter devant le prince ou autres, avec un morceau de pain passé par tous les plats, le trempant dans les potages, sauces et sur les viandes, puis le mange afin d'oster tout soupçon de poison. — Derechef, icelles viandes estant présentées sur la table du prince et devant luy, celuy qui pose les platz en fait autant que l'escuyer de cuisine en a fait. Alors les princes, ce leur semble, en mangent plus assurément. (Loys Guyon, *Diverses leçons*, p. 67.)

1610. — Devant que venir à la consécration, monsieur de Boulongne, aumosnier du roy, ... s'en alla au grand autel où il prit un bassin d'argent doré avec un grand taffetas cramoisy dedans plié, dans lequel y avoit des hosties, tant pour le célébrant que pour faire la communion, lesquelles il porta au roy et luy en fit la créance et l'essay, après le quel le roy choisit une hostie pour luy et une pour le célébrant. (*Sacre de Louis XII, Cérémonial franç.*, t. I, p. 452.)

1635. — Essai. Couvercle de tasse dans le creus duquel on verse et boit-on le vin d'essai. (Phil. Monet.)

V. **1680.** — Essai. Tasse de gourmet ou de marchand de vin dans la quelle on verse du vin d'essay pour le gouster ou boire. (*Dict. des rimes, ms.*)

1690. — On appelle aussi essay, le couvercle de la tasse ou de la couppe dans le quel on fait l'essay chez les princes. (Furetière.)

ESSAULE, Essaune. — Feuillet de bois mince refendu au coutre et taillé en forme d'ardoise ou de tuile plate pour la couverture des bâtiments.

1294. — Pour 6 milliers d'essaule fendre et taillier...

1344. — Pour faire esçaule ou park pour couvrir led. gayole. (*Trav. aux chât. des Ctes d'Artois*, f[os] 11 et 94.)

1360. — Un coutre à fendre l'esoene. (*Inv. de N.-D. des Barres*, ap. Godefroy.)

ESSELIER, Esselière. — Terme de charpente, pièce droite ou courbe d'une ferme, assemblée obliquement dans l'arbalètrier et l'entrait, soit pour diminuer la portée de ce dernier, soit pour cintrer un plafond.

1469. — 4 soupentes enferrées dans 4 poutres pour porter et soustenir le planchier d'icelle armeurerie... garnies de poinçons à arcs boutans, de jambètes, entraveaulx

et esseliers. (*Cptes du roi René*, Lecoy de la Marche, n° 49.)

1552. — Est tombé de la grange des ousdes 12 coubles de chevrons et rompu une fillière, les tirans sortis hors des essellières. (*Cptes de Diane de Poitiers*, Chevalier, p. 109.)

ESSUIE-MAINS. — Ces linges étaient autrefois d'une grande longueur et des essuie-mains de cinq aunes devaient très probablement se monter sur poulie comme le doublier figuré page 566.

835. — Lintea ad manus tergendas villosa 3, unumquodque de ulnis 5-in longitudine et latitudine 3. (*Constit. Fontanell. Monast. Act, SS. ord. S. Bened., sæc.* 4, *pars* I, p. 639.)

1627. — 6 essuy-mains pour mettre sur un autel, assez bons. (*Visite de l'égl. de la Major*, extr. Jacquemin, *Arch. des Soc. sav.*)

ESTACHETTE. — Poteau ou planche transformée en cible pour le jeu de ce nom, qui consistait à ficher des couteaux dans une suite de cercles, et le plus près possible de leur centre commun.

1348. — Se jouoit d'un coustel à autres compaignons... à un jeu que l'on dit à l'estachette. (*Lettre de rémiss*, ap. du Cange.)

S. d. — Se pristent l'abbé Mulete et le mistrent en un leu, et tréoient à lui saiètes ausi comme à une estache. (*Vie des SS. PP.*, l. 2, ch. 76, ap. Godefroy.)

ESTAFFANON. — Drap d'or d'espèce indéterminée.

1416. — Pour recompensation de leur droit qu'ils disoient avoir au drap d'or ou poille qui fu sur le corps dud. feu Mgr... 2 draps d'or estaffanon, un siège de drap d'or sodanis bordé à l'entour de veluyau vermeil en graine. (*Cpte des obseques du duc de Berry*, f° 199.)

ESTAFFE. — Courroie, boucle en forme d'étrivière.

1530. — J'y vy la my caresm à cheval : la my aoust et la my mars luy tenoient l'estaphe. (Rabelais, l. 5, ch. 29.)

1556. — Les africains entrelassent leurs jambes et puis les estendent sus le col du chameau, et encore d'autres fois mettent le pied en certaines estaffes sans estriez. (Leo Africanus, *Edit.* Temporal, t. I, l. s. p. 49.)

ESTAIN. — La chaîne d'une étoffe quelle qu'en soit la matière. Dans la draperie c'est une laine peignée ou cardée à sec. Son fil est ordinairement plus léger et moins tordu que celui de la trame.

L'estain tissé en chaîne et non croisé constitue le genre des étoffes claires appelées étamines.

1320. — Art. 14. L'on ne doit peint mettre de traime en quaine pour ordir par deffaute d'estain. (*Stat. des drapiers de Montivilliers.*)

S. d. — Qui fera drap marchant d'estain traict sans sain et aussi eschaquetez et royez en 1200 filz et soient à 3 pieds sur les mains. (*Stat. des drapiers de Commercy.*)

1342. — Elle dist qu'elle waingne plus à filer estain à la kenoule que à filer traime au rouwet. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 13.)

1410. — Aucune pigneresse ne doit tirer estain que au tiers et laissier pour la trame les deux pars. (*Stat. des drapiers de Chauny.*)

1560. — Estain est une espèce de laine escardée et preste à filer. (Belleau, s. Ronsard, ap. Nicot, 4e *edit.*)

1585. — Lesd. drappiers ne pourront et ne leur sera licite faire drap, estainct traict, aultrement dict estainct pigné, qui ne soient de 2000 filetz ou de 1800 pour le moings. (*Ordonn. de la draperie de Gondrecourt.*)

ESTAME. — **1598.** — Pour lors les bas d'estame ni de soye n'estoient pas en usage. (Brantôme, *Les grands couronnels franç.*)

1613. Ainsi qu'un qui vouldroit en la salle d'un grand,
Avec un bas de drap tenir le premier rang,
Ou bien qui oseroit avec un bas d'estame
En quelque bal public caresser une dame.
(*Discours nouv. s. la mode*, p. 8.)

1690. — Estame. Laine tricottée avec des aiguilles. On fait des bas d'estame, des gands, des chemisettes, des bonnets, etc. (Furetière.)

ESTAMET. — Léger tissu de laine fabriqué en Lombardie, à Beauvais et finalement à Chalons-sur-Marne.

1469. — Pour avoir, par le commandement du roy, fait taindre en escarlate brune 6 aulnes estamet de Lombardye, piéça donné aud. Sgr., taint en tanné. Du quel led. Sgr. a fait faire des chausses. (*Cpte roy. d'Alex. Sextre*, f° 48 v°).

1530. — Pour ses chausses feurent levées 1105 aulnes et ung tiers d'estamet blanc. (Rabelais, l. 1, ch. 8, p. 41.

1575. — Quant aux estamets, les marchands sçavent bien que ceux de Beauvois, comme les plus fins, sont transportez et par la France et Alemaigne et ès Espaigne et en Italie, voires jusques en la Grèce et Turquie. (Belleforest, *Cosmogr.*, t. I, p. 374.)

1723. — Estamet. Petite étoffe de laine qui se fait à Chalons-sur-Marne et aux environs.

Le 21 aout 1672 leur longueur fut fixé à une aune 7 huitièmes de Chalons sur le métier, pour revenir bonne et duement foulée à 3 quarts et demi, aunage de Paris. (Savary, *Dict. du commerce.*)

ESTAMOIE. — Vase du genre des pots, dont le nom paraît emprunté à la vaisselle d'étain. Sa forme caractéristique ne nous est point connue, mais il résulte des documents cités ici que l'estamoie était toujours munie d'un couvercle et d'une ou deux anses. Sa capacité est variable, et son poids qui en certains cas dépasse huit kilogrammes, s'abaisse jusqu'à environ cent grammes. Au XVIe siècle, une estamoie de la contenance d'une pinte est considérée comme petite.

1327. — 4 pouz d'estain quassez et une grant estamye sens quoverclе aveeques une esguière d'estaing. (*Inv. extr. des Arch. du Pas-de-Calais.*)

1363. — N° 154. 6 estamas d'argent blanc, doré en 3 lieux, à esmaux des armes Mgr sur les couvescles, qui poise 118 marcs et demy. (*Inv. du duc de Normandie*.)

1380. — N° 313. 6 estamoies d'or, esmaillées d'un esmail rond sur chacun couvercle, et poise 177 m. d'or.

1292. 6 grans estamoies d'argent dorées, chacune à 2 anses, à 2 clés à lettres de sarrazin, et sur le couvescle a 3 fleurs de lys.

2067. Une très petite estamoie de cristal, à anse, garnie d'argent doré, pes. 3 o. et demie. (*Inv. de Charles V.*)

1409. — Une estamoie tenant 3 choppines. (*Arch. MM*, 32, f° 28.)

1420. — 2 grans pots appelez estamaulx, esmailles de plusieurs esmaulx des armes de France et de Dauphiné, où il fault plusieurs esmaulx, pes. 38 m. 3 o. (*Inv. de Charles VI*, art. 8.)

1421. — 2 pintes et un estamail d'estain. (*Inv. de Guill. Lucas au chât. de Lahaye, Arch. X*, pièce 123.)

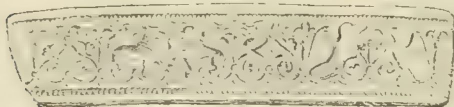
1456. — Une estamoye d'estain signée de la croix hospitalière et du nom de frère Adam du Fay. (*Inv. de la commanderie du Temple.*)

1471. — Ung pot de boys blanc fait en faczon d'un estameau. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 24.)

1574. — Ung petit estamoil de pinte, d'estain. (*Inv. de Quenonadz.*)

ESTAMPÉ. — Ouvrage de relief obtenu par pression. L'estampage de lames minces dans des moules de fer ou de bronze gravés en creux est un procédé qui, à toutes les époques, a servi à ménager la main-d'œuvre et la matière ; aussi s'est-il particulièrement appliqué aux métaux précieux. L'intéressant chapitre que le moine Théophile consacre à ce mode d'impression témoigne de ses emplois très multipliés et prouve que, en dehors des œuvres d'art connues, on exécutait à la fin du XIIe siècle une foule de pièces

d'orfèvrerie dont les types sont complètement détruits.



V. 1200. — *Matrice en bronze pour l'estampage de matieres tendres ou de feuilles métalliques très minces. App. à l'auteur.*

V. **1200**. — De opere quod sigillis imprimitur. — Fiant ferri ad mensuram unius digiti spissi, 3 digitis et 4 lati, longitudine pedis unius, qui sanissimi debent esse, et in eis nulla sit macula, nulla fissura in superiori latere. In his sculpantur in similitudine sigillorum limbi graciles et latiores in quibus sint flores, bestiæ et aviculæ sive dracones concatenati collis et caudis, et non sculpantur profunde nimis sed mediocriter ac studiose. Deinde attenuabis argentum multo tenuius quam ad elevandum quantæ longitudinis volueris, atque purgabis cum carbonibus subtiliter tritis et panno, ac polies cum creta desuper rasa. Quo facto conjunge argentum cuicumque limbo positoque ferro super incudem ita ut sculptura superius sit et superlocato ei argento desuper pone plumbum spissum percutiesque cum malleo fortiter ita ut plumbum impingat argentum tenue in sculpturam tam valde ut omnes tractus in eo pleniter appareant. Quod si lamina longior fuerit, trahe eam de loco ad locum, et conjunctam ferro cum forcipe æqualiter tene, ut una parte percussa alia percutiatur sicque fiat donec lamina tota impleatur. — Hoc opus satis utile est circa limbos in fabricandis tabulis altarium, in pulpitis, in sanctorum corporum scriniis, in libris et in quibuscumque locis opus fuerit quando elevatura decora est et subtilis et leviter fit.

Fit etiam in cupro hujus modi opus, quod simili modo attenuatur, purgatur et deauratur atque politur, quod ferro superpositum ita ut deauratura vertatur ad ferrum, plumbo superposito percutitur donec tractus appareant. Sculpitur quoque in ferro modo supradicto imago crucifixi Domini, quæ cum argento vel cupro deaurato impingitur, et fabricantur inde phylacteria, item capsellæ reliquiarum et scriniola sanctorum. Fit etiam sculptura imaginis Agni Dei in ferro et imagines quatuor evangelistarum, quibus auro vel argento impressis ornantur scyphi ligni pretiosi stante rotula agni in medio scyphi, quatuor evangelistis in modum crucis in circuitu, et procedentibus quatuor limbis ab agno usque ad quatuor evangelistas. Fiunt imagines pisciculorum et avium atque bestiarum quæ figuntur per reliquum scyphi campum præbentis ornatum multum. Fit etiam imago Majestatis eodem modo aliæque imagines cujusque formæ sive sexus, quæ impressæ auro vel argento seu cupro deaurato, plurimum decoris præstant locis quibus imponuntur propter sui subtilitatem et operositatem. Fiunt et imagines regum et equitum eodem opere in ferro ex quibus auricalco hispanico impressis, ornantur pelves quibus aqua in manibus funditur, eodem modo quo ornantur scyphi auro et argento cum suis limbis ejusdem metalli, in quibus stant bestiolæ vel aves et flosculi, qui tamen non figuntur sed stagno solidantur. (Théophile, l. 3, cap. 74.)

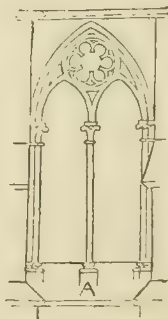
1392. — Que nul ne doit mettre en euvres boucles et mordant qui soit estampé en fer ne en empreinte. (*Reg. des metiers de Metz, Biblioth. Richel.*, ms. 8709, f° 23.)

1430. — Trouvèrent (les gardes) sur une brunissaire en Quinquenpoit ... 51 clou d'argent frappe en estampes creux, pesans 6 o. 5 est. ou environ, desquieulx clous en fut fait essay à la coupelle. (*Reg. des orfevres de Paris*, n° 51, ap. Fagniez, *Etudes s. l'industrie*, p. 308.)

ESTAMPILLE. — Des cachets de marchands figurent dans la série des sceaux et les trois choses rondes dont il est ici question rappellent les matrices d'ivoire dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous.

1453. — A Julien Beauvarlet, 3 choses rondes d'os à faire marques de marchans, vendues 1 escu. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 212.)

ESTANFIQUE. — Meneau vertical dans les découpures de la baie d'une fenêtre.



V. 1248. — A. *Estanfique ou meneau d'une fenêtre de la cathédrale de Reims, d'après un dessin du temps, de* Villard de Honnecourt, pl. 61.

1321. — A cascun pignon 2 fenêtres de 10 piés de bée et de hauteur à l'avenant et à 3 estanfigues aemplies de formes ensi qu'il appartient. (*Devis de l'hôpital de Hesdin, Arch. du Pas-de-Calais A*, 394³, *rouleau* 725, extr. J. M. Richard.)

1322. — Pour 38 pièces de coulombes pour les fourmes de l'ospital... le pièche, 19 s. — Pour 8 grans pierres pour les 0 des fourmes de l'ospital, 20 d. pièche, 13 s. 4 d. (*Id. A*, 404⁴.)

1370. — Refaire les estanfiques des verrières de la cappelles de S. Jehan (au château de Hesdin)... mis une estanfique à une fenestre, refait les sièges de la sale au cerf, refait une estanfique, un escu et plusieurs autres menus ouvrages... faire oud. chastel un fournel à cuirre voirre. (*Ibid.*)

1397. — Convient aud. pan de mur faire et édiffier 2 fenestres prenans leurs glacys à la liste, contenant chacune fenestre 4 piez et demi de creux (vide) ou environ, portant chacune son estanfique assise au point moyen de lad. fenestre, et de telle hauteur que l'ouvrage le requerra, et fournez de remplages et fourme face portant ses molures bonnes et suffisantes...

Convient aud. pignon faire et édifier une fenestre assise au point moyen dud. pignon, contenant 7 piez de large ou environ, fournie de 2 estanfieques et de fourmoirie et remplaige portans leurs molures, fillets, boucheaulx et nasselles comme et ainsy que l'ouvrage le requiert et désire. (*Devis de la chapelle S. Liévin, Ibid.*, série G, *Off. d'Arras.*)

1452. — Pour 20 pierres pour faire coulompues à la croisée vers S. Aubert, au lieu des noires pierres de marbre qui y sont toutes espautrées; icelles 20 pierres nommées estanfiques de 5 piés de long chacune, 20 l. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 189.)

1499. — A Mahieu Constant, pour avoir livré 12 pierres de dur nommées estanfieques, pour les fenestres de la tour, à 12 s. chacune sont 72 s. (*Arch. de S. Omer*, extr. Deschamps de Pas.)

1567. — A Jan Huquelier, tailleur de blancq, pour avoir livré 8 pieds de mollenre et estanfique de parpains pour la grande verrière du plaidoir de la ville, et pour oeuvre de les asseoir. 30 l. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, f° 119, extr. Dehaisnes.)

ESTANFORT. — Drap que sa qualité supérieure rangeait parmi les étoffes de luxe. Le livre d'Etienne Boileau en fait connaître, au XIIIe siècle, la largeur mais non l'espèce. L'estanfort, généralement tissé de laines teintes, et très employé à la Cour de Philippe-Auguste, fut interdit aux chanoines par les conciles

de Cognac, d'Avignon et de Montpellier. Le nom de ce drap semble originaire de la ville anglaise de Stanfort dans le Lincolnshire, mais on en fabriquait aussi à Paris, à Arras et à Saint-Omer.

1202. — Pro una tunica (pour le roi) de stanforti ad Magdal., 15 s. — Pro roba (pour Louis VIII) de estanfort quam habuit die sabbati post medium Augustum, 36 s. — Pro 2 tuniciis de estemfort ad armare (pour le roi), 34 s. (*Cptes des revenus du roi*, ap. Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, p. CLVI. et CCI.)

1209. — Firmiter inhibemus ne panno de stamine forti aut alio colorato vel sumptuoso seu aliquo serico in futurum utantur. (*Actes du concile d'Avignon.*)

V. **1225**. — Pannarii... vendunt pannos albos et nigros, camelinos et blodios, bruneticos et virides et scarlatinos, radiatos et stanfordiatos. (*Dict. de J. de Garlande*, § 40.)

1234. — Pro uno stamine forti ad robas puerorum in vigilia Ascensionis, 10 l. (*Cptes de la maison du roi*, *Rec. des hist. de Fr.*, t. XXI, p. 245.)

1238. — Bruneta vel stamine forti nulli prorsus regulares utantur. (*Concile de Cognac.*)

V. **1240**. — Pro 2 estanforz blans, 7 l. 8 s. (*Cptes de l'abbaye de Maubuisson*, *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1858, p. 564.)

1246. — Cappis etiam et palliis, caligis de aliqua bruneta clara vel nigra vel stamine forti, vel cameloto vel aliquo alio colorato panno non utantur. (*Concile de Montpellier.*)

XIIIe s. Il avoit robe d'estanfort
Taint en graine, de vert partie.
(Jubinal, *Fabl.*, t. I, p. 202.)

XIIIe s. S'ele vest escarlate vermeille ou paonace
Estanfort ou brunète, et cointement se lace.
(Chastie-Musart, *Notes s. Rutebeuf*, t. II, p. 485.)

1260. — Nus toisserans ne puet avoir laine à tistre estanfort, camelin, que ele ne soit à 22 cens la laine plaine, de 7 quartiers de lé. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 50, p. 118.)

1279. — De vestito bixelli, id est mezalanæ, tutalanæ, stanfortis et cujuslibet alii. (*Stat. Ferrar.*, ap. *Muratori*, *Antiq. mœdii œvi*, t. II, col. 424.)

1282. — Lego Remigio fratri meo, corsetum meum de camelino, tunicam meam d'estanfort, garnachiam meam de perso. (*Arch. de l'Aube*, *S. Maclou*, ap. Bourquelot, *Et. s. les foires de Champagne*, t. I, p. 230.)

1285. — De mabrez, et d'estanforz et de tous dras à lisière, pour tistre, l'esté, 13 s., l'hiver 16 s. — D'estanforz jaglobez... pour tistre, l'esté 20 s., l'hiver 24 s. (*Reg. des ordonn.*, p. 393.)

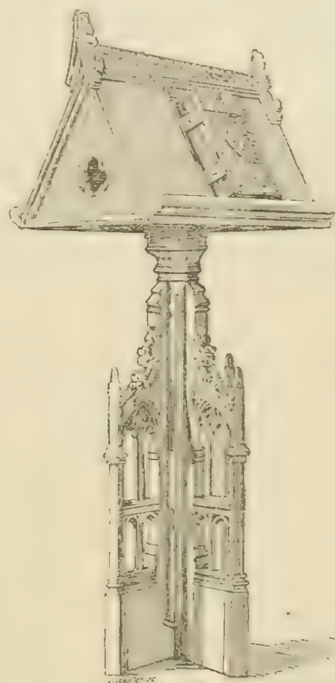
ESTAPLIER. — Pupitre, lutrin servant au chœur à lire l'épître ou l'évangile et à réciter les leçons des heures canoniales. L'estaplier avait pris jadis dans nos provinces du Nord et de la Belgique des proportions tout à fait monumentales; quelques-uns existent encore, ils sont généralement surmontés d'un candélabre et ornés de figures. Ce sont de remarquables ouvrages de ferronnerie ou de dinanderie. Tel est le chandelier lutrin à image de sainte Catherine de l'église de Saint-Ghislain près Mons. J'emprunte à la notice de M. Charles de Linas sur l'exposition rétrospective de Bruxelles en 1880 le texte des inscriptions que porte cet objet. Sur le cuivre de la tige on lit : CHEST ESTAPLIEL ENSY QU'IL EST DONNA CHÉENS DAMISELLE MARIE FOLLETTE VESVE DE FEU JEHAN GERVAIS EN L'AN MIIIJXLII, PRIEZ POR LEURS AMES. Et sur le pied : CHEL ESTAPLIEL FIST WILLAUME LE FEVRE, FONDEUR DE LAITTON A TOURNAY.

1321. — Unum estapletum duplicem. (*Inv. de l'évêché d'Arras.*)

1343. — Pour un estapliel de bos seur le quel on list le euwangile, premier pour le pieche de bos dont on le fist et pour le soyer, 3 s. 6. d. — It. pour l'ouvrage du carpentier, pour le viés deffiérer et le neuf refiérer et pour le poindre, 11 s. (*Arch. du Nord*, *Fds de la colleg. de S. Amé*, *reg.* 849, extr. Dehaisnes.)

1359. Un petit coussin quarret que on met sus l'estapliel de fier leur on dist l'euvengille. (*Inv. de la cathedr. de Cambrai*, p. 110.)

1421. — 2 grands bréviaires nommés antifoniers servant à l'estapliel. — 2 draps qu'on met sur l'estapliel à lire l'évangille. — Un estapliel de fer. (*Inv. de N.-D. de Douai*, ap. Roquefort.)



XVe s. — *Estaplier en bois sculpté, de l'église de Detling-Kent.*

1438. — A Jacquemard Coppe Salaigre, ouvrier de keuvre et fondeur demeurant à Bruxelles, pour l'accat de ung estapliel de keuvre pour mettre au cuer de l'église au quel estapliel sont eslevés pourtrais et entaillés 4 personnaiges si comme : Nostre Seigneur en croix et Nostre-Dame et S. Jean avec un angle (aigle) sur le quel le livre se repose, et le quel tient en sa main un candeler à manière de fleurs très gentiment ouvré, 129 l. 3 s. 4 d. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 379.)

1467. — Choit en lad. église ung coup de fouldre et de tonnoire sy terrible qu'il occist ung josne fils de 22 ans d'age qui chantoit à l'estaplier. (*Chron. de Jacques du Clerc*, p. 277.)

1469. — Un estaplet de fer servant à dire les lechons aux ténèbres. — Un estaplet de bos servant aux jours fériaulx à dire l'espistle et euvangille. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

1472. — Ung estaplel à mettre livre à lire à matines les lechons. (*Inv. de N.-D. de Lens.*)

1505. — A Lambelom, l'escrignier, pour les 3 kayères bancoffre, ralonge du siège renvier et marchepiet estant au cuer, 12 flor. — Pour un noef staplian portatif servant aval l'églize, 5 aidan. (*Cptes de l'egl. S. Jean de Namur*, *Le Beffroi*, t. III, p. 295.)

1565. — A Guill. de Raussart, caudrelier, 40 s. pour avoir refaict l'estaplier qui sert au candélabre de Notre-Dame, et y refaict 3 broces. (*Cptes de la tresorie de S. Wast d'Arras*, *Bibl. Richel.*, *ms.* 8544, fo 451.)

ESTAPPLE. — Foire, marché.

1423. — Pour que le temps des estapples approche, nous ordonnons que tous ceulx qui ont bos, mairien, émondisses ne autres empêchemens sur le grant marché aient hosté lesd. empêchemens en dedans 7 jours et 7 nuis. (*Mémorial d'Arras, Mém. de l'Acad. d'Arras*, sér. 2, t. III, p. 272.)

ESTATURE. — Figure debout et de plein relief, statue.

1478. — A Alart, paintre, la somme de 50 s. t. pour avoir paint en 2 estatures du prince d'Orange... qui ont été mises aux portes de la Riche et du pont. (*Cptes de la ville*, Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine* t. XX, p. 29.)

ESTAUBIERGE. — Barre de levier, branloire d'un soufflet d'orgue.

1420. — Pour la ferrure desd. soufflès et des estaubierges, les paaliers et tournans, 4 l. 10 s. — Pour les barreanx de fer ataichiez esd. soufflez et esd. estaubierges qui font lever lesd. soufflez, 60 s. (*Cptes des orgues de Troyes*, p. 471.)

ESTAVAL, Estaveu. — Cierge, flambeau de cire.

1180. Sor cescun des pumiaus ot assis .I. esmal
Qui rendent plus clarté ne facent estaval.
(*Rom. d'Alixandre*, f° 41.)

1185. Et clerc et moine et prestres adont se revestirent
A crois, à filatières, à estavax de chire;
Les encensiers emportent, si vont la messe dire.
(*Chanson d'Antioche*, ch. 8, v. 39, *Supplém.*)

1280. L cierges i avoit embrasés,
Et estaveus plus de xxx alumés.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 3481.)

1421. — J'ordonne... à mon service 4 flambiaux de 3 livres de cire le pièche et 4 estaveux de 4 l. le pièche pour mon luminaire, aveuc 2 l. de menues candèles que on dist attaques, pour aller à l'offrande. (*Testam. du chev. de Ligny.*)

1525. — 6 estaveux pesant chacun demi quarignon de chire, pour servir à 6 povres cartriers et cartrières trespassez, 9 s. (*Cptes de l'hôpital des Chartriers*, f° 64. *Arch. munic. de Douai.*)

ESTAVELIÉ. — **1471.** — 3 candelers de letton nommez l'estavelié. (*Inv. de N.-D. de Lens*, p. 30.)

ESTELLOIRE. — Attelle, pièce de fer reliant le collier aux traits du harnais d'un cheval de voiture. Dans une charpente c'est une pièce de bois joignant l'arbalètrier à l'entrait.

1455. — A Jehan Chenu, mareschal demourant en Vienne [lès Blois], pour 4 estellouères de fer pesant 6 lb. et 9 malles de fer mis en facon de chesne pour attacher au limon d'un des charriotz branlans de madame la duchesse pour faire tirrer les chevaux 4 lb. et demie, au pris de 12 den. la lb. (*Cpte de l'hotel du duc d'Orleans*, f° 60 v°.)

1557. — 10 estellouères, 20 chevrons. (Chevalier, *Cpte de Diane de Poitiers*, p. 227.)

ESTÈQUE. — Outil de potier, peigne à dents carrées servant à fileter l'intérieur du col d'un vase monté à vis.

1560. Avez vostre estèque avecques 3 ou 4 dents, et que soyt icelle d'ung bois moult dur et poli... gros comme un peigne pour la teste (Picolpassi, *L'art du potier*, 13 et 21.)

ESTEUF. — Bouton de fleuret. Balle d'un jeu de main, mais particulièrement du jeu de paume pratiqué dans l'antiquité et remis en honneur depuis le xv[e] siècle. Un des textes cités ici prouve qu'à l'époque de François I[er] on se servait de la raquette. Les actes du chapitre de Saint-Brieuc parlent des cabarets à frapper les balles et les statuts des métiers montrent l'importance qu'on attachait à leur confection. La fourniture d'esteufs faisait en certains cas l'objet d'une redevance.

1454. — Aud. escuier en sond. fief sont deubz par ses hommes et tenans plusieurs rentes annuelles, tant en deniers, grains, oyseaulx, gans, espisses, esteurs et chappeaulx de roses, à plusieurs termes (*Arch. P*, 308, f° 25.)

1480. — Art. 5. Et seront tous les maistres dud. mestier tenu de faire bons esteufs bien garniz et estoffez de bon cuir et de bonne bourre, nectes sans y mectre sablon craye batue, chaux, son, resture de peau nommé resur, sayeure d'aiz, cendre, mousse, pouldre de terre...

7. Seront tenus de faire esteufs bons et loyaulx et de pesanteur raisonnable qui est de 15 à 16 estelins. (*Stat. des faiseurs de balles de Rouen, Ordonn. des rois*, t. XVIII, p. 546.)

S. d. — De ancienne coustume led. vicaire perpétuel est tenu au jour de Pasques, incontinent après complies bailler des esteufs, savoir au prélat de lad. église 5 et aux dignités et chanoines d'icelle église à chacun 3 avecques les cabarets à les frapper. (*Actes du chap. de Saint-Brieuc*, ap. Lacurne.)

1545. — Claude Dupré, M[e] faiseur d'esteufs, cède à Thibaut Trichardet, aussi faiseur d'esteufs, le droit au bail d'un maison, jeu de paulme et jardin faisant le coin des rues de Paradis et Porte du Chantier, appelé le jeu de paulme du Tabourin, pour 3 ans et 3 mois finissant à la S. Remy 1549, à la charge de payer à Jehan Bouyn, marchand bourgeois de Paris, Xristofle Hénon, barbier cirurgien, et aultres le loyer 132 l. 10s... 6 douzaines d'esteufs aux propriétaires et 6 douzaines de raquettes. (*Minutes de M[e] Huillier, notaire à Paris*, extr. J. Pichon, p. 176.)

1504. — Ne pourront faire ni faire faire aucuns estœufs s'ilz ne sont pesantz de 17 estellins, faits et doublés de bon cuir de moutons, plains de bourre de tondeur aux grands forces sur peine de confiscation...

It. lesd. jurés et gardes d'icelluy, faisans leur visitations, seront tenuz et leur est enjoinct visiter les estœufs, pelottes et balles si elles sont estoffées comme il appartient, assavoir que le ploton soit bien rond, fait de morceaux et rogneures de drap, avec une bande de thoille seullement serré, bien fermé de bonne fisselle et couverte de bon drap blanc tout neuf, pesant en tout icelle balle le poiz de 19 estellins [33 grammes]. (*Stat. des paulmiers de Paris, Arch. Y*, 14. t. X, f° 61.)

1600. — Le bout du fleuret c'est l'esteuf ou cuir rembourré qu'on met au bout. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 18, p. 152.)

1690. — Esteuf. Balle de jeu de longue paume, fort petite, fort dure et couverte ordinairement de cuir. (Furetière.)

1771. — Éteuf. Balle pour jouer et pousser avec la main. L'éteuf est rembourré de bourre de tondeur ou de son, couvert de cuir.

Il y a une autre espèce d'éteuf ou balle dont on se sert pour jouer à la longue paume. Cette balle est plus petite que l'autre, plus dure, ordinairement couverte de drap. Le peloton est fait de rognures serrées et ficelées. (*Dict. de Trevoux.*)

ESTHAMEAUL. — Banquette.

1419. — 20 cronstes de chenne pour faire esthameaulx pour soir sus. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 508.)

ESTIRE. — Chevalet, machine à hisser munie de moufles, cordages et tour.

1437. — La viz, l'estire et le gros chable pour charger et descharger lad. bombarde. — It. 12 toises corde pesant 16 l. pour lever le mentel de la bombarde. (*Dépenses pour le siège de Montereau*, p. 11.)

ESTIVAL. — Bottine, chaussure légère faite de cuir ou d'étoffe, dont la hauteur du quartier tenait le milieu entre celle du soulier et de la botte. Sa tige couvrait souvent le bas de la jambe des plis que lui imprimait son propre poids. L'empeigne des estivaux changea de forme suivant les temps et sous le règne de règne de Charles VI, elle devint une variété des longues poulaines qu'on portait alors.

1160. Devant son lit et demanda
Une chape, si s'afubla;

Uns estivaus forrés d'ermine.
(*Rom. de Perceval.*)

1317. — Art. 2. Que l'en ne puisse vendre... estiveaus de bazane à femme, qu'a 16 deniers tournois au plus haut.
3. Que l'en ne puisse mettre en tiges de heusiaus ne d'estiveaus, ne heuses de cordoan, qu'il n'y ait demi pied de giron ou plus de cordoan par dessus. (*Stat. des cordonniers de Troyes, Ordonn.*, t. XII, p. 431.)

1320. — Pour une houses et 4 paeres d'estivaux dont les 3 paeres sont à esperons et les autres à plit tors, 30 s. par paer valent 7 l. 10 s. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, ap. Leber, t. XIX, p. 63.)

1349. — 12 paires de soulers et uns estivaux pour mestre Jehan le fol. (*Cpte de Nic. Bracque, Arch. KK*, 7, fº 46.)

V. 1380. Faut un cuir qui ne soit pas tanre
Pour solers et pour estivaux.
(Eust. Deschamps, *Le miroir de mariage*, p. 228.)

ESTIVE. — Trompette droite ou courbe comme la Buisine (Voy. ce mot). M. Kastner remarque à l'appui de cette définition que presque tous les textes de l'Écriture sainte où est employé le mot *tuba* ont pour traduction dans la langue romane celui d'estive; mais le vocable latin s'applique dans l'*Hortus deliciarum*, et, comme on le verra page 235, à un instrument courbe tel que celui dont on pouvait user pour *corner la guaite* du haut de la tour d'un château.

XIIe s. — *Laudate eum in sono tubæ :* Loez lui en soun de estive. — *Statim ut audierunt omnes populi sonitum tubæ, fistulæ.* Lors com tous les poeples oïssent le soun de estive, de frestel. (*Anc. Testam.*, ap. Kastner, *Les danses des morts*, p. 217.)

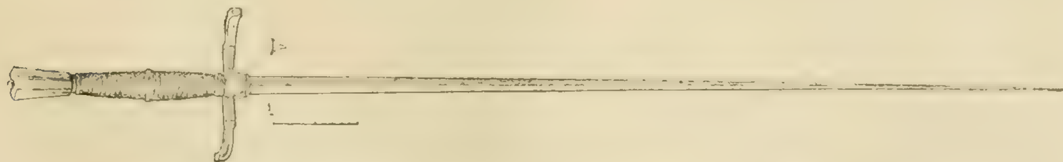
1228. Qu'en la tor du chastel amont,
As estives de Cornouaille
Corna la guaite.
(*Le tournoiement d'Antéchrist*, p. 100.)

V. 1250. Harpes i sonent et vièles,
Qui font les méloudies bèles,
Les estives et les citoles.
(*Rom. du Renart*, v. 27073.)

1280. Et ces estives et ces grelles soner.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 3381.)

1300. Puis prent sa muse et puis travaille.
Aux estives de Cornouaille.
(*Rom. de la Rose, ms. Richel.* 1573, fº 176.)

ESTOC. — Longue et étroite épée dont le fer carré ou triangulaire s'effilait en pointe fortement trempée. C'est, suivant Nicot, le type de l'arme appelée verdun. L'estoc était quelquefois large au talon, sa longueur variait; mais sa monture ne comportait point de branches de garde, la croisée seule protégeait la main. L'estoc remplace, au XVe siècle, l'épée de taille; à la fin du XVIIe, il est considéré comme une arme à peu près hors d'usage.



V. 1500. — *Estoc allemand à lame triangulaire; monture en fer noir. App. à* M. C. Ressman.

1446. — Furent présentés par le mareschal 2 estocs que l'on nomme espées d'armes...
En sa main dextre portoit une grosse espée pesante que l'on nomme estoc. (*Mém. d'Oliv. de la Marche*, p. 411 et 420.)

1492. — Quittance d'un fourbisseur qui a fait pour le duc d'Orléans ung estoc à 3 quarres, croix et pommeau tout dorez. (*Arch. Joursanvault*, nº 676.)

1493. — Et se y trouveront... l'espée ceinte tranchante, sans estoc, la lance au point a fer moulu. (*Le pas des armes de Sandricourt*, fº A, 2 vº.)

1494. — Uno stocho cum l'elzo di arzento dorato cum uno M in mezo da cadauno lato, et sopra de lo elzo li e uno pezo di arzento facto in forma di luna dentro dal quale è uno homo salvatico et 2 cani; la vagina sua ha intorno involtegliato uno pezo de correzza dorata cum latere et ha una cintura di brocato cum mazo fibia et 4 passeti grandi di arzento dorato, de capo la dicta vagina li e uno pontale longo di arzento dorato facto a seaglio cum una testa di serpa de capo al fondo, il quale stecho è alquanto ropto di sopra, et mancagli uno pezo di fogliame. (*Inv. di guardaroba Estense*, p. 31.)

1503. — Un estoc entièrement doré jusqu'au dernier tiers de la lame, avec de grandes lettres de chaque côté, et il a pour marque 7 points placés dans un écusson; le pommeau, la poignée et la croisée sont entièrement d'argent doré et ciselé (*acucharada*) et au milieu du pommeau on lit : CALISTUS PAPA TERTIO. Le fourreau est en velours cramoisi, et par-dessus il y a un second fourreau d'argent doré ajouré à la lime, avec des feuilles de chêne-vert et leurs glands; et il y a 4 émaux ronds dans la pièce du milieu, dans l'un est S. Pierre dans une nef avec une croix à la main; dans les 2 autres il y a une croix rouge et 4 enfants, et la chappe est émaillée aux armes du pape et de chaque côté un écusson portant un bœuf et des lettres bleues. L'épée pèse avec le pommeau et la croisée d'argent qu'on n'a pu démonter, 13 m. 4 o. [1].
Un autre estoc avec une cannelure au milieu et des lettres qui disent; PIERRES ME FECID; il est doré à partir de la croisée sur la longueur d'une main. Le pommeau, la poignée, la croisée et le fourreau tout entier sont d'argent doré orné de feuilles ciselées et de branches soudées. La croisée est formée par un serpent aux ailes émaillées de vert; la chape qui est la première pièce du fourreau est émaillée de bleu, avec son *quirim*. Toute la garniture de lad. épée qui a été enlevée pèse 10 m. 3 o. (*Inv. du trésor de Ségovie*, Davillier, *Rech. s. l'orfèvre en Espagne*, p. 144.)

1509. — Gabriel, marchant sommellier d'armeures, 2 fourreaulx neufs à 2 estoctz de guerre qui ont servi aud. Sgr (le roi) durant le mois de juing à porter sur le harnois, et avoir couvert les 2 fourreaulx avec les saintures desd. estocz de veloux noir... Fait 4 poignées de soye cramoisye...
Ferrand Goussal, bossetier dud. Sgr, pour avoir doré le pommeau et la croisée d'un des estocs de guerre dud. Sgr, 60 s...
Pour 40 aulnes de coutoires menue de fine soye cramoisye pour faire les poignées et garnitures de 2 des estocz de guerre dud. Sgr, 33 s. 4 d. (*Cpte de l'écurie du roi*, fos 56, 84 vº et 92.)

V. 1560. — 5 estotz à 3 carres. — Ung estoct à 4 carres, de la façon d'Almaigne. — Ung estoct à la françaysse. — 3 longues espées à la françoyse en fason d'estocq. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, fº 1 vº.)

1606. — Une sorte de longue espée qui en aucunes contrées de France est appelée verdun, en autres estoc. Aussi plus propre est telle façon d'espée à estocquer qu'à frapper de taille. Et ès lieux où elle est appelée estoc si

1. Antoine Perez de las Cellas, orfèvre de Saragosse établi à Rome sous Calixte III, exécuta cette épée envoyée en 1458 à Henri IV de Castille. La lame seule existe. *Armeria* nº 1622. (*Note du traducteur.*)

elle est plus courte et pour en combattre à cheval, est appelée... estoc d'armes.

Telles espées sont forgées roides de pointe et de fort estoc...

Quand on dit estoc d'armes on entend une espée large au partir de la poignée, courte et allant en aguisant jusques à la pointe, forte et acérée partout, n'ayant que le pommeau et la croix des branches pour toute garde, de laquelle l'homme d'armes combat à cheval. (Nicot.)

1680. — Estocade. Sorte de grande épée déliée et pointue qui n'est plus guère en usage. (Richelet.)

ESTOC DE CHARGE, Estor. — Tas de charge, la première assise posée au départ d'une voûte ou d'une courbe.

1397. — Il convient... arrachier hors desd. murs par dedans œuvre les arachemens et naissances des attentes des vaussures, lesd. arachements fournis d'estoctz de charge, de fourmerès, jusques aux pièces rethumées, pour soustenir et porter les bras et croix d'ogive. (*Devis de la chapelle de S. Liévin, Arch. du Pas-de-Calais, Off. d'Arras*, série G.)

1425. — A maistre Jehan Bacheler pour avoir fait parfaire de menslrure et de feulles les 4 grans capitaux de dur et 4 chymaises qui portent des ogives des voutes du nouvel ouvraige, 6 l. (*Arch. de Saint-Omer, Extr. des reg. Capitul. p. Deschamps de Pas.*)

1459. — Pour retenir et fortifier les hautes vaulces de la nef, tant d'ung costé que d'aultre, fault faire ung ars boutant à chacun piler par dessoubz les ars qui sont de présent, pour espauler à l'endroit des estors de charge pour ce qu'iceulz ars boutans sont assis trop hault. (*Devis de N.-D. de Noyon*, ap. La Fons, *Les Artistes du Nord*, p. 21.)

1499. — Il fit aussi ung estot de charge servant à le vaulsure. (*Ibid.*, p. 199.)

ESTOMAC (pièce d'. — Aux xve et xvie siècles, le costume des deux sexes comportait une pièce de poitrine posée en écusson sur le corsage ou sur le pourpoint. Sa forme apparente généralement triangulaire se distingue par la vivacité des tons. On employait à cette partie de l'ajustement les étoffes les plus riches, on la brodait, on la couvrait d'images. Les pièces d'estomac devaient se renouveler souvent car l'inventaire de Charlotte de Savoie en compte quarante-trois placées dans un des coffrets de la reine.



V. 1500. — *Pieces d'estomac sous la laçure du corsage. Biblioth. Richel., ms., fr., n° 25431.*

1454. — Pour demie aulne veloux noir plain pour tailler des pieces à mettre devant l'estomach de lad. dame (la reine), 48 s.

Demi quartier de satin cramoisi pour tailler une pièce à mettre devant l'estomach de lad. dame, 12 s. 6 d. (*Argenterie de la reine*, 1re *Cpte de J. Bochetel*, f° 29 v°.)

1458. — Pour 7 quartiers damas gros pour faire aud. Sgr (le roi) un pourpoint et une pièce à mettre devant son estomac, au pris de 4 l. 10 s. t. l'aulne. (*Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 18 v°.)

1464. — Ung quartier d'écarlate vermeille pour doubler 3 pièces de veloux noir à mettre devant l'estomac [*al.* poitrine] dud. Sgr (le roi), 48 s. 1 d. t. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 10 v°.)

1483. — Ung coffre plat couvert de cuir noir et ferré de fer blanc où qu'il a esté trouvé 43 pièces tant de veloux que de satin jaune, blanc, vert, rouge, camelot de soye et drap d'argent, pour mectre à l'estomac. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, p. 355.)

1490. — 3 quartiers veloux cramoisy pour faire une grant pièce froncée pour l'estomac (du roi) 11 l. 16 s. 3 d. t.

3 quartiers satin tanné pour doubler lad. pièce, 67 s. 6 d. t. (*Cptes roy. de P. Briconnet*, f° 50 v°.)

1531. — Une petite pièce de satin doublée d'escarlatte, à mectre devant l'estomac, où y a ung ymaige d'or de la saincte Ostie et ung autre petit ymaige. (*Inv. de Louise de Savoie*, f° 1 v°.)

1565. — A Pierre Matin, tapissier, une aulnes de taffetas viollet pour piquer ung écuysson pour mètre sur l'estomac de la royne avec ung bonnet. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 159.)

ESTORAT-CALMITE. — Storax calamite de qualité inférieure extrait de l'écorce de l'aliboufier des Indes. Cette résine d'une odeur agréable est d'usage fort ancien dans les embaumements et la parfumerie. La médecine s'en sert comme stimulant.

1316. — 4 onces d'estorat calmite et mierre. (*Cpte de Geoffroi Fleuri*, p. 9.)

1388. — Faites bouillir du mastic et d'encens bien pouldré en yaue et d'une chose qui s'appelle *estoracis calamita*... et faites tenir les narines du chien sur le pot où cela bouillira. (Gaston Phœbus, ms. f° 105.)

ESTORE. — Natte, store.

1567. — Tout autour des murailles (des bains turcs) plusieurs sièges séparés par petite intervalle et couverts d'estores ou tappis turquois. (Nicolay, *Pérégrin. orientales*, l. 2, p. 70.)

ESTORTOUÈRE. — **1388.** — Et doit bien (le veneur) estre monté de 3 bons chevaulx, les gans et l'estortouère en sa main, qui est une verge qui doit avoir 2 piés et demi de long. Et s'appelle estortouère pour ce que quant on chevauche parmi fort boys on la met devant son visadge et elle estort le coup des rainz qu'ils ne fièrent sus le visaige. (*Ibid.*, ch. 45, p. 175.)

1394. Encore doit au vray parler
L'estourtoire qui tient peler,
Pour faire tous ceulz qui seront
A l'assemblée et la verront.
(Hardouin, *Trésor de vénerie*, v. 1270.)

ESTOT. — Fleuron terminal d'un comble ou d'un pignon.

1507. — A Jehan de Bretagne, plombeur, pour avoir plombé la lucarne du portal du pont d'Auron... avoir reffaict de neuf les coronnes et feuillages des estots, icelles dorées, 11 l. (Girardot, *Les artistes de Bourges*, *Arch. de l'art franc.*, sér. 2, t. I, p. 249.)

ESTRADIOTS. — Troupe albanaise armée à la légère, battant l'estrade, courant pour escarmoucher et ayant fourni pendant plus d'un siècle le type de la cavalerie légère. Leurs armes étaient l'épée large à la ceinture, la masse à l'arçon, une longue zagaye ou pique ferrée des deux bouts et une targe. Ils portaient un jaque piqué ou cotte d'armes courte, sans manches et des manches de maille, la tête couverte d'une salade; ils chevauchaient à longs étriers à la différence des genetaires d'Espagne.

La présence des estradiotes dans l'armée française se place entre le règne de Louis XI et la fin de celui de Henri III.

1448. Puis venoient les ambassadeurs
En pontificat honorable,
Et devant eulx les estradeurs
En ordonnance bien notable...
L'an quatre cens quarante deux
Le roy fist diligence extrême
D'oster pillars et estradeurs
Estans ou pays d'Angoulême.
(Martial d'Auvergne, *Vig. de Charles VII*, t. I, p. 195 et 227.)

1495. — Estradiots sont gens comme genetaires, vestus à pié et à cheval comme les turcs, sauf la teste où ils ne portent cette toile qu'ils appellent tolliban, et sont dures gens et couchent dehors tout l'an.

Ils estoient tous Grecs, venus des places que les Vénitiens y ont, les uns de Naples (Nauplie) de Romanie en la Morée, les autres d'Albanie vers Duras; et sont leurs chevaux et tous de Turquie.

... Tous les hommes d'armes bardés, bien empanachés, belles bourdonnasses, très bien accompagnés d'arbalétriers à cheval et d'estradiots. (Commines, l. 8, ch. 5 et 6.)

1508. — Ung harnois de cuyr noir fait à l'estradiote, la croppière à 16 pendans garnis de passans de mesmes cuir et de boucles et anneaulx de fer noircy, avec les étrivières et sangles, pour servir à ung des chevaulx dud. Sgr (le roi), 50 s. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 93 v°.)

1532. — 2 grans selles à bendes, faictes à l'estradiote, garnies d'estrivières, sangles et seurfaiz, de housses de bazenne, et pour 2 harnois de cuir noir... pour servir à 2 des grans chevaux du roy, 20 l. (*Id.*, f° 13.)

1598. — Le roy Louys (XII), son maistre, l'aymoit fort (M. de Fonterrailles) et luy donna l'estat de couronnel général des Albanois qu'il avoit à son service, car de ce temps il ne se parloit point de cavallerie légère françoise, sinon de la gendarmerie qui pour lors surpassoit toutes les autres du monde, je ne veux pas dire seulement de la chrestienté, mais on s'aydoit desd. Albanois qui nous ont porté la forme de la cavallerie légère et la méthode de faire la guerre comme eux.

Les Vénitiens appelloient les leurs estradiots... les Espagnols appelloient les leurs genetaires. (Brantôme, *Grands capit.*, l. 2, chap. 19.)

1602. — Les estradiots étoient armez de même que les chevaux légers, hormis qu'au lieu des avant-bras et gantelets, ils avoient des manches de mailles, l'espée large au costé, la masse à l'arçon, et la zagaye qu'ils appelloient arzagaye, au poing, longue de 10 à 12 pieds, ferrée par les 2 bouts; leur cotte ou soubreveste d'armes étoit courte et sans manches; au lieu de cornette ils faisoient porter une grande banderolle au bout d'une lance pour se rallier. Ils avoient pour la teste une salade à vue coupée. (Montgommeri Courbouson, *La milice franç.*, p. 133.)

1606. — Estradiot. — Homme de cheval, albanais, armé à la légère, ce que nous disons cheval léger, et de là dit-on chevaucher à la stradiote, c'est-à-dire les estrivières longues dont le contraire est à la ginète, c'est les estrivières courtes à la morisque comme sont les ginets Espagnols. (Nicot.)

1721. — Louis XII prit des estradiots à son service et le maréchal de Fleurange, dans ses mémoires, dit que dans l'armée de ce prince, lorsqu'il alla châtier la révolte de de Gênes, il avait dans ses troupes 2000 de ces stradiots...

On appelloit en France cette milice, cavalerie albanaise. (Daniel, *Milice franç.*, t. I, t. 231.)

ESTRAIN. — Paille, paillasse, litière, jonchée, fourrage.

V. 1250. Les trois bacons en sacha fors...
En son lit les mit à l'estrain.
(*Rom. du Renart*, t. 1er, p. 11.)

1473. — Et avoit on gettés (pour le service) et rappendu de l'estrain et des xolz aval le cuer de la grant église, et disoit on que l'usaige de Flandre estoit tel que, quant ung Sr est mort on gette train aval l'ostel. (*Journal d'Aubrion*, p. 69.)

ESTRAIN. — Chaîne d'une étoffe, estain. (Voyez ce mot.)

V. 1180. Li estrains fu de flors de glai,
Traime i ot de roses en mai,
Les lisières furent de flors.
(*Flore et Blancefloire*

1253. — C'est assavoir ke les tiretaines aient 2 anes de largèce en ros et si facent faire l'estrain de lin u de canène et le traume facent faire de laine. (*Ban des tiretaines*, ap. Roquefort, *Supplém.*)

ESTRAIT. — Couverture de laine ou d'étoffe piquée tenant lieu de draps-linges dans la literie de quelques monastères.

1314. — Je laist à l'abbé de Mont Saint Eloi 40 l. par. et un extrait de bougheran qui est aussi comme une keutepointe. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*)

1324. — A Jehan Miche, drapier de Saint Marcel, pour 36 aunes de thiretaine de Saint Marce pour faire estraiz à metre auz lis, 4 l. 16 s. (*Inv. des dominicaines d'Arras.*)

1377. — Led. chambrier doit quérir ausd. religieux leur giste en dourtoir, c'est assavoir matras au lieu de couste, estraites ou lieu de draps. (*Réglem.*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 534.)

ESTRAMAÇON. — 1560. — Un grand coup d'estramaçon dont il luy abbatit la moitié de la joue. (Fernand Mentès Pinto, *Voyages adventureux*, p. 427.)

1771. — Coup qu'on donne du tranchant d'une forte épée, d'un coutelas, d'un cimeterre.

On le dit de l'arme même, et c'est la partie du sabre qui est environ d'un demi-pied au-dessus de la pointe. (*Dict. de Trévoux.*)

ESTRANIÈRE. — Étendard.

1390. — Ces pennons et ces estrannières armoyés bien et richement des armes des seigneurs...

Si avoient dessus leurs mats grands estranières à manière de pennons armoyés des armes de Castille.

On feroit estranières de cendal si belles que merveille seroit à penser. (Froissart, l. 4, ch. 13.)

ESTRIVOT. — 1328. — Fends les deux jambes (du sanglier) devant et boute parmy un estrivot; c'est un baston d'environ pié et demy de long. (*Modus et Racio*, f° 36 v°.)

ÉTABLI. — Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les établis des artisans sont fort sommairement construits. C'est presque toujours une simple table posée sur des tréteaux, ou un banc, ou un comptoir. A la page 483 on verra un établi de couturier au XVe siècle. Ceux dont on usait dans les palais royaux avaient aussi une structure très rudimentaire, mais on les couvrait de tapis armoriés.



XIVe s. — *Établi d'orfèvre, extr. d'une bible manuscrite de la biblioth. d'Arras.*

Le moine Théophile donne une curieuse description de l'établi des orfèvres à la fin du XIIe siècle. Il les asseoit autour d'une fosse surmontée d'une table. Cette fosse est destinée à contenir les déchets des matières d'or et d'argent. Une telle dispostion rappelle le campement des orfèvres nomades de l'Orient et n'a été améliorée que bien tard dans l'industrie par l'emploi des peaux et des claies sur lesquelles travaillent nos orfèvres modernes. Voici la copie d'une miniature du XIVe siècle; elle montre de quelle simplicité pouvait être un atelier de cette époque.

V. 1200. — De sede operantium. — Fode fossam ante fenestram, a pariete fenestræ pede et dimidio, quæ sta-

bit in transverso, habens longitudinis 3 pedum, latitudinis 2, quam texes lignis in circuitu, quorum lignorum 2 in medio contra fenestram procedant a fossa altitudine dimidii pedis, super quæ jungatur discus unus qui cooperiat genua sedentium in fossa, latitudine 2 pedum, longitudine 3 in transverso super fossam, ita æqualis ut quicquid minutum auri vel argenti desuper ciciderit, possit diligenter scopari. (Théophile, l. 3, c. 2.)

V. **1260**. Et ses mains al orfaverie
Devant lui sour une establie
Avoit adès ouvert le livre.
(*Miracles de S. Eloi*, p. 25.)

1360. — Pour 3 trétiaux pour drécier l'establie [des couturiers] et pour le charpentier qui l'assist, 3 s. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 276.)

1386. — Pour les journées de 2 charpentiers pour faire une establie à gipter [*al :* giepter] plom nécessaire, tant oud. chastel comme au palais de Poitiers. (*Cpte des bâtim. du duc de Berry, Arch. KK*, 257, f° 6 v°.)

1389. — Une establie à jeter plonc. (*Inv. de Richard Picque*, p. 53.)

1390. — A Nicolas Bataille, tappissier demourant à Paris[1], pour un tappis azur armoyé des armes de Mons. le duc de Touraine, pour mettre sur l'establis de la garde robe, pour nettoyer dessus, rappareiller, nettoyer et mettre à point les robes dud. Mons. de Touraine... et contient led. tappis 12 aulnes quarrées au pris de 24 s. p. l'aulne. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 73.)

1398. — A Nicolas Bataille, tapissier demourant à Paris, pour un tappis armoié à 3 lambeaux et semé de fleurs de liz, contenant 2 aulnes et demie de long et 2 a. de lé... pour mettre sur l'establie où sont les robes d'icellui Sgr (le duc d'Orléans) au pris de 24 s. p. l'aulne. (10e *Cpte du même*, f° 30.)

1472. Une petite establye pour ung orfèvre, sur laquelle a 2 léaites qui se tirent, l'une de çà, l'autre de là, sur laquelle a pluseurs petiz ferremens, comme marteaux, tenailles et autres petiz ferremens. (*Inv. du roi René à Angers*, p. 244.)

1606. — Establie ou establier de cousturier. (Nicot.)

ÉTAGIER. — Étagère, buffet, armoire à plusieurs rayons.

1418. — Ung dablial cloyant à manière d'ung estagier, si at ens chascun pont de l'estagier certainez reliquez, et est led. estagier de bos couvert d'argent doreit, pes. ensemble 8 m. 6 o. (*Inv. du chât. de Namur*, ap. Pinchart, *Arch. des arts*, t. II, p. 259.)

ÉTAIN. — En rédigeant, au XIIIe siècle, les statuts des ouvriers d'étain, Étienne Boileau ne fait qu'énumérer sommairement la nature de leurs ouvrages et les textes rassemblés ici ajoutent peu à la connaissance des pièces sorties de leurs mains habiles. Le bas prix de l'étain le désignait à l'orfèvrerie et à l'imagerie populaires, et ce métal a le plus souvent, jusqu'à la fin du dernier siècle, remplacé la vaisselle d'argent ou de faïence.

Pour la période du moyen âge où nous connaissons à peine quelques spécimens de la vaisselle d'argent, les fouilles de la Seine ont révélé sous forme de bibelots et de jouets d'enfants les types d'une foule de pièces de tout genre que les véritables orfèvres exécutaient en grand pour le service d'une clientèle riche. L'étain et ses alliages ont servi en outre à fabriquer des modèles d'objets divers et particulièrment de vases dont les plus célèbres se rattachent au nom de François Briot et à son école. Voy. BIBELOT et BOUCLE.

1260. — Des ouvriers de toutes menues oeuvres que on fait d'estain ou de plom a Paris. — Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est a savoir fesières de mirors d'estain, de fremaus d'estain, de souneites, de anelès d'estain, de mailles de plon, de méreaus de toutes manières, et de toutes autres menues choseites apartenans à plom et à estain, il le puet estre franchement...

Li séliers apèle chose emprainte ou empastée ou iéteiche d'estain, quant aucuns fet euvre par molles, de quelques molles que ce soit chose que li molles soit faiz, et puis celle chose mollée atachié à colle seur l'arçon; et telle euvre, dient-ils, que elle n'est ne bone ne loiaus, ne si ne doit pas estre vendue; quar toute euvre enlevée doit estre faite de platre à pincel, et sur la sèle et sur l'escu...

Nus ne doit faire corroies d'estain, c'est à savoir clouer ne ferrer d'estain. [Var. du ms Richel. 11709 : cloer ne ferrer, ne de plonc ne de piautre, ne de coquilles de poisson ne de bois, a Paris ne ailleurs]...

Se chappelliers de paon met seur chapeau de paon estain doré, liquex estains n'est pas seurargentés avant qu'il ne soit dorés, luevre est fause et doit estre arse. (Et. Boileau, tit. 14, 78, 87 et 93.)

1301. — Pour 20 l. d'estain doré pour les molètes faire en la garderobe de la chambre, 60 s. (*Cpte d'ouvr. au chât. de Hesdin, Arch. du Pas-de-Calais*, n° 1206, extr. J. M. Richard.)

1350. — L'estain garde les vaisseaux d'arain de enroiller et si leur oste leur saveur. — Les mirouèrs sont d'estain garnis par dedens, affin que on si puisse mirer. (*Le propriétaire des choses*, l. 16, ch. 91.)

1394. — Que toutes les œuvres que l'on ouvrera, à savoir en écuelles ou en écuellons, en pintes ou en doubliers grands et petits soient d'étain fin sauf 4 liv. de plomb qu'on mettra par quintal et une livre de cuivre, ce qui profite à l'étain et rend l'ouvrage meilleur.

Comme les fromagières, les coupes, les salières, les pintes de chopine et les mesures de taverne ont des couvercles, si l'on veut leur en donner, qu'on n'ose ouvrer en ces parties qu'en mettant plus de moitié de plomb. (*Reglem. de la pinterie de Limoges. Biblioth. de la ville, Reg. consulaires.*)

1421. — Pour une pièce d'estain de Cornuaille achetée... au pris de 60 l. le cent, laquelle poise 216 l., pour ce 129 l. t. (*Cptes des orgues de Troyes*, p. 472.)

1437. — Que l'estanh fin del cal se faran plach, escudelas et escudelons, se poyra alliar de 4 lieuras per cent.

Et l'estanh fin del cal se faran pintas, aygadieras, salièras, tassas et tot autre obrage, se poyra alliar de 10 lieuras per cent et... sian senhach e marcach. (*Stat. des potiers d'étain de Montpellier, Thalamus*, p. 194.)

1496. — Art. 12. Quiconque fera hystoire sur toille ou soye ou drap ou sarge ou cuyr, à huyle se garde y mectre estaing de quelque coulleur que ce soit, car il ne vauldroit rien, fors qu'il peut besongnier et se il besongne à destrampe, semblablement n'y mecte estaing à huyle ne à destrampe. (*Stat. des peintres, tailleurs d'images de Lyon. Ordonn.*, t. XX, p. 562.)

V. **1500**. — On fait aussi une composition d'estain avec 12 pour cent de plomb pour faire plats et escuelles. (Fioravanti, *Miroir univ.*, l. 1, p. 140.)

1524. — 84 livres d'étain de Cornouaille à 2 s. 8 d., les pièces faites par Guillaume Pelut, potier d'estain. (*Inv. du trésorier Pot.*)

1526. — Donné à Jehan Thomas, pour la facon de 2 bras d'estain à mettre les relicques Monsr S. Tugdual et S. Yves, 6 l. 13 s. 4 d. (*Reg. de la cathédr. de Treguier, Bull. de la langue et de l'hist.*, 1852-3, t. 1, p. 141.)

1556. — L'estain aussi est faict par artifice... il reçoit en 25 livres d'estain naturel ou de plomb blanc une livre de plomb noir. Et si en 9 l. de plomb blanc 1 l. de plomb noir est meslee, il devient dur et est bon à faire vaisseaux, aussi il est loue le plomb noir adjousté jusque à la huictième partie.

Si on y adjouste davantage, il est vil. Les Milanois l'appellent *peltrum*, peltre ou peautre. Au temps passé l'estain estoit faict d'érain et de plomb meslez. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 6, f° 159 v°.)

1560. — Proverbe : Plomb d'Allemaigne, estain de Flandre. (Picolpassi, *L'art du potier*, p. 10.)

1561. — Ung grand plat d'estain doré, facon d'argent. — Un vase de mesme. — Une coupe de mesme. — 2 salières. — Ung pot à 2 anses. — Ung chaudron, le tout d'estain doré. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 79 v°.)

1. C'est l'auteur de la belle tapisserie de l'Apocalypse conservée à la cathédrale d'Angers.

1635. — Etaim faitis composé de 2 tiers de plomb blanc et d'un tiers d'érain blanc. — Etain faitis composé de 2 tiers de plomb noir et d'un tiers de blanc. (Ph. Monet.)

1650. — Quelques pièces d'estain doux, c'est à dire sans aucun meslange, disposé en chassis croisé comme on le vend. (A. Barlet, *Physique résolutive*, sect. 4, p. 582.)

1689. — L'alliage de l'étain sonnant et fin sera comme s'ensuit : sçavoir, sur 100 liv. d'étain neuf sera ajoutée une livre de cuivre et une demie d'étain de glace.

L'alliage de l'étain commun sera tel : à 100 l. d'étain neuf seront ajoutées 22 l. 14 onces de plomb et 12 et demie d'étain de glace et un trézeau d'étain de glace par l. d'étain neuf, au remède de 3 grains (par livre) pour l'un et pour l'autre desd. étains. (*Stat. des potiers d'étain de Besançon.*)

1690. — L'estain de glace est une sorte d'estain luisant qu'on appelle autrement bismuth. (Furetière.)

ÉTAINIER. — Ouvrier et potier d'étain.

1391. — Les supplians porterent vendre led. plon à un estainnier et ce fait led. estaynier ou autre les dénonça. (*Arch. JJ*, 142, pièce 117.)

1562. — A Cléophas Dourgeois, estainier, pour avoir faict ung escriteau de cuivre servant au dessoubz de l'effigie du roi N. S. (Philippe II), à la devanture de la halle, pour cuivre et graveure 9 l. (*Arch. de Lille, Cptes de la ville*, f° 161, extr. Dehaisnes.)

ÉTAL DE DRAPIER. — **1346.** — Et si a (à la halle aux draps de Valenciennes) 88 estaus de détailleurs, qui ont de lonc 7 piés cascuns estaus, et li 2 doivent avoir de let, c'est à entendre un derrière pour empiller les dras et l'autre pour monstrer et vendre, 6 piés et demi parmi bore. (*Reglem. de la draperie de Valenciennes, ms Biblioth.*, A. Dinaux, n° 61.)

ÉTAT. — Jean de Brie était un sage et un lettré comme le roi Charles V sous l'inspiration duquel il écrivait, et qui lui dicta peut-être cette maxime :

1379. — Ces 3 choses, la croce, le glaive, et la houlette représentent 3 estats en ce monde... Et se les 3 veullent faire chascun son devoir, tout est bon et en tous estatz; car aux champs, à la ville, au moustier, se entre aydent de leur mestier. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 77.)

ÉTÉ. — Le *Calendrier des bergers* est resté pendant un siècle environ le compendium des prescriptions hygiéniques applicables à la vie des champs.



V. 1430. — [Estas.] *D'après un ms. italien. App. à l'auteur.*

Les divisions de ce livre répondent pour certains chapitres à celles des quatre saisons, et l'auteur donne pour les trois mois d'été les indications suivantes.

1518. — Régime pour le temps d'esté, juing, juillet, aoust. — En esté bergers sont vestus de robbes froides et légères, leurs chemises et draps esquels couchent sont de lin, car sur tous draps ne est point de plus froit. Ils ont pourpoint de soye et de sarge ou de toille déhachez, et mengent légères viandes comme poussins ou verjus, levraulx, jeunes connins, lètues, pourcelaine, melons, citrons, cocordes, poires, prunes et les poissons que nous avons devant nommez. Et aussi mengent de toute viande qui refroidissent, ou disnent matin avant que le soleil monte, et souppent devant qu'il se couche; et usent assez des susd. viandes et des choses aygres pour donner apétit. Se gardent de manger trop salé et d'eulx grater; boivent souvent eaue fresche boullue avec sucre, phtizanne et annis qui refroidissent; et se sont (*sic*) à toute heure qu'ilz ont apétit de boire fors à heure de menger; disner ou souper qu'ils boivent vin foyble, verdelet ou meslé d'eaue le tiers ou demy. Aussi se gardent de travailler trop et de luy (eux) efforcer, car en ce temps n'est rien qui plus griefve que trop eulx eschauffer. En ce temps se gardent de coucher avec femmes et se baignent souvent en eaue froyde pour la foyble chaleur qui est dedans le corps efforcée par celle de dehors. Tous jours ont avec eulx sucre violet, aultre sucre et dragée dont usent peu ou souvent, et en tout temps le matin parforcent par tousser, cracher, moucher, de vuider les fleumes engendrées la nuict, et se vuident par hault et par bas le mieulx que ils peuent et lavent leurs mains d'eaue fresche, leurs bouches et visages. (*Le Calendrier des bergers*, f° L 3 v°.)

ÉTEIGNOIR. — L'éteignoir est d'usage fort ancien car on trouve parmi les miniatures de l'*Hortus deliciarum* exécuté vers 1180, le dessin de deux petits vases ornés, en forme de coupes, au-dessus desquels se lit le mot EXTINCTORIA.

1523. — Une busette pliée à estaindre chandelles, le manche de cristalin. — It. une mouchette d'argent. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 93.)

ÉTENDARD. — Les premiers étendards furent portés par les rois eux-mêmes au fer de leur lance. En 1419, Charles VII, dauphin, ne suspend à la sienne que le pennon ou panoncel. De Charles VI à Louis XII, la longueur de l'étendard était de quatre à cinq aunes. Les textes réunis ici donneront une idée de l'ornementation de ces insignes militaires dont la forme a beaucoup varié. Au commencement du XVI[e] siècle, les étendards étaient longs et fourchus. Sous François I[er], ils prennent plus de largeur et s'arrondissent à leur extrémité. Le mot étendard désigne aujourd'hui le drapeau de la cavalerie.

1347. — Pro factura 244 standard de worsted et tela anglica cum leopardo integro in capite et subter arma sancti Georgii : 33 pecie worsted. 420 uln. curte tele Anglie. 16 pecie de carda, 29 lb. fili lini, 27 l. fili lano. (*Cptes de la garderobe d'Édouard III.*)

1386. — Pour 4 estendars de satanin asuré pour lad. armée et passage (d'Angleterre), contenant 4 aunes de lonc et 5 quartiers de hault. Et en chascun estendart est entré une pièce de satanin asuré alexandrin, et demi pièce de satanin jaune pour les 6 grans fleurs de lyz rachées d'or de Chippre sur satanin jaune batu d'or. — Pour or, façon et franges d'or et de soye, pour chascun estandart 41 l. t. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 89.)

V. **1400.** — A Piérart Henne, poindeur, pour 4 estandars blans et vremaux friengés de frienges de fil. de 2 couleurs, de 4 alnes et demie de lonc, et en cascun desd. estendars 2 lettres enkamées l'une en l'autre, semés de lettres d'or et d'argent, 19 l. 10 s. — A lui pour un autre estendart semet de lettres d'or et d'argent, 10 s., et pour 50 escuchons armoyés des armes de Haynau, pour atakier ès hostels, 35 s. (*Cpte du bailli de Hainaut, Arch. KK*, 524, f° 297.)

V. **1407.** — Un estandart de cendal vermeil à un cerf vollant. — It. un estandart de satin pers et gris brodé à tourtres et à M couronnées. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 33.)

1412. — Un très riche estendart de 3 couleurs, c'est assavoir blanc, rouge et noir de satin double, à 2 grans paons de broderie, l'un d'un côté, l'autre d'autre et semé

de raiz de soleil et de plumes de paon et de branches de genestres, lequel fut fait neuf pour le voyage de Bourges en ceste présente année. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 123.)

1419. — A Bertrant de Labarre, paintre, demourant en Avignon... pour avoir de son mestier fait de fines couleurs et de fin or et argent 2 grans estandars à la devise et mot que porte MdS (Charles VII régent). Dedans lesd. estandars a un S. Michel tout armé qui tient une espée nue et fait manière de tuer ung serpent qui est devant lui, et est led. estandart semé du mot que porte MdS de lettres de fin or.

Pour 2 panonceaux pour mettre en la lance de MdS qui sont faiz à la devise d'un bras armé qui tient une espée nue. Et pour une couverture pour un cheval de parement. Pour 3 costes d'armes et pour 5 bannières de trompettes, pour tout 300 l. t.

Pour ce faire, 11 pièces et demie de sçendal tiercelin tant vermeil que blanc et bleu et 5 livres de franges de fines soyes et d'or de Lucques. (*Cptes de l'ecurie du dauphin*, f° 21 v°.)

1441. — Pro 2 vexillis quadratis de braciis 7 1/2 pro quolibet cum armis D. N. papæ et ecclesiæ, flor. 67, sol. 31. (*Arch. Vatic. M.*, f° 106 v°. ap. Muntz, *Les arts à la Cour des papes*, t. 1, p. 66.)

1465. — 18 l. 8 s. 9 d., pour 4 aunes et demie de taffetaz noir et bleu à 52 s. 6 d. l'aulne, 11 l. 16 s. 3 d. — Pour 2/3 d'aulne de bougran 4 s. 2 d. — Pour 8 onces 3 gros de soye noire et bleue à 8 s. 4 d. l'once, 72 s. 11 d. Lesd. choses employées à faire ung estandart qui, par l'ordonnance des gens de la ville, a esté fait, donné et baillé au capitaine des francs archers du païs de Touraine, en l'aiée qu'ils faisoyent en la guerre. (Grandmaison, *Cptes de la Ville*, *Mém. de la Soc. archeol. de Touraine*, t. XX, p. 264.)

1474. — L'estendart doit estre paint des couleurs et devise du prince, afin d'estre recongnu, et doibt avoir un fer de lance au bout de l'estendart en haut. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 28.)

1486. — A Jehan de Molisson, paintre, pour 4 tournelles et 4 escussons qu'il a paincts aux armes du roy et de la ville, qui ont esté mises aux 4 grans tourches appelées estendarts, qui ont esté portés à l'entour du corps N. S. en faisant la procession de la Fête-Dieu... 6 l. t. (Girardot, *Les artistes de Bourges*, *Arch. de l'art. franç.*, sér. 2, t. I, p. 238.)

1494. — 375 l. t. pour 150 aunes taffetas large, c'est assavoir 75 a. taffetas rouge et 75 a. taffetas jaulne employées à faire ung grant estandart appellé une *flambe* my party par moictie desd. couleurs, de long de 50 a. et large par le hault jusques à la moictié de 4 lez de taffetas, et l'autre moictié en appointant vers la queue et fendu, de 30 a. de long à commencer du bout d'embas. — Pour icelle estandart attacher à une grande lance qui doit estre mise et plantée au hault de la hune de lad. nef, au feur de 50 s. t. l'aune.

A Girart Odin, brodeur suivant la Cour dud. Sgr (le roi) 82 l. 10 s. t. pour 165 a. de frange de soye rouge et jaune my torce, longue d'environ ung poulce et espèce d'autant, componnée desd. couleurs, pour franger led. estandart tout du long des 2 costez et par la fente, au feur de 10 s. l'a.

A Jehan de Pielle, tailleur, 25 l. pour avoir taillé et cousu de fil de soye jaune et rouge led. estandart et icellui avoir ourlé tout à l'entour et frangé.

93 l. 15 s. pour 37 1/2 a. de semblable taffetas rouge et jaulne pour faire ung autre estandart myparty comme le précedent, long de 15 a. et large par le hault de 3 lez de taffetas jusques a la moictié d'icellui et l'autre moictié de 2 lez en appointant, fendu jusques a la moictié à commencer du bout d'embas, pour servir en lad. nef a faire signes et (a) autres nefs et navires de l'armée, pour reculler, aproucher, arrester ou aller en avant, au feur de 50 s. t. l'aune.

Aud. Girart Odin, brodeur, 23 l. 10 s. t. pour 45 a. de frange longue d'environ ung poulce et espesse d'autant, faicte par couppons de soye jaulne et rouge, my torce, pour franger led. estandart, tout a l'entour et par la fente, au feur de 10 s. t. l'aune.

A Jehan Pielles, tailleur, 10 l. 10 s. t. pour avoir cousu et taille a double cousture de fil de soye rouge et jaulne led. estandart, et pour avoir icellui orle et frange tout a l'entour et par la fente.

25 l. t. pour 10 a. semblable taffetas rouge et jaulne pour faire ung aultre estandart nomme ung *panon* my party desd. coulleurs, de la façon des precédens, long de 5 a. et large de 2 lez de taffetas, pour servir à mettre devant la poupe de lad. nef. [Au tailleur pour couture 70 s., au brodeur pour franges 6 l. 10 s.]

A Jean Bourdichon, paintre dud. Sgr, 448 l. t. pour avoir painct sur chascun costez des 3 estandars dessus déclarez ung ymaige de Nostre-Dame; c'est assavoir sur le grant estandart nommé la *flambe* 2 ymaiges haultes chascune de 8 piéz. Sur l'estandart moyen ordonné pour faire les signes aux autres navires, 2 autres ymaiges longues chascune de 5 piez et sur l'estandart nommé le *panon* 2 autres longues chascune de 3 piedz et demy. Chascune ymaige environnée d'une nue d'argent et le champ tout alentour hors lad. nue remply de rayes, d'estoilles et derrière led. ymaige dedans la nue est le champ d'azur tout semé d'estoilles d'or, et auprès de chascune ymaige y a ung porc espy de la couleur naturelle passant sur une mote porportionné à l'équipolent desd. ymaiges, et le champ de chascun estandart depuis le porc espy jusques au bout, tout remply de plumes de porc espy. — Pour le grant estandart 300 l., pour le moien 100 l., pour le *panon* 48 l.

225 l. t. pour 90 a. de taffetas bleu, large, pour faire 12 bannières longues chascune de 3 a. et larges de 2 1/2 lez pour servir, c'est assavoir l'une au hault de la hune de lad. nef, l'autre au devant de la poupe et 2 au meilleu, 4 aux 4 coings de la proe, au feur de 50 s. l'aune.

48 l. t. pour 96 a. de frange longue d'ung poulce et espesse d'autant faicte de soye bleue my torce pour franger lesd. bannières tout du long, par le bas et par les 2 costez. [Pour façon 30 l.]

A Jehan Bourdichon 252 l. t. pour avoir painct sur 8 desd. bannières les armes d'Orléans et de Millan d'un costé et d'autre, contenant à 4 doiz près des borts la largeur et longueur d'icelles bannières.

A Jehan Prévost et Pierre Dupast dit d'Ambenas, paintres demourans à Lyon, 133 l. t. pour avoir painct et fait de fin or à huille et verniz sur les autres 4 bannières 24 fleurs de liz longues chascune d'environ une a. et ung tiers, qui est pour chascune bannière 6 fleurs de liz, c'est assavoir 3 de chascun costé.

37 l. 10 s. t. pour 15 a. taffetas bleu pour faire une grande bannière nommée *Lendrynet*, longue de 5 a. et large de 3 lez, fendue en 4 lieux depuis le bas jusques à la moictié, pour guynder avecque une corde jusques au feste du mast de lad. nef, en façon d'une voille. [Frange bleue, 11 l., façon 4 l.]

Ausd. Jehan Prévost et Pierre Dupas 70 l. t. pour avoir painct et fait de fin or à huille et verniz sur lad. bannière 6 fleurs de liz longues chascune d'environ 2 a., c'est assavoir 2 de chascun costé.

60 l. t. pour 24 a. taffetas bleu pour faire un grant drap de 12 a. de long et de 2 lez pour servir à parer et mettre tout à l'entour de la hune de lad. nef. [Frange de soie bleue 12 a. à 30 l., façon 50 s. t.]

A Estienne Dessalles dit Lyenam, paintre et victrier dud. Sgr, 102 l. 10 s. pour avoir painct et fait de fin or à huille et verniz sur led. drap 82 fleurs de liz longues d'environ chascune 2/3. (*Cpte des parements d'une nef envoyée à Naples*, f° 8, v°.)

1515. — Taffetas rouge et jaune mi-parti desd. coulleurs, 17 a. C'est assavoir 5 a. pour un grant estandart, 4 a. pour un guidon. — 3 a. pour un penon et 5 a. pour une enseigne, pour les gentils hommes de l'hostel [le tout frangé de soye des mêmes couleurs], 7 l. t. (*Cpte des obseques de Louis XII*, f° 57 v°.)

ÉTENDART, ÉTENDELLE. — Au XIII[e] siècle, la tente d'un commandant d'armée; plus tard un pavillon de lit, un paravent, l'enveloppe d'un reliquaire ou les courtines d'un autel. Étendelle s'applique enfin à tout linge qu'on étend.

V. **1225.** L'estendart enmeneront convert d'inde cendal;
Quatre olyfans l'emportent qui furent parigal.
Clos fut de cuir boulli à or et à esmal.
Cinq cent turs ot dedens...
Enmi la presse tendent l'estendart l'amirant,
Haut fut et merveilleus; nus hom ne vi puis tant.
One ni ot rien de fust; ains iert tout d'or luisant
Nes li pessons qui tiennent les cordes en tendant,
Li giron sont de paille de pourpre almadiant,
XX M homes y porent mangier tous en séant.
(*Foulque de Candie*, ms., f° 238 v°.)

1322. — N° 2. — Unum estandart... circa lectum, 4 sedes

straminis. — N° 9. — Unam mensam cum tretellis, vocatam dréchoir, unum estandart de ligno. (*Inv. du mobilier episc. d'Arras*, p. 253.)

1326. — Pour 6 aunes et un quartier de toile à faire estendèles, escourcheus et essuors d'escuèles, 12 den. l'a. valent 6 s. 3 d. (*Arch. du Pas-de-Calais* A, 790[2], extr. J. M. Richard.)

1334. — A Guill. Lotier pour la taille de 4 basses en quoy li estendart des 4 angles du grant autel sont fondé, par markiet fait. 25 s. (*Ibid.*, *A*, 424.)

1335. — Pour 214 a. de toile dont on fist 20 paires de lincheus pour l'ostel, et si en fist ou essuiors pour pendre en le sale et escourcheus et estendèles pour le drechoir.

1341. — Pour 2 a. de canevach pour faire 2 estendèles pour rouler leur lait (des malades) et pour couvrir les compenages quant on les porte au markiet. 2 s. 6 d. (*Cpte de l'hôpital S. Jean à Hesdin, Arch. du Pas-de-Calais.*)

1380. — Ung estendart de camocas vert tout d'une soye, garny de ciel, dossier, une coultepointe et les courtines de tartaire vert. (*Inv. de Charles V*, 3576.)

1391. — 8 nappes de hostel, une autre estendelle de fin linge. (*Livre rouge d'Abbeville*, f° 162 v°, ap. du Cange.)

1503. — Quedam cupa argenti deaurata, facta *à goderons*, cum copertura de argento et estendardo desuper, et pomicello cum armis Damoph et aquilla, in qua solebat manere caput sancti Mitri, pond. marc. 4, unc. 4 1/2. (*Inv. de l'égl. d'Aix*, n° 41.)

1578. — 6 vieilles pièces de satin de Bruge bleux, où que sont les lyons d'or, servans à mode de tandues à l'entour du grant haultel. (*Inv. de la colleg. de Salins*, p. 151.)

ÉTOFFE. — Au mot Drap, qui est l'ancien nom générique de tous les tissus quelles qu'en soient la matière et l'espèce, nous avons établi les divisions indispensables à un volumineux répertoire de notes. Dans celles qu'il nous reste à produire l'ordre chronologique se poursuit sous trois rubriques. Celle des généralités, celle des étoffes d'Orient dont les noms sont peu connus, et enfin les nouvelles indications relatives aux prix des différents tissus sans acception de provenance.

GÉNÉRALITÉS

1300.
De biaus dras de soie ou de laine,
D'escarlate ou de tiretaine,
De vert, de pers ou de brunète...
Cum li sied bien robe de soie,
Cendaus, molequins arrabis.
Indes, vermaus, jaunes et bis,
Samis, diaspres, camelos.
(*Rom. de la Rose*, Fr. Michel, v. 21928.)

1318.
Cèles qui vendent cuevrechiez
N'en vendront tant comme soloient,
Or convient que mais vendus soient
Camelins por ces bones dames,
Puis qu'il seront comme autres fammes.
Camaius seront à marchié;
Mais or y a autres meschié,
Car burnète, escarlate et vers,
Forrure de gris et de vers,
Et de couleur la draperie
Nous en sera plus enchiérie.
(*La requête des freres meneurs, Notes s. Rutebeuf*, t. I, p. 451.)

XIII[e] s.
Qui veut sa robe de brunète,
D'escarlate ou de violète,
Ou biffe de bone manière,
Ou de vert ou de saie entière
Ou de drap de soie alexandrin,
De royé ou de chamelin.
(Barbasan, *Fabl.*, t. IV, p. 179.)

1396. — On le tenoit pour chrétien (le sultan) et lui envoyoit tous les ans dons et présens de chiens et d'oiseaux ou de draps de fine toile de Reins qui sont moult plaisans aux payens et sarrasins et l'amorah lui renvoyoit autres dons et riches présents de draps d'or et de pierres précieuses. (Froissart, l. 4, ch. 50.)

1545. — On pourra pour la manufacture desd. ouvriers employer 50 enfants.. (à faire fustaines, serges et autres choses qui se font en pays estrange. (*Reglem. de l'Hôpital de la Trinité à Paris.* Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 632.)

1603. — *Étoffes mentionnées dans l'inventaire de Louise de Lorraine.* — Bougran rouge. Broderie de jais. Broderie de soie au gros point sur canevas, noire, violette, incarnat, feuille morte. Cannetille d'or et d'argent. Crespe, crespe tavé. Damas noir, cramoisi. Estame violette pour tour de lit. Fustaine. Drap noir. Gaze noire ouvrée d'argent. Gaze rayseul blanc. Linomple. Peluche pour doublure. Rayseul gros pour tenture de chambre et draperie de lit. Taffetas noir, orangé, bleu, velouté à fond d'argent, blanc, colombin, feuille morte, violet. Taffetas gaufré. Toile de batiste, de lin, de linomple, de Hollande pour coustepointe de lit. Toile damassée. Toile d'argent frisée. Velours couleur de fleur de lin, de feuille morte, orangé à flammes de feu, noir, vert, jaune, cramoisi brun. Velours figuré. Velours raz.

1630. — Ostade, *subsericum*. — Taffetas, *bombycinum*. — Velours, *holosericum*, *heteromallum*. Al. : *Sammet*. Espagn. *Tercio pelo*. (*Colloques en 8 langues*, p. 194.)

1634. — L'Italie nous envoye et apporte une infinité de diverses sortes de draps de soye, comme toilles d'or et d'argent, sarges de Florence et de Rome et autres marchandises. (*Nouv. reglem. s. les marchandises.* Ed. Fournier, *Var. hist. et litt.*, t. III, p. 112.)

1669. — Art. 20. — Les etamines, serges appelées de Rome croisées et licées, les dauphines, les indiennes, les castagnettes, les ferrandines et durail à contrepoil, les marguerittes, les droguets blancs et gris et de toutes couleurs, auront demi aune de largeur et 21 aunes de longueur. (*Stat. des sargiers de France, Rec. des stat. de Nantes*, p. 240.)

1676. — Art. 21. — Fairont pareillement lesd. marchands ouvriers dud. art... les taffetas et tapis plain à 2, 3 ou 4 fils par chascune dent de peigne seront de 3/4 et demy aune, et de 5/8 de largeur et les moiles liassés de demy aune moins un vingtquatrième.

22. — Comme aussi pourront faire des taffetas figurés à la marche, rayés en long, en travers et en biez, moucheté, nuancé, échiné, tapis, figuré... tant à 4,5 qu'à 6 fils par dent de peigne, de la largeur de demy aune moins un vingtquatrième.

23. — Sera permis de faire des fils tressez, papelines et autres semblables étoffes plaines ou figurées... et les trèmer de fleurs, galleté et autre, bourre de soye, laine, fils et cotton... et seront lesd. étoffes de 1/2 aune moins un vingtquatrième.

24. — Fairont des toilles de soye, gaze, étamine, crapodaille, prisonnière comme aussi toute sorte de gros crepellis, de la largeur de 1/2 aune moins un vingtquatrième, et de 5/8 et aussi faire des taffetas à jarretière d'un quart et d'un tiers de large. (*Stat. des ouvriers d'or, d'argent et de soye de Bordeaux.*)

1759. — Une robe d'étoffe de Marseille, galons et franges d'or avec le voile de drap d'argent galons et franges d'or, donnés par Mme de Marchais. [Pour la Vierge miraculeuse.] (*Inv. de N.-D. de Liesse*, p. 23.)

ÉTOFFES D'ORIENT

943. — A l'Est le golfe Persique longe la côte du Fars depuis la contrée de Dawrak-el-Fours, la ville de Marhuban, Sinis où se fabriquent les tissus brochés et autres étoffes nommées sinizi. La ville de Djennaba qui donne son nom aux étoffes dites djennabi...

A la mort de Toutal, fils de Haratan empereur de la Chine, on grava son image sur les pièces d'or, sur la menue monnaie de cuivre et de bronze qui était très abondante et on l'imprima sur des étoffes. (Maçoudi, *Les prairies d'or*, t. I, p. 238 et 297.)

1610.
Et son sang luy fait le visage
De la couleur de l'arc-en-ciel,
Ou bien de ceste étoffe fine
Que l'on apporte de la Chine.
(Math. Regnier, *Ode*, p. 393.)

1637. — Les plus belles estoffes, tant pour la peinture que pour les ouvrages, se font à Iescht et à Caschan, où ils représentent sur la soye et sur le cotton des figures et particulièrement l'escriture et les caractères de leur langue, si bien qu'il n'y a point de peintre qui puisse alteindre à la perfection de leur art. Ils trafiquent de ces étoffes, à la réserve de celles qui s'emploient en habits hors du royaume avec un profit très notable aussi bien que du cotton et de la soye écrue dont on apporte une très grande quantité en Europe par la voye des Indes. (Oléarius, *Voy. de Perse*, t. I, l. 5, p. 580.)

1638. — Il se fait un très grand trafic par tout le royaume de Guzuratta, mais particulièrement de cotton et de toiles qui sont aussi belles et aussi fines que celles de Hollande, de plusieurs estoffes de soye comme coutoms qui sont rayées de plusieurs couleurs, des satins, des taffetas, des petolas, des commerbands, des ornis d'or et de soye dont les femmes se servent pour se cacher le visage, des brocards, des tapis ou alcatifs, des chitrenges ou tapis rayés pour couvrir les coffres et les cabinets, des couvertures piquées de soye ou de cotton qu'ils appellent géodris ou nalis, des tentes, des perintos ou nenhar dont ils se servent au lieu de couchette, etc. (Mandelslo, *Voy. des Indes*, l. 1, p. 228.)

PRIX

1328. — 7 pièces de veluaus coquès, vendus ensemble, 196 l. p. — Un veluau noir et violet, 45 l. — Un nassis d'or de Cipre, 40 l. — 2 natez (?) demie aune mains, 20 l. — Un marrimas 11 l. — 3 aunes et demie de taffetas changeant, 60 s. (*Inv. de Clémence de Hongrie.*)

1447.	L. t.	S.	D.
Veloux cramoisy vermeil, l'aune	19	5	
Veloux sur veloux bleu	13	15	
Fine escarlate vermeille	12	7	6
Cramoisy violet	11		
Veloux plain gris	8	5	
Satin cramoisy			
— — vermeil			
— figuré noir	7	11	3
Damas gris			
— noir			
— violet			
Drap gris		50	
Blanchet		15	
1450. — Drap d'or pour robe, l'aune.	71		
Drap sur veloux cramoisy pour carreaux	55		
Veloux sur veloux cramoisi	19	17	10
— — blanc	13	15	
Veloux plain	8	10	6
Damas	7	11	
Satin figuré noir	6	17	6
Fin noir pour chaperon	6	17	6
Un drap vermeil de Rouen	5		
Taffetas renforcé de Florence pour charriot.	4	2	6

(*Cptes de Charles VII, Chron. de Matth. d'Escouchy*, p. 253 et *Supplém. aux preuves.*)

1453 [1].	Éc.	S.	D.
Angleterre vermeille ... l'aune		20	
Bas de rouge ... la pièce.	9	18	7
Baudequin de diverses couleurs. l'aune		16	2
Blanchet ... —	3	10	
— d'Ecosse		5	
— gros de Foretz		2	6
— de Londres gris, mabré, rouge, violet	1	4	7
Bureau de Foretz gris ... la pièce.	2	10	
— de Saint-Saphorin-le-Chastel		2	8
— — gros, noir, peloux.		2	6
Camelot gris	1	11	1
— violet	3	8	
Carize		12	6
— d'Angleterre		12	6
Damas bleu	3	8	9
— blanc, bleu, gris, vert	3	8	
— blanc, gris, violet, vert	3	1	2
— noir, rouge non cramoisi	2	15	
— vert broché d'argent	5	10	
Escarlate de Montiervillers	7	11	3
— et Rouen vermeille et violette	6	17	6
— — — ...	7	11	3
Damas tanné	3	1	9
Frise, laine de Catalogne		3	
Futaine de Chambery		3	2
— d'Ornie		5	
Gris, 19 s. 2 d. — 20 s. 27 s., et	2		
— d'Angleterre	1	2	6
— de Dinan, 22 s. — 15 s. — 20 s. — 30 s. et	1	2	6
— blandelet de Rouen, 3 ec. 15 s. et.	3	2	6
Linomple (Voy. TOILE)			
Migraine de Rouen vermeille et violée	3	10	
Morequin gros		17	6
Noir de Castillon		12	6
— de Lille	2	14	
Pers de Rouen, 45 s. — 55 s. et	4		
— de la Vicomté, 27 s. et	1	10	
Rouge d'Angleterre ... la pièce.	3	15	
Roullet blanc ... —	3	12	
— gris, 8 s. 8 d. et ... l'aune		4	
— rouge d'Angleterre ... la pièce.	3	15	
Sardiz noir de Foretz ... l'aune		12	6
Satin plain, bleu, gris noir	2	1	3
— blanc	1	7	6
— cramoisi vermeil	3	8	
— rouge non cramoisi et vert	1	16	8
— tanné, gris et noir	1	14	2
— violet	1	7	6
— figuré, blanc, vert, violet	3	1	6
— — noir	3	2	
— — cramoisi vermeil	6	15	
Taffetas de Bologne, blanc, gris		15	3
— bleu		16	2
— tanné		17	2
— violet, noir, jaune		15	5
Taffetas de Florence, blanc, bleu, jaune, rouge, vert, tanné	2	15	
— cramoisi	2	15	6
Tissu de haute lice faite à rosette	10	6	3
Veloux plains, blanc, bleu	3	1	10
— cramoisi vermeil, violet	5	10	
— gris	2	15	
— tanné	3	1	10
— vert	3	8	
— violet	2	15	
Veloux sur veloux, cramoisi	8	5	
— cramoisi noir	5	10	
— blanc, gris, tanné	4	2	6
— noir, vert	5	10	
Vert (drap) de Picardie et de Saint-Lo	1	15	
— de Rouen	2	3	4
Violet (drap)	1	5	
— d'Estrex	1	15	

DRAPS D'OR

Veloux bleu broché d'or de bacin	11		
Veloux sur veloux bleu	22		
— — cramoisi	34	7	6
— — vermeil	27	10	
— — violet	24	15	
— bien riche — cramoisi vermeil	68	15	

SOIES, ORS ET PASSEMENTERIE

Soie torte de toutes sortes ... la livre.	4	2	6
— mi-torte cramoisie ... —	9	12	6
— — autres couleurs ... —	4		
Franges de soie mi-torte, blanche ... —	4	2	6
Or de Chypre en canette ... —	13	15	
Or et argent de Lucques en écheveau, 3 écus et	2	15	
Or de bacin en bobines ... la bobine.		7	6

TOILES

Linomple du grand lé ... l'aune.	2		
du petit lé	1	10	
Autre du grand lé	1	15	
Autre du petit lé de 2 tiers 1/2		12	5
Toile de bourras pour sacs		1	8

1. L'estimation est faite en écus valant une livre 7 sous 6 deniers.

	Éc.	S.	D.
Toile de Cambrai, 22 s. 6 d. et..........	1	7	6
— de Hollande........................		4	2
— de Reims, fine.....................	1		
— de Troyes..........................			10

(*Extr. du reg. de la vente des biens Jacques Cœur, passim.*)

1504.	L.	S.	D.
Veloux noir, double, excellent.... l'aune.	6		
Satin gris broché d'or..................	8	15	
Damas noir renforcé.....................	3	10	
Veloux cramoisy.........................	12	10	
Satin vert excellent....................	3	10	
— noir..................................		57	6
— violet en graine......................	4		
Fin noir................................		60	
Autre...................................		52	6

(*Quittance de J. Savoureau, tailleur*, extr. Marchegay, *Arch. des Soc. sav.*, 1862.)

1632. — Drap d'or frisé incarnadin, l'aune 100 l. — Drap d'argent 100 l. — Toile d'or 100 l. — Tabis d'argent, incarnat 28 l. — Damas d'argent 30 l. — Velou cramoisy, 30 l. — Velou rayé amaranthe, 18 l. — Damas vert à fleurs d'or, 30 l. — Damas pastel en fleurs d'argent 30 l. — Petit velou rouge, 8 l. — Veloux zinzoly, 20 l. — Sarge de Chartres, 2 l. 3 gros. — id. verte, 2 l. — Sarge de Beauvais, 8 l. — Toile d'argent blanche, 25 l. — Crépines de franges d'argent, 8 l. (*Inv. du marquis de Rémoville*, p. 315.)

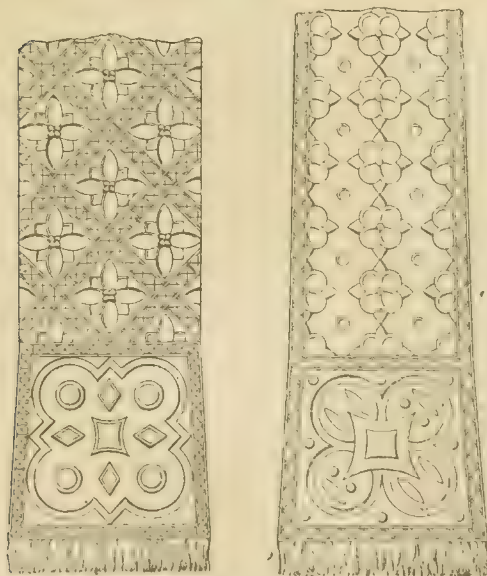
ÉTOILE (EMBLÈME DE L'. — Ordre dit de l'Étoile ou de la Blanche Maison, institué en 1351 par le roi Jean le Bon. Le fermail des chevaliers portait cette devise : MONSTRANT REGIBUS ASTRA VIAM.

1560. — N° 27. — Un petit anneau d'or à l'Estoille.

159. — Un large fermau à homme en guisse d'une estoile à grosse pelles, à rubis à esmeraudes, à diamens et un gros saffir, le quel est au duc de Bourgoingne nostre filz. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1380. — N° 131. — Le joyau de l'Estoille que fist faire le roy Jehan, où il a une croix dessus, et est garnye lad. estoille d'esmeraudes, rubis et de perles, et y fault ung balay, et poise 15 m. 4 o. (*Inv. de Charles V.*)

ÉTOLE. — Primitivement la *stola* antique, large manteau dont la bordure seule s'est conservée parmi les vêtements liturgiques. Dans les inventaires d'églises la description des étoles suppose un très riche travail de broderie dont elles étaient souvent ornées. A l'exception des reliques de la cathédrale de Sens, il s'est conservé en ce genre peu de pièces de haute époque. Les deux exemples ci-joints, empruntés au porche méridional de la cathédrale de Chartres suffiront à faire connaître la forme et la décoration de l'étole au XIII[e] siècle.



XIII[e] s. — *Ornements d'étole. Porche méridional de la cathédrale de Chartres.*

1295. — Stola, manipulum de opere venetico cum imaginibus habentibus coronas de perlis.

Stola et manipulum laborata ad aurum et sericum rubrum et nigrum cum perlis grossis et minutis et 23 campanulis argenti deaurati clausis. (*Thes. Sedis Apostol.*, f° 113.)

1358. — N° 13. — Unam stolam deauratam et multum pulcram; et unum manipulum deauratum et multum pulcrum. Et in dicta stola sunt 8 ymagines integre et 8 ymagines medie, et in medio stole circa collum est crux viridis. Et extreme ymagines tenent rotulum, et in uno est scriptum DANIEL et in alio ANGELUS. Sed in manipulo sunt 4 ymagines integre et 2 medie et in medio est crux partim rubea et partim nigra. (*Inv. de l'abb. de S. Victor de Marseille.*)

ÉTRAINTE. — Ceinture, vêtement serré à la taille, comme haut-de-chausses, brayer. Le *Vocabularius Gemma gemmarum* de 1514 traduit *bracharium* : « *ein Lendner* » et le *Catholicon parvum* de 1489 dit : *bacharium* brayer.

1342 — Donas, le pourpointier, me ferai un pourpoint et unes estraintes [flamand : lendenier]. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 26.)

1394. — La suppliante prist la moitié d'une garnison d'une pièce de robe garnie de toile, et en fist unes estraintes à son mary. (*Arch. JJ*, 146, pièce 323.)

1519. — Ung signet d'or, unes estraintes de velours cramoisy avec fils d'or à blouques d'argent doré. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*)

1522. — Anthoineth de Deunville donne... ma coroie de desoubz de argent doré .. Une estraincte d'argent doré. (*Ibid.*, f° 287.)

ÉTRENNES. — Avant l'édit de 1563 par lequel Charles IX donne au commencement de l'année la date fixe du premier jour de janvier, ce jour-là était celui des étrennes qui se distribuaient assurément dans toutes les classes de la société. Le texte des comptes royaux ou princiers signale presque toujours à cette époque des dons de joyaux plus ou moins précieux. La réciprocité des cadeaux n'existait pas seulement à la Cour du duc de Berry. L'usage d'une offrande faite au maître par les tenanciers, les colons et les serviteurs attachés à un bien rural, existe encore en beaucoup de provinces. Nous nous rappelons avoir reçu, à Paris même, dans notre enfance, des cadeaux d'étrennes de la part des domestiques à la garde de qui nous étions confié. Il est entendu que ces petites largesses en appelaient et en ont appelé dans tous les temps de plus grandes.

1398. — A messire Thomas Channenne, chevalier trenchant du roy d'Engleterre, lequel est venu apporter l'estraine du roy d'Angleterre, du jour de l'an. (*Cptes roy.*, ap. Laborde, *Gloss.*)

1409. — Le lendemain qui fut le jour de la Circoncision, du matin le duc de Bourgogne qui tout seul avoit plus de princes, de chevaliers et d'autres gentils hommes que tous les autres princes ensemble, donna ced. jour largement et plus de joyaux au regard de autres princes, étant à Paris, qu'ils ne firent. Les quels joyaux on a accoutumé de donner ced. jour; et les donna à tous ses chevaliers et nobles de son hôtel qui, selon l'estimation et commune voix, se montoient bien a 11 mille florins d'or, et lesd. dons étoient en certaine signification, c'est assavoir faits à semblance de ligne ou d'une règle qu'on appeloit nivel de maçon (Voy. la fig. p. 7) tout en or comme d'argent doré, et à chacun bout de chacun nivel pendoit une petite chainette dorée à la semblance d'un pommel d'or. Laquelle chose étoit en signification, c'est-à-savoir que ce qui étoit mis par âpre et indirecte voie seroit mis à plein et en son

rieulle, et le feroit mettre et mettroit à équité et droite ligne de raison si comme on pouvoit croire et penser. (Monstrelet, l. 1, ch. 65.)

1416. — Une petite croix d'or garnie de 4 camahieux, laquelle croix madame la duchesse donna à MS. aux estraines, le premier jour de janvier l'an 1408, 140 l. t.

Une petite salière d'agathe garnie d'or, dont le couvercle est d'or et au dessus a un fretelet à un saphir et 3 perles. Laquelle salière Pol de Limbourc donna à Mgr, aux estraines, l'an 1414, 30 s. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1416. — Un bel cheval d'or esmaillé de blanc, et un varlet qui le maine par la bride, garny led. cheval et la celle et le poitral, culière, bride et varlet, de 97 perles par tout, de 23 balais et 21 safirs; et à la teste dud. cheval, ung gros rubis et ung gros dyamant à escusson, et ou chanfrain 2 dyamans à pointez; et en lad. celle dud. cheval, a un camayeu, et a led. varlet, en son chapel, un petit grain de ruby. Pes. ensemble 23 mars. prisé 6312 fr. (*Inv. des joyaux du duc de Guyenne*, p. 307.)

1453. — Plusieurs estraines de plusieurs sortes, les unes dorées et les autres non, avec une boucle de sainture à femme et une cuiller et plusieurs autres pièces d'argent, 35 l. 3 s. 4 d. .

4 enseignes des estraines du roy (mot barré), d'argent. Un petit heaume d'argent, 2 boillons de salade et 8 petiz cloz de sainture, le tout d'argent pes. 2 o. prisé 40 s. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f°s 44 et 499.)

ÉTRIER. — A l'encontre du silence des historiens antérieurs au ve siècle, Viollet-le-Duc a reproduit dans son *Dictionnaire du mobilier* deux modèles antiques d'étriers en fer, provenant du musée de Naples. C'est à tout le moins une exception que ne justifie, dans aucun monument de peinture ou de sculpture, l'attitude des cavaliers romains au premier siècle.

L'usage de l'étrier n'apparaît réellement que depuis le ve siècle et même, jusqu'au xe, il semble n'avoir été autre chose qu'une courroie ou étrivière prolongée jusqu'à la semelle du cavalier, comme on le voit sur un bas-relief de l'église de Brioude. La longueur des branches est un des caractères de l'étrier primitif et c'est pour cela que nous attribuons la figure A à la fin du xe siècle.

A



Fin du Xe s. — *Étrier en fer. App. à l'auteur.*

Plus ard ces branches s'arrondissent en arcade et prennent des formes dont voici quelques exemples. Pour l'époque de la Renaissance, on en trouvera de plus nombreux dans tous les musées d'armes de l'Europe.

Les étriers à la genette nous semblent appartenir aux types arabes, c'est-à-dire à ceux dont la planche légèrement convexe et aussi longue que la semelle du cavalier, est considérée comme plus favorable à l'attitude presque assise conforme aux principes de l'équitation orientale.

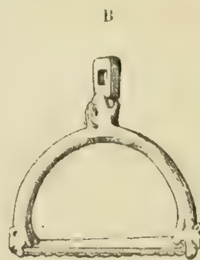
De 1399 à 1560, il est question dans nos documents de faux étriers servant pour les pages du roi. Ce sont des pièces volantes fixées au pommeau de la selle par un chapelet de cuir qui en épousait la forme; elles se bouclaient sous les bras du cheval, et le cavalier, sans déranger sa position pendant les exercices équestres, pouvait les ôter et les remettre presque instantanément. C'est de cette même façon qu'on attache encore aujourd'hui des sacoches ou des fontes sur le devant d'une selle anglaise.

L'étrier à barbacane, ainsi nommé parce que son profil en reproduit la forme, a le bout couvert; c'est celui que, depuis Catherine de Médicis, on adapta aux selles de femme pour le soutien de la jambe gauche.

L'étrier de l'arbalète est la pièce terminale de l'arbrier, dans laquelle on passait le pied pour bander l'arc à l'aide de l'appareil à moufle (Fig. de la p. 144).

Voy. Équitation.

B



C



B. V. 1264. — *Étrier en fer, au musée Mantell. Archeol. Journal*, t. XXV, p. 58. — C. XVe s. *Autre en cuivre, à planche pivotante. App. à l'auteur.*

1328. — Une sambue à tout le lorain, garnie d'argent, dont la sambue est de veluau violet et sont les estriex d'argent esmaillié de Puille et de Hongrie. (*Inv. de Clémence de Hongrie.*)

1399. — Pour une paire de faulz estriers pour un des pages du roy, 12 s. 6 d. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 3 v°.)

1445. — Quant la compagnie aura joué et que la partie perdant n'aura poinct prins de coup, tous les perdans seront tenus baiser l'estrier de l'aubalestre. (*Stat. des arbalétriers de Beaucaire.*)

1447. — A Estienne, esperonnier demourant à Aixe, 3 florins pour une paire d'estriefs à la morisque pour led. Sgr. (*Cptes et mém. du roi René*, n° 583.)

1450. — Maintenant elle dit (la dame) que elle a un estref trop long et l'autre trop court. (*Les 15 jours de mariage*, p. 99.)

1471. — Une paire d'estriers noirs à la faczon de morisque.

Une paire de grans estriers de boys noirs, garnis de fer par dehors.

Une paire d'estriers blancs à la genète. (*Inv. du roi René à Angers*, f°s 16 et 22.)

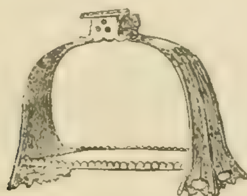
1488. — Pour 3 chappeletz garnis d'estrivières, servant à porter les faulx estriers des paiges dud. Sgr. (le roi), 22 s. 6 d. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 25.)

1560. — Pour une paire de faulx estriefz à chappelet, garnie de boucles de fer noircy, pour servir à un des paiges dud. Sgr. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 52.)

1561. — Pour ung estrier à barbarane, pour servir à lad. dame (Catherine de Médicis) allant à cheval, 25 s. . (*Cpte de l'ecurie de la reine*, f° 135 v°.)

1570. — 3 paires d'estriers dorez d'or moullu aussi argentez et ouvrez à compartimens, pour servir aux chevaulx sur les quelz monte ordinairement Sa Majesté, 60 l...

6 paires d'estriers dorez d'or moullu et argentez d'argent moullu, faietz à compartimens et guillogez et poincte de dyamant (au même usage), 120 l. (*Cpte de l'écurie du roi*, f[os] 15 v° et 12 v°.)

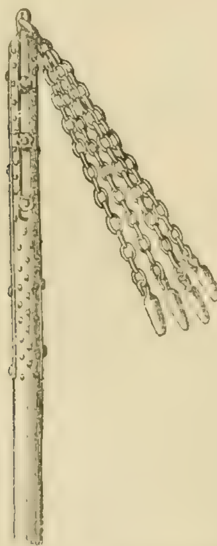


XVI[e] s. — *Étrier en fer d'après* Essenwein : *Anseiger, mai* 1881.

ÉTRIER. — Fléau d'armes à trois ou quatre chaines reliées à la hampe par une bride de fer en forme d'étrier.

1387. — Adonc prent l'estrier qui pendoit à l'arson de sa selle, lequel avoit 3 pointes bien assérées, chacune de 7 poux de long, et au tourner, aprez son coup que Olivier cuida faire, il férist sur le bassinet qui fut moult dur et fort trempé et le compassist. L'une des pointes coula mal et entrecouppa le bassinet et la visière. Et aussi le coup qui descendit de grant ramenée avec la force du bras de quoy il fut féru, l'ung des clous de la maiscelle (mésail) se rompist et Raimondin tire fort à luy, tellement que la visière demoura pendant d'ung costé si que il eut le visaige tout descouvert.

Raimondin lui jetta derechief l'estrier par grant hayn, et ataincl le chevau au front de si grant force que le ganffrain d'acier fut effondré dedans la teste du chevauz qui, par la force du coup, convint aller à terre des jarrès de derrière. (*Mélusine*, p. 95.)



XVI[e] s. — *Étrier à chaines. App. à l'auteur.*

ÉTRIER. — Tabouret quelquefois adhérent au siège.

1589. — Une chaize brizée garnye de velours noir, garnye de son estrier et posée sur un pivot, et franges de soie noire, avec un oreiller de velours noir. (*Inv. de Catherine de Médicis*, art. 68.)

ÉTRIER. — Pâtisserie légère quelquefois saupoudrée de fromage et cuite entre deux fers. La pâte des étriers était celle de nos gaufres modernes; on y ajoutait autrefois de l'hypocras ou du vin de Malvoisie.

1393. — A l'oubloier convient ordonner : *primo*, pour le service de la pucelle, douzaine et demie de gauffres fourrées, 3 s. ; douzaine et demie de gros bastons, 6 s. douzaine et demie de portes, 18 den. ; douzaine et demie d'estriers, 18 d. ; un cent de galettes succrées, 8 d. (*Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 109.)

1397. — Que nul ne puisse tenir ouvrouer, ne estre ouvrier ou lad. ville de Paris ne ès faubours, se il ne scet faire en un jour ou moins 500 de grandes oubléés, 300 de supplications et d'estrées. (*Stat. des oublieurs de Paris Ordonn.*, t. VIII, p. 149.)

ÉTRILLE. — Je cite ce mot de la langue moderne pour donner place à la figure d'une étrille ancienne et toute différente du même objet aujourd'hui en usage.



XV[e] ou XVI[e] s. — *Étrille en fer, au musée d'Artillerie.*

1416. — Une estrille de fer blanc. (*Inv. du duc de Berry*, 1181.)

1480. — Pour 8 estrilles de boys ferrez... ; pour fournir à nectoyer les levriers dud. Sgr [Louis XI]. (D. d'Arcq, *Cptes de l'Hôtel*, p. 365.)

ÉTRIQUE. — Planchette ou bâton autrement appelé *rase*, servant à faire tomber le grain qui excède la mesure. L'étrique des tondeurs de drap est une canne.

1292. — Li tondeires doit estrikier le blanc drap anchois k'il soit porteis à le taintelerie.

Ke nus hosteliers n'envoit saie à la taintelerie avant ke li tonderis l'ait estrikié sour le perche. (*Arch. de Saint-Omer*, ap. Godefroy.)

1532. — A Mathieu Olive et à Pierre Levitch, commis par nsss[rs] maieurs et eschevins, estriqueurs des dras fais sur l'alemand en ceste ville, pour tout l'an, 5 l. de cire vermeille dont on a scellé lesdit. draps estriqez. (*Ibid.*, *Cptes de la ville.*)

1593. — Que chascun mesureur mette le poulce en le moienne de l'estrique, et estrique oultre la mesure, sur peine de 10 l. (*Edit du marché au blé de Douai.*)

ÉTUDE. — Cabinet de travail. Au XV[e] siècle, une étude était généralement munie de casiers à livres, de tables avec bancs ou de stalles à hautes formes auxquelles on adaptait sur les bras des pupitres mobiles; il y avait en outre des pupitres tournants avec réserves de livres, pour travailler debout ou assis.

1375. — Comme maistre Raoul de Praelles a entention de faire aucunes estudes spatieuses et secrètes pour mettre ses livres, dont il a pluseurs. (*Arch. JJ*, 107, pièce 35.)

1454. — A Pierre Thévenin, menuisier demourant à Bourges, pour une table de chesne de 6 piez de long, 2 tréteaulx, une forme à asseoir le long de lad. table ung

grant poulpitre à atacher contre ung mur, pour le service de MdS. (Charles de France, âgé de 8 ans), 55 s.

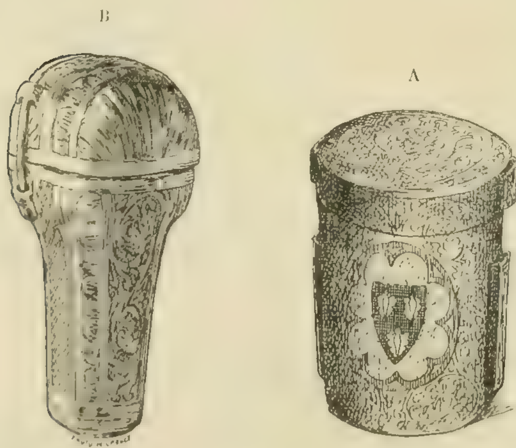
Au même, une chayère en laquelle a ung poulpitre tournant, à estudier, ung aultre poulpitre tournant, à pié, à estudier droit, par MdS. à mettre en son estude, 4 l. 2 s. 6 d.

A Colin de Blois, serreurier, forgée et fait une verge de fer pliée en triangle, entour et sur laquelle tourne led. poulpitre tenant à lad. chaière, 12 s. 6 d. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 120.)

1622. — Derrière le chevet de mon lict il y a une petite estude, où l'on peut entrer par une petite porte : de là vous entendrez facilement et sans aucun doute...

Je me plaçay dans le cabinet qui est au chevet de son lict, et me mis là en estat d'escrire. (*Les caquets de l'accouchée*, p. 46 et 94.)

ÉTUI. — Aux époques des déplacements continuels qui sont un des caractères de la vie publique et privée au moyen âge, le transport des objets de toute sorte composant l'avoir mobilier, contribue à donner à l'industrie ou plutôt à l'art si ingénieux et si varié de la gainerie un développement tout à fait étranger à nos habitudes modernes. L'orfèvrerie, la vannerie, l'ébénisterie, la gravure, la peinture, la broderie et surtout le travail des cuirs ornés contribuèrent à la confection d'une foule d'objets dont quelques-uns font encore aujourd'hui, et avec raison, les délices de nos collectionneurs. Voici des exemples et des textes propres à donner l'idée du mérite de ces ouvrages délicats. Voy. CUSTODE, GAINE et GAINIER.



XVe s. — A. *Étui à gobelet en cuir ciselé.* — B. *Autre étui faisant trousse de chirurgien. App. à l'auteur.*

1231. — Unum estugium argenteum ad opus chrismæ et 2 gausape linea cum quibus terguntur. (*Inv. de Foulque, év. de Toulouse*, p. 901.)

1351. — Pour rappareiller les charnières et bendes de l'estuy de son bréviaire (du roi), refaites par 2 fois. Pour l'argent 4 o., pour dechié et façon 4 l. 10 s...

Led. Hue Pourcel, gaingnier, pour 3 estuiz de cuir boully... armoiez des armes de Mons. le Dauphin, pour mettre et porter la couppe dud. Sgr, son hennap de jour et son caillier de nuit, 100 s. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, fos 8 et 10 v°.)

1380. — N° 580. — Un estuit d'argent doré, ouvré, esmaillé de la vie sainte Catherine.

581. — Un petit estuit de madre garny d'argent doré.

1937. — Un estuy de brodeure à façon de fleurs de lys, aux armes de la royne Jehanne de Bourgogne, ouquel a une peau de parchemin entaillé où sont escriptes plusieurs oroisons.

2819. — L'estuy d'unes Heures brodé à ymages de sainte Katherine et de sainte Marguerite, et y a un pou de menues perles.

3137. — Un estuy de brodeure, où sont 2 CC couronnez, où est un bouton d'or plain de muglias, à 5 perles. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — 6 gobelès en un estuy, pes. 4 m. demi o. à 6 l. le marc, 24 l. 6 s. — 6 autres gobelès en un estui... — 6 tasses d'argent en un estui, pes. 6 m... — Une douzaine de cuillers d'argent en un estui, pes. 1 m. 3 o. 12 est. ob. (*Inv. de Jean de Neufchatel.*)

1387. — Pour un grant estuy d'ozier blanc, fait de 2 fons de 2 corbeilles... pour mettre et porter 2 grans bacins... et pour ycellui estuy faire cloant et ouvrant, pour ce 16 s. p.

It. Pour avoir fait porter lesd. bacins d'argent doré, du Louvre en la rue Saint-Sauveur à Paris, en l'ostel d'un ouvrier de corbelles, pour prendre le patron pour faire led. estuy, 8 d. p. (8e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 191 v°.)

1392. — A Jean Duvivier, orfèvre et varlet de chambre du roy NS, pour avoir rappareillé les gardes d'une petite serreure d'or d'un petit estuy couvert de veloux, et semé de fleurs de liz, pour mettre les Heures, et pour y avoir fait 4 petits cloux d'or à rattacher lad. serreure, 20 s. p. (4e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 148.)

1394. — A Jehan Bernier, pignier, pour 2 paires d'estuiz de cuir boullu, poinçonnez et armoiez aux armes de la royne, chascun garniz de 3 pignes et un myrouer et une gravoère, au pris de 4 l. 16 s. la paire. (2e *Cpte roy. d'Hémon Raguier*, f° 63 v°.)

1398. — *Henri Legros, pignier, livre au duc d'Orléans :* ung estuy de cuir doré, garny de 3 pignes, et un mirouer avecques une broche, tout ce d'yvouer et tout pendu à un las de soye.

Un tabletier fournit au même : ung estuy de cuir garny de 3 pignes de bouy, un mirouer, uns ciseaux et un rasouer. (*Arch. Joursanvault*, 717.)

1404. — Pour 2 estuys de cuir bouilli, poinçonnez et armoyez, l'un aux armes de France et l'autre aux armes de Mgr le duc d'Orléans... pour mettre et porter dedens les hannaps couvers, de madre..., au pris de 24 s. p. la pièce, valent 48 s.

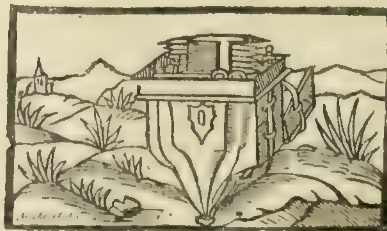
2 autres estuys de cuir boully, mendres, poinconnez et armoyez comme dessus aux armes desd. Sgrs... pour servir à mettre dedens les caillers pour lesd. Sgrs, au pris de 20 s. p. la pièce, valent 40 s. p. (*Cpte de la Cour de Charles VI, Bibl. Richel, ms. fr.* 6743, f° 8 v°.)

1408. — A Richart des Grez, pour 3 pignes, un mirouer et une broche tous d'ivuire, mis en un estuy de de cuir boulli, poinçonné, et y a un tigre enlevé tout doré de fin or... pour servir à pignier le roy, 4 l. 16 s. p. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 128 v°.)

1409. — Au même, ung estuy de cuir à pignes doré et armoié, pendant à un laz de soye, garni de 3 pignes, un mirouer, 2 manches de rasouers, tout d'yvoire à 6 virolles d'argent esmaillées à sa devise (du roi), de 2 fers de rasouers et 3 ciseaulx. (*Arch. Joursanvault*, 723.)

1420. — Un livre appellé le concordement des 4 évangélistes... en un estuy de veluau vert brodé, pendant à une sainture de soye dont le mordant, la boucle et le passant sont d'argent doré. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1471. — Ung petit estuy de cur blanc ouvré, lequel est fait en faczon de nave. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 18 v°.)



1550. — *Figure d'étui jointe au texte de* G. Corrozet.

1550. Estuy de fin veloux couvert
De cramoysi, de bleu ou vert
Estuy de marroquin paré
Estuy tant bien faict et doré
Estuy où pignes sont dedans,
A grosses et menues dentz.
Lesquels pignes, debvez vous croire
Sont d'ébène ou de blanc yvoire
Ou de bouys, pour galonner
Les beaulx cheveulx, et testonner
Aussi la longue barbe blonde.
Estuy le plus beau de ce monde
Où sont les ciseaulx, le poinson,
La bresse de gente façon
Le cure dent, le cure aureille,
La sie petite à merveille,
La lime, la gente pinsette,
Le ratissoir, et la forcette
Avec plusieurs aultres choses,
En toy enfermées et closes,
Estuy tant mignon et tant gent,
Estuy ferré de fin argent,
Estuy garny de soye et d'or.
(Gilles Corrozet, *Les blasons domestiques*, p. 27 v°.)

1564. — Ung estuitz du pourtraict et face dud. feu (Douhet), estant d'argent, poysant 1 o. 2 den. (*Inv. du Puymolinier*, f° 107 v°.)

1570. — Ung estuy garny de ciseaulx, cousteau, poinsson, cure oreilles et cordon de soye, 50 s. (*Cptes de l'argenterie de Charles IX*, f° 10.)

1585. — Ung petit estuy de barbyer, garny de 12 fermens, 1 escu. (*Inv. à Monthonnerye.*)

ÉTUVE. — L'usage des thermes de l'antiquité s'est continué pendant le moyen âge et jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle sous le nom d'étuves, dites sèches ou humides suivant que leurs salles étaient chauffées par un courant d'air chaud ou de vapeur d'eau. Jusqu'à l'époque de Shakespeare, le temps n'avait guère introduit dans ces établissements, malgré les ordonnances municipales, la stricte observation des lois de la décence. En dehors des villes, elles n'étaient d'ailleurs pas mieux gardées dans les piscines thermales où, à certaines saisons de l'année, affluaient les baigneurs.



V. 1409. — *Étuve, d'après le ms.* n° 535 *de la biblioth. de Besançon.*

1401. — A Henry Lalemant, chauderonnier, pour 8 bacins parfons de laton à tenons de chascun bout d'iceulx... pour le fait d'unes estuves faites à la guise d'Alemaigne..., au pris de 27 s. la pièce. (*Argenterie de la reine*, 9[e] *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 46.)

1405. — A Jean le Brasconnier, pour un millier d'espingles pour servir à tendre les chappeaulx ès estuves de l'ostel de la royne, à la Porte-Barbette, quant le duc de Bretaigne s'estuve, 10 s.

Un millier d'autres espingles pour servir à tendre les chappeaulx ès estuves quant le duc de Bourgoigne se voult venir estuver, 10 s. (*Id.*, 3[e] *Cpte de Jean Leblanc*, f° 120.)

1410. — Délibéré que ès estuves des Roiches et de l'ostel Mermont se estuveront les femmes, et ès estuves Guillaume Journaul et de Voulant, yront et se estuveront les hommes, à peine de 40 s. (*Ordonn. s. les étuves, Arch. munic. de Dijon.*)

1416. — A Jehan Petit, pour lui et ses compagnons varlès de chambre, que la royne lui a donné le jour de l'an pour aler aux estuves, 108 s. (*Cpte des menus plaisirs de la reine*, art. 376.)

1470. — Unes estuves seiches de bort d'Illande, en façon d'une grande cuve à baignier, couvertes d'un chappiteau richement ouvré de menuerie, prisiée 6 l. p., lesquelles le roy N. d S. a voulu estre mises en son hostel de Saint Pol à Paris. (9[e] *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f° 50 v°.)

V. 1600. — Lecoude : Lui, Seigneur? C'est un garçon sommelier, un souteneur de mauvais lieu au service de ces femmes de mauvaise vie dont les maisons, à ce qu'on dit, ont été démolies dans les faubourgs. Maintenant il se donne pour tenir une maison de bains, ce qui, je pense, est un fort mauvais lieu encore (Shakespeare, *Mesure pour mesure*, act. 2, sc. 1.)

1692. — Les barbiers baigneurs qui tiennent des bains, des estuves et des dépilatoires pour la propreté du corps humain sont messieurs du Pont et Mercier rue de Richelieu, Jordanes rue d'Orléans, du Bois rue Saint-André, du Perron Vieille rue du Temple, de la Cour rue des Marmouzets, etc.

Les dames sont baignées chez M. du Bois par mademoiselle son épouse.

Il y a encore des estuves de l'ancien usage, rue de Marivaux et rue du Cimetière Saint Nicolas des Champs, où les gens de médiocre condition vont chercher quelque secours pour les rhumatismes.

(Abraham du Pradel, *Le livre commode des adresses de Paris*, 2[e] édit., t. I, p. 182.)

EUSTACHE. — Voici les preuves de l'origine de ce petit couteau à lame sans ressort et à manche de bois, auquel le coutelier du roi Philippe le Bel a laissé son nom. Cet Eustache figure parmi les couteliers sur la liste des contribuables en 1313, il habite la rue du Cloître-Sainte-Opportune et paye 18 sous d'impôt.

1304. — Par le commandement des mestres dud. mestier, c'est assavoir Pierre Leblonc, Pierre du Mesnil, Wistace, le coutelier le Roy, etc. (*Livre de justice de Ste Geneviève*, ap. Fagniez, *Ét. s. l'industrie*, p. 332.)

1307. — Huistace le coustelier, pour cousteaux, 64 l. 6 s. (*Cptes roy.*, ap. Leber, t. XIX, p. 43.)

ÉVANGELIER. — Évangeliaire et pupitre pour poser le livre des évangiles.

1374. — Lors vient le prélat qui les doit béneir, tenant le livre évangelier sur sa poitrine. (*Rational de Guill. Durand, trad. de J. Goulain, ms. Richel.*, 437, f° 62.)

1463. — Pour le fachon d'un pavillon pour couvrir l'évangelier du cœur, en karesme, 16 s. (*Cptes de N.-D. de Saint-Omer.*)

ÉVANGILE DE S. JEAN. — Parmi les usages anciens où la piété confine à la superstition, il faut citer le port des premières lignes de l'évangile de saint Jean. On les suspendait au cou ou à la ceinture à titre de préservatifs. Nous possédons une ceinture de cette espèce qui date du siècle dernier et provient d'un couvent de carmélites à Mexico, où on la passait momentanément autour du corps des enfants malades. Outre le texte de l'évangile renfermé dans

un sachet de très petit format, on y voit suspendues des *langues de serpent*, des pierres contre le venin, une patte desséchée de kangourou et autres amulettes du même genre.

1313. — Une ceynture garnie d'argent, tissue de : IN PRINCIPIO. (*Inv. de P. Gaveston*, p. 392.)

1380. — Une seinture d'un tissu de soye, où est escript l'euvangille S. Jehan, où est une petite boucle, ung passant et ung mordant, à 12 barres d'or petites. (*Inv. de Charles V*, 2776.)

1416. — L'évangile S. Jehan escripte de menue lettre, en parchemin de la grandeur d'un blanc. (*Inv. du duc de Berry*, 1117.)

1627. — Contre les désastres qui lui pourroient arriver (à l'enfant, en Irlande) ils luy pendent au col non seulement le commencement de l'évangile S. Jean, mais encores un cloud tortu pris du pied d'un cheval. (Davity, *Les estats, empires et princip. du monde*, p. 50.)

1690. — L'évangile de S. Jean préserve du tonnerre. (Furetière, v° *Jean.*)

ÉVATE. — 1755. — Nom d'une espèce d'ébène de l'Abyssinie, dont on fait des plats et d'autres ustenciles d'un excellent usage. On prétend qu'ils se brisent lorsqu'on y met du poison. (Prévost, *Manuel lexique.*)

ÉVENTAIL, ÉVENTOIR. — Écran manuel de divers genres, et qui, depuis l'époque de Henri III, a conservé presque invariablement la forme d'une feuille plissée, montée sur tiges minces, réunies par un pivot et se développant en demi-cercle. Le mot éventail est ancien et la disposition de cet objet en manière de roue dont l'extrémité d'un manche retient les plis d'une feuille de parchemin ou d'étoffe, est plus ancienne encore. C'est celle du FLABELLUM LITURGIQUE (Voy. ce mot) dont le plus vénérable spécimen, conservé dans le trésor de Monza, remonte aux premières années du VIIe siècle, c'est-à-dire cinquante ans avant la date qu'assignent les Japonais à l'invention de l'éventail plissé.

On lit en effet dans le rapport de la commission japonaise à l'Exposition de Paris en 1878 : « Si l'écran remonte à la plus haute antiquité, l'éventail plissé en-demi cercle, celui que Sylvain Maréchal devait appeler le sceptre du monde, est beaucoup plus récent. Ce fut l'an 670 de notre ère, sous le règne de l'empereur Ten-Ji, qu'un ouvrier de Tam-Ba, voyant les chauves-souris ployer et déployer leurs ailes, eut l'idée de faire avec des écrans en étoffe ce que l'animal exécutait dans son vol. »

Réservé aux usages de la vie civile et entre les mains des dames, l'éventail du XVIe siècle présente de grandes variétés et l'emploi fréquent de plumes de toute sorte. Voy. FLABELLUM et ÉMOUCHOIR.



Épouse de Henri III. *Éventail extr.* par Chevignard, *d'un tableau du musée de Reims.*

1295. — Unum ventilabrum totum de argento, cum baculo de argento laborato ad vites et folia, pond. 7 m. 6 unc.

Unum aliud ventilabrum de carta cum cassagna intra de auro, cum manubrio in quo est caput leonis. et 2 poma de auro esmaltata et unus catulus...

Unum rostarolum parvum, quadrum de pennis pavonum. — Unum rostarolum de carta depictum ad aurum. — Unum rostarolum operatum de serico diversorum colorum, cum modico argento et botonellis de perlis. — Unum rostarolum laboratum ad imagines de opere Cyprensi super xamito rubeo. (*Thes. Sed. Apostol.*, f°s 40 v° et 150 v°.)

1416. — Ung esventail brodé aux ymages de S. Estienne et de ceulx qui le lapident, garni de petites pierres blanches, et y faut des perles. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 6 v°.)

1426. — Ung esventail pour autel. (*Inv. du chât. des Baux*, n° 48.)

1516. — Uno ventaglio picciolo novamente fatto per M° Alfonso, orevexe, cioe tutto il corpo fatto d'oro battuto a fiori stampiti cum uno quadretto da ogni canto, nel mezo lavorato di filo con pasta de compositione, et il manico pur d'oro batuto circondato da pene de struzo nero, pesa tutto ditto oro onzie 3, ottavi 4. (*Inv. de Lucrèce Borgia*, p. 36.)

1523. — 2 esvantoirs, l'un fait de plume de pan, le milieu fait de laçeure d'or sur cramoisy, et l'aultre fait de fil d'or et de plume noire à 3 fleurs de liz d'ung cousté et de l'aultre de cramoisy. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 100 v°.)

1530. — Elle (la reine) tenoit en sa main un plumart richement tissu, pour soy donner vent...

1533. — Et tenoient chacune en leurs mains un plumail fait en manière d'éventoir, comme pour soy eventer le visage quand il fait chaud. (*Entrées d'Eléonor d'Autriche, à Bordeaux et à Lyon, Cérém. franç.*, t. I, p. 775 et 807.)

1534. — Ung esventoir de toille de bois et le manche dorré. (*Inv. du duc de Lorraine, à Nancy*, f° 3.)

1546. — Le peuple commun, pour soy alimenter, use de esvantoirs de plumes, de papier, de toile, selon leur faculté et puissance. (Rabelais, l. 4, ch. 43.)

1561. — Ung esventail fort riche, de plumes blanches. Le manche d'une coulonne d'or esmaillé de noir, enrichy de camayeix, perles et rubis; avec son estuy. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 61.)

1573. — Ung esmouchoir ou esventail de parchemyn, painct aux armes de France et de Bourgongne, qui est mis et enfermé en ung escrin ou coffre d'yvoire. (*Inv. de la Sainte-Chapelle du Palais*, art. 93.)

1581. — A Michel Gariteau, mercier suivant la Cour, pour un miroir de cristal, 1 écu sol. — Pour un cadran d'ivoire, 10 s. t. — Pour un éventail, 100 s. t. (*Cptes de la Cour de Navarre, Rev. d'Aquitaine*, t. XII, p. 160.)

1589. — On luy mettoit à la main droicte un instrument qui s'estendoit et se replioit en y donnant seulement un coup de doigts que nous appellons icy un esventail. Il estoit d'un vélin aussi délicatement decoupé qu'il estoit possible, avec de la dentelle à l'entour de pareille estoffe. (*L'Isle des hermaphrod.*, p. 18.)

1589. — 5 esventoirs de cuir en façon de Levant. (*Inv. de Catherine de Médicis*, n° 250.)

1606. — 5 esventails. (*Inv. du chât. de Nancy.*)

1656. — Du 24 novembre, lettres de retenue pour Charles de Heaulme, de marchand edvantaillier et enlumineur ordinaire de Sa Majesté. (*Etat des offic. de la maison du roi, Arch. V*, 711.)

1679. — Est défendu à toutes sortes de personnes... de faire accommoder ni arranger aucun éventail, tant de bois que d'ivoire, d'écaille de tortue et généralement de faire aucuns ouvrages dependant dud. métier de tourneur. (*Stat. des tourneurs de Bordeaux*, art. 28.)

1723. — On se servoit autrefois en France, et l'on se sert encore en plusieurs lieux d'Italie et d'Espagne de grands éventails quarrez suspendus au milieu des appartemens, particulièrement au dessus des tables à manger.

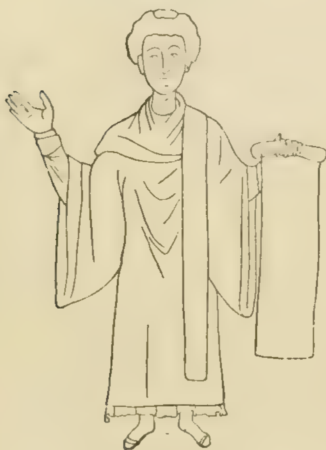
Ces éventails, par le mouvement qu'on leur donnoit et qu'ils conservoient long temps à cause de leur suspension perpendiculaire, causoient quelque rafraichissement dans les grandes chaleurs et servoient aussi à chasser les mouches. (Savary, *Dict. du comm.*)

ÉVÊQUE PORTATIF. — Évêque titulaire, sans résidence fixe; évêque *in partibus infidelium* exerçant ses fonctions dans plusieurs diocèses.

1461. — A l'évesque portatif qui fit la bénédicion, et à son chapelain, 20 den. (*Cptes de S. Sulpice de Fougeres.*)

1508. — Se déchargerent lesd. n'aguières procureurs avoir donné aux serviteurs de l'évêque portatif, pour avoir fait benasquir des touailles, pour ce 12 d. t. (*Cptes de la fabr. de S. Nicolas, Travers, Hist. de Nantes*, t. II, p. 169.)

EXULTET. — Ainsi commence le cantique : *Exultet jam angelica turba cœlorum* attribué à saint Augustin et chanté par le diacre dans les basiliques d'Italie le samedi saint, du haut de l'ambon, pendant la bénédiction du cierge pascal.



Xe s. — *Diacre présentant l'Exultet, d'après un ms. de la biblioth. du Mont-Cassin.*

Ce cantique, avec d'autres prières relatives à l'office de la veille de Pâques, était écrit sur un rouleau de parchemin entremêlé de miniatures à sujets tirés des livres saints; il présentait cette particularité que le texte se déroulant dans le sens du lecteur et les figures dans le sens des fidèles, celles-ci servaient à leur instruction comme le firent plus tard les vitraux et les peintures murales. Ces exultet, dont les exemplaires conservés datent du IXe au XIIe siècle, se recommandent par l'intérêt des costumes. On y trouve en effet, les figures du pape, de l'empereur et des principaux dignitaires de l'ordre ecclésiastique et civil. Leur présence se réfère aux oraisons de l'office du jour : *Precamus ergo te, Domine, ut nos famulos omnemque clerum et devotissimum, populum*, etc., qui suivait l'illumination des lampes suspendues dans l'église.

Dagincourt, dans son *Histoire de l'art par les monuments* a publié deux exultet anciens; un autre copié par Millin occupe, au cabinet des estampes de Paris, les planches 16 à 18 du portefeuille 6765.

EX-VOTO. — Les dons faits aux églises à titre d'ex-voto par les personnes de distinction étaient souvent les portraits mêmes des donateurs. Les trois exemples donnés ici sont l'occasion d'un renvoi au mot VŒU pour le complément des textes que comporte cet intéressant chapitre des mœurs du moyen âge.

1468. — Sur le grant haultey une ymaige de Mgr le duc Philippe de Bourgoigne, d'argent à poys dorés, armé de ses armes à manière de losange ès 2 péterines (devant et derrière), de haulteur de 2 piez, pois. 23 m. 6 o.

It. — Une autre ymaige de madame de Bourgogne sa femme, comtesse de Flandre, d'argent à geueches (?) d'argent et à pois dorés, ung chappelet de parles et pierres de verre, armoyé des armes de Bourgoigne sur les 2 anches devant.

It. — Une ymaige d'or de Mgr le duc Charles de Bourgoigne à genoux, son chappeaulx d'or devant luy, assis sur ung piez d'argent doré, ses armes aud. pié, pes. 14 onces. (*Inv. de l'égl. S. Claude.*)

EZZULEIA. — Voy. CARRELAGE ÉMAILLÉ.

F

F. — Les lettres de l'alphabet n'ont pas été seulement des initiales du nom des destinataires, des objets de parure et des objets mobiliers. Elles ont encore servi de thème à des pièces d'art sans utilité apparente. On peut citer en ce genre une F à sculptures minuscules dont la collection Sauvageot a enrichi, sous le n° 189, les vitrines du musée du Louvre.

1560. — Pour 2 curedens d'argent dedans un estuif aussi d'argent tout taillé à la moresque, et FF couronnées, le tout d'espargne et nieslé, pour argent, 4 l. 7 s. 8 d. Pour la façon desd. tout taillé d'espargne à la moresque des lettres de FF couronnées, le tout nieslé, 25 l. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 52.)

1570. — Une bordure de touret, l'arc faict à canettes esmaillé de rouge, à 3 bizeaux, y ayant des F couronnées.

It. La bordure d'orilettes garnis de 7 dyamans enchassez en cannettes, dont y en a 6 au chiffre de la royne mère du roy, et un autre à FF couronnées. (*Inv. des bagues de la Couronne*, fos 3 et 4 v°.)

FAGOT. — Nom primitif du hautbois, il est attribué à l'aspect de l'instrument quand les pièces en sont démontées.

1645. — A Michel Lenglet, joueur de fagot, pour certaines mises et récompense, par ordonnance capitulaire, 4 l. (*Arch. de S. Omer, Extr. des reg. capitul. p. Deschamps de Pas.*)

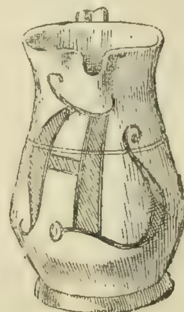
FAÏENCE. — Parmi les documents anciens la distinction entre la porcelaine et la faïence n'est pas toujours exactement faite, d'où résulte un certain embarras pour la classification des objets qu'ils désignent.

Dans la langue moderne appliquée à la céramique, on n'admet que deux catégories principales. La première appelée demi-faïence, c'est-à-dire une poterie d'argile plus ou moins colorée, revêtue d'une couche d'engobe ou terre blanche, comme sont les carrelages émaillés des XIIIe et XIVe siècles, finalement couverts d'un vernis plombifère translucide. La seconde, dite proprement faïence ou majolique, dans laquelle l'engobe est remplacée par une couche d'émail stannifère opaque servant de fond au décor des pièces.

L'industrie des terres émaillées remonte à une très haute antiquité, particulièrement en Égypte, et si elle a pris peu de développement en Europe pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, on la retrouve à titre d'importation grecque ou orientale en Italie avant l'établissement des fabriques toscanes qui avaient à Pise un port d'embarquement et peut-être des ateliers.

Les *bacini* incrustés dans les murs des églises qu'on rencontre à Pise, à Lucques, à Pavie, à Milan, à Ravello et ailleurs, montrent le plus souvent l'origine byzantine et arabe des types qui ont servi à les décorer. On en peut dire autant d'un spécimen emprunté à l'hôtel de ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) que reproduit au tome II le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-le-Duc.

Les archives de l'Italie ont fourni jusqu'à ce jour peu de renseignements sur les débuts de la céramique de la péninsule ; il faut néanmoins rappeler, après M. Jacquemart, cette citation extraite d'Ercolano : « Ses faïences (de Valence) sont si belles et si élégantes, qu'en échange des faïences que nous envoie l'Italie de Pise, nous expédions des vaisseaux chargés de celles de Manissès. »



V. 1350. — *Pichet en faïence italienne décorée sur engobe. App. à l'auteur.*

Aux études et aux publications relatives à un art si justement en honneur aujourd'hui, il nous suffira d'ajouter quelques textes peu connus et ceux qui témoignent du développement de la majolique chez les Arabes, depuis le VIIIe siècle. Voy. CARRELAGE, CONSTANTINOPLE, KACHANY, NEVERS et VENISE.





VIIIe au XIe s. — *Fragments de vases en faïence asiatique, provenant des ruines de Rheÿ (Perse) Aujourd'hui à Londres.*

1042. — On fabrique à Mur (Vieux Caire), de la faïence de toute espèce. Elle est si fine et si diaphane que l'on voit à travers les parois d'un vase la main appliquée à l'extérieur. On fait des bols, des tasses, des assiettes et autres ustensiles. On les décore avec des couleurs qui sont analogues à l'étoffe appelée bouqalemoun ; les nuances changent selon la position qu'on donne au vase [1]. (*Voy. de Nassiri Khosrau*, p. 151)

1. On a trouvé dans le cours de ces dernières années (av. 1884),

1153. — On voit à Damas la mosquée (du Mizab ou du Canal), la plus grande, la plus belle, la plus solidement construite, la plus curieuse qui existe dans l'univers tant sous le rapport du dessin du plan que sous celui de l'art qui présida à l'exécution des ornements.

Ces ornements se composent de dorures, de ciselures sur briques et de marbres polis. Sous le règne du calife Walid, fils d'Abd-el-Melik, fils de Merwan (705-715), les parois des murs furent incrustés de pierres imitant les pierres précieuses, et l'intérieur du dôme fut en totalité couvert d'inscriptions comme il est d'usage de le faire sur les murs des mosquées, en lettres d'or tracées avec un art et une netteté admirables...



XIIe s. — *Fragment de plat ciselé en creux sous engobe, fabrique de Damas. App. à l'auteur.*

La kibla de la mosquée de Cordoue est entièrement couverte d'émaux dorés et coloriés envoyés en grande partie par l'empereur de Constantinople à Abderrhaman Nassr-Eddin-Allah l'Omniade.

Au-dessus des colonnes (du sanctuaire) sont des inscriptions encastrées dans des cartouches formés d'émaux dorés sur un fond bleu d'azur. La partie inférieure est ornée d'inscriptions semblables, c'est-à-dire composés d'émaux dorés sur un fond bleu d'azur.

Les murs du palais sont ornés de mosaïques travaillées avec art en terre cuite rouge et formant divers dessins. (*Géographie d'Edrisi*, t. I, p. 251 et t. II, p. 60.)

V. **1200.** — Scutellas quoque fictiles et navicula faciunt (Græci), aliaque vasa fictilia, pingentes ea hoc modo. Accipiunt omnium genera colorum, terentes ea singillatim cum aqua, et ad unumquemque colorem mis entes ejusdem coloris vitrum per se minutissime tritum cum aqua, quintam partem, inde pingunt circulos sive arcus vel quadrangulos, et in eis bestias, aut aves, sive folia vel aliud quodcumque voluerint. Postquam vero ispa vasa tali modo depicta fuerint, mittunt ea in furnum fenestrarum, adhibentes inferius ignem atque ligna faginea sicca, donec a flammis circumdata candescant, sicque extractis lignis furnum obstruunt. Possunt etiam eadem vasa per loca decorare auri petula, sive molito auro et argento, modo quo supra si voluerint. (*Théophile*, l. 2, cap. 16.)

1220. — J'ai visité Reÿ, c'est une magnifique cité. Ses maisons sont couvertes de briques polies et enduites d'un vernis brillant et azuré comme le sont les poteries dans d'autres pays... Cette grande cité venait d'être ruinée

A



B



XIIe s. — A. *Fond de vase en faïence à reflets métalliques. App. à l'auteur.* — B. *Autre fragment de vase à inscription coufique. Ces deux pièces proviennent de Rheÿ.*

lorsque j'y passais l'an 617 [1220], en fuyant devant l'invasion des Tartares. Cependant les murailles étaient encore intactes et avaient conservé leurs ornements. (El-Amrani, *cit.* Barbier de Meynard, *Dict. géogr. de la Perse*, p. 273.)

V. **1248.** — Volumus et stabilimus... statuentes quod quilibet magistrorum qui faciat cantaros, ollas, tegulas et rajolas (azulejos), donent nobis pro unoquoque furro in anno unum besantium; et quod habeatis plateas franchas et liberas sine aliqua servitute. (*Charte de Jayme Ier d'Aragon aux potiers sarrasins de Xativa, royaume de Valence.*)

1330. — Videmus, cum plumbum et stannum fuerint calcinata et combusta, quod post ad ignem congruum convertuntur in vitrum, sicut faciunt qui vitrificant vasa figuli. (Pierre le Bon de Lombardie, *Margarita preciosa.*)

1356. — Mechhedaly, située dans la contrée dite Annedjif. C'est une des plus jolies villes de l'Irak... vis-à-vis la porte d'Alhadhrah se voient les collèges, les zaouah et les couvents construits dans le style le plus magnifique. Leurs murailles sont revêtues avec cette sorte de faïence appelée kachany et qui ressemble à notre zelidi faïence colorée, en espagnol : *azulejos*, mais la couleur est plus brillante et la peinture plus belle que chez nous (à Tanger)...

Dans le voisinage du mausolée de Meche l-Arridha (dans le Khoraçan), il y a un collège et une mosquée... leurs murailles sont revêtues de faïence colorée...

La porcelaine de Chine vaut le même prix que la poterie chez nous (à Tanger) ou encore moins. On l'exporte dans l'Inde et les autres contrées jusqu'à ce qu'elle arrive dans le notre Magreb. C'est l'espèce la plus belle de toutes les poteries...

On fabrique à Malaga la belle poterie ou porcelaine dorée que l'on exporte dans les contrées les plus éloignées. (*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. I, 415, t. III, p. 79, t. IV, p. 257 et 367.)

lorsque l'on a rasé les buttes formées par les décombres qui entourent Le Caire de nombreux débris de poteries à reflets métalliques. Sur ces fragments on distingue des figures d'hommes et d'animaux et des inscriptions arabes. (*Note du traducteur.*)

1442. — Pesi e misure di Pisa. — Scodella di majolica fine si vendono in Pisa fiorini 3 in 3 e mez. grossa, che sono dozine 12, cioe scodelle, e a scodelle si ragiona; poi s'intende 2 scodellini per una scodella, uno piatello per 2 scodelle, secondo che sono grandi e piccoli i pezzi; questo anno per regola li maestri di Pisa, tiene la giarra 30 dozzine. (A. da Uzzano, *Pratica della mercatura*, t. IV, p. 180.)



XIIIe s. — *Kachâny. Carreau de revêtement en faïence blanche, mordorée et bleue. Provenant des bains et de la fabrique Fin-Kachan (Perse). App. à l'auteur.*

1494. — Uno piatello de terra lavorato et depincto, de quelli se fano a Pesaro. (*Inv. de guardaroba Estense.*)

1517. — On fait en Espagne des vaisselles et ouvrages de faïence de beaucoup de sortes, ainsi que des ouvrages de verre, et quoique dans beaucoup d'endroits de l'Espagne on fasse d'excellentes faïences, les plus estimées sont celles de Valence qui sont si bien travaillées et si bien dorées.

On fait également à Murcie de fort belles faïences du même travail que celles de Valence. — A Morviedro et à Tolède on fait et travaille beaucoup de faïences très solides, les unes blanches, quelques-unes vertes et beaucoup de faïence jaune qui paraît dorée. Celles-ci sont pour l'usage car les plus estimées sont celles émaillées de blanc. — A Talavera on fait et travaille un très excellent émail blanc et vert, lequel est très délicat et subtilement fait, et on fait aussi beaucoup de vaisselle de différents genres. — A Malaga on en fait également de très belles ainsi qu'à Jaen où se font de bonnes vaisselles de différents genres; mais à Teruel on en fait d'excellentes et plus belles que les autres. (Lucio Marino Siculo, *De las cosas memorabiles de España*, l. I, f° 5.)

1530. — Cette terre (propre à la fabrication des vases) est extrêmement bonne à Paterna, Manises, Quarte, Carcre, Villalonga, Alaquaz et dans beaucoup d'autres endroits. (Ant. Beuter, *Chron. générale d'Espagne*)

1532. — Deux services complets de belle et très fine terre de fayence, dont l'un est tout blanc et l'autre historié de toutes sortes de portraictures colorées... Lesquels 2 services sont composez de chacun 4 douzaines de plats, de 3 douzaines d'assiettes, de 4 eguierres, de 3 bassins ronds et en ovalle, de 3 sallieres, de 8 pots, de 12 tasses et de 3 douzaines de cuillers, tant d'ivoire, de bouis que de coquilles de mer dont nous nous servions en esté et en automne à donner des collations de confitures, de laictages, de fruit et de cidre aux grandes dames qui venoient visiter mes filles ou moy. Et outre j'ay beaucoup de vaisselles d'autres belles poteries des meilleures d'Italie, d'Allemagne, de Flandres, d'Angleterre et d'Espaigne. (*Inv. de Florimond Robertet*, p. 61.)

1539. — Stabat in abaco et alterum aquiminarium vitreum, fistula deaurata cum polubro figlino, operis Malacensis probe sandaracato [espagnol : *embarnizato*]. (*Dialogues de Luis Vives*, § *Triclinium.*)

1546. — La faïence qu'on fait à Barcelone est encore supérieure à celle de Valence. (Barreyros, *Chorografia de algunes lugars.*)



V. 1315. — *Azulejo portant le nom et les armes du sultan Aboul Hadjhady de Grenade. Ancienne coll.* Fortuny, n° 44.

1556. — (En 1526.) Vers les murailles de la cité (Fez), sont ceux qui font la brique et fourneaux pour cuire la vaisselle de terre. Au-dessous on trouve une place grande là où se vendent les vases blancs comme sont plats, écuelles, pots et autres choses semblables. (Leo Africanus, *Edit. Temporal*, t. I, l. 3, p. 871.)

1557. — Horum (les faïences de l'Inde) pretia, cum et opes et patientiam, postremo etiam fidem excederint; novo ingenio tam belle imitati sunt in insulis Majoricis, ut sæpe difficile judicatu sit, utra vera utrave adulterina. Profecto nec forma, nec specie, nec nitore cedunt, aliquando etiam superant elegantia. In Italia nunc audio tam perfecta venire, ut cuivis cassitero, quod ibi vocant peltrum, anteferantur. Ea compta una litera, a Balearibus, ubi dicuntur excellentissima fieri, majolica nominantur. (J. Scaliger, *l.* 15, *exot. exercit.*, *Ex.* 92).

1564. — La ville de Biar possède 14 fabriques où se font des vases plats... très bons pour le service des maison, car la terre y est excellente; non seulement ces fabriques fournissent la contrée, mais elles envoient leurs

produits à plus de 17 lieues dans l'intérieur de la Castille. La ville de Trayguera possede 23 fabriques où se font de très grands vases, des vaisselles et autres ouvrages de terre. (Martin de Vicyana, *Cronica de Valencia.*)

VAISSELLE DE FAYENCE.

1589. — 4 grandz vazes, 3 bleuz et ung blanc. — 4 autres grandz vazes blancs et bleuz. — 3 autres grandz vazes blancs. — 9 autres vases en façon de jaspe. — 8 autres vases blancs de diverses grandeurs. — 9 autres vases blancs et bleus de diverses grandeurs. — 3 buyes blanches et bleues, 4 grandes et 2 moyennes. — Une nef de mesme terre aux armoiries de France. — 4 bassins façon de jaspe, 2 grandz et 2 moyens. — 4 cuvettes blanches, 3 grandes et une moyenne. — 2 grandes fontaines. — 2 flacons, l'un blanc, l'autre bleu. — 2 bassins rondz de terre blanche. — Ung autre bassin bleu. — 5 terrines bleues de diverses façons. — 6 platz goderonnez de terre bleue. — 4 douzaines et 2 escuelles creuzes de terre bleue de diverses grandeurs. — 6 tasses de terre bleue de plusieurs grandeurs. — 9 tasses de terre bleue. — 26 platz et escuelles de terre bleue. — 7 douzaines et 9 petites escuelles et assiottes de terre bleue. — 5 petites escuelles à oreille, de terre bleue. — 16 tasses de terre bleue goffrées à jour, de diverses grandeurs. — 3 panniers de terre bleue. — 13 buyes de terre bleue, façons d'esguières. — Un rechault de mesme terre. — 2 vinaigriers de mesme terre. — 6 flascons façon de jaspe. — 4 buyes de mesme façon. — Ung vaze à bouquetz de mesme façon. — 2 grandes sallières de mesme façon. — 2 autres moyennes sallières. — 4 petitz potz à bouquetz de mesme façon. — 2 escritoires de mesme façon. — Une couppe à boire, avec son couvercle. — 6 grands platz à laver les mains de mesme façon. — 15 autres platz moyens de mesme. — 2 douzaines de petites escuelles de mesme façon et terre. — 6 grandes tasses de mesme terre et façon. — 16 autres moyennes tasses godronnées de pareille terre. — Une autre couppe à jour de mesme terre.

BLANCHE.

6 grandz platz à laver les mains, de terre blanche. — 2 autres moyens platz. — Une terrine. — 2 douzaines d'autres moyens platz. — 3 douzaines et 11 escuelles. — 16 assiettes de mesme terre blanche. — 8 petites escuelles creuses sans bord, de mesme terre blanche. — 13 tasses. — 2 saussières. — 18 escuelles goderonnées de mesme terre blanche de diverses grandeurs. — 2 douzaines et demye d'escuelles à oreille. — 6 godetz. — 5 esguières. — 5 vases façon de benestiers. — Ung panier. — 4 sallières, ung vinaigrier et une couppe basse. — 3 grandes couppes dont l'une est couverte, goffrée à jour, de mesme terre. — 2 douzaines et 2 pièces de couppes basses goderonnées à jour, de mesme façon et terre. — 3 autres petites de mesme façon et une sallière. (*Inv. de Catherine de Médicis*, n°s 735 à 800.)

1591. — Dix pots de terre violet en façon de 10 petites vaisselles de terre de Savigny. — It. Ung flacon armoyé des armes de monsieur, 2 s. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency*, n°s 518 et 519.)

1599. — 4 douzaines de vaisselle de fayence... tant grandz que petis. La douzaine un escu. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 54 v°.)

V. **1600.** — Le bouffon : — Seigneur, sa femme était enceinte. Lorsqu'elle est entrée chez nous il lui prit une envie, sauf le respect de votre excellence, de manger des pruneaux cuits. Or, seigneur, nous n'en avions que deux qui alors, il y a longtemps de cela, étaient placés comme qui dirait dans un plat à dessert pouvant valoir 3 pence; vos excellences ont vu sans doute de ces sortes de plats; ils ne sont pas en porcelaine, mais ce sont néanmoins de fort bons plats. (Shakespeare, *Mesure pour mesure*, acte 2, sc. 1.)

1612. — En la cuisine dud. hostel aussi trouvé... une douzaine de vaisselle de fayence estimée 36 s. (*Inv. de Ch. d'Angennes, conseiller.*)

1633. — 2 douzaines de vaisselle, façon de fayance, de vermeil doré. (*Inv. de la veuve Phélipeaulx.*)

1639. — Quarta mensis januarii, circa horam septimam matutinam, Carolus Boissonneau, insignis figulus, filius Caroli Boissonneau et Francisce Loison, ex parochia nostra Fontisebraldi, vir annorum circiter 45, in caverna figulorum, in communione sanctæ matris Ecclesiæ, animam Deo reddidit. (Port, *Extr. des arch. de la mairie de Fontevrault.*)

1644. — Fayence (Var), lieu renommé pour les vaisselles de terre qu'on y fait, si propres et si commodes qu'on s'en sert aux plus grandes tables pour le service des fruicts et je ne scay pourquoy l'on prise tant les porcelaines qui n'ont autre avantage sur les plats de Fayence, sinon qu'ils coustent plus, et que c'est une espèce de maladie contagieuse dans les esprits, qui se communique mesme aux plus sages, de ne point priser les choses par leur utilité, mais par l'opinion commune et par leur rareté, et parce qu'on nous veut faire croire que les vaisseaux de porcelaine sont le travail d'un siècle, qui ne se font qu'avec de grandes peines, d'une matière qu'on ensevelit en terre et qu'on retire après cent ans. (Coulon, *Les rivieres de France*, t. II, p. 223.)

1645. — Villa de Salvatierra. — Labra copiosamente preciados barros colorados y dorados, los mas finos de España, excepto Estremoz y San Felizes. (Mendez Silva, *Poblacion general de España, prov. de Estramadura*, c. 44, f° 82 v°.)

1661. — N° 318. — 4 tasses rondes de fayence fines, peintes dans le fond de clair obscur avec des filets d'or. La première où est représenté Pharaon submergé dans la mer. En la seconde Moise jettant les tables. En la troisième un Gédéon avec son armée. En la quatrième le déluge avecq l'arche de Noé, prisées ens. 120 l. (*Inv. de Mazarin*, f° 57 v°.)

1691. — Ch. 14. — Du commerce de verre, de fayence, de porcelaine, d'émaux et de terre. — Le sieur de Saint Etienne, maître de la fayancerie de Rouen, a trouvé le secret de faire en France des ouvrages de porcelaines[1].

Le Sr Perrot, maitre de la verrerie d'Orléans a trouvé le secret de contrefaire l'agathe et la porcelaine avec du verre et des émaux. Il a pareillement trouvé le secret du rouge des anciens et celuy de jetter le verre en moule pour en faire des bas reliefs et autres ornemens. Il a son bureau à Paris sur le quay de l'horloge du Palais, à la couronne d'or.

... Il y a une fayancière à Saint-Cloud où l'on peut faire exécuter tels modèles que l'on veut.

Les fayances de Nevers arrivent sur le quay de la Tournelle près la porte Saint-Bernard.

Le sieur Roault, émailleur, rue Saint-Denis, fait en émail toutes sortes de figures humaines et autres représentations.

... La manufacture des glaces, façon de Venise, celle de stuc cuit et celle de terre de Liège sont au faubourg Saint-Antoine. (Du Pradel, *Le livre des adresses de Paris*, p. 30.)

1692. — Chacun peut faire fabriquer à son gré des pots de fayance pour des jardins à la fayancerie de Saint-Cloud. Ceux qui sont émaillez en violet et tachetez de blanc viennent de la fayancerie de Rouen. (*Id.*, p. 80.)

1730. — Parmi les terres que nous employons en France pour la fayance, il y en a une qui souffre le feu et qui est assez rare. La meilleure se trouve dans les terres du marquisat de la Nocle, situées en Bourgogne, appartenant au maréchal de Villars. — On y a établi depuis peu une excellente fayancerie où l'on fabrique des ouvrages de toutes espèces, de meilleures qualités que celles de Nevers, et aussi belles que celles de Rouen qui a passé jusqu'ici pour la plus parfaite. Elle se donne néanmoins à meilleur marché. — La terre dont il s'agit ne prend jamais un si beau blanc parce qu'elle est plus rouge et beaucoup plus poreuse; c'est par cette qualité poreuse qu'elle résiste au feu. C'est pourquoi ni les fayances d'Hollande, ni les porcelaines de la Chine et du Japon où cette terre poreuse manque, n'ont pas cette propriété. (Savary, *Dict. du commerce, Supplém.*)

FAILLE. — Ajustement de tête taillé rond comme un chaperon et se terminant par un voile. La faille était portée, au XVIe siècle, par certaines religieuses hospitalières et les veuves de qualité.

1. L'édition de 1692, page 100, porte : M de Saint Etienne, maitre de la fayencerie de Rouen, a trouvé le secret de la fayence violette tachetée et de faire en France de la porcelaine semblable a celle des Indes.

V. 1250. Si que la teste est en la faille
Et la coue en la cheveçaille.
(*Rom. du Renart*, v. 1405.)

1343. — Une faille de drap noir, 2 escus. (*Inv. de Charlotte de Savoie.*)

1346. — Everaerds le vieus wariier sceit bien estouper un mantel trouwé, et fouler et regrater et escurer une faille et tous viès draps. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 26.)

V. 1350. — *Penula*, faille. (Escallier, *Gloss. de Douai.*)

1484. — Les filles de vie malvaise et dissolute porteront pour enseigne, en la ville d'Amiens, une aiguillette rouge de quartier et demi de long sur le brach dextre au dessus du queute, sans qu'elles puissent avoir mantelles ou failles pour couvrir lad. enseigne. (*Reg. aux délibér. d'Amiens*, ap. Desmaze, p. 64.)

1611. — *Faille.* The round and out-bearing vaile worne by nuns and widowes of the better sort. (Cotgrave.)

1771. — Sœurs de la Faille. C'est un nom que l'on a donné à certaines hospitalières des grands manteaux qu'elles portoient. Au haut il y avoit un rond de chaperon qui couvroit leur visage pour n'être point vues du peuple. Elles alloient servir les malades dans leurs maisons et avoient soin des pestiférés. Leur habillement étoit gris. Elles étoient du tiers-ordre de S. Francois. (Dict. de Trévoux.)

FAILLE. — Falot, torche.

1507. — Au-dessus de ces angelots 4 autres petits enfans portans chacu une faille ardente en signe de feu de joie. (*Entrée de Louis XII à Milan, Cérém, franc.*, t. Ier, p. 722.)

FALARIQUE. — Flèche incendiaire.

610. — Falarica est telum ingens torno factum, habens ferrum cubitale et rotunditatem de plumbo in modum spheræ in ipsa summitate... hoc autem telo pugnatur de turribus. (Isidore, l. 18, c. 7.)



XVIe s. — *Falarique, flèche incendiaire. Longueur* 51 *centimètres.*

1599. — Vous prendrez un traict ou flèche de la sorte d'un baston de quoy vous voulez tirer, et y metterez un fer neuf au bout, de la grandeur que vous cognoistrez nécessaire qui ayt barbeau au bout pour tenir à ce à quoy on le tirera ; que led. bout de fer ne tienne point trop fort. Puis faites un petit sac de toille en double, estroit par les 2 bouts et un peu plus large par le milieu, lequel lierez par un bout de vostre traict, et que l'autre bout soit à un demy pied près du fer et emplirez led. sac de ce que s'ensuit. Prenez un quarteron de poudre qui ne soit point greinée, un quarteron de soulfre en pouldre et 3 quarterons de salpètre, le tout mis en pouldre, et meslez avec la main avec un petit d'huille, pétrole et canfre, puis l'emplirez le plus dur que vous pourrez ; recousez le trou par ou avez emply et le liez fort de gros fil. Après ferez un petit trou au bout qui est près du barbeau dud. fer et y mettez une petite cheville de bois puis le couvrez de roche de soulfre en la facon cy après déclarée, et quant vous le vouldrez tirer, ostez la brochette qui est dedans, l'amorcez, de bonne pouldre bien pillée, mettez le traict sur l'arc ou arbaleste, mettant le feu en lad. amorce, lequel laisserez bien prendre avant que de tirer. (J. Boillot, *Artifices du feu*, ch. 70.)

FALDE. — Cette partie du costume militaire comprend la braconnière, c'est-à-dire les lames articulées qui s'attachent au bas de la cuirasse et descendent sur les hanches pour y servir de soutien aux tassettes. C'est aussi une courte jupe de mailles prolongeant la défense de l'homme d'armes jusqu'au dessus des genoux. (Voy. FAUDE et la fig. p. 221.)

1473. — Faltes ou brayes d'achier. (*Ordonn. du duc de Bourg.*)

1502. — L'estoc tout nu en la main dextre et le poignart en l'autre, les faultes attachées entre les jambes en manière d'une brayes, (J. d'Auton, fo 127 vo.)

1514. — Une curace garnie de faultes fort rouillées, les quelles fades, curasse, harnoys de jambes ont esté suspendues en lad. chambre. (*Inv. extr. des arch. de la Vienne.*)

1548. — Le bas du saye à doubles lambeaux, les dessus quarrez, les autres ronds en écaille, chacun d'iceux bordé de passemens d'or. Au-dessous desquels lambeaux pendoit une falde qui est un bas de saye descendant un peu plus que demy cuisse. (*Entrée de Henri II à Lyon, Cérém. franç.*, t. Ier, p. 832.)

1581. — Ils avoient le corps armé d'une cuirasse qui alloit avec ses faudes, jusques sur le genouil. (Du Choul, *Disc. s. la castramétation*, p. 17.)

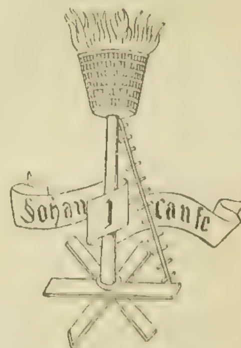
1625. — Au-dessous du saye militaire estendu jusques à la buste, se montroit une falde de velours noir taillée à doubles lambeaux. (*Triomphe de Henri IV, Nicot, 4e édit.*)

FALLÉRÉ. — Se dit d'un harnais muni de nombreuses plaques métalliques appelées phalères.

1520. — Après marchoit mond. Sgr le légat monté sur une belle mulle bien fallerée, ayant chanffrains, bossettes, boucles et estriers tout de fin or massis, et la housse de velours sur velours cramoysy figuré. (*Ordonn. et ordre du tournoy d'Ardres, près de Calais*, fo B 4.)

1537. — Au dessoubs finablement j'advisay nombre de mulles bien phalérées avecques housses de velours (Rabelais, l. 5, ch. 23.)

FALOT. — On se fait facilement l'idée de ce que pouvait être, au moyen âge, la lanterne manuelle. Un bon spécimen en est donné au mot ESCONCE. Elle servait comme le falot à toute promenade nocturne en ville et en campagne. Rangé parmi les engins de guerre ou presque confondu avec le phare maritime, lorsqu'il s'agit d'éclairer les côtes, le falot est moins connu, ce qui justifiera la présence, parmi nos textes, des trois exemples ci-joints.

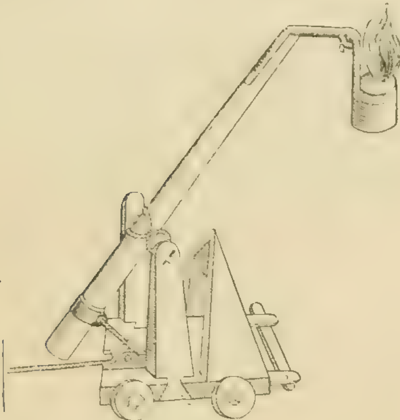


XVe s. — *Falot ou fanal gravé sur une lame tumulaire de l'abbaye de Netley Archæologia*, t. XV, p. 302.

1303. — Qualiter ordinantur et faciunt farotia in partibus maritimis provincie. Sequuntur loca atque forma gardiarum maritimarum solite fierj et fiendorum in comitatu provincie pro custodia universali partium maritimarum per universitates locorum et terrarum in quorum territoriis sunt ipsa loca particulariter ordinata, et in quibus locis semper ' antiquitus ipsa custodia seu farotia fieri et continue extitit consuetum, prout inferius a capite occidentali provincie usque ad caput orientale particulariter et distincte declaratur. Et est sciendum enim quod memoria antiquitus usitata quolibet loco inferius designato debent continue facere certe persone ad ulaple et suf-

ficientes, tam de nocte quam de die et per quolibet navigio armato quod viderint in eorum fronteria sive mari, si de die fuerint fumum facere, si de nocte ignem et in hoc loco.

Ita si unum navigium duntaxat viderint, pro quolibet fumum unum de die vel ignem de nocte simul facient et licet navigia aliqua non viderint, si per gardiam eis vicinam plures fumos aut plures ignes fieri viderint, et totidem sibi respondeant, et ubi nichil viderint in introitu tamen noctis, fient simul gardie unum farotium ignis duntaxat facere teneantur, quod erit signum securitatis . .. Sic de unum in alium respondentes scietur in media hora de uno capite ad aliud provincie novitas aliqua si in partibus maritimis adfuerit vel non. [Suit l'ordre des stations.] (*Arch. des Bouches-du-Rhône, fds de la Cour des Cptes, reg. Rubei*, f°s 227 à 230.)



V. 1460. — [Lucerna ambulatoria.] *D'après* P. Santini. *Biblioth. Richel., ms.* lat. 7239, f° 62 v°.

1365. — Unum gallice *faulet* ad illuminandum de nocte eundo supra muros, pro civitate custodienda. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 349.)

1388. — 3 falos... It. 200 torques à falos. (*Cptes de Noyon*, Monteil, xive s., épit. 96, note 182.)

1411. — 24 faloz doubles à 2 feux. It. 144 autres faloz sengles à un feu. (*Inv. de l'artill. du Louvre*, f° 3.)

1435. — 200 l. tourteaux à falloz. (*Inv. de la Bastille*, p. 349.)



V. 1400. — *Falot à capsule montée sur cercles de suspension. Biblioth. de Besançon*, ms. n° 535.

1532. — 6 falotz à allumer de nuyt. — Quelque quantitey de tourteaux servans esd. falotz. (*Inv. de la maison de Chalon-Orange*, n° 124, 5.)

1606. — Farasse qui est faite de poix et résine, flambant à feu vague, espars et voletant sur une escuelle de fer entourée de barres de fer à claires voyes, emmanchée d'un baston si porter on la veut.

Duquel falot on use de nuict pour esclairer les degrez et autres passages par où plusieurs vont et viennent, soit ès festins publiques ou autre esjouissance de ville (Nicot.)

1695. — Pour faire les signaux de jour par des fumées il faut faire bruler du bois verd et humide, et y jetter dessus des poignées de poudre. — Pour faire les signaux au défaut du jour et pendant la nuit par des feux, il faut allumer des badasses de cyprès sauvage ou autre chose semblable, si l'on ne peut avoir de ces badasses. (*Arch. commun. de Cadiere*, série D, n° 9517.)

FAMULAIRE. — Caleçon.

1290. — Se doivent li homes gésir en leur famulaire et les femes en leurs kemisses. (Wailly, *Chartes d'Aire.*)

1525. — Pour le vestiaire de Damp Claude, de nouvelle relligieux josvenceau de lad. église... pour 2 chemises et ung famulaire, 6 aulnes et demie de toille à 2 s. 6. d. l'aulne. (*Vestiaire des relig. de S. Wast, d'Arras. Biblioth. Richel., ms.* 8542, f° 142.)

FANDEROT. — Fort et large couteau à dépecer. (Voy. la fig. p. 478.)

1505. — En la cuisine... un petit fanderot à fendre et copper menues bestes, prisé 12 d. t. (*Inv. de l'évêque de Metz*, p. 109.)

FANTERIE. — Infanterie.

1551. — Le capitaine Iéronime Palvoisin qui avait jadis servi le roy, et qui commandait la fanterie italienne, s'étant un peu trop advancé, demeura prisonnier avec une douzaine des plus vaillans de sa troupe. (*Mem. de du Villars*, t. II.)

V. 1560. — Tous vocables anciens d'art militaire courantz par la Gaule, sont esté cassez et mis les italiens en leur place. Il y a 2 sortes de gentz de guerre, les gens de cheval et ceux de pied ou les hommes d'armes et les piétons; maintenant la chevalerie, la fanterie. (Fr. Bonivard, *Advis et devis des langues*, p. 24.)

FANTIN. — Grosse plume de la plus basse qualité.

V. 1300. — Ne pourra mettre en euvre plume fantisse ne escorchies des elles des oès, ne des gelines avec autre plume parce que c'est mauvaise plume et en semblent les coustes estre plus plaines. — It. Que nus ne nulle ne mette en euvre plume pourrie que l'en appelle coudrier, ne fantin se l'en ne met le fantin à part soy. (*Reglem. des coustiers de Paris.*)

FAQUIN. — Mannequin.

1607. — 13 l. 10 s. pour avoir refaict ung facquin à Fontainebleau, pour servir à la carrière à rompre les lances. (*Cpte de l'écurie*, f° 67.)

FARCE. — Les mystères à grand spectacle du xve siècle prirent parfois au suivant, dans un genre plus libre, les noms de farces, soties et moralités, ce qui exclut l'idée de burlesque attachée aujourd'hui au premier de ces noms. Le texte suivant prouve que, dans les provinces du Nord, ces représentations théâtrales étaient en même temps qu'une fête un concours comme le sont aujourd'hui ceux de l'agriculture et des beaux-arts.

1531. — A Jehan Bacheler, paintre, par ordonnance des eschevins, avoir faict et livret aucuns pris de painture [*al.*: mis sur estoffe] armoiez de l'empereur notre sire, de la royne sa sœur, gouvernante de par dechà, de la comté de Flandre et de ceste ville de Douay, pour iceulx pris estre donnez aux meilleurs joueurs de joeulx moraulx et farses jouées le jour de la procession de lad. ville, pour la récréation des gens du dehors estans pour lors en lad. ville. Pour tous les pris ensemble 4 l.

Pour 6 lotz de vin présentés à une compagnie de la ville d'Arras, lesquels estoient venus en ceste ville où ils ont joué un biau jeu de personnaiges sur ung car avant la ville, dont ils ont mérité le second pris que la ville donnait aud. jour, 44 s.

1535. — A Jehan Lallart, orphèbre, pour avoir faict les 4 pris et joyaulx d'argent donnez aus joueurs des jeus de moralité et farses jouées le jour de la solennité et généralle procession de ceste ville... ainsi qu'il est de coustume par chascun an, lesquelz 4 pris pesoient 4 onches d'argent au pris de 40 s. l'onche est 12 l. et pour le fachon d'iceulx 50 s., sont 14 l. 10 s. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, extr. Dehaisnes, f°s 102, 187 et 266 v°.)

FARD. — Si les cosmétiques de la parfumerie française accusent encore, au commencement du XVIIe siècle, un art un peu rudimentaire, on y remarque toutefois une innocuité dont étaient souvent dépourvus les produits italiens de la même époque.

1371. — Pour ce qu'elle s'estoit fardée et peinte le visage pour plaire au monde. (*Le chevalier de la Tour*, p. 110.)

1610. ... Comme l'on voit la parfaite beauté,
Qui contente de soy laisse la nouveauté
Que l'art trouve au Palais ou dans le blanc d'Espagne].
(Math. Regnier, *Satire* 9.)

1616. Si quelques dames ont envie
D'avoir un blanc pour se farder
Et se faire plus regarder,
Elles calcinent la coquille
Des œufs et font poudre subtille,
Avec l'eau d'ange la meslent,
Ce fard rend leur teint excellent.
(*L'Œuf de Pasques*, Ed. Fournier, *Var. histor. et litt.*, t. V, p. 68.)

FARFELUCQUES. — Fanfreluches. Ces superfluités du vêtement des deux sexes, qu'on rencontre particulièrement en Flandre, consistaient en fines découpures faites à des robes, à des écharpes et à la patte des chaperons.



XVe s. — *Farfeluques. Gravure d'un coffre franco-italien app. à* M. L. Carrand.

1491. — Une aulne un tiers de veloux noir pour faire farfelucques deschiquetées pour garnir ung chapperon à barbutte (pour le roi) 10 l. t. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 88 v°.)

1512. — Vanae mulieres! Deferunt secum mille farluge, ex una parte levitates, ex alia coralla, ab alia pectorale, ex alia cultros. Desunt eis forcipes ut appareant fabri eporum. (Barlete, *Sermon du 1er dim. de careme.*)

FARS. — Garniture rembourrée de la coiffure des femmes.

V. 1380. Or venons as dames cornues,
Chiès de Paris, testes tondues
Qui se vont offrant à la vente.
Com cerf ramu vont par les rues
En bourriaus, en fars, en sambues.
(*Le mariage des filles au diable.* Jubinal, *Fabl.*, t. I, p. 288.)

FASSET. — Dans l'ajustement, le fasset est un corsage dont le devant était appelé pièce d'estomac.

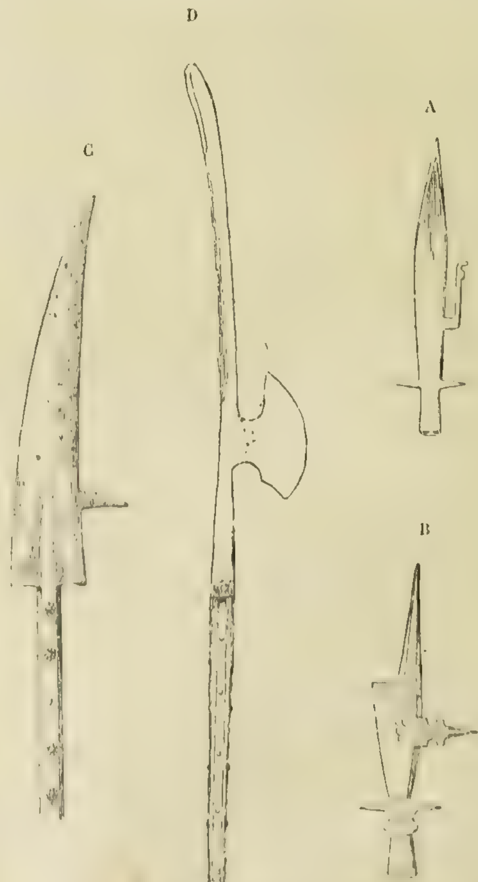
1589. — Ung fasset de tarfatas à gros grains avec bandes de vellours et chaynetes, et le corps faict à petits plis.

It. Ung fasset de drap de Paris demi usé, avec 2 bandes de vellours et chaynettes à l'espagnolle. (*Inv. de Magallonne du Port*, p. 116.)

FAU, FOU, FOUSTEAU. — Anciens noms du hêtre. Voy. Fou.

V. 1300. — Fau est ung grand arbre qui vient communément en montaignes, de quoy on faict très bonnes lances et aiz et planches pour livres, et aussi est très bon en charpenterie en lieu sec, mais il se corrompt très légèrement par humeur... (*P. des Crescens, l.* 5, ch. 13.)

FAUCHARD, FAUSSART. — Arme d'hast à hampe de longueur variable; son fer aigu présente généralement un tranchant convexe. Le dos de la lame est armé d'une pointe horizontale ou crochue. Le fau-



V. 1500. — A. *Fauchart à l'arsenal de Venise.* — B. *Au musée du Bargello à Florence.* — C. *Fauchart à double tranchant au musée de la Porte de Hall (Bruxelles).* V. 1520. — D. *Au musée Germanique de Nuremberg. Provient de l'arsenal d'Augsbourg.*

chard se distingue de la guisarme et de la faux de guerre par le renversement de sa courbure.

A défaut d'exemples antérieurs à la date du XVe siècle, voici quelques types d'armes qui nous semblent le mieux se rapporter aux textes des auteurs anciens. Néanmoins il faut convenir qu'ils ne présentent pas la forme des fauchards dont on se servait au XIIIe siècle et que *la Conquête de Jérusalem* met, à cette époque, entre les mains d'un cavalier.

1180. Emenidus le fiert en l'elme d'un fausart.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 305, v. 27.)

1230. Lancent à lui faussars, espiés burnis,
L'escu li partent jusqu'an l'auberc treslis.
(*Gaydon*, v. 4340.)

XIIIe s. Hanste ot et forte et roide et si porte falsart.
(*Les chétifs*, fo 107.)

As dens a ocis maint lupart,
Qui plus sont trençant d'un fausart.
(*Rom. du comte de Poitiers*, v. 561.)

V. **1260.** Et il li ont donné mainte ruiste colée
De lanche, de faussart et de trenchant espée.
(*Doon de Maïence*, v. 8527.)

1260. Chacun porte .I. fausart dont li achiers resplent.
... Son cheval esperone par merveillox air.
D'un fausart que il porte vait Enguerran férir.
(*La conquête de Jérusalem*, v. 5798 et 7988.)

1280. Lancent leur lances et faussars à volée.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 266.)

1288. Mais Renart le féri ou col
De son fausart, jus li eust
Caupée le tieste, ne fust
L'aubiers dont ot le gave plaine.
(*Renart le nouvel*, 199.)

1300. En sa main .I. fausart dont li fers fu quarrés.
(Fierabras, v. 1573.)

V. **1380.** Huceton Clemenbeau combatoit d'un fauchart
Qui tailloit d'un costé, crochu fu d'autre part,
Devant fu amouré (pointu) trop plus que n'est [un dard.
(*Combat de* 30 *Bretons*, p. 19.)

1383. Et li sarrazin fièrent de bons espois agus,
De lances et de dars, de faussars esmoulus.
(*Chron. rimée de Du Guesclin*, t. II, p. 49.)

Id. — Si coururent après eulx, et les assaillirent en gettant dars et faussars. (Ménard, *Hist. de Du Guesclin*, ch. 40.)



1502. — *Fauchard, tiré d'une édition latine de Virgile*, fo 313 vo.

FAUCHET. — Serpe ou faucille à longue hampe, principalement usitée pour la taille des arbres.

1377. — Un fauchet de fer à taillant. *Arch. JJ.* 111, p. 345.)

1459. — Un baston que l'on appelle faucquet,... du taillant, dud. faulcquet. (*Ibid.* 189, p. 363.)

1467. — Ung fauquet ou raverlon en facon de serpe enmanché en un long baston. (*Ibid.* 200, p. 71.)

FAUCHON. — Sorte d'épée large à lame courbe comme le fauchard, et à un seul tranchant renversé comme le badelaire.

V. **1280.** A son chevet avoit pendues
Espées, guisarmes, maçues,
Miséricordes et fauchons.
(*Rom. de Cléomades*, v. 2929.)

1305. Aus fauchons trenchanz et aus haches
Pour férir à une main faites.
(Guill. Guiart, t. II, v. 4661.)

1309. — Et le clerc fiert du fauchon, fist le prévost et li trancha toute la jambe en telle manière que elle ne tint que à l'estival... Et le clerc féri du fauchon parmi la teste, si que il le fendi jusques ès dens. (Joinville, p. 38.)

1351. — De quodam gladio gallice *fauchon* noncupato. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange.)

V. **1380.** Espées ourent, et dagues et lances et fauchons.
(*Combat de* 30 *Bretons*, 180.)

S. d. — Pour les espées ou fauchons, dont les ungz avoient les allemelles et les autres les fourreaux. (Waurin, *Anch. chron. d'Engleterre*, t. II, p. 120.)

FAUCILLE. — V. **1300.** — De leurs racines (des osiers) sont lyez les manches des faucilles et autres choses à tailler bois et vignes. (P. des Crescens, l. 5, ch. 7.)

FAUCON et FAUCONNEAU. — Pièces d'artillerie de petit calibre et qui, dans les tableaux de 1540 et 1550 (Voy. page 77), se placent entre la coulevrine moyenne et l'arquebuse à croc.

Le faucon était, à cette époque, un canon du poids normal de 400 kilogrammes, attelé de trois chevaux et tirant un boulet de 500 à 530 grammes. Le fauconneau, son diminutif, du poids normal de 150 à 250 kilogrammes, s'attelait de deux chevaux et son projectile pesait 430 grammes. Toutefois ces données ne sont point constantes puisque nos documents signalent, en 1513, un faucon de 50 kilogrammes et, en 1528, un autre du poids de 600 kilogrammes.

1505. — Guillaume Lambedey, fondeur, demeurant à Dijon, fait marché de... « faire et rendre 2 faulcons selon l'eschantillon, de la longueur et grosseur qui luy sera pour ce donnée... moyennant le prix et somme de 3 fr. pour ung chascun cent (de poids) desd. bastons. (*Arch. de la Côte-d'Or*, J. Garnier, *L'artill. de Dijon*, p. 36.)

1513. — Nicolas Robin, fondeur, pour la façon de 4 faulcons de fonte de mitaille, chacun faulcon pesant 100 lb., et ayant de longueur 5 pieds pour le moins en chasse... moyennant 100 s. t. pour chascun cent. (*Ibid.*, p. 42.)

1522. — Un faucon à gueulle de lyon davant, monté de fust et de roues, du poids de 800 l. — Plus ung aultre faulcon desmonté, à gueulle de serpent entour les tourillons, poysant 350 l. — Ung faulconneau à gueilhe de serpent davant du poix de 200 ou plus. — Plus 3 autres petitz faulconneaulx poysant 250 ou environ. (*Inv. des objets embarqués à Bordeaux pour le siège de Fontarabie*, *Arch. de la Gironde*, *minutes de Math. Contat*, 111, 2.)

1528. — A Simon Blondiel, fondeur à Tournay, pour 2 engiens nommez faucons vollans, de 12 piez de cache depuis la lumière, pesant l'un 1050 l. et l'autre 1055 l. au pris de 9 l. le cent, 190 l.

Au même pour 2 faucons vollans, l'un pesant 1260 l. et l'autre 1270 l. 227 l. 13 s.

1543. — A Mtres Martin et Jehan Pusternaux, fondeurs d'artillerie à Malines, pour 4 faulconneaulx de fonte pesant 3621 l., à raison de 28 l. le cent. (*Extr. des rég. aux comptes*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 33.)

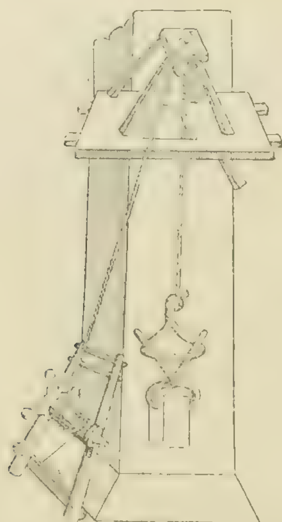
1560. — On fait maintenant sacres, faucons et fauconneaux tirans trestous fer. Le sacre tire 12 livres, le faucon 6, le fauconneau 3 à 4 livres. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 6, p. 102.)

1617. — Unze fauconneaulx de fonte vers et ung autre de fer, 8 desquels sont guernis chacung de sa qune de bois et les autres non. (*Inv. du chât. de Vayres.*)

FAUCONNEAU. — A l'appui de la définition du lexicographe Monet, voici un appareil élévatoire du XVe siècle, emprunté au manuscrit de Paul Santini.

1635. — Fauconneau. Machine à lever fardeaus, composée de 2 longues et droites solives de bois, jointes au

tréteau, armées au haut d'une forme de chapiteau levis, garni de polie et corde avec le tour et moulinet au bas. (Ph. Monet.)



V. 1460. — [Turris ædificatoria.] *Fauconneau d'après* P. Santini. *Biblioth. Richel., ms. lat.* 7239, fº 34.

FAUCONNERIE. — L'éducation des oiseaux de volerie réclamait des soins dont les traités spéciaux peuvent seuls donner l'idée. Ces raffinements admis pour le plaisir de la chasse expliquent l'achat, en 1364, pour deux cents francs soit seize cent soixante-six francs de notre monnaie, d'un faucon donné par le roi au comte de Tancarville.

1364. — 200 fr. pour un faucon que nous avons fait acheter pour nostre amé et féal conseiller le conte de Tancarville. (L. Delisle, *Mandem. de Charles* V, nº 180.)

1534. — 112 l. 3 s. t. pour 16 douzaines chapperons d'oyseaulx de toutes sortes, à 24 s. t. la douz. — 6 paires de grosses sonnettes de faulcon haigart à 10 s. t. la paire. — 3 douzaines paires de sonnettes de faulcon à 40 s. t. la douz — 12 douzaines paires d'autres sonnettes de toutes sortes à 30 s. la douz. — 200 esguilles à enter, 20 s. t. — Pour 3 douz. de touretz à 10 s. t. la douz. — 2 douz. de benés de cuisine, 20 d. — Pour 6 leurres garnys de crochetz d'yvoire, à 15 s. t. pièce. — 12 gants de chamoys jaulne, à houppes de soye à 15 s. pièce. — 12 gands doubles, 36 s. t. — 2 douzaines de paires de sonnettes dorées, armoyées aux armes de mons. le daulphin, à 5 s. la douz. 10 l. t. — 12 gibecieres du fauconnier à 5 s. t. la piece. — 2 douzaines de chapperons à houppes de soye, à 70 s. la douz. — 2 filhères, 10 s. t. — 1 accoustremens d'oyseaulx dont les chapperons sont à houppes de soye, à 6 s. t. la piece. — Pour la garniture de 12 oyseaulx, de getz, longes, chapperons et sonnettes, 70 s. — Et pour un coffre à mettre toutes ces choses, 55 s. (*Cptes roy. ms. Biblioth. Richel.* 6762, p. 113.)

1561. — Des garnitures qu'il faut au fauconnier. — Le bon fauconnier aura dans une armoire, dans sa chambre ce qui suit :

Premièrement une ou 2 bonnes mommies (dépouilles d'autours)... Une grande peau d'un vieux levrier passée en blanc et bien graissée de suif, sans poil. — Une peau de veau gris bien parée et mince — 4 gands pour porter l'oyseau. — 2 gands de loutre pour l'hyver, le poil en dedans ; il doit aussi y avoir des gands ordinaires affin d'en d'en avoir à la main droite pour se garder du froit l'yver, et l'ete du chaud et des mousches. — 12 paires de grosses sonnettes bien bonnes et claires. — 12 paires de sonnettes moyennes bonnes et claires. — 12 paires de petites sonnettes bonnes et claires. — 12 longes, 12 tourets, 12 paires de jets. — 12 paires de porte-sonnettes. — 12 porte-tourets, 12 paires de vervelles. — 6 chaperons de gerfaux, 6 chaperons de sacre, 6 chaperons de lanier, 6 chaperons de faucon, 6 chaperons de tiercelet de gerfaux, 6 chaperons de sacret, 6 chaperons de laneret, 6 chaperons de tiercelet de faucon, 3 chaperons d'émerillon, 3 chaperons de hobreau. — 6 leurres neufs et bien grands. — La filasse ou chanvre préparée pour faire les cures. — Une livre de sucre candy. — 2 onces de bonne rubarbe. — 8 o. de manne fine de Calabre. — 2 o. d aloès soccotrin. — 2 o. de tutie préparée. — Une bouteille d'eau de rose, de pinte. — Du vinaigre bien fort, une bouteille de pinte. — Une phiolle d'huyle d'hypéricum, de 12 o. — Une phiolle d'huyle de jaunes d'œuf, de 12 o. — 2 boistes de pilules douces et autres. — Un cent d'ayguilles assorties, grosses, moyennes et petites pour enter les pannes des oyseaux. — Garder aussy toutes les pannes des oyseaux que l'on mue, tant des ailes que de la queue. (Jacques du Fouilloux, *Méthode pour dresser et faire voler les oyseaux*, ch. 44.)

FAUCONNIÈRE. — Gibecière, escarcelle que le fauconnier portait suspendue à la ceinture.



V. 1480. — *Fauconnière. Biblioth. Richel. ms. fr.* nº 17, fº 1.

1611. — Fauconnière. *Hawking bag.* (Cotgrave.)

1620. — Art. 19. — Aucun maître sellier et bahutier ne pourra faire des fauconnières qui ne soient de bon mouton, et doublé de bonne bazane. (*Stat. des selliers de Bordeaux*, p. 349.)

1635. — Fauconnière. Sac, sacoche de fauconnerie. Sacoche de qui que ce soit à porter menues hardes à l'arçon de cheval. (Ph. Monet.)

FAUCRE, FAUTRE. — Ces deux mots dont le second seul est ancien ont été pris l'un pour l'autre à cause d'un certain rapport d'emploi et malgré la différence d'étymologie. Depuis la publication en 1655, du *Trésor des antiquités* de Borel, une mauvaise lecture de cet auteur mettant le mot *faucre* en circulation, on a appelé ainsi le crochet plus ou moins long, souvent articulé à charnière qu'on avait vissé, dès le XVe siècle, sur le côté droit du plastron de la cuirasse pour maintenir la lance en arrêt horizontalement. Les plus grands développements de cette pièce, quelquefois terminée en arrière du cavalier par une longue coulisse, correspondent, pendant cent cinquante ans, à la confection des harnais de joute ;

les moindres se rencontrent dans l'armement de guerre. (Voy. les fig. p. 640.)



XVIe s. — *Fautre gravé, app. à M. W. Riggs.*

Le fautre, fatre ou feutre des XIIe et XIIIe siècles est proprement une couverture, une garniture de laine feutrée fixée à la partie de la lance qui s'insérait sous le bras du cavalier au moment d'une charge et empêchait la hampe de glisser par l'effet du choc. Bien que cette garniture de la lance ne soit pas visible dans les manuscrits, les textes de cette époque ne peuvent laisser aucun doute sur notre interprétation. Dès le commencement du XIVe siècle, cet arrêt est placé immédiatement au-dessous de la grande rondelle dont on commença à munir la lance à tournoyer.

1160. Si met la lance sor le fautre
Et li uns let corre vers l'autre.
(*Rom. de Perceval.*)

1180. Andrones sist armés et galope son frain.
L'arme droite sor feutre et l'enarme en la main.
... Lance et roide sor feutre à loi d'un bon guerrier.
(*Rom. d'Alixandre*, fo 20.)

V. **1240.** Si viennent les Galoz menuz,
Lance sor fautre et escu pris,
Comme pour joster à demis.
(*Partonopex*, fo 160.)

V. **1250.** Lanche levée sour le fautre
S'entreviennent et se desfient.
(*Rom. de la Violette.*)

Id. Primes i cort ainz que li autre
Lance levée sor le fautre...
Icil l'ont premier enchaucié.
(*Rom. du Renart*, t. I, v. 352.)

XIIIe s. Il a repris sa lance, sur feutre la posa.
(*Le chevalier au cygne*, v. 15169.)

1270. Brocièrent li uns vers l'autre,
Iréement, lance sor fautre :
Moult asprement se combatirent.
(Ph. Mouskes, fo 247.)

1383. Chascun lance sur feustre ès estriers s'aficha.
(*Chron. rimée de Du Guesclin*, t. I, p. 359.

1285. Et Cuenes vint lance sour fautre,
Dedans son hiaume escriant : Oure!
(J. Bretex, *Le tournoi de Chauvency*, v. 792.)

FAUDE, FAUDIÈRE. — La partie du corps comprise entre les hanches et les genoux, et les pièces du costume civil et militaire qui servaient à la protéger. Voy. FALDE.

1590. Et la dame lors se leva...
Si se vesti d'une vert cote
Molt bien faudée à plois rempans.
(Eust. Deschamps, Barbazan, *Fabl.*, t. 4, p. 11.)

1488. — A Bertrand Thévenin, hauberjonnier demourant à Tours, pour unes manches et une fauldes de fine maille de Neuzenberc (Nuremberg), prises et achetées de lui pour la personne dud. Sr (le roi), 45 l. 10 s. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, fo 6.)

1491. — A Petro del Porto de Navarre, ou nombre des 100 arbalestriers que led. Sr (le roi) a nouvellement mis sus : pour avoir unes manches de mailles et unes faultes, à ce qu'il soit mieulx en point en lad. compaignie, 100 s. t. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, fo 187 vo.)

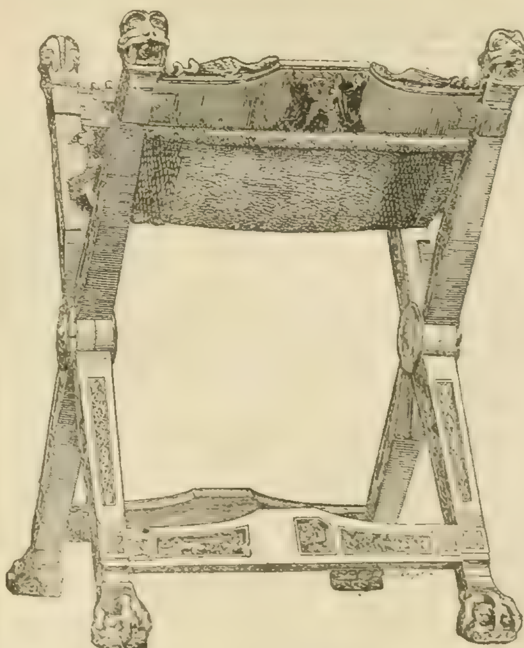
1600. — Haubert : C'est une cotte de mailles à manches et gorgerins, diminutif : haubergeon. Et là dessus une cotte d'armes de fer à lambeau en la faudière. (Et. Binet, *Merv. de la nature*, ch. 17, p 146.)



1475. — *Faudiere, Biblioth. Richel. ms. fr.* no 192, fo 175 vo.

1606. — Le fauls du corps de l'homme et femme est la partie qui est sans os entre la basse côte et la hanche. — Le fauls du harnois est joignant la tassete. (Nicot.)

FAUDESTEUIL. — Fauteuil, siège de parement et de toilette. C'est un pliant avec accoudoirs, siège et dossier garni, que les descriptions des XIVe et XVe siècles signalent comme des objets d'une extrême richesse. Le plus ancien monument de cette espèce nous semble être le fauteuil dit de Dagobert, conservé au Cabinet des médailles et trop connu pour être reproduit ici. Les plus récents ont servi de sièges pontificaux au chœur des églises.



XIe s. — *Faudesteuil conservé au monastere Noonberg à Salzbourg.*

1250. Li rois sist en un faudestuet.
Itel con à tel home estuet.
(*Rom. du Renart*, v. 8263.)

1395. — Unum facistorium parvum de ebano, quod jungitur simul sicut una tabula. (*Thes. Sedis Apostol.*, p. 150.)

V. 1300. — Ferculum. *Faudestuef*, genus est cathedre que potest claudi et aperi. (*Gloses s. J. de Garlande*, § 53.)

1352. — Belhommet Thurel, pour une aune de fin velluau cramoisy baillée à Nicholas Waquier, armeurier du roy... pour faire la couverture du siège d'un faux estueil pour le roy ; pour 2 livres de soye à faire les tissus et pour un marc de perles à semer lad. couverture, faire les ouvrages d'icelle et les boutons des pendans, 150 esc.

Led. Nicholas, pour sa peine de faire et ouvrer de brodeure la couverture du siège dud. faux estueil avec les 8 pendans, laquelle couverture fut ouvrée à orbevoies, faite d'or de Chippre à 2 broches, dedens les compas desquelles orbevoies estoient grans oiseaux faiz d'or nué près du vif, le mielx et le plus richement que len pooit, à une fraitte d'estranges fueillages d'oultremer, tous de perles et champoyés d'autres estranges feuillages d'oultremer, tous de perles et les tiges d'iceuls feuillages faites d'or de Chippre à 2 broches. Parmy avoit oiselles d'or nué touz près du vif. — Pour or de Chippre, pour traiture, soye à coudre, façon des tissus et de 24 boutons de perles pour les 8 pendans dessusd., pour tout 30 l. (3ᵉ *Cpte roy. d'Et. de Lafontaine*, f° 116.)

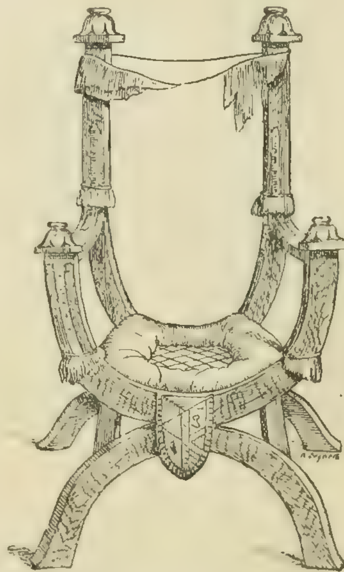
1353. — A Jehan le Braalier, pour la façon et appareil d'un faudestueil d'argent et de cristal, garny de pierreries, fait et livré en ce terme aud. Sr (le roi), duquel faudestueil led. orfèvre fist faire la charpenterie et y mist et assist plusieurs cristaux, pièces d'enlumineures de plusieurs devises, perles et autres pièces de pierreries, et y fist plusieurs ouvrages de son métier, 774 esc.

Premièrement pour la charpenterie dud. faudestueil faite par maistre Pierre de Vienne, 20 esc. — Pour 212 pièces d'enlumineure mis dessoulz les cristaux dud. faudestueil, dont il en y a 40 armoiées des armes de France, 56 à prophètes tenant rolleaux, 112 à demis ymages et demiz bestes, et est le champ d'or, et 4 grans hystoires des jugemens Salemon, et servent aus moieux dud. faudestueil, et furent fait par la main de Guillaume Chastaigne, 120 esc. — It. pour 12 cristaux pour led. faudestueil, dont il y avoit 5 creux pour les bastons, 6 plaz et un ront plat pour le moyen, et furent faiz par la main Pierre Cloet, pour ce 95 esc. — It. pour cent et demi de garnaz et 82 que premes que esmeraudes pour led. faudestueil, pour tout 38 esc. — It. Pour 80 pelles d'Oriant, que d'Escoce, que de Compiègne, pour led. faudestueil, 48 esc. — It. Pour 6 onces d'or parti pour envoirier les pièces d'orfavrerie dud. faudestueil, 12 esc. — It. Pour 12 m. 6 o. et 16 estellins d'argent mis de croissance aud. faudestueil, à 6 esc. un quart le m., 80 esc. — It. Pour or à dorer toutes les pièces d'orfavrerie dud. faudestueil en 98 florins de Florence, 110 esc. — It. Pour la façon de lad. orfavrerie app. aud. faudestueil, laquelle led. orfèvre fist tout de nuef, c'est assavoir faire et forgier 535 chaatons, 9 virolles a bestelettes et a fueilles enlevées et 4 pièces d'un espan de lonc, chascune a feuillage et à bestellettes, et 18 pignons a feuilles et a bestelletes enlevées, et un ront pour le moieu de la façon des pingnons, et furent toutes ces pieces percées a jour et envoirrées d'or bruni. Et 23 pilliers tortiz d'enteveure, et toutes les autres pièces dud. faudestueil furent, par led. orfevre, lavées, nestoiées, redrécées, rebrunies, redorées et mises sus. Pour façon, déchiet et poine de toutes ces choses, 250 esc., somme 774 esc. d'or. (*Dernier Cpte roy. d'Et. de Lafontaine*, f° 165.)

1361. — Falcistorium pulcrum de serico albo laborato ad compaxus de auro cum leonibus et aliis animalibus de auro in ipsis compaxibus, cum listis de syndone rubeo et giallo circummerca.

Aliud falcistorium de dyaspero viridi laborato ad cervos de serico rubeo cum capitibus et pedibus de auro et ad quasdam rotunditates et vites ad modum arborum, cum quibusdam floretis de auro in medio ipsarum, et cum listis de sindone rubeo et albo in circuytu ipsius panni. (*Tres. de Saint-Pierre de Rome*, p. 46.)

1388. — Pour une chayere appellee faulxdestueil, paincte fin vermeil et à fleurettes, et le siege garni et estoffé de veluaux vermeil sur filoysel, et frangeo de franges de soye, pour pigner le chef du roy. — Pour une autre chayère appelée faulxdesteuil, paincte fin vermeil, à escussons des armes Mgr d'Osmont, chevalier, chambellan du roy nostre sire et le siège d'icelle garni de cordouan vermeil et frangé de franges de soye, délivrée aud. chevalier du commandement dudit Sgr, pour mettre et porter en l'ostel de la Consiergerie de Saint-Pol. (*Arch. K*, reg. 19, f° 89, v°.)



XIVᵉ s. S. — *Faudesteuil dans la sacristie de la cathédrale d'York, d'apres Asselineau.*

1396. — Une chaière de 6 membrures, appelée faus d'esteuil, peinte de fin vermeil et clouée de petis clous de laiton, de laquelle le siège est de veluiau asur sur fil... pour servir à seoir led. Sgr quant on le pigne (*Ibid. K*, reg. 25, f° 101, v°.)

1404. — A Jehan Balle, scellier demourant à Paris,... pour 2 chaières de 4 membreures, appelées faulx destuelz, dont les sièges sont couvers de veluiau azur sur fil, où il est entré une aune dud. veluiau,... et iceuls faulx destuels pains de vermeil. C'est assavoir l'un à la devise du roy... et l'autre à la devise de Mgr le duc d'Orléans... pour servir à seoir lesds. Sgrs quant on les pingne, au pris de 72 s. la paire, valent 8 l. 4 s. (*Cptes de la Cour de Charles VI, Biblioth. Richel. ms.* 6743, f° 36 v°.)

1428. — Une chaière vermeille appellée fault deteil, où est escript : JAMAIS, et ou siège a un tigre. (*Inv. de la Conciergerie du Palais.*)

1436. — Petium sive facistorium de panno serico rubeo cum vasis et rosis de auro per totum, sine ornatu et fodera. (*Trés. de Saint-Pierre de Rome*, p. 73.)

1606. — Fauldeteuil est une espèce de chaire à dossier et accouldoirs, ayant le siège de sangles entrelassées, couvertes de telle estoffe qu'on veut, laquelle se plie pour plus commodément la porter d'un lieu à un autre ; et est chaère de parade, laquelle on tenoit anciennement auprès d'un lit de parade. (Nicot.)

1616. — Faldistoire. Le siège pontifical pour la célébration des messes pontificales. (*Arch. munic. de Soissons*, ap. Godefroy.)

1634. — Derrière le grand autel s'est trouvé une chaire de cuivre fort ancienne, que lesd. religieux ont dict estre la chaire du roy Dagobert, prisée 200 l. tz. (*Inv. de Saint-Denis*, f° 103.)

1681. — Puis l'auroit conduit (l'archevêque) sur un grand faldestoire élevé au costé de l'évangile, au dessus duquel il y avoit un dais en damas blancq et un fauteuil de damas rouge, sur lequel led. Sgr estant assis... lesd. sieurs chanoines auroient demeuré à ses costés sur le faldistoire. (*Sermon de l'archev. de Bordeaux à Saint-Seurin, Arch. de la Gironde.*)

1706. — 2 fauteuils de commodité (confortables) couverts de tapis cramoisy, de bois sculpté, 90 l. — 2 fauteuils de commodité, l'un de marroquin, l'aultre garny de crin, 35 l. (*Inv. du chât. de Rambouillet*, Aug. Moutié, *Arch. des Soc. sav.*)

FAUSSART. — Voy. FAUCHARD.

FAUSSURE. — Rangée de trous que forme le vide des machicoulis sous le couronnement d'une tour.

1460. – A l'environ de l'estage qui estoit comme ung palais tout rond, avoit fenestres, et entour y avoit ung cercle de fer de merveilleuse grandeur ; car il environnoit toutes les fenêtres et pendoit à tout des fillets de fer qui tenoient à la faulsure de la tour. (*Perceforest*, t. III, f° 69.)

FAUTRE. — Voy. FAUCRE.

FAUVEL. — Cheval fauve, alezan clair.

1416. — A Messire Roland Duntkerk, et Cornelis de Haluin son neupveu, pour 2 grans chevaulx de jouste à longue queue, l'un bay et l'autre fauvel, 400 esc. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 396.)

FAUX. — Depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, cet outil a conservé sensiblement la même forme. Son mode d'attache au manche a seul varié. La faux est devenue une arme de guerre lorsque sa lame a été montée dans le sens de la hampe. Voici un exemple du type primitif dont la transformation peut être considérée comme une variété du fauchard.



Faux montée en arme de guerre, d'après Essenwein. *Anseiger*, juin 1882.

1180. Quant li rois vit Daire ses armes deviser,
Et les chevaliers eus haubergier et armer,
Et qu'il commande à tous faus trançans aporter.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 238, v. 36.)

1190. Li paiens prent le fauc d'acier trempé,
Après Huon l'a fièrement geté.
(*Huon de Bordeaux*, v. 6537.)

1321. — In camera pischatoris... unam falcem duplicem pro herbis aquarum secandis. (*Inv. de l'evêché d'Arras, Arch. d'Arras.*)

1387. — Adoncques s'arma le gayant et lassa le heaulme,et prinst ung flayel de plomp a 3 chainnes, et une grande faulx d'acier...

Et au passer que Geuffroy fist-il (le géant), férist le chevau de la faulx, si que lui trencha les garrés de derrière. (*Mélusine*, p. 337, 8.)

V. **1500.** Les bonnes faulx à Epernay.
(*Le dict des pays*. Montaiglon, *Rec. de poés. fr.*, t. V, p. 109.)

FAUX-VISAGE. — Masque, accessoire d'un déguisement ou préservatif du teint. L'usage antique du masque réapparaît en France au XIVe siècle, apporté, dit-on, par les Vénitiens. Les comptes du connétable d'Eu offrent peut-être la plus ancienne mention à signaler parmi les textes de cette époque.

1338. — Pour 12 cotes de samit longues pour dames et pour chevaliers, toutes semées de soulaux et dedens lesd. soulaux myrours, lesquelles despensées au noces du chevalier... et pour faux-visages avec les chevelures de soye deffilez, pour chascune cote avec les faux visages, 40 s., valent 24 l. p.

1340. — (Pour les noces de Ms. de Guines) 16 faus visages avecques les barbes et les chevelures de cuer de soye, 12 c. pièce. — 30 faux visages vermaux, 30 chiez et 30 barbes tout vermaux de cuer de soye, pour chascun parement, avec les faux visages, les barbes et les chevelures, 6 l. (*Cptes du connetable d'Eu*, f° 3, v° et 5 v°.)

1492. — Ung tiers veloux noir pour doubler 2 faulx visaiges appartenant au f. S^r de roy, 50 s. t. — Ung quartier satin noir pour doubler ung autre faulx visaige appartenant aussi aud. S^r., 22 s. 6 d. t. (*Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 67.)

FAVART. — Arme du genre de l'épieu de guerre.

1337. — Doit livrer et mettre en chacune galie 6000 viretons, 300 lances, 500 dards, favars, lances longues ferrées, roncies de fer, crocs et tous autres garnemens et armeures. (*Ordonn. des galères de Gênes*, ap. du Cange, v° *Faveria.*)

FAVERIE. — Ferronnerie, ouvrages de fer et le lieu où ils se forgent.

1345. — Estoffes et ouvraiges de fer. — Pour 2 serrures de Limoge salans (à bosse), 2 pentures saudices, un verel et un sacquoir estamé, et une serrure estoffée au chelier (cellier), 33 s.

Pour le kaine du flaiel de le porte des prisons ; ralongier un crampon et un ploustre... 28 s. (*Cptes d'ouvr. aux chât. de l'Artois*, f° 104.)

1370. — Faverie. — A Mathieu Caisnel pour 4 pentures saudices à pendre les fenestres du solier, 6 s. 2 quevilles de fer à tout les rosètes mises à lepuye (l'appui) desd. fenestres, 6 s. 2 gouset, 2 vervelles sandices mises à l'uis de la montée dud. solier, 5 s. — Pour estoffer le cambre de maistre Pierre Guiret de candellers à la cheminée et le porget de le cambre, de havès de verilles et de cleuques à tournant, 20 s. — Pour les verghes de fer qui tiennent les pattes dud. porget, pesant 21 lib. quarteron, de 10 den. ob. la lib., 18 s. 6 d. (*ibid.*, f° 112.)

FAVEUR. — Lacurne de Sainte-Palaye, dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, donne cette définition du mot dans son acception primitive : « C'était une escharpe, un voile, une coëfe, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, une boucle ; en un mot quelque pièce détachée de l'habillement des dames ou de leur parure. Quelquefois un ouvrage tissé de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornoit le haut de son heaume ou de sa lance, son écu, sa cotte d'armes, quelqu'autre partie de son armure ou de son vêtement. »

1389. — (Tournoi du roi de Sicile.) Les dames tirèrent de leur sein diverses livrées de rubans et de galands de soye pour récompenser la valeur de ces nobles champions. (*Le moine de S. Denis*, trad. de *Le Laboureur.*)

1460. — Les dames estoient si dénuées de leurs atours que la plus grande partie étoit en pur chief. Car elles s'en alloient les cheveux sur leurs épaules, gisans plus jaunes que fin or, en plus leurs cotes sans manches, car tout avoient donné aux chevaliers pour eux parer, et guimples, et chaperons, manteaux et camises, manches et habits. (*Perceforest*, t. I, p. 155.)

1474. — Chargea par emprise une manchette de dame, faicte d'un délié volet, moult gentement brodé, et fit atacher icelle emprise à son bras senestre à une aiguilette noire et blance richement garnie de diamant, de perles et d'autres pierreries. (*Mem. d'Olir. de la Marche*, l. I, ch. 14, p. 103.)

1557. — Une aulne et demye de thoille jaulne orenge faicte à jour, barrée d'argent traict, pour faire une faveur dont MdS. a fait don à la royne d'Escosse, 4 l. 6 s. 3 d.

Pour une once 6 gros de frange d'argent superfine moyenne, et en avoir bordé tout à l'entour de lad. faveur, 105 s. — Pour la façon de lad. faveur et fourny de soye, 7 s. 6 d. (*Cpte roy. de Julian de Bonderille*, f° 10 v°.)

1594. — A Marc Vischer, orfèvre, pour (diverses réparations)... et avoir raccommodé la faveur de son altesse, en y ajoutant une perle. (*Inv. de l'archiduc Ernest*, p. 88.)

1606. — Une faveur de tafetas, semée de pemes (sic) et de T, à un large passement d'or et d'argent à jour, à chacun bout semé de paillettes. (*Inv. du chât. de Nancy.*)

FAYNE. — Fouine, fourrure.

1396. — Une houppelande à homme, fourrée de faynes et 2 robes à femme fourrées de gros ver. (*Arch. J. J.* 150, pièce 321.)

FELLIN, FERLIN. — **1557.** — Pour une aulne et demie de fellin blanc pour doubler ung pourpoint de satin rouge, à 25 s. l'aulne... Fellin noir pour doublure, à 25 s. l'a. (*Cptes roy. de Julian de Boudeville*, f[os] 8 v° et 47 v°.)

1582. — Fellin d'Angleterre, la pièce de 7 à 9 aulnes doibt 2 s. (*Tarif d'entrée à Calais.*)

1723. — Ferlin ou fellin. — Petite étoffe de laine qui se fabrique en Angleterre. — Ils payent en France les droits d'entrée à raison de 3 liv. la pièce de 7 à 8 aunes, suivant l'arrêt du 20 décembre 1687, ils ne peuvent entrer que par Calais et Saint-Valery. (Savary.)

FENDERIE. — Machine composée de disques de rencontre en acier, faisant l'office de cisailles et servant à la fabrication des verges et fentons. Les fenderies à moteur hydraulique, établies à l'époque de Henri IV, marquent une nouvelle étape dans l'histoire de la métallurgie française.

1603. — Ont tous recogneu... Qu'il n'y en avoit aucuns (moulins à couper les fers) par deça plus près... Pour les fendeurs un establis de nouveau à Maizières et Saint-Dizier. (*Délib. du conseil du comm., Docum. inéd., Mélanges*, série 1, t. IV, p. 219.)

1604. — Les moulins tranchantz de fenderie... establis sur la rivière d'Estampes et qui se communiquent par tous les endroitz du royaume de France, où le fer se tranche et fend en tant de pièces si menues et de telle façon qu'on veult, ce qui ne se faisoit auparavant qu'à la main chez les serruriers et autres tels ouvriers bien chèrement[1] ou que nous estions contrainctz aller quérir aux pays estrangers, comme verges de fer à tenir des verrières, qui nous sont apportées d'Allemagne avec les verges de litz à tenir les custodes et une infinité d'autres semblables. (Laffemas, *Rec. de ce qui s'est passé à l'assemblée du Comm., Ibid.*, p. 287.)

FENÊTRE. — L'ouverture d'une boutique, au moyen âge, consistait généralement à abattre sur un plan horizontal la moitié inférieure du volet servant de clôture à une baie, et à relever l'autre moitié en manière d'auvent. La baie formant devanture n'était point vitrée et portait le nom de fenêtre ou de fenêtre ouverte. C'est ainsi et presque à ciel ouvert que se débitait la marchandise. Fenêtre est en ce cas synonyme de boutique.

Faire fenêtre à l'occasion d'un tournoi consistait à arborer aux fenêtres d'une maison les bannières et blasons des chevaliers tenans. Les hérauts et poursuivants étaient chargés de ce soin.

Parmi les textes relatifs aux différents genres de fenêtres, et à leurs garnitures, on remarquera la description en 1260 d'un engin qui n'est autre qu'une guillotine.

1260. La fenestre fu amont traite ;
Elle coroit en haveure ;
Par engien tient conrateure
Descendoit qui l'engien gardoit,
Et quant il chaoit, si tremoit,
Dedans dui engien petitet,
Qui estoit fais com .i. loquet.
Et puis que fust aval colée,
Ne fust elle à force levée
Par XX hommes sans depecier.
A l'engien .i. taçons d'acier
A .i. canne d'argent
Y pendoit qui si durement
Tremoit ço qu'on li metoit jus.
(*Messire Gauvain*, v. 2128.)

1. Faulte de moulin à fendre, le fer que l'on veult fendre plus menu que la barre ou verdillon commun ne se peult faire qu'à la force. (*Délib. du conseil du comm., Ibid.*, p. 227.)

1297. — Vide illum (lapidem lunæ) abundantius inveniri in diversis partibus Theotoniæ, et vidi etiam in Gallia inveniri cum gypso, quia est gypsi extremitas quædam. Effusius autem scinditur in quaslibet partes tenues et fiunt inde fenestræ sicut de vitro, nisi quod loco plumbi oportet ponere lignum. (Matth. Silvaticus, ap. du Cange, v° *Gypsæ.*)

1300. — Sus chaque fenestre où l'on vant payn, touz les 15 jours... 4 l. (*Arch. de S. Hilaire de Poitiers*, t. I, p. 362.)

1360. — Un très grant torsier d'argent, porté sur 4 pates dorées... Et led. torsier est roont comme une tour, garni de plusieurs souages doréz, crenelez par le haut, et la couverture est comme de tieule, et y a 4 fenestres flamenges. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 741.)

1367. — Pierre Lescot, cagetier, pour avoir faict et trellissé de fil d'archas au devant de 2 croisées de chassis et de 2 fenêtres flamenges... au Louvre. (*Cpte des dépenses de Charles V*, p. 108.)

1397. — Convient aud. pignon faire et édifier une fenestre assize au point moyen dud. pignon, contenant 7 piez de large ou environ et de 9 piez de hault ou environ, fournie de 2 estanficques et de fourmoirie et remplaige portant leurs molures, filletz, boucheaulx et naisselles, comme et ainsy que l'ouvrage le requiert et désire Et fournie lad. fenestre d'une bonne chambrande revestue de fœllez au desseure du couronnement de lad. chambrande, fournie de nœu et d'un floron bon et souffisant. (*Devis de la chap. de S. Liévin, Arch. du Pas-de-Calais*, sèr, G. *Offic. d'Arras.*)

1415. — Par manière de bastide, un plancher et 2 fenestres flamanges doubles à pignon, pour asseoir et mestre haussepiez et espringales ou canons pour la défense de Paris. (*Trés. des Chartes*, Reg. I, t. 160.)

1424. — A maistre Jacques Miette, pour avoir assis 2 fenestres flamenghes sur led. halle, 45 s. 4. d. (*Cptes de Lille*, Houdoy, *La halle échevinale*, p. 47.)

V. **1450.** — Incontinent que ung seigneur ou baron est arrivé ou habergement, il doibt faire de son blazon fenestre en la manière que s'ensuit : C'est assavoir faire mettre par les héraulx et poursuyvans davant son logeis une longue planche attachée contre le mur, sur quoy sont pains les blazons de lui... et de trèstous ceulx de sa compagnie qui veulent tournoyer, tant chevaliers que escuiers. Et à la fenestre haute de sond. logeis, fera mettre sa bannière desploiée. (*Le roi René, Devis d'un tournoy*, t. II, p. 17.)

1454. — Pour 4 gons, 4 vertvelles (*al.* : vertevelles) et 2 faux courrailz et d'iceulz ferrées 2 fenestres, 10 s. (*Argenterie de la reine, Cpte de J. Bochetel*, f° 69 v°.)

2 aulnes de toille blanche cirée, dont a esté fait un chassil mis en la chambre de retrait de lad. dame (la reine) au château dud. Melun. — 1 chassis de bois à tendre du papier pour les fenêtres de lad. chambre. — Une main et demie de papier... et pour huile à les oindre pour estre plus clers. (*Ibid.*, f[os] 102 et 107.)

1458. — Le deuxième jour de la feste, l'appellant et le deffendant doivent faire fenestres, c'est assavoir mectre leurs bannières, leurs haichemens ou tymbres garnis de leurs enseignes entour, qui sont bandes de taffetas ou drap de soye. L'appelant d'une couleur, le deffendant d'aultre, les vollans pendens derrière les espaules. (*Ant. de la Salle, Traité des tournois*, f° 16.)

1467. — A Guill. Robin, maçon, pour avoir fait une fenestre à potence en la chambre des comptes (d'Angers) etc... 10 l. t. (Lecoy de la Marche, *Cptes du roi René*, art. 79.)

1484. — Art. 14. Aucune personne de la ville de Paris, de quelque estat qu'il soit, ne pourra d'ores en avant vendre, ne soy entremectre de vendre publiquement à fenestre ouverte aucunes denrées dud. mestier, soit vieilles, soit neufves, s'il n'est marchant ou ouvrier receu et passé maitre. (*Stat. des chaudronniers de Paris, Ordonn. des rois*, t. XIX, p. 432.)

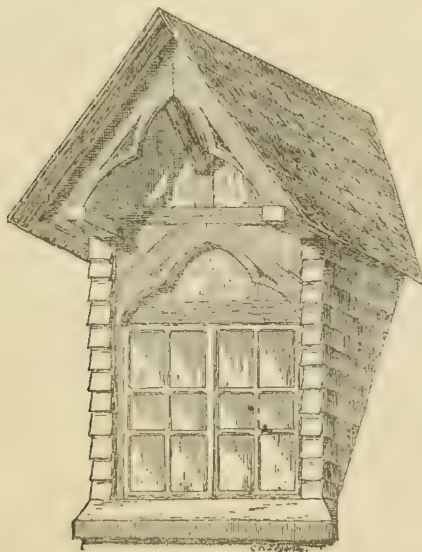
1496. — A Pierre Lemercier, marchant de Congnac, la somme de 5 s. 6 d. pour demye aulne vert... pour feustrer les fenestres de la chambre de mad. dame. (*Dep. de la Ctesse d'Angoulême, ms. Biblioth. Richel.*, 8815, f° 50 v°.)

1541. — Art. 1. Que tous boulengiers de cette ville et faulxbourgs seront tenuz tenir et avoir leurs boutiques garnies de pain blanc, et tenir à leurs fenestres ou boutiques balances pour balancer led. pain s'il en est besoing.

(*Reglem. de la ville et des faub. de Poitiers, Arch. de S. Hilaire*, t. II, p. 203.)

1571. — It. Faire et fournir 8 chassis de bois de 5 pieds et demy de hault et 2 pieds et demy de large garniz de fine toille blanche, painctz de crotesque de coulleur et cirez de cire blanche, qui seront mis et posez aux fenestres et croisées de lad. grande salle [de l'évêché]. (*Devis pour la récept. d'Elisabeth d'Autriche*, D. d'Arcq, *Rev. archéol.*, 1848, p. 55.)

1574. — A Jan de Hucquebiers, tailleur de blancq, pour ouvraiges de son stil par luy fectes pour l'oeuvre de la chambre nouvelle de messieurs les 6 hommes, assavoir 3 fenêtres croisées, 3 demi fenêtres, 4 tympans, 3 fenestres flamenges au dessus de l'entablement. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, f° 140, extr. Dehaisnes.).



XIVe s. — *Fenêtre flamande en bois sur le comble d'une des chapelles de l'église Saint-Ouen de Rouen.*

1606. — Fenestre flamende est une espèce de fenestre faite de charpenterie, en façon de lucarne issant en forme pentagone de la couverture d'une maison, estable ou grenier, enfaistée de tuyle, assise bord à bord de la muraille sur laquelle l'esgout de lad. couverture est porté. De telles on en void par tout aux villages. (Nicot.)

FENÊTRE (CHEVEUX EN. — Coupés courts sur le front et tombant partout ailleurs jusqu'à la naissance du cou de façon à encadrer le visage. Cette mode durait encore en France à l'époque de Louis XII.

1598. — Ferdinand son frère (de Charles-Quint)... portoit ses cheveux longs et grands en fenestre, comme l'on disoit à l'antique, à mode de son aieul Ferdinand. (Brantôme, *Rodomontades espagnoles*, t. II, p. 12.)

FÉNOL. — Manipule.

1504. — La chappelle Mgr S. Thomas de Cantorbie, de drap noir, garnie de chasuble, tunique et dalmatique, tout d'un drap, avecques un estolle et fénol de drap d'or... Et oud. fénol sont 39 boullons d'argent et s'en fault ung. (*Inv. de la cathédr. de Sens.*)

FER. — Les emplois du fer, au moyen âge, sont restreints si on les compare à ceux qu'a développés l'industrie moderne ; néanmoins il n'est possible d'en signaler ici qu'un très petit nombre tels que pièces d'armurerie et de maréchalerie, les moules servant à l'église ou à la cuisine, les fers de prisonniers et quelques outils professionnels. La première série de nos textes se poursuit dans l'ordre des dates et sans distinctions d'usages. Dans la seconde on trouvera une liste des provenances du fer, ou des lieux connus pour ses produits manufacturés. Signalons parmi ceux-ci les ateliers de Bordeaux qui employaient encore aux XVe et XVIe siècles les fers du Périgord, de l'Agenais et du Limousin. M. Gaullieur, dans une notice sur les armuriers, extraite de la *Revue d'Aquitaine*, dit avoir retrouvé, dès les premières années du XVIe siècle, la trace des forges de Saint-Front, près de Mussidan au diocèse de Périgueux, de celle du Bugue ou des Eysies près de Bergerac, du Pont-à-la-Blanche, de Saint-Junien en Limousin et des hauts fourneaux de Parrauqueuchs en Agenais.

Nous-même avons découvert, il y a quelques années, dans la commune de Saint-Priest-les-Fougères (Dordogne), les vestiges d'une forge à bras, qui, située au milieu de sépultures barbares, semble, par sa position et la nature de ses scories, remonter à l'époque mérovingienne (Voy. FORGE).

1158. — Dans la montagne de Garghouri (Arménie), on trouve une mine de fer empoisonnée. Les couteaux et les armes qu'on fabrique avec ce métal occasionnent des blessures mortelles. (*Géographie d'Edrisi*, p. 319.)

1245. — Per eissa maniera us fers de neolas, 1 den., et un fer de corbels, 1 den., et us fers de gaufres 1 den. (*Péage du pont du Tarn a Alby*, Em. Jolibois, *Alby au moyen âge*, p. 54.)

V. **1250.** — Au nord des montagnes de la Croatie, dans la montagne qui dépend de la ville de Sebeclou (Styrie) une certaine partie fournit un fer empoisonné avec lequel on fabrique des sabres et des kandjars dont les princes se servent exclusivement à cet usage. (Ibn-Sayd, ap. Aboulfeda, *Géogr.*, p. 311.)

1260. Chacuns de ces .XIIII. ert en .I. caeignon
Lachiés parmi le col entor et environ,
Grans moffles ont ès bras et buies de laiton.
(*La conquête de Jérusalem*, v. 2425.)

1289. — N° 47. — 3 hostiaria vel instrumenta ad faciendum ostias. (*Inv. de l'abbaye de Silvacane*, p. 155.)

1302. — 2 paires de fers à gaufres, 16. s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1322. — Pour 2 paires de fers pour faire oblies et galète.



XVe s. — *Fer à gaufres à la marque du dauphin. App. à l'auteur.*

1328. — A Jehan, l'oublieur, pour une paire de fers à nieulles, 48 s. (*Cptes de l'hôtel Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J. M. Richard.)

1330. — Pour 45 fers forguez de déferre... et ferrez, 2 den. por fer, 7 s. 6 d. — It. pour 8 planches forgiez de déferre pour palefrois et pour somers, 2 s. 8 d. (*Cptes de l'év. d'Autun, Arch. M*, cart. 82.)

1337. — Uns fiers de wauffres prisiés 3 s. (*Inv. du Sgr de Naste*, p. 312.)

1346. — Pour 6500 fers à un piet du fuer de 60 s. le millier. — 500 fers à cauque de 10 s. le cent. — Pour 11600 fers d'arballestres à un piet, pour la garnison du chastel de Bellemote, 4 s. pour cent. (*Quitt. d'octobre, Arch. du Pas-de-Calais.*)

1371. — A Jehan de Clo, pour uns fers à faire oblées pour Ms., 36 s. t. (*Cpte du duc de Berry*, f° 79 v°.)

1378. — Pour 12 fers de glayves d'espreuve pour la garnison de la ville, faits par Alain de Mirepois, 4 l. (*Reg. de la Cloison d'Angers*, n° 7.)

1380. — Béatrix, femme de Galois obloier, pour 2 fers à faire oublies pour le roy,... 12 l. 16 s. p. — Thibaut de Puiseux, pannetier, pour uns fers neufs... pour uns fers neufs... pour faire gauffres pour le roy, 4 l. 16 s. p. (D. d'Arcq, *Cptes de l'Hôtel*, p. 64.)

1390. — Perrin de Choisy, orfèvre, pour argent et façon de plusieurs fers d'argent à cuire chevaux du duc d'Orléans, 8 l. 10 s. t. (*Arch. Joursanvault*, n° 662.)

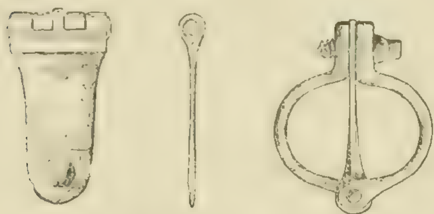
1407. — Le duc fit pendre par dessus l'huis par dehors 2 lances dont l'une si avoit fer de guerre et l'autre si avoit fer de rochet... en signifiance que qui voudroit avoir à lui paix ou guerre si le prensit. (Monstrelet, 59.)

1416. — Larges découpures au bord d'un fin drap, faites d'un fer dentelé. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n 361.)

1450. — Une père de fers à faire le pain à chanter, payé 60 s.

1466. — Pour un compas à rondir le pain à chanter, 4 s. 4 d. (*Cptes de S. Sulpice de Fougeres.*)

1468. — Ung fert de prisonnier, d'argent pesant ung mars. (*Inv. de l'égl. S. Claude.*)



XVe s. — *Fer de prisonnier, face et profils. Au musée d'Artillerie.*

1479. — Pour ungs fers rivez, à chascun une chesne et une bolle pour 2 frans archiers, 6 l. t. — Pour ung fers crampés à double serrure, avecques une chesne et une sounète au bout, et pour brasselet pour autres prisonniers, 34 l. t. — Pour ungs fers rons à crampes, à chesne longue et une sonnète au bout et un brasselet, à bouter 2 hommes ensemble pour garder de nuyt... 13 l. t. — Pour 3 fers fermez à locquetz, à chascun une longue chesne et une sonnète au bout... 60 l. t. — Pour 16 tilbelles vallant chascune 4 l. 16 s. d. t. et pour 3 doubles panderons à 64 s. t. la paire... — Pour ungs fers à bouter les 2 bras, les jambes, et à bouter au col et parmy le corps. (*Cptes de Louis XI, Arch. KK* 64, f° 35 v°.)

1487. — Ung grant volume en papier, couvert de cuir noir, à 2 cloans ferrez de fer noir et 5 boutons de léton sur chacun costé. (*Librairie des ducs de Bourg., Biblioth. prototyp.*, n° 1877.)

1559. — 11 ceintures de drap noir garnies de ferrures de fer vernis cler, pour les paiges, à 25 s. t. l'une. — 7 ceintures de drap noir garnies de ferrures noires vernyes cler pour servir aux laquais, à 25 s. t. l'une. (*Cpte roy. d'Et. Johenne*, f° 42.)

1560. — A Eloy Lamanier, paintre dud. Sr (le roi), pour avoir painct plusieurs portraicts en pappier aux devises dud. Sr, pour faire marques pour marquer les grands chevaulx de la grande escurie dud. Sr, et jeunes chevaulx venant de ses haras, 15 l.

A Jehan Selon, m^e serrurier, demeurant à Paris, pour 5 marques de fer grandes et petites, garnies de leurs manches, faictes à compartimens et faict des FF couronnez pour marquer lesd. chevaulx, 55 l. (*Cpte de l'escurie du roi*, f° 66.)

1562. — Déposent que de tout tempz ils ont hanté et fréquenté l'églize de Sainct Pierre de cette dicte ville, laquelle ilz ont toujours veue bien garnie d'ouvrage de fer bien polly et accoustré. (*Inform. sur l'égl. S. Pierre d'Angoulême*, p. 521.)

1575. — 2 fers pollyz pour servir à friser les cheveux, à raison de 15 s. pièce. (*Argenterie du duc d'Alençon Cpte de P. Jaupitre*, f° 49.)

1578. — 4 fers à faire hosties, les fers à compas, pour ronder icelles que sont ung compas et platine à ce servant, et 2 rondeaulx, l'ung pour les grandes hosties, et l'aultre pour les communes. (*Inv. de la collégiale de Salins*, p. 149.)

1600. — De la broderie. — Pour découpper il faut des fers de plusieurs sortes, comme pour faire des cœurs, d'autres pour les treffles, pour les S, d'autres droits pour faire une taillade, un mouchetoir pour moucheter, ce qui se fait quasi comme une croix S. Anthoinne, des taillades à dents de scie, et autres d'autres façons. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 41, p. 336.)

1601. — Ont rapporté... que deffence aussi feusse faite... aux marchands de vendre armes, quinqualerie, mors, esperons, fer de cheval et autres ouvrages que de fer doux. (*Délib. du Conseil du comm., Docum. inéd., Mél. série*, t. IV, p. 78.)

1618. — 2 fers avec la pièce de cuivre pour rongnier les hosties (*Inv. de S. Louis des Français à Rome*, p. 52.)

PROVENANCES.

Allemagne. — V. **1380.** — Art. 20. Du fer d'Alemaigne. Que nulz fèvres œuvre de fer en fauchilles, en fers de quevaux, en pentures, en gons, en vervelles, en tenues ne en autrez menus ouvrages. (*Ordonn. de l'échevinage d'Abbeville*, A. Thierry, *Monum. de l'hist. du tiers état*, t. IV, p. 211).

1382. — Que aucun dud. mestier ne pourra... mettre en œuvre point de fil d'Alemaigne, pour ce que icellui fer n'est pas convenable pour l'ouvraige dud. mestier; mais est l'œuvre qui en est faicte maulvaise, pléante, rompante et décevable. (*Stat. des tireurs de fil de fer de Rouen. Ordonn. des rois*, t. VII, p. 744.)

1564. — Ung flasque avec le pulvérin garny de fert d'Alamaigne, avec une coutoure noire. (*Inv. du Puymolinier*, f° 163.)

Andaine. — **1228.** I. espiel où ot fer d'Andaine
Dont la lamèle n'iert pas trouble.
(*Le tournoiement de l'Antéchrist*, p. 3.)

Auge. — **1375.** — A Jehan Huart, féron, pour 110 l. de fer d'Auge en esperdite, de lui acheté pour emploier en l'ouvrage dud. canon, 43 s. (*Cpte d'un canon à Caen*, ap. Favé, *Et. s. l'artill.*, t. IV, p. XIX.)

Beïrout. — **1153.** — Beirout est située sur le bord de la mer... et dominée par une montagne où l'on trouve des mines de fer. Ce métal est susceptible de prendre une trempe excellente, et on en débite beaucoup dans toute la Syrie. (*Géographie d'Edrisi*, t. I, p. 355.)

1356. — On exporte de Bairout en Égypte des fruits et du fer. (*Voy. d'Ibn Batoutah*, t. I, p. 133.)

Bordeaux. — **1381.** — Ceux qui devoient jouter étaient à pied et armés de toutes pièces, de bassinets à visières et de glaives à bon fer de Bordeaux, et d'épées de Bordeaux tous pourvus. (Froissart, t. II, p. 126.)

1382. — Adonc (les Français) se mirent tous ensemble et abaissèrent leurs lances et leurs épées roides de Bordeaux. (*Id.*, p. 237.)

1386. — Bien savoient que jouter les convenoit, puisque jusques à là étoient venus, non de fers courbés mais de pointes de glaives, de fer de Bordeaux aigus, mordans et tranchans... lesquelles épées étoient forgées à Bordeaux, dont le taillant était si âpre et si dur que plus ne pouvoit. (*Id.*, p. 567.)

Bourgogne. — **1302.** — Inventoire des choses appartenans à forge. — 38 fers faitis, 12 s. 8. d. 13 douzaines de fers de Bourgoigne, 22 s. 6 d. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

Brie, Saint-Dizier. — **1604.** — Ne s'en estant jamais trouvé en France que du fer fort qu'ils appellent par excellence petit acier de Brie ou de Saint-Dizier, qui ne se vend que 2 à 3 soulz tout au plus, fort différend de l'autre. (Hallemas, *Assemblée du comm., Docum. inéd., Mél.*, *série* 1, t. IV, p. 287.

Carinthie. — **1158.** — Il existe dans les montagnes de Sinola des mines de fer, et ce métal y est d'une incomparable bonté, soit sous le rapport du tranchant soit sous

celui de la malléabilité. (*Geogr. d'Edrisi*, t. II, p. 373.)

CONSTANTIN (Espagne). — **1158**. — Constantin-du-Fer, lieu renommé par l'abondance et l'excellente qualité du fer qu'on en tire et qui s'exporte dans tous les pays. (*Id.*, p. 57.)

ESPAGNE. — **885**. — Il vint aussi des envoyés du roi d'Afrique qui offrirent (à Charlemagne) en présent un lion de Lybie, un ours de Numidie, du fer d'Ibérie, de la pourpre de Tyr et d'autres productions, rares de ces contrées (*Le moine de Saint-Gall*, l. 2, p. 236, édit. Guizot.)

V. **1330**. — Nus fache clous, se n'est de bon fer d'Espaigne, sour 60 s. (d'amende) et les clous perdus. (P. d'Hermansart, *Les anc. comm. d'art. et mét.* à *S. Omer*, t. II, *piece* 49.)

1350. — Les mareschaux qui ferrent les chevaux ne pourront prendre, n'avoir d'un fer nuef à palefroy ou à roussin, de fer d'Espagne que 10 d. et de fer de Bourgogne 9 d. (*Ordonn. du roi Jean, Rec. des ord.*, t. II, p. 371.)

1357. — Au roy des ribaus, pour un fiers d'Espaingne à enfierrer une sote as frères meneurs... 13 gros, 11 s. 2 d. (*Arch de Lille, Reg. aux Cptes.*)

1374. — Art. 3. It. Nulz ne pourra vendre cleux de fer de Hénault ou d'Alemaigne pour fer d'Espaigne. *Règlem. des fevres d'Amiens, Hist. du tiers état*, t. I, p. 677.)

1375. — Aud. Raoul Jehan, pour 150 l. de fer d'Espengne, de lui acheté pour emploier en l'ouvrage dud. canon.

A Colin, le mareschal, pour 125 l. de fer d'Espengne plat, de lui acheté pour emploier en la cuve dud. canon, 62 s. 6 d. (*Cpte d'un canon à Caen*, ap. Favé, *Et. s. l'artill.*, t. IV. p. XIX.)

1379. — Pour 70 l. et demie de fer d'Espaigne, ouvré par Gringoire, le mareschal, pour les lyaisons de... canons de la ville. Pour chascune l., tant pour fer que pour façon, 18 d., pour ce 105 s. 9. d. (*Cpte de la Cloison d'Angers*, n° 11.)

1468. — Art. 2. Que nulx desd. mestiers de maressaulx, séruriers, lormiers, férons, taillandiers, ne aultres ouvrans desd. mestier ne puist ouvrer de fer de Hainault ne de nulli, ne d'autre fer, tant seullement de fer d'Espaigne.

Art. 3. It. Que nulx desd. mestiers ne puisse vendre cleu en sa maison, quelque ce soit se il n'est forgié en sad. maison, et qu'il soit de fer d'Espagne. (*Arch. d'Abbeville, reg. des métiers.*)

1488. — A Jehan Guion, marchant demourant à Dignan la somme de 14 l. 10 s. t. pour 800 l. de fer de Espaigne, qu'il a baillé et livré en lad. artillerie. (*Cpte de l'artill. de Charles VIII*, f° 83 v°.)

1534. — Pour une bille d'acyer d'Espaigne (pour la forge du dauphin), 3 s. t. (*Cptes roy., ms. Bibl. Richel.*, 6762, f° 153 v°.)

1593. — Le ballon de fer d'Espaigne, 16 flor. 8 s., qui est la l. 2 s. — Le fer commun brut de Bourgongne, 13 flor. 4. s. le quintal, qui est la l. 4 pièçons. — Le fer ouvré, la l. 3 s. (*Tarif du comtat Venaissin*, p. 390.)

HAINAUT. — Voy. ESPAGNE.

INDE. — **1153**. — Il existe un grand nombre de mines de fer dans les montagnes de Sofala. Les habitants des îles de Zanedj [*al.* : Raneh] et des autres îles environnantes viennent chercher ici du fer pour le transporter sur le continent et dans les îles de l'Inde... Les Indiens excellent dans l'art de le fabriquer, dans celui de préparer le mélange des substances au moyen desquelles, par la fusion, on obtient le fer doux qu'on a coutume de désigner sous le nom de fer de l'Inde. Ils ont des manufactures où l'on fabrique des sabres les plus estimés de l'univers... Il est impossible de trouver rien de plus tranchant que le fer de l'Inde. (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 66.)

LAIGLE. — XIII° s. — Fer de Laigle. (*Proverbes et dictons popul.*)

POITOU. — V. **1160**. — Allata est ei hasta fraxinea, ferrum pictavense prætendens. (Joh. Monachus, *Hist. Gauffredi ducis Norman.*, l. 1, p. 19.)

1180. Et portent glaives et espiés poitevins,
Hasches danoises pour lancier et férir.
(*Garin le Loherain.*)

ROUEN. — **1466**. — 2925 douzaines de flesches de guerre, férées de fer de Rouan. (*Artill. d'Antoine de Bourgogne, Arch. du Nord*, extr. Leglay.)

TOULOUSE. — **1316**. — 7 fers de glaives de Toulouse. — It. 2 de commun, et le bon fer de glaive de le roy. [p. e. marqué aux armes du roi ?] (*Inv. des armures de Louis X*, ms. p. 161.)

1392. — Et avoit la lance (d'un page à la suite du roi) un fer d'acier large, clair et fin, et en avoit le sire de la Rivière, du tems qu'il séjourna à Toulouse, fait forger une douzaine, dont celui-là en étoit un. (Froissard, l. 4, ch. 29.)

1407. — Fers de Thoulouse et Retingues, en balles, ballons, barils, casses. (*Ord. de Charles VI pour la mercerie de Paris, Rec. des ordonn.*, t. IX, p. 303.)

FER (DORURE ET ARGENTURE DU. — L'édition anglaise du traité du moine Théophile contient un chapitre relatif à l'argenture du fer par un procédé perfectionné de la méthode décrite sous le n° 1 dans l'article sur la damasquinure. Les tailles préparatoires destinées à agripper l'argent sur le fer, s'exécutaient, suivant cet auteur, au moyen d'une machine, sorte de tour à guillocher qui abrégeait en la régularisant cette partie du travail.

V. **1200**. — Cum ferrum, præparaveris, et inde calcaria, sive cætera equestria utensilia feceris, et ea auro vel argento decorare volueris, sume argentum purissimum et percutiendo valde attenua.

Deinde habeas rotulam ligneam de quercu, longitudine pedis, latam et tornatam quæ sit in circuitu tenuis et in medio ex utraque parte spissam, ubi ei aliud lignum curvum transfigatur in quo possit volvi, cui etiam in una summitate aliud lignum curvum apponatur cum quo circumrotetur. Cumque ipsam rotam aptaveris inter duas columpnellas, fac circa oram ejus exterius incisuras in modum gradus, quæ retro respiciunt, ut ipsæ columpnellæ in quibus rota vergitur firmiter sint fixæ super scamnum in latitudine, ita ut curvum lignum ad dexteram manus sit. Stet quoque adhuc una columpnella ad sinistram manum in anteriori parte juxta rotam, in qua sit fixum gracile lignum, ita ut super rotam jaceat et habeat in summitate sua particulam calibis longitudine et latitudine majoris unguis, firmiter per foramen infixam et valde acutam, ita ut cum rota volvitur illud lignum semper cadat ab uno gradu in alterum, ut sic vibratus calibis quicquid adponitur incidat.

Cum vero limaveris calcar unum æqualiter, pone illud super carbones ardentes donec nigrescat, refrigeratumque tene manu sinistra et rotam volve dextra, appositum calibi, incide subtiliter per omnia exterius in longitudine et rursum dupliciter in latitudine. Quo facto cum parvulo forcipe frica particulas argenti sicut volueris et superpone, atque cum eodem forcipe frica summitates argenti ut adhæreant. Cumque totum operaveris, denuo pone super prunas ardentes donec rursum nigrum fiat, atque elevans forcipe, cum longo ferro ex calibe valde æquali et manubrio infixo diligenter polies, suppositumque prunis iterum calefacies rursumque cum eodem ferro fortiter polies.

Quod si volueris illud per partes aut ex toto deaurare, in tua potestate est. (Théophile, *Edit. anglaise*, c. 90, p. 376.)

FÉRAL, FÉRIEU. — Vase de cuisine, seau ou puisette. Dans le Quercy on appelle ferrat un vase de cuivre servant à porter l'eau. Il a la forme ventrue et le collet des pots limousins et de ceux qui, en Italie, servent au même usage.

1324. — Accaté de dame Margot, la caudrelière, 3 férials dont li plus petis n'estoit mie férés. (*Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 262.)

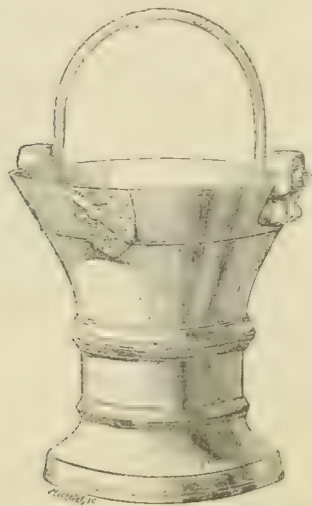
1331. — 2 pos de cuevre et un féral (prisé 1 s.), 2 trépiers, 3 paièles sans keue, un cauderon, un bachin à barbier, un pot lavoir, une caudière, un saumel, un greil, 3 keminiaus, 2 grans et un petit. (*Inv. de Hues de Caumont, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 513⁴.)

1358. — 8 pos de kièvre, 2 ferrieus, 6 poales. (*Inv.*, ap. du Cange.)

1472. — Icellui chapellain vint, portant led. férart ou seille tout plain d'eaue et le getoit sus led. hommes et femmes. (*Lettres de rémiss.*, *Ibid.*)

1580. — Un pot de cuivre nommé anchiennement férieux, une payelle bachinoire, une payelle à frire, un caudron, une buisse à couler la biorre. (*Testam.*, *Arch. municip. de Douai.*)

1593. — Sur l'ouvrage des broquiers. — Les fératz pour les pins [pour en recueillir la résine], 6 s. (*Tarif du comtat Venaissin*, p. 390.)



XIVe s. — *Féral ou seau en bronze timbré de l'écu de Bourbon. App. à l'auteur.*

1633. — Un seeau ou féral d'estaing, à mettre l'eau bénoste. (*Inv. de l'egl. S. Affrodise de Béziers*, Mortalon, *Arch. des Soc. sav.*)

FERARMÉ. — Armé de fer. Ce terme s'applique à tout ou partie de ce qui constituait, au XIIIe siècle, l'armure défensive, et en particulier le haubert, le haubergeon et le jaque de mailles.

V. **1220.** Franceis sunt descendu, si se sunt ferarmé.
(*Les 4 fils Aymon*, fo 26 vo.)

1260... Illuec furent franchois, une gent renomée,
A. xx. mil férarmés ont eschiele esmée.
(*La Conquête de Jérusalem*, v. 2875.)

FER-BLANC. — Fer blanchi par le dépôt d'une mince couche d'étain pour le préserver de l'oxydation. Sans pouvoir préciser l'époque initiale du procédé de l'étamage, on le trouve, au XIIIe siècle, appliqué en Allemagne à une foule d'objets et, des citations suivantes, il résulte qu'on étamait le fer en France dès le XIVe siècle.

1345. — Pour 2 serrures de Limoge salans, 2 pentures soudices un verel et un sacquion estamé, et une serrure estoffée au chelier, 33 s. (*Cptes d'ouv. au chat. de l'Artois*, f° 101.)

1378. — Les jurés espinghiers de Paris prindrent en l'ostel de Jehan Raton, espinghier, des espingles de fer blanc ou blanchies, de fer à grosse tête. (*Biblioth. Richel. ms fds lat.* 12811, f° 97 vo.)

1384. — Pour ung cent de petites taches et une pièce de fer blanc d'Alemaigne, pour tenir les molles (modèles du portail de la chapelle), 4 s. 8 d. (*Cpte des batim. du duc de Berry à Riom*, f° 31.)

1402. — Un grant estuy garny autour de bandes de fer blanc armoyé aux armes de la royne d'Angleterre, pour mettre la nef de lad. dame, 100 s. p. (*Argenterie de la reine*, 10e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 97 vo.)

1404. — A Jehan Balle, scellier demourant à Paris, pour avoir rappareillé et mis à point une grant chaière de salle du roy... c'est assavoir ycelle reclouée et reliée de petites bandes de fer blanc. (*Cptes de l'hôtel de Charles VI*, *Biblioth. Richel. ms.* 6743, f° 36.)

1427. — Un petit coffret ferré de blanc fier. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 5082.)

1471. — Une boucle et ung mordant de fer blanc. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 23.)

1557. — Matière faite de papier ou autre chose, pour exprimer quelque sorte de figure qu'on veut sus fer blanc. (Alexis, *Receptes de div. auteurs*, p. 43.)

1590. — 12 mousles à faire reseul, 9 esguilles, le tout de cuyvre, 6 autres mousles et 7 esguilles de fer blanc. (*Inv. du 13 mars*, Freville, *Biblioth. de l'Ec. des chartes*, série I, t. III, p. 171.)

1595. — 52 escuelles de fer blanc, le tout cacheté du cachet dud. feu Sr de Coustures. (*Inv. de Jeanne de Bourdeilles*, p. 56.)

1600. — A faute de pierre de taille pourra on faire la ceinture (du pigeonnier) avec des aix garnis de fueilles de fer-blanc par le dessous. (Oliv. de Serres, l. 5, ch. 8, p. 349.)

1675. — Art 3. Ne pourra être receu aud. métier, qu'il n'ait fait chef-d'œuvre... à sçavoir une paire de flambeaux de fer blanc façon d'argent, un boitié double pour chirurgien, un placard, le tout façon argent, une lanterne pliante à 8 pans ou bien un soufflet double pour orphèvre.
... Ouvrages qui dépendent dud. métier comme cages de fil de fer et de bois avec fil de fer, soufflet, ratière et autres...
Lesd. maistres qui voudront être receus aud. métier seront obligez de faire en essay de leur capacité un écritoire carré de fer blanc, à coffre, ou une lanterne à 6 pans pour un degré [escalier]. (*Stat. des ouvriers de fer blanc de Bordeaux*, p. 547.)

FERLUCHE, Freluche. — Petite houppe de soie dont on agrémentait les passements. Voy. **Farfeluche.**

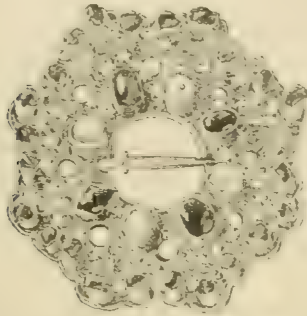
V. **1625.** — Pourpoints balafrez à la suisse, avec boutons, sans boutons, garnis de freluches à queue. (Louis Garon, *La sage folie.*)

1658. — Le comte de Guiche fut receu mestre de camp du régiment des gardes... Il portoit ce jour là un justaucorps de velours noir si riche que jamais on n'en a veu de plus beau; la broderie dont il estoit tout couvert n'estoit que d'or et d'argent traict; les boutons estoient de mesme que ceux que l'on nomme icy (en Flandre) à ferlusche; il y avoit pourtant cette différence que ceux cy ne sont pas de soye et que les autres sont d'or massif, mais si bien travaillés et ouvragés que la main d'un peintre n'eut sceu mieux réussir avec son pinceau que l'aguille du brodeur l'a fait sur cette casaque. Aussi a-telle cousté 2000 escus.
... Au bal donné par le chancelier, l'habit de monsieur esblaussoit la veue. Il estoit tout couvert de perles et de diamants assemblés en forme de boutons à ferluche ou en broderie. (Villiers, *Journ. d'un voyage à Paris*, p. 407 et 410.)

FERMAIL, FERMAILLE, FERMEILLET. — Le fermail et le fermillet, son diminutif, occupent une place assez importante dans le costume, ou mieux dans la parure des deux sexes, au moyen âge. Leur confection, presque toujours du domaine du joaillier orfèvre et émailleur, rentrait néanmoins encore, pour des raisons d'économie, dans les attributions des ouvriers de laiton et des bimbelotiers.

Le fermail est, suivant les textes choisis ici pour exemples, le joyau d'un ordre de chevalerie, une agrafe de chape, un chaton, un médaillon reliquaire, une applique sur des gants d'evêque, un pentacol, une boucle comme les fermaux du blason, une attache de robe ou de manteau, le joyau central d'une couronne ou d'un diadème, le chapeau et la couronne elle-même lorsque elle n'est qu'un objet de parure féminine; enfin la pièce d'orfèvrerie qui, pendant quatre siècles, servit, dans le costume du couronne-

ment des rois de France, à fixer sur l'épaule droite le manteau appelé soc. Voy. AFFICHE et BOUCLE.



XIIIe s. — *Fermail en* electrum *avec filigrane et joaillerie. Travail de l'Italie méridionale. App. à l'auteur.*

XIIIe s. Chevalier, en mon vivant,
N'amois onc fors Marion,
La cortoise, la vaillant
Qui m'a doné riche don,
Panetière de cordon,
Et prist mon fremail de plon.
(Thiébaut de Blazon, *Pastourelle de Robin et Marion.*)

1295. — Quoddam firmale pro pluviali, de ligno, guarnitum de auro, 11 vitris zaffirinis coloris, pond. 1 m. 2 unc. (*Thesaur. Sedis Apostol.*, f° 42).

V. **1300.** J'ai fermaillez d'archal dorez,
Et de laiton sorargentez,
Et tant les aim cax de laiton ;
Sovent por argent le met on.
... J'ai bons cornez à treçoers,
Bouclètes à mètre en solers,
Fermaillez à enfans, de peutre.
(*Ledit du Mercier*, Crapelet, *Prov. et dictons. popul.*, p. 149.)

1323. — Accata maistre Jehan aud. Symon un grant fremail ki estoit en une fleur de lis d'or à gros rubis d'Orient et à grosses esmeraudes et à grosses pielles d'Orient... ci cousta 600 l. (*Inv. de Marguerite de Hainaut*, p. 134.)

1360. — N° 59. — Un fremail d'or en façon de 4 demis compas, où il a lettres d'or, où il a 8 assiettes de pelles, à chascune 3, et y a 4 balès et 3 saffirs et samble que il faille le cinquième. Ou milieu a un home sauvage d'or et à lettre environ lui. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

Un petit fermillot à 9 pelles de 3 ensamble, et ou milieu une dame qui tient un papegaut. (*Id.*, n° 78.)

1360. — Un fermail fait en manière d'un jarretier, et est esmaillé d'azur, et y a escript : HONNY SOIT QUI MAL Y PENSE. Et ou milieu a un petit pourcel sanglier qui est sur une terrace vert. Et a ou costé un ruby balay, et dessus son dos a 6 petis dyamens, et entour led. sanglier a aussi une rose blanche sur les feuilles de laquelle a 6 petitz escussons, ou milieu desquelz a un dyament, et est tout led. fermail bordé de perles, et y a un petit escusson de S. George. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 780.)

1363. — Un fermail d'or longuet faict en manière d'un mordant d'une ceinture, où il faut un saphir à jour. Et y sont de lettres noires : AVE MARIA, et les noms des évangélistes. (*Inv. du duc de Normandie*, n° 523.)

1375. — La première (cape) a un fermail d'argent doré qui ni tient point, mais on l'y ataque à 2 broques d'argent, et y a une ymage de Notre-Dame et 2 angelot, et y est escript : DANT IOHAN DE SACHY ME DONNA.

3 capes qui ont le camp vermeil, dont la melleur est à ymages, et a fermail d'argent esmailliés a fleurs de lis et une Annonctation en ymages enlevés...

It. Une cape semée de léopars, corones et solcils d'or et autrez chosez, à fermail de bose (bois) couvert d'argent, et souloit avoir sur le fermal et sur la cape grant quantité de pierres dont on a perdu plusieurs. (*Inv. du trés. de l'abbaye de Fécamp*, p. 399.)

1380. — Ung fermail d'or esmaillé d'azur au nom des 3 roys d'une part, et de AVE MARIA d'autre. (*Inv. de Charles V*, n° 629.)

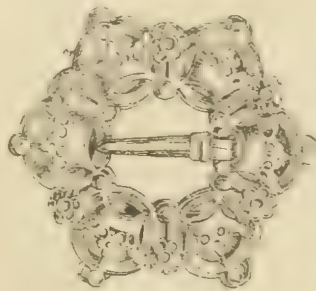
1389. — Un petit fermail d'or à une dame esmaillée, qui tient une harpe et un petit chenet blanc auprès d'elle. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 5456.)

1393. — Un fremail à un chardonnereux, où il a un balay, 2 saphirs et 3 perles. — Un fremail d'or a une brebis, laquelle a un balay au costé et 2 grosses perles. — Un fremaillet en guise d'un chien, et qui a un balay sur son dos et 3 perles a son col. — Un fremail d'or d'un escureux, qui a un balai au costé et une perle en son col. (*Inv. de la duch. d'Autriche*, f° 366 v°.)

1394. — Plaire bien lui devoit (le volume de poésies offert par moi au roi d'Angleterre), car il étoit enluminé, escript et historié, et couvert de vermeil velours à 10 clous d'argent doré d'or et roses d'or au milieu, et à 2 grans fremaux dorés et richement ouvrés au milieu de rosiers d'or. (Froissart, t. III, p. 207.)

1398. — Un petit fremaillet d'or en guise de coquille, auquel a 11 perles, pesans demy gros. (*Execution du testam. du Cte de Montpensier*, p. 3.)

1399. — Un fermail d'or à meetre 3 plumes, en facon de croissant, où il y a une fleur de lys entaillée sur un saphir, 2 balais et 21 perles (*Inv. de Charles VI*, p. 376.)



XVe s. — *Fermail a couronnes, en argent doré. Travail flamand. App. au meme.*

1400. — Pour 22 perles de compte pes. ensemble 1904 ferlins, trais et levez d'un fermail d'or par manière de cerf couché sur une terrasse d'or... pour mettre et employer en la garnison de un grand joyau d'or en façon de la Trinité. (14° *Cpte de l'extraord. de l'argenterie de Ch. Poupart*, f° 97 v°.)

1401. — Pour avoir fait un fermeillet d'or pour pendre clefz et bourses, pour la royne d'Angleterre, 48 s. (*Argenterie de la reine, 9° Cpte d'Hémon Raguier*, f° 34.)

1412. — Et avoit le duc de Berri... cappeline d'acier en la tête et un fermaillet au front devant moult riche. (Monstrelet, p. 245.)

1416. — A lad. ymage de Notre Dame, en sa poitrine un petit fermaillet d'or en façon d'une étoile, garny d'un



XVe. — *Fermail emaillé avec perles. Orfèvrerie flamande. Au meme.*

petit ruby ou milieu et de 12 petites perles eutour. (*Inv. du duc de Berry*, n° 848.)

1420. — Un petit fermillet d'or de très grant ouvrage, et a ou millieu une dame et 2 cerfs sur une terrasse, et sur lad. terrasse un chastel de maçonnerie, et est sur le fretelet une grosse perle de compte à 2 balessiaux aux 2 costez, pes. 2 o. (*Inv. des joyaux de Charles*, VI.)

1420. — Un petit paon d'or esmaillé de blanc, faisant fermail. — Unes petites attrapes d'or faisant fermail. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 4132, 3.)

1422. — Le 17 7bre les 2 fermaux de chape d'argent dorez et esmaillez ostez de 2 chapes ; l'un des fermaulx à 6 rouelles, les 4 entaillés de petits oyseaux et les 2 à barres blanches et perses traversées en 2 escus ; et l'autre esmail a les ymages de Nostre Dame tenant son enfant et les 3 roys, de Coulongue et 4 demi rons où sont les 4 évangélistes, pes. ensemble 2 m. 2 o., furent baillés à Gilet Prosart, orfèvre, pour paier partie de l'ouvrage du cloistre S. Denis du Pas, et furent vendus le marc 7 frans. (*Addit. à l'inv. de* 1416 *de N.-D. de Paris*, f° 22.)

1430. — Auquel collier (de la Toison d'or) pendoit à chacun, en manière que portent les grandes dames et damoiselles, images, fermaillès et autres joyaux, une toison que jadis conquit anciennement Jason. (Monstrelet, p. 620.)

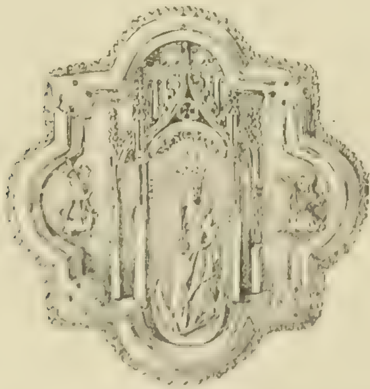
V. **1440**. — 2 fermaulx pour mettre ès chappes des correaux, et à chascun des 2 un syne fait de parles sur drap d'or. (*Inv. de Saint-Victor*, p. 286.)

1449. — Pour un gros et demi d'argent pour ung fermaillet aux petites Heures dud. Sgr. et façon de ce 7 s. 6. d. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 504.)

1467. — Une mitre, la grève ou bande de milieu est semée de 28 fermeillès, que grans, que petis, garnis de grans saphirs et d'autres plus petits grenats et saphirs. — Un gros fermillet d'or faict en façon d'esguillecte, garny de 2 dyamans, 2 rubis et 2 perles. (*Inv. de Charles le Téméraire*, nos 2208 et 2990.)

1469. — Une belle mictre semée de perles... avec les gans sur lesquelx a sur chascun ung fremail d'argent surdoré. (*Inv. de S. Hilaire de Poitiers*, p. 150.)

1477. — 2 larges fermoillons d'arain à us de chappes, dorez tant d'or que aultres dyvers couleurs. (*Inv. de la colleg. de Salins*, p. 146.)



XVe s. *Fermail de chape, en cuivre doré. Orfèvrerie allemande. App. à l'auteur.*

1489. — *Scutula*, fermail rond. — *Segmentum*, Fremail procedant au col. (*Catholicon parvum.*)

1498. — Un manteau de veloux bleu semé de fleurs de lis aussi de broderie, fourré d'ermines, fendu au costé droit, et un fermeillet d'or de Florence au dessus de la fente. (*Ceremonial franç.*, p. 38.)

1504. — Ung fermail d'argent doré qui se ploye, et ou milieu d'icelluy l'ymaige Sainct Denis, prisé 10 esc. et demy.

(*Le même objet en* 1634.) Ung fermail d'argent doré, ployant à charnières, et au milieu d'icelluy l'image de S. Denis, et aux 2 costes 2 anges aussi enlevés... prisé 45 l. — f° 81.)

Ung autre fermail d'argent doré qui pareillement se ploye et au millieu d'iceluy ung ymage du roy, prisé avec sa pierrerie, 10 esc. et demy. (*Inv. du trésor de Saint-Denis.*)

1549. — *Amuletum*. Un fermaillet qui se pend au col pour préserver du poison. (*Dict. de Rob. Estienne.*)

1564. — Ung fermail d'or avec des perles, auquel y a ung S. Jehan et une verrine de cristallin par dessus, poysant 3 o. 9 den. (*Inv. du Puymolinier*, f° 285.)

1573. — N° 9. — Une ymage de S. Loys, d'or... tenant entre ses mains un beau fermillet au millieu duquel y a des ossemens de sainte Cécille et ung cristal au devant, garny à l'entour de 6 esmerauldes.

N° 55. — Un anneau d'or pontifical sur lequel y a un gros fermail garny de balays, c'est assavoir 2 gros et 2 moyens, et d'un gros saphir au milieu de 4 grosses perles rondes orientales.

N° 110. — A chascun desd. gandz a ung fermail rond à ung esmail au millieu ; chascun fermail garny de 3 presmes d'esmeraude de 3 rubis alexandrins avec leurs chattons et plusieurs menues petites perles. (*Inv. de la Sainte-Chapelle.*)

1606. — Fermeillet est une chaine ou quarquan d'or, enrichi de perles ou de pierres précieuses ou d'esmail, que les demoiselles mettent autour de la teste sur leur coiffeure pour la tenir arestée et ferme, ainsi qu'elles disent ; l'appelons à présens serre-teste, mais c'est pour enrichir leur coiffure davantage. (Nicot.)

1640. — Avec l'antidot métridat, contrepoison et tériaque se chasse le venin ou poison mortel, avec des fermaillets, préservatifs et médailles, les charmes, enchantemens et sorcelleries. (Commenes, *Janua aurea*, 793.)

FERMAILLIER. — Ouvrier et marchand de fermaux. Outre la corporation des orfèvres, deux autres établies à Paris, se partageaient, au XIIIe siècle, la fabrication et la vente de ces objets.

1225. — Firmacularii [gallice : *Fermalliés*] habent ante se firmacula magna et parva, de plumbo facta et de stagno, ferro et cupro et calibe. Habent etiam herea monilia pulcra et nolas resonantes. (J. de Garlande, § 19.)

1260. — Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est à savoir fesières de miroirs d'estain, de fremaus d'estain, de souneites, de anelès d'estain, de mailles de plon, de méreaus de toutes manières et de toutes autres menues choseites appartenans à plom et à estain, il le puet estre franchement...

Quiconques veut estre fremailliers de laton à Paris, c'est à savoir feisières de aniaux, de fremaus et de fermoirs à livres, estre le puet .. il convient qu'il œvre de bon laton et loial, sans plon et sans fer. — Quiconques est fremailliers de laton, et il oevre qui ne soit brunie que d'une part, si come de fermaus rons, cele oevre n'est mie souffisans. — Nus du mestier desssud. ne puet faire deux (dés) pour home et pour fame establis à coudre, qui ne soient bons et loyaux, bien marcheans, de bonne estoffe, c'est assavoir qu'ils soient de bon laton et de fort, et bien ouvrés et loyalement. — It. Que nuls ne face anniaus de laton si ce ne sont bon et fort et brunis et polis dehors et dedans. (*Reg. d'Et. Boileau*, titres 14 et 42.)

FERMOIRS. — Agrafes de livres destinées à rapprocher les ais ou les cartons d'une reliure. Ces brides sont, ou métalliques avec charnières et crochets, ou sans charnières avec crochets montés sur cuir ou sur tissu, et fixées sur l'épaisseur ou sur le plat de la couverture comme la patte rabattue d'un portefeuille.

1372. — 2 fermoirs d'or à Heures, et à chascun 4 perles et ou milieu un rubis d'Alexandrie, prisée 12 fr. d'or. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 139.)

1373. — Le livre des Eschès moralisé, couvert de veluyeau, à queue et fermoers d'argent a cisgnes blancs, et le donna au roy Mgr de Berry son frère. (*Inv. des livres de Charles V*, n° 56. *Biblioth. prototyp.*, p. 51.)

1380. — Un très petit bréviaire... et y a 2 petits fermoirs d'or a charnieres néellez. (*Inv. de Charles V.*)

1394. — Pour avoir refait 2 fermouers d'argent doré pour fermer un livre de la chappelle du roy N. S., esquelz il (Guill. Arrode) a fait de nuef les annelés, les bourdons et les boutonnés, 20 s. p. (6 *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 120 v°.)

1404. — A Jehan Aubin, mercier demourant à Paris, pour 3 onces de texu de soye noire fin achetees de lui... et baillées à Guill. Arrode, orfèvre demourant à Paris, qui les a mis et emploiez à faire 16 texus pour mectre a 16 fermouers d'argent doré, pour servir a 8 des livres de la chappelle du roy nostre sire, au pris de 16 s. p. l'once, valent 48 s. p.

Pour 5 coupples de fermoers de soye où il a frèzes au bout, au pris de 4 s. la coupple, 20 s. p. (*Cptes de la Cour de Charles VI, Biblioth. Richel., ms.* 6743, f° 10.)

1410. — Unes Heures de Nostre Dame... fermans lesd. Heures en une boiste de satin vermeil. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 6190.)

1416. — Une très belle bible escripte en françois... à 2 fermouers d'argent dorez, esmaillez de Adam et Eve. (*Inv. du duc de Berry.*)

1469. — Ung petit livre de dévotion couvert de veloux noir, à ung fermouer d'or en façon de M esmaillée de blanc. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, n° 83.)

FÉRON. — Agrafe.

1550. — Le saye de velours noir, le tout fort enrichy de broderye, les fentes et retailles renoués de ferrons d'or. (*Entree de Henri II a Rouen.*)

1574. — 4 petitz férons d'or et argent prisez ensemble 4 s. (*Inv. de Quenonadz.*)

FERRAGE DE CHEVAUX A DAMAS. — **1432.** — Pour avertir leur manière comment ils ferrent leurs chevaulx, ils forgent les fers très déliés et légiers, et sont longs sur les tallons et plus déliés que la pointe et n'ont point de retour, et n'y font que 1 pertuis dessus, chascun quartiers 2, et font les clous quarrez et la teste bien grosse et lourde, et parent les piés des chevaux d'une sarpe de la façon de celles dont on taille les vignes par deça. Et quant ils vuelent asseoir le fer, s'il a besoin d'amendement, ils le battent tout froit sans mettre au feu, car ilz sont deliez et légiers comme dit est. (Bertrandon de la Broquière, *Voy. d'outremer, Biblioth. Bichel. ms.* 9087, f° 161.)

FERRAILLE. — Gros fers et gros ferrements.

1508. — Michelet Leserf, serrurier, a fait marché de livrer la ferraille. C'est assavoir en gros ouvrage non portant façon, 10 den. pour livre, et en painnelles, gons et autre semblable 12 den. (*Cptes du chât. de Gaillon*, p. 429.)

FERRANDINE. — **1590.** — Usano portar (le nobili veronese) un manto di ferrandina o altra seta leggiera, tessuto a opere. (Cæs. Vecellio, 167.)

1659. — *Flanders stuff;* Ferrandine, croisé de Flandres; *Lamilla de Flandes.* (Howell, *Particular Vocab.*, *sect.* 25.)

1690. — Ferrandine. Étoffe légère dont toute la chaîne est de soye, mais qui est tremée de laine, qui differe en cela du pout de soye dont la chaisne et la treme sont tout de soye. (Furetière.)

1723. — Ferrandine, qu'on nomme aussi burail, dont la chaisne est de soye, mais qui n'est tramée que de laine ou même de poil, de fil ou de coton. C'est une espèce de petite moire ou de poux de soye. (Savary, *Dict. du Comm.*)

FERRANT. — Gris clair tirant sur le blanc. On disait, en parlant des chevaux, un ferrant comme on dit aujourd'hui un alezan.

V. 1250. Madame, enfin m'avez honnie
Et villainement escharnie,
Donné m'avez un viel ferrant.
(*Rom. des 7 Sages*, v. 2492.)

1270. Al ceval ferrant pumelé.
(Ph. Mouskes, v. 7848.)

1300. Le blanc ferrant d'Espaigne Garin li amena.
... Karlon enmerrai prins par les grenons ferrans.
(*Fierabras*, v. 231 et 5723.)

1305. Ferrant [Ferdinand] portent dui au ferrant,
Qui tous deux sont de poil ferrant.
(Guill. Guiart, v. 7066.)

FERRET D'AIGUILLETTE. — La ferrure terminale de l'aiguillette. Les explications données page 16 suffiront à faire connaître en quoi consistait cet accessoire du costume, qui, depuis le XVIIIe siècle, fait exclusivement partie de l'équipement militaire. A défaut de pièces riches comme celles dont il est question dans les textes ci-joints, voici deux spécimens en cuivre gravé, l'un du XIIe siècle et l'autre du XVe. — Voy. AIGUILLETTE.



A. XIIe s. — B. XVe s. — *Deux ferrets d'aiguillette en cuivre. App. à l'auteur.*

1591. — N° 692. — Une houppe ou s'est trouvé 14 férets esmaillez de blanc en forme de piramide. — Ung aultre houppe où s'est trouvé 17 férets esmaillez de noir et blanc en forme de colonne. — Une boiste où il s'est trouvé 36 férets esmaillez de plusieurs couleurs. — Dans une petite boiste où s'est trouvé 39 ferrestz d'esguillettes esmaillez de noir. [Le tout en or.] (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

1633. — 2 féretz d'esguillettes aussy d'or esmaillez, garnys chacun de 15 petits diamants, prisé 60 fr. — It. 4 féretz de cristail de roche, dont 2 garnys d'or avec une agathe, prisé 32 s. (*Inv. de la veuve Phelipeaulx.*)

1657. — Elle (Me de Longchamps) nous dit aussi que le prince (le duc d'Anjou), se pourmenant dans la galerie du Louvre, vist venir un homme qui portoit quelque chose, et ayant sceu que c'estoient des ferrets de 10 ou 12 sortes, dont la douzaine revenait à 16 000 francs, que M. le cardinal envoyait au roy, il en souffrit et dit : Comment M. le cardinal envoye des présents au roy! (Villiers, *Journ. d'un voy. à Paris*, p. 161.)

FERRIÈRE. — Grosse bouteille portative, de forme lenticulaire et à col très court. C'est une variété de la gourde et du flacon, qu'une corde ou une courroie passée dans des coulants permettait de suspendre.

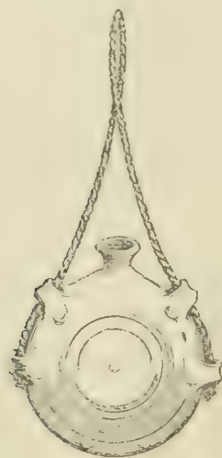
La ferrière est en outre une sacoche, une musette ou une sorte de ménagère portative pour des provisions ou des ustensiles.

1530. — Et beurent si net qu'il n'y demoura une seule goutte de 237 poinssons, excepté une ferrière de cuir bouilly, de Tours, que Panurge emplit pour soy, car il l'appeloit son vade mecum. (Rabelais, l. 2, ch. 28, p. 234.)

1532. — Une ferrière d'argent doré faite comme un teton de nourrice, séparée en 20 petits quarrez fourez de cotton, dans lesquelles sont des fiolles de cristal dont les cols sont garnis de virollez d'argent et plaines des plus rares essences que l'alambic puisse tirer, jusques à y en avoir une où il y a du vray or potable. (*Inv. de Florimond Robertet*, p. 29.)

1546. — Beuveurs allans par pays, portez flaccons, ferrieres et bouteilles, pareillement chascun à sa ceinture portoit un beau petit soufflet. (Rabelais, l. 4, 34 ch., p. 183.)

1550. — Une ferrière d'argent blanc avec son estoupillon, pendant à une chesnète, le tout poisant 3 m. 7 o. (*Inv. du chât. de Gaillon*, p. 559.)



XVIe s. — *Ferrière en terre vernissée. Fouilles de Paris.*

1561. — Pour la despence du cheval qui sert à porter la mallecte et ferrière où l'on mect la collation de lad. dame (la reine), allant par pais, à 5 s. par jour. (*Cpte de l'écurie de la reine*, f° 151.)

1588. — Une ferrière avec sa hotte d'argent poisant 7 m. moins une once, marchée aux armes dud. feu Mgr. (*Inv. du prince de Condé*, p. 139.)

1599. — Un bougeoir d'argent vermeil doré, pour attacher au chevet du lit... Le derrière dud. bougeoir est fait en forme de ferrière avec une petite chesne et un antonnoir, prisés ens. 100 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

1611. — *Ferriere.* A kind of big dutch leatherne bottle. (Cotgrave.)



1570 *Ferriere. D'après* Bart. Scappi.

1627. — Ferriera, tasca o astuccio di strumenti di ferro, la bisaccia che si porta in viaggio con ferri da ferrar i cavalli. (Ces. Oudin, *Trés. des 3 langues.*)

1771. — Grosse bouteille de métal et ordinairement d'argent dans laquelle on porte du vin chez le roi. Elle est carrée ou demi ronde d'un côté et plate de l'autre. On en orne les buffets et les dames en mettent de petites sur leur toilette ; elles sont remplies de fleur d'orange. La ferrière n'est différente du flacon que par la figure. (*Dict. de Trévoux.*)

FERRURE. — Garniture métallique appliquée sur une ceinture et comprenant les clous, rosettes, boucle, mordant et passants. Ce mot s'applique aussi à toutes les pièces métalliques d'un harnais, d'une escarcelle, etc. Une ferrure couleur d'eau ou violette est celle dont le fer ou l'acier a été bleui ou coloré au feu.

1469. — Une ferrure d'or esmaillée de blanc, de noir et de violet, où il y a des M et des F et des fleurs et des larmes, assise sur un tyssu noir, pes. avec le tyssu, 1 m. 2 o et demye. (*Inv. de Marguerite de Bretagne*, n° 45.)

1474. — Une ferreure d'argent surdorée, à fleurs d'or, assise sur ung teissu damassé violé. — It. Ung autre teixu blanc garny de ferrure d'argent dorée, à fleurs d'or. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 7.)

1560. — Pour la façon d'une ceinture de velours noir pour servir aud. Sr (le roi), et avoir fourny de cuir et soye, 20 s. — Pour une belle ferreure vernye noir clerc, faicte à crosse, et l'avoir montée sur lad. ceinture, 35 s.
Pour une belle ferreur en coulleur diamant à lad. ceinture (de velours noir), 25 s.
Pour une ferrure plaine à olives, façon de l'espée dud. Sr., et l'avoir faict brunyr à coulleur d'eau, lad. ferreure de mesme la garde de lad. espée, 20 s. — Pour 2 douzaines de boillons brunis à coulleur d'eau de mesme lad. ferreure, 20 s. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 46 et 142 v°.)

1560. — 4 grands crochets violets et 16 cloux aussi violletz, pour servir à ung harnois de mulet dud. Sr. (le roi), 70 s. — 12 boucles violettes pour lesd. 60 s. 12 mordans violletz... 24 s. une paire de bosses de lèton violettes pour le mors dud. petit mulet, 20 s. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 26.)

1561. — 8 ceintures de cuir lisse garnies de ferrure à couleur d'eau, pour servir aux 8 paiges de lad. dame (la reine mère), 40 s. (*Cpte de l'écurie de la reine*, f° 111 v°.)

1563. — Pour 18 ceinctures de cuyr à grain, garnies de ferrure à couleur d'eaue, pour servir aux paiges, nain et lacquais d'icelle dame. (*Id.* f° 120 v°.)

1565. — A Pierre Freron, sellier, pour avoir faict revernir et mectre à coulleur d'eaue 60 boutz, 20 boucles, 80 passans et autant de bouilons qui ont esté employez sur ung harnoys de veloux, 100 l. t. (*Id.*, f° 46 v°).

1575. — Une çaincture de velour noir passementée d'or avec ferreure à la Millanaise, par MdS., 13 l. (*Argenterie du duc d'Alençon, Cpte de P. Jaupitre*, f° 47 v°.)

FÉRU. — Frappé, travail de ciselure connu sous le nom de repoussé, mais particulièrement l'estampage au marteau, dans un moule creux appelé tas, de feuilles minces de métal qui retournées présentent des images ou des ornements en relief. Ces appliques avaient de nombreux emplois, mais le procédé de l'estampage que décrit longuement le moine Théophile (Voy. p. 668), était interdit aux fabricants de boucles, pour insuffisance de la matière mise en œuvre.

1260. — Nus boucler de fer ne puet férir boucles en tas, quar elles ne sont ne bones ne loiaus. (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 58.)

1309. — Que nulz ouvriers dud. mestier ne puissent esmaillier chose qui soit férue en taz, qui soit creuse dessouz, pour ce que, quant l'en achète une ceinture, l'en cuide qu'il y ait une marc d'argent et il n'en y a pas la moitié...
It. Que nulz ne puisse esmaillier pièces férues en taz qui viengnent tailliés du taz, qui passent le grant d'un artisien, et que celle dite pièce soit plaine et plannée par dessouz, pour ce que l'en fesoit grans pièces pour ceintures, férues en taz, qui estoient si flebes d'argent que l'esmail ne povait demourer longuement entiers sus telle fausse taille. Et si n'i a pas le tiers d'argent qu'il semble, et de telle fausse oevre tous ceus qui les achetent sont deceus. (*Livre des mét. de Paris, Biblioth. Richel., Fds de Sorbonne*, ms. 350, f° 87.)

1313. — N° 32. — 2 grans henaps à couverclez, dorez, ouvrez d'esmail des armes de France et de Navarre, et de feuilles de chaisne férues en tas, pes. environ 24 m. et 10 o., ou pris de 140 l. (*Inv. de Mahaut d'Artois.*)

1355. — Que nuls orfèvres ne puissent faire planches

de boutons férues en tas, qui ne reviennent massisses et toutes pleines devers le martel. — It. Que toutes pièces qui seront férues en tas, qui seront pour mettre sur soye ou ailleurs, soient de la propre condition que dessus. (*Stat. des orfèvres de Paris, Ordonn. des rois*, t. III, p. 12.)



XVe s. — *Dé à emboutir en bronze, pour l'estampage de menus objets. — Prov. des fouilles de la Seine.*

1380. — Douzaine et demye d'escuelles d'argent doré, dont 6 a en chacun ou fons une fleur de lys férue par dehors. (*Inv. de Charles V*, n° 1568.)

1392. — A Estienne Despernon, orbatteur,... pour 2 m. d'or soudis pour faire bacins féruz en estampe, pour mettre et asseoir sur une grosse cornette de drap qui fait chapel, pour le roy, au pris de 19 l. 3 s. p. le marc. (4e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 116.)

1401. — Pour une selle bordée de laiton devant et derrière, les montées couvertes d'oz blanc, l'arçon houssé de cordouen vert, garnie de tasses blanches de Hongrie, d'estriers, d'estrivières et d'un harnoiz de cuir de Hongrie cloué à 2 rans tout au long de petiz boullons jaunes et par tous les carrefours de ficheures de laiton férues en estampe, grenetées, 7 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 12.)

1446. — Fust trouvé ès mains d'un nommé Jehan Bourdant, orfèvre, demourant en Quiquenpois, 15 planches d'argent féruz en tas pour faire saintures à femmes, et auxi 4 boucles pour servir auxd. saintures non assouvies. (Fagniez, *Extr. d'un reg. de la corporation des orfèvres de Paris*, n° 54.)

FÉRULE. — Bâton pastoral en forme de béquille ou mieux de tau, et généralement surmonté d'un motif de sculpté en ronde bosse.

1503. — Quidam baculus coopertus argento, dictus *la ferlo*, in quo desuper est Agnus Dei cum parvo vexillo argenteo et diademate. (*Inv. de l'égl. d'Aix*, n° 100.)

FERVESTI. — Armé, couvert de fer, c'est-à-dire de maille pour l'époque correspondante aux textes ci-joints. Voy. FERARMÉ.

1180. Li vassaus montre qu'il ot le cuer hardi
A bien set cens chevaliers fervestis.
(*Garin le Loherain*, t. I, p. 69.)

1230. Mais or voz voil par amors commander
Que vos voz faitez fervestir et armer.
(*Gaydon*, v. 8835.)

1250. O bien. C.M. Turs fervestis et armés.
(*Chanson des Saxons*, p. 49.)

1260. Et Cornumarans fist .IIII. graisles soner,
Dont veissiés paiens fervestir et armer.
(*La conqueste de Jérusalem*, v. 2731.)

FESTIN. — Quelques notes relatives aux repas d'apparat, pendant les XVe et XVIe siècles, serviront de complément au texte de 1334 inséré à l'article BANQUET.

1415. — L'empereur (Sigismond) eut en volonté de voir les dames et demoiselles de Paris et les bourgeoises et de les festoyer. Et de fait les fit semoudre de venir disner au Louvre où il estoit logé. Et y vint jusques à environ six vingts. Et avoit fait faire bien grand appareil, selon la manière et coustume de son pays, qui estoit de brouets et potages fort d'espices. Et les fit seoir à table, et à chascune on bailla un de ces couteaux d'Allemagne qui valoient un petit blanc et le plus fort vin qu'on peut trouver. Et y en eut peu qui mangeassent pour la force des espices; de viandes furent elles servies grandement et largement, ménestriers y avoit, et après disner dansoient, et celles qui savoient chanter chantoient aucunes chansons, et après prirent congé. Et au partir donna à chacune un anneau ou verge d'or qui n'estoit pas de grand prix, mais de peu de valeur. (Juv. des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 530.)

1564. — A quelle heure on servit en table? — Quasi 10 heures. — A quelle heure se leva on? — Un peu avant midi. — Tenez donc les entrées de table. — En premier lieu on servit des petites croustes tendres emmellées avec hypocras d'œuvre de patissier.

On servit après des jambons salez, andouilles enfumées, saussices, langues de bœuf sallées et fumées pour donner appétit et pour faire boire.

Du mesme rang furent entremellées vinaigrettes et salades de laitues pommées, des fricassées de fressures d'oyseaux, des hachis de veau avec les moyeux entiers d'œufs, et suffit des entrées jusque icy, qui fut le premier mets.

... Voicy ce qui estoit au second mets : un pasté, des poulets bouillis avec laittues, du bœuf, du mouton, du veau, du pourceau frais, du potage bien assaisonné avec moyaux d'œufs, du saffran et verjus, mesmes quelque potage d'herbes.

A peine furent ces choses sus table quand on nous commanda de les lever. Je viens donc au troisième mets auquel fut le roty mis sus table, poulets, pigeons, des oysons gras, cochons, connils, espaules de mouton; finalement 2 sortes de venaison mis en pasté... 2 perdrix entremeslées avec un lapin, des fèves vertes fricassées et des pois cuits en cousse.

Il y avait une grande truitte qui avoit esté divisée en 4 hormis la queue, et mesme un grand brochet lequel estoit aussi party en 4. Je tay les petits et médiocres poissons, en partie bouillis, en partie ou rostis ou fris, mesmes les escrevices de rivière, le tout en grand nombre; mais cela estoit plustot pour la monstre que pour nécessité, car on n'en gousta quasi point.

Presque à chacune viande estoit la salée propre... et ne défailloyent les capres avec de l'huile et du vinaigre, citrons, orenges, olives, vinaigre rosat et suc d'ozeille.

Enfin comme personne ne mangeoit ni chair ni poisson, mon oncle commanda d'apporter l'issue de laquelle la principale chose estoit du fromage frais bien gras, et mesme du viel en plusieurs sortes, tartres, tourteaux, du riz cuit au laict et bien sucré, des pesches, figues, cerises, raisins, dates. Au dessert toutes sortes de confitures... Il y fut changé 4 ou 5 fois d'assiettes. Nous ressortions les viandes grosses et dures quasi toutes entières en la cuisine, tant y en avoit peu qui y touchoyent à cause des viandes plus délicieuses qui y estoient...

Vins. — Si vous demandez de la couleur, blanc, couvert, blafard, sanguin, et de chacune couleur plusieurs sortes; si vous demandez de la bonté, ils estoient tous quasi excellents; mais le vin de Bourgonne que l'on appelle communément d'Arbois estoit fort recommandable et singulier...

Quand mon oncle veit que les convives estoient quasi tous las de manger, de boire, de parler, alors il fit verser du vin à chacun et les invita tous de boire pour l'issue. De là on lève tout d'ordre, on jette sus tables de fines serviettes larges, on donne de l'eau odoriférante pour laver légèrement les mains... Mon oncle remercie à haute voix la compagnie, enfin le premier syndic, au nom de tous remercie assez proprement celuy qui les avoit festoyez et le tance aussi de ce qu'il les avoit traictez d'un si magnifique et somptueux appareil. Ains, dit mon oncle, je vous prie de me pardonner si je ne vous ay traictez comme vous méritiez.

Ces choses dites, ils se levèrent tous de table, une grande partie ayant dit à Dieu, s'en part incontinent, les autres demeurent et devisent debout en la salle. (*Colloques de Maturin Cordier*, l. 4, coll. 22, p. 471.)

1571. — Collation offerte par le prévôt des marchands à Elisabeth d'Autriche.

Outre le nombre infini de toutes sortes de confitures seiches et liquides, diversité de dragées, cotignac, massepains, biscuits et autres singularités qui y estoient, n'y a sorte de fruict qui se puisse trouver au monde en quelque saison que ce soit qui ne fust là avec un plat de toutes viandes et poissons, le tout de sucre si bien représentant le

naturel que plusieurs y furent trompez, même les plats et escuelles ès quels ils estoient faicts de sucre. [Suit le détail de 6 grandes pièces montées, en sucre, à personnages.] (*Reg. des ordonn.* ap. Félibien, *Hist. de Paris*, t. V. p. 421.)

FESTISSURE. — Faîtage, tuile faîtière, crête, poinçon, toute pièce de charpente, de plomb ou de poterie placée sur un comble ou en haut d'un pignon.

1367. — 6 plates bendes de fer mises à le fiétisure de le tante dou prévost et des jurés. (*Arch. munic. de Valenciennes*, n° 27.)

XIVe s. — Que lad. cuiture desd. vaniaux et desd. fètissures soient cuittez et plommées bien et souffisamment. (A. Thierry, *Mon. du tiers état*, t. IV, p. 221).

1468. — A Welle, potier de terre, pour 5 festissures ayans 5 pos. plommées pour mettre sur 5 fenestres des greniers, 25 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 381).

1498. — 1256 l. de plomb employé à faire les heuzes et festichures servans aud. windas. (*Cptes d'Abbeville*, ap. Godefroy.)

1505. — A Simon Habonde, paintre, pour 370 feuilles d'or batu pour dorer les feulissemens (feuillages) des festissures mises sur le comble d'entre les 2 tourelles. (*Cptes de Cambrai*, extr. Dehaisnes.)

1564. — A Jehan Bacheler, paintre, pour avoir paint 21 pieds de festichures de coulleur blancq et noir et les arcquelz desd. festichures de couleur rouge et verde, le tout à l'huille, à la chambre des 6 hommes, 4 l. 18 s. 6 d. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, f° 150.)

FÊTE. — Le récit que font nos chroniqueurs de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, en 1389, mérite d'être cité comme un type des fêtes publiques et des ressources dont disposaient les Parisiens à l'époque de Charles VI.

1389. — Ceux de Paris allèrent au devant avec le prévost des marchands avec grande multitude de peuple criant Noel... Et y avoit à chaque carrefour diverses histoires et fontaines jettans eaue, vin et laict.. Le pont par où elle passa était tout tendu d'un taffetas bleu à fleurs de lys d'or. Et y avoit un homme assez léger, habillé en guise d'un ange, lequel par engins bien faits, vint des tours Nostre Dame de Paris, à l'endroit dud. pont et entra par une fente de lad. couverture, à l'heure que la reyne passoit et luy mist une belle couronne sur la teste, et puis par habillemens qui estoient faicts, fut retirée lad. fente comme s'il s'en fut retourné de soy mesme au ciel.

Devant le grand Chastelet y avait un beau lict tout tendu et bien ordonné de tapisserie d'azur à fleurs de lys d'or. Et disait on qu'il estoit pour représentation d'un lict de justice, et estoit bien grand et richement paré, et au milieu y avoit un cerf bien grand à la mesure de celuy du Palais, tout blanc, fait artificiellement, les cornes dorées et une couronne au col. Et estoit tellement fait et composé qu'il y avoit homme qu'on ne voyoit pas qui lui faisait remuer les yeux, les cornes, la bouche et tous les membres, et avoit au col les armes du roy pendans, c'est à sçavoir l'escu d'azur à 3 fleurs de lys d'or bien richement fait. Et sur le lict emprès le cerf y avoit une grande espée toute nue, belle et claire, et quand ce vint à l'heure que la reyne passa, celui qui gouvernoit le cerf, au pied de devant dextre luy fit prendre l'espée et la tenoit toute droite et la faisoit trembler. (Juv. des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 365.)

1389. — Et sachez que toute la grande rue S. Denis, étoit couverte a ciel de draps camelots et de soie si richement que si on eut les draps pour néant ou que on fut en Alexandrie ou Damas.

Toutes les maisons à 2 cotés de la grande rue S. Denis, votre jusqu'au grand pont de Paris, etoient parées et vêtues de drap de haute lice de diverses histoires... Lors sortirent hors du bois et de la ramée jeunes pucelles environ 12 très richement parées en chapelets d'or, tenant épées toutes nues en leurs mains.

Le grand pont etoit couvert d'un ciel estellé et de vert et de vermeil samit... Et etoit le présent des bourgeois de Paris en une litière très richement ouvrée, et portoient la litière 2 forts hommes ordonnés et appareillés très proprement comme hommes sauvages, et étoit la litière couverte d'un ciel fait d'un délié crêpe de soie par quoi tout parmi on pouvoit bien voir les joyaux qui sur la litière étoient. (Froissart, t. III, p. 5.)

FEU DE JOIE. — L'antiquité comme le moyen âge a mis en pratique ce mode de réjouissance auquel les développements de la pyrotechnie ont souvent substitué, depuis le XVIe siècle, les feux d'artifice. Néanmoins les flambées de paille et de fagots de la Saint-Jean se sont conservées jusqu'à nos jours dans beaucoup de villages de France. A Paris le roi venait en personne allumer ce feu sur la place de Grève, et les comptes de la prévôté nous apprennent que cette cérémonie était suivie d'une collation offerte dans les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville.

1543. — Pour l'après disner dud. jour les consuls firent dreisser ung arbre en la place publique des Bancs de lad. ville, de la haulteur de 90 pieds ou environ, lequel firent garnir de grand quantité de fagots tout au long, avec force pouldre de canon, une barrique où y avoit grand quantité de terbentine, et au bas et pied dud. arbre firent mettre 6 ou 7 charges de gros boys avec poudre de canon et terbentine semées ensemble, et un peu loin dud. arbre et derrière le pilloyre firent dresser toute l'artillerie de lad. ville, chargée de pouldre et de papier. (*Réjouiss. à Limoges pour la naissance de François II*, Leymarie, *Extr. du 2e reg. consulaire de la mairie*.)

1572. — 315 l. 5 s. 6 d., tant pour 6 torches de cire jaune de 4 l. pièce, à 12 s. la l., qu'il a fourni à mesd. sieurs et au greffier de lad. ville, et une torche de cire blanche de 2 l. à 15 s. la l. par lui (Jean de Labruyère) livrée pour le roy; lad. torche garnie de 2 poignées de velours rouge le jour et vigile de S. Jehan aud. an 1572, pour allumer le feu en la place de grève en la manière accoustumée. [Suit le détail de la collation.] (Sauval, *Cptes de la Prévôté*, p. 632.)

FEU (USTENSILES DE. — Les notes ci-jointes prouvent que l'outillage d'un foyer est resté sensiblement le même depuis le XIVe siècle.

1200. — Pala furni est vas ferreum et oblongum, extremitas illius una similis est circulo expanso qui cinerem e fornace removent et furnulo, altera vero extremitas habet dentes ferreos tenues qui infiguntur ei quod super igne est et postea educunt carnem aut panem, et extremitas illa quæ expansa est vocatur circulus everriculi. (Maimonides, *Comment. s. le traité des vases : La Mischna*, t. VI, ch. 13, p. 71.)

V. **1350.**
Au fouier afier cheminiau,
Or faut la moulle,
Or faut la rafe et roulle,
Et le soufflet à quoi on soufle
Pour le feu faire.

(*Les outier de l'ostel, Rec. de fabl.*, ms. Lusarche, *piece* 72, f 206).

1633. — Une paire de chenests de fer garnys chascun de 2 pommes de cuivre, une tenaille, une pelle, une fourchette, une pincette et une chevrette, le tout de fer, prisé ens. 18 s. (*Inv. de la veuve Phelipeaulx*.)

1661. — N 608. — Une garniture de feu composée de 5 pieces, savoir le sousflet, pincette, pelle, tirebraize et fourchette, garnis par les boutz et millieu d'argent blanc, facon d'Italie, prisé ens. 25 fr. (*Inv. de Mazarin*, f° 179, v°).

1690. — Une garniture de feu consiste en paelle, pincettes et tenailles. (Furetière.)

FEUILLE. — Froissart appelle feuille le battant d'une porte. Dans un compte de Guillaume de Varye ce mot désigne un paillon ou feuille de métal très mince, diversement coloré et servant de doublure à des gemmes ou à des verroteries montées, pour en augmenter l'éclat. Une troisième signification est donnée en 1690, dans le dictionnaire de Furetière.

1382. — Fut ordonné que quand le roy seroit entré à Paris on oteroit les feuilles des 4 portes principales de Paris. (Froissart, l. 2, liv. 205.)

1463. — Avoir livré la feuille pour lesd. balaiz, ruby et jassinte, pour leur donner meilleure couleur. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 74.)

1690. — L'extrémité du manche des fourchettes, un peu étendue pour y graver des armoiries. (Furetière.)

FEUILLETÉ. — Ciselé à feuillages.

1363. — Une pinte raonde, dorée, feuilletée, bonectée et esmaillée. (*Inv. du duc de Normandie.*)

FEURRE-FUERRE. — Fourreau.

1180. — Quant li rois tint Durandart la trenchant.
Tret la du fuerre, si essuya li brant.
(*Agolant*, p. 152.)

1260. — Nus forbeur ne puet ne ne doit fère feurre à espée, de bazane, quelle que l'espée soit, ou grant ou petite. (Et. Boileau, tit. 96.)

1392. — Tirant son épée hors du feurre. (Froissart, l. 4, ch. 28.)

FEUTRE. — Étoffe de poil ou de laine, non tissée mais rendue compacte par l'opération du foulage. La matière du feutre se travaillait, au moyen âge, en pièces et en chapeaux.

1153. — Talecan (région de Hérat)... On y fabrique des feutres de laine partout renommés. Il n'en est point d'aussi solides, et d'aussi compactes que ceux-ci. (*Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 468.)

1365. — 8 pièces de feutre blanc et pers pour feustrer l'étude du roy, et les fenêtres de sa chambre, chaque 12 den. p. (*Cpte des dépenses de Charles V*, p. 76.)

1421. — Pour 2 feutres pour mectre aux sengles du cheval de MdS., 2 s. (Laborde, *Les ducs de Bourg*, n° 629.)

1458. — A Jehan Lalemant, marchant suivant la cour du roy N. S., pour une aulne demi quartier trippe de veloux gris pour couvrir ung feustre et faire aud. Sgr. ung chappeau, 15 l. 9 s. 1 d. t. Et pour un quartier satin plain gris pour doubler et couvrir dedans la testière dud. feustre, au pris d. 60 s. l'aune. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 74, v°.)

1488. — Pour un grant feustre de chappeau blanc pour lui servir (au roi) à mectre soubz sa cuirasse, garnie de petiz cloux et cuir à sa devise, 18 s. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 216.)

1566. — Il n'en prend pas de ces marchandises comme des autres qu'ils disent avoir été apportées de 100 à 200 ou 300 lieues, jaçoit qu'elles aient été faictes à 3 ou 4 maisons près... Ainsi est-il des feutres d'Espagne. (Henri Étienne, *Apologie p. Hérodote*, ch. 16, p. 353.)

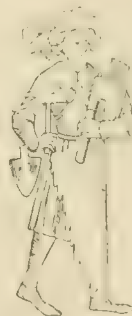
1627. — En la ville de Cartagène il se fait grand trafic de laines qui sont conduites de là à Gennes, à Milan et ailleurs, et mesme en France où l'on use fort maintenant de laine d'Espagne pour faire des feutres et non autre chose. (Davity, *Les estats, empires et princip. du monde*, p. 185.)

FÈVRE. — C'est, pendant la longue période qui nous occupe, l'ouvrier ferronnier et forgeron fabricant à chaud et à froid non seulement des outils et ustensiles de toutes sortes, mais souvent des pièces portant l'empreinte d'un profond sentiment de l'art et d'un goût exquis. La division moderne du travail a réparti entre des professions fort diverses une foule d'objets dont l'exécution plus rapide a diminué le prix sans toutefois en maintenir le mérite ou la qualité.

1225. — Fabri fabricant super incudem cum malleis et forcipibus et ventilatione follium cultros et vomeres, ferros equinos, ferrum ad vangam, ad tribulam, ad ligones, ad sarcula, non prætermittendo falces ad prata et falcillas ad messes. (J. de Garlande, § 52.)

V. 1300. Fèvre font les fers à moulin
De qoi la farine est molue...
Coutel dont l'en trenche le pain,
Et dont l'en trenche son mengier...
Besches et hoes aus vilains,
Pis et maches et les gons gros,
Et grais à rostir harens,
Et les ams a prendre merlens
Et les cérens et les estrilles,
Et fonnes dont l'en prent anguilles...
Se la laine n'estoit pingné
Des pingnes que li fèvres fait.
Robe fète n'appareillée
S'ele n'est aus forces taillée.
Cisailles fètes ne seront
N'agulles se fèvres ne s'font.
Fèvres font haches à bouchier
Et ostiex à cordoanniers
Et ferrures à charrète...
Et sarchiaus por sarcler les blez...
Fevre font les fers aux oublées
Et fers à gaufres empeurées.
(*Ledit des Fèvres*, Jubinal, *Jongleurs et trouvères* p. 133.)

1367. — Ch. 10. — De l'office de toute manière de fèvres... Et doit tenir un martel en sa main destre, et à la senestre une doloère, et doit avoir à sa ceinture une truelle à maçon. (*Les échecs moralisés. Bibl. Richel.* ms. 1166, f° 32.)



1367. — *Fèvre, d'après la miniature jointe au texte de cette date.*

1390. — Le fèvre :
Si volez graunet ou tripier,
Gril, cramellie ou escumoir,
Racière de fer ou lardoir,
Ance à pot ou fourquette à feu,
Ou cheminiaux, j'en suis pourveu.
J'en ai seaus de beaux et bons.
(Eust. Marcadé, *La Passion*, *Bibl. d'Arras*, ms. 625, f° 195, v°.)

FIAZ. — Petite chandelle du poids d'environ 20 grammes. Le calcul donne 21gr,2/3.

1382. — Pour 2 l. de cire pour faire des fiaz pour matines chanter en la chapelle, 5 s. 4 d. — It. Pour une poelle de terre à faire le feu de lad. chapelle, 8 d. — It. Pour 5 l. et demie de cire en 129 fiaz prins le jour de la Conception Nostre Dame, pour chascune l. 32 den., valent 14 s. 8 d. (*Cptes du college de Beauvais-Dormans*, f° 7, v°.)

FICART. — Farasse, lanterne fichée au bout d'un bâton.

1458. — Toutes les torches furent ralumées, c'est assavoir nouvelles torches, ficars et fallotz. (J. Chartier, t. III, p. 88.)

1505. — En la cuisine... un ficcart sans ance, pesant 2 l. prisé 4 s. 2 d. (*Inv. de l'ev. de Metz*, p. 109.)

FICHURE. — Pièce métallique ornementale rivée sur les cuirs d'un harnais.

1399. — 2 selles pour le roy... Les harnois cloués sur les carrefours de grandes ficheures à 8 pointes, de fin cuivre doré de fin or, esmaillez en bendes des 4 couleurs (du roi : rouge, blanc, verd et noir), et ou milieu desd. couleurs 2 cosses de geneste taillées de haulte taille.

It. Une selle de palefroy pour le confesseur du roy... garnie d'un harnois cloué au long de cloux dorez, et dessus les carrefours de grandes ficheures percées à jour, et ou milieu un esmail fait à la devise d'une marguerite.



1459. — *Fichures de harnais, d'après* Benozzo Gozzoli. *L'adoration des Mages, au palais Riccardi, à Florence.*

1400. — Une selle faite à la facon de Lombardie... Les carrefours et bous des pendans du harnois clouez de grans ficheures carrées taillées et mastiquées.

1401. — Un harnoiz de cuir de Hongrie cloué à 2 rans tout au long de petits baillons jaunes, et par tous les carrefours des ficheures de laiton férues an estampe, grènetées.

1402. — Une selle de roncin bordée de fer devant et derrière à longs bors. L'arçon et la couverture de cordouen vermeil garni de harnois de drap vert à 4 pendans de chascun costé et clouée tout au long de rolleaux d'estain, et sur les carrefours grans ficheures de fer blanc burny, 6 l. t. (*Cptes de l'écurie du roi*, f°s 3, 5, 42 et 76.)

FIERCE, FIERGE. — La seconde pièce du jeu d'échiquier, la reine.

V. 1250. Ysengrin fu du jeu apris ;
Del paonnet a un roc pris ;
Après le roc a pris la fierce.
(*Rom. du Renart*, v. 28949.)

FIERCE, FIERS. — Raisin très sucré et sans doute de forme oblongue comme en produisent certains cépages du Midi.

1388. — Pour un collier pour un levrier, assis sur un tissu vert dont les cloux sont d'argent dorez, fais et forgez en maniere de fierce et petites branches poinssonnées, 19 l. 4 d. p. (1er *Cpte roy. d'Arnoul Boucher*, f° 95.)

1530. — Notez que c'est viande celeste, manger à desjeuner raisin avec fouace fraische, mesmement des pineaux, des fiers, des muscadeaulx, de la bicane et des foirars. (Rabelais, l. 1, ch. 25.)

FIERTE. — Cercueil, reliquaire de grande dimension en forme de châsse.

1190. Je batrai tant saint Pierre qui là gist,
Que de sa fierte fera tot l'or caïr.
(*Huon de Bordeaux*, v. 1115.)

1477. Une fierte de plomb fut faicte,
Le duc de Gueldres y fut mis,
Et la fu demenée parfaite
Par clergé et par ses commis.
(*Complainte sur la mort du duc de Gueldres*, *Acad. roy. de Belgique, commiss. d'hist.*, série 2, t. I, p. 191.)

1690. — Fierte. Vieux mot qui signifioit autrefois une chasse. Il n'est plus en usage qu'en Normandie, en parlant de la fierte de Saint Romain archevesque de Rouen, en faveur de laquelle on accorde grace à un criminel le jour qu'on porte cette chasse par la ville. (Furetière.)

FIERTON. — Étalon de poids pour la fabrication des monnaies, son nom plus moderne est *déneral.*

1354. — Les gardes, essayeurs, balenciers, fiertonneurs, ouvriers monnoyers et tous autres officiers de nosd. monnoyes. (*Rec. des Ordonn.*, t. IV, p. 151.)

1360. — N° 28. — Une fourme d'argent des royaulx que l'en fait en France; et est dorée. — N° 29. — It. 2 autres monstres d'argent dorées. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

FIFI (Maitre). — Cureur de retraits, vidangeur.

1350. — L'estat des vuidangeurs appelez maistres fifi. (*Ordonn.*, ap. Larchey.)

1517. — Contra vanos aspectus, ite ad magistrum *fifi* et petite ab eo de sua tela ad velandum oculos. (Michel Menot, *Sermo*, f° 50.)

1650. — *A jakes farmer.* — Nettoyeur de retraits, gadouard, guedonard, guigneron, maistre des basses œuvres, maistre phy-phy. (Sherwood, *Dict. angl. franc.*)

FIFRE. — Petite flûte traversière à sons aigus; elle est percée de six trous pour le doigté. Le fifre est surtout un instrument de musique militaire qu'il ne faut pas confondre avec l'arigot.

1574. — Ce fait, les fifres, tambours, trompettes et instrumens commencèrent à sonner. (*Obsèques de Charles IX*, Félibien, t. III, p. 721.)

1588. — Nous appellons le fifre une petite flutte traverse à 6 trouz, de laquelle usent les Allemandz et Suysses, et d'aultant qu'elle est percée bien estroictement de la grosseur d'un boulet de pistolet, elle rend un son agu. Aulcungs usent en lieu de fifre dud. flajol et flutteau nommé arigot lequel, selon sa petitesse, a plus ou moings de trouz, les mieulx faictz ont 4 trouz devant et 2 derrière et leur son est fort esclattant, et pourroit on les appeller petites tibies parceque premièrement on les faisoit de tibies et jambes de grues. (Thoinot Arbeau, *Orchésographie*, f° 17, v°.)

FIGUIER. — Le texte de Cardan signale, au XVIe siècle, un emploi assurément très peu connu du bois de figuier.

1556. — Maintenant aucuns usent (pour écrire) de tablettes faictes de bois de figuier et de la cendre des os. (Cardan, *Subtiles inventions*, l. 7, p. 190, v°.)

FIL. — Depuis l'époque de saint Louis jusqu'au règne de Charles VIII, les vases à boire appelés madres (Voy. ce mot) furent d'un usage fréquent; mais leur matière rendue fragile par le travail les garantissait mal contre les accidents. On remédiait aux gerçures et aux fentes en entourant la pièce d'un fil d'argent pour en prolonger la durée, comme on recoud encore aujourd'hui la porcelaine et la faïence.

Parmi les produits de la filature du chanvre et du lin dont la réputation est ancienne, il faut citer d'abord ceux d'Anvers qui, au XVe siècle, fournissaient des cordes d'arbalètes, au XVIe siècle, des fils à coudre ou à marquer le linge, et plus tard disputèrent à Malines les fils à dentelles. — Le fil de Bourgogne s'exportait en Italie en concurrence avec ceux d'Amalfi et de Florence (Voy. ce mot.)

Aux XIVe et XVe siècles, le fil d'Épinal, peut-être le même que celui d'Épinay fabriqué originairement dans le bourg de ce nom entre Anvers et Malines, et finalement à Lille. Le polmart ou pallemard était un gros fil de chanvre du Lyonnais transporté sur les côtes de France pour la couture et l'entretien des voiles. Celui dit d'espine était au contraire très fin et s'employait en broderies, passements et dentelles. Le fil d'Arras, de matière différente de tous les précédents, constituait la trame des tapis et tapisseries de laine et des tissus de sayetterie.

XIIIe s. Que tu denier qui es d'argent,
Denier relie madelins.
(Jubinal, *Fabl.*, t. II, p. 270.)

1340. — In refectorio debet justas et salaria de stagno, et religare ciphos madrinos qui ligantur de filo argenti, ac dictum filum. (*Reg. Bertrand, de S. Martin des Champs*, Lebeuf, *reimpr.*, t. II, p. 360.)

XIVe s. — E que en la deyta obra de cera aia la sinquema part de pabil (mèche), tant solament, e que lodeyt pabil sia de fil euyt. (*Stat. de Marmande*, *Arch. histor. de la Gironde*, t. V, p. 220.)

1371. — It. Autres franges de fil d'espinart. (*Inv. ap.* du Cange, vo *Tablettus.*)

1380. — No 3716. 5 tappiz azurez, du fille d'Arras, bordez à ombres de fueilles, à escussons de France entour.

No 3717. — 3 tappiz tannez, du fil d'Arras, de pareille facon. (*Inv. de Charles V.*)

1403. — A Jacques Dourdin, marchant tappicier demourant a Paris, pour 2 serges de tappisserie de fille d'Arras armoié des armes de Mgr de Rethel et de mad. damoiselle sa femme, contenant chascune serge 12 aulnes quarrées, font 84 aulnes au pris d'un franc l'aulne, 84 francs.

Au même, pour un grant tappis de fille de Paris, armoié des armes de Mgr de Rethel et de mad. damoiselle sa femme, contenant 10 a. du long et 3 a. de lez... pour mettre par terre au travers des 2 liz d'icelle chambre de mad. damoiselle, au pris chascune a. de Paris, 2 francs. (*Achats pour les couches de la Ctesse de Rethel*, p. 607.)

1408. — Filo di Borgogna, il 100 a peso, 1 soldo. (Gio. da Uzzano, *Pratica della merc. Gabelle di Pisa*, p. 53.)

1411. — 210 botes de fil d'Envers, pour faire cordes à arbalestes. (*Fragment de Cpte de l'artill. du Louvre*, fo 1.)

1426. — Pour les voilles des molins des Pastures, 92 aunes de canevach et 3 quarterons de fil de Bourgongne à les appointer, ens. 7 l. 7 s. 5 d. (*Arch. de Saint-Omer, Cptes de la ville, extr.* Deschamps de Pas.)

1435. — 3 l. de fil d'Anvers, avec ung nombre de chausse trappes. (*Inv. de la Bastille*, p. 347.)

1449. — Pour pourveoir aux fraudes, pertes et dommages compencheroit de nouvel estre et sourvenir de jour en jour au fait et marchan lises des filles (fils) appartenant à faire saye, et dont soloient venir grant abondance en la ville d'Arras... les ordonnances par devant faictes demeurent en leur force...

It. Qu'il ne soit aucuns, de quelque condicion qu'il soit, qui vende ne acate fille de layne ordené à faire sayes, haulteliche, à la marche ou draps fors ès lieux et marchés accoustumés à ce vendre...

It. Pareillement porront estre vendus et accatés files de Flandres et aultrez filles de quelques païs que ce soit en lad. hallette. (*Memor. d'Arras, Mém. de l'acad. des sciences d'Arras*, 2e série, t. III.)

1468. — Une estolle de fy d'Espinal, garnie de son manipolle. (*Inv. de l'égl. S. Claude.*)

1483. — A Mathelin Forget pour fil d'Espinay, esguilles et daulx pour servir en la chambre de lad. dame, pour ce 6 s. 8 d. (*Dép. de la reine Charlotte de Savoie*, ap. Leber, t. XIX, p. 249.)

1488. — 36 l. t. pour 300 boîtes de fil d'Anvers pour faire cordes d'arbaleste. (*Cpte de l'artill. de Charles VIII*, fo 102.)

1488. — Pour avoir garny une des espées d'armes (du roi) de fourreau et sainture et y avoir fait une poignée de d'Espinay, 7 s. 6 d. (*Cpte de l'écurie du roi*, fo 23, vo.)

1490. — Pour cordes et filz de polmart et fouet. (*Arch. de l'art franç.*, *série* 2, t. I, p. 29.)

V. **1490.** — Unum cinctorium de filo Malfetano, cum 6 manipulis sericis; doravit Catherina Bizocha. (*Inv. de Sainte-Marie Majeure*, no 45.)

V. **1500.** — A Nicolle (Lincoln) est le bon fil blanc. (*Le dit des pays*, Montaiglon, *Rec. de poés. franç.*, t. V, p. 109).

1507. — No 61. Dans une arche de sappin 3 pièces de toille faicte à treillis, pour faire ung ciel et dociel et ruelle, et au millieu des coustures de resieux ouvré de fillet d'espine.

No 70 Un linceulx de toilles de lin de 4 toilles, et en toutes les coustures est ouvré de soye et de fil d'or, et dans une des toilles est ouvré à fil d'espine.

No 71. Plus ung autre linceuil de lin de 4 toilles, où il y a dans les coustures ouvraige de toille tirée ouvrée de fillet d'espine. (*Inv. du duc de Bourbon.*)

1520. — 391 l. et demye de filletz d'Espinay blanc, noyrs, tannez, viollez et autres couleurs... pour servir à couldre les tantes et pavillons à raison de 10 s. pour chascune livre. (*Cpte de la Commission des tentes*, fo 11.)

1564. — 2 nappes ouvrées du petit Venise, marquées de fil d'Enfert. — 5 nappes fines, longues et fort larges de petit Venise, marquées de fil d'Enfert. [*al.* : Anfert] — une grand nappe fine, longue, faite à carreaulx ouvrés de fil d'Enfert à 3 grands ouvraiges. — 4 aultres nappes faites en tablier, quarrées, marquées de fil d'Enfert au bout. (*Inv. du Puymolinier*, fo 148 vo.)

1572. — Ma femme, avec ses filles et chambrières (à Brescia), en accoustrons (du fil à coudre) bonne quantité avec grand plaisir, faisant premièrement la lessive la plus forte qu'il leur est possible pour mettre dans leur cuve, et le second jour en ostant le filet le secouent fort et le remettent en un autre cuvier bien net, ce qu'elles font l'espace de quinze jours, à sçavoir l'un jour le secouans et le laissans l'autre en repos; et voyans qu'il est amolly, font une autre lessive, et mettans le filet en la cuvette de boys, prennent du savon à pièces et le mettent dedans, et le jour ensuyvant le secouent de cuvier à autre et l'estendent sur des ais au soleil, et sur le soir le remettent en la lessive qui soit bien clère, et avec le savon mesme, usans de cette façon tous les jours tant que le filet soit blanc en celle perfection qu'il est requis. (Belleforest, *Agriculture de Gallo*, 9e *journée*, p. 192.)

1590. — 2 l. de fil d'Espinay en eschevaulx, prisé la l. 30 s. vallent un escu. (*Inv. du marquis Pisani.*)

1593. — Filz d'espine assortis, la flotte 9, 12 et 18 den. t.
La livre de fil blanc assortis, 28, 30, 35 et 40 s. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 386.)

1593. — Pour 14 douzaines de passementz dentelle de fil d'espine, à 10 s. la douzaine, pour servir à une paire de grègues de Sa Majesté, qui sont toille d'Holande. (*Argenterie du roi, Bibl. Richel. ms.* 11208.)

1645. — Villa de Guimarães. — Labrando preciado lienço y finissimo hilo estimado en toda Europa, que importan los derechos reales ocho mil ducados. (Mendez Silva, *Poblacion gen. de España, Regno de Portugal*, c. 121, fo 179, vo.)

1669. — Art. 59. — Le fil pers appellé vulgairement fil à marquer, retors et simple, et le bleu brun clair et mourant seront teints avec inde plate ou indigo. (*Règlem. des manuf. et teintures des étoffes*, p. 67.)

1694. — Nous appelons fil d'Epinay une sorte de fil à coudre qui est de très grand usage parmi les lingères, et nous l'appellons de la sorte parce qu'il se fait à Epinay, bourg situé entre Anvers et Malines. (*Dict. de Ménage.*)

1723. — Les fils à marquer, bleu bon teint, se tirent de Lisle tout teints. C'est à Thiers que l'on fait le filet, c'est à dire le fil bleu qui sert à marquer le linge. Les fils blancs d'Anvers sont pareillement propres à faire des dentelles, mais ni si fines ni de si bonne qualité que celles de Malines. On les vend comme ceux de Malines à l'écheveau en détail, et à l'once en gros. (Savary, *Dict. du Commerce.*)

FILATIÈRE. — Devenu phylactère dans la langue moderne, en raison de son étymologie, ce mot désigne une bande de parchemin où étaient écrits quelques versets du Décalogue ou des livres saints que les Pharisiens portaient par dévotion, attachée au front et au bras. Ces textes furent plus tard enfermés dans de petits étuis de cuir, et par analogie on appela phylactères de petites custodes, sachets ou amulettes contenant des préservatifs contre les maléfices et les maladies. Devenu parmi les chrétiens des premiers siècles un reliquaire portatif ou de petite dimension, le phylactère conserva, au moyen âge, la même signification. Toutefois la forme primitive d'un bandeau ou d'une banderolle fit attribuer au mot filatière le sens de lambrequin, de frise, de galon et de passementerie. Nous avons donc cru devoir réunir

sous une seule rubrique les diverses acceptions de ce terme, eu égard à leur commune origine.

1170. Reliques et cors saints fist moul tost avant traire;
Filatières et testes, et autres saintuaires :
Ni lessa croix, ne chasse, ne galice.
(*Rom. de Rou*, p. 41.)

1180. La sainte croix et l'Evangire
Et un autre cher filatire
Funt el palais sus aporter.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, v. 13273.)

1300. S'il font euvres qui bones soient,
C'est por ce que les genz les voient;
Leur philatères eslargissent
Et leur fimbries agrantissent.
(*Rom. de la Rose*, v. 11827.)

1352. — Pour 4 pièces de cendal des larges... pour faire le seurtail de 15 fillatières armoyez aux armes d'Espagne et de Bourbon, pour tout, 44 esc. (*Cpt. roy. d'Et. de La Fontaine*, ap. D. d'Arcq, p. 185.)

1360. — Un hanap tout doré et esmaillié par girons, dont l'un des girons est semez d'arbres à gens qui chacent, à bestes sauvages et l'autre est à lozenges vermeilles ès queles a florètes d'or et lozenges azurés à serpentelles, à bestes sauvages... Le pié est tout esmaillié dehors, et entre 2 piez pent une philatière esmaillée d'azur. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 169).

1363. — Au dedans du couvescle (du hanap) a une filatière esmaillée d'azur. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1370. — Si vit une filatière qui pendoit à la parois; maintenant fit drécier une eschièle amont et commanda à son diacre que il montast pour ataindre les reliques. (*Chron. de S. Denis*, t. I, p. 242.)

1380. — Une chapelle de drap d'or d'oultremer vert, à grans pommettes d'or, environnées de fillacières d'or. (*Inv. de Charles V*, n° 1116.)

1419. — Unum feretrum ligneum coopertum de argento, habens in circuitu et desuper 9 ymagines sculptas sive ingravatas, in quo posite sunt 16 filateria seu reliquiaria parva argento munita, que portantur in processionibus Rogationum. (*Inv. de la cathéd. d'Amiens*, p. 280.)

1450. — Et y aura (au tombeau) escussons et lozanges èsd. phillatières, armoyées aux armes du roy et de la royne. (*Cptes et memor. du roi René*, art. 159.)

1535. — En ung petit forget couvert en cuir bouilly quasi rouge, lequel doibt fermer à 2 serrures, ont esté trouvées 33 filatières des processions des Rogations. (*Inv. de la cath. d'Amiens*, p. 371.)

1663. — A Oxfort, M. le docteur Pokoc, professeur des langues orientales, me montra des instruments judaïques comme de petits reliquaires de cuir de la grandeur d'un demy pouce en quarré, faits comme des estuits de chapeau, dans lesquels ils (les juifs) mettoient quelques verset de l'Ecriture, et puis ils s'attachoient ces reliquaires aux bras et sur le front. (*Voy. de Monconys*, t. II, p. 49.)

FILATURE. — La rareté des documents relatifs aux détails de la filature et de la fabrication des draps, au moyen âge, expliquera la présence des deux textes qui suivent.

1200. — Girgillum, instrumentum ferreum quod a nomine dicitur devolutorium, quia vertendo in girum fila involvuntur. Filum enim a colo ducitur in fusum, a fuso in alabrum vel transductorium, a girgillo in glomicellum. (*Dict. d'Eqnilius.*)

V. 1500. — On bat la laine sur une claye avec 2 baguettes de cornouiller, qu'elle se défait toute, et se tient ensemble comme cotton, et puis on en faict de grandes pièces que l'on oingt avecques huyle d'olive et un peu de lessive forte. Ce fait, on les baille aux cardeurs qui les cardent avec certains grands peignes, tirans certaines pièces qui s'appellent estain de laine, et lesd. pièces se nettoyent de quelques ordures qui sont dedans, et puis l'on forme certaines pièces rondes et de la longueur d'une poulme que l'on fait filer à la quenouille pour ourdir les draps, et puis la laine qui demeure aux peignes se met à la carde avec les cardeurs desquelles on se sert en l'art. Et estant ainsi cardée, on file avec le moulin à corde ouverte pour en faire trame, et quand l'un et l'autre est filé, on baille à ourdir l'estain au tisserand et se tissent, et étant tissues on les revoit afin que s'il y a faulte elle soit amendée. Ce fait, on les purge, estans purgées on leur baille le poil de revers et puis se joignent et souldent aux aplagneux, et puis on les estend aux poulies et clouz et puis on leur baille le poil, on les bertaude, et estans bertaudées on les pare, tond et puis on les tainct. Estant tainctes et lavées on les retourne estendre et tirer, et estans tirez l'on aplanit le poil, et puis on les tire de la poulie et se tondent parfaitement, et en cette manière l'art est fini. (Fioravanti, *Miroir univ.*, l. 1, p. 128.)

FILIÈRE. — Cordelette de vingt ou trente mètres de longueur, servant à retenir l'oiseau qu'on voulait instruire. Le fauconnier au repos portait la filière suspendue à sa ceinture.

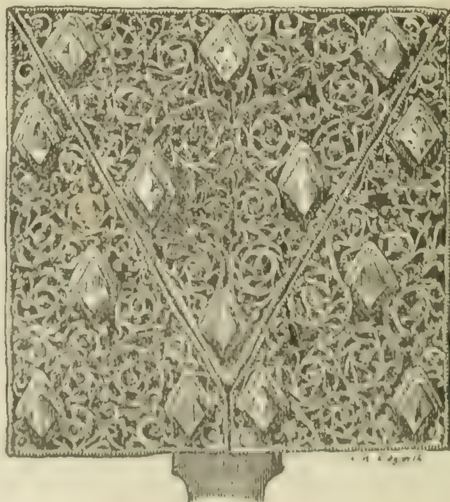
1561. — Quand l'oiseau sera bien assuré de sauter sur le poin, il faut avoir une fisselle bonne et forte, de 20 brasses de long, attachez en un bout au touret, et faites tenir l'autre bout par quelqu'un. (J. du Fouilloux, *Méth. pour dresser et faire voler les oyseaux*, ch. 11.)

1635. — Filière. Ligne, menue corde attachée à la longe de l'oiseau de fauconnerie pour lacher au leurre, le tenir loin ou près et le retirer. (Ph. Monet.)

1659. — La filière, la créance, le lien, c'est une cordelette assez longue qu'on attache à la longe de l'oiseau. (Howel, *Particular Vocab.*, sect. 4.)

FILIGRANE. — Travail de filets grenus contournés à la pince et dont les vignettes, rinceaux et enroulements, agrémentés de perles ou de feuillages, servent de fond à des pièces d'orfèvrerie pleine ou ajourée, et d'accompagnement à des bordures parsemées de pierreries dans leurs chatons.

Le moine Théophile décrit, à la fin du XII[e] siècle, deux méthodes pour exécuter le filigrane. La première consiste à former sur le fil, à l'aide d'une lime spéciale, des grains ou perles. La seconde réclame l'emploi du marteau et de l'enclume pour aplatir ce même fil et ne laisser le grain visible qu'en dessus et en dessous, c'est-à-dire sur les tranches du filet aminci. Le premier de ces systèmes est le plus ancien; on en trouve l'application sur les bijoux d'or et d'argent de l'époque mérovingienne.



XIII[e] s. — *Filigrane à grains. Panneau de clôture d'un reliquaire d'argent doré conservé à Charroux (Vienne). Travail français.*

Un troisième procédé, admis au XIII[e] siècle, parti-

culièrement en France est celui du filigrane cordé, c'est-à-dire obtenu par la torsion préalable de deux fils métalliques aplatis au marteau de façon à présenter sur les tranches un grenetis oblique et allongé.

On a encore exécuté le filigrane avec de minces bandelettes taillées dans une feuille de métal, contournées et soudées, sans grenetis. C'est l'opération du cloisonnage des émaux.

Si on excepte la fabrication génoise qui a duré jusqu'à nos jours, c'est surtout entre le VI[e] et le XV[e] siècle que les orfèvres ont le plus développé les ressources créées par ce genre de travail, mais à défaut d'un nom spécial devenu français seulement au XVII[e] siècle, le filigrane passe presque inaperçu dans les documents et les inventaires du moyen âge. Il s'y dissimule sous les termes vagues de triphoire, d'œuvre de Damas, d'outremer, plus souvent de Venise et la ténuité du dessin le range parmi les objets de menuiserie.



XIII[e] s. — *Filigrane à feuilles. Fragment en cuivre doré. App. à l'auteur.*

1170. — Unum calicem auro primo et purissimo... gemmis pretiosis redimitum et intricatorum flosculorum opere delicato venustatum. (Math. Paris, *In vitis abb. S. Albani monast.*, p. 60, col. 2.)

1180. D'or avoit deseure (le hanap) un oisel
A trifoire et à néel,
Qui en son pie tenoit la geme...
Sist la tombe qui fu de marbre
Une pière ont desus assise
Que firent orfèvre de Frise...
Si fut entaillée environ
De la trifoire Salemon,
Entremis i sont à cristal,
D'or et d'argent sont li esmal.
(*Floire et Blancef.*, v. 483 et 548.)

V. **1200.** — Percute aurum gracile et longum et trahe inde fila grossa, mediocra et subtilia, et lima ea ferro supradicto (la lime à grains) ita ut in eis grana formentur...

Tolle quoque fila subtilia et percute ea modice super incudem ita ut aliquantulum tenua sint, et tamen grana superius et inferius non perdant formam suam, in quibus complicabis flosculos majores et minores unde implebis campos omnes inter domunculas; quos cum formaveris subtili forcipe intinges eos humida farina, sicque collocabis unamquamque in suo loco. Quo facto pone carbones ut farina siccetur, statimque superlinies solidaturam et solidabis.

1295. — Unum flasconem de argento deauratum, cum pede quadro et circulis laboratis de opere fili, corpus cujus laboratum est ad bolinum, et sunt in eo multi lapilli.

Unam ramam vel arborem cum pede stante supra 4 leonibus et 4 scutis adelmata et 4 rotulis de opere fili, cum pluribus ramusculis.

Unam crucem auream, concavam... ab uno latere est laborata per totum ad vites de filo elevato et rotas, ab alio latere de opere plano.

Unum urceum de opere Venetico ad filum... cum diversis lapidibus. (*Thes. Sedis apostol.*, f° 9 v°, 30 et 47.)

1316. — Pour une renge d'espées et pour le fourreau faite en lissié, ouvré à bestelettes, que la royne donna au roy. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, D. d'Arcq, p. 66.)

1376. — Una pulcherrima crux cooperta auro, de opere Venisiae. (*Inv. de la Sainte-Chapelle.*)

1380. — Une croix d'argent, grande, dorée, à ouvrages d'oultremer, sans crucefix, et est garnie d'une part et d'autre de mesuns doublés rouges et yndes, et a une petite croix enlevée au milieu, à mettre reliques. (*Inv. de Charles V*, n° 830.)

1399. — Un joyau ou reliquaire très bien ouvré de menue œuvre. (*Inv. de Charles VI.*)

1411. — Une croix d'or appellée la croix de Troye, faicte d'ouvrage de Damas, garnie de baluz, saphirs, perles et esmeraudes, et n'y faut que 5 perles en la pourfilieure, et poise a toute la perrerie, 15 m. 3 o. 15 est. (*Gages des joyaux pour un emprunt du roi*, p. 315.)

1416. — Une petite croix d'ancienne façon, nommée la croix au serpent, ouvrée a jour. (*Inv. du duc de Berry*, n° 143.)

1420. — Un grand tableau quarré... bordé environ d'une large bordeure d'argent doré, à rondeaux de l'ouvrage de Venise et de plusieurs sains droits comme demiz. (*Inv. de Philippe le Bon*, n° 4078.)

1420. — N° 29. Une croix d'or à façon de Damas, garnie par devant de plusieurs pierreries et perles d'Escosse, et a un des brocherons de lad. croix rompu, et est rattaché à fil d'archal, et derrière a 5 esmaulx néelez à lectres, pes. 7 m. d'or.

N° 384. Unes patenostres de jayet à 5 boutons de Damatz, et sont d'or pleins de mughas, et a au bout du lasset un petit bouton de perles.

N° 530. Un camahieu enchacié en or, en façon de Damaz bordé d'or, à 4 perles, 4 garnatz et 4 saphirs du Puy, pendant à un laz de soye, pes. 1 o. 7 est. maille.

N° 535. Une pierre vermeille assise en or, en laquelle a un ymage de Notre-Dame enlevée de lad. pierre, et est l'ouvrage en façon de Damas, environné de 6 petits saphirs à jour, pes. 12 est. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1463. — Pour avoir enchassé en or une pierre de jaspe en façon d'un petit hanap, ou il a fait une bordeure dentelée, garny par dessoubz de fil de guipeure dentelée.

Ung colier d'or pour ung des levriers du roy, lequel colier est de 2 pièces à charnières, de fil d'or de guypeure. (3[e] *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 74, 5.)

1467. — N° 2144. Ung reliquaire d'argent doré sur le rond, à la facon de Venise, ou il y a reliques soubz un cristal.

N° 3161. 4 patrenostres d'or, à façon de Venise, plaines de mus et d'ambre. (*Inv. de Charles le Téméraire.*)

1495. — Un vaisseau ou reliquaire d'argent, auquel est un cristal garni d'argent menuisé. (*Inv. de l'abbaye de Grandmont.* Texier, *Dict. d'orfevrerie*, col. 855.)

1529. — Pierre Gedouyn, orfèvre demeurant à Paris. une esguière d'argent doré... à fleurettes de fil d'argent doré raporté par dessus et esmaillé de divers esmaulx, (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 49.)

1558. — Ung petit tableau d'or, creu, fait de menu ouvraige de fil d'or traict, et à diverses esmaillures, au milieu duquel tableau est une petite fenestre en laquelle est un tournant démonstrant une teste de mort à l'ung costé, et la teste d'une dame à l'autre, et alentour du bord a quelques lettres esmaillees, et à l'autre costé du tableau est au milieu une fenestre faicte à treille, pes. escarsement 12 est...

It. Ung cœur d'or... faict de même ouvraige de fil d'or traict, servant aussy à mectre senteurs, sans aucune esmaillure, pes. escarcement, 7 est. 4 gr. (*Inv. de Philippe II*, f° 33 v° et 34 v°.)

1561. — Ung esguiller d'argent fait à jour, de fil tiré — ung rafreschissoir d'or avec son couvercle de fil tiré, ayant 4 cartes esmaillé de blanc et rouge. (*Inv. du chat. de Pau*, f° 9 et 19.)

1564. — Un tableau d'ung petit pied de large et ung pied et plus de longueur, au milieu duquel est un tableau carré couvert de cristal dedans lequel est de la robe inconsutile de N. S., garnie à l'entour de pierreries: aux 4 coins 4 grandes émeraudes: le surplus saphirs, rubis, balais et perles, et est led. tableau couvert le fond d'or frisé garni de pierres; 12 ronds dedans lesquels il y a les 4 evangelistes, anges et autres figures. (*Inv. de la Sainte-Chapelle de Bourges*, n° 18.)

1568. — Dell'arte del lavorare di filo. — Quantum que non mi sia accorso di far molt'opere di filo, mentedimeno,

gia, ne feci alcune molto difficili. Ma perche l'arte e vaghissima et a giudizio degl'intendenti stimata molto bella, avvenga che chi in esso si vuole esercitare, bisogna che habbia lume non piccolo di disegno per i fogliami et trafori che in essa intervengono; percio ne parleremo diligentemente, non havendo riguardo che anchor questa oggi sia poco in uso.

Servivansi gia alcuni dell'arte del lavorar di filo in ornar puntali e fibbie per cinture, a far crocette, pendenti, scattolini, bottoni, mandorlette per riempiere di muschio; le quali di presente molto si costumano; coperte per ufizinoli, coperte da brevi per portare al collo et simili. Et anchora si e fatto di tal lavoro maniglie et altre opere vaghissime et ingeniosissime. (Benvenuto Cellini, *Tratt. dell'oreficeria*, l. 1, cap. 3, f° 12 v.)

1599. — Une petite pomme faite en grenade, de fil tiré, d'or esmaillé de couleurs, 5 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 34 v°.)

1664. — Argent et or en ouvrages d'orfèvrerie et filagramme payera à l'estimation, à raison de 6 pour cent de la valeur. (*Tarif du* 18 sept., t. I, p. 205.)

1716. — N° 9. Une croix double d'or à philigramme et chargée de pierreries précieuses. (*Inv. de la cathéd. d'Angers*, p. 104.)

FILLET. — La verge d'un anneau avec ou sans chaton, lorsqu'elle est formée d'un simple fil de métal.

1455. — Pour 3 douzaines et demie de petites verges d'or nommées fillez, esmaillez, pour donner à plusieurs jeunes filles, enfantz d'honneur et autres de l'ostel de lad. dame, à 10 s. t. la pièce. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 142 v°.)

1531. — 2 petitz grains de diamant naïf en ung fillet d'or esmaillé de noir. — Ung petit oeil de perdris en ung fillet d'or esmaillé de noir. (*Inv. de Louise de Savoie*, f° 9 v°.)

FILLETERIE. — Ornementation dont les rinceaux à feuillages rejettent des scions ou des vrilles comme celles de la vigne.

1514. — N° 41. Une couppe dorée, gaulderonnée à gros gauldrons, une arreste au millieu, sur le pied à chacune escarre une feuille, et entre 2 gauldrons un esmailh, et au hault du pied une couronne de feuilles et de filleterie. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

FILLETTE. — Fer de prisonnier, carcan cadenassé relié à une chaîne et à un boulet de fort calibre. La fillette s'attachait à une seule jambe.

1479. — Une bottine de cuir pour mettre en la jambe où il avoit la fillette de fer, et ung soulier par l'autre pied; 9 s. 2 d. (*Cpte de la mairie de Tours*, Monteil, xve s., hist. 22, note 73.)

1498. — Louis XI avoit fait faire des fers très pesans et terribles pour mettre aux pieds, et y estoit un anneau pour mettre au pied, fort malaisé à ouvrir comme à un carquan. La chaîne grosse et pesante et une grosse boule de fer au bout, beaucoup plus pesante que n'estoit de raison, et les appelloit lon les fillettes du roy. (Commines, p. 510.)

FILLIÈRE. — Effilure, fil tiré d'une étoffe pour la coudre ou la repriser.

1392. — Pour 4 pieces et demie de toile de Reims, contenant chacune piece 45 aulnes... C'est assavoir de 200 aulnes faire 4 paires de grans draps a lit à gésir pour led. Sgr de roy, et de 2 aulnes faire fillières à couldre led. linge, au pris de 20 l. p. la pièce. (4° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 53.)

FILLOLE, FIOLE. — Tourelle, contrefort, clocheton. — Pilier recoupé de moulures et larmiers, ou seulement les moulures ou feuillages disposés en forme de bagues pour orner une colonne ou une tige.

V. **1248.** — A cest eligement est li tors (de l'église de Laon) tornee a 8 arestes, s'en sont les 4 fillioles quarrees sor colombes de trois. (Villard de Honnecourt, p. 93.)

1344. — Pour entallier 5 gargoulles et 5 fillioles pour led. ... (*Trav. aux chat. des Ctes d'Artois*, f° 91.)

1380. — Une grant croix d'argent doré... D'une partie et d'autre de lad. croix est Notre Dame et S. Jehan l'évangeliste et 9 images. C'est assavoir 3 sur les fieullolles des pilliers, 3 au milieu des pilliers et 3 en l'entablement. (*Inv. de Charles V*, n° 842.)

1386. — Jornées de tailheurs de pierre qui ont ovré pour le fait des fillolhes et voussures nécessaire pour 2 huisseries scéans en la tour de Maubergeon, 19 l. 14 s. (2e *Cpte d'Et. Gervais pour les bâtim. du duc de Berry à Poitiers*, f° 33.)

1394. — A Rouchain, machon, pour rassir une grande fillolle du clocquier. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, 166.)

1419. — Unum feretrum argenteum deauratum et cristallinum pulchre operatum, cum pillaribus et filiolis, situm super 4 leones. (*Inv. de la cath. d'Amiens*, p. 279.)

1427. — Pour réparer les fiolles et les pinacles du clocquier, 6 l. 18 s. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 181.)

1427. — Pour 5 assises du piet droit des 2 fioles des 2 arboutans, 20 s. (*Arch. de Saint-Omer, Extr. des reg. capitul.*)

1500. — Et au millieu de lad. ligne, endroit du pillier ou fiolle, entre lesd. voultes. (Barbier de Lescoët, *Arch. du Finistère.*)

1506. — Saingles planquelles pour les fioles de retraictes du pont. à 18 de la pièce. — Pierres de 2 pieds et demi employées aux fioles.

1509. — 3 pillers par voye... sur lesquelz se trouveront 3 arches, et au millieu d'icelles se érigeront 2 fiolles an roy, qui se feront de tas en tas par encorbement... en chacune desquelles fiolles avoit une pierre taillée en fachon de guergoulle.

1510. — Pour avoir fait 2 maules de bois pour tailler pierres rondes de fiolles dud. pont. (*Cptes de Péronne*, La Fons, *Une cité picarde, pass.*)

1554. — 2 chesnetz à pomme, une pelle, une tenailles, une fourchette. Le tout de fer garny de fiolles et pommes de cuyvre 4 l. t.

2 chesnets à pommeaulx et fiolles de cuyvre, revestuz de coulombettes et serpentes, 70 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f°s 17 v° et 29 v°.)

FLABELLE, Flavel, Flabellum. — Le vocable latin a prévalu pour désigner l'écran manuel admis dans l'église jusqu'au xve siècle. Aux mots Émouchoir et Éventoir nous avons dit que le flabellum liturgique affectait la forme circulaire et se composait le plus souvent d'une feuille d'étoffe ou de parchemin développée en tête d'un manche qui servait d'étui à l'objet replié; mais il y avait aussi des flabelles de plumes, comme celles dont on accompagnait naguère le pape assis, sur la *sedia gestatoria*. La rareté des monuments de la première espèce donne un intérêt particulier au flabellum de Canosa publié en 1884 par M. Ch. de Linas dans la *Revue de l'art chrétien*, et à celui dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Spitzer.

831. — Flabellum argenteum unum. (*Inv. de l'abbaye de Centule*, p. 310.)

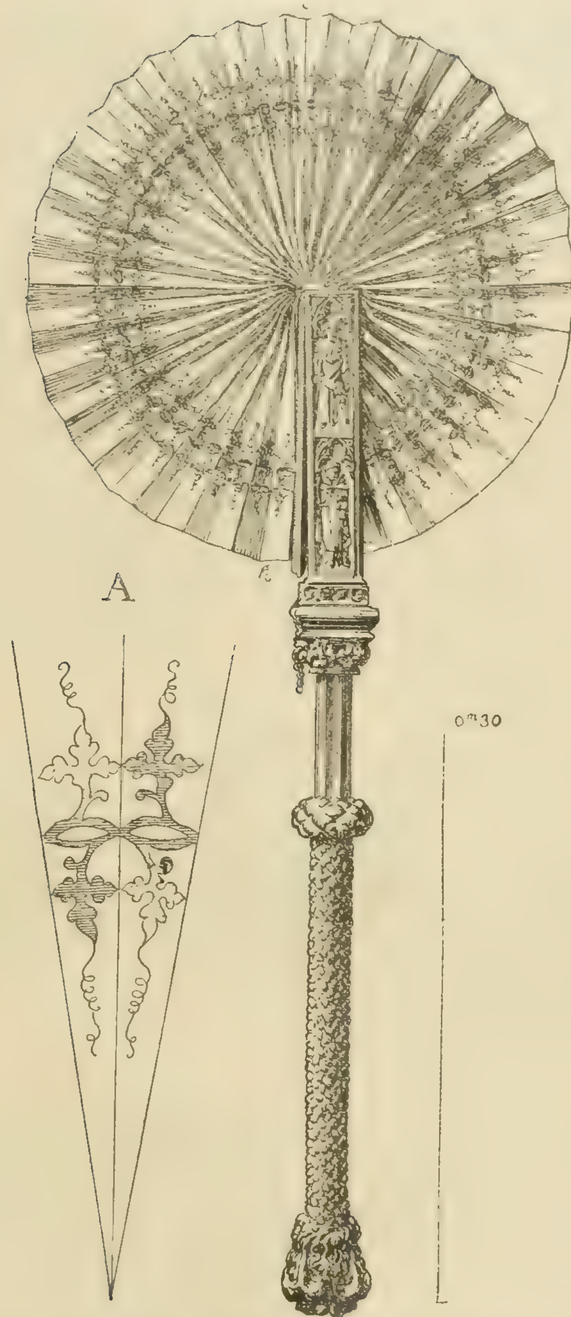
V. **850.** — De capella sua. Flabellum argenteum unum. (*Testam. du Cte Everard.*)

1080. — Consecrato ergo monasterio (de l'église N.-D. de Cambrai), multa ornamenta adhibuit (l'év. Gérard en 1030), auream tabulam ampliavit, utrisque lateribus argenteas subrogans cruces aureas cum ventilabris atque aureis renovavit. (Baldéric, *Chron. d'Arras et de Cambrai*, l. 3, ch. 44, p. 308.)

1295. — Unum flabellum de carta, aureum cum repositorio et baculo de ebore. — 3 flabella de carta rotunda depicta cum repositoriis et manicis de ligno. — 2 flabella de pennis pavonum, rotunda et magna. (*Thes. Sedis Apostol.*, f° 150 v°.)

1313. — N° 17. 4 caligellata sive ventallia. (*Inv. des hospitaliers de Toulouse.*)

1323. — Quoddam flabellum deauratum. (*Inv. de la cath. de Rodez*, p. 262.)



XVe s. — *Flabellum monté en buis sculpté. La feuille plissée en parchemin est ornée d'une vignette or et bleue.* — A. *Detail de la vignette.* — *App. à* M. Fr. Spitzer.

1343. — Quoddam flabellum brodatum ad perlas, ad ymages beati Stephani et lapidantium, cum capitello ad perlas et baculo in 3 partibus quarum 2 de ebano et media de ebore albo ad viellos (viroles) albos argenteos ; ex dono bone memorie, Dni de Bisoncio episcopi parisiensis. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 3.)

1358. — 2 flabella quorum unum est de velluto violaceo cum profilo de serico rubeo, aliud vero de serico, operis Ungarie cum floculis pendentibus circum circa rubeis, croceis, viridibus, albis et violaceis. (*Inv. de l'abbé de S. Victor de Marseille*, p. 160.)

1448. — 2 flagella pro muscis ab altare repellendum, cum repositorio de corio bulito, que dedit D. Henricus de Saconayo, quondam sacrista. (*Inv. de l'égl. de Lyon*, n° 227.)

V. **1490**. - Quant il fut descendu tout ardant et plain de sueur, en entrant dans sa chambre, il dist que on luy fist du vent entour luy avec une flabelle; c'est comme une esventoyre de verges. (*Les facécies de Poge*, édit. Montaiglon, p. 206.)

1503. — Unum flabellum sive deffendalh ex plumis pavonum, cum gemmis et medallis in medio. (*Inv. de l'égl. d'Aix.*)

1575. — L'air qui continuellement entre en nostre corps pour flabeller et réfrigérer le cœur. (Ambr. Paré, l. 23.)

FLACON. — Rabelais, au livre Ier, chapitre v de Gargantua dit : « Quelle différence est entre bouteille et flaccon ? — Grande, car bouteille est fermée à bouchon et flaccon à vis. » Cette distinction admise depuis est conforme aux documents antérieurs au xvie siècle. Malgré la variété des usages et des formes de ce vase, on peut dire qu'au moyen âge du moins, le flacon de table, d'office, de toilette ou de voyage a la panse ronde, lenticulaire, le col court ; qu'il est muni d'une ou de deux anses, de passants ou d'anneaux pour y introduire un cordon, une courroie ou une chaîne de suspension. Il repose d'ordinaire sur un pied ou une moulure, à la différence de la gourde.

Les flacons exécutés par les orfèvres étaient souvent des objets d'art fort curieux mais qui ne nous sont guère connus que par les documents de l'époque. Outre les métaux précieux, on employait à leur confection, le cuivre, l'étain, le marbre, l'ivoire, le bois, le verre et aussi l'acier qui donna, pendant les xive et xve siècles, une célébrité particulière aux produits anglais. On a encore employé une espèce de pâte cuite, et l'inventaire du cardinal d'Amboise, en 1510, compte six flacons de mastic (Voy. ce mot) couverts de velours. Dans celui de Charles-Quint, le flacon, en conservant sa panse aplatie, devient une sorte de cantine pour les provisions de bouche. A la même époque, Picolpassi appelle flacon à huile un élégant vase de faïence dont on trouvera ici la figure accompagnée de quelques autres empruntées à des types plus anciens.

1295. — Unum flasconem de argento deauratum, cum pede quadro et circulis laboratis de opere fili, corpus cujus laboratum est ad bolinum, et sunt in eo multi lapilli... pond. 8 m. 6 unc. et dimid.

2 flascones de argento deauratos, laboratos ad nigellum, cum corrigiis sprangatis, in quibus sunt plures lapides.

2 alios flascones de argento deauratos, stantes, laboratos ad bolinum in 4 pedibus, cum corrigiis de serico violaceo, sprangatis de argento deaurato, in quibus sunt 16 lapides et, credo, vitra, pond. 15 m.

2 flascones argenteos deauratos, stantes sub (sic) 4 pedibus, cum corrigiis rubris ad fibulas et pontalia de argento, pond. 24 m. 6 unc.

2 flascones de ebore cum quibusdam circulis de ere deaurato. — 2 flascones de ligno depictos in rubeo colore, cum circulis et cutis de opere lemovicence. (*Thes. Sedis apostol.*, f. 9 v. 10 et 32.)

1360. — N° 155. Un grant flascon doré et esmaillé de la devise qui s'ensuit : il siet sur un pie comme quarré qui portent 4 lyons dorez gisans sur leurs piez, et des yeeux lyons a plusieurs souages, et en ycellui pié a 4 esmaux azurez a plusieurs bestes sauvages, le ventre d'icellui flascon a 6 esmaux où il a hommes qui font pluseurs choses, comme coper arbres et autres besongnes, et ou millieu desd. 6 esmaux a un esmail...

Le plat dud. flascon est cizellé de 2 feuillages qui partent de devers le pié et se entrelacent devers le col du flascon. Et ou milieu a un esmail d'azur, ouquel a un homme sur un cheval, qui se combat à un lyon, et led lyon est devant la teste du cheval drécié sur ses 2 piez derrière, et des pates devant fait semblant de férir le cheval. Les costés sont esmailliez, et entre les esmaux ou milleu a un souage enlevé et greneté d'une part et d'autre. Et sur led. souage a 2 serpentèles volans à elles esmailliées d'azur. Et ou col desd. serpentèles tiennent 2 aneaux roons qui tiennent les courroies dud. flascon, qui sont de soie vert, et a l'une boucle et l'autre mordant, et tout au lonc sont semées lesd. courroies de esmaux esmaillés de vert et d'azur, et de membres dorez en manière d'un J. et le col dud. flascon, qui est blanc, entre dedens un tuyau esmaillié a souages, et tient led. tuyau à une chaiennète dorée de laquelle l'un des bouz tient à une des serpentèles. Et poise en tout 23 m. 6. 6 d.

1378. — Luy présenta (Charles V à l'empereur Charles IV) 2 grans flacons d'or très noblement ouvrés où estoient figurés en images enlevés comment S. Jacques monstroit à S. Charlemaine le chemin en Espaine par révélacion, et la facon d'un chascun desd. flacons estoit une manière de coquille. (*Chron. de S. Denis*, t. VI, p. 406.)

1380. — N° 340. 2 flacons d'or, tous plains et ou millieu à 3 fleurs de lys et une couronne enlevez. Et a 2 bugles à quoy l'ance pend. et poise 16 m.

1272. 2 grands flacons tous esmaillez, à 2 anses de serpent, fia tissus d'argent de Cypre, esmailliez tout au long, pes. 8 m., et les donna le pape Grégoire au roy Jean.

1273. Un bel flacon d'argent doré esmaillé, qui a une anse ployant et un annel au bout, et par le pied 4 hommes qui boivent, pes. 23 m.

1284. 2 flacons d'argent dorés, en facon de roses demy encizellées, à un esmail de Nostre Seigneur qui s'apparut a la Magdalaine, et en l'autre une dame qui lutte a un lyon, et sont pendus à un tissy de soye azurée, pes. 18 m.

1289. 2 flacons en manière de fleurs de lys, d'argent dorez, encourroyez de 2 courroyes de soye et tailles de lettre de fourme ou est escript : JASPAR FALT (al. : FERT) MIRRAM, et pes. 16 m. 30.

1379. 2 flacons de marbre noir garniz d'argent, aux armes de Dreux. (*Inv. de Charles V.*)

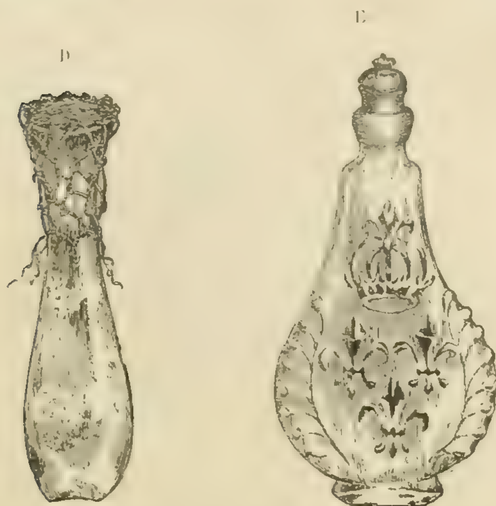
1387. — A Roger de Paris, chauderonnier..., pour un grant flacon de laton tenant environ 3 sestiers, armoyé d'un escusson des armes de Mad. la royne, pour mettre et porter la lessive de lad. dame, pour laver son chief, 8 l. 8 s. p. (19 *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 117.)

1396. — 2 flacons à ance dorez, faiz en manière de cloy, assis chascun flacon sur 3 chiennez d'argent blanc,



XVe s. — *Trois types de flacons app. à l'auteur.* — A. B. *Plombs de la Seine.* — C. *Cuivre émaillé.*

garniz de voirre par dedens, et sur les couvescles d'yceulz flacons un petit chiennet d'argent blanc couché sur une terrasse. (*Inv. du duc d'Orléans*, f° 29 v°.)



Deux flacons en verre, app. à l'auteur.
D, V. 1400. — E, V. 1600.

1405. — A Guill. Tireverge, bouteillier, pour 2 flacons d'acier couvers de cuir, delivrez... pour servir à porter le vin quand lad. dame (la reine) va dehors, 32 s. — A lui pour un autre plus petit flacon... pour servir à porter l'eaue quant icelle dame va dehors, 12 s. (*Argenterie de la reine*, 3e *Cpte de J. Leblanc*, f° 119.)

V. **1407.** — 2 flascons d'argent dorez en faczon de gourdes marchées à M et à margarites, pes. 25 m. (*Inv. d'Olir. de Clisson*, f° 7.)

1408. — A Jehan Tarenne, changeur, pour avoir fait faire et forgier 2 grans flacons d'argent doré, en facon de soulaux esmailliez par la panse à esmaux de plusieurs personnaiges, et au dessoubz des ances d'iceux flacons, aux costelz de chascun a 2 cerfs blancs couchiez, pes. ens. 93 m. 3 o. d'argent doré, au pris de 8 l. p. le marc, 795 l. p. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 116.)

1408. — 2 flacons d'or en façon de coquille de Saint Jacques, à une ance chacun. Chacune anse tenue au col de 2 serpens volans, couronné chacun flacon au dessus d'une couronne... (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 6111.)

1415. — Pour 2 flacons d'acier couvertz de cuir... pour mettre le vin du roi, 20 s. (49e *Cpte roy.*, *ms.* A, p. 123.)

1415. — Pour achat de 2 flacons à la facon d'Allemagne 8 s. (*Cpte d'Isabeau de Bavière*, p. 629.)

1420. — N° 2. 2 grans flacons à visaige de lune en une nue de bleu, esmailliez tout autour à angles volans jouans d'instrumens, et ou pié d'iceulz à prophètes qui tiennent rouleaux escrips, et au dos d'iceulz a en chascun un esmail de France, de Dauphiné et de Valois, et sont les estouppeaulx à vix, et dessus lesd. estouppeaux a 2 dieux... et fault en chascun 8 esmaulx autour et poisent 62 m. et demi.

N° 4. 2 autres flacons d'argent doré, pendant à 2 tixus de soye vermeille garnis de clous, de boucles et de mordans, et ou milieu de chascun a un esmail dont l'un est d'un homme d'armes qui abat un homme sauvage, et en l'autre un homme qui abat un Sarrazin, et en chascun costé d'iceulz flacons 2 petites lizardes à quoy tiennent lesd. saintures, et fault en l'un l'estouppail, pes. ens. 19 m. (*Inv. de Charles VI*, pièce 149.)

1423. — Une paire de flagonez de yvory à 20 s., les flagonez garniz d'argent dorrez, avec les braces garniz d'argent dorré, pes. 3 l., 116 s. (*Inv. de Henri V*, p. 225.)

1464. — 2 chaiènes d'argent pour pendre les viz de 2 flacons de l'eschançonnerie. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 69 v°.)

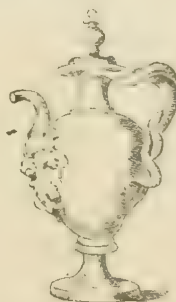
1469. — 2 estuiz de cuir garniz par dedans de blanchet, servant à mettre 2 flacons d'estaing où le roy N. S. fait porter des eaues pour servir à sa personne...

A Guiot de Morennes, pintier d'estaing demeurant à Tours, pour 2 flacons d'estaing tenans chascun pinte, livrés à maistre Olivier le Mauvais, barbier du roy, pour en iceulx mettre l'eaue rose et de fumeterre pour led. Sr. 35 s. (*Cpte roy. d'Alex. Sextre*, f° 25 v° et 31.)

1510. — Ung bien petit flascon faict à l'esguille, sur soye perse et rouge (*Inv. du card. d'Amboise*, p. 493.)

1523. — Ung flacon double à 2 buses dourées avec 2 rozes estans au ventre dud. flacon aussi dorez et bien ouvré de feulaige ès bors.

2 potequins, une fiole et 2 flacons de pate cuite, dorez et bien ouvrez. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 90 et n° 226.)



1545. — *Flacon à huile, d'après* Picolpassi.
L'Art du potier, pl. 3, fig. 6.

1548. — Le présent que voyez cy, se nomme fiole à sirops. Se faict iceluy en plusieurs façons, puisque en ceste forme sont les flacons à enserrer l'huyle qu'employons pour l'usaige de la maison. Vray est-il de dire que poinct ne s'y faict de couvercle. (Picolpassi, l'*Art du potier*, p. 13.)

FLAGEOL, FLAGEOLET. — Pipeau, flûte droite, à bec et à sifflet, généralement percée de six trous. La figure ci-jointe permettra de comparer l'instrument des premières années du XVIe siècle avec le flageolet moderne.

XIIIe s. J'ai sonètes de trop beau tor,
J'ai de bons flageus à pastor.
(*Le dit du Mercier*, édit. Crapelet, p. 151.)

1305. Lors r'eissiez trompes sonner,
Corz, tabourz, flageus et chevrètes.
(Guill. Guiart, v. 11920.)

1507. Bref il aura mon flagollet
Tout neuf, il n'est pas de refus...
Il me couste deux bons deniers.
(*Mystere de la Conception.*)

1560. Tay toi petit flajol : o petite musette
Haussant ta foible voix ne fay de la trompette.
(A. de Baïf, *Eglogues.*)



1507. — *Flageol, extr. par* Kastner, *d'une édition parisienne du « Mystere de la Conception ».*

FLAGEOLLET. — Très petite pièce d'artillerie, du genre des arquebuses à croc.

1554. — Pour ung flageollet de cuivre pesant 12 l. 8 l. 8 s. (La Fons, *Extr. des reg. aux cptes, Artill. de Lille*, p. 34.

FLAGERADE, FLAGERON. — Trique, bâton pointu.

1418. — Un baston sans fer, nommé flageron, aguisé à bout. (*Arch. JJ*, reg. 170, pièce 146.)

1476. — Icellui Batsera frappa un grant cop d'une flagerade sur le cap d'icellui fillet... Le suppliant frappa d'une lance (*Ibid.*, 254, pièce 158.)

FLAMBE, FLAMME. — Longue bande d'étoffe à divers usages. En termes de marine c'est une banderolle pointue ou fourchue à son extrémité flottante, hissée au haut d'un mât pour faire reconnaître la nationalité d'un navire.

1404. — Pour 6 aulnes de ruban d'or de Chippre achetées. . pour faire une manière de flambe autour de la manche senestre d'une houppelande bastarde de drap noir de Loudres, pour led. Sgr. (le roi), au pris de 4 s. l'aulne. (*Cpte de la Cour de Charles VI, Bibl. Richel.*, ms. 6743, f° 35.)

1494. — A Jehan de Poucher, marchant suivant la Court, 375 l. t. pour 150 aulnes taffetas large, c'est assavoir 75 a. taffetas rouge et 75 a. taffetas jaune, le tout livré à J. Pielle, tailleur des habillemens de l'escuirie dud. Sgr, pour employer à faire un grant estandart appellé une flambe, my party par moictié desd. couleurs, de long de 50 a. et large par le hault jusques à la moictié de 4 lez de taffetas, et l'autre moictié en appoinctant vers la queue et fendu, de 30 a. de long à commencer du bout d'en bas: pour icellui estendart atacher à une grande lance qui doit estre mise et plantée au hault de la hune de lad. nef, 375 l...

A Jehan Bourdichon, painctre dud. Sgr, la somme de 448 l. t. pour avoir painct sur chascun costé des 3 estandars dessus déclairez une ymaige de Nostre Dame, c'est assavoir sur le grant estandart nommé la flambe 2 ymaiges haultes chacune de 8 pieds; sur l'estandart moyen ordonné pour faire les signes aux autres navires, 2 autres ymaiges longues chascune de 5 pieds, et sur l'estandart nommé le panon, 2 autres longues chascune de 3 piedz et demy, chascune ymaige environnée d'une nue d'argent et le champ tout à l'entour hors lad. nue, remply de rayes d'estoille, et derrière lesd. ymaiges dedens la nue est le champ d'azur tout semé d'estoilles d'or, et auprès de chascune ymaige a ung porc espy de la couleur naturelle passant sur une motte proportionnée à l'équipolent desd. ymaiges, et le champ de chascun estandart, depuis le porc espy jusques au bout, tout remply de plumes de porc espy. (*Cpte roy. de J. Peresson pour les bannieres du duc d'Orleans*, f° 9.)

FLAMBEAU. — Avant de désigner un chandelier ou porte-flambeau, ce terme s'appliquait au luminaire. Les flambeaux pris en ce sens étaient de deux sortes. Celui de poing formé de quatre bougies cylindriques soudées ensemble et celui de table, de même forme, mais plus petit et n'ayant qu'une seule mèche. Le poids moyen de ce dernier était, en 1393 d'après le *Menagier de Paris*, d'une livre, soit environ le tiers du poids des torches.

1393. — Torches de 3 liv. la piece, 6; flambeaux de une liv. la piece, 6, c'est assavoir 3 s. la liv. a l'achapt et la reprise 6 den. moins pour la liv. (*Le Menagier de Paris*, t. II, p. 112.)

1435. — Un flambeau de cire [wassen kerse] envoyé par le pape Martin, au duc, et beni par ce pontife. (*Inv. du chat. de Louvain. Ann. de l'Acad. d'archeol. de Belgique*, t. XI, p. 53.)

1474. — Le fruitier livre la cire qui se despend à l'hostel du prince, tant en flambeaux, torches comme en deffres d'obseques de prince. Il a en garde les chandeliers d'argent à mettre flambeaux, et doit asseoir lesd. flambeaux à la table du prince. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. XXVII.)

1528. — 2 chandeliers et 2 flambeaulx d'argent doré, pes. ensemble 14 m. 3 0. 10 est. (*Inv. de Ravestain à Gand.*)



V. 1520. — *Flambeau, extr. d'une tapisserie anglaise*, Shaw, *Dresses and decorations*, pl. 72.

1530. — Il faut que les boubèches (des 2 chandeliers d'argent doré) soient grands pour mettre un flambeau de 4 grosses bougies. (*Entrée d'Eléonore d'Autriche, Cérém. franç.*, t. I, p. 779.)

1536. — A Mangot un chandelier à flambeaux, pour refaire de nuef, poise 3 m. 3 0. (*Cptes de l'hôtel du roi*, Monteil, XVe s., hist. 9, note 101.)

1549. — Pour le tabernacle où se remuera l'enfant, 2 flambeaux de cire blanche, de chacun demie livre. — Pour les grands chandeliers de la chambre où se prendra l'enfant, 11 flambeaux d'une livre. — Pour la table des offices de lad. chambre, 2 flambeaux de cire blanche d'une livre. — Pour la grande salle du festin, l'ordinaire des flambeaux de cire jaune et chacun d'une livre. — Pour le buffet et vaisselle, 21 flambeaux de cire blanche d'une livre... hormis les 100 torches des archers et les flambeaux de la grande salle du festin, tout estoit de cire blanche. (*Baptême de Louis duc d'Orleans, Cérém. franç.*, t. II, p. 155.)

1587. — Ung chandellier d'argent, faict en lyon portant ung flambeau en la gueulle. (*Cptes roy.*, ap. Laborde.)

1689. — N° 158. 3 chandeliers à flambeaux tout blanc, unis, pes. 10 m. 1 o. 6 gr. (*Inv. de Catherine de Médicis.*)

1606. — Flambeau est en général ce qu'on porte, de nuit, faisant flambe pour éclairer; mais en particulier et par différence d'une torche, falot et lanterne, c'est le cierge qui est tout fait de cire sans baston ne meslange de poix résine, qu'on dit autrement torche de fonte, dont les grands seigneurs usent, les faisans porter de nuit par pages ou laquais devant eux.

On dit aussi flambeau la grosse chandelle de cire faitte à 3 ou 4 canons, ainsi que le sont lesd. gros flambeaux, de laquelle les roys, princes et grands seigneurs usent de nuict en leurs tables et chambres, par grandeur, au lieu de chandelles de suif.

Pour le luminaire des églises on fait les grandes et les petites toutes rondes, et apelle on les grans cierges et les moindres poinctes et les plus petites bougies. De laquelle le populaire use aussi ores en forme de menue chandelle, ores en forme de cordelle et tortillon. (Nicot.)

1616. — Messieurs de la Ville ont particulièrement salué lad. dame reyne régnante, à laquelle ils ont pré-

senté grande quantité de flambeaux blancs musquez, confitures exquises et dragées. (*Retour de Louis XIII à Paris, Cerem. franç.*, t. I, p. 981.)

1635. — Flambeau. Gros cierge de cire de fonte, à une mèche pour éclairer de nuit les seigneurs. — Grosse chandèle de cire à 3 ou 4 canons et mèches, pour la table des seigueurs. (Ph. Monet.)

1644. — Prandner en Bavière : d'or à 2 flambeaux de sable allumez d'argent et passez en sautoir. (La Colombière, *La science héroïque*, p. 352, n° 10.)

1700. — Pour la bougie à raison d'une livre par jour, tant pour la table (du seigneur) que pour la chambre, 30 s. — Pour 2 flambeaux de poing aussi par jour, 3 l. (Audiger, *La maison réglée*, ch. 2, p. 28.)

1708. — Pour 30 livres de cire jaune façonnée. Un cierge pascal de 5 liv. et 4 flambeaux de 9 l. et demie, payé 69 l. 16 s. (*Tablettes de l'abb. de Preuilly*, ap. Dupré de Saint-Maur, *Variat. dans les prix*, p. 135.)

1723. — Flambeaux que quelques-uns nomment aussi flambeaux de chambre : Espèce de bougie quarrée d'environ un pied de long de forme pyramidale, dont les angles sont arrondis. Cette sorte de flambeau n'a qu'une seule mèche. Les flambeaux de table ne sont guères en usage que chez le roy et chez les princes du sang.

Les flambeaux de poing sont de figure quarrée, arrondis par les angles et d'une égale grosseur depuis le haut jusques en bas. Ils sont composez de 4 mèches à peu près grosses comme le pouce et longues d'environ 3 pieds. — On les appelle flambeaux de poing parce que, lorsqu'ils sont allumez, les pages ou valets de pied les portent ordinairement au poing. (Savary.)

FLAMBEAU. — Baguette de la grosseur d'une tige de flambeau de cire.

1444. — Pour l'aceat de 4120 l. de plonc en flambeaus, venans des minières de Saiguzelle et de Marteguzelle, pour icelli plonçq emploier à couvrir toutes les terrasses des allées et tourelles du beffroy 203 l. 10. s. (*Arch. de Douai, Cpte de la ville*, extr. Dehaisne.)

FLAMICHE. — Gâteau plat comme une crêpe fait de farine de froment, de maïs, de seigle ou de sarrazin, délayée dans du lait.

1280. Du froment qu'il fera semer.
Me fera anc'ouan flamiche.
(Rutebeuf, t. I, 209.)

1518. — On nous y aporta des vivres... et pain assés, mais il estoit plat comme une flamicque et n'estoit que demy cuit. (Jacques Lesaige, *Voy. de Terre-Sainte*, f° 104 v°).

FLANCART, FLANCHIÈRE. — Lorsque ces mots ne s'appliquent pas à la défense de l'homme d'armes, ils désignent la partie de la houssure drapée qui protégeait la croupe et les flancs du cheval de guerre ou de tournoi. Quand cette houssure ou barde est faite de plates, c'est-à-dire de lames d'acier, le flancart ou flancois se prend pour la pièce qui, passant sous la jambe du cavalier, couvre l'espace compris entre la picière de l'avant-main et la croupière qui habille l'arrière-main du cheval. Dans ce dernier cas on ne la rencontre jamais sur les sceaux équestres.

1302. — 4 pièches de flanchières, 60 s. (*Inv. des armes de Nesle*, p. 141.)

1315. — Flanchières de samit des armes le roy, les fleurs de lys d'or. — Flanchières de France et de Navarre, une de velvel, les fleurs de lys d'or de Chypre. (*Inv. des armures de Louis X.*)

1345. — Pour faire 4 harnas pour nos seigneurs, 6 banières, 3 timbres, 2 esques, une paire de flanchières, et toutes ces pièces de fin or, 66 l. p. (*Arch. du Pas-de-Calais, Tres. des Chartes*, extr. J. M. Richard.)

1352. — Pour faire un hernois de cheval ; c'est assavoir flancherie, picière, bannière et pannoncel. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, D. d'Arcq, p. 144.)

1355. — Pour rappareiller 2 grans fleurs de lis d'or dont l'une est pour le chanfrain et l'autre pour les flanchières des couvertures, pour armer le cheval du roy.

Pour faire et forger 12 grans boucles et 18 mordens pour les flanchieres et pour 2 plus grans boucles pour les couvertures [du harnais du roi]. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 200 v°.)

1412. — Pour une selle de haquenée, taillée à osteaux et vuidée à jour de franges de fine layne de Reims, et clouée sur les franges du harnois de rosettes de laton de cuivre doré. Led. harnois a 3 pendans de chascun costé et à flanchières, 9 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 144 v°.)

1474. — Led. Philibert fournira ung homme de trait à cheval, habillé d'une brigandine ou courset fendu aux costés, à la manière d'Alemaigne, gorgerin, salade, flancards. (*Arch. de la Côte-d'Or*, B, 11724, ap. Godefroy.)

1611. — *Flancars.* Side langes ; armour for the flankes, or sides of a barbed horse. (Cotgrave.)

FLANDRE. — Il y aurait beaucoup à dire sur les industries anciennes et vivaces de ce pays, sur ses artistes et sur l'influence que leurs œuvres ont longtemps exercée sur l'Europe entière. Je me contente d'enregistrer ici quelques notes et le témoignage dû à la plume d'un auteur anglais du XIV[e] siècle.

1372. — En Flandre a belles gens et fors et qui font grant génération, et sont riches et grans marchans de toutes choses. Les gens de Flandre générallement ont beau visaige et piteux (charitable) cueur menu langaige et doulx maintien et honneste habit, paisibles en leurs païs et loyaulx aux estrangés.

En Flandre a bons ouvrier de draps de laines sur tous autres, car par leur art ilz pourvoyent de drap à une grant partie du monde, lesquelz ilz font de bonne laine d'Angleterre, et les envoyent par tout le monde par mer et par terre.

... Il y a peu de bois pour ardoir et font leur feu de tourbes de terre qu'ilz prennent ès marès, dont le feu est moult chault et plus fort que de buches : mais il n'est pas si prouffitable ne si honnorable ne si sain, et la cendre n'est pas si bonne et si en est l'odeur mauvais. (*Le propriétaire des choses*, l. 15, ch. 58.)

1483. — Ung petit coffre de boys, plat, ouvré à la coustume de Flandres, de la grandeur d'un pyé et demy de long, fort ouvré et menuysé et marché d'os et d'yvyere, ouquel coffre à plusieurs lietes tout autour, tenans oud. coffre, ouquel coffre est trouvé une broesse d'embre en laquelle tient ung mirouer et ung lapin de benjoyn et des oysellez de Chippre en une petite boueste de boys. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, p. 356.)

1559. — Une escarcelle de marroquin noir garny d'un fer façon de Flandres, 25 s. t. (*Cpte roy. d'Et. Johenne*, f° 48.)

1561. — Ung flacon d'argent doré, à la mode de Flandres, semé de chardons sour esmail portans grenats. Où il y a 2 histoires, l'une de Noé, l'autre d'un roy et aultres personnages en basse taille, semé d'estoille et le pied d'un cinge. Avec son estuy.

Ung gobelet plus grand, façon de Flandres, d'argent doré, à personnages et au dessus ung homme qui tient une masse et une rondelle, avec son estuy. (*Inv. du chat. de Pau*, f° 37 et v° et 38.)

FLANDRESQUE. — Chausse de cuir découpée en découpée en forme d'écailles comme on les rencontre dans l'équipement militaire du XIV[e] siècle. Voy. la fig. p. 97.

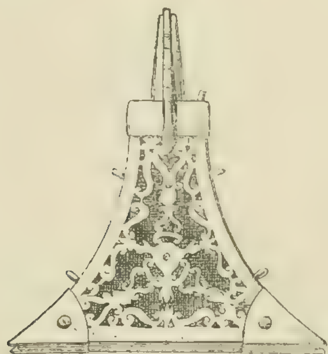
V. **1450.** — Le harnoys de jambes et de pié, il sera fait de chausses de mailles ou de flandresques d'escaille, pour estre plus âgée et mieux ressembler à l'ancienne faczon, sinon endroit le genoil ouquel endroit y aura un poullain fait de blanc harnoys. (Merlin de Cordebeuf, *Des chevaliers errants*, Bibl. Richel., ms. 1997, f° 83.)

FLANEL. — Flaonnel, tourteau.

1360. — Est le fretel dud. couvercle d'un hyaume à un timbre sur lequel a un flanel plat, qui est de l'un des costez esmaillé à un escu de noz armes, et de l'autre à un escu des armes de Beauffort. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 112.)

FLASQUE. — Bouteille et surtout bouteille plate

Au XVIe siècle, on a appelé flasque et aussi *chargeoir* la grande poudrière que les mousquetaires et les arquebusiers portaient suspendue du côté droit à la ceinture, conjointement avec le petit pulvérin ou amorçoir. Voy. ce mot.



V. 1540. — *Flasque française à ornements ajourés. Ancienne coll. de Pierrefonds*, n° 483.

1342. — Bouteilles d'estain, de bos et de quir trueve on de toutes mesures, et assi les homme on flaskes. (*Le livre des métiers*, p. 5, édit. Michelant.)

1510. — 2 flasques d'argent gaudronnés, moictié dorées et moitié blanches, pes. ens. 45 m. (*Inv. du card. d'Amboise.*)

1552. — 1200 flasques amorcoir [pour l'armée de Henri I]. (*Disc. pour l'artill. Bibl, Richel.*, ms. 7113, f° 83.)

1557. — Que vous nous fournissiez jusques à 400 harquebuz garnis de leurs flasques et pulvérins et 500 corselets. (*Lettre de Henri II aux bourgeois d'Amiens*, A. Thiery *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 648.)

1560. — Pour 2 beaulx flasques et 2 poulvurins façon de Milan, 110 s. — Pour 2 gros cordons tout de fine soye, pour servir à monter lesd. flasques et poulveurins, 30 s. t. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 46.)

1560. Quand le page malin, au flasque de son maistre,
Ayant robé la poudre, à l'escart se voit estre,
Avec ses compagnons pour y faire ses jeux,
Par petits moncelets laissent des entre deux,
Il range son émorche et choisit une place
Qu'il nétoye devant, où sa poudre il entasse
Et puis y met le feu.

(Ant. de Baïf, p. 8).

1561. — Ung flasque et ung pulvérin de nacre de perles, enrichy d'argent, d'or turquoises et grenats, pendans avec houppes de soye et fil d'or. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 62.)

1564. — Ung flasque avec le pulvérin, garny de fert d'Alamaigne, avec une couloire noire. — Ung flasque de corne de cerf avec le pulvérin et une corde de layne de bleu et de blanc. — 2 flasques, l'un de corne et l'aultre de boys (*Inv. du Puymolinier*, f° 163, 164, v° et 313.)

FLASQUET. — **1609.** Petit flasque où le harquebusier serre la poudre d'amorce. *Pulverarium.* (Nicot, 2e édit.)

FLASSAIE, Flassarde. — Gros drap dont on faisait des couvertures de tout genre. Au XIVe siècle, les flassaies d'Aurillac étaient portées aux foires de Provins. Au XVe siècle, celles de la manufacture de Montpellier, dont le principal emploi était pour la literie, se tissaient en pure laine.

1380. — Pour 2 paire bachoues neufves, 2 flassaies et corde pour lyer..., pour porter pain en l'office de panneterie. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hotel*, p. 64.)

1396. — Leur vestemens etoient de gros bureaux et de gros draps ainsi que on fait les flassarses des chevaux. (Froissart, l. 4, ch. 50.)

1426. — En la chambre de Gigondas, capitaine, a ung lit garnit de coussere, coussin, 2 lincheulx, 2 flassades et une demi chambre de sarge rouge malostruque et 2 bancs. (*Inv. du chât. des Baux*, ch. 13, p. 147.)

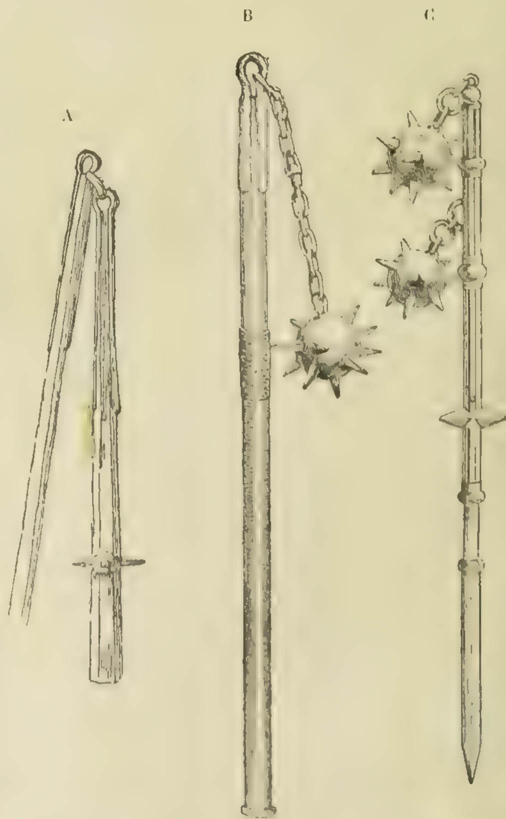
1427. — Toutes avoient... pour touttes robbes une vieille flaussoie très grosse, d'un lien de drap ou de corde liée sur l'espaulle, et dessous ung povre roquet ou chemise pour tous paremens. (*Journ. d'un bourgeois de Paris.*)

1474. — Les vallets de corps nettoyent les chevaux d'estrilles et de flassars. (Ol. de la Marche, *Etat du duc de Bourg*, p. 29.)

V. **1475.** — Jeu hom que fas flessadas o autres draps lanis en Montpeylier o el pertenemen de Montpeylier, jur a vos senhors cossols en Montpeylier que ben e lialmens faray flessadas e las faray far en Montpeylier e el tenemem, ses mestre o mesclar pel de cabrit e pel de Turquia, e ses metre estam destort, ni deguna flessada non faray ni faray far sinon de lana de moton o de feda (brebis), la qual flessada o flessadas que faray o faray far tota de teladura en que a 10 flessadas, quals mays quals mens. La flessada pezera de 9 entre 10 libras, empero tota la teladura de 15 flessadas poyran de cazer de 7 libras e non de plus. (*Serments des métiers de Montpellier, Thalamus*, p. 285.)

FLAVET. — **1664.** — Lingettes ou flavets qui est une espèce de serge, la pièce de 20 aunes payera 4 l. (*Tarif du 18 septembre.*)

FLÉAU D'ARMES. — Arme offensive composée d'une hampe plus ou moins longue, suivant qu'elle sert au cavalier ou à l'homme de pied, et d'une ou plusieurs chaînes terminées par des boules à pointes, ou par des lingots de fer. Parmi les divers types de



XVe s. — A. *Fléau d'armes à verge, au musée Germanique de Nuremberg.* — B. *Autre, à chaîne, app. à M. Chabrières-Arlès.* — C. *Autre, d'après une tapisserie.*

cette arme, en usage du XIe au XVIe siècle particulièrement en Allemagne et en Suisse, celui qui ressemble le plus au fléau du batteur en grange est muni, non d'une chaîne mais d'une verge ou longue bille de fer comme le sont les deux pièces classées K 83 au musée d'artillerie. Cette verge est souvent renforcée d'un ou plusieurs rangs de pointes (fig. A). Les fléaux à plusieurs chaînes portaient aussi le nom d'étrier; c'est à ce mot qu'on en trouvera un exemple.

1260. Haches et grans plomées et marteaux achérés.
Dars molus et tranchans et flaiax acoplés.
(*La Conquête de Jérusalem*, chant 3, v. 1756.)

1280. Un flaiel porte, la mace est d'orpument,
Et tout li mances en estoit ensement;
Et la chaine dont la batière peut
Plain poig est grosse, close estoit fièrement,
Ki est molt dure, d'une pel de serpent
Ki ne crient arme d'acier ne ferrement...
Ni a celui ne portast .i. flael,
Toz sont de coivre, bien ovré à cisel.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 5719 et 5990.)

V. **1370.** Des maces de Damas, de fliaux,
Des piques que les Flamens ont.
(Eust. Deschamps, édit. Crapelet, p. 133.)

1387. — Adoncques s'arme le gayant et laissa le heaume, et prinst ung flayal de plomp à 3 chainnes, et une grande faulx d'acier. (*Mélusine*, p. 337.)

FLÉAU A OUBLIES. — Fer à gaufres, moule à oublies. Voy. la fig. au mot FER.

1474. — L'oublieur doibt prendre le fléau de ses oublies d'achapt... il doit avoir un estuy d'argent pour mettre les oublies du prince. (Obs. de la Marche, *Etat du duc de Bourg*, p. 21.)

FLÈCHE. — Sous ce terme générique il faut comprendre : 1° les garrots lancés par l'artillerie primitive, les machines de guerre et les arbalètes à tour; 2° la série des viretons, dondaines, carreaux et autres traits d'arbalètes à main; 3° les flèches des archers, plus longues et plus minces, faites de bois de frêne, empennées de plumes de volailles, et dont les fers variaient beaucoup de forme et d'agencement. Je renvoie aux textes ci-joints d'Ambroise Paré pour l'explication des figures empruntées à cet auteur. Voy. CARREAU, DONDAINE, GARROT, SAIETTE et VIRETON.

1372. — La salive de l'homme jeune si a une couverte vertu corrompant... et c'est la cause, si comme je croy, pourquoy aulcuns archiers et arbalestriers moillent le fer de leurs flèches de leur salive, car elles en sont plus nuysans aux corps de leurs adversaires. (*Le propriétaire des choses*, l. 4, ch. 23.)

V. **1400.** — A Jehan Brainet, demourant à Saint-Ghillain, pour 86 douzaines de flecques que on lui avoit fait faire, à 6 s. 8 d. la douzaine, toutes enfiérées, 28 l. 13 s. 4 d. — Au même 80 douz. de pareilles flecques que on lui envoya accatter à Tournay, coustèrent 7 gros la douz. 21 l. — 6 douz. de flecques à 7 s., 42 s. (*Cpte du bailli de Hainaut*, *Arch. KK*, reg. 261.)

1417. — Fault [pour la garde et seurté de la ville] 100 arbalestes, tant grandes comme petites, pour ce 150 fr. — 40000 de bons traits communs, le millier au prix de 10 fr. pour ce 400 francs. — 5000 dondaines qui pourront couster 40 fr. le millier, pour ce 200 fr. (*Arch. de la Côte-d'Or*, J. Garnier, *L'artill. de Dijon*, p. 8.)

1417. — Nos considerantes qualiter... inter sagittarios nostros, suis sagittis gratiam atque victoriam (d'Azincourt) inimicorum nostrorum Deus infudit ac proinde de sufficienti stuffura hujusmodi sagittarum... providere volentes, tibi præcipimus... ut singulis villis et aliis locis comitatus tui de quacumque aura, præter aucas *brodoges* vulgariter noncupatas, sex pennas alarum suarum pro sagittis, ad opus nostrum faciendis, magis congruas... capi et provideri, duci et cariari facias. (*Mandem. de Henri V*, Rymer, *Fœdera*, t. IX, p. 437.)

1419. — A Jehan Mahault, demourant à Arras, pour 100 douzaines de flesches, entre lesquels en y a 46 douz. de trait d'espreuve, au prit de 8 s. la douzaine, et les autres 54 douzaines de trait commun au pris de 4 s. la douz. valent 35 fr. et demi.

A lui pour 2500 de viretons, chascun millier au pris de 10 fr. valent 25 l. — A lui pour 350 demy dondaines au pris de 2 fr. le cent valent 7 fr. (La Fons Mélicocq, *La Tierache*, 2e livr., p. 5.)

1419. — A Jehan Courseur, pour 1200 de flecques terrées, à luy achetées et envoyées au seigneur de Luxembourg, 24 s. (Id., *Une cité picarde*, p. 92.)



Fers de flèches trouvés à Salisbury. Archæologia, t. XXXVI, pl. 7.

1421. — N° 245. — 2 ars dont l'un est armoyé de France et 10 flèches à fer à sanc, dont les coches sont d'argent doré. (*Inv. de l'écurie de Charles VI*. D. d'Arcq, *Choix de pièces inéd.*)

1431. — 3 arcs de Turquie et ung quarquan pour l'un d'iceulz arcs, auquel a 32 fleiches de Turquie. — It. Ung autre quarquan auquel a 29 fleiches de Turquie despennées. — Ung autre quarquan long et 8 fleiches de Turquie despennées. (*Inv. de l'artill. de Blois*, *Rev. des Soc. sav.*, *série* 4, t. V, p. 316.)

1443. — Seront tenus de faire flèches de bon bois secq... empennées, chacune de 2 pieds et demy et de 2 doigts de long. (*Ordonn. du Prévost de Paris*, Monteil, XVe s. hist. 9, note 58.)

1446. — Et portent (les archers) arcs d'if et flèches de 4 palmes ou 4 palmes et demy de long et plus, et les fers à 2 tranchans en forme de bardeleure. (*Traité du cost. milit. franc.*, édit. Belleval, p. 4.)

1489. — Pour l'achapt de 18810 traitz d'arbaleste ferrez de fer asséré, au feur de 16 l. 10 s. t. le millier, 310 l. 7 s. 3 d.

La somme de 25 l. t... pour 1100 de traict d'arbalestre de passe, tout prest, affusté, empanné. (*Cptes de l'artill. de Charles VIII*, f°s 257 v° et 268.)

1545. — La différence (des flèches et dards) en matière est que quelques-unes sont de bois et les autres de cannes ou roseaux; les unes sont, en leur extrémité, garnies de fer, de plomb, d'estain, d'airain, de corne, de verre ou d'os, les autres non.

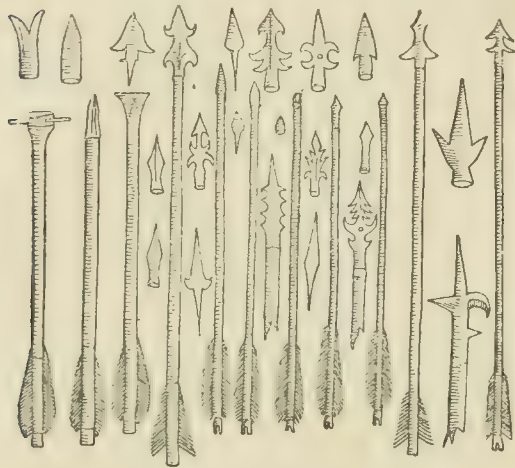
La différence de la forme est telle que les unes sont rondes, les autres angulaires, les autres aiguës, les autres barbelées en forme d'espy. Les unes ont la pointe tirant en arrière, les autres en bas, et aucunes ont pointes vers les 2 parties, sçavoir en avant en arrière; aucunes de costé et d'autres, aucunes sont larges devant et trenchantes en forme de ciseau.

Quant à la grandeur, aucunes sont longues de 3 doigts et les autres moyennes.

Le nombre les fait différentes en ce que les unes sont simples, n'ayant qu'une seule pointe, les autres sont composées en ayant 2 ou plusieurs.

Aussi en icelles la manière est divers, car les unes ont le fer inséré dedans le fust, les autres ont le fust inséré dedans le fer, les unes ont le fer attaché et cloué, les autres non et tiennent si peu qu'en les tirant le fer demeure, qui font les plaques beaucoup plus dangereuses...

Si le fer estoit barbelé, ainsi que souvent sont les flèches angloises, le convient pousser outre la partie avec un instrument propre. (A. Paré, *Chirurgie*, l. 9, ch. 18, t. II, p. 183 et ch. 19, p. 187, édit. Malgaigne.)



1575. — *Flèches munies de leurs fers, d'après* Ambroise Paré, l. X, ch. XVIII.

FLETTE. — Moyen bateau de rivière, servant de passerelle comme le bac, mais particulièrement affecté au chargement et déchargement des marchandises.

1415. — Pour prendre une queue de vin ou 2 muis pour une queue en une nef ou batel, et de la nef ou batel les mettre en une flette, et de la flette charger en chariot ou charrette, 2 s. p.

Et auront chascun certaine quantité de flettes, selon ce que la rivière sera grande ou petite, pour faire pont ou passage convenable pour passer, repasser, aller et venir marchans, vendeurs, courretiers, jaugeurs et toutes autres manières de gens qui iront aud. port...

Et avec ce auront une bonne flecte bien équippée, qui sera leur propre, et bien garnie de 8 avirons bons et souffisans pour faire lesd. besongnes avalens et aussi pour porter les filez appelez la thomée, pour lesd. labouraiges faire. (*Rec. des Ordonn.*, t. X, p. 330.)

FLEUR. — Les anciens comptes de la Prévôté signalent un usage peu connu qui consistait à distribuer des fleurs et des couronnes en plein Parlement de Paris.

1498. — Marguerite Lemercier, marchande de roses, pour 4 douzaines et 8 chapeaux de roses vermeilles à 8 s. p. la douzaine, 3 douz. et demie de bouquet de roses a 6 s. la douz., 8 bouquets de violette écrite à 1 s. p. la piece, et un grand plein bassin de fleurs pour couvrir la table, qui ont eté distribués a MM. les presidens et conseillers de la cour du Parlement et autres officiers du roi la veille de la feste de la Pentecoste derniere passée, qui étoient assemblés au Chatelet pour la delivrance des prisonniers qui étoient au chastelet, comme d'ancienneté a été coutume de faire. (Sauval, t. III, p. 526, *Cptes de la Prevote.*)

FLEUR ARTIFICIELLE. — Je suppose l'origine de cette industrie imitative très antérieure au XVe siècle; mais à partir de cette époque on trouve des fleurs exécutées en soie, en cire et en colle de poisson.

1467. — Il y ot fait 30 arbres de environ 8 piez de hault chascun, portans divers fruis fais de bois et estoffez de verdure, fleurs et fruits de cyre, le tuyau et branches dorées d'or. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 4432.)

1521. — A maistre Girard Harembourg, painctre et illumineur demeurant à Gand ..., pour les vacquacions qu'il a mis autour de la facon du jardinet que mad. dame (Marguerite d'Autriche) a faict faire aud. Gand, de fleurs de soye et aultres menutez, en quoy, avec les religieuses de Guallilée, il a vacqué 20 jours entiers qui, au pris de 8 s.



1655. — *Modeles de fleurs artificielles extr. d'un livre de secrets, ms. app. à* M. Eug. Piot.

ung chascun jour, valent 8 l. (A. Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, t. I, p. 17.)

1571. — Ce qui apparoist de nud esd. 3 figures (de nymphes), le coulourer au naturel et mectre en leurs mains plusieurs fleurs de plume ou autrement, le plus près du naturel que faire se pourra, faignant faire des chappeaulx et bouquetz, entre lesquelles fleurs seront plusieurs fleurs de lys. (*Devis pour l'entrée d'Elisabeth d'Autriche*, D. d'Arcq, *Rev. archéol.*, 1848, p. 43.)

1655. — Manière pour faire les fleurs de colle de poisson. [Du père Dominique, capucin.] — Il faut choisir de la torsade de différentes grosseurs, de la plus blanche si vous le voulez, d'argent ou d'or si vos fleurs le requièrent. Employés la plus menue pour les plus petites fleurs, la moyenne pour celles qui sont plus grosses et la plus forte pour les plus grandes fleurs, et pour les feuillages quy doivent estre plus fermes. Façonnés avec les doigts, avec des pinces de fer ou sur quelque moule les fueillages de vos fleur suivant la forme qu'elles doivent avoir, de sorte que, sy c'est une tulipe quy a 6 fueilles, la fairés en 2 branches, 3 fueilles sur chacune, à plus près en cette façon. (fig. 1.)

Puis lorsque vous aurés trempé vos fueilles, et qu'elles seront colorées, comme il sera dit cy après, vous les assemblerés pour en former les fleurs. Sy c'est une fleur double comme œillet, il faut façonner la torsade par estages proportionnés, de façon que le premier ou de dessus soit le plus petit et les autres de plus grand et plus grand. De cette sorte (fig. 2), n'oubliant pas de laisser un trou au milieu affin de faire entrer tous ces estages l'un dans l'autre. (*Livre de secrets*, ms. app. à M. Eugène Piot, p. 103.)

FLEUR DE LIS. — Une ordonnance de Louis VII contient la première mention écrite de la fleur de lis et sa plus ancienne figure héraldique se voit sur le contre-sceau de Philippe-Auguste appendu à une charte de 1180. Depuis le XIIIe siècle, cet emblème adopté par la maison de France sert d'insigne et d'ornement à une innombrable quantité d'objets. Quelques exemples suffiront à montrer la diversité de ses emplois.

1313. — Paintres et plommiers... pour mauller testes de rois et de roines et jetter fleurs de lis pour le cambre madame. Leurens de Boulongne, 6 jours, 16 den. par jour valent 8 s...

Une louche pour maistre Jake de Bouloigne, à jeter soudure et fleurs de lis, 12 d. — It. Une grande louche pour lesd. maistre Jake, pour fondre plone, 2 s. 6 d...

1327. — (Pour restaurer la même chambre) 3 milliers de noires atakes pour atakier lesd. fleurs de lis, a 12 s. le millier. (*Cptes de trav. aux chât. des Ctes d'Artois*, f°s 46, 50 et 71.)

1351. — Pour faire et forgier une cuillier d'or, dont le manche est esquartelé de fleurs de lis d'armoierie et de fleurs de lis après le vif, et sont enverrez d'azur et de rouge clere, et au bout d'en hault un chastel, en laquelle cuillier est entré 2 o. 5 est. d'or à 22 caratz, pour déchié et façon, 15 l.

Pour faire et forgier la garnison d'un hennap de madre dont la pate est garnie d'or a une bordeure de fleurs de lis enlevees et sont enverrees d'esmail, et ou fons du hennap a un esmail de France, et dessus le couvercle un fritellet d'une fleur de liz esmaillhée après le vif et a une

couronne d'or entour. Led. fermant à viz, assise sur une terrasse esmaillée de vert, tout pesant 1 m. 2 o. d'or à 22 caratz, pour déchié et façon 15 l. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 7.)

1355. — Pour rappareiller 2 grans fleurs de liz d'or, dont l'une est pour le chanfrain et l'autre pour les flanchières des couvertures pour armer le cheval du roy. Lesquelles fleurs de lis estoient par pièces et failloit 5 gros doublez. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 200 v°.)

1381. — Colin, le serreurier, pour une fleur de liz de fer achetée de lui pour saigner (marquer) un cerf que le roy chassoit en la forest de Compiègne, lequel cerf se vint rendre en une estable à la madrerie de Choisy, et fut seigné led. cerf de lad. fleur de liz, et puis ot congié de retourner en la forest. (D. d'Arcq. *Cptes de l'hôtel*, p. 152.)

1382. — A Robinette, la cousturière, pour la façon de 136 fleurs de liz de fil noir, faittes esd. septains, nappes et touailles, 1 den. la pièce. (*Cpte de l'hotel de Charles VI, Bibl. Richel.*, ms. 6740, p. 19.)

1383. — Entrée de Charles VI à Chartres : — Pour 4 beufs graz présentez au roy nostre sire, 50 l. 10 s. — A Guillot Davionan, paintre, pour avoir paint d'aseur à fleurs de liz les cornes desd. beufs, 10 s. (*Extr. des Cptes d'Eure-et-Loire* par Merlet, *Arch. des Soc. sav.*)

1411. — Une fleur de liz de bois doré dehors, cloant et ouvrant, là où il a dedens en haut un crucifiement et Nostre-Dame et saincte Anne, prisé 8 l. p. (*Inv. du duc d'Orléans*, f° 20 v°.)

1411. — Une grant fleur de liz d'argent toute semée de faulces pierreries et de perles bruttes, et dessus un fretellet de cristal, et est à mettre dessus le chanffraint d'un cheval. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 110 v°.)

1416. — Une grant fleur de lys d'argent doré, qui se ferme à charnières, en laquelle a par dedans la vie et passion Nostre Seigneur et plusieurs saints, tout fait d'ymages d'yvoire, 45 l. t. (*Inv. du duc de Berry* n° 281.)

1436. — Unum florem lilii duplicem, fusteam, mirabiliter depictam, et auro deauratam, in quo sunt plures instorie, tam pationis Jhesu Christi et aliarum instoriarum, quam nobilis et potens vir Hugo de Pratis, dominus dicti loci et patroni ejusdem superius nominati dedit dicte ecclesie. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Montpésat*, n° 98.)

1494. — A Pierre Delange, orfèvre, 862 l. 19 s. 1 d. t. pour 2 chandeliers d'argent semez de fleurdeliz dorées pesant 14 m. 2 o. 2 gros. — Ung caillice doré semé comme dessus avec la platine, pes. 4 m. 2 o. 3 gr. — Une croix d'argent doré garnie de 2 ymaiges avecques le pied semé comme dessus, pes. 6 m. 4 o. 2 gr. — Une boète à mettre pain à chanter, garny de couvescle servant de paix, semé comme dessus, pes. 2 m. 1 o. 1 gr. — Une clochette semée comme dessus, pes. 3 m. — Ung benoistier avecques le goupillon aussi semé de fleurs de liz dorées, pes. 7 m. 4 o. 3 gr. — 2 burettes semées de pareilles fleurs de liz, pes. 2 m. 6 o. 3 gr. — 9 boètes à mettre espices, semées comme dessus, pes. 13 m. 6 o. 1 gr. d'argent. (*Cpte des ornements du chât. d'Amboise*, f° 36 v°.)

1515. — 411 fleurs de liz gauffrées et eslevées de fin or de Fleurence... semées sur ung bort de veloux bleu, estant à l'entour d'un drap d'or de parement, servant à mettre sur ung grant coffre carré dedans lequel estoit le sercuz de plomb ou estoit le corps dud. feu roy, au feur de 15 s. chascune fleur de liz. (*Cpte de l'obseque de Louis XII*, f° 38.)

1575. — A Jehan Leleu pour une fleur de lis pour marquer les billets des soldats.

1592. — Au même, pour avoir faict une fleur de lis à manche pour marquer et ensaingner les chevaulx... de la ville retenus pour le service de Sa Majesté, 40 s. (*Extr. des reg. aux cptes*, La Fons, *Artillerie de Lille*, p. 31.)

FLEURET, Flourin. — Bourre de soie, filoselle, ruban qui en est tissé.

1260. — Tit. XXXIV. Des laceurs de fil et de soie. — Quiconques fera laz de soie forré de fil, qu'il n'i mette point de hauppe et que le fil soit aussi lonc ou plus lonc que la soie...

Que nulz dud. mestier ne face ruban de flourin de Montpellier, pour ce qu'il n'est ne bon ne soutlisant.

Tit. XXXVIII. Des ouvriers de tissuz de soie. — Nules mestresses du mestier ne puent ne ne doivent ourdir fil avecques soie, ne flourin avec soie.

Nule mestresse ne ouvrière du mestier dessusd. ne puent faire fausse entraveleure ourdie ne tissue de fil ne de flourin, ne fere oevre enlevée ou il ait fil de flourin.

Tit. LXXV. Nus ne nule de leur mestier ne puet ourdir en outure de tissus, de chapiaus ne en treçons ne en aumosnières, ne en autre euvre quelle qu'elle soit, fil de flourin veaques cuer de soie...

Ne puet ne ne doit fere tixus eslevez ne trébuchiez qu'ils ne soient de boine soie ou de boins chiés sanz fil ne sanz flourin.

... Derechief l'en ne puet metre en cerche de texus de chapiaus ne d'ataches qu'il ne soient tixus de florin ou de chief de soie sans fil ne sanz coton. (Et. Boileau, *Reg. des métiers*.)

FLEURIN. — Plume pour literie, de qualité inférieure ; le fin duvet se payait cinq sols tandis que le fleurin ne valait que trois sols la livre.

1403. — 24 l. de plume nommé fleurin, mises et employées en lad. couste et aud. coussin (du berceau de Charles VII) à 3 s. p. la livre. [Dans le même compte le fleurin est employé à garnir des carreaux et coussins.] (*Cptes d'Isabeau de Baviere*, p. 275, *a la suite des Œuvres d'Alain Chartier*.)

1416. — Un grant carreau couvert de sarge vermeille contenant 3 quartiers de long et demie aulne de lé... pour servir à couchier dessus les femmes qui veillent de nuit devers ycelle dame ; c'est assavoir pour 2 quartiers de sarge vermeille, 10 l. de plumes appellées fleurin, le coustil et le contenant endroit avecque la facon, pour tout 43 s. (*Cpte d'Isabeau de Baviere*, Leroux de Lincy, *Femm cel.*, p. 633.)

FLEURTIS. — Fioriture, enjolivement, fleurettes de vignettures aux marges d'un manuscrit.

1380. — A Phelipot de Troies, pour les pseaumes des mors, qu'il a escrips par 2 fois, 8 s. — Pour sa poine de l'escripture et enluminer sans fleurtis, par marché fait à lui, 91. 12 s. (*Cptes du college de Beauvais-Dormans*, f° 17.)

1495. Enffans de cueur, ne faictes plus leçons
De fleuretiz, mais note contre note
Sur Requiem, en doulcettes façons.
(Guill. Cretin, *Chants roy.*, f° 36.)

FLIN. — **1635.** — Pierre de foudre servant à fourbir les lames d'épées. Le flin fourbit et polit les épées. (Ph. Monet.)

FLOC. — Fermail, fleuron : du latin *flosculus*.

1566. — 2 chappes broqué d'or, velloux cramoysi enramagée rouge, l'une avec son floc et l'autre point ; ayant une les armoyeries de feu messire Francoys Aymé et l'aultre sus la vilhe. — It. Une chappe de velloux viollet broquée d'or, avec ses armes de 2 lyons, sans floc. (*Inv. de Gap.*)

FLOCART. — Voile, ajustement et ornement de tête, ce qui explique qu'on trouve parmi les flocarts des pièces d'orfèvrerie et des coiffures de fleurs.

1360. — Un godet d'Alemaigne..., et ou fons d'icelui a un esmail où il y a une dame à un floquart. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 381.)

1400. — A Eltham, le roy li donna ung très bel floquart tout papeloté de grosses perles. (*Etat des joyaux d'Isabelle de France*, p. 275.)

1402. — Pour une pièce et demie de satin vermeil en graine, de quoy on a fait 2 flocars pour lad. dame, au pris de 16 l. la pièce, valent 24 l. p. — Pour 13 aulnes et demie de satin blanc, vert et vermeil, de quoy on a fait 3 flocars pour lad. dame, au pris de 32 s. p. l'aulne. (*Argenterie de la reine*, 10e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 71, v°.)

1403. — A Michel Mercat [*al.* : Mercati], marchand de draps d'or et de soye, pour toille qu'il a fait venir du pays de Lombardie, pour faire flocars pour lad. dame, 72 s. p. (*Id.*, 1er *Cpte de J. Leblanc*, f° 49.)

1408. — 2 flocars de fil blanc à reisellées (résilles), ouvrez de fil d'or et de soye. (*Inv. des ducs et duch. d'Orléans*, f° 36.)

1412. — Pour dessevrer un flocart vert, le refaire et rappetisser, et pour la fourreure de soye. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 247.)

1413. — Un floquart d'or garny d'un fremail ou quel a 6 perles et un balay. (*Inv. de Catherine de Bourgogne.*)

1416. — 3 pièces de flocars à atourner dames à la manière d'Alemaigne. (*Inv. du duc de Berry*, n° 1168.)

1420. Ung flocart de taffetas noir crespelé, garni de plusieurs paillètes d'argent doré. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1426. — N° 31. Une petite caissecte de boix, en quoy a ung floquart de velut noir garni de paillettes et de perles menues. (*Inv. du chât. des Baux.*)

1428. — Le baron de Coulonces portoit des flocarts à sa devise. (*Chron. normande*, p. 201.)

1455. — Demi aulne et demi quartier de satin cramoisi plain, pour faire un flocart pour Olive de Poulenay, fille de chambre de mad. dame Magdeleine (de France), pour le jour de ses nopces, 60 s. 1 d. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 121.)

1500. — Les belles bergerettes mignonnes firent divers chapeaulx et flouquarts de toutes espèces de flourettes meslées, lesquels elles présentoient au noble adolescent Pâris...
Ung grant floquart de roses blanches et vermeilles, bien garny de joncs palestres... et le s'estoit (Vénus) faicte et adapter en sorte qu'il environnoit ses larges rains. (Lemaire de Belges, *Illustr.*, l. 1, f° 26 v° et 43.)

1625. — Floquarts de verd laurier. (Nicot, 4e édit.)

FLOCELÉ. — Bouclé, frisé.

1360. — Une teste d'un ynnocent qui a les cheveux flocelez. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 14.)

FLOCON. — Bourre, coton cardé, ouate.

xve siècle. — Que nuz ne puist faire keultepointe neufve qui n'ayt flocon de cotton dedens, sur ce meisme fourfaict. (*Ban des parmentiers et pourpointiers*, ap. Roquefort.)

FLORENCE. — L'insuffisance des notes relatives à cette ville dont l'industrie et les arts ont occupé une si grande place pendant le moyen âge, nous oblige à renvoyer le lecteur aux tables géographiques qui terminent ce *Glossaire*.

1420. — Une chappe de broderie d'or, à plusieurs histoires de N. D. en tabernacles, faiz en manière de tires, escripz dessus de l'AVE MARIA et SALVE REGINA, de laquelle chape le champ est de drap de Damas blanc, à laquelle sert un orfroiz à ymages de N. D., de l'ouvraige de Florence, de broderye d'or, garnie d'une bille armoyée des armes de Mgr, pourphilées de perles. (*Inv. de Philippe le Bon, chap. des chapes à prelats.*)

1490. — 3 quartiers escarlate de Paris, couleur de Fleurance, et 3 quartiers fin tanné, pour faire 2 paires de chausses my parties (pour le roi, 11 l. 10 s. t. l'aune de lad. escarlate et 6 l. 10 s. t. l'aune dud. tanné. (9 *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 6.)

1507. — Une chaize de Florence (*Inv. du duc de Bourbon*, p. 118.)

1600. — S'arrachera le lin, mettant à part les plantes qui n'auront graine, pour les destiner comme les plus précieux, de telle matière à faire du filet tres blanc semblable a celuy de Florence. (Oliv. de Serres, l. 6, ch. 29, p. 668.)

FLORENTINE. — **1666.** — Une casaque, un hault de chausses, un pourpoint de florentine grise, garny de dentelle d'or, avec du ruban vert et blanc. (*Inv. du chât. de Fougeres.*)

1723. — Espece de satin façonné ordinairement blanc; il s'en fait néanmoins de diverses couleurs. Les florentines doivent avoir les largeurs et les portees des satins. (Savary.)

1724. — Un parement de florentine blanche, garny de galon d'or faux, doublé de toile blanche. (*Inv. de l'egl. de Lyon*, n° 180.)

FLORET. — Epée à tranchant rabattu, fleuret boutonné pour l'escrime.

1611. — *Floret...* A sword with the tedge rebated. (Cotgrave.)

1620. — 5 floretz fort vieux. (*Inv. des armes de l'hôt. de Salins*, n° 463.)

FLOSSOIE. — Grosse couverture. Comme FLASSAIE. Voy. ce mot.

1300. — Dedens son estable, qu'il soit (le cheval) couvert d'aucune grosse flossoye de laine, affin que la froideur de l'herbe ne le refroide et face malade. (P. des Crescens, l. 9, ch. 6.)

1316. — Pour 8 flocées dont les fardiaus furent couverts dessus la toile. (*Cpte roy. de Geoffroi de Fleuri*, p. 70.)

1339. — Une flossoye pour enfardeler la salle dessud. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 376.)

1498. — 6 carreaulx langes ou flossoyes (pris en l'écurie du roi, à 20 s. p. la pièce. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 79, v°.)

FLOTERNEL. — Pourpoint, jaque de peau ou de toile rembourrée et piquée, qu'on mettait sous l'armure. Le texte de 1408 explique l'étymologie du mot.

1385. — Le fer lui perça ses plates et sa cotte de mailles et un floternel empli de soie retorse...

1388. — Se désarma de toutes pièces et se mit en pur son flotternel. (Froissart, l. 3, ch. 30 et 116.)

1408. — Une petite coste en manière d'un pourpoint, garnie d' cotton entre 2 toilles... Une petite coste juste en manière d'un pourpoint floté de cotton entre 2 toilles. (29e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 93 v°.)

FLOUIN. — Navire ponté, à voiles et à avirons.

1537. — Voyez cy après nostre nauf, 2 luts, 3 flouins 5 chippes, 8 voluntaires, 4 gondoles et 6 frégates. (Rabelais, l. 4, ch. 22.)

1555. — Et estant le Redouté l'un de nos flouins, à l'endroit de ces navires qui estoient en feu, il se jette environ 300 de noz hommes, tout d'une volée, pour eux sauver en icelui. (*Arch. cur. de l'hist.*, sér. 1, t. III, p. 163.)

1606. — Flouin est une manière de vaisseau de mer approchant de la rauberge, peu plus petit, lequel va à la voile et à rame comme la galère; mais il n'a point de bancs, ains les rameurs voguent de dessus le pont à debout. Il est de trop plus haut bord que la galère et de plus bas que le navire, et depuis la quille qui est d'estroicte et longue areste, il vient peu à peu en eslargissant en haut. Le commun port de telle manière de vaisseau est de 40 ou 50 tonneaux, peu plus peu moins, et est vaisseau de port et de guerre portant ponts de corde maillée, à rider quand il faut combattre. La façon en est venue de la Rie en Angleterre ou ils sont fort fréquents. Et est meilleur voilier de vent de boline parce que, pour estre estroict, toutes ses voiles luy servent que de vent de quartier parce que, par la mesme occasion, une voile boit tout le vent si que les autres ne peuvent servir. (Nicot.)

FLOURIÈRE. — Boite de bois à mettre le sel, la farine ou autres provisions.

1324. — Une flourière (de bois) à mettre sel. (*Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 265.)

1571. — Une flourière et une panière. (*Mob. de la halle de Bethune*, La Fons, *Les artistes du Nord*, p. 115.)

FLOUX. — Floquet, houppe.

1530. — 1 floux de soye jaune rouge et tanné, où il y a des boutons de cuyr argentes. — 1 grans floux d'or de Chyppre. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, f° 39.

FLUTE. — Instrument à vent dont on compte quatre espèces, mais dont les plus connues, au moyen âge, sont le flageol (Voy. ce mot) ou flûte à bec, et la flûte traversière ou flûte d'Allemagne dont l'origine antique est attribuée par Pline au roi Midas. Nous extrayons de l'*Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg une figure explicative de la forme et du jeu de cette flute, assez rare au

XIIe siècle, mais devenue commune depuis le XVIe. On appelait custodes (Voy. ce mot) les étuis à renfermer cet instrument. Les flûtes à neuf trous, dites flûtes douces ou d'Angleterre sont d'origine moins ancienne que la précédente. On a longtemps varié leur emploi dans les orchestres en raison de la différence de leurs calibres.



V. 1180. — *Sirene jouant de la flûte traversiere. Extr. du ms. de Herrade de Landsberg.* Hortus deliciarum.

1320. — A Plumion, ménestrel M. Louis de Clermont, 60 s. que le roy li avoit donnez pour achater une flute d'yvoire. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, ap. Leber, t. XIX, p. 69.)

1360. Guiterne, rubebe ensement,
Harpe, psaltérion, douçaine,
N'ont plus amoureux sentement,
Vielle, fleuthe, traversaine.
(Eust. Deschamps, *Ballade.*)

1360. — Siet led. godet sur un piller de maçonnerie à plusieurs capiteaux, et oud. piller a 3 hommes dont l'un joue du sarterion, l'autre de la guitarre et le tiers de la fleute traversaine...

Un très grant pié d'argent doré... et dessus est une grant terrace vert, et sur ycelle a 2 bergiers dont l'un joue d'une fleute de saus, l'autre d'un cornet sarrazinois. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n°s 119 et 428.)

1416. — A Haquin Regnault, faiseur d'instrumens, pour l'achat de 8 grans fleustes, 54 s...

A Jehannin Culet, gainnier, pour un grand estuy de cuir bouly, ferré et fermant à clé, pour mettre et porter 5 grans fleustes (les mêmes que dessus) dont ils (2 écuyers de la reine) jouent devant lad. dame. (*Cpte des menus plaisirs de la reine*, f°s 198 et 226.)

1467. — 3 custodes de cuir painctes d'or, où a en chascune custode 2 fluctes d'yvoire, que grandes que petites, dont l'une des 2 grosses flutes est garnye au sifflet d'or et semée de petites perles, d'émeraudes, grenas et rubis, et n'y fault rien. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3232.)

1503. — Le tonlieu des fluttes et autres instrumens faits au tour... de la charretée une pièce et aussi de coulongnes de canne. (*Dénombrement de Ph. de Beaujeu*, Monteil, XVe s., *hist.* 9, *note* 221.)

1514. — 2 fleustes d'Allemaine, pes. (d'argent) 2 m. 2 o. 2 gros. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, n° 72.)

1588. — Quant à nostre tabourin, nous n'y mettons point de sonnettes et l'accompagnons ordinairement d'une longue flutte ou grand tibie, et de lad. flutte le joueur chante toutes chansons que bon luy semble, la tenant avec la main du bras gauche, duquel il soustient le tabourin...

Le bout près de la lumière est soutenu dans la bouche du joueur et le bout d'en bas est soutenu entre le doigt auriculaire et le doig median, et outre ce afin qu'elle ne coule hors la main du joueur, il y a une esguillette au bas de lad. flutte où se met led. median pour l'engager et la soustenir, et n'a que 3 pertuis, 2 devant et ung derrier, et est admirablement inventée, car du doig démonstrant et du doig du meilleu qui touchent sur les 2 pertuis devant et du poulce qui touche sur les pertuis derrier tous les tons et voix de la game s'y trouvent facilement...



1588. — *Flûte à bec.* Thoinot Arbeau : *Orchésographie*, f° 22 v°.

Vous debvez sçavoir que les tubes ou tuyaulx qui sont haults et longs et ont la lumière basse et estroicte, comme est la flutte de question, saultent facilement et naturellement à leur quinte. Quant ilz sont soufflez un peu plus fort, et si on les souffle encor plus fort ils montent à l'octave. De façon que quant la longue flute est soufflée doulcement et tous les pertuis sont bouchez, supposez qu'elle sonne G ut, si on ouvre le premier pertuis que bouche le doig mediant elle sonnera A ré, si on ouvre encor le deuxième pertuis que bouche l'index elle sonnera B my, et si on ouvre le troisième pertuis qui est derrier que bouche le poulce elle sonnera C fa ut. Après cela, le tout étant bien bouché, soufflant un peu plus fort elle saulte à la quinte et sonne D sol ré, et avec ce mesme vent si le mediant est levé elle sonnera E la my, et le démonstrant levé aprez elle sonnera F fa ut. Ce fait, en levant le poulce elle sonnera G sol ré ut, et ainsi continuant et levant les doigs et donnant le vent fort comme il appartient, on y treuve plusieurs gradations de voix...

Le tabourin accompaigné de la flutte longue entre aultres instruments estoit, du temps de nos pères, employé pour ce qu'un seul joueur souffisoit a mener les deux ensemble et faisoient la symphonie en accordance entière sans qu'il fust besoing de faire plus grand despence et d'avoir plusieurs aultre joueurs comme violons et semblables; maintenant il n'est pas si petit manouvrier qui ne veulle à ses nopces avoir les haulbois et saqueboutes. (Thoinot Arbeau, *Orchésographie*, f° 22 v°.)

1690. — Flute de Pan ou sifflet de chaudronnier. — Flute eunuque ou flute à 3 trous ou flute à l'ognon. — Flute d'Allemand ou flute traversière. — Flute d'Allemand en flute traversière. — Flute d'Angleterre ou flute douce. Elles ont un petit jeu et un grand jeu. Le petit jeu est composé de 3 flustes et la basse du petit jeu sert de dessus au grand jeu qui commence où l'autre finit. La grande basse a 7 ou 8 pieds de haut depuis la boeste jusqu'à la patte. (Furetière.)

FLUTE. — Instrument de torture par compression. Voy. Buies et Cep.

1647. — Ayant fait oter les grésillons et donner les flutes, serrant icelles, n'a dit aulcune chose ni jeté aucune larme...

A lui fait oster les flutes, et voyant qu'il n'a voulu faire aulcune confession, avons cessé de l'interroger. (*Reg. de la Tournelle de Rouen*, Desmaze, *Pénalités anc.*, p. 158.)

FLUZ. — Jeu de cartes.

1490. — A icellui Sgr (le roi) la somme de 108 l. 15 s. t. pour jouer au fluz. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 21.)

1517. — In taberna ludentem taxillis, chartis, glissi et fluxui... Audivi dicere quod qui ludit ad ludum chartarum, *du glic, du flus, de la triumphe*, vel ad ludum alearum peccat mortaliter. Quero an illud sit verum. (Michel Menot, *Sermons*, p. 139 et 204.)

1690. — Flus se dit de plusieurs jeux de cartes, quand il y en a plusieurs de suitte de même couleur. — Jouer à la belle, au flus, au trente et un. La même chose au hoc s'appelle séquence; au picquet, quinte, quarte, tierce (Furetière.)

FOINE. — Instrument de pêche en forme de trident, qui sert à prendre le poisson de rivière et particulièrement les anguilles.

XIIIe s. Et se li convient foisne,
Et canivet et foisne,
Et engin à peschier.
(*L'oustillement au villain*, p. 10.)

1328. — Une foène doist estre enhantée en une lance comme la hante d'un glaive. (*Modus et Racio*, ms. f° 57.)

1447. — Un baston nommé foyne, dont on a accoustumé de tuer poisson en eaue. (*Arch. JJ*, 176, pièce 510.)

FOISIL. — Briquet. Voy. FUSIL.

FOISSELLE, FISSELLE. — Corbeille d'osier et particulièrement le cageron dont on se sert pour égoutter les fromages. On faisait aussi des foisselles en métal et en bois ; elles étaient percées de trous au fond et sur les côtés. Le vase de bois affecté, en Limousin, au même usage porte le nom de coupe.

1228. Car .III. formages en fasselle
I ot assis sus nieсté.
(*Tourn. d'Antéchrist*, p. 35.)

1360. — 2 foisselles d'argent, blanches, rondes et plates et en chascune a 5 pertuis ou fons et une croix cizellée, et ont petiz bors espès renversez. (*Inv. de Louis d'Anjou*, n° 773.)

1360. — Une foisselle d'argent en un estui de cuir. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1374. — Aussi comme Moyses enveloppé en la fesselle. (J. Goulain, *Rational de G. Durand*, ms. f° 170.)

1380. — N° 1850. — 7 grans foesselles d'argent blanc et 2 petites, ung vaisselet à ance d'argent veré, pertuisé ou fons. pes. 15 m. 4 o. (*Inv. de Charles V.*)

1489. — *Fiscella*. Foiselle à faire furmage. (Cathol. parv.)

1540. — A tissir pour fromages formes, paniers d'ozier et fiscelles de jonc. (Clém. Marot. *Opusc.*, t. I, p. 29.)

FOND DE CUVE. — Grand manteau talaire à plain fond, taillé en rond et que, aux XIVe et XVe siècles, on doublait généralement de fourrures. — Un fossé à fond de cuve est à fond plat avec double escarpement ou talus. — En joaillerie, ce terme s'applique à une pierre dont le dessous est pareillement plat et le contour ovale comme celui des *cuves à baigner*.

1313. — Pour fournir un fons de cuve pour Mgr le prévost, de 560 dos de gris, 10 den. le dos, 14 l. (*Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J. M. Richard.)

1321. — Une cloche ou fonds de cuve de 2 dras, c'est assavoir marbré, camelin et pers. (*Cpte, ap.* du Cange, v° *Cloca.*)

1350. — Demi marbré long de Bruxelles... pour faire une cote par du fourrée de menu vair et l'autre double, 36 l... Pour 8 aunes d'un pers azuré de Broisselles a doubler led. fons de cuve et faire chauces pour mad. dame 19 l. 4 s. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, D. d'Arcq, p. 288.)

1378. — Estoit le roy vestu d'une cote hardie d'escarlate vermeille et d'un mantel a fons de cuve fourré. (*Chron. de S. Denis*, t. VI, p. 368.)

1391. — Pour la fourreure d'un grant mantel à fons de cuve, de drap gris, à relever de nuit, pour le roy..., tenant la penne 1356 dos de gris fin au pris de 7 l. 4 s. p. le cent valent 97 l. 12 s. 8 d. (*Cptes de la Cour de Charles VI*, *Bibl. Richel.* ms. 6743, f° 6.)

V. 1400. — Unes grosses patenostres de coral, contenant 130 grains de coral, garnie de 12 seigneaulx d'or barrez et couvers de menu fil d'or entrelacié et d'un gros bouton d'or faisant la houppe, garny led. bouton d'un gros balay en façon de cuve, percié tout au long. (*État des joyaux du duc de Bourg à Bruges*, Arch. K, reg. 499.)

1416. — N° 169. D'un petit tableau d'or longuet, sur façon ne fons de cuve, de la grandeur du fons de la main ou environ.

N° 831 *bis*. Un camayeu plat, longuet sur le rond, en façon de fons de cuve.

N° 857 *bis*. 2 pièces d'agathes plates, longuettes sur le rond en façon de fond de cuvette. (*Inv. du duc de Berry.*)

1490. — 12 aulnes veloux noir pour faire une grant robbe longue à plain fons, à grant collet renversé (pour le roi), au feur de 7 l. 10 s. l'aulne. — 2 a. ung quart veloux noir pour faire unes autres manches à coudières à lad. robbe de veloux noir. (9e *Cpte de P. Briçonnet*, f° 36 v°.)

1498. — 10 aulnes demy tiers drap noir... pour faire un grand manteau de dueil à plain fons, de 2 aulnes quart de haulteur et la queue de 2 a. et demye de long. (*Cpte du deuil de Charles VIII.*)

1502. — Entra lad. dame à Cresme qui est grosse ville close, dont les fossez sont moult larges, plains d'eau vive, faitz à fons de cuve, bien garnis de fors boulevars. (*Voy. d. Anne de Foix à Venise, Bibl. de l'Ec. des chartes*, 1861, p 166.)

1562. — Une agathe à fond de cuve ou ovalle, appréciée 6 escus. (Grandmaison, *Procès-verbal du pillage de S. Martin de Tours*, p. 76.)

1609. — Pour parler du chasteau presque inexpugnable de Milan..., environné de profonds fossez à fond de cuve. (*Voy. de Villamont*, l. 1, p. 12.)

1625. — Sur le chief de l'image, une très grande et très exquise aiguemarine en fond de cuve, ronde dessus. ... Cette mitre est enrichie de péridos longs, à fonds de cuve et ronds dessus...

Un ongle de griffon assis sur un pied de griffon d'argent doré, et au bout de la pointe une pomme, et sur icelle un oiseau, le tout d'argent doré, et au milieu, par dessus led., ongle une riche amatiste en fond ce cuve. (D. Doublet. *Hist. de S. Denis*, p. 330 et suiv.)

1635. — Fossé à fonds de cuve, à bords plus ouverts que le fonds. (Ph. Monet.)

1690. — On appelle des fossez à fond de cuve des fossez escarpez et qui ont peu de talus, dont les costez sont presque aplomb. (Furetière.)

FONDE, FONDEFFLE. — Sac, poche de cuir ou de cordes servant de fronde aux machines de guerre à verge et à contrepoids, connues, au moyen âge, sous les noms de bible, bricole, pierrier, mangonneau et trébuchet. — Le projectile de pierre ou de métal lancé par ces engins.

1185. Dont veissiés ribaus d'assaillir aatis,
Et jeter aus fondulles ces graus caillaus massis.
(*Chanson d'Antioche*, ch. 6, v. 980.)

1288. Lors fu l'assaus recommenciés
Des fondeffles et des caillaus.
(*Renart le Nouvel*, v. 4004.)

1300. A la tour assalir ont leur engiens menés
As fondes lor getoient les gros caillaus quarrés.
(*Fierabras*, v. 3122.)

1305. Li kaillo qui issent des fondes,
Qu'aucuns pour droit geter atriquent
Et li quarrel qui en l'air cliquent...
Bruient ausi comme tempeste.
(Guill. Guiart, v. 3609.)

1309. — Un soir avint, là où nous guiétions les chaschastiaus de nuit, que il nous avierent un engin que l'en apele perrier, ce que il n'avoient encore fait, et mistrent le feu gregoiz en la fonde de l'engin. (Joinville, p. 65.)

1342. — Pour 2 cuyrs de veaux pour faire les fondes nécessaires des engins, chacune 24 s., et pour 6 paires de bazannes pour lesd. fondes, 2 s. 6 d. la paire. — It. Pour cief a coudre lesd. fondes, 35 s. (*Cpte des répar. du chat. de Royan*, *Bibl. Richel.*, ms. 6737, f° 2.)

1369. — Cordes pour fondelles et cordes à pendre les fenestres des crestiaux, 10 s. 6 d..., un quarteron de fondelles de kenvre, 8 s. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

1370 — Commencièrent à assaillir la ville de javelots,

de fondes et de fondoulles et de tels instruments comme ils avoient. (*Chron. de S. Denis*, t. II, p. 31.)

1406. — En autres lieux furent faits plusieurs fondrefles, bricoles et eschelles. (Monstrelet, p. 45.)

1430. — Environ 6 trousses de fondes de cordes sans bastons, à geeter pierres. (*Inv. de la Bastille*, p. 331.)

FONDEUR. — Un édit royal daté d'avril 1597 classe l'industrie des fondeurs en sable et en terre parmi les métiers médiocres et leur assigne le quatrième rang qu'ils partagent du reste avec les enlumineurs. Peut-être la corporation avait-elle un peu déchu sous le règne de Henri IV, mais il n'y a aucune raison de croire que, au moyen âge, c'est-à-dire à une époque où dans le même atelier s'exécutaient le modèle, la ciselure, le tournage et la réparation des pièces, les fondeurs de Paris, de Reims, de Limoges et d'autres grandes villes de France aient eu rien à envier aux dinandiers du pays de Liège.

1225. — Artifices sunt illi subtiles qui fundunt campanas de ere sonoro per quas in ecclesiis hore dei denunciantur motu bacillorum et cordarum attractarum. (J. de Garlande, ℥ 20.)

1260. — Quiconques veut estre fondères et molères à Paris, c'est à savoir de boucles et de mordans, de fremaus, d'aniaus, de seaus et d'autre menue oevre que on fait de coivre d'archal, estre le puet franchement.

... Nus molères ne puet moler ne fondre chose là où il i ait leitres, et se il le fesoit il seroit en la merci le roi de cors et d'avoir. Hors mise leitres chascune par li. Mais en séel ne en deniers ne en chose qui porte soupeçon, ne puent il moler ne fondre. Ne clef se la serreure n'est devant eus. (*Reg. d'Et. Boileau*, tit. 41.)

1484. — Furent présens en leurs personnes Jehan Morant, Adam Morant son fils et Regnaut Guedon gendre dud. Morant, tous fondeurs demourans à Paris en la rue S. Martin, lesquels... recognurent... avoir fait marché à Mgr Louis d'Amboise, évesque d'Alby, de faire pour icelluy Sgr.

Premièrement de faire un *griffon* de la façon de celluy qui est au cueur de l'église des Cordelliers à Paris, excepté que les images seront autres, c'est à sçavoir au devant dud. griffon aura une image de Nostre Dame et à sa main destre sainte Cecile et à sa main senestre S. Valérian, S. Tiburce. Et en la partie droicte derrière Nostre Dame qui regardera au grand autel, aura ung S. Michel, et dessoubs chacune desd. images aura le nom du sainct en grosse lètre et en latin, c'est asçavoir, soubs saincte Cécile sera escript CECILIA, soubs S. Valerian SANCTUS VALERIANUS, soubs S. Salvi SANCTUS SALVIUS, soubs S. Tiburce SANCTUS TIBURTIUS, et soubs S. Michel SANCTUS MICHAEL.

Outre plus seront les arcs boutans doubles entre 2 pilliers et par ainsi en aura 12. Et seront mises les armes dud. Sgr au plus apparent lieu dud. griffon. Et au pié bas aura en escript ce qui s'ensuit : OBLATUM DOMINI LUDOVISI DE AMBOISIA EPISCOPI ALBIENSIS MILLESIMO QUADRINGENTESIMO OCTUAGESIMO QUINTO.

Et sera led. griffon de bon cuivre neuf, loyal et marchant, aussi bon ou meilleur que cellui des collumnes estans au cueur de l'église S. Jaques de la Boucherie, à Paris, et parfait à l'Assomption Nostre Dame prochainement venant, et ne surmontera en riens le poix de cellui de lad. église des Cordelliers, sinon 30 livres plus ou moins.

It. de faire 6 columnes et 6 anges qui tendroient les enseignes de la Passion Nostre Seigneur, le tout en la forme et de la grandeur et poix pour columne que sont les columnes et anges de lad. église S. Jaques la Boucherie, à Paris, que donna feu Mgr le cardinal d'Ostun. Et seront les armes de mond. Sgr d'Alby mises esd. colummes, en la place que sont les armes dud. feu Mgr le cardinal esd. columnes S. Jaques. Et sera escript au pié de chacune desd. columnes : OBLATUM DOMINI LUDOVICI DE AMBOISIA EPISCOPI ALBIENSIS, MILLESIMO QUADRINGENTESIMO OCTUAGESIMO QUINTO.

It. de faire une croce semblable à celle de S. Germain l'Auxerrois, à Paris, excepté que le pillier sera jusques en terre. Et à 4 piés de terre ou environ aura ung chapiteau sur lequel aura ung soubassement auquel sera le guichet pour monter et dévaler le corps Nostre Seigneur, et sera le guichet de bonne grandeur, en manière que ung homme y peust mettre la main à son aise. Et aura aud. pillier une reprinse pour mettre une image de environ 2 piés de long [1], laquelle aura ung chapiteau encontre led. pillier d'icelle croce. Et là où est Jésus en lad. croce S. Germain, aura une double Nostre Dame. Et là où il y a une M seront les armes doubles de mond. Sgr d'Alby. Et avec ce aura 2 brasses coutés mouvans dud. pillier d'icelle croce, aux 2 côtés de lad. croce sur lesquels aura 2 chapiteaux revestus de feullages. Et sur iceulx aura 2 anges qui tendront chacun ung encencier. Et seront lesd. 2 anges de plus grand volume que ceulx qui sont en la croce de lad. église S. Jaques de la Boucherie. Et au plus haut dud. pillier de lad. croce sera ung Dieu de la grandeur d'icellui de l'église S. Germain, ou un porte-châsse pareil à cellui de S. Jaques de la Boucherie, garny de feullage. Et sera en la voulenté dud. Sgr dire ou faire asçavoir dedens Noel prochain lequel il voudra avoir. Et s'il ne le fait sçavoir dedens led. temps, ou au moins dedens la fin du mois de janvier, iceux ouvriers seront tenus faire ung Dieu de la grandeur de cellui dud. S. Germain. Auquel pillier de lad. croce seront mises les armes dud. Sgr. Et sera escript au pié d'icellui pillier : OBLATUM DOMINI, etc. (ut supra).

Et ne poisera lad. croce rien plus que celle dud. S. Germain, excepté ce que l'en adjouste à la grandeur du pillier et les 2 anges qui y seront plus. Et que la clère voie de dessus lad. croce soit mieux fournie de feullage que celle dud. S. Germain, car elle en sera plus belle à voir.

Toutes lesquelles besongnes et ouvrages lesd. Jehan Morant, Adam Morant, son fils, et Regnault Guedon, son gendre, seront tenus, ont promis et promettent, chacun pour le tout, faire bien et deuement et livrer cuivre jaune bon, léal et marchant et bien purifié pour ce faire et rendre iceux ouvrages prets, assouvis et achevés aux poix le Roy, à Paris, dedens la my aoust prochainement venant, aud. Mgr d'Alby ou à ses commis.

Ce marché fait pour prix qui s'ensuivent, c'est à sçavoir pour chacun cent que pourront peser lesd. 6 columnes 18 l. 10 s. t. Pour chacun cent que pourront pezer lesd. griffon, croce, pillier et leurs appartenances dessus déclarées, 19 l. t. pour cuivre et ouvrage.

... Et avec ce, led. Mgr d'Alby sera tenu fournir les barreaulx de fer, plom et les autres choses qui seront nocctoires pour asseoir lesd. ouvrages, lesquels led. Sgr fera mener à ses despens jusques à Alby. Et si fournira de tonneaulx pour enfarder lesd. ouvrages afin que mieulx ils puissent estre menés sans estre gastés en aucune manière.

... Passées et accordées double le lundi dix neuvième jour du mois d'aoust, l'an de grâce mil quatre cens quatrevins et quatre. (*Arch. de l'art franç.*, t. III, p. 317.)

1593. — Ont comparu Francois Voullaud, Jean Trottier, Léonard Rousseaud, Jean Nantiat, Hélies Leychanaud, Léonard Chastenet, Hélies Farnest fils d'autre Hélies Farnetz, Pierre Freyssinaud dit Sardine et Hélies dit Nathias Nogeaud, maistres fondeurs de la présante.

Art. 2. — Pour son essay et chef-d'œuvre devant être reçu, sera tenu de faire une paire de chandalier planiers de tournierie et bonne ordonnance, un autre payre de chandaliers ouvrés bon et biens fait sans aucune soudure ni fante, plus une paire d'estriest, une paire d'esperont et une paire de boussettes, le tout bien ouvré en couleur d'ort.

Art. 5. — Les enfans de maistres dud. mestier qui voudront être reçus après le décès de leur père ne seront tenus faire de chef-d'œuvre, si ce n'est une des susd. piesces qu'il pourrat choisir et en prestant le serment de garder les statuts dud. mestier.

Art. 8. — Ne pourront lesd. maitres travailler ni fair travailler aud. mestier de fonte pour landiers, chandeliers ou chauffettes, harnois, garnitures de cheval ou autres piesces qui en despendent dud. mestier dans lad. ville de Limoges, faubourgs, citté, banlieue, qui ne soit fonte de bonne matière, et dont le tout (soit) bon et marchand au dire des autres maitres, à peine de confiscation.

1. C'est-à-dire une console ou niche pour mettre une statuette. C'est la disposition que presente l'autel de l'ancienne église d'Arras. Voy. le dessin de Lassus dans les *Annales archéologiques* de Didron, t. IX, et Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, au mot AUTEL.

Art. 9. — Ne feront lesd. maîtres aucun ouvrages nécessaire au mestier de ceinturier, tant de laton blanc que de jaune, qui ne soit bien limé, poli et apressé, aux mêmes peines.

Art. 10. — Pourront lesd. maîtres fondre des poids, limons, boussettes et garniture de poids pour messieurs les trébuchiers...

Art. 12. — Tous chandaliers de salle, chandaliers de table et landiers seront faits de bonne matière, bien fondus, taillez et tournez, bons et marchands, à peine de confiscation.

Suivent les noms des maîtres fondeurs qui sont présentement dans la ville, faubourgs, cité et banlieue de Limoges. Premièrement Léonard Ricaud, Martial Chastenet, Jean et Léonard Boutaudon père et fils, Antoine Dutreil, Léonard Roche et Jean Roche père et fils, Jacques Chatenet, Pierre Bregefort l'aîné, Nicolas Chatenet fils dud. Martial, Jean Ricaud fils dud. Léonard, Pierre Bregefort jeune. La veuve de feu François Rolland dit Lansament, la veuve de feu Chatenet vieux, la veuve de feu Joseph Guytard, la veuve de feu Jacquet, la veuve de feu Chatenet. (*Extr. des lettres patentes accordées aux fondeurs de Limoges, Arch. de la Ville.*)

FONDIS. — Ouvrage fondu.

1180. Deus enfans de fin or fais en molle fondis. (*Rom. d'Alixandre.*)

1260. — Nus ne doit faire patrenostres de fil, ains les doit faire fondeisses et tornées à tour, bones et grosses selon ce que les patrenostres sont grans. (Et. Boileau, *Livre des métiers*, tit. 43.)

1600. — Le moule de sable où l'on jette le métal fondu pour faire l'ouvrage à moule, plus aisé que l'ouvrage cyselé, mais il est plus grossier, de vil prix et c'est le mestier d'apprentifs. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, *de l'Orferrerie*, ch. 22.)

FONTAINE. — En dehors des types nombreux de fontaines monumentales antérieures à la Renaissance, les objets mobiliers de ce genre peuvent à bon droit passer pour des raretés. Les mille fantaisies écloses sous la main des orfèvres ont, je crois, entièrement disparu; mais si la dinanderie de cuivre ne nous en offre qu'une image un peu affaiblie, elle est assurément rehaussée par la description des pièces riches dont la matière même a causé la ruine. Voy. GAYOLE et GLORIETTE.

V. 875. — Dans l'atrium même de l'église (la nouvelle basilique) se trouvent 2 fontaines, l'une du côté du sud, l'autre du côté du nord. L'exécution de ces fontaines où l'excellence de l'art s'unit à la richesse de la matière, témoigne de la magnificence de celui qui les fit élever. La première est faite de ce marbre d'Égypte que nous sommes dans l'usage d'appeler marbre romain. Autour on voit des dragons admirablement traités par l'art du sculpteur. Au milieu se dresse une pomme de pin percée à jour. Tout autour sont rangées comme des danseuses en rond, des colonnettes creusées à l'intérieur et surmontées d'une corniche. L'eau s'élançait en jet de la pomme de pin et des colonnettes dans le fond du bassin et arrosait tout ce qui se trouvait au-dessous. La fontaine du nord est faite de la pierre dite sagarienne qui ressemble à celle que d'autres appellent ostrite, et elle a aussi une pomme de pin de marbre blanc qui s'élève tout à fait au milieu et qui est percée de trous. Sur la corniche qui borde le sommet du bassin, l'artiste a placé des coqs, des boucs et des béliers de bronze qui lancent par des tuyaux et vomissent, si je puis parler ainsi, l'eau dans le fond du bassin. (Constantin Porphyrogenète, *Vie de l'empereur Basile*, ap. Labarte, *Hist. des arts industr.*, 2ᵉ édit., t. I, p. 38.)

1253. — Narravit nobis quod apud Caracarum (en Tartarie) esset quidam magister aurifaber Willelmus nomine, oriundus Parisius. Cognomen ejus est Buchier, et nomen patris ejus Laurentius Buchier, et adhuc credit se habere fratrem super magnum Pontem nomine Rogerius Buchier...

Fecit ei (au grand Kan) magister Willelmus parisiensis unam magnam arborem argenteam ad cujus radices sunt 4 leones argentei habentes unum canale et vomentes omnes lac album jumenti. Et ducuntur intro arborem 4 canalia usque ad summitatem arboris quorum summitates repansa sunt deorsum et similiter quolibet eorum serpens, unus deauratus quorum caude involvunt truncum arboris. Et unum ex illis canalibus fundit vinum, aliud caracosmos, hoc est lac jumenti defecatum, aliud boal, hoc est potum de melle, aliud cervesiam de riso que dicitur terracina; et cuilibet potui est preparatum suum vas argenteum ad pedem arboris ad recipiendum inter illa 4 canalia. In summo fecit angelum tenentem tubam et subter arborem fecit criptam unam in qu ahomo potest abscondi, et ascendit canale per medium cordis ipsius arboris usque ad angelum.

Primo fecerat sufflatoria sed non dabant satis de vento (*Voy. de Rubruk*, p. 309 et 335.)



V. 1370. — *Fontaine en cuivre jaune*, *app. à* M. L. Carrand.

1360. — Un très grant fontaine que 12 petis hommes portent sur leurs espaules, et dessuz le pié sont 6 hommes d'armes qui assaillent le chastel, et y a 6 arcs bouterez en manière de pillers qui boutent contre le siège du hannap. Ou milieu a un chastel en manière d'une grosse tour à plusieurs tournelles, et siet led. chastel sur une haute mote vert, et sur 3 portes a 3 trompettes. Et au bas par dehors lad. mote a braies crénelées, et aux créneaux du chastel par en haut, a dames qui tiennent bastons et escuz et deffendent le chastel, et au bout du chastel a le siège d'un hannap crénelé, et le plat est d'une terrace vert bouillonnée, et ou fons a un treilleys dessuz un pertuis à recevoir l'eaue, et le hannap et le couvercle sont esmailliez dehors en dedens par quartiers, dont les uns sont dorez grenetez et les autres sont d'azur à arbresseaux vers et bestes sauvages; ou fons du hannap a un grant esmail ouquel a un chevalier et une dame dedenz un paveillon azuré, et tient le chevalier un cuer en sa main destre, et la dame un chiennet de sa main destre. Et en l'esmail du couvercle, qui est azuré, a un chevalier qui tient un cuer en sa main senestre, et font samblant de parler ensemble, lui et une dame qui siet emprès de lui, et poisent en tout 51 m. 5 o. (*Inv. de Louis d'Anjou*, nº 188.)

1372. — Une fontaine de cristail sur un pié d'argent esmaillé, et a dessus un vielleur, et est garnie de perles

et d'esmeraudes, pes. 8 m. 4 o. 15 est., prisé 86 fr. d'or (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, p. 134.)

1380. — Une fontaine de jouvent d'or, où est ung chapiteau à 6 pilliers sur ung pié, et sont prophètes autour; et à l'environ de lad. fontaine garny de balaiz, saphirs, esmeraudes et rubis d'Alixandre, et au chef dessus est Nostre Dame et 2 angelots, pes. 2 m. 5 est. (*Inv. de Charles V*, n° 2654.)

1437. — Entrée de Charles VII à Paris. — Au poncelet avoit une fontaine en laquelle y avoit un pot où estoit une fleur de lys qui jetoit bon hypocras, vin et eau, et dedans lad fontaine estoient 2 dauphins et au dessous avoit une terrasse voutée de fleurs de lys, et dessus la terrasse estoit un personnage de S. Jean Baptiste qui monstroit l'Agnus Dei, et y avoit anges chantant moult mélodieusement. (Monstrelet, l. 2, ch. 219.)



XV° S. — *Fontaine de jouvence. Gravure d'un coffre franco-italien. App. au même.*

1453. — Le quatrième (entremêt) estoit une fort belle fontaine dont la plus grande partie estoit de voirre et le surplus estoit de plomb, de fort bel ouvrage, car il y avoit des arbrisseaux fort petits de voirre et des feuilles et fleurs si nouvellement faites que merveille. Et l'espère de tout l'artifice estoit ainsi qu'un petit pré clos de roches remplis de saphistrins et d'autres estranges pierres et au milieu d'icelui un petit S. André tout droit ayant sa croix devant lui, et par un des bouts dessus la croix sortoit la source d'une fontaine bien un grand pied de hauteur, laquelle rechéoit dedans le pré par si subtile manière que on ne savoit ce que l'eau en devenoit, et n'estoit autre chose toutefois que de la claire eau de fontaine. (*Matth. de Coussy*, ch. 88.)

1454. — Pour la garniture d'une fontaine de cristal bien richement ouvrée tout à l'entour de menuz ouvraiges de feuillages en façon de coronne, et à l'entour de lad. fontaine a 4 gargoules d'or bien gentement faictes, d'où sault l'eaue de lad. fontaine; et dessus le couvercle garny des mesmes led. ouvraige, et au dessus du pié de la fontaine garny à feuillage comme dessus. Et au dessoubz oud. pié y 4 leons d'or bien gentement faiz qui soustiennent lad. fontaine... (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 141.)

1456. — Une fontaine de cuyvre à laver mains, à un grant pié de cuyvre ouquel a 3 lyons qui le soustiennent (*Inv. de la Commanderie du Temple*, p. 471. Lebeuf, réimpr., t. II.)

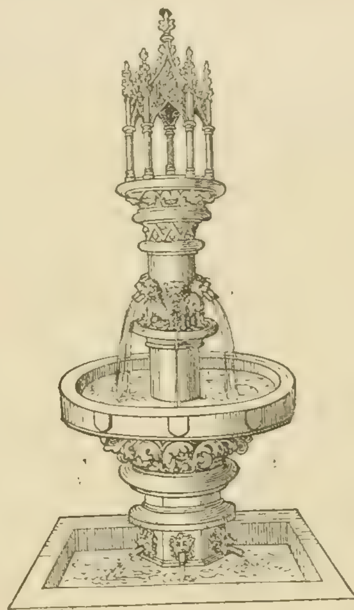
1517. — Le revestiaire (de l'église) où sont les reliques... où y a une belle fontaine pour laver les mains des religieux...

Au milieu (du réfectoire) la fontaine pour laver les pintes, choppines et hanas de bois desd. religieux.

Au grant cloistre. . une grande fontaine dont le bassin est d'une pière d'une pièce ayant de longueur plus de 4 toises, et tout à l'entour geete yaue par divers conduitz. (*Voy. de la reine de Sicile à Clairvaux. Ann. archéol.*, t. III, p. 228 et suiv.)

1523. — Une fontaine de ferd blanc assise sur 6 lions dorez, le pied, le milieu et le chiefz aussi dorez. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 69.)

1542. — A Léonard Limosin, esmailleur de Limoges, pour une fontaine d'esmail et un grand apostre aussi d'esmail, 67 l. 10 s. (*Reg. de depenses de Marguerite d'Angoulême.*)



1483. — *Fontaine extr. par* Shaw *d'un ms. de la biblioth. roy. de Londres*, 15 E IV.

1543. — Une fontaine de terre sur laquelle y a ung petit enfant portant les armes de feue madame. (*Inv. du duc de Lorraine à Nancy*, f° 143.)

1556. — On y trouve (à Fez) beaucoup de maisons qui ont quelques citernes d'eau... ayant à chacun angle des fontaines basses et belles faites à majolique. (Leo Africanus, *édit.* Temporal, t. I, p. 331.)

1580. — Art. 7. Tous compagnons qui voudront passer maistres aud. mestier feront tous chef d'œuvre sçavoir, une fontaine, un rafraichissoir, et l'autre tiers ainsi qu'il sera nommé par lesd. maistres jurés. (*Stat. des poestiers de Nantes*, p. 217.)

1598. — Une fontaine de cuivre bien esmaillée de divers personnages, faictes sur un pied rond, sur laquelle y a un triangle après une consomme, et puis le bassin, le tout à la hauteur de 3 pieds. (*Inv. du chât. de Nérac*, p. 21.)

1599. — Une petite fontaine à roche ronde garnie de branches de corail, nacque de perles et argent, les unes en façon de cuilliers, fourchettes d'argent et couteaux, avec un petit entonnoir d'argent, estant le tout en une bouète de cuir noir. 30 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 6.)

FONTE DE FER. — Le traitement du minerai de fer suppose la production préalable de la fonte ; mais les procédés du moulage appliqués à cette matière sont rarement reconnaissables dans les textes, et le premier en date est, suivant nos notes, la mention d'une bombarde italienne de 1429. La poterie moulée en fonte n'est point antérieure au XVIe siècle. On

trouvera à la page 350 un spécimen de cette fabrication.

1429. — Bombarda una ferri zitata, signata litteris cum annello ferri, cum suo cepo ferrato. — It. lapides 11 a bombardis ut scribitis tracte librarum 400. (*Arch. de Côme*, Angelucci, *Docum. inéd.*, pièce 23.)

1514. — 200 boulets de fer servant aux couleuvrines, mis au château de Dijon, avec 100 paires de coquilles ou moules à couler des boulets. (*Arch. de Dijon*, ap. Desmaze, *Trés. judic.*, p. 69.)

1554. — 2 chesnetz de fer de fonte et une poille de fer, prisez ensemble 12 s. 6 d. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 157.)

1597. — Les petits grains du fer qui ressemblent à la rondeur de la graine de coriandre se peuvent fondre par le moyen de l'argille, laquelle nous appelons autrement marne; mais s'il estoit possible de séparer exactement ces petits grains d'avec le sable pierreux, le fer se pourroit fondre plus facilement et plus souvent. Mais d'autant que cette nature pierreuse se change confusément parmy le fer en verre, il advient que le fer s'en fait plus aigre et qu'il résiste davantage au marteau, ne plus ne moins qu'une pierre qui se rompt plustôt que de se laisser estendre sur l'enclume.

On fait de ceste sorte de métail pierreux les pots à feu desquels on use pour faire cuire la viande, et plusieurs autres vaisseaux pour divers usages, et principalement les balles d'artillerie. (J. Bodin, *Théâtre de la nature*, l. 2, sect. 10, p. 371.)

1727. — Cette compagnie (des fers et aciers de France) a dans la rue S. Thomas du Louvre un magasin.

On y vend actuellement des ouvrages de tout genre, fondus sur d'excellents modèles, la plupart nouveaux et qui ont été faicts par les plus grands maîtres. Ces ouvrages sont recherchés et finis comme ceux d'orfèvrerie.

Au lieu que les balcons ordinaires n'ont que des ornemens de fer roulés, ou de tôle emboutie, ou des ornemens de cuivre qu'on y rapporte, les nouveaux balcons de la manufacture sont d'une seule pièce, enrichis de tout ce que la sculpture sçait exécuter en bois, de figures humaines, de figures d'animaux, de guirlandes de fleurs. Et ces superbes balcons coutent moins en fer que de pareils ne couteroient en bois. (Savary, *Supplém.*, v° *Acier.*)

FONTS BAPTISMAUX. — A l'eau des fontaines ou des rivières versée en plein air pour l'administration du baptême, dans les temps apostoliques, on substitua le baptistère, ou grande cuve à immersion, qu'abritait un édifice spécial. Depuis que, par décence, la matière du sacrement s'est réduite à une simple infusion, l'ancienne piscine a fait place à une cuve de proportions plus restreintes. Au XIIe siècle, les curieux fonts baptismaux de l'église S. Barthélemy



N. 1240. — *Cuve en plomb de l'église de Vias, près Béziers.* *Extr. des arch. des Soc. savantes.*

à Liège présentent encore toutes les qualités d'une oeuvre d'art monumentale. Au XIIIe siècle, la cuve se fait en plomb ou même en bois, et dans les textes de date postérieure cités ici on verra quelles dispositions spéciales nécessita l'usage de déshabiller complètement, à l'église, les enfants qu'on y portait pour les baptiser. Voy. BAPTÊME.

1387. — A Jehan Ledouyn, tonnellier... pour 2 ances de fer pour les fons à baptiser madame Jehanne de France. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 110 v°.)

1440. — A Derin de Vitré, pour achat de 55 l. de plon à reffaire les fons de lad. église, outre le vieil fons qui pesoit 50 l. de plon, le tout emploié en la façon desd. fons qui poisent ensemble 105 l. de plon; et pour la faczon d'icelui fons, par marché fait o lui, tant pour l'achat dud. plon que pour faczon, 115 s. Pour le vin du marché 11 s. 5 d.

A Moricet Laurence, orfebvre, pour une tasse d'argent qu'il a faite et ordonnée pour les fons de lad. église, pes. 7 o. d'argent fin à 7 l. le march, monte pour ce 6 l. 11 s. 3 d.

1508. — A Jehan Maigneau pour une petite table à dresser proche les fons, pour servir à desmailloter et remailloter les enfans que l'on apporte à l'église baptiser, 4 s. 4 d. (*Cptes de la colleg. de Bueil*, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. VII, p. 196.)

1526. — Fontes existentes prope magnam portam templi ad levam seu sinistram introintibus. Receptaculum aquæ benedictæ est bipartitum: ita ut baptizandi infantes possint mingere in alterum latus aqua benedicta vacuum.

... Est crater seu discus in quo suscipitur lotium seu urina baptisandorum infantium, si forte egerint. Quapropter intermedio seu separatione non indigent ipsi fontes.

[L'article 4 des statuts synodaux en 1652 indique la suppression de cet usage : Enjoignons aux curés et vicaires d'avertir leurs parroissiens ou sages femmes de ne présenter nuds les enfants au baptême]. (*Proces-verbaux de la visite des églises de S. Remy et de la Madeleine de Troyes*, *Arch. de l'Aube*, reg. G, 1345.

1573. — Un grant pot de cuivre de Damas qui a ung grant biberon droict, avec son couvercle, lequel sert à mettre l'eau des fonds pour baptiser les enffans. (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, n° 91.)

FORCES. — Cet outil quelque peu spécial aux tondeurs de draps, et dont Savary donne la définition, avait pour diminutif les forcettes, accessoires obligés des travaux d'aiguille et dont les femmes se servaient encore, au XVIe siècle, concurremment avec les ciseaux.



1568. — *Tondeur de grandes forces*, d'après Josht Ammon : *Panoplie.*

V. 1250. La keus et le fuisil
A aiguisier l'ostil,
Les aiguilles poingnanz
Et les forces tranchanz.
(*L'oustillement au vilain*, v. 163.)

1300. Si cum èle le tenoit forment
Soef en son giron dormant,
Copa ses chevex o ses forces,
Dont il perdit toutes ses forces.
(*Rom. de la Rose*, Méon, v. 16883.)

1320. — Pour 3 cousteaus, un quennivet et unes forcètes dont li uns des couteaus estoit à manche de madre et à viroles d'argent esmaillez, 28 s. (*Cpte d'hotel de Mahaut d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, A 378, extr. J.M. Richard.)

1407. — Plusieurs fevres esmouleurs de petites forces et ciseaux et autres se sont entremis et entremettent de jour en jour de esmoldre lesd. grandes forces, dont ils ne sçavent rien. (*Stat. des émouleurs de grandes forces à tondre draps, Ordonn.*, t. IX, p. 270.)

1422. — Un coustel à manche d'or et unes petites forcestes esmaillez aux armes de la royne Jehanne de Bourbon, délivré à M. le régent (*Cpte. roy. de Regnauld Doriac*, p. 203.)

1723. — Forces. Ciseaux qui n'ont point de clou au milieu, mais qui sont joints par un demi cercle d'acier qui fait ressort et qui en approche ou en éloigne les branches. (Savary.)

FORCIER, FORCIÈRE. — Cassette, coffret de forme allongée et à couvercle bombé comme les bahuts de voyage. Voy. FORGET.

V. 1407. — Un forcier doré où avoit une crouez d'argent dorée, aux armes de Mgr et dedenz le forcier plusieurs reliques en cossinez et autrement...
En un forcier, 2 petiz forciers ou plus grant des 2 un Agnus Dei. (*Inv. d'Oliv. de Clisson*, p. 25 et 28.)

1435. — Que nul frère doye porter coffre oultre mer ne forciers longe sur sommiers. (*Arch. de la Haute-Garonne*, ap. Godefroy.)

1450. Fortune a le forcier cassé,
Où j'espargnoye ma richesse
Et le bien que j'ay amassé
Ou meilleur temps de ma jeunesse.
(Alain Chartier, *La belle dame sans mercy*.)

1522. — Le petit forcier ont sont lous grans seaulx de la ville. (Ruben, *Reg. consul de Limogès*, t. 1, p. 22.)

1627. — Forzière. Quaisse quarrée qui a le couvercle rond. (Ces. Oudin, *Thrés. des 3 langues*.)

1659. — A trunk : *ital.*, un forziere, un bahu. (Howell, *Partic. Vocabulary*, sect. 12)

FORGE. — Sans remonter à l'origine de la fabrication du fer, il nous a paru utile de rassembler quelques notes relatives à l'existence de nos anciennes usines. Si incomplètes qu'elles soient, elles trouveront un jour leur place dans une histoire de la métallurgie française. Voy. FER.

1491. — Aucuns mavaix garssons boutont le feu... en une neufve forge de fer que messrs de la cité avoient fait faire toute neufve à Airs sur Muselle, de laquelle la myne de fer avoit esté trouvée et annunciée à nosd. srs depuis poc de temps... Nonobstant on fit reffaire du charbon ès lad. forge, et y fit on ouvrer et forgier ainssi comme on l'avoit entrepris de le faire.
Le 14e jour de mars... fut minse la première pierre de fondement de la forge que les srs de la cité ont fait faire au Sauloy (hors la porte) à Metz, pour faire une forge à fer. (*Journ. de J. Aubrion de Metz*, p. 287 et 292.)

1511. — Pierre de Gomer, écuyer, reconnoit tenir en foi et hommage du roy, sur la riviere de Breuil (près d'Orbais) une forge à acyer, laquelle est baillée à longues années et vault par an 16. l. t. (*Arch.* P 1793, pièce 181, ap. Courajod, *Rech. s. l'industrie de la vallée du Surmelin*, p. 65.)

V. 1520. Forges sont là[1] où on fait force fer,
Là vous orrez bruire comme en enfer,
Et les ouvriers sont tous nudz en chemise,
Barres forgeans en merveilleuse guyse;
Leur fer tirent par feu et eau des mynes :
En ce faisant vourrez diverses mines.
Les mynes tirent et trouvent ès foretz
Qu'ils ameinent en banneaulx plains tous retz.
(*Les fleurs des antiq. des Gaules*, Montaiglon, *Rec. de poés.*, t. VIII, p. 220.)

1. A Dreux sur la Blaise.

1523. — Pierre de Gomer reconnoit tenir en foi et hommage d'Albin de Béthune... sur la riviere passant par led. Breuil, entre led. Breuil et Beaulne, une forge à faire acier qui peut valoir pour le tiers la somme de 6 l. t.
Et une autre forge à faire acier avec fourneau à fondre le fer, qui peut valoir environ 8 l. pour le tiers. — Et 2 forges à faire acier, l'une neuve et l'autre vieille, qui peuvent valoir par chacun an 10 l. t. [hors d'usage en 1608] (*Arch. R*, 154. L. Courajod, *loc. cit.*, p. 66.)

1547. — L'abbé d'Orbais, dans une déclaration présentée à la chambre des comptes du roi, reconnaît posséder : « plusieurs usines ou moulins à fer, forges, fourneaux, affineries moulins à foulons sur la rivière de Sourmelon, plus 10 moulins à bled ». (*Ms. du relig. d'Orbais, loc. cit.*, p. 51.)

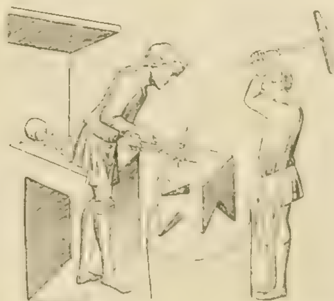
1553. — Sainct Maurice (près Mortagne), bourg. Forges à fer. (*La guide des chemins de France*, p. 113.)

1553. — Bapaulme. Petite rivière, vient de la foret d'Andaine où y a forges à fer, passe à Messay... tombe en Orne.
Soubzmerlan (Surmelin) petit fleuve, vient d'auprès de l'abbaye de Chermoise près de Montmer, passe par Orbedz et Condez; tombe dans Marne à Mesy, fait mouldre les forges à fer de ce pays (*Ibid.*, p. 230 et 232.)

1575. — Il y a certaines forges de fer aux Ardennes au village de Daigny et Givonne, autre au village de Haraucourt, lesquelles ne sont distantes pour le plus que 2 lieues les unes des autres. (B. Palissy, *De la Marne*, p. 355.)

1590. — Cette contrée (les vaux de Nevers) est très commode aux forges, tant à cause des petites rivières dont elle abonde, qu'à cause des bois et des minières; les fourneaux y sont pour fondre la mine de fer avec l'aide d'une matière appelée castine qui est terre pierre; les pièces de fer fondu qui se tirent du fourneau sont appelées guises et pesent de 15 à 1800 livres. Les forges sont composées d'affinerie et d'un gros marteau à l'aide desquels ce fer est battu et rendu en bandes plates, qui est le fer dont les maréchaux, serruriers et autres ferronniers se servent. Les forges à acier sont ès quelles, de la même matière de fer bien affinée et bien trempée, se fait l'acier qui se met en petits quarreaux. (Guy Coquille, t. I, p. 431, éd. de 1703.)

FORGE. — Atelier du forgeron, sa boutique dont l'outillage passa à plusieurs époques, comme passe-temps, des mains de l'artisan dans celles de nos rois.



V. 1370. — *Forge, d'après un dessin d'Orcagna.*
App. à M. Eug. Piot.

1435. — Une forge fournie de 2 soufflez, une enclume une bigorne, un marteau à main, 2 marteaux cotterez, 4 paires de tenailles et généralement tout ce qui y appartient, excepté la toière. (*Inv. de la Bastille*, p. 348.)

1534. — A Pierre Pochart, la somme de 44 s. t... pour une forge que mesd. Sgrs (le dauphin et le duc d'Orléans) ont fait faire au logis de Villeroy à Paris, pour leur plaisirs et passetemps. Scavoir, pour 2 marteaulx, l'un grand et l'autre petit 10 s. Pour un barreau de fer poisant 9 l., 9 s. t. Pour 6 lymes 9 s. t. Pour une bille d'acyer d'Espaigne 3 s. t. Pour une escroe de fer pour servir à ung estre (étau) en lad. forge 10 s. t. Et pour une tranche pour coupper le fer et une escouvette pour lad. forge 3 s. t. (*Cpte roy. Bibl. Richel.*, ms. 6762, f° 153 v°.)

1598. — Il (Charles IX) se fit dresser une forge et l'ay veu forger canons d'harquebuses, fers de chevaux et autres choses aussy fortement que les mareschaux et forgerons qui fussent aux forges. (Brantôme, *Grands Capit.*, l. 4, ch. 13.)

V. 1775. — Je ne serai jamais inquiette des contes qui iront à Vienne tant qu'on vous en parlera. Vous connaissez Paris et Versailles, vous avez vu et jugé. Si j'avais besoin d'apologie je me confierais bien à vous ; de bonne foi j'avouerai plus que vous n'en dites : par exemple mes gouts ne sont par les mêmes que ceux du roi qui n'a que ceux de la chasse et des ouvrages mécaniques. Vous conviendrez que j'aurais assez mauvaise grâce auprès d'une forge : je n'y serais pas Vulcain, et le rôle de Vénus pourrait lui déplaire beaucoup plus que mes gouts qu'il ne désapprouve pas. (*Lettres de Marie-Antoinette au Cte de Rosemberg*, trad. p. *Geffroy*.)

FORGET, FORGIER. — Écrin, coffret. Comme FORCIER. Voy. ce mot.

1324. — Pour 3 forgiés sans serrure, 4 s. (*Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 266.)

1329. — 4 forgers petis,.. dont li uns de 4 petis forgers qui estoit dorés, estoit boulés de la boule de la demoiselle de Divion.

[4 forgerios sive scrinios parvos... quorum 4 unus erat deauratus et bullatus bulleta dicte domicelle de Divion.] (*Arch. du Pas-de-Calais*, pièces 3428 et 3429.)

1342. — Hanaps d'argent, d'or et de madere, escales et coupes, hanaps sourorés, hanaps à piet et godès, chès coses mettés en sauf en vos hugs ou en vo escrin. Et vous autres joyaux mettés en vo forgier...

Félisce, le tingneuse, embla à son maistre un fourgier où il avoit moult de boins joyaus, orfrois et rubans. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 5 et 28.)

1347. — Pars ossis brachis beati Domici in vase argenteo quadrato, partim deaurato, reposito in vase corino ad modum forgeti. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 275.)

1367. — Un forgiet painturé d'ymages eslevées et dedens argenté ; ung aultre forgiet painturé à escussons. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*)

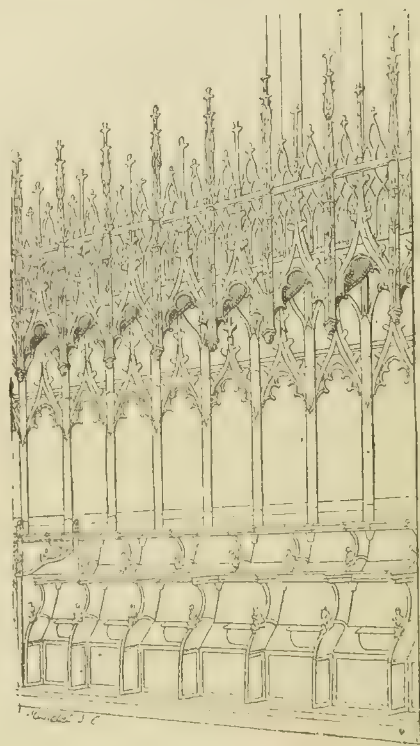
1535. — En ung petit forget couvert en cuir bouilly quasi rouge, le quel doibt fermer à 2 serrures, ont esté trouvées 33 filatières des processions des Rogations. (*Inv. de la cathédr. d'Amiens*, p. 371.)

FORME. — Dans le mobilier civil, la forme est une chaise ou un banc dont la longueur suppose en certains cas plusieurs places.

A l'église, les stalles de bois succèdent aux sièges de pierre ou de marbre placés à l'abside des basiliques, au delà de l'autel et où s'asseyaient l'évêque ou l'officiant et les ministres du culte.

Du IXe au XIIe siècle, on toléra au chœur l'usage des bâtons d'appui et, d'après les textes, les plus anciennes stalles remonteraient à cette dernière époque. La série des monuments de ce genre existant encore s'ouvre en 1239 avec les stalles de la cathédrale de Poitiers, après lesquelles il faut citer celles de S. Géreon de Cologne, de Rodez, de Sainte-Marie d'Auch, de Notre-Dame de Brou, de l'abbaye de Pontigny et de Notre-Dame de Rouen.

Lorsque la stalle d'église est complète, elle prend le nom de haute forme ; elle se compose d'une miséricorde ou sellette, d'accoudoirs à goussets, de lambris ou entreclos, d'un haut dossier terminé par un dais avec pendentifs, goussets, arceaux, clochetons et autres motifs de décoration empruntés à l'architecture.



1508. — *Vue partielle des hautes formes de la cathédr. de Rouen, d'après* Jourdain et Duval.

812. — Ut nec eis baculum ferre liceat nec ad inclinatorium quod nos formulam dicimus morando hærere. (*Requêtes des moines de Fulde à Charlemagne*, Brower, *Antiq. Fuld.*, l. 3 c. 12.)

1185. S'en trairont Mahomet de la forme où est mis.
(*Chanson d'Antioche*, v. 809.)

1190. — Constituimus etiam ut prædicti sacerdotes stallum in choro, vocem in capitulo sicut canonici alii habentes. (*Charte de Thibaut, év. d'Amiens.*)

1328 — Hernoys de cuisine. — 19 fourmes et 31 tables, 68 tr[illegible]aux et 5 chaères. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, art. 7[illegible]6.)

1329. — En la chambre d'en bas, 2 tables et 2 formes. (*Inv. du monastere de Sainte-Croix de Poitiers.*)

1355. — Nos maistres d'ostel, pour nous, pourront, hors bonnes villes, faire prendre par la justice des lieus, fourmes, tables, trestaux. (*Ordonn. des rois*, t. III, p. 58.)

1365. — Pour 6 fourmes, 3 de 12 pieds et 3 de 7 pieds de long. Pour 16 tables fournies de tréteaux et 16 fourmes, 80 fr. d'or, valent 64 l. p. (*Cptes des bâtim. roy.*, ap. Laborde, *Glossaire.*)

1380. Belles chaières et beaux bans,
Tables, trétiaulx, fourmes, escrans.
(Eust. Deschamps, *Miroir de mariage*, p. 210.)

1412. — Jehan Durand, charpentier, pour 4 journées d'avoir boschié d'ays qui estoient d'un viel chalan la loge des gardes de la porte S. Arigle, et auxi avoir fait une table et une forme pour servir les gardes d'ilec à leur mangier. (*Arch CC. de Nevers*, 18, f° 38 v°, ap. Godefroy.)

1453. — Une scabelle et une forme, 7 s. 6 d. (*Vente des biens de J. Cœur*, f° 187.)

1454. — A Pierre Thévenin, menuisier demourant à Bourges, pour une table de chesne de 6 piez de long.

2 tréteaulx, une forme à asseoir du long de lad. table, ung grant poulpitre à atacher contre ung mur, pour le service de MdS [Charles de France âgé de 8 ans], 55 s. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 120.)

1456. — Une grant fourme à goussè. (*Inv. de la commanderie du Temple*, p. 471.)

1459. — Mémoire que le devise et l'ordinanche faicte entre Jehan Vlaenders et nous de faire les nouvelles fourmes de nostre église des Prez Porchins (lès Tournai) fu tèle que nous luy livrièmes tout le bos à fourmes nécessaires, exceptés qu'il livroit meismes l'almarch des 2 refens deseure les fourmes sur les dossées. Et il aroit de lad. fachon, de chascune fourme de hault en bas toute parfaite 11 s. de gr. fl., et à 76 fourmes, il monte 12 l. 16 s. de gr. et ung livre de gros pour le fachon du célage et lambrouchement deseure les fourmes de costé de madame, monte tout à 44 l. de gros qui font 516 l. fl. et 174 l. 16 s. de l'acat du bos, et pour le menus despens, 117 l. 12 s., sont ensemble somme toute 803 l. 8 s. (Pinchart, *Arch. des arts*, etc., t. III, p. 233.)

FORME. — Grande fenètre ogivale ou cintrée.

1335. — Pour les verrières de la fourme de la chapelle Madame. (*Cpte de Odart de Laigny*, *Arch. KK*, 3b, f° 293.)

1400. — Ou pignon de dessus l'autel de lad. chapelle a une fourme de maçonnerie sur 2 mayneaulx, bouée d'un membre par dedans euvre et chanfrainete par dehors euvre. (*Cpte de la chap. S. Pierre en Chastres*, p. 53.)

1490. — Pour faire les formes de maçonnerie de lad. chappelle. (*Arch. K*, 272.)

FORMERET. — Bandeau en saillie sur un mur ou au-dessus d'une fenêtre, à la naissance d'une voûte d'arête dont il épouse la forme ogivale.

1397. — 2 fenestres fourmés d'estanfiques, fourmoyrets et remplages, avoecq de chambrandes au desseure desd. fenestres. (*Devis de la chap. S. Liévin*, *Arch. du Pas-de-Calais*, *série G*, *off. d'Arras*.)

1468. — Aura en chascun des 3 paons de mur une fenestre qui sera remplie de formoierie suffisant, de la largeur que la besongne le requiert, et seront les aubes desd. fenestres et fourmeries de bonne molure suffisant. (*Devis de la chap. de N.-D. de la Salvation a Compiègne*, f° 20 v°.)

1490. — Tout au pourtour de la chappelle a formerez qui reçoivent les trémuyes des voultes. (*Cptes des Célestins de Chartres*, *Arch. K*, 272.)

1705. — Les formerets ou fermerets sont les arcs qui forment les côtés d'une voûte. (Prévost, *Manuel lexique*.)

FORMÈTE. — Diminutif de forme, escabeau, petit banc.

XIIIe S. Une formète à 3 quepeus (pieds)
Avoit la bajasse aportée.
(*Fabliaux*, Méon, t. I, p. 170.)

1360. — Une formète à seoir pour jouer des orgues. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 256.)

1389. — Une petite viez fourmette close. (*Inv. de Richard Picque*, p. 23.)

FORMIER. — Pièce de tenture, housse à mettre sur des sièges ou formes, comme le banquier servait à couvrir les bancs.

1347. — Un fourmier royé jaune. (*Inv. de J. de Presles*, *Bibl. de l'Ec. des chartes*, t. XXXIX, p. 106.)

1360. — Un formier et un dossier à demi ciel de drap d'or de veluyau vert. (*Inv. de Jeanne de Boulogne*.)

1393. — Et les marchepies, banquiers et fourmiers qui illecques sont sur les fourmes despoudres et escoués. (*Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 61.)

V. **1440.** — (Chapitre des draps et tapis) 2 formiers que l'en met ou milieu du cuer aus temps doubles... 4 autres, 2 petis et 2 [grans] les 2 grans sont de soie sur asur. (*Inv. de S. Victor de Paris*, p. 280.

FORTIER. — Comme FORCIER. Voy. ce mot.

1411. — Gervaise Desnones, gouverneur des euvres de ad. ville, enventoria le trait qui estoit en la tour S. Laurens, en 3 casses ou fortiers et en un penier. (*Reg. de la Cloison d'Angers*, n° 35.)

FORTIFICATIONS. — Le texte pris ici pour exemple fait connaitre en quoi consistait, au XIIIe siècle, la défense d'un château fortifié.

1228. ... .II. chastiaus
Fermés à murs et as crénaus,
Et as fossés grans et parfons.
Palis et trenchées et pons
I avoit et bares et lices,
Bretesches, portes coulisces
De fer vestues et chauciées,
Tornient les pons torneis.
Sur les murs ot fort hordeis,
Et as crénaus larges alées.
Fors bailes, fors tors crénelées,
Et fors garites i avoit :
La riviere au pié lor batoit.
(*Le Tournoiement d'Antechrist*, p. 10.)

FOSSETÉ. — Concave.

1420. — Un ruby hors euvre, fosseté ou milieu, pesant 3 1/2 karraz. (*Inv. de Philippe le Bon*.)

FOSSILE. — Les richesses du sol en objets fossiles n'étaient guère exploitées, au moyen âge, aussi la mention d'objets trouvés dans les fouilles est-elle rare parmi les documents de cette époque. Cette pénurie expliquera l'insuffisance de nos citations.

1416. — Une masselière (dent) d'un géant en un estuy de cuir. (*Inv. du duc de Berry*, n° 1156.)

1499. — Une espée, la poignée de cuir rouge, nommée l'espée qui fut trouvée en un fondement de boulevart de la Porte Neuve de Tours. Et fut trouvé au piés une beste dont la teste tenoit 5 ou 6 seaulx d'eaue. (*Armurerie du chât. d'Amboise*, n° 18.)

FOU, FAU, FOUSTEAU. — Hêtre. Son bois qui se travaille facilement avait certains emplois spéciaux à l'époque qui nous occupe. On en a fait longtemps des vases à boire, des gobelets et des cailliers. Ses rognures tirées au rabot servaient à éclaircir le vin ; la fine moucheture de son tissu range ce bois parmi les madres de qualité inférieure. Les fourbisseurs se servaient du hêtre pour donner le soutien nécessaire à leurs fourreaux d'épée. Voy. FAU.

1380. — Une pille de goubeletz de fou, où il en a 10, en ung estuy de fust. (*Inv. de Charles V*, n° 2717.)

1485. — Facilis est fagus in materia quanquam fragilis ac tenera eadem que fictilibus laminis in tenui flexibilis, capsisque ac scrinus sola utilis. (Cuba, *Hortus sanitatis*, *de Herbis*, c. 181.)

1488. — Art. 12. Pareillement les atelles des fourreaux seront neufves et de bois de fousteau. (*Stat. des fourbisseurs d'Angers*, *Ordonn.*, t. XX, p. 156.)

1584. — Pour esclaircir bien tout le vin nouveau qui est trouble. Mettez au vaisseau les raclures larges ou raboteures menus et légers du bois de fau, qui se font à la hache ou avec le rabot, et le vin s'esclaircira en 2 jours. (Mizault, ap. Wecker, *Merveilles*, l. 5, p. 276.)

1600. — Adjouster à ce vin rappe la vingtième partie de ses raisins, du bois vert de fousteau, c'est-a-dire sur 20 corbeilles de raisin, une de fousteau couppé menu par retailleures avec un rabot de charpentier, lui donne force et odeur agréable, ainsi que le pratiquent assez souvent les taverniers de Paris...

D'autres (pour donner bonne odeur au tonneau) avec le soufre font de mesme brusler des retailleures du bois de fousteau...

Pour donc esclaircir le vin nouveau dans les 24 heures afin d'estre lors rendu beuvable comme s'il estoit vieil, faut mettre des retaillures de bois de fousteau ou hestre vert, deschargez de leur première escorce et rabotées comme a este montré, dans un tonneau net...

Moyennant ce, non seulement le vin nouveau s'esclaircit dans ce bref tems, ains il acquiert une agréable senteur.

Ce vin ainsi séparé est appelé vin de coipeau, ayant pris

son nom des coipeaux du bois de fousteau ou hestre dont il est composé. (*Oliv. de Serres*, l. 3, ch. 6, 9 et 10.)

1635. — Hêtre, fau, fotеau. Quatrième sorte de chêne portant gland ou faine qui se mange cuit sous la braise ou bouilli.

Gobeau, gobelet, vase à boire, gobelet de bois, gobelet de fau, gobelet d'étain. (Ph. Monet.)

FOUACE. — Galette sans beurre ni œufs, faite de diverses farines et cuite sous la cendre ou au bain-marie suivant les localités.

1319. — 30 panes albos, gallice *fouaces* noncupatos. (*Arch. JJ*, 59, pièce 155).

1416. — Le suppliant print une pouche où il avait 7 pains appellez fouaces. (*Ibid.*, 169, pièce 381.)

1572. — Pain de millet ou de chaudron. — Pour en faire pour 3 personnes on prend 3 ou 4 livres de farine de millet pour le matin et autant pour le soir, laissant celle de fourment, qui ne fait par la fouace si bonne, joint que plus facilement elle est digérée; et mettent cecy au feu sur une chaudière où il y a 5 ou 6 livres d'eau, la laissant bouillir jusques à tant qu'elle s'enfle et s'esleve du fond du chauderon. Et alors la tirans du feu, la démenent très bien avec un baston jusques à tant que la paste soit rompue et affinée, puis l'ostans du chauderon, la coupent avec un filet en plusieurs pièces et la mangent ainsi avec du fourmage ou du petit lait salé. (Belleforest, *Agricult. de Gallo*, 12[e] *Journ.* p. 244.)

1606. — On fait sécher l'avoine au four, puis on la porte au moulin et de ceste farine on fait du pain. Les montagnards de la Franche Comté en usent d'ordinaire. Ils en font des fouasses qu'ils cuisent au foyer sous les cendres et les mangent au lieu de pain. (*Le Thrésor de santé*, l. 1, ch. 22.)

FOUET. — Outre le fouet utile qui est de tous les temps, on rencontre dans les inventaires royaux et princiers des objets de cette sorte que la richesse de leur matière range à bon droit parmi les joyaux.

1380. — N° 2211. Un fouet d'ivire à 3 cordes de soye et à 2 boutons d'or.

N° 2390. Un fouet d'ivoire à 3 pommeaux d'or, esmaillés des armes de France.

N° 2814. Un fouet dont le manche est d'or à 3 pomeaux garnis de perrerie et au bout dud. manche a un gros saphir carré, et fait led. manche cadran et a, en la chassouère, 7 boutons à 18 perles grosses, pes. 2 m. 1 o. 2 est. (*Inv. de Charles V.*)

1399. — Un fouet d'ivire entaillé, à figures, et est la chassouère d'un laz de soye azurée. (*Inv. de Charles VI*, f° 133.)

1415. — Un fouet de cristal garny d'argent doré aux 2 bouts, et de boutons de perles, et houpe des soye, pes. 2 m. 1 o. 2 est. (*Inv. de la duch. de Cleves*, p. 491.)

1416. — A Jacquet Saulnier pour 6 grans fouez de ners de beufs garnis de grosses sonnettes, délivrés aux varlez et gens de la chambre d'icelle dame (la reine), pour chasser les chiens, 10 s. (*Cptes des menus plaisirs de la reine*, 292.)

1416. — 6 fouez de cristal garnis d'argent dorés, esmailliez de diverses guises, ouvrez à chasteaux et autres choses. (*Inv. du duc de Berry.*)

1558. — Ung fouet de cristal garny à 2 bouts d'argent doré et de perles et les houppes et cordes de soye rouge garny de petites perles. (*Inv. de Philippe II*, f° 26.)

1564. — Des fouets d'argent avec la chaine d'argent. (*Inv. du Puymolinier*, f° 300.)

FOUET. — Fléau d'armes à plusieurs chaînes. Voy. la fig. au mot ÉTRIER.

1458. — Défense de porter vouges, hallebardes, fouets garnis de plomcq de fer ou d'autre métal (*Bans des magistrats de Lille*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 44.)

FOUINE. — Le pelage de la fouine, rangé parmi les fourrures (Voy. ce mot), y est généralement admis sous le nom de martre de France.

1400. — Pour 200 dos de foynes de saison, delivrées aud. Pierre le Musnier, pour fourrer lad. robe à lui donné par le roy MdS... au pris de 22 l. le cent. (15[e] *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 154.)

1459. — A Gaill. Gillier, pelletier, pour avoir fourré de peaulx de foynes par le corps, et fait de peaulx de chats sauvages les getz et parements de la robe de veloux tanné, au fol du duc de Bretaigne à qui le roy la donna, avec le chapperon de rouge, blanc et vert, 11 l. 15 s. t. (1[er] *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 86.)

FOULLE. — Joute, tournoi où les combattants opposés se divisaient par troupes en nombre égal.

1493. — Fut commencé l'emprinse de combatre... à la foulle, 10 de dehors contre les 10 tenant led. pas...

Vendrent par devers Valoys, conducteur de la bende précédente, lui prier... qu'ils ne conduissent sinon ung contre ung à courre de lance, et puis après ne combatissent en foulle aux espées. (*Le Pas des armes de Sandricourt*, f° A, 6, v°.)

1565. — Après... se fit le combat à la foulle, la moictié des combatans d'un costé, et l'autre moictié de l'autre, qui fut chose belle à veoir et bien resentant son combat de guerre, car les soldats de la garnison dud. tournoy estoient sur les galleries garnys de leurs harquebouses, tous armez, lesquels incessamment, durant led. combat à la foulle, desservoient leurs harquebouses, lesquelles donnoient esbahissement aux assistans avecq le son des artilleries et grand nombre de chambres à propos apprestées qui furent deschargées par mesure. (*Mém. de Pasquier de la Barre, Acad. roy. de Belgique. Commiss. d'hist.* 1850, t. I, p. 158.)

FOULON. — Le piétinement était, au XIII[e] siècle, la seule méthode employée pour le foulage des draps.

1225. — Fullones nudi et sufflantes fullant pannos laneos et pilosos in alveo concavo, in quo argilla est et aqua calida. Post hoc desiccant pannos lotos contra solem in aere sereno quos postea ipsi radunt cum cardonibus multis et asperis ut sint vendibiliores. (J. de Garlande, § 49.)

FOUR DE CAMPAGNE. — D'après Froissart, il faudrait en rapporter l'origine au milieu du XIV[e] siècle; quant à celle de l'ustensile inventorié au château de Pau, nous la croyons plus moderne.

1359. — Les anglois menoient (sur des chars) toutes pourvéances pour l'host et hostils dont on n'avoit point vu user par avant de mener avec gens d'armes, si comme moulins à la main, fours pour cuire, et plusieurs autres choses nécessaires. (Froissart, l. 1, part. 2, ch. 3.)

1561. — N° 66. Ung four d'argent sur 3 pieds (*Inv. du chât. de Pau.*)

FOURBISSAGE. — Dans les inventaires d'armes et d'artillerie il est souvent question de petits tonneaux servant à fourbir les cottes de mailles. A défaut de ces ustensiles on les roulait à la main. On fourbissait, par des procédés divers, les objets de cuivre comme cela se pratique encore dans nos provinces du Nord, en Flandre et en Angleterre.

1230. Vit les haubers c'on rosla et frota.
(*Gaydon*, v. 7757.)

1250. Qui dont veist son hernois aprester,
Ces espées forbir et ces hauberz roller.
(*Chanson des Saxons*, ch. 31.)

1440. — A Jehan Candé dit de Rachy, armurier demeurant à Arras, la somme de 4 saluz d'or... pour sa paine, salaire et despens d'avoir venu, de lad. ville d'Arras en lad. ville de Péronne, reffourbir à esmery 5 harnoiz complets appartenans à icellui Sgr [Jean de Bourgogne, Cte d'Etampes]. (Beauvillé, *Rec. de pièces inéd. de la Picardie*, t. 1, pièce 95.)

1538. — Imprimis itaque ut opera fusoria ex cupro dicte ecclesie et monasterii, quorum multa donavimus, splendorem et nitorem conservent et ab erugine et sordibus vendicantur, statuimus detersores conducentur qui supradicta cupra singulis annis ante Pascha emundent et a Priore debitam mercedem accipiant 18 librarum flandrens. . The aurarius qui perficiende detersioni tenebitur sollicitus

adesse et querere lapides corticeos quos vocant bricas operi necessarios, atque recipiat a Priori 6 solidos. (*Fondation p. le nettoyage des cuivres de l'égl. de Marchienne, Rev. des Soc. sav.*, série 6, t. IV, p. 260.)

FOURBISSEUR. — Le nettoyage et l'entretien des armes n'était jadis qu'un travail très accessoire de la corporation des fourbisseurs. On voit en effet par ses statuts qu'elle s'attribuait la confection, la décoration et le montage non seulement des armes, mais des armures. Les exigences pour l'admission à la maîtrise aussi bien que l'examen des pièces prouvent la diversité d'aptitudes et l'extrême habileté des fourbisseurs qui trouveraient aujourd'hui difficilement leurs pairs en dehors de quelques ateliers où l'on s'occupe avec autant d'intelligence que de succès de la restauration des objets d'art anciens. Je recommande particulièrement à l'attention des spécialistes cette pratique de casser le bout d'une lame d'épée et d'obliger le récipiendaire à le ressouder à chaude portée sans traces de reprise et sans diminution de longueur.

1225. — Eruginatores gladiorum cumulant denarios vendendo bene eruginatos gladios qui habent tolos et capulos rutilantes et novas vaginas. (J. de Garlande, § 11.)

1260. — Nus fourbeur ne puet ne ne doit faire feurre à espée de bazane, quelque l'espée soit, ou grant ou petite.

Nus fourbeur ne puet ne ne doit lier espée se elle n'est liée avant de fil quel qui soit seur les tenans, se èle n'est liée de soie. (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 238.)

1390. LE FOURBISSEUR.
Or ça j'ay, du temps jadis,
De glaives et de vieus cousteulx,
De guiseimes et de haches grosses,
De gantelès et de taloches,
De daghes, de beus armères
De heaulmes et de bachinés,
De fers et de lances à jouster
Et belles targes pour porter.
Et s'y ay de beaux ars tourcoix,
D'arbalestres à grosse noix,
De coustilles et de braquemars,
De toute manières de dars
De quoy je fray grant marchier,
Car argent m'a délaissiet.
Qui en veult, j'en feray raison.

(Eust. Marcade, *La Passion, Bibl. d'Arras*, ms. 625, f° 42).

1512. — Le lieutenant criminel (de Paris) se pourra transporter sur les lieux auxquels y a moulins, bondes, écluses ou autres empeschemens au moyen desquels le cours de l'eau desd. moulins servant à esclaircir et nettoyer harnois, bastons et instruments de guerre est empèché, retenu et diverty. (*Reg. du Parlement*, ap. Félibien, t. IV, p. 626.)

1566. — Statuts des fourbisseurs et garnisseurs d'espées et autres bastons du fait d'armes à Paris.

Premièrement, avant que aucun puisse parvenir à estre maistre fourbisseur et garnisseur d'espées, dagues, lances, hallebardes, picques, javelines, voulges, espieux, masses, pertuysanes, haches et autres bastons maniables à la main, fauldra qu'il soict apprenty en Paris soubz maistre dud. mestier par le temps et espace de 5 ans, sinon les enffans des maistres...

It. Sera deffendu à tous compaignons doreurs sur fer, demeurans en chambre en lad. ville et faulxbourgs de Paris, de dorer et argenter garnitures d'espées et dagues, icelles monter et garnir de fourreaulx, ne exposer en vente publicquement ne autrement s'ilz ne sont maistres dud. mestier, ayant faict chef d'œuvre et expérience, et icelluy en la présence des 4 maistres jurez dud. mestier de fourbisseur d'espées...

Pourront lesd. maistres fourbisseurs... faire et fourbir toutes sortes d'allumelles d'espées, dagues, pertuisanes, hallebardes, corcelletz, morions et générallement toutes autres sortes d'armes servans à gens de guerre, tant à à pied que à cheval...

It. Que nuls maistres dud. mestier ne accoustreront ne mectront en œuvre allumelles d'espées, dagues, bracquemarts qui ne soit bonne, loyalle, marchande, non rompue ne cassée en feuille ne en poignée. Icelle bien et deuement fourbiront et ne pourront à icelle mectre autre garniture que de fer, non cassée et rompue, si ce n'estoit ou d'or ou d'argent par le commandement de quelque prince ou seigneur, et faire la poignée de bois de haistre, de 2 tenans, ou faire lad. poignée avallée d'une pièce couvert de fil d'or, d'argent, soye, sayette, fouet ou peau de chien de mer, lequel ils verront estre à faire pour le myeulx...

It. Nul maistre dud. mestier ne fera, ne pourra faire ne exposer en vente fourreaux d'espées ou dagues qui ne soient de bois de haistre faict à la plane, et seront couverts de cuir de veau ou de maroquin, et tout fourreau couvert de drap ou de veloux sera couvert de cuyr sur le bois, et seront tous lesd. fourreaux sans colle, quant à ceulx où n'y aura cousteau et poinçon et sinon à asseoir l'arrest. Et au fourreau où y aura coutteau et poinçon, qu'ils pourront coller sur lesd. fourreaux lesd. couteau et poinçon. (*Arch. Y, reg. des Bannières*, t. VII, f° 12.)

1561. — Roquelin Dehoux, fourbisseur à Paris,... pour avoir fourby 9 vielle espées d'armes qui estoient au cabinet de Mgr de la Trémoille. (*Chartrier de Thouars*, pièce 7, *Rev. des Soc. sav.*, série 5, t. VIII, p. 105.)

1577. — Au vu des lettres patentes de Henri III, la Cour permet à Guillaume de Doucel, garde des armes du roi, de faire construire sur 2 bateaux au pont Notre Dame, un moulin propre pour esmoudre et polir ses armes. (Félibien, t. V, p. 6. *Extr. des reg. du Parlement.*)

1578. — Statuts des fourbisseurs de Limoges.

Ce sont les articles concernant la mestrise du mestier de fourbisseur d'espées, desquels habitant en la ville et faubourgs de Limoges, lesquels nous Pierre Siré dit Bigné, Pierre Bouchier demeurant en la cité, Léonard Bélat, Léonard Fournier, Martial Bellat, Etienne Pinardeau, Jacques Gautier, Mathieu Lamy, Jean Jouques, Bernard Emeril, et Pierre Lougard, exerçant le mestier en la ville, cité et faubourg, avons promis et juré de garder et observer inviolablement de point en point, en la forme ci après contenue, sous le bon plaisir de la majesté du roi.

Art. 5. — Que les enfans des maîtres jurés à la présente ville, cité, et fauxbourgt seront adonnés à la mestrise s'ils veulent être dud. état sans faire chef d'œuvre, si ce n'est un essay, et quant à ceux qui ne seront fils de maistre et qui voudront estre reçus aud. mestier, seront tenus faire chef d'œuvre, et ce en la maison de l'un des bailes qui seront nommés par les maîtres, et pour chef d'œuvre doivent prendre une lame neufve et large d'arme et rompre la soye à 2 points de doit du tallon, et la souderont lad. soye sans apparence d'aucune soudure, et ce fait, romproat la pointe de lad. lame de la longueur de 3 pointes de doit, et seront tenus ceux qui voudront estre reçus à la mestrise faire autre pointe de même façon et telle et des mêmes proportions que le surplus de lad. lame, sans faire aucune foste sur lad. lame. La faire en façon qu'elle soit au contentement des bailes et des maîtres dud. mestier. A outre ce seront tenus fourbir lad. lame sans qu'il paraisse aucun trait et que la fourbissure soit nette.

Art. 6. — Celui qui fera son chef d'œuvre incontinent rapportera devant lesd. bailes, qui seront nommés, une garde et pommeau neuf étant à toute mains en croix par dessous, sans aucune limure, ains seulement comme elle viendra de la forge, et sera tenu celui qui fera led. chef d'œuvre de le limer, et que ce soit en la boutique de l'un des bailes, et d'avantage forgera le bout de sa main et le limera à la façon de la garde, et ce fait, montera l'espée de tous points et faira la poignée et un fourreau de cuir de veau sur bois d'atelle bien ouvré et façonné, et faira led. chef d'œuvre dans un mois.

Art. 9. — Ne sera permis à aucun maistre de vandre aucune lame d'espée ni cassée ni rompue, ni aussi aucune garde brasée, ni aussi aucun fourreau de mouton, ni pareillement d'aller par les logis ni par les hôtelleries corratis sans estre appelle par ceux qui voudront faire travailler, à paine d'un escu. (*Arch. de la ville de Limoges.*)

1600. — L'argent battu est pur et fin du tiltre de 12 deniers, 4 grains moins, appelé le remède. — 2 sortes d'argent battu, l'un foible pour les peintres et l'autres plus fort pour les fourbisseurs.

... Le quarteron de grand or à fourbisseur, 36 s. Le moyen 28 s. L'or des peintres 18 et 20 s., le petit or 13 s.

L'argent à fourbisseur 5 s. et l'autre moyen 2 s. 6 den. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 27.)

1624. — Le roy estant à Compiègne... a accordé à Vincent Petit, orfèbvre sculpteur enrichisseur d'armes et ourbisseur, la logement aux galeries du Louvre.

1637. — Guillaume Petit, son fourbisseur d'espées (du roi) et enrichisseur de toutes sortes d'armes, tant offensives que défensives. (*Arch. de l'art franç.*, t. III, p. 192 et 193.)

FOURCELIÈRE. — Pièce de l'armure défensive posée sur la fourcelle, c'est-à-dire sur la fourche que dessine la partie antérieure des côtes à la hauteur de l'estomac.

V. **1450.** — Devoit avoir le chevalier (au XIVe siècle, pour les tournois) pans et manches qui seront attachiées à la cuirie, ayans ses agrappes sur les épaules pour attachier lesd. manches, et une fourcelière sur le pis devant. (Sicille, *Traité du noble off. d'armes, ms. Richel.*, 387, f° 51.)

FOURCHETTE. — Généralement adoptée vers la fin du XVIe siècle, la fourchette de table ne figure, pendant le moyen âge, qu'à titre d'exception. Si sa présence soulève, en raison des usages actuels de l'Orient, et de quelques riches Levantins en particulier, une question de mœurs relative à la propreté, elle se résout facilement en faveur de nos habitudes modernes. Une salle à manger n'est point un établissement de bains et si les convives y passent le temps d'un repas à se salir ou à se nettoyer les doigts, je considère le bon effet de leurs continuelles précaution comme très contestable. Elles sont d'ailleurs d'une pratique difficile et il est douteux que nos ancêtres antérieurs à l'époque de Henri IV y aient toujours excellé.

Sans parler des fourchettes de cuisine (fig. B) qui ont dû, dans tous les temps, servir à tirer la viande des marmites, on doit reconnaître que, pour manger les fruits, les compotes, les succades et les épices, l'usage en est fort ancien. Ces objets, souvent d'une grande richesse, sont mentionnés dans les somptueux inventaires, du XIIIe au XVe siècle en compagnie du couteau et de l'*essai* dans la navette du couvert royal; néanmoins dans l'ordre chronologique de nos documents, le premier atteste que la fourchette de table, sans distinction d'emploi, fut introduite à Venise en 1071, par une princesse grecque qui avait épousé le doge Dominique Silvio; mais cette nouveauté passa pour la marque d'un raffinement si outré que, plus de trois siècles après, le prédicateur Olivier Maillard, ayant trouvé ce détail historique dans les œuvres de S. Bonaventure, n'hésite pas à considérer comme un juste châtiment de Dieu la maladie repoussante dont fut atteinte cette fille de Constantin Ducas, empereur de Byzance. — Le second texte emprunté au voyageur Rubruk, prouve que les Tartares du XIIIe siècle se servaient de fourchettes pour manger la viande; mais antérieurement au récit de Rubruk et vers l'année 1180, on rencontre la fourchette de table dans les miniatures de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg une fois dans le repas d'Hester et une autre dans le sujet de la Cene. — En 1390, on se servait à Plaisance, de fourchettes d'argent; le chroniqueur italien ne leur assigne aucun emploi particulier, mais les explications fournies par Jacques Lesage démontrent que la fourchette à manger la viande était déjà usuelle, en 1518, chez les Vénitiens. L'Italie a vulgarisé son emploi et, passant de la main des écuyers tranchants dans celle des convives, elle fut définitivement admise à la Cour de Henri III; mais elle n'a pas dû conquérir sa véritable place à la ville avant le règne de son successeur.

1071. — Veracis et honesti viri didici relatione quod narro... Dux Venetiarum (Domenico Silvio) Constantinopolitan urbis civem habebat uxorem, quæ nimirum tam tenere delicate vivebat ut... cibos suos manibus non tangebat sed ab eunnuchis ejus alimenta quæque minutius considebantur in frusta; quæ mox illa quibusdam fuscinulis aureis atque bidentibus ori suo ligurinis adhibebat. (Petr. Damiani, *Opusc.* 50, *de Vita moniali, cap.* 11, *édit. de Paris*, t. III, p. 310.)

1253. — De carne unius arietis dant (Tartari) comedere 50 hominibus vel 100. Scindunt enim minutatim in scutella cum sale et aqua, aliam enim salsam non faciunt. Et tunc cum puncto cultelli vel furcinula quas proprias faciunt ad hoc cum qualibet solemus comedere pira et doma cocta, in vino, porrigunt cuilibet circumstantium buccellam unam vel duas secundum multitudinem comedentium. (*Voy. de Rubruk*, p. 226.)

1266. — De la cuisine... 2 forchiètes. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 193.)

1295. — 4 furcellas auri. It. 2 furcinas auri quarum quælibet habet unam manum cum uno pomo, pond. 3 unc. et 2 quar. et dimid. It. una alia furcina auri pond. 2 unc. et 2 quar et dimid. (*Thes. Sedis Apostol.*, f° 9.)

1300. — Unum par cultellorum cum manicis argenti aymellati, cum uno furchetto de cristallo, datis regi per Dominam Mariam de Britannia, comitissam de Sancto Paulo. (*Inv. roy. d'Edouard Ier*, p. 343.)

1302. — Un coutel à ymage, de cristal et une fourchette garnie d'argent, 10 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1306. — 3 petits gameaux et une forche d'argent à trère souppes. (*Inv.*, ap. du Cange, v° *Gamelum.*)

1313. — 3 furchestes d'argent pur mangier poires. (*Inv. de P. Gaveston*, p. 392.)

1361. — 5 brocas ferreas stagnatas ad comedendum, concavatas (*Inv.*, ap. du Cange, v° *Broca.*)

1380. — N° 330. — Une cuillier et une fourchette d'or où il a 2 balaiz et 10 perles, et poise 2 o. 2 est. d'or.

N° 333. Une fourchette d'or à manche tors, à ung saphir percé au bout, pes. 10 estell.

N° 792. La navette d'or goderonnée, et y met en dedans, quand le roy est à table, son essay, sa cuiller, son coutelet et sa fourchette.

N° 2803. Une fourchète d'or hachée à fleurs de lys, pes. 17 est.

N° 2804. Une autre fourchette dont le manche est grenetté pes. 15 est.

N° 2805. Une autre fourchette à manche de cristal garnie d'or et est le manche en la bouterolle néellé de Franc , pes. 1 o, 8 est. (*Inv. de Charles V.*)

1390. — Utuntur nunc (Placentiæ) taciis, cugiariis et forcellis argenti, et utuntur scudellis et scudellinis de petra. (J. de Mussis, *Chron. Placent*, p. 582.)

1390. — Pour avoir rappareillé une fourchette d'or pour madame la duchesse d'Orliens, à prendre la souppe ou vin. C'est assavoir reffait l'un des fourcherons, 16 s. 9 d. p. (1er *Cpte roy. de Ch. Pougart*, f° 125 v°.)

1393. — Pour avoir rapareillié et mis à point une fourche d'or pour gingembre vert, 40 s. p. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 21 v°.)

1399. — N° 172. Une fourche de berill garnis d'or pour vert gyngivre, garnis d'un baleys, un saphir, 2 petitz perles, pris 20 s.

N° 201. It. 2 forches pour zinzimbre vert, d'argent ennorrez. [4 autres dans le même inv.] (*Inv. de Henri IV d'Angleterre.*)

1420. — N° 119. En un estuy de cuir, 6 fourchettes d'argent dont les 3 sont dorées et les autres blanches, pes, ensemble 1. m. 1 o. (*Inv. de Charles VI.*)

1427. — 2 fourquettes d'argent à prendre moures, pes. 7. est. et demi par.

Une grande fourquette d'argent à prendre les moures, pes. 1 o. 6 est. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 5104 et 5106.)

1440. — 12 coclearia cum 12 brochetis deauratis, pond. 3 m et 2 unc. (*Inv. d'Amedee de Savoie*, p. 321.)

1457. — 26 coclearia antiqua inter que sunt 3 deaurata et 11 forquette argentee antique pond. l. 3. unc. 6, val. 28 duc.

It. 12 forquette argentee et pro parte deaurate nove, ex quibus fracte sunt 2, pond. unc. 6 1/2, val. 6 duc. (*Inv. du palais de S. Marc à Rome*, p. 217.)

1467. — Une petite fourchette de cristal garnye d'or et de 15 perles autour, pes. 2 o. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3124.)

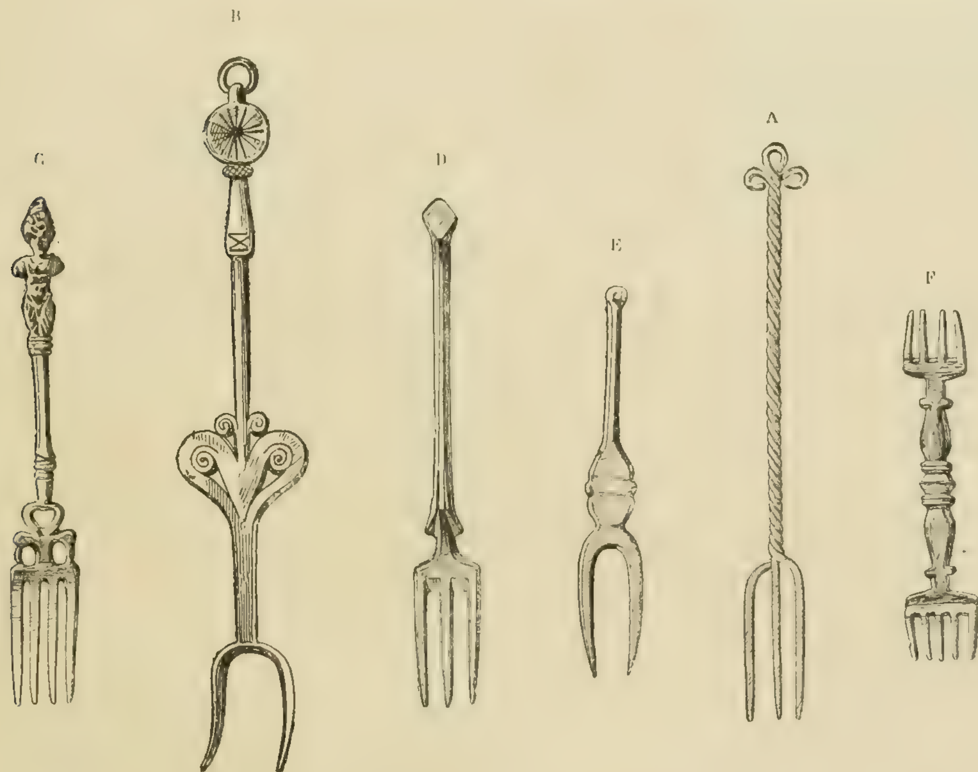
1490. Enfant, se ton nés est morveux,
Ne le torche pas à main nue
De quoy ta viande est tenue;
Le fait est villain et honteux.
(*La contenance de table*, f° A, 5.)

tous les mès qui y furent aportés. Et chascun trencheur servoit 4 hommes et leur mettoient sur leurs trenchoirs la viande toute taillée. Dont quant cheux seigneurs volloient mengiés, prenoient lad. viande à toute une fourquette d'argent, qui me sembla chose honneste. (Jacques Lesaige, *Voy. de Terre-Sainte*, f° 11, 1 v°.)

V. **1520.** — Une fourchette d'argent à prendre les sucades. (*Inv. de l'archiduc Philippe.*)

1530. — Un pot d'or à mettre sucades, ayant sur le couvercle les armes de feue madame Marguerite, douaigière de Bourgoigne, à la devise de BIEN EN ADVIENGNE, et une petite fourchette de cristal garnye d'or, y servant, pes. 7 m. (*Inv. de Charles-Quint*, f° 777.)

1544. — A Guill. Dumoussey, coustellier demourant à Paris, 60 s. t. pour une grand gayne de 6 cousteaux, sçavoir est 2 grans, 2 moyens et 2 petiz, le tout à manche d'assier, et fourchette de mesmes, pour trancher la viande à la table devant lad. dame.



XVe s. — **A.** *Fourchette de cuisine en fil de cuivre jaune.* — XVIe s. — **B.** *Autre en fer, même usage.*
C. D. E. F. — *4 fourchettes de table en bronze, app. à l'auteur.*

1498. — Dominus Bonaventura refert de quadam muliere ducissa Italie que erat plena odoribus et balneabat se in rore celi quam colligebant quotidie, et in speciebus cum comedebat abhorrebat tangere escas cum digito, et quidem erat semper assistens in mensa cum instrumento argenteo ad ministrandum sibi escas... Ecce judicium Dei subito cecidit super eam adeo ut totum corpus suum per omnes partes putridum est factum et infectum. (Oliv. Maillard, *Serm. du 3° dim. après Pâques*, f° 140 v°.)

1501. — Madame de Bourbon portoit une grande boitte d'or pleine de diverses boittes de confitures. Puis venoit madame d'Angoulesme portant une autre boitte d'or pleine de serviettes. Après madame de Nevers portant une autre boitte pleine de couteaux et fourchettes qui avoient les manches d'or. (*Réception de l'archiduchesse d'Autriche*, *Cérém. franç.*, t. II, p. 733.)

1510. — Ung mirouer, 4 cuillers, 2 fourchettes de courail garnies richement d'argent doré à feuillages et glans, qui ne peut estre pesé. (*Inv. du card. d'Ambroise*, p. 495.)

1518. — Le disner se faisoit au pallaix de Venise (Palais ducal),... et avoient trencheux qui trenchoient de

25 s. Pour une autre gayne garnie de 6 cousteaux à manches d'assier et fourchette de mesmes pour mettre sur la hacquenée de bast, quant lad. dame va par pays.

50 s. pour une autre gayne garnie de 12 cousteaux et fourchette de mesmes, le tout à manche d'assier, pour servir à la table des dames [Autre semblable avec manche de bois de broissin pour les chevaliers d'hostel, panuetiers, échançons et varlets tranchans]. (*Cptes de l'argenterie de la reine*, f° 10 v°.)

1560. — Une cuillier avec sa fourchette, garnie d'or, façon d'Ynde, estimée 25 esc. (*Inv. de François II*, art. 780.)

1561. — Une grande gaine de cuyr bouilly, garnye de 10 cuilliers, 15 cousteaulx émanchés d'argent, 12 petites fourchettes d'argent et 2 grandes émanchées d'argent. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 6.)

1589. — Ils ne touchent jamais la viande avec les

mains, mais avec des fourchettes ; ils la portent jusque dans leur bouche en allongeant le col et le corps sur leur assiette...

Ils la prennent (la salade) avec des fourchettes, car il est deffendu, en ce pays là, de toucher la viande avec les mains, quelque difficile à prendre qu'elle soit, et aiment mieux que ce petit instrument fourchu touche à leur bouche que leurs doigts...

Ils lavèrent leurs mains, ceux du haut bout séparément, et ceux qui estoient au dessous ensemblement, et toutes fois elles ne devoient pas trop sentir la viande ni la gresse, car ils ne l'avoient touchée, ains seulement de la fourchette. (*L'isle des Hermaphrodites, pass.*)

1609. — Partement de Venise pour s'embarquer (en 1589). Je veux maintenant descrire en quelle sorte les passans y sont traictez. Sur la table (de la nave) on leur met le cousteau, la cuiller, la fourchette et le verre dans lequel on verse le vin d'un bocal qui est aussi sur la table...

Quand ils (les Turcs) prennent leurs repas, ils n'usent point de fourchettes comme font les Lombards et Vénitiens, ains mangent avec 3 doigts ou avec 5. (*Voy. de Villamont.* l. 2, f° 5 v° et l. 3, f° 208 v°.)

1618. — Le service de madame. — Une douzaine de cœuillier à manche quarré... 9 à manches rondes. It. une aultre douzaine poinçonnée d'Allemaigne. It. une fourchette. [C'est la seule.] (*Inv. du prince d'Orange à Bruxelles*, ms. f° 25 v°.)

1635. — Fourchète de cuisinier à aveindre la chair du pot. — Fourchète de table à servir et manier la viande. (Ph. Monet.)

FOURCHETTE. — Canne ou pique terminée dans sa partie supérieure par une fourche servant d'appui pour le tir du mousquet. Voy. la fig. p. 102.

1600. — Trainez la fourchette... Mousquets sur la fourchette en contrepoids de la main gauche. (Et. Binet, *Merv. de la nat.*, ch. 17.)

V. **1600.** — Comme il mettra le mousquet sur la fourchette... et poussera la fourchette en avant pour alors en jouer...

Comme, estant en sentinelle, il tiendra devant soy le mousquet sur la fourchette. (*Briefs enseign. touchant le maniement du mousquet*, pl. 11 et 38.)

1620. — 2 fourchettes pour mettre à la ceincture, servans à tirer longues arquebuses. (*Inv. de l'hôtel de Salins.*)

1635. — Mousquet. Baton à feu, arquebuse qu'on appuie sur la fourchette. (Ph. Monet.)

FOURCHINE. — Parchemin. Voy. FRONCINE.

1349. — 14 s. pour 14 grans piaus de fourchine dont on fist 2 sestiers (cahiers de 6) pour parfaire le grant greil que sire Jehans Monchians dona al église. (*Cpte de S. Amé de Douai*, extr. Dehaisnes, p. 368.)

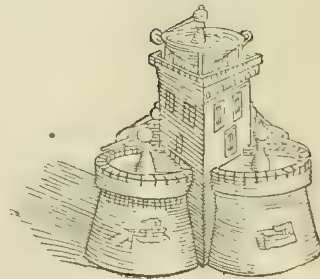
FOURNEAU. — Poêle, et la chambre qu'il sert à chauffer.

1455. — Pour le froit qui fait es Alemaignes l'iver, ils (les Bavarois) ont fourneaux qui chauffent par telle manière qu'ilz sont chaudement en leurs chambres, et l'iver les gens de mestier y font leur besongne et y tiennent leurs femmes et leurs enfants, et ne fault guères de bois à les chauffer. Et les nobles et gens de guerre et aultres gens oyseux y sont pareillement à jouer, chanter, boire et mengier et passer le temps ; car ils n'ont nulles cheminées. (Gilles le Bouvier, *Armorial de France.*)

FOURNEAU DE CUISINE. — On dirait aujourd'hui un four de campagne.

1471. — Ung petit fourneau de leton à faire cuire viandes. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 9 v°.)

FOURNEAU A TOURS. — Biringuccio écrivant au XVI[e] siècle son *Traité de pyrotechnie*, parle des fourneaux à tours employés pour la distillation et vante, ce qui est assez rare, la beauté de ces objets dont les similaires ont perdu, dans notre industrie moderne, toute trace d'élégance. La figure ci-jointe est bien faite pour justifier l'opinion de l'auteur italien à qui elle est empruntée.



1560. — *Fourneau à tours, extr. de la Pyrotechnie* de Biringuccio.

1560. — Fourneaux à distiller. — Et appelle on ces formes fourneaux à tours pour autant que chacune d'elles a semblance de tour, lesquelles sont construites au milieu d'une place de brique cuite ou crue.

... Et en chacune façon de la tour faudra faire bresche quelque peu grande pour donner entrée au feu, et vis à vis joignant des tours ferez édifier plusieurs fourneaux ayant formes de tournelles ornées de carneaux, canonnières et autres bateries.

Encore ay je veu un autre fourneau ayant une tour au milieu quarrée, accompagnée de 4 vases et de ses registres. (Biringuccio, *Pyrotechn.*, l. 9, f° 143 v°.)

FOURNIMENT. — Grande poudrière suspendue à la ceinture des arquebusiers, au-dessus et en arrière du pulvérin ou amorçoir. On cite, à l'époque de Charles IX, la ville de Blangy, près d'Eu, comme le lieu où se fabriquait en France la plus grande partie de ces poudrières.

V. **1600.** — Comme il mettra la charge de pouldre de son fourniment en l'harquebuse, la tenant arière de terre, s'il a la force pour ce faire. (*Briefs enseignements touchant le maniement de l'harquebuse*, pl. 23.)

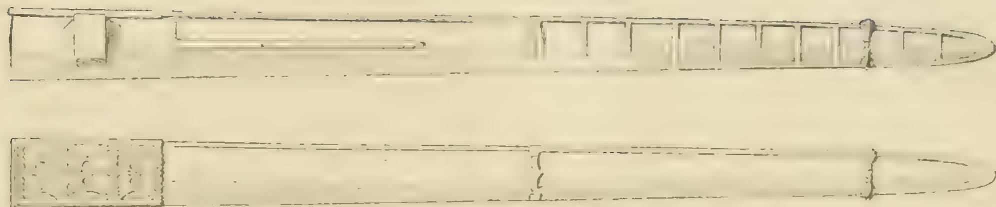
FOURREAU. — Les étuis de toute sorte étaient du domaine de la gainerie ou de la sellerie, mais les fourreaux d'épées, de dagues et autres armes du même genre étaient presque toujours réservés à la corporation des fourbisseurs. Leurs statuts, à diverses époques, font connaître les soins particuliers qu'on exigeait des ouvriers pour la bonne exécution des fourreaux. Certaines pièces très riches ont dû néanmoins rentrer dans les attributions des orfèvres joailliers.

Un fourreau d'épée montée se composait des attelles de bois mince sur lesquelles on collait la garniture d'étoffe ou de cuir, des frettes ou viroles métalliques espacées sur la longueur et dont les anneaux, pris par les mordans des courroies, rattachaient l'épée au baudrier ou au ceinturon, enfin de la chape, c'est-à-dire de l'embouchure aussi de métal, quelquefois posée sous la patte de cuir qui terminait en manière d'écusson l'extrémité supérieure du fourreau. Au bout inférieur une bouterolle se rivait pour protéger la pointe de l'arme et de son enveloppe. Voy. FOURBISSEUR.

V. **630.** — Si quis veregeldum solvere debet... spatam cum scogilo (vagina) pro 7 solidis tribuat, spatam absque scogilo pro 3 solidis tribuat. Si quis veregeldum solvere debet, scutum et lanceam pro 2 solidis tribuat. Si quis veregeldum solvere debet, bamborgas bas pro 6 solidis tribuat. (*Lex Ripuariorum*, *Tit.* 36, cap. 11.)

1260. — Des gaaigniers de fourriaux. — Tuit li menestrel aud. mestier puent ouvrer de vache ou de buef et de cheval et de ane et de veel tant seulement, sanz mètre nul autre cuir en huevre, ne viel ne nouvel...

Nus fourbeur ne puet ne ne doit fere feurre à espée,



Fourreau d'épée, en cuivre jaune, extr. d'une tombe de l'époque franque. App. à l'auteur.

de bazane quelle que l'espée soit, ou grant ou petite. (*Reg. d'Et. Boileau*, Tit. 65 et 96.)

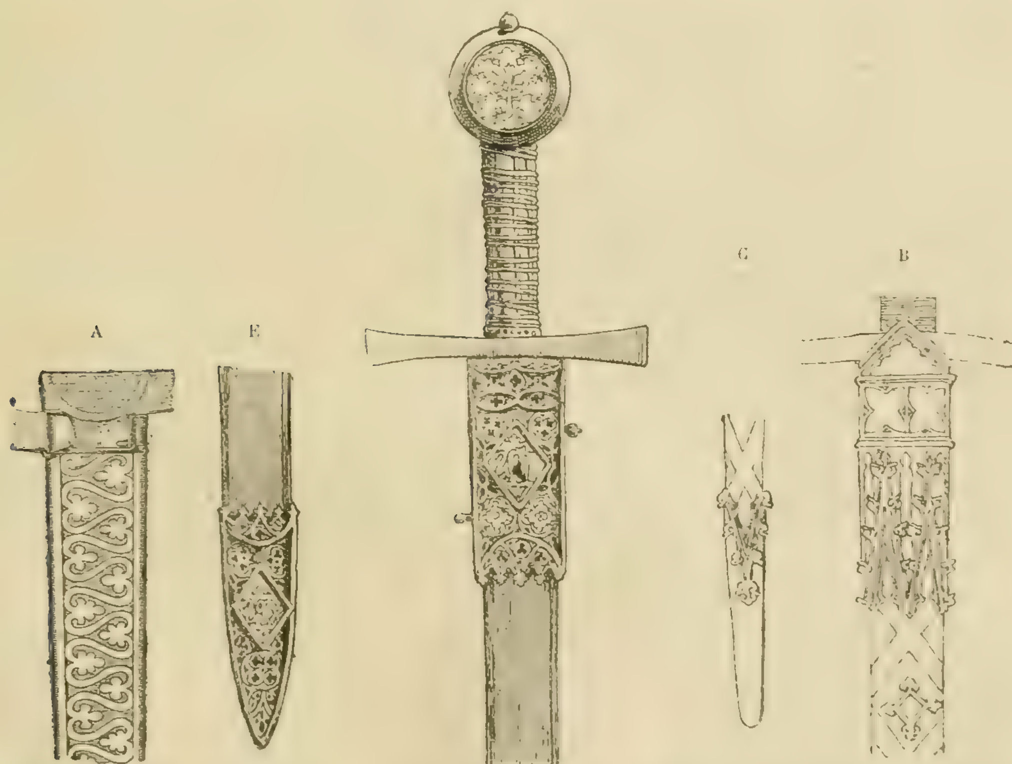
1416. — Une vieille espée dont le fourrel est d'argent esmaillé de plusieurs personnages et bestes et d'un tixu de soie vert, garny de plusieurs cloux d'argent doré, 18 l. t. (*Inv. du duc de Berry*, n° 940.)

1421. — A Estienne Hussault, boursier en la ville de Tours, pour avoir fait tout de nuef ung fourreau de cordouan doublé de cuir blanc, pour mettre et porter l'espée

1486. — Art. 7. — Que lesd. fourbisseurs porront faire fourreaulx cousus à atelles et non autres fourreaulx...

Art. 8. — Que nulz waigniers ne porront faire fourreaulx cousus et à atelles pour espées, sur lad. amende... mais il porront bien faire toutes waynes servant à tous autres bastons. (*Stat. des fourbisseurs d'Abbeville*, p. 318.)

1536. — A Jehannot de Fijac, sellier, pour ung faulx fourreau de cordouan, fait à bourse, pour mettre et contregarder une des riches espées dud. Sr (le roi), 20 s. t. (8e *Cpte roy. de Nic. de Troyes*, f° 95.)



A. XIe s. — *Fourreau d'epee recouvert en parchemin, à la cathedr. de Bamberg, d'apres* Hefner. — B. C. 1378. — *Autre sculpte sur l'effigie du Prince Noir, d'apres* Stothard. — D. E., *Fourreau d'epée conservé a Cologne, musee de la ville, d'après* Bock.

de parement de MdS, [Charles VII]. (*Cptes roy.*, p. 305.)

1482. — Que nulz maistrez dud. mestier ne porront forbir sur rul, ne mettre en œvre atelles se elles ne sont bonnes et loyalles, ne faire fourreaux de basenne, si elle n'est vermeille, mais les feront de bon cuir. (*Stat. des fourbisseurs d'Amiens*, p. 394.)

1570. — Fait 2 fourreaulx de cuir, la chair dehors, sur une espée à porter à la chasse, et à chascun fourreau avoir mis ung bout fourby lad. espée, 4 l. 10 s. — Ung fourreau de cuir jaulne lissé, sur une espée à porter à cheval... 35 s. — Ung fourreau de vellours noir sur une espée, enrichi d'or et d'argent... 55 s. (*Cpte de l'argenterie de Charles IX*, f° 13 v°.)

1591. — 2 fourreaux de cuir à mettre lict, estimé 10 s. (*Inv. de Guill. de Montmorency*, art. 490.)

1620. — Art. 22. — Que nul maistre ne pourra faire aucun fourreau pour porter casques ou salades, qu'il ne soit d'un bon veau bien tané et couroyé, doublé d'une bonne toille neuve, piqué par bandes, et embourrer lesd. piqueures, de peur d'incommoder le cheval, garny d'une bonne courroye de baudrier pour attacher à l'arçon de la selle. (*Stat. des selliers de Bordeaux*, p. 345.)

FOURREUR. — L'usage très répandu des fourrures a donné, depuis le XIII[e] siècle, au commerce et à l'industrie des pelletiers une importance particulière. Ceux de Paris ne se présentèrent point devant Étienne Boileau, prévôt des marchands, pour la rédaction de leurs statuts, mais, à l'époque de saint Louis, le Petit-Pont et ses avenues en étaient peuplés ; ils figurent en très grand nombre comme contribuables dans la Taille de 1292, et celle de 1313 en compte 149, dont la plus forte cote est de 75 livres et la moyenne de 47 sous 7 deniers.

Le règlement de la corporation des fourreurs d'Arras, dont on trouvera ici le texte, est qualifié de mandement de la vairie, parce que le *vair*, qu'a conservé la langue du blason, était une des fourrures les plus recherchées dans les classes riches.

V. **1225**. — Pelliparii ditantur per sua pellicia, per pennulas, per furraturas factas partim de pellibus agninis, partim catinis, partim vulpinis et partim leporinis.

Vendunt pelles deliciosas cuniculorum, et cirogrillorum, et esperiolorum qui minores sunt cirogrillis, secundum Ysidorum, et lutriciorum, et mustelarum, sed carius vendunt cisimum [vair et gris], et urlas de sabellino et laerone. (J. de Garlande, § 23 et 24.)

1423. — Mandement de la Vairie.

Primes. Que puis ores en avant, tous pelletiers, vairiers et autrez qui du mestier et marchandise de pleterie et vairie se vorront entremettre, faicent et s'entremettent de noefve pelleterie et vairie boine, loialle et marchande...

It. Que ilz ne merlent, ne faicent ou souffrent merler... dos aveuc ventres, costes ou autres, ne ventres, dos ou costes pareillement aveuc dos; mais soient chacun mis à part lui, excepté les pennes et fourreures qui se doivent entremerler de dos et de ventres comme gros vair, menu vair et autres pennes de telz sortes...

It. Que les capperons de menu vair soient de telle et semblable œuvre, et contiengnent 24 ventres de menu vair tel que dit est, tout du mains...

It. Que toutes les fourreures de gros vair soient faites de droite et juste moison, sans y mettre ne adjouster aucunes merlures ne autre adjoinction que gros vair; et aura et contenra chacune fourreure de 7 thires 52 dos, 52 ventres et 32 dos pour les estoffer, et le muison de 6 thires contenra 48 ventres, 48 dos et 28 dos pour l'estoffer...

It. En fourreures de poppes, que aucuns ne mette ventres, d'esqueminesses ne autrez pointes, fors seullement de poppes loiaux et marchans, et chacune fourreure ait se droite muison pereillement que dessus est dit des fourreures de gros vair...

It. Que toutes fourreures d'escureux soient faites de droite muison sans y mettre ne merler aucune penne d'esqueminettes, ventres ne dos, lequelle sera, est assavoir celle de 6 thires de 44 ventres, 44 dos et 24 dos pour l'estoffer, et le muison de 5 thires contenra 32 ventres, 32 dos, 20 dos pour l'estoffer et non mains...

It. Que les fourreures d'esqueminesses soient de muison, est assavoir de 48 ventres, 48 dos, et pour ce s'estoffe de 53 mesures... Et que toutes fourreures de oeullès soient faites de 48 peaux et 14 dos et non de mains..

It. Et pour ce que les connins d'Espaigne ne sont pas telz ni sy bons que connins nostrés, supposé qu'ils soient de bonne saison, ne soient mis ne entremerlés en pennes, fourreures ne autre œuvre, mais soient chacun mis à par eulx...

It. Que iceulx pelletiers ne vairiers ne puissent vendre ne ouvrer pleterie tainte pour vendre, est assavoir queuwes de martres, de jenettes ne autres queuwes, pour ce que c'est faulte et maise pleterie...

It. Et pareillement pourront faire manches et tournans [*al.* : manches à courans] de laitiches, tout de noefve pleterie.

1433. — Maniement des pleteries de nouvel corrigié.

Encourront iceux marchans, s'il est trouvé de dos de fouine aucun dos de malle saison ou viès, 10 s. d'amende... S'il est trouvé aucuns ventres de male saison ou viez en le penne de ventre, 5 s. d'amende.

Quant aux pennes de fisseux, soit de dos ou de ventres, encourront pour un ou plusieurs dos de male saison ou viez 5 s., et pour chacun ventre, 2 s.

Quant aux pennes de dos de renars et autres, pour chacun dos (de male saison) même amende.

Pour la pleterie de loutre, pour chacun dos 6 s. et pour chacun ventre 5 s. d'amende. — Pour la pleterie de genestres (Id.).

Au regard de la pleterie de oeullès, pour chacun dos 5 s. pour chacun ventre 3 s.

It. Quant au gris et menu vair, s'il est trouvé aucun dos de male saison ou viez entremerlés avec bons dos de gris, ils encourront pour la penne et pour chacune fois en 5 s. d'amende. — Et en pareilles amendes pour la pleterie de Poulanne et de Ruisse et pour chacune fois...

Que toutes fourures de gros vair contiennent 52 piaux et non mains, et se led. fourure est de 3 paus, contenra 78 peaulx. Et contenront toutes fourures de luches et de popes autels nombre...

Et contenront toutes fourures d'escureux et de Poullane 44 piaulx, et s'eles sont de 3 paus 66 piaulx et non mains. — Toutes fourrures de oeullès contenront 48 piaulx avec 14 dos, et se elles sont de 3 paus elles contenront 72 piaulx et 22 dos ou mains. (*Extr. des mém. de l'Acad. des sciences d'Arras*, série 2, t. III, p. 274.)

FOURRURE. — L'étude du costume, au moyen âge, est intimement liée à celle des fourrures qui garnissaient la plupart des vêtements; elle sert dans bien des cas à en déterminer la forme et le prix. C'est à ce double titre que nous donnons dans ce chapitre des généralités le développement qu'elle comporte, sans préjudice des explications afférentes à certaines espèces de pelleteries dont il est parlé au cours de ce travail.

1202. — (Pour le roi) Pro supertunicali ad manicas ejusdem panni (de cendal) furato de ver, 70 s. — Pro capa de camelino furato de ver, 100 s.

(Pour le bailli d'Étampes.) Pro roba de camelino furata de ver, ad Omnium Sanctorum, 8 l. — (Pro camerario) Pro 2 peliciis escurellorum et pro 2 leporum, 6 l. 2 s.

(Pour le roi.) Pro suo chapulario de camelino furato de ver, 49 s. — Pro capa forata domini Tecelini 109 s. pro grisiogr'intorum et mustorum, 5 s.

Pro regina, pro uno pallicio grisio et 2 de escurellis 7 l. et dimid... Pro uno capello (pro rege) furato de grisio, 4 s. — Et pro supertunicali de vario minuto quod portatum fuit in exercitum 62 s. — Pro furura varia ad robam Willelmi de Garlanda, 8 l. et dimid. (*Cptes des revenus du roi*, Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, p. CLVI et CCI.)

V. **1250**. De gris, de martre ne d'estule,
De poupes ne d'escurieux.
(*Rom. de Renart*, t. IV, p. 56, v. 1550.)

1298. — Il prenent (en Tartarie) maintes chières bestioles... Ce sunt gibeline et ermine et vair et ercolin et volpes noires. (Marc Pol, ch. 216, p. 271.)

1373. — Payement de fourrures pour les habillemens du roy (Charles V) et de la famille royale à Pasques.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez et feaulx trésoriers à Paris, salut et dilection.

Nous sommes tenuz à notre amé pelletier et varlet de chambre Nicolas de Soissons, en la somme de 1048 frans et demi pour plusieurs parties de pelleterie qu'il a délivrez pour nous et de notre commandement. C'est assavoir, pour nous le jour de Pasques flories. — Une robe blanche de 4 garnemens, tenans 1800 ventres de menu vair. — It. Pour nous la vigille de Pasques les grans : une robe de 4 garnemens tenant 1800 ventres. — It. Pour nous le jour de Pasques une robe de 6 garnemens; pour la houce 600 ventres et pour les helles 120 ventres, pour le sercot cloz 400 ventres, pour la garnache 400 ventres, pour le mantean 500 ventres, pour 2 chapperons tenans chacun 150 ventres, it. pour manches de sercot et de cote 120 ventres. It. pour 2 chapeaulx pour nouer 75 ventres.

It. à Pasques flories, pour notre très cher filz Charles, Dalphin de Viennois, un manteau, une cote hardie et un chapperon, tenant 650 ventres.

It. Pour notre très cher filz Loys (âgé de 4 ans), un manteau, une cote hardie et un chapperon, tenans 600 ventres. It. Pour un baconnet pour lui 100 ventres et pour un chapeau pour lui 50 ventres.

It. Pour notre très chère fille Marie, un manteau, une cote hardie et un chappron tenans 600 ventres. Pour les porfilz de la cote et du chapperon 4 douzaines de létices, et pour une aumuce pour elle 2 douzaines de létices.

It. Pour notre très chère fille Isabeau (âgée de 8 mois), un manteau, une cote hardie et un chapperon, tenans 600 ventres. Pour les pourfilz de la cote et du chapperon 4 douzaines de létices. Pour elle 2 baconnès tenant chacun 100 ventres.

It. Pour notre très cher neveu Charles de Lebret, un manteau, une cote hardie et un chapperon, tenans 600 ventres.

It. à Pasques les grans, pour nostred. filz Charles, une robe de 4 garnemens tenant 750 ventres, et pour porfiller la cloche 12 létices.

It. Pour notre filz Loys, une robe de 4 garnemens, tenant 700 ventres.

It. Pour notred. fille Marie, une robe de 6 garnemens, tenant 850 ventres et pour les porfilz et pour une aumuce 6 douzaines de létices.

It. Pour notred. fille Isabeau, une robe tenant 650 ventres et pour les pourfilz et pour une aumuce 4 douzaines de létices.

It. Pour led. Charles de Lebret, une robe de 4 garnemens, tenant 600 ventres et 12 létices pour porfiller la cloche.

It. Pour notre fol, une robe de 4 garnemens tenant 1300 ventres, et pour une aumuce 2 douzaines de létices.

It. Pour le fol de notred. filz Charles, une robe de 4 garnemens, tenant 800 ventres, et pour porfiller la cloche 12 létices. Au pris de 60 frans le millier de menu vair et la douzaine de létices 3 frans.

It. Pour fourrer les robes dessusd. 32 fr. (*Bibl. Richel. ms. Fontanieu*, t. XCIV.)

1398. — Pour 12 pennes blanches de Chasteau de Vire... pour faire les robes d'iceulx enfans (de la Ste Chapelle du Palais), au pris de 16 s. p. la penne. — 7 pennes d'avortons... baillez aux 2 maistres desd. enfanz, pour fourrer leurs chapperons de mesmes leursd. robes, au pris de 8 s. p. la pièce. — 5 pennes de pourpres achetées à la foire de Compiengne (pour les mêmes), 64 s. p. la penne. — 8 chevreaux rez pour fourrer les amigaux ou goussez des robes d'iceulx enfans, au pris de 3 s. pièce. (11e *Cpte de l'extraord. de l'argenterie de Ch. Poupart*, f° 24.)

1458. — Pour 140 bestes grant gris de Bruges en manteau pour fourrer le corps et l'une des manches d'une robe de veloux cramoisi tiers poil peur led. Sgr (le roi), au pris de 4 escus et demi le cent, 8 l. 13 s. 3 d. t. — Pour 60 bestes pour fourrer l'autre manche qui estoit fendue et faire les getz et parements, au pris de 2 s. 6 d. t. chacune beste. — Pour demi manteau aigneaulx blans crespés pour fourrer le bas d'une robe d'escarlate vermeille (pour le roi) à chevaucher, au pris de 27 s. 6. d. le manteau. — Pour un manteau et demi d'aigneaulx blans soyeulx pour fourrer une robe à chevaucher, 46 s. 3 d. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, f° 29.)

1497. — 3 robbes de noir, l'une fourrée de grongnets et martres, l'autre de chaz d'Espaigne et l'autre d'aignaulx noirs. (*Inv. du Cte d'Angoulême*, 299.)

1555. — (Fourrures du Nord.) Agnorum, alcium, asperinorum[1] dossorum, fibrorum, gulorum [*al.*: vielefrass], lutrarum, mardurorum, onagrorum, bisontium, cervorum, castorum, cattorum sylvestrium, leporum, caprarum, damularum, glirium sylvestrium, harmelinorum, hedorum, lyncium, luporum, ovium, rangiferorum, taxorum, vitulorum marinorum et domesticorum, vulpium, zebellinorum. (Olaus Magnus, l. 6, ch. 20 et 21.)

1597. — Qui sont les espèces de mustelles ? La belette blanche, le furet, la grande fouine et la petite proprement appellée marte, le putois, le chat sauvage et le domestique, car ces espèces ont entre elles une grande affinité. (J. Bodin, *Théâtre de la nat.*, l. 3, sect. 9, p. 492.)

1. Asperinæ aut pyrolinæ quæ italico sermone schirasse vel dossinæ [*al.*: varolinæ] dicuntur, in duplici differentia reperiuntur montanæ scilicet septentrionales albicantes cum colore cœlestino.

1640. — Le furet, la belette, le martre ou la fouine, la soublines [*Martes scythica*], l'hermine, le rat de la montagne, le rat pontique, le rat de Noremberg [*mus noricus*], etc., viennent fort bien, sont propres et commodes à faire des pelisses. (Comenes, *Janua aurea*, p. 209.)

PRIX ET TAXES

V. 1250. — Pelles minute crude sicuti sunt varii, neironi, ermenii, eschiroli, cuniculi, lepres, agnine, avortini, cavrotini, vituli parvi, gazelle, murilegi privati et hujusmodi sicuti vulpecule et pelles de putois, qualitercumque vindantur infra domum vel extra, dat centenarius 2 denarios de leyda.

It. pelles vulturum et aliarum avium, dat leydam sicuti cuniculi. — It. pelles gaene (genette), fayne, vulpes, murilegi silvestres, ermini grossi dat ligamen in quo debent esse 12 pelles, 2 den. — It. pelles grosse sicuti panthere, pisces marini, roseiroli, cembelini, loyre et ejusmodi debent leydam ad estimationem valoris ligaminis pellium predictarum. — Et pelles pilose, cervi, boc estaing, chomorri, capreoli dat duodena 2 den. (*Tarif de Romans, Rev. des Soc. sav.*, 1872, 1er sem. p. 66.)

V. 1280. — Del tonlieu de toute manière de peleterie.

Vair, escuriaus, lièvres, connins, chevrel et aingnel de cuirieu cru doivent les 25 piaus, ob. de tonlieu.

Piaus de mouton et de brebis de boucherie, achatées pour ouvrer de peleterie, doivent les 12 piaus, ob.

Loirre, rosercul courée ou à couréer doivent chacun ob. de tonlieu se il i a la queue, et si n'i a queue elle ne doit rien...

Piaus de gourpiz vendues doivent les 12 piaus 4 den... se les piaus ont queue.

Nules piaus de loire ne de rosereul ou de gourpil ne doit point de ob. de tonlieu, jasoit que elles aient queus se la piau n'est vendue 12 den. ou plus.

Piaus de faine (fouine), piaus de chat sauvage, piaus de lubernes, piaus de martrines, piaus de genètes, les 6 piaus doivent 2 den. de tonlieu. — Piau de chat privez que l'en apèle chat de feu ou de fouier, les 12 piaus doivent 2 den.

Tout garnement de moutons, chevriaus ou d'aingniaus nuef ou viez doit chascuns ob. de tonlieu s'il vaut 12 den. ou plus. — Tout garnement de sauvagine, si vaut 12 den. et plus, de ci à 5 s. il doit obole de tonlieu et suivant 5 s. ou plus il doit un den. de tonlieu.

Tout garnement de vair nuef ou viez suivant 5 s. ou plus de 12 d. 2 den. de tonlieu et suivant mains de 5 s. et plus de 12 d. il doit ob. — Nul garnement de ventres, de braieus ou de creistes, de croupes, de gorges ou d'escroies ne doit rien de tonlieu se le garnement n'est de ventre de vair ou d'escureus. (*Reg. des métiers de Paris*, p. 324.)

PRIX DES FOURRURES DE 1293 A 1498

Source[1].	Date.	Espèce.	Quantité.	L.	S.	D.
A	1432	Agneau........	La pièce		6	
»	»	» pour chapeau et paletot...	»		6	
»	1425	» de Rouménie.	»		5	
»	1432	» pour robe et manteau....	»		4	6
»	»	» pour jaquette.	»		3	
E	1498	Frison blanc (agneau crespé).	»		7	4
»	1421	Bièvre et Brune.	Le cent	40		
B	1391	»	»	50		
»	1416	Ecureuil noir (le dos).........	»	3	16	4
»	1352	Ermine à pourfiler..........	La pièce		16	
»	»	»	»	1		
C	1453	»	»			6
B	1398	Genette noire..	Le cent	90		
A	1412	Gris (le dos)...	»	5	5	
»	»	»	»	6		

1. A. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*. — B. D. d'Arcq. *Cptes de l'argenterie* C. *Inv. de Jacques Cœur*. — D. *Du Cange*. — E. Leber, t. XIX. — F. *Cpte roy. de Ch. Poupart*.

Source.	Date.	Espèce.	Quantité.	L.	S.	D.
A	1432	Gris pour bottes de nuit.....	Le cent	3	13	
»	»	» pour aumusses........	»	12	10	
»	»	» pour border une robe de fol........	»	5		
»	»	» »	»	3	12	
»	»	» moyen......	»	5		
»	»	» »	»	3	15	
»	1412	Dos de gris à 10 tires.....	»	6	10	
»	1416	» »	»	5	8	
»	1432	» »	»	4		
A	1412	Dos de fin gris à 10 tires.....	»	5	10	
»	1416	Dos de gris à 9 tires.......	»	3	10	6
»	1432	Dos de fin gris.	»	8	8	
»	»	»	»	7	16	
»	»	»	»	7	10	
B	1316	»	»	5	16	
»	1391	Dos de gris....	»	7	4	
»	1359	»	»	1	13	4
A	1432	Letice pour bordures....	»	10		
»	»	»	»	7	10	
»	1425	»	Le timbre[1]	7	4	
»	1432	»	«	3		
	1352	Letice pour pourfiler...	La pièce		8	
B	»	» »	»		10	
	1373	» »	»		5	
»	1389	» »	»		2	4
—	1432	Martre.........	Le cent	75		
—	»	» pour bordure.	»	90		
A	»	» »	»	80		
»	»	» »	»	60		
»	1412	»	»	60		
»	»	»	»	54		
»	1432	»	»	50		
»	1387	»	»	40		
»	»	»	»	46	13	
B	1453	Martre de pays en œuvre...	40 dos	11	13	
C	»	» agrenée.....	Le cent	41	13	
»	1412	Martre de Prusse.	»	54		
A	1426	» » ..	»	45		
·	»	» plus fine...	«	54	10	
»	1387	Martre écrue...	»	38	8	
B	1399	Martre de Prusse.	»	40		
I	1487	Martre sabelline.	·	801	5	
B	1416	Grande martre zebeline dos et ventre...	»	190	10	
A	»	»	»	145		
»	1426	» La pièce de 16 peaux.	»	20		
,		»	Le cent	125		
	1454	» fine.......	»	360		
»	1416	Martre de Sweghe.	»	90		
»	1432	Menu vair.....	»	2		
A	»	Ventre de menu vair........	»	3		
»	»	Menu vair pour aumusses...	»	3		
	1412	»	»	4		
»	1425	»	Le timbre	2	4	
·	1432	Fins dos en plicons......	Le cent	4	16	
»	»	» moyens...	»	3	15	
B	1316	Ventre de menu vair.....	»	5	17	8
	·	»	·	4	7	8
»	1359	....	»	1	13	4

Source.	Date.	Espèce.	Quantité.	L.	S.	D.
E	1498	Ventre épuré ou non épuré.	Le cent		50	
—	1373	Menu vair......	»	6		
—	1409	»	»		54	
B	1352	Poppre ou pourpre..........	»	6	13	4
D	1295	Rampaille ou vaire ouvrée..	»			4
A	1432	Renard.........	»	15		
»	»	» les costes pour manches...	»	17	18	10
C	1453	» blanc.......	»	12	10	

1. Paquets de 72 peaux

V. **1300** — Pelissa de moton per dona.... 2 f.
Pelissa d'aiguinhas per dona............... 3 gr.
Pelisson d'enfant entro 10 ans.............. 6 gr.
Pelisson d'ome grand.................... 1 f.
Pelisson d'ome comun..................... 12 gr.
Mantel de cambas blancas de 30 palms de roda. 4 f.
Mantel de cambas neras de 30 palms de roda.. 9 f.
Folradura d'aortons blancs platz............ 4 f.
Folradura d'aortons negres platz........... 6 f.
Folradura d'aortons blans rebols (crépus).... 10 fr.
Folradura d'aignels nerres grosses.......... 4 f.
Folradura d'aignelz blancs grosses.......... 3 f.
Id. per reffourras raubas per villa... 6 gr.
(*Tarif de la ville de Nîmes, Rev. des Soc. sav.*, série 6, t. I, p. 551.)

1387. — La fourreure qui est apportée d'Espagne ou d'autre pays, quelle que elle soit, 1 d. — Le cent de létice, 4 d. — Menu vair, 4. — Gris, 4. — Gros vair, 4. — Escureulx vermeulx ou noirs, 4. — Petits chevreulx, 4. — Bonnes biches, 4. — Agneaux, 4. — Vandres d'Espaigne, 4. — Peaulx à laine, 8 den. Quand elles passent Sayne.

Fardeaux de peaulx à laine, deschargés en la ville, la douzaine de cordouan vermeil, 4 d., blanc, 2. — Basanne vermeille, 4. — Chat ser (sauvage), 2. — Martres, fuynes, jennestes, bièvres, lomberges, loutres, regnars, petits gopille, chièvre, chamois, veaux. (*Tarif d'Harfleur*, Fréville, *Mém. s. le comm. de Rouen*, t. II, pièce 43.)

1393. — Pour un peliçon et demi de connins notrez, 4 l. 10 s. p. — Pour 356 doz de gris à 52 s. p. le cent. — Pour 384 ventres de menu vair et une douzaine et demie de létices, au pris de 56 s. le cent.

Pour 2 pennes et demie de poulaine, 4 chas et une létice, 6 l. 9 s. 6 d. — Pour 2 pennes blanches, 4 l. p. — Pour un manteau de cuissettes et une penne noire, 10 l. p. — Pour un quartier de jambes noires de Lombardie, 40 s. p. — Pour 2 manteaux à jambes blanches d'aigneaux, 6 l. 8 s. — 10 timbres de létices, chascun timbre, 72 s. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 15.)

1396. — Un mantel d'ermines tenant environ 800 ventres, 18 l. p. — 6 fourreures de ventres de poullaine, au pris de 28 s. p. la fourreure. — 9 chatz au pris de 3 s. 4 d. la pièce. — 54 létisses, 24 s. la douzaine. — 716 hermines blanches, 114 l. 11 s. p. — 200 martres sebelines, 80 l. p. — 2 pennes et demie d'uoillierz [*al.* : d'oeilletz], 28 s. la penne. — 66 grandes létisses arminnées, à 44 s. la douzaine. — 162 létisses à 28 s. la douzaine. (*Id.*, 4e *Cpte du meme*, fos 102 et 103 v°.)

1396. — Genette noire toute prête, la pièce, 18 s. — Gris fin à 10 tires, le millier, 38 l. 16 s. — 40 l. 8 s. — 44 l. — 48 l. — Id. facon de Paris, 48 l. — Martre de Prusse, le cent, 24 l. — 32 l. — 33 l. 12 s. — Martre fine, le cent, 40 l. — Martre sibeline, la pièce, 16 s. — Menu vair, le millier, 20 et 24 l. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 12 à 17.)

1397. — Escureulz noirs, 4 l. 4 s. le cent. — Une penne de testes de gris. — Chats blancs, 3 s. 3 d. la pièce. (*Argenterie de la reine*, 5e *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 132 v°.)

1442. — Fourrures, prix à Florence..
1 mari si vende il conto, fiorini......... 22 in 25
Vaterudi fini........................... 6 » 7
... conci 5 fior. di piu.. ....

Vaï rossi conci........................	6	in	7
» mezzani........................	4	»	5
» conci 5 fior di piu..................			
Scheruoli crudi........................	2 1/4		
» conci........................	2 1/2		
Pancie di vaio........................	3		
» de scheruoli........................	4		
Dossi di vaio........................	5	»	7
Ermellini crudi........................	14	»	15
» conci........................	15	»	16
Latizzi crudi........................	5	»	7
» conci........................	4	»	6
Martore crude........................	36	»	40
» concie........................	40	»	45
Faine crude........................	22	»	25
» concie........................	30	»	32
Rapparelli conci........................	4		
Angnine di Perpignano........................	14	»	15
» passalarghe........................	12	»	13
» di Majolica........................	18	»	20
» di Nerbona........................	12	»	13
» Romanesche........................	12	»	14
» di Valenza........................	10	»	11
» di Scozia........................	12	»	13
» Sarlasche........................	6	»	7
Tongni di Catalogna........................	12	»	13
Mortine........................	5	»	6

(Gio da Uzzano, *Pratica della mercatura*, p. 133.)

1447. — Martre sebelline entière bien.

	liv. t.	sols.	den.
Noire, la pièce........................	6	17	6
Dos de martre esgrenée, le dos......		68	9
Fin grant gris à 10 tires, le millier...	55		
Menu ver, le millier........................	34	7	6
Fin menu ver en botte, pour paremens, le cent.		110	

(*Cptes de Charles VII, Chron. de Matth. d'Escouchy*, p. 253.)

1450. — Martre sebeline bien noire pour

colets et poignets, le dos........................	7	2	1
Id. pour gets de robe........................	3	11	
Fin gris à 10 tires, le millier........................	56	16	8
— en bottes pour paremens, le cent..	11	4	2
Martre de pays........................	78	15	
— —	68	10	

(*Cptes du même, Supplém. aux preuves de Matth. d'Escouchy*, p. 4 à 9.)

FOURRURE. — Addition illicite de matière étrangère dont on se propose d'augmenter ainsi le poids, et partant la valeur. La vigilance des gardes des métiers servait à préserver le public des fraudes qui se sont pratiquées à toutes les époques, particulièrement dans le domaine de l'orfèvrerie.

1347. — Furent trouvés verges d'or esmailliées sur plusieurs boinnes gens du mestier, et estoient lesd. verges fourrées d'argent et de coivre dedens et se vendoient par le mestier, et les cuidoient les bonnes gens qui vendoient toutes d'or. (*Extr. d'un reg. des orfèvres de Paris*, n° 6, cit. Fagniez. *Et. s. l'industrie*, p. 300.)

FOU. — Si notre régime social moderne n'atténue point les causes de la folie, il est incontestable qu'un sentiment d'humanité, éclairé des lumières de la science, a complètement modifié le sort des victimes.

1597. — Pourquoy est-ce que les anglois battent les furieux le quatorzième jour de la lune? — Ils ont ceste coutume de les battre et principalement à Londres en l'Eglise appellée de Nazaret, de quoy estant tout esmerveillé je m'enquis de la cause à leurs gardes. Ils me firent entendre que c'estoit pour réprimer leur fureur.

Les prestres en France ont de coustume d'user de mesme sévérité à l'endroit des fols et insensez lesquels on mène à Ste Restitue auprès de Soissons, et à S. Mathurin au païs de Beausse en les pincant, picquant et en leur arrachant le poil, ausquelles façons de faire ils adjoustent quelques prières avec les coups. — Les anglois font cecy le quatorzième jour de la lune, car c'est lors principalement que le sang et les esprits bouillent aux veines. (J. Bodin, *Théâtre de la nat.*, l. 5, sect. 9, p. 886.)

FOY. — Bijou, et le plus souvent une bague de fiançailles dont le sujet présente en ciselure, gravure ou émail, deux mains enlacées.

1630. — A la main dextre du reliquaire du chef monsieur Sainct Anathoille il y a 18 bagues. — A l'index il y a 5 bagues d'or et une d'argent... la seconde est une foy d'or qui s'ouvre à la valleur de 4 fr. (*Inv. de l'égl. S. Anatole de Salins*, p. 541.)

FRAÇOIRE. — Peut-être masse d'armes ou massue.

1266. — C'est de l'armeure... 2 coutiaus et 4 fers de glaive, 2 fraçoires nueves, 2 testières à cheval et une picière, prisiées 2 besanz. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 192.)

FRANÇOIS. — Bât à la mode française.

1620. — Art. 13. — Aucun maistre sellier ne pourra faire aucun bast, saunier ou françois que le fust ne soit nervé ou encollé avec bonne toilhe et houssé d'une bonne bazanne neuve, et les joffiues devant et derrière seront de peau de truye ou à vache bien amples, garni de 3 ou 4 bandes de cuir blanc à l'entour, qui embrasseront lesd. joffiues, pour garder que les bois ne gâtent les paumières ou bouge de zesselle qu'on pourra mettre dessus et les panneaux desd. bats seront doublez et pastez d'une bonne toille, et bordez à deux chefs d'un bon fillet poissé, et passera lesd. paumières tout autour de 3 travers de doigts.

47. — Que lesd. maistres selliers pourront faire toutes sortes de colliers à bats, françois, sellettes, harnois de charrette et toutes autres sortes de besoigne pour mener l'artillerie. (*Statistique des selliers de Bordeaux*, p. 346, 9.)

1784. — Pourront seuls faire les selles des chevaux et harnois d'icelles, de carosses ou autres, les bats de chevaux et mulets qui se nomment *à la françoise*, ou servants à litière qui ne se donnent à louage, rembourrés de bourre rouge ou blanche. (*Stat. des selliers de Besançon*, p. 78.)

FRANGIPANE. — Peau ou liqueur parfumée.

1690. — Frangipane est un parfum fort exquis qu'on donne à des peaux pour faire des gands, des poches, des sachets, etc. Il a pris son nom d'un seigneur romain de la maison fort ancienne des Frangipani ou Fricapane qui en a esté l'inventeur. Les peaux de frangipane sont fort estimées par toute l'Europe. On fait aussi des liqueurs parfumées à qui les limonadiers ont donné ce nom pour les mettre en vogue. (Furetière.)

1700. — Ce rossoly est une composition de fruits, de fleurs et d'odeurs meslées ensemble, avec les mesmes doses et autres choses cy-dessus. (Anis, canelle, musc, ambre.) Il faut surtout prendre garde que rien ne le domine, car c'est l'égalité de goust qui en fait la véritable qualité, et lui donne le nom de franchipane. (Audiger, *La maison réglée*, p. 233.)

FRAPPE (Gris de. — Gris de fer.

1449. — Ung escuier dessus ung destrier bay... houssé de gris de frappe... sur un destrier grison houssé de gris de loquète et frappe entrevint. (*Pas d'armes de la bergère. Œuv. du roi René.* Quatrebarbes, t. II, p. 68, 9).

FRASOIR, Frasotte. — Mortier, moulin à broyer, râpe de cuisine.

1324. — Accaté à dame Margot, la caudrelière, un frasoir. (2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 262.)

1348. — *Micatorium.* Esmioire vel fraseure. (*Gloss. lat. gall.*, cit. du Cange.)

1505. — En la cuisine, une frasotte d'arain, prisée 5 s. t. (*Inv. de l'év. de Metz. Bull. du com. des arts et monum.*, t. IV, p. 109.)

FREIN. — Bride montée. Les mors de chevaux, parfois d'une richesse excessive, se distinguent généralement, jusqu'à la fin du XVIe siècle, par la longueur de leurs branches et la rudesse de leur embouchure. Ces caractères s'observent sur quelques figures disséminées au cours de notre travail où une place est réservée au mot Mors.

Le frein d'un vase est l'anse supérieure dont l'attache au vase est masquée par des ornements en

manière de bossettes. Les cimarres étaient des vases à frein. Voy. ce mot.

1371. — Iceulx citoiens (de Paris) et leurs prédécesseurs... ont usé selon... les facultez des personnes de frains dorez et autres ornemens appartenans à l'état de chevalerie. (*Ordonn.*, t. V, p. 498.)

1380. — Litière funèbre de Charles V. — Pour le hernois de 2 chevaux... et sont les frains de cuivre doré et semé de besans taillé de daings et sont finement doré.

1386. — Pour 2 frains neufs pour 2 mules qui portent la litière de la royne. Iceulx frains, garniz de fin cuivre doré, et les cloux des besans plas, de haulte taille et armoiez des armes à la royne et tout finement doré, garniz de cuir de Naverre. 32 l. t. (*Cptes de l'ecurie du roi. Arch. KK*, reg. 34, f°s 7 et 86 v°.)

1399. — Une idre d'argent doré, à frain faict à charnières et y a 2 lyons qui soustiennent le frain et a, ou ventre en chascun costé, un osteau et est esmaillé par le ventre à plusieurs escussons et est le pied de 4 hommes, pes. 18 m. (*Inv. de Charles VI.*)

1411. — 2 quartes à fraing, 2 pinttes et 2 choppines pris 24 s. 3 d. t. (*Cptes du bailli de Chartres. Bibl. Rich.*, ms. 8774, f° 3.)

1421. — 11 frains de plusieurs devises, de tissus de cuir, les mors de cuivre doré et de fer blanc. (*Inv. de l'écurie de Charles VI*, p. 178.)

FRÊNE. — La rigidité de ce bois le désignait à la monture des fers de lance et des armes d'hast en général, tandis que le veinage de sa racine et ses loupes étaient surtout réservés pour la confection des plus riches pièces d'ébénisterie et particulièrement de ces tables ronceuses et *madrées* qui provoquaient au XVIe et XVIIe siècles l'admiration des connaisseurs.

1300. Je te ferai cest fregne parmi le corps passer.
Li fraines au paien est jusqu'as puins coulés.
(*Fierabras*, v. 504 et 4149.)

V. 1300. — Si est très bon à faire cerceaulx à tonneaux et à tynnes et autres vaisseaulx et pour chars et eschelles, et si vault pour édifier quand il est sec. (P. des Crescens, l. 5, ch. 15, p. 81.)

1556. — Le tronc du frène est le plus beau (des bois) dont sont faictes tables précieuses. Elles augmentent tant en les frottant d'huile de lin leur beauté native qui consiste en variété subtile et ondoyante, qu'elles semblent estre d'or.

Le beau fresne est en Germanie. (Cardan, *Subtiles invent.*, l. 8, f° 220.)

1648. — Pro materia tabularum, ad mensas componendas inter quas pretiosissimæ habebantur illæ quæ ex cedro, cupressoebenoque constabant, acernæ item in pretio erant... eis successere in Germania fraxineæ radices, quæ varias et inenarrantes venas quas ibi vulgus madratas appellat, valde spectabiles habent. (Aldrovandi, *Continuat. Dendrologie*, l. 1, p. 223.)

FRESEL. — Tresse, galon, lacet d'un collier, cordon passé dans les vervelles d'un bacinet, ornement tissé, souvent par paires, pour la coiffure des dames.

1180. Bende son chef qu'ele out mult bloi
D'une bende laschetement
Od uns freiseaus de fin argent.
(*Chron. des ducs de Norm.*, v. 31347.)

V. 1240. ... Ces damoiseles
De guimples et de crioreaus,
De rubones et de freseaus
Cascune met entente et cure
A aprester sa tifeure...
Vestus sont (les dames) estroitement
Od freseles d'or et d'argent
Des les poins desci que as hances.
(*Partonop.*, v. 10118 et 10645).

V. 1250. En la ventaille ot un riche fressel,
Fist fu de soie, d'or furent li moiel.
(*Otinel*, v. 355.)

V. 1260. Ele meïsme, par déduit
Fist un fresel de soie estruit

De qu'en dut faire las à hiaumes.
(*Rom. de l'Escoufle*, f° 25 v°).

XIIIe s. J'ai beax freseax à faire ataches
A gros botons d'or et de soie.
(*Le dit du Mercier, Prov. et dict. popul.*, p. 152.)

1298. - Or sachiés por vérité qe lor roi (de Mabar) vaut tout nu, sauve qe il covre sa nature dou biaus dras, et au cuel [*al.*: col] a tout environ un freies [*al.*: fresiau] lesquel est tout plen de pieres precioses. (Marc Pol, ch. 174.)

FRESSOUOIR, Frixoir. — Poële à frire, casserole.

S. d. — *Frixorium*, frixoir, c'est paelle à fritture faire. (*Gloss. lat. fr. Bibl. Richel.*, 13032).

1440. — Lesquelz compaignons garnis de bassins, fressouoirs et cors, commancèrent à sonner lesd. cors et frapper sur lesd. bassins et fressouoirs, et faire charivari. (*Arch. JJ*, 176, pièce 2.)

1453. — 2 casses frissoires. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 271 v°.)

FRESTEL. — Galoubet du genre des chalemies, quelquefois pris pour une flûte de Pan, et finalement pour le sifflet des chaudronniers.

XIIe s. — D'amunt vendrunt à estrumenz, psalterie, tympans, frestel, harpes.

[Descendentium de excelso et ante eos spalterium et tympanum et tibiam et citharam]. (1er *livre des Rois*, l. 1, ch. 10, v. 5.)

1180. — *Fistulas*, fresteles. (Alex. Neckam, *De utensilibus*.)

XIIIe s. Ge suis juglères de vièle
Si sais de muse et de frestèle
Et de harpe et de chifonie.
(Les 2 troveors ribauz. *Note de Rutebeuf*, t. I, p. 337.)

1260. Sonnent timbre, sonnent tabor,
Muses, saltères et fretel,
Et buissines et moinel.
(*Li biaus desconneus*, v. 2872).

1340. Là s'assit Pan le dieu des bestes
Et tint un frestel de rosiaux;
Si chameloit li danziaux.
(*Métam. d'Ovide.*)

1548. — Les juges du royaume de Fez triomphent: ce sont pauvres gens allans de village en village comme font les chastreux avec leur fretel. (*Les contes d'Eutrapel*, p. 116.)

1611. — *Fretel* a kind of whistle which the sowgolders of France usually carry about them. (Cotgrave.)

FRETELET. — Ornement terminal d'un vase, d'une châsse ou de tout autre objet. Sur le couvercle des pièces d'orfèvrerie, c'est souvent un fleuron ou un fruit avec ou sans feuillages, ou un simple bouton.

1360. — Un hanap couvert, sans pié esmailliez, hanap et couvecle à girons par quartiers... et sur led. couvecle a un haut fretel à fueillages, duquel fretel ist un bouton esmaillé. (*Inv. du duc d'Anjou*, n° 71.)

1388. - A Simmonet le Bec, orfèvre, pour sa paine et sallaire d'avoir rassis une grosse perle sur le fruitelet du gobelet d'or de madame la Royne, ouquel il a fait une broche d'or, de son or, qui tient lad. perle; pour or et façon 16 s. p. (*Cptes roy.*, ap. Laborde.)

1400. — Une couppe d'argent dore, à couvecle... et dessus pour le fretelet un homme à cheval à un faucon sur le poing.

2 ampolles d'argent doré, à une longue tige cizelée à vignettes, et sont les freteles des couvescles de 2 lyonceaulx. (D. d'Arcq, *Pièces relatives au regne de Charles VI*, t. II, p. 318.)

1438. — Un très bel et excellent reliquaire et joyau d'or ou quel est le chief Ms. S. Philipe... à 2 escussons des armes Jehan duc de Berry... et le pié qui est d'argent est soustenu de 5 ours à tout 5 enfans dessus tenant chenetes desquelles les ours sont liez et entour led. pié a 3 ymages l'une de Nre Dame tenant son enfant à senestre et l'enfant tient un moulinet à une petite perle dessus et Nre Dame tient a dextre un fretelet d'une grosse perle et 4 menues, etc. (*Inv. de N. D. de Paris*, f° 6 v°.)

FRINGOTERIES. — Enjolivements, ornementation de rinceaux à feuillages, arabesques et autres motifs de sculpture ou de ciselure.

1606. — Par menuiserie on n'entend que l'ouvrage en bois du menuysier qui ne besogne qu'en détail de menues pièces de bois comme pour huis, fenestres, caisses et semblables petites pièces qui en icelles font les fringoteries qu'on y veut mettre (Nicot, v° *Menuiserie*.)

1641. — *Fringoteries*. — Frets; cranklings wrigled flourishings, in carving, etc. (Cotgrave.)

FRIPIER. — Au XVe siècle, il y eut des loueurs d'armures pour les tournois; au XVIIe siècle, parmi les fripiers on en trouve qui, non seulement, louaient des costumes, mais prenaient à entretenir honnêtement des bourgeois de Paris pour 40 francs par an.

Les fripiers en bois, vendeurs ou raccommodeurs de vieux meubles obtinrent en 1544 leurs statuts pour la protection d'un commerce dont l'assiette principale est aujourd'hui rue Chapon.

1691. — Le Sr Fourmerat, marchand fripier, sous les piliers des halles, entretient bourgeoisement et honnêtement d'habits pour 4 pistoles par an (Abraham du Pradel, *Le livre des adresses*, p. 25.)

FRIPONNES. — Au temps de Furetière, friponner signifiait manger hors des repas quelque friandise. Les boîtes de cotignac étaient particulièrement une friandise de poche.

1723. — Petites boëtes de sapin plates et rondes remplies de cotignac. Les meilleures friponnes de cette sorte de confiture viennent d'Orléans. (Savary, *Dict. du comm.*)

FRIQUET. — A la cuisine, le friquet est une écumoire à bout carré et à manche. A l'église, c'est une passoire (*calatorium*) destinée à purifier le vin pendant le sacrifice de la messe, et dont l'usage remonte jusqu'au IXe siècle.

V. 1500. — Lardouairs, esgoutoirs, friquetz et autres tels outils propres pour exercer cet art fantastique et gourmand de la cuisine.

Chapitre des confitures. — Vous poserez le tout sur le feu jusqu'à ce qu'il bouille petit à petit et qu'il mette hors son escume, la quelle il faut oster avecques un friquet ou une cassette percée et faicte tout exprez. (Fioravanti, *Miroir univ.*, l. 1, p. 73 et 90.)

1514. — Une poisle et ung poislon à une coullouère, une cassette, ung fricquet et une cueiller le tout d'errain et à queue de fer; prisez ensemble 12 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 3.)

1562. — Ung friquet d'or garny de pierreries, ayant le manche d'argent. (*Procès-verbal du pillage de S. Martin de Tours*, ap. Grandmaison.)

1635. — Friquet, friquète, espèce d'écumoire plate, large au bout, servant à lever choses frites (Ph. Monet.)

FRISE. — Étoffe velue et frisée d'un côté. Quelques auteurs pensent qu'elle a reçu ce nom du pays où elle était fabriquée originairement.

1518. — La rousée fut bien grande tellement qu'il y eult pluseurs qui avoient portés des robes légierres de frises mais ilz furent perchiés jusque à la chair et eurent des froidures assés. (Jacques Lesaige, *Voy. de Terre-Sainte*, f° T 1.)

1529. — Pour 8 aulnes de frize achapter à Bloys pour mectre entre les tasses, platz, escuelles et autre vaisselle d'argent, 4 l. t. (*Cptes de transports*, *Bibl. Richel.*, ms. 10386.)

1530. — Volontiers portoit-il une grande et longue robbe de grosse frise fourrée de regnards. (Rabelais, l. 1, ch. 21, p. 131.)

1540. Mais quand je vois Jaquette qui se couvre
D'un simple gris accoustrement de frise.
(Cl. Marot, *Epigr.*, t. II, p. 4.)

1556. — (A Tejeut.) l'aune de gros drap comme est la frise coûte un ducat et demi. La toile portugalaise ou de Flandres qui est un peu deliée se vend 4 ducats et contiennent toutes les pièces 24 brasses de Toscane. (Leo Africanus, *édit.* Temporal, l. 2, p. 156.)

1690. — Espèce d'étoffe de ratine grossière qui n'est pas croisée. Les italiens appellent *fresone* un drap velu des deux costez. (Furetière.)

1723. — Estoffe de laine assez grossière propre pour l'hiver frisée d'un côté.

Frisé se dit des étoffes de laine qui ont de la fresure soit du côté de l'endroit, soit du côté de l'envers. Les drap noirs sont frisez par l'envers et les ratines par l'endroit. (Savary.)

FRISON. — Fourrure d'agneau crêpé ou mort-né; dans ce dernier cas, c'est notre astracan moderne.

1474. — 4 frisons noirs et 2 petits poignetz (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 296.)

1487. — 2 frisons blancs de Lombardie à fourrer ung collet renversé de veloux noir (pour le roi) au feur de 11 s. 3 d. t. la pièce.

36 frisons noirs de Lombardie à fourrer un sayon de veloux cramoisy, au feur de 13 s. 9 d. la pièce. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, fos 53 et 54 v°.)

1498. — A Jehan Brodeau, pelletier, la somme de 8 l. 6 s. 8 d. t. à lui ordonnés... pour le paiement de 20 frizons blancs par lui livrez aud. fourreur et pour fourrer lesd. brassières au pris de 8 s. 4 d. chacun frizon. (*Cpte du deuil de Charles VIII*.)

FRISON. — Vase jaugé pour les liquides, de la contenance d'un demi-litre environ.

1661. — L'œconomie principale sur mer est à régler et bien dispenser les vivres ou victuailles, à distribuer par raison et par mesure, y ayant dans le bord des balances exprès pour faire les portions égales, des canettes, bidons et frisons.

Bidons sont chopines ou canètes de bois cerclés d'aulan, faits à tenir et distribuer la boisson, s'ils sont de terre ou d'estain, on les nomme frisons. (Cleirac, *Les coustumes de la mer*, p. 75 et 520.)

FROIS. — Orné de sculpture ou de broderie *frigiatum*, d'où orfroi *aurifrigium*.

1170. .I. grant paile d'Oriant frois
Qu'en son trésor avoit li rois
Que molt amoit de grant manière
Cil covri tote la litière.
(*C'est de Troies. Ms. Bibl. Richel.* 6987, f° 99 v°.)

V. 1190. — Au roi en vint, vestus d'une hermine frois. (Raoul de Cambrai, chap. 30, p. 29.)

1383. — Grande fu la noblesse ou palais qui fu frois. (*Chron. rim. de Du Guesclin*, v. 15332.)

FROLET, FROCOLET. — Fretelet, fleuron.

1468. — Et ès houssières de la montée à visz seront revestues les aubes de molure bien et souffisamment et de frolez admortiez de crestes. (*Devis de la chapelle N.-D. de Salvation de Compiègne*, f° 20 v°.)

FROMAGE. — Cette utile transformation du lait date, dans les Gaules, du premier siècle au moins puisque, au temps de Pline le Naturaliste, on apportait à Rome les fromages de Nîmes et du mont Lozère dans le Gévaudan. Le grand d'Aussy, qui a donné, dans son *Histoire de la vie privée des Français*, d'intéressants détails sur cette fabrication et ses progrès, cite aux XIIe et XIIIe siècles les fromages de Chaillot, de Brie et de Champagne. Au XVIe siècle on vante ceux de Chauny, de Bréhémont de la Grande Chartreuse, de Craponne, de Béthune, de Lyon, de Brienne, de Bresse, de Sens, de Limoges et les angelots de Normandie.

Les produits de l'Italie ne semblent pas avoir paru en France avant l'époque de Charles VIII. Les plus

connus étaient ceux de Florence, de Plaisance et de Parme.

1180. — Nec fiscina nec fiscella careat (rusticus) in qua lac a multra diligenter susceptum et sepius expressum crebra coagulacione in formam casei transeat, sero tamen eliquato. Colustrum etiam reservetur teneris pueris propinandis. Postea caseus in sua teneritate ex papiro [junc] sel ex cirpis [id.] vel ex juncis palustribus composita lateat coopertus foliis propter insidias murium. (Alex. Neckam, *De utensilibus*, p. 110.)

1180. Meint bon bacon, meint fromage à rostir.
(*Garin le Loherain*:)

V. 1280. J'ai bon fromage de Champaingne
Or i a fromage de Brie.
(Guill. de Lavilleneuve, *Les cris de Paris*, p. 278.)

1302. — Un grail à fondre fromages, 4 s. (*Inv. de Raoul de Nesle*, p. 147.)

1324. — Pour 53 l. et demie de fromage de Champaigne, 6 d. ob. le livre, 29 s. (2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, p. 269.)

1365. — 2 gratuisias pro caseis demolliendis. — Unam gallice *rostissoire* ferream et aliam pro caseis et pomis. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 345.)

1380. — Une broche à rostir et un sergent d'argent et un instrument à rostir fourmage aux armes de Monsr. le Dalphin, pes. 29 m. 3 o. d'argent blanc. (*Inv. de Charles V*, no 1858.)

1393. — 6 fromages nouveaulx et un vieil... est assavoir que chascun fromage doit fournir 6 tartelettes et aussi pour chascun fromage covient 3 œufs. (*Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 111.)

1529. — Panthaléon de Conflentia, doctor in medicina, fecit tractatum summæ lacticiniorum sive de laude caseorum, et in tractatu secundo ejusdem laudat plures caseos.

Primo florentinos sic dictos quia in territoriis florentinorum componuntur et sunt delicati et portantur ad partes bene remotas, fiunt ex eis dona tanquam de rebus satis pretiosis, et sunt grossi in quantitate notabili, et sunt valde mundi, translucentes in colore ceræ citrinæ cum sunt in œstate perfecta, scilicet unius anni vel circa, et conservant eos oleo bono olivarum, et aliqui in pinguedine porci.

In secundo dicit (Pantaleon) caseos placentinos esse famosos et præcedere in bonitate parmences, mediolanenses, papienses, novarienses, vercellenses et pedemontanos licet eorum similes fiant... et sunt grossi et lati pondere aliquando 100 librarum et plus, communiter tamen 55 librarum vel circa... et sunt mirabilis pulchritudinis, etc.

Laudantur casei Brisiæ quæ est pars allobrogum et Burgundiæ, et isti sunt casei qui etiam a nonnullis vocantur capita mortuorum seu monachorum, et sunt delicatissimi et gustu suaves, exponuntur enim igni cum quodam instrumento ferreo ipsos continente, et sicut liquefiunt superponunt crustis panis assati aliqualiter. (Chasseneuz, *Catal. glor. mundi*, part. 12, p. 316.)

1575. — Le terroir (de Plaisance) estant abondant en toute chose nécessaire pour la vie de l'homme, encore est-il singularisé sur tout autre d'Italie pour l'abondance du bestail et des laictages estimez entre les meilleurs de l'Europe, de sorte que le fromage placentin est celuy qu'on estime partout comme le plus sain, mieux et plus léger et agréable au goût qu'autre qu'on puisse trouver. (Belleforest, *Cosmogr.*, t. II, l. 2, col. 655.)

1577. — Les français de même que les polonais, ayant du lait et du betail en grande abondance, ne savent pas faire le fromage, et si quelque part on le fait bien, ce sont des italiens établis en France qui y travaillent. (*Relat. des Ambassad. vénit.*, t. II. p. 575.)

1593. — (Prix.) — Le fromage d'Auvergne vieux, la livre 5 s. — nouveau 4 s. — de Servières et Briançon 3 s. 6 d. — de Maiorque 4 s. — de Fede 3 s. 6 d. — de Sardaigne 2 s. (*Reglem. pour l'etat d'Avignon*, p. 223.)

1607. — Tout fromage est d'un gros suc et vicieux, et pire encore à l'estomach fondu entre 2 plats, ou en potage, ou en rosties faictes au feu. (*Thresor de santé*, l. 7, ch. 5, p. 362.)

FROMAGIÈRE. — Vase en forme de coupe, à contenir ou à égoutter les fromages frais.

1394. — Comme les fromagières, les coupes, les salières, les pintes de chopine et les mesures de taverne ont des couvercles, si l'on veut leur en donner, qu'on n'ose ouvrer en ces parties en mettant plus de moitié de plomb. (*Reglem. de la pinterie de Limoges, Reg. consul. de la ville.*)

FRONCIER. — Voy. FRONTIER.

FRONCINE. — Parchemin très blanc et de qualité supérieure qu'on appelait en Flandre *francin*. La froncine qui subissait peut-être une préparation particulière, est presque toujours une peau de brebis passée en chaux.

1299. — 74 liaces de parchemins froncinés... mises de terre en l'iaue pour mener à Noyon et à Saint-Quentin. (*Doc. cit.*, Desmaze, *Trésor judic.*, p. 163.)

1321. — Pour 2 terrousses de froncine prisse à Jaquemart Viellet pour faire le rommant de Troies en latin, 26 s. Pour led. romant escrire et enluminer 4 l. 3 s. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 850[2], extr. J. M. Richard.)

1342. — Des piaus de brebis fait-on fronchin... Georges li librairiers... vend fronchin et parkemin. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 14 et 30.)

1349. — 14 grans peaux de fourchine dont on fist 2 festières pour le grant gréel (graduel) que Sire Jean Moucheais donna à l'église. (Extr. Dehaisnes.)

1358. — Quod breviarium dictus presbiter (Laurent moine de S. Bénigne de Dijon) debet facere... ad suas expensas de bono et legali pergamino vocato *frecine*. (Simonnet, *Docum. inéd.*, *Extr. des protocoles des notaires.*)

1398. — Achat de parchemin, véelin, chevrotin, froncine... pour convertir en façon de livre 40 fr. (Peignot, *Ancienne Bibl. des ducs de Bourg.*, p. 27.)

1460. — Ils seront tenus de faire d'eulx mesmes un chief d'œuvre, c'est assavoir demy douzaine de fronclave(?), demy douzaine de vellin, demy douzaine d'avortins, et demy douzaine de cabris qui seront faiz bien et souffisamment tant en fresq comme en secq. (*Stat. des parcheminiers d'Amiens*, p. 235.)

1466. — Pro 5 pellibus franceni pro litteris nostris, 12 d. (Pinchart, *Arch. des arts sciences et lettres*, t. II, p. 197.)

FRONDE. — La fronde de berger ou fronde manuelle devient, au moyen âge, une arme de guerre, et le principe sur lequel repose son effet ayant été appliqué à une machine de siège, il résulte que *fonde* et *frende* confondues dans les textes ne peuvent se distinguer que par les circonstances de leur emploi. Nous avons cru néanmoins devoir reporter au mot FONDE presque tout ce qui a trait à la balistique ancienne.

V. 1300. — Des pasteurs. — ... Et en montaigne bon est d'avoir jeunes gens garnis de fondes, et de cela se peuvent défendre et valetons et filles. (P. des Crescens, l. 9, ch. 80, fo 139 vo.)

1385. — Et attendirent tant, en eschevant le trait des dardes et le jet des frondes, que les castelloings orent employé toutes leur artillerie. (Froissart, l. 3, ch. 31.)

V. 1550. — Les habitans (de Cony) fort obstinés à la défense à coups de fronde tiroient incessamment de grosses pierres... pendant que ceux de la plate forme sur laquelle furent assis et braqués 8 canons faisoient leur office. (*Mem. du baron de Villars*, l. 6.)

FRONTEL, FRONTIER. — Dans la décoration des autels, c'est généralement une pièce de tenture posée en dessus et formant retable. Une pièce analogue, mais plus basse et oblongue, posée en dessous, prenait le nom de dossier. Voy. ce mot.

1361. — Unum aurifrisium seu frontale pro altari majori de catasamito rubeo quod fuit ornatum de perlis et

ymaginibus de argento deaurato longis et rotundis, destructis propter antiquitatem, a parte superiori et inferiori una vite in modum cordulæ cum seraha diversorum colorum, sutum in una tobalea alamanica cum quibusdam licteris. (*Inv. de S. Pierre de Rome*, p. 16.)

1372. — Une chapelle de veluyau vermeil semée de papillons d'or et de besans d'argent... 2 draps d'austel c'est asçavoir frontier, dossier du mesme, garnie de 3 ceintures de soye verte. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, ap. Leber, t. XIX, p. 153.)

1420. — S'ensuivent les chappelles entières : la table d'en hault nommée frontier, dont le champ est de veluyau vermeil, semé de liz, de perles et de tiges de pomme de pin, de brodeure d'or, en laquelle a une Annonciacion de brodeure d'or ou milieu et la teste de Dieu le Père dessus, avironnée de chérubins en nues et raiz de soleil, et au destre costé Nostre Dame qui ouvre de soye, et au senestre N. D. et sainte Anne.

La table d'embas nommée dossier, de pareil champ et semence dessusd. etc. (*Inv. de Philippe le Bon*, 4098-9.)

1436. — Frontale de velluto violaceo cum pulcris figuris de auro et madreperlis. (*Trés. de S. Pierre de Rome*, p. 72.

1467. — Une vieille table (d'autel) de velours cramoisy, brodée, frangée ès 2 costez... et y a ung crucifix ou milieu, S. Jehan Baptiste et Nostre Dame d'un costé, et St Jehan l'euvangéliste et S. Estienne de l'autre costé. (*Inv. de Charles le Téméraire*, 3913.)

1476. — Ung parement pour contreautel à mettre devant avequez ung frontel à franges de soye. (*Inv. de l'égl. de Bayeux*, f° 87 v°.)

1525. — A Cornille Ardant, broudeur, pour son sallaire d'avoir fait 2 draps de satin verd figuré pour servir au grand autel du cœur de lad. église, l'ung au hault dud. aultel bordé de figures d'or à l'anticque de demy quartier de large ou environ et l'aultre drap bordé par les 2 bouts de pareil ouvraige. Avecq ce fait le fronteau de pareile estoffe pour servir à la nappe dud. hostel, auquel fronteau il a livré les fringes de soye... et a été paié pour tout y comprins or, soye et fachon la somme de 130 l. (*Cptes de l'égl. S. Wast d'Arras, Bibl. Richel.*, ms. 8542, f° 192 v°.)

FRONTEL, FRONTEAU. — Ornement de front, sorte de ferronnière, guirlande, ruban ou joyau dont s'enrichissait la coiffure des dames. Dans l'inventaire de l'église d'Aix, le frontel, qui couronne les chefs d'orfèvrerie, contenait des reliques de vierges martyres.

1338. — Un frountel chapellet de Parys garni des doubletz od menues perles.

Un frontel de seye ove chastelx et gentz armez od chivaux, de menues perles. (*Inv. d'Edouard III*, art. 128 et 204.)

V. **1380.** Qui fille a, n'est pas à repos,
Terre lui fault premièrement...
Robes, joyaulx or et argent...
Menu ver, gris, chapel d'or gay,
Fronteaulx, couronne : hé Dieu ! quel gay,
Vaisselle, plas, escuelles, pos :
Jamais fille ne mariray.

(Eust. Deschamps, *Miroir de mariage*, Crapelet, p. 127.)

1383. — Doit led. Regnault livrer à lad. Marguerite pour led. mariage une bonne robe longue d'escallate bien fourrée, un bon chaperon selon la robe, une pelisse de gris ensuiant, une bonne sainture, un coustel, un espinglier, un chappel, un orfroy, un frontel. (*Arch. JJ*, 126, pièce 109.)

1387. — A Jehanne la Gilleberde, mercière,... pour 12 fronteaulx de soye noire... pour l'atour du chief de lad. dame (la reine) au pris de 22 s. pour la pièce. (8e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 173 v°.)

1393. — Un fronteau d'or à blanches violettes où il y a 2 balays. (*Inv.*, ap. du Cange.)

1395. — Je, Jean du Vivier, orfèvre du roy notre sire, confesse avoir eu et reçeu... la somme de 8 f. 6 s. 6 d. t... du reste d'un frontel piéça fait pour madame de Bourbon. (*Arch. P*, 1363, cote 1155.)

1404. — A Charlot Becquet, mercier, pour 3 fronteaulx d'or de Chippre pour la royne au pris de 4 s. p. la pièce. (*Argenterie de la reine*, 2e *Cpte de J. Leblanc*, f° 89.)

1415. — Un fronteau d'or garny de 3 balais et 2 saphirs et de 24 perles pes. 1 o. 6 est. (*Inv. de la duch. de Cleves*, f° 101 v°.)

1426. — Ung estuyf de cuir rond en quoy a 2 frontières de grosses perles, l'une à 3 rengières et en icelle a 96 perles et l'autre à 2 rengières en laquelle a 50 perles.

Un bourrelet de taffetas vert garni d'une frontière à 6 petites assiettes d'or garnis chascune de 2 bales et 2 esmeraudes et une perle au milieu et de troches de perles chascune de 4 perles. (*Inv. du chât. des Baux*, art. 25 et 32.)

1489. — *Nimbus*. — Fronteau, ce que les femmes mettent devant leur front. (*Cathol. parv.*)

1503. — N° 18. – Unum caput undecim millium virginum in quodam calice, partim de argento et partim de cupro deaurato et in dicto capite est fronteria parvarum perlarum ad formam rosarum numero 13 in qua nulle perle defficiunt et unum capelletum estempetos cericarum.

N° 20. — Quoddam aliud caput argenteum decem millia martirum, habens supra caput quandum fronteriam veluti rubey et circa collum ipsius capitis sunt quidam patrenostres de coralh satis longi habentes in fine botonum filli argenti et floquetum ceruley colloris sive pers filli cericey.

N° 120. — Quedam fronteria de 3 tieros (rangs) cum multis perlis dispersis, in quadam crumena linea. (*Inv. de l'égl. d'Aix.*)

1530. — *Fronteau.* — Fyllet for a maydens head. (Palsgrave, p. 220.)

FROTTOIR. — **1560.** — Pour 12 aulnes fine toille de lin escrue de quoy a este faict 4 douzaines de frottouers pour led. Sr. (le roi) à 25 s. t. l'aulne. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 55.)

FRUITERIE. — Office de Cour comprenant la garde, le service des fruits et la livraison du luminaire en torches et chandelles.

1285. — Fruitier un et 3 valès dont li uns aidera à servir le fruit. (*Ordonn. de l'hôtel du roy. Arch. JJ*, 57, f° 3.)

1314. — Pour zucre rozet, zucre dorey, pomes dorées et gengimbre confit 6 l. 18 s. Pour 313 l. de cire achetée à 3 s. la l. 46 l. 19 s. — Que ce sont demorées en garnison en torches, embrochiez et en menue chandoile entour (environ) 120 l. de cire. — Pour lumignon, buche et charbon et vert de grice 4 l. 14 s. 8 d. — Por l'ouvraige de ceste cire de 3 ouvriers de Besençon et autres ouvriers de Salins 103 s. 8 d. — Por fruit 6 l. 6 s. — Pour hanaps blans à donner fruit 12 s. 4 d. (*Cpte de la seigneurie d'Ornans, Arch. KK*, reg. 524, f° 64.

1340. — Magister fructuarius torchias et candelas diligenter custodiat et nulli eas librare presumat nisi de nostro vel magistro hospitii nostri mandato... resignet thesaurarius caudas seu residuum torchiarum consumptarum. (*Ordin. Dom. Delphin.*, ap. du Cange.)

1474. — Le fruitier livre toutes manières de fruits comme poires, pommes, cerises et raisins... il livre prunes seiches, cappres, figues, dates, roisins noirs et noisettes. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 27.)

FRUITIER. — Vase à mettre les fruits sur la table. Le fruitier du moyen âge se compte parmi les écuelles. Les textes, de date postérieure, cités ici tendent à rapprocher le fruitier des corbeilles ou d'une imitation en argent ajouré des objets de vannerie.

1599. — 2 grandz fruitiers d'argent cizellé, vermeil doré percé à jour pes. 36 m. 2 gros. à 12 esc. le m.

Un fruitier de nacque de perle à escaille de poisson où il y a plusieurs petites pierres vertes et rouges faulses, tout à l'entour, 30 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f° 28 et 29.)

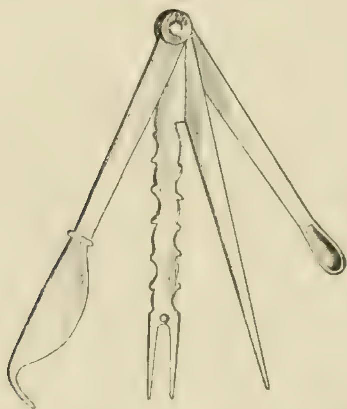
1618. — Panniers dorés. — Premièrement 2 panniers rondz percés à jour et ciselez (poinçon de Paris) l'once à 5 l., pes. 34 m.

It. — Un aultre fruictier à pan doré et ciselé (poinçon de Paris) l'once estimée à 5 l. pes. 22 m. 7 o. (*Inv. des meubles du prince d'Orange à Bruxelles*, f° 14.)

FUMIGATION. — Quelles pouvaient être les pierres employées à faire des fumigations? Il nous faut abandonner à la sagacité du lecteur la solution de ce bizarre problème.

1416. — Un petit sac de toille où il y plusieurs pierres pour faire fumigations, 20 s. t. (*Inv. du duc de Berry*, n° 901.)

FURGEOIRE, FURGETTE. — Noms donnés à divers outils de toilette tels que : cure-dents, cure-oreilles et autres. Réunis en manière de trousse, ils se suspendaient parfois à la ceinture.



Ép. de Charles VI. — *Furgeoire en bronze. App à l'auteur.*

V. **1260.** Rasoers, forces et guignoeres
Escuretes et furgoeres.
(*Le dit du mercier.*)

1380. — Un petit coutelet, à façon de furgette à furgier dens et à curer oreilles et a le manche esmaillé de vert, pes. 4 est. d'or. (*Inv. de Charles V*, 2828.)

1394. — Unes feurgonières d'argent prisées 2 s. (*Cpte du Testam. de P. Fortet, Bibl. Richel.*, ms. 8630, f° 19 v°.)

1399. — Une ceinture sur un tixu de soye à rosettes blanches et annelez à un passant à 67 cloux rons, et est le mordant tout plain sans esmail et y a 7 annelez, à laquelle pend une furgeoire à furgier dens esmaillée, en une gaine à 2 petits bastons de perles. (*Inv. de Charles VI*, f° 157 v°.)

1420. — Unes foergettes d'or à 4 membres tortillées, pendans à une chesne, et au bout un affiquet de boucle d'or, pes. environ 2 o. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

FUSAIN. — Bois jaunâtre et cassant que nos tourneurs et tabletiers mettent en usage et dont le charbon est utilisé en crayons tendres ou pour la fabrication de la poudre.

V. **1300.** — Et en est le boys (du fusain) aucunement jaune, et en faict on fuseaulx, sazettes et cages. (P. des Crescens, l. 5, ch. 17, f° 81 v°.)

FUSEAU DE CROUSTELLE. — Les habiles tourneurs de ce bourg poitevin fabriquaient beaucoup de flutes, flageols et frestels; au XVI° siècle, on les citait pour la délicatesse de leurs ouvrages. Voy. CROUSTELLE.

1553. — Croustelles bourg, fuseaulx et quenoilles. (*La guide des chemins de France*, p. 201.)

FUSÉE. — Arme d'hast, longue canne ou bâton dont l'enveloppe contenait une épée, un épieu, ou un fer à trois pointes. Voy. la fig. au mot BRANDESTOC.

1408. — Le suppliant reféry icellui Girardin d'un baston nommé fusée. (*Arch. JJ*, 163, pièce 176.)

1467. — Led. Collin tira d'une fusée quy est un long baston en laquelle y a ung grand long espée dont il le perça tout oultre le corps.

Alla quérir une fusée quy estoit ung espieu... et luy boutta en la poitrine dessous l'essel, duquel il mourut. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 177 et 204.)

1614. — Un baston couvert de cuir noir d'où sortent 3 poinctes en façon de hallebardes. (*Inv. de l'hôtel de Salins.*)

FUSÉE. — Les fusées dont il est question dans les documents, du XV° au XVI° siècle, sont généralement des gargousses de parchemin couvertes de peau et cerclées de bandes de fer mince; elles sont traversées par un bois de flèche armé d'un dard saillant et empennées à la base de barbes de fer-blanc ou de cuivre pour assurer la direction du projectile. C'est à peu près, et avec la charge de poudre ou de matière inflammable en plus, la disposition des garrots de l'artillerie primitive.

Dès 1495 la fusée est employée comme pièce d'artifice dans les réjouissances publiques.

V. **1230.** — Ignis volans : accipe libram unam sulphuris, libras 2 carbonum salicis, libras 6 salis petrosi : quæ 3 subtilissime terantur in lapide marmoreo, postea aliquid posterius ad libitum in tunica de papyro volanti vel tonitrum faciente ponantur. (Albertus Magnus, *De mirabilibus mundi*, p. 218.)

V. **1400.** — A maistre Jehan, le bombardeur, demourant à Mons pour le fachon de 480 lib. de pourre (poudre) de canons des estoffes que on lui bailla à 3 d. la l. — 8 l. t. à lui pour 9 bouges de tilloels pour faire led. poure 6 s. 9 d. — A lui pour 13 pièces de blancq fier ordonnées pour enpenner 12 fusées ordonnées pour jetter feu à 12 d. le pièce 13 s. — A lui pour le fachon desd. fusées, parmy plusieurs fiers qui y soient et 3 bendes de fier à casceune à 9 s. le pièce, 7 l. 4. s. — Pour 13 peaux de mouton à garnir lesd. fusées à 27 d. le pièce 28 s. 6 d. — Pour 2 sacquiaus à mettre poure as canon 6 s. Total 17 l. 17 s. 3 d. t. (*Cpte du bailli de Hainaut. Arch. KK*, reg. 524, f° 272.

1416. — Premier paiey pour ung cent de fusées que Jehan de Gondrecourt ait fait, c'est assavoir : pour un cent de fer de fusées 16 s., pour 3 pelz de corrion 3 s., pour faire un ...at de sachas 18 d., pour filz d'archas pour lez loier 2 s. 6 d., pour une peille (poêlon) à oie de terre, pour une quarte d'aixil et ung bichat de breize 12 d., à ung vallet qui l'aidait 3 jornée 12 d. A Richart, l'arbollestrier, pour enfuster et empanner lesd. 100 fusées 6 s., somme 23 s. (*Arch. com. de Metz*, ap. Lorédan Larchey, *Les maitres bombardiers de Metz*, p. 79.)

1418. — A Jaquotin Duvivier et Ville son compaignon, canonniers, demeurant à Cambray, pour leur desserte, paine et travail d'avoir fait à Amiens un canon de fer et plusieurs fusées de feu grégeois pour la garde, sureté et provision d'icelle ville, à 8 s. la l.

Pour une pel de mouton conrée dont on fit les sacques à fusées de feu grégois, 12 d. (*Reg. d'Amiens*, ap. Favé, *Et. s. l'artill.*, t. III, p. 125.)

1467. — (En 1449) la ville (de Pont-eau-de-mer) feut prinse d'assault par le feu quy y feut mis des fusées ardentes qu'on y tiroit. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 6.)

1495. — Fusées ardentes et lances enflammées de feux grégeois, jettées en signe de joye à l'entree de Charles VIII à Pise. (André de la Vigne, *Voy. de Charles VIII à Naples*, p. 153.)

1556. — Et fusrent salués lesd. seigneur et dame par la ville de grand nombre de pieces d'artillerie, fusrent aussi lancees des crénaux des murailles et autres lieux plusieurs fusées les unes volant et sifflant au long les autres parmi la grande multitude de peuple. (*Entrée à*

Limoges d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. Leymarie, *Le Limousin hist.*, t. 1, p. 47.)

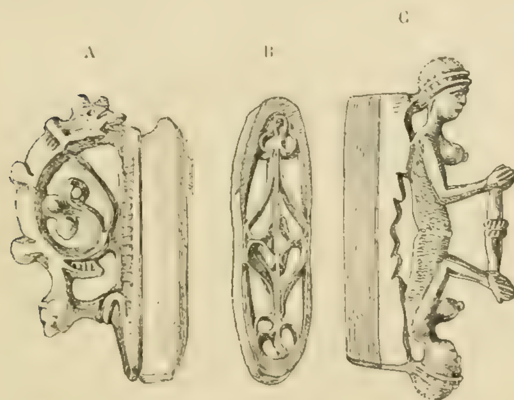
FUSÉE DE CEINTURE. — Barrette destinée à empêcher une ceinture de se replier dans le sens de sa largeur. Cet ornement, dont on trouvera un exemple au mot BANOUCELET, a souvent la forme d'un losange ou d'une fusée.

1420. — Une ceinture d'un laz tanné où sont 19 fusées d'argent [fault]. (*Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 370.)

FUSEQUOIR. — Cure-dents.

1427. — Un petit fusequoir de dens, d'argent. (*Ducs de Bourg.*, 5108.)

FUSIL, FOISIL. — Avant de s'appliquer à l'arme à feu, munie d'une batterie à silex, ces mots désignaient l'outil aciéré dont le choc, contre une pierre dure, allume, par la production d'étincelles, une mèche ou de l'amadou. C'est le fer du briquet et par extension le briquet muni de tous ses accessoires.



A. XIIe s. — *Fusil monté en bronze.* — B. V. 1500. — *Autre garni en fer.* — C. XVIe s. — *Autre à figures de bronze. App. à l'auteur.*

L'outillage de la période qui nous occupe étant peu connu, nous n'avons point hésité à en multiplier les exemples, réservant une place au symbole adopté par Philippe le Bon, duc de Bourgogne et qui est le motif principal du collier de l'Ordre de la Toison d'or, fondé par ce prince en 1429.



V. 1470. — *Fusil de Bourgogne, gravé sur une boîte à sceau à la devise de Charles le Téméraire. App.* à M. Edm. Foule.

1295. De troys services sert fusil,
Fil est filé par le fusil
Et e fu de kay loum fert fusil
E blé molu par fusil.
(Gautier de Bibleswortb, p. 157.)

1369. — 3 foisiz d'acher, 20 glennes de broches ensoufrées. (*Approv. d'une galee*, ap. Puiseux, *Et. s. une grande ville de bois*, p. 24.)

1380. — Un petit foisil d'argent doré, cizellé entour. Ung foisil d'argent doré, taillé à fleurs de lys pes. à tout son foisil, 1 m. 1 o. et demye. (*Inv. de Charles V*, n°s 2172 et 2223.)

1420. — Un coffre d'argent doré à mettre un fuisil et les habillemens qui y appartiennent, pes. 1 m. 2 o. 15 est (*Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 56.)

1530. — Panurge portoit dans une bougette... un fouzil garny d'esmorche, d'allumettes, de pierre à feu, et tout aultre appareil à ce requis. (Rabelais, l. 2, ch. 16.)

1620. — Un fuzy à allumer du feu faisant rouet, pulvérin et bandage. (*Inv. des armes de l'hôtel de Salins.*)

FUST. — L'arbitraire de quelques termes employés au moyen âge est ici manifeste. Néanmoins les différentes acceptions de ce mot se peuvent classer en deux groupes. Avec le sens de tige, fust désigne indifféremment tout arbre de futaie ou de charpente[1], la hampe en bois, quelle qu'en soit l'essence, des armes d'hast, et l'enfustage des pièces d'artillerie, d'armes à feu et d'ustensiles de toute sorte, particulièrement d'objets façonnés au tour.

En second lieu la vaisselle de bois, comparée à celle de fust, laisse à cette dernière une certaine supériorité dans le choix des essences. A la première catégorie appartient l'emploi du peuplier, du tremble, du tilleul et autres espèces analogues. Dans la seconde il convient de ranger les bois moins tendres et moins poreux servant à faire des hanaps, des tranchoirs, des écuelles, des gobelets, des moutardiers et des écrins.

Lorsque la vaisselle de fust est comparée à celle de *madre*, elle occupe alors un rang inférieur pour des raisons dont le développement prend sa place dans l'article consacré à ce terme resté longtemps obscur de la langue ancienne. Voy. MADRE.

1250. Puis a saisi l'espié qi li fu aprestez;
Li fuz est de pomier et li fers acérez.
(*Chanson des Saxons*, v. 134.)

V. 1250. Si s'entrefièrent sus les escuz litez,
Perciez les ont, si ent les fuz troez.
(*Otinel*, v. 1163.)

XIIIe s. Dist Robins : se je savoie
Voie
Qu'autres ne seust
S'eust
M'amie à mengier à joie
Oie
Et gastiaux pevrez
Abuvrez
A un grand henap de fust.
(*Chanson de Robin et Marion*, ap. Monmerqué, *Théâtre franç. au moyen âge*, p. 38.)

XIIIe siècle. — Et fait l'office dou baptaime, li apostoles commandai à aporté 2 enas de fust, ornez d'or et de pierres précieuses, d'un grant et d'un large et d'une faicture, et les donai as enfanz. (*Amis et Amile*, p. 39.)

1260. — Henap de madre doivent 1 d. et s'il i a hanap de fust, si aquite li madres le fust, tout por 1 d. Cil qui vent par les marchés ne doivent que obole...
Touz cil qui vendent henas de madre ou de fust ou escuèles ou platiaus hors de leurs hotieus au jour de samedi doivent 1 d. de tonlieu. (*Reg. des métiers de Paris*, p. 290 et 329.)

1. Du XIIIe au XVe siècle, on appelait, à Montpellier, fustiers et fusteries, les ouvrages de charpenterie.

1272. — Requirimus... fieri per carpentarios vestros fustas bonas et pulcras. (Du Cange, v° *Cor.*)

1280. — La charrestée d'escuelles, hanaps, cuilliers ou peignes de fuist, 4 d. Le sommier, 1 d. (*Rôle du péage a Montlhéry*, p. 448.)

V. **1300.** — Saumada de copas de fust. — 1 copa... saumada de escuedellas de qualque manieyra que sian, o de fust o de terra. — 1 grazal.

Concas de fust o gaudals... paga lo vendedor 1 gaudal. (*Tarifs de Montpellier, Thalamus*, p. 228 et suiv.)

1319. — Posit scindere arbores ad faciendum columpnas, trabes, cabirones et alias fustes. (*Charte*, ap. du Cange, v° *Cabiro.*)

1328. — Un escrin de fust garni d'argent entaillié prisié 8 l. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 27.)

1368. — A un tourneur d'escuèles pour 5 boissel à mesurer le blé et une mesure à avoine pour les chevaux, 2 grans pelles pour remuer le blez, une douzaine de tranchouers de fust, un pot de fust pour moutarde 11 s. 8 d. (*Cpte du dom. du Comté de Louviers*, ap. Bonnin, *Cart. de Louviers*, pièce 374.)

1369. — Une balance de bosc... 4 écueles de fust, 4 taillouers de fust, 4 cuillers de fust, un mortier de fust, un pesteil de fust, 4 grans jates de fust, 6 seilles de fust, 2 pelles de fust, 18 hanaps de plane, 6 lanternes, 12 chandeliers de bosc. (*Acte de la Vicomté de Rouen*, ap. Monteil, XIVe siècle, épit. 80, note 27.)

1379. — Un autre ymaige de Sainte Katherine, de fust dorée d'or bruny.

Un porte paix de fust où il a un crucefix, Marie et S. Jean. (*Inv. de l'égl. du S. Sépulcre de Paris*, f°s 16 et 18 v°.)

1380. — N° 2019. — Ungs autres tableaux de fust.

N° 2124. — 9 gobelets de fust blanc en ung estuy de mesme que donna l'empereur. (*Inv. de Charles V.*)

1389. — 2 chandeliers de fust à mettre torches. (*Inv. de R. Picque*, p. 55.)

1557. — Mets en un petit vaisseau une noix muscade, 2 scrupules de fust de clous de girofle 2 scrupules de canelle, etc. (*Secrets d'Alexis*, 2e part., l. 2, f° 26 v°.)

1581. — La colée de hanapz de madre doibt 2 d.

Et si on porte hanapz de fust, doibt 1 d. c'est assavoir seulement de boys. (*Travers et péage du Marquisat de Nesle*, ap. Beauvillé, *Rec. de doc. inéd. s. la Picardie*, pièce 200.)

1600. — Le papier (papyrus) croit ès marais du regorgement du Nil, sa racine est tortue, son fust est en triangle et va en appointant jusqu'au bout. (Ét. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 43.)

1602. — Art. 13. — Nul ne fera fust d'harquebuse soit a croc ou à rouet, grand ou petit ressort ou à mèche, soit fuste de pistolets ou pistolet ou poitrinal, tant pour la seureté des armes du roy, que pour l'utilité du public si lesd. futs ne sont faits d'une seule pièce excepté un poulce au dessouz du haut de la culasse, et seront outre ce les ornemens adjoustez bien et deuement canons et rouet, le tout sur peine d'être bruslez devant la porte de l'ouvrier, lequel outre ce, sera condamné en une bonne grosse amande pour servir d'exemple. (*Reglem. des menuisiers du fg S. Germain*, *Arch. L*, cart. 771, f° 5.)

FUSTAILLERIE. — Le commerce de la fustaillerie consistait dans la vente d'une grande partie des objets qui sont aujourd'hui livrés par les vanniers, brossiers et boisseliers.

1260. — Quiconque veut estre escuelliers à Paris, c'est à savoir venderes de auges, fourches, peles, besches, pestouz et tout autre fustaille, estre le puet franchement. (Et. Boileau, *Le livre des metiers*, 112.)

1491. — Art. 9. — Les autres menus ouvrages de fustaillerie comme volières, souricieres, salieres, et futs à [illegible] et tous autres œuvres seront de bon bois, ni trezale ni percé de ver. (*Stat. des fustailliers, tourneurs, lanterniers de Rouen.*)

1514. — A George Bellegambe, lanternier, et fustallier, ... de l'eschevinage pour avoir livret 12 lanternes mectre baillies au ghuet de le halle. — 5 double tonns pour porter pouldre de serpentines et aultres bastons, 6 palleron, 2 pelles et ung bocquet, 6 douzaine de doubles tranchoirs de plane, 6 manches de fer tournez mis aux marques bailliées au 8 hommes de la draperie, 2 candeliers de bois ferrez, etc., 10 l., 15 s. (*Arch. de Douai, Cptes du domaine*, f° 96.)

FUSTAINE, FUTAINE. — Étoffe de fil et de coton, d'origine orientale, mais qui était déjà adoptée en France au XIIe siècle. A partir de cette époque on trouve des futaines unies, croisées, rayées, ouvrées à grain d'orge, moirées et à ramages. Les plus simples servaient à doubler des vêtements, et, des autres, on confectionnait des pourpoints, des chasubles, des bannières et des couvertures de livres. A la fin du XVe siècle les futaines de divers genres se fabriquaient en France, en Allemagne, en Italie et en Angleterre.

1295. — Casula de fustian quæ fuit Galfridi de Lucy. — It. Unum vestimentum (aube) plenarium cum casula de fustia cujus totus apparatus de fustian. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 320 et 329.)

1316. — Pour une fustaine de 2 aunes pour couvrir les quarriaus dessusd. 20 s. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri*, p. 47.)

1328. — Un doublet de fusteine ridée, royé, presié 10 l. p. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, n° 339.)

1419. — Una magna coopertura boucassini, interjecta et operata ad modum fustanæ. (*Inv. de Noyon*, ap. du Cange, v° *Boucassinus.*)

1455. — Et y a (dans l'île de Candie) grant foison villaiges et 4 cités et sont ces gens grès. Et y sont tous vestus de futaines, de jaquettes et sont housés, hommes et femmes et enffants. (Gilles de Bouvier, *Armorial de France*, ap. Vallet de Viriville, p. 25.)

1467. — N° 1098. — Ung livre en papier couvert de fustaine verte intitulée au dehors...

N° 1121. — Ung autre livre en papier, en portugalois, couvert de fustaine noire. (*Librairie des ducs de Bourg. Bibl. prototyp.*)

1488. — Une chappelle complette de fustaine blanche semée de roses garnie d'estolle et de fanon. (*Inv. de S. Gervais.*)

1498. — 4 pièces de fustaine blanc historié de la passion Notre Seigneur et 2 auffrey de mesmes. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 454.)

1515. — Une bonne ville nommée Phorcen qui n'est pas loing de la cité d'Ulm, là où on fait les bonnes fusannes. (Lemaire de Belges, *Illustrat.*, l. 3, f° 9.)

1536. — A luy (Henri Allès, sommelier des armes du roy) la somme de 7 sols 6 d. t. pour un faulx fourreau de fustayne. (*Arch. de l'art. fr.*, t. III, p. 307.)

1582. — Futaines de toutes sortes à faire pourpoints et habits, pour chacune pièce payera 15 s. — Futaines petites non ouvrées et boucasssins servans à doubleure et de petite valeur 5 s.

Futaines à grains d'orge, la pièce 10 s. (*Tarif d'entree a Calais.*)

1593. — Fustaines à une raye et 3 rayes franges et à dez 29 florins 2 s. la pièce, qui revient la canne 29 s. — A petitz delz oultre fins 35 flor. la pièce qui revient à 35 s. la canne. — A petitz grains et à ondes 5 flor. la canne, croisés 15 flor. la pièce qui sont 30 s. la canne, carrés pour doubleure 13 flor. 4 s. la pièce qui sont 28 s. la canne. — A ramaiges 5 flor. 4 s. la canne. Carré d'Alemaigne au raisin 28 s. la canne, de Millan, blancz, gris, noirs et canneletz, 50 flor. la pièce qui sont 50 s. la canne. (*Tarif du Comtat Venaissin.*)

1604. — Art. 23. — Les futaines d'Angleterre qui sont ainsi appelees bien qu'elles soient manufacturées en France, en Italie et en Allemagne en bien plus grande perfection qu'au dit pays d'Angleterre, où il ne s'en fait quasi point, mais elles y sont toutes portées pour un secret qu'ils avoient seuls au pays d'Angleterre de les scavoir teindre, apprester et friser en perfection; mais ce secret est descouvert et introduit en France (Laffemas, *Delib. de l'assemblee de com.*, *Arch. cur. de l'hist.*, serie 1, t. XIV, p. 232.)

1609. — En cette ville d'Amian il se faict des meil-

leures futaines qui se puissent voir, qui est occasion que ceste ville est fort marchande d'autant qu'elles sont transportées en diverses provinces. (*Voyages de Villamont*, l. 3, p. 145.)

1618. — Une banière de futaine noire avec ses franges de filloseille blanche et noire. (*Inv. de S. Louis des Français à Rome*, p. 72.)

FUSTE. — Navire léger à deux ou trois rangs de rames, du genre des galères qu'il égalait parfois en importance. Son type le plus petit, de douze ou quinze bancs, se rapporte à celui du brigantin.

1480. — Armèrent 11 fustes, tant galliaces, gallées que galiottes. (Al. Chartier, *Hist. de Charles VII*, p. 163.)

1536. — Ut hemioliæ essent biremes quidem sed quæ a puppi ad malum usque binis remis, a malo ad proram unico tantum agerentur : ut hodie quoque videre est nonnullis earum quas fustas veneti vocant. (Laz. Baif, *De re navali*, p. 46.)

1538. — (Le roi de Tunis) envoya un grand nombre de fustes et autres vaisseaux, pour piller et destruire tout ce qu'ils pouroient trouver mal gardé sur les frontières d'Espaigne. (*Heptaméron*, nouv. 10.)

... — Il y a autres barques latines qui s'appareillent à la morisque et se naigent comme fustes, quand il en est besoin. (A. de Conflans, *Les faits de la marine et navigaiges*.)

FUSTÈLE. — Tige généralement en bois de frêne pour carreaux d'arbalète. Sa longueur beaucoup moindre que celle des flèches d'archers ne dépassait guère 35 centimètres.

1368. — Dix milliers de fustèles de quarriaus de tret sans fiers et sans pennes sont payés à Bruges 2 s. de gros le millier, et le cent de fustèles de piet revient en 1382 à 8 gros. Pour en enferrer 1500, l'ouvrier exige 15 s. — Quant aux fers de ces fustèles nommés mousquettes, ils coûtaient 12 gr. le cent. (La Fons, *Artillerie de Lille*, p. 7.)

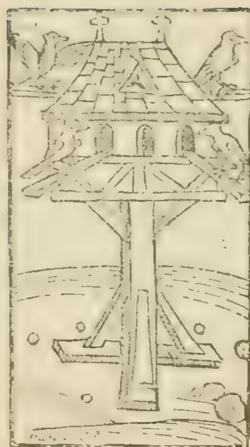
1382. — Pour 1200 de fustèles de piet à 8 gr. le cent vallent 4 l. 16 s. — Pour avoir enferré 1500 de fustèles de tret 15 s. — A mestre Pierre de Beuvry pour 300 de fustèles empenés et 300 de mousquettes non encore enfiérés 72 s. (*Arch. de Lille*, ap. Favé, *Et. s. l'artill.*, t. III, p. 105.)

FUSTIBAL. — Fronde manuelle à manche de bois.

1488. — Fustibal est ung fust, pal ou planchon long de 4 pieds auquel par le meilleu est la fonde lyée de cuyr, laquelle des 2 mains poulse et envoie les pierres au peu près à la semblance de l'engin et instrument nommé onagres. (Flave Végèce, l. 3, ch. 14.)

FUYE. — Volière à pigeons, de moindre importance que le colombier proprement dit.

XIVe siècle. — Portal, machecollies, ponts-levis, foussez, douvez, basse-cours et autres forteresses avec la fuye à pigeons, granges, etc. (*Aveu de la seigneurie de Bagneux*, ap. Monteil, XIVe *siècle*, ép. 19, note 3.)



V. 1500. — *Fuye extr. d'une édition latine de* P. des Crescens.

1470. — Sera faicte une fuye ronde à 8 pelliers à l'entour qui auront chascun 2 piez et demy de largeur et 2 piez de sortie, voltée comme celle de Launay, jusques à 12 piez d'ouverture de franc en rondeur; laquelle fuye aura 20 piez de franc et 24 piez de hault ou environ hors les terres, tant en pié droit que en l'amortissement de la volte, laquelle voulte et aussi les pilliers se amortiront par manière de degrez pour y asseoir les pigeons; et sera le pié droit de lad. fuye de 3 piez d'espesseur par bas en conduisant jusques au hault à 2 piez et demy, le tout fait de tuffeau, à parement dedans et dehors, et les pertuys faiz comme il appartient de esseliers de tuffeau. (Lecoy de la Marche, *Cptes et mém. du roi René*, art. 298.)

1538. — Le logis dud. Aigremont fermé à l'entour, une fuye au meillieu de la cour. (Du Cange, v° *Fuga*.)

1600. — Messieurs, soyez les bien venus; ça, que l'on se dépesche; garçon, au vin, au poullailler, au crochet, à la fuye. (*Le moyen de parvenir*, p. 295.)

1690. — Fuie, petite volière qu'on ferme avec un volet où l'on nourrit des pigeons domestiques en petite quantité. Ceux qui n'ont pas droit de colombier à pied peuvent avoir des fuies. (Furetière.)

1771. — Se dit aussi d'un colombier qui n'a point de couverture et on prétend que les pigeons de ces sortes de fuies sont beaucoup meilleurs que les pigeons des autres colombiers parce qu'ils ont quelque chose de plus sauvage. On voit beaucoup de ces fuies en Beausse. (*Dict de Trevoux*.)

G

GABAN. — Manteau à manches et à capuchon. Voy. CABAN.

1575. — L'accoustrement que portent les circasses est de feutre, fait tout ainsi qu'une chappe d'église, telle que les prêtres portent à la procession et cet ornement leur sert de manteau ainsi que nous usons des gabans. (Belleforest, *Comosgr.*, part. 2, col. 855.)

1591. — Ung gaban blanc estimé 21 l. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency*, art. 366.)

GABARRE. — Sorte de bac ou chalan à fond plat,

servant surtout à charger et à décharger les navires.

1338. – Mises et despenses pour assembler plusieurs nefs, gabarres et autres choses nécessaires aux pons et passages sur la rivière de Garonne. (*Cpte*, ap. Lacurne.)

1436. — Iceux anglois du Croton avoient 2 bateaux nommés gabarres. (Monstrelet, l. 2, ch. 206.)

XVIe siècle. — Je me trouvé... il n'y a que deux jours avec plusieurs autres en une gabarre pour passer l'eau avec nos montures. (Bouchet, *Serées*, t. II, p. 64.)

S. d. — Pour le passage de la ville de Bordeaux à Lormont, l'on payera homme et cheval un carolus et à la Bastide 2 liars... et sera tenu chacun gabarrier avoir 3 personnages dedans sa gabarre, c'est à scavoir un gouverneur et 2 tireurs. (*Coutumier gén.*, t. II, p. 672.)

GACHIÉS (DRAPS. — Draps communs et étroits portant seize aunes à la pièce.

1373. — Faire le pourront... sur chaisnes à 3 piez de 1500 en laine ronde dont l'en fait petit draps et gros appelés gachiers sur quoy se mettra titure de laine blanche et noire nefve sans aucune couleur. (*Ordonn. pour les drapiers de Paris, Livre de justice de Ste Geneviève*, f° 21.)

1467. — Es draps de toutes laines appelez gaschiez le rez de la laine aura 7 quartiers de lez et se feront en 1500 de laines rondes à tout le moins. (*Stat. des tisserands de lange, Ordonn. des rois*, t. XVI, p. 601.)

GAGATE. — Jais ou jayet. Variété bitumineuse de l'anthracite que sa dureté, sa belle couleur noire et son fin poli ont rendue très propre à la confection de petits objets tels que : statuettes, bas-reliefs, bénitiers, autels portatifs et grains de chapelets, ouvrages le plus souvent originaires d'Espagne. La gagate se confond, au moyen âge, avec l'ambre noir. Voy. ce mot.

V. 50. — Cette pierre est plus approuvée qui s'allume plus tôt et aspire odeur de bitume. Le plus souvent elle est noire et malfaicte et crousteuse et moult légière...

Elle ha accoustumé de naistre en Cilicie un peu loing de la bouche d'un fleuve qui entre en la mer auprès d'un château nommé Plagiopoly, le lieu et le fleuve se nomme Gagas. (Dioscoride, l. 5, ch. 92, p. 503.)

V. 1200. — Altare parvum de gagate paratum argento. (*Inv. de la cath. de Rouen.*)

1575. — Combien que ceste pierre semble rude et vile néantmoins elle a je ne scay quoy de divin en soy, car elle nourrit le feu en l'eau, qui ne se peut esteindre sinon par huile.

Et si quelqu'un ayant perdu son pucelage a beu de l'eau avec quelques miettes de ceste pierre, incontinent il pisse, et s'il est puceau il n'est point contraint de pisser. (Belleforest, *Comosgr.*, t. I, l. 2, col. 94.)

1600. — Il y en a de deux sortes, de rousse et de noire et se trouve non seulement contre le fleuve Agathe, mais encore dans Angleterre, Sicile, le champ de Liége, de Sedan, dans la France et le long d'Aix la Chapelle. Quelques fois elle se trouve aisée à rompre, quelques fois bien unie et il y en a de plus dure l'une que l'autre. La noire est polie, unie et bien serrée. Estant approchée du feu, elle conçoit vistement la flamme et a l'odeur de l'encens... Quelques uns la distinguent de l'ambre noir et d'autres croyent que c'est l'ambre noir. (B. de Boot, *Parf. joaillier*, l. 2, p. 430.)

1600. – L'ambre noir, c'est le jaiet appelé gagate ainsi est il porté par le flot de la mer. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, ch. 21, p. 185.)

GAGNEPAIN. — Ce terme n'est peut-être qu'une altération de canepin (Voy. ce mot) dont il se rapproche beaucoup par la prononciation et qui désignait une peau de mouton chamoisée servant à faire des bourses et surtout des gants. Le gagnepain est, en effet, un gant d'armes ou gantelet muni de crispin, confondu, à l'époque de saint Louis, avec le gant ou garniture intérieure de l'extrémité des manches du haubert et qui, devenu une pièce détachée de l'armement, reçoit une armature telle qu'elle est représentée deux fois dans le *Pèlerinage de la vie humaine* avec une coloration rouge et tannée indiquant un fond d'étoffe. Nous donnons ici un des exemples empruntés à ce manuscrit.



V. 1300. — *Gagnepain d'après le ms fr.* 1645, f° 34, *de la Biblioth. Richel. Miniature jointe au texte du « Pèlerinage de la vie humaine ».*

Au XIVe siècle le gagnepain est signalé par paire; c'était alors un gantelet articulé dont nous ne saurions affirmer que les doigts fussent détachés, mais au XVe siècle il devient, dans l'armure de joute, le miton de la main droite servant à tenir la lance et recouvrant en partie le canon de l'épaule de mouton (Voy. ce mot) posé sur l'avant-bras. Ce canon joignant le poignet, il était suffisant d'abriter l'avant-bras d'un gantelet léger et conforme à la définition qu'en donne, en 1446, le *Traité anonyme du costume militaire français*.

Quant au texte des *Mélanges historiques* de Saint-Julien donnant, en 1588, le nom de gagnepain à la petite targe marquetée d'os dont on se servait pour la joute, je suppose là une erreur que la date tardive, de cette interprétation, rend très excusable.

1285. Là veissiez garçons acoure
Et entre les chevaus saillir;
Tronçons d'espées recoillir
Estriers rompus, courians brisez,
Et bastons de fer agussiez,
Wans de balainne, trumelières,
Brasues, wagnepans, et colières
Muciés en sas et en gerons,
Et acraper ces esperons.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 3798.)

V. 1300. A moi armer je m'esseai
Et au haubert je commençai,
Sur le pourpoint je le vesti,
Mès se bien fu pas ne le di.
Quant vestu l'o tantost je pris
La double gorgière et la mis
Entour mon col et puis boutai
Ma teste u hiaume et li musai,
Après je pris geaignepains
Et l'espée dont je me sains.
(*Pelerinage de la vie humaine*, *Bibl. Richel.*, ms. fr. 1645, f° 51.)

1411. — Harnoiz de joustes. Un gantelet appellé gaigne-pain. (*Inv. de l'écurie du roi.*)

1446. — A la main droite y a ung petit gantellet lequel se appelle gaignepain; et depuis le gantellet jusques oultre le code, en lieu de avant braz, y a une armeure qui se appelle espaulle de mouton, laquelle est faczonnée large en droit le code, et se espanouit aval, et endroit la ploieure du bras se revient ploier par faczon que,

quant len a mis la lance en l'arrest, lad. ploieure de lad. espaule de mouton couvre depuis la ploieure du braz ung bon doigt en hault. (*Du cost. milit. fr.*, édit. de Belleval p. 10.)

1449. Du gardebras tantost le désarmay
Notablement et de son gagne pain.

(Le roi René, *Le pas d'armes de la bergere*, édit. Quatrebarbes, t. II, p. 64.)

aux mots CUSTODE et ÉTUI, l'importance qu'avait prise, pendant le moyen âge, l'industrie des gainiers. Les textes donnés ici et les statuts des maitres de la corporation achèveront d'expliquer l'étendue et la diversité de travaux dépourvus dans nos ateliers modernes de tout caractère ornemental.



XIV[e] s. — *Gaine coutelière en cuir ciselé. App. à M. Spitzer.*

1449. — A Jehan de Bonnes, armeurier dud. Sgr... pour garnir un gaignepain par dedans, 2 gros. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 598.)

1450. — Devoit avoir (au XIV[e] siècle pour les tournois) ung gaignepain pour mettre ès mains du chevalier. (Sicille, *Traité du noble off. d'armes*, ms. Bibl. Richel., 387, f° 51.)

1588. — Outre le harnois ordinaire d'homme d'arme, il y falloit endosser un tonnelet, et sur iceluy avoir un grand gaignepain en forme d'escu, tout semé de dents de mules ou chevaux, et avec tout cela un gros et pesant heaume sur l'armet. (Saint-Julien, *Meslanges histor.*, p. 442.)

GAIGNAGE. — **1561.** — Ce que nous appelons gaignages sont champs et jardins où croissent toutes espèces de bleds et potages. (*Venerie de J. du Fouilloux*, ch. 32, p. 25.)

GAILLARDE. — Danse dont le caractère est expliqué par nos textes.

1545. Si danses, tu ne crouleras
Le cropion aucunement
Et gaillardes ne danseras
Mais la vergaye seulement.

(*Superfluité des habits des dames de Paris*, Montaiglon, *Rec. de poésies fr.*, t. VIII, p. 305.)

1650. — Gaillarda dicitur hoc nomine ab incitatione quæ stimulat choraizantes, habet enim nescio quid vigorosum, molli gravique commixtum quo animus potenter excitatur, et ad affectus huic proprios et ad motus numeris proportionatos. [Suit un exemple à 3/2 en ré mineur de 32 mesures.] (Kircher, *Musurgia univ.*, t. I, liv. 7, p. 590.)

1690. — Espèce de danse ancienne qu'on dansait tantost terre à terre et tantost en cabriolant ; tantost allant le long de la salle et tantost à travers. On l'appelloit aussi romanesque à cause qu'elle venoit de Rome. Thoinot Arbeau, dans son *Orchesographie*, dit que c'estoit une danse composée de 5 pas et de 5 assiettes de pieds que faisoient les danseurs l'un devant l'autre avec plusieurs passages dont il donne la tablature qui est de 6 minimes blanches et de 2 mesures ternaires. (Furetière.)

GAILLARDET. — Cubitière à revers allongés sur le bras et l'avant-bras.

1465. — Vous povés bien avoir le bras droit légièrement armé et le plus au délivre que vous pourrez excepté au droit de la souris où il vous fault avoir ung gaillardet puissant et faulde car toutes les fuites de la lance viennent là et en y ont esté beaucoup de gens perdus. (*Le Jouvencel*, ms. Bibl. Richel., f° 178, v°.)

1498. — A Denisot Marchant, sommellier d'armeures, pour avoir fourbi ung bassinet d'acier et 2 paires de gaillardès. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f° 46.)

GAINE, GAINIER. — Nous avons fait connaître,

1260. — Des gaaigniers de fouriaux. — Quiconques vuent estre guainiers furreliers ne ouvrier de cuir bouili en la ville de Paris et en la banlieue estre le puet... Tuit li menestrel aud. mestier puent ouvrer de vache ou de buef, et de cheval, et de àne et de véel tant seulement, sanz metre nul autre cuir en huevre ne viez ne nouvel.

Nus menestrieus aud. mestier ne puet ne ne doit faire nul hennepier qui ne soit de 3 cuire nues tant de chief en chief, se il ne les fet ou de buef, ou de vache sanz véel, se ce n'est à la fausse cerche.

Nus menestrieus du mestier desusd. ne peut faire nul escrin aud. mestier puis qu'il passe 6 den. qu'il n'i mete cerche entour, s'il n'est de cuir de vache.

Nus mestres du mestier dessud. ne puet faire fourrel, ne coliniau ne autre estui, s'il n'a double fonz desus et desouz. (*Reg. d'Et. de Boileau*, tit. 65.)

1392. — Les mestiers des ajusteliers des gayniers et de ceaulx qui font boutaillez et berris de ceur.

Que nulz doud. mestier ne puet ne ne doit dès or en avant faire nulles boutaillez ne berris de ceur de chivalz.

It. Qui que feroit grenies ne ceuras de ceur de trues ne de dagonez il perderoit... 2 solz de messains et se arderoit on l'uevre...

It. Qui que feroit gaynes ne fourelz de taublez qui fuissent de bazene de soure ne de pars ne de trenez il perderoit 2 solz de messains. (*Reg. des mestiers de Metz*, *Bibl. Richel.*, ms. 8709, f° 8 v°.)

1402. — Art. 1. — Que nul dud. mestier ne pourra faire fourreaulx, estuiz, ne escriptoires qui ne soient bons et loyaulx c'est assavoir : les fourreaulx à tables de 3 cuirs, les escriptoires et tous autres estuiz de 4 cuirs, les gaines et escriptoires percées et chevillées du long bien et loyalment bien cousues et bien collez ainsi qu'il est accoustumé ; et si ne pourra nul dud. mestier faire gaine d'un cuir sangle (simple), grenetée ne pommetée, ne ouvrée de fer...

Art. 2. — Que nul dud. mestier ne sera tenu faire fourreaulx, ecriptoires ne gaine de cuir de truye, de cuir de mouton, de cuir de quien, ne de cuir de besenne quelle qu'elle soit.

Art. 11. — Que nul dud. mestier ne pourra sécher ne faire sécher gaines, fourreaulx, escriptoires ne autres choses appartenantes à y cellui mestier sur feu ne sur four. (*Stat. des gainiers de Rouen*, *Ordonn.*, t. VIII, p. 504.)

1432. — A George de Vigue, gaaisnier et ouvrier d'estuis, dour ung estui de cuir pour une des nefz de parement de M. D. S. 4 l. Pour 2 estuis de cuir pour 2 des dragouers de parement 40 s. Pour 4 estuis de chandeliers pour sa chappelle, 4 l. 10 s. Pour 2 gaaisnes de daghes 10 s. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 1123.)

1534. — A Simon Gaudin, marchant joyaullier, pour son paiement d'une guesne de boys de hébène de 6 cousteaulx, une fourchette de mesme bois faicte à la damasquine d'or et de pierrerie, etc. (autres fournitures) 2250 l. (*Arch.*, *carton J*, 961, liasse 962, pièce 243.)

1558. — Art. 21. — Quant aux maistres gaigniers de la

ville, feront les ouvraiges à eulx ordonnés par leurs ordonnances sans ce que les maistres dud. mestier de doreur y puissent aulcune chose entreprendre.

Mais feront lesd. gaigniers toutes sortes de gaignes à cousteaulx et escriptoires ou gallemars à pendre estuiz d'esclisse et d'ouvraiges ou fust de boisselier à joyaulx d'Esglise à bagues et joyaux, à vesselle d'argent, à peigne, estuiz à barbier et cirurgiens, à lunettes, à seringues, estuiz cousus à ligneul à 2 chefs, et tous autres ouvraiges qui se font de cuir fort et boullu et à colle forte, ensemble toutes sortes d'ouvraiges qui se font dud. cuir boullu soit de beuf, vache ou veau comme flacons, bouteilles, targes, targettes et autres qui se font de cuir fort avec fil et ligneul à 2 chefs et colle forte. (*Stat. des doreurs sur cuir de Paris, Arch.* Y, 11, *Reg. des bannières*, t. VI, f° 40.)

1560. — Que nul maistre dud. mestier ne pourra faire gayne, c'est assavoir : que celles qui seront sans couvescles ne seront commencées de cuir tout au long et couvertes de cuir de veau, et celles qui seront à couvercles aussi commancées de cuir tout au long et encherchées de cuir de veau, etc.

It. — Que nul maistre dud. mestier ne pourra faire fourreau d'espées, dagues et pistoletz qu'ils ne soient couverts de cuir de veau.

It. — Que nul maistre dud. mestier de gaynier ne pourra faire bouteilles de cuyr que le cuyr ne soit de vache ou de beuf parce que autre cuyr n'y est pas propre, et que lesd. bouteilles de cuyr soient boulues de cire neufve et non d'aultres et cousues à 2 coutures à double chef bien et deuement ainsi que led. ouvraige le requiert, et sur peine, etc.

It. — Que lesd. maistres ouvreront de cuyr toutes sortes de bouteilles et barraulx tant de verre que d'estaing ou argent et autres vaisseaulx dont ils seront requis.

It. — Que nulz maistres dud. mestier ne pourront faire boittes ferrées que l'on porte coustumièrement a l'arcon de la selle si elles ne sont embouchées de cuyr et couvertes de cuyr, etc.

It. — Que nul maistre dud. mestier ne pourra faire aucuns coffres, cassettes, boettes, cabinetz, escriptoires de comptouer tant grans que petis à mectre besongnes de nuyt, chapperons et broderies à damoiselles, papiers et besongnes d'orfaiverie ou aultre choses, qu'ilz ne soient couverts de cuyr de veau ensemble, le dessoubz couvert de cuyr et embouché de cuyr tant au couvescle que à la gorge, et doublés de telle doubleure qui leur sera commandée, sur peine, etc.

It. — Ne pourra faire aucuns estuitz à barbier, estuitz de cirurgiens, estuitz à lancettes qu'ilz ne soient commancez et encherchés de cuyr et embouchez et couverts de cuyr de veau, pour le couvercle, qu'il soit faict de boys, et quant aux estuitz à peigne seront commences de ce que l'on vouldra, le tout couvert de cuir de veau...

It — Que nul... ne pourra faire aucuns gallemars autrement dictz escriptoires que l'on porte coustumièrement à la ceinture qu'ilz ne soient couverts et encherchés de cuir, embouchés de cuir et couverts de cuir de veau...

It. — Que nul .. ne pourra faire aucun estuy à mectre aucune vesselle d'argent ou de verre ou estain comme couppes, esguieres, potz, plats, escuelles, sallières, bassins et toutes autres sortes et manieres d'estuitz à mectre vesselles qui ne soient embouchées et couverts de cuyr et que les tenons par ou passent les courroyes qu'ils soient de 2 cuyrs ; aussi tous estuitz de cullers et de seringues seront couvertz de cuyr de veau, et les tenons par ou passent les courroyes seront de 2 cuyrs.

It. — Que nul .. ne pourra mectre colle forte en euvre pour besongner sy lad. colle n'est bonne, non pareille ne faicte de rogneure de cuyr ou de pareure...

It — Que nul .. ne pourra mectre cuyr en euvre en quelque ouvrage que ce soit sy le cuyr n'est neuf ..

It — Que tous maistres dud. mestier de gaynier pourront mectre coulleurs en leurs ouvrages telles que l'on leur commandera et ainsi que bon leur semblera sans ce que on les puisse empescher de ce faire, et enrichir leurs ouvrages et les couvrir de ce que l'on leur commandera et de ce que bon leur semblera.

It. — Que tous estuitz à mectre bonnetz tant cousus à 2 chefs gros que cousus à l'esguille ou collés, tant à gorge que sans gorge et fermans à clef ou cadenas et non fermans seront embouchez de cuyr et couvert de cuyr, et doublez de telle doubleure que l'on vouldra. (*Ordonn. du mestier de gaynier, fourrelier et ouvrier de cuyr boully de Paris*, ibid. f° 100.)

1561. — Une grande gaigne de cuyr boully garnye de 10 cuilliers, 15 cousteaulz emanchés d'argent, 12 petites fourchettes d'argent et 2 grandes emanchées d'argent (*Inv. du chât. de Pau*, f° 6.)

GALAND. — Nœud de ruban porté d'abord dans les cheveux, puis remplaçant, après l'édit de 1644, les passementeries du costume.

1634. — S'est présentée une mercière du Palais requérant qu'il fut déclaré que c'est parler bon françois de dire qu'une dame porte un galand. (*Rôle des présentations*, Éd. Fournier, *Var. hist. et litt.*, t. 1, p. 132.)

1634. Si tu fais ce coup là, que ton pouvoir est grand !
Viens, je te veux donner tout à l'heure un galant.
(Corneille, *La galerie du Palais*, acte 4, sc. 15.)

1644. — Et pour monstrer que toutes ces manières de rubans contribuent beaucoup à faire parestre la galanterie d'un homme, ils ont emporté le nom de galands par préférence sur toute autre choses. (*Les loix de la galanterie franç.*)

GALANGA. — Cette plante aromatique figure, au moyen âge, parmi les épices. Voy. GARINGAL.

1536. — Galange sunt quedam radices ordorifere, sicut sunt note. (*Luminare majus*, pars 1, f° 3 v°.)

1611. — *Galangue* : sweet, ciperus, english galingale or the aromaticall root thereof. (Cotgrave).

1771. — Plante des Indes orientales et de la Chine... sa racine est d'un goût fort âcre et d'une odeur aromatique... c'est un remède céphalique, cardiaque et stomachique... il est bon pour corriger la puanteur de l'haleine. (*Dict. de Trévoux*.)

GALANTINE. — Au nombre des variétés culinaires tombées en désuétude, il faut compter les galantines de poisson qu'on servait à la table princière de la comtesse Mahaut d'Artois.

1328. — Pour 6 tourbos, 3 moruez, 12 maquerians, un panier d'oitres et de soulettes, 104 s. 2 d. Pour lamprions 15 s. 2 d... Pour vin, vinaigre, pain pour mettre led. poisson en galentine 26 s. 4 d. Pour 2 paniers et 2 tonnelès à le porter de Paris en Bourgogne 4 s. (*Cpte de l'hôtel Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, A 471, extr. J. M. Richard.)

GALÉACE. — Galère de fort tonnage.

V. **1520.** — Il y a autres manières de navires en ceste mer (Méditerannée) qui s'appellent galléaces, lesquelles vont à rames comme gallées mais elles sont plus pesantes ; aussi elles sont plus haultes, plus longues et plus larges que ne sont gallées et vont mieux à voyle que à rames et endurent plus de tourment que ne font lesd. gallées et si portent beaucoup plus d'artilleries, et quand se vient à combatre sont promptes comme les grosses navires : Je vous conseilleraye plustôt pour vostre seureté d'aller dedans cela ou dedans les gallées subtiles que je vous ai dictes cy dessus, lesquelles toutesfois sont plus légières et à vent et à rames que ne sont les autres. Lesd. galléaces se doibvent acoustrer tout ne plus ne moins que je vous ay dict des gallées, réservé qu'il y a encores plus de banières (Philippe de Clèves, *Traité de la guerre*, édit. de 1558, p. 133.)

GALÉE. — Galées ou galères représentent toute une famille de navires. Nous empruntons à l'*Archéologie* de Jal la nomenclature qu'il donne de ces différents types : « Les variétés de la galère étaient nombreuses : la galère subtile qui correspond au dromon ordinaire, mais qui a perdu un rang de rames ; la grosse galère, le chat, le bucentaure, le *lignum de teris*, la galléasse qui est le géant de l'espèce, la galiote qui est à la galéasse ce que la galée des IX et X siecles est au grand dromon ou au chélande. (Jal, *Archéologie navale*, t. I, p. 434.)

XII siecle — Ce que les anciens appelaient liburne, les modernes le nomment galée, c'est un navire long, peu large, peu élevé, ayant à la proue un morceau de bois immobile qu'on nomme vulgairement calcar, instrument avec lequel la galée perce les navires ennemis qu'elle en a frappés.

Les galions (petites galères) n'ayant qu'un seul rang de rames, plus mobiles à cause de leur peu de longueur, sont plus légers à la course, évoluent plus facilement, sont plus propres à lancer feu grégeois. (Winesalf, *Richardi regis iter*, ch. 34.)

1309. — A nostre main senestre arriva le comte de Japhe (Jean d'Ibelin) qui estoit cousin germain du comte de Montbéliart et du lignage de Joinville. Ce fut celi qui plus noblement arriva, car sa galée arriva toute peinte dedens mer et dehors à escussians de ses armes lesqueles armes sont d'or, à une croiz de geules patée, il avoit bien 300 nageurs (matelots) en sa galée et à chascun de ses nageurs avoit une targe de ses armes et à chascune targe avoit un penoncel de ses armes batu à or...

Devant le roy avoit une galée de génevois là où il ne paroit que un seul home desus. Maintenant que il vit le roy sur le flum il sonna un siblet et au son du siblet saillirent bien de la sente de la galée 80 arbalestriers bien appareillés les arbalastres montées et mistrent maintenant les carriaus au coche. (Joinville, p. 51 et 114.)

1318. — Quæ galea est desuper passibus 23 pede uno et quarto (38^m,70) : et est in coperta in medio pedibus 7 et 2 digitis grossis (2^m,40). Et est aperta in bocca in medio pedibus 15 et unum quartum et digito uno (5^m,10). Et est larga in fundo in medio pedibus 9 (3 mètres). Et est aperta in suo tertio de proda, pedibus 11 et dimidio et digito (3^m,85). Et est aperta in suo tertio de proppe pedibus 13 et digitis duobus (4^m,38). Et est aperta in suo quarto de proppe pedibus 11 et digitis grossis 2. (Antonio Marin, *Extr. du 1er livre des Commemoriali de Venise.*)

1369. — Gallée Sainte-Marie (approvisionnements). — 240 quintaux de pain biscuit — unes balenches de bosc à peser led. pain — 12 pores — 4 gallons d'huile d'olive — 2 queues de vin — 6 quennes vergnies — 3 caudrons d'arain — 2 pailles de fer — 1 cuillier de fer — 1 grant veille — 2 petites veilles — 6 broches à traire vin — 200 alnes de canevaz pour refaire les trefs de lad. gallée — 15 alnes de toille blance pour faire nappes et touailles — 15 alnes de canevaz pour faire sacs — 2 treppiez — 2 cros à char — 2 greelz — 2 lampes de cuivre — 6 lampes de voirre — 50 escuelles de fust — 50 tailleurs — 50 cuilliers de fust — 12 vernigas de fust — 4 grans cuilliers de fust — 1 mortier de fust — 1 pesteil — 4 grans gates — 6 seilles — 6 escoppes — 2 pelles de fust — 18 hanaps de plane — 6 lanternes — 12 chandeliers de bosc — 4 grans penniers — 1 corbeille — 1 l. de fil retuers — 4 douzaines de grans aiguilles pour coustre les trefs de lad. gallée — une congnié — une hache — un coustel à bouchier — 25 l. de chandelles de suif — 3 foisiz d'achier — 20 glennes de broches ensoufrées — 500 de suif pour suer lad. gallée — 1 baril d'acoustren, une garle d'aux, 1 boissel d'ougnons — 140 petitz barilz — 2 queues wides — 2 barilz quaques et 8 pièces de menue cordes pour sagoulles et fresnelles, chacune pièche pesant 3 l. (*Arch. de la Seine-Inf.*, ap. Puiseux, *Etude s. une grande ville de bois*, p. 24).

V. **1400.** — 3 grandes galées huissières esquelles ils menoient six vingt chevaux. (Boucicaut, p. 603.)

1456. — Salvatori de Valencia pictori : 11 parvis tabulis depictis cum figuris certorum sanctorum ad cognominandum galeas. (*Arch. vatic.*, M, f° 199.)

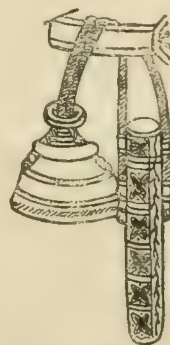
V. **1520.** — Si vous allez par la mer du Levant qui ne va ne vient et là où on use de gallées est besoing que vous en ayez une qui s'appelle la gallée royale, qui doibt estre la plus grande et la meilleure de toutes les autres, là où il fault que vous ayez vostre chambre bien taillée et bien peincte et richement, et l'accoustrement de mesmes; car c'est merveilles des triumphes qui se font en icelle, mès là plus que en autre. Et vous fault couvrir toute la pouppe derrière de drap d'or ou de veloux ou de autre drap de soye bigarré, qui baignent à 2 costez jusques en l'eaue. Aussi pareillement debvez avoir tout le long de lad. gallée pendant jusques près de l'eaue une pièce de tapisserie ou d'escarlatte à tout vos devises de broderie dessus attachée aux bans qui constiennent les rames.

Debvez aussi avoir une bannière sur le bout devant de votre pouppe armoyée de vos armes et la plus belle et la plus riche que vous seaurez faire. Et depuis là tout le long de vostre gallée jusques au devant debvez avoir à chascun costé demye douzaine de bannières quarrées et droictement devant un panon.

Et quand vostre mast est levé, doibt avoir dessus une bannière quarrée armoyée de vos armes. Et sur tout le devant de lad. gallée doibt avoir un bon canon de fonte affusté sur cordes et à chascun costé un faulcon de fonte des hacquebuttes et des coulouvrines pour vous ayder parmy la gallée. Et doibt aussi votre gallée à 2 costés estre pavoisée de pavez armoyez de vos armes ou de voz devises pour couvrir les matelots qui rament et en doibt avoir chacun banc un pavez pour le moins.

Aussi pareillement quand lad. gallée sera à l'anon doibt avoir une couverte qui s'apelle tente par dessus depuis votre pouppe jusques tout le devant d'icelle laquelle debvez faire de vos couleurs; et en yver elle est de gros bureau dessous et de toille dessus, et en esté suffist de toille ou d'autre chose qu'il vous plaira, véez là ce qu'il me semble qui peult estre pour l'acoustrement de la gallée royale. (Philippe de Clèves, *Traité de la guerre*, édit. de 1558, p. 132.)

GALEMART. — Écritoire portative, généralement suspendue à la ceinture. L'étui, de forme allongée dans lequel on serrait les plumes, indique l'origine de ce vocable dont l'analogue italien est *calamaio*.



V. 1175. — *Galemart, gravure d'une tombe anglaise, d'après* Waller.

1560. — Que nul maistre dud. mestier de gaignier ne pourra faire aucun gallemars autrement dictz escriptoires que l'on porte coustumièrement à la ceinture qu'ils ne soient couvertz et encherchés de cuir embouchés de cuir de veau. (*Stat. des gainiers de Paris*, f° 100.)

1598. — Louis XI estant à l'assemblée luy voyant (à un petit scribe) son escritoire pendu à sa ceinture luy commanda aussytost de luy escrire soubs luy; et ainsy qu'il eut ouvert son gallemard que l'on appelloit ainsy jadis et encore aujourd'huy aucuns l'appellent tel à la vieille françoise, et voulant faire tumber sa plume, avecques elles tumbèrent 2 dez. (Brantôme, *Grands capitaines*, l. 2, ch. 2.)

GALÈRE (VAISSELLE DE. — L'orthographe d'un texte de 1532 nous fait supposer que *galere* est une altération du mot gallet qui, appliqué à des pots et des plats, indiquerait un grès dur ou une faïence caillouteuse comme étant la matière spéciale de ces objets.

1532. — Pour une douzaine de pots de gallez pour y mectre confitures 12 s. Pour 2 pots de gallez 2 s. Pour 4 grands potz de gallez pour lad. chambre 8 s. (*Cptes des dépenses de la royne. Arch. de Lille, Carton des joyaux.*)

1557. — Clissettes pour nettoyer les dents : Prend poudre de coral rouge 4 onces, des tès de pots de galères 2 onces, os de sèche une once, de pierre ponce une once, etc., réduis le tout en paste et en fay des dentifrices. (*Secrets d'Alexis, partie* I, l. 2, f° 37, v°.)

1690. — Dans la cuisine — 29 plats de galère blanche frasée — 4 plats de galère bleue et blanche — 2 assiettes de galère bleue et blanche et un autre petit plat de même — 4 pots de galère les 3 couverts d'estaing. (*Inv. du baron d'Avelin, Arch. de Lille, Cart. des joyaux.*)

GALERON. — Chapeau de fauconnier à bords relevés et dont la partie antérieure formant avance ou visière d'une très forte saillie, permettait d'abriter l'homme et l'oiseau de poing.



1306. — *Fauconnier coiffé du galeron. Fauconnerie de Frédéric II, Biblioth. Richel., ms. fr.* 12400, f° 145 v°.

1306. — Li fauconniers taingne aucunne fois le galeron sus son chief et aucune fois l'otoit. Galerons est chapiaus de feutre. (*La fauconnerie de Frédéric II*, f° 145 v°.)

GALETS. — Jeu de palets installé sur une longue table garnie comme un billard.

1413. — En une rue de la ville de Villiers où sont les galloires à jouer aux galès. (*Arch. JJ*, 167, p. 85.)

1557. — A Marcel Frérot, menuisier dud. Sr, pour avoir fait une grande table de boys garnye de tréteaulx pour servir à jouer au jeu de galletz à S. Germain en Laye, 4 l., 10 s.

Pour avoir fait un grant sercle de fer servant à tenir le bougran pour recevoir les galletz dud. jeu et pour 4 branches de fer à griffe aussi servant aud. jeu 75 s.

Pour avoir fait ung autre grant jeu de galletz de 33 piedz de long garny de tréteaulx, servant à jouer en la chambre de monsieur, estant aux Tournelles à Paris 110 s.

A Loys Révillon, tapissier, pour avoir garny ung jeu de gallet de toille vert, pour cuyr, cordes, cloux, fil et façon, 30 s. (*Cpte roy. de Julian de Bonderille*, f° 5 et 6.)

1771. — Jeu où l'on pousse un palet sur une longue table qui est entourée d'une grande rainure ou creux, où, si l'on tombe, on perd le coup aussi bien que quand on est le plus loin du bord. (*Dict. de Trévoux.*)

GALIOT, GALIOTE. — Bâtiment léger de peu de longueur, propre à la course et d'un maniement facile. Il résulte de documents contemporains de l'époque de Philippe-Auguste, que la galiote n'avait alors qu'un seul rang de rames. Jal a calculé qu'un navire de cette espèce, armé de deux cents hommes, pouvait être long de 120 à 125 pieds et avoir 23 rameurs de chaque bord ; 92 rameurs et cent hommes d'armes remplaçant les rameurs au besoin.

1304. L'amiraut en un galiot
Fait entrer o li sans attendre
Arbalestriers en tous quarante.
(Guill. Guiart.)

1416. — Un galiot d'argent doré séant sur une branche de coral ou il a un pie esmaillé aux armes de Mr. séant sur 4 angels jouans de plusieurs instrumens et est le voille de coral et y a plusieurs langues de serpent, pesant tout 13 m. 2 o. 120 l. t.

Une saliere d'argent doré fait en manière d'un petit galiot au milieu duquel a un mast d'argent doré garny entour de 6 langues de serpent et dessus un estant serpent volant et 2 petits, et a chascun bout dud. galiot a un autre serpent volant... 30 l. t. (*Inv. du duc de Berry*, n° 328 et 354.)

GALOCHE. — Cette chaussure ne paraît pas, à l'époque qui nous occupe, avoir été fort différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Couverte d'étoffe, bridée et bouclée, entière ou fendue, mais montée généralement en cuir avec addition de liège, elle est, dans nos documents, presque toujours signalée comme une chaussure de femme et si on trouve des galoches à relever de nuit, le peu de confortable des chambres à coucher de l'époque permet d'affirmer, qu'en pareil cas, les galoches étaient de bonnes chaussures et non des pantoufles.

1392. — Pour 21 paires de galoches de liège noires et escorchées (pour la reine) au pris de 10 s. t. (4° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 137.)

1397. — Demi quart d'escarlate vermeille de Malines pour faire et garnir unes galoches (pour la duchesse d'Orléans).

1408. — 5 paires de galoches de cuir doré de la façon de Lombardie. (*Inv. de la duchesse d'Orléans*, f^s 5810 et 6143.)

1452. — Que toutes galoches tant sciées comme entières, tant à cuirs pleins, croisées comme annelez et les brides derrière soient : c'est assavoir ceux de cuir de noir, de cuir de vache et cloue, et les autres de tel cuir comme il appartiendra bons et souffisans, et que les galoches qui seront siées du long, d'un espan et au dessus, soient assemblées de cuir de vache, et clouez chacune charnière et assemblée de 8 clous et les autres mendres comme il appartiendra, les brides et croisées cousues bien et souffisamment, et clouez les treppointes d'icelles galoches de 4 clous de chascun costé, et les boucles qui y seront qu'elles soient de bon potin, du moins bien attachées et cousues et corroyez comme il appartient. (*Stat. des faiseurs de patins de Tours, Ordonn. des rois*, t. XIV, p. 232.)

1454. — Pour 5 paires de souliers du pris de 5 s. t. chascune paire et pour 4 paires de galoches de liége du pris de 15 s. 6 d. t. pris par la royne. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, f° 90 v°.)

1466. — Une paire de galoches de cuir d'Espaigne aussi doublée de drap. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, f°s 1908, 1909.)

1471. — 2 petiz esgaloches de fer noir pour aller sur la glace. Une paire de grans patins de blanc boys ferrez par dessoubz pour aller sur la glace. (*Inv. du roi René à Angers*, f^s 17 et 22.)

GALON. — Mesure de contenance variable suivant les pays, et particulièrement en usage pour les liquides. Au XVIIIe siècle on entendait par galon une boite ronde dont les épiciers se servaient pour mettre leurs marchandises. On en trouvera un exemple beaucoup plus ancien à la page 169 de ce *Glossaire*.

XIIIe siècle. — D'un quarte d'orge puet homme avoir 100 galons de cervoise communément. (*Traité d'économie rurale*, ap. Godefroy.)

1400. — Un galon de bon vin de Rin pour 8 estrelins et celi de Gascongne pour 6 estrelins, de quoy li gallons fait les 2 quartes de pois. (Froissart, t. II, p. 129.)

1423. — Soient de certeyn mesure le tonel de vyn 252 galons, la pipe de 126 galons, le tertian de 84 galons, la hogeshede de 63 galons, le barelle de harank et d'anguilles de 30 galons pleynement pacqués. (*Stat. de Henri VI.*)

1450. — Ung gallon qui sont 2 peauz de cistre. (*Arch. JJ*, 180, p. 136.)

1508. — Un gallon à pié. — Un gallon de pot et demy. (*Inv. de l'archev. de Rouen*, p. 506.)

1755. — Galon, boëte ronde où les épiciers mettent des épices et autres marchandises. (Prévost, *Manuel lexique*.)

GALTERILH. — Espèce de javelot.

1294. — Et est à savoir que ce sont les armeures qui faillent selonc mon dit pour chascune galie... 100 javeloz qui sont appelez galterihl. (*Arch. J*, 387, n° 12.)

GALVARDINE. — Caban à larges manches et à

capuchon. La galvardine, portée à la fin du XV[e] siècle par toutes les classes de la société, servait à l'occasion de manteau de pluie. Elle était faite de drap ou de cuir; le grand modèle comportait environ 3 aunes 1/2 d'étoffe, mais en Italie c'était un vêtement plus court. Cette sorte de cape de Béarn, serait, d'après un témoignage du temps, originaire d'Espagne.

1480. Quelle robe vous sembleroit belle
Qui tous les trois estatz désigne?
Par Dieu, je n'en sais point de telle
Que serait une galvardine.
... Or donc que homme ne s'advise
Es festes, banequets et esbatz,
S'il n'a sa galvardine mise,
D'aller dancer les trois étatz.
(Coquillart, p. 115.)

1491. — 3 aulnes et demye drap noir pour faire une grant gavardine à cappe (pour le roi), au feur de 11 l. 10 s. t. l'aune.

3 aulnes 3/4 escarlate de Paris couleur de Fleurance pour faire ung manteau à cappe bandé de mesme. 3 aulnes 3/4 semblable escarlate pour faire une gavardine à cappe et larges manches pour led. Sr. (9[e] *Cpte roy. de P. Briçonnet*, f[os] 22 v°, et 28 v°.)

1491. — 3 aulnes quart estamet taint en escarlate pour doubler une gavardine de cuir à cappe que le grant escuyer a donné au roy, 31 l. 6 s. 7 d. t.

Pour la façon d'avoir décousu, retaillé et recousu une gavardine (la même) faite de 2 peaulx noires de cuir de Catheloigne que le grant escuier a donné aud. Sr. et icelle doublé d'estamet tainct en escarlate, et bandé les cousτures, fentes et le bas de veloux cramoisy, et bandée la cappe pardessus l'estamet de veloux tanné, 20 s. t. (10[e] *Cpte du même*, f[os] 6 et 189.)

1517. — Gallus... si videt aliquam habitus formam, eam assumit, ut illi qui ferunt galbardinas ad modum hispanorum, et vestes tegentes collum sicut alemani. (Mich. Menot, *Sermons*, f° 37.)

1546. — Puis le vestit d'une galverdine et l'encapitonna d'un beau blanc béguin. (Rabelais, l. 5, ch. 43, p. 205.)

1590. — In questo tempo (XV[e] siècle) portavano (la gioventu) una vesta corta o gavardina, che s'allacciava dinanzi con certi nastri, et havevano le maniche alquanto piu aperte, et con 2 faldette divise a 2 colori coprivano alquanto la parte di dietro. (Vecellio, p. 54.)

1611. — *Galvardine, gaberdine.* A cloake of felt for rainy weather. (Cotgrave.)

GAMACHE. — Longue guêtre ou jambière à boutons, faite de drap, de cuir, ou de velours et servant à cheval pour protéger la jambe du cavalier.

1591. — Une paire de gamaches de velours incarnadin d'Espagne, bordées d'argent tant hault que bas, garni de bouttons d'argent, 16 esc. 20s. — Une paire de gamaches de velours orange, couvertes par le hault et bas de broderies d'argent, 6 esc. — Une paire de gamaches de drap tanné, 1 esc. 15 s. (*Vente du Sr de Beaujeu, Arch. du Cher, Bull. du comité histor. Archéol.*, 1850, t. II, p. 219.)

1595. — A Martin Tauxin et Pierre Beauchesne, chaussetiers de Sa Majesté. Pour avoir fait une paire de gamache de serge grise, blanc, toutes chamarrées ou costé de la chausse de passement d'argent et soie gris blanc et par hault garnies de picadelles doublées, toutes chamarrées dud. passement et garnies de boutons d'argent meslez de soie gris blanc, et sur lesd. gamaches avoir faict 2 pelitz gamachons chamarrées de mesme passement d'argent attachez avec des boutons d'argent et soie gris blanc, et avoir faict des escailles qui tiennent ausd. gamaches. (18[e] *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 48 v°.)

1635. — Gamache, triquouse, botine de drap, brodequin de drap, à semeles de cuir ou sans semeles, servant à cheval et à pied (Monet).

GAMBAYS. — Étoffe gamboisée, piquée, matelassée.

1170. Plusors orent vestu gambais.
(*Rom. de Rou*, v. 12801.)

S. d. Vei perpoinz e gambaye
Gitatz sobre garnizos.
(P. de Bergerac, ap. Raynouard.)

1436. — Unum pannum ciriceum sive gambays, figuratum diversorum colorum, rubey, crocei, viridi et aliorum colorum.

Unum vestimentum munitum capa missali cum dalmaticis diaconi et subdiaconi paratum gambay, rubei coloris, cum avibus figuratis viridi coloris et aliarum rerum, et cum manipulis et communibus usibus dicte ecclesiæ. (*Inv. de l'égl. S. Martin de Montpesat*, n° 91 et 99.)

GAMBESON, GAMBOISON. — Pourpoint, auqueton ou tunique suivant la coupe et la longueur dont la limite extrême ne dépasse pas sensiblement les genoux. Dans le costume de guerre de la chevalerie, le gambeson, garni de bourre et piqué, se posait, sous le haubert et le haubergeon, pour garantir contre l'âpreté du frottement de la maille ou des plates et préserver, en certains cas, l'armure de l'oxydation. Dans l'habillement des piétons et archers, au XIV[e] siècle, le gambeson est une sorte de justaucorps très allongé et apparent qui remplace le haubert.



V. 1375. — *Gambesons, Biblioth. Richel., ms. fr.* n° 2813.

Les statuts des métiers de l'époque indiquent les divers procédés de piqûre aussi bien que les matières servant à rembourrer les gambesons.

Les femmes portaient aussi des tuniques piquées auxquelles on donnait le même nom. Le manuscrit n° 1645, de la Bibliothèque Richelieu, intitulé : *Pèlerinage de la vie humaine*, contient une miniature représentant une tunique de ce genre. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, tome V, page 98, en ayant donné un dessin, nous nous dispensons de le reproduire, mais on trouvera à l'article GAGNEPAIN la figure d'un homme d'armes extraite du même manuscrit et qui montre le gambeson dépassant quelque peu, à la hauteur des genoux, les mailles inférieures du haubert.

1160. Puis li fait vestir un gambès
De soie et d'auqueton porpoint.
(*Rom. de Perceval.*)

V. **1230.** Gautiers s'arma, li vavassors gentis;
Vest un haubert qui fu fors et treslis.

Desor vesti un gambison faitis :
N'a si fort home en trestout le pais,
Se il le porte un arpent et demi,
Qu'il ne fust auques foibloiez, gel voz di.
(*Gaydon*, v. 4913.)

V. **1250**. — Que chascun ait costes à armer et gambison se veaut, et se il ne vaut gambison, il doit mettre devant son ventre. Une contre curée de tèle ou de coton, ou de bourre de lène, tel et si fort come il voudra. (*Assises de Jérusalem*, ch. 103.)

1266. — Un gambaison... un petit gambaison sanz manches. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 192.)

1296. — Que nus (armuriers) ne puisse fère cote ne gamboison de tèle dont l'envers et l'endroit ne soit de tèle noeve, et dedenz de coton et de plois de toiles, et einsi que est qu'il soient dedenz d'escroes...

It. — Si l'en fait cote ne gamboison dont l'endroit soit de cendal et l'envers soit de tèle, si vuelent il que ele soit noeve et se il i a ploit dedenz de tèle ne de cendal, que le plus cort ploit soit de demie aune et de demi quartier de lonc au meins devant, et autant derrières, et les autres plois lons ensuians. Et se il i a borre de soie qui le lit de la bourre soit de demie aune et demy quartier au meins devant et autant derrières et se il i a coton, que le coton vienge tout contreval jusques aus piez.

It. — Que nul ne euevre bati qui ne soit puiz plain pouce, puis les pertuiz en amont. (*Ordonn. des métiers de Paris*, p. 371.)

V. **1300**. Adonc prist elle un gambeson
D'une desguisée façon...
Car droit derrière estoit mise
En la dossière et assise
Une enclume qui faite estoit
Pour cops de martiaus recevoir
Et tout ainssi comme fait est
De pointures le gambeson
Pourquoy pourpoint l'appelle on.
(*Pèlerinage de la vie humaine*, f° 43.)

1309. — Je me levai et getai un gamboison en mon dos et un chapel de fer en ma teste. (Joinville, p. 80.)

1311. — Que nules, d'ores en avant ne puisse faire cote gamboisée où il n'ait 3 livres de coton tout neit, se elles ne sont faites en sicines et au dessous soient faites entre mains que il y ait un pli de viel linge emprès l'endroit de demi aune et demi quartier devant et autant derrière.

It. — Que nul ne face cote où il ait bourre de soie, escroes nulles ne de toiles ne de cendal se elles ne sont fortes, anfrenées et couchiées. (*Ordonn. des métiers de Paris*, p. 371.)

1313. — 2 gambaishones ad perticam dictæ cameræ, de malha. Unum perpunti signatum signis leonis. (*Inv. des Hospitaliers de Toulouse*, p. 183.)

1315. — Un gamboison de brodure des armes de Bourgongne prisé (20 l.). Un autre gamboison de veluel et de brodure des armes de Bourgogne (30 l.). Un autre gamboison de cendal des armes de Bourgogne (20 l.). (*Inv. des joyaux de la Ctesse Mahaut d'Artois*, f° 14.)

1600. — Le chevalier commence à s'armer par les chausses, puis endossoit un gobisson, mot retenu par les villageois d'environ Langres. C'estoit un vestement long jusques sus les cuisses et contre pointé. (Cl. Fauchet, *Milice franç.*, f° 39.)

GAMBIÈRE. — Armure des jambes. Voy. JAMBIÈRE.

1322. — 2 paribus de gaumbers. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1333. — Pro gamberiis cosseriis, guantilectis. (*Cpte extr. de l'Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 274.)

GAMBRE. — **1635**. — Bocassin, menue étofe de lin, oulée, a guise de drap de laine, et teinte an coleur.

Gambre blanc, toile blanche de lin gommée et roide à faire doublures. (Monet.)

GAMITE. — Fourrure de chamois.

1309. — Après ce que le roy fu revenu d'outremer il se maintient si devotement que onques puis ne porta ne vair, ne gris, ne escarlatte, ne estriers, ne esperons dorez. Ses robes estoient de camelin ou de pers; ses pennes de ses couvertouers et de ses robes estoient de gamites ou de jambes de lièvres ou d'aigneaulz. (Joinville, p. 210.)

GAMYON. — **1496**. — Pour 6 miliers d'espingles et petiz gamyons blancs pour mad. dame, au prix de 6 s. le milier, l'un portant l'autre 30 s. (*Dépenses de la Ctesse d'Angoulême, Bibl. Richel.*, ms. 8815, f° 33 v°.)

1750. — Camion, épingle de la dernière petitesse. (Prévost, *Manuel lexique*.)

GANCHE. — **1624**. — Les larrons (à Constantinople) et ceux qui assassinent sont empalez ou ganchez... Les ganches sont plusieurs grands crochets de fer, dont les pointes sont en haut, sur lesquelles on laisse tomber le patient de bien haut. (Des Hayes, *Voy. du Levant*, p. 251.)

GANNE. — **1454**. — Ils (les nègres) portent outre les 2 gannes mauresques qui sont en forme de cimeterre turquesques forgées de fer simplement sans aucun acier. (Alouys de Cademoste, *Afrique de Temporal*, t. II, p. 386.)

GANON. — Bordure.

S. d. Le roy de France a fait tendre son tref;
Moult estoit bel et richement ouvré,
Un arpent dure le paveillon de lé :
Les ganons sont de çandal d'or brodé.
(*Rom. d'Aquin*, v. 1136.)

GANON, GAIGNON. — Chien de forte taille.

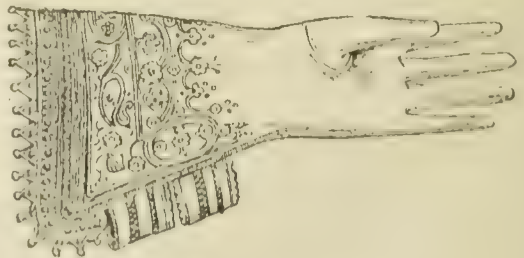
1180. Fols est ki d'esprivier cuide faire faucon,
Ne de ronce destrier, ne de levrier gaignon.
(*Rom. d'Alexandre*, f° 84.)

1396. — M. Jehan Goigeul — d'azur, à 3 ganons d'argent passans, à une bordure de gueules. (D. d'Arcq, *Armorial de France*, n° 483.)

GANOTE. — Surcot sans manches ou cote à armer qui se posait sur le haubert de mailles et dont on trouvera deux exemples à la page 59.

1300. Cascuns ait sor l'auberc la ganote vestie.
L'espée sur la cape bien repunse et mucie.
(*Fierabras*, v. 4666.)

GANT. — Depuis le VIe siècle, où s'affirme en Gaule, l'usage des gants, cette partie complémentaire du costume correspond, durant la période du moyen âge, aux emplois les plus variés. Si aujourd'hui le port des gants est d'habitude plus générale, on lui trouve néanmoins, dans les documents anciens des applications plus nombreuses. La série des exemples cités ici prouvera une fois de plus combien tout ce qui tient, aux industries de cette époque, présente d'intérêt au point de vue de la fabrication et du décor.



V. 1580. — *Gant de peau à crispin brodé, attribué à Marie Stuart. Anc. coll.* Jubinal.

Dans les comptes de l'argenterie et dans les inventaires, la mention des gants est fréquente; on employait à les fonctionner toute sorte de cuirs, de

fourrures et d'étoffes tels que : canepin, cordouan, chamois, buffle, cerf, lièvre, chat, renard, louveteau, chien, dos de gris, menu vair, martre, veau mégissé, chevrotin, loutre, chèvre, agneau, lapin, et parmi les étoffes : la laine, la toile, le velours, la soie tricotée qualifiée d'ouvrage à l'aiguille ou autres tissus faits de cette matière.

A l'époque féodale la livraison des gants constitue un droit seigneurial acquitté par les acquéreurs dans les mutations de fiefs, et dont les sergents recueillaient finalement le profit. Dans le même temps les gants passent aux mains des couvreurs, des maçons, des fondeurs et autres gens de peine, tandis que l'exécuteur des hautes œuvres s'en sert pour attacher au gibet les criminels et les suicidés.

L'abondance de nos textes exige trois divisions: la première comprenant presque toutes les variétés d'emploi; la seconde, consacrée aux gants liturgiques et la troisième, à ceux que leur forme particulière rendaient propres à la fauconnerie et à toutes les chasses à l'oiseau.

Nous exceptons à dessein de ces catégories les gants à armer qui ne sont autres que des gantelets; il en est parlé avec détail dans l'article suivant.

Les gants à fraises sont ceux dont le revers de main est occupé par une rosette ou cocarde de quatre à cinq centimètres de diamètre, faite en ruban de la couleur des broderies et posée à la place qu'occupe l'émail ou le chiffre dans les gants liturgiques.

GANTS DIVERS.

817. — Provideat abbas... ut unusquisque monachorum habeat... wantos in estate, muffulas in hieme vervecinas. (*Conventus Aquisgranensis*, Labbe, *coll. concil.*, t. VII, col. 1508, can. 22.)

V. **1160**. Sun destre guant en ad vers Deu tendut;
Angle de l'ciel i descendent à lui,
(*Chanson de Roland.*)

V. **1225**. — Cirothecarii decipiunt scolares Parisius, vendendo eis cirothecas simplices et furratas, pellibus agninis, caniculinis, vulpinis, et mitas de corio factas. (J. de Garlande, § 16.)

1260. — Quiconques veut estre gantiers à Paris, de fère de ganz de mouton, de ver ou de gris, ou de véel il convient qu'il achate le mestier... Les gantier de Paris ne pueent ouvrer de cuir de cerf ne de cuir de véel, se le cuir n'est courée d'alun car autre conreure n'est preuz. (*Reg. d'Et. Boileau*, p. 241.)

1288. A garandir ses bèles mains,
Com cil qui n'est mie vilains,
Ot un blans gans de Casteaudun.
(*Amadas et Ydoine*, v. 1697.)

1313. — 2 manochos de sindone. (*Inv. des Hospitaliers de Toulouse*, p. 181.)

1342. — Au pendeur pour un blans wans pour mettre Mathieu Glore en l'eskele pour che qu'il s'estoit aidés de fausses lettres et y fu mis par 3 jours, 16 d.

1344. — Pour les wans du pendeur, 12 d. (*Cpte de la baillie de Hesdin*, *Bibl. Richel.*, ms. 8545, f°s 71 et 91.)

1350. — Pierre des Landes pour 8 esterlins de perles à luy baillés pour faire 4 botons mis en un gand de chien pour le roy, 16 escus l'once et 36 s. l'escu, 11 f. 10 s. 4 d. (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, ap. Leber, t. XIX, p. 92.)

1351. — 2 paires de gans de chien couvers de chevrotin garnis au bout de 4 boutons de perles.

Pour une paire de gans de cerf fourrez de loutres 40 s. Pour une autre paire de gans de cerf fourrez de renart, 20 s. Pour un brayer de cerf 12 s. et pour 2 faux brayers de toile 9 s. (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, f°s 8 et 23 v°.)

1376. — 2 douzaines de ganz pour nous, dont les 12 paires sont pendans que doubles que sengles à boutons d'or, broudez, ou pris de demi franc chacune paire 6 l. et les aultres 12 paires sont rons broudez au pris d'un quart de franc, la paire 3 fr.

Gans à esguillette d'argent pour nostre main senestre ou pris 2 s. p. le gand, 3 fr. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 1310.)

1387. — Une paire de gans faiz à l'esguille tains en fine escarlate pour fourrer de martres pour led. Sgr. 44 d. p. (3° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 172.)

1392. — Et qu'il ne soit nulz ne nullez doud. mestier qui facet wans de serts ne de chavrielz cil ne sont mis en alluie. (*Reg. des métiers de Metz*, f° 15.)

1401. — Une paire de gans de louveteaulx conrroyez en sain de chappon blanc... pour la royne 12 s. p. — 3 paires d'autres gans de louveteaulx tennez dont les uns sont fourrez de menu vair, les deuxièmes paire doubles et les troisièmes paire sengles. — Pour Mgr le duc de Guienne, ponr les fourrez 16 s. les doubles 8 s. et les sengles 4 s. (*Argenterie de la reine*, 9° *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 39.)

1404. — A Jehan Serre, gantier et varlet de chambre du roy MdS..., pour 12 paires de gans de chien sangles, brodez à houppes de soye, 48 s. p.

Pour 12 paires de gans de chevrotin doublés de chien, pendans brodez, à frèzes, 72 s. t. (23° *Cpte de l'argenterie de Charles VI*, f° 36.)

1406. — Pro 19 paribus cerotecarum pro dictis massonibus, 12 s. (*Dépenses des travaux du chât. de Beaufort en Vallée*, f° 17 v°.)

1408. — Pour 2 paires de gans de chevreau sauvaige conreez en saing de chappon tout blanc, brodez tout autour... pour lad. dame, au pris de 23 s. la paire (29° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 66.)

1409. — Pro cirotecis emptis pro... hominibus operantibus super capellam, 2 s. 5 d. (*Cptes du college de Mettingham*, *Archæological journal*, t. VI, p. 63.)

1421. — A Jacques Ernoul, sergent et officier de la haulte justiche de la ville d'Amiens, la somme de 26 s. par jour; c'est assavoir pour son salaire d'avoir exécuté et pendu à la justiche de la ville ung nommé Delattre, en son vivant lanternier, pour che qu'il avoit fait omicide de sa personne et avoit été condampné par nos seigneurs maieur et eschevins à estre mis et exécuté à lad. justiche, ci 20 s. Pour le kaine mise et tenillée pour ce faire 5 s. Pour cordes et wans livrés pour icellui Jacques Ernoul, et pour ce à lui payé 2 s. (*Cpte de l'hôtel de ville d'Amiens*, *Rev. des Soc. sav.*, 2° sem., p. 118.)

1431. — A Jeanne la Maillette, gantière, demeurant à Paris, pour 6 paires de gants de daim dont Mgr se sert en jouant à la paume, 3 paires de gants gris, 3 paires de gants violets, 2 gros gants en daim et 12 autres gros gants pour madame la duchesse, 108 s. (*Cpte de J. Abonnel*, ap. Gachard, *Rapp. sur les Arch. de Lille*, p. 275.)

1483. — Ung petit paquet de gans de Parpeignan à usaige de femme.

Une liète de bois blanc en laquelle a des patins dorez, des gans de Catheloigne et des deaulx de Millan et des esguilles et 3 couvertures de quenoilles. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, p. 363 et 426.)

1488. — Pour demy tiers satin cramoisi pour garnir 2 gans de cuir blanc par dedans pour servir aud. Sr. (le roi) à tirer de l'arc, au feur de 8 l. t. l'aune.

A Michelet Montroy, gantier (du roi), pour 2 douzaines de paires de ganz faiz de chevrotin conrroyez en pouldre de violecte pour servir aud. Sr., au feur de 30 s. la douzaine.

Pour 3 douzaines de paires de gans de chevrotin d'Issouldun pour le service dud. Sr. (le roi) au feur de 30 s. t. la douzaine. (6° *Cpte roy. de P. Briconnet*, f°s 39, 208 et 228.)

1490. — Pour le chef-d'œuvre de gantrie, il fera une payre de gans doubles à bombardes, brodée au poing et au pouce, fendus dessus le main, avecque 2 fraises (*Stat. des baudrayers d'Angers*, p. 338.)

1491. — Art. 12. Que ceulx qui se mesleront de ganterie feront leurs gans bons et vallables, ne meetront point en ung gant de chevrotin autre pièce que de chevrotin et seront fendus derrière, flotez et rabatuz et non cousutz à surget, les gants de moutons pareillement flotez et rabatus

de bon cuir et prouffitable. (*Ordonn. des États de Tours*, t. XX, p. 321.).

V. **1492**. *Les gants de charité.*

Pour cuir avoir iray-je en Allemaigne,
Pour ses beaulx gantz achever et parfaire,
Où se mieulx sert, cuir venant de Champaigne
Tout ce ne vault, nous yrons en Espaigne,
Là pourrons nous assouvir nostre affaire.
Le cuir est doulx et la violette fière,
Ainsi madame et ma très redoubtée
De cuir d'Espaigne vous en serez gantée.

(Oliv. de la Marche, *Le parement des dames d'honneur*, ch. 17.)

1510. — A Willaume Denise pour l'achat à luy fait de 8 paires de gants pour les fondeurs et souffleurs (du timbre de l'hôtel de Cambrai), à 15 d. la paire. 60 s. 1 d.t. (*Arch. comm. de Cambrai.*)

1534. — Pour avoir payé à Thomas Cousyn, exécuteur de justice bourreau, pour avoir pandu Pierre Mesme... 72 s. 1 d. Pour cordes et gants, 8 d. Pour le vin aux sergents 3 s. 4 d.

1541. — Au même... pour avoir fustigé et exoreillé Raoul Morvan, 72 s. 1 d. — Pour les cordes et gants, cousteau et corde, 3 s. 4 d. Pour les sergents en pain et vin 3 s. 4. d. (*Reg. de la cath. de Tréguier, Bull. du comite de la langue*, 1852, 3, t. I, p. 141.)

1560. — Pour 6 paires de gans de cabron lavez de musc et d'ambre chamarrez à la reistre, doublés d'un petit chevrotin, 37 l. 10 s. Pour 4 paires de gans de cabron, lavez de musc et d'ambre, bordes et farctz à la piémontaise, bouffans de taffetas, 30 l.

Une douzaine de paires de gans de chèvre déliez pour homme et femme, lavez avec le musc et l'ambre, passementez d'un passement d'or et soye violette, 30 l. — 6 paires de gans d'aneaigne d'Espaigne lavez, 7 l. 10 s. t. (3e *Cpte roy. de David Blandin*, f° 60 et 155.)

1560. — Queste concie si fanno attorno ai guanti di Spagna con oglio di gelsomini, e con ambra, lavando li prima beno con un poco di malvasia, e adoprando anco grassetto odorifero ad ongergli; overo con polvere di cipro, con pomata, con oglio di cedro, con oglio di belzuino, e con alcuni grani di muschio, con cinnamomo eletto, garofoli, storace, noce moscate, oglio di cetrone e zibetto; overo con aqua di fiori di naranzo, e di rose moscate; overo con sevetto di becco composto con oglio de gelsomini, di martella di citroni, canfora, e biacca; overo con oglio d'amandole dolci, radice di giglio bianco, acqua rosa, oglio di moschette, oglio di spico, ambra cane, oglio di storace e cose simili. (Garzoni, *La piazza universale*, cap. 86, p. 651.)

1564. — Demy cartier de veloux pour fairre un gan pour la royne, lequel sert pour tirrer de l'arc. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 149.)

1572. — Pour 2 paires de gants de chien larges, allans jusques au coulde, pour servir au roy pour aller a l'assemblée, a 60 s. la paire, 6 l. (*Cpte de Charles IX, Arch. cur. de l'Hist. de France*, sér. 1, t. VIII, p. 363.)

1575. — 2 douzaines de paires de gans de Romme parfumez, a 4 l. la paire pour MdS. (*Argenterie du duc d'Alençon, Cpte de P. Jaupitre*, f° 188.)

1584. — A Pierre Guilloton, mercier, suivant la Cour, 4 l. t. pour 3 paires de gants musqués. (*Cpte de la Cour de Navarre. Rev. d'Aquitaine*. t. XII, p. 267.)

1586. — Que ceux desd. maistres qui faront les gands, les faront tous d'une peau, soit mouton, peau de chevreau ou aigneau, sans les anter d'autres peaux.

Seront les gands des hommes bien fendus derriere, et bien cousu, tant de mouton que de chevreau, et surfilés tant a l'enleveure du pouce qu'a l'entrée du gand, et ceux de chevreau auront un avantage, car seront cousus plus pleinement.

It. — Les gands des femmes, a franges, ou avec peaux, tant rouges, blanches que violetes, seront de bon chevrotin et si aucun pertuis ou piece y avoit qui ne fut bien repris, et les gands fendus, selon l'étabillon de l'enleveure du pouce bien et raisonablement. (*Stat. des gantiers de Bordeaux*, p. 154, 5.)

1588.

Il est temps de parler des gans blancs de Vendosme,
Qui sont si delicats que bien souventes fois
L'ouvrier les enferme en des coques de noix,
On en parle aussi tant que leur ville gantière
Reçoit presque de là sa renommée entière...
Les hommes d'à présent qui cognoissent combien
Ils (les gants) nous font de profit, de plaisir et de bien,
Les honorent aussi de mainte broderie
Faite subtilement, de riche orfèvrerie,
De senteurs, de parfums. Les uns sont chiquetés
De toutes pars à jour, les autres mouchetés
D'artifice mignon, quelques autres de franges
Bordent leur riche cuir qui vient des lieux estranges.

(*Le gan de J. Godard*, Ed. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. V, p. 181 et 184.)

1606. — Sçavoir faisons que nous ayant esgard aux bons et fidelles services que nostre cher et bien amé Mathieu Robert, marchand gantier, parfumeur de nostre ville de Grenoble nous a faits... retenons en l'estat de nostre gantier et parfumeur ordinaire... luy permettant tendre le tapis au devant de sa boutique, sur lequel il fera mettre nos armoyries et fleurs de lis comme ont accoustumé d'en user nos aultres officiers. (Pelot, *Rech. s. la ganterie, extr. des anc. arch. du Parlement.*)

1610. — Pour une paire de gands de satin blanc garnis d'argent, 6 fr. — Pour 6 paires de gands de peaux d'Espagne de fleurs d'orange, garnis de petits rubans à 40 s. la paire, 12 fr. — Pour 2 paires de gands musquez avec l'ambre et musc pour porter à cheval, l'une garnie de frange d'or et soye incarnadin, l'autre de frange d'or et de soye gris de lin à 10 fr. paires, 20 fr. (*Dépenses du sacre de Louis XIII*, Arch K, cart. 501.)

1659. — Il ne lui reste plus (à Cordoue) rien, sinon que c'est là où l'on appreste le mieux les peaux de cordouan dont on fait les gants d'Espagne. C'est de là aussi d'où elles viennent pour la plupart à Madrid. (*Journal anon. du voyage d'Espagne*, ap. Davillier, *Les cuirs de Cordoue*, p. 20.)

1664. — Gants de cuir ouvrés et garnis de soye, et gants parfumés d'Espagne, de Rome et autres lieux, la douzaine de paires payera 20 s. (*Tarif de l'entrée des marchandises.*)

1691. — Mr de France, rue de la Limace et madame Charpy, quai des Orfèvres, tiennent magasins de gans de Rome, de Grenoble et de Blois. (Abraham du Pradel, *Le livre des adresses*, p. 61.)

1723. — Il se tiroit autrefois quantité de ganz parfumez d'Espagne et de Rome, mais leur forte odeur de musc, d'ambre et de civette que l'on ne pouvoit soutenir sans incommodité a fait que la mode et l'usage s'en sont presque perdus.

Les plus estimez... étaient les gants de franchipane et ceux de neroli. (Savary.)

GANTS LITURGIQUES.

Les gants liturgiques font partie des ornements que reçoit l'évêque au moment de son sacre et dont il se sert toujours avec la crosse; c'est en outre un attribut des abbés mitrés et des chantres dignitaires des cathédrales, qui en usent pour porter le bâton cantoral.

1295. — Par chirothecarum cum 2 esmaltis in auro in quorum una est media imago Salvatoris, et in alia Virginis, et pugnalibus ad aurum filatum cum rosetis de esmaltis et bullis de perlis.

Unum par cirothecarum cum esmaltis parisientibus in quorum una est imago Virginis salutate et in alia cum filio, cum pugnalibus ad aurum filatum et perlis. (*Thes. Sed. apostol.*, f° 79 v°.)

1323. — 2 paria cirothecarum cum esmaltis.

It. — 1 paria cirothecarum sine esmaltis. (*Inv. de la cath. de Rodez*, p. 261.)

1327. — 6 *paires de* ciroteers de quibus sunt *uns amalliez*. (*Inv. de l'Ev. de Chartres.*)

1358. — 5 paria et medium cirothecarum quarum quelibet habet esmaltum ab extra. (*Inv. des objets vendus à Avignon par Innocent VI*, p. 11.)

1358. — 2 cirotecas pontificales, et in summitate cujuslibet est unum aurifres, cum 3 mediis ymaginibus, et in dorso cujuslibet cirotece est unus esmautus incrustatus in argento et in circumferentia circulari sunt margarite,

et in esmanto cirotece manus dextre est ymago episcopalis, in qua est scriptum : SANCTUS AUGUSTINUS; et in esmanto manus sinistre est ymago dyaconi cujusdam et est scriptum : SANCTUS STEPHANUS. (*Inv. de l'abbé de S. Victor de Marseille*, p. 164.)



A. — *Gant liturgique dit de S. Ubald, en peau de daim à broderies de soie et or, dans l'égl. de Ste Marie de la Paix à Rome.* — B. *Autre en tricot de soie vert et or. App. à l'auteur.*

1424. — Une paire de gans pour prélat que le roy porte avant lui, et sont garniz sur les poingnez et sur les mains de Agnus Dei de menues perles, prisé 4 l. — Uns autres petits gans à prélat de broderie sur champ d'or, et sont tous plains, à esmaulx et y fault plusieurs perles, prisé 40 s. (*Inv. des chapelles de Charles VI*, f° 45.)

1436. — Unum par cirotecharum de lana alba cum jocalibus de argento smaltatis. (*Trés. de S. Pierre de Rome*, p. 77.)

1457. — 2 jocalia seu ornamenta aurea pro cirothecis, in unoquoque ipsorum est zaffirus magnus in medio et pulcher et 4 ballasii et 8 perle rotonde pulcre .. Et in ipsis cirothecis et pro ornatu earum sunt perle grosse, non tamen rotonde numero 238. Sunt etiam 24 rose facte ex perlis minutis, et in unaquaque rosa in medio est perla rotonda grossa ita quod jocalia seu ornamenta ipsa aurea cum cirothecis et ornatu earum ponderant lb. 1, unc. 2. Jocalia vero et ornamenta ipsa aurea cum gemmis suis ponderant unc. 8. — Ipsa jocalia cum cirothecis ipsis et cum ornatu earum sunt valoris 300 duc. auri. (*Inv. du palais de S. Marc*, p. 187.)

1461. — 2 gans de prélat fais à l'esguille sur lesquels a 2 fermaulx d'or esmaillés l'un de l'Annonciation et l'autre de ung angle et à celui de l'Annonciation a 3 balais et 3 esmeraudes et 6 perles et à celuy de l'angle 6 balais et 6 perles. (*Inv. de l'égl. de Cambrai*, p. 356.)

1564. — Une paire de gants de soye blanche faite à l'esguille, garnis à laque (*réseau*). (*Inv. de la Ste-Chapelle de Bourges*, p. 90.)

GANTS DE FAUCONNERIE.

1306 (1240). — Il (le fauconnier) doit avoir gant en la main sus laquelle il doit porter li faucon qui soit lons jusques au coute pour ce qu'il puisse tost mestre et osteir, et doit estre li gans de gros cuir. (*La fauconnerie de Frédéric II*, f° 116.)

1347-48. — 24 paria magnarum cirothecarum de corio cervino pro falconariis. (*Cptes de la garde-robe d'Edouard III, Archæologia*, t. XXXI, p. 14.)

1387. — Pour 4 grans gans senestres de chamois à fauconnier, et du chamoiz à faire gez. (8° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 76 v°.)

1391. — Pour 2 paires de grans gans de chamois doublés d'escarlate vermeille brodez et à gros boutons de soye delivrez à Henriet de Lisac, esprevetier du roy, pour baillier aud. Sgr quant il veult prendre et porter l'oyseau. (8° *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 180 v°.)



1306. — *Fauconnier portant l'oiseau sur le gant. Biblioth. Richel.*, ms. fr. 12400, f° 113 v°.

1404. — Pour 12 paires de gans de chien sangles, tennez, brodez à houppes et à frezes, au pris de 4 s. la paire... — Pour 12 paires de gans de chevrotin cendrez doublez, brodez à houppes et à frezes... au pris de 6 s. la paire... — Pour 24 gans senestres délivrez à Tassin de Gaucourt, premier fauconnier du roy, pour luy et pour les autres fauconniers au prix de 16 s... — Pour 6 paires de gans de chamoilz pour servir pour led. seigneur à porter son esprevier, au prix de 24 s. la paire... — Pour une paire de grans mouffles de cuir de chamoilz, fourrées de martres, brodées à frez et à houppes pour led. seigneur roy, 9 l. 12 s. (*Cpte de l'hotel de Charles VI, Bibl. Richel.*, ms. 6743, f° 48.)

1407. — Pour 3 paires de gants de chien sangles, pendans, brodez... pour (Hancelin Coq), fol du roy, nostre sire... au prix de 3 s. p. la paire, valent 9 s. p.

Pour 2 grans gants de chamois doublez pendans, brodez à houppes de soye, délivrés à Messire Eustache de Gaucourt, chevalier et grand faulconnier du roy N. S., pour tenir les oyzeaux dud. Sgr quand il chevauche au païs, à 12 s. p. la pièce, valent 24 s.

Pour la royne pour 2 paires de gants sangles de chevreau sauvage conrréez en sain de chapon tout blanc... au prix de 24 s. p. la paire vallent 48 s. p. (*Fragment de cpte d'argenterie, extr. de la Bibl. de Châlons-s.-Marne, Rev. des Soc. sav.*, série 6, t. IV.)

1467. — Ung gant de velours vermeil, à faulconner, doublé de cuir blanc, et au bout un bouton de perles et une houppe de soye. (*Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3231.)

1480. — Pour 12 grans gans de chamois qu'il (Louis XI) a fait prendre et acheter... pour porter ses oyseaulx, 66 s. t. (D. d'Arcq., *Cptes de l'hôtel*, p. 373.)

1488. — Pour 10 gans d'oyseau fais de cuir de buffle, pour le service dud. Sr (le roi), 50 s. (6° *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 214 v°.)

1534. — 12 gands de chamoyz jaulne à houppes de soye à 15 s. pièce. — 12 gands doubles, 36 s. t. (*Cpte roy., Bibl. Richel.*, ms. 6762, f° 143.)

GANTELET. — Depuis l'époque de Philippe-Auguste jusqu'à celle de Philippe le Hardi, le gantelet resta confondu avec le gant intérieur qui couvrait la main sous le miton ou poche terminale de la manche du haubert. A partir de ce moment (1285) on trouve des gantelets de baleine servant aux hommes d'armes. En 1294 apparaissent les gantelets de plates, c'est-à-dire composés de pièces rigides, plus ou moins articulées, et, avec les premières années du XIVe siècle, s'ouvre la série des tentatives faites pour améliorer la défense de la main qui n'est tout à fait perfectionnée qu'au milieu du siècle suivant.

Le gantelet de baleine, que portaient encore, en

1382, les Francs de Bruges à la bataille de Rosbecq, constituait une pleine défense de la main ; c'était un gant de toile ou de peau, entièrement recouvert de petites écailles de baleine fixées sur le tissu.

Le gantelet à armer proprement dit, c'est-à-dire le gantelet de fer, consista, pendant toute la durée du XIVe siècle, en une pièce de métal rigide couvrant le revers de la main, abritant le poignet et une partie de l'avant-bras sous une garde plus ou moins haute, articulée, mais légèrement évasée pour la liberté des mouvements de la main. Les phalanges des doigts sont abritées par des demi-canons de métal cousus ou rivés, sur l'étoffe du gant sous-jacent et s'insèrent sous les saillies des articulations. On trouve, à cette époque, des gantelets de fer recouverts d'étoffe, mais il est probable qu'il faut voir là une recherche assez exceptionnelle.

Le gantelet perfectionné du XVe siècle se compose de pièces solidaires toutes reliées entre elles par des rivets et seulement appliquées ou cousues sur le gant. Les articulations y sont souvent très multipliées, puisqu'on en trouve sur le carpe, au poignet et à la garde. Cette disposition achève de donner à l'arme défensive toute la solidité jointe à toute la souplesse désirables.

En certains cas, le gantelet devient une arme offensive ; il est muni alors, sur les quatre crêtes palmaires, de pointes, appelées picots dans nos textes, et parfois terminé par une broche, dont la longueur est égale, ou dépasse même celle de la main.

1294. — Et est à savoir que ce sont les armeures qui faillent, selonc mon dit, pour chascune galie... 60 ganz de plates d'une main. (*Arch. J*, 387, n° 12.)

1296. — Pour 751 père de gantelez que de fer, que de balaine, 271 l. 5 s. 8 d. (*Cpte de J. Arrode.*)

1296. — Que l'en ne puisse brochier, ne arneis pointer gantelès de baleine, fors sus teiles nueves et qu'il seront de bone balène.

It. — Que nuls ne face gantelès de plate que les plates ne soient estaimées ou coivrées[1] et qu'il ne soient pas couverts de basaine noire ne de mesgueiz et que desous les testes de chacun clou ait un rivet d'argent pel ou d'or pel ou autre rivet quel que il soit, et que tous cuisson de plates et toutes trumelles de plates soient faites en ceste manière ou en meilleure. (*Ordonn. des métiers de Paris*, p. 371.)

1302. — 2 paires de gantelès couvers de rouge cuir, 20 s. (*Inv. de Robert de Nesle*, p. 146.)

1305. — Les mains (des sergents) couvertes de baleine et de gans de plates clouées. (Guill. Guiart.)

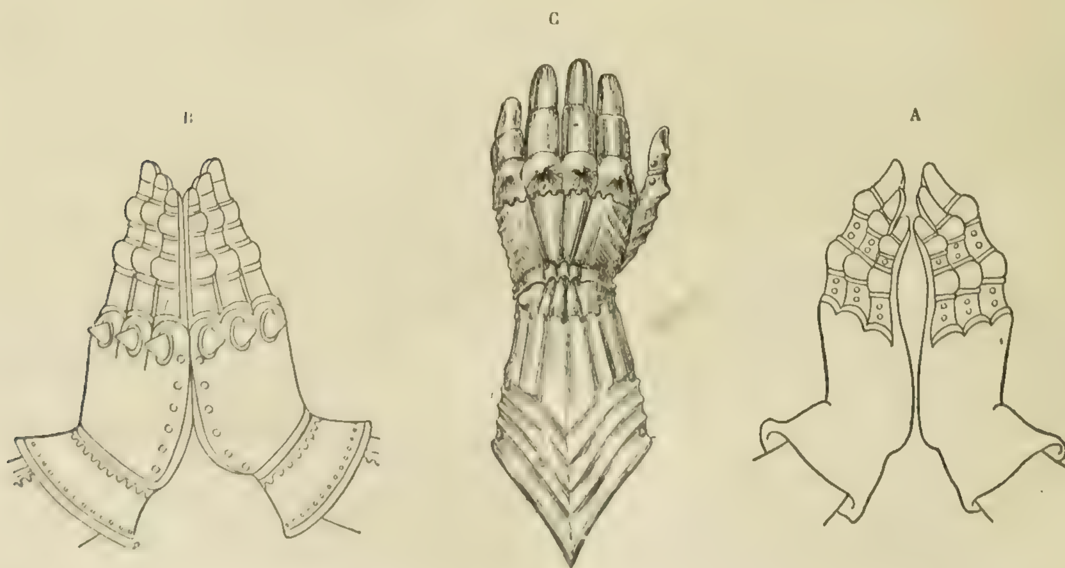
1315. — Pour velvet soussiet pour couvrir 2 paires de gans de plates, 30 s. — Pour 2 las à pendre gans, 18 d. (*Cpte de l'hôtel de Robert d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais*, A 342, extr. J. M. Richard.)

1316. — Gantelez couvers de velveil vermeil. (*Inv. des armeures de Louis X.*)

1322. — 3 paires de wans de plates et une paire de wantelès de balainnes entrètes. (*Inv. de Robert de Béthune*, p. 247.)

1358. — Une paire de wans, s'en sont les boucles d'argent esmaillés des armes de Haynau... une paire de lons wans de wière.

It. — 6 paires de lons wans de baleine, s'en sont les 2 paires aescucées des armes de Haynau et les autres d'un vert samet et les autres paires d'un rouge veluiel et une autre paire couviers de blanc cuir.



A. 1360. — *Gantelets extr. de l'effigie gravée de William de Aldebarg.* — B. 1403. *Autres extr. de l'effigie de Regnald de Cobham, d'apres Waller.* — C. V. 1470. *Gantelet articulé, d'une armure au musée de Turin.*

1285. Là veissiez garçons acoure
... Tronçon d'espees recoillir
... Wans de balainne, trumelières
Brasnes, waguepans et coleres.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 3798.)

It. — 7 paires de wans de plattes, s'en sont les 3 paires de laton. (*Inv. de Guill. de Hainaut.*)

1. L'ordonnance de 1311 dit : estamées ou vernicïées et limées et pourbattus bien et nettement.

1365. — Quasdam cyrothecas ferreas, taxat 2 gr. et alias cum manuciis similibus modici valoris, taxat. 1 gr. et alias ejusdem operis, taxat. 2 gr. — Alias cyrothecas veteres ferreas cum quodam arnosio brachiorum facto de corio et quibusdam *coutrers* de ferro, taxat. 2 gr... Quasdam manucas maillie ad armandum, taxat. 1 flor. fl. — Alias manucas ferreas ad idem, taxat. 6 gr. et alias 2 gr... Quasdam cirothecas de mailha parvi valoris cum quibusdam cyrothecis de tela, taxat. 1 gr. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 342 et suiv.)

1382. — Ceux du Franc de Bruges (à la bataille de Rosbecq) étoient armés de greigneur partie de maillets, de houètes et de chapeaux de fer, d'auquetons et de gands de baleine, et portoit chacun un plançon à picot et à virole. (Froissart, l. 2, ch. 193.)

1383. Très bien ce fist Bertran richement adouber
A loi de chevalier qui doit en champ entrer.
... Et riche bacinet, li fist on aporter
Gans à broches de fer qui sont à redoubter.
(*Chron. de Du Guesclin*, t. I, p. 88.)

1386. — Uns gantelets de fer d'acier et de leton garnis dedans la main de hambrège de fer ou d'acier garnis de cuir, de toile, de boucles hardillons et de rivez de fer d'acier ou de léton. (*Cost. de combat de P. de Tournemine*, Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 672.)

1395. — Défense de porter... wans de fiers à picos... sur 60 s. de fourfait. (*Bans des magistrats*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 44.)

1423. — Pro uno pare cirothecarum cum condolis de latone, de antiqua forma, 2 s. (*Cpte de l'exéc. de Henry Bowet*, *Archæol. journ.*, t. XIX, p. 164.)

1431. — 2 gantelets noirs en fasson d'écailles, clouez de clouz de léton. (*Inv. de l'artill. du chât. de Blois*, p. 317.)

1438. — Pour une paire de gantelès à la façon d'Angleterre. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 1243.)

1488. — A un armoijeur qui... apporta au roi (Maximilien) une paire de genteletz bien fais à la mode d'Almaigne. (*Arch. de Bruxelles.*)

GANTIÈRE. — Boîte à gants, oblongue, au XVII[e] siècle comme elle l'est aujourd'hui, mais avec des extrémités arrondies ou à pans coupés.

1661. — Une petite tasse en forme de gantière ovalle, d'agathe d'Orient, garnye de son cercle, ayant 4 pieds et 2 ances d'or esmaillé de vert, rouge et blanc, 50 fr. — Une gantière en ovalle percée à jour par le milieu et cizelée sur les borts de feuillages et fruicts pes. 4 m. 4 o. 1 gr. — Une gantière en octangle cizelée sur le bort d'un feuillage à jour, ornée de 24 pièces de cristal peintes de fleurs, pes. 3 m. 2 gr. (*Inv. de Mazarin*, f[os] 82 et suiv.)

GANTILLES. — Dans le sens général de baies, et spécialement, des poteaux d'huisserie reliés par un linteau. On a encore appelé gantilles les pièces de bois posées horizontalement et servant à joindre les deux plateaux d'une roue hydraulique à aubes ou à augets.

1301. — Pour soier quartiers de caisne à faire montée des chambres ou haut estage, si comme courbes, estanchons et gantilles... pour les ouvrages du castel [de Hesdin]. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 168[1].)

1304. — Por rasseir par pluseurs fois coiaus, gantilles et aubes aud. moelin. (*Trav. aux chât. des Cptes d'Artois*, f° 16.)

1312. — Pour feullir les gantilles et les colombes de la loge du manoir, pour assir le voirre. (*Arch. du Pas-de-Calais, Cptes de Hesdin*, rouleau 1438.)

1377. — Carpenterie. — Un porge à l'entrée de le nouvelle salle qui ara 12 paz d'escarrie ou environ et 12 piez d'estel ou environ. Et ès costés dud. porge en l'un 3 fenestres et en l'autre 2 gantilliez et emmy lieu dud. comble une crois d'augive. (*Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J. M. Richard.)

1459. — Avoir taillié et fait mouller par ung hugier toutes les gantilles des huysseries et fenestres d'icelle maison, lesquelles gantilles ils ne debvroient fort seullement vuider et tourner, faire arques de taille aux testes des loyens à queulte par dehors. (*Arch. de Douai*, extr. Dehaisnes.)

GARCETTE. — Coiffure de femme dont Ménage attribue l'introduction en France à Anne d'Autriche. Apportée d'Espagne, elle y avait été, en 1301, l'objet d'un édit de Jacques d'Aragon en vue d'établir, entre les Sarrasins et les Chrétiens, une distinction visible. La coiffure en garcette était caractérisée par un rang de cheveux coupés courts et couchés sur le front. Cette mode, au témoignage de Furetière, était déjà tombée en désuétude à la fin du XVII[e] siècle. A Bordeaux, on appelait pimpioles cette coupe particulière des cheveux.

1301. — Pro eo quod saraceni in regno Aragonum et Ripacurcia non incedunt signati et vadunt ad modum christianorum... Statuit dom. rex quod omnes saraceni... incedant sine garceta, circumcissis capillis circumcisura rotunda, ut pro saraceniis cognoscantur. (*Edit de Jacques d'Aragon, rendu à Saragosse.*)

1616. Les artisans ont, à leur porte,
L'enseigne du mestier qu'ils font,
Et nos dames, en cette sorte,
Ont les garcettes sur le front.
(*Aventures du Baron de Fœneste*, p. 229.)

V. **1620.** — (A Bordeaux) Pimpioles — les petits cheveux des filles qui leur tombent sur le front en façon de garsette. (J. Bourdelot, *Dict. étymol.*, ms.)

1690. — Disposition de cheveux abbatuz et couppez au niveau du front comme les portent les garçons. C'est une manière dont les femmes et les filles se servoient il y a quelque temps pour se coefer. (Furetière.)

GARDALLE. — Vase de forme indéterminée.

1617. — Ung plat bassin et une grande gardalle d'estain demy neuf. (*Inv. du chât. de Vayres.*)

GARDE-BRAS. — Cette pièce de l'armure, lorsqu'elle est indiquée seule, désigne la partie du brassard couvrant le haut du bas, de l'épaule au coude. En cas de distinction faite entre le grand et le petit garde-bras, ce dernier mot s'applique au canon protégeant l'avant-bras du cavalier, entre le poignet et le coude, à la place qu'occupe, dans l'armure de joute, l'épaule de mouton. Voy. ce mot.

1382. — A Guillaume de Lyons, heaumier..., pour une paire de garde bras et avant bras fais d'acier pour led. Sgr (le roi) 6 l. 8 s. p. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 11 v°.)

1411. — Une paire de garde bras et avant bras de cuivre. — Uns autres petiz garde bras et avant braz dont la garniture est d'argent doré. — Uns autres garde braz pour la jouste. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 118.)

1432. — Et les ay veu (les habitans de Belgrade) porter des brigandines assez belles de plus menu escaille que nous portons, et des garde bras de mesme, et sont en façon que on voit en painture du temps de Jules César. (*Bertrandon de la Broquière, Voy. d'outremer, Bibl. Richel.*, ms. 9087, f° 222.)

1446. — Et désarma messire Jacques du grand garde bras... et fut désarmé du petit garde bras de la lance. (Oliv. de la Marche, p. 421.)

1480. — 2 brachelets ou garde bras servant aux coustés, de fer dorés par dehors et bordés tout autour d'une tringle d'or. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 5241.)

GARDE-CIERGE. — Boîte ou coffret de forme allongée destiné à contenir un ou plusieurs cierges.

1394. — A Thierry Lalemant, chauderonnier, pour un cofin à mettre le cierge de nuit. (*Argenterie de la reine*, 1[er] *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 29.)

1395. — Au même, pour un garde cierge de fust garny par dedans d'arain tout autour et aussi l'uisselet d'arain pour la chambre de la royne, 112 s. p. (3[e] *Cpte du même*, f° 90.)

GARDE-COL. — La partie du chaperon opposée à

la cornette, c'est-à-dire une sorte d'écharpe qu'on enroulait autour du cou.

1469. — 2 haults chapperons à cornette, 2 autres chapperons de coul et 4 tourets de front. — Pour 2 aulnes ung quartier taffetas noir pour doubler lesd. touretz, chapperons et garde-coulz. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte de P. Artault*, f° 33 v°.)

GARDE-CORPS. — Longue robe d'hiver à courtes manches ou même sans manches. Un passage de la *Vie de saint Louis* donne à entendre que le garde-corps, au XIIIe siècle, se portait sous la chape. L'exemple que nous donnons comporte une ceinture, un capuchon et deux ouvertures sur le devant pour abriter les mains ; le bas de la jupe est fendu latéralement à mi-jambes. Porté par les deux sexes, un garde-corps pour homme se taillait dans quatre aunes de drap tandis que la moitié de la même étoffe pouvait, en certains cas, suffire à un garde-corps de femme.



V. 1390. — *Garde-corps, Biblioth. Richel., ms. fr.* 159, f° 393 v°.

XIIIe siècle.
Et s'a un garde cors sans mances
Qui est de fausses escuscences.
S'est mult bien forrez à nature
De refaites por la froidure.

(*De Dame Guile*, Jubinal, *Jongleurs et trouveres*, p. 65.)

V. **1297**. — Il avoit sa chape despoullée, et demouroit en son gardecors ou en sa cote. (*Vie de S. Louis, Rec. des hist. de France*, t. XX, p. 74.)

1298. — Une robe d'escarlate vermeille 5 pièches, c'est à savoir cote, sercot, wardecors, cape et mantel fourret de menu vair. — It. de blanc camelin, it. de vert, it. de bleu cler...

Che sont les reubes me dame d'Artois. Premièrement une reube d'escarlate vermeille 5 pièches c'est à savoir cote, sercot, wardecors, cape et mantel fourret de menu vair. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 143.)

1312. — Pour 4 aunes de drap pour faire un garde cors pour Robert pour vestir les matins pour la froidure, 44 s. (*Ibid.*)

1386. — Pour 2 aulnes d'escarlate vermeille sanguine de Broixelles, pour faire le garde corps d'une petite cote pour parfaire lad. robe, de 5 garnemens pour lad. dame (la reine) au pris de 4 l. 8 s. p. l'aulne. (7e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 12 v°.)

1390. — Pour la fourreure d'un garde corps de chamoiz pour le roy .. tenant la penne 149 dos de gris, au pris de 72 l. pour le mille. (1er *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 48.)

GARDE-FEU. — La taille des cheminées du XVe siècle nécessitait l'emploi d'écrans de feu de grande dimension. On en jugera par les deux exemples ci-joints.

1464. — 8 aulnes et demie de grosse toille pour mettre au devant de la cheminée du roy pour garder le visage du feu. (3e *Cpte roy. de Guill. de Varye*, f° 53 v°.)

1469. — Une pièce de bougran noir pour mettre au long de la cheminée de MdS (le fils nouveau-né de Louis XI) pour garder de la fumée, 37 s. 6 d. t. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte de P. Artault*.)

GARDE-GENOUX. — En supposant qu'il s'agisse ici d'une partie intérieure du costume féminin, on ne peut guère attribuer, au mot garde-genoux, un autre sens que celui d'une sorte de genouillère.

1485. — 4 aulnes et demye de toille de Hollande pour faire des chausses et garde genoulx pour lad. dame (la reine) 112 s. 6 d. t. (*Argenterie de la reine, Cpte de L. Ruzé*, f° 120.)

GARDE-INFANTE. — **1660**. — L'infante reine étoit aimable ainsi à demi deshabillée, car le gard-infante étoit une chose si monstrueuse que quand les femmes espagnoles ne l'avoient point elles étoient beaucoup mieux. (Me de Motteville, *Mém. pour servir à l'hist. d'Anne d'Autriche*, t. V, p. 79.)

1690. — Garde infant. Grand vertugadin que portent les femmes espagnoles sur les reins, et qu'on portoit il y a quelque temps en France, qui sert à empêcher qu'elles ne soient incommodées dans la presse ; c'est une espèce de ceinture rembourrée ou soustenue par de gros fils de fer, qui est fort utiles aux femmes grosses. (Furetière.)

GARDE-JAMBES. — Grève ou jambière qui, dans le costume de guerre ou de tournoi, défendait le cavalier depuis le talon jusqu'au genou.

1480. — 2 gardes de jambes aussi de fer dorées par le dehors et bordées chacune tout à l'entour d'une tringle d'or, lesd. gardes garnies assavoir : l'une de 6 balais que grans, que petiz, assis sur boutonneure d'or et 4 grosses perles atachées entre lesd. balais et de 90 perles moyennes d'une façon et grosseur, assises sur lad. tringle d'or, et l'autre garde aussi garnie de 4 gros balais assis sur boutons d'or et de 6 grosses perles aussi atachiées entre lesd. balais et de 87 semblables perles moyennes aussi assises sur la tringle d'or. (*Harnais de guerre de Charles le Téméraire engagés à Bruges par Maximilien, Arch. de Lille, carton des joyaux*.)

GARDE-LESSIVE. — **1387**. — A Jehan Ledoux, tonnelier, pour un petit cuvier appelé garde-lessive, clos à couvescle, garny de 2 coupplés de fer fermant à clef, 22 s. p. (19e *Cpte de Guill. Brunel*, f° 110, v°.)

GARDELIN. — Étoupe, produit le plus grossier de la filature du lin et dont on se servait pour faire des couvertures.

1461. — Art. 5. — Que nulz ne puist faire aucunes couvertures et ouvrages là où il y ait poil de plus grant larjeur que de 10 quartiers, mais que l'en œuvre de gardelin bon et souffisant ou de poil de vacque ou de chièvre qui en volra faire, et que l'en ne puist tiltre de poil de vacque tout pur ou il y ait boure, et porront ouvrer se bon leur samble, desd. estoffes de gardelin, poil de vacque et de chevre, en 8 quartiers, 9 quartiers ou 10 quartiers de large au plus. (*Stat. des tapissiers d'Amiens*.)

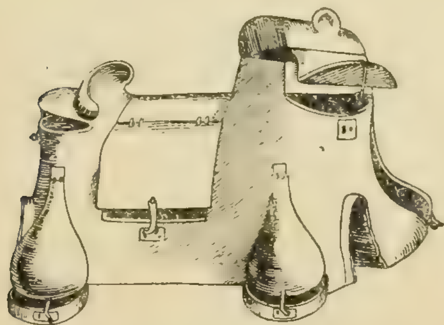
GARDE-LIT. — Si les chiens partageaient, au moyen âge, le repas de leur maître, on verra que chez le roi René, du moins, il n'en était pas de même de leur lit.

1471. — Ung treleys (treillis) fait de lates cousues ensemble pour mettre sur les litz pour les deffendre des chiens. (*Inv. du roi René au chât. de la Menistré*.)

GARDE-MAIN. — Rondelle de la lance.

1659. — Un riparo in forma d'imbuto che s'adatta alla lancia per cuoprir e difender la mano. Le garde main (es pagnol) *arandela*. (Howell, *Particular Vocabulary*, sect. 44.)

GARDE-MANGER. — Le garde-manger du moyen âge, assez différent de ce qu'il est devenu depuis le XVIIe siècle, présente toute sorte de formes qu'expliqueront nos textes. C'est tantôt une bouteille de cuir ou de métal, un panier d'osier, une conserve d'argent ou de cuivre de forme oblongue et munie d'un couvercle assez semblable à nos cloches de table, tantôt une double coquille à anses avec anneau dans la partie supérieure, tantôt un vaisseau de terre ou de porcelaine, enfin une sorte de cantine portative installée, pour le voyage, sur le bât d'une bête de somme. Voici un exemple de ce dernier emploi.



1570. — *Garde-manger de voyage en forme de bât. D'après* Bartolomeo Scappi, pl. 17.

1337. — 2 paires de garde migniers d'arain et de cuir bouillit et 2 fiers wauferés. (*Mobilier de J. Bernier de Valenciennes*, extr. Dehaisnes, p. 325.)

1365. — Unum gallice *garde-mangier* de corio factum ad modum botoilliarum. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 346.)

1378. — A Jehan de Maucrois, orfèvre, la somme de 2000 fr. pour... 2 garde mengiers, 6 chauderons, 2 granz barilz à mettre vin et certaine autre vaisselle pour nous. (L. Delisle, *Mandem. de Charles V*, n° 1703.)

1385. — Pour un gardemengier d'osier fermant à clef et garny, 48 s. p. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 66 v°.)

1386. — Guardamanzariæ 2 argenti albi cum 2 testis leonum et ferratura intaliata ad literas græcas et aliis operagiis. (*Inv. des joy. de Valentine de Milan*, 812.)

1389. — 2 gardemengiers d'argent blanc véré, qui ont chascun une bosse et sur ceste bosse une serrure garnie de 2 clefz et ont tissus vermeulx garniz de boucles et de mordans, pesant 37 m. 4 o. (*Inv. du duc d'Orléans*, f° 7.)

1398. — A Émile Tireverge, bouteiller, pour un grant estuy de cuir boully... pour mettre un gardemenger fait en façon de 2 palles à 2 ances, 4 l. p. (10e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 34.)

1408. — A Jehan Tarenne, changeur, pour avoir fait faire et forgier un grant garde mengier couvert, d'argent blanc à 2 ances et a un gros annel sur le couvescle, signé en plusieurs lieux à osteaux hachiez à fleurs de liz, pes. 31 m. 2 o. 15 est. (29e *Cpte du même*.)

1412. — 2 flagons ou garde mangiers d'achier 7 s. 6 d. (*Inv. de Guill. du Bosc*, p. 29.)

1420. — Un garde manger dud. ouvrage [de Damas]. (*Inv. du chât. de Vincennes*, p. 457.)

1447. — Le soudan de Babylone envoie au roy (Charles VII) un garde manger en porcelaine (de Chine) ouvrée. (Matth. de Coussy, p. 33).

1423. — Ungs garde mengiers d'estain prisié ensemble avec un pot à mettre moustarde 18 s. p. (*Inv. du chât. de Bruyeres*.)

1456. — En la petite chambre dessus la sauleerie a plusieurs ampolles de verre, garde mangerz de terre, platz de pourcelaine et autres choses de verre dont il y a plusieurs rompus et cassés. (*Inv. du roi René au chât. de Chanzé*, f° 2 v°.)

1488. — 2 grans bouteilles de cuir d'Angleterre tenans chacune 3 quartes ou environ pour porter du vin et de l'eau sur la grant hacquenée en gardemanger quand led. Sr (le roi) va par pays, 4 l. t...

2 courroyes de cuir de Hongrie de 3 piez et demy ou environ, garnies de boucles, à porter 2 grans bouteilles de cuir sur la hacquenée du garde manger dud. Sr. (6e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 190, 2.)

1549. — A Philippot Pelet ayant la charge du cheval sommier qui sert à porter par pais le gardemanger de la cuisine d'icelle dame la somme de 30 l. t. (*Cpte de Marguerite de Navarre*, f° 30 v°.)

1560. — Cette boutique là (atelier de fonderie de léton, décrit au mot léton) seule estoit suffisante non seulement à fournir Millan, mais à en fournir toute l'Italie... Ce que je pense qu'autrement ne se faict en Flandre et en autres lieux d'Alemaigne, là où on faict chandeliers, garde-mangiers, et autres ustensiles qui se font et s'apportent en notre païs. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 1, f° 36 v°).

1635. — Réservoir de viandes, bâti de liteaus et de toile cirée, pendant au plancher à une polie.

Réservoir de chair cuite, fait de bronze étamé qu'on tient sur la braise près du feu. (Ph. Monet.)

GARDE-NAPPE. — Le garde-nappe, servant à poser les plats sur la table, ne paraît point avoir été en usage avant le XIVe siècle; il a presque toujours la forme d'un cercle ou d'une couronne. On employait à sa confection le bois, l'étain, le bronze, la terre cuite ou même l'osier, dans les ménages pauvres.

1390. — Utuntur (nunc Placentiæ) guardenapis quæ a paucis utebantur [ann. 1320]. (J. de Mussis, *Chron. placentinum*. Muratori, *Rerum ital. script.*, 582.)

1395. — 4 garde nappes et une saucière d'étain. (*Arch. JJ*, 149, pièce 18.)

1477. — Un garde nappe de bois où l'on met le pot sur la table. (*Ibid.* 203, pièce 35.)

1491. — A Mathurin Pronelle, menuysier du roy, pour 3 garde nappes à mectre en la cheminée de la chambre du retraict du cabinet, 15 s. t. (*Cpte des menus plaisirs du roi*, f° 58.)

1545. — 2 garde napples de boys. (*Inv. de la duch. douairière de Lorraine, Bibl. Richel. coll. de Lorraine*, n° 163.)

1546. — *Garde nappe* cinctorium mensale. (*Le dict des 8 langues*.)

1564. — Chapitre de la vaisselle de bronze. — 3 anneaulx appelez garde nappes. (*Inv. du Puymolinier*, f° 159 v°).

1598. — Vaisselle de terre de Venise. — Un soubstien de plat en forme de garlande pour soubstenir les plats. (*Inv. du chât. de Nérac*, p. 20.)

1611. — A wreath ring, or circlet of wicker set under a dish at meale times, to serve the tablecloth from soyling. (Cotgrave.)

1680. — Porte-assiette d'osier qu'on vend d'ordinaire aux pauvres gens qui aiment la propreté. (Richelet.)

1771. — Garde nappe est aussi une grande place d'argent, d'étain ou de fer blanc toute plate, avec de fort petits rebords, qu'on pose sur la nappe, et où on met le pot à l'eau, le vin et le pain, pour tenir la nappe propre. Il sert aussi à mettre sous les réchaus. (*Dict. de Trévoux*.)

GARDE-REINS. — Dans l'armure du cavalier au XVe et au XVIe siècle, le garde-reins était la partie postérieure de la braconnière posée sous la dossière de la cuirasse. Au vocable ancien, qui est *batte-cul*, on en trouvera la figure. Plus connue aujourd'hui sous le nom de garde-reins, j'emprunte, à défaut de textes anciens, une bonne description de cette pièce à M. de Belleval.

1873. — Dans les armures du XVIe siècle, le garde-reins formé de plusieurs lames articulées à recouvrement comme la braconnière s'évase en forme d'éventail et pas-

sant par-dessus la selle du cheva va tomber jusque sur la croupe. Pendant tout le XVIe siècle au contraire sans exception, le garde-reins n'est qu'une seule lame étroite qui ne peut offrir une défense sérieuse que si le cavalier porte un jupon de mailles... Dans les armures du XVIe siècle, le garde-reins est attaché à la dossière par 2 rivets, il est d'une seule pièce, il est immobile. (Belleval, *Panoplie*, p. 18.)

GARDE-ROBE. — Dans le vestiaire, c'est un tablier. Parmi les meubles, la garde-robe est un coffre ou malle de grande dimension.

1538. — Ung grant coffre de bahu appelé garderobbe couvert de cuir noir et bandé à bandes de fer blanc fermant à 2 clefz, 50 s. (*Inv. de Cl. Brachet.*)

1541. — A Jehan Monicle, sellier, demourant à Lyon pour avoir recouvert une grant garderobbe pour servir à mectre les arbalestres du roy, 12 l. 10 s. t. (13e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, fo 161.)

1561. — Une grande garderobbe couverte de cuyr de porc, ferrée de fort fer, clouée à double clou, fermant à 2 serrures et ung moraillon d'un cadenatz, garnies de lattes de bois et cantonnières, couverte par le dessus d'une grande couverture de cuyr de vache doublé de thoille par le dedans pour servir à mettre les selles et harnois des hacquenées du corps de lad. dame (la reine), 45 l. t. (*Cpte de l'argenterie de la reine*, fo 135.)

1567. — Par dessus leur chausses et chemise de blanche et fine toile, ils (les laquais du grand turc) portent un grand et ample taffetas, froncé menu et recueilly à l'entour de la ceinture en mode d'un garde-robbe de femme de Paris. (Nicolay, *Pérégrin. orient.*, l. 3, p. 95.)

1588. — En la chambre haulte... avons trouvé ung grand bahut appellé garde robe dans lequel s'est trouvé ung fond et doussier de lict de vellours incarnadin à fond d'argent garny de clinquant d'or, etc. (*Inv. du prince de Condé*, p. 146.)

1593. — Pour une grande garderobbe de cuir de vache ferrée de 3 bandes de fer avec 2 serrures et ung cadenas, doublée de drap vert, pour servir à mettre les drogues des appothicaires du roy, cy. 30 esc. (*Cpte de l'argenterie du roy.*)

GARDE-VENT. — Paravent.

1618. — 2 gardeventz de drap vert servant à la chambre de leurs Excellences, 36 l. — Un gardevent de bois blancq, 15 s. — Ung gardevent de drap verd à 5 fenestres, 12 l. (*Inv. du prince d'Orange*, fo 61 et suiv.)

GARGOUILLE. — Pierre saillante creusée dans sa longueur et posée à l'extrémité d'une conduite d'eau pour en éloigner la chute. Dans l'architecture du moyen âge la gargouille, taillée en forme de monstre ou de dragon, est restée pendant plusieurs siècles un des motifs les plus originaux de la décoration extérieure de nos églises. Un dictionnaire de la fin du XVIIe siècle fait de la gargouille une espèce de verre à boire.

1294. — Missio pro lapidibus qui vocantur *gargoulles* quadrigandis 4 lb. 10 s. (*Cpte de la fabrique de S. Lazare d'Autun. Rev. archeol.* 1857-58, p. 179.)

1336. — Bessuccius olim magistri Johannis magister lapidum, civis senensis promisit Niccolino olim Jacobi Benzii, cive senensi, operario operis ecclesie beate Marie virginis de Senis... facere 60 gargollas de lapidibus marmoris dicti operis, sive 60 lapides actas ad modum animalium que vocantur gargolle vulgariter. (Milanesi, *Docum. sulla storia dell'arte senese*, t. I, p. 209.)

1360. — Un pot d'argent doré quarré... où il a sur chascune quarre une teste de gargoulles. (*Inv. du duc d'Anjou*, no 566.)

1378. — Et en tous petis ymages, feuilles, lyons gargoulles et autres choses de semblable façon qu'il convient que estre moullez et assises en autres joyaulx. (*Stat. des orfevres de Paris, Ordonn. des rois*, t. VI, p. 389.)

1425. — A Regnault, le quarreher d'Esquerdes, pour 2 grans pierres à faire gargoulles. (*Arch. de S. Omer.*)

XVe siècle. — Vynt ung grant serpent lequel avoit une queuwe de une aulne et demie de long ou plus et un long hastereau lesquel estoit de plus d'une aulne de haut et tiroit la langue comme un gar et cifflait, dont le hastereau et le corps estoit tout verd, led. hastereau par devant et la pance tout blanc et tasqueté de noires taches. (*Voy. de Jehan de Fournay, Bibl. de Valenciennes*, ms. 453, fo 254.)

1500. — Pour 40 pié de pierre de taille dure à faire gargouilles au pris de 12 d. et pour 6 d. l'amenaige 65 s. t. — Pour 21 pié de pierre pour faire une gargoudelle pour les chappelles, 39 s. 4 d. (*Cptes de l'égl. de Gisors, Ann. archéol.*, p. 155.)

1571. — A Guillaume de Créquy, pour avoir taillié 5 gargoulles pour assir dessoubz l'establement desd. clèresvoyes. (*Arch. de S. Omer, Reg. capitul.*, extr. Deschamps de Pas.)

V. **1680.** — Espèce de verre à boire. (*Dict. des rimes ms.*)

GARINGAL. — Plante aromatique des Indes orientales et de la Chine. Sa racine, rangée parmi les épices au moyen âge, fut employée en médecine comme stomachique et antiseptique.

V. **1180.** Que encens ne boins citouaus
Ne girofles ne garingaus,
Et cele odour rien ne prisoit.
(*Floire et Blancefl.*, v. 375.)

V. **1220.** .II. henas prent, grans par mesure,
D'argent de bèle doreure;
Noix muguetes et citoal,
Clox de gyrofle, garingal,
Et autres espices i mist.
(*Dolopathos*, v. 2373.)

V. **1240.** Li gerofles, li garingaus,
Li miecines contre tos maus.
(*Partonopex*, v. 1629.)

XIIIe siècle. Si croissent les espèces cières
Petre, gingembre et garingal.
(*Blancandin*, v. 2588.)

GARLANDEIS. — Des mots garlande et guirlande. Ouvrage de charpenterie connu sous le nom de hourd et de bretèche. Il consistait à environner d'une ceinture de madriers le couronnement d'une tour pour servir d'abri aux assiégés. On trouve des garlandeis établis pour la même cause sur la courtine des murs.

Le même terme s'est appliqué à des ouvrages de maçonnerie légère.

1370. — Ordenez à ouvrer de leur mestier de charpenterie en la fortiffication et gallandeiz d'une bassetille devant le fort de Thury. (*Arch. K*, 49, pièce 49.)

1375. — Bretesches et manteaux couronnez, ou galandiez de tours soustendront d'aisselles seulement sans gros. (Arrêts du Parlement.)

1387. — Et tant chevaucher Geuffroy qu'il eut environné la forteresse et regarda moult bien que devers le pont c'estoit le plus foible, et luy sembloit bien que par là elle pourroit estre prise d'assault, car les murs y estoient bas et n'estoient pas les tours guerlandées. (*Mélusine*, p. 276.)

1412. — Aux charpentiers, pour havoir fait 7 gallendeis de boys sur les murs de la ville. (*Cptes de Nevers, Arch. mun.*)

1450. — Les supplians montèrent sur la masse du chastel de la Bruyère, et de là, accrochèrent un crochet au garlandeiz d'une tour, et par le moyen dud. crochet, eschielle, ou autrement, ilz montèrent sur lad. tour. (*Arch. JJ*, 186, pièce 19.)

1466. — Ont pourté des pierres sur la muraille pour galander et mettre rateliers sur icelle. (*Cptes de Nevers, Arch. mun.*)

GARNACHE. — Posée sur le surcot, aux XIIIe et XIVe siècles, la garnache, qu'il ne faut pas confondre avec la houce, est presque toujours un ample manteau fourré à collet ou à capuchon et fendu devant

ou sur le côté comme le montre notre figure. Il y avait cependant des garnaches à manches.



1306. — *Garnache, d'après le Traité de fauconnerie de Frédéric II, Biblioth. Richel., ms. fr.* 12400, f° 10.

A la fin du XVI[e] siècle la garnache paraît être devenue une sorte de manteau de pluie ou de limousine à l'usage des charretiers.

S. d. — Illa garnachia quæ manicas non habent olim per aliquos (clericos) ferri consueta. (*Stat. eccles. Avenion.*)

1227. — Que neguns homs non fassa a sa molher gatnacha de ceda, ni pelissa cuberta de ceda. (*Thalamus de Montpellier*, p. 143.)

1266. — Une garnaiche de saie, forré de gris, prisiée 16 besanz. — Une garnaiche de pers, sangle [avec un corset], 5 besanz. (*Inv. du Cte de Nevers*, p. 194.)

1285. Bruiant despoille sa garnaiche,
Qui d'armes estoit painturée.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 293.)

1287. — N° 188. — Guna et guarnacia ad manicas foderata pellibus de scuroliis cum guarda coria, flor. 9.

N° 191. — It. mantellus et guarnacia de bruna sine fodera, ext. flor. 6.

N° 192. — It. Capa, mantellus, et guarnacia sine manicis de bleue cum caputio infoderata, flor. 14 et dimid. (*Inv. de Geoffroi d'Alatri.*)

1320. — Nullus (canonicus) extra domum suam portet garnachiam de ante scissam seu apertam per terram. (Constant., *Archiep. Nicosiensis*, ap. du Cange.)

1335. — Legamus Margaritæ... garnamentum noncupatum garnache cum caputio et fourraturis. (*Testam.*, Ibid.)

V. **1340.** — Pellicerie lavorate in guarnache si vendono in Napoli a guarnacca...
Agnelline da fare foderature da guarnache d'onde ch'elle sieno o d'onde che vengono si vendono in Anguersa (Anvers) a centinaio di Novero e Dassene 102 per uno centinajo a pregio di tanti soldi di sterlini il centinajo, e di sterlini per uno grosso tornese d'argento. (Pegolotti, *Pratica della mercatura*, p. 183 et 256.)

1351. — Pour 20 aunes et demie de fin veluau vermeil des fors, pour faire une garnache ou long mantel fendue à un costé, et chapperon de mesme, tout fourré d'ermines... Pour 2 pièces de fin veluau blanc pour faire une cote et une garnache fourrée d'ermines pour le roy, à lad. feste de l'Estoile. (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, ap. du Cange.)

1530. — Frocke for a carter, *garnache*. (Palsgrave, p. 223.)

1590. — Usano (carrettière tedeschi) una garnaccia de frisetto o d'altro panno grosso rovano o rosso con le sue maniche. (Vecellio, p. 332.)

GARRAUT. — Fusée volante.

1576. — Pour l'ouvrage du feu artificiel : un vieux linceul pour faire les fusées et garrautz, 54 s.
A maistre Charles Deschamps pour l'ouvrage du feu artificiel qu'il a faict au cymetière S. Austrillet, pour son salaire 85 fr... Payé pour un viel linceu qu'a achepté led. Deschamps pour faire fusées et garrault, 51 s. (*Arch. de l'art franç.*, 2[e] *sér.*, t. I, p. 266.)

GARRE. — De deux couleurs, bigarré.

1360. — Un levrier garre. (*Inv. du duc d'Anjou*, n° 533.)
S. d. — Fut contracté entre eulx que toutes les bestes de leur troppeau qui naistront tachées ou garrées appartiendront à Jacob. (*Chron. et hist. sainte et profane, Arsenal*, f° 118 v°.)

1530. — Bestes noires, guarres, faulves, blanches, cendrées, grivolées. (Rabelais, l. 3, ch. 21, p. 118.)

1650. — Garre, Vache pie. (Borel.)

GARROT. — Projectile ayant l'aspect d'une forte et très courte flèche. Son fût en chêne tourné, élégi aux deux extrémités et traversé d'outre en outre, suivant son axe, par une tige de fer rivée au talon est muni à l'autre bout d'une pointe quadrangulaire. Le garrot est rendu dirigeable par deux ou trois ailettes de cuivre légèrement courbées et clouées sur la tige du projectile. Lorsque le garrot est employé dans l'artillerie, il comporte, à ses extrémités, une garniture de deux tampons de cuir entrant à frottement dans l'âme de la pièce afin de prévenir toute déviation.



1472. — *Machine avec canon lançant un garrot, d'après* Valturi, p. 239.

Le garrot à canon ou garrot à feu fait son apparition dans le nord de la France en 1338 et il y est, depuis, employé concurremment avec les projectiles sphériques de pierre ou de métal auxquels le Midi, l'Italie et l'Angleterre paraissent avoir donné la préférence pendant la même période; mais, dans la balistique du moyen âge, le garrot est lui-même une machine de guerre du genre des grosses arbalètes à tour. En 1418 un document signale l'existence, à Blois, d'un canon dont la charge consistait en un garrot et sept plommées, c'est-à-dire, dans la réunion des projectiles lancéolés et sphériques.

1302. — Pour 2 garros et les quarriaus et pour 2 tours à tendre arbalestes, 9 s. 9 d. — Pour faire les quarriaus de garros, 20 s. — Pour soier mairieu pour faire les moises des garros, 7 s. — Pour soier courbes pour les garros, 4 s. — Pour abatre caisnes pour faire courbes pour lesd. garros, 8 d. (*Cptes de Hesdin, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 180[1], extr. J. M. Richard.)

1316. — Ad reddendum et restituendum 3 magnos guarros cum cadrilis pertinentibus ad eosdem, vel pro eorum valore, 40 lb.

Texte français : It. 3 grans quartos et les quarriaus qui y appartiennent, et les quarriaux d'arbaleste, tout au pris de 15 lb. (*Inv. de la Ctesse Mahaut d'Artois*, p. 12 et 23.)

1341. — Pour un message envouet à Hesdin du commandement M. Pierre de Dampierre pour mander Jehan de Hesdin et Pierre son frère, maistres traieurs de garros à fu, a convenenchier d'estre as wages ou castel Rouhout, le 12[e] jour de may, 5 s. (*Baill. de S. Omer, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 604[6], extr. J. M. Richard.)

1342. — A Jehan de Cassel pour tourner 400 de fus de garros pour traire de canons et yeheaus amenuiser as debous (aux 2 bouts) au moyen des boistes... de cascun 105 s.

A Bernart, le caudronnier, pour l'acat de une vieille caudière pour taillier en pennes à empenner lesd. fus de garros, 20 s. — A Andrieu, le fèvre, pour 6500 de cleus à clouer lesd. pennes (*Arch. de Lille, Mém. de la Soc. des antiq. de Morinie*, t. V, p. 275.)

1346. — Un quariel auquel avoit au bout devant une pieche de plonch pesant 2 l. u environ. (*Reg. de cuir noir de Tournai.*)

1347. — Pour un canon dont on giete garos, acaté 3 esc., valent 62 s. — It. Pour poure dont on asaia che chanon et pour 2 garos et le fachon, 6 s. 8 d. (*Arch. de Lille*, extr. Dehaisnes).

1350. — A Jaqmart, le fèvre, pour 40 grans clous pour fierrer les garriaus des canons as debous (2 bouts), pour 2 cace de fier pour chaeier les quarriaux ens, et pour 5 mamesles, 10 s. tors. (*Arch. de Lille.*)

1356. — A Jorrain Leserignier, pour haulces de chasne pour faire garrot à canon... 2 esc. et demi. (*Cptes de Thomas Dautresche, receveur de Laon.*)

1358. — A Mikiel, le fèvre, pour un cent de grans fiers de carriaus de canons, 60 gr. de 33 s. 2 d. (*Arch. de Lille*, ap. La Fons, *Artill. de Lille*, p. 9.)

1358. — A Hugues Lesenelier, pour 200 fuez de canon, 300 fuez de garroz le millier vendu 3 flor. 1 2, 1 flor. 3 1. — A Jehannin de S. Laurent, pour empanner un millier de fuz de garroz d'espringoles, et de pié de chien, 6 flor. 3 1. — A Monot d'Arc, pour un millier de fers pour enferrer un millier de garroz et de pié de chien. — A Petit Perrin de Dijon, chaudronnier, pour un quarteron d'arain, pour fare et empanner 200 fuez de canon, 4 1 2 flor. — A Jocerant, le cloutier, pour un cent et demi de clous et pour 2 milliers de petites pintates (pennes) pour empanner lesd. fuez de canons, 5 1 2 gr.

A Hugues le Pusin de Dijon, archer, pour 800 fuez de garroz et pour 500 fuez de pie de chiens, 6 flor. (*Arch. municip. de la Cote-d'Or*, ap. J. Garnier, *Artill. de la Comm. de Dijon*, p. 5.)

1358. — Pour la façon d'un millier de fers a garroz pour arbalestes a tour. (*Cptes municip. de Tours*, Delaville, p. 55.)

1359. — Pour empener de 3 pennes d'arain cascun grant garrot, de 300 garros pour les 2 grans canons du chastel de Hesdin, pour cascun cent, 2 escus et demi Johannes et un cent de menres garros pour le petit canon et pour les tous entester bien et souffisamment 2 esc. (*Arch. du Pas-de-Calais, Quitt. du 20 octobre.*)

1365. — 4 gallice *canons* ferri ad projiciendum garretos cum 45 garretis, taxat. 2 flor. Flor. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 343.)

1369. — 100 de petit clou pour empener garros, 3 gros. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

1378. — Pour 2 milliers de fer pour viretons, partie d'espreuve et autre partie fers communs et pour 200 fers de garroz... sur ce 15 s. (*Reg. de la Cloison d'Angers*, n° 6).

1380. — Pour 50 fers de garros de cannon, pour 2 l. et demie de pourre de canon et pour 2 canons l'un par l'autre, parmy 2 milliers de fer de menu trait d'arbalestre.., 12 l. 14 s. 9 d. — Pour faire 2 milliers de menu trait et les 50 garros de canon et empener les petis de plumes d'aue et les granz d'araing, 117 s. 6 d. (*Arch. du Pas-de-Calais, Quitt. du 28 avril.*)

1383. — Unes estennelles de fer pour ployer pennes d'arrain pour garros. — Ung grant canon pour geter pierrez et 47 garros de pierre aveuc 20 l. ou environ de pourre ad mettre aveuc led. canon. — 3 canons sans pourre qui getent garros et galès de plonc. (*Inv. des forteresses de l'Artois.*)

1410. — Y a un taz de garoz de bois où il y a environ un millier qui ne sont pas achevez de faire.

1417. — En la tour desoubz S. Laurent : 800 de garroz ou environ empairez d'érain, non ferrez. (*Reg. de la Cloison d'Angers*, n° 6.)

1418. — Ung canon de cuivre qui gecte ung garrot et 7 plommées. (*Inv. de l'artill. de Blois*, p. 313.)

1532. — Envyron 200 garrotz, la pluspart ferrez et les aultres non, l'ampaneure d'iceulx faicte de boys. — Envyron 400 garrotz de boys les aucuns ferrez et les aultres sans fert, les ampanes de boys. (*Inv. de la maison de Chalon-Orange*, art. 151 et 161.)

1547. — 2 arbalestres de passe avec leurs bandages et garrots dedans. (Noël du Fail, *Propos rustiques*, édit. Guichard, p. 281.)

GARTAIRE. — Étoffe.

1323. — 24 pièces de gartaires vers. Si cousta li pièce 8 l. t. — Bleu gartaires pour faire les compas. (*Achats pour la fille du Cte de Hainaut.*)

GASINGAN. — Jaque d'étoffe riche comme velours et drap de soie avec ou sans broderie. Sa garniture intérieure faite en ouvrage de haubergerie mais plus souvent en petites plaques ou écailles imbriquées et rivées formait un plastron métallique accompagné de manches de mailles.

Ce vêtement, dont l'apparence et la coupe étaient celles du jaque, se payait au couturier le même prix que celui-ci; mais pour la doublure armée, consistant en un ouvrage moins long à faire que la maille, le haubergier prenait seulement la moitié du prix d'une cote d'acier ou de mailles.

Le gasingan a été remplacé au XV[e] siècle par la brigandine plus ajustée et dont l'armature était rivée au tissu.

V. 1220. — Il n'avoit de garnison pour son corps a celui point fors que un tout seul gasingan. (*Contin. de Villehardouin*, p. 199.)

1385. — Veluau taint en graine pour couvrir gasingans pour le roy et M.S. de Valois. — A Galet Leclerc, haubergier, pour 2 gasingans d'acier pour le roy et pour MS. de Valoys, 40 francs. — Pour 2 cotes d'acier pour led. S. et pour MdS. de Valoys, 80 fr. — A Ymbert Ledamoisel, pour la brodeure de 2 gasigans pour le roy et pour Mgr de Valois, semés par la poitrine et par les manches d'ennelez de broderie faiz d'or et d'argent acouples ensemble, 50 fr.

Pour la façon de 2 gasingans, l'un pour le roy et l'autre pour Mgr de Touraine, 15 l. t. — Pour la façon de

4 cotes à armer (pour les mêmes) 10 l. t. — Pour la façon de 4 jaques, 30 l. t. — Pour la façon d'une colerette à jouster, 10 s. t. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 59 et suiv.)

1390. — Le duc d'Orléans fait payer, à un haubergier, une cotte d'acier mise en un gasigant et 2 paires de braces d'acier. (*Arch. Joursanvault*, n° 662.)

GASTEBOISE. — Flan servant à la frappe des monnaies.

1408. — Comme icellui Gravelle faisoit férir le suppliant d'un martel sur la matère nommée gasteboise, il s'apperceut que la monnoie n'étoit pas bonne. (*Arch. JJ*, 163, pièce 288.)

GASTELET. — Besant. Terme d'armoiries.

1396. — Mgr Robert de Meleum : d'asur, à un chief d'or à 6 gastelez d'or en pié, à un escuçon de Tainquerville ou chief. (D. d'Arcq, *Armorial de France*, n° 32.)

GATE. — Jatte.

XIII° siècle.
Querre li covendroit
Hanas et escuèles
Et plateaux et foissèles,
Grans gates et menues ;
Por ce s'el sont fendues
Ne les get-en puer mie
Quar ce seroit folie.
(*L'oustillement au villain*, p. 16.)

GAUFRIER. — Parmi les gaufriers anciens, certaines pièces présentent par la variété ou le style de leurs gravures, une certaine importance. Un de ceux que nous signalons trouve un emploi peu connu dans l'outillage d'une manutention militaire.

1365. — Quedam ferra pre gauletis faciendis et alia ferra rotunda pro gaufris faciendis, taxat. 5 gross. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 345.)

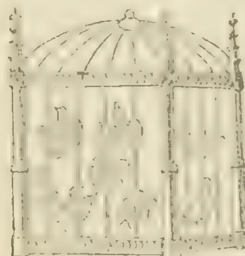
1599. — Le fer... duquel les paticiers s'en servent à faire les gaufres ou oublies peult servir en un besoin et au défaut des fours, à cuire ou faire gaufres avec une grande promptitude ; mais il faut que ces fers soyent gravés plus profond et de plus grosse engraveure que ceulx des paticiers pour servir en une nécessité de faire pain aux soldats. (J. Boilot, *Artifices de feu*, p. 174.)

GAUSLE. — Grande verge posée en bascule sur la margelle d'un puits pour tirer l'eau.

1451. — Une gausle à quoy l'en tiroit l'eaue d'un puys. (*Arch. JJ*, 185, pièce 115.)

GAVOTTE. — **1588.** — Gavottes, c'est un recueil et ramazun de plusieurs branles doubles... lesquelles se dancent par mesure binaire avec petits saults en façon de hault barrois... quand lesd. danceurs ont quelque peu dancé, l'un d'iceulx, avec sa damoiselle, s'escarte à part et fait quelques passans au meillieu de la dance au conspect de tous les aultres, puis il vient baiser toutes les aultres damoiselles, et sa damoiselle tous les les jeusnes hommes, et puis se remettent en leur rene : ce fait, le second danceur en fait aultant, et conséquemment tous les aultres. Aulcuns donnent ceste prérogative de baiser, seullement à celuy qui est le chef de la feste et à celle qu'il mène, et enfin lad. damoiselle ayant un chapelet ou bouquet le présente à celuy des danceurs qui doibt payer les joueurs et estre le chef de la feste à la prochaine assemblée, lequel y usera de mesme prérogative et aussi font par tour. (Thoinot Arbeau, *Orchesographie*, f° 93.)

GAYOLE. — La gayole, qui n'est ordinairement qu'une cage analogue à celle dont voici la figure, prend, dans les documents du XIV° siècle extraits des comptes de l'Artois, les proportions d'une volière tout à fait monumentale comportant : charpente, vitrerie, plomberie, peinture, sculpture et agencements hydrauliques qui font, de tout cet appareil, une sorte de château d'eau où les oiseaux taillés ou sculptés se mêlent aux oiseaux vivants. Ces volières somptueuses rappellent les plus riches fontaines que firent exécuter les empereurs de Byzance.



V. 1110. — *Gayole extr. du ms. fr. 41, f° 389, Biblioth. Richel.*

1337. — A Mgr le chastelain, pour plusieurs oiselés acatés à plusieurs personne pour mettre en la gayole du chastel, 30 s. (*Cpte de la baillie de Hesdin, Bibl. Richel.*, ms. 8545, f° 53.)

1344. — Ouvrages fais pour le gayole du castel faire toute noeve au commant de Mgr le duc.

A Jehan de Paris, pour entailler 5 gargoulles et 5 filloles pour led. gayole et pour entaillier clères voyes pour mettre à led. gayole 44 jours et demi à 20 d. le jour, 4 l. 2 s. 7 d.

Veriers et plommiers. Premier pour mourre de vert pour paindre les branches de l'arbre qui sera en le gloriète et taillier oyseaus qui sont sur l'arbre de led. gloriète, qui jeteront yawe, etc. Vinchens de Bouloigne, 62 j. à 13 d. le jour, 72 s. 4 d.

Autre ouvrage fais pour le noeve gayole du castel (de Hesdin). Primes pour mettre haus as nos (hauts anneaux) d'entour le gayole et pour faire mengoires pour les oyselès entour de lad. gayole et faire y pluiseurs autres ouvraiges. Adams de Leporte pour che faire, 39 jours et demi, 16 d. le jour, 52 s. 8 d. — Autre journée, 45 s. 8 d.

A Jehan Honperi pour arcaler les quassuix (châssis) des fenestres du cambre qui sont contre le gayole, 34 s. 6 d. — Autre journée, 27 s. 7 d. — 2 lib. de fil d'arcal à che faire l'une acotée à Arras et l'autre mandée à Abeville, 8 s. 6 d. — 5 beers pour faire un huis à lad., 5 s. 10 d. — Pour faire treus ès masières contre led. gayole pour muchier les oyselès. 25 s. — Pour faire eschaule en park pour couvrir lad. 36 jour à 2 s. 6 d. le jour, 45 s. — Pour couvrir tout de noef lad. d'eschaule, 32 s., 5000 et demi de cleus rondel pour ataquier led. eschaule, 5 s. le millier, 15 s.

Oudart Leverrier pour seuder les nos (noues) deçeur led. gayole et pour couvrir 7 arrestiers de lad. de noef plonc et fait cy pluiseurs ouvraiges de foelles et de fleurs de lis, 41 j., 18 d. le j., 61 s. 7 d. ; son aide 20 s. 6 d. — 12 lib. et demie de fin estain pour souder à 8 d. le l., 8 s. 4 d. — 9 l. d'étain a che faire à 5 d., 4 s. 3 d. — Une lib. et demie quart de sieu, 12 d. — 1200 de noir cleu et de blanc... pour atakier le plomb des arestiers et des noes, à 6 d. le cent, 6 s. 6 d. — Un millier de cleu à bullon à che faire, 7 s. 6 d. — Pour soyer sourhuis et ais pour border entour les nos pour soyer wimberghes et bordures pour les mengoires des oyselès et lambourdes pour lambourder le planquiet de lad. gayolle, 10 s., pour lambroisser lad. 7 s. — 3100 de pavement de la maison, l'alee au castel, 15 s. le millier, 3 s. 10 d. Pour rère, enduire et blanquir les masieres de lad. gayole, 11 j. à 16 d., 14 s. 8 d. (*Ouvrages aux chât. des Ctes d'Artois*, f° 95 et suiv.)

GEALLE. — Jarre, vaisseau à large panse ; en ouvrage de tonnellerie la gealle est un broc à bec et anse fait de douves cerclées, pour transporter et conserver l'eau.

1398. — A Jehan Ferrant, tonnelier, pour 2 gealles de fust... garnies et estoffées bien et suffisamment ; l'une pour Mgr le daulphin et l'autre pour Mgr Messire Loys de France.

1402. — Au même une geale de bois pour porter eaue en la chambre de la royne, 10 s. (*Argenterie de la reine*, 6e et 10e *Cptes d'Hémon Raguier*, fos 188 vo et 116.)

GÉANT, Joyant. — Mannequin d'osier ou de toute autre matière qui défrayait, en temps de processions, la curiosité publique.

1497. — Et le jour de caresme... ung joyant... qui estoit bien 15 piet de haut et alloit par la ville, comme se fust estez ung propre joyant... et allet fiancer une joyande... et estoient fais de cherpignies bien subtillement. (*Journ. de J. Aubrion de Metz*, p. 397.)

1530. — A un maire, 4 hommes et tout le corps des cayereurs et mandeliers de la ville et qui leur a esté donné en courtoisie sur la somme de 18 l. 16 s. que leur a cousté ung personnaige construit en forme de gayant servant aus histoires de la procession de la ville, là où les chariotz et aultres acoustremens des aultres histoires d'icelle procession ont esté faictes aus despens de la ville; considérant aussy qu'ils sont en petit nombre et chergiez de luminaires et de plusieurs messes comme le contient la requeste atachié à la cédule de boy, à la charge de entretenir icelluy personnaige doresnavant à leurs despens, la somme de 8 d. (*Arch. de Douai, Cptes du Domaine*, fo 129).

GECTON. — Rejeton ou vignette rejetée hors du corps d'une lettre majuscule. Dans les manuscrits antérieurs au XVIe siècle, les gectons sont le plus souvent placés dans les marges.

1545. — Les lettres d'un poinct de nottes sans gecton ni linteau. (*Arch. de l'art. fr.*, t. IV, p. 398.)

1549. — Oster les jectons inutiles des arbres, les jectons sortent hors l'arbre. (Rob. Estienne.)

GÉMELLIONS. — Bassins jumeaux destinés au service des autels et tenant lieu, pour les ablutions liturgiques, d'une burette et de son plateau. Les textes cités ici et ceux auxquels nous renvoyons, prouvent abondamment que, si les sujets choisis pour le décor de ces bassins étaient le plus souvent conformes à leur destination, il restait permis aux graveurs et aux émailleurs d'entrer, pour le même objet, dans le domaine de leur fantaisie personnelle. Voy. Bacin de chapelle.

1359. — 2 bachins à laver, d'argent de nueve fachon, dont li uns a au fons un esmail en ung compas doret a l'ymage S. George et li autres a l'ymage S. Michel, et sont doré et hacheté es bors, et poisent 5 m. et demi et 5 est. et les donna messire Robert de Couchi. (*Inv. de la cath. de Cambrai*, p. 403.)

1498. — 2 bassins d'argent doré pour ung prélat quand il dit la messe, une dame sur un cheval en l'une, facte en émail et en l'autre ung homme a cheval fait aussy en émail. (*Inv. du duc de Savoie*, n° 959.)

1723. — 2 bassins d'argent dore au milieu desquels en dedans sont les armes du chapitre et au fonds d'iceux encore les armes de feu M. d'Amoncourt, pezant 10 m. 7 o. Nota qu'en l'un desd. bassins il y avoit un petit tuyau dessous, lequel a été fondu pour faire le calice. (*Inv. de l'egl. de Lyon*, n° 31.)

GEMME. — Pierre précieuse rangée par les auteurs du moyen age, dans la catégorie spéciale des pierres translucides à l'exclusion des autres, appelées orbes, qu'ils considèrent comme étant d'une nature fort inférieure.

V. **1220.** — A pommes portoient les dames.
L'or et les pierres et les james,
Les aniax et les fermax d'or.
(*Dolopathos*, v. 2998.)

1572. — Toutes pierres qui sont cleres et reluysans sont appelées gemmes et les autres sont appellées orbes si comme dit Ysidore. (*Le proprietaire des choses*, l. 16, ch. 16.)

1525. — Gemmae secundum Pomponium sunt perlucide materie veluti smaragdus, chrysoliti, amethysti, lapilli autem sunt contrarie nature gemmis. (*Vocab. utriusque juris.*)

V. **1525.** — La curiosité humaine admire trop plus les choses rares et difficiles à trouver, bien qu'elles ne soient si commodes pour l'usage de la vie, comme les odeurs et les gemmes, que les communes et nécessaires, comme le pain et le vin. (J. du Bellay, *Illustr. de la langue fr.*, l. 1, ch. 11.)

GENDARME. — Parmi les défauts qui troublent la limpidité des pierres précieuses, le gendarme est un ceux qui affectent le plus souvent l'émeraude dont les variétés inférieures sont d'ailleurs complètement opaques.

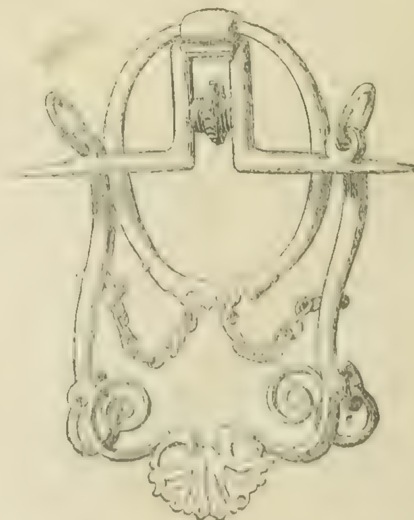
1599. — Je laisse à M. Deville... Une enseigne de chapeau qui est d'or, là où il y a une émeraude gendarmée avec 4 autres pierres fines. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 433.)

GÊNES. — Cette ville, dont les divers produits sont indiqués dans nos tables géographiques, était, paraît-il, en renom, au XIVe siècle, pour la qualité de ses armes blanches.

1338. — Une ceynture pour un espée de la gise de Gêne garni d'aymalx des armes de Lancastre dont il faillent 11 barres d'argent. pris 40 s. (*Inv. d'Edouard III*, art. 167.)

1346. — Laussas e dartz, e espazas e cotels, e genoezas, e platas de sobra. (*Reglem. pour la défense de Montauban*, ap. Favé, *Et. sur l'artill.*, t. IV, p. VIII.)

GENET, GENETTE, GENETAIRE. — Le genet est un cheval de petite taille, très vite à la course, très résistant à la fatigue, originaire de l'Andalousie et qu'on retrouve aussi en Sardaigne. Les Maures d'Espagne l'ont utilisé pour leur cavalerie légère et, à leur exemple, les Espagnols. Les cavaliers montés sur les genets prirent le nom de genetaires qui s'applique aussi à une partie de leur armement, soit la lance ou zagaie et la dague. Sur ces petits coursiers de montagne, les Espagnols, au XVIe siècle, chevauchaient à courts étriers comme les Arabes; on appelait cela : chevaucher à la genette. Dans le harnais de la bête, on distingue les étriers à longue planche de forme orientale, et le mors dont l'embouchure est reliée par un anneau faisant gour-



V. 1580. *Mors à la genette. App. à l'auteur.*

mette, posé en arrière au haut de la liberté de la langue. L'exemple ci-joint rendra suffisamment compte de cette particularité.

CHEVAL

1400. — Si vous dis qu'il eurent moult de maux et moult d'encoutres, tant en Espaingne et en Arragon qu'en Kateloingne, par gens que on nomme geniteurs, qui furent plus tost montés sur chevaux que on appelle genets, que on ne feroit en Franche ou en Picardie, à plainne terre, sus bons ronchins. (Froissart, t. VII, p. 126.)

1459. — Le roy luy envoya ung très bel et puissant coursier puillois et 2 beaulx genets de l'Andelosie. (*J. de Saintré*, ch. 43, p. 128.)

V. **1500.** Et en Puille maint bon genest.
(*Le dict des pays*, Montaiglon, *Rec. des poés. franç.*, t. V, p. 109.)

1610. Je me deschargeray d'un faix que je desdaigne,
Souffisant de crever un genet de Sardaigne.
(Math. Régnier, *Satire* 6, p. 95.)

1627. — Les espagnols reçoivent un grand nombre d'argent de leurs genets dont ceux de Marchene sont les plus beaux et les meilleurs du royaume. Ces genets sont si parfaitement beaux et si bien formez qu'il semble que la nature se plaise à les rendre agréables et les polisse le plus curieusement qu'il luy est possible. Ils vont si vistes qu'il semble, quand on les pousse à toute bride, que quelque vent les emporte, et leur vivacité est si grande qu'on ne sçauroit presque croire la hardiesse qu'ils ont aux combats, ni le courage qu'ils monstrent aux blessures... Si la nature leur avoit donné la force esgale au courage, ils auroient toutes les perfections et qualitez qu'on peut désirer en un cheval. (Davity, *Les estats, empires et principautés du monde*, p. 185.)

1635. — Genet d'Espagne : cheval très vite à la course, dont la meilleure sorte naissoit jadis sur le Taïo, près Lisbonne, au Portugal. (Ph. Monet.)

ARMES ET HARNAIS

1469. — Zanete 100 magne, mezzane et parve, in rationem unius tericii alterius ducati pro qualibet. (*Arch. de Modène et Ferrare*, Angelucci, *Doc. inéd.*, *pièce* 14, p. 261.)

1476. — Le suppliant frappa d'une lance genetaire qu'il portoit. (*Arch. JJ*, 204, pièce 158.)

1480. — Une javeline ou une genetaire autrement appellée javeline d'Espaigne. (*Ibid.*, 208, pièce 141.)

1491. — 2 grans bannerolles, façon de serviettes... à lyer à l'entour de sa teste (du roi) quant il court ses chevaulx à la genecte. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 79 v°.)

1498. — Estradiotz sont gens comme genetaires, vestuz à pied et à cheval comme les Turs. (Commines, *Mém.*, p. 600.)

1509. — Pour une paire d'estrivières de cuir rouge faictes à la genecte, larges de 3 doiz et doublées de mesme cuyr, pour servir à un des grans chevaulx du roy, 21 s. 6 d. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 143.)

1515. — A Pierre Foucher, esperonnier du feu roy... pour avoir reblanchi 3 grans mors faitz à la ganette, pour 3 des grans chevaulx de l'escurie... qui ont servi à l'obsèque, 22 s. 6 d. (*Cpte de l'obseque de Louis XII*, f° 55.)

1567. — Capitaines et janissaires (d'Alger), présentèrent à l'ambassadeur (de France) un beau cheval turc enharnaché à la genette pour le porter jusques au palais. (Nicolay, *Pérégrinat. orient.*, l. 1, p. 13.)

1568. — Hora guarda, che ritrovandoti contra ad un' arma inhastata, cioe partesana, o lancione, o gianetta. (Ach. Marozzo, *Fiore dell'armi*, f° 44.)

1593. — Je m'asseure que plusieurs hommes de cheveal blasmeront les genettes bastardes, en ayant usé peut estre mal à propos, soit pour n'avoir esté bien faictes, ou à faulte d'avoir bien recognu l'inclination des chevaux qu'ils en auront embouchez, ou les proportions particulières de la bouche et du col, et mesmes qu'il semble, à voir sommairement la gourmette ainsi faicte d'une pièce joincte à la moitié entière et si haulte que ceste forme d'embouchure doive apporter beaucoup de rudesse et de confusion à la bouche du cheval. (*Les préceptes de la Broüe*, l. 3, p. 47.)

1598. — Aussy ceste infanterie espaignolle a faict despuis 100 à 120 ans, en ça de très beaux actes, s'y estant mieux accommodée, qu'auparavant ceux de ceste nation s'estoient jettez à porter la zagaye et estre genitaires à mode des mores et arabes, armes certes point si bien convenantes que les armes de l'infanterie d'aujourd'huy. (Brantôme, *Gr. capit. estrang.*, l. 1, ch. 16.)

1627. — *Gineta.* — Un dard de capitaine... Chevaucher à la genette ; c'est avec les estriers fort cours. (Cés. Oudin, *Le Thrésor des 3 langues*, f° 296.)

1690. — Mors à la turque dont la gourmette est d'une seule pièce et faite comme un grand anneau ; il est aussi en usage en France en quelques occasions.

1755. — On l'arrête au haut de la liberté de la langue d'un cheval en y faisant passer le menton. (*Manuel lexique.*)

GENETTE. — Quadrupède du genre des civettes et se rapprochant de la taille du chat. Son pelage gris, tacheté de noir, avec queue à anneaux noirs, occupe une place assez importante parmi les fourrures anciennes. J'ignore à quel genre il convient de rapporter la genette noire tachetée de roux.

1391. — A Jacob de Marueil, pelletier, pour 41 peaulx de genettes brunes et gactées de taches .. chacune 22 s. ob. p. valent 40 l. 10 s. p. (3e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 22.)

1485. — Ne doibvent aussy (les seigneurs) porter ermine mouchetées ne genettes noires excepté celles quy sont descendues d'estoch et d'armes de rois, de ducs et de princes de droicte ligne. (Aliénor de Poitiers, p. 264.)

1492. — 115 peaulx de genectes grises à fourrer une robbe gaulcourte de veloux noir (pour le roi) au feur de 20 s. t. la pièce. (10e *Cpte roy: de P. Briconnet*, f° 142 v°.)

1620. — La genette est un animal presque semblable à la fouine, approchant en grandeur et grosseur aux chats d'Espagne... Il y a de 2 sortes de genette, la rare et la commune. La commune est grise mirouettée et tavelée de noir. L'autre qui est l'excellente et rare a le poil noir et luisant comme un satin ou panne de velours noir, elle est marquée et mirouettée de placques et taches rousses qui tirent sur le rouge d'une merveilleuse beauté. (Favyn, *Théâtre d'honneur*, l. 3, p. 518.)

GENOUFLIXOIR. — Prie-Dieu.

1633. — Plus le grand genouflixoir doré. (*Inv. de l'égl. S. André de Bordeaux*, p. 384.)

GENOUILLÈRE. — Dans la série des sceaux, la genouillère est la première pièce rigide appliquée sur les chausses de mailles, à la défense du genou de l'homme d'armes. On la trouve, en effet, en 1301 sur le sceau de Jean de Châlon et, l'année suivante, sur celui du comte d'Artois. Quoi qu'il en soit, ce premier obstacle réel opposé à l'effet des armes contondantes correspond aux dernières années du XIIIe siècle et si la mention en est rare dans les textes, cela tient à ce que cette pièce est souvent confondue avec la grève ou le cuissot auquel elle devient adhérente dans l'armure de transition du XIVe siècle.

La genouillère est primitivement une rondelle hémisphérique ou conique fixée sous le pli de la jambe par une courroie ou jarretière. Au moment de l'adoption des cuissots et grèves d'acier, elle s'allonge et prend plus exactement la forme du membre qu'elle garantit. On y ajoute des ailerons particulièrement développés du côté exterieur et son mode d'attache la fixe définitivement, par des rivets, au cuissot et à la jambière dont elle recouvre alors les extrémités. Malgré les variétés assez nombreuses que presente la genouillère depuis son apparition dans l'armure jusqu'à la fin du XVe siècle, elles peuvent se réduire à trois types principaux, celui de la rondelle proprement



Fin du XIVe s. — *Genouillère à pointe.*
App. à M. W. Riggs.

dite et ceux pour lesquels, outre la figure ci-jointe, nous renvoyons aux pages 60, 61 et 63 de ce *Glossaire.*

Dans le costume civil de l'époque de Louis XIII les genouillères sont des canons de linge ou de dentelle à plis serrés, flottant à la hauteur du genou avec un épanouissement analogue à celui des bottes élégantes qu'on portait alors.

1348. — Genualia, gallice, *genouillier;* al. : *genouillières.* (*Gloss. lat. gall., Bibl. Richel.*, ms. 4120.)

1423. — Pro uno pare schynbaldes vanplates pro tebiis virorum, 2 s. (*Cpte de l'exécution de Henry Bowet, Archæol. journ.*, t. XIX, p. 164.)

1644. — Ce rond de botte fait comme le chapiteau d'une torche dont on a tant de peine à conserver la circonférence qu'il faut marcher en escarpillant les jambes.. la mode en est déjà changée et ces genouillères rondes. et estallées ne sont que pour les grosses bottes. (*Les lois de la galanterie franç.*)

GENTILHOMME. — Canon de bois lardé de pointes de fer et chargé à mitraille.



1599. — *Canon dit gentilhomme,* d'après J. Boillot.

1599. — Il m'a semblé bon de représenter icy un instrument appelé gentilhomme faict de bon et fort bois, long de 3 à 4 pieds, gros en diametre, de 8 à 9 poulces par le derrier et par le devant de 7 poulces, percé environ capable à y mettre le poing et jusque à un pied pres du derrier. Lié de cercles de fer en 3 ou 4 lieux et garni de pointes de fer comme monstre la figure. Le chargerez de 2 ou 3 livres de poudre bien massive et batterez de bourre ou foin bien délié, puis l'emplirez de cailloux, de pierres, carreaux de fer, cloux, chaines, chaulse-trappes et chaux vive en poudres. Estant plein, vous le bourrerez par le devant avec un tapon de bois bien faict et cloué, puis ferez un petit trou sur la culasse, qui sera la lumiere pour amorcer comme en un canon, et y ferez une fusée de 6 à 7 poulces et juste pour mettre aud. trou et l'y arresterez bien, laquelle vous emplirez de bonne poudre bien massive et l'amorcerez. (Jos. Boillot, *Artifices de feu*, ch. 74.)

GEOLIER. — Les règlements du Châtelet de Paris ne se contentèrent pas d'evincer le clergé du personnel de la geôle ; ils imposèrent à ses fonctionnaires un costume tout à fait en rapport avec les habitudes du temps.

1372. — Nul ne sera receu en l'office de geolier s'il n'est pur lay ou marié, et continuellement porte l'habit rayé ou party ou soit sans tonsure. (*Instruction de la geôle du Chastelet de Paris*, ap. Leber, t. XIX, p. 173).

GEORGET. — Sorte de pourpoint ou casaque ajustée sans manches, faisant partie du costume civil et militaire. L'aunage employé à sa confection donne exactement l'idée de sa longueur.

1470. — Une houppelande d'escarlate violette, fourrée par en bas de martres seblinnes et encorsée de georget, prisée 44 l. p. (*Cpte de Jehan de Beaune, Bibl. Richel.*, ms. 4487, f° 27.)

1491. — Une aulne de satin cramoisy et une aulne de satin tanné pour faire ung georget sans manches, my-party desd. couleurs (pour le roi) 14 l. t. — Autre (semblable) doublé de mesmes pour servir aud. Sr. à mettre et porter soubz son harnois 14 l. t. (9e *Cpte roy. de P. Briconnet,* f° 67 v°).

V. **1500.** Mon comble est à la tatière;
Or ay que ne suis là pendu.
Mon jeorget n'a pièce entière.
(*Mystère de S. Christophe,* 1re *journée.*)

GEORGET. — **1603.** — La faulse teinture s'appelle georget ou petit bleu et pour les couleurs on employe bien souvent par (pour) cochenille du bresel, bois campêche et autres matières défendues pour teindre en bon teint. (*Délib. du conseil du commerce, Doc. inéd.*, t. IV, 1re sér., p. 111.)

GERFAULT. — Sorte de tenailles ou crochet dont notre texte détermine suffisamment l'emploi.

1527. — Ung gerfault pour prendre les boys en l'eau. (*Inv. d'un engin de balisage à Blois.*)

GERGAULT. — Cette pièce du vêtement, qui n'est signalée par aucun lexicographe, réclamerait, pour être déterminée, des citations plus nombreuses.

1541. — A Robert de Luz, brodeur du roy, ung grant gergault de taffetas noir picqué à 2 endroits (faces) à menuz jours, pour la façon et pour coton, 100 s. t. (13e *Cpte roy. de Nicolas de Troyes*, f° 221.)

1574. — Ung gergault de camelot sur serge my usé, bandé de vellour, prisé 8 s. (*Inv. de Quenonads.*)

GERLE. — Jatte, sébile de bois ou baquet évasé, saloir, tine à porter la vendange. En Bourgogne jarle est un petit cuvier à lessive.

1362. — Une gelle ou un vassel à mesurer les vasseaulx ou les vins que l'on vent à detail en icelle ville (Châlon). (*Arch. JJ*, 93, pièce 61.)

1453. — Une gerle de sapin à saler char. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 275.)

XVIe siècle. — Se voulez avoir belle lessive et que vos linceux soient beaux et blans, la première fois que vous getterez la lessive dessus la jarle, certainement vous devez dire en la geetant : Dieu y ait part et Mgr sainct Cler. (*Evang. des quenouilles*, p. 92.)

GÉSINE. — État d'une femme en couches. A ce mot vieilli se rattache le souvenir du luxe un peu fastueux des dames blanches dont les habitudes royales et princières ont abandonné aux historiens des témoignages utiles à recueillir. Dès le XIVe siècle cependant, la bourgeoisie chercha à se prémunir contre les abus de ces coutumes ruineuses, mais qui semblent, en dépit des lois somptuaires, avoir persisté pendant toute la durée du siècle suivant.

V. **1240.** La dame jut el lit uit jors pasés
Com autres dames seulent par les cités.
(*Macaire*, v. 1387.)

V. **1281.** — Premierement, une petite paelle d'argent, une grant cullier, un pot d'argent à mettre lait à couvercle, un petit bessin d'argent, un enbenultier, une petite cuiller d'or à manger papin et une petite cuiller d'argent.
It. — Une grande paelle d'arain à baingnier l'enfant,

2 coquemars, 2 bat d'asne et 2 bassins creux dont l'un soit plus grant que l'autre. — It. 2 pavellons blans, 3 sarges verdes à mettre sur les lis des femmes qui serviront l'enfant, 3 petiz couvertoirs de gris rouge, dont l'un soit meilleur et plus grant que les autres pour la dame, et sera de 1000 doz de gris et chascun des autres deux de 800 dos, et un couvertoir de dos de conins pour la femme de chambre. — It. 6 paires de dras de lin pour lis, de 2 toilles et demie et 2 paires de 2 toiles pour la femme de chambre.

It. — Pour fère 2 petis couvertoirs pour le bers de l'enfant, 700 ventres de menu vair et pour fère 2 autres couvertoirs pour led. enfant, 600 dos de brun gris. — It. Faut avoir pour les 4 couvertoires dessud., 11 aunes de drap vert à l'aune de Paris, qui soient toutes prestes et retraittes et les autres couvertoirs, pour les femmes, soient aussi de drap vert.

It. — 4 escuelles d'argent pour porter papin à l'enfant et pour mettre le fleur (farine) dedens, pour estre plus nettement et à couvert. — It. Un samit de verde soie vert, et y ait 3 croix d'or, pour saindre l'enfant ou bers, qui soient larges de 3 doies. — It. 2 coffres pour mettre les couvertoirs et le linge dud. enfant. — It. Faut avoir des chandelles de bougie blanches pour la gésine de mad. dame de Nevers, et pour l'enfant y en ait de grandes et de petites et pourra savoir led. trésorier combien il y en faut, de quelle grosseur et quelles, de vers Guillin, l'espicier, qui, toujours en a fait avoir à ma dame en ses gésines. — It. Faut avoir 3 cotes à relever de drap gris, fourrées de dos de conins, l'une pour la femme de chambre, l'autre pour la berceresse et l'autre pour la norrice. — It. Une hoppelande de brun gris, fourrée de rouges gris, pour la dame...

Che sont les choses qui faillent pour le gésine madame. Premiers, une chambre de veluyau, broudée et garnie de 16 tapis et de 8 siéges broudés de veluyaus de drap d'or et coustera bien environ 1500 l. p. — 5 oreilliez broudés as pierles, 700 l. p. — Un esprevier de cendal d'or garni de 12 tapis, de 2 coustrepointes et de 2 doubles, d'environ 200 l. p. — Un couvretoir de drap d'or, fourré d'ermine, d'environ 200 l. p. — Une robe de 3 garnemens pour le jour du regard, de veluyau broudée, d'environ 400 l. p. — It. Pour l'encourtinement du jour du regard et des relevalles et un pavellon pour baingnier, d'environ 300 l. p. Some par ma dame 4500 l. p. Pour l'enfant, un couvretoir de drap d'or, forrée d'ermine. Un couvretoir d'escarlatte, fourré de menu vair. Un couvretoir de vert, fourré de gris. Un couvretoir de pers, fourré de blanc de conins. Une peliche d'ermine. Une peliche de menu vair. Et sont ces deux pour porter l'enfant bauptiser. Une pelliche de blans de conins espurés, pour chaufer l'enfant. Un esprevier de toille vert, pour gésir l'enfant lez les nourrices. Un couvretoir de gris pour la nourriche. Un couvretoir d'escureus pour la bercheresse. 2 sarges pour eaus deus. Une paielle d'argent. Un poct (pot) d'argent pour mettre le lait. Une cuillier d'argent. 2 marraines pour porter l'enfant au fons. 2 bers et 2 liens. Et porra tout pour l'enfant couster environ 300 l. p. Somme tant pour ma dame comme pour l'enfant euviron 4800 l...

Avis des choses qui faillent pour la gésine ma dame. Premiers il faut une robe de brodeure, que elle aura vestue, quant on la voudra lever pour relever. Il faut un couvretour de draps d'or fourré d'ermines 200 l. Une chambre de broderie à parer 1100 l. Il faut 2 ciez pour 2 liz, qui seront l'un delez l'autre et les courtines qui y affèrent et 2 chèveciez et seront de cendal vert tout plain.

Il faut 2 linceus pour mettre sur la coustepointe brodée de très fine toille, si bons et si déliez que l'euvre de la coustepointe paire par mi. La chambre toute couverte par dessus le ciel et toutes parrois aussi couvertes tout de tartaire ou de cendal, tout d'une coulour semez d'aucune euvre nouvelle. Toute la chambre sera couverte par terro de tapis de la coulour dessud., et semée de pareille semeure. Il faut 5 oreilliers de broudeure beaus et riches à parer. Il faut un couvertour de drap d'or, fourré d'ermine pour l'enfant. Un autre d'escarlate fourré de vair. Un autre fourré de gris. Une courtine vert de 12 toillez. 2 courtines de toilles vert de 8 lez la pièce. Il faut 2 berceus, un pour jour et un pour nuit, 2 liens, l'un broudé des armes de Flandres et de France et sera de jours, l'autre de soie tout plain qui sera de nuit... Soient faites les semeures de ces ouvrages d'aucune belle euvre nouvelle.

Che sont les présens que l'on a fait à Gand à madame de Flandre. Premiers : li abbey de S. Bavon 2 coquilles peerles à couvercles amailliés. It. un pastoreaus doreyl trompant. It. un crosequins dorez amailliet à couvercle. Et ches jouaus sont mis à le maison Ricart le Reude. (*Arch. du Nord, Chambre des Cptes*, nos 2217 et 4347 *bis*, extr. Dehaisnes.)

1309. La royne qui nouvelement estoit relevée de dame Blanche dont elle avait geu à Jaffe arriva à Sayète. (Joinville, p. 279.)

1377. — Des femmes en couches. — Comme à cause des grandes et excessives dépenses qui s'etaient faites et se fesaient de jour en jour aux couches (Jazilhas) et aux relevailles des femmes, plusieurs habitans du château de Limoges fussent et sont venus presque à consommation de tous leurs biens, nous voulant et ayant à cœur d'exiler cet abus; ouie sur ce la plainte à nous faite par les habitans dudit château, etablissons et ordonnons à perpétuité que, dans les couches à venir, aucune dame ou femme, de quelque etat ou condition qu'elle soit, en visitant les femmes en couches ou autrement de quelque manière que ce soit, ne puisse ni ne doive faire aucune depense. Pareillement que la femme en couches en (l'honneur) de celles qui la visiteront ne doive ni ne soit tenue de faire aucune dépense.

C'est aussi pour semblable raison que prohibons à perpétuité que aucune dame ou femme, de quelque etat ou condition qu'elle soit, ait l'audace ou la présomption en ses relevailles, d'inviter à manger ou autrement aucune des dames qui l'accompagneront ce jour là à l'Eglise ; mais celles qui l'accompagneront quand de l'Eglise elles seront venues à l'entrée de la porte de la femme relevée, celle-ci reçue, qu'elles soient tenues de la saluer et de la laisser. Cependant pour cela il n'est pas dans notre intention qu'elles ne puissent bien, en la manière accoutumée, accompagner la femme relevée, ainsi qu'il est d'habitude.

Nous prohibons pareillement que ladite femme relevée ou son mari, ou aucune autre personne, en leur nom ou par leur ordre, doive donner, faire ou destiner à aucun de leurs parents ou autres aucun présent en aucune façon, excepté au compère seulement, — et ce, à la peine de vingt sols. (*Ordonnances des Consuls de Limoges*, ap. Leymarie, *Le Limousin historique*, t. I, p. 414.)

1388. — Pour le sallaire d'avoir amené en leurs brouettes, de l'ostel Michiel du Sablon en l'ostel dudit argentier, la somme de 4000 liv. t. pour convertir et emploier au fait de la gésine de lad. madame la royne. (*Comptes royaux*, *Cit.* Laborde, *Glossaire*.)



V. 1400. — *Gésine. Extr. d'un ms. ital. app. à l'auteur.*

1427. — Ung grant couvertoir de parement de gésine lequel est doublé de toille blanche et, couvert de très fines

erminnes, bordé tout autour excepté le chief de drap d'or de Luques d'environ 3 quartiers de large, bien viel et bien usé. (*Cpte roy. de J. de Rochechouart*, f° 23 v°.)

1453. — En la chambre de mad. dame (Yolande de France, 3e fille de Charles VII) eut son lit et autre pareil, et tout d'un cousté de lad. chambre, et de l'autre part estoit la cheminée, la porte, et entre ladicte cheminée et le pignon avoit ung petit lit, et au pignon une croisée, et en l'autre pignon avoit une porte qui alloit en une arrière-chambre. Et pour ce falloit faire selon la chambre.

La chambre fut toute tandue d'un surciel, tant qu'elle avoit de long et comprenait tous les deux litz, et tout le devant estoit frangié de franges noires blanches et rouges et toutes les murailles du cousté des litz et pignons estoient pareilles dudict surciel, et tout estoit de damas bleu et la courtine qui estoit tout au long de la chambre estoit de taffetaz bleu; et entre les deux litz avoit une courtine et place pour mectre la cuve et un pavillon pour mectre dessus lad. cuve, et sur son lit avoit ung couvertouer d'escarlate couvert d'ermines mouchetées et les bords de veloux cramoisy des deux lez, et dessus un linceul bien grant de fin linomple, et dessus de grans carreaux de drap d'or plus longs que larges, et aux coustés de petites lampes d'argent plaines d'ozellès de Chippre et autres bonnes santeurs, et à son chevet ung oratoire et benitier et chaire ployée.

Item sur l'autre lit avoit pareil couvertouer d'escarlate fourrée de menu ver, les bors de veloux bleu de deux lez et des carreaux noirs et bleuz, et la chambre bien tappicié.

... It., dix jours après, madame de Savoye envoya à madame la princesse une très belle chambre de veloux cramoisy brodée et bien enlevée de personnaiges, bestes et oiseaux et de perles, rubis et dyamans; mais elle ne fut tendue jusques les fièvres, que mad. dame la princesse avoit pour le let, fussent passées; car l'on dit que en nulle chambre, ou femmes sont pour avoir enffans, ne doit avoir nulz personnages, doubtant que la femme eust fraour ou eust aucune ymaginacion dont inconvénient advenist, et pource comme dit est, sa chambre fut toute tandue de bleu. (*Chartrier de Thouars. — Revue des Soc. sav.*, 1873, 1re sem., p. 483-5.)

1470. — A Willemet, charpentier, tapicier du roy, pour avoir taillé ung paveillon de taffetas vyollet pour servir à mettre sur le lit de lad. dame (la reine) durant sa gésine, 40 s. t. — Pour une livre de soye de plusieurs sortes dont il a fait 20 aulnes de franges pour led. paveillon, 110 s. t. — Pour sallaire d'avoir fait lesd. 20 aunes, 16 s. 8 d. — Pour avoir fait 4 pommettes et 4 escussons de fil d'or aux 4 coings dud. paveillon, 15 s. 10 d. — Pour une charnière et un locquet de fer pour tenir led. pavillon, 22 s. 6 d. — 2 onces de soye dont a este cousu led. paveillon, 20 s. t. (*Cptes de la Cour de Louis XI*, f° 117.)

1474. — Au siège de l'oratoire est le coffre des reliques que feue mad. dame prestoit aux femmes enseintes d'enffant, lequel coffre est ployé d'une serviète cousue. — Une grant couverte hermanée pour mectre sur les lictz quand les femmes accouchent. (*Inv. de la Ctesse de Montpensier*, p. 22 et 28.)

1485. — *Naissance de Marie de Bourgogne.* — La chambre de mad. dame estoit grande et y avoit 2 grans licts, l'un emprez l'autre d'un rang et au milieu des 2 licts y avoit une allée bien de 4 ou 5 pieds de large. — It. Au bout de l'allée emprez le chevet des 2 licts estoit une grande chaire à hault dos par derrière comme ces grandes chaires du temps passé. — It. Y avoit une couchette devant le feu et estoit cette couchette basse et à roullet comme celles que l'on boutte dessoubs les licts. — It. Il y avoit un grand ciel de drap de damas verd lequel ciel comprenoit tous les 2 grands licts et y avoit courtines de demy satin verd tout autour ceste entrée des 2 licts, et lesd. courtines estoient cousues au ciel et ne couvroient point celles des pieds, et n'approchoient point l'une l'autre d'aussi large que l'allée estoit entre les 2 licts, les franges qui estoient autour des goutières du ciel estoient de soye verde.

Aux pieds des 2 grands licts estoient 2 autres courtines de demy satin verd comme les aultres et estoient lesd. courtines à anelets pour courir toutes deux joindans ensemble, quand on vouloit, et estoient lesd. courtines tenues aussy hault que le ciel, et à 2 ou 3 pieds loing de ces aultres courtines, et quand on vouloit, on les clooit tout prez que l'on ne voyoit point l'allée entre les 2 licts, mais de jour elles estoient ouvertes autant que l'allée entre les 2 licts portoit. Au milieu des 2 grands licts il y avoit une pareille courtine laquelle estoit troussée tout hault comme l'on trousse courtines et estoit toute serrée au bout dessus la chaire et ceste là n'estoit jamais tendue. Ces 3 courtines dont j'ay ici parlé on les appelle traversaines et ay ouy dire que quand la royne de France gist elle en a une plus et est au travers de la chambre, mais madame la duchesse de Bourgogne ne madame de Charollois sa belle fille n'en avoit que 3 comme cy dessus est escript.

La couchette estoit tendue d'un pavillon carré aussy grand que la couche estoit, aigu amont et avoit aud. pavillon tout autour courtines de satin verd lesquelles estoient cousues aud. pavillon, mais aux 2 costés les courtines estoient fendues pour les lever de quelque costé que l'on vouloit et estoit le dessus dud. pavillon de damas verd comme le ciel des licts. La chambre autour n'estoit tendue que de soye verde et au bas toute tapissée de tapis velus jusques à l'huis et entre les 2 grands lict et tout partout. Les 2 grands licts et la couchette estoient couverts d'ermines arminées et le dedans lesd. couvertoirs estoit de fin drap violet et passoit le drap violet bien 3 quartiers la panne et le drap pendoient bien à terre aulne et demie et est à scavoir que l'on meet toujours la panne dehors.

Dessus ces couvertoirs il y avoit 2 beaux draps de fin couvrechief de crespe empesé qui trainoient plus long que les couvertoirs, et la couchette estoit couverte comme les grands licts et estoient tous les licts rebrassez comme pour s'y coucher, mais les couvertoirs d'ermines estoient si hault que l'on ne voyoit point les draps sinon au chevet, et estoit led. chevet couvert de drap de crespe. Sur chaque grand lit avoit sur le chevet un carreau et estoient lesd. carreaux de 3 quartiers de long et de 2 de large ou environ. La chaire qui estoit entre les 2 grands licts estoit couverte depuis le haut jusques au plus bas de drap d'or cramoisy, et un carreau de même dans lad. chaire.

En lad. chambre il y avait ung grand dressoir sur lequel il y avoit 4 beaux degrez aussi longs que le dressoir estoit large et tout couvert de nappes; led. dressoir et les degrez estoient touts chargez de vaisselles de cristalle garnies d'or et de pierreries et sy en avoit de fin or, car toute la plus riche vaisselle du ducq Philippe y estoit, tant de pots, de tasses comme de couppes de fin or. Autres vaisselles et bassins lesquels on y met jamais qu'en tel cas. Entre autre vaisselle il y avoit sur led. dressoir 3 drageoirs dont l'un estoit estimé à 40 000 escus et l'autre à 30 000. Sur led. dressoir estoit tendu un dorsset de drap d'or cramoisy bordé de velour noir et sur le velour noir estoit bordée de fin or la devise de Mgr le ducq Philippe qui estoit le fusil.

Pour déclarer de quelle façon est un dorseret pource que beaucoup de gens ne scavent que c'est : un dorseret est de largeur de 3 draps d'or ou d'un autre drap de soye et tout ainsi fait que le ciel que l'on tend sur un lict, mais ce qu'est dessus le dressoir ne le passe point plus qu'un quartier ou d'une demie aulne et est à gouttières et à franges comme le ciel d'un lict et ce qui est derrière le dressoir depuis en hault jusques en bas est à 2 costez bordé de quelque chose autre que le dorseret n'est et doit estre la bordure d'un quartier de large ou environ aussi bien au ciel que derrière. — It. Sur le dressoir qui est en la chambre de mad. dame avoit tous les jours 2 chandeliers d'argent que l'on appelle à la Cour mestiers là où il y avoit toujours 2 grands flambeaux ardens tant qu'elle fut bien 15 jours avant que l'on commençât à ouvrir les verrières de sa chambre.

Auprès du dressoir à un coing il y avoit une petite tablette basse là où l'on mettoit les pots et tasses pour donner à boire à ceux qui venoient veoir madame après qu'on leur avoit donné de la dragée, mais le drageoir estoit sur le dressoir. — It. En lad. chambre y avoit toujours grand feu mais cela se fait selon le temps, car ce n'est point d'état.

La chambre de l'enfant (qui estoit mademoiselle Marie de Bourgogne depuis duchesse d'Autriche) estoit pareillement à 2 grands licts et le bers où elle couchoit estoit devant le feu, et n'y avoit point de couchette, et estoient les 2 grands licts tendus de draps de damas verd et violet et les courtines de pareille couleur et estoient de samyt et estoit le ciel si long qu'il couvroit les 2 licts, mais n'y avoit nulles traversaines et estoient lesd. couverts de pareil de la chambre qui estoit tendue de sayette verde et vermeille.

Il y avoit dessus le bers un pavillon de damas verd et

violet comme le ciel de grands licts et les courtines de mesure à seavoir de samyt. Le bers estoit couvert d'ermines armuées trainantes à terre et un fin drap de crespe dessus et tout autour tapis velus et entre les 2 grands licts une chaire couverte de mesme. Devant la chambre de mad. dame avoit une grande chambre de laquelle on entroit dans la chambre de madame et estoit cette chambre appelée la chambre de parement laquelle estoit parée comme s'ensuit. En lad. chambre avoit seulement un grand lict lequel estoit tendu de satin cramoisy tout autour et le couvertoir de mesme et avoit au ciel un autre couvertoir en chacune pièce un grand soleil aussy grand que le tapis brodé de fin or moult riche et estoit appelée ceste tapisserie la chambre d'Utrech et crois que ceux d'Utrech la donnèrent au ducq Philippe. Les tapis d'autour la chambre estoient de soye rouge à ce que j'ai retenu, les courtines de samyt cramoisy et estoient troussées et le lit faict et couvert du couvertoir comme un lict ou nully ne couche, à un bout du chevet il y avoit un grand carreau de drap d'or cramoisy. It. Autour du lict tant aux pieds qu'au chevet un fort tapis velus.

Au bout de la chambre loing du lict y avoit un grand dressoir à 3 degrez fort haut et large tout chargé de grands flacons et pots et autres vasselles d'argent doré et tasses et drageoirs, led. dressoir couvert de nappes sur les degrez et autour comme il appartient.

Au chevet y avoit une petite chaise couverte de veloux comme sont celles ou les princesses s'assissent souvent et un carreau de drap d'or dedans, mais il n'y avoit en cette chambre qu'un seul lict comme dessus est dict...

Plusieurs comtesses peuvent gésir à 2 grands lits mais ils ne doivent estre couverts que de menu vair et sy peut avoir couchette devant le feu, mais elles ne doivent point avoir la chambre verde comme la reyne et grandes princesses ont. (Aliénor de Poitiers, *Les honneurs de la Cour*, p. 217 et suiv.)

GÉSINE (Bain de. — Voy. Bain.

GET. — Étroite bande d'étoffe ou de fourrure faisant bord ou revers pour rehausser la garniture d'une robe ou d'une pièce drapée.

1449. Rouge estoit la houssure...
Un get avoit de menu vair autour...
Son escu blanc estoit et sa houssure
D'un joli get de menu vair bordez.

(*Le pas d'armes de la bergère. Œuvres du roi René, édit.* Quatrebarbes, t. II, p. 59 et 70).

1469. — Art. 97. — Une robe courte de satin noir fourrée de martres sebelines, garnie de gict.

98. — It. Une robe courte de veloux noir fourrée de menu ver à ung gict d'armines.

101. — It. Une robe courte de damas violet, doublée de taffetas noir, à ung gict de veloux noir.

103. — It. Une autre robe de veloux noir doublée de taffetas violet, à ung gict de veloux violet.

106. — It. Une panne de martres, courte, garnye de grant gict de mesmes.

107. — It. Une panne de martres pour une robe longue, garnie de gict, poignez et colet de mesmes. (*Inv. de Marguerite de Bretagne*, p. 56.)

1482. — Une robe de drap pers, ayent le get de menu vers. (*Inv. de chât. de Coursan, Rev. des Soc. sav.*, série 7, t. III.)

1486. La bourgeoise.
Mes gets et collets de letisse
Ne me exemptent point de mort.
(*La danse macabre, édit.* Guyot).

1620. — Et couvert d'un autre poisle de drap d'or frisé, croisé et armoyé de mesme, entouré de velour violet, semé de France en broderie plus plein que vide, avec un geet et bordure d'ermines de 4 doigts de large. (Favin, *Théâtre d'honneur*, t. II, p. 1844.)

GETS. — Petites lanières de cuir mou faites de peau de chien ou de cerf, attachées, comme les vervelles et les sonnettes aux jambes du faucon et autres oiseaux de volerie. Quand l'oiseau était sur la perche ou sur la main du fauconnier chargé de son éducation, celui-ci reliait les gets à la longe par deux anneaux ou mieux par un touret.

1240 (1306). — Gès sont las fait de cuir pour mettre ès piés des faucons... nous faisons les gies des faucons en ceste manière : on prant cuir mol et fort et en tran lie on 2 courroies et est une chose ne longue selonc une palme (40 centimètres)... De ces giès li uns est destres et li autres senestres. (*La fauconnerie de Frederic II*, f° 105 et 106.)



1306. — *Gets pour faucons. Biblioth. Richel.*, *ms. fr.* 12400, f° 105.

1387. — Pour 532 perles de compte pour faire 8 gros boutons de perle pour madame la royne, lesquelz elle a donnés au roy et à Mgr le duc de Bourgongne pour garnir et estoffer les giez des faucons d'iceulx Sgrs, au pris de 8 d. p. la pièce, valent 12 l. 14 s. 8 d. p. (8° *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 148 v°.)

1549. — Les geets qui sont de cuir de chien, courts, tenans aux jambes de l'oiseau près la main au pied, au dessus desquels sont les sonnettes en ung autre petit cuir rond à part. (Robert Estienne, *Dict. franç. lat.*)

1478. — Pour 2 grans peaulx de cuir de chien tenné à fere des getz aux oiseaulx, 40 s. t. (D. d'Arcq, *Cpte de l'hôtel*, p. 560.)

1567. — Un faucon nouveau doibt avoir nouveau arroy... et nouveaux geetz le tout de cuyr de cerf avec la lesse de cuyr attachée au gant. (Guill. Bouchet, *Rec. de tous les oyseaulx de proye*, p. 52).

1600. — Les getz, c'est à dire le lien des jambes faits de cuir de chien, sur lequel on en met un autre avec les sonnettes. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*, p. 51.)

GETOIR. — Asperseoir, goupillon.

1297. — Pour un getoir d'eaue rose d'argent, ki poise 6 o. 9 est., monte 12 s. 6 d. pour facon 10 s. (*Dep. du Cte de Flandre, Arch. de Gand*, n° 57 *de l'inv. Gaillard*.)

1316. — Un oursol d'argent à eaue benoite et un getouer d'argent. (*Inv. de Louis X*, p. 159.)

V. **1582.** — 100 getouers d'argent fabriqués d'un costé de un escusson de France et de l'autre costé de une main tenant une espée, dans une bourse de velours vert prisée 20 s. 13 est. (*Inv. de Georges de la Bessée*, p. 79.)

1597. — Payé par les rendans la somme de 3 s. t. pour l'achat de 2 geetouers. (*Cptes de l'egl. S. Etienne de Lovry, Arch. des Soc. sav.*, extr. Leroy.)

GEST. — Jais. Voy. Jayet.

1380. — Ung petit fermillet de gest assiz sur or à 4 perles et ung petit serpent d'or. (*Inv. de Charles V*, n° 117.)

GHELLERO. — Sorte de veston court, à demi manches.

1690. — Hanno (donne dalmatine overo schiavone) poi sopra la veste una vestetta di panno fino, o rasi o damaschi, con mezze maniche quale chiamano il ghellero, aperta et spaciosa, che loro da molta gratia. (Ces. Vecellio, p. 418.)

GIBE. — Masse, ballot, charge.

1260. — Nus ne puet chanvre ne file de chanvre lever, c'est à savoir hoster de la gibe ou del fardel et appareiller et metre par quarterons pour faire peser au pois le roy se ne sont li jurés. (*Reg. des métiers d'Et. Boileau*, p. 148.)

1295. — S'il y a 20 draps ou plus en le plate, c'est gibe; et doit le gibe 48 s. p. (*Cart. de Corbie*, f° 339, ap. Lacurne.)

GIBE. — Volant, serpe, sorte de faucille à long manche. Cet instrument, employé surtout à la taille des arbres, a conservé en Périgord sa forme ancienne.

1451. — Un baston ferré en façon de sarpe nommé gibe ou pais de Périgort, dont on coppe les malles herbes des champs. (*Arch. JJ*, 185, pièce 111.)

1466. — Une gibe faite en façon de gisarme. (*Ibid.*, 200, pièce 174.)

1473. — Guillaume Versavaulx tenant ung volant que l'on appelle gibbe. (*Ibid.*, 195, pièce 1000.)

GIBECIÈRE. — La langue du moyen âge a attribué à la gibecière comme à l'aloière, l'aumônière et l'escarcelle, le sens de bourse sans qu'il soit possible de déterminer exactement la différence de forme et d'usage propres à ces objets.

Dans la majeure partie des documents anciens la gibecière apparaît comme une bourse avec ou sans ferrure, enrichie d'un travail de broderie et rehaussé de perles ou de pierres. L'objet donné ici pour exemple n'est pas un des plus riches qui se soient faits en ce genre mais il représente bien le type armorial resté en honneur depuis les croisades de saint Louis jusqu'à la fin du XIVe siècle.



V. 1300. — *Gibecière armoriale brodée en soie. App. à l'auteur.*

1316. — Une gibecière à pelles et à un olimphant. (*Inv. de Louis X*, p. 160.)

1328. — Pour une chibessière d'or ouvrée de bisète à pelles et à ymages 90 l. (*Cpte de l'hôtel Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 480.)

1352. — Pour la façon de 2 gibecières faites et dyaprées de menues perles pour Mgr le dauphin... 4 l. p. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 133.)

1360. — Une gibacier de brodure semmée de pelles. (*Inv. de Jeanne de Boulogne*, n° 72.)

1363. — La belle gibecière de Mgr à dalphins de broderie garnie de perles. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1372. — Un petit gibecier à champ d'or et y a une image de dame et un homme sauvage, une licorne, 7 gros boutons de perles et semez d'autres perles, prisiez 2 fr. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, ap. Leber, t. XIX, p. 164.)

1380. — N° 2744. — Une gibecière de perles où il a 2 potz dont il sault 2 rosiers où il a K. R. et couronnez.

2746. — Une autre gibecière à perles où sont 2 aigles qui tiennent un K et un J et y a 2 bourses de perles à un pendant de mesmes.

2748. — Une autre gibecière de champ vert semée de K, K, de perles couronnez et de violettes de karesme, de perles, et y a 2 bourses à ung pendant de mesmes.

2749. — Une autre gibecière semée de tourterelles de brodeure et lys, de perles et fleurs de lys et 2 bourses en ung pendant de mesmes.

2752. — Une autre très vieille gibecière à papillons emmantelez de France. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — 2 gibesserie sine charneria cum perlis et lapidibus vitri brodate de ymaginibus. (*Inv. du chât. de Cornillon*, n° 46.)

1394. — Pour 2 gibessières de toile vermeille... garnies d'anneaulx ainsi qu'il appartient et délivrez à Hanriet de Lizac, esprevetier du roy N. S., pour mettre et porter la viande qui est nécessaire pour les espreviers dud. Sgr quant il va en gibier, pour ce au pris de 13 s. la pièce. (6e *Cpte de Ch. Poupart*, f° 115 v°.)

1396. — Pour 2 gibessières de toille vermeille garnies de fers de laiton... pour mettre et porter au gibier dud. Sgr (le roi), au pris de 16 s. la pièce. (8e *Cpte du même*, f° 102 v°.)

1398. — Un gibecier de sathin pers couvert de perles dessus et dessoubz et les fers et l'estache d'or pesant 1 m. 1 o. 7 gr. (*Execut. du testam. du Cte de Montpensier*, f° 3 v°.)

1400. — A MdS. (le duc de Berry) pour mettre en sa gibessière, 30 l. t. — A MdS. comptant en sa main pour mettre en sa gibessière, 40 s. t. (*Cpte de l'hotel du duc de Berry*, f° 94 v°.)

1419. — Una gallice *gibecière* broderata pro ministerio beguinae (quête) faciendo. (*Inv. de l'egl. de Noyon*, p. 157.)

1420. — Art. 2. — Une gibecière de coquilles de perle en laquelle a ymages faisans l'istoire de Thibeau Piramus, garnie autour de 11 perles plates et 7 rubis d'Alixandre et 7 petites émeraudes et un saphir plat, à un fons par derrières de brodure de perles.

160. — Une très ancienne gibecière de brodure à un chastel, un pavillon et 2 aigles.

162. — Une grant gibecière ancienne à cosses de pois en fleurs et feuillages enlevé de brodure.

340. — Un reliquaire d'or en fasson d'une gibecière, ouquel a une Annonciacion et un dyamant ou millieu, et pend à une chesne d'or et est garny de 3 balaiz, 2 saphirs et plusieurs perles. (*Inv. des joyaux de Charles VI.*)

1420. — 4 grans gibessières pour gibier faites à l'aguille de plusieurs soyes et de fil d'or, garnies tout à l'entour de houppes de soye vermeille. 25 petites gibessières d'or faisans fermaillez garnies chacune de 6 perles, pesant 1 o. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1447. — A Orias, le mercier, demeurant en Avignon... pour ung gibacier de fil pour la chasse pour led. Sgr, 1 fl. 9 gr. (*Cptes et mem. du roi René*, art. 658.)

1456. — La somme de 26 l. 8 s. 10 d. ob. tourn. pour un fer de gibacier d'or qu'il a fait et à nous baillé et livré et lequel nous avons donné à Reverend Pere en Dieu, l'evesque d'Angiers, aux estraines dud. premier jour de l'an dernier passé led. fer de gibacier pesant 2 o. 1 gr. moins 6 gr. d'or dont nous avons fait faire prix avecques

led. Jehan Nicolas à la raison dessusd. A luy pour la façon dud. fer de gibacier dont nous avons fait faire prix a la somme de 3 escuz vall. 4 l. 2 s. 6 d. (*Bibl. d'Angers*, ms 913, f° 17 v°.)

1470. — A Jehan Burgeot, orfèvre, demourant à Tours, la somme de 11 l. 3 s. 4 d. p. C'est assavoir 9 l. 13 s. 4 d. pour ung m. 3 gr d'argent pour lui mis et emploie en un fer de gibecière.. et 30 s. t. pour la façon d'icellui. (*Cptes de Louis XI*, f° 92.)

1471. — Une gibessière de cuir à la faczon de Turquie ouvrée à fleurs perses et jaulnes. — Une gibecière de cuir jaulne à la faczon de Turquie. — Une petite gibassière de cuir rouge ouvrée par dessus de cuir noir et blanc. — Un grant fer de gibassier noir. (*Inv. du roi René à Angers*, f°s 16 et 22.)

1491. — Que les gibecières à fers auront les fers sains et entiers, sans aucune rompture, et seront couvers de bougrans, de cuir ou autre chose convenable et ydoine. Vendront icelles gibecières pour le tant dont seront les bougrans ou autres choses dont elles seront couvertes comme Paris pour Paris, Flandres pour Flandres et ainsi des autres. (*Ordonn. des états de Tours*, t. XX, p. 321.)

1496. — Une gibecière de veloux rouge fleuretée dessus de broderie sur laquelle a ung G. et une M. (*Inv. de Simon Bonnet, évêque de Senlis*, p. 702.)

1504. — Une gibecière perlée en laquelle a ung homme à cheval figuré, où souloit estre le chef S. Victor de Marseille et ung tuyau d'argent figuré qui est en lad. gibecière. (*Inv. de la cathédrale de Sens.*)

1509. — Une grande gipsière de cuir de marokin acoustrée de soye à la mode d'Espaigne à 3 houpes de soye blanche. (*Inv. de Philippe le Beau.*)

1542. — Une belle gibassière à l'antique, de toille avesque graus mochelles frises et ornés de fil d'or et de soye. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, p. 128.)

1563. — Une aulne et demie de damas blanc pour faire 6 gibecières de bergers pour les masques aux noces de monsieur de Sainct Cosme. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 136.)

1586. — Que toutes les gibessières qui se fairont d'huy en avant en cette dite ville et cité de Bordeaux, seront doublées de cuir neuf. (*Stat. des bourciers de Bordeaux*, p. 451.)

GIBET. — Sorte de casse-tête d'environ 40 centimètres de longueur, dont le galbe rappelle l'arme des constables anglais.



V. 1248. — *Gibet, extr. de l'album de Villard de Honnecourt.*

1160. Plus de .v. cent et .III. milliers
Entre vilcins et chevalliers,
Bastons, gibez, haches tenoient.
(Perceval, *ms. Montpellier*, f° 238.)

1170. La lance chaï é froissa
Et il a le gibet seisi,
Ki à son destre bras pendi.
(*Rom. de Rou*, v. 13457.)

1228. El fiert nasard atiere main
D'un gibet de .XVIII. poins.
(*Le tournoiement de l'antecrist*, p. 66.)

XIIIe s. Pour le moine debarester,
En sa main porta un gibet
Qu'il ot emprunté d'un vallet...
Prenre le volt, mais cil li done
Tel cop du gibet qu'il l'estone...
Et le refiert el haterel
Et li espandi le cervel.
(*Fabl. Barbazan*, t. I, p. 251, 2.

V. **1250.** Puis le convient armer
Por sa terre garder
Coterèle et hiaumet,
Maçuele et gibet,
Arc, lance et espée
Se vient à la meslée.
(*L'oustill. au villain*, p. 11.)

1348. — Fundibula sunt quædam parvæ machinæ cum funda in baculo dependente, gallice *gibet*. (*Gloss. lat. fr., Bibl. Richel. ms. lat.*, f° 4120.)

GIBET (Atour du). — Coiffure de femme, à longues cornes, d'où les voiles ou fanfreluches pendaient comme d'une potence. Voy. la fig. p. 692.

1371. — Comment appelez vous cet atour? Et elle lui respondi que on l'appelloit l'atour du gibet... Elle me dit qu'il étoit haut levé sur longues espingles d'argent plus d'un doigt sur la teste comme un gibet. (Chevalier de la Tour, p. 104.)

V. **1380.** Je ne scey s'en apelle potences ou corbiaus
Ce qui soustient leurs cornes que si tiennent pour biaus.
(*La contenance des femmes, Fab.* Jubinal, t. II, p. 274.)

GIF. — Albâtre, et plus souvent talc ou gypse en lames vitreuses. Cette façon de couvrir en gif, de petites capsules à reliques, est fréquente au moyen âge.

1380. — N° 1917. — 2 tableaux de boys, qui sont de gif, par dedens plains de relicques.

2022. — Ungs tableaux de 2 pièces à pignons où sont plusieurs relicques couvertes de gif.

2207. — Ung vieil coustel garny d'or dont le manche est de gif, sans forcètes, pendant a un laz à 2 petiz boutons de perles. (*Inv. de Charles V.*)

1575. — Il me nomma le gif et l'alebastre... Quand ils sont calcinez, ce n'est autre chose que plastre. (Palissy, *De la nat. des eaux*, p. 233.)

GIGOTTE (Chausses a la). — Haut de chausses légèrement ballonné, retenu à la ceinture et fixé en bas par des rubans formant jarretières. Cette partie du costume s'enrichissait de passementeries d'or, d'argent ou de soie, fort à la mode à la fin du XVIe siècle.

1591. — Démonté et remonté une paire de chausses à la gigotte de drap de bure, garnies de passement d'argent et les avoir redoublées de toile de Hollande et de revesche.

Démonté et remonté une paire de gigottes de velours violet et les avoir redoublées de toile de Hollande et avoir attaché ung bas de chausse de soie viollet.

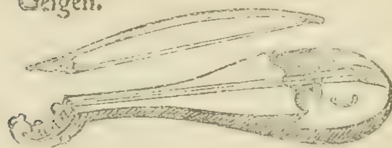
Une paire de gigottes de drap de bure toutes chamarrés de tresse d'argent en long de 3 en 3.

Une aulne un quart de revesche blanche pour doubler lesd. grèges. (3e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f°s 27 et 28.)

1595. — Monté et démonté une paire de chausses de serge gris-blanc faictz à la gigote pour servir (pour le roy) à la chasse, toute chamarrée de passement de soie gris-blanc, jusques au genoil. (5e *Cpte du meme*, f° 50 v°.)

GIGUE. — Cette variété du crouth et de la viole semble avoir été particulière à l'Allemagne qui y recrutait ses virtuoses. La gigue, en allemand *geigen*, est un instrument à cordes frottées et à archet; il se compose d'un corps sonore piriforme, concave comme celui de la mandoline et sur lequel repose, sans ceinture, une table d'harmonie avec chevalet et cor-

dier de trois cordes aboutissant à un chevillier à volute. Cette table est accompagnée de deux ouïes qui rappellent la disposition adoptée plus tard pour le violon et les instruments de la même famille. Le manche de la gigue n'était point dégagé, mais formait une sorte de prolongement de la caisse sonore où la touche se rabattait en s'épanouissant. A la fin du XVIe siècle la gigue perd son caractère primitif et son nom est donné en 1619, dans l'ouvrage de Praetorius, à un instrument taillé sur le patron de la viole et plus connu en Italie sous le nom de *lira di gambe*.



1536. — *Gigue, d'après* Luscinius, *Musurgia*, p. 11.

1180. En harpe, en viéle et en gigue
En devroit on certes conter
Et conteours à court mander.
(*Bible*, Guiot v. 209.)

V. 1220. Toz les déduiz li font oir
Par c'om puet home resjoir
Gigues et harpes et viéles.
(*Dolopathos*, v. 3732.)

V. 1280. Et si avoit bons leuteurs,
Et des flauteurs de Behaigne
Et des gigeours d'Alemaigne.
(*Cléomades*, v. 2886.)

1300. — Giga est instrumentum musicum.., mule et Jovis aures giga, quies cleri nescia ferre cudes [al. rudes]. (*Glose s. J. de Garlande*, § 56 et 80.)

GILLET. — Le document donné ici recule de près de deux siècles l'introduction de cette pièce dans le costume civil et de ce mot dans la langue.

Le gilet, contemporain de l'époque de Henri II, présente bien quelque différence avec la disposition du gilet moderne, mais il n'en reste pas moins, comme celui-ci, une sorte de pourpoint ajusté sous la casaque.

1557. — Pour la facon d'un gillet de vellours noir fait de mesme facon de la casaque, ayant des franges d'or dessus, une grande bande à l'entour et entre les franges, découppé à filz et deffilé et 4 houppes et doublé de thoille, 4 l. 10 s (*Cpte roy. de J. de Boudeville*, f° 41.)

GINGEMBRAS. — Gingembre réduit en pâte et confit. J'emprunte à l'*Histoire du commerce*, de Depping une note indispensable à l'intelligence du texte de 1459, tiré des archives d'Abbeville.

« On distinguait le gingembre de la Mecque et le le beledi ou belladino des environs de Calicut que dans ce pays on confisait dans son état vert avec du sucre. C'est probablement là cette conserve de gingembre dont il est quelquefois question dans les livres français du moyen age. »

1180 S'il revienent de Montpellier,
Lor lectuaire sont moult chier,
Lor dient il, ce m'est avis
Qu'il ont gingembrat et plus
(*Bible* Guiot, v. 2618).

1228 Avec ... apporter vi
Un gingembras confit en sucre
(*Le tournoiement de l'antechrist*, p. 15.)

XIII° s. Aporta noiz et autre fruit,
Et kanièle, si com je cuit,
Et gyngembras et ricolisse.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, t. II, p. 57.)

1280. Après disner par grant soulas
Orent vin, pommes, gingembras.
(*Le châtelain de Couci*, v. 475.)

1459. — Que nul ne vende guingembre saussé de la mer car il ne vault riens, ne gingembre bénédit pour mesche, car on en est déchut pour ce qu'il est ainsy blanc comme le mesche. (*Arch. d'Abbeville, Stat.*, p. 295.)

GIPE, GIPPON. — Sorte de pourpoint ou de plastron ajusté sur le buste et fait d'étoffes repliées ou rembourrées. A la fin du XIIe siècle la gipe est mentionnée comme un corsage de femme (Voy. la fig. extraite de l'*Hortus deliciarum*, p. 161), et au XVIIIe siècle elle n'est plus qu'une souquenille de grosse toile portée par les palefreniers. Entre ces deux époques, la gipe, ou mieux le gippon du moyen âge conserve sa forme et ses garnitures. Dans le costume militaire il garantit l'homme d'armes du contact gênant de la maille ou des plates. Les anciens statuts des pourpointiers font connaître les exigences spéciales relatives à la confection de ce vêtement.

1180. Une chemise blanche comme flor de pré
Ont lors vestu Bietris au vis cler;
Puis le vestirent le blial d'or ouvré
Et une gipe de gris sans arester.
(*Garin le Loherain.*)

1380. — Pourpointiers ne doivent pas mettre viel coton entre bougueran et toille neufve au dessus de 2 livres. — L'en ne doit pas faire neuf gippon de vielz estuoves (?) ne d'autres choses for de pur coton bourroyé de soye ou mieux. — L'en ne doit pas faire gippon de vieille toille lichée ne appesée, fors ainsi qu'elle vient de la buée; et se à gippon a plus de 3 livres de coton, il y fault couverture et contre endroit. — Au collet doit avoir un exemplaire des estoffes loyaument mis sans fraude afin que les bonnes gens ne soient deceuez. (*Rec. des ordonn. relatives aux metiers de Paris*, f° 89).

1383. Quant vint à lendemain que Bertran se leva
.I. bon gippon ouvré vesti et boutonna,
.I. haubregon dessus vesti et endossa,
Dessus ce haubregon .I. grant jaque posa.
(*Chron. rim. de Du Guesclin*, t. I, p. 65.)

1388. — L'enfant s'avanca de la table; le comte (son père) ouvrit lors son sein et dénoulla lors son gipon et prit un coutel et coupa les pendants de la boursète. (Froissart, l. 3, ch. 13.)

1400. — Art. 14. — Seront tenus de faire tous gippons et jaquettes... bons et loyaulx... de faire les envers desd. gippons pour vendre doubles de 2 toiles neufves ou viez du faux du corps en aval... et aussi de garnir iceux tous gippons de coton neuf, retailles de toille, de fustaine ou boucassin neufs, ou tous de bourre neufve, sans y mettre bourre ou coton viez en l'une avec l'autre. (*Stat. des tailleurs de Troyes*, p. 588.)

1409. — Furent 2 hommes tempestés dont l'un fut tué tout mort et ses souliers, ses chausses et son gippon furent tous descires. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 606.)

1420. — Un gipon de satin noir où il y a ung haubergeon dedans, frangié par embaz de soye noire. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1447. — Pour 7 palmes et demie de damars noir pour ung gippon pour mond. Sgr... a raison de 15 gr. la palme, 9 flor. 4 gr. 8 d. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 619.)

XV° siècle. — *Displois*, Jupon. (*Vocab. de Lille.*)

1556. — Quand il est question d'aller en guerre, ils (les indiens de Tarnassari) portent un gipon cotonné, rembourré encore de coton bien pressé et cousu. (L. de Barthème, *L'Afrique de Temporal*, t. IV, p. 160.)

1590. — Di sotto portano (le matrone di Brescia et di Verona) ... vesti ..., con un busto fatto a modo di giuppone assai attillato al petto, et bottonato con bottoni d'oro. (Ces. Vecellio, p. 168.)

GIPPIER, GISSIER. — Ouvrier plâtrier, du mot

gip qui est l'ancien nom du plâtre. Cette corporation renouvelait ses statuts en 1595 à Avignon, et celle de Besançon réunissait en 1689 les ordonnances du métier à celles des couvreurs et blanchisseurs.

1448. — A Jehan Daigneiz et Pierre Jacquet, gippiers d'Aix, la somme de 101 flor. 6 gr. 2 d. pour les ouvrages et réparacions par eulz faiz oud. palais d'Aix. (*Cptes du roi René*, p. 129.)

GIREL, GIRET. — Très longue chabraque en manière de houssure, mais plus courte que la housse proprement dite et employée à couvrir la croupe et les cuisses du cheval.

1576. — La noblesse françoise se sentant trop chargée des armes qui luy avoient acquis tant de gloire, a voulu elle mesme faire ce mestier pour se délivrer du travail; et au lieu du corps de cuirasse, de l'armet, avant bras, et des bardes, s'est accomodée de la cuirassine, sallade, brassals et girets. (Blaise de Vigenère, *Traduct. de Cesar*, note 98.)

S. d. — La dame que menoit le roy, estoit habillée en amazone d'une robbe à manches bouillonnées par le haut de toile d'or, enrichie de frange d'or: le giret et poitral du cheval de mesme. (*Entrevue de Charles IX et de la reine d'Espagne à Bayonne*.)

1624. — (A Bude.) Le cheval que monta le Sr des Hayes étoit estimé 2000 escus, son harnois estoit tout couvert de lames d'or semées de rubis et de turquoises, les estrieux aussi bien que le mords estaient d'argent et le girel qui lui couvroit la crouppe estoit en broderie d'or et de perles à la parisienne...

Ils (les chevaux du grand Seigneur) ont la croupe très mal faite aussi remédie-t-on à ce défaut là en la couvrant d'un girel. (Des Hayes, *Voy. du Levant*, p. 49 et 170.)

1771. Leurs housses, leurs girels, leurs bardes, leurs têtières
Et depuis leurs chanfreins, jusques à leurs croupières.
(*Dict. de Trevoux*, *Vers anon.*)

GIRELLE. — La manivelle ou bandage à poulies d'une arbalète. Voy. ce mot.

1427. — Pro zirellis 30 cum crochis et zingulis... in summa 61 s. 10 d. (Angelucci, *Doc. inéd.*, pièce 13, p. 34.)

1458. — Albareste tam de calibe quam de ligno in quibus sunt 17 de calibe et sunt 13 de ligno cum 12 girellis et 2 crix. (*Inv. du chât. des Baux*, p. 157.)

GIRISÉ. — Divisé, taillé, parti, gironné.

1496. — Art. 47. — Que nul verrier... ne mectra pièce de verre en euvre qu'elle ne soit bien mise et recuyte; et s'il fait armoiries sur voirre, qu'elle soit girisée et si lesd. armes sont sy difficiles qu'on ne les puisse giriser, le fera assavoir aux maitres jurez. (*Stat. des peintres, tailleurs d'images, verriers de Lyon*.)

GIRON. — La partie conique qui surmonte les pans d'un pavillon et lui sert de couverture. Comme le giron héraldique, c'est un assemblage de pièces triangulaires concentriques.

1160. Un si très riche pavillon.
Que tuit li pan et li giron
Furent de diverses colors,
A oyseaux, à bestes, à flors.
(*Perceval le Gallois*.)

1180. Li rois a fait sor aus tendre le pavillon
Dont tout furent à or li pan et li gieron.
(*Rom. d'Alixandre*, f° 31.)

GIRONDE. — Médaillon circulaire.

1682. — Une grande gironde d'or au milieu de laquelle est un saphir environné d'une couronne composée de 6 chattons de rubis et turquoises, et entre chacun il y a 2 autres petits chattons remplis de différentes pierres. (*Inv. de la cath. de Chartres*, p. 27.)

GIRONS. — Les girons d'une coupe sont des lobes arrondis comme le montre (page 132) la figure d'un gobelet à cornettes.

1380. — Une petite couppette triangle à gerons et à goderons semée d'esmaulx par la pate et 3 lyons sur le rout, pesant 1 m. 3 o. 17 est. (*Inv. de Charles V*, n 1403.)

1600. — Gironner un suage, c'est-à-dire, donner la rondeur à une pièce d'ouvrage, la plier en rond, la vouter ou plier en arcade, lui donner le plis. (Et. Binet, *Merveilles de la nat.*)

GIROUETTE. — Dans son *Traité de l'origine des armes*, Le Laboureur dit que les gentilshommes ont seuls le droit d'avoir des girouettes sur leurs maisons. Elles sont en pointe comme les pennons pour les simples chevaliers, et carrées comme les bannières pour les chevaliers bannerets.

En dehors de ces distinctions, les girouettes, et les ouvrages fleuronnés qu'elles surmontent, présentent, au moyen âge, un vif intérêt artistique. Les plombiers du XVe siècle se sont particulièrement distingués dans l'exécution et l'assemblage de ces élégantes découpures.

1406. — La couverture (de la tour) sera de bonnes et clères ardoises, et aura dessus 2 bons et gros pommaulx de plonc bien ouvrez et dessus les bannieres a armes bien clères, si que on les verra de tout le pays environ et ainsi verra on tout le pays environ. (*Devis des trav. du chât. de Beaufort en Vallée*, *Arch. K*, reg. 1144, n° 38.)

Pro plomando 2 pomellos qui sunt in summitate turris extra coopertura m, John *Lepaintre* ad pretium factum 20 lib. et pro 2 banneriis de cupro positis supra dictos pommellos, sub armis domini 30 s., et pro 2 barris ferri qui sustinent 2 bannerias et 2 cruces 28 s. (*Ibid.*, *Reg. des dépenses*, f° 74.)

1487. — A Robin Morin, plombeur, 75 l. pour avoir assis les giroues sur les lucarnes de la maison de la ville et y avoir mis 75 l. de ploms. (*Arch. de l'art franç.*, 2e sér., t. I, p. 241.)

GISARME. — Voy. GUISARME.

GISTE. — Solive, pontrelle de plancher.

1408. — A Piérart, pour 14 gistes de 10 piés de long cascune dont les 2 sont de quesne, les 12 employés à faire un planquier sur les basses entretoises du beffroy pour assir le grand enghien de l'orloge, et les 2 autres de quesne sont employés à estoupper le planquier de la terrasse dud. beffroy... 36 s. (Houdoy, *La halle échevinale à Lille*, p. 43.)

1459. — Tous les estaiges... avoir estoffé d'esteaux corniers, posteaux, avoye, ligneulx, listeaux, vollans, listellures, poultres et gistes. (*Arch. de Douai*, extr. Dehaisnes.)

1498. — Icelle rapporta que le bois du pont estoit sans plus osté et desfaict quant aux assèles, et que les gistes encores y estoient, et que de léger il seroit mis en poinct pour s'en aider. (J. Molinet, *Chron.*, ch. 44.)

GITEAULX. — Comme GISTE. Voy. ce mot.

1500. — A Nicase Labitte, marchant, pour 4 pièches de boys de flotte par lui livrés pour les giteaulx des planequiers à 3 s. 6 d. le pièce. (*Arch. de S. Omer*, *extr. des Reg. capitul.*)

GITOUER. — Goupillon. Voy. GETOIR.

1562. — Ung benistier d'argent doré aveq son gitouer. (*Proces-verbal du pillage de S. Martin de Tours*, Grandmaison, p. 32.)

GLACES FRANÇAISES. — Suivant Savary, ce fut en vertu du privilège d'octobre 1665 que les sieurs du Noyer, Ranchin, Pecot, Saint Maurice et Poquelin, établirent à Tourlaville, près Cherbourg, la première manufacture de glaces soufflées. Ce ne fut qu'en 1688 qu'on substitua à cette fabrication le procédé du coulage.

1692. — Outre la manufacture des glaces, façon de Venise établie depuis longtemps au fauxbourg S. Antoine, on vient d'en établir une autre rue de l'Université allant au pré aux clercs, où l'on fabrique des glaces d'une gran-

deur si extraordinaire qu'on y en trouve d'environ 7 pieds de haut...

Les glaces du fauxbourg S. Antoine se vendent, de 14 pouces de haut 10 l., de 16 p. 12 l., de 20 p. 24 l., de 24 p. 33 l., de 30 p. 80 l., de 36 p. 180 l., de 40 p. 425 l. (Abraham du Pradel, *Le livre des adresses de Paris*, p. 134.)

1723. — Les plus belles glaces et celles du plus grand volume ont été longtemps les glaces de Venise; elles se faisoient et se font encore à Mouran...

L'on ne se sert plus du tout en France de glaces de Venise... depuis qu'on a fait à Cherbourg des glaces soufflées plus grandes et plus belles que celles de l'Italie.

GLACIÈRE. — Volet attaché au tymbre du heaume.

1285. Mettez ces banières au vent,
Hiaumes, braciex, escus, glacières,
Cotes, curies et crupières.
(J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, v. 2924.)

GLAÇON. — Pierre taillée en table.

1380. — 3 boutons de perles pour mantel et a en chascun ung glaçon de voirre.

Ung gros saphir glacé, à une broche d'argent, et est en une bourse a 2 escussons de Flandres. (*Inv. de Charles V*, art. 87 et 562.)

GLAÇON. — Cuirasse légère, halecret.

1415. — Une pièce à lasures, une autre pièce sans lasures nommée glaçon, une pièce de pans, etc. (*Arch. JJ*, 192, pièce 169.)

1444. — Les communes qu'on appelle Suisses, estoient assez communément habillés de jacques, de pans de haubregerie, de glaçons et de chapeaux de fer à la façon d'Allemagne. (Matth. de Coussy, ch. 3, p. 6.)

GLAIVE. — Jusqu'à la fin du XIVe siècle ce terme est pris dans le sens de lance ou javelot. Froissart donne le nom de glaive tantôt à une lance, tantôt à un fer à crochet, sans doute un fauchart, et en 1488, Olivier de la Marche comprend sous le même vocable la lance, l'épée et la dague, mais le sens d'épée a généralement prévalu depuis le XVIe siècle.

1228. En .I. glaive à fer poitevin
Portoit l'enseigne Larrecin.
(*Le tournoiement de l'antéchrist*, p. 28.)

V. 1260. Et chil n'orent baston, branc ne glesve enferé.
(*Doon de Maïence*, v. 11129.)

1265. — Se il porte glaive, va à sa destre, et se il porte espée va à senestre (Brunetto Latini, p. 360.)

1345. — Pour l'acat de 6 fers de glave et 6 lanches d'ozié, 32 s. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 646.)

1359. — A Raoulet Binet, pour une bannière aux armes de monsieur S. Martin, pour cendel, façon, painture, et pour le glaive tout ferré ou elle fut mise, 8 e. 1s. (Grandmaison, *Cptes de la ville de Tours*, t. XX, p. 1.)

1359. — Si coupèrent tous leurs glaives à la mesure de 5 pieds (Froissart, l. 1, part. 2, ch. 86.)

1388. — Si étoient les armes de 3 coups de glaive, de 3 coups d'épée, de 3 coups de hache et de 3 coups de dague. (*Id.*, l. 3, ch. 135.)

1388. — Tenoit un glave roit et fort, à un lonch fer bien acéret, et dessous ce fer avoit un havet agut et pendant. (*Id.*, *Ibid.*, p. 267.)

1379. — Pour 25 fustz de glavves de sap, achatez d'un marchant de Hénaut lequel en avoit amené a Angiers 2 charroez chargé, pour chascun fut paie 5 s. val. 6 l. 5 s. (*Reg. de la Cloison d'Angers*, n. 10.)

1488. — Et trouve que l'acier est plus noble chose que l'or, l'argent et le plomb ne le fer, pour ce que de l'acier comme du plus noble metal l'on fait les armeures et les harnois, et en font les espees, les dagues et autres glaives. (Oliv. de la Marche, l. 2, ch. 16.)

1502. — Lui envoya 2 estocs et 2 poignards pour choisir le meilleur pour combattre à pied. Si prit celui franceois les 4 glaives bien acerés, bruns et dorés richement desquel regarda la pointe, le tranchant, la poignee, la croisée...

Lesquels il vit tous d'une forge, d'une grandeur et d'une même façon dont il prit les 2 qui plus lui furent a gré et d'iceux baisa la croix, puis les ceignit et porta pour s'en aider à temps. (*Chron. de J. d'Auton*, 4e part., ch. 27, p. 272.)

1563. — Il est advenu à ce jourd'huy que 2 hommes ont eu chacun d'eux un bras couppé et y en a un d'iceux à qui on l'a coupé d'un glaive tranchant. (Palissy, p. 26.)

GLAND. — Motif d'ornementation végétale faisant l'office de cliquet pour lever le couvercle d'un pot avec le pouce de la main qui tient l'anse.



XVe s. — *Glands servant à soulever le couvercle d'une aiguière italienne. App. à l'auteur.*

1495. — Aussi est ordonné que nuls potiers d'estain ne facent pots, pintes ne autres mesures de vaisseaux d'estain où que le gland ne marteau soit, si ce n'est de fin estain, sur l'amende de 5 s. (*Edits de Rethel*, *Arch. des Soc. sav.*)

GLAVIOT. — Diminutif de glaive, dague. Néanmoins le texte de 1405 donne assurément au glaviot le sens d'une demi-pique, attendu que c'est l'arme dont s'accompagnaient presque toujours les messagers.

1403. — L'un des jeunes gens... déguisé tenant, comme un messager, un glaviot en sa main. (*Arch. JJ*, 157, pièce 333.)

1454. — Et son coustilleur soit armé de corset petiz, garde bras petiz, ganteletz, salade et gorgery, espée de passot et glaviot. (*Ordonn. des rois*, t. XIV, p. 351.)

GLIC. — Le mot *glig*, en anglo-saxon, s'appliquait à toute espèce de jeux. En France, dans la langue du XVe siècle et depuis, il désigne un jeu de cartes ou de hasard qui paraît être synonyme de la chance.

1451. — Pour 3 aulnes de drap vert pour faire un bureau pour le controlleur, pour ce que les dames avoient... en le sien pour jouer aux martres et glic. (*Cptes de l'hôtel de Charles VII*, Monteil, XVe siècle, hist. 3, note 34.).

1457. — A James, Ms. de Savoye, pour jouer au glic, venant en chalan, de Beaugency à Blois. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, 6978.)

1460. — Et trouverez en l'ostel de madame assez et plusieurs compaignies ad ce faire que vous vouldrez, soit a la paulme ou au glic, soit aux tables ou eschiez. (*L'abusé en court*, *Œuvres du roi René*, t. IV, p. 108.)

1480. Puis quant la bourgeoise est en galles,
Une caterne, une brigade
Vient jouer, aux sons des cimbales,
Au glic ou a la condamnade.
(Coquillart, *Droits nouv.*, t. I, p. 85.)

1498. — Omnis ludus *de hazart* sicut *au glic*, *aux dez* et sic de aliis est prohibitus. (Oliv. Maillart, in *Vigil. Natur.*, f° 92.)

Id. — Si justicia esset talis qualis debet esse in ista civitate (Parisi)... ludus de hazard, *du glic*, *des cartes et des dez*

non regnaret tam communiter. (*Id.*, in *Fest. S. Stephani*, f° 99 v°.)

1517. — Audivi dicere quod qui ludit ad ludum chartarum, *du glic, du flus, de la triumphe*, vel ad ludum alearum peccat mortaliter, quero an illud sit verum. (Mich. Menot, *Serm.*, p. 205.)

1556. — O gros goddons damnez infames, escrits au livre du diable, larrons et sacrilèges (comme dit S. Bernard) pensez vous que les fondateurs de vos bénéfices vous les ayent donnez pour ne faire autre chose que paillarder et jouer au glic? (H. Estienne, *Apologie p. Hérodote*, ch. 7.)

GLIOIRE. — La partie de la housse couvrant la croupe du cheval.

V. 1230. Li tronson volèrent en hault
Des lances qui furent brisiés ;
Ces glioires sont deslachiés
Et li bourel sont défroissié.
(*Le châtelain de Couci*, v. 1350.)

V. 1250. — Ce sont li frai Jehan Belami ; mes couvretures et me cote à armer et houce à escut coustent 55 s... et me cuirie et pisière et testière et glioires et hiaumes, 13 s. (*Arch. mun. de S. Quentin*, Le Proux, *Chartes franç.*, pièce 19.)

GLORIETE. — Chambre et particulièrement volière. La réunion des oiseaux de chant dans les palais, dans les châteaux ou leurs dépendances, fut un goût très prononcé pendant toute la durée du moyen âge. Les comptes anciens ne laissent aucun doute sur le luxe de décor que présentèrent souvent ces constructions fragiles et pour lesquelles on mettait à contribution toutes les ressources hydrauliques des ingénieurs de l'époque.

V. 1240. En lor nef ot une maison,
Une moult bien painte cambrète,
C'Urrake nome gloriète,
Un entreclos i a petit
U il ne puet avoir c'un lit.
(*Partonop. de Blois*, t. II, v. 6908.)

1280. Ens el palais fu Guillames li ber
En gloriète ont fait l'aige comer ;
Cil chevalier vont ensemble laver.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 7501.)

1304. — Pour glui à gluier cordes por prendre oiselé en gloriète, 8 d.

A Jehan, le meignen, por mettre jus les bannières de dessus gloriète et refaire en 5 (en refaire 5) et rapareillier et por remettre sus led. gloriète, 20 s. — Por une vergue de fer à une bannière desus gloriète et por une autre refaire 12 s. (*Cpte d'ouvrages aux chât. des Ctes d'Artois*, f°s 17, 20 et 21.)

1333. — Pro factura unius gloriettæ Mag. Raymundo, carpentario, taren 4, grau 4. Pro centris necessariis in cadene glorieta, taren 1. Pro tabulis necessariis, in glorietta Domini, taren 6. (*Cptes de la trésorerie de Humbert*, Moret, *Hist. du Dauphiné*, p. 284.)

1344. — Pour maurre (moudre) de vert pour paindre les branches de l'arbre qui sera en le gloriète emprès le tonnel et pour paindre les fenestres de led. gloriète et taillier oysiaus qui seront sur l'arbre de led. gloriète qui jeteront yavve, et pour paindre un pailloel en le sale du marès qui estoit keus (cheu) et ailleurs là ù mestier estat. — Vinchens de Bouloigue pour che faire 62 jours, 14 d. le jour, 72 s. 4 d. — Une lib. vermeillon prins par Mtre Leuron de Boulongne, 2 s. 8. d. — Une livre 1 2 de vert par le même, 4 s. — 2 l. de blanc et une de même, 3 s. — 1 2 livre d'orpiment, 9 d. — Blans cleus, 6 d. — Colle, 12 d. — A Jehan le Cordier, espissier, pour un cent d'argent pour les oyselés qui seront sur l'arbre de la gloriète, 2 s. — Un lot d'oile prins par led. Leuren, 3 s. — Colle, 12 d. A Oudart, le verrier, pour mettre à point le plonc de la viese gayole et pour sauder les pippes de l'arbre de la gloriète, 18 d. le jour, 21 s. 9 d.

A Jehan, le lormier, pour arbrisiaus de cuevre et pour molètes pour l'arbre (prins) par led. Leuren, 18 d. — Pour 16 poulietes de bois pour led. 12 d. — Pour atakier et asseoir les brankes dud. arbre, 4 1 2 j. à 3 s. le j., 13 s. 6 d. — 2 1/4 lib. d'airain pour couvrir les conduits dud., 16 d. — 2 noeves branques de fer mis aud. 20 d. — Un bougon de fer et une virole a porter le coupelet dud. arbre 16 d. (*Cptes d'ouvr. aux chat. des Ctes d'Artois*, f° 95 et suiv.)

GLUÉ. — Collé, mastiqué.

1397. — En icelle chambre une fenestre gluée et barrée, 4 s. Un voirrier en icelle pour mettre 12 voirres, 4 s. (*Cptes de la succession de P. Fortet*, Bibl. Richel., ms. 8630, f° 69 v°.)

1420. — Pour 25 peaux de morue à gluer trapens esd. orgues..., au pris de 12 d. la pièce, valent 15 s. (*Cptes des orgues de Troyes*, p. 471.)

GLUI. — Paille de céréales ou autres, bottelée ou en gerbe.

1342. — Jaques, le couvreur d'estrain, doit couvrir bien et bel mes maisonchielles d'estrain et de glui ; ne mie de gluy dont on prent ces oyselets, ne de chaume ne de foain. (Michelant, *Le livre des métiers*, p. 31.)

1383. — Un gluy de fèves où il avoit environ un boisseau de fèves. (*Arch. JJ*, 128, pièce 132.)

1394. — Un fesseau de chaume, autrement appellé glui. (*Id.*, 146, p. 323.)

1515. — Une douzaine de cotterets, et un gluy de feure. (Leber, *Cptes de la Prévôlé*, t. XIX, p. 275.)

GOBEAU. — Entre gobeau et gobelet la différence à établir semble être à peu près nulle, tous deux étant des vases de table ou même d'église avec ou sans pied. Il y a lieu néanmoins d'attribuer, en certains cas, plus d'importance au gobelet.

1561. — Ung gobeau sans pied, d'argent doré, faict en morion, ayant des personnages autour faictz en basse taille, qui dancent avec rameaux, se tenant par la main. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 59.)

1579. Come la frêle aiguière, et le frêle goubeau
Qu'on voit s'entrechoquer entre les mains d'un page
Versent soudainement l'un et l'autre breuvage.
(Du Bartas, *La 1re semaine.*)

1580. — Il leur alloit au devant à pié et leur présentoit un gobeau de lait de jument. (Montaigne, *Essais*, l. 1, ch. 48.)

1600. — Le meuble de table se maintiendra en bon estat, et soient tasses, goubeaux, esguières, vases, bassins, etc. (Oliv. de Serres, l. 8, ch. 3, p. 798.)

1635. — Gobeau, gobelet, vase à boire, gobelet de bois, gobelet de fau, gobelet d'étain. (Ph. Monet.)

1724. — Un grand gobeau d'argent doré sur le bord de la coupe, pezant 7 o. 7 d. (*Inv. de l'égl. de Lyon.*)

GOBELET. — Les caractères distinctifs de ce vase de table sont, au moyen âge, peu nombreux, bien qu'il réponde communément au type, assez moderne, d'un verre à boire légèrement évasé ou d'une timbale; mais les orfèvres, ayant eu autrefois maintes occasions de faire du gobelet une pièce de grand luxe, lui ont donné telle variété de formes qu'elle échappe presque à toute description. C'est la coupe ovoïde d'un calice, ou un petit barillet, un vase goderonné avec bords festonnés, godelés ou disposés en manière de rose, comme l'est la figure à cinq lobes donnée au mot Godet. C'est aussi une pièce appelée indifféremment : à façon d'Allemagne ou à tour de lampe, ou encore à carneaux, c'est-à-dire dont le pied du couvercle est couronné d'une frise avec tourelles et terminé par une moulure taillée en manière de créneaux, disposition très fréquente dans l'orfèvrerie du XIVe siècle et dont on trouvera un spécimen, page 193.

Le gobelet, monté sur pieds en nombre variable, est ordinairement un ouvrage d'orfèvrerie d'une grande richesse; cette partie du vase prend quelquefois des proportions tout à fait monumentales et le couvercle,

à sujet terminal dont il est muni, ajoute encore à son importance. Les gobelets les plus simples étaient au contraire disposés en pile de façon à entrer les uns dans les autres afin de rendre leur transport plus facile.

La matière employée à la confection des gobelets, outre les métaux tels que l'or, l'argent et l'étain, est, d'après nos textes, le jaspe, le cristal, le verre, le grès et, dans les espèces ligneuses, le madre, le fust, le hêtre, la noix de coco et même le jonc de la Chine.



V. 1540. — *Gobelet en argent véré. Travail d'Augsbourg, app. à* M. L. Carrand.

Chez les princes de la maison de Bourgogne le gobelet tenu au pied par le pannetier pour faire l'essai à la coupe se plaçait au grand bout de la table et le nom de ce vase est resté attaché, dans les usages de la Cour de France, au service de bouche du grand échanson.

Parmi les maîtres des arts et métiers établis par Henri IV dans les galeries du Louvre, notre texte de 1608 signale le peintre et valet de chambre du roi comme ouvrier en gobelets mouvants et sauteurs, c'étaient des pièces à surprise montées sur bascule et dont quelques spécimens existent encore dans les collections privées.

1309. — Après ce que le roi fu revenu d'outre mer... son vin trempoit dans un gobellet de verre et selon ce que le vin estoit, il mettoit de l'eaue par mesure et tenoit le gobellet en sa main ainsi comme on luy trempoit son vin derriere sa table. (Joinville, p. 211.)

1328. — A Arnoul Braque, pour un gobelet de cristal garnie d'or, de pellez et de perrie, assis sour une serpent et sour un entablement d'argent dorrez et esmailliez, pesant 8 m. 8 o. et demie au marc de Paris, que fut donné à madame de Flandrez, 13 l. le m. vaut 112 l. 18 s. 9 d. (*Cpte de l'hotel Mahaut, Arch. du Pas-de-Calais*, A, 480, extr. J. M. Richard.)

1352. — Pour un gobellet de cristal à un personnage de Robin et de Marion séans sur une terrasse pes. 2 m. 2 o. 15 est. (3e *Cpte roy. d'Et. de La Fontaine*, f° 126 v°.)

1352. — Lequel gobelet étoit fait en maniere d'un tonnel et est assis sur un trepie de 3 chiennes. (*Autre Cpte du meme*, D. d'Arcq, p. 130.)

1353. — Un gobelet de cristal, senz pié et senz couvercle, le tour et l'embouture d'argent doré, pes. 7 o. 15 est., prisié 8 esc. (D. d'Arcq, p. 319.)

1353. — Un gobelet d'argent esmaillé et doré à 4 piez ymaginez, à 3 pèlerins. (*Lettre de rémiss.*, ap. du Cange, v° *Ymaginatus.*)

1360. — Un gobelet assis sur un trépié esmaillé dont le pié est fait en manière de treïle, et sont les feuilles pointues et est garni de souages à orbevoies et dessus de pié a 3 serpentelles volans qui soustiennent un piller de maçonnerie environ lequel est le baptisement de N. S. en 3 lieux et dessus le pillier est le siége dud. gobelet à 3 demis roons de godet et 3 pointes et est le couvescle de telle façon et sur lequel a une à 3 demiz roons de pommette à 6 quarrés, et est le gobelet, le couvercle et le trépié esmaillé des armes du pape Jehan et poise en tout 6 m. 6 o.

Un gobelet d'or bien haut et gros à couvercle, dont le souaige du pié est double et greneté, et est led. gobelet entuers, et est la gueule faite en manière d'un godet de terre et ou fons a un grant esmail de noz armes et est led. couvercle entuers aussy comme le corps du gobelet, et est le souaige du couvercle double dont cellui de dessouz est greneté, et cellui dessus est percié et dessus led. couvercle a un fretel de feuillage sur quoy est assis un saphir et ou font dud. couvercle sont noz armes et poise 3 m. 6 o. 18 d. (*Inv. du duc d'Anjou*, nos 176 et 200.)

1363. — Un petit gobelet d'or à 7 biberons d'or semé d'esmaux des armes de France, de Bourgogne et d'Euvaix, pes. 1 m. et demie. (*Inv. du duc de Normandie*, n° 83.)

1380. — N° 297. — Ung gobelet et une aiguière d'or liez de cerceaulx en façon de tonneaulx, et en chacun a ung fruitelet d'un lys, et sur le lys du goubelet a un saphir et sur le fruitelet de l'aiguière a une perle pes. 6 m. 6 o.

1151. — 2 gobelets d'argent, doré, tous plains, à un couvercle où le Roy prend sa médecine, pes. 1 m.

2121. — 9 gobelets de fust blanc et ung estuy de mesme que donna l'empereur.

2717. — Une pille de gobelets de fou en ung estuy de fust.

Un gobelet, à façon de calice, à croissant et à annelets pendans et a, ou fons, un aigle émaillé de blanc, garny de balays, de saphirs et de grosses perles, pes. 4 m. 5 o. d'or.

Un gobelet d'or et l'aiguière de mesme, de la façon d'un œuf d'ostruce, à un esmail des armes Mgr. d'Anjou, sur le couvescle du gobelet, et sur l'esmail de l'aiguière, qui est hachiée, un empereur qui dit : JUSTICE, pes. 8 m. 2 o. et demie. (*Inv. de Charles V.*)

1380. — N° 5. — 3 cobeleti argenti deaurati ad modum rose cum copertoriis et pedibus hesmalhatis et apthatis.

8. — Unus alius cobeletus argenti deaurati cum pede et cohopertorio, hesmalhatus apthatus et sunt circuli in circumferentia et in copertorio est figura servi.

16. — Unus alius gobelletus deauratus cum pede et copertorio, in summitate cujus est figura simei hesmalhatus et apthatus.

41. — It. unus cobeletus de madrio cum repositorio corii.

536. — Unus gobeletus de nuce nigra circumdatus de argento deaurato.

627. — Unus gobelletus cum copertorio in modum 4 turrium argenti deaurati et esmalhati in medio cum armis mediis de Navarra et de Flandria. (*Inv. du chât. de Cornillon.*)

1382. — Ung gobellet d'or en façon de lampe armoyé des armes de madame d'Artoys pes. 3 m. 2 o. (*Cpte de la vaisselle du duc de Bourg.*)

1388. — Un gobelet d'or à couvescle à un souage à jour armoyé d'une Véronique et a le fretelet d'un liz blanc, et dessus a un saphir bellong.

It. — Un gobelet d'or à couvescle assis sur un lix esmaillé par dehors a appostres et à angres (anges), à un souage d'une couronne (detail des pierreries)...

Un gobelet d'argent nellé aux armes des 10 preux, pes. 1 m. 3 o. (*Inv. de la vaisselle du duc d'Orleans*, f° 1.)

1393. — A Pierre Baloches, paintre, pour avoir paint tout de neuf la cage au papegaut de la royne et en icelle avoir fait un grant guichet tout neuf, et livré 4 gobelès d'estain, 3 batonnez feutrez, fil d'areschal et autres choses à ce necessaires... 40 s. p. (3e *Cpte roy. d'Hemon Raguier*, f° 33 v°.)

1398. — A Jehan le Buef, marchant de voirres, demourant à Paris, pour 26 gobelletz de voirre martelez et

d'autre façon dont les 10 sont couvers achetez de lui le 15me jour du mois de février, 21 s. p.

A Colin Belon, marchant de voyrres, demourant à Paris, pour plusieurs parties de voirrerie... gobelletz de saffre et de pierre (Pierregort, verres violets, colorés par le manganèse)... tout de voirre... pour Mgr le Dauphin et nos dames de France [les filles de Charles VI]. (*Argenterie de la reine*, 6e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 179 v°.)

1400. — Richard II me fit donner un gobelet d'argent doré d'or pes. 2 m. largement et dedans 100 nobles. (Froissart, t. III, p. 368.)

V. **1407.** — Un gobellet d'or en fesson d'une rose aux armes du roy pes. 5 m. ou environ. (*Inv. d'Ol. de Clisson*, p. 18.)

1411. — 2 gobelès d'argent vermeulz dorez l'un à un couvercle garni de 6 tournelles et l'autre assis sur un pié mettant et ostant, portans sur 3 hommes, à un couvescle hachié, et sur led. couvescle a un fretelet esmaillé de bleu, pes 7 m. 1 o. (*Inv. du duc d'Orleans*, f° 11.)

1416. — Une aiguière martelée et verrée à tout 6 gobeles dedens et un franc et demi, laquelle MdS donna à Messire Guillaume de Champdivers. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 410.)

1416. — Une pile de très petits gobeletz d'argent et il y a dessus un petit saphir non pesé.

N° 910. — Un gobelet de jaspre en manière d'un creusequin... garni d'argent le pié et le couvercle, et au fretelet a un aigle d'esmail et 6 petits esmaulx sur le pié, pes. 2 m. 4 o. 12 est., 16 l. t. (*Inv. du duc de Berry.*)

1467. — N° 2277. — Ung gobelet couvert auquel a 14 autres gobeletz que grands, que petis, semés, taillés et esmaillés de noir C. C. et de fusil.

2280. — Une pile de gobeletz d'or entrant l'un dedens l'aultre où il en a 15 qui sont taillés et esmaillés de noir aux C. C. et aux fusilz couvers d'un couvercle semblablement esmaillé.

2638. — 2 maisnages d'une fachon en chascun garny d'une asguière, 3 gobeletz, une salière et un gobelet en manière d'un chandelier. (*Inv. de Charles le Téméraire.*)

1471. — 8 petiz gobeletz de bois blanc, ung petit estuy de boys à couvercle ouquel a 6 petis gobellets de boys. — Ung estuy de cuir noir ouvré auquel a 6 gobelletz de boys et une couverture de mesmes. (*Inv. du roi René à Angers.*)

1474. — Le pannetier doibt porter la sallière entre ses doigts tenant entre le pié et le ventre de la sallière en différence du gobellet qui se doibt porter par le pied. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 19.)

1485. — Il faut que le goubelet couvert ou une couppe soit sur la table et une tasse auprès pour faire l'essai à la couppe; et faut que led. goubelet soit au grand bout de la table. (Aliénor de Poitiers, p. 260.)

1508. — 3 gobeletz faictz en façon de carneaux, pes. ensemble 5 m. 6. o. 3 gr. (*Inv. de l'archev. de Rouen*, p. 504.)

1514. — Ung gobelet tout vermeil doré et taillé tout d'espargne escript tout alentour : GASPARD, MELCHIOR, BALTAZARD, et 3 griffons au pied eslevé, pes. 3 m. 5 o. (*Inv. de Charlotte d'Albret*, n° 31.)

1521. — Ung gobelet de bois garny d'argent doré et le couvercle y servant. (*Inv. des joyaux venus d'Allemagne, Arch. de Lille, liasse des joyaux.*)

1523. — 2 hautz gobelletz servant ès médecins. (*Inv. de Marguerite de Bourg.*)

1530. — Ung meschant chauldron tout pertuisé, une breusse (écuelle) où ils saulçoient, une salière de terre et ung goubelet de Beauvays. (Rabelais, l. 2, ch. 27, p. 225.)

1561. — Ung gobelet d'argent doré, à la façon de Flandres, ayant un bord d'esmail vert et viollet au pied et au couvercle, avec son estuy. — Un aultre gobelet d'argent doré, le corps d'une noix d'inde garny à festons. Audessus du couvercle y a ung Neptune tenant ung trident, avec son estuy. (*Inv. du chât. de Pau*, f° 38.)

1608. — Marin Bourgeois aussi, maistre paintre et vallet de chambre, et ouvrier en gobelets mouvans, saulteur et autres inventions. Par nous, mis et logé en notred. gallerie [du Louvre]. (*Lettres pat.. de Henri IV pour les maitres des arts et métiers Arch.* Y, *Reg. des bannieres*, t. IX, f° 192).

1618. — Une coupe dorée et ciselée où on met 14 goubletz dedans intitulés : apostres, poinçon d'Allemagne l'once à 4 l. pes. 7 m. 2 o. et demy 4 goubletz à bière, poinçon d'Anvers, l'once à 55 s. pes. 6 m. 3 o. (*Inv. du prince d'Orange*, fos 7 v° et 20.)

1649. — Un plat d'escorce de cocos, un gobelet de la Chine de certain jonc très artistement agencé et verni dedans de couleur d'or. (Borel, *Les antiquités de la ville de Castres*, p. 148.)

GOBELIÈRE. — Étui à gobelets.

1440. — Unam gobelleriam veriatam et martellatam cum 6 gobellettis ad chapelletum in coperto, 13 marchas, 5 unc. (*Inv. d'Amédée de Savoie*, p. 320).

GOBIN, GOBINET. — Petit gobelet.

1274. — Un gobinet petit tout d'argent et un gobin roielé. (*Bibl. de Douai, Reg. aux testam.*, extr. Dehaisnes, p. 67).

GOCET. — Colonne, pilier.

1160. Le lit fu sor gocès assis
Et li gocet sur 4 roues.
(*Rom. de Perceval.*)

1288. A cel goucet de blanc liois
Qui soustiennent ce marbre bis,
Ou li cors d'Ydoine (fu) mis,
Quand vo plaira, sempre en irois,
Le couvercle en avalerois,
Si enlevérés vostre amie.
(*Amadas et Ydoine*, f° 328.)

GOCTEROT, GOUCTEROT. — Pente gouttière, lambrequin formant revers dans un parement, ou simplement, frange.

1501. — Pour parer le grand haultel sont 3 paremens assavoir : ung commun pour tous les jours, de serge en 3 coleurs perse, rouge et verde, garnie de gosterot, plus ung aultre de coleur perse brodé de florettes, ayant une Véronique en moilleu, garnie aussi d'un gocterot ayant le champ rouge, plus une aultre de coleur perse brodée de tors et de clefz, et ou moilleu ung aigneaul de brodeure, ayant le gocterot et parement de mesme.

Ung ciel à doubles goucteros.

Ung ciel de soye rouge à double gocterot garni de dossiel.

Le beuffet garni d'un ciel à simple gocterot avec ung dosciel en soye rouge. (*Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune, Soc. d'archéol. de Beaune*, 1874, p. 124 et suiv.)

GODEBERT. — Camail d'étoffe ou de fourrure, et, de mailles, dans le costume militaire.

1298. — Do et lego domino Petro de Monte Ancelini... unam integram armaturam de armaturis meis, videlicet meum *heaume a vissere*, meum bassignetum, meum porpoinctum de cendallo, meum godbertum, meam gorgretam. (*Testam. d'Odon de Rousillon*, ap. du Cange.)

1336. — 2 godebertos de mayllia val. 6 s. gross. (*Cpte de Raymond Chabert*, Moret, *Pr. de l'hist. du Dauphiné*, p. 346.)

1351. — Pour une fourrure de doz de lièvres de Norvoye à fourrer un godebert pour maître Jehan le fol 5 s. (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, f° 17 v°.)

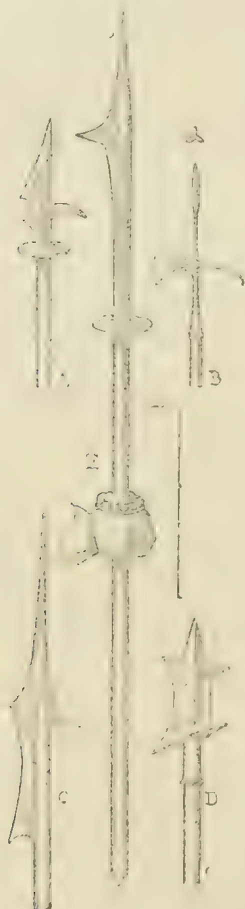
GODELÉ. — A bords polylobés ou découpés en festons comme le montrent les deux exemples donnés au mot GODET.

1239. — Pro uno cifo ad goudez deaurado 30 s. (*Cpte de l'hôtel du roi par Aimeri Bordier, Rec. des hist. de France*, t. XXII, p. 608.)

1363. — Un bacin doré, godelé et esmaillé d'environ le bord et y a des esmaux des armes Mgr, poise 16 m. et demy. Et y a l'en adjousté un grand pié doré, godelé et fait un grant drageoir. (*Inv. du duc de Normandie*, n° 253.)

GODENDAC, GODENDART. — Arme d'hast particulière aux piétons de la Flandre. Le godendac, assez peu connu, participe de la hallebarde, du vouge et du fauchart ; son fer est muni d'un tranchant terminé par un dard en manière de lance et

le dos de la lance est armé d'un éperon ou crochet servant pour désarçonner les cavaliers. Le poids et la longueur du godendac fixé sur sa hampe obligeaient l'homme de pied à sortir du rang pour en faciliter l'escrime. La figure B à taillant en forme de hachette nous semble reproduire une arme particulière à la marine.



XVe s. — A. *Godendart*, *Biblioth. Richel.*, ms. *fr.* 376, f° 217. — V. 1500. — B. *Godendart de marine*, *app. à l'auteur*. — C. — *Autre*, *Bibl. Richel.*, *ms. fr.* 861, f° 2 v°. — D. *Autre au musée de la Porte de Hal, Bruxelles*. — 1466. — E. *Bibl. Richel.*, *ms. fr.* 93, f° 255.

1305. A granz bastons pesanz ferrez
A un lonc fer agu devant,
Vont ceus de France recevant.
Tex baston qu'il portent en guerre
Ont non godendac en la terre.
Godendac, c'est bon jor à dire,
Qui en françois le veut descrire.
Cil baston sont lonc et traitis,
Pour ferir à deux mains faitis,
Et quant l'en en faut au descendre,
Se cil qui fiert i veut entendre,
Et il en sache bien ouvrer,
Tantost peut son cop recouvrer,
Et ferir, sans aler musant,
Du bout devant en estoquant
Son anemi parmi le ventre,
Et li fers est agus qui entre
Legierement de plaine assiete.

Par tous les lieus où l'en en giète
S'armeures ne le detiennent
Cil qui les grans godendas tiennent
Qui l'ont à deus poins empoignez,
Sont un poi des rangs esloignez,
De bien férir ne sont point lasches.
(Guill. Guiart, v. 14408.)

1316. Chascun tenant son godendart
Levez contre françois les fers...
A leurs bastons ont acrochiez
Les chevaliers qui là gisaient
Et tout ainsint com les tiroient
Les demenoient à martire.
(Godefr. de Paris, v. 1242 et 1302.)

1322. — 2 glaves à fier de vière (guerre) et 2 godendach dont il y a en l'un une broke de fer. (*Inv. de Robert de Béthune*, p. 247.)

1355. — Que toutes manières de gens, habitans en la ville et en suburbez de Poitiers, seront contrains à euls armer, chacun selon son estat; c'est assavoir les riches et les puissans de toutes armeures, les moiens de lances, pavois ou godandac, et de cote gambezié, et les menus de godandac ou d'espée. (*Ordonn. des rois*, t. IV, p. 169.)

1370. — Ceux de Bruges (à la bataille de Courtrai, 1302)... portant avec eux ensement aucunes reliques de sains, et à glaives, à lances, espées bonnes, haches et goudendars...

Mais aux lances agues bien ancorées que l'on appelle bouteshaches et godendars les chevaliers des chevaux faisoient trébuchier. (*Chron. de S. Denis*, t. V, p. 139.)

1383. Godendars de fer à hanse 3.
(*Inv. des forteresses de l'Artois*.)

1417. — Un baston que l'on appelle goudendart qui est à la façon d'une pique de Flandres, combien que le fer est un peu plus longuet. (*Lett. de rémiss.*, ap. du Cange.)

1530. — Comme les javelotz eussent esté plantez contre les escuz d'aucuns, et les corps des autres eussent esté tresperciez de guidendars, celle flote fut abatue et morte. (*Décades de Tite-Live*, t. I, f° 165.)

GODERON. — Synonyme de godet.

V. **1450.** Du vinaigre et des oignons
Aussi de boys deux sausserons
Et de terre deux goderons
Et l'escuelle.
(*Regnault et Jehanneton*, (*Œuvres du roi René*, t. II, p. 122.)

GODERONNÉ. — Ouvrage à tuyaux, ou cannelures rayonnantes en saillie, ordinairement terminées par une courbe.

1467. — 2 salières plates d'argent vérées et goderonnées, l'un des goderons gratté et l'autre bruni.

2 pots d'argent goderonnez tortinez, hachez et partout les goderons moitié dorez et moitié blancs. (*Inv. de Charles le Téméraire*, nos 3603 et 3661.)

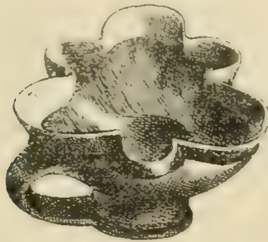
1508. — 5 tasses gaudronnées à queuhe d'aronde, parties dorees, pes. ensemble 19 m. 5 o. 2 est. (*Inv. de l'archev. de Rouen*, p. 503.)

GODET. — Coupe aplatie, portant une ou deux anses latérales et que son peu de profondeur assimile à nos tasses à déguster les vins. Dans son acception la plus ancienne, le godet des tavernes est un vase de terre à bords godelés, goderonnés ou gironnés, c'est-à-dire présentant un feston ondulé par des pinces inégales et arrondies en nombre variable.

C'est le type primitif du godet et peut-être celui d'où il tire son nom. On le rencontre du moins ainsi façonné parmi les poteries vernissées du XIVe siècle et c'est lui qui sert de terme de comparaison dans la description des pièces d'orfèvrerie exécutées à cette époque, lesquelles sont souvent munies d'un pied et d'un couvercle.

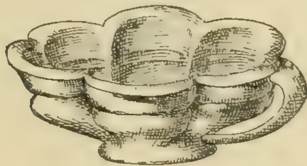
En 1360, l'inventaire du duc d'Anjou offre quatre exemples de vases repliés en festons à la manière des

godets. Voici la description de deux de ces pièces : « Un gobelet assis sur un trépié... le siége dud. » gobelet à 3 demis roons de godet et à 3 pointes et



XVe s. — *Godet à cornettes. Poterie vernissée. Des fouilles de Paris. App. à l'auteur.*

» est le couvercle de telle façon. — Un gobelet d'or, » bien haut, et gros à couvercle, dont le souaige du » pié est double et greneté, et est led. gobelet en- » tuers, et est la gueule faite en manière d'un godet » de terre, et ou fons a un grant esmail de noz armes » et est led. couvercle entuers aussy comme le corps » du gobelet, et est le souaige du couvercle double, » dont cellui de dessouz est greneté, et celui dessuz » est percié et dessus led. couvercle a un fretel de » fueillage sur quoy est assis un saphir, et ou font » dud. couvercle sont noz armes. Et poise 3 m. » 6 o. 18 d. »



XVe s. — *Godet pentalobe en étain. Des fouilles de la Seine. Au même.*

Le mot godet s'est conservé en Limousin et dans quelques provinces du centre de la France pour désigner une capsule ou sébile avec long manche tubulaire posé latéralement et servant de biberon (Voy. la fig. au mot CASSE). Encore en usage dans les campagnes, c'est une sorte de fontaine portative, généralement en bois, fort simple et dont l'origine paraît très ancienne.

Il en est question dans un document de 1302 et on voit qu'en 1473, il servait à boire à la seigle, c'est-à-dire en puisant l'eau dans le seau au-dessus duquel il se posait.

Dans l'équipage du fauconnier, les godets sont des grelots ou petites sonnettes attachées aux jambes de l'oiseau.

1286. — Dyota dicitur vas vinarium 2 aures idest 2 ansas habens. (Joh. Balbus de Janua, *Catholicon.*)

V. **1300**. — Concas de fust o gaudals, dona la saumada... paga lo vendedor, un gaudal. (*Tarifs de Montpellier, Thalamus*, p. 231.)

1302. — 2 grans goudés d'argent à brocherons pour donner yaue pes. 10 m. 2 o. le m. prisiée 74 s. valent 37 l. 18 s. 6 d. — Un pochon d'argent goudelé et un serpent en l'anse pes. 1 m. 3 o. 15 est. le m. prisée 4 l. 10 s. valent 6 l. 12 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)



1567. — *Grelots ou godets de fauconnerie, d'après* J. de Franchières.

1313. — Un godet d'argent pur evve od 6 godetz dedeinz. (*Inv. de P. Gaveston.*)

1337. — Un godet de Behaingne doret, pes. mark et demi, prisiet 4 l. 15. le m. — 5 godès, s'en y avoit 4 a couvierele, pes. tous ensanle 4 m. demi once, prisiée le m. 4 l. 6 s... Un godet de pière bordé d'argent, à pied et à couviercle d'argent, pes. un m. onche et demie. — Un godet de madre à couviercle prisiet 8 s. (*Inv. du Sgr de Naste*, p. 312 et suiv.)

1340. — Pro scutiferis et gentibus nostris potos de terra, cipro, vitreos et godetos. (*Reg. de S. Martin des Champs*, Lebeuf, t. II, p. 361.)

1342. — Un godet d'argent pour donner l'yaue des saintuaires. (*Ibid.*, p. 328.)

1355. — Pour faire et forgier une orbevoye entour un des godès d'or du roy, 6 l. 7 s. 9 d. ob. (*Cpte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 200 v°.)

1359. — Art. 14. — Unum godedum argenti deaurati factum ad modum rose, 38 s. 3 d. (*Cpte de l'argenterie de la reine Isabelle d'Angleterre*, p. 213.)

1360. — N° 92. — Une coupe dont le hanap est de cristal, fait en manière de godet et est creuse par les girons... et le couvercle est de la façon dud. hanap.

119. — Un godet doré cyselé fait en manière d'une ancolye à 6 feuilles au bout desquelz par dehors a testes de mandegloire et ou fons a une roze dorée ou milieu de laquele a un baston haut enlevé lequel est esmaillé ou bout d'esmail de triple, et siet led. godet sur un piller de maçonnerie à plusieurs capiteaux et oud. piller a 3 hommes dont l'un joue du sarterion, l'autre de la guitarre et le tiers de la fleute traversaine et le pié est de 6 quarrés cizelé et sur chascun quarré a compas esmailliez, par desoubz et sont les bors dud. pié à plusieurs souages grenetez, et poise 3 m. 12 d.

172. — Un godet de cristal garni, le pié et les bors d'argent doré, et sont les bors feulletez, derrière a un petit anse court doré, et le couvercle a au dessus un petit batonnet plat ouquel a un petit esmail d'azur et dedens une rozète, et poise un m. 2 o. 18 d.

381. — Un godet d'Alemaigne couvert, doré ouquel a 24 esmaux où il y a gens de plusieurs contenances, et est ouvré de feuilles de chesne enlevées. Et entour le bort du cercle a escript l'AVE MARIA. Et est l'ance dud. godet d'une serpent, et ou fons d'icelui a un esmail où il y a une dame à un floquart et dedenz le couvescle a un homme qui joue de la harpe, et au dessus dud. couvescle a un fretel, et poise 4 m. et demie once.

397. — Une coupe sans couvescle faite en manière d'un godet. (*Inv. du duc d'Anjou.*)

1363. — N° 310. — Une coupe couverte esmaillée, et est le hanap de lad. coupe à 6 cornètes rondes.

315. — Une coupe couverte dorée dont le hanap est à 6 cornettes rondettes.

412. — Une aigle qui faict un godet de Beauvais, garny d'argent. (*Inv. du duc de Normandie.*)

1364. — 36 escus Johannez et 15 gros de Flandres, c'est assavoir 20 gros de Flandres pour l'escu, pour un godet d'argent à couvercle doré pes. 4 m. et 44 est. ou

march d'Array. (*Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J. M. Richard.)

1372. — Un godet de cristail à trépié d'argent, à 3 bergières, pes. 5 m. 2 o. prisé 27 fr. d'or. (*Testam. de Jeanne d'Evreux*, Leber, t. XIX, p. 136.)

1380. — Ung benoistier d'argent véré et costé de godès à une ance semée de croisettes à jour, assis sur 3 serpentelles, pes. 14 m. 1 2. (*Inv. de Charles V*, n° 1015.)

1391. — 3 douzaines de verveilles pour faucons (faucons) et 12 godez d'argent dorez et esmailliez des armes de France pour oyseaulx appelés ottouers... au pris de 48 s. p. la douzaine desd. vervelles et au pris de 10 s. p. la pièce desd. godès. (3e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 88 v°.)

1394. — A Herman Ruissel, pour avoir fait et forgié 13 petis godès d'argent doré fais en manière de cloches. C'est assavoir 12 esmailliés aux armes de France et 6 aux armes de Mgr le duc d'Orléans, pour mettre et bouter parmi les giez des austoirs et oyseaux ded. Sgrs. pes. une o. 8 est. ob. d'argent pour ce au pris de 28 l. p. le m. argent doré, esmail et façon, 4. l. 18 s. 3 d. p. (6e *Cpte du même*, f° 77.)

1398. — 12 godès d'argent doré esmailhés aux armes de France... pour les autours dud. seigneur. (D. d'Arcq, *Cptes de l'argenterie*, p. 403.)

1416. — N° 95 — A. Jousne, madrinier, en l'ostel de la royne, pour plusieurs voirres, godez de Beauvès et autre vaisselle à boire, 30 s.

228. — Pour poz et godez de Beauvès délivrez devers la royne, 2 s.

314. — A Josne, madrinier, pour poz et godez de terre de Beauvaix et voirres 6 s.

414. — Autre fourniture semblable 4 s.

510. — A Josne, madrinier, pour plusieurs voirres et godès de Beauvès, 8 s. (*Cpte des menus plaisirs de la reine.*)

1416. — Une grant coupe d'argent doré dedens et dehors à 2 anses, pesant, avec la patène, 15 m. 2 o. 1 2 et se nomme le godet Saint Thomas. — It. Avec ce godet un tuyaux d'argent dorez pour prendre le vin le jour de Pasques après la communion pes. 4 o. et demie (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 6.)

V. **1450**. — *Dyota*, godet à 2 anses. (*Vocab. de Lille.*)

1545. — Ung godet de terre painct et couvert. (*Inv. de la duch. de Lorraine*, n° 463.)

1635. — Godet, petit vase de terre cuite. (Ph. Monet.)

GODIVÈLE. — Pièce transversale posée dans un moulin à la hauteur des trémies.

1393. — 2 pièches pour faire godivèles lezquelles averont chascune 9 piés de long et ung pié de forniture. (*Devis du moulin de Croulebarbe*, *Arch.* S, 22, n° 1.)

1408. — 4 reilles qui souppendent le moulin, 4 godivelles, une souche. (*Ibid.*, 29, n° 8.)

GOFFON. — Crapaudine-arrêtoir, servant de gâche à un verrou et posée à scellement dans le seuil d'une porte ou l'appui d'une fenêtre.

1382. — 4 livres de plont achatés per les golons de la chambre.

3 quarteron de fer achaté per fayre les esparres et le verrolx et les goffeons de 3 portes noeves. (*Reparations du donjon de Montbrison*, *Arch. de la Loire*, ap. Godefroy.)

1448. — A maistre Bertrant, ferralhier, pour plusieurs sarres, clefz, pumilles, goffons et autres choses par luy faictes pour led. palais. (*Cptes et mém. du roi René*, art. 346.)

1453. — 152 l. de fer par lui ouvré en esparres, gouffons, verroux et 5 serrures garnies de clefz. (*Cptes des mines de J. Cœur*, *Arch.* KK, 329, f° 118.)

GOGUE. — En termes de cuisine, mélange aromatique pour faire une sorte de boudin. Dans un atelier de fonderie, la gogue est la terre à mouler brassée avec du crottin ou de la bouse.

1530. — Par la guogue cenomanique, dist Epistemon, l'entends escript, et le pronounce Andromache, que contre toutes bestes venéneuses luy estoit, par l'invention des humains et instinction des dieux, remede profitable trouvé (Rabelais, l. 4, ch. 15.)

1560. — (Fonderie de bouches à feu.) Vous recouserez vostre première forme, qui fait le dehors de la pièce de l'artillerie, non pas totalement parfaitte en toutes ses parties, pource qu'il faut encores acoustrer la gogue qui soutient au milieu le noyau. (Biringuccio, *Pyrotechnie*, l. 6, f° 106 v°.)

1635. — Farce d'herbes, lard, eufs, fourmage, épices et sang frais de mouton cuit dans la panse du mouton. (Ph. Monet.)

GOGUET. — Barque plate employée dans la navigation de la basse Somme.

1488. — Tous ouvrages de charpenterie de navires... paieront... pour chacune nef..., pour tant qu'elle ait à son gouvernail 3 ferrures, 12 d. et pour chacun trameilleus, 12 d., et pour chacun navire soit gribenne, helette ou goguet, 6 d. (*Stat. des charpentiers de navires d'Abbeville*, p. 319.)

GOLETTE. — V. **1540**. — La façon du temps présent est d'armer l'homme de pied d'un hallecret complet ou d'une chemise ou golette de maille et de cabasset. (Guill. du Bellay, *Discipl. milit.*, l. 1, f° 20 v°.)

GOMIE. — **1454**. — Ils (les Noirs) commencèrent à charger dessus si lourdement avec gomies qui sont courtes épées turquesques, qu'ils le laissèrent mort et étendu en la place. (Alouys de Cademoste, *Afrique de Temporal*, t. II, p. 424.)

GOMME A EMPESER. — Son emploi, tombé aujourd'hui en désuétude pour le linge fin, s'est conservé dans le blanchissage des dentelles.

1416. — A Jehan Béguin, pour une livre de gomme achetée de lui et délivrée à Isabeau, l'ouvrière, pour avoir à empeser l'atour de lad. dame (la reine), 6 s.

A Denisot Rapiné pour fleur (amidon) pour l'atour de lad. dame. (*Cptes d'Isabeau de Bavière à la suite des Œuvres de J. Chartier*, p. 277 et 280.)

GONDOLE. — Si on excepte quelques montures de joaillerie, on rencontre très rarement, avant le XVIe siècle, des vases elliptiques taillés ou façonnés en forme de nacelle. A partir de cette époque, les gondoles, et particulièrement les pièces en matière dure, viennent prendre leur place dans le mobilier des familles riches ou dans le cabinet des curieux.

1599. — Je lui donne ma galère d'argent, là où le temple de Neptune est représenté en relief et les armoiries des Charmoulues au fond. (*Testam. de J. de Charmolue*, p. 431.)

A la suite de ce texte, on trouve la note suivante datée de 1761 : Les tasses dont il est parlé dans ce testament sont : 4 grandes gondoles d'argent tenant chacune au moins une chopine de Bourgogne ; au fond de chacune on voyait les armes de M. de Charmolue : de gueules à 2 poissons d'argent adossés, surmontés d'une croix fleuronnée du même. On pense que les poissons sont des molues ce qui fait allusion au nom de leur propriétaire. Les manches desd. tasses représentent l'un un singe, l'autre un lion, un autre un bouc et le quatrième un cochon. Ce sont les 4 sortes de vins, le guay, le furieux, l'amoureux et le cochon. On croit qu'il avoit rapporté ces gondoles de Turquie ou tous les vases portent quelque chose d'allegorique. Elles sont dans un sac de velours violé galoné d'or et font encore partie des marques d'honneur que l'on porte chez Mr les maires à chaque election ; l'on est dans l'usage de boire dans ces gondoles à razade à la santé du roy lors qu'il y a des repas de cérémonie ou de réjouissance à l'hôtel de ville (de Langres).

1600. — Ils s'entrefirent de très grands présents de chevaux, de nacelles d'or et d'argent qui semblent avoir esté des vaisseaux à boire comme ceux qu'aujourd'huy l'on appelle gondolles pour ce qu'elles sont faites ainsi que ces petits basteaux passagers dont on use à Venise. (Cl. Fauchet, *Orig. des cheval.*, p. 11.)

1602. — Une gondolle de jaspe vert avec le pied de mesme, garny d'or et esmaillée de blanc et de rouge pes. 7 o. 1 2, estans dans ung fourreau de cuir doublé de velours incarnadin. (*Inv. du duc de Biron*, f° 33.)

1690. — Petit vaisseau à boire, long et estroit et sans

pieds ni anses, ainsi nommé à cause de la ressemblance qu'il a avec les gondoles de Venise. (Furetière.)

1717. — Ce jourd'hui... madame Boudrot, veuve de deffunct Boudrot, maire, a restitué à messieurs de Ville... 4 gondolles d'argent qui ont esté données à l'hostel de ville par feu mr de Charmoulue, lesquelles gondoles représentent les 4 vins scavoir : vin de singe, vin de lyon, vin de mouton, vin de cochon, armoriées des armes dud. deffunct au fond desd. gondolles. (*Arch. de l'hôtel de ville de Langres*, tiroir 19, liasse 17, pièce 21.)

GONNE, GONELLE. — Tunique ou casaque dans le sens le plus général de ces mots. La gonne et la gonelle, son diminutif, font, au moyen âge, partie du costume civil des deux sexes, de l'habillement monastique et elles servent de cotte d'armes à poser sur la maille ou les plates de l'homme de guerre. C'est une sorte de robe talaire ou à mi-jambes avec manches de largeur variable. Dans le principe, la gonne, dont l'origine est fort ancienne, servit de chemise l'hiver aux disciples de saint Benoît, mais en dehors de cette application, la gonne et la gonelle peuvent être considérées comme des surtouts.

XIIe siècle. — La meschine fud vestue de une gunèle qui li batid al talun.
Quæ induta erat talari tunica. (2e liv. des Rois, ch. 13, v. 18.)

V. **1200**. Nus n'est prudon pour grant corone
Ne pour vestir coule ne gonne
S'en Dieu amer ne se délite.
(Hans Hélinand, *Rec. des poetes fr.*, t. II, p. 270).

V. **1240**. Et d'un bon vert corte gonelle
Li a vestu la damoiselle.
(*Partonopex*, v. 3053.)

V. **1245**. Vest une goune à lées manches.
(*Rom. d'Eust. le moine*, v. 435.)

V. **1250**. Quand auriez vestu la gone
Par dessus la pelice grise,
N'auroit si biau moine en l'église.
(*Rom. du Renart*, v. 1072.)

XIIIe siècle. Joste le mont de Cassel
Trovai pastorelle
Et eut de foille chapel,
En pure gonelle,
Et chainture d'un rosel.
(Aubuins de Sezanne, Tarbé, *Les chansonniers de Champagne*, p. 13.)

1280. Une gonèle de biset li donna;
Molt estoit lée, plus d'une grant toise a.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 3904.)

V. **1300**. Chape avoit (le vilain) et mantel
Et cote sus gonnel
Et braies et chemise
Et moufles por la bise,
Et en son chief chapel,
De mesmes le burel;
S'avoit un pié chaucié
Et l'autre avoit trenchié,
Si aloit à eschace.
(Jubinal, *Jongleurs et trouv. De l'eschacier*, p. 159.)

XIVe siècle. — Un jour prist ces compaingnons, é se armèrent bien, é puis vestirent lur gonnes come à mariniers apent. (*Foulques Fitz Warin*, p. 107).

1382. — A ces paroles Philippe d'Artevelle se leva moult tot et affubla une gonne et prit une hache et issit hors de son pavillon. (Froissart, l. 2, ch. 192.)

1389. — 1200 bourgeois de Paris tous à cheval, et vêtus tous de gonnes de baudequin vert et vermeil. (*Ibid.*, l. 4, ch. 1.)

1393. — La duchesse de Berry le bouta sous sa gonne et le couvrit pour eschiver le feu. (*Ibid.*, l. 4, ch. 32.)

1412. — Icelle femme se esveilla et se leva toute esmue et effrayée, prit sa gonelle ou cotelle pour soy cuider vestir. (*Lett. de rémiss*, ap. du Cange.)

1450. Je connais pourpoint au collet
Je connais le moyne à la gonne.
(Fr. Villon, *Rec. des poëtes fr.*, l. 2, p. 246.)

1556. — En hiver elles (les femmes de Fez) se vêtent de certaines gonnelles à manches larges et cousues par devant à la mode des hommes. (Léo Africanus, *édit. Temporal*, t. I, l. 3, p. 380.)

1573. — Ce Geoffroy fut appellé Grisegonnelle, pour ce que estans simple chevalier au temps du roy Lotaire, il combattit un géant devant Paris, comme dit l'histoire d'Anjou, qui est farcie de tels combats. Le jour du combat il avoit sur ses armes une cotte d'armes de drap gris, qu'on appelloit lors gonnelle, qui est un vieil mot françois comme encore on en use aujourd'huy en plusieurs endroits de ce royaume. (Du Haillan, *Hist. d'Anjou*, fo 7.)

1600. — La gonne, gonnelle ou cotte longue jusques au gras des jambes, de soye volontiers, et sans manches, du temps de Philippe le Bel, mais blasonnées des armes du chevalier, car ainsi appelait on la casaque ou le vestement de dessus les armes. (Cl. Fauchet, *Orig. des armes*, fo 43.)

1625. — Gonnelle de boureau, robbe. (Nicot, 4e *édit.*)

GONFANON. — Étendard ou banderolle à deux ou trois queues porté par les cavaliers sous le fer de la lance. Le gonfanon royal a été l'oriflamme de l'abbaye de Saint-Denis et, suivant l'ordre des dignités, le gonfanon des comtes et chefs de corps d'armée passa dans la main des barons, alors que le pennon demeurait, à la fin du XIIe siècle, l'enseigne des chevaliers.

V. **1160**. Hant ot de frène et fer tranchant,
D'un cendal vert et affricant
Ot confanon.
(*Atys et Prophélias.*)

1170. Li barunz orent gonfanons,
Li chevaliers orent penons.
(*Rom. de la Rose*, v. 11646.)

1220. En son poing prist .I. roit espié forbi,
A .V. clos d'or le gonfenon assis.
(*Girart de Viane*, p. 133.)

V. **1240**. Puis prist une anste à tout le gonfanon
Dont li fers trenche moult durement en son.
(*Macaire*, v. 2997.)

V. **1250**. Met à son col .I. escu de quartier,
Puis li baillirent un roid tranchant espier.
.I. gonfanon ot fet devant lacier
A .V. clous riches fermer et atacher.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 139.)

1280. Et voit venir Buevon de Commarchis,
En sa compaigne, .VI. mile fervestis
As hantes roides, à confanons trelis,
A nueve targes, et déstrier arabis.
(*Rom. d'Aliscans*, v. 4152.)

1456. — Et etoit l'auriflambe en guise d'un gonfanon à 2 queues et tout autour houppe de soye verde. (*Reg. Delphinal, Doc. sur Jeanne d'Arc*, p. 536.)

1469. — 4 confanons de petite valeur, 5 travers u bastons paintz de vermel servans pour lesd. confanons. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

GORDINE. — Tenture fixe ou mouvante, rideau. — Voy. COURTINE.

1558. — Une grande baignerie de toille blanche : assavoir ciel et dossiel et les gordines tenant ensamble.

1597. — Une gordine de taffeta violet pour tendre devant la table d'autel en quaresme, hault de 7 aulnes moyns ung quartier. (*Inv. de Philippe II*, fos 9 vo et 71 vo.)

GOREL. — Parement liturgique hors d'usage, dont on se servait particulièrement en carême.

1469. — 3 blancques casules de fustane croisiés de perse toille servans en quaresme et en l'advent, un gorel de fustane blancque, 2 estolles et 3 fanons. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

1388 - Johanni Rousselli pro uno novo cendalo aut gourello quod.... apponi consuevit in tempore quadragesimali et certis feriis in quibus de Deo agitur, pro pronunciando evangelium, 28 s. 9 d.

1435. - Pour bougran noir à faire un gorel et pour le

façon d'icellui, 40 s. (*Arch. de S. Omer, Extr. des Reg. capitul.*, par Deschamps de Pas.)

GORGERETTE, GORGERIN, GORGIÈRE. — Col, collet, collier, écharpe, fichu, pièce du vêtement destinée à garantir le cou, dans le costume des hommes et aussi, la gorge et les épaules, dans celui des femmes. La gorgerette est, suivant son emploi, faite de linge, d'étoffes de laine, de soie ou de fourrure. Portée en écharpe, c'est-à-dire posée en bande transversale, elle est assimilée au chaperon à col dont elle emprunte la forme. Voy. le texte de 1458 et la figure page 332.

1319. — Une belle gorgerette d'or semée de diamans et de perles blanches sur veluyau vert. (*Inv. de Louis X*, p. 276.)

1326. — A Perenelle Le Vaiche, pour gourgières et torez pour madame, 76. s. (*Cpte de l'hôtel de Mahaut d'Artois, Arch. du Pas-de-Calais, A*, 448.)

1352. — Couvrechiefs, gorgières et autres atours pour le chief de madame. (*Cpte roy. d'Et. de La Fontaine.*)

1380. — *Chapitre du linge.* — N° 3401. — 2 petites gorgières à dormir, brodées par dehors. (*Inv. de Charles V.*)

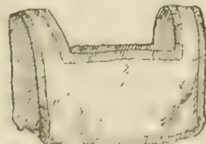
1386. — 3 aubes et 3 gargerettez. (*Inv. de S. Amé de Douai.*)

1458. — Pour un tiers veluté violet pour faire aud. Sgr (le roi) une gorgerette, au pris de 6 esc. l'aulne. Pour un tiers trippe grise pour doubler lad. gorgerette, au pris de 10 esc. l'aulne. Pour un demi quartier de manteau, aigneaulx blans crespés, pour fourrer une gorgerette de satin plain gris, pour fourure et façon ensemble 10 s. t.

A Jehan Poquet dit Petit Jehan, tailleur de robes et varlet de chambre du roy N. S., pour la façon d'une gorgerète ou chapperon à col taillée de un tiers veloux gris doublée d'un tiers de trippe de veloux grise, 5 s. t.

Pour la façon et estoffes de la fourreure d'nne gorgerette de fin drap noir de Rouen fourrée de 2 peaulx noires de Lombardie, 7 s. 6 d. (1er *Cpte roy. de P. Burdelot*, fos 23 à 54.)

1470. — En chéant sa gorgerette (de la dame) estoit despecée et en avoit on peu veoir le bout de sa chemise. (*Arrêts d'amour*, ch. 4, f° 26 v°.)



1510. — *Gorgerette*, d'après Oliv. de la Marche, *Le parement des dames d'honneur.*

V. **1492.** *La gorgerette de sobrieté.*

A madame fault une gorgerette
Pour luy couvrir le col et la fourcelle,
Le beau testin, la chair fraiche et nouvelle,
La se peult veoir une beaulté parfaicte.
La toille doit estre fine et clairette
De doulx filez aussi bon que de soye.

(Oliv. de La Marche, *Le parement des dames d'honneur*, ch. 13.)

1514. — N° 208. — Ung gorgerin de filh à jour vallant 14 esc.

215. — Ung gorgerin pes. 8 esc.

216. — Ung aultre gorgerin garny d'une brodeure à loxanges à jour, estimé 24 esc.

217. — Ung aultre gorgerin garny a doubles anellés val. 22 esc.

218. — Ung aultre gorgerin a patenostres, val. 4 esc. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

1561. — Ung gorgerin garny de petitz grains d'or à jour, pleins de parfum et de petittes perles entredeux. (*Inv. de Marie Stuart*, p. 84.)

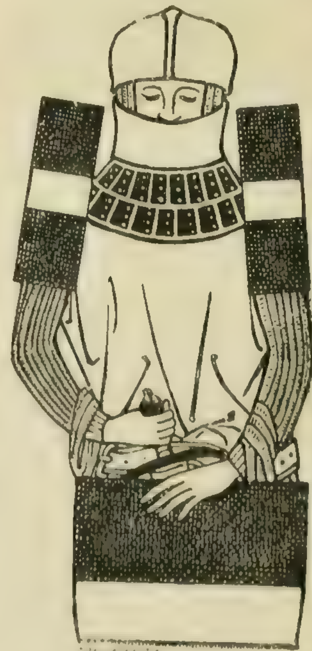
1611. — Une gorgière de toile d'argent blanche. (*Inv. du chât. de Pailly, Rev. des Soc. sav.*, sér. 7, t. V.)

GORGERETTE, GORGERIN, GORGIÈRE A ARMER. — Au XIIIe siècle la gorgerette ou gorgière apparaît dans l'armure comme une pièce de mailles attachée au bord inférieur du petit bacinet qui n'est en réalité qu'une cervelière et descend jusqu'aux épaules en manière d'un camail pour la défense du



V. 1360. — *Gorgière fixée au bacinet. Lame tumulaire anglaise, d'après* Waller.

cou. Elle a le même objet dans le costume des hommes d'armes du XIVe siècle lorsqu'elle est retenue au grand bacinet à visière par le cordon qui traverse les vervelles. Comme pièce détachée de l'adoubement de tête, la gorgière est beaucoup plus



1325. — *Gorgière imbriquée. Effigie de Thibaut de Pomollain, dans l'égl. de Coulommiers.*

rare ; c'est alors une sorte de collier avec imbrications rivées dont voici un exemple et dont un autre est reproduit page 149 au mot BERRUIER. A la même époque et jusqu'au XVe siècle, la gorgerette de mailles se portait aussi sous le chapel de fer. Voy ce mot.

En Italie, avant 1370, la gorgière, indépendante de l'armure fut de mise avec le costume civil, et en France, cet emploi de la maille est mentionné en 1499 comme ayant fait partie d'un harnais de Jeanne d'Arc.

Dans l'armure de plates le gorgerin est une bande demi-circulaire posée à la hauteur du cou et rivée au tymbre des derniers bacinets de l'époque de Charles VI; cette bande laisse à l'encolure une largeur assez grande pour permettre à l'homme d'armes d'y passer la tête. Dans le cours du XVe siècle, le gorgerin, appliqué à l'armet, y occupe la même place, mais il se compose alors de lames articulées, retenues aussi par des rivets et s'ouvrant comme le casque, en deux parties. Ces lames montées sur un seul rang, dans les armets de l'époque primitive, le sont ensuite sur plusieurs, afin de laisser une liberté suffisante aux mouvements du cou.

1516. — Hautes gorgières doubles de Chambli. (*Inv. des armures de Louis X.*)

1322. — Une gorgière de Lombardie déliée... une gorgière de Chambli. 2 gorgières franchoises de demi clawre. (*Inv. de Robert de Bethune*, p. 246.)

1335. — Quilibet (patronorum habebit en sui galea curacias 130, servellerias 150, pavezias 180, gorgalia 130. (*Contrat pour le nolis de 5 galeres*. Jal, *Archeolog. nav.*, t. II, p. 328.)

1339. — Bachinès garnis de pavellons et gorgierez de coton et de telle. (L. Deliste, *Actes norm. de la Ch. des Cptes*, p. 196.)

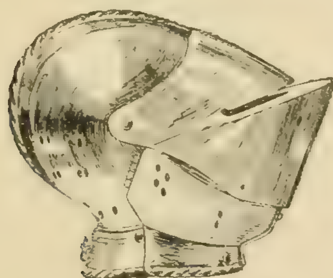
1352. — Pour faire la garnison de 2 bacinez et d'une gorgerete, c'est assavoir 70 vervelles. 20 bocètes tout d'or... et une grant boucle d'or avec un mordant pour la gorgerète, 4 bendes d'or du lé du tissu pour river ycelle gorgerète et pour 2 boucles et 2 mordans d'or pour fermer le fer d'icelle gorgerete. (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, D. d'Arcq. *Cpte de l'argenterie*, p. 128.)

V. **1370**. — Andandosi un di il detto Dante per suo diporto inalcuna parte per la citta di Firenze, e portando una gorgiera, e la braccia in da come allora si facea per usanza. (Sachetti, *Novella*, 115.)

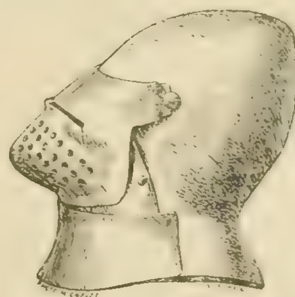
1382. — Un quart et demi de veluiau asuré, pour faire les gorgerettes des cotes d'acier 35 s. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 7.)

1387. — L'épée trouua adonc le col à my excepté

B



A



A. V. 1400. — *Bacinet à gorgerin*, *App.* à M. L. Carrand. — B. Fin du XVe s. — *Armet à gorgerin*. *App.* à M. Riggs.

Le gorgerin de mailles d'or signalé, en 1467, dans l'inventaire de Charles le Téméraire ne répond pas au sens spécial de ce mot et doit se ranger parmi les gorgières.

1266. — C'est de l'armeure... un bacinet a gorgière de fer... une grant gorgière de fer. Por une gorgière et 2 barnières viez, 3 besanz. (*Inv. du Cte de Nevers*, 192 et 202.)

1285. Hyaumes fondent, targes deffacent,
Mailles chieent de gorgerètes.
(Guill. Guiart, ap. Lacurne.)

1296. — Pour 1374 gorgières et braciéres que pourpointés, que de fer, 56 l. 5 s. 2 d. (*Cpte de J. Arrode.*)

1296. — Que nules gorgerètes à bacin (bacinet) ne soient fêtes que l'endroit et l'envers ne soient neufves, et toutes de coton dedenz. (*Tit. des armuriers*, *Ordonn. des met. de Paris*, p. 371.)

1298. — Do et lego domino Petro de Monte Ancelini... meum godbertum, meam gorgretam. (*Test. d'Odon de Roussillon.*)

1302. — 2 gorgerete pisaines, 30 s. 2 gorgerètes de plates, 40 s. (*Inv. de Raoul de Nesle*, p. 144.)

1315. — Pour le paveillon d'une gorgerète, pour la façon 5 s. (*Cpte de l'hôtel de Robert d'Artois*, *Arch. du Pas-de-Calais*, A, 342.)

tout seullement ung peu de la garnison de la gorgerète et trencha l'espee la garnison tout oultre et les 2 maistresses vaines et les tendans au gorgeron. (*Melusine*, p. 160)

1396. — Une coiffete de fer et la gourgère. (*Inv. des meubles de la mairie de Dijon.*)

1419. — A Jehan Garnier, marchant de hernoiz, demourant à Orleans pour ung gorgerin d'acier à double bosse pour MdS., 20 l. t. (*Cptes de l'ecurie du daulphin*, f° 25.)

1467. — (Entrée de Louis XI à Paris en 1461.) 9 gentilshommes, touts leurs salades sur leur testes et gorgerons au col, et harnais de jambes. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 182.)

1467. — Ung gorgerin de mailles d'or, garny de 2, patines esmaillées à 2 C. C. et poise 5 m. 4 o. demie. (*Inv. de Charles le Temeraire*, 3125.)

1488. — Demy quartier satin cramoisy pour garnir et doubler une gorgerette d'armes (pour le roi), au feur de 8 l. t. l'aulne. (6 *Cpte roy. de P. Briconnet*, f° 46.)

1499. — Harnois de la Pucelle garny de garde braz d'une paire de mytons et d'un habillement de teste où il y a ung gorgeray de maille, le bord doré, le dedans, garny de satin cramoisy, doublé de mesme. (*Armurerie du chât. d'Amboise*, n° 31.)

GORGIAS. — Fichu, guimpe, pièce de lingerie, de

gaze ou de dentelle. Comme la gorgière, le gorgias, dans l'ajustement féminin, couvrait, ou mieux, ornait dans les plis d'un tissu léger et souvent transparent, le col, les épaules et une partie du corsage.

1470. — Sa maitresse qui l'avoit tencée le matin pour l'occasion de ce qu'elle ne luy avoit ployé ses gorgias. (*Arrêts d'amour*, 19, f° 97 v°.)

1480. Un gorgias à pointe usée
Pour faire tétins à oreilles.
(Coquillart, 99.)

1486. Voz beaux gorgias empesez
N'y font rien ne large sainture.
(*La danse macabre*, édit. Guyot.)

1527. — Le gorgias, *the partelet*, le colet, le colier. (De Guez, p. 907.)

1536. Tétin qui renfles et qui repoulces
Ton gorgias de deux bau poulces.
(Clém. Marot, t. II, p. 29.)

1545. Te défend très estroictement
Tant en colletz qu'en gorgias,
La pourfilleure et passement.
(*Superfluité des habits des dames de Paris*.)

1567. — Au devant de l'estomach jusques à la ceinture sur lequel elles (*les filles de Chio*) appliquent un riche gorgias enrichi d'or et de perles. (Nicolay, *Pérégrin. orient.*, l. 2, p. 51.)

1584. — *Fascia*, une bande ou autre pièce de linge, comme pour emmailloter les petits enfans, ou un gorgias ou bavette. (*Dict. de Calepin.*)

1606. — Signifie cette pièce d'habillement estoffée richement dont les femmes allans esgorgetées bandoient le bas de leur poitrine. (Nicot.)

GORME. — Gourmette.

1488. — Pour une gorme et ung crochet mis au mors de la bacquenée venue de Barbarie, 2 s. t.
Une gormette au mors de la hacquenée faulve, 12 d. (*Cpte de l'ecurie du roi*, f°s 26 v° et 37.)

GORREL. — Collier de cheval ou autre bête de somme.

1342. — Il fait goriaus et sommes et cheingles. (*Le livre des métiers*, Michelant, f° 13.)

1391. — L'exposant print en l'estable 2 jumens et un petit poulain avec 2 coliers ou gorriaux a traire tous garniz. (*Arch. JJ*, 141, pièce 214.)

1425. — D'une seelle à chevaucher, d'un gorrel ou chessiere, comment que ce soit mené de chascune pièce, une obole, et se c'est a marchans, pour la douzaine, un d. (*Tarif du pont de Thennes*, Beauvillé, *Rec. de doc. med. s. la Picardie*, t. I, pièce 125.)

1540. — 25 gorreaulx au pris de 20 s. chascun gorreau et une boite d'archelles, 18 s. (*Cpte d'artillerie de Roland Longin. Arch. de Lille.*)

GOSSET. — Voy. GOUSSET.

1411. — 2 gossez de satin noir pour la jouste. (*Inv. de l'écurie du roi*, f° 114.)

GOUET. — Couteau cernoir. Voy. CERNOIR.

1405. — Icelluy Perrot prist un gouet qui estoit a sa courroie. (*Arch. JJ*, 160, pièce 149.)

1530. — Gouets que sont petits demy cousteaulx dont les petits enfans de nostre pays cernent les noix. (Rabelais, l. 1, ch. 28, p. 197.)

1710. — On appelle gouets en Poitou et dans les lieux voisins de mechans petits couteaux camus qui ne ferment point et que pour cette raison on pend a la ceinture des enfans qui dans la saison se servent de ces gouets a cerner les noix. (*Notes de Le Duchat s. Rabelais.*)

GOUFFOUR. — Arme d'hast munie à son extrémité d'un fer de lance très court.

1377. — Un court glaive que il tenoit, appellé gouffour. (*Arch. JJ*, 111, pièce 231.)

1383. Dardes, gavelots, lances gayes
Savoient getter et faire playes
Gouffours et foudres pour gecter pierres.
(*Le duc de Bretagne*, p. 516.)

1395. — Icellui Perrot mit au devant du cop demi glaive ou gouffourt. (*Arch. JJ*, 149, pièce 72.)

GOUGE. — Épieu de guerre à ailerons. Voy. ÉPIEU.

1456. — Un baston de guerre que on nomme gouge. (*Arch. JJ*, 187, pièce 8.)

1467. — Et print ung baston que on appelle une gouge ou espieu en sa main. (*Chron. de J. du Clerc*, p. 249.)

1474. — Les archers du duc s'ils sont à pied doibvent être autour de son cheval le gouge ou le baston sur le col. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 30.)

GOULIÈRE. — Poche.

1399. — Le suppliant print les braies dud. Regniault qu'il avoit laissiée au chief de son lit, en la goulière desquelles il trouva 6 fr. en or. (*Arch. JJ*, 154, pièce 563.)

GOUPILLON. — La mention de goupillons d'argent dans des églises riches est fréquente, mais l'ivoire employé à la confection d'un objet de cette sorte peut passer pour une rareté.



XVIe s. — *Goupillon, extr. de l'argenterie de Maubeuge.*

1295. — Unum vas argenteum ad aquam benedictam, cum opere levato de ymaginibus et interlaqueato vineis, et ansa est ex 2 draconibus, pond. 8 m. aspersorium de ebore. (*Inv. de S. Paul de Londres*, p. 310.)

1492. — Amula argentea, cum suo aspergillo itidem argenteo toto preter setas porcinas. (*Inv. de l'eglise S. Aubain de Namur. Le Beffroi*, t. III, p. 137.)

GOURDINE. — Rideau, courtine. — Du XIIIe au XVIe siècle certains autels furent dérobés aux yeux des fidèles pendant le canon de la messe ; d'autres courtines se tendaient en carême devant le chœur au niveau des jubés.

1298. — Un lit des armes le roy de France, cuetepointe, covertoir d'ermine, 3 tapis, 12 coussins, une gourdine a chiet de bleu sandal simple. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 144, extr. J. M. Richard).

1426. — Pour faire une gourdine au grant autel, qu'on tire au sacrement, 13 s. 2 d. (Houdoy, *Cptes de Cambrai*, p. 180.)

1523. — Une aultre gourdine de tafletas cramoisy de 4 aulnes de long et 4 aulnes un cart de large. — Une aultre courtine de mesme de 4 aulnes demye de long et

de 2 aulnes demy cart de large. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 133 v.)

1541. — Une longue gourdine de coton semée de fleurs et figurée qui se tire tout travers le chœur en caresme et au bors de hault tout au long les œuvres de miséricorde. (*Inv. de l'egl. de Cambrai*, p. 367.)

GOUREAULX. — Pour goreaulx. Étouppes à boucher les fentes ou les trous du bois. Les gorreliers étaient des bourreliers.

1597. — Art. 7. — Nuls ouvriers tels qu'ils soient ne doivent mettre goureaulx en neuf ouvrage. (*Stat. des tonneliers de Laon*, p. 42.)

GOURGANDINE.

V. **1672.** Enfin la gourgandine est un riche corset
Entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet
Et comme il rend la taille et plus belle et plus fine
On a cru lui devoir le nom de gourgandine.
(Boursault, *Les mots à la mode*.)

GOUSSET. — Dans le costume civil, c'est une pièce d'étoffe ou de fourrure servant à couvrir, et le plus souvent, à orner l'aisselle. Le gousset à armer, posé de la même façon dans le costume militaire, est dans les premières années du XIVe siècle, une rondelle fixée sur la maille. Au XVe siècle la même forme circulaire se retrouve concurremment avec d'autres types tel que celui de la targette dont voici un exemple et du croissant qui se maintient jusqu'à l'époque maximilienne.



XVe s. — *Gousset à armer, extr. d'une lame tumulaire anglaise.*

Parmi les ouvrages d'orfèvrerie le travail à gousset est un repoussé à bosselages ou capsules saillantes sur la coupe d'un vase. Voy. la fig. p. 191.

En terme de tonnelier on appelle gousset l'assemblage des chevilles posées en patte d'oie sur la barre de fond d'une barrique.

1302. — 2 bras et un goussès, 3 l. (*Inv. de Raoul de Nesle*, p. 144.)

1322. — Un corset de ferro, un pari de gussettis, un gorger duplex. (*Inv. de Roger de Mortimer*, p. 359.)

1380. — Pour 12 grans courroies, 12 goussès, 6 fons neufs, 6 bandes de fer neufves pour les barilz. — Pour 3 bandes de fer, 4 fons neufs, 3 goussès de cuir. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 68.)

1398. — 6 chevreaux rez pour fourrer les amigaux ou goussez des robes d'iceulx enfans (de la Sainte Chapelle)... au pris de 4 s. p. la pièce. (11e *Cpte de l'extraordinaire de l'argenterie de Ch. Poupart*, f° 21.)

1446. — L'anglois frappa de sa lance led. Louis au dessous du bras et au vif de son harnois par faute et manque d'y avoir un croissant ou gousset. (Matth. de Coussy, ch. 16.)

1587. — 2 tazze d'argento da bere con il piede alto, lavorate a guzzetti con pesei maritimi pes. onze 26, denari 12. — Un boccale d'argento lavorato a gussetta con il manico lavorato a foghiano con una mascara, pesa onze 12, denari 12 con l'arme della glo. me. del Sermo Sig^e Duca. (*Inv. de Ranuccio Farnese*, p. 50 et 51.)

1627. Le gousset de harnais ou chemise. — *Brazzale d'huomo d'arme.* — *Bracciale armadura del braccio.* — Brassal de combat. (Cés. Oudin, *Le thresor des trois langues*.)

GOUSSET. — Support, potence ou console à la jonction de deux pièces de bois dont l'une est posée horizontalement et l'autre verticalement.

1456. — Un graut fourme à goussè. (*Inv. de la Commanderie du Temple*.)

1514. — 3 vielz bancs à dossier, 2 tables de chesne, dont l'une garnie de 2 tréteaulx, une forme de 6 piedz de long, 2 scabelles à goussetz, tout prisez ensemble 24 s. p. (*Inv. de Guy Arbaleste*, f° 2, v°.)

1554. — Une scabelle à goussets servant à asseoir à table. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 182.)

GOUTIÈRES. **1750.** — Pièces de cire blanche, creusées en forme de bière que les 4 barons de l'évêché d'Orléans présentent chaque année dans l'église de Sainte-Croix, pour réparation du meurtre de Ferri de Lorraine, évêque d'Orléans, commis par les barons en 1229. (Prévost, *Manuel lexique*.)

GOUTTE. — Gouttière, lambrequin.

1498. — Ung accoustrement de lict de saincte Suzane, contenant 5 pièces et en oultre 3 gouttes pour le ciel. (*Inv. d'Anne de Bretagne*, p. 32.)

GOUTTÉ. — Mélange de couleurs produisant, dans une étoffe, l'effet du chiné.

1190. Son elme lace s'a la coiffe noée
A. XIII. laz d'une soie goutée
Onc n'ot plus riche jusqu'à la mer Betée.
(*La chevalerie Vivien.*)

V. **1250.** Unques ne fu cevalx de sa fachon,
Noir ot la teste et vermeil le crepon,
Les crins goutés comme penne de paon
Qui plus reluisent que or fin ne laiton.
(*Ogier le Danois*, t. II, p. 507.)

1260. L'un côté avoit bai, et li autres fu bis;
Et la crupe quarrée, gotée com pertris.
(*La conquête de Jérusalem.*)

1340. — Pour le roy une robe de 6 garnemens fourrez de menu ver, pour la Chandeleur, d'un marbré verdelet gouté en graine, portée à Poissy, du prix de 60 fr. le drap. (*Cpte de Lucas Leborgne.*)

GOUTTIÈRE. — Petite mangeoire portative.

1393. — Les oyers à Paris engressent leurs oies de farine, non mie la fleur ne le son, mais ce qui est entre deux que l'on appelle les gruyaux ou recoppe et autant comme il prennent de ces gruyaux ou recoppes autant mettent ils d'avoine avec, et le meslent tout avec un petit d'eau et de ce donnent ensemble espais comme paste et cette viande mettent en une goutière sur 4 piés, et d'autre part de l'eau. (*Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 89.)

GOUTTIÈRE. — Lambrequin couvrant la tête des courtines et placé dans les tentures de lit sous la pente des pavillons comme les gouttières des toits sont posées au pied des combles et sur la tête des murs.

1416. — Un ciel de lad. chambre... et sont les goutières copponées de veloux blanc et azur aux armes et devise de Mgr. (*Inv. du duc de Berry*, n° 28.)

1480. — Les franges qui estoient autour des gouttières du ciel (de lit) estoient de soye verde. (Aliénor de Poitiers, p. 218.)

1513. — Ceste salle de dueil feut tendue haut et bas et par les 2 costez de drap d'or noir et par dessus de taffetas de pareille couleur. Sur icelluy taffetas y avoit une goutière ou sainture de velours, armoyée aux armes de lad. dame (Anne de Bretagne) avec sa devise et une cordelière bien enrichie de fin or. (*Ceremonial de France*, p. 100.)

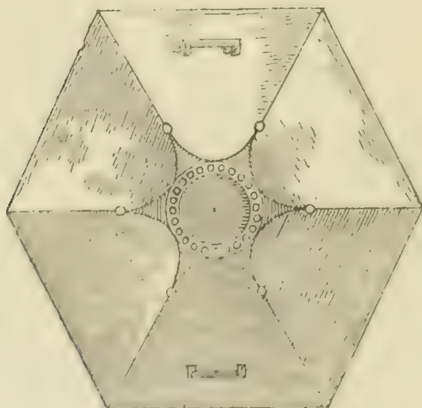
1523. — 3 goutières servant aud. ciel à 2 endrois, frangiées de fil d'or, soye blanche et verde, contenant la première, de longueur 2 aulnes et largeur un cartier. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 64).

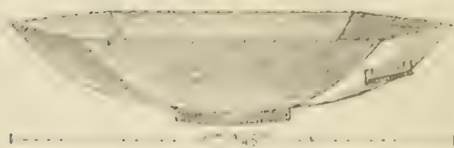
GOYART — Sorte de serpe ou mieux, de volant à tailler vignes et buissons. Le goyart était aussi une arme avec lame munie le plus souvent d'un éperon au dos.

1527 — 4 gouyars pour côuper les espines... 8 goyars, 3 serpes, 4 conguiés. (*Inv. de l'engin de balisage à Blois*, Mantellier, *Mem. de la Soc. archéol. de l'Orleanais*, t. VIII, pièce 319-320.)

1538. — Une hallebarde, un goyard et 2 batons faicts en façon de langues de beuf, 40 s. (*Inv. de Cl. Brachet.*)

GRAAL (SAINT. — Vase dans lequel Notre-Seigneur fit la Cène avec ses apôtres et où Joseph d'Arimathie recueillit le sang des plaies de Jésus-Christ crucifié. La recherche du saint Graal a servi de thème pendant le moyen âge à tout un ensemble de poèmes où il est l'objet de descriptions d'un caractère merveilleux. D'autre part les Génois prirent en 1102, pour leur portion de butin au siège de Césarée, un plat de verre vert terminé à la roue du lapidaire, d'une facture antique très soignée et connu sous le nom de *Sacro Catino* lequel fut, pendant plusieurs siècles, exposé à la vénération des fidèles dans l'église cathédrale de Saint-Laurent. Si l'authenticité de la relique peut être considérée comme hors de doute, la matière du vase, regardée comme une émeraude d'un prix inestimable, tombe dans le domaine de la légende par suite de l'examen qui en a été fait en 1807 à Paris par une commission d'antiquaires. Voy. GRASAL.





Le Sacro Catino de Gênes. Verrerie antique du premier siècle. — A. *Le vase vu en dessous.*

V. **1160** — Elle portoit entre ses mains le plus beau vaissean que onques hommo veist et estoit faict en semblance de calice. Gauvain regarde le vaisseau, si le prise moult, mais il ne peult savoir de quoi il est : car de bois n'est-il pas ne de nulle matière de mestal ne de corne ne de ostz certes dist il, c'est sainct Graal ou le sainct sang de Nostre Seigneur fut mys.

Ce vous le diray je bien dist Hector. Ce sainct Graal si est le vaisseau où Nostre Seigneur mangea l'aigneau en la maison Simon le lépreux. (*Lancelot du Lac*, t. II, et III, f°s 51 et 59.)

1250. Et queu sera la renummée
Do veissel qui tant vous agrée ?
Dites nous comment l'apele on
Quant on le numme par son non ?
Petrus respont : Nou quier celer,
Qui a droit le vourra nummer,
Par droit Graal l'apelera.
(*Rom. du S. Graal*, 2653.)

1502. — Le roy fut ouyr messe dedans une chappelle dud. sainct en l'églize de saint Laurens qui est le grant domme et cathedralle eglize de Gennes, où fut par les chanoynes de la après la messe, monstré le riche vaisseau smaragdin, c'est assavoir le precieux plat ouquel Nostre Seigneur Jhesus-Crist mengea avecques ses appostres, le jour de sa Cene, et est celuy plat qu'on appelle le sainct Graal, lequel selon le dire commun de Gennes et ce que j'en ay veu par lectre fut là apporté par les Gennevoys en l'an mil cent et ung, et fut pris en la saincte cyté de Jherusalem.

Celuy très précieulx vaisseau... est une esmeraulde faicte et entaillée en manière d'ung grand plat en largeur de 2 palmes que nous, françoys, appellons espans de si très reluysant lustre et tant verde coulleur que toute autre esmeraulde auprès d'elle est obscurcye, effacée et de nulle monstre sans vertus, et contient en ront au dessus du plus large 6 palmes en quadrature ; au fons dud. plat est un autre ront faict au compas selon la porpocion de sa grandeur et dès le bort de celui rondeau jucques au hault du plat, sont 6 quarreures faictes à la ligne. Et pour sousteuir cely plat, au dessoubz sont 2 ances de mesme pierre larges assez pour là passer la main d'un homme. (J. d'Auton, *Chron. de Louis XII, passim.*)

GRAFFE, GRAFIER A ÉCRIRE. — Voy. GREFFE.

GRAFFE. — Barre de fer, chainage, agrafe.

1313. Grafes et chevilles de fer qui sont mis ès galeries. (*Trav. aux chât. d'Artois*, f° 38).

1400. A Philippe de Péronne, serreurier,... pour 13 graffes de fer d'un pié et demi de long... pour graffer les entablemens de la viz d'icelle chappelle. (*Cptes de la chap. S. Pierre en Chastres*, p. 59.)

GRAILE, GRESLE. — Trompette ou cornet de petit calibre et dont le timbre aigu rappelle celui du clairon moderne.

1180. Sonent cors et buisines et ces grailes menus...
Tous tant i a .c. grelles qui sonent la menée.
(*Li romans d'Alexandre*, p. 223 et 301.)

1228. Chacun tenoit trompe d'argent
Ou araine, ou bussine, ou graisle
Tant sonèrent qu'en gros qu'en graisle.
(*Le tournoiement de l'antechrist*, p. 10.)

V. **1330.** Ly connestablez prist un cor à grellouer.
(*Hugues Capet*, v. 1636.)

1561 — Un valet de chiens doit prendre sa trompe et sonner 4 ou 5 mots de gresle. (Du Fouilloux.)

1583. Puis emboucheront la trompe après le cerf fuiant
Sonnent le coup de gresle...
Lorsqu'ensemble ils auront mangé suffisamment
Les vallets pres du corps sonneront greslement
Pour chiens.
(Cl. Gauchet, *Rec. des poetes fr.*, t. IV, p. 150 et 468.)

1606. — Clairon est une maniere de trompète qui sonne le grelle, car la trompète sonne le gros... Le clairon est la trompète qui a le tuyau plus estroit... le clairon est uniement ainsi qu'en usent encores les moresques et les portugois qui le tiennent d'eux, servent comme d'un dessus à plusieurs trompètes sonnans en taille et basse contre. (Nicot.)

GRAIN DE FROMENT, GRAIN D'ORGE. — Linge ouvré dont le quadrillé presente à peu près l'aspect de grains d'orge ou de froment.

La broderie à grains d'orge doit son nom à la même ressemblance.

1416. — Une pièce de paynes ou touailles a l'ouvrage de grain de froment contenant 13 aulnes ou environ prisée 3 s. 4 d. l'aune (*Inv. du duc de Berry*, n° 693.)

1538 — 2 tabliers de groulx (gros) lin, ouvrage à grain d'orge. (*Inv. de Cl. Brachet.*)

1564. — 5 nappes longues et larges faites à grains d'orge de chanvre. — 10 grands pompadours fins tort longs faicts et ouvrés au petit Venise, de chanvre à grain d'orge long. (*Inv. du Puymolinier*, p. 148, 9.)

1630. — Une nappe façon de grain d'orge, longue de 3 aulnes, large de 2/3, limogée en 6 lieux avec une grande pièce au milieu. (*Inv. de l'égl. S. Anatole de Salins*, p. 551.)

1723. — Grain d'orge, terme de chasublier. C'est une broderie en compartimens qui représente assez bien le grain dont elle a pris le nom. (Savary.)

GRAINE. — Teinture en graine écarlate, tirée de la cochenille; souvent prise comme un type de solidité pour la coloration des étoffes; la teinture en graine entrait dans la composition de plusieurs tons tels que : violets, bruns et autres.

1204. — Nullus pannus laneus albus tingatur in rogia, ita quod remaneat rubeus, nisi solummodo in grana. (*Tholamus de Montpellier*, § 111, p. 48.)

V. 1220. Tuit furent d'escarlate en grainne
Vestut mult acemeiement.
(*Dolopathos*, v. 10600.)

1285. Et teil i a qui destrier maine
Covert de soie e tainte en graine.
(J. Bretex, *Tourn. de Chauvency*, v. 3195.)

V. 1340. Amour d'omme envers fame n'est mie tainte en graine
Par trop pou se destaint, por trop pou se desgraine.
(*Testam. de J. de Meung*, v. 437.)

GRAISSAGE du fer. — La confusion du salpètre avec l'assa fœtida rend obscure la recette suivante; je la crois, en outre, d'une efficacité très contestable.

1431. — Pour garder d'enreullir aucune chose de fer ou d'acier brunie : Prenez salpètre autrement appelée assafetide ou salnitre le gros d'une noiz et la moitié d'un gobelet d'uille d'olive, et deffaites tout ensamble et le faites boulir et puis le coulez par un drapel de lin, et le gardez nettement, et en oindez (oignez) lesd. choses, armeures ou autres besoingues à un drapel de lin ou de laine qui seroit meilleur moillié en icellui uille, sans le mettre trop gros, car il est mieulx à le mettre délié, et puis aucune foiz de 2 ou 3 moiz les torcher et remettre. (*Receptes de J. Lebegue*, f° 100 v°.)

GRAIZ. — Voy. Grès et Terre de Beauvais.

1583. — N° 7. — Une cruche de graiz où il y a environ 6 livres d'huile d'olif, ensemble 30 s. t. (*Inv. d'Anne de Nicolay.*)

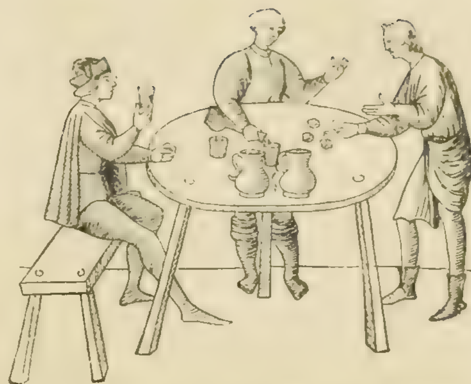
GRALET. — Petite jatte. Diminutif de graal. — Voy. ce mot et Grasal.

1498. — N° 431. — Ung couffre où il y a ung plat, une hoguyère, ung dragié et ung gralet de terre ouvrée. (*Inv. du duc de Savoie.*)

GRANCHE. — Jeu de dés. Voy. la figure ci-contre.

1419. — Jouans au jeu de la granche, c'est assavoir à getter 3 dez à la plus belle poincture. (*Arch. JJ*, 171, pièce 1.)

GRAPPE. — Garniture métallique de la poignée de la lance de joute, posée en arrière de la rondelle. C'était une sorte de douille ou collier en fer aciéré taillé à pointes de diamant et dont les aspérités s'imprimaient sur une doublure de bois tendre ou de plomb ajustée sur le faucre. La grappe avait pour effet, au moment du choc, d'en amortir la violence en le répartissant d'abord sur le torse du cavalier et finalement sur les reins du cheval.



V. 1430. — *Extr. d'un ms. italien app. à l'auteur.*

1385. — A Huchon de Nancy, heaumier, pour 20 rochès et 12 grappes faiz faitis et acérez pour le roy, 20 fr. (*Cptes de l'écurie du roi*, f° 60 v°.)

1446. — Quant est des lances, les plus convenables raisons de longueur entre grappe et rochet est... de 13 piez ou de 13 piez et demy... Lesd. grappes sont voulentiers plaines de petites pointes aguës comme dyamens, de grosseur comme petites nouzilles, lesquelles pointes se viennent arrester dedens le creux de l'arrest, lequel creux de l'arrest plain de bois ou de plomb affin que lesd. pointes ne puissent fouir (fuir) par quoy vient lad. lance à tenir le cop. (*Traité anon. du cost. milit. franç.*, p. 12.)

GRASAL, Gréal. — Écuelle, sébile, vase généralement assez plat et dont le type parait se rapprocher de celui qui, sous le nom de *Sacro Catino*, est conservé dans la cathédrale de Gènes. Un grasal monté sur pied semble être une exception dans l'espèce.

Le mot grasal, encore usité à Toulouse, désigne un vase de ménage en terre ou une grande sébile creusée au tour dans le cœur d'un tronc d'arbre.

V. 850. — Gazalem argenteum unum... Gazales argenteos cum binis cochlearnis. (*Testam. du Cte Everard.*)

1180. — Gradalis autem vel gradale dicitur gallice scutella lata et aliquantulum profunda in qua pretiosæ dapes cum suo jure divitibus solent apponi et dicitur nomine *graal*. (Hélinand, ap. Laborde, *Gloss.*, p. 334.)

V. 1250. — Doit le seneschau mangier, et toutes les escueles et les gréaus en que il aura servi le cors dou roy dou premier mès doivent estre soues. (*Assises de Jérusalem*, ch. 289.)

1287. — N° 30. — 3 gradalia cum pedibus. (*Inv. de Geoffroi d'Alatri.*)

1329. — 6 gréaus d'estain. (*Inv. d'Isabeau de Mirande*, *Arch. de la Vienne.*)

V. 1340. — Per una pechieira e per 2 grasals d'argen que pezavo 12 m. 15 est. à 68 s. le m... 40 l. 18. (*Cptes de Barthélemy Bonis*, p. 16.)

1395. — Un grant greil qui est a dire un grant plat tout plein de froument. (*Arch. JJ*, 149, pièce 62.)

1409. — Etoit allé besoigner de son mestier de charpentier et pour faire grezale. (*Ibid.*, 164, pièce 162.)

1416. — Un grasal ou jatte pleine de prunes pour porter à manger à un leur porc. (*Ibid.*, 169, pièce 237.)

1543. — Plats trancheurs et grazals d'étain et autres fournitures et ustencelles nécessaires pour bien et honnestement estre servis dans leurs réfections. (*Charta*, ap. du Cange, v° *Grazala*.)

GRATUISE. — Bourre, déchets produits dans la préparation des laines par la carde et dans celle des draps par le chardon.

1377. — Pource que pluseurs drappiers usans de fait

de drapperie a 11 lieues environs de la ville de Troyes, font draps a lisière de gratuise, de seurtonture, d'aiguelins et autres mauvaises matières, et ne les font que en 800 ou 1000 et se ils estoient de bonnes matières si devroient il estre en 1600. (*Rec. des ordonn.*, t. VI, p. 283.)

1421. — Que les jurez puissent arrester tous les draps... ou s'en trouvera barres, bridures ou gratisses. (*Arch. JJ*, 173, pièce 113).

1424. — Que aucun dud. mestier ne mecte en œuvre drap pourry, de bourre ne de gratise. (*Rec. des ordonn.*, t. XIII, p. 78).

GRATUSE, Gratuise. — Râpe à fromage.

1320. — Una gratusia ferrea. (*Inv.*, ap. du Cange.)

1528. — Tu adjousteras 2 roux d'œufz batus ensemble, un peu de fromaige vieux gratusé, et remeueras souvent ta potée. (Platine, *De honneste volupté*, f° 80.)

GRAVELLE. — Lie de vin séchée, tartre.

1398. — Accipe viride eris et modicum de fece vini sicca que dicitur in latino tartarus et in gallico gravella. (Alcherius, *De coloribus, Ms. de J. Lebègue*, cap. 300.)

GRAVET. — Croc, crochet.

1324. — Pour un gravet à sacquier char. 10 d. (2e *Inv. des Dominicaines d'Arras*, p. 264.)

1342. — Une estenaille, un gril, un cravet à char, un soufflet. (*Le livre des métiers*, édit. Michelant, f° 3.)

S. d. — *Fuscina*, gravet à char. (*Olla patella*, édit. Scheler, p. 32.)

GRAVIÈRE, GRAVOIRE, Greffe, Greifier, Grevoire. — Tout à fait distinct du greffe à écrire qu'elle dépasse beaucoup en grosseur, la gravière ou gravoire est une broche ou poinçon de forme conique droite ou courbe à pointe émoussée et dont la tête est généralement taillée à sujet. Cet objet de toilette servant à faire la raie des cheveux, figure, avec le peigne et le miroir dans la trousse du barbier. Les gravoires étaient faites quelquefois d'or ou d'argent, rarement de cristal et presque toujours d'ivoire. Les principaux spécimens qu'on puisse citer sont du moins de cette matière et datent de la seconde moitié du XIVe siècle.

La gravoire avec une tige plus déliée était aussi une épingle à cheveux pour l'ornement de la coiffure des dames, mais à aucune époque elle n'a été considérée comme un peigne.



[illegible]. — A. *Gravoire d'ivoire, anc. coll. Jubinal.*
B. *Autre, app. à l'auteur.*

1260. Le barbe ot longe et drue, les grenons lons et lés
Et la teste locue, les chevox enmeslés ;
Car il avoit .II. ans qu'il n'ot esté lavés
A iaue, n'a leisive, ne peigniés, ne gravés.
(*La conquête de Jérusalem*, v. 6378.)

1286. — Discernibulum ornamentum virginale ut acus cum quo virgo discernit et dividit capillos.
Discriminalia mulierum capitis ornamenta... quibus crines divisi religantur. (Balbus de Janua, *Catholicon.*)

1316. — Pour un pingne et un mirouer, une gravouère et un fourrel de cuir, baillé à Huet le barbier. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri.*)

1328. — Une gravouère de cristal, garnie d'or, 11 s. p. (*Inv. de Clémence de Hongrie*, p. 11.)

1355. — Jehan, le pignier, pour 5 grans pignes d'yvoire garnis chascun de petit pigne, de miroir et de gravoire, 25 esc. (*Cpte. roy. de Gaucher de Vannes*, f° 20.)

1360. — N° 129. — Un pingne d'argent doré esmaillié ou milieu, armoié de France et de Bouloigne et son estui de brodure pendant à un las de soie. Et y a une gravière d'argent doré et armoié comme dessus, et un miroil d'ivoire sanz lune. (*Inv. de Jeanne de Boulogne.*)

1387. — A Henry Desgrès, pingnier, demourant à Paris pour 3 pingnes d'ivoire, un miroir et une gravoire avec un grant estuy de cuir bouilly pendant à un gros las de soye... pour pignier le chef de Mgr le duc de Thouraine, 4 l. 16 s. p. (19e *Cpte roy. de Guill. Brunel*. f° 81 v°.)

1393. — Au même pour un estui de cuir boulu poinçonné et armoié des armes de la royne, garniz de 3 pingnes, une grevouère et un mirouer, tout d'ivoire, pour la royne aud. jour du Noël, 4 l. 16 s. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 27.)

1532. — 2 poinssons à faire la grève l'un d'yvoire et l'autre de beuf. (*Inv. de la duch. de Lorraine à Nancy*, n° 162.)

1534. — Ung poinsson à faire la grève, d'argent doré. — Ung poinsson à faire la grève, d'argent doré où il y a de l'esmaille blanc et rouge. (*Inv. du duc de Lorraine*, fos 17 et 1[illegible].)

1635. — Gravière. — Eguille à dresser les cheveux de femme, crinale discernibulum. (Phil. Monet.)

GRAVURE des fondeurs de cloches. — Le texte ci-joint, emprunté aux archives de Saint-Omer, nous donne l'occasion d'expliquer l'usage d'objets dont quelques spécimens sont disséminés dans des collections particulières. Ils ont l'aspect d'un cube très allongé ou mieux d'une règle à quatre faces occupées ainsi que les deux bouts par un ou plusieurs registres d'alphabets et quelques ornements ou des images de piété, le tout gravé en creux sur bois dur, presque toujours sur buis. Ces sortes de répertoires servaient aux fondeurs de cloches à composer par l'opération du moulage des inscriptions en relief. Les armoiries s'obtenaient naturellement par le même procédé.

1530. — A ung ymaginier pour avoir gravé en bois les armoiries estans sur la cloche Austraberte. (*Arch. de Saint Omer, extr. des Reg. capitul.*, par Deschamps de Pas.)

GRÉEL, Gravel. — Graduel. Parmi les livres de chant liturgique, le graduel est celui qui contient les messes notées.

1335. — Je, sire de Blainville, ay garnies et estoffées

lesd. capelles... d'un messel et d'un bréviaire pour chascune capelle, et d'un grael pour les 2 capelles. (*Arch. JJ*, 70, pièce 175.)

1389. — Un greil à l'usage de Reims. (*Inv. de Richard Picque*, p. 45.)

GREFFE A CHEVEUX. Voy. GRAVIÈRE.

GREFFE. — Style, poinçon ou crayon à écrire sur des tablettes.

V. 1180. — Scriptor... plumbum habeat et linulam sive regulam, quibus linietur pagina margine circumquaque tam ex parte carnis quam ex parte tergi existente libera. (Alex. Neckam, *De utensilibus*.)

V. 1180. Lors tables d'yvoire prenoient
Adont lor veissiez escrire
Lor lettres et vers d'amors en cire,
Lor graffes sont d'or et d'argent.
(*Floire et Blancefl.*, v. 253.)

V. 1225. — Vidi hodie institorem habentem ante se cultellos ad mensam, scilicet mensaculos et artavos, vaginas magnas et parvas, stilos et stilaria.

V. 1300 (Glose). — Artavus dicitur gal^e *canivès*, scilicet cultellus qui tendit in altum... stilos gal^e *grafes* stilaria in quibus ponuntur stili et gal^e vocantur *grafier*. (J. de Garlande, § 13.)

1320. J'ai table, grefes et greffiers
Dont ge reçois de bons deniers,
De cez clercs de bones maailles.
(*Le dit du mercier*, édit. Crapelet.)

1376. Les uns se prennent à escrire
De greffes en tables de cire
Les autres suivent la coustume
De fourmer lettres a la plume.
(*Poésies ms.*, ap. du Cange.)





Ép. de Charles VI. — *Greffes à ecrire.*
Extr. des plombs historiés de la Seine.

1380. — Unes tables à pourtraire dont les ais sont de cor à croissants d'or et y a un estuy ouvré de cuir fauve pendant à un laz à 2 petits boutons de perle et dans icelluy estuy a un petit greffe d'or tors. (*Inv. de Charles V*, n° 7).

1402. — Marie Legrande donne... unes tables d'ivoire et le graffe d'argent à ce servans. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*, extr. Dehaisnes.)

1455. — A Jehan Bault, mercier, suivant la Cour, pour unes tablètes de bois blanc à escripre garnies de greffe, 5 s. t. (*Argenterie de la reine*, 1er *Cpte de J. Bochetel*, 87 v°.)

GRÈGUES, GRECQUES. — Haut-de-chausses moins ample que les trousses, mais plus que la culotte qui le suit dans l'ordre chronologique des modes. Attachées au pourpoint et reliées aux bas de chausses par des jarretières, les grègues apparaissent dans les figures du temps, dès 1572, et on les trouvera dans nos textes jusqu'à l'époque de Louis XIII où elles ne sont guère admises que par les pages. Cette partie du vêtement des hommes comportait presque toujours une garniture plus ou moins riche de passementerie.

1575. — Pour la façon d'une paire de gregnesses de damas vert pour le nain de MdS., garnies de bouttons par hault et par bas et de passement en long, 65 s. — Une once de soye pour faire lesd. chausses, 18 s... Fourny la toille blanche pour faire la doubleure contre la chair esd. chausses, 25 s. (*Argenterie du duc d'Alençon, Cpte de P. Jaupitre*, f° 350.)

1588. — Des grègues de satin blanc tassonné. (*Inv. du prince de Condé*, p. 152.)

1591. — Une paire de grèges de drap de bure toutes chamarrées en long de 3 en 3 de galon de soie gris blanc. 2 aune de revesche grise pour doubler lesd. grèges à 30 s. l'aulne. (3e *Cpte roy. de P. de Labruyere*, f° 28 v°.)

1591. — Une grègue de taffetas vert, garny de 5 passements sur chacune cuisse, 1 esc. 10 s. (*Vente du Sr de Beaujeu, Bull. des Com. histor., Archæol.*, t. II, p. 219.)

1593. — Pour avoir fait une paire de grègues de satin noir faictes à l'espagnolle, chamarées de 7 bandes de satin avec 2 canetilles de chascun costé. Lesd. bandes découpées à barbillonnes doublées de serge d'ascot et toile d'Holande, garnies de boutons (*Argenterie. du roi*.)

1593. — La façon des chausses à la grègue avec un gallon et bas de chausses 20 s. — Des chausses grègues avec 2 gallons, 20 s. (*Tarif du Comtat Venaissin*, p. 383.)

1595. — Une paire de grecques satin noir chamaré à baston rompu de passement luysant de soye noir découppé en plume et à filz (effilés), et doublées de taffetas noir à 8 filz avec picadelle de mesme. (5e *Cpte de P. de Labruyere*, f° 111.)

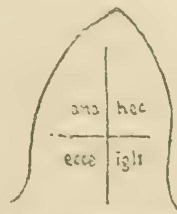
1602. — Une paire de grecque de drap vert brun chamarré par bande en broderie d'or. Une paire de grecque de Naples guisollin. Une paire de grecque de drap d'Angleterre. (*Inv. du duc de Biron*, f° 5.)

1610. — Les autres 100 gentilshommes... habillez de pourpoints de satin blanc et passementez d'argent, la grecque de satin tanné, le chapeau de castor gris, le pannache blanc et tanné, l'épée dorée, le bas de soye blanc... armés de becs de corbin dorez. (*Couronnnement de Marie de Médicis, Cérém. fr.*, t. I, p. 562.)

1628. — 8 pages richement vestus les grègues de veloux noir et le pourpoint de satin blanc passements d'argent, et le bas de soye blanc. (*Entrée de Louis XIII à Paris, Id.*, p. 995.)

GREILLON. — **1453.** — 6 greillons ou demie escuelles d'estaing. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, f° 272, v°.)

GRÊLE. — En de certains pays dont il faut taire le nom pour l'honneur des habitants, le curé fait la grêle et, pendant ses heures de loisir, la distribue charitablement à des époques fatales sur les champs de ses paroissiens. C'est à eux que je dédie cette formule préservatrice, tombée en oubli, avant qu'elle ne soit réclamée par quelque compagnie d'assurances.



XVe s. — *Figure jointe au texte.*

XVe s. — Ad fugandum grandines fiat talis figura in terra versus nubem que videtur ferre hujusmodi grandinem. Dicatur evangelium S. Johannis faciendo, et fiat hujusmodi figura tociens quociens videtur surgere nebulam grandinosam, dicendo semper evangelium. — Expertissimum. (*Salisb. aul.* 72, *Saltzbourg*, Cod. lat., 15772. Essenwein. *Anzeiger*. etc., 1876, p. 359.)

GRELON, GEICLON. — Pièce d'artillerie de petit calibre.

1532. — 3 geiclons de fert à chambre.
En la chambre de l'artelerie oud. chastel 6 petis grelons de fert tous enchassez, montez sur cheveletz, dont il en y a 3 que pourtent le boullet groz comme ung œuf, les autres comme une noix. (*Inv. de la maison de Chalon-Orange*, nos 100 et 174.)

GRELOTS. — Les campanules closes placées aux bouts d'une étole et de son manipule sont des grelots dont on ornait quelquefois, aux XIIe et XIIIe siècles, les vêtements liturgiques et dont ceux de la cathédrale de Sens offrent encore un exemple.

1295. — Stola et manipulum laborata ad aurum et sericum rubrum et nigrum, cum perlis grossis et minutis et 23 campanulis argenti deaurati clausis. (*Thes. Sed. apostol.*, fo 113.)

GREMIAL. — Pièce d'étoffe plus ou moins riche qu'on pose sur les genoux de l'évêque officiant et assis.

Cette attribution, exclusive du grémial à l'évêque, est postérieure à l'usage qu'en faisait le prêtre assis pendant la messe, mais c'était alors un manuterge.

Dans les inventaires de Notre-Dame de Paris le grémial ou grémiat, rangé parmi les parements, est la couverture du siège épiscopal.

1327. — 2 parvos pannos ad mittendum supra genua quando sedet in cathedra. (*Inv. de l'év. du Puy*, p. 375.)

1483. — Gremiale de tela operatum de auro et cyrico cum ymaginibus multarum avium, et monstrorum, et in medio flores unius admodum crucis, fringiatis fringus magnis rubeis. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, no 203.)

1489. — Gremiale antiquum contextum ad modum rethis, cum crucibus nigris.
Gremiale de ortica cum texturis et auro et sirico viridi in angulis, cum una figura leonis in medio et 4 aliis figuris avium. (*Tres. de S. Pierre de Rome*, p. 123.)

1498. — Ung creymel d'evesque de soye blanche, brodée de fil d'or bien espès, au dessus une tresse d'or escripte, frengée de soye blanche et rouge. (*Inv. du duc de Savoie*, no 762.)

1538. — 2 égrimeaux à couvrir la chaise au maistre-autel, partie veloux rouge, damas fleur de soye et l'autre partie de satin blanc figuré d'argent. (*Inv. de N.-D. de Paris*, fo 42 vo.)

1545. — Ung gremyal a claire voye blanc, doublé de taffetas rouge. (*Ibid.*, fo 1 vo.)

1578. — Le tournement de l'evêque des innocents... Un gremyal de damas figuré avec ses franges. (*Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, p. 118.)

1633. — Ung gremial de toille d'argent, le nom de Jésu au milieu. — Plus ung gremial rouge de toille d'or garny de dantelle d'or. (*Inv. de S. André de Bordeaux*, p. 380, 1.)

GRENADE. — La grenade d'or, dont Philippe II prenait possession en 1558, mérite d'être signalée parce qu'elle répond à une catégorie d'objets précieux dont la disposition intérieure, aussi élégante qu'ingénieuse, présentait, en se divisant, comme on ferait des quartiers d'une orange, une série de petits récipients ou flacons à odeurs variées conformes aux goûts du XVIe siècle. Un certain nombre de ces parfumeries en miniature existent encore ; toutes celles que nous avons rencontrées se distinguent par la délicatesse de leur exécution.

1558. — Une grenade d'or creuse avecq sa queue servant à mectre senteur, pes. 1 o., 3 est., 8 gr. (*Inv. de Philippe II*, fo 32.)

GRENADE. — Je donne ce texte relatif à un engin de guerre bien connu, afin de reculer un peu la date de 1536 assignée par quelques auteurs à la première apparition de la grenade.

V. **1520**. — Et doibvent avoir là où les assaults se font force chauldières pleines d'eaue et huille bouillant et plomb fondu que l'on jecte par cuillerées, pots pleins de chaulx vive, pierres à feu qui s'appellent grenades et autres tonnelets de feu que l'on faict pleins de pierre... aussi pareillement des lances à feu.
Vostre maistre d'artillerie le (navire) doibt pourvoir d'artillerie... tant de pouldres, de grenades et d'aultres pierres de feu, de fuzées et lances à feu que d'autres feu. (Philippe de Clèves, *Traité de la guerre*, édit. de 1558, p. 122 et 126.)

GRENETÉ. — Ouvrage pointillé ou à grains servant, dans les travaux de ciselure, à mater les fonds et dans le filigrane à façonner la tranche. Le grenetё employé à circonscrire les inscriptions des monnaies est fait au perloir, mais celui des ciseleurs est souvent un trait de gravure remplacé, dès la fin du XVe siècle par la frappe d'un outil à bout cassé.

1297. — Une (couppe) d'or grenetée dedens fachonnée à manière d'un hanap de voirre vergelée. (*Inv. jocal. Edmundi I*, ap. du Cange, vo *Virgulatus*.)

1363. — 2 quartes d'or fin plaines à 2 freteletz d'or tous grenetez qui poisent 12 m. 3 o. (*Inv. du duc de Normandie*, no 69.)

1401. — A Guiot Greslet, gaynnier, pour un estuy de cuir fauve greneté, poinçonné et armoyé aux armes de la royne pour mettre une cuiller d'or, une espreuve et une fourchette d'or pour lad. dame (la reine) 5 s. p. (*Argenterie de la reine*, 9e *Cpte d'Hémon Raguier*, fo 40.)

1467. — Une coupe d'argent doré dedans et dehors greneté d'une chasse et d'arbres.
2 salières plates d'argent et au dessus du plat, boulonnés de boullons dorés et grenetés de blanc. (*Inv. de Charles le Téméraire*, nos 2383 et 3602.)

GRENON. — La barbe, le menton qui la porte, mais particulièrement la moustache. J'ignore le sens du mot dans la description d'un harnais de guerre ou de parement.

V. **1160**. Sa barbe li baloie jusq'au neu du braier,
Par desour les oreilles ot les guernons tréciés
Derier el haterel gentement atachiés.
(Gui de Bourgogne, v. 1119.)

1180. Là veissiez un estor commancier,
Tant cheveus traire et tant grenons sachier.
(*Garin le Loherain*, t. II, p. 131.)

V. **1180**. Floires en face n'en menton
N'avoit ne barbe ne grenon.
(*Floire et Blancefl.*, v. 2229.)

1260. Li rois Tafurs l'entent, si froncha le grenon.
(*La Conquete de Jérusalem*, v. 6132.)

1302. — Une serpent et les guernons pour le hernois que la concierge fist a Mgr., 40 s. p. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 179, extr. J. M. Richard.)

1315. — Pour 2 grenons et pour le lion du hyaume Robert, pour ces 2 pièces et tout livrer or et soie et les pierres, 25 l. (*Ibid.*, 312.)

1545. On dit en un commun proverbe
Qu'on ne craint homme, s'il n'a barbe
Et que nul homme n'a renom,
S'il ne porte barbe au grenon.
(*Le blason des barbes*, Montaiglon, *Rec. de poés. franç.*, t. II, p. 213.)

GRÉPIE. — Crèche.

1418. — De la grépie ou Nostre Seigneur fu pause entre le beuf et l'ane. (De Caumont, *Voyaige en Jhérusalem*, p. 136.)

GRÈS. — Roche siliceuse employée comme pierre dure dans les constructions. Les tailleurs de pierres façonnées au ciseau prenaient dans les provinces du Nord la qualité de tailleurs de grès.

1560. — A Jehan Baudart, tailleur de grez, pour avoir livré 2 corbeaux de grez pour le pignon de la chambre des 6 hommes et d'autres ouvrages, 7 l. 6 s. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, extr. Dehaisnes.)

GRÈS CÉRAME. — Terre argileuse, dont la silice parfondue sous l'action d'une très haute température, communique aux poteries qui en sont faites une dureté égale ou même supérieure à celle des grès naturels. On a rapporté à tort à Jaqueline, comtesse de Hollande (1400-1431), l'introduction du grès dans la céramique. Cette tradition a contre elle les textes du XIVe siècle et les objets d'origine normande provenant des fouilles de la Seine et des substructions parisiennes. La matière de ces vases a reçu et conservé longtemps le nom de terre de Beauvais. (Voy. ce mot.) D'autre part les recherches de M. Dornbusch, publiées dans le *Beffroi*, ont prouvé que « la plupart des poteries connues sous le nom de grès de Flandre sont de fabrication rhénane auxquelles Cologne a servi d'entrepôt. L'un des premiers établissements de ce genre est celui de Siegburg dans le duché de Berg, dont l'origine remonte environ à l'an 1300 et qui atteignit au XVIe siècle l'apogée d'une réputation éteinte à la fin du suivant.



XVe s. — *Grès rhénans de Siegburg.*
Extr. du Beffroi, t. IV, p. 137.

Les premiers statuts conservés de la corporation des potiers de cette ville sont de 1516, ses produits, dont les meilleurs provenaient de l'argile des marches de Klinckenberg et de la forêt de Lohmar, appartiennent toujours à la catégorie des grès. Leur ornementation, au XVe siècle, se compose de pastillages estampés en relief et aussi de découpures et de rinceaux moulés en creux à arêtes vives qu'on ne retrouve point ailleurs. Au XVIe siècle les formes plus élégantes ne présentent néanmoins d'autre particularité distinctive que la courbure et la longueur de leur colet. A cette époque la matière est d'un blanc gris exempt de rousseurs que ne donnent point les spécimens de date plus ancienne. »

1330. — Pour 20 pots de grès qu'on acheta afin d'en faire présent, pour la peinture des écussons aux armes de la ville et les couvercles en bois tourné de ces pots, et pour le vin, 8 l. 40 d. p. (*Arch. de Gand, traduct.*, extr. Dehaisnes.)

1549. — Que les vaisseaux soient de grais nommée terre de Beauvais, plustost que de plomb. (Ambroise Paré, l. 26, ch. 3.)

1589. — Après avoir placé d'abord de petits verres et pots à coté des pots à bière et des pots à vin d'absinthe ou de baume, on met pour le roti, sur chaque table, 4 grands verres quelques uns avec des pieds en or, ou de grands pots de terre de Siegburg bien vernissés à l'intérieur et blancs comme la neige. (*Mem. de Herman von Weinsberg, cité* Dornbusch, *Le Beffroi*, t. IV, p. 157.)

1690. — On fait quantité de vaisseaux qu'on appelle de grès qui ne sont pourtant faits que de glaise, mais qui a une plus forte cuisson estant 50 heures dans le fourneau au lieu que la poterie ordinaire n'y est que 12.

Il vient d'Auvergne beaucoup de poterie de grais. (Furetière.)

1771. — On appelle aussi grès une terre glaise mêlée de sable fin qu'on trouve en Normandie et dont on fabrique de la poterie, des cruches, des bouteilles, des pots, etc. (*Dict. de Trévoux.*)

GRÉSILLONS. — Menottes, fers à retenir les prisonniers par les poignets ou les doigts. L'imagerie populaire du XIVe siècle représente cet engin de torture sous la forme de deux brides de fer courbées en anse de panier et percées aux bouts de deux trous qu'on introduisait par glissement avec les mains du patient, dans une barre à deux têtes dont l'une était rivée d'avance et l'autre après l'enfilage. Cette tige ayant à peu près la disposition d'une barre d'étau permettait d'écarter les mains suivant la longueur.

Plus tard les grésillons furent remplacés par un appareil moins encombrant et dont la fermeture moins brutale s'opérait au moyen d'un cadenas. On trouvera au mot FERS un exemple de cette disposition. Au XVIIe siècle on usait encore de grésillons qui étaient presque toujours de simples cordelettes.

V. **1330.** A ung piller les fist loyer estroictement.
Et mettre grésillons ès dois qu'i leur estent.
(*Hugues Capet*, v. 6130.)

1370. — Une journée ordonnèrent que ils prendraient tous les bourgeois et en grésillons les mettroient et puis les envoireroient en Angleterre. (*Chron. de du Guesclin*, p. 74.)

1383. XXX jours m'a tenu ès dois les grésillons
Et les fers en mes piés par dessus le talon.
(*Chron. rimée du même*, v. 13791.)

1396. — A Ernoul Leclerc, serreurier, pour une serreure et 2 clefs pour un coffre (à mettre les chandoilles de bougies) avecque une chaine de fer et un grésillon de fer de quoy led. coffre est ataché oud. palays, 8 s. p. (*Cpte des dép. du Parlement*, f° 26 v°.)

1400. — Il meist led. prisonnier au cep par les 2 piez et ès grésillons par les 2 mains. (*Arch. JJ*, 155, pièce 13.)

1411. — Pour uns grésillon dont l'on a ataché le tableau où sont les présentacions du palais, 16 d. (*Cpte des dép. du Parlement*, f° 133 v°.)

1412. — Pour un tableau ouquel ont esté colées une lettre de certaines ordonnances de présentacions, 3 s. — Pour une chaine de fer à quoy l'on a pendu icelui tableau, 3 s. (*Ibid.*, f° 154 v°.)

1420. — Une boite à 6 pans de os noir ouvré environ d'ymages à plusieurs histoires de la passion N. S., d'ivoyre, fermant à une petite serreure de grésillons d'argent. (*Inv. de Philippe le Bon.*)

1471. — Une petite chose de fer faite en façzon d'un grésillon pendant à ung cordon de soye. (*Inv. du roi René à Angers.*)

GRESLE, GREILLE. — La laçure ou partie grillée d'une robe de femme.

V. **1300.** Les robes les font avenanz,
Lors ont les gresles si tendanz
Qu'à peine pueent lor braz tendre.
(*L'Unicorne et le Serpent, Fabl.* Jubinal, t. II, p. 122.)

GRÈVE. — L'os le plus apparent de la jambe, le péroné, et dans l'armement du XIVe siècle et des suivants la jambière couvrant la partie inférieure du corps depuis le genou jusqu'au cou-de-pied.

1315. — Pour 2 paires de grèves et 2 paires de poulains, 4 l. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A. 312.)

1316. — 6 paires de grèves d'acier. (*Inv. des armures de Louis X.*)

V. **1330.** Cauchez et cauchiez qu'il ot fait drut maillier
Et grèves per deseure qu'il fist aparillier.
(*Hugues Capet*, v. 3233.)

1359. — Pour Mgr, une selle de guerre à parer... ou millieu un chevalier armé, toute la haubergerie d'argent, vestu d'une tunicle, de ses armes, les grèves et les rondelles d'orfavrerie. (*Cptes du connétable d'Eu, Arch. JJ, Trésor des chartes*, reg. 269.)

1358. — 2 paires de noires grèves à bendes dorées et une paire de noir cuir à escuces des armes de Haynau, 7 paires de noires grèves. Encore 3 paires de rouge cuir. (*Inv. de Guill. de Hainaut.*)

1446. — Quant au harnoys de jambes, l'une des faczons est clou davant et derrière par le bas, ainsi que on le faict à Millan et a grandes gardes au genouil, et un pou de mailles sur le cou du pié: et l'autre faczon du harnoys de jambes est tout pareil à l'autre cy dessus déclaré sinon en tant que par la jambe bas s'en fault 3 doiz que ne soit cloz, et ont les gardes plus petites endroit le genoil. (*Traité anon. du cost. milit. franç.*, édit. Belleval.)

1480. — 2 grèves de fer garnies chacune d'une longue tringle d'or sur chacune desquelles tringles sont assises 48 perles d'une grosseur, et à chacun des bouts desd. tringles 2 balais dont les qui sont au bout d'en haut sont gros et les qui sont au bout d'embas sont moindres. (*Harnais de guerre de Charles le Téméraire engagés à Bruges par Maximilien, Arch. de Lille, Cart. des joyaux.*)

1570. — La grève... est composée de 2 os... l'un plus espois nommé l'os de la grève... l'autre plus mince et subtil que nous nommons l'éguille de la grève. (Dalechamps, *Chirurg. franç.*, ch. 104, p. 771.)

1635. — Grève. — L'os du devant de la jambe, grand focile de la jambe. (Monet.)

GRÈVE. — Ligne médiane divisant en deux parties la chevelure, les côtés d'une mitre, l'empeigne d'un soulier ou tout autre objet. Dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche, le mot grève s'applique à une bande montée sur étoffe ou sur cuir et posée verticalement sur le devant du corsage qu'elle contribuait beaucoup à orner. Les premiers exemples de cette mode se rapportent à l'époque de Charles V et les derniers à celle d'Anne de Bretagne. Dans la monture des couteaux, la grève est une petite tringlette ou bride de métal reliant la mitre à la virole d'un manche.

Pour les détails relatifs à la toilette, voy. GRAVIÈRE, GRAVOIRE.

1160. Sa face blenche, son douz ris,
Sa belle bouche comme lys,
Ses euz vairs et ses sourcis,
La greve droite en la cervis
(*Atys et Prophelias.*)

1295. La grève de moun chef
Fetes la greve au lever...
Jo ay les chevenz recelez.
(Gautier de Biblesworth, p. 145.)

1309. — Avoit juré sur sains (Gyeffroy de Rancon, chevalier) que il ne seroit jamez rongne en guise de chevalier, mès porteroit greve aussi comme les femmes fesoient jusques a tant que il seroit vengié du comte de la Marche, sa femme et ses enfans agenouillez devant le roy, qui li crioient merci, il fit aporter un tretel, et fist ôter sa greve et se fit rongner en la presence du roy. (Joinville, p. 31.)

1380. — Ungs soliers de satin azuré brodez de fleurs de lys... et a en chascun desd. soliers ung orfroiz tout autour et sur la greve semez de menues perles a K. K. et couronné. (*Inv. de Charles V*, 3447.)

1394. — Thomas Dorgeret, coustellier, pour une paire de cousteaux a manches de madre et a greve a viroles d'argent dorez... armoiez et esmaillez aux armes du roy et de la royne, garnie de 3 cousteaux et un parepain, 9 l. 12 s. p. (*Argenterie de la reine*, 2 *Cpte d'Hemon Raguier*, f. 62.)

1467. — Au long de la grève de la mitre du milieu est garnie de 28 fermeilles que grands que petits garnis

pareillement de graus saphirs et d'autres plus petits grenats et saphirs. (*Inv. de Charles le Téméraire*, 2208.)

1523. — 2 grèves, le fond d'argent bordée de cuir blanc. — 2 aultres grèves, le fond d'or fort légier, bordé de cuyr jaulne. — 2 aultres grèves de pierre tirant sur couleur de pierre turquoise pales, garnie de 30 cloquettes d'or les 2 ensemble, bordée de genettes. — 2 aultres grèves de plume, garnie de 32 cloquettes d'or bordée de cuyr rouge. (*Inv. de Marg. d'Autriche*, f° 50.)

GREVETTE. — Jambière, diminutif de grève.

1352. — Une pièce et aune et demie de cendal vermeil des fors en graine pour faire cotes à plates à garnir garde-bras, avant-bras, cuissos, grevètes, heaumes, bacinès et hernois de mailles. (*Cpte d'Et. de la Fontaine*, ap. D. d'Arcq, p. 132.)

GRIBENNE. — Barque plate employée dans la navigation de la basse Somme.

1488. — Premièrement, que de tous ouvrages de charpenterie de navires... paieront... pour chacune nef... pour tant qu'elle ait à son gouvernail 3 ferrures, 12 d. Et pour chacun trameilleur... 12 d. Pour chacun navire soit gribenne, helette ou goguet, 6 d. (*Stat. des charpentiers de navire d'Abbeville*, p. 319.)

GRIESCHE, GRIJOISE. — Jeu de hasard.

V. **1300.** J'ai perdu tout mon argent
A la grijoise.
(Jubinal, *Jongleurs et trouv. Rêveries*, p. 40.)

1313. — A Mᵉ Salemon un florin à la mace que il bailla à Mʳ pour jouer à la griesche en la chambre le roy aux sales le roy à Paris, 22 s. (*Cpte de Guill. de Péronne*, p. 50.)

1458. — Le suppliant dist qu'il ne joueroit plus à la rafle, mais qui voudroit à la gryache. (*Arch. JJ*, 188, pièce 114.)

GRIFFON. — Sortant du domaine de la fable, le griffon occupait une place assez importante dans la faune du moyen âge. Ses ongles richement montés servaient de vases à boire, et à l'église on les trouve fréquemment mentionnés parmi les reliquaires. Les œufs de griffon sont suspendus dans les sanctuaires ou dans les armoires des trésors. Les premiers de ces objets sont des cornes de diverses espèces, les seconds des œufs d'autruche fort recherchés en tout temps et dont les orfèvres de la Renaissance ont su tirer le meilleur parti.

Au chœur d'une église, griffon s'entend de l'aigle soutenant le pupitre ou lutrin.

XIIIᵉ s. — 2 ova de cripo parata de argento deaurato. (*Inv. de la cath. de Rouen, Bibl. de la ville*, Y, 41, f° 16 v°.)

1292. — Et dient les homes qe la se treuvent des oisiaus grifon (à Madagascar)... Ce ne est pas vérité qe il soient mi osiaus et mi lyon, mes voz di qe il dient celz qe le ont veu, qe il est fait tout droitmant come l'aigle, mès il dient qu'il est demisoréemant grant... Il est si grant et si poisant que il prenent l'olifant et l'emporte en l'air bien aut, puis le laisent ceoir en tere, si qe le lofant se deffait tuit, et adonc le osiaus griffon le bèce et manjue et se paise sor lui... Les eles ovrent 30 pas et... ses pennes d'eles sont longues 12 pas. (Marc Pol, ch. 191, p. 233.)

1296. — Unus ciphus de ove griffini fracto in toto, argento munitus. (*Inv. du chât. d'Edimbourg, Archæol. journ.*, t. XIII, p. 247.)

1298. — Un pot fait en manière de grifon, d'argent. (*Arch. du Pas-de-Calais*, A, 144.)

1338. — Un corn de griffon pour boir garni de quyvre doré od coverele de quyvre doré, pris. 50. (*Inv. d'Edouard III*, art. 77.)

1401. — Jehan Poulain, parmentier, donne... une affique d'argent a ung dent de griffon estoffé d'argent. (*Arch. de Douai, Reg. aux testam.*, extr. Dehaisnes.)

1420. — Un ongle de griffon a 2 piez d'ouzel, garni d'argent [fault]. (*Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 283.)

1465. — Inventorium omnium reliquarum quæ iaventæ fuerunt... in capsis, capsulis, vasis, cornibus, bustis cristallinis, eburneis, etc. — In cornu sive ungula grifonis valde curvo (suivent les reliques). — In cornu modicum albo cum cingulis argenteis et fine de argento... In cornu modicum albo cum 2 cingulis de ere... In cornu nigro cum principio et fine de ere deaurato... In cornu medium albo et medium nigro... In cornu nigro cum 2 finibus de ere deaurato et 2 bendis de argento. (*Inv. de S. Bertin à St-Omer.*)

1484. — Un griffon de la façon de celluy qui est au cœur de l'église des cordeliers à Paris... et sera led. griffon de bon cuivre neuf loyal et marchant. (*Arch. de l'art franç.*, t. III, p. 319.)

1523. — Cournez d'une ongle d'ung griffon bien garniz d'argent dedans dorez, assis sus 2 pieds d'argent dorez. (*Inv. de Marg. d'Autriche*, f° 94 v°.)

V. **1640.** — Un ongle de grifon de 15 poulees de longueur et de 12 poulees à l'entour par bas, garny par bout d'une pomme de cuivre doré. C'est une pièce rare et qui donne assez à cognoistre la prodigieuse grandeur de cet animal d'ailleurs incogneu dans nos contrées. (D. Grenier, *Inv. du trésor de S. Corneille de Compiegne*, f° 64.)

GRIFFON. — Pince employée avec le moulinet par les tireurs de fil.

1642. — Tous moulins, griffons, et ostils concernant au mestier de tireur d'or et d'argent... seront bien et duement polis, cotoiez et assiérez et marquez à chau de la marque de l'ouvrier. (*Stat. des taillandiers grossiers de Paris*, f° 103.)

GRIL. — Parmi les ustensiles de cuisine, le gril est souvent une pièce de ferronnerie fort artistement travaillée. Le gril à rôtir ou à fondre fromage répond à une pratique suffisamment expliquée par le texte de Chasseneuz sous la date de 1529.

1302. — Un grail à fondre fromages, 4 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1399. — Pour un grail de fer pour fruicterie pour cuire les pommes, figues et poires pour la royne, pes. 22 l., 38 s., 3 d. (*Hôtel de la reine*, 27e *Cpte de J. Leperdrier.*)

1471. — Une grille (un gril) de fer dont le manche se ploye. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 10.)

1529. — Laudantur casei Brisiæ quæ est pars Allobrogum et Burgundiæ, et isti sunt casei qui etiam a nonnullis vocantur capita mortuorum seu monachorum, et sunt delicatissimi et gustui suaves, exponuntur enim igni cum quodam instrumento ferreo ipsos continente, et sicut liquefiunt superponunt crustis panis assati aliqualiter. (Chasseneuz, *Catal. glor. mundi*, part. 2, p. 316.)

GRIMACES. — Figures satiriques ou grimaçantes telles qu'on les voit sculptées sous les miséricordes des stalles d'église au XVe siècle.

1426. — Conrardin Chapelle, ouvrier de menurie, marchande... de faire un cuer de 36 chaires que haultes que basses à dossiers de 4 piedz de hault garnies à crosses et entreclos... sans ymages ne grimasses. (*Marché pour l'Hôtel-Dieu d'Angers, Rev. des soc. Sav.*, année 1868, 1er sem., p. 282.)

GRIMELÉ, GRIMOLÉ. — Bigarré, comme grivelé. Voy. ce mot.

XIIIe s. En mi sa voie a encontrée
Une gheline grimelée
Qui pasture en une charière.
(*Fabl. ms., Bibl. Richel.*, f° 191.)

1420. — Ung tapiz velu sur champ vermeil grimolé bien dru de blanc, ouvrage de sarrazins.

Ung autre grant tapiz velu à champ rouge grimolé de jaune bien menu à 3 escussons ou milieu en 3 compas et à double bordure, dont en celle du bort a 14 escussons de diverses armes. (*Inv. de Phil. le Bon.*)

GRIP. — D'après Jal, le grip était un bâtiment à rames et à voiles de la famille du brigantin et ordinairement un navire de commerce pouvant être employé pour la pêche.

1495. — Ilz ne se doubtoient que de petitz navires comme grips dont il y en avoit plusieurs au port d'Albano. (Commines, l. 7, ch. 18.)

1501. — Et s'en alla jusque contre les murailles de la ville où étoit attaché un grip des turcs chargé de figues et de raisins. (*Chron. de J. d'Auton*, part. 3, ch. 29.)

V. **1520.** — Les vaisseaux soubtils sont (à Venise) gallères bastardes, galères soubtilles, fustes, brigandins, grips, leux, armadis, etc. (Ant. de Conflans, *Les faits de la marine et navigaiges.*)

GRIPPERIE. — Vaisseau léger de la famille des grips.

V. **1395.** — Comme il approchait de la ville de Barut, il vit partir du port un vaisseau appelé une gripperie lequel s'en cuidoit fuir vistement...

Vint un autre brigantin ou gripperie. (*Les faits de Boucicaut*, p. 631 et 643.)

GRIS. — Je doute que la couleur grise ait été longtemps le symbole de l'espérance, car peu après le texte de de Guez, c'est-à-dire en 1550, les *anciens blasons* d'Estienne Forcadel attachent la même idée à la couleur verte.

Les nuances les plus sombres du gris reçurent plus tard la qualification de *fratres* ou de minime, qui étaient celles adoptées par les frères mineurs.

1527. — Je vous présente, au nom de la bonne grâce du roy vostre père, ce cœur esmaillé de vray espérance qui est couleur grise. (De Guez, *Dialog. franc. angl.* p. 1023).

1570. — 58 sayes des paiges (du roi), faictz de drap gris *fratres*, la broderie jaulne et vert. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 92.)

1669. — Les gris noirs, vulgairement appelez minimes seront engallez comme le noir, et passez sur la teinture noire autrement appelé un feu, une fois seulement. (*Reglem. des manuf. et teintures des etoffes*, p. 63.)

GRIS. — Pelage d'une variété d'écureuil des régions septentrionales. Son dos, qui est roux pendant l'été, devient gris l'hiver, et c'est par cette couleur qu'il se distingue de notre écureuil commun. Le ventre, blanc en toute saison, était employé alternativement avec le dos pour monter les fourrures connues sous le nom de menu vair.

Le prix des fourrures de gris variait suivant la longueur des peaux. Le gris à neuf tires se payait, en 1396, vingt-quatre livres le millier, celui de sept tires valait seulement vingt livres. Les qualités inférieures appelées gris roux, d'un moindre prix, se recrutaient, soit dans les peaux de petit gris de mauvaise saison, soit parmi les dépouilles de notre écureuil commun.

1386. — Pour la façon d'avoir fourré de gris rouge une houppelande de vert et de rouge à eschiquiers avec le chapeau de même pour Hanneliucoq, fol du roy, 24 s. p. (7e *Cpte roy. de Guill. Brunel*, f° 113 v°.)

1392. — Pour la fourreure d'une courte houppelande de veloux noir semée de bacins d'or et fourrés entre 2 satins pour le roy... tenant la penne 402 dos de gris rouge au pris de 4 l. p. le cent...

Pour la fourreure de une paire de botes haultes de cuir... à relever de nuit, tenant la penne 103 dos de gris rouge, au pris de 72 s. p. le cent.

Pour la fourreure d'une aumusse... tenant la penne 31 dos de gris fin a 7 l. 4 s. p. le cent. (4e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f°s 69 et 158 v°.)

1396. — Gris à 7 tires : 20 l. p. le millier. — Gris à 8 tires : 22 l. — Gris à 9 tires : 24 l. (*Argenterie de la reine*, 4e *Cpte d'Hemon Raguier*, f° 104.)

1619. Et l'n avoit sié l'espaule
Et son pourpoint de petit gris.
(*Le miroir de contentement*, *Var. histor. et littér.*, Ed. Fournier, t. II, p. 18.)

GROIGNET. — Fourrure, dos de l'écureil du Nord appelé petit gris; néanmoins l'écureuil noir, comme le prouve un compte de 1407, était originaire de la Calabre.

1318. — Une fourrure de groignès pour fourrer un corset roont que madame avoit donné à la dame de Vides, demourens de la livrée aux chevaliers de la Toussaint. (*Arch. du Pas-de-Calais*, extr. J. M. Richard.)

1394. — Un courssot de violet à femme, fourré de groingnez d'escureux. (*Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. de la Côte-d'Or.*)

1411. — Une houppelande de vert fourrée de groignet, 60 s. t. (*Cpte du bailli de Chartres, Bibl. Richel.*, ms. 8774, f° 7.)

1453. — Une robe à femme fourrée de grougnois noirs. (*Arch. JJ*, 184, pièce 392.)

GROLLE. — Vase à boire du genre des creusequins, et qu'on fabriquait particulièrement en Allemagne. Sa panse de métal, de pierre dure ou de racine de bruyère, comportait une garniture d'orfèvrerie avec poignée, frise, couronne sur le couvercle et patins. Les grolles évasées et plates sont appelées coupes. Une aiguière en manière de grolle est un vase qui s'en rapproche par son genre de monture. Voy. CROLLE.

1467. — N° 2291. — Une grolle d'Allemaigne, d'or, à couvercle couronné, où il a autour de la couronne, garniture de pluseurs balais, saphus et perles, et est le manche brodé tout à l'entour, de petites perles, où il n'en faut rien, pes. 6 m. 4 o.
2316. — Une aiguière d'or, à manière de grolle d'Allemaigne, assize sur ung pié à jour, garny de plusieurs perles et de saphirs.
2156. — Une grolle (en) cassidoine, garnie d'argent doré, où il y a une petite poinguée à tenir led. crolle à 2 dois, le couvercle garny à l'entour de denteluro. (*Inv. de Charles le Teméraire.*)

1480. — Unam grollam deauratam ad arma Sabaudie, pond. 3 m. 5 unc. (*Inv. d'Amédée de Savoie*, p. 320.)

1498. — N° 1136. — Une grolle d'Alemaigne de broyere, garnye d'argent doré au dessus, au mylieu et au pied.
1188. — Une grant couppe appellée grolle de jaspe, garnie d'argent doré et le dessus du couvercle est comme ung chasteau a grosses tours.
1108. — Une petite grolle d'Allmaigne, de cristal, garnie d'argent doré et esmaillé et y a une petite pièce à 5 quarres esmaillee d'argent et au dessus, de cristal et est joint a lad. grolle (*Inv. du duc de Savoie.*)

GROS-BON. — Voy. PAPIER.

GROS-GRAIN. — Voy. ce mot.

1590. — Portano (hortolane de Chioggia) una veste di sotto di ciambellotto o grogano. (Cés. Vecellio, p. 121.)

GROTESQUE. — Les fouilles faites à Rome à l'époque de la Renaissance dans les ruines souterraines des édifices antiques amenèrent la découverte de vestiges de peintures murales où s'étalaient des compositions mêlées de motifs d'architecture, d'animaux réels ou fantastiques et de monstres dans le goût du décor de la galerie des Loges au Vatican.

Le moyen âge a eu aussi ses grotesques, mais ils prennent plus spécialement alors la forme caricaturale ou monstrueuse.

1380. — N° 3000. — Ung camahieu ou il a une teste blanche qui est engoullee par derriere d'une beste.
3110. — Ung petit myroer en argent esmaille sur les bors et ou doz que tiennent 2 enffans a petiz manteaulx et chappeaulx longs esmaillez de fleurettes et ung long col et ung faulx visage sur 2 piez, et dessoulz ung entablement esmaillé à chasses de cerf, pes. 3 m. 2 o. et demye. (*Inv. de Charles V.*)

1559. — A Roger Rogier, maistre paintre, la somme de 360 l. à luy ordonnée par le Roy, pour avoir par luy fait 10 patrons de grotesque de la généalogie des dieux. (Laborde, *Cptes des bâtim. du roi*, t. II, p. 3.)

1571. — Faire et fournir 8 chassis de bois de 5 piedz et demy de hault et 2 pieds et demy de large, garnir de fine toille blanche, painctz de crotesque de coulleurs et cirez de cire blanche, qui seront mis et posez aux fenestres et croisées de lad. grande salle [de l'évêché]. (*Entrée de la reine Elisabeth d'Autriche*, *Rev. archéol.*, 1848, p. 53.)

1580. — Il (le peintre) choisit le plus bel endroict et milieu de chaque paroy pour y loger un tableau eslaboré de toute sa suffisance; et le vuide tout autour, il le remplit de crotesques, qui sont peinctures fantasques, n'ayants grâce qu'en la variété et estrangeté. (Montaigne, *Essais*, l. 1, p. 27.)

1603. — A Denys Van Alsloot, painctre, sur et à bon compte des patrons de tapisserie de sayette appelée brotesque (*al.* grotesco) semée de quelques fleurs de soye fine que leurs altesses avoient fait faire, 90 l. (*Chambre des cptes*, Houdoy, *Les tapisseries de haute lisse*, p. 149.)

1635. — Moresques sont des pinceaux et des cornets autour d'un tableau, qui se font d'or sur l'or couleur. — Les grotesques ont de plus de personnages. — Arabesques sont feuillages et fleurs. (P. Lebrun, *Merv. de la peinture*, *edit. angl.*, p. 783.)

1635. — Grotesques. Mélange fantasque de diverses peintures, comme de festons, fleurs, balustres, guillochis table d'attante, animaus, monstres, etc. (Ph. Monet.)

1642. — Art. 14. — Pourroit aussi faire indifféremment toutes sortes de peintures, crotesques, moresques, rubesques, festons, des fruits et des fleurs qu'on a accoutumé de faire aux murailles, planchers, lambris des chambres, voutes et cabinets. (*Stat. des vitriers de Bordeaux*, p. 498.)

GROTESQUE. — Petite grotte, abri rustique.

1572. — Estans en devisant parvenus à ceste gentille petite grotesque si bien enrichie d'antiquailles, et où le tout est disposé d'un ordre merveilleux. (Belleforest, *L'agriculture de Gallo*, 19[e] *journée*, p. 329.)

GROTTE. — On y voit (à Saint-Germain en Laye) 6 galleries et 4 ou 5 grottes souterraines. 1[o] Orphée avec sa lyre fait sortir toutes sortes de bestes sauvages qui s'arrestent autour de luy, et les arbres fléchissent et s'inclinent. Le roy suit avec le dauphin et autres personnes. Secondement une fille joue d'un instrument de musique par l'artifice et mouvement des eaux et plusieurs oyseaux artificiels chantent fort mélodieusement. 3 Un Neptune sort armé de son trident et assis sur un char au son d'une trompette sonnée par 2 anges; le char est traine par 2 chevaux. 4[o] Persa delivre Andromaque et frappe un monstre marin de son espee. 5[o] Un dragon mouvant ses aisles lève sa teste, et l'abbaissant vomit et jette quantité d'eau pendant que les rossignols artificiels chantent fort doucement. (Du Verdier, *Le voy. de France*, p. 325.)

GROUIN DE CHIEN. — **1443**. — Avoient en garde une grosse tenaille que l'on nomme un grouin de chien pour rompre les gonds, les verrous et serrures de toutes portes. (Oliv. de la Marche, p. 102.)

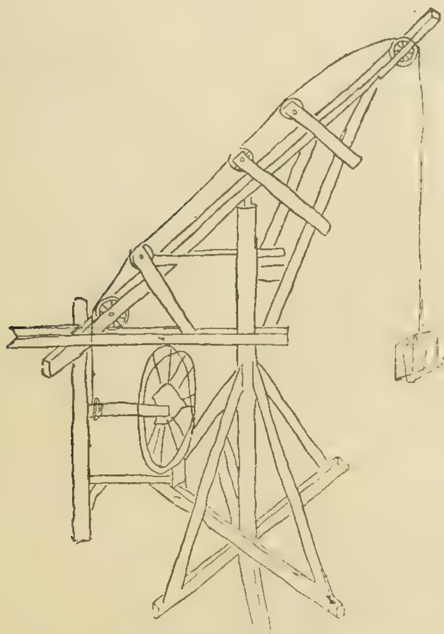
GRUE. — Rangée au XV[e] siècle parmi les engins de siége, la grue prend dans la seconde moitié du suivant à peu pres la forme et l'emploi qu'on lui connait aujourd'hui. J'ignore ce que pouvait être une grue à mettre prisonniers, de même que les objets de ce nom enregistrés parmi les meubles de Catherine de Medicis.

1498. — (Au siege de Neuss.) On fit une grue dressée sur 4 roues qui avoit 20 pieds de long et 20 de large, et pouvoit bien loger 300 hommes dedans Il y avoit une eschelle a demi droite de 60 pieds de hault, laquelle s'avaloit comme un pont levis, et estoit ordonnee pour monter sur les murailles. (*Chron. de J. Molinet*, ch. 5, p. 48.)

1508. — Une grue a mectre prisonniers fermante à

clelz avec ung carguen de fer. (*Inv. de l'archev. de Rouen*, p. 518.)

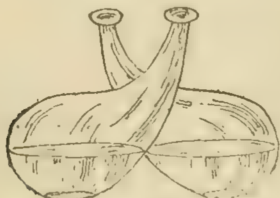
1570. — A esté faict marché avecques Jourdain Guyde, maistre charpentier, demeurant au marcheix présent par lequel il a promis faire et parfaire ... Ung engin de la fazon et ainsi qu'il est..., par le modèle d'icelluy escripte de l'austre costé de cette feuille. Pour servir à l'œuvre que l'on refait de pierres... et pour la fazon duquel a esté conclud et accordé avec led. Guyde à la somme de 31 l. 1 s. (*Arch. de la Loire-Infér.*, extr. Girardot.)



1570. — *Modele de grue joint au texte.*

1589. — 4 grues de bois garnyes de camelot de soye avec 3 artebois garnis de mesme, une grande chaize à double dossier, 2 escabeaux, le tout garny de camelot de soye blanc, de franges et crepines d'or. (*Inv. de Catherine de Médicis*, art. 62.)

GUÉDOUFLE. — Il est probable que la bouteille à vin appelée coutoufle et gothèfle, au XIVe siècle, était fort différente d'une sorte d'huilier à deux becs fabriqué au XVIIIe siècle dans les verreries de la Lorraine. La première nous est inconnue, mais le second, par sa disposition originale a conservé un certain rang parmi les objets de curiosité. C'est pour restituer à cet objet connu son véritable nom assez ignoré que nous en donnons un exemple.



1710. — *Guédoufle de verre d'après* Le Duchat. *Notes sur Rabelais.*

Dans une charte de 1338, Humbert, dauphin de Viennois, abandonne à Guionet une partie de la forêt de Chambaran pour y établir une verrerie à condition que celui-ci fournira tous les ans pour sa maison.... 5 douzaines de petits vaisseaux nommés gottèlles, etc. (Legrand d'Aussy, *Vie privée des Franç.*, t. III, p. 221.)

1387. — Led. Jaquet print un coutoufle de voirre où il avoit du vin... et de fait en but. (*Ibid.*, p. 421.)

1530. — Il avoit une petite guédoufle pleine de vieille huile. — Une guédoufle de vinaigre. (Rabelais, l. 2, ch. 16 et 27.)

1611. — *Guédoufle, guedoufle.* — A small oyle-pot, or bottle most commonly covered with leather, a small burrachoe. (Cotgrave.)

1710. — *Vasculum guttifluum.* — A Metz et dans toute la Lorraine toutes les bouteilles à vinaigre sont à 2 têtes à peu près de cette figure. (Le Duchat, *Notes s. Rabelais, loco cit.*)

GUERRONS, GUARENES. — Cartouches qui contenaient réunis le boulet, le tampon et la charge de poudre.

1561. — Et seroit bon avoir des guerrons pour lesd. pièces pour en tirer plus souvent.
Et pareillement que vous soyez fournis de guarenes, perdriaux pour tirer de vos grosses pièces et de dragée pour les harquebuses à croc et autres harquebuses. (*Le livre de cannonerie*, ch. 9.)

GUETTE. — Trompette des guetteurs de nuit.

1539. — Ayant esté ordonnez ausd. gents du guet heures et lieux pour eux trouver et assembler par chacune nuit au soin de la guette. (*Edit de François Ier*, ap. Félibien, t. III, p, 620.)

GUEULE. — Embouchure, orifice supérieur des vases à verser les liquides et qu'il ne faut point confondre avec le bec.

1360. — Un autre pot à mettre sausse, à un bien gros ventre et le pié bien large et n'a point de souage, et a le col court et un gros bec par devant qui prant dès la moitié du ventre et va jusques à la guelle. (*Inv. de Louis d'Anjou*, p. 776.)

GUI DE CHÊNE. — Le noyau lenticulaire et nacré des baies du gui est beaucoup trop petit pour s'être transformé en grains de chapelet, mais le bois, qui est assez dur et dont les tiges ont jusqu'à vingt millimètres de diamètre, a pu servir à cet usage et à la sculpture de très petites figurines. Les idées de préservation morale et physique attachées par les Gaulois à la possession du gui, semblent avoir laissé au moins un souvenir dans les habitudes du moyen âge qui accueillait au cri de joie de : *A gui l'an neuf!* le premier jour de l'année. Voy. AGUILLANEUF.

1365. — Unam linguam serpentinam taxat. precio 2 gr. — Unam peccîam gallice *by de chasne* taxat. pretio unius grossi. (*Inv. de J. de Saffres*, p. 337.)

1372. — Une image de guy de chesne de s. Jehan l'évangéliste et est sur un pié d'argent doré tenant un cristail où il y a reliques; prisé 10 fr. d'or. (*Cpte du testam. de Jehanne d'Evreux*, p. 132.)

1456. — Unes patenostres, de guy de chesnes, ès quelles y a 11 pièces et au bout 2 signeaulx de cassidoyne. (Laborde, *Les ducs de Bourg.*, n° 6966.)

1483. — 2 paires de pastenostres, l'une de coural, et l'autre de guix de chesne. (*Inv. de Charlotte de Savoie*, p. 355.)

1597. — Le guy croist... fort rarement dessus l'yeuse qui est une espèce de chesne. Cestuycy a esté recherché soigneusement par la superstition des anciens druides qui avoient de coutume de le coupper en petites pièces afin qu'un chacun de ceux qui assistoient aux sacrifices publics lesquels on célébroit le premier jour de l'an, en eust sa part. De là est venu qu'on demande encor aujourd'huy en France le premier jour de l'an à ses amis ce que nous appelons estrennes soubs le nom de guy l'an neuf. (J. Bodin, *Théâtre de la nat.*, l. 3, sect. 3, p. 122.)

GUIBELET. — Foret à percer les barriques. Voy. GUIMBELET.

1450. — Or faut il avoir du vin frais, car celui qui est en despence n'est assez bon, mais on ne peut trouver le guibelet. (*Les quinze joies de mariage*, p. 78.)

GUIBERGE. — Voy. GUIMBERGE.

GUICHE. — Voy. GUIGE.

GUIDON. — Enseigne servant en guerre à rallier une compagnie de gendarmes ou d'archers; et, en temps de paix, à réunir la garde bourgeoise d'une ville.

1474. — Y a guidon à l'estendart comme pennon à la banière que jamais à la guerre on ne ploie, car c'est à quoy et sous qui les archers se conduisent et rallient, et le gouverne le capitaine des archers du prince. (Oliv. de la Marche, *Etat du duc de Bourg.*, p. 23.)

1551. — A Avet, parmentier, pour avoir taillé et cousu ung grand guidon de talleta rouge pour icelluy porter sur le marchié en cas d'allarme, par le bailly de ceste ville, représentant l'empereur nostre Sire, pour ce 32 s. — A Esmery Alavaine, hugier, pour la vente d'une lanche pour led. guidon, 20 s. — A Avet, parmentier, pour une custode pour le guidon de la ville, 6 s...

A Jehan Bacheler, paiutre... pour avoir point en lectres d'or plusieurs D. d'or pour icelluy guidon porter au cas d'effroy... pour soubz icelluy rassembler les bourgeois. (*Arch. de Douai, Cptes de la ville*, f°s 152 et 196.)

GUIGE. — Courroie de moyenne largeur et souvent d'un tissu très riche, dont les extrémités fixées au sommet de l'écu en formaient comme l'anse tandis que la main le retenait par les énarmes.

La guige qu'on observe dans l'équipement militaire depuis le XIe siècle se suspendait au col.

On appelait du même nom les attaches passées dans les viroles d'un olifant ou du cor des veneurs.

1180. Hueses trées et esperons chauciés
Et à son col le cor d'ivoire chier
De cinq viroles de fin or fu liez
La guige en est d'un vert paille entaillié.
... Escu ot d'or à un lioncel bis
Parmi la gigue à son col le pandi.
(*Garin Le Loherain.*)

1180. La guiche fu d'un paile frois
Bien taillié d'or sarrazinois.
(*Floire et Blancefl.*, v. 715.)

1230. Gautiers s'abaisse s'a sa targe couvrée,
A son col l'a par la guiche levée.
(*Gaydon*, v. 7891.)

V. 1240. Grans cous se donent en lur escu devant,
Rompent les guiges de paile de Oriant.
(*Otinel*, v. 430.)

GUIGNOERE. — Miroir.

V. 1300. Si ai tot l'appareillement
Dont fame fait tornement,
Rasoers, forces, guignoeres,
Escuretes et furgoires.
(*Le dit du mercier*, édit. Crapelet, p. 149.)

GUILEDIN. — Haquenée, cheval amblant, et suivant l'étymologie anglaise, cheval hongre.

1555. — L'isle (de Lemnos) est abondante en chevaux de couleur fauve, qui sont communement petis, et sont tous guildins de nature comme en Angleterre, sans qu'il s'en trouve aucun trottier. Ils sont de corps trappe et ramassé. (Belon, *Observ.*, ch. 25.)

1556. Quand l'ennemi vont combatant
Ce moyen donq encore observent,
A quoy les tabourins leur servent
Les flutes clairons les trompettes,
Et aus guildins les musettes.
(Berenger de la Tour, *Rec. des poetes franç.*, t. III, p. 225.)

1627. — Les chevaux de ce pais (d'Angleterre) que nous nommons guildins, qui ont pour la plus grande part hongres, afin qu'ils durent plus long temps, estans au descouvert à la pasture, ne trottent pas, mais vont un certain amble avec lequel ils avancent merveilleusement; pour le moins on voit fort peu souvent le contraire. (Davity, *Les estats, empires et princip. du monde*, p. 5.)

GUILLIER. — Jeu de jonchets.

1520. — Une boitte de boys dans laquelle il y a un jeu de guillier d'yvoire et de un billards. (*Inv. de François Ier de Luxembourg.*)

GUILLOGÉ. — Guilloché. Ce travail de gravure est ancien puisqu'il a servi au XIIIe siècle à mater les fonds d'une foule de pièces d'orfèvrerie : mais je ne suppose pas l'introduction du mot guillogé ou guilloché dans la langue, fort antérieure au compte cité ici.

1570. — 6 paires d'estriers dorez d'or moullu et argentez d'argent moullu, faitz à compartimens et guillogez et poincté de dyamant, 120 l. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 42 v°.)

GUILLOTINE. — Pour assurer la prompte exécution des condamnés à mort sans la confier à l'adresse seule d'un bourreau incapable de maîtriser la résistance du patient, on a eu recours, dès le XVe siècle à l'engin qui a reçu après trois cents ans le nom de guillotine. Ce funèbre appareil figure vers 1450 dans le manuscrit latin 9470 de la Bibliothèque Richelieu et est reproduit dans le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-le-Duc, tome II, page 499. Voici divers textes qui en affirment successivement l'existence.

1507. — Demetri (riche Génois, auteur d'un soulèvement) estendit le col sur le chappus. Le bourrel print une corde à laquelle tenoit attaché un gros bloc à tout une doulouere tranchante hantée dedans, venant d'amont entre 2 poteaux, et tira lad. corde, en manière que le bloc tranchant à icelluy génevois tomba entre la teste et les espaules, si que la teste s'en alla d'un costé et le corps tomba de l'autre. (*Chron. de J. d'Auton*, p. 230.)

1609. — Histoire estrange d'un malfaicteur qui fut fait mourir à Venise... Il mit assez courageusement sa teste entre les fourchettes qui tiennent la dolouere et combien que le bourreau du premier coup de mail qu'il frappa sur la dolonere ne luy eust couppé que la moitié du col, ce néantmoins il persévèra toujours à invoquer le nom de Dieu. (*Voyages de Villamont en* 1588, f° 81 v°.)

1872. — M. Skambrovitch a communiqué quelques renseignements sur les antiquités des provinces de la Vistule et a montré un atlas d'antiquités slaves, qui devait être publié en France par M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique. Il y a dans cet atlas, entre autres choses un fac-similé d'un dessin du XVIe siècle représentant une guillotine. Ce dessin a été trouvé dans la cathédrale de Saint-Joseph à Kalisch. (*Paris-Artiste*, 11 *janvier. Cpte rendu du congres archéol. russe.*)

GUIMBELET. — Petite tarière, foret de tonnelier.

1412. — Ung guimbelet ou foret à percer vins. (*Arch. JJ*, 166, pièce 118.)

1600. — L'instrument avec lequel on perce le tonneau en France appelle guimbelet. (Oliv. de Serres, l. 8, ch. 1, p. 754.)

GUIMBERGE. — Cadre, moulure d'encadrement, et suivant Philibert Delorme, toute la broderie sculptée qui sert d'ornement à des clefs de voûte.

En termes de couverture, la guimberge est une pièce de bois à section triangulaire de huit à quinze centimètres de côté, posée en solin à la jonction de deux plans qui se rencontrent à angle droit.

1490. — Le front de la lucarne, les wimberges et l'enheuseure du poinçon de dessus ycelle lucarne. (*Arch. K*, 272.)

1497. — 1483 pieds de cantatte, et de wimbergue mis et emploiez sur le windas de lad. ville pour le couvrir

d'ardoise. (*Cptes d'Abbeville, Bibl. Richel*, n 12016.)

1545. — A Loys du Bueil... pour avoir painct de fin azur le champ sur fleur de lix de l'image du crucifix, et ramendé les faultes, qui estoient des ailles de fin or, tant aux personnages que à la guiberge, 19 l. t. (Laborde, *Cptes des bâtim. du roi*, t. II, p. 281.)

1561. — J'ay veu des ouvrages faicts à la mode françoise où il y avoit des guimberges et mouchettes (ainsi que les ouvriers les appellent) quasi semblables à ce que je veux dire...

Clefs en façon de soufflet, avec des guymberges, mouchettes, clairevoyes, feuillages, crestes de choux. (Ph. Delorme, *Traité de l'architect.*, l. 7, p. 13 et 110.)

1565. — Et fault asseoir et appliquer au dessus de lad. poultre une guimberge soutenue de 2 pilastres canelez, qui porteront la corniche pour soustenir le crucifi et ymages et appliquer dedans l'ais de lad. guinberge une Nostre Dame de pitié de 4 piedz de hault ou environ.

Vernir lad. gimberge de costé et d'aultre en couleur de noyer et dorer de fin or de ducat marc à huille, les filetz et enrichissemens de lad. guinberge. (*Marché d'un crucifiement à l'égl. S.-Aspais de Melun, Rev. des Soc. sav.*, 1870, 2e sem., p. 115.)

GUIMPE, Guimple. — Pièce de toile fine, de lin ou de soie dont les femmes encadraient leur visage et qu'elles laissaient retomber sur le col et la poitrine. La guimpe ainsi portée ne s'est maintenue que dans le costume des religieuses où cette sorte de voile est presque universellement admise.



V. 1460. — *Biblioth. Richel., ms. franç.*, n 137, f° 165.

A l'époque de la chevalerie l'homme d'armes, dans les tournois du moins, portait souvent une longue guimpe flottante attachée au tymbre du heaume. On a donné le même nom à la cornette ou flamme fixée sous le fer au bois de la lance, et à une étoffe légère employée à l'église et ailleurs pour envelopper certains objets.

1170. Tuit aloent lances levées,
Et en hotes guimples fermées.
(*Rom. de Rou*, t. II, v. 9014.)

1300. D'un chaperon en leu de vaile
Sor sa guimple ot couvert sa teste.
... Autrefois li met une guimple.
Et par dessus un cuevrechief
Qui cuevre le guimple et le chief.
(*Rom. de la Rose*, v. 12594 et 21940.)

V. **1300**. J'ai les guimples ensaffrenées.
... J'ai saffien a mettre en viande
Que ge vent à ces damoiselles
A faire jaunes lor toeles.
(*Le dit du mercier*, édit. Crapelet, p. 149.)

V. **1350**. Or est la dame en grand esmai
Pour avoir guimple de Douai.
(*Les outiex de l'ostel, Rec. de fabl. ms. Bibl. Lusarche*, pièce 72, f° 206.)

1453. — Pour une pièce de toile de soye appelée guimple... pour faire des colerètes pour madame (la comtesse d'Angoulême), 15 s. t. (*Cptes recueillis par Monteil, Arch. KK*, pièce 31.)

1462. — Et quant est de son heaume il avoit au dessus une très riche guimple toute bordée et garnie de perles à franges d'or battans jusques en terre, laquelle lui avoit estée envoyée par l'une des 2 dames. (G. Chastelain, *Chron. de J. de Lalain*, ch. 18.)

1507. — Une grande custode d'argent avecq 2 angelots queulx servent au jour du sacre et le vendredi benoist.

1509. — 2 guimples qui servent led. jour du sacre et les octaves, l'une sur le *Corpus Domini* et l'autre soubs la custode.

1585. — Une guimple de Cambrai, avec un passement d'or et d'argent que l'on souloit mettre sur le sacraire du sacre. (*Cpte de la fabrique de l'égl. Saint-Nicolas*, Travers, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 261.)

1586. — Défenses à tous tireurs d'or et d'argent et à tous autres de quelque qualité et condition qu'ils soient, de vendre aucunes guimpes et autres ouvrages d'or et d'argent traict, entremeslez de faux et de fin. (*Ordonn. des tireurs et batteurs d'or.*)

1635. — Guimpe, guimple. Atour de femme sous le chaperon, ès 2 cotés, façonné an demi cercle.

GUINDAS. — Treuil, tour, cabestan, tout engin à leviers et tout appareil de tension. Le guindas des arbalètes de main était l'instrument qu'on a appelé pied de chèvre et définitivement pied de biche.

1165. Mariniers sallent par ces nès
Et desplient voiles et très,
Li un s'esforcent al vindas
Li autre al lof et al betas.
(*Rom. de Brut*, v. 11488.)

V. **1225**. — Troclea, quædam rota artificiosa. Gallice *windas*. (J. de Garlande, *ms. Mazarine*.)

1480. — Pour avoir fait habiller les cordes et arbalestres à jalets dud. seigneur (Louis XI) et les guindas, 30 s. t. (D. d'Arcq, *Cptes de l'hôtel*, p. 368.)

1498. — 25 aubalestres de quoy il y en a 14 fournies de guindars et une à polion et une à crip qui n'a point de manche et une à pied de chièvre. (*Inv. du duc de Savoie.*)

1532. — N° 64. — 10 vieilles arbalestes garnies d'anciens trectz et de 3 bendaiges nommez guindaulx. (*Inv. de la maison de Châlon-Orange.*)

1540. — 3 crochès ou ghyndas de fer servans à lever pièches d'artillerie, ou pris de 5 l. 6 s. 8 d. chacune pièche. (*Cpte d'artillerie de Roland Longin, Arch. de Lille.*)

1600. — (Travail de la soie) de la façon des fourneaux, des bassins, des roues ou tours nommez à Paris desvidoirs e à Tours, guindres ou comment on les doit mouvoir si ce sera à la main, au pied ou à l'eau pour le tirage. (Oliv. de Serres, l. 5, ch. 15, p. 447.)

GUINDE. — Parmi les accessoires du costume ou de l'équipement la guinde semble être une courroie d'une espèce particulière.

1300. Autrefois li reprent corage
D'oster tout et de metre guindes
(A la statue de Pygmalion)
Jaunes, vermeilles, vers et indes
Et tréceors gentiz et gresles.
(*Rom. de la Rose*, v. 21950.)

XIVe s. J'ay saintures et gibecières,
Courroyes de maintes manières,
Pourprés, samis, tressiers et guindes.
(*Myst. de la Passion*, Jubinal, t. II, p. 271.)

1532. — 7 paires de grandes guyndes de fil tissu en 3 doubles, doublez de toille par dedans, garnies de boules de fer renforcé et de longues courroies de cuir double pour servir à armer les gentilshommes qui couroient au hault appareil (du tournoi de Rouen), 4 l. 4 s. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 29.)

GUIPÉ, Guipure. — Dans leur acception primitive, ces mots s'appliquent à un travail de passementerie consistant à orner un faisceau de fil tors par le passage d'un autre fil d'or, d'argent ou de soie posé en spirale et ne couvrant qu'en partie le cordon sur lequel il s'enroule. On formait ainsi, par la variété des couleurs et de la matière, des ornements de toute sorte. La guipure est devenue une broderie et une dentelle où la cartisane et le parchemin trouvèrent leur emploi et finalement un ouvrage dont le réseau et les barettes d'attache servent de fond aux motifs que comporte l'exécution des dentelles au fuseau. L'emploi de la cannetille constitue une broderie guipée.

1351. — Pour un chappel de bièvre fourré d'armines, couvert par dessus d'un rosier dont la tige estoit guippée d'or de Chippre et les fueilles d'or soudé. (*Cpte d'Et. de La Fontaine*, f° 24.)

1399. — 54 boutons de guippures crespés pour longes à espreviers (pour la reine) dont il avoit en pluseurs en chascun une perle au bout; pour or, soye, pene et facon 1 l. 5 s. 1 d. p.

4 liasses de fil d'arechaz... pour faire boutons gippés à longes a esprevier, 4 s. p. — Pour une queue de cheval et corne a faire boutons guipez à longes a esprevier. (*Argenterie de la reine*, 7° *Cpte d'Hémon Raguier*, f° 221 et 217 v°.)

1463. — Ung colier d'or pour ung des levriers du roy, lequel colier est de 10 pièces à charnières de fil d'or de guipeure.

Une pierre de jaspe en façon d'un petit hanap où il (l'orfèvre) a fait une brodeure dentelée, garny par dessoubz de fil de guipure dentelé. (3° *Cpte roy. de Guill. de Varye*, p. 59 et 75.)

1508. — A Guillaume Angelier, brodeur, pour la facon de 1500 aulnes de guepleure grosse comme le petit doy, faits de toile d'or et fil d'or de Fleurance pour mettre et coucher a 2 rangs à l'entour des borts d'une saye et bardes, 75 l. t. (*Cpte de l'écurie du roi*, f° 66.)

1547. — Une chappelle et ornemens, chasuble, tableaux et corporalier de riche broderie de guipure sur veloux cramoisi. (*Cérémonial de France*, p. 317.)

1572. — Une grande housse de veloux noir, bandée et enrichie à l'entour de broderye à guipure façon d'Espaigne prisée 50 l. (*Inv. de Cl. Goüffier*, p. 570.)

1600. — Cette guypure qui est aussi belle dessus que dessous, on enfile la perle à l'aiguille comme l'or et le clinquant, on le guype à la broche, la besongne de soye a 2 envers aussi guypée à l'aiguille. (Et. Binet, *Merv. de la nat.*, ch. 41, p. 346.)

1680. — Guiper, terme de rubanier. C'est passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors. On guipe l'or et l'argent comme la soie. (Richelet.)

1690. — Dentelle faite avec la soye tortillée qu'on met autour d'un autre cordon de soye ou de fil. La meilleure guipure se fait avec de la cannetille (tresse ronde ou plate). Quand on y mesle de la cartisane ou de la soye tortillée sur du parchemin, elle ne vaut rien. (Furetière.)

GUISARME. — L'examen attentif des documents nombreux, où cette arme est mentionnée, ne permet pas de supposer qu'ils visent tous un seul et même objet; il importe néanmoins d'analyser les principaux pour motiver une définition, qui, pour être généralement admise, n'a peut-être pas tous les caractères de l'exactitude la plus rigoureuse.

Les textes des XIIe et XIIIe siècles (1165-1270) distinguent la guisarme de la lance, du javelot, de la hache, de l'épieu, de la pique ferrée, du marteau d'armes et du faussart.

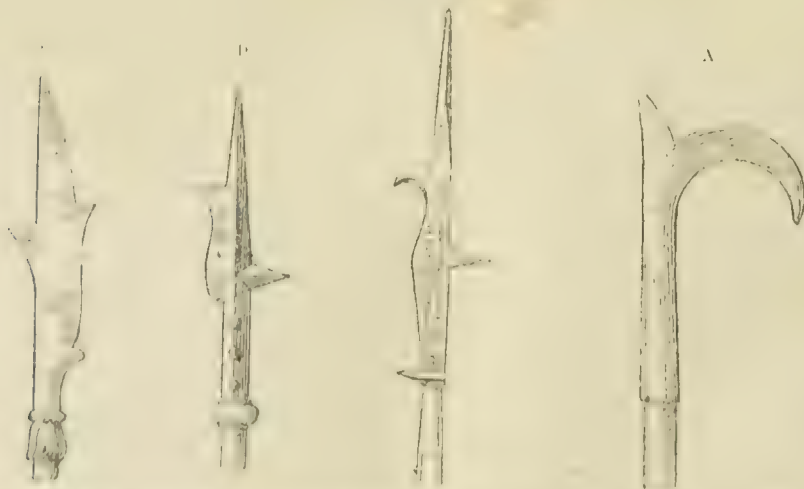
Au XIIe siècle (1170) c'est une arme longue et large avec pointe et taillant, portée sur l'épaule par les gens de pied.

Au XIIIe siècle, il est question d'une blessure faite avec son dard.

En 1341, nous la trouvons avec un manche de bois, d'une forme qui permettait (1371) de s'en servir comme d'une hache pour trancher la tête, et, en 1389, elle est pendue à la ceinture.

Les assassins du duc d'Orléans (1407) lui fendent la tête avec leurs guisarmes.

Au XVe siècle (1426) sa lame est toujours de grande dimension. On la confond en 1444 avec la langue de



XIIe s. — A. *Guisarme sculptée sur un candélabre de Saint Paul hors les Murs, Rome.* — V. 1500. — B. *Guisarme italienne portant l'inscription* : VISO. PRESENTI . EN. LINGUA TACENTI. *Cartons de l'auteur.* — 1533. — C. *Autre d'après Vogther.* — XVIe s. — D. *Autre cité d'une tapisserie du musée de Florence.*

bœuf, en 1448 avec la hallebarde et en 1460-61 avec la hache de Créqui à cause de sa pointe en manière de dague.

Le fer du taillant affectait quelquefois la forme d'un croissant, puisqu'en 1466 il est question d'une « gibe en forme de guisarme ».

A la fin du XVe siècle (1489) le *Catholicon parvum* définit la guisarme : un glaive tranchant de part et d'autre comme une épée.

Enfin les lexicographes du commencement du XVIe siècle en font une arme d'hast à longue hampe du genre des hallebardes, piques et javelines.

En dépit des contradictions apparentes, nous admettons comme type de la guisarme, finalement confondue avec la hallebarde, une arme d'hast appelée *ronca* et *roncone* par Marozzo, de Grassi et les auteurs italiens. Elle est munie d'un tranchant concave, surmonté d'un dard dans le prolongement du manche et adossé en certain cas d'un ou plusieurs éperons. L'inscription de la figure B indique l'escrime de la guisarme, qu'on trouve en France entre les mains d'une partie des piétons composant le corps des francs archers.

1165. Tot à pié portoient lor armes,
Lances, gaverlos et gisarmes.
(*Rom. de Brut*, t. II, v. 11416.)

1170. U gisarme, u hache, u espiez esmolu.
(*Rom. de Rou*, t. I, v. 1753.)
En lor cols aveint levées
Dui gisarmes lunges é lées.
(*Ibid.*, t. II, v. 13436.)

1180. Et portent li auquant gisarme u pic liéré.
(*Li romans d'Alexandre*, v. 29, p. 289.)

V. **1180.** Fièrent de lances et des espées
Et de gisarmes esmoulues,
Ci ont cerveles espandues.
(*Chron. des ducs de Normandie*, t. I, p. 270.)

XIIIe s. Gui hauche la guisarme qui fu fort et membru
Parmi le gros du cuer fu Florient féru.
(*Gui de Nanteuil*, v. 640.)

V. **1260.** Qui n'ont pic ne martel, ne guisarmes d'achier.
(*Doon de Maience*, v. 11077.)

1270. Mainte gisarme et mainte hace
Levèrent li turc...
(*Phil. Mouskes*, v. 7571.)

1341. — Sint item et esse debeant in dictis galeis in una capsia... marapichi sive jussarma 6 cum manico de ligno. (*Stat. de Genes*, Pardessus, *Rec. des lois maritimes*, t. IV, p. 489.)

1371. — Uns crestiens ot la teste coupée d'une gisarme, toute desserrée du corps. (*Le chevalier de la Tour*, p. 15.)

1407. — Lui fendirent (les assassins du duc d'Orléans) la teste de jusarme. (*Cit. Felibien*, t. IV, p. 550.)

V. **1420.** — Et aient les grosses nefs chacune 2 douzaines de ghysarmes et les autres 10 chacune 18 qui valent environ 12 s., monte 45 l. (*Projet de secours a la flotte du duc de Bourg.*, *Bibl. Richel.*, ms. fr. 1278, f° 73.)

1429. — Ce jour aussi y arrivèrent 50 combatans à piet, habillez de guisarmes et autres habillemens de guerre; et venoient du pays de Gastinois où ilz avoient estez en garnison. (J. Quicherat, *Journ. du siege d'Orléans*, *Precis de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 151.)

1441. — Une guisarme ou langue de beuf. (*Lettres de remiss.*, ap. du Cange, v° *Lingua bovis*.)

1448. — Ung baston appelé une hallebarde ou guisarme. (*Ibid.*, v° *Alabarda*.)

1460. — Une longue guisarme ou hache nommée hache de Créqui.

1461. — Une hache de Créqui qui est un baston poinctu comme une dague. (*Ibid.*, v° *Hacheta*.)

1466. — Une gibe (volant) faite en façon d'une gisarme. (*Ibid.*, v° *Giba*.)

1477. — 8 guissarmes à long taillant dont on ne se peult ayder. (*Inv. de l'artillerie de Marie de Bourg. à Ruppelmonde, Arch. de Lille, Carton des joyaux.*)

1490. — Et les menarent (à l'arsenal de Venise) veoir les harnois de lad. maison, où avoict des harnois de brigandines, gizarmes et autres harnois nécessaires pour armer plus de 100 000 personnes. (Phil. de Voisins, *Voy. a Jerusalem*, p. 21.)

1609. — Une guisarme, baston de guerre, hallebarde ou parthisane. (Nicot, 2e édit.)

1659. — Arma contadesca, rancon, goiart (espagnol) vizarma. (Howell, *Partic. vocab.*, sect. 11.)

GUITARE. — Instrument à cordes pincées, dont les ais sont réunis par une ceinture. La table supérieure est percée d'une ouverture circulaire appelée rose et son cheviller aujourd'hui plat était jadis taillé en volute et à sujet. J'emprunte au catalogue de M. Gustave Chouquet les détails relatifs à la tablature de l'instrument.

« Depuis le XIe siècle, époque où elle était déjà répandue en France, la guitare a subi diverses modifications. Pendant longtemps elle n'eut que quatre rangs de cordes, celui de la chanterelle était simple et les autres étaient doubles. Le manche de l'instrument ainsi monté de sept cordes était alors divisé en huit touches. On fit ensuite des guitares à cinq rangs de doubles cordes qui s'accordaient ainsi : *ré, sol, ut, mi, la*. Ces dix cordes se réduisaient parfois à neuf parce que certains guitaristes préféraient n'en mettre qu'une à la chanterelle. Depuis le milieu du XVIIIe siècle, la guitare a six cordes; maintenant trois de ses cordes sont en boyau et les trois autres en soie filée d'argent. En voici l'accord : *mi* (au-dessous des lignes de la clef de fa) *la, ré, sol, si, mi*. L'étendue de cet instrument est de trois octaves de *mi* à *mi*. »

1360. — Siet led. godet sur un piller de maçonnerie à plusieurs capiteaux et oud. piller a 3 hommes dont l'un joue du sarterion, l'autre de la guitarre et le tiers de la fleute traversaine. (*Inv. du duc d'Anjou*, n° 119.)

1373. — Une guitare à une teste de lyon, en un estuy de cuir.

Une autre guitare à une teste de dame [le roy les a rebaillées à ses petis ménestrels].

Une guitare à une teste d'agnelot de voire, garnie d'argent, dont les broches sont d'argent à façon de seraines et bordée d'argent tout autour, esmaillée de France, à un estuy de cuir fermant à clef.

Une guitare d'ivoire où il y a un tornarement d'ivoire très bien ouvré au bout. (*Inv. des livres de Charles V*, *Bibl. prototyp.*, p. 59.)

GUITERNE. — Je doute que ce nom soit celui qu'ait porté primitivement la guitare. Il est en effet parlé de la guitare dans les documents du XIVe siècle tandis que le mot guiterne s'employait encore au XVIIe siècle. De plus le texte du *Propriétaire des choses* signale entre les deux une différence essentielle. Au XIVe siècle la guiterne ayant le fond voûté comme celui du luth et de la mandoline était par conséquent dépourvu de ceinture. Son cordier était, à l'époque de Henri II, monté de sept cordes.

V. **1300.** — En fait on (du cyprès) de très beaulx aiz que l'on met sur les instrumens de musique comme guisternes et luz. (P. des Crescens, l. 5, ch. 8, f° 80 v°.)

1372. — Le psaltérion ressemble à une guisterne de Barbarie qui est faict comme un triangle, mais il y a différence en ce que le psaltérion est plat, mais la guisterne est bossue dessoubz.

Tant comme les cordes (de la guiterne) sont plus seiches et plus tendres, de tant en font elles meilleur son. Les

chevilles par quoy on tend les cordes sont appelez clefz. (*Le propriét. des choses*, l. 19, ch. 141-2.)

1471. — 2 guiternes de boys, l'une painte de rouge à feuillages de jaulne et l'autre est de boys blanc. (*Inv. du roi René à Angers*, f° 17 v°.)

1553. — L'autre sorte de lut (des Turcs) est de moyenne grandeur... et est semblable à une guiterne, mais plus harmonieux et beaucoup plus difficile à sonner et n'a que 7 cordes non plus que nostre guiterne. (Belon, *Observ.*, l. 3, ch. 48.

GUIZOLIN. — Brun roussâtre un peu clair, de la nuance fournie par le fruit du jujubier. Voy. ZIZOLIN.

1595. — Une demie aulne de satin geiszolin pour faire patrons d'habillemens à 2 esc. 40 s. l'aulne. (5e *Cpte roy. de P. de Labruyère*, f° 23 v°.)

GUYTEAU. — Gaine de couteau.

1379. — Après doit pendre à la ceinture (du berger) un guyteau ou fourreau, de vieulx cuyr mesgissié ou du cuyr de la peau d'une anguille, pour mettre les flaiaux du berger, lequel fourreau doit estre de la quantité des flaiaux. (J. de Brie, *Le bon berger*, ch. 8, p. 73.)

FIN DU TOME PREMIER

Coulommiers. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

ERRATA

LISEZ :

P. 20, col. 1, l. 20 : erminette.

P. 24, col. 1, l. 18 : 1100.

P. 82, col. 2, l. 63 : Les néophytes portaient l'aube après avoir reçu le baptême.

P. 88, col. 1, l. 10, 11 : En 517 un décret du concile d'Epaone.

P. 94, col. 2, l. 29, 30, 31 : De même forme mais plus grand que les gémellions d'autel, il servait, dans le baptême par infusion, à recevoir l'eau naturelle et bénite versée avec l'aiguière sur la tête de l'enfant. L'emploi de l'eau de roses, signalé ici parmi les usages de la Cour de Bourgogne, est un fait tout exceptionnel.

P. 112, col. 1, l. 41 : 1573.

P. 134, col. 1, l. 30 : La longeur des pièces.

P. 171, col. 2, l. 24 : Du siège d'Audenarde.

P. 193, col. 2, l. 53 : Il prend place au XVI[e] siècle.

P. 194, col. 1, l. 4 : V. 1550.

P. 211, l. 24 : Dalle tumulaire en bronze au musée de l'hôtel de ville de Gand.

P. 253, l. 25 : Etain au trésor de la cathédrale.

P. 275, col. 1, l. 6 : L'église Sainte-Marie de Lyskirchen.

P. 314, col. 2, l. 9, 10, 11 : L'an 1445 dona ces chandelies. M. Raoult Moreau, M. estolle de Nantes à ceste proisse de Saint Mars du désert.

P. 323, col. 1, l. 25 : Défense moins efficace.

P. 348, col. 2, l. 12 : M. J. Gréau.

P. 504, col. 2, l. 36 : montées.

P. 627, col. 2, l. 24 : emplâtre.

MODE DE PUBLICATION

L'ouvrage formera deux volumes grand in-8 colombier, accompagnés de plus de deux mille figures, chaque volume composé de cinq fascicules de 160 pages.

Édition grand in-8, prix du fascicule.. 9 fr.

Édition de luxe en grand papier format in-4, prix du fascicule...................... 15 fr.

Adresser les avis ou renseignements à l'auteur, 17, *quai Voltaire, à Paris.*

RECUEIL

DES

HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE

COMMENCÉ PAR LES BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

CONTINUÉ PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

NOUVELLE ÉDITION PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

M. LÉOPOLD DELISLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Cette nouvelle édition dont la direction est confiée à M. Léopold Delisle, a été approuvée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a reconnu, après une mûre délibération, combien il était utile de répandre un recueil aussi précieux pour la connaissance de notre histoire.

Il était indispensable de reproduire avec la plus rigoureuse exactitude l'édition originale. Nous nous proposons donc de réimprimer chaque volume de la collection non seulement page pour page, mais ligne pour ligne. De cette façon, les tables n'auront pas besoin d'être remaniées, et les citations faites d'après la première édition pourront toujours se vérifier sans tâtonnement dans la seconde.

Mais, quel que soit le mérite du travail de Dom Bouquet et de ses continuateurs, il importait de tenir compte, autant que possible, des progrès accomplis depuis plus d'un siècle. Nous avons donc résolu de rassembler dans un supplément, qui formera DEUX VOLUMES, des textes importants qui ont été omis par les premiers éditeurs et dont plusieurs sont encore inédits. Ce supplément contiendra, en outre, des observations critiques et bibliographiques sur toutes les sources de notre histoire, depuis l'établissement des Francs dans la Gaule jusqu'à l'avènement de saint Louis. Il se terminera par une table générale de la collection, table qui établira un rapport facile à saisir entre les différents volumes du recueil et ceux du supplément.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

La nouvelle édition du **Recueil des Historiens des Gaules et de la France** formera 25 volumes in-folio environ, au prix de CINQUANTE francs le volume.

LES DIX-NEUF PREMIERS VOLUMES ONT PARU.

Les deux volumes inédits supplémentaires se vendront CENT francs le volume.
On peut se procurer cet ouvrage par abonnement trimestriel de CINQUANTE francs.

LA CHEVALERIE

PAR

LÉON GAUTIER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES CHARTES, MEMBRE DE L'INSTITUT

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE (GRAND PRIX GOBERT EN 1885)

PRIX. Broché.. 40 francs.
— Cartonné avec fers spéciaux.............................. 45 —
— Magnifiquement relié.. 50 —

HISTOIRE DE CHARLES VII

PAR

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE (GRAND PRIX GOBERT EN 1886)

VOLUMES PARUS :

TOME I. **Le Dauphin (1403-1422).** — TOME II. **Le Roi de Bourges (1422-1435).** — TOME III. **Le Réveil du Roi (1435-1444).**

Chaque volume in-8 cavalier. Prix.................................... 8 fr.
— — papier de Hollande. Prix.................................... 18 fr.

L'Histoire de Charles VII formera cinq volumes grand-8. Avec le tome V paraîtra un album contenant des portraits, des fac-similés, des cartes, etc. — Trois volumes sont déjà publiés. On y peut apprécier la valeur de l'ouvrage : c'est le fruit de plus vingt-cinq années de recherches consciencieuses. Utilisant les travaux antérieurs, l'auteur a pu en outre consulter une foule de documents inexplorés jusqu'ici. Cette *Histoire de Charles VII* est donc le dernier mot de la science. Il est juste d'y signaler le jugement porté sur le caractère de Charles VII : sous la plume de son nouvel historien, ce prince n'est plus une sorte de roi fainéant, et, s'il y a lieu de lui reprocher trop souvent des faiblesses coupables, il n'en paraît pas moins un prince doué de qualités précieuses, et digne de la mission difficile que lui avait confiée la Providence.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.





